

*Modifiant et remplaçant les pages 80 à 83
de la table des débats du Sénat 1984 (nominative)*

BOYER (Jean), sénateur de l'Isère (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales ; en démissionne (2 mai 1984) (p. 526).

Est nommé membre de la commission des affaires économiques (2 mai 1984) (p. 550).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (14 décembre 1984) (p. 4608).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses (18 décembre 1984) (p. 4723).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 515 (JO Débats 26 mai 1984) (p. 1150) à M. le secrétaire d'Etat aux personnes âgées : aide à domicile (difficultés des associations locales d'aide à domicile en milieu rural) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (22 juin 1984) (p. 1759).

n° 554 (JO Débats 20 octobre 1984) à M. le ministre de l'agriculture : lait et produits laitiers (évolution de la situation laitière dans le département de l'Isère).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage** [n° 249 (83-84)] - (14 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 759) : installation facilitée des jeunes agriculteurs - Environnement économique et social - Rémunérations, niveau de vie et conditions de travail des agriculteurs - Quotas laitiers - (p. 760) : disparités entre les différents partenaires européens - Contrôle strict des importations de matières premières de substitution - Suppression à partir de 1985 des montants compensatoires monétaires, MCM ; amélioration du revenu agricole - Gains de productivité des exploitations laitières pour compenser la faible hausse des prix - Remise en cause de cette évolution par la décision de Bruxelles - Conséquences sur le marché de la viande bovine - Evolution défavorable du budget de l'agriculture - Non application de la loi d'orientation agricole de 1980 - Satisfait du recul de ce texte par rapport aux projets de 1981 sur les offices fonciers départementaux et cantonaux - Finalité du renforcement du contrôle des structures - Restriction regrettable de la taille des exploitations - Diminution des candidats à l'exploitation liée à l'évolution démographique - Régime d'autorisations préalables se substituant aux autorisations de droit - Contraintes appliquées aux pluriactifs - Non respect des spécificités locales - (p. 761) : référence à des critères nationaux pour encadrer la surface minimum d'installation, SMI - Réforme du statut du fermage - Promotion d'un système locatif de terres - Droits équilibrés entre les bailleurs et les preneurs - Conséquences inquiétantes de la loi Quillot sur le marché immobilier -

Répression des fraudes en matière de mise en pension d'animaux ; respect des habitudes locales - Loi du 3 janvier 1972 relative à l'agriculture en zone de montagne - Conversion du métayage en fermage.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2725) : avant-projet de loi présenté en conseil des ministres, en décembre 1982, s'inspirant des propositions de la commission d'enquête parlementaire sur la situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagne et défavorisées - Reconnaissance des spécificités des différents massifs - Renforcement des moyens juridiques des collectivités locales - Conditions particulières d'aménagement de l'espace - Développement de la pluriactivité - Projet en examen suscitant une vive déception des montagnards - Application des quotas laitiers aux zones de montagne - Baisse constante du prix de la viande - Mesures significatives adoptées à Bruxelles en faveur de l'agriculture allemande - Nécessaire défense de l'agriculture montagnarde française soumise à des handicaps spécifiques - Attente d'une véritable loi de programme assortie des moyens financiers correspondants - Ambiguïté de la notion d'autodéveloppement - Absence de dispositions tendant à favoriser le développement et l'implantation de nouvelles activités industrielles ou artisanales - (p. 2726) : nécessaire développement des réseaux routiers et ferroviaires susceptibles de faire face au développement du tourisme en haute montagne - Equipement touristique de la moyenne montagne - Maintien des services publics en milieu rural.

Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - **Art. 4 (suite)** (p. 2756) : réel problème de la composition et de la présidence des comités de massif - Souhaite que le représentant de l'Etat préside les comités - **Art. 12** (p. 2777) : son amendement n° 7 : suppression de cet article relatif à la possibilité pour la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de demander l'autorisation d'exploiter des terres incultes ou manifestement sous-exploitées ; adopté - **Art. 7** (p. 2780) : son amendement n° 261 : sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural pouvant prêter leur concours aux communes de moins de deux mille habitants dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ; adopté - Se déclare favorable à l'amendement n° 140 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural pouvant apporter leur concours technique aux communes de moins de deux mille habitants) - **Art. 8** (p. 2782) : son amendement n° 337 : nouvelle rédaction de cet article concernant le troisième alinéa, a, de l'article 3 du code rural tendant à distinguer les opérations de remembrement ou de remembrement-aménagement ; adopté - **Art. 9** (p. 2783) : son amendement n° 8 : demande d'attribution pouvant être rejetée exceptionnellement dans le cas d'une opération de remembrement-aménagement ; retiré - **Art. 10** (p. 2785) : son amendement n° 262 : possibilité pour toute personne physique ou morale de demander au représentant de l'Etat dans le département l'autorisation d'exploiter une parcelle susceptible d'une mise en valeur agricole, pastorale ou forestière ; adopté - (p. 2786) : se déclare favorable à l'amendement n° 36 de M. Jean Faure, rapporteur (délai de trois ans retenu pour l'appréciation du caractère de sous-exploitation manifeste d'un fonds) - Son amendement n° 263 : prise en compte comme élément de comparaison du critère de valeur culturelle et du critère de taille et de superficie ; adopté - (p. 2789) : son amendement n° 6 : droit d'exploiter attribué en priorité à un demandeur voisin agricole qui s'installe ; adopté - **Art. 17** (p. 2801) : se déclare favorable à l'amendement n° 324 de M. Henri Belcour (priorité accordée pour la conclusion du bail aux habitants de la commune répondant aux conditions de capacités professionnelles et de superficie visées à l'article 188-2 du code rural) - **Art. 17 quater** (p. 2804) : son amendement n° 298 : suppression de cet article relatif à l'extension des possibilités d'intervention des coopératives d'utilisation de matériel agricole ; retiré.

Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Art. 36 : Art. L. 162-2 du code des communes (p. 2852) : son amendement n° 265 : modification des règles de majorité en ce qui concerne les décisions relatives aux acquisitions de biens immobiliers ; adopté - Art. L. 162-4 (p. 2856) : son amendement rédactionnel n° 266 ; retiré - Art. 38 : Art. L. 145-7 du code de l'urbanisme (p. 2866) : soutient l'amendement n° 354 de M. Michel Miroudot (mention du canoë-kayak au même titre que l'alpinisme et l'escalade) - Art. 42 (p. 2871) : se déclare favorable à l'amendement n° 106 de M. Jean Faure, rapporteur (dérogation sur certains sites à l'interdiction de déposer par aéronef à des fins de loisirs).

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3824) : inquiétude et découragement du monde agricole face à la crise - Evolution des prix à la production très défavorable par rapport à celle des coûts - Vieillesse démographique des zones rurales et désertification progressive des zones de montagne - Système des quotas de la production laitière - Moyens n'étant pas adaptés aux besoins - Appauvrissement de l'outil économique - Secteur agricole ne constituant plus une priorité - Effondrement des marchés de la viande bovine - Récolte exceptionnelle en céréales - Solidarité nationale devant s'exercer pour le maintien du revenu agricole - RFA et Grande-Bretagne compensant les décisions communautaires - Installation des jeunes devenant hypothétique - Dotation aux jeunes agriculteurs, DJA, augmentant de 23,7 %, mais augmentation des exigences de capacités professionnelles réduisant le nombre des bénéficiaires - Baisse des autorisations de programme - (p. 3825) : secteur agricole contribuant par ses excédents à un rétablissement de la balance commerciale.

Anciens combattants - (5 décembre 1984) (p. 4044) : régression de ce budget en francs constants - Nombreuses mesures positives : informatisation des services extérieurs, réinsertion professionnelle des handicapés, médicalisation des maisons de retraite - Rattrapage retardé du rapport constant - Absence de mesures en faveur des veuves et des ascendants - Opposé à l'adoption de ce budget.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne - Deuxième lecture [n° 96 (84-85)]** - (14 décembre 1984) - Art. 12 (p. 4562) : ses amendements n° 78 et n° 105 relatifs aux prérogatives des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, en zone de montagne, en matière de location-vente, location ou sous-location de terres incultes ; irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 23 (p. 4570) : son amendement n° 94 : suppression de la référence à l'indemnisation des servitudes ; retiré - (p. 4571) : ses amendements n° 95 : suppression des dispositions relatives aux conditions d'élaboration des conventions et au mécanisme de reconduction d'autorisations antérieures ; rejeté ; et n° 142 : suppression des dispositions relatives à la responsabilité en cas de retard dans la mise en conformité d'une convention ; retiré au profit de l'amendement identique n° 82 de M. Franz Duboscq - Art. 25 (p. 4573) : son amendement n° 97 : suppression de l'article L. 445-2 du code de l'urbanisme, relatif à l'aménagement des pistes de ski alpin ; retiré au profit de l'amendement identique n° 84 de M. Franz Duboscq - Art. 38 : art. L. 145-9 du code de l'urbanisme (p. 4590) : son amendement n° 98 : définition des unités touristiques nouvelles, UTN, excluant toute opération de renforcement significatif des remontées mécaniques ; retiré.

*Modifiant et remplaçant les pages 83 et 84
de la table des débats du Sénat 1984 (nominative)*

BOYER (Louis), sénateur du Loiret (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail (2 février 1984) (p. 146).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (19 juin 1984) (p. 1614).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (17 décembre 1984) (p. 4662).

DÉPÔTS

- Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 354 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 381 (83-84)] (13 juin 1984) - **Sécurité sociale**.
- Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 428 (83-84)] (26 juin 1984) - **Sécurité sociale**.
- Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 441 (83-84)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 450 (83-84)] (28 juin 1984) - **Sécurité sociale**.
- Avis*, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Solidarité nationale : sécurité sociale** [n° 73, tome III (84-85)] (19 novembre 1984).
- Rapport*, fait avec M. Louis Souvet, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 112 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 151 (84-85)] (13 décembre 1984) - **Sécurité sociale**.
- Rapport*, fait avec M. Louis Souvet, au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 175 (84-85)] (19 décembre 1984) - **Sécurité sociale**.
- Rapport*, fait avec M. Louis Souvet, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 185 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 187 (84-85)] (20 décembre 1984) - **Sécurité sociale**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 354 (83-84)]** - (19 juin 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1587, 1588) : importance de l'abaissement de l'âge de la retraite des commerçants et artisans - Amendements de la commission tendant à préserver les compétences de la Commission nationale informatique et libertés et à garantir les droits des usagers en cas d'accident du travail - Adoption par la commission du volet agricole sous réserve de quatre amendements - Modifications adoptées par la commission au titre II du projet de loi, tendant à éviter d'alourdir les contraintes pesant sur les petites entreprises du fait des lois Auroux - S'interroge sur la fréquence du dépôt de projets de loi portant diverses dispositions d'ordre social - Examen attentif par le Sénat des modalités de la consultation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés - Réforme de l'assurance chômage par voie d'ordonnances autorisées par le Parlement en décembre dernier - Engagement de M. Bérégovoy à ouvrir le débat de ratification au cours de la session de printemps - Proposition du Gouvernement d'ajuster les dispositions relatives à la protection sociale des chômeurs dans le code de la sécurité sociale aux nouvelles dispositions du code du travail relatives à l'assurance chômage - (p. 1589) : notion de ratification implicite retenue par le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat constituant une atteinte aux prérogatives parlementaires - Amendement de la commission autorisant la ratification pure et simple des ordonnances sauvegardant les prérogatives parlementaires - **Art. 1** (p. 1593) : son amendement n° 1 : nouvelle rédaction du second alinéa de cet article tendant à soumettre à la procédure prévue par cet article, la création du fichier d'information sur les retraites ; adopté - **Art. 5** (p. 1595) : ses amendements, n° 2 : suppression du caractère facultatif de la participation ; et n° 3 : suppression de la fixation du plafond à 5 % du taux horaire ; adoptés - **Après l'art. 8** : son amendement n° 4 : entrée en application des articles 7 et 8 au 1^{er} octobre 1984 ; adopté - **Après l'art. 12 quinquies** (p. 1597) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 25 de M. Charles Bonifay (prise en compte comme travailleurs indépendants des personnes assurant la distribution à domicile, au titre de revendeur, courtier ou commissionnaire) - (p. 1598) : son amendement n° 29 : exonération du versement de leurs cotisations sur leurs allocations ou pensions pour les assurés retraités ainsi que leurs ayants droit bénéficiant d'une pension de reversion dont les revenus n'excèdent pas un montant fixé chaque année par décret ; adopté - **Art. 16** : ses amendements, n° 5 : suppression de la possibilité pour les conjoints collaborateurs n'ayant aucun statut social propre de siéger au sein des conseils d'administration ; et n° 6 : possibilité d'être administrateur d'une caisse locale ou régionale du régime général de sécurité sociale et d'une union de recouvrement ; adoptés - **Après l'art. 19** (p. 1600) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Charles Bonifay (création d'un Conseil général des hôpitaux auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale) - Reprise de l'amendement présenté par le Gouvernement à l'Assemblée nationale - (p. 1601) : précise que la commission s'est exprimée sur la procédure retenue et non pas sur le fond - **Art. 19 bis** (p. 1602) : son amendement n° 7 : suppression de cet article relatif au mode d'exercice des fonctions d'administrateur ; adopté - **Art. 20** : son amendement n° 8 : paiement d'une double cotisation par les retraités du régime agricole qui continuent d'exploiter ; adopté - **Après l'art. 26** (p. 1603) : son amendement n° 11 : revalorisation des rentes d'accident du travail à la charge de l'organisme d'assurance ; adopté - (p. 1604) : son amendement n° 28 : possibilité pour les sages-femmes de prescrire dans la limite de leur compétence un arrêt de travail donnant lieu à versement d'indemnités journalières ; adopté - **Avant l'art. 27** : son amendement n° 12 : ratification des ordonnances de février et mars 1984 relatives au revenu de remplacement des travailleurs involontairement privés d'emploi ; adopté - **Art. 35** (p. 1605) : son amendement n° 13 : nationalité française obligatoire pour les administrateurs des caisses

mutuelles régionales; adopté - **Art. 39** (p. 1606): son amendement n° 14: délégué syndical étant de droit représentant syndical au comité d'entreprise dans les entreprises de moins de 500 salariés; adopté - **Art. 41 bis** (p. 1608): accepte l'amendement n° 21 de M. Jean Cluzel (inélégibilité aux conseils consultatifs créés par la loi du 1^{er} juillet 1983 des élus locaux du ressort de la caisse des salariés) - **Art. 41 bis** (p. 1609): accepte l'amendement n° 26 de M. Jean Cluzel (représentation spécifique des cadres pour la désignation des représentants du personnel dans les conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne) - **Après l'art. 41 bis** (p. 1610): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 22 de M. Jean Cluzel (modalités d'élection des représentants des déposants au conseil d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne) - **Art. 42** (p. 1611): son amendement n° 16: infraction constatée par les seuls inspecteurs du travail; adopté - **Art. 46** (p. 1612): son amendement n° 17: possibilité pour les organisations syndicales de désigner parmi le personnel un représentant assistant avec voix consultative aux réunions du comité; adopté - **Art. 50**: son amendement n° 18: suppression de cet article fixant les conditions dans lesquelles peuvent être modifiés le nombre et la composition des collèges électoraux procédant à l'élection des délégués du personnel; adopté - **Art. 53** (p. 1613): son amendement n° 19: suppression de cet article qui fixe les conditions dans lesquelles peuvent être modifiés le nombre et la composition des collèges électoraux pour l'élection des membres du comité d'entreprise; adopté - **Art. 55**: son amendement n° 20: suppression de cet article relatif au versement de la prime de retraite aux salariés qui quittent volontairement l'entreprise à partir de soixante ans; adopté.

Nouvelle lecture [n° 441 (83-84)] - (29 juin 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2002): amendements introduits par le Gouvernement en nouvelle lecture; conseil général des hôpitaux; modification de la loi sur la formation professionnelle; suppression de la taxe sur les tabacs; proposition de l'exception d'irrecevabilité à l'affectation d'une partie du produit des droits de consommation sur les tabacs au profit de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés - **Art. 26 bis** (p. 2004): son amendement n° 1: abrogation de dispositions de la loi du 2 septembre 1954 dans un but d'harmonisation avec les dispositions du code rural; adopté - **Art. 38 bis**: son amendement n° 2: suppression de cet article créant un conseil général des hôpitaux; adopté - **Art. 38 ter à 57**: voir intervention de M. Jean-Pierre Fourcade (p. 2022 à 2026).

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie:

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (solidarité nationale, sécurité sociale) (p. 3868): dégradation progressive de la protection sociale des Français - **Equilibre factice des comptes du régime général de sécurité sociale** - Utilisation des recettes fiscales au lieu des cotisations - (p. 3869): contribution exceptionnelle de 1 % sur le revenu imposable - Taxation des tabacs et alcools - Rigueur imposée aux hôpitaux - Meilleure gestion de la trésorerie des organismes du régime général - Diminution spontanée de la dépense de santé sous l'effet de la crise: indemnité journalière, consommation pharmaceutique - Diminution de la progression des charges de la caisse nationale d'assurance maladie, CNAM, liée à la rigueur imposée aux hôpitaux - Inquiétude quant au maintien de la qualité des soins donnés dans les hôpitaux - Déficit prévu en 1985, sous réserve des arbitrages intervenant lors de la réunion de la commission des comptes - Dégradation des équilibres financiers à moyen terme de la sécurité sociale mise en évidence par une récente étude effectuée par le service des études législatives du Sénat - (p. 3870): à l'avenir, équilibre des régimes de vieillesse assuré grâce au recours à une augmentation des cotisations, à de nouvelles

recettes fiscales ou à une diminution de la protection des malades et des familles - Commission des affaires sociales opposée à l'adoption des crédits de la sécurité sociale.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 112 (84-85)] - (17 décembre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** - (p. 4617, 4618): caractère hétéroclite et disparate de ce projet - Regrette la multiplication des articles additionnels déposés directement par le Gouvernement ou d'inspiration gouvernementale après l'examen du texte par l'Assemblée nationale - Problème de la diminution des affaires en instance devant le contentieux de la sécurité sociale - Souhaite des précisions chiffrées sur le calcul des indemnités en capital remplaçant les rentes pour les accidents du travail de faible importance - Problème du cumul de réparations en cas d'aggravation ou d'accident ultérieur - Interrogation sur la date d'application de la loi - Problème de l'alignement des honoraires des dispensaires sur ceux de la médecine libérale - Risque de pénalisation des malades les plus démunis - **Art. 24** (p. 4640): s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Paul Souffrin (suppression de la possibilité pour un magistrat honoraire de présider un tribunal des affaires de la sécurité sociale) - **Après l'art. 28** (p. 4641): son amendement n° 48: compétence du tribunal des affaires de sécurité sociale concernant les taux d'incapacité permanente; adopté - **Art. 36** (p. 4644): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 26 de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat (suppression de la possibilité de révision du montant de l'indemnité lorsque le taux d'incapacité de la victime augmente) - Son amendement n° 50: caractère incessible et insaisissable de l'indemnité; adopté - **Art. 39** (p. 4645): son amendement n° 52: maintien de la possibilité de rachat pour les titulaires d'une incapacité égale à 10%; adopté - **Après l'art. 66** (p. 4647): accepte l'amendement n° 29 de M. Robert Badinter, ministre - Amendement fixant les principes relatifs à l'introduction dans le service public hospitalier des établissements médicaux en milieu carcéral relevant jusqu'à présent de la seule compétence des services judiciaires - (p. 4648): accepte l'amendement n° 30 de M. Robert Badinter, ministre (dispositions concernant les personnels en fonction dans un service hospitalier de l'administration pénitentiaire à la date de sa transformation en établissement hospitalier public) - Amendement précisant les conditions du transfert des structures médicales pénitentiaires dans le service public hospitalier en ce qui concerne les personnels paramédicaux - **Art. 40**: son amendement n° 53: suppression de la possibilité pour les caisses de procéder à titre transitoire au versement des indemnités en capital en plusieurs fractions selon des conditions fixées par décret; adopté - **Art. 41** (p. 4649): ses amendements n° 54: possibilité pour la caisse régionale d'autoriser un employeur à remplacer la déclaration des accidents par une inscription sur un registre; adopté; n° 55: absence d'obligation pour l'employeur d'aviser le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail; adopté; et n° 56: registre tenu à disposition des agents de contrôle des caisses de l'inspection du travail et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail; adopté - **Art. 41 ter** (p. 4650): son amendement n° 57: montant des peines prévues en cas de défaut d'inscription des accidents du travail mineurs pour les employeurs ou leurs préposés; adopté - **Art. 42**: ses amendements n° 58: possibilité pour les caisses d'autoriser un employeur à remplacer la déclaration des accidents n'entraînant ni arrêt de travail ni soins médicaux par une inscription sur un registre ouvert à cet effet; et n° 59: sanction pour défaut d'inscription; adoptés - **Art. 44** (p. 4651): son amendement n° 60: absence de communication par les organismes de sécurité sociale d'information relative à l'état civil; adopté - **Art. 46** (p. 4654): son amendement n° 61: bénéfice de la coordination pour les personnes ayant été affiliées avec interruption à des régimes d'invalidité différents; adopté - **Art. 59** (p. 4657): son amendement n° 62: suppression de cet article relatif à la composition du conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocations familiales des marins du commerce; adopté - **Art. 61** (p. 4658): s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Paul Souffrin (inclusion des

sages-femmes dans la composition du premier collège participant à l'élection du conseil de département) - **Art. 61 ter** (p. 4659) : son amendement n° 63 : suppression de la possibilité pour le représentant de l'Etat de proposer au ministre d'accorder la dérogation ; adopté - **Art. 65** (p. 4661) : son amendement n° 64 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'extension de la protection des représentants des salariés dans les chambres d'agriculture ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 185 (84-85)] - (21 décembre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4878) : remplacement de M. Louis Souvet, rapporteur de ce projet de loi pour la partie relative au travail et à l'emploi - Echec de la commission mixte paritaire, CMP - Retour de l'Assemblée nationale en nouvelle lecture à sa position initiale - Suppression du double salaire minimum interprofessionnel de croissance, SMIC - Revalorisation du SMIC - Recul de la hausse exceptionnelle supplémentaire prévue lors du prochain relèvement automatique - Situation des entreprises de certains secteurs employant une forte proportion de nouveaux smicards - Opposition de la commission des affaires sociales à l'ordonnance du 5 février 1982 relative au travail temporaire - Mise au point d'un protocole d'accord examiné pour ratification par les organisations syndicales ; assouplissement par rapport au texte de l'ordonnance - Extension à certains réseaux bancaires mutualistes ou coopératifs de l'obligation de mise en place d'un comité de groupe - Réserves de la commission des affaires sociales - Refus d'extension aux accidents de trajet des garanties d'emploi propres aux accidents du travail - Equilibre entre les délégations lors de la réception mensuelle des délégués du personnel par l'employeur - Opposition au versement fractionné des indemnités en capital en cas d'incapacités permanentes de travail inférieures à 10 % - (p. 4879) : protection des libertés face au développement de l'informatique - Mode d'exercice du droit syndical des représentants des salariés des chambres d'agriculture et des offices agricoles - Demande l'adoption de la question préalable sur l'ensemble du projet de loi - **Question préalable** (p. 4880) : soutient la motion n° 1 de M. Louis Souvet, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

*Modifiant et remplaçant la page 345
de la table des débats du Sénat 1984 (nominative)*

LE JEUNE (Edouard), sénateur du Finistère (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 481 (JO Débats 13 avril 1984) (p. 357) à M. le ministre des affaires sociales : pensions de retraite (diminution du pouvoir d'achat des retraités, veuves et invalides) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (22 juin 1984) (p. 1760, 1761).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) (p. 3625) : rôle primordial joué par les commerçants et artisans dans l'économie française - Augmentation de ce budget due au transfert du budget des charges communes - Suppression de la prime à la création nette d'emplois dans l'artisanat - Nombreuses suppressions d'entreprises et diminution sensible du chiffre d'affaires en raison de la crise économique - (p. 3626) : nécessaire réforme de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat concernant l'urbanisme commercial - Missions et moyens d'action des commissions départementales d'urbanisme commercial - Contrôle des prix - Distinction juridique entre le patrimoine privé et le patrimoine commercial de l'artisan et du commerçant - Préoccupations des commerçants dans le domaine fiscal - Evolution de la taxe professionnelle - Disparition d'un grand nombre d'entreprises du bâtiment entraînant de nombreux licenciements - Echec de la nouvelle procédure de distribution des prêts spéciaux - Réforme concernant l'activité de la fondation à l'initiative créatrice artisanale - Procédure de garantie sur fonds d'Etat - Prévention des difficultés des entreprises - Création du livret épargne entreprise - Difficulté d'application de la réforme de l'apprentissage et du pré-apprentissage - (p. 3627) : difficultés de trésorerie des entreprises du commerce et de l'artisanat - Blocage des prix et des marges contraire au progrès et au développement économique - Suppression des obstacles financiers et fiscaux handicapant la transmission des entreprises - Rappelle le récent conflit des adhérents du CDCA du Finistère avec leur caisse de retraite : réforme souhaitée de leur régime vieillesse.

Environnement - (7 décembre 1984) (p. 4207) : parcs naturels régionaux : demande de sauvegarde de leur vocation première - Insuffisance des crédits du budget de l'environnement - (p. 4208) : régression des crédits figurant sur la ligne parcs naturels régionaux ; recours au fonds d'intervention pour la qualité de la vie, FIQV ; difficultés créées aux collectivités territoriales - Parc naturel régional d'Armorique ; menace de désertification de certaines communes rurales ; demande de création de maisons de la pêche, des rivières et de l'environnement ; aide votée par le conseil général du Finistère ; intervention de nombreux partenaires locaux - Demande d'aide financière du ministère

de l'environnement - Propositions de la fédération des parcs naturels de France à ses journées d'Aurillac en 1982 - Demande d'un conseil national du patrimoine naturel - Demande de classement du parc d'Armorique en zone défavorisée - Application des dispositions du décret du 21 novembre 1979 relatif à la récupération des huiles usagées ; demande d'envisager l'utilisation desdites huiles comme moyen de chauffage par certains détenteurs.

*Modifiant et remplaçant les pages 345 à 347
de la table des débats du Sénat 1984 (nominative)*

LEJEUNE (Max), sénateur de la Somme (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Section marine [n° 72, tome VIII (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 54 (19 décembre 1984) (p. 4730) à M. le Premier ministre : départements et territoires d'outre-mer (statut de la Nouvelle-Calédonie) - Discutée le 20 décembre 1984 (débat commun) (p. 4835 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Henri Collard**, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi (n° 186, 83-84), de M. Edouard Bonnefous, tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs immigrés dans leur pays [n° 273 (83-84)] - (2 mai 1984) - Discussion générale (p. 535, 536) : qualité du rapport de M. Henri Collard - Dépôt de cette proposition de loi en rapport avec la publication du décret du 28 avril - Incidents de Talbot-Poissy - Suppression d'emplois chez Peugeot et Citroën - Nombreux visas accordés sans vérification préalable - Erreur de Neauphle-le-Château - Absence de règlement de la situation des anciens harkis - Interprétation des lois par les syndiqués de la magistrature mettant en cause l'autorité de l'Etat - Obligation de défense, contrepartie de la soumission à l'obligation fiscale et au respect des lois - Jeunes Français devant avoir la priorité de l'emploi - Explication de vote sur l'ensemble (p. 540) : nécessité pour la France de réduire le nombre des travailleurs immigrés résidant sur son territoire - Incohérence de la politique gouvernementale - Propositions de M. Edouard Bonnefous empreintes de réalisme et d'honnêteté, et évitant l'utopie de la formation professionnelle - Licenciement, le meilleur critère de sélection des immigrés dont le retour doit être encouragé - Renforcement des sanctions afin d'éviter tout risque de fraude.

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion** [n° 176 (83-84)] - (22 mai 1984) - Discussion générale (p. 981) : transfert de compétences - Régionalisation en métropole - Cas de la Corse - Caractère non conforme à la Constitution du texte instituant l'Assemblée unique dans les départements d'outre-mer, DOM - Coexistence d'un conseil général et d'un conseil régional - Désordre administratif dans un environnement socialement sensible - Mode de scrutin et politisation des désignations dans les assemblées régionales - Destin de Mayotte - Attachement de Mayotte à la France - Situation de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie - (p. 982) : invasion clandestine de la Guyane à partir du Surinam - Venue en France des

jeunes réunionnais - Immigration clandestine - Soutien aux amendements de la commission des lois.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, relatif aux obligations du service national (ensemble trois annexes et un échange de lettres)** [n° 350 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1882) : absence de référence à la double nationalité - Différence de durée du service militaire en France et en Algérie - Nombre de jeunes gens concernés - Immigration - Service militaire et respect des pratiques religieuses musulmanes - Ne votera pas ce projet de loi.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française** [n° 313 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1896) : volonté des Polynésiens de rester français - Désaccord sur l'incompatibilité entre la fonction de membre de Gouvernement du territoire et de membre d'une assemblée parlementaire française.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 342 (83-84)] - (10 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2120) : pourcentage des différentes ethnies de la Nouvelle-Calédonie - Rappel de l'évolution historique des institutions de ce territoire - Recrudescence en 1981 de l'agitation indépendantiste - Conférence de Nainville-les-Roches - Critique le projet en discussion : multiplication des institutions administratives ; reconnaissance de la légitimité canaque au détriment des autres ethnies - (p. 2121) : rupture avec la tradition assimilatrice de la France - Détérioration de l'ensemble français, au détriment du bien-être réel et de la protection sociale de ses habitants.

- **Projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 343 (83-84)] - Suite de la discussion - (12 juillet 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2150) : souhaite que tous les Français de Nouvelle-Calédonie puissent participer au prochain référendum - Contrairement à ce qu'a indiqué un journal du soir, son vote pour la question préalable sur ce projet de loi - Favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française** [n° 313 (83-84)] - Suite de la discussion - (12 juillet 1984) - Art. 25 (p. 2159) : se déclare opposé à l'amendement n° 26 de M. Roger Romani, rapporteur (règles applicables à l'enseignement des langues locales dans les établissements d'enseignement fixées par le conseil des ministres du territoire).

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances - Nouvelle lecture** [n° 482 (83-84)] - (26 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2245) : s'interroge sur les conditions de participation au référendum d'autodétermination - (p. 2248) : interroge le secrétaire d'Etat sur les conditions de participation au référendum d'autodétermination de 1989 des métropolitains ayant l'intention de s'installer définitivement en Nouvelle-Calédonie.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2329, 2330) : mépris par le Président de la République du rôle constitutionnel du Premier ministre dans l'initiative de révision de la Constitution et dans la décision de retrait du projet de loi scolaire - Démission de MM. Pierre Mauroy, Premier ministre et Alain Savary, ministre de l'éducation nationale - Nécessité de mise à jour de la Constitution faisant disparaître les références à la Communauté - Préférence pour la procédure de révision par Congrès - Extension du domaine du référendum et risque de déséquilibre entre les pouvoirs - (p. 2331) : votera contre le projet de loi.

- **Question au Gouvernement : emploi dans la Somme** - (15 novembre 1984) (p. 3178) : taux de chômage dans le département de la Somme supérieur à la moyenne nationale - Graves problèmes dans les secteurs industriel, agricole et tertiaire - Interroge le Gouvernement sur les raisons de son désintérêt pour ce département.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Défense et service des essences - (4 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (section marine) (p. 4008, 4009) : diminution du total des crédits de paiement par rapport aux prévisions - Budget caractérisé par une réduction des crédits de fonctionnement et un accroissement réel mais limité des dépenses d'investissement - Diminution des crédits des carburants et de la réparation navale - Problème de l'entretien général de la flotte - Effort en faveur de l'acoustique sous-marine - Commande en 1985 des deux premiers Atlantique de deuxième génération - Force océanique stratégique demeurant prioritaire - Prochaine sortie du sixième sous-marin nucléaire - Ralentissement des constructions neuves de la flotte et impossibilité d'assurer la relève des bâtiments anciens par les nouveaux - Commande en 1986 du premier sous-marin nucléaire lance-engins, SNLE, d'une nouvelle génération - Enumération des livraisons attendues prévues par l'actuelle loi de programmation - Rôle capital du porte-avions nucléaire - Effectifs du personnel militaire de la marine - (p. 4010) : réduction des effectifs respectant les normes retenues dans la loi de programmation - Marine française restant en état endémique de sous-encadrement - Absence de réduction du personnel féminin - Exprime des réserves sur les complications provoquées par l'embarquement du personnel féminin - Succès de la formule du service long dans la marine - Au nom de la commission des affaires étrangères, se déclare opposé à l'adoption des crédits de ce budget.

- **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie** - (20 décembre 1984) (p. 4855) : signataire de la Constitution de 1958 et ancien membre du Gouvernement de 1956 qui fit appliquer la loi-cadre aux territoires d'outre-mer - Apparente volonté du Chef de l'Etat et de ses gouvernements de séparer la Nouvelle-Calédonie de la communauté nationale pour lui imposer l'indépendance - Action des minorités de Kanaks fanatisés - Actes de terrorisme avec l'aide d'agents de puissances étrangères - (p. 4856) : préméditation évidente du pouvoir pour régler de façon prédéterminée le sort de ce territoire - Engagement en 1979 du candidat Mitterrand à accorder l'indépendance à la Nouvelle-Calédonie s'il accédait au pouvoir - Texte de ce document distribué en Nouvelle-Calédonie dans toute la zone où le FNLKS est maître - Indépendantistes entourés d'égards dès 1981 - Négociations de Nainville-les-Roches en juillet 1983 aboutissant à la rédaction d'un texte reconnaissant la légitimité du peuple kanak et son droit inné et actif à l'indépendance dans le cadre de l'autodétermination défini par la Constitution - Texte récusé aussi bien par ceux qui veulent rester français que par ceux qui exigent l'indépendance - Démission du député Jacques Laffeur et réélection à une majorité écrasante - Déclaration de M. Cheysson en novembre 1983 affirmant que la Nouvelle-Calédonie pourrait choisir l'indépendance - Vote d'un statut de la Nouvelle-Calédonie proposé au Parlement par le Gouvernement - Texte adopté et promulgué le 6 septembre 1984 - Partisans de l'indépendance prenant conscience qu'ils seraient battus aux élections et poursuivant leurs exactions comme M. Eloi Machoro à Thio - Vote donnant la majorité aux anti-indépendantistes - Contestation du résultat par M. Georges Lemoine - Illogismes du pouvoir prétendant accorder le droit de vote aux émigrés en métropole et réserver une citoyenneté privilégiée aux seuls Kanaks - Parti socialiste dénonçant le racisme et prétendant fonder une nouvelle légitimité sur la race - Remplacement du bulletin de vote par le fusil en Nouvelle-Calédonie - Lois de la République en Nouvelle-Calédonie comme sur l'ensemble du territoire

respectant la Constitution et la volonté du législateur - (p. 4857) : élections de novembre 1984 ayant eu lieu dans le cadre juridique établi par une loi - Interrogation sur la remise en question du nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie par le Gouvernement qui en porte l'entière responsabilité - Application refusée de la loi républicaine, nouvelle étape vers l'indépendance et vers le départ de la France nonobstant la volonté des habitants du territoire - Absence de solution garantissant les droits de toutes les communautés et respectant la légalité républicaine - Déclaration de M. Edgard Pisani, délégué du Gouvernement, à Antenne 2, déclarant que la seule forme d'indépendance possible est caractérisée par la reconnaissance de la souveraineté calédonienne, le respect des intérêts acquis par les populations non canaques et le respect des intérêts de la France - Déploie la carence des pouvoirs publics laissant les commandos terroristes perturber la consultation électorale - Rapport précisant que les forces publiques avaient été paralysées, la gendarmerie humiliée et les forces armées neutralisées - Drapeau tricolore amené - Rappelle les termes des articles 2 et 3 de la Constitution - Chef de l'Etat gardien suprême de la Constitution - Responsabilité personnelle du Chef de l'Etat directement et publiquement engagée - Chef de l'Etat devant être aujourd'hui le garant de l'ordre républicain et de l'honneur de la nation - (p. 4860) : mépris du Parlement et absence de réponse du Premier ministre aux auteurs des questions à l'exception de celle du Président de la commission de contrôle.

Modifiant et remplaçant les pages 383 et 384 de la table des débats du Sénat 1984 (nominative)

MARTIN (Hubert), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre suppléant du Conseil national de la cinématographie (décret n° 83-1084 du 8 décembre 1983) (12 avril 1984) (p. 356).
- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (26 juin 1984) (p. 1860).
- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603); en démissionne (17 octobre 1984) (p. 2632).

DÉPÔTS

- Rapport d'information* fait, avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission effectuée du 2 au 11 août 1982, pour étudier la situation des relations culturelles de la France avec l'Autriche et la Hongrie [n° 192 (83-84)] (24 janvier 1984).
- Avis*, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Environnement [n° 70, tome III (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

- n° 117 (3 avril 1984) (p. 209) à M. le Premier ministre : sidérurgie (critères retenus pour la mise au point du plan de restructuration de la sidérurgie) - Discutée le 11 mai 1984 (débat commun) (p. 726 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : avenir de la sidérurgie et redéploiement industriel** - (12 avril 1984) (p. 317, 318) : partisan de la révision du plan acier - Interrogation sur l'avenir des mines de fer de Briey - Plan consacrant la perte d'une richesse nationale stratégique - Problème du minerai et du charbon lorrains - Rappelle les engagements du Président de la République, lors de sa visite en Lorraine le 2 octobre 1981.

- **Déclaration de politique générale du Gouvernement** - (19 avril 1984) - **Rappel au règlement** (p. 419) : regrette l'absence de réponse à deux questions posées récemment au Gouvernement.

- **Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles** - (11 mai 1984) (p. 730) : révolte des travailleurs des bassins de Longwy, Briey et Thionville - Nombreuses fermetures envisagées - Nombreuses créations d'emplois nécessaires, afin d'éviter l'exode massif des jeunes et le déclin des entreprises sidérurgiques - Montage audiovisuel concernant Sacilor - Déception devant l'abandon du train lourd de Gandrange - (p. 731) : application du plan et importance des suppression d'emplois dans les mines de fer - Interrogation sur la poursuite des recherches de l'IRSID, institut de recherche de la sidérurgie - Nécessité de créer à Briey une antenne de la direction départementale de l'inspection du travail - Annonce par M. Pierre Mauroy, le 5 avril 1984, de la création d'un fonds d'industrialisation - Nécessité de revoir et de corriger le nouveau plan acier - Fait part des inquiétudes de M. Marcel Lucotte concernant le groupe Creusot-Loire.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) (p. 3703) : grève des mineurs de fer lorrains du Bassin de Briey - Conséquences catastrophiques des fermetures prévues où le taux de chômage atteint 15 % dans cet arrondissement - Concertation n'étant engagée qu'après la casse - Indignation des socialistes locaux devant le non-respect des promesses du Président de la République en 1981 à Longwy - Mise en place des pôles de conversion mais ne remplissant leur rôle qu'à moitié - Absence de transition et interrogation sur les recherches de l'Institut de recherche de la sidérurgie, IRSID, sur l'enrichissement du minerai de fer - (p. 3704) : union de tous les lorrains pour défendre leur avenir.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3703 et 3704).

Plan et aménagement du territoire - (4 décembre 1984) (p. 3981) : morphologie particulière du département de la Meurthe-et-Moselle ne favorisant pas son unité - Problèmes spécifiques des divers bassins d'emplois - Rappelle le discours du Président de la République à Longwy en 1981 - Interrogation sur les implantations nouvelles prévues pour la diversification industrielle du bassin de Longwy - Situation critique du bassin de Briey dont le taux de chômage est le plus élevé du département - Fermeture des mines de fer d'ici à deux ans - Absence d'implantation d'usine prévue - Région risquant de redevenir une région purement agricole - Souhaite connaître les solutions proposées par le Gouvernement pour reconverter industriellement le bassin de Briey - Problème du bassin de Nancy lié à la restructuration de la sidérurgie et se concentrant sur Pompey et Neuves-Maisons - Bassin de Lunéville touché par le chômage - Fermeture des faïenceries - Fermeture d'une usine textile Boussac - Concurrence d'entreprises étrangères n'ayant pas de charges sociales - Difficultés de Trailor, fabricant de remorques pour camions - Interrogation sur la création de la voie rapide reliant Flavigny à Charmes et sur le choix du site exact de l'aéroport régional dit de Louvigny, prévu dans le cadre du 9^e Plan - (p. 3982) : attend avec impatience des réponses du Gouvernement.

Environnement - (7 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (p. 4205, 4206) : orientation satisfaisante du ministère de l'environnement mais insuffisance des crédits proposés pour 1985 - Régression des crédits consacrés à l'environnement par les autres ministères - Pluies acides : atteinte de la forêt vosgienne ; approbation de la position défendue par

Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement
- Problème européen posé par l'introduction de l'essence sans plomb et des pots d'échappement catalytiques - Catastrophe de Bhopal en Inde - Processus en cours de destruction par le feu des déchets toxiques de Seveso stockés par l'usine Hoffman-La Roche - Avis défavorable de la commission des affaires culturelles à ce projet de budget.

*Modifiant et remplaçant les pages 384 et 385
de la table des débats du Sénat 1984 (nominative)*

MARTIN (René), sénateur des Yvelines (C).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public des télécommunications (4 octobre 1984) (p. 2534).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (14 décembre 1984) (p. 4608).

Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 514 (J.O. Débats 26 mai 1984) (p. 1150) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : huiles (installation d'une unité de régénération des huiles usagées sur le site de Gargenville) - Réponse de M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme et du logement (15 juin 1984) (p. 1576, 1577).

INTERVENTIONS

– **Question au Gouvernement : activité économique dans la vallée de la Seine, Yvelines** - (10 mai 1984) (p. 696) : désindustrialisation accélérée ; disparition de grandes entreprises et suppressions d'emplois - Diversification et implantation d'activités nouvelles - Nécessaire action du Gouvernement.

– **Projet de loi relatif au service public des télécommunications** [n° 356 (83-84)] - (4 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2527) : texte dépoussiérant le vieux code des PTT et améliorant les rapports entre l'administration et le public - Récente hausse des tarifs malgré la progression du nombre des raccordements - Nécessité de prendre des mesures en faveur des personnes âgées et des handicapés - Approbation totale de l'article 3 améliorant les libertés publiques et supprimant le contrôle préalable des télégrammes - Article 8 de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle devant figurer dans le nouveau code - (p. 2528) : favorable au monopole de la direction générale des télécommunications - Décision du 3 novembre 1982 et choix historique d'équiper la France de réseaux câblés en fibres optiques - Refus des suppressions d'emplois proposées par les groupes CIT-Alcatel ou Thomson - Nécessité de donner les moyens au Centre national d'études des télécommunications qui a mis au point les techniques de la numérisation de la transmission et l'électronisation de la commutation - Au nom du groupe communiste, se

déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi tel qu'il a été transmis par l'Assemblée nationale et opposé aux amendements de la majorité sénatoriale - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2533) : au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi dénaturé par les amendements de la commission.

Nouvelle lecture [n° 19 (84-85)] - (11 octobre 1984) - **Art. 6** (p. 2603) : contradiction entre la position de la majorité sénatoriale et celle qui a été prise par cette même majorité lors du vote de la loi du 29 juillet 1982 - Position de blocage de la part de la majorité du Sénat - Au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'amendement de suppression n° 1 de M. Jean-Marie Rausch, rapporteur.

– **Question au Gouvernement : meurtre d'un jeune Turc à Epône** - (15 novembre 1984) (p. 3175) : préoccupation des communistes devant les récentes manifestations de violence, dont le drame d'Epône - Assassinat d'un jeune Turc, Ozgüel Kemal, réfugié politique, par un nervi du patronat - Colère légitime des salariés de cette entreprise en raison du non paiement de leurs salaires - Atteinte aux libertés et aux droits des travailleurs - Demande au Gouvernement de prendre toutes mesures visant à protéger les travailleurs contre de telles violences.

– **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - **Art. 21** (p. 3385) : soutient l'amendement n° I-60 de M. Camille Vallin (abrogation de l'article 39 bis du code général des impôts relatif aux dispositions en faveur des entreprises de presse) - Pluralisme de la presse - (p. 3386) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° I-92 de Mme Brigitte Gros (extension des dispositions de l'article 39 bis du code général des impôts aux imprimeries de presse et de labour)..

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur : Commerce extérieur - (27 novembre 1984) (p. 3723) : net redressement du commerce extérieur en 1983 et diminution du déficit de la balance commerciale - Amélioration des échanges industriels et alourdissement de la facture énergétique - Maintien des crédits consacrés à l'expansion économique à l'étranger - Aides à l'exportation orientées vers les petites et moyennes entreprises, PME - Effort important en faveur du développement des grands contrats - Cite trois exemples dans le département des Yvelines allant à l'encontre des évolutions souhaitables : l'automobile et la suppression de 75 000 emplois prévue par le rapport Dalle, l'emballage et l'abandon de la fabrication de polypropylène par Rhône-Poulenc et la récupération des huiles usées - Fragilité des résultats du commerce extérieur - France déficitaire vis-à-vis des pays riches et industriels et faiblesse des perspectives d'achat des pays en voie de développement - Souhaite l'étude des flux d'importation des principales entreprises importatrices - Nécessité de contrecarrer la pénétration étrangère dans les secteurs où celle-ci est excessive - Interrogation sur la revalorisation du commerce international dans l'enseignement secondaire et supérieur, technique et général - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur.

Anciens combattants - (5 décembre 1984) - **Examen des crédits** - Etat B (p. 4053) : budget ne tenant pas compte des légitimes revendications des anciens combattants - Groupe communiste opposé à l'adoption de ces crédits - **Art. 82** (p. 4054) : soutient l'amendement n° II-60 de M. Fernand Lefort (rattrapage du rapport constant en 1985 porté à 3 %) - Se déclare opposé à l'amendement n° II-48 de M. Michel Maurice-Bokanowski, rapporteur spécial (suppression de cet article modifiant l'indice de rattrapage du rapport constant).

– **Projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes**

en ce qui concerne le Groënland (ensemble un protocole) - *Deuxième lecture* [n° 166 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4761) : groupe communiste favorable à l'adoption de ce projet - Respect de la décision prise par le peuple du Groenland.

- *Projet de loi relatif à la réglementation du versement destiné au transport en commun - Deuxième lecture* [n° 157 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4762) : groupe communiste favorable à l'adoption de ce projet, positif tant pour les transporteurs que pour les salariés.

- *Projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 150 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4763) : satisfait du texte issu de la commission mixte paritaire, CMP, tenant compte des souhaits exprimés par le groupe communiste - Elargissement des possibilités de dérogation à la norme d'augmentation par les cas d'amélioration de la qualité de l'eau - Révision de la loi de 1964 concernant la gestion de l'eau - Transparence de la détermination du prix de l'eau par les sociétés privées - Groupe communiste favorable à l'adoption de ce texte.

- *Projet de loi de finances rectificative pour 1984* [n° 131 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Art. 10 (p. 4798) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 5 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif au budget annexe des postes et télécommunications) - Satisfait de l'ouverture de crédits prévue pour la Compagnie générale de construction téléphonique, CGCT - Difficultés financières de cette entreprise publique.

- *Conclusions du rapport de M. Michel Chauty, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de résolution (n° 236, 83-84) de M. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes* [n° 90 (84-85)] - (19 décembre 1984) - *Discussion générale* (p. 4805) : groupe communiste opposé aux deux dernières commissions de contrôle proposées au Sénat relatives à la Nouvelle-Calédonie et à la gestion de la SNCF - Opposé à la proposition de résolution de M. Pierre Vallon tendant à créer une commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes - (p. 4806) : accroissement du volume des tâches de ce service public - Renforcement des effectifs - Difficultés financières - Acheminement du courrier à deux vitesses - Dégradation du service de la poste non imputable à sa qualité de monopole mais plutôt aux impératifs de rentabilité privée et de gestion concurrentielle - Groupe communiste opposé à l'adoption de cette proposition.

*Modifiant et remplaçant les pages 386 et 387
de la table des débats du Sénat 1984 (nominative)*

MASSON (Christian), sénateur des Ardennes (RPR) - Devient sénateur le 7 mars 1984 en remplacement de M. René Tinant, décédé (2 avril 1984) (p. 196).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (28 mai 1984) (p. 1152).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (26 juin 1984) (p. 1828).

*Modifiant et remplaçant la page 387
de la table des débats du Sénat 1984 (nominative)*

MASSON (Paul), sénateur du Loiret (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission de contrôle des conditions de fonctionnement, d'intervention et de coordination des services de police et de sécurité engagés dans la lutte contre le terrorisme, créée en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 18 novembre 1983 [n° 322 (83-84)] (17 mai 1984) - Sécurité publique.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2338) :** pouvoirs du Sénat en matière constitutionnelle - Manoeuvre aux fins de discréditer le Sénat - Retrait de l'ordre du jour du Sénat de la loi sur l'enseignement privé - Démission de M. Pierre Mauroy, Premier ministre et de M. Alain Savary, ministre de l'éducation - (p. 2339) : régime présidentiel; propos tenus par M. François Mitterrand à l'Assemblée nationale le 24 avril 1964; article 20 de la Constitution - Clivage entre l'ordre du jour de cette session extraordinaire et les préoccupations quotidiennes des Français - Votera la question préalable.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) (p. 3704) : Gouvernement résolu à jouer à fond la carte des petites et moyennes entreprises, PME - PME, les seules à pouvoir encore embaucher dans les années à venir - Interrogation des PME sur la brutale déclaration de M. François Mitterrand en Alsace - Propos insolites dans la bouche du Chef de l'Etat - Discours de Figeac appelant au rassemblement des énergies et discours de Mulhouse évoquant des relents de lutte de classes - Reprise des investissements dépendant de la restauration des capacités d'autofinancement - Réhabilitation de la notion de profits - Volonté du parti socialiste de supprimer le système capitaliste signalée par M. Lionel Jospin devant les cadres du parti socialiste - Responsables des PME attendant du Gouvernement l'allègement de leurs charges et la paix civile - Rapport de M. Jean Chamant très clair et très lucide concernant les restructurations - Lutte contre le chômage par la compétitivité et par l'accroissement de la productivité - Majeure partie du budget destinée à combler les déficits - Neuf entreprises nationales sur douze en déficit - Plan sidérurgique de mars sujet de divergences sur l'opportunité de la fermeture d'Ugine-Fos - Affaire Creusot-Loire - Repreneur hollandais à la Chapelle-Darblay

- Poursuite des promesses par M. Laurent Fabius - Système industriel à deux vitesses : le secteur public nationalisé où rien ne bouge et les petites et moyennes entreprises qui ne peuvent compter que sur elles-mêmes - (p. 3705) : nombreuses suppressions d'emplois dans les PME - Décret en préparation demandant aux entreprises d'avancer les dates de réglemens des cotisations sociales dues à l'URSSAF - Décision contraire à la politique d'allègement des charges - Au nom du groupe RPR, se déclare défavorable à l'adoption des crédits de ce budget.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3704 et 3705).

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) (p. 4080) : intervient au nom du groupe RPR sur les problèmes de sécurité préoccupant les Français - Statistiques de la délinquance - Responsabilité de l'Etat en matière d'ordre public - Evénements de Nouvelle-Calédonie - Accroissement des effectifs de la police - Formation accélérée - Renforcement des équipements individuels - Rapport Belorgey - Délai entre la création de postes budgétaires et la mise en place des effectifs sur le terrain - Problèmes modernes et scientifiques de lutte contre la délinquance - Nécessaire informatisation de la police - Création en 1980 d'un nouveau système informatisé des cartes d'identité - Malaise au sein de la police, notamment chez les cadres - Nomination d'un officier de gendarmerie chargé de contrôler les actions en matière de terrorisme - Remous autour de la mutation du commissaire Genthial en 1983 - (p. 4081) : bilan négatif de la gestion de M. Gaston Defferre - Nécessité de doter les forces de police françaises des moyens dont disposent déjà les grandes polices européennes - Programmes pluriannuels pour l'équipement de la police élaborés conjointement par les ministères de l'intérieur et de la justice - Taux dérisoire d'impôts consacrés par l'Etat à la sécurité - Ambiguïté de la loi du 10 juin 1983 sur les contrôles d'identité - Demande l'établissement d'une carte d'identité infalsifiable - Mesures attendues concernant l'immigration clandestine, la réduction des peines pour certains délinquants, la création de gardiens de la paix auxiliaires - Prévention indispensable grâce à l'action des travailleurs sociaux et des communes - Groupe du RPR opposé à l'adoption de ces crédits - (p. 4093) : évoque sa récente mission lui ayant permis de découvrir et de comparer les polices allemande, autrichienne et britannique.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (10 décembre 1984) - Art. 5 (p. 4332) :** son amendement n° 156, soutenu par M. Adrien Gouteyron : absence de convention à la date du transfert de compétences et prise en charge par la collectivité à laquelle se trouve rattaché l'établissement ayant le budget le plus important, des grosses réparations de l'équipement et du fonctionnement de l'ensemble; répartition des charges entre le département et la région, au prorata des superficies respectivement utilisées par le collège et le lycée; retiré.

Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - Art. 7 : Art. 15 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4353) : s'abstiendra sur le vote des différents amendements présentés à cet article, tant par les rapporteurs que par le ministre - S'oppose à l'intervention du représentant de l'Etat en qualité d'arbitre entre les communes - Inconvénients d'une participation au niveau départemental en raison de la diversité des collèges et des modes de gestion - *Art. 15-1* (p. 4356) : son amendement n° 164 : participation intercommunale aux dépenses de fonctionnement des collèges et des lycées; en cas de désaccord, participation définie par décret en Conseil d'Etat; devenu sans objet - *Art. 15-10* (p. 4380) : sur l'amendement n° 106 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (prérogatives du maire et du conseil municipal

pour le règlement des budgets des établissements ; prise en compte des modalités de règlement de ce budget par la collectivité de rattachement, après avis de l'autorité académique, lorsque le budget n'est pas en équilibre réel), son sous-amendement n° 171 : intervention du représentant de l'Etat dans le règlement des budgets des établissements ; retiré.

Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4441) : travaux des rapporteurs et des parlementaires au Sénat - Enseignement français - Qualité de l'enseignement - Vote par le groupe RPR de ce texte amendé par le Sénat.

*Modifiant et remplaçant la page 393
de la table des débats du Sénat 1984 (nominative)*

MERCIER (Jean), sénateur du Rhône (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Est nommé membre de la commission consultative des droits de l'homme (décret n° 84-72 du 30 janvier 1984) (2 avril 1984) (p. 202).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2353) : imprécision de la définition des libertés publiques et danger du projet de loi référendaire - Accentuation du déséquilibre des pouvoirs - Référendum et plébiscite - (p. 2354) : votera la question préalable.**
- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Justice - (28 novembre 1984) (p. 3752) : insuffisante augmentation des crédits de ce budget - Rappel de l'oeuvre accomplie par M. Robert Badinter, Garde des sceaux, depuis 1981 : suppression des tribunaux militaires ; abrogation de la loi Sécurité et libertés ; suppression de la peine de mort ; sort des victimes ; recours individuel devant la Cour des droits de l'homme - Action d'Amnesty international contre la peine de mort - Répression et prévention - Demande de réglementation du commerce des armes par l'institution d'une carte grise - Demande de réforme du système pénitentiaire et du code pénal - Contrôles d'identité : arrêt de la Cour de cassation du 4 octobre 1984 ; demande de modification de la loi du 14 octobre 1983 - Votera ce budget.

*Modifiant et remplaçant la page 393
de la table des débats du Sénat 1984 (nominative)*

MERCIER (Louis), sénateur de la Loire (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)] - Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Après l'art. 14 (p. 802) :** soutient l'amendement n° 134 de M. Jean Cauchon (part du fermage relative aux bâtiments d'habitation correspondant aux conditions de salubrité et de peuplement retenues en matière d'allocation de logement; part du fermage relative aux bâtiments d'exploitation répondant à des conditions techniques et économiques d'utilisation satisfaisantes).

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles - (29 novembre 1984) (p. 3791) : budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA, simple budget de reconduction - Progression des dépenses de l'assurance maladie de 6,4 % et des prestations familiales de 6,6 % - Insuffisante revalorisation des pensions vieillesse - Hausse des cotisations professionnelles se situant à 7,3 % - (p. 3792) : progression des cotisations professionnelles et accentuation du désengagement de l'Etat - Absence de dispositions relatives à l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans pour les agriculteurs - Statut des conjoints d'exploitants et élaboration d'un rapport sur ce sujet par M. Gérard Gouzes - Problème de la pension d'invalidité des agricultrices en cas d'inaptitude au travail - Faibles moyens de la mutualité sociale agricole en matière d'action sanitaire et sociale : aide ménagère à domicile pour les personnes âgées et médecine préventive - Souhaite obtenir un calendrier des améliorations prévisibles des prestations sociales des agriculteurs, notamment dans le domaine de la retraite - Se déclare défavorable, au nom du groupe UC, à l'adoption du BAPSA pour 1985.

SÉNAT

TABLE NOMINATIVE

SESSIONS DE 1984

A

ABADIE (François), sénateur des Hautes-Pyrénées (GD-SRG, puis RD du 30 mai au 30 septembre 1984, puis GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à limiter les cas où le conseil municipal est dissous de plein droit après modifications des limites territoriales communales [n° 223 (83-84)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - *Communes*.

AILLIERES (Michel d'), sénateur de la Sarthe (UREI).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (19 décembre 1984) (p. 4761).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 411 (83-84)] autorisant l'approbation d'une convention portant création d'une organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques « Eumestat » (ensemble deux annexes) [n° 8 (84-85)] (4 octobre 1984) - *Traités et conventions*.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 104 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention sur la loi applicable aux contrats d'intermédiaires

et à la représentation [n° 143 (84-85)] (12 décembre 1984) - *Traités et conventions*.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention portant création d'une organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques « Eumetsat » (ensemble deux annexes) [n° 411 (83-84)] - (31 octobre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2946) : accord de la commission avec le Gouvernement sur le programme Météosat - Création d'une nouvelle organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques, Eumetsat - Réalisation du premier programme Météosat confié à l'agence spatiale européenne et nouveau programme confié à Eumetsat - Lancement prévu de trois satellites opérationnels à l'aide de la fusée Ariane 4 - Eumetsat doté de la personnalité morale - Conseil comprenant deux représentants par Etat - Siège fixé provisoirement à Paris - Article 10 de l'accord prévoyant que le budget sera établi en unité de compte européenne, ECU - Contributions financières des Etats membres et part prépondérante de la France - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.*

- *Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la loi applicable aux contrats d'intermédiaires et à la représentation [n° 104 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4753) : son intervention présentée par M. Michel Crucis.*

ALDUY (Paul), sénateur des Pyrénées-Orientales (rattaché administrativement au groupe UCDP, puis au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale.

Relations culturelles [n° 72, tome III (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 552 (JO Débats 19 octobre 1984) à M. le Premier ministre : jouets (utilisation des fonds publics versés à une entreprise de jouets).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Relations extérieures - (6 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (relations culturelles) - (p. 4117) : diminution des moyens d'action des services culturels - Hausse du dollar - Nombre de postes budgétaires d'enseignants supprimés ; disparition d'un certain nombre d'emplois d'attachés linguistiques - Politique en matière de francophonie - Cohésion et enrichissement dans le monde de la langue et de la culture françaises - Dialogue interafricain et arabo-africain - Création du comité consultatif de la langue française, du commissariat général de la langue française et du haut conseil de la francophonie ; mission et moyens de ces structures - Alliance française ; nombre d'établissements culturels, de lycées et de collèges - Diminution de la subvention de l'Etat - Situation des instituts et suppression de huit centres dès 1984 - Système scolaire à l'étranger - Diversité des statuts des établissements - Redéploiement au détriment du Maghreb - Insuffisance titularisation des enseignants - Hausse des droits de scolarisation au Maroc et en Algérie - (p. 4118) : instauration d'un seuil minimal d'ouverture d'une classe - Politique d'aide aux étudiants étrangers en France et diminution du nombre de bourses d'études - Politique étrangère française et nécessaire prise en compte de l'Amérique latine - Audiovisuel et action radiophonique extérieure - Insuffisance du recrutement - Satellite de télévision directe, TDF 1 - Négociations entre le quai d'Orsay et le Luxembourg - Réseaux câblés - TV 5 et satellite ECS - Satellite Intelsat - Contribution financière de la France à l'UNESCO après le départ des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne - Crédits d'assistance et de solidarité aux Français séjournant à l'étranger - Budget de rigueur et d'abandon - Avis favorable sur ce projet de budget.

ALLONCLE (Michel), sénateur de la Charente (RPR).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (19 décembre 1984) (p. 4761).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 351 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'un protocole à l'accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel (ensemble neuf annexes) [n° 383 (83-84)] (13 juin 1984) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 467 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif au patrimoine immobilier français construit ou acquis en Tunisie avant 1956 (ensemble une annexe) [n° 33 (84-85)] (17 octobre 1984) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 86 (84-85)] adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif au patrimoine immobilier français construit ou acquis en Tunisie avant 1956 (ensemble une annexe) [n° 93 (84-85)] (28 novembre 1984) - Traités et conventions.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole à l'accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel (ensemble neuf annexes) [n° 351 (83-84)] - (27 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1880) :** accord de Florence adopté en 1950 ; protocole adopté le 26 novembre 1976 par la conférence générale de l'UNESCO - Dispositions liant la Communauté économique européenne et dispositions facultatives - Propose l'adoption de ce projet de loi.

– **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif au patrimoine immobilier français construit ou acquis en Tunisie avant 1956 (ensemble une annexe) [n° 467 (83-84)] - (31 octobre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2936) :** accord fixant les conditions dans lesquelles pourra s'effectuer la cession volontaire à des ressortissants ou à l'Etat tunisien des biens détenus par des Français avant l'Indépendance - Règlement réaliste et raisonnable possible - Visite du Président de la République en Tunisie en octobre 1983 - Absence d'indemnisation à ce jour des propriétaires français - Importance du nombre et de la valeur des biens immobiliers concernés, situés pour la plupart dans la seule région de Bizerte Menzel Bourguiba - (p. 2937) : négociation difficile et compromis discutable - Interrogation sur le cas des propriétaires ne désirant pas vendre - Propriétaires devant respecter le droit de préemption du locataire - Vente restant soumise à une double autorisation administrative - Absence d'intention spéculative - Information par l'administration tunisienne des droits et taxes éventuellement dus - Transferts de fonds définitifs facilités grâce au crédit mixte mis par la France à la disposition de la Tunisie - Titre II organisant un système particulier discutable de transfert de propriété pour les biens à caractère social - Accord du 23 février 1984 présentant les caractéristiques d'un compromis dont l'équilibre n'est pas satisfaisant - Avantages obtenus par les autorités tunisiennes considérables - Contribution financière importante de la France - Accord proposé laissant subsister de nombreuses incertitudes inadmissibles - Nécessité pour le Gouvernement de donner toutes assurances sur le caractère non contraignant de l'accord, sur les conditions de l'offre publique d'achat et sur les bases d'évaluation des biens - (p. 2938) : concertation insuffisante avec les propriétaires français - Accord ne pouvant être qu'une solution partielle avant une véritable loi d'indemnisation attendue par l'ensemble des compatriotes rapatriés et qui constitue le 32ème des 110 engagements pris par le Président de la République - Se déclare, au nom de la commission, défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

Deuxième lecture [n° 86 (84-85)] - (13 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4500) : déséquilibre des termes de l'accord au bénéfice de la Tunisie - Insuffisance des bases d'évaluation de la valeur des biens

visés - Insuffisante concertation avec les ressortissants français concernés - Satisfaction du Sénat de la garantie du caractère non obligatoire de la vente et de la participation de l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer à la commission mixte pour l'application de ce texte - Avis défavorable de la commission à l'adoption de ce projet de loi.

ALLOUCHE (Guy), sénateur du Nord (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 137 (25 avril 1984) (p. 484) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : industrie textile (mesures en faveur de l'industrie textile) - Discutée le 4 mai 1984 (débat commun) (p. 574 et suivantes).

INTERVENTIONS

- Questions orales avec débat jointes : industrie textile et industrie automobile - (4 mai 1984) (p. 578) : résultats positifs du plan textile : maintien de l'emploi et des investissements - Secteur en crise depuis 1973 ; investissements des grands groupes français dans les pays en voie de développement - Reconduction souhaitable du plan textile - Plainte de la Commission européenne - Souhaite connaître les mesures conformes à la réglementation communautaire que le Gouvernement français veut mettre en oeuvre pour prolonger les effets du plan textile.

- Question au Gouvernement : campagne « opérations vacances » - (7 juin 1984) (p. 1371) : lutte contre l'inflation et mobilisation de tous les agents économiques du pays - Protection du consommateur ; loi du 21 juillet 1983 et décret du 12 juillet 1983 - Opération « vacances 1982 » et « Points prix vacances 1983 » - Mise en place de ces opérations en 1984.

AMELIN (Jean), sénateur de la Marne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail (2 février 1984) (p. 146).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger (25 juin 1984) (p. 1786).

INTERVENTIONS

- Proposition de loi relative aux vins de Champagne, tendant à modifier leur taux de prise en charge au compte d'appellation d'origine « Champagne » et à fixer leur durée minimale de première fermentation [n° 412 (83-84)] - (23 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2694) : souligne que cette proposition de loi répond aux vœux de la profession concernée - Consécration d'une pratique devenue courante : fixation à 98,5 % du pourcentage de la récolte ayant droit à l'appellation d'origine « champagne » - Protection de la qualité des vins de Champagne : interdiction de mettre le vin en bouteille avant le 1^{er} janvier qui suit les vendanges - Attire l'attention du Gouvernement sur les dangers qui menacent aujourd'hui les grandes appellations d'origine - Rotation des stocks de plus en plus rapide au détriment de la qualité - Nécessité d'une réforme de la fiscalité viticole - Au nom du groupe du rassemblement pour la République et des sénateurs champenois, se déclare favorable à cette proposition de loi.

ANDIGNE (Hubert d'), sénateur de l'Orne (RPR).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires sociales.

- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles - (29 novembre 1984) - (p. 3792) : budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA, pour 1985 prenant en compte le net ralentissement des dépenses en matière de santé - Taux d'augmentation des pensions de retraite agricole inférieur au taux d'inflation - Absence de mesures de rattrapage dans le domaine des prestations vieillesse et d'harmonisation des retraites agricoles avec les pensions des salariés - Absence de perspective d'un abaissement de l'âge normal de la retraite à 60 ans - Progression des cotisations - Souhaite le financement par le BAPSA des dépenses de vaccination antigrippale des personnes âgées de plus de 75 ans - (p. 3793) : différentiel entre la participation professionnelle et l'engagement de l'Etat ne cessant de croître - Situation dramatique de l'agriculture, notamment dans les régions d'élevage - Absence des mesures nouvelles demandées par la profession - Au nom du groupe RPR, se déclare défavorable à l'adoption du BAPSA pour 1985.

ARTHUIS (Jean), sénateur de la Mayenne (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (31 janvier 1984) (p. 75).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion des lois portant répartition des compétences entre

l'Etat, les régions et les départements (26 juin 1984) (p. 1816).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail (28 juin 1984) (p. 1951).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne (24 octobre 1984) (p. 2726).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques (12 décembre 1984) (p. 4468).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (12 décembre 1984) (p. 4478).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création de fonds régionaux d'aide au commerce et à l'artisanat en milieu rural [n° 303 (83-84)] (9 mai 1984) - Commerce et artisanat.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 285 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale, abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne [n° 376 (83-84)] (12 juin 1984) - Transports aériens.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 336 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relative aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail [n° 437 (83-84)] (27 juin 1984).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de

l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail [n° 454 (83-84)] (28 juin 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 458 (83-84)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail [n° 460 (83-84)] (28 juin 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi (n° 13 (84-85)), adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne [n° 17 (84-85)] (11 octobre 1984) - Transports aériens.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 25 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques [n° 46 (84-85)] (24 octobre 1984) - Comptabilité privée.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne [n° 97 (84-85)] (29 novembre 1984) - Transports aériens.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 101 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers [n° 115 (84-85)] (5 décembre 1984) - Baux.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 79 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques [n° 116 (84-85)] (5 décembre 1984) - Comptabilité privée.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 122 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne [n° 123 (84-85)] (6 décembre 1984) - Transports aériens.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 107 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant certaines dispositions de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 138 (84-85)] (12 décembre 1984) - Auxiliaires de justice.

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques [n° 147 (84-85)] (13 décembre 1984) - Comptabilité privée.

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des

baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers [n° 148 (84-85)] (13 décembre 1984) - Baux.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 167 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers [n° 172 (84-85)] (19 décembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 112 (2 avril 1984) (p. 197) à M. le ministre de l'agriculture : politique agricole commune (conséquences pour l'économie agricole de l'accord européen sur le lait) Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1461 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - Deuxième lecture** [n° 97 (83-84)] - (26 janvier 1984) - Art. 14 (p. 32, 33) : **interview sur l'amendement n° 10 de M. Etienne Dailly, rapporteur (incompatibilités à caractère général aux fonctions de commissaire aux comptes) - Experts comptables et comptables agréés.**

- **Question au Gouvernement : politique salariale dans la fonction publique** - (12 avril 1984) - (p. 326) : versement d'une prime de 500 francs aux fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales, au titre de la clause de sauvegarde pour 1983 - Dépense portée sur 1984 relative à 1983, remettant en cause la sincérité des budgets de l'Etat - Remise à niveau de l'ensemble des traitements au 1^{er} avril 1984 - Interrogation sur l'année d'imputation du relèvement de 1 %.

- **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Deuxième lecture** [n° 135 (83-84)] - (19 avril 1984) - Chapitre II : Art. 413 du code rural (p. 432) : son amendement n° 53, soutenu par M. Jean Colin : régime particulier des piscicultures ; retiré.

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi modifiée n° 68-1 du 2 janvier 1968 sur les brevets d'invention** [n° 248 (83-84)] - (25 avril 1984) - Art. 1 (p. 472) : trois brevets sur quatre en France propriété de personnalités étrangères - Graves conséquences pour les entreprises faisant l'objet d'une interdiction, même provisoire - Sur l'amendement n° 2 de M. Félix Ciccolini, rapporteur (possibilité pour le président du tribunal de subordonner l'interdiction à la constitution par le demandeur de garanties destinées à assurer l'indemnisation éventuelle du préjudice subi par le défendeur), se déclare favorable au sous-amendement n° 9 de M. Jean Colin (subordination de l'interdiction provisoire d'acte de contrefaçon à la constitution obligatoire par le demandeur de garanties destinées à assurer l'indemnisation du défendeur).

- **Questions orales avec débat jointes : politique agricole** - (8 juin 1984) - (p. 1463) : question déposée au lendemain des décisions prises par les ministres de l'agriculture de la Communauté européenne les 11, 12 et 13 mars - Stupéfaction des producteurs de lait des pays de la Loire et en particulier de la Mayenne avant que ne soient conclus les accords des 30 et 31 mars - Baisse du revenu agricole - Impossibilité de toute installation nouvelle de jeunes agriculteurs et disparition de nombreuses exploitations - Remise en cause des emplois induits par la transformation des produits laitiers - Apaisement des agriculteurs et du monde rural nécessitant : un délai supplémentaire de trois à six mois pour les agriculteurs qui envisagent de cesser leurs exploitations ; des versements d'aides à tous les agriculteurs qui ont fait le choix de mettre un terme à leur

production laitière ; une révision des quotas ; la cessation des importations de beurre néozélandais - (p. 1464) : application aveugle des quotas sur l'ensemble du territoire français créant une menace de sinistre économique.

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique** [n° 300 (83-84)] - (20 juin 1984) - Après l'art. 6 (p. 1672, 1673) : son amendement n° 31 : incorporation au capital des intérêts des comptes courants d'associés acceptée par l'assemblée générale extraordinaire des associés ou des actionnaires, dans les douze mois suivant leur dépôt ; adopté.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail** [n° 336 (83-84)] - (28 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1926) : régime juridique applicable au séjour des étrangers en France - Entrée des étrangers sur le territoire national - Maintien de deux titres de séjour : carte de séjour temporaire, valable un an et renouvelable ; carte de résident, valable dix ans et renouvelée de plein droit - (p. 1927) : énumération des catégories d'étrangers bénéficiant de plein droit d'une carte de résident - Contrôle des flux migratoires - Assouplissement des conditions d'expulsion - Conditions d'octroi d'une carte de séjour temporaire - Refus possible de la carte de séjour temporaire ou de la carte de résident « pour motif d'ordre public » - Aide à la réinsertion dans le pays d'origine - Adoption par le Sénat, le 2 mai 1984, du rapport fait par M. Henri Collard, au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi de M. Edouard Bonnefous, tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs immigrés dans leur pays - Insertion de ce projet dans l'ensemble du contexte législatif et réglementaire : loi du 29 octobre 1981 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France ; loi du 10 juin 1983 modifiant les conditions d'expulsion des étrangers en situation illégale et circulaire du Garde des sceaux du 5 septembre 1983 relative aux modalités de reconduite à la frontière d'un étranger expulsé - (p. 1928) : abrogation de la loi du 10 janvier 1980 relative à la lutte contre l'immigration clandestine - Environnement économique - Explosion démographique en Afrique - Contrôle des flux migratoires - Nouvelle condition de délivrance des visas - Politique du logement, de la formation et de l'enseignement nécessaire à une meilleure insertion des populations immigrées - Renforcement du contrôle aux frontières - Insuffisance de personnel à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA - Equilibre souhaitable entre les droits des populations immigrées et le refus de toute immigration clandestine - Amendement de la commission visant à modifier les conditions du regroupement familial - Commission des lois favorable à l'adoption de ce projet - (p. 1933) : en réponse à M. Etienne Dailly, précise que les décrets, de 1938 relatif aux cartes de commerçants, d'industriels et d'artisans étrangers, et de 1954 relatif aux exploitants agricoles, sont opposables aux titulaires d'une carte de résident - Section I : Art. 12 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 (p. 1935) : son amendement n° 9 : carte de séjour temporaire pouvant être refusée pour des motifs d'ordre public ; adopté - Section : II Art. 14 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 (p. 1935) : ses amendements n° 10 : résidence régulière pendant une durée de trois ans obligatoire pour toute délivrance de la carte de résident ; et n° 11 : calcul du délai de trois ans ne tenant pas compte du temps d'exécution des peines ; adoptés - (p. 1936) : son amendement n° 12 : conditions personnelles ou économiques requises pour la délivrance de la carte de résident ; retiré au profit de l'amendement n° 24 de M. Etienne Dailly (1^o délivrance de la carte de résident après résultat d'une enquête administrative et d'un examen médical ; 2^o conditions personnelles ou économiques requises pour l'établissement durable en France) - (p. 1939) : son amendement n° 13 : refus de délivrance de la carte de résident pour des motifs d'ordre public ; adopté - Accepte les amendements de M. Etienne Dailly, n° 25 (délivrance de la carte de résident refusée aux étrangers condamnés à

certaines peines d'emprisonnement) et n° 26 (carte de résident délivrée aux étrangers en situation régulière quant à leurs obligations fiscales) - *Art. 16 de l'ordonnance du 2 novembre 1945* (p. 1941) : son amendement n° 14 : suppression de l'alinéa relatif au regroupement familial ; adopté - Souhaite l'examen prochain par le Parlement d'un texte définissant la notion de regroupement familial - Ses amendements n° 15 : délivrance de plein droit de la carte de résident à tout apatride justifiant de trois années de résidence en France dans le respect des lois et règlements en vigueur ; et n° 16 : suppression de la délivrance de plein droit de la carte de résident aux étrangers résidant habituellement en France depuis l'âge de dix ans ou depuis plus de quinze ans ; adoptés - Reprise de ces deux alinéas dans un article spécifique - *Art. 17 de l'ordonnance du 2 novembre 1945* (p. 1942) : son amendement n° 17 : sous réserve des nécessités de l'ordre public, délivrance de plein droit de la carte de résident aux étrangers résidant habituellement en France, soit depuis l'âge de dix ans, soit depuis plus de quinze ans ; calcul du délai de résidence ne tenant pas compte du temps d'exécution des peines ; réservé puis adopté (p. 1944) - *Art. 18 de l'ordonnance du 2 novembre 1945* (p. 1943) : s'oppose à l'amendement n° 28 de Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat (carte de résident autorisant l'étranger titulaire à exercer toute profession salariée, agricole, industrielle, commerciale ou artisanale) - *Art. 17 bis de l'ordonnance du 2 novembre 1945* (p. 1944) : son amendement n° 19 : suppression de l'automatisme du renouvellement de la carte de résident ; adopté - *Après l'art. 1* (p. 1945) : son amendement n° 20 : restriction aux conditions d'entrée sur le territoire national, pour des motifs d'ordre public ; adopté - *Art. 2* : ses amendements n° 21 : suppression de l'automatisme de la substitution de la carte de résident à l'un des titres actuellement détenus par l'étranger ; et n° 22 : possibilité pour certains étrangers de recevoir la carte de résident, sous réserve de l'appréciation des conditions fixées au 2ème, 3ème et 4ème alinéas de l'article 14 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 ; adoptés - *Art. 3* (p. 1946) : son amendement n° 23 : conditions d'expulsion des étrangers soumis à des peines d'emprisonnement ; adopté - *Après l'art. 6* (p. 1948) : accepte l'amendement n° 2 de M. Henri Collard, rapporteur pour avis (bénéficiaires et conditions d'attribution de l'aide au retour) - (p. 1949) : accepte les amendements de M. Henri Collard, rapporteur pour avis, n° 3 (énumération des diverses composantes de l'aide au retour) et n° 4 (restitution des titres de séjour et de travail et interdiction de toute nouvelle autorisation de travail pour un étranger bénéficiaire de l'aide au retour) - (p. 1950) : accepte les amendements de M. Henri Collard, rapporteur pour avis, n° 5 (sanctions prévues si le bénéficiaire a perçu l'aide au retour à la suite de fraude), n° 6 (conditions d'application de la présente loi déterminées par décret en Conseil d'Etat) et n° 7 (rapport d'application de la présente loi présenté au Parlement avant le 31 décembre 1985) - *Intitulé* (p. 1951) : accepte l'amendement n° 8 de M. Henri Collard, rapporteur pour avis (« Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, relatif aux étrangers séjournant en France et tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs étrangers dans leur pays »).

- **Projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 423 (83-84)] - (28 juin 1984) - Rapporteur, en remplacement de M. Pierre Ceccaldi-Pavard - *Discussion générale* (p. 1953) : succès de la commission mixte paritaire, CMP - Rappel des principaux points de désaccord entre les deux assemblées : dénomination du contrat ; caractère effectif et personnel de la jouissance préalable du logement ; absence de tout droit au maintien dans les lieux ; paiement par l'occupant des frais de remise en état des lieux ; garantie intrinsèque des habitations à loyer modéré, HLM ; date à laquelle doit être appréciée la situation de l'accédant pour l'octroi des prêts ; participation des acquéreurs à terme à la gestion de la copropriété - Demande l'adoption par le Sénat du texte issu des travaux de la CMP.

- **Projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne** [n° 285 (83-84)] - (28 juin 1984) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 1959) : droit de grève accordé au personnel du contrôle aérien - Définition d'un service minimum ; recherche d'un équilibre entre la défense des intérêts professionnels et la sauvegarde de l'intérêt général - Limites à l'exercice du droit de grève - Lois du 2 juillet 1964 et du 17 juin 1971 créant un statut spécial pour certains personnels de la navigation aérienne - (p. 1960) : liste des avantages dérogatoires accordés à ces personnels en raison du caractère pénible de leur fonction et de leur privation du droit de grève - Préjudices subis par les compagnies aériennes nationales, les aéroports et les usagers en cas de grève - Exercice du droit de grève des personnels du contrôle aérien entre 1970 et 1979 - Licenciement de contrôleurs aériens américains en 1981 - Problèmes posés par la définition d'un service minimum, difficilement envisageable chez certaines catégories de fonctionnaires (CRS, militaires, personnels de l'administration pénitentiaire) - (p. 1961) : service minimum permettant d'assurer la continuité de l'Etat et de satisfaire les besoins des usagers - Loi du 19 octobre 1982 relative aux rapports de force entre l'administration et les fonctionnaires en cas de conflit collectif - Grave perturbation de la navigation aérienne ou du service postal en cas de grève du zèle - Nouvelle définition des retenues pour absence de service - Strict encadrement du droit de grève : respect du préavis fixé par la loi du 31 juillet 1963 ; mise en place d'un service minimum élargi satisfaisant aux besoins des usagers ; abrogation de certaines dispositions de la loi du 19 octobre 1982 - Limites du droit de grève fixé par le législateur - Actuel mouvement de grève visant à faire pression sur le Parlement - Favorable à ce projet sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des lois - *Art. 1* (p. 1966) : son amendement n° 1 : levée des sanctions disciplinaires applicables en cas de grève de certains corps de la navigation aérienne sous deux conditions : respect d'un préavis et interdiction de grèves tournantes ; adopté - *Art. 2* (p. 1967) : ses amendements n° 2 : champ d'application du service minimum ; et n° 3 : service minimum permettant d'assurer la continuité des pouvoirs publics ; adoptés - (p. 1968) : ses amendements n° 4 : service minimum permettant de satisfaire les besoins essentiels de la France ; n° 5 : service minimum permettant d'assurer la mission nécessaire à la protection de la santé et de la sécurité des personnes et des biens ; et n° 6 : service minimum permettant de maintenir les liaisons destinées à éviter l'isolement de la Corse, des départements et territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte ; adoptés - *Après l'art. 2* (p. 1969) : son amendement n° 7 : définition du service minimum élargi ; adopté - Satisfaction des besoins des usagers du service public - Application de ce service minimum élargi pendant la période estivale - *Après l'art. 3* (p. 1970) : son amendement n° 9 : abrogation de certains articles de la loi du 19 octobre 1982 relative aux rapports entre l'administration et les fonctionnaires en cas de conflit collectif ; adopté - *Art. 4* (p. 1971) : son amendement n° 11 : exclusion du territoire de la Polynésie française du champ d'application de la présente loi ; adopté - *Intitulé* : son amendement n° 12 : « Projet de loi relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne et aux retenues pour absence de service fait par les personnels de l'Etat, des collectivités locales et des services publics » ; adopté.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail** - *Nouvelle lecture* [n° 454 (83-84)] - (29 juin 1984) - Rapporteur - *Discussion générale* : voir intervention de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (p. 2026).

- **Projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de**

la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne - Deuxième lecture [n° 13 (84-85)] - (17 octobre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2633) : reconnaissance du droit de grève pour certains fonctionnaires de la navigation aérienne - Risques majeurs présentés par ce texte : reconnaissance du droit de grève à d'autres corps de fonctionnaires et agents publics : CRS, personnel pénitentiaire ; conséquences des arrêts de travail dans ce secteur - Inconvénients graves non compensés par l'institution d'un service minimum de la navigation aérienne - Encadrement strict de ce droit de grève : dépôt d'un préavis ; service minimum élargi pendant certaines périodes ; abrogation de la loi du 19 octobre 1982 relative aux retenues pour absence de service fait par les personnels de l'Etat, des collectivités locales et des services publics - Rejet de tous les amendements du Sénat par l'Assemblée nationale en seconde lecture - (p. 2634) : reprise des amendements déposés par la commission des lois en première lecture - Art. 1 : son amendement n° 1 : levée des sanctions disciplinaires applicables en cas de grève de certains corps de la navigation aérienne sous deux conditions : respect d'un préavis et interdiction de grève tournante ; adopté - Art. 2 : son amendement n° 2 : extension du champ d'application du service minimum ; adopté - (p. 2635) : ses amendements n° 3 : service minimum permettant d'assurer la continuité des pouvoirs publics ; n° 4 : service minimum permettant de satisfaire les besoins essentiels de la France ; et n° 5 : service minimum permettant d'assurer la mission nécessaire à la protection de la santé et de la sécurité des personnes et des biens ; adoptés - (p. 2636) : son amendement n° 6 : service minimum permettant de maintenir les liaisons destinées à éviter l'isolement de la Corse, des départements et territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte ; adopté - Art. 2 bis (p. 2637) : son amendement n° 7 : rétablissement de cet article relatif à la définition du service minimum élargi ; adopté - Art. 3 bis (p. 2638) : son amendement n° 9 : abrogation de certains articles de la loi du 19 octobre 1982 relative aux rapports entre l'administration et les fonctionnaires en cas de conflit collectif ; adopté - Art. 4 (p. 2639) : son amendement n° 11 : exclusion du territoire de la Polynésie française du champ d'application de la présente loi ; adopté - Intitulé (p. 2640) : son amendement n° 12 : projet de loi relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne et aux retenues pour absence de service fait par les personnels de l'Etat, des collectivités locales et des services publics ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques** [n° 25 (84-85)] - (30 octobre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2897) : harmonisation des obligations comptables des sociétés françaises avec la VIIe directive européenne concernant les comptes consolidés - Transparence de l'information au profit des actionnaires, des salariés et des créanciers - Comités de groupe institués par la loi du 28 octobre 1982 - Nécessité incontestable d'établir des comptes consolidés - Commission des opérations de bourse, COB, déplorant la diversité des méthodes de consolidation - Loi du 3 janvier 1983 reconnaissant l'obligation légale de consolidation des comptes pour certaines sociétés cotées - Obligation de certification des comptes consolidés instaurée par la loi du 30 avril 1983 - Comptes consolidés des établissements de crédit et des compagnies financières - Délai d'application de la VIIe directive européenne - Extension de l'obligation de consolidation des comptes à toutes les sociétés commerciales - (p. 2898) : publication des comptes consolidés - Définition plus précise des critères d'entrée d'une société dans le champ de la consolidation - Différentes méthodes de consolidation admises par le droit français ; méthode d'intégration globale seule conforme à la directive européenne - Evaluation par équivalence de certains titres de participation dans les comptes annuels - Abaissement des seuils de participation - Mesures relatives à la différence de première consolidation relevant du

domaine réglementaire - Modulation des délais d'application de la loi - Report au 1 janvier 1986 de la date d'entrée en vigueur de l'obligation de consolidation pour les sociétés cotées et les entreprises publiques - S'interroge sur les deux décrets d'application prévus définissant des modalités de consolidation différentes selon que les sociétés soient cotées ou non - Art. 1 (p. 2899) : son amendement n° 1 : extension du champ d'application du projet à toutes les sociétés commerciales ; publication d'un rapport sur la gestion du groupe consolidé, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis du conseil national de la comptabilité ; définition précise des types de contrôle et d'influence, contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable ; adopté - Art. 2 (p. 2901) : ses amendements n° 2 : assujettissement au régime des comptes consolidés des sociétés qui émettent des valeurs mobilières cotées ; et n° 5 : publication par la société mère des comptes consolidés ; adoptés ; ses amendements rédactionnels n° 4, n° 6, n° 7 et n° 8 visant à modifier l'article 357-2 de la loi du 24 juillet 1966 ; adoptés - (p. 2902) : ses amendements n° 9 : nouvelle rédaction de l'article 357-3 de la loi du 24 juillet 1966, relatif aux méthodes de consolidation ; n° 10 : reprise de la clause relative aux restrictions sévères et durables excluant une entreprise de la consolidation ; distinction entre les exemptions obligatoires et les exemptions facultatives ; et n° 12 : suppression pour coordination de l'alinéa relatif aux modalités d'établissement et de publication des comptes consolidés, fixées par décret en Conseil d'Etat ; adoptés - (p. 2903) : ses amendements n° 13 : suppression des règles d'évaluation spécifique visant les sociétés cotées ; n° 14 : pour les sociétés qui ont des filiales dont l'activité s'exerce pour l'essentiel hors du territoire national, recours facultatif aux méthodes d'évaluation fixées par décret en Conseil d'Etat ; n° 15 : substitution de la date de clôture de l'exercice de consolidation à la date d'arrêt ; adoptés - Son amendement n° 16 : contrôle des comptes intermédiaires des filiales étrangères par un professionnel chargé du contrôle des comptes ; adopté après modification par le sous-amendement n° 41 de M. Michel Darras (contrôle des comptes intermédiaires par un professionnel chargé du contrôle des comptes, dans les sociétés non tenues de désigner un commissaire aux comptes) - (p. 2904) ; en réponse à M. Etienne Dailly, précise qu'en vertu de la loi du 1^{er} mars 1984, certaines sociétés commerciales françaises n'ont pas de commissaire aux comptes - Art. 3 (p. 2905) : ses amendements n° 20 : évaluation par équivalence de certains titres de participation dans les comptes annuels, rendue possible par dérogation à l'article 12 du code du commerce ; et n° 21 : abaissement du seuil de participation à 33 %, au lieu de 50 % ; adoptés - (p. 2906) : sur l'amendement n° 38 de M. François Collet (différence constatée à la date d'acquisition entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres déterminés à cette même date, ajoutée à la quote-part globale de capitaux propres), son sous-amendement n° 40 : différence constatée à la date de première consolidation entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres déterminés à cette même date, pouvant être ajoutée à la quote-part globale de capitaux propres lorsque cette différence est positive ; devenu sans objet - Après l'art. 3 : son amendement n° 22 : comptes consolidés et rapport sur la gestion du groupe consolidé communiqués aux associés d'une société en nom collectif ; adopté - Art. 7 (p. 2907) : son amendement n° 26 : certification, par les commissaires aux comptes, des comptes consolidés délivrée en s'appuyant notamment sur les travaux des professionnels chargés de l'examen des comptes des sociétés entrant dans la consolidation ; adopté - (p. 2908) : son amendement n° 28 : commissaire aux comptes chargé de vérifier, le cas échéant, la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe consolidé ; adopté - Après l'art. 7 : son amendement n° 29 : comptes annuels et, le cas échéant, comptes consolidés de l'exercice transmis aux conseils de surveillance des sociétés en commandite par actions ; adopté - Art. 10 (p. 2909) : son amendement n° 31 : publication des comptes consolidés établis par certaines entreprises publiques ; adopté - Art.

12 : ses amendements n° 32, n° 33 et n° 34 relatifs au report, dans certains cas, de la date d'entrée en vigueur de la présente loi au 31 décembre 1985 ; adoptés - Art. 13 bis (p. 2910) : ses amendements n° 35 : inscription, après inventaire, de la quote-part du bénéfice à réaliser ; rejeté et n° 36 : inscription, après inventaire, du bénéfice réalisé sur une opération partiellement exécutée et acceptée par le co-contractant ; adopté - Art. 13 ter : son amendement n° 37 : abrogation du 4° de l'article 481 de la loi du 24 juillet 1966 ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - Art. 2 (p. 3277) : son amendement n° I-7, soutenu par M. Pierre Ceccaldi-Pavard : élévation à 60 000 francs du plafond pour l'amortissement des voitures de tourisme ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 14 bis (p. 3342) : son amendement n° I-93, soutenu par M. André Fosset : institution d'une créance résultant d'une rétro-imputation, sans condition d'investissements antérieurs ; retiré.

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Après l'art. 22 (p. 3390) : son amendement n° I-39, soutenu par M. Jean Colin : droits de mutation à titre gratuit : différé de paiement et étalement de paiement ; retiré.

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) - (p. 3702) : incapacité de ce budget de favoriser la création de nouveaux emplois industriels et le développement des entreprises - Coût financier des nationalisations - Dotations en capital accordées d'une façon discriminatoire - Conséquences pour les fournisseurs privés des entreprises du secteur public et risque de déstabilisation des PME - Préservation de la seule situation des entreprises tournées vers les marchés extérieurs - Compétitivité nécessaire de nos entreprises pour une reconquête du marché intérieur - Importance du nombre de disparitions d'entreprises et de faillites - Amélioration de l'investissement dépendant du redressement des capacités d'autofinancement des entreprises - Nécessité de surveiller le différentiel d'investissement - Changement de politique du Gouvernement en matière de prêts bonifiés signalé par la presse - (p. 3703) : transmissions des entreprises familiales gravement menacées par la fiscalité en vigueur - Souhaite la réduction de moitié du taux de la taxation applicable à la transmission des biens professionnels - Carcan réglementaire faisant obstacle aux créations d'entreprises - Dégradation du bilan des exportations des biens d'équipement depuis deux ans - Faiblesse du volume des commandes enregistrées - Tardissement des commandes en provenances des pays de l'Est et des pays en voie de développement - S'interroge sur la crédibilité du soutien gouvernemental à l'exportation lourde.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3702 et 3703).

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - Après l'art. 23 quinquies (p. 4440) :** se déclare défavorable à l'amendement n° 14 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (pouvoir des centres de gestion pour assurer le remboursement aux collectivités et établissements affiliés des rémunérations afférentes aux décharges d'activité de service des agents ; exercice des droits syndicaux).

- **Conclusions du rapport de M. André Fosset, fait au nom de la commission des finances, sur sa proposition de**

résolution (n° 231, 83-84), déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale [n° 65 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4445) : création de plusieurs commissions de contrôle face à la dégradation de la situation générale - Caractère critique de la situation de la SNCF d'un point de vue financier - Incidences du syndicalisme et du corporatisme sur la gestion dans le secteur public et nationalisé - Etude des pesanteurs qui compromettent l'équilibre, la gestion, la survie et l'avenir de la SNCF - Vote favorable à la création de cette commission de contrôle.

- **Projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques - Deuxième lecture [n° 79 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4462) :** extension du champ d'application de la loi à toutes les sociétés commerciales - Périmètre de consolidation - Contrôle exclusif, conjoint et influence notable - Méthodes de consolidation ou de réévaluation - Délai d'entrée en vigueur de la loi - Divergences entre les deux assemblées relatives à la définition du contrôle de fait, de l'influence notable par contrat et à l'application de règles d'évaluation spéciales - Dépôt d'amendements - Réévaluation dans les comptes des entreprises consolidantes des titres de participation - (p. 4463) : définition d'un régime fiscal spécifique - Fonction du commissaire aux comptes de la société consolidante - Compte de résultat - Bilan d'ouverture - Mesures transitoires - Définition du contrôle de fait - Art. 1 (p. 4464) : ses amendements n° 2 : contrôle exclusif par une société ; cas de présomption de désignation par la société consolidante et seuil de 40 % des droits de vote ; cas d'absence de présomption de désignation ; et n° 3 : définition de la situation d'une société dominante et suppression des dispositions relatives à la détention d'une action ou d'une part dans le capital de la société à faire entrer dans le périmètre de consolidation ; adoptés - (p. 4465) : son amendement n° 4 : contrôle conjoint et partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires ; adopté - Art. 2 : son amendement n° 5 : exemption des sociétés de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe à l'exception des sociétés qui émettent des valeurs mobilières inscrites à la cote officielle des bourses de valeurs ; adopté - (p. 4466) : ses amendements n° 6 et n° 7, relatifs à l'inclusion dans les comptes consolidés du groupe par mise en équivalence ; adoptés - Son amendement n° 8 : prise en compte de règles relatives à la publicité comptable des opérations de crédit bail ; adopté - Art. 3 (p. 4467) : son amendement n° 9 : caractère dérogatoire de la réévaluation ; adopté - Art. 7 ; son amendement n° 10 : conformité des comptes consolidés à la situation patrimoniale de l'entreprise ; adopté.

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers [n° 101 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4476) :** limitation des effets du coefficient de majoration des baux commerciaux - Absence de réforme du système de révision des baux commerciaux et correction du jeu normal du coefficient légal de majoration par le Parlement - Mécanismes de fixation du coefficient de renouvellement des baux commerciaux - Souhaits des organisations représentatives des commerçants et des représentants des propriétaires - Montant du coefficient - Inconvénients d'un coefficient trop faible - Limitation des majorations applicables au renouvellement de certains baux et loyers ; baux relatifs aux locaux professionnels, à certains garages ou aux locations saisonnières - Atteinte à la liberté du domaine immobilier - Réduction de l'offre de locaux en location saisonnière - Baisse du nombre de mises en chantier de bureaux - Lutte contre l'inflation et hausse des prix - Nécessaire retour au projet de loi initial avant sa modification par l'Assemblée nationale - Art. 1 (p. 4477) : son amendement n° 1 :

coefficient de majoration des baux commerciaux et retour au projet initial du Gouvernement ; taux de 2,3 % ; adopté - **Art. 2** : son amendement n° 2 : suppression de cet article relatif à l'extension du champ de la réglementation et des blocages de révision de loyer ; adopté - **Intitulé** : son amendement n° 4 : « Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1985 » ; adopté.

- **Projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne - Nouvelle lecture [n° 122 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4479) : accident d'avion à Gargès-Gonesse et décès de six personnes - Réussite commerciale de l'industrie aéronautique française - Droit de grève dans la navigation aérienne et échec de la commission mixte paritaire - Rétablissement du droit de grève au bénéfice de certains personnels de la navigation aérienne - Précédent dangereux pour les corps assurant les fonctions d'autorité et de sécurité de l'Etat comme les policiers ou les magistrats - Vulnérabilité des communications aériennes et incitation à l'extension d'abus - Dépôt d'amendements visant à assortir la restitution du droit de grève au personnel de la navigation aérienne de garanties sérieuses - Cas de levée d'interdiction de la grève - Service minimum élargi - Abrogation des dispositions de la loi du 19 octobre 1982 - **Art. 1** (p. 4480) : son amendement n° 1 : reprise du texte adopté par le Sénat en seconde lecture relatif à la cessation concertée du service opérée en méconnaissance des dispositions des articles L. 521-3 et L. 521-4 du code du travail ; adopté - **Art. 2** : ses amendements n° 2 : reprise du texte adopté par le Sénat en seconde lecture relatif au service de la navigation aérienne devant au moins être assuré en toute circonstance ; n° 3 : continuité de l'action des pouvoirs publics et exécution des missions de la défense nationale ; n° 4 : préservation des intérêts, satisfaction des besoins essentiels de la France et respect de ses engagements internationaux ; n° 5 : mission nécessaire de la protection de la santé et de la sécurité des personnes et des biens ; et n° 6 : maintien des liaisons destinées à éviter l'isolement d'une partie du territoire métropolitain et à assurer la permanence des relations avec les départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'avec la collectivité de Mayotte ; adoptés - **Art. 2 bis** : son amendement n° 7 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en seconde lecture relatif aux liaisons nécessaires au maintien des activités économiques du pays en cas de grève de plus de 72 heures ; adopté - **Art. 3** (p. 4481) : son amendement n° 8 : désignation par le ministre chargé de l'aviation civile des personnels indispensables à l'exécution des missions ; adopté - **Art. 3 bis** : son amendement n° 9 : rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale relatif à l'abrogation de certains articles de la loi du 19 octobre 1982 ; adopté - **Art. 4** : ses amendements n° 10 : modalités d'entrée en vigueur des dispositions des articles 1 à 3 de cette loi ; et n° 11 : applicabilité dans les territoires d'outre-mer à l'exception du territoire de la Polynésie française et dans la collectivité territoriale de Mayotte ; adoptés - **Intitulé** : son amendement n° 12 : « Projet de loi relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne et aux retenues pour absence de service fait par les personnels de l'Etat, des collectivités locales et des services publics » ; adopté.**

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers - Nouvelle lecture [n° 167 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4730) : échec de la commission mixte paritaire - Désaccord fondamental entre les deux assemblées sur la politique économique à appliquer dans le secteur immobilier - Optique dirigiste de l'Assemblée nationale - Commission des lois favorable au rétablissement du texte voté au Sénat en première lecture - **Art. 1** : son amendement n° 1 : coefficient de majoration des baux commerciaux à renouveler en 1985 porté de 2,25 à 2,30 ; adopté - **Art. 2** (p. 4731) : son amendement n° 2 : suppression de cet article relatif à l'augmentation des loyers des baux renouvelés en 1985 portant sur certains locaux**

professionnels et certains garages ; adopté - **Art. 3** (p. 4732) : son amendement n° 3 : suppression de cet article relatif au plafonnement d'allocations à caractère saisonnier conclues ou renouvelées en 1985 ; adopté - **Intitulé** : son amendement n° 4 : « Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1985 » ; adopté.

- **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 107 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4733) : vives controverses entre le barreau de Paris et les barreaux périphériques - Rappels sur le principe de la territorialité de la postulation et le système dérogatoire institué en région parisienne - Loi de 1971 fusionnant les professions d'avocat, d'avoué et d'agréé - (p. 4734) : système dérogatoire créé en région parisienne en raison de l'éclatement du département de la Seine et de la création de quatre tribunaux de grande instance périphériques - Loi de 1971 instituant également trois régimes de bipostulation - Expiration de la multipostulation le 1^{er} janvier 1985 - Désaccord des différents barreaux concernés sur les propositions de la Chancellerie - Faiblesse des effectifs des barreaux périphériques - Unité géographique, économique et sociale de la région parisienne - Majorité des affaires « institutionnelles » plaidées par des avocats du barreau de Paris - Coopération souhaitable entre les barreaux de la région parisienne en vue de faire face aux exigences de la concurrence européenne et aux impératifs du développement technologique - Arrêt récent de la Cour de Luxembourg abolissant la règle de l'unicité du cabinet - (p. 4735) : modification de l'article 1^{er} par l'Assemblée nationale : maintien du principe de la territorialité entre les barreaux de la région parisienne dans trois domaines : l'aide judiciaire, les procédures de saisies immobilières, de partage et de licitation, et le recours à un avocat postulant - Souci du législateur de favoriser l'installation de jeunes avocats dans les barreaux périphériques - Pérennisation, en région parisienne, du système dérogatoire au principe de la territorialité de la postulation - Commission des lois favorable à l'adoption de ce projet - **Art. 1** (p. 4740) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. André Fosset (principe de la territorialité de la postulation applicable dans les tribunaux périphériques pour les affaires concernant la propriété et les contrats).**

- **Projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 147 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4743) : accord intervenu en commission mixte paritaire entre les deux assemblées - Définition du contrôle de fait - Influence dominante par contrat - Endettement consolidé du groupe devant figurer dans l'annexe - Règles spéciales d'évaluation et de présentation appliquées à l'intérieur des groupes présentant des comptes consolidés - Evaluation par équivalence constituant une dérogation aux règles de l'article 14 du code de commerce - Référence, à l'article 7, au patrimoine et à la situation financière de l'ensemble consolidé - Projet constituant un premier pas vers le droit des groupes de sociétés - Demande au Sénat d'adopter le texte issu de la CMP.**

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984 [n° 131 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Art. 23 (p. 4802) : son amendement n° 16, soutenu par M. Jean Colin : dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-4 du code des communes applicables à la taxe départementale sur l'électricité à compter du 1^{er} janvier 1985 ; adopté.**

ARZEL (Alphonse), sénateur du Finistère (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion des lois portant répartition des compétences entre l'Etat, les régions et les départements (26 juin 1984) (p. 1816).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail (28 juin 1984) (p. 1951).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 488 (83-84)] complétant la loi n° 67-545 du 7 juillet 1967 relative aux événements de mer [n° 16 (84-85)] (11 octobre 1984).

INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** - (24 janvier 1984) (p. 3) : intervention de M. Jean Cluzel, président du groupe sénatorial de l'élevage, auprès du Président de la République, pour demander un débat agricole au cours de la présente session extraordinaire - Ampleur des problèmes agricoles en Bretagne - Montants compensatoires monétaires - Propositions de la Commission européenne.

- **Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Deuxième lecture** [n° 264 (83-84)] - (21 mai 1984) - Art. 1 (p. 938) : son amendement n° 83, soutenu par M. Jean Francou : associations de jeunesse, d'éducation populaire et de tourisme social exclues du champ d'application de la présente loi ; retiré.

- **Projet de loi complétant la loi n° 67-545 du 7 juillet 1967 relative aux événements de mer** [n° 488 (83-84)] - (17 octobre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2643) : harmonisation de la législation française avec la convention de Londres du 19 novembre 1976 relative à la limitation de responsabilité en matière de créances maritimes - Substitution de cette convention à la convention de Bruxelles du 10 octobre 1957 relative à la responsabilité des propriétaires de navires - Nouvelle réglementation applicable en matière d'assistance - Principe de la limitation de responsabilité identique pour le propriétaire et pour l'assistant du navire - Limites de responsabilité de l'assistant évaluées différemment selon deux hypothèses - Limitation de responsabilité étendue au préposé de l'assistant - Projet applicable aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte - Simultanéité de l'entrée en vigueur de la convention de Londres et de la présente loi - Art. 1^{er} (p. 2644) : ses amendements rédactionnels n° 1, n° 2 et n° 3 ; adoptés.

AUROUX (Jean), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé de l'énergie (nommé le 24 mai 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Puis secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

En qualité de secrétaire d'Etat à l'énergie

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement**, de M. Paul Kauss : unité de raffinage de Herrlisheim - (7 juin 1984) (p. 1378) :

évolution de l'industrie du raffinage - Unité de conversion disposant de craqueurs catalytiques - Examen de la situation de la raffinerie de Strasbourg et absence de dépôt de demande de fermeture.

En qualité de secrétaire d'Etat aux transports

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 461 de M. Jean Faure : transports routiers (difficultés des transporteurs routiers) (23 octobre 1984) (p. 2686, 2687).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne - Deuxième lecture** [n° 13 (84-85)] - (17 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2632) : rencontre avec les partenaires sociaux, à Athis-Mons et à Orly - Conditions particulières de travail des personnels intéressés - Sauvegarde des personnes et des biens - Maintien des liaisons indispensables pour éviter l'isolement de certaines parties du territoire - Missions de défense nationale - (p. 2633) : respect des engagements internationaux ; survol du territoire français - Recherche d'un juste équilibre entre la reconnaissance du droit de grève et les missions d'intérêt national assurées par un service minimum de la navigation aérienne - Texte d'application établi après consultation des personnels - Première étape dans la solution aux problèmes posés par ce secteur d'activité de pointe - Dispositions budgétaires - Souhaite l'adoption de ce projet par le Sénat - Art. 1 (p. 2634) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (levée des sanctions disciplinaires applicables en cas de grève de certains corps de la navigation aérienne sous deux conditions : respect d'un préavis et interdiction de grève tournante) - Art. 2 (p. 2635) : s'oppose aux amendements de M. Jean Arthuis, rapporteur, n° 2 (extension du champ d'application du service minimum), n° 3 (service minimum permettant d'assurer la continuité des pouvoirs publics), n° 4 (service minimum permettant de satisfaire les besoins essentiels de la France) et n° 5 (service minimum permettant d'assurer la mission nécessaire à la protection de la santé et de la sécurité des personnes et des biens) - Art. 2 bis (p. 2637) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Jean Arthuis, rapporteur (rétablissement de cet article relatif à la définition du service minimum élargi) - Art. 3 bis (p. 2638) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Jean Arthuis, rapporteur (abrogation de certains articles de la loi du 19 octobre 1982 relative aux rapports entre l'administration et les fonctionnaires en cas de conflit collectif) - Art. 4 (p. 2639) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Jean Arthuis, rapporteur (exclusion du territoire de la Polynésie française du champ d'application de la présente loi) - Intitulé (p. 2640) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Jean Arthuis, rapporteur (projet de loi relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne et aux retenues pour absence de service fait par les personnels de l'Etat, des collectivités locales et des services publics).

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) - (p. 3936) : transports non urbains - Transports collectifs urbains - Transports de marchandises - Voies navigables - Décentralisation et modernisation - Pratique contractuelle entre les partenaires, l'Etat et les collectivités locales - Liaison Lille Lyon par le TGV - Droit

au transport des citoyens - Place des handicapés et des personnes âgées - Modernisation technologique - Aéronautique civile ; Airbus ; ATR 42 ; Falcon 900 - TGV Sud-est, Atlantique et Nord-européen - Techniques de pointe et nouveaux moyens de transport : Poma 2000, Aramis, Val - Transports non urbains de voyageurs et nouvel autocar de grand tourisme FR1 de Renault véhicules industriels - Modalités de gestion des entreprises publiques - (p. 3937) : contrats de plan entre l'Etat et certaines entreprises publiques - Modernisation des transports et 9^e Plan - Actions des diverses collectivités territoriales, de l'Etat et des entreprises publiques et privées - Prise progressive des décrets d'application de la loi d'orientation des transports intérieurs - Arrêté de composition et de désignation de la section permanente des différentes commissions du Conseil national des transports - Comités départementaux et régionaux des transports - Etablissement public à caractère scientifique et technique, EPST - Effort de sécurité et de réglementation en matière d'aviation civile - Action de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation, SNECMA - Mise en place du budget annexe de la navigation aérienne - Sécurité au sol - Absence de détournements en 1984 à partir d'aéroports nationaux - Signature du contrat de plan d'Air France - Préparation de la convention d'Air Inter - Devenir de l'aviation légère et sportive - Transports terrestres routiers - Formation des conducteurs routiers - Revalorisation de la tarification routière obligatoire - Réalisation d'infrastructures en Ile-de-France - Contrats de développement relatifs aux transports urbains ou aux transports interurbains - Nouvelle répartition des compétences et des responsabilités - (p. 3938) : modernisation des autocars - Métros et tramways - Transports en commun nouvelle formule à Toulouse - SNCF et projets de nouvelles dessertes régionales - SNCF et nouveau cahier des charges arrêté en 1983 - Diminution du déficit de la SNCF - Travaux du TGV Atlantique - Programme d'électrification - Recherche - Action du Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Emploi - Transports fluviaux - Rénovation de l'Office national de la navigation - Ressources hydroélectriques pour la Compagnie nationale du Rhône - Météorologie - Tunnel sous la Manche - Rôle de carrefour d'une Europe élargie pour le transport ferroviaire ou routier - Compétitivité de l'économie - Exportation de biens et services - Définit les transports comme un trait d'union entre les hommes - (p. 3947) : contradiction entre l'Etat providence et la philosophie libérale - Modération des dépenses sans remettre en cause la qualité de l'administration - Recherche - Problème des transports en province - SNCF - Intervention du FSGT dans la réalisation du TGV Sud-est - Taux de rentabilité attendu du TGV Atlantique - Réduction du déficit de la SNCF - (p. 3948) : modernisation technologique, économique et sociale - Evolution de la fiscalité pétrolière et baisses de TVA - Formation des routiers - Rôle de carrefour de la France au sein d'une Europe élargie - Développement du transport routier en Europe - Secteur du transport aérien - Conséquences de la déréglementation pour les transports aériens - Nombre de personnels pour le pilotage de l'Airbus A320 - Contrat avec la Pan Am et achat d'Airbus - SNECMA - Résultats dans le secteur aéronautique - Problème des routes - Vitesse des camions et contrôle des gaz d'échappement - Voies navigables - (p. 3949) : Office national de la navigation - Chambre nationale de la batellerie artisanale - Rapport de la commission Grégoire - Section Niffer Mulhouse - FSGT - Modalités d'alimentation du capital de la SNECMA - Lutte contre l'inflation et nécessité de certaines annulations de crédits - (p. 3964, 3965) : SNCF - Intervention du FSGT dans le TGV Atlantique - Charges de la SNCF - Aéronautique ; Airbus ; ATR 42 - Développement de la SNECMA - Aviation légère - Situation de la SNCF - Action du gouvernement précédent - Desserte maritime de l'île d'Yeu et déficit de la régie départementale ; réflexion des pouvoirs publics sur les aménagements de la DGE - Voies navigables ; écluse de Vezoult ; liaison Nogent Bray ; liaison Niffer Mulhouse ; aménagement du Rhône - Aviation légère et sportive - Aviation générale ; marché national et international -

Construction aéronautique de petits appareils - Formation des jeunes à l'aviation légère - Action du Gouvernement en matière de voies navigables - Liaisons fluviales à grand gabarit - Commission Grégoire - Transports aériens en direction de la Réunion ; compagnie Air France et « voyages pour tous », VPT - (p. 3966) : horaires de la SNCF et implications dans la vie régionale - Questions portuaires et aéroportuaires - Aéroport de Mayotte - Transports urbains de province - Blocage des tarifs et lutte contre l'inflation - Contrôle aux frontières - Coordination du rail et de la route pour les transports de marchandises - Transports aériens intérieurs - Voies navigables et liaison Rhin Rhône - Compagnie nationale du Rhône - Liaison Rhin Rhône par la Suisse - Versements des transports et danger d'un système de taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP, régionalisée - (p. 3967) : tramway de Grenoble - Perspectives de convention régionale ou départementale en matière de voies ferrées - SNCF - Air Charter - Equilibre des compagnies aériennes en termes de comptes d'exploitation - Aéroport de Nice Côte d'Azur - Ventes hors taxes dans les aéroports parisiens - Compétitivité de l'économie - Examen des crédits - Art. 36 - Etat B (p. 3969) : demande le retrait de l'amendement n°II-62 de M. Bernard Parmantier (réduction indicative des crédits du titre III : aviation légère).

Navigation aérienne - (3 décembre 1984) - (p. 3971) : demande l'adoption de ce budget.

- **Projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne - Nouvelle lecture [n° 122 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4478) : accident d'avion à Garges-lès-Gonesse et décès de six personnes - Conseil des ministres des transports de la Communauté européenne - Secteur du transport aérien et refus de l'immobilisme ou de la déréglementation - Achat d'Airbus par la Chine et engagements de la Pan Am aux Etats-Unis - Groupement Airbus - Echec de la commission mixte paritaire - (p. 4479) : équilibre entre les droits des personnels et l'intérêt supérieur de la nation - Adoption par le Sénat du budget annexe de la navigation aérienne - Art. 1 (p. 4480) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (reprise du texte adopté par le Sénat en seconde lecture relatif à la cessation concertée du service opérée en méconnaissance des dispositions des articles L. 521-3 et L. 521-4 du code du travail) - Art. 2 : s'oppose aux amendements de M. Jean Arthuis, rapporteur, n° 2 (reprise du texte adopté par le Sénat en seconde lecture relatif au service de la navigation aérienne devant au moins être assuré en toute circonstance), n° 3 (continuité de l'action des pouvoirs publics et exécution des missions de la défense nationale), n° 4 (préservation des intérêts, satisfaction des besoins essentiels de la France et respect de ses engagements internationaux), n° 5 (mission nécessaire de la protection de la santé et de la sécurité des personnes et des biens), et n° 6 (maintien des liaisons destinées à éviter l'isolement d'une partie du territoire métropolitain et à assurer la permanence des relations avec les départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'avec la collectivité de Mayotte).**

- **Projet de loi relatif à la réglementation du versement destiné au transport en commun [n° 81 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4482) : référence à la loi du 11 juillet 1973 instituant un versement transport - Modification des bases de l'assiette de ce versement ; extension aux villes de 30 000 habitants - Promotion du transport collectif urbain - Contrats de développement - Evolution et extension du versement transport - Diversité des jurisprudences et mise en difficulté d'un certain nombre de réseaux et d'autorités organisatrices - Introduction d'une modification en faveur des employeurs justifiant avoir assuré le logement permanent sur les lieux du travail ou effectué intégralement et à titre gratuit le transport collectif de tous leurs salariés ou de certains d'entre eux au prorata des effectifs transportés ou logés par rapport à l'effectif**

total - Proposition sénatoriale en faveur d'un remboursement uniquement si la contribution demandée aux salariés excède 25 % du coût réel du transport - Art. unique (p. 4483) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Georges Berchet, rapporteur (suppression de l'exigence de gratuité du transport pour l'obtention du remboursement du versement ; remboursement uniquement si la participation financière demandée aux salariés excède un quart du prix de revient du transport).

Deuxième lecture [n° 157 (84-85)] - (19 décembre 1984) - *Discussion générale* (p. 4761) : texte clarifiant la réglementation du versement destiné aux transports en commun ; notion de gratuité - Intérêt de ce texte pour les collectivités territoriales.

AUTAIN (François), sénateur de la Loire-Atlantique (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement: meurtres racistes** - (15 novembre 1984) (p. 3177) : crime raciste de Chateaubriant perpétré par un jeune chômeur - Déclaration intempestive d'hommes politiques visant à rendre les immigrés responsables de la crise économique et du chômage - Appel à la haine raciale.

AUTHIE (Germain), sénateur de l'Ariège (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (31 janvier 1984) (p. 75).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (23 mai 1984) (p. 1041).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion des lois portant répartition des compétences entre

l'Etat, les régions et les départements (26 juin 1984) (p. 1816).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail (28 juin 1984) (p. 1951).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (10 juillet 1984) (p. 2133).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (12 juillet 1984) (p. 2153).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie Française (17 juillet 1984) (p. 2229).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne (24 octobre 1984) (p. 2726).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 92 (83-84)] adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 82-4 du 6 janvier 1982 portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés [n° 18 (84-85)] (11 octobre 1984).

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Justice [n° 74, tome II (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution** [n° 495 (82-83)] - (17 avril 1984) - *Discussion générale* (p. 381) : composition des organismes de bassin - Fonctionnement des agences financières de bassin et des comités de bassin - Lois de décentralisation et rôle des élus locaux - Représentants des organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs - Compétences des collectivités territoriales - Mission des agences de bassin - Contrats de plan Etat régions - Rôle du département et de la région - Vote favorable du groupe socialiste - Art. 2 (p. 385) : ses amendements n° 3 : composition du conseil d'administration des agences de bassin ; représentants des régions et des collectivités locales situées en tout ou partie dans le bassin ; devenu sans objet ; et n° 4 : représentants des usagers et des personnes compétentes ; devenu sans objet - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 386) : participation des collectivités territoriales - Représentation de toutes les personnes intéressées par les problèmes concernant les grandes orientations de la politique de l'eau - Absence de représentation des organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs - Abstention du groupe socialiste sur ce texte modifié par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 272 (82-83)]** - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 852) : projet complétant le nouveau statut des fonctionnaires territoriaux - Formation indispensable à une véritable fonction publique territoriale - Droit à la formation permanente reconnu à tous les agents territoriaux visés par la loi du 26 janvier 1984 - Extension de ce droit aux non titulaires - Droit à la formation s'exerçant dans la limite des nécessités du service - Obligation pour l'autorité territoriale de motiver son refus à une demande de formation - Plans de formation élaborés par les collectivités locales - (p. 853) : affirmation de la responsabilité des élus - Rôle de coordination du Centre national de formation - Articles nouveaux du titre III, conséquences des décisions du Conseil constitutionnel relatives à la loi portant statut de la fonction publique - Projet permettant à tous les fonctionnaires de recevoir une formation contribuant à la réussite de la décentralisation - Au nom du groupe socialiste, sous réserve de l'adoption des amendements déposés, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - **Art. 6** (p. 868) : son amendement n° 60 : nouvelle rédaction de cet article et affirmation du droit pour les agents non titulaires de bénéficier des actions de formation accordées aux titulaires ; adopté - **Art. 7** (p. 869) : son amendement n° 61 : suppression des dispositions de cet article faisant obligation de soumettre le plan de formation à l'avis des collectivités et établissements affiliés et du ou des comités techniques paritaires intéressés ; rejeté - Souhait de ne pas supprimer la consultation pour avis des comités techniques paritaires sur l'élaboration des plans de formation et dépôt d'un amendement tendant à introduire un article additionnel après l'article 35 prévoyant cette consultation - **Art. 14** (p. 874) : son amendement n° 63 : documents annexés aux délibérations budgétaires adressés au Centre national de formation uniquement pour information ; adopté - **Art. 15** (p. 875) : son amendement n° 65 : modalités de l'élection du président du conseil d'orientation choisi parmi les élus ; adopté - **Art. 16** (p. 878) : son amendement n° 66 : fixation du taux de la cotisation par délibération du conseil d'administration du centre régional dans la limite d'un minimum et d'un maximum déterminés par la loi de finances ; adopté - (p. 879) : son amendement n° 67 : acompte égal au sixième de la cotisation due au titre de l'exercice précédent ; rejeté - **Art. 17** : son amendement n° 68 : définition des orientations générales n'étant pas de la compétence exclusive du Centre national de formation ; adopté - (p. 880) : son amendement n° 69 : Centre national de formation de la fonction publique territoriale organisant les actions de formation des fonctionnaires appartenant au corps de catégorie A dont le recrutement est assuré par le Centre national de gestion ; devenu sans objet - **Art. 20** (p. 883) : son amendement n° 70 : élection du président du conseil d'orientation, en son sein, parmi les représentants des élus ; adopté - **Art. 23** (p. 886) : son amendement n° 73 : organisation par convention d'une formation commune aux fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales permettant aux élèves d'opter pour l'un ou l'autre des deux statuts de la fonction publique ; devenu sans objet.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution - Deuxième lecture [n° 323 (83-84)]** - (13 juin 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1550) : composition du comité de bassin et attitude de la majorité sénatoriale - Objectif fondamental de ce projet de loi : accroissement du rôle des représentants des organismes représentatifs des travailleurs et des employeurs ; concertation au sein des organismes - Opposition du groupe socialiste à ce texte modifié par le Sénat.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 313 (83-84)]** - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1889) : dispersion et isolement de la Polynésie française - Elaboration dans la concertation du nouveau

statut d'autonomie interne - Accord avec la disposition votée par l'Assemblée nationale sur l'incompatibilité entre le mandat de député européen et le mandat de membre du Gouvernement d'un territoire d'outre-mer - Accroissement des pouvoirs de l'assemblée territoriale - Identité culturelle ; enseignement du tahitien - (p. 1890) : compétences exclusives de l'Etat - Extension et adaptation du code du travail en Polynésie - Compétences économiques - Capacité du Gouvernement du territoire de contracter avec les Etats du Pacifique-Sud - Comité Etat-territoire - Vote par le groupe socialiste de ce projet de loi.

Suite de la discussion - (17 juillet 1984) - **Art. 85** (p. 2210) : se déclare favorable à l'amendement n° 67 de M. Roger Romani, rapporteur (étude de la langue tahitienne et des autres langues polynésiennes) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2227) : soutien du groupe socialiste au texte gouvernemental - Identité culturelle polynésienne - Responsabilité directe des autorités du territoire - Elargissement des compétences - Autonomie interne - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise [n° 263 (83-84)]** - Suite de la discussion - (9 octobre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2583) : groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet.

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 82-4 du 6 janvier 1982 portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés [n° 92 (83-84)]** - (17 octobre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2645) : proposition de loi visant à faciliter le fonctionnement des commissions juridictionnelles rendant des décisions en faveur des rapatriés - Commissions instituées par la loi du 6 janvier 1982 prévoyant une procédure d'aide financière aux rapatriés dont l'exploitation agricole, commerciale ou artisanale, se heurte à de graves difficultés économiques et financières - Durée excessive des contentieux en raison de l'engorgement des commissions de remise et d'aménagement des prêts - Fonctionnement de ces commissions en cas d'absence ou d'empêchement d'un de leurs membres - (p. 2646) : mesures visant à améliorer le fonctionnement de ces commissions : abaissement du quorum requis pour la validité des décisions ; possibilité pour le président de statuer seul lors d'une nouvelle audience en cas de nouveau défaut de quorum - Proposition inspirée du décret de 1958 relatif aux tribunaux paritaires des baux ruraux - Nouveau dispositif du quorum de présence devant permettre de résorber le retard dans l'examen des dossiers soumis aux commissions de remise et d'aménagement des prêts - Accélération de l'examen en appel des décisions rendues par l'instance arbitrale chargée de fixer la valeur d'indemnisation des biens - Barème forfaitaire d'indemnisation fixé par décret en Conseil d'Etat - Loi du 15 juillet 1970 relative à l'indemnisation des rapatriés - Création d'une chambre des appels de l'instance arbitrale, rattachée à la cour d'appel de Paris - Composition de cette chambre - Recours à des magistrats honoraires, en qualité d'assesseurs - Bilan positif de la loi du 6 janvier 1982 portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés - Demande au Sénat d'adopter conforme cette proposition de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Justice - (28 novembre 1984) - Rapporteur pour avis - (p. 3749) : efforts marqués par ce budget dans un contexte de rigueur - Crédits pour le développement de l'informatique ; schéma directeur de l'informatique ; fichier centralisé des personnes incarcérées ; informatisation des juridictions de province - Modernisation des services judiciaires ; amélioration du fonctionnement des juridictions ; circulaire du Garde des sceaux en date du 2 août 1983 ; abandon du plan de recrutement mais politique de résorption des vacances d'emploi ; création de postes pour la mise en

oeuvre de la réforme de la détention provisoire - Encombrement de la Cour de cassation ; chambre sociale - Difficultés du secteur du contentieux du Conseil d'Etat - Urgence de la réforme des tribunaux de commerce - (p. 3750) : aide judiciaire : maintien des plafonds de ressources - Aide aux victimes : création en janvier 1984 d'un service des requêtes à la Chancellerie - Dotation pour la compensation aux collectivités locales des dépenses des services publics de la justice ; report de la date d'effet au 1^{er} janvier 1986 - Augmentation des crédits de l'administration pénitentiaire : création d'emplois ; demande de politique de création d'emplois des personnels socio-éducatifs ; emplois de surveillant ; actions d'humanisation des conditions de détention - Surpopulation et vétusté des établissements pénitentiaires ; programme triennal d'urgence, de rénovation et de création 1985-1988 - Revendications du personnel pénitentiaire sur l'intégration progressive de l'indemnité de sujétion spéciale dans le traitement - Difficulté de mise en oeuvre d'une politique de réinsertion du condamné et d'alternative à l'emprisonnement - Insuffisance des crédits accordés à l'éducation surveillée : disparition de postes budgétaires d'éducateurs ; création de postes de sous-directeurs ; retard des équipements de base ; augmentation de la délinquance juvénile et rôle de prévention de l'éducation surveillée - (p. 3751) : à titre personnel favorable à ce budget en raison des efforts déployés ; vote défavorable de la commission en raison de l'insuffisance des crédits.

Agriculture - (29 novembre 1984) - (p. 3833) : budget traduisant le choix fait en faveur des investissements productifs - Importance des équipements traditionnels - Nécessité de ne pas négliger l'électrification rurale et les adductions d'eau - Succès de l'électricité dans l'agrolimentaire et dans l'irrigation - Augmentation des besoins en matière d'adduction d'eau potable et d'assainissement - Diminution de la capacité d'auto-financement des communes et des syndicats intercommunaux en raison de l'encadrement du prix de l'eau potable - Déploie la faible augmentation des autorisations de programme du Fonds national pour le développement des adductions d'eau - Importance de l'hydraulique agricole - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption des crédits du budget de l'agriculture.

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) - (p. 4084) : principales caractéristiques de ce budget : recherche d'une plus grande efficacité et d'une meilleure adaptation de la police à la société - Regrette l'absence de création de postes supplémentaires de policiers - (p. 4085) : modernisation de la police - Informatisation - Redéploiement des effectifs - Prise en charge progressive de certaines tâches administratives par les mairies - Qualification judiciaire des policiers et formation à l'informatique et à la bureautique - Restructuration et modernisation des services - Création d'une direction des libertés publiques et d'un service de la police scientifique et technique - Equipement en matériel de transmission moderne - Nombreux problèmes en suspens : statut des enquêteurs de police, logement et transport des policiers - Statut de la police municipale - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce budget.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** - *Deuxième lecture* [n° 96 (84-85)] - (14 décembre 1984) - Art. 38 : *Art. L. 145-5 du code de l'urbanisme* (p. 4586) : son amendement n° 135, soutenu par M. Roger Rinchet : possibilité pour les unités touristiques nouvelles de régler l'ensemble des problèmes d'aménagement au bord des plans d'eau ; retiré.

AVICE (Edwige), ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports (nommée le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Puis secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, (nommée le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

En qualité de ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives** - *Deuxième lecture* [n° 264 (83-84)] - (21 mai 1984) - Discussion générale (p. 922) : objectifs du texte initial retenus par l'Assemblée nationale - Décrets d'application soigneusement préparés - Rôle des activités physiques et sportives - (p. 923) : amendements votés par l'Assemblée nationale relatifs à l'éducation physique et sportive : responsabilité de l'instituteur ; notion d'équipe pédagogique ; possibilité d'intervenants extérieurs - sport scolaire et universitaire - En réponse à un vœu de la Fédération nationale du sport universitaire, repris par le Comité national olympique et sportif français, CNOSEF : création facultative d'une association sportive dans l'enseignement supérieur - Aide apportée par les collectivités territoriales au sport scolaire - Statuts des fédérations sportives scolaires et universitaires ; collaboration et coordination entre les fédérations - Sport professionnel - Difficultés financières de certains clubs de première division de football - Plan de rigueur imposé par la Fédération française de football, FFF - Nouvelle gestion des clubs : non-distribution des bénéfices ; rémunération interdite des dirigeants - Choix entre association ou société - Réforme des structures juridiques des clubs professionnels complétée par des dispositions fiscales et sociales : taxe sur les spectacles ; plan d'épargne facilitant la reconversion des sportifs professionnels - Application de la loi de 1975 prévoyant la formule de la société d'économie mixte pour les clubs sportifs professionnels - Nouvelle structure juridique proposée : la société à objet sportif - Mission de service public reconnue aux fédérations - Tutelle des fédérations sportives scolaires et universitaires - (p. 924) : rétablissement par l'Assemblée nationale de l'article 15 : pouvoirs disciplinaires attribués aux fédérations - Rôle de conciliation dévolu au CNOSEF - Pratique du sport dans l'entreprise et au service national - Extension des droits ouverts aux sportifs de haut niveau : accès aux postes d'enseignement - Création de deux instances consultatives : le Conseil national des activités physiques et sportives et le Comité national de la recherche et de la technologie en activités physiques et sportives - Assurances sportives - Modalités du contrôle médico-sportif - Modification du chapitre VII relatif aux équipements sportifs - Protection du patrimoine privé - Obligation faite à tout nouvel établissement scolaire d'être doté des équipements sportifs nécessaires - Formation aux métiers des activités physiques et sportives - Création du professorat de sport - (p. 934) : importance du mouvement sportif en France - Inadaptation de la loi de 1975 : évolution du droit et de la jurisprudence, progrès de la décentralisation - (p. 935) : difficulté des sportifs de haut niveau à poursuivre une carrière - Inadaptation de la loi de 1901 à la gestion de certains clubs professionnels - Création de sociétés à objet sportif - Environnement international - Développement du sport de masse - Création d'un conseil national des activités physiques et sportives - Consultation du CNOSEF, des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des syndicats, des représentants des administrations et des élus des collectivités locales - (p. 936) : respect des règles de la décentralisation, des libertés publiques et des pouvoirs des juridictions existantes - Aspects financiers du texte - Progression du Fonds national pour le développement du sport, FNDS - Négociations pour le déroulement à Paris

des jeux olympiques de 1992 - Engagement de l'Etat par rapport au milieu sportif - Concours de pronostics et loto sportif évoqués par de nombreux sénateurs - Souhaite l'adoption de ce texte par le Sénat - Art. 1 (p. 937) : ses amendements n° 105 : reconnaissance pour chacun du droit au sport ; et n° 99 : délivrance par l'Etat des équivalences de diplômes d'enseignement physique et sportif ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 19 de M. Roland Ruet, rapporteur (développement des activités physiques et sportives assuré par le mouvement sportif) - (p. 938) : demande le retrait de l'amendement n° 83 de M. Alphonse Arzel (associations de jeunesse, d'éducation populaire et de tourisme social exclues du champ d'application de la présente loi) - Associations précitées exclues du champ d'application des deux textes actuellement en vigueur : loi de 1963 et loi de 1975 - Obligation légale visant la nature des activités et non la nature des groupements - Respect des normes de sécurité par les organisateurs de centres sportifs - Obligation de posséder un brevet d'Etat pour les cadres employés à plein temps - Art. 3 (p. 939) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Roland Ruet, rapporteur (prise en charge par l'Etat de l'enseignement de l'éducation physique et sportive) - Non respect de la décentralisation - Accepte l'amendement n° 22 de M. Roland Ruet, rapporteur (enseignement de l'éducation physique et sportive assuré par les instituteurs dans les écoles maternelles et primaires, sauf cas d'impossibilité) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 85 de M. Jules Faigt (intervenants extérieurs n'ayant ni la qualité de formateurs, ni celle de conseillers) - Art. 4 bis (p. 940) : accepte l'amendement n° 24 de M. Roland Ruet, rapporteur (modalités de l'enseignement de l'éducation physique et sportive aux personnes handicapées) et, sur cet amendement, les sous-amendements de M. Jules Faigt, n° 86 et n° 87 (suppression des références à un enseignement spécial du sport pour les personnes handicapées) - Art. 7 (p. 941) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Roland Ruet, rapporteur (dispositions statutaires obligatoires des associations sportives scolaires et universitaires approuvées par décret en Conseil d'Etat) - Art. 8 (p. 942) : s'oppose à l'amendement n° 75 de M. Pierre Vallon (fédérations et unions sportives regroupées au sein d'un Comité national du sport scolaire et universitaire) - Adoption en première lecture au Sénat de la création d'une confédération du sport scolaire et universitaire - Nécessaire coordination pour une meilleure action de l'ensemble du secteur du sport scolaire - Demande le retrait de l'amendement n° 28 de M. Roland Ruet, rapporteur (autorité de tutelle sur le comité national, les unions et fédérations sportives scolaires et universitaires) - Art. 9 (p. 943) : loi de 1975 proposant aux groupements sportifs, soit la forme de société d'économie mixte, soit l'association régie par la loi de 1901 - Mission de contrôle facultative des commissaires aux comptes dans les associations - Mission renforcée de ces commissaires dans les sociétés régies par la loi du 24 juillet 1966 - Demande le retrait de l'amendement n° 29 de M. Roland Ruet, rapporteur (possibilité laissée au groupement sportif de garder son statut d'association) - Forme associative inadaptée à la gestion du sport professionnel - Confusion juridique en cas de liquidation judiciaire - Création de sociétés à objet sportif - Renforcement de la mission de contrôle des commissaires aux comptes dans ces sociétés - Nouveau mode de gestion des clubs professionnels : inconvénient d'une formule hybride relevant du droit des sociétés et du droit des associations - (p. 944) : formule envisagée des groupements d'intérêt économique, GIE - Contrôle financier insatisfaisant sur les GIE - Formule des sociétés anonymes la plus adaptée à une gestion saine et transparente des activités sportives - Avantages de la loi de 1966 régissant la société anonyme : transparence de la répartition du capital social et de la composition des organes dirigeants ; tenue stricte de la comptabilité ; contrôle des comptes ; action des actionnaires minoritaires ; responsabilité des dirigeants sur les plans financier et pénal - Mesures propres aux sociétés à objet sportif : absence de rémunération pour les dirigeants ; bénéfices non distribués aux actionnaires - Mesures particulières applicables aux

sociétés à objet sportif : constitution du capital ; évolution des apports ; existence éventuelle d'un concordat ; mesures fiscales - Rapport Seguin sur les clubs professionnels de football - (p. 945) : seuil d'application de la forme de la société anonyme, évoqué par M. Jean Franco - Critères retenus pour l'application de ce seuil : organisation de spectacles payants, rémunération régulière des joueurs - Coexistence de la formule associative avec le nouveau système - En réponse à M. Roland Ruet, rapporteur : négociation, fédération par fédération, du seuil au-delà duquel la forme de la société à objet sportif sera obligatoire - (p. 946) : solution juridiquement acceptable - possibilité pour les petits clubs de conserver la formule associative - Son amendement n° 100 : possibilité pour un groupement sportif en règlement judiciaire de constituer une société anonyme ; groupement sportif et société anonyme tenus solidairement de l'exécution du concordat ; adopté - Art. 13 (p. 949) : accepte l'amendement n° 39 de M. Roland Ruet, rapporteur (personnel de l'Etat mis au service des fédérations sportives, conformément à la loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat) - Art. 15 (p. 950) : son amendement n° 102 : sanctions disciplinaires figurant dans les statuts des fédérations ; agrément de la fédération pour toute participation d'un licencié à une manifestation sportive ; adopté - Art. 16 : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Stéphane Bonduel (arbitrage du CNOSF considéré comme un recours potentiel) - Procédure de conciliation engagée devant le CNOSF - Notion d'arbitrage contraire au code de procédure civile : mission d'arbitre ne pouvant être confiée qu'à une personne physique - Art. 17 : s'oppose à l'amendement n° 77 de M. Pierre Vallon (activités physiques et sportives dans l'entreprise organisées par l'association sportive et non par le comité d'entreprise) - Art. 17 bis : accepte l'amendement n° 43 de M. Roland Ruet, rapporteur (rôle incitatif du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, dans l'organisation des activités physiques à finalité professionnelle) - Art. 22 : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Roland Ruet, rapporteur (conditions particulières accordées aux sportifs de haut niveau dans les établissements d'enseignement du second degré et les établissements de l'enseignement supérieur) - Art. 23 : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Roland Ruet, rapporteur (dérogation particulière accordée aux sportifs de haut niveau pour l'accès à certains concours) - Confusion entre les concours de recrutement de l'Etat et des collectivités locales et l'accès à certaines professions subordonné à la possession d'un diplôme universitaire - S'oppose à l'amendement n° 46 de M. Roland Ruet, rapporteur (emplois réservés aux sportifs de haut niveau dans le corps des professeurs de sport) - Amendement en retrait des propositions gouvernementales : concours spécifique permettant l'accès des sportifs de haut niveau au corps des professeurs de sport.

Suite de la discussion - (23 mai 1984) - Art. 26 bis (p. 1026) : son amendement n° 103 : décret en Conseil d'Etat déterminant la composition et le fonctionnement du Conseil national des activités physiques et sportives ; devenu sans objet - (p. 1027) : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Roland Ruet, rapporteur (suppression de cet article relatif au Conseil national des activités physiques et sportives) - Art. 27 (p. 1030) : demande le retrait de l'amendement n° 13 de M. Stéphane Bonduel (définition du contenu du livret sportif individuel) - S'oppose à l'amendement n° 53 de M. Roland Ruet, rapporteur, (participation aux compétitions subordonnée à la présentation d'un certificat médical attestant qu'il n'existe pas de contre-indication spécifique à la discipline sportive pratiquée), et accepte l'amendement n° 96 de M. Jules Faigt (nature des sanctions prises à l'encontre des organisateurs en cas de non respect des dispositions relatives à la présentation d'une licence portant attestation de la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication) - Art. 28 (p. 1032) : sur l'amendement n° 59 de M. Roland Ruet, rapporteur, (institution de sanctions en cas de non observation de l'obligation d'assurance), son sous-amendement n° 104 : institution de sanctions contre quiconque qui contrevient

aux dispositions du présent article ; adopté - **Art. 28 bis** : s'oppose à l'amendement n° 60 de M. Roland Ruet, rapporteur (suppression du deuxième alinéa de cet article relatif à l'obligation pour les groupements sportifs de tenir à la disposition de leurs adhérents une ou plusieurs formules de garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique du pratiquant) - **Art. 29 B** (p. 1033) : accepte l'amendement n° 63 de M. Roland Ruet, rapporteur (suppression de cet article relatif aux équipements sportifs scolaires) - **Art. 30** (p. 1034) : demande le retrait de l'amendement n° 68 de M. Roland Ruet, rapporteur (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture relatives à l'indemnisation des préjudices subis par le propriétaire) - **Art. 33** (p. 1036) : s'oppose à l'amendement n° 71 de M. Roland Ruet, rapporteur (participation des établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale à l'application de la politique nationale de développement des activités physiques et sportives) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 72 du même auteur (nouvelle rédaction des alinéas de cet article relatifs à la formation initiale et continue des personnels enseignant d'éducation physique et sportive) - **Après l'art. 36 ter** (p. 1038) : s'oppose à l'amendement n° 98 de M. Jacques Habert (organisation d'un concours de pronostics basé sur les résultats des matches de football et décret en Conseil d'Etat fixant l'organisation de ce concours) - **Sur l'ensemble** (p. 1039) : adoption par le Sénat de nombreux points importants des propositions de l'Assemblée nationale et du Gouvernement - **Persistance de divergences**, notamment en ce qui concerne la responsabilité de l'Etat et du service public de formation - **Problème de l'arbitrage et impossibilité juridique** d'attribuer un tel pouvoir au Comité national olympique -

Impossibilité pour une personne morale d'être arbitre - (p. 1040) : recours à l'arbitrage excluant un recours ultérieur devant les tribunaux judiciaires - **Rôle de conciliation** du Comité national olympique et sportif français, CNOSF.

Nouvelle lecture [n° 432 (83-84)] - (26 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1831) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Gouvernement favorable à la proposition tendant à proroger de six mois la validité des comités directeurs des fédérations - **Comité national des activités physiques et sportives** restant un organe consultatif et ses activités devant être définies par décret - **Article 33** modifié spécifiant que les centres régionaux d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire, CREPS, sont placés sous la tutelle du ministre chargé des sports - **Art. 1, 3 et 8** (p. 1832, 1833) : s'oppose aux amendements de M. Roland Ruet, rapporteur, n° 3, n° 4 et n° 6, tendant à rétablir les dispositions votées par le Sénat en deuxième lecture - **Art. 16** (p. 1834) : s'oppose aux amendements n° 8 de M. Roland Ruet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en deuxième lecture) et n° 1 de M. Stéphane Bonduel (rôle du Comité national olympique et sportif français) - **Art. 26 bis** (p. 1835, 1836) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Roland Ruet, rapporteur (suppression de cet article relatif à la création et à la composition du conseil national des activités physiques et sportives) et accepte l'amendement n° 2 de M. Stéphane Bonduel (suppression du troisième alinéa de cet article relatif à la mise à disposition du ministre chargé des sports d'un rapport sur le bilan et les perspectives de développement des activités physiques et sportives).

B

BADINTER (Robert), *Garde des sceaux, ministre de la justice* (nommé le 22 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 23 mars 1983, p. 882].

Nommé de nouveau le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

DÉPÔTS

Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article II de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] (24 juillet 1984) - Constitution.

Demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat (M. Abadie) [n° 498 (83-84)] (22 août 1984) - Immunités parlementaires.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 450 de M. Auguste Cazalet : **artisanat** (abaissement de l'âge de la retraite en faveur des artisans) (13 avril 1984) (p. 368, 369).

n° 469 de Mme Hélène Luc : **libertés publiques** (utilisation de fichiers concernant les candidats à l'embauche) (18 avril 1984) (p. 366, 367).

n° 511 de M. Edouard Bonnefous : **procédure pénale** (transfert au Japon d'un meurtrier cannibale) (15 juin 1984) (p. 1566 et suivantes).

n° 528 de M. Charles Lederman : **magistrats** (réforme du statut de la magistrature) (19 octobre 1984) (p. 2668, 2669).

n° 534 de M. Charles Lederman : **racisme et antisémitisme** (lutte contre le racisme et l'antisémitisme) (19 octobre 1984) (p. 2669, 2670).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - Deuxième lecture [n° 97 (83-84)] - (26 janvier 1984) - Discussion générale (p.19) : information et prévision financière et comptable des entreprises - Devoirs et droits d'alertes des commissaires aux comptes et des institutions représentatives des salariés - (p. 20) : droit d'alerte du comité d'entreprise ; obligation de discrétion - Extension des mécanismes de prévention aux personnes morales de droit privé, non commerçantes ayant une activité économique importante - Entreprises publiques - Suppression par l'Assemblée nationale des modifications apportées par le Sénat à la législation sur les sociétés et au droit cambiaire - Législation sur les licenciements - Voeu de concertation - Art. 4 bis (p. 26) : s'oppose à l'amendement n° 81 de M. Etienne Dailly, rapporteur (rétablissement de cet article adopté en première lecture par le Sénat, soumettant à l'autorisation préalable du conseil de surveillance les opérations de cession d'actifs et de constitution de sûretés) - Art. 8 (p. 27) : demande le retrait de l'amendement n° 3 de M. Etienne Dailly, rapporteur (incompatibilité liée à la perception d'une rémunération de la société par le conjoint du commissaire aux comptes) - Art. 10 (p. 29) : accepte l'amendement n° 4 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suppression du droit rétabli par l'Assemblée nationale pour le comité d'entreprise de demander l'expertise de gestion) - Protection par l'expertise de minorité des associés minoritaires - S'oppose à**

l'amendement n° 5 de M. Etienne Dailly, rapporteur (communication éventuelle du rapport d'expertise au comité d'entreprise) - Dispositions de l'article L. 432-4 du code du travail - Art. 14 (p. 31) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Etienne Dailly, rapporteur (composition des commissions régionales et nationales d'inscription des commissaires aux comptes) - Sur le même objet, son amendement n° 88 ; devenu sans objet - (p. 32) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Etienne Dailly, rapporteur (incompatibilités à caractère général aux fonctions de commissaire aux comptes) - Conseil juridique - Art. 18 (p. 34) : se déclare opposé à l'amendement n° 14 de M. Etienne Dailly, rapporteur (rétablissement du double commissariat aux comptes supprimé par l'Assemblée nationale) - Position de la commission des opérations de bourse - Souhait de maintien du caractère facultatif du double commissariat aux comptes - Art. 19 (p. 36) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Etienne Dailly, rapporteur (conditions du relèvement du commissaire aux comptes de l'exercice de ses fonctions par l'assemblée générale) - Indépendance du commissaire aux comptes, organe institutionnel de surveillance et non représentant du capital de la société - (p. 37) : souhait de renforcement du caractère institutionnel du commissaire aux comptes - Art. 20 (p. 38) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suppression de la communication au comité d'entreprise votée par l'Assemblée nationale, de la délibération du conseil d'administration ou du conseil de surveillance sur les faits de nature à mettre en danger la continuité de l'exploitation) - Art. 25 bis (p. 40) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Etienne Dailly, rapporteur (critères du but lucratif pour faire entrer dans le champ d'application du contrôle des comptes des personnes morales de droit privé, non commerçantes) - Associations ; sociétés de fait - Art. 25 quater (p. 43) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 30 de M. Etienne Dailly, rapporteur (mise en oeuvre de la procédure d'alerte par le commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé) - Art. 25 quinquies (p. 44) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suppression de cet article relatif à la soumission au commissariat aux comptes pour les entreprises publiques) - Cour des comptes - (p. 45) : mission des commissaires aux comptes - Art. 26 A (p. 47) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Etienne Dailly, rapporteur (modification des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale, relatives aux groupements de prévention agréés) - Art. 26 B : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suppression de cet article relatif à la convocation possible des dirigeants de sociétés commerciales et des groupements d'intérêt économique par le président du tribunal de commerce) - Art. 26 (p. 48) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Etienne Dailly, rapporteur (modification du critère de déclenchement de la procédure de règlement amiable par nomination d'un conciliateur) - Sur le même objet, son amendement n° 90 ; devenu sans objet - Art. 32 (p. 50) : accepte l'amendement n° 41 de M. Etienne Dailly, rapporteur (cas des employeurs personnes morales dotées d'un organe collégial) - Art. 34 (p. 51, 52) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Etienne Dailly, rapporteur (réponse de l'employeur ; établissement du rapport par la commission économique dans les entreprises de plus de mille salariés) - Art. 35 (p. 54) : son amendement n° 92 : caractère annuel de l'examen des comptes par le comité d'entreprise ; adopté - Art. 39 : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Etienne Dailly, rapporteur (rétablissement du texte voté en première lecture par le Sénat, sur l'application de l'article 2037 du code civil, dans le cas de cautionnement) - Art. 39 bis (p. 55) : accepte la demande de réserve des amendements n° 57 à 70 de M. Etienne Dailly, rapporteur - Art. 44 A à 44 H (p. 56, 57) : intervient sur les amendements n° 72 à 79 de M. Etienne Dailly, rapporteur (rétablissement de ces articles supprimés par l'Assemblée nationale, relatifs à diverses dispositions d'ordre économique et financier). Intérêt des dispositions proposées ; inopportunité dans le présent débat ; urgence du programme législatif dans le domaine commercial et civil - Art. 49 (p. 60) : s'oppose à

l'amendement n° 84 de M. Daniel Millaud (exclusion des territoires d'outre-mer du champ d'application de la loi).

Nouvelle lecture [n° 202 (83-84)] - (9 février 1984) - **Discussion générale** (p. 151) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Points de divergence : éléments techniques ; oppositions de principe relatives à l'application du projet de loi aux entreprises et aux établissements publics de l'Etat non soumis à la comptabilité publique - (p. 152) : législation sur les licenciements et période temporaire d'assouplissement - **Art. 10** : accepte l'amendement n° 2 de M. Etienne Dailly, rapporteur (habilitation du ministère public et non du comité d'entreprise à demander en justice la désignation d'experts chargés de présenter un rapport sur une ou plusieurs opérations de gestion) - **Art. 14** (p. 157) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Etienne Dailly, rapporteur (composition des commissions régionales et de la commission nationale qui doivent procéder à l'inscription sur les listes des commissaires aux comptes) - (p. 158) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Etienne Dailly, rapporteur (incompatibilité de la fonction de commissaire aux comptes avec toute activité commerciale, tout emploi salarié ou toute activité de nature à porter atteinte à son honorabilité et son indépendance) - **Art. 18** (p. 159) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Etienne Dailly, rapporteur (désignation d'au moins deux commissaires aux comptes par les sociétés dont les actions sont inscrites à la cote officielle ou à celle du second marché d'une bourse de valeurs) - **Art. 19** : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Etienne Dailly, rapporteur (cas de révocation des commissaires aux comptes) - **Art. 25 bis** (p. 162) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de M. Etienne Dailly, rapporteur (obligation pour certaines personnes morales de droit privé non commerçantes d'établir un bilan annuel, un compte de résultats et une annexe) - **Art. 25 quater** : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Etienne Dailly, rapporteur (droit d'alerte des commissaires aux comptes des personnes morales de droit privé non commerçantes) - **Art. 25 quinquies** (p. 164) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suppression de cet article relatif à la désignation d'au moins un commissaire aux comptes par les établissements publics de l'Etat ayant une activité industrielle ou commerciale et dont le nombre de salariés, le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou le total du bilan dépasse pour deux de ces critères les seuils fixés par décret en Conseil d'Etat) - **Art. 26 A** (p. 165, 166) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Etienne Dailly, rapporteur (groupements de prévention agréés ; modalités de création et mission de ces groupements) - **Art. 32** (p. 168) : s'oppose aux amendements de M. Etienne Dailly, rapporteur, n° 24 (action des délégués du personnel en cas d'absence de réponse de l'employeur) et n° 25 (action des délégués du personnel face à des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation) - **Art. 35** (p. 170) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Etienne Dailly, rapporteur (examen annuel des comptes prévus à l'article L. 432-4 du code du travail) - **Art. 39 ter** (p. 171) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Etienne Dailly, rapporteur (procédure de licenciement d'un salarié dont le contrat est conclu postérieurement à la date de publication de cette loi pendant la durée d'exécution du 9^e Plan) - **Art. 46 bis** (p. 173) : son amendement n° 40 : abrogation à l'exception de l'article 14 de la loi du 3 janvier 1979 relative aux sociétés d'investissement à capital variable des dispositions dérogeant pour les personnes morales visées par la présente loi aux modes de désignation ; adopté - **Seconde délibération** - **Art. 24** (p. 174) : son amendement n° 1 : groupements d'intérêt économique ; instauration d'un mécanisme d'alerte au second stade ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 2 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suppression de la communication de la délibération au comité d'entreprise).

- **Proposition de loi tendant à permettre la révision des conditions et charges apposées à certaines libéralités** [n° 24 (80-81)] - (17 avril 1984) - **Discussion générale** (p. 374) : proposition de loi de M. Jean Foyer - Vieillesse des charges de certaines libéralités - Refus du droit civil de

prendre en compte ce vieillissement - Notion d'imprévision - (p. 375) : possibilité pour les juges de réviser dans certains délais et dans des conditions précises, en présence des héritiers du disposant ou du ministère public, les charges affectant certaines libéralités - Action en révision pour les personnes physiques - Application de la proposition de loi aux libéralités faites aux personnes morales de droit public - Demande l'adoption de cette proposition de loi - **Art. 1** (p. 377) : son amendement n° 5 : demande de révision par les personnes morales de droit privé ou public et les personnes physiques ; adopté - Demande le retrait de l'amendement n° 18 de M. Charles Descours (modalités de la procédure ; demande formée à la fois contre les héritiers connus et contre le ministère public si tous les héritiers ne sont pas connus) - Son amendement n° 19 : modalités de la procédure ; demande formée contre les héritiers ou contre le ministère public s'il y a doute sur l'existence ou l'identité de certains d'entre eux ; adopté - **Après l'art. 1** (p. 378) : son amendement n° 9 : extension des dispositions de cette proposition de loi aux personnes morales de droit public ; adopté - Son amendement n° 10 : graves difficultés dans l'exécution des charges grevant un don ou un legs fait à l'Etat et théorie de l'imprévision ; décès du disposant ; adopté après modification par le sous-amendement n° 15 de M. Charles Jolibois (simplification dans les règles de procédure et unification de la jurisprudence) - (p. 379) : son amendement n° 11 : applicabilité de la théorie de l'imprévision aux établissements hospitaliers ; adopté - **Art. 4** (p. 380) : son amendement n° 12 : abrogations supplémentaires rendues nécessaires par l'extension de la proposition de loi aux personnes morales de droit public ; adopté.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - (5 juin 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi n° 263) (p. 1272) : texte adopté par l'Assemblée nationale sans vote contraire, répondant à une nécessité juridique et exprimant un choix économique - Loi permettant aux entreprises viables, créatrices de biens et d'emplois, de surmonter leurs difficultés - Loi du 13 juillet 1967 sur la faillite n'atteignant plus ses objectifs - Loi actuelle entendant protéger les créanciers et faisant des incapables des chefs d'entreprises - (p. 1273) : exclusion des salariés du droit de la faillite - Procédure de faillite tendant dans tous les pays industrialisés à assurer la survie des entreprises - Sauvegarde et redressement des entreprises viables devant être notre but - Nécessité de procédures efficaces adaptées à la dimension des entreprises - Applicabilité du plan de sauvetage jugée par le tribunal - Procédure de règlement judiciaire devant améliorer le sort des participants - (p. 1274) : masse et concordat devant disparaître - Etablissement de délais uniformes de remboursement pour tous les créanciers privilégiés ou non - Licenciements économiques décidés par le juge-commissaire ou l'administrateur judiciaire, sur proposition du chef d'entreprise - Participation du comité d'entreprise à la procédure - Syndic irresponsable de l'échec des institutions - Commission nationale indépendante composée majoritairement de magistrats et d'administrateurs chargés du recrutement et de la discipline des administrateurs judiciaires - Etablissement d'une cloison étanche entre la profession d'administrateur judiciaire et celle de mandataire liquidateur - Incompatibilité de ces professions avec la profession de syndic - Intervention possible « d'experts en diagnostic d'entreprise » - Nécessaire réforme des tribunaux de commerce - Souhaite une plus grande représentativité des magistrats consulaires par élargissement de leur corps électoral aux cadres dirigeants des entreprises - Souhaite que d'anciens présidents de tribunal de commerce puissent siéger dans les chambres commerciales des cours d'appel et que, dans les tribunaux de commerce, siège un magistrat professionnel aux côtés des magistrats consulaires - (p. 1275) : souhaite une double ouverture réciproque du monde économique et de l'institution judiciaire - Compétence et expérience particulières exigées de ceux qui ont la mission de décider du sort des entreprises en difficultés - Conditions de garanties d'efficacité de la loi nouvelle - (p. 1289) : absence de mise à néant du droit des sûretés - Procédure gelant le passif et permettant aux débiteurs de

continuer l'exploitation - Ouverture du règlement judiciaire lorsque le règlement amiable est impossible - Dispositions de la loi de 1975 sur les licenciements économiques ne s'appliquant pas dans le cadre du règlement judiciaire - Syndic pouvant décider seul des licenciements - Développement pervers de la pratique du dépôt de bilan dont l'unique objet est de tourner les règles sur les licenciements et les garanties des droits des travailleurs - (p. 1290) : possibilité d'opérer des licenciements pendant la période d'observation, à condition qu'ils soient urgents et inévitables - Décision appartenant au juge-commissaire sur proposition du chef d'entreprise - Mécanismes prévus assurant une souplesse que n'offre en aucun cas le pouvoir discrétionnaire du syndic - Augmentation du nombre et de la complexité des affaires des tribunaux de commerce exigeant une expérience particulière de leurs membres - Attachement à l'idée de la mixité - Insuffisance des moyens actuels de la justice - (p. 1291) : problème de la spécialisation - Affaires de plus en plus complexes exigeant toujours plus d'expérience, de compétence et de spécialisation - Nécessité d'un regroupement très large et de l'institution d'un tribunal spécialisé au moins par département, dans l'intérêt des justiciables.

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise [n° 263 (83-84)]** - (5 juin 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi n° 261) (p. 1272 à 1275 et p. 1289 à 1291).

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire [n° 261 (83-84)]** - Suite de la discussion - (6 juin 1984) - **Art. 1** (p. 1308) : son amendement n° 459 : substitution de la procédure de redressement judiciaire à la procédure de règlement judiciaire ; adopté - (p. 1309) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (procédure immédiate de liquidation judiciaire) - **Art. 2** (p. 1310) : accepte avec réserve l'amendement n° 25 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (1° suppression de la notion de cessation des paiements ; 2° suppression de l'alinéa relatif aux critères de la procédure simplifiée) - **Après l'art. 2** : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (terminologie applicable au responsable de l'entreprise soumise à la procédure de redressement judiciaire) - **Art. 3** (p. 1311) : son amendement n° 460 : ouverture de la procédure de redressement judiciaire à la demande du débiteur ; définition de la cessation des paiements ; adopté - **Art. 4** (p. 1313) : sur l'amendement n° 33 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (communications faites par les délégués du personnel ou les représentants du comité d'entreprise au procureur de la République, revêtant un caractère confidentiel), son sous-amendement n° 405 : possibilité pour les délégués du personnel ou les représentants du comité d'entreprise de transmettre directement des informations au président du tribunal ; rejeté - **Art. 5** (p. 1314) : accepte l'amendement n° 348 de M. Félix Ciccolini (ouverture d'office de la procédure de redressement judiciaire en cas d'inexécution du règlement amiable) - **Art. 6** (p. 1315) : sur l'amendement n° 35 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (audition par le tribunal compétent des représentants du comité d'entreprise ou des délégués du personnel), son sous-amendement rédactionnel n° 406 ; adopté - S'oppose aux amendements n° 367 de M. Jacques Mossion (décision du tribunal sur l'ouverture de la procédure après audition du comité d'entreprise par un magistrat désigné sur commission rogatoire du tribunal compétent) et n° 3 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (audition par le tribunal de la personne désignée par le comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel, selon les dispositions de l'article 225) - Sur l'amendement n° 36 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (dans le cas d'une procédure ouverte à la suite de l'échec du règlement amiable, audition par le tribunal du conciliateur qui a présidé à cet accord) qu'il accepte, son sous-amendement rédactionnel n° 407 ; adopté - **Art. 7** (p. 1316) : s'oppose aux amendements n° 37 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (règles de compétence entre une juridiction commerciale et une juridiction civile) et n° 368

de M. Jacques Mossion (préservation de la compétence de tous les tribunaux de commerce existants) - Réforme nécessaire des juridictions consulaires - Regroupement des affaires au sein de quelques grandes juridictions - Ne souhaite pas que la juridiction qui a à prendre des décisions pénibles soit trop proche du justiciable - (p. 1319) : importance du nombre de juridictions commerciales compétentes - Lenteur des petites juridictions - Eloignement souhaitable entre le juge et le justiciable - **Art. 8** (p. 1320) : s'oppose à l'amendement n° 392 de M. Charles Lederman (prolongation de la période d'observation à la demande du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel) - **Art. 9** (p. 1321) : son amendement n° 408 : fixation de la date de la cessation des paiements ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 44 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (fixation par le tribunal, s'il y a lieu, de la date de la cessation des paiements) - **Art. 10** (p. 1322) : s'oppose aux amendements n° 4 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (désignation des organes de la procédure : meilleure représentation du personnel d'encadrement) et n° 393 de M. Charles Lederman (possibilité pour le tribunal de demander la désignation d'un ou plusieurs représentants des salariés) - Accepte l'amendement n° 349 de M. Félix Ciccolini (administrateur étant un mandataire de justice ; élection du représentant des salariés lorsqu'il n'existe pas d'institutions représentatives du personnel) - **Art. 10 bis** (p. 1323) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (conditions d'âge et d'ancienneté requises du représentant des salariés) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 455 : suppression de la condition d'ancienneté requise du représentant des salariés ; rejeté - **Art. 11** (p. 1324) : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (1° remplacement et nomination des experts relevant du juge-commissaire ; 2° renvoi à un autre article de la désignation d'administrateurs supplémentaires ; 3° droit ouvert à chaque créancier de demander le remplacement d'un administrateur) - **Art. 13** (p. 1325) : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (renforcement des attributions du juge-commissaire) - Souhaite que ces dispositions soient prises par le pouvoir réglementaire - **Art. 16** (p. 1326) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (en ce qui concerne les artisans, délai d'ouverture de la procédure courant à compter de la radiation du registre des métiers) - **Art. 17** (p. 1328) : accepte les amendements de M. Félix Ciccolini, n° 351 d'ordre rédactionnel et n° 352 (responsabilité sociale de l'administrateur : mesures visant à faciliter le reclassement et l'indemnisation des salariés dont l'emploi est menacé) et l'amendement n° 6 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (responsabilités sociales de l'administrateur en cas de reclassement et d'indemnisation des salariés dont l'emploi est menacé ; suppression de la référence aux organismes compétents) - S'oppose aux amendements n° 61 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (rapport de l'administrateur déterminant : les possibilités de redressement de l'entreprise, en fonction des perspectives d'activité ; les modalités de règlement du passif ; les conditions sociales de la poursuite de l'activité) et n° 369 de M. Alfred Gérin (étude des marchés de l'entreprise et de sa clientèle potentielle dans le rapport établi par l'administrateur) - **Art. 18** : sur l'amendement n° 62 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (information du juge-commissaire), qu'il accepte, son sous-amendement n° 409 : communication de renseignements au juge-commissaire par les administrations et organismes publics ; adopté - **Art. 19** (p. 1329) : s'oppose à l'amendement n° 63 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (information de l'administrateur : consultation du chef d'entreprise ou des dirigeants de la personne morale) - **Art. 22** : demande la réserve de cet article relatif à la reconstitution du capital social de la société en règlement judiciaire, jusqu'après l'examen de l'article 73 - **Art. 23** (p. 1330) : s'oppose aux amendements n° 370 de M. Alfred Gérin (suppression de la cession d'office d'actions ou de parts sociales d'une société portant atteinte au droit de propriété) et n° 67 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (procédure de désignation d'un expert prévue par le code

civil lors de contestation sur la valeur des droits sociaux en cas de cession) - Accepte la réserve de l'article 23 jusqu'après l'examen de l'article 225 - Art. 24 : s'oppose à l'amendement n° 69 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (procédure de consultation des créanciers; dispositions applicables au Trésor public) - Art. 26 (p. 1331) : accepte l'amendement n° 71 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (actes de conservation des droits de l'entreprise faits par l'administrateur ou, à sa requête, par le chef d'entreprise; cas des sûretés autres que les hypothèques) - Art. 31 (p. 1332) : sur l'amendement n° 74 de M. Jacques Thyraud, rapporteur, qu'il accepte, (missions diverses de l'administrateur), son sous-amendement n° 412 : administrateur chargé d'assister le débiteur pour tous les actes concernant la gestion; adopté - S'oppose à l'amendement n° 75 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de l'alinéa précisant que l'administrateur est tenu au respect des obligations légales et conventionnelles incombant aux chefs d'entreprises) - (p. 1333) : sur l'amendement n° 76 de M. Jacques Thyraud, rapporteur, qu'il accepte (dérogation spéciale accordée à l'administrateur pour obtenir la disposition du compte bancaire ou postal de l'entreprise), son sous-amendement de coordination n° 454; adopté - Art. 32 : s'oppose à l'amendement n° 77 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (possibilité pour le débiteur de gérer son patrimoine, en dehors de la mission de l'administrateur) - Art. 33 (p. 1334) : accepte l'amendement n° 78 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (actes soumis à autorisation du juge-commissaire : retrait du gage; délais de recours en annulation) - Après l'art. 33 : son amendement n° 413 : conditions de réalisation d'un bien grevé de sûretés pendant la période d'observation; réservé puis adopté (p. 1340) - Art. 36 (p. 1336) : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (continuation des contrats en cours : suppression de l'éventuelle compensation avec des dommages-intérêts; jugement d'ouverture ne pouvant entraîner résiliation ou résolution; maintien de l'indivisibilité), et accepte l'amendement n° 353 de M. Félix Ciccolini (saisine du juge-commissaire par les co-contractants pour l'exécution des contrats en cours) - Art. 37 : s'oppose à l'amendement n° 83 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (transfert de cet article, relatif aux droits du bailleur, dans le chapitre relatif à la gestion du patrimoine de l'entreprise) - Art. 39 (p. 1337) : s'oppose à l'amendement n° 85 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (bénéfice de cet article aux seules créances nées de l'activité de l'entreprise durant la période d'observation) - S'oppose à l'amendement n° 86 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (paiement par priorité consenti aux banquiers après publicité permettant aux prêteurs et cautions de faire valoir leurs droits à l'audience) - (p. 1339) : prêts et délais de paiement autorisés par le juge commissaire dans la limite nécessaire à la poursuite de l'activité pendant la période d'observation - Son amendement n° 414 : paiement des sommes liées à l'exécution du contrat de travail : salaires, accessoires et congés payés; adopté - (p. 1340) : s'oppose à l'amendement n° 88 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (interdiction pour les créanciers postérieurs au jugement de poursuivre individuellement) - Art. 41 (p. 1342) : s'oppose à l'amendement n° 90 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (recours à la location-gérance, autorisé par le tribunal, lorsqu'il est indispensable au maintien de l'emploi et à la sauvegarde de l'entreprise) - (p. 1343) : accepte l'amendement n° 354 de M. Félix Ciccolini (auditions auxquelles le tribunal doit obligatoirement procéder avant d'autoriser la conclusion d'un contrat de location-gérance) - Art. 42 : accepte l'amendement n° 355 de M. Félix Ciccolini (sanction des abus commis par le locataire-gérant de nature à menacer l'intégrité du fonds de commerce ou de l'établissement artisanal) - Art. 43 (p. 1344) : s'oppose à l'amendement n° 92 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (meilleure définition de la mission du représentant des salariés par rapport à celle du représentant des créanciers; transfert des dispositions relatives au recours devant la juridiction prud'homale) - Art. 44 (p. 1346) : s'oppose aux amendements n° 394 de M. Charles Lederman (licenciements pour motif économique interdits au début de la

période d'observation), n° 93 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (autorisation par le juge commissaire des licenciements ne pouvant être évités dans le cadre du plan de redressement; reclassement et indemnisation des salariés licenciés facilité par le chef d'entreprise ou l'administrateur), n° 375 de M. Alfred Gérin (autorisation des licenciements pour cause économique indispensables à la poursuite de l'exploitation) et n° 13 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (autorisation des licenciements pour motif économique présentant un caractère urgent et indispensable à la poursuite de l'exploitation) - Art. 45 (p. 1347) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 94 de M. Jacques Thyraud, rapporteur, et n° 14 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif à l'arrêt temporaire d'activité et à la réduction d'horaires) - Art. 47 : accepte l'amendement n° 95 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (conditions de la suspension des poursuites individuelles; jugement d'ouverture arrêtant toutes les voies d'exécution) - En ce qui concerne la mainlevée des saisies-arrêts et la transcription des commandements de saisie immobilière, précise qu'une commission examine actuellement à la Chancellerie la réforme des voies d'exécution - Art. 50 (p. 1349) : s'oppose aux amendements de M. Jacques Thyraud, rapporteur, n° 98 (déclaration des créances à titre provisionnel pour celles qui ne sont pas liquidées) et n° 99 (créances du Trésor public et de la sécurité sociale soumises au droit commun en ce qui concerne les délais de forclusion) - Art. 51 (p. 1350) : s'oppose à l'amendement n° 101 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de l'alinéa prévoyant que la créance dont le montant est supérieur à un chiffre fixé par décret et certifiée par le créancier et par son commissaire aux comptes ou son expert comptable) et à l'amendement n° 376 de M. Alfred Gérin (créance dont le montant est supérieur à un chiffre fixé par décret certifiée par le seul créancier) - Accepte l'amendement n° 356 de M. Félix Ciccolini (créance dont le montant est supérieur à un chiffre fixé par décret visée par le commissaire aux comptes ou son expert comptable) - Art. 52 : s'oppose à l'amendement n° 102 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de la certification de la liste des créanciers par le commissaire aux comptes) - Art. 54 (p. 1351) : s'oppose à l'amendement n° 397 de M. Charles Lederman (protection des créances des salariés ou des créances du comité d'entreprise) - Art. 55 (p. 1352) : accepte l'amendement n° 358 de M. Félix Ciccolini (paiement d'intérêts pour les contrats de prêts conclus pour une durée supérieure à trois ans) et s'oppose à l'amendement n° 105 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (prêts conclus pour une durée égale ou supérieure à un an et contrats assortis d'un paiement différé d'un an ou plus bénéficiant du versement d'intérêts) - Art. 56 : son amendement n° 415 : clause contraire à l'absence de déchéance du terme réputée non écrite; adopté - S'oppose à l'amendement n° 106 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (jugement d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire rendant exigibles les créances non échues à la date de son prononcé) - Art. 57 (p. 1353) : s'oppose à l'amendement n° 108 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de l'alinéa prévoyant que les interdictions des inscriptions d'hypothèques ne concernent pas le Trésor public) - Art. 60 (p. 1354) : accepte l'amendement n° 111 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (acomptes versés avant le jugement d'ouverture) - Après l'art. 60 (p. 1355) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 400 de M. Etienne Dailly (droits du créancier sur les cautions solidaires et les coobligés de son débiteur) - Art. 61 (p. 1356) : s'oppose à l'amendement n° 113 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de l'engagement d'achat à terme en cas de location gérance) - Art. 62 (p. 1357) : son amendement n° 416 : modification des références prévues dans cet article relatif au contenu du plan de redressement; réservé puis adopté (p. 1363) - Art. 63 : s'oppose aux amendements n° 398 de M. Charles Lederman (mesures sociales prévues dans le plan de redressement) et n° 115 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (droit de licencier sur la base du plan de redressement arrêté par le tribunal n'excluant pas le

respect des préavis légaux et contractuels) - Art. 64 (p. 1358) : s'oppose à l'amendement n° 116 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (cautions simples ne pouvant se prévaloir du plan de redressement) - Art. 65 : accepte l'amendement n° 117 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de cet article relatif à la publication du jugement qui arrête le plan de redressement) - Art. 69 (p. 1359) : s'oppose à l'amendement n° 121 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (possibilité pour le chef d'entreprise ou le cessionnaire de demander une modification du plan de redressement ; représentants du comité d'entreprise entendus par le tribunal) - Art. 70 (p. 1360) : son amendement n° 417 : transfert au cessionnaire de la charge du nantissement grevant le bien en cas de cession partielle d'un bien pendant le plan de continuation ; adopté - Art. 71 : s'oppose à l'amendement n° 123 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'inaliénabilité temporaire de certains biens) - Art. 22 (suite) (p. 1361) : s'oppose à l'amendement n° 66 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de cet article relatif à la reconstitution du capital social de la société en redressement judiciaire) - Son amendement n° 410 : protection des droits des associés existants en cas de reconstitution du capital social de la société en redressement judiciaire ; devenu sans objet - Art. 73 (suite) : s'oppose à l'amendement n° 124 de M. Jacques Thyraud, rapporteur, précédemment réservé (reconstitution des capitaux propres subordonnée à l'adoption du plan de redressement ; suppression éventuelle du droit préférentiel de souscription en faveur de certains associés).

- Question au Gouvernement, de M. Etienne Dailly : protection des membres du Conseil d'Etat - (7 juin 1984) (p. 1375) : déclaration du 20 avril 1984 émanant d'une association privée regroupant des membres ou anciens membres du Conseil d'Etat - (p. 1376) : demande de protection de deux membres du Conseil d'Etat par la voie hiérarchique - Réprobation du ministre de la justice à l'égard des attaques dont un fonctionnaire peut être l'objet dans l'exercice de ses fonctions - Décision par les magistrats concernés de demander le déclenchement de l'action publique - Danger de l'indignation sélective ou partisane.

- Projet de loi relatif au règlement judiciaire [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion - (7 juin 1984) - Après l'art. 76 (p. 1389) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 127 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (procédure d'administration contrôlée ; provision par les créanciers d'une entreprise de la perte résultant de la dépréciation monétaire des créances liée à l'allongement des délais de paiement) - Art. 77 (p. 1390) : son amendement n° 421 : possibilité de paiement immédiat des créances modiques et inapplicabilité de ces dispositions lorsque le montant des créances détenues par une même personne excède un dixième de la limite mentionnée ou lorsqu'une subrogation a été consentie ou un paiement effectué pour autrui ; devenu sans objet - Art. 78 : son amendement n° 422 : versement immédiat des sommes à répartir correspondant aux créances litigieuses en compte de dépôt à la Caisse des dépôts et consignations par le commissaire à l'exécution du plan ; rejeté - (p. 1391) : s'oppose à l'amendement n° 130 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (procédure collective et paiements quérables) - Art. 79 (p. 1392) : son amendement n° 423 : compétence du tribunal en l'absence d'accord pour se prononcer sur la substitution de garanties ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 132 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (vente d'un bien grevé pendant l'exécution du plan de continuation et disposition réservée aux créanciers titulaires des sûretés spéciales ; cas de substitution de garantie et pouvoirs du tribunal en l'absence d'accord) et accepte l'amendement n° 360 de M. Félix Ciccolini (vente d'un bien grevé pendant l'exécution du plan de continuation) - Art. 81 (p. 1393) : accepte l'amendement n° 133 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (possibilité de saisine directe du tribunal par les créanciers en cas d'inexécution du plan par le chef d'entreprise ; saisine du tribunal à la demande du commissaire à l'exécution du plan ou du procureur de

la République) - Art. 82 : s'oppose à l'amendement n° 134 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (cession de l'entreprise et pouvoirs du tribunal en cas d'activité susceptible d'exploitation autonome et constituant un ensemble avec maintien des emplois) - Art. 84 (p. 1394) : accepte l'amendement n° 136 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (cession ordonnée si elle porte sur un ou plusieurs ensembles d'éléments d'exploitation) - Art. 85 : s'oppose à l'amendement n° 137 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (action de l'administrateur afin de susciter des offres d'acquisition ; délai pendant lequel elles seront reçues ; précision relative à l'offre d'acquisition) - Art. 86 (p. 1395) : demande le retrait de l'amendement n° 138 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (rapport de l'administrateur sur chacune des offres reçues) - Art. 88 : accepte l'amendement n° 362 de M. Félix Ciccolini (jugement arrêtant le plan et cession des contrats même lorsque la cession est précédée de la location-gérance) - Art. 89 (p. 1396) : s'oppose à l'amendement n° 141 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (passation des actes nécessaires à la réalisation de la cession par l'administrateur ou le commissaire à l'exécution du plan ; responsabilité du cessionnaire dans la gestion à compter du jour convenu avec lui et retenu par le tribunal) - Art. 91 (p. 1397) : accepte l'amendement n° 143 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (préservation de l'intégrité du bien faisant l'objet de la cession avant paiement total du prix ; possibilité d'aliénation totale ou partielle, d'affectation à titre de sûreté, de location ou de location-gérance et modalités d'autorisation), et sur cet amendement, le sous amendement n° 363 de M. Félix Ciccolini (absence de paiement intégral du prix de cession et location-gérance pour les biens corporels ou incorporels acquis) - Art. 95 (p. 1399) : son amendement n° 424 : transmission de la charge du nantissement au cessionnaire ou au locataire-gérant ; point de départ des obligations du cessionnaire, compte tenu de la location-gérance ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 150 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (transmission de la charge du nantissement au cessionnaire uniquement dans la mesure où les biens qui font l'objet du nantissement sont nécessaires à leur exploitation) - Art. 97 (p. 1400) : sur l'amendement n° 152 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (saisine par le procureur de la République du tribunal en cas de manquement du locataire-gérant ou saisine d'office du tribunal ; procédure de redressement vers la cession ou la liquidation judiciaire ; déclaration par les créanciers de leurs créances), ses sous-amendements n° 426 : imputabilité de l'inexécution des obligations au locataire-gérant et mise à sa charge de tout ou partie du passif du loueur ; rejeté ; et n° 427 : résolution du plan et ouverture d'une nouvelle procédure de redressement judiciaire à l'égard du loueur ; adopté - Art. 100 (p. 1401) : son amendement n° 428 : inexécution par le locataire-gérant de son obligation d'acquiescer dans les conditions et délais fixés par le plan et ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, sans constatation de la cessation des paiements, à la demande du commissaire à l'exécution du plan, du procureur de la République ou de tout intéressé ; passif propre du locataire-gérant et passif du loueur ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 154 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (inexécution par le locataire-gérant de son obligation d'acquiescer dans les conditions et délais fixés par le plan et ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à la demande du commissaire à l'exécution du plan, du procureur de la République ou de tout intéressé) - Art. 105 (p. 1403) : accepte l'amendement n° 161 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (état relatif aux décisions d'admission ou de rejet des créances ou d'incompétence prononcées par le juge commissaire et dépôt au greffe du tribunal ; délai de réclamation fixé par décret en Conseil d'Etat) - Art. 109 (p. 1404) : ses amendements n° 429 : date de cessation des paiements ; devenu sans objet ; et n° 430 : validité des dépôts et consignations à défaut d'une décision en justice ayant acquis force de chose jugée ; devenu sans objet - (p. 1405) : s'oppose à l'amendement n° 163 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (cas d'opposition des actes aux représentants des créanciers ; double

sanction de la nullité et de l'inopposabilité selon la nature de l'acte et dualité de sanction) - Art. 123 (p. 1408) : s'oppose à l'amendement n° 347 de M. Michel Durafour (possibilité de revendication des marchandises consignées au débiteur, à titre de dépôt ou pour être vendues pour le compte du propriétaire) - Art. 126 : accepte l'amendement n° 178 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (poursuite des instances en cours devant la juridiction prud'homale à la date du jugement d'ouverture de l'administration contrôlée en présence du représentant des créanciers et de l'administrateur ; modalités d'information de la juridiction saisie et des salariés parties à l'instance de l'ouverture de la procédure d'administration contrôlée ; modalités de mise en cause des institutions) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 431 : instances en cours à la date de l'administration contrôlée ; information de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire ; adopté - Art. 130 (p. 1411) : s'oppose à l'amendement n° 180 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (paiement de la créance d'un salarié inférieure à un mois de salaire et absence de versement par l'administrateur d'une somme supérieure à sa créance) - Art. 132 (p. 1412) : sur l'amendement n° 181 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (assurance du salarié contre le risque de non paiement en cas de procédure d'administration contrôlée des sommes dues en exécution du contrat de travail ; sommes et créances couvertes par l'assurance ; liquidation judiciaire), ses sous-amendements n° 432 : assurance par tout employeur ayant la qualité de commerçant, d'artisan ou de personne morale de droit privé, de ses salariés contre le risque de non paiement en cas de procédure de redressement judiciaire des sommes dues en exécution du contrat de travail ; adopté ; et n° 433 : prise en compte par l'assurance des sommes dues aux salariés à la date du jugement d'ouverture de toute procédure de redressement judiciaire ; adopté - Art. 133 (p. 1413) : sur l'amendement n° 185 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (établissement de relevés de créances pour les créances représentant les rémunérations et indemnités de congés payés dans les dix jours suivant l'expiration des périodes de garantie, jusqu'à concurrence du plafond), son sous-amendement n° 434 : établissement d'un relevé des créances pour les salaires et les indemnités de congés payés ; adopté - Art. 137 (p. 1414) : s'oppose à l'amendement n° 190 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (applicabilité de la procédure simplifiée pour les entreprises de moins de cinquante salariés au jour du jugement d'ouverture de la procédure) - (p. 1415) : son amendement n° 469 : applicabilité de la procédure simplifiée pour les personnes physiques ou morales de plus de 49 salariés et dont le chiffre d'affaires hors taxes est inférieur à un seuil fixé par décret en Conseil d'Etat ; devenu sans objet - Art. 138 : accepte l'amendement n° 191 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (possibilité pour le tribunal en cours de procédure de passer de la procédure simplifiée à la procédure générale s'il estime qu'elle est de nature à favoriser le redressement de l'entreprise) - Art. 140 (p. 1416) : sur l'amendement n° 195 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (durée de la période d'enquête ; pouvoirs d'enquête du juge commissaire ; prolongation de la durée de l'enquête à la demande du chef d'entreprise, du procureur de la République ou du juge commissaire), son sous-amendement n° 437 : substitution des mots « du débiteur » à « du chef d'entreprise » ; adopté - Art. 141 (p. 1417) : s'oppose à l'amendement n° 196 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (nomination par le tribunal d'un administrateur, soit d'office, soit à la demande du chef d'entreprise, du procureur de la République, du représentant des créanciers ou du juge commissaire ; missions de l'administrateur) - Art. 143 (p. 1418) : accepte l'amendement n° 200 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (poursuite de l'activité pendant deux mois et prolongation exceptionnelle par décision motivée du tribunal, d'office, à la demande du débiteur, ou de l'administrateur et du procureur de la République pour une durée d'un mois) - Art. 144 : accepte l'amendement n° 203 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (procédure relative aux offres d'acquisition ; offres adressées au greffe du tribunal et

communication au juge commissaire, au représentant des créanciers, au débiteur ou à l'administrateur) - Art. 149 (p. 1419) : son amendement n° 440 : liquidation et nomination par le tribunal du représentant des créanciers en qualité de liquidateur ; possibilité de désignation du liquidateur parmi les autres mandataires liquidateurs ; rejeté - (p. 1420) : s'oppose à l'amendement n° 209 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (action du liquidateur en matière de licenciements) - Art. 152 : s'oppose à l'amendement n° 210 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (obligations pour le liquidateur prescrites par l'article 40 pour les sommes reçues dans l'exercice de ses fonctions).

Suite de la discussion - (8 juin 1984) - Art. 155 (p. 1434) : son amendement n° 441 : nouvelle rédaction de cet article supprimé par l'Assemblée nationale et relatif à la vente des immeubles ; adopté - Procédure de vente aux enchères publiques se faisant suivant les formes de la saisie immobilière - Modification de la procédure d'ordre - Saisie immobilière introduite à l'initiative des créanciers bénéficiant des mêmes avantages que lorsqu'elle est introduite par le liquidateur - Juge commissaire pouvant autoriser la cession amiable - Art. 172 (p. 1440) : s'oppose à l'amendement n° 227 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif au recours contre les décisions statuant sur l'ouverture de la procédure, sur la liquidation, arrêtant ou rejetant le plan de continuation) - Art. 181 (p. 1443) : suppression de la présomption de faute apportant beaucoup de liberté aux chefs d'entreprise - Suppression des sanctions pénales de la banqueroute simple et de la déchéance liée à la faillite obligatoire - (p. 1445) : s'oppose à l'amendement n° 239 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'action en comblement du passif) - Art. 184 (p. 1446) : son amendement n° 445 : saisine d'office du tribunal ; adopté - Art. 188 (p. 1447) : s'oppose à l'amendement n° 249 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (cas du débiteur qui a fait des achats en vue d'une revente au-dessus du cours ou employé des moyens ruineux pour se procurer des fonds) - Art. 192 (p. 1448) : son amendement n° 446 : dans les cas prévus aux articles 188 à 191, le tribunal se saisit d'office ou est saisi par l'administrateur, le représentant des créanciers, le liquidateur ou le procureur de la République ; adopté - Art. 195 : s'oppose à l'amendement n° 256 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (personnes mentionnées à l'alinéa premier réputées démissionnaires si elles sont déjà élues à une fonction publique élective) - Art. 206 (p. 1451) : s'oppose à l'amendement n° 265 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de cet article relatif aux infractions commises par les parents ou alliés du débiteur) - Après l'art. 209 bis (p. 1453) : impossibilité de procéder à la modification de l'article 55-1 du code pénal à l'occasion de ce débat - Discussion reprise au moment de l'examen de la réforme du code pénal lui-même - Art. 219 (p. 1455) : s'oppose à l'amendement n° 278 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (exclusion de la liste électorale ne valant que pendant la durée de la faillite personnelle et sauf réhabilitation) - Art. 220 (p. 1456) : accepte l'amendement n° 281 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (nouvelle rédaction du paragraphe III de cet article relatif à l'ouverture du redressement judiciaire à la requête du ministre ou en cas de saisine d'office ou par le procureur de la République, qu'après avis conforme du ministre) - Art. 222 (p. 1457) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif aux modalités d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel et à la transmission du procès-verbal à l'autorité administrative) - Art. 225 (p. 1458) : s'oppose à l'amendement n° 471 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (désignation par le comité d'entreprise d'une ou de plusieurs personnes en son sein qui devront être entendues en cas d'exercice des droits de recours) - Art. 224 (suite) (p. 1459) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif aux attributions et aux pouvoirs du comité d'entreprise) - Après l'art. 225 bis (p. 1460) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour

avis (bénéfice des dispositions s'appliquant aux salariés protégés en cas de licenciement pour le représentant des salariés désigné à l'article 10 et chargé d'assister le représentant des créanciers dans l'établissement du relevé des créances salariales) - Son amendement n° 450 : suppression de l'obligation d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers pour le propriétaire du fonds si ce dernier est exploité sous forme de location-gérance en application de la loi du 20 mars 1956, relative à la location-gérance ; adopté.

Suite de la discussion - (12 juin 1984) - Art. 226 (p. 1496) : son amendement n° 451 : dissolution de la société en cas de jugement de liquidation ou de cession ; adopté - Son amendement de coordination n° 452 ; adopté - Après l'art 227 bis (p. 1498) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 307 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (procédure de redressement judiciaire applicable à une entreprise de presse) - Art. 230 bis (p. 1500) : son amendement n° 453 : désignation des commissaires aux comptes à la compagnie générale maritime et à la société nationale d'études et de construction de moteurs d'aviation, SNECMA ; adopté - Après l'art. 230 bis : s'oppose à l'amendement n° 311 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (règlement des prestations d'assurance maladie en cas d'ouverture d'une procédure collective) - Après l'art. 232 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 399 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (dispositions des titres V à VII applicables, dès l'entrée en vigueur de la présente loi, aux procédures ouvertes aussi bien antérieurement que postérieurement) - Art. 233 (p. 1502) : s'oppose à l'amendement n° 318 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (application aux procédures en cours des dispositions des articles 170 et 171 relatifs au jugement de clôture pour insuffisance d'actif) - Art. 235 (p. 1503) : s'oppose à l'amendement n° 321 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (territoires d'outre-mer exclus du champ d'application de la présente loi) - Après l'art. 235 (p. 1504) : accepte l'amendement n° 322 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (date d'entrée en vigueur de la présente loi) - Intitulé : son amendement n° 462 : « Projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises » ; adopté - Sur l'ensemble (p. 1509) : importance de la réforme du droit des entreprises en difficulté - Modifications sensibles apportées par le Sénat à ce texte : financement de la continuation de l'exploitation ; compétence des tribunaux de commerce ; location-gérance ; responsabilité de l'entrepreneur - Amélioration du texte au cours de la navette - Comprend l'abstention des groupes socialiste et communiste.

- Projet de loi tendant à renforcer les droits des personnes en matière de déplacement en détention provisoire et d'exécution d'un mandat de justice [n° 321 (83-84)] - (19 juin 1984) - Discussion générale (p. 1614) : renforcement des garanties individuelles dans deux phases du procès pénal : la décision de placement en détention provisoire et l'exécution des mandats du juge d'instruction - Lourdes conséquences familiales, humaines, sociales et juridiques de la détention provisoire ordonnée par un magistrat jugeant seul sur la foi d'une procédure écrite - (p. 1615) : caractère exceptionnel de la détention provisoire affirmé en 1958 dans le nouveau code de procédure pénale mais pratique restant inchangée - Loi du 6 août 1975 limitant à six mois la durée de la détention provisoire des inculpés non récidivistes - Assistance de l'avocat utile que si elle précède la décision du magistrat - Nécessité d'un débat contradictoire entre l'accusation et l'inculpé et son défenseur de l'autre - Projet prévoyant que ce débat sera organisé par le magistrat instructeur lorsqu'il envisagera de placer l'inculpé en détention provisoire - Critères retenus par la commission déséquilibrant le projet, portant atteinte à l'indépendance des juges d'instruction qui risqueraient d'y voir une restriction importante à leur imperium de magistrats du siège - Audience de cabinet tenue par le juge après l'entretien entre l'avocat et son client - Assistance d'un avocat imposée à un inculpé contraire à la liberté individuelle - (p. 1616) : partage l'avis de la commission de n'admettre le renvoi du débat que dans le cas où l'inculpé

lui-même le demande - Réforme n'altérant en rien les pouvoirs du juge d'instruction - Organisations professionnelles favorables à la réforme - Etude des modalités de l'indemnisation des avocats commis d'office - Entrée en vigueur de cette loi au 1^{er} janvier 1985 dans des conditions satisfaisantes - Réforme endiguant l'accroissement de la détention provisoire sans résoudre le problème - Nécessité de réduire la durée des détentions provisoires en simplifiant les procédures - Nombreuses conséquences nocives de la surpopulation carcérale - (p. 1617) : problème de l'exécution des mandats d'arrêts et des mandats d'amener délivrés par les magistrats instructeurs - Absence de limitation de la période pendant laquelle la personne appréhendée attend de comparaître - Nécessité de mettre fin en France au maintien en prison pendant une période indéterminée d'un homme présumé innocent - Privation de liberté subie en exécution d'un mandat d'amener ou d'un mandat d'arrêt déduite le cas échéant de l'emprisonnement prononcé au moment de la condamnation - Projet marquant la volonté de renforcer la garantie des libertés individuelles - (p. 1624) : texte reconnaissant pleinement aux magistrats instructeurs leur qualité de juges du siège prenant des décisions juridictionnelles - Exigence du débat contradictoire fondamentale dans la procédure française - Association des juges d'instruction favorables au principe du débat contradictoire assurant mieux la qualité de la justice rendue et consacrant explicitement l'imperium du magistrat - Art. 7 bis (p. 1625) : son amendement n° 26 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'affirmation du principe du maintien en liberté de l'inculpé ; devenu sans objet - (p. 1626) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article proposée pour l'article 137 du code de procédure pénale relatif à l'affirmation du principe du maintien en liberté de l'inculpé) - Avant l'art. 8 : demande le retrait de l'amendement n° 13 de M. Charles Lederman (juges d'instruction devant faire état, si l'inculpé n'est pas domicilié, des recherches effectuées pour lui trouver un hébergement dans le cadre du contrôle judiciaire lorsque la mise en détention provisoire est envisagée) - Art. 8 (p. 1628) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (organisation d'un débat contradictoire par le juge d'instruction dans les seuls cas où il est saisi de réquisition du procureur de la République aux fins de placement en détention provisoire) - Commission du professeur Léauté et direction des affaires criminelles travaillant depuis longtemps déjà sur le problème clé de la réforme de l'enseignement de la procédure d'instruction - (p. 1629) : son amendement n° 27 : personnes susceptibles d'être placées en détention avisées par le juge de leurs droits de disposer d'un délai pour préparer leurs défenses ; adopté - Demande le retrait de l'amendement n° 8 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (droit pour l'avocat constitué ou désigné de consulter le dossier et de communiquer librement avec l'inculpé dans un local réservé et aménagé à cet effet) - (p. 1630) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Charles Lederman (présence obligatoire d'un conseil auprès de l'inculpé lors du débat contradictoire devant le juge d'instruction) - (p. 1631) : accepte l'amendement n° 9 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (impossibilité pour le juge d'instruction d'ordonner le placement en détention lorsque l'inculpé ou son avocat sollicite un délai pour préparer sa défense) - Après l'art. 12 : son amendement n° 1 : nouvelle rédaction de l'article 264 du code de procédure pénale tendant à augmenter le nombre des jurés suppléants pour certains départements ; adopté - Art. 14 (p. 1632) : son amendement n° 2 : application à compter du 1^{er} septembre 1984 des dispositions concernant le nombre de jurés suppléants adopté après l'art. 12 ; adopté.

- Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] - (7 août 1984) - Discussion générale (p. 2280) : initiative prise par le Président de la République d'une révision de l'article 11 de la Constitution : consultation des Français par voie de référendum sur les garanties fondamentales en matière de

libertés publiques - Libertés publiques et démocratie - (p. 2281) : souveraineté du peuple - Garantie des libertés publiques - Énumération de ces libertés - Pouvoir du Parlement de définir les garanties des libertés publiques, au terme de l'article 34 de la Constitution - Volonté du Parlement de garantir ces libertés : récentes lois sur l'informatique et les libertés, les radios libres, l'extension des libertés dans le domaine judiciaire - Force juridique de la loi adoptée par référendum identique à celle de la loi votée par le Parlement - Renforcement des libertés - Motion d'origine sénatoriale tendant à soumettre au référendum le projet de la loi relatif à l'enseignement privé - Contradictions de la majorité sénatoriale entre cette motion et l'opposition au projet de loi en examen - (p. 2282) : intervention récente de M. Michel Debré, favorable à un élargissement du champ du référendum prévu par la Constitution de 1958 - Proposition de loi constitutionnelle, déposée par M. Jean Foyer, en novembre 1983, tendant à permettre le référendum sur tout projet de loi relatif à une liberté publique - Proposition de loi constitutionnelle, déposée par des députés de l'opposition, en décembre 1982, tendant à modifier l'article 11 de la Constitution en vue d'étendre la possibilité du recours à la procédure du référendum - Inconstitutionnalité de la motion visant à soumettre au référendum le projet de loi sur l'enseignement privé : projet ne portant pas sur l'organisation des pouvoirs publics - (p. 2283) : consultation d'éminents juristes, tels les professeurs Rivero, Luchaire, Jacques Robert, Duverger et Rémond - Réponse unanime de ces cinq personnalités du monde juridique : inconstitutionnalité de la motion tendant à soumettre au référendum le projet de loi relatif à l'enseignement privé - Aux termes de l'article 5 de la Constitution, mission du Président de la République de veiller au respect de la Constitution - Choix d'une procédure de révision constitutionnelle par la voie de l'article 89 de la Constitution, et non par celle de l'article 11, comme en 1962 et en 1969 - Souhait du président du Sénat de recourir à la voie du Congrès plutôt qu'à la voie du référendum pour l'achèvement de cette procédure de révision - (p. 2284) : vote positif et identique du Sénat et de l'Assemblée nationale sur tout projet de loi référendaire avant la réunion du Congrès ou le recours au référendum - Non-respect des équilibres fondamentaux de la Constitution, avancé par l'opposition - Définition précise de la notion de liberté publique en droit public français - Interprétation extensive de la notion d'organisation des pouvoirs publics - Avis du Conseil d'Etat du 13 août 1947 relatif aux libertés publiques - Evolution du domaine des libertés publiques - Décision du Conseil constitutionnel du 16 juillet 1971 donnant valeur constitutionnelle à la liberté d'association - Projet en examen visant à accroître les garanties des libertés - Conformité des projets de loi référendaires à la Constitution - Procédure du référendum excluant tout contrôle, par le Conseil constitutionnel, de la conformité de la loi aux principes constitutionnels - (p. 2285) : retrait du projet de loi Savary - Elaboration d'un nouveau projet de loi relatif à l'enseignement, de nature à apaiser les esprits - Défiance séculaire des républicains pour le référendum - Sous Bonaparte, référendum devenu un instrument de lutte contre la démocratie et le moyen de confiscation de la souveraineté populaire - Propos tenus par M. Léon Blum, en 1945, relatifs à la susceptibilité des républicains français vis-à-vis de tout projet de référendum - Procédure référendaire permettant de renforcer l'attachement des Français à leurs libertés, et partant, de fortifier la liberté et la démocratie - (p. 2286) : souhaite le rassemblement des Français autour de la défense des libertés - (p. 2288) : désapprouve les attaques personnelles de M. Etienne Dailly, rapporteur, contre MM. Fabius, Forni, Debarge et lui-même - Libre expression des sénateurs à la télévision - Dans une démocratie, libre expression ne pouvant être assimilée à une quelconque intoxication de l'opinion - (p. 2291) : liste des professeurs consultés sur la constitutionnalité du projet en examen - Demande à M. Etienne Dailly, rapporteur, la liste des personnalités consultées par la Haute Assemblée - (p. 2296) : en réponse à M. Jacques Larché, rappelle les qualités d'éminent constitutionnaliste

reconnues au professeur Duverger - (p. 2326) : financement de la campagne publicitaire menée par l'association pour le référendum des libertés publiques.

Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2340) : libertés publiques, législation élaborée depuis mai 1981 et Conseil constitutionnel - (p. 2347) : rôle de gardien de la Constitution dévolu par l'article 5 au Président de la République - (p. 2359, 2360) : absence de débat au cours de son audition par la commission des lois - Citation par M. Jean Lecanuet d'un texte de Léon Blum dans l'ouvrage « A l'échelle humaine » - Prétendues atteintes aux libertés du gouvernement socialiste ; respect de la liberté d'entreprendre - (p. 2361) : liberté de la presse : distinction entre la liberté d'expression et les concentrations induites par l'abus de la libre entreprise ; respect de la liberté de l'enseignement par les dispositions du projet de loi Savary - Bilan positif en matière de décentralisation, de télévision, de droits des femmes ; libertés judiciaires ; libertés des travailleurs ; lois Auroux - Constitutionnalité de la procédure de révision suivie par le Président de la République - Exclusion d'une ratification par Congrès en raison du refus du Sénat de discuter du texte - (p. 2362) : équilibre des pouvoirs : risque de la motion sur le référendum proposée par des sénateurs et s'appuyant sur une interprétation élargie de l'article 11 de la Constitution - Contrôle de constitutionnalité des lois référendaires ; Conseil constitutionnel - Question préalable (p. 2374) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Inconstitutionnalité au titre de l'article 11 de la motion de référendum proposée par les sénateurs - Organisation des pouvoirs publics - Traité Cadart - Ouvrage collectif publié par MM. Luchaire et Conac - (p. 2376) : service public et organisation des pouvoirs publics ; subvention aux établissements privés d'enseignement ; citation de M. François Goguel à propos de la loi Debré - (p. 2377) : distinction entre le bloc de constitutionnalité des libertés publiques et leur garantie, de la compétence du Parlement - (p. 2378) : travaux de la commission permanente du Conseil d'Etat - Absence regrettable de disposition sur le contrôle de constitutionnalité dans l'article 11 - Refus du Sénat d'amender ce texte - Manque de confiance dans le peuple français - (p. 2379) : position contradictoire de la majorité sénatoriale lors du débat sur la motion de référendum et lors du débat sur l'actuel projet de loi - Blocage du processus de révision par le Sénat.

Deuxième lecture [n° 506 (83-84)] - (5 septembre 1984) - Discussion générale (p. 2476, 2477) : refus du Sénat de permettre aux Français l'exercice de la démocratie directe - Vote du projet de loi constitutionnel à l'Assemblée nationale - Accord sur le principe de l'extension du champ du référendum aux libertés publiques et raisons politiques du vote défavorable de l'opposition nationale - Evolution du contexte : apaisement du conflit scolaire - Possibilité d'amendement sur l'intervention du Conseil constitutionnel - Congrès - (p. 2478) : demande la discussion du texte et d'éventuels amendements par le Sénat - Question préalable (p. 2490) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Sondage réalisé par BVA et publié par « La Dépêche du Midi » - (p. 2491) : oeuvre législative réalisée depuis 1981 - Mise en oeuvre par le Sénat de son pouvoir au titre de l'article 89 de la Constitution - Critiques portées contre le Sénat, liberté d'expression et démocratie - (p. 2492) : demande de discussion pour réduire le désaccord entre les deux chambres - Rejet du texte par le Sénat pour sauvegarder l'unité de l'opposition - (p. 2493) : avis des spécialistes du droit constitutionnel sur l'application de la procédure du référendum au projet de loi sur l'enseignement privé - Vote du Sénat, tactique politique destinée à sauvegarder l'unité de l'opposition.

- Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise [n° 263 (83-84)] - Suite de la discussion - (9 octobre 1984) - Art. 1 (p. 2564) : accepte l'amendement n° 2 de M.

Marcel Rudloff, rapporteur (suppression de la référence aux conditions prévues par la loi relative au redressement judiciaire) - Art. 2 (p. 2565) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (désignation par le tribunal de personnes autres que celles inscrites sur la liste des administrateurs judiciaires) - Disparition en tant que telle de la profession de syndic - Elargissement possible des dispositions de ce texte après deux années d'application - Opposé au retour à la profession unique - Art. 2 bis (p. 2566) : demande le retrait de l'amendement n° 4 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (subdivision de chaque section régionale en une sous-section des administrateurs judiciaires en matière civile et une sous-section des administrateurs judiciaires en matière commerciale) - Dispositions d'ordre réglementaire ; prise en compte de cet amendement dans les décrets d'application de la loi - Après l'art. 2 bis : demande le retrait de l'amendement n° 5 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (surveillance de la répartition des mandats par le ministère public) - Prise en compte de cet amendement dans les décrets d'application de la loi - Art. 3 : accepte les amendements de M. Marcel Rudloff, rapporteur, n° 6 (composition de la commission nationale augmentée d'un professeur de droit, de sciences économiques ou de gestion), n° 7 (nombre d'administrateurs judiciaires composant la commission nationale porté de deux à trois) et n° 8 (conditions de désignation des suppléants) - Art. 4 : (p. 2567) : son amendement n° 57 : personnes dispensées de certaines épreuves de l'examen d'aptitude aux fonctions d'administrateur judiciaire ; adopté - Accepte l'amendement n° 9 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions minimum d'exercice professionnel exigées des personnes dispensées de l'examen d'aptitude aux fonctions d'administrateur judiciaire) - Art. 5 : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (constatation par le tribunal de grande instance de l'empêchement ou de l'inaptitude de tout administrateur judiciaire devant être retiré de la liste nationale) - Après l'art. 5 (p. 2568) : son amendement n° 58 : nomination d'un administrateur provisoire en cas d'empêchement ou de décès de l'administrateur judiciaire ; adopté - Accepte l'amendement n° 11 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (constitution par les administrateurs judiciaires de sociétés civiles professionnelles pour l'exercice en commun de leur profession) - Art. 6 : son amendement n° 59 : possibilité de poursuivre les dossiers en cours pour les administrateurs judiciaires ayant présenté leur démission sans reprendre une autre activité ; adopté après modification par le sous-amendement n° 74 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (extension de cette possibilité à tous les administrateurs judiciaires démissionnaires) auquel il s'oppose - Art. 8 (p. 2569) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (incompatibilité de la qualité d'administrateur judiciaire avec l'exercice de toute autre profession) - (p. 2570) : ses amendements n° 60 : suppression de la référence aux experts en diagnostic d'entreprise ; adopté ; et n° 61 : interdiction pour les administrateurs judiciaires d'exercer les fonctions de liquidateur amiable ; rejeté - Accepte l'amendement n° 13 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (possibilité pour un administrateur judiciaire d'exercer les fonctions d'expert judiciaire et de séquestre judiciaire) - Art. 10 : son amendement n° 62 : interdiction temporaire pour une durée maximum d'un an prononcée par la commission nationale à l'encontre d'un administrateur judiciaire ; adopté - Art. 11 (p. 2571) : accepte l'amendement n° 16 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suspension provisoire d'un administrateur judiciaire, avant l'exercice des poursuites pénales ou disciplinaires, dans les seuls cas de risques pour les sommes perçues) - Art. 13 : son amendement n° 63 : délai de prescription de dix ans en matière disciplinaire ; adopté - Art. 14 : accepte l'amendement n° 18 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (nullité des actes accomplis par un administrateur judiciaire radié ou suspendu) - Art. 17 (p. 2572) : son amendement n° 64 : représentation des créanciers par les seuls mandataires liquidateurs ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 21 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (possibilité pour le tribunal de désigner, comme

mandataire liquidateur, dans des cas exceptionnels, soit un administrateur judiciaire, soit une personne ayant une expérience ou une qualification particulières) - (p. 2573) : accepte les amendements de M. Marcel Rudloff, rapporteur, n° 24, n° 25 et n° 26 relatifs à la composition de la commission régionale - Art. 18 : son amendement n° 65 : dispense de certaines épreuves de l'examen d'aptitude à la fonction de mandataire-liquidateur ; adopté - Accepte l'amendement n° 27 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions minimum d'exercice professionnel exigées des personnes dispensées de l'examen d'aptitude aux fonctions de mandataire-liquidateur) - Art. 19 : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (empêchement ou inaptitude aux fonctions de mandataire-liquidateur constatés par le tribunal de grande instance) - Après l'art. 19 (p. 2574) : accepte l'amendement n° 29 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (possibilité pour les mandataires-liquidateurs de constituer entre eux des sociétés civiles professionnelles) - Art. 20 : son amendement n° 66 : possibilité de poursuivre les dossiers en cours pour les mandataires-liquidateurs ayant démissionné sans reprendre une autre activité ; adopté après modification par le sous-amendement n° 75 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (en cas de démission d'un mandataire-liquidateur, suppression de la condition d'interdiction de reprise d'une autre activité) - Art. 22 : son amendement n° 73 : incompatibilité de la qualité de mandataire-liquidateur avec l'exercice de toute autre profession ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 30 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (sous réserve de certaines dérogations, incompatibilité de la qualité de mandataire-liquidateur avec l'exercice d'une activité commerciale ou salariée et avec la profession d'administrateur judiciaire) et accepte l'amendement n° 31 du même auteur (possibilité pour un mandataire-liquidateur d'accomplir des mandats d'expert judiciaire et de séquestre judiciaire) - Art. 24 (p. 2575) : accepte l'amendement n° 32 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (dénomination des mandataires-liquidateurs) - Art. 25 : accepte l'amendement n° 34 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (mission de mandat de justice des experts en diagnostic d'entreprise) - Art. 26 : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (recours des experts en diagnostic d'entreprise radiés de la liste régionale) - Art. 32 (p. 2576) : accepte l'amendement n° 38 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (caisse de garantie des administrateurs judiciaires et des mandataires-liquidateurs gérée par les cotisants) - Son amendement n° 68 : désignation d'un magistrat du parquet pour exercer les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de la caisse de garantie ; adopté - Après l'art. 32 (p. 2577) : demande le retrait de l'amendement n° 39 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (organisation des régimes de retraite des professions d'administrateur judiciaire et de mandataire-liquidateur) - Affiliation obligatoire des syndics et administrateurs judiciaires à la caisse d'assurance vieillesse des officiers ministériels, CAVOM - Art. 33 : son amendement n° 69 : étendue de la garantie obligatoire de responsabilité civile dont bénéficie l'administrateur judiciaire ; adopté - Art. 34 (p. 2578) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression de l'alinéa prévoyant l'adhésion de droit à la caisse de garantie des administrateurs judiciaires non professionnels) - Art. 35 : accepte l'amendement n° 41 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression des modalités de rémunération des experts en diagnostic d'entreprise) - Art. 36 (p. 2579) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression de cet article relatif au fonds de garantie) - Après l'art. 36 : demande le retrait de l'amendement n° 43 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (indemnisation des professionnels subissant un préjudice du fait de la présente loi) - Garanties jurisprudentielles : arrêt La Fleurette du 14 janvier 1938 - Art. 37 (p. 2580) : accepte l'amendement n° 44 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (faculté d'option entre les fonctions de syndic et celles d'administrateur judiciaire) et s'oppose à l'amendement n° 46 du même auteur (suppression des dispositions prévoyant, dans un délai de trois ans, la nécessité pour les

personnes exerçant à titre accessoire les fonctions de syndic ou d'administrateur judiciaire; d'opter pour ces fonctions ou l'exercice de leur activité principale) - (p. 2581) ; s'oppose à l'amendement n° 47 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (délai de cinq ans accordé aux personnes visées par le présent article pour modifier leur choix) - Après l'art. 37 : accepte l'amendement n° 48 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (intégration éventuelle des actuels syndics et administrateurs judiciaires dans d'autres professions juridiques) - Art. 37 bis : accepte l'amendement n° 49 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (conditions d'âge dérogatoires permettant à certains professionnels de rester en fonction) - Après l'art. 39 (p. 2582) : sur l'amendement n° 51 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (mesures d'intégration en faveur des clercs et employés de syndic ou d'administrateur judiciaire), son sous-amendement n° 70 : dispense de tout ou partie de l'examen ou du stage professionnel accordée sous certaines conditions aux clercs et employés de syndic ou d'administrateur judiciaire ; adopté - Art. 40 : s'oppose aux amendements de M. Marcel Rudloff, rapporteur, n° 52 (dispositions transitoires applicables dans un délai de cinq ans, à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, tendant à remédier aux insuffisances d'effectifs dans les nouvelles professions) et n° 53 (suppression de l'interdiction de refuser un mandat confié à titre provisoire par l'autorité judiciaire) - Art. 42 (p. 2583) : accepte l'amendement n° 54 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (transfert des garanties de responsabilité civile professionnelle des syndics et administrateurs judiciaires) - Art. 44 : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (abrogation du décret du 20 mai 1955 relatif aux syndics et administrateurs judiciaires).

- **Projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques** [n° 25 (84-85)] - (30 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2895) : réforme d'ensemble du droit des obligations comptables - Adaptation aux réalités économiques et juridiques françaises - Loi de 1983 relative aux comptes annuels - Loi de 1984 faisant obligation à certaines sociétés d'établir des états prévisionnels et de produire des situations comptables intermédiaires - Non publication du décret d'application de la loi du 3 janvier 1983 relative aux comptes consolidés - Harmonisation du présent projet avec la VIIe directive européenne - Application de ce projet étendue aux entreprises publiques de l'Etat soumises au droit commun de la comptabilité et dotées d'un commissaire aux comptes - (p. 2896) : institution des comités de groupe en 1982 - Intérêt des comptes consolidés pour les actionnaires, les créanciers, les chefs d'entreprise et les salariés - Double objet de ce projet : fixation des principes généraux applicables à la consolidation des comptes ; introduction dans les comptes annuels de l'évaluation par équivalence de certains titres de participation - Champ d'application de la loi - Fixation des seuils d'application de la loi par décret en Conseil d'Etat - Choix de la méthode de consolidation - Composition des comptes consolidés - Règles d'évaluation dérogatoires - Définition des rôles respectifs des commissaires aux comptes de la société mère et de ceux des filiales comprises dans la consolidation - Nature juridique des comptes consolidés - Maintien du dispositif pénal existant, sous réserve des nouvelles sanctions pécuniaires adoptées par l'Assemblée nationale - Solidarité entre la société mère et ses filiales - (p. 2897) : modulation des délais d'application de la loi - Modernisation du droit français des obligations comptables - Projet répondant à l'attente des grandes entreprises - Art. 1 (p. 2899) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (extension du champ d'application du projet à toutes les sociétés commerciales ; publication d'un rapport sur la gestion du groupe consolidé ; définition précise des types de contrôle et d'influence, contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable) - Approuve l'extension du projet à toutes les sociétés commerciales et la définition du contrôle conjoint - Art. 2 (p. 2903) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression des règles d'évaluation spécifique visant les sociétés cotées), et accepte l'amendement n° 16

du même auteur (contrôle des comptes intérimaires des filiales étrangères par un professionnel chargé du contrôle des comptes) - Art. 3 (p. 2905) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Jean Arthuis, rapporteur (abaissement du seuil de participation à 33 %, au lieu de 50 %) - (p. 2906) : demande le retrait de l'amendement n° 38 de M. François Collet (différence constatée à la date d'acquisition entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres déterminés à cette même date, ajoutée à la quote-part globale de capitaux propres) ; - Mesure relevant du domaine réglementaire - Art. 13 bis (p. 2910) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Jean Arthuis, rapporteur (inscription, après inventaire, de la quote-part du bénéfice à réaliser).

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 58-1352 du 27 décembre 1958 et relatif à la domiciliation des entreprises** [n° 29 (84-85)] - (30 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2911) : projet visant à assouplir les formalités juridiques relatives à la domiciliation des entreprises - Depuis la loi du 12 juillet 1967, obligation faite à tout créateur d'entreprise de présenter le titre juridique justifiant de la jouissance privative de ses locaux - Exigence trop formelle freinant la création d'entreprises - Impossibilité dans certaines communes, en raison des règles d'urbanisme, de transformer des locaux d'habitation en locaux commerciaux - (p. 2912) : autorisation d'installation provisoire du siège des nouvelles entreprises dans le local d'habitation de leur dirigeant - Assouplissement des conditions de preuve de la jouissance du local affecté au siège de l'entreprise - Siège d'une entreprise pouvant être installé dans des locaux occupés en commun par d'autres entreprises - Domiciliation juridique du siège social d'une entreprise dans un local d'habitation ne pouvant être assimilée à un changement de destination de l'immeuble - Examen des cas particuliers de changement de destination d'un immeuble - Mesures visant à faciliter la création de nouvelles entreprises - Art. 2 (p. 2913, 2914) : accepte l'amendement n° 3 de M. François Collet, rapporteur (possibilité de domiciliation provisoire d'une entreprise dans un local d'habitation s'appliquant aux seules premières immatriculations ; notification écrite et préalable au bailleur ou au syndic de copropriété ; sanctions applicables en cas d'absence de justification du transfert du siège de l'entreprise à l'expiration de la période de deux ans), et sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 5 de M. Jean Colin (créateur d'entreprise autorisé à installer le siège de son entreprise à son domicile privé ou à celui de son représentant légal pour une durée inférieure à trois ans) - S'oppose à l'amendement n° 4 de M. François Collet, rapporteur (précisions relatives au changement de destination d'un immeuble en cas de domiciliation de certaines entreprises).

- **Projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises** - Deuxième lecture [n° 27 (84-85)] - (6 novembre 1984) - Discussion générale (p. 2956, 2957) : rappelle les grandes lignes de la nouvelle procédure de redressement judiciaire adoptée par le Sénat en première lecture : période d'observation limitée ; exécution d'un plan de redressement arrêté par le tribunal ou liquidation ; amélioration de la situation des chefs d'entreprises, des créanciers et des travailleurs ; allègement des sanctions professionnelles ou pénales ; séparation de la fonction d'administration de l'entreprise en période d'observation et de la fonction de représentation des créanciers et de liquidation - Accord des deux assemblées sur un grand nombre d'articles ; points de divergence restant en discussion : place respective de la procédure simplifiée et de la procédure développée ; détermination des tribunaux compétents ; recours à la location gérance en période d'observation ; reconstitution des capitaux propres de l'entreprise ; responsabilité pécuniaire des dirigeants ; souhaite un rapprochement des points de vue des deux assemblées - (p. 2959) : estime que ce texte devra sans doute être amélioré dans les deux années qui viennent - Art. 5 (p. 2960) : son amendement n° 57 ; droits des créanciers ; adopté - Art. 7 (p. 2961) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Jacques Thyraud, rapporteur

(rétablissement de la compétence des tribunaux de commerce) - Art. 10 : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (rétablissement d'une représentation spécifique des cadres dans les procédures concernant les grandes entreprises) - Art. 32 (p. 2964) : redoute l'ouverture d'un contentieux important du fait de la première rédaction de l'amendement n° 11 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (pouvoirs du débiteur en matière de gestion courante) - (p. 2965) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (pouvoirs du débiteur en matière de gestion courante) - Art. 36 (p. 2965, 2966) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (exécution des contrats en cours : maintien de la possibilité de l'indivisibilité) - Art. 41 (p. 2966, 2967) : s'oppose à l'amendement n° 13 (conditions du recours à la location gérance pendant la période d'observation : trouble social ou économique grave) et à l'amendement n° 14 (recours à la location gérance pendant la période d'observation : durée maximale) de M. Jacques Thyraud, rapporteur - Art. 43 : sur l'amendement n° 15 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (rôles respectifs du représentant des créanciers et du représentant des salariés), son sous-amendement n° 59 : vérification du relevé des créances résultant des contrats de travail par le représentant des salariés ; adopté - Art. 44 : son amendement n° 68 : conditions posées aux licenciements pour motif économique pendant la période d'observation ; adopté - Art. 50 (p. 2968) : accepte le premier alinéa de l'amendement n° 17 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (1° Possibilité d'une déclaration à titre provisionnel des créances certaines mais non liquidées) ; oppose l'article 40 de la Constitution au deuxième alinéa de l'amendement n° 17 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (2° Application de la forclusion de droit commun aux créances du Trésor et de la sécurité sociale) - Art. 51 (p. 2969) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de la certification des créances par un expert comptable ou par le commissaire aux comptes) - Art. 61 (p. 2970) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression des conditions restrictives posées à la location gérance) - Art. 77 (p. 2971) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de la possibilité de régler immédiatement, à l'intérieur de certaines limites, les créances les plus faibles) - Art. 79 (p. 2972) : accepte l'amendement n° 26 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (paiement des créanciers titulaires de sûretés réelles dans le cas de cession d'un bien grevé d'une sûreté spéciale) - S'élève contre les propos tenus par M. Jacques Thyraud, rapporteur, concernant une augmentation des charges de l'association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés, AGS - Art. 82 (p. 2973) : son amendement n° 60 : critères respectifs de la cession totale et de la cession partielle ; adopté - Art. 95 : son amendement n° 67 : condition de transmission au cessionnaire de l'outillage ou du matériel d'équipement professionnel nanti ; rejeté - (p. 2974) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (condition de transmission au cessionnaire de l'outillage ou du matériel d'équipement professionnel nanti) - Art. 97 : accepte l'amendement n° 30 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de la possibilité de mettre dans certains cas à la charge du locataire géant le passif ou une partie du passif du loueur) - Son amendement n° 61 : condition de paiement des créanciers en cas de location gérance ; adopté - Art. 109 (p. 2976) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (rétablissement de l'inopposabilité de certains actes) - Art. 112 (p. 2977) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (rétablissement de l'action en constatation de l'inopposabilité au bénéfice du représentant des créanciers) - Art. 132 (p. 2981) : souligne que les amendements n° 54 et 55 de M. Jean-Pierre Fourcade ont pour conséquence de remettre en cause le vote conforme des deux assemblées sur l'article 232 du projet de loi - (p. 2982) : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Paul Girod (modalités de la prise en charge des créances salariales) et n° 55 de M. Jean-Pierre Fourcade

(modalités de la prise en charge des créances salariales : réduction du délai pris en compte) - En réponse à M. Jean-Pierre Fourcade, évoque la situation financière de l'association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés, AGS - Art. 141 (p. 2984) : son amendement n° 66 : nomination d'un administrateur par le tribunal : caractère exceptionnel du recours à une personne autre qu'un administrateur judiciaire ; adopté - Art. 181 (p. 2986) : s'oppose aux amendements de M. Jacques Thyraud, rapporteur ; n° 40 (condition posée à l'action en comblement du passif : gestion fautive du chef d'entreprise) et 41 (affectation des sommes versées par les dirigeants au règlement du passif chirographaire) - Art. 222 (p. 2988) : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (modalités de consultation du comité d'entreprise ou des délégués du personnel en cas de licenciements économiques) - Art. 224 (p. 2989) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de la consultation du comité d'entreprise avant tout dépôt de bilan) - Art. 230 bis-1 (p. 2990) : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de l'obligation faite aux commissaires aux comptes de dénoncer les infractions portées à leur connaissance).

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise - Deuxième lecture [n° 28 (84-85)] - (6 novembre 1984) - Discussion générale (p. 2991) : analyse des divergences subsistant entre l'Assemblée nationale et le Sénat : incompatibilité de la profession d'administrateur judiciaire et de mandataire liquidateur avec l'exercice d'une autre profession ; condition de désignation à titre exceptionnel d'un administrateur judiciaire non inscrit sur la liste ; adhésion à la caisse de garantie des administrateurs judiciaires désignés à titre exceptionnel ; durée des dispositions transitoires - Art. 2 (p. 2993) : rappelle la volonté du Gouvernement de favoriser la naissance de deux professions distinctes, administrateur judiciaire, administrateur liquidateur ; s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (rétablissement de la possibilité de désigner à titre exceptionnel un mandataire liquidateur comme administrateur judiciaire) - Art. 5 : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (garanties accordées à l'administrateur judiciaire en cas de radiation de la liste par la commission nationale) - Art. 8 (p. 2994) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (incompatibilité de la qualité d'administrateur judiciaire avec l'exercice de toute autre profession : rétablissement de certaines exceptions) - Art. 22 (p. 2995) : son amendement n° 18 : incompatibilité des fonctions de mandataire liquidateur et d'administrateur judiciaire ; rejeté - Art. 34 (p. 2996) : son amendement n° 19 : assujettissement de l'administrateur occasionnel à l'obligation d'assurance de responsabilité civile ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 11 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression de l'adhésion de droit à la caisse de garantie des personnes nommées administrateurs judiciaires ou mandataires liquidateurs à titre exceptionnel) - (p. 2997) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (durée de prescription de l'action en responsabilité contre les administrateurs judiciaires) - Art. 36 : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression de cet article relatif à la création d'un fonds de garantie destiné à la rémunération des administrateurs judiciaires, mandataires liquidateurs ou experts) - Art. 37 (p. 2998) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (rétablissement de la possibilité pour les avocats, les experts comptables et les huissiers de justice de continuer à titre accessoire l'activité de mandataire liquidateur ou d'administrateur judiciaire).**

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Légion d'honneur et ordre de la Libération - (28 novembre 1984) (p. 3742) : budget de la Légion d'honneur :

dépenses de fonctionnement ; revalorisation des rémunérations des personnels et amélioration des carrières des agents de catégorie D ; emplois de professeurs des maisons d'éducation ; excellents résultats de ces maisons - Dépenses en capital : achèvement de l'ensemble scolaire de la maison de Saint-Denis - Ouverture d'un contingent exceptionnel de croix en faveur des anciens combattants de la guerre de 1914-1918 - Budget de l'ordre de la Libération : augmentation pour la mise en oeuvre des mesures générales concernant les agents de l'Etat - Demande l'adoption de ces deux budgets.

Justice - (28 novembre 1984) (p. 3743, 3744) : budget de la justice pour 1985, budget de progrès et de continuité - Modernisation : accroissement des effectifs de magistrats et de fonctionnaires ; développement de l'informatique et de la bureautique ; priorité à l'informatisation des juridictions de province ; augmentation des capacités de traitement du casier judiciaire et du centre informatique de Versailles - Effort de rationalisation de la gestion judiciaire ; délégués à l'amélioration du fonctionnement des juridictions ; réforme du fonctionnement des greffes - (p. 3745) : humanisation de la justice : aide aux victimes ; prochain débat du projet de loi concernant les victimes d'accidents de la circulation ; justiciables les plus défavorisés ; aide judiciaire ; indemnités versées à ce titre aux avocats - Priorité des efforts dans le domaine de l'institution pénitentiaire : accroissement de la capacité des établissements ; construction de cinq nouveaux établissements ; effort d'amélioration des rémunérations et des conditions de logement des personnels pénitentiaires - Crédits destinés à la formation, à l'hygiène, à la santé et aux activités culturelles des détenus ; travail pénitentiaire - Alternatives à la détention : loi du 9 juillet 1984 relative aux décisions de placement en détention provisoire ; renforcement des moyens des associations concourant au développement des mesures de contrôle judiciaire ; travail d'intérêt général - (p. 3746) : réinsertion des détenus : crédits des comités de probation et d'assistance aux libérés - Politique de prévention ; progrès du budget de l'éducation surveillée ; création d'emplois de sous-directeurs - Succès des opérations interministérielles conduites pendant l'été dans certaines zones urbaines - Demande le vote de ce projet de budget - (p. 3757) : faiblesse des moyens mis à la disposition de la justice depuis vingt ans et augmentation des crédits depuis 1981 - Progrès de la situation des personnels pénitentiaires : création de postes ; augmentation des indemnités de risque, demande de parité avec les personnels de police et de prise en compte des primes pour le calcul de la pension de retraite - Introduction de l'informatique dans les juridictions d'instance - (p. 3758) : Cour de cassation : loi du 6 août 1981 ; augmentation des effectifs ; informatisation dans la chambre commerciale ; engorgement de la chambre sociale et de la chambre criminelle - Doublement des indemnités des victimes d'infraction à la suite de la loi votée en 1983 - Elaboration du projet de loi de réforme des tribunaux de commerce - Report d'un an du transfert des charges ; remboursement des collectivités locales - Progrès réalisés dans le secteur de l'éducation surveillée ; diminution de la détention provisoire des mineurs - Crédits inscrits au titre des actions interministérielles de prévention - Projet de loi sur les professions juridiques ; multipostulation - Procédure d'enquête judiciaire sur M. Ceccaldi-Pavard évoquée par M. Jean Colin ; longueur des procédures en matière financière dans le ressort du Parquet de Paris - (p. 3759) : libérations conditionnelles et permissions de sortir : diminution du taux d'échec ; préparation d'un projet de loi en vue d'améliorer les procédures.

- **Projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 98 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4451) : réforme des procédures collectives - Consultation des milieux intéressés - Prévention et détection des difficultés des entreprises ; mode de règlement amiable ou judiciaire ; objectif de sauvegarde des entreprises viables - Accord entre les deux assemblées parlementaires lors de la commission mixte

paritaire - Amélioration des droits des salariés dans la procédure - Location gérance ; prise en compte des impératifs économiques régionaux - Nouveau régime de l'action en comblement par les dirigeants sociaux de l'insuffisance d'actif - Référence aux lois déjà votées en 1981 et 1983 - Projet de loi sur les fusions et scissions de sociétés anonymes, sur l'autocontrôle et la société unipersonnelle - Comptes annuels des commerçants - Comptes consolidés des groupes de sociétés - Droits nouveaux de l'entreprise - Après l'art. 230 bis-1 (p. 4456) : accepte l'amendement n° 3 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (délai d'harmonisation avec les dispositions de la seconde directive européenne pour les sociétés d'un an à compter de la décision d'acceptation du plan de redressement économique et financier assorti d'un plan d'apurement du passif) - Après l'art. 233 : son amendement n° 1 : mesures transitoires et prorogation de la durée du mandat des présidents et juges titulaires des tribunaux de commerce ; adopté - Art. 236 (p. 4457) : son amendement de coordination n° 2 ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 113 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4457) : travaux de la commission des lois - Accord entre les deux assemblées au sein de la commission mixte paritaire avec l'approbation du Gouvernement - Attente de cette réforme par la Cour des comptes et le médiateur - Difficulté de la mission de ces professionnels - Possibilité de constitution de sociétés civiles professionnelles - Diversification de la composition des commissions - Dispositions transitoires pendant cinq ans - Instauration de passerelles avec d'autres professions judiciaires - Délai d'option des syndics administrateurs judiciaires pour telle ou telle branche de leur activité - (p. 4458) : création de deux professions autonomes, incompatibles entre elles : administrateurs judiciaires et mandataires liquidateurs - Organisation de commissions indépendantes statuant avec charge d'appel - Mise en place d'une caisse de garantie affectée à la représentation des fonds - Suppression du fonds de péréquation.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 58-1352 du 27 décembre 1958 et relatif à la domiciliation des entreprises** - *Deuxième lecture* [n° 80 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4459, 4460) : assouplissement des formalités juridiques de la domiciliation des entreprises afin de faciliter leur création - Domiciliation permanente - Domiciliation provisoire ; conditions et sanctions - Combinaison entre la radiation d'office du registre du commerce et des sociétés et la résiliation de plein droit du bail - Maintien du caractère dérogatoire de la domiciliation provisoire - Conditions de domiciliation permanente des entreprises - Réglementation de l'activité de domiciliation commerciale - Contrat de domiciliation et clauses minimales destinées à s'assurer de la réalité du siège - Régime des filiales - Art. 1 (p. 4461) : création d'entreprises nouvelles et utilisation des locaux locatifs afin d'y établir leur siège social mais non le centre des activités commerciales ou industrielles elles-mêmes - Cas des artisans - Demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. François Collet, rapporteur (suppression de l'exigence d'un contrat pour la domiciliation collective).

- **Projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques** - *Deuxième lecture* [n° 79 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4462) : transposition en droit français de la septième directive européenne de coordination des droits des sociétés - Principes généraux applicables à la consolidation - Modalités de définition du périmètre de consolidation et de choix de la méthode de consolidation - Détermination des principes comptables - Règles d'évaluation applicables à la consolidation - Introduction dans les comptes annuels de l'évaluation par équivalence des titres de participation des sociétés émettrices placés sous le contrôle exclusif de la société détentrice - Divergences entre

les deux assemblées relatives au régime de la preuve applicable au contrôle de fait et à la nature de la mise en équivalence - Attente de la réunion de la commission mixte paritaire - (p. 4463) : absence de dispense transitoire de certification par les commissaires aux comptes - Elaboration d'un projet de loi sur l'autocontrôle - Art. 1 : son amendement n° 12 : contrôle exclusif par une société et présomption simple à partir du seuil de 40 % des droits de vote ; devenu sans objet - (p. 4464) : accepte la première partie de l'amendement n° 2 de M. Jean Arthuis, rapporteur (contrôle exclusif par une société ; cas de présomption de désignation par la société consolidante et seuil de 40 % des droits de vote), et s'oppose à la seconde partie de ce même amendement (cas d'absence de présomption de désignation) - (p. 4465) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jean Arthuis, rapporteur (définition de la situation d'une société dominante et suppression des dispositions relatives à la détention d'une action ou d'une part dans le capital de la société à faire entrer dans le périmètre de consolidation) et accepte l'amendement n° 4 du même auteur (contrôle conjoint et partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires) - Art. 2 (p. 4466) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de M. Jean Arthuis, rapporteur (exemption des sociétés de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe à l'exception des sociétés qui émettent des valeurs mobilières inscrites à la cote officielle des bourses de valeurs), et s'oppose aux amendements du même auteur, n° 6 et n° 7, relatifs à l'inclusion dans les comptes consolidés du groupe par mise en équivalence - Son amendement n° 11 : publicité comptable des opérations de crédit bail en matière mobilière et immobilière ; devenu sans objet - (p. 4467) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Jean Arthuis, rapporteur (prise en compte de règles relatives à la publicité comptable des opérations de crédit bail) - Art. 3 : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Jean Arthuis, rapporteur (caractère dérogatoire de la réévaluation) - Art. 7 : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Jean Arthuis, rapporteur (conformité des comptes consolidés à la situation patrimoniale de l'entreprise).

- **Projet de loi relatif au transfèrement en France de personnes détenues à l'étranger** [n° 78 (84-85)] - (13 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4503) : mouvement de coopération pénitentiaire - Convention du Conseil de l'Europe ; conventions bilatérales conclues avec le Maroc, les Etats-Unis et le Canada - Conditions du transfèrement - (p. 4504) : choix du Gouvernement français de la procédure d'exécution de préférence à la procédure de conversion de la peine et adaptation nécessaire par la législation pénale - Peines privatives de liberté : compétence du tribunal correctionnel du lieu de détention ; contrôle systématique de l'autorité judiciaire au moment de l'arrivée du condamné sur le territoire français - Application de la loi française aux modalités d'exécution et d'application de la peine - Effet extinctif de la compétence française dans tous les cas où les faits ont donné lieu à l'étranger à une condamnation dont l'exécution se poursuit en France - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 112 (84-85)] - (17 décembre 1984) - **Après l'art. 66** (p. 4646) : son amendement n° 29 : établissements d'hospitalisation publique pouvant être spécifiquement destinés à l'accueil des personnes incarcérées et personnels de ces établissements relevant de l'administration pénitentiaire ; adopté - Médecine pénitentiaire se caractérisant jusqu'au début de 1983 par un cloisonnement absolu des divers services - Amendement visant spécialement l'hôpital central des prisons de Fresnes - Intégration dans le système hospitalier général devant donner à cet hôpital un niveau de compétences équivalent à ceux des autres hôpitaux - Réalisation d'économies possible - (p. 4647) : son amendement n° 30 : dispositions concernant les personnels en fonction dans un service hospitalier de l'administration pénitentiaire à la date de sa transformation en établissement hospitalier public ; adopté.

- **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 107 (84-85)] - (19 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4732) : projet visant à régler définitivement le problème de la « multipostulation » dans la région parisienne - Fusion des professions d'avoués et d'avocats résultant de la loi du 31 décembre 1971 - Institution d'un régime dérogatoire au principe de la territorialité de la postulation après l'éclatement du département de la Seine et la création de quatre tribunaux de grande instance - Prorogation de ce système dérogatoire jusqu'au 1^{er} janvier 1985 - Propositions nouvelles de la Chancellerie, après concertation avec les barreaux de la région parisienne - (p. 4733) : conclusions d'une récente étude : majorité des affaires « institutionnelles » plaidées par des avocats inscrits au barreau de Paris, en raison de la faiblesse des effectifs des barreaux périphériques - Règle de la territorialité de la postulation inadaptée à la région parisienne - Pérennisation du système actuel proposée par la Chancellerie - Application du régime du droit commun de la territorialité dans certains cas : aide judiciaire, recours à un avocat postulant par un avocat de province, procédures de saisies immobilières, de partage et de licitation - Intérêt des justiciables - Concertation entre les quatre barreaux en vue de l'aménagement de leurs structures communes - Remercie la commission des lois de se rallier au texte voté par l'Assemblée nationale - Art. 1 (p. 4740) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. André Fosset (principe de la territorialité de la postulation applicable dans les tribunaux périphériques pour les affaires concernant la propriété et les contrats).

- **Projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 147 (84-85)] - (19 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4743) : remercie la commission des lois et son rapporteur pour sa contribution à l'amélioration du projet gouvernemental - (p. 4744) : modernisation du droit des obligations comptables engagée depuis 1983, et notamment à l'occasion de la loi du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention des difficultés des entreprises - Définition du contrôle de fait - Examen prochain au Parlement du projet de loi sur l'autocontrôle - Règles d'évaluation applicables aux comptes consolidés - Mission limitée des commissaires aux comptes.

BALARELLO (José), sénateur des Alpes-Maritimes (NI).

Devient sénateur le 26 décembre 1984, en remplacement de M. Victor Robini, décédé (JO lois et décrets 27 décembre 1984) (p. 3993).

BALLAYER (René), sénateur de la Mayenne (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Commerce, artisanat et tourisme : commerce et artisanat** [n° 69, annexe 5 (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 473 (JO Débats 7 avril 1984) (p. 231) à M. le Secrétaire d'Etat chargé du budget : vins (régime fiscal des ventes directes de vins et d'eaux-de-vie).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : inquiétudes du monde agricole** - (11 octobre 1984) (p. 2594) : inquiétude des agriculteurs en raison de la baisse de leurs revenus - Surproduction des céréales, baisse des cours de la viande bovine - Institution des quotas laitiers - Interrogation sur la suppression de la surtaxe laitière et sur le sort réservé aux demandes d'aide à la cessation d'activité déposées entre le 3 juillet et le 30 août - Interrogation sur l'obligation pour les laiteries tributaires de quotas laitiers d'importer du lait étranger pour maintenir leur plan de charges.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Art. 30 (p. 3397) : fonctionnement satisfaisant du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle - Différentiel entre le taux d'inflation et le taux des emprunts des communes - Blocage des tarifs publics ; décalage entre l'augmentation des dépenses en personnel et l'augmentation de la masse salariale.

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) - Rapporteur spécial (commerce et artisanat) (p. 3611) : importance du secteur du commerce et de l'artisanat pour l'économie française - Budget de rigueur - Situation préoccupante du secteur du commerce : effondrement des ventes - Diminution en 1983 d'un grand nombre d'entreprises artisanales, notamment dans le secteur du bâtiment - Limitation du bénéfice de l'abattement de 20 % sur le revenu des commerçants et artisans - Importance des droits de mutation et imposition des plus-values lors de la cession de fonds de commerce ou de fonds artisanaux - Augmentation du taux de TVA pour les réparations et l'entretien - Réduction de la taxe professionnelle - Discrimination en matière de protection sociale : prestations sociales des commerçants et artisans inférieures à celles dont bénéficient les salariés - (p. 3612) : satisfait du projet de loi à l'étude visant à introduire dans le droit français la notion de « société unipersonnelle à responsabilité limitée » - Critique le seuil de dix salariés fixé pour l'application de certaines dispositions relatives au droit du licenciement et à l'assujettissement à diverses cotisations - Régression des crédits budgétaires consacrés à l'artisanat - Augmentation des crédits de fonctionnement du ministère : accroissement des dépenses de personnel, création d'un secrétariat d'Etat au commerce - Suppression de la prime à la création nette d'emplois dans l'artisanat - Domaine des interventions de l'Etat, en liaison avec les chambres de métiers, en faveur de l'artisanat : formation professionnelle, informatisation des centres de formation des apprentis, CFA, recrutement par les chambres de métiers de nouveaux assistants techniques, subventions d'équipement - (p. 3613) : stagnation des crédits budgétaires consacrés au commerce - Lutte contre la désertification commerciale en milieu rural - Application de la loi Royer - Mesures insuffisantes en faveur des commerçants et artisans - **Examen des crédits** - Art. 83 (p. 3635) : régime de l'indemnité de départ accordée aux commerçants et artisans qui cessent leur activité à partir de soixante ans - Son amendement n° II-39 : maintien du principe de l'affectation d'une fraction de la contribution de solidarité au financement de l'indemnité de départ ; maintien de la prise en charge par l'Etat du financement des cotisations d'assurance maladie des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité ; suppression de l'assujettissement à la taxe d'entraide des commerçants et artisans individuels dont le chiffre d'affaires excède 500.000 francs par an ; adopté.

BARBIER (Bernard), sénateur de la Côte-d'Or (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

Président de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, établi au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} juillet 1983 et le 31 janvier 1984, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 217 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984).

Participation au rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} février 1984 et le 30 septembre 1984, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 62 (84-85)] (7 novembre 1984).

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat, pour la planification sur les résultats de projections macroéconomiques à moyen terme [n° 64 (84-85)] (8 novembre 1984) - Prévisions économiques.

Avis présenté, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Plan [n° 71, tome XI (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion générale - (19 novembre 1984) - Président de la délégation du Sénat pour la planification - (p. 3231) : première intervention en qualité de président de la délégation du Sénat pour la planification ; complément des rapports d'information déjà élaborés par la délégation ; projections économiques à moyen terme réalisées à l'aide de modèles économiques - (p. 3232) : coopération avec les administrations compétentes ; documents de travail destinés à éclairer le Sénat ; bilan de l'économie française comparé aux objectifs du IX^e Plan : balance des paiements, taux d'inflation, taux de croissance, comparaison avec les pays étrangers, état des capacités de production - Analyse des raisons du rétablissement de l'équilibre extérieur : processus d'ajustement récessif ; diminution du pouvoir d'achat des ménages, reprise de l'investissement dans les entreprises du secteur public et non dans le secteur des biens d'équipement, des biens de consommation et de l'agro-alimentaire ; effort d'investissement sans augmentation réelle des capacités de production ; situation des entreprises - Evolution de l'emploi : sous-estimation des capacités de création d'emplois dans les branches tertiaires et dans les petites et moyennes entreprises - Prévisions en matière d'emploi pour 1990 - (p. 3233) : risque de vieillissement de notre pays - Projection à moyen terme des finances publiques : financement des prestations sociales, aggravation du déficit budgétaire, accroissement des charges des collectivités locales - Regrette que le Gouvernement n'ait pas présenté cette année une projection triennale des finances publiques.

Deuxième partie :

Plan et aménagement du territoire - (4 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (Plan) (p. 3977) : trois lacunes du plan mises en évidence lors de la discussion du projet de la deuxième loi de Plan à la fin de l'année 1983 : méconnaissance des secteurs industriels en difficulté, absence de politique industrielle cohérente et existence de toute prévision financière sur l'évolution des prélèvements obligatoires - Importance de la contrainte extérieure pour notre économie - 9^e Plan prévoyant le rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements courants pour le début de l'année 1985, le redressement d'investissements industriels - (p. 3978) : maintien du taux de chômage le plus faible au sein de la Communauté économique européenne, CEE - Risque d'une remise en cause du partage de la valeur ajoutée en faveur des entreprises, en l'absence de consensus entre les partenaires sociaux - Difficulté de contenir le rythme d'inflation dans les limites prévues - Stagnation des crédits militaires - Réduction des efforts de recherche et de coopération avec le tiers monde - Retards critiquables dans l'information du Parlement - 9^e Plan faisant obligation au Gouvernement de présenter chaque année en annexe au projet de loi de finances une projection triennale des finances publiques - Limitation au seul dépôt par le Gouvernement du premier rapport d'exécution du 9^e Plan - Planification décentralisée ayant acquis droit de cité - Lenteur et imprécision des réponses de l'Etat - Faible marge dont dispose le commissaire de la République face à la région - Attente de l'étude sur l'utilisation des fonds des Codevi - Etat trop directif dans l'exécution des contrats de plan - Progression du budget du Commissariat général du Plan inférieur à l'augmentation prévisible des prix - Insuffisante augmentation des crédits du Centre d'étude des revenus et des coûts, CERC - Souligne l'important rapport du Centre d'étude des perspectives et d'information internationale, CEPII, publié cette année sur le thème de « l'économie mondiale 1980-1990 : la fracture » - Transfert cette année du ministère des finances au Commissariat général du Plan de la subvention pour l'Institut de recherche économique et sociale, IRES - (p. 3979) : au nom de la commission des affaires économiques, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits du Plan pour 1985.

BASTIE (Pierre), sénateur de l'Aude (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : l'emploi dans la haute vallée de l'Aude - (11 octobre 1984) (p. 2600) :** nombreuses suppressions d'emplois dans la haute vallée de l'Aude, dans la chapellerie et à Formica - Perte de postes de travail s'accompagnant d'une désertification de plusieurs cantons de montagne - Espère un pôle de reconversion accompagné d'un plan de soutien pour l'avenir de cette région.

BATAILLE (Jean-Paul), sénateur du Nord (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se**

prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2355) : décalage entre les promesses de la gauche et la réalité quotidienne depuis 1981 - (p. 2356) : manœuvre de diversion du projet de loi référendaire - Citation d'un article publié le 25 juillet 1984 par M. Michel Jobert - Tentative d'élargissement des pouvoirs du Président de la République - Citation de l'ouvrage de M. François Mitterrand « Le coup d'Etat permanent ».

BAUMET (Gilbert), sénateur du Gard (rattaché administrativement au groupe S, puis RD, puis NI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

BAYLE (Jean-Pierre), sénateur des Français établis hors de France (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (19 décembre 1984) (p. 4761).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 446 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République Populaire de Pologne, relatif aux instituts français en Pologne et aux instituts polonais en France [n° 7 (84-85)] (4 octobre 1984) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 137 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'un protocole additionnel à la Convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (B.E.A.C.) et la République française du 23 novembre 1972 [n° 141 (84-85)] (12 décembre 1984) - Traités et conventions.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social [n° 247 (83-84)] - (2 mai 1984) - Art. 2 (p. 558) :** son amendement n° 20 : composition du Conseil économique et social comprenant deux représentants des Français établis hors de France figurant parmi les personnalités qualifiées ; devenu sans objet - Mode de désignation relevant non pas de la loi organique mais d'un décret pris en Conseil d'Etat - (p. 559) : côté un peu pervers d'une représentation spécifique des Français de l'étranger.

Deuxième lecture [n° 338 (83-84)] - (12 juin 1984) - Art. 2 (p. 1520) : à l'Assemblée nationale, soutien du Gouvernement aux propositions du Sénat relatives à la représentation des Français de l'étranger - Interrogation sur le mode de désignation de ces Français et la consultation du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger** [n° 392 (83-84)] - (25 juin 1984) - Discussion générale (p. 1767, 1768) : protection sociale en France, fruit d'une longue histoire et datant de périodes où la gauche était au pouvoir - Présentation au Conseil supérieur des Français de l'étranger d'un livre blanc en 1983 - Mise en place au printemps d'un conseil pour la protection sociale des Français de l'étranger - Projet souhaitable et vote unanime du Conseil supérieur des Français de l'étranger - Nécessaire extension à tous les Français expatriés du bénéfice des assurances volontaires au nom du principe de l'égalité de droit à la couverture sociale de source française - Modulation introduite par la création de deux tranches de contribution - Souhaite une troisième tranche - Mise en place d'une caisse autonome des Français de l'étranger disposant d'un fonds d'action sanitaire et sociale - (p. 1769) : caisse des Français de l'étranger cumulant les fonctions d'encaissement des cotisations et du versement des prestations - Réalisation de la compensation financière entre catégories d'assurés et branches d'activités - Assurer l'équilibre financier sans mettre en cause le montant des prestations, tel est l'objectif de ce nouveau régime - Amendements présentés par le groupe socialiste visant à améliorer plusieurs points de ce texte - Essentiel du travail accompli par l'Assemblée nationale - Art. 5 (p. 1772) : son amendement n° 19 : existence d'une cotisation minimale prise en charge par l'employeur ; devenu sans objet - Art. 6 (p. 1774) : se déclare opposé, au nom du groupe socialiste, à l'amendement n° 17 de Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat (suppression de cet article relatif aux prestations supplémentaires offertes par la caisse des expatriés) - Art. 12 (p. 1776) : se déclare opposé, au nom du groupe socialiste, à l'amendement n° 22 de Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat (suppression du texte proposé par cet article pour l'article L. 778-13 bis du code de la sécurité sociale relatif à la généralisation de la couverture sociale des Français de l'étranger) - Art. 14 (p. 1781) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 28 de M. Jean-Pierre Cantegrit, rapporteur (possibilité pour la caisse des Français de l'étranger de servir des prestations d'assurance maladie maternité lors de leur séjour en France aux assurés volontaires ayant droit à ces prestations sur le territoire français) - (p. 1782) : sur l'amendement n° 10 de M. Jean-Pierre Cantegrit, rapporteur (nouvelle rédaction du texte présenté par cet article pour l'article L. 781 du code de la sécurité sociale relatif à la composition et aux règles de fonctionnement du conseil d'administration de la caisse des Français de l'étranger), ses sous-amendements, n° 20 : représentation du Conseil supérieur des Français de l'étranger par deux administrateurs élus à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste ; rejeté ; et n° 21 : participation avec voix consultative aux séances du conseil d'administration de la caisse des Français de l'étranger d'un représentant du conseil d'administration de la caisse primaire de rattachement de la caisse des Français de l'étranger désigné par ledit conseil sur la proposition de son président et un représentant du personnel de cette même caisse primaire ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1786) : projet constituant une étape importante dans l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger - Généralisation ultérieure de l'accès à la caisse des Français de l'étranger souhaitable - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, relatif aux obligations du service national (ensemble trois annexes et un échange de lettres)** [n° 350

(83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1882) : vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 427 (83-84)] - (29 juin 1984) - Discussion générale (p. 1998, 1999) : lois précédentes en faveur de la protection sociale des Français de l'étranger - Progrès décisifs apportés par la nouvelle loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Pologne relatif aux instituts français en Pologne et aux instituts polonais en France** [n° 446 (83-84)] - (31 octobre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2932) : projet tendant à doter les instituts français et polonais d'un statut approprié - Accord signé en 1979 à Varsovie déposé en 1981 à l'Assemblée nationale et approuvé récemment par cette dernière - (p. 2933) : accord de 1966 instituant deux salles de lecture française en Pologne - Succès de ces deux salles rendant nécessaire un nouvel accord pour les ériger en centre culturel véritable - Statut des personnels ayant fait l'objet d'un accord particulier - Bénéfice du statut diplomatique pour le seul directeur - Employés des instituts pouvant être ressortissants de l'un ou de l'autre pays - Commission culturelle franco-polonaise devant être tenue informée de l'activité des instituts - Accords franco-polonais accordant à la langue française une place importante - Volonté des autorités polonaises d'établir un équilibre entre les trois principales langues occidentales - Nécessité d'un effort important pour la francophonie en Pologne - Importance du délai entre le dépôt du présent projet de loi et son adoption par l'Assemblée nationale, en raison des événements qui ont marqué la situation politique polonaise - (p. 2934) : absence d'attitude de rupture du Gouvernement français depuis 1980 dans les relations franco-polonaises - Bien-fondé du maintien des relations culturelles actives - Réunion en octobre 1983 de la commission culturelle mixte issue de l'accord de 1966 - Amélioration souhaitée de l'accès aux moyens audiovisuels de masse : radio et télévision - Difficultés d'attribution de visa aux Français - Approbation par la France de l'accord de 1979 - Rappel de la mort tragique du père Jerzy Popieluszko par M. Claude Cheysson - Propose au nom de la commission l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif au patrimoine immobilier français construit ou acquis en Tunisie avant 1956 (ensemble une annexe)** [n° 467 (83-84)] - (31 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2939) : accord n'imposant aucune obligation de vente, assurant le transfert immédiat du produit de la vente et instituant une commission mixte chargée de résoudre les difficultés - Concertation avec les représentants des Français de Tunisie siégeant au sein du Conseil supérieur des Français de l'étranger - Opportunité de ce texte - Respect du principe de la liberté de la vente et absence de spoliation ou de braderie - Texte de cet accord longuement débattu en commission et absence d'unanimité - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) (p. 3463) : intervention pédagogique du ministère de l'éducation nationale dans le système d'enseignement français à l'étranger - Rénovation, adaptation pédagogique et équipement informatique des établissements français à l'étranger - Information, orientation et préparation du retour en France des élèves français à l'étranger - Rôle primordial du Centre national d'enseignement par correspondance, CNEC - (p. 3464) : aménagement des locaux de l'école de Landau, en Allemagne - Remercie la direction de

la coopération et des relations internationales pour l'important travail accompli au bénéfice des enfants français à l'étranger - Qualité pédagogique de notre enseignement français à l'étranger - Titularisation d'un grand nombre d'enseignants au titre de la loi Le Pors de 1983 - Souhaite la titularisation des enseignants exclus du champ d'application de cette loi - Nouvelle politique de coopération interuniversitaire avec les pays en développement - Programmes pluriannuels de coopération - Création et développement de structures de formation - Aide au développement de la recherche fondamentale ou appliquée - Titularisation des coopérateurs contractuels exerçant dans l'enseignement supérieur à l'étranger - Problème de la réintégration en France des coopérateurs - (p. 3465) : souhaite que le Gouvernement actuel supprime l'injustice dont sont victimes les coopérateurs dans le déroulement de leur carrière.

Redéploiement industriel et commerce extérieur : Commerce extérieur - (27 novembre 1984) - (p. 3727) : mesures prises en faveur des entreprises exportatrices - Souhaite une formation des jeunes les préparant à l'expatriation - Valorisation du travail des cadres commerciaux à l'étranger - Séjours à l'étranger ne devant pas être pénalisant dans une carrière - Réflexion sur un statut du cadre expatrié - (p. 3728) : bénéfices du livret d'épargne création d'entreprise pour les français de l'étranger - Nécessité de rendre plus dynamique la présence française commerciale à l'étranger.

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 89, 84-85) de M. Philippe de Bourgoing et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie [n° 89 (84-85)] - (27 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3735) :** débat au fond sur la Nouvelle-Calédonie dimanche dernier et réponse à toutes les questions par M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM - (p. 3736) : rappelle les propos de M. Bernard Stasi, membre du CDS, déclarant que la responsabilité de tous les gouvernements était engagée depuis 20 ans - Souhaite faire porter les travaux de la commission de contrôle à partir du 12 juillet 1963 - Au nom du groupe socialiste, se déclare défavorable aux conclusions de la commission des lois - (p. 3737) : s'interroge sur l'utilité d'une commission de contrôle pour engager un débat de fond.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4132) : risque de dégradation de l'action culturelle extérieure du fait de la rigueur budgétaire affectant la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, DGRCS - Enseignement aux Français de l'étranger - Rationalisation de l'aide de l'Etat aux établissements ; coefficients de satisfaction relative ; bourses scolaires ; évolution de la carte scolaire ; coûts de scolarité et nombre des enseignants détachés ; situation du Maghreb - Adaptation du dispositif scolaire à la rigueur - Rémunération des personnels et disparités de traitements - Titularisation des enseignants en poste à l'étranger en coopération - Mise en place progressive de conventions entre l'Etat et les associations de parents d'élèves gérant les établissements scolaires - Conseil pour l'enseignement français à l'étranger - Redéploiement des postes consulaires et consultation des délégués du Conseil supérieur des Français de l'étranger - Crédits d'assistance et de solidarité en faveur des Français de l'étranger - Titularisation d'une partie des agents de catégories C et D du ministère - Plan de redéploiement de Radio France internationale, RFI - Campagne pour l'élection du Conseil supérieur des Français de l'étranger - (p. 4133) : action du Gouvernement depuis 1981.

Culture - (7 décembre 1984) - (p. 4191) : intervient au nom de M. Marcel Vidal - Effort budgétaire de l'Etat dans le domaine de la culture depuis 1981 - Progression des

crédits du patrimoine ; commissions régionales du patrimoine historique ; procédure des zones de protection du patrimoine architectural et urbain ; installation du Centre national de documentation de l'inventaire à l'hôtel de Vigny ; laboratoire du service des archives cinématographiques ; évolution et modernisation de la notion de patrimoine et maintien de sa spécificité - Exemple du département de l'Hérault ; opération d'aménagement de la vallée de l'Hérault ; effort d'animation du patrimoine ; demande de convention avec le ministère de la culture - Facture instrumentale ; importance des importations - (p. 4192) : demande de relance ; comité régional de coordination de la facture instrumentale créée en Languedoc-Roussillon ; association régionale des activités régionales en Languedoc-Roussillon ; souhait d'assurer la présence en terre toscane des éditions languedociennes et catalanes ; exemple de l'ouverture du bureau du livre français de New-York et effort du ministère de la culture pour la promotion du livre à l'étranger - Refus de l'uniformisation culturelle.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) [n° 84 (84-85)] - (13 décembre 1984) - Art. unique (p. 4499) :** vote par le groupe socialiste de ce projet de loi de ratification.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif au patrimoine immobilier français construit ou acquis en Tunisie avant 1956 (ensemble une annexe) - Deuxième lecture [n° 86 (84-85)] - (13 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4501, 4502) :** absence d'obligation de vente - Exonération des impôts et des taxes relatifs au produit de la vente éventuelle - Commission d'application - Avis favorable du groupe socialiste à la ratification de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole additionnel à la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) et la République française du 23 novembre 1972 [n° 137 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4746) :** entrée de la Guinée équatoriale dans la zone franc - Situation économique et financière de la Guinée équatoriale - Relance de l'économie depuis le coup d'Etat de 1979 - Richesse en matières premières - Insuffisance des capacités de production - Déficit chronique de la balance des paiements - Double niveau de solidarité entre les pays de la zone franc : osmose monétaire régionale ; solidarité entre la banque des Etats de l'Afrique centrale, BEAC, et la banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, BCEAO - Système ayant abouti à la constitution d'une zone de stabilité monétaire en Afrique - Enumération des mesures de redressement économique de la Guinée équatoriale - Accord de coopération économique, technique, scientifique et culturelle signé avec la Guinée équatoriale en 1979 - Accord d'encouragement et de protection réciproques des investissements ratifié en 1982 - Favorable à la ratification du présent projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) - Deuxième lecture [n° 166 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4761) :** opposé à l'adoption de ce projet.

Nouvelle lecture [n° 181 (84-85)] - (20 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4834) : partage le point de vue de M. Jacques Habert - Ratification du traité par huit des dix pays signataires - Attitude inamicale à l'égard des amis danois - Souhaite l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984 - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire**

[n° 189 (84-85)] - (21 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4895) : accord intervenu en commission mixte paritaire - Vote favorable du groupe socialiste sur ce texte.

BAYLET (Jean-Michel), secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

INTERVENTIONS

- Questions orales avec débat jointes : personnels des ambassades et consulats, réciprocité avec l'URSS en matière de publications - (18 octobre 1984) (p. 2657, 2658) : Gouvernement sensible au problème du commerce extérieur - Vive concurrence internationale - Souhait du Gouvernement d'associer les chambres de commerce à l'action en faveur du commerce extérieur - Voyage de Mme Edith Cresson au Japon - Existence d'une formation initiale et d'une formation permanente pour les agents - Recyclage des agents de catégorie A par des stages dans les entreprises du secteur public - Détachement de fonctionnaires dans différentes entreprises - Effectifs du personnel de l'ambassade soviétique à Paris et de son consulat de Marseille - Effectifs de l'ambassade et du consulat français en URSS - Vigilance à l'égard des agents soviétiques - France, pays libre et liberté de circuler - Réglementation différente en URSS - (p. 2659) : hommage à la compétence et à la conscience professionnelle de nos agents faisant tout ce qu'ils peuvent pour défendre les intérêts de la France à l'étranger et assurer la promotion de l'image du pays - Nécessité de respecter la législation et les règles en vigueur dans les Etats - Existence de problèmes avec certains pays - Contact permanent et soutien de nos représentants à l'étranger - (p. 2660) : liberté de la presse et de l'imprimerie en France - Possibilité pour les publications soviétiques d'être éditées et diffusées, sous réserve du respect de la réglementation - Existence d'un bulletin d'information de l'ambassade de France à Moscou tenu à la disposition de ceux qui souhaitent se le procurer - Signataires des accords d'Helsinki favorables à la diffusion dans chaque pays de la presse des autres pays - Rappel du gouvernement français aux gouvernements, et notamment au gouvernement soviétique, de leurs engagements au regard de l'Acte final d'Helsinki, en particulier lors de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui s'est tenue à Madrid.

- Proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé - Nouvelle lecture [n° 83 (84-85)] - (13 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4493) : critères de définition du réseau local de radiotélévision par câble - Echec de la commission mixte paritaire - (p. 4494) : décision du Conseil constitutionnel donnant satisfaction aux sénateurs.

- Projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) [n° 84 (84-85)] - (13 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4494) : entrée du Groenland avec le Danemark dans les Communautés européennes - Statut d'autonomie interne de 1979 ; demande de statut de pays et territoires d'outre-mer, PTOM - Droit du Groenland à bénéficier de ce statut aux termes de l'article 131 du traité de la CEE - (p. 4495) : traité du 13 mars 1984 - Intérêts de pêche français et communautaires : accord de pêche - Dispositions financières - Garanties apportées par ce projet de loi - Demande son adoption par le Sénat - (p. 4497) : caractère limité du préjudice économique causé à la Communauté par le retrait du Groenland ; garanties apportées par le statut de PTOM permettant une coopération économique pour l'exploitation

du potentiel minier - Garantie du libre accès des zones de pêche pour les navires communautaires et compensations financières ; exclusion du Groenland des crédits du Fonds européen de développement, FED ; absence d'incidences sur les crédits des territoires d'outre-mer français - Caractère spécifique du Groenland et exclusion du risque de précédent ; comparaison des sommes versées au Groenland avec les sommes versées aux départements d'outre-mer - Affaire interne danoise - Maintien du Groenland au sein de l'OTAN - (p. 4498) : choix par référendum de la majorité des Groenlandais en faveur du retrait de la CEE - Ratification de ce texte par les parlements de tous les pays membres de la Communauté européenne.

- Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif au patrimoine immobilier français construit ou acquis en Tunisie avant 1956 (ensemble une annexe) - Deuxième lecture [n° 86 (84-85)] - (13 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4499, 4500) : respect du droit de propriété des Français concernés - Equité de l'évaluation des biens ; exonération de droits et taxes pour les biens sociaux - Composition de la commission chargée de veiller à l'application du texte ; représentation de l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer, ANIFOM - Information régulière du Conseil supérieur des Français de l'étranger au cours des négociations - Situation difficile des ressortissants âgés - Demande le vote de ce texte - (p. 4501) : contribution financière importante du Gouvernement français pour assurer le transfert en France du produit des biens cédés - Information sur les négociations à l'Association fédérale et nationale pour la défense des intérêts des Français de Tunisie.

- Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention du Conseil de l'Europe sur le transfèrement des personnes condamnées [n° 77 (84-85)] - (13 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4502) : préoccupations humanitaires à l'origine de cette convention multilatérale - Choix entre la procédure de convention et la procédure d'exécution, cette dernière étant la seule reconnue par le Gouvernement français - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 4503) : souhait de négociations d'accords permettant de demander le transfert en France de ressortissants détenus dans certains pays, dans des conditions pénibles.

- Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole additionnel à la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) et la République française du 23 novembre 1972 [n° 137 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4745) : coup d'Etat en Guinée équatoriale de 1979 ayant entraîné la conclusion d'un accord de coopération avec la France - Demande officielle d'adhésion à la banque des Etats de l'Afrique centrale, BEAC, déposée par la Guinée équatoriale en 1982 - Accord des chefs des Etats membres de la zone monétaire de l'Afrique centrale - Entrée de la Guinée équatoriale dans la zone franc concrétisée par la signature en août 1984, par les Etats fondateurs de la BEAC, la France et la Guinée équatoriale, d'un protocole additionnel à la convention de coopération monétaire du 23 novembre 1972 - Importance de l'entrée de la Guinée dans la zone franc à un double titre, politique et économique - (p. 4746) : utilisation du franc CFA, indispensable au développement économique national et à la coopération internationale - Implantation d'entreprises françaises en Guinée équatoriale - Potentialités économiques de ce pays - (p. 4747) : situation économique actuelle de la Guinée équatoriale - Sauvegarde des intérêts des autres Etats membres de la BEAC - Participation des représentants français à la gestion de la BEAC - Aboutissement des négociations entre le Fonds monétaire international, FMI, et la Guinée équatoriale - Assainissement financier et reprise du développement économique de ce pays - Prêts de la banque de développement de l'Afrique centrale - Caisse centrale de coopération économique.

- Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière

entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Suède [n° 103 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4747) : coopération administrative déjà active entre les administrations douanières française et suédoise - Lutte contre les trafics frauduleux d'œuvres d'art, de capitaux et de stupéfiants - Convention signée à Stockholm en 1983 visant à la prévention, la recherche et la répression des infractions aux lois douanières - Echange d'informations - Modalités d'intervention - Dérogation possible à cette convention pour sauvegarder la souveraineté, la sécurité ou l'ordre public de l'un des deux Etats.

- Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Haïti sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres) [n° 85 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4748) : échanges commerciaux avec Haïti - Faiblesse des investissements français à Haïti - Convention créant un cadre juridique pour l'activité des entreprises françaises en Haïti et haïtiennes en France - Garantie de libre transfert des revenus et du produit de la liquidation des investissements - Versement d'une indemnisation en cas de dépossession - Recours à l'arbitrage international - Convention de nature à renforcer les investissements et les échanges commerciaux avec Haïti - (p. 4749) : atteintes aux droits de l'homme à Haïti, évoquées par M. Serge Boucheny - Souci du gouvernement français d'aider les populations défavorisées - Développement de l'économie haïtienne et élévation du niveau culturel de sa population.

- Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque relative à l'entraide judiciaire, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions en matière civile, familiale et commerciale (ensemble une annexe) [n° 105 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4750) : sécurité des transactions juridiques entre les deux pays - Exécution des décisions de justice rendues par les juridictions françaises et tchécoslovaques - Transmission des actes judiciaires et extra-judiciaires - Amélioration de la convention franco-tchécoslovaque de 1928 sur la protection et l'assistance judiciaire en matière civile et commerciale - Echange d'informations entre les ministères de la justice français et tchécoslovaque - Assistance mutuelle pour la protection des enfants : recherche et rapatriement volontaire des mineurs - Ensemble de dispositions relatives à la procédure civile.

- Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération en matière de marine marchande entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc [n° 102 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4751) : développement harmonieux des échanges et de la coopération maritime entre la France et le Maroc - Exploitation des navires de commerce et accès aux ports - Simplification des formalités administratives, douanières et sanitaires - Réponse à certaines questions administratives, consulaires et fiscales - Développement de la coopération maritime : industries de la construction, de la réparation et des matériels navals ; formation professionnelle des personnels navigants et sédentaires - Commission mixte chargée de veiller à l'application de cet accord conclu pour une durée de cinq ans - Prépondérance du transport maritime dans les échanges commerciaux franco-marocains.

- Projet de loi autorisant la ratification d'un accord du 3 avril 1984 entre la République française et la République portugaise concernant l'utilisation par la République française de certaines facilités dans la région autonome des Açores [n° 106 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4751) : accord permettant à la France de procéder à l'observation et à la mesure des trajectoires d'engins balistiques tirés en Atlantique à partir du centre d'essais des Landes - Mise à la disposition de la France par

le Portugal des installations et des terrains déjà utilisés dans l'île de Florès - (p. 4752) : sécurité extérieure des installations et des terrains garantie par les autorités portugaises - Réserve de l'espace aérien nécessaire aux essais - Autorisations d'escala des aéronefs et navires utilisés pour les essais - Entrée aux Açores facilitée des personnels français et des matériels nécessaires à leurs activités - Aide économique accordée au Portugal en contrepartie de ces facilités - Investissements consacrés à des projets concernant le développement de la pêche, la production de dérivés du lait et l'installation d'usines géothermiques - Financement de l'acquisition par les forces armées portugaises de matériels militaires français - Etablissement d'une coopération étroite en matière d'industries d'armement.

- Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la loi applicable aux contrats d'intermédiaires et à la représentation [n° 104 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4753) : convention de La Haye sur la loi applicable aux contrats d'intermédiaires et à la représentation, adoptée en 1977 - Détermination de la loi applicable aux rotations internationales concernant un accord conclu par un intermédiaire au nom d'une des parties - Relations entre le représenté et l'intermédiaire et entre le représenté et les tiers en cas d'abus de pouvoir - Sauvegarde de l'ordre public des Etats concernés et clauses protocolaires - Règlement facilité des conflits de lois entre pays ayant de nombreuses relations commerciales.

BEAUDEAU (Marie-Claude), sénateur du Val-d'Oise (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (Loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et la gestion des biens de leurs enfants et visant à supprimer la notion de « chef de famille » dans le droit français [n° 201 (83-84)] (9 février 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 495 (JO Débats 5 mai 1984) (p. 595) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : mobilier (industrie du meuble français et développement de la société Léviton de Gonesse (Val-d'Oise) - Réponse de M. Roger-Gérard Schwartzberg, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (18 mai 1984) (p. 908, 909).

n° 497 (JO Débats 5 mai 1984) (p. 595) à M. le ministre de l'agriculture : femmes (travail des) (situation de la femme dans l'exploitation agricole française) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (18 mai 1984) (p. 913, 914).

n° 548 (JO Débats 17 octobre 1984) (p. 2629) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : sucre (situation de la sucrerie de Goussainville (Val-d'Oise).

n° 564 (JO Débats 8 novembre 1984) (p. 3048) à M. le ministre de l'éducation nationale : lycées (mesures envisagées pour assurer un bon fonctionnement du lycée de

Gonesse) - Réponse de M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat à l'énergie (14 décembre 1984) (p. 4579 à 4581).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail [n° 24 (83-84)]** - (1^{er} février 1984) - **Discussion générale** (p. 94) : besoin croissant des femmes en matière de formation professionnelle - Colloque international sur le droit des femmes à la formation professionnelle de décembre 1982 à Paris - Actions en faveur des jeunes de seize à dix-huit ans - Décentralisation - Filières d'activités prioritaires - Nombre de femmes ayant suivi un stage de formation professionnelle financé par l'Etat et les entreprises - Orientation des jeunes filles vers les filières nouvelles - Mission de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - (p. 95) : mutations technologiques et qualification des travailleurs - Politique du patronat et retard de la France - Progrès social et qualification - Droit au congé de formation dans les petites entreprises - Nécessaire égalité dans la rémunération des stagiaires - Démocratisation de l'élaboration des politiques de formation des entreprises - Etablissement par branche d'un plan spécifique de formation pour les femmes - Besoins dans le domaine de l'électronique - Action de l'Etat dans les secteurs industriels de technologies nouvelles à forte main-d'oeuvre féminine - Formation qualifiante des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans sortant du système éducatif sans qualification - Enseignement technique pour les femmes - Egalité des hommes et des femmes devant la formation et l'emploi - Métiers et filières techniques des femmes - (p. 96) : carrefours de l'emploi féminin organisés par le parti communiste - Vote favorable du groupe communiste.

- **Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat [n° 194 (83-84)]** - Suite de la discussion - (11 avril 1984) - **Discussion générale** (p. 258) : évolution de la notion d'aide sociale - Dépôt d'une proposition de loi relative à l'action sociale en faveur de l'enfance en 1980 - Définition des droits des familles dans les rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance - Droit à l'information et association de la famille aux mesures prises - Ecoute de l'enfant - Redéfinition du statut de « pupilles de l'Etat » - Possibilité de recours contre les décisions d'admission de l'enfant en qualité de « pupille » - Responsabilités nouvelles du conseil de famille - Evolution sociale - Association des tuteurs et gardiens au conseil de famille - Charge financière assurée par le conseil général - Fonds spécial au niveau de l'Etat - Solidarité nationale et départementale - Mesures sociales destinées à éviter le placement au maximum - Contacts économiques - (p. 259) : problèmes de logement - Possibilité de logements d'urgence - Nombre des demandes d'adoption - Lutte contre la stérilité - Vote favorable sur ce texte - **Art. 1 : Art. 56 du code de la famille et de l'aide sociale** (p. 266) : se déclare défavorable à l'amendement n° 47 de Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat (modalités de la procédure et substitution d'un délai de six semaines à compter de l'émission au système de la réception) - (p. 267) : son amendement n° 32 : recherche par le service de l'autre parent susceptible d'assurer la charge de l'enfant ; rejeté - **Art. 61** (p. 271) : son amendement n° 33 : recherche par le service des intentions de l'autre parent avant l'expiration du délai d'un an ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées [n° 10 (84-85)]** - (30 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2921) : proposition de loi déposée par le groupe communiste en 1981, relative au recouvrement des pensions alimentaires - Responsabilité et devoirs des parents envers leurs enfants - Inapplication des lois du 2 janvier 1973 et du 11 juillet 1975 créant des

procédures nouvelles pour le recouvrement des pensions alimentaires impayées - Collectivité se substituant à la famille défaillante dans l'intérêt de l'enfant - S'interroge sur l'efficacité de la procédure permettant le recouvrement de l'avance consentie par la caisse d'allocations familiales - Favorable à la création d'un fonds des pensions alimentaires et une indexation de celles-ci sur le coût de la vie - Réinsertion professionnelle des mères divorcées ayant la garde des enfants - (p. 2922) : détermination des peines encourues pour non-paiement des pensions alimentaires ; volonté de régler des situations difficiles ; responsabilité des deux parents examinée conjointement et également - Respect des droits de la femme - Favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles - (29 novembre 1984) (p. 3790) : projet de budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA, se caractérisant par un silence absolu sur la possibilité de l'ouverture des droits à la retraite à 60 ans - Agriculteurs, seule catégorie exclue de ce droit - Droit accordé aux agriculteurs atteints par les quotas laitiers - Insuffisance des crédits des prestations familiales inscrits au budget - Baisse préoccupante de la natalité - Souhaite une revalorisation des prestations maternité des agricultrices - Revalorisation du montant de l'allocation remplacement maternité - Existence d'inégalités concernant l'aide à domicile aux personnes âgées - (p. 3791) : budgétisation du vaccin antigrippal - Nécessité d'un statut des agricultrices - Demande la publication du rapport Gouzes - Souhaite que le statut des agricultrices comporte des mesures d'égalité en matière de retraite, de maternité, de pensions d'invalidité, de formation professionnelle et d'amélioration des pensions de réversion - Abstention du groupe communiste en cas d'absence de modifications du BAPSA.

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) (p. 3880) : chômage - Fermetures d'entreprises - Diminution du pouvoir d'achat - Augmentation de la fiscalité - Enumération des nombreuses mesures proposées par le groupe communiste pour faire face à cette dégradation de la situation économique - (p. 3881) : opposition du groupe communiste sur ce budget aggravant les inégalités sociales - Diminution en francs constants des prestations familiales - Effort supplémentaire réclamé en faveur des familles nombreuses par l'Union nationale des associations familiales et la confédération syndicale des familles - Diminution des crédits consacrés au remboursement de l'interruption volontaire de grossesse, IVG - Difficultés particulières rencontrées par les femmes seules, divorcées ou veuves : demande le doublement de l'assurance veuvage - Prestation aux professions artisanales - Situation des handicapés : scolarisation, logement, insertion professionnelle, transport, hébergement des handicapés profonds - Revalorisation des pensions de retraite - Abaissement de l'âge de la retraite pour les agriculteurs, les travailleurs de force et les veuves - Paiement mensualisé des retraites de la fonction publique - Problèmes liés à l'immigration : retour au pays pour les immigrés qui le souhaitent, constructions nouvelles, réhabilitation de certaines cités - Baisse des crédits destinés aux prestations aux rapatriés - (p. 3882) : véritable décentralisation devant permettre aux collectivités locales de lutter efficacement contre la nouvelle pauvreté.

Services généraux du Premier ministre - Suite de la discussion - (7 décembre 1984) (p. 4164) : insuffisance du budget du ministère des droits de la femme - Chômage des femmes - Formation professionnelle ; campagne d'orientation des filles vers des formations à dominante masculine ; reconversion des personnels féminins à la suite des suppressions d'emplois dans le secteur bancaire ; formation aux technologies nouvelles - Plan d'égalité professionnelle ; Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - (p. 4165) : égalité juridique ;

proposition de loi du groupe communiste tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et la gestion des biens de leurs enfants et visant à supprimer la notion de chef de famille - Vote du groupe communiste défavorable à ce projet de budget - Examen des crédits - Art. 36 - Etat B (p. 4171) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° II-89 de M. Christian Poncelet (réduction des crédits).

- Question au Gouvernement : allocation de fin d'année aux chômeurs non indemnisés - (13 décembre 1984) - (p. 4517, 4518) : préparation des fêtes de fin d'année et aggravation de la pauvreté. - Demande d'attribution d'une allocation exceptionnelle de fin d'année aux foyers disposant d'un revenu modeste et comptant un ou plusieurs chômeurs non indemnisés ; proposition de financement par une taxe additionnelle à l'impôt sur les grandes fortunes.

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses [n° 119 (84-85)]** - (18 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4701) : importance de la famille - Redéfinition d'une politique de la famille et prise en compte de la baisse des revenus, du pouvoir d'achat et de l'aggravation de la situation économique et sociale - Pauvreté - Insuffisance des prestations familiales - Hausse du coût de la vie - Nécessaire revalorisation du pouvoir d'achat et augmentation des prestations familiales - Lutte réelle contre le chômage - Absence de lien entre la baisse de la natalité et la contraception ou l'interruption volontaire de grossesse, IVG - Travail féminin - Accueil du jeune enfant - Contrats crèches et nécessaire effort du patronat - Conditions d'une politique en faveur de la famille - Attente d'une redéfinition d'ensemble de la politique en faveur de la famille - Allocation au jeune enfant, AJE - Situation des familles ayant des enfants rapprochés - (p. 4702) : allocation parentale d'éducation, APE - Prêts aux jeunes ménages ; transfert aux banques et sociétés de crédit de la gestion de ces prêts - Insuffisance de ces mesures et absence de prévisions de recettes supplémentaires - Coût de la réforme - Diminution des allocations versées aux femmes seules pour élever leurs enfants - Diminution des indemnités journalières de maternité - Risque d'évolution vers une budgétisation des prestations familiales - Excédent de la Caisse nationale d'allocations familiales, CNAF - Cite de nombreuses réactions critiques face à ces mesures - Absence de réforme en profondeur des aides à la famille et de réforme du financement de l'ensemble de la protection sociale - Opinion du groupe communiste face au problème démographique - Développement de la natalité et revalorisation du pouvoir d'achat, par le biais des allocations familiales - Taux de la cotisation patronale pour les allocations familiales - Déplafonnement des cotisations - (p. 4703) : AJE - Relèvement des plafonds - Allocation au premier et au dernier enfant - Politique familiale d'ensemble - Droits de l'enfant - Conditions d'accueil de l'enfant - Réforme de la fiscalité - Généralisation de la pratique du quotient familial - Equipements collectifs - Abstention du groupe communiste sur ce projet de loi - Art. 3 (p. 4707) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Jean Cauchon, rapporteur (détermination du plafond de ressources en fonction de la situation juridique ou financière des familles, du nombre d'enfants et du rang de l'enfant) - Art. 6 bis (p. 4713) : se déclare défavorable à l'amendement n° 12 de M. Jean Cauchon, rapporteur (suppression de cet article relatif au rôle des organismes débiteurs, en vue d'aider les allocataires à établir une demande de protection sociale et relatif au versement des prestations familiales en espèces, à la demande de l'allocataire) - Art. 7 : son amendement n° 22 : suppression de cet article relatif au transfert aux banques des prêts aux jeunes ménages ; rejeté - Sur l'amendement n° 13 de M. Jean Cauchon, rapporteur (prêts aux jeunes ménages et conditions d'intervention des organismes débiteurs de prestations familiales), son sous-amendement n° 23 : substitution des termes « les allocataires » à « des jeunes ménages mariés » ; rejeté - Art. 8 (p. 4715) : son amendement n° 24 : suppression des dispositions de cet article relatives aux possibilités de saisie de

certaines allocations émanant des prestations familiales pour le paiement des dettes alimentaires ou l'exécution de la contribution aux charges du ménage ; rejeté - Art. 10 (p. 4716) : ses amendements n° 25 : possibilité de contrôle des déclarations des allocataires par les organismes débiteurs de prestations familiales en ce qui concerne leur situation de famille, leurs ressources et leurs charges ; rejeté ; et n° 26 : possibilité de contrôle ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4722) : absence de volonté d'une grande politique familiale - APE - Absence d'aide aux personnes démunies pour la rédaction et la présentation des dossiers - Suppression de l'obligation d'informer les allocataires de l'existence d'un contrôle sur leurs déclarations - Vote défavorable du groupe communiste sur ce projet de loi.

BEAUPETIT (Charles), sénateur du Loir-et-Cher (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances ; en démissionne (2 avril 1984) (p. 196).

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques (2 avril 1984) (p. 199).

- Est nommé membre titulaire du Conseil national des transports (décret n° 84.139 du 24 février 1984) (12 avril 1984) (p. 308).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles (18 mai 1984) (p. 919).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public des télécommunications (4 octobre 1984) (p. 2534).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 (12 décembre 1984) (p. 4475).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 378 (83-84)]** - Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Art. 17 quater (p. 2804) : sur l'amendement n° 54 de M. Jean Faure, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'extension des possibilités d'intervention des coopératives d'utilisation de matériel agricole), son sous-amendement n° 274 soutenu par M. Franz Duboscq : remplacement des mots : « pour la réalisation de travaux conformes à l'objet de cette coopérative » par les dispositions suivantes : « pour la réalisation soit de travaux portant directement sur un produit et ayant pour but de l'adapter à l'usage auquel il est destiné, soit de travaux conformes à l'objet de cette coopérative et passibles du taux réduit de TVA » ; adopté.

BECAM (Marc), sénateur du Finistère (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (23 mai 1984) (p. 1041).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (10 juillet 1984) (p. 2133).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (12 juillet 1984) (p. 2153).

DEPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 343 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 438 (83-84)] (27 juin 1984).

Rapport fait, au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 479 (83-84)] (24 juillet 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 272 (82-83)]** - (16 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 863) : évolution de la fonction des maires depuis un siècle - Nécessité de collaborateurs mieux formés - Conciliation de l'autonomie avec la nécessité de la similitude de carrière - Importance du travail accompli par le Centre de formation des personnels communaux, CFPC - (p. 864) : interrogation sur la création d'organismes nouveaux et décentralisés sans accroissement des coûts - Intervention de l'Association des maires de France pour faire entrer les communes à l'Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce, ASSEDIC - Inquiétude devant la multiplicité des structures - Sensibilité exacte des communes de France exprimée par le Sénat - **Art. 15** (p. 876) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article relatif au rôle, à la composition et à l'indépendance des conseils d'orientation) - Sur cet amendement, se déclare opposé au sous-amendement n° 91 de M. Georges Lemoine, secrétaire

d'Etat (conseil d'orientation composé pour la moitié de ses membres de personnalités qualifiées pour leurs connaissances en matière de formation et de pédagogie, choisies selon des modalités déterminées par décret en Conseil d'Etat) - Décentralisation cultivant la différence et texte de loi engendrant l'unicité - Souhaite que l'on ne doute pas des élus de régions qui sont différentes - **Art. 28** (p. 889) : se déclare favorable à l'amendement n° 89 de M. Raymond Bouvier (garantie des droits acquis des agents des centres de formation des personnels communaux) - Possibilité de passerelle dans les deux sens, l'une des conditions de la parité entre les deux fonctions publiques - **Art. 33** (p. 892) : se déclare favorable à l'amendement n° 106 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article relatif à la contribution mise à la charge de la collectivité locale ayant refusé un candidat) - Autonomie communale en cause - Sénat, caisse de résonance des collectivités locales.

- **Question au Gouvernement : incendie de la conserverie de poissons à Penmarc'h** - (7 juin 1984) (p. 1378) : quartier de pêche maritime de Guilvinec dans le Finistère - Incendie et destruction en mai d'une partie opérationnelle importante de la coopérative implantée à Saint-Guénolé-Penmarc'h - Chômage technique de Saint-Gué-Coop - Réalisation d'un audit - Pérennisation de l'intervention du FIOM.

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social - Deuxième lecture [n° 338 (83-84)]** - (12 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1518) : regrette l'absence de représentants des affaires maritimes au sein du Conseil économique et social - Souhaite une prise en compte de cette lacune par le Gouvernement lors de la désignation des personnalités qualifiées.

- **Question orale avec débat : transports urbains et interurbains** - (29 juin 1984) (p. 2009) : assujettissement à la TVA des transporteurs publics et inégalité entre les collectivités locales.

- **Projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 343 (83-84)]** - (10 juillet 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2133) : analyse les principales dispositions du projet : modification du régime électoral de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie ; augmentation du nombre de ses membres ; fixation des règles électorales ; détermination des circonscriptions électorales et de leurs subdivisions ; modification du mode de scrutin : représentation proportionnelle au plus fort reste ; fixation du seuil minimal pour la participation à la répartition des sièges - (p. 2134) : régime des incompatibilités - Délai d'organisation des élections - Souhaite l'adoption de ce projet par le Sénat malgré le vote de la question préalable sur le projet de statut - **Art. 2** (p. 2136) : son amendement n° 2 : répartition du nombre des sièges de l'assemblée territoriale ; adopté - (p. 2137) : incidences du résultat des élections sur la composition du comité Etat-territoire - **Art. 3** (p. 2138) : son amendement n° 4 : mode de scrutin : rétablissement de la règle de la plus forte moyenne ; adopté - (p. 2140) : son amendement n° 5 : fixation à 5 % du seuil minimal pour la répartition des sièges à l'assemblée territoriale ; adopté.

Suite de la discussion - (12 juillet 1984) - Rapporteur - **Art. 4** (p. 2147) : ses amendements rédactionnels n° 7, n° 8 et n° 13, soutenus par M. Pierre Ceccaldi-Pavard ; adoptés - (p. 2148) : son amendement n° 9, soutenu par M. Pierre Ceccaldi-Pavard : suppression de l'alinéa mettant à la charge du budget du territoire les frais d'enveloppes et de machines à voter ; adopté - **Après l'art. 6** : ses amendements, soutenus par M. Pierre Ceccaldi-Pavard, n° 11 : démission d'un membre de l'Assemblée se trouvant postérieurement à son élection dans un cas d'inéligibilité ou frappé d'une incapacité ; délai de choix accordé au membre de l'Assemblée territoriale occupant des fonctions incompatibles avec son mandat ; et n° 12 : délai dans lequel les élections de la nouvelle Assemblée territoriale devront avoir lieu ; adoptés.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 479 (83-84)] - (26 juillet 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2250, 2251) : résume les travaux de la commission mixte paritaire ; accord des deux assemblées sur les points en discussion : répartition des sièges à l'assemblée territoriale, maintien de la règle de la plus forte moyenne, fixation à 4 % du seuil minimal pour la répartition des sièges, disposition concernant les incompatibilités, non fixation d'un délai d'organisation pour les élections.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2348) : manifestation de défense de l'école libre le 24 juin 1984 à Paris - Retrait du projet de loi sur l'enseignement privé - (p. 2349) : ambiguïté des propos du Président de la République et du Premier ministre sur le référendum éventuel - Gravité de la situation économique de la France ; chômage ; problèmes agricoles ; baisse du pouvoir d'achat ; coût de la décentralisation - Problèmes nationaux à résoudre au-delà du clivage gauche droite.**

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) (p. 3622) : importance du secteur du commerce et de l'artisanat dans l'économie française - Problème concernant le CDCA relatif au non versement des cotisations - Récents événements graves survenus à Quimper et emprisonnement du président du CDCA - Rappelle l'abrogation de la loi anti-casseurs depuis 1981 - Problème du non versement des cotisations de retraite n'affectant que deux départements bretons : le Finistère et le Morbihan - Contentieux tripartite concernant l'Etat, le CDCA et les caisses de retraite - Alternative entre assurance ou caisse de retraite - (p. 3623) : souhaite la réunion d'une table ronde avec les représentants des caisses de retraite et les représentants du CDCA, en vue de débloquent cette situation dans l'intérêt de tous.

Mer - (28 novembre 1984) - (p. 3772) : financement de la flotille de pêche - Matériel de premier armement : demande le rétablissement de la bonification d'intérêt pour les modifications ou les transformations de navires - Pêche industrielle et semi-industrielle : coût dissuasif des bateaux neufs et demande de prêts bonifiés pour les bateaux d'occasion - (p. 3773) : relèvement du taux des prêts pour les navires d'occasion de pêche artisanale ; possibilité de favoriser la vente de l'occasion, recherchée dans les pays africains, afin de stimuler le marché du bateau neuf - Fonds central de refinancement de la pêche artisanale - Plafonnement des bonifications - Importance de la pêche dans l'agro-alimentaire en Bretagne du sud - Demande d'accès aux prêts participatifs simplifiés pour la pêche artisanale et les cultures maritimes - Fonds propres des caisses régionales du crédit maritime.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - Art. 7: Art. 15-6 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4366) : favorable à une structure de concertation entre les élus, les parents d'élèves et les enseignants - Distinction entre structure pédagogique et structure de gestion - Se déclare favorable à l'amendement n° 99 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement).**

- **Projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 [n° 82 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Art. 1 (p. 4473) : lutte contre l'inflation - Blocage des tarifs - Abandon de la régie directe - Incohérence entre la politique de décentralisation et la réglementation du prix de l'eau.**

BECART (Jean-Luc), sénateur du Pas-de-Calais (C).

Devient sénateur le 3 octobre 1984 en remplacement de M. Raymond Dumont, démissionnaire (4 octobre 1984) (p. 2524).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques (11 octobre 1984) (p. 2603).

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour la planification, en remplacement de M. Raymond Dumont, démissionnaire de son mandat de sénateur (16 octobre 1984) (p. 2622).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 (12 décembre 1984) (p. 4475).

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : démantèlement de Montefibre-France - (16 novembre 1984) (p. 3206) : proposition du groupe communiste du rachat de la filiale française de Montedison lors de sa fermeture en 1977 - Asphyxie volontaire de Montefibre-France par les actionnaires de Montedison - Propose le rattachement à CDF-Chimie et une coopération avec le groupe Rhône-Poulenc - Souhaite un examen attentif du projet de rachat des installations par un industriel belge.**

- **Question orale avec débat : crise de l'industrie mécanique - (16 novembre 1984) (p. 3212) : croissance régulière depuis 1960 de l'industrie mécanique et dégradation depuis 1973 - Pratique d'une politique de rentabilité immédiate - Relâchement de l'effort d'investissement en recherche - Prêt participatif du fonds industriel de modernisation servant à 90 % à l'achat de matériels étrangers - Stagnation de la production de juin 1983 à juin 1984 - 70 % de la construction française de machines textiles exportés et 70 % de la consommation importés - Vente aux pays en voie de développement de produits technologiquement dépassés avec un profit maximum - (p. 3213) : redressement de l'industrie mécanique nécessitant une relance générale de l'économie, des investissements productifs, une meilleure maîtrise du marché intérieur et le renforcement de l'orientation et du contrôle par les pouvoirs publics de l'utilisation des fonds publics - Nécessaire amélioration des relations entre entreprises productrices et entreprises consommatrices de biens d'équipement industriel - Exemple de Poclain dans le département de l'Oise - Etablissement d'un rééquilibrage de la coopération internationale - Valorisation de la recherche et du développement.**

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) (p. 3699) : perte massive d'emplois depuis deux ans - Abandon des objectifs de reconquête du marché extérieur et retour à une politique des créneaux - Multiplication par dix depuis 1980 du budget de l'industrie - Augmentation des profits mais absence de création d'emplois - Investissements inacceptables d'entreprises publiques à l'étranger - Première tentative de dénationalisation à l'image du projet de cession d'Atochem au groupe privé anglais ICI - Modernisation exigeant une mobilisation des capitaux et le contrôle de leur emploi - Nécessité d'une véritable transparence des aides à l'industrie - Porte-parole de M. Gérard Ehlers s'agissant de la construction et la réparation navales - (p. 3700) : taux de couverture de la dépense nationale de transport maritime par pavillon français dépassant à peine 30 % - Subventions publiques à la construction navale

profitant aux constructions étrangères - Augmentation des suppressions d'emplois - Chute d'activité des ports - Importance du taux de chômage chez les dockers - Grève des mineurs de fer lorrains - Annonce de la fermeture prochaine de quatre mines : Anderny, Droitaumont, Amermont, Joudreville s'ajoutant aux onze fermetures intervenues depuis 1981 - Défavorable en tant que maire d'une commune minière du Nord au plan de liquidation des houillères du Nord-Pas-de-Calais - Réclame des investissements d'urgence dans un collectif afin de maintenir en activité les puits rentables - Arrêt de l'extraction charbonnière risquant d'entraîner de nombreuses suppressions d'emplois et la mort d'une région - Rappelle que le textile du Nord a reçu une aide importante pour garder 20 000 emplois - Cite une déclaration de M. François Mitterrand du 26 avril 1983 à Lens - (p. 3701) : demande la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur les problèmes du charbon - Problèmes de la réalisation de l'hydrogénéducteur reliant Usinor-Dunkerque à l'usine d'engrais de Mazingarbe et de la réalisation du gazéificateur de Mazingarbe - Charbon, matière première d'avenir - Au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'adoption des crédits de ce budget.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3699 à 3701).

Plan et aménagement du territoire - (4 décembre 1984) (p. 3982) : favorable au regroupement du Plan et de l'aménagement du territoire devant faciliter la décentralisation et la planification - Favorable à une planification engageant tous les partenaires économiques - Nombreuses avancées positives depuis deux ans - Méthode d'action de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, trop marquée par l'absence de concertation réelle avec les collectivités locales - Inquiétudes sur les conditions d'exécution du programme prioritaire d'exécution n° 6 sur la réduction du temps de travail - Instauration des travaux d'utilité collective, TUC, risquant de concurrencer les contrats de solidarité - Inquiétude devant le recul des dotations destinées à la restructuration des zones minières - Perspectives d'exploitation du charbon national n'améliorant pas la situation de l'emploi - Difficultés des trésoreries communales et problème du décalage entre le paiement des travaux par la commune et le versement dans la caisse communale de la subvention du groupe interministériel pour la restructuration des zones minières. Souhaite le maintien des crédits en francs constants pour les zones minières - Abstention du groupe communiste sur l'adoption des crédits de ce budget.

BELCOUR (Henri), sénateur de la Corrèze (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger (25 juin 1984) (p. 1786).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Charles Descours, tendant à la création d'un conseil professionnel des

masseurs-kinésithérapeutes [n° 160 (84-85)] (17 décembre 1984) - Professions et activités paramédicales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi abrogeant la loi n° 263 du 17 mai 1943 et modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives aux professions médicales et aux auxiliaires médicaux [n° 110 (83-84)] - (18 avril 1984) - Discussion générale (p. 394, 395) :** harmonisation de la législation française avec les directives européennes - Elargissement de l'accès aux professions paramédicales - Groupe RPR favorable à la position de la commission des affaires sociales - Amendements du Gouvernement habilitant le pouvoir réglementaire à prendre diverses dispositions intéressant les auxiliaires médicaux - Abrogation du décret du 12 mai 1981 créant un vide juridique dont a souffert le corps des infirmières - Hommage au corps des infirmières - Nécessité d'une participation de tous les personnels pour le bon fonctionnement de l'hôpital - Regrette le rejet par l'Assemblée nationale des amendements de M. Jean Chérioux, rapporteur du projet de loi d'organisation hospitalière - Concertation et participation dans l'intérêt des malades.

- **Conclusions du rapport de M. François Collet, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 84 83-84) de MM. Henri Belcour et Georges Mouly relative à la durée du mandat de président de conseil général lorsque l'élection de celui-ci a été acquise au bénéfice de l'âge [n° 174 (83-84)] - (25 avril 1984) - Discussion générale (p. 477) :** président du conseil général devant être le représentant d'une majorité - Election au bénéfice de l'âge inacceptable lorsqu'une élection partielle modifie la majorité du conseil - Pouvoirs nouveaux conférés au président du conseil par l'article 25 de la loi de décentralisation - Cas du conseil général de la Corrèze dont le fonctionnement est perturbé - Proposition de parlementaires socialistes demandant que le nombre des conseillers généraux soit impair dans tous les départements - Article 19 du texte de la loi du 2 mars 1982 rendant le président responsable devant le conseil au cours de l'examen du budget primitif - Article retiré par le Gouvernement lors de l'examen de la loi devant l'Assemblée nationale - (p. 478) : introduction dans la loi d'une possibilité de réélection du président après une élection partielle - Respect du droit du département à s'administrer démocratiquement - Texte amélioré par la commission des lois et garantissant la légitimité des présidents de conseils généraux - **Art. unique (p. 479) :** problèmes en Corrèze à la suite de deux élections partielles - Loi de décentralisation accroissant la responsabilité de la présidence rendant la situation intenable - Budget de la Corrèze amélioré et voté par la majorité de l'Assemblée - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 481) :** interprétation de cette proposition de loi de M. André Méric, fautive - Election du président à chaque nouvelle élection partielle et changement de majorité - Existence d'une lacune juridique - Loi de décentralisation conférant aux présidents des conseils généraux un pouvoir exécutif accru - Proposition de loi nécessaire pour une administration meilleure et plus démocratique des départements.

- **Conclusions du rapport de M. Raymond Poirier, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les propositions de loi (n° 428, 82-83) de M. André Rabineau, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 32, 83-84) de M. Robert Schwint, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 190, 83-84) de M. Fernand Lefort, visant à étendre aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants d'Algérie le droit aux campagnes doubles, (n° 287, 83-84) de M. André Jouany, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 288, 83-84) de M. Michel Maurice-Bokanowski, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux**

fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord et (n° 290, 83-84) de M. Philippe de Bourgoing, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord [n° 292 (83-84)] - (10 mai 1984) - Discussion générale (p. 715) : loi du 9 décembre 1974 - Harmonisation de la situation de tous les fonctionnaires anciens combattants - Equité entre tous les combattants, y compris ceux d'Afrique du Nord - Agents publics et assimilés - Statut des combattants du Tchad et du Liban.

- Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] - (5 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2098) : relance de la guerre scolaire par l'actuel Gouvernement - Crise de l'enseignement public - Utilisation de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution et absence de débat à l'Assemblée nationale - Atteinte à la liberté de l'enseignement - Expression populaire : résultat des élections européennes du 17 juin 1984 ; manifestation du 24 juin 1984 à Paris - (p. 2099) : article 3 de la Constitution : expression de la souveraineté nationale par la voie référendaire - Opportunité politique d'un référendum sur l'enseignement privé - Manifestation du 24 juin 1984 - Recevabilité de la motion au titre de l'article 11 de la Constitution.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2720) : rappelle les mesures antérieures prenant en compte la réalité économique de la montagne - Politique de rénovation rurale - Aide directe aux agriculteurs en zone de montagne - Dotation aux jeunes agriculteurs - Indemnité spéciale de montagne - Création en 1979 du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Isolement social, culturel, juridique et administratif des campagnes en zone de montagne - (p. 2721) : dispositions économiques et financières prévues pour les seules montagnes de tourisme hivernal ou pour celles qui ont des ressources hydro-électriques - Zones forestières et pastorales - Multiplicité des institutions prévues par le projet : conseil national de la montagne, comités de massif, associations foncières pastorales, etc - Fonds d'intervention de la montagne, FIDAM - Fonds interactifs - Inexistence de mesures financières permettant de compenser les handicaps spécifiques à la montagne - Exemple de la Corrèze - Nécessaire soutien économique aux productions agricoles des zones de moyenne montagne : élevage ovin et bovin - Application des quotas laitiers en zone de montagne - Solidarité nationale - Absence de réponse aux problèmes des montagnards du Massif central - Art. 3 (p. 2735) : son amendement n° 216 : délimitation de chaque massif faite par décret après consultation des collectivités locales intéressées ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Art. 4 (suite) (p. 2751) : son amendement n° 217 soutenu par M. Charles Descours : définition des partenaires composants le comité consultatif de massif ; retiré - (p. 2752) : ses amendements soutenus par M. Charles Descours n° 218 : élection du président du comité de massif en son sein par le comité ; et n° 219 : représentant de l'Etat assurant auprès du comité de massif les fonctions de commissaire du Gouvernement ; devenus sans objet - (p. 2760) : son amendement n° 366 soutenu par M. Paul Malassagne : comité de massif, organisme d'Etat au financement duquel les régions et les collectivités territoriales ne seront pas appelées à participer ; adopté - Son amendement n° 367 soutenu par M. Bernard, Charles Hugo : règle adaptée à la taille des massifs notamment en ce qui concerne l'organisation interne du comité ; retiré - Art. 5 (p. 2764) : son amendement n° 224 soutenu par M. Bernard, Charles Hugo : contrats de plan traduisant la priorité de l'action de l'Etat et le cas échéant des régions en faveur du développement économique, social

et culturel des différents massifs de montagne : adopté - Art. 6 (p. 2773) : son amendement n° 225 soutenu par M. Bernard, Charles Hugo : nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif à l'organisation des services publics en montagne ; adopté - Après l'art. 9 bis (p. 2784) : son amendement n° 228 soutenu par M. Bernard, Charles Hugo : mise en oeuvre par le représentant de l'Etat des procédures prévues dans les communes où est prescrite l'élaboration ou la révision d'un plan d'occupation des sols, dans les départements définis à l'alinéa premier de l'article 9 du code rural ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 10 (p. 2785) : son amendement n° 230 soutenu par M. Bernard, Charles Hugo : remplacement des mots : « inculte ou manifestement sous-exploité » par les mots : « inculte récupérable » ; devenu sans objet - (p. 2787) : son amendement n° 323 soutenu par M. Franz Duboscq : saisine de la commission départementale de l'aménagement foncier complétée par trois personnes qualifiées en matière d'aménagement forestier, par le représentant de l'Etat dans le département sur l'état d'inculture récupérable du fonds, ainsi que sur les possibilités de remise en valeur pastorale ou forestière ; rejeté - (p. 2788) : ses amendements soutenus par M. Franz Duboscq n° 233 : propriétaire s'engageant à mettre en valeur le fonds devant joindre à sa réponse un plan de remise en valeur agréé par la commission départementale d'aménagement foncier ; et n° 234 : coordination avec le précédent ; adoptés - Art. 11 (p. 2791) : son amendement n° 235 soutenu par M. Franz Duboscq : commission départementale d'aménagement foncier chargée de recenser les périmètres par le représentant de l'Etat dans le département à son initiative, à la demande du président du conseil général ou à la demande de la chambre d'agriculture ; retiré - Art. 13 (p. 2793) : son amendement n° 238 soutenu par M. Franz Duboscq : suppression de cet article relatif à la réduction de la durée d'inculture ou de sous-exploitation manifeste ; rejeté - Art. 16 (p. 2798) : son amendement n° 239 soutenu par M. Franz Duboscq : nouvelle rédaction du premier alinéa du texte proposé pour l'article L.137-1 du code forestier relatif au pâturage des animaux dans les forêts soumises au régime forestier ; rejeté - (p. 2800) : son amendement n° 242 soutenu par M. Franck Duboscq : pâturage possible des animaux dans les forêts sur décision de la collectivité ou personne morale propriétaire après avis d'une commission composée de représentants de l'office national des forêts et des éleveurs ; retiré - Art. 17 (p. 2801) : son amendement n° 324 soutenu par M. Franz Duboscq : priorité accordée pour la conclusion du bail aux habitants de la commune répondant aux conditions de capacités professionnelles et de superficie visées à l'article 188-2 du code rural ; adopté.

Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Art. 28 (p. 2826) : ses amendements soutenus par M. Paul Malassagne, n° 246 : suppression de la possibilité de servitude pour les accès aux voies d'alpinisme et d'escalade en zone de montagne ; et n° 247 : augmentation de la distance de servitude ; retirés - Art. 34 (p. 2830) : son amendement n° 250, soutenu par M. Paul Malassagne : attribution de prêts bonifiés en cas d'attribution préférentielle d'une entreprise agricole ; retiré - Art. 35 : Art. L. 151-3 du code des communes (p. 2830, 2831) : son amendement n° 251 soutenu par M. Paul Malassagne : abaissement du nombre de membres élus de la commission syndicale ; retiré - Art. L. 151-5 (p. 2841) : son amendement n° 253 soutenu par M. Paul Malassagne : prise en compte du regroupement de sections de communes ; retiré - Art. 38 : Art. L. 145-5 du code de l'urbanisme (p. 2863) : son amendement n° 257 soutenu par M. Franz Duboscq : édicton de prescriptions à caractère général pour la protection des plans d'eau ; retiré - Art. L. 145-8 (p. 2866) : son amendement n° 258 soutenu par M. Franz Duboscq : extension du régime dérogatoire des remontées mécaniques ; retiré - Art. L. 145-11 (p. 2868) : son amendement n° 299 soutenu par M. Franz Duboscq : compétences des représentants de l'Etat dans les départements en matière d'autorisation d'unités touristiques nouvelles, UTN ; retiré - Art. 43 (p. 2872) : son amendement n° 259 soutenu par

M. Franz Duboscq : limitation de la circulation par le maire en zone de montagne : suppression de la mention de tranquillité publique ; retiré - Avant le chapitre 1 du titre IV (p. 2874) : ses amendements soutenus par M. Franz Duboscq, n° 372 : concours de l'Etat et des collectivités au maintien d'un équipement commercial et d'un artisanat des services en montagne ; et n° 373 : rapport sur les conditions d'adaptation de la législation sur les implantations de magasins à grande surface en zones de montagne ; adoptés - (p. 2875) : son amendement n° 374 soutenu par M. Franz Duboscq : insertion dans la loi Royer du 27 décembre 1973 d'une dérogation pour les zones de montagne ; adopté - (p. 2876) : son amendement n° 375 soutenu par M. Franz Duboscq : modification de la loi Royer du 27 décembre 1973 : modalités de participation d'élus locaux aux commissions départementales d'urbanisme commercial ; adopté - Ses amendements soutenus par M. Franz Duboscq, n° 377 : bilan spécifique sur les mesures en faveur des commerçants et artisans en zone de montagne dans le rapport prévu par la loi Royer du 27 décembre 1973 ; et n° 379 : détermination par le comité de massif du réseau minimal de points de vente de carburants par zone de montagne ; adoptés - (p. 2877) : ses amendements soutenus par M. Franz Duboscq, n° 376 : principe de mesures spécifiques en faveur du maintien en zone de montagne d'un réseau suffisant de points de vente de carburants ; et n° 378 : rôle des contrats de plan entre l'Etat et les entreprises nationales du secteur des hydrocarbures liquides pour assurer l'objectif du précédent amendement ; adoptés - Art. 53 (p. 2881) : son amendement n° 260 soutenu par M. Franz Duboscq : définition par les collectivités locales des priorités pour l'affectation du produit annuel de la taxe communale et de la taxe départementale sur les tarifs des remontées mécaniques ; retiré.

BENARD (Paul), sénateur de la Réunion (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion** [n° 176 (83-84)] - (22 mai 1984) - Discussion générale (p. 976) : départementalisation et stabilité des départements d'outre-mer, DOM - Attachement à la France - Caractère politique de cette opération - Projet d'assemblée unique et décision du Conseil constitutionnel du 2 décembre 1982 - Mise en place d'assemblées régionales - Election au suffrage universel - Fonctionnement dans l'illégalité, depuis sa création, du bureau du conseil régional de la Réunion - Actions du Gouvernement - (p. 977) : opposition de la quasi-totalité des élus des DOM à ce texte dangereux et ambigu - Importance des amendements de la commission des lois.

BENARD MOUSSEAU (Jean), sénateur de l'Indre (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

BENOIST (Daniel), secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des personnes âgées (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 456 de M. Dick Ukeiwé : transports aériens (prix des voyages aériens entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole) (27 avril 1984) (p. 517, 518).

n° 465 de M. Paul Girod : élections (conditions d'ouverture des bureaux de vote pour les élections européennes) (27 avril 1984) (p. 518, 519).

n° 476 de M. Philippe François : élections régionales (date et modalités des élections régionales) (27 avril 1984) (p. 519, 520).

n° 482 de M. Marcel Gargar : médecine (attribution de postes d'internes de médecine générale et de spécialités aux Antilles) (27 avril 1984) (p. 520, 521).

n° 487 de M. Michel Maurice-Bokanowski : défense nationale (survol de la zone interdite de Toulon par un avion soviétique) (27 avril 1984) (p. 521, 522).

n° 488 de M. Alain Pluchet : défense nationale (survol de la zone interdite de Toulon par un avion soviétique) (27 avril 1984) (p. 521, 522).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement, de M. Georges Mouly : aide à l'habitat des personnes âgées** - (10 mai 1984) (p. 698, 699) : maintien des personnes âgées à domicile - Milieu urbain ou rural - Modalités de financement de l'aide à l'amélioration de l'habitat pour les personnes âgées - Caisses régionales d'assurance maladie - Situation de la caisse régionale de Limoges - Edition d'un guide du logement des retraités et des personnes âgées.

- **Question au Gouvernement, de M. Pierre Vallon : aides ménagères à domicile** - (10 mai 1984) (p. 704) : politique de maintien à domicile des personnes âgées - Aides ménagères - Nombre des bénéficiaires - Taux horaire de remboursement - Effort de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés - Caisses régionales - Examen de nouveaux mécanismes de prise en charge et de financement de l'aide ménagère - (p. 705) : décentralisation.

BERANGER (Jean), sénateur des Yvelines (GD-SRG, puis président du groupe RD du 30 mai au 30 septembre 1984, puis GD) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

- Est nommé membre titulaire de la commission paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail (2 février 1984) (p. 146).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de commu-

nication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger (25 juin 1984) (p. 1786).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 194 (83-84)] relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat [n° 245 (83-84)] (6 avril 1984).

Rapport d'information fait, avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission d'information effectuée du 5 au 19 septembre 1983, chargée d'étudier les problèmes sanitaires et sociaux et l'application du droit du travail dans les Territoires de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et de la Polynésie française [n° 256 (83-84)] (11 avril 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 319 (83-84)] modifié par l'Assemblée nationale, relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat [n° 327 (83-84)] (22 mai 1984).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, modifiant l'article 19 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes et tendant à faciliter la propagande électorale des listes de candidats [n° 391 (83-84)] (15 juin 1984) - Elections et référendums.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail [n° 24 (83-84)]** - (1^{er} février 1984) - **Discussion générale** (p. 91) : nécessité d'adaptation des acteurs économiques aux nouvelles technologies - Internationalisation des relations commerciales - Formation initiale et qualification - Formation professionnelle continue - Droit individuel au congé de formation pour les petites entreprises - Renforcement du droit collectif à la formation. Accords contractuels entre les partenaires sociaux - Rôle du comité d'entreprise dans la définition du plan de formation - Principe de la négociation obligatoire avec les organisations syndicales représentatives à l'intérieur de l'entreprise, en cas d'absence d'accord de branche - Concertation entre les chefs d'entreprises et les représentants syndicaux - Formation des jeunes ; développement de contrats de travail visant à la qualification ou à l'adaptation de l'emploi - (p. 92) : formation en alternance - Formation professionnelle et rôle du ministère de l'éducation nationale - Rôle de la région - Conventions avec les entreprises - Assainissement du marché de la formation professionnelle - Restructuration de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - Soutien de la formation des radicaux de gauche à ce projet.

- **Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat [n° 194 (83-84)]** - (10 avril 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 250) : décentralisation : tutelle de l'aide sociale à l'enfance transférée au département - Réinsertion des

mineurs dans leurs familles naturelles - Nouveau statut de pupille de l'Etat - Révision annuelle de la situation de l'enfant par le conseil de famille - Clarification des rapports entre le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil général - Arrêté d'admission comme pupille de l'Etat pris par le président du conseil général - (p. 251) : opposition de la commission sur le recours possible contre cet arrêté du représentant de l'Etat dans le département devant le tribunal de grande instance - Introduction du recours en garde de l'enfant - Cas particulier des enfants remis au service de l'aide sociale par un tiers - Avis favorable sur ce texte des nombreuses personnes auditionnées par la commission - Souci de favoriser la réinsertion familiale des enfants - Renforcement des attributions du juge à l'occasion de la prise en charge des enfants - Equilibre des rapports entre la justice et l'administration sociale - Commission favorable à ce texte sous réserve de l'adoption de ses amendements.

Suite de la discussion - (11 avril 1984) - Rapporteur - **Art. 1** (p. 264) : son amendement n° 1 : insertion d'une section II bis : « Admission des enfants dans les services de l'aide sociale à l'enfance » ; définition de l'autorité chargée d'admettre les enfants à l'aide sociale à l'enfance ; adopté - **Art. 55 du code de la famille et de l'aide sociale** (p. 265) : son amendement n° 2 : obligation d'information pour tous les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance ; adopté - **Art. 56** : son amendement n° 3 : délai de saisine de l'autorité judiciaire si l'enfant n'a pu être remis à sa famille ou si le représentant légal n'a pas donné son accord à l'admission de l'enfant dans le service ; adopté - (p. 266) : son amendement n° 4 : accord de la famille pour toute modification relative au lieu et mode de placement de l'enfant ; adopté - Accepte l'amendement n° 47 de Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat (modalités de la procédure et substitution d'un délai de six semaines à compter de l'émission au système de la réception) - (p. 267) : s'oppose à l'amendement n° 32 de Mme Marie-Claude Beaudeau (recherche par le service de l'autre parent susceptible d'assurer la charge de l'enfant) - **Art. 58** : ses amendements n° 7 : avis du mineur préalablement à la décision ; adopté ; et n° 8 : recherche de l'adhésion du mineur à la mesure envisagée ; adopté - **Après l'art. 59** (p. 268) : son amendement n° 9 : inapplicabilité des articles 56, 57 et 59 aux pupilles de l'Etat ; adopté - **Art. 60** : ses amendements n° 42, de forme ; adopté ; et n° 10 : accord du tuteur et du conseil de famille préalablement à toute décision du président du conseil général relative au lieu et au mode de placement des pupilles de l'Etat ; adopté - (p. 269) : son amendement n° 11 : composition des conseils de famille ; adopté - (p. 270) : s'oppose aux amendements n° 38 de M. Henri Collard (existence d'un seul conseil de famille par département) et n° 28 de M. Jean Chérioux (existence d'un seul conseil de famille par département ; composition de ce conseil) - **Art. 61** (p. 271) : ses amendements n° 12, de forme ; adopté ; et n° 13 : suppression des dispositions de cet article relatives à la procédure administrative d'abandon quand l'enfant a été déposé par un tiers depuis plus d'un an au service de l'aide sociale ; adopté - Accepte l'amendement n° 33 de Mme Marie-Claude Beaudeau (recherche par le service des intentions de l'autre parent avant l'expiration du délai d'un an) - (p. 272) : ses amendements n° 14 : adoption d'un enfant orphelin à l'issue d'un délai de précaution de trois mois ; adopté ; et n° 15 : conditions de recevabilité du recours contre l'admission en qualité de pupille de l'Etat ; adopté - (p. 273) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Jean Chérioux (conditions de recevabilité du recours contre l'admission en qualité de pupille de l'Etat) - (p. 274) : son amendement n° 16 : décision du tribunal de garde de l'enfant avec organisation de la tutelle ou de délégation des droits de l'autorité parentale et d'annulation de l'arrêté d'admission ; adopté - (p. 275) : son amendement n° 17 : notion d'intérêt de l'enfant ; adopté - **Art. 62** : ses amendements n° 43 : remise de l'enfant et mesures de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale ; adopté ; et n° 19 : organisation de la tutelle à compter de la date de déclaration de pupille de l'Etat à

titre provisoire ; adopté - (p. 276) : ses amendements n° 20 : droit de restitution sans formalités de l'enfant à la famille dans un délai de trois mois ; adopté ; et n° 22 : au delà de ce délai, décision d'acceptation ou de refus de restitution d'un pupille de l'Etat prise par le tuteur avec l'accord du conseil de famille ; adopté - Art. 63 : son amendement n° 24 : admission en qualité de pupille et premier pas vers l'adoption ; adopté - Art. 64 (p. 277) : son amendement n° 25 : possibilité lors de la reddition des comptes pour le tuteur de proposer avec l'accord du conseil de famille, au président du conseil général, toute mesure jugée équitable au regard des prestations allouées à l'intéressé ; adopté - Art. 65 : son amendement n° 26 : participation de l'association départementale d'entraide entre les pupilles et anciens pupilles de l'Etat à l'effort d'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises dans le service de l'aide sociale à l'enfance ; adopté - Après Part. 3 (p. 278) : accepte l'amendement n° 31 de M. Jean Chérioux (réduction des délais d'adoption d'un enfant dont les parents se sont désintéressés depuis plus d'un an) - Avant Part. 6 (p. 279) : son amendement n° 44 : intitulé ; « Titre III - Conditions d'application de la loi » ; adopté - Art. 6 : son amendement n° 45 : date d'entrée en vigueur de la loi et détermination des modalités d'application par décret en Conseil d'Etat ; adopté.

- Question au Gouvernement : accroissement des dépenses d'aide sociale des départements - (10 mai 1984) (p. 699) : dotation générale de décentralisation, DGD - Financement des départements - Taux de croissance économique - Emploi - Augmentation des coûts sociaux et nécessaire action du Gouvernement.

- Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 272 (82-83)] - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 851) : adaptation aux mutations technologiques et conséquences de la politique de décentralisation - Prise en compte du travail entrepris par le Centre de formation des personnels communaux, CFPC, depuis 1972 - Véritable droit à une formation professionnelle complète - Garanties suffisantes et possibilité de différer une formation en raison des nécessités du service - Maintien de l'unité de la fonction territoriale et respect de l'autonomie des collectivités - (p. 852) : propositions des sénateurs radicaux de gauche tendant à confirmer l'autonomie locale et relative à la prise en charge des fonctionnaires en congé, à l'affirmation de la nécessité de doter le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale d'un secrétariat indépendant de la Direction générale des collectivités locales, DGCL, à la création de passerelles entre les deux fonctions publiques - Attente du dépôt par le Gouvernement du projet concernant le statut de l' élu local - Souhait d'une prise en compte des suggestions de la formation des sénateurs radicaux de gauche, au nom de laquelle se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi cohérent avec l'ensemble de la politique de décentralisation - Art. 5 (p. 867) : son amendement n° 53 : conditions dans lesquelles la rémunération des fonctionnaires en congé de formation peut être prise en charge par les centres de gestion ; devenu sans objet - Art. 15 (p. 875) : son amendement n° 54 : conseil d'orientation comprenant des personnalités qualifiées particulièrement compétentes sur le plan pédagogique ; retiré - Art. 17 (p. 880) : son amendement n° 55 : secrétariat du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale assuré par le Centre national de formation ; rejeté - Art. 19 (p. 882) : son amendement n° 56 : définition des orientations en matière de pédagogie par le conseil d'administration ; adopté - Art. 20 (p. 883) : son amendement n° 57 : composition du conseil d'orientation comprenant des personnalités qualifiées particulièrement compétentes sur le plan pédagogique ; retiré - Art. 28 (p. 888) : son amendement n° 58 : reclassement possible dans la fonction publique de l'Etat des agents du Centre de formation des personnels communaux qui le souhaiteraient ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Explication de vote sur l'ensemble (p. 895) : au nom de la

formation des sénateurs radicaux de gauche, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat - Deuxième lecture [n° 319 (83-84)] - (23 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1042) : projet adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale - Texte tendant à mieux responsabiliser les familles et à accroître leurs droits face aux services de l'aide sociale à l'enfance - Réorganisation du statut des pupilles de l'Etat - Suppression de la procédure administrative d'abandon - Amendements adoptés par l'Assemblée nationale concernant : les modalités de notification des décisions de l'administration aux familles ; aux modalités de consultation du mineur - (p. 1043) : Assemblée nationale favorable à la présentation chaque année par l'administration d'un rapport à l'autorité judiciaire sur la situation des enfants - Modification de la composition des conseils de famille et de la durée du mandat de ses membres - Suppression par l'Assemblée nationale de l'article 3 bis relatif à la déclaration judiciaire d'abandon - Nécessité de disposer rapidement d'un outil législatif - Commission favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi sans modification.**

- **Rappel au règlement - (30 mai 1984) - (p. 1219) : article 5 du Règlement du Sénat et modalités de constitution des groupes politiques - Rassemblement de 15 sénateurs au sein du groupe du Rassemblement démocratique.**

- **Projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation [n° 380 (83-84)] - (26 juin 1984) - Discussion générale (p. 1851) : introduction de la publicité dans les radios privées locales - Financement de ces radios et défense du pluralisme - Conséquences de l'interdiction de toute publicité, prévue dans la loi de 1982 : projet en examen permettant à toute radio privée de choisir son statut, son mode de financement et ses différents partenaires - Choix entre radios locales à vocation commerciale, associations renonçant aux ressources publicitaires ou associations pouvant recourir à la publicité - (p. 1852) : existence d'une radio locale à Marly-le-Roi mais, par souci d'autonomie, refus de toute subvention de la commune - Danger pour les associations de recourir aux ressources publicitaires - Expression publicitaire régionale du petit commerce - Publicité de la grande distribution - Problème des réseaux d'information - Coexistence de l'information nationale et internationale avec l'information locale - Modification du régime des sanctions - Formation des radicaux de gauche favorable à l'adoption de ce texte - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1860) : groupe des sénateurs radicaux de gauche opposé à l'adoption de ce projet, dénaturé par le Sénat.**

- **Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Nouvelle lecture [n° 432 (83-84)] - (26 juin 1984) - Art. 16 (p. 1834) : soutient l'amendement n° 1 de M. Stéphane Bonduel (rôle du Comité national olympique et sportif français) - Art. 26 bis (p. 1835) : soutient l'amendement n° 2 de M. Stéphane Bonduel (suppression du troisième alinéa de cet article relatif à la mise à disposition du ministre chargé des sports d'un rapport sur le bilan et les perspectives de développement des activités physiques et sportives).**

- **Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] - (5 juillet 1984) - Art. unique (p. 2107) : au nom des sénateurs radicaux de gauche se déclare opposé au vote de cette motion.**

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 342 (83-84)] - (10 juillet**

1984) - **Discussion générale** (p. 2118) : rappel de la mission effectuée par la commission des affaires sociales en septembre 1983 en Nouvelle-Calédonie - A pu se rendre compte à cette occasion des effets très positifs de la présence de la France sur les conditions de vie et de développement de la population de ce territoire - Nécessaire redéfinition de la place du peuple canaque dans de nouvelles institutions - Rejet unanime du projet initial du Gouvernement par l'assemblée territoriale - Se déclare favorable à une position médiane défendue par la fédération pour une nouvelle société calédonienne, FNSC - Regrette que le texte ne puisse être amélioré par la Haute assemblée en cas d'adoption de la question préalable - Modifications proposées par les radicaux de gauche : harmonisation des scrutins prévus pour la désignation de toutes les assemblées locales ; amélioration de certaines dispositions concernant la fonction publique territoriale - (p. 2119) : élargissement de la dénomination et du champ d'intervention du comité d'expansion économique - Se déclare favorable à ce projet de statut d'autonomie progressive qui devrait préserver la place de la France dans l'Océan Pacifique.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - (7 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2313, 2314) : attachement des Français à la procédure référendaire - Confusion dans l'opinion entre le référendum souhaité sur l'enseignement privé et le refus du référendum portant révision de la Constitution - Volonté du Gouvernement de sortir de la crise créée volontairement par l'opposition nationale - Extension de la procédure référendaire aux libertés publiques - Respect des institutions - Affrontement de deux conceptions du référendum : la conception plébiscitaire refusée par le Sénat dès 1962, et la conception démocratique permettant à chaque citoyen de se prononcer en conscience sur un problème posé - Unité nationale sur la défense des libertés - Nécessaire extension du champ d'application de l'article 11 de la Constitution ne portant actuellement que sur l'organisation des pouvoirs publics et l'approbation d'un traité international - Liberté d'enseignement, liberté d'association et liberté syndicale ne portant pas sur l'organisation des pouvoirs publics - Radicaux favorables à un contrôle du Conseil constitutionnel sur tout projet référendaire : publication d'un avis préalable à tout référendum - (p. 2315) : anticonstitutionnalité du référendum proposé par le Général de Gaulle en 1969 - Formation des radicaux de gauche opposée à la question préalable.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Urbanisme, logement et transports - I - Urbanisme et logement - (3 décembre 1984) (p. 3925) : amélioration timide des indicateurs de l'immobilier ; demande de logements neufs - Evolution des crédits pour 1985 - Quatrième tranche du Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Logement et stimulation de la construction par l'initiative privée - Nombre des logements aidés - Secteur libre et prêts conventionnés - Dispositions fiscales et réorientation de l'épargne privée vers l'immobilier - Baisse du taux d'épargne des ménages - Accroissement des loyers impayés - Amélioration de l'habitat et revalorisation des aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH - Opérations de rénovation et maintien des habitants dans leur quartier ancien - Logement social ; nombre de logements aidés ; prêts à l'accession à la propriété, PAP ; prêts locatifs aidés, PLA - Primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS - Taux des PLA et des PAP - Aides personnelles - Taux d'impayés des loyers des organismes de logement social - (p. 3926) : lutte contre la pauvreté - Aide au logement des jeunes de 16 à 24 ans - Construction de 500 petits logements sur le site de la Villette - Accession à la propriété pour les jeunes couples - Logement social et banlieues résidentielles - Déconcentration des logements

sociaux - Economie d'énergie et amélioration des logements sociaux - Sécurité dans les logements - Modernisation de l'urbanisme et enseignement de l'architecture - Absence de création de postes d'enseignants de l'architecture - Statut des enseignants - Durée des études d'architecture - Soutien de ce projet de budget par un certain nombre de sénateurs du groupe de la gauche démocratique.

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4138) : politique extérieure de la France et présence de la France à tous les niveaux des organisations internationales - Esprit de négociation et sens du pragmatisme - Crédits de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides - France, terre d'accueil - Sécurité dans les ambassades - Assassinat à Beyrouth de l'ambassadeur Delamarre - Radio France internationale, RFI - TV 5 - Situation de Chypre et occupation militaire de la Turquie malgré la condamnation des Nations-Unies - Intervention en tant que président du groupe d'amitié France Chypre du Sénat - (p. 4139) : risque de partition au Tchad, du fait de la présence militaire libyenne sur une partie de son territoire - Intervention française et accord de retrait mutuel des troupes françaises et libyennes - S'interroge sur la réalité du retrait des forces libyennes - Indépendance, souveraineté et intégrité territoriale du Liban - Action de la France - Contribution de la France à la Communauté économique européenne, CEE - Elargissement de la CEE vers l'Espagne et le Portugal - Sommet de Dublin - Accord sur le vin - Evolution des institutions européennes vers un fédéralisme à l'europpéenne - Sommet de Fontainebleau - Aide aux pays les moins avancés, PMA - Rétraction de l'aide mondiale, particulièrement de l'aide multilatérale - Faim - Endettement insupportable de certains pays - Proposition de constitution d'un fonds spécial pour l'Afrique et réforme de l'aide alimentaire - Actions au sein du Fonds international de développement agricole, FIDA - Fonds européen de développement - Plan d'urgence pour le Sahel - Soutien auprès du Fonds monétaire international, FMI, des pays à balance des paiements déficitaire - Présence de la France au Kenya - Appel des 87 prix Nobel pour la survie du tiers monde - Action de l'Italie et mise en oeuvre d'un plan d'action concentré sur une région du tiers monde à forte mortalité - Importance de ce type d'action en France - Association des collectivités locales à la lutte contre le génocide par la faim - Désapprobation face à la présence du ministre des relations extérieures à Alger, le 1^{er} novembre 1984 - Vote favorable sur ce projet de budget.

Culture - (7 décembre 1984) (p. 4187) : effort budgétaire en faveur de la culture dans un contexte de rigueur - (p. 4188) : se déclare favorable aux grands travaux ainsi qu'à la proposition de M. Maurice Schumann, rapporteur spécial, de réduire les autorisations de programme - Diminution des crédits du patrimoine - Retour à la ville de Marly des Chevaux de Marly - Commissions régionales du patrimoine historique, archéologique et ethnologique - Stagnation des concours de l'Etat aux collectivités locales : réduction des crédits budgétaires consacrés à la musique ; satisfaction du délai apporté à la décentralisation des bibliothèques ; demande de politique contractuelle entre l'Etat et les communes en ce domaine - Vote de ce projet de budget par une partie des sénateurs du groupe de la gauche démocratique.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - **Avant l'art. 61** (p. 4245) : son amendement n° II-32, soutenu par M. Stéphane Bonduel ; déductions fiscales pour les dons aux associations ou organismes dans le cadre des plans départementaux contre la pauvreté ; majoration des tarifs des droits de timbre à due concurrence des pertes de recettes ; retiré.

- **Question au Gouvernement : télévisions privées** - (13 décembre 1984) - (p. 4520) : radios privées : rappel à l'ordre de la Haute Autorité de l'audiovisuel - Télévisions privées : demande des municipalités ; question sur les intentions du Gouvernement.

- **Projet de loi portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements agricoles privés et modifiant la loi n° 84-**

579 du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public [n° 87 (84-85)] - (13 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4529) : législation en matière d'enseignement agricole : loi du 2 août 1960 et loi de juillet 1978 - Evolution de l'agriculture et importance de la formation des agriculteurs - Vote en juin 1984 de la loi sur l'enseignement agricole public - Texte en projet, compromis né d'une longue négociation - Souplesse du mécanisme contractuel proposé et garanties qui l'accompagnent - Outil de modernisation de la formation agricole - (p. 4530) : vote favorable des sénateurs du groupe des radicaux de gauche.

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses [n° 119 (84-85)] - (18 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4695) :** politique familiale - Absence de conditions de ressources pour plus de la moitié des allocations de la branche famille - (p. 4696) : situation économique - Evolution du pouvoir d'achat des prestations familiales - Erosion de la couverture sociale des familles nombreuses - Conditions d'accueil des enfants au sein de la cellule familiale - Contrats crèches et politique incitative en direction des collectivités locales - Congé parental - Aides en faveur des familles les plus démunies - Allocation au jeune enfant, AJE - Situation des familles ayant des enfants rapprochés - Critères de ressources - Création et montant mensuel de l'allocation parentale d'éducation, APE - Cas d'attribution de l'APE - Reconnaissance du rôle social des femmes ayant choisi d'élever leurs enfants - Travail féminin - Partage des rôles entre homme et femme - Aménagement du temps de travail - Compensations résultant des périodes d'arrêt momentanées pour l'éducation des enfants en bas âge - Natalité dans les pays occidentaux - Accueil des premiers et seconds enfants - Environnement social - Effort particulier pour les familles de trois enfants - Vote favorable des sénateurs radicaux de gauche.

BERCHET (Georges), sénateur de la Haute-Marne (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

Est nommé membre suppléant du Conseil national de l'information statistique (4 octobre 1984) (p. 2534).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 (12 décembre 1984) (p. 4475).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Transports terrestres [n° 71, tome XVIII (84-85)]** (19 novembre 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 81 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la réglementation du versement destiné au transport en commun [n° 111 (84-85)] (4 décembre 1984) - **Transports urbains**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (transports terrestres) et en remplacement de M. Bernard Legrand, rapporteur pour avis (aviation civile) - (p. 3940) : situation de la SNCF - Evolution des trafics pour les voyages grandes lignes - TGV Paris-sud-est - Diminution du trafic marchandises - Crise économique et recul de la plupart des transports de produits lourds industriels - Etude du TGV Atlantique - Convention avec les collectivités locales - Dégradation de la situation financière de la SNCF - Taux du déficit et niveau de l'endettement - Montant des concours financiers de l'Etat - Déséquilibre de la situation financière de la RATP - Transports routiers de marchandises - Défaillance d'entreprises et emploi - Accélération du calendrier de déduction de la TVA afférente au gazole - Régime accéléré de déduction de TVA en faveur des transporteurs internationaux - Hausse de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP, et de la taxe parafiscale au profit de la caisse nationale de l'énergie - Promotion du pavillon routier français dans le commerce extérieur - Formation professionnelle des conducteurs routiers - Contrat de plan Etat SNCF - Coût du TGV Atlantique - (p. 3941) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les crédits des transports terrestres - En remplacement de M. Bernard Legrand, rapporteur pour avis (aviation civile) - (p. 3942) : taux d'augmentation du trafic passager et du fret - Bénéfice de la reprise du transport aérien pour les compagnies américaines - Progression des compagnies moyennes américaines - Résultats satisfaisants des compagnies régionales - Développement de services de messageries expresses - Situation des compagnies européennes ; Air France ; Lufthansa ; Iberia - Difficultés des compagnies africaines - Déréglementation aux Etats-Unis - Déréglementation en Europe ; accords bilatéraux conclus entre la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Suisse et la Belgique - Assouplissement des relations avec l'URSS - Trafic passager d'Air France - Trafic fret - Contrat de plan entre l'Etat et Air France - Résultats de l'Union des transports aériens, UTA - (p. 3943) : résultats financiers d'Air Inter - Augmentation des tarifs d'Air Inter - Vocation régionale d'Air Inter - Trafic de Touraine Air Transport - Progression de l'Aéroport de Paris - Remboursement anticipé d'un prêt du Fonds de développement économique et social, FDES, imposé à l'Aéroport de Paris - Droits d'atterrissage - Construction aéronautique civile ; CFM 56 ; crise du transport aérien et concurrence internationale - Programmes Falcon 900 et Airbus A320 - Commande d'A320 par la Pan Am - Restrictions imposées à l'aviation légère et diminution de la dotation - S'en remet à la sagesse du Sénat pour le budget de l'aviation civile.

- **Projet de loi relatif à la réglementation du versement destiné au transport en commun [n° 81 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4482) :** référence à la loi du 11 juillet 1973 - Remboursement du versement transport aux employeurs assurant le logement permanent de leurs salariés sur les lieux de travail et effectuant eux-mêmes le transport intégral collectif de leur personnel - Jurisprudence du Conseil d'Etat du 27 mai 1983 - Exigence de la gratuité par l'Assemblée nationale - (p. 4483) : participation des entreprises au financement des transports collectifs urbains en contrepartie de l'avantage procuré par l'acheminement des salariés - Exigence de gratuité du transport pour l'obtention du remboursement du versement - Rigidité de ce projet de loi et incidences sur l'entreprise de la suppression de son droit au remboursement - Propose l'obtention du remboursement uniquement si la contribution demandée aux salariés excède un quart du coût réel du transport - **Art. unique** : son amendement n° 1 : suppression de l'exigence de gratuité du transport pour l'obtention du remboursement du versement ; remboursement uniquement si la participation financière demandée aux salariés excède un quart du prix de revient du transport ; adopté.

Deuxième lecture [n° 157 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4761, 4762) : son

intervention présentée par M. Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques.

BEREGOVOY (Pierre), ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (nommé le 22 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 23 mars 1983, p. 882].

Puis ministre de l'économie, des finances et du budget (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

En qualité de ministre des affaires sociales

DÉPÔTS

Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat [n° 194 (83-84)] (26 janvier 1984).

Projet de loi relatif à la vaccination antivariolique [n° 220 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984).

En qualité de ministre de l'économie, des finances et du budget

DÉPÔTS

Projet de loi améliorant l'information des assurés et la transparence des contrats d'assurance-vie et de capitalisation [n° 23 (84-85)] (12 octobre 1984) - Assurances.

Projet de loi modifiant, à compter du mois de juin 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du Fonds spécial de grands travaux [n° 41 (84-85)] (19 octobre 1984) - Impôts et taxes.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi* modifiant, à compter du mois de juin 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux [n° 41 (84-85)] - (13 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3148) : place du fonds spécial de grands travaux, FSGT, dans la politique du Gouvernement visant à réduire l'inflation et augmenter la croissance; reprise de l'investissement encouragé par l'amélioration de la situation financière des entreprises - Bilan des trois premières tranches du fonds: circulation routière; déviations autour des grandes villes; autoroutes; transports publics - Investissements destinés à une meilleure maîtrise de l'énergie - (p. 3149) : action en faveur des pôles de conversion - Quatrième tranche: montant de subvention accru; action de soutien au secteur du bâtiment et des travaux publics; opérations dans le cadre des contrats Etat-régions - Financement: augmentation de la taxe spécifique sur les produits pétroliers; conséquences économiques du prix de l'essence; action du fonds en faveur des économies d'énergie - (p. 3151) : réponse à l'accusation de débudgétisation; caractère d'établissement public doté de l'autonomie financière du FSGT - Financement de la totalité des emprunts par la taxe sur les produits pétroliers et garantie de l'équilibre du fonds.

- *Projet de loi* autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un

protocole et un échange de lettres) [n° 12 (84-85)] - (13 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3151, 3152) : modèle de convention élaboré par l'organisation de coopération et de développement économiques, OCDE - Modèle de convention entre pays développés et pays en voie de développement de l'ONU - Modalités techniques - Demande la ratification de ce premier accord dans le domaine fiscal signé avec le Royaume de Jordanie - Nombre de postes budgétaires à affecter à l'école d'Amman; situation fiscale des professeurs français de cette école venant d'un Etat voisin de la Jordanie.

- *Projet de loi* autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole) [n° 3 (84-85)] - (13 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3153) : modèles de convention établis par l'organisation de coopération et de développement économiques, OCDE, et l'ONU - Modalités techniques - Demande de ratification de cet accord - (p. 3154) : problème de la fiscalité des agents contractuels enseignant dans les écoles françaises évoqué par M. Jacques Habert - Référence à l'établissement financier détenu par un Gouvernement : banques nationalisées et institutions financières spécialisées.

- *Projet de loi* de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Discussion générale - (19 novembre 1984) (p. 3220) : souligne l'importance et l'intérêt des travaux parlementaires en matière budgétaire, dresse un tableau général de l'économie française durant ces dernières années : forte inflation, faiblesse des investissements, nécessité absolue de moderniser notre appareil industriel, nos circuits financiers et notre administration ; insiste sur trois données favorables : amélioration des résultats financiers des entreprises depuis quelques mois, limitation de la hausse des prix à 7 % en 1984, progression de nos ventes à l'étranger - (p. 3221) : meilleure répartition de l'effort fiscal - Remise en ordre du système de sécurité sociale ; maîtrise de l'évolution des dépenses de santé et des dépenses hospitalières - Délai de versement des cotisations sociales par les entreprises - Dette intérieure et dette extérieure - Créances sur l'étranger - Amélioration des résultats de la balance des paiements - Evolution prévisible du taux d'inflation en 1985 - (p. 3222) : libération progressive des prix en 1985 - Taux de croissance prévisible en 1985, reprise des investissements industriels - Développement des exportations - Cours du dollar - Evolution des salaires - Evolution des dépenses en 1985 : dépenses militaires, dépenses de fonctionnement ; légère baisse des effectifs ; augmentation des dépenses d'investissement, accroissement de la charge de la dette interne ; maîtrise des taux d'intérêt - (p. 3223) : effort de réduction du déficit public - Réduction d'un point du taux des prélèvements obligatoires ; exemples étrangers - Taxation des produits pétroliers - Tarifs des services publics - Modification du barème de l'impôt sur les grandes fortunes - Régime fiscal de l'emprunt à 7 % de 1973 - Clarification des rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales : système des avances sur recettes - (p. 3224) : continuation de la lutte contre le chômage : travaux d'utilité collective - Exprime sa confiance dans l'avenir de l'économie française - (p. 3227) : évolution du taux des prélèvements obligatoires depuis 1981 ; décision du Gouvernement d'abaisser ce taux de 1 % en 1985 ; raisons de cette décision - Indemnisation du chômage - Endettement extérieur : déséquilibre de la balance commerciale - Nécessité de la modernisation industrielle - (p. 3228) - Expose la volonté du Gouvernement de mener, en dehors de tout calcul politique, une politique de gestion rigoureuse et responsable - (p. 3229) : endettement d'Electricité de France ; variation du cours du dollar - (p. 3230) : s'élève contre toute comparaison entre la Régie Renault et le groupe Elf-Aquitaine - (p. 3233) : en réponse à M. André Fosset : souligne son souci de rigueur financière et sa volonté de donner des suites aux rapports de la Cour des comptes ; défense du secteur public et de ses dirigeants ; évoque

l'évolution de la sidérurgie depuis 1959 ; groupe Peugeot-Citroën - (p. 3234) : inversion de la tendance à la croissance des prélèvements obligatoires ; volonté du Gouvernement d'améliorer la productivité des services - Importance des travaux de la commission des suites - En réponse à M. Bernard Barbier : importance des services, du commerce, des petites et moyennes entreprises dans l'effort d'investissement, les créations d'emplois et l'amélioration de la balance commerciale - Evolution des capacités de production - Baisse de la demande intérieure - Situation des entreprises - Emploi : comparaison avec les pays étrangers ; nécessité de la formation - Evolution des dépenses sociales - (p. 3235) : difficulté d'établir des prévisions - Annonce la parution prochaine de la projection triennale des finances publiques - (p. 3237) : accepte d'examiner la proposition de M. Christian Poncelet concernant l'affectation de la majoration de l'impôt sur les grandes fortunes ; conteste les chiffres énoncés relatifs aux personnes sans ressources ; rappelle le déficit de l'UNEDIC en 1982 ; prise en charge par l'Etat du régime de solidarité ; création d'une allocation d'insertion pour les jeunes et d'une allocation de solidarité pour les chômeurs en fin de droits ; défaillance du conseil national du patronat français, CNPF ; insuffisance de l'allocation de solidarité - (p. 3238) : rappelle que le Gouvernement s'est substitué au patronat défaillant en créant un régime de solidarité - (p. 3247) : évaluation du taux des prélèvements obligatoires - (p. 3254, 3255) : comparaison du taux de croissance de l'économie française avec ceux des autres pays de la communauté économique européenne - (p. 3257) : application du droit commun des emprunts indexés à l'emprunt 1973 - Coût réel de l'emprunt 73.

Suite de la discussion générale - (20 novembre 1984) (p. 3268) : absence de contestation concernant la baisse des prélèvements obligatoires - Nécessité de tenir compte de la progression en valeur et de celle en volume - Nouveau mode de financement des actions de formation résultant d'accords contractuels avec les partenaires sociaux et application de l'accord interprofessionnel du 26 octobre 1983 - Baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu - Caractère exceptionnel de la surtaxe de 8 % - Douloureux problèmes de l'emploi évoqués par M. Tony Larue et Mme Hélène Luc - Taux de chômage en France inférieur au taux moyen pour l'ensemble de la Communauté économique européenne - Nombreuses mesures mises en oeuvre par le Gouvernement : travail d'intérêt collectif, développement de la formation des jeunes, développement des capacités d'adaptation de notre économie, assouplissement du contrôle des changes, désencadrement du crédit - Autorisations envisagées de contrats à durée déterminée de plus de six mois pour des entreprises embauchant des chômeurs - Simplification des formalités et raccourcissement des délais d'octroi des aides pour la création d'entreprise souhaitée par M. Jacques Pelletier - Nombreuses décisions prises au mois d'août - Tendance naturelle des pouvoirs publics à multiplier les aides et les procédures - (p. 3269) : prêt bonifié, baisse des taux d'intérêts, mesures d'incitation fiscale favorisant les créations d'entreprises - Caractère raisonnable des hypothèses économiques retenues concernant la croissance du produit intérieur brut, PIB, et les prévisions d'exportation - Insuffisance des recettes pour 1984 sauf pour la TVA - Nécessité de prendre les chiffres dans leur totalité et de ne pas se livrer, sur des questions sérieuses commandant l'avenir de notre pays, à des comparaisons non conformes à la réalité - Prévisions concernant la charge de la dette un peu trop optimistes - Rappelle l'échec de la politique économique de M. Jean-Pierre Fourcade et de M. Raymond Barre entre 1974 et 1981 - Rappelle qu'en 1974 l'Allemagne fédérale a absorbé le choc pétrolier en maintenant son inflation à 6 % tandis qu'elle était à 12,2 % en France - (p. 3270) : doublement du nombre de chômeurs entre 1974 et 1976 : reconnaît que les deux chocs pétroliers ont été des handicaps majeurs pour l'économie - Diminution de l'inflation - Amélioration des soldes toujours négatifs de la balance des paiements et espoir qu'elle sera excédentaire en 1985 - Excédent du commerce extérieur en 1984 - Priorité à la lutte contre le

chômage - Peuple appelé à se prononcer sur les résultats en 1986 - Nécessité de réaliser, dans le plus court délai, ce qui est à notre portée - Possibilité pour la France de se rassembler au delà des convictions des uns et des autres et de sortir des difficultés.

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - I - Charges communes - II - Services financiers - (26 novembre 1984) (p. 3636) : estimation de la dette publique - Evolution des taux d'intérêt, notamment aux Etats-Unis - Conséquences sur l'économie européenne - Déficit budgétaire - Hypothèses retenues pour 1985 relatives au taux d'émission des bons du Trésor et des émissions à long terme - Financement du déficit cohérent avec la désinflation et la politique monétaire - Emission de titres assortis de taux variables, particulièrement intéressants pour les collectivités territoriales - Réforme des prêts bonifiés - (p. 3637) : prêts aux conditions du marché, PCM - Suppression des prêts aidés aux entreprises - Prêts spéciaux à l'investissement - Simplification des procédures et des contrôles administratifs - Dirigisme et planification - Libéralisation prudente des prix - Augmentation du seuil en deçà duquel les émissions d'obligations ne sont soumises à aucune autorisation - Moyens des services financiers - Forte augmentation des crédits d'informatique - Efforts de modernisation en faveur de la direction générale des impôts, de la comptabilité publique et de la direction générale des douanes - Formation des personnels aux nouvelles techniques de la télématique et de la bureautique - Transfert du ministère de l'économie à Bercy - (p. 3638) : dialogue avec les contribuables - Simplification des tâches administratives - Contrôle des comptes des collectivités locales par les chambres régionales des comptes - Augmentation des effectifs de ces juridictions - Revalorisation des tâches et des qualifications des fonctionnaires - (p. 3640) : calcul de la charge de la dette - Exactitude des chiffres avancés par le ministère - Refus d'une augmentation du chômage comparable à celle d'autres pays européens expliquant l'importance de l'endettement - Evaluation de la dette extérieure en fonction d'un cours moyen du dollar - (p. 3641) : remboursement de la dette extérieure aux échéances fixées - Emprunt 7 % 1973 ramené dans le droit commun des emprunts indexés - Maintien de l'indexation sur le capital et l'intérêt - Coût excessif de cet emprunt pour l'Etat - Révision prévue dans le décret fixant les conditions d'émission de cet emprunt - (p. 3647) : taux élevé des déficits budgétaires et faible taux de croissance - Désinflation - Evolution constante de la dette des collectivités locales - Equilibre des comptes des entreprises publiques - Evolution des salaires des fonctionnaires - Pensions versées aux agents retraités de la fonction publique - Poursuite des grands projets : musée d'Orsay, musée des sciences et techniques de La Villette, Opéra de la Bastille, Grand Louvre et Centre international de la communication - Etalement des dépenses - Nombreuses créations d'emplois dues à la poursuite de ces projets - Suppression du privilège fiscal accordé à l'emprunt 7 % 1973 - (p. 3648) : prélèvement obligatoire non applicable aux autres emprunts indexés - Conséquences de l'emprunt 7 % 1973 pour les finances de l'Etat - Influence du dollar sur les taux d'intérêt - Approuve la proposition de M. Pierre Gamboa relative à une meilleure coopération européenne utilisant l'ECU face à la pression du dollar - Remboursement anticipé du prêt consenti par le Fonds de développement économique et social, FDES, à l'aéroport de Paris - Examen des crédits - I - Charges communes - Etat B (p. 3649) : demande le retrait de l'amendement n° II-44 de M. André Fosset, rapporteur spécial (diminution des subventions de fonctionnement allouées à l'établissement public du parc de la Villette et au Carrefour international de la communication) - Etat C (p. 3650) : s'oppose aux amendements de M. André Fosset, rapporteur spécial, n° II-45 (réduction des autorisations de programme relatives aux travaux concernant les opérations de construction à caractère interministériel) et n° II-46 (réduction des autorisations de programme prévues pour le parc de la Villette et le Carrefour

international de la communication) - Ministère des finances rendu au musée du Louvre - Evaluation des transferts en fonction des devis des travaux - Art. 87 (p. 3651) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-16 de M. Guy Malé (prorogation du prélèvement exceptionnel de solidarité sur les salaires des fonctionnaires en faveur des chômeurs limitée au 31 décembre 1986).

BERRIER (Noël), sénateur de la Nièvre (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Membre titulaire de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.
- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

BESSE (Guy), sénateur de l'Indre (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail (2 février 1984) (p. 146).
- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : fermeture d'abattoirs municipaux** - (12 avril 1984) (p. 313) : loi du 8 juillet 1965 sur la modernisation du marché de la viande et menace de fermeture de neuf abattoirs municipaux dans le département de l'Indre - Politique de concentration de l'abattage de la viande dans des abattoirs industriels en contradiction avec la décentralisation - Prise en compte souhaitée de la vocation spécifique des abattoirs municipaux.
- **Question au Gouvernement : stockage de déchets radioactifs dans le département de l'Indre** - (11 octobre 1984) (p. 2587) : communiqué du 22 septembre 1984 du secrétariat d'Etat à l'énergie annonçant le présélectionnement des départements de l'Aube, de l'Indre et de la Vienne pour l'implantation d'un centre de stockage de déchets radioactifs - Inquiétude des élus et de la population - Stockage en surface et sécurité - Interrogation sur l'absence d'avantages économiques pour les communes non volontaires avoisinantes.
- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) (p. 3625) : situation délicate, voire pénible, des artisans, notamment dans le secteur du bâtiment - Possibilité de création d'emplois dans l'artisanat - Réforme souhaitée de l'assiette des cotisations sociales - Souplesse des contrats à durée déterminée - Situation préoccupante des sous-traitants - Appui financier insuffisant du secteur bancaire aux entreprises artisanales.

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3825) : inquiétude du monde agricole - Nouvelle chute du revenu agricole malgré des rendements exceptionnels en céréales à paille et en colza - Augmentation des prix à la production inférieure à celle de l'inflation - (p. 3826) : perte de revenu pour les producteurs de lait - Désorganisation du marché des viandes - Demande d'aides spécifiques par les agriculteurs - Budget de 1985 tourné vers la modernisation de l'appareil industriel et n'apportant pas les moyens suffisants pour permettre à l'agriculture d'assurer les mutations nécessaires - Faible progression des crédits de l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'agriculture, OFIVAL - Désengagement de l'Etat dans l'évolution du budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA - Retraite à 60 ans devenue un enjeu national - Exclusion de ce droit des seuls agriculteurs - Absence d'argument susceptible d'apaiser la légitime inquiétude du monde agricole.

BETTENCOURT (André), sénateur de la Seine-Maritime (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (19 décembre 1984) (p. 4761).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 512 (83-84)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble une annexe et un échange de lettres) [n° 36 (84-85)] (17 octobre 1984) - **Traité et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble une annexe et un échange de lettres)** [n° 512 (83-84)] - (31 octobre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2949) : importance de la Chine donnant à cet accord sa véritable ampleur - Convention organisant un régime favorable aux investissements suivant le canevas habituel aux accords de ce type - Trois dispositions moins favorables que celles que l'on rencontre habituellement et reflétant les contraintes spécifiques de l'économie chinoise - Ouverture de la Chine aux capitaux étrangers et accord offrant à nos investissements les garanties indispensables - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

BIALSKI (Jacques), sénateur du Nord (S) - *Questeur du Sénat.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Mer - (28 novembre 1984) (p. 3771) : évolution des crédits : contexte de rigueur ; transfert de la construction navale au ministère de l'industrie ; part maritime du Fonds spécial de grands travaux - Difficultés du secteur maritime - Dynamisme de la région Nord-Pas-de-Calais : efforts consentis en faveur de Dunkerque, Calais et Boulogne - (p. 3772) : activité transmanche : rôle du conseil régional Nord-Pas-de-Calais - Liaison fixe à travers la Manche : rencontre des ministres français et britanniques des transports le 14 novembre 1984 ; solutions techniques envisagées ; rôle de la CEE ; conséquences pour la région Nord-Pas-de-Calais - Activités portuaires : trafic détourné ; amélioration nécessaire des structures commerciales ; demande d'aménagements de tarification ; nécessité d'assouplir la réglementation sur les passagers d'un jour en provenance de Grande-Bretagne - Question posée par M. Marc Plantegenest sur les négociations ouvertes avec le Canada au sujet de la délimitation de la zone économique exclusive autour de Saint-Pierre-et-Miquelon - Dotation de l'établissement national des invalides de la marine, ENIM - Problèmes de la flotte commerciale ; chantiers navals ; propos de M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat, devant le conseil supérieur de la marine marchande le 22 novembre 1984 - Insuffisance de la subvention accordée à la société nationale de sauvetage en mer - Vote par le groupe socialiste de ce projet de budget.

BIDARD-REYDET (Danielle), sénateur de la Seine-Saint-Denis (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public (21 juin 1984) (p. 1733).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux langues de France et aux cultures régionales [n° 514 (83-84)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 11 septembre 1984, JO Débats 2 octobre 1984) - Langues et cultures régionales.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 505 (JO Débats 16 mai 1984) (p. 831) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement supérieur (situation dans l'enseignement supérieur) - Réponse de M. Roger-Gérard Schwartzenberg, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (18 mai 1984) (p. 909 à 911).

Questions orales avec débat :

n° 32 (5 octobre 1984) (p. 2539) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : automobiles (orientation du Gouvernement à l'égard de l'industrie automobile) - Discutée le 5 octobre 1984 (débat commun) (p. 2540 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélatrice du code du travail [n° 24 (83-84)] - Suite de la discussion - (2 février 1984) Explication de vote sur l'ensemble (p. 145) :** troisième révolution scientifique et technique - Progrès social - Recherche technologique - Compétitivité - Qualification des travailleurs - Formation - Droits nouveaux pour les travailleurs - Egalité entre les hommes et les femmes - Regrette la seule responsabilité du chef d'entreprise dans l'élaboration du plan de formation - (p. 146) : « stages-parkings » - Mesures précédentes en faveur des jeunes - Abstention du groupe communiste.

- **Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles - (11 mai 1984) - Intervention au nom de M. Louis Minetti (p. 733) :** inquiétude des travailleurs de l'industrie - Révision en baisse des objectifs arrêtés par le Gouvernement en 1982 et inspirés du rapport Judet - Quotas de production de la Communauté économique européenne, CEE, aggravant les inégalités entre pays membres - Fermeture envisagée de Solmer et d'Ugine-Aciers inacceptable - Remarquable technologie française en matière d'acières spéciaux et de sidérurgie fine - Signature du volet industriel du contrat de Plan refusée par le conseil régional de la Provence Côte-d'Azur - Fermeture injustifiée d'Ugine-Aciers et souhait d'un report de cette décision.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger [n° 392 (83-84)] - (25 juin 1984) - Discussion générale (p. 1769) :** lit l'intervention de M. Paul Souffrin - Effort gouvernemental pour garantir à tous les Français de l'étranger une couverture sociale ample et équitable - Création d'une caisse des Français de l'étranger autonome - Adaptation des cotisations aux revenus - Extension du régime d'assurance volontaire à de nouvelles catégories - Interrogation sur la gestion de la caisse autonome par un conseil d'administration élu par un scrutin indirect, contrairement à la loi du 17 décembre 1982 - Article 4 prévoyant la répartition des assurés volontaires en deux catégories - Souhaite une cotisation alignée sur le régime général, prenant en compte le revenu fiscal - Article 5 et amendement de M. Montdargent rejeté par l'Assemblée nationale, préconisant de rendre « obligatoire la participation des entreprises au financement de la protection sociale des salariés expatriés » - Obligation pour les entreprises dont le siège social est en France d'accomplir elles-mêmes les formalités d'admission - Souhaite l'exonération de toute cotisation pour les titulaires de pension d'invalidité - Interrogation sur l'absence de consultation du Conseil national pour la protection sociale des Français de l'étranger - Texte ne faisant aucune allusion au droit des territoires d'outre-mer à bénéficier du régime général de sécurité sociale.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 313 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1890) :** décentralisation - Autonomie interne - Identité polynésienne - Transferts de compétences : enseignement ; relations internationales ; relations aériennes et maritimes ; gestion de ressources de la zone économique - (p. 1891) : problèmes économiques et sociaux de la Polynésie française ; centre d'expérimentation du Pacifique - Vote par le groupe communiste de ce projet de loi.

- **Questions orales avec débat jointes : industrie automobile - (5 octobre 1984) (p. 2550) :** crise de l'industrie automobile française ; réduction des effectifs ; Régie Renault : récentes déclarations de M. Hanon ; interroge le Gouvernement sur ses intentions à l'égard de la Régie Renault - Baisse du pouvoir d'achat des acheteurs potentiels : réduction des charges, renouvellement des gammes des constructeurs - Réduction des réimportations - Recherche de débouchés dans les pays en voie de développement et les pays socialistes - Diversification des activités des groupes automobiles - Institut de développement industriel : bilan

d'activité des composants automobiles - Coopération entre les constructeurs français - Utilisation des fonds publics : cas de la société Peugeot - Nécessaire formation du personnel - Situation de l'usine Citroën à Aulnay - S'inquiète des suppressions d'emplois envisagées.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) (p. 3465) : adaptation du système éducatif aux réalités économiques internationales - Lutte contre l'échec universitaire - Accroissement du nombre et du taux des bourses, mais pouvoir d'achat de ces bourses identique à celui de 1973 - Rénovation des premiers cycles universitaires : exemple de la section informatique de l'IUT de Villetaneuse et du centre scientifique et polytechnique de Paris XIII - Devenir des assistants dont les postes ne seront pas transformés en postes de maîtres de conférences - Rôle essentiel des personnels ATOS des universités - (p. 3466) : développement de la recherche universitaire - Coopération de l'université avec les grands organismes de recherche, les régions et les entreprises - Faiblesse des crédits de fonctionnement et d'équipement - Difficultés de la faculté d'arts plastiques de Paris - Réforme des oeuvres universitaires : souhaite une consultation des élus étudiants.

Recherche et technologie - (27 novembre 1984) (p. 3680) : association des représentants du monde économique à la politique de recherche - Extension des garanties de la fonction publique aux travailleurs scientifiques des établissements publics à caractère scientifique et technologique, EPST - Crédit d'impôt et multiplication sous diverses formes des aides de l'Etat dans les entreprises privées - Problème de l'emploi scientifique et importance des nouveaux postes attribués à la Villette - Transfert du centre de documentation scientifique et technique du Centre national de la recherche scientifique, CNRS, de Paris à Nancy en l'absence de concertation avec le CNRS - Remise en cause de l'implantation du synchrotron à Strasbourg en l'absence de consultation des principaux intéressés - Accent mis sur l'électronique et les biotechnologies risquant de remettre en cause les moyens attribués aux autres programmes prioritaires comme celui du tissu industriel - Importance des secteurs de la recherche et de la technologie pour la modernisation de l'économie et pour notre indépendance - Abstention du groupe communiste sur l'adoption des crédits de ce budget considéré comme insuffisants.

Relations extérieures - (6 décembre 1984) - Examen des crédits - Etat B (p. 4149) : vote par le groupe communiste des crédits du Titre III - Elections au Nicaragua le 4 novembre 1984 - Confirmation de la légitimité du gouvernement sandiniste - Evolution dans la voie de la démocratie, du progrès social et de la lutte contre la misère et l'analphabétisme - Action de déstabilisation de la part des Etats-Unis - Nécessaire engagement diplomatique de la France pour faire respecter l'indépendance et la souveraineté du Nicaragua.

Services généraux du Premier ministre - Suite de la discussion - (7 décembre 1984) - Examen des crédits - Etat B (p. 4170) : perte de recettes : transfert de charges de l'UNEDIC à l'Etat pour la formation des chômeurs ; défiscalisation des contributions des entreprises à la formation professionnelle - Insuffisance de la qualification des débouchés offerts par les travaux d'utilité collective, TUC et les stages d'initiation à la vie professionnelle - Loi Rigout du 24 février 1984 - Formation des adultes - Insuffisante augmentation de la dotation de décentralisation de la formation professionnelle - Réduction des fonds d'équipement de l'Association de formation professionnelle des adultes, - AFPA.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20**

(84-85)] - Suite de la discussion - (10 décembre 1984) - Art. 3 (p. 4328) : soutient l'amendement n° 22 de Mme Hélène Luc (création par l'Etat d'établissements publics partout où n'existent pas d'écoles, d'établissements et de filières de formation publics ; transfert ultérieur aux collectivités concernées).

Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - Art. 7 : Art. 15-8 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4376) : soutient l'amendement n° 146 de Mme Hélène Luc (en cas de désaccord, calcul avant le 31 décembre, de douzièmes provisoires) - **Art. 15-12 (p. 4386) :** soutient l'amendement n° 28 de Mme Hélène Luc (comptable de l'établissement nommé par l'Etat qui en informe la collectivité de rattachement) - **Art. 15-15 (p. 4387) :** soutient l'amendement n° 23 de Mme Hélène Luc (définition explicite des dispositions fixées par décret en Conseil d'Etat relatives à l'application des nouvelles dispositions relatives aux établissements d'enseignement) - **Art. 8 (p. 4388) :** soutient l'amendement n° 29 de Mme Hélène Luc (conseil d'administration des établissements publics d'enseignement agricole présidé par le chef d'établissement, représentant de l'Etat).

Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - Art. 15 : Art. 27-9 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4426) : vote défavorable du groupe communiste sur cet article - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 4440, 4441) :** action de la majorité sénatoriale opposée à toute réforme et à tout progrès de l'école - Rénovation prioritaire de l'école publique - Opposition à ce texte amendé par le Sénat.

BLANC (Jean-Pierre), sénateur de la Savoie (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à étendre le bénéfice de la seconde part de la dotation globale d'équipement communale aux communes de 2.000 à 5.000 habitants [n° 509 (83-84)] (11 septembre 1984) - **Finances locales.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder aux personnes employant du personnel à des tâches familiales ou ménagères un abattement pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques [n° 37 (84-85)] (17 octobre 1984) - **Impôt sur le revenu.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Deuxième lecture [n° 135 (83-84)] - (19 avril 1984) - Chapitre II : Art. 410 du code rural (p. 429) :** son amendement n° 49, soutenu par M. Jean Colin : délai de mise en conformité avec la loi porté à dix ans ; retiré au profit de l'amendement identique n° 6 de M. Michel Chauty, rapporteur.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 378 (83-84)] - Suite de la discussion - (25 octobre 1984) : Art. 4 (suite) (p. 2752) :** son amendement n° 339 soutenu par M. Pierre Lacour : comité de massif présidé par un représentant de l'Etat assisté d'un comité scientifique ; retiré - **Après l'art. 14 (p. 2796) :** son amendement n° 343 : possibilité dans les zones de montagne pour les groupements de personnes propriétaires collectivement de biens et de droits agricoles pastoraux ou forestiers d'acquiescer la personnalité morale ; retiré.

– **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement** [n° 435 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 novembre 1984) - Art. 20 (p. 3094) : son amendement n° 189 soutenu par M. Jean Colin : suppression de l'abrogation de la possibilité pour les conseils municipaux d'exempter les bâtiments à usage agricole de la taxe locale d'équipement ; retiré.

BLIN (Maurice), sénateur des Ardennes (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

– Rapporteur général de la commission des finances.

– Membre ès qualités de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle (loi n° 82-652 du 29 juillet 1982).

Est nommé membre du Haut conseil du secteur public (article 53 de la loi n° 82-155 du 11 février 1982) (12 juillet 1984) (p. 2167).

Est nommé membre du Conseil national du crédit (loi n° 84-46 du 24 janvier 1984) (16 octobre 1984) (p. 2622).

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur le développement de l'initiative économique (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1985 (8 décembre 1984) (p. 4287).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1984 (19 décembre 1984) (p. 4805).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 270 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant règlement définitif du budget de 1982 [n° 293 (83-84)] (4 mai 1984) - **Loi de règlement.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 271 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 83-332 du 22 avril 1983, autorisant le Gouvernement à prendre par application de l'article 38 de la Constitution, diverses mesures financières [n° 294 (83-84)] (4 mai 1984) - **Politique économique et sociale.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 300 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, sur le développement de l'initiative économique [n° 373 (83-84)] (7 juin 1984) - **Entreprises.**

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur le contrôle des entreprises publiques : banques nationalisées par la loi n° 82-155 du 11 février 1982 [n° 375 (83-84)] (12 juin 1984).

Rapport fait, au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en

discussion du projet de loi sur le développement de l'initiative économique [n° 431 (83-84)] (26 juin 1984) - **Entreprises.**

Rapport général, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale (Tomes I, II, III) [n° 69 (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport fait, au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi de finances pour 1985 [n° 136 (84-85)] (11 décembre 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1984 [n° 131 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale [n° 153 (84-85)] (13 décembre 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 171 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [n° 173 (84-85)] (19 décembre 1984).

Rapport fait, au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1984 [n° 189 (84-85)] (21 décembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 52 (11 mai 1983) (p. 818) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : sidérurgie (conditions de la concurrence entre entreprises privées et entreprises filiales de groupes sidérurgiques nationalisés) - Retirée le 26 avril 1984 (p. 490).

n° 138 (25 avril 1984) (p. 484) à -M. le ministre de l'économie : lois de finances (annulations de crédits intervenues sur les budgets de plusieurs ministères) - Discutée le 29 juin 1984 (p. 2010 et suivantes).

n° 15 (2 octobre 1984) (p. 2514) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : industrie mécanique (crise de l'industrie mécanique en France) - Discutée le 16 novembre 1984 (p. 3211 et suivantes).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1982** [n° 270 (83-84)] - (10 mai 1984) - Rapporteur général - **Discussion générale** (p. 607) : échec du pari de ce budget - Situation internationale - Baisse du produit intérieur brut, PIB, des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE, et de la production industrielle - Emploi - Inflation - Situation en France - Inflexion de l'investissement et dégradation de la balance commerciale - Importations et politique de relance par la consommation - Collectif de juin 1982 et modalités de soutien de l'investissement - Financement du surcoût de gaz algérien - Charges nouvelles - Augmentation du déficit du budget général et diminution de celui des opérations de caractère temporaire - Interventions sociales et concours aux entreprises publiques - Annulations de crédits - (p. 608) : conséquences de ces annulations - Lancement de quatre emprunts - Correspondants du Trésor - Rapport de la Cour des comptes - Article 20 de la Constitution et article 13 de la loi organique ; risque de dénaturation du budget voté - Dépassements de crédits évaluatifs - Opposition à ce projet de loi.

– **Projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 83-332 du 22 avril 1983 autorisant le Gouvernement à prendre, par application de l'article 38 de la Constitution, diverses mesures financières** [n° 271 (83-84)] - (10 mai 1984) - Rapporteur général - **Discussion**

générale (p. 691) : troisième dévaluation du franc - Taux d'inflation - Déficit commercial - Problèmes de compétitivité intérieure et extérieure - Changement des orientations économiques du Gouvernement ; réduction des déficits publics ; limitation des déséquilibres extérieurs et développement de l'épargne - Rigueur - Modalités de réduction des dépenses de consommation - Economies sur les dépenses budgétaires et sociales - Contrôle des changes et carnet de change - Plafond des livrets A des caisses d'épargne - Epargne logement - Recours à l'article 38 de la Constitution et rejet de ce texte par le Sénat - (p. 692) : projet de loi de ratification des ordonnances - Emission d'un emprunt obligatoire - Réduction de la consommation des ménages et amélioration de la trésorerie de l'Etat - Régime général de la sécurité sociale - Cotisations sur le tabac - Majoration de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers, TIPP - Inflation et déficit budgétaire - Conditions de l'équilibre financier des régimes de sécurité sociale - Caractère artificiel de l'amélioration de la balance commerciale - Retards en matière d'investissements - Endettement extérieur - Contexte international - Opposition à ce projet de loi - (p. 693) : résultats exceptionnels du tourisme en 1983 ; conséquences du contrôle des changes et de l'intérêt de la dévaluation du franc pour les ressortissants à monnaie forte.

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique [n° 300 (83-84)]** - (20 juin 1984) - Rapporteur général - **Discussion générale (p. 1649)** : prise en compte des réalités économiques - Rôle important joué par les entreprises du secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises, PME, créatrices d'emplois - Prolongement des mesures en matière d'aide à l'investissement adoptées avant 1981 - (p. 1650) : nécessaire relance de l'investissement industriel - Mobilisation des ressources d'épargne pour le financement des entreprises, antérieure à 1981 - Loi Monory de 1978 visant à orienter l'épargne des particuliers vers les placements financiers - Création d'actions à dividendes prioritaires et de prêts participatifs - Création des comptes d'épargne en actions en 1983 - Loi du 3 janvier 1983 sur le développement des investissements et la protection de l'épargne - Progression sensible de l'épargne financière - Enumération des différentes dispositions de ce projet de loi : aide à la création et à la reprise d'entreprises ; régime fiscal applicable aux dépenses de recherche et d'informatique ; aménagement de la fiscalité des fonds communs de placement à risques ; participation des salariés à l'investissement et rôle de ces derniers dans la transmission des entreprises ; mesures fiscales pour les associations participant à la création d'entreprises - Favorable à une procédure d'agrément général pour éviter toute barrière administrative - Commission des finances favorable à l'adoption de ce projet - **Art. 1 (p. 1660)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de M. Georges Mouly (création d'un livret d'épargne entreprise permettant le développement des entreprises artisanales) - Accepte l'amendement n° 87 de M. Jacques Delors, ministre (possibilité pour le titulaire du livret d'épargne entreprise de céder ses fonds et son droit au prêt à un tiers désigné ; conditions de cette cession déterminées par voie réglementaire) - **Art. 2 (p. 1662)** : accepte l'amendement n° 44 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (déduction des intérêts souscrits pouvant s'appliquer aux sociétés exerçant une activité libérale) - **Art. 4 (p. 1666)** : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Pierre Gamboa (régime fiscal particulier applicable à l'amortissement des logiciels informatiques soumis à agrément) - **Avant l'art. 5** : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (taux minimum de participation dans des opérations d'innovation pour bénéficier de certains avantages fiscaux) - **Art. 5 (p. 1667)** : accepte les amendements de M. Jacques Delors, ministre, n° 90 (taux d'amortissement exceptionnel accordé aux sociétés financières d'innovation qui participent à des lancements d'entreprises nouvelles) et n° 91 (adaptation des dispositions de l'article 1756 ter du code général des impôts en cas de non-respect des conditions auxquelles le nouvel avantage fiscal est subordonné) - **Art. 6 (p. 1669)** : accepte l'amendement n° 52 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour

avis (fonds communs de placement à risques devant être constitués de façon constante par 40 % au moins de titre émis dans les conditions prévues au présent article) - (p. 1670) : accepte l'amendement n° 55 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (bénéfice des nouvelles mesures fiscales proposées accordé lors de la constitution de capital de sociétés nouvelles) - (p. 1671) : son amendement n° 1 : bénéfice des avantages fiscaux liés à certains fonds communs de placement à risques, accordé aux contribuables soumis à l'impôt sur les grandes fortunes ; adopté - **Après l'art. 6 (p. 1673)** : accepte l'amendement n° 31 de M. Jean Arthuis (incorporation au capital des intérêts des comptes courants d'associés acceptée par l'assemblée générale extraordinaire des associés ou des actionnaires, dans les douze mois suivant leur dépôt) - **Art. 7 (p. 1674)** : accepte les amendements identiques n° 59 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, et n° 35 de M. René Monory (suppression de la garantie des fonds salariaux par l'association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés, AGS) - (p. 1675) : accepte l'amendement n° 60 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (modification des références faites à la loi du 13 juillet 1979) - (p. 1676) : accepte l'amendement n° 62 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (obligation d'un commissaire aux comptes limitée aux fonds communs de placement utilisés pour la gestion des sommes recueillies par les fonds salariaux) - **Après l'art. 7 (p. 1682)** : accepte l'amendement n° 92 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (exonération fiscale applicable à l'Institut de développement de l'économie sociale) - **Art. 8 (p. 1684)** : son amendement n° 3 : substitution de la notion de membre du personnel salarié à celle de membre du personnel et de celle de continuité de l'entreprise à celle de continuité de la direction ; adopté - (p. 1686) : accepte l'amendement n° 65 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (nouvelle société devant détenir plus de 50 % des droits de vote de la société rachetée, et non du capital) - S'oppose à l'amendement n° 13 de M. Pierre Gamboa (rétablissement du paragraphe 3° précisant que pendant les cinq années suivant la création de la nouvelle société, les titres de celle-ci seront cédés en priorité aux salariés de la société rachetée) - (p. 1687) : son amendement n° 5 : lors de la fusion de la société rachetée et de la société créée, détention de 50 % des droits de vote de la société résultant de la fusion par les membres du personnel prévus dans son amendement n° 3 ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 66 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (suppression de l'alinéa qui prévoit que, lors de la fusion de la société rachetée et de la société créée, les salariés doivent détenir 50 % des droits de vote de la société résultant de la fusion) - **Après l'art. 8 (p. 1688)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 93 de M. Jacques Delors, ministre (possibilité pour les salariés de reprendre leur entreprise sous la forme d'une société coopérative ouvrière de production, SCOP) - **Art. 9 (p. 1690)** : accepte l'amendement n° 37 de M. René Monory (déduction du revenu imposable des intérêts des emprunts contractés pour la souscription ou l'achat d'actions par les salariés alors même qu'aucun impôt sur les sociétés n'est dû par la société rachetée au titre de l'exercice précédent) - **Art. 12 (p. 1693)** : accepte l'amendement n° 74 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (élargissement du bénéfice de l'option à tous les salariés des sociétés faisant partie du même groupe que la société émettrice) - (p. 1694) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 75 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (pouvoir discrétionnaire laissé à l'assemblée générale extraordinaire pour décider de l'interdiction de consentir des options aux salariés possédant une certaine part du capital) - (p. 1695) : accepte l'amendement n° 94 de M. Jacques Delors, ministre (possibilité pour un salarié qui devient mandataire social de bénéficier pendant cinq ans des stock-options), et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 99 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (suppression de la période de cinq ans proposée) - (p. 1696) : accepte l'amendement n° 39 de M. René Monory (modification du régime fiscal des options de souscription

ou d'achat d'actions) et s'oppose à l'amendement n° 97 de M. Jacques Delors, ministre (prise en compte de la date d'attribution pour l'imposition de la plus-value de cession réalisée en cas de revente des titres) - (p. 1697) : accepte l'amendement n° 19 de M. Henri Duffaut (extension du bénéfice des dispositions de l'article 12 aux titulaires d'options ouvertes avant le 1^{er} janvier 1984) - Art. 13 (p. 1700) : s'oppose à l'amendement n° 95 de M. Jacques Delors, ministre (limitation du bénéfice des dispositions proposées à la reprise des entreprises industrielles) - (p. 1701) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Pierre Gamboa (agrément fiscal devant être assorti de mesures visant à assurer le maintien de l'emploi) - Après l'art. 15 (p. 1704) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Pierre Gamboa (organisation semestrielle de conférences financières régionales par le Conseil national du crédit, en vue de favoriser l'application des dispositions de la présente loi).

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 431 (83-84)] - (29 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1992) : accord en commission mixte paritaire (CMP) : livret d'épargne entreprise ; dispositions fiscales ; coopérative ouvrière de production ; dispositions relatives aux salariés - (p. 1993) : utilité des CMP - Demande l'adoption des conclusions de la CMP.

- **Question orale avec débat : annulation de crédits - (29 juin 1984) (p. 2010) :** annulations de crédits du budget d'investissement de 1984 ; conséquences sur le secteur des transports - Article 13 de la loi organique - Prerogatives du Parlement en matière d'autorisations budgétaires ; rapport de la Cour des comptes - Budget de l'éducation nationale - Conséquences des annulations sur les reports de dotations de l'Etat aux collectivités locales - (p. 2013) : absence de concertation entre le Parlement et le Gouvernement - Rappel des précédentes annulations de crédits en 1982 et en 1983 - Taxes et transferts de crédits de l'Etat vers les collectivités locales en 1985.

- **Question orale avec débat : crise de l'industrie mécanique - (16 novembre 1984) (p. 3211) :** situation de l'industrie de la mécanique concernant à la fois l'industrie et le commerce extérieur - Importance de l'industrie mécanique, premier secteur exportateur français vendant la moitié de sa production à l'étranger - Mécanique au coeur de la révolution industrielle - Dégradation de la situation de l'industrie mécanique en raison de la chute du marché intérieur et de l'accroissement des charges - Amélioration du secteur de la machine-outil - Sombres prévisions du bureau d'informations et de prévisions économiques, BIPE - Mise en place d'un système de déductibilité sur le bénéfice industriel et commercial des entreprises par le gouvernement précédent - Retard dans l'application du plan productique, faute de moyens de financement - Importation par la France de la moitié de ses robots, de 60 % de son informatique industrielle et de 80 % des systèmes de conception et fabrication assistées par ordinateur - (p. 3212) : reprise industrielle risquant de conduire à une explosion des importations - Allègement de la taxe professionnelle dans le budget de 1985 - Report en arrière des déficits assorti de conditions très limitatives - Souhaite le rétablissement de la déduction fiscale du bénéfice industriel de 10 % des investissements des sociétés ou l'instauration d'un crédit d'impôt de 10 % du montant des achats d'équipement de l'industrie mécanique - Suggère l'abandon d'un certain nombre d'aides à l'économie - Nécessité de mettre l'industrie mécanique française à égalité avec ses concurrents et de lui permettre de rattraper son retard sur la concurrence étrangère - (p. 3214) : secteur de la machine-outil ne représentant qu'une très faible part de l'ensemble de l'industrie mécanique - Déclin régulier des exportations, de l'investissement et de l'emploi - Fiscalité française sur les investissements comparée à celle des pays étrangers - Retard dans les secteurs de l'automatisation et de la robotique - Nécessité d'un effort exceptionnel d'investissement pendant cinq ans pour redresser la situation et préserver l'industrie mécanique, coeur de l'industrie française.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion générale - (19 novembre 1984) - Rapporteur général (p. 3216) : élaboration difficile du budget pour 1985 ; dresse un bilan de l'économie française : importance de la dette extérieure ; doublement de la dette intérieure depuis 1981 ; chute de l'investissement industriel ; léger redressement de notre balance commerciale et de notre balance des paiements ; aggravation en francs constants du déficit budgétaire ; taux d'inflation ; alourdissement du chômage ; augmentation du nombre des personnes non indemnisées - (p. 3217) : présentation contestable du budget pour 1985 : évidente surestimation des recettes ; optimisme des prévisions de croissance : produit intérieur brut, investissements, exportations - Demande au Gouvernement de publier à nouveau l'état mensuel de l'exécution du budget - Réduction d'un point des prélèvements obligatoires : suppression de la taxe sur les salaires que l'Etat se verse à lui-même ; suppression du prélèvement exceptionnel de 1 % sur les salaires ; abaissement de 5 % du taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ; augmentation de cet impôt depuis 1981 ; répartition particulièrement inégalitaire de cet impôt ; aggravation de l'impôt sur les grandes fortunes ; regrette qu'il n'y ait aucune limite à l'imposition des gros contribuables ; privilège fiscal des couples non mariés - Augmentation très importante des taxes sur les produits pétroliers et le téléphone - (p. 3218) : aggravation de la fiscalité indirecte - Fiscalité des entreprises : réduction de la taxe professionnelle, réduction de son plafonnement sur la valeur ajoutée ; alourdissement des taxes ; suppression de la provision pour investissements dans le régime commun et réduction dans le régime dérogatoire ; nécessité d'une forte relance des investissements - Introduction par l'Assemblée nationale du système du carry back ; assouplissement proposé par la commission des finances du Sénat - Avancement d'un mois du versement des cotisations sociales - Incidence sur les charges des entreprises - Fiscalité des collectivités locales : évolution de la dotation globale de fonctionnement, diminution de certaines ressources, augmentation des charges en particulier en matière sociale, régression de la part des emprunts à taux bonifiés ; désengagement de l'Etat à l'égard des collectivités locales - Décentralisation des crédits en matière scolaire et en matière culturelle - Evolution des dépenses de l'Etat - Dépenses de fonctionnement : suppression d'un certain nombre d'emplois publics, maîtrise des salaires de la fonction publique - (p. 3219) : dépenses d'équipement : industrie, formation continue, éducation nationale, culture, charges du secteur nationalisé, jeunesse et sports, relations extérieures - Dépenses militaires - Crédits affectés à la recherche - Accentuation du phénomène de débudgétisation : suppression de la rémunération des chèques postaux, ouverture d'une nouvelle tranche du fonds de grands travaux, remboursement anticipé d'un prêt à certaines entreprises nationales, prélèvement sur le fonds de garantie des caisses d'épargne, réduction de la dotation du fonds de développement économique et social, création d'un budget annexe de la navigation aérienne, financement de la commission des opérations de bourse (COB) par une taxe sur les opérations de bourse, réduction artificielle des dépenses sociales - Importance du déficit budgétaire - Explique la position de la commission des finances du Sénat : condamnation des choix économiques du Gouvernement, volonté d'effacer de la première partie de la loi de finances les dispositions les plus néfastes pour la motivation des agents économiques et la santé des entreprises : remise en cause des engagements de l'Etat à propos de l'emprunt à 7 % de 1973, alourdissement excessif de la fiscalité pesant sur les gros contribuables, conditions limitatives posées au système du carry back, taxation de l'essence et du fuel lourd, taxation des banques et des compagnies pétrolières - Réduction des recettes de cinq milliards de francs par la commission des finances ; compensations possibles en matière de dépenses : coût annuel d'indemnisation des actionnaires des sociétés récemment nationalisées - (p. 3220) : crédits destinés aux bonifications d'intérêts à l'intention des entreprises dont les prix sont bloqués ; au nom de la commission des finances,

se déclare défavorable à ce projet de budget dans la rédaction transmise par l'Assemblée nationale - (p. 3226) : réduction d'un point du taux des prélèvements obligatoires : augmentation de l'endettement de la France et du déficit budgétaire.

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - Rapporteur général - Avant l'art. 1 (p. 3270) : accepte l'amendement n° I-3 de M. Adolphe Chauvin (dépôt annuel à compter de 1985, en annexe au projet de loi de finances sur le bureau des assemblées parlementaires d'un tableau retraçant les créances détenues et les dettes contractées par l'Etat à l'égard d'organismes étrangers ou d'Etats étrangers) - Art. 2 (p. 3276) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-6 de M. Jean Cauchon (amélioration du quotient familial et suppression du plafonnement) - (p. 3277) : amendement n° I-7 de M. Jean Arthuis (élévation à 60 000 francs du plafond pour l'amortissement des voitures de tourisme) soulevant le problème de l'absence de réévaluation d'un certain nombre de seuils - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-69 de M. Marcel Lucotte (réactualisation du montant de la limite de déduction pour frais professionnels passant à 64 650 francs) - (p. 3278) : s'oppose à l'amendement n° I-43 de M. Camille Vallin (déduction possible pour les contribuables âgés de plus de 70 ans des dépenses occasionnées par les charges d'une femme de ménage) - (p. 3279) : son amendement n° I-97 : fixation à 193 000 francs des limites pour l'application aux adhérents d'organismes de gestion agréés du taux de l'abattement au titre de l'impôt sur le revenu ; adopté - (p. 3285) : s'oppose aux amendements n° I-44 de M. Camille Vallin (plafonnement à 1 500 francs et institution d'un seuil à 500 francs de l'avantage accordé par la réduction d'impôt de 5 %) et n° I-72 de M. Roland du Luart (suppression de la majoration exceptionnelle instituée en 1983) - Après l'art. 2 (p. 3287) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-88 de M. Roland du Luart (modification des conditions du passage pour les entreprises agricoles du bénéfice simplifié au bénéfice réel) - (p. 3291) : se déclare favorable à l'amendement n° I-70 de M. Roland du Luart (prise en compte des deux tiers de leur montant des primes annuelles et de conversion incitatives à la cessation de production laitière pour la détermination de la limite de recettes prévue à l'article 69 du code général des impôts) - (p. 3299) : demande la réserve de l'amendement n° I-114 traitant de la fiscalité des entreprises, jusqu'avant l'examen de l'article 14 bis.

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Rapporteur général - Art. 3 (p. 3308) : s'oppose aux amendements de M. Camille Vallin, n° I-46 (suppression de cet article relatif à l'allègement de la taxe professionnelle), n° I-47 (stocks et actifs financiers inclus dans la base imposable ; diminution de la masse salariale ; modification de la péréquation nationale et prise en compte des conséquences économiques sur les ressources des collectivités territoriales), n° I-48 (allègement de la taxe professionnelle subordonné à la création d'emplois et au recul du taux de pénétration des produits étrangers en France) et n° I-49 (augmentation du taux des cotisations de péréquation auxquelles sont soumises les entreprises situées dans des communes où le taux de la taxe professionnelle est inférieur à la moyenne nationale) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-73 de M. Marcel Lucotte (réduction de 15 % de la taxe professionnelle accordée, en priorité, aux entreprises les plus fortement imposées) - Après l'art. 3 (p. 3313) : accepte l'amendement n° I-95 de M. André Fosset (harmonisation du droit fiscal avec le droit comptable en ce qui concerne le calcul des impôts sur les bénéfices des sociétés ; perte de recettes compensée par, d'une part, la majoration du taux de TVA s'appliquant aux armes à feu et, d'autre part, une majoration des droits de timbre sur les paris engagés au PMU et au loto) - Demande le retrait de l'amendement n° I-89 de M. Paul Robert (aide des collectivités locales aux chômeurs en fin de droit ayant des charges familiales) - Examen ultérieur d'un amendement

de la commission des finances répondant à la même finalité - Après l'art. 3 bis (p. 3314) : s'oppose aux amendements de M. Camille Vallin, n° I-51 (suppression de l'avoir fiscal) et n° I-52 (suppression du système du prélèvement libératoire) - Après l'art. 4 (p. 3315) : s'oppose à l'amendement n° I-74 de M. Roland du Luart (cotisations perçues au titre de la participation à l'effort de construction versées par les seuls employeurs occupant au minimum vingt salariés) - Art. 5 (p. 3316, 3317) : s'oppose aux amendements n° I-94 de M. Jean Roger (détaxation partielle de la TVA sur les carburants utilisés en agriculture) et n° I-53 de M. Camille Vallin (fuel domestique utilisé dans la production agricole exonéré de la taxe intérieure sur les produits pétroliers) - Après l'art. 5 (p. 3319) : accepte l'amendement n° I-20 de M. Jean Colin (majoration de la TVA sur les opérations de crédit-bail et de location ne s'appliquant pas aux locations de voitures particulières d'une puissance fiscale inférieure ou égale à 11 CV, n'excédant pas trente jours consécutifs) et s'oppose aux amendements de M. Roland du Luart, n° I-75 (majoration du taux de la TVA sur les opérations de crédit-bail et de location non applicable aux locations n'excédant pas trois mois non renouvelables), n° I-119 (majoration du taux de la TVA sur les opérations de crédit-bail et de location non applicable aux locations de voitures particulières d'une puissance fiscale inférieure ou égale à 10 CV, n'excédant pas trente jours consécutifs) et à l'amendement n° I-145 de M. Christian Poncet (majoration du taux de la TVA sur les opérations de crédit-bail et de location non applicable aux locations de courte durée n'excédant pas trente jours non renouvelables) - Art. 3 bis (suite) (p. 3321) : son amendement n° I-98 : maintien des avantages fiscaux liés à l'emprunt 7 % 1973 ; adopté - Manquement à la parole de l'Etat - Après l'art. 5 (suite) (p. 3326) : demande le retrait de l'amendement n° I-21 de M. Michel Souplet (prise en compte du nombre des associés des groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC, pour l'assujettissement obligatoire au régime simplifié de la TVA agricole) - Après l'art. 7 : s'oppose à l'amendement n° I-54 de M. Camille Vallin (exclusion du prélèvement de la TVA sur les attributions de combustible au personnel des houillères nationales) - Art. 8 (p. 3327) : accepte l'amendement n° I-135 de M. Pierre Vallon (commissions versées par les transporteurs à leurs mandataires exonérées de la TVA) - Art. 10 (p. 3328) : s'oppose à l'amendement n° I-142 de M. Camille Vallin (revalorisation des plafonds accordant l'exonération de la taxe sur les salaires aux associations régies par la loi de 1901 et aux établissements hospitaliers) - Art. 12 (p. 3331) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° I-66 de M. Louis Souvet, n° I-121 de M. Paul Girod et n° I-25 de M. Jean Colin (suppression de cet article relatif à l'assujettissement du produit de l'exploitation des appareils automatiques à la TVA) - Avant l'art. 14 (p. 3332) : accepte l'amendement n° I-113 de M. René Monory (durée pendant laquelle peuvent être cédées les actions acquises au titre du stock option portée de cinq à dix ans) - Art. 14 (p. 3335) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° I-27 de M. Pierre Vallon et n° I-112 de M. Jacques Moutet (suppression de cet article relatif à l'aménagement du régime de déductibilité de la provision constituée au titre de la participation) - Son amendement n° I-99 : fixation du taux de la provision constituant franchise d'impôt à 60 % pour les accords dérogatoires signés avant 1973 et à 18 % pour ceux signés ultérieurement ; devenu sans objet - (p. 3338) : accepte l'amendement n° I-28 de M. Jean Colin (enfant ayant le statut de recueilli définitif par jugement pouvant être assimilé à un descendant au regard du code général des impôts) - Après l'art. 2 (suite) (p. 3340) : favorable au principe de l'aide fiscale à l'investissement énoncé dans l'amendement n° I-114 de M. René Monory ; caractère contestable du gage proposé, à savoir la rétrocession annuelle par l'Etat au secteur privé d'une fraction de capital détenu dans les sociétés nationalisées - Son amendement n° I-101 : possibilité pour les entreprises d'opter pour la rétro-imputation applicable

aux déficits fiscaux constatés à la clôture de l'exercice ; conditions d'accès et délai d'application de la rétro-imputation ; adopté après modification par le sous-amendement n° I-111 de M. Jacques Descours Desacres (imputation sur les résultats des cinq exercices antérieurs, des déficits constatés à la clôture de l'exercice dont le résultat a été déclaré en 1984) - Bénéfice de la rétro-imputation des déficits accordé aux seules entreprises ayant investi antérieurement - (p. 3343) : crédit d'impôt constituant un titre inscrit à l'actif net de l'entreprise - Procédure de contrôle prévue afin de moraliser l'évaluation du crédit d'impôt - A titre exceptionnel, déficits fiscaux constatés à la clôture de l'exercice ouvert en 1984 imputables sur les résultats des cinq exercices précédents - Bénéfice du régime de la rétro-imputation pouvant être étendu aux établissements financiers - Sur son amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° I-146 de M. Marcel Lucotte (suppression de l'obligation faite aux entreprises optant pour la rétro-imputation d'avoir réalisé des investissements dans les trois exercices précédents) - Art. 15 (p. 3349) : son amendement n° I-102 : diminution de moitié de la contribution exceptionnelle acquittée par les entreprises financières ; devenu sans objet - Art. 17 (p. 3351) : s'oppose aux amendements identiques n° I-56 de M. Camille Vallin et n° I-80 de M. Marcel Lucotte (suppression de cet article visant à modifier le tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers) - Ses amendements n° I-103 : suppression de la majoration exceptionnelle de la taxe intérieure sur les produits pétroliers applicable aux supercarburant, essence et fuel domestique ; et n° I-104 : suppression de la majoration exceptionnelle de la taxe intérieure sur les produits pétroliers applicable au fuel à usage industriel ; devenus sans objet - (p. 3352) : endettement d'EDF pour assurer l'avenir - Coût élevé du pétrole en raison de la dépréciation du franc par rapport au dollar - Maintien des prélèvements obligatoires en 1984 mais baisse du rendement de ces prélèvements en raison de la diminution générale des activités - Art. 18 (p. 3355) : son amendement n° I-105 : inscription de la contribution exceptionnelle des entreprises de production pétrolière dans les charges déductibles du bénéfice au titre de l'exercice clos après le 15 octobre 1985 ; devenu sans objet - S'oppose aux amendements n° I-81 de M. Marcel Lucotte (suppression de cet article relatif à la contribution exceptionnelle des entreprises de production pétrolière), n° I-57 de M. Camille Vallin (contribution exceptionnelle des entreprises dont l'objet principal est le raffinage en France) et n° 129 de M. Louis Souvet (prélèvement exceptionnel sur le montant des stocks des sociétés autorisées à importer et à traiter le pétrole brut) - (p. 3356) : en réponse à M. Henri Duffaut, précise que les bénéfices des sociétés pétrolières permettent la recherche et les forages assurant l'avenir - Art. 19 (p. 3358) : s'oppose à l'amendement n° I-58 de M. Camille Vallin (doublement du rendement de l'impôt sur les grandes fortunes) - (p. 3360) : souci du Gouvernement de lutter contre la grande pauvreté : diminution étonnante des crédits affectés aux actions humanitaires et sociales dans le budget des affaires sociales - Accepte une augmentation exceptionnelle de l'impôt sur les grandes fortunes en faveur des plus démunis pour la seule année 1985 - Après l'art. 19 (p. 3363) : son amendement n° I-109, soutenu par M. André Fosset : création d'une taxe spéciale sur les exportations d'armes, dénommée contribution à la lutte contre la grande pauvreté ; adopté - Art. 19 (suite) (p. 3365) : son amendement n° I-107 : reconduction de la majoration conjoncturelle de l'IGF instituée en 1984 à un taux ramené de 8 à 3 % ; adopté après modification par le sous-amendement n° I-140 de M. Christian Poncelet (seuil en-deçà duquel les biens professionnels sont exonérés de la majoration exceptionnelle de l'IGF) - Son amendement n° I-108 : suppression de l'obligation faite à toute personne physique, dont le patrimoine excéderait trois millions de francs, d'adresser à l'administration fiscale une déclaration de ses biens, droits et valeurs ; adopté.

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Rapporteur général - Après l'art. 19 (p. 3377) : au nom de la

commission des finances, déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° I-33 de M. Michel Souplet (caractère de bien professionnel au bien donné à bail à long terme à des agriculteurs et aux parts de groupements fonciers agricoles) - (p. 3378) : se déclare favorable à l'amendement n° I-64 de M. Michel Miroudot (exclusion de l'assiette de l'impôt sur les grandes fortunes des demeures classées monuments historiques ouvertes au public) présenté au nom de la commission des affaires culturelles et à l'amendement n° I-110 de M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances (exclusion des immeubles classés monuments historiques de l'assiette de l'impôt sur les grandes fortunes dans le cadre des conventions passées entre l'Etat et leur propriétaire) - (p. 3380) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-116 de M. Louis Virapoullé (taxe sur le prix de vente des livres présentés dans une émission de télévision) - (p. 3383) : au nom de la commission des finances, déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° I-34 de M. Albert Vecten (mode d'évaluation de la valeur des stocks des producteurs de vin et eau-de-vie d'appellation d'origine contrôlée) - Art. 20 (p. 3385) : au nom de la commission des finances, déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° I-35 de M. Jacques Mossion (utilisation éventuelle des fonds collectés par un fonds d'assurance formation créé par voie de convention collective dans une branche professionnelle au profit des actions de formation reconversion dans cette branche) - Art. 21 (p. 3386) : s'oppose à l'amendement n° I-60 de M. Camille Vallin (abrogation de l'article 39 bis du code général des impôts relatif aux dispositions en faveur des entreprises de presse) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-92 de Mme Brigitte Gros (extension des dispositions de l'article 39 bis du code général des impôts aux imprimeries de presse et de labeur) - Art. 21 bis (p. 3387) : s'oppose à l'amendement n° I-61 de M. Camille Vallin (suppression de cet article relatif à l'exonération de l'impôt sur les capitaux étrangers investis en France) - Après l'art. 22 (p. 3389) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° I-1 de M. Michel Durafour (suppression de l'exonération de l'impôt foncier pour les bâtiments administratifs appartenant à l'Etat) - Avant l'art. 34 (p. 3401, 3402) : s'oppose à l'amendement n° I-149 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (liste des majoration des tarifs des droits de timbre et des droits sur les tabacs et cigarettes) - Article d'équilibre - (p. 3403) : impossibilité d'insertion dans l'article d'équilibre de taux et d'assiette d'impôts - Art. 34 et Etat A (p. 3416) : accepte l'amendement n° I-150 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (modification des évaluations de recettes en fonction des dispositions votées précédemment par le Sénat) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3421) : absence de négociations au cours de cette discussion budgétaire - Refus par M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat, de toutes les propositions des sénateurs de la majorité et de l'opposition.

Deuxième partie :

Articles de totalisation des crédits - (8 décembre 1984) - Rapporteur général - Art. 35 (p. 4222) : demande le retrait de l'amendement n° II-69 de M. André Fosset (réduction du montant des crédits ouverts au titre des services votés du budget général).

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Rapporteur général - Après l'art. 59 (p. 4242) : accepte l'amendement n° II-93 de M. Christian Poncelet (montant annuel maximum de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la métropole lorraine et montant de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la Basse-Seine) - Avant l'art. 61 (p. 4244) : sur l'amendement n° II-63 de M. Jean Colin (création d'une allocation de survie égale à l'allocation de fin de droits pour les demandeurs d'emploi ne percevant plus d'allocation au titre du régime chômage ou du régime de solidarité), s'oppose au sous-amendement n° II-101 de M. Camille Vallin (majoration

de l'impôt sur les grandes fortunes à due concurrence) - (p. 4246) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-55 de M. Jean Colin (extension du bénéfice de la déduction du revenu imposable aux dons faits aux bureaux d'aide sociale) - Art. 61 (p. 4247) : s'oppose à l'amendement n° II-50 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (avantage fiscal en faveur des dons aux fondations ou associations reconnues d'utilité publique et à caractère culturel) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-31 de M. Henri Goetschy (déduction fiscale pour les dons aux associations à caractère sportif) - Art. 63 (p. 4251) : s'oppose à l'amendement n° II-52 de Mme Monique Midy (suppression de cet article relatif aux réductions d'impôt sur le revenu en faveur des acquisitions de logements neufs à destination locative) - Demande le retrait de l'amendement n° II-90 de M. Jacques Moutet (calcul et taux de la réduction d'impôt sur le revenu pour les acquisitions de logements neufs à destination locative) - Accepte l'amendement n° II-92 de M. Roger Rinchet (extension de la réduction d'impôt sur le revenu aux investisseurs acheteurs d'une résidence de tourisme classée dont la gestion locative est garantie par un contrat de longue durée) - Après l'art. 63 (p. 4256) : accepte l'amendement n° II-79 de M. Maurice Schumann (extension du bénéfice de l'exonération de 25 ans de la taxe foncière aux sociétés d'économie mixte ne connaissant qu'une participation minoritaire des collectivités locales ; majoration à due concurrence du taux de la taxe sur les propriétés foncières bâties) - (p. 4257) : sur l'amendement n° II-85 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (abrogation des dispositions relatives à la diminution de la durée de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties), s'oppose au sous-amendement n° II-103 de M. Camille Vallin (augmentation de la fiscalité s'appliquant aux porteurs d'obligations de l'emprunt 7 % de 1973) - Art. 64 (p. 4258) : son amendement n° II-70 : retour au texte initial du Gouvernement relatif à la disparition du relevé des frais généraux ; adopté - Art. 66 bis (p. 4259) : son amendement n° II-71 : suppression de cet article relatif à l'absence de déductibilité des provisions de l'entreprise en vue de faire face au versement d'allocations de retraite ou de préretraite du personnel ou de ses mandataires sociaux ; adopté - Art. 70 (p. 4263) : accepte l'amendement n° II-65 de M. Jacques Carat (perception d'une taxe spéciale incluse dans le prix du billet d'entrée dans les salles de cinéma) - Accepte les amendements n° II-66 de M. Jacques Carat et n° II-37 de M. Pierre-Christian Taittinger relatifs à la réévaluation annuelle par la loi de finances des tarifs de la taxe spéciale incluse dans le prix des billets d'entrée dans les salles de cinéma - Art. 72 (p. 4265) : son amendement n° II-72 : saisine de l'autorité judiciaire par l'administration fiscale pour le contribuable passant ou faisant passer sciemment des écritures inexactes ou fictives dans les documents comptables ; adopté - (p. 4268) : accepte l'amendement n° II-104 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (impossibilité pour les témoins de prendre connaissance des pièces et documents avant ou après leur saisie) - Après l'art. 73 : accepte l'amendement n° II-95 de M. Christian Poncelet (élimination de certaines pratiques des sociétés de placement proposant au public l'acquisition de biens à caractère industriel et commercial dont la gestion est confiée à des tiers) - Art. 74 (p. 4269) : ses amendements, soutenus par M. Jacques Descours Desacres, n° II-73 : conditions de notification aux services fiscaux des taux et tarifs des différents droits et taxes désormais recouverts pour le compte des collectivités locales et de leur date d'entrée en vigueur ; rôle des présidents de conseils régionaux et généraux ; et n° II-74 : modalités d'application des décisions des conseils régionaux ; adoptés - Art. 75 (p. 4270) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-88 de M. Roland du Luart (revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières au moyen de coefficients égaux à ceux appliqués au titre de 1985 ; coefficient applicable aux propriétés non bâties) - (p. 4271) : demande le retrait de l'amendement n° II-38 de M. Philippe François (revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières au moyen de coefficients égaux à ceux appliqués

au titre de 1985, coefficient applicable aux propriétés non bâties) - Après l'art. 75 (p. 4274) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-61 de M. Paul Girod (modalités de fixation du taux de la taxe professionnelle dans les communes où le taux ou la base d'imposition étaient nuls l'année précédente), et sur cet amendement, pour le sous-amendement n° II-105 de M. Jacques Descours Desacres (prise en compte de l'année précédant l'année d'imposition) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-28 de M. Paul Girod (erreur des services fiscaux et baisse des bases d'imposition à l'une des taxes directes locales ; rétablissement par la commune du taux de ces taxes) - (p. 4275) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-29 de M. Louis Souvet (seuil d'écrêtement pour les établissements créés avant le 1^{er} janvier 1976) - Art. 76 : son amendement n° II-75 : suppression des dispositions de cet article relatives à la durée du privilège du Trésor pour le recouvrement de l'impôt ; adopté - (p. 4276) : accepte l'amendement n° II-96 de M. Christian Poncelet (absence d'inscription d'une hypothèque dès la mise en recouvrement des droits en cas de bonne foi du contribuable) - Art. 77 (p. 4277) : accepte l'amendement n° II-100 de M. Jacques Descours Desacres (applicabilité de la majoration en cas de non paiement de la cotisation à partir du dernier jour du deuxième mois) - Art. 78 : son amendement n° II-76 : suppression des dispositions de cet article relatives aux cas d'interruption de la prescription des sanctions fiscales ; retiré - Accepte les amendements n° II-35 de M. Jacques Pelletier, n° II-58 de M. Jean Colin et n° II-83 de M. Michel Maurice-Bokanowski, relatifs à la suppression des dispositions de cet article afférentes au caractère rétroactif de l'interruption de prescription des sanctions fiscales face à des redressements notifiés avant le 1^{er} janvier 1985 - Coordination (p. 4280) : accepte l'amendement n° III-1 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (récapitulation des réductions des dépenses effectuées par le Sénat).

Nouvelle lecture [n° 171 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Rapporteur général - Discussion générale (p. 4763) : rejet par le Sénat du projet de loi de finances en première lecture - Echec de la commission mixte paritaire - Dispositif législatif profondément modifié par le Gouvernement : insertion de vingt articles nouveaux non examinés en première lecture - Article concernant la fiscalité agricole prenant en compte les observations sénatoriales sur le budget 1984 - Hommage indirect rendu aux travaux de la Haute assemblée - (p. 4764) : fiscalité agricole - Art. 2 (p. 4766) : son amendement n° 3 : suppression de cet article relatif au barème de l'impôt sur le revenu ; adopté - Art. 3 bis (p. 4767) : son amendement n° 4 : suppression de cet article relatif à la modification des avantages fiscaux accordés à l'emprunt 7 % 1973 ; adopté - Art. 14 (p. 4768) : son amendement n° 5 : suppression de cet article relatif à l'aménagement du régime de déductibilité de la provision constituée par les entreprises au titre de la participation ; adopté - Art. 15 (p. 4769) : son amendement n° 6 : suppression de cet article relatif à la reconduction de la contribution sur les institutions financières ; adopté - Art. 17 (p. 4770) : son amendement n° 7 : suppression de cet article modifiant le tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers ; adopté - Art. 18 : son amendement n° 8 : suppression de cet article relatif à la contribution exceptionnelle des entreprises de productions pétrolières ; adopté - Art. 19 : son amendement n° 9 : suppression de cet article relatif à l'impôt sur les grandes fortunes, IGF : actualisation des seuils ; majoration conjoncturelle ; adopté - Art. 34 (p. 4778) : accepte la motion n° 11 de M. Jean François-Poncet, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité aux dispositions de l'article 34 relatives au budget annexe des PTT - Demande au Sénat de rejeter l'article 34 - Introduction tardive dans la loi de finances pour 1985 de mesures en faveur des professions agricoles et des responsables d'entreprises - (p. 4779) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 13 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (modification de certaines dispositions de cet article d'équilibre général du budget).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984** [n° 131 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Rapporteur général - Discussion générale (p. 4782, 4783) : bilan décevant de la loi de finances rectificative pour 1984 - Année 1984 présentée comme «stratégique» par M. Jacques Delors - Surestimation sur l'économie française des effets de la reprise internationale - Modification profonde du projet de loi de finances initial - Dérive de certaines dépenses - Diminution des recettes fiscales nettes - Augmentation du déficit budgétaire - Surcoût des dépenses liées aux taux d'intérêts américains et à la flambée du dollar - Surcoût des opérations militaires extérieures - Ouvertures de crédits compensées partiellement par un fort pourcentage d'annulations - Absence de maîtrise de la politique budgétaire - Annulation d'actions financées hors budget - Moins-value fiscale importante sur l'impôt sur le revenu, sur l'impôt sur les sociétés et sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers - Bon résultat de la TVA - Recours au budget annexe et aux comptes spéciaux du Trésor - Remboursement anticipé des prêts du Fonds de développement économique et social, FDES, par certaines entreprises publiques - Majoration des recettes du budget annexe des PTT du fait de l'augmentation de la redevance téléphonique - Sous-estimation initiale de la charge de la dette - Refus d'inscrire dans la loi de finances initiale l'emprunt auprès de la Communauté économique européenne, CEE - (p. 4784) : recettes non fiscales - Recours aux comptes spéciaux - Aggravation de l'endettement du secteur public - Accumulation des déficits : déficit du budget, du commerce extérieur et de la balance des paiements - Dispositions législatives : dispositions financières de la décentralisation ; dispositions fiscales permanentes - Commission des finances opposée à l'adoption de ce projet de loi de finances rectificative - **Art. 4** (p. 4790) : son amendement n° 4 : suppression de cet article modifiant l'article 95 de la loi de 1983 relative à la décentralisation ; retiré - Situation des départements ne percevant pas la dotation générale de décentralisation, DGD, alignée sur celle des départements qui la perçoivent - Effets de l'aménagement des impositions au foncier bâti sur les ressources transférées aux départements - **Art. 10** (p. 4797) : son amendement n° 5 : suppression de cet article relatif au budget annexe des postes et télécommunications ; adopté - Remboursement anticipé d'emprunts de la caisse nationale des télécommunications, CNT, dans le cadre d'opérations de refinancement - Autorisations de programme et crédits de paiement demandés pour la dotation en capital de la Compagnie générale de construction téléphonique, CGCT - **Art. 15** (p. 4798) : son amendement n° 6 : suppression de l'effet rétroactif de cet article relatif à l'application du taux réduit de la TVA aux prestations relatives à la fourniture et à l'évacuation de l'eau ; adopté - **Art. 22** (p. 4801) : son amendement n° 7 : fixation et recouvrement de la taxe sur les fournitures d'électricité ; adopté - **Art. 23** (p. 4802) : accepte les amendements identiques n° 3 de M. Charles-Edmond Lenglet, n° 14 de M. Christian Poncelet et n° 16 de M. Jean Arthuis (dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-4 du code des communes applicables à la taxe départementale sur l'électricité à compter du 1^{er} janvier 1985) - **Art. 24** (p. 4803) : son amendement n° 8 : suppression de cet article relatif à la fixation du taux des taxes sur l'électricité en 1985 ; retiré - Accepte les amendements de M. Jacques Descours Desacres n° 11 (fixation du taux de la taxe sur l'électricité dans les départements et communes qui avaient antérieurement instauré une taxe à un taux inférieur au taux moyen) et n° 12 (fixation de la taxe sur l'électricité dans les communes et les groupements de communes) - **Art. 26** (p. 4804) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de M. Jean-Marie Rausch (suppression de cet article relatif à l'institution d'une cotisation pour frais de contrôle du respect des dispositions des cahiers des charges des services de communication audiovisuelle).

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 189 (84-85)] - (21 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4887) : relations entre les Chambres - Prérogatives du Parlement - Dépôt tardif d'amendements

par le Gouvernement - Mouvement des recettes et des dépenses sur le budget annexe des postes et télécommunications - Frais de garderie des forêts - Taxes communale et départementale sur l'électricité - Cas de possibilité d'augmentation de taxe sur l'électricité pour quelques communes et groupements.

BOCKEL (Jean-Marie), secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement**, de M. Jacques Habert : **pouvoir d'achat des personnels à l'étranger** - (11 octobre 1984) (p. 2589) : relèvement de 15 % des indemnités des agents en poste aux Etats-Unis proposé par le Ministre des relations extérieures afin de compenser la baisse du pouvoir d'achat consécutive à la hausse du dollar - Demande d'augmentation en cours d'examen par le ministère de l'économie et des finances.

- **Question au Gouvernement**, de M. Christian Poncelet : **tornade des 11 et 12 juillet dans le département des Vosges** - (11 octobre 1984) (p. 2591) : reconnaissance de l'ampleur des dégâts provoqués par la tornade du 12 juillet 1984 - Couverture par les assurances et non reconnaissance du caractère de catastrophe naturelle - Attribution de secours d'urgence et mise en oeuvre dans le massif forestier de mécanismes d'aide publique à la replantation - Gouvernement attentif à la situation des habitants des communes sinistrées, devoir de solidarité nationale.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) (p. 3609) : réhabilitation de la fonction commerciale dans l'opinion publique - Rôle primordial des commerçants dans la compétition internationale - (p. 3610) : relance du commerce de gros - Amélioration des gains de productivité dans la filière de la distribution - Diffusion du savoir-faire et de la technologie commerciale - Bonne connaissance des techniques de gestion - Rôle des pouvoirs publics : lutte contre l'inflation, application de la loi Royer - Libération des échanges commerciaux - Allègement des charges - Budget de rigueur - Rôle primordial des chambres de commerce et d'industrie, des organisations professionnelles et des organismes publics ou semi-publics - Importance des crédits consacrés à la formation professionnelle - Aide accordée aux groupements - (p. 3611) : amélioration des rapports juridiques entre franchiseurs et franchisés - Aide au commerce dans les zones sensibles et défavorisées - Qualité du commerce français - (p. 3633) : financement du régime de l'indemnité de départ accordée aux commerçants et artisans - Problèmes d'harmonisation des régimes sociaux - Intervention en faveur du commerce dans les zones sensibles - Restructuration du pavillon des viandes de Rungis - Calcul des parts de marché effectué par la commission des comptes commerciaux - Paracommercialisme - Lutte contre les ventes sauvages, particulièrement en période estivale - Relèvement du plafond du forfait - Alignement progressif avec le droit commun du régime d'imposition des commerçants et artisans adhérant aux centres de gestion agréés - Cas particulier des non adhérents aux centres de gestion et des adhérents aux centres de gestion non agréés dissidents - (p. 3634) : réforme des circuits de distribution - Difficultés de trésorerie des entreprises liées aux modifications du recouvrement des cotisations de sécurité sociale - Actualisation nécessaire de la loi Royer - Nombreuses mesures relatives au commerce et à l'artisanat incluses dans le projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne - Problème

des débiteurs des caisses de retraite vieillesse du Finistère évoqué par M. Marc Bécam : suspension des poursuites lors de la reprise des paiements et réunion d'une table ronde - Faible succès des stages d'initiation à la gestion des commerçants - Développement du tourisme fluvial - Commerce rural et tournées de distribution - Propositions à l'étude visant à faciliter la transmission des entreprises - Examen des crédits - Art. 83 (p.3635) : s'oppose à l'amendement n° II-39 de M. René Ballayer, rapporteur spécial (financement de l'indemnité de départ ; maintien de la prise en charge par l'Etat du financement des cotisations d'assurance maladie des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité ; suppression de l'assujettissement à la taxe d'entraide des commerçants et artisans individuels dont le chiffre d'affaires excède 500 000 francs par an).

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers [n° 101 (84-85)]** - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4475) : coefficient de renouvellement des loyers des baux commerciaux arrivés à échéance - Référence au décret du 3 juillet 1972 - Nécessaire remise en cause de l'ensemble des règles de la propriété commerciale et concertation avec les différents partenaires - Simplification de la fixation du coefficient de renouvellement - Montant du coefficient pour 1985 - Equilibre entre les charges supportées par les commerçants et la nécessité de préserver les capacités financières de ceux qui entretiennent le patrimoine immobilier - Lutte contre l'inflation - Crise économique dans le secteur du commerce - Emploi - Commerce traditionnel et indépendant - (p. 4476) : réglementation de l'évolution des loyers des locaux à usage professionnel, des loyers de certains garages ou de locations saisonnières - Evolution des prix des prestations de service pour 1985 - Lutte contre l'inflation - Rapport des locations saisonnières et des locations de garages - Demande l'adoption de ce projet de loi par le Sénat - Art. 1 (p. 4477) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (coefficient de majoration des baux commerciaux et retour au projet initial du Gouvernement ; taux de 2,3 %) - Art. 2 : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'extension du champ de la réglementation et des blocages de révision de loyer) - Art. 3 (p. 4478) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'extension du champ d'application de la réglementation et des blocages de révision de loyer ; locations saisonnières) - Intitulé : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de M. Jean Arthuis, rapporteur (« Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1985 »).

Nouvelle lecture [n° 167 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4730) : demande un examen immédiat des articles - Art. 1 : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (coefficient de majoration des baux commerciaux à renouveler en 1985 porté de 2,25 à 2,30) - (p. 4731) : coefficient de 2,25 contribuant à la modération des charges des entreprises et à la lutte contre l'inflation - Art. 2 : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'augmentation des loyers des baux renouvelés en 1985 portant sur certains locaux professionnels et certains garages) - Art. 3 (p. 4732) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de cet article relatif au plafonnement d'allocations à caractère saisonnier conclues ou renouvelées en 1985) - Intitulé : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Jean Arthuis, rapporteur (« Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1985 »).

BOEUF (Marc), sénateur de la Gironde (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (6 juin 1984) (p. 1342).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (26 juin 1984) (p. 1828).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à réglementer l'acquisition et l'utilisation de tout matériel pouvant servir à la détection d'objets métalliques [n° 237 (83-84)] (2 avril 1984) - Métaux.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 517 (JO Débats 31 mai 1984) (p. 1267) à M. le ministre de l'intérieur : pompes funèbres (modification de la réglementation relative à la crémation) - Réponse de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (22 juin 1984) (p. 1753, 1754).

Questions orales avec débat :

n° 156 (29 mai 1984) (p. 1160) à M. le ministre de l'agriculture : entreprises (petites et moyennes) (difficultés de l'entreprise Prodelis de Bordeaux (Gironde)) - Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1463 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Deuxième lecture [n° 264 (83-84)]** - (21 mai 1984) - Discussion générale (p. 933) : importance du sport pour la santé et l'épanouissement de l'individu - (p. 934) : développement des activités physiques et sportives à l'école et à l'université - Distinction entre le sport professionnel et l'amateurisme - Reconnaissance de l'importance du mouvement sportif - Favorable à la création d'un conseil supérieur des activités physiques et sportives - Développement des bases de loisirs : pratique individuelle du sport - Modalités du contrôle médico-sportif dans le département de la Gironde - Mission humanitaire du sport.

- **Projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public [n° 355 (83-84)]** - (21 juin 1984) - Discussion générale (p. 1721) : nécessité de ce projet de loi - Favorable à la présentation d'un texte modernisant l'enseignement public avant d'envisager toute autre réforme - Insuffisante formation spécialisée des chefs d'exploitations agricoles - Nécessaire initiation des jeunes aux techniques de gestion et de commercialisation - Tentative d'harmonisation de l'enseignement public agricole et de l'enseignement général et technique - Amélioration du taux et des conditions d'attribution des bourses aux élèves de l'enseignement

public agricole - Création proposée d'un conseil de l'enseignement agricole public assurant la représentation de cet enseignement au sein du Conseil supérieur de l'éducation nationale - Article 6 du projet disposant que les conseils institués dans chaque académie par la loi du 22 juillet 1983 sont compétents en matière d'enseignement agricole public - (p. 1722) : volonté de former des jeunes agriculteurs de mieux en mieux adaptés à l'évolution des techniques dans le respect des grands principes de laïcité et d'égal accès de tous au service public - Art. 1 (p. 1724) : son amendement n° 15 : harmonisation de la politique générale d'éducation et institution d'une collaboration étroite avec le ministère de l'éducation nationale ; retiré - Art. 7 (p. 1730) : ses amendements n° 17 : enseignement et formation professionnelle agricoles publics assurés par dérogation par des établissements dont la responsabilité et la charge incombent entièrement à l'Etat dans des conditions prévues à l'article 14-VI de la loi du 22 juillet 1983 ; adopté ; et n° 18 : possibilité pour chaque établissement d'enseignement de disposer de centres de documentation et d'information, d'équipements sportifs et socio-culturels et de tous autres moyens utiles à la rénovation pédagogique ; retiré - Art. 8 (p. 1731) : son amendement n° 19 : suppression de la référence aux stages de formation ; adopté - Art. 10 (p. 1732) : au nom du groupe socialiste, se déclare défavorable à l'amendement n° 14 de M. Albert Vecten, rapporteur (extension des nouvelles dispositions subordonnées à l'avis conforme du conseil d'administration des établissements intéressés et à l'accord du ministre de l'agriculture) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1733) : exprime certaines réserves sur les amendements qui ont été votés par le Sénat, notamment l'amendement n° 11 concernant la création des conseils régionaux de l'enseignement agricole, et l'amendement n° 14 concernant l'avis conforme des conseils d'administration des établissements intéressés - Satisfaction de l'adoption de l'amendement n° 25 permettant d'apporter une aide substantielle aux familles des élèves de l'enseignement agricole public - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- Question orale avec débat : aspects économiques du tourisme - (23 octobre 1984) (p. 2683) : importance économique du tourisme - Souhaite un regroupement budgétaire des crédits affectés au tourisme ; rapport du Conseil économique et social consacré à cette industrie : faiblesse des moyens de promotion, nécessaire coordination des efforts accomplis par les communes, les départements, les régions et les professionnels - Réorganisation des comités régionaux du tourisme - tourisme commercial et tourisme social - Formation professionnelle : langues étrangères et gestion - Réalisations de l'ANIT (Agence nationale pour la formation touristique) - Place du tourisme et des vacances dans l'évolution de la société.

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) (p. 3458) : priorité accordée par le Gouvernement au budget de l'éducation nationale - Regrette la suppression de nombreux postes d'instituteurs - Réduction en francs constants des crédits de fonctionnement - Augmentation des crédits concernant les transports scolaires - Création de postes d'enseignants dans les collèges, les lycées et les lycées d'enseignement professionnel, LEP - Plan d'amélioration de la carrière des instituteurs - Mêmes règles budgétaires applicables aux établissements d'enseignement publics et privés - Adaptation de l'enseignement à la révolution technologique - Nouvel encouragement à l'effort - Réforme des collèges - Formation et adaptation à l'emploi des jeunes - Développement des technologies nouvelles et de l'informatique - Augmentation de la capacité d'accueil des instituts universitaires de technologie, IUT, et des écoles d'ingénieurs - Revalorisation de l'enseignement technique.

Culture - (7 décembre 1984) (p. 4185, 4186) : effort budgétaire sans précédent réalisé en faveur de la culture

depuis 1981 - Chantier du Louvre - Effort en faveur des industries culturelles : cinéma, audiovisuel, livres, facture instrumentale - Fonds de soutien aux industries de programme - Répartition plus équilibrée des dépenses entre Paris et la province - Evolution plus satisfaisante des crédits affectés aux bibliothèques municipales et aux bibliothèques centrales de prêt ; question sur la participation de l'Etat à la construction de la bibliothèque centrale de prêt de la Gironde - Fête mondiale de la jeunesse - Diminution des dotations de fonctionnement allouées aux conventions de développement culturel passées entre l'Etat, les régions et les collectivités locales ; Centre d'action culturelle de Saint-Médard-en-Jalles dans le département de la Gironde - Rappel de son dépôt d'une proposition de loi tendant à réglementer l'acquisition de tout matériel pouvant servir à la détection d'objets métalliques - Lutte contre le pillage du patrimoine archéologique français - Vote par le groupe socialiste de ce projet de budget.

BOHL (André), sénateur de la Moselle (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger (25 juin 1984) (p. 1786).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à augmenter les droits à pension des mineurs anciens combattants et victimes de guerre [n° 314 (83-84)] (14 mai 1984).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rétablir le mérite social [n° 38 (84-85)] (17 octobre 1984) - Décorations.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 114 (2 avril 1984) (p. 198) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : charbon (politique charbonnière du Gouvernement) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

INTERVENTIONS

- Proposition de loi tendant à compléter l'article L. 512 du code de la santé publique pour réserver aux pharmaciens la délivrance au public de certaines essences végétales [n° 318 (83-84)] - (19 juin 1984) - Art. unique (p. 1585) : défavorable à l'augmentation du monopole d'une catégorie professionnelle - Loi restrictive puisque confiant la vente au détail et toute délivrance au public des huiles essentielles aux pharmaciens - (p. 1586) : contraintes sévères pour les fabricants des essences - Querelle des pharmaciens avec le Gouvernement dont les patients en sont les victimes - Service de garde n'étant plus assuré dans des conditions

convenables - Proposition de loi étendant le monopole des pharmaciens dans un domaine particulier - Souhaite que le Gouvernement mette de l'ordre dans les services de garde des pharmaciens.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 354 (83-84)] - (19 juin 1984) - Art. 2 (p. 1594) :** article concernant le régime minier et portant extension des dispositions de ce régime à ceux qui ont fait la grève - Souhaite une augmentation des droits à pension des mineurs anciens combattants et victimes de guerre - **Art. 4 bis :** souhaite savoir si le fait de transformer une pension d'invalidité en pension de vieillesse implique automatiquement les mêmes droits au regard de l'exonération du forfait hospitalier - **Après l'art. 19 (p. 1600) :** s'étonne que le Gouvernement utilise un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social pour prendre des mesures paraissant d'ordre réglementaire et introduisant des dispositions fondamentales par voie d'amendement - (p. 1601) : se déclare opposé à l'amendement n° 24 de M. Charles Bonifay (création d'un Conseil général des hôpitaux auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale) - **Après l'art. 41 bis (p. 1610) :** difficulté de faire désigner les représentants des déposants par l'ensemble de ceux-ci - Choix de la méthode grecque des bouleutes pour la désignation d'un certain nombre de représentants de déposants qui procéderont à l'élection des déposants membres du conseil d'orientation.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 112 (84-85)] - (17 décembre 1984) - Avant le Titre 1^{er} (p. 4624) :** ses amendements, soutenus par M. Jean Cauchon n° 1 : insertion d'une nouvelle division intitulée : Titre Premier A « Mérite social » ; et n° 2 : création du mérite social à compter du 1^{er} janvier 1985 ; retirés.

BOILEAU (Roger), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (6 juin 1984) (p. 1342).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales (12 décembre 1984) (p. 4444).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 537 (JO Débats 12 septembre 1984) (p. 2511) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : **industrie des métaux** (redressement économique et financier des industries mécaniques et transformatrices de métaux).

Questions orales avec débat :

n° 147 (11 mai 1984) (p. 593) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : **sidérurgie** (politique d'implantation industrielle et d'équipement de la Lorraine) - Discutée le 11 mai 1984 (p. 726 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : avenir de la sidérurgie et redéploiement industriel - (12 avril 1984) (p. 316) :** crise sans précédent en Lorraine et plan acier imposé par le Gouvernement - Echec d'un projet de décentralisation industrielle il y a vingt-cinq ans - (p. 317) : nécessité d'élargir la portée de l'exonération des cotisations sociales des employeurs pour toute création d'emploi - Souhaite l'organisation au Sénat, le plus rapidement possible, d'une discussion sur la politique industrielle du Gouvernement.

- **Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles - (11 mai 1984) (p. 736) :** ancienneté de la crise de la sidérurgie lorraine - S'associe aux propos tenus par les précédents orateurs et souligne le désespoir qui s'est abattu sur cette région - Absence de présentation du plan acier au Parlement - Concertation indispensable sur certains points - Insuffisance des créations d'emplois prévues au regard du nombre de chômeurs - Créations d'emplois de haute technicité et inaptitude de nombreux salariés de la sidérurgie à une reconversion - Remise en cause des engagements formels du Président de la République confirmés par le Premier ministre en 1983 à Pont-à-Mousson - (p. 737) : dispositions sociales envisagées insuffisantes - Exagération des charges sociales constituant une entrave au développement économique et aux créations d'emplois - Nécessité de désencadrer les crédits dans les zones de reconversion - Nombreux emplois en Lorraine dépendant de l'industrie textile en crise - Souhaite une prorogation du plan d'allègement des charges sociales mis en place en 1982 - Importance de la liaison Strasbourg Paris Nancy et de la mise à quatre voies de la nationale 4 - Problème de la canalisation de la Moselle à grand gabarit - Situation actuelle de la Lorraine justifiant un effort plus important de l'Etat.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Avant l'art. 15 (p. 3348) : soutient l'amendement n° I-134 de M. Auguste Chupin (création d'une société d'économie mixte chargée d'organiser les paris sur les compétitions sportives).

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3845) : intervient au nom de M. Charles Zwickert : satisfaction devant l'augmentation des crédits de l'enseignement mais déplore les annulations de crédits - Vote du budget et rôle du Parlement - Insuffisante indemnité spéciale de montagne, ISM - Quotas laitiers s'appliquant à la montagne - Fonds national des calamités agricoles devant être financé à parité entre l'Etat et la profession - Augmentation des cotisations sociales - Son intervention à titre personnel : budget traduisant une diminution des dépenses consacrées à l'agriculture - Agriculture n'étant plus une priorité pour le Gouvernement - Effort de modernisation et contribution importante à l'équilibre de la balance commerciale - Réduction des crédits d'hydraulique - Désengagement de l'Etat en matière de crédits d'équipement - Effort en faveur des crédits de fonctionnement du ministère - Importance du remembrement en Meurthe-et-Moselle - Conséquences de la mise en oeuvre des quotas laitiers sur le marché de la viande - (p. 3846) : nécessité d'une aide minimum aux petits producteurs - Incertitude des agriculteurs sur leur droit à produire - Inopportunité de l'élargissement de la Communauté économique européenne à l'Espagne et au Portugal - Nécessité d'une période transitoire - Protectionnisme américain constituant une entrave aux exportations - Mesure administrative frappant les chefs de section des services extérieurs, nécessitant leur reclassement.

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) (p. 4076) : problème des finances locales récemment abordé au cours du congrès annuel des maires de France - Conséquences financières de la décentralisation - Compensation partielle

des transferts de charges et de responsabilités - Conséquences sur la gestion des départements et des régions : diminution des programmes d'investissement ou alourdissement de la pression fiscale locale - Attitude responsable des élus locaux face à la crise économique et à l'austérité - S'oppose au désengagement de l'Etat dans certains secteurs à haut risque : aide sociale, formation professionnelle et interventions économiques - (p. 4077) : dotation globale de fonctionnement, DGF - Remboursement de la TVA, particulièrement demandé par les petites communes - Blocage du prix des services locaux - Conséquences pour les écoles et les CES de la suppression des financements croisés - Dotation globale d'équipement, DGE - Association des maires de France favorable au maintien des subventions spécifiques pour les équipements lourds, notamment dans les petites communes - Blocage réel des ressources financières des collectivités locales - Accroissement des dépenses de fonctionnement : frais de personnels, constructions - Nécessité pour les maires de procéder à des arbitrages difficiles et impopulaires - Risque d'une diminution des dépenses d'aide sociale des départements et des régions - Prélèvement fiscal de 2 % envisagé dans la loi de finances.

BONDUEL (Stéphane), sénateur de la Charente-Maritime (GD-SRG, puis RD du 30 mai au 30 septembre 1984, puis GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Jeunesse et sports [n° 69 annexe 17 (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 572 (JO Débats 20 novembre 1984) (p. 3261) à M. le ministre de l'agriculture : eau et assainissement (difficultés des départements concernés par la lutte pour la réduction de la teneur en nitrates des eaux d'alimentation).

Questions orales avec débat :

n° 88 (18 octobre 1983) (p. 2327) à M. le ministre des affaires sociales : handicapés (travail et reclassement) (fonctionnement des COTOREP) - Retirée le 17 avril 1984 (p. 374).

n° 163 (20 juin 1984) (p. 1677) à M. le ministre chargé des PTT : audiovisuel (avenir du projet de satellite franco-luxembourgeois) - Retirée le 22 juin 1984 (p. 1742 et suivantes).

n° 8 (11 septembre 1984) (p. 2500) à Mme le ministre des affaires sociales : aide à domicile (financement des heures d'aide ménagère par la caisse régionale d'assurance-maladie du centre-ouest).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au**

Conseil économique et social [n° 247 (83-84)] - (2 mai 1984) - Discussion générale (p. 550, 551) : souhait des radicaux de gauche de voir renforcer le rôle du Conseil économique et social - Favorable à l'institution d'une procédure d'urgence et à l'association des comités économiques et sociaux aux travaux de la commission du Plan - Souhaite la possibilité pour les assemblées parlementaires de consulter directement le Conseil, la vulgarisation des textes et l'amélioration des moyens en matériel et en personnel - Nécessité d'un redéploiement des moyens en faveur d'une institution ayant fait ses preuves - Espère que les décrets d'application équilibreront et conforteront le rôle du Conseil économique et social - Au nom de la formation des sénateurs radicaux de gauche, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Deuxième lecture [n° 264 (83-84)] - (21 mai 1984) - Discussion générale (p. 926) :** renforcement excessif de la tutelle de l'Etat sur les fédérations sportives - Possibilité pour les instituteurs d'acquérir une qualification ou enseignement du sport par un personnel spécialisé - Formation et développement de l'éducation physique donnée aux handicapés - Liberté laissée aux collectivités locales pour leur participation aux associations sportives scolaires et universitaires - Respect de la décentralisation - Opposé à l'obligation faite à tout établissement du second degré de créer une association sportive - Fonctionnement des sociétés sportives - Précisions concernant les groupements sportifs bénéficiant d'un concordat à la suite d'un règlement judiciaire - Non distribution des bénéfices - Cadres sportifs mis par l'Etat au service des fédérations - Procédure de conciliation dévolue au Comité national olympique et sportif français, CNO SF - (p. 927) : statut des sportifs de haut niveau - Création du Conseil national des activités physiques et sportives et du Comité national de la recherche et de la technologie en activités physiques et sportives : risque d'antinomie avec le CNO SF - Modalités du contrôle médico-sportif - Formation aux examens médico-sportifs incluse dans le second cycle des études médicales - Internat de médecine du sport - Assurances sportives - Problèmes financiers liés aux équipements sportifs, aux formations et aux professions - Favorable au système unifié de qualification et de diplôme, et au suivi médical et paramédical des sportifs - Eventualité de ressources nouvelles extra-budgétaires nécessaires au développement du sport : concours de pronostics sur le football ; loto sportif - Expériences étrangères - Création d'une radio à vocation sportive - (p. 928) : possibilité d'une « Fréquence-sport » dans le cadre de Radio-France - Atteintes portées par la politique aux jeux olympiques : boycott soviétique, boycott américain de 1980, événements de Munich - Favorable à l'organisation à Paris, en 1992, des jeux olympiques - Création d'un centre extraterritorial, Olympie ou Paris, pour sauver les compétitions olympiques - Art. 7 (p. 941) : son amendement n° 4 : liberté laissée aux collectivités territoriales de collaborer au développement des associations sportives scolaires et universitaires ; retiré au profit de l'amendement identique n° 25 de M. Roland Ruet, rapporteur - Art. 13 (p. 949) : son amendement n° 7 : agents de l'Etat mis au service des associations ou des fédérations par une convention entre le ministre chargé des sports et le mouvement associatif et sportif ; retiré - Art. 16 (p. 950) : son amendement n° 14, identique à l'amendement n° 76 de M. Pierre Vallon ; arbitrage du CNO SF considéré comme un recours potentiel ; adopté.

Suite de la discussion - (23 mai 1984) - Art. 26 bis (p. 1025) : son amendement n° 15 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la création d'un Conseil national des activités physiques et sportives ; devenu sans objet - Art. 27 (p. 1029) : son amendement n° 13 : définition du contenu du livret sportif individuel ; retiré - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 1040) :** projet amélioré par le Sénat - Absence de divergences majeures sur le rôle prioritaire de l'Etat dans le domaine d'éducation physique et sportive - Reconnaissance du rôle prépondérant du Comité national

olympique et sportif français, CNOSEF - Distinction entre arbitrage et conciliation - Reconnaissance des diplômes et du statut des sportifs de haut niveau - Souhaite une discussion des moyens financiers lors du débat budgétaire - Au nom du groupe de la gauche démocratique, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique** [n° 300 (83-84)] - (20 juin 1984) - Art. 12 (p. 1696) : son amendement n° 11 : maintien du dispositif de la loi du 31 décembre 1970, exonérant de toute imposition la plus-value constatée plus de cinq ans après la levée de l'option ; maintien de la taxation sur les plus-values réalisées entre la troisième et la cinquième année ; retiré au profit de l'amendement n° 39 de M. René Monory (modification du régime fiscal des options de souscription ou d'achat d'actions).

- **Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Nouvelle lecture** [n° 432 (83-84)] - (26 juin 1984) - Art. 16 (p. 1834) : son amendement n° 1, soutenu par M. Jean Béranger : rôle du Comité national olympique et sportif français ; retiré - Art. 26 bis (p. 1835) : son amendement n° 2, soutenu par M. Jean Béranger : suppression du troisième alinéa de cet article relatif à la mise à disposition du ministre chargé des sports d'un rapport sur le bilan et les perspectives de développement des activités physiques et sportives ; devenu sans objet.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2328) : application par le Président de la République de l'article 89 de la Constitution - Note sur la révision constitutionnelle de M. Gaston Monnerville, président du Sénat, du 27 février 1962 - Caractère normal de l'adoption définitive par référendum de préférence au Congrès du Parlement - Citation de François Luchaire, ancien membre du Conseil constitutionnel - (p. 2329) : extension du domaine du référendum et risque d'utilisation abusive ; rôle éventuel du Conseil constitutionnel - Votera ce projet de loi ; regret du refus du Sénat de la consultation populaire.

- **Projet de loi modifiant, à compter du mois de juin 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux** [n° 41 (84-85)] - (13 novembre 1984) - En remplacement de M. Josy Moinet, rapporteur - Discussion générale (p. 3149) : structure juridique du fonds spécial de grands travaux, FSGT - Financement par la capacité de recourir à l'emprunt et la taxe spécifique sur les carburants - Répartition de la troisième tranche : apparition d'une ventilation géographique par le financement d'opérations en Lorraine - Financement de la quatrième tranche par la majoration de la taxe spéciale sur les produits pétroliers - (p. 3150) : importance de l'augmentation de la fiscalité pétrolière - Réserve de la commission des finances sur l'orthodoxie budgétaire du FSGT et de son mode de financement - Utilité pour la relance de l'activité des travaux publics et du bâtiment - Propose le vote de ce texte.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole et un échange de lettres)** [n° 12 (84-85)] - (13 novembre 1984) - En remplacement de M. Josy Moinet, rapporteur - Discussion générale (p. 3152) : convention d'après les modèles établis par l'organisation de coopération et de développement économiques, OCDE, et de l'ONU - Intérêt de la disposition sur la répartition des bénéfices d'entreprise - Développement des relations avec la Jordanie - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole)** [n° 3 (84-85)] - (13 novembre 1984) - En remplacement de M. Josy Moinet, rapporteur - Discussion générale (p. 3153) : approbation de la commission des dispositions fiscales de nature à encourager les transferts de technologie française ainsi que du taux du crédit d'impôt accordé en France pour l'élimination des doubles impositions - Questions sur la notion d'intérêts payés à un Gouvernement d'un des Etats contractants - Propose l'adoption de ce texte.

- **Question au Gouvernement : dépenses agricoles communautaires** - (15 novembre 1984) (p. 3177) : accord conclu le 12 novembre 1984 entre les ministres des finances des Dix jugé dramatique par la FNSEA - (p. 3178) : réforme de la politique agricole commune - Réduction des productions excédentaires - Mises en place des quotas laitiers - Accord du 12 novembre considéré par les agriculteurs comme une menace supplémentaire pour leur avenir.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion générale - (19 novembre 1984) (p. 3249) : complexité des mécanismes budgétaires, baisse des prélèvements obligatoires, préparation du budget pour 1985 : réduction des recettes fiscales, ajustement des dépenses et du déficit - (p. 3250) : hypothèses économiques du Gouvernement : taux de croissance ; commerce extérieur ; évolution économique de nos partenaires commerciaux ; dépenses publiques : frais de personnel - Dette publique - Investissements des entreprises publiques - Dépenses militaires - Economie d'emplois dans la fonction publique - Priorité reconnue aux dépenses d'investissement dans certains secteurs : agriculture, culture, éducation nationale - Nécessité d'une réduction du déficit budgétaire - Souligne que ce budget est l'expression d'une volonté politique indiscutable.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 14 (p. 3335) : son amendement n° I-2 : taux de la provision constituant franchise d'impôt fixé à 62,5 % pour les accords dérogatoires signés avant 1973 et à 20 % pour ceux signés ultérieurement ; retiré au profit de l'amendement n° I-99 de M. Maurice Blin, rapporteur général (fixation du taux de la provision constituant franchise d'impôt à 60 % pour les accords dérogatoires signés avant 1973 et à 18 % pour ceux signés ultérieurement) - (p. 3338) : se déclare opposé à l'amendement n° I-27 de M. Pierre Vallon (suppression de cet article relatif à l'aménagement du régime de déductibilité de la provision constituée au titre de la participation).

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Art. 33 (p. 3400) : son amendement n° I-91 : cas des rentes mutualistes constituées au profit des anciens combattants et victimes de guerre ; retiré - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3419) : refus du Sénat de suivre les propositions de la commission des finances - Abstention d'une partie des membres de la gauche démocratique au vote sur la première partie du projet de loi de finances.

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) (p. 3462) : répartition inégale du budget de l'éducation nationale entre l'enseignement scolaire et l'enseignement universitaire - Nombreuses créations d'emplois, particulièrement au profit des enseignements technique et supérieur - (p. 3463) : transfert de la médecine scolaire à l'éducation nationale - Dégradation du patrimoine scolaire - Participation des communes aux dépenses de fonctionnement des établissements - Regrette la suppression de nombreux postes d'instituteurs plutôt que l'amélioration de la qualité du système éducatif - Mise en place difficile de

la réforme des collèges - Stagnation des crédits en matière d'équipement - Dégradation du patrimoine immobilier - Augmentation des crédits en faveur de l'enseignement technique - Formation des maîtres capables de diffuser cet enseignement technologique - Equipement informatique des collèges - Maîtrise par les élèves de l'expression écrite et orale - Pédagogie différenciée - Budget de transition en raison du transfert des compétences prévu pour 1986 - Examen des crédits - Art. 88 (p. 3485) : se déclare opposé à l'amendement n° II-2 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (nouveau mode d'affectation des crédits aux établissements d'enseignement privés ; création d'une commission nationale d'harmonisation) - Enseignement privé remplissant une fonction de service public, devant être soumis aux mêmes règles que l'enseignement public - Opposé à cet amendement en raison de l'inconstitutionnalité de cet article avancée par M. Etienne Dailly.

Jeunesse et sports - (24 novembre 1984) - Rapporteur spécial - (p. 3498) : activités de la jeunesse et des sports ne constituant pas une des priorités de la politique gouvernementale et diminution des crédits - Crédits extraordinaires du Fonds national pour le développement du sport, FNDS - Sport, jeunesse et éducation populaire constituant les trois grandes actions du ministère - Equipement de base relevant des collectivités locales - Net désengagement de l'Etat en direction des équipements nationaux ou régionaux - Nécessité de redéfinir les priorités dans le cadre du schéma directeur des équipements sportifs - Net recul des actions en faveur du sport - Stagnation des crédits de la médecine sportive - Absence de création de tout nouveau poste de cadre technique mis à la disposition des fédérations et des clubs - Création du loto sportif décidée par le conseil des ministres du 23 octobre dernier - Projets de réorientation des missions des CREPS - Progression des actions en faveur de la jeunesse - (p. 3499) : programmes « jeunes volontaires » et opération interministérielle intitulée « un été pour l'avenir » - Régression des crédits affectés au temps libre et à l'éducation populaire - Création de trente postes par le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, FONJEP - Principe de la création du Fonds national pour le développement et la vie associative retenu par le conseil des ministres du 23 octobre dernier - Interrogation sur les origines du financement de ce fonds et sur l'affectation des ressources - Appel à des ressources complémentaires extra budgétaires et amendements du Sénat à la loi de finances - Commission des finances favorable à l'adoption des titres III, IV et V et opposée à l'adoption du titre VI de ce budget - Examen des crédits - Etat C (p. 3510) : son amendement n° II-9 : réduction des crédits du titre VI : subventions aux associations nationales ou locales de jeunesse et d'éducation populaire ; adopté - (p. 3511) : au nom du groupe de la gauche démocratique, s'abstiendra sur le vote des crédits de ce budget.

Agriculture - (29 novembre 1984) - Examen des crédits - Etat C (p. 3854) : son amendement n° II-14, soutenu par M. Josy Moinet : réduction des autorisations de programme de 7 millions de francs : adductions d'eau ; retiré.

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) - (p. 3950) : circulation et sécurité routières - Montant de la dotation pour la sécurité et la circulation routière - (p. 3951) : programme REAGIR - Programme « objectif moins 10 % » - Nécessaire sensibilisation du public aux causes et facteurs d'accidents - Recul des crédits consacrés à l'amélioration de la sécurité et de la fluidité du trafic - Programme d'aménagement des points dangereux - Bilan de sécurité pour les itinéraires renforcés - Fusion de l'Institut de recherche des transports et de l'Organisme national de la sécurité routière au sein d'un futur établissement public à caractère scientifique et technique - Aménagement du système pénal - Avantage du contrôle systématique des véhicules - Education et formation des jeunes conducteurs ; opération des départements de l'Essonne et des Yvelines - Opposition des auto-écoles à la suppression de l'examen théorique de contrôle des connaissances du permis de conduire - Diminution des accidents de

la route - Vote de ce budget par un certain nombre de membres du groupe de la gauche démocratique.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Avant l'art. 61 (p. 4245) : soutient l'amendement n° II-32 de M. Jean Béranger (déductions fiscales pour les dons aux associations ou organismes dans le cadre des plans départementaux contre la pauvreté ; majoration des tarifs des droits de timbre à due concurrence des pertes de recettes) - Art. 72 (p. 4265) : soutient les amendements de M. Jacques Pelletier, n° II-33 (saisine de l'autorité judiciaire par le directeur des services fiscaux ; demande de visite et contrôle hiérarchique) et n° II-34 (visite et désignation par le juge d'un officier de police judiciaire chargé d'effectuer ces opérations avec le concours des agents de l'administration fiscale compétente ; information quant au déroulement des opérations).

BONIFAY (Charles), sénateur des Bouches-du-Rhône (S) - *Secrétaire du Sénat.*

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail (2 février 1984) (p. 146).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger (25 juin 1984) (p. 1786).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (17 décembre 1984) (p. 4662).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses (18 décembre 1984) (p. 4723).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Logement social** [n° 73, tome VIII, (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail** [n° 24 (83-84)] - (1^{er} février 1984) - Art. 13 (p.107) : se déclare favorable à l'amendement n° 94 de M. Marcel Rigout, ministre (rémunération des stagiaires et absence d'indexation).

- **Projet de loi complétant les dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public** - *Nouvelle lecture* [n° 170 (83-84)] - (1^{er} février 1984) - **Discussion générale** (p. 105) : nombre des

représentants des salariés dans les conseils d'administration des sociétés filiales d'entreprises publiques.

- **Projet de loi abrogeant la loi n° 263 du 17 mai 1943 et modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives aux professions médicales et aux auxiliaires médicaux [n° 110 (83-84)] - (18 avril 1984) - Discussion générale (p. 393, 394) :** application en France des directives européennes intéressant la profession de sages-femmes - Haut niveau de qualification professionnelle des sages-femmes françaises et absence de conséquence sur leur formation - Importance de cette profession - Libre exercice du droit d'établissement dans la Communauté économique européenne, CEE - Annulation du décret du 12 mai 1981 relatif aux infirmières et création d'un vide juridique quant à la définition de leurs compétences - Texte constituant une étape dans l'édification de l'Europe de la santé - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce texte.

- **Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles - (11 mai 1984) - (p. 734) :** intervient au nom de M. Pierre Matraja - Avis des élus socialistes des Bouches-du-Rhône - Absence de débouchés pour la production de l'acier en 1984 - Sidérurgie de nombreux pays produisant à bas prix - Elaboration de cinq plans acier depuis 1966 pour résoudre les problèmes de la sidérurgie - Production à perte supportée par les contribuables - Compétitivité du complexe d'Ugine-Aciers dans le domaine des aciers spéciaux - Demande une reconsidération du plan acier - Réalisation de pôles de reconversion en cas de fermeture.

- **Proposition de loi tendant à compléter l'article L. 512 du code de la santé publique pour réserver aux pharmaciens la délivrance au public de certaines essences végétales [n° 318 (83-84)] - (19 juin 1984) - Discussion générale (p. 1585) :** proposition de loi répondant entièrement aux exigences de garantie en matière de santé - Nécessité de réglementer les ventes des essences végétales - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de cette proposition de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 354 (83-84)] - (19 juin 1984) - Discussion générale (p. 1589) :** abaissement de l'âge de la retraite pour les artisans et commerçants, un des objectifs sociaux du Gouvernement - Réforme constituant une ouverture vers l'harmonisation des régimes de retraite, s'ajoutant aux dispositions de la loi de juillet 1982 relative aux conjoints d'artisans et de commerçants - Actualisation de la législation sur les accidents du travail et suppression de l'enquête préalable - S'interroge sur la nécessité des dispositions nouvelles relatives à l'élection des représentants des salariés et des personnels - Accroissement des pouvoirs d'investigation des conseils d'administration des organismes sociaux - Hommage à la compétence et au dévouement du personnel et des cadres de direction du système social - Groupe socialiste en accord avec le Gouvernement opposé à l'adoption de l'article prévoyant l'interdiction du cumul de deux mandats locaux d'administrateur - **Après l'art. 12 quinquies (p. 1597) :** son amendement n° 25 : prise en compte comme travailleurs indépendants des personnes assurant la distribution à domicile, au titre de revendeur, courtier ou commissionnaire ; retiré - **Après l'art. 19 (p. 1599) :** son amendement n° 24 : création d'un Conseil général des hôpitaux auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale ; rejeté - **Art. 19 bis (p. 1602) :** au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 7 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif au mode d'exercice des fonctions d'administrateur) - **Avant l'art. 27 (p. 1604) :** au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 12 de M. Louis Boyer, rapporteur (ratification des ordonnances de février et mars 1984 relatives au revenu de remplacement des travailleurs involontairement privés d'emploi) - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 1614) :** malgré certaines dispositions ne donnant pas satisfaction, au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi tel qu'il ressort du

débat - Espère que les désaccords se résorberont au cours de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées [n° 10 (84-85)] - (30 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2922) :** portée sociale de ce texte - Remerciements aux caisses d'allocations familiales pour la prise en charge de leur nouvelle mission - Portée de la loi limitée pour des raisons financières et administratives - Rapport établi à court terme sur l'application des nouvelles dispositions - Cas particulier du créancier ne percevant qu'un paiement partiel de la pension alimentaire - Favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi améliorant l'information des assurés et la transparence des contrats d'assurance-vie et de capitalisation [n° 23 (84-85)] - (13 novembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3145) :** vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) - (p. 3883) : budget de cohérence et de fidélité aux promesses présidentielles - Solidarité nationale - Progression du minimum vieillesse, des allocations familiales, de l'allocation aux adultes handicapés et du SMIC - Nouvelle politique de la santé : modernisation et énumération des nombreuses réformes intervenues depuis 1981 - Maîtrise de l'évolution des dépenses d'hospitalisation - (p. 3884) : financement des investissements hospitaliers - Sectorisation reconnue comme une orientation fondamentale de la politique psychiatrique - Effort en matière d'équipements lourds des hôpitaux : priorité accordée à la qualité des soins - Réforme de l'internat - Problèmes liés au thermalisme : favorable à la création d'un organisme permanent de concertation et de coordination interministériel - Meilleure protection sociale des personnes âgées - Revalorisation des pensions de retraite - Aspects financiers et administratifs du système de protection sociale - (p. 3885) : rigidité du système français de protection sociale - Diversité de l'assiette du prélèvement et des taux défavorisant les salariés - Réaménagement du financement des prestations de solidarité - Réorganisation des structures administratives : mise en place de la décentralisation - Hommage particulier rendu aux différents personnels assurant le bon fonctionnement quotidien du système de protection sociale - Problème lié à la nouvelle pauvreté dans les pays nantis, notamment aux Etats-Unis - Solidarité locale évoquée par M. Robert Schwint - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce budget.

Affaires sociales et solidarité nationale - III - Travail, emploi - I - Section commune - (30 novembre 1984) - (p. 3904) : accent mis dans ce budget sur l'emploi, la formation et l'adaptation aux restructurations industrielles - Financement des dépenses de préretraite et d'indemnisation du chômage - Mesures financières en faveur des quatorze pôles de conversion - Aide de l'Etat aux chômeurs créateurs d'entreprises - Contrats emploi formation production - Mesures particulières en faveur de la réinsertion des travailleurs handicapés - Informatisation des services de l'agence nationale pour l'emploi, ANPE - (p. 3905) : mesures en faveur des jeunes : stages en entreprises, contrats d'adaptation, travaux d'utilité collective, TUC - Création de fonds départementaux « initiatives jeunes » - Formation aux nouvelles technologies - Création d'entreprises - Relance de l'activité touristique et du secteur du bâtiment - Allocation de solidarité accordée aux chômeurs en fin de droits.

Urbanisme, logement et transports - I - Urbanisme et logement - (3 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (logement social) - (p. 3921) : logement social et aides personnelles - Difficultés de certains offices d'HLM - Sécurité et qualité de la vie dans les villes - Mécanismes

d'aide à la personne ; aide personnalisée au logement, APL, et allocation au logement ; allocation logement familial, ALF, et allocation logement social, ALS - Réforme des aides personnelles au logement pour le parc HLM - Travaux de la commission Bonin et propositions du rapport Badet - Signature d'un accord collectif national de location - Champ d'application et barème de l'aide unique - Gestion et situation financière des HLM - (p. 3922) : taux d'occupation des logements dans certaines cités - Nécessité d'entreprendre des efforts de réhabilitation et de rénovation - Concours publics accordés aux offices - Procédure de conventionnement facultative pour les logements antérieurs à 1977 - Sécurité dans les villes - Equipements de sécurité des logements sociaux ; programme de renforcement des portes palières - Réhabilitation des quartiers dégradés - Contrats « famille » - Programme prioritaire d'exécution du 9^e Plan : « Mieux vivre dans la ville » - Contrats de plan Etat régions - Action du Conseil national de prévention de la délinquance - Mission Banlieue 89 - Rôle de coordinateur du comité interministériel pour les villes - Lutte contre l'insalubrité - Fonds social urbain, FSU - Lutte contre la pauvreté et aide des familles en difficulté pour conserver leur logement - (p. 3923) : aménagement de lieux d'accueil - Aide au maintien dans les lieux de familles en difficulté - Actions de l'Association des maires de grandes villes face à la montée en puissance de la pauvreté - Expérimentation sur la réforme des aides personnelles au logement - S'en remet à la sagesse du Sénat.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 112 (84-85)]** - (17 décembre 1984) - **Discussion générale** - (p. 4620) : texte concrétisant les orientations récentes du Gouvernement quant à l'emploi et à la protection sociale - Mesures sur les stages de formation des jeunes particulièrement opportunes et équitables - Rôle d'encadrement des jeunes reconnu aux associations - Mesures sur l'emploi tendant à une meilleure harmonisation sociale s'agissant de la suppression du double Smic ou de la mise en oeuvre de la démocratisation du secteur public dans le domaine de la recherche ou encore de la cinquième semaine de congés payés pour les assistantes maternelles - Simplification et clarification en matière de contentieux - Fixation du taux d'incapacité par la loi constituant une garantie pour les assurés - Dispositions tendant à alléger les procédures - Amélioration de la gestion passant par l'échange des informations - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - Après l'art. 18 (p. 4632) : son amendement n° 66 : mise en place d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements occupant habituellement au moins 50 salariés ; rejeté - Art. 23 ter (p. 4635) : se déclare favorable à l'amendement n° 39 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif aux victimes d'accidents de trajet) - Après l'art. 23 treviciés (p. 4639) : son amendement n° 82 : définition des luttes contre le travail clandestin ; adopté - Après l'art. 66 (p. 4662) : son amendement n° 70 : règle du non cumul entre la pension d'invalidité du régime général et les revenus issus d'une activité professionnelle non salariée ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses [n° 119 (84-85)]** - (18 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4698) : congé parental d'éducation - Environnement familial - Position de la gauche - Problème de la natalité dans les pays industrialisés - 9^e Plan et programmes prioritaires - Montant de l'allocation au jeune enfant, AJE - Conditions de ressources - Examens médicaux obligatoires - Allocation parentale d'éducation, APE - Absence de conditions de ressources - Lutte contre la baisse du taux de natalité - Conception de la famille, lieu de liberté et de solidarité - (p. 4699) : protection sociale et nécessaire maintien de l'équilibre des comptes - Aménagement du temps de travail - Situation des familles de trois enfants - Couverture sociale et maintien du droit aux prestations en espèces de l'assurance maladie pour les allocataires qui reprennent leur travail - Cas des droits aux prestations permanentes en

espèces de l'assurance invalidité - Garantie de réembauche - Problème des employés des entreprises de moins de cent salariés - Introduction du circuit bancaire en matière de prêts - Lien entre activité professionnelle et familiale - Politique familiale et progrès social - Défense de l'intérêt de l'enfant - Action du gouvernement précédent - Redressement de la natalité - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi - Art. 5 (p. 4711) : vote favorable sur cet article - Art. 6 bis (p. 4713) : abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 12 de M. Jean Cauchon, rapporteur (suppression de cet article relatif au rôle des organismes débiteurs, en vue d'aider les allocataires à établir une demande de protection sociale et relatif au versement des prestations familiales en espèces, à la demande de l'allocataire) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4722) : abstention du groupe socialiste sur ce texte modifié par le Sénat.

- **Projet de loi portant diverses modifications d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 185 (84-85)]** - (21 décembre 1984) - **Question préalable** (p. 4880) : se déclare défavorable à la motion n° 1 de M. Louis Souvet, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses - Nouvelle lecture [n° 186 (84-85)]** - (21 décembre 1984) - **Question préalable** (p. 4884) : se déclare défavorable à la motion n° 1 de M. Jean Cauchon, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Allocation parentale d'éducation, APE - Prestations familiales et conditions de ressources - Congé parental.

BONNEFOUS (Edmond), sénateur des Yvelines (GD).

NOMINATIONS

- Président de la commission des finances.

- Est nommé membre de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations (loi n° 48-103 du 17 janvier 1948) (17 avril 1984) (p. 386).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur le développement de l'initiative économique (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (26 juin 1984) (p. 1860).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1985 (8 décembre 1984) (p. 4287).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1984 (19 décembre 1984) (p. 4805).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs immigrés dans leur pays [n° 186 (83-84)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1983, JO Débats 24 janvier 1984) - Travailleurs étrangers.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 511 (JO Débats 23 mai 1984) (p. 1020) à M. le ministre de la justice : **procédure pénale** (transfert au Japon d'un meurtrier cannibale) - Réponse de M. Robert Badinter, ministre de la justice (15 juin 1984) (p. 1566 et suivantes).

n° 521 (JO Débats 6 juin 1984) (p. 1302) à M. le ministre chargé des PTT : **presse** (conséquences de la hausse des tarifs postaux pour les entreprises de presse) - Réponse de M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat à l'énergie (12 octobre 1984) (p. 2611 à 2613) et de M. Louis Mexandeau, ministre chargé des PTT (19 octobre 1984) (p. 2672, 2673).

n° 531 (JO Débats 18 juillet 1984) (p. 2231) à M. le ministre de l'intérieur : **sécurité publique** (information sur la délinquance en France) - Réponse de M. Pierre Joxé, ministre de l'intérieur (19 octobre 1984) (p. 2673 et suivantes).

n° 535 (JO Débats 30 août 1984) (p. 2473) à Mme le ministre de l'environnement : **pollution et nuisances** (réglementation des transports maritimes de matières toxiques).

Questions orales avec débat :

n° 103 (2 février 1984) (p. 147) à M. le Premier ministre : **entreprises publiques** (conséquences de la révélation de fautes financières commises dans deux entreprises publiques) - Discutée le 22 juin 1984 (p. 1742 et suivantes).

n° 26 (2 octobre 1984) (p. 2515) à Mme le ministre de l'environnement : **transports maritimes** (réglementation des transports maritimes de matières toxiques) - Discutée le 16 octobre 1984 (débat commun) (p. 2616 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Henri Collard**, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi (n° 186, 83-84), de M. Edouard Bonnefous, tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs immigrés dans leur pays [n° 273 (83-84)] - (2 mai 1984) - Discussion générale (p. 533) : ancienneté et gravité de ce problème - Insuffisance de l'aide au retour proposée en 1977 - Proposition tendant à favoriser le retour des travailleurs immigrés victimes du chômage - Hostilité des syndicats - Importance et croissance du chômage - Aide sociale et mise en cause des équilibres financiers - Mesures gouvernementales concernant la création d'emplois publics, les préretraites, la réduction de la durée du travail, et les contrats de solidarité inefficaces - (p. 534) : arrivée des travailleurs immigrés en France au moment de l'expansion - Conditions différentes avec la crise et le taux d'activité des femmes plus élevé - Arrivée massive de jeunes sur le marché du travail - Nombreux travailleurs immigrés au chômage - Problème des travailleurs immigrés algériens - Souhaite que l'on facilite le retour des immigrés victimes du chômage en leur accordant un pécule - Contesté les sondages selon lesquels les immigrés ne souhaitent pas rentrer chez eux - (p. 535) : gouvernements d'accueil prêts

à accueillir les travailleurs immigrés - Négociation souhaitable d'accords bilatéraux avec les différents pays concernés - Importance des aides publiques de la France accordées à l'Afrique - Nécessité d'agir rapidement et souhait de l'adoption de cette proposition aménagée par le rapporteur de la commission des affaires sociales.

- **Fautes financières commises dans deux entreprises publiques** - (22 juin 1984) - Président de la commission des finances - (p. 1742) : extension considérable du secteur public depuis 1981 - Croissance vertigineuse des concours financiers qui lui sont destinés, nécessitant un contrôle sans faille des pouvoirs publics sur les entreprises nationalisées - Rapports d'information de la commission des finances depuis 1976 sur les entreprises publiques - Ordonnance du 30 décembre 1958 accordant au Parlement les moyens juridiques nécessaires pour exercer ses prérogatives - Dotations du service public votées dans la loi de finances et absence d'information sur la répartition de ces dotations - Cour des comptes ayant pour mission d'assister le Parlement en matière financière - Extension de la compétence de la Cour des comptes aux entreprises publiques et à leurs filiales par la loi du 21 juin 1976 - (p. 1743) : affaire des « avions renifleurs » - Rapport confidentiel sur certaines opérations de l'Erap - Contrôle indispensable du Parlement pour vérifier l'utilisation de l'argent des contribuables et suppléer les contrôles internes au sein des entreprises publiques - Gravité de l'affaire des avions renifleurs et des opérations hasardeuses de Renault dans le café colombien - Entreprises publiques échappant au droit commun des sociétés commerciales - Parlement devant jouer le rôle de l'assemblée générale annuelle pour les entreprises publiques - Rôle du Gouvernement d'informer le Parlement - Saine gestion des entreprises nécessitant un contrôle attentif, permanent et rigoureux - (p. 1745) : netteté des réponses du ministre et espoir de trouver un terrain d'entente sur de nombreux points - Souhaite un contrôle sans entrave, par la commission des finances, de la gestion des entreprises.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail [n° 336 (83-84)]** - (28 juin 1984) - Discussion générale (p. 1931) : suite à l'intervention de M. Charles Lederman, rappelle la justification de l'aide au retour en raison de la diminution des postes occupés par les immigrés - Nombre important d'immigrés souhaitant bénéficier de l'aide au retour - Difficulté des actions de formation - Opposition de la confédération générale du travail, CGT, à l'aide au retour - (p. 1933) : contradiction entre la politique d'aide au retour et la délivrance d'un titre de séjour et de travail valable dix ans - Art. 6 (p. 1947) : négociation avec les pays d'origine - Retour d'une main d'oeuvre qualifiée - Approbation par le Gouvernement algérien des mesures proposées - Retour de nombreuses femmes et enfants dans leur pays d'origine en raison de convictions religieuses et morales - Propositions financières satisfaisantes - (p. 1948) : arrivée de nouveaux immigrés en France, notamment de Turcs venant d'Allemagne - Pourcentage important d'étrangers souhaitant bénéficier de l'aide au retour - Intitulé (p. 1951) : satisfait des propos tenus par Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat, sur l'aide à la réinsertion des travailleurs étrangers dans leur pays d'origine.

- **Projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation - Nouvelle lecture [n° 452 (83-84)]** - (29 juin 1984) - Vice-président de la commission spéciale - Discussion générale (p. 1982) : opposition systématique de l'Assemblée nationale - Propositions du Sénat - Dispositions de la loi de 1901 sur les associations.

- **Questions orales avec débat jointes : transports maritimes de matières toxiques** - (16 octobre 1984) - (p. 2616) : progrès et responsabilité vis-à-vis de l'environnement - Eperonnage du cargo français le « Mont-Louis » le 25 août 1984 ; transport d'une cargaison d'hexafluorure d'uranium

- (p. 2617) : conséquences écologiques du bris éventuel des conteneurs ou de la non-récupération rapide des fûts - Comportement irresponsable de la Compagnie générale maritime ; manque d'équipements du cargo « Mont-Louis » - Non communication d'informations aux autorités maritimes belges - Rappel de l'affaire de la dioxyne - Absence de réglementation internationale de la navigation en haute mer ; absence de réglementation en matière de transport de substances dangereuses et de pollution accidentelle - Demande de création d'une autorité européenne ; demande de déclaration systématique en cas de transport de substances chimiques radioactives ou pétrolières - Demande de ratification de la convention de 1973 permettant l'intervention en haute mer de tout Etat menacé par une pollution de nature chimique - Contrat passé avec l'Union soviétique pour la fourniture d'uranium enrichi - (p. 2620) : différend éventuel entre le gouvernement belge et le gouvernement français sur l'enlèvement de l'épave du « Mont-Louis » - (p. 2621) : souhait de réduction des transports de matières dangereuses.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion générale - (19 novembre 1984) - Président de la commission des finances - (p. 3223) : rappelle les engagements du Gouvernement selon lesquels la progression de l'impôt sur la fortune ne suivrait pas celle de l'impôt sur le revenu.

Suite de la discussion générale - (20 novembre 1984) - Président de la commission des finances - (p. 3267) : rappelle les délais impératifs auxquels le Sénat est tenu - (p. 3268) : souhaite un raccourcissement des interventions générales.

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - Président de la commission des finances - **Avant l'art. 2** (p. 3271) : son amendement n° I-96 : montants cumulés des impôts sur le revenu, sur les grandes fortunes et de la taxe d'habitation d'un même contribuable ne pouvant excéder 80 % du revenu du contribuable ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Extrême concentration de la charge fiscale en France - Pénalisation de l'esprit d'initiative et de responsabilité - Retour en arrière en matière fiscale des britanniques - (p. 3272) : superposition de multiples formes d'imposition aboutissant à des injustices profondes - Préambule de la Constitution de 1946 et droit de chacun au travail - Propositions identiques proposées depuis deux ans - (p. 3273) : principe du butoir fiscal accepté par les gouvernements socialistes des pays européens - Souhaite un débat au Sénat au printemps prochain sur le problème fiscal.

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Président de la commission des finances - **Art. 19** (p. 3357) : son amendement n° I-106 : suppression du nouveau taux de 2 % applicable à la fraction du patrimoine supérieure à 20 millions de francs ; adopté - Non respect des engagements pris par M. Laurent Fabius, alors ministre du budget, relatifs au caractère non évolutif de l'impôt sur les grandes fortunes, IGF - (p. 3358) : augmentation des barèmes de cet impôt non proportionnelle à l'inflation - Examen des législations fiscales allemande et suisse - Caractère confidentiel des renseignements concernant les contribuables assujettis à l'IGF - (p. 3359) : violation flagrante des engagements pris par M. Laurent Fabius relatifs au caractère non évolutif de l'IGF - IGF considéré comme une nouvelle source de recettes permettant de faire face au problème de la nouvelle pauvreté et peut-être demain aux éventuels besoins de la défense nationale.

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Président de la commission des finances - **Après l'art. 19** (p. 3378) : son amendement n° I-110 soutenu par M. Michel Miroudot : exclusion des immeubles classés monuments historiques de l'assiette de l'impôt sur les grandes fortunes dans le cadre des conventions passées entre l'Etat et leur propriétaire ;

adopté - Son intervention lue en séance par M. Michel Miroudot - Dégradation du patrimoine monumental français - Importance de la charge d'entretien incombant aux propriétaires - Incohérence de l'imposition des monuments historiques à l'I.G.F. avec les dispositions exonérant les objets d'art.

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) - Président de la commission des finances (p. 3473) : protection du patrimoine immobilier des établissements scolaires - En sa qualité de président du Conservatoire national des arts et métiers, souhaite connaître les projets du Gouvernement concernant les établissements d'enseignement supérieur - Ecole d'Athènes : rôle et tutelle.

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) - Président de la commission des finances - (p. 3550) : organisation des débats budgétaires.

- **Motion d'ordre** - (25 novembre 1984) - Président de la commission des finances (p. 3566) : organisation des débats budgétaires et discussion du budget des PTT.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Justice - (28 novembre 1984) - Président de la commission des finances - (p. 3754) : question sur le projet de loi portant réforme des professions juridiques - Régime de la multipostulation en région parisienne.

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) - Président de la commission des finances - (p. 4075) : sécurité civile - Rapport déposé avec M. Raymond Marcellin sur le problème de la protection civile - Crédits insuffisants - Participation de l'armée ou de certains chômeurs à des actions de protection civile.

BONNET (Christian), sénateur du Morbihan (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

INTERVENTIONS

- **Motion de M. Charles Pasqua** et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] - (30 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 2061) : précise à M. André Labarrère qu'aucun sénateur n'a remis en cause la légitimité du chef de l'Etat - Intolérance de certaines organisations syndicales d'enseignants - Guerre scolaire - Ampleur de la manifestation des défenseurs de l'enseignement privé, le 24 juin dernier - (p. 2062) : respect du pluralisme demandé par la majorité des parents - Lecture d'une résolution sur la liberté d'enseignement dans la communauté européenne, votée au Parlement européen le 14 mars 1984 - Opposition de la majorité présidentielle à cette résolution - Caractère propre des établissements - Modification des conditions d'obtention des contrats - Charge exclusive de la construction donnée aux personnes de droit privé - Création des établissements d'intérêt public - Formation des maîtres - Insconstitutionnalité du projet relatif à l'enseignement - Référendum permettant aux Français de se prononcer démocratiquement sur ce texte.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de**

presse - *Deuxième lecture* [n° 473 (83-84)] - (30 août 1984)
- Discussion générale (p. 2444) : volonté de dialogue exprimée dans ses discours par le nouveau Premier ministre mais absence de dialogue avec M. Dominique Baudis, maire de Toulouse, lors de sa visite dans cette ville.

BONY (Marcel), sénateur du Puy-de-Dôme (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 (12 décembre 1984) (p. 4475).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 447 (JO Débats 17 décembre 1983) (p. 4344) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : *Electricité de France (EDF)* (durée des contrats d'abonnement dans les cas d'utilisation saisonnière des services d'EDF) - Réponse de M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche (6 avril 1984) (p. 227).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2726) : texte répondant aux objectifs du rapport Besson : valorisation des ressources montagnardes, reconnaissance de la spécificité de ces régions, appel à la solidarité nationale - **Autodéveloppement des zones de montagne** - (p. 2727) : protection et développement de la montagne - **Tourisme** - Place des parcs régionaux dans les comités de massif - **Unités touristiques nouvelles, UTN** - **Aménagement foncier** - Développement des activités pastorales - **Valorisation des produits de qualité** - **Nouvelles missions confiées aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER** - Mesures insuffisantes en faveur de l'utilisation collective des revenus des biens sectionnaux - **Création d'une taxe sur le ski de fond** - Suggère une distinction, pour le Massif central, entre la montagne sèche et la montagne humide - Favorable à l'adoption de ce texte - **Art. 3** (p. 2735) : son amendement n° 403 : création de plusieurs massifs dans le Massif central, pour tenir compte des spécificités et de la diversité des situations géographiques ou climatiques ; retiré.

Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - **Art. 12** (p. 2777) : son amendement rédactionnel n° 412 ; devenu sans objet - **Art. 11** (p. 2792) : son amendement n° 411 : commission communale d'aménagement foncier complétée par trois personnes qualifiées en matière d'aménagement forestier et deux personnes qualifiées en matière d'environnement ; retiré.

Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - **Art. 48 bis** (p. 2878) : son amendement n° 394 soutenu par M. Fernand Tardy : associations départementales, interdépartementales ou régionales pour la promotion du ski de fond : rôle de proposition du conseil régional ; adopté - **Art. 53** (p. 2881) : son amendement n° 398 soutenu par M. Fernand Tardy : affectation du produit de la taxe au financement de travaux d'aménagement de terrains dégradés ; rejeté.

BOSSON (Charles), sénateur de la Haute-Savoie (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 272 (82-83)]** - (16 mai 1984) - **Art. 17** (p. 880) : son amendement n° 84, soutenu par M. Raymond Bouvier : rôle du Centre national de formation de la fonction publique territoriale ; retiré.

- **Rappel au règlement** - (23 octobre 1984) (p. 2680) : au nom du groupe centriste, sollicite une suspension de séance afin que le Sénat manifeste sa réprobation devant la condamnation du journaliste Jacques Abouchar ; demande solennellement au président Poher d'intervenir pour la libération de ce journaliste.

BOUCHARDEAU (Huguette), *secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la qualité de la vie* (nommée le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Puis ministre de l'environnement (nommée le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

En qualité de secrétaire d'Etat à l'environnement

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution [n° 495 (82-83)]** - (17 avril 1984) - Discussion générale (p. 380) : composition des comités de bassin et des conseils d'administration des agences financières de bassin - **Organisation territoriale de la gestion de l'eau** - Démocratisation et décentralisation - **Rôle de la région** - Renforcement de la représentation collégiale des collectivités territoriales - **Diversification de la représentation des usagers** - Représentation aux comités de bassin de personnes compétentes dans le domaine de l'eau et d'organisations professionnelles - (p. 381) : composition du conseil d'administration des agences de bassin - Propose l'adoption de ce projet de loi - (p. 382) : encadrement du prix de l'eau ; absence de répercussion sur la redevance anti-pollution perçue par l'agence de bassin - **Besoins de financement pour l'assainissement** - (p. 383) : programmes d'assainissement - Agences financières de bassin ; distribution des fonds par les agences et prélèvement de redevances pour les provisionner - **Extension de cette législation aux départements d'outre-mer, DOM** ; efforts des collectivités locales et des industries - **Art. 1** : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la représentation des organisations syndicales, ouvrières ou patronales, au sein des comités de bassin) - (p. 384) : modalités de désignation des représentants des collectivités locales - **Projet de décret** : représentation des collectivités territoriales ; communes ; présidents des communautés urbaines du département ; maires ou conseillers municipaux - **Art. 2** (p. 385) : accepte les amendements de M. Germain Authié, n° 3 (composition du conseil d'administration des agences de bassin ; représentants des régions et des collectivités locales situées en tout ou partie dans le bassin) et n° 4 (représentants des usagers et des personnes compétentes) - S'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (composition du conseil d'administration des agences de bassin ; choix du président parmi les membres du conseil d'administration).

- **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Deuxième lecture** [n° 135 (83-84)] - (19 avril 1984) - Discussion générale (p. 421) :

vote unanime de l'Assemblée nationale sur ce texte - Gouvernement favorable à toutes améliorations de forme et de fond ne remettant pas en cause la philosophie générale du texte - Définition du débit réservé - Délai d'entrée en vigueur de la loi - *Art. 4 : Après l'art. 402 du code rural* (p. 425) : son amendement n° 59 : opérations de vidange de plans d'eau destinés exclusivement à la capture du poisson, exonérées de l'application de la réglementation de la pêche ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 431 du code rural - *Chapitre II : Art. 406* (p. 426) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Marcel Daunay (sanctions prévues par la loi évitées aux responsables présumés d'une pollution accidentelle) - *Art. 410* (p. 427) : son amendement n° 60 : définition du débit minimal ; délais accordés aux concessionnaires d'ouvrages pour restituer progressivement ce débit minimal ; rejeté - (p. 430) : s'oppose aux amendements de M. Michel Chauty, rapporteur, n° 5 (appréciation du débit minimal, dit débit réservé ; prise en compte des débits d'étiage des dix dernières années ; définition pour chaque ouvrage du débit minimal en fonction du régime du cours d'eau) et n° 6 (délai de mise en conformité avec la loi porté à dix ans), et aux amendements de M. Jean-Marie Rausch, n° 46 (mesures spécifiques à chaque ouvrage pour sa modification ou son exploitation) et n° 47 (définition du débit minimal, dit débit réservé) - *Art. 411* (p. 431) : s'oppose aux amendements de M. Michel Chauty, rapporteur, n° 7 (définition des espèces migratrices) et n° 8 (application des dispositions du présent article pour des ouvrages existant à la date de publication de la loi, ouvrant droit à indemnité pour le concessionnaire ou le permissionnaire) - Son amendement n° 61 : publication de listes d'espèces migratrices ; mise en conformité des ouvrages avec les dispositions du présent article dans un délai de cinq ans ; rejeté - (p. 432) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Michel Chauty, rapporteur (mise en conformité des ouvrages existants avec les dispositions du présent article, dans un délai de sept ans) - *Art. 413* : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Jean Arthuis (régime particulier des piscicultures) - (p. 433) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Michel Chauty, rapporteur (possibilité pour les pisciculteurs qui exploitent différents étangs de réempoissonner avec leurs propres alevins) - *Chapitre III : Art. 415 du code rural* (p. 434) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Michel Chauty, rapporteur (associations agréées de pêche et de pisciculture et associations agréées de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets, regroupées en une fédération départementale des associations agréées de pêche) - Attachement des pêcheurs à la dénomination actuelle des fédérations de pêche et de pisciculture - (p. 435) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Michel Chauty, rapporteur (définition précise de la mission des fédérations départementales des associations agréées de pêche) - (p. 436) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Yves Goussebaire-Dupin (suppression de la possibilité donnée à l'administration de tutelle de se substituer aux éventuelles défaillances des fédérations) - *Art. 416* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de M. Michel Chauty, rapporteur (reconnaissance des pêcheurs pluriactifs) - Importance de la pluriactivité dans les zones rurales - *Art. 416 bis* : son amendement n° 62 : commissions de bassins hydrographiques ; consultation du ministre chargé de la mer pour les espèces migratrices ; adopté - (p. 438) : sur l'amendement n° 15 de M. Michel Chauty, rapporteur, accepte le 1° (transfert de l'obligation d'entretien du milieu aquatique effectué à la demande expresse du propriétaire), s'oppose au 2° (durée de cette prise en charge fixée par une convention) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 42 de M. Roland Grimaldi (transfert de l'obligation de protection du milieu aquatique fait, à la demande ou avec l'accord du propriétaire) - *Art. 424* (p. 439) : accepte l'amendement n° 43 de M. Roland Grimaldi (obligations hydrauliques imposées à tout propriétaire riverain de cours d'eau non domaniaux) et s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Michel Chauty, rapporteur (référence à l'article 422 du code rural définissant les travaux d'entretien) - S'oppose à l'amendement n° 54 de M. Marcel Daunay (non rétroactivité des

dispositions nouvelles) - *Art. 425* (p. 440) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Michel Chauty, rapporteur (article 121 du code rural applicable uniquement aux travaux effectués) - Possibilité de passer sur les terrains des propriétaires, accordée aux agents chargés de surveiller les travaux - *Art. 425 bis* : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Michel Chauty, rapporteur (modalités d'exercice des droits de pêche cédés gratuitement à des associations par des conventions précisant la durée d'exercice de ces droits) - *Art. 428* (p. 441) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Michel Chauty, rapporteur (licence délivrée aux marins pêcheurs à titre gratuit pendant dix ans) - *Chapitre V - Section première : Art. 430* (p. 442) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 19 de M. Michel Chauty, rapporteur (suppression de l'avis préalable de la fédération départementale des associations agréées de pêche pour l'accord de concessions ou autorisations) - *Art. 431* (p. 443) : s'oppose aux amendements n° 20 de M. Michel Chauty, rapporteur (cas particulier de certains plans d'eau utilisés pour la production du poisson) et n° 38 de M. Guy de La Verpillière (prescription trentenaire en faveur des propriétaires et exploitants d'étangs) - (p. 445) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Jacques Mossion (retrait ou refus de renouvellement dûment motivés d'une concession ou d'une autorisation administrative) - En réponse à M. Gérard Ehlers, règle générale s'appliquant aux parcours de pêche - *Après l'art. 402 (suite)* (p. 446) : son amendement n° 59 : eaux closes mises en communication avec les eaux libres exonérées de l'application de la réglementation de la pêche ; adopté - *Art. 403* : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Michel Chauty, rapporteur (définition des eaux closes exclues du champ d'application de la présente loi) - *Art. 432* (p. 447) : son amendement n° 63 : eaux closes mises en communication avec les eaux libres lors d'opérations de vidange, non soumises aux règles de la police de la pêche moyennant une autorisation de vidange ; adopté - Application de l'article 406 du code rural sanctionnant les pollutions - Condamnation récente en première instance d'une entreprise nationalisée - Détermination des responsabilités pour le naufrage de l'Amoco-Cadiz - (p. 448) : autorisation de vidange - Sanction de la pollution des eaux - *Art. 445* (p. 450) : son amendement n° 66 : limites des pouvoirs des fonctionnaires et agents habilités à rechercher les infractions en matière de pêche, lorsque des investigations sont nécessaires dans les lieux privés ; adopté - *Art. 460* (p. 451) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Michel Chauty, rapporteur (suppression des dispositions étendant à toutes les associations agréées de pêche le droit de se constituer partie civile pour les problèmes de la pêche en eau douce) - *Art. 7 bis* (p. 452) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Michel Chauty, rapporteur (protection des cours d'eau classés) - Dissociation entre les cours d'eau classés au titre du régime des rivières réservées et ceux classés au titre du régime des passes à poissons - *Art. 7 quater* : sur l'amendement rédactionnel n° 31 de M. Michel Chauty, rapporteur, son sous-amendement n° 65 : contrat d'achat d'énergie produite pouvant être suspendu ou résilié par EDF lorsque les permissionnaires ne respectent pas les dispositions des articles 410 et 411 du code rural relatifs aux débits réservés et aux passes à poissons ; rejeté.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution - Deuxième lecture** [n° 323 (83-84)] - (13 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1548) : représentation des collectivités territoriales au sein des comités de bassin et des conseils d'administration des agences de bassin - Participation des organisations représentatives des intérêts sociaux, économiques et écologiques aux décisions prises par les organismes de bassin - Composition des comités de bassin ; représentation des collectivités territoriales, des usagers et des personnes compétentes - Elargissement des conseils d'administration des agences de bassin aux représentants du personnel de l'agence et aux personnes compétentes - Demande le vote de ce projet de loi - *Art. 1* : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la présence au sein des

comités de bassin, des représentants des organisations les plus représentatives sur le plan national, des employeurs et des salariés) - Art. 2. (p. 1549, 1550): s'oppose aux amendements de M. Jean-Marie Girault, rapporteur, n° 4 (nombre égal de sièges pour les représentants des régions des collectivités locales situées en tout ou partie dans le bassin, les représentants des usagers et des personnes compétentes et les représentants de l'Etat; élection du président du conseil d'administration par les membres du conseil d'administration) et n° 3 (composition du conseil d'administration et exclusion de la représentation des personnes compétentes).

- **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 333 (83-84)]** - (13 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1551): succès de la commission mixte paritaire - Rôle des associations agréées de pêche et de pisciculture pour l'organisation et la gestion de la pêche - Responsabilité des associations de protection de la nature et des usagers de l'eau, en matière de contrôle de la qualité et de la quantité des eaux - Gestion des ressources piscicoles et des milieux aquatiques - Mise en oeuvre rapide des textes d'application de cette loi.

En qualité de ministre de l'environnement

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat: inadaptation de la réglementation de classement des sites par rapport aux lois de décentralisation** - (13 novembre 1984) (p. 3146): procédure de classement des Gorges du Verdon; consultations répétées des maires des communes intéressées dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var; enquête publique - Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement - Etat, seul garant possible de la sauvegarde du patrimoine naturel national: affirmation de sa responsabilité en ce domaine dans la loi du 7 janvier 1983 portant répartition des compétences - (p. 3147): nécessité de l'adhésion de la population pour une politique de préservation des sites naturels dans le cadre de la décentralisation; expérimentation sur le site des Gorges du Verdon d'un comité de gestion de sites; commissions départementales des sites - Concertation en vue d'associer la protection et le développement de la région - (p. 3148): application par la direction de l'urbanisme et des paysages de la politique déterminée par les responsables - Nécessité de concertation sur le site des Gorges du Verdon, au-delà des barrières administratives et mise en place de la décentralisation - Organisation d'une prochaine réunion pour l'examen des contre-propositions des communes et des conclusions de l'enquête publique.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie:

Environnement - (7 décembre 1984) - (p. 4200): bilan des actions du ministère de l'environnement - Adoption des lois sur la pêche et sur les enquêtes publiques - Directives européennes adoptées pendant la période de présidence française de la commission - (p. 4201): modification structurelle du budget: transfert aux agences financières de bassin de la responsabilité de participer au financement des barrages et ouvrages de protection contre les eaux en métropole; dispositif transitoire - Moyens en personnel - Transfert d'emplois consécutif au rattachement au ministère de l'environnement des services de l'inspection des installations classées et de la mission d'aménagement des eaux - Rattachement au ministère de l'environnement de la mission du paysage du ministère de l'urbanisme - Lutte contre la pollution et prévention des risques technologiques majeurs - Dotation de l'agence pour la qualité de l'air et de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED - Protection de la nature: crédit pour la protection des biotopes des espèces en voie de disparition;

crédits des réserves naturelles des parcs régionaux et nationaux - Dotation du fonds d'intervention pour la qualité de la vie, FIQV - Progression des crédits de recherche - (p. 4202): part des autres ministères dans les dépenses consacrées à l'environnement - Moyens des agences financières de bassin - Mutualisation des risques et des coûts; application du principe pollueur-payeur - Politique de l'eau; anniversaire de la loi de 1964 - Risques industriels: catastrophe de Bhopal en Inde - Lutte contre les pluies acides - Réduction de la pollution automobile; essence sans plomb - Amélioration de la sécurité en matière de déchets toxiques; transport - (p. 4203): Agence nationale des déchets - Qualité de la vie quotidienne: lutte contre le bruit; campagne de sensibilisation lancée le 16 octobre 1984 - Politique de la nature; préparation d'un projet de loi sur la chasse; mission confiée à M. Georges Colin, député de la Marne - Développement économique et amélioration de l'environnement: travaux d'utilité collective, TUC - Environnement, responsabilité du long terme et préparation quotidienne du futur - (p. 4211): modicité des crédits du ministère de l'environnement - Prise en compte du budget des agences financières de bassin et des budgets de l'Office national de la chasse et du conseil supérieur de la pêche - Mise en oeuvre de la mutualisation des risques et des coûts de la prévention: principe du pollueur-payeur - Succès des parcs régionaux: politique de contrat de plan; maintien des engagements de l'Etat; moyens supplémentaires mobilisés par le FIQV - Rapport de M. Edgard Pisani sur l'organisation des espaces naturels en France; souhait de réalisation d'actions de développement régional à travers les parcs - Action et budget du FIQV; possibilité de rapport au Parlement sur ses opérations - Sécurité des travailleurs et des populations; catastrophe de Bhopal - (p. 4212): implantation à Béziers de la Littorale Béziers, filiale d'Union Carbide; arrêté préfectoral du 23 avril 1979 sur les conditions de sécurité; rapport régulier de l'inspecteur des installations classées - Application sur le territoire français de la directive européenne faisant suite à l'accident de Seveso de 1976 - Prévention des inondations: système moderne d'annonce des crues; effort de maîtrise et d'urbanisation des terrains inondables; contrats de plan passés pour les travaux de protection avec l'Etat; dans le contexte de rigueur budgétaire choix du gouvernement du relais par les agences financières de bassin; maintien des engagements pris par l'Etat - Prix de l'eau - Aménagement des basses plaines de l'Aude et de l'Hérault; intervention de l'agence Rhône-Méditerranée-Corse - Pluies acides - Atteinte très rapide de la forêt allemande; Menace pour la forêt vosgienne - (p. 4213): satisfaction des propos de M. Richard Pouille sur la mobilisation des scientifiques de Nancy - Décision du Gouvernement de baisser la quantité des rejets de soufre dans l'atmosphère - Caractère international de la lutte à mener; rencontres internationale en 1984 à Ottawa et à Munich - Pollution automobile; introduction de l'essence sans plomb; problème d'adaptation sur l'industrie automobile française - Calendrier retenu - Utilisation des huiles usées: priorité accordée à l'industrie de la régénération par la loi de 1980; risque de pollution par l'utilisation à usage privé pour le chauffage - (p. 4215): préparation des décrets d'application de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

BOUCHENY (Serge), sénateur de Paris (C).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 311 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation de l'aviation civile internationale relatif au statut de l'Organisation en France (ensemble deux annexes et deux échanges de lettres interprétatives) [n° 330 (83-84)] (23 mai 1984) - *Traités et conventions*.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la réparation des préjudices subis par des cadres de l'armée française victimes de mesures arbitraires depuis la Seconde guerre mondiale [n° 42 (84-85)] (23 octobre 1984) - *Défense (ministère)*.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 459 (JO Débats 23 février 1984) (p. 241) à M. le ministre délégué à la culture : arts (perspectives de développement de la tapisserie nationale) - Réponse de M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat aux anciens combattants (6 avril 1984) (p. 220, 221).

n° 460 (JO Débats 23 février 1984) (p. 241) à M. le ministre chargé des PTT : téléphone (situation de l'association des ouvriers en instruments de précision) - Réponse de M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche (6 avril 1984) (p. 226).

n° 464 (JO Débats 22 mars 1984) (p. 419) à M. le ministre de la défense : entreprises publiques (respect des libertés syndicales dans les entreprises de l'Etat) - Réponse de Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat à la famille, à la population et aux travailleurs immigrés (6 avril 1984) (p. 223, 224).

n° 559 (JO Débats 26 octobre 1984) (p. 2810) à M. le ministre à la culture : arts (modernisation de la manufacture des Gobelins et sauvegarde de l'emploi) - Réponse de M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat à l'énergie (14 décembre 1984) (p. 4581, 4582).

Questions orales avec débat :

n° 104 (2 avril 1984) (p. 197) à M. le ministre de la défense : industrie aéronautique (industrie aéronautique spatiale française) - Discutée le 27 avril 1984 (p. 514 et suivantes).

n° 53 (19 décembre 1984) (p. 4730) à M. le Premier ministre : départements et territoires d'outre-mer (politique du Gouvernement en Nouvelle-Calédonie) - Discutée le 20 décembre 1984 (débat commun) (p. 4835 et suivantes).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à l'accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes (ensemble trois annexes et un protocole) [n° 185 (83-84)]* - (11 avril 1984) - *Discussion générale* (p. 292) : soutien du groupe communiste - Dialogue Nord Sud - Action de la France en faveur du progrès - Aide au développement économique des états des Caraïbes - Diversification de l'agriculture - Incidence des prêts accordés aux pays emprunteurs - Influence des Etats-Unis - Prêts en priorité aux entreprises cherchant à mettre le pays en valeur - Emploi et formation - Stratégie américaine dans cette partie du monde - Soutien des communistes français aux peuples du Nicaragua, du Salvador, de l'Amérique centrale et des Caraïbes - (p. 293) : vote favorable du groupe communiste sur ce projet de loi.

- *Question orale avec débat : industrie aéronautique spatiale* - (27 avril 1984) - (p. 514) : construction de l'Airbus 320 équipé du moteur CFM 56 - Emploi - Développement des industries de pointe - Avion de combat futur européen, ACFE - Etude par la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation, SNECMA, d'un nouveau moteur, le M 88 - Indépendance de la France en matière de défense - Inquiétude face aux conséquences de la coopération européenne - (p. 515) : difficultés actuelles de l'atelier expérimental de la SNECMA Villaroche; prévision fondée sur un partage de la charge sur le futur moteur militaire et réduction de ses activités - Avion de combat européen; mise en cause de la capacité de l'industrie française d'étudier et de réaliser seule un avion de technologie avancée - Coût d'un développement mené en coopération - Programme de développement du moteur M 88 - Réalisation d'un projet d'avion français par les bureaux d'études de Dassault : ACX - Coopération européenne dans les domaines industriel et spatial; Ariane - Supersonique de seconde génération - Maîtrise des filières de production des matériaux stratégiques - Usine de traitement du minerai de titane - (p. 517) : industrie aéronautique et emploi.

- *Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat - Deuxième lecture [n° 319 (83-84)]* - (23 mai 1984) - *Discussion générale* (p. 1044) : texte amélioré par l'Assemblée nationale - Rôle des associations d'assistantes maternelles dans les décisions des conseils de famille - Renforcement du droit des enfants - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- *Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation de l'aviation civile internationale, relatif au statut de l'organisation en France (ensemble deux annexes et deux échanges de lettres interprétatives) [n° 311 (83-84)]* - (27 juin 1984) - Rapporteur - *Discussion générale* : voir intervention de M. Gérard Gaud (p. 1867).

- *Question au Gouvernement : réduction de la course aux armements* - (11 octobre 1984) - (p. 2597) : devoir du gouvernement français de s'attacher à la réduction des armements partout dans le monde - Attaque nucléaire et fin de l'humanité - Manifestation pour la paix en préparation à l'appel de cent personnalités de tous horizons politiques - Appel des scientifiques de tous les pays pour signaler le danger - Enorme gâchis que constitue la production massive d'armes contrastant avec la famine qui sévit dans le monde.

- *Projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne - Deuxième lecture [n° 13 (84-85)]* - (17 octobre 1984) - Art. 1 (p. 2634) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (levée des sanctions disciplinaires applicables en cas de grève de certains corps de la navigation aérienne sous deux conditions : respect d'un préavis et interdiction de grève tournante) - Art. 2 (p. 2635) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé aux amendements de M. Jean Arthuis, rapporteur, n° 2 (extension du champ d'application du service minimum), n° 3 (service minimum permettant d'assurer la continuité des pouvoirs publics) et n° 4 (service minimum permettant de satisfaire les besoins essentiels de la France) - (p. 2636) : se déclare opposé aux amendements de M. Jean Arthuis, rapporteur, n° 5 (service minimum permettant d'assurer la mission nécessaire à la protection de la santé et de la sécurité des personnes et des biens) et n° 6 (service minimum permettant de maintenir les liaisons destinées à éviter l'isolement de la Corse, des départements et territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte) - Art. 3 bis (p. 2638) : au nom du

groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 9 de M. Jean Arthuis, rapporteur (abrogation de certains articles de la loi du 19 octobre 1982 relative aux rapports entre l'administration et les fonctionnaires en cas de conflit collectif) - Art. 4 (p. 2640) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 11 de M. Jean Arthuis, rapporteur (exclusion du territoire de la Polynésie française du champ d'application de la présente loi) - Intitulé : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 12 de M. Jean Arthuis, rapporteur (projet de loi relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne et aux retenues pour absence de service fait par les personnels de l'Etat, des collectivités locales et des services publics).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Haïti sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres) [n° 85 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4749) : dictature de la famille Duvalier sur la République d'Haïti - Convention favorable au grand capital en quête de profits par l'exploitation du peuple haïtien - Situation économique particulièrement grave à Haïti - Investissements américains en Haïti - Extrait de presse mentionnant les atteintes aux droits de l'homme dans cet Etat - Sénateurs communistes opposés à l'adoption de ce projet.**

- **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie - (20 décembre 1984) - (p. 4854) : majorité du Sénat opposé à tout progrès, à toute avancée démocratique pour les peuples hier colonisés - Création le 28 novembre dernier d'une commission de contrôle sur les événements de Nouvelle-Calédonie - Rapport de cette commission confirmant l'appréciation du groupe communiste du Sénat concernant la volonté de la majorité sénatoriale d'accomplir avant tout un acte politique - Evolution indispensable des institutions - Conclusions du rapport inacceptables - Problème de la décolonisation du territoire de la Nouvelle-Calédonie - Seul territoire ayant vu le développement séparé de deux communautés - Peuple canaque écarté durant 150 ans du développement - Existence d'une sorte de bureau indigène faisant des premiers habitants de l'île des citoyens de seconde zone - Humiliation culturelle et politique ayant poussé le peuple canaque à entrer en lutte pour ses droits à la dignité, au bien être et à l'indépendance - Récents événements démontrant la force et la résolution du mouvement canaque - Roger Galliot maire de Thio, adepte de Le Pen - (p. 4855) : forces politiques tendant à maintenir le statut colonial du territoire - Avenir de l'île résidant dans la reconnaissance du droit à l'indépendance pour le peuple canaque - Développement de la répression et de la provocation, seule solution du RPCR, à l'exemple de l'Algérie - Massacre des Kanaks en 1878 et en 1917 - Création d'un climat de peur et d'insécurité par le journal Nouvelles calédoniennes qui bénéficie d'une situation de monopole - Nécessité d'aller plus loin que la conférence de Nainville-les-Roches - Problème calédonien étant en définitive un problème d'affrontement entre l'Est et l'Ouest suivant les affirmations de M. Lafleur, député de la Nouvelle-Calédonie - Importants gisements de nickel dans le sol calédonien - Aucune décision prise par le Gouvernement depuis 1981 - France terre des droits de l'homme, de la justice et de la coopération - Prise en compte des réalités et des désirs du peuple canaque - Reconnaissance des droits historiques du peuple canaque à l'autodétermination et à la liberté de choisir l'indépendance - Ethnies travaillant en Nouvelle-Calédonie devant avoir leur place dans une Nouvelle-Calédonie moderne et débarrassée de la tutelle coloniale.**

BOULOUX (Jean-Marie), sénateur de la Vienne (rattaché administrativement au groupe UCDP, puis au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Anciens combattants - (5 décembre 1984) - Examen des crédits - Art. 82 (p. 4054) : son amendement n° II-59, soutenu par M. Rémi Herment : nouvel indice de rattrapage du rapport constant applicable à compter du 1^{er} janvier 1985 ; rattrapage de 3 % en 1985 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

BOUQUEREL (Amédée), sénateur de l'Oise (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} février 1984 et le 30 septembre 1984, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 62 (84-85)] (7 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Urbanisme, logement et transports - I - Urbanisme et logement - (3 décembre 1984) (p. 3928) : situation des entreprises du bâtiment et travaux publics - Emploi - Nombre de logements mis en chantier en 1985 - Primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS - Cas de la région Picardie - Réduction des prêts conventionnés, PC, des prêts à l'accession à la propriété, PAP, et des prêts locatifs aidés, PLA - Epargne - Situation financière des offices d'HLM - Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, CAUE, des départements - Demande le résultat de l'application de la loi sur l'accession à la propriété dans les HLM - Vote défavorable des sénateurs du groupe du RPR sur ce projet de budget.

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) (p. 3957) : budget des routes nationales et des voies navigables - Routes nationales et réduction des travaux neufs et d'entretien - Dégradation du réseau routier national - Incidences sur l'activité des entreprises et l'emploi

- Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Annulations de crédits en cours d'exercice par le Gouvernement en 1984 - Insuffisance des crédits et appel des directions départementales de l'équipement, DDE, aux travaux en régie - Travaux en régie directe et atteinte à l'activité des entreprises - Domaine d'intervention du Fonds spécial d'investissement routier - Insuffisance du budget des voies navigables - Protection des berges des voies navigables à la charge des communes riveraines - Modalités de financement du schéma directeur des voies navigables - Problème des liaisons fluviales à grand gabarit - (p. 3958) : intérêt économique des liaisons fluviales à grand gabarit - Vote défavorable du groupe RPR sur ce projet de budget.

BOURGES (Yvon), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.
- Membre titulaire de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.
- Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (19 décembre 1984) (p. 4761).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 51 (18 décembre 1984) (p. 4502) à M. le Premier ministre : départements et territoires d'outre-mer (action des services publics en Nouvelle-Calédonie) - Discutée le 20 décembre 1984 (débat commun) (p. 4835 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 343 (83-84)] - Suite de la discussion - (12 juillet 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2150) :** souhaite que tous les Français de Nouvelle-Calédonie puissent voter lors du prochain référendum - Regrette l'incident entre M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat, et M. Dick Ukeiwé - Evolution des institutions calédoniennes de 1958 à 1981 - (p. 2151) : encouragement du Gouvernement à l'action du front indépendantiste - Dévouement de M. Dick Ukeiwé au peuple calédonien et son attachement à la France - Groupe RPR favorable à l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) (p. 3542) : hommage à M. Dick Ukeiwé, chef du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; situation insurrectionnelle en Nouvelle-Calédonie ; revendication indépendantiste : résultats des élections depuis 1981 ; réformes accomplies par l'ancienne majorité ; réforme des institutions territoriales, réforme agraire ; rappelle certaines de ses déclarations tenues au Sénat en

1982 et en Nouvelle-Calédonie en avril 1981 - (p. 3543) : encouragement donné par le Président de la République et le Gouvernement au mouvement indépendantiste ; vote et mise en place d'un nouveau statut : organisation déplorable des élections ; passivité des autorités à l'égard des violences indépendantistes ; prise en otage d'un sous-préfet ; caractère minoritaire du mouvement indépendantiste - (p. 3544) : interroge le Gouvernement sur son intention d'accélérer le processus d'autodétermination ; déclaration des cinq Premiers ministres RPR de la Ve République : rétablissement de la loi républicaine et dialogue avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - (p. 3556) : changement de majorité à l'assemblée territoriale en 1982 - (p. 3559) : application de la loi-cadre de 1956 ; encouragement des mouvements indépendantistes par le Gouvernement de 1981 à 1984 - Interroge le Gouvernement sur ses intentions à l'égard du maintien de la sécurité et du Gouvernement illégal constitué en Nouvelle-Calédonie.

- **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie - (20 décembre 1984) - (p. 4835) :** événements survenus en Nouvelle-Calédonie depuis deux mois et création d'une commission de contrôle par le Sénat - Investigations en Nouvelle-Calédonie et à Paris - Mission ayant reçu le concours des membres du Gouvernement et de tous les fonctionnaires ayant eu à connaître des événements - Dépôt du rapport sur le bureau du Sénat le 13 décembre 1984 - Préoccupations du Sénat et demande de précisions sur la politique du Gouvernement - Image de la Nouvelle-Calédonie présentée par le Président de la République lors de l'allocation télévisée du 16 décembre inexacte et partisane - Situation ne se résumant pas à un affrontement entre deux communautés ethniques - Importance du métissage s'élevant à 30 % de la population totale et absence de ségrégation raciale - Hommes et femmes installés dans ce territoire depuis des générations ayant acquis des droits par leur travail - (p. 4836) : Constitution de la République interdisant toute exclusion fondée sur des considérations ethniques, c'est-à-dire sur une discrimination raciale - Prétention du FLNKS de ne solliciter que le vote des Canaques inacceptable - Populations mélanésiennes n'assumant pas le rôle et les responsabilités qui doivent être légitimement les leurs sur la terre de leurs ancêtres - Mise en oeuvre progressive de réformes permettant la poursuite du développement du territoire et le renforcement de la participation des mélanésiens à la direction des affaires du pays - Choix idéologique du parti socialiste privilégiant le mouvement indépendantiste - Statistiques électorales prouvant que les mouvements indépendantistes ne sauraient prétendre représenter la communauté mélanésienne - Patriotisme et sincérité des mélanésiens qui entendent obtenir le véritable épanouissement de leur peuple dans le cadre de la démocratie française - Impossibilité de priver des citoyens du droit de demeurer français - Réforme des institutions du territoire de 1963 n'étant pas à l'origine des revendications indépendantistes - Recul de l'Union calédonienne au cours des vingt dernières années - Mouvement indépendantiste privilégié dès l'arrivée au pouvoir de la gauche - Président de la République ne cachant pas son inclination vers l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie - Renversement de majorité à l'Assemblée territoriale en juin 1982 et installation d'un gouvernement indépendantiste sous la direction de M. Tjibaou - Atteinte grave à la liberté de circulation précédant les élections du 18 novembre 1984 - Absence d'intervention des forces de gendarmerie contre ceux qui interdisaient l'accès des urnes - (p. 4837) : sens civique de la majorité des électeurs permettant de dénombrier 50 % de suffrages exprimés - Constatation par le FLNKS de l'échec de son sabotage et création d'une sorte d'état insurrectionnel - Mission d'interposition et comportement statique de la gendarmerie conformément aux ordres reçus - Donne connaissance d'un télégramme adressé au Président du Sénat par le président des associations d'anciens combattants de Nouvelle-Calédonie - Télégramme faisant état de la protestation des anciens combattants contre les fauteurs de désordre, contre l'action des médias, contre la passivité des forces de l'ordre face à des débordements dangereux - Sentiments exprimés n'étant

ni de droite ni de gauche mais ceux de la majorité de la population - Gouvernement ayant refusé d'engager les forces de gendarmerie pour rétablir l'ordre responsable du pourrissement de la situation - Intention du Gouvernement quant au respect en Nouvelle-Calédonie de la loi républicaine et de l'assurance de la paix publique - Nouvelle Assemblée territoriale et nouveau gouvernement détenant du suffrage universel la légitimité démocratique - Devoir du Gouvernement de poursuivre la mise en place des institutions avec ces instances - (p. 4838) : nécessaire réduction des injustices pour la population mélanésienne - Poursuite du dialogue avec l'ensemble des tendances politiques du territoire dans la légalité républicaine - Autodétermination devant être offerte sans exclusive ni préférence à tous ceux qui vivent dans le territoire - Rôle de M. Edgar Pisani délégué du Gouvernement recevant les directives du Premier ministre - Rôle particulier de la France au sein de la communauté internationale du fait de sa présence en diverses parties du globe - Gouvernement digne de la France ne pouvant délibérément priver le pays de tels atouts sauf à accepter son effacement - Ambition de fraternité de la France - (p. 4849) : confirme avoir donné lecture mot à mot du télégramme remis personnellement par le Président du Sénat - Affaire de Wé et opération possible de commando selon le colonel Marchasson - Echange du sous-préfet contre trois détenus n'étant pas digne du Gouvernement de la République - Possibilité le 20 octobre 1984 de lever le barrage du tour cycliste - Témoignages provenant de responsables du maintien de l'ordre - Fusils pris aux européens lors de l'occupation de la commune de Thio toujours entre les mains des canaques.

BOURGINE (Raymond), sénateur de Paris (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 1094) : liberté de la presse et du choix du lecteur - Privatisation envisagée de l'information radiotélévisée nécessitant la liberté d'accès aux moyens de communication - Fixation d'un seuil limite de concentration - Suppression par la commission spéciale des articles 10 à 12 visant exclusivement M. Robert Hersant - Transparence des groupes de presse - (p. 1095) : conditions d'une saine concurrence justifiant les aides publiques - Tarifs postaux préférentiels - Equipe rédactionnelle - Prix des journaux - Recettes publicitaires - Condamne le procédé des centrales d'achat regroupant les annonceurs publicitaires - Tarifs de publicité devant être imprimés puis respectés - Etude du problème des surcoûts de la presse par la commission de la transparence - Hommage rendu aux ouvriers du livre - Nouvelles méthodes de production - Rapport étroit entre les tarifs postaux préférentiels et la liberté de la presse - Commission de la concurrence instituée par le Gouvernement Barre - Rôle et fonctionnement de la commission de la transparence - Corporatisme de la presse dangereux pour son indépendance - Opposé à la commission paritaire proposée par la commission spéciale : majorité des membres désignés par le Premier ministre, pouvoirs excessifs - Propose une nouvelle composition et définit la mission de cette commission paritaire.

Suite de la discussion - (30 mai 1984) - **Art. 13** (p. 1217) : responsabilité du directeur de la publication et réalisation du journal par les journalistes - Equipe rédactionnelle - Opposition à la notion de société de rédacteurs - Clause de conscience et indemnités pour les journalistes en désaccord avec la ligne politique de leur journal - **Après l'art. 24** (p. 1222) : caractère illicite d'une publication et opposition à la couverture des sources d'information délictueuses - (p. 1223) : responsabilité du directeur de la publication - Détention provisoire d'un journaliste inculqué de recel de documents et pouvoirs du juge d'instruction - (p. 1227, 1228) : responsabilité du directeur de la publication pour les délits commis par la voie de cette publication - Notion de délit - Se déclare défavorable à l'amendement n° III-130 de M. Jean Cluzel, rapporteur (indication par les auteurs utilisant un pseudonyme de leur véritable nom au directeur de la publication ; divulgation par le directeur de la véritable identité de l'auteur en cas de poursuites) - **Après l'art. 14** (p. 1232) : nécessaire stabilité du régime fiscal et du régime postal particuliers à la presse - Notion d'organisations représentatives ; définition de la démocratie en tant que loi de la majorité dans le respect des droits de la minorité - Régimes fiscaux et postaux applicables à la presse - Exonération de la taxe professionnelle pour les grosses entreprises de presse.

Deuxième lecture [n° 473 (83-84)] - (30 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2438, 2439) : nécessité d'une loi sur la presse - Favorable au principe de la transparence - Dépôt d'un amendement à l'article 15 relatif à la création d'une commission pour le pluralisme de la presse - Amendement de la commission spéciale proposant un article additionnel tendant à exonérer de la taxe professionnelle les imprimeries de presse et de labeur - Importance du problème de la publicité - Rôle des centrales d'achat d'espaces publicitaires et nécessité d'instituer une vraie transparence des tarifs publicitaires - Problème des sondages politique et commercial - Interrogation sur la composition de la commission de la transparence proposée par la commission spéciale - Favorable à une composition identique à celle de la commission des sondages - Excès d'étatisation et du corporatisme souligné par M. Jean Cluzel dans son rapport - (p. 2442) : préfère la composition de la commission pour la transparence prévue par le Gouvernement à celle proposée par le Rapporteur - **Après l'art. 14 quater** (p. 2453) : problème de l'exonération de la taxe professionnelle aux imprimeurs qui sont en même temps brocheurs et routeurs - **Art. 15** (p. 2456) : son amendement n° 1 : nouvelle rédaction du 1^{er} alinéa de cet article relatif à la création et à la mission de la commission pour le pluralisme de la presse ; devenu sans objet - Opposé à la notion de commission paritaire et nécessité de prévoir une commission impartiale composée de magistrats, de personnes désignées pour leurs compétences et leur impartialité - Importance du problème de la publicité dans la compétition entre journaux - (p. 2458) : impossibilité d'être à la fois juge et partie.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - **Suite de la discussion** - (25 novembre 1984) - **Titre III** (p. 3560) : taux d'abstention et résultat des élections à l'assemblée territoriale en Nouvelle-Calédonie.

Postes et télécommunications - (25 novembre 1984) (p. 3580, 3581) : exemple de la poste américaine - Regrette l'opacité de la comptabilité du budget des PTT : suppression de la rémunération par le Trésor des fonds des chèques postaux, avantages consentis à la presse - **Télécommunications** : exemples américain et anglais en matière de téléphone ; critique l'augmentation du tarif téléphonique, contraire à la logique du service public ; rattachement abusif au budget des PTT de la filière électronique et du Centre national d'études spatiales ; annonce l'intention du groupe RPR de ne pas voter le budget des PTT - (p. 3582) : prend l'engagement de confier les télécommunications à la

logique du marché - Art. 43 (p. 3597) : demande une réforme du statut des télécommunications : autonomie financière.

- **Fait personnel** - (25 novembre 1984) (p. 3576) : mise au point sur certains propos de M. Ramassamy, relatifs au département de la Réunion et à la Nouvelle-Calédonie.

BOURGOING (Philippe de), sénateur du Calvados (président du groupe UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (26 juin 1984) (p. 1828).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (31 octobre 1984) (p. 2950).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales (12 décembre 1984) (p. 4444).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord [n° 290 (83-84)] (2 mai 1984) - Anciens combattants et victimes de guerre.

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie [n° 89 (84-85)] (27 novembre 1984) - Commission d'enquête et de contrôle.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 6 (5 septembre 1984) (p. 2476) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement (grandes orientations du Gouvernement en matière d'éducation).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : problèmes laitiers** - (12 avril 1984) (p. 308) : négociations de Bruxelles et constat d'échec - Traitement de la production laitière de l'Irlande privilégié - Importance de la production laitière pour de nombreuses exploitations.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la**

lutte contre leur pollution [n° 495 (82-83)] - (17 avril 1984) - Discussion générale (p. 382) : référence à la loi de 1964 - Nombre de stations d'épuration et qualité des rivières - Protection et entretien des eaux - Compétences des agences et comités de bassin - Blocage des redevances ; incidences sur le déroulement des programmes d'assainissement - Limitation de la hausse des tarifs publics - Difficultés d'obtention de dérogations - Compétences et moyens des agences - Modalités de fixation des redevances - Composition des conseils d'administration des agences et des comités de bassin - Représentation des conseils régionaux - Opposition à la représentation des syndicats.

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social [n° 247 (83-84)]** - (2 mai 1984) - Art. 2 (p. 564) : son amendement n° 19 : composition du Conseil économique et social comprenant six représentants des professions libérales ; retiré.

- **Conclusions du rapport de M. Raymond Poirier**, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les propositions de loi (n° 428, 82-83) de M. André Rabineau, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 32, 83-84) de M. Robert Schwint, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 190, 83-84) de M. Fernand Lefort, visant à étendre aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants d'Algérie le droit aux campagnes doubles, (n° 287, 83-84) de M. André Jouany, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 288, 83-84) de M. Michel Maurice-Bokanowski, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord et (n° 290, 83-84) de M. Philippe de Bourgoing, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord [n° 292 (83-84)] - (10 mai 1984) - Discussion générale (p. 716) : reconnaissance par la loi du 9 décembre 1974 pour les anciens combattants d'Afrique du Nord de droits égaux à ceux de tous les anciens combattants - Equité.

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)]** - Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Art. 23 quinquies (p. 814) : soutient l'amendement n° 102 de M. Roland du Luart (exception au droit de préemption du preneur pour les constitutions de servitudes et les cessions de mitoyenneté).

- **Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Deuxième lecture [n° 264 (83-84)]** - Suite de la discussion - (23 mai 1984) - Après l'art. 36 ter (p. 1038) : se déclare opposé à l'amendement n° 98 de M. Jacques Habert (organisation d'un concours de pronostics basé sur les résultats des matches de football et décret en Conseil d'Etat fixant l'organisation de ce concours) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1041) : au nom du groupe UREI, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - Hommage au travail de M. Roland Ruet, rapporteur, dans le domaine du sport.

- **Projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public [n° 355 (83-84)]** - (21 juin 1984) - Art. 2 (p. 1725) : son amendement n° 20, soutenu par M. Roland du Luart : équivalence des diplômes de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles avec les diplômes de l'enseignement général ou de l'enseignement technique ; retiré - Art. 3 : son amendement n° 21, soutenu par M. Roland du Luart : harmonisation devant s'effectuer dans un délai de deux ans ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 7 (p. 1730) : son amendement n° 23, soutenu par M. Roland du Luart : établissements comportant un conseil d'établissement compétent dans le domaine de l'organisation intérieure, conditions d'organisation et de fonctionnement de ces conseils déterminées par décret ; retiré.

- Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] - (30 juin 1984) - Discussion générale (p. 2059, 2060) : projet de loi ne respectant ni la paix scolaire, ni la liberté de l'enseignement - Importante manifestation, le 24 juin, des défenseurs de l'école privée - Echec de la majorité gouvernementale aux élections européennes du 17 juin dernier - Référendum permettant aux Français de se prononcer démocratiquement sur le projet relatif à l'enseignement - Examen approfondi du Sénat sur ce texte en cas de rejet de la présente motion - Souci d'assurer aux enfants les meilleures conditions d'enseignement - (5 juillet 1984) - Art. unique (p. 2109) : vote par le groupe UREI de la motion sur le référendum.

- Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] - (7 août 1984) - Discussion générale (p. 2310) : examen partiel par l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'enseignement privé - Adoption par le Sénat d'une motion tendant à soumettre au référendum ce projet ressortissant à l'organisation des pouvoirs publics - Modification imprécise de l'article 11 de la Constitution - Accroissement des pouvoirs du Président de la République - Retrait de la loi Savary - Interview de M. Casamayor, éminent juriste et membre de l'association pour le référendum, à l'émission « Soir 3 » - Difficultés économiques et sociales actuelles des Français - (p. 2311) : garanties constitutionnelles accordées aux libertés - Réunion du Congrès suggérée par le président Poher - Groupe de l'UREI favorable à la question préalable.

- Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public [n° 389 (83-84)] - (22 août 1984) - Art. 1 (p. 2401) : son amendement n° 15 : possibilité de prorogation d'activité pour les fonctionnaires ou agents de l'Etat victimes des lois d'exception du régime de Vichy ; retiré - Soutient l'amendement n° 16 de M. Roland Ruet (maintien de la limite d'âge à soixante-huit ans pour les présidents de section du Conseil d'Etat et les présidents de chambre de la Cour des comptes).

- Célébration du centenaire de la loi d'organisation municipale de 1884 - (25 octobre 1984) (p. 2768) : loi de 1884 faisant des communes les collectivités de base de la société française, le premier palier de la démocratie - Grands principes de cette loi demeurés intacts - Lois de décentralisation contribuant à étendre les pouvoirs et les responsabilités municipaux, commune, passage obligé de la démocratie locale vers la démocratie nationale à travers les démocraties départementales et régionales - Premier lieu de dialogue et de contact entre les citoyens - Souci du Parlement d'adapter les structures communales aux nouvelles perspectives - Hommage au travail accompli par M. Lionel de Tinguy et aux efforts déployés par MM. Marc Becam et Christian Bonnet - Décentralisation devant préserver l'équilibre entre autonomie locale et unité nationale - Commune devant demeurer la garante des libertés et le moyen de transmission de la civilisation - Attachement à l'institution communale, cadre naturel de l'exercice de la démocratie et de la rencontre.

- Projet de loi relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées [n° 10 (84-85)] - (30 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2920) : pourcentage important des créances alimentaires impayées - Conséquences pour les enfants - Echec des précédentes procédures spécifiques visant à solutionner les problèmes de recouvrement : raisons d'ordre psychologique ; insolvabilité du débiteur ; sous-information des intéressés - Allocation d'orphelin attribuée depuis 1975 par les caisses d'allocations familiales au parent isolé pour les enfants mineurs - Recherche d'un équilibre entre la responsabilité du débiteur et l'aide au parent isolé - Double mission de recouvrement

des organismes débiteurs de prestations familiales - Alourdissement des frais de fonctionnement de ces organismes - Création d'un service de renseignements spécialisé ayant pour mission d'informer les parents divorcés sur leurs droits et leurs devoirs respectifs - (p. 2921) : insolvabilité réelle ou organisée du débiteur - Favorable à l'intervention du commissaire de la République dans la procédure de recouvrement des créances.

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Art. 33 (p. 3399) : son amendement n° I-84 : suppression de cet article relatif au taux de majoration applicable aux rentes viagères ; retiré - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3418) : vote par le groupe de l'UREI de la première partie du projet de loi de finances pour 1985 amendée par le Sénat.

- Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 89, 84-85) de M. Philippe de Bourgoing et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie [n° 89 (84-85)] - (27 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3737) : au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable à la création d'une commission de contrôle.

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Vote sur l'ensemble - (8 décembre 1984) - (p. 4282, 4283) : vote négatif du groupe de l'UREI sur l'ensemble du budget 1985 - Artifice d'une baisse des prélèvements obligatoires - Caractère conjoncturel des mesures concernant l'impôt sur le revenu - Effets néfastes en matière fiscale de la politique agricole - Dérapage du déficit prévisionnel - Charge de la dette - Annulations de crédit en cours d'exercice - Mission de contrôle parlementaire de l'exécutif.

- Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (10 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4313) : manifestation du 24 juin 1984 en faveur de l'enseignement privé - Retrait du projet Savary - Education des jeunes Français - Instruction civique - Demande de la part du parti socialiste et du comité d'action laïque d'un grand service public et unifié de l'éducation nationale - Enseignement privé - Contrat simple - Notion de caractère propre - Notion de crédits limitatifs et risque d'asphyxie pour l'enseignement privé - Modalités de choix des enseignants - Rapports entre l'école et la commune - Adaptation de l'éducation nationale au monde moderne - Définition d'une réelle décentralisation scolaire - (p. 4314) : vote favorable sur ce texte après son amendement par les commissions.

- Projet de loi de finances pour 1985 - Nouvelle lecture [n° 171 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4779) : vote de la première partie de la loi de finances pour 1985 par le groupe de l'UREI, malgré certaines réserves - Mission parlementaire de contrôle de l'exécutif - Fiscalité agricole : prise en compte de certaines propositions sénatoriales - Régime fiscal des groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC - Budget pour 1985 ne répondant pas aux priorités nationales : réduction du déficit extérieur ; relance de l'investissement productif - Diminution regrettable des dépenses d'équipement de l'Etat - Groupe de l'UREI opposé à l'adoption de ce budget.

BOUVIER (Raymond), sénateur de la Haute-Savoie (UCDP, puis UC) - *Secrétaire du Sénat.*

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant du comité des finances locales (loi n° 79-15 du 3 janvier 1979) (4 mai 1984) (p. 593).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (23 mai 1984) (p. 1041).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne (24 octobre 1984) (p. 2726).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques (12 décembre 1984) (p. 4468).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (12 décembre 1984) (p. 4478).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (14 décembre 1984) (p. 4608).

Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 378 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 32 (84-85)] (17 octobre 1984) - Aménagement du territoire et Plan.

INTERVENTIONS

- Question au Gouvernement : quotas laitiers européens - (10 mai 1984) (p. 706) : accord européen sur les quotas laitiers - Prime de non livraison - Incidences sur la production laitière des régions et départements de montagne - Mise en place d'un fonds d'urgence - Suppression des subventions destinées à favoriser la consommation de lait par les enfants - Débat sur la politique agricole.

- Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 272 (82-83)] - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 862) : loi du 13 juillet 1972 étendant aux personnels des communes le droit à une formation professionnelle continue - Création du Centre de formation des personnels communaux, CFPC - Projet visant à concrétiser l'unité de la fonction publique et CFPC s'adressant uniquement aux agents communaux - Favorable à la départementalisation de la formation - Planification nécessaire de la formation par le centre national - Problème de l'égalité des chances assuré à tous les fonctionnaires territoriaux - Substitution de la tutelle de l'Etat à l'autonomie du CFPC - Fixation du taux de cotisation par l'Etat - (p. 863) : implantation dans chaque département d'une délégation des centres régionaux devant être précisée dans la loi - Vocation essentiellement pédagogique des centres régionaux et nationaux - Fixation de la composition du conseil d'orientation et des règles de désignation de ses membres relevant de la seule compétence du Parlement - Souhaite un traitement particulier de la région parisienne - Libre administration des collectivités territoriales relevant de l'article 72 de la Constitution - Réforme coûteuse n'apportant rien de neuf pour les centres régionaux - Futur rôle des instituts régionaux d'administration, IRA, dont le fonctionnement sera financé par les collectivités territoriales - Transfert de charges inadmissible - Rôle fondamental joué par le CFPC rappelé par M. Daniel Hoefel, rapporteur - Souhaite que le Sénat amende le texte de ce projet de loi - Art. 11 (p. 871) : son amendement n° 79 : création dans chaque région d'un établissement public administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière ; adopté - Art. 13 (p. 873) : son amendement n° 81 : présentation des listes des candidats par les organisations syndicales des fonctionnaires territoriaux ; retiré - Art. 15 (p. 875) : son amendement n° 82 : désignation des membres du conseil d'orientation par le conseil d'administration du centre régional et désignation par quart ; retiré - Art. 17 (p. 880) : soutient l'amendement n° 84 de M. Charles Bosson (rôle du Centre national de formation de la fonction publique territoriale) - Art. 18 (p. 881) : son amendement n° 86 : président du conseil d'administration assisté de deux vice-présidents élus l'un parmi les représentants des collectivités territoriales et l'autre parmi les représentants du personnel ; devenu sans objet - Art. 27 (p. 888) : son amendement n° 88 : biens, droits et obligations du Centre de formation des personnels communaux ne pouvant être transférés aux centres départementaux de gestion ; rejeté - Art. 28 (p. 889) : son amendement n° 89 : garantie des droits acquis des agents des centres de formation des personnels communaux ; adopté - Son amendement n° 90 : garantie des droits acquis en matière de rémunération et d'échelle indiciaire ; retiré - Après l'art. 30 (p. 891) : se déclare favorable à l'amendement n° 99 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (institution d'un centre de formation concernant certains départements de la région Rhône-Alpes).

- Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 2710) : prise en compte depuis 1960 de la spécificité montagnarde, ayant favorisé le développement d'une politique globale et cohérente de la montagne - Principaux handicaps de la montagne : désertification démographique et dévitalisation économique - Crise des activités économiques traditionnelles - Sous-emploi - Fermeture des services publics - Dégradation

de l'espace montagnard - Richesse des zones de montagne : structures d'accueil touristique, ressources naturelles et énergétiques - Solidarité nationale - (p. 2711) : politique de rénovation rurale instaurée en 1967 - Associations foncières pastorales et groupements pastoraux institués en 1972 - Rôle de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, depuis 1975 - Création en 1979 du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Texte en examen globalement positif mais perfectible - Développement agricole en montagne - Renforcement des compétences et accroissement des moyens financiers des collectivités territoriales de montagne - Instauration d'une redevance pour le ski de fond - Secours en montagne - Réforme du régime juridique des sections de communes et des biens et droits indivis entre plusieurs communes - Compétences nouvelles accordées aux départements montagnards : récupération des terres incultes, gestion et attribution des quotas d'énergie hydro-électrique ; perception d'une taxe sur les tarifs des remontées mécaniques - Absence de prise en considération des sociétés anciennes, issues de la coutume - Absence de décentralisation des procédures de remembrement aménagement et de boisement reboisement - Déconcentration de la procédure des unités touristiques nouvelles, UTN - Défense de l'autonomie locale : meilleure représentation des élus locaux au sein des comités de massif ; composition de ces comités - (p. 2712) : création d'un conseil national de la montagne - Refonte du régime juridique des sections de communes - Défense de l'autonomie locale - Amendement de la commission des lois visant à supprimer l'article 4 A relatif à l'institution d'un conseil national pour le développement, l'aménagement et la protection de la montagne - Opposé à la permission accordée aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, d'exploiter directement des terres en zone de montagne - Attachement à l'initiative privée et à la liberté d'entreprendre - Absence de référence à l'application du statut du fermage - Regrette l'application des quotas laitiers dans les zones de montagne - Lourdeur des procédures relatives aux UTN - Commission des lois plutôt favorable à une loi-cadre ou une loi de programme - Modicité des crédits prévus risquant d'entraîner des mesures d'application décevantes - Art. 1^{er} A (p. 2732) : son amendement n° 125 : suppression de cet article définissant les finalités et les composantes de la politique de la montagne ; rejeté - Art. 4 A (p. 2737) : son amendement n° 126 : suppression de cet article relatif à la création d'un conseil national pour le développement, l'aménagement et la protection de la montagne ; retiré - Art. 4 (p. 2739) : favorable à la composition des comités de massif proposée par l'Assemblée nationale - Présidence de ces comités par un élu local - Nouvelle mission du représentant de l'Etat au sein de ces comités.

Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Rapporteur pour avis - Art. 4 (suite) (p. 2752) : ses amendements, n° 127 : comité de massif comprenant une majorité de représentants des régions, des départements, des communes ou de leurs groupements ; adopté ; et n° 128 : présidence du comité de massif par un des représentants des collectivités locales élu en son sein ; rejeté - (p. 2757) : son amendement n° 129 : comité de massif ayant pour objet de faciliter par ses avis et ses propositions la coordination des actions publiques dans le massif ainsi que le maintien et l'organisation des services publics ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 424 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (comité de massif ayant pour objet de faciliter par ses avis et ses propositions la coordination des actions publiques dans le massif et l'organisation des services publics) - (p. 2758) : son amendement n° 131 : consultation du comité de massif sur l'élaboration des prescriptions particulières de massif et sur les projets de créations d'unités touristiques nouvelles ; retiré - (p. 2760) : son amendement n° 133 : audition par le comité à l'initiative de son président ou à la demande de l'un de ses membres de toute personne dont l'audition est de nature à éclairer ses travaux ; retiré - Chapitre III (p. 2761) : son amendement n° 134 : suppression de la

division « Chapitre III » et son intitulé ; retiré - Art. 5 (p. 2763) : accepte l'amendement n° 27 de M. Jean Faure, rapporteur (prise en compte de la politique de la montagne dans le plan de la nation) - Art. 5 bis (p. 2765) : son amendement n° 136 : extension à l'enseignement supérieur du champ d'application de cet article ; adopté - Art. 5 ter (p. 2772) : son amendement n° 137 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la constitution de groupements d'intérêt public de recherche ; adopté - Art. 5 quater : son amendement n° 138 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'adaptation des prescriptions et procédures techniques en zone de montagne ; adopté - Art. 12 (p. 2777) : son amendement n° 151 : nouvelle rédaction de cet article visant à l'insertion dans le code rural d'un article tendant à supprimer la faculté offerte à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de demander dans les zones de montagne à bénéficier de l'autorisation d'exploiter les terres incultes ; devenu sans objet - Art. 12 (p. 2778) : souhaite laisser au conseil municipal et au maire la responsabilité d'organiser l'exploitation des terres incultes - Art. 7 (p. 2780) : son amendement n° 140 : sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural pouvant apporter leur concours technique aux communes de moins de deux mille habitants ; adopté - Son amendement n° 141 : suppression de la possibilité pour les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural d'intervenir en matière de terres incultes ou sous-exploitées ; adopté - Art. 10 (p. 2785) : son amendement n° 143 : remplacement des mots : « ou manifestement sous-exploitée » par les mots : « ou exploitée d'une manière manifestement insuffisante » ; devenu sans objet - (p. 2786) : accepte l'amendement n° 36 de M. Jean Faure, rapporteur (délai de trois ans retenu pour l'appréciation du caractère de sous-exploitation manifeste d'un fonds) - (p. 2787) : son amendement n° 145 : remplacement des mots : « aucune raison de force majeure », par les mots : « aucun motif grave » ; adopté - (p. 2789) : son amendement n° 294 : suppression de la notification de l'arrêté à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural en zone de montagne ; adopté - Art. 17 quater (p. 2805) : son amendement n° 155 : recours aux services d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole pour la réalisation de travaux conformes à l'objet de cette coopérative par les collectivités territoriales après un appel d'offre infructueux ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Rapporteur pour avis - Art. 26 bis (p. 2824) : son amendement n° 156 soutenu par M. Jean-Pierre Tizon : abrogation de la loi relative aux transports publics d'intérêt local et maintien de l'article 4 concernant l'organisation des transports de la région parisienne ; retiré - Art. 27 (p. 2825) : son amendement n° 157 soutenu par M. Jean-Pierre Tizon : servitudes de passage au profit de communes ne possédant pas de plan d'occupation des sols ; retiré - Art. 33 bis (p. 2829) : son amendement n° 158, soutenu par M. Jacques Larché, président de la commission des lois : suppression de cet article relatif aux fonctionnaires territoriaux exerçant un emploi permanent ou saisonnier ; adopté - Art. 35 : Art. L. 151-3 du code des communes (p. 2831) : ses amendements soutenus par M. Jacques Larché, président de la commission, n° 159 : fixation par le représentant de l'Etat d'un effectif pair de membres élus ; et n° 160 : modalités de scrutin applicables pour l'élection des membres de la commission syndicale ; adoptés - (p. 2832) : ses amendements n° 161 et 162, soutenus par M. Jacques Larché, président de la commission : participation de droit des maires des communes intéressées aux réunions de la commission syndicale ; adoptés - Art. L. 151-4 : son amendement n° 163 soutenu par M. Jacques Larché, président de la commission : raccourcissement du délai à l'issue duquel, en l'absence de délibération, la commission syndicale est dessaisie au profit du conseil municipal ; adopté - Art. L. 151-5 (p. 2841) : son amendement n° 164 : fixation par décret en Conseil d'Etat du montant minimal annuel des revenus d'une section de commune en-dessous duquel une commission syndicale n'est pas constituée ; adopté - Art. L. 151-6 (p. 2842) : son amendement n° 166 : extension de la compétence de la commission syndicale à

l'acceptation des libéralités; adopté - Son amendement n° 167: suppression de l'intervention du représentant de l'Etat en ce qui concerne les locations d'une durée inférieure à neuf ans; adopté - *Art. L. 151-7* (p. 2843): son amendement n° 170: suppression de l'intervention du préfet en cas de désaccord entre le conseil municipal et la commission syndicale; adopté - *Art. L. 151-8*: son amendement n° 171: autorisation de l'action du contribuable par le représentant de l'Etat en cas d'absence de commission syndicale; adopté - *Art. L. 151-9* (p. 2844): ses amendements n° 172, 173, 174 et 175: aménagement des modalités d'établissement du budget et de contrôle de l'utilisation des revenus des sections de communes; adopté - *Art. L. 151-11* (p. 2845): son amendement n° 176: critères d'attribution des terres à vocation pastorale ou agricole appartenant à une section par référence à l'article L. 188-2 du code rural; adopté - *Art. L. 151-12*: son amendement n° 177: faculté de transfert à la commune des biens d'une section en l'absence de constitution de la commission syndicale; adopté - *Art. L. 151-13*: son amendement n° 178: défaut de constitution de commission syndicale et transfert à la commune des biens de la section; cas de l'absence d'électeurs; adopté - (p. 2846): son amendement n° 180: transfert de biens: compétence du représentant de l'Etat après avis favorable du conseil municipal; adopté - *Art. L. 151-16*: ses amendements n° 183: extension de la procédure de vente à la totalité des biens de la section; et n° 184: règle de majorité applicable à la délibération du conseil municipal, relative aux aliénations des biens de la section; adoptés - (p. 2847): son amendement n° 185: règle de majorité pour la délibération relative à l'engagement de tout ou partie des biens de la section dans une association syndicale; adopté - *Art. L. 151-16 bis*: son amendement n° 188: décision prise par arrêté du représentant de l'Etat en cas de désaccord ou d'insuffisance de quorum des électeurs de la section; adopté - *Art. L. 151-18* (p. 2848): son amendement n° 190: limitation de la faculté de constituer une union de sections aux seules sections disposant d'une commission syndicale; adopté - *Après l'art. 35* (p. 2848, 2849): ses amendements n° 191 et 192: entrée en vigueur du régime juridique des sections de communes avant les prochaines élections municipales; adoptés - *Art. 36* (p. 2849): gestion des biens indivis entre plusieurs communes; loi du 18 juillet 1837 - Cas du massif pyrénéen - *Projet Fouchet* - Modifications du régime juridique actuel: institution de la commission syndicale obligatoire; extension des compétences à l'aménagement des biens indivis et aux actes de disposition; possibilité de gestion de biens - Faculté d'extension des attributions du syndicat de communes - Modalités de sortie d'une commune de l'indivision - Avis défavorable de la commission à l'ouverture d'un budget annexe pour les communes indivisaires - (p. 2850): volonté de la commission de préserver l'intégrité du bien indivis - *Art. L. 162-1 du code des communes*: son amendement n° 194: représentation du maire dans la commission syndicale en cas de carence dans la nomination des délégués du conseil municipal; adopté - *Art. L. 162-2* (p. 2851): son amendement n° 196: attributions de la commission syndicale: suppression de la notion d'aménagement des biens; adopté - (p. 2852): s'oppose à l'amendement n° 327 de M. Franz Duboscq (suppression du budget annexe pour la répartition de l'excédent des recettes ou des dépenses de la commission syndicale) - (p. 2853): ses amendements n° 197: fixation d'un délai pour la délibération des conseils municipaux sur la répartition d'excédents du budget de la commission syndicale; n° 198: suppression pour une commune de l'obligation de budget annexe pour l'inscription de l'excédent du budget de la commission syndicale; n° 199: avis éventuel du conseil général sur la répartition des excédents de la commission syndicale; et (p. 2854): n° 200: harmonisation des pratiques de gestion des indivisions entre les communes avec les dispositions du code des communes; adoptés - *Art. L. 162-3*: son amendement n° 201: caractère facultatif de la constitution d'un syndicat de communes; adopté - *Art. L. 162-4* (p. 2857): ses amendements n° 203 et 204: référence à l'article 815 du

code civil; retirés - Son amendement n° 205: paiement en espèces de la commune sortant de l'indivision dans le cas d'un bien ne pouvant être effectivement partagé; retiré - Cas des établissements thermaux - Son amendement n° 207: suppression de l'obligation faite aux communes restant en indivision de se constituer en groupement forestier ou pastoral; adopté - *Après l'art. 36: Art. L. 162-5 du code des communes* (p. 2859): son amendement n° 208: suppression de cet article relatif aux règles applicables aux décisions du président et aux délibérations de la commission syndicale; adopté - *Art. 43* (p. 2872): son amendement n° 209: pouvoirs de police du maire en zone de montagne: possibilité de dispositions particulières pour les véhicules à usage professionnel; rejeté - *Art. 48* (p. 2877): son amendement n° 210: affectation du produit de la redevance instituée sur le ski de fond; adopté - *Art. 48 bis* (p. 2878): son amendement n° 211: suppression des deux alinéas de cet article relatifs à l'objet de l'association départementale ou interdépartementale pour la promotion du ski de fond et à sa capacité de recevoir la redevance pour l'accès aux pistes de ski de fond; retiré - *Après l'art. 52* (p. 2880): son amendement n° 212: affectation du produit de la taxe communale instituée par l'article 50; rejeté - *Art. 53* (p. 2881): son amendement n° 213: affectation de la taxe départementale sur le tarif des remontées mécaniques; retiré - Versement d'une contribution aux communes victimes d'une absence ou d'une insuffisance éventuelle de neige - (p. 2882): intervient contre l'amendement n° 115 de M. Jean Faure, rapporteur (éventuelle affectation du produit de la taxe aux dépenses d'indemnisation des servitudes instituées aux articles 27 à 29).

- **Question au Gouvernement: difficultés des transporteurs routiers à la frontière suisse** - (13 décembre 1984) (p. 4515): décision de la Suisse d'instaurer une taxe sur le trafic des poids lourds étrangers franchissant ses frontières - Conséquences de cette mesure et absence de réaction du Gouvernement français - Engagement pris par M. Charles Fiterman, précédent ministre des transports, sur l'indemnisation des communes de Haute-Savoie victimes de préjudices du fait de la grève des camionneurs de février 1984.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne - Deuxième lecture [n° 96 (84-85)]** - (14 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4552): satisfait des convergences de vues entre l'Assemblée nationale et le Sénat - Régime des biens sectionnaires et des biens indivis entre plusieurs communes - Divergences d'ordre technique - Autonomie communale et solidarité intercommunale - Administration des biens et droits indivis - Avis du conseil général dans la répartition de l'excédent des recettes ou des dépenses votées par la commission syndicale - Règlement des conflits entre la commune et la commission syndicale - *Art. 17 quater* (p. 4567): se déclare favorable à l'amendement n° 31 de M. Jean Faure, rapporteur (intervention des coopératives d'utilisation de matériel agricole, CUMA, en zone de montagne; collectivités concernées assimilées à des tiers non associés).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 112 (84-85)]** - (17 décembre 1984) - *Art. 2* (p. 4625): son amendement n° 76, soutenu par M. Jean Cauchon: définition des organismes habilités à signer les accords relatifs aux stages d'initiation; adopté.

BOYER (Jean), sénateur de l'Isère (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales; en démissionne (2 mai 1984) (p. 526).

Est nommé membre de la commission des affaires économiques (2 mai 1984) (p. 550).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (14 décembre 1984) (p. 4608).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses (18 décembre 1984) (p. 4723).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 515 (JO Débats 26 mai 1984) (p. 1150) à M. le secrétaire d'Etat aux personnes âgées : aide à domicile (difficultés des associations locales d'aide à domicile en milieu rural) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (22 juin 1984) (p. 1759).

n° 554 (JO Débats 20 octobre 1984) à M. le ministre de l'agriculture : lait et produits laitiers (évolution de la situation laitière dans le département de l'Isère).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)] - (14 mai 1984) - Discussion générale (p. 759) :** installation facilitée des jeunes agriculteurs - Environnement économique et social - Rémunérations, niveau de vie et conditions de travail des agriculteurs - Quotas laitiers - (p. 760) : disparités entre les différents partenaires européens - Contrôle strict des importations de matières premières de substitution - Suppression à partir de 1985 des montants compensatoires monétaires, MCM ; amélioration du revenu agricole - Gains de productivité des exploitations laitières pour compenser la faible hausse des prix - Remise en cause de cette évolution par la décision de Bruxelles - Conséquences sur le marché de la viande bovine - Evolution défavorable du budget de l'agriculture - Non application de la loi d'orientation agricole de 1980 - Satisfait du recul de ce texte par rapport aux projets de 1981 sur les offices fonciers départementaux et cantonaux - Finalité du renforcement du contrôle des structures - Restriction regrettable de la taille des exploitations - Diminution des candidats à l'exploitation liée à l'évolution démographique - Régime d'autorisations préalables se substituant aux autorisations de droit - Contraintes appliquées aux pluriactifs - Non respect des spécificités locales - (p. 761) : référence à des critères nationaux pour encadrer la surface minimum d'installation, SMI - Réforme du statut du fermage - Promotion d'un système locatif de terres - Droits équilibrés entre les bailleurs et les preneurs - Conséquences inquiétantes de la loi Quilliot sur le marché immobilier - Répression des fraudes en matière de mise en pension d'animaux ; respect des habitudes locales - Loi du 3 janvier 1972 relative à l'agriculture en zone de montagne - Conversion du métayage en fermage.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 354 (83-84)] - (19 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1587, 1588) :** importance de l'abaissement de l'âge de la retraite des commerçants et artisans - Amendements de la commission tendant à préserver les compétences de la commission nationale informatique et libertés et à garantir les droits des usagers en cas d'accident du travail - Adoption par la commission du volet agricole sous réserve de quatre amendements - Modifications adoptées par la commission au titre II du projet de loi, tendant à éviter d'alourdir les contraintes pesant sur les petites entreprises du fait des lois Auroux - S'interroge sur la fréquence du dépôt de projets de loi portant diverses dispositions d'ordre social - Examen attentif par le Sénat

des modalités de la consultation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés - Réforme de l'assurance chômage par voie d'ordonnances autorisées par le Parlement en décembre dernier - Engagement de M. Bérégovoy à ouvrir le débat de ratification au cours de la session de printemps - Proposition du Gouvernement d'ajuster les dispositions relatives à la protection sociale des chômeurs dans le code de la sécurité sociale aux nouvelles dispositions du code du travail relatives à l'assurance chômage - (p. 1589) : notion de ratification implicite retenue par le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat constituant une atteinte aux prérogatives parlementaires - Amendement de la commission autorisant la ratification pure et simple des ordonnances sauvegardant les prérogatives parlementaires - **Art. 1 (p. 1593) :** son amendement n° 1 : nouvelle rédaction du second alinéa de cet article tendant à soumettre à la procédure prévue par cet article, la création du fichier d'information sur les retraites ; adopté - **Art. 5 (p. 1595) :** ses amendements, n° 2 : suppression du caractère facultatif de la participation ; et n° 3 : suppression de la fixation du plafond à 5 % du taux horaire ; adoptés - **Après l'art. 8 :** son amendement n° 4 : entrée en application des articles 7 et 8 au 1^{er} octobre 1984 ; adopté - **Après l'art. 12 quinquies (p. 1597) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 25 de M. Charles Bonifay (prise en compte comme travailleurs indépendants des personnes assurant la distribution à domicile, au titre de revendeur, courtier ou commissionnaire) - (p. 1598) : son amendement n° 29 : exonération du versement de leurs cotisations sur leurs allocations ou pensions pour les assurés retraités ainsi que leurs ayants droit bénéficiant d'une pension de reversion dont les revenus n'excèdent pas un montant fixé chaque année par décret ; adopté - **Art. 16 :** ses amendements, n° 5 : suppression de la possibilité pour les conjoints collaborateurs n'ayant aucun statut social propre de siéger au sein des conseils d'administration ; et n° 6 : possibilité d'être administrateur d'une caisse locale ou régionale du régime général de sécurité sociale et d'une union de recouvrement ; adoptés - **Après l'art. 19 (p. 1600) :** s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Charles Bonifay (création d'un Conseil général des hôpitaux auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale) - Reprise de l'amendement présenté par le Gouvernement à l'Assemblée nationale - (p. 1601) : précise que la commission s'est exprimée sur la procédure retenue et non pas sur le fond - **Art. 19 bis (p. 1602) :** son amendement n° 7 : suppression de cet article relatif au mode d'exercice des fonctions d'administrateur ; adopté - **Art. 20 :** son amendement n° 8 : paiement d'une double cotisation par les retraités du régime agricole qui continuent d'exploiter ; adopté - **Après l'art. 26 (p. 1603) :** son amendement n° 11 : revalorisation des rentes d'accident du travail à la charge de l'organisme d'assurance ; adopté - (p. 1604) : son amendement n° 28 : possibilité pour les sages-femmes de prescrire dans la limite de leur compétence un arrêt de travail donnant lieu à versement d'indemnités journalières ; adopté - **Avant l'art. 27 :** son amendement n° 12 : ratification des ordonnances de février et mars 1984 relatives au revenu de remplacement des travailleurs involontairement privés d'emploi ; adopté - **Art. 35 (p. 1605) :** son amendement n° 13 : nationalité française obligatoire pour les administrateurs des caisses mutuelles régionales ; adopté - **Art. 39 (p. 1606) :** son amendement n° 14 : délégué syndical étant de droit représentant syndical au comité d'entreprise dans les entreprises de moins de 500 salariés ; adopté - **Avant l'art. 41 bis (p. 1608) :** accepte l'amendement n° 21 de M. Jean Cluzel (inéligibilité aux conseils consultatifs créés par la loi du 1^{er} juillet 1983 des élus locaux du ressort de la caisse des salariés) - **Art. 41 bis (p. 1609) :** accepte l'amendement n° 26 de M. Jean Cluzel (représentation spécifique des cadres pour la désignation des représentants du personnel dans les conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne) - **Après l'art. 41 bis (p. 1610) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 22 de M. Jean Cluzel (modalités d'élection des représentants des déposants au conseil d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne) - **Art. 42 (p. 1611) :** son amendement n° 16

infraction constatée par les seuls inspecteurs du travail ; adopté - Art. 46 (p. 1612) : son amendement n° 17 : possibilité pour les organisations syndicales de désigner parmi le personnel un représentant assistant avec voix consultative aux réunions du comité ; adopté - Art. 50 : son amendement n° 18 : suppression de cet article fixant les conditions dans lesquelles peuvent être modifiés le nombre et la composition des collèges électoraux procédant à l'élection des délégués du personnel ; adopté - Art. 53 (p. 1613) : son amendement n° 19 : suppression de cet article qui fixe les conditions dans lesquelles peuvent être modifiés le nombre et la composition des collèges électoraux pour l'élection des membres du comité d'entreprise ; adopté - Art. 55 : son amendement n° 20 : suppression de cet article relatif au versement de la prime de retraite aux salariés qui quittent volontairement l'entreprise à partir de soixante ans ; adopté.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2725) : avant-projet de loi présenté en conseil des ministres, en décembre 1982, s'inspirant des propositions de la commission d'enquête parlementaire sur la situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagne et défavorisées - Reconnaissance des spécificités des différents massifs - Renforcement des moyens juridiques des collectivités locales - Conditions particulières d'aménagement de l'espace - Développement de la pluriactivité - Projet en examen suscitant une vive déception des montagnards - Application des quotas laitiers aux zones de montagne - Baisse constante du prix de la viande - Mesures significatives adoptées à Bruxelles en faveur de l'agriculture allemande - Nécessaire défense de l'agriculture montagnarde française soumise à des handicaps spécifiques - Attente d'une véritable loi de programme assortie des moyens financiers correspondants - Ambiguïté de la notion d'autodéveloppement - Absence de dispositions tendant à favoriser le développement et l'implantation de nouvelles activités industrielles ou artisanales - (p. 2726) : nécessaire développement des réseaux routiers et ferroviaires susceptibles de faire face au développement du tourisme en haute montagne - Equipement touristique de la moyenne montagne - Maintien des services publics en milieu rural.

Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Art. 4 (suite) (p. 2756) : réel problème de la composition et de la présidence des comités de massif - Souhaite que le représentant de l'Etat préside les comités - Art. 12 (p. 2777) : son amendement n° 7 : suppression de cet article relatif à la possibilité pour la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de demander l'autorisation d'exploiter des terres incultes ou manifestement sous-exploitées ; adopté - Art. 7 (p. 2780) : son amendement n° 261 : sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural pouvant prêter leur concours aux communes de moins de deux mille habitants dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ; adopté - Se déclare favorable à l'amendement n° 140 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural pouvant apporter leur concours technique aux communes de moins de deux mille habitants) - Art. 8 (p. 2782) : son amendement n° 337 : nouvelle rédaction de cet article concernant le troisième alinéa, a, de l'article 3 du code rural tendant à distinguer les opérations de remembrement ou de remembrement-aménagement ; adopté - Art. 9 (p. 2783) : son amendement n° 8 : demande d'attribution pouvant être rejetée exceptionnellement dans le cas d'une opération de remembrement-aménagement ; retiré - Art. 10 (p. 2785) : son amendement n° 262 : possibilité pour toute personne physique ou morale de demander au représentant de l'Etat dans le département l'autorisation d'exploiter une parcelle susceptible d'une mise en valeur agricole, pastorale ou forestière ; adopté - (p. 2786) : se déclare favorable à l'amendement n° 36 de M. Jean Faure, rapporteur (délai de trois ans retenu pour l'appréciation du caractère de sous-exploitation manifeste d'un fonds) - Son amendement n° 263 : prise en compte comme élément de comparaison du critère de valeur

culturale et du critère de taille et de superficie ; adopté - (p. 2789) : son amendement n° 6 : droit d'exploiter attribué en priorité à un demandeur voisin agricole qui s'installe ; adopté - Art. 17 (p. 2801) : se déclare favorable à l'amendement n° 324 de M. Henri Belcour (priorité accordée pour la conclusion du bail aux habitants de la commune répondant aux conditions de capacités professionnelles et de superficie visées à l'article 188-2 du code rural) - Art. 17 quater (p. 2804) : son amendement n° 298 : suppression de cet article relatif à l'extension des possibilités d'intervention des coopératives d'utilisation de matériel agricole ; retiré.

Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Art. 36 : Art. L. 162-2 du code des communes (p. 2852) : son amendement n° 265 : modification des règles de majorité en ce qui concerne les décisions relatives aux acquisitions de biens immobiliers ; adopté - Art. L. 162-4 (p. 2856) : son amendement rédactionnel n° 266 ; retiré - Art. 38 : Art. L. 145-7 du code de l'urbanisme (p. 2866) : soutient l'amendement n° 354 de M. Michel Miroudot (mention du canoë-kayak au même titre que l'alpinisme et l'escalade) - Art. 42 (p. 2871) : se déclare favorable à l'amendement n° 106 de M. Jean Faure, rapporteur (dérogation sur certains sites à l'interdiction de déposer par aéronef à des fins de loisirs).

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3824) : inquiétude et découragement du monde agricole face à la crise - Evolution des prix à la production très défavorable par rapport à celle des coûts - Vieillesse démographique des zones rurales et désertification progressive des zones de montagne - Système des quotas de la production laitière - Moyens n'étant pas adaptés aux besoins - Appauvrissement de l'outil économique - Secteur agricole ne constituant plus une priorité - Effondrement des marchés de la viande bovine - Récolte exceptionnelle en céréales - Solidarité nationale devant s'exercer pour le maintien du revenu agricole - RFA et Grande-Bretagne compensant les décisions communautaires - Installation des jeunes devenant hypothétique - Dotation aux jeunes agriculteurs, DJA, augmentant de 23,7 %, mais augmentation des exigences de capacités professionnelles réduisant le nombre des bénéficiaires - Baisse des autorisations de programme - (p. 3825) : secteur agricole contribuant par ses excédents à un rétablissement de la balance commerciale.

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (solidarité nationale, sécurité sociale) (p. 3868) : dégradation progressive de la protection sociale des Français - Equilibre factice des comptes du régime général de sécurité sociale - Utilisation des recettes fiscales au lieu des cotisations - (p. 3869) : contribution exceptionnelle de 1 % sur le revenu imposable - Taxation des tabacs et alcools - Rigueur imposée aux hôpitaux - Meilleure gestion de la trésorerie des organismes du régime général - Diminution spontanée de la dépense de santé sous l'effet de la crise : indemnité journalière, consommation pharmaceutique - Diminution de la progression des charges de la caisse nationale d'assurance maladie, CNAM, liée à la rigueur imposée aux hôpitaux - Inquiétude quant au maintien de la qualité des soins donnés dans les hôpitaux - Déficit prévu en 1985, sous réserve des arbitrages intervenant lors de la réunion de la commission des comptes - Dégradation des équilibres financiers à moyen terme de la sécurité sociale mise en évidence par une récente étude effectuée par le service des études législatives du Sénat - (p. 3870) : à l'avenir, équilibre des régimes de vieillesse assuré grâce au recours à une augmentation des cotisations, à de nouvelles recettes fiscales ou à une diminution de la protection des malades et des familles - Commission des affaires sociales opposée à l'adoption des crédits de la sécurité sociale.

Anciens combattants - (5 décembre 1984) (p. 4044) : régression de ce budget en francs constants - Nombreuses

mesures positives : informatisation des services extérieurs, réinsertion professionnelle des handicapés, médicalisation des maisons de retraite - Rattrapage retardé du rapport constant - Absence de mesures en faveur des veuves et des ascendants - Opposé à l'adoption de ce budget.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne - Deuxième lecture [n° 96 (84-85)]** - (14 décembre 1984) - Art. 12 (p. 4562) : ses amendements n° 78 et n° 105 relatifs aux prérogatives des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, en zone de montagne, en matière de location-vente, location ou sous-location de terres incultes ; irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 23 (p. 4570) : son amendement n° 94 : suppression de la référence à l'indemnisation des servitudes ; retiré - (p. 4571) : ses amendements n° 95 : suppression des dispositions relatives aux conditions d'élaboration des conventions et au mécanisme de reconduction d'autorisations antérieures ; rejeté ; et n° 142 : suppression des dispositions relatives à la responsabilité en cas de retard dans la mise en conformité d'une convention ; retiré au profit de l'amendement identique n° 82 de M. Franz Duboscq - Art. 25 (p. 4573) : son amendement n° 97 : suppression de l'article L. 445-2 du code de l'urbanisme, relatif à l'aménagement des pistes de ski alpin ; retiré au profit de l'amendement identique n° 84 de M. Franz Duboscq - Art. 38 : Art. L. 145-9 du code de l'urbanisme (p. 4590) : son amendement n° 98 : définition des unités touristiques nouvelles, UTN, excluant toute opération de renforcement significatif des remontées mécaniques ; retiré.

- **Projet de loi portant diverses modifications d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 185 (84-85)]** - (21 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4878) : remplacement de M. Louis Souvet, rapporteur de ce projet de loi pour la partie relative au travail et à l'emploi - Echec de la commission mixte paritaire, CMP - Retour de l'Assemblée nationale en nouvelle lecture à sa position initiale - Suppression du double salaire minimum interprofessionnel de croissance, SMIC - Revalorisation du SMIC - Recul de la hausse exceptionnelle supplémentaire prévue lors du prochain relèvement automatique - Situation des entreprises de certains secteurs employant une forte proportion de nouveaux smicards - Opposition de la commission des affaires sociales à l'ordonnance du 5 février 1982 relative au travail temporaire - Mise au point d'un protocole d'accord examiné pour ratification par les organisations syndicales ; assouplissement par rapport au texte de l'ordonnance - Extension à certains réseaux bancaires mutualistes ou coopératifs de l'obligation de mise en place d'un comité de groupe - Réserves de la commission des affaires sociales - Refus d'extension aux accidents de trajet des garanties d'emploi propres aux accidents du travail - Equilibre entre les délégations lors de la réception mensuelle des délégués du personnel par l'employeur - Opposition au versement fractionné des indemnités en capital en cas d'incapacités permanentes de travail inférieures à 10 % - (p. 4879) : protection des libertés face au développement de l'informatique - Mode d'exercice du droit syndical des représentants des salariés des chambres d'agriculture et des offices agricoles - Demande l'adoption de la question préalable sur l'ensemble du projet de loi - **Question préalable** (p. 4880) : soutient la motion n° 1 de M. Louis Souvet, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

BOYER (Louis), sénateur du Loiret (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail (2 février 1984) (p. 146).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (17 décembre 1984) (p. 4662).

DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 354 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 381 (83-84)] (13 juin 1984) - Sécurité sociale.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 428 (83-84)] (26 juin 1984) - Sécurité sociale.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 441 (83-84)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 450 (83-84)] (28 juin 1984) - Sécurité sociale.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Solidarité nationale : sécurité sociale [n° 73, tome III (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport, fait avec M. Louis Souvet, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 112 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 151 (84-85)] (13 décembre 1984) - Sécurité sociale.

Rapport, fait avec M. Louis Souvet, au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 175 (84-85)] (19 décembre 1984) - Sécurité sociale.

Rapport, fait avec M. Louis Souvet, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 185 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 187 (84-85)] (20 décembre 1984) - Sécurité sociale.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 441 (83-84)]** - (29 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2002) : amendements introduits par le Gouvernement en nouvelle lecture ; conseil général des hôpitaux ; modification de la loi sur la formation professionnelle ; suppression de la taxe sur les tabacs ; proposition de l'exception d'irrecevabilité à l'affectation d'une partie du produit des droits de consommation sur les tabacs au profit de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés - Art. 26 bis (p. 2004) : son amendement n° 1 : abrogation de dispositions de la loi du 2 septembre 1954 dans un but d'harmonisation avec les dispositions du code rural ; adopté - Art. 38 bis : son amendement n° 2 : suppression de cet article créant un conseil général des hôpitaux ; adopté - Art. 38 ter à 57 :

voir intervention de M. Jean-Pierre Fourcade (p. 2022 à 2026).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 112 (84-85)] - (17 décembre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** - (p. 4617, 4618) : caractère hétéroclite et disparate de ce projet - Regrette la multiplication des articles additionnels déposés directement par le Gouvernement ou d'inspiration gouvernementale après l'examen du texte par l'Assemblée nationale - Problème de la diminution des affaires en instance devant le contentieux de la sécurité sociale - Souhaite des précisions chiffrées sur le calcul des indemnités en capital remplaçant les rentes pour les accidents du travail de faible importance - Problème du cumul de réparations en cas d'aggravation ou d'accident ultérieur - Interrogation sur la date d'application de la loi - Problème de l'alignement des honoraires des dispensaires sur ceux de la médecine libérale - Risque de pénalisation des malades les plus démunis - **Art. 24** (p. 4640) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Paul Souffrin (suppression de la possibilité pour un magistrat honoraire de présider un tribunal des affaires de la sécurité sociale) - **Après l'art. 28** (p. 4641) : son amendement n° 48 : compétence du tribunal des affaires de sécurité sociale concernant les taux d'incapacité permanente ; adopté - **Art. 36** (p. 4644) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 26 de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat (suppression de la possibilité de révision du montant de l'indemnité lorsque le taux d'incapacité de la victime augmente) - Son amendement n° 50 : caractère incessible et insaisissable de l'indemnité ; adopté - **Art. 39** (p. 4645) : son amendement n° 52 : maintien de la possibilité de rachat pour les titulaires d'une incapacité égale à 10 % ; adopté - **Après l'art. 66** (p. 4647) : accepte l'amendement n° 29 de M. Robert Badinter, ministre - Amendement fixant les principes relatifs à l'introduction dans le service public hospitalier des établissements médicaux en milieu carcéral relevant jusqu'à présent de la seule compétence des services judiciaires - (p. 4648) : accepte l'amendement n° 30 de M. Robert Badinter, ministre (dispositions concernant les personnels en fonction dans un service hospitalier de l'administration pénitentiaire à la date de sa transformation en établissement hospitalier public) - Amendement précisant les conditions du transfert des structures médicales pénitentiaires dans le service public hospitalier en ce qui concerne les personnels paramédicaux - **Art. 40** : son amendement n° 53 : suppression de la possibilité pour les caisses de procéder à titre transitoire au versement des indemnités en capital en plusieurs fractions selon des conditions fixées par décret ; adopté - **Art. 41** (p. 4649) : ses amendements n° 54 : possibilité pour la caisse régionale d'autoriser un employeur à remplacer la déclaration des accidents par une inscription sur un registre ; adopté ; n° 55 : absence d'obligation pour l'employeur d'aviser le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ; adopté ; et n° 56 : registre tenu à disposition des agents de contrôle des caisses de l'inspection du travail et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ; adopté - **Art. 41 ter** (p. 4650) : son amendement n° 57 : montant des peines prévues en cas de défaut d'inscription des accidents du travail mineurs pour les employeurs ou leurs préposés ; adopté - **Art. 42** : ses amendements n° 58 : possibilité pour les caisses d'autoriser un employeur à remplacer la déclaration des accidents n'entraînant ni arrêt de travail ni soins médicaux par une inscription sur un registre ouvert à cet effet ; et n° 59 : sanction pour défaut d'inscription ; adoptés - **Art. 44** (p. 4651) : son amendement n° 60 : absence de communication par les organismes de sécurité sociale d'information relative à l'état civil ; adopté - **Art. 46** (p. 4654) : son amendement n° 61 : bénéfice de la coordination pour les personnes ayant été affiliées avec interruption à des régimes d'invalidité différents ; adopté - **Art. 59** (p. 4657) : son amendement n° 62 : suppression de cet article relatif à la composition du conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocations familiales des marins du commerce ; adopté - **Art. 61** (p. 4658) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Paul Souffrin (inclusion des sages-femmes dans la composition du premier collège

participant à l'élection du conseil de département) - **Art. 61 ter** (p. 4659) : son amendement n° 63 : suppression de la possibilité pour le représentant de l'Etat de proposer au ministre d'accorder la dérogation ; adopté - **Art. 65** (p. 4661) : son amendement n° 64 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'extension de la protection des représentants des salariés dans les chambres d'agriculture ; adopté.

BRACONNIER (Jacques), sénateur de l'Aisne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Routes et voies navigables [n° 71, tome XII (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (routes et voies navigables) (p. 3945) : rigueur et importante décroissance de ce projet de budget - Promesse de compensation du Fonds spécial de grands travaux, FSGT - (p. 3946) : politique budgétaire du Gouvernement - Risque de limitation du développement des infrastructures routières et du réseau autoroutier - Schéma directeur des routes et autoroutes de 1984 - Coût de la construction de kilomètres d'autoroute - Prêts du Fonds de développement économique et social, FDES - Renforcements coordonnés de routes nationales - Incidences de la procédure d'attribution des crédits - Programme pour les opérations de sécurité sur les routes nationales - Entretien préventif des routes et autoroutes - Limitation du développement du réseau non autoroutier ; roclades de déviation d'agglomération - Contrats de plan Etat régions - Programmes d'aménagement du territoire - Modalités de financement des contrats de plan - Récupération de la TVA par l'Etat - Régression des moyens accordés à la politique de la sécurité routière - Programme « objectif moins 10 % » - Diminution du nombre des accidents de la route - Comité interministériel pour la sécurité routière en avril 1984 - Insuffisance des moyens en faveur des voies navigables - Rapport Grégoire - Adoption d'une loi relative à l'extension des missions de la Compagnie nationale du Rhône à toutes les liaisons inter-bassins à grand gabarit - Faiblesse des crédits de ce budget et risque d'amputation par une décision d'annulation de crédits - (p. 3947) : éventuel déblocage du FSGT en faveur des voies navigables - Liaison Niffer Mulhouse - Dérivation de Mâcon - Insuffisance de l'effort de l'Etat - Existence d'autres financements dans un cadre non budgétaire ; recettes provenant de la Compagnie nationale du Rhône - Programme indicatif de projets importants d'infrastructures de transports d'intérêt communautaire réalisable à moyen terme - Baisse sensible du volume des travaux pour les voies navigables ou les routes - Secteur du bâtiment et emploi - Avis défavorable sur les crédits relatifs aux routes et voies navigables - (p. 3949) : FSGT - Action du Gouvernement en matière d'annulations de crédits.

BRANTUS (Pierre), sénateur du Jura (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.
- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques (12 décembre 1984) (p. 4468).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (12 décembre 1984) (p. 4478).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - Discussion générale (p. 1103) : entreprises de presse différentes des entreprises commerciales ordinaires - Liberté de la presse reconnue par la loi du 29 juillet 1881 - Publication des journaux sans autorisation préalable - Référence excessive à l'ordonnance de 1944 relative à la presse écrite : protection de la presse française contre les influences étrangères - Contraintes économiques actuelles dont souffre la presse - Transparence financière et pluralisme des entreprises de presse - Projet imprécis, anticonstitutionnel et contraire aux engagements internationaux - Composition et mission de la commission pour la transparence et le pluralisme - Equipes rédactionnelles dépourvues de la personnalité juridique - Fixation des seuils de concentration des entreprises de presse écrite - Distinction entre presse nationale et presse régionale - (p. 1104) : absence de définition du délit - Infractions à la législation sur la presse correctionnalisées - Texte visant à dissuader les investisseurs étrangers - Processus de paupérisation de la presse française - Démantèlement du groupe Hersant - Texte contraire aux principes du droit constitutionnel et international - Liberté d'opinion et d'expression allant de pair avec la liberté de diffusion - Saisine du Conseil constitutionnel - Seuil de concentration - Distinction entre informations régionales, nationales et internationales - Liberté de la presse incompatible avec la sélectivité des aides publiques - Méconnaissance des règles de procédure : absence de débat contradictoire entre la commission administrative et l'entreprise de presse incriminée - Texte contraire aux accords internationaux pris par la France : résolution de l'ONU sur la liberté de l'information ; accords d'Helsinki ; Convention européenne des droits de l'homme - (p. 1105) : inapplication, en Italie, de la loi destinée à lutter contre les concentrations dans la presse - Exemple de la Grande-Bretagne : autorisation du secrétaire d'Etat accordée en cas

de fusion de deux entreprises de presse dépassant un certain seuil - Loi du 19 juillet 1977 relative au contrôle de la concentration économique, de la répression des ententes illicites et des abus de position dominante - Souhaite l'application des mêmes règles de transparence et de pluralisme aux entreprises de presse écrite et à l'audiovisuel - Augmentation des ressources publicitaires de l'audiovisuel, au détriment de la presse écrite - Droit du lecteur - Liberté de la presse - Opposé à toute forme de censure - (p. 1106) : rôle primordial de la presse dans toute démocratie.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Art. 53 (p. 2881) : son amendement n° 351 soutenu par M. Guy Malé : affectation du produit de la taxe communale et de la taxe départementale suivant les priorités définies par les collectivités locales ; retiré.

BRIVES (Louis), sénateur du Tarn (GD-SRG, puis RD du 30 mai au 30 septembre 1984, puis GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

BRUN (Raymond), sénateur de la Gironde (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre titulaire du Conseil national de l'information statistique (4 octobre 1984) (p. 2534).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Commerce et artisanat [n° 71, tome VII, (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (commerce et artisanat) (p. 3614) : son intervention présentée par M. Bernard, Charles Hugo - Augmentation relative de ce budget résultant de nombreux transferts de charges aux collectivités locales - Aide aux groupements - Introduction des techniques informatiques et monétiques dans les entreprises commerciales - Stages de formation à la gestion et aux techniques nouvelles de commercialisation - Poursuite des travaux d'aménagement du marché d'intérêt national de Rungis - Lutte contre la désertification commerciale en milieu rural - (p. 3615) : formation professionnelle - Modification du régime des prêts et des aides aux artisans - Rénovation de l'apprentissage - Introduction de l'informatique pédagogique dans les centres de formation d'apprentis, CFA - Promotion de l'artisanat dans les zones défavorisées - Suppression de la prime à la création nette d'emplois - Contradiction entre les objectifs du 9^e Plan et la réalité économique : accentuation de la pénétration de produits étrangers et

échec de la politique de reconquête du marché intérieur -
Nombreuses fermetures d'établissements - Difficultés particulières des départements ruraux de montagne, notamment l'Ardèche - Partage du marché entre les grandes surfaces et le petit commerce - Problèmes relatifs à l'urbanisme commercial - Diminution des cotisations au titre de la taxe professionnelle - Rappelle les nombreuses revendications non satisfaites formulées par les organismes consulaires : abattement fiscal ; assouplissement du régime

d'imposition des plus-values et des droits de mutation sur les cessions de fonds de commerce ; abaissement du taux de la TVA sur les activités de réparation - Abaissement de l'âge de la retraite pour les commerçants et artisans - Aide à l'installation des jeunes commerçants - Récente loi sur le statut du conjoint - Création du livret épargne entreprise - (p. 3616) : libération des prix souhaitée par les commerçants et artisans.

C

CABANEL (Guy), sénateur de l'Isère (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi 79-564 du 6 juillet 1979).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 229 (83-84)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique du Pakistan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble deux échanges de lettres) [n° 297 (83-84)] (4 mai 1984) - *Traités et conventions*.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 496 (JO Débats 5 mai 1984) (p. 595) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : *recherche scientifique et technique* (participation des entreprises et des laboratoires français au programme européen Esprit) - Réponse de M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat aux anciens combattants (15 juin 1984) (p. 1572 et suivantes).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique du Pakistan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble deux échanges de lettres) [n° 229 (83-84)]* - (16 mai 1984) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 845) : rapport imprimé faisant état de la situation politique et économique du Pakistan - Accord conçu dans les formes traditionnelles - Accord intéressant certaines entreprises de l'Isère et les investissements français en général - Amélioration des relations avec le Pakistan dont l'importance du rôle s'accroît sur l'échiquier mondial - Au nom de la commission, propose l'adoption du texte de ce projet de loi.

- *Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].*

Deuxième partie :

Mer - (28 novembre 1984) (p. 3769) : regrette la disparition du ministère de la mer et du rattachement du secteur de la construction navale au ministère du redéploiement industriel - Difficultés des chantiers navals - Caractère social de ce projet de budget : subvention à l'établissement national des invalides de la marine ; coût du déplaçonnement envisagé des pensions de retraite et procédure de départ anticipé - Politique de formation - Aide de l'Etat à l'achat des navires neufs - (p. 3770) : acquisition de navires d'occasion ; importance pour le secteur du cabotage - Importance de la concurrence internationale pour le fret - Demande de projet de loi de ratification du code de bonne conduite adopté par la Conférence des nations unies pour le commerce et le développement, CNUCED - Souci de compétitivité - Inadaptation du projet de budget pour 1985 à ces objectifs.

CAIVEAU (Louis), sénateur de la Vendée (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre titulaire du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles (décret n° 64-862 du 3 août 1964) (17 avril 1984) (p. 386).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - *Prestations sociales agricoles* [n° 73, tome VI (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 551 (JO Débats 18 octobre 1984) (p. 2652) à M. le ministre de l'économie : *sécurité sociale (cotisations)* (modification des dates d'exigibilité des cotisations sociales) - Réponse de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat aux retraités et personnes âgées (9 novembre 1984) (p. 3132, 3133).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].*

Deuxième partie :

Mer - (28 novembre 1984) (p. 3768) : insuffisance des crédits de ce budget - Approbation des mesures nouvelles dans le domaine des polices maritimes et de la signalisation maritime - Pêche artisanale : difficultés financières ; déficit de la balance commerciale des produits de la mer - (p. 3769) : demande d'aide au mareyage - Crédit maritime - Demande d'avancement d'âge de la retraite des marins pêcheurs - Inquiétude due à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun - Participation de l'Etat aux dépenses de la société nationale de sauvetage en mer ; insuffisance de moyens et impossibilité de renouveler les bateaux de sauvetage ; exemple de la Vendée - Chute des autorisations de programme pour la protection et l'aménagement du littoral - Peu satisfait par ce projet de budget - *Examen des crédits* - Art. 37 - Etat C (p. 3778) : ne votera pas les crédits de paiement du titre VI.

Prestations sociales agricoles - (29 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (p. 3785, 3786) : progression du budget annexe des prestations agricoles, BAPSA, faible par rapport à celle des années 1982 et 1983 mais représentant le double de celle de 1984 - Abandon depuis 1982 de la relation entre la progression des prestations et celle des cotisations - Stagnation de ce budget et désengagement de l'Etat - Exploitants payant un peu moins de cotisations mais supportant davantage la charge de leurs maladies et de leur retraite - Augmentation de 4,5 % du revenu moyen agricole en 1983 - Faible progression des dépenses d'assurance vieillesse, diminution des effectifs et crédits prévus ne permettant pas d'améliorer le niveau des retraites agricoles en 1985 - Problèmes de trésorerie du BAPSA depuis deux ans au cours du dernier trimestre de l'année - Nécessité de prévoir le financement des frais financiers par des sources extérieures - Nombreuses revendications des agriculteurs insatisfaites : retraite à 60 ans, statut social du conjoint, maintien à domicile - Charges financières pesant sur les exploitants agricoles croissant plus rapidement que leurs prestations sociales - Augmentation de 8 % de la cotisation cadastrale et baisse de 1,79 % des dépenses de

prestations familiales - Importance de l'effort contributif demandé à la profession - Charges financières supportées par l'Etat ne cessant de s'amoinrir - (p. 3787) : baisse du versement du Fonds national de solidarité - Interrogation sur les abattements de cotisations pour l'installation des jeunes agriculteurs - Article 81 du projet de loi de finances et institution d'une taxe sur les contrats de l'assurance obligatoire, taxe permettant de réduire le montant de la subvention de l'Etat pour assurer l'équilibre du fonds commun de revalorisation des rentes - Absence de mesures nouvelles de ce budget s'inscrivant dans une situation générale de baisse du revenu agricole - Au nom de la commission des affaires sociales, se déclare opposé à l'adoption des crédits du BAPSA pour 1985.

CALDAGUES (Michel), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (19 décembre 1984) (p. 4761).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au rétablissement de la peine de mort pour les crimes les plus odieux ainsi que pour la protection des fonctionnaires de sécurité et de justice [n° 260 (83-84)] (11 avril 1984) - Peines (peine de mort).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Défense-Section gendarmerie [n° 72, tome V (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques - Deuxième lecture** [n° 506 (83-84)] - (5 septembre 1984) - Question préalable (p. 2492, 2493) : article publié dans « Le Monde » par M. Maurice Duverger sur la constitutionnalité au titre de l'article 11 de la motion sur le référendum proposée par les sénateurs.

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 89, 84-85) de M. Philippe de Bourgoing et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie** [n° 89 (84-85)] - (27 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3734) : constate l'absence du Gouvernement alors que le Sénat se préoccupe à juste titre de l'intégrité de l'Etat et de la sécurité publique.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Défense et service des essences ✓ (4 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (section gendarmerie) (p. 4002) : rappelle certains événements qui se sont déroulés en Nouvelle-Calédonie où le drapeau tricolore aurait été amené au fronton de certaines gendarmeries par ordre du Gouvernement - (p. 4003) : gendarmerie traditionnellement

associée à la notion de sécurité publique - Absence d'insulte à la gendarmerie - Gendarmerie ayant pour habitude d'exécuter les ordres qu'elle reçoit - Gendarmerie désarmée moralement et peut être matériellement - Rapport sénatorial devant arbitrer les déclarations du ministre de la défense et les miennes - (p. 4004) : rappelle que, selon un livre récemment paru, il s'est trouvé en 1968 un futur ministre de la défense pour recommander à un futur Président de la République d'aller manifester sa solidarité aux « barricadiers » qui envoyaient des cocktails Molotov sur les gendarmes - Moral des gendarmes atteint par l'attitude des pouvoirs publics en Nouvelle-Calédonie - Non assistance à personne en danger toujours punissable - Démission de l'autorité républicaine laissant le champ libre à toutes les atteintes contre les libertés publiques et contre la démocratie - Mansuétude et compréhension des pouvoirs publics envers les émeutiers en rébellion ouverte contre la loi républicaine - Gendarmerie instituée pour veiller à la sécurité publique et assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois - Préoccupation de la commission de l'effet de translation des missions que pouvait induire une participation accrue de la gendarmerie à la défense opérationnelle du territoire - (p. 4005) : mission de renseignement, une des vocations premières de la gendarmerie - Gendarmerie devant jouer le rôle d'une sonnette d'alarme - Insertion avancée de la gendarmerie dans la défense opérationnelle du territoire débordant la spécificité de l'arme et ayant des répercussions sur sa disponibilité - Insuffisance des effectifs actuels de la gendarmerie pour élargir sa vocation - Problème de la sécurité à Paris en raison des grandes cérémonies nationales où les mesures de précaution conduisent à rassembler les effectifs de police sur des points déterminés - Translation des missions coûteuse pour la sécurité des parisiens - Demande le renforcement des effectifs consacré à des tâches d'ordre national - Elargissement des missions de la gendarmerie entretenant un déficit pour la sécurité publique - Loi sur le service national portant de 10 à 15 % la proportion maximale des auxiliaires par rapport à l'ensemble de l'arme - Diminution des crédits de fonctionnement en francs constants - Mobilité, principale caractéristique de la gendarmerie - Progression des crédits d'équipement en autorisations de programme et participation des collectivités locales, notamment de Paris, à l'effort financier - Accélération des autorisations de programme tranchant avec la diminution des crédits de paiement y afférents - (p. 4006) : au nom de la commission des affaires étrangères, s'oppose à l'adoption des crédits de l'ensemble du budget de la défense pour 1985.

- **Rappel au règlement** - (4 décembre 1984) (p. 4013) : atteste avoir recueilli en même temps que M. Charles Pasqua des témoignages très directs sur ce qui s'est passé en Nouvelle-Calédonie, témoignages n'ayant aucun rapport avec la commission de contrôle - Droit et devoir de tout parlementaire de se renseigner sur les circonstances qui justifient une légitime émotion nationale.

- **Question au Gouvernement : insécurité** - (13 décembre 1984) (p. 4508) : attentats terroristes ; attentat contre le siège du RPR, rue de Lille - Propos du Gouvernement accusant l'opposition de favoriser le développement d'une psychose dans la population - Libérations massives permettant la reconstitution de réseaux terroristes - (p. 4509) : philosophie socialiste hostile à la répression - Limogeages dans la police - Affaiblissement du dispositif d'expulsion des étrangers auteurs de délits en situation irrégulière - Campagne d'attaque contre les magistrats - Dégradation de l'ordre républicain en Nouvelle-Calédonie.

- **Fait personnel** - (13 décembre 1984) (p. 4522, 4523) : accusation de diffamation portée par M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, en réponse à ses propos qualifiant de limogeages des mutations de fonctionnaires de police.

- **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 107 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Art. 1 (p. 4741) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. André Fosset

(principe de la territorialité de la postulation applicable dans les tribunaux périphériques pour les affaires concernant la propriété et les contrats).

CALMAT (Alain), ministre délégué à la jeunesse et aux sports (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Jeunesse et sports - (24 novembre 1984) (p. 3496) : reconduction en francs courants et à structure constante des crédits votés pour 1984 - Mise en place en 1985 du fonds de développement solidaire pour la vie associative et création d'un loto sportif - Augmentation importante des ressources extrabudgétaires - Diminution des dépenses - Réduction des dépenses d'intervention de l'Etat - Transfert de crédits de paiement en faveur de la dotation globale d'équipement, DGE - Préservation et accentuation de l'effort sur les secteurs porteurs d'emplois : éducateurs sportifs et animateurs du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire - Prise en compte des transferts entraînés par la décentralisation - (p. 3497) : année internationale de la jeunesse programmée en 1985 par l'ONU - 9^e Plan et promotion des activités sportives - Développement des actions de formation - Effort l'an dernier en faveur des centres régionaux d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire, CREPS - Créations d'emplois de haut niveau pour permettre le recrutement d'ingénieurs de recherche à l'Insep et à l'Ensa de Chamonix - Modification de la grille des emplois d'enseignants dans les établissements nationaux pour permettre dès 1985 la mise en oeuvre des statuts de professeur de sports et de conseiller de jeunesse et d'éducation populaire - Temps libre bénéficiant de l'apport d'autres départements ministériels et des crédits de la formation - Ensemble des crédits interministériels dépassant 500 millions en 1984 - Travaux d'utilité collective, TUC, bénéficiant aux associations - Rôle des collectivités territoriales - Forte augmentation des crédits du Fonds national pour le développement du sport, FNDS - Ensemble de l'aide publique dépassant les 14 milliards de francs en 1985 - Publication des 18 décrets d'application de la loi du 16 juillet 1984 en 1985 - Textes sur l'agrément, les sociétés locales d'économie mixte et les sociétés sportives examinés par le conseil de la jeunesse, de l'éducation et du sport - (p. 3498) : statuts de professeur de sports et de conseiller de jeunesse et d'éducation populaire et statut de l'athlète de haut niveau à l'étude - Rénovation des centres de vacances - (p. 3508) : associations de jeunesse obtenant plus de la moitié des nouveaux crédits ajoutés par l'Assemblée nationale - Place des associations dans la mise en oeuvre de l'année internationale de la jeunesse - Première conférence des ministres européens de la jeunesse organisée dans le cadre du conseil de l'Europe - Participation à la lutte contre le chômage des jeunes : programme « jeunes volontaires » - Mise en oeuvre des travaux d'utilité collective, TUC - Affirme son attachement à l'indépendance et à l'autonomie du monde associatif - Développement des conventions d'objectif - Conventions librement négociées avec les associations - Compétences en matière de tourisme transférées à un autre ministère - Coopération avec les services de l'économie sociale pour les questions touchant aux activités économiques des associations - (p. 3509) : création par décret du 25 février 1983 du Conseil national de la vie associative - Aménagement du temps passant par l'information des décideurs locaux des entreprises, des écoles et par des études sociales et biologiques - Développement de l'expression des habitants impliquant le développement des réseaux de communication

et par des associations dans ce développement - Politique de formation intéressant les animateurs - Diversification des diplômes d'Etat et des formations - Formation des élus associatifs à l'exercice de leur responsabilité et des bénévoles aux différentes spécialités de l'animation - Intervention de l'Etat sur des programmes prioritaires - Aide soutenue à l'emploi associatif - Politique de conventions avec les associations et fédérations nationales - Création d'un fonds pour le développement de la vie associative décidé par le conseil des ministres du 23 octobre dernier - Importance de la médecine sportive - Prochaine parution des décrets concernant l'application de la loi sur la promotion des activités sportives - Création prochaine du Conseil national des activités physiques et sportives, CNAPS - Crédits spéciaux en faveur de la pratique corporative - Création d'un brevet d'Etat des activités physiques et sportives - Création du loto, jeu dont l'objet est de donner des moyens supplémentaires au sport - (p. 3510) : création d'une commission de l'éthique veillant au bon fonctionnement du loto - Jeu omnisport répondant au désir du mouvement sportif - Pourcentage n'étant pas encore arrêté - Problème des rythmes scolaires et de l'aménagement du temps chez les jeunes en âge scolaire - Encouragement de la part de M. Laurent Fabius pour augmenter l'importance du sport à l'école - Généralisation d'expériences d'ouverture sur le sport ou les activités socio-culturelles - Crédits supplémentaires en faveur de l'office franco-qubécois - Opérations organisées dans le cadre de l'année internationale de la jeunesse par l'office franco-qubécois - Existence des moyens d'une politique ambitieuse - Souhaite l'adoption de ce budget - **Examen des crédits - Etat C (p. 3511)** : s'oppose à l'amendement n° II-9 de M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial (réduction des crédits du titre VI : subventions aux associations nationales ou locales de jeunesse et d'éducation populaire).

CANTEGRIT (Jean-Pierre), sénateur des Français établis hors de France (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre du Conseil pour la protection sociale des Français de l'étranger (décret n° 84-208 du 23 mars 1984) (12 avril 1984) (p. 356).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger (25 juin 1984) (p. 1786).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 392 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger [n° 405 (83-84)] (20 juin 1984) - **Sécurité sociale.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger [n° 427 (83-84)] (26 juin 1984) - **Sécurité sociale.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au**

Conseil économique et social [n° 247 (83-84)] - (2 mai 1984) - Art. 2 (p. 560) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. François Collet, rapporteur (composition du Conseil économique et social comprenant quarante personnalités qualifiées, dont trois représentants des Français établis hors de France) - Droit des Français de l'étranger à une représentation spécifique - Rôle particulier dans les exportations - Désignation des représentants par le Conseil supérieur des Français de l'étranger.

Deuxième lecture [n° 338 (83-84)] - (12 juin 1984) - Art. 2 (p. 1520) : consultation du Conseil supérieur des Français de l'étranger lors de la désignation de leurs représentants au Conseil économique et social - Interrogation sur les modalités de cette consultation - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1521) : représentation insuffisante des Français de l'étranger au sein du Conseil économique et social - Rôle primordial joué par les chambres de commerce françaises à l'étranger - Français de l'étranger majoritairement opposés au Gouvernement actuel - Abstention sur ce texte.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger [n° 392 (83-84)] - (25 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1766) :** projet tendant à améliorer la protection sociale des Français vivant à l'étranger - Etonnement devant le dépôt de ce projet de loi devant l'Assemblée nationale, contrairement à la tradition de la Vème République - Représentants parlementaires des Français de l'étranger siégeant seulement au Sénat - Loi du 10 juillet 1965 marquant l'entrée des Français de l'étranger dans le code de la sécurité sociale - Mise en place d'un système cohérent avec les lois du 31 décembre 1976 et les deux lois de 1980 - (p. 1767) : projet créant une caisse autonome des Français de l'étranger - Opposé au mode de scrutin utilisé pour l'élection du conseil d'administration de cette caisse - Adaptation de l'assiette des cotisations aux revenus des travailleurs salariés - Elargissement du champ d'application des lois du 31 décembre 1976 et du 27 juin 1980 - Catégories de Français susceptibles de s'assurer volontairement explicitement citées - Texte faisant obligation aux employeurs de faciliter les formalités d'admission - Caractère facultatif de la prise en charge des cotisations par l'employeur - Projet apportant une réponse partielle aux propositions présentées depuis plusieurs années par les représentants des Français de l'étranger - Initiative gouvernementale tardive et ne réglant pas tous les problèmes - Souhaite la préparation d'un plan de cinq ans conduisant à une prise en charge progressive par le ministère des relations extérieures de la couverture sociale des personnes âgées, des handicapés et des personnes les plus défavorisées - Au nom de la commission et sous réserve de l'adoption de ses amendements, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi - **Art. 3 (p. 1770) :** son amendement n° 1 : possibilité pour les entreprises de droit français d'effectuer les formalités d'adhésion de leurs salariés aux assurances volontaires ; adopté - **Art. 4 (p. 1771) :** son amendement n° 2 : renforcement de la solidarité financière entre les différentes catégories d'assurés ; adopté - **Art. 5 (p. 1772) :** son amendement n° 3 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la conséquence de l'accomplissement, par les entreprises, des formalités nécessaires à l'adhésion de leurs salariés aux assurances volontaires ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 19 de M. Jean-Pierre Bayle (existence d'une cotisation minimale prise en charge par l'employeur) - **Art. 6 (p. 1773) :** son amendement n° 4 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux prestations supplémentaires offertes par la caisse des expatriés et conciliant les contraintes de la concurrence qui s'impose à la caisse des Français de l'étranger avec les principes de la solidarité nationale ; adopté - **Après l'art. 8 (p. 1774) :** son amendement n° 5 : extension du bénéfice de la modulation des cotisations à l'ensemble des actifs ; adopté - **Art. 12 (p. 1776) :** son amendement de coordination n° 6 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 22 de Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat (suppression du texte proposé par cet article pour l'article L. 778-13 bis du code

de la sécurité sociale relatif à la généralisation de la couverture sociale des Français de l'étranger) - (p. 1777) : accepte l'amendement n° 23 de Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat (nouvelle rédaction du texte présenté par cet article pour l'article L. 778-17 du code de la sécurité sociale relatif à la participation des personnes visées aux articles L. 778-13 et L. 778-13 bis à la couverture des charges de leur régime) - Sur l'amendement n° 24 de Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat (couverture des charges résultant de l'application de l'article L. 778-13 bis, intégralement assurée par des cotisations à la charge des assurés volontaires calculées sur la base d'une assiette forfaitaire fixée par décret), son sous-amendement n° 27 : suppression du mot « intégralement » et maintien du principe de la solidarité financière entre les branches ; adopté - Ses amendements, n° 7 et n° 8, relatifs à la solidarité financière entre les régimes d'assurance maladie maternité institués en faveur des Français assurés volontaires résidant à l'étranger ; adoptés - **Art. 14 (p. 1779) :** son amendement n° 9 : nouvelle rédaction du texte de cet article concernant l'article L. 779 bis du code de la sécurité sociale relatif à la continuité de couverture des Français de l'étranger séjournant provisoirement en France ; retiré - (p. 1780) : son amendement n° 28 : possibilité pour la caisse des Français de l'étranger de servir des prestations d'assurance maladie maternité lors de leur séjour en France aux assurés volontaires ayant droit à ces prestations sur le territoire français ; adopté - (p. 1781) : s'oppose à l'amendement n° 18 de Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat (fixation par décret des conditions dans lesquelles le conseil d'administration pourra ramener de cinq ans à deux ans la durée d'exigibilité des cotisations) - Son amendement n° 10 : nouvelle rédaction du texte présenté par cet article pour l'article L. 781 du code de la sécurité sociale relatif à la composition et aux règles de fonctionnement du conseil d'administration de la caisse des Français de l'étranger ; adopté - (p. 1782) : sur son amendement n° 10 : s'oppose au sous-amendement n° 20 de M. Jean-Pierre Bayle (représentation du Conseil supérieur des Français de l'étranger par deux administrateurs élus à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste) et accepte le sous-amendement n° 21 du même auteur (participation avec voix consultative aux séances du conseil d'administration de la caisse des Français de l'étranger d'un représentant du conseil d'administration de la caisse primaire de rattachement de la caisse des Français de l'étranger désigné par ledit conseil sur la proposition de son président et un représentant du personnel de cette même caisse primaire) - (p. 1783) : souhaite de la commission des finances de laisser le soin au Conseil supérieur des Français de l'étranger d'élire ses représentants - Ses amendements, n° 11 : obligation pour les candidats d'être affiliés à la branche d'assurance au titre de laquelle ils se présentent ; n° 12 : élection des représentants des assurés au conseil d'administration de la caisse des Français de l'étranger au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste sans panachage, ni rature, ni vote préférentiel ; et n° 13 : suppléants appelés à remplacer, dans l'ordre de la liste, les administrateurs titulaires dont le siège deviendrait vacant ; adoptés - (p. 1784) : son amendement n° 26 : suppression de l'égalité entre le nombre de suppléants et celui des titulaires ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 25 de Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat (exclusion des cotisations de l'assurance vieillesse des recettes du budget de l'action sanitaire et sociale) - **Art. 20 (p. 1785) :** son amendement n° 15 : confirmation dans la loi du rattachement à la caisse primaire d'assurance maladie de Seine-et-Marne de la caisse des Français de l'étranger ; adopté - **Sur l'ensemble :** unanimité parmi les différentes tendances siégeant au Sénat - Texte concernant la protection sociale de tous les Français qui vivent à l'étranger - Amendements de la commission ayant pour but d'améliorer le texte gouvernemental - Souhaite qu'un accord puisse être trouvé entre les deux chambres.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 427 (83-84)] - (29 juin 1984) - Rapporteur - Discussion

générale (p. 1997, 1998) : accord en commission mixte paritaire (CMP) : caisse des Français de l'étranger ; prestations supplémentaires et cotisations supplémentaires ; couverture lors des séjours en France - (p. 1999) : satisfaction de l'accord unanime sur ce texte.

- Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] - (5 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2084) : résultats des élections européennes du 17 juin 1984 ; manifestation du 24 juin 1984 ; défense contre la mainmise de l'Etat sur les établissements privés - Demande de prise en compte par le Gouvernement de la volonté de la majorité du pays - (p. 2085) : caractère démocratique de la proposition de référendum - Demande le temps nécessaire pour un examen approfondi du projet de loi sur l'enseignement privé par le Sénat.

- Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2347) : accusation portée par le Gouvernement contre le Sénat d'obstruction systématique et d'incitation au viol de la Constitution - Proposition du Président Poher de réunion du Parlement en Congrès - (p. 2348) : proposition de M. Alain Poher, président du Sénat, sur le projet de loi sur l'école privée - Ambiguïté de l'attitude du Président de la République sur un éventuel référendum scolaire.

- Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif au patrimoine immobilier français construit ou acquis en Tunisie avant 1956 (ensemble une annexe) [n° 467 (83-84)] - (31 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2938) : cri d'alarme des Français résidant en Tunisie lors de la visite du Président François Mitterrand l'an dernier - Inquiétude de nombreux compatriotes devant la prise d'engagement par le Gouvernement en leur nom sans une réelle consultation préalable - Protocole fixant pour sept ans de manière imprécise les conditions de vente des biens immobiliers - Protocole prévoyant une procédure expéditive et contraignante en ce qui concerne les biens sociaux - Problème des transferts du fruit de la vente - (p. 2939) : en tant que sénateur représentant les Français de l'étranger, se déclare défavorable aux termes de cet accord aboutissant à une véritable spoliation des Français de Tunisie - Rappelle que les Tunisiens vivant en France disposent librement de biens importants - Souhaite l'ouverture de nouvelles négociations sur des bases plus équilibrées.

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) (p. 3874) : évolution de la protection sociale des Français de l'étranger : entrée dans le code de la sécurité sociale en 1965 ; création du fonds d'assistance d'action sanitaire et sociale en 1977 ; assurance contre les risques du chômage en 1980 - (p. 3875) : amélioration considérable de la protection sociale des Français de l'étranger grâce à la loi du 13 juillet 1984 : extension des conditions d'accès aux assurances volontaires ; autonomie de la caisse des expatriés de Rubelles ; affiliation à l'assurance volontaire vieillesse des mères de famille et des femmes seules ; couverture sociale spécifique aux Français résidant dans les pays de la Communauté économique européenne, CEE - Satisfaction du Conseil supérieur des Français de l'étranger vis-à-vis de ce projet de loi - Parution urgente des décrets d'application - Fonctionnement du conseil d'administration de la caisse des expatriés de Rubelles : composition ; couverture sociale des maladies tropicales ; prise en charge du risque d'accident

de trajet entre le lieu de résidence fixé par le contrat de travail et le pays d'affectation à l'étranger ; durée de couverture de certains soins ; autonomie de cette caisse - Conseil supérieur des Français de l'étranger favorable à une prise en charge progressive par le fonds d'assistance du ministère des relations extérieures de la couverture sociale des personnes défavorisées ou handicapées - (p. 3876) : couverture sociale des agents contractuels dépendant d'organismes internationaux gouvernementaux - Augmentation des conventions bilatérales de sécurité sociale avec les pays étrangers - Vœu émis par le Conseil supérieur des Français de l'étranger relatif à l'âge d'attribution des pensions de réversion - Progression considérable de la protection sociale des Français de l'étranger depuis quelques années.

Vote sur l'ensemble - (8 décembre 1984) (p. 4285) : inadaptation de la politique du Gouvernement à la situation de la France - Incidences des économies réalisées dans de nombreux domaines - Absence de coupes sombres dans les services inutiles - Création démagogique en 1981 et 1982 d'emplois administratifs ou para-administratifs ; absence de remplacement des vacances ouvertes et des départs à la retraite en 1985 - Opposition d'un grand nombre de membres de la gauche démocratique à la plus grande partie des crédits affectés aux différents départements ministériels - Vote défavorable sur l'ensemble du budget.

- Question au Gouvernement : politique du Gouvernement au Tchad - (13 décembre 1984) (p. 4520) : déclaration du Président de la République au sommet africain de Bujumbura - Editorial du journal « Le Monde » du jeudi 13 décembre 1984 - Question sur le désengagement français et les effectifs des forces libyennes au Tchad.

CARAT (Jacques), sénateur du Val-de-Marne (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (26 juin 1984) (p. 1828).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (26 juin 1984) (p. 1860).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (5 septembre 1984) (p. 2479).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée

nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée le 28 avril 1983, avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le code électoral [n° 280 (82-83)] - Elections et référendums - Reprise le 17 octobre 1984.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Cinéma, théâtre dramatique [n° 70, tome II (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation [n° 380 (83-84)]** - (26 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1850) : radios privées locales autorisées seulement depuis 1981 - Partage des fréquences - Statut associatif - Financement des radios privées : subventions des collectivités publiques ; publicité - Concurrence avec la presse écrite - Projet distinguant trois catégories de radios privées : les radios locales à vocation commerciale ; les associations renonçant aux ressources publicitaires ; les associations pouvant recourir à la publicité - Respect du pluralisme - Réseaux d'information interdits par la loi du 29 juillet 1982 - Assouplissement du régime des sanctions souhaité par la Haute Autorité - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)]**.

Deuxième partie :

Communication audiovisuelle - (24 novembre 1984) (p. 3525) : représentants du Sénat au conseil d'administration de Radio France - S'élève contre les philippiques des deux rapporteurs contre la radiodiffusion de service public - Budget normal de l'orchestre de Radio France compte tenu du nombre de musiciens - Nombreux concerts des orchestres de Radio France diffusés en 1983 sur France musique - Précédente tournée aux Etats-Unis de l'orchestre national en 1981 - Accueil chaleureux réservé par le public américain à l'orchestre national - Abus dénoncés par M. Cluzel ne correspondant pas à la réalité - (p. 3526) : reconnaissance par M. Cluzel du succès et de la qualité des stations décentralisées de Radio France - Absence de moyens excessifs - Comparaison difficile avec la pauvreté des radios privées concurrentes n'employant pas de professionnels et payant mal - Effort de redéploiement de Radio France transformant ses services décentralisés en radio locale - Important abaissement du coût moyen de diffusion d'une heure à Radio France de 1979 à 1984 et nette augmentation de la productivité par employé - Heures de programme de Radio France donnant satisfaction au public - Radios locales voulues par les collectivités territoriales - Rapport de M. Cluzel apparaissant comme une défense des radios locales privées et une condamnation des radios locales de service public - Favorable au maintien du service public, gage d'exigence et de qualité.

Culture - (7 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (cinéma, théâtre dramatique) (p. 4181) : importance des crédits attribués au cinéma ; importance de la réforme entreprise : contribution de l'Etat à la dotation de l'avance sur recettes ; politique de reconquête du public populaire ; création et rénovation de salles ; agence pour le développement régional du cinéma ; réforme des circuits de distribution - Création d'un institut de formation aux métiers de l'audiovisuel - Effort de conservation des

archives du film - Fragilité de l'industrie cinématographique : difficultés des grands groupes français ; résistance à la concurrence de la vidéo, du câble et du démarrage de Canal Plus - Indications sur le nombre de films tournés en 1983 et la fréquentation des films français et étrangers - Avis favorable de la commission des affaires culturelles au budget du cinéma - Crédits du théâtre dramatique : insuffisante hausse des subventions allouées aux théâtres nationaux ; Comédie-française - (p. 4182) : Théâtre national de Chaillot - Effort de rigueur pour les centres dramatiques nationaux ; succès exemplaires du Théâtre des Amandiers - Crédits pour les compagnies dramatiques indépendantes - Théâtre privé : association pour le soutien du théâtre privé ; aide à l'exploitation - Demande de rétablissement d'une aide sélective en faveur du secteur privé des tournées théâtrales - Création du Théâtre de l'Europe subventionnée par la Communauté économique européenne : succès de l'illusion de Corneille, mise en scène de Giorgio Strehler - Avis favorable de la commission des affaires culturelles au projet de budget du théâtre dramatique.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Art. 70 (p. 4263) : ses amendements n° II-65 : perception d'une taxe spéciale incluse dans le prix du billet d'entrée dans les salles de cinéma ; et n° II-66 : réévaluation annuelle par la loi de finances des tarifs de la taxe spéciale incluse dans le prix des billets d'entrée dans les salles de cinéma ; adoptés.

- **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 107 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4738) : projet visant à pérenniser, pour les barreaux de l'agglomération parisienne, le système dérogatoire au principe de la territorialité de la postulation - Développement des barreaux périphériques - Loi de 1971 fusionnant les professions d'avocat et d'avoué - Attachement de la majorité des avocats au principe de la territorialité de la postulation - (p. 4739) : système dérogatoire mis en place en raison de l'éclatement du tribunal de la Seine entre le tribunal de grande instance de Paris et quatre barreaux périphériques - Faibles effectifs des barreaux périphériques - Majorité des affaires « institutionnelles » plaidées par des avocats parisiens - Projet favorable aux gros cabinets installés à Paris - Nombreuses servitudes imposées aux avocats des barreaux périphériques - Situation peu favorable à la défense des intérêts des justiciables - Projet risquant de remettre en cause le principe de la territorialité de la postulation sur l'ensemble du territoire français.

CAROUS (Pierre), sénateur du Nord (RPR) - *Vice-président du Sénat.*

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

En qualité de président de séance

- **Rappel au règlement** - (3 avril 1984) (p. 210) : modification du délai limite pour le dépôt des amendements impossible réglementairement.

- **Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés.** [n° 461 (83-84)] - (30 juin 1984) - **Rappel au règlement** (p. 2050) : en réponse à M. Charles Lederman, précise qu'en vertu de l'article 67 du règlement du Sénat, l'appel nominal des

sénateurs signataires de la motion tendant à soumettre au référendum le projet de loi relatif à l'enseignement privé a eu lieu lors de la séance de la veille, au moment du dépôt de cette motion.

- **Communication du Gouvernement sur la session extraordinaire** - (10 juillet 1984) (p. 2114) : rend hommage au personnel du Sénat.

- **Décès de M. Louis Gros**, membre du Conseil constitutionnel et ancien vice-président du Sénat (9 octobre 1984) (p. 2563).

- **Rappel au règlement** - (25 octobre 1984) (p. 2765) : souhaite qu'en dehors d'un débat de politique étrangère et dans le cadre d'un rappel au règlement on s'abstienne, tout en manifestant son émotion de ce qui pourrait apparaître comme une ingérence dans les affaires intérieures d'un pays.

CARRAZ (Roland), secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce extérieur et du tourisme, chargé du tourisme (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Puis, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement technique et technologique (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

En qualité de secrétaire d'Etat à l'enseignement technique et technologique

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) (p. 3445) : développement et modernisation de l'enseignement technique et technologique - Augmentation des crédits de fonctionnement des établissements techniques du second degré - Création d'emplois dans les lycées d'enseignement professionnel, LEP, et dans les sections techniques des lycées - Crédits consacrés aux dépenses pédagogiques, à l'équipement en matériels et aux technologies nouvelles - Amélioration de la qualité de l'enseignement technique - Augmentation du montant des bourses - Culture technique devenant partie intégrante de la culture générale - Introduction massive des micro-ordinateurs dans les établissements scolaires - Développement des liaisons écoles entreprises - Création d'une filière de formation professionnelle - Nouvelles orientations des LEP - (p. 3446) : modernisation et développement des filières d'enseignement technique et technologique - Meilleure prise en compte des besoins régionaux - Jumelages écoles entreprises - Développement des classes « passerelles » entre l'enseignement technique court et l'enseignement technique long - Modernisation de la formation des maîtres - Plan de reconversion et d'élévation du niveau des professeurs de l'enseignement technique - Formation continue et formation des jeunes sans qualification - (p. 3477) : devenir de l'enseignement technique et technologique : élévation des niveaux de qualification, accroissement des capacités d'accueil, modernisation des contenus d'enseignement - Redéfinition des diplômes techniques : nouvelle articulation entre les CAP et les BEP - Développement des formations complémentaires - Augmentation de la capacité d'accueil des instituts universitaires de technologie, IUT - Ouverture des établissements techniques sur les réalités économiques, industrielles et techniques internationales - Stages internationaux - Capacité d'accueil des lycées d'enseignement professionnel, LEP, du Val-de-Marne - Elaboration à l'échelon régional de la carte scolaire pour les établissements

du second cycle - Accueil des jeunes ne disposant d'aucune qualification professionnelle - Développement des classes d'adaptation - (p. 3478) : capacité d'accueil des classes « passerelles » - Nombre de classes d'adaptation dans l'académie de Créteil - Situation particulière du lycée d'enseignement professionnel d'Aulnay-sous-Bois - Rythme d'introduction des technologies nouvelles dans le système éducatif - Meilleure orientation des jeunes filles dans les filières d'enseignement technique - Taxe d'apprentissage - Formation des maîtres - Formation continue des enseignants - Mise en place de l'informatique dans les établissements scolaires - Acquisition et installation de micro-ordinateurs dans les établissements - Examen des crédits - Art. 36 - Etat B (p. 3481) : demande le retrait de l'amendement n° II-24 de M. Pierre Noé (réduction des crédits de l'état B et affectation de ces mêmes crédits en faveur de la promotion des professeurs techniques, chefs de travaux des lycées d'enseignement professionnel, LEP) - Rôle essentiel des professeurs techniques dans le fonctionnement des LEP - Dossier actuellement à l'étude concernant la promotion des professeurs techniques, chefs de travaux des LEP.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales - Nouvelle lecture** [n° 178 (84-85)] - (20 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4829) : projet complétant l'oeuvre de décentralisation entreprise en matière d'enseignement par la loi du 22 juillet 1983 et s'attachant à marquer la place du service public - Préservation de l'équilibre entre les responsabilités de l'Etat et celles des collectivités compte tenu de la décentralisation des compétences - Maintien des compétences pédagogiques à l'Etat - Accord préalable des collectivités intéressées pour toute décision dans les autres domaines - Solution du problème des rapports entre l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement privés souhaitée par le Gouvernement - Loi du 22 juillet 1983 ne traitant que l'enseignement public - Présent projet comblant le vide en résultant - Equilibre entre la stabilité des contrats passés avec l'Etat et le droit de regard des collectivités locales sur les fonds qu'elles allouent - Equilibre entre le libre choix des familles et les obligations de financement faites aux collectivités locales - Projet préparant l'avenir du service public de l'enseignement et ouvrant la voie à la rénovation - Souhaite le maintien des dispositions proposées en première lecture - **Question préalable** (p. 4832) : adoption conforme cette nuit en deuxième lecture par l'Assemblée nationale de 21 articles et notamment de nombreuses modifications apportées par le Sénat sur des points essentiels - Regrette et s'étonne que le Sénat ne puisse envisager d'examiner en deuxième lecture un texte équilibré qui, dans sa plus grande partie, est de nature à pouvoir recueillir un accord.

CASTEX (Marc), sénateur du Gers (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

CAUCHON (Jean), sénateur de l'Eure-et-Loir (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (17 décembre 1984) (p. 4662).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses (18 décembre 1984) (p. 4723).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 119 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses [n° 149 (84-85)] (13 décembre 1984).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses [n° 176 (84-85)] (19 décembre 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 186 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture, relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses [n° 188 (84-85)] (20 décembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 541 (JO Débats 3 octobre 1984) à Mme le ministre des affaires sociales : prestations familiales (maintien en 1984 du pouvoir d'achat des prestations familiales) - Réponse de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat aux retraités et personnes âgées (9 novembre 1984) (p. 3133, 3134).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social [n° 247 (83-84)]** - (2 mai 1984) - Art. 2 (p. 564) : son amendement n° 13, soutenu par M. André Diligent : composition du Conseil économique et social comprenant dix-sept représentants des activités sociales, dont un représentant des organisations les plus représentatives des personnes et groupes sociaux économiquement et culturellement les plus pauvres qui constituent le quart-monde ; retiré.

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)]** - Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Après l'art. 14 (p. 801, 802) : son amendement n° 134, soutenu par M. Louis Mercier : part du fermage relative aux bâtiments d'habitation correspondant aux conditions de salubrité et de peuplement retenues en matière d'allocation de logement ; part du fermage relative aux bâtiments d'exploitation répondant à des conditions techniques et économiques d'utilisation satisfaisantes ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)]**.

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - Art. 2 (p. 3275) : son amendement n° I-5 soutenu par M. Jean Colin : modification du mode d'application du quotient familial ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 3276) : son amendement n° I-6 soutenu par M. Jean Colin : amélioration du quotient familial et suppression du plafonnement ; adopté.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 112 (84-85)]** - (17 décembre 1984) - Avant le Titre 1^{er}

(p. 4624) : soutient les amendements n° 1 (insertion d'une nouvelle division, intitulée : Titre Premier A « Mérite social ») et n° 2 (création du mérite social à compter du 1^{er} janvier 1985) de M. André Bohl - Création du mérite social en 1936, supprimé en 1963 et remplacé par la création de l'Ordre national du mérite - Art. 2 (p. 4625) : soutient l'amendement n° 76 de M. Raymond Bouvier (définition des organismes habilités à signer les accords relatifs aux stages d'initiation) - (p. 4626) : soutient l'amendement n° 77 de M. Alfred Gérin (stages d'initiation à la vie professionnelle faisant l'objet d'un contrat entre les trois parties concernées) - Après l'art. 58 (p. 4657) : son amendement n° 3, soutenu par M. Michel Souplet : prise en compte du temps légal du service militaire pour certains personnels de l'Etat pour la détermination de leurs droits à pension ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses [n° 119 (84-85)]** - (18 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4692) : orientations de la politique familiale - Démographie et familles de trois enfants - Politique familiale et conditions d'accueil des enfants - Activité professionnelle des femmes - Nombre d'enfants désirés - Taux de fécondité des femmes hors mariage - Crise du mariage en tant qu'institution et cellule sociale stable - Souhaite le plein épanouissement de la cellule familiale légitime - Dégradation des prestations familiales - Absence de politique familiale d'envergure de la part du Gouvernement - Référence au discours du Président de la République au congrès de l'Union nationale des allocations familiales, UNAF, en 1981, au projet de loi de Mme Questiaux jamais débattu, et au programme prioritaire d'exécution n° 8 du 9 Plan relatif à la natalité - Transfert du mécanisme des prêts aux jeunes ménages au secteur bancaire - Situation des départements d'outre-mer, DOM - Allocation au jeune enfant, AJE - (p. 4693) : allocation parentale d'éducation, APE - Reconnaissance de la fonction parentale d'éducation - Modalités d'attribution des prêts aux jeunes ménages - Montant maximum des prêts - Transfert aux établissements de crédits de la gestion de ces prêts - Extension du régime des prestations familiales dans les DOM - Cas de certaines catégories de personnes non salariées, de certains cas d'inactivité - Prise en compte des handicapés adultes chargés de famille, des veuves avec un seul enfant à charge, des étudiants chargés de famille et des assistantes maternelles - Examen des conditions d'application éventuelle de l'AJE dans les DOM - Avantages de l'AJE - Régularité du versement - Cas des familles ayant des enfants rapprochés - Versement de l'AJE sans conditions de ressources pendant les neuf premiers mois de l'enfant - Inconvénients de l'introduction depuis 1970 de critères de ressources - Politique familiale dans le seul intérêt de l'enfant - Coût financier d'un enfant - APE - Durée maximale de l'allocation - Reconnaissance de la fonction parentale - Objectifs recherchés par l'APE - (p. 4694) : objectif nataliste - Lutte contre le chômage - Opposition de la commission au lien du versement d'une prestation familiale à l'interruption d'un contrat de travail - Demande la reconnaissance de la fonction parentale à toutes les familles de trois enfants - Effort financier en faveur du troisième enfant - Situation démographique - Risque d'alourdissement des charges des entreprises - Modulation du versement de l'AJE selon le rang de l'enfant dans une famille - Aménagement des règles d'application du plafond de ressources - Propose l'adoption de ce projet de loi modifié - Art. 3 (p. 4707) : son amendement n° 1 : détermination du plafond de ressources en fonction de la situation juridique ou financière des familles, du nombre d'enfants et du rang de l'enfant ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 18 de M. Jean Chérioux (absence de majoration du plafond de ressources lorsque chaque membre du couple dispose d'un revenu professionnel) - Son amendement n° 2 : conditions de ressources et prise en compte pour l'appréciation des revenus d'une modification de la situation familiale ou professionnelle ; adopté - Art. 4 (p. 4708) : ses amendements n° 3 : déplacement des

dispositions de cet article relatives à l'appréciation des ressources et à la prise en compte des modifications de la situation familiale ou professionnelle ; n° 4 : variation du plafond de ressources déterminant le droit au complément familial selon le rang et le nombre des enfants à charge ; n° 5 : appréciation spécifique des ressources en cas de modification de la situation familiale ou professionnelle ; et n° 6 : cas de maintien du versement du complément familial en cas de diminution du nombre des enfants à charge ou de décès d'un de ces enfants ; adoptés - Sur son amendement n° 6, accepte le sous-amendement n° 38 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (maintien du complément familial en cas de réduction du nombre d'enfants) - Art. 5 (p. 4709) : son amendement n° 7 : congé parental rémunéré pour toute personne exerçant une activité professionnelle et souhaitant l'interrompre à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un troisième enfant ; suppression de toute notion d'activité professionnelle pour l'ouverture du droit à l'allocation parentale d'éducation ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 4710) : s'oppose aux amendements de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat, n° 27 (versement de l'allocation parentale d'éducation pour chacune des personnes assumant la charge des enfants qui interrompt son activité professionnelle), n° 28 (exercice d'une activité professionnelle dans les trente mois précédant la naissance ou la demande d'allocation parentale d'éducation) et n° 29 (suppression des dispositions de cet article relatives à la précision par décret en Conseil d'Etat des conditions mises à l'attribution de l'allocation parentale d'éducation pour une réduction d'activité, ainsi que des conditions de versement de cette allocation) - Demande le retrait de l'amendement n° 19 de M. Jean Chérioux (prise en compte, pour l'allocation parentale d'éducation, des parents ayant déjà interrompu leur activité professionnelle lors de la naissance d'un précédent enfant) - (p. 4712) : son amendement n° 8 : suppression du texte de l'article L. 543-18 du code de la sécurité sociale relatif à l'allocation parentale d'éducation ; adopté - Ses amendements n° 41, n° 42, n° 43 et n° 44, relatifs à la suppression des articles du code de la sécurité sociale L. 543-19 à L. 543-22 ; adoptés - Son amendement n° 45 : suppression de l'intitulé du chapitre de l'article 5 : « Allocation parentale d'éducation » ; adopté - Art. 6 bis (p. 4713) : son amendement n° 12 : suppression de cet article relatif au rôle des organismes débiteurs, en vue d'aider les allocataires à établir une demande de protection sociale et relatif au versement des prestations familiales en espèces, à la demande de l'allocataire ; adopté - Art. 7 : son amendement n° 13 : prêts aux jeunes ménages et conditions d'intervention des organismes débiteurs de prestations familiales ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 23 de Mme Marie-Claude Beaudeau (substitution des termes « les allocataires » à « des jeunes ménages mariés ») - Art. 8 (p. 4715) : s'oppose à l'amendement n° 24 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression des dispositions de cet article relatives aux possibilités de saisie de certaines allocations émanant des prestations familiales pour le paiement des dettes alimentaires ou l'exécution de la contribution aux charges du ménage) - Son amendement n° 14 : cas de versement direct de l'allocation logement au bailleur ou à l'emprunteur et retour au délai du projet de loi initial ; adopté - (p. 4716) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 39 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (modalités de consultation de l'allocataire en cas de non-paiement du loyer) - Art. 10 : son amendement n° 15 : information par les organismes débiteurs de prestations familiales des allocataires de l'éventualité d'un contrôle sur leurs déclarations ; adopté - (p. 4717) : s'oppose à l'amendement n° 25 de Mme Marie-Claude Beaudeau (possibilité de contrôle des déclarations des allocataires par les organismes débiteurs de prestations familiales en ce qui concerne leur situation de famille, leurs ressources et leurs charges) et accepte l'amendement n° 26 du même auteur (possibilité de contrôle) - Art. 15 (p. 4719) : accepte l'amendement n° 21 de M. Louis Virapoullé (applicabilité dans les départements d'outre-mer de l'allocation au jeune enfant) - Art. 17 (p. 4720) : son amendement n° 47 :

suppression des termes de l'allocation parentale d'éducation ; adopté - Art. 18 : son amendement n° 16 : conditions de ressources pour l'attribution de l'allocation de parent isolé et prise en compte de l'allocation au jeune enfant pour la partie versée sans conditions de ressources ; adopté - Art. 22 (p. 4721) : accepte l'amendement n° 34 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (doublement du montant maximum de l'amende en cas de récidive) - **Seconde délibération** - Art. 6 (p. 4722) : son amendement n° 1, soutenu par M. Jean Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales : suppression de l'article 6 relatif aux droits aux prestations, assurance maladie et maternité des personnes en congé parental d'éducation ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 186 (84-85)] - (21 décembre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4881) : rejet en première lecture des dispositions relatives à l'allocation parentale d'éducation, APE - Echec de la commission mixte paritaire, CMP - Reprise par l'Assemblée nationale de ses dispositions initiales en nouvelle lecture - Position des associations familiales et des partenaires sociaux - Critique du principe d'une APE exclusivement réservée aux personnes exerçant une activité professionnelle au moment d'une troisième naissance - Fermeté de la position du Sénat sur les dispositions de ce texte relatives à l'APE - Conditions du transfert au système bancaire du dispositif relatif aux prêts aux jeunes ménages - Cas de versement de l'allocation de logement directement au bailleur ou au prêteur - Possibilité de contrôle des déclarations des allocataires par les caisses d'allocations familiales, CAF - Loi informatique et libertés - Situation des départements d'outre-mer, DOM - Allocation au jeune enfant, AJE - Objectifs d'une réelle politique familiale - (p. 4882) : situation de la natalité - Propose l'attribution de l'APE à toute personne à l'occasion de la naissance du troisième enfant - Propose la modulation des règles et du niveau du plafond de ressources dans le cadre du complément familial et de l'AJE - Recours du Gouvernement à l'article 40 de la Constitution - Oppose la question préalable à ce texte - (p. 4883, 4884) : APE - Opposition de la question préalable à ce texte - **Question préalable** : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

CAZALET (Auguste), sénateur des Pyrénées-Atlantiques (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1983).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (6 juin 1984) (p. 1342).
- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public (21 juin 1984) (p. 1733).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exploitation

des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (26 juin 1984) (p. 1828).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (31 octobre 1984) (p. 2950).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 450 (JO Débats 19 janvier 1984) (p. 49) à M. le ministre des affaires sociales : artisanat (abaissement de l'âge de la retraite en faveur des artisans) - Réponse de M. Robert Badinter, ministre de la justice (13 avril 1984) (p. 368, 369).

n° 471 (JO Débats 3 avril 1984) (p. 207) à M. le ministre de l'économie : agriculture (raisons pour lesquelles les entrepreneurs agricoles ne peuvent bénéficier des prêts CODEVI) - Réponse de Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat à la consommation (9 novembre 1984) (p. 3131).

n° 547 (JO Débats 10 octobre 1984) (p. 2583) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : carburants (élimination du plomb dans l'essence) - Réponse de Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur (26 octobre 1984) (p. 2839, 2840).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi définissant la location accession à la propriété immobilière [n° 28 (83-84)]** - (12 avril 1984) - Discussion générale (p. 303, 304) : projet définissant un statut intermédiaire entre la location et l'accession et apportant la sécurité juridique - Absence d'apport personnel permettant à davantage de ménages de devenir propriétaires - Texte permettant la reprise de l'activité du bâtiment - Nouvelle formule d'accession ne concernant pas tous les secteurs - Projet à portée sociale limitée - Souci d'éviter que ne se constitue une nouvelle génération de locataires déguisés en accédants pour convenances personnelles - Nécessité de trouver un équilibre entre les parties, objet des amendements proposés par la commission - Au nom du groupe RPR, s'en remet à la sagesse de la commission.

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)]** - Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 819) : installation des jeunes agriculteurs - Statut du fermage - (p. 820) : vote de ce projet de loi amendé par le groupe sénatorial du RPR.

- **Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Deuxième lecture [n° 264 (83-84)]** - (21 mai 1984) - Art. 8 (p. 941) - son amendement de suppression n° 84 ; retiré - Son amendement n° 81 : création d'un Comité national du sport scolaire et universitaire coordonnant l'action des fédérations et unions sportives ; retiré.

Suite de la discussion - (23 mai 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1040) : rôle de l'Etat ne consistant pas à se substituer à l'initiative et à la responsabilité individuelle - Proposition d'une mise sous tutelle du sport français remettant en cause les notions d'initiative, de responsabilité et de caractère associatif - Texte modifié il y a un an par le Sénat en première lecture - Modifications apportées par

l'Assemblée nationale risquant de renforcer la tutelle de l'Etat sur le sport - Dispositions mettant l'Etat et les collectivités territoriales sur un même plan au mépris de la décentralisation - Solution trouvée par le Sénat sauvegardant l'autonomie et la responsabilité du mouvement sportif - Rôle de l'Etat se bornant à favoriser la promotion du sport à l'école et à l'université, à participer à l'équipement sportif du pays dans le cadre de la décentralisation - Au nom du groupe RPR se déclare favorable à l'adoption de ce texte tel qu'il a été modifié par le Sénat.

- **Projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public [n° 355 (83-84)]** - (21 juin 1984) - Discussion générale (p. 1720) : texte présenté relatif au seul enseignement agricole public - Risque d'une querelle entre le secteur public et le secteur laïc - Préjudice pour l'enseignement agricole - Marginalisation de l'enseignement privé qui scolarise la majorité des élèves de l'enseignement agricole - Engagement du Gouvernement à déposer un projet de loi relatif à l'enseignement agricole privé - Echecs scolaires et retard sur les autres pays européens quant au niveau de formation des agriculteurs - Nécessité d'assurer la parité de l'enseignement agricole avec l'enseignement général et l'enseignement technique - (p. 1721) : imprécisions de ce texte concernant son champ d'application - Absence d'indications concernant les moyens financiers nécessaires pour la rénovation de l'enseignement agricole - Problème de la qualité de formation des enseignants et de la garantie de leur statut - Faiblesse des subventions d'investissement concernant l'enseignement agricole public - Adoption des amendements de la commission pouvant rendre acceptable le texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Nouvelle lecture [n° 432 (83-84)]** - (26 juin 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1838) : approbation par le groupe RPR de certaines améliorations apportées par l'Assemblée nationale - Echec de la commission mixte paritaire, CMP, après le rétablissement par l'Assemblée nationale de dispositions supprimées par le Sénat - Accroissement de la responsabilité et de l'indépendance du mouvement sportif à l'article 15 - En raison de l'attachement à cette indépendance, au nom du groupe RPR, se déclare favorable au nouveau texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 378 (83-84)]** - (24 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2723) : aborde deux aspects de la politique de la montagne dans le département des Pyrénées-Atlantiques - Inconvénient du non classement de certaines communes du Béarn et du pays basque en zone de montagne - Obtention de l'indemnité spéciale montagne, ISM, et revalorisation de cette indemnité - Création en 1967 du parc national des vallées d'Aspe et d'Ossau ainsi que d'une partie de la vallée de Barétous - Crédits « zone périphérique » de ce parc - (p. 2724) : refonte de ces crédits « zone périphérique » en 1982 : dotation globale d'équipement, fonds d'intervention pour la qualité de la vie, FIQV - Suppression de ces crédits en 1983 - Protestations récentes des élus pyrénéens contre cette mesure - Rétablissement souhaité d'une dotation spécifique destinée aux communes situées dans le périmètre de la zone périphérique des parcs nationaux.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3839) : démolition des producteurs laitiers de montagne - Indemnité spéciale montagne, ISM, insuffisante et non relevée depuis 1981 - Lenteur de l'attribution des primes aux bâtiments d'élevage - Baisse des crédits pour la prophylaxie - Situation aberrante des agriculteurs et des entreprises de collecte depuis l'instauration des quotas laitiers - Mise en difficulté de la politique de restructuration de l'élevage laitier dans les Pyrénées-Atlantiques - Nocivité de l'étatisation dans la gestion de la production - Baisse du revenu des agriculteurs

français, petits et moyens - Conteste la hausse de 10 % du revenu agricole durant les quatre dernières années - Politique du Gouvernement n'offrant d'autre perspective aux producteurs qu'un élargissement mal préparé, représentant un choc terrible sur le plan économique et social pour l'agriculture française - Se déclare opposé à l'adoption des crédits du budget de l'agriculture.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) [n° 84 (84-85)]** - (13 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4496) : risque de précédent créé par le retrait du Groenland de la CEE - (p. 4497) : potentiel économique du Groenland - **Vote du groupe RPR contre ce projet de loi.**

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses [n° 119 (84-85)]** - (18 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4700) : politique familiale - Effets pervers du plan famille - Allocation au jeune enfant, AJE - Conditions de ressources - Union libre - Allocation parentale d'éducation, APE - Chute de la natalité - Crise de la famille - Nécessaire incitation à la natalité - Diminution du pouvoir d'achat des familles nombreuses - Plafonnement du quotient familial - Concubinage - Incidences sur le plan économique du déclin démographique - Renouvellement des générations grâce au troisième enfant - Promotion des droits de la famille - Situation de l'Allemagne fédérale - (p. 4701) : mission à mener par le Gouvernement - **Art. 3** (p. 4707) : soutient l'amendement n° 18 de M. Jean Chérioux (absence de majoration du plafond de ressources lorsque chaque membre du couple dispose d'un revenu professionnel) - **Art. 5** (p. 4710) : soutient l'amendement n° 19 de M. Jean Chérioux (prise en compte, pour l'allocation parentale d'éducation, des parents ayant déjà interrompu leur activité professionnelle lors de la naissance d'un précédent enfant).

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) - Deuxième lecture [n° 166 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4761) : groupe RPR opposé à l'adoption de ce projet.

CECCALDI-PAVARD (Pierre), sénateur de l'Essonne (UCDP, puis UC) - *Secrétaire du Sénat.*

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (23 mai 1984) (p. 1041).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant

diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (10 juillet 1984) (p. 2133).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (12 juillet 1984) (p. 2153).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie Française (17 juillet 1984) (p. 2229).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (5 septembre 1984) (p. 2479).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 28 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, définissant la location-accession à la propriété immobilière [n° 244 (83-84)] (6 avril 1984) - **Logement.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 316 (83-84)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, définissant la location-accession à la propriété immobilière [n° 358 (83-84)] (6 juin 1984) - **Logement.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en

discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière [n° 423 (83-84)] (21 juin 1984) - **Logement.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 342 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 469 (83-84)] (5 juillet 1984).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 478 (83-84)] (24 juillet 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 482 (83-84)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle-lecture, portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 483 (83-84)] (26 juillet 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 487 (83-84)] modifiant la loi n° 67-522 du 3 juillet 1967 sur les assurances maritimes [n° 15 (84-85)] (12 octobre 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 486 (83-84)] modifiant la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires et autres bâtiments de mer [n° 52 (84-85)] (31 octobre 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 23 (84-85)] améliorant l'information des assurés et la transparence des contrats d'assurance-vie et de capitalisation [n° 53 (84-85)] (31 octobre 1984) - **Assurances.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 518 (JO Débats 31 mai 1984) (p. 1267) à M. le ministre chargé de l'emploi : travail clandestin (lutte contre le développement du travail clandestin) - Réponse de M. Jack Ralite, ministre chargé de l'emploi (29 juin 1984) (p. 2018, 2019).

Questions orales avec débat :

n° 100 (15 décembre 1983) (p. 4267) à M. le ministre des affaires sociales : allocations de chômage (perte du pouvoir d'achat des allocations versées par les ASSEDIC) - Discutée le 24 avril 1984 (p. 459, 460).

n° 58 (20 décembre 1984) (p. 4833) à M. le Premier ministre : départements et territoires d'outre-mer (politique du Gouvernement en Nouvelle-Calédonie) - Discutée le 20 décembre 1984 (débat commun) (p. 4835 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi définissant la location accession à la propriété immobilière [n° 28 (83-84)]** - (12 avril 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 299) : projet ayant pour objectif de permettre l'accès à la propriété sans apport personnel des jeunes ménages - Rapport Darnault adopté par le Conseil économique et social le 14 octobre 1981 - Projet adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale - Existence d'ambiguïtés - (p.300) : création d'un nouveau statut juridique pour l'accès à la propriété - Souhait de la commission d'assurer un meilleur équilibre entre les droits, obligations et garanties des deux parties - Institution de garanties en faveur du vendeur - Occupant accédant considéré comme propriétaire sitôt la signature du contrat - Fixation souhaitée pour la durée du contrat d'un délai de cinq ans après l'achèvement de l'immeuble - Interrogation sur l'abaissement de la contribution des

employeurs en faveur de l'habitat - Redevance de l'accédant ne devant pas dépasser trente pour cent de son revenu - (p. 301) : nouveau mode d'accès à la propriété concernant 10.000 logements - Souhait de la commission des lois de voir adopter par le Sénat ce texte équilibré qui protège les deux parties - Le véritable obstacle à l'accès à la propriété est d'ordre financier - Urgence d'une réforme modifiant le régime des prêts - Relance de la construction, élément essentiel de la reprise économique - **Art. 1** (p. 305) : ses amendements, n° 1 : remplacer les mots : « de location accession » par les mots « d'occupation accessive » ; et n° 2 : période de jouissance de la location effective et personnelle ; adoptés - **Art. 1 bis** (p. 307) : son amendement n° 4 : dispositions de la présente loi s'appliquant aux immeubles en construction ; retiré - **Art. 1 ter** (p. 329) : son amendement n° 6 : modification du deuxième alinéa de cet article relatif à la fixation par le contrat lui-même de la durée maximum de validité du contrat préliminaire ; adopté - (p. 330) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 93 de M. Paul Quilès, ministre (distinction entre les immeubles achevés et les immeubles non achevés) - Son amendement n° 9 : restitution des fonds déposés en garantie, au cas où le contrat n'est pas conclu du fait du vendeur pendant le délai de validité du contrat préliminaire ; rejeté - **Art. 3** (p. 332) : son amendement n° 14 : nouvelle rédaction de cet article relatif au contenu du contrat de location accession ; rejeté - Regroupement de l'ensemble des dispositions concernant le contenu du contrat, à l'exception des modalités d'indexation - Problème des prêts - Bruits concernant l'abaissement du taux d'effort de construction des entreprises - (p. 333) : sur son amendement n° 14, s'oppose au sous-amendement n° 97 de M. Paul Quilès, ministre (nouvelle rédaction du onzième alinéa du texte proposé par l'amendement relatif au droit au maintien dans les lieux) - Au nom de la commission, demande le rejet de son amendement n° 14, dénaturé par le sous-amendement n° 97 - (p. 334) : son amendement n° 106 : reprise de l'amendement n° 14 relatif au contrat de location accession en y incluant les sous-amendements, de M. Paul Quilès, ministre, n° 100 (révision possible du prix de vente du bien nécessitant l'accord des deux contractants) et n° 98 (suppression de l'institution d'une nullité pour une des prescriptions en particulier), précédemment examinés ; adopté - **Art. 4** (p. 335) : son amendement n° 15 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la fixation par le contrat, du montant de la redevance mise à la charge de l'accédant, de sa périodicité, et, si elle est révisable, des modalités de sa révision ; adopté - **Art. 6** : son amendement n° 16 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - **Art. 9** (p. 336) : son amendement n° 17 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - **Art. 13** : son amendement n° 18 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'état des lieux ; adopté - **Chapitre III** : son amendement n° 19 : intitulé de cette division : « Garanties des contractants » ; adopté - **Avant l'art. 14** : ses amendements n° 20 : insertion d'une division nouvelle : « Section 1 - Résiliation du contrat » ; n° 21 : article additionnel relatif au principe de non maintien dans les lieux lorsque le contrat est résilié ou que le transfert de propriété n'a pas lieu au terme convenu ; et n° 22 : article additionnel relatif aux sommes dont l'occupant reste redevable quand le contrat est résilié ou quand le transfert de propriété n'a pas eu lieu ; adoptés - **Art. 14** (p. 338) : son amendement n° 23 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux garanties de l'accédant en cas de non transfert de propriété ou de résiliation du contrat, et précisant le délai de remboursement ; adopté - **Avant l'art. 14 bis** : son amendement n° 24 : article additionnel relatif aux indemnités prévues en cas de résiliation du contrat ; adopté - Son amendement n° 104 : article additionnel relatif à l'extension au-delà du délai de cinq ans du champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée, aux cessions d'immeubles qui résultent des contrats passés en application de la présente loi ; retiré - (p. 339) : sur son amendement n° 24, accepte le sous-amendement n° 101 de M. Paul Quilès, ministre (assimilation du contrat de location accession à une vente soumise à la taxe sur la valeur ajoutée et obligation d'effectuer le versement de la taxe sur

la valeur ajoutée, au plus tard la cinquième année) - (p. 340) : son amendement n° 25 : article additionnel reprenant les dispositions de l'actuel article 27 relatif au remboursement des frais ; adopté - Son amendement n° 26 : article additionnel relatif à l'indemnité en faveur de l'accédant dont le contrat est résilié pour inexécution de ses obligations ; adopté - Art. 15 : ses amendements, n° 28 : garantie accordée par une banque, un établissement financier habilité à délivrer des cautions ou à réaliser des opérations de financement immobilier ; et n° 29 : fixation par décret de la liste des organismes financiers habilités à donner leur garantie ; adoptés - Après l'art. 3 (suite) (p. 341) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 85 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis (article additionnel relatif aux contrats afférents à des immeubles en construction et à la garantie d'achèvement accordée au locataire-accédant) - Art. 16 (p. 342) : son amendement n° 31 : privilège de l'accédant ne devant pas être primé ou en concurrence avec un autre privilège ou une hypothèque dont les causes ne seraient pas éteintes à la même date ; adopté - Art. 17 : son amendement n° 33 : suppression du deuxième alinéa relatif à l'extension de la garantie d'achèvement aux sociétés d'HLM ; adopté - Art. 17 bis : son amendement n° 34 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 18 : son amendement n° 35 : suppression de cet article relatif au cas de non-exigibilité de la garantie ; adopté - Avant l'art. 19 bis (p. 343) : son amendement n° 36 : insertion d'une division nouvelle : « Section II - Cession des droits et aliénation de l'immeuble » ; adopté - Art. 19 bis : son amendement n° 37 : nouvelle rédaction du début de cet article tendant à interdire la cession partielle des droits que l'accédant tient du contrat ; adopté - Art. 20 : son amendement n° 38 : aliénation de l'immeuble subordonnée à la fourniture par le nouveau propriétaire de l'une des garanties prévues par la présente loi ; adopté - Avant l'art. 21 : son amendement n° 39 : insertion d'une division nouvelle : « Section III - Information et protection de l'accédant » ; adopté - Art. 23 (p. 344) : ses amendements, n° 42 : notification du vendeur à l'accédant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, du projet de contrat d'occupation accession ; et n° 43 : concomitance de la remise du règlement de copropriété ou du cahier des charges et du projet de contrat ; adoptés - Art. 24 : ses amendements n° 45 : recours à un ou plusieurs prêts régis par le chapitre premier de la loi n° 79-596 du 13 juillet 1979 ; et n° 46 : situation de l'accédant prise en considération par le ou les organismes prêteurs pour l'octroi des prêts, s'appréciant à la date de la signature du contrat d'occupation accession ; adoptés - Art. 26 (p. 345) : son amendement n° 48 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 27 : son amendement n° 49 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Après l'art. 27 (p. 346) : son amendement n° 50 : insertion d'une nouvelle division : « Section IV - Transfert de propriété » ; adopté - Ses amendements n° 51 : article additionnel reprenant l'article 35 bis du projet de loi actuel relatif à la mise en demeure ; et n° 52 : article additionnel reprenant l'article 36 du projet de loi actuel relatif au transfert de propriété ; adoptés - Art. 28 : son amendement n° 53 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux obligations de l'accédant ; adopté - Art. 28 bis (p. 347) : son amendement n° 54 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 29 : s'oppose à l'amendement n° 89 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis (réparation des dommages inscrits à l'article 1792 du code civil, à la charge du vendeur) - Après l'art. 29 (p. 348) : son amendement n° 56 : possibilité pour le vendeur de proposer avec justifications, à l'accédant, une augmentation de la redevance ou une réévaluation du prix de l'immeuble, dans le cas de travaux imposés dans le cadre de la copropriété, supérieurs à 10 % du prix de l'immeuble ; résiliation possible du contrat par l'accédant, à défaut d'accord ; adopté - Art. 30 (p. 349) : s'oppose à l'amendement n° 91 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif aux droits de l'accédant en matière d'assurance des travaux du bâtiment) - Art. 35 bis (p. 350) : son amendement n° 62 : suppression de cet

article pour coordination ; adopté - Art. 36 : son amendement n° 63 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Après l'art. 39 (p. 351) : s'oppose à l'amendement n° 95 de M. Paul Quilès, ministre (article additionnel relatif à la protection des associés des sociétés coopératives de construction régies par le titre III de la loi du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction, qui réaliseront des programmes sous le régime de la location accession) - Art. 40 (p. 352) : son amendement n° 72 : élargissement de l'aide personnalisée au logement ; retiré - Art. 42 : son amendement n° 73 : suppression de cet article déclarant applicables au contrat de vente à terme consenti par certains organismes HLM, les dispositions relatives à la prise en charge des frais de copropriété ; adopté - Art. 42 ter (p. 353) : son amendement n° 105 : publicité devant préciser l'identité du vendeur, la nature, l'objet et les modalités du contrat ; retiré - Intitulé : son amendement n° 75 : nouvel intitulé : « Projet de loi tendant à faciliter l'accession à la propriété immobilière, avec occupation anticipée » ; adopté.

- Question orale avec débat : perte du pouvoir d'achat des allocations versées par les Assedic - (24 avril 1984) (p. 459) : situation des préretraités - Inadaptation du régime de préretraite dans le cadre du régime général de sécurité sociale - Diminution du pouvoir d'achat - Attente de mesures de revalorisation - Maintien de l'ancien régime de la garantie de ressources pour les licenciés.

- Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Deuxième lecture [n° 264 (83-84)] - (21 mai 1984) - Art. 17 (p. 951) : soutient l'amendement n° 77 de M. Pierre Vallon (activités physiques et sportives dans l'entreprise organisées par l'association sportive et non par le comité d'entreprise).

- Projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire - Deuxième lecture [n° 317 (83-84)] - (13 juin 1984) - Art. 1 (p. 1536) : son amendement n° 7 : information du maître de l'ouvrage ; mention paraphée par le maître de l'ouvrage ; adopté.

- Projet de loi définissant la location accession à la propriété immobilière - Deuxième lecture [n° 316 (83-84)] - (13 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1538) : changement d'intitulé selon les assemblées - Nécessaire relance de l'industrie du bâtiment - Problème du maintien ou non dans les lieux si l'accédant en puissance ne lève pas l'option - Introduction par l'Assemblée nationale de la possibilité pour l'occupant accédant de sous-louer l'immeuble dont il a la jouissance - Dépôt d'amendements - Art. 1 (p. 1539) : son amendement n° 1 : qualification du contrat d'occupation accession ; adopté - (p. 1540) : accepte l'amendement n° 35 de M. Paul Quilès, ministre (engagement du vendeur envers l'accédant relatif au transfert par la manifestation ultérieure de sa volonté, exprimée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de la propriété d'un immeuble) - Son amendement n° 2 : contrat de location accession après une période de jouissance effective et personnelle ; adopté - Art. 1 bis à 3 : ses amendements de coordination n° 3 à n° 9 ; adoptés - Art. 14 A (p. 1541) : son amendement n° 10 : résiliation du contrat d'occupation accession ou absence de transfert de propriété au terme convenu ; absence de droit au maintien dans les lieux pour l'occupant ; adopté - Art. 14 B (p. 1542) : son amendement n° 11 : paiement par l'occupant des redevances échues et non réglées, des frais de remise en état des lieux et des frais relatifs à certaines obligations de l'accédant ; adopté - Art. 14 à 16 : ses amendements de coordination n° 12 à n° 14 ; adoptés - Art. 17 (p. 1543) : son amendement n° 15 : suppression des dispositions de cet article relatives à la suppression de la garantie fondée sur la qualité de vendeur lorsque celui-ci est un organisme d'HLM ; adopté - Art. 24 (p. 1544) : son amendement n° 19 : moment d'appréciation de la situation de l'accédant pris en considération par les organismes prêteurs pour l'octroi de prêts ou en cas de cession ; adopté - Art. 25 à 30 : ses amendements de coordination n° 20 à n° 22 ;

adoptés - Art. 34 à 40 (p. 1545 à 1547) : ses amendements de coordination n° 25 à n° 32 ; adoptés - Art. 42 (p. 1547) : son amendement n° 33 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'applicabilité aux contrats en cours ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 37 de M. André Rabineau (suppression de cet article relatif aux droits de l'acquéreur dès la signature du contrat de vente à terme et aux droits de l'accédant, ainsi qu'à l'applicabilité de cet article aux contrats en cours) - Intitulé : son amendement n° 34 : « Projet de loi tendant à faciliter l'accession à la propriété immobilière avec occupation anticipée » ; adopté.

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique [n° 300 (83-84)]** - (20 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1657) : augmentation des charges pesant sur les entreprises - Diminution sensible de la compétitivité - Désinvestissement - Taux d'inflation supérieur à celui des partenaires européens - Augmentation du nombre des faillites - Allègements fiscaux - Développement du capital risque - Participation des salariés à l'investissement et à la transmission des entreprises - Regrette le retour à la procédure de l'agrément fiscal - (p. 1658) : création du livret d'épargne entreprise ; sous-rémunération de cette épargne - Aménagement du régime fiscal des intérêts des emprunts personnels contractés par les créateurs et les repreneurs d'entreprises - Amendements de la commission des lois visant à étendre ces dispositions aux professions libérales - Exonération de l'impôt sur le revenu des plus-values - Garantie de l'association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés, AGS, donnée aux sommes investies dans un fonds salarial - Participation des salariés à l'investissement et à la transmission de leur entreprise - Mesures d'accompagnement des restructurations industrielles - Extension du champ d'application des dispositions préalablement limitées aux seuls pôles de reconversion - Retour à la procédure de l'agrément fiscal - Incitation fiscale pour les associations participant à la création d'emplois ou d'entreprises - Absence de fixation des seuils d'application des obligations fiscales et financières - Groupe de l'Union centriste favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 313 (83-84)]** - (27 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1892) : présence française dans le Pacifique ; importance de l'ensemble géo-politique du Pacifique-Sud ; exemple de la Grande-Bretagne - Intérêt stratégique - Attachement des Polynésiens à la France - (p. 1893) : aspects positifs du projet de statut : reconnaissance de la personnalité autonome du territoire ; réforme des rapports entre l'exécutif territorial et le représentant du Gouvernement ; nouvelles compétences reconnues au territoire.

- **Projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 423 (83-84)]** - (28 juin 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1953) : voir intervention de M. Jean Arthuis.

- **Question orale avec débat : annulation de crédits** - (29 juin 1984) (p. 2011) : annulations de crédits dans le secteur des travaux publics ; conséquences sur les contrats de plan Etat-région - Fonds spécial des grands travaux - Patrimoine routier - Crise de l'industrie des travaux publics.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail - Nouvelle lecture [n° 454 (83-84)]** - (29 juin 1984) - Rapporteur en remplacement de M. Jean Arthuis - **Discussion générale** (p. 2026) : désaccord en commission mixte paritaire - Articles et intitulé du projet de loi (p. 2026 à 2031) : ses amendements n° 1 à 24 : retour au texte précédemment adopté par le Sénat ; adoptés.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 342 (83-84)]** - (10 juillet 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2115) : avis défavorable de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-

Calédonie sur ce projet de loi - Rappel de l'évolution institutionnelle de ce territoire marquée par la loi-cadre du 23 juin 1956, le décret du 22 juillet 1957 instituant un conseil de gouvernement et la loi du 21 décembre 1963 - Description du statut actuellement en vigueur institué par les lois du 28 décembre 1976 et 24 mai 1979 : rôles respectifs du haut-commissaire, du conseil du gouvernement et de l'assemblée territoriale - Modifications apportées par la loi du 4 février 1982 habilitant le gouvernement, en application de l'article 38 de la Constitution, à apporter par voie d'ordonnances les réformes nécessaires au territoire - Rappel des sept ordonnances prises à cette occasion - (p. 2116) : volonté actuelle du Gouvernement de doter la Nouvelle-Calédonie d'un statut évolutif et spécifique organisant la décentralisation des pouvoirs ; mise en application des principes de la déclaration de Nainvilleles-Roches du 12 juillet 1983 ; consultation de la population du territoire par référendum à l'issue d'un délai de cinq ans ; reconnaissance de la légitimité du peuple canaque, de sa culture et de ses coutumes ; transfert de compétences aux autorités territoriales - Composition, mode d'élection ou de nomination, règles de fonctionnement et attributions des autorités du territoire : gouvernement du territoire, assemblée territoriale, assemblée des pays et comité d'expansion économique ; rapports entre les différentes autorités territoriales - (p. 2117) : attributions du haut-commissaire et du comptable du territoire - Critiques de la commission des lois à l'égard de ce texte : menace d'un déséquilibre entre les différentes ethnies au bénéfice de la communauté canaque ; accord conclu entre le Gouvernement et le front indépendantiste à Nouméa ; risque d'une institutionnalisation de la coutume ; possibilité d'un blocage des institutions du fait de la multiplicité des nouvelles autorités administratives mises en place et désignées selon un très grand nombre de modes de scrutins - Tout en ne doutant pas de la bonne volonté du secrétaire d'Etat, demande au Gouvernement un délai de réflexion pour le Sénat - (p. 2118) : en cas de refus, proposera le vote d'une question préalable - (p. 2128) : rappelle la position adoptée par la commission des lois qui ne s'oppose nullement à l'adoption d'un nouveau statut mais demande un délai de réflexion - (p. 2129) : rappelle la principale critique de la commission : risque d'une paralysie des institutions du fait de leur multiplicité - Interroge le secrétaire d'Etat à propos de la position prise par l'assemblée territoriale sur l'amendement adopté par l'Assemblée nationale, concernant le comité Etat-territoire - Regrette une nouvelle fois que cet amendement n'ait pas été soumis à l'assemblée territoriale - **Question préalable** (p. 2131) : demande au Sénat de voter la question préalable sur ce texte.

- **Projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 343 (83-84)]** - Suite de la discussion - (12 juillet 1984) - Rapporteur, en remplacement de M. Marc Becam - **Art. 4** (p. 2147) : soutient les amendements rédactionnels de M. Marc Becam, rapporteur, n° 7, n° 8 et n° 13 - (p. 2148) : soutient l'amendement n° 9 de M. Marc Becam, rapporteur (suppression de l'alinéa mettant à la charge du budget du territoire les frais d'enveloppes et de machines à voter) - **Après l'art. 6** : soutient les amendement de M. Marc Becam, rapporteur, n° 11 (démission d'un membre de l'Assemblée se trouvant postérieurement à son élection dans un cas d'inéligibilité ou frappé d'une incapacité ; délai de choix accordé au membre de l'Assemblée territoriale occupant des fonctions incompatibles avec son mandat) et n° 12 (délai dans lequel les élections de la nouvelle Assemblée territoriale devront avoir lieu).

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 313 (83-84)]** - Suite de la discussion - (17 juillet 1984) - **Art. 102** (p. 2223) : interroge le Gouvernement sur la définition des mots : « pour la première année d'application de la loi » - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2227) : renforcement des compétences du territoire - **Identité culturelle polynésienne** - (p. 2228) : groupe de l'union centriste favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances - Nouvelle lecture [n° 482 (83-84)]** - (26 juillet 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2242) : nouvelle lecture de ce texte ; rappelle l'avis défavorable donné par l'assemblée territoriale à l'unanimité et la position du Sénat qui avait demandé au Gouvernement de dissocier la discussion du texte sur le statut de la Nouvelle-Calédonie de celle du texte relatif à la composition et à l'élection de l'Assemblée territoriale - Echec de la commission mixte paritaire - Rappelle les critiques de la commission des lois : risque d'un blocage des institutions ; risque d'une institutionnalisation de la coutume ; place reconnue à la communauté canaque - Refus du Gouvernement d'accorder un délai de réflexion à la commission des lois : rappel des principales dates de l'élaboration du projet - Demande au Sénat de voter une nouvelle fois la question préalable - (p. 2249) : évoque une nouvelle fois le contenu de la déclaration de Nainville-les-Roches : organisation du référendum d'autodétermination : rôle exact du comité Etat-territoire et vote d'une loi par le Parlement français - Interroge le secrétaire d'Etat sur la date des élections à l'Assemblée territoriale - Regrette que le Sénat n'ait pas pu améliorer ce texte et lever un certain nombre d'ambiguïtés faute de temps.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 67-522 du 3 juillet 1967 sur les assurances maritimes [n° 487 (83-84)]** - (17 octobre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2641) : vive concurrence sur le marché international des assurances maritimes - Assurance maritime antérieure à l'assurance terrestre - Liberté de négociation préservée par le législateur - Actualisation de certaines dispositions de la loi du 3 juillet 1967 constituant un obstacle à l'expansion du marché français de l'assurance maritime - Suppression du caractère impératif de l'article 40 prévoyant que l'assureur ne garantit pas les dommages et pertes causés par la faute intentionnelle du capitaine ; lourdes conséquences pour l'armateur - Meilleures conditions de concurrence entre les assureurs français et notamment les Britanniques qui offrent ce genre de garantie - Evolution de la conception du statut du capitaine - Droit à la couverture du risque en cas de faute lourde - Maintien de l'exclusion de garantie pour les fautes intentionnelles ou inexcusables de l'assuré - (p. 2642) : convention de Londres du 19 novembre 1976 sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes - Evolution de la notion de faute inexcusable - Application de la présente loi aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte - Propose au Sénat d'adopter sans modification ce projet de loi.

- **Projet de loi améliorant l'information des assurés et la transparence des contrats d'assurance-vie et de capitalisation [n° 23 (84-85)]** - (13 novembre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 3140) : amélioration de l'information des assurés - Droit de renonciation pour le souscripteur : obligation d'information de l'assureur préalable à la souscription du contrat ; délai de trente jours ; réduction du délai de remboursement par l'assureur ; sanction en cas de dépassement de ce délai - Obligation d'information au cours du contrat ; code des assurances ; rachat du contrat ; renforcement de la sanction du retard de remboursement de l'assureur ; limitation des pénalités imposées au souscripteur qui demande le rachat ; diminution du montant de primes versées ouvrant droit au rachat du contrat - Suppression des assurances populaires - Contrat de capitalisation - Directive européenne du 5 mars 1979 relative à la liberté d'établissement en matière d'assurance-vie - Proposition d'amendement visant le cas particulier des contrats temporaires ; cas des voyages - (p. 3141) : demande d'allongement du délai fixé à l'assureur pour rembourser les sommes versées par le souscripteur exerçant son droit de renonciation - Proposition de retour au droit commun pour les intérêts de retard dus en cas de dépassement du délai de remboursement par les entreprises d'assurance - Concertation avec les organisations professionnelles et les organisations de consommateurs ; souhait de dépôt devant le Parlement d'un projet de loi relatif aux contrats d'assurance collective garantissant les emprunts -

Propose le vote de ce projet de loi - **Art. 1** (p. 3142) : son amendement n° 2 : délai de remboursement, en cas de renonciation, porté à trente jours ouvrables ; adopté - Son amendement n° 3 : retour au taux d'intérêt légal en cas de retard au remboursement des sommes versées par le souscripteur ; adopté - (p. 3143) : son amendement n° 1 : non application des dispositions de cet article aux contrats d'une durée maximum de deux mois ; adopté - Risque d'escroquerie à l'assurance - **Art. 3 et 8** : ses amendements n° 4 et n° 5 de coordination à son amendement n° 3 (retour au taux d'intérêt légal en cas de retard au remboursement des sommes versées par le souscripteur) ; adoptés - **Art. 9** : son amendement n° 6 : dénonciation d'un contrat de capitalisation ; délai de trente jours ouvrables pour le remboursement des sommes versées ; adopté - Son amendement n° 7 (retour au taux d'intérêt légal en cas de retard au remboursement des sommes versées par le souscripteur) ; rejeté.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires et autres bâtiments de mer [n° 486 (83-84)]** - (13 novembre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 3155) : remplacement de la convention de Bruxelles du 10 octobre 1957 sur la limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer par la convention de Londres du 19 novembre 1976 sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes : revalorisation des plafonds de limitation et évolution de la limitation de responsabilité - Harmonisation par les dispositions du projet de loi de la législation française avec la législation internationale ; conditions de la mise en oeuvre de la limitation de responsabilité ; exclusions : faute inexcusable prouvée ; dommages résultant d'interventions sur une épave maritime ; créances des salariés à bord ; dommages causés par les hydrocarbures ou le nucléaire - Distinction entre l'ensemble des créances corporelles ou matérielles et les créances dues à l'égard des passagers - (p. 3156) : plafonds de limitation de responsabilité : prise en compte du tonnage du navire ; choix du droit de tirage spécial comme unité de compte ; fonds de limitation ; répartition des créances relatives aux passagers ; référence à la convention du 23 juin 1969 sur le jaugeage des navires - Propose l'adoption de ce texte - **Art. 1** (p. 3157) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 6 de M. Josselin de Rohan (exclusion de la limitation de responsabilité des créances dues à des interventions sur épave en cas de carence du propriétaire) - Son amendement n° 3 : modification du texte proposé pour l'article 60 de la loi du 3 janvier 1967 : exclusion de cet article des dispositions visant les dommages créés par les hydrocarbures et le nucléaire ; adopté - (p. 3158) : son amendement n° 4 : fonds de limitation de responsabilité : accentuation de la spécificité de la partie du fonds de limitation affectée aux règlements des créances pour mort ou lésion corporelle des passagers ; adopté - **Après l'art. 1** : son amendement n° 5 : article additionnel sur les dispositions spéciales relatives aux dommages résultant de la pollution par les hydrocarbures ou dommages nucléaires ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - **Art. 2** (p. 3277) : soutient l'amendement n° I-7 de M. Jean Arthuis (élévation à 60 000 francs du plafond pour l'amortissement des voitures de tourisme) - (p. 3280) : son amendement n° I-10 : élévation chaque année du plafond des limites pour l'application aux adhérents d'organismes de gestion agréés du taux de l'abattement dans la même proportion que la limite supérieure de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu ; irrelevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - **Art. 10** (p. 3328) : son amendement n° I-23, soutenu par M. Jean Colin : relèvement des plafonds servant de base de calcul à la taxe sur les salaires versée par les professions, associations ou organismes non assujettis à la TVA ; retiré - **Après l'art.**

10 (p. 3329) : son amendement n° I-24, soutenu par M. Jean Colin : suppression de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance vie ; retiré.

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) (p. 3458) : membre du bureau de l'association des parlementaires pour la liberté de l'enseignement - Article 88 de la loi du 22 juillet 1983 fixant les crédits d'emplois limitatifs pour l'enseignement privé en fonction des effectifs d'élèves accueillis et des types de formation dispensés - Conséquences possibles de cet article : asphyxie de l'enseignement privé ou coexistence harmonieuse du public et du privé - (p. 3459) : Répartition équitable des crédits limitatifs - Situation des personnels de l'enseignement privé - Demande des mesures visant à résorber l'auxiliaariat dans l'enseignement privé - Diminution en francs constants des crédits affectés à la formation des enseignants des établissements privés sous contrat - Demande que les crédits de formation des maîtres de l'enseignement privé progressent de façon identique à ceux prévus pour l'enseignement public ; correction de cette inégalité dans l'intérêt des personnels et des élèves - Demande la constitution d'une commission indépendante et objective chargée d'examiner ce problème.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Art. 62 (p. 4249) : son amendement n° II-56, soutenu par M. Jean Colin : déduction fiscale pour grosses réparations des immeubles de plus de dix ans ; augmentation à due concurrence du droit de consommation sur les tabacs ; retiré - Après l'art. 63 (p. 4254) : son amendement n° II-84, soutenu par M. Jean Colin : régime fiscal des bailleurs d'immeubles et taux des déductions forfaitaires applicables aux revenus fonciers pour les dépenses d'entretien des propriétés urbaines et rurales ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Après l'art. 63 (p. 4255) : son amendement n° II-85, soutenu par M. Jean Colin : abrogation des dispositions relatives à la diminution de la durée de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

- **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie** - (20 décembre 1984) (p. 4861) : membre de la commission de contrôle qui s'est rendu en Nouvelle-Calédonie - Découverte d'une Nouvelle-Calédonie en état de choc et d'un sentiment d'insécurité - Situation quasi-insurrectionnelle et indépendantistes les plus durs encouragés par le Gouvernement - Nécessaire évolution du statut du territoire il y a deux ans afin de permettre aux Calédoniens de disposer d'une vraie autonomie interne - Communiqué ambigu de la conférence de Nainville-les-Roches en juillet 1983 - Expiration du mandat de l'Assemblée territoriale en 1984 et élaboration en toute hâte d'un projet de statut voté à l'unanimité par l'Assemblée territoriale - Nouvelle loi électorale favorisant les parties du territoire où les Kanaks sont en majorité - Statut servant de prétexte au FLNKS pour boycotter les élections du 18 novembre dernier - Voyage de leaders indépendantistes en Lybie - Affaire du tour cycliste bloqué le 20 octobre à Tibarama par un barrage important et ordre venant de Paris interdisant aux forces de police de lever ce barrage - (p. 4862) : tour cycliste, tournant décisif dans l'escalade - Volonté du Gouvernement d'éviter tout affrontement et encouragement pour les indépendantistes extrémistes - Elections s'accompagnant d'urnes brûlées et de mairies assiégées - Séquestration du sous-préfet Demar - Occupation de Thio - Drapeau canaque hissé à la place du drapeau français - Indépendantistes prévenus de l'opération hélicoptée - Consigne de faire de l'interposition et d'éviter l'affrontement - Humiliation des forces de l'ordre et inquiétude des autres ethnies - Majorité des Calédoniens souhaitant ne plus être gouvernés de Paris tout en conservant des liens étroits avec la France - Minorité souhaitant l'indépendance - (p. 4863) : intérêts stratégique et économique de la France et de la Nouvelle-Calédonie

nécessitant une solution permettant à tous de se retrouver dans un territoire en paix dans le giron de la France.

CHAMANT (Jean), sénateur de l'Yonne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Redéploiement industriel et commerce extérieur : I. Redéploiement industriel, recherche et technologie - Services communs - II. Redéploiement industriel** [n° 69, annexe 23 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) - Rapporteur spécial - (p. 3692) : augmentation du budget des services communs à l'industrie et à la recherche - Nouveau dépôt d'un amendement de la commission tendant à réduire les crédits inscrits en faveur de l'Ecole nationale d'exportation - Utilité de la création de cette école - Suppression de la dotation en faveur de la constitution d'un stock national de matières premières - Annulation des crédits en faveur de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie - Importance des crédits de redéploiement industriel et interrogation sur leur ventilation - (p. 3693) : programme de restructuration des Charbonnages et de la sidérurgie arrêté en mars 1984 fixant comme objectif le retour à l'équilibre financier - Interrogation sur une possible conciliation des exigences de la modernisation avec la charge du soutien financier de ces secteurs - Importance de l'endettement moyen et à long terme de l'ensemble des entreprises du secteur public - Au nom de la commission des finances, se déclare défavorable à l'adoption des crédits concernant le redéploiement industriel - France, cinquième puissance industrielle et troisième puissance exportatrice du monde il n'y a pas si longtemps.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - Rapporteur spécial - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3692 à 3693) - **Examen des crédits - Etat C** (p. 3715) : son amendement n° II-10 : réduction des crédits du titre V : école nationale d'exportation ; adopté - **Art. 89** (p. 3717) : se déclare favorable au rattachement de cet article dont l'objet est de majorer les taux de redevance qui sont dus au titre de contrôle de sûreté des installations nucléaires.

CHAMBRIARD (Jean-Paul), sénateur de la Haute-Loire (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

CHANDERNAGOR (André), Premier président de la Cour des comptes.

INTERVENTIONS

- Dépose sur le bureau du Sénat le rapport annuel de la Cour des comptes (28 juin 1984) (p. 1946)

CHARASSE (Michel), sénateur du Puy-de-Dôme (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

CHAUMONT (Jacques), sénateur de la Sarthe (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (19 décembre 1984) (p. 4761).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 185 (83-84)] autorisant l'adhésion de la République française à l'accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes (ensemble trois annexes et un protocole) [n° 233 (83-84)] (2 avril 1984) - *Traités et conventions*.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - *Défense - Section forces terrestres* [n° 72, tome VI (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur l'emploi de l'hélicoptère de combat dans les armées modernes [n° 94 (84-85)] (28 novembre 1984) - *Armée*.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 102 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord de coopération en matière de marine marchande entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc [n° 126 (84-85)] (6 décembre 1984) - *Traités et conventions*.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 102 (2 février 1984) (p. 147) à M. le ministre de la défense : *espace* (utilisation militaire de l'espace) - Discutée le 27 avril 1984 (débat commun) (p. 510 et suivantes).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à l'accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes (ensemble trois annexes et un*

protocole) [n° 185 (83-84)] - (11 avril 1984) - *Rapporteur - Discussion générale* (p. 291, 292) : voir l'intervention de M. Jacques Ménard.

- *Questions orales avec débat jointes : conception de la dissuasion* - (27 avril 1984) (p. 511) : retour aux armements conventionnels dans les doctrines militaires américaines et soviétiques - *Doctrines Rogers - Projet « Airland Battle 2000 » - Crédibilité croissante de la menace chimique - Utilisation militaire de l'espace à des fins offensives ou défensives - Armes à rayons laser - Satellites - Confrontation de la France à un triple défi : armes chimiques ; renforcement des armes classiques ; espace - Systèmes antibalistiques missiles, ABM, futurs - Manque d'un missile de croisière et d'un avion vecteur d'une nouvelle génération susceptible de délivrer des missiles guidés - Avions dits « furtifs » - Report du projet Samro - (p. 512) : sous-marins - Composante non balistique - Politique de défense européenne.*

- *Projet de loi de finances pour 1985* [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Défense et service des essences - (4 décembre 1984) - *Rapporteur pour avis (section forces terrestres)* (p. 4006) : grande concordance de vues entre tous les rapporteurs - *Propos traduisant le sentiment de la commission - Favorable au service national de douze mois - Demande l'assurance du maintien de la durée du service national dans les années à venir - Augmentation du nombre des volontaires du service long mais respect d'un certain pourcentage - Réduction des crédits d'activité et limitation du nombre de jours de sortie avec matériel organique - Menace chimique prise en compte par les doctrines des armées soviétique et américaine qui disposent de telles armes - France signataire du protocole de Genève de 1925 ne pouvant ni produire ni détenir des armes chimiques - En l'absence d'accord international interdisant les armes chimiques, interrogation sur la possibilité pour la France de fabriquer des armes de ce type - Importance de la défense anti-aérienne de l'armée de terre - Complémentarité entre les systèmes missiles et les systèmes canons - Nécessité de donner un successeur au système automoteur bitube de 30 - Préservation des acquis en matière électronique, élément essentiel de la guerre anti-aérienne - Rapport d'information très détaillé concernant les hélicoptères devant bénéficier d'un matériel sophistiqué permettant son emploi opérationnel - Retards importants dans les livraisons - Problème de la force d'action rapide, FAR, répondant au besoin politique consistant à montrer notre solidarité européenne - Création de la FAR ne s'accompagnant d'aucun moyen nouveau - (p. 4007) : interrogation sur l'utilisation de la FAR - Interrogation sur les moyens d'observation et de contrôle dont disposait l'armée lors de son intervention au Tchad, sur le bon fonctionnement des services de renseignements ou d'observation - Budget traduisant la distorsion que le Gouvernement pratique entre les intentions de l'action, entre le verbe et les moyens financiers - Dégradation de l'outil militaire - Mise en condition opérationnelle des forces sacrifiées au même titre que l'entretien programmé des matériels - Ralentissement de l'effort de défense - Au nom de la commission des affaires étrangères, s'oppose à l'adoption des crédits du budget de la défense pour 1985.*

- *Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération en matière de marine marchande entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc* [n° 102 (84-85)] - (19 décembre 1984) - *Rapporteur - Discussion générale* (p. 4751) : son intervention présentée par M. Jean Garcia.

- *Projet de loi de finances rectificative pour 1984* [n° 131 (84-85)] - (19 décembre 1984) - *Rapporteur pour avis - Discussion générale* (p. 4784) : financement du surcoût des opérations du Tchad et du Liban - Dépenses supplémentaires d'entretien des matériels soumis à un usage intensif - Surcoût des frais de personnels stationnés en République centrafricaine et dans d'autres Etats d'Afrique - *Annulation*

de certains crédits du ministère de la défense concernant les dépenses de coopération et d'assistance militaire - Echec politique et diplomatique des opérations françaises au Tchad et au Liban - Affaiblissement de la position française en Afrique et dans le monde - (p. 4785) : commission des affaires étrangères favorable au vote positif des articles 8 et 9 par solidarité avec les militaires servant la France avec honneur, dévouement et compétence - Solidarité avec les Etats d'Afrique noire.

CHAUTY (Michel), sénateur de la Loire-Atlantique (RPR).

NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles (18 mai 1984) (p. 919).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage (20 juin 1984) (p. 1647).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeubles à construire (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (27 juin 1984) (p. 1904).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 (12 décembre 1984) (p. 4475).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (14 décembre 1984) (p. 4608).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 135 (83-84)] modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles [n° 258 (83-84)] (11 avril 1984).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles [n° 333 (83-84)] (24 mai 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de résolution [n° 236 (83-84)] de M. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues

tendant à la création d'une commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes [n° 90 (84-85)] (28 novembre 1984) - Commissions d'enquête et de contrôle.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 485 (JO Débats 18 avril 1984) (p. 387) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : pétrole, (baisse du prix du fuel domestique).

Questions orales avec débat :

n° 110 (2 avril 1984) (p. 197) à M. le ministre du commerce extérieur et du tourisme : Communauté économique européenne (CEE) (conséquences de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le marché commun) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Deuxième lecture** [n° 135 (83-84)] - (19 avril 1984) - Président et rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 421) : convergences des deux assemblées sur ce texte : distinction entre pêcheur amateur et pêcheur professionnel ; obligations d'entretien des cours d'eau non domaniaux pour les riverains ; cession gratuite du droit de pêche ; sanctions pour les prises d'eau illégales - **Divergences** : dispositions relatives aux eaux closes ; définition du débit réservé ; délais de mise en conformité des installations existantes ; sanction des pollutions - (p. 422) : adjonctions apportées par l'Assemblée nationale et approuvées par la commission des affaires économiques : notion de schéma départemental de vocation piscicole ; plan de gestion piscicole ; restrictions à la commercialisation de certaines espèces ; exception à l'achat obligatoire par EDF de l'électricité produite par les microcentrales construites illégalement ; statut des gardes-pêche - **Art. 4 : Après l'art. 402 du code rural** (p. 425) : demande la réserve de l'amendement n° 59 de Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat (opérations de vidange de plans d'eau destinés exclusivement à la capture du poisson, exonérées de l'application de la réglementation de la pêche) - **Chapitre II : Art. 406** (p. 426) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Marcel Daunay (sanctions prévues par la loi évitées aux responsables présumés d'une pollution accidentelle) - **Art. 407** : son amendement n° 3 : définition précise des faits constitutifs d'un délit puni d'une peine d'amende pouvant atteindre 120.000 francs ; adopté - **Art. 410** (p. 428) : son amendement n° 5 : appréciation du débit minimal, dit débit réservé ; prise en compte des débits d'étiage des dix dernières années ; définition pour chaque ouvrage du débit minimal en fonction du régime du cours d'eau ; adopté - (p. 429) : son amendement n° 6 : délai de mise en conformité avec la loi porté à dix ans ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 60 de Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat (définition du débit minimal ; délais accordés aux concessionnaires d'ouvrages pour restituer progressivement ce débit minimal) et aux amendements de M. Jean-Marie Rausch, n° 47 (définition du débit minimal, dit débit réservé) et n° 46 (mesures spécifiques à chaque ouvrage pour sa modification ou son exploitation) - **Art. 411** (p. 431) : ses amendements n° 7 : définition des espèces migratrices ; et n° 8 : application des dispositions du présent article pour des ouvrages existant à la date de publication de la loi, ouvrant droit à indemnité pour le concessionnaire ou le permissionnaire ; adoptés - (p. 432) : son amendement n° 9 : mise en conformité des ouvrages existants avec les dispositions du présent article, dans un délai de sept ans ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 61 de Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat (publication de listes d'espèces migratri-

ces ; mise en conformité des ouvrages avec les dispositions du présent article dans un délai de cinq ans) - *Art. 413* : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Jean Arthuis (régime particulier des piscicultures) - Son amendement n° 10 : possibilité pour les pisciculteurs qui exploitent différents étangs de réempoissonner avec leurs propres alevins ; adopté - *Chapitre III : Art. 415* (p. 434) : son amendement n° 11 : associations agréées de pêche et de pisciculture et associations agréées de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets, regroupées en une fédération départementale des associations agréées de pêche ; adopté - (p. 435) : son amendement n° 12 : définition précise de la mission des fédérations départementales des associations agréées de pêche ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 39 de M. Louis de la Forest (fédérations départementales des associations agréées de pêche chargées de missions d'intérêt général par décret en Conseil d'Etat) - S'oppose à l'amendement n° 37 de M. Yves Goussebair-Dupin (suppression de la possibilité donnée à l'administration de tutelle de se substituer aux éventuelles défaillances des fédérations) - *Art. 416* (p. 436) : son amendement n° 13 : reconnaissance des pêcheurs pluriactifs ; adopté - *Art. 416 bis* : accepte l'amendement n° 62 de Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat (commissions de bassins hydrographiques ; consultation du ministre chargé de la mer pour les espèces migratrices) - *Chapitre IV : Art. 422* (p. 437) : son amendement n° 14 : suppression de la notion d'atteinte aux milieux aquatiques ; adopté - Pollutions sanctionnées : par l'article 406 du code rural - Son amendement n° 15 : 1° transfert de l'obligation d'entretien du milieu aquatique effectué à la demande expresse du propriétaire ; 2° durée de cette prise en charge fixée par une convention ; adopté après modification par le sous-amendement n° 42 de M. Roland Grimaldi (transfert de l'obligation de protection du milieu aquatique fait à la demande ou avec l'accord du propriétaire) - *8CA Art. 424* (p. 438) : son amendement n° 16 : référence à l'article 422 du code rural définissant les travaux d'entretien ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 43 de M. Roland Grimaldi (obligations hydrauliques imposées à tout propriétaire riverain de cours d'eau non domanial) - (p. 439) : sur l'amendement n° 54 de M. Marcel Daunay (non rétroactivité des dispositions nouvelles), son sous-amendement rédactionnel n° 64 ; adopté - *Art. 425* : son amendement n° 17 : article 121 du code rural applicable uniquement aux travaux effectués ; adopté - *Art. 425 bis* (p. 440) : son amendement n° 18 : modalités d'exercice des droits de pêche cédés gratuitement à des associations par des conventions précisant la durée d'exercice de ces droits ; adopté - *Art. 428* (p. 441) : son amendement n° 33 : licence délivrée aux marins pêcheurs à titre gratuit pendant dix ans ; adopté - Prise en compte des délais d'amortissement des navires - *Chapitre V - Section première : Art. 430* : son amendement n° 19 : suppression de l'avis préalable de la fédération départementale des associations agréées de pêche pour l'accord de concessions ou autorisations ; adopté - *Art. 431* (p. 442) : son amendement n° 20 : cas particulier de certains plans d'eau utilisés pour la production du poisson ; adopté - Exemple de la Dombes et de la Sologne - (p. 443) : demande le retrait de l'amendement n° 38 de M. Guy de La Verpillière (prescription trentenaire en faveur des propriétaires et exploitants d'étangs) (p. 445) : piscicultures intensives et piscicultures extensives - Problème de commercialisation du poisson pêché, soulevé par M. Jacques Mossion - *Après l'art. 402 (suite)* (p. 446) : s'oppose à l'amendement n° 59 de Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat (opérations de vidange de plans d'eau destinés exclusivement à la capture du poisson, exonérées de l'application de la réglementation de la pêche) - *Art. 403* : son amendement n° 2 : définition des eaux closes exclues du champ d'application de la présente loi ; adopté - *Art. 432* (p. 447) : accepte l'amendement n° 63 de Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat (eaux closes mises en communication avec les eaux libres lors d'opérations de vidange, non soumises aux règles de la police de la pêche moyennant une autorisation de vidange) - Son amendement n° 21 : 1° article 406 sanctionnant les pollutions non

applicable en cas d'autorisation de vidange délivrée par l'administration ; 2° responsabilité civile des dommages provoqués par une vidange régulièrement autorisée ; adopté - *Art. 437* (p. 448) : son amendement n° 22 : produits chimiques utilisés aux fins de capturer ou de détruire le poisson ; adopté - *Art. 460* (p. 450) : son amendement n° 27 : suppression des dispositions étendant à toutes les associations agréées de pêche le droit de se constituer partie civile pour les problèmes de la pêche en eau douce ; adopté - *Art. 5* (p. 451) : son amendement n° 28 : suppression de cet article instituant une exception à la règle d'interdiction de commercialiser des produits de la pêche provenant de navires ou d'embarcations de plaisance ; adopté - *Art. 7 bis* : son amendement n° 30 : protection des cours d'eau classés ; adopté - *Art. 7 quater* (p. 452) : sur son amendement rédactionnel n° 31, s'oppose au sous-amendement n° 65 de Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat (contrat d'achat d'énergie produite pouvant être suspendu ou résilié par EDF lorsque les permissionnaires ne respectent pas les dispositions des articles 410 et 411 du code rural relatifs aux débits réservés et aux passes à poissons).

- **Projet de loi relatif à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer [n° 307 (83-84)]** - (13 juin 1984) - Président de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 1531) : création de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, IFREMER, par la fusion de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes, ISTPM, et du Centre national pour l'exploitation des océans, CNEXO - Recherche et exploitation - Mission de police des produits de la mer - Etablissement central de l'ISTPM à Nantes et opposition à un transfert de ses moyens scientifiques, technologiques et techniques vers une autre région - Réserve sur l'installation de l'organisme de décision et de direction de l'IFREMER à Paris - (p. 1532) : statut des personnels.

- **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 333 (83-84)]** - (13 juin 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1550) : accord de la commission mixte paritaire - Garantie de la vie de la faune piscicole et organisation des pêcheurs - Débits réservés - Difficultés d'application de ce texte et coût économique - Statut international et régime hydrographique du Rhin et du Rhône - (p. 1551) : organisation des pêcheurs ; distinction entre pêcheurs professionnels et amateurs - Fédération départementale des associations agréées de pêche et de pisciculture - Pêche aux engins et aux filets ; affiliations des pêcheurs amateurs ou professionnels - Marins pêcheurs et délivrance de licences gratuites de pêche en zone mixte - Droit de pêche du riverain d'un cours d'eau non domanial - Réorganisation des dispositions relatives à la pêche, à la pisciculture et à la sauvegarde de la faune des rivières.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 378 (83-84)]** - Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Président de la commission des affaires économiques - *Art. 4* (suite) (p. 2760) : demande le retrait de l'amendement n° 367 de M. Henri Belcour (règle adaptée à la taille des massifs notamment en ce qui concerne l'organisation interne du comité) - *Art. 5* (p. 2763) : souhaite que le plan national de développement économique et social comporte un volet concernant la montagne - Importance de la présence d'une rubrique « politique de la montagne » - *Art. 7 A* (p. 2776) : demande la discussion en priorité de l'article 12.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement [n° 435 (83-84)]** - Suite de la discussion - (8 novembre 1984) - Président de la commission des affaires économiques - *Art. 6* (suite) : *Art. L 211-4 du code de l'urbanisme* (p. 3055) : possibilité pour la commune de renoncer à l'exercice de son droit de préemption - *Art. 8 : Art. L 213-7* (p. 3067) : nécessité que, dans l'exercice du droit de préemption, l'une ou l'autre des

parties puisse se retirer si elle estime que le prix est insuffisant.

– **Projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985** [n° 82 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Président de la commission des affaires économiques - Art. 1 (p. 4474) : régie directe et concession à des sociétés privées - Dérégulations tarifaires.

– **Projet de loi relatif à la réglementation du versement destiné au transport en commun - Deuxième lecture** [n° 157 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Président de la commission des affaires économiques, en remplacement de M. Georges Berchet, rapporteur - **Discussion générale** (p. 4761) : loi du 11 juillet 1973 relative à l'instauration d'un versement destiné au financement des transports en commun ; versement à la charge des entreprises - Difficultés d'interprétation des dispositions relatives au remboursement du versement destiné au transport en commun lorsqu'une entreprise assure elle-même l'acheminement de ses salariés de leur domicile au lieu de travail - (p. 4762) : droit au remboursement conditionné par un impératif de gratuité du transport - Rejet de ce projet en première lecture en raison des répercussions immédiates envisagées pour les salariés : abandon par certaines entreprises de l'exploitation de leur propre système d'acheminement - Adoption en première lecture d'un amendement accordant le remboursement aux entreprises réclamant aux salariés une contribution de 25 % du prix de revient du transport - Impératif de gratuité repris par l'Assemblée nationale - Dans un souci de conciliation, commission des affaires économiques favorable à l'adoption de ce projet.

– **Projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 150 (84-85)] - (19 décembre 1984) - En remplacement de M. Auguste Chupin, rapporteur - **Discussion générale** (p. 4762) : accord de la commission mixte, paritaire, CMP, sur ce projet - Rejet par le Sénat du texte en première lecture - Désapprouve le système d'encadrement du prix de l'eau proposé par le Gouvernement - Amendement gouvernemental prévoyant un élargissement des possibilités de dérogation à la norme d'augmentation pour les cas d'amélioration de la qualité de l'eau - Demande l'adoption du texte issu de la CMP.

– **Conclusions du rapport de M. Michel Chauty, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de résolution (n° 236, 83-84) de M. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes** [n° 90 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Président et rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 4805) : dépôt par M. Pierre Vallon d'une proposition de résolution tendant à la création d'une commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes - Contribution de ce service à l'activité économique - Accroissement du volume des activités de la poste - Renforcement des effectifs - Modernisation des méthodes de traitement du courrier et de réalisation des opérations financières - Détérioration de la qualité des prestations de ce service public - Réorganisation des services - Aggravation des tensions sociales - Organisation du travail dans les établissements postaux - Dégradation de la situation financière de la poste - Commission des affaires économiques favorable à la mise en place de la commission de contrôle proposée.

CHAUVIN (Adolphe), sénateur du Val-d'Oise (président du groupe UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (26 juin 1984) (p. 1828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales (12 décembre 1984) (p. 4444).

DÉPÔTS

Proposition de résolution [n° 87 (83-84)], déposée le 1^{er} décembre 1983 avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'évaluer les coûts respectifs entraînés, pour les collectivités publiques, par la scolarisation des élèves dans les établissements d'enseignement public et dans les établissements d'enseignement privé - Retirée le 2 février 1984.

Proposition de loi portant création d'un fonds pour la survie et le développement [n° 464 (83-84) (30 juin 1984)] - Pays en voie de développement.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement supérieur [n° 70, tome VI (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 550 (JO Débats 18 octobre 1984) (p. 2652), à M. le ministre de l'économie : **sécurité sociale (cotisations)** (modification des dates d'exigibilité des cotisations sociales).

Questions orales avec débat :

n° 4 (30 août 1984) (p. 2472), à M. le ministre de l'éducation nationale : **enseignement (politique de l'éducation du Gouvernement)**.

INTERVENTIONS

– **Déclaration de politique générale du Gouvernement** - (19 avril 1984) - **Rappel au règlement** (p. 413) : depuis 1981, absence d'approbation d'une déclaration de politique générale au Sénat, conformément à l'article 49, alinéa 4, de la Constitution - (p. 419) : rappelle à M. André Méric ses interventions auprès des précédents gouvernements : consultation souhaitée du Sénat sur la politique gouvernementale, en vertu de l'article 49 de la Constitution.

– **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (8 juin 1984) - **Après l'art. 209 bis** (p. 1452) : soutient l'amendement n° 390 de M. Alfred Gérin (suppression de toute ambiguïté pouvant résulter de l'imprécision de certains jugements lorsque le prévenu encourt privation de ses droits électoraux) - **Après l'art. 224** (p. 1458) : soutient l'amendement n° 391 de M. Jacques Mossion (conditions de convocation du comité d'entreprise ou des délégués du personnel pour l'application de différentes dispositions de la loi et audition préalable des représentants du personnel par un juge commis désigné par le tribunal).

– **Questions orales avec débat jointes : politique agricole** - (8 juin 1984) (p. 1473) : nombreux producteurs de lait dans la région parisienne - Accord de Bruxelles condamnant

la France à diminuer sa production de 3 % sur deux ans - Graves conséquences pour l'avenir des entreprises et des producteurs, notamment en raison du choix du quota par laiterie et par exploitation - Production laitière indispensable au maintien de l'exploitation familiale - Problème du maintien de la collecte globale nationale à un niveau souhaité - Hostile au nouveau régime de limitation de la production - Souhaite une indemnité viagère de départ, IVD, laitière, acceptable, permettant à de nombreux producteurs âgés de cesser leur activité - (p. 1474) : souhaite que les agriculteurs ne soient pas les seuls à faire les frais d'une restructuration nécessaire.

- Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] - (30 juin 1984) - Discussion générale (p. 2054) : déroulement précipité et tronqué du débat sur le projet de loi relatif à l'enseignement privé - Non respect de la liberté de l'enseignement, énoncé au début du projet - Rejet du service laïque unifié et maintien du pluralisme scolaire - Examen approfondi du texte par le Sénat en raison d'un examen partiel par la commission spéciale de l'Assemblée nationale - Ordre du jour surchargé du Parlement - (p. 2055) : conclusion des nombreuses auditions de la commission des lois : complémentarité entre l'école privée et l'école publique ; rénovation du système éducatif - Indignation contre les propos du ministre précisant que de nombreux professeurs du privé se retrouvaient dans les rangs de l'OAS - (p. 2056) : défaut du référendum : impossibilité d'examiner à fond un texte - Souhait du Sénat de ne discuter ce projet qu'au mois de septembre, afin de l'étudier sérieusement et de procéder à toutes les auditions - Demande de référendum devant la précipitation des débats et le refus du Gouvernement de prendre en compte les propositions sénatoriales.

- Conférence des présidents - (5 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2075) : conditions d'examen par le Sénat du projet de loi sur l'enseignement.

- Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] - (5 juillet 1984) - Art. unique (p. 2109) : refus du Gouvernement de se mettre à l'écoute de la population - (p. 2110) : vote par le groupe UCDP de la motion de référendum.

- Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2358) : danger du recours au référendum en matière de libertés publiques ; protection des minorités - (p. 2359) : ambiguïté de la Constitution : risque de recherche de plébiscite sur des questions constitutionnelles ou législatives - Conseil constitutionnel - Impossibilité d'amender le texte et vote de la question préalable par le groupe UCDP.

- Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public - *Nouvelle lecture* [n° 501 (83-84)] - (28 août 1984) - Discussion générale (commune avec le projet n° 502) (p. 2418) : amertume des sénateurs devant le comportement du Gouvernement sur ce texte - Rejet par l'Assemblée nationale de tous les amendements sénatoriaux.

- Projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation - *Nouvelle lecture* [n° 502 (83-84)] - (28 août 1984) - Discussion générale (commune avec le projet n° 501) (p. 2418).

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - Avant l'art. 1 (p. 3270) : son amendement n° I-3 soutenu par M. Jean Colin : dépôt annuel à compter de 1985, en annexe au projet de loi de finances sur le bureau des assemblées parlementaires d'un tableau retraçant les créances détenues et les dettes contractées par l'Etat à l'égard d'organismes étrangers ou d'Etats étrangers ; adopté.

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (enseignements supérieurs) (p. 3454) : faible augmentation des crédits affectés aux enseignements supérieurs - Moyens insuffisants, notamment en raison de l'inflation, pour mettre en place la réforme de l'enseignement supérieur adoptée en 1984 - Opposé à la pratique de la régulation budgétaire, condamnée par la Cour des comptes - (p. 3455) : mise en oeuvre des premiers cycles rénovés et développement des formations technologiques - Utilisation des crédits : création d'emplois, capacité d'accueil des étudiants dans l'enseignement supérieur, remise en état des cités et des restaurants universitaires - Moyens peu appropriés à l'ampleur de la réforme proposée.

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) (p. 3952, 3953) : loi d'orientation sur les transports intérieurs - Contrat de plan entre l'Etat et la SNCF - Concours financiers de l'Etat - Endettement de la SNCF - Définition de la place du transport ferroviaire dans l'économie et la société - Demande de transport de voyageurs et évolution du revenu des ménages - Augmentation de trafic et contributions de l'Etat ou déficit d'exploitation résiduelle - Transports des marchandises ; niveau général de l'activité de la SNCF - Emploi - Economie de gestion - Déficit d'exploitation - Participation de l'Etat aux charges d'infrastructures - Situation des chemins de fer étrangers - Création par les groupes de la majorité sénatoriale d'une commission de contrôle de la SNCF - Transports routiers - Allègement de fait consenti par le Gouvernement au titre de la déductibilité de TVA sur le gazole - Taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP - (p. 3954) : vote défavorable sur ce projet de budget.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - Art 7 : Art. 15-8 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4374) :** concertation insuffisante entre le Gouvernement et les commissions chargées de l'examen de ce projet - Art. 15 (p. 4394) : ses fonctions de président du groupe de travail, institué l'an dernier par la commission des affaires culturelles, et chargé d'examiner les questions relatives à l'enseignement privé dans ses rapports avec l'Etat et les collectivités territoriales - (p. 4395) : large consultation des représentants de toutes les parties intéressées - Satisfait du retrait du projet Savary - Réforme du système scolaire - Demande à la commission des affaires culturelles de reconstituer le groupe précédemment cité - Nomination et carrière des maîtres - Hostilité des maîtres de l'enseignement privé au retour à la loi Debré - Obligation faite par la loi Guermeur aux enseignants du privé de respecter le caractère propre de l'établissement - Forfait et statut de droit privé des personnels non enseignants - (p. 4396) : retour à la paix scolaire.

Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4442) : vote favorable du groupe de l'union centriste sur ce texte amendé par le Sénat.

CHERIOUX (Jean), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail (2 février 1984) (p. 146).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger (25 juin 1984) (p. 1786).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (17 décembre 1984) (p. 4662).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses (18 décembre 1984) (p. 4723).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - *Solidarité nationale : santé* [n° 73, tome II (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 478 (JO Débats 11 avril 1984) (p. 253), à M. le Premier ministre : départements et territoires d'outre-mer (position et intentions du Gouvernement à l'égard de Mayotte) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (18 mai 1984) (p. 916, 917).

n° 544 (JO Débats 3 octobre 1984) (p. 2522) à M. le secrétaire d'Etat aux retraités et personnes âgées : personnes âgées (situation financière des instances de coordination gérontologique) - Réponse de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat aux retraités et personnes âgées (26 octobre 1984) (p. 2837, 2838).

n° 549 (JO Débats 17 octobre 1984) (p. 2629) à M. le ministre de l'intérieur : police (personnel de) (réexamen des sanctions prises à l'encontre de policiers révoqués pour leurs activités syndicales) - Réponse de M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur (9 novembre 1984) (p. 3130, 3131).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail** [n° 24 (83-84)] - Suite de la discussion - (2 février 1984) Art. 37 (p. 133) : sur l'amendement n° 1 de M. Marcel Rigout, ministre (modification des articles L. 980-1 à L. 980-12 du code du travail), soutient le sous-amendement n° 79 de M. Louis Souvet (durée des contrats de qualification).

- **Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat** [n° 194 (83-84)] - Suite de la discussion - (11 avril 1984) - Discussion générale (p. 260) : accueil de l'enfant dans la société - Rapport de M. Dupont-Fauville en 1971 - Nécessité d'une politique de prévention - Rapport de MM. Bianco et Lamy en 1980 - Responsabilisation des familles - Recours à l'autorité judiciaire - Etude annuelle de la

situation de l'enfant pris en charge par l'aide sociale à l'enfance - Epanouissement de l'enfant dans sa famille naturelle - (p. 261) : organisation du droit de recours - Aménagement des règles de composition et de fonctionnement des conseils de famille - Délai d'introduction d'une demande en déclaration d'abandon - Durée de la procédure suivant laquelle un enfant pourrait être déclaré adoptable - Art. 1 : Art. 60 du code de la famille et de l'aide sociale (p. 269) : son amendement n° 28 : existence d'un seul conseil de famille par département ; composition de ce conseil ; rejeté - Art. 61 (p. 272) : son amendement n° 29 : conditions de recevabilité du recours contre l'admission en qualité de pupille de l'Etat ; retiré - Après l'art. 3 (p. 278) : son amendement n° 31, soutenu par M. Louis Souvet : réduction des délais d'adoption d'un enfant dont les parents se sont désintéressés depuis plus d'un an ; adopté.

- **Projet de loi abrogeant la loi n° 263 du 17 mai 1943 et modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives aux professions médicales et aux auxiliaires médicaux** [n° 110 (83-84)] - (18 avril 1984) - Art. 10 (p. 397) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (pour l'article L. 510-10 du code de la santé publique, remplacer les mots : « des titres III » par les mots : « des titres II »).

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - (5 juin 1984) - Rapporteur pour avis, en remplacement de M. Arthur Moulin - Discussion générale (commune avec le projet de loi n° 263) (p. 1277) : projet devant être apprécié dans le contexte de la réforme générale du droit des entreprises en difficultés - Renforcement du rôle des institutions représentatives du personnel - (p. 1278) : introduction de dispositions concernant les voies de recours ouvertes aux comités d'entreprises ou aux délégués du personnel - Représentation spécifique des cadres souhaitée par la commission - Projet établissant de nouvelles règles en matière d'emplois et de licenciements - Plan de redressement devant faire état des perspectives d'emplois - Licenciements soumis à des conditions plus strictes - Procédure de production des créances remplacée par de nouvelles dispositions - Saisine du conseil de prud'hommes par le salarié en cas de contestation - Indemnités de licenciement garanties par l'association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés, AGS, pendant une certaine période durant la période d'observation - Modification du régime de garantie des salaires institué par la loi du 27 décembre 1973 - (p. 1279) : obligation d'assurance se traduisant par le versement d'une cotisation à la charge exclusive de l'employeur - Article 39 fixant l'ordre de privilège des créances et efficacité du règlement judiciaire - Amendements de la commission visant à rester cohérent avec le texte sur le règlement amiable, à prévoir la représentation de l'encadrement et la protection du représentant des salariés en cas de licenciement - Sous réserve de ses observations et de ses amendements, au nom de la commission des affaires sociales, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise** [n° 263 (83-84)] - (5 juin 1984) - Rapporteur pour avis, en remplacement de M. Arthur Moulin - Discussion générale (commune avec le projet de loi n° 261) (p. 1277 à 1279).

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion - (6 juin 1984) - En remplacement de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis - Art. 1 (p. 1308) : soutient l'amendement n° 1 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (procédure de règlement judiciaire visant au maintien de l'activité de l'entreprise) - Art. 4 (p. 1313) : soutient l'amendement n° 2 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (représentants du personnel habilités à communiquer confidentiellement au procureur de la République tout fait révélant la cessation des paiements) - Art. 6 (p. 1315) : soutient l'amendement n° 3 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (audition

par le tribunal de la personne désignée par le comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel, selon les dispositions de l'article 225) - **Art. 10** (p. 1321, 1322) : soutient l'amendement n° 4 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (désignation des organes de la procédure : meilleure représentation du personnel d'encadrement) - **Art. 10 bis** (p. 1323) : soutient l'amendement n° 5 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (conditions d'âge et d'ancienneté requises du représentant des salariés) - **Art. 17** (p. 1328) : soutient l'amendement n° 6 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (responsabilités sociales de l'administrateur en cas de reclassement et d'indemnisation des salariés dont l'emploi est menacé ; suppression de la référence aux organismes compétents) - **Art. 43** (p. 1344) : soutient les amendements n° 10, 11 et 12 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis, relatifs à la mission et aux prérogatives du représentant des salariés - **Art. 44** (p. 1346) : soutient l'amendement n° 13 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (autorisation des licenciements pour motif économique présentant un caractère urgent et indispensable à la poursuite de l'exploitation) - **Art. 45** : soutient l'amendement n° 14 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif à l'arrêt temporaire d'activité et à la réduction d'horaires).

Suite de la discussion - (7 juin 1984) - En remplacement de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis - **Art. 125** (p. 1409) : sur l'amendement n° 176 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (établissement du relevé des créances par le représentant des créanciers ; visa du juge commissaire ; dépôt au greffe du tribunal ; mesures de publicité ; conditions de saisine du conseil de prud'hommes par le salarié dont la créance ne figure pas sur le relevé), soutient le sous-amendement n° 466 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (conditions d'intervention du représentant des salariés devant la juridiction prud'homale) - **Art. 127** (p. 1410) : sur l'amendement n° 179 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (refus de règlement d'une créance par l'Association pour la gestion du régime d'assurance des salariés, AGS, et modalités d'action des salariés concernés ; rôle du représentant des salariés devant la juridiction prud'homale), son sous-amendement n° 468 : demande du salarié au représentant des salariés de l'assister ou le représenter devant la juridiction prud'homale ; adopté - **Art. 128** : soutient l'amendement n° 18 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (renvoi devant le bureau de jugement des litiges relatifs à l'établissement du relevé des créances ou au refus de l'Association pour la gestion du régime d'assurance des salariés, AGS, de prendre en compte le règlement d'une créance).

Suite de la discussion - (8 juin 1984) - Rapporteur pour avis, en remplacement de M. Arthur Moulin - **Art. 222** (p. 1457) : soutient l'amendement n° 19 de M. Arthur Moulin (nouvelle rédaction de cet article relatif aux modalités d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel et à la transmission du procès-verbal à l'autorité administrative) - **Art. 224 suite** (p. 1459) : soutient l'amendement n° 20 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif aux attributions et aux pouvoirs du comité d'entreprise) - **Après l'art. 225 bis** (p. 1460) : soutient l'amendement n° 21 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (bénéfice des dispositions s'appliquant aux salariés protégés en cas de licenciement pour le représentant des salariés désigné à l'article 10 et chargé d'assister le représentant des créanciers dans l'établissement du relevé des créances salariales).

Suite de la discussion - (12 juin 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1508) : regrette l'abstention des groupes socialiste et communiste sur ce texte technique issu d'une collaboration étroite entre le rapporteur de la commission des lois et le Gouvernement - Favorable à l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 354 (83-84)] - (19 juin 1984) - **Discussion générale**

(p. 1589, 1590) : méfiance à l'égard des projets « fourre-tout » - **Article 2** complétant l'article 12 de la loi du 2 janvier 1984 prévoyant la réintégration dans leurs droits des anciens mineurs licenciés pour fait de grève - **Signification exacte du terme « mouvement national de grève »** - **Articles 9, 10 et 11** du texte initial supprimés par l'Assemblée nationale concernant des dispositions de rigueur en matière de politique familiale - **Programme prioritaire n° 8 du 9^e Plan** visant à développer l'aide aux familles - **Attente d'un grand texte de politique familiale** qui devait venir en discussion lors de cette session, comportant notamment un congé parental rémunéré - **Article 12 bis à 12 quinquies** instaurant la possibilité d'une ouverture du droit à la retraite à soixante ans pour les commerçants et artisans - **Problème du financement** - **Texte** comportant diverses dispositions, moyen de régulariser sans trop de publicité des mesures manquant de base légale - **Article 5** établissant une participation financière des ressortissants de l'aide sociale pour avoir droit à l'aide ménagère - **Articles 27 à 34** concernant la ratification implicite des ordonnances du 16 février et du 21 mars 1984 réformant le système d'indemnisation du chômage - **Dispositions relatives au droit du travail et volonté de l'Assemblée nationale d'introduire en matière d'accord contractuel la règle de l'unanimité** - **Amendement du Gouvernement après l'article 19** déposé à l'Assemblée nationale concernant la création d'un Conseil général des hôpitaux - (p. 1591) : problème de carrière pour les directeurs d'hôpitaux - **Souhaite un accès élargi aux corps de la haute fonction publique de l'Etat**, notamment à l'inspection générale des affaires sociales - **Au nom du groupe RPR, se déclare favorable à l'adoption des amendements proposés par la commission des affaires sociales** - **Après l'art. 19** (p. 1601) : création d'un Conseil général des hôpitaux par le Gouvernement, mesure strictement politique - **Se déclare opposé à l'amendement n° 24 de M. Charles Bonifay** (création d'un Conseil général des hôpitaux auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale).

Nouvelle lecture [n° 441 (83-84)] - (29 juin 1984) - **Art. 5** (p. 2003) : se déclare opposé à cet article renvoyant à arrêté du président du conseil général la participation qui peut être demandée aux bénéficiaires des services ménagers - **Art. 38 bis** (p. 2004) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article créant un conseil général des hôpitaux).

- **Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés** [n° 461 (83-84)] - (5 juillet 1984) - **Discussion générale** (p. 2089) : adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'enseignement privé par l'application de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution ; attachement du Sénat à sa place dans les institutions - **Demande de recours au référendum face à l'atteinte au principe de la liberté d'enseignement** - (p. 2090) : mépris manifesté par le Gouvernement de la volonté populaire ; résultat des élections européennes du 17 juin 1984 ; manifestation parisienne du 24 juin 1984 - **Propos de M. François Mitterrand, député de la Nièvre, au Palais Bourbon, le 22 mai 1968** - **Conception du Gouvernement actuel de la légitimité** - **Souhait de prise en compte par l'Assemblée nationale de cette motion sur le recours au référendum.**

- **Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public** [n° 389 (83-84)] - (22 août 1984) - **Discussion générale** commune avec le projet n° 393 (p. 2391) : qualité et objectivité traditionnelles des membres des grands corps de l'Etat, notamment du Conseil d'Etat ; remise en cause par le présent texte d'un certain nombre de principes : égalité devant la loi, séparation des pouvoirs, indépendance des professeurs d'universités - (p. 2392) : accès aux charges publiques sur le seul critère de la compétence - **Perturbation du fonctionnement des administrations** : Conseil d'Etat, Cour des comptes, Cour de

cassation - Pratique du tour extérieur - Coût budgétaire d'une telle mesure - Au nom du groupe RPR, se déclare prêt à voter ce texte modifié par les amendements de la commission des lois.

- **Projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation** [n° 393 (83-84)] - (22 août 1984) : Discussion générale commune avec le projet n° 389 (p. 2391, 2392).

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse - Deuxième lecture** [n° 473 (83-84)] - (30 août 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2471) : hommage au travail de la commission spéciale et de son rapporteur - Regrette la non instauration du dialogue - Absence d'examen du texte adopté par le Sénat en première lecture, par l'Assemblée nationale - Absence de réponse du Premier ministre - Se déclare favorable au nom du groupe RPR à l'adoption du texte élaboré par la commission spéciale.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 14 (p. 3337) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° I-27 de M. Pierre Vallon (suppression de cet article relatif à l'aménagement du régime de déductibilité de la provision constituée au titre de la participation) - Art. 19 (p. 3361) : se déclare favorable à l'amendement n° I-106 de M. Edouard Bonnefous (suppression du nouveau taux de 2 % applicable à la fraction du patrimoine supérieure à 20 millions de francs).

Deuxième partie :

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (solidarité nationale, santé) (p. 3866) : budget de rigueur - Politique d'action sociale - Réforme des structures de santé : décentralisation - Accentuation des phénomènes de pauvreté - Diminution des crédits consacrés aux dépenses de prévention et de protection, à la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie, à la formation médicale et paramédicale et aux dépenses hospitalières - Départementalisation des structures hospitalières - Situation particulièrement inquiétante des hôpitaux : déficit global de 2 % en 1984 ; manque de personnel ; détérioration du patrimoine hospitalier - Maintien de la qualité des soins dans les grands établissements hospitaliers ; situation préoccupante dans les petites unités : exemple de l'hôpital général de Gien - Suppression des prêts sans intérêt accordés aux hôpitaux par la caisse d'assurance maladie - (p. 3867) : manque de crédits risquant de remettre en cause le plan directeur de l'Assistance publique de Paris - Transfert envisageable d'activités du secteur public hospitalier vers des établissements de soins privés - Actions prioritaires en faveur des jeunes et de la famille - Difficulté des institutions et associations du secteur social - Conséquences négatives de la décentralisation : aide sociale pour les personnes sans domicile fixe ; aide sociale à l'enfance ; allocation aux handicapés ; hébergement des personnes âgées - Restriction des financements accordés par les caisses d'assurance maladie en matière de cure médicale et d'établissements de long séjour - Utilisation intempestive des grilles d'évaluation de besoins préjudiciable aux maisons de retraite - Services d'aide ménagère - Actions en matière de maintien à domicile des personnes âgées - Déficit du fonds national d'action sanitaire et sociale de la caisse d'assurance vieillesse - Situation préoccupante en matière d'aide ménagère soulignée par le comité national des retraités et des personnes âgées - S'oppose au transfert systématique des personnes âgées des hôpitaux psychiatriques vers les maisons de retraite classiques : demande l'étude et la création de structures géronto-psychiatriques - (p. 3868) : dégradation de la situation des chômeurs due à la réduction de l'allocation de chômage et à la limitation de sa durée - Cas particulier des chômeurs en fin de droits - Augmenta-

tion considérable des demandes de secours auprès des bureaux d'aide sociale des grandes villes - Audience demandée au Premier ministre par le bureau de l'association des maires des grandes villes de France - Commission des affaires sociales opposée à l'adoption de ce budget - (p. 3888) : souhaite l'élaboration d'un budget global par services hospitaliers répondant aux besoins réels - Construction insuffisante de nouveaux hôpitaux.

Culture - (7 décembre 1984) (p. 4195, 4196) : réalisations dans le domaine culturel de la ville de Paris : Théâtre de la ville, Théâtre musical du Châtelet - **Examens des crédits** - Art. 37 - Etat C (p. 4200) : mise au point de M. Maurice Schumann, rapporteur spécial, à propos de l'effort culturel de la ville de Paris.

Vote sur l'ensemble - (8 décembre 1984) (p. 4283) : minoration artificielle du déficit budgétaire affiché - Pouvoir d'achat des ménages - Taux de croissance économique - Intérêts de la dette extérieure - Nombre de dépenses débudgétisées ; transferts au budget annexe de la navigation aérienne, au budget des postes et télécommunications ou au Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Abaissement des prélèvements obligatoires et hausse de la redevance téléphonique et de la taxe intérieure sur les produits pétroliers - Réduction de la taxe professionnelle et augmentation du téléphone et des produits pétroliers - Présentation des comptes de la sécurité sociale ; réduction des délais de recouvrement des charges sociales - Régime de la déductibilité de la provision pour investissement prévue dans le cadre de la participation - Situation des agriculteurs - Difficultés financières croissantes des collectivités locales en raison de la mauvaise application de la décentralisation - Situation des familles ; baisse des impôts et du prélèvement exceptionnel ; hausse de la redevance du téléphone et du prix de l'essence - Emploi - (p. 4284) : réduction de la couverture de l'assurance chômage ; décret du 22 novembre 1982 - Vote défavorable du groupe RPR sur ce projet de budget pour 1985.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 112 (84-85)] - (17 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4619) : texte ne comportant aucune amorce de solution au problème du chômage et risquant d'aggraver les charges des entreprises en raison de la suppression du double Smic - Travaux d'utilité collective, TUC, ne permettant pas de résorber le chômage mais risquant de l'accroître en faisant concurrence à des entreprises du secteur tertiaire - Véritable politique de l'emploi ne pouvant résulter que d'un allègement des contraintes des entreprises et d'un assouplissement de la réglementation à laquelle elles sont soumises - Négociations sur la flexibilité de l'emploi venant d'aboutir à un accord avec quatre des cinq grands syndicats - (p. 4620) : article 14 étendant abusivement à des groupements fédératifs ou mutualistes l'obligation de mettre en place un comité de groupe - Suppression proposée de l'article 14 par la commission - Au nom du groupe RPR, rejette toutes les dispositions émanant soit du Gouvernement, soit de l'Assemblée nationale considérées comme en contradiction flagrante avec les positions prises antérieurement par le Sénat.

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses** [n° 119 (84-85)] - (18 décembre 1984) - Art. 3 (p. 4707) : son amendement n° 18, soutenu par M. Auguste Cazalet : absence de majoration du plafond de ressources lorsque chaque membre du couple dispose d'un revenu professionnel ; retiré - Art. 5 (p. 4710) : son amendement n° 19, soutenu par M. Auguste Cazalet : prise en compte, pour l'allocation parentale d'éducation, des parents ayant déjà interrompu leur activité professionnelle lors de la naissance d'un précédent enfant ; retiré.

CHERVY (William), sénateur de la Creuse (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles (18 mai 1984) (p. 919).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire (21 juin 1984) (p. 1733).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2714) : département de la Creuse, particulièrement accidenté : absence de pistes de ski mais handicap de l'enneigement, créant de lourdes charges pour les budgets locaux - Problèmes fonciers en zone de montagne - Préservation des terres cultivables, tout en assurant le développement des activités artisanales, industrielles et touristiques - Superficie importante des terres incultes ou sous-exploitées - Protection et mise en valeur des terres agricoles et pastorales - Nouveau droit d'exploiter accordé aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Gestion des biens sectionnaux - Consultation obligatoire de la commission communale d'aménagement foncier sur les projets de plan d'occupation des sols, POS - Développement et protection des produits de qualité - Installations des jeunes agriculteurs - Favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - I - Charges communes - II - Services financiers - (26 novembre 1984) (p. 3645) : revendications des retraités de la fonction publique - Mensualisation du paiement des pensions - Situation particulière des retraités habitant les Bouches-du-Rhône et la Creuse - Nombreuses mesures positives adoptées visant à régler les problèmes des rapatriés et plus particulièrement ceux des Français musulmans - Travaux d'utilité collective - Récent attentat raciste à Carcassonne - **Examen des crédits - I - Charges communes - Etat B** (p. 3650) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° II-44 de M. André Fosset, rapporteur spécial (diminution des subventions de fonctionnement allouées à l'établissement public du parc de la Villette et au Carrefour international de la communication) - **Etat C** : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° II-45 de M. André Fosset, rapporteur spécial (réduction des autorisations de programme relatives aux travaux concernant les opérations de construction à caractère interministériel) - (p. 3651) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° II-46 de M. André Fosset, rapporteur spécial (réduction des autorisations de programme prévues pour le parc de la Villette et le Carrefour international de la communication) - **II - Services financiers - Etat B** (p. 3652) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° II-41 de M. Pierre-Christian Taittinger (diminution des crédits affectés à la direction générale pour les relations avec le public et le service d'information).

Consommation - (26 novembre 1984) (p. 3656) : participation des consommateurs à la lutte contre l'inflation - Formation du consommateur dès la scolarité - (p. 3657) : rôle primordial de l'Institut national de la consommation,

INC, en matière d'information - Contrats pour l'amélioration de la qualité des produits - Objectif d'une récente campagne d'information : acheter français et vendre mieux à l'étranger - Adoption en première lecture d'un projet de loi améliorant l'information des assurés ainsi que la transparence des contrats d'assurance vie et de capitalisation - Rapport de la commission de refonte du droit de la consommation - Soutien des pouvoirs publics aux associations de consommateurs - Dimension européenne de la consommation.

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3826) : augmentation de 1,5 % du revenu agricole - Nombreuses disparités - Baisse du revenu des éleveurs de viande bovine - Mise en oeuvre des quotas laitiers - Souhaite le maintien des mesures de soutien - Nécessité d'une politique globale de l'élevage dans les zones de vaches allaitantes - Croissance des revenus des agriculteurs provenant de moins en moins de l'accroissement des volumes de production, et de plus en plus de l'allègement des charges d'exploitation - Démantèlement complet des montants compensatoires monétaires - Se déclare favorable à l'adoption de ce budget.

CHEVENEMENT (Jean-Pierre), ministre de l'éducation nationale (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales** [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (16 novembre 1984) - **Discussion générale** (p. 3186) : décentralisation et rapports entre les collectivités publiques et les établissements d'enseignement privé retenant l'attention du Sénat - Affirmation du rôle de service public de l'enseignement - Définition des responsabilités des uns et des autres à chaque niveau - Maintien de la responsabilité de l'Etat définissant les programmes, déterminant les orientations pédagogiques et assurant le recrutement et la formation des personnels - Complémentarité de la politique nationale d'éducation et de la décentralisation du système éducatif - Loi du 22 juillet 1983 prévoyant que l'Etat conserve à sa charge les dépenses liées aux activités pédagogiques et à la mise en oeuvre d'orientations dont l'initiative lui revient - Limitation volontaire des dépenses pédagogiques et conclusion de contrats avec les collectivités locales - Rôle du chef d'établissement - (p. 3187) : participation de toutes les assemblées locales à l'élaboration de la carte scolaire - Renforcement de la représentation des élus locaux au sein des nouveaux conseils d'administration - Etablissements d'enseignement privé apportant leur concours au service public et recevant à ce titre un financement de l'Etat - Principes et règles du concours des établissements d'enseignement privé au service public affirmés pour la première fois par la loi du 31 décembre 1959 - Principe de la participation volontaire au service public sous le contrôle pédagogique et administratif de la puissance publique - Rémunération par l'Etat des maîtres des classes ayant fait l'objet d'un contrat d'association et participation aux dépenses de fonctionnement - Loi devant fixer les limites de l'aide financière des collectivités publiques - Gouvernement proposant le maintien du système contractuel d'association au service public prévu par la loi de 1959 - (p. 3188) : définition d'un équilibre entre le libre exercice de l'activité privée et le respect des principes républicains - Liberté d'enseignement devant s'exercer conformément à la tradition démocratique - Soutien financier de la puissance publique n'étant ni interdit ni obligatoire - Loi Guerneur - Propose le retour au système de la nomination des maîtres du privé avec l'accord et non sur proposition du chef d'établissement - Etat devant créer un établissement

d'enseignement public là où les besoins ne seront pas satisfaits - Gouvernement entendant maintenir le concours particulier apporté au service public par les établissements d'enseignement privé - Projet complétant le transfert opéré en matière d'enseignement public par la loi du 22 juillet 1983 - Rappel dans le préambule de la Constitution du devoir éminent de l'Etat d'organiser le service public de l'enseignement - (p. 3189) : texte donnant aux collectivités locales certains droits nouveaux en contrepartie de l'obligation de financement qui leur ait faite - Obligation de compatibilité des contrats d'association avec les schémas prévisionnels - Accord obligatoire de la commune nécessaire et avis préalable des départements et de la région avant toute conclusion de nouveaux contrats d'association - Principe de la consultation des communes admis par M. Debré au cours des débats relatifs à la loi de 1959 - Forfait d'externat partagé dans l'avenir entre l'Etat et le département ou la région - Droits nouveaux aboutissant à un dialogue effectif entre les collectivités publiques et les établissements d'enseignement privé - Texte répondant au meilleur principe du droit public français permettant de clore des débats périmés et d'ouvrir dans de bonnes conditions la perspective d'avenir qui est celle de la rénovation du système éducatif dans son ensemble.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) (p. 3440) : premier budget de l'Etat traduisant la priorité reconnue à l'investissement éducatif - Moyens supplémentaires en personnels accordés à l'éducation nationale - Suppression d'emplois dans certains secteurs, notamment des emplois d'instituteurs, en raison de l'évolution démographique - Rénovation des collèges - Réforme du premier cycle de l'enseignement supérieur - Développement de la formation continue des adultes au sein des établissements de l'éducation nationale - Retour dans le système éducatif des jeunes insuffisamment formés - Développement des technologies nouvelles et de l'informatique pédagogique audiovisuelle - Amélioration de la situation de certaines catégories de personnels, instituteurs, auxiliaires et personnels de l'enseignement supérieur - (p. 3441) : exigence d'un système éducatif performant - Formation de maîtres compétents - Nouveau plan de formation des professeurs de collèges - Création d'un brevet des collèges - Lutte contre l'échec scolaire et les inégalités culturelles - Elévation de la formation générale de base - Priorité accordée aux enseignements techniques et technologiques - Introduction d'un enseignement technologique dans tous les collèges - Concertation à l'échelon des villes entre l'éducation nationale et les chefs d'entreprises - Modernisation des formations techniques et professionnelles - Regroupement des CAP et des BEP - Alternance entre la formation pratique et la formation théorique - Transformation des collèges : priorité inscrite dans le 9^e Plan - (p. 3442) : mise au point d'une pédagogie différenciée par groupe de « niveau-matière » - Réadaptation des programmes d'enseignement - Formation initiale et formation continue des enseignants exerçant dans les collèges - Réforme du premier cycle de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire - Meilleure orientation des étudiants - Développement de l'enseignement des langues et de l'initiation aux nouvelles technologies - Création du diplôme d'études universitaires, scientifiques et techniques, DEUST - Régularisation de la situation des personnels de l'enseignement supérieur - Décentralisation du système éducatif : rapports entre l'Etat, les collectivités locales et les établissements d'enseignement privés - Mêmes règles budgétaires applicables aux établissements d'enseignement publics et aux établissements d'enseignement privés - (p. 3443) : égalité de traitement entre les établissements privés sous contrat et les établissements publics : ouverture de nouveaux contrats, alignement des traitements, application du plan d'amélioration des carrières, actualisation des traitements, évolution du forfait d'externat - Aboutissement de ces objectifs grâce à la sensibilisation des familles et à

la motivation des enseignants - (p. 3469) : crédits des établissements privés d'enseignement - Créations d'emplois dans l'enseignement privé tenant compte des effectifs scolarisés et des créations d'emplois dans l'enseignement public - Problème des moyens budgétaires : suppression de nombreux postes d'instituteurs - Développement de la préscolarisation - Allègement des taux d'encadrement - Moyens budgétaires des lycées et des lycées d'enseignement professionnel, LEP - Politique de rénovation des collèges - formation continue, pédagogie différenciée - (p. 3470) : dotations de fonctionnement et crédits d'équipement des établissements - Augmentation considérable des crédits consacrés à l'enseignement technique court - Dégradation du patrimoine scolaire : augmentation des crédits destinés à l'entretien, à la sécurité et aux économies d'énergie - Crédits consacrés aux technologies nouvelles et à la filière électronique - Crédits d'action sociale - Revalorisation des bourses - Limitation des crédits prévus pour l'achat des manuels scolaires - Problèmes de la résorption de l'auxiliaire - Situation des personnels administratifs, techniques et de santé - Développement de l'éducation physique et sportive - (p. 3471) : éducation physique et sportive insuffisante dans les LEP - Aménagement du temps scolaire et pratique du sport en dehors de l'école - Action éducative à l'étranger - Effort du Gouvernement visant à résorber l'auxiliaire dans les établissements français à l'étranger - Régularisation de la situation des maîtres auxiliaires de retour de coopération - Coopération interuniversitaire avec les pays en voie de développement - Développement de la formation scientifique et technique - Problèmes de santé scolaire - Formation des maîtres - (p. 3472) : favorable à l'unification de la formation des maîtres, évoquée par Mme Hélène Luc - Formation des instituteurs et des professeurs d'enseignement général des collèges, PEGC - Qualité de l'école - Lutte contre l'échec scolaire - Egalité de tous les élèves devant le service public de l'éducation - Démocratie et qualité du savoir - (p. 3473) : autonomie des établissements souhaitée par M. Pierre-Christian Taittinger - Revalorisation de l'école publique - Examen des crédits - Art. 88 (p. 3485) : demande le retrait de l'amendement n° II-2 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (nouveau mode d'affectation des crédits aux établissements d'enseignement privés ; création d'une commission nationale d'harmonisation) - En réponse à M. Etienne Dailly, précise que le Conseil constitutionnel a déjà eu l'occasion d'interpréter la loi organique relative aux lois de finances : dispositions de l'article 88 conformes à cette décision - Respect de la parité public privé - Obligation d'accueil de l'école publique - (p. 3487) : demande le retrait de l'amendement n° II-3 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (prise en charge par l'Etat de certaines dépenses pédagogiques des établissements d'enseignement privés) - (p. 3488) : s'oppose à l'amendement n° II-4 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (suppression du transfert de propriété des nouveaux établissements publics à la collectivité territoriale compétente) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° II-43 de M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial (crédits affectés aux nouvelles créations d'établissements publics et aux transferts correspondants déterminés chaque année par la loi de finances).

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (10 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4316) :** rapports des établissements privés avec l'Etat et les collectivités locales - Divergences au sein de la majorité sénatoriale - Nature des paiements à effectuer par les communes pour le fonctionnement des écoles - Retour à la loi Debré - (p. 4317) : définition du domaine de la loi et du règlement - Enseignement privé - Référence à la loi du 3 décembre 1959 ayant pour objet d'organiser le concours au service public que peuvent apporter les établissements d'enseignement privés - Référence aux déclarations de M. Debré - Cas de reconnaissance par la jurisprudence de la légitimité du financement par les collectivités publiques des établissements privés - Conditions du concours au service public - Notion de caractère propre

- Distinction entre le genre d'éducation et les obligations de l'enseignement public imposées aux établissements privés - Existence et limites du caractère propre - (p. 4318) : absence de contentieux en matière de règles respectées par les établissements ou d'obligations de financement avant la loi Guerneur de 1978 - Affirmation et respect de la neutralité de l'enseignement - Instauration de la paix scolaire par le respect, l'association et la collaboration - Distinction au sein de la tradition républicaine entre la garantie par l'Etat des libertés formelles et son financement - Association au service public - Affectation de crédits limitatifs aux établissements privés - Rénovation du service public - Affirmation du rôle de l'école publique et reconnaissance de la participation des établissements privés au service public - Situation des personnels de l'enseignement privé - Attente des propositions des syndicats des enseignants et des chefs d'établissements privés en matière de droits des personnels - Rapport entre la revalorisation de l'école publique et la défense de la laïcité - Paix scolaire - Décentralisation de l'enseignement public - Rôle du chef d'établissement - Modalités de garanties pour le personnel employé par les établissements privés en matière de nomination - Rôle des régions - (p. 4319) : rôle des commissaires de la République - Notion de besoin scolaire reconnu - Compatibilité avec les schémas prévisionnels - Rôle de l'Etat en tant que responsable de l'enseignement - Incidences d'un éventuel éclatement du service public sur les inégalités sociales - Maintien de la loi de 1971 - Besoin scolaire reconnu - Décentralisation - Réaffirmation du service public de l'enseignement - Conditions d'association des établissements privés au service public - Avenir de l'école et rôle de l'Etat républicain en matière de liberté et de qualité de l'enseignement.

Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - Art. 15 (p. 4400) : s'oppose à la motion n° 196 de M. Etienne Dailly, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - Respect de la liberté des consciences - Liberté de l'enseignement - Statut des maîtres des établissements d'enseignement privé - Respect du caractère propre de l'établissement - Signature des contrats d'association entre l'Etat et les établissements privés subordonnée à l'accord des communes sièges - (p. 4401) : autonomie des collectivités locales - Aide de l'Etat aux établissements d'enseignement privé dans des conditions définies par la loi - Art. 27-1 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4404) : s'oppose à l'amendement n° 177 de M. Adrien Gouteyron (suppression de cet article visant à abroger certains articles de la loi Guerneur apportant de réelles garanties à l'enseignement privé et à revenir pour ces mesures au texte initial de la loi Debré), à l'amendement n° 65 de M. Paul Séramy, rapporteur (maintien des garanties apportées par la loi Guerneur ; dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association prises en charge par les collectivités compétentes), et sur cet amendement, aux sous-amendements de M. Adrien Gouteyron n° 178 (enseignants titulaires de l'enseignement public mis à disposition et maîtres liés à l'Etat par contrat placés sous l'autorité du chef d'établissement) et n° 189 (respect du choix par les familles d'un genre d'éducation) - Art. 27-2 (p. 4407) : s'oppose aux amendements n° 114 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (contrats d'association passés entre les collèges, les lycées ou les établissements d'enseignement primaire et l'Etat après avis des collectivités locales concernées) et n° 66 de M. Paul Séramy, rapporteur (conditions de passation du contrat simple au contrat d'association).

Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - Art. 15 : Art. 27-3 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4415) : accepte l'amendement n° 67 de M. Paul Séramy, rapporteur (identité de contraintes et de facilités pour les établissements publics et privés ; égalité des conditions de fonctionnement) et demande le retrait de l'amendement n° 68 du même auteur (appréciation du besoin scolaire et compatibilité avec les schémas prévisionnels) - (p. 4416) : demande le retrait de l'amendement n° 181 de M. Adrien Gouteyron (appréciation du besoin scolaire et conditions auxquelles

sont soumises les signatures des contrats) - Art. 27-4 : demande le retrait de l'amendement n° 69 de M. Paul Séramy, rapporteur (participation avec voix consultative des représentants des collectivités publiques) - (p. 4417) : demande le retrait de l'amendement n° 30 de Mme Hélène Luc (contrat d'association et modalités d'exercice des libertés individuelles et collectives pour les personnels de l'enseignement privé) - Art. 27-5 (p. 4418) : son amendement n° 133 : modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privés du second degré ; modalités de calcul de la contribution de l'Etat et des collectivités locales pour les différents établissements ; adopté - (p. 4419) : s'oppose à l'amendement n° 70 de M. Paul Séramy, rapporteur (modalités de participation des communes aux dépenses de fonctionnement pour les classes pré-élémentaires et élémentaires sous contrat d'association recevant des élèves domiciliés dans d'autres communes) - Art. 27-6 (p. 4420) : s'oppose à l'amendement n° 71 de M. Paul Séramy, rapporteur (conditions de résiliation des contrats d'association), et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 143 de M. Paul Girod (absence de remise en cause des contrats ou avenants concernant les établissements d'enseignement privés déjà existants pour des raisons d'incompatibilité de ces établissements avec l'évaluation des besoins de formation) - Art. 27-8 (p. 4422) : s'oppose à l'amendement n° 186 de M. Adrien Gouteyron (représentation des établissements privés par les responsables de ces établissements) - Art. 27-8 (p. 4423) : accepte l'amendement n° 73 de M. Paul Séramy, rapporteur (cas de consultation des commissions de concertation) - S'oppose à l'amendement n° 120 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (implantation départementale des commissions académiques de concertation) - Demande le retrait de l'amendement n° 74 de M. Paul Séramy, rapporteur (participation obligatoire des personnels et usagers des établissements d'enseignement privés aux conseils de l'éducation nationale) - (p. 4424) : demande le retrait de l'amendement n° 122 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (substitution de l'autorité académique au Comité national de conciliation) - Après l'art. 27-8 : s'oppose à l'amendement n° 123 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (mise en place d'une commission nationale de concertation siégeant auprès du ministre de l'éducation nationale) - Art. 27-9 (p. 4428) : action du précédent ministre, M. Alain Savary - Conception réaffirmée du service public - Situation des établissements d'enseignement à l'étranger.

CHEYSSON (Claude), ministre des relations extérieures (nommé le 22 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy [JO Lois et décrets 23 mars 1983, p. 882].

Nommé de nouveau le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

Fin des fonctions ministérielles le 6 décembre 1984.

DÉPÔTS

Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à l'accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes (ensemble trois annexes et un protocole) [n° 185 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1983, JO Débats 24 janvier 1984) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne, relatif aux transports internationaux de marchandises par route [n° 189 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1983, JO Débats 24 janvier 1984) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant la ratification du deuxième protocole portant amendement à la convention du 27 octobre 1956 entre la République française, la République Fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg au sujet de la canalisation de la Moselle [n° 195 (83-84)] (26 janvier 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation des protocoles de 1983 portant nouvelle prorogation de la convention sur le commerce du blé de 1971 et de la convention relative à l'aide alimentaire de 1980, constituant l'Accord international sur le blé de 1981 [n° 196 (83-84)] (26 janvier 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention entre la France et la Suède tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs du 24 décembre 1936, au protocole annexé à cette convention et au protocole final du 24 décembre 1936 [n° 207 (83-84)] (9 février 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 141 concernant les organisations de travailleurs ruraux et leur rôle dans le développement économique et social [n° 213 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale du travail, n° 142, concernant le rôle de l'orientation et de la formation professionnelle dans la mise en valeur des ressources humaines [n° 214 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 149 concernant l'emploi et les conditions de travail et de vie du personnel infirmier [n° 215 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar, en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative en matière fiscale (ensemble deux échanges de lettres) [n° 222 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Népal sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble trois échanges de lettres) [n° 228 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique du Pakistan sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements (ensemble deux échanges de lettres) [n° 229 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat d'Israël sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres) [n° 230 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification d'un accord entre la République française et la République d'Autriche addition-

nel à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959 (ensemble une annexe). Renvoyé à la Commission des Affaires étrangères, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement [n° 370 (83-84)] (7 juin 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Costa Rica sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble trois échanges de lettres) [n° 410 (83-84)] (20 juin 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention portant création d'une organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques « EUMETSAT » (ensemble deux annexes) [n° 411 (83-84)] (20 juin 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique visant la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières par les administrations douanières des deux pays [n° 471 (83-84)] (10 juillet 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la reconnaissance volontaire des enfants nés hors mariage [n° 489 (83-84)] (26 juillet 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine, sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble une annexe et un échange de lettres) [n° 512 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 11 septembre 1984, JO Débats 2 octobre 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole) [n° 3 (84-85)] (2 octobre 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume Haslémit de Jordanie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole et un échange de lettres) [n° 12 (84-85)] (4 octobre 1984) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement, de M. Jacques Habert : concertation avec le Conseil supérieur des Français de l'étranger** - (12 avril 1984) (p. 325, 326) : décret du 6 avril 1984 portant statut du Conseil supérieur des Français de l'étranger, donnant satisfaction à nos compatriotes de Suisse, suivant les recommandations du Conseil supérieur - Texte satisfaisant aux demandes présentées par le Sénat lors de ses votes du 18 mai et du 17 juin 1983 - Alignement du mode d'élection au Conseil supérieur sur le droit commun - Absence d'affectation des attributions du Conseil.

- **Question au Gouvernement, de M. Henri Collette : passeport obligatoire pour les Britanniques** - (10 mai 1984) (p. 702) : identité et document officiel - Immigration clandestine - Dénonciation de l'arrangement de 1960, modifié en 1971 - Système de préavis.

- **Question au Gouvernement, de M. Franz Duboscq : retrait de Pau du 1^{er} régiment de chasseurs-parachutistes** - (10 mai 1984) (p. 703) : choix de la meilleure implantation de ce

régiment entre Pau et Bordeaux - Loi de programmation militaire 1984-1988 ; mesures de réorganisation au sein de l'armée de terre - Camp de Souge - (p. 704) : conditions de tir et d'entraînement - Extension de l'école des troupes aéroportées à Pau - Archives du service national.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4102) : budget de rigueur et politique gouvernementale - Transfert de certaines dépenses - Taux de croissance nominale de la section I de ce budget - Priorités du Gouvernement ; solidarité, audiovisuel, modernisation de l'outil diplomatique - Croissance des rémunérations - Diminution de 121 emplois - Pouvoir d'achat à l'étranger - Diminution des crédits de fonctionnement et de matériel pour l'administration centrale et les crédits de déplacements ou de missions temporaires - Augmentation des crédits de locations à l'étranger - Direction générale des relations culturelles - Nombre de suppressions d'emplois d'enseignants et de personnels assimilés - Augmentation des droits d'écologie et situation de l'Afrique du Nord - Solidarité avec les Français de l'étranger - Subventions aux établissements d'enseignement - Dotations des centres culturels et centres de recherches - Equipement informatique - Ouverture de chantiers nouveaux - Bourses scolaires - Elections au suffrage direct des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger - Crédits de l'Office de protection des réfugiés et apatrides - Contributions obligatoires - (p. 4103) : audiovisuel - Budget de Radio France internationale, RFI - Emetteur de Montsinéry en Guyane - Construction d'un émetteur de puissance à Sri Lanka - Expérience de TV 5 - Programme d'enseignement du français par la télévision ; exemple de la Chine - Outil diplomatique - Dépenses de fonctionnement à l'étranger - Titularisation d'agents contractuels à l'étranger - Temps de séjour dans les pays difficiles - Réformes en préparation - Effort de modernisation et redéploiement consulaire - Ambassades de Washington et de Delhi - Chancellerie de Riyad - Réseau de radio-téléphones de presse - Informatisation ; état civil de Nantes ; consulats ; lien entre les ambassades par informatique avec l'administration centrale - Etudes pour la construction d'un centre de conférences international et d'un centre de presse international quai Branly à Paris - Troisième convention de Lomé - Tchad ; action de la France depuis 1960 ; concours financiers promis ; interventions militaires de l'armée française depuis 1960 ; mission Manta face à l'avancée des Libyens - (p. 4104) : nécessaire respect de l'accord du 17 septembre 1984 relatif à l'évacuation totale des forces étrangères par les Libyens - Présence de la France dans les pays du sud de la Méditerranée et du Golfe - Relations avec le Maroc et l'Algérie - Politique active au Proche et au Moyen-Orient - Visite du Président de la République en Jordanie, en Egypte et en Syrie - Etats-Unis et liens de la France avec l'Alliance atlantique - Négociations entre les Etats-Unis et l'URSS relatives à la limitation contrôlée des armements - Equilibre nucléaire - Programme américain de recherche sur l'utilisation militaire de l'espace - (p. 4105) : politique extérieure de la France en faveur du dialogue, de la paix, de la négociation et de la concertation - (p. 4146) : conditions de vie et de travail des personnels des ministères - Effet de change - Taux du dollar - Reconduction pour 1985 des améliorations de traitement des enseignants recrutés locaux - Conditions d'insécurité dans le monde et effort en faveur de la sécurité des personnels et des locaux français à l'étranger - Redéploiement de l'implantation diplomatique et consulaire à l'étranger - Importance de cette implantation - Fermeture de consulats et d'ambassades depuis 1970 - Fermeture du consulat de Lausanne en Suisse - Transfert à Genève des services administratifs et informatiques - Comité interministériel des relations culturelles - Bourses pour les étrangers en France - Instituts culturels et alliances françaises - Attachés linguistiques - Scolarité des Français de l'étranger - Crédits de bourses et frais de scolarité - (p. 4147) :

Institut du monde arabe - Direction générale des relations culturelles - Action culturelle extérieure - Nominations aux postes d'ambassadeurs - Absence de politisation des ambassadeurs et du personnel de l'administration centrale - Relations Est-Ouest - Détermination de la France à l'intérieur de l'Alliance atlantique - Fusées Pershing et SS 20 - Rapprochement avec l'Allemagne fédérale - Politique de la France face à l'Union soviétique - Afghanistan - Pologne - Rapports économiques et culturels avec l'URSS et dialogue politique - Opération Manta au Tchad - Nécessité de l'évacuation des troupes - (p. 4148) : recherche de l'évacuation par la négociation - Retour de l'armée française au Tchad en cas de réapparition d'une possibilité d'agression libyenne - Proche-Orient - Participation de la France au Liban à la force multinationale - Accords de Khaldé - Rôle de la Force intérimaire des Nations-Unies au Liban, FINUL après l'évacuation du Sud-Liban par l'armée d'Israël - Présence de la France au Proche-Orient - Relations de la France avec Israël et l'Egypte - Tiers monde - Amérique centrale - Election du Président Duarte au Salvador - Droits de l'homme - Afrique du Sud et apartheid - Examen des crédits - Etat B (p. 4149) : demande le retrait de l'amendement n° II-99 de M. Christian Poncelet (réduction des crédits du titre IV relatifs à la formation et l'assistance technique dans le domaine militaire).

CHUPIN (Auguste), sénateur du Maine-et-Loire (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (27 juin 1984) (p. 1904).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 (12 décembre 1984) (p. 4475).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 37 (83-84)] relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances [n° 243 (83-84)] (6 avril 1984) - **Pharmacie vétérinaire**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer un fonds d'amortissement pour alléger les charges des collectivités locales en matière d'équipement sportif et socio-éducatif et à prévoir des ressources nouvelles pour le Fonds national de développement du sport [n° 262 (83-84)] (12 avril 1984) - **Equipements sportifs et socio-éducatifs**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 315 (83-84)] modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances [n° 359 (83-84)] (6 juin 1984) - **Pharmacie vétérinaire**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances [n° 448 (83-84)] (28 juin 1984) - **Pharmacie**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 82 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au prix de l'eau en 1985 [n° 110 (84-85)] (4 décembre 1984) - **Eau et assainissement**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 [n° 150 (84-85)] (13 décembre 1984) - **Eau et assainissement**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances [n° 37 (83-84)]** - (11 avril 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 280) : normalisation des conditions d'utilisation dans l'élevage de substances anabolisantes - Anabolisants naturels et de synthèse - Elevages modernes - Campagne de boycott des organismes de consommateurs relative au veau en 1980 - Action sur la thyroïde - Interdiction des stilbènes - (p. 281) : loi du 27 novembre 1976 - Directive communautaire du 31 juillet 1981 - Définition des substances anabolisantes - Assimilation des anabolisants à des médicaments - Autorisation préalable de mise sur le marché, AMM - Expertises analytique, pharmaco-toxicologique et clinique - Etablissement d'une réglementation communautaire de portée générale - Contrôle de l'utilisation des anabolisants - Suivi des animaux jusqu'à l'abattage - Répression des infractions ; amendes et peines d'emprisonnement - Interdiction de certaines substances - (p. 282) : propose l'adoption de ce projet de loi - **Art. 1** (p. 283) : son amendement n° 1 : retrait de la consommation humaine des denrées animales ou d'origine animale destinées à l'alimentation humaine contenant des stilbènes ou leurs résidus ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 8 de M. Michel Rocard, ministre (retrait de la consommation humaine et animale) - **Art. 2** : son amendement n° 2 : interdiction d'administrer des substances anabolisantes aux animaux destinés à la consommation humaine ; définition des substances anabolisantes ; rôle du vétérinaire ; adopté - (p. 284) : sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 6 de M. Marcel Daunay (administration de ces médicaments sous le contrôle et la responsabilité d'un vétérinaire praticien ou d'un vétérinaire d'un groupement de producteurs) - S'oppose à l'amendement n° 4 de M. Pierre Louvot (suppression de l'exception en faveur de la synchronisation du cycle oestral et la préparation à l'implantation d'embryons ; administration de ces médicaments uniquement par un vétérinaire) - Rôle des vétérinaires dans les centres d'insémination artificielle - Modification du cycle oestral - S'oppose à l'amendement n° 7 de M. Michel Rigou (suppression de la dérogation en faveur de la synchronisation du cycle oestral et la préparation à l'implantation d'embryons ; administration uniquement par un vétérinaire sanitaire dans les cas où ces médicaments peuvent être utilisés) - Mandat sanitaire - **Art. 3** (p. 286) : son amendement n° 3 : fin de l'applicabilité de la disposition du second alinéa de l'article L. 617-17 du code de la santé publique aux médicaments contenant des substances anabolisantes dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi ; adopté.

Deuxième lecture [n° 315 (83-84)] - (13 juin 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1555) : normalisation de l'utilisation des substances anabolisantes dans l'élevage - Stimulation de la biosynthèse protéique - Elevage moderne et gain de poids total sur l'ensemble du cheptel français - Action des organisations de consommateurs face à

l'utilisation anarchique de ces produits - Directive de la Communauté économique européenne en juillet 1981 ; zéanol et trenbolane - Réglementation de l'usage vétérinaire des anabolisants - Conciliation entre les techniques d'élevage et la protection des consommateurs - Retrait du marché des préparations à base de substances anabolisantes, en vente avant la promulgation de la loi du 9 mai 1975, jusqu'à l'obtention d'une autorisation expresse de mise sur le marché, AMM ; délai de six mois - Limitation des risques de mise sur le marché de denrées susceptibles de contenir des résidus de substances anabolisantes - Sanctions - Publicité des jugements de condamnation aux frais des contrevenants par voie d'affichage ou de messages destinés au public - Détermination des modalités du contrôle des viandes et de l'information du public par décrets ultérieurs - Demande le vote de ce projet de loi, sous réserve de l'adoption des amendements déposés - **Art. 2 bis** (p. 1556) : son amendement n° 1 : suppression des dispositions de cet article relatives à la possibilité pour l'autorité administrative en cas d'urgence d'ordonner la destruction des denrées animales ou d'origine animale si elle constitue le seul moyen de faire cesser le danger ; adopté - **Art. 3** : son amendement n° 2 : rétablissement d'un délai de six mois pendant lequel la vente des médicaments concernés restera possible ; adopté - **Art. 5** : son amendement n° 3 : sanctions en cas d'infractions ; amende, emprisonnement ou choix de l'une de ces deux peines ; adopté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 448 (83-84)] - (29 juin 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** : voir intervention de M. Marcel Daunay (p. 2033).

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)]**.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Avant l'art. 27 (p. 3348) : son amendement n° I-134, soutenu par M. Roger Boileau : création d'une société d'économie mixte chargée d'organiser les paris sur les compétitions sportives ; irrecevable aux termes de l'article 42 de la loi organique.

- **Projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 [n° 82 (84-85)]** - (12 décembre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4469) : blocage du prix de l'eau et intervention du législateur - Référéncé aux lois de 1982 et 1983 relatives au blocage du prix de l'eau - Perpétuation de ce système - Augmentation moyenne du prix de l'eau en 1984 - Distinction entre le tarif de l'eau stricto sensu et le montant de la facture acquittée par l'utilisateur - Opposition à ce projet de loi contraire au principe de libre administration des communes - Décentralisation - Rupture du principe d'équilibre de gestion des services publics locaux - Incohérences économiques importantes de ce projet de loi - Référéncé aux normes européennes applicables à l'eau potable - (p. 4470) : demande le rejet de ce projet de loi - **Art. 1** (p. 4473) : son amendement n° 1 : suppression de cet article relatif au blocage du prix de l'eau potable, aux normes d'évolution applicables en 1985 et aux dérogations tarifaires ; adopté - **Art. 2** (p. 4475) : son amendement n° 2 : suppression de cet article relatif aux sanctions en cas de tarifs non conformes ; adopté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 150 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4762) : son intervention présentée par M. Michel Chauty.

CICCOLINI (Félix), sénateur des Bouches-du-Rhône (S) - *Vice-président du Sénat*.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques (12 décembre 1984) (p. 4468).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (12 décembre 1984) (p. 4478).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 248 (83-84)] modifiant et complétant certaines dispositions de la loi modifiée, n° 68-1 du 2 janvier 1968, sur les brevets d'invention [n° 266 (83-84)] (18 avril 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 335 (83-84)] modifié par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 68-1 du 2 janvier 1968 sur les brevets d'invention, modifiée [n° 366 (83-84)] (7 juin 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 78 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif au transfèrement en France des personnes condamnées et détenues à l'étranger [n° 124 (84-85)] (6 décembre 1984) - Procédure pénale.

INTERVENTIONS

En qualité de président de séance

- **Déclaration de politique générale du Gouvernement** - (19 avril 1984) - **Rappel au règlement** (p. 414) : engagement de la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale, en application de l'article 49 de la Constitution - Absence de débat au Sénat : simple lecture de la déclaration du Premier ministre - (p. 420) : déclaration du Gouvernement devant être lue simultanément dans les deux assemblées.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - **Rappel au règlement** (p. 1087) : ordre d'intervention des orateurs évoqué par M. Michel Dreyfus-Schmidt - Favorable à une suspension de séance afin de permettre à M. Charles Pasqua, président de la commission spéciale, de contacter Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité, au sujet de l'absence de la télévision aux débats du Sénat.

- **Bienvenue à M. Gaétan Duval, vice-premier ministre de l'Ile Maurice** - (24 mai 1984) (p. 1091).

- **Bienvenue à une délégation parlementaire de la République du Burundi** (24 mai 1984) (p. 1108).

- **Hommage au père Jerzy Popieluszko**. - (30 octobre 1984) (p. 2893) : à la demande de M. Paul Malassagne et du groupe du RPR, minute de silence observée à la mémoire du père Jerzy Popieluszko, récemment assassiné en Pologne.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Légion d'honneur et ordre de la Libération - (28 novembre 1984) (p. 3742) : présence du Grand Chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur et du Chancelier de l'ordre de la Libération.

En qualité de sénateur

- **Projet de loi définissant la location accession à la propriété immobilière** [n° 28 (83-84)] - (12 avril 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 354) : nombreuses modifications apportées au texte adopté par l'Assemblée nationale, texte constituant un grand espoir pour les jeunes ménages désirant accéder à la propriété de leur logement - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable au texte de ce projet.

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi modifiée n° 68-1 du 2 janvier 1968 sur les brevets d'invention** [n° 248 (83-84)] - (25 avril 1984) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 467, 468) : projet ne touchant en rien le fond du droit des brevets d'invention et aménageant les règles de procédure - Possibilité d'obtenir du président du tribunal de grande instance une ordonnance de référé - Préjudice dont se plaint le breveté devant être « irréparable » - Protection des entreprises de bonne foi qui cherchent à opérer des changements techniques - Amendement de la commission tendant à ne pas faire supporter par les brevetés les frais d'instance éventuels - Articles 67 et 68 de la loi de 1968 modifiés afin de faciliter la procédure de restauration dans les droits des brevets - Institution d'une assistance juridique gratuite - Législation des brevets allégée et clarifiée - Modifications devant encourager l'esprit de découverte et d'innovation - Commission favorable à l'adoption de ce projet de loi sous réserve de l'adoption de ses amendements - **Art. 1** (p. 469) : son amendement n° 1 : préjudice devant être très important pour justifier la mise en oeuvre d'une procédure exceptionnelle pouvant aboutir à l'interdiction provisoire ; adopté - (p. 470) : sur son amendement n° 1, accepte le sous-amendement n° 10 de M. Laurent Fabius, ministre (mise en oeuvre de la procédure d'interdiction en cas de préjudice difficilement réparable) et s'oppose au sous-amendement n° 7 de M. Jean Colin (remplacer les dispositions : « d'une exploitation industrielle effective et sérieuse, son président, saisi et statuant en la forme des référés, peut interdire... » par les dispositions : « d'une exploitation industrielle effective et suivie, il peut, sur requête adressée à son président en la forme des référés, interdire... ») - S'oppose à l'amendement n° 8 de M. Jean Colin (suppression de l'alinéa stipulant que la demande d'interdiction n'est admise que si l'action en contrefaçon a été engagée dans un bref délai) - (p. 471) : son amendement n° 2 : possibilité pour le président du tribunal de subordonner l'interdiction à la constitution par le demandeur de garanties destinées à assurer l'indemnisation éventuelle du préjudice subi par le défendeur ; adopté - **Art. 2** (p. 473) : son amendement n° 3 : modifications de forme des deux premiers alinéas et alinéa additionnel relatif aux frais supportés par le demandeur ; adopté - **Intitulé** (p. 474) : son amendement n° 11 : « **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 68-1 du 2 janvier 1968 sur les brevets d'invention, modifiée** » ; adopté.

- **Déclaration de M. le Secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication** - (28 mai 1984) (p. 1157) : souhaite que les investigations de la commission spéciale opérées à chaud, en réponse aux actes judiciaires accomplis en vertu d'ordonnances de juges d'instruction, n'apparais-

sent pas comme une immixtion du Sénat dans des décisions judiciaires.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)] - Suite de la discussion - (30 mai 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1260) :** vote défavorable du groupe socialiste sur ce texte modifié par la majorité sénatoriale - Composition et pouvoirs de la commission pour la transparence et le pluralisme - (p. 1261) : composition de la Haute Autorité et de la commission - Exclusion des groupements de fait - Suppression des contrôles - Prête-noms - Protection des concentrations et des trusts - Référence à l'ordonnance du 26 août 1944 - Action de la majorité sénatoriale - Préparation de l'ordonnance de 1944 par le Conseil national de la Résistance - Nécessité absolue de la transparence et du pluralisme - Intérêts du propriétaire de l'entreprise et des journalistes - Nécessaire instauration d'un réel dialogue avec l'Assemblée nationale - Information et définition d'une presse de grande qualité comme donnant accès à toutes les gammes des opinions.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire [n° 261 (83-84)] - (5 juin 1984) - Discussion générale (commune avec le projet de loi n° 263) (p. 1280) :** lutte désespérée pour sauver quelques entreprises et mettre fin au tabou protégeant la profession de syndic - Projet complétant la loi sur la prévention des difficultés des entreprises - Nécessité de mettre fin à la loi de 1967 sur les faillites - (p. 1281) : doublement du nombre de liquidations en dix ans - Sauvegarde de l'emploi devenue l'impératif prioritaire - Mise en application de l'esprit de l'ordonnance de 1945 permettant aux salariés de participer à la marche de l'entreprise - Projet positif - Mécanisme proposé comportant une mise en observation avec la nomination d'un juge-commissaire et la poursuite de l'activité de l'entreprise avec l'assistance d'un mandataire de justice - Texte prévoyant que les créanciers postérieurs au jugement de mise en observation seront prioritaires - Bilan économique et social établi par le chef d'entreprise - Deuxième phase de la procédure commençant par un débat contradictoire devant le tribunal de commerce qui décidera du plan de redressement et veillera à son exécution - (p. 1282) : favorable à la suppression de la présomption de faute - Non cumul des fonctions de l'administrateur chargé de sauver les entreprises et représentant le débiteur, et de celles du mandataire liquidateur chargé des intérêts des créanciers - Insuffisance du nombre de syndics, eu égard au nombre des affaires à traiter - Nécessité pour l'administrateur d'être hautement qualifié - Souhaite la présence de nombreux provinciaux sur la liste nationale - Amendements socialistes tendant à améliorer le texte de ce projet de loi sur lequel il se déclare favorable au nom du groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise [n° 263 (83-84)] - (5 juin 1984) - Discussion générale (commune avec le projet de loi n° 261) (p. 1280 à 1282).**

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion - (6 juin 1984) - Art. 5 (p. 1314) :** son amendement n° 348, soutenu par Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin : ouverture d'office de la procédure de redressement judiciaire en cas d'inexécution du règlement amiable ; adopté - Art. 10 (p. 1322) : son amendement n° 349, soutenu par Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin : administrateur étant un mandataire de justice ; élection du représentant des salariés lorsqu'il n'existe pas d'institutions représentatives du personnel ; devenu sans objet - Art. 17 (p. 1327) : ses amendements soutenus par Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin, n° 351, d'ordre rédactionnel, et n° 352 : responsabilité sociale de l'administrateur : mesures visant à faciliter le reclassement et l'indemnisation des salariés dont l'emploi est menacé ; devenus sans objet - Art. 36 (p. 1336) : son amendement n° 353, soutenu par Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin : saisine du juge-commissaire par les co-contractants pour l'exécution des contrats en cours ; devenu sans objet - Art.

41 (p. 1342) : son amendement n° 354, soutenu par Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin : auditions auxquelles le tribunal doit obligatoirement procéder avant d'autoriser la conclusion d'un contrat de location-gérance ; devenu sans objet - Art. 42 (p. 1343) : son amendement n° 355, soutenu par Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin : sanction des abus commis par le locataire-gérant de nature à menacer l'intégrité du fonds de commerce ou de l'établissement artisanal ; rejeté - Art. 51 (p. 1350) : son amendement n° 356, soutenu par Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin : créance dont le montant est supérieur à un chiffre fixé par décret visée par le commissaire aux comptes ou son expert comptable ; devenu sans objet - Art. 52 : se déclare opposé à l'amendement n° 102 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de la certification de la liste des créanciers par le commissaire aux comptes) - Art. 55 (p. 1351) : son amendement n° 358 : paiement d'intérêts pour les contrats de prêts conclus pour une durée supérieure à trois ans ; devenu sans objet - Art. 56 (p. 1353) : se déclare opposé à l'amendement n° 106 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (jugement d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire rendant exigibles les créances non échues à la date de son prononcé) - Art. 61 (p. 1356) : se déclare opposé à l'amendement n° 113 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de l'engagement d'achat à terme en cas de location gérance).

Suite de la discussion - (7 juin 1984) - Art. 76 (p. 1389) : son amendement n° 359 : possibilité pour les créanciers de paiement dans des délais uniformes et plus brefs ; réduction proportionnelle du montant de la créance ; adopté - Art. 79 (p. 1391) : son amendement n° 360 : vente d'un bien grevé pendant l'exécution du plan de continuation ; devenu sans objet - Art. 82 (p. 1393) : son amendement n° 361 : but de la cession de contribuer au paiement des créanciers ; devenu sans objet - Art. 85 (p. 1394) : se déclare défavorable à l'amendement n° 137 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (action de l'administrateur afin de susciter des offres d'acquisition ; délai pendant lequel elles seront reçues ; précision relative à l'offre d'acquisition) - Art. 88 (p. 1395) : son amendement n° 362 : jugement arrêtant le plan et cession des contrats même lorsque la cession est précédée de la location-gérance ; adopté - (p. 1396) : se déclare défavorable à l'amendement n° 140 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (jugement autorisant la cession et obligations mises à la charge du cessionnaire ; délais de paiement dans le cadre de la procédure de l'article 75 ; jugement arrêtant le plan et cession des contrats même lorsque la cession est précédée de la location-gérance) - Art. 91 (p. 1397) : sur l'amendement n° 143 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (préservation de l'intégrité du bien faisant l'objet de la cession avant paiement total du prix ; possibilité d'aliénation totale ou partielle, d'affectation à titre de sûreté, de location ou de location-gérance et modalités d'autorisation), son sous-amendement n° 363 : absence de paiement intégral du prix de cession et location-gérance pour les biens corporels ou incorporels acquis ; adopté - Art. 109 (p. 1405) : se déclare défavorable à l'amendement n° 163 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (cas d'inopposabilité des actes aux représentants des créanciers ; double sanction de la nullité et de l'inopposabilité selon la nature de l'acte et dualité de sanction).

Suite de la discussion - (12 juin 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1507) : suppression de la continuation de l'exploitation pendant la période d'observation - Gel des créances pendant cette période - Suppression de la protection prioritaire des créanciers nouveaux - Projet dénaturé par la majorité sénatoriale - Inadaptation aux réalités économiques de la loi de 1967 - Abstention du groupe socialiste sur ce texte.

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 68-1 du 2 janvier 1968 sur les brevets d'invention, modifiée - Deuxième lecture [n° 335 (83-84)] - (12 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1513) :** satisfait de la prise en compte par l'Assemblée nationale des propositions du Sénat - Caractère difficilement réparable

du préjudice subi par le breveté - Protection du breveté - Accroissement des pouvoirs du directeur de l'Institut national de la propriété industrielle - Avis du titulaire d'un brevet sur l'opposabilité de son titre à l'égard d'une exploitation industrielle - (p. 1514) - dépens afférents à un procès laissés à la charge du demandeur - Cour d'appel de Paris saisie directement des recours contre les décisions prises par le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle - Obligation de versement d'une garantie destinée à assurer l'indemnisation éventuelle du préjudice, ordonnée par le juge - Demande au Sénat d'adopter conforme le texte transmis par l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi relatif au transfèrement en France de personnes détenues à l'étranger** [n° 78 (84-85)] - (13 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4504) : transferts de détenus à la suite de la convention du Conseil de l'Europe - Principe de la territorialité de la loi pénale - Projet de loi d'adaptation - Vérification par le procureur de la République, à l'arrivée du condamné en France - Préoccupations humanitaires à l'origine des conventions de transfèrement; accords bilatéraux France Maroc, France Canada et France Etats-Unis d'Amérique - (p. 4505) : choix de la procédure d'exécution de la peine, de préférence à la procédure de conversion - Principe de l'adaptation de peine: non aggravation de la durée de privation de liberté; non remise en cause de la culpabilité du condamné; substitution de peine dans le cas de peine n'existant pas en territoire français - Problème de la détermination de la durée de la peine - Compétence du tribunal correctionnel pour l'adaptation - Information du condamné - Coopération internationale en matière pénale - Avis favorable de la commission à l'adoption de ce projet de loi.

CLUZEL (Jean), sénateur de l'Allier (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.

- Membre ès qualités de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle (loi n° 82-652 du 29 juillet 1982).

Est nommé membre suppléant du Conseil national de la cinématographie (décret n° 83-1084 du 8 décembre 1983) (31 janvier 1984) (p. 77).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur le développement de l'initiative économique (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative

à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (26 juin 1984) (p. 1860).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (5 septembre 1984) (p. 2479).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1985 (8 décembre 1984) (p. 4287).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1984 (19 décembre 1984) (p. 4805).

- DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission spéciale, sur le projet de loi [n° 210 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 308 (83-84)] (11 mai 1984) - Edition, imprimerie et presse.

Rapport, fait au nom de la commission spéciale, sur le projet de loi [n° 380 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation [n° 414 (83-84)] (21 juin 1984) - Audiovisuel.

Proposition de loi tendant à relancer l'industrie du bâtiment [n° 425 (83-84)] (22 juin 1984) - Bâtiments et travaux publics.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation [n° 440 (83-84)] (27 juin 1984) - Audiovisuel.

Rapport, fait au nom de la commission spéciale, sur le projet de loi [n° 452 (83-84)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation [n° 453 (83-84)] (28 juin 1984) - Audiovisuel.

Proposition de loi tendant à compléter l'article L. 253 du code de la sécurité sociale et visant à maintenir le droit à l'assurance maladie, maternité ou décès pour certaines catégories de femmes [n° 496 (83-84)] (22 août 1984) - Assurance maladie maternité.

Rapport, fait au nom de la commission spéciale, sur le projet de loi [n° 473 (83-84)] considéré comme adopté, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 505 (83-84)] (30 août 1984) - Edition, imprimerie et presse.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 508 (83-84)] (5 septembre 1984) - Edition, imprimerie et presse.

Rapport, fait au nom de la commission spéciale, sur le projet de loi [n° 510 (83-84)] considéré comme adopté, aux

termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 511 (83-84)] (11 septembre 1984) - Edition, imprimerie et presse.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - Services du Premier ministre : I. Services généraux : information [n° 69, annexe 29 (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - Communication audiovisuelle (organismes créés par la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982) [n° 69, annexe 48 (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 426 (JO Débats 21 octobre 1983) (p. 2372) à M. le ministre de l'intérieur : finances locales (réalisation des investissements prioritaires des communes) - Réponse de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (25 mai 1984) (p. 1137, 1138).

Questions orales avec débat :

n° 115 (2 avril 1984) (p. 128) à M. le ministre de l'urbanisme et du logement : bâtiment et travaux publics (situation du logement et du bâtiment, en 1984) - Discutée le 10 avril 1984 (débat commun) (p. 234 et suivantes).

INTERVENTIONS

- Questions orales avec débat jointes : situation du logement, du bâtiment et des travaux publics - (10 avril 1984) (p. 236) : crise dans le secteur du bâtiment et des travaux publics - Accélération de la diminution des constructions - Chômage - Faillites d'entreprises - Renouvellement du parc immobilier - Maintien du secteur aidé et effondrement du secteur non aidé - Principales causes du désintérêt des investisseurs privés : impôt sur les grandes fortunes, IGF ; taux d'intérêt ; dégradation du rendement de l'immobilier ; effets de la loi Quilliot - (p. 237) : nouvelles mesures en faveur du logement et annulation simultanée de crédits destinés au secteur du bâtiment et des travaux publics - Ajustement de la troisième tranche du fonds spécial de grands travaux - Création souhaitable d'un secteur libre du logement, hors IGF et hors loi Quilliot - (p. 238) : relance attendue du bâtiment - (p. 247) : chiffres pour 1983 des logements mis en chantier dans le secteur aidé et dans le secteur non aidé - Réduction considérable des mises en chantier depuis 1981 - Différence importante entre le nombre de logements autorisés et celui des logements mis en chantier.

- Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1069) : travaux des commissions spéciales du Sénat - Respect des libertés et garantie des droits - Discours du Président de la République au récent congrès de la Fédération internationale des éditeurs de journaux - Nécessaire actualisation de la législation sur la presse - Consultation des représentants des professions concernées par les commissions parlementaires - Navette entre les deux assemblées - (p. 1070) : consultation par la commission spéciale du Sénat de tous les organismes représentatifs de la presse française - Inquiétude et espoir exprimés par le président de la Fédération nationale de la presse française, lors de sa récente assemblée générale tenue au Sénat - Concertation avec les organismes professionnels et syndicaux - Référence aux législations

étrangères - Jugement des journalistes étrangers sur le texte - Texte improvisé - Examen partiel des problèmes de la presse - Fixation ambiguë des seuils - Texte inadéquat : concentrations essentiellement dues à des raisons d'ordre économique - Confusion entre concentration technique et monopole - Pouvoirs de l'Etat sur les entreprises de presse (régime des prix, tarifs postaux, régime fiscal, aides directes à la presse, recettes publicitaires) - (p. 1071) : défense du pluralisme d'expression fondé sur la loi de 1977 relative au contrôle de la concentration économique et à la répression des ententes illicites et des abus de position dominante - Inconstitutionnalité de certains articles - Atteinte à la liberté de la presse - Création d'une commission pour la transparence et le pluralisme dotée de pouvoirs excessifs - Transparence financière des entreprises de presse - Respect de la loi de 1881 et de l'ordonnance de 1944 - Enumération des principes retenus dans les amendements de la commission spéciale - Liberté de la presse et de l'édition - Droit du lecteur à une information libre et pluraliste - Concentration des groupes de presse - Pérennisation souhaitable du régime des aides à la presse - (p. 1072) : transparence financière des entreprises de presse - Commission pour la transparence et le pluralisme, à composition paritaire, et dotée de pouvoirs administratifs - Amendements de la commission spéciale inspirés des commissions spécialisées paritaires de la presse - Limitation des prélèvements opérés par l'ensemble des sociétés et organismes de l'audiovisuel sur le marché publicitaire - Droit pour la presse écrite de s'organiser en entreprises multimédias - Définition des rôles et des responsabilités respectifs de la presse et de l'Etat - Dialogue entre le pouvoir et l'opposition - Contre-pouvoir exercé par la presse - (p. 1085) : en sa qualité de rapporteur du texte en examen et du budget de la communication audiovisuelle, lettre adressée à Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité, sur les informations télévisées relatives aux travaux du Sénat.

Suite de la discussion - (25 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1128, 1129) : opposition à ce texte réducteur des libertés - Caractère paradoxal de ce texte ; exemple de Libération - Loi inopportune et ingérence selon le Canard Enchaîné.

- Déclaration de M. le Secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication - (28 mai 1984) - Rapporteur (p. 1154) : devoir du législateur d'assurer la protection des sources d'information des journalistes - Refus de révéler ses sources d'information ne constituant pas un délit - Distinction entre le secret professionnel et la protection des sources d'information des journalistes - Absence de vol de la part du journaliste dans les deux affaires évoquées mais saisie de documents étrangers à ces affaires au cours des perquisitions - Souhaite l'adoption par le Sénat des amendements préparés par la commission spéciale - (p. 1156) : les articles concernés sont les articles 25 B, 25 C, 25 D et 25 E, les deux derniers portant sur l'obligation faite à un officier de police judiciaire et au juge d'instruction de respecter les règles relatives à la protection des sources d'information des journalistes professionnels et des directeurs de publications.

- Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)] - Suite de la discussion - (29 mai 1984) - Rapporteur - Avant Part. I (p. 1166) : son amendement n° A-188 : liberté de la presse ; droit du citoyen à l'information ; exercice de cette liberté et de ce droit garanti par l'Etat ; adopté - (p. 1167) : parallèle établi avec la loi du 29 juillet 1982, énonçant dans son article 1^{er} : « la communication audiovisuelle est libre » - Droit du lecteur à l'information - (p. 1168) : son amendement n° A-189 : insertion d'un titre nouveau et de son intitulé : « Titre additionnel - Champ d'application de la présente loi » ; adopté - (p. 1170) : son amendement n° A-190 : définition du mot « publication », incluant les hebdomadaires et la presse spécialisée ; liste de ces publications établie au 1^{er} janvier 1984 ; adopté - (p. 1171) : liste des publications déterminée par référence à l'article 72 du code général des

impôts - Demande le retrait de l'amendement n° A-196 de M. Jean-Pierre Fourcade (publications des syndicats et des associations exclues du champ d'application du projet de loi) - Art. 2 (p. 1172) : son amendement n° A-191 : définition précise de l'entreprise de presse ; suppression de la définition des notions de personne et de contrôle ; adopté - Suppression du recours à la notion de « groupement de fait » - (p. 1173) : demande le retrait de l'amendement n° A-197 de M. Jean-Pierre Fourcade (suppression de cet article relatif à la définition des notions de personne, d'entreprise de presse et de contrôle) ; des amendements de M. Jacques Thyraud, n° A-194 (définition de l'entreprise de presse et de la notion de personne) et n° A-195 (suppression de la définition du contrôle) ; et de l'amendement n° A-199 de Mme Brigitte Gros (dispositions relatives à la transparence applicables aux entreprises de régie publicitaire) - Définition extensive de la notion de personne - (p. 1174) : refuse le pouvoir d'appréciation de telle ou telle notion laissé à la commission pour la transparence et le pluralisme - Groupement de fait - Notions d'entreprise de presse et de contrôle - Refuse tout contrôle de la commission pour la transparence et le pluralisme sur le contenu d'un journal - (p. 1177) : location-gérance d'une publication - Selon les propos tenus par M. le Garde des sceaux devant la commission spéciale, édition d'une publication d'un parti politique considérée comme une opération commerciale - Art. 3 (p. 1178) : accepte l'amendement n° I-108 de M. Etienne Dailly (interdiction du prête-nom) - Art. 4 (p. 1181) : son amendement n° I-97 : forme nominative des actions ; adopté - Risque de désintérêt des investisseurs privés dans le secteur de la presse en raison des procédures contraignantes prévues à l'article 4 - (p. 1182) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° I-109 de M. Etienne Dailly (agrément du conseil d'administration ou de surveillance pour les seules cessions d'actions à des tiers ; délai d'un mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi pour modifier la forme des actions) - Art. 5 (p. 1183) : son amendement n° I-98 : consultation du compte des valeurs nominatives ; suppression de la référence à l'équipe rédactionnelle ; retiré - Art. 6 (p. 1185) : son amendement n° I-99 : suppression de cet article relatif à l'information des lecteurs sur le transfert de la détention directe ou indirecte d'une entreprise de presse ; adopté - Art. 7 (p. 1186) : son amendement n° I-100 : liste des informations communiquées par les entreprises de presse aux lecteurs ; reprise des dispositions des articles 1^{er} et 5 de l'ordonnance du 26 août 1944 ; adopté - (p. 1187) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement rédactionnel n° I-111 de M. Etienne Dailly, et demande le retrait du sous-amendement n° I-120 de Mme Brigitte Gros (si l'entreprise est une personne morale, publication du nom de ses six principaux associés).

Suite de la discussion - (30 mai 1984) - Rapporteur - Art. 8 (p. 1195) : son amendement n° I-101 : réponse de l'entreprise de presse à certaines demandes de renseignements de la commission paritaire ; adopté - Art. 9 (p. 1197) : son amendement n° I-102 : limitation des prises de participation de personnes étrangères dans les entreprises de presse françaises ; notion de minorité de blocage ; retiré - Accepte l'amendement n° I-121 de Mme Brigitte Gros (limitation des prises de participation de personnes étrangères dans les entreprises de presse françaises ; responsabilité de veiller au respect de ces obligations mise à la charge de l'entreprise) et s'oppose à l'amendement n° I-130 de M. Louis Perrein (limitation des prises de participation de personnes étrangères dans les entreprises de presse françaises et seuil de propriété de 20 % du capital social ou des droits de vote) - Demande le retrait de l'amendement n° I-122 de Mme Brigitte Gros (absence de participation au capital de personnes étrangères directement dans plus de trois entreprises de presse éditant en France une publication en langue française) - (p. 1198) : son amendement n° I-103 : prise en compte dans le champ d'application de cet article des publications destinées à des communautés étrangères implantées en France ; adopté - S'oppose à l'amendement n° I-132 de M. Louis Perrein (exclusion du champ d'application de cet article des

publications uniquement destinées à des communautés étrangères implantées en France) - Après l'art. 9 (p. 1199) : son amendement n° I-104 : interdiction pour le propriétaire d'un journal ou le directeur d'une publication de recevoir des fonds ou avantages d'un gouvernement étranger, à l'exception de la publicité ; adopté - Sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° I-123 de Mme Brigitte Gros (extension de cette interdiction aux membres du conseil d'administration) - (p. 1200) : son amendement n° I-105 : qualité de directeur de la publication pour le responsable réel du titre ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° I-115 de M. Etienne Dailly (extension de la responsabilité pécuniaire du directeur de la publication aux administrateurs et aux gérants des autres sociétés) - (p. 1203) : son amendement n° I-106 : modalités de délégation de fonctions du directeur de publication à un directeur délégué ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° I-116 de M. Etienne Dailly (approbation de la délégation par le directeur) - Son amendement n° I-107 : interdiction de la publicité financière travestie en information ; adopté - Titre II (p. 1204) : pluralisme actuel de la presse régionale et parisienne - Abus de situations dominantes - Sanction des excès actuels des situations dominantes ou concentrations excessives - Absence de corrélation systématique entre la concentration et le pluralisme - Enquête annuelle du service juridique et technique de l'information, SJTI - Etat du pluralisme et de la concentration en France ; insuffisante information de la commission spéciale du Sénat - Demande d'informations sur le nom des publications concernées - Seuils et zones de diffusion - Définition du « quotidien national » - (p. 1205) : quotidiens du groupe Hersant - Différence de traitement entre la presse nationale et la presse régionale - Choix des seuils de diffusion - Conditions strictes de cumul de quotidiens nationaux et de quotidiens régionaux - (p. 1206) : refus du dispositif des seuils par la commission spéciale - Aire de diffusion nationale - Inconstitutionnalité des articles 10 à 14 de ce projet de loi - Art. 10 (p. 1209) : son amendement n° II-75 : suppression de cet article relatif aux seuils de diffusion des quotidiens nationaux, aux critères de choix de ces niveaux et à la définition des quotidiens nationaux ; adopté - S'oppose aux amendements de M. Louis Perrein, n° II-100 (contrôle de plus d'un quotidien national d'information politique et générale si le total de la diffusion n'excède pas 15 % de la diffusion de tous les quotidiens nationaux de même nature) et n° II-101 (suppression des dispositions de cet article relatives à la définition des quotidiens nationaux) - Art. 11 (p. 1212) : son amendement n° II-76 : suppression de cet article relatif à la notion de seuil de diffusion pour les quotidiens régionaux ; adopté - S'oppose à l'amendement n° II-102 de M. Louis Perrein (mesures anti-concentration pour les quotidiens régionaux, départementaux ou locaux d'information politique et générale ; seuil de diffusion) - Après l'art. 11 : demande le retrait de l'amendement n° II-103 de M. Louis Perrein (distinction entre les opérations d'acquisition ou de prise de contrôle postérieure à l'entrée en vigueur de la loi et les dispositions existantes à la date d'entrée en vigueur de cette loi) - Art. 12 (p. 1213) : son amendement n° II-77 : suppression de cet article relatif à la notion de seuil de diffusion pour les quotidiens régionaux, départementaux et locaux d'information politique et générale ; période d'appréciation de ces plafonds ; adopté - Art. 13 (p. 1214) : son amendement n° II-78 : suppression de cet article relatif à l'obligation pour toute publication quotidienne de comporter sa propre équipe rédactionnelle permanente composée de journalistes professionnels ; adopté - Demande le retrait de l'amendement n° II-99 de M. André Diligent (franchises accordées à la presse et mise au point d'une charte rédactionnelle par toutes les publications quotidiennes d'information politique et générale) - (p. 1215) : s'oppose à l'amendement n° II-107 de M. Louis Perrein (équipe rédactionnelle permanente et délais de mise en conformité à compter de la publication de la loi pour les publications existantes) - Art. 14 (p. 1218) : son amendement n° II-79 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - S'oppose à l'amendement n° II-108 de M. Louis

Perrein (modalités de cession ou d'acquisition de la propriété ou du contrôle d'une entreprise de presse éditant ou exploitant un quotidien d'information politique et générale) - Après l'art. 24 (p. 1220) : son amendement n° III-129 : insertion d'un titre nouveau et de son intitulé ; « Dispositions relatives à la protection des sources d'information des journalistes professionnels et des directeurs de publication » ; réservé jusqu'après l'amendement n° III-134, puis adopté - (p. 1225) : problème de la protection des sources d'information des journalistes - Son amendement n° III-130 : indication par les auteurs utilisant un pseudonyme de leur véritable nom au directeur de la publication ; divulgation par le directeur de la véritable identité de l'auteur en cas de poursuites ; adopté - (p. 1229) : son amendement n° III-131 : absence d'obligation pour les journalistes professionnels et les directeurs de publication de révéler les sources des informations et des documents ayant fait l'objet d'une publication ; absence de poursuites sur le fondement de l'article 460 du code pénal contre ces journalistes et directeurs de publication ; adopté - (p. 1230) : ses amendements n° III-132 : peines d'amende et de prison pour toute personne refusant de divulguer les noms des auteurs d'un crime ou d'un délit au juge d'instruction ; adopté ; n° III-133 et n° III-134 relatifs à la protection des sources d'information des journalistes et des directeurs de publication ; adoptés - Après l'art. 14 (p. 1231) : son amendement n° II-80 : contribution de l'Etat au pluralisme de l'information et régime économique préférentiel permanent en faveur des entreprises de presse ; adopté - Son amendement n° II-81 : agrément de la commission paritaire pour des publications d'entreprises de presse ; franchises et aides économiques selon des règles fondées sur des critères objectifs ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° II-90 de Mme Brigitte Gros (absence de discrimination entre les publications autres que celles résultant des dispositions en vigueur au 1^{er} janvier 1984) - (p. 1233) : son amendement n° II-82 : pérennité de l'application des franchises accordées aux journaux selon des modalités définies par une loi de finances et arrêtées après la consultation des organisations professionnelles de la presse ; adopté - Sur cet amendement, demande le retrait des sous-amendements de Mme Brigitte Gros, n° II-91 (autorisations pour les imprimeries de presse et de labeur en vue d'une constitution des provisions nécessaires à l'impression des publications) et n° II-92 (montant des aides directes et indirectes à la presse et référence au niveau atteint au 1^{er} janvier 1984) - (p. 1234) : son amendement n° II-83 : moyens d'information du Parlement sur l'effort de l'Etat pour encourager le pluralisme d'expression ; inscription dans la loi de finances des subventions directes et indirectes accordées aux entreprises de presse et, dans une annexe au projet de loi de finances, des avantages fiscaux, postaux et télégraphiques ; adopté - (p. 1235) : son amendement n° II-84 : rétablissement du plafond de 25 % applicable aux ressources publicitaires des organismes du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° II-93 de Mme Brigitte Gros (taux maximum de 5 % pour les recettes provenant des parrainages d'émission par rapport aux ressources nettes de Canal Plus) et demande le retrait des sous-amendements du même auteur n° II-94 (taux maximum de 5 % des recettes provenant de la publicité de marque, de la publicité collective et des parrainages d'émissions dans tout organisme de télédistribution par rapport aux ressources nettes) et n° II-95 (taux maximum de 5 % de recettes provenant de la publicité de marque, de la publicité collective et des parrainages d'émissions dans tout organisme de télévision par câble) - (p. 1236) : son amendement n° II-85 : protection des ressources publicitaires de la presse régionale et interdiction de la publicité de distribution sur les antennes des sociétés régionales de télévision ; adopté - Accepte l'amendement n° II-96 de Mme Brigitte Gros (libre détermination des prix de la presse à l'échéance d'un délai de deux ans à dater de la date de promulgation de cette loi) et demande le retrait de l'amendement n° II-97 du même auteur (attribution par l'Etat et les collectivités territoriales à la

presse périodique et quotidienne, d'un pourcentage au moins égal à 50 % des dépenses prévues dans leur budget pour la publicité) - Son amendement n° II-86 : insertion d'un titre additionnel et de son intitulé ; « Dispositions relatives à la diversification des entreprises de presse » ; réservé jusqu'après l'amendement n° II-89, puis adopté - (p. 1237) : son amendement n° II-87 : possibilité de participation des entreprises de presse au capital des sociétés régionales de radiodiffusion sonore et de télévision ; adopté - (p. 1238) : ses amendements n° II-88 : possibilité pour des entreprises de presse de bénéficier de plus d'une autorisation en matière de radiodiffusion sonore ou de télévision ; adopté ; et n° II-89 : avantages économiques pour l'équipement et le fonctionnement des services de vidéographie interactive ou diffusée ; adopté - Art. 15 (p. 1240) : son amendement n° III-111 : composition de la commission paritaire pour la transparence et le pluralisme de la presse et mode de désignation de ses membres ; nombre de représentants de l'administration et des entreprises de presse ; adopté - Après l'art. 15 (p. 1242) : son amendement n° III-112 : création de la commission paritaire pour la transparence et le pluralisme de la presse et suppression de la commission paritaire des publications et agences de presse, de la commission mixte pour les allègements des charges téléphoniques, de la commission des périodiques et de la commission mixte chargée de donner un avis sur l'attribution des crédits du Fonds culturel d'expansion de la presse française à l'étranger ; adopté - Art. 16 : son amendement n° III-113 : suppression des dispositions de cet article relatives aux incompatibilités applicables aux membres de la commission paritaire ou au rapporteur et à l'obligation de réserve des membres de la commission sur les questions relevant de sa compétence ; adopté - (p. 1243) : son amendement n° III-147 : caractère confidentiel des informations concernant l'entreprise et obligation de discrétion pour toute personne y ayant accès ; adopté - Art. 17 : ses amendements n° III-115 : saisine de la commission paritaire pour la transparence et le pluralisme pour les demandes tendant à l'application de la présente loi ; adopté ; et n° III-116 : saisine de la commission paritaire pour la transparence et le pluralisme de la presse par les présidents du Sénat, ou de l'Assemblée nationale, 60 députés ou sénateurs ; adopté - Sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° III-136 de Mme Brigitte Gros (saisine par les rapporteurs généraux des commissions des finances des deux assemblées, des rapporteurs spéciaux des mêmes commissions et des rapporteurs des affaires culturelles chargés de l'information et de la presse) - (p. 1244) : ses amendements n° III-138 : saisine de la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse par les délégués du personnel, les comités d'entreprise, d'établissement ou de groupe des entreprises de presse ; adopté ; n° III-117 : suppression des dispositions de cet article relatives à la saisine de la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse par l'équipe rédactionnelle ; adopté ; n° III-118 : saisine d'office de la commission paritaire ; adopté ; et n° III-119 : caractère paritaire de la commission et pouvoirs de cette commission lorsqu'elle estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à une demande ; adopté - Art. 18 (p. 1245) : son amendement n° III-120 : suppression de cet article relatif aux pouvoirs conférés à la commission pour la transparence et le pluralisme en cas de violation des articles 10 à 13 de ce projet de loi ; adopté - Après l'art. 18 (p. 1247) : son amendement n° III-121 : collecte de renseignements par la commission paritaire et absence de pouvoirs lui permettant d'obtenir le respect des obligations d'information à la charge des entreprises et le respect des obligations de transparence ; adopté - Art. 19 : son amendement n° III-122 : suppression de cet article relatif à la détermination d'un délai par la commission permettant aux intéressés de se conformer à sa mise en demeure et aux pouvoirs de cette commission à l'expiration du délai en cas d'inexécution de sa décision ; adopté - Après l'art. 19 (p. 1248) : son amendement n° III-123 : information du ministère public, par la commission paritaire pour la transparence et le pluralisme de la presse, de toute violation

des prescriptions du titre Ier de cette loi ; adopté - Art. 20 : son amendement n° III-124 : suppression de cet article relatif aux prérogatives de la commission pour l'accomplissement de ses missions ; adopté - Art. 21 (p. 1249) : son amendement n° III-125 : suppression de cet article relatif aux pouvoirs des rapporteurs de la commission, des inspecteurs principaux de la direction générale de la concurrence et de la consommation et des inspecteurs principaux de la direction générale des impôts ; adopté - Art. 22 (p. 1250) : son amendement n° III-126 : motivation des décisions de la commission paritaire pour la transparence et le pluralisme ; possibilité de recours devant le Conseil d'Etat ; adopté - Titre III : son amendement n° III-110 : intitulé ; « Commission paritaire pour la transparence et le pluralisme de la presse » ; adopté - Art. 25 (p. 1251) : ses amendements n° IV-47 : peine d'amende ou d'emprisonnement pour toute personne ayant sciemment prêté son nom en violation des dispositions de l'article 3 ; adopté ; n° IV-34 : sanction contre les personnes au profit desquelles l'opération de prête-nom est intervenue et, s'il s'agit d'une personne morale, contre la personne qui a réalisé l'opération pour son compte ; adopté ; et n° IV-35 : suppression des dispositions de cet article pour coordination ; adopté - Art. 26 (p. 1252) : son amendement n° IV-48 : notion de dirigeant ; définition de l'incrimination ; peines et droit commun des sociétés commerciales ; adopté - Art. 27 : son amendement n° IV-37 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Après l'art. 30 : ses amendements n° IV-39 : intrusion d'un gouvernement étranger dans des entreprises de presse françaises ; peines de prison ou d'amende ; adopté ; et n° IV-40 : peines applicables à toutes les personnes ayant violé l'interdiction visant la publicité déguisée ; adopté - Art. 31 : son amendement n° IV-41 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 32 (p. 1253) : son amendement n° IV-42 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - S'oppose à l'amendement n° IV-49 de M. Louis Perrein (responsabilité du dirigeant de droit ou de fait) - Art. 33 : son amendement n° IV-43 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 34 : son amendement n° IV-45 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 34 bis : son amendement n° IV-46 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Avant l'art. 35 (p. 1254) : demande le retrait des amendements de Mme Brigitte Gros n° V-43 (création et composition d'une commission nationale chargée d'étudier les moyens d'assurer une garantie effective de sortie des imprimés), n° V-44 (absence d'accord cadre dans l'imprimerie lourde tendant à instaurer une garantie de sortie et préavis de grève de huit jours francs ; désignation d'un médiateur entre les organisations représentatives des employeurs et des salariés), n° V-45 (rapport sur la livraison à domicile de la presse écrite) et n° V-46 (création d'un groupe de travail afin de déterminer les conditions d'insertion des programmes de télévision dans la presse écrite en échange de la diffusion par la télévision de publi-reportages sur la presse ; modalités de désignation des membres du groupe de travail) - Art. 35 (p. 1255) : son amendement n° V-35 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 36 : son amendement n° V-36 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 38 : son amendement n° V-37 : textes législatifs et réglementaires sur la presse antérieurs à 1944 et notion de directeur de la publication ; adopté - Art. 39 (p. 1256) : son amendement n° V-38 : abrogation de l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse française ; adopté - Après l'art. 41 : son amendement n° V-42 : abrogation de l'article 11 de l'ordonnance du 13 septembre 1945 relatif à la réglementation provisoire de la presse périodique dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ; rejeté - Art. 42 (p. 1257) : son amendement n° V-40 : suppression de cet article affirmant que les dispositions de cette loi sont d'ordre public ; adopté - Titre V : son amendement n° V-34 : intitulé ; « Dispositions diverses » ; adopté - Intitulé : son amendement n° V-41 : « Projet de loi tendant à garantir la liberté de la presse et son pluralisme, à assurer la transparence financière des entreprises de presse et à favoriser leur développement » ;

adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1258) : pluralisme des expressions - Transparence financière des entreprises de presse - Pérennisation des franchises accordées à la presse - Interdiction des prises de position dominantes ou « concentrations excessives » - Restriction du rôle de la responsabilité et de l'initiative individuelles au nom de l'intérêt collectif - Respect des principes de la démocratie - Rôle du Sénat et fonctionnement du bicaméralisme.

- Rappel au règlement - (30 mai 1984) (p. 1208) : secret professionnel des journalistes et enquête d'Antenne 2 - Référence à l'intervention de M. Georges Fillioud le 8 décembre 1983.

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 354 (83-84)] - (19 juin 1984) - Avant l'art. 41 bis (p. 1607) : évoque la situation actuelle des caisses d'épargne - (p. 1608) : importante diminution des excédents des dépôts enregistrés lors des trois premiers mois de l'année dans les réseaux Ecureuil et PTT - Ralentissement de l'épargne résultant de la poursuite de la dégradation du pouvoir d'achat des ménages - Développement de Codevi s'accompagnant d'une érosion des livrets A - Son amendement n° 21 : inéligibilité aux conseils consultatifs créés par la loi du 1^{er} juillet 1983 des élus locaux du ressort de la caisse des salariés ; adopté - Art. 41 bis (p. 1609) : son amendement n° 26 : représentation spécifique des cadres pour la désignation des représentants du personnel dans les conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne ; adopté - Après l'art. 41 bis : son amendement n° 22 : modalités d'élection des représentants des déposants au conseil d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne ; adopté - Après l'art. 42 (p. 1611) : son amendement n° 23 : organisation des opérations électorales dans le respect du secret bancaire et de l'anonymat des déposants ; adopté.

- Projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé [n° 394 (83-84)] - (26 juin 1984) - Discussion générale (p. 1820) : texte de jonction découlant de deux réformes qui se voulaient d'importance : la loi sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982 et les lois de décentralisation - Texte prévoyant et précisant les structures juridiques et techniques des instruments de communication des prochaines années - Loi du 7 juillet 1983 donnant aux collectivités locales la maîtrise des sociétés d'économie mixte - Article 4 de ce projet imposant aux sociétés d'exploitation de réseaux câblés un commissaire du Gouvernement chargé de veiller au respect des prescriptions fixées par l'Etat - Plan câble présenté à l'opinion publique comme un mode de développement de la télévision et en réalité prioritairement conçu comme un instrument de modernisation des télécommunications privées - Etonnement du financement du réseau des télécommunications par les collectivités locales - Système d'avances remboursables risquant d'être pénalisant pour les communes - Imposition de la technique de la fibre optique - Article 17 et autorisation de services locaux par la Haute Autorité - Autorisation de services non locaux par l'Etat - Absence de définition législative du service local - (p. 1821) : interrogation sur le coût et sur les recettes - Problème de clientèle - Retard de la France en matière de programme - Caractère actif des réformes proposées - Choix exclusif de la société d'économie mixte, SEM, figeant le mode de gestion des nouveaux réseaux et constituant une régression par rapport à la loi du 2 juillet 1982.

- Projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation [n° 380 (83-84)] - (26 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1848) : introduction de la publicité dans les radios privées locales - Radios privées locales autorisées en 1981 - Opposition du Gouvernement à un financement publicitaire de ces radios : souci de préserver les intérêts de la presse ; opposition de principe de la majorité législative à la publicité - Obscurité

du texte sur certains points, notamment les réseaux d'information - Devenir de l'agence centrale de presse, ACP, menacée de fermeture - (p. 1849) : conditions pour éviter le contrôle des radios par les régies publicitaires - Contrôle des nombreux quotas prévus par ce texte ou dans la loi du 29 juillet 1982 - Garanties et clarté souhaitées par la commission spéciale - Retour aux deux secteurs initialement prévus : secteur commercial avec publicité et secteur associatif sans publicité - Diffusion par les associations de messages rémunérés d'intérêt collectif - Participation des collectivités locales au financement des radios - (p. 1855) : réponse décevante de M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat, sur le devenir de l'ACP - (p. 1856) : dialogue entre le Parlement et le Gouvernement - Art. 1 : son amendement n° 3 : collecte de ressources publicitaires et diffusion de messages faisant l'objet de transactions interdites aux services assurés par une association ; adopté - (p. 1857) : son amendement n° 6 : libre choix donné aux collectivités locales et aux établissements publics de participer au financement des radios, quel que soit leur statut ; adopté - Art. 2 : son amendement n° 7 : procédure en cas d'option pour un financement comportant des ressources publicitaires ; adopté - Art. 3 (p. 1858) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Paul Séramy (autorisation pour les radios privées d'utiliser les services des réseaux d'information) - Art. 4 : son amendement n° 8 : accès limité de certains secteurs aux services locaux de radiodiffusion sonore par voie hertzienne ; adopté - Art. 6 (p. 1859) : abstention sur les amendements identiques n° 2 de M. Pierre-Christian Taittinger et n° 10 de M. Josselin de Rohan (suppression de cet article relatif aux sanctions pénales) - Son amendement n° 9 : modification des sanctions pénales en cas d'infraction aux articles 80 et 83 de la loi du 29 juillet 1982 ; devenu sans objet.

Nouvelle lecture [n° 452 (83-84)] - (29 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1981) : esprit du bicamérisme ; précipitation de l'examen du projet de loi et absence de dialogue entre les deux assemblées ; commission mixte paritaire ; désaccord sur le statut associatif et sur les sanctions pénales - (p. 1982) : proposition de passage au statut commercial pour les associations au-delà d'un certain seuil de financement publicitaire - Sanctions pénales - Art. 1 (p. 1983) : ses amendements n° 1, 2 et 3 : rétablissement des dispositions votées en première lecture par le Sénat ; adoptés - Son amendement n° 4 : possibilité pour les collectivités locales et les établissements publics de participer au financement des radios, quel que soit leur statut ; adopté - Art. 2 : son amendement n° 5 : procédure d'autorisation en cas d'option pour un financement publicitaire ; adopté - Art. 4 (p. 1984) : son amendement n° 6 : secteurs publicitaires interdits aux radios libres ; adopté - Art. 6 : son amendement n° 7 : barème des sanctions ; adopté.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2336) : ralliement de la gauche à la Constitution en mai 1981 ; déséquilibre de l'exécutif au détriment du législatif ; déséquilibre de l'Assemblée nationale au détriment du Sénat - Compétence du législateur en matière de libertés publiques et risque de dessaisissement du Parlement au profit d'un seul homme par l'extension dans ce domaine du recours au référendum - Atteintes portées depuis mai 1981 à la liberté d'entreprendre, à la liberté scolaire et à la liberté de la presse - Propos de M. Alain Poher, président du Sénat, du 13 juillet 1984 - Demande la reprise du dialogue entre la majorité au pouvoir et le Sénat - Votera la question préalable.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** - Deuxième lecture [n° 473 (83-84)] - (30 août 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2432) : réaffirmation

par la commission des grands principes : pluralisme de la presse, transparence financière des entreprises de presse, pérennisation des franchises accordées à la presse et interdiction des « concentrations excessives » - Absence d'accord sur les moyens - Devoir de la commission de corriger un projet de loi dangereux, incohérent, politique et partisan - Projet défavorable au pluralisme et tendant à imposer à la presse des quotas de diffusion - (p. 2433) : référence à des zones de diffusion réelles et à des zones de diffusion imaginaires - Confusion entre diffusion régionale, départementale ou locale et diffusion nationale - Objectifs contradictoires du Gouvernement : fixation des limites aux concentrations et souci de ne pas toucher aux monopoles de presse régionaux - Existence du pluralisme de presse en France reconnu par toutes les personnalités entendues par la commission spéciale - Texte proposé au Sénat, dicté par un opportunisme militant - Nécessité de respecter les principes d'égalité et d'universalité, d'appliquer les mêmes critères à tous les organes de presse - Référence à Pierre Mendès France et à ses enseignements - Pourcentage des Français lisant la presse du groupe Hersant comparé aux trente millions de Français regardant les journaux télévisés - (p. 2434) : nécessité de mettre fin à l'influence des puissances d'argent, y compris celles qui sont invisibles - Pluralisme résultant du régime économique et juridique appliqué à la presse - Choix final relevant du lecteur - Aide de l'Etat devant garantir la liberté de la presse - Reconnaissance de la nécessité de la transparence de la presse par le Sénat - Contrôle des concentrations devant être renvoyé au droit commun de la loi antitrust de 1977 - Réaffirme les principes et maintient les propositions énoncées dans le rapport déposé en première lecture - Projet conçu dans un climat de passion politique et examiné par le Sénat à fond et avec sérénité - Renonciation à la procédure d'urgence, souhait d'un dialogue réel - (p. 2435) : demande soit le retrait du texte du Gouvernement, soit de ne pas interrompre la navette entre les deux assemblées - Difficultés de la presse aggravées par la politique du Gouvernement - Souhaite l'adoption du texte de ce projet de loi tel qu'il a été amendé par la commission spéciale - (p. 2443) : majorité de la commission spéciale estimant l'examen de ce texte en deuxième lecture par l'Assemblée nationale anticonstitutionnel - Article 43 de la Constitution et article 86, alinéa 2 du règlement de l'Assemblée - (p. 2444) : souhait du Sénat d'enlever du texte gouvernemental les absurdités, les illogismes et les articles anticonstitutionnels - (p. 2445) : respect des règles relatives au bicamérisme dans la forme seulement - Ensemble des sénateurs animés par le sens de la justice, de la logique et du respect de la Constitution - Souhaite l'ouverture d'un véritable dialogue entre le Gouvernement et la majorité de l'Assemblée nationale d'un côté et entre le Gouvernement et la majorité du Sénat d'un autre côté - Art. 1 A son amendement n° 2 : rétablissement de cet article dans la rédaction votée par le Sénat en première lecture ; adopté - Chargé au nom de la commission spéciale de proposer la reprise du texte tel que le Sénat l'a voté en première lecture en réponse à trois objectifs : application possible des quatre principes fondamentaux sur lesquels nous sommes d'accord les uns et les autres ; espoir que s'engage le dialogue avec l'Assemblée nationale et fonctionne ainsi réellement le bicamérisme - (p. 2446) : souci de débarrasser de ses absurdités, de ses illogismes et de ses dispositions non conformes à la Constitution le texte de ce projet de loi - Titre 1^{er} A : son amendement n° 3 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 1 à 5 (p. 2447, 2448) : ses amendements n° 4 à 9 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 6 : son amendement de suppression n° 10 : adopté - Art. 7 à 9, 9 bis, 9 ter, 9 quater et 9 quinquies (p. 2448 à 2450) : ses amendements n° 11 à 18 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 10 à 12, 12 bis, 13 et 14 (p. 2450 à 2452) : ses amendements de suppression n° 19 à 24 ; adoptés - Art. 14 bis, 14 ter et 14 quater : ses amendements n° 25 à 27 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ;

adoptés - **Après l'art. 14 quater** (p. 2453) : son amendement n° 28 : exonération de la taxe professionnelle au prorata du chiffre d'affaires pour les imprimeries de presse et de labeur ; adopté - **Art. 14 quinquies, sexies, septies, octies, titre II bis, art. 14 nonies, decies et undecies** (p. 2453 à 2455) : ses amendements n° 29 à 36 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Titre III** : son amendement n° 37 : rétablissement de l'intitulé de cette division voté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 15** : son amendement n° 38 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - (p. 2456) : gravité du problème de la falsification des sondages - S'oppose à l'amendement n° 1 de M. Raymond Bourguin (nouvelle rédaction du 1^{er} alinéa de cet article relatif à la création et à la mission de la commission pour le pluralisme de la presse) - **Art. 15 bis, 16 et 17** (p. 2458 et 2459) : ses amendements n° 39 à 41 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Art. 18** : son amendement de suppression n° 42 ; adopté - Texte inconstitutionnel ne devant pas être adopté - **Art. 18 bis** (p. 2460) : son amendement n° 43 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 19** : son amendement de suppression n° 44 ; adopté - **Art. 19 bis** : son amendement n° 45 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 20 et 21** : ses amendements de suppression n° 46 et 47 ; adoptés - **Art. 22 à 24** (p. 2461) : ses amendements n° 48 à 50 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Titre III bis** : son amendement n° 51 : rétablissement de la division et de l'intitulé voté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 24 bis, ter, quater, quinquies, sexies, art. 25 et 26** (p. 2461 à 2463) : ses amendements n° 52 à 60 ; adoptés - **Art. 27** : son amendement de suppression n° 61 ; adopté - **Art. 29, 30 bis et 30 ter** : ses amendements n° 62 à 64 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Art. 31 à 33** : ses amendements de suppression n° 65 à 67 ; adoptés - **Art. 33 bis** (p. 2464) : son amendement n° 68 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 34 et 34 bis** : ses amendements de suppression n° 69 et 70 ; adoptés - **Titre V** : son amendement n° 71 : rétablissement de l'intitulé voté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 35** : son amendement de suppression n° 72 ; adopté - **Art. 38 et 39** (p. 2464 et 2465) : ses amendements n° 73 et 74 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - (p. 2466) : abrogation de l'ordonnance de 1944 par souci de cohérence législative - **Art. 39 bis** : son amendement de suppression n° 75 ; adopté - **Art. 41** : son amendement n° 76 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Après l'art. 41** (p. 2467) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 79 de M. Henri Goetschy (abrogation de l'article 11 de l'ordonnance du 13 septembre 1945 relative à la réglementation provisoire de la presse périodique dans le département du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) - **Art. 42** (p. 2468) : son amendement de suppression n° 77 ; adopté - **Intitulé du projet de loi** : son amendement n° 78 : rétablissement de l'intitulé du projet de loi voté par le Sénat en première lecture ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 510 (83-84)] - (11 septembre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2501) : rappel du déroulement du débat parlementaire sur ce texte - Amorce d'un dialogue au cours de la commission mixte paritaire : délai d'entrée en vigueur de la présente loi - Proposition sénatoriale acceptée par M. Laurent Fabius, interviewé ce même soir dans l'émission « L'heure de vérité » - Divergence entre les deux assemblées sur l'interprétation de l'article 45 de la Constitution relatif au déroulement des commissions mixtes paritaires - Défense du pluralisme de la presse - Texte en examen sensiblement identique au projet examiné en seconde lecture - Prudence et mise en garde du rapport Vedel contre les idées reçues en matière de presse - (p. 2502) : amendements de la commission spéciale inspirés de ce rapport - Fragilité de la situation financière de la presse quotidienne parisienne - Pérennisation souhaitable

du système des aides et des franchises - Avis du Conseil économique et social excluant le système des seuils à pourcentage - Objectif purement politique de ce projet - Recours devant le Conseil constitutionnel - Dépôt par la commission spéciale d'une motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité à l'ensemble du projet de loi - **Exception d'irrecevabilité** (p. 2503) : sa motion n° 1 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; adoptée - Examen des points d'inconstitutionnalité relevés dans le projet - Procédure peu régulière d'examen du texte à l'Assemblée nationale - Violation du principe constitutionnel de liberté de la presse aux articles 10, 11 et 12 - Loi du 29 juillet 1881 consacrant la liberté d'imprimer et d'éditer - (p. 2504) : inégalité de traitement entre publications nationales et régionales - Institution d'une procédure déguisée d'autorisation préalable - Atteinte au droit de propriété - Existence d'une équipe rédactionnelle imposée à l'article 13 - Violation du principe de la séparation des pouvoirs aux articles 18 et 19 - Pouvoirs juridictionnels conférés à une autorité administrative : la commission « transparence et pluralisme » instituée à l'article 15 - (p. 2505) : juge judiciaire seul chargé d'assurer le respect des libertés essentielles - Inconstitutionnalité des visites d'entreprises prévues à l'article 21 - Article 20 portant atteinte à la libre activité des partis politiques - Difficulté d'interprétation des propos contradictoires de MM. Georges Fillioud et Robert Badinter sur cet article - (p. 2507) : volonté de dialogue de la commission spéciale : retrait de la motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité sur ce projet, en première lecture.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Communication audiovisuelle - (24 novembre 1984) - Rapporteur spécial - (p. 3514, 3515) : débat budgétaire et non meeting politique - Absence de plaidoyer en faveur de la privatisation dans les écrits et les déclarations du rapporteur spécial de la commission des finances - Dégradation continue du service public de la communication audiovisuelle - (p. 3516) : rapport dressant un bilan des réalisations intervenues dans le cadre de la loi du 29 juillet 1982 et un tableau des perspectives ouvertes par les nouvelles technologies - Interrogation sur l'existence en France d'une politique de l'audiovisuel - Absence de remarque concernant l'effectif des personnels - Effet coûteux des corporatismes - Absence d'objectivité et insuffisance du pluralisme - Lettres de Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité à M. le président Pöher concernant l'équilibre et le pluralisme dans l'information - Répartition des temps de parole entre la majorité et l'opposition - Incident de l'interview du colonel Kadhafi n'étant pas que technique - Hausse de 10,8 % du budget par rapport au budget initial de 1984 - Baisse des recettes de la redevance - (p. 3517) : importante augmentation des ressources publicitaires mettant en cause la liberté même de la presse - Importance du désengagement de l'Etat - Structures de la décentralisation radiophonique coûteuses - Interrogation sur l'utilité de la convention collective nationale unique des personnels de l'audiovisuel - Privilèges exorbitants du droit commun pour Canal Plus, organisme entrant bien dans le champ du contrôle parlementaire - Retard du plan de câblage - Loi du 1^{er} août 1984 et emprise totale de l'Etat sur ce mode de communication - Satellites, technique de l'avenir - Problème des rapports entre les agences sonores et les radios privées - Loi du 29 juillet 1982 pouvant ouvrir la voie à quelques expériences de télévision privée - Nécessité de mettre fin à la taxe sur les magnétoscopes - Télévision publique, instrument indispensable d'information, de culture et de distraction - Nécessité d'un service public suffisamment armé en moyens et en personnels pour faire face à la concurrence qui viendra du ciel - (p. 3518) : qualité de la télévision en baisse - Au nom de la commission des finances, demande au Sénat de ne pas adopter les crédits de la communication audiovisuelle - Dépôt d'amendements de la commission tendant à renforcer les pouvoirs de la Haute Autorité, à

clarifier ses compétences financières et à limiter les ressources publicitaires - (p. 3526) : désaccord avec M. Jacques Carat en ce qui concerne l'amélioration de la productivité de Radio France compte tenu de son coût global - Avant l'art. 60 (p. 3531, 3532) : son amendement n° II-5 : rôle, compétence, moyens et contrôle de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle ; adopté - Son amendement n° II-6 : plafonnement à compter du 1^{er} janvier 1986 de la proportion des recettes provenant de la publicité de marque et de la publicité collective ; adopté - (p. 3533) : son amendement n° II-7 : interdiction de toute publicité de distribution sur les antennes des sociétés régionales de télévision prévues aux articles 51 et 52 ; adopté.

Services du Premier ministre - I - Services généraux Information - (24 novembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3534) : importance de l'année 1984 pour la presse : adoption de la loi sur la transparence et le pluralisme, difficulté entre plusieurs quotidiens importants, colère des abonnés devant la dégradation du service postal - Faible progression des crédits de l'information pour 1985 - Légère croissance du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger - Baisse des crédits d'abonnement souscrits par l'Etat à l'agence France presse, des crédits accordés pour la réduction des tarifs SNCF de transport de presse et des crédits destinés à la transmission de fac-similés - Situation préoccupante des entreprises publiques de presse : imprimerie Montlouis et imprimerie Paul Dupont - Confusion des relations entre la presse et les PTT et problème de l'application intégrale des accords Laurent - Ressources publicitaires de la presse écrite menacées par l'accroissement des prélèvements du service public de l'audiovisuel - Nécessité de pérenniser le système d'aide à la presse - Mission pour la transparence et le pluralisme de la presse devenant une sorte d'autorité morale - Interrogation sur une augmentation de tarif de 3% seulement autorisée pour 1985 par le Gouvernement aux entreprises de presse - (p. 3535) : maintien en 1985 des franchises accordées à la presse - Au nom de la commission des finances, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits de ce budget - (p. 3538) : liberté de la presse dépendant des ressources dont elle dispose - Devoir du Gouvernement et du Parlement d'assurer les moyens de cette liberté - Ressources comprenant le prix de vente, la publicité et les aides accordées par l'Etat - (p. 3539) : souhaite la mise au point au cours d'une table ronde d'un régime pérennisant les aides fiscales à la presse - **Examen des crédits - Etat B :** son amendement n° II-8 : réduction des crédits du titre III : Haute Autorité de la communication audiovisuelle ; adopté - **Accroissement des responsabilités de la Haute Autorité** souhaité par la commission - Pleine et entière responsabilité de la Haute Autorité pour l'utilisation globale de son budget.

COLIN (Jean), sénateur de l'Essonne (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires économiques.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Est nommé membre du Haut-conseil du secteur public (art. 53 de la loi de nationalisation n° 82-155 du 11 février 1982) (9 février 1984) (p. 175).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles (18 mai 1984) (p. 919).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision du

prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 (12 décembre 1984) (p. 4475).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 458 (JO Débats 23 février 1984) (p. 241) à M. le ministre de l'économie : **taxe foncière sur les propriétés bâties**, (conséquences de la réduction des exonérations des taxes sur les propriétés bâties) - Réponse de M. Louis Mexandeau, ministre chargé des PTT (13 avril 1984) (p. 366, 367).

n° 462 (JO Débats 8 mars 1983) (p. 327) à M. le Premier ministre : **aménagement du territoire** (objectifs et moyens du Gouvernement pour l'opération « banlieue 1989 ») - Réponse de M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme et du logement (15 juin 1984) (p. 1577 et suivantes).

n° 538 (JO Débats 12 septembre 1984) (p. 2511) à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports : **villes nouvelles** (prolongation des délais pour fixer le périmètre d'urbanisation de la ville nouvelle d'Evry) - Réponse de M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, chargé du plan et de l'aménagement du territoire (14 décembre 1984) (p. 4576, 4577).

n° 560 (JO Débats 31 octobre 1984) (p. 2930) à M. le ministre de l'économie : **impôt sur les grandes fortunes (IGF)** (assujettissement à l'impôt sur les grandes fortunes) - Réponse de M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat à l'énergie (14 décembre 1984) (p. 4582, 4583).

Questions orales avec débat :

n° 83 (3 octobre 1983) (p. 2248) à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation : **élections sociales** (difficultés d'organisation des élections à la sécurité sociale) - Retirée le 2 avril 1984 (p. 198).

n° 155 (28 mai 1984) (p. 1152) à M. le ministre de l'intérieur : **enseignement privé** (interdiction des manifestations pour la défense de l'école privée) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Deuxième lecture** [n° 135 (83-84)] - (19 avril 1984) - **Chapitre II : Art. 410 du code rural** (p. 428) : soutient l'amendement n° 47 de M. Jean-Marie Rausch (définition du débit minimal, dit débit réservé) - Equilibre entre les intérêts économiques et la défense du milieu environnant - (p. 429) : soutient les amendements n° 46 de M. Jean-Marie Rausch (mesures spécifiques à chaque ouvrage pour sa modification ou son exploitation) et n° 49 de M. Jean-Pierre Blanc (délai de mise en conformité avec la loi porté à dix ans) - **Art. 413** (p. 432) : soutient l'amendement n° 53 de M. Jean Arthuis (régime particulier des piscicultures) - (p. 433) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. Michel Chauty, rapporteur (possibilité pour les pisciculteurs qui exploitent différents étangs de réempoissonner avec leurs propres

alévis) - *Art. 424* (p. 439) : soutien l'amendement n° 54 de M. Marcel Daunay (non rétroactivité des dispositions nouvelles) - *Art. 425 bis* (p. 440) : sur l'amendement n° 18 de M. Michel Chauty, rapporteur (modalités d'exercice des droits de pêche cédés gratuitement à des associations par des conventions précisant la durée d'exercice de ces droits), son sous-amendement n° 55 : passage des pêcheurs sur les terrains des propriétaires riverains ; retiré.

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi modifiée n° 68-1 du 2 janvier 1968 sur les brevets d'invention** [n° 248 (83-84)] - (25 avril 1984) - *Art. 1* (p. 469) : sur l'amendement n° 1 de M. Félix Ciccolini, rapporteur (préjudice devant être très important pour justifier la mise en oeuvre d'une procédure exceptionnelle pouvant aboutir à l'interdiction provisoire), son sous-amendement n° 7 : remplacer les dispositions : « d'une exploitation industrielle effective et sérieuse, son président, saisi et statuant en la forme des référés, peut interdire... » par les dispositions : « d'une exploitation industrielle effective et suivie, il peut, sur requête adressée à son président en la forme des référés, interdire... » ; retiré - (p. 470) : son amendement n° 8 : suppression de l'alinéa stipulant que la demande d'interdiction n'est admise que si l'action en contrefaçon a été engagée dans un bref délai ; retiré - (p. 472) : sur l'amendement n° 2 de M. Félix Ciccolini, rapporteur (possibilité pour le président du tribunal de subordonner l'interdiction à la constitution par le demandeur de garanties destinées à assurer l'indemnisation éventuelle du préjudice subi par le défendeur), son sous-amendement n° 9 : subordination de l'interdiction provisoire d'acte de contrefaçon à la constitution obligatoire par le demandeur de garanties destinées à assurer l'indemnisation du défendeur ; adopté.

- **Question au Gouvernement : droit d'expression des partisans de l'enseignement privé** - (7 juin 1984) (p. 1380) : interdiction par le préfet de police du rassemblement prévu à Paris au Champ-de-Mars et aux Tuileries du 20 au 27 mai 1984 - Manifestation du 14 juin 1984 - Mobilisation des parents d'élèves - (p. 1380) : dépôt d'un préavis de grève à la SNCF pour 24 heures dès le 23 juin au soir.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation de l'aviation civile internationale, relatif au statut de l'organisation en France (ensemble deux annexes et deux échanges de lettres interprétatives)** [n° 311 (83-84)] - (27 juin 1984) - *Discussion générale* (p. 1868) : études de l'OACI sur la nuisance due au bruit des avions - Sécurité aérienne ; disparition d'un avion de la Korean Air Lines abattu le 1^{er} septembre 1983 par la chasse soviétique ; absence de réaction officielle du Gouvernement français ; amendement français à la convention de Chicago reconnaissant le principe du non-recours à la force contre des aéronefs civils en vol - (p. 1869) : survol du territoire français par un avion Tupolev - *Vote* par le groupe UCDP de ce projet de loi de ratification.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** - *Deuxième lecture* [n° 473 (83-84)] - (30 août 1984) - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 2469) : hommage aux travaux de la commission spéciale - Regrette l'absence de traduction concrète des intentions affichées à grand renfort de médias - Déploie l'attitude rigide du Gouvernement sur une loi importante - Rejet des appels au dialogue et dédain envers les travaux de la commission spéciale - Refus du Gouvernement d'aborder la discussion - Au nom de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption du texte résultant des délibérations du Sénat.

- **Projet de loi relatif au service public des télécommunications** [n° 356 (83-84)] - (4 octobre 1984) - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 2533) : se déclare favorable au nom du groupe de l'Union centriste au texte de ce projet de loi tel qu'il a été modifié par la commission - Amélioration des rapports entre l'administration des télécommunications et les usagers et ouverture de perspectives encourageantes et

novatrices pour l'avenir des télécommunications - Déploie la récente hausse du téléphone - Texte portant atteinte à l'esprit de la décentralisation - Avenir du plan câblé largement compromis tel qu'il est envisagé par le Gouvernement.

Nouvelle lecture [n° 19 (84-85)] - (11 octobre 1984) - Rapporteur, en remplacement de M. Jean-Marie Rausch - *Discussion générale* (p. 2602) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Reprise par l'Assemblée nationale de son texte avec les dispositions supprimées par le Sénat - Positions des deux assemblées sur les règles d'installation des réseaux câblés demeurant incompatibles - Refus par le Sénat de l'article 6 modifiant l'article 8 de la loi du 29 juillet 1982 et de l'article 7 qui en est le corollaire - Dispositions constituant un recul inadmissible par rapport à la législation en vigueur - *Art. 6* : soutient l'amendement de suppression n° 1 de M. Jean-Marie Rausch, rapporteur - *Art. 7* (p. 2603) : soutient l'amendement de coordination n° 2 de M. Jean-Marie Rausch, rapporteur - *Vote sur l'ensemble* : explique son vote à titre personnel - Apparition d'un nouveau problème au cours des discussions - Article premier risquant de laisser croire que toute demande d'abonnement au téléphone doit être honorée - Souhaite que le Gouvernement veille à ce que les situations irrégulières ne soient pas ainsi pérennisées contre l'avis des maires.

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 82-4 du 6 janvier 1982 portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés** [n° 92 (83-84)] - (17 octobre 1984) - *Discussion générale* (p. 2647) : proposition de loi visant à faciliter le fonctionnement des commissions d'octroi et d'aménagement des prêts accordés aux rapatriés - Création d'une chambre des appels de l'instance arbitrale, rattachée à la cour d'appel de Paris - Au nom du groupe de l'union centriste, attire l'attention sur deux dossiers fondamentaux relatifs aux rapatriés : vote d'une loi définitive sur l'indemnisation des rapatriés annoncé par M. François Mitterrand, candidat à la présidence de la République ; régime de retraite des rapatriés - Création d'un fonds national pour l'indemnisation des rapatriés proposée par les associations de rapatriés - Demande au secrétaire d'Etat si le dépôt d'un projet de loi est envisagé dans ce sens - Mesures particulières en faveur des rapatriés à revenu modeste.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 58-1352 du 27 décembre 1958 et relatif à la domiciliation des entreprises** [n° 29 (84-85)] - (30 octobre 1984) - *Art. 2* (p. 2914) : sur l'amendement n° 3 de M. François Collet, rapporteur (possibilité de domiciliation provisoire d'une entreprise dans un local d'habitation s'appliquant aux seules premières immatriculations ; notification écrite et préalable au bailleur ou au syndic de copropriété ; sanctions applicables en cas d'absence de justification du transfert du siège de l'entreprise à l'expiration de la période de deux ans), son sous-amendement n° 5 : créateur d'entreprise autorisé à installer le siège de son entreprise à son domicile privé ou à celui de son représentant légal pour une durée inférieure à trois ans ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement** [n° 435 (83-84)] - (7 novembre 1984) - *Discussion générale* (p. 3017) : poursuite de la décentralisation en matière d'urbanisme - Simplification des procédures - Inquiétude du groupe de l'Union centriste sur certaines dispositions de ce projet - Renforcement de l'exercice du droit de préemption et extension de son champ d'action - Prise en compte insuffisante des intérêts et des préoccupations des agriculteurs - Création de zones d'aménagement différé pour la réalisation d'équipements sensibles, tels ceux concernant le nucléaire civil - Renforcement de la tutelle de l'Etat sur l'attribution et la gestion des logements sociaux - (p. 3018) : extension du droit d'attribution des collectivités locales, notamment en région parisienne - Droit au logement des jeunes ménages - *Art. 1* : *Art. L. 300-2 du code de l'urbanisme* (p. 3028) : sur l'amendement n° 3 de M. Marcel Lucotte, rapporteur

(procédure suivie au sein du conseil municipal pour la concertation sur un projet d'aménagement), son sous-amendement n° 176, soutenu par M. Michel Souplet : concertation préalable aux opérations d'aménagement laissée à l'appréciation des communes ; retiré - Art. L. 300-3 (p. 3033) : son amendement n° 178, soutenu par M. Michel Souplet : simple affichage en mairie des dossiers d'autorisation non encore examinés ; adopté.

Suite de la discussion - (8 novembre 1984) - Art. 6 (suite) :

Art. L. 211-4 du code de l'urbanisme (p. 3054) : son amendement n° 182 soutenu par M. Michel Souplet : maintien des exceptions à l'exercice du droit de préemption ; retiré - **Art. 8 : Art. L. 213-1 (p. 3058) :** son amendement n° 183 soutenu par M. Michel Souplet : en cas d'adjudication, l'acquisition par le titulaire du droit de préemption peut avoir lieu au prix de la dernière enchère par substitution à l'adjudicataire, après avis conforme des services fiscaux ; adopté - **Art. L. 213-8 (p. 3069) :** son amendement n° 184 : délai de dix ans nécessaire au titulaire de droit de préemption ayant renoncé à l'exercice de son droit sur un bien donné dont le prix a été fixé judiciairement, pour l'exercer à nouveau à l'égard du même propriétaire ; adopté - **Art. 11 : Art. L. 142-3 (p. 3078) :** son amendement n° 185 : création des zones de préemption en accord avec les communes concernées ; retiré - **Art. 14 (p. 3086) :** son amendement n° 186 : Etat et communes associés à l'élaboration du plan d'aménagement et autorité compétente pouvant, sur sa seule décision, recueillir l'avis d'organismes ou d'associations ; retiré - **Art. 16 (p. 3089) :** son amendement n° 187 : personne publique ayant pris l'initiative de la réalisation d'une opération d'aménagement tenue, envers les occupants des immeubles intéressés, aux obligations prévues ci-après et à celles applicables aux locataires ou preneurs de biens agricoles ; adopté - (p. 3090) : son amendement n° 188 : occupants commerçants, artisans et industriels bénéficiant en outre d'une indemnisation des pertes financières résultant de la baisse d'activité occasionnée par les travaux ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - **Art. 20 (p. 3094) :** soutient l'amendement n° 189 de M. Jean-Pierre Blanc (suppression de l'abrogation de la possibilité pour les conseils municipaux d'exempter les bâtiments à usage agricole de la taxe locale d'équipement) - **Art. 21 : Après l'art. L. 332-6 (p. 3098) :** sur l'amendement n° 54 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (énumération des participations à la réalisation d'équipements publics), son sous-amendement n° 192 : domaines d'application des dispositions de cet article ne s'étendant pas aux zones classées NC ou ND ; adopté - **Art. 24 (p. 3107) :** son amendement n° 190 : procédure simplifiée n'étant pas applicable lorsque la modification remet en cause les règles substantielles du POS primitif ou porte sur des zones agricoles ou des périmètres exposés au bruit ; adopté - **Art. 27 : Art. L. 441-2 du code de la construction et de l'habitation (p. 3115) :** son amendement n° 191 : suppression de cet article relatif à la fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions d'attribution des locaux construits avec le concours financier de l'Etat et appartenant aux organismes d'habitation à loyer modéré ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 3121) :** effort du Gouvernement pour se rapprocher des thèses du Sénat - Souhaite une amélioration de ce texte au cours des navettes et au nom du groupe de l'union centriste, se déclare favorable à son adoption.

- **Question orale avec débat : situation des laboratoires Anphar-Rolland de Chilly-Mazarin - (16 novembre 1984) (p. 3191) :** dossier préoccupant et interrogation sur les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre pour remédier à des problèmes dont la gravité s'accroît chaque jour et sur la situation exacte des laboratoires Anphar-Rolland - (p. 3192) : interrogation sur l'existence de menace de licenciements.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - **Avant l'art. 1 (p. 3270) :** soutient l'amendement I-3 de M. Adolphe Chauvin (dépôt annuel

à compter de 1985, en annexe au projet de loi de finances sur le bureau des assemblées parlementaires d'un tableau retraçant les créances détenues et les dettes contractées par l'Etat à l'égard d'organismes étrangers ou d'Etats étrangers) - **Avant l'art. 2 (p. 3271) :** son amendement n° I-4 : cumul de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les grandes fortunes ne pouvant dépasser 70 % du revenu du contribuable ; retiré - **Art. 2 (p. 3275) :** soutient l'amendement n° I-5 de M. Jean Cauchon (modification du mode d'application du quotient familial) - Anomalie très grave dans l'application du quotient familial selon qu'il concerne des familles légitimes ou des personnes vivant en union libre - (p. 3276) : soutient l'amendement n° I-6 de M. Jean Cauchon (amélioration du quotient familial et suppression du plafonnement) - Plafonnement créé par la loi de finances de 1982 - Régime remontant à 1945 - (p. 3277) : son amendement n° I-8 : réactualisation de la limite de déduction pour frais professionnels passant à 70 000 francs ; retiré - (p. 3279) : son amendement n° I-9 : fixation à 182 000 francs des limites pour l'application aux adhérents d'organismes de gestion agréés du taux de l'abattement au titre de l'impôt sur le revenu ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - **Avant l'art. 3 (p. 3299) :** son amendement n° I-19 : présentation par le Gouvernement dans la prochaine loi de finances d'un projet de réforme des finances locales garantissant aux communes, à leurs groupements, aux départements et aux régions des ressources évolutives et remplaçant la taxe professionnelle par un impôt local ; irrecevable aux termes de l'article 41 de la Constitution.

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Après l'art. 5 (p. 3318) : son amendement n° I-20 : majoration de la TVA sur les opérations de crédit-bail et de location ne s'appliquant pas aux locations de voitures particulières d'une puissance fiscale inférieure ou égale à 11 CV, n'excédant pas trente jours consécutifs ; adopté - **Art. 8 (p. 3327) :** soutient l'amendement n° I-135 de M. Pierre Vallon (commissions versées par les transporteurs à leurs mandataires exonérées de la TVA) - **Art. 10 (p. 3328) :** soutient l'amendement n° I-23 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (relèvement des plafonds servant de base de calcul à la taxe sur les salaires versée par les professions, associations ou organismes non assujettis à la TVA) - **Après l'art. 10 (p. 3329) :** soutient l'amendement n° I-24 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (suppression de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance vie) - **Art. 12 (p. 3330) :** son amendement n° I-25 : suppression de cet article relatif à l'assujettissement du produit de l'exploitation des appareils automatiques à la TVA ; adopté - **Art. 14 (p. 3334) :** soutient l'amendement n° I-27 de M. Pierre Vallon (suppression de cet article relatif à l'aménagement du régime de déductibilité de la provision constituée au titre de la participation) - **Après l'art. 14 (p. 3338) :** son amendement n° I-28 : enfant ayant le statut de recueilli définitif par jugement pouvant être assimilé à un descendant au regard du code général des impôts ; adopté - (p. 3339) : son amendement n° I-29 : en cas d'accord de modération des loyers, valeur locative imposable ne pouvant être supérieure au chiffre résultant de ces accords et réellement perçue par le propriétaire ; retiré - **Art. 17 (p. 3350) :** majoration de la taxe intérieure sur les produits pétroliers - Nombreuses majorations du prix de l'essence depuis le début de l'été 1984 - Majoration excessive des taxes parafiscales - Mesures touchant plus particulièrement les familles modestes, les transporteurs, les VRP et l'industrie automobile française - **Art. 19 (suite) (p. 3364) :** son amendement n° I-31, soutenu par M. André Fosset : suppression de la reconduction en 1985 de la majoration exceptionnelle de 8 % sur l'IGF insituée en 1984 ; retiré au profit de l'amendement n° I-107 de M. Maurice Blin, rapporteur général (reconduction de la majoration conjoncturelle de l'IGF insituée en 1984 à un taux ramené de 8 à 3 %) - (p. 3366) : son amendement n° I-32, soutenu par M. André Fosset : suppression de l'obligation faite à toute personne physique, dont le patrimoine excéderait trois millions de francs, d'adresser à l'administration fiscale une déclaration de ses biens, droits et valeurs ; retiré au profit

de l'amendement identique n° I-108 de M. Maurice Blin, rapporteur général.

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Art. 20 (p. 3384) : soutient l'amendement n° I-35 de M. Jacques Mossion (utilisation éventuelle des fonds collectés par un fonds d'assurance formation créé par voie de convention collective dans une branche professionnelle au profit des actions de formation reconversion dans cette branche) - Après l'art. 22 (p. 3390) : soutient l'amendement n° I-39 de M. Jean Arthuis (droits de mutation à titre gratuit : différé de paiement et étalement de paiement) - Transmission des entreprises - Après l'art. 26 (p. 3392) : son amendement n° I-41 : extension du régime des travaux d'utilité collective aux emplois ayant pour but l'amélioration de la sécurité ; retiré - Art. 30 (p. 3394) : faible augmentation de la dotation globale de fonctionnement, DGF / Blocage des tarifs des services commerciaux des communes - Fiscalité locale - Réduction des investissements.

Deuxième partie :

Communication audiovisuelle - (24 novembre 1984) (p. 3527) : démocratie dans l'expression exigeant le pluralisme - Temps d'antenne devant être égal pour toutes les tendances de l'opinion - Non respect de cette loi d'égalité entre tous les Français en ce qui concerne la répartition des temps de parole entre les différentes organisations syndicales et professionnelles - Discrimination scandaleuse et exigences du travail de propagande - Souhaite que le secrétariat d'Etat aux techniques de la communication, en liaison avec la Haute Autorité, mette fin à cette discrimination - Haute Autorité saisie par M. Claude Mont à ce sujet - Gouvernement devant faire respecter la loi et l'égalité de traitement - Affaire dite du « droit de réplique » mettant en évidence les incertitudes juridiques pesant sur le droit de réplique à la télévision - Emission « parlons France », véritable communication du Gouvernement au sens de l'article 33 de la loi du 29 juillet 1982 - Premier ministre, véritable vedette du retour de Jacques Abouchar - Mission républicaine du Gouvernement de veiller à l'équilibre politique du service public de la communication audiovisuelle - Espoir déçu d'une certaine ouverture avec les radios libres grâce à la loi de 1982 - (p. 3528) : exemple de la radio expérimentale de Corbeil-Essonnes et de la radio associative Saint-Michel-sur-Orge - Demandes présentées systématiquement rejetées sous prétexte d'absence de fréquence disponible - Absence de droit d'intervention du Gouvernement auprès de la Haute Autorité - Droit et devoir du Gouvernement de faire respecter la loi - Se déclare opposé à la politique suivie et à l'adoption des crédits du budget de la communication audiovisuelle.

Justice - (28 novembre 1984) (p. 3754) : faiblesse des moyens alloués à la justice pour 1985 - Ajournement des transferts de charges supportés par les collectivités locales - Ajournement de réformes annoncées - Insuffisance des créations d'emplois - Encombrement des tribunaux - Insuffisance des crédits de l'aide judiciaire - (p. 3755) : efforts en faveur de l'administration pénitentiaire ; surpopulation des établissements et effort de rénovation et de construction - Insuffisance des crédits de l'éducation surveillée ; suppression de postes d'éducateurs - Crédits des services judiciaires ; création d'emplois destinés à la mise en place de la réforme de la détention provisoire - Abandon du plan de recrutement des magistrats - Développement de l'informatique et de la bureautique - Durée des délais de jugement - Augmentation de la criminalité ; proposition de loi du groupe de l'union centriste tendant à réprimer plus sévèrement les meurtres commis sur les enfants, les policiers et les personnes âgées - Question sur l'instruction de l'enquête judiciaire dont fait l'objet M. Pierre Ceccaldi-Pavard en tant qu'ancien président d'une société d'économie mixte d'aménagement mise en liquidation - (p. 3756) : dénonciation d'une pression politique sur le cours de la justice - Vote défavorable du groupe de l'union centriste à ce projet de budget - (p. 3759) : durée de la procédure entreprise à l'égard de M. Pierre Ceccaldi-Pavard.

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) (p. 3885) : budget de rigueur pénalisant particulièrement les établissements d'aide à l'enfance et les crèches - Espère la prise en charge de ces organismes par les collectivités locales, en raison de la décentralisation - (p. 3886) : en faveur des personnes âgées, satisfait du versement régulier des allocations de solidarité et du remboursement des sommes dues aux associations gestionnaires - Maintien à domicile des personnes âgées - Modernisation des maisons de retraite - Création de nouveaux établissements - Révision des conditions d'attribution de l'assurance veuvage et de l'allocation d'orphelin - Regrette l'austérité de ce budget gelant toutes les initiatives en matière sociale - (p. 3887) : meilleure insertion sociale et professionnelle des handicapés - Dénonce, avec exemples à l'appui, les méthodes parfois brutales de l'administration envers un handicapé ou un jeune à la recherche d'un emploi - S'oppose à l'adoption de ce budget.

Urbanisme, logement et transports - I - Urbanisme et logement - (3 décembre 1984) (p. 3927) : crise du secteur du bâtiment et des travaux publics - Réduction des effectifs - Incidences de la concurrence - Diminution du nombre de logements construits - Ecart entre la production et les besoins - Situation de l'épargne - Budget et diminution des autorisations de programme - Secteur des travaux publics et commandes publiques - Insuffisance des crédits d'équipement accordés par l'Etat - Taux de la dotation globale d'équipement, DGE - Quatrième tranche du Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Villes nouvelles ; loi du 13 juillet 1983 ; exemple d'Evry - (p. 3928) : communauté d'agglomération nouvelle, CAN - Vote défavorable sur ce projet de budget.

Plan et aménagement du territoire - (4 décembre 1984) (p. 3985) : problème des villes nouvelles dans le département de l'Essonne - Mise en place de la loi du 13 juillet 1983 remplaçant la loi Boscher - Souhaite que le suffrage universel puisse permettre aux citoyens de s'exprimer et choix possible de la formule de la communauté d'agglomérations nouvelles - Ville nouvelle d'Evry - Communes de Lisses et de Bondoufle victimes de dispositions contraignantes se rapprochant des dispositions antérieures de la loi Boscher - Décision du syndicat intercommunautaire annulée par le tribunal administratif perturbant la vie administrative - Souhaite que le Gouvernement permette à toutes les personnes concernées de désigner par le suffrage universel ceux qui assureront pour l'avenir la gestion de la ville nouvelle - Nécessité de répondre à l'attente des populations des villes nouvelles pour qu'elles puissent prendre leur destin en main.

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) (p. 4092) : actualité des problèmes de sécurité - Malaise dans la police - Formation permanente des cadres et de l'ensemble des personnels de la police nationale - Problème du statut des enquêteurs - Adaptation du code pénal aux nécessités de la lutte contre la haute criminalité - Contrôles d'identité - Dépôt, avec plusieurs de ses collègues, d'une proposition de loi tendant à instituer une charte de la police nationale - Problèmes d'effectifs, de locaux, de matériels et de carrières - Nécessité de majorer les crédits relatifs à la police nationale et à la sécurité - S'oppose à l'adoption de ce budget.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Avant l'art. 61 (p. 4244) : son amendement n° II-63 : création d'une allocation de survie égale à l'allocation de fin de droits pour les demandeurs d'emploi ne percevant plus d'allocation au titre du régime chômage ou du régime de solidarité ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 4245) : son amendement n° II-55 : extension du bénéfice de la déduction du revenu imposable aux dons faits aux bureaux d'aide sociale ; adopté - Art. 61 (p. 4247) : soutient l'amendement n° II-31 de M. Henri Goetschy (déduction fiscale pour les dons aux associations à caractère sportif) - (p. 4248) : soutient l'amendement n° II-53 de M. Henri Goetschy (adaptation de la législation

générale aux trois départements d'Alsace Moselle) - Art. 62 (p. 4249) : soutient l'amendement n° II-56 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (déduction fiscale pour grosses réparations des immeubles de plus de dix ans ; augmentation à due concurrence du droit de consommation sur les tabacs) - Après l'art. 63 (p. 4253) : soutient l'amendement n° II-30 de M. Henri Goetschy (répartition des dotations budgétaires du fonds de compensation pour la TVA entre les centres hospitaliers départementaux, les établissements départementaux de protection maternelle et infantile et les établissements départementaux et communaux accueillant des personnes âgées) - (p. 4254) : soutient l'amendement n° II-84 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (régime fiscal des bailleurs d'immeubles et taux des déductions forfaitaires applicables aux revenus fonciers pour les dépenses d'entretien des propriétés urbaines et rurales) - Son amendement n° II-80 : exclusion de l'habitation principale de la comptabilisation des bases d'imposition à l'impôt sur les grandes fortunes, IGF ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 4255) : soutient l'amendement n° II-85 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (abrogation des dispositions relatives à la diminution de la durée de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties) - (p. 4257) : sur cet amendement, se déclare défavorable au sous-amendement n° II-103 de M. Camille Vallin (augmentation de la fiscalité s'appliquant aux porteurs d'obligations de l'emprunt 7 % de 1973) - Art. 72 (p. 4264) : son amendement n° II-57 : suppression de cet article relatif aux cas de saisine par l'administration fiscale de l'autorité judiciaire et aux pouvoirs du juge et des agents des services fiscaux ; retiré - Art. 78 (p. 4277) : son amendement n° II-58 : suppression des dispositions de cet article relatives au caractère rétroactif de l'interruption de prescription des sanctions fiscales face à des redressements notifiés avant le 1^{er} janvier 1985 ; adopté.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne - Deuxième lecture [n° 96 (84-85)]** - (14 décembre 1984) - Art. 17 quater (p. 4568) : se déclare opposé aux amendements n° 31 de M. Jean Faure, rapporteur (intervention des coopératives d'utilisation de matériel agricole, CUMA, en zone de montagne ; collectivités concernées assimilées à des tiers non associés), n° 111 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (lors du recours aux services d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole, CUMA, par une personne publique, application de la règle de la mise en compétition prévue par le code des marchés publics) et n° 99 de M. Louis Minetti (adhésion des associations foncières ou syndicales à une coopérative d'utilisation de matériel agricole, CUMA).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984 [n° 131 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - Art. 4 (p. 4791) : se déclare opposé à cet article visant à modifier la loi du 7 janvier 1983 relative à la décentralisation - Suppression de l'exonération au foncier bâti accordée pendant un certain nombre d'années - Art. 15 (p. 4798) : son amendement n° 9 : suppression de cet article relatif à l'application du taux réduit de TVA aux prestations relatives à la fourniture et à l'évacuation de l'eau ; rejeté - Art. 22 (p. 4802) : son amendement n° 15 : fixation et recouvrement de la taxe sur les fournitures d'électricité ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 7 M. Maurice Blin, rapporteur général - Art. 23 : soutient l'amendement n° 16 de M. Jean Arthuis (dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-4 du code des communes applicables à la taxe départementale sur l'électricité à compter du 1^{er} janvier 1985) - Art. 26 (p. 4803) : soutient l'amendement n° 10 de M. Jean-Marie Rausch (suppression de cet article relatif à l'institution d'une cotisation pour frais de contrôle du respect des dispositions des cahiers des charges des services de communication audiovisuelle).

COLLARD (Henri), sénateur de l'Eure (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre suppléant du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles (décret n° 64-862 du 3 août 1964) (17 avril 1984) (p. 386).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail (28 juin 1984) (p. 1951).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 186 (83-84)] de M. Edouard Bonnefous, tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs immigrés dans leur pays [n° 273 (83-84)] (24 avril 1984) - **Travailleurs étrangers.**

Avis, déposé au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 336 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du Code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail [n° 406 (83-84)] (20 juin 1984) - **Etrangers.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat [n° 194 (83-84)]** - Suite de la discussion - (11 avril 1984) - **Discussion générale** : voir l'intervention de M. Pierre Merli (p. 262, 263) - Art. 1 : Art. 60 du code de la famille et de l'aide sociale (p. 269) : son amendement n° 38, soutenu par M. Jacques Moutet : existence d'un seul conseil de famille par département ; retiré.

- **Conclusions du rapport de M. Henri Collard, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi (n° 186, 83-84), de M. Edouard Bonnefous, tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs immigrés dans leur pays [n° 273 (83-84)]** - (2 mai 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 526, 527) : appréciation difficile de la population étrangère en France - Immigration clandestine - Suspension de l'immigration de travailleurs en 1974 - Développement d'actions facilitant l'insertion et le retour dans les pays d'origine - Renforcement des frontières - Législation mise en place par la gauche, généreuse et irréaliste - Limitation de l'application de la procédure d'expulsion - Mise au point d'un nouveau système d'aide personnalisée au retour volontaire et d'un système d'aide à la réinsertion - Incertitude sur les moyens de financement - Aide publique de l'Etat décidée sans l'accord du Parlement - Proposition de loi de M. Edouard Bonnefous tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs immigrés dans leur pays - (p. 528) : bénéficiaires de cette proposition - Montant et condition d'attribution de l'aide - Contradiction entre les mesures d'encouragement d'aide au retour et les mesures favorables aux étrangers travaillant en France - Carte unique de résident d'une durée de dix ans - Dispositions de la loi du 29 octobre 1981 renforçant l'immigration clandestine - (p. 529) : renforcement du contrôle des frontières nécessaire et rétablissement des « visas de séjour » en les étendant à tous les pays du tiers monde - Politique d'aide au retour nécessitant une renégociation des accords bilatéraux - Art. 5 (p. 539) : sur

l'amendement n° 5 de M. Etienne Dailly (nouvelle rédaction du paragraphe I relatif à la restitution des sommes reçues), son sous-amendement n° 6 : restitution des sommes reçues exigées de quiconque a perçu l'aide au retour ; adopté.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail [n° 336 (83-84)] - (28 juin 1984) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 1928, 1929) :** voir intervention de M. Jean-Pierre Fourcade - Art. 6 (p. 1947) ; son amendement n° 1 : aide au retour volontaire des travailleurs étrangers instituée jusqu'au 31 décembre 1985 ; adopté - Après l'art. 6 (p. 1948) : son amendement n° 2 : bénéficiaires et conditions d'attribution de l'aide au retour ; adopté - (p. 1949) : ses amendements n° 3 : énumération des diverses composantes de l'aide au retour ; et n° 4 : restitution des titres de séjour et de travail et interdiction de toute nouvelle autorisation de travail pour un étranger bénéficiant de l'aide au retour ; adoptés - (p. 1950) : ses amendements n° 5 : sanctions prévues si le bénéficiaire a perçu l'aide au retour à la suite de fraude ; n° 6 : conditions d'application de la présente loi déterminées par décret en Conseil d'Etat ; et n° 7 : rapport d'application de la présente loi présenté au Parlement avant le 31 décembre 1985 ; adoptés - Intitulé (p. 1951) : son amendement n° 8 : « **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, relatif aux étrangers séjournant en France et tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs étrangers dans leur pays** » ; adopté.

COLLET (François), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (31 janvier 1984) (p. 75).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (23 mai 1984) (p. 1041).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la

Réunion des lois portant répartition des compétences entre l'Etat, les régions et les départements (26 juin 1984) (p. 1816).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail (28 juin 1984) (p. 1951).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (10 juillet 1984) (p. 2133).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (12 juillet 1984) (p. 2153).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie Française (17 juillet 1984) (p. 2229).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne (24 octobre 1984) (p. 2726).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux comptes

consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques (12 décembre 1984) (p. 4468).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (12 décembre 1984) (p. 4478).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 247 (83-84)] modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958, portant loi organique relative au Conseil économique et social [n° 275 (83-84)] (25 avril 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 338 (83-84)], modifié par l'Assemblée nationale, modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social [n° 365 (83-84)] (7 juin 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 29 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'ordonnance n° 58-1352 du 27 décembre 1958 et relatif à la domiciliation des entreprises [n° 43 (84-85)] (24 octobre 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 10 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées [n° 44 (84-85)] (24 octobre 1984) - **Obligation alimentaire.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 80 (84-85)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant l'ordonnance n° 58-1352 du 27 décembre 1958 et relatif à la domiciliation des entreprises [n° 114 (84-85)] (5 décembre 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 100 (84-85)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées [n° 118 (84-85)] (5 décembre 1984) - **Obligation alimentaire.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail [n° 24 (83-84)]** - (1^{er} février 1984) - Art. 27 (p. 118) : son amendement n° 86 : rôle des employeurs face aux actions de formation des personnels dans le cadre du plan de formation ou au titre des congés de formation ; adopté - (p. 121) : se déclare favorable à l'amendement n° 25 de M. Pierre Louvot, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatif aux formations destinées aux cadres bénévoles du mouvement coopératif, associatif ou mutualiste et à leur financement par les entreprises) - Art. 30 (p. 122) : son amendement n° 87 : modalités de financement des congés individuels de formation ; revalorisation du taux par une loi de finances après consultation du Conseil national de la formation professionnelle ; adopté.

Suite de la discussion - (2 février 1984) - Art. 37 (p. 135) : sur l'amendement n° 1 de M. Marcel Rigout, ministre (modification des articles L. 980-1 à L. 980-12 du code du travail), se déclare favorable au sous-amendement n° 40 de M. Pierre Louvot, rapporteur (tuteurs chargés de suivre les travaux accomplis par les jeunes pendant leur séjour en entreprise au titre d'un contrat d'initiation à la vie professionnelle) - Regrette l'opposition du Gouvernement

sur ce sous-amendement - Art. 41 : Art. L. 920-5 du code du travail (p. 137) : son amendement n° 88 : contrôle de l'activité des organismes de formation privés et publics ; adopté - (p. 138) : son amendement n° 89 : représentant de l'Etat dans la région informé des actions de formation à caractère répétitif ; information du président du conseil régional ; rejeté - Son amendement n° 90 : suppression de la liste des documents remis aux stagiaires lors de l'entrée en formation ; retiré - Art. 43 : Art. L. 920-10 du code du travail (p. 140, 141) : soutient l'amendement n° 80 de M. Louis Souvet (contrôle des éléments constitutifs anormaux du prix de revient d'une formation).

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - Nouvelle lecture [n° 202 (83-84)]** - (9 février 1984) - Discussion générale (p. 155) : demande une déclaration du Gouvernement relative au plan de restructuration industrielle, au nom du groupe RPR - Détermination géographique des zones de renaissance.

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail - Nouvelle lecture [n° 205 (83-84)]** - (9 février 1984) - Art. 41 (p. 183, 184) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur (contrôle de l'activité des organismes de formation ; contrôle a posteriori) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 184, 185) : vote favorable du groupe RPR sur ce texte.

- **Projet de loi définissant la location accession à la propriété immobilière [n° 28 (83-84)]** - (12 avril 1984) - Discussion générale (p. 304) : manque d'enthousiasme des professionnels pour ce projet - Nouvelle formule permettant à des ménages d'accéder à la propriété - Sceptique quant à l'accroissement du nombre de logements construits - Art. 1 (p. 306) : au nom du groupe RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (remplacer les mots : « de location accession » par les mots « d'occupation accession ») - Après l'art. 29 (p. 348) : se déclare favorable à l'amendement n° 56 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (possibilité pour le vendeur de proposer avec justifications, à l'accédant, une augmentation de la redevance ou une réévaluation du prix de l'immeuble, dans le cas de travaux imposés dans le cadre de la copropriété, supérieurs à 10 % du prix de l'immeuble ; résiliation possible du contrat par l'accédant, à défaut d'accord) - Valorisation de l'appartement justifiant la négociation avec l'accédant, d'une révision du prix - Art. 30 (p. 349) : espère l'amélioration de la rédaction de cet article au cours de la navette - Art. 42 (p. 353) : se déclare favorable à l'amendement n° 73 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (suppression de cet article déclarant applicables au contrat de vente à terme consenti par certains organismes HLM, les dispositions relatives à la prise en charge des frais de copropriété) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 354) : au nom du groupe RPR, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi, tout en déplorant sa complexité.

- **Conclusions du rapport de M. François Collet**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 84, 83-84) de MM. Henri Belcour et Georges Mouly relative à la durée du mandat de président de conseil général lorsque l'élection de celui-ci a été acquise au bénéfice de l'âge [n° 174 (83-84)] - (25 avril 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 474) : article 38 de la loi du 2 mars 1982 et élection pour trois ans du président d'un conseil général élu au bénéfice de l'âge - Autorité du président altérée en cas de modification de la majorité au sein du conseil - Diverses solutions proposées - Proposition de MM. Henri Belcour et Georges Mouly prévoyant le renouvellement du mandat du président élu au bénéfice de l'âge à l'occasion de la prochaine élection partielle - Principe de cette modification adopté par la commission des lois - (p. 478) : président du conseil général désormais l'exécutif du département - Election au bénéfice de l'âge restant une solution de fortune - Souhaite l'adoption des conclusions de la commission - Art. unique (p. 479) : absence de remise en

cause d'un président élu à la majorité - Après l'art. unique (p. 481) : accepte l'amendement n° 1 de M. Jacques Eberhard (article additionnel relatif à la date d'application des dispositions de cette proposition de loi).

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social [n° 247 (83-84)]** - (2 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 546, 547) : excellence des travaux du Conseil économique et social et collaboration avec le Sénat exemplaire - Rapport contenant un historique du rôle et du fonctionnement du Conseil économique et social - Attribution de compétences plus précises avec la Vème République - Avis obligatoire pour le Plan et pour tout projet de loi de programme à caractère économique ou social - Projet prévoyant la participation du Conseil au suivi du Plan - Rapports entre le Sénat et le Conseil économique et social et possibilité pour ce dernier de prendre l'initiative de faire connaître ses observations - (p. 548) : rapport imprimé donnant le détail de la composition nouvelle du Conseil - Signale une lacune relative à la représentation des Français de l'étranger - Compétence des sections fixée par décret - Absence de publication des débats - Personnel et locaux insuffisants - Caractère irremplaçable du Conseil économique et social, seul lieu de concertation institutionnel des représentants des activités économiques et sociales en tant que tels - Attentifs à toute modification de la composition et du fonctionnement d'un organisme donnant satisfaction à tous - Art. 2 (p. 556) : maintien de la représentation du monde agricole - Modification des diverses représentations au Conseil économique et social - Maintien de la représentation paritaire des trois grands syndicats de salariés - Organisation par le Gouvernement d'élections permettant d'apprécier la représentativité réelle des syndicats - Souhaite l'examen en priorité des amendements concernant la représentation des Français de l'étranger - Art. 2 (p. 558) : commission soucieuse de ne pas bouleverser l'équilibre auquel a abouti le Gouvernement après les consultations des catégories socio-professionnelles intéressées - Prélèvement des sièges ainsi créés sur l'effectif prévu pour les personnalités qualifiées - (p. 560) : son amendement n° 3 : composition du Conseil économique et social comprenant quarante personnalités qualifiées, dont trois représentants des Français établis hors de France ; adopté - (p. 561) : son amendement n° 2 : composition du Conseil économique et social comprenant deux représentants de l'organisations la plus représentative des classes moyennes ; retiré - Adoption de cet amendement entraînant la réduction du nombre des personnalités désignées - (p. 562) : son amendement n° 1 : précisions concernant la composition des représentants des salariés ; adopté - (p. 563) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Pierre Schiélé (composition du Conseil économique et social comprenant douze représentants des artisans) - Approbation par la commission de l'esprit de cet amendement mais respect de l'attitude défavorable à l'égard de tout amendement ayant pour conséquence de modifier l'équilibre du projet - (p. 564) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Philippe de Bourgoing (composition du Conseil économique et social comprenant six représentants des professions libérales) - Art. 5 (p. 566) : son amendement n° 6 : réunion du Conseil économique et social selon les modalités définies par son règlement intérieur ou sur demande du Gouvernement ; adopté.

- **Questions orales avec débat jointes : industrie textile et industrie automobile** - (4 mai 1984) (p. 576) : intervient au nom de M. Christian Poncelet - (p. 577) : convention nationale de solidarité signée en 1981 entre le Gouvernement et l'industrie textile - Premiers résultats encourageants - Plainte de la Commission européenne devant la Cour de justice - Dispositions envisagées par le Gouvernement afin de rétablir les capacités financières de l'industrie textile française - Exemple des Vosges - Restructuration annoncée de la société Boussac-Saint-Frères - Nécessaire prolongement de l'aide à l'investissement dans l'industrie cotonnière - Conséquences de l'accord textile CEE - Importations en provenance de Chine et d'Espagne - Réouverture d'une

usine textile espagnole, proche de la frontière - Subventions et prêts bonifiés accordés par le Gouvernement français - (p. 578) : inquiétude des industriels vosgiens du textile.

- **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 272 (82-83)]** - (16 mai 1984) - Art. 7 (p. 869) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de l'obligation de négocier avec les organisations syndicales) - Art. 8 (p. 871) : problème des libertés communales et des libertés des collectivités locales - Se déclare favorable à l'amendement n° 7 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article relatif au financement des actions de formation) - Liberté réservée par l'amendement de M. Daniel Hoeffel, rapporteur plus grande que celle que réserverait l'amendement de M. Jacques Eberhard - Art. 15 (p. 877) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article relatif au rôle, à la composition et à l'indépendance des conseils d'orientation) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 91 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (conseil d'orientation composé pour la moitié de ses membres de personnalités qualifiées pour leurs connaissances en matière de formation et de pédagogie, choisies selon des modalités déterminées par décret en Conseil d'Etat) - Art. 21 (p. 885) : se déclare opposé à l'amendement n° 96 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (ressources du Centre national comportant un prélèvement supplémentaire obligatoire versé par les offices publics d'HLM).

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 176 (83-84)]** - (22 mai 1984) - Discussion générale (p. 977) : politique du Gouvernement dans les départements d'outre-mer, DOM - Projet d'une assemblée unique et censure du Conseil constitutionnel - Election des conseils régionaux à la proportionnelle - Caractère précipité des élections des conseils régionaux - Absence de définition claire des missions et des moyens de cette institution - Insuffisance des transferts de ressources - Octroi de mer - Produit d'une taxe additionnelle à l'octroi de mer pour la région - Fonds d'investissement routier, FIR - Investissements banalisés non routiers - Taxe sur les alcools ; transfert du département à la région - Incidences de ces mesures sur les budgets départementaux - Dotation globale du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM - (p. 978) : prééminence de l'idéologie sur la nation et l'unité de la République - Insertion des propositions du programme commun relatives aux DOM au sein du chapitre consacré aux relations internationales - Grave danger pour la France - Avant l'art. 15 (p. 1003) : se déclare favorable à l'amendement n° 21 de M. Paul Girod, rapporteur (création d'un office des transports) - Après l'intitulé du titre III (p. 1009) : se déclare favorable à l'amendement n° 40 de M. Paul Girod, rapporteur (création, mission et composition d'un observatoire régional) - Art. 27 B (p. 1011) : se déclare favorable à l'amendement n° 42 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif au centre régional de santé).

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assister la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)]** - Suite de la discussion - (30 mai 1984) - Art. 15 (p. 1242) : composition de la commission paritaire pour la transparence et le pluralisme de la presse et notion d'organisations représentatives.

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social - Deuxième lecture [n° 338 (83-84)]** - (12 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1515) : satisfait de l'adoption par l'Assemblée nationale de nombreux amendements d'origine sénatoriale - (p. 1516) : représentation des entreprises publiques et des Français de l'étranger au sein du Conseil économique et social - Augmentation du nombre des conseillers - Réserve

de la commission des lois sur la répartition des sièges entre les différentes organisations syndicales (principe contestable de la parité entre les trois premières organisations syndicales, CGT, CFTC et CFDT) - Seconde réserve liée à l'absence de représentation spécifique ou à l'insuffisante représentation de certaines catégories (consommateurs, retraités, anciens combattants, activités maritimes) - (p. 1517) : représentation de l'artisanat et des professions libérales - Favorable à l'adoption de ce projet de loi organique.

- **Projet de loi tendant à renforcer les droits des personnes en matière de déplacement en détention provisoire et d'exécution d'un mandat de justice** [n° 321 (83-84)] - (19 juin 1984) - Discussion générale (p. 1621) : s'interroge sur la signification de l'habeas corpus à la française que le Gouvernement veut introduire dans la procédure pénale en réformant la détention provisoire - Instauration du débat contradictoire - Inculpation et mise en détention provisoire décidées par le juge - Faculté de recours devant les juridictions pénales pour l'inculpé - Surcroît de travail pour le juge d'instruction et interrogation sur le respect de l'égalité des justiciables devant la loi - (p. 1622) : rapports entre la police judiciaire et le parquet - Projet ne modifiant pas le nombre des détentions provisoires - Importance de la part des détentions provisoires dans le chiffre des incarcérations - Impunité aussi criminogène que la prison - Forte augmentation du nombre des détenus présumés innocents depuis 1981 - Goulet d'étranglement de la justice se situant au niveau de l'instruction - Nécessité d'améliorer la procédure - Projet laissant planer un doute sur l'impartialité des juges d'instruction et aboutissant à une augmentation du corps des magistrats - Interrogation sur le coût de la réforme - (p. 1623) : renvoi du jugement d'appel après la remise en liberté permettant aux inculpés de se soustraire à la justice - Mince intérêt de ce texte face à l'ampleur du problème - **Après l'art. 12** (p. 1632) : souhaite la fixation du nombre de jurés suppléants désignés chaque année par les responsables judiciaires locaux.

- **Projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation** [n° 380 (83-84)] - (26 juin 1984) - Discussion générale (p. 1853) : introduction de la publicité dans les radios locales privées, refusée dans la loi de 1982 relative à la communication audiovisuelle - Problème du financement de ces radios - Mise en harmonie de la loi avec le progrès technique - Télévision privée locale - Délai de mise au point de ce texte - (p. 1854) : texte visant à introduire la publicité dans les radios locales privées et à réformer le régime des sanctions - Non respect du principe de proportionnalité des peines - Perturbation d'un service autorisé assimilée au délit de perturbation d'un service public - Pouvoirs excessifs de la Haute Autorité - Regroupements imposés aux radios dites d'opposition - Priorité donnée par le président de Télédiffusion de France, TDF, à la notion de confort d'écoute par rapport à la notion de puissance - Notion de confort d'écoute absente du présent projet - Emetteurs décentralisés de Radio France relayant les radios de service public locales - Concurrence déloyale avec les radios privées locales - Projet répressif - **Art. 6** (p. 1859) : soutient l'amendement n° 10 de M. Josselin de Rohan (suppression de cet article relatif aux sanctions pénales).

- **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Nouvelle lecture** [n° 416 (83-84)] - (26 juin 1984) - **Art. 13** (p. 1841) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (listes de candidats présentées par les organisations syndicales de fonctionnaires pour l'élection des représentants du personnel) - **Art. 27** (p. 1844) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Explication de vote sur**

l'ensemble (p. 1847) : mauvais texte obligeant un responsable à engager quelqu'un qu'il n'a pas choisi - Améliorations du texte de ce projet de loi et absence d'opposition du groupe RPR à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 342 (83-84)] - (10 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2123) : hommage aux orateurs précédents - Rappel des positions successives du parti socialiste à l'égard de l'outre-mer - (p. 2124) : méconnaissance totale des aspirations des populations d'outre-mer qui ne souhaitent pas la séparation d'avec la métropole - Volonté actuelle du Gouvernement de gagner du temps - Vote de la question préalable par le groupe RPR.

- **Projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 343 (83-84)] - (10 juillet 1984) - **Art. 2** (p. 2136) : se déclare confiant en la victoire du Rassemblement pour la Calédonie dans la République, RPCR, aux élections malgré les découpages électoraux du Gouvernement - (p. 2137) : réexprime sa confiance au suffrage universel - **Art. 3** : significations politiques réelles du seuil minimal fixé par le Gouvernement pour la participation à la répartition des sièges et du remplacement d'un scrutin à la plus forte moyenne par un scrutin au plus fort reste - (p. 2138, 2139) : évoque la démission de M. Jacques Lafleur en septembre 1982 - (p. 2140) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Marc Bécam, rapporteur (fixation à 5 % du seuil minimal pour la répartition des sièges à l'assemblée territoriale).

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances - Nouvelle lecture** [n° 482 (83-84)] - (26 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2245) : diffusion de la déclaration de Nainville-les-Roches ; organisation de la coutume en Nouvelle-Calédonie ; préparation du référendum d'autodétermination par le comité Etat-territoire - (p. 2246) : problème des élections anticipées à l'assemblée territoriale ; souhaite le rassemblement de toutes les ethnies malgré les erreurs commises par le Gouvernement depuis 1981.

- **Projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques** [n° 25 (84-85)] - (30 octobre 1984) - **Art. 3** (p. 2906) : son amendement n° 38 : différence constatée à la date d'acquisition entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres déterminés à cette même date, ajoutée à la quote-part globale de capitaux propres ; retiré.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 58-1352 du 27 décembre 1958 et relatif à la domiciliation des entreprises** [n° 29 (84-85)] - (30 octobre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2912) : exercice d'une activité de domiciliation subordonné au respect d'un certain nombre de règles fixées par décret - Dérogation accordée lors de premières immatriculations visant à faciliter la création d'entreprises - Propose une sanction plus efficace que la radiation d'office - Précision concernant le changement dans la destination d'un immeuble - Favorable à l'adoption de ce projet - **Art. 1** (p. 2913) : son amendement n° 2 : en cas de domiciliation d'une entreprise dans des locaux occupés en commun par plusieurs entreprises, décret en Conseil d'Etat précisant les clauses du contrat conclu entre l'entreprise et le propriétaire ou le titulaire du bail ; adopté - **Art. 2** : son amendement n° 3 : possibilité de domiciliation provisoire d'une entreprise dans un local d'habitation s'appliquant aux seules premières immatriculations ; notification écrite et préalable au bailleur ou au syndic de copropriété ; sanctions applicables en cas d'absence de justification du transfert du siège de l'entreprise à l'expiration de la période de deux ans ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 5 de M. Jean Colin (créateur d'entreprise autorisé à installer le siège de son entreprise à son domicile privé ou à celui de son représentant légal pour une durée inférieure à trois

ans) - Son amendement n° 4 : précisions relatives au changement de destination d'un immeuble en cas de domiciliation de certaines entreprises ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées [n° 10 (84-85)]** - (30 octobre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2917) : augmentation considérable du nombre des divorces - Complexité des procédures actuelles de recouvrement des pensions alimentaires - Echec des précédentes procédures spécifiques prévues dans les lois du 2 janvier 1973 et du 11 juillet 1975 - Allocation de parent isolé créée par la loi du 9 juillet 1976 - Création de l'allocation orphelin par la loi du 23 juin 1982 - Rôle primordial conféré aux caisses d'allocations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires - Allocation orphelin rebaptisée « allocation de soutien familial » - Intervention souhaitée du commissaire de la République lors de l'utilisation par les caisses d'allocations familiales de la procédure de recouvrement public - Examen par la commission pour l'informatique et les libertés, CNIL, de l'obligation faite aux administrations et aux autres organismes sociaux de fournir aux caisses d'allocations familiales des informations sur le débiteur - Caisse d'allocations familiales dispensées du recours à un huissier de justice - Institution éventuelle d'une pension alimentaire minimale permettant de subvenir aux besoins d'un enfant - (p. 2918) : mission d'information des organismes débiteurs de prestations familiales - Majoration des recouvrements en cas de retard - Rôle du commissaire de la République devant rendre exécutoire, dans un délai de cinq jours, l'état que lui aura remis le directeur de l'organisme débiteur de prestations familiales - Actualisation des peines d'amendes prévues par le droit pénal en cas d'abandon de famille - Favorable à l'adoption de ce projet - **Art. 3** (p. 2923) : accepte l'amendement n° 11 de M. Claude Huriet, rapporteur pour avis (bénéficiaires de l'allocation de soutien familial) - **Art. 4** (p. 2924) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Claude Huriet, rapporteur pour avis (en cas de défaillance de l'un des parents, versement à titre d'avance de l'allocation de soutien familial ou de la créance d'aliments, si celle-ci lui est inférieure, au parent ayant la garde de l'enfant) - (p. 2925) : son amendement n° 1 : poursuite du recouvrement de la créance alimentaire impayée par l'organisme débiteur de prestations familiales, avec l'accord du créancier d'aliments ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de M. Claude Huriet, rapporteur pour avis (demande d'allocation de soutien familial emportant mandat du créancier au profit de l'organisme débiteur de prestations familiales, pour le surplus de la créance dont le non-paiement a donné lieu au versement de cette allocation et pour les autres termes à échoir) - **Art. 6** (p. 2926) : son amendement n° 3 : état des sommes à recouvrer établi et certifié par le directeur de l'organisme débiteur de prestations familiales et transmis au commissaire de la République qui le rendra exécutoire dans un délai de cinq jours avant de l'adresser au trésorier payeur général du département ; adopté après modification par le sous-amendement n° 21 de Mme Yvette Roudy, ministre (état des sommes à recouvrer rendu exécutoire par le commissaire de la République dans un délai de cinq jours ouvrables) - (p. 2927) : son amendement n° 5 : état des sommes à recouvrer établi par le directeur de l'organisme débiteur de prestations familiales et adressé au représentant de l'Etat dans le département ; adopté - **Art. 7** (p. 2928) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Claude Huriet, rapporteur pour avis (délai d'application de la présente loi reporté au 1^{er} juillet 1986) - Son amendement n° 25 : fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions de substitution du régime de l'allocation de soutien familial à celui de l'allocation d'orphelin ; adopté - **Après l'art. 8** : son amendement n° 7 : information, dès le jugement de divorce, du débiteur d'aliments sur les conséquences du non-paiement de sa créance et sur les possibilités qui lui sont offertes de demander la révision de la pension due ; retiré au profit de l'amendement n° 24 de Mme Yvette Roudy, ministre (lors du jugement de divorce, information du

débiteur d'aliments sur les modalités de recouvrement, les règles de révision de sa créance et les sanctions pénales encourues en cas de non-paiement) - (p. 2929) : ses amendements n° 8, n° 9 et n° 10 visant à actualiser les amendes pénales ; adoptés.

- **Projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises - Deuxième lecture [n° 27 (84-85)]** - (6 novembre 1984) - **Art. 61** (p. 2970) : se déclare favorable, au nom du groupe RPR, à l'amendement n° 21 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression des conditions restrictives posées à la location gérance).

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement [n° 435 (83-84)]** - (7 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3018) : poursuite de la décentralisation en matière d'urbanisme - Accroissement excessif des prérogatives des collectivités territoriales au détriment des intérêts des citoyens - Nouvelle définition des terrains à bâtir en cas d'expropriation - Extension excessive du droit de préemption des communes dotées d'un plan d'occupation des sols, POS, et institution de ce droit au profit du département - Elargissement de l'assiette géographique du droit de préemption aux zones dites « d'urbanisation future » - Risque de gel des terrains et de spéculation - (p. 3019) : favorable à l'interdiction de revente d'un bien préempté, sauf à l'Etat, afin d'éviter la tentation de certaines collectivités locales de devenir marchands de biens.

Suite de la discussion - (8 novembre 1984) - **Art. 8 : Art. L 213-7 du code de l'urbanisme** (p. 3068) : préemption en vue d'une réalisation nécessaire - Inexactitude des chiffres concernant les préemptions de la ville de Paris - Au nom du groupe RPR, se déclare favorable à l'adoption de l'amendement n° 118 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif à la renonciation à la transaction) - **Art. 11 : Art. L 142-2** (p. 3075) : se déclare favorable à l'amendement n° 122 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (taxe départementale des espaces naturels sensibles tenant lieu de participation forfaitaire aux dépenses du département pour sa participation à l'acquisition de terrains par l'agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France) - **Art. 27 : Art. L 441-2 du code de la construction et de l'habitation** (p. 3117) : texte trouvé détestable par la commission des lois - Conditions d'application peu claires - Se déclare favorable à l'amendement n° 191 de M. Jean Colin (suppression de cet article relatif à la fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions d'attribution des locaux construits avec le concours financier de l'Etat et appartenant aux organismes d'habitation à loyer modéré) - **In fine** (p. 3119) : son amendement n° 175 : application du droit commun en matière d'urbanisme à la zone de servitude bordant l'ancienne enceinte fortifiée de Paris ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3120) : réalisation de 80 opérations de préemption à Paris en 1982 - Projet comportant de nombreux aspects techniques - Hommage au travail de la commission saisie au fond - (p. 3121) : rejet des amendements relatifs à la définition nouvelle des terrains à bâtir en cas d'expropriation et du nouveau régime du droit de préemption ; texte en provenance de l'Assemblée nationale, véritable « municipalisation » des sols déguisée - Au nom du groupe RPR, se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - **Après l'art. 63** (p. 4257) : se déclare favorable à l'amendement n° II-79 de M. Maurice Schumann (extension du bénéfice de l'exonération de 25 ans de la taxe foncière aux sociétés d'économie mixte ne connaissant qu'une participation minoritaire des collectivités locales ; majoration à due concurrence du taux de la taxe sur les propriétés foncières bâties) - **Art. 66 bis** (p. 4261) : se déclare favorable aux amendements n° II-71 de M. Maurice Blin,

rapporteur général, n° II-91 de M. Louis Virapoullé et n° II-98 de M. Jacques Moutet, relatifs à l'absence de déductibilité des provisions de l'entreprise en vue de faire face au versement d'allocations de retraite ou de préretraite du personnel ou de ses mandataires sociaux.

— **Conclusions du rapport de M. André Fosset**, fait au nom de la commission des finances, sur sa proposition de résolution (n° 231, 83-84), déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale [n° 65 (84-85)] - (12 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4446) : multiplication des commissions de contrôle en vue d'un contrôle étroit de l'action des administrations de l'Etat ou des organismes parapublics - Pouvoirs des rapporteurs spéciaux de la commission des finances - **Vote favorable du groupe RPR** - **Art. 1** : pouvoirs d'investigation du rapporteur d'une commission de contrôle ou d'une commission d'enquête - **Vote de cette proposition de résolution.**

— **Projet de loi relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées - Deuxième lecture** [n° 100 (84-85)] - (12 décembre 1984) - **Rapporteur - Discussion générale** (p. 4447) : attribution d'une allocation différentielle aux parents créanciers en cas de paiement partiel de la pension alimentaire - (p. 4448) : énumération des innovations introduites par le Sénat dans ce projet de loi et acceptées par l'Assemblée nationale - Introduction de dispositions nouvelles : paiement partiel de la pension alimentaire et paiement d'une allocation différentielle - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4449) : expériences pilotes afin de tester la nouvelle procédure ; excellent résultat et important taux de recouvrement.

— **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 58-1352 du 27 décembre 1958 et relatif à la domiciliation des entreprises - Deuxième lecture** [n° 80 (84-85)] - (12 décembre 1984) - **Rapporteur - Discussion générale** (p. 4460) : assouplissement des conditions requises pour la domiciliation permanente des entreprises - Possibilité d'une domiciliation provisoire lors des créations d'entreprises - Moralisation de l'activité de la domiciliation commerciale ; contrat de domiciliation ; défense des intérêts des propriétaires en cas de domiciliation à l'adresse personnelle du commerçant - Résiliation de plein droit du bail en cas de non respect du délai - Radiation d'office du registre du commerce - Protection des intérêts des bailleurs et des copropriétaires - Clauses du contrat à passer entre une entreprise et une entreprise de domiciliation - **Art. 1** (p. 4461) : problèmes des artisans - Registre du commerce et répertoire des métiers - Domiciliation d'une entreprise artisanale dans des locaux à usage d'habitation - Son amendement n° 1 : suppression de l'exigence d'un contrat pour la domiciliation collective ; retiré.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 107 (84-85)] - (19 décembre 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4742) : pérennisation du système dérogatoire au principe de la territorialité de la postulation, institué en région parisienne - Coopération entre les barreaux concernés - Aménagement des structures collectives - Informatisation des services - Installation facilitée des jeunes avocats dans les barreaux périphériques grâce à l'intervention des caisses autonomes des règlements professionnels des avocats, CARPA - Favorable à l'adoption de ce projet.

COLLETTE (Henri), sénateur du Pas-de-Calais (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage (20 juin 1984) (p. 1647).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques (12 décembre 1984) (p. 4468).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (12 décembre 1984) (p. 4478).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 249 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 295 (83-84)] (4 mai 1984) - Agriculture.

INTERVENTIONS

— **Question au Gouvernement : passeport obligatoire pour les Britanniques** - (10 mai 1984) (p. 701) : incidences de cette mesure sur le tourisme, le commerce et le trafic portuaire - Modalités de lutte contre l'immigration clandestine - Problèmes du Pas-de-Calais - (p. 702) : incidences de cette mesure pour la région Nord Pas-de-Calais.

— **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage** [n° 249 (83-84)] - (14 mai 1984) - **Rapporteur pour avis - Discussion générale** (p. 753) : projet modeste en regard des intentions gouvernementales de 1981 - Réforme envisagée des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Contrôle des cumuls instauré par les lois de 1960 et 1962 - Installation facilitée des jeunes agriculteurs - Développement du statut du fermage complétant les lois de 1946, 1970 et 1975 - Bail de carrière - (p. 754) : inapplication de la loi du 4 juillet 1980 : absence de publication des schémas directeurs départementaux des structures agricoles - Extension du champ de contrôle des structures des exploitations - Plafond de la surface minimum d'installation, SMI, départementale fixé par rapport à la SMI nationale - Cas particulier des zones de montagne ou des régions défavorisées - Opérations d'installation ou d'agrandissement soumises à la procédure de demande d'autorisation - Réduction du champ des autorisations accordées de plein droit - Renforcement des moyens de contrôle des structures : nouveau rôle des caisses de mutualité sociale agricole, MSA - Retrait par l'Assemblée nationale de l'article 5 relatif aux commissions cantonales ou intercantionales - Réintroduction éventuelle de ces dispositions par décret - « Ventes d'herbe » et contrats de prise en pension d'animaux inclus dans le régime applicable aux baux ruraux - Baux d'élevage - Conversion du métayage en fermage - Indemnité versée au preneur et procédure d'établissement de l'état des lieux - Exercice du droit de reprise - (p. 755) : allègement du contrôle pesant sur les structures agricoles - Suppression de

l'obligation faite à la MSA de communiquer annuellement son fichier - Garantie du droit de propriété reconnu par le Conseil constitutionnel le 16 janvier 1982 - Suppression des dispositions limitant l'exercice du droit de reprise - Caractère contestable de l'article 21 interdisant, pendant neuf ans, le droit de reprise lorsque le propriétaire a acquis le fonds moyennant une rente viagère - Cas particulier des propriétaires âgés; exemple de la région Nord Pas-de-Calais - Exception au principe de la conversion automatique du métayage en fermage: culture de la vigne - Risque de « marginalisation » de l'agriculture française - Désintérêt des investisseurs par une surprotection du preneur - Régime fiscal dissuasif applicable aux groupements fonciers agricoles, GFA - Vente difficile des terres occupées - Rétroactivité de certaines mesures fiscales - Détournement de l'épargne privée - Société d'épargne foncière agricole, SEFA - Protection du bailleur - Allègement des droits de succession et autres impôts.

Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Rapporteur pour avis - Art. 3 (p. 778): intervient sur l'amendement n° 2 de M. Michel Sordel, rapporteur (liste des cas soumis à autorisation préalable par le schéma directeur départemental des structures agricoles) - Art. 4 (p. 782): sur l'amendement n° 3 de M. Michel Sordel, rapporteur (cas d'autorisation de droit et d'absence de refus de la demande d'autorisation), accepte le sous-amendement n° 85 de M. Roland du Luart (autorisation de plein droit pour l'agrandissement ou la réunion d'exploitations, portant exclusivement sur des biens familiaux) - (p. 784): accepte l'amendement n° 8 de M. Michel Sordel, rapporteur (suppression des dispositions relatives à la soumission à autorisation des exploitations constituées par la réunion de deux exploitations séparées antérieurement au mariage) - Après l'art. 4 (p. 785): efficacité des offices communaux - Modalités de création ou non d'offices cantonaux ou intercantonaux - Art. 6 (p. 786): son amendement n° 34: suppression de cet article relatif à la surface minimum d'exploitation en polyculture élevage, aux modalités de fixation de la SMI nationale et au cas des départements d'outre-mer; rejeté - Art. 7 (p. 789): son amendement n° 36: obligation pour le demandeur d'une autorisation de produire une attestation du propriétaire du fonds indiquant que ce dernier est susceptible de donner son bien à bail au demandeur; retiré - (p. 791): son amendement n° 37: maintien du caractère contradictoire de la procédure d'instruction de la demande d'exploitation; adopté - (p. 793): son amendement n° 40: uniformisation de la situation des titulaires de l'autorisation d'exploiter; adopté - Son amendement n° 41: pouvoirs de plein contentieux des tribunaux administratifs saisis d'un recours contre une autorisation d'exploiter ou un refus d'autorisation; caractère suspensif de ce recours et procédure d'urgence; adopté - Art. 8 (p. 794): son amendement n° 42: communication cas par cas des informations figurant dans les fichiers de la mutualité sociale agricole par le préfet; retiré - Art. 9 (p. 795): ses amendements n° 43: décision du ministre de l'agriculture saisi d'un recours hiérarchique contre la mise en demeure de cesser d'exploiter après consultation de la commission nationale des structures agricoles; adopté; et n° 44: transmission du dossier par le représentant de l'Etat dans le département au procureur de la République si, dans un délai d'un an le propriétaire n'a pas déféré à la mise en demeure; adopté - Art. 10 (p. 796): son amendement n° 45: suppression de cet article relatif à la justification par l'intéressé au moment de son affiliation à la mutualité sociale agricole de sa situation régulière au regard de la réglementation du contrôle des structures; retiré - Art. 10 bis (p. 797): son amendement n° 46: suppression de cet article relatif à la fixation par décret en Conseil d'Etat des modalités d'application de ce titre dans les départements d'outre-mer, en tant que de besoin; rejeté - Art. 11 (p. 798): son amendement n° 47: contrats conclus en vue de la prise en pension d'animaux par le propriétaire d'un fonds à usage agricole; retiré - Art. 12 (p. 799): accepte l'amendement n° 19 de M. Michel Sordel, rapporteur (nature et superficie maximum des parcelles à retenir lors de chaque renouvellement de la location) - Art. 15

(p. 804): son amendement n° 54: délai de saisine du tribunal paritaire par le bailleur; adopté - Art. 16 (p. 805): son amendement n° 55: suppression des dispositions de cet article relatives au droit de préemption exercé par le locataire d'une parcelle qui a fait l'objet d'un échange en jouissance; retiré - Art. 17 (p. 807): son amendement n° 56: état descriptif et estimatif des travaux; obligation à peine de nullité de mentionner que la non-réponse du bailleur dans les deux mois permet l'exécution des travaux; retiré - Art. 18 (p. 808): son amendement n° 57: suppression des dispositions de cet article relatives à la valeur de l'indemnité en cas de reprise et pour les travaux régulièrement exécutés; retiré - Art. 21 (p. 809): son amendement n° 58: suppression de cet article relatif à l'absence d'exercice du droit de reprise par l'acquéreur lorsque le bien a été aliéné, moyennant le versement d'une rente viagère en nature dans les neuf premières années suivant la date de l'acquisition; adopté - Art. 21 bis (p. 810): son amendement n° 59: suppression de cet article relatif à l'absence de droit de reprise par une personne bénéficiant d'un avantage vieillesse supérieur à 4160 fois le montant horaire du salaire minimum de croissance; retiré - Art. 22 (p. 811): son amendement n° 60: exclusion des baux portant sur les cultures pérennes lorsque le produit de ces cultures représente plus de la moitié du produit de l'exploitation; devenu sans objet - Art. 22 bis (p. 812): son amendement n° 61: suppression de cet article pour coordination; adopté - Art. 24 (p. 815): son amendement n° 73: suppression de cet article relatif aux dispenses de travail dont peut bénéficier l'associé d'un GAEC; retiré - Art. 25: son amendement n° 74: composition de la commission d'aménagement foncier; modalités d'élection des conseillers généraux et des représentants des maires; adopté - (p. 816): son amendement n° 75: composition de la commission d'aménagement foncier; représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles; adopté - Art. 26 (p. 818): accepte l'amendement n° 30 de M. Michel Sordel, rapporteur (droit de préemption de l'ancien locataire pour la location des terres) - Art. 28: accepte l'amendement n° 31 de M. Michel Sordel, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'abrogation des dispositions de l'article L. 416-5 du code rural concernant les baux de carrière) - Après l'art. 28: son amendement n° 78: possibilité pour les groupements fonciers agricoles, GFA, d'utiliser leurs fonds au remboursement des emprunts afférents à l'acquisition ou l'amélioration des biens apportés; retiré.

Deuxième lecture [n° 368 (83-84)] - (20 juin 1984) - Discussion générale (p. 1641): profondes modifications du texte apportées par l'Assemblée nationale - Installation facilitée des jeunes agriculteurs - Relance du marché foncier - Encouragement de l'épargne vers l'acquisition de biens ruraux, en vue de leur location - Contraintes nouvelles imposées aux propriétaires en matière de reprise - Dans l'avenir, augmentation des exploitations en faire-valoir direct au détriment des fermes données à bail - Problème du paiement d'une reprise imposée par le fermier au jeune agriculteur qui s'installe - Attente de décrets permettant l'application de la loi de 1980 - (p. 1642): mesures fiscales favorables à une relance du marché foncier - Vote positif sur la question préalable.

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie:

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) (p. 3879): budget de rigueur - Gestion saine des dépenses de santé - Responsabilisation des personnels médicaux et paramédicaux, sans discrimination - Emulation entre secteurs public et privé de nature à maintenir la qualité des soins - Budget inadapté à l'augmentation inquiétante de la pauvreté - Solidarité à l'égard des chômeurs non indemnisés et des personnes sans droits - Difficultés financières des hôpitaux: budgets déficitaires, obsolescence de nombreux appareils, entretien du patrimoine - (p. 3880): réalisation difficile des

objectifs fixés par le 9^e Plan - Opposé à la technique du budget globalisé - Maintien de la qualité des soins - Formation des personnels pour l'utilisation de matériels nouveaux - Gestion des dépenses sociales se substituant à la mise en place d'une politique hospitalière d'avenir - Opposé à l'adoption de ce budget.

COLLOMB (Francisque), sénateur du Rhône (NI).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rétablir le « mérite combattant » [n° 39 (84-85)] (17 octobre 1984) - Décorations.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Industrie [n° 71, tome IV (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (industrie) - (p. 3693) : priorité au redéploiement industriel - Définition par le Gouvernement de 14 pôles de reconversion bénéficiant de moyens exceptionnels - Politique de modernisation tournée trop exclusivement vers les secteurs en déclin - Absence de réponse au problème des charges des entreprises - (p. 3694) : conséquences pour les industries de main-d'oeuvre de l'accélération du recouvrement des cotisations à la sécurité sociale - Textile, exemple des effets bénéfiques d'un allègement des charges sociales - Nombreuses zones d'ombre du nouveau plan acier adopté le 29 mars dernier - Risque d'une augmentation des importations dans le secteur des gros et moyens profilés et des aciers spéciaux - Interrogation sur la possibilité pour l'Etat de satisfaire aux besoins de financement d'Usinor et Sacilor - Grave crise de l'industrie automobile - Augmentation du taux de pénétration des constructeurs étrangers - Stagnation des exportations - Pertes financières pour Renault et PSA - Interrogation sur la suite donnée au rapport Dalle - Légère diminution des industries mécaniques se traduisant par de nombreuses pertes d'emplois - Diminution des crédits du plan productique lancé par le Gouvernement en 1983 - Stabilisation de la situation de la machine-outil et diminution de ses crédits - Crédits de restructuration pour le plan-papier et pour la restructuration de la Chapelle-Darblay - Situation catastrophique de la construction navale rattachée depuis juillet dernier au ministère du redéploiement industriel - Plan gouvernemental visant à maintenir une activité sur cinq sites en réduisant les capacités de production et en modernisant les chantiers - Augmentations nécessaires des aides publiques - Au nom de la commission des affaires économiques, se déclare défavorable à l'adoption des crédits du redéploiement industriel.

COSSE-BRISSAC (Charles-Henri de), sénateur de la Loire-Atlantique (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise

en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : nouveaux découpages du marché du travail** - (13 décembre 1984) (p. 4516) : création des zones d'emplois ; incidences de ces nouveaux découpages sur les statistiques du chômage ; exemple des départements de la Loire-Atlantique et de la Haute-Saône - Politique de l'indice - Tentative de diminution artificielle du nombre des demandeurs d'emplois.

COSTES (Marcel), sénateur du Lot (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 (12 décembre 1984) (p. 4475).

COURRIERE (Raymond), secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des rapatriés (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Nommé de nouveau le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 478 de M. Jean Chérioux : **départements et territoires d'outre-mer** (position et intention du Gouvernement à l'égard de Mayotte) (18 mai 1984) (p. 916, 917).

n° 481 de M. Edouard Le Jeune : **pensions de retraite** (diminution du pouvoir d'achat des retraités, veuves et invalides) (22 juin 1984) (p. 1760, 1761).

n° 493 de Pierre Gamboa : **téléphone** (nouvelles orientations de la compagnie générale de constructions téléphoniques) (18 mai 1984) (p. 918, 919).

n° 497 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **femmes (travail des)** (situation de la femme dans l'exploitation agricole française) (18 mai 1984) (p. 913, 914).

n° 498 de M. Olivier Roux : **corps diplomatique et consulaire** (suppression prochaine du consulat de Malaga (Espagne)) (18 mai 1984) (p. 915, 916).

n° 500 de M. Marcel Henry : **départements et territoires d'outre-mer** (position du Gouvernement à l'égard de l'avenir de Mayotte) (18 mai 1984) (p. 916, 917).

n° 515 de M. Jean Boyer : **aide à domicile** (difficultés des associations locales d'aide à domicile en milieu rural) (22 juin 1984) (p. 1759).

n° 519 de M. Jacques Pelletier : **aide à domicile** (situation des associations de services d'aide ménagère et de soins à domicile) (22 juin 1984) (p. 1757, 1758).

n° 522 de M. Fernand Tardy : **fleurs et plantes** (installation de l'Office national interprofessionnel des plantes aromatiques à Volx, Alpes-de-Haute-Provence) (22 juin 1984) (p. 1761, 1762).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi complétant les dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public - Nouvelle lecture [n° 170 (83-84)] - (1^{er} février 1984) - Discussion générale (p. 104) :** souhaite que les deux assemblées parviennent à un accord - **Art. 3 (p. 105) :** accepte l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur (suppression de cet article relatif au nombre des représentants des travailleurs dans les conseils d'administration des entreprises de petite dimension).

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 354 (83-84)] - (19 juin 1984) - Après l'art. 12 quinquies (p. 1597) :** demande le retrait de l'amendement n° 25 de M. Charles Bonifay (prise en compte comme travailleurs indépendants des personnes assurant la distribution à domicile, au titre de revendeur, courtier ou commissionnaire) - **Après l'art. 19 (p. 1600) :** accepte l'amendement n° 24 de M. Charles Bonifay (création d'un Conseil général des hôpitaux auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale) - Donne lecture de la lettre adressée par M. Pierre Bérégovoy le 14 juin 1984 à M. Vincent, président du syndicat national des cadres hospitaliers - (p. 1601) : son amendement n° 27 : organisation de l'internat pour les étudiants se présentant au concours d'internat au cours de l'année universitaire 1983-1984 ; adopté - **Art. 20 :** accepte l'amendement n° 8 de M. Louis Boyer, rapporteur (paiement d'une double cotisation par les retraités du régime agricole qui continuent d'exploiter) - **Après l'art. 26 (p. 1603) :** accepte l'amendement n° 11 de M. Louis Boyer, rapporteur (revalorisation des rentes d'accident du travail à la charge de l'organisme d'assurance) - **Avant l'art. 27 (p. 1604) :** s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Louis Boyer rapporteur (ratification des ordonnances de février et mars 1984 relatives au revenu de remplacement des travailleurs involontairement privés d'emploi) - **Art. 35 (p. 1606) :** demande le retrait de l'amendement n° 13 de M. Louis Boyer, rapporteur (nationalité française obligatoire pour les administrateurs des caisses mutuelles régionales) - **Art. 39 (p. 1607) :** s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Louis Boyer, rapporteur (délégué syndical étant de droit représentant syndical au comité d'entreprise dans les entreprises de moins de 500 salariés) - **Avant l'art. 41 bis (p. 1608) :** s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Jean Cluzel (inélégibilité aux conseils consultatifs créés par la loi du 1^{er} juillet 1983 des élus locaux du ressort de la caisse des salariés) - **Art. 41 bis (p. 1609) :** s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Jean Cluzel (représentation spécifique des cadres pour la désignation des représentants du personnel dans les conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne) - **Après l'art. 41 bis (p. 1610) :** s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Jean Cluzel (modalités d'élection des représentants des déposants au conseil d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne) - **Après l'art. 42 (p. 1611) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de M. Jean Cluzel (organisation des opérations électorales dans le respect du secret bancaire et de l'anonymat des déposants) - **Art. 46 (p. 1612) :** s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Louis Boyer, rapporteur (possibilité pour les organisations syndicales de désigner parmi le personnel un représentant assistant avec voix consultative aux réunions du comité) - **Art. 50 (p. 1613) :** s'oppose à l'amendement de suppression n° 18 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article fixant les conditions dans lesquelles peuvent être modifiés le nombre et la composition des collèges électoraux procédant à l'élection des délégués du personnel) - **Art. 55 :** s'oppose à l'amendement de suppression n° 20 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article relatif au versement de la prime de retraite aux salariés qui quittent volontairement l'entreprise à partir de soixante ans) - **Après l'art. 55 :** son amendement n° 30 : remplacement en cas de siège définitivement vacant d'un représentant du personnel au comité de groupe ; adopté.

- **Question au Gouvernement, de M. Paul Seramy : moyens de la décentralisation - (11 octobre 1984) (p. 2593) :**

dispositions des lois du 7 janvier et du 22 juillet 1983 stipulant que les transferts de compétences de l'Etat aux collectivités locales sont accompagnés du transfert ou de la mise à disposition des moyens nécessaires à l'exercice des compétences transférées - (p. 2594) : loi du 26 Juin 1984 permettant aux collectivités locales de disposer du personnel dont elles ont besoin - Installation le 24 juillet du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale - Signatures de conventions de mises à dispositions dans de nombreux départements - Examen prochain par le Sénat d'un projet de loi complémentaire relatif aux transferts de compétences et permettant aux exécutifs élus de s'adresser directement aux responsables d'établissements scolaires - Baisse des dépenses de personnel des départements en 1983.

- **Question au Gouvernement, de M. Serge Boucheny : réduction de la course aux armements - (11 octobre 1984) (p. 2597) :** politique de désarmement liée aux rapports entre Soviétiques et Américains - Suspension des négociations entre ces deux pays et rencontre sur la sécurité dans l'espace n'ayant pu avoir lieu - (p. 2598) : politique active pour le désarmement menée par le Gouvernement français - Adhésion de la France à la Convention internationale sur la prohibition des armes biologiques - Propositions sur la limitation des armements dans l'espace.

- **Question au Gouvernement, de M. André Delelis : suppression d'emplois aux Charbonnages de France - (11 octobre 1984) (p. 2599) :** absence de modification des objectifs du Gouvernement : retour à l'équilibre financier de l'entreprise et projet de budget pour 1985 conforme à cet engagement - Manifestation de la solidarité nationale et restructuration des Charbonnages de France devant se faire sans licenciement - Accueil par EDF de mille mineurs par an en moyenne - (p. 2600) : classement en trois catégories des sièges d'extraction et des installations industrielles du bassin du Nord-Pas-de-Calais - Poursuite de l'activité des « points d'ancrage » au delà de 1988 - Avenir des exploitations dépendant de leur rentabilité économique, fonction des réserves accessibles et de l'efficacité de l'extraction - Mise en place depuis 1983 par le Premier ministre des sociétés de réindustrialisation - Financement d'un programme de formation, d'assistance technologique et d'accueil des entreprises par le fonds d'industrialisation du bassin minier - Bassin minier classé pôle de conversion avec tous les avantages que cela implique - Souci du Gouvernement de contribuer avec les instances régionales à la recherche d'un équilibre économique pour la région.

- **Question au Gouvernement, de M. Georges Dagonia : industrie sucrière en Guadeloupe - (11 octobre 1984) (p. 2600) :** reconnaissance par le Gouvernement de l'importance de la canne à sucre pour l'économie guadeloupéenne - Dégradation pour des raisons d'ordre climatique du plan de relance mis en oeuvre - Nécessité de moderniser l'outil industriel et de concentrer l'action sur les projets d'avenir comme l'irrigation.

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 82-4 du 6 janvier 1982 portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés [n° 92 (83-84)] - (17 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2644) :** proposition de loi visant à faciliter le fonctionnement des commissions juridictionnelles rendant des décisions en faveur des rapatriés - Fonctionnement des commissions de remise et d'aménagement des prêts en cas d'absence ou d'empêchement d'un de leurs membres - Accélération du fonctionnement de ces commissions afin de régler les dossiers des personnes en situation sociale ou économique difficile - Décisions rendues plus rapidement par la cour d'appel de Paris - Nombreuses mesures gouvernementales prises dans ce sens depuis 1982 - Modification de la circulaire du 29 novembre 1982 relative à la recevabilité des sociétés dont plus de la moitié du capital social est possédé par des rapatriés - (p. 2645) : conditions d'octroi à ces sociétés de la garantie de l'Etat pour les prêts de consolidation - Accélération des prises de décisions par le ministre de l'économie pour la garantie de ces prêts - Effort particulier pour les rapatriés à revenu

modeste - (p. 2647) : suppression de l'obligation de parité - Dans certains cas, possibilité pour le président de statuer seul afin de ne pas allonger indéfiniment les délais de contentieux - Accélération de l'examen en appel des décisions rendues par l'instance arbitrale chargée de fixer la valeur d'indemnisation des biens des rapatriés - Recrutement de magistrats honoraires, en qualité d'assesseurs - Mesure inspirée d'un précédent relatif aux commissions des pensions - Création d'une nouvelle chambre spécialisée de la cour d'appel de Paris, à la demande des magistrats - (p. 2648) : problème des rapatriés du Vanuatu, réfugiés en Polynésie française, évoqué par M. Daniel Millaud - Réfugiés du Vanuatu ayant qualité de rapatriés à part entière et, partant, pouvant bénéficier des mêmes aides que celles attribuées aux rapatriés réfugiés en métropole - En réponse à M. Jean Colin, précise que des mesures budgétaires sont envisagées en matière de prêts de consolidation - Lors de la discussion du budget, présentera un bilan complet des mesures prises depuis 1981 en faveur des rapatriés - Préparation de textes concernant les retraites et l'indemnisation des rapatriés - Assouplissement des textes, notamment en faveur des rapatriés à revenu modeste - Souhaite être saisi personnellement des cas de rapatriés pouvant être soumis à l'administration des finances.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - I - Charges communes - II - Services financiers - (26 novembre 1984) (p. 3638) : depuis 1981, solidarité nationale et souci de justice en faveur des rapatriés - Augmentation des crédits de réinstallation - Parution prochaine du décret d'application de l'article 9 de la loi du 3 décembre 1982 accordant le bénéfice de l'ordonnance du 15 juin 1945 aux compatriotes anciens combattants d'Afrique du Nord - Examen prochain au Parlement d'un texte relatif à l'indemnité forfaitaire de 5000 francs donnée aux ayants droit des personnes de nationalité française ayant subi une mesure d'expulsion, d'internement ou d'assignation à résidence en Afrique du Nord - Parution prochaine d'une circulaire interministérielle relative aux personnes dont la carrière a subi un préjudice liée aux événements d'Afrique du Nord - Réelle insertion économique des rapatriés - Nantissement des titres d'indemnisation - (p. 3639) : amélioration du fonctionnement des commissions de remise et d'aménagement des prêts consentis aux rapatriés ; modification des règles du quorum - Augmentation de l'indemnité compensatrice destinée aux chauffeurs de taxi rapatriés ayant une licence inaccessible et souhaitant se retirer des affaires - Négociations relatives au patrimoine immobilier des rapatriés de Tunisie - Projet architectural destiné à accueillir le patrimoine culturel des Français d'Afrique du Nord - Nombreuses mesures sociales en faveur des rapatriés s'insérant dans la politique de solidarité nationale menée par le Gouvernement - Forclusion pour la validation des activités salariées définitivement levée - Action spécifique en faveur des Français musulmans rapatriés - Récent attentat raciste contre les locaux de l'office national à l'action sociale, éducative et culturelle de Carcassonne - Création de centres permettant d'accueillir les Français musulmans rapatriés en situation difficile - Signature de contrats d'action sociale, éducative et culturelle dans les « zones à forte concentration » - Engagement du Président de la République selon lequel le régime de retraite des rapatriés sera modifié et ajusté aux régimes métropolitains - (p. 3648) : situations difficiles vécues par les rapatriés et bilan positif des mesures prises à leur égard depuis 1981 - (p. 3649) : complexité des situations au regard de la retraite, en raison des origines multiples des rapatriés - Indemnisation définitive - Effort quotidien de concertation du secrétariat d'Etat avec les différentes associations de rapatriés - Situation particulière des Français musulmans rapatriés : mission de l'Office national à l'action sociale, éducative et culturelle.

- **Question au Gouvernement, de Mme Hélène Luc : licenciements à Pétrotec-Systems France à Choisy-le-Roi -**

(13 décembre 1984) (p. 4517) : plan de redressement de la société Eclair-Prestil ; résultats décevants de l'usine de Choisy ; recherche d'un repreneur sur ce site ; rôle du Comité interministériel de restructuration industrielle, CIRI.

- **Question au Gouvernement, de Mme Marie-Claude Beauveau : allocation de fin d'année aux chômeurs non indemnisés - (13 décembre 1984) (p. 4518) :** situations de détresse et de précarité ; action du Gouvernement par la politique globale de la protection sociale et les programmes d'action spécifique - Réserves vis-à-vis de la multiplication des allocations d'assistance ; élaboration de projets concrets et de lutte contre la pauvreté : aide aux impayés de loyers et au logement ; dégageant et distribution d'excédents de produits agricoles ; ouverture de locaux d'hébergement dans les départements.

COURTEAU (Roland), sénateur de l'Aude (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : productions méditerranéennes - (12 avril 1984) (p. 312) :** garanties inégales entre les producteurs méditerranéens et les producteurs du Nord lors de l'élaboration de la politique agricole commune - Aides de la Communauté pour les contrats de stockage à court terme - Effort prioritaire en faveur des fruits et légumes et du vin - Mise en place d'une distillation de soutien exceptionnelle.

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)] - Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Après l'art. 4 (p. 785) :** soutient l'amendement n° 130 de M. Fernand Tardy (création d'une commission à l'échelon cantonal ou intercantonal) - Art. 7 (p. 793) : soutient l'amendement n° 119 de M. Fernand Tardy (uniformisation de la situation des titulaires de l'autorisation d'exploiter).

- **Question au Gouvernement : politique de l'emploi des jeunes - (11 octobre 1984) (p. 2598) :** importance du nombre de jeunes de moins de 21 ans au chômage - Absence de diplôme et de qualification - Objectif du Gouvernement d'offrir aux jeunes comme alternative au chômage, une formation, un emploi, ou un travail d'utilité collective - Interrogation sur les conditions et sur les délais dans lesquels le programme gouvernemental entrera en application - Utilisation éventuelle des jeunes au débroussaillage de la forêt méditerranéenne.

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine dans le secteur viticole [n° 21 (84-85)] - (7 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3004) :** importance de la production viticole française pour la balance commerciale - Modification prudente du système de protection en place - (p. 3005) : délimitation judiciaire des aires de production des vins d'appellation d'origine contrôlée, AOC - Loi du 12 décembre 1973 supprimant le recours à la voie judiciaire prévue dans la loi de 1919 - Texte en examen modifiant l'article 21 du décret-loi du 30 juillet 1935 : recours possible à une procédure administrative pour réviser la délimitation de l'aire et les conditions de production des AOC - Stricte réglementation des compétences de l'Institut national des appellations d'origine, INAO - Recours possible devant les tribunaux de l'ordre administratif - Décret en Conseil d'Etat nécessaire pour revenir sur une loi particulière ou sur un jugement antérieur - Développement du marché des boissons uvales - Vins doux naturels, notamment produits dans les départements des Pyrénées-

Orientales et de l'Aude, ne devant pas être assimilés à des vins de liqueurs produits industriellement ; intervention de la France auprès de la Communauté économique européenne - Gestion rigoureuse du nouveau système - Vocation viticole du Midi de la France - Accession des vins de pays de zone au rang des vins délimités de qualité supérieure, VDQS, voire des vins AOC - Nombreux dossiers déjà constitués dans ce sens.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3821, 3822) : brûlante actualité du dossier du vin - Problèmes de la viticulture méridionale - Mauvais fonctionnement du règlement vitivinicole de 1982 - Absence de sanction des pratiques frauduleuses des Italiens et des Allemands - Arrachage massif risquant de ruiner la recherche de qualité menée depuis des années dans la région Languedoc-Roussillon - Cours du vin ne correspondant pas aux impératifs financiers des exploitations - Accumulation des stocks - Limitation de l'accès aux distillations préventives risquant de favoriser les importations italiennes - Campagne anti-alcoolique - Plainte des Californiens contre les vins français - Article 39 du Traité de Rome prévoyant le maintien du revenu des viticulteurs - Souhaite que les négociations communautaires aboutissent à une garantie de revenu en fonction des charges d'exploitation - Souhaite que l'élargissement de la Communauté économique européenne, CEE, comporte des garanties suffisantes pour les agriculteurs méditerranéens - Souhaite que le sommet de Dublin dégage des solutions durables et justes.

Anciens combattants - (5 décembre 1984) (p. 4049) : ampleur de l'effort accompli depuis 1981 : action dans le domaine médico-social, mise en place du rattrapage du rapport constant, élargissement des conditions d'attribution de la carte d'ancien combattant d'Afrique du nord, création de la commission d'information historique, commémoration du 8 mai, nombreuses mesures catégorielles - (p. 4050) : revalorisation des pensions - Accent mis dans ce budget sur les sections d'aide aux personnes âgées, la réinsertion des handicapés et l'information historique pour la paix - Célébration en 1985 du 40^e anniversaire de la victoire et du retour des déportés et prisonniers de guerre - Retour à la proportionnalité des pensions prochainement évoqué devant la commission de concertation budgétaire - Bénéfice de la campagne double réclamé par les anciens combattants d'Afrique du nord - Mesures en faveur des veuves et relèvement du plafond de la retraite mutualiste - Nombreuses suppressions d'emplois inquiétantes pour le bon fonctionnement des administrations concernées - Simplification de la procédure d'attribution de la carte d'ancien combattant volontaire de la Résistance - Mensualisation des pensions dans le département de l'Aude - Demande une révision du calendrier du rattrapage du rapport constant.

Services généraux du Premier ministre - Suite de la discussion - (7 décembre 1984) (p. 4165) : associe M. Marcel Debarge à son intervention sur la formation professionnelle - (p. 4166) : rôle de cette dernière dans la lutte contre la crise - Chômage des jeunes - Importance des crédits proposés - Défisicalisation ; loi du 24 février 1984 ; conjugaison des fonds privés et publics ; accord contractuel du 26 octobre ; formations en alternance - Contrats emploi-formation - Crédits de l'Association de formation professionnelle des adultes, AFPA ; rénovation de certains centres, diminution des autorisations de programme - Apprentissage - Décentralisation : compétence des régions en matière d'apprentissage et de formation professionnelle ; contrats de plan - Insertion des femmes - Handicapés - Travaux d'utilité collective, TUC - Vote par le groupe socialiste de ce projet de budget - Budget du ministère des droits de la femme : emploi et formation - (p. 4167) : plan pour l'égalité professionnelle - Effort en faveur des mères isolées - Action en matière culturelle - Vote par le groupe socialiste de ce projet de budget.

Environnement - (7 décembre 1984) (p. 4206, 4207) : faiblesse des moyens budgétaires consacrés à l'environnement relativisés par le caractère incitatif de ce budget - Orientation vers la protection des milieux naturels et l'amélioration de la sécurité de l'environnement - Transfert aux agences financières de bassin de la charge des participations de l'Etat à la construction de barrages ou d'ouvrages de protection contre les eaux en métropole ; départements de l'Aude et de l'Hérault : opérations vallée de l'Hérault, basse plaine de l'Aude ; question sur la participation financière du ministère de l'environnement et son transfert éventuel à l'agence financière de bassin ; principe de solidarité nationale pour la prévention des catastrophes naturelles comme les inondations - Demande le maintien des engagements de l'Etat.

- **Question au Gouvernement : marché viticole après le sommet de Dublin** - (13 décembre 1984) (p. 4519) : conséquences pour les viticulteurs du Midi du détournement par certains pays européens du règlement viticole communautaire de 1982 - Compromis de Dublin - Entrée de l'Espagne dans le Marché commun.

CREPEAU (Michel), ministre du commerce et de l'artisanat (nommé le 22 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 23 mars 1983, p. 883].

Puis ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

En qualité de ministre du commerce et de l'artisanat

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : ouverture d'une grande surface dans le pays de Montbéliard** - (3 avril 1984) (p. 213) : question de M. Louis Souvet, relative au problème de l'implantation d'un supermarché Cora dans le district de Montbéliard - Décision de caractère administratif prise en décembre 1983 ne pouvant plus faire l'objet que d'un recours devant la juridiction administrative - Rôle du ministre du commerce et de l'artisanat seul juge en appel en vertu de la loi Royer - Nécessaire modernisation de notre appareil commercial et importance des créations de grandes surfaces depuis 1973 - Solution proposée par M. Jean Huchon de l'abaissement du seuil d'autorisation à 400 mètres ne paraissant pas judicieuse - Densité d'hypermarchés dans la région de Montbéliard inférieure à la moyenne nationale - Partage l'avis du maire de Montbéliard favorable à l'apparition d'une nouvelle grande surface.

En qualité de ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme

INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** - (23 octobre 1984) (p. 2680) : rappelle les démarches faites par le Gouvernement auprès du gouvernement afghan et de l'ambassade d'Union soviétique.

- **Question orale avec débat : aspects économiques du tourisme** - (23 octobre 1984) (p. 2684) : rapport du Conseil économique et social consacré au tourisme ; importance des exportations touristiques - Progression des crédits budgétaires affectés au tourisme - Rôle primordial des collectivités locales et des professionnels - Dispersion des crédits - Caractère mondial de l'industrie du tourisme - Réalisations françaises - Modernisation des méthodes - Recherche de marchés : marché européen, marché nord-américain, marché japonais - (p. 2685) : adaptation aux goûts de la clientèle, effort d'information, assouplissements des trans-

ports aériens, assouplissements fiscaux, adaptation du code du travail - Formation professionnelle - Tourisme social - Réorganisation des comités régionaux du tourisme - Rôle des professionnels du tourisme dans le développement de l'industrie touristique.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) (p. 3606) : importance de l'artisanat dans l'activité nationale - Secteur offrant de grandes possibilités de développement : création d'entreprises, création d'emplois, développement des exportations - Responsabilités des chefs d'entreprises - Faible rôle de l'Etat dans ce secteur - (p. 3607) : crédits modestes de ce budget mais inscription dans d'autres budgets de crédits touchant ce secteur - Formation des apprentis et formation continue - Budget des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers - Priorités du budget de l'artisanat : formation des hommes ; modernisation et développement économique et technologique de l'artisanat - Adoption récente de nombreuses lois concernant l'artisanat : loi sur le statut du conjoint ; loi sur la formation permanente dans l'artisanat ; loi sur les coopératives artisanales - Harmonisation des régimes sociaux des Français : abaissement de l'âge de la retraite des commerçants et artisans - Projet en examen sur la structure juridique de l'entreprise artisanale - Financement des prêts bonifiés à l'artisanat compensant la suppression de la prime à la création nette d'emplois - (p. 3608) : diminution partielle de la taxe professionnelle - Examen des crédits spécifiques à l'artisanat - Rénovation de l'apprentissage : introduction de l'informatique pédagogique dans les centres de formation des apprentis, CFA - Développement des CAP connexes ou complémentaires - Renforcement de la formation des enseignants des CFA - Fonds d'assurance formation, FAF, des chambres de métiers et des organisations professionnelles permettant de développer des actions de formation continue - Modernisation et développement économique de l'entreprise artisanale - Renforcement de l'assistance technique et économique - Introduction de la micro-informatique - Promotion des métiers dans les zones défavorisées - Aide à la création de coopératives artisanales - Importance du secteur du tourisme sur le plan mondial - (p. 3609) : formation des hommes aux techniques modernes du tourisme et de la gestion - Existence de grands groupes performants (Accor et Club Méditerranée) mais maintien de l'entreprise individuelle par l'union avec les chaînes de franchise - Développement des actions de promotion touristique vers l'étranger : association « Bienvenue France » - Amélioration de l'accueil et modernisation de l'information touristique - Agence nationale d'information touristique - Modification du régime de TVA applicable aux agences de voyage - Abaissement du taux des prêts - Regrette certains événements politiques au pays Basque, en Corse ou en Guadeloupe perturbant les saisons touristiques - (p. 3631) : diminution du chiffre d'affaires du commerce et de l'artisanat en raison d'une baisse de la consommation des ménages - Lutte contre l'inflation : priorité nationale - Poursuite de l'opération chèques vacances : intérêt économique de cette formule ; rôle des partenaires sociaux - Modernisation de l'industrie du tourisme - Mesures envisageables pour développer la promotion touristique - Allègements fiscaux - Travail au noir - (p. 3632) : présentation d'une facture devenue obligatoire pour l'obtention de prêts à la construction - Son impossibilité à faire mentionner sur les imprimés de permis de construire les sanctions pénales et fiscales applicables aux personnes employant des travailleurs au noir - Tourisme social - Rôle des compagnies aériennes, notamment vers les Antilles - Politique thermale - Condamne les récents événements intervenus dans le Finistère relatifs au non versement des cotisations d'assurance vieillesse par certains commerçants et artisans - Harmonisation des régimes sociaux des Français - Application difficile de la loi Royer - (p. 3633) : modification de la loi Royer par voie réglementaire soumise

au Conseil d'Etat - Suppression des primes à la création nette d'emplois à la demande des artisans eux-mêmes - Diminution de la taxe professionnelle.

CRESSON (Edith), ministre du commerce extérieur et du tourisme (nommée le 22 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 23 mars 1983, p. 883].

Puis ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur (nommée le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

En qualité de ministre du commerce extérieur et du tourisme

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 448 de M. Michel Maurice-Bokanowski : **commerce extérieur** (mesures envisagées pour mettre fin au déséquilibre du commerce franco-soviétique) (12 juin 1984) (p. 1511, 1512).

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : situation de l'industrie communautaire de la pantoufle** - (12 juin 1984) (p. 1510) : situation de l'industrie charentaise de la chaussure, et de la pantoufle en particulier, évoquée par M. Pierre Lacour - Accroissement des importations de pantoufles en provenance de Chine populaire - Respect par la Chine du règlement, établi en 1982, relatif au régime commun applicable aux importations originaires de Chine populaire - (p. 1511) : maintien des importations de pantoufles aux Etats-Unis, malgré une montée sensible du protectionnisme - Négociations en cours sur la prorogation de l'accord d'autolimitation communautaire - Attend des professionnels des dossiers précis sur les importations illégales de pull-overs italiens.

En qualité de ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 503 de M. Christian Poncelet : **meubles** (relance du secteur de l'ameublement) (16 novembre 1984) (p. 3209, 3210).

n° 547 de M. Auguste Cazalet : **carburants** (élimination du plomb dans l'essence) (26 octobre 1984) (p. 2839, 2840).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : industrie automobile** - (5 octobre 1984) (p. 2551) : importance de l'industrie automobile dans l'économie française : nombre d'emplois, fort taux d'exportation à destination des pays développés - Crise actuelle - (p. 2552) : insuffisant effort de renouvellement des gammes, stagnation de la productivité, intégration de Talbot dans le groupe Peugeot - Dégradation de la situation financière de Peugeot et de Renault - Baisse du taux de pénétration des marques françaises dans la Communauté économique européenne - Processus de modernisation en cours : développement de l'électronique automobile, amélioration des rapports entre les sous-traitants et les producteurs, effort de réduction de la consommation de carburant, installation de machines et d'équipements de haute technologie - Financement des investissements nécessaires : Renault, Peugeot - (p. 2553) : formation du personnel - Réduction des effectifs - En réponse à M. Michel Maurice-Bokanowski : participation

de la Régie Renault aux courses automobiles de formule 1 - (p. 2554) : grèves dans l'industrie automobile : exemples étrangers - Société Michelin - Autonomie de gestion des entreprises nationalisées et notamment de la Régie Renault - Teneur du plomb dans l'essence - Financement des investissements - Recherche de la qualité - Rôle des régions - (p. 2555) : effort d'implantation au Japon - Accords entre producteurs - Place de l'automobile dans la société française - En réponse à M. Guy Schmaus : production d'un moteur en collaboration par la société Peugeot et la société Fiat - Usine Citroën d'Aulnay - Avance consentie par l'Etat à la Régie Renault - Pourcentage des frais de personnel dans l'industrie automobile - Relations avec les équipementiers - Attitude du Gouvernement face aux importations - Implantation industrielle à l'étranger : Espagne, pays de l'Est - (p. 2556) : réduction des effectifs - Prix de vente des véhicules.

- **Question orale avec débat : démantèlement de Montefibre-France** - (16 novembre 1984) (p. 3208) : liquidation de Montefibre, filiale de Montedison, créée en 1977, prononcée le 16 juin 1983 et entraînant le licenciement de nombreuses personnes - Absence de repreneur parmi les groupes nationalisés - Vente des stocks - Nombreuses interventions du gouvernement français auprès du gouvernement italien - Fonds social européen ne pouvant intervenir dans ce secteur - Augmentation des exportations de textile et diminution du déficit en 1984 - Plusieurs aides compatibles avec les règles communautaires remplaçant le plan textile - Gouvernement attentif à la situation dramatique des salariés de la région et faisant en sorte d'aider au maximum à la reprise d'une activité économique et industrielle indispensable pour cette région.

- **Question orale avec débat : crise de l'industrie mécanique** - (16 novembre 1984) (p. 3213) : Gouvernement attentif à l'évolution de l'industrie de la mécanique et reconnaissance de son importance en France - Mesures favorables dont le plan machine-outil - Création de trois grands pôles français - Augmentation des commandes publiques de l'éducation nationale - Régionalisation des structures de l'agence pour le développement de la production automatisée - Mise en oeuvre d'un programme d'innovation technologique - Qualité des produits français présentés au salon international de la machine-outil en janvier 1984 à Paris - Priorité accordée à la mécanique par le fonds industriel de modernisation - Aide à l'automatisation selon la procédure machines et équipements de conception avancée, MECA - Forte progression des interventions de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, Anvar - Gouvernement préoccupé du sort de ce secteur dès 1981 - Mesures prises par le Gouvernement en sa faveur nombreuses et variées - (p. 3214) : obligation d'acheter à l'étranger les machines qui ne sont pas produites en France - Insuffisante connaissance des possibilités offertes par l'industrie française et mise en place d'une meilleure connaissance de l'offre française - Amélioration du taux de couverture des importations de 1980 à 1983.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) (p. 3688) : nécessité d'un environnement économique et social stable pour les entreprises - Choix de la modernisation dans tous les secteurs par le Gouvernement - Nécessaire mobilisation de tous pour gagner la bataille de l'emploi et la bataille commerciale à l'intérieur et à l'extérieur - Rééquilibrage possible du commerce extérieur - Déficit énergétique modéré - Bons résultats agro-alimentaires - Résultat du commerce en matière industrielle restant dépendant de la conjoncture internationale - Modernisation nécessaire pour gagner la bataille de l'emploi - Handicaps de l'industrie française : sous-investissements, endettement, mauvaise adaptation des entreprises aux technologies modernes - Priorité au redressement industriel - Résultats satisfaisants des secteurs de la chimie fine, construction électrique et

électronique professionnelle - (p. 3689) : retards inquiétants des industries mécaniques et de la métallurgie - Croissance des investissements industriels aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur nationalisé - Redressement du taux de marge - Importance du rôle des petites et moyennes industries, PMI, sur le plan de l'emploi, sur le plan de l'aménagement du territoire, sur le plan de l'innovation et sur le plan de l'exportation - Renforcement de l'action de l'Agence nationale pour la création d'entreprises, ANCE, à l'échelon régional - Prêts du fonds industriel de modernisation, FIM - Réduction des effectifs de l'administration centrale mais moyens supplémentaires pour les directions régionales du commerce extérieur, les directions régionales de l'industrie et de la recherche et concernant la formation - Pôles de compétitivité de la France : électro-nucléaire, espace, aéronautique et matériel ferroviaire ou électronique professionnel - Poursuite des restructurations engagées dans les secteurs des charbonnages et de la construction navale - Action de modernisation industrielle se traduisant par la hausse des dotations en capital des entreprises nationalisées - Contrats de plan signés avec l'Etat en 1983 ayant joué pleinement leur rôle d'instruments de clarification des choix stratégiques majeurs avec les priorités de la politique industrielle des pouvoirs publics - (p. 3690) : rôle moteur du service public dans l'activité économique du pays - Entreprises nationales devant équilibrer leurs comptes fin 1985 à l'exception des groupes Usinor-Sacilor et peut-être CDF-Chimie - Effort national devant être complété par une indispensable coopération internationale - Europe industrielle et scientifique se heurtant à des réticences et des divergences de conception - Interrogation sur les champs de coopération possible - Rôle d'incitation de l'Etat - Europe industrielle : affaire des entreprises elles-mêmes - Existence en France d'un gisement extraordinaire de progrès - Modernisation exigeant une modernisation des méthodes de travail, de gestion, de conception de l'entreprise et de son rôle - Nécessaire équilibre entre l'extension des droits des salariés et la souplesse de fonctionnement des économies et des entreprises - Rôle de l'éducation et de la formation pour l'amélioration de la flexibilité - (p. 3710) : absence de réduction des crédits du fonds industriel de modernisation et augmentation des moyens d'intervention - Existence d'une dotation en faveur de l'Ecole nationale de création industrielle - France, troisième pays exportateur du monde et cinquième puissance industrielle - Ecole nationale d'exportation, lieu de formation et de convergence des expériences - Aide normale de l'Etat en faveur des secteurs en déclin - (p. 3711) : dotations en capital des entreprises nationalisées destinées non seulement à combler les pertes mais à contribuer à leur modernisation - Equilibre financier en cours de rétablissement - Résultat positif de Rhône-Poulenc depuis 1983 et en 1984 en ce qui concerne Pechiney - Stagnation mondiale des secteurs de la construction navale et du charbon - Apparition de nouveaux concurrents : Brésil et Corée entraînant la réduction de la part de l'Europe sur le marché de l'acier - Plan acier se traduisant par une réduction des effectifs sans licenciements - Maintien des investissements des groupes Usinor et Sacilor - Effort en faveur de la modernisation des structures d'ici à 1987 - Sidérurgie européenne soumise au régime des quotas de production jusqu'à la fin de 1985 - Fixation du calendrier des fermetures d'établissement sous la responsabilité des sociétés Unimétal et Ascométal - Prise en charge par l'Etat depuis 1979 du coût des charges des retraites normales ou anticipées - (p. 3712) : prise en charge par l'Etat à partir de 1985 du surcoût du pompage de l'eau dû à la diminution de production - Aide du ministère des transports pour le transport du minerai lorrain - Succès du plan textile signalé par M. Christian Poncelet - Gouvernement attentif à ce que l'encadrement des aides définies par la commission de Bruxelles en faveur de l'industrie textile s'applique de manière équilibrée à tous les Etats membres de la CEE - Industriels pouvant bénéficier des prêts du Fonds industriel de modernisation, FIM, et du plan productique - Importance de la productique : automatisation des processus de production - Programme de développement

de la machine-outil arrêté en décembre 1981 prévoyant le développement des sociétés de machines-outils par le biais de contrats d'entreprises, une augmentation des commandes publiques de l'éducation nationale et la mise en oeuvre d'un programme d'innovations technologiques - Poursuite depuis 1981 de l'amélioration de la balance commerciale de la machine-outil - Etude attentive du rapport Dalle sur l'industrie automobile - Difficultés de ce secteur résultant du renouvellement insuffisant des gammes de véhicules de 1979 à 1982 et à des gains de productivité trop faibles - Importance du taux de pénétration étrangère - Qualités spécifiques des voitures françaises permettant une forte exportation - Nécessité d'une politique globale de compétitivité avec l'aide de l'Etat - Présence de l'industrie française sur tous les grands marchés à l'origine du redressement de la balance du commerce extérieur - Nécessité d'encourager l'industrie française disposant des moyens de relever le déficit de la compétition internationale.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3688 à 3690 et 3710 à 3712) - Examen des crédits - Etat C (p. 3715) : s'oppose à l'amendement n° II-10 de M. Jean Chamant, rapporteur spécial (réduction des crédits du titre V : école nationale d'exportation) - Art. 89 (p. 3718) : absence d'enregistrement d'une demande de prêts pour 1985 émanant du groupe PSA - Absence de projet de fermetures d'usines - Nécessité pour PSA et l'automobile française d'assénir la situation avec l'aide de l'Etat - Réduction d'emplois par tous nos concurrents pour affronter une compétition sauvage.

Redéploiement industriel et commerce extérieur : Commerce extérieur - (27 novembre 1984) (p. 3718) : nécessité d'avoir une industrie capable d'affronter la concurrence pour rester une grande puissance dans le monde - Réduction de notre déficit commercial en 1984 - Taux de couverture se situant à 94,7 % et l'excédant industriel étant de 5 milliards de francs par mois - Amélioration résultant de la progression des exportations vers les pays développés et de la stabilisation des importations - Dépendance à l'égard de la conjoncture internationale - Absence d'augmentation de notre part sur le marché américain - (p. 3719) : forte baisse des grands contrats civils - Action en faveur des exportations des petites et moyennes entreprises, PME - Action d'information à l'étranger - Effort en faveur de l'homologation des normes françaises - Effort d'accompagnement des entreprises grâce à des missions telle « Tokyo 1984 » - Amélioration de l'image industrielle de la France à l'étranger - Encouragement aux investissements à l'étranger - Nécessité d'accords de coopération avec des partenaires étrangers particulièrement dans les technologies de pointe - Ariane et Airbus, succès technologiques européens - Redressement du commerce extérieur en bonne voie - (p. 3728) : redressement du commerce extérieur n'étant pas limité à des causes conjoncturelles - Maintien du solde positif des industries agro-alimentaires en 1985 - Inversion du taux de couverture dans la machine-outil, la bonneterie, la confection masculine, et le meuble - Progression de l'ensemble des crédits consacrés par l'Etat aux opérations de soutien au commerce courant - Déconcentration de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, COFACE - Allègement et simplification des procédures - Difficultés de faire des prévisions en matière de commerce extérieur - Rôle des cours du dollar - (p. 3729) : objectif du Gouvernement d'arriver à un taux de couverture de 100 % - Encouragement des PME à réaliser l'effort nécessaire pour exporter - Heureuse conséquence des deux missions accomplies aux Etats-Unis - Exposition de Tokyo rassemblant 400 PME françaises - Organisation d'une rencontre entre industriels français et japonais sur des thèmes de haute technologie - Centre français du commerce extérieur, CFCE recevant 40 000 demandes par an et intervenant effectivement pour environ 10 000 entreprises - Importance de l'appui logistique du CFCE pour les PME - Succès de l'assurance-prospection -

Evolution géographique satisfaisante de nos exportations et diminution de notre déficit en ce qui concerne les pays industrialisés de l'OCDE - Utilité de la création de deux nouveaux postes de directeur du commerce extérieur dans les départements d'outre-mer - Plan Reagan d'aide aux Caraïbes ne s'appliquant pas aux DOM mais pouvant bénéficier de ses retombées - Ouverture d'un poste à Miami et fermeture d'un poste à la Nouvelle-Orléans - Remarquable action des cadres commerciaux à l'étranger - Doublement des volontaires du service national adapté, VSNA - Production de jute des pays exportateurs gravement compromise - Filature d'Armentières risquant de souffrir de pénurie - Absence de risque de pénurie de sacs - (p. 3730) : action en profondeur nécessaire sur nos industries automobiles pour améliorer la situation - Entreprises nationalisées jouissant de l'autonomie de gestion dans le cadre de leur contrat - Récupération des huiles usagées posant un problème de coût - Gouvernement attentif à remplacer certaines importations par des productions nationales - Répertoire de l'offre française en cours d'informatisation.

CROZE (Pierre), sénateur des Français établis hors de France (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Est nommé membre suppléant du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret n° 71-140 du 15 février 1971) (31 janvier 1984) (p. 76).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) (20 juin 1984) (p. 1704).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 277 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale, créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) [n° 324 (83-84)] (18 mai 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 364 (83-84)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) [n° 374 (83-84)] (7 juin 1984).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) [n° 430 (83-84)] (26 juin 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 443 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) [n° 447 (83-84)] (28 juin 1984).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - Recherche et technologie [n° 69, annexe 22 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) [n° 277 (83-84)] - (23 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1048):** création du SEITA: établissement public à caractère industriel et commercial par l'ordonnance du 7 janvier 1959 - Application des règles de la Communauté en 1976 et suppression du monopole à l'égard des produits des Etats membres - Concurrence du tabac blond et dégradation des résultats - Loi du 2 juillet 1980 transformant le SEITA en une société anonyme nationale - Application de la loi de 1980 suspendue en septembre 1981 - Hostilité de la majorité de la commission à ce projet reprenant la loi de 1980, mais en renonçant à la privatisation contrôlée pour revenir à la nationalisation totale - Remise en cause du statut de droit privé prévu pour le personnel en 1980 - Projet proposant un statut unique pour tous les personnels fixé par décret en Conseil d'Etat après avis du conseil d'administration - Négociations en cours entre les partenaires sociaux de la SEITA - (p. 1049): commission favorable aux dispositions proposées relatives au régime des retraites - Diversification des activités de la société nationale, innovation de ce projet - Innovation considérée par la commission comme une nationalisation silencieuse - Détérioration financière de la SEITA, conséquence de la fixation à un trop bas niveau des prix du tabac - Nécessité de rétablir la vérité des prix - Importance du poids de la fiscalité du tabac - Avis de la commission des Communautés européennes adressé à la France le 17 avril 1984 lui donnant un mois pour ne plus être en infraction aux dispositions communautaires en matière de taxe sur la valeur ajoutée - Projet reprenant dans ses grandes lignes la loi du 2 juillet 1980, sauf en ce qui concerne: le retour à la nationalisation, l'extension des missions de l'entreprise et la modification du statut du personnel - Projet ne faisant plus état de la composition du conseil d'administration, ni de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de la société - Majorité de la commission des finances défavorable à l'adoption de ce projet de loi, mais souhaitant l'adoption de ses amendements visant à modifier certains articles de la loi du 2 juillet 1980 - **Art. 1 (p. 1055, 1056):** son amendement n° 1: création d'une société dénommée: « Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes » et limitation de la participation d'un seul actionnaire à 10 %; adopté - **Art. 2:** son amendement n° 2: suppression de cet article relatif aux statuts de la société nationale; adopté - **Art. 3:** son amendement n° 3: suppression de cet article relatif aux missions de la société nationale; adopté - **Art. 4 (p. 1057):** son amendement n° 4: reprise du texte de cet article relatif aux relations de la société nationale avec les planteurs pour remplacer les quatrième et cinquième alinéas de l'article premier de la loi du 2 juillet 1980; adopté - **Art. 5 (p. 1058):** son amendement n° 5: nouvelle rédaction de cet article relatif au statut du personnel auquel s'ajoute le texte de l'article 6 relatif au régime de retraite; adopté - Décret pris après avis du Conseil d'Etat régissant l'ensemble du personnel - **Art. 6 (p. 1059):** son amendement n° 6: suppression de cet article relatif au régime de retraites; adopté - **Art. 7:** son amendement n° 7: suppression de cet article pour coordination; adopté.

Deuxième lecture [n° 364 (83-84)] - (20 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1678): rejet des amendements du Sénat par l'Assemblée nationale: maintien du mode de répartition du capital de la Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes, SEITA, prévu par la loi du 2 juillet 1980; refus de la diversification des activités de la SEITA; simple actualisation de la loi du 2 juillet 1980 - Recul de l'entrée en vigueur de la présente loi au 1^{er} janvier 1985 - Maintien dans la nouvelle société du conseil d'administration réélu pendant l'été, conformément à l'entrée en vigueur de la loi de démocratisation du secteur public - Statut du personnel - Demande au Sénat de revenir au texte adopté en première lecture - **Art. 1:** son amendement n° 1: maintien de la possibilité offerte par la loi du 2 juillet 1980 à des personnes physiques de

nationalité française, ou à des personnes morales de droit français, d'acquérir des parts du capital de la SEITA; adopté - **Art. 2 (p. 1679):** son amendement n° 2: suppression de cet article relatif aux statuts de la SEITA; adopté - **Art. 4:** son amendement n° 4: modification des dispositions de la loi du 2 juillet 1980 relatives aux relations de la SEITA avec les planteurs de tabac; adopté - **Art. 5 (p. 1680):** son amendement n° 5: statut et régime de retraite du personnel de la SEITA; adopté - **Art. 6:** son amendement de suppression pour coordination n° 6; adopté - **Art. 7:** son amendement n° 7: suppression de cet article relatif à l'entrée en vigueur de la présente loi à compter du 1^{er} janvier 1985, et au maintien dans la nouvelle société de l'actuel conseil d'administration; adopté.

Nouvelle lecture [n° 443 (83-84)] - (29 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale: voir intervention de M. Jacques Descours Desacres (p. 1985) - Art. 1 à 4: voir intervention de M. Jacques Descours Desacres (p. 1986-1987).

– **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif au patrimoine immobilier français construit ou acquis en Tunisie avant 1956 (ensemble une annexe) [n° 467 (83-84)] - (31 octobre 1984) - Art. unique (p. 2940):** rappel par le Président de la République de son attachement au principe de la réciprocité - Avantages et droits obtenus par le gouvernement tunisien considérables au détriment des Français - Mesures prévues par l'accord beaucoup plus discriminatoires et défavorables que ne l'est actuellement la loi tunisienne en vigueur concernant les biens immobiliers appartenant à des étrangers - Dispositions de cet accord alourdissant le processus de vente et entravant la liberté des prix - Au nom du groupe de l'Union des républicains et indépendants, se déclare défavorable à l'adoption du texte de cet accord.

– **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Recherche et technologie - (27 novembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3673): importance du rôle de la recherche et du développement sur la production industrielle - Valeur ajoutée de l'intelligence prenant le pas sur la possession des gisements et du capital - Légère augmentation des crédits de ce budget - Transfert au budget annexe des PTT des crédits de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et de l'agence de l'informatique - (p. 3674): création de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, Ifremer, issu de la fusion du Centre national d'exploitation des océans, Cnexo et de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes, ISTPM - Non respect des intentions affichées par le Gouvernement - Annulation de crédits affectant gravement la politique menée depuis 1982 - Faiblesse de l'accroissement des effectifs et mauvaise répartition des recrutements - Dotation en capital de CII-Honeywell-Bull et création du musée de la Villette non affectées par la rigueur - Débudgétisation et financement par les usagers du téléphone de certains grands programmes de recherche - Difficultés des contrôles financiers - Observations sévères de la Cour des comptes sur l'utilisation des crédits du Fonds de la recherche scientifique et de la technologie - (p. 3675): mauvaise orientation de l'effort de la recherche et étatisation excessive - Nécessité d'un effort de recherche dans des secteurs permettant une diffusion rapide - Caractère trop restrictif du crédit d'impôt - Faiblesse du nombre de brevets français - Volume des exportations de technologie brevetée inférieur à celui de nos importations - Complexité de ce budget - Programme ESPRIT adopté en février dernier par le Conseil des ministres de la recherche des pays de la communauté établissant une coopération entre Etats et entreprises sur des programmes compétitifs - Budget de la recherche restant prioritaire par rapport aux autres budgets - Au nom de la commission des finances, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits de ce budget.

Anciens combattants - (5 décembre 1984) - Examen des crédits - Après l'art. 82 (p. 4055) ; son amendement n° II-40 : égalité fiscale entre les anciens combattants français résidant ou non en France ; adopté.

CRUCIS (Michel), sénateur de la Vendée (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (19 décembre 1984) (p. 4761).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 370 (83-84)] autorisant la ratification d'un Accord entre la République française et la République d'Autriche, additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, du 20 avril 1959 (ensemble une Annexe) [n° 9 (84-85)] (4 octobre 1984) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 103 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Suède [n° 127 (84-85)] (6 décembre 1984) - Traités et conventions.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un accord entre la République française et la République d'Autriche additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959 (ensemble une annexe) [n° 370 (83-84)]** - (31 octobre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2942) : signature à Strasbourg dans le cadre du Conseil de l'Europe le 20 avril 1959 d'une convention d'entraide judiciaire en matière pénale - Etats signataires s'engageant à s'accorder l'aide judiciaire la plus large en matière pénale - Projet autorisant la ratification de l'accord bilatéral du 18 novembre 1983 pris dans le cadre de la convention de 1959 - Refus d'entraide pour les infractions politiques et fiscales - (p. 2943) : refus d'entraide devant être motivé - Convention-cadre ratifiée par 14 pays européens et Israël - Accord bilatéral additionnel franco-allemand de 1974 entré en vigueur en 1981 - Accord franco-autrichien signé le 18 novembre 1983 tendant à permettre aux autorités françaises d'obtenir l'entraide judiciaire dans des matières qui relèvent en Autriche de la compétence des autorités administratives - Extension du champ d'application de la convention européenne - Accord traitant des infractions fiscales - Accord compatible avec la convention de 1959 et conforme à la Constitution et au principe de la souveraineté nationale - Décision du Conseil constitutionnel du 17 juillet 1980 et constitutionnalité des dispositions proposées concernant la convention franco-allemande de 1974 - Interrogation sur l'état des projets d'une cour pénale européenne et d'une convention européenne d'extradition - Interrogation sur le maintien du refus du Gouvernement français de proposer la ratification de la convention européenne pour la répression du terrorisme élaborée dans le cadre du Conseil de l'Europe - Sous réserve de ces observations, au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) (p. 3954) : budget des routes - Incidences de la rigueur - Quatrième tranche du Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Modalités d'utilisation des tranches précédentes de ce fonds en faveur du réseau routier - Action du Gouvernement en 1984 en matière d'annulation de crédits - Effort en faveur des rocades et des déviations d'agglomérations - Priorités du 9^e Plan - Sécurité - Baisse des crédits affectés à l'aménagement du réseau routier national - Programme REAGIR - Programme « objectif moins 10 % » - Recul de l'engagement de l'Etat en matière de développement du réseau et de son entretien - Crise des entreprises de travaux publics - Enclavement du département de la Vendée - Desserte de la Vendée par deux axes nationaux - Problème des prolongements d'autoroutes - Densité de circulation - Participation de l'Etat dans la desserte maritime de l'île d'Yeu ; déficit de la Régie entièrement à la charge du budget du département - (p. 3955) : applicabilité à cette régie départementale des passages d'eau du principe de la continuité territoriale - Applicabilité des dispositions de la loi d'orientation sur les transports intérieurs de 1982 - Montant de la dotation globale d'équipement et insuffisance de l'aide de l'Etat - Entreprises de travaux publics et emploi - Vote défavorable sur ce projet de budget.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Suède [n° 103 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4748) : évolution des relations commerciales entre la France et la Suède depuis 1980 - Convention signée à Stockholm en 1983 visant à la prévention, la recherche et la répression des infractions douanières - Echange d'informations entre les administrations douanières française et suédoise - Sauvegarde de la souveraineté, de la sécurité et de l'ordre public des deux Etats.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la loi applicable aux contrats d'intermédiaires et à la représentation [n° 104 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - En remplacement de M. Michel d'Aillières, rapporteur - Discussion générale (p. 4753) : présente convention négociée dans le cadre de la conférence de La Haye de droit international privé - Loi applicable aux relations internationales lorsqu'un accord est conclu par un intermédiaire - Relations entre le représenté et l'intermédiaire et entre le représenté et les tiers.

CURIEN (Hubert), *ministre de la recherche et de la technologie* (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Recherche et technologie - (27 novembre 1984) (p. 3670) : autonomie du budget de la recherche et de la technologie en 1985 - Budget augmentant deux fois plus vite que le budget civil de l'Etat par rapport à 1984 et pouvant atteindre 110 milliards pour l'ensemble de la dépense nationale en matière de recherche en 1985 - Importance de la loi d'orientation et de programmation du 15 juillet 1982 - Maîtrise des finances publiques exigeant le dégageant possible de crédits pour des actions urgentes - (p. 3671) : actions du ministère s'organisant autour de trois pôles : les hommes, la recherche industrielle et la stratégie définie par

le colloque de 1982 - Définition d'une politique de l'emploi scientifique à long terme - Nouveau statut pour les personnels de recherche - Attribution d'allocations de recherche aux jeunes chômeurs - Création de plus de mille emplois - Insuffisance du nombre d'ingénieurs techniciens administratifs, ITA - Attentif au succès rencontré par les contrats industriels de formation par la recherche - Mise en oeuvre d'une politique de mobilité effective - Instauration d'un système d'évaluation périodique des qualifications - (p. 3672) : nécessaire développement de la recherche industrielle - Protection de la recherche fondamentale - Existence de trois groupements d'intérêt public agréés assurant la coordination entre chercheurs et industriels - Rôle des filiales mixtes comme la société Midi-robots, la société Agri-obtention et les réseaux technologiques comme celui des pays de Loire - Nécessité pour les entreprises françaises d'accentuer leur effort propre de recherche - Rétablissement des marges des entreprises - Bénéfice du crédit d'impôt - Nécessité d'aider les industriels à trouver de nouvelles formes de financement - Souci d'un maximum de transparence et de lisibilité des objectifs et des résultats de la politique de recherche - Expiration fin 1985 de la loi de programmation et large consultation pour la préparation de la « suite » de cette loi - Progression des moyens des programmes mobilisateurs - Effort particulier pour les crédits de fonctionnement des laboratoires - Priorité à la filière électronique et aux biotechnologies - (p. 3673) : maintien de l'effort en faveur des programmes « emploi-conditions de travail » et « pays en voie de développement » - Nécessité d'une coopération européenne en matière de recherche - Mise en place au CERN, organisation européenne pour la recherche nucléaire, de l'anneau du LEP, large electron position - Deux nouvelles commandes américaines de la fusée Ariane - Programme ESPRIT, programme stratégique européen de recherche et de développement relatif aux technologies de l'information, lancé sous la présidence française - Importantes décisions favorisant les stages des chercheurs et la création de formation commune de haut niveau prises par les ministres de la recherche lors de la première conférence dans le cadre du Conseil de l'Europe - Importance de la jeunesse - Lancement d'une mission d'accompagnement de 1 000 classes de lycées par 1 000 chercheurs afin de familiariser les jeunes gens avec l'activité de recherche - Organisation de circuits d'accueil par les organismes de recherche - Importance de la recherche devant mobiliser la jeunesse sur les grands projets engageant l'avenir du pays - (p. 3684) : loi d'orientation venant à terme en 1985 et participation du Parlement à l'élaboration d'une solution définitive - Arrêté publié hier au Journal officiel retraçant l'ensemble des annulations de fin d'années qui seront reprises dans le projet de loi de finances rectificative bientôt soumis au Sénat - (p. 3685) : prise en charge par les PTT d'un certain nombre de dépenses et absence de débudgétisation - Dépenses affectées à l'Institut national de recherche chimique appliquée figurant maintenant au budget de l'Institut français du pétrole - Gouvernement attentif à ce que le chiffre attribué à la cité des sciences et des techniques de la Villette ne soit pas dépassé - Embauches progressives des personnels de la Villette - Satisfaction devant l'explosion de l'effort financier consenti par les régions - Multiples instances régionales témoignant de la richesse et de l'importance des initiatives locales - Groupement d'intérêt public, GIP, associant des partenaires publics et privés pour mener à bien un programme précis de recherche ou de valorisation - Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie, visant à réaliser des interfaces régionaux - Rôle de coordination des délégués régionaux bénéficiant pour la première fois d'une ligne de crédits de fonctionnement spécifique - Affaire européenne du synchrotron - (p. 3686) : cas particulier de la recherche pharmaceutique et du prix des médicaments - Amélioration des crédits d'impôt-recherche - Bon fonctionnement de

l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR, disposant cette année de ressources propres - Gouvernement attentif au développement du goût de la recherche chez les jeunes - Nécessité d'un plan à moyen et long terme sur l'emploi scientifique - Regrette le déséquilibre des créations d'emplois entre chercheurs et ingénieurs techniciens administratifs, ITA - Nécessité d'un effort de reclassement et de reconnaissance de la qualification des ITA - Examen des crédits - Etat B (p. 3687) : existence d'une encyclopédie publiée dans les années 1970 dite « encyclopédie Yves Morvan » - Encyclopédie prévue faisant appel aux nouveaux moyens de diffusion du savoir et absence de concurrence directe entre les deux entreprises - Crédits annulés du Commissariat à l'énergie atomique rétablis par la loi de finances rectificative - Fonds en provenance de la Caisse nationale de l'énergie alimentée par des taxes.

CUTTOLI (Charles de), sénateur des Français établis hors de France (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion des lois portant répartition des compétences entre l'Etat, les régions et les départements) (26 juin 1984) (p. 1816).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail (28 juin 1984) (p. 1951).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation (22 août 1984) (p. 2409).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi organique [n° 412 (82-83)], déposée avec plusieurs de ses collègues, complétant l'article 3 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel [n° 240 (83-84)] (6 avril 1984) - Elections et référendums.

Rapport d'information préparatoire à la discussion du projet de loi [n° 176 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale, déposé avec M. Paul Girod et plusieurs de ses collègues, et relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 251 (83-84)] (10 avril 1984) - Départements d'outre-mer.

D

DAGONIA (Georges), sénateur de la Guadeloupe (S) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution [n° 495 (82-83)]** - (17 avril 1984) - Discussion générale (p. 383) : problèmes de pollution des eaux dans certains départements d'outre-mer, DOM - Restructuration de l'industrie sucrière et mise en place de stations d'épuration - Demande l'extension de la législation de 1964 à l'ensemble du territoire national français.

- **Question au Gouvernement : événements de Guadeloupe** - (10 mai 1984) (p. 696) : manifestations de violence - Action du Gouvernement en faveur du développement économique de la Guadeloupe.

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)]** - Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Art. 6 (p. 788) : se déclare défavorable à l'amendement n° 34 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif à la surface minimum d'exploitation en polyculture élevage, aux modalités de fixation de la SMI nationale et au cas des départements d'outre-mer) - Art. 10 bis (p. 798) : se déclare défavorable à l'amendement n° 46 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif à la fixation par décret en Conseil d'Etat des modalités d'application de ce titre dans les départements d'outre-mer, en tant que de besoin).

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 176 (83-84)]** - (22 mai 1984) - Discussion générale (p. 971) : répartition de compétences entre les régions et les départements d'outre-mer, DOM - Réalités d'outre-mer - Responsabilisation des élus - Référence à la décision du 2 décembre 1982 du Conseil constitutionnel ; caractère non conforme à la Constitution de la loi prévoyant une assemblée unique - Répartition des compétences entre un conseil général et un conseil régional - Octroi de mer - Fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM - Fonds d'investissement routier, FIR - Assimilation ou identité régionale - Compétences exceptionnelles de la région et spécificités des DOM - Mode de répartition des compétences - (p. 972) : compétence des régions pour les transports scolaires - Conseil de l'habitat - Planification - Aménagement du territoire - Emploi et formation - Développement économique - Guadeloupe et réussite de la décentralisation - Redistribution des terres de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER ; relance de l'agriculture - Art. 11 (p. 998) : son amendement n° 53 : possibilité pour l'Etat et les communes de passer des conventions permettant la cession en toute propriété des surfaces appartenant à l'Etat, aux communes, le cas échéant à titre gratuit ; retiré - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1018) : opposition du groupe socialiste à ce texte modifié par la majorité sénatoriale.

Deuxième lecture [n° 372 (83-84)] - (26 juin 1984) - Discussion générale (p. 1803) : favorable depuis 1972 à l'assemblée unique proposée par M. Pierre Messmer, alors ministre des départements et territoires d'outre-mer, DOM-TOM - (p. 1804) : application du droit commun revendiquée pour les DOM par le Conseil constitutionnel - Absence de

prise en compte des spécificités des DOM par le Conseil constitutionnel - Prérogatives exorbitantes du droit commun des conseils généraux des DOM : octroi de mer et taxe sur les carburants alimentant le fonds routier - Texte dénaturé par la majorité sénatoriale - Nécessité d'éviter des conflits de compétence entre deux assemblées complémentaires et non concurrentes - Succès de la décentralisation permettant le progrès des DOM - Refus par l'Assemblée nationale des améliorations apportées au texte par le Sénat à l'article 8 en maintenant la création d'un office de développement agricole et rural ne répondant ni au vœu des professionnels ni à l'intérêt des agriculteurs - Protestations des chambres d'agriculture dans les DOM - Décentralisation, véritable chance pour les populations des DOM - Texte plaçant les DOM en dehors du droit commun régional.

- **Question au Gouvernement : industrie sucrière en Guadeloupe** - (11 octobre 1984) (p. 2600) : importance de l'industrie sucrière en Guadeloupe - Annonce par le Premier ministre de l'arrêt du financement des déficits et inquiétude de la population guadeloupéenne - Nécessité de prendre des dispositions d'accompagnement parallèlement : réforme foncière et irrigation - Impossibilité de remplacer la culture de la canne par d'autres cultures - Impossibilité de fermer une unité industrielle sans risques sociaux graves - Nécessaire réexamen de ce délicat problème par le Gouvernement en concertation avec les intéressés.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) (p. 3549) : situation en Nouvelle-Calédonie ; substantielle augmentation des crédits du secrétariat d'Etat, stagnation de l'effort global de l'Etat - (p. 3550) : difficultés actuelles des départements d'outre-mer : canne à sucre, usine de Beaufort, rhum, plantations de bananes, tourisme - Nécessaire formation des hommes - Avantages pécuniaires des fonctionnaires en poste outre-mer - Votera le projet de budget pour 1985.

DAILLY (Etienne), sénateur de la Seine-et-Marne (GD) - Vice-président du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (31 janvier 1984) (p. 75).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur le développement de l'initiative économique (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (10 juillet 1984) (p. 2133).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (12 juillet 1984) (p. 2153).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (5 septembre 1984) (p. 2479).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques (12 décembre 1984) (p. 4468).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (12 décembre 1984) (p. 4478).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 97 (83-84)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises [n° 191 (83-84)] (24 janvier 1984).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises [n° 199 (83-84)] (2 février 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 202 (83-84)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises [n° 203 (83-84)] (9 février 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 239 (83-84)], déposée par MM. Pierre-Christian Taittinger, Etienne Dailly, Pierre Carous et Félix Ciccolini, tendant à modifier les articles 39, 44, 49, 74, 76 et 79 du Règlement du Sénat [n° 377 (83-84)] (12 juin 1984) - Règlement.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 300 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, sur le développement de l'initiative économique [n° 396 (83-84)] (15 juin 1984) - Entreprises.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi constitutionnelle [n° 480 (83-84)] portant révision de l'article II de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 490 (83-84)] (2 août 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi constitutionnelle [n° 506 (83-84)], adopté par

l'Assemblée nationale en première lecture, portant révision de l'article 11 de la Constitution, pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 507 (83-84)] (5 septembre 1984).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la publication des mises au point de la commission des sondages instituée par la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion [n° 48 (84-85)] (25 octobre 1984) - Sondages et enquêtes.

Proposition de loi, déposée avec M. Dominique Pado, complétant l'article 14 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle [n° 66 (84-85)] (15 novembre 1984) - Audiovisuel.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instituer, pour les ressortissants étrangers, une incompatibilité entre l'exercice des responsabilités syndicales en France et l'exercice d'un mandat électif national dans leur pays d'origine [n° 67 (84-85)] (15 novembre 1984) - Elections et référendums.

INTERVENTIONS

En qualité de président de séance

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélatrice du code du travail** [n° 24 (83-84)] - (1^{er} février 1984) - Discussion générale (p. 81) : modalités d'organisation du débat et protocole de 1964 - Ordre d'enregistrement des inscriptions - Absence d'organisation du débat dans le cas présent - Négociation entre les groupes politiques.

Nouvelle lecture [n° 205 (83-84)] - (9 février 1984) - Discussion générale (p. 176) : devenir des commissions mixtes paritaires, CMP, et défense de cette innovation de la Constitution de la V République.

- **Rappel au règlement** - (26 avril 1984) (p. 489) : en réponse au rappel au règlement de M. Maurice Janetti, rappelle la règle du secret applicable aux délibérations des commissions d'enquête parlementaires - Commission d'enquête « dette extérieure de la France » - Application de l'article 378 du code pénal sanctionnant les indiscrétions - En réponse à M. Raymond Dumont, application de l'article 100 du règlement du Sénat à tout membre indiscret d'une commission d'enquête.

- **Motion d'ordre** (28 juin 1984) (p. 1951) : modification de l'ordre d'examen des textes en séance de nuit (p. 1952) : texte relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne examiné dans la soirée, conformément à l'ordre du jour et au souhait de M. André Méric.

- **Conférence des présidents** (12 juillet 1984) (p. 2172) : fixation de l'ordre du jour de la session extraordinaire par la conférence des présidents - (p. 2173) : ordre du jour prioritaire du 24 au 31 juillet établi par la prochaine conférence des présidents - Consultation du Sénat sur l'heure de la levée de la présente séance - Intervention en 1966, de M. Gaston Defferre, alors président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, sur la fixation de l'ordre du jour par la conférence des présidents - Droit constitutionnel reconnu au Gouvernement pour la fixation de l'ordre du jour prioritaire - Consultation du Sénat, en 1978, par M. Robert Schwint, sur le report de l'examen d'une loi d'ordre social - (p. 2174, 2175) : propos excessifs tenus par M. Michel Darras : ordre du jour actuel du Sénat ne perturbant pas le fonctionnement régulier des pouvoirs publics.

- **Condamnation en Afghanistan du journaliste Jacques Abouchar** - (24 octobre 1984) (p. 2704) : suspension de séance demandée par M. Jacques Pelletier pour permettre

aux présidents de groupes d'envisager les démarches à entreprendre en faveur de la libération du journaliste Jacques Abouchar - Procès expéditif et condamnation excessive de ce journaliste - Approbation unanime de cette démarche par les sénateurs.

- **Exécution en Turquie de prisonniers politiques** - (24 octobre 1984) (p. 2705) : lettre adressée par Mme Hélène Luc, présidente du groupe communiste, à M. le président du Sénat, lui demandant à titre exceptionnel d'intervenir auprès du gouvernement turc pour obtenir la grâce d'Hidir Aslan, condamné à mort par un tribunal militaire.

- **Conférence des présidents** - (8 novembre 1984) (p. 3064) : Sénat ne siégeant pas le lundi et le mercredi, en application de l'article 32, alinéa 4 du règlement, sauf s'il en décide expressément - Engagement, au cours de la conférence des présidents, du Président du Sénat et du président de la commission des affaires culturelles à ce que le Sénat délibère du projet de loi scolaire dès le 10 décembre - Proposition rejetée par le Gouvernement - (p. 3065) : possibilité pour tout sénateur de demander un vote sur l'application du règlement et spécialement sur l'alinéa 4, article 32 traitant des séances du Sénat les autres jours que les mardi, jeudi et vendredi - Sept textes cassés par le Conseil constitutionnel pendant le septennat précédent et dix-huit à ce jour depuis 1981 sous l'actuel septennat - (p. 3066) : demande la suspension de la séance en signe de protestation contre des propos outrageants pour le Sénat.

- **Rappel au règlement** - (4 décembre 1984) (p. 4013) : article du Journal du Dimanche du 2 décembre faisant état d'une audition de M. Lemoine - Absence d'audition de M. Lemoine par la commission de contrôle - Attentif au maintien du secret le plus absolu en tant que vice-président de la commission de contrôle - Fera part des observations de M. André Méric à M. le Président du Sénat.

En qualité de sénateur

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - Deuxième lecture [n° 97 (83-84)]** - (26 janvier 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p.20) : articles en navette - (p. 21) : positions respectives du Sénat et de l'Assemblée nationale sur la réorganisation de la profession des commissaires aux comptes ; composition des commissions régionales et nationales d'inscription ; serment ; double commissariat aux comptes ; récusation et révocation en justice - **Comité d'entreprise** : droit d'alerte ; divergence avec l'Assemblée nationale sur le droit de mettre en oeuvre l'expertise de minorité ; communication du rapport d'expertise - **Extension du commissariat aux comptes aux personnes morales de droit privé non commerçantes** - Position du Sénat sur les groupements de prévention - **Règlement amiable** - Articles additionnels votés par le Sénat - (p. 22) : commissariat aux comptes dans les entreprises publiques - **Amendements d'ordre social de la commission des lois** ; priorité à l'emploi dans le 9^e Plan ; seuils d'effectifs ; demande de modification de droit du licenciement, afin de favoriser l'embauche - (p. 23) : 9^e Plan - **Amendements d'ordre fiscal de la commission des lois** ; transmission des entreprises ; congrès des notaires en Avignon. Action menée sans résultat auprès des précédents gouvernements - **Art. 4 bis** (p. 26) : son amendement n° 81 : rétablissement de cet article adopté en première lecture par le Sénat, soumettant à l'autorisation préalable du conseil de surveillance les opérations de cession d'actifs et de constitution de sûretés ; adopté - **Art. 8** (p. 27) : son amendement n° 82 : extension de la règle d'incompatibilité liée aux relations parentales entre le mandat du commissaire aux comptes et la parenté avec le gérant de société ; adopté - Son amendement n° 3 : incompatibilité liée à la perception d'une rémunération de la société par le conjoint du commissaire aux comptes ; retiré - **Art. 10** (p. 28) : son amendement n° 4 : suppression du droit rétabli par l'Assemblée nationale pour le comité d'entreprise de demander l'expertise de gestion ; adopté -

Limitation de l'expertise de minorité à la protection des associés minoritaires - (p. 29) : son amendement n° 5 : communication éventuelle du rapport d'expertise au comité d'entreprise ; retiré - **Dispositions de l'article L. 432-4 du code du travail - Art. 14** (p. 31) : son amendement n° 9 : composition des commissions régionales et nationales d'inscription des commissaires aux comptes ; adopté - (p.32) : son amendement n° 10 : incompatibilités à caractère général aux fonctions de commissaire aux comptes ; adopté - **Cas de l'emploi rémunéré chez un expert comptable, un comptable agréé ou un conseil juridique** - (p.33) : son amendement n° 11 : rétablissement de l'obligation du serment pour les commissaires aux comptes ; adopté - **Art. 18** (p. 34, 35) : son amendement n° 14 : rétablissement du double commissariat aux comptes supprimé par l'Assemblée nationale ; adopté - **Contraintes imposées par le droit d'alerte - Honoraires** - Précédents de la loi sur le contrôle des établissements de crédit - **Art. 19** (p. 36) : son amendement n° 17 : conditions du relèvement du commissaire aux comptes de l'exercice de ses fonctions par l'assemblée générale ; adopté - (p. 37) : indépendance des commissaires aux comptes - **Art. 20** : son amendement n° 19 : suppression de la communication au comité d'entreprise votée par l'Assemblée nationale, de la délibération du conseil d'administration ou du conseil de surveillance sur les faits de nature à mettre en danger la continuité de l'exploitation ; adopté - **Art. 22** (p. 38) : son amendement n° 20 : suppression de cet article sur la responsabilité des commissaires aux comptes quant à la divulgation de faits en exécution de leur mission ; adopté - **Chapitre IV bis** (p. 39) : demande la réserve de son amendement n° 22 relatif à l'intitulé de ce chapitre - **Art. 25 bis** : son amendement n° 23 : critères du but lucratif pour faire entrer dans le champ d'application du contrôle des comptes des personnes morales de droit privé, non commerçantes ; adopté - (p. 40) : liberté d'association ; associations à but non lucratif - (p. 41) : ses amendements n° 24 : suppression du critère du bilan pour la soumission au contrôle des comptes des personnes morales de droit privé, non commerçantes ; n° 25 : maintien des règles propres aux sociétés coopératives agricoles ; et n° 26 : choix sur la liste des commissaires aux comptes ; adoptés - **Art. 25 quater** (p. 42, 43) : ses amendements n° 29, 30 et 31 : mise en oeuvre de la procédure d'alerte par le commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé ; adoptés - **Chapitre IV bis** : son amendement n° 22, précédemment réservé : Intitulé ; « Dispositions applicables aux personnes morales de droit privé, non commerçantes, ayant une activité économique et poursuivant en droit ou en fait un but lucratif » ; adopté - **Chapitre IV ter** : demande la réserve de son amendement n° 32 - **Art. 25 quinquies** : son amendement n° 33 : suppression de cet article relatif à la soumission au commissariat aux comptes pour les entreprises publiques ; adopté - (p. 44, 45) : demande de projet de loi particulier relatif au contrôle des finances des entreprises publiques - **Cour des comptes** - Insuffisance du nombre des commissaires aux comptes pour les entreprises publiques et sociétés nationales - Intervention des commissaires aux comptes dans les établissements publics et primat du rôle de l'Etat - **Chapitre IV ter** - **Art. 25 sexies et septies** : ses amendements n° 32, 34 et 35 : suppression de ce chapitre, de son intitulé et de ses articles pour coordination avec l'amendement n° 33 ; adoptés - **Art. 26 A** (p. 46) : son amendement n° 36 : modification des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale, relatives aux groupements de prévention agréés ; adopté - Double emploi avec la procédure d'alerte ; mise en cause de l'expert comptable ; tutelle déguisée sur les entreprises adhérentes - (p. 47) : exemple des centres de gestion agréés - **Art. 26 B** : son amendement n° 37 : suppression de cet article relatif à la convocation possible des dirigeants de sociétés commerciales et des groupements d'intérêt économique par le président du tribunal de commerce ; adopté - **Art. 26** (p. 48) : son amendement n° 38 : modification du critère de déclenchement de la procédure de règlement amiable par nomination d'un conciliateur ; adopté - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 90 de M. Robert Badinter,

garde des sceaux - Art. 32 (p. 49) : ses amendements n° 40 : critères de mise en oeuvre du droit d'alerte par les délégués du personnel ; et n° 41 : cas des employeurs personnes morales dotées d'un organe collégial ; adoptés - (p. 50) : ses amendements n° 42 : avis de l'expert comptable chargé d'assister les délégués du personnel ; et n° 43 : obligation de discrétion des délégués du personnel vis-à-vis des informations concernant l'entreprise, communiquées en application du présent article ; adoptés - Art. 34 (p. 51) : son amendement n° 44 : critère de mise en oeuvre du droit d'alerte du comité d'entreprise ; adopté - Son amendement n° 46 : réponse de l'employeur ; établissement du rapport par la commission économique dans les entreprises de plus de mille salariés ; adopté - (p. 52) : son amendement n° 47 : transmission du rapport du comité d'entreprise à l'employeur ; adopté - Son amendement n° 49 : assistance de deux cadres en faveur du comité d'entreprise ; adopté - (p. 53) : son amendement n° 52 : information des associés de l'avis de l'expert comptable ; adopté - Son amendement n° 53 : procédure dans le cas de personnes morales autres que les sociétés ; adopté - Art. 35 (p. 54) : accepte l'amendement n° 92 de M. Robert Badinter, garde des sceaux (caractère annuel de l'examen des comptes par le comité d'entreprise) - Art. 39 : son amendement n° 55 : rétablissement du texte voté en première lecture par le Sénat, sur l'application de l'article 2037 du code civil, dans le cas de cautionnement ; adopté - Projet de loi en préparation sur les problèmes du cautionnement - Art. 39 bis (p. 55) : son amendement n° 56 : suppression pour coordination de cet article modifiant l'article 2037 du code civil ; adopté - Demande la réserve des amendements n° 57 à 70 jusqu'après l'examen de l'article 49 - Art. 42 (p. 56) : son amendement n° 71 : dispositions pénales sanctionnant l'abstention volontaire de communication aux commissaires aux comptes des documents essentiels à l'exercice de leur mission ; adopté - Art. 44 A à 44 H (p. 56, 57, 58) : ses amendements n° 72 à 79 : rétablissement de ces articles supprimés par l'Assemblée nationale, relatifs à diverses dispositions d'ordre économique et financier ; retirés - Souci de conciliation de la commission des lois ; demande d'inscription à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale d'une éventuelle proposition de loi du Sénat relative aux dispositions contenues dans ces articles - Art. 49 (p. 59) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 84 de M. Daniel Millaud (exclusion des territoires d'outre-mer du champ d'application de la loi) - Consultation des assemblées territoriales ; article 74 de la Constitution ; jurisprudence du Conseil constitutionnel - Décret d'adaptation de la loi en territoires d'outre-mer ; principe des spécialités législatives et mesures d'extension - Décret d'adaptation en Conseil d'Etat - Précédent du projet de loi de l'enseignement supérieur.

Suite de la discussion - (31 janvier 1984) - Rapporteur - Après Art. 39 bis (p. 64) : son amendement n° 57, précédemment réservé : chapitre additionnel « dispositions tendant à assouplir les règles du droit du travail en vue de répondre aux difficultés des entreprises et d'inciter à la création d'emplois » ; adopté - Projet ne comportant aucune mesure de prévention - Institution d'une nouvelle procédure de détection anticipée des difficultés des entreprises - Création de deux chapitres nouveaux portant sur les matières sociales et fiscales - (p. 65) : suppression temporaire pendant la durée du 9^e Plan des contraintes supportées par les entreprises, pour les emplois créés à compter de la date de promulgation de la loi - Réforme des dispositions du code général des impôts pénalisant les entreprises en difficulté - Assouplissement des règles du droit du travail - Affaire Talbot - France, seul pays de la Communauté exigeant une autorisation administrative de licenciement - Flexibilité de l'emploi et adaptation aux conditions du marché - Mesures de prévention et création d'emplois - Institution de zones franches envisagées par le Gouvernement - Absence d'embauche par crainte de ne pouvoir débaucher - (p. 66) : problème des seuils constituant une entrave à l'embauche - Amendement demandant le dépôt d'un rapport du Gouvernement au Parlement à l'issue du Plan, sur son exécution - (p. 68, 69) : ses amendements

n° 58 à 61 : articles additionnels concernant les autorisations administratives du licenciement ; la procédure de licenciement collectif pour cause économique ; la procédure allégée de licenciement individuel et le relèvement du seuil d'application ; l'assouplissement des seuils sociaux ; le rapport présenté au Parlement sur le bilan d'application des dispositions à caractère social ; adoptés - (p. 69) : son amendement n° 62 : chapitre additionnel : « dispositions fiscales tendant à prévenir les difficultés des entreprises » ; retiré - (p. 70) : dispositions juridiques et fiscales susceptibles de faciliter la transmission des entreprises - Fiscalité de la transmission - Importance des défaillances d'entreprises, conséquence des modalités de leur transmission - Application de l'article 40 de la Constitution, curieuse manière de concevoir l'élaboration de la loi - (p. 71 à 74) : ses amendements n° 63 à n° 70 : articles additionnels concernant la déduction des résultats imposables des moins-values nettes à long terme ; l'exonération de droits de mutation des transmissions à titre gratuit de biens professionnels ; la transmission à titre onéreux d'entreprises individuelles ; sur les apports en sociétés d'entreprises individuelles, l'alignement sur le régime des fusions en matière de plus-values et en ce qui concerne les provisions, les droits de mutation, les droits de mutation sur les apports faits depuis le 1^{er} août 1965 ; le maintien, en cas de reprise ou de transfert d'activités, de la possibilité, pour une entreprise déficitaire, de reporter au-delà de cinq ans les déficits provenant d'amortissements « réputés différés » ; irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution - Vote sur l'ensemble (p. 75) : au nom de la commission, regrette l'absence des ministres concernés par ce débat - Absence de compétence du garde des sceaux pour des problèmes sociaux et fiscaux - Application de l'article 40 de la Constitution et absence de dialogue - Introduction de quatre amendements à caractère social.

Nouvelle lecture [n° 202 (83-84)] - (9 février 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 152) : explique les raisons de l'échec de la commission mixte paritaire, CMP - Cession d'immeubles et de participations ou constitution de sûretés et autorisation du conseil de surveillance - Suppression de l'autorisation préalable administrative de licenciement pour les emplois créés depuis la promulgation de cette loi pendant la durée d'exécution du 9^e Plan - Problème de mandat - (p. 153) : abus de l'urgence - Droit d'expertise de minorité pour le comité d'entreprise - Risque de disparition des CMP - Attachement à l'institution de la CMP en tant qu'instance de concertation - Rétablissement par l'Assemblée nationale de son texte pour l'essentiel en nouvelle lecture - Désignation des commissaires aux comptes et problème des incompatibilités - Composition de la commission régionale chargée de dresser la liste des commissaires aux comptes - Prestations de serment des commissaires aux comptes - Double commissariat aux comptes - (p. 154) : maintien dans les sociétés à comptes consolidés - Exonération des commissaires aux comptes de leurs responsabilités pour les informations ou divulgations de faits auxquelles ils procèdent - Droit d'alerte des délégués du personnel et du comité d'entreprise - Prévention - Droits de succession et de mutation - Possibilité du « carry-back » - Amendements sociaux - Incitations à l'emploi pour la durée d'exécution du 9^e Plan pour les petites et moyennes entreprises et les artisans - Situation de « zones franches » - Art. 4 bis (p. 156) : son amendement n° 1 : cession d'immeubles par nature, cession totale ou partielle de participations, constitution de sûretés ; autorisation du conseil de surveillance ; adopté - Art. 10 : son amendement n° 2 : habilitation du ministère public et non du comité d'entreprise à demander en justice la désignation d'experts chargés de présenter un rapport sur une ou plusieurs opérations de gestion ; adopté - Art. 14 (p. 157) : son amendement n° 3 : composition des commissions régionales et de la commission nationale qui doivent procéder à l'inscription sur les listes des commissaires aux comptes ; adopté - Son amendement n° 4 : incompatibilité de la fonction de commissaire aux comptes avec toute activité commerciale, tout emploi salarié ou toute activité de nature à porter atteinte à son honorabilité et son

indépendance ; adopté - Art. 18 (p. 158) : son amendement n° 5 : désignation d'au moins deux commissaires aux comptes par les sociétés dont les actions sont inscrites à la cote officielle ou à celle du second marché d'une bourse de valeurs ; adopté - Art. 19 (p. 159) : son amendement n° 6 : de coordination ; adopté - Son amendement n° 7 : cas de révocation des commissaires aux comptes ; adopté - Art. 20 (p. 160) : son amendement n° 9 : suppression des dispositions de cet article relatives à la transmission obligatoire de la délibération du conseil d'administration ou du conseil de surveillance par le commissaire aux comptes au comité d'entreprise ; adopté - Art. 22 : son amendement n° 10 : suppression de cet article relatif à l'absence de responsabilité des commissaires aux comptes pour les informations ou divulgations de faits auxquelles ils procèdent en exécution de leur mission ; adopté - Art. 24 : son amendement n° 11 : de coordination ; adopté - Chapitre 4 bis : son amendement n° 12 : intitulé ; « Dispositions applicables aux personnes morales de droit privé non commerçantes ayant une activité économique et poursuivant en droit ou en fait un but lucratif » ; réservé jusqu'après l'article 25 quater - Art. 25 bis (p. 161) : son amendement n° 13 : obligation pour certaines personnes morales de droit privé non commerçantes d'établir un bilan annuel, un compte de résultats et une annexe ; adopté - Art. 25 ter (p. 162) : son amendement n° 14 : de coordination ; adopté - Art. 25 quater : son amendement n° 15 : droit d'alerte des commissaires aux comptes des personnes morales de droit privé non commerçantes ; adopté - Chapitre 4 bis (suite) (p. 163) : son amendement n° 12, précédemment réservé ; retiré - Chapitre 4 ter : son amendement n° 16 : suppression de la mention chapitre 4 ter et de son intitulé : « Information financière et contrôle des comptes dans certaines entreprises publiques » ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 25 septies - Art. 25 quinquies : son amendement n° 17 : suppression de cet article relatif à la désignation d'au moins un commissaire aux comptes par les établissements publics de l'Etat ayant une activité industrielle ou commerciale et dont le nombre de salariés, le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou le total du bilan dépasse pour deux de ces critères les seuils fixés par décret en Conseil d'Etat ; adopté - Art. 25 sexies (p. 164) : son amendement n° 18 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 25 septies : son amendement n° 19 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Chapitre 4 ter (suite) : son amendement n° 16, précédemment réservé ; adopté - Art. 26 A (p. 165) : son amendement n° 20 : groupements de prévention agréés ; modalités de création et mission de ces groupements ; adopté - Art. 26 B (p. 168) : son amendement n° 21 : suppression de cet article relatif au droit de convocation par le président du tribunal de commerce ; adopté - Art. 26 : son amendement n° 22 : de coordination ; adopté - Art. 32 : son amendement n° 24 : action des délégués du personnel en cas d'absence de réponse de l'employeur ; adopté - Son amendement n° 25 : action des délégués du personnel face à des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation ; adopté - Art. 33 (p. 169) : son amendement n° 26 : de coordination ; réservé jusqu'après l'article 35 - Art. 34 : son amendement n° 27 : droit d'alerte des comités d'entreprise ayant eu connaissance de faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation ; adopté - (p. 170) : son amendement n° 28 : droit d'alerte du comité d'entreprise en cas d'absence de réponse de l'employeur ; adopté - Son amendement n° 29 : rapport du comité d'entreprise face à des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation ; adopté - Art. 35 : son amendement n° 30 : examen annuel des comptes prévus à l'article L. 432-4 du code du travail ; adopté - Art. 33 (suite) : son amendement n° 26, précédemment réservé ; adopté - Art. 39 (p. 171) : son amendement n° 31 : caution s'engageant envers l'un des établissements et absence de renonciation à l'application de l'article 2037 du code civil ; adopté - Art. 39 bis : son amendement n° 32 : suppression de cet article relatif au droit de cautionnement ; adopté - Chapitre 7 bis : son amendement n° 33 : intitulé ; « Dispositions tendant à assouplir les règles du droit du travail en vue de répondre

aux difficultés des entreprises et d'inciter à la création d'emplois » ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 39 sexies - Art. 39 ter : son amendement n° 34 : procédure de licenciement d'un salarié dont le contrat est conclu postérieurement à la date de publication de cette loi pendant la durée d'exécution du 9^e Plan ; adopté - Art. 39 quater (p. 172) : son amendement n° 35 : relèvement pendant la durée d'exécution du 9^e Plan du seuil d'application de l'article L. 122-14-6 du code du travail qui soumet les entreprises à une procédure allégée de licenciement individuel ; adopté - Art. 39 quinquies : son amendement n° 36 : soumission aux dispositions légales réglementaires ou conventionnelles du droit du travail, dont l'application est subordonnée à une condition d'effectif du personnel pour les seules entreprises ayant rempli les conditions d'effectif pendant 24 mois consécutifs ; adopté - Art. 39 sexies : son amendement n° 37 : rapport à l'issue de la période d'exécution du 9^e Plan et bilan de l'application des trois articles précédents ; adopté - Chapitre 7 (suite) : son amendement n° 33, précédemment réservé ; adopté - Art. 42 : son amendement n° 38 : condamnation du président, des administrateurs ou des directeurs généraux d'une société anonyme s'étant abstenus volontairement de communiquer aux commissaires aux comptes ou à leurs experts nommés des documents essentiels à l'exercice de leur mission ; adopté - Art. 46 bis (p. 173) : accepte l'amendement n° 40 de M. Robert Badinter, ministre (abrogation à l'exception de l'article 14 de la loi du 3 janvier 1979 relative aux sociétés d'investissement à capital variable des dispositions dérogeant pour les personnes morales visées par la présente loi aux modes de désignation) - Son amendement n° 39 : de coordination ; adopté - Seconde délibération - Art. 24 (p. 174) : sur l'amendement n° 1 de M. Robert Badinter, ministre (groupements d'intérêt économique ; instauration d'un mécanisme d'alerte au second stade), son sous-amendement n° 2 : suppression de la communication de la délibération au comité d'entreprise ; adopté - Art. 25 quater : son amendement n° 3 ; lorsqu'il existe un organe collégial, invitation du président par le commissaire aux comptes à faire délibérer cet organe et convocation à cette séance ; adopté.

- Déclaration de politique générale du Gouvernement - (19 avril 1984) - Rappel au règlement (p. 419) : regrette de n'avoir pas obtenu la parole en temps utile, en vertu de l'article 36, alinéa 3, du règlement du Sénat.

- Conclusions du rapport de M. Henri Collard, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi (n° 186, 83-84), de M. Edouard Bonnefous, tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs immigrés dans leur pays [n° 273 (83-84)] - (2 mai 1984) - Art. 2 (p. 537) : son amendement n° 1 : attribution de l'aide subordonnée au retour du travailleur et interdiction pour le bénéficiaire et les membres susmentionnés de sa famille de tout travail ultérieur rémunéré ou non sur le territoire français ; adopté - Art. 4 (p. 538) : ses amendements n° 3 : modification du premier alinéa précisant que seuls sont concernés les membres de la famille du travailleur étranger qui se trouvaient avec lui en France et dont le retour dans leur pays d'origine a donné lieu à l'attribution de l'aide ; et n° 4 : aucune autorisation de travail ne pourra plus être délivrée à aucun des membres de la famille ; adoptés - Art. 5 (p. 539) : son amendement n° 5 : nouvelle rédaction du paragraphe I relatif à la restitution des sommes reçues ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 540) : insuffisance du montant de l'aide au retour - Attitude surprenante du Gouvernement s'en remettant à la sagesse du Sénat - Rappelle l'article 39 de la Constitution relatif à l'initiative des lois - (p. 541) : souhaite que le Gouvernement s'inspire du débat du Sénat, sur cette proposition, pour son projet de loi.

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social [n° 247 (83-84)] - (2 mai 1984) - Art. 2 (p. 561) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. François Collet, rapporteur (composition

du Conseil économique et social comprenant quarante personnalités qualifiées, dont trois représentants des Français établis hors de France) - (p. 565) : favorable à l'article 2 tel qu'il résulte des travaux du Sénat - Interrogation sur le Comité national des classes moyennes, membre de l'Institut international d'étude des classes moyennes - Attribution de trois sièges aux professions libérales - Identité des deux représentants actuels des classes moyennes.

- **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 272 (82-83)]** - (16 mai 1984) - Art. 21 (p. 884) : se déclare opposé à l'amendement n° 96 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (ressources du Centre national comportant un prélèvement supplémentaire obligatoire versé par les offices publics d'HLM).

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 176 (83-84)]** - (22 mai 1984) - Après l'intitulé du Titre III (p. 1010) : intervient sur l'amendement n° 40 de M. Paul Girod, rapporteur (création, mission et composition d'un observatoire régional).

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)]** - (24 mai 1984) - Rappel au règlement (p. 1086) : rappel au règlement de M. Michel Dreyfus-Schmidt - (p. 1087) : accepte de laisser sa place de dernier orateur dans la discussion générale à M. Michel Dreyfus-Schmidt - Ordre d'intervention entre les groupes sans limite de temps de parole.

Suite de la discussion - (25 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 1126) - nationalisation et saisine du Conseil constitutionnel - (p. 1129, 1130) : souhait de M. Michel Dreyfus-Schmidt d'être le dernier orateur - Renonce pour l'instant à la parole.

- **Déclaration de M. le Secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication** - (28 mai 1984) (p. 1156) : se félicite des propos de M. le secrétaire d'Etat et du ton sur lequel il les a tenus - Commission spéciale n'étant ni une commission d'enquête, ni une commission de contrôle - Souhaite l'audition de la direction de Paris-Match, de FR3 Lille et de la l'AFP de Lille - Reprise des débats dans la sérénité dès demain après-midi.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)]** - Suite de la discussion - (29 mai 1984) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 1160) : sa motion n° A-200 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité à l'ensemble du projet de loi ; retiré - (p. 1161) : inconstitutionnalité de nombreux articles du texte reconnue par M. Charles Pasqua, président de la commission spéciale, et M. Jean Cluzel, rapporteur de cette commission - Craint un retour au texte d'origine par l'Assemblée nationale - Saisine du Conseil constitutionnel ne devant pas être un recours systématique contre le Gouvernement - (p. 1162) : non conformité de ce projet à la Constitution et à la Convention européenne des droits de l'homme - Non respect du principe de l'égalité devant la loi, du droit de propriété et de la liberté d'exercer l'activité de son choix - Article 13 relatif à l'équipe rédactionnelle permanente pour toute publication quotidienne, inconciliable avec la liberté d'imprimer garantie par la Constitution - Composition et rôle de la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse - (p. 1163) : mise en place d'un véritable système d'autorisation préalable - Décision du Conseil constitutionnel du 16 juillet 1971, sur la liberté d'association, précisant que la création d'associations ne pouvait être soumise à l'autorisation préalable de l'autorité administrative ou judiciaire - Jurisprudence du Conseil constitutionnel valable également en matière de presse - Inégalité devant la loi : avantages postaux et fiscaux différents selon les journaux - Pouvoirs excessifs de la commission pour la transparence et

le pluralisme : communication de certains documents ; visites d'entreprises - Selon la décision du Conseil constitutionnel du 30 décembre 1983, nécessaire détermination de l'objet des perquisitions à domicile - Nombreuses dispositions du texte contraires à l'article 10 de la Déclaration européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, relatif à la liberté d'expression et de communication - (p. 1164) : intervention du président Foyer, à l'Assemblée nationale, sur la liberté d'expression : liberté d'opinion, liberté d'imprimer ou d'éditer un journal - Restrictions mises à l'exercice du droit de libre communication limitativement énumérées dans l'article 10 de la Déclaration européenne des droits de l'homme : absence de référence au pluralisme ou à la transparence - Hommage rendu au Président Poher pour la ratification de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, lors de son passage à l'Elysée en 1974, et au Président Mitterrand pour la possibilité offerte à tout citoyen français de saisir la Cour européenne des droits de l'homme - Depuis 1981, nombreux texte déclarés inconstitutionnels - Art. 3 (p. 1178) : son amendement n° I-108 : interdiction du prête-nom ; adopté - (p. 1179) : en réponse à M. Michel Dreyfus-Schmidt, rappelle l'absence de définition de la notion de contrôle dans le droit français - Art. 4 (p. 1181, 1182) : sur l'amendement n° I-97 de M. Jean Cluzel, rapporteur, (forme nominative des actions), son sous-amendement n° I-109 : agrément du conseil d'administration ou de surveillance pour les seules cessions d'actions à des tiers ; délai d'un mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi pour modifier la forme des actions ; adopté - Art. 5 (p. 1183) : son amendement n° I-110 : consultation du compte des valeurs nominatives ; adopté après modification par le sous-amendement n° I-133 de Mme Brigitte Gros (consultation du compte des valeurs nominatives par les journalistes salariés de l'entreprise et les délégués du personnel) - Art. 7 (p. 1186) : sur l'amendement n° I-100 de M. Jean Cluzel, rapporteur (liste des informations communiquées par les entreprises de presse aux lecteurs ; reprise des dispositions des articles 1^{er} et 5 de l'ordonnance du 26 août 1944), son sous-amendement rédactionnel n° I-111 ; adopté.

Suite de la discussion - (30 mai 1984) - Après l'art. 9 (p. 1200) : sur l'amendement n° I-105 de M. Jean Cluzel, rapporteur (qualité de directeur de la publication pour le responsable réel du titre), son sous-amendement n° I-115 : extension de la responsabilité pécuniaire du directeur de la publication aux administrateurs et aux gérants des autres sociétés ; adopté - (p. 1203) : sur l'amendement n° I-106 de M. Jean Cluzel, rapporteur (modalités de délégation de fonctions du directeur de publication à un directeur délégué), son sous-amendement n° I-116 : approbation de la délégation par le directeur ; adopté - Titre II (p. 1206) : inconstitutionnalité des articles 10 à 14 de ce projet de loi - Art. 10 (p. 1211) : se déclare favorable à l'amendement n° II-75 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article relatif aux seuils de diffusion des quotidiens nationaux, aux critères de choix de ces niveaux et à la définition des quotidiens nationaux) - Art. 12 (p. 1213) : se déclare favorable à l'amendement n° II-77 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article relatif à la notion de seuil de diffusion pour les quotidiens régionaux, départementaux et locaux d'information politique et générale ; période d'appréciation de ces plafonds) - Art. 13 (p. 1218) : se déclare favorable à l'amendement n° II-78 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'obligation pour toute publication quotidienne de comporter sa propre équipe rédactionnelle permanente composée de journalistes professionnels) - Art. 14 (p. 1219) : se déclare favorable à l'amendement n° II-79 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article pour coordination) - Après l'art. 24 (p. 1223) : Déclaration des droits de l'homme - Détention provisoire d'un journaliste inculpé de recel de documents et pouvoirs du juge d'instruction - (p. 1224) : audition des directeurs des organes de presse après l'affaire Paris-Match et la saisie de documents à FR3 Lille.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion - (6 juin 1984) - Après l'art. 60 (p. 1355) : son amendement n° 400 : droits du créancier sur les cautions solidaires et les coobligés de son débiteur ; adopté - Art. 62 (suite) (p. 1363) : son amendement n° 401 : référence à l'article 95 relatif à la cession totale des biens grevés d'une sûreté ; retiré au profit de l'amendement n° 416 de M. Robert Badinter, ministre (modification des références prévues dans cet article relatif au contenu du plan de redressement).

- **Question au Gouvernement : protection des membres du Conseil d'Etat** - (7 juin 1984) (p. 1374) : déclaration de M. Georges Marchais après l'annulation par le Conseil d'Etat des élections de Houilles et de Thionville - Motion votée le 20 avril 1984 par les membres et anciens membres du Conseil d'Etat - Indépendance et protection des membres du Conseil d'Etat - Lettre du 3 mai 1984 de M. Robert Badinter, garde des sceaux - Transmission par la voie hiérarchique d'une demande de protection de deux membres du Conseil d'Etat - (p. 1375) : confirmation des déclarations générales de M. Robert Badinter et absence de poursuites.

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique** [n° 300 (83-84)] - (20 juin 1984) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 1651) : amendements de la commission des lois sur le projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises : assouplissement des règles relatives au droit de licenciement ; franchissement des seuils ; compensation des pertes par les bénéfices antérieurs, « carry back » ; fiscalité réduite applicable à la transmission des entreprises - Absence de prise en compte de ces propositions dans le texte en examen - Droit de l'épargne - Droit des sociétés - Nombreux amendements d'ordre rédactionnel - Favorable à une déduction des intérêts des emprunts contractés pour souscrire au capital d'une société nouvelle exerçant une activité libérale - (p. 1652) : extension de cette mesure aux filiales à plus de 50 % - Fonds communs de placement à risques - Régime du compte épargne en actions - Création des fonds salariaux - Difficultés financières de l'association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés, AGS - Opposé à l'obligation d'un commissaire aux comptes pour les fonds communs de placement à risques - Dispositions fiscales en faveur de la reprise d'une société par ses salariés - Proposition de loi relative aux stock-options adoptée par le Sénat en 1972 - Article 12 du présent texte reprenant les options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés - (p. 1653) : définition difficile de la notion d'entreprise en difficulté - Création d'une société holding intermédiaire lors de la reprise d'une entreprise en difficulté - Souhaite l'application de ce texte aux entreprises artisanales et libérales - Commission des lois favorable à toute mesure permettant aux entreprises de faire face aux difficultés économiques actuelles - Art. 2 (p. 1662) : son amendement n° 44 : déduction des intérêts souscrits pouvant s'appliquer aux sociétés exerçant une activité libérale ; adopté - (p. 1663) : son amendement n° 45 : bénéfice de l'avantage fiscal accordé aux entreprises créées à partir de sociétés préexistantes ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 1664) : son amendement n° 46 : actions souscrites devant obligatoirement revêtir la forme nominative ; adopté - (p. 1665) : son amendement n° 48 : suppression de la fixation par décret des obligations des emprunteurs et des intermédiaires agréés ; adopté - Art. 6 (p. 1668) : son amendement n° 50 : harmonisation de la durée du blocage des parts du fonds commun de placement à risques avec les dispositions de la loi du 3 janvier 1983 ; retiré - (p. 1669) : son amendement n° 52 : fonds communs de placement à risques devant être constitués de façon constante par 40 % au moins de titre émis dans les conditions prévues au présent article ; adopté - (p. 1670) : son amendement n° 55 : bénéfice des nouvelles mesures fiscales proposées accordé lors de la constitution de capital de sociétés nouvelles ; adopté - (p. 1671) : accepte l'amendement n° 17 de M. Henri Duffaut (bénéfice des avantages fiscaux refusé à certains détenteurs de fonds communs de placement à risques) - Se déclare favorable à

l'amendement n° 1 de M. Maurice Blin, rapporteur général (bénéfice des avantages fiscaux liés à certains fonds communs de placement à risques, accordé aux contribuables soumis à l'impôt sur les grandes fortunes) - (p. 1672) : son amendement n° 57 : régime du « compte d'épargne en actions » applicable jusqu'au 31 décembre 1988 ; retiré - Après l'art. 6 (p. 1673) : se déclare favorable à l'amendement n° 31 de M. Jean Arthuis (incorporation au capital des intérêts des comptes courants d'associés acceptée par l'assemblée générale extraordinaire des associés ou des actionnaires, dans les douze mois suivant leur dépôt) - Art. 7 : son amendement n° 59 : suppression de la garantie des fonds salariaux par l'association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés, AGS ; adopté - (p. 1675) : son amendement n° 60 : modification des références faites à la loi du 13 juillet 1979 ; réservé puis adopté (p. 1682) - (p. 1676) : ses amendements n° 61 : bons négociables soumis au régime des bons de caisse ; et n° 62 : obligation d'un commissaire aux comptes limitée aux fonds communs de placement utilisés pour la gestion des sommes recueillies par les fonds salariaux ; adoptés - Art. 8 (p. 1684) : son amendement n° 63 : 1° substitution de la notion de membre du personnel salarié à celle de membre du personnel ; 2° sous certaines conditions, possibilité pour les mandataires sociaux de participer à la nouvelle société ; substitution de la notion de continuation de l'entreprise à celle de continuité de la direction ; retiré - (p. 1685) : son amendement n° 65 : nouvelle société devant détenir plus de 50 % des droits de vote de la société rachetée, et non du capital ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 36 de M. René Monory (application du crédit d'impôts à toute participation assurant le contrôle de la société rachetée) - (p. 1687) : son amendement n° 66 : suppression de l'alinéa qui prévoit que, lors de la fusion de la société rachetée et de la société créée, les salariés doivent détenir 50 % des droits de vote de la société résultant de la fusion ; retiré - Après l'art. 8 (p. 1688) : demande à M. Jacques Delors si un texte relatif aux sociétés coopératives ouvrières de production, SCOP, est en préparation - (p. 1689) : s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Jacques Delors, ministre (possibilité pour les salariés de reprendre leur entreprise sous la forme d'une société coopérative ouvrière de production, SCOP) - Art. 12 (p. 1692) : son amendement n° 72 : modification pour coordination de l'article 208-1 de la loi du 24 juillet 1966, afin de ramener de cinq ans à trois ans la durée de l'indisponibilité des actions permettant de bénéficier des avantages fiscaux ; adopté - Son amendement n° 73 : impossibilité de convertir une option moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ; adopté - (p. 1693) : son amendement n° 74 : élargissement du bénéfice de l'option à tous les salariés des sociétés faisant partie du même groupe que la société émettrice ; adopté - Sur l'amendement n° 38 de M. René Monory (élargissement aux groupements d'intérêt économique, GIE, des dispositions relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés), précise qu'il est interdit à tout GIE d'émettre des titres négociables - (p. 1694) : son amendement n° 75 : pouvoir discrétionnaire laissé à l'assemblée générale extraordinaire pour décider de l'interdiction de consentir des options aux salariés possédant une certaine part du capital ; adopté - (p. 1695) : son amendement n° 76 : remplacement de la notion de continuité de la direction par celle de continuation de l'entreprise, de la notion de création par celle d'immatriculation et de la notion de majorité du capital par celle de majorité des droits de vote ; adopté - Sur l'amendement n° 94 de M. Jacques Delors, ministre (possibilité pour un salarié qui devient mandataire social de bénéficier pendant cinq ans des stock-options), son sous-amendement n° 99 : suppression de la période de cinq ans proposée ; adopté - (p. 1697) : son amendement n° 78 : extension à la participation des employeurs à l'effort de construction des dispositions prévoyant que l'avantage acquis aux salariés n'est pas pris en considération pour l'application de la législation du travail et de la sécurité sociale ; adopté - Art. 13 (p. 1699) : ses amendements n° 79 : dispositions de cet article applica-

bles à compter du 1^{er} janvier 1984 ; adopté ; et n° 80 : application du dispositif prévu à tous les cas de reprise d'une entreprise en difficulté ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 1700) : ses amendements n° 81 : application de cet article aux entreprises exerçant une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; et n° 82 : suppression de la précision de forme relative à l'accroissement de la participation d'une société dans le capital d'une autre société créée ou rachetée ; adopté - Assemblée générale extraordinaire seule compétente pour décider d'une augmentation de capital - (p. 1701) : son amendement n° 85 : appréciation lors de la demande d'agrément de la condition de détention d'une fraction du capital de l'entreprise en difficulté ; adopté.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française** [n° 313 (83-84)] - (27 juin 1984) - Art. 10 (p. 1912) : incompatibilités électorales du ressort de la loi organique - (p. 1913) : origine des incompatibilités énoncées en 1958 - incompatibilité avec le mandat européen ; expression du suffrage universel aux dernières élections et non-rétroactivité des lois.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n°45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail** [n° 336 (83-84)] - (28 juin 1984) - Discussion générale (p. 1932) : création de la carte de résident : titre unique de travail et de séjour - Autorisation d'exercer une profession non salariée - Décret de 1938 relatif aux cartes de commerçants, d'industriels et d'artisans étrangers - Décret de 1954 relatif aux exploitants agricoles - S'interroge sur l'opposabilité de ces décrets aux titulaires de la carte de résident et de la carte de séjour temporaire - **Section II : Art. 14 de l'ordonnance du 2 novembre 1945** (p. 1936) : son amendement n° 24 : 1^o délivrance de la carte de résident après résultat d'une enquête administrative et d'un examen médical ; 2^o conditions personnelles ou économiques requises pour l'établissement durable en France ; adopté - (p. 1939) : ses amendements n° 25 : délivrance de la carte de résident refusée aux étrangers condamnés à certaines peines d'emprisonnement ; et n° 26 : carte de résident délivrée aux étrangers en situation régulière quant à leurs obligations fiscales ; adoptés - **Art. 17 de l'ordonnance du 2 novembre 1945** (p. 1942) : sur l'amendement n° 17 de M. Jean Arthuis, rapporteur (sous réserve des nécessités de l'ordre public, délivrance de plein droit de la carte de résident aux étrangers résidant habituellement en France, soit depuis l'âge de dix ans, soit depuis plus de quinze ans ; calcul du délai de résidence ne tenant pas compte du temps d'exécution des peines), son sous-amendement n° 27 : autorisation nécessaire pour tout étranger désireux d'exercer une profession agricole, commerciale, artisanale ou industrielle ; réservé puis retiré (p. 1944).

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 431 (83-84)] - (29 juin 1984) - Discussion générale (p. 1993) : satisfaction de l'accord en commission mixte paritaire (CMP) - Dispositions fiscales relatives aux fonds communs de placement à risques - Sociétés coopératives ouvrières de production ; loi du 19 juillet 1978 ; délai de réduction de la participation au capital des anciens associés.

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 239, 83-84) de M. Pierre-Christian Taittinger et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les articles 39, 44, 49, 74, 76 et 79 du règlement du Sénat** [n° 377 (83-84)] - (30 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2046) : modification du règlement du Sénat issue de deux initiatives : prise en compte des mesures d'actualisation du règlement approuvées par le bureau du Sénat le 13 mai 1981 ; proposition de résolution présentée par les vice-présidents du Sénat - Possibilité de débat ou de réponse à la suite de la lecture d'une déclaration du Gouvernement

- Droit de procéder à la discussion commune de certains amendements et de demander la discussion en priorité ou la réserve d'amendements - Extension de la compétence de la délégation du bureau désignée pour examiner la recevabilité des propositions de loi ou de résolution à la recevabilité des questions écrites ou orales - **Art. 4** (p. 2047) : lorsque la lecture d'une déclaration est annoncée par le Gouvernement, souhaite la réunion de la conférence des présidents pour décider d'un éventuel débat et de la durée des interventions des présidents des commissions permanentes intéressées - **Art. 22** (p. 2048) : problèmes posés au président de séance par l'alinéa 3 de l'article 82 du règlement du Sénat relatif aux réponses aux questions orales avec débat - Nécessité de déterminer clairement les intervenants prioritaires - (p. 2049) : réduction des temps de parole - **Art. 25** : désignation à la représentation proportionnelle à un organisme extraparlamentaire.

- **Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés** [n° 461 (83-84)] - (5 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2080) : article 89 et article 11 de la Constitution - (p. 2101, 2102) : mise en cause des propos de M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, devant le Sénat le 30 juin 1984 - Surcharge de l'ordre du jour prioritaire du Sénat ; simultanéité des réunions de commissions et des séances publiques - Mépris du travail du Sénat - (p. 2103) : argument de la simplification du débat sur l'enseignement privé par un recours au référendum, mais absence de débats à l'Assemblée nationale par le recours à l'article 49, alinéa 3 de la Constitution - Propos de M. Roland Dumas sur l'anticonstitutionnalité de la motion sénatoriale sur le référendum - Articles 3 et 11 de la Constitution - (p. 2104) : articles 67, 68 et 69 du règlement du Sénat - Conformité à l'article 11 de la Constitution ; notion d'organisation des pouvoirs publics ; thèse étayée par le traité Cadart « Institutions politiques et droit constitutionnel » et par le traité de François Luchaire - (p. 2105) : Conseil Constitutionnel - Attitude du Sénat lors du référendum de 1969 - (p. 2106) : règlement du Sénat - Pétition contre la loi Debré de 1959 évoquée par M. Franck Sérusclat - Recours du Gouvernement devant l'Assemblée nationale à l'article 49, alinéa 3 de la Constitution ; inutilité des amendements du Sénat ; dévoiement de la procédure parlementaire - Défaite de la majorité parlementaire à toutes les élections survenues depuis janvier 1982 - Manifestation du 24 juin 1984 - (p. 2107) : recours au référendum, manière démocratique d'en finir avec la guerre scolaire.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - (7 août 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2286) : surpris de l'absence du Premier ministre au banc du Gouvernement - Initiative de la révision constitutionnelle appartenant concurremment au Président de la République, sur proposition du Premier ministre, et aux membres du Parlement - Présence de M. Pierre Messmer, au banc du Gouvernement, lors de l'avant-dernier débat de révision constitutionnelle demandé par M. Georges Pompidou - (p. 2287) : campagne de dénigrement systématique du Sénat orchestrée par MM. Roland Dumas, porte-parole du Gouvernement, Marcel Debarge, et Raymond Forni, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale - A l'appui de cette thèse, cite de récentes déclarations de M. Roland Dumas, parues dans « Le Monde » et « Le Quotidien de Paris », de M. Marcel Debarge sur Radio Monte-Carlo et de M. Raymond Forni sur France Inter - Démarche de M. Alain Poher auprès du Président de la République - Election des sénateurs au suffrage universel indirect - (p. 2288) : pouvoir de l'Assemblée nationale de se prononcer en dernier ressort dans tous les domaines législatifs, y compris celui de la révision constitutionnelle,

souhaité par M. Raymond Forni - Récent conseil réunissant à l'Hôtel Matignon MM. Fabius, Badinter, Debarge et Forni - Campagne d'intoxication de l'opinion - Confusion, dans l'opinion, entre le référendum demandé par les sénateurs sur le projet de loi Savary et le référendum sur une révision de la Constitution, proposé par le Gouvernement - Récent sondage de l'IPSOS publié dans le journal « Le Matin de Paris » - (p. 2289) : scandalisé par la nature des questions de ce sondage - Campagne d'affichage organisée par l'association pour le référendum des libertés publiques - S'interroge sur le financement de cette association et sa stratégie, pour disposer subitement, dans la France entière, des réseaux des grands afficheurs commerciaux - Demande au Gouvernement de dire la vérité aux Français sur le fonctionnement du régime bicaméral ; droit du Sénat de refuser un projet de révision de la Constitution s'il le juge non conforme à l'intérêt du pays - (p. 2290) : rareté des débats parlementaires pendant le mois d'août - Communication du Gouvernement Guy Mollet, lue au Sénat le 3 août 1956, relative à la nationalisation par le gouvernement égyptien des installations du canal de Suez - Débat actuel résultant de l'enchaînement d'événements politiques : déroulement du débat sur la loi Savary à l'Assemblée nationale ; résultat des élections européennes ; manifestation à Paris des défenseurs de l'enseignement privé ; dépôt d'une motion d'origine sénatoriale proposant au Président de la République de soumettre le projet de loi Savary au référendum - Rappelle à M. le garde des sceaux les nombreuses décisions du Conseil constitutionnel rendues depuis mai 1981 - (p. 2291) : retrait de la loi Savary - Rejet par l'Assemblée nationale de la motion sénatoriale visant à proposer au Président de la République de soumettre la loi Savary au référendum - Projet de référendum portant sur la révision de l'article 11 de la Constitution - Confusion dans l'opinion des deux référendums précités - (p. 2292) : augmentation des pouvoirs du Président de la République - Garanties parlementaires constitutionnelles demandées par le président du Sénat au Président de la République - Projet de révision constitutionnelle très succinct par rapport au programme socialiste de 1981 et au programme commun de gouvernement adopté en 1978 - Durée du mandat présidentiel ramenée à cinq ans - Limitation du recours au vote bloqué - (p. 2293) : référendum sur des projets de loi portant organisation des pouvoirs publics - Nombreuses décisions du Conseil constitutionnel modifiant des projets de loi portant atteinte aux libertés publiques - Référendum sur la loi Savary, et non sur l'école, demandé par la majorité sénatoriale - Souhaite une modification profonde, par MM. Fabius et Chevènement, du projet relatif à l'enseignement - Interroge M. Robert Badinter sur le but réel de cette révision constitutionnelle - Plébiscite - Lecture d'une dépêche de l'Agence France-Presse faisant état d'un communiqué de M. Louis Perrein relatif à l'ouverture, au Sénat, du débat relatif à la révision constitutionnelle - (p. 2294) : signataire, en 1974, d'une proposition de loi tendant à modifier certains articles de la Constitution, et notamment à diminuer le champ d'application de l'article 11 - Demande au Gouvernement de s'intéresser plutôt aux problèmes économiques et sociaux des Français - Retrait de la loi Savary - Modernisation et rassemblement, nouveaux objectifs définis par le Premier ministre - Demande au Sénat de rejeter le projet en examen - (p. 2295) : depuis 1981, accroissement considérable du nombre de lois déclarées en partie ou en tout non conformes à la Constitution - Demande des excuses à M. Louis Perrein pour son communiqué à l'Agence France-Presse - Financement, par les participants eux-mêmes, de leur voyage lors de la manifestation du 24 juin - (p. 2302) : en réponse à M. Charles Lederman, rappelle le succès de l'opposition aux élections cantonales de 1982, municipales de 1983 et européennes de 1984 - (p. 2325) : inconstitutionnalité d'un référendum portant sur l'abrogation de la peine de mort - Favorable au vote d'une question préalable lorsque le Sénat est saisi en premier d'un texte - (p. 2326) : campagne d'affichage organisée par l'association pour le référendum des libertés publiques - Financement de cette campagne.

Suite de la discussion - (8 août 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2348) : accusation portée contre le Général de Gaulle, Président de la République, en 1962 au Congrès du parti radical à Vichy - Question préalable (p. 2363, 2364) : sa motion n°1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée - Inutilité de la révision de l'article 11 ; annonce du dépôt d'un nouveau projet de loi scolaire selon les procédures habituelles - (p. 2365) : bloc de constitutionnalité garant des libertés publiques ; dangers de l'élargissement des pouvoirs du Président de la République - (p. 2366) : article 44 du règlement du Sénat - Retrait du projet de loi Savary - (p. 2367) : constitutionnalité au titre de l'article 11, de la proposition de référendum du Sénat - Traité de M. Cadart : « Institutions politiques et droit constitutionnel » ; traité Luhaire et Conac : « La Constitution de la République française, analyse et commentaires » - Encart figurant dans le journal Le Monde sur l'association pour le référendum sur les libertés publiques et sur l'association La mémoire courte - (p. 2368) : interprétation de l'article 11 ; distinction entre pouvoirs publics et services publics ; dispositions de la loi Savary affectant la répartition des compétences entre différents pouvoirs publics - Avis du Conseil constitutionnel rendu le 23 avril 1961 sur l'application de l'article 16 par le Président de la République - (p. 2369) : inutilité et improvisation du projet de loi de révision de la Constitution - Décalage avec les problèmes actuels des Français.

- **Fait personnel** - (8 août 1984) (p. 2380) : propos de M. André Méric et hommage à ce dernier.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques - Deuxième lecture** [n° 506 (83-84)] - (5 septembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2478) : transmission tardive au Sénat du texte adopté par l'Assemblée nationale - (p. 2479) : articles de presse et déclarations à l'Assemblée nationale hostiles au Sénat - (p. 2480) : respect par le Sénat de son rôle constitutionnel - Examen au fond du texte du projet de loi malgré l'adoption de la question préalable - Refus de l'extension des pouvoirs du Président de la République - Retrait de la loi Savary grâce à l'action du Sénat - (p. 2481) : rôle du Sénat en matière de révision constitutionnelle - Absence de modification du texte à l'Assemblée nationale - Propos de M. Raymond Forni, président de la commission des lois à l'Assemblée nationale - (p. 2482) : contrairement à ces propos, absence de dépôt d'amendements à l'Assemblée nationale - Retrait de la loi Savary et annonce par M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'éducation nationale, de nouvelles dispositions - (p. 2483) : Tentative de rupture de l'unité de l'opposition nationale - Citation d'une déclaration de M. François Mitterrand parue dans « l'Express » le 6 septembre 1962 et dénonçant les pouvoirs excessifs du Président de la République - Article paru le 24 août 1984 dans « Le Matin de Paris » faisant allusion à une éventuelle modification du mode d'élection des sénateurs - Vote par les sénateurs d'une motion demandant un référendum sur la loi Savary - Retrait de la loi Savary - (p. 2484) : danger du projet de révision constitutionnelle pour les libertés publiques - Dépôt par la commission des lois de la motion opposant à nouveau la question préalable au texte en projet - Question préalable (p. 2489) : sa motion n°1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée - Mise au point de la commission des sondages sur le sondage IPSOS sur un éventuel référendum ; action en référé introduite par des sénateurs de l'opposition visant à obtenir la diffusion de cette mise au point dans les mêmes conditions que la publicité faite aux sondages ; préparation d'une proposition de loi destinée à compléter la loi de 1977 - Association pour le référendum sur les libertés publiques - (p. 2490) : financement de cette association ; demande de commission d'enquête parlementaire - Sondage réalisé par l'institut BVA et publié par « La Dépêche du Midi » - (p. 2491) : demande l'adoption de cette motion.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de**

presse - *Nouvelle lecture* [n° 510 (83-84)] - (11 septembre 1984) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 2506) : en réponse à M. André Méric, précise que la distribution tardive de la motion est imputable au délai de transmission du texte au Sénat par le Gouvernement.

- **Projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques** [n° 25 (84-85)] - (30 octobre 1984) - Art. 1 (p. 2900) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (extension du champ d'application du projet à toutes les sociétés commerciales ; publication d'un rapport sur la gestion du groupe consolidé, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis du conseil national de la comptabilité ; définition précise des types de contrôle et d'influence, contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable) - Art. 2 (p. 2904) : comptes intermédiaires des sociétés françaises contrôlés par un commissaire aux comptes - Comptes intermédiaires des sociétés étrangères contrôlés par un professionnel chargé du contrôle des comptes - Art. 7 (p. 2908) : se déclare opposé à l'amendement n° 26 de M. Jean Arthuis, rapporteur (certification, par les commissaires aux comptes, des comptes consolidés délivrée en s'appuyant notamment sur les travaux des professionnels chargés de l'examen des comptes des sociétés entrant dans la consolidation) - Préfère la rédaction retenue par l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises - Deuxième lecture** [n° 27 (84-85)] - (6 novembre 1984) - Art. 60 bis (p. 2969) : son amendement n° 64 : rétablissement de cet article relatif aux droits des créanciers bénéficiaires d'une caution ; retiré - Rappelle les travaux parlementaires antérieurs relatifs à cet article 60 bis.

- **Rappel au règlement** - (6 novembre 1984) (p. 2957, 2958) : demande une suspension de séance en mémoire des Français et des soldats français morts en Algérie.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - **Avant Art. 34** (p. 3404) : intervient contre l'amendement n° I-149 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat - Article 34 de la Constitution ; fixation par le Parlement de l'assiette et du taux de l'impôt ; usage fréquent de l'article 40 - **Recevabilité des amendements gagés** - Déséquilibre de l'article d'équilibre de la loi de finances en raison des votes précédemment émis par le Sénat ; possibilité de modification au cours d'une seconde lecture - (p. 3405) : rôle de l'article d'équilibre ; possibilité de modification ultérieure.

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) - **Examen des crédits** - Art. 88 (p. 3482) : sa motion n° II-42, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité à l'article 88 du projet de loi de finances pour 1985 ; retirée - (p. 3483) : satisfait du régime actuel de financement de l'enseignement privé : attribution des crédits en fonction des besoins scolaires reconnus - Opposé à l'article 88 interdisant la conclusion de contrats d'association si les crédits correspondants ne sont pas inscrits dans la loi de finances - Risque de surcharge des effectifs dans le privé : mesures visant à dissuader les parents de laisser leurs enfants à l'école privée - Caractère constitutionnel de la loi de finances et insertion dans cette loi des seules dispositions permises par la loi organique - Article 88 en examen ne correspondant à aucune disposition énoncée dans la loi organique - (p. 3484) : mesures prévues à l'article 88 nécessitant au préalable une modification de la loi organique relative aux lois de finances - Sur la demande de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, retire sa motion mais votera contre les amendements de la commission - (p. 3486) : nombreux textes déclarés inconstitutionnels depuis 1981 - Prépare un

recours devant le Conseil constitutionnel en vertu des articles 31 et 1^{er} de l'ordonnance portant loi organique sur le vote des lois de finances.

- **Motion d'ordre** - (25 novembre 1984) (p. 3567) : souhaite que l'examen du budget des PTT soit poursuivi jusqu'à son terme.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Postes et télécommunications - (25 novembre 1984) (p. 3584) : équipement téléphonique : exemple du département de Seine-et-Marne ; création du budget annexe des PTT - (p. 3585) : évolution du budget des PTT depuis 1970 ; rappelle qu'il a demandé depuis plusieurs années que les télécommunications cessent de supporter le déficit des postes et que l'Etat reprenne à sa charge les charges indues qu'il fait peser sur les PTT - Evolution de la dette des PTT - Rémunération par le Trésor des fonds des chèques postaux - Augmentation des tarifs téléphoniques - Affectation des sommes ainsi dégagées à des dépenses inconstitutionnelles - (p. 3586) : annulation de dix-huit projets de loi par le Conseil constitutionnel depuis 1981 - Inconstitutionnalité du budget proposé : affectation de recettes du budget annexe à des dépenses du budget général ; (p. 3587) : annonce son intention de déposer un recours devant le Conseil constitutionnel - Art. 43 (p. 3597, 3598) : dénaturation de la notion de budget annexe, méconnaissance des droits du Parlement.

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly** fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 89, 84-85) de M. Philippe de Bourgoing et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie [n° 89 (84-85)] - (27 novembre 1984) - **Discussion générale** (p. 3731) : création proposée d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie et dépendances - Donne lecture d'une dépêche de presse concernant les déclarations de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM devant le groupe socialiste à l'Assemblée nationale - Pensée du Gouvernement formulée par le secrétaire d'Etat et nécessité de désigner sur le champ une commission de contrôle - (p. 3733) : commission estimant qu'en cas de constitution d'une commission de contrôle il y aurait le plus grand intérêt à ce qu'elle puisse être mise en place d'urgence - Rappelle que la demande de discussion immédiate était signée des quatre présidents des groupes constituant la majorité - Droit du Sénat à l'information - (p. 3734) : présentation d'un rapport verbal prévu au septième alinéa de l'article 30 - Définition des services à contrôler - Déclaration solennelle faite à Nainville-les-Roches le 12 juillet 1983, date du début des travaux d'élaboration du projet de loi soumis au Parlement et portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances - Constatation que l'autorité de l'Etat et la sécurité publique sont gravement compromises sur cette partie du territoire national - Souhaite que cette commission comprenne 21 membres, nombre maximal permis par le règlement et qu'elle se réunisse dès aujourd'hui afin de désigner en son sein la délégation qu'elle enverra en Nouvelle-Calédonie - (p. 3737) : s'élève contre les propos de Mme Rolande Perlican signalant que la décision de la commission des lois constituait un scandale - Débat intervenant tardivement en raison du souci de respecter le règlement du Sénat - Absence de « coup politique » - Droit et devoir du Sénat de vouloir contrôler l'action de l'ensemble des services publics dans cette affaire - Témoignage de solidarité du Sénat adressé aux compatriotes de Nouvelle-Calédonie.

- **Fait personnel** - (3 décembre 1984) (p. 3973) : présidence de séance objective et réglementaire le 25 juin 1984 ; protection sociale des Français de l'étranger.

– **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Défense et service des essences - (4 décembre 1984) (p. 4021) : rappelle son approbation de la loi de programmation militaire - Interrogation sur la possibilité pour ce budget de permettre de respecter cette loi - Situation de la force océanique stratégique, FOST - 7ème sous-marin nucléaire lanceur d'engins remplaçant le Redoutable - Entrée en service de L'Inflexible et doublement de la puissance de riposte de la force océanique stratégique - Ensemble de la modernisation de la force océanique stratégique reporté au moins à 1993 - Importance déterminante de l'armée aérienne - (p. 4022) : armée aérienne devant être une des premières priorités de la défense - Budget préservant l'essentiel en fait de commandes majeures - Ressources de la section Air planifiées dans la loi de programmation à un niveau bas, le rattrapage devant être réalisé en 1986, 1987 et 1988 - Section Air supportant plus de 5,7 % de l'écart constaté pour l'ensemble des crédits de défense avec la loi de programmation - Diminution rapide des effectifs de la section Air - Fermeture d'un certain nombre de bases - Absence d'augmentation du montant des crédits d'entretien programmé du matériel - Gravité du problème des carburants opérationnels - (p. 4023) : réduction des capacités d'investissement de la section Air - Non respect de la loi de programmation en ce qui concerne les commandes d'avions de combat - Budget inquiétant et fondé sur un cours du dollar à 7 francs environ pour les carburants - Se déclare favorable à l'adoption de ce budget pour respecter une tradition familiale de ne jamais refuser les crédits militaires - Dénonce l'absence de sincérité et de réalisme de ce budget et l'insuffisance des crédits.

Environnement - (7 décembre 1984) - **Examen des crédits - Etat B** - (p. 4213) : rappel de sa présidence de la commission de contrôle instituée par le Sénat le 20 décembre 1983 sur les problèmes des déchets industriels toxiques - Rappel de la disparition des fûts de dioxine produits par Hoffman La Roche à Seveso et transportés en France - (p. 4214) : travaux de la commission ; constatation de l'inefficacité de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux en l'absence de décrets d'application - Anarchie du transport ; décharges non contrôlées ; exemple de la décharge de Roumazières en Charente - Contrôle des installations classées par le corps des mines - Demande la nomenclature obligatoire des déchets, la réglementation du conditionnement et le contrôle du flux transfrontières - Nécessité de réglementation des conditions d'exercice de l'activité du transporteur - Absence d'industrie française de traitement des déchets toxiques - (p. 4215) : demande un agrément pour les centres de regroupement et de prétraitement - Dépôt d'un projet de loi faisant suite à la directive européenne concernant la surveillance des transferts transfrontaliers des déchets toxiques et dangereux - Dépôt d'une question orale avec débat par M. Bernard Legrand.

– **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion** - (10 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4315) : intervention du commissaire de la République ; caractère arbitral de cette intervention en cas de litige entre collectivités territoriales et absence de caractère arbitral de cette mission en cas de litige entre l'académie et l'établissement ou la collectivité territoriale - (p. 4320) : inconstitutionnalité de l'article 88 du projet de loi - Crédits limitatifs - Montant des crédits - Nouvelles règles pour la confection des lois de finances - Caractère définitif des crédits inscrits dans la loi de finances - Absence de signature de contrats d'association ou de contrats simples engageant financièrement au-delà de ces crédits - Caractère inconstitutionnel de l'article 15 du présent projet - Décision du Conseil constitutionnel du 23 novembre 1977 ; sauve-

garde du caractère propre d'un établissement lié à l'Etat par contrat, et mise en oeuvre du principe de la liberté de l'enseignement - Conséquences de l'abrogation par l'article 15 de certaines dispositions de la loi Guerneur du 25 novembre 1977 - Décision du Conseil constitutionnel du 20 janvier 1984 ; abrogation par une loi de dispositions donnant des garanties conformes aux exigences constitutionnelles, avec substitution de garanties équivalentes - (p. 4321) : article 15 et remise en cause de la liberté de l'enseignement ; absence de signature de contrat de par le simple refus de la commune siège - **Après l'art. 2 bis** (p. 4324) : sur l'amendement n° 84 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (adoption des schémas prévisionnels et accord préalable du département ; modalités de définition de la liste annuelle de créations ou d'extensions d'établissements ; modalités de détermination de l'implantation et des aménagements des établissements d'enseignement supérieur ; compétences de la région pour les établissements transférés), se déclare favorable au sous-amendement n° 136 de M. Paul Girod (procédure de consultation du conseil régional avant l'établissement du schéma prévisionnel) - **Art. 2 bis** (p. 4326) : se déclare favorable à l'amendement n° 152 de M. Adrien Gouteyron (information du conseil général par le représentant de l'Etat dans le département, en vue de chaque rentrée scolaire, de la répartition et de l'implantation des postes d'instituteurs disponibles).

Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - **Art. 15** (p. 4396) : sa motion n° 196, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; retirée - **Projet de loi Savary** remplacé par deux textes inconstitutionnels : l'article 88 de la loi de finances relatif aux crédits limitatifs et l'article 15 du présent projet concernant l'enseignement privé - **Crédits de l'enseignement privé** inscrits dans les seules lois de finances - **Règle budgétaire de la pénultième année** - (p. 4397) : article 88 contraire aux dispositions de la loi organique sur le vote des lois de finances - **Recours** présenté par les sénateurs devant le Conseil constitutionnel sur cet article - **Liberté de l'enseignement** : liberté publique - **Recours** introduit en 1977 devant le Conseil constitutionnel par des sénateurs socialistes contre la loi Guerneur - **Liberté de l'enseignement** reconnue comme un des principes fondamentaux des lois de la République - **Remise en cause** par l'article 15 du caractère propre de l'enseignement privé - **Enseignement dispensé** dans les établissements privés soumis aux règles de l'enseignement public - **Pouvoir de nomination des enseignants** retiré aux chefs d'établissements - (p. 4398) : pour les contrats d'association, cosignature de l'Etat, de la commune siège et de l'établissement d'enseignement privé concerné - Sa récente visite au ministre de l'intérieur en qualité de membre de la délégation de l'association parlementaire pour la liberté de l'enseignement - **Demande au Sénat** l'adoption de cette motion - (p. 4401) : rappelle au ministre de l'éducation nationale les 19 textes déclarés en partie inconstitutionnels par le Conseil constitutionnel depuis 1981 - **Retire sa motion** afin de permettre la discussion des amendements déposés par la commission des affaires culturelles - **Art. 27-1 de la loi du 22 juillet 1983** (p. 4404, 4405) : se déclare favorable à l'amendement n° 65 de M. Paul Séramy, rapporteur (maintien des garanties apportées par la loi Guerneur ; dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association prises en charge par les collectivités compétentes) - **Nomination des maîtres** sur proposition du chef d'établissement - **Respect du caractère propre de l'établissement** - Application à l'enseignement privé des règles générales en vigueur pour l'enseignement public - **Prise en charge** par l'Etat des dépenses de fonctionnement sous forme d'un forfait - **Maintien du statut de droit privé** pour les personnels non enseignants.

Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - **Art. 15 : Art. 27-9 de la loi du 22 juillet 1983** (p. 4427) : retrait de la motion d'irrecevabilité constitutionnelle déposée contre l'ensemble de l'article 15 et attente de la nouvelle lecture de ce texte - (p. 4428) : liberté de l'enseignement et décision du Conseil constitutionnel du 23 novembre 1977 -

Modalités de conclusion des contrats d'association - Vote défavorable sur cet article du fait de l'adoption de l'amendement n° 66 de la commission des affaires culturelles relatif aux conditions de passation du contrat simple au contrat d'association.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 112 (84-85)] - (17 décembre 1984) - Art. 14 (p. 4631) :** se déclare favorable à l'amendement n° 36 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'application des comités de groupe à certains réseaux bancaires).

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales - Nouvelle lecture [n° 178 (84-85)] - (20 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4830, 4831) :** rappelle avoir déposé une motion d'irrecevabilité constitutionnelle contre l'article 15 en première lecture - Débat restreint en cas d'adoption de la motion tendant à opposer la question préalable avant la discussion des articles - Motion s'appuyant sur le caractère propre des établissements d'enseignement privé reconnu par la loi Guerneur et confirmé par la décision du Conseil constitutionnel, caractère propre remis en cause par les dispositions de l'actuel projet de loi qui supprime l'article 1^{er} de la loi Guerneur - Projet ne respectant pas le principe constitutionnel reconnu par les lois fondamentales de la République, de la liberté de l'enseignement dont l'Etat est le garant - Article 15 de ce texte et article 88 de la loi de finances sur les crédits limitatifs contraires à la Constitution et signalés par le Sénat au Gouvernement - Nombreux textes censurés par le Conseil constitutionnel en trois ans.

- **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie - (20 décembre 1984) (p. 4866) :** rappelle avoir dirigé les travaux des membres de la commission de contrôle restés à Paris, en tant que vice-président de cette commission - Regrette le départ de l'hémicycle des membres du Gouvernement - (p. 4867) : choqué par l'attitude de M. Joxe cherchant à donner mauvaise conscience aux Français - Apparition rapide du Premier ministre responsable du dossier - Absence d'information du Premier ministre alors qu'il sortait d'un entretien avec M. Edgar Pisani chez le Président de la République - Français informés par le délégué du Gouvernement une heure plus tard à la télévision - Une certaine indépendance est inévitable et la seule forme d'indépendance possible caractérisée par la reconnaissance de la souveraineté calédonienne - Respect des intérêts acquis par les populations non canaques et des intérêts de la France dans cette région du monde - Nécessité que l'indépendance s'insère dans les dispositions constitutionnelles en vigueur - Nouvelle-Calédonie revêtant une importance capitale pour le monde libre - Nickel, minéral stratégique d'une importance incalculable - Importance de la position géographique de l'île qualifiée de porte-avions naturel par Mac Arthur - Risque de perdre la Polynésie française à Nouméa ainsi que certains départements d'outre-mer - Centre d'essais du Pacifique indispensable à la France pour sa défense - Etats-Unis entretenant 100 000 hommes aux Philippines, expliquant les efforts faits par certains pour déstabiliser les pays de cette zone - Nécessité de défendre les compatriotes de souche européenne et de souche mélanésienne contre une minorité qui voudrait leur imposer sa loi - Volonté du Sénat de braquer les projecteurs sur la Nouvelle-Calédonie et de mettre en garde solennellement le Gouvernement - Constitution d'un dossier solide sur cette affaire capitale pour la France.

restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (10 juillet 1984) (p. 2133).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (12 juillet 1984) (p. 2153).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne (24 octobre 1984) (p. 2726).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la vaccination antivariolique [n° 220 (83-84)] - (2 mai 1984) - Discussion générale (p. 543) :** cas d'une jeune femme ayant dû abandonner ses études d'infirmière parce qu'elle présentait une contre-indication médicale à la vaccination antivariolique.

- **Rappel au règlement, de M. Robert Schwint - (10 mai 1984) (p. 710).**

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail. [n° 336 (83-84)] - (28 juin 1984) - Discussion générale (p. 1931) :** réforme du statut des étrangers établis en France - (p. 1932) : carte de séjour temporaire - Carte de résident : titre unique de travail et de séjour - Modification de la procédure d'expulsion - Nouvelles mesures en matière d'aide publique à la réinsertion - **Section I : Art. 12 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 (p. 1934) :** s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Jean Arthuis, rapporteur (carte de séjour temporaire pouvant être refusée pour des motifs d'ordre public) - **Section II : Art. 14 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 :** sur l'amendement n° 24 de M. Etienne Dailly, se déclare opposé au 1^o et favorable au 2^o (1^o délivrance de la carte de résident après résultat d'une enquête administrative et d'un examen médical; 2^o conditions personnelles ou économiques requises pour l'établissement durable en France) - (p. 1939) : se déclare opposé à l'amendement n° 13 de M. Jean Arthuis, rapporteur (refus de délivrance de la carte de résident pour des motifs d'ordre public) - (p. 1940) : se déclare opposé à l'amendement n° 25 de M. Etienne Dailly (délivrance de la carte de résident refusée aux étrangers condamnés à certaines peines d'emprisonnement) - Sur l'amendement n° 26 de M. Etienne Dailly (carte de résident délivrée aux étrangers en situation régulière quant à leurs obligations fiscales), s'interroge sur la délivrance par l'administration fiscale de l'attestation certifiant la situation régulière de l'étranger - **Art. 17 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 (suite) (p. 1944) :** se déclare opposé à l'amendement n° 17 de M. Jean Arthuis, rapporteur (sous réserve des nécessités de l'ordre public, délivrance de plein droit de la carte de résident aux étrangers résidant habituellement en France, soit depuis

DARRAS (Michel), sénateur du Pas-de-Calais (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

l'âge de dix ans, soit depuis plus de quinze ans ; calcul du délai de résidence ne tenant pas compte du temps d'exécution des peines) - Après l'art. 6 (p. 1949) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Henri Collard, rapporteur pour avis (énumération des diverses composantes de l'aide au retour) - Dispositions du présent amendement relevant du domaine réglementaire - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1951) : texte amendé par le Sénat visant plus à faciliter le retour volontaire des travailleurs étrangers dans leur pays d'origine qu'à simplifier la délivrance des titres de travail et de séjour - Groupe socialiste opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne [n° 285 (83-84)]** - (28 juin 1984) - Discussion générale (p. 1961, 1962) : regrette l'absence du président Méric dans ce débat, en raison des modifications répétées de l'ordre du jour du Sénat - Projet de loi marquant une avancée sociale considérable par rapport aux lois de 1964 et de 1971 interdisant l'exercice du droit de grève au personnel du contrôle aérien - Moyens nécessaires à la continuité de l'action gouvernementale et à l'exécution des missions de la défense nationale - Respect des engagements internationaux, et notamment de la convention de Chicago de 1944 relative au survol du territoire - Opposition des différentes organisations syndicales à l'obligation légale du service minimum - Recherche d'un équilibre entre les nécessités de l'ordre public et le libre exercice du droit de grève - (p. 1963) : projet de service minimum de la navigation aérienne émanant de l'administration de l'aviation civile - Extension envisagée de ce service minimum à d'autres catégories d'agents de la navigation aérienne non concernées par le présent projet - Limites exactes du service minimum demandées par le groupe socialiste - Tableau de service minimum établi dans chaque centre - Art. 1 (p. 1966) : groupe socialiste satisfait du retour au droit commun de la fonction publique pour certains personnels de la navigation aérienne - Droit de grève impliquant le dépôt d'un préavis et des retenues pour absence de service fait - Se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (levée des sanctions disciplinaires applicables en cas de grève de certains corps de la navigation aérienne sous deux conditions : respect d'un préavis et interdiction de grèves tournantes) - Art. 2 (p. 1967) : satisfait de la définition précise du service minimum donnée dans cet article - Équilibre entre les droits fondamentaux des personnels et le respect de l'intérêt général - Rappelle les conséquences dramatiques du plan « Clément Marot » instauré en 1973 - Se déclare opposé aux amendements de M. Jean Arthuis, rapporteur, n° 2 (champ d'application du service minimum) et n° 3 (service minimum permettant d'assurer la continuité des pouvoirs publics) - (p. 1968) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Jean Arthuis, rapporteur (service minimum permettant de satisfaire les besoins essentiels de la France) - (p. 1969) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Jean Arthuis, rapporteur (service minimum permettant de maintenir les liaisons destinées à éviter l'isolement de la Corse, des départements et territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte) - Après l'art. 2 (p. 1970) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Jean Arthuis, rapporteur (définition du service minimum élargi) - Art. 3 : désignation par le ministre chargé de l'aviation civile des personnels indispensables à l'exécution du service minimum - Mesures de nature à améliorer le climat social chez les personnels du contrôle aérien - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1972) : groupe socialiste opposé à l'adoption de ce texte, dénaturé par les amendements du Sénat.

- **Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'État, les communes, les départements, les**

régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] - (30 juin 1984) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 2050) : sa motion n° 1, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée - Référence au livre de M. François Goguel « Les institutions politiques françaises » : projet de loi concernant l'aide de l'État à l'enseignement privé, voté en 1959, ne pouvant être considéré comme un projet portant sur l'organisation des pouvoirs publics, et partant ne pouvant être soumis à référendum - (p. 2051) : motion présentée par M. Charles Pasqua et ses collègues n'entrant pas dans le cadre de l'article 11 de la Constitution - (5 juillet 1984) - **Discussion générale** (p. 2079) : épreuve de force engagée par la majorité sénatoriale contre le Président de la République - (p. 2080) : allocution de M. Gaston Monnerville, Président du Sénat, à la séance du 9 octobre 1962 - Articles 11 et 42 de la Constitution : notions d'organisation des pouvoirs publics ; lois simples et lois organiques - Irrecevabilité de la motion, le projet de loi en discussion ne portant pas sur l'organisation des pouvoirs publics - Rupture du Général de Gaulle avec le Sénat en 1962 ; hommage à M. Robert Boulin - Manifestations en faveur de l'enseignement privé dans les grandes villes - Danger de vouloir opposer le pays dit réel au pays légal - Citation du journal « France référendum » du 28 octobre 1962 - (p. 2082) : risque de résurgence de l'antiparlementarisme - Danger de certaines alliances ; exemple de l'arrivée d'Hitler au pouvoir - Voix de l'extrême droite aux élections européennes - Inadaptation de la procédure référendaire à un projet de loi complexe - (p. 2083) : opposition du groupe socialiste à cette motion - (p. 2104, 2105) : article 11 de la Constitution, notion d'organisation des pouvoirs publics - **Art. unique** (p. 2108) : propos de M. Maurice Schumann - Constitution - (p. 2109) : article 49, alinéa 3 de la Constitution - Vote du groupe socialiste contre la motion sur le référendum.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 342 (83-84)]** - (10 juillet 1984) - **Question préalable** (p. 2131) : analyse les améliorations apportées par le projet du Gouvernement au statut de la Nouvelle-Calédonie - Reconnaissance d'une large autonomie interne à caractère évolutif ; consécration de la spécificité de ce territoire et du rôle de la coutume - Organisation d'un référendum d'autodétermination à l'expiration d'un délai de cinq ans - (p. 2132) : mise en application des principes contenus dans la déclaration de Nainville-les-Roches - Rappel de l'évolution historique des institutions de la Nouvelle-Calédonie - Énumération des principales institutions prévues par le projet : gouvernement du territoire, assemblée territoriale, assemblée des pays - Demande, au nom du groupe socialiste au Sénat, de repousser la question préalable.

- **Projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances [n° 343 (83-84)]** - (10 juillet 1984) - **Discussion générale** (p. 2135) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à ce projet de loi qui assurera une meilleure représentation des petites formations politiques - **Art. 2** (p. 2137) : se déclare opposé, au nom du groupe socialiste, à l'amendement n° 2 de M. Marc Bécam, rapporteur (répartition du nombre des sièges de l'assemblée territoriale) - **Art. 3** (p. 2138) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Marc Bécam, rapporteur (mode de scrutin : rétablissement de la règle de la plus forte moyenne) - (p. 2140) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 5 de M. Marc Bécam, rapporteur (fixation à 5 % du seuil minimal pour la répartition des sièges à l'assemblée territoriale).

Suite de la discussion - (12 juillet 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2149) : déroulement des débats de la session extraordinaire et fixation de l'ordre du jour - Groupe socialiste opposé à l'adoption du texte amendé par le Sénat - (p. 2153) : prérogatives du comité État-territoire.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 313 (83-84)]** - **Suite de la discussion** - (12 juillet 1984) - **Art. 36** (p. 2177) : au nom du groupe

socialiste, se déclare opposé au 1^o de l'amendement n° 125 de M. Daniel Millaud (1^o président du gouvernement du territoire représentant le gouvernement de la République au sein d'organismes régionaux du Pacifique) - (p. 2178) : se déclare opposé à l'amendement n° 44 de M. Roger Romani, rapporteur (pouvoir de négociation du gouvernement du territoire dans la région du Pacifique) - Problème posé par la coexistence dans le même article de deux concepts, celui du Pacifique et celui du Pacifique Sud.

- **Conférence des présidents** - (12 juillet 1984) (p. 2174) : fixation de l'ordre du jour de la session extraordinaire - Respect de l'ordre du jour prioritaire demandé par le Gouvernement - Souhaite un ordre du jour raisonnable afin de réduire la durée de la session extraordinaire - Politique d'obstruction pouvant nécessiter l'arbitrage du Président de la République pour assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs publics.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française** [n° 313 (83-84)] - Suite de la discussion - (17 juillet 1984) - Art. 63 (p. 2204) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 63 de M. Roger Romani, rapporteur (suppression du délai d'un mois accordé à l'assemblée territoriale pour se prononcer sur un ordre du jour prioritaire fixé par le haut-commissaire de la République) - Art. 67 (p. 2205) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 64 de M. Roger Romani, rapporteur (suppression de la possibilité laissée au haut-commissaire de faire inscrire par priorité à l'ordre du jour une question sur laquelle la commission permanente doit émettre un avis).

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** - *Nouvelle lecture* [n° 482 (83-84)] - (26 juillet 1984) - **Question préalable** (p. 2250) : au nom du groupe socialiste, demande au Sénat de repousser la question préalable sur ce texte qui permettra de préparer dans les meilleures conditions le référendum d'autodétermination.

- **Projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 479 (83-84)] - (26 juillet 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2252) : au nom du groupe socialiste, se déclare très favorable au texte issu des délibérations de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - (7 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2289) : rappelle les propos tenus par M. Georges Pompidou, en 1962 devant l'Assemblée nationale, regrettant que le Sénat puisse faire obstacle à une réforme constitutionnelle.

Suite de la discussion - (8 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2333) : violation de la Constitution par le référendum sur l'élection du Président de la République en 1962 - (p. 2334) : recours abusif à l'article 11 de la Constitution en 1969 - Régularité constitutionnelle de la procédure suivie par M. Mitterrand sur la révision de l'article 11 de la Constitution par l'application de l'article 89 - (p. 2335) : propos de MM. Charles Pasqua et Claude Labbé sur le refus du référendum proposé par le Président de la République - Regret du refus du Sénat d'améliorer ce texte - (p. 2363) : rappel au règlement ; propos tenus le 30 juillet 1976 par M. Jean Lecanuet, alors garde des sceaux.

- **Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public** [n° 389 (83-84)] - (22 août 1984) - Art. 1 (p. 2402, 2408) : votera cet article - Art. 2 (p. 2403) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Jacques Larché, rapporteur (harmonisation des périodes transitoires, report de la première année d'application de l'abaissement de la limite d'âge) - Art. 4 (p. 2406) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement

n° 4 de M. Jacques Larché, rapporteur (professeurs émérites : suppression de la possibilité d'un cumul de rémunérations) - Art. 5 : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 5 de M. Jacques Larché, rapporteur (aménagement des régimes transitoires pour les professeurs de l'enseignement supérieur) - Art. 7 (p. 2407) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Jacques Larché, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'abaissement à soixante-cinq ans de la limite d'âge pour les dirigeants des entreprises et établissements publics) - **Explication de vote sur l'ensemble** : avec le groupe socialiste, votera contre le texte issu des délibérations du Sénat.

- **Projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation** [n° 393 (83-84)] - (22 août 1984) - Art. 2 (p. 2409) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Jacques Larché, rapporteur (aménagement des dispositions transitoires pour l'abaissement de la limite d'âge des magistrats de la Cour de cassation).

- **Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public** - *Nouvelle lecture* [n° 501 (83-84)] - (28 août 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 502) (p. 2417, 2418) : renouveau de la fonction publique - Abaissement de l'âge de la retraite - Respect de la qualité et de l'efficacité de la haute fonction publique française - Délai d'application adapté aux situations spécifiques des grands corps de l'Etat - Coût d'application de ce projet - Groupe socialiste opposé à l'adoption du texte amendé par le Sénat - Art. 7 (p. 2420) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Jacques Larché, rapporteur (dans certains cas, prise en compte de la nature des fonctions pour l'application de la limite d'âge) - Déroulement de la commission mixte paritaire - (p. 2421) : différence de situation entre les hauts fonctionnaires visés par l'article 7 et les professeurs d'université évoqués par M. Jacques Larché - Art. 8 : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Jacques Larché, rapporteur (conditions du recrutement au tour extérieur) - Dispositions adoptées par l'Assemblée nationale à cet article, calquées sur celles applicables au Conseil d'Etat pour le recrutement au tour extérieur.

- **Projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation** - *Nouvelle lecture* [n° 502 (83-84)] - (28 août 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 501) (p. 2417, 2418) - Art. 2 (p. 2423) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Jacques Larché, rapporteur (aménagement de la période transitoire pour les magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation).

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** - *Deuxième lecture* [n° 473 (83-84)] - (30 août 1984) - Art. 15 (p. 2458) : inaugure la procédure de demande de priorité ou de réserve pour un amendement à l'intérieur d'un article en application de l'article 44, l'alinéa 6 du règlement - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Raymond Bourguine (nouvelle rédaction du 1^{er} alinéa de cet article relatif à la création et à la mission de la commission pour le pluralisme de la presse) et sur cet amendement au sous-amendement n° 80 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (rôle de la commission pour le pluralisme de la presse dans le but d'assurer l'indépendance des publications, notamment le respect des conditions de liberté et de loyauté de la concurrence tant en ce qui concerne la vente au public que le marché publicitaire).

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et des agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982**

relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984 [n° 22 (84-85)] - (30 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2895) : prorogation des dispositions relatives à la cessation progressive d'activité des agents de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale, et des établissements publics à caractère administratif - Projet s'inscrivant dans la politique de lutte contre le chômage - Rappelle les conditions pour bénéficier de ces mesures - Cessation de toute activité dès l'obtention d'une retraite à jouissance immédiate - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques** [n° 25 (84-85)] - (30 octobre 1984) - Art. 1 (p. 2900) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (extension du champ d'application du projet à toutes les sociétés commerciales ; publication d'un rapport sur la gestion du groupe consolidé, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis du conseil national de la comptabilité ; définition précise des types de contrôle et d'influence, contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable) - Art. 2 (p. 2903) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 13 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression des règles d'évaluation spécifique visant les sociétés cotées) - (p. 2904) : sur l'amendement n° 16 de M. Jean Arthuis, rapporteur (contrôle des comptes intérimaires des filiales étrangères par un professionnel chargé du contrôle des comptes), son sous-amendement n° 41 : contrôle des comptes intérimaires par un professionnel chargé du contrôle des comptes, dans les sociétés non tenues de désigner un commissaire aux comptes ; adopté - Art. 3 (p. 2905) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 21 de M. Jean Arthuis, rapporteur (abaissement du seuil de participation à 33 %, au lieu de 50 %) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2911) : image fidèle de la situation financière, du patrimoine et du résultat économique des entreprises donnée par les comptes consolidés - Intérêt de la présentation de ces comptes pour les chefs d'entreprise, les actionnaires et les créanciers - Rappelle les nombreux projets adoptés depuis 1983, relatifs aux comptes consolidés - Harmonisation du droit français avec la VIII^e directive européenne - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 58-1352 du 27 décembre 1958 et relatif à la domiciliation des entreprises** [n° 29 (84-85)] - (30 octobre 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2914) : groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet tendant à favoriser la création d'entreprises.

- **Projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises - Deuxième lecture** [n° 27 (84-85)] - (6 novembre 1984) - Art. 2 (p. 2960) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (rétablissement du caractère facultatif de la procédure simplifiée) - Art. 7 (p. 2961) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (rétablissement de la compétence des tribunaux de commerce) - Art. 10 (p. 2962) : se déclare opposé, au nom du groupe socialiste, à l'amendement n° 6 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (rétablissement d'une représentation spécifique des cadres dans les procédures concernant les grandes entreprises) - Art. 32 (p. 2965) : se déclare opposé à l'amendement n° 11 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (pouvoirs du débiteur en matière de gestion courante) - Art. 36 (p. 2966) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 12 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (exécution des contrats en cours : maintien de la possibilité de l'indivisibilité) - Art. 41 (p. 2967) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 13 (conditions du recours à la location gérance pendant la période d'observation : trouble social ou économique grave) et à l'amendement n° 14 (recours à la location gérance pendant la période

d'observation : durée maximale) de M. Jacques Thyraud, rapporteur - Art. 51 (p. 2969) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 18 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de la certification des créances par un expert comptable ou par le commissaire aux comptes) - Art. 61 (p. 2970) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 21 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression des conditions restrictives posées à la location gérance) - Art. 77 (p. 2971) : se déclare opposé à l'amendement n° 22 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de la possibilité de régler immédiatement, à l'intérieur de certaines limites, les créances les plus faibles) - Art. 112 (p. 2977) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 35 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (rétablissement de l'action en constatation de l'inopposabilité au bénéfice du représentant des créanciers) - Art. 132 (p. 2979, 2980) : sa motion tendant à opposer une exception d'irrecevabilité aux amendements de M. Jean-Pierre Fourcade n° 54 (modalité de la prise en charge des créances salariales ; régime des indemnités compensatrices de congés payés) et n° 55 (modalités de la prise en charge des créances salariales : réduction du délai pris en compte) : amendements contraires aux alinéas 10 et 11 de l'article 42 du règlement du Sénat ; modification de dispositions déjà adoptées en termes identiques par les deux assemblées ; rejetée - Art. 156 (p. 2985) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 39 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (application des dispositions de l'article 95 en cas de ventes d'unités de production grevées de sûreté particulière) - Art. 181 (p. 2986) : se déclare opposé aux amendements n° 40 (condition posée à l'action en comblement du passif : gestion fautive du chef d'entreprise) et n° 41 (affectation des sommes versées par les dirigeants au règlement du passif chirographaire) de M. Jacques Thyraud, rapporteur - Art. 224 (p. 2989) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 45 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de la consultation du comité d'entreprise avant tout dépôt de bilan) - **Explication de vote** (p. 2991) : au nom du groupe socialiste, déclare qu'il votera le texte issu des délibérations du Sénat.

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise - Deuxième lecture** [n° 28 (84-85)] - (6 novembre 1984) - **Discussion générale** (p. 2992) : rappelle le vote du groupe socialiste lors de la première lecture du projet - Art. 2 (p. 2993) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (rétablissement de la possibilité de désigner à titre exceptionnel un mandataire liquidateur comme administrateur judiciaire) - Art. 8 (p. 2994) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (incompatibilité de la qualité d'administrateur judiciaire avec l'exercice de toute autre profession : rétablissement de certaines exceptions) - Art. 37 (p. 2998) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 14 de M. Jacques Rudloff, rapporteur (rétablissement d'un délai d'option de cinq ans pour les syndics liquidateurs) - **Explication de vote** (p. 2998, 2999) : au nom du groupe socialiste, déclare s'abstenir lors du vote sur l'ensemble de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - **Après l'art. 75** (p. 4273) : se déclare défavorable à l'amendement n° II-61 de M. Paul Girod (modalités de fixation du taux de la taxe professionnelle dans les communes où le taux ou la base d'imposition étaient nuls l'année précédente).

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales** [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - **Après l'art. 23** quinquies (p. 4436) : intervient sur l'amen-

dement n° 13 de M. Roger-Gérard Schwartzberg, secrétaire d'Etat (pouvoir de nomination des agents de la fonction publique territoriale de la compétence exclusive de l'autorité territoriale ; modalités de nomination du directeur départemental du service d'incendie et de secours).

- **Projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 98 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4451) :** vote favorable du groupe socialiste sur le texte de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 113 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4458) :** vote favorable du groupe socialiste sur le texte proposé par la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 58-1352 du 27 décembre 1958 et relatif à la domiciliation des entreprises - Deuxième lecture [n° 80 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4462) :** vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques - Deuxième lecture [n° 79 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Art. 2 (p. 4466) :** se déclare défavorable aux amendements n° 6 et n° 7 de M. Jean Arthuis, rapporteur, relatifs à l'inclusion dans les comptes consolidés du groupe par mise en équivalence - (p. 4467) : se déclare défavorable à l'amendement n° 8 de M. Jean Arthuis, rapporteur (prise en compte de règles relatives à la publicité comptable des opérations de crédit bail) - Art. 3 : se déclare défavorable à l'amendement n° 9 de M. Jean Arthuis, rapporteur (caractère dérogatoire de la réévaluation) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4468) : vote favorable sur ce texte malgré quelques réserves liées à l'introduction d'amendements par la commission des lois.

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers [n° 101 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Art. 2 (p. 4477) :** se déclare défavorable à l'amendement n° 2 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'extension du champ de la réglementation et des blocages de révision de loyer) - Art. 3 (p. 4478) : se déclare défavorable à l'amendement n° 3 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'extension du champ d'application de la réglementation et des blocages de révision de loyer ; locations saisonnières).

- **Projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne - Nouvelle lecture [n° 122 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4479) :** restitution à certains fonctionnaires des services de la navigation aérienne du droit de grève et position favorable du groupe socialiste - Retour au droit commun de la fonction publique - Préavis de grève - Retenue pour absence de service fait proportionnellement à la durée de la cessation de service - Service minimum - Equilibre entre les droits fondamentaux des personnels et le maintien des missions vitales - Référence au plan Clément Marot de 1973 et à la catastrophe de Nantes du 5 mars 1973 - Crise des personnels du 20 février au 20 mars 1973 - Désignation des personnels indispensables à l'exécution des missions par le ministre chargé de l'aviation civile - Amélioration du climat social parmi les personnels - (p. 4480) : vote favorable du groupe socialiste sur ce texte.

- **Projet de loi relatif à la réglementation du versement destiné au transport en commun [n° 81 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4483) :** succès du versement transport pour un grand nombre d'agglomérations et de collectivités urbaines - Abaissement du seuil du

versement transport - Vote favorable du groupe socialiste - **Art. unique (p. 4484) :** se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Georges Berchet, rapporteur (suppression de l'exigence de gratuité du transport pour l'obtention du remboursement du versement ; remboursement uniquement si la participation financière demandée aux salariés excède un quart du prix de revient du transport).

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers - Nouvelle lecture [n° 167 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4730) :** au nom du groupe socialiste, se déclare favorable aux dispositions adoptées par l'Assemblée nationale - Limitation du coefficient de majoration des baux commerciaux à renouveler en 1985 - Limitation de l'augmentation des loyers des baux portant sur certains locaux professionnels - Plafonnement des locations à caractère saisonnier - Lutte contre l'inflation.

- **Projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 147 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4744) :** satisfait des conclusions de la commission mixte paritaire - Régime de la preuve applicable au contrôle de fait - Groupe socialiste favorable à l'adoption du texte de la CMP.

DAUNAY (Marcel), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (rattaché administrativement au groupe UCDP, puis au groupe UC).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.

- Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles (18 mai 1984) (p. 919).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage (20 juin 1984) (p. 1647).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (27 juin 1984) (p. 1904).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 (12 décembre 1984) (p. 4475).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, établi au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés euro-

peennes entre le 1^{er} juillet 1983 et le 31 janvier 1984, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 217 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine [n° 449 (83-84)] (28 juin 1984) - **Produits agricoles et alimentaires.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} février 1984 et le 30 septembre 1984, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 62 (84-85)] (7 novembre 1984).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - Commerce extérieur [n° 71, tome IV (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 113 (2 avril 1984) (p. 197) à M. le ministre de l'agriculture : **politique agricole commune** (conséquences pour l'économie bretonne de l'accord européen sur le lait) - Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1461 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances** [n° 37 (83-84)] - (11 avril 1984) - Art. 2 (p. 285) : sur l'amendement n° 2 de M. Auguste Chupin, rapporteur (interdiction d'administrer des substances anabolisantes aux animaux destinés à la consommation humaine ; définition des substances anabolisantes ; rôle du vétérinaire), son sous-amendement n° 6 : administration de ces médicaments sous le contrôle et la responsabilité d'un vétérinaire praticien ou d'un vétérinaire d'un groupement de producteurs ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Deuxième lecture** [n° 135 (83-84)] - (19 avril 1984) - Chapitre II : Art. 406 du code rural (p. 426) : son amendement n° 45 : sanctions prévues par la loi évitées aux responsables présumés d'une pollution accidentelle ; rejeté - Art. 424 (p. 439) : son amendement n° 54, soutenu par M. Jean Colin : non rétroactivité des dispositions nouvelles ; adopté après modification par le sous-amendement rédactionnel n° 64 de M. Michel Chauty, rapporteur.

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social** [n° 247 (83-84)] - (2 mai 1984) - Art. 2 (p. 565) : ancien membre du Conseil économique et social et satisfaction devant la prise en considération de ses travaux - Interrogation sur la désignation des représentants des exploitants agricoles.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 75-628 du 11 juillet 1975 relative au Crédit maritime mutuel** [n° 221 (83-84)] - (9 mai 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 603) : loi du 11 juillet 1975 élargissant le champ de compétences du Crédit maritime mutuel - Loi du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit - Harmonisation des relations du Crédit maritime mutuel

avec la caisse centrale de Crédit coopératif - Prise en compte dans ce projet du protocole élaboré par une commission tripartite - Groupe de l'union centriste favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage** [n° 249 (83-84)] - (14 mai 1984) - Discussion générale (p. 752) : quotas laitiers : difficultés pour les producteurs mais également pour les régions.

Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Art. 3 (p. 777) : sur l'amendement n° 2 de M. Michel Sordel, rapporteur (liste des cas soumis à autorisation préalable par le schéma directeur départemental des structures agricoles), soutient le sous-amendement n° 135 de M. Alfred Gérin (inapplicabilité de ces dispositions lorsque l'agrandissement est une opération de reconstitution d'exploitation après expropriation) - (p. 778) : diminution des coûts de production par le raccourcissement des distances - Prise en compte des obstacles naturels - Art. 4 (p. 780) : son amendement n° 132 : suppression de la limite de quatre surfaces minimum d'installation pour les autorisations d'exploiter de droit, accordées notamment en cas de donation en succession ; retiré - Art. 25 (p. 817) : composition de la commission départementale des structures - Intitulé (p. 819) : son amendement n° 110 : « Projet de loi complémentaire à la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole » ; retiré - Explication de vote sur l'ensemble (p. 820) : décision de Bruxelles - Attente d'un large débat sur les problèmes agricoles.

- **Questions orales avec débat jointes : politique agricole** - (8 juin 1984) (p. 1464) : production de lait correspondant à une nécessité alimentaire et à un besoin vital en France, en Europe et dans le monde - Ouest de la France orienté vers la production de fourrage - Conditions de travail très contraignantes des agriculteurs - Prix du lait fixé par campagne - Faiblesse des niveaux de productivité de la France - Rôle et importance de la production laitière dans l'équilibre de la balance commerciale - Economie laitière de la France reposant sur des unités de production aux dimensions très raisonnables et sur des objectifs de production corrects - (p. 1465) : quotas actuels provoquant la pénalisation de ceux qui ont progressé et aboutissant à la désertification et au vieillissement des zones rurales - Grande-Bretagne continuant de bénéficier de dérogations pour le beurre néozélandais - Proposition de taxation des matières grasses d'origine végétale acceptée par la commission européenne - S'interroge sur la situation des groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC, en matière de quotas et de succession - S'interroge sur la distribution des productions libérées et quelles en seront les modalités - Interrogation sur les licenciements prévus, sur les bénéficiaires prioritaires, sur la relance de l'installation des jeunes, sur les mesures remplaçant les plans de développement lait et porcs, sur la réintroduction des autorisations de programme qui ont été annulées concernant les primes d'orientation agricole et l'hydraulique - (p. 1466) : souhaite qu'un véritable dialogue soit repris entre les professionnels, le ministère et les parlementaires - Impossibilité de faire une politique agricole si la majorité des agriculteurs y est opposée - Nécessité de maintenir l'appareil de production - Compte sur le Gouvernement pour maintenir le dialogue.

- **Projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine - Deuxième lecture** [n° 413 (83-84)] - (25 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1787) : déception face au texte revenant de l'Assemblée nationale et inquiétude devant l'avenir du secteur laitier en France - Texte entraînant une diminution des ventes de beurre au profit de la margarine - Renouvellement par la Communauté économique européenne, CEE, de l'accord permettant au Royaume-Uni d'importer du beurre néozélandais - Absence de cohérence entre cet accord et les sacrifices exigés des producteurs laitiers de la Communauté - (p. 1788) : absence d'examen de la proposition de la commission de Bruxelles instituant

une taxe sur les matières grasses - Inquiétantes mesures prises en France pour réduire la production laitière - Texte amélioré en première lecture par la réglementation de l'étiquetage et des conditions de commercialisation de la margarine - Amendements adoptés par l'Assemblée nationale sauf sur la question fondamentale du délai ramené de deux ans à six mois - Possibilité pour le Gouvernement de demander depuis longtemps une harmonisation des règles de conditionnement de la margarine dans la Communauté, en application du traité de Rome - Avantage indu accordé au Royaume Uni - Rappelle l'article 39 du traité de Rome portant qu'un niveau de vie équitable doit être assuré aux agriculteurs - Importance des efforts français dans le domaine de la production laitière par rapport à nos partenaires - (p. 1789) : Gouvernement n'ayant pas défendu convenablement les intérêts des producteurs laitiers français - Amendement de la commission proposant le rejet du texte de ce projet de loi dépassant le cadre du projet de loi et ayant valeur d'avertissement - (p. 1790) : demande d'amendement sur le seul article restant en discussion suivie d'une demande de rejet du projet - Contexte économique et communautaire différent en première lecture - Importance du nombre d'emplois risquant d'être supprimés dans l'agro-alimentaire actuellement - (p. 1791) : poursuite de la baisse de la consommation du beurre - Prétexte pour refuser un produit - Nécessité de mettre tout le monde à l'intérieur de la communauté européenne sur un pied d'égalité - Art. 4 : son amendement n° 1 : suppression de cet article relatif à l'entrée en vigueur de l'article premier dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi ; adopté - Constate que les textes d'application de directives communautaires de 1978 et 1980 ne sont pas encore publiés - Gouvernement voulant rendre applicable dans les prochains jours une loi indissociable de ses décrets d'application - Explication de vote sur l'ensemble - Au nom de la commission des affaires économiques, demande au Sénat de repousser l'ensemble du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 448 (83-84)] - (29 juin 1984) - Rapporteur, en remplacement de M. Auguste Chupin - Discussion générale (p. 2033) : accord en commission mixte paritaire sur le délai nécessaire à l'instruction des dossiers d'autorisation de mise sur le marché des produits concernés.**

- **Projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine - Nouvelle lecture [n° 449 (83-84)] - (29 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2036, 2037) : désaccord en commission mixte paritaire ; délai d'application de la loi - Difficultés de l'industrie de transformation du lait - Demande le rejet de ce texte - Art. 1 à 4 : ses amendements n° 1 à 4 visant au rejet du projet de loi par la suppression de ces articles ; adoptés.**

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 378 (83-84)] - Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Art. 17 quater (p. 2803) : son amendement n° 347 soutenu par M. Pierre Lacour : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'extension des possibilités d'intervention des coopératives d'utilisation de matériel agricole ; rejeté - (p. 2804) : sur l'amendement n° 54 de M. Jean Faure, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'extension des possibilités d'intervention des coopératives d'utilisation de matériel agricole), ses sous-amendements soutenus par M. Pierre Lacour, n° 345 : recours n'étant possible que dans le cas d'un appel d'offre demeuré sans réponse ; rejeté ; et n° 346 : suppression du dernier alinéa de cet article relatif à la détermination des conditions générales dans lesquelles les coopératives d'utilisation de matériel agricole peuvent réaliser des travaux pour le compte de maîtres d'ouvrages publics par une loi ultérieure ; adopté.**

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)],**

Deuxième partie :

Consommation - (26 novembre 1984) (p. 3658) : application prématurée du projet de loi relatif au mode d'étiquetage et d'emballage de la margarine, sans parution des décrets d'application.

Redéploiement industriel et commerce extérieur : Commerce extérieur - (27 novembre 1984) - Rapporteur pour avis - (p. 3721) : diminution constante du déficit de la balance commerciale - Amélioration constatée tenant plus à des facteurs conjoncturels qu'à des modifications structurelles de nos échanges - Secteurs importants de l'économies demeurant déficitaires - Forte poussée des importations en octobre - Solde positif de l'agro-alimentaire - Réduction de la facture énergétique - Amélioration pour les produits finis sidérurgiques, les matériaux de construction et les produits chimiques - Interrogation sur la diminution des crédits d'investissement ainsi que celle des subventions au Centre français du commerce extérieur et de l'Agence de coopération technique industrielle et économique, ACTIM - Diminution des grands contrats - Nécessité de ne pas négliger les petits marchés de certains pays et de maintenir la présence française - Au nom de la commission des affaires économiques, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits du budget du commerce extérieur.

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3826) : diminution de l'effort de l'Etat en faveur de l'agriculture qui ne constitue pas une priorité dans le cadre du 9^e Plan - Désengagement de l'Etat - (p. 3827) : absence de programme prioritaire en agriculture - Baisse quasi ininterrompue du pouvoir d'achat des agriculteurs depuis dix ans - Amélioration possible de l'excédent commercial agro-alimentaire - Dégradation en 1983 du revenu brut agricole moyen par exploitation - Augmentation plus rapide des coûts de production par rapport aux prix agricoles et détérioration de la situation financière des exploitations - Fléchissement du volume des consommations intermédiaires - Diminution des aides de l'Etat - Evolution préoccupante des productions animales - Institution des quotas laitiers en 1984 et importante importation de matières grasses chaque année en Europe, en franchise de douane - Importation de beurre en provenance de Nouvelle-Zélande - (p. 3828) : système des quotas rétrograde et malthusien - Insuffisance de l'aide à la reconversion et à la cessation d'activités - Gestion des quotas ne répondant pas aux soucis des producteurs et des consommateurs - Dégradation du marché de la viande bovine - Plafonnement de la consommation de toutes les viandes - Faiblesse des dépenses d'équipement - Disparition des crédits concernant l'hydraulique, le drainage, l'adduction d'eau, l'assainissement et le remembrement - Inquiétude des jeunes agriculteurs et plus particulièrement en Bretagne - Rappelle le jugement en appel à Rennes du jeune Jean-Jacques Riou - Souhaite que la clémence et la raison l'emportent sur la sévérité injustifiée que l'on vient de connaître - Projet de budget ne répondant pas aux préoccupations essentielles formulées par le monde agricole - Au nom de l'union centriste, se déclare défavorable à l'adoption des crédits du budget de l'agriculture.

DEBARGE (Marcel), sénateur de la Seine-Saint-Denis (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] - (7 août 1984) - Discussion générale (p. 2311) : solidarité sénatoriale**

Attitude partisane de M. Etienne Dailly, rapporteur - Semblant d'union de la droite sénatoriale - (p. 2312) : depuis 1981, adoption de nombreuses lois renforçant les libertés : suppression des tribunaux d'exception, droits de la femme, suppression de la peine de mort, décentralisation, droits nouveaux des travailleurs - Héritage des gouvernements de droite : désinvestissement, inflation galopante - Référendum sur le projet de loi Savary demandé par la majorité sénatoriale - Proposition de loi constitutionnelle, déposée en 1982 à l'Assemblée nationale par des députés de l'opposition, tendant à élargir le champ d'application de l'article 11 de la Constitution - Non application de cet article au projet de loi relatif à l'enseignement privé : confusion entre pouvoirs publics et services publics - Etonnement devant l'intérêt soudain de la majorité sénatoriale pour la procédure référendaire - Défense des libertés - Blocage du fonctionnement normal des institutions - Transformation par la majorité sénatoriale du référendum sur l'enseignement privé en une question de confiance posée aux Français contre le Président de la République - Volonté d'apaisement de M. François Mitterrand exprimée par le retrait de la loi Savary et le dépôt du projet en examen - Message du Président de la République du 12 juillet : respect de l'opposition et des institutions, attachement aux libertés - Possibilité d'un référendum ultérieur sur l'école - Elargissement du champ du référendum souhaité par les socialistes - Souveraineté du peuple.

DEFFERRE (Gaston), *ministre de l'intérieur et de la décentralisation* (nommé le 22 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 23 mars 1983, p. 882].

Puis ministre d'Etat, chargé du plan et de l'aménagement du territoire (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

En qualité de ministre de l'intérieur

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. François Collet**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 84, 83-84) de MM. Henri Belcour et Georges Mouly relative à la durée du mandat de président de conseil général lorsque l'élection de celui-ci a été acquise au bénéfice de l'âge [n° 174 (83-84)] - (25 avril 1984) - Discussion générale (p. 474, 475) : proposition soulevant le problème de la constitutionnalité - Création de deux catégories de présidents, ceux qui sont élus à la majorité et ceux qui le sont comme « doyen d'âge » - Election de six présidents au bénéfice de l'âge avant 1981 - Exercice entre 1979 et 1982 de leur mandat par deux présidents ne disposant pas de la majorité au conseil - Cas de la Corrèze actuellement - Proposition d'un changement de président lors de chaque renouvellement partiel, inacceptable et risquant de créer l'instabilité au sein d'une assemblée qui exerce des prérogatives nouvelles et importantes avec la loi de décentralisation - Après l'art. unique (p. 481) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Jacques Eberhard (article additionnel relatif à la date d'application des dispositions de cette proposition de loi).

- **Conclusions du rapport de M. Paul Girod**, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 226, 83-84) tendant à mettre en harmonie les délais prévus, d'une part à l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et, d'autre part, à l'article 1639 A du code général des impôts [n° 255 (83-84)] - (25 avril 1984) - Art. unique (p. 482, 483) : son amendement n° 3 : communication aux services fiscaux avant le 31 mars de chaque année des décisions relatives aux impositions

directes perçues à leur profit ; adopté - Ses amendements n° 5 : communication aux services fiscaux avant le 31 mars de chaque année des décisions relatives soit aux taux, soit aux produits selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit ; et n° 4 : report de la date de notification du 31 mars au 15 avril l'année où intervient le renouvellement des conseils municipaux, généraux ou régionaux ; adoptés - Après l'art. unique (p. 484) : son amendement n° 6 : article additionnel pour coordination ; adopté.

- **Demande de discussion immédiate sur la proposition de loi relative à l'élection de l'Assemblée de Corse** - (22 mai 1984) (p. 991) : accepte l'examen immédiat de cette proposition de loi.

- **Proposition de loi relative à l'élection de l'Assemblée de Corse** [n° 289 (83-84)] - (22 mai 1984) - Discussion générale (p. 992) : problème de la dissolution éventuelle de l'Assemblée de Corse - Modification de la loi électorale - Date des élections - Seuil d'éligibilité ; pourcentage des voix pour les listes - Différence avec le régime des départements et territoires d'outre-mer, DOMTOM - Art. unique (p. 994) : réflexion du Gouvernement relative à l'éventualité de la dissolution de l'Assemblée de Corse ou à la modification de la loi électorale - Après l'art. unique (p. 995) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Paul Girod (suppression des dispositions de la loi relative aux régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion faisant référence au statut de la Corse).

- **Proposition de loi tendant à mettre en harmonie les délais prévus, d'une part à l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et, d'autre part, à l'article 1639-A du code général des impôts** - *Deuxième lecture* [n° 334 (83-84)] - (5 juin 1984) - Discussion générale (p. 1291) : examen en seconde lecture d'une proposition de loi d'initiative sénatoriale - Quelques modifications apportées par l'Assemblée nationale - Art. 3 (p. 1292) : sur l'amendement n° 2 de M. Paul Girod, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article précisant les modalités d'application du prélèvement opéré par l'Etat sur les droits et taxes transférés aux départements, ainsi qu'à la région de Corse, pour compenser les charges résultant de l'exercice des compétences dévolues à ces collectivités territoriales), son sous-amendement n° 11 : fixation à 2,5 % du taux des prélèvements ; devenu sans objet - (p. 1294) : article 34 de la Constitution formel : fixation par la loi des règles relatives aux impôts - Taux de 2,50 % ne pouvant être instauré par un arrêté - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 2 de M. Paul Girod, rapporteur - Son amendement n° 12 : modalités d'application du prélèvement de l'Etat sur les droits et taxes transférés aux départements, ainsi qu'à la région de Corse ; adopté - Après l'art. 3 (p. 1295) : son amendement n° 13 : fixation des frais à 2,50 % du montant des droits et taxes ; rejeté - (p. 1298) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 1 de M. Pierre Salvi (dernier alinéa de l'article 5 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, applicable même si la modification réglementaire ne concerne pas exclusivement les règles relatives à l'exercice des compétences transférées) - Intitulé (p. 1299) : son amendement n° 10 : « Proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées » ; adopté - Sur l'ensemble : représentants du Sénat à la commission mixte paritaire, CMP, régulièrement informés et ayant pu faire connaître leur point de vue avant la réunion de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale** - *Nouvelle lecture* [n° 416 (83-84)] - (26 juin 1984) - Discussion générale (p. 1838) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Reprise par

la majorité de l'Assemblée nationale de trente trois amendements adoptés par le Sénat et d'un amendement contre l'avis du Gouvernement - Accord possible - Art. 13 (p. 1841) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (listes de candidats présentées par les organisations syndicales de fonctionnaires pour l'élection des représentants du personnel) - Art. 16 (p. 1842) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (acompte versé en début d'année par la collectivité locale au centre régional de formation égal au sixième de la cotisation due au titre de l'exercice précédent) - Art. 18 (p. 1843) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (augmentation du nombre minimal de sièges détenus par les départements au sein du conseil d'administration du centre national de formation) - Art. 23 bis : nombre de candidats égal au nombre des postes à pourvoir - Art. 27 (p. 1844) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Art. 30 bis (p. 1845) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (établissements publics à compétence nationale dont le siège est à Paris dépendants du centre de formation de Paris pour la formation de leurs fonctionnaires) - Art. 38 (p. 1846) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif au recrutement des fonctionnaires de l'Etat par les collectivités locales).

En qualité de ministre du plan et de l'aménagement du territoire

DÉPÔTS

Déclaration de politique générale du Gouvernement de M. Laurent Fabius, Premier ministre [n° 481 (83-84)] (24 juillet 1984) - Politique générale.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 538 de M. Jean Colin : villes nouvelles (prolongation des délais pour fixer le périmètre d'urbanisation de la ville nouvelle d'Evry) (14 décembre 1984) (p. 4576, 4577).

INTERVENTIONS

- *Déclaration de politique générale du Gouvernement* - (24 juillet 1984) - Lit à la tribune du Sénat le texte de la déclaration préparée par M. Laurent Fabius, Premier ministre (p. 2234 à 2237).

- *Projet de loi de finances pour 1985* [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Plan et aménagement du territoire - (4 décembre 1984) (p. 3976) : propose de répondre au rapporteur et aux orateurs à la fin de la discussion générale - (p. 3980) : critiques des rapporteurs portant essentiellement sur le manque d'information relative à l'action du Commissariat général du Plan et de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR - Crédits délégués au commissaire de la République qui les utilise en fonction des besoins - Meilleure information grâce à l'informatisation - Crédits affectés au Plan utilisés pour effectuer les études et les recherches indispensables au moment où nous entrons dans la troisième génération industrielle - Majorité sénatoriale ne pouvant reprocher à un gouvernement à la fois la rigueur de sa gestion et l'insuffisance du budget - Réduction des crédits de fonctionnement et augmentation des crédits d'étude ou d'aide - Souhaite que la sagesse du Sénat se traduise par une approbation de ce budget - (p. 3985) : Gouvernement attentif à l'attribution de moyens nouveaux à l'agence de bassin Seine-Normandie - Affaire de l'aéroport de Louvigny durant depuis très longtemps et

débloquée par le contrat de plan - Comité interministériel pour l'aide à la localisation d'activité statuant prochainement sur une série de demandes d'implantations industrielles - Action particulière du Gouvernement pour faire face à la situation dans le bassin de Briey - Absence de réponse à la série d'accusations perfides de M. Alain Pluchet contre le Gouvernement - Importance des aides du Gouvernement en faveur du département du Pas-de-Calais - (p. 3986) : décret précisant l'objet et les modalités de la création des chartes intercommunales signé le 28 juin 1984, suivi d'une prochaine circulaire donnant au préfet des instructions relatives à son application - Situation du grand Sud-Ouest signalée par M. Philippe Madrelle et Gouvernement attentif au maintien de l'avance de cette région, notamment dans le domaine des nouvelles technologies - Amélioration de la situation des villes nouvelles - Effet de la loi Boscher à Fos enlevant aux élus leur compétence, leur responsabilité au profit d'un organisme central où ils n'avaient pas accès - Dernière phase de l'application de la loi Rocard du 13 juillet 1983 - Cinq nouveaux décrets devant entrer prochainement en application - Avant l'art. 89 (p. 3987) : accepte l'amendement n° II-18 de M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial (publication chaque année en annexe au fascicule budgétaire du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire d'informations quant à l'utilisation des subventions d'investissement versées par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) - Convention signée entre l'Etat et un département ou une région, par un commissaire de la République - Suggère que la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, indique à la commission ou à son rapporteur, à l'occasion de chaque transfert et par grande masse, l'objet des financements mis en place.

DEJOIE (Luc), sénateur de la Loire-Atlantique (rattaché administrativement au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (31 janvier 1984) (p. 75).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne (24 octobre 1984) (p. 2726).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 24 (80-81)], adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à permettre la révision des conditions et charges apposées à certaines libéralités [n° 241 (83-84)] (6 avril 1984) - Fondations.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 388 (83-84)], adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à permettre la révision des conditions et charges apposées à certaines libéralités [n° 398 (83-84)] (20 juin 1984) - Successions et libéralités.

INTERVENTIONS

- Proposition de loi tendant à permettre la révision des conditions et charges apposées à certaines libéralités [n° 24 (80-81)] - (17 avril 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 375) : modification des circonstances économiques ; adaptation afin d'éviter le blocage des circuits économiques - Définition des libéralités : donation ; disposition « à cause de mort » - Effet juridique de la non exécution des charges ou conditions - Notion des bénéficiaires des libéralités ; personnes physiques et morales de droit privé - Théorie de l'imprévision - Situation du droit positif - (p. 376) : modalités de la demande en révision - Pouvoirs du juge - Notion de délai - Date d'entrée en vigueur de ce texte - Applicabilité des nouvelles dispositions aux donations et legs antérieurement acceptés - Art. 1 (p. 377) : accepte l'amendement n° 19 de M. Robert Badinter, ministre (modalités de la procédure ; demande formée contre les héritiers ou contre le ministère public s'il y a doute sur l'existence ou l'identité de certains d'entre eux) - Ses amendements n° 1 : élargissement des pouvoirs du juge ; adopté ; et n° 2 : absence d'ouverture de droit à action contre le tiers acquéreur de bonne foi lors de la rétractation ou de la réformation du jugement attaqué ; adopté - (p. 378) : son amendement n° 3 : clause non écrite pour toute disposition par laquelle le disposant prive de la libéralité celui qui mettrait en cause la validité d'une clause d'inaliénabilité ou demanderait l'autorisation d'aliéner ; adopté - Après l'art. 1 : accepte l'amendement n° 9 de M. Robert Badinter, ministre (extension des dispositions de cette proposition de loi aux personnes morales de droit public) - (p. 379) : sur l'amendement n° 10 de M. Robert Badinter, ministre (graves difficultés dans l'exécution des charges grevant un don ou un legs fait à l'Etat et théorie de l'imprévision ; décès du disposant), accepte le sous-amendement n° 15 de M. Charles Jolibois (simplification dans les règles de procédure et unification de la jurisprudence) - Sur l'amendement n° 11 de M. Robert Badinter, ministre (applicabilité de la théorie de l'imprévision aux établissements hospitaliers), accepte le sous-amendement n° 16 de M. Charles Jolibois (simplification dans les règles de procédure et unification de la jurisprudence) - Art. 4 (p. 380) : accepte l'amendement n° 12 de M. Robert Badinter, ministre (abrogations supplémentaires rendues nécessaires par l'extension de la proposition de loi aux personnes morales de droit public).

Deuxième lecture [n° 388 (83-84)] - (21 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1715) : rappelle les idées générales justifiant cette proposition de loi examinée en première lecture par l'Assemblée nationale, sur proposition de M. Foyer, en 1980 - Cadeau d'un bienfaiteur assorti souvent de charges ou conditions - Valeur du bien donné toujours supérieure aux charges prévues - Erosion monétaire rompant l'équilibre et entraînant la révocation ou l'annulation du don ou du legs - Nécessité de remédier à cette situation justifiant la proposition de loi de M. Foyer - Extension par le Sénat, en première lecture, des nouvelles dispositions à toutes les personnes physiques ou morales de droit public ou de droit privé et harmonisation des procédures pouvant être mises en oeuvre - Augmentation des garanties données aux tiers de bonne foi - Adoption par

l'Assemblée nationale des modifications apportées au texte par le Sénat et amélioration sur certains points - Au nom de la commission des lois, se déclare favorable à l'adoption de cette proposition de loi telle qu'elle a été transmise par l'Assemblée nationale.

DELANEAU (Jean), sénateur de l'Indre-et-Loire (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Est nommé membre titulaire du Conseil national de la cinématographie (décret n° 83-1084 du 8 décembre 1983) (12 avril 1984) (p. 356).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (6 juin 1984) (p. 1342).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (31 octobre 1984) (p. 2950).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - Education physique et sportive - Jeunesse et sports [n° 70, tome IX et X (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Deuxième lecture* [n° 264 (83-84)] - (21 mai 1984) - Discussion générale (p. 930) : pratique sportive intensive dans certains pays, notamment la République démocratique allemande, RDA - Importance du sport en France - Abrogation de la loi Mazeaud de 1975 - Reconnaissance du mouvement sportif comme véritable moteur de la vie sportive - Rejet de l'article 15 ouvrant à l'administration la faculté d'interdire certaines manifestations sportives - Création d'un Conseil national des activités physiques et sportives - (p. 931) : risque d'antinomie de ce Conseil avec le Comité national olympique et sportif français, CNOSF - Transferts de charges pour les collectivités territoriales devant aider les associations sportives scolaires et universitaires - Mise en place obligatoire d'équipements sportifs lors de toute construction d'un nouvel établissement scolaire - Moyens financiers insuffisants - Mission du Fonds national pour le développement du sport, FNDS.

Nouvelle lecture [n° 432 (83-84)] - (26 juin 1984) - Rapporteur, en remplacement de M. Roland Ruet - Discussion générale (p. 1831) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Reprise par l'Assemblée nationale de son texte et position des deux chambres inconciliable - Commission demandant au Sénat la confirmation de ses votes de seconde lecture et d'adopter conforme les articles 12 et 13 - Demande l'adoption du texte de ce projet de loi

sous réserve de l'adoption des amendements proposés par la commission - Art. 1, 3 et 8 (p. 1832) : soutient les amendements n° 3, n° 4 et n° 6 de M. Roland Ruet, rapporteur, tendant à rétablir les dispositions votées par le Sénat en deuxième lecture - Art. 16 (p. 1834) : soutient l'amendement n° 8 de M. Roland Ruet, rapporteur (établissements d'enseignement du second degré et établissements d'enseignement supérieur permettant aux sportifs de haut niveau de poursuivre leur carrière sportive) - Art. 22 (p. 1835) : soutient l'amendement n° 9 de M. Roland Ruet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en deuxième lecture) - Art. 25 : soutient l'amendement n° 10 de M. Roland Ruet, rapporteur (suppression de cet article relatif à la création et à la composition du conseil national des activités physiques et sportives) - Chapitre V bis : soutient l'amendement n° 11 de M. Roland Ruet, rapporteur (suppression de ce chapitre pour coordination) - Art. 26 bis : soutient l'amendement n° 12 de M. Roland Ruet, rapporteur (suppression du troisième alinéa de cet article relatif à la mise à disposition du ministre chargé des sports d'un rapport sur le bilan et les perspectives de développement des activités physiques et sportives) - Art. 27 (p. 1837) : soutient l'amendement n° 13 de M. Roland Ruet, rapporteur (suppression de l'obligation pour les groupements sportifs de tenir à la disposition de leurs adhérents des formules de garantie susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique du pratiquant) - Art. 28 bis : soutient l'amendement n° 14 de M. Roland Ruet, rapporteur (suppression de cet article relatif à la prise en compte de la nécessité d'accompagner toute construction d'un établissement scolaire des équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive lors de la prise de décision de création d'écoles élémentaires) - Art. 29 B : soutient l'amendement n° 15 de M. Roland Ruet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en deuxième lecture) - Art. 33 (p. 1838) : soutient l'amendement n° 16 de M. Roland Ruet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en deuxième lecture).

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (éducation physique et sportive) (p. 3456) : dégradation en francs constants des crédits affectés à l'éducation physique et sportive - Création de postes de professeurs d'éducation physique affectés en priorité dans les collèges et les lycées d'enseignement professionnel - Diminution inquiétante du nombre de ces enseignants - (p. 3457) : faible réussite au certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive, CAPEPS, en 1984 - Intégration progressive des professeurs adjoints dans le corps des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive - Incohérence dans la programmation des créations d'emplois - Education physique et sportive à l'école primaire et dans les écoles maternelles assurée par les instituteurs et devant être prise en charge par l'Etat - Mesures applicables aux unités de formation et de recherche d'éducation physique et sportive - Dégradation des installations sportives - Intérêt de la commission des affaires culturelles pour le réaménagement du temps scolaire en vue de développer l'activité sportive - (p. 3473) : taux de réussite au CAPEPS, inférieur à celui du CAPES, en 1984.

Jeunesse et sports - (24 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (jeunesse et sports) (p. 3499) : cite la lettre de M. Nelson Paillou, président du Comité national olympique et sportif, évoquant le sort catastrophique réservé au sport dans le budget de l'Etat pour 1985 - Création d'un loto sportif - Financement extra budgétaire n'étant pas un financement public - Ressources extrabudgétaires venant en complément et non en substitution des ressources budgétaires - (p. 3500) : budget du sport risquant de devenir une annexe du Fonds national pour le développement du sport, FNDS - Regrette la décision de ne pas

renouveler les conventions signées en 1977 et 1981 avec six fédérations sportives - Aménagement des rythmes scolaires - Année 1985, année internationale de la jeunesse - Baisse des crédits pour : les actions d'information, la promotion des activités et des loisirs éducatifs, les centres de vacances et la formation des animateurs - Action orientée en priorité vers l'insertion sociale des jeunes - Favorable à l'appel fait au monde associatif et aux travaux d'utilité collective, TUC - Nécessité que la contribution des associations s'ajoute à leurs initiatives traditionnelles plutôt que de s'y substituer - Interrogation sur le projet de coordination entre les ministères des diverses actions en faveur de la jeunesse - Réserves de la commission sur la politique de la jeunesse et les crédits qui lui sont affectés pour 1985 - Création du fonds de développement de la vie associative - Au nom de la commission des affaires culturelles, se déclare défavorable à l'adoption des crédits pour 1985 afin d'aider à la préparation d'un bon projet de budget pour 1986 - (p. 3506) : déclaration de M. Maurice Herzog trouvant inadmissible que les crédits de la jeunesse et des sports ne viennent que de ressources extrabudgétaires et position de M. Henry opposé absolument à tout concours de pronostic - **Examen des crédits - Etat C (p. 3511) :** accepte l'amendement n° II-9 de M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial (réduction des crédits du titre VI : subventions aux associations nationales ou locales de jeunesse et d'éducation populaire).

DELEBARRE (Michel), ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 545 de M. Guy Schmaus : formation professionnelle et promotion sociale (situation du centre de formation technologique des travailleurs de l'automobile) (23 octobre 1984) (p. 2691, 2692).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Affaires sociales et solidarité nationale - III - Travail, emploi - I - Section commune - (30 novembre 1984) (p. 3895) : nouvelle organisation gouvernementale devant permettre une meilleure cohérence dans la mise en oeuvre des politiques relatives à l'emploi, à la formation et à l'utilisation des moyens existants - (p. 3896) : examen séparé des crédits travail-emploi et des crédits de la formation professionnelle - Diminution apparente de ces crédits en raison de la défiscalisation du 0,1 % - Réforme de l'indemnisation du chômage : prise en charge des intérêts de l'emprunt contracté par l'UNEDIC - Mise en oeuvre des nouveaux droits des travailleurs découlant des lois Auroux : application de ces droits dans les petites et moyennes entreprises - Extension du champ des conventions collectives - Obligation de négocier au niveau des branches et des entreprises - Droit d'expression des salariés - Augmentation des crédits alloués à l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail ANACT - Renforcement de la politique de prévention - Rénovation des institutions représentatives du personnel - Rapport annuel réalisé à l'échelon départemental et régional sur l'état d'application des droits nouveaux et la situation sociale des entreprises - (p. 3897) : problèmes posés par les conditions d'emploi : négociations sur la flexibilité - Rétablissement des grands équilibres financiers du pays : diminution de l'inflation et équilibre du commerce extérieur - Modernisation de l'appareil de production - Augmentation des

demandes d'emploi déposées à l'ANPE, diminution des propositions d'emploi et allongement de la durée du chômage - Fonds national de l'emploi - Contrat de solidarité et réduction de la durée du travail - Travail à temps partiel - Aide spécifique aux cessations d'activité dans la sidérurgie - Reconstitution des dotations relatives au chômage partiel et aux conventions de formation - Aide aux chômeurs créateurs d'entreprises - Succès des travaux d'utilité collective, TUC - Reclassement professionnel des handicapés - Action de formation professionnelle - (p. 3898) : formation prioritaire des jeunes - Prise en charge par l'Etat du coût des allocations d'insertion et de solidarité et d'une partie des garanties de ressources - Fonctionnement des services extérieurs du travail - Agence nationale pour l'emploi : informatisation des services, effectifs de l'établissement et réforme fonctionnelle du statut de ses personnels - Appel à la solidarité nationale - (p. 3907) : nombre de chômeurs non indemnisés - Allongement de la durée moyenne du chômage - Allocation de solidarité - Réforme du régime de l'UNEDIC - Chômeurs en fin de droits - Corrélation entre le nombre de chômeurs et l'évolution des crédits pour le traitement de l'emploi - (p. 3908) : problème de la nouvelle pauvreté - Insertion sociale et professionnelle des jeunes : mise en place des TUC - Chômage partiel - Pratique inadmissible de certains employeurs suspendant les contrats de travail des salariés sans aucune procédure - Flexibilité de l'emploi - Diminution des conflits du travail en raison du développement des procédures de concertation et de négociation - Lois Auroux - Réforme de ANPE - (p. 3909) : meilleure articulation du travail de l'ANPE au niveau local et départemental - Compétitivité des grands secteurs d'activité français : exemple du secteur de l'automobile - Rapport sur la formation interne aux entreprises demandé au commissariat général au Plan - Solidarité nationale.

Services généraux du Premier ministre - Suite de la discussion - (7 décembre 1984) (p. 4156) : réunion au sein d'un même ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle - Crédits de la formation professionnelle : conséquences budgétaires de la défiscalisation de la contribution des employeurs au financement de la formation professionnelle continue ; exclusion des crédits des travaux d'utilité collective, TUC - Formation des jeunes - (p. 4157) : importance de la lutte contre l'échec scolaire ; effort en faveur de l'apprentissage ; maintien et amélioration des dispositifs existants en faveur des jeunes de 16 à 25 ans - Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social : organisation de l'accord de formation en alternance dans les entreprises signé en octobre 1983 et défiscalisation des versements dus par les entreprises ; dispositif d'association de main-d'oeuvre et de formation destiné aux jeunes les plus défavorisés - Maintien des contrats emploi-formation - Actions de formation en faveur des adultes : avenant à l'accord interprofessionnel du 9 juillet 1970 et loi du 24 février 1984 ; intervention de l'Etat par les crédits du fonds de la formation professionnelle ; intervention des régions : transfert de compétences en matière d'apprentissage et de formation professionnelle par la loi du 7 janvier 1983 et transfert du produit de la taxe sur la carte grise et des crédits budgétaires figurant au budget des services généraux du Premier ministre ; comité régional de la formation professionnelle - Signature de contrats de plan Etat-région et de contrats particuliers couvrant le domaine de la formation - Association pour la formation professionnelle des adultes, AFPA : titularisation d'employés contractuels ; création dans chaque région d'un emploi de délégué régional à la formation professionnelle ; progression de la subvention de fonctionnement de l'AFPA et effort de modernisation - (p. 4158) : demande l'adoption de ce budget - (p. 4169) : apprentissage - TUC - Coopération de l'Etat et des partenaires sociaux : formation en alternance - Crédits destinés à soutenir l'effort de modernisation et d'adaptation de l'AFPA.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 112 (84-85)] - (17 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4614) :** projet adopté par l'Assemblée nationale -

Première partie comportant 46 articles concernant le ministre du travail - Plusieurs dispositions apportant des précisions d'importances variées à différents chapitres du code du travail - Amendements votés par l'Assemblée nationale portant essentiellement sur la négociation collective et la négociation des accords pré-électoraux - Adoption par l'Assemblée nationale contre l'avis du Gouvernement d'un amendement visant à étendre aux victimes d'accident de trajet les règles particulières protégeant l'emploi des victimes d'accident du travail - (p. 4615) : projet complétant la mise en oeuvre des initiatives pour l'emploi arrêtées lors du conseil des ministres du 26 septembre 1984 - Simplification de la procédure d'agrément des stages de formation professionnelle - Intégration dans la loi de l'accord interprofessionnel du 26 octobre 1983 sur l'insertion professionnelle des jeunes - Chances supplémentaires de formation et d'insertion professionnelle ouvertes aux jeunes suivant les recommandations du professeur Schwartz - Articles 6 et 7 tendant à supprimer le double Smic - Prorogation de l'ordonnance de 1982 sur le travail intérimaire et conclusion de huit accords importants - Extension de l'obligation de mettre en place un comité de groupe à quelques réseaux bancaires mutualistes et coopératifs ainsi qu'aux caisses d'épargne et de prévoyance, conformément à l'esprit de la loi du 28 octobre 1982 - Attribution du droit à la cinquième semaine de congés payés pour les assistantes maternelles - (p. 4616) : souhaite un accord avec le Gouvernement et entre les deux assemblées sur ce texte - (p. 4622) : réponse aux questions posées lors de la discussion des articles - Problème du Smic et explication concernant les travaux d'utilité collective, TUC - Suppression du double Smic découlant d'une observation des partenaires sociaux eux-mêmes et mettant fin à une injustice - Rôle et évolution du Smic dans une période de faible croissance - Déclenchement du Smic lorsque le différentiel dû à l'inflation est de 1 % souhaité par les syndicats - Nécessité d'examiner non pas seulement la charge salariale mais l'ensemble des charges que supportent les entreprises - Effort du Gouvernement dans ce sens et absence d'accroissement significatif du nombre d'embauches - Problème de l'évolution des rapports entre le Smic et celle des salaires minima - Les TUC n'étant pas la solution au problème du chômage des jeunes - Absence de maquillage des statistiques et souci d'éviter la marginalisation tout en améliorant la formation des jeunes - TUC n'ayant pas pour objectif d'alléger les charges des entreprises - (p. 4623) : Gouvernement à l'écoute des propositions de toutes les organisations syndicales - Gouvernement attentif à l'insertion et à la formation des jeunes - Droit de la cinquième semaine de congés aux assistantes maternelles - Avant le Titre 1^{er} (p. 4624) : institution d'une distinction officielle étant du domaine réglementaire et non du domaine législatif - S'oppose aux amendements n° 1 (insertion d'une nouvelle division intitulée : Titre Premier A « Mérite social ») et n° 2 (création du mérite social à compter du 1^{er} janvier 1985) de M. André Bohl - Art. 2 (p. 4625) : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de la procédure de dérogation prononcée par l'autorité administrative pour l'ouverture des stages d'initiation aux jeunes de 16 à 18 ans) - Art. 6 (p. 4628) : s'oppose aux amendement n° 10 (dispositions de cet article applicables dès la promulgation de la présente loi au journal officiel) et n° 11 (premier relèvement du salaire minimum qui sera opéré par dérogation à l'article L.141-3 du code du travail dès la publication de la présente loi au journal officiel) de M. Hector Viron et n° 33 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression du double Smic à compter du 1^{er} juillet 1985) - Art. 8 (p. 4629) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de la première partie de cet article relatif à la ratification de l'ordonnance modifiant les dispositions du code du travail relatives au travail temporaire) - Signature de huit accords contractuels dans ce secteur reconnaissant l'ensemble des droits des travailleurs aux salariés des entreprises de travail temporaire - Art. 14 (p. 4631) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif

à l'application des comités de groupe à certains réseaux bancaires) - Art. 23 (p. 4633) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à la nullité de tout acte discriminatoire pris à l'encontre d'un salarié) - Après l'art. 23 (p. 4634) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Hector Viron (incorporation au service national actif ne constituant pas une rupture du contrat de travail) - Art. 23 ter : accepte l'amendement n° 39 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif aux victimes d'accidents de trajet) - Art. 23 octies (p. 4635) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'élargissement des attributions des commissions inter-entreprises) - Art. 23 decies (p. 4636) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'obligation de négocier appliquée aux établissements publics mixtes) - Art. 23 vicies (p. 4639) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à la constitution au sein du comité d'entreprise d'une commission d'information et d'aide au logement des salariés tendant à leur faciliter l'accession à la propriété et à la location des locaux d'habitation) - Après l'art. 23 trevicies (p. 4640) : accepte l'amendement n° 82 de M. Charles Bonifay (définition des luttes contre le travail clandestin).

DELELIS (André), sénateur du Pas-de-Calais (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- Conclusions du rapport de M. Raymond Poirier, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les propositions de loi (n° 428, 82-83) de M. André Rabineau, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 32, 83-84) de M. Robert Schwint, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 190, 83-84) de M. Fernand Lefort, visant à étendre aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants d'Algérie le droit aux campagnes doubles, (n° 287, 83-84) de M. André Jouany, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 288, 83-84) de M. Michel Maurice-Bokanowski, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord et (n° 290, 83-84) de M. Philippe de Bourgoing, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord [n° 292 (83-84)] - (10 mai 1984) - Discussion générale (p. 714) : sort des ouvriers mineurs ; absence de bénéfice de campagne double pour campagne de guerre - Caractère pénible du métier d'ouvrier mineur - Silicose et récession des bassins miniers - (p. 715) : souffrances de la captivité et de la déportation.

- Question au Gouvernement : suppression d'emplois aux Charbonnages de France - (11 octobre 1984) (p. 2599) : fait part de l'émotion des populations des bassins miniers français du Nord-Pas-de-Calais à l'annonce des projets de réduction d'effectifs formulés par les Charbonnages de France - Absence de concertation avec les élus, les syndicats et le Conseil régional - Promesse du Président de la République en avril 1983 du remplacement de tout emploi minier et du maintien des subventions de l'Etat aux houillères du Nord-Pas-de-Calais - Problème des charges fixes ne pouvant être réglé par la fermeture de certains puits - Interrogation sur la possibilité pour le Gouvernement

de laisser les entreprises nationales utiliser comme elles le veulent les subventions de l'Etat.

DELFAU (Gérard), sénateur de l'Hérault (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

Est nommé membre titulaire du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret n° 71-140 du 15 février 1971) (31 janvier 1984) (p. 76).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur le développement de l'initiative économique (20 juin 1984) (p. 1704).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Education nationale : I. Enseignement scolaire [n° 69, annexe 12 (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 512 (JO Débats 25 mai 1984) (p. 1117) à M. le secrétaire d'Etat à la santé : médecine (excès en matière de prescriptions médicales pour des régimes amaigrissants).

n° 513 (JO Débats 25 mai 1984) (p. 1117) à M. le ministre de l'agriculture : exploitants agricoles (conséquences en matière agricole des limitations aux possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail [n° 24 (83-84)] - (1^{er} février 1984) - Discussion générale (p. 96) : mutation industrielle et modalités des reconversions - Relations entre travailleurs et employeurs, entre les organismes de formation et les élus régionaux - Obligation pour les employeurs de négocier avec les organisations syndicales sur les objectifs et les moyens de la formation, à défaut de convention collective de branche - Elaboration des politiques de formation et rôle du comité d'entreprise - Modalités de remboursement de l'indemnité de fin de contrat pour les petites et moyennes entreprises - Participations respectives de l'Etat et des régions - Vide législatif en matière de création d'organismes de formation - Contrat Etat régions dans les secteurs électronique et agro-alimentaire - Vote favorable du groupe socialiste.

- Projet de loi sur le développement de l'initiative économique [n° 300 (83-84)] - (20 juin 1984) - Discussion générale (p. 1653) : effort entrepris par le Gouvernement pour le renouveau industriel de la France - Reprise des investissements dans les entreprises nationalisées - Baisse de l'inflation - Protection de l'épargne - Comptes pour le développement industriel, CODEVI - Fonds communs de placement à risques - Fonds salariaux - Allègement de la fiscalité des entreprises - Livret d'épargne entreprise -

(p. 1654) : Meilleure place accordée à l'innovation et à la recherche - Universitaires chercheurs ne pouvant bénéficier du congé pour création d'entreprise - Allègements fiscaux - Fiscalité applicable à certains fonds communs de placement à risques - Participation des salariés à l'investissement et à la transmission de leur entreprise - Regrette l'exclusion des groupements d'intérêt économique, GIE, du champ d'application de cette loi - Mesures d'accompagnement des restructurations industrielles applicables à l'ensemble du territoire français - Prorogation pour les nouvelles entreprises des dispositions de la loi du 8 juillet 1983 relatives aux exonérations de taxe professionnelle et de taxe foncière - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet - Art. 7 (p. 1674) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 59 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, et n° 35 de M. René Monory (suppression de la garantie des fonds salariaux par l'association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés, AGS) - Art. 12 (p. 1693) : soutient l'amendement n° 18 de M. Henri Duffaut (élargissement aux groupements d'intérêt économique, GIE, des dispositions relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés) - (p. 1696) : soutient l'amendement n° 19 de M. Henri Duffaut (extension du bénéfice des dispositions de l'article 12 aux titulaires d'options ouvertes avant le 1^{er} janvier 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1704) : groupe socialiste favorable à l'adoption de ce texte - Satisfait du large consensus sur les problèmes de l'entreprise - Désaccord sur deux dispositions particulières : suppression de l'assurance pour les salariés et les fonds salariaux ; rejet de l'extension des dispositions aux sociétés coopératives ouvrières de production, SCOP.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)]** - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2342, 2343) : risques pour le Sénat du fait de l'attitude actuelle de sa majorité - Propos de MM. René Rémond et Maurice Duverger - (p. 2344) : propos de M. Olivier Duhamel - Manoeuvre de la question préalable sans discussion du projet de loi - Attitude du Sénat lors des référendums de 1962 et 1969 - Décalage entre la position de la majorité sénatoriale et l'opinion publique - (p. 2345) : demande de discussion et d'amendements du texte.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) - Rapporteur spécial (enseignement scolaire) (p. 3446) : budget de rigueur mais favorisé par rapport à l'ensemble du budget de l'Etat - Création d'emplois tenant compte de l'évolution des effectifs d'élèves et des priorités pédagogiques - (p. 3447) : revalorisation de la situation des instituteurs - Limitation des crédits d'action sociale en matière de bourses et de dotation pour les manuels scolaires - Décentralisation des transports scolaires et des crédits de fonctionnement général des services administratifs - Inquiétude concernant les modalités de décentralisation : constructions scolaires et subvention de fonctionnement des établissements scolaires - (p. 3448) : meilleure gestion des personnels de l'éducation nationale - Revalorisation de l'enseignement technique - Création d'emplois dans les lycées d'enseignement professionnel, LEP - Augmentation des crédits d'équipement de l'enseignement technique - Concertation écoles entreprises - Rénovation des collèges : place réservée au corps des PEGC-professeurs d'enseignement général de collèges ; expériences d'équipes pédagogiques ; pluridisciplinarité - Formation continue - Situation préoccupante des auxiliaires - (p. 3449) : suppressions d'emplois dans le premier degré - Encadrement dans l'enseignement préscolaire - Conséquences des fermetures de classes dans les départements ruraux - Formation des enseignants - Absence de revalorisation significative des carrières des enseignants du technique - Mesures insuffi-

santes en faveur de l'éducation physique et sportive - **Examen des crédits - Art. 88** (p. 3485) : s'oppose à l'amendement n° II-2 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (nouveau mode d'affectation des crédits aux établissements d'enseignement privés ; création d'une commission nationale d'harmonisation) - (p. 3488) : sur l'amendement n° II-4 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (suppression du transfert de propriété des nouveaux établissements publics à la collectivité territoriale compétente), accepte le sous-amendement n° II-43 de M. Jacques Descours Descares, rapporteur spécial (crédits affectés aux nouvelles créations d'établissements publics et aux transferts correspondants déterminés chaque année par la loi de finances) - Paragraphe III de l'article 88 non conforme au principe de la décentralisation.

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3839) : élargissement de la Communauté économique européenne, CEE, à l'Espagne et au Portugal engageant gravement l'avenir de l'agriculture - Souhaite que le sommet des chefs d'Etat apporte une conclusion positive au problème des fruits et légumes et du vin - Intégration de l'Espagne devant se faire en deux phases et d'abord pour les seuls fruits et légumes - Elargissement, redoutable épreuve de vérité pour l'Europe - (p. 3840) : recettes apportées par l'adhésion de l'Espagne et du Portugal plus que compensées par les dépenses - Aptitude des Dix à reconnaître la spécificité des pays du sud de l'Europe et des productions méditerranéennes - Fruits et légumes ne représentant que 6% du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA - Moitié de la production communautaire soumise au régime du prix d'intervention - Refuse la politique d'arrachage systématique des vignes décidée à Bruxelles - Solution passant par une limitation quantitative de la production communautaire librement acceptée par les professionnels et justement répartie entre les pays - Interrogation sur la possibilité pour l'Italie d'accepter une limitation quantitative - Nécessité que chaque Etat soit responsable de ses excédents, qu'une décision communautaire de distillation obligatoire décourage l'augmentation de la production.

Economie sociale - (7 décembre 1984) (p. 4173) : importance du nombre de salariés dans les secteurs associatifs et coopératifs - Progression des crédits - Intérêt de l'économie sociale pour le microdéveloppement local ; aide à la création d'entreprise : entreprises artisanales ; intervention des comités d'expansion, des groupements d'artisans, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres de métiers - (p. 3174) : intérêt des boutiques de gestion - Coordination avec l'Agence nationale de création d'entreprise - Vote par le groupe socialiste de ce projet de budget.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)]** - Suite de la discussion - (10 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4303) : décentralisation de l'un des grands services publics - Adaptation du système éducatif aux défis du futur ; modernisation technique et responsabilisation des acteurs concernés - Rôle de l'Etat - Modalités des transferts de compétences - Matériel pédagogique lourd - Mécanismes financiers de compensation de transferts et création d'une dotation départementale d'équipement des collèges - Modalités de répartition des crédits attribués à chaque région entre les départements - Gestion régionale des besoins - Recours à l'arbitrage de l'autorité du représentant de l'Etat en cas de blocage - Etablissements publics locaux d'enseignement ; mission et composition des conseils d'administration - Responsabilisation des partenaires - Rôle des chefs d'établissement - Autonomie de l'équipe pédagogique - Stages de formation pour les chefs d'établissement - Rôle du chef d'établissement et de l'équipe éducative - Retour à la loi Debré - Obligations des collectivités territoriales en matière de dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association - Information des collectivités par les établissements privés sur l'usage des fonds versés - Conclusion de nouveaux contrats - Définition par les régions en concertation avec les

autres collectivités, de schémas prévisionnels de formations - Compétence en matière de planification des élus locaux - Liberté de conscience des enseignants des établissements privés - (p. 4304) : modalités de nomination des maîtres - Concertation entre l'administration, les enseignants, les élus et les usagers - Mission du système éducatif - Vote favorable du groupe socialiste - Après l'art. 2 bis (p. 4324) : sur l'amendement n° 84 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (adoption des schémas prévisionnels et accord préalable du département ; modalités de définition de la liste annuelle de créations ou d'extensions d'établissements ; modalités de détermination de l'implantation et des aménagements des établissements d'enseignement supérieur ; compétences de la région pour les établissements transférés), se déclare défavorable au sous-amendement n° 136 de M. Paul Girod (procédure de consultation du conseil régional avant l'établissement du schéma prévisionnel).

Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - Art. 7 : Art. 15-7 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4370) : sur l'amendement n° 47 de M. Paul Séramy, rapporteur (nomination et compétences du chef d'établissement), se déclare opposé au sous-amendement n° 137 de M. Paul Girod (présidence du conseil d'administration) - Art. 15-11 (p. 4386) : se déclare favorable à l'amendement n° 80 de M. André Labarrère, ministre (liste limitative des actes à transmettre au commissaire de la République, à l'autorité académique et à la collectivité de rattachement pour le contrôle de légalité des actes du conseil d'administration des établissements).

Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - Après l'art. 20 (p. 4431) : soutient l'amendement n° 21 de M. Louis Longueque (modification du code des communes et possibilité pour les maires de se défendre devant le tribunal administratif sans avoir à demander l'autorisation du conseil municipal).

DELMAS (Lucien), sénateur de la Dordogne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Départements d'outre-mer [n° 71, tome XXII (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (22 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (p. 3425, 3426) : recul en 1984 de l'exploitation forestière guyanaise, de la production de canne à sucre de la Guadeloupe et de la Réunion ; progression de la production sucrière de la Martinique ; maintien de l'activité du rhum - Succès des expériences aquacoles - Progression du tourisme - Augmentation de la consommation d'énergie électrique ; maintien de l'activité industrielle - Chiffre préoccupant de l'inflation - Dégradation de la situation de l'emploi ; chômage des jeunes, urgence des contrats emploi-formation, emploi-adaptation et emploi-orientation - Bilan positif de l'application du plan intérimaire pour les années 1982-1983 dans le domaine de l'investissement de fonds privés, des transports et du

tourisme - Signature avant la fin 1984 des contrats de plan entre l'Etat et les régions d'outre-mer - Importance du déficit annuel dû aux importations des DOM-TOM - Rôle à jouer par les collectivités territoriales dans le développement économique des départements d'outre-mer - Importance géopolitique d'une stratégie globale de développement des DOM-TOM - Rappelle son voyage d'étude dans l'île de la Réunion et le projet de plan global de développement élaboré après ce voyage - (p. 3427) : travaux envisagés par la commission des affaires économiques sur le développement économique des DOM - Progression des crédits du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer ; effort en faveur des investissements dans les DOM - Propose le vote de ce budget.

DELONG (Jacques), sénateur de la Haute-Marne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à promouvoir l'utilisation artisanale des fruits [n° 367 (83-84)] (7 juin 1984) - Fruits et légumes.

DELORS (Jacques), ministre de l'économie, des finances et du budget (nommé le 22 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) (JO Lois et décrets 23 mars 1983, p. 882).

Fin des fonctions ministérielles le 16 juillet 1984.

DÉPÔTS

Projet de loi modifiant la loi n° 75-623 du 11 juillet 1975, relative au crédit maritime mutuel [n° 221 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - Banques et établissements financiers.

Déclaration de politique générale du Gouvernement de M. Pierre Mauroy, Premier ministre [n° 267 (83-84)] (19 avril 1984) - Politique générale.

INTERVENTIONS

- **Déclaration de politique générale du Gouvernement** - (19 avril 1984) : lit à la tribune du Sénat le texte de la déclaration préparée par M. Pierre Mauroy, Premier ministre (p. 414 à 419).

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique [n° 300 (83-84)]** - (20 juin 1984) - Discussion générale (p. 1647) : diffusion de l'esprit d'entreprise et d'innovation - Renforcement des capacités de développement des entreprises - Enoncé des principales orientations de ce texte - Création d'entreprises - Renforcement du dispositif d'aides fiscales aux nouvelles entreprises - (p. 1648) : développement des moyens de financement mis à la disposition des entreprises - Création de la société française pour l'assurance du capital risque, SOFARIS - Livret d'épargne entreprise - Réduction des intérêts d'emprunts pour les créateurs d'entreprises - Développement des entreprises, grâce au renforcement du capital risque et de l'innovation - Soutien de l'investissement - Instauration d'un mécanisme d'amortissement exceptionnel pour certains biens d'équipement - Institution d'un crédit d'impôt

permettant de financer les dépenses de fonctionnement liées aux opérations de recherche - Collaboration entre le monde universitaire, celui de la recherche et les entreprises - Conventions conclues entre le Centre national de la recherche scientifique, CNRS, et les entreprises - Rôle des sociétés financières d'innovation : encadrement des projets d'association entreprises chercheurs - Développement des petites et moyennes entreprises, PME ; renforcement de leurs fonds propres - Aménagement des fonds communs de placement à risques - (p. 1649) : participation des salariés à l'investissement et rôle de ces derniers dans la transmission des entreprises - Nouvelle impulsion donnée aux fonds salariaux - Possibilité de reprise progressive du capital d'une entreprise par ses salariés - Déductibilité des intérêts d'emprunts contractés lors de la création ou de la reprise d'une entreprise - Relance de la législation sur les plans de souscription ou d'achat d'actions par les salariés - Dispositions particulières visant à accompagner les mutations industrielles en cours - Reconversion des secteurs économiques et des régions les plus touchés par la crise - Exonération fiscale consentie lors de la reprise de PME en difficulté - Aide aux associations locales soucieuses de susciter des créations d'entreprises - Rôle des intermédiaires financiers, des entreprises et des partenaires sociaux, lors de la mise en application de ce projet - (p. 1659) : complexité du régime des capitaux à risques recevant l'approbation des professionnels de l'entreprise et de la finance - Effort d'information sur ces dispositions, notamment grâce à l'intermédiaire des banquiers - Projet s'inscrivant dans le droit fil des textes relatifs à la protection de l'épargne et au système bancaire - Satisfait du consensus autour de la coexistence de l'Etat, responsable de la politique économique, d'un marché où la concurrence peut jouer, et des contrats passés entre les responsables socio-professionnels - Art. 1 : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Georges Mouly (création d'un livret d'épargne entreprise permettant le développement des entreprises artisanales) - (p. 1661) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 32 de M. René Monory (rémunération égale des dépôts sur le livret d'épargne entreprise des dépôts dans les caisses d'épargne, et des CODEVI) - Son amendement n° 87 : possibilité pour le titulaire du livret d'épargne entreprise de céder ses fonds et son droit au prêt à un tiers désigné ; conditions de cette cession déterminées par voie réglementaire ; adopté - Art. 2 (p. 1662) : en réponse à M. Raymond Dumont, reconnaît le risque de détournement de l'avantage fiscal proposé - Nécessaire augmentation des capitaux à risques - (p. 1663) : lutte contre l'inflation en augmentant l'attrait pour le capital risqué - Accepte l'amendement n° 44 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (déduction des intérêts souscrits pouvant s'appliquer aux sociétés exerçant une activité libérale) - Son amendement n° 88 : avantage fiscal pour les intérêts des emprunts contractés l'année de la création de la société ou au cours de l'une des deux années suivantes ; adopté - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 45 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (bénéfice de l'avantage fiscal accordé aux entreprises créées à partir de sociétés préexistantes) - (p. 1664) : accepte l'amendement n° 46 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (actions souscrites devant obligatoirement revêtir la forme nominative) - Son amendement n° 89 : suppression de la référence à l'article 83 bis du code général des impôts relatif à la déduction des intérêts des emprunts contractés par les salariés ; adopté - (p. 1665) : accepte l'amendement n° 48 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (suppression de la fixation par décret des obligations des emprunteurs et des intermédiaires agréés) - Art. 4 (p. 1666) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Pierre Gamboa (régime fiscal particulier applicable à l'amortissement des logiciels informatiques soumis à agrément) - Art. 5 (p. 1667) : en réponse à M. Michel Dreyfus-Schmidt, précise que le ministre des finances, après avis du ministre de l'industrie, est chargé de l'agrément des conventions passées entre une société financière d'innovation, des entreprises et des chercheurs - Ses amendements n° 90 : taux d'amortissement exceptionnel accordé aux sociétés financières d'innovation qui participent à des

lancements d'entreprises nouvelles ; et n° 91 : adaptation des dispositions de l'article 1756 ter du code général des impôts en cas de non-respect des conditions auxquelles le nouvel avantage fiscal est subordonné ; adopté - Art. 6 (p. 1668) : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (harmonisation de la durée du blocage des parts du fonds commun de placement à risques avec les dispositions de la loi du 3 janvier 1983) - (p. 1669) : accepte l'amendement n° 52 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (fonds communs de placement à risques devant être constitués de façon constante par 40 % au moins de titre émis dans les conditions prévues au présent article) - (p. 1670) : accepte les amendements analogues n° 55 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, et n° 16 de M. Henri Duffaut (bénéfice des nouvelles mesures fiscales proposées accordé lors de la constitution de capital de sociétés nouvelles) - (p. 1671) : accepte l'amendement n° 17 de M. Henri Duffaut (bénéfice des avantages fiscaux refusé à certains détenteurs de fonds communs de placement à risques) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Maurice Blin, rapporteur général (bénéfice des avantages fiscaux liés à certains fonds communs de placement à risques, accordé aux contribuables soumis à l'impôt sur les grandes fortunes) - (p. 1672) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (régime du « compte d'épargne en actions » applicable jusqu'au 31 décembre 1988) - Refuse la modification du régime du compte d'épargne en actions à propos d'un texte qui traite des fonds communs de placement à risques - Après l'art. 6 (p. 1673) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 31 de M. Jean Arthuis (incorporation au capital des intérêts des comptes courants d'associés acceptée par l'assemblée générale extraordinaire des associés ou des actionnaires, dans les douze mois suivant leur dépôt) - Art. 7 (p. 1674) : s'oppose aux amendements identiques n° 59 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, et n° 35 de M. René Monory (suppression de la garantie des fonds salariaux par l'association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés, AGS) - (p. 1675) : fonds salariaux pouvant utiliser deux types de fonds communs de placement : les fonds communs ordinaires et les fonds communs de placement de la participation - Accepte l'amendement n° 60 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (modification des références faites à la loi du 13 juillet 1979) - (p. 1676) : accepte l'amendement n° 62 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (obligation d'un commissaire aux comptes limitée aux fonds communs de placement utilisés pour la gestion des sommes recueillies par les fonds salariaux) - Après l'art. 8 (p. 1688) : son amendement n° 93 : possibilité pour les salariés de reprendre leur entreprise sous la forme d'une société coopérative ouvrière de production, SCOP ; rejeté - En réponse à M. Etienne Dailly, précise qu'aucun texte relatif aux SCOP n'est en préparation - Art. 9 (p. 1690) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. René Monory (déduction du revenu imposable des intérêts des emprunts contractés pour la souscription ou l'achat d'actions par les salariés alors même qu'aucun impôt sur les sociétés n'est dû par la société rachetée au titre de l'exercice précédent) - Art. 12 (p. 1692) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 72 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (modification pour coordination de l'article 208-1 de la loi du 24 juillet 1966, afin de ramener de cinq ans à trois ans la durée de l'indisponibilité des actions permettant de bénéficier des avantages fiscaux) - Accepte l'amendement n° 73 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (impossibilité de convertir une option moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital) - (p. 1693) : accepte l'amendement n° 18 de M. Henri Duffaut (élargissement aux groupements d'intérêt économique, GIE, des dispositions relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés) - (p. 1694) : s'oppose à l'amendement n° 75 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (pouvoir discrétionnaire laissé à l'assemblée générale extraordinaire pour décider de

l'interdiction de consentir des options aux salariés possédant une certaine part du capital) - (p. 1695) : son amendement n° 94 : possibilité pour un salarié qui devient mandataire social de bénéficier pendant cinq ans des stock-options ; adopté après modification par le sous-amendement n° 99 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, (suppression de la période de cinq ans proposée) auquel il s'oppose - (p. 1696) : son amendement n° 97 : prise en compte de la date d'attribution pour l'imposition de la plus-value de cession réalisée en cas de revente des titres ; devenu sans objet - (p. 1697) : accepte l'amendement n° 19 de M. Henri Duffaut (extension du bénéfice des dispositions de l'article 12 aux titulaires d'options ouvertes avant le 1^{er} janvier 1984) - Art. 13 (p. 1699) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 40 de M. René Monory (prise en compte des reports déficitaires en cas de reprise d'une entreprise en difficulté) et à l'amendement n° 80 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (application du dispositif prévu à tous les cas de reprise d'une entreprise en difficulté) - S'oppose à l'amendement n° 79 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (dispositions de cet article applicables à compter du 1^{er} janvier 1984) - Son amendement n° 95 : limitation du bénéfice des dispositions proposées à la reprise des entreprises industrielles ; rejeté - (p. 1700) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 41 de M. René Monory (extension des dispositions de cet article lors de la reprise d'entreprises exerçant une activité autre qu'industrielle) - S'oppose à l'amendement n° 42 de M. René Monory (accroissement de la participation dans la société créée pour toute entreprise bénéficiant de la déductibilité de sa souscription au capital) et accepte l'amendement n° 82 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (suppression de la précision de forme relative à l'accroissement de la participation d'une société dans le capital d'une autre société créée ou rachetée) - Après l'art. 15 (p. 1704) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Pierre Gamboa (organisation semestrielle de conférences financières régionales par le Conseil national du crédit, en vue de favoriser l'application des dispositions de la présente loi) - Lors de la mise en place du nouveau Conseil national du crédit, souhaite intéresser les responsables locaux à l'évolution de l'économie à partir des conférences économiques régionales.

- Question orale avec débat : transports urbains et interurbains - (29 juin 1984) (p. 2008) : taux réduit de TVA pour les activités de transports publics de voyageurs - Comptes des collectivités locales - Imposition à la TVA des subventions d'équilibre - Uniformisation des régimes de TVA applicables aux transports publics - (p. 2009) - groupements des autorités responsables de transports, GART - Etude des conséquences financières du nouveau régime.

- Question orale avec débat : annulation de crédits - (29 juin 1984) (p. 2012) : arrêté d'annulation du 29 mars 1984 - Compensation de dépenses nouvelles - Caractère sélectif des annulations - Bâtiments et travaux publics ; logements - (p. 2013) : arrêtés d'annulation ; procédure législative budgétaire ; droit d'information et de contrôle du Parlement - Conséquences d'annulations de crédits sur les finances des collectivités locales ; transferts de ressources liés aux transferts de compétences - (p. 2014) : priorité de la politique budgétaire - Accord de Fontainebleau : correction du déséquilibre budgétaire de la Grande-Bretagne ; contribution de l'Allemagne ; situation de l'agriculture allemande.

DESBRIERE (Bernard), sénateur de la Saône-et-Loire (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage (20 juin 1984) (p. 1647).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (27 juin 1984) (p. 1904).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)] - Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Art. 22 (p. 812) :** absence d'exclusion de la viticulture du champ d'application de la transformation des métayages en fermages.

DESCOURS (Charles), sénateur de l'Isère (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (26 juin 1984) (p. 1860).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Paul Malassagne, tendant à modifier l'article 154 du code général des impôts en ce qui concerne les membres des professions libérales [n° 88 (84-85)] (27 novembre 1984) - **Impôt sur le revenu.**

Proposition de loi, présentée avec M. Henri Belcour, tendant à la création d'un conseil professionnel des masseurs-kinésithérapeutes [n° 160 (84-85)] (17 décembre 1984) - **Professions et activités para-médicales.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 546 (JO Débats 10 octobre 1984) à M. le ministre de l'économie : **taxe foncière sur les propriétés bâties (difficul-**

tés de certaines municipalités pour obtenir le fichier des assujettis au foncier bâti) - Réponse de Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat à la consommation (9 novembre 1984) (p. 3131, 3132).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à permettre la révision des conditions et charges apposées à certaines libéralités** [n° 24 (80-81)] - (17 avril 1984) - Art. 1 (p. 377) : son amendement n° 18 : modalités de la procédure ; demande formée à la fois contre les héritiers connus et contre le ministère public si tous les héritiers ne sont pas connus ; retiré.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2719) : effort soutenu nécessaire en matière d'aménagement foncier et touristique - Production industrielle, artisanale et touristique des zones de montagne, d'envergure nationale et internationale - Protection des zones de montagne - Reconnaissance de la spécificité montagnarde - Lacunes du texte à trois niveaux : financement, vocation agricole de la montagne, tourisme - Insuffisance des moyens nouveaux mis à la disposition du fonds interactivités - Loi surtout destinée aux activités non agricoles - Protection des produits de qualité - (p. 2720) : regrette l'application des quotas laitiers dans les régions montagnardes - Statut social des travailleurs pluriactifs - Charges supplémentaires pesant sur les exploitants agricoles de montagne - Nombreux systèmes d'aides spécifiques - Développement des stations touristiques - Capacité d'accueil des différents massifs - Nécessité d'accorder aux communes les moyens techniques et financiers permettant la maîtrise de leur développement touristique - Gestion et financement des remontées mécaniques par les collectivités locales - Absence de mesures en matière d'étalement des vacances et de fiscalité immobilière - Relations contractuelles entre les communes et les aménageurs ; durée des concessions existantes - Prise en compte de la spécificité de la montagne à l'échelon européen - Art. 3 (p. 2735) : soutient l'amendement n° 216 de M. Henri Belcour (délimitation de chaque massif faite par décret après consultation des collectivités locales intéressées).

Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Art. 4 (suite) (p. 2751) : soutient l'amendement n° 217 de M. Henri Belcour (définition des partenaires composants le comité consultatif de massif) - (p. 2752) : soutient les amendements de M. Henri Belcour n° 218 (élection du président du comité de massif en son sein par le comité) et n° 219 (représentant de l'Etat assurant auprès du comité de massif les fonctions de commissaire du Gouvernement) - (p. 2754) : absence d'avis du secrétaire d'Etat sur les représentants des exploitants de remontées mécaniques - Art. 5 (p. 2763) : se déclare favorable au nom du groupe RPR à l'amendement n° 27 de M. Jean Faure, rapporteur (prise en compte de la politique de la montagne dans le plan de la nation).

Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Art. 23 (p. 2819) : son amendement n° 369, soutenu par M. Franz Duboscq : modification du délai pour l'organisation d'une convention entre la commune et l'exploitant de remontées mécaniques ; retiré - (p. 2820) : son amendement n° 368, soutenu par M. Franz Duboscq : modalités d'indemnisation éventuelle de l'exploitant ; retiré - Art. 25 bis (p. 2822) : son amendement n° 370, soutenu par M. Paul Malassagne : suppression de cet article reprenant des dispositions déjà existantes sur l'autorisation relative au tracé et à l'aménagement des pistes de ski ; rejeté - Art. 49 (p. 2879) : son amendement n° 380, soutenu par M. Franz Duboscq : taxe communale sur les entreprises exploitant des engins de remontées mécaniques, assise sur des recettes hors TVA ; retiré - Son amendement n° 381 : disparition de la taxe dite Ravel au profit du nouveau dispositif ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) (p. 3962) : transports intérieurs et politique de rigueur - Mode de transfert de charges de l'Etat vers les collectivités locales - Projet du tramway de Grenoble - Endettement de l'agglomération - Insuffisance de l'effort routier - Mise en oeuvre de la quatrième tranche du Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Fin de la priorité du 9^e Plan relative aux rocades et aux déviations d'agglomérations - Contournement autoroutier de l'agglomération grenobloise - Déséquilibre des réseaux de transports en commun urbains ou interurbains - Situation négative des finances de nombre de réseaux de transport - Accroissement de la participation des collectivités locales - Stagnation du produit du versement transports - Blocage des tarifs demandés aux usagers - Demande une participation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP - Désengagement de l'Etat - Vote défavorable sur ce projet de budget.

DESCOURS DESACRES (Jacques), sénateur du Calvados (UREI).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur le développement de l'initiative économique (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1985 (8 décembre 1984) (p. 4287).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1984 (19 décembre 1984) (p. 4805).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - **Education nationale : II. Enseignement universitaire** [n° 69, annexe 13 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises** - *Deuxième lecture* [n° 97 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (31 janvier 1984) - **Après l'art. 39 bis** (p. 72) : sur l'amendement n° 63 de M. Etienne Dailly, rapporteur, relatif à la déduction des revenus imposables des moins-values nettes à long terme, soutient le sous-amendement n° 94 de M. Geoffroy de Montalembert (dispositions applicables aux bénéfices industriels et commerciaux et aux bénéfices agricoles) - **Fiscalité agricole** - Rapprochement entre les fiscalités appliquées aux diverses activités.

- **Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat** [n° 194 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (11 avril 1984) -

Art. 1 : *Art. 56 du code de la famille et de l'aide sociale* (p. 266) : se déclare défavorable à l'amendement n° 47 de Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat (modalités de la procédure et substitution d'un délai de six semaines à compter de l'émission au système de la réception).

- **Projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances** [n° 37 (83-84)] - (11 avril 1984) - **Art. 2** (p. 285, 286) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Auguste Chupin, rapporteur (interdiction d'administrer des substances anabolisantes aux animaux destinés à la consommation humaine ; définition des substances anabolisantes ; rôle du vétérinaire) - Sur cet amendement, se déclare défavorable au sous-amendement n° 6 de M. Marcel Daunay (administration de ces médicaments sous le contrôle et la responsabilité d'un vétérinaire praticien ou d'un vétérinaire d'un groupement de producteurs).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution** [n° 495 (82-83)] - (17 avril 1984) - **Art. 1** (p. 384) : modalités de désignation des représentants des collectivités locales.

- **Conclusions du rapport de M. Paul Girod, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 226, 83-84) tendant à mettre en harmonie les délais prévus, d'une part à l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et, d'autre part, à l'article 1639 A du code général des impôts** [n° 255 (83-84)] - (25 avril 1984) - **Art. unique** (p. 483) : décision devant être prise d'une part par les collectivités locales et, d'autre part, par les organismes qui sont de natures différentes - Se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Gaston Defferre, ministre (communication aux services fiscaux avant le 31 mars de chaque année des décisions relatives soit aux taux, soit aux produits selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit).

- **Conclusions du rapport de M. Raymond Poirier, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les propositions de loi (n° 428, 82-83) de M. André Rabineau, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 32, 83-84) de M. Robert Schwint, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 190, 83-84) de M. Fernand Lefort, visant à étendre aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants d'Algérie le droit aux campagnes doubles, (n° 287, 83-84) de M. André Jouany, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 288, 83-84) de M. Michel Maurice-Bokanowski, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord et (n° 290, 83-84) de M. Philippe de Bourgoing, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord** [n° 292 (83-84)] - (10 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 716) : situation d'équité pour tous les anciens combattants.

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage** [n° 249 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (15 mai 1984) - **Art. 3** (p. 779) : modalités de détermination des distances par accès usuel - **Art. 7** (p. 792) : se déclare favorable à l'amendement n° 37 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (maintien du caractère contradictoire de la procédure d'instruction de la demande d'exploitation) - **Après l'art. 14** (p. 803) : se déclare favorable à l'amendement n° 24 de M. Michel Sordel, rapporteur (prix du bail correspondant aux bâtiments d'habitation, sous réserve des conditions de salubrité et de peuplement requises pour l'octroi des aides publiques au logement) - **Art. 25** (p. 816) : composition de la commission d'aménagement foncier et représentation des maires de la commission - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 820) : vote favorable du groupe UREI - Agriculture et Europe.

- **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale** [n° 272 (82-83)] - (16 mai 1984) - **Art. 15** (p. 876) : conseil d'administration comprenant paritairement des élus et des représentants du personnel - **Art. 16** (p. 879) : s'oppose à la suppression des mots « annuellement par la loi de finances » et aux amendements n° 66 de M. Germain Authié (fixation du taux de la cotisation par délibération du conseil d'administration du centre régional dans la limite d'un minimum et d'un maximum déterminés par la loi de finances) et n° 15 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (fixation du taux de la cotisation par délibération du conseil d'administration du centre régional dans la limite d'un minimum et d'un maximum déterminés annuellement par la loi) - **Art. 28** (p. 889) : au nom de la commission des finances, déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 58 de M. Jean Béranger (reclassement possible dans la fonction publique de l'Etat des agents du Centre de formation des personnels communaux qui le souhaiteraient).

- **Projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA)** [n° 277 (83-84)] - (23 mai 1984) - **Art. 3** (p. 1057) : attachement du Sénat à ce que la diversification ne se traduise pas par une extension abusive des activités de la société et l'impossibilité pour l'Etat de contrôler la gestion - Souhait de la commission des finances de ne pas voir réintroduire le mot « indirectement » au cours de la navette.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 354 (83-84)] - (19 juin 1984) - **Après l'art. 41 bis** (p. 1610) : esprit ayant présidé à la conception du projet de loi évoqué par M. le secrétaire d'Etat - Rôle du législateur d'élaborer la loi qui lui convient.

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique** [n° 300 (83-84)] - (20 juin 1984) - **Art. 7** (p. 1674) : au nom du groupe de l'UREI, demande un scrutin public pour les amendements identiques n° 59 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, et n° 35 de M. René Monory (suppression de la garantie des fonds salariaux par l'association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés, AGS) - **Après l'art. 8** (p. 1689) : se déclare favorable à l'amendement n° 93 de M. Jacques Delors, ministre (possibilité pour les salariés de reprendre leur entreprise sous la forme d'une société coopérative ouvrière de production, SCOP).

- **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Nouvelle lecture** [n° 416 (83-84)] - (26 juin 1984) - **Art. 38** (p. 1846) : se déclare favorable à l'amendement n° 15 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif au recrutement des fonctionnaires de l'Etat par les collectivités locales).

- **Projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes - Nouvelle lecture** [n° 443 (83-84)] - (29 juin 1984) - **Rapporteur, en remplacement de M. Pierre Croze - Discussion générale** (p. 1985) : continuité entre la loi votée en 1980 et le projet actuellement en discussion ; conseil d'administration ; convention collective - Echec de la commission mixte paritaire - Rétablissement par le Sénat de la possibilité d'une participation de fonds privés au capital de la nouvelle société - Porteurs privés de titres - Volonté d'éviter une nationalisation rampante - **Art. 1** (p. 1986) : son amendement n° 1 : possibilité de participation de fonds privés au capital de la société ; adopté - **Art. 3** (p. 1987) : son amendement n° 2 : suppression de la mention d'activité indirectement liée à l'exercice des missions de la société ; adopté - **Art. 4** : son amendement n° 3 : suppression du rôle d'intermédiaire de l'Office national interprofessionnel des fruits et légumes et de l'horticulture ; adopté.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française** [n° 313 (83-84)] - Suite de la discussion - (12 juillet 1984) - Art. 21 (p. 2157) : en ce qui concerne la présidence des séances du conseil des ministres, risque de situation confuse en cas d'absence simultanée du président et du vice-président du gouvernement - S'interroge sur la possibilité pour le vice-président de désigner un ministre pour le suppléer.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** - Deuxième lecture [n° 473 (83-84)] - (30 août 1984) - Titre 1^{er} A (p. 2446) : évoque la commission mixte paritaire sur le texte concernant les communautés urbaines à la suite de laquelle purent être élaborées des rédactions améliorées acceptables par chacune des assemblées malgré les divergences profondes.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion générale - (19 novembre 1984) (p. 3225) : souligne l'accroissement des dépenses des collectivités locales.

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - **Après l'art. 2** (p. 3293) : sur l'amendement n° I-70 de M. Roland du Luart, se déclare favorable au sous-amendement n° I-132 de M. Geoffroy de Montalembert (absence de prise en compte des recettes provenant de la prime de conversion d'activité laitière pour l'application du présent article).

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 3 (p. 3311) : se déclare opposé à l'amendement n° I-49 de M. Camille Vallin (augmentation du taux des cotisations de péréquation auquel sont soumises les entreprises situées dans des communes où le taux de la taxe professionnelle est inférieure à la moyenne nationale) - Opposé au principe des fonds spécialisés - Fonds de péréquation de la taxe locale - Commission d'étude du comité des finances locales chargée d'examiner et de proposer des modifications aux différentes formules de péréquation existantes - Allègement fiscal accordé à certaines entreprises - Art. 3 bis (suite) (p. 3325) : se déclare favorable à l'amendement n° I-98 de M. Maurice Blin, rapporteur général (maintien des avantages fiscaux liés à l'emprunt 7 % 1973) - Art. 14 bis (p. 3343) : sur l'amendement n° I-101 de M. Maurice Blin, rapporteur général (possibilité pour les entreprises d'opter pour la rétro-imputation applicable aux déficits fiscaux constatés à la clôture de l'exercice ; conditions d'accès et délai d'application de la rétro-imputation), son sous-amendement n° I-111 : imputation sur les résultats des cinq exercices antérieurs, des déficits constatés à la clôture de l'exercice dont le résultat a été déclaré en 1984 ; adopté.

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Art. 30 (p. 3396) : blocage par le Gouvernement des tarifs des services rendus par les collectivités locales - Distinction entre les subventions spécifiques et les compensations de transfert de charges par les diverses dotations - (p. 3398) : distinction entre les concours nets de l'Etat aux collectivités locales et les transferts.

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (22 novembre 1984) - En remplacement de M. Henri Goetschy, rapporteur spécial (p. 3422) : mémoire de M. Jean-Marie Louvel, rapporteur spécial du budget des départements et territoires d'Outre-mer pendant de longues années - Problème du développement et de l'avenir politique des DOM-TOM : exemple de Mayotte - Réduction des crédits pour l'administration centrale et les services extérieurs des DOM-TOM - Réduction des crédits d'action sociale ; Agence nationale pour la promotion et l'insertion des travailleurs d'outre-mer - Suppression d'emplois pour le service militaire adapté dans les DOM et en Nouvelle-Calédonie - Fléchissement des crédits d'équipement pour

les infrastructures en Guyane, port de Degrad des Cannes - Réduction des crédits des collectivités locales des DOM - Stagnation des crédits des Terres australes et antarctiques - Poids du loyer du navire océanographique Marion Dufresne - Effort en faveur de l'équipement informatique de l'administration centrale ; augmentation des crédits de fonctionnement pour l'action socioculturelle et des crédits de bourses d'enseignement supérieur - Augmentation des crédits du fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM - (p. 3423) : augmentation des crédits du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, FIDES ; gestion interministérielle de ces deux fonds et difficultés du contrôle parlementaire ; chute des autorisations de programme - Soumet ces crédits à l'appréciation du Sénat.

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) - Rapporteur spécial (enseignement universitaire) (p. 3449) : opposition de la majorité sénatoriale à la récente réforme de l'enseignement supérieur - Alourdissement considérable des dépenses de personnels - Modifications inopportunes des statuts des personnels enseignants en raison de la rigueur budgétaire - (p. 3450) : modalités de renouvellement du corps enseignant à partir de 1996 - Diminution des crédits d'équipement ; dégradation des bâtiments universitaires et du patrimoine immobilier des grands établissements - Forte compression des subventions de fonctionnement accordées aux universités - Augmentation des droits d'inscription - Transfert des charges dans le cadre des contrats de plan Etat région - Stagnation inquiétante des crédits de fonctionnement des bibliothèques universitaires - Déséquilibre entre les bibliothèques universitaires de Paris et celles de province - Dégradation du budget d'équipement freinant l'informatisation et l'automatisation de la gestion des bibliothèques universitaires - Augmentation des crédits consacrés aux bourses - Assouplissement des conditions d'attribution des bourses d'enseignement supérieur - Stagnation des crédits de prêts d'honneur - Problèmes relatifs à l'action sociale en faveur des étudiants, et notamment les cités universitaires ; dégradation du patrimoine immobilier - Protection sociale des étudiants - (p. 3451) : priorité accordée à la recherche universitaire - Ouverture de l'université sur son environnement - Absence de création d'emplois et régression des crédits d'équipement en faveur des grands établissements - Nouveau statut de ces établissements actuellement à l'étude - (p. 3477) : remercie M. Roger-Gérard Schwartzberg pour ses précisions concernant le devenir de l'Institut des sciences de la matière et du rayonnement de Caen - **Examen des crédits** - Art. 36 - Etat B (p. 3479) : son amendement n° II-12 : réduction des crédits destinés à assurer la transformation d'emplois d'assistants en emplois de maîtres de conférence de deuxième classe ; adopté - (p. 3480) : son amendement n° II-13 : réduction des crédits permettant de créer des emplois en surnombre non comptabilisés comme emplois budgétaires ; adopté - Création et suppression des postes budgétaires relevant de la compétence du Parlement - (p. 3481) : son amendement n° II-21 : réduction des crédits pour la mise en oeuvre de la réforme du statut des praticiens des centres hospitaliers et universitaires ; adopté - Art. 88 (p. 3488) : rejet de cet article par la commission des finances, préférant examiner ces dispositions après l'examen par le Sénat du projet de loi relatif à la décentralisation des compétences en matière d'éducation - Sur l'amendement n° II-4 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (suppression du transfert de propriété des nouveaux établissements publics à la collectivité territoriale compétente), son sous-amendement n° II-43 : crédits affectés aux nouvelles créations d'établissements publics et aux transferts correspondants déterminés chaque année par la loi de finances ; adopté.

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3815) : délais de règlement de l'office de la viande portés de six à dix-huit semaines - Obligation pour les négociants de verser à l'Etat le montant de la taxe à la valeur ajoutée sur les sommes facturées à l'office mais non payées par lui.

Anciens combattants - (5 décembre 1984) (p. 4053) : accès des pensionnés de guerre aux emplois réservés - Modification de la réglementation en vigueur.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - **Après l'art. 59** (p. 4243) : se déclare défavorable à l'amendement n° II-93 de M. Christian Poncelet (montant annuel maximum de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la métropole lorraine et montant de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la Basse-Seine) - **Art. 74** (p. 4269) : soutient les amendements n° II-73 (conditions de notification aux services fiscaux des taux et tarifs des différents droits et taxes désormais recouvrés pour le compte des collectivités locales et de leur date d'entrée en vigueur ; rôle des présidents de conseils régionaux et généraux) et n° II-74 (modalités d'application des décisions des conseils régionaux) de M. Maurice Blin, rapporteur général - **Art. 75** (p. 4271) : nécessité d'une révision triennale des valeurs locatives - **Après l'art. 75** (p. 4273) : se déclare favorable à l'amendement n° II-61 de M. Paul Girod (modalités de fixation du taux de la taxe professionnelle dans les communes où le taux ou la base d'imposition étaient nuls l'année précédente) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° II-105 : prise en compte de l'année précédant l'année d'imposition ; adopté - **Art. 77** (p. 4276) : son amendement n° II-100 : applicabilité de la majoration en cas de non paiement de la cotisation à partir du dernier jour du deuxième mois ; adopté.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales** [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - **Art. 7 : Art. 15 de la loi du 22 juillet 1983** (p. 4353) : calcul du taux réel des participations des communes ou de leurs groupements aux dépenses de fonctionnement des collèges transférés - **Art. 15-1** (p. 4357) : taux moyen de participation intercommunale déterminé par la chambre régionale des comptes.

Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - **Art. 15 : Art. 27-9 de la loi du 22 juillet 1983** (p. 4428) : vote favorable sur cet article - Travail des maîtres de l'enseignement public ou privé.

- **Projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985** [n° 82 (84-85)] - (12 décembre 1984) - **Art. 1** (p. 4474) : modalités d'équilibre par la commune de la gestion des services ; augmentation des tarifs ou des impôts locaux - Nécessaire liberté d'établissement du prix de l'eau par les conseils municipaux ou les syndicats.

- **Projet de loi portant modification de certaines dispositions relatives aux relations entre l'Etat et les collectivités locales** [n° 134 (84-85)] - (18 décembre 1984) - **Après l'art. 11** (p. 4686) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Pierre Joxe, ministre (insertion d'une division nouvelle et de son intitulé : « Section IV - De la dotation globale d'équipement »).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984** [n° 131 (84-85)] - (19 décembre 1984) - **Après l'art. 18** (p. 4799) : se déclare opposé à l'amendement n° 13 de M. Christian Poncelet (modification du plafond annuel de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit des établissements publics de la basse Seine et de la métropole lorraine) - **Art. 24** (p. 4803) : ses amendements n° 11 : fixation du taux de la taxe sur l'électricité dans les départements et communes qui avaient antérieurement instauré une taxe à un taux inférieur au taux moyen ; et n° 12 : fixation de la taxe sur l'électricité dans les communes et les groupements de communes ; adoptés.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 189 (84-85)] - (21 décembre 1984) - **Art. 24** (p. 4895) : restitution aux communes et aux départements d'une certaine possibilité d'action en matière de fiscalité.

DIDIER (Emile), sénateur des Hautes-Alpes (GD-SRG, puis RD du 30 mai au 30 septembre 1984, puis GD).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 213 (83-84)], autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 141 concernant les organisations de travailleurs ruraux et leur rôle dans le développement économique et social [n° 280 (83-84)] (25 avril 1984) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 214 (83-84)], autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 142 concernant le rôle de l'orientation et de la formation professionnelles dans la mise en valeur des ressources humaines [n° 281 (83-84)] (25 avril 1984) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 215 (83-84)], autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 149 concernant l'emploi et les conditions de travail et de vie du personnel infirmier [n° 282 (83-84)] (25 avril 1984) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 141 concernant les organisations de travailleurs ruraux et leur rôle dans le développement économique et social** [n° 213 (83-84)] - (16 mai 1984) - **Discussion générale** : voir intervention de M. Paul Robert (p. 838, 839).

- **Projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 142 concernant le rôle de l'orientation et de la formation professionnelles dans la mise en valeur des ressources humaines** [n° 214 (83-84)] - (16 mai 1984) - **Discussion générale** : voir intervention de M. Paul Robert (p. 839, 840).

- **Projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 149 concernant l'emploi et les conditions de travail et de vie du personnel infirmier** [n° 215 (83-84)] - (16 mai 1984) - **Discussion générale** : voir intervention de M. Paul Robert (p. 840, 841).

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2729) : concertation avec les montagnards de la vallée du Queyras - Reconnaissance de la spécificité montagnarde - Solidarité nationale et solidarité montagnarde - Diversification des activités montagnardes - Synthèse entre les activités productives et le tourisme.

Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - **Art. 4** (suite) (p. 2751) : son amendement n° 280 : nouvelle composition du comité de massif tendant à augmenter la représentation des organismes socio-économiques ; retiré - **Après l'art. 5 bis** (p. 2767) : se déclare favorable à l'amendement n° 31 de M. Jean Faure, rapporteur (vocation des centres de formation aux activités du tourisme) - **Art. 6** (p. 2774) : se déclare favorable à l'amendement n° 225 de M. Henri Belcour (nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif à l'organisation des services publics en montagne) -

Art. 18 (p. 2808) : son amendement n° 282 : contrats signés avant la promulgation de la présente loi devant être mis en conformité avec les dispositions du présent article dans un délai de quatre ans à compter de la promulgation de la loi ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - **Art. 23** (p. 2819) : son amendement n° 284 : suppression du deuxième alinéa de cet article relatif aux conventions passées entre la commune et l'exploitant de remontées mécaniques ; retiré.

DILIGENT (André), sénateur du Nord (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques ; en démissionne (2 mai 1984) (p. 526).

Est nommé membre de la commission des affaires sociales (2 mai 1984) (p. 550).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social** [n° 247 (83-84)] - (2 mai 1984) - **Art. 2** (p. 564) : soutient l'amendement n° 13 de M. Jean Cauchon (composition du Conseil économique et social comprenant dix-sept représentants des activités sociales, dont un représentant des organisations les plus représentatives des personnes et groupes sociaux économiquement et culturellement les plus pauvres qui constituent le quart-monde).

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assister la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (30 mai 1984) - **Art. 13** (p. 1214) : son amendement n° II-99 : franchises accordées à la presse et mise au point d'une charte rédactionnelle par toutes les publications quotidiennes d'information politique et générale ; devenu sans objet.

DREYFUS-SCHMIDT (Michel), sénateur du Territoire de Belfort (S).

Chargé d'une mission temporaire auprès du ministre des affaires européennes le 5 septembre 1984 (5 septembre 1984) (p. 2479).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - **Urbanisme, logement et transports** : II. Transports : III. Transports intérieurs : routes [n° 69, annexe 35 (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances, pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - **Monnaies et médailles** [n° 69, annexe 40 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - **Rappel au règlement** (p. 1086) : non respect de l'ordre des interventions prévu pour la discussion générale - Souhaite être inscrit en dernier, après l'intervention de M. Etienne Dailly.

Suite de la discussion - (25 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 1122) : défense du pluralisme et limitation de la concentration - Ordonnance du 26 août 1984 - Situation du groupe Hersant - (p. 1123) : invalidation de M. Hersant en 1956 sur le rapport de M. Legendre ; abstention de MM. Pierre Mendès-France et François Mitterrand - Recours de M. Hersant à des prête-nom - Immunité parlementaire - Participation personnelle au saccage de commerces juifs sur les Champs-Élysées - (p. 1124) : article dans « Le Pilon » en 1942, sous le nom de Montfort - Relations entre la télévision et le Sénat - Limitation de la concentration - Problème des aides à la presse - Tarifs postaux spéciaux et fin des subventions à la publicité - Suppression de la limite de trois pour les journaux nationaux - Composition de la commission - Composition du Conseil constitutionnel et de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle - Présentation par la majorité sénatoriale d'un contre-projet - (p. 1125) : opposition de ce contre-projet à la transparence ; concentration ; rejet de la notion de seuil ; composition de la commission - **Rapport Vedel** - Problème de la concentration des entreprises de presse - Inapplicabilité à la presse de la loi du 19 juillet 1977 - Action des précédents gouvernements : projet de loi de M. Jean-Philippe Lecat et proposition de loi de M. Henri Goetschy ; monopole de la télévision ; poursuites menées contre les radios libres - (p. 1126) : action en faveur des libertés - Déclaration de M. Etienne Dailly relative à l'inconstitutionnalité de certains articles du projet de loi - Egalité devant la loi - Déclaration des droits de l'homme et du citoyen - Débat sur l'enseignement privé et débat sur la presse - (p. 1127) : Convention européenne des droits de l'homme - Protection de la liberté d'expression ; affirmation de la commission du Parlement européen - Possibilité de saisine de la Cour de justice - Résolution du Comité des ministres du Conseil de l'Europe du 16 décembre 1974 - Indemnisation juste et préalable en cas d'expropriation - Caractère inadéquat de la notion d'expropriation - Impossibilité de rachat d'un autre journal au-delà d'un certain seuil - Absence d'autorisation préalable - Aides administratives - Composition de la nouvelle commission - Commission paritaire des journaux et des agences de presse - Sanctions en cas de contravention à la loi - Egalité devant la loi - (p. 1128) : composition de la commission dans la proposition de loi de M. Henri Goetschy - Visites d'entreprises et modalités de contrôle, par le président du tribunal de grande instance, de la nature des vérifications requises par la commission - Décision du Conseil constitutionnel du 29 décembre 1983 - Liberté de l'information - Limitation de la concentration dans les pays du Conseil de l'Europe - Article de M. André Billy en 1924 dans « Le monde des journaux » relatif à la puissance de la presse - **Rappel au règlement** (p. 1129) : caractère pamphlétaire du rapport de M. Jean Cluzel - **Suite de la discussion générale** (p. 1135) : investissements des magnats de l'industrie dans la presse ; exemples de Boussac, des frères Willot et de Dassault -

Existence de deux types d'objectifs, faire des bénéfices ou peser ou sur les esprits.

- **Déclaration de M. le Secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication** - (28 mai 1984) (p. 1155) : émotion partagée par la majorité sénatoriale lorsque la liberté est en cause - Gravité des délits de coups et voies de fait sur les policiers - (p. 1156) : nécessité de découvrir et de punir les coupables - Position de la commission consistant à mettre le Sénat en grève en guise de protestation - Récupération politique d'une situation que nous déplorons tous.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - Suite de la discussion - (29 mai 1984) - Rappel au règlement (p. 1166) : regrette la procédure suivie par certains sénateurs pour allonger leur temps de parole : dépôt d'amendements retirés ensuite - Art. 2 (p. 1176) : se déclare opposé à l'amendement n° A-191 de M. Jean Cluzel, rapporteur (définition précise de l'entreprise de presse ; suppression de la définition des notions de personne et de contrôle) - Définition du groupement de fait et de la notion de contrôle - Art. 3 (p. 1179) : se déclare opposé à l'amendement n° I-108 de M. Etienne Dailly (interdiction du prête-nom) - (p. 1180) : projet inspiré du rapport Vedel - Contrôle possible d'un organe de presse sans détention de la majorité du capital - Art. 7 (p. 1188) : se déclare opposé à l'amendement n° I-100 de M. Jean Cluzel, rapporteur (liste des informations communiquées par les entreprises de presse aux lecteurs ; reprise des dispositions des articles 1^{er} et 5 de l'ordonnance du 26 août 1944).

Suite de la discussion - (30 mai 1984) - Art. 8 (p. 1195) : soutient l'amendement n° I-129 de M. Louis Perrein (suppression des dispositions de cet article relatives à une demande de renseignements sur une acquisition ou cession consentie par une personne détenant et transmettant à l'acquéreur 20 % des biens de l'entreprise de presse) - (p. 1196) : se déclare défavorable à l'amendement n° I-101 de M. Jean Cluzel, rapporteur (réponse de l'entreprise de presse à certaines demandes de renseignements de la commission paritaire) - Art. 9 (p. 1197) : soutient l'amendement n° I-130 de M. Louis Perrein (limitation des prises de participation de personnes étrangères dans les entreprises de presse françaises et seuil de propriété de 20 % du capital social ou des droits de vote) - Se déclare défavorable à l'amendement n° I-121 de Mme Brigitte Gros (limitation des prises de participation de personnes étrangères dans les entreprises de presse françaises ; responsabilité de veiller au respect de ces obligations mise à la charge de l'entreprise) - (p. 1198) : soutient les amendements de M. Louis Perrein, n° I-131 (absence de prise de participation d'une personne étrangère au capital dans plus d'une entreprise de presse éditant en France une ou plusieurs publications en langue française) et n° I-132 (exclusion du champ d'application de cet article des publications uniquement destinées à des communautés étrangères implantées en France) - Après l'art. 9 (p. 1199) : se déclare défavorable à l'amendement n° I-104 de M. Jean Cluzel, rapporteur (interdiction pour le propriétaire d'un journal ou le directeur d'une publication de recevoir des fonds ou avantages d'un gouvernement étranger, à l'exception de la publicité) - (p. 1201) : se déclare défavorable à l'amendement n° I-105 de M. Jean Cluzel, rapporteur (qualité de directeur de la publication pour le responsable réel du titre) - Référence au débat d'invalidation de M. Hersant en 1956 - Art. 10 (p. 1209) : soutient les amendements de M. Louis Perrein, n° II-100 (contrôle de plus d'un quotidien national d'information politique et générale si le total de la diffusion n'excède pas 15 % de la diffusion de tous les quotidiens nationaux de même nature) et n° II-101 (suppression des dispositions de cet article relatives à la définition des quotidiens nationaux) - Art. 12 (p. 1213) : soutient l'amendement n° II-104 de M. Louis Perrein (seuil de diffusion pour les quotidiens régionaux, départementaux et locaux d'information politique et générale) - Art. 13 (p. 1214) : soutient l'amendement

n° II-107 de M. Louis Perrein (équipe rédactionnelle permanente et délais de mise en conformité à compter de la publication de la loi pour les publications existantes) - (p. 1216) : réfute l'argument d'inconstitutionnalité de l'article 13 face à la liberté d'imprimer avancé par M. Etienne Dailly - Liberté d'information et liberté des journalistes - Après l'art. 24 (p. 1222) : détention provisoire d'un journaliste inculpé de recel de documents - Affaire Paris-Match - Saisie de documents à FR3 Lille - Intervention de M. Charles Pasqua et ingérence dans une affaire judiciaire en cours - Pouvoirs du juge d'instruction - Liberté de la presse et pouvoir judiciaire - Limites du secret professionnel - (p. 1228) : délits par voie de presse - Evénements de FR3 et incarcération de M. Tagnière - Affaire Durieux - Auditions de la commission spéciale et absence de saisine de la commission des lois - Après l'art. 14 (p. 1235) : se déclare défavorable à l'amendement n° II-84 de M. Jean Cluzel, rapporteur (rétablissement du plafond de 25 % applicable aux ressources publicitaires des organismes du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision) - Art. 18 (p. 1246) : se déclare défavorable à l'amendement n° III-120 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article relatif aux pouvoirs conférés à la commission pour la transparence et le pluralisme en cas de violation des articles 10 à 13 de ce projet de loi) - Art. 19 (p. 1248) : soutient l'amendement n° III-145 de M. Louis Perrein (information, en cas de sanction par la commission, de la commission paritaire des publications et agences de presse ainsi que des administrations concernées) - Art. 21 (p. 1249) : soutient l'amendement n° III-146 de M. Louis Perrein (vérifications de la commission et appel aux rapporteurs et aux inspecteurs de la direction générale de la concurrence et de la consommation mis à sa disposition à sa demande et mandatés à cet effet) - Avant l'art. 35 (p. 1254) : se déclare défavorable aux amendements de Mme Brigitte Gros, n° V-43 (création et composition d'une commission nationale chargée d'étudier les moyens d'assurer une garantie effective de sortie des imprimés), n° V-44 (absence d'accord cadre dans l'imprimerie lourde tendant à instaurer une garantie de sortie et préavis de grève de huit jours francs ; désignation d'un médiateur entre les organisations représentatives des employeurs et des salariés), n° V-45 (rapport sur la livraison à domicile de la presse écrite) et n° V-46 (création d'un groupe de travail afin de déterminer les conditions d'insertion des programmes de télévision dans la presse écrite en échange de la diffusion par la télévision de publi-reportages sur la presse ; modalités de désignation des membres du groupe de travail) - Art. 36 (p. 1255) : soutient l'amendement n° V-48 de M. Louis Perrein (suppression de cet article relatif à l'obligation pour les publications quotidiennes de posséder une équipe rédactionnelle) - Après l'art. 41 (p. 1256) : se déclare défavorable à l'amendement n° V-42 de M. Jean Cluzel, rapporteur (abrogation de l'article 11 de l'ordonnance du 13 septembre 1945 relatif à la réglementation provisoire de la presse périodique dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) - Intitulé (p. 1257) : soutient l'amendement n° 51 de M. Louis Perrein (« Projet de loi visant à limiter la concentration, à assurer la transparence financière et à favoriser le pluralisme des entreprises de presse »).

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion - (12 juin 1984) - Après l'art. 227 bis (p. 1499) : se déclare opposé à l'amendement n° 307 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (procédure de redressement judiciaire applicable à une entreprise de presse) - Après l'art. 232 (p. 1501) : son amendement n° 399 : dispositions des titres V à VII applicables, dès l'entrée en vigueur de la présente loi, aux procédures ouvertes aussi bien antérieurement que postérieurement ; adopté.

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique** [n° 300 (83-84)] - (20 juin 1984) - Avant l'art. 5 (p. 1666) : son amendement n° 8 : taux minimum de participation dans des opérations d'innovation pour bénéficier de certains avantages fiscaux ; rejeté - Art. 5 (p. 1667) :

demande à M. Jacques Delors quelle sera l'autorité compétente chargée d'approuver toute convention entre une société financière d'innovation, des entreprises et des chercheurs; souhaite que le ministre des finances prenne l'avis du ministre de l'industrie.

– **Rappel au règlement** - (21 juin 1984) (p. 1712) : rappelle l'article 36-3 du Règlement aux termes duquel la parole ne peut être conservée sur un rappel au règlement pendant plus de cinq minutes - Caractère non officiel du compte-rendu analytique et nécessité de se reporter au compte-rendu sténographique - Souhaite retrouver le pourcentage de réussite des commissions mixtes paritaires, CMP, qui se déroulaient sous la présidence de M. Léon Jozeau-Marigné.

– **Projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 343 (83-84)] - (10 juillet 1984) - Art. 3 (p. 2139) : organisation de la session extraordinaire.

– **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - (7 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2320) : enjeux économiques internationaux - Unité nationale - Référendum demandé par le Sénat sur le projet de loi Savary - Selon de nombreux juristes consultés par le garde des sceaux, anticonstitutionnalité de ce projet de référendum et nécessité de modifier l'article 11 de la Constitution - (p. 2321) : énumération des juristes consultés par le Gouvernement : les professeurs Duverger, Jacques Robert, Olivier Duhamel, René Rémond - Proposition de loi déposée par le président Foyer en 1983 et tendant à modifier l'article 11 de la Constitution - Accord de principe du Président de la République pour un référendum ultérieur sur l'école - Interprétations différentes de la Constitution selon les socialistes, les « gaulliens » et les « conservateurs » - Procédure référendaire - (p. 2322) : organisation du référendum définie à l'article 89 de la Constitution - Socialistes opposés à tout référendum plébiscitaire - Eventualité d'un contrôle a priori du Conseil constitutionnel sur un projet de loi référendaire - Projet en examen visant à élargir le champ d'application de l'article 11 de la Constitution - Personnalisation du référendum évoquée par M. Geoffroy de Montalembert - Conception plébiscitaire des référendums de 1961, 1962 et 1969 - (p. 2323) : conception démocratique du référendum - Conceptions différentes des socialistes, des « gaulliens » et des « conservateurs » sur le rôle du Sénat - Depuis 1981, rares recours à la procédure du vote bloqué - Diminution considérable des pouvoirs du Sénat prévue dans le projet référendaire de 1969 - (p. 2324) : devoirs du Sénat évoqués dans l'ouvrage du professeur Jean Mastias : « Le Sénat de la Ve République : réforme et renouveau » - Fonctionnement du bicaméralisme, notamment en matière de révision constitutionnelle - Majorité des Français favorable au référendum proposé - Réunion du Parlement en Congrès proposée par le président Poher - Respect des prérogatives du Sénat par le Président de la République - Aux termes de l'article 11 de la Constitution, référendum possible sans consultation des assemblées - (p. 2325) : premier projet de révision constitutionnelle soumis à référendum après vote en termes identiques du Sénat et de l'Assemblée nationale - Rôle du Sénat depuis 1875, étudié par M. Jean-Pierre Marichy - Unité nationale sur la défense des libertés - En réponse à M. Etienne Dailly, rappelle que de nombreux sénateurs étaient favorables à l'organisation d'un référendum sur l'abolition de la peine de mort - (p. 2326) : décision de la commission des lois d'opposer à nouveau la question préalable sur ce texte après examen par l'Assemblée nationale.

Suite de la discussion - (8 août 1984) - **Question préalable** (p. 2366) : possibilité pour le Sénat d'amender ce texte.

– **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** - *Deuxième lecture* [n° 473 (83-84)] - (30 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2441) : argument d'anticonstitu-

tionnalité non évoqué au Sénat en deuxième lecture par les orateurs de la majorité sénatoriale - Utilisation de la procédure de l'article 49-3 de la Constitution par le Gouvernement en deuxième lecture devant l'Assemblée nationale - Importance du nombre d'amendements déposés tendant à bloquer la discussion parlementaire - Absence de dialogue et proposition d'un contre-projet - (p. 2442) : proposition de M. Pierre Mauroy au congrès de Bourg-en-Bresse - Défense de la liberté d'expression en empêchant le pouvoir de l'argent d'entraver son exercice - 40ème anniversaire de l'ordonnance du 26 août 1944 exprimant le rêve des résistants de soustraire la presse aux puissances d'argent - Attachement aux grands principes concernant la liberté : « la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres » - Absence de recherche d'un coup politique mais respect de l'esprit de l'ordonnance de 1944 - Rappel de l'amendement de M. Raymond Bourguine relatif à la commission de transparence - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - (p. 2443) : partage l'avis de M. Raymond Bourguine et préfère la composition de la commission de transparence proposée par le Gouvernement à celle présentée par la commission - Danger de l'abus des amendements - Loi proposée permettant à un homme d'avoir plusieurs journaux à la condition que le seuil de diffusion ne soit pas trop écrasant pour les autres - Art. 13 (p. 2452) : possibilité pour un journaliste de faire partie de plusieurs équipes rédactionnelles - Art. 15 (p. 2457) : sur l'amendement n° 1 de M. Raymond Bourguine (nouvelle rédaction du 1^{er} alinéa de cet article relatif à la création et à la mission de la commission pour le pluralisme de la presse), son sous-amendement n° 80 : rôle de la commission pour le pluralisme de la presse dans le but d'assurer l'indépendance des publications, notamment le respect des conditions de liberté et de loyauté de la concurrence tant en ce qui concerne la vente au public que le marché publicitaire; devenu sans objet - **Après l'art. 41** (p. 2467) : se déclare opposé à l'amendement n° 79 de M. Henri Goetschy (abrogation de l'article 11 de l'ordonnance du 13 septembre 1945 relative à la réglementation provisoire de la presse périodique dans le département du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) - Amendement identique repoussé par le Sénat à l'unanimité en première lecture - Constate que la disposition dont l'abrogation est demandée n'a pas empêché que le français se répande de plus en plus en l'Alsace Moselle.

– **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** - *Deuxième lecture* [n° 506 (83-84)] - (5 septembre 1984) - **Question préalable** (p. 2484, 2485) : refus du Sénat d'examiner et d'amender le texte - Propos contradictoires tenus devant le Sénat par M. Etienne Dailly, rapporteur du texte en projet, les 23 juillet 1968 et 3 juin 1980 - (p. 2486) : controverse sur la constitutionnalité de la motion de référendum déposée par les sénateurs et nécessité de modifier l'article 11 de la Constitution - Énumération de propositions de lois constitutionnelles émanant de membres de l'actuelle opposition visant à une révision de l'article 11 - (p. 2487) : proposition de loi constitutionnelle de M. Etienne Dailly, le 9 juillet 1974 - Mise en cause réciproque dans leurs assemblées respectives de MM. Raymond Forni et Etienne Dailly, rapporteurs - (p. 2488) : refus du Sénat de tout amendement au texte - Extension du domaine des libertés depuis 1981 ; domaine social ; communication ; décentralisation - (p. 2489) : libertés judiciaires ; droit de recours individuel devant la Commission européenne des droits de l'homme.

– **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Monnaies et médailles - (26 novembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3665) : réduction du programme de frappe des monnaies - Lancement d'une campagne de promotion des

médailles - Création d'une vitrine rue Guénégaud - Effort de vulgarisation en faveur des monnaies de collection - Création d'un magasin central d'outillage et de stockage rationnel des médailles - Installation de nouvelles presses monétaires à Pessac.

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) - Rapporteur spécial (routes) et en remplacement de M. Jean-Pierre Masseret, rapporteur spécial (voies navigables) (p. 3943) : adoption de ces deux budgets à l'unanimité par la commission des finances - Budget des routes et regroupement de services - Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Développement du réseau routier national - Adoption définitive d'un nouveau schéma directeur routier - Absence de précision sur les échéanciers de financement et de réalisation - Loi de Plan 1984-1988 - Etablissement public « Autoroutes de France » - Modalités de gestion du réseau autoroutier français - Programmes routiers et contrats de Plan avec les régions - Grand programme d'aménagement du territoire - Liaisons nouvelles - Contrats de plan Etat régions - Plans routiers spéciaux - Plan routier Massif central - Plan routier breton - (p. 3944) : plan Vosges - Entretien du réseau routier national - Barrières de dégel - Renforcement des chaussées - Renforcement et entretien des ouvrages d'art - Entretien préventif et curatif des chaussées - Convention avec la ville de Paris et versement par l'Etat d'une contribution pour l'entretien des chaussées de la capitale - Programme de viabilité hivernale améliorée dans les parcs et centres autoroutiers qui assurent la sécurité des liaisons ou réseau S.1 - Sécurité et circulation routière - Statistiques relatives aux accidents et évolution favorable - Programme REAGIR - Programme « objectif moins 10 % » - Diminution des dotations prévues pour l'aménagement du réseau routier national - Effort du FSGT - Circulation routière ; exploitation routière et information routière - Opération Palomar - Participation aux magazines Télétel et Antiope - Importance de l'effort d'information - Limitation de vitesse pour les véhicules utilitaires - Modalités de contrôle du système d'échappement de gaz de ces véhicules - Voies navigables - Diminution de l'ensemble des crédits affectés aux voies navigables - Aides à la batellerie - Poursuite de la modernisation du secteur artisanal de la batellerie - Plan de restructuration de la Compagnie française de navigation rhénane - Dépenses en capital et effort de restauration du réseau - Montant des réparations rendues nécessaires par les retards accumulés pour l'entretien courant - Rénovation du réseau Freycinet - Grandes opérations projetées - (p. 3945) : concours apportés par certaines régions au financement des investissements - Liaison Niffer Mulhouse - Demande l'augmentation au titre de la quatrième tranche du FSGT du crédit pour les voies navigables - Modernisation des structures de la profession - Rénovation du réseau - Action des pouvoirs publics - Commission Grégoire - Chambre nationale de la batellerie artisanale ; modalités de création et mission de cet établissement public - Composition du conseil d'administration - Nécessaire redéfinition des missions de l'Office national de la navigation - Entreprise artisanale de transport par eau - Taxe parafiscale perçue par l'Office national de la navigation sur les transports fluviaux exécutés au tour de rôle - Evolution favorable de l'organisation de la profession et du renforcement de son dynamisme commercial - Vote favorable de la commission des finances.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Art. 61 (p. 4247) : son amendement n° II-50, soutenu par M. Henri Duffaut : avantage fiscal en faveur des dons aux fondations ou associations reconnues d'utilité publique et à caractère culturel ; retiré - **Après l'art. 61 (p. 4248) :** son amendement n° II-51, soutenu par M. Henri Duffaut : extension de l'avantage de l'étalement des impositions aux artistes intermittents du spectacle ; retiré.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984 [n° 131 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Art. 22 (p. 4802) :** soutient l'amendement n° 1 de M. André Méric (fixation et recouvrement de la taxe sur les fournitures d'électricité) -

Explication de vote sur l'ensemble (p. 4804) : abstention du groupe socialiste sur le vote du projet de loi de finances rectificative pour 1984 ainsi amendé.

- **Conclusions du rapport de M. Michel Chauty, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de résolution (n° 236, 83-84) de M. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes [n° 90 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4806) :** prolifération des commissions de contrôle - Adoption du budget des PTT - Demande qu'une feuille de présence des sénateurs soit tenue à chaque réunion de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes.

DUBOSCQ (Franz), sénateur des Pyrénées-Atlantiques (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : retrait de Pau du 1^{er} régiment de chasseurs-parachutistes - (10 mai 1984) (p. 702) :** incidences de ce départ sur la vie économique du département - Perte des avantages liés à la localisation de Pau - (p. 703) : transfert au camp de Souge - Portée économique de ce départ.

- **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 272 (82-83)] - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 857) :** projet visant à assurer l'unité de la fonction publique territoriale et sa parité avec la fonction publique tout en renforçant la décentralisation - Texte aboutissant à un compromis maladroit - Prise en compte des considérations du Conseil constitutionnel - Suppression du Centre de formation des personnels communaux, CFPC, et hommage à son travail - (p. 858) : volonté du Parlement d'unifier les divers statuts de fonctionnaires - Projet imposant une cotisation à toute collectivité employant un agent à temps complet constituant pour celle-ci une charge supplémentaire - Projet consacrant l'éclatement entre centres de gestion chargés du recrutement et centres de formation chargés de la formation - Principe de libre administration des collectivités locales compromis - Système des plans de formation - Absence d'existence du droit à la formation - Demande de stages de formation présentée par un agent pouvant toujours être refusée par l'organe exécutif - Difficultés pour les collectivités petites et moyennes à établir des plans de formation - (p. 859) : plans de formation mis en oeuvre par les centres de formation - Regrette que ce texte soit présenté en urgence et ne permette que des adaptations mineures - Projet remettant en cause le principe d'unicité de la fonction publique territoriale et n'assurant pas l'autonomie des collectivités locales - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi sous réserve d'un profond remaniement du texte - **Art. 15 (p. 874) :** son amendement n° 75 : suppression de cet article relatif au rôle du conseil d'orientation des centres régionaux de formation ; retiré - **Art. 23 (p. 886) :** sur l'amendement n° 25 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la liste des organismes dispensateurs de formations), son sous-amendement n° 77 : centres départementaux de gestion assurant la formation ; adopté.

- **Projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) [n° 277 (83-84)] - (23 mai 1984) - Discussion générale (p. 1051) :**

création d'une Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes, SEITA, objectif de ce projet - Modification du statut de la SEITA par la loi du 2 juillet 1980; blocage de l'application de cette loi depuis 1981 ayant pour conséquence l'aggravation de la situation de la SEITA - Baisse de la production face à la concurrence étrangère - Rôle de la production de tabac pour le maintien à la terre - Plans d'approvisionnement pluriannuels fixés chaque année par la SEITA et les représentants des planteurs de tabac - (p. 1052): utilisation prioritaire des tabacs français, revendication des planteurs - SEITA devant être en mesure d'aider les planteurs à assurer la reconversion indispensable des variétés - Situation actuelle risquant d'entraîner une diminution du nombre des planteurs et des fermetures de manufactures - Efforts de reconversion des planteurs dans les Pyrénées Atlantiques s'accompagnant de gros investissements et de risques - Souhaite un engagement de l'Etat définissant une véritable politique de la production, de la transformation et de la commercialisation du tabac - Art. 1 (p. 1056): son amendement n° 12: création d'une société nationale d'exploitation industrielle et commerciale; retiré - Art. 2: son amendement n° 13: alinéa additionnel relatif à la composition du conseil d'administration; retiré - Art. 3 (p. 1057): son amendement n° 15: suppression de la possibilité pour la société d'exercer d'autres activités industrielles ou commerciales liées à l'exercice de ses missions; devenu sans objet - Art. 4: son amendement n° 16: fixation des prix payés aux producteurs en tenant compte des primes et prix fixés par la Communauté économique européenne, ainsi que des quantités et des qualités auxquelles ils se rapportent; devenu sans objet.

- Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] - (5 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2097): préambule de la Constitution de 1946 - Résolution du Parlement européen adoptée le 14 mars 1984 sur la liberté de l'enseignement en Europe - Articles 3 et 11 de la Constitution; appartenance de ce projet de loi au domaine de l'organisation des pouvoirs publics - (p. 2098): non personnalisation d'un éventuel référendum - « Pays légal » et « pays réel » - Sanction démocratique portée par un référendum.

- Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2717): rapporteur, en 1971, à l'Assemblée nationale, du projet de loi relatif à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde - Depuis 1972, volonté politique de développer les zones de montagne - Compensation des handicaps et prise en compte des spécificités de l'agriculture montagnarde - Prix de revient élevé des matériels agricoles spéciaux achetés à l'étranger - Faible productivité et rentabilité de l'élevage - Contraintes du climat nécessitant de lourds investissements - Produits de haute qualité - Morcellement des terres et diversité de leur statut juridique - Gestion des sections de communes et des biens indivis entre communes - (p. 2718): modernisation des structures économiques et adaptation de la population à ces transformations - Moyens techniques, juridiques et financiers donnés aux communes en vue de se substituer à l'initiative privée défaillante en matière de développement des secteurs secondaire et tertiaire - Création de l'association nationale des élus de la montagne - Préfère la planification horizontale à la planification verticale - Projet reconnaissant la spécificité et l'identité montagnardes - Place et mission fondamentale de l'agriculture - (p. 2719): fonction écologique de protection des paysages et d'entretien du territoire reconnue aux agriculteurs et éleveurs - Création des comités de massif; prérogatives et moyens de ces comités - Dotation du fonds spécialisé répartie entre les sept massifs - Sections de communes - Commissions syndicales - Communautés montagnardes et décentralisation - Maintien dans les zones

de montagne d'une densité de population permettant une vie sociale active - Art. 4 (p. 2740): soutient l'amendement n° 270 de M. Jacques Moutet (création d'un comité consultatif pour le développement, l'aménagement et la protection de chacun des massifs de montagne).

Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Art. 4 (suite) (p. 2756): se déclare favorable à l'amendement n° 128 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (présidence du comité de massif par un des représentants des collectivités locales élu en son sein) - Art. 12 (p. 2778): se déclare favorable au nom du groupe RPR à l'amendement n° 7 de M. Jean Boyer (suppression de cet article relatif à la possibilité pour la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de demander l'autorisation d'exploiter des terres incultes ou manifestement sous-exploitées) - Art. 10 (p. 2787): soutient l'amendement n° 323 de M. Henri Belcour (saisine de la commission départementale de l'aménagement foncier complétée par trois personnes qualifiées en matière d'aménagement forestier, par le représentant de l'Etat dans le département sur l'état d'inculture récupérable du fonds, ainsi que sur les possibilités de remise en valeur pastorale ou forestière) - (p. 2788): soutient l'amendement n° 233 (propriétaire s'engageant à mettre en valeur le fonds devant joindre à sa réponse un plan de remise en valeur agréé par la commission départementale d'aménagement foncier) et l'amendement de coordination n° 234 de M. Henri Belcour - Art. 11 (p. 2791): soutient l'amendement n° 235 de M. Henri Belcour (commission départementale d'aménagement foncier chargée de recenser les périmètres par le représentant de l'Etat dans le département à son initiative, à la demande du président du conseil général ou à la demande de la chambre d'agriculture) - Art. 16 (p. 2798): soutient l'amendement n° 239 de M. Henri Belcour (nouvelle rédaction du premier alinéa du texte proposé pour l'article L.137-1 du code forestier relatif au pâturage des animaux dans les forêts soumises au régime forestier) - (p. 2800): soutient l'amendement n° 242 de M. Henri Belcour (pâturage possible des animaux dans les forêts sur décision de la collectivité ou personne morale propriétaire après avis d'une commission composée de représentants de l'office national des forêts et des éleveurs) - Art. 17 (p. 2801): soutient l'amendement n° 324 de M. Henri Belcour (priorité accordée pour la conclusion du bail aux habitants de la commune répondant aux conditions de capacités professionnelles et de superficie visées à l'article 188-2 du code rural) - Art. 17 quater. (p. 2804): sur l'amendement n° 54 de M. Jean Faure, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'extension des possibilités d'intervention des coopératives d'utilisation de matériel agricole), soutient le sous-amendement n° 274 de M. Charles Beaupetit (remplacement des mots: « pour la réalisation de travaux conformes à l'objet de cette coopérative » par les dispositions suivantes: « pour la réalisation soit de travaux portant directement sur un produit et ayant pour but de l'adapter à l'usage auquel il est destiné, soit de travaux conformes à l'objet de cette coopérative et passibles du taux réduit de TVA ») - Art. 18 (p. 2808): soutient l'amendement n° 275 de M. Jacques Moutet (contrats signés avant la promulgation de la présente loi devant être mis en conformité avec les dispositions du présent article dans un délai de quatre ans à compter de la promulgation de la loi).

Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Art. 22 (p. 2818): se déclare favorable à l'amendement n° 422 de M. Paul Malassagne (régime d'exception applicable aux remontées mécaniques organisées par les départements avant la publication de la loi) - Exemple de la charge financière supportée par le département des Pyrénées-Atlantiques - Art. 23 (p. 2819): soutient l'amendement n° 369 de M. Charles Descours (modification du délai pour l'organisation d'une convention) - (p. 2820): soutient l'amendement n° 368 de M. Charles Descours (modalités d'indemnisation éventuelle de l'exploitant) - (p. 2823): se déclare favorable à l'amendement n° 370 de M. Charles Descours (suppression de cet article reprenant des dispositions déjà existantes sur l'autorisation relative au tracé et

à l'aménagement des pistes de ski) - Stations de ski du département des Pyrénées orientales - Art. 36: Art. L 162-1 du code des communes (p. 2850): son amendement n° 325: création d'une commission syndicale en cas de demande d'une commune; adopté - Art. L 162-2 (p. 2851): son amendement n° 326: maintien des compétences de la commission syndicale en matière de transactions; adopté - Maintien du patrimoine indivis des commissions syndicales dans les Pyrénées - (p. 2852): son amendement n° 327: suppression du budget annexe pour la répartition de l'excédent des recettes ou des dépenses de la commission syndicale; rejeté - Son amendement n° 328: suppression de la délibération du conseil municipal pour répartir l'excédent de recettes ou de dépenses de la commission syndicale; retiré - (p. 2853): ses amendements n° 329: suppression de la redistribution des excédents budgétaires des commissions syndicales aux communes; et n° 330: suppression de l'intervention éventuelle du représentant de l'Etat pour la répartition de l'excédent des recettes de la commission syndicale; retirés - Art. L 162-3 (p. 2854, 2855): son amendement n° 331 - règles de partage ou d'acquisition de biens indivis; adopté - Art. L 162-4 (p. 2856): ses amendements n° 332: suppression de la référence à l'article L. 141-3 du code forestier relatif à la propriété des bois communaux; et n° 333: suppression de dispositions relatives au partage des biens; devenus sans objet - Cas des départements des Pyrénées - (p. 2857): soutient l'amendement n° 296 de M. Marius Moutet (cas des sources thermales) - (p. 2858): votera contre cet article en raison de ses dangers pour le maintien du patrimoine communal - Obligation pour les communes concernées de se constituer en groupement syndical forestier ou en association foncière pastorale, en cas de demande de partage de bois, forêts, terrains à boiser ou à vocation pastorale; transfert de propriété de la commune vers le groupement forestier - Arbitrage du représentant de l'Etat en cas de litige ou de partage; attribution de lots - (p. 2859): exemple des départements des Pyrénées - Art. 38: Art. L 145-5 du code de l'urbanisme (p. 2863): soutient l'amendement n° 257 de M. Henri Belcour (édiction de prescriptions à caractère général pour la protection des plans d'eau) - (p. 2864): demande la modulation du périmètre de protection en fonction de la configuration des plans d'eau - Art. L 145-8 (p. 2866): soutient l'amendement n° 258 de M. Henri Belcour (extension du régime dérogatoire des remontées mécaniques) - Art. L 145-11 (p. 2868): soutient l'amendement n° 299 de M. Henri Belcour (compétences des représentants de l'Etat dans les départements en matière d'autorisation d'unité touristique nouvelle, UTN) - Art. 43 (p. 2872): soutient l'amendement n° 259 de M. Henri Belcour (limitation de la circulation par le maire en zone de montagne: suppression de la mention de tranquillité publique) - Avant le chapitre 1 du titre IV (p. 2874, 2875, 2876): soutient les amendements de M. Henri Belcour, n° 372 (concours de l'Etat et des collectivités au maintien d'un équipement commercial et d'un artisanat des services en montagne), n° 373 (rapport sur les conditions d'adaptation de la législation sur les implantations de magasins à grande surface en zones de montagne), n° 374 (insertion dans la loi Royer du 27 décembre 1973 d'une dérogation pour les zones de montagne), n° 375 (modification de la loi Royer du 27 décembre 1973: modalités de participation d'élus locaux aux commissions départementales d'urbanisme commercial), n° 377 (bilan spécifique sur les mesures en faveur des commerçants et artisans en zone de montagne dans le rapport prévu par la loi Royer du 27 décembre 1973), n° 379 (détermination par le comité de massif du réseau minimal de points de vente de carburants par zone de montagne), n° 376 (principe de mesures spécifiques en faveur du maintien en zone de montagne d'un réseau suffisant de points de vente de carburants) et n° 378 (rôle des contrats de plan entre l'Etat et les entreprises nationales du secteur des hydrocarbures liquides pour assurer l'objectif du précédent amendement) - Art. 49 (p. 2879): soutient les amendements de Charles Descours, n° 380 (taxe communale sur les entreprises exploitant des engins de remontées mécaniques, assise sur des recettes hors TVA),

n° 381 (disparition de la taxe dite Ravel au profit du nouveau dispositif) - Art. 53 (p. 2881): soutient l'amendement n° 260 de M. Charles Descours (définition par les collectivités locales des priorités pour l'affectation du produit annuel de la taxe communale et de la taxe départementale sur les tarifs des remontées mécaniques) - Sur l'amendement n° 115 de M. Jean Faure, rapporteur (éventuelle affectation du produit de la taxe aux dépenses d'indemnisation des servitudes instituées aux articles 27 à 29), soutient le sous-amendement n° 316 de M. Paul Malassagne (affectation systématique du produit de la taxe aux dépenses d'indemnisation des servitudes) - Soutient l'amendement n° 317 du même auteur (rapport sur le montant des taxes) - Art. 55 ter (p. 2885): son amendement n° 335: création d'une dotation spécifique destinée aux communes incluses dans le périmètre de la zone périphérique des parcs nationaux; devenu sans objet - Après l'art. 55 quater (p. 2886): soutient les amendements n° 318 et n° 319 de M. Paul Malassagne (insertion d'un nouveau chapitre: dotation globale de fonctionnement aux communes touristiques et thermales) - Après l'art. 55 sexties (p. 2888): soutient les amendements de M. Paul Malassagne, n° 320 (rapport du Gouvernement au Parlement sur les flux financiers) et n° 321 (prix de vente du carburant dans les zones de montagne; rapport du Gouvernement) - Explication de vote sur l'ensemble: satisfaction des groupes UREI et RPR des conditions d'examen de ce projet de loi; voteront le projet.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) (p. 3872, 3873): son intervention présentée par M. Roger Husson.

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) - Examen des crédits - Etat B (p. 4095): son amendement n° II-81: diminution des crédits alloués aux sous-préfectures; retiré - Réelle décentralisation entraînant une réforme des structures de l'administration centrale et une revitalisation de l'administration territoriale.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne - Deuxième lecture [n° 96 (84-85)] - (14 décembre 1984) - Art. 7 (p. 4559):** se déclare opposé à l'amendement n° 123 de M. Fernand Tardy (rétrocession par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, de terrains à des associations agréées au titre de la protection de la nature) - Déviation des objectifs assignés aux SAFER - Art. 23 (p. 4571): ses amendements n° 82: suppression des dispositions relatives à la responsabilité en cas de retard dans la mise en conformité d'une convention; adopté; et n° 83: suppression de l'application de l'article 30 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 aux exploitants de remontées mécaniques; rejeté - Art. 25 (p. 4573): son amendement n° 84: suppression de l'article L. 445-2 du code de l'urbanisme, relatif à l'aménagement des pistes de ski alpin; retiré - Art. 38: Art. L 145-5 du code de l'urbanisme (p. 4586): son amendement n° 85: bâtiments à usage agricole, pastoral ou forestier, autorisés aux abords des plans d'eau; adopté - (p. 4588): ses amendements n° 87: adaptation du plan d'occupation des sols, POS, permettant la délimitation de hameaux nouveaux intégrés à l'environnement; et n° 89: conditions d'élaboration du schéma directeur ou du plan d'occupation des sols, POS; retirés - (p. 4589): son amendement n° 88: adaptation des dispositions du présent article pour la délimitation de hameaux nouveaux lors de l'existence d'un schéma directeur, d'un schéma de secteur ou d'un plan d'occupation des sols, POS; adopté - Art. L 145-9 (p. 4590): se déclare favorable à l'amendement n° 98 de M. Jean Boyer (définition des unités touristiques nouvelles, UTN, exclue en toute opération de renforcement significatif des remontées mécaniques) - Son amendement n° 91: renforcement significatif des remontées mécaniques ne pouvant être considéré comme une unité touristique nouvelle; retiré - Art. 55 ter (p. 4596): son amendement

n° 93 : maintien des crédits spécifiques accordés aux communes situées dans la zone périphérique des parcs nationaux de montagne ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

DUFFAUT (Henri), sénateur du Vaucluse (S).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des finances.

– Est nommé membre du Conseil national du crédit (loi n° 84-46 du 24 janvier 1984) (16 octobre 1984) (p. 2622).

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1985 (8 décembre 1984) (p. 4287).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1984 (19 décembre 1984) (p. 4805).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - **Légion d'honneur - Ordre de la Libération** [n° 69, annexe 39 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique** [n° 300 (83-84)] - (20 juin 1984) - **Art. 6** (p. 1670) : son amendement n° 16 : bénéfice des nouvelles mesures fiscales proposées accordé lors de la constitution de capital de sociétés nouvelles ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 55 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis - (p. 1671) : son amendement n° 17 : bénéfice des avantages fiscaux refusé à certains détenteurs de fonds communs de placement à risques ; adopté - Se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Maurice Blin, rapporteur général (bénéfice des avantages fiscaux liés à certains fonds communs de placement à risques, accordé aux contribuables soumis à l'impôt sur les grandes fortunes) - **Art. 12** (p. 1693) : son amendement n° 18, soutenu par M. Gérard Delfau : élargissement aux groupements d'intérêt économique, GIE, des dispositions relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés ; rejeté - (p. 1696) : son amendement n° 19, soutenu par M. Gérard Delfau : extension du bénéfice des dispositions de l'article 12 aux titulaires d'options ouvertes avant le 1^{er} janvier 1984 ; adopté.

– **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - **Art. 2** (p. 3280) : son amendement n° I-136 : fixation à 193 000 francs des limites pour

l'application aux adhérents d'organismes de gestion agréés du taux de l'abattement au titre de l'impôt sur le revenu ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - **Après Part. 3 bis** (p. 3315) : se déclare opposé à l'amendement n° I-52 de M. Camille Vallin (suppression du système du prélèvement libératoire) - **Art. 3 bis (suite)** (p. 3325) : rappelle les critiques faites par M. Giscard d'Estaing, alors ministre des finances, sur l'emprunt Ramadier contracté en 1956 - Se déclare opposé à l'amendement n° I-98 de M. Maurice Blin, rapporteur général (maintien des avantages fiscaux liés à l'emprunt 7 % 1973) - **Art. 14** (p. 3336) : se déclare favorable à l'amendement n° I-99 de M. Maurice Blin, rapporteur général (fixation du taux de la provision constituant franchise d'impôt à 60 % pour les accords dérogatoires signés avant 1973 et à 18 % pour ceux signés ultérieurement) - Principe de la participation associant le personnel à la gestion de l'entreprise - Suppression de la provision pour investissement et diminution des bénéfices des entreprises risquant de diminuer également les sommes versées au titre de la participation - **Art. 18** (p. 3356) : prospérité des sociétés pétrolières françaises - Résultat excédentaire de la Française des pétroles - Se déclare opposé à l'amendement n° I-81 de M. Marcel Lucotte (suppression de cet article relatif à la contribution exceptionnelle des entreprises de production pétrolière).

Deuxième partie :

Légion d'honneur et ordre de la Libération - (28 novembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3742) : budget de la Légion d'honneur : diminution des contingents de croix ; contingents réservés aux anciens combattants de la guerre de 1914-1918 - (p. 3743) : contingents réservés aux combattants de la seconde guerre mondiale - Qualité de l'enseignement et des résultats des maisons d'éducation - Restauration de la maison d'éducation de Saint-Denis - Traitement des membres de l'ordre et des médaillés militaires - Demande d'ouverture de la Légion d'honneur à des catégories plus larges de citoyens - Réduction du budget de l'ordre de la Libération en raison de la disparition d'un crédit affecté à la restauration de l'hôtel des Invalides - Hommage aux compagnons de la Libération et aux médaillés de la Résistance - Propose l'adoption de ces deux budgets.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - **Art. 61** (p. 4247) : soutient l'amendement n° II-50 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (avantage fiscal en faveur des dons aux fondations ou associations reconnues d'utilité publique et à caractère culturel) - **Après Part. 61** (p. 4248) : soutient l'amendement n° II-51 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (extension de l'avantage de l'étalement des impositions aux artistes intermittents du spectacle).

Vote sur l'ensemble - (8 décembre 1984) (p. 4280) : attitude de la majorité sénatoriale - Situation de la France en 1980 ; déficit du commerce extérieur ; différentiel d'inflation avec la République fédérale d'Allemagne, RFA ; hausse des prix ; vétusté de l'appareil industriel - Evolution de la situation en 1984 - Balance des comptes - Inflation - Indice de la production industrielle - Taux de croissance - Comparaison par rapport à la RFA et aux Etats-Unis - Pouvoir d'achat - (p. 4281) : montant du déficit budgétaire par rapport au produit national brut, PNB - Recours à l'emprunt - Carry back - Situation de l'emploi - Réduction des prélèvements de 1 % - Allègement des charges des personnes physiques grâce aux réductions d'impôt et des entreprises grâce à la réduction de la taxe professionnelle - Recherche, éducation et formation - Action de la majorité sénatoriale ; demande de suppression d'un prélèvement sur les résultats exceptionnels des entreprises pétrolières en France ; contestation de l'augmentation de l'impôt sur les grandes fortunes, IGF - Surenchère démagogique.

DUFOIX (Georgina), secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés (nommée le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Puis ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (nommée le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

Puis ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement (nommée le 7 décembre 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 8 décembre 1984, p. 3771].

En qualité de secrétaire d'Etat à la famille, à la population et aux travailleurs immigrés

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 464 de M. Serge Boucheny : entreprises publiques (respect des libertés syndicales dans les entreprises de l'Etat) (6 avril 1984) (p. 223, 224).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat** [n° 194 (83-84)] - (10 avril 1984) - Discussion générale (p. 248) : projet visant à améliorer la situation des familles en difficulté et celle des enfants privés de famille - Pupilles de l'Etat - Mise en harmonie des textes en vigueur avec les pratiques de l'aide sociale à l'enfance - Meilleure information des familles sur leurs droits lorsque leurs enfants partent à la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, DDASS - Droits des familles dans leurs rapports avec le service chargé de l'aide sociale à l'enfance - (p. 249) : consultation de l'enfant sur les décisions importantes le concernant - Révision annuelle des conventions famille-DDASS - Dialogue entre les titulaires de l'autorité parentale et la DDASS - Statut des pupilles - Projet d'adoption - Recours possible devant le tribunal de grande instance pour clarifier le sort de chaque enfant - Délégation de l'autorité parentale - Dialogue entre le commissaire de la République et le conseil de famille - Rôle du tuteur - Composition et mode de fonctionnement du conseil de famille des pupilles de l'Etat - Disparition du concept d'abandon pour la notion de remise aux fins d'adoption - Suppression de la référence à l'état de santé de l'enfant adoptable - (p. 250) : déclaration judiciaire d'abandon - Nombreux candidats à l'adoption - Espoir d'un débat constructif.

Suite de la discussion - (11 avril 1984) - Discussion générale (p. 263) : « locations » d'utérus - Adoption simple - Intégration de l'enfant adopté dans la société - Situation du logement ; parc de logements d'urgence - Aide sociale à l'enfance et secours d'urgence - Stérilité - Substitution des termes « remise à fin d'adoption » et « admission » aux expressions « abandon » et « immatriculation » - Situation de l'adoption en France - Sort des enfants - (p. 264) : rôle des conseils de famille - Adoption internationale - Problème des fichiers nationaux des pupilles - Décentralisation et tutelle de l'Etat - Compétence du conseil général relative à la vie quotidienne de l'enfant - Art. 1 : Art. 56 du code de la famille et de l'aide sociale (p. 265) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Jean Béranger, rapporteur (délai de saisine de l'autorité judiciaire si l'enfant n'a pu être remis à sa famille ou si le représentant légal n'a pas donné son accord à l'admission de l'enfant dans le service) - (p. 266) : son amendement n° 47 : modalités de la procédure et substitution d'un délai de six semaines à compter de l'émission au système de la réception ; adopté - (p. 267) : s'oppose à l'amendement n° 32 de Mme Marie-Claude Beauveau (recherche par le

service de l'autre parent susceptible d'assurer la charge de l'enfant) - Art. 58 : accepte l'amendement n° 8 de M. Jean Béranger, rapporteur (recherche de l'adhésion du mineur à la mesure envisagée) - (p. 270) : s'oppose aux amendements n° 38 de M. Henri Collard (existence d'un seul conseil de famille par département) et n° 28 de M. Jean Chérioux (existence d'un seul conseil de famille par département ; composition de ce conseil) - Art. 61 (p. 271) : accepte l'amendement n° 33 de Mme Marie-Claude Beauveau (recherche par le service des intentions de l'autre parent avant l'expiration du délai d'un an) - (p. 272) : accepte les amendements de M. Jean Béranger, rapporteur, n° 13 (suppression des dispositions de cet article relatives à la procédure administrative d'abandon quand l'enfant a été déposé par un tiers depuis plus d'un an au service de l'aide sociale) et n° 14 (adoption d'un enfant orphelin à l'issue d'un délai de précaution de trois mois) - (p. 274) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de M. Jean Béranger, rapporteur (conditions de recevabilité du recours contre l'admission en qualité de pupille de l'Etat) - Art. 65 (p. 277) : accepte l'amendement n° 26 de M. Jean Béranger, rapporteur (participation de l'association départementale d'entraide entre les pupilles et anciens pupilles de l'Etat à l'effort d'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises dans le service de l'aide sociale à l'enfance) - Après l'art. 3 (p. 278) : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Jean Chérioux (réduction des délais d'adoption d'un enfant dont les parents se sont désintéressés depuis plus d'un an) - Sur l'ensemble (p. 279) : présentation de ce texte en priorité au Sénat - Difficultés des familles démunies.

- **Conclusions du rapport de M. Henri Collard, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi (n° 186, 83-84), de M. Edouard Bonnefous, tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs immigrés dans leur pays** [n° 273 (83-84)] - (2 mai 1984) - Discussion générale (p. 529) : majorité des immigrés installés en France souhaitant y demeurer - Situation de l'emploi difficile pour les travailleurs peu qualifiés - Absence de formation professionnelle - Lutte contre l'immigration clandestine - Efficacité des procédures mises au point en 1981 - Lutte contre les trafiquants et aggravation des sanctions - Insertion des communautés immigrées - (p. 530) : logements des familles et scolarisation des enfants présentant des lacunes inacceptables - Cités de transit - Nécessaire adaptation du système de formation des stagiaires immigrés - Dépôt d'un projet de loi tendant à simplifier les relations des immigrés avec l'administration, comportant la création d'une carte de résident privilégié valable dix ans - Problème de la réinsertion au pays fondée sur le volontariat des candidats et des accords bilatéraux - Modification du code du travail maintenant au intéressés une partie de leur droit à l'indemnisation du chômage - Institution d'une aide publique par décret jugée réglementaire par le Conseil d'Etat - (p. 531) : aide comprenant une allocation couvrant les frais de réinsertion dans le pays, la prise en charge des frais de retour et une contribution aux frais de déménagement - Maintien des droits sociaux d'ordre législatif - Accord sur le fond mais souhait qu'il n'y ait pas désaccord sur la procédure - Politique du Gouvernement alliant fermeté et humanité - Art. 2 (p. 537) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Etienne Dailly (attribution de l'aide subordonnée au retour du travailleur et interdiction pour le bénéficiaire et les membres susmentionnés de sa famille de tout travail ultérieur rémunéré ou non sur le territoire français) - Déclare s'en remettre à la sagesse du Sénat pour tous les amendements lors de la discussion des articles - Sur l'ensemble (p. 541) : problème de l'immigration suscitant des réactions passionnelles et solution délicate - Un aspect de la politique de l'immigration pouvant être traité par la voie réglementaire, les autres feront l'objet d'un débat législatif - Prise en compte de la discussion au Sénat pour l'élaboration du futur texte.

- **Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la**

famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat - Deuxième lecture [n° 319 (83-84)] - (23 mai 1984) - Discussion générale (p. 1041) : volonté du Gouvernement d'aborder de façon nouvelle les problèmes de l'enfance et des familles en difficulté - Limitation de la durée des conventions permettant le maintien dans la famille naturelle - Composition et fonctionnement des conseils de famille précisés et tenant compte des règles de la décentralisation - (p. 1042) : suppression par l'Assemblée nationale de l'amendement déposé par M. Jean Chérioux, concernant l'article 3 bis, relatif à l'obligation pour le service de l'aide sociale de l'enfance de saisir le tribunal de grande instance en cas de désintérêt de plus d'un an - Assemblée nationale favorable à l'obligation pour le service gardien de présenter un rapport annuel permettant d'informer l'autorité judiciaire - Hommage à M. Jean Béranger, rapporteur - Texte constituant pour les familles une étape importante dans le domaine de l'aide à l'enfance.

- **Proposition de loi tendant à compléter l'article L. 512 du code de la santé publique pour réserver aux pharmaciens la délivrance au public de certaines essences végétales [n° 318 (83-84)] - (19 juin 1984) - Discussion générale (p. 1584) :** proposition de loi tendant à réserver aux pharmaciens la délivrance au public de certaines essences végétales - Texte voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale - Apparition de la médication à base de plantes sur le marché de la santé depuis une dizaine d'années - Développement d'une médecine parallèle : l'aromathérapie - Empiètements sur le domaine du médicament et nombreux accidents - Rapport de la commission technique de pharmacovigilance du docteur Jouglard du centre antipoisons de Marseille - Accidents résultant de la consommation de neuf essences végétales - Nécessité d'inscrire dans la loi une disposition restreignant la liberté du commerce et de l'industrie malgré les dérogations prévues - Elaboration par le pouvoir réglementaire d'une liste positive d'essences qui pourra être complétée et tenue à jour - Essences pouvant être dangereuses mais absence d'une condamnation des essences dans leur globalité - Art. unique (p. 1585) : octroi préalable d'une autorisation de mise sur le marché donnant toutes les garanties en matière de santé publique - Demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Pierre Louvot, rapporteur (inclusion des essences synthétiques dans le champ d'application de la proposition de loi) - (p. 1586) : huiles essentielles n'étant pas toutes nocives - Abus des huiles essentielles pouvant entraîner des problèmes thérapeutiques graves et nécessité de prendre des garanties en matière de vente - Situation des services de garde en voie d'amélioration, notamment dans les campagnes.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 354 (83-84)] - (19 juin 1984) - Discussion générale (p. 1586) :** projet prolongeant l'effort entrepris à l'automne dernier en faveur d'une adaptation et d'une amélioration continue du droit social - Mesures proposées visant à rendre plus favorable le droit existant ; à harmoniser et simplifier la gestion des divers régimes de sécurité sociale et à réaliser les adaptations de divers codes sociaux - (p. 1587) : abaissement de l'âge de la retraite pour les artisans et commerçants - Nécessité de donner à la caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés les moyens nécessaires à une meilleure gestion - Mesures de simplification et d'harmonisation dans le domaine des accidents du travail - Suppression de l'enquête légale - Actualisation du code de la sécurité sociale - Prise en compte des lois Auroux et modification des attributions du comité central d'entreprise et du mode d'élection des représentants des salariés au conseil de surveillance des caisses d'assurance maladie - Reprise de l'obligation de cumul des fonctions de délégué syndical et de représentant syndical au comité d'entreprise dans les entreprises de moins de 300 salariés - Texte assurant les adaptations de notre droit social pour mettre fin aux anomalies constatées et donnant les bases législatives nécessaires à l'adoption de réformes importantes - (p. 1591) : fréquence des textes portant diverses dispositions d'ordre social en raison de l'évolution du droit social et d'une mise à jour des codes

sociaux - (p. 1592) : dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi de ratification des ordonnances avant le 1^{er} avril comme il s'y était engagé - Dépôt prochain d'un projet de loi instituant l'allocation jeunes enfants et le congé parental rémunéré - Importante mesure pour la politique familiale permettant aux femmes dont les maris sont allocataires de pouvoir siéger dans les conseils d'administration des caisses d'allocation familiale - Partage l'avis de M. Charles Bonifay sur le rôle essentiel des cadres et des agents de direction de la sécurité sociale dans la gestion de cette institution - Souci du Gouvernement d'améliorer les pensions de reversion des veuves et mission d'étude et de réflexion confiée à Mme Mème, membre du Conseil d'Etat - Art. 1 (p. 1593) : sur l'amendement n° 1 de M. Louis Boyer, rapporteur (nouvelle rédaction du second alinéa de cet article tendant à soumettre à la procédure prévue par cet article, la création du fichier d'information sur les retraites), son sous-amendement n° 31 : modalités d'application de cet article déterminées après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ; retiré - Art. 5 (p. 1595) : absence d'exonération autres que celles prévues par la loi - Accepte les amendements de M. Louis Boyer, rapporteur, n° 2 (suppression du caractère facultatif de la participation) et n° 3 (suppression de la fixation du plafond à 5 % du taux horaire).

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger [n° 392 (83-84)] - (25 juin 1984) - Discussion générale (p. 1764, 1765) :** hommage au travail accompli par la commission des affaires sociales - Assurance pour tous nos compatriotes de l'étranger de la même protection sociale qu'aux autres Français - Texte ayant pour but de combler les lacunes du régime d'assurance volontaire mis en place de 1965 à 1980 - Rédaction de ce projet en concertation avec le Conseil supérieur des Français de l'étranger - Création d'une caisse autonome des Français de l'étranger - Définition du système des cotisations en distinguant deux catégories d'assurés - Système comportant deux assiettes en fonction des ressources - Elargissement du champ d'application personnel de l'assurance volontaire aux résidents dans les pays de la Communauté économique européenne, CEE - (p. 1766) : création d'un droit d'affiliation à l'assurance volontaire vieillesse pour les personnes de nationalité française, mères de famille et résidant à l'étranger - Possibilité pour les entreprises de souscrire aux modalités nécessaires à l'adhésion de leurs salariés aux assurances volontaires en prenant en charge une fraction de la cotisation - Absence de création d'une obligation d'affiliation - Projet devant contribuer à faciliter la vie de nos concitoyens de l'étranger - Souhaite l'adoption de ce projet de loi - (p. 1770) : réponse aux questions posées dans la discussion des articles - Texte représentant une étape importante dans un domaine préoccupant particulièrement nos compatriotes de l'étranger - Reconnaît que les consultations des différents organismes intéressés pourraient être mieux organisées - Art. 3 (p. 1771) : accepte l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Cantegrit, rapporteur (possibilité pour les entreprises de droit français d'effectuer les formalités d'adhésion de leurs salariés aux assurances volontaires) - Art. 4 : accepte l'amendement n° 2 de M. Jean-Pierre Cantegrit, rapporteur (renforcement de la solidarité financière entre les différentes catégories d'assurés) - Art. 5 (p. 1772) : accepte les amendements n° 3 de M. Jean-Pierre Cantegrit, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la conséquence de l'accroissement, par les entreprises, des formalités nécessaires à l'adhésion de leurs salariés aux assurances volontaires) et n° 19 de M. Jean-Pierre Bayle (existence d'une cotisation minimale prise en charge par l'employeur) - Art. 6 (p. 1773) : son amendement n° 17 : suppression de cet article relatif aux prestations supplémentaires offertes par la caisse des expatriés ; rejeté - (p. 1774) : demande le retrait de l'amendement n° 4 de M. Jean-Pierre Cantegrit, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux prestations supplémentaires offertes par la caisse des expatriés et conciliant les contraintes de la concurrence qui s'impose à la caisse des Français de l'étranger avec les principes de la

solidarité nationale) - Après **Art. 8** : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jean-Pierre Cantegrit, rapporteur (extension du bénéfice de la modulation des cotisations à l'ensemble des actifs) - **Art. 12** (p. 1775) : son amendement n° 22 : suppression du texte proposé par cet article pour l'article L. 778-13 bis du code de la sécurité sociale relatif à la généralisation de la couverture sociale des Français de l'étranger ; rejeté - (p. 1776) : son amendement n° 23 : nouvelle rédaction du texte présenté par cet article pour l'article L. 778-17 du code de la sécurité sociale relatif à la participation des personnes visées aux articles L. 778-13 et L. 778-13 bis à la couverture des charges de leur régime ; adopté - (p. 1777) : son amendement n° 24 : couverture des charges résultant de l'application de l'article L. 778-13 bis, intégralement assurée par des cotisations à la charge des assurés volontaires calculées sur la base d'une assiette forfaitaire fixée par décret ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 27 de M. Jean-Pierre Cantegrit, rapporteur (suppression du mot « intégralement » et maintien du principe de la solidarité financière entre les branches) - **Art. 14** (p. 1779) : demande le retrait de l'amendement n° 9 de M. Jean-Pierre Cantegrit, rapporteur (nouvelle rédaction du texte de cet article concernant l'article L. 779 bis du code de la sécurité sociale relatif à la continuité de couverture des Français de l'étranger séjournant provisoirement en France) - (p. 1780) : accepte l'amendement n° 28 de M. Jean-Pierre Cantegrit, rapporteur (possibilité pour la caisse des Français de l'étranger de servir des prestations d'assurance maladie maternité lors de leur séjour en France aux assurés volontaires ayant droit à ces prestations sur le territoire français) - (p. 1781) : absence de demande de cotisations supérieures aux personnes évoquées par M. Paul d'Ornano.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail [n° 336 (83-84)]** - (28 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1923) : réforme des titres de séjour et de travail adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale - Conséquences économiques et sociales de l'immigration en France - Participation des travailleurs étrangers à la croissance économique française - Maîtrise des flux migratoires - (p. 1924) : immigration clandestine : renforcement des mesures de prévention et de répression - Meilleure insertion des communautés étrangères vivant en France - Action particulière dans les secteurs suivants : logement, formation, décentralisation, culture et information - Agence de développement des relations interculturelles, ADRI - Effort particulier en matière d'audiovisuel - Aide à la réinsertion dans le pays d'origine - Accords bilatéraux proposés par la France aux pays d'origine - Coopération Nord-Sud - Mission de l'Office national d'immigration, ONI - Effort sur le plan juridique : ordonnance du 21 mars 1984 modifiant le code du travail pour les travailleurs étrangers privés d'emploi ; aide de l'Etat versée aux candidats involontairement privés d'emploi - (p. 1925) : conventions signées entre l'Etat et les branches professionnelles concernées par les restructurations industrielles - Nomination de M. Paul-Marc Henry à la présidence de l'ONI - Mission d'aide à la réinsertion confiée au bâtonnier Paul Bouchet - Clarification du statut des touristes - Création d'un titre unique de séjour et de travail - Complexité de la législation actuelle - Nombre d'étrangers susceptibles de recevoir la nouvelle carte de résident, valable dix ans - Accès à l'ensemble des professions salariées ou non salariées - Carte de séjour temporaire pour certains étrangers, notamment des étudiants - (p. 1926) : cas particulier des ressortissants algériens - Droit au regroupement familial - Limitations proposées par la commission des lois à l'attribution et au renouvellement automatique de la carte de résident - Refuse toute marginalisation de la communauté immigrée - (p. 1932) : négociations bilatérales avec les pays d'Afrique, souhaitées par M. Henri Collard - Coopération Nord-Sud - Mesures nationales - Fonctionnement de l'office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA - Regroupement familial par l'intermédiaire de l'ONI - Aide

au retour - (p. 1933) : arrêt total de l'immigration en France - Problème des clandestins : augmentation du nombre des reconduites à la frontière - Respect des droits de l'homme, évoqué par M. Charles Lederman - **Section I : Art. 12 de l'ordonnance du 2 novembre 1945** (p. 1934) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de M. Jean Arthuis, rapporteur (carte de séjour temporaire pouvant être refusée pour des motifs d'ordre public) - **Section II : Art. 14 de l'ordonnance du 2 novembre 1945** (p. 1935) : accepte l'amendement n° 10 de M. Jean Arthuis, rapporteur (résidence régulière pendant une durée de trois ans obligatoire pour toute délivrance de la carte de résident) et s'oppose à l'amendement n° 11 du même auteur (calcul du délai de trois ans ne tenant pas compte du temps d'exécution des peines) - (p. 1936) : sur l'amendement n° 24 de M. Etienne Dailly, s'oppose au 1° et accepte le 2° (1° délivrance de la carte de résident après résultat d'une enquête administrative et d'un examen médical ; 2° conditions personnelles ou économiques requises pour l'établissement durable en France) - (p. 1939) : sur les amendements de M. Etienne Dailly, s'oppose à l'amendement n° 25 (délivrance de la carte de résident refusée aux étrangers condamnés à certaines peines d'emprisonnement) et accepte l'amendement n° 26 (carte de résident délivrée aux étrangers en situation régulière quant à leurs obligations fiscales) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de M. Jean Arthuis, rapporteur (refus de délivrance de la carte de résident pour des motifs d'ordre public) - **Art. 16 de l'ordonnance du 2 novembre 1945** (p. 1941) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de l'alinéa relatif au regroupement familial) - Etudie les mesures nécessaires afin que le regroupement familial s'effectue par l'intermédiaire de l'ONI - Accepte l'amendement n° 15 du même auteur (délivrance de plein droit de la carte de résident à tout apatride justifiant de trois années de résidence en France dans le respect des lois et règlements en vigueur) - (p. 1942) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de la délivrance de plein droit de la carte de résident aux étrangers résidant habituellement en France depuis l'âge de dix ans ou depuis plus de quinze ans) - **Art. 17 de l'ordonnance du 2 novembre 1945** (p. 1942) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Jean Arthuis, rapporteur (sous réserve des nécessités de l'ordre public, délivrance de plein droit de la carte de résident aux étrangers résidant habituellement en France, soit depuis l'âge de dix ans, soit depuis plus de quinze ans ; calcul du délai de résidence ne tenant pas compte du temps d'exécution des peines) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 27 de M. Etienne Dailly (autorisation nécessaire pour tout étranger désireux d'exercer une profession agricole, commerciale, artisanale ou industrielle) - **Art. 18 de l'ordonnance du 2 novembre 1945** (p. 1943) : son amendement n° 28 : carte de résident autorisant l'étranger titulaire à exercer toute profession salariée, agricole, industrielle, commerciale ou artisanale ; rejeté - **Art. 17 bis de l'ordonnance du 2 novembre 1945** (p. 1944) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de l'automatisme du renouvellement de la carte de résident) - **Après Art. 1** (p. 1945) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Jean Arthuis, rapporteur (restriction aux conditions d'entrée sur le territoire national, pour des motifs d'ordre public) - **Art. 2** : s'oppose aux amendements de M. Jean Arthuis, rapporteur, n° 21 (suppression de l'automatisme de la substitution de la carte de résident à l'un des titres actuellement détenus par l'étranger) et n° 22 (possibilité pour certains étrangers de recevoir la carte de résident, sous réserve de l'appréciation des conditions fixées au 2ème, 3ème et 4ème alinéas de l'article 14 de l'ordonnance du 2 novembre 1945) - **Art. 3** (p. 1946) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de M. Jean Arthuis, rapporteur (conditions d'expulsion des étrangers soumis à des peines d'emprisonnement) - **Art. 6** (p. 1947) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Henri Collard, rapporteur pour avis (aide au retour volontaire des travailleurs étrangers instituée jusqu'au 31 décembre 1985) - Difficultés écono-

miques et culturelles de réinsertion dans le pays d'origine - Mise en place d'un dispositif réglementaire efficace : aide de l'Etat sous réserve de la restitution de la carte du travailleur et de celle des membres de sa famille - Après l'art. 6 (p. 1948) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Henri Collard, rapporteur pour avis (bénéficiaires et conditions d'attribution de l'aide au retour) - (p. 1949) : s'oppose aux amendements de M. Henri Collard, rapporteur pour avis, n° 3 (énumération des diverses composantes de l'aide au retour) et n° 4 (restitution des titres de séjour et de travail et interdiction de toute nouvelle autorisation de travail pour un étranger bénéficiant de l'aide au retour) - (p. 1950) : en réponse à M. Edouard Bonnefous, précise que les Turcs venant d'Allemagne après y avoir perçu une indemnité de retour, ne pourront bénéficier d'aucune carte de séjour ou de travail au-delà de la période touristique de trois mois - S'oppose aux amendements de M. Henri Collard, rapporteur pour avis, n° 5 (sanctions prévues si le bénéficiaire a perçu l'aide au retour à la suite de fraude), n° 6 (conditions d'application de la présente loi déterminées par décret en Conseil d'Etat) et n° 7 (rapport d'application de la présente loi présenté au Parlement avant le 31 décembre 1985) - Intitulé (p. 1951) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Henri Collard, rapporteur pour avis (« Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, relatif aux étrangers séjournant en France et tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs étrangers dans leur pays »).

En qualité de ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 558 de M. Jacques Moutet : **Conseil économique et social** (conditions de désignation des représentants des professions libérales au Conseil économique et social) (16 novembre 1984) (p. 3202, 3203).

n° 562 de M. Jean Francou : **transports en commun** (communication aux collectivités locales des listes nominatives des personnes assujetties à la contribution des employeurs au financement des transports publics urbains) (16 novembre 1984) (p. 3202, 3203).

n° 563 de M. Maurice Schumann : **allocations de chômage** (indemnisation des chômeurs en fin de droits) (16 novembre 1984) (p. 3204, 3205).

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : évolution de la situation démographique** - (16 novembre 1984) (p. 3195) : forte mutation sociale en France et rôle différent de la famille depuis vingt ou trente ans - Différentes conceptions de la vie en Occident - Famille, espace de contrainte devenu espace de liberté - (p. 3196) : famille à laquelle aspire les jeunes n'étant plus la même qu'il y a vingt ans - Existence du concubinage - Vie de famille recouvrant une multitude de situations diverses - Solidarité entre enfants, adultes et personnes âgées essentielle dans tous les temps, sous tous les cieux - Qualité de vie de l'enfant dépendant de la qualité du lien entre le père et la mère - Importance du lien unissant adultes et personnes âgées - Baisse du taux de natalité dans tous les pays européens sauf en Irlande - Politique du Gouvernement ayant pour objectif d'aider les jeunes familles et de les accompagner dans les moments difficiles de la vie de l'enfant - (p. 3197) : création de l'allocation jeune enfant et de l'allocation parentale - Impôt plus favorable aux concubins dans certaines tranches de revenus et moins favorable dans d'autres tranches - Autorisation envisagée dans le projet de budget de 1985 d'une déduction du revenu imposable d'une somme forfaitaire en cas d'accueil d'une personne de plus de

soixante quinze ans - Déduction envisagée pour frais de garde ou pour travaux de rénovation de l'habitat ancien - Réforme de l'internat tendant à mieux former les généralistes - Mesures en faveur des voyages et des vacances des familles - Importance pour chaque individu de la vie familiale.

- **Question orale avec débat : diminution de la cotation de certains actes médicaux** - (16 novembre 1984) (p. 3199) : problème du maintien de la protection sociale des Français et de ses équilibres financiers - Forte augmentation de 1979 à 1983 des actes en K et en Z - (p. 3200) : progression trop importante pour les équilibres de la sécurité sociale et pour l'avenir même de la médecine - Souhaite l'évolution de la nomenclature actuelle en fonction des coûts des appareils et des pratiques - Problème du nombre d'échographies par grossesse - Nomenclature devant s'adapter au matériel et aux pratiques - Angiographie numérisée étant un progrès incontestable mais nécessitant cinq actes par jour pour rentabiliser un appareil - Cotation réalisée par assimilation par la caisse nationale d'assurance maladie, CNAM, jusqu'en octobre 1984 - Existence en France de 117 appareils d'angiographie, dont la moitié dans le secteur privé - Absence de baisse de la qualité des soins - Problème de la gestion d'un hôpital et des investissements hospitaliers - Elaboration nécessaire d'une cotation plus proche du prix des appareils et plus proche des pratiques actuelles sauvegardant la qualité des soins et l'équilibre financier de la sécurité sociale - Décision fondée sur l'article 16 du décret du 13 octobre 1975 - Procédure réglementaire imposée en l'absence d'accord avec la profession - Poursuite du dialogue possible - (p. 3201) : débat général sur le coût de la santé et sur la nécessité de maintenir les équilibres sociaux et financiers nécessitant l'unanimité et l'abandon de tout esprit partisan - Hommage au personnel hospitalier français, un des plus performant du monde - Distinction de l'acte technique de l'acte médical - (p. 3202) : attachement au processus conventionnel amélioré par les modifications récemment introduites dans la composition des conseils d'administration des caisses.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) (p. 3860) : solidarité nationale rendue nécessaire du fait de la crise économique - Rôle de coordination et d'impulsion de l'Etat - Insertion sociale - Augmentation du minimum vieillesse, de l'allocation aux adultes handicapés et des crédits affectés au financement des centres d'hébergement - Programme d'action sur la pauvreté adopté en janvier 1983 - Logement des familles en difficulté - Politique familiale : simplification et amélioration des aides aux jeunes enfants, accueil et garde des enfants, contrats crèches - Augmentation des moyens de l'action sanitaire et sociale des caisses d'allocations familiales - Hébergement des personnes âgées - (p. 3861) : insertion sociale des personnes handicapées, tant à l'école que dans le milieu du travail - Insertion des populations immigrées - Récente discussion au Parlement du projet de loi retour - Regroupement familial - Seconde mission de l'Etat : responsabiliser les acteurs de la solidarité - Maintien du système de protection sociale - Maîtrise des dépenses de santé - Politique d'investissement des hôpitaux - Développement du progrès médical - Décentralisation en matière de santé - Prévention sanitaire : grossesse et jeunes enfants - Prévention et traitement social de la toxicomanie et de l'alcoolisme - (p. 3862) : revalorisation des indemnités versées au personnel de l'administration sociale - Actions de simplification administrative - Dotation en moyens informatiques des services du ministère - (p. 3880) : création de 30 000 postes dans les hôpitaux depuis 1981 - Excellente qualité des scanners français, contrairement aux propos tenus par M. Henri Collette - (p. 3890) : interventions majoritairement pessimistes - Incompatibilité entre une diminution des cotisations et de la fiscalité et une augmentation des prestations sociales - (p. 3891) : équilibre

de la sécurité sociale - Budget de rigueur orienté vers l'abaissement du taux de chômage - Modernisation de l'outil industriel - Formation professionnelle - Investissements industriels - Solidarité nationale - Ecart structurel croissant entre recettes et dépenses de la sécurité sociale - Depuis 1981, augmentation des recettes grâce au prélèvement fiscal de 1 % et maîtrise des dépenses - Prévoit un solde de trésorerie positif en 1985 - Maintien du système de protection sociale, particulièrement en temps de crise - Transferts de l'Etat vers la sécurité sociale évoqués par M. Louis Boyer - Placement des fonds excédentaires de trésorerie de la sécurité sociale - (p. 3892) : problème de l'assurance veuvage - Etablissement d'un rapport par Mme Colette Mème, relatif aux droits propres et aux droits dérivés des femmes - Décentralisation en matière d'action sociale - Solidarité locale : exemple de la ville de Besançon évoqué par M. Robert Schwint - Décentralisation de la sécurité sociale envisagée par M. Charles Bonifay - Problème des handicapés, et particulièrement des handicapés mentaux, évoqué par M. Jean-Pierre Fourcade : insertion sociale et professionnelle, création de maisons d'accueil spécialisées et de foyers d'hébergement, tutelle de l'Etat sur les incapables majeurs, curatelle - Création de postes en milieu hospitalier en faveur des adultes handicapés profonds - Foyers relevant désormais de la compétence des départements - Problème de l'action sociale obligatoire ou facultative posé par M. Jean Cherioux - Politique familiale - Solidarité entre actifs et personnes âgées - Mesures en faveur des familles les plus défavorisées - Importance de l'action menée en faveur de la protection sociale des Français de l'étranger - Publication en 1985 du décret visant à coordonner les régimes de sécurité sociale métropolitains et territoriaux - (p. 3893) : lutte contre la toxicomanie : action de formation des magistrats et des policiers ; information des familles d'enfants toxicomanes - Problème de pauvreté lié à l'évolution de la société - Couverture sociale des chômeurs, des personnes âgées et des handicapés - Solidarité nationale - Distribution des excédents agricoles aux personnes nécessiteuses - Augmentation de la protection sociale depuis 1981, contrairement aux propos tenus par M. Jean-Pierre Fourcade - Examen des crédits - Art. 80 (p. 3895) : son amendement n° II-68 : rétablissement de cet article, supprimé par l'Assemblée nationale, visant à intégrer le régime de protection sociale spécifique à l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon au régime général ; rejeté.

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses [n° 119 (84-85)]** - (18 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4689, 4690) : problèmes familiaux - Action en faveur des familles et de l'enfance - Solidarité familiale - Vie familiale, travail féminin et mutations économiques ou sociales - Baisse de la natalité en France - Taux de fécondité - Nombre des naissances en 1984 - Amélioration de l'environnement de la vie familiale - Problèmes financiers ou contraintes matérielles des familles - Accueil de la petite enfance - Nombre de places de garde - Crèches collectives, parentales, familiales ou mini-crèches - Contrats crèches - Centres de loisirs - Déduction fiscale pour frais de garde - Droit au congé parental - Logement - Contrats famille - Prise en compte de la vie familiale et des besoins des enfants dans la transformation ou la construction de logements - Prise en compte de la vie familiale et de l'enfance dans l'urbanisme - Réduction d'impôts et rénovation de l'habitat ancien - Aide financière et effort des prestations familiales - Pouvoir d'achat moyen des familles - Programmes prioritaires du 9^e Plan - Modernisation du système de prestations aux jeunes familles - Allocation au jeune enfant, AJE - Montant de la prestation mensuelle unique - Familles nombreuses - Allocation de parent isolé - (p. 4691) : calcul des conditions de ressources - Plafond de ressources - Allocations familiales - Vie familiale et professionnelle - Reconnaissance par la société du travail féminin - Conditions du congé parental - Allocation parentale d'éducation, APE - Impossibilité financière d'étendre cette mesure au-delà du troisième enfant - Prêts aux jeunes ménages ; transfert des caisses d'allocations

familiales aux banques de la gestion de ces prêts - Signature de conventions avec la Caisse nationale d'allocations familiales, CNAF, par les banques - Suppression de l'enveloppe limitative pour l'octroi de ces prêts - Mesures d'extension des prestations familiales à certaines catégories de familles des départements d'outre-mer, DOM - (p. 4692) : politique familiale de la France depuis quarante ans - Evolution de la famille et des comportements sociaux - Caractère vivant et dynamique de la politique familiale.

DUMAS (Roland), ministre des affaires européennes (nommé le 18 décembre 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 19 et 20 décembre 1983, p. 3651].

Puis ministre des affaires européennes et chargé d'exercer les fonctions de porte-parole du Gouvernement (nommé le 18 juin 1984 dans le même gouvernement [JO Lois et décrets 19 juin 1984, p. 1887].

Puis ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

Puis ministre des relations extérieures (nommé le 7 décembre 1984 dans le même gouvernement) [JO Lois et décrets 8 décembre 1984, p. 3771].

En qualité de ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4107) : sommet de Dublin - Construction européenne - Situation de la Communauté économique européenne, CEE - Conseils européens de Fontainebleau et de Dublin - Caractère actif de la présidence française - Compensation temporaire du grand déséquilibre budgétaire du Royaume-Uni - Politique agricole commune, PAC - Nouvelles ressources en 1986 et perspectives d'élargissement - Domaine agricole et hausse des prix français - Règlement sur les structures agricoles - Discussion au GATT, accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, sur les produits de substitution des céréales importés des Etats-Unis - Démantèlement des montants compensatoires monétaires, MCM - Régulation de la production laitière - Réforme des fonds structurels - Révision des procédures - Rôle de la France au sein du Conseil de l'Europe pendant la présidence française - Droits de l'homme - Audience de cette institution - Espace européen de l'industrie et de la recherche - Maîtrise de la technologie et concurrence du Japon et des Etats-Unis - (p. 4108) : amélioration de l'environnement des entreprises et création d'un grand marché unique et transparent - Secteur de la recherche et de la technologie de pointe - Elargissement de la Communauté européenne à l'Espagne et au Portugal - Modalités de cet élargissement - Conseil européen de Dublin - Discussions avec l'Espagne relatives à la pêche, à l'industrie, au vin et à la transition agricole - Volume des stocks - Niveau de la récolte et prix du marché ; réforme vitivinicole - Distillation obligatoire - Défense des intérêts français - Secteur des fruits et légumes - Intégration de la flotte espagnole dans la politique commune de la pêche - Programmes intégrés méditerranéens - Prise en compte des besoins du Maroc, de la Tunisie et d'Israël - Conclusion d'une nouvelle convention avec les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ACP - Convention de Lomé III - Construction politique de l'Europe - Travaux d'un comité spécial et mesures concrètes pour faire entrer l'Europe dans la vie quotidienne de ses

citoyens - Création d'un comité spécialisé dans les questions institutionnelles au Conseil européen de Fontainebleau - (p. 4109) : année 1985, année internationale de la jeunesse - (p. 4141) : CEE - Résultats de la politique de réduction de la production laitière - Elargissement de la CEE et entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté - Importance du travail effectué par la présidence française à la tête du Conseil de l'Europe, et plus particulièrement du conseil des ministres - Sommet de Dublin - Accord sur les excédents viticoles - Institutions européennes et rapport intérimaire du comité ad hoc mis en place à Fontainebleau - Construction de l'Europe politique - Région Aquitaine - Modalités de la transition agricole avec l'Espagne dans le secteur des fruits et légumes - Producteurs du Sud-Ouest - Période de transition de dix ans et surveillance de l'opération par le comité ad hoc - Attitude de la Grèce - Programme hydraulique en Aquitaine - Rapport Macquart - Possibilités d'exportation de l'Aquitaine - Renouveau industriel de l'Europe - Ouverture de marchés publics - Orientation des prêts de la Banque européenne d'investissements vers les investissements productifs - Europe des citoyens - Travaux du comité sur l'Europe des citoyens - (p. 4142) : Satellite TDF 1 - Programme européen francophone - Lancement d'un satellite TDF 2 - Elargissement de la Communauté et défense des intérêts des producteurs français ; pêche et agriculture - Finances de 1984 de la Communauté - PAC - Comité ad hoc sur les institutions - Contribution britannique - Notions de « solde net » et de « juste retour » - Compensation britannique en 1980 et 1981 - (p. 4143) : action des gouvernements précédents - Taux de TVA - MCM - Sommet de Dublin et problème des vins.

En qualité de ministre des relations extérieures

DÉPÔTS

Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal, tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière fiscale, signée le 29 mars 1974 (ensemble un protocole) [n° 156 (84-85)] (17 décembre 1984) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole portant amendement de la convention relative à l'aviation civile internationale (article 3 bis) [n° 159 (84-85)] (17 décembre 1984) - Traités et conventions.

DUMONT (Raymond), sénateur du Pas-de-Calais (C).

Démissionnaire à compter du 3 octobre 1984 (4 octobre 1984) (p. 2524).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.

- Secrétaire de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles (18 mai 1984) (p. 919).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage (20 juin 1984) (p. 1647).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 47 (83-84)] modifiant l'ordonnance n° 45-1813 du 14 août 1945 portant réorganisation des pêches maritimes [n° 242 (83-84)] (6 avril 1984) - Pêche.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 507 (JO Débats 17 mai 1984) (p. 896) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : entreprises (avenir de l'entreprise Massey-Ferguson de Marquette (Nord) - Réponse de M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat aux anciens combattants (15 juin 1984) (p. 1574 et 1575).

n° 508 (JO Débats 17 mai 1984) (p. 896) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : entreprises (maintien en activité de l'usine d'Outreau de la société générale de fonderie) - Réponse de M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme et du logement (15 juin 1984) (p. 1574, 1575).

Questions orales avec débat :

n° 144 (2 mai 1984) (p. 542) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : entreprises (situation du groupe Boussac-Saint-Frères) - Discutée le 4 mai 1984 (débat commun) (p. 574 et suivantes).

n° 145 (2 mai 1984) (p. 542) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : industrie textile (bilan des contrats « emploi-investissement » dans l'industrie textile) - Discutée le 4 mai 1984 (débat commun) (p. 574 et suivantes).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-1813 du 14 août 1945 portant réorganisation des pêches maritimes [n° 47 (83-84)] - (11 avril 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 288) : représentation des professionnels des formes nouvelles d'aquaculture au sein des organismes relatifs à l'exploitation des ressources vivantes de la mer - Définition de l'aquaculture - Perspectives de développement - Prise en charge par l'Etat de la recherche et de l'expérimentation - Aides financières et matérielles - Filiale « France aquaculture » du Centre national pour l'exploitation des océans, CNEXO - Groupe interministériel de développement de l'aquaculture et des productions biologiques du littoral, GIDA - Délégation nationale à l'aquaculture - Adoption, le 25 juillet 1980, du programme pour le développement de l'aquaculture et la conchyliculture - Modalités de soutien aux investissements - Conséquences de la loi sur les transferts de compétences - Contrats de plan Etat régions - Déficit de la France en matière de produits de la mer et importance de l'aquaculture - (p. 289) : développement d'une ingénierie aquacole - Position de la France sur le marché international - Organisation professionnelle relative à l'exploitation des ressources vivantes de la mer - Mission du comité central des pêches maritimes - Organisation professionnelle actuelle des pêches maritimes - Application en 1981 à la conchyliculture de l'ordonnance de 1945 - Applicabilité à l'aquaculture des moyens de concertation reconnus aux pêcheurs et aux conchyliculteurs - Composition des comités locaux des pêches maritimes - Possibilité de création d'un comité interprofessionnel du poisson d'élevage marin - Conditions de développement de l'aquaculture - Etude de l'applicabilité de ce projet de loi aux départements et territoires d'outre-mer, DOM-TOM - Compétence du Fonds d'intervention et d'organisation des marchés, FIOM, pour l'outre-mer - (p. 290) : propose l'adoption de ce projet de loi.*

- *Rappel au règlement - (26 avril 1984) (p. 489) : règle du secret applicable aux délibérations des commissions d'en-*

quête parlementaires - Commission d'enquête « dette extérieure de la France » - Fuites ayant fait l'objet d'un article dans un quotidien du soir - Application de l'article 100 du Règlement du Sénat sanctionnant les auteurs d'indiscrétions.

- **Questions orales avec débat jointes : industrie textile et industrie automobile** - (4 mai 1984) (p. 578) : situation du groupe Boussac-Saint-Frères - Annonce d'un plan de restructuration - Nombreuses suppressions d'emplois - (p. 579) : difficultés d'ordre juridique - Apport insuffisant de l'Institut de développement industriel, IDI, principal actionnaire du groupe - Augmentation du capital et vente de certains biens immobiliers du groupe - Reprise des productions de pointe - Bilan des contrats emploi investissements dans l'industrie textile - Exemple de la région Nord Pas-de-Calais : allègement des charges des entreprises ; recul du chômage ; reprise des investissements - (p. 580) : évolution de l'emploi dans la branche textile habillement - Précisions souhaitées sur le montant des investissements réalisés par les entreprises ayant bénéficié des contrats emploi investissements - Reconduction de l'aide des pouvoirs publics - Aides des gouvernements étrangers à leurs industries textiles - Retrait de la plainte de la Commission des communautés européennes contre les mesures françaises - Evolution du marché extérieur textile - Conséquences de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 75-628 du 11 juillet 1975 relative au Crédit maritime mutuel [n° 221 (83-84)]** - (9 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 600) : loi du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit - Disparition de toute relation de concurrence entre le Crédit maritime mutuel et la caisse centrale de Crédit coopératif - Regrette la disparition de la référence à l'extraction des sables et graviers marins - Risque de banalisation du système bancaire français : extension inquiétante des activités du Crédit maritime mutuel - Maintien de sa mission traditionnelle - Réforme des critères d'attribution des crédits bancaires - Nécessaire remise en cause des orientations de l'activité du système bancaire français : primauté de la rentabilité sociale sur la rentabilité financière - Favorable à l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion** - (8 juin 1984) - Art. 181 (p. 1445) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 239 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'action en comblement du passif).

- **Projet de loi relatif à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer [n° 307 (83-84)]** - (13 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1531) : fusion de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes, ISTPM, et du Centre national pour l'exploitation des océans, CNEOX, en un seul institut, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, IFREMER - Statut des fonctionnaires titulaires de l'ISTPM, transférés à l'IFREMER - Problème des hors statut - Harmonisation des rémunérations des personnels issus de l'ISTPM et du CNEOX - Absence d'organisation à l'échelon européen de la recherche océanographique - Vote favorable du groupe communiste sur ce projet de loi - Art. 5 (p. 1533) : remaniement de cet article ; conséquences pratiques pour le personnel.

- **Projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire - Deuxième lecture [n° 317 (83-84)]** - (13 juin 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1537) : opposition du groupe communiste à ce texte modifié par la majorité sénatoriale - Indice BT 01 - Politique des grands trusts de la construction et du bâtiment - Taux de pénétration des fabrications étrangères - Sous-investissement et vieillissement de l'équipement des entreprises - Modalités de passation des marchés - Difficultés des PME du second oeuvre - Emploi et formation.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution - Deuxième lecture [n° 323 (83-84)]** - (13 juin 1984) - Art. 1 (p. 1548) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la présence au sein des comités de bassin, des représentants des organisations les plus représentatives sur le plan national, des employeurs et des salariés) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1550) : action de la majorité sénatoriale et opposition du groupe communiste à ce texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique [n° 300 (83-84)]** - (20 juin 1984) - Art. 2 (p. 1662) : article relatif à la déduction des intérêts des emprunts contractés pour souscrire au capital d'une société nouvelle - Souhaite que M. Jacques Delors confirme ses propos tenus devant l'Assemblée nationale, précisant que la déduction fiscale jouerait pendant toute la durée du prêt - **Objectif de cet article** : développer le capital à risques - **Risque de détournements spéculatifs de cet avantage fiscal** - Art. 13 (p. 1701) : soutient l'amendement n° 14 de M. Pierre Gamboa (agrément fiscal devant être assorti de mesures visant à assurer le maintien de l'emploi).

- **Projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) - Deuxième lecture [n° 364 (83-84)]** - (20 juin 1984) - Art. 1 (p. 1678) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Pierre Croze, rapporteur (maintien de la possibilité offerte par la loi du 2 juillet 1980 à des personnes physiques de nationalité française, ou à des personnes morales de droit français, d'acquérir des parts du capital de la SEITA) - Art. 2 (p. 1679) : son amendement n° 3 : suppression de cet article relatif à la diversification des activités de la SEITA ; adopté - Art. 3 : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Pierre Croze, rapporteur (suppression de cet article relatif à la diversification des activités de la SEITA) - Art. 4 : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Pierre Croze, rapporteur (modification des dispositions de la loi du 2 juillet 1980 relatives aux relations de la SEITA avec les planteurs de tabac) - Art. 5 (p. 1680) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Pierre Croze, rapporteur (statut et régime de retraite du personnel de la SEITA) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1681) : texte amendé par le Sénat, permettant un retour à la privatisation de la SEITA - Simple modification de la loi du 2 juillet 1980 - Opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne [n° 285 (83-84)]** - (28 juin 1984) - Après l'art. 2 (p. 1970) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Jean Arthuis, rapporteur (définition du service minimum élargi).

- **Projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes - Nouvelle lecture [n° 443 (83-84)]** - (29 juin 1984) - Art. 3 (p. 1987) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Jacques Descours Desacres, rapporteur (suppression de la mention d'activité indirectement liée à l'exercice des missions de la société) - Exemple de la richesse en protéines des feuilles de tabac ; possibilité d'activités nouvelles - Art. 6 : intervient sur cet article relatif au régime de retraite des personnels de la SEITA - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1988) : vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

DURAFOUR (Michel), sénateur de la Loire (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet

1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (26 juin 1984) (p. 1860).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 125 (10 avril 1984) (p. 234) à M. le Premier ministre : enseignants (nature juridique du statut des professeurs d'université) - Discutée le 24 avril 1984 (p. 460 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : nature juridique du statut des professeurs d'université** - (24 avril 1984) (p. 460, 461) : caractère constitutionnel du principe d'indépendance des professeurs - Décision du Conseil constitutionnel relative à la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur - Risque de contradiction entre la loi du 26 janvier 1984 et celle du 12 novembre 1968 - Projet de décret relatif au statut des professeurs et des enseignants chercheurs - Attente d'une loi unique donnant aux enseignants des garanties conformes aux exigences constitutionnelles - Nécessaire liberté de l'université ; distanciation par rapport au pouvoir exécutif - (p. 462, 463) : existence de deux textes et problème de références en cas de contentieux - Risque d'empiètement du décret sur le domaine législatif - Loi Edgar Faure - Constitution de 1958.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion** - (7 juin 1984) - Art. 123 (p. 1407) : son amendement n° 347, soutenu par M. Jacques Pelletier : possibilité de revendication des marchandises consignées au débiteur, à titre de dépôt ou pour être vendues pour le compte du propriétaire ; rejeté.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)]** - (7 août 1984) - Discussion générale (p. 2300) : projet de loi Savary portant sur l'organisation des pouvoirs publics - Adoption par le Sénat d'une motion tendant à soumettre à référendum ce projet de loi - Rejet de cette motion par l'Assemblée nationale - Retrait du projet de loi Savary de l'ordre du jour de la session extraordinaire - (p. 2301) : démission de M. Alain Savary - Procédure de révision constitutionnelle - Manoeuvre politique tendant à instaurer une confusion dans l'opinion entre le référendum sur la révision constitutionnelle et le référendum sur l'enseignement privé demandé par les sénateurs - Renforcement des pouvoirs présidentiels - Réunion du Parlement en Congrès pour les précédentes révisions constitutionnelles engagées en application de l'article 89 de la Constitution - Abrogation de la possibilité de révision de la Constitution par voie de référendum, prévue à l'article 11, mentionnée dans « le programme socialiste du Gouvernement » préfacé par M. François Mitterrand - Réponse aux véritables problèmes économiques et sociaux des Français.

- **Question au Gouvernement : prélèvement de 2 % sur les impôts locaux** - (11 octobre 1984) (p. 2587) : suppression par la commission des finances de l'Assemblée nationale du prélèvement de 2 % sur les impôts locaux prévu par le projet de budget pour 1985 - S'interroge sur le type de compensation choisi par le Gouvernement.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 19 (p. 3362) : se déclare favorable à l'amendement n° I-106 de M. Edouard Bonnefous (suppression du nouveau taux de 2 % applicable à la fraction du patrimoine supérieure à 20 millions de francs) - Inégalité devant l'impôt sur les grandes fortunes en raison de certaines exonérations douteuses, telle celle des oeuvres d'art - Problème douloureux de la pauvreté devant être traité par des affectations provisoires dans certains budgets.

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Art. 21 (p. 3385) : soutient l'amendement n° I-92 de Mme Brigitte Gros (extension des dispositions de l'article 39 bis du code général des impôts aux imprimeries de presse et de labour) au nom de la commission des affaires culturelles - Après l'art. 22 (p. 3388) : son amendement n° I-1 : suppression de l'exonération de l'impôt foncier pour les bâtiments administratifs appartenant à l'Etat ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Ressources des collectivités locales, application de la loi de décentralisation - Impôts locaux - (p. 3389) : en application de l'article 38 de l'ordonnance du 2 janvier 1959, demande de rapport du Gouvernement sur le coût de cette mesure.

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) (p. 4083) : budget ne répondant ni à l'aspiration des citoyens à la sécurité, ni aux inquiétudes des élus locaux - Immoralité de certaines recettes du trésor, liées à la croissance de la délinquance : droits de timbre acquittés par les victimes de vols de papiers d'identité - Demande la délivrance de duplicata gratuits quand le vol est patent - Elections régionales au suffrage universel direct - Désapprouve l'application de cette loi : transferts de charges et de compétences antérieurs à l'élection des assemblées régionales - (p. 4084) : interroge le ministre de l'intérieur sur la date des élections régionales - Financement des nouvelles charges résultant du transfert de compétences - Dotation générale de décentralisation, DGD - Alourdissement de la fiscalité locale - Effets pervers de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation sur le secteur du bâtiment - Appréciation des ressources compensatoires - Attend des réponses concrètes aux divers problèmes soulevés.

Culture - (7 décembre 1984) (p. 4185) : évolution des crédits des centres dramatiques nationaux depuis leur création en 1946 ; diminution des crédits pour 1985 - Agence pour la création et l'innovation dans la décentralisation dramatique - Comédie de Saint-Etienne ; rôle de Jean Dasté ; direction actuelle de M. Daniel Benoin ; diminution de la subvention de 1985 - Difficultés de la comédie de Saint-Etienne liées aux problèmes économiques de la ville.

DURAND (Jacques), sénateur du Tarn (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Deuxième lecture [n° 135 (83-84)]** - (19 avril 1984) - Discussion générale (p. 423) : loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature - Défense de l'environnement - Pollution - Sauvegarde des espèces - Protection du patrimoine piscicole - Développement du loisir pêche - Réglementation et simplification des

modalités d'exercice de la pêche - Pêche du loisir et pêche professionnelle - Rôle des associations de pêcheurs - Définition de la notion de qualité de l'eau - Plans quinquennaux d'aménagement piscicole et cartes départementales - Organisation d'une solidarité aval amont pour les rivières de première catégorie - Plan de gestion du cours d'eau en zone de propriété morcelée - Création de commissions de bassins par l'Assemblée nationale - Production des espèces menacées - Préservation du patrimoine naturel - Aménagement des zones rurales : rivières constituant un pôle de développement économique - Favorable à l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Deuxième lecture** [n° 264 (83-84)] - (21 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 932) : réforme structurelle de l'éducation physique et sportive - Abrogation de la loi Mazeaud de 1975 - Soutien de la vie associative et des loisirs par les collectivités locales - Exemple du département du Tarn - Désengagement de l'Etat - Privatisation croissante des activités sportives - Fonction sociale du sport - Reconnaissance de l'éducation physique et sportive comme discipline d'enseignement à part entière - (p. 933) : progression du budget de l'éducation physique et sportive en 1984 - Création d'emplois nouveaux d'enseignants depuis 1981 - Formation des cadres - Programmes de recherche appliquée au secteur des activités physiques et sportives - Reconnaissance de la mission de service public du mouvement sportif - Réforme du statut juridique et de la gestion du sport professionnel - Statut du sportif de haut niveau : insertion sociale et professionnelle - Déroulement récent dans le Tarn d'une semaine sportive sur le thème « La femme et le sport » - Difficultés rencontrées par des basketteuses de haut niveau - Décentralisation des responsabilités et développement de la vie associative - Nouveaux rapports entre l'Etat et les associations - Associations de jeunesse et de tourisme social - Financement du sport : budget de l'Etat mais également concours de pronostics et loto sportif.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2728) : création en 1981, à l'Assemblée nationale, d'une commission d'enquête sur la situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagne et défavorisées - Véritable loi d'aménagement du territoire - Reconnaissance de la spécificité de la montagne et des massifs - Recours aux procédures de la décentralisation et de la planification - Philosophie de l'autodéveloppement - Appel à la solidarité - Lutte menée par les élus locaux contre la désertification et la dévitalisation des zones de montagne - Amélioration des conditions d'exercice de la pluriactivité - Regrette que ce projet soit plus tourné vers les zones de haute montagne, délaissant quelque peu la moyenne montagne - Complémentarité des concepts d'autodéveloppement et de solidarité nationale - Ecartèlement des massifs entre plusieurs entités

administratives - (p. 2729) : mission des comités de massif - S'interroge sur l'articulation de certaines dispositions aux plans régional, national et européen - Risque de saupoudrage des crédits - Dépôt d'amendements visant à mieux intégrer les zones de moyenne montagne dans ce projet, en particulier le département du Tarn.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3843) : agriculture demeurant une branche d'activité essentielle - France en tête des pays agricoles de la Communauté économique européenne, CEE - Maintien de la population agricole par l'installation de jeunes agriculteurs et par une grande qualité de l'enseignement agricole - Amenuisement des revenus agricoles - Nécessité d'une modernisation de la formation - Poursuite de l'effort en faveur des jeunes qui s'installent, des salariés agricoles et des femmes - Mesure nouvelle permettant d'améliorer les bourses de l'enseignement agricole technique - Harmonisation prévue avec l'enseignement général devant être réalisée le plus vite possible - Etat devant poursuivre son effort en faveur de la formation professionnelle - Nécessité d'une rénovation de l'enseignement agricole - (p. 3844) : loi du 9 juillet 1984 relative à l'enseignement agricole public et volonté de rénovation du Gouvernement - Importance des crédits d'équipement - Modernisation nécessaire des écoles du département du Tarn - Exprime sa satisfaction de la place faite à l'application de l'informatique - Se félicite des créations d'emplois prévues dans ce budget et regrette l'absence d'embauche de professeurs d'éducation physique et sportive - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du budget de l'agriculture pour 1985 - Interrogation sur les difficultés persistantes du marché du mouton - Interrogation sur les mesures envisagées pour maintenir le revenu des éleveurs de moutons et relancer le marché.

DURAND (Yves), sénateur de la Vendée (NI).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1985 (8 décembre 1984) (p. 4287).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1984 (19 décembre 1984) (p. 4805).

E

EBERHARD (Jacques), sénateur de la Seine-Maritime (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (31 janvier 1984) (p. 75).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (23 mai 1984) (p. 1041).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion des lois portant répartition des compétences entre l'Etat, les régions et les départements (26 juin 1984) (p. 1816).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail (28 juin 1984) (p. 1951).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (10 juillet 1984) (p. 2133).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (12 juillet 1984) (p. 2153).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du

territoire de la Polynésie française (17 juillet 1984) (p. 2229).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne (24 octobre 1984) (p. 2726).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques (12 décembre 1984) (p. 4468).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (12 décembre 1984) (p. 4478).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 96 (15 novembre 1983) (p. 2843) à M. le ministre de l'intérieur : police (politique gouvernementale dans le domaine de la police) - Retirée le 19 avril 1984) (p. 453).

n° 14 (2 octobre 1984) (p. 2514) à M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives : fonction publique (traitements et indemnités) (évolution des traitements et des retraites de la fonction publique) - Discutée le 26 octobre 1984 (p. 2832 et suivantes).

INTERVENTIONS

- Conclusions du rapport de M. François Collet, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 84, 83-84) de MM. Henri Belcour et Georges Mouly relative à la durée du mandat de président de conseil général lorsque l'élection de celui-ci a été acquise au bénéfice de l'âge [n° 174 (83-84)] - (25 avril 1984) - Discussion générale (p. 476, 477) : proposition invoquant des motifs juridiques pour masquer une opération politique - Elimination du président du conseil général de la Corrèze - Souhaite l'élection à la proportionnelle assurant une majorité stable au sein des conseils généraux - Proposition renforçant le caractère anti-démocratique de la loi - Après l'art. unique

(p. 480) : son amendement n° 1 : article additionnel relatif à la date d'application des dispositions de cette proposition de loi ; adopté.

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social [n° 247 (83-84)]** - (2 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 551, 552) : projet résultant d'une large concertation - Nouvelle procédure d'urgence - Fixation par décret des modalités applicables aux sections et interrogation sur le statut de leurs membres - Composition du Conseil - Nécessité de donner au Conseil les moyens matériels d'accomplir sa mission - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet - **Art. 2** (p. 562) : son amendement n° 17 : composition du Conseil économique et social comprenant soixante-quinze représentants des salariés ; retiré - (p. 563, 564) : son amendement n° 18 : désignation des représentants des salariés et des entreprises par les organisations professionnelles les plus représentatives ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 272 (82-83)]** - (16 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 855) : groupe communiste favorable au dépôt de ce projet s'inscrivant dans la logique de l'accroissement des pouvoirs des collectivités locales - Affirmation du droit des agents territoriaux à la formation - Structure du Centre de formation des personnels communaux, CFPC, inadaptée à la réalité présente - Souhait d'une définition par le Centre national des orientations générales de la formation d'une fonction publique répartie nationalement - Possibilité pour les centres de gestion départementaux d'organiser la formation professionnelle des agents contrairement à l'esprit même de la loi qui a créé des centres de gestion - Fonds collectés auprès des collectivités locales réservés à la formation des agents de la fonction publique territoriale - Souhaite que la liste des emplois spécialisés pour lesquels la formation doit être assurée par le Centre national soit fixée par décret après consultation des collectivités locales - Refus par la commission des lois de toute notion de représentativité des organisations syndicales - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi s'il n'est pas dénaturé par la majorité du Sénat - **Art. 1** (p. 866) : son amendement n° 42 : participation aux concours organisés en application des dispositions de l'article 36 des agents relevant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; rejeté - **Art. 6** (p. 868) : son amendement n° 46 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la formation des agents non titulaires ; retiré - **Art. 7** (p. 869) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de l'obligation de négocier avec les organisations syndicales) - **Art. 8** (p. 870) : son amendement n° 47 : nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article relatif à la fixation par voie de convention de la participation financière qui s'ajoute à la cotisation ; devenu sans objet - **Art. 12** (p. 872) : son amendement n° 48 : suppression de la possibilité pour un centre régional de confier aux centres de gestion des missions de formation ; rejeté - **Art. 13** (p. 873) : son amendement n° 49 : président du conseil d'administration assisté de deux vice-présidents élus l'un parmi les représentants des collectivités territoriales et l'autre parmi les représentants des personnels ; adopté - **Art. 17** (p. 880) : son amendement n° 50 : organisation des actions de formation de fonctionnaires appartenant au corps de catégorie A ou des actions de formation spécialisée prévues par les plans de formation ; devenu sans objet - **Art. 18** (p. 881) : son amendement n° 51 : président du conseil d'administration assisté de deux vice-présidents élus l'un parmi les représentants des collectivités territoriales et l'autre parmi les représentants du personnel ; adopté - **Art. 21** (p. 884) : se déclare opposé à l'amendement n° 96 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (ressources du Centre national comportant un prélèvement supplémentaire obli-

gatoire versé par les offices publics d'HLM) - **Art. 23** (p. 886) : sur l'amendement n° 25 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la liste des organismes dispensateurs de formations), se déclare opposé au sous-amendement n° 77 de M. Franz Duboscq (centres départementaux de gestion assurant la formation) - **Art. 33** (p. 892, 893) : se déclare opposé à l'amendement n° 106 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article relatif à la contribution mise à la charge de la collectivité locale ayant refusé un candidat) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 895) : malgré de nombreuses réserves, au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 176 (83-84)]** - (22 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 969) : modalités d'administration d'un territoire doté de deux assemblées désignées selon un système électoral différent - Domaine de compétence du conseil régional - (p. 970) : compétence de droit commun des départements et des communes d'outre-mer - Octroi de mer - Taxe sur les carburants - Fonds d'investissement routier, FIR - Attributions de caractère économique et général - Moyens et missions des régions - Article 8 de ce projet - Loi du 31 décembre 1982 - Situation économique et sociale - Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, de la Guadeloupe - Relent de colonialisme ; exemple des administrations d'Etat - Taux de chômage - Niveau du salaire minimum interprofessionnel de croissance, SMIC, et des salaires - Coût de la vie et taux d'inflation - Analphabétisme - Tourisme - Elections européennes du 17 juin 1984 - (p. 971) : région de Corse - Lutte contre le sous-développement issu du système colonial - Base spatiale de Kourou - Taxation des pêcheurs japonais et américains dont le port d'attache est Cayenne - Octroi de mer - Suppression des exonérations dont bénéficient les administrations publiques et para-publiques - Soutien des sénateurs communistes à ce projet de loi - **Art. 1** (p. 986) : se déclare défavorable à l'amendement n° 2 de M. Paul Girod, rapporteur (égalité de traitement des régions d'outre-mer par rapport aux régions métropolitaines) - **Après l'art. 9** (p. 998) : se déclare défavorable à l'amendement n° 56 de M. Paul Girod, rapporteur (composition du conseil d'administration des agences ayant pour objet des actions concourant au développement agricole, forestier, rural ou à l'aménagement foncier) - **Avant l'art. 15** (p. 1002) : se déclare défavorable à l'amendement n° 21 de M. Paul Girod, rapporteur (création d'un office des transports) - **Art. 19** (p. 1006) : se déclare défavorable aux amendements de M. Paul Girod, rapporteur, n° 30 à n° 33 relatifs à la compétence du département en matière d'activités éducatives et culturelles afférentes aux langues et cultures régionales organisées dans les établissements sous la responsabilité du département - **Après l'intitulé du titre III** (p. 1009) : se déclare défavorable à l'amendement n° 40 de M. Paul Girod, rapporteur (création, mission et composition d'un observatoire régional) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1018) : abstention du groupe communiste sur ce texte modifié par la majorité sénatoriale.

- **Demande de discussion immédiate sur la proposition de loi relative à l'élection de l'Assemblée de Corse** - (22 mai 1984) (p. 991) : vote défavorable sur la demande de discussion immédiate de la proposition de loi.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire [n° 261 (83-84)]** - (5 juin 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi n° 263) (p. 1282) : rôle néfaste des syndicats souligné par M. Charles Lederman - Projet séparant les fonctions d'administrateur judiciaire et de mandataire liquidateur - Importance des modalités de rémunération de ces deux professions - (p. 1283) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi s'il n'est pas dénaturé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entre-**

prise [n° 263 (83-84)] - (5 juin 1984) - Discussion générale (commune avec le projet de loi n° 261) (p. 1282, 1283).

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion - (6 juin 1984) - Art. 31 (p.1332) : se déclare opposé à l'amendement n° 75 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de l'alinéa précisant que l'administrateur est tenu au respect des obligations légales et conventionnelles incombant aux chefs d'entreprises).

- **Question au Gouvernement : publication de textes d'application relatifs à la titularisation** - (7 juin 1984) (p. 1385) : loi du 11 juin 1983 et attente des décrets d'application.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion - (12 juin 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1509) : hommage rendu au travail du rapporteur de la commission des lois - Abstention sur ce texte modifié par près de 500 amendements.

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion** - Deuxième lecture [n° 372 (83-84)] - (26 juin 1984) - Discussion générale (p. 1804) : non suppression des ressources dont disposent les départements d'outre-mer, DOM - Répartition des ressources par le conseil régional - Article 73 de la Constitution prévoyant qu'il peut être tenu compte des particularités des DOM - Attaque de M. Louis Virapoullé contre M. Paul Vergès - Représentation des DOM au Parlement européen - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1816) : au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi, tel qu'il a été amendé par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale** - Nouvelle lecture [n° 416 (83-84)] - (26 juin 1984) - Art. 13 (p. 1841) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (listes de candidats présentées par les organisations syndicales de fonctionnaires pour l'élection des représentants du personnel) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1846, 1847) : utilité du travail de la commission mixte paritaire, CMP - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Question orale avec débat : évolution des traitements et salaires des fonctionnaires** - (26 octobre 1984) (p. 2832, 2833) : journée d'action des fonctionnaires du 25 octobre 1984 ; opération des médias visant à accrédiiter l'idée d'un semi échec et à présenter les fonctionnaires comme des privilégiés - Avancées sociales dans la fonction publique de 1981 à 1983 - Politique salariale actuelle et baisse du pouvoir d'achat des agents de l'Etat - Informations publiées par La Lettre de Matignon - Evolution défavorable du traitement des agents placés au bas de la hiérarchie - Effort de solidarité fourni par les fonctionnaires ; cotisation chômage exceptionnelle de 1982 ; augmentation des cotisations de sécurité sociale et de retraite - Réduction des effectifs globaux prévue dans le budget de 1985 - (p. 2834) : retraités de la fonction publique ; régression du processus de mensualisation du versement des pensions ; défaut de revalorisation de la pension de réversion - (p. 2835) : distorsion introduite par l'incorporation dans la masse salariale de la fonction publique des rémunérations extérieures favorables aux salaires élevés - Engagement pris sur la mensualisation du versement des retraites - Plan de titularisation des agents de catégorie C et D pour 1985.

- **Projet de loi améliorant l'information des assurés et la transparence des contrats d'assurance-vie et de capitalisation** [n° 23 (84-85)] - (13 novembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3145) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 3 (p. 3307) : soutient l'amendement n° 1-46 de M. Camille Vallin (suppression de cet article relatif à l'allègement de la taxe professionnelle).

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles - (29 novembre 1984) - Examen des crédits - Art. 42 (p. 3796) : responsabilités de la droite dans la situation actuelle de l'agriculture - Agriculture, secteur important de l'économie et source de devises - Exonération de 10 milliards de francs de taxe professionnelle accordée aux industriels et souhait d'un prélèvement de 3 milliards sur cette exonération en faveur de l'agriculture.

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3817) : crédits d'enseignement agricole, d'hydraulique et de la forêt échappant seuls à la rigueur - Augmentation de la subvention aux offices - Conséquences de la décision de Bruxelles de réduire la production laitière - Faible augmentation des crédits de l'office des viandes - Budget traduisant une orientation politique - (p. 3818) : droite responsable de la situation agricole actuelle - Entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté - Invention des montants compensatoires - Mise en oeuvre de la taxe de co-responsabilité sur le lait - Mise en route de la procédure d'élargissement à l'Espagne et au Portugal - Inquiétude face aux premières mesures prises pour l'application des quotas laitiers - Chèque accordé à Mme Thatcher l'encourageant à acheter des produits agricoles en dehors de la Communauté - Hausse des cours du dollar se répercutant dans les cours de production - Situation des paysans du département de la Seine-Maritime - Conséquences de la politique des quotas laitiers - Laiteries en difficulté - Conséquences sur le marché de la viande - Mutations technologiques des industries agro-alimentaires - Priorité accordée au fonds d'intervention stratégique, FIS - Faiblesse des crédits affectés à la prime d'orientation agricole - (p. 3819) : rappelle les préoccupations de M. Louis Minetti, sénateur des Bouches-du-Rhône, concernant les viticulteurs du Midi - Régression de la surface des vignobles européens, sauf en RFA et au Luxembourg, pays où la chaptalisation est de rigueur - Viticulture méridionale, dernier bastion de la résistance à la politique ultra-libérale de la CEE et à son élargissement à l'Espagne et au Portugal - Diverses solutions pour sauver la viticulture : maintien de stockage à court terme, rejet de l'augmentation des prestations viniques - Maintien de l'aide communautaire à l'utilisation des moûts concentrés - Relèvement du prix à la distillation préventive - Modification des conditions d'application de la distillation obligatoire, diminution des droits d'accises et assurance d'un prix minimum garanti - Rôle de l'office du vin - Risques pour l'agriculture méditerranéenne et la viticulture, de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE, soulignés par la délégation sénatoriale - Opposé à l'adhésion de l'Espagne à l'OTAN à un prix insupportable pour l'agriculture française - Interrogation sur les aides accordées par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA, à de gros éleveurs écossais - Nécessité d'une renégociation du règlement ovin - Importance du problème de l'installation des jeunes agriculteurs et de leur formation - Plan prévoyant la parité entre l'enseignement agricole et l'enseignement général - (p. 3820) : situation des personnels des centres de formation - Financement foncier devant être en partie assuré par la collectivité publique - Propose la réforme des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, et la modification de leur aire géographique - Nécessité d'une véritable solidarité internationale, d'une maîtrise des importations, de l'affirmation de la vocation agricole de la France et de l'Europe face à la vente et l'hégémonie des Etats-Unis - Développement du marché intérieur et augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs - Modification des habitudes alimentaires - Instauration d'un véritable esprit communautaire -

Déploiement des atouts de l'agriculture française - Production agricole devant être fondée sur la valorisation des ressources naturelles - Qualité devant être privilégiée - Crise de la société capitaliste - Revalorisation du revenu agricole depuis 1981 et stagnation en 1984 - Nécessité de soutenir les petites exploitations plus fragiles que les autres - Abstention du groupe communiste sur l'adoption des crédits du budget de l'agriculture - Art. 81 (p. 3855) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° II-27 de M. Henri Torre, rapporteur spécial (suppression de cet article relatif à l'alimentation du fonds commun des accidents du travail agricole) - Paiement inadmissible d'une partie d'une prime facultative par les assurés obligatoires - Injustice sociale.

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) (p. 4081) : budget du ministère de l'intérieur étroitement lié à la décentralisation - Régression des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales - Inquiétudes des élus locaux devant l'accroissement du chômage, l'apparition d'une nouvelle pauvreté et l'augmentation de l'insécurité - Réduction de l'action sociale ou augmentation de la fiscalité locale - Travaux d'utilité collective, TUC - Encadrement des prix des services municipaux - Solidarité des élus communistes avec les familles en difficulté - Aggravation de la crise économique influant sur la gestion des collectivités territoriales - Transferts de charges partiellement compensés - Collectivités locales assimilées à des contribuables ordinaires - Dotation globale de fonctionnement, DGF - Charges salariales progressant plus rapidement que l'indice de la fonction publique servant de référence pour le calcul de la DGF - (p. 4082) : demande une prise en compte de la masse salariale réelle supportée par les collectivités locales - Calcul des dépenses de fonctionnement devant tenir compte des taux d'intérêt élevés des emprunts contractés par les communes et les départements pour leurs investissements - Nécessaire modification du système de la DGE dans les petites communes - Dotation générale de décentralisation, DGD, insuffisante pour compenser les transferts de compétences - Fiscalité directe locale - Allègement de la taxe professionnelle pour les entreprises, sans contrepartie d'investissement ou de création d'emplois - Taxe d'habitation - S'associe à l'hommage rendu aux nombreux policiers victimes de leur devoir - Intérêt du groupe communiste pour le plan de redressement de la police nationale - Profond sentiment d'insécurité chez les Français - Opposé au rétablissement de la peine de mort - Enumère les nombreux facteurs de délinquance - Création du Conseil national de prévention de la délinquance - Développement de la pratique de l'ilotage - (p. 4083) : diminution des effectifs de la police nationale, essentiellement dans l'administration centrale et les services techniques et administratifs - Organisations syndicales de policiers dénonçant le détournement administratif de nombreux agents, au détriment du service public - Condamne la création de polices parallèles - Problème de la construction du commissariat de Choisy-le-Roi : démarches entreprises depuis 1975.

- **Projet de loi portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements agricoles privés et modifiant la loi n° 84-579 du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public** [n° 87 (84-85)] - (13 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4530) : enseignement agricole et formation des agriculteurs : statistiques et comparaisons internationales - (p. 4531) : absence de carte scolaire de l'enseignement agricole et développement de l'enseignement privé : importance des effectifs dans l'enseignement agricole privé ; loi de juillet 1978 dite loi Guerneur agricole ; situation précaire du personnel des établissements privés - Demande de bilan sur les formations et les résultats de l'enseignement privé - Souhait d'évolution vers les filières longues - Inadaptation des formations proposées aux filles - Demande de développement prioritaire d'un service unifié de l'enseignement figurant parmi les propositions de M. François Mitterrand, candidat à la présidence de la République - Rôle du Conseil national et des conseils régionaux d'enseignement agricole dans l'élaboration de la

politique de formation ; demande de limiter le rôle du conseil commun de l'enseignement agricole à la concertation sur la participation des établissements privés au service public - (p. 4532) : absence de décentralisation de l'enseignement agricole : imprécision des dispositions relatives au contrôle pédagogique et financier par les pouvoirs publics - Demande le passage de l'enseignement agricole sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale - Demande un grand service public unifié et laïc de l'éducation nationale - Abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne - Deuxième lecture** [n° 96 (84-85)] - (14 décembre 1984) - **Art. 17 quater** (p. 4567) : soutient l'amendement n° 99 de M. Louis Minetti (adhésion des associations foncières ou syndicales à une coopérative d'utilisation de matériel agricole, CUMA) - **Avant l'art. 33 bis** (p. 4576) : intervient sur l'amendement n° 134 de M. Roger Rinchet (exercice du travail salarié saisonnier en zone de montagne) - Prise en charge des travailleurs saisonniers entre les deux saisons, par l'ANPE et les ASSEDIC - **Art. 38 : Art. L. 145-5 du code de l'urbanisme** (p. 4587) : soutient l'amendement n° 101 de M. Louis Minetti (terrains de camping autorisés aux abords des plans d'eau) - **Art. 58 : Art. 58-17 du code rural** (p. 4599) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 75 de M. Jean Faure, rapporteur (délai d'appréciation des terres incultes porté à trois ans) - **Art. 36 : Art. L. 161-1 du code des communes** (p. 4606) : soutient l'amendement n° 100 de M. Louis Minetti (création possible d'un établissement public pour l'administration des biens et droits indivis entre plusieurs communes) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4607) : favorable au texte transmis par l'Assemblée nationale - Abstention du groupe communiste sur le vote de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 112 (84-85)] - (17 décembre 1984) - **Art. 12** (p. 4630) : son amendement n° 12, soutenu par M. Paul Souffrin : dispositions du présent article entrant en vigueur au plus tard un an après la promulgation de la présente loi ; retiré.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 170, (84-85)] - (20 décembre 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4828) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - (p. 4829) : souhaite que les questions concernant les travailleurs saisonniers et l'extension des interventions des coopératives d'utilisation de matériel agricole, CUMA, fassent l'objet de prochains projets de loi.

EECKHOUTTE (Léon), sénateur de la Haute-Garonne (S).

NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (6 juin 1984) (p. 1342).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (26 juin 1984) (p. 1828).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (26 juin 1984) (p. 1860).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (31 octobre 1984) (p. 2950).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales (12 décembre 1984) (p. 4444).

DÉPÔTS

Rapport d'information fait, avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite de la mission effectuée du 28 juillet au 16 août 1982, pour étudier la situation des relations culturelles de la France avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande [n° 187 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1983, JO Débats 24 janvier 1984).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) - Président de la commission des affaires culturelles (p. 3451) : constante dégradation du service de l'éducation nationale - Remontée de l'analphabétisme - Inadaptation de certains bacheliers en première année d'enseignement supérieur - Regrette la dégradation du service scolaire en raison des nouveaux objectifs : effacer les inégalités sociales plutôt qu'instruire - Pouvoir exorbitant d'orientation donné au corps professoral des collèges - Recours de nombreux parents d'élèves à l'enseignement privé - (p. 3452) : rétablissement du brevet - Évaluation des établissements par l'inspection générale - Différence profonde entre égalité et uniformité des élèves - Débat à l'Assemblée nationale sur l'élitisme et la sélection - Choix des familles entre les grandes écoles et l'université - Souhaite un rétablissement des examens, des notes et un encouragement à l'effort - **En remplacement de M. Marcel Vidal, rapporteur pour avis (enseignement technique)** (p. 3455) : satisfait de la création d'un secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement technique et technologique - Intégration de la culture technique au sein de l'enseignement général - Ségrégation sociale et sexiste entraînant les élèves les moins doués vers les formations techniques - Priorité accordée à l'enseignement technique dans la répartition des crédits d'équipement - (p. 3456) : création d'emplois dans les lycées d'enseignement professionnel, LEP - Création insuffisante de nouveaux établissements - Grâce à la décentralisation, souhaiterait une meilleure adaptation de l'enseignement technique à

l'économie locale - Adaptation de cet enseignement au marché du travail - Difficulté d'accès aux instituts universitaires de technologie, IUT - Jumelage entre entreprises et établissements d'enseignement - Favorable à la création de bourses attribuées aux jeunes de l'enseignement technique, leur permettant d'être confrontés à des expériences pédagogiques étrangères - Favorable à l'adoption de ces crédits.

– **Projet de loi portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements agricoles privés et modifiant la loi n° 84-579 du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public** [n° 87 (84-85)] - (13 décembre 1984) - Président de la commission des affaires culturelles - **Seconde délibération - Art. 12** (p. 4540) : afin qu'intervienne un vote conforme, demande une seconde délibération sur l'article 12 du projet en examen ; accepté.

– **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales - Nouvelle lecture** [n° 178 (84-85)] - (20 décembre 1984) - **Question préalable** (p. 4832) : sa motion n° 1 soutenue par M. Paul Séramy, rapporteur, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

EHLERS (Gérard), sénateur du Nord (C).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles (18 mai 1984) (p. 919).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (14 décembre 1984) (p. 4608).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélatrice du code du travail** [n° 24 (83-84)] - (1^{er} février 1984) - **Art. 27** (p. 120) : compétences de la région.

– **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Deuxième lecture** [n° 135 (83-84)] - (19 avril 1984) - **Chapitre III : Art. 415 du code rural** (p. 435) : se déclare opposé à l'amendement n° 11 de M. Michel Chauty, rapporteur (associations agréées de pêche et de pisciculture et associations agréées de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets, regroupées en une fédération départementale des associations agréées de pêche) - **Art. 422** (p. 438) : sur l'amendement n° 15 de M. Michel Chauty, rapporteur, se déclare favorable au 1^o (transfert de l'obligation d'entretien du milieu aquatique effectué à la demande expresse du propriétaire) et défavorable au 2^o (durée de cette prise en charge fixée par une convention) - **Chapitre V - Section I : Art. 431** (p. 445) : commercialisation du poisson par les propriétaires de parcours de pêche, évoquée par M. Jacques Moission - Exemple de la région Nord Pas-de-Calais - Décentralisation, définition des pouvoirs du maire sur un parcours de pêche.

– **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) (p. 3618) : régression du budget du commerce et de

l'artisanat en raison du transfert du budget des charges communes - Politique d'information des commerçants - Nombreuses promesses non réalisées : maintien du régime forfaitaire, relèvement du plafond du chiffre d'affaires et indexation sur l'évolution des prix, abattement de 20 % sur le bénéfice imposable au titre du salaire fiscal, réduction des droits d'enregistrement lors de la cession des fonds de commerce - Réforme des circuits de distribution - Suppression de la prime aux créations nettes d'emplois - Blocage des crédits consacrés à la prime d'installation - Nette diminution du nombre des immatriculations au répertoire des métiers et nombreuses radiations - Mesures en faveur de l'apprentissage et aide au développement technologique - Maintien de l'activité artisanale dans les zones sensibles, particulièrement les pôles de conversion - Abstention du groupe communiste sur ce budget.

Mer - (28 novembre 1984) (p. 3770) : rappel de ses propos au cours de la discussion du budget pour 1984 - (p. 3771) : régression de la flotte de commerce ; développement de la mise sous pavillon étranger ou de complaisance ; suppression de lignes sur le transmanche et menace pour l'emploi - Réduction de crédits de La Coriandre, vedette des affaires maritimes de Cherbourg, et réaction des syndicats CGT et FO - Proposition du conseil supérieur de la marine marchande - Ports maritimes : baisse et détournement du trafic ; taux de chômage des dockers - Exemple de Dunkerque : fermeture d'entreprises nécessaires à la réparation navale ; cas de la société AFO - En raison des réductions des crédits et de la rupture des engagements pris en faveur du monde maritime après 1981, vote défavorable du groupe communiste à ce projet de budget.

ELBY (Henri), sénateur du Pas-de-Calais (rattaché administrativement au groupe UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public des télécommunications (4 octobre 1984) (p. 2534).

EMMANUELLI (Henri), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Nommé de nouveau le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

Puis secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation (nommé le 7 décembre 1984 dans le même gouvernement) [JO Lois et décrets 8 décembre 1984, p. 3771].

En qualité de secrétaire d'Etat au budget

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 452 de M. Christian Poncelet : prix (prise en compte des primes d'assurance dans l'indice des prix de détail de l'INSEE) (6 avril 1984) (p. 221, 222).

n° 480 de M. Christian Poncelet : lois de finances (annulation de crédits dans le budget de l'Etat pour 1984) (15 juin 1984) (p. 1568 et suivantes).

INTERVENTIONS

- Question au Gouvernement, de M. André Jouany : transferts et annulations de crédits - (12 avril 1984) (p. 323) : exécution difficile d'une loi de finances - Limite du déficit budgétaire égale à 3 % du produit intérieur brut, PIB - Nécessaire restructuration des branches industrielles en difficulté - Majoration du traitement des fonctionnaires au 1^{er} avril - Redéploiement obligatoire - Sauvegarde des priorités gouvernementales - Exonération de la dotation globale d'équipement, DGE - Faible réduction des crédits d'équipement du budget de l'éducation nationale.

- Question au Gouvernement, de M. Guy Malé : incohérence de la politique budgétaire - (12 avril 1984) (p. 327, 328) : principe de la séparation des pouvoirs et refus par le Gouvernement de toute injonction parlementaire - Procédure d'annulation de crédits prévue par l'ordonnance de 1959 - Nécessité d'un redéploiement des crédits - Choix du Gouvernement de ne pas creuser le déficit budgétaire - Absence de diminution de la dotation globale d'équipement, DGE - Gestion des affaires courantes par l'exécutif.

- Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1982 [n° 270 (83-84)] - (10 mai 1984) - Discussion générale (p. 608) : adaptation de la politique budgétaire à la situation économique - Rigueur de la gestion - Engagements du Président de la République - Politique économique : lutte contre le chômage ; réduction des inégalités ; modernisation de l'appareil de production - (p. 609) : revalorisation des bas salaires et des prestations sociales - Politique fiscale - Taux de croissance - Insuffisance de compétitivité du secteur productif et augmentation du déficit extérieur - Découvert prévisionnel - Solde comptable - Solde hors Fonds monétaire international, FMI - Solde hors FMI et hors Fonds de stabilisation des changes - Gestion des autorisations budgétaires - Ouvertures de crédits complémentaires - Caractère accidentel du dépassement sur des chapitres dotés de crédits à caractère limitatif - Reconnaissance d'utilité publique par trois articles de ce projet de loi des dépenses contenues dans une gestion de fait - (p. 610) : produit intérieur brut marchand, PIBM - Déficit extérieur - Situation internationale - Différentiel d'inflation avec les pays voisins - Annulations de crédits - Adaptation de la gestion de la politique économique à la conjoncture - Délais d'élaboration d'un budget et modifications nécessaires à la fin de la procédure - Rapport de la Cour des comptes - Demande l'adoption de ce projet de loi de règlement.

- Projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 83-332 du 22 avril 1983 autorisant le Gouvernement à prendre, par application de l'article 38 de la Constitution, diverses mesures financières [n° 271 (83-84)] - (10 mai 1984) - Discussion générale (p. 692) : ajustements monétaires - Incidences du contrôle des changes sur les entrées de devises - (p. 693) : dévaluation et économies budgétaires - Epargne logement ; relèvement du plafond du livret A - Article 38 de la Constitution - Résultat de l'emprunt obligatoire - Contribution de 1 % sur les revenus des personnes physiques - Equilibre des régimes de protection sociale - Modification des tarifs de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP - (p. 694) : balance extérieure - Cotisation sociale sur les tabacs - Redressement de la balance commerciale - Investissements et inversion de tendance.

- Projet de loi modifiant, à compter du mois d'avril 1985, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux [n° 276 (83-84)] - (15 mai 1984) - Discussion générale (p. 821) : projet de troisième tranche du fonds spécial de grands travaux - Activité des entreprises du bâtiment et des travaux publics - Contribution à la réalisation d'équipements durables - Conjoncture difficile pour le bâtiment et les travaux publics, BTP - Reconversion industrielle - Subventions de l'établissement public fonds spécial de grands travaux dès le vote de la loi - Modalités de répartition des possibilités

d'engagement entre les différents secteurs - Etalement des travaux effectifs - Cas des équipements routiers et de la maîtrise de l'énergie - Association des collectivités locales aux équipements qui les concernent - Bilan relatif à la réalisation des deux premières tranches - Irrigation du territoire en travaux - Frais de gestion de l'établissement public - Emprunts - Travaux publics; faiblesse de la clientèle privée et érosion progressive des investissements des grandes entreprises nationales - Ralentissement du rythme de constructions neuves dans le bâtiment - (p. 822) : modalités de soutien à l'activité - Définition d'un programme autoroutier - Lancement du TGV Atlantique - Contrat Etat régions - Routes et assainissement - Projets européens de grandes infrastructures de transport - Niveau de la demande intérieure dans le domaine du bâtiment et des travaux publics - Conditions de travail - Développement technologique et dispositif d'aide du secteur productif; aide à l'innovation et fonds industriel de modernisation - Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS - Prime à l'amélioration de l'habitat, PAH - Equipements routiers - Ressources supplémentaires nécessaires au fonds spécial de grands travaux; relèvement de la taxe sur les carburants - (p. 828) : financement du TGV Aquitaine - Absence de contribution des collectivités locales - Caractère de prélèvement obligatoire important - Indexation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP - Taxe spécifique sur les produits pétroliers - Problème des débudgétisations et annulations - Gestion des finances publiques et évolution des données après l'établissement d'un budget - Risque de change - Emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement - (p. 829) : pôles de reconversion - Réseaux de chaleur - Echéanciers de prêts - Politique en matière de logements - Hausse du coût de la construction.

- **Projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) [n° 277 (83-84)] - (23 mai 1984) - Discussion générale (p. 1046) :** nouveau projet de statut pour la SEITA - Inadaptation de la loi de 1980 plaquant un statut de droit privé sur l'ancien SEITA - Echec prévu - Volonté du Gouvernement de donner à la SEITA les moyens de son redressement en refondant totalement le statut issu de la loi de 1980 - Succès du lancement de la « Gauloise blonde » - Succès obtenu par une société nationale sans aucun apport de capitaux privés - Confirmation de l'appartenance de la SEITA au secteur public demandée par le Gouvernement tout en respectant les règles communautaires - Absence de remise en cause de la vocation première de la SEITA : tabacs et allumettes - Suppression des limitations apportées à son activité par la loi de 1980 - Nationalisation rampante et extension sournoise du secteur public pour certains - Nécessité d'accorder les extensions d'activités à une société nationale lui permettant de survivre - (p. 1047) : statut unique pour le personnel faisant l'objet d'une négociation au sein de l'entreprise - Mise en extinction du régime de retraite issu de l'ordonnance de 1959 à la date prévue par la loi du 2 juillet 1980 - Projet consacrant les nouveaux rapports établis entre la SEITA et les planteurs de tabac - Accord cadre sur l'organisation et le fonctionnement du service technique des coopératives conclu en novembre entre les planteurs et la société nationale - Rôle du Gouvernement de veiller à l'adaptation de la production aux conditions du marché - Progression de la culture du tabac blond - (p. 1048) : amélioration des résultats du compte d'exploitation depuis 1982 - Possibilité pour la SEITA de devenir une entreprise publique compétitive et un atout sérieux pour l'économie nationale - (p. 1054) : absence d'entrée d'actionnaires privés à la SEITA - Absence d'extension à tout le personnel des avantages acquis n'étant pas une régression sociale - Absence de fermeture prévue d'ici à 1988 - Souhaite une augmentation de la production telle que la laisse espérer le succès de la « Gauloise blonde » - Dynamisme sur le marché, garantie d'avenir - (p. 1055) : négociations en cours concernant la mobilité - Rapport de 1973 défavorable à la culture du tabac blond et lourde responsabilité de leurs auteurs - Bons résultats de certaines entreprises publiques et nombreuses

demandes d'aides d'entreprises privées - Art. 4 (p. 1057) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Pierre Croze, rapporteur (reprise du texte de cet article relatif aux relations de la société nationale avec les planteurs pour remplacer les quatrième et cinquième alinéas de l'article premier de la loi du 2 juillet 1980) - Art. 5 (p. 1058) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Pierre Croze, rapporteur. (nouvelle rédaction de cet article relatif au statut du personnel auquel s'ajoute le texte de l'article 6 relatif au régime de retraite).

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique [n° 300 (83-84)] - (20 juin 1984) - Après l'art. 7 (p. 1682) :** son amendement n° 92 : exonération fiscale applicable à l'Institut de développement de l'économie sociale ; adopté - Art. 8 (p. 1684) : refuse l'extension de cet article aux entreprises artisanales et libérales, comme le souhaitait initialement M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis - Accepte l'amendement n° 3 de M. Maurice Blin, rapporteur général (substitution de la notion de membre du personnel salarié à celle de membre du personnel et de celle de continuité de l'entreprise à celle de continuité de la direction) - S'oppose à l'amendement n° 36 de M. René Monory (application du crédit d'impôts à toute participation assurant le contrôle de la société rachetée) - (p. 1686) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 65 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (nouvelle société devant détenir plus de 50 % des droits de vote de la société rachetée, et non du capital) et pour l'amendement n° 13 de M. Pierre Gamboa (rétablissement du paragraphe 3^e précisant que pendant les cinq années suivant la création de la nouvelle société, les titres de celle-ci seront cédés en priorité aux salariés de la société rachetée) - (p. 1687) : s'oppose à l'amendement n° 66 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (suppression de l'alinéa qui prévoit que, lors de la fusion de la société rachetée et de la société créée, les salariés doivent détenir 50 % des droits de vote de la société résultant de la fusion) et à l'amendement n° 5 de M. Maurice Blin, rapporteur général (lors de la fusion de la société rachetée et de la société créée, détention de 50 % des droits de vote de la société résultant de la fusion par les membres du personnel prévus dans son amendement n° 3).

- **Projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) - Deuxième lecture [n° 364 (83-84)] - (20 juin 1984) - Discussion générale (p. 1677) :** profondes divergences de vues entre les deux assemblées - Retour au texte initial par l'Assemblée nationale en deuxième lecture - Nécessaire refonte du régime de la Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes, SEITA, issu de la loi du 2 juillet 1980 - Appartenance de la SEITA au secteur public - Diversification des activités - Statut unique régissant l'ensemble du personnel - Recul de la date d'entrée en vigueur de la présente loi au 1^{er} janvier 1985 - Maintien dans la nouvelle société du conseil d'administration réélu pendant l'été, conformément à l'entrée en vigueur de la loi de démocratisation du secteur public - Art. 1 (p. 1678) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Pierre Croze, rapporteur (maintien de la possibilité offerte par la loi du 2 juillet 1980 à des personnes physiques de nationalité française, ou à des personnes morales de droit français, d'acquérir des parts du capital de la SEITA) - Art. 2 (p. 1679) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Pierre Croze, rapporteur (suppression de cet article relatif aux statuts de la SEITA) - Art. 3 : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Pierre Croze, rapporteur (suppression de cet article relatif à la diversification des activités de la SEITA) - Art. 4 : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Pierre Croze, rapporteur (modification des dispositions de la loi du 2 juillet 1980 relatives aux relations de la SEITA avec les planteurs de tabac) - Art. 5 (p. 1680) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Pierre Croze, rapporteur (statut et régime de retraite du personnel de la SEITA) - Art. 7 : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Pierre Croze, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'entrée en vigueur de la présente loi à compter du 1^{er} janvier 1985, et

au maintien dans la nouvelle société de l'actuel conseil d'administration).

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Discussion générale - (19 novembre 1984) - **Discussion générale** (p. 3224) : souhaite obtenir de la commission des finances des éclaircissements sur sa position à l'égard de la baisse de 1 % du taux des prélèvements obligatoires ainsi que sur certains aspects de la débudgétisation : suppression de la subvention à la commission des opérations de bourse, COB. - Comparaison de l'endettement intérieur de la France avec certains autres pays étrangers - (p. 3225) : évolution des dépenses en 1985 : respect des priorités et des engagements contractés par l'Etat envers les collectivités locales - Relations financières entre l'Etat et les collectivités locales - Amélioration de la trésorerie des départements - Souhaite une modération de la progression de la fiscalité locale - (p. 3226) : réduction d'un point du taux des prélèvements obligatoires : baisse effective incluant la fiscalité directe et la fiscalité indirecte malgré les affirmations de l'opposition - Exemples étrangers - Evolution du déficit budgétaire - Taux d'exécution des lois de finances - Programme d'économies pour 1985 : réduction des dépenses de fonctionnement, réduction du nombre des fonctionnaires - (p. 3227) : moins-values fiscales constatées en 1983 et en 1984 - (p. 3228) : évoque la question du « rapport détruit » relatif aux « avions renifleurs » - (p. 3231) : souligne que la parution du rapport de la commission des suites a été retardée cette année par la volonté d'accroître son efficacité.

Suite de la discussion générale - (20 novembre 1984) - **Discussion générale** (p. 3264) : retrait par le Gouvernement du prélèvement sur les collectivités locales prévu à l'article 26 - Problème du dépôt gratuit au Trésor des fonds des collectivités locales - (p. 3265) : participation des collectivités locales à l'effort national de redressement - Transferts de compétences s'accompagnant des ressources nécessaires - Problème des effets de la désinflation sur l'amortissement des dettes des collectivités locales - Nécessité de lutter contre l'inflation - Progression des dépenses sociales n'étant pas une fatalité insurmontable mais nécessitant parfois de dire non - Importance de la réforme de la décentralisation et courage du Gouvernement pour mener à bien cette réforme - (p. 3266) : problème de l'eau et accent mis sur la débudgétisation par M. Christian Poncelet - Absence de financement nouveau prévu dans le projet de budget au profit des agences financières de bassin - Existence d'un problème pour la seule agence de bassin de Seine-Normandie - S'étonne que M. Christian Poncelet et son parti déplorent que le budget de l'aviation civile devienne un budget annexe et que le budget de la commission des opérations de bourse, COB, soit financé par les usagers du marché financier, conformément au rapport de M. Tricot - Prises de positions actuelles contradictoires avec ce qu'elles étaient il y a quelque temps - Problème des effectifs de la fonction publique et absence de sérieux de la solution de M. Jacques Chirac - Critiques concernant l'abaissement de l'impôt sur le revenu - Baisse proportionnelle aux tranches du barème - Suppression de la cotisation sociale proportionnelle aux revenus et non à l'impôt - Réalité de la baisse des prélèvements reconnue par les groupes de l'opposition à l'Assemblée nationale.

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - **Avant l'art. 1** (p. 3270) : s'oppose à l'amendement n° I-3 de M. Adolphe Chauvin (dépôt annuel à compter de 1985, en annexe au projet de loi de finances sur le bureau des assemblées parlementaires d'un tableau retraçant les créances détenues et les dettes contractées par l'Etat à l'égard d'organismes étrangers ou d'Etats étrangers) - **Avant l'art. 2** (p. 3272) : fiscalité directe des pays nordiques atteignant des taux moyens supérieurs aux nôtres - Absence d'exagération de la taxation sur la fortune qui ne représente qu'une faible part des recettes fiscales de l'Etat en France - Risque de confusion entre les impôts d'Etat et la fiscalité locale - Oppose l'article 40 de la

Constitution à l'amendement n° I-96 de M. Edouard Bonnefous, président (montants cumulés des impôts sur le revenu, sur les grandes fortunes et de la taxe d'habitation d'un même contribuable ne pouvant excéder 80 % du revenu du contribuable) - **Art. 2** (p. 3275) : caractère neutre politiquement de la baisse - Taux de pression constitué par la masse des impôts prélevée par l'Etat rapporté au produit intérieur brut - Famille légalement constituée pouvant être désavantagée par rapport à l'union libre - Solution de l'imposition séparée - Contrôle du concubinage et problème du respect de la vie privée - (p. 3276) : situation résultant de l'application de l'article 9 de la loi de finances de 1945 - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-5 de M. Jean Cauchon (modification du mode d'application du quotient familial) - S'oppose à l'amendement n° I-6 de M. Jean Cauchon (amélioration du quotient familial et suppression du plafonnement) - Amendement aboutissant à supprimer le relèvement du plafond du quotient familial - Disposition ne favorisant que les revenus les plus élevés - (p. 3277) : absence volontaire de réévaluation du plafond depuis 1975 - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-7 de M. Jean Arthuis (élévation à 60 000 francs du plafond pour l'amortissement des voitures de tourisme) - (p. 3278) : s'oppose à l'amendement n° I-69 de M. Marcel Lucotte (réactualisation du montant de la limite de déduction pour frais professionnels passant à 64 650 francs) - S'oppose à l'amendement n° I-43 de M. Camille Vallin (déduction possible pour les contribuables âgés de plus de 70 ans des dépenses occasionnées par les charges d'une femme de ménage) - (p. 3279) : s'oppose à l'amendement n° I-143 de M. Christian Poncelet (réactualisation des montants des intérêts pouvant être déduits des impôts concernant les acquisitions, les constructions et les grosses réparations des résidences principales) - (p. 3281) : absence du relèvement du plafond d'abattement par les gouvernements précédents, avant 1981 - S'oppose aux amendements n° I-97 de M. Maurice Blin, rapporteur général (fixation à 193 000 francs des limites pour l'application aux adhérents d'organismes de gestion agréés du taux de l'abattement au titre de l'impôt sur les revenus) ; n° I-65 de M. Christian Poncelet (fixation à 210 000 francs des limites pour l'application aux adhérents d'organismes de gestion agréés du taux de l'abattement au titre de l'impôt sur le revenu) et n° I-136 de M. Henri Duffaut (fixation à 193 000 francs des limites pour l'application aux adhérents d'organismes de gestion agréés du taux de l'abattement au titre de l'impôt sur le revenu) - Oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° I-9 de M. Jean Colin (fixation à 182 000 francs des limites pour l'application aux adhérents d'organismes de gestion agréés du taux de l'abattement au titre de l'impôt sur le revenu), n° I-10 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (élévation chaque année du plafond des limites pour l'application aux adhérents d'organismes de gestion agréés du taux de l'abattement dans la même proportion que la limite supérieure de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu) et n° I-144 de M. Christian Poncelet (élévation chaque année du plafond des limites pour l'application aux adhérents d'organismes de gestion agréés du taux de l'abattement dans la même proportion que la limite supérieure de la septième tranche du barème de l'impôt sur le revenu) - (p. 3285) : s'oppose aux amendements n° I-44 de M. Camille Vallin (plafonnement à 1 500 francs et institution d'un seuil à 500 francs de l'avantage accordé par la réduction d'impôt de 5 %) et n° I-72 de M. Roland du Luart (suppression de la majoration exceptionnelle instituée en 1983) - Rapport de la masse fiscale sur la production intérieure brute mesurant l'effort fiscal demandé à un pays - (p. 3286) : absence de gadget électoral et impopularité de la taxation sur l'essence - **Après l'art. 2** (p. 3287) : création du groupe de travail Prieur chargé de l'établissement d'une comptabilité « supersimplifiée » - (p. 3288) : adoption d'un amendement du Gouvernement sur les stocks à rotation lente - S'oppose à l'amendement n° I-88 de M. Roland du Luart (modification des conditions du passage pour les entreprises agricoles du bénéfice simplifié au bénéfice réel)

- Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-14 de M. Michel Souplet (mise en oeuvre d'un mode de calcul de l'assiette de l'impôt à partir d'une moyenne mobile triennale des bénéfices pour l'application du régime simplifié d'imposition) - (p. 3291) : mesures fiscales prises par le Gouvernement le 15 octobre dernier destinées à accompagner la cessation de la production laitière - Exonération de l'impôt sur le revenu de la prime unique de cessation de livraison de lait - S'oppose à l'amendement n° I-70 de M. Roland du Luart (prise en compte des deux tiers de leur montant des primes annuelles et de conversion incitatives à la cessation de production laitière pour la détermination de la limite de recettes prévue à l'article 69 du code général des impôts) - Oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements de M. Geoffroy de Montalembert n° I-130 (possibilité d'une répartition sur trois exercices des indemnités exceptionnelles perçues par les producteurs de lait au titre de la prime de conversion d'activité laitière) ; et n° I-131 (répartition possible sur trois exercices suivant la date d'attribution au prorata de 60 % du bénéfice moyen des trois exercices précédents, des indemnités exceptionnelles perçues par les producteurs de lait au titre de la prime de conversion d'activité laitière) - (p. 3294) : s'oppose à l'amendement n° I-71 de M. Roland du Luart (imposition pour les exploitants agricoles assujettis à un régime de bénéfice réel du bénéfice correspondant à la perception de la prime annuelle instaurée par l'article 4 du décret n° 84-481 du 21 juin 1984 et du bénéfice correspondant à la prime de conversion instaurée par l'article 6 du même décret) - (p. 3296) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-126 de M. Paul Girod (exercices ayant une durée de douze mois pour l'application des régimes de bénéfice réel agricole) - (p. 3297) : adoption lors de la loi de finances de 1982 d'un dispositif d'incitation fiscale aux investissements dans les départements d'outre-mer ayant pour objet de favoriser les productions locales et de mettre un frein aux importations en provenance de pays tiers - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-117 de M. Louis Virapoullé (dans le deuxième alinéa de l'article 217 bis du code général des impôts, remplacer les mots : « pour les exercices clos à compter du 1^{er} janvier 1983 » par les mots : « pour les exercices clos à partir du 1^{er} janvier 1984 ») et n° I-87 de M. Roger Lise (prolongation jusqu'en 1988 de la réduction de 20 % de l'assiette de l'impôt sur les sociétés pour certaines entreprises situées dans les départements d'outre-mer) - Oppose l'article 18 de la loi organique relative aux lois de finances à l'amendement n° I-118 de M. Louis Virapoullé (réduction de 20 % de l'assiette de l'impôt sur les sociétés pour certaines entreprises des départements d'outre-mer) - (p. 3298) : distorsion injustifiée au détriment des associations non reconnues d'utilité publique dont le siège est située dans un département autre que ceux d'Alsace-Moselle - S'engage à la constitution d'un groupe de travail sous la présidence de M. Oehler - Demande le retrait de l'amendement n° I-18 de M. Pierre Schielé (application de l'article 87 de la loi de finances pour 1982 aux associations de droit existant en Alsace et en Moselle) - Avant l'art. 3 (p. 3299) : attachement du Gouvernement à l'amélioration et à la modernisation des impôts directs locaux - Dépôt le 9 mai dernier à l'Assemblée nationale par le Gouvernement d'un rapport sur les conditions d'amélioration de l'assiette de la taxe d'habitation et prochain dépôt d'un rapport concernant les taxes foncières - Art. 3 bis : demande la réserve de cet article jusqu'à 15 heures.

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 3 bis (suite) (p. 3321) : coût pour l'Etat de l'emprunt 7 % 1973 - Capital et intérêt de cet emprunt indexés sur le lingot d'or - Amendement adopté par l'Assemblée nationale visant à supprimer la possibilité pour les détenteurs de cet emprunt d'opter pour le prélèvement libératoire de 26 % - Fiscalité des placements financiers pouvant être modifiée par le législateur - (p. 3322) : maintien du principe de l'indexation contenu dans les clauses d'émission - Réaction saine du marché financier - Mesures visant à supprimer les avantages exorbitants de cet emprunt : avantages fiscaux

cumulés à l'indexation du capital et des taux d'intérêt - Cumul inexistant dans les autres emprunts indexés : rente Pinay, emprunt Barre, obligations de la Caisse nationale de l'énergie - Transformation de la rente Pinay en 1973 : suppression de l'exonération des droits de succession - Justice fiscale et solidarité nationale - Impôt sur les grandes fortunes - Refuse le parallèle établi par M. Jean-Pierre Fourcade entre l'encaisse-or constituée par la Banque de France ayant permis de financer certaines opérations et l'emprunt 7 % ayant coûté plus cher aux contribuables que les nationalisations de 1981 - S'oppose à l'amendement n° I-98 de M. Maurice Blin, rapporteur général (maintien des avantages fiscaux liés à l'emprunt 7 %, 1973) - (p. 3324) : endettement de certaines entreprises nationalisées, telle EDF - Après l'art. 7 (p. 3326) : s'oppose à l'amendement n° I-54 de M. Camille Vallin (exclusion du prélèvement de la TVA sur les attributions de combustible au personnel des houillères nationales) - Art. 9 (p. 3327) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-22 de M. Michel Souplet (exonération du droit de timbre de dimension étendue aux actes constatant la formation des groupements agricoles et d'exploitation en commun, GAEC) - Art. 10 (p. 3328) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-142 de M. Camille Vallin (revalorisation des plafonds accordant l'exonération de la taxe sur les salaires aux associations régies par la loi de 1901 et aux établissements hospitaliers) - (p. 3329) : demande le retrait de l'amendement n° I-23 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (relèvement des plafonds servant de base de calcul à la taxe sur les salaires versée par les professions, associations ou organismes non assujettis à la TVA) - Après l'art. 10 : demande le retrait de l'amendement n° I-24 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (suppression de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance vie) - Art. 12 (p. 3331) : s'oppose aux amendements identiques n° I-66 de M. Louis Souvet, n° I-121 de M. Paul Girod et n° I-25 de M. Jean Colin (suppression de cet article relatif à l'assujettissement du produit de l'exploitation des appareils automatiques à la TVA) - Art. 13 (p. 3332) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-26 de M. Pierre Lacour (diminution de la cotisation sur les boissons alcooliques incluse dans la base d'imposition à la TVA) - Avant l'art. 14 : s'oppose à l'amendement n° I-113 de M. René Monory (durée pendant laquelle peuvent être cédées les actions acquises au titre du stock option portée de cinq à dix ans) - Art. 14 (p. 3333) : maintien de l'exonération fiscale pour les sommes versées aux salariés au titre de la participation - Aide non définitive de l'Etat à la mise en place de la procédure de constitution d'une provision pour investissement hors impôt égale au montant de la participation - (p. 3334) : suppression du coût de ce dispositif pour les contribuables - (p. 3337) : s'oppose à l'amendement n° I-99 de M. Maurice Blin, rapporteur général (fixation du taux de la provision constituant franchise d'impôt à 60 % pour les accords dérogatoires signés avant 1973 et à 18 % pour ceux signés ultérieurement) - (p. 3338) : s'oppose à l'amendement n° I-28 de M. Jean Colin (enfant ayant le statut de recueilli définitif par jugement pouvant être assimilé à un descendant au regard du code général des impôts) - (p. 3339) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-29 de M. Jean Colin (en cas d'accord de modération des loyers, valeur locative imposable ne pouvant être supérieure au chiffre résultant de ces accords et réellement perçu par le propriétaire) - Après l'art. 2 (suite) (p. 3340) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-114 de M. René Monory (aide fiscale à l'investissement) - Art. 14 bis (p. 3344) : s'oppose aux amendements n° I-55 de M. Camille Vallin (suppression de cet article instituant une créance résultant du report en arrière d'un déficit dans le cadre de l'impôt sur les sociétés), n° I-101 de M. Maurice Blin, rapporteur général (possibilité pour les entreprises d'opter pour la rétro-imputation applicable aux déficits fiscaux constatés à la clôture de l'exercice ; conditions d'accès et délai d'application de la rétro-imputation), et sur cet amendement aux sous-amendements n° I-146 de M. Marcel Lucotte (suppression de l'obligation faite aux entreprises optant pour la rétro-

imputation d'avoir réalisé des investissements dans les trois exercices précédents) et n° I-111 de M. Jacques Descours Desacres (imputation sur les résultats des cinq exercices antérieurs, des déficits constatés à la clôture de l'exercice dont le résultat a été déclaré en 1984) - **Art. 15** (p. 3348) : oppose l'article 18 de la loi organique à l'amendement n° I-133 de M. Jean Francou (création d'un pari sportif ; affectation des produits de ce prélèvement au fonds national pour le développement du sport) et l'article 42 de la loi organique à l'amendement n° I-134 de M. Auguste Chupin (création d'une société d'économie mixte chargée d'organiser les paris sur les compétitions sportives) - **Art. 15** (p. 3349) : s'oppose aux amendements n° I-79 de M. Marcel Lucotte (suppression de cet article visant à reconduire la contribution exceptionnelle sur les institutions financières) et n° I-102 de M. Maurice Blin, rapporteur général (diminution de moitié de la contribution exceptionnelle acquittée par les entreprises financières) - **Art. 17** (p. 3351) : article visant à limiter le déficit de la balance énergétique : consommation d'électricité préférée à la consommation des produits pétroliers importés - Rentabilité des investissements réalisés dans l'électronucléaire - S'oppose aux amendements identiques n° I-56 de M. Camille Vallin et n° I-80 de M. Marcel Lucotte (suppression de cet article visant à modifier le tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers) et aux amendements de M. Maurice Blin, rapporteur général, n° I-103 (suppression de la majoration exceptionnelle de la taxe intérieure sur les produits pétroliers applicable aux supercarburant, essence et fuel domestique) et n° I-104 (suppression de la majoration exceptionnelle de la taxe intérieure sur les produits pétroliers sur le fuel à usage industriel) - (p. 3352) : prix du litre d'essence proportionnellement moins cher en 1985 qu'en 1960 - **Art. 18** (p. 3356) : s'oppose aux amendements n° I-81 de M. Marcel Lucotte (suppression de cet article relatif à la contribution exceptionnelle des entreprises de production pétrolière), n° I-57 de M. Camille Vallin (contribution exceptionnelle des entreprises dont l'objet principal est le raffinage en France), n° I-129 de M. Louis Souvet (prélèvement exceptionnel sur le montant des stocks des sociétés autorisées à importer et à traiter le pétrole brut) et n° I-105 de M. Maurice Blin, rapporteur général (inscription de la contribution exceptionnelle des entreprises de production pétrolière dans les charges déductibles du bénéfice au titre de l'exercice clos après le 15 octobre 1985) - **Art. 19** (p. 3358) : création d'une tranche supplémentaire imposée à 2% - Exonération de l'outil de travail - Comparaison avec les fiscalités étrangères - Secret fiscal - Information erronée d'origine nord-américaine concernant les contribuables français soumis à l'IGF - (p. 3359) : s'oppose à l'amendement n° I-106 de M. Edouard Bonnefous (suppression du nouveau taux de 2% applicable à la fraction du patrimoine supérieure à 20 millions de francs) - Aval de M. Laurent Fabius, Premier ministre, pour l'augmentation du taux applicable à la tranche supérieure de l'IGF - Taxation des exportations d'armements proposée, contraire à la recherche d'un équilibre de la balance extérieure - (p. 3362) : assiette de l'IGF jugée insuffisante par M. Michel Durafour - Exonération des oeuvres d'art visant à protéger le patrimoine culturel français - Exonération de l'outil de travail - Constitutionnalité de ces exonérations - Majoration de l'IGF et augmentation des crédits d'action sociale adoptées par l'Assemblée nationale afin de lutter contre la pauvreté - **Après l'art. 19** (p. 3364) : s'oppose à l'amendement n° I-109 de M. Maurice Blin, rapporteur général (création d'une taxe spéciale sur les exportations d'armes, dénommée contribution à la lutte contre la grande pauvreté) - (p. 3366) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-108 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de l'obligation faite à toute personne physique, dont le patrimoine excéderait trois millions de francs, d'adresser à l'administration fiscale une déclaration de ses biens, droits et valeurs) - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-85 de M. Daniel Hoeffel (exonération de l'assiette de l'IGF de certaines parts de groupements forestiers).

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - **Après l'art. 19** (p. 3377) : s'oppose à l'amendement n° I-141 de M. Christian Poncelet (abaissement du seuil pour l'exemption de l'impôt sur les grandes fortunes pour les parts sociales) - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-33 de M. Michel Souplet (caractère de bien professionnel au bien donné à bail à long terme à des agriculteurs et aux parts de groupements fonciers agricoles) - (p. 3379) : S'oppose à l'amendement n° I-110 de M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances (exclusion des immeubles classés monuments historiques de l'assiette de l'impôt sur les grandes fortunes dans le cadre des conventions passées entre l'Etat et leur propriétaire) - Part des monuments historiques dans le patrimoine de leurs détenteurs - Dispositions fiscales favorables pour le calcul de l'assiette de l'I.G.F. et en matière d'impôts sur le revenu - Subventions versées par l'Etat et les collectivités locales - (p. 3380) : s'oppose à l'amendement n° I-115 de M. Louis Virapoullé (taxe sur les aliments conditionnés pour chiens et chats, taxe sur les dépenses de publicité faite sur ces produits à la télévision) - S'oppose à l'amendement n° I-116 de M. Louis Virapoullé (taxe sur le prix de vente des livres présentés dans une émission de télévision) - Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie ; redevance sur l'emploi de la reprographie, fonds national du livre - (p. 3381) : libéralisme et critique littéraire - **Art. 19 bis** (p. 3382) : amendement adopté à l'Assemblée nationale ramenant à un an la durée au terme de laquelle a lieu le blocage de la valeur des stocks à rotation lente ; date d'entrée en vigueur de cette mesure - Demande le retrait de l'amendement n° I-138 de M. Philippe Madrelle (blocage de la valeur des stocks à rotation lente à la clôture de l'exercice au titre duquel l'opposition est formulée) - Problème de l'incidence de l'inflation sur les stocks - Possibilité d'étalement de la réintégration de la provision pour hausse des prix - (p. 3383) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-34 de M. Albert Vecten (mode d'évaluation de la valeur des stocks des producteurs de vin et eau-de-vie d'appellation d'origine contrôlée) - **Art. 20** (p. 3384) : s'oppose à l'amendement n° I-59 de M. Camille Vallin (exonération de la taxe d'apprentissage : limitation aux actions en faveur des jeunes financés par le Trésor public) ainsi qu'à l'amendement n° I-35 de M. Jacques Mossion (utilisation éventuelle des fonds collectés par un fonds d'assurance formation créé par voie de convention collective dans une branche professionnelle au profit des actions de formation reconversion dans cette branche) - (p. 3385) : invoque l'article 40 de la Constitution contre l'amendement n° I-35 de M. Jacques Mossion (utilisation éventuelle des fonds collectés par un fonds d'assurance formation créé par voie de convention collective dans une branche professionnelle au profit des actions de formation reconversion dans cette branche) - **Art. 21** (p. 3386) : s'oppose à l'amendement n° I-60 de M. Camille Vallin (abrogation de l'article 39 bis du code général des impôts relatif aux dispositions en faveur des entreprises de presse) et à l'amendement n° I-92 de Mme Brigitte Gros (extension des dispositions de l'article 39 bis du code général des impôts aux imprimeries de presse et de labeur) - **Art. 21 bis** (p. 3387) : s'oppose à l'amendement n° I-61 de M. Camille Vallin (suppression de cet article relatif à l'exonération de l'impôt sur les capitaux étrangers investis en France) - S'oppose à l'amendement n° I-37 de M. André Rabineau (suppression du paragraphe II de cet article augmentant les droits d'entrée dans les casinos) - **Après l'art. 22** (p. 3389) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-1 de M. Michel Durafour (suppression de l'exonération de l'impôt foncier pour les bâtiments administratifs appartenant à l'Etat) - Versements croisés - (p. 3390) : demande le retrait de l'amendement n° I-38 de M. Michel Souplet (suppression de l'article 793 du code général des impôts) - Baux à long terme ; groupements fonciers agricoles ; exonération des droits de mutation - Demande le retrait de l'amendement n° I-39 de M. Jean Arthuis (droits de mutation à titre gratuit : différé de paiement et étalement de paiement) - Transmission d'une entreprise - (p. 3391) : demande le retrait de l'amendement

n° I-83 de M. Michel Miroudot (récoltants de fruits : définition ; allocation en franchise d'alcool ; gage par une majoration des droits sur les alcools d'importation) - Art. 23 (p. 3392) : son amendement n° I-147 : transfert aux départements des droits d'enregistrement relatifs aux mutations d'immeubles : acte conclu antérieurement à la date du transfert ; adopté - Après l'art. 26 : demande le retrait de l'amendement n° I-41 de M. Jean Colin (extension du régime des travaux d'utilité collective aux emplois ayant pour but l'amélioration de la sécurité) - Après l'art. 28 (p. 3393) : demande le retrait de l'amendement n° I-62 de M. Camille Vallin (demande de projet de loi assurant le bénéfice de la retraite à partir de 60 ans aux non salariés agricoles) - Injonction au Gouvernement dans le domaine réglementaire ; article 41 de la Constitution - Art. 30 (p. 3394) : son amendement n° I-148 : adaptation de la modification des taux de TVA ; adopté - Augmentation des crédits du fonds de compensation pour la TVA, FCTVA - (p. 3395) : garanties d'indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, de la dotation globale d'équipement, DGE, et de la dotation globale de décentralisation, DGD - Prêts privilégiés - Emprunts de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, CAECL - Coût pour le Trésor public de l'indexation sur la TVA - Principe de l'égalité entre les ressources transférées et les charges transférées ; propos de M. Jean-Pierre Fourcade, président du comité des finances locales - Fiscalité locale - (p. 3397) : fiscalité locale et décentralisation ; système d'indexation - Alignement nécessaire des taux d'intérêt sur ceux pratiqués à l'étranger - (p. 3398) : fiscalité, charges d'emprunt et désinflation - Art. 33 (p. 3400) : demande le retrait des amendements n° I-84 de M. Philippe de Bourgoing (suppression de cet article relatif au taux de majoration applicable aux rentes viagères), n° I-91 de M. Stéphane Bonduel (cas des rentes mutualistes constituées au profit des anciens combattants et victimes de guerre) et n° I-42 de M. André Rabineau (rente de réversion et de réversibilité découlant des rentes mutualistes constituées au profit des anciens combattants et victimes de guerre) - Effort de l'Etat - Distinction entre les veuves de guerre et les veuves d'anciens combattants - Avant l'art. 34 (p. 3401) : son amendement n° I-149 : liste des majorations des tarifs des droits de timbre et des droits sur les tabacs et cigarettes ; rejeté - (p. 3402) : vote par le Sénat de dispositions gagées sur de considérables augmentations des droits de timbre - Article 40 - Demande de fixation du taux et de l'assiette de ces droits dans l'article d'équilibre - Obligation constitutionnelle du Parlement de voter l'assiette et le taux des impôts - (p. 3403) : masse considérable d'impôts supplémentaires résultant des votes précédents du Sénat - Nécessité pour le Sénat de fixer le taux et l'assiette de ces impôts - Loi organique du 2 janvier 1959 ; article 34 de la Constitution ; détournement de l'article 40 - (p. 3404) : conséquences de la surenchère de l'opposition sénatoriale malgré les efforts de modération de la commission des finances - Art. 34 et Etat A (p. 3416) : son amendement n° I-150 : modification des évaluations de recettes en fonction des dispositions votées précédemment par le Sénat ; adopté - Vote sur l'ensemble (p. 3419, 3420) : mesures votées par les sénateurs visant à favoriser davantage les privilégiés - Modification de la progressivité de l'impôt par sa diminution pour les revenus les plus élevés, suppression du plafond du quotient familial, modifications de l'impôt sur les grandes fortunes, IGF ; suppression du prélèvement exceptionnel sur les bénéfices des compagnies pétrolières ; suppression du prélèvement exceptionnel sur les institutions financières - Incohérence des dispositions votées visant à taxer l'exportation, à relever les droits de timbre et à augmenter le prélèvement obligatoire sur l'épargne longue - (p. 3421) : débat sur l'IGF - Refus du Gouvernement à compter du prochain budget d'accepter des amendements ne précisant pas le taux ni l'assiette des gages proposés - Utilisation de l'article 40.

En qualité de secrétaire d'Etat au budget et à la consommation

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Articles de totalisation des crédits - (8 décembre 1984) - Art. 35 (p. 4222) : s'oppose à l'amendement n° II-69 de M. André Fosset (réduction du montant des crédits ouverts au titre des services votés du budget général).

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Après l'art. 59 (p. 4242) : s'oppose à l'amendement n° II-93 de M. Christian Poncelet (montant annuel maximum de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la métropole lorraine et montant de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la Basse-Seine) - Avant l'art. 61 (p. 4244) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-63 de M. Jean Colin (création d'une allocation de survie égale à l'allocation de fin de droits pour les demandeurs d'emploi ne percevant plus d'allocation au titre du régime chômage ou du régime de solidarité) - Sur cet amendement, oppose l'article 40 de la Constitution au sous-amendement n° H-101 de M. Camille Vallin (majoration de l'impôt sur les grandes fortunes à due concurrence) - (p. 4245) : demande le retrait de l'amendement n° II-32 de M. Jean Béranger (déductions fiscales pour les dons aux associations ou organismes dans le cadre des plans départementaux contre la pauvreté ; majoration des tarifs des droits de timbre à due concurrence des pertes de recettes) - (p. 4246) : s'oppose à l'amendement n° II-55 de M. Jean Colin (extension du bénéfice de la déduction du revenu imposable aux dons faits aux bureaux d'aide sociale) - Art. 61 (p. 4247) : demande le retrait de l'amendement n° II-50 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (avantage fiscal en faveur des dons aux fondations ou associations reconnues d'utilité publique et à caractère culturel) et de l'amendement n° II-31 de M. Henri Goetschy (déduction fiscale pour les dons aux associations à caractère sportif) - (p. 4248) : demande le retrait de l'amendement n° II-53 de M. Henri Goetschy (adaptation de la législation générale aux trois départements d'Alsace Moselle) - Après l'art. 61 : demande le retrait de l'amendement n° II-51 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (extension de l'avantage de l'étalement des impositions aux artistes intermittents du spectacle) - Art. 62 (p. 4249) : demande le retrait des amendements n° II-56 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (déduction fiscale pour grosses réparations des immeubles de plus de dix ans ; augmentation à due concurrence du droit de consommation sur les tabacs) et n° II-97 de Mme Monique Midy (déduction fiscale pour les réparations d'habitations construites depuis dix ans) - Art. 63 (p. 4251) : s'oppose à l'amendement n° II-52 de Mme Monique Midy (suppression de cet article relatif aux réductions d'impôt sur le revenu en faveur des acquisitions de logements neufs à destination locative) - Demande le retrait de l'amendement n° II-92 de M. Roger Rinchet (extension de la réduction d'impôt sur le revenu aux investisseurs acheteurs d'une résidence de tourisme classée dont la gestion locative est garantie par un contrat de longue durée) - (p. 4252) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-90 de M. Jacques Moutet (calcul et taux de la réduction d'impôt sur le revenu pour les acquisitions de logements neufs à destination locative) - Après l'art. 63 (p. 4253) : demande le retrait de l'amendement n° II-30 de M. Henri Goetschy (répartition des dotations budgétaires du fonds de compensation pour la TVA entre les centres hospitaliers départementaux, les établissements départementaux de protection maternelle et infantile et les établissements départementaux et communaux accueillant des personnes âgées) - (p. 4254) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-84 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (régime fiscal des bailleurs d'immeubles et taux des déductions forfaitaires applicables aux revenus fonciers pour les dépenses d'entre-

tien des propriétés urbaines et rurales) - (p. 4255) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-80 de M. Jean Colin (exclusion de l'habitation principale de la comptabilisation des bases d'imposition à l'impôt sur les grandes fortunes, IGF) - (p. 4257) : sur l'amendement n° II-85 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (abrogation des dispositions relatives à la diminution de la durée de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties), s'oppose au sous-amendement n° II-103 de M. Camille Vallin (augmentation de la fiscalité s'appliquant aux porteurs d'obligations de l'emprunt 7 % de 1973) - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-85 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (abrogation des dispositions relatives à la diminution de la durée de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties) et à l'amendement n° II-79 de M. Maurice Schumann (extension du bénéfice de l'exonération de 25 ans de la taxe foncière aux sociétés d'économie mixte ne connaissant qu'une participation minoritaire des collectivités locales; majoration à due concurrence du taux de la taxe sur les propriétés foncières bâties) - Art. 64 (p. 4258) : accepte l'amendement n° II-70 de M. Maurice Blin, rapporteur général (retour au texte initial du Gouvernement relatif à la disparition du relevé des frais généraux) - Art. 66 bis (p. 4261) : s'oppose aux amendements n° II-71 de M. Maurice Blin, rapporteur général, n° II-91 de M. Louis Virapoullé et n° II-98 de M. Jacques Moutet, relatifs à l'absence de déductibilité des provisions de l'entreprise en vue de faire face au versement d'allocations de retraite ou de préretraite du personnel ou de ses mandataires sociaux - Art. 69 bis : demande le retrait de l'amendement n° II-87 de M. Pierre-Christian Taittinger (suppression de cet article relatif aux modalités de paiement de la taxe sur la valeur ajoutée et à l'exercice des droits à déduction) - Art. 70 (p. 4263) : accepte l'amendement n° II-65 de M. Jacques Carat (perception d'une taxe spéciale incluse dans le prix du billet d'entrée dans les salles de cinéma) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° II-66 de M. Jacques Carat et n° II-37 de M. Pierre-Christian Taittinger relatifs à la réévaluation annuelle par la loi de finances des tarifs de la taxe spéciale incluse dans le prix des billets d'entrée dans les salles de cinéma - Art. 72 (p. 4266) : s'oppose à l'amendement n° II-57 de M. Jean Colin (suppression de cet article relatif aux cas de saisine par l'administration fiscale de l'autorité judiciaire et aux pouvoirs du juge et des agents des services fiscaux) - Demande le retrait de l'amendement n° II-33 de M. Jacques Pelletier (saisine de l'autorité judiciaire par le directeur des services fiscaux; demande de visite et contrôle hiérarchique) - Accepte l'amendement n° II-72 de M. Maurice Blin, rapporteur général (saisine de l'autorité judiciaire par l'administration fiscale pour le contribuable passant ou faisant passer sciemment des écritures inexactes ou fictives dans les documents comptables) - Demande le retrait de l'amendement n° II-34 de M. Jacques Pelletier (visite et désignation par le juge d'un officier de police judiciaire chargé d'effectuer ces opérations avec le concours des agents de l'administration fiscale compétente; information quant au déroulement des opérations) - (p. 4267) : demande le retrait de l'amendement n° II-94 de M. Christian Poncelet (modalités de déroulement de la perquisition au domicile du contribuable; horaires et présence de l'occupant des lieux ou de son représentant ou à défaut d'un officier ministériel ou de deux témoins assermentés) - Son amendement n° II-104 : impossibilité pour les témoins de prendre connaissance des pièces et documents avant ou après leur saisie; adopté - Après l'art. 73 (p. 4268) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-95 de M. Christian Poncelet (élimination de certaines pratiques des sociétés de placement proposant au public l'acquisition de biens à caractère industriel et commercial dont la gestion est confiée à des tiers) - Art. 74 (p. 4269) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-73 de M. Maurice Blin, rapporteur général (conditions de notification aux services fiscaux des taux et tarifs des différents droits et taxes désormais recouvrés pour le compte des collectivités locales et de leur date d'entrée en

vigueur; rôle des présidents de conseils régionaux et généraux) - (p. 4270) : s'oppose à l'amendement n° II-74 du même auteur (modalités d'application des décisions des conseils régionaux) - Art. 75 (p. 4271) : s'oppose aux amendements n° II-38 de M. Philippe François et n° II-88 de M. Roland du Luart relatifs à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières au moyen de coefficients égaux à ceux appliqués au titre de 1985 et au coefficient applicable aux propriétés non bâties - Après l'art. 75 : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-64 de M. Louis Souvet (réouverture du délai jusqu'au 1^{er} février 1985 permettant aux communes n'ayant pas adopté de délibérations tendant à l'exonération jusqu'au 31 décembre 1986 de la taxe professionnelle des entreprises créées en 1984 d'en faire bénéficier les entreprises créées au second semestre 1984) - (p. 4273) : sur l'amendement n° II-61 de M. Paul Girod (modalités de fixation du taux de la taxe professionnelle dans les communes où le taux ou la base d'imposition étaient nuls l'année précédente), son sous-amendement n° II-102 : taux maximum de la taxe professionnelle; retiré - (p. 4274) : sur ce même amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° II-105 de M. Jacques Descours Desacres (prise en compte de l'année précédant l'année d'imposition) - S'oppose à l'amendement n° II-28 de M. Paul Girod (erreur des services fiscaux et baisse des bases d'imposition à l'une des taxes directes locales; rétablissement par la commune du taux de ces taxes) - (p. 4275) : s'oppose à l'amendement n° II-29 de M. Louis Souvet (seuil d'écrêtement pour les établissements créés avant le 1^{er} janvier 1976) - Art. 76 (p. 4276) : demande le retrait de l'amendement n° II-75 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression des dispositions de cet article relatives à la durée du privilège du Trésor pour le recouvrement de l'impôt) - S'oppose à l'amendement n° II-96 de M. Christian Poncelet (absence d'inscription d'une hypothèque dès la mise en recouvrement des droits en cas de bonne foi du contribuable) - Art. 77 (p. 4277) : s'oppose à l'amendement n° II-100 de M. Jacques Descours Desacres (applicabilité de la majoration en cas de non paiement de la cotisation à partir du dernier jour du deuxième mois) - Art. 78 : accepte les amendements n° II-35 de M. Jacques Pelletier, n° II-58 de M. Jean Colin et n° II-83 de M. Michel Maurice-Bokanowski, relatifs à la suppression des dispositions de cet article afférentes au caractère rétroactif de l'interruption de prescription des sanctions fiscales face à des redressements notifiés avant le 1^{er} janvier 1985 - Art. 81 ter (p. 4278) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-86 de M. Michel Souplet (suppression des dispositions de cet article relatives à l'extension du régime du compte d'épargne en actions aux achats nets de parts de caisses de crédit agricole mutuel pour les seules parts résultant des souscriptions nouvelles, correspondant à une augmentation effective du capital en numéraire à l'exclusion des souscriptions effectuées à l'occasion d'un prêt) - Après l'art. 81 ter : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-67 de M. Michel Souplet (extension du bénéfice du compte d'épargne en actions aux parts de groupements fonciers agricoles) - Coordination (p. 4280) ; son amendement n° III-1 : récapitulation des réductions des dépenses effectuées par le Sénat; adopté.

Vote sur l'ensemble - (8 décembre 1984) (p. 4285) : attitude de la majorité sénatoriale - (p. 4286) : attribution par le Sénat d'avantages supplémentaires aux hauts revenus; augmentation de la majoration due à la baisse d'impôt sur le revenu pour les catégories supérieures d'impôt; suppression de la majoration de l'impôt sur les grandes fortunes, IGF - Institutions financières et compagnies pétrolières - Maîtrise du Gouvernement en matière de finances publiques - Diminution des recettes fiscales - Dette intérieure cumulée par rapport au produit intérieur brut, PIB; comparaison avec la République fédérale d'Allemagne - Endettement extérieur - Rejet de nombreux budgets au Sénat; agriculture; industrie; recherche; justice - Réduction des prélèvements obligatoires - Taux des prélèvements obligatoires - Action de la majorité de l'Assemblée nationale.

– **Projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 150 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4762) :** satisfait de l'accord intervenu en commission mixte paritaire - Demande au Sénat d'adopter le présent projet.

– **Projet de loi de finances pour 1985 - Nouvelle lecture [n° 171 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4763) :** rejet par le Sénat du projet de loi de finances en première lecture - Nombreux amendements votés à l'Assemblée nationale, tenant compte des vœux exprimés par le Sénat - (p. 4764) : nouveaux articles prenant en compte les propositions sénatoriales - (p. 4765) : opposition du groupe communiste à l'adoption du projet de loi de finances pour 1985 - Evolution du pouvoir d'achat dans les dix pays du Marché commun - Introduction de nouvelles dispositions dans la loi de finances, correspondant à des promesses faites devant la Haute assemblée - Régime fiscal des dons aux pupilles - Provision pour hausse des prix agricoles - Durée de l'exercice agricole - Taxe professionnelle - Harmonisation des droits de transfert aux collectivités locales - Forfaits agricoles - Régime juridique des sociétés civiles immobilières - (p. 4766) : exonération des retenues à la source pour les intérêts d'emprunt émis en ECU - Gouvernement favorable au développement du rôle de l'ECU - Loto sportif - Transfert dans quatre départements des frais afférents au fonctionnement des préfectures - **Art. 2 :** s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif au barème de l'impôt sur le revenu) - **Art. 34 (p. 4778) :** s'oppose à la motion n° 11 de M. Jean François-Poncet, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité aux dispositions de l'article 34 relatives au budget annexe des PTT - Son amendement de coordination n° 13 : modification de certaines dispositions de cet article d'équilibre général du budget ; rejeté.

– **Projet de loi de finances rectificative pour 1984 [n° 131 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4781) :** engagement gouvernemental de limitation du déficit budgétaire - Ecarts constatés régulièrement dans l'exécution des lois de finances ; exemples chiffrés remontant à 1975 - Collectif budgétaire répondant à un certain nombre de choix politiques - Contraintes macro-économiques liées au cours du dollar - Coût de la dette publique - Modernisation de l'appareil industriel - Coût de la décentralisation - Engagement contracté envers la Communauté économique européenne, CEE - Handicap en recettes : diminution des recettes fiscales nettes - Handicaps en dépenses : emprunt auprès de la CEE, prêts aidés à l'industrie - Réforme des prêts bonifiés à l'industrie - (p. 4782) : introduction de titres nouveaux à intérêts variables pour la gestion de la dette extérieure - Prévisions pour 1985 en accord avec celles des « conjoncturistes » de l'OCDE - Action sur les recettes - Remboursement anticipé de créances du Fonds de développement économique et social, FDES, pour les entreprises publiques dont la situation financière le permet - Remboursement à l'Etat par la caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme, CACOM, du solde des avances en capital consenties ultérieurement - Prêts au logement antérieurs à 1977 supportés par le Crédit foncier - Economies budgétaires : redéploiement des dépenses du budget civil ;

diminution du nombre de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité ; gestion rigoureuse des moyens en personnel des administrations ; réduction des crédits d'intervention - Nombreux mouvements techniques au sein des budgets ministériels, et particulièrement au sein du budget du travail : transfert de crédits du Fonds national de chômage au Fonds national de l'emploi - Economies de constatation dues au retard du processus de titularisation - Enumération des ouvertures de crédits conformes aux engagements gouvernementaux - Opérations temporaires : ouverture du compte de prêts à la CEE - Réforme des taxes sur l'électricité - Dispositions concernant la société pour la mise en valeur agricole de la Corse, SOMIVAC - (p. 4789) : révélations journalistiques à propos du récent rapport de la Cour des comptes portant sur la loi de règlement du budget de 1983, évoquées par M. Georges Treille - **Art. 4 (p. 4790) :** dotation générale de décentralisation, DGD - Excédent de fiscalité des départements « surcompensés » affecté à la DGD - Réforme de l'impôt foncier - Demande le retrait de l'amendement n° 4 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article modifiant l'article 95 de la loi de 1983 relative à la décentralisation) - **Art. 10 (p. 4797) :** s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif au budget annexe des postes et télécommunications) - **Art. 15 (p. 4799) :** s'oppose aux amendements n° 9 de M. Jean Colin (suppression de cet article relatif à l'application du taux réduit de TVA aux prestations relatives à la fourniture et à l'évacuation de l'eau) et n° 6 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de l'effet rétroactif de cet article relatif à l'application du taux réduit de la TVA aux prestations relatives à la fourniture et à l'évacuation de l'eau) - **Après l'art. 18 :** s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Christian Poncelet (modification du plafond annuel de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit des établissements publics de la basse Seine et de la métropole lorraine) - **Art. 19 (p. 4800) :** son amendement n° 18 : rétablissement de cet article relatif aux frais de garderie et d'administration des forêts non domaniales soumises au régime forestier ; adopté - **Art. 23 (p. 4802) :** accepte les amendements identiques n° 3 de M. Charles-Edmond Lenglet, n° 14 de M. Christian Poncelet et n° 16 de M. Jean Arthuis (dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-4 du code des communes applicables à la taxe départementale sur l'électricité à compter du 1^{er} janvier 1985) - **Art. 24 (p. 4803) :** accepte les amendements de M. Jacques Descours Desacres, n° 11 (fixation du taux de la taxe sur l'électricité dans les départements et communes qui avaient antérieurement instauré une taxe à un taux inférieur au taux moyen) et n° 12 (fixation de la taxe sur l'électricité dans les communes et les groupements de communes) - **Art. 26 (p. 4804) :** s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Jean-Marie Rausch (suppression de cet article relatif à l'institution d'une cotisation pour frais de contrôle du respect des dispositions des cahiers des charges des services de communication audiovisuelle).

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 189 (84-85)] - (21 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4887, 4888) : aboutissement des travaux de la commission mixte paritaire, CMP - Taux de TVA applicable à l'eau.

F

FABIUS (Laurent), ministre de l'industrie et de la recherche (nommé le 22 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 23 mars 1983, p. 883].

Puis Premier ministre (nommé le 17 juillet 1984) [JO Lois et décrets 18 juillet 1984, p. 2304].

En qualité de ministre de l'industrie et de la recherche

DÉPÔTS

Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi modifiée n° 68-1 du 2 janvier 1968 sur les brevets d'inventions [n° 248 (83-84)] (6 avril 1984).

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 408 de M. Pierre Salvi : **entreprises** (situation des entreprises françaises) (6 avril 1984) (p. 227 à 229).

n° 447 de M. Marcel Bony : **Electricité de France (EDF)** (durée des contrats d'abonnement dans les cas d'utilisation saisonnière des services d'EDF) (6 avril 1984) (p. 227).

n° 455 de M. Dick Ukeiwé : **départements et territoires d'outre-mer** (mesures destinées à assurer le respect de l'ordre public et de la loi républicaine en Nouvelle-Calédonie) (6 avril 1984) (p. 224).

n° 457 de M. Guy Schmaus : **automobiles** (suppression d'emplois chez Citroën) (6 avril 1984) (p. 225).

n° 460 de M. Serge Boucheny : **téléphone** (situation de l'association des ouvriers en instruments de précision) (6 avril 1984) (p. 226).

n° 468 de M. Guy Schmaus : **entreprises publiques** (suppressions d'emplois à l'usine des câbles de Lyon, de Clichy) (6 avril 1984) (p. 226, 227).

n° 489 de M. Jean Francou : **Electricité de France (EDF)** (installation d'une ligne électrique de Tavel à Cadarache, Bouches-du-Rhône), (22 juin 1984) (p. 1746).

n° 524 de M. Bernard, Michel Hugo : **automobiles** (fermeture de l'usine IVECO-UNIC de Trappes-Elencourt (Yvelines), (22 juin 1984) (p. 1746, 1747).

INTERVENTIONS

- **Questions au Gouvernement, de MM. Paul Souffrin, Louis Minetti, André Méric, Roger Husson, Jean Francou, Roger Boileau, Hubert Martin : avenir de la sidérurgie et redéploiement industriel** - (12 avril 1984) (p. 320) : recul de l'investissement industriel depuis dix ans - Vieillesse de l'appareil de production - Créations et suppressions d'emplois par les nouvelles technologies - France, actuellement cinquième puissance industrielle du monde - Importance du problème de la modernisation industrielle - Bons résultats des entreprises nationalisées - Diminution de la consommation d'acier depuis 1974 - Communauté économique du charbon et de l'acier, CECA, faisant obligation à ses membres de supprimer toute subvention à la sidérurgie, à partir de 1986 - (p. 321) : regroupement nécessaire pour une sidérurgie moderne et compétitive - Suppression du train universel de Gandrange - Problème de Fos et de la production des aciers spéciaux - Capacité de production représentant le double des débouchés - Mesures exceptionnelles en matière sociale pour rendre les conséquences humaines plus tolérables - Prise en charge des cotisations sociales patronales pour toute création nette d'emplois -

(p. 322) : Impossibilité pour le Gouvernement de prendre d'autres mesures.

- **Question au Gouvernement, de M. Paul Robert : rachat de Dunlop France** - (12 avril 1984) (p. 322) : activité pneumatique du groupe britannique Dunlop cédée à l'automne 1983 à la société Sumitomo - Dunlop France, en règlement judiciaire - Proposition du groupe Sumitomo de reprendre les activités de Dunlop France - Engagement écrit relatif aux investissements, à l'usage de la marque et à l'emploi - Absence de proposition des repreneurs européens - Meilleure qualité des pneus et accroissement de leur longévité - Préservation des intérêts industriels de la France et garantie de l'emploi, des investissements et du développement du marché.

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi modifiée n° 68-1 du 2 janvier 1968 sur les brevets d'invention [n° 248 (83-84)]** - (25 avril 1984) - Discussion générale (p. 466, 467) : attachement du Gouvernement à l'innovation - Adoption en 1983 de deux programmes successifs comportant vingt mesures concrètes favorisant les dépôts de brevets - Insuffisance des dépôts de brevets français à l'étranger et accentuation de la dépendance technologique de la France - Accroissement du nombre des brevets déposés en France en 1983 - Nécessité de rendre plus efficace la protection par brevet ; de rendre plus accessible le recours aux brevets en simplifiant les procédures - Cas des inventeurs aux ressources modiques - **Projet simplificateur complétant la législation en vigueur - Art. 1 (p. 469) : sur l'amendement n° 1 de M. Félix Ciccolini, rapporteur** (préjudice devant être très important pour justifier la mise en oeuvre d'une procédure exceptionnelle pouvant aboutir à l'interdiction provisoire), son sous-amendement n° 10 : mise en oeuvre de la procédure d'interdiction en cas de préjudice difficilement réparable ; adopté - (p. 471) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Jean Colin (suppression de l'alinéa stipulant que la demande d'interdiction n'est admise que si l'action en contrefaçon a été engagée dans un bref délai) - Accepte l'amendement n° 2 de M. Félix Ciccolini, rapporteur (possibilité pour le président du tribunal de subordonner l'interdiction à la constitution par le demandeur de garanties destinées à assurer l'indemnisation éventuelle du préjudice subi par le défendeur) et, sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 9 de M. Jean Colin (subordination de l'interdiction provisoire d'acte de contrefaçon à la constitution obligatoire par le demandeur de garanties destinées à assurer l'indemnisation du défendeur).

- **Questions orales avec débat jointes : industrie textile et industrie automobile** - (4 mai 1984) (p. 580) : réponse aux questions relatives à l'industrie textile, de MM. Pierre Vallon, Christian Poncelet, Guy Allouche et Raymond Dumont - Secteur textile en difficulté depuis 1973 - Accord multifibres - Contrats emploi investissements - Industries du textile et de l'habillement caractérisées par des disparités excessives dans les conditions de fonctionnement - Disparité des coûts de main d'oeuvre - Baisse des prix sur les marchés occidentaux - (p. 581) : dégradation de la situation du secteur textile avant 1981 : augmentation des importations ; récession de la production ; nombreux règlements judiciaires ; augmentation du chômage - Depuis 1981, révision de l'accord multifibres - Mise en place des contrats emploi investissements - Conséquences positives de ces nouvelles mesures, jugées contraires au Traité de Rome - (p. 582) : impossibilité pour le Gouvernement français de reconduire les contrats emploi investissements - Application du plan « productique » au textile et à l'habillement - Nouvelle mission du centre professionnel de développement économique - Avenir du groupe Boussac-Saint-Frères : action sur les fronts juridique, industriel et financier - Avenir du secteur textile - Regain de compétitivité - Responsabilité des industriels - (p. 590) : réponse aux questions relatives à l'industrie automobile, de MM. Pierre Vallon, Guy Schmaus, Louis Souvet et Robert Pontillon - Bilan positif de l'industrie automobile française entre 1960 et 1970 - Augmentation des effectifs - Importance des investissements

- Implantation à l'étranger - Difficultés actuelles des grands constructeurs français sur les plans industriel, commercial, financier et social - Difficultés d'intégration de Talbot au sein du groupe Peugeot - Recul de Citroën - Reconquête du marché intérieur - Gains de productivité - Compétitivité - Robotique - Besoins en personnel hautement qualifié - Reconversion des salariés - Commission nationale de l'industrie chargée d'étudier l'ensemble des problèmes posés par la modernisation de l'industrie automobile française - Conclusions de cette commission remises au Gouvernement en juillet - Introduction de l'électronique dans les véhicules - (p. 591) : plan de recherche en électronique automobile - Coopération entre industriels - Programme d'économie de carburant - Soutien de l'investissement : prêts bonifiés consentis par le Crédit national ; prêts participatifs au titre du fonds international de modernisation, FIM - Suppressions d'emplois annoncées par la société Citroën - Solidarité nationale - Dimension européenne évoquée par M. Louis Souvet - Problèmes de l'automobile, en matière de recherche, de technologie et d'industrie, soulevés par M. Robert Pontillon - Programme « Esprit » - Stimulation des échanges entre laboratoires européens - Signature de nombreux accords entre entreprises européennes - (p. 592) : difficultés d'application de certaines expériences étrangères aux entreprises françaises - Exemple de Fiat évoqué par M. Louis Souvet - Exemple particulier des États-Unis, principale puissance monétaire mondiale - Adaptation à l'environnement international, tout en respectant les spécificités françaises - Formation des hommes - Emploi, dans l'industrie automobile, de travailleurs sous-qualifiés et à bas prix - Difficulté de former un travailleur analphabète - Position internationale de la France : cinquième puissance industrielle ; troisième puissance scientifique - Volonté de rassemblement des forces politiques sur la nécessité du développement industriel - Développement économique et développement social.

- Question au Gouvernement, de M. Jacques Moutet : devenir du bassin de Lacq - (10 mai 1984) (p. 700) : affaiblissement du gisement de Lacq et emploi - Activités de la société nationale Elf Aquitaine - Interventions de SOFREA - Association Avenir Pau Lacq - Centre de recherche de Pau.

- Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles - (11 mai 1984) (p. 740) : question des sites abordée en concertation avec tous les partenaires sociaux - Réponse par écrit sur les équipements publics en Lorraine - Lourdes conséquences du plan acier - Baisse de la consommation mondiale d'acier depuis 1974 - (p. 741) : remplacement de l'acier par le plastique - Nécessité d'être plus compétitifs pour maintenir nos parts de marché - Totale réalisation de l'équipement lourd du pays - Importantes pertes financières des grands groupes en 1983 - Soutien de la collectivité en faveur de la sidérurgie depuis 1960 - Engagements internationaux de la France interdisant d'assister le développement de la sidérurgie - Restructuration nécessitant des mesures exceptionnelles sur le plan social - Examen des problèmes sidérurgiques avec les partenaires industriels et sociaux par le Gouvernement dès l'automne 1981 - Développement de l'effort de recherche dans les groupes Usinor et Sacilor - (p. 742) : important investissement nécessité par le train universel de Gandrange et choix du Gouvernement en fonction de considérations économiques et financières - Surcapacité de productions du secteur des fils et aciers spéciaux, par rapport au marché - Importance des pertes des aciers spéciaux de construction - Problème d'Ugine-Aciers et de Fos - Limitation des importations et développement des débouchés - (p. 743) : problème des quotas européens - Etude des perspectives concernant les produits longs - Décision après concertation concernant les mines de fer, s'accompagnant de mesures sociales sans précédent - Volonté du Gouvernement d'organiser la solidarité envers la Lorraine - Mise en oeuvre de toutes ces mesures dans les meilleurs délais, en liaison avec M. Jacques Chérèque - Respect des engagements financiers pris - Compensation des charges sociales et existence d'un problème de principe et d'un problème de

zone - Prise en charge par la solidarité nationale de la disparition des cotisations sociales des employeurs - (p. 744) : particulière gravité du problème lorrain - Mise en oeuvre d'un plan de redressement accepté par le groupe Schneider à la suite d'études approfondies, relatif à Creusot Loire - Ensemble de la sidérurgie française nationalisée de fait avant de l'être en droit - Creusot Loire demeurant un groupe privé - Redéploiement industriel, priorité pour le pays entier - (p. 745) : engagement dans la voie de la modernisation et du redéploiement industriel - Utilité de la concertation avec les syndicats n'excluant pas la contestation des choix faits - (p. 746) : première décision relative à la formation et à l'emploi prenant effet avant les vacances, M. Chérèque étant chargé du suivi de ces mesures - Limites des pôles de reconversion arrêtées dès ce mois-ci - Taxe professionnelle appelée à disparaître et exonération non prévue de cette taxe - Mesure relative à l'exonération des charges sociales devant être prise dans les prochaines semaines - Unanimité pour aller le plus vite possible.

- Fautes financières commises dans deux entreprises publiques - (22 juin 1984) (p. 1743) : sérieuses défaillances de gestion dans l'affaire Elf-Erap, dite des « avions renifleurs » et dans l'affaire Renault - (p. 1744) : réalisation des grands objectifs fixés par les contrats de plan, suivie régulièrement par l'Etat par la participation de ses représentants aux réunions des conseils d'administration - Cour des comptes ne pouvant jouer pleinement son rôle que si elle dispose de moyens suffisants - Affaire Elf-Erap désagréable en raison du secret qui l'a entourée dès le départ - Obligation pour les entreprises publiques d'accepter le pouvoir de contrôle du Parlement - Haut conseil du secteur public créé par la dernière loi de nationalisation exerçant aussi son contrôle sur les entreprises publiques et comprenant des représentants du Parlement - (p. 1745) : responsabilités des dirigeants des entreprises publiques - Nécessité de trouver un point d'équilibre entre deux notions complémentaires dans les entreprises publiques : gestion exemplaire grâce à une grande transparence et réussite impossible sans autonomie de gestion et sans confiance dans les responsables - Contrôle excessif des entreprises risquant de les handicaper face à leurs concurrentes - Amorce d'un redressement sur le plan financier et industriel des entreprises publiques dont le champ a été étendu par la loi de nationalisation, cas de Pechiney, de Rhône-Poulenc, de Thomson et de Bull - Volonté du Gouvernement de contrôler l'utilisation des finances publiques tout en donnant une efficacité accrue aux entreprises nationalisées.

En qualité de Premier ministre

DÉPÔTS

Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] (24 juillet 1984) - Constitution.

Déclaration de politique générale du nouveau Gouvernement lue par M. Gaston Defferre, Ministre d'Etat chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire [n° 481 (83-84)] (24 juillet 1984) - Politique générale.

Projet de loi modifiant la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires et autres bâtiments de mer [n° 486 (83-84)] (26 juillet 1984).

Projet de loi modifiant la loi n° 67-522 du 3 juillet 1967 sur les assurances maritimes [n° 487 (83-84)] (26 juillet 1984).

Projet de loi complétant la loi n° 67-545 du 7 juillet 1967 relative aux événements de mer [n° 488 (83-84)] (26 juillet 1984).

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la reconnaissance volontaire des enfants nés hors

mariage [n° 489 (83-84)] (26 juillet 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble une annexe et un échange de lettres) [n° 512 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 11 septembre 1984, JO Débats 2 octobre 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole) [n° 3 (1984-1985)] (2 octobre 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume Hashémite de Jordanie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole et un échange de lettres) [n° 12 (84-85)] (4 octobre 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et des agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984 [n° 22 (84-85)] (12 octobre 1984) - **Fonctionnaires et agents publics.**

Projet de loi améliorant l'information des assurés et la transparence des contrats d'assurance-vie et de capitalisation [n° 23 (84-85)] (12 octobre 1984) - **Assurances.**

Projet de loi modifiant, à compter du mois de juin 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du Fonds spécial de grands travaux [n° 41 (84-85)] (19 octobre 1984) - **Impôts et taxes.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière fiscale, signée le 29 mars 1974 (ensemble un protocole) [n° 156 (84-85)] (17 décembre 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole portant amendement de la convention relative à l'aviation civile internationale (article 3 bis) [n° 159 (84-85)] (17 décembre 1984) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Déclaration de politique générale du Gouvernement** - (24 juillet 1984) - Lue à la tribune par M. Gaston Defferre, ministre d'Etat chargé du plan et de l'aménagement du territoire (p. 2234) : hommage à son prédécesseur - Souci de dire la vérité aux Français - Analyse du résultat des élections européennes - Regrette de ne pas être à la tête d'un Gouvernement d'union - Priorités du Gouvernement : moderniser et rassembler - Moderniser : lutte contre le chômage ; modernisation de l'appareil de production ; création et développement des emplois ; rétablissement des grands équilibres - (p. 2235) : développement de la recherche et de la recherche industrielle ; politique à long terme de l'emploi scientifique ; développement de l'investissement industriel ; allègement des charges des entreprises ; formation des hommes ; adaptation de la formation aux

besoins de l'économie - Modernisation des rapports sociaux - Redéfinition du rôle de l'Etat - Soutien des entreprises ; allègement de la procédure de création d'une entreprise - Rôle des entreprises nationales - Rôle des organisations syndicales - Mise en application véritable des lois Auroux dans l'entreprise - Développement du temps choisi - (p. 2236) : réduction de la durée du travail - Adaptation des conditions d'emploi et de travail aux mutations technologiques - Rassembler : défense des libertés - Rappel des réformes accomplies dans ce domaine depuis trois ans ; décentralisation ; abolition de la peine de mort ; droits des travailleurs ; création d'une Haute autorité de l'audiovisuel ; mesures d'apaisement dans le domaine de l'école ; rassemblement des Français autour du référendum - Lutte contre l'insécurité ; travaux de la commission Bonnemaïson - (p. 2237) : association de parlementaires de l'opposition à l'examen de grands problèmes - Rassemblement des Français autour des grands choix de politique internationale : maintien de l'équilibre des forces, condamnation des occupations étrangères par la force, hommage aux soldats français au Tchad ; défense des droits de l'homme ; continuation de la construction européenne ; construction d'un véritable système monétaire international ; aide aux pays pauvres : exigence morale et nécessité politique - Souhaite la paix civile et la tolérance dans le débat politique.

- **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie** - (20 décembre 1984) (p. 4838) : commission d'enquête ayant reçu tous les concours nécessaires, loi de la démocratie - Attaques directes à l'égard du Gouvernement ainsi qu'à l'égard du chef de l'Etat dans les propos de M. Yvon Bourges - Caractère inacceptable aux yeux des Mélanésiens de l'appropriation européenne des terres par rapport aux surfaces qui leur sont dévolues - Problème des réserves appelées aussi cantonnement - Signale l'injustice de la situation dans le domaine de la fonction publique - (p. 4839) : situation économique et sociale marquée également par l'injustice - Rappelle l'histoire politique de la Nouvelle-Calédonie depuis 1956, date du statut Defferre - Absence d'intérêt du Gouvernement à ce que la situation se dégrade - Problèmes du maintien de l'ordre et du développement du dialogue nécessaires à toutes solutions - Situation demeurant extrêmement tendue - Gouvernement disposant des forces nécessaires en ce qui concerne l'ordre - Poursuite du dialogue par M. Edgar Pisani devant se rendre prochainement devant le Gouvernement du territoire - Solutions de M. Pisani précisées le 5 janvier prochain dans la légalité républicaine et le respect de la Constitution.

FAIGT (Jules), sénateur de l'Hérault (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (6 juin 1984) (p. 1342).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales (12 décembre 1984) (p. 4444).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Deuxième lecture** [n° 264 (83-84)] - (21 mai 1984) - Art. 3 (p. 939) : sur l'amendement n° 22 de M. Roland Ruet, rapporteur (enseignement de l'éducation physique et sportive assuré par les instituteurs dans les écoles maternelles et primaires, sauf cas d'impossibilité), son sous-amendement n° 85 : intervenants extérieurs n'ayant ni la qualité de formateurs, ni celle de conseillers ; adopté - Art. 4 bis (p. 940) : sur l'amendement n° 24 de M. Roland Ruet, rapporteur (modalités de l'enseignement de l'éducation physique et sportive aux personnes handicapées), ses sous-amendements n° 86 et n° 87 : suppression des références à un enseignement spécial du sport pour les personnes handicapées ; adoptés - Art. 7 (p. 941) : son amendement n° 89 : liberté laissée aux collectivités territoriales de collaborer au développement des associations sportives, scolaires et universitaires ; retiré.

Suite de la discussion - (23 mai 1984) - Art. 26 bis (p. 1026) : son amendement n° 95 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la création d'un Conseil national des activités physiques et sportives ; devenu sans objet - Art. 27 (p. 1030) : son amendement n° 96 : nature des sanctions prises à l'encontre des organisateurs en cas de non respect des dispositions relatives à la présentation d'une licence portant attestation de la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication ; adopté - Art. 27 bis (p. 1031) : son amendement n° 97 : suppression du deuxième alinéa de cet article relatif au second cycle des études médicales de formation nécessaires à la pratique des examens médico-sportifs ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1040) : vote de ce projet par le groupe socialiste en première lecture - Maintient de l'importance du Comité national olympique et sportif français, CNOSF, et nécessité de dégager des moyens financiers nouveaux - Souhaite une solution satisfaisante pour le Conseil national des activités physiques et sportives, CNAPS - (p. 1041) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

Nouvelle lecture [n° 432 (83-84)] - (26 juin 1984) - Art. 26 bis (p. 1836, 1837) : se déclare opposé à l'amendement n° 12 de M. Roland Ruet, rapporteur (suppression de cet article relatif à la création et à la composition du conseil national des activités physiques et sportives) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1838) : reprise par le Sénat dans son intégralité du texte adopté par lui en deuxième lecture - Regrette le manque d'accord en commission mixte paritaire, CMP - Maintient la position du groupe socialiste adoptée en première et deuxième lectures.

– **Question au Gouvernement : dépôt de produits toxiques à Béziers** - (13 décembre 1984) (p. 4518) : existence à Béziers d'une fabrication identique à celle qui a provoqué la catastrophe de Bohpal en Inde.

FAURE (Edgar), sénateur du Doubs (GD).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des lois.

– Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la production laitière et à la lutte contre la faim

dans le monde [n° 465 (83-84)] (30 juin 1984) - Produits agricoles et alimentaires.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - (7 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2282) : en sa qualité d'ancien garde des sceaux et de professeur de faculté de droit, tient à préciser qu'un petit nombre de juristes soutiennent la thèse de l'applicabilité de l'article 11 de la Constitution au projet de loi relatif à l'enseignement privé - (p. 2283) : majorité sénatoriale disposée à voter une disposition constitutionnelle interprétative et dérogatoire, limitée au seul objet de soumettre au référendum le texte sur l'enseignement privé.

– **Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public** [n° 389 (83-84)] - (22 août 1984) - Art. 4 (p. 2405) : son amendement n° 13, soutenu par M. Jacques Pelletier : conditions d'attribution du titre de professeur émérite ; retiré.

FAURE (Jean), sénateur de l'Isère (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

– Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

– Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (14 décembre 1984) (p. 4608).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 378 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 40 (84-85)] (17 octobre 1984) - **Aménagement du territoire et Plan**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 96 (84-85)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 120 (84-85)] (6 décembre 1984) - **Aménagement du territoire**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 170 (84-85)] (18 décembre 1984) - **Aménagement du territoire**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 461 (JO Débats 1^{er} mars 1984) (p. 283) à M. le ministre des transports : transports routiers (difficultés des transpor-

teurs routiers) - Réponse de M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat aux transports (23 octobre 1984) (p. 2686, 2687).

Questions orales avec débat :

n° 35 (9 octobre 1984) (p. 2564) à Mme le ministre de l'environnement : pollution et nuisances (naufrage du Mont-Louis et procédure d'information en cas d'incidents de cette nature) - Discutée le 16 octobre 1984 (débat commun) (p. 2616 et suivantes).

INTERVENTIONS

- Questions orales avec débat jointes : transports maritimes de matières toxiques - (16 octobre 1984) (p. 2617, 2618) : cargaison en hexafluorure d'uranium du cargo « Mont-Louis » échoué au large d'Ostende le 25 août 1984 - Association Greenpeace - Absence de précautions pour le transport de déchets nucléaires - Exemple de la commission d'enquête créée aux Etats-Unis après l'accident nucléaire en Pennsylvanie du 28 mars 1979 - Absence d'informations sur l'accident, les opérations de sauvetage du cargo « Mont-Louis » et les risques de catastrophe écologique - Demande l'organisation d'une instance autonome de prévention, information et protection.

- Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2706) : historique de la politique menée en faveur des régions de montagne depuis 1960 - Création, en 1963, de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, chargée de la gestion du fonds interministériel d'aménagement du territoire, FIAT - Politique de rénovation rurale instituée en 1967 - Plans d'aménagement rural, PAR, créés en 1970 - Nombreux contrats de pays, signés en zones de montagne, depuis 1977 - (p. 2707) : associations foncières pastorales instituées en 1972 - Mise en place du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, en 1979 - Loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980 - Commission d'enquête, créée à l'Assemblée nationale en 1981, sur la situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagne et défavorisées - Bilan de l'activité agricole : élevage, production laitière, cultures spécialisées, remise en valeur des terres incultes, forêt - Revalorisation régulière souhaitable du montant de l'indemnité spéciale montagne - Relance des investissements - Problèmes liés à la forêt : production des résineux, relance de l'action de restauration des terrains de montagne, maintien du patrimoine forestier dans le secteur particulier des montagnes sèches - Développement des procédures de zonage agricole forêt - Politique de la filière bois - Industrie dans les zones de montagne : activités de fonderie, constructions mécaniques - Nombreuses suppressions d'emplois depuis 1976 - Programme de diversification des activités industrielles dans les vallées marquées par la mono-industrie - Réalisation et aménagement par les communes d'ateliers-relais - (p. 2708) : intensification des programmes sectoriels - Transformation industrielle des productions locales - Politique de promotion de l'artisanat - Maintien et adaptation des services publics pour le développement et l'aménagement de la montagne - Reconquête par les collectivités montagnardes de la maîtrise de la production énergétique - Ressources hydro-électriques - Tourisme et loisirs - Développement du ski de fond - Capacité d'accueil des stations de montagne - Déséquilibres locaux - Depuis 1977, procédure plus rigoureuse pour la création de stations nouvelles - Contrats de stations-vallées - Orientations formulées par le 9^e Plan en faveur de l'action touristique - Protection des espaces montagnards : parcs naturels et parcs régionaux - Plan d'occupation des sols, POS - Directives nationales de protection et d'aménagement du milieu montagnard - Conciliation entre les impératifs de protection et les impératifs de développement - (p. 2709) : projet décevant : nombreuses dispositions attendues relevant du domaine réglementaire ou de la réglementation

communautaire - Projet en examen réduit à une simple loi d'aménagement - Adhésion de la commission des affaires économiques aux principes exprimés par ce projet : valorisation des ressources locales, intervention de la solidarité nationale, recherche d'un équilibre entre les activités de production et les activités touristiques - Composition et compétence du conseil national de la montagne et des comités de massif - Organisation des remontées mécaniques transférée aux communes - Unités touristiques nouvelles, UTN - Rétablissement d'un seuil financier pour l'extension des remontées mécaniques - Concept de discontinuité applicable aux stations satellites - Allègement des procédures administratives d'élaboration des schémas directeurs - Contrôle des communes sur la mise en oeuvre des opérations d'aménagement touristique - Préservation et extension de la surface agricole utile - Prise en compte de la spécificité de l'élevage et de l'économie laitière en zone de montagne - Recours temporaire des collectivités locales au service des coopératives d'utilisation du matériel agricole, CUMA - Parcs naturels régionaux - Formation aux métiers du tourisme - (p. 2710) : problème de la chasse : plan de chasse au chamois et à l'isard en cas d'impossibilité d'instituer un plan de chasse au grand gibier par massif local - Modulations apportées aux règles de l'encadrement du crédit pour le financement d'activités nouvelles en zone de montagne - Réalisation de micro-centrales par les collectivités locales ; protection de l'environnement - Redevance pour le ski de fond - Taxe sur les remontées mécaniques - Responsabilité juridique des maires en matière de prise en compte des risques naturels dans les documents d'urbanisme - Secours en montagne - Accroissement des disparités et désertification des zones de montagne - Favorable à ce projet, sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des affaires économiques - Art. 1^{er} A (p. 2733) : son amendement n° 9 : nouvelle rédaction de cet article définissant les finalités et les composantes de la politique de la montagne ; adopté après modification par le sous-amendement n° 300 de M. Paul Malassagne (insertion d'un nouvel alinéa relatif au développement des équipements et services permettant à la population montagnarde d'accéder à une qualité de vie comparable à celle des autres régions) - S'oppose à l'amendement n° 125 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (suppression de cet article définissant les finalités et les composantes de la politique de la montagne) - Après l'art. 1^{er} A : son amendement n° 10 : prise en compte des objectifs de la loi dans les choix effectués à l'échelon européen ; adopté - Art. 1^{er} (p. 2734) : ses amendements n° 11 : définition des zones de montagne ; et n° 12 : nature particulière du matériel agricole nécessaire aux exploitations de montagne ; adoptés - (p. 2735) : s'oppose à l'amendement n° 401 de M. Fernand Tardy (prise en compte des difficultés spécifiques à la montagne sèche) - Art. 3 : son amendement n° 13 : délimitation de chaque massif faite par décret après consultation des conseils généraux concernés ; devenu sans objet - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 403 de M. Marcel Bony (création de plusieurs massifs dans le Massif central, pour tenir compte des spécificités et de la diversité des situations géographiques ou climatiques) et n° 302 de M. Paul Malassagne (division du Massif central en plusieurs massifs) - S'oppose à l'amendement n° 301 de M. Paul Malassagne (délimitation de chaque massif faite par décret après consultation du ou des conseils généraux concernés) - Art. 4 A (p. 2737) : ses amendements n° 14 : création d'un conseil national de la montagne ; n° 15 : représentation des assemblées permanentes des établissements publics consulaires au sein du conseil national de la montagne ; et n° 16 : représentation de chacun des comités de massif au sein du conseil national de la montagne ; adoptés - Son amendement n° 17 : consultation du conseil national de la montagne sur les projets de dispositions visées à l'article 5 A de la présente loi ; retiré - (p. 2738) : s'oppose à l'amendement n° 126 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif à la création d'un conseil national pour le développement, l'aménagement et la protection de la montagne) - Accepte

l'amendement n° 423 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (conseil national de la montagne comprenant des représentants des organisations nationales représentant le milieu montagnard) et n° 304 de M. Paul Malassagne (conseil national pour le développement, l'aménagement et la protection de la montagne informé par le Gouvernement sur le bilan des actions entreprises) - Art. 4 (p. 2739) : importance de cet article relatif à la création d'un comité pour le développement, l'aménagement et la protection de chacun des massifs de montagne - Composition et mission de ces comités de massif - Organisme de consultation et de conseil auprès des pouvoirs publics - (p. 2740) : s'oppose à l'amendement n° 270 de M. Jacques Moutet (création d'un comité consultatif pour le développement, l'aménagement et la protection de chacun des massifs de montagne).

Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Rapporteur - Art. 4 (suite) (p. 2752) : s'oppose aux amendements, n° 217 de M. Henri Belcour (définition des partenaires composants le comité consultatif de massif), n° 280 de M. Emile Didier (nouvelle composition du comité de massif tendant à augmenter la représentation des organismes socio-économiques), n° 269 de M. Jacques Moutet (comité de massif composé pour les deux tiers au moins de représentants des régions, des départements, des communes ou de leurs groupements), n° 128 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (présidence du comité de massif par un des représentants des collectivités locales élu en son sein), n° 218 (élection du président du comité de massif en son sein par le comité) et n° 219 (représentant de l'Etat assurant auprès du comité de massif les fonctions de commissaire du Gouvernement) de M. Henri Belcour - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 268 de M. Jacques Moutet (comité comprenant des représentants des régions, des départements, des communes), n° 290 de M. Pierre Lacour (comité de massif comprenant un représentant des fédérations de chasse et de pêche) et n° 339 de M. Jean Blanc (comité de massif présidé par un représentant de l'Etat assisté d'un comité scientifique) - (p. 2755) : accepte l'amendement n° 127 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (comité de massif comprenant une majorité de représentants des régions, des départements, des communes ou de leurs groupements) - (p. 2756) : nécessité que les élus décident dans le cadre de l'organisme en place - Souhaite que le comité de massif reste consultatif vis-à-vis de l'Etat - (p. 2757) : accepte l'amendement n° 129 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (comité de massif ayant pour objet de faciliter par ses avis et ses propositions la coordination des actions publiques dans le massif ainsi que le maintien et l'organisation des services publics) et sur cet amendement, le sous-amendement n° 424 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (comité de massif ayant pour objet de faciliter par ses avis et ses propositions la coordination des actions publiques dans le massif et l'organisation des services publics) - (p. 2758) : son amendement n° 20 : comité de massif consulté sur les priorités d'interventions, les conditions générales d'attribution des aides accordées par le Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural et par le Fonds interministériel pour le développement et l'aménagement de la montagne ; adopté - Son amendement n° 21 : comité de massif consulté sur l'élaboration des prescriptions particulières de massif et sur les projets d'unités touristiques nouvelles ; adopté - (p. 2759) : son amendement n° 22 : désignation par le comité en son sein d'une commission spécialisée composée majoritairement de représentants des régions, des départements et des communes ; adopté - Son amendement n° 23 : extension de la compétence des comités de massif à la consultation de l'ensemble des programmes de développement économique ; adopté - (p. 2760) : accepte l'amendement n° 366 de M. Henri Belcour (comité de massif, organisme d'Etat au financement duquel les régions et les collectivités territoriales ne seront pas appelées à participer) - Après l'art. 4 : son amendement n° 24 : compétences dévolues au comité de massif dans les départements d'outre-mer assurées par le conseil régional qui les exerce après consultation du comité économique et

social ; retiré - Chapitre III (p. 2761) : son amendement n° 25 : « De la politique spécifique à la montagne » ; adopté - Art. 5 A (p. 2762) : son amendement n° 26 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'adaptation des dispositions de portée générale aux spécificités de la montagne ; adopté - Art. 5 (p. 2763) : son amendement n° 27 : prise en compte de la politique de la montagne dans le plan de la nation ; adopté - Art. 5 bis (p. 2765) : son amendement n° 30 : extension de certaines dispositions de cet article à l'ensemble des enseignements professionnels ; retiré - Après l'art. 5 bis (p. 2766) : son amendement n° 31 : vocation des centres de formation aux activités du tourisme ; adopté - Art. 5 quinquies (p. 2773) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 408 de M. Fernand Tardy (crédits de l'Etat affectés à des investissements dans le domaine du bâtiment et des travaux publics en zone de montagne, délégués prioritairement) - Art. 6 bis (p. 2774) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 410 de M. Jean Peyrafitte (aménagements techniques particuliers, notamment des dérogations de puissance et des relais synchronisés sur la même fréquence pouvant être autorisés afin de permettre en zone de montagne une bonne réception des émissions des services locaux de radio-diffusion sonore par voie hertzienne) - Après l'art. 6 bis (p. 2775) : s'oppose à l'amendement n° 356 de M. Louis Minetti (modification de l'article L.228 du code électoral relatif au nombre de conseillers municipaux ne résidant pas dans les communes de plus de 500 habitants) - Elus locaux évincés de la municipalité et remplacés par des habitants de résidences secondaires - Problème pouvant être résolu par une réforme d'ensemble du code électoral - Art. 7 A (p. 2776) : son amendement n° 32 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux objectifs de la politique agricole en montagne ; adopté - Art. 12 (p. 2777) : s'oppose aux amendements n° 7 de M. Jean Boyer (suppression de cet article relatif à la possibilité pour la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de demander l'autorisation d'exploiter des terres incultes ou manifestement sous-exploitées) et n° 151 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article visant à l'insertion dans le code rural d'un article tendant à supprimer la faculté offerte à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de demander dans les zones de montagne à bénéficier de l'autorisation d'exploiter les terres incultes) - Art. 7 (p. 2780) : accepte l'amendement n° 261 de M. Jean Boyer (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural pouvant prêter leur concours aux communes de moins de deux mille habitants dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat) - (p. 2781) : s'oppose à l'amendement n° 342 de M. Pierre Lacour (possibilité pour les associations de protection de la nature de bénéficier de la cession de terres agricoles par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) - Art. 9 (p. 2783) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Jean Boyer (demande d'attribution pouvant être rejetée exceptionnellement dans le cas d'une opération de remembrement-aménagement) - Après l'art. 9 : son amendement n° 33 : réglementation des boisements ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 9 bis : son amendement n° 34 : suppression de cet article coordonnant la rédaction des articles 9, 11 et 12 du code rural avec certaines modifications relatives à la législation sur les terres incultes récupérables ; réservé puis adopté (p. 2794) - Art. 10 (p. 2785) : s'oppose aux amendements n° 272 de M. Paul Robert (possibilité pour toute personne physique ou morale de demander au représentant de l'Etat dans le département l'autorisation d'exploiter une parcelle inculte), n° 230 de M. Henri Belcour (remplacement des mots : « inculte ou manifestement sous-exploité » par les mots : « inculte récupérable ») et n° 143 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (remplacement des mots : « ou manifestement sous-exploité » par les mots : « ou exploitée d'une manière manifestement insuffisante ») - (p. 2786) : sur l'amendement n° 262 de M. Jean Boyer, son sous-amendement n° 488 : suppression de la notion de mise en valeur forestière ; adopté - Son amendement n° 36 : délai de trois ans retenu pour l'appréciation du caractère de sous-exploitation manifeste d'un fonds ; adopté - (p. 2787) :

son amendement n° 37 : commission départementale d'aménagement foncier complétée par trois personnes qualifiées en matière d'aménagement forestier ; retiré - Son amendement n° 38 : possibilité pour la commission départementale d'aménagement foncier de se prononcer sur les possibilités de remise en valeur agricole ou pastorale d'une terre inculte ou manifestement sous-exploitée ; adopté - (p. 2788) : son amendement n° 39 : suppression de l'exception introduite pour les biens dont le défrichement est soumis à autorisation ; retiré - (p. 2789) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de M. Jean Boyer (droit d'exploiter attribué en priorité à un demandeur voisin agricole qui s'installe) - Art. 11 (p. 2791) : son amendement n° 40 : commission départementale d'aménagement foncier chargée de recenser les périmètres à la demande du président du conseil général, de la chambre d'agriculture ou à l'initiative du représentant de l'Etat dans le département ; adopté - (p. 2792) : s'oppose à l'amendement n° 411 de M. Marcel Bony (commission communale d'aménagement foncier complétée par trois personnes qualifiées en matière d'aménagement forestier et deux personnes qualifiées en matière d'environnement) - Après l'art. 13 (p. 2793) : son amendement n° 44 : premier alinéa de l'article 9 du code rural complété par les mots : « inculte ou manifestement sous-exploitée » ; adopté - Art. 14 (p. 2795) : son amendement rédactionnel n° 46 ; adopté - Art. 15 A (p. 2796) : son amendement n° 47 : remplacement des mots : « offices par produit » par les mots : « offices d'intervention dans le secteur agricole et alimentaire » ; adopté - Art. 15 : son amendement n° 48 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la superposition d'une appellation d'origine et d'un label ; adopté - Art. 15 bis (p. 2797) : son amendement n° 49 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la création d'une appellation « montagne » ; adopté - Art. 15 ter : son amendement n° 50 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions d'utilisation de l'indication de provenance d'un produit d'une zone de montagne ; adopté - Art. 16 (p. 2798) : son amendement n° 51 : pâturage autorisé des bovins, ovins, équidés et porcins sur décision de l'autorité administrative prise après avis d'une commission composée paritairement de représentants de l'office national des forêts et d'exploitants agricoles ; adopté - S'oppose aux amendements n° 239 de M. Henri Belcour (nouvelle rédaction du premier alinéa du texte proposé pour l'article L.137-1 du code forestier relatif au pâturage des animaux dans les forêts soumises au régime forestier) et n° 414 de M. Fernand Tardy (possibilité de pâturage pour les caprins dans les bois en futaies) - (p. 2800) : son amendement n° 52 : pâturage possible des animaux dans les forêts sur décision de la collectivité ou personne morale propriétaire et aux conditions techniques arrêtées par une commission composée paritairement de représentants de l'office national des forêts et d'exploitants agricoles ; adopté - Art. 17 ter (p. 2802) : son amendement n° 53 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'instauration d'un plan de chasse du grand gibier par massif local ; adopté - Art. 17 quater (p. 2804) : son amendement n° 54 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'extension des possibilités d'intervention des coopératives d'utilisation de matériel agricole ; adopté - Délicat problème des relations entre les coopératives d'utilisation de matériel agricole, CUMA, et les collectivités locales, à la fois politique et juridique - (p. 2805) : s'oppose aux amendements n° 347 de M. Marcel Daunay (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'extension des possibilités d'intervention des coopératives d'utilisation de matériel agricole) et, sur son amendement n° 54 (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'extension des possibilités d'intervention des coopératives d'utilisation de matériel agricole), aux sous-amendements n° 345 de M. Marcel Daunay (recours n'étant possible que dans le cas d'un appel d'offre demeuré sans réponse), et n° 486 de M. Raymond Soucaré (loi précisant que les entreprises de travaux agricoles relevant du régime de la mutualité sociale agricole sont admises à concourir aux marchés publics) - s'oppose aux amendements n° 155 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (recours aux services d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole pour la réalisation de travaux conformes

à l'objet de cette coopérative par les collectivités territoriales après un appel d'offres infructueux) et n° 440 de M. René Souchon (remplacer le mot : « infructueux » par les mots : « demeuré sans réponse ») - Sur son amendement n° 54, accepte les sous-amendements n° 274 de M. Charles Beaupetit (remplacement des mots : « pour la réalisation de travaux conformes à l'objet de cette coopérative » par les dispositions suivantes : « pour la réalisation soit de travaux portant directement sur un produit et ayant pour but de l'adapter à l'usage auquel il est destiné, soit de travaux conformes à l'objet de cette coopérative et passible du taux réduit de TVA ») et n° 346 de M. Marcel Daunay (suppression du dernier alinéa de cet article relatif à la détermination des conditions générales dans lesquelles les coopératives d'utilisation de matériel agricole peuvent réaliser des travaux pour le compte de maîtres d'ouvrages publics par une loi ultérieure) - Art. 18 (p. 2806) : son amendement n° 55 : mise en œuvre des opérations d'aménagement touristique définies par décret ; retiré - (p. 2807) : ses amendements n° 56 : modalités de dévolution inscrites dans le contrat en tant que de besoin ; n° 57 : remplacement de la référence « à un contrôle technique » par la référence « à une information technique » ; et n° 58 : durée des contrats modulée en fonction de la nature et de l'importance des investissements consentis par l'aménageur ou l'exploitant et ne pouvant excéder 18 ans que si elle est justifiée par la durée d'amortissement économique ; adoptés.

Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Rapporteur - Art. 21 (p. 2816) : son amendement n° 60 : régime juridique applicable aux remontées mécaniques ; suppression du renvoi à la loi d'orientation des transports intérieurs ; adopté - Art. 22 (p. 2817) : son amendement n° 61 : caractère volontaire de l'association de communes pour organiser le service des remontées mécaniques ; adopté - Son amendement n° 62 : suppression du régime d'exception des remontées mécaniques organisées par les départements avant la promulgation de cette loi ; rejeté - S'oppose à l'amendement n° 422 de M. Paul Malassagne (régime d'exception applicable aux remontées mécaniques organisées par les départements avant la publication de la loi) - (p. 2818) : pouvoirs des communes - Art. 23 (p. 2819) : son amendement n° 63 : convention entre la commune et l'exploitant de remontées mécaniques en application des dispositions prévues à l'article 18 du projet de loi ; retiré - Son amendement n° 64 : possibilité pour l'autorité organisatrice de fixer dans la convention les modalités de prise en charge de l'indemnisation des servitudes instituées par le projet de loi ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 369 de M. Charles Descours (modification du délai pour l'organisation d'une convention) - (p. 2820) : son amendement n° 66 : allongement du délai de mise en conformité pour les conventions antérieurement conclues ; adopté - Son amendement n° 67 : principes d'indemnisation de l'exploitant en cas de préjudice ; irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution - Art. 25 (p. 2822) : s'oppose à l'amendement n° 446 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (codification dans le code de l'urbanisme des dispositions relatives aux autorisations de remontées mécaniques et à l'autorisation d'aménagement de pistes de ski alpin ; vérification de la conformité des travaux de remontées mécaniques ; dispositions transitoires pour faire figurer des domaines skiables dans les plans d'occupation des sols, POS, existants) - Son amendement n° 69 : compétence du maire pour la délivrance de l'autorisation d'exploiter les remontées mécaniques ; adopté - Cas des communes n'ayant pas de plan d'occupation des sols, POS - Consultation de l'autorité de tutelle compétente pour la sécurité - Art. 25 bis (p. 2823) : son amendement n° 70 : soumission à autorisation des travaux d'aménagement des pistes ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 370 de M. Charles Descours (suppression de cet article reprenant des dispositions déjà existantes sur l'autorisation relative au tracé et à l'aménagement des pistes de ski) - Contrôle du maire et respect du site - Art. 26 : son amendement n° 71 : contrôle technique des remontées mécaniques à la charge des exploitants ; adopté - Art. 26 bis (p. 2824) : son amendement n° 72 : abrogation de la loi relative aux transports publics d'intérêt local dans

ses dispositions contraires à celles de la présente loi ; retiré - Art. 27 (p. 2825) : son amendement n° 73 : servitude de passage pour les communes non pourvues de POS ; adopté - Accepte l'amendement n° 451 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (application des dispositions de cet article à partir de l'approbation de la modification ou de la révision du POS des communes actuellement pourvues d'un POS opposable) - Art. 28 : s'oppose à l'amendement n° 452 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (introduction de la notion de ski alpin et de ski nordique) - (p. 2826) : s'oppose aux amendements de M. Henri Belcour, n° 246 (suppression de la possibilité de servitude pour les accès aux voies d'alpinisme et d'escalade en zone de montagne) et n° 247 (augmentation de la distance de servitude) - Art. 29 (p. 2827) : s'oppose à l'amendement n° 418 de M. Fernand Tardy (indemnisation de la servitude : principe d'un état des lieux contradictoire) - Art. 30 (p. 2828) : son amendement n° 76 : protection sociale des travailleurs pluriactifs : extension aux risques dont la couverture est subordonnée à une durée minimale d'assurance ; adopté - S'oppose aux amendements n° 420 et 384 de M. Fernand Tardy (régime unique de protection sociale pour les travailleurs pluriactifs) - Art. 34 (p. 2830) : s'oppose à l'amendement n° 250 de M. Henri Belcour (attribution de prêts bonifiés en cas d'attribution préférentielle d'une entreprise agricole) - Art. 35 : Art. L 151-3 du code des communes (p. 2831) : s'oppose à l'amendement n° 251 de M. Henri Belcour (abaissement du nombre de membres élus de la commission syndicale) - Accepte l'amendement n° 159 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (fixation par le représentant de l'Etat d'un effectif pair de membres élus) - Art. 36 : Art. L 162-1 du code des communes (p. 2850) : s'oppose à l'amendement n° 325 de M. Franz Duboscq (création d'une commission syndicale en cas de demande d'une commune) - Art. L 162-3 : s'oppose à l'amendement n° 361 de M. Louis Minetti (limitation des compétences du syndicat de communes) - Art. 37 A (p. 2859, 2860) : son amendement n° 78 : conditions de constitution de droit d'une commission communale d'aménagement foncier ; adopté - Art. 37 : son amendement n° 79 : caractère facultatif de la consultation de la commission communale d'aménagement foncier pour l'élaboration du POS ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 472 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (caractère systématique de la consultation par le maire de la commission communale d'aménagement foncier lors de l'élaboration d'un POS) - Après l'art. 37 (p. 2861) : son amendement n° 80 : avis de la commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier lors de la révision du POS ; retiré - Art. 38 : Art. L 145-2 du code de l'urbanisme : son amendement n° 81 : liste des travaux visés par les dispositions du chapitre V du code de l'urbanisme ; adopté - Art. L 145-3 : ses amendements n° 83 : autorisation des équipements collectifs liés à la pratique du ski et de la randonnée ; (p. 2862) ; n° 84 : adjonction des paysages à la liste des sites protégés ; et n° 85 : suppression de la mention des sites particulièrement remarquables ; adoptés - Art. L 145-4 : son amendement n° 87 : périmètre du schéma directeur arrêté par le représentant de l'Etat ; adopté - Art. L 145-5 (p. 2863) : ses amendements n° 88 : autorisation de l'implantation de terrains de camping au bord des plans d'eau ; n° 89 : règles de la délimitation des hameaux nouveaux intégrés à l'environnement après l'adoption d'un schéma directeur par les communes riveraines du plan d'eau ; n° 90 : suppression du cinquième alinéa de cet article faisant référence à l'article L. 122-1-2 soumettant l'élaboration du schéma directeur à la procédure d'unités touristiques nouvelles, UTN ; et n° 91 : suppression du dernier alinéa de cet article relatif à la création d'un plan d'eau artificiel accompagné d'un projet d'urbanisation ; adoptés - (p. 2864) : s'oppose à l'amendement n° 257 de M. Henri Belcour (édiction de prescriptions à caractère général pour la protection des plans d'eau) - S'oppose à l'amendement n° 389 de M. Fernand Tardy (autorisation d'installation de camping dans la zone protégée des rives des plans d'eau) - Accepte l'amendement n° 466 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (application des disposi-

tions de l'article à la totalité des plans d'eau situés partiellement en zone de montagne) - (p. 2865) : cas des communes ne disposant pas de POS ou de schéma directeur - Autorisation d'installation des terrains de camping - Art. L 145-8 (p. 2866) : s'oppose à l'amendement n° 258 de M. Henri Belcour (extension du régime dérogatoire des remontées mécaniques) - Art. L 145-9 (p. 2867) : ses amendements n° 95 et 96 : unités touristiques nouvelles, UTN : vocation touristiques des opérations d'urbanisation et d'équipement ; adoptés - Opérations réalisées en discontinuité d'un pôle touristique existant - Exemple de la station des Arcs - Art. L 145-11 (p. 2868) : son amendement n° 100 : autorisation de création d'UTN en l'absence de schémas directeurs ou de schémas de secteurs : modification du délai imparti au comité de massif et du délai de mise à disposition du public ; retiré - S'oppose à l'amendement n° 299 de M. Henri Belcour (compétence des représentants de l'Etat dans les départements en matière d'autorisation d'UTN) - Art. 39 (p. 2869) : son amendement n° 103 : consultation du comité de massif sur les projets de schéma directeur prévoyant la création d'UTN : soumission pour avis aux conseils municipaux ; adopté - Art. 40 (p. 2870) : son amendement n° 104 : suppression de cet article relatif aux pouvoirs de modification d'un schéma directeur approuvé par le représentant de l'Etat ; adopté - Après l'art. 40 : son amendement n° 105 : entrée en vigueur des dispositions relatives aux UTN ; adopté - Art. 42 (p. 2871) : son amendement n° 106 : dérogation sur certains sites à l'interdiction de déposer par avion des fins de loisirs ; adopté - Intérêt économique de cette mesure ; concurrence de la Suisse et de l'Italie - (p. 2872) : aire de dépôt - S'oppose à l'amendement n° 209 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (pouvoirs de police du maire en zone de montagne : possibilité de dispositions particulières pour les véhicules à usage professionnel) - Art. 44 (p. 2873) : son amendement n° 108 : prescription des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles ; prise en compte des risques naturels spécifiques aux zones de montagne par les documents d'urbanisme ; maintien de la responsabilité de l'Etat au titre des risques naturels ; adopté - Art. 45 : accepte l'amendement n° 478 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (suppression de cet article relatif à la prise en compte des risques naturels dans les décisions et documents d'urbanisme) - Avant le chapitre 1 du titre IV (p. 2874) : accepte l'amendement n° 392 de M. Roger Rinchet (insertion d'un nouveau chapitre intitulé « Du fonds interministériel pour le développement et l'aménagement de la montagne ») - (p. 2877) : son amendement n° 491 : insertion d'un chapitre 1^{er} A intitulé : « Commerce, artisanat et services en zone de montagne » ; adopté - Art. 48 bis (p. 2878) : s'oppose à l'amendement n° 211 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (suppression des deux alinéas de cet article relatifs à l'objet de l'association départementale ou interdépartementale pour la promotion du ski de fond et à sa capacité de recevoir la redevance pour l'accès aux pistes de ski de fond) - Art. 49 (p. 2879) : s'oppose à l'amendement n° 380 de M. Charles Descours (taxe communale sur les entreprises exploitant des engins de remontées mécaniques, assise sur des recettes hors TVA) - Art. 52 (p. 2880) : son amendement n° 111 : rythme de versement aux communes de la dotation complémentaire du produit de la taxe visée à l'article 49 ; adopté - Après l'art. 52 : s'oppose à l'amendement n° 212 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (affectation du produit de la taxe communale instituée par l'article 50) - Art. 53 (p. 2881) : ses amendements n° 112 : affectation éventuelle du produit de la taxe communale et de la taxe départementale au développement agricole en zone de montagne ; n° 113 : possibilité d'affectation du produit de ces taxes à l'amélioration des accès ferroviaires et routiers départementaux ; et n° 114 : affectation de leur produit au développement du tourisme d'initiative locale en montagne ; adoptés - Son amendement n° 115 : éventuelle affectation du produit de la taxe aux dépenses d'indemnisation des servitudes instituées aux articles 27 à 29 ; retiré - Son amendement n° 490 : affectation du produit de la taxe à un fonds destiné au versement d'une contribution aux

communes victimes d'un défaut d'enneigement ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 260 de M. Henri Belcour (définition par les collectivités locales des priorités pour l'affectation du produit annuel de la taxe communale et de la taxe départementale sur les tarifs des remontées mécaniques) - Sur son amendement n° 113, s'oppose au sous-amendement n° 485 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (suppression du terme « départementaux ») - (p. 2882) : sur son amendement n° 115, s'oppose au sous-amendement n° 316 de M. Paul Malassagne (affectation systématique du produit de la taxe aux dépenses d'indemnisation des servitudes) - S'oppose à l'amendement n° 398 de M. Marcel Bony (affectation du produit de la taxe au financement de travaux d'aménagement de terrains dégradés) - Voirie nationale et voirie départementale - Art. 54 (p. 2883) : son amendement n° 116 : modification de la loi de 1919 sur l'utilisation de l'énergie hydraulique : avis de la commission de bassin hydraulique avant la déclaration d'utilité publique des entreprises exploitées directement par les collectivités locales ; retiré - Son amendement n° 117 : application de la règle de droit commun à ces entreprises ; adopté - Art. 55 (p. 2884) : ses amendements n° 118 et 119 : rétrocession des réserves en eau et en force ; groupement agricole d'utilité générale déterminé par décret et au profit des entreprises industrielles ou artisanales désignées par les conseils généraux ; adopté - Après l'art. 55 ter : son amendement n° 121 : rôle des parcs régionaux dans les comités de massif ; adopté - Art. 55 quinquies (p. 2887) : ses amendements n° 122 : déclenchement par le représentant de l'Etat dans le département du plan d'urgence ; et n° 123 : consultation des collectivités territoriales avant définition des plans d'urgence par décret en conseil d'Etat ; devenus sans objet - Explication de vote sur l'ensemble : exprime sa satisfaction des conditions d'examen du texte en projet.

Deuxième lecture [n° 96 (84-85)] - (14 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4551) : énumère les amendements restant en discussion après la première lecture - Divergences d'ordre technique avec l'Assemblée nationale - Choix budgétaires conformes aux orientations de ce projet - Valorisation de la montagne et autodéveloppement grâce à la solidarité nationale - Adhésion des coopératives à des groupements fonciers agricoles, GFA - Moyens accrus accordés aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, et au Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Art. 1 A (p. 4553) : ses amendements n° 1 : politique de la montagne caractérisée par la promotion d'une démarche de développement local, dite démarche d'autodéveloppement ; et n° 2 : démarche d'autodéveloppement reconnaissant et prenant en compte les spécificités montagnardes ; adoptés - Art. 1 : son amendement n° 3 : définition des zones de montagne ; adopté - (p. 4554) : son amendement n° 4 : utilisation d'un matériel particulier très onéreux considérée comme un handicap pour les zones de montagne ; adopté - Art. 3 : délimitation du Massif central, évoquée par M. Paul Malassagne - Rôle des comités de massif - Art. 4 A (p. 4555) : son amendement n° 5 : attribution des aides accordées par le Fonds interministériel pour l'autodéveloppement en montagne ; adopté - Art. 4 : son amendement n° 7 : composition de la commission spéciale désignée par le comité de massif ; retiré - (p. 4556) : ses amendements n° 8 : compétences du comité de massif ; et n° 10 : définition par décret en Conseil d'Etat des règles de fonctionnement du comité de massif, notamment l'organisation interne du comité, en fonction de la taille des massifs ; adoptés - Son amendement n° 9 : prise en charge, par l'Etat des frais de fonctionnement des comités de massif ; retiré - Art. 5 A (p. 4557) : son amendement n° 12 : énumération des dispositions adaptées à la situation particulière de chaque massif ou partie de massif ; adopté - Art. 7 A (p. 4558) : ses amendements n° 13 : importance de l'élevage et de l'économie laitière dans la politique agricole en montagne ; n° 14 : politique agricole différenciée liée à la nécessité de compenser les handicaps naturels supportés par l'agriculture de montagne ; et n° 16 : rétablissement de la référence à la pluriactivité et

à la complémentarité entre les secteurs de production montagnards ; adoptés - Art. 7 (p. 4559) : s'oppose à l'amendement n° 123 de M. Fernand Tardy (rétrocession par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, de terrains à des associations agréées au titre de la protection de la nature) - Art. 7 bis : son amendement n° 17 : suppression de cet article relatif à l'adhésion des coopératives et des sociétés d'intérêt collectif agricole, SICA, à des groupements fonciers agricoles, GFA ; adopté - Art. 10 (p. 4560) : ses amendements n° 18 : durée de la période de sous-exploitation manifeste fixée à trois ans ; n° 19 : saisine par le représentant de l'Etat dans le département de la commission départementale d'aménagement foncier sur le plan de remise en valeur du fonds inculte ou manifestement sous-exploité ; et n° 20 : suppression des dispositions précisant qu'à défaut d'accord amiable, le tribunal paritaire des baux ruraux fixe les conditions de l'allocation et le montant du fermage, sans permettre la vente sur pied de récoltes d'herbes ou de foin ; adoptés - Art. 11 (p. 4561) : ses amendements n° 21 : possibilité pour la chambre d'agriculture de saisir le commissaire de la République afin que soit mise en oeuvre la procédure de remise en valeur des terres incultes ; retiré ; et n° 23 : possibilité pour les SAFER de procéder à la location-vente des terres acquises par le biais de la récupération des terres incultes ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 12 (p. 4562) : son amendement n° 24 : cession de bail ou sous-location de terres incultes accordée par les SAFER, en priorité à un agriculteur qui s'installe ou à un agriculteur à titre principal ; adopté - Art. 15 bis (p. 4563) : son amendement n° 26 : création d'une indication de provenance « montagne » ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 80 de M. Paul Malassagne (suppression dans cet article de la référence aux appellations d'origine) - Art. 15 ter (p. 4564) : son amendement n° 144 : références géographiques spécifiques aux zones de montagne utilisées par certains produits ; protection des appellations d'origine ; adopté après modification par le sous-amendement n° 107 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (produits bénéficiant de l'indication de provenance « montagne ») - Art. 16 (p. 4565) : son amendement n° 28 : autorisation de pâturage des animaux dans les forêts, après autorisation de l'autorité administrative prise après avis d'une commission composée de représentants de l'Office national des forêts et d'exploitants agricoles ; adopté - Art. 17 ter (p. 4566) : s'oppose à l'amendement n° 110 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (mise en oeuvre des plans de chasse par le commissaire de la République, après avis de la fédération départementale des chasseurs) - Son amendement n° 30 : plan de chasse du grand gibier institué dans les zones de montagne par le représentant de l'Etat, après avis conforme de la fédération départementale des chasseurs ; adopté - Art. 17 quater (p. 4567) : son amendement n° 31 : intervention des coopératives d'utilisation de matériel agricole, CUMA, en zone de montagne ; collectivités concernées assimilées à des tiers non associés ; adopté - (p. 4568) : s'oppose à l'amendement n° 111 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (lors du recours aux services d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole, CUMA, par une personne publique, application de la règle de la mise en compétition prévue par le code des marchés publics) - Art. 18 (p. 4569) : son amendement n° 32 : durée des contrats relatifs aux opérations d'aménagement touristique calculée en fonction de la durée d'amortissement technique ; adopté - Art. 21 : son amendement n° 33 : dispositions de l'article 18 de la présente loi applicables aux remontées mécaniques autres qu'urbaines ; devenu sans objet - Accepte l'amendement n° 141 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (régime juridique applicable aux remontées mécaniques) - Art. 23 (p. 4570) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Jean Boyer (suppression de la référence à l'indemnisation des servitudes) - (p. 4571) : ses amendements n° 34 : en cas de retard dans la mise en conformité d'une convention, prorogation de la convention antérieurement conclue pour une durée maximale de dix ans ; adopté ; et n° 35 : indemnisation des exploitants de remontées mécaniques tenant compte de la situation existante relative à

l'exploitation et aux installations; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 25 (p. 4573): s'oppose à l'amendement n° 84 de M. Franz Duboscq (suppression de l'article L. 445-2 du code de l'urbanisme, relatif à l'aménagement des pistes de ski alpin) - Son amendement n° 36: dispositions de l'article L. 445-3 du code de l'urbanisme limitées aux aménagements destinés à la pratique du ski alpin; adopté - Art. 26 bis: son amendement n° 37: abrogation de la loi n° 79-475 du 19 juin 1979 relative aux transports publics d'intérêt local; adopté - Art. 30 (p. 4575): demande le retrait de l'amendement n° 132 de M. Roger Rinchet (mise en place par les différents organismes de sécurité sociale de guichets uniques d'information et de conseil destiné aux travailleurs pluriactifs, dans les zones de montagne) - Art. 35: Art. L. 151-4 du code des communes (p. 4584): son amendement n° 40: rétablissement de la compétence du conseil municipal sur la suite à donner à certaines actions, en application des dispositions des articles L. 151-6 et L. 151-16 du code des communes; réservé - Art. 37: son amendement n° 53: avis de la commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier recueilli par le maire ou le président de l'établissement public pour l'élaboration du plan d'occupation des sols, POS, en zone de montagne; retiré - Art. 38: Art. L. 145-3 du code de l'urbanisme (p. 4585): ses amendements n° 54: équipements collectifs liés à la pratique du ski autorisés dans les petites communes sur certains terrains agricoles; et n° 55: suppression des dispositions relatives aux sites particulièrement remarquables; adoptés - (p. 4586): son amendement n° 56: constructions destinées à l'exploitation agricole, pastorale ou forestière, autorisées aux abords des plans d'eau; retiré - Demande le retrait de l'amendement n° 85 de M. Franz Duboscq (bâtiments à usage agricole, pastoral ou forestier, autorisés aux abords des plans d'eau) - (p. 4587): s'oppose à l'amendement n° 136 de M. Fernand Tardy (installations de camping autorisées aux abords des plans d'eau) - Son amendement n° 57: ouverture sous certaines conditions d'un terrain de camping aux abords des plans d'eau; adopté - (p. 4588): s'oppose aux amendements de M. Franz Duboscq, n° 87 (adaptation du plan d'occupation des sols permettant la délimitation de hameaux nouveaux intégrés à l'environnement) et n° 89 (conditions d'élaboration du schéma directeur ou du plan d'occupation des sols, POS) - Son amendement n° 58: suppression du recours à l'avis du comité de massif pour tout projet de schéma directeur; adopté - (p. 4589): accepte l'amendement n° 88 de M. Franz Duboscq (adaptation des dispositions du présent article pour la délimitation de hameaux nouveaux lors de l'existence d'un schéma directeur, d'un schéma de secteur ou d'un plan d'occupation des sols, POS) et s'oppose à l'amendement n° 115 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (création autorisée de hameaux intégrés à l'environnement, aux abords des plans d'eau, en l'absence de schéma directeur) - Unités touristiques nouvelles, UTN - Art. L. 145-7: accepte l'amendement n° 116 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (prescriptions particulières établies pour chacun des massifs) - Art. L. 145-9 (p. 4590): ses amendements n° 60 et n° 61 visant à supprimer la référence aux aménagements touristiques dans la définition des unités touristiques nouvelles, UTN; adoptés - Demande le retrait de l'amendement n° 98 de M. Jean Boyer (définition des unités touristiques nouvelles, UTN, exclue en toute opération de renforcement significatif des remontées mécaniques) - S'oppose à l'amendement n° 91 de M. Franz Duboscq (renforcement significatif des remontées mécaniques ne pouvant être considéré comme une unité touristique nouvelle) - (p. 4591): son amendement n° 145: détermination par décret en Conseil d'Etat des seuils financiers et de la procédure applicable au remplacement de remontées mécaniques défectueuses permettant de considérer ces opérations comme des unités touristiques nouvelles; adopté - Art. 42 (p. 4592): son amendement n° 63: dépose de passagers à des fins de loisirs, par aéronef, interdite dans les zones de montagne, sauf sur les aires de dépose fixées par l'autorité administrative; retiré - Art. 44 (p. 4593): son amendement n° 64: appréciation des risques

naturels dans les documents d'urbanisme et les projets de travaux, construction ou installation dans les zones de montagne; prise en compte de ces risques pour les opérations d'aménagement d'une certaine importance; responsabilité de l'Etat au titre des risques naturels; adopté - Art. 47 A 1 (p. 4594): son amendement n° 67: suppression de l'alinéa relatif au mode de répartition entre les massifs de la dotation annuelle du fonds interactivités pour l'autodéveloppement en montagne; adopté - Après l'art. 48: accepte l'amendement n° 117 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (création, fixation du taux et perception d'une redevance sur le ski de fond par un établissement public de coopération intercommunale ou un syndicat mixte) - Art. 53 (p. 4595): ses amendements n° 68: affectation du produit annuel de la taxe communale et de la taxe départementale sur les remontées mécaniques à certaines dépenses d'équipement, notamment l'amélioration des accès ferroviaires et routiers, communaux ou départementaux; n° 69: affectation du produit annuel de la taxe communale et de la taxe départementale sur les remontées mécaniques à la constitution d'un fonds destiné au versement d'une contribution aux communes de montagne victimes d'une absence ou d'une insuffisance d'enneigement; et n° 70: suppression de l'alinéa prévoyant l'affectation du produit annuel de la taxe communale et de la taxe départementale sur les remontées mécaniques aux dépenses d'indemnisation des servitudes instituées en application des articles 27 à 29; adoptés - Art. 55 ter (p. 4596): son amendement n° 71: fonctionnement et mission des parcs nationaux de montagne; adopté - Art. 55 quater A: son amendement n° 72: réinsertion des dispositions relatives à la représentation des parcs naturels régionaux des zones de montagne dans les comités de massif, leur permettant de participer à l'élaboration de prescriptions particulières concernant la préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard; adopté - Art. 55 septies (p. 4597): son amendement n° 73: dépôt devant le Parlement, dans un délai de six mois, d'un rapport gouvernemental sur les conditions de l'instauration d'un système de péréquation des prix de vente des carburants entre les différentes zones du territoire national; adopté - Art. 58: Art. 58-17 du code rural (p. 4599): ses amendements n° 146: suppression de la possibilité pour les tiers de demander au représentant de l'Etat le recours à la procédure de remise en valeur des terres incultes dans les départements d'outre-mer; adopté; n° 74: possibilité donnée aux chambres d'agriculture de demander au représentant de l'Etat le recours à la procédure de remise en valeur des terres incultes dans les départements d'outre-mer; retiré; et n° 75: délai d'appréciation des terres incultes porté à trois ans; adopté - Commission départementale d'aménagement foncier - Art. 35 (suite): Art. L. 151-4 du code des communes (p. 4600): son amendement n° 40: rétablissement de la compétence du conseil municipal sur la suite à donner à certaines actions, en application des dispositions des articles L. 151-6 et L. 151-16 du code des communes; retiré - Art. L. 151-5: son amendement n° 42: fixation par décret en Conseil d'Etat du montant minimal annuel moyen des ressources de la section en-dessous duquel les prérogatives de la commission syndicale sont transférées au conseil municipal; adopté - Art. L. 151-6 (p. 4601): son amendement n° 43: pouvoir contractuel du maire en cas d'absence de décision prise par la commission syndicale dans un délai de trois mois; adopté - Art. L. 151-7: accepte l'amendement n° 113 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (intervention du représentant de l'Etat en cas de silence de la commission syndicale portant sur des décisions essentielles pour la garantie des intérêts de la section) - Art. L. 151-9 (p. 4602): son amendement n° 45: élaboration par le conseil municipal d'un état spécial, annexé au budget de la commune, retraçant les dépenses et les recettes de la section; adopté - Art. L. 151-13 (p. 4603): son amendement n° 46: compétence du représentant de l'Etat en matière de transfert des biens d'une section liée à l'avis favorable du conseil municipal; retiré - Art. L. 151-16 (p. 4604): son amendement n° 48:

engagement de tout ou partie des biens de la section dans une association syndicale ou une autre structure de regroupement foncier pouvant être refusé par un vote du conseil municipal ou de la commission syndicale ; retiré - *Art. L. 151-16 bis* : accepte l'amendement n° 114 de M. René Souchon, secrétaire d'Etat (désaccord sur l'engagement de tout ou partie des biens de la section dans une association syndicale ou toute autre structure de regroupement foncier, ne pouvant être exprimé que par un vote du conseil municipal statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés) - *Art. 36 : Art. L. 162-1 du code des communes* (p. 4606) : s'oppose à l'amendement n° 100 de M. Louis Minetti (création possible d'un établissement public pour l'administration des biens et droits indivis entre plusieurs communes) - *Art. L. 162-2* : son amendement n° 51 : en cas de désaccord entre les conseils municipaux sur la répartition de tout ou partie de l'excédent des recettes et des dépenses votées par la commission syndicale, avis du conseil général préalable à la décision du représentant de l'Etat ; retiré - *Art. L. 162-4* (p. 4607) : son amendement n° 52 : en cas de désaccord entre la commission syndicale et la commune sortant de l'indivision, saisine possible du juge des expropriations dans un délai de six mois ; adopté - Accepte les amendements de M. Jaques Moutet, n° 103 (calcul des frais d'expertise incombant à la commune sortant de l'indivision) et n° 104 (valeur des biens indivis ne pouvant être modifiée entre la demande de retrait de l'indivision et l'attribution des lots constitués) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4608) : remercie la présidence du Sénat, le secrétaire d'Etat et ses pairs pour l'excellent climat de collaboration qui s'est instauré sur ce texte - Espère le succès de la prochaine commission mixte paritaire - Demande de scrutin public.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 170 (84-85)] - (20 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4814) : texte dotant la montagne et les montagnards d'un statut particulier dans la ligne des aides précédemment accordées pour compenser les handicaps naturels - Texte ayant pour souci de doter la France d'une politique de la montagne avec un fondement législatif - Premier texte à portée territoriale - Activité agricole, activité de base dans la vie montagnarde - Développement des produits agricoles et alimentaires de qualité et création d'une appellation montagne - Extension des possibilités d'intervention des coopératives d'utilisation de matériel agricole, CUMA - Intervention des Safer en zone de montagne sous certaines conditions - (p. 4815) : souci de renforcement du rôle des élus locaux - Consultation communale pour l'élaboration des POS - Conventonnement pour les remontées mécaniques - Comités de massif composés en majorité d'élus - Préservation d'un équilibre en matière d'urbanisme entre la protection des sites et l'occupation des sols - Fixation du seuil financier minimal pour les remontées mécaniques à 15 millions de francs - Construction possible de bâtiments à usage agricole à la périphérie des plans d'eau - Introduction par le Sénat d'un certain nombre d'articles nouveaux sur les parcs naturels, le commerce, l'artisanat, le prix des carburants - Articles maintenus par la commission mixte paritaire - Souhaite l'adoption de ce texte attendu avec impatience par la grande majorité des montagnards.

FAURE (Maurice), sénateur du Lot (GD-SRG, puis RD du 30 mai au 30 septembre 1984, puis GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

FERRANT (Charles), sénateur de la Seine-Maritime (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

FILLILOUD (Georges), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Nommé de nouveau le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

DÉPÔTS

Projet de loi relatif à la création du carrefour international de la communication [n° 238 (83-84)] (2 avril 1984).

INTERVENTIONS

- S'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire de M. Pierre Tajan, sénateur de Tarn-et-Garonne (26 avril 1984) (p. 488).

- *Projet de loi relatif à la création du Carrefour international de la communication*. [n° 238 (83-84)] - (26 avril 1984) - Discussion générale (p. 491) : nécessité sociale, industrielle et culturelle de ce projet de loi - Préparation à l'ère de la communication - Effort partagé de l'Etat, des entreprises et des individus - Rencontre des cultures - Coopération entre professions - Innovations dans le domaine de la communication - Enseignement - Développement des industries audiovisuelles - Publicité - Télématique - Décloisonnement des métiers - Lieu de rencontre conçu par un architecte danois - « Arc de triomphe de l'humanité » érigé dans le quartier de la Défense - Ouverture de ce Carrefour en 1988 - Existence de quatre secteurs en interrelation - (p. 492) : jardin d'acclimation aux techniques de la communication destiné à l'information du public - Ateliers de la communication permettant d'accueillir et de développer des projets novateurs - Cité des affaires ouverte aux professionnels - Centre de ressources : accès aux archives de la communication et aux informations accessibles à travers les réseaux de télécommunication - Musée des langues - Secteur d'accueil - Secteur administratif - Projet de loi visant à créer un établissement public à caractère industriel et commercial - Financement par l'Etat et par des partenaires privés - Conventions, concessions, coproductions - Respect des intérêts nationaux - Dimension européenne du Carrefour - Gestion décentralisée de chaque secteur - Respect des grandes orientations et des intérêts de l'Etat - Ouverture aux partenaires para-publics, privés, aux entreprises et au monde associatif - (p. 493) : ouverture aux attentes des régions, de l'Europe, aux évolutions technologiques et sociales - Mission du Carrefour international - (p. 497) : satisfait de l'approbation du projet par le rapporteur - Dimension européenne du Carrefour - Financement - Adéquation du projet architectural avec le programme des maîtres d'ouvrage - Capacité de la France à maîtriser les nouvelles techniques - (p. 498) : relations interrégionales évoquées par M. Albert Vecten - Nombreuses consultations pour la préparation du projet - Initiatives régionales en cours de réalisation ou d'étude - Maîtrise des conséquences sociales et culturelles de l'explosion des nouveaux moyens de communication - *Art. 2* (p. 498, 499) : accepte les amendements de M. Charles Pasqua, rapporteur, n° 1 (dimension européenne du projet) et n° 2 (enjeux économiques et industriels liés à la création du Carrefour international de la communication) - *Art. 3* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Charles Pasqua, rapporteur (représentation parlementaire au sein du conseil d'administration du Carrefour) - *Art. 4* (p. 501) : dérogations à la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public portant sur les dispositions incompatibles avec le démarrage du Carrefour - Portée de ces dérogations limitée dans le temps - Après l'*art. 5* : demande le retrait de l'amendement n° 5 de M. Charles Pasqua, rapporteur (contrôle parlementaire de l'activité du Carrefour international de la communication).

- **Question au Gouvernement, de M. Michel Miroudot : situation de l'audiovisuel** - (10 mai 1984) (p. 708) : radios locales privées - Publicité - Mission et avenir du service public - Loi de 1974 - (p. 709) : câblage - Lancement d'un satellite.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 1064) : récente allocution du Président de la République au congrès de la Fédération internationale des éditeurs de journaux - Liberté de la presse et démocratie - Amélioration du texte par l'Assemblée nationale - Contre-propositions de la commission spéciale : conception de la liberté de la presse fondée sur les lois de la concurrence - Liberté et droit - Inapplication de l'ordonnance du 26 août 1944 relative à la presse ; nécessaire adaptation de ses dispositions - Etude demandée au Conseil économique et social par le précédent gouvernement - Projet en examen s'inspirant des propositions du rapport Vedel - Proposition de loi déposée par M. Henri Goetschy - (p. 1065) : absence de solution apportée par le précédent gouvernement aux problèmes de la presse - Situation florissante de nombreux groupes de presse - Importance de l'aide de l'Etat aux journaux français - Tarifs postaux préférentiels - Mesures fiscales particulières - Régime spécial du taux de TVA - Recettes publicitaires des journaux et de la télévision - Droit des citoyens à l'information - Liberté de la presse : liberté de l'imprimeur et de l'éditeur mais aussi respect du droit des lecteurs - Exigence du pluralisme pour la presse devenue à la fois une puissance économique et politique - (p. 1066) : contrôle des groupes de presse - Transparence et pluralisme - Information complète du lecteur sur la composition du groupe de presse - Dispositions particulières s'appliquant aux publications d'information politique et générale - Lutte contre la concentration excessive - Dispositions fixant les quotas des parts de marché applicables aux seuls quotidiens nationaux ou régionaux d'information politique et générale - Presse mensuelle, périodiques et presse spécialisée exclus du champ d'application de ces dispositions - Parts de marché prises en considération lors du transfert de propriété - Equipe rédactionnelle permanente - Mise en place d'une commission pour la transparence et le pluralisme - Suspension des aides économiques à la presse relevant de l'exécutif - Respect de la loi du 29 juillet 1881, véritable charte de la liberté de la presse - Modifications envisagées du régime des aides économiques à la presse - (p. 1067) : propositions ambiguës de la commission spéciale - Prise de position du syndicat national des journalistes, SNJ, sur la suppression de l'article 13 - Satisfait de certaines conclusions du rapport Cluzel : législations étrangères (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Italie et République fédérale d'Allemagne) comparables à la législation proposée - Selon une réponse récente de la commission des Communautés européennes : projet en examen respectant le droit communautaire et la liberté d'expression par le moyen de la presse - (p. 1084) : hommage rendu à M. Christian Poncelet, alors secrétaire d'Etat, pour sa table ronde constituée lors du projet concernant la fiscalité de la presse - Concertation avec les organisations professionnelles pour ce texte relatif au régime économique de la presse - Texte en examen relatif au régime juridique de la presse : pouvoir législatif seul habilité à se prononcer sur une loi touchant aux libertés publiques - (p. 1105) : en Grande-Bretagne, autorisation du secrétaire d'Etat nécessaire en cas de fusion de deux entreprises de presse dépassant un certain seuil - (p. 1109) : concentration approuvée dans l'industrie et limitée dans les entreprises de presse, différentes des entreprises commerciales ordinaires.

- **Rappel au règlement** - (24 mai 1984) (p. 1078) : inquiétude de Mme Brigitte Gros quant à l'absence, au Sénat, de la télévision lors du débat sur le projet de loi relatif aux entreprises de presse - En vertu de la loi du 29 juillet 1982, relative à l'audiovisuel, question hors du champ de ses compétences.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (25 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 1130) : impossibilité de définition de la presse en tant qu'activité économique comme les autres - Reconnaissance par l'Etat et la nation des caractères spécifiques et de la vocation particulière de la presse dans l'animation et le déroulement de la vie démocratique - Dispositifs d'aides permanents à la presse - Modification du régime des aides à la presse - Concertation - Situation de la presse - Déficit de France-Soir - Danger des phénomènes de concentration ; survie artificielle de l'Aurore - (p. 1131) : liberté de l'information et pluralisme - Opposition de conceptions relatives à la société française - Attitude de la majorité sénatoriale - Dialogue entre les deux assemblées et absence de recours à la procédure d'urgence - Continuité de ce projet de loi avec l'ordonnance de 1944 - Similitude des orientations et des objectifs du projet de loi de M. Jean-Philippe Lecat - Référence à la loi de décembre 1977 relative à la concurrence - Proposition de loi de M. Claude Martin, déposée le 19 janvier 1979, faisant référence au rapport Vedel et visant à modifier les dispositions du 19 juillet 1977 - Rapport du doyen Vedel, établi au nom de la commission du Conseil économique et social - (p. 1132) : choix du gouvernement de M. Barre en faveur de la proposition de loi de M. Henri Goetschy, alors rapporteur de la commission des finances du Sénat, au détriment du projet de M. Lecat - Droit comparé et unification du droit français par rapport aux démocraties occidentales - Composition de la commission - Rapport Vedel - Cas du groupe Hersant - Comparaison avec le développement de l'audiovisuel - Action du Gouvernement en faveur de la libération de l'audiovisuel et de la séparation de la télévision et de l'Etat - Radios locales privées - Câble - Mécanisme de contrôle des concentrations ; dispositions transitoires pour les groupes existants ; contrôle à l'occasion des opérations de concentrations nouvelles - (p. 1133) : débat sur la constitutionnalité du texte - Approbation du Conseil des ministres et observations du Conseil d'Etat - Parties en présence : dirigeants d'entreprises ; journalistes ; lecteurs - Consultation des organisations syndicales de presse pour des questions de fonctionnement et d'intervention de l'Etat.

- **Déclaration de M. le Secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication** - (28 mai 1984) (p. 1152) : professionnels de l'information inquiétés et poursuivis pour l'exercice de leur mission - Ouverture le 30 novembre 1983 d'une information contre X près le tribunal de grande instance de Paris pour vol, recel de vol et violation du secret professionnel en raison de la publication dans Photo et Paris-Match de photos appartenant à l'identité judiciaire - Inculpation le 16 janvier 1984 de M. Jean Durieux, rédacteur en chef de Paris-Match et le 26 mai 1984 de M. Jean Tagnière, journaliste à Paris-Match - Information judiciaire mettant à jour un trafic de photos volées à l'identité judiciaire - Incidents graves le 23 mai 1984 au cours d'une manifestation non autorisée sur le parking de la foire internationale de Lille - (p. 1153) : ouverture d'une information judiciaire par le parquet de Lille et commission rogatoire lancée par le juge d'instruction pour « procéder à la saisie de tout document de presse utile à la manifestation de la vérité » - Perquisition dans l'exercice de cette commission rogatoire effectuée aux sièges de FR3 Lille et du service photo de l'AFP - Nécessité de séparer ces deux affaires, dans la première il s'agit d'un délit de droit commun, dans l'affaire de Lille il y a saisie par la police sur commission rogatoire de documents non diffusés - Affaires appelant une réflexion sur les droits des journalistes, des policiers et des magistrats - Droit des journalistes ne pouvant être mis en cause mais ne les faisant pas échapper aux lois de la République - Rôle de la justice de punir et d'identifier les coupables - Frontière indécise entre les différentes missions de la justice et des journalistes - Constitution par le ministre de la justice d'une commission « presse-justice », présidée par un membre du Conseil d'Etat et composée de plusieurs journalistes professionnels - Information prochaine du Parlement des conclusions des

travaux de cette commission - Souhaite que le Sénat n'anticipe pas sur les conclusions de cette commission.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - Suite de la discussion - (29 mai 1984) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 1165) : demande le retrait de la motion n° A-200 de M. Etienne Dailly, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité à l'ensemble du projet de loi - Texte du Gouvernement recevable - **Avant l'art. 1** (p. 1166) : s'oppose à l'amendement n° A-188 de M. Jean Cluzel, rapporteur (liberté de la presse ; droit du citoyen à l'information ; exercice de cette liberté et de ce droit garanti par l'Etat) - **Droit de la concurrence limitant la liberté d'entreprendre** - Rappelle le texte voté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe, relatif aux concentrations de presse - (p. 1167) : fausse symétrie établie entre la presse et l'audiovisuel - (p. 1168) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° A-189 de M. Jean Cluzel, rapporteur (insertion d'un titre nouveau et de son intitulé : « Titre additionnel - Champ d'application de la présente loi ») - **Art. 1** (p. 1169) : presse associative et presse syndicale évoquées par M. Jean Pierre Fourcade - Dispositions du projet de loi relatives à la transparence des entreprises concernant toutes les publications prévues à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} - Quotidiens d'information politique et générale, seuls concernés par les dispositions relatives à la limitation de la concentration des entreprises de presse - (p. 1170) : respect des règles de la transparence par la presse associative - S'oppose à l'amendement n° A-190 de M. Jean Cluzel, rapporteur (définition du mot « publication », incluant les hebdomadaires et la presse spécialisée ; liste de ces publications établie au 1^{er} janvier 1984) - (p. 1171) : définition des publications déterminée selon deux critères : diffusion auprès du public, périodicité - **Art. 2** (p. 1173) : s'oppose à l'amendement n° A-191 de M. Jean Cluzel, rapporteur (définition précise de l'entreprise de presse ; suppression de la définition des notions de personne et de contrôle) - **Amendement n° A-199** de Mme Brigitte Gros visant essentiellement l'agence Havas (dispositions relatives à la transparence applicables aux entreprises de régie publicitaire) - (p. 1174) : nécessaire désignation de la personne qui contrôle et de la définition du contrôle d'un groupe de presse - (p. 1175) : presse des partis politiques évoquée par M. Charles Lederman - Pouvoir d'investigation et de contrôle de la commission pour la transparence et le pluralisme ne portant pas atteinte au libre exercice des activités des partis et des groupements politiques - (p. 1177) : édition du journal d'un parti politique considéré comme un acte commercial - **Art. 3** (p. 1179) : s'oppose à l'amendement n° I-108 de M. Etienne Dailly (interdiction du prête-nom) - (p. 1180) : délit de prête-nom, évoqué par M. Charles Lederman - **Art. 4** (p. 1182) : accepte l'amendement n° I-125 de M. Louis Perrein (suppression de l'alinéa relatif à l'application de la mise en nominatif des actions encore au porteur) ; s'oppose à l'amendement n° I-97 de M. Jean Cluzel, rapporteur (forme nominative des actions), et sur cet amendement, au sous-amendement n° I-109 de M. Etienne Dailly (agrément du conseil d'administration ou de surveillance pour les seules cessions d'actions à des tiers ; délai d'un mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi pour modifier la forme des actions) - **Art. 5** (p. 1184) : accepte l'amendement n° I-126 de M. Louis Perrein (consultation du compte des valeurs nominatives ; suppression de la référence aux porteurs de parts) - S'oppose à l'amendement n° I-110 de M. Etienne Dailly (consultation du compte des valeurs nominatives) et sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° I-133 de Mme Brigitte Gros (consultation du compte des valeurs nominatives par les journalistes salariés de l'entreprise et les délégués du personnel) - **Art. 6** : s'oppose à l'amendement n° I-99 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'information des lecteurs sur le transfert de la détention directe ou indirecte d'une entreprise de presse) - **Art. 7** (p. 1187) : s'oppose à l'amendement n° I-100 de M. Jean Cluzel, rapporteur (liste des informations communiquées par les entreprises de presse aux lecteurs ; reprise des dispositions des articles 1^{er} et 5 de l'ordonnance du 26 août

1944), et, sur cet amendement, accepte le sous-amendement rédactionnel n° I-111 de M. Etienne Dailly.

Suite de la discussion - (30 mai 1984) - **Après l'art. 9** (p. 1203) : s'oppose à l'amendement n° I-107 de M. Jean Cluzel, rapporteur (interdiction de la publicité financière travestie en information), et, sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° I-124 de Mme Brigitte Gros (interdiction des publi-reportages) - **Titre II** (p. 1205) : volonté de suppression par la commission spéciale du Sénat de toute mesure anti-concentration spécifique à la presse - Inapplicabilité à la presse de la loi du 19 juillet 1977 sur le contrôle des concentrations - Lutte contre la concentration excessive et sauvegarde du pluralisme - Mécanismes de contrôle des concentrations au moment de l'entrée en application de la loi pour les groupes de presse existants et à l'occasion des opérations de concentration nouvelles - (p. 1206) : enquête du service juridique et technique de l'information, SJTI - **Seuil concernant la presse régionale** - Situation des groupes de presse régionaux - **Art. 10** (p. 1209) : accepte les amendements de M. Louis Perrein, n° II-100 (contrôle de plus d'un quotidien national d'information politique et générale si le total de la diffusion n'excède pas 15 % de la diffusion de tous les quotidiens nationaux de même nature) et n° II-101 (suppression des dispositions de cet article relatives à la définition des quotidiens nationaux) - (p. 1210) : s'oppose à l'amendement n° II-75 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article relatif aux seuils de diffusion des quotidiens nationaux, aux critères de choix de ces niveaux et à la définition des quotidiens nationaux) - **Art. 11** (p. 1212) : accepte l'amendement n° II-102 de M. Louis Perrein (mesures anti-concentration pour les quotidiens régionaux, départementaux ou locaux d'information politique et générale ; seuil de diffusion) et s'oppose à l'amendement n° II-76 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article relatif à la notion de seuil de diffusion pour les quotidiens régionaux) - **Après l'art. 11** : demande le retrait de l'amendement n° II-103 de M. Louis Perrein (distinction entre les opérations d'acquisition ou de prise de contrôle postérieure à l'entrée en vigueur de la loi et les dispositions existantes à la date d'entrée en vigueur de cette loi) - **Art. 12** (p. 1213) : demande le retrait de l'amendement n° II-104 de M. Louis Perrein (seuil de diffusion pour les quotidiens régionaux, départementaux et locaux d'information politique et générale) - **Art. 13** (p. 1215) : accepte l'amendement n° II-99 de M. André Diligent (franchises accordées à la presse et mise au point d'une charte rédactionnelle par toutes les publications quotidiennes d'information politique et générale) et s'oppose à l'amendement n° II-78 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'obligation pour toute publication quotidienne de comporter sa propre équipe rédactionnelle permanente composée de journalistes professionnels) - (p. 1216) : réactions du syndicat national des journalistes, SNJ - **Art. 14** (p. 1218) : s'oppose à l'amendement n° II-79 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article pour coordination) - **Après l'art. 24** (p. 1220) : s'oppose à l'amendement n° III-129 de M. Jean Cluzel, rapporteur (insertion d'un titre nouveau et de son intitulé ; « Dispositions relatives à la protection des sources d'information des journalistes professionnels et des directeurs de publication ») - (p. 1225) : s'oppose à l'amendement n° III-130 de M. Jean Cluzel, rapporteur (indication par les auteurs utilisant un pseudonyme de leur véritable nom au directeur de la publication ; divulgation par le directeur de la véritable identité de l'auteur en cas de poursuites) - (p. 1229) : s'oppose à l'amendement n° III-131 de M. Jean Cluzel, rapporteur (absence d'obligation pour les journalistes professionnels et les directeurs de publication de révéler les sources des informations et des documents ayant fait l'objet d'une publication ; absence de poursuites sur le fondement de l'article 460 du code pénal contre ces journalistes et directeurs de publication) - **Après l'art. 14** (p. 1231) : s'oppose à l'amendement n° II-80 de M. Jean Cluzel, rapporteur (contribution de l'Etat au pluralisme de l'information et régime économique préférentiel permanent

en faveur des entreprises de presse) - S'oppose à l'amendement n° II-81 du même auteur (agrément de la commission paritaire pour des publications d'entreprises de presse; franchises et aides économiques selon des règles fondées sur des critères objectifs), et sur cet amendement, au sous-amendement n° II-90 de Mme Brigitte Gros (absence de discrimination entre les publications autres que celles résultant des dispositions en vigueur au 1^{er} janvier 1984) - (p. 1232) : s'oppose à l'amendement n° II-82 de M. Jean Cluzel, rapporteur (pérennité de l'application des franchises accordées aux journaux selon des modalités définies par une loi de finances et arrêtées après la consultation des organisations professionnelles de la presse) - (p. 1234) : s'oppose à l'amendement n° II-83 de M. Jean Cluzel, rapporteur (moyens d'information du Parlement sur l'effort de l'Etat pour encourager le pluralisme d'expression; inscription dans la loi de finances des subventions directes et indirectes accordées aux entreprises de presse et, dans une annexe au projet de loi de finances, des avantages fiscaux, postaux et télégraphiques) - (p. 1236) : s'oppose à l'amendement n° II-85 de M. Jean Cluzel, rapporteur (protection des ressources publicitaires de la presse régionale et interdiction de la publicité de distribution sur les antennes des sociétés régionales de télévision) - S'oppose à l'amendement n° II-96 de Mme Brigitte Gros (libre détermination des prix de la presse à l'échéance d'un délai de deux ans à dater de la date de promulgation de cette loi) - (p. 1237) : s'oppose à l'amendement n° II-87 de M. Jean Cluzel, rapporteur (possibilité de participation des entreprises de presse au capital des sociétés régionales de radiodiffusion sonore et de télévision) - (p. 1239) : s'oppose à l'amendement n° II-89 de M. Jean Cluzel, rapporteur (avantages économiques pour l'équipement et le fonctionnement des services de vidéographie interactive ou diffusée) - Art. 15 (p. 1240) : s'oppose à l'amendement n° III-111 de M. Jean Cluzel, rapporteur (composition de la commission paritaire pour la transparence et le pluralisme de la presse et mode de désignation de ses membres; nombre de représentants de l'administration et des entreprises de presse) - Après l'art. 15 (p. 1242) : s'oppose à l'amendement n° III-112 de M. Jean Cluzel, rapporteur (création de la commission paritaire pour la transparence et le pluralisme de la presse et suppression de la commission paritaire des publications et agences de presse, de la commission mixte pour les allègements des charges téléphoniques, de la commission des périodiques et de la commission mixte chargée de donner un avis sur l'attribution des crédits du Fonds culturel d'expansion de la presse française à l'étranger) - Art. 16 : s'oppose à l'amendement n° III-113 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives aux incompatibilités applicables aux membres de la commission paritaire ou au rapporteur et à l'obligation de réserve des membres de la commission sur les questions relevant de sa compétence) - (p. 1243) : s'oppose à l'amendement n° III-147 de M. Jean Cluzel, rapporteur (caractère confidentiel des informations concernant l'entreprise et obligation de discrétion pour toute personne y ayant accès) - Art. 17 (p. 1244) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° III-116 de M. Jean Cluzel, rapporteur (saisine de la commission paritaire pour la transparence et le pluralisme de la presse par les présidents du Sénat, ou de l'Assemblée nationale, 60 députés ou sénateurs) - S'oppose aux amendements de M. Jean Cluzel, rapporteur, n° III-117 (suppression des dispositions de cet article relatives à la saisine de la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse par l'équipe rédactionnelle) et n° III-119 (caractère paritaire de la commission et pouvoirs de cette commission lorsqu'elle estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à une demande) - Art. 18 (p. 1245) : accepte l'amendement n° III-144 de M. Louis Perrein (action de la commission pour la transparence et le pluralisme en cas de violation des articles 10 à 13 du projet de loi; information et communication du dossier aux personnes intéressées avant d'engager la procédure) et s'oppose à l'amendement n° III-120 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article relatif aux pouvoirs conférés à la commission pour la transparence

et le pluralisme en cas de violation des articles 10 à 13 de ce projet de loi) - Après l'art. 18 (p. 1247) : s'oppose à l'amendement n° III-121 de M. Jean Cluzel, rapporteur (collecte de renseignements par la commission paritaire et absence de pouvoirs lui permettant d'obtenir le respect des obligations d'information à la charge des entreprises et le respect des obligations de transparence) - Art. 19 (p. 1248) : accepte l'amendement n° III-145 de M. Louis Perrein (information, en cas de sanction par la commission, de la commission paritaire des publications et agences de presse ainsi que des administrations concernées) et s'oppose à l'amendement n° III-122 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article relatif à la détermination d'un délai par la commission permettant aux intéressés de se conformer à sa mise en demeure et aux pouvoirs de cette commission à l'expiration du délai en cas d'inexécution de sa décision) - Après l'art. 19 : s'oppose à l'amendement n° III-123 de M. Jean Cluzel, rapporteur (information du ministère public, par la commission paritaire pour la transparence et le pluralisme de la presse, de toute violation des prescriptions du titre Ier de cette loi) - Art. 22 (p. 1250) : s'oppose à l'amendement n° III-126 de M. Jean Cluzel, rapporteur (motivation des décisions de la commission paritaire pour la transparence et le pluralisme; possibilité de recours devant le Conseil d'Etat) - Art. 25 (p. 1251) : s'oppose à l'amendement n° IV-47 de M. Jean Cluzel, rapporteur (peine d'amende ou d'emprisonnement pour toute personne ayant sciemment prêté son nom en violation des dispositions de l'article 3) et accepte les amendements n° IV-34 (sanction contre les personnes au profit desquelles l'opération de prête-nom est intervenue et, s'il s'agit d'une personne morale, contre la personne qui a réalisé l'opération pour son compte) et n° IV-35 (suppression des dispositions de cet article pour coordination) du même auteur - Art. 26 (p. 1252) : s'oppose à l'amendement n° IV-48 de M. Jean Cluzel, rapporteur (notion de dirigeant; définition de l'incrimination; peines et droit commun des sociétés commerciales) - Art. 32 (p. 1253) : accepte l'amendement n° IV-49 de M. Louis Perrein (responsabilité du dirigeant de droit ou de fait) et s'oppose à l'amendement n° IV-42 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article pour coordination) - Avant l'art. 35 (p. 1254) : s'oppose aux amendements de Mme Brigitte Gros, n° V-43 (création et composition d'une commission nationale chargée d'étudier les moyens d'assurer une garantie effective de sortie des imprimés), n° V-44 (absence d'accord cadre dans l'imprimerie lourde tendant à instaurer une garantie de sortie et préavis de grève de huit jours francs; désignation d'un médiateur entre les organisations représentatives des employeurs et des salariés), n° V-45 (rapport sur la livraison à domicile de la presse écrite) et n° V-46 (création d'un groupe de travail afin de déterminer les conditions d'insertion des programmes de télévision dans la presse écrite en échange de la diffusion par la télévision de publi-reportages sur la presse; modalités de désignation des membres du groupe de travail) - Art. 39 (p. 1256) : s'oppose à l'amendement n° V-38 de M. Jean Cluzel, rapporteur (abrogation de l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse française) - Art. 42 (p. 1257) : s'oppose à l'amendement n° V-40 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article affirmant que les dispositions de cette loi sont d'ordre public) - Sur l'ensemble (p. 1262) : action de la majorité sénatoriale et absence de progrès pour la démocratie ou la liberté.

- **Projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé [n° 394 (83-84)] - (26 juin 1984) - Discussion générale (p. 1816) : loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle devant s'adapter aux réalités nouvelles et à la diffusion de programmes par réseau câblé - Devoir de l'Etat de maintenir les grands équilibres de la politique audiovisuelle et de garantir l'expression locale contre l'étouffement du centralisme - Enjeu du plan câble arrêté en novembre 1982 pour ce qui concerne l'équipement du pays en réseau de télédistribution - Technique de la fibre optique et d'une structure de réseau dite « en étoile » retenue par le Gouvernement - (p. 1817) : possibilité**

permanente de dialogue avec l'utilisateur - Dispositions devant assurer le pluralisme et éviter l'anarchie - Nécessité d'éviter une saturation par des programmes étrangers à notre identité culturelle - Réserve d'une part du réseau consacrée à des programmes manifestant une expression locale - Limitation des programmes étrangers - Délai de première diffusion pour les films - Réglementation de la publicité - Obligation pour les sociétés locales d'exploitation de consacrer plus de 30 % de leurs ressources au financement de programmes propres - Exploitation des services de radio télévision par câble assurée par des sociétés d'économie mixte locales dont la présidence sera assurée par un élu local - Convention entre les collectivités locales et les PTT fixant les modalités techniques et commerciales - Limitation des réseaux à un rayon maximum de soixante kilomètres et dérogation accordée par le Gouvernement - (p. 1823) : pari de la fibre optique et des réseaux « en étoile » fait par le Gouvernement - (p. 1824) : interrogation sur le financement des réseaux dans le cas d'un abandon du monopole des télécommunications exercé par les PTT - Souci du Gouvernement d'assurer une production nationale d'images suffisante et rôle essentiel du secteur public devant disposer des moyens nécessaires - Création du fonds de soutien à la création audiovisuelle - Absence d'obligation pour les collectivités locales de construire un réseau câblé et possibilité d'être majoritaire ou minoritaire à leur gré dans les sociétés d'économie mixte, SEM - Article 2 n'épuisant pas le champ des compétences reconnues à l'Etat par la loi de 1982 - Ensemble des programmes distribués sur un réseau considéré comme un seul service de radio télévision par câble - Autorisation délivrée par la Haute Autorité pour les réseaux locaux et par le Gouvernement pour les réseaux dépassant les soixante kilomètres - Cas d'un service fourni à plusieurs réseaux et autorisation délivrée par le Gouvernement à « l'éditeur » - Art. 1 (p. 1825) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Charles Pasqua, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif au statut des sociétés d'exploitation des services câblés de radio télévision) - Art. 2 (p. 1826) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Charles Pasqua, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la désignation du titulaire de l'autorisation d'exploitation du service de radio télévision sur un réseau câblé) - Art. 3 (p. 1827) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Charles Pasqua, rapporteur (suppression de cet article relatif à la présidence des instances dirigeantes de la société d'économie mixte) - Art. 5 : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Charles Pasqua, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la représentation minoritaire des collectivités locales au sein des sociétés d'économie mixte locales d'exploitation des réseaux câblés) - Après l'art. 6 (p. 1828) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Charles Pasqua, rapporteur (abrogation de l'article 78 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle) - Intitulé : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Charles Pasqua, rapporteur (« Projet de loi relatif aux services de communication audiovisuelle sur un réseau câblé »).

- **Projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation [n° 380 (83-84)]** - (26 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1828, 1829) : loi de novembre 1981 ouvrant la voie à la modulation de fréquence et loi du 29 juillet 1982 organisant l'exercice de cette liberté - Accès aux ressources publicitaires n'étant pas prévu par les textes en vigueur - Nombreuses radios autorisées représentant 1300 à 1400 associations animant la vie locale - Nécessité de répartir les fréquences en assurant le pluralisme de l'expression - Texte devant permettre l'adaptation des statuts juridiques et des modes de financement des diverses radios à leur mode de communication - Projet gouvernemental laissant le libre choix entre le régime associatif et la firme commerciale et autorisant dans les deux cas le recours à la publicité - Commission préférant réserver le statut associatif aux radios ne faisant pas de publicité - Obligation pour toutes

les radios de respecter l'exigence de transparence - Interdiction de constitution de réseaux afin d'assurer le pluralisme de l'expression - Lois de 1981 et de 1982 donnant aux radios locales privées le droit d'exister et projet proposé leur donnant le droit de se développer en choisissant librement les recettes auxquelles elles feront appel - Liberté nécessitant une garantie et danger du piratage - Aménagement des dispositions pénales contenues dans l'article 97 de la loi sur la communication audiovisuelle - Possibilité pour la Haute Autorité de la communication audiovisuelle de suspendre provisoirement l'autorisation d'émettre - Loi devant permettre de conjuguer la liberté de communiquer et la liberté d'entreprendre - (p. 1855) : soutien du Gouvernement aux efforts des responsables de l'agence centrale de presse, ACP, pour relancer cette agence nécessaire au pluralisme des sources d'information en France - Conséquences positives du retard de l'introduction de la publicité dans les radios locales privées, évoquées par M. Jean Béranger - Développement de la liberté d'expression audiovisuelle incombant au service public - Pouvoirs de la Haute Autorité - Sanctions pénales relevant de la compétence des tribunaux de l'ordre judiciaire - Art. 1 (p. 1856) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jean Cluzel, rapporteur (collecte de ressources publicitaires et diffusion de messages faisant l'objet de transactions interdites aux services assurés par une association) - (p. 1857) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jean Cluzel, rapporteur (libre choix donné aux collectivités locales et aux établissements publics de participer au financement des radios, quel que soit leur statut) - Art. 2 : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Jean Cluzel, rapporteur (procédure en cas d'option pour un financement comportant des ressources publicitaires) - Art. 3 (p. 1858) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Paul Séramy (autorisation pour les radios privées d'utiliser les services des réseaux d'information) - Art. 4 : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Jean Cluzel, rapporteur (accès limité de certains secteurs aux services locaux de radiodiffusion sonore par voie hertzienne).

Nouvelle lecture [n° 452 (83-84)] - (29 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1980) : autorisation du recours à la publicité pour les radios locales privées ; divergences entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur le statut juridique de société de droit commercial ou d'association - (p. 1981) : recours éventuel à la publicité de radios privées à vocation socio-culturelle - Modification des dispositions pénales figurants dans la loi de 1982 - Haute autorité - Art. 2 (p. 1983) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jean Cluzel, rapporteur (procédure d'autorisation en cas d'option pour un financement publicitaire) - Art. 4 (p. 1984) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jean Cluzel, rapporteur (secteurs publicitaires interdits aux radios libres) - Art. 6 : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Jean Cluzel, rapporteur (barème des sanctions).

- **Projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition sur un réseau câblé - Nouvelle lecture [n° 455 (83-84)]** - (29 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1988) : désaccord en commission mixte paritaire : mode d'exploitation des réseaux câblés locaux ; société d'économie mixte ; télévisions locales ; collectivités locales - Intitulé (p. 1991) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Charles Pasqua, rapporteur (« Projet de loi relatif aux services de communication audiovisuelle sur un réseau câblé »).

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse - Deuxième lecture [n° 473 (83-84)]** - (30 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2430) : célébration du 40ème anniversaire de la Libération de Paris - Ordonnance sur la presse du 26 août 1944 prise par le Gouvernement provisoire du Général de Gaulle rétablissant la liberté de la presse - Retour aux principes édictés à la Libération en matière de presse et adaptation au contexte actuel, objet de cette seconde lecture - Longueur et lenteur du débat à l'Assemblée nationale en deuxième lecture et obligation

pour le Gouvernement d'engager sa responsabilité en application de l'article 49 de la Constitution - Philosophies des textes adoptés par l'Assemblée nationale et par le Sénat totalement différentes - Suppression de la « transparence remontante » et de la totalité des mesures visant à limiter la concentration des entreprises de presse - (p. 2431) : suppression de l'obligation faite à tout quotidien d'informations politiques de comporter une équipe rédactionnelle - Demande au Sénat de reprendre le débat sur la base du projet initial - Nécessité de maintenir les principes essentiels du projet de loi - Respect de la liberté de l'éditeur - Loi garantissant la liberté du lecteur et exigeant transparence et pluralisme - (p. 2444) : nombreux obstacles de procédure rencontrés par ce texte - Liberté du lecteur sans toucher à la liberté de l'éditeur et droit du citoyen à l'information, principes fondamentaux sur lesquels est fondé le projet de loi élaboré par le Gouvernement - Amendement de M. Raymond Bourguin pouvant faire l'objet d'un débat intéressant - Respect des règles du bicaméralisme même si l'accord n'a pu se réaliser - Les principes démocratiques exigent-ils que les minorités imposent leurs lois - **Art. 1 A** (p. 2446) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jean Cluzel, rapporteur (rétablissement de cet article dans la rédaction votée par le Sénat en première lecture) - Intention du Gouvernement de recourir à la procédure constitutionnelle et d'usage dans la situation où nous sommes et convocation d'une commission mixte paritaire après deux lectures devant l'Assemblée nationale et le Sénat - **Art. 9** quinquies (p. 2450) : disposition du texte élaboré par le Sénat prévoyant l'abrogation pure et simple de l'ordonnance de 1944 - Assemblée nationale ayant considéré qu'il n'était pas nécessaire de faire figurer dans le texte nouveau des dispositions figurant déjà dans l'ordonnance de 1944 toujours en vigueur - **Art. 12** (p. 2451) : absence de limitation au développement des journaux existants - Problème de l'éventuel rachat par un journal d'un autre journal - Loi visant à limiter les concentrations et à les soumettre à un certain nombre de règles lorsqu'il s'agit du rachat d'un titre par un autre titre - **Art. 13** : attachement du Gouvernement à la notion d'équipe rédactionnelle - **Après l'art. 14 quater** (p. 2453) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Jean Cluzel, rapporteur (exonération de la taxe professionnelle au prorata du chiffre d'affaires pour les imprimeries de presse et de labeur) - Dispositions de nature fiscale n'ayant pas leur place dans ce texte - **Art. 15** (p. 2457) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Jean Cluzel, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 18** (p. 2459) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 42 de M. Jean Cluzel, rapporteur - Suppression de l'article 18 vidant la loi de l'essentiel de sa signification et de son efficacité en faisant disparaître toutes les mesures anticoncentration incluses dans le projet de loi - **Art. 39** (p. 2465) : s'oppose à l'amendement n° 74 de M. Jean Cluzel, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - 40ème anniversaire de l'ordonnance de 1944, un des tout premiers textes promulgués par le Général de Gaulle - **Après l'art. 41** (p. 2467) : diminution du nombre d'alsaciens et de lorrains germanophones ne parlant pas le français - Problème devant être réglé par une autre voie que celle du projet de loi en cours de discussion - Demande le retrait de l'amendement n° 79 de M. Henri Goetschy (abrogation de l'article 11 de l'ordonnance du 13 septembre 1945 relative à la réglementation provisoire de la presse périodique dans le département du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) - **Vote sur l'ensemble** (p. 2471) : déçu par le vote du Sénat - Impossibilité d'aboutir à un texte de conciliation - Questions posées à la télévision hier, reprises à la tribune ce matin par M. Jean Cluzel, rapporteur, et par M. Charles Pasqua, Président de la commission spéciale - Attachement du Gouvernement au vote de ce texte - André Labarrère, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement, chargé de répondre à la lettre de M. Charles Pasqua adressée à M. Laurent Fabius - Application de l'article 45 de la Constitution et réunion d'une commission mixte paritaire.

Nouvelle lecture [n° 510 (83-84)] - (11 septembre 1984) - **Discussion générale** (p. 2500) : échec de la commission mixte paritaire - Recours aux dispositions de l'article 49 de la Constitution pour abréger le débat à l'Assemblée nationale - Brièveté du débat en commission mixte paritaire - Affrontement de deux conceptions de l'organisation de la presse dans une démocratie moderne - (p. 2501) : demande au Sénat de retirer sa motion d'irrecevabilité afin de débattre du projet issu de l'Assemblée nationale - **Exception d'irrecevabilité** (p. 2507) : retrait de la motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité, déposée au Sénat en première lecture - (p. 2508) : saisine du Conseil constitutionnel - Procédure de discussion à l'Assemblée nationale : article 48 de la Constitution conférant au Gouvernement la fixation de l'ordre du jour prioritaire des assemblées - Respect de la liberté d'entreprise et du droit de propriété - Modifications apportées à l'article 35 : délai relatif à la mise en conformité des groupes de presse existants avec les dispositions de la présente loi - Composition de l'équipe rédactionnelle prévue à l'article 13 - Composition et pouvoirs de la commission pour la transparence et le pluralisme - En cas de non conformité aux dispositions de la présente loi, suppression des aides ne pouvant intervenir avant l'aboutissement du recours devant la juridiction administrative - Presse des partis politiques - (p. 2509) : liberté de la presse - Valeur constitutionnelle de la liberté d'expression et de communication - Double aspect de la liberté de la presse : liberté de l'auteur, du rédacteur, de l'imprimeur et de l'éditeur, mais également droit du lecteur - Exigence du pluralisme comme condition de la liberté de la presse affirmée par de nombreux professeurs de droit, notamment MM. Hauriou, Isenmann, Rivero et Vedel - Liberté d'information du lecteur - Adaptation aux réalités des principes de l'ordonnance de 1944 : pluralisme et transparence - Distinction entre presse nationale et presse régionale - Existence de deux syndicats distincts - Respect du principe de l'égalité devant la loi - (p. 2510) : même seuil retenu pour les parts de marché des quotidiens régionaux et des quotidiens nationaux - Critères de diffusimisme retenus - Droit à l'information des citoyens.

- **Proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé** [n° 24 (84-85)] - (23 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2695) : analyse la teneur de cette proposition de loi qui tend à compléter la loi du 1^{er} août 1984 relative aux services de radiotélévision sur réseaux câblés ; définition de la notion de réseau local à partir de deux critères : critère de distance, 60 km, critère administratif, deux départements au maximum ; décision du Conseil constitutionnel déclarant cette définition de nature législative et non réglementaire.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Communication audiovisuelle - (24 novembre 1984) (p. 3512) : réponse par avance aux questions et rapports écrits - Maintien des idées préconçues - Nombreuses modifications apportées dans les modes de gestion - Présentation fonctionnelle des budgets permettant de savoir avec précision à quelle fonction sont affectés les crédits inscrits - Meilleure gestion et meilleure transparence - Croissance des ressources affectées aux programmes - Dépenses de fonctionnement d'Antenne 2 ne représentant que 3 % du total - 67 % des crédits allant aux programmes de TF1 - (p. 3513) : accroissement de la production, de la part des magazines de création, des émissions sur le cinéma, des productions régionales et des émissions sportives - Augmentation de la production annuelle de créations originales françaises - Augmentation des heures de programmation sur les trois chaînes nationales de télévision et sur les ondes de Radio France - Critiques des rapporteurs concernant le manque d'objectivité des informations - Rappelle une certaine émission de variétés tournant au meeting politique dans la salle - Problème du quart d'heure mensuel accordé au Premier ministre sur TF1 - Reconnaiss-

sance du droit de réplique - Place insuffisante réservée aux débats du Sénat sur les antennes nationales, constatée par son président - Publication trimestrielle des temps d'antenne respectifs du Gouvernement, des partis de la majorité et des partis de l'opposition - Droit des journalistes à l'indépendance - (p. 3514) : absence de licenciement de journalistes actuellement et limogeage de 250 journalistes professionnels en 1975 - Incident de l'émission « les dossiers de l'écran » et sanction frappant son animatrice, Mme Anne-Marie Lamory - Affaire de l'interview en direct à Tripoli du colonel Kadhafi - Accroissement important des effectifs en 1982 et blocage, depuis, au niveau atteint à cette époque malgré de nombreuses tâches nouvelles - Redéploiement interne de postes à l'intérieur de chacun des organismes - Effectifs supérieurs des organismes étrangers semblables - Souhait des programmes de l'opposition d'abandonner le service public au profit d'intérêts privés - (p. 3515) : reconnaissance de la véracité, de l'authenticité et de la pertinence des critiques techniques du rapporteur spécial - Rétablissement de l'audience depuis 1982 - Maintien de l'indice de satisfaction depuis les débuts de la télévision - Intérêt des pays étrangers pour les programmes français - Excellent indice de satisfaction de la programmation autonome des stations régionales - Forte réduction des frais de structure - Harmonisation des situations des personnels de l'audiovisuel permettant les redéploiements - Nouvelles techniques imposant des reconversions de personnel - Budget de 1985, étape sur le chemin d'une amélioration, dans l'esprit d'une politique en faveur du service public et préservant le pluralisme - Maintien des capacités de production et du rayonnement culturel de la France - Souhaite l'adoption des crédits du ministère de la communication audiovisuelle - (p. 3529) : maintien du monopole de TDF sur la diffusion par voie hertzienne - Droit de grève constitutionnel - Contradiction concernant l'Agence France presse, AFP, dont la vie dépend de l'aide de l'Etat et dont la liberté est mise en cause par l'aide de l'Etat - Haute Autorité de la communication audiovisuelle devant se prononcer sur le temps d'antenne des syndicats et sur les conditions d'exercice du « droit de réplique » concernant le quart d'heure mensuel sur TF1 du Premier ministre - Radio France internationale retrouvant grâce à un plan de cinq ans l'audience que les majorités précédentes lui ont fait perdre - Regrette l'interruption du programme diffusé sur un réseau câblé américain - (p. 3530) : Gouvernement ne renonçant pas à assurer la présence française par les moyens de l'image et du son - Participation des Canadiens à un programme francophone européen - Mobilisation extraordinaire de Radio France en moyens et en hommes - Souhaite connaître les sources du rapport secret « stratégie de reconquête » signalé par M. Pierre-Christian Taittinger - Autorisations accordées aux radios locales de la compétence de la Haute Autorité et non du Premier ministre - Constitution de réseaux de radios privées interdite et sanctionnée par la loi - Caractère personnel des autorisations délivrées par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle - Interdiction de tout accord aboutissant à dispenser une radio de diffuser un programme propre parmi lequel doivent entrer tous les bulletins d'information - Attachement du Gouvernement à faire régner la transparence et à empêcher des concentrations excessives - Convention de concession et cahier des charges de Canal Plus adressés à la commission le 5 novembre, ainsi qu'à la délégation parlementaire - Nombreux orateurs prophétisant l'échec de Canal Plus et contre le financement par abonnement - Rupture de stock des décodeurs après le 4 novembre - Rôle néfaste de la publicité pour la presse écrite - Mise en place d'une grille quotidienne régionale de trois heures dans chacune des douze régions par la société FR3 - Mesures nouvelles attribuées à FR3 au titre de la décentralisation s'élevant à 61,5 millions au titre de l'exploitation et à 52 millions pour l'équipement des stations régionales - Examen des crédits - Lignes 52 et 53 de l'état E (p. 3531) : s'oppose à l'amendement n° II-26 de M. Pierre-Christian Taittinger (suppression de la ligne 52 relative à la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision et des appareils d'enregistrement et

de reproduction des images et du son en télévision) - Avant l'art. 60 (p. 3532) : s'oppose à l'amendement n° II-5 de M. Jean Cluzel, rapporteur spécial (rôle, compétence, moyens et contrôle de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle) - Canal Plus pouvant effectuer des opérations dites de « parrainage d'émissions » qui, en aucun cas, ne peuvent porter préjudice à la presse écrite - S'oppose à l'amendement n° II-6 de M. Jean Cluzel, rapporteur spécial (plafonnement à compter du 1^{er} janvier 1986 de la proportion des recettes provenant de la publicité de marque et de la publicité collective).

Services du Premier ministre - I - Services généraux : Information - (24 novembre 1984) (p. 3533) : importante modification législative intervenue avec l'entrée en vigueur de la loi du 23 octobre 1984 organisant la transparence et le pluralisme de la presse - Texte ne constituant pas un statut de la presse - Dispositions concernant la transparence jugées conformes par le Conseil constitutionnel - Droit d'expression, droit d'édition et droit des lecteurs consacrés par une décision du Conseil constitutionnel - (p. 3534) : installation nécessaire de l'autorité chargée de veiller à la transparence - Réforme juridique complétée par une réforme du régime économique de la presse précédée d'une concertation avec les organisations professionnelles - Gouvernement proposant la reconduction pour 1985 du régime en vigueur concernant la presse avec certaines adaptations sur le plan des interventions de l'Etat - Evolution des tarifs postaux selon les accords signés avec la profession - Augmentation des crédits du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger et du fonds d'aide aux quotidiens nationaux d'information politique et générale - Faible capacité publicitaire - Diminution des crédits relatifs au remboursement des frais de transport SNCF de la presse - Augmentation des abonnements souscrits à l'AFP par les administrations - France se situant dans le peloton de tête des pays pour le soutien accordé par l'Etat aux entreprises de presse - (p. 3537, 3538) : vote de la loi sur la transparence et concertation possible avec les organismes professionnels pour préparer la réforme de l'ensemble du dispositif des aides à la presse - Reconduction des dispositions antérieures souhaitée par la plupart des organisations professionnelles de presse - Rattrapage possible d'une partie de la baisse de 4% des aides du transport par la SNCF - Utilisation par certains quotidiens du procédé de transmission par fac-similé et nécessité d'examiner la manière de répartir les crédits disponibles - Maintien à un niveau élevé des interventions de l'Etat en faveur de la presse - Fonds d'aide à l'expansion de la presse à l'étranger essentiellement affecté à la promotion de la presse - Pouvoirs publics ne maîtrisant ni les tarifs aériens internationaux ni la marge des distributeurs locaux ni le prix fixé par les éditeurs français pour la vente de leurs publications à l'étranger - Libération des tarifs publicitaires et d'abonnement - (p. 3539) : suppression des aides fiscales par la précédente majorité et rétablissement par le Gouvernement actuel - **Examen des crédits - Etat B** : s'oppose à l'amendement n° II-8 de M. Jean Cluzel, rapporteur spécial (réduction des crédits du titre III ; Haute Autorité de la communication audiovisuelle)).

FITERMAN (Charles), ministre des transports (nommé le 22 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 23 mars 1983, p. 882].

Fin des fonctions ministérielles le 16 juillet 1984.

DÉPÔTS

Projet de loi relatif à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer [n° 307 (83-84)] (10 mai 1984).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement**, de M. Bernard-Michel Hugo : TGV-Atlantique - (7 juin 1984) (p. 1384) : visite en février

1984 de la partie du tracé en Ile-de-France entre Massy et Palaiseau - Concertation avec les élus et les associations concernés - Niveau du bruit - Enquête complémentaire pour améliorer le tracé - Région de Vouvray - Demande d'arrêts supplémentaires - (p. 1385) : préservation du vignoble de Vouvray - Signature d'une charte de la concertation avec Mme Huguette Bouchardeau Secrétaire d'Etat à l'Environnement - Avis favorable de la section des travaux publics du Conseil d'Etat.

- **Projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne [n° 285 (83-84)] - (28 juin 1984) - Discussion générale (p. 1958) :** restitution du droit de grève aux personnels du contrôle aérien; privés de ce droit depuis 1964 - Continuité du service public - (p. 1959) : liste des missions constituant le service minimum - Sauvegarde des intérêts du pays - Respect des engagements internationaux, notamment les obligations internationales sur l'aéroport de Bâle-Mulhouse - Possibilité d'assurer la continuité de l'action gouvernementale, les missions d'ordre public et les missions de la défense nationale - Techniciens de l'aviation civile et pompiers d'aéroports exclus du champ d'application du présent texte - Maintien en fonction d'un taux minimum de contrôleurs de la navigation aérienne et d'ingénieurs - (p. 1964) : texte visant essentiellement les personnels du contrôle aérien et non l'ensemble des fonctionnaires - Respect de l'équilibre entre les droits et les obligations des fonctionnaires - (p. 1965) : opposé à la définition du service minimum proposé par le rapporteur - Respect de l'équilibre entre les obligations des fonctionnaires du contrôle aérien et leurs avantages dérogatoires - Suite à l'intervention de M. Michel Darras, souligne l'abandon du projet de service minimum de la navigation aérienne établi par l'administration de l'aviation civile - Définition ultérieure des personnels concernés par le service minimum - Sanctions - Intérêt des usagers et de la collectivité - Art. 1 (p. 1966) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (levée des sanctions disciplinaires applicables en cas de grève de certains corps de la navigation aérienne sous deux conditions : respect d'un préavis et interdiction de grèves tournantes) - Art. 2 (p. 1967) : s'oppose aux amendements de M. Jean Arthuis, rapporteur; n° 2 (champ d'application du service minimum) et n° 3 (service minimum permettant d'assurer la continuité des pouvoirs publics) - (p. 1968) : s'oppose aux amendements de M. Jean Arthuis, rapporteur, n° 4 (service minimum permettant de satisfaire les besoins essentiels de la France), n° 5 (service minimum permettant d'assurer la mission nécessaire à la protection de la santé et de la sécurité des personnes et des biens) et n° 6 (service minimum permettant de maintenir les liaisons destinées à éviter l'isolement de la Corse, des départements et territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte) - Après l'art. 2 (p. 1969) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Jean Arthuis, rapporteur (définition du service minimum élargi) - Après l'art. 3 (p. 1970) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Jean Arthuis, rapporteur (abrogation de certains articles de la loi du 19 octobre 1982 relative aux rapports entre l'administration et les fonctionnaires en cas de conflit collectif) - Art. 4 (p. 1971) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Jean Arthuis, rapporteur (exclusion du territoire de la Polynésie française du champ d'application de la présente loi) - Textes d'application permettant de répondre parfaitement aux préoccupations émises par l'assemblée territoriale de Polynésie française - Intitulé : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Jean Arthuis, rapporteur (« Projet de loi relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne et aux retenues pour absence de service fait par les personnels de l'Etat, des collectivités locales et des services publics »).

FOREST (Louis de la), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Deuxième lecture [n° 135 (83-84)] - (19 avril 1984) - Chapitre III : Art. 415 du code rural (p. 435) :** son amendement n° 39 : fédérations départementales des associations agréées de pêche chargées de missions d'intérêt général par décret en Conseil d'Etat; retiré.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement [n° 435 (83-84)] - (7 novembre 1984) - Titre I (p. 3022) :** son amendement n° 145 : nouvel intitulé de ce titre : « Principes de l'aménagement urbain »; retiré - Art. 1 : Art. L. 300-1 du code de l'urbanisme (p. 3026) : sur l'amendement n° 2 de M. Marcel Lucotte, rapporteur, ses sous-amendements, n° 146 : lutte contre l'insalubrité et les nuisances prise en compte dans les opérations d'aménagement; et n° 147 : valorisation et sauvegarde du patrimoine et des espaces naturels; adoptés.

FORTIER (Marcel), sénateur de l'Indre-et-Loire (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 55 du code civil relatif à la déclaration des naissances [n° 326 (83-84)] (18 mai 1984) - Etat civil.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - Affaires sociales et solidarité nationale, travail, santé, emploi : II. Santé, solidarité nationale [n° 69, annexe 2 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3864) : s'élève contre les conditions d'exécution des deux dernières lois de finances, ayant compromis l'action du ministère dans les secteurs sanitaire et social - (p. 3865) : diminution en francs constants de ce budget, principalement composé de crédits d'intervention - Nombreuses mesures devant permettre une meilleure motivation des personnels : revalorisation des services, développement de la bureaucratie, amélioration du régime indemnitaire des services extérieurs - Nécessaire maîtrise des dépenses de santé - Réduction des crédits de formation des professions médicales et paramédicales et des crédits afférents à l'action sociale obligatoire - Procédure exceptionnelle de lutte contre la nouvelle pauvreté : création d'une tranche

supplémentaire au titre de l'impôt sur les grandes fortunes - Situation du régime général de la sécurité sociale : redressement financier acquis au prix de prélèvements supplémentaires, et d'une réduction considérable des prestations - Situation des hôpitaux : difficultés de trésorerie et accroissement de l'endettement - (p. 3866) : avis défavorable de la commission des finances sur ce budget.

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) (p. 3963) : aviation civile - Réussite d'Air Charter et nouvelle politique charter d'Air France - Création d'un budget annexe de la navigation aérienne - Paiement par les transporteurs aériens de l'intégralité des services rendus au titre de la sécurité de la navigation aérienne et de la météorologie pendant les vols en espace aérien français - (p. 3964) : phase « en route » et redevances de route Eurocontrol - Phase terminale des modalités de recouvrement des coûts des services terminaux de circulation aérienne - Coût des services d'approche - Taux de reversement des redevances d'apprentissage - Taux de recouvrement initial de la redevance d'approche - Bénéfices d'Air France et d'Air Inter - Principe de la redevance d'approche et rémunération du service rendu et de lui seul - S'interroge sur la constitutionnalité de l'article 41 créant le budget annexe de la navigation aérienne - Incidences de la péréquation entre aéroports et calcul global des coûts de navigation terminale au niveau national - Discrimination au détriment du transport international et d'Air France. - Addition aux coûts directs du service de la navigation aérienne de coûts dits « centraux » - Imposition progressive de la redevance d'approche et étalement sur une période de dix ans - Association des usagers français à la gestion des fonds du budget annexe - Création d'un comité consultatif de gestion - Problème de l'aéroport international de Nice Côte d'Azur - Financement de la deuxième aérogare - Evolution des prix et du trafic - Modalités de répartition du financement entre les différents partenaires - Problème d'Aéroport de Paris ; remboursement anticipé de prêts très importants du Fonds de développement économique et social, FDES ; construction du troisième module de l'aéroport de Roissy ; menace sur les ventes hors taxes - Demande de la commission des communautés européennes et limitation de l'importation des achats hors taxes à la petite franchise.

FOSSET (André), sénateur des Hauts-de-Seine (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi de finances pour 1985 (8 décembre 1984) (p. 4287).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1984 (19 décembre 1984) (p. 4805).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale [n° 231 (83-84)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - Entreprises publiques.

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à insérer dans le préambule de la Constitution de la République les droits et libertés économiques [n° 299 (83-84)] (4 mai 1984).

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 389 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public [n° 492 (83-84)] (8 août 1984) - Fonctionnaires et agents publics.

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi organique [n° 393 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation [n° 493 (83-84)] (8 août 1984) - Magistrature.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur sa proposition de résolution [n° 231 (83-84)], déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale [n° 65 (84-85)] (15 novembre 1984) - Commissions d'enquête et de contrôle.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - Economie, finances et budget : I. Charges communes [n° 69, annexe 9 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - Deuxième lecture** [n° 97 (83-84)] - (26 janvier 1984) - Art. 25 quinquies (p. 45) : se déclare favorable à l'amendement n° 33 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suppression de cet article relatif à la soumission au commissariat aux comptes pour les entreprises publiques). Absence de saisine de la commission des finances pour les amendements proposés par M. Etienne Dailly, rapporteur - Demande de distinction entre les établissements publics nationaux et les sociétés nationales.

Suite de la discussion - (31 janvier 1984) - Après l'art. 39 bis (p. 71) : mesures proposées, de nature à atténuer les difficultés des entreprises et à faciliter leur transmission - Absence de difficultés techniques d'application - Souhaite la modification de l'amendement n° 63 de M. Etienne Dailly, rapporteur (article additionnel concernant la déduction des résultats imposables des moins-values nettes à long terme), afin de le rendre applicable aux sociétés civiles en ce qui concerne les groupements fonciers agricoles

- Intention du Gouvernement de s'opposer, avec les moyens constitutionnels, à l'adoption des amendements.

- **Question au Gouvernement : nouvelles orientations de la politique économique et sociale** - (10 mai 1984) (p. 705) : déclaration du Président de la République en matière d'économie - Demande des informations relatives à une éventuelle libération des prix, un programme de réduction et d'allègement des entraves administratives apportées au financement des entreprises - Restriction des capacités de gestion du personnel des entreprises - Droits sociaux - Réductions d'impôt - Secteurs privé et public.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - Discussion générale (p. 1074) : excellent travail de la commission spéciale, de M. Charles Pasqua, président, et de M. Jean Cluzel, rapporteur - Ordonnance de 1944 relative à la presse, signée par le président Henri Queuille - Inapplication de cette ordonnance malgré la présence de ministres socialistes dans les nombreux gouvernements d'avant 1958 - Nombreuses concentrations, notamment dans la presse régionale - Diminution du nombre des quotidiens nationaux - Publications hebdomadaires - Dispositions du présent texte limitées aux seules publications d'information politique et générale - Réforme ultérieure des aides financières à la presse - Devenir de la presse d'information spécialisée - (p. 1075) : inquiétude des organisations politiques et syndicales sur l'article 2 - Définition du groupement de fait - Contrôle exercé par la commission de la transparence et du pluralisme - Mutisme de l'article 9 sur les publications imprimées en langue étrangère et destinées à d'anciens immigrés devenus français - Distinction entre quotidien national et quotidien régional - Calcul de la répartition de la surface rédactionnelle - Appréciation ambiguë du caractère national, régional ou international d'une information - (p. 1076) : lieu d'édition du journal susceptible de servir de critère pour la distinction entre quotidien national et quotidien régional - Protection du pluralisme - Existence de monopoles, solution à la vulnérabilité financière des entreprises - Pouvoir des lecteurs sur la vie d'un journal - Possibilité pour un propriétaire audacieux d'éditer plusieurs journaux sous forme d'éditions différentes d'un même titre - Risque de chômage - Appréciation de « l'autonomie de conception » - Moyens juridiques d'acquisition de propriété ou de contrôle d'une entreprise de presse ; rédaction de l'article 14 adoptée par l'Assemblée nationale risquant de retarder les transactions pour les entreprises en difficultés - Composition de la commission de la transparence - Pouvoirs d'exception de cette juridiction - Exécutif ne pouvant actuellement prendre une décision de suppression des aides contre l'avis de la commission paritaire - Lecture d'un communiqué adopté à l'unanimité par le Conseil de l'ordre des avocats du barreau de Paris : commission de la transparence disposant de pouvoirs excessifs, caractère vague et ambigu de certains concepts - (p. 1077) : propositions de la commission spéciale assurant la transparence et le pluralisme - Information des lecteurs sur ces propositions.

- **Procès-verbal** - (28 mai 1984) (p. 1151) : dispositions relatives à la protection des sources d'information des journalistes ne trouvant pas leur place dans le projet de loi relatif aux entreprises de presse - Inculpation le samedi 26 mai du journaliste Jean Tagnière de Paris-Match pour refus de dévoiler ses sources d'information - Saisie le dimanche 27 mai de cassettes vidéo à la station FR3 de Lille - (p. 1152) : nécessité d'une modification urgente de la loi comme le propose la commission spéciale du Sénat.

- **Question au Gouvernement : industrie du meuble** - (7 juin 1984) (p. 1379, 1380) : problèmes du secteur de l'ameublement ; diminution du marché - Exportations - Secteur du bâtiment et de la construction de logements - Comité de développement des industries françaises de l'ameublement - Marché intérieur - Emploi - Epargne - Compte épargne logement pour l'achat de meubles.

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique** [n° 300 (83-84)] - (20 juin 1984) - Art. 13 (p. 1699) : son amendement n° 20, soutenu par M. René Monory : extension des possibilités de reports déficitaires prévue par le projet ; rapprochement du droit fiscal et du droit commercial ; retiré - Après l'art. 13 (p. 1702) : ses amendements n° 21 à n° 30, soutenus par M. René Monory, visant à résoudre les problèmes liés à la reprise des établissements en difficulté ; retirés.

- **Conférence des présidents** - (12 juillet 1984) (p. 2175) : autonomie interne de chaque assemblée parlementaire permettant de fixer son horaire.

- **Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public** [n° 389 (83-84)] - (22 août 1984) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (commune avec le projet n° 393) (p. 2390) : s'interroge sur la nécessité d'une procédure d'urgence - Critique les arguments du Gouvernement : alignement de la haute fonction publique sur le secteur privé en matière d'abaissement de l'âge de la retraite, nécessaire renouvellement des hauts corps de l'Etat ; cas du vice-président du Conseil d'Etat, du premier président et du procureur général de la Cour des comptes - Recours abusif au tour extérieur ; aménagement discriminatoire des périodes transitoires ; charges budgétaires supplémentaires entraînées par cette mesure - (p. 2391) : perturbation du fonctionnement de l'inspection générale des finances et de la Cour des comptes ; au nom de la commission des finances émet un avis favorable à ce projet de loi sous réserve de l'adoption d'amendements concernant les périodes transitoires - Art. 2 (p. 2403) : situation particulièrement préoccupante de la Cour des comptes - Art. 4 (p. 2405) : demande au rapporteur de la commission des lois de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour son amendement n° 4 (professeurs émérites : suppression de la possibilité d'un cumul de rémunérations) - Art. 5 (p. 2406) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Jacques Larché, rapporteur (aménagement des régimes transitoires pour les professeurs de l'enseignement supérieur) - Art. 8 (p. 2408) : se déclare favorable à l'amendement n° 7 de M. Jacques Larché, rapporteur (corps d'inspection et de contrôle : conditions posées pour la création d'un tour extérieur).

- **Projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation** [n° 393 (83-84)] - (22 août 1984) : Discussion générale (commune avec le projet n° 389) (p. 2390, 2391).

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse - Deuxième lecture** [n° 473 (83-84)] - (30 août 1984) - Art. 18 (p. 2459) : se déclare favorable à l'adoption de l'amendement de suppression n° 42 de M. Jean Cluzel, rapporteur - Dernier alinéa de cet article donnant à la commission des pouvoirs exorbitants - Suppression automatique des aides condamnant à mort un organe de presse - Art. 18 bis (p. 2460) : se déclare favorable à l'amendement n° 43 de M. Jean Cluzel, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture).

- **Rappel au règlement** - (11 octobre 1984) (p. 2586) : invoque l'article 37 alinéa 3 du règlement du Sénat donnant droit à tout sénateur de répondre au Gouvernement - Premier ministre disposant sur TF1 chaque semaine d'un quart d'heure d'antenne - Souhaite l'intervention du Président du Sénat pour intervenir auprès de la Haute Autorité de l'audiovisuelle pour que l'opposition parlementaire puisse exercer son droit de réponse.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion générale - (19 novembre 1984) - Au nom de la commission des finances (p. 3228) : rapport annuel de la Cour des comptes ; non parution du rapport de la commission des suites ; abaissement de la fonction parlementaire ; annulations de crédits ; caractère abusif du décret d'avances nécessaire au paiement de la fourniture de

gaz algérien ; affaire des « avions renifleurs » - (p. 3229) : regrette la publicité donnée à cette affaire - Perturbation du fonctionnement de la Cour des comptes par l'application de la loi sur l'abaissement de la limite d'âge des fonctionnaires ; analyse les observations de la Cour pour 1984 : perpétuation d'erremements anciens en matière de certains gros investissements : institut du monde arabe, liaison maritime Nice-Bastia ; difficultés rencontrées par les administrations du fait de l'évolution économique et sociale : situation financière d'Electricité de France - Recrutements massifs d'EDF. en 1982 et 1983 - (p. 3230) : gestion peu rigoureuse de l'assurance vieillesse des artisans et des commerçants ; gestion des offices d'HLM. ; fonctionnement de la mission interministérielle de l'information scientifique et technique ; prolifération d'associations autour des administrations centrales des ministères ; mission laïque française ; complexe scolaire de Valbonne ; foisonnement des organismes d'intervention agricole : société nationale interprofessionnelle de la pomme de terre ; diversifications hasardeuses et coûteuses de certaines entreprises publiques : CdF-Chimie, Commissariat à l'énergie atomique, CEA., Régie Renault - (p. 3231) : comblement des déficits de la Régie Renault par les finances publiques ; activités de certaines filiales du Crédit agricole ; interventions de cet organisme en faveur de l'artisanat et de la petite et moyenne industrie en milieu rural : filière bois-papier, soutien d'un groupe de coopératives agricoles en Haute-Garonne - Intérêt du rapport de la commission des suites ; regrette l'absence de volonté politique face à la prolifération des bureaux et des comités et à l'extension du service public.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Après l'art. 3 (p. 3312) : son amendement n° I-95 : harmonisation du droit fiscal avec le droit comptable en ce qui concerne le calcul des impôts sur les bénéfices des sociétés ; perte de recettes compensée par, d'une part, la majoration du taux de TVA s'appliquant aux armes à feu et, d'autre part, une majoration des droits de timbre sur les paris engagés au PMU et au loto ; retiré - **Avant l'art. 14 (p. 3332) :** soutient l'amendement n° I-113 de M. René Monory (durée pendant laquelle peuvent être cédées les actions acquises au titre du stock option portée de cinq à dix ans) - **Après l'art. 2 (suite) (p. 3340) :** soutient l'amendement n° I-114 de M. René Monory (aide fiscale à l'investissement) - **Art. 14 bis (p. 3342) :** soutient l'amendement n° I-93 de M. Jean Arthuis (institution d'une créance résultant d'une rétro-imputation, sans condition d'investissements antérieurs) - **Art. 19 (p. 3361, 3362) :** taxe sur les exportations d'armes affectée à un fonds spécial chargé de la lutte contre la grande pauvreté - **Après l'art. 19 (p. 3363) :** soutient l'amendement n° I-109 de M. Maurice Blin, rapporteur général (création d'une taxe spéciale sur les exportations d'armes, dénommée contribution à la lutte contre la grande pauvreté) - **Art. 19 (suite) (p. 3364) :** soutient l'amendement n° I-31 de M. Jean Colin (suppression de la reconduction en 1985 de la majoration exceptionnelle de 8 % sur l'IGF instituée en 1984) - (p. 3366) : soutient l'amendement n° I-32 de M. Jean Colin (suppression de l'obligation faite à toute personne physique, dont le patrimoine excéderait trois millions de francs, d'adresser à l'administration fiscale une déclaration de ses biens, droits et valeurs) et l'amendement n° I-85 de M. Daniel Hoeffel (exonération de l'assiette de l'IGF de certaines parts de groupements forestiers).

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Avant l'art. 34 (p. 3405) : votera contre l'amendement n° I-149 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (liste des majoration des tarifs des droits de timbre et des droits sur les tabacs et cigarettes) - Remise en cause par M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat, d'une pratique constitutionnellement contestable, mais en cours depuis le début de la Vème République - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 3417) :** hommage à M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances - Retour du Gouvernement sur les erreurs des trois années écoulées - (p. 3418) : volonté de

réduction de la fiscalité - Amendement sur le plafonnement du quotient familial - Opposition à l'augmentation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers et au prélèvement supplémentaire sur les institutions financières - Situation financière des entreprises de presse et demande d'une véritable politique d'aide - Vote par le groupe centriste des articles de la première partie modifiée par les amendements du Sénat.

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - I - Charges communes - II - Services financiers - (26 novembre 1984) - Rapporteur spécial (charges communes) (p. 3639, 3640) : progression de la part qu'occupe ce budget dans l'ensemble des dépenses de l'Etat - Accroissement des charges de la dette publique dû au déficit budgétaire - Augmentation des remboursements et des dégrèvements d'impôts, en particulier de la taxe professionnelle et du remboursement de TVA - Renouvelle une ancienne demande de la commission des finances, à savoir écarter de ce budget les dotations pouvant être individualisées au titre d'un ministère - Evaluation de la charge de la dette dépassant largement le montant global des crédits destinés à l'investissement - Système des bons du Trésor à taux variables permettant de reporter de trois ans la comptabilisation de la charge au budget de l'Etat - Evaluation de la dette extérieure rendue aléatoire du fait des fluctuations du dollar - Augmentation de l'encours - Alourdissement de la dette résultant du besoin de financement des déficits budgétaires - Nécessaire réduction du déficit budgétaire - (p. 3641) : calcul de l'appauvrissement que représente pour chaque Français la dette extérieure - Désapprobation de la commission des finances sur la décision de faire sortir du droit commun des obligations l'emprunt garanti 7 % 1973 - Souscription à cet emprunt de nombreux épargnants en raison de sa garantie sur une valeur or - (p. 3642) : revalorisation des traitements des fonctionnaires - Mensualisation des pensions civiles et militaires - Equipement administratif - Transfert du ministère de l'économie et du secrétariat d'Etat aux anciens combattants à Bercy - Dotations relatives au Carrefour international de la communication et à la Mission de coordination des grands projets d'architecture et d'urbanisme - Répartition des crédits au titre de l'action économique et sociale - Fonds de dotation en capital des entreprises publiques - Majoration des rentes viagères - Budget civil de recherche - (p. 3643) : musée national des sciences et techniques de la Villette - Amendement de la commission des finances visant à réduire les crédits de fonctionnement du budget civil de recherche - Favorable à l'adoption du budget des charges communes - **Examen des crédits - I - Charges communes - Etat B (p. 3649) :** son amendement n° II-44 : diminution des subventions de fonctionnement allouées à l'établissement public du parc de la Villette et au Carrefour international de la communication ; adopté - **Etat C (p. 3650) :** son amendement n° II-45 : réduction des autorisations de programme relatives aux travaux concernant les opérations de construction à caractère interministériel ; adopté - Coût excessif du transfert du ministère de l'économie et du secrétariat d'Etat aux anciens combattants à Bercy - Son amendement n° II-46 : réduction des autorisations de programme prévues pour le parc de la Villette et le Carrefour international de la communication ; adopté - **Art. 87 (p. 3651) :** accepte l'amendement n° II-16 de M. Guy Malé (prorogation du prélèvement exceptionnel de solidarité sur les salaires des fonctionnaires en faveur des chômeurs limitée au 31 décembre 1986).

Articles de totalisation des crédits - (8 décembre 1984) - Art. 35 (p. 4221) : son amendement n° II-69 : réduction du montant des crédits ouverts au titre des services votés du budget général ; retiré - Pratique abusive des annulations de crédits.

Vote sur l'ensemble - (8 décembre 1984) (p. 4281) : absence de crédibilité du projet de loi de finances, PLF - Caractère conjoncturel des contraintes économiques et financières -

Sous-estimation du déficit prévu par le PLF initial - Taux du déficit par rapport au produit intérieur brut, PIB - Taux d'inflation et comparaison avec les pays étrangers - (p. 4282) : mesures de débudgétisation ; exemples du Fonds spécial de grands travaux, FSGT, et du budget annexe de la navigation aérienne - Situation économique de la France et budget de rigueur - Dette intérieure et extérieure de la France - Déficit du commerce extérieur - Taux d'inflation - Frein aux dépenses de fonctionnement de l'Etat - Réduction des effectifs des fonctionnaires - Restrictions budgétaires portant sur les dépenses d'équipement - Baisse des autorisations de programme en matière de transports, d'urbanisme, de logement, d'environnement ou de santé - Emploi - Amendements et avertissement du Sénat - Absence de confiance face au Gouvernement.

- **Conclusions du rapport de M. André Fosset, fait au nom de la commission des finances, sur sa proposition de résolution (n° 231, 83-84), déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale [n° 65 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4444) :** qualité du système ferroviaire français - Inquiétudes relatives à la situation financière de la SNCF - Déficit du compte d'exploitation - (p. 4445) : endettement de la société - Progression des concours de l'Etat à la SNCF - Politique d'emploi - Comité central d'entreprise et comités d'établissement ; composition de ces comités - Comités d'hygiène et de sécurité - Article 11 du règlement intérieur et proposition de création d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF - Composition et mission de cette commission - (p. 4446) : situation financière de la SNCF - Conditions de fonctionnement des services publics - Référence aux rapports de la Cour des comptes de ces dernières années - Pouvoirs d'investigation des rapporteurs de la commission des finances.

- **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 107 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Art. 1 (p. 4739) :** rend hommage aux efforts du garde des sceaux pour parvenir à un texte respectant l'intérêt des justiciables et accepté par les barreaux concernés - (p. 4740) : pérennisation du système dérogatoire institué en région parisienne, atténuée par l'Assemblée nationale - Suppression de la territorialité de la postulation souhaitée par M. Lederman et le parti communiste français - Favorable au maintien du système actuel pour les affaires de famille - Son amendement n° 1 : principe de la territorialité de la postulation applicable dans les tribunaux périphériques pour les affaires concernant la propriété et les contrats ; rejeté.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984 - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 189 (84-85)] - (21 décembre 1984) - Art. 5 (p. 4891) :** conséquences de l'article 10 relatif au budget annexe des PTT - Réserves du groupe de l'Union centriste sur la validité constitutionnelle des opérations figurant à ce budget annexe - Abstention lors du vote sur l'ensemble du projet - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4896) : accord intervenu à l'issue de la commission mixte paritaire, CMP - Incidences de la politique gouvernementale - Absence de dépôt d'amendements par le Gouvernement - Refus de cautionner la mauvaise politique financière du Gouvernement et abstention du groupe de l'Union centriste sur ce projet de loi.

FOURCADE (Jean-Pierre), sénateur des Hauts-de-Seine (UREI).

NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail (2 février 1984) (p. 146).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger (25 juin 1984) (p. 1786).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (17 décembre 1984) (p. 4662).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses (18 décembre 1984) (p. 4723).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 170 (83-84)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, complétant les dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public [n° 197 (83-84)] (26 janvier 1984) - **Entreprises publiques.**

Rapport fait, en remplacement de M. Pierre Louvot, au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail [n° 204 (83-84)] (9 février 1984) - **Formation professionnelle, promotion sociale.**

Rapport fait, en remplacement de M. Pierre Louvot, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 205 (83-84)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail [n° 206 (83-84)] (9 février 1984) - **Formation professionnelle, promotion sociale.**

Rapport d'information, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 12 au 16 mars 1984, chargée d'étudier le système de santé et de prestations sociales ainsi que les problèmes liés à l'emploi en Grande-Bretagne [n° 11 (84-85)] (4 octobre 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 33 (5 octobre 1984) (p. 2558) à Mme le ministre des affaires sociales : **médecine** (diminution de la cotation de certains actes médicaux) - Discutée le 16 novembre 1984 (p. 3197 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail**

[n° 24 (83-84)] - (1^{er} février 1984) - Président de la commission des affaires sociales - Discussion générale (p. 96) : action des gouvernements précédents - Contexte économique - Effort de financement de la part des entreprises françaises pour la formation professionnelle - (p. 97) : conséquences de la décentralisation en matière de formation professionnelle - Rôle de la région - Participation des régions à l'initiative et au financement du développement de la formation - Choix des établissements publics régionaux - Problèmes du « quart monde » - Formation des jeunes de seize ans - Prise en compte de l'accord contractuel du 26 octobre 1983 - Age de l'obligation scolaire - Durée de la formation initiale et valeur des diplômes - Référence au premier accord interprofessionnel du 21 septembre 1982 - (p. 98) : formation professionnelle et rôle du comité d'entreprise - Modalités de gestion des fonds attribués à la formation professionnelle - Contexte économique et importance de la formation professionnelle - Art. 20 (p. 110) : maintien de l'obligation de négociation par branche mais seulement tous les cinq ans - (p. 111) : pouvoirs du comité d'entreprise - Existence d'un accord interprofessionnel signé par les partenaires sociaux ; divergences avec ce projet de loi - Défense de la liberté contractuelle - (p. 112) : attitude favorable de deux centrales syndicales, la CGT et la CFDT, en faveur du caractère obligatoire d'une négociation par branche ou dans l'entreprise - Réunion des partenaires de la formation professionnelle d'Ile-de-France et défense de l'accord interprofessionnel - Art. 27 (p. 119) : obligation pour les entreprises de consacrer une certaine partie de la masse salariale aux actions de formation professionnelle - Financement du plan de formation et des congés individuels de formation.

- **Projet de loi complétant les dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public - Nouvelle lecture [n° 170 (83-84)]** - (1^{er} février 1984) - Président et rapporteur de la commission des affaires sociales - Discussion générale (p. 105) : commission mixte paritaire et attitude de l'Assemblée nationale - Divergences sur le nombre des représentants des salariés dans les conseils d'administration, CA, des sociétés filiales d'entreprises publiques entre les assemblées - Rejet par l'Assemblée nationale des conclusions d'une CMP acceptées par le Gouvernement et le Sénat - Défiance à l'égard du personnel d'encadrement - Longueur de la discussion et nécessaire consensus sur ce texte - Art. 3 : son amendement n° 1 : suppression de cet article relatif au nombre des représentants des travailleurs dans les conseils d'administration des entreprises de petite dimension ; adopté.

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail [n° 24 (83-84)]** - Suite de la discussion - (2 février 1984) - Président de la commission des affaires sociales - Art. 41 : Art. L 920-5 du code du travail (p. 140) : contrôle de l'activité des organismes de formation - Information du président du conseil régional - Favorable à l'article 41 ainsi amendé - Art. 43 : Art. L 920-10 du code du travail (p. 141) : se déclare favorable à l'amendement n° 80 de M. Louis Souvet (contrôle des éléments constitutifs anormaux du prix de revient d'une formation) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 146) : réforme de la formation professionnelle - Rajeunissement du dispositif législatif - Accords interprofessionnels - Formation des jeunes - Compétitivité des entreprises - Favorable à l'adoption du texte ainsi amendé.

Nouvelle lecture [n° 205 (83-84)] - (9 février 1984) - Président de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Pierre Louvot, rapporteur - Discussion générale (p. 175) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Rémunération des stagiaires en congé de formation continue - Conditions d'attribution du congé jeune travailleur - Financement privilégié pour les organismes de formation agréés spécialisés dans la recherche et l'expérimentation - Conseil national de la formation professionnelle - Rôle des partenaires sociaux et des organismes consulaires

- Rôle des régions dans la conclusion des accords cadres - Principales modifications adoptées par l'Assemblée nationale d'origine sénatoriale - Divergences entre le Sénat et l'Assemblée nationale : obligation de négocier sur la formation dans l'entreprise - (p. 176) : modalités de la formation en alternance en faveur des jeunes - Contrôle de l'activité des organismes de formation ; contrôle a posteriori sur les programmes et tarifs consistant en une communication régulière de ceux-ci à l'administration - Propose l'adoption de ce projet sous réserve du vote des amendements présentés - Climat d'intolérance dans les CMP - (p. 177) : travail parlementaire et climat politique du pays - Art. 20 (p. 178) : son amendement n° 1 : suppression de l'obligation de négocier sur la formation dans l'entreprise ; négociation quinquennale de branche ; adopté - Art. 22 (p. 179) : son amendement n° 2 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 23 : son amendement n° 3 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 30 (p. 180) : demande le retrait de l'amendement n° 6 de M. Jean Madelain (prise en compte de l'ensemble des charges assises sur la rémunération et payées par l'entreprise) - Art. 37 (p. 182) : son amendement n° 4 : reprise des principales dispositions d'ordre législatif de l'accord contractuel du 26 octobre 1983 sur la formation des jeunes ; adopté - Art. 41 (p. 183) : son amendement n° 5 : contrôle de l'activité des organismes de formation ; contrôle a posteriori ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat [n° 194 (83-84)]** - Suite de la discussion - (11 avril 1984) - Président de la commission des affaires sociales - Art. 1 : Art. 61 du code de la famille et de l'aide sociale (p. 274) : modalités de contestation des décisions d'admission de l'enfant - Risque de rétablissement d'un contrôle de l'opportunité des décisions du président du conseil général.

- **Conclusions du rapport de M. Henri Collard, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi (n° 186, 83-84), de M. Edouard Bonnefous, tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs immigrés dans leur pays [n° 273 (83-84)]** - (2 mai 1984) - Président de la commission des affaires sociales - Discussion générale (p. 536) : nombreux travailleurs immigrés inscrits dans les fichiers de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE - Nécessité de financer l'aide au retour et de négocier avec les pays d'origine - Importance des crédits d'aide aux pays africains en 1984 - Souci d'intégrer le dispositif de réinsertion dans le pays d'origine dans les accords d'aide et de coopération - Dispositif retenu par la commission n'étant pas plus coûteux que celui du Gouvernement - Proposition d'un volontariat intégré dans un accord bilatéral avec le pays d'origine, le versement à chaque travailleur de la capitalisation de ses droits existants et des garanties pour éviter toute fraude - Souhaite l'adoption du texte de cette proposition et souligne l'urgence d'agir.

- **Conclusions du rapport de M. Raymond Poirier, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les propositions de loi (n° 428, 82-83) de M. André Rabineau, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 32, 83-84) de M. Robert Schwint, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 190, 83-84) de M. Fernand Lefort, visant à étendre aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants d'Algérie le droit aux campagnes doubles, (n° 287, 83-84) de M. André Jouany, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 288, 83-84) de M. Michel Maurice-Bokanowski, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord et (n° 290, 83-84) de M. Philippe de Bourgoing, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord [n° 292 (83-84)]** - (10 mai 1984) - Président de la commission des

affaires sociales - **Discussion générale** (p. 716) : loi du 9 décembre 1974 - Equité entre les situations au sein de la fonction publique - Coût budgétaire de cette mesure - (p. 717) : modalités de financement de cette mesure - Equité à l'intérieur de la fonction publique et du monde combattant ; majoration des cotisations de retraite.

- **Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat - Deuxième lecture** [n° 319 (83-84)] - (23 mai 1984) - Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 1043) : vote unanime des deux assemblées sur ce projet de loi - (p. 1044) : respect du principe de la continuité gouvernementale et texte reprenant des dispositions de la circulaire Barrot - Adoption des amendements du Sénat - Satisfaction du maintien du double recours réintroduit par la commission - Problème de l'application de ce projet de loi par les administrations départementales éprouvées par la décentralisation - Au nom de la commission, souhaite l'adoption conforme de ce projet de loi.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 1099) : inutilité d'une législation particulière pour les entreprises de presse - Application des textes existants : ordonnance de 1944 et loi de 1977 relative à la procédure de réglementation de la répression des abus de position dominante et de restrictions à la concurrence - Aspects sociaux de ce projet de loi : conséquences sur l'emploi, notamment dans le secteur de l'imprimerie - (p. 1100) : aggravation du chômage chez les journalistes - Observations des représentants de l'Union nationale des journalistes - Application du droit du travail aux entreprises de presse - Limitation des concentrations diminuant la représentation du personnel dans les journaux - Projet dangereux pour la libre activité de la presse associative et syndicale - Publications des partis et des syndicats hors du champ de contrôle de la commission pour la transparence et le pluralisme - Contrôle administratif pour la presse syndicale libre et les publications des associations - Principales omissions du texte : droit de saisine de la commission pour la transparence et le pluralisme trop restrictif : cas des délégués du personnel - (p. 1101) : définition trop restreinte du secret - Secret statistique, secret fiscal et secret professionnel - Sanction pénale pour toute transgression du secret par les membres de la commission - Souhaite, en ce qui concerne les informations recueillies par la commission, des dispositions analogues à celles retenues pour la procédure d'alerte du comité d'entreprise dans la loi du 1^{er} mars 1984 - Projet visant essentiellement à démanteler un groupe de presse.

Suite de la discussion - (29 mai 1984) - **Art. 1** (p. 1168) : application de cette loi à la presse syndicale et à la presse associative - Liberté d'expression des associations et des syndicats - Contrôle anormal d'une commission administrative sur le fonctionnement des associations et des syndicats, notamment des syndicats libres - Rappelle les publications mensuelles de la presse syndicale et de la presse associative - (p. 1169) : souhaite l'exclusion de ces publications du champ d'application de la loi - Recul de la liberté d'association - Pouvoirs excessifs de contrôle de la vie associative donnés à la commission pour la transparence et le pluralisme - (p. 1170) : son amendement n° A-196, soutenu par M. Louis Lazuech : publications des syndicats et des associations exclues du champ d'application du projet de loi ; retiré - **Art. 2** (p. 1172) : son amendement n° A-197, soutenu par M. Louis Lazuech : suppression de cet article relatif à la définition des notions de personne, d'entreprise de presse et de contrôle ; retiré.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - (5 juin 1984) - Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi n° 263) (p. 1283) : approbation du principe général de ce texte et satisfaction devant la suppression du

privilège du Trésor - Inquiétude quant à la liaison entre les procédures d'aide aux entreprises en difficultés et les nouvelles procédures - Caractère formel et rigide de l'intervention judiciaire, telle qu'elle est prévue - Souhaite le déclenchement de la procédure avant la cessation de paiement - Durcissement des procédures de licenciement - Chômage, conséquence de l'inadaptation des entreprises à la compétition internationale - Elargissement de la base électorale des juges consulaires - Danger d'un regroupement des contentieux des entreprises en difficultés dans quelques tribunaux de commerce - Mixité contraire aux exigences de la situation - Problème de la formation des juges - (p. 1284) : favorable au souci de modernisation des procédures judiciaires de ce texte - (p. 1290) : importance en 1982 et 1983 des licenciements économiques intervenus en France, conséquence de règlements judiciaires et de liquidations d'entreprises - Article 44 du projet durcissant la réglementation des licenciements - Mise en garde contre la tentation de vouloir lutter contre le chômage en dressant des obstacles de papier devant des licenciements inévitables.

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise** [n° 263 (83-84)] - (5 juin 1984) - Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi n° 261) (p. 1283, 1284, 1290).

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (6 juin 1984) - **Art. 1** (p. 1309) : au nom de l'intergroupe de l'UDF, s'associe à l'hommage rendu par le Sénat aux héros du débarquement en Normandie - **Art. 7** (p. 1318) : point de départ de la procédure de redressement judiciaire - Mise en place d'un contrôle judiciaire durcissant le droit du licenciement - Conséquences néfastes pour les entreprises d'une centralisation des procédures - Compétences des tribunaux de commerce.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 354 (83-84)] - (19 juin 1984) - Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 1592) : adoption par le conseil des ministres d'un projet de ratification des ordonnances, mais ordre du jour du Sénat ne permettant pas de l'examiner d'ici le 30 juin - Gouvernement en position difficile dans le cas d'un rejet de l'amendement tendant à insérer un article additionnel avant l'article 27 et qui a valeur de ratification des ordonnances de février et mars 1984 - (p. 1593) : mise en garde contre la tentation permanente de l'administration de saisir l'occasion d'un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social pour y rajouter une disposition - Contesté la procédure consistant à insérer au dernier moment des amendements qui ont eu l'avantage d'échapper à l'examen du Conseil d'Etat - Problème de la carrière des directeurs d'hôpitaux méritant de figurer dans un texte sur l'hospitalisation.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail** [n° 336 (83-84)] - (28 juin 1984) - Président et rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Henri Collard - **Discussion générale** (p. 1928) : aide publique à la réinsertion - Difficulté d'application de la loi du 29 octobre 1981, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France - Décret du 8 mars 1984 visant à assouplir le régime des cartes de travail - Création d'un titre de séjour unique - S'associe aux réserves formulées sur ce texte par M. Jean Arthuis, rapporteur de la commission des lois - (p. 1929) : amendements de la commission des affaires sociales reprenant l'essentiel de la proposition de loi de M. Edouard Bonnefous, adoptée par le Sénat, tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs immigrés dans leur pays d'origine - Priorités en matière d'immigration : contrôle de l'immigration et répression de l'immigration clandestine ; mise en place d'un régime cohérent et approprié d'aide au retour ; simplification des titres de

séjour et meilleure insertion de la communauté immigrée en France.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social - Nouvelle lecture** [n° 441 (83-84)] - (29 juin 1984) - Président et rapporteur de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Louis Boyer, rapporteur - **Art. 38 ter** (p. 2022) : accepte l'amendement n° 10 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (date d'effet de cet article supprimant la vignette sur les tabacs) - Sa motion n° 3 : opposition de l'exception d'irrecevabilité au paragraphe 2 de cet article instituant le prélèvement sur les recettes de l'Etat sur le produit du droit de consommation sur les tabacs au profit de la caisse nationale d'assurance maladie, adoptée - (p. 2023) : principe de non affectation d'une recette à une dépense - Recommandations de la Communauté européenne - **Art. 39** : seuil d'effectif et cumul des fonctions syndicales - **Art. 41 ter** (p. 2024) : son amendement n° 4 : extension du droit de candidature aux fonctions de représentant des déposants au conseil d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne; adopté - **Art. 46** : son amendement n° 5 : suppression de cet article relatif à la modification de la composition des comités d'hygiène et de sécurité; adopté - **Art. 50 et 53** : ses amendements n° 6 et n° 7 : suppression de ces articles relatifs aux modalités des modifications des collèges électoraux dans l'entreprise; adoptés - **Art. 55** (p. 2025) : son amendement n° 8 : suppression de cet article relatif à la prime de retraite; adopté - **Art. 57** : son amendement n° 9 : modification des limites d'âge pour les contrats de formation pour les jeunes; adopté - Possibilité de formations alternées à partir de seize ans - (p. 2026) : accords contractuels - Confédération générale du travail, CGT; fédération de l'éducation nationale, FEN.

- **Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés** [n° 461 (83-84)] - (30 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 2060) : soutien unanime de la majorité sénatoriale à la proposition de référendum - Référendum permettant aux Français de se prononcer démocratiquement sur ce texte menaçant une liberté publique - Problème fondamental : rénovation profonde du système scolaire français - (p. 2061) : décentralisation - Conséquence des transferts de compétences en matière scolaire de l'Etat vers les collectivités locales - Décentralisation de l'enseignement public et réforme du fonctionnement de l'enseignement privé risquant de créer d'énormes problèmes, notamment financiers, pour les collectivités territoriales - Exemple de la décentralisation des lycées dans la région d'Ile-de-France - Effort de modernisation de l'enseignement - Opposition des forces syndicales, notamment la fédération de l'éducation nationale, FEN, sur la formation professionnelle des jeunes de seize ans - Refus de la majorité sénatoriale de mener une politique d'obstruction au travail parlementaire.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - (7 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2312) : proposition de loi, déposée à l'Assemblée nationale en 1982 par des députés de l'opposition, tendant à élargir le champ d'application de l'article 11 de la Constitution - Dépôt postérieur de la loi Savary - (p. 2313) : article 11 de la Constitution applicable au projet de loi relatif à l'enseignement privé, portant sur l'organisation des pouvoirs publics.

Suite de la discussion - (8 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2339, 2340) : libertés publiques et législation élaborée depuis mai 1981 - Atteinte aux libertés des travailleurs par la nationalisation d'entreprises dont ils étaient actionnaires - Dispositions du projet de loi sur l'enseignement privé entrant dans le champ d'application de l'article 11; conséquences de la transformation des contrats simples en contrats d'association - (p. 2341) : établissements d'intérêt

public - Caractère de manoeuvre de diversion de l'actuel projet de loi - Accroissement des pouvoirs du Président de la République et risque de déséquilibre des institutions - (p. 2342) : votera la question préalable - **Question préalable** (p. 2376) : dispositions de la loi Savary justiciables de l'article 11 : mécanisme facultatif de transfert des communes vers l'Etat pour le financement de l'enseignement privé; contrats d'association - Rappel de sa qualité de président du comité des finances locales.

- **Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public** [n° 389 (83-84)] - (22 août 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 393) (p. 2397, 2398) : abaissement de l'âge de la retraite : établit une distinction entre les fonctions d'exécution et les fonctions de surveillance, d'inspection, de jugement ou d'enseignement - Cas particulier des professeurs de médecine ou des chefs de service hospitalier ne totalisant pas trente sept annuités et demie pour la perception d'une retraite à taux plein - **Art. 1** (p. 2402) : votera contre cet article 1 - **Art. 8** (p. 2408) : s'inquiète des risques de politisation des corps de contrôle; se déclare favorable à l'amendement n° 7 de M. Jacques Larché, rapporteur (corps d'inspection et de contrôle : conditions posées pour la création d'un tour extérieur).

- **Projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation** [n° 393 (83-84)] - (22 août 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 389) (p. 2397, 2398).

- **Question au Gouvernement : diminution de cotation de certains actes médicaux** - (11 octobre 1984) (p. 2596) : regrette l'absence de Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale - Arrêté du 4 octobre 1984 entraînant une baisse de la rémunération de certains actes médicaux et suscitant de vives réactions dans les professions intéressées - Arrêté pris en dehors de toute concertation - Modification des lettres-clés se traduisant par de moindres dépenses de la part de la sécurité sociale - Interrogation sur la nouvelle manière de régler les problèmes d'équilibre du système d'assurance maladie - Rupture des équilibres existants entre la médecine libérale et le secteur public hospitalier - Interrogation sur l'amortissement de leur matériel par les praticiens généralistes.

- **Projet de loi relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées** [n° 10 (84-85)] - (30 octobre 1984) - Président de la commission des affaires sociales - **Art. 4** (p. 2924) : versement de l'allocation de soutien familial faisant fi de la fixation par les magistrats des pensions alimentaires - Augmentation des charges des caisses d'allocations familiales - Examen possible lors de la navette du problème des pensions alimentaires insuffisamment ou irrégulièrement versées.

- **Projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises - Deuxième lecture** [n° 27 (84-85)] - (6 novembre 1984) - **Art. 132** (p. 2980) : conteste les propos tenus par M. Michel Darras relatifs à l'exception d'irrecevabilité de ses amendements n° 54 et n° 55; souligne l'alourdissement des charges des entreprises et de l'association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés, AGS - (p. 2981) : son amendement n° 54 : modalité de la prise en charge des créances salariales; régime des indemnités compensatrices de congés payés; retiré - son amendement n° 55 : modalités de la prise en charge des créances salariales; réduction du délai pris en compte; adopté - Exprime son inquiétude devant la situation financière de l'association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés, AGS - (p. 2982) : s'inquiète des nouvelles contraintes financières imposées aux entreprises.

- **Question orale avec débat : diminution de la cotation de certains actes médicaux** - (16 novembre 1984) (p. 3197) : décret et arrêté du 4 octobre dernier ayant sur la carrière

des médecins et l'équilibre de la sécurité sociale d'importantes conséquences - (p. 3198) : réforme de la nomenclature méconnaissant l'objet de la convention entre la caisse nationale d'assurance maladie et les médecins, risquant d'empêcher tout progrès technologique - Modification du mode de calcul des tarifs conventionnels devant recevoir l'accord des parties et ne pouvant s'effectuer par voie d'autorité qu'à défaut - Jurisprudence du Conseil d'Etat déclarant illégale une telle décision unilatérale - Modification de la lettre K et absence de consultation des cardiologues - Absence de consultation des médecins conseils pour l'électroradiologie - Décisions menaçant le progrès médical - Inexactitudes figurant dans les statistiques fournies par M. Labarrère, relatives à la progression des électrocardiogrammes et mélangeant secteur public et secteur privé - Absence de statistiques fiables concernant l'angiographie numérisée apparue voici deux ans - Forte progression des actes en K ces dernières années - Introduction dans la nomenclature en décembre 1982 de nouveaux actes en K : doppler, endoscopie et échographie - Progression des actes en K permettant une certaine diminution des actes en Z - Progression des actes résultant d'une amélioration de la politique de prévention ou de l'effet de la démographie médicale - (p. 3199) : angiographie numérisée introduisant un élément d'économie sur le plan financier - Ensemble des actes en K représentant une très faible part du budget de la santé - Augmentation de la valeur de la lettre K inférieure à celle de l'indice des prix ces dernières années - Remise en cause de la capacité d'investissement et de modernisation des cardiologues - Equipement en appareils d'angiographie numérisée soumis désormais à autorisation - Retard du secteur privé sur le secteur public en matière de scanner et de résonance magnétique nucléaire et avance du secteur privé par rapport au secteur public en matière d'angiographie numérisée - Attachement à l'équilibre entre le secteur public et le secteur libéral - Texte tentant de ralentir la progression des dépenses mais négligeant la concertation ainsi que les éléments techniques essentiels - Souhaite qu'une discussion s'engage entre la caisse nationale, l'administration, les médecins conseils et les syndicats professionnels, et aboutisse à une solution harmonieuse - (p. 3200) : attachement au maintien du système conventionnel, à la qualité des soins et à la maîtrise des dépenses - Nécessité de déterminer le montant des économies réalisées par l'augmentation des actes en K et en Z sur les journées d'hospitalisation - Décisions relatives à l'angiographie numérisée, au scanner et à la résonance magnétique nucléaire permettant à notre système de santé d'être satisfaisant - Nécessité de limiter le nombre d'échographies grossesse et de suivre les propositions de la caisse nationale d'assurance maladie - Différentes cotations possibles pour l'angiographie numérisée en fonction de la difficulté technique - Souhaite une solution convenable pour mieux intégrer les dispositifs techniques nouveaux dans l'ensemble des charges de la sécurité sociale sans pénaliser le progrès médical.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion générale - (19 novembre 1984) (p. 3254) : budget de rigueur ; taux de croissance de l'économie française en 1985 - (p. 3255) : comparaison du taux de croissance de l'économie française en 1985 avec ceux des autres pays de la communauté économique européenne - Critique les hypothèses économiques du Gouvernement : surestimation de l'investissement productif, surestimation de la consommation des ménages - Progression probable du chômage et de la pauvreté - Déficit budgétaire de 1984 - Collectivités locales : garantie de recettes par l'Etat, obligation pour les communes et les départements de verser leurs excédents de trésorerie auprès des caisses publiques - Evolution des transferts globaux de l'Etat vers les collectivités locales - (p. 3256) : augmentation de la fiscalité locale ; modification du régime fiscal de l'emprunt 73 ; libération du prix de l'or - (p. 3257) : exonération des placeurs institutionnels et des investisseurs étrangers -

Importance de la dette extérieure - Caractère politique de la mesure concernant l'emprunt 1973.

Suite de la discussion générale - (20 novembre 1984) (p. 3265) : problèmes liés du prélèvement sur les recettes des collectivités locales et des dépôts de fonds des collectivités locales auprès du Trésor - Comité des finances locales estimant que l'Etat n'était pas allé jusqu'au bout des nécessaires transferts de ressources - (p. 3269) : différentiel d'inflation entre la France et l'ensemble de ses partenaires n'ayant jamais dépassé 1 % entre 1974 et 1981 - Progression de la masse monétaire dès 1975 - Rappelle que de 1974 à 1975 l'inflation a reculé de cinq points en France et que la balance des paiements, peu de temps après le choc pétrolier, a été équilibrée.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - **Art. 3 bis (suite)** (p. 3323) : se déclare favorable à l'amendement n° I-98 de M. Maurice Blin, rapporteur général (maintien des avantages fiscaux liés à l'emprunt 7 % 1973) - Portée fiscale réduite de cet amendement : mesures ne s'appliquant ni aux porteurs étrangers ni aux investisseurs institutionnels, principaux détenteurs des titres de l'emprunt 7 % 1973 - Mesure essentiellement politique - Non respect de la parole de l'Etat - Indexation de cet emprunt sur le lingot d'or à compter de 1978 - Emprunt bénéficiant du régime fiscal de droit commun applicable aux obligations - Mesures risquant d'aggraver l'endettement international de la France.

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - **Après l'art. 19** (p. 3379) : contradiction dans l'exemption de l'impôt sur les grandes fortunes, IGF, des objets d'art et de collection et l'imposition des monuments historiques ; se déclare favorable à l'amendement n° I-110 de M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances (exclusion des immeubles classés monuments historiques de l'assiette de l'impôt sur les grandes fortunes dans le cadre des conventions passées entre l'Etat et leur propriétaire).

Deuxième partie :

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) - Président de la commission des affaires sociales - (p. 3870) : problème du placement des handicapés mentaux ayant atteint la majorité - Centres d'aide par le travail - Maisons d'accueil spécialisées - Vives inquiétudes de l'Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés, UNAPEI - Insuffisance des crédits de tutelle accordés aux unions départementales d'associations familiales, UDAF - Perspectives financières de la sécurité sociale - Déficit envisageable en matière d'assurance vieillesse - Pression sur les budgets hospitaliers ayant permis d'équilibrer les comptes en matière d'assurance maladie - (p. 3893) : extension de la couverture sociale dans la période 1974-1980 - Politique de rigueur imposée aux hôpitaux - Regrette que le Sénat n'ait pas été informé en priorité des chiffres en matière de sécurité sociale pour 1985.

Affaires sociales et solidarité nationale - III - Travail, emploi - I - Section commune - (30 novembre 1984) - Président de la commission des affaires sociales - (p. 3907) : satisfait du regroupement au sein d'un même ministère des problèmes de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle - Aggravation du chômage - Manque de compétitivité de l'industrie automobile française, de la sidérurgie et des chantiers navals - Mesures envisagées visant à relancer cette compétitivité.

Culture - (7 décembre 1984) (p. 4187) : projet d'opéra de la Bastille : coûts non maîtrisables ; difficultés techniques en raison de l'importance des galeries de métro sur ce site - Déficit prévisible du double fonctionnement du Palais Garnier et de l'opéra de la Bastille - Préférence pour l'utilisation de festivals et de moyens audiovisuels décentralisés aux fins de promouvoir l'art lyrique en France - Se déclare favorable à l'opération du Grand Louvre et

demande l'abandon du projet d'opéra à la Bastille - Projet de cité musicale à la Villette.

- **Fait personnel** - (13 décembre 1984) (p. 4528) : intervient au sujet de l'incident opposant M. Michel Caldagués à M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, sur des mutations, qualifiées de limogeages, de fonctionnaires de police.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 112 (84-85)] - (17 décembre 1984) - Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** - (p. 4618) : mesures courageuses du Gouvernement pour essayer de mettre fin au phénomène du chômage des jeunes et création des travaux d'utilité collective, TUC - Suppression du double Smic faisant obstacle à ce même emploi des jeunes - Interrogation sur le rôle que joue dorénavant le Smic dans l'économie - Existence du Smic constituant un facteur de chômage démontré par les nouveaux économistes il y a quelques années - (p. 4619) : interrogation sur la possibilité de conserver un système de salaire minimum de croissance dans une économie affaiblie comme la nôtre - Mécanisme resserrant l'écart des rémunérations d'autant qu'il est affecté d'une double indexation - Existence d'un Smic constituant un véritable obstacle à l'embauche des jeunes - Nécessité de revenir à la conception initiale du salaire minimum interprofessionnel : garantie de ressources pour les travailleurs exclus des conventions collectives sans effet d'entraînement pour les salaires des autres catégories - Importance du nombre de jeunes demandeurs d'emploi et nécessité d'un réexamen de tous les mécanismes - Art. 8 (p. 4629) : refus de la ratification de l'ordonnance sur le travail temporaire ayant pour objet la stimulation du Gouvernement - Ordonnances de 1982 sur le travail à temps partiel et sur le travail temporaire cause d'une aggravation du chômage des jeunes et des femmes - Souhaite un assouplissement de la législation actuelle.

- **Projet de loi portant modification de certaines dispositions relatives aux relations entre l'Etat et les collectivités locales** [n° 134 (84-85)] - (18 décembre 1984) - Après Part. 11 (p. 4688) : inadaptation du mécanisme pour les communes rurales - Insuffisance des dotations budgétaires face au mécanisme du financement des investissements communaux - Montant des crédits de la dotation globale d'équipement, DGE - Se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Pierre Joxe, ministre (insertion d'une division nouvelle et de son intitulé : « Section IV - De la dotation globale d'équipement »).

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses** [n° 119 (84-85)] - (18 décembre 1984) - Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 4694) : retour à une orientation vers une politique familiale plus directe et plus précise - Redéploiement des prestations et création de l'allocation parentale d'éducation, APE - (p. 4695) : origine des prestations familiales - Emancipation féminine - Politique des revenus et de l'emploi - Absence de claire définition de la politique familiale française - Critique du lien entre le versement d'une prestation familiale et l'interruption d'un contrat de travail - Conception de la politique familiale de l'opposition - Notion de valeurs - Importance de la famille - Union libre - Situation démographique - Réorganisation du système de prestations familiales - Action du gouvernement précédent - Mesures en faveur de l'arrivée d'un troisième enfant - Propose la suppression du système du plafond de ressources - Déficit de l'assurance maladie ou de l'assurance vieillesse - Propose la fiscalisation des cotisations d'allocations familiales au sein d'un budget annexe - Art. 5 (p. 4711) : vote défavorable sur cet article - Inconvénients de la définition par voie réglementaire des catégories de bénéficiaires de l'APE - Lien entre le versement d'une prestation familiale et l'interruption ou la suspension d'un contrat de travail - Travail domestique - **Seconde délibération** - Art. 6 (p. 4722) : soutient l'amendement n° 1 de M. Jean Cauchon, rapporteur (détermination du plafond de ressources en

fonction de la situation juridique ou financière des familles, du nombre d'enfants et du rang de l'enfant).

- **Projet de loi portant diverses modifications d'ordre social - Nouvelle lecture** [n° 185 (84-85)] - (21 décembre 1984) - Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 4879) : modalités de déroulement de la discussion - Echec de la commission mixte paritaire, CMP - Accidents du travail et de trajet - Application de la loi informatique et libertés - Conditions de travail - Ratification de l'ordonnance du 5 février 1982 sur le travail temporaire - Opposition de la commission des affaires sociales à cette ordonnance - Travaux d'utilité collective, TUC - Chômage des jeunes et des femmes - Nécessaire assouplissement de l'ensemble des conditions de travail - Problème du double salaire minimum interprofessionnel de croissance, SMIC - (p. 4880) : mesures transitoires - Décision d'effectuer deux relèvements du SMIC - Emploi des jeunes et des travailleurs les moins qualifiés - Création de comités de groupe au sein des organismes bancaires à forme coopérative ou mutualiste - Nationalisation intégrale du système de crédit - Dépôt d'une question préalable sur l'ensemble du projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses - Nouvelle lecture** [n° 186 (84-85)] - (21 décembre 1984) - Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 4882) : politique familiale et mission du Parlement - Déclaration d'urgence pour ce texte - Modification du mécanisme des prêts aux jeunes ménages - Echec de la commission mixte paritaire, CMP - Mise en place de l'allocation parentale d'éducation, APE ; lien avec la suspension du contrat de travail - Situation démographique - Champ d'application de l'APE - (p. 4883) : aide au jeune enfant - Divergences avec le Gouvernement relatives à la conception d'ensemble de l'organisation des prestations familiales - Opposition de la question préalable - (p. 4883) : évolution du pouvoir d'achat des familles.

FRANCESCHI (Joseph), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé de la sécurité publique (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Puis secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des retraités et des personnes âgées (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

En qualité de secrétaire d'Etat à la sécurité publique

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 477 de M. Maurice Schumann : sécurité publique (mesures envisagées pour faire face à la croissance de l'insécurité dans la région du Nord et dans l'agglomération lilloise) (22 juin 1984) (p. 1754 et suivantes).

n° 499 de M. Gérard Roujas : routes (aménagement de la RN 117 entre Saint-Gaudens et Roques-sur-Garonne) (22 juin 1984) (p. 1756, 1757).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement**, de M. Georges Dagonia : événements de Guadeloupe - (10 mai 1984) (p. 696, 697) : actions violentes d'une infime partie de la population - Lutte du Gouvernement contre l'action terroriste aux Antilles - Dissolution de l'Alliance révolutionnaire Caraïbes, ARC - Développement économique de la région Guadeloupe - Décentralisation.

- **Question au Gouvernement, de M. Robert Schwint : versement de la dotation « instituteurs »** - (10 mai 1984) (p. 698) : loi de décentralisation et dotation spéciale afin de compenser la charge supportée par les communes pour le logement des instituteurs - Compensation intégrale en 1983 - Modalités de répartition et de versement de la dotation - Nombre des bénéficiaires - Montant de la compensation forfaitaire.

- **Question au Gouvernement, de M. Jean Béranger : accroissement des dépenses d'aide sociale des départements** - (10 mai 1984) (p. 699) : transferts de compétences et modalités de compensation des accroissements de charges ; simultanéité du transfert de compétences et de ressources - Intégralité de la compensation - Complémentarité entre le transfert des ressources fiscales et des ressources budgétaires - Accroissement des ressources fiscales des collectivités locales - Dotation générale de décentralisation, DGD - Evolution des impôts transférés - Produit de la vignette - (p. 700) : dépenses d'action sociale - Redressement de la situation des comptes de la sécurité sociale.

En qualité de secrétaire d'Etat aux retraités et aux personnes âgées

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 541 de M. Jean Cauchon : **prestations familiales** (maintien en 1984 du pouvoir d'achat des prestations familiales) (9 novembre 1984) (p. 3133, 3134).

n° 544 de M. Jean Chérioux : **personnes âgées** (situation financière des instances de coordination gérontologique) (26 octobre 1984) (p. 2837, 2838).

n° 551 de M. Louis Caiveau : **sécurité sociale (cotisations)** (modification des dates d'exigibilité des cotisations sociales) (9 novembre 1984) (p. 3132, 3133).

n° 557 de M. Pierre Gamboa : **aérodromes** (création d'une zone complémentaire de bruit autour des aéroports de la région Ile-de-France) (9 novembre 1984) (p. 3134, 3135).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 378 (83-84)]** - Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - **Art. 35 : Art. L 151-3 du code des communes** (p. 2831) : accepte l'amendement n° 160 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (modalités de scrutin applicables pour l'élection des membres de la commission syndicale) - Sur cet amendement, ses sous-amendements n° 469, 470 et 471 : aménagement des modalités d'élection ; adoptés - Son amendement n° 481 : organisation de la continuité entre la commission nouvellement élue et la commission précédente ; adopté - **Art. L 151-7** (p. 2843) : s'oppose à l'amendement n° 170 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (suppression de l'intervention du préfet en cas de désaccord entre le conseil municipal et la commission syndicale) - **Art. L 151-8** : ses amendements n° 455 et 456 : condamnations obtenues par une section de commune contre une autre section de commune ; adopté - **Art. L 151-9** (p. 2844) : demande le retrait de l'amendement n° 421 de M. Fernand Tardy (étalement du budget de la section par le conseil municipal) - Son amendement n° 457 : soumission de l'état spécial au contrôle budgétaire de droit commun ; adopté - **Art. L 151-10** (p. 2845) : son amendement n° 458 : suppression de cet article par coordination avec l'article L 151-8 du code des communes ; adopté - **Art. L 151-13** (p. 2846) : s'oppose à l'amendement n° 180 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (transfert des biens : compétence du représentant de l'Etat après avis favorable du conseil municipal) - **Après l'art. L 151-18** (p. 2848) : son amendement n° 459 : décret en Conseil d'Etat pour la date d'entrée en vigueur et les modalités d'application des

dispositions du chapitre du code des communes relatif aux sections de communes ; adopté - **Après l'art. 35** : accepte l'amendement n° 191 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (entrée en vigueur du régime juridique des sections de communes avant les prochaines élections législatives) sous réserve de l'adoption de ses sous-amendements n° 489 : modalités de convocation des électeurs par le représentant de l'Etat ; et n° 480 : expiration du mandat de la première commission syndicale ; adoptés - **Art. 36 : Art. L 162-1 du code des communes** (p. 2850) : s'oppose à l'amendement n° 359 de M. Louis Minetti (caractère facultatif de la création d'une commission syndicale) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 325 de M. Franz Duboscq (création d'une commission syndicale en cas de demande d'une commune) - **Art. L 162-2** (p. 2851) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 196 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (attributions de la commission syndicale : suppression de la notion d'aménagement des biens) - (p. 2852) : s'oppose aux amendements de M. Franz Duboscq, n° 326 (maintien des compétences de la commission syndicale en matière de transactions), n° 327 (suppression du budget annexe pour la répartition de l'excédent des recettes ou des dépenses de la commission syndicale) et n° 328 (suppression de la délibération du conseil municipal pour répartir l'excédent de recettes ou de dépenses de la commission syndicale) - Son amendement n° 460 : arbitrage éventuel du représentant de l'Etat sur la répartition des excédents de la commission syndicale ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 199 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (avis éventuel du conseil général sur la répartition des excédents de la commission syndicale) - **Art. L 162-3** (p. 2854) : son amendement n° 461 : pouvoir de décision des conseils municipaux pour la création de syndicats de communes ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 361 de M. Louis Minetti (limitation des compétences du syndicat de communes) et (p. 2855) à l'amendement n° 331 de M. Franz Duboscq (règles de partage ou d'acquisition de biens indivis) - **Art. L 162-4** : son amendement n° 464 : sortie de l'indivision et partage des biens ; compétence du juge de l'expropriation ; adopté - **Article 815 du code civil** - Cas des établissements thermaux - (p. 2857) : s'oppose à l'amendement n° 207 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (suppression de l'obligation faite aux communes restant en indivision de se constituer en groupement forestier ou pastoral) - **Après l'art. L 162-4** (p. 2859) : son amendement n° 463 : modalités d'application du chapitre par décret en conseil d'Etat ; adopté - **Après l'art. 36** : son amendement n° 462 : loi particulière pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) (p. 3863) : solidarité envers les personnes âgées - Stages de formation destinés aux personnels apportant leur concours aux personnes âgées - Coordination entre le service de maintien à domicile et les établissements hospitaliers - (p. 3864) : utilisation des grilles d'évaluation des besoins par les responsables locaux - Augmentation des heures consacrées à la prestation d'aide ménagère ; gestion de cette prestation - Services de soins infirmiers à domicile - Transformation des hospices : signature de contrats de plan Etat-région - Attribution de subventions d'équipement aux établissements sociaux pour les personnes âgées - Mission du fonds d'innovation sociale : amélioration des conditions de vie des personnes âgées et meilleure intégration dans la cité - (p. 3889) : problèmes relatifs aux actions médicale et médico-sociale engagées à l'égard des personnes âgées - (p. 3890) : révision de la tarification prenant en compte la situation réelle des personnes hébergées - Alternative à l'hospitalisation et nombre de lits en long séjour - Aide ménagère mieux adaptée aux besoins - Création de modes d'accueil autres que l'hôpital psychiatrique : exemple des

« cantous » - Remercie M. Robert Schwint pour son attachement à la garantie de ressources des personnes âgées.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 112 (84-85)]** - (17 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4616) : projet cohérent comportant quatre grandes lignes directrices : simplifications administratives dans la gestion des organismes sociaux, amélioration des droits des assurés, actualisation de la législation sociale et application des mesures décidées par le Gouvernement en matière d'immigration - Simplification et amélioration de l'indemnisation des victimes d'accidents bénins du travail - Mise en place de tribunaux spécifiques pour traiter le contentieux de la sécurité sociale - Meilleure prise en compte de la situation des élèves et des étudiants victimes d'accidents du travail - Institution à Mayotte d'un régime de retraite spécifique - Rénovation de la législation sociale des marins-pêcheurs et des marins du commerce - Réforme du régime électoral des conseils d'administration des hôpitaux - Plusieurs articles concernant la lutte contre l'immigration clandestines ainsi que le trafic des stupéfiants - Amélioration de l'insertion des étrangers vivant sur le sol français passant par un renforcement de la lutte contre le racisme - Mesures particulières en faveur des personnes âgées et extension aux établissements qui les accueillent de la loi du 30 juin 1975 rendant obligatoire la création de conseils d'établissements - (p. 4617) : absence de distinction entre les établissements privés et publics - Droit à la parole des personnes âgées sur la gestion de leur établissement - Représentation des retraités et des personnes âgées au comité économique et social de chaque région - Décret en Conseil d'Etat définissant la composition et les missions du conseil d'établissement - Action d'ouverture sur l'extérieur s'inscrivant dans la politique générale du Gouvernement de solidarité à l'égard des personnes âgées et surtout des plus démunies - (p. 4623) : retard du contentieux motivant la réforme en cours portant sur le fonctionnement des commissions - Accroissement de l'informatisation - Limitation du recours aux juridictions - Forfaitisation des rentes modestes - Facteurs professionnels pris en compte dans le calcul du taux d'incapacité - Cas d'une aggravation - Régime actuel de réparation des accidents du travail et de protection des victimes n'étant pas affecté par les réformes - Entrée en vigueur de ce texte et de la réforme du contentieux le 1^{er} juillet 1985 - Portée sociale de l'article 35 concernant les petites rentes - Indemnisation identique pour tous - Article 41 autorisant les entreprises à inscrire sur un registre les accidents du travail bénins - Problème du recours aux magistrats honoraires et caractère exceptionnel de ce recours - Sages-femmes appartenant à un collège spécifique et absence de nécessité de modifier la loi pour les intégrer dans le collège des praticiens - Art. 24 (p. 4641) : demande le retrait de l'amendement n° 14 de M. Paul Souffrin (suppression de la possibilité pour un magistrat honoraire de présider un tribunal des affaires de la sécurité sociale) - Art. 29 : son amendement n° 86 : contestations concernant les salariés agricoles portées devant les tribunaux des affaires de sécurité sociale ; adopté - Art. 33 (p. 4642) : accepte l'amendement n° 4 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (parties pouvant se faire assister et représenter devant le tribunal des affaires de sécurité sociale) - Art. 35 (p. 4643) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Paul Souffrin (suppression de cet article relatif à l'institution d'une indemnité en capital pour les victimes d'accidents du travail ayant un taux d'incapacité permanente inférieur à 10 %) - Art. 36 (p. 4644) : son amendement n° 26 : suppression de la possibilité de révision du montant de l'indemnité lorsque le taux d'incapacité de la victime augmente ; rejeté - S'oppose à l'amendement n° 50 de M. Louis Boyer, rapporteur (caractère incessible et insaisissable de l'indemnité) - Art. 37 bis : son amendement n° 85 : suppression de cet article relatif au retard apporté au paiement de l'indemnité en capital ; rejeté - (p. 4645) : inutilité d'une extension du champ d'application de l'article L.464 du code de la sécurité sociale - Art. 39 (p. 4646) : demande l'examen par priorité des amendements n° 29 et 30 en application de

l'article 44, alinéa 6 du règlement du Sénat - Art. 40 (p. 4648) : s'oppose aux amendements n° 21 de M. Paul Souffrin (suppression de cet article fixant le champ d'application dans le temps des dispositions des articles 35 à 39) et n° 53 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de la possibilité pour les caisses de procéder à titre transitoire au versement des indemnités en capital en plusieurs fractions selon des conditions fixées par décret) - Art. 41 (p. 4649) : demande le retrait de l'amendement n° 22 de M. Paul Souffrin (suppression de cet article relatif à la substitution de l'inscription sur un registre à la déclaration pour les accidents du travail mineurs) - S'agissant des amendements de M. Louis Boyer, rapporteur, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 54 (possibilité pour la caisse régionale d'autoriser un employeur à remplacer la déclaration des accidents par une inscription sur un registre), s'oppose au n° 55 (absence d'obligation pour l'employeur d'aviser le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et accepte le n° 56 (registre tenu à disposition des agents de contrôle des caisses de l'inspection du travail et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) - Art. 41 ter (p. 4650) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Louis Boyer, rapporteur (montant des peines prévues en cas de défaut d'inscription des accidents du travail mineurs pour les employeurs ou leurs préposés) - Art. 44 (p. 4652) : demande le retrait de l'amendement n° 24 de M. Paul Souffrin (suppression de cet article relatif à la levée du secret professionnel au bénéfice des comptables du Trésor) - S'oppose aux amendements n° 60 de M. Louis Boyer, rapporteur (absence de communication par les organismes de sécurité sociale d'information relative à l'état civil) et n° 79 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (communication des informations devant se faire de manière ponctuelle) - Art. 45 bis (p. 4653) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif à l'allègement des obligations déclaratives des entreprises) - Commission des lois s'opposant à ce que les employeurs puissent souscrire leur déclaration annuelle de salaire en un lieu unique - Après l'art. 61 (p. 4658) : son amendement n° 27 : précompte des cotisations dues sur les allocations ou pensions de retraite lors du versement par l'organisme débiteur de ces pensions ou allocations ; adopté - Art. 62 (p. 4660) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis (modification de la rédaction de cet article relatif à l'élargissement des possibilités d'exercer l'action civile pour les associations se proposant par leur statut de combattre le racisme) - Art. 63 : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Charles Lederman (suppression de cet article relatif à l'interdiction de pénétrer ou de séjourner sur le territoire français à l'encontre des étrangers condamnés à être reconduits à la frontière) - Après l'art. 66 (p. 4662) : accepte l'amendement n° 70 de M. Charles Bonifay (règle du non cumul entre la pension d'invalidité du régime général et les revenus issus d'une activité professionnelle non salariée).

Nouvelle lecture [n° 185 (84-85)] - (21 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4879) : retard de la date d'application de la suppression du double salaire minimum interprofessionnel de croissance, SMIC - Ratification de l'ordonnance du 5 février 1982 sur le travail temporaire - Extension au réseau bancaire mutualiste et coopératif ainsi qu'aux caisses d'épargne et de prévoyance de l'obligation de mise en place d'un comité de groupe - Extension aux salariés de droit privé des établissements publics mixtes des droits reconnus aux autres salariés en matière de négociation collective, de délégué syndical ou de création de comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, CHSCT - Protection sociale - Forfaitisation des petites rentes - Recours au registre pour les accidents de travail bénins - Législation sur l'informatique et les libertés.

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses - Nouvelle lecture [n° 186 (84-85)]** - (21 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4883) : allocation au jeune enfant, AJE - Prêts aux

jeunes ménages distribués par les établissements de crédit - Action du Gouvernement en faveur des familles depuis 1981 - Progression du pouvoir d'achat - Coût financier de l'application de ce projet de loi - Allocation parentale d'éducation, APE - Travail féminin - Compensation partielle de la perte de revenus pouvant résulter de la venue d'un troisième enfant et de la suspension de l'activité professionnelle - Action de la majorité sénatoriale - Rôle du Parlement.

FRANCOIS (Philippe), sénateur de Seine-et-Marne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage (20 juin 1984) (p. 1647).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (27 juin 1984) (p. 1904).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public des télécommunications (4 octobre 1984) (p. 2534).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 (12 décembre 1984) (p. 4475).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 225 (83-84)] relatif à la révision du prix des contrats de construction de maison individuelle et de vente d'immeuble à construire [n° 257 (83-84)] (11 avril 1984).

Proposition de loi modifiant l'article 14 de la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 et tendant à permettre aux avocats honoraires de présider un bureau d'aide judiciaire [n° 286 (83-84)] (27 avril 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 317 (83-84)], modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire [n° 329 (83-84)] (23 mai 1984) - Logement.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de

vente d'immeuble à construire [n° 434 (83-84)] (26 juin 1984) - Logement.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 476 (JO Débats 11 avril 1984) (p. 253) à M. le ministre de l'intérieur : élections régionales (date et modalités des élections régionales) - Réponse de M. Daniel Benoist, secrétaire d'Etat aux personnes âgées (27 avril 1984) (p. 519, 520).

n° 486 (JO Débats 18 avril 1984) (p. 387) à M. le ministre des affaires sociales : naissances (moyens envisagés pour enrayer la baisse de la natalité).

n° 568 (JO Débats 16 novembre 1984) (p. 3183) à Mme le ministre des affaires sociales : Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) (dates d'échéance du paiement des cotisations sociales acquittées par les entreprises).

Questions orales avec débat :

n° 133 (17 avril 1984) (p. 374) à M. le ministre de l'agriculture : alcools (éventuelle suppression du contingent d'alcool de betteraves) - Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1463 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction de maison individuelle et de vente d'immeuble à construire [n° 225 (83-84)]** - (18 avril 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 402) : incertitudes et variation de la jurisprudence rendant indispensable une définition législative des règles applicables à la révision des prix en matière de contrat de construction - Commission défavorable à la fourchette 60-80 % figurant dans le projet du Gouvernement et souhaitant un pourcentage fixe de 85 % de la variation de l'indice BT 01 - Pourcentage constituant une garantie pour les petites et moyennes entreprises - Application du même pourcentage aux ventes d'immeubles à construire souhaitée par la commission - Favorable à l'adoption de ce texte sous réserve des amendements déposés par la commission - **Art. 1** (p. 404) : son amendement n° 1 : révision de prix dans la limite de 85 % de l'évolution de l'indice national du bâtiment tous corps d'état ; adopté - (p. 406) : ses amendements n° 2 : mention obligatoire dans le contrat de la modalité de révision choisie ; retiré ; et n° 3 de coordination ; adopté - **Art. 2** (p. 407) : son amendement n° 4 : 1° révision du prix en fonction de la variation d'un indice national du bâtiment tous corps d'état ; 2° révision limitée à 85 % de la variation de cet indice ; adopté.

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)]** - (14 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 761) : loi d'orientation agricole de 1980 - Non application des dispositions de cette loi relative au contrôle des structures des exploitations agricoles - Projet inadapté aux perspectives d'évolution de la démographie et de l'économie rurales - Diminution considérable du nombre des exploitants - Nombreuses terres offertes à la location ou à la vente - Diminution du revenu agricole - Installation des jeunes agriculteurs - Surface minimum d'installation, SMI - Quotas laitiers - Réduction des cas d'autorisations de droit - Réglementation trop stricte des transmissions de père en fils et des cumuls entre époux - Abandon satisfaisant de la création des commissions cantonales consultatives - (p. 762) : offices fonciers - Réforme du statut du fermage ; accord intervenu entre les représentants des preneurs et des bailleurs au sein de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, FNSEA - Financement du foncier agricole - Restriction

des avantages fiscaux en matière de baux à long terme - Désintérêt des investisseurs privés pour le foncier - Réintroduction de la faculté de conclure des baux de carrière - Développement du fermage - Futures conditions de financement du foncier - Déséquilibre entre le droit d'exploiter et le droit de propriété - Nombreux amendements du groupe RPR.

Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Art. 17 (p. 807) : ses amendements n° 105, soutenu par M. Paul Malassagne : information du bailleur sur ses droits et sur les risques éventuels qu'il encourt ; adopté ; et n° 106 : saisine simultanée de la proposition du preneur au comité technique départemental et au bailleur ; adopté.

- **Questions orales avec débat jointes : politique agricole** - (8 juin 1984) : voir intervention de M. Alain Pluchet (p. 1482).

- **Projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire - Deuxième lecture [n° 317 (83-84)]** - (13 juin 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1534) : modifications apportées par l'Assemblée nationale ; obligation d'insertion dans le contrat de construction de maison individuelle des dispositions relatives à la révision du prix ; mention manuscrite du maître d'ouvrage - Vente d'immeubles à construire et révision maximale définie par référence à un décret en Conseil d'Etat - Indice BT 01 - Danger de ce texte pour les petites et moyennes entreprises, PME, du bâtiment - Emploi - Dépôt d'amendements - Référence à la loi du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance - Vote favorable sur ce projet de loi amendé par la commission - Art. 1 (p. 1535) : son amendement n° 2 : révision du prix sur chaque paiement dans la limite des 85 % de la variation de l'indice défini entre la date de signature du contrat et la date de livraison prévue au contrat ; adopté - (p. 1536) : accepte l'amendement n° 6 de M. Alain Pluchet (information du maître de l'ouvrage ; paraphe en regard de la clause concernant cette information) et s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (information du maître de l'ouvrage ; mention paraphée par le maître de l'ouvrage) - Son amendement n° 1 : révision du prix en fonction de la variation d'un indice national du bâtiment tous corps d'Etat mesurant l'évolution du coût des facteurs de production dans le bâtiment, défini par décret en Conseil d'Etat ; rejeté - Art. 2 (p. 1537) : son amendement n° 4 : révision maximale des prix en fonction de 85 % de la variation de l'indice national du bâtiment tous corps d'Etat ; adopté.

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage - Deuxième lecture [n° 368 (83-84)]** - (20 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1642) : installation des jeunes agriculteurs - Amélioration du statut du fermage - (p. 1643) : modifications profondes du texte par l'Assemblée nationale - Restriction de la taille des exploitations - Secteur géographique limité - Sanctions sociales pour pénaliser les infractions civiles - Réduction des autorisations de droit d'exploiter - Transmission d'exploitation familiale - Réintroduction par l'Assemblée nationale de l'article 4 bis prévoyant la constitution de commissions cantonales des structures - Lors de la discussion de la loi d'orientation agricole en 1979, rappelle l'opposition de certains députés socialistes sur la création d'offices fonciers cantonaux - Vote favorable sur la question préalable.

- **Projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeubles à construire - Nouvelle lecture [n° 445 (83-84)]** - (29 juin 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2035) : indice du bâtiment tous corps d'Etat (BT 01) - Désaccord sur le pourcentage de révision maximale autorisé - Entreprises du bâtiment - Art. 1 et 2 : ses amendements n° 2 à 5 : retour au texte précédemment voté par le Sénat ; adoptés.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement [n° 435 (83-84)]** - (7 novembre

1984) - **Discussion générale** (p. 3015) : au nom du groupe du RPR, souligne l'absence de disposition, dans ce texte, relative au maintien et au développement des activités agricoles dans la périphérie des agglomérations urbaines et dans les zones naturelles des plans d'occupation des sols, POS - Consultation des agriculteurs.

Suite de la discussion - (8 novembre 1984) - Art. 8 : Art. L 213-7 du code de l'urbanisme (p. 3066) : soutient l'amendement n° 156 de M. Alain Pluchet (renoncement possible de l'une ou l'autre des parties en cas de fixation judiciaire et possibilité pour le vendeur de demander, dans un délai de trois mois, l'acquisition du bien au prix fixé par le tribunal, au titulaire du droit de préemption) - Art. 9 (p. 3073) : soutient l'amendement n° 158 de M. Alain Pluchet (soumission au droit de préemption urbain après délibération du conseil municipal) - Art. 16 (p. 3090) : se déclare favorable à l'amendement n° 187 de M. Jean Colin (personne publique ayant pris l'initiative de la réalisation d'une opération d'aménagement tenue, envers les occupants des immeubles intéressés, aux obligations prévues ci-après et à celles applicables aux locataires ou preneurs de biens agricoles) - Art. 20 (p. 3094) : soutient l'amendement n° 159 de M. Alain Pluchet (possibilité pour le conseil municipal d'exempter de la taxe les bâtiments à usage agricole).

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Après l'art. 22 (p. 3390) : soutient l'amendement n° I-128 de M. Alain Pluchet (extension du régime du compte d'épargne en actions à l'acquisition de parts de groupements fonciers agricoles).

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) (p. 3627) : évolution des structures commerciales françaises - Réforme de la loi Royer - Aides insuffisantes à la cessation d'activités et au maintien du petit commerce dans les zones sensibles - Développement du tourisme vert et maintien du petit commerce indispensable aux touristes - Nombreuses recommandations, émises par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les zones de montagne - Souhaite connaître les mesures envisagées pour permettre le développement des tournées de distribution dans l'ensemble des départements ruraux - Subventions de l'Etat pour l'acquisition de camions de tournée - Nombreux problèmes liés à la réglementation des prix.

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3816) : budget démontrant le désengagement de l'Etat - Augmentation de crédits ne correspondant qu'aux engagements antérieurs - Nombreux arrêtés d'annulations de crédits de budgets précédents - Reculs évidents sauf dans le domaine scolaire - Introduction en 1984 des quotas de production laitière - Risque de paralysie de la filière lait - Article 3 de la loi de finances réduisant le montant de la taxe professionnelle ne profitant pas aux exploitants agricoles - Nécessité de modifier les bases du foncier non bâti - Complexité du régime fiscal dit réel simplifié - Coût élevé de la comptabilité d'une exploitation agricole - Rétablissement souhaité de la provision pour hausse des prix dans l'agriculture - Nécessité d'aménager la règle d'écrêtement des revenus exceptionnels - Poids du foncier dans les entreprises agricoles - Echec des offices fonciers - (p. 3817) : détournement des rares investisseurs acceptant encore d'investir dans la terre - Projet de budget ne préparant pas l'avenir et ne permettant pas d'honorer les ambitions de modernisation - Mépris du monde paysan par le gouvernement socialiste - Au nom du groupe RPR, se déclare défavorable à l'adoption des crédits du budget de l'agriculture.

Urbanisme, logement et transports - I - Urbanisme et logement - (3 décembre 1984) (p. 3923) : logement et

résultats catastrophiques de la politique gouvernementale - Réduction des autorisations de programme - Réduction de l'aide de l'Etat au secteur locatif - Taux des prêts locatifs aidés, PLA - Situation financière des organismes de HLM - Difficultés dans l'accès au logement, de par certaines dispositions de la loi Quilliot et quelques mesures fiscales récentes du Gouvernement - Incidences de la loi Quilliot sur le marché locatif - Accession à la propriété et suppression des incitations fiscales - Effondrement de l'offre de logement - Réduction d'impôt au bénéfice des investisseurs achetant un logement pour le louer - Déduction de l'impôt sur le revenu pour les propriétaires d'une partie des grosses réparations - Importance de la relance de l'immobilier et du bâtiment - Crise du bâtiment - Cas du département de la Seine-et-Marne et situation de l'emploi - Réduction des crédits de l'Etat destinés aux conseils en architecture, urbanisme et environnement, CAUE - Vote défavorable du groupe du RPR sur ce budget.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Art. 75 (p. 4270) : son amendement n° II-38 : revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières au moyen de coefficients égaux à ceux appliqués au titre de 1985 ; coefficient applicable aux propriétés non bâties ; retiré.

FRANCOIS-PONCET (Jean), sénateur du Lot-et-Garonne (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques ; en démissionne (2 avril 1984) (p. 196).

Est nommé membre de la commission des finances (2 avril 1984) (p. 199).

DÉPÔTS

Proposition de loi relative au rétablissement, à titre exceptionnel, de la peine de mort, pour les meurtres de mineurs [n° 212 (83-84)] (2 avril 1984) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - Peines.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - Urbanisme, logement et transports : I. Urbanisme et logement [n° 69, annexe 32 (83-84)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 40 (23 octobre 1984) (p. 2698) à M. le ministre des relations extérieures : politique extérieure (efficacité de la politique extérieure du Gouvernement).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques* [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2337) : atteintes portées aux libertés par le gouvernement socialiste - Manipulation politique de la Constitution par le Président de la République - Danger pour les libertés publiques : substitution par le projet de loi du pouvoir discrétionnaire du chef de l'Etat au contrôle juridictionnel exercé par le Conseil constitutionnel - Aggravation du

déséquilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif - Ne votera pas ce projet de loi.

- *Projet de loi de finances pour 1985* [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Postes et télécommunications - (25 novembre 1984) - Art. 43 (p. 3594, 3595) : ses amendements n° II-22 et II-23 : suppression des crédits affectés à des dépenses sans rapport avec le budget des PTT : contribution du budget des PTT au Centre national des études spatiales et à la filière électronique et versement d'un fonds de réserve au budget général ; adoptés - Caractère inconstitutionnel de telles dépenses ; fiscalisation de la redevance téléphonique : intervention nécessaire du Parlement ; dénaturation de la notion de budget annexe.

Urbanisme, logement et transports - I - Urbanisme et logement - (3 décembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3917) : propose le rejet des titres IV et VI de ce budget relatifs à l'aide de l'Etat au logement, à l'allocation logement et à l'aide personnalisée au logement, APL - Situation actuelle dans l'industrie du bâtiment ; crise ; emploi - Situation des constructions neuves - Nombre des faillites - Besoins en matière de logement social et développement d'une pénurie croissante ; exemple du secteur des logements locatifs - Situation en milieu rural - Demande de logements locatifs de la part des personnes retraitées, des ménages et des jeunes - Exemple du département de la Seine-Maritime - (p. 3918) : emploi : équilibres financiers - Bâtiment et exportation - Insuffisance des crédits en matière de construction de logements neufs, de surcharge foncière dans les zones urbaines et d'amélioration de l'habitat ancien - Logements neufs en accession à la propriété et réduction des autorisations de programme - Baisse du coût de la ressource financière - Montant des prêts complémentaires - Secteur locatif ; prêts locatifs aidés, PLA - Taux des prêts locatifs - Prêts à taux révisables - Surcharge foncière - Habitat existant - Primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS - Primes d'aide à l'habitat - Quatrième tranche du Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Progrès de la débudgétisation - Allocation de logement et allocation personnalisée au logement, APL - (p. 3919) : loi du 12 juillet 1984 sur l'accès à la propriété - Evolution vers une liberté des loyers - Mesures fiscales relatives aux grosses réparations et à l'investissement locatif - Décentralisation - Urbanisme et architecture - Transferts de crédits aux dotations globales d'équipements, DGE, et aux dotations générales de décentralisation, DGD, des différents départements - Insuffisance des transferts.

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) - Examen des crédits - Etat B (p. 3970) : son amendement n° II-77, soutenu par M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial : réduction des crédits du titre IV relatifs à l'urbanisme et au logement ; adopté - Etat C : son amendement n° II-78, soutenu par M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial : réduction indicative des crédits du titre VI en faveur du logement ; adopté.

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4126) : action du Gouvernement en matière de politique étrangère depuis 1981 - Budget de misère en 1985 - Informatique et audiovisuel - Relations Est-Ouest et évolution de la politique française face à Moscou ; Afghanistan et Pologne - Visite du Président de la République à Moscou - Accord gazier signé à Moscou - Politique au Moyen-Orient - Liban et retrait de la France - Mission de la Force intérimaire des Nations-Unies au Liban, FINUL - Désarmement - Situation de la Nouvelle-Calédonie - Politique africaine - Opération Manta au Tchad ; accord du 17 septembre 1984 et retrait théorique des troupes françaises et libyennes - (p. 4127) : action des Libyens et risque d'invasion du 16° parallèle - Perte de la crédibilité de la France en Afrique - Politique européenne - Contribution britannique ; problèmes budgétaires et surplus agricole - Remise en ordre de la politique agricole commune, PAC, et incidences sur le lait

- Evolution des relations financières de la France avec la Communauté européenne - Concessions faites à la République Fédérale d'Allemagne - Augmentation du taux de TVA et prélèvement communautaire - Artifices de l'équilibre du budget pour 1985 - Crise entre le Conseil et l'Assemblée européenne - Adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté; liens entre l'élargissement et l'entrée en vigueur de ressources nouvelles - (p. 4128) : avenir de la Communauté face à la compétition internationale - Nécessité d'une Europe unie et d'une France forte, compétitive et dynamique - (p. 4142) : indexation de la contribution restituée à la Grande-Bretagne.

Nouvelle lecture [n° 171 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Art. 34 (p. 4778) : sa motion n° 11, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité aux dispositions de l'article 34 relatives au budget annexe des PTT; adoptée.

FRANCOU (Jean), sénateur des Bouches-du-Rhône (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - Défense: Exposé d'ensemble - Dépenses en capital [n° 69, annexe 44 (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 489 (JO Débats 19 avril 1984) (p. 409) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche: Electricité de France (EDF) (installation d'une ligne électrique de Tavel à Cadarache) (Bouches-du-Rhône) - Réponse de M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche (22 juin 1984) (p. 1746).

n° 561 (JO Débats 7 novembre 1984) (p. 3000) à M. le ministre des relations extérieures: Communauté économique européenne (CEE) (reconduction des aides accordées par la CEE au Nicaragua).

n° 562 (JO Débats 7 novembre 1984) à Mme le ministre des affaires sociales: transports en commun (communication aux collectivités locales des listes nominatives des personnes assujetties à la contribution des employeurs au financement des transports publics urbains) - Réponse de Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales (16 novembre 1984) (p. 3202, 3203).

n° 573 (JO Débats 22 novembre 1984) (p. 3368) à Mme le ministre des affaires sociales: politique sociale (mesures en faveur des nouveaux pauvres).

n° 582 (JO Débats 20 décembre 1984) (p. 4809) à M. le ministre de la justice: aide judiciaire (attribution de l'aide judiciaire aux personnes sans emploi).

n° 583 (JO Débats 20 décembre 1984) (p. 4809) à M. le ministre de la justice: aide judiciaire (modification des conditions d'attribution de l'aide judiciaire pour certaines procédures).

Questions orales avec débat :

n° 123 (6 avril 1984) (p. 219) à M. le Premier ministre: politique industrielle (situation de la région Provence-

Alpes-Côte d'Azur après la fermeture de l'usine Ugine-aciers de Fos-sur-mer) - Retirée le 4 mai 1984 (p. 593).

n° 3 (22 août 1984) (p. 2384) à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports: sports (politique sportive du Gouvernement).

n° 34 (9 octobre 1984) (p. 2563) à M. le ministre de l'intérieur: sécurité publique (expulsion des immigrants délinquants).

INTERVENTIONS

- Question au Gouvernement: avenir de la sidérurgie et redéploiement industriel - (12 avril 1984) (p. 316): interrogation sur l'avenir de l'usine Ugine-Aciers de Fos-sur-mer - Fabrication d'aciers spéciaux en France - Usine viable - Absence de raisons techniques, financières ou commerciales justifiant la fermeture soulignée par le conseil régional unanime.

- Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - *Deuxième lecture* [n° 264 (83-84)] - (21 mai 1984) - Discussion générale (p. 928): amélioration des conditions de pratique du sport en France - Interrogation du comité national du plein air sur le champ d'application de la loi - Rôle du Comité national du sport scolaire et universitaire - Opposé à la création d'un Comité national des activités physiques et sportives - Compétence du Comité national olympique et sportif français, CNOSF - Création des sociétés sportives et maintien du cadre associatif - Crédits minimum du ministère de la jeunesse et des sports - Rapport établi par un groupe de travail comprenant des parlementaires réunis à la diligence du CNOSF et relatif aux moyens nécessaires à la réalisation d'une grande politique du sport - (p. 929): propositions permettant d'accroître les moyens financiers: création d'un loto sportif; augmentation du prélèvement sur le loto et le pari mutuel urbain, PMU; concours de pronostics sur les matches de football - Dépôt d'une proposition de loi d'origine sénatoriale tendant à créer un fonds d'amortissement pour alléger les charges des collectivités locales en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs, et à prévoir des ressources nouvelles pour le Fonds national de développement du sport, FNDS - Espère la prise en compte de ses observations dans la prochaine loi de finances - Art. 1 (p. 938): soutient l'amendement n° 83 de M. Alphonse Arzel (associations de jeunesse, d'éducation populaire et de tourisme-social exclues du champ d'application de la présente loi) - Art. 8 (p. 942): soutient l'amendement n° 75 de M. Pierre Vallon (fédérations et unions sportives regroupées au sein d'un comité national du sport scolaire et universitaire) - Art. 9 (p. 945): seuil au-delà duquel la forme de la société anonyme sera obligatoire, fixé par décret en Conseil d'Etat - Inquiétude dans les clubs à la limite du professionnalisme et du semi-professionnalisme.

Suite de la discussion - (23 mai 1984) - Art. 26 bis (p. 1025): soutient l'amendement n° 78 de M. Pierre Vallon (suppression de cet article relatif au Conseil national des activités physiques et sportives) - Art. 28 (p. 1031): sur l'amendement n° 58 de M. Roland Ruet, rapporteur (assurance obligatoire entrant en vigueur le premier jour du sixième mois suivant la publication du décret visé à l'alinéa précédent), soutient le sous-amendement n° 79 de M. Pierre Vallon (assurances obligatoires entrant en vigueur le premier jour du troisième mois suivant la publication du décret) - Art. 30 (p. 1034): soutient l'amendement n° 80 de M. Pierre Vallon (prise en compte dans le dispositif des frais de fonctionnement en cas de suppression totale ou partielle d'un équipement privé) - Après l'art. 36 ter (p. 1038): insuffisance des moyens mis à la disposition du mouvement sportif - Initiative de M. Jacques Habert étant un peu prématurée - Demande le retrait de son amendement n° 98 (organisation d'un concours de pronostics basé sur les résultats des matches de football et décret en Conseil d'Etat fixant l'organisation de ce concours).

– **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 1097) : pluralisme et transparence des groupes de presse - Texte sauvegardant les grands organes de presse du parti socialiste - Empire de presse de M. Gaston Defferre - (p. 1098) : « Provençal » servant de référence au lieu et place du compte rendu sténographique pour les débats du conseil municipal de Marseille - Partialité du projet en examen.

– **Question au Gouvernement : lutte contre l'insécurité** - (11 octobre 1984) (p. 2591) : sentiment croissant d'insécurité de la population - Multiplication des vols, agressions et hold-up, trois fois sur quatre, ils sont le fait de ressortissants étrangers assurés de l'impunité par la loi du 29 octobre 1981 - (p. 2592) : peur succédant à l'inquiétude et risque de création de milices privées - Souhaite la suppression des exceptions dont la loi du 29 octobre 1981 fait bénéficier les ressortissants étrangers - Souhait partagé par tous les maires du département des Bouches-du-Rhône.

– **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - **Avant l'art. 15** (p. 3347) : son amendement n° I-133 : création d'un pari sportif ; affectation des produits de ce prélèvement au fonds national pour le développement du sport ; irrecevable aux termes de l'article 18 de la loi organique.

Deuxième partie :

Jeunesse et sports - (24 novembre 1984) (p. 3502) : budget décevant et promesses faites non tenues, constaté par le Comité national pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, CNAJEP - 1985, année internationale de la jeunesse marquant une dramatique baisse des crédits - Budget des sports représentant 0,23 % du budget général - Traitements des professeurs d'éducation physique transférés au ministère de l'éducation nationale - **Projet de budget pour 1985** en diminution de 6,9 % par rapport à 1984 - Existence du Fonds national du développement du sport, FNDS, abondé depuis 1978 par un prélèvement sur le loto - Désengagement du Gouvernement dans le budget du sport - Favorable à la création du nouveau pari sportif venant alimenter le FNDS - (p. 3503) : souhaite qu'un prélèvement de 30 % effectué sur les paris du nouveau jeu soit affecté au FNDS - Problème des rythmes scolaires et du sport à l'école primaire - Dotation globale d'équipement, DGE, insuffisante pour les petites communes pour leur permettre de continuer à s'équiper pour le sport - Satisfait de voir un ancien médaillé olympique assumer la charge de ministre des sports - Assurance d'une bonne préparation des prochains jeux olympiques et d'un développement des sections sport-études - Renom sur le plan sportif destiné à masquer le désengagement dramatique de l'Etat vis-à-vis du sport - Au nom du groupe de l'union centriste, se déclare défavorable à l'adoption des crédits de ce budget dramatiquement insuffisants.

Défense et service des essences - (4 décembre 1984) - **Rapporteur spécial** (exposé d'ensemble et dépenses en capital) (p. 3996) : budget s'inscrivant dans le déroulement d'une loi de programmation militaire approuvée par le Parlement en 1983 - Interrogation sur la conformité de ce budget avec la loi de programmation et examen de l'exécution du budget précédant conduisant à des constatations préoccupantes - Loi de programmation opérant des choix précis en fait de matériel et définissant des crédits chiffrés en fonction de plusieurs hypothèses économiques - Retard affectant la réalisation de plusieurs commandes - Annulations de crédits intervenues en 1982 et retard d'équipement pour l'armée de l'air - Crédits insuffisants pour faire face aux objectifs définis et aux commandes prévues - Titre V de cette année amputé de 1300 millions de francs - Budget de la défense devant pour la première

fois verser 700 millions de francs aux entreprises nationales - Budget de fonctionnement des armées ne tenant pas compte des prélèvements résultant d'interventions extérieures - (p. 3997) : coût des opérations au Tchad et au Liban - Intervention en faveur de la SNIAS et de la SNECMA pouvant avoir un caractère positif ainsi que la priorité accordée au programme nucléaire - Accroissement des dépenses de recherche - Effort de coopération européenne de fabrication de matériel militaire - Partage l'inquiétude des parlementaires socialistes de la commission des finances de l'Assemblée nationale concernant les prévisions de la dérive des prix inférieure à l'inflation réelle - Risque d'une diminution de la capacité opérationnelle des forces - Non respect de la loi de programmation - Nécessité de présenter au plus tôt un nouveau collectif pour compenser les insuffisances de crédits - Etude nécessaire dans le cadre de la prochaine loi de programmation de la possibilité de doter la France d'appareils de reconnaissance à longue distance, Awacs, et de satellites militaires - Crédibilité de la force de dissuasion française en jeu - Nécessité d'être présent dans la course technologique - Risque d'une altération de la crédibilité de l'outil militaire et de l'indépendance du pays - Au nom de la commission des finances, se déclare opposé à l'adoption des crédits du budget de la défense.

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4131) : situation au Liban - Politique syrienne et menaces sur le Liban - (p. 4132) : Demandes des Druzes, des Chiïtes et des Palestiniens - Action des Maronites - Retrait de la France du Liban - Risque d'élimination physique des chrétiens libanais - Volonté de disparition des chrétiens d'Orient face à l'intégrisme musulman de plus en plus menaçant.

FUZIER (Claude), sénateur de la Seine-Saint-Denis (S).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires culturelles.

– Membre nommé de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle (loi n° 82-652 du 29 juillet 1982).

– Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (31 octobre 1984) (p. 2950).

DÉPÔTS

Rapport d'information fait au nom de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle instituée par l'article 10 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 [n° 337 (83-84)] (28 mai 1984) - Audiovisuel.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de**

presse [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - Discussion générale (p. 1072) : ordonnance de 1944 sur la presse - Relations entre la presse et l'argent - (p. 1073) : sous le précédent septennat, mise en place d'une commission sénatoriale chargée des problèmes de la presse : pluralisme, transparence, actualisation de l'ordonnance de 1944 - Remerciements au ministre pour le dépôt de ce projet - Réforme audacieuse - Projet de loi relatif à l'audiovisuel - Autorisation des radios libres - Démenti opposé aux propos

de M. Hersant : risque d'étatisation de la presse publique en 1936 par M. Léon Blum - Création d'un journal consacré exclusivement à l'expression politique des opinions diverses - Liberté de la presse devant être assortie de garanties - Projet freinant la création des monopoles - Son expérience au journal « Le Populaire » - (p. 1074) : pluralisme et transparence des groupes de presse - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet.

G

GALLO (Max), secrétaire d'Etat, porte-parole du Gouvernement (nommé le 22 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 23 mars 1983, p. 883].

Fin des fonctions ministérielles le 16 juillet 1984.

GAMBOA (Pierre), sénateur de l'Essonne (C).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des finances.

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur le développement de l'initiative économique (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1985 (8 décembre 1984) (p. 4287).

Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à mettre un terme à l'injustice et à la dilapidation des fonds publics résultant de l'emprunt 7 % 1973 [n° 219 (83-84)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - Emprunts.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer l'avoir fiscal et à créer un crédit d'impôt [n° 475 (83-84)] (11 juillet 1984) - Impôt sur le revenu.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - Imprimerie nationale, Journaux officiels [n° 69, annexes 37 et 38 (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 493 (JO Débats 27 avril 1984) (p. 507) à M. le ministre chargé des PTT : téléphone (nouvelles orientations de la compagnie générale de constructions téléphoniques) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (18 mai 1984) (p. 918, 919).

n° 557 (JO Débats 24 octobre 1984) (p. 2699) à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports : aérodromes (création d'une zone complémentaire de bruit autour des aéroports de la région Ile-de-France) - Réponse de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat aux retraités et personnes âgées (9 novembre 1984) (p. 3134, 3135).

Questions orales avec débat :

n° 39 (18 octobre 1984) (p. 2660) à M. le secrétaire d'Etat à la santé : laboratoires (situation de laboratoires de parachimie et de pharmacie à Chilly-Mazarin) (Essonne) - Discutée le 16 novembre 1984 (p. 3190 et suivantes).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélatrice du code du travail - Nouvelle lecture [n° 205 (83-84)] - (9 février 1984) - Art. 20 (p. 179) :** se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur (suppression de l'obligation de négocier sur la formation dans l'entreprise ; négociation quinquennale de branche) - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 184) :** opposition du groupe communiste à ce texte modifié par le Sénat.

– **Conclusions du rapport de M. Henri Collard, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi (n° 186, 83-84), de M. Edouard Bonnefous, tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs immigrés dans leur pays [n° 273 (83-84)] - (2 mai 1984) - Discussion générale (p. 531, 532) :** stabilisation du nombre d'immigrés depuis 1974 et augmentation du chômage - Arrêt de l'immigration clandestine et contrôle des flux migratoires - Réinsertion professionnelle des immigrés - Proposition de loi limitant la possibilité de retour au pays aux seuls travailleurs licenciés - Absence de mesure favorisant la réinsertion dans les pays d'origine - Montant de l'aide au retour proposé et esprit démagogique - Vote défavorable du groupe communiste sur ce texte présentant de graves lacunes et ambiguïtés - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 541) :** immigration n'étant pas un facteur de chômage - Problème des profits et de l'évasion des capitaux hors du secteur productif - Encouragement au retour pouvant faire l'objet d'un débat - Solution adoptée en République fédérale d'Allemagne n'empêchant pas la progression du chômage - Texte proposé ne résolvant pas les grands problèmes de notre société - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé au texte de cette proposition.

– **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1982 [n° 270 (83-84)] - (10 mai 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 691) :** actions de ce budget en faveur d'une nouvelle politique industrielle, d'une meilleure justice sociale et pour la recherche - Attente du groupe communiste d'efforts en faveur du logement social et de l'école - Attitude de la majorité sénatoriale - Situation internationale ; taux prohibitif du dollar - Investissements du secteur industriel nationalisé - Vote favorable du groupe communiste.

– **Projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 83-332 du 22 avril 1983 autorisant le Gouvernement à prendre, par application de l'article 38 de la Constitution, diverses mesures financières [n° 271 (83-84)] - (10 mai 1984) - Art. unique (p. 694) :** situation de la France en 1982 - Redressement de la balance commerciale - Proposition visant à alléger la contribution des familles à petits et moyens revenus ; imposition sur les grandes fortunes, sur les revenus du capital et les évasions de capitaux ; conditions de remboursement de l'emprunt Giscard - Inflation - Equilibre des comptes de la sécurité sociale - Situation du chômage - Croissance - (p. 695) : vote favorable du groupe communiste.

– **Conclusions du rapport de M. Raymond Poirier, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les propositions de loi (n° 428, 82-83) de M. André Rabineau, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 32, 83-84) de M. Robert Schwint, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 190, 83-84) de M. Fernand Lefort, visant à étendre aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants d'Algérie le droit aux campagnes doubles, (n° 287, 83-84) de M. André Jouany, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 288, 83-84) de M. Michel Maurice-Bokanowski, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord et (n° 290, 83-84) de M. Philippe de Bourgoing, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonction-**

naires anciens combattants d'Afrique du Nord [n° 292 (83-84)] - (10 mai 1984) - Discussion générale (p. 715) : présente l'intervention de M. Fernand Lefort - Bénéfice des campagnes doubles pour les anciens combattants d'Afrique du Nord ayant droit à la carte de combattant - Loi du 9 décembre 1974 - Droit aux campagnes doubles et aux majorations d'ancienneté pour les fonctionnaires et assimilés reconnus anciens combattants d'Afrique du Nord - (p. 716) : vote favorable du groupe communiste.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - Discussion générale (p. 1093) : inapplication de l'ordonnance de 1944 - Nouvelles dispositions juridiques et économiques prises à l'égard des entreprises de presse - Concentration limitée, transparence financière et pluralisme des entreprises de presse - Soutien prioritaire de la presse d'information politique et générale - Attribution des aides à la presse favorisant les inégalités - Situation précaire de la presse d'information et d'opinion - Concertation avec l'ensemble des parties prenantes - Réforme des aides publiques à la presse - Système de redistribution évoqué dans le rapport Vedel de 1979 - Réforme des tarifs postaux préférentiels et de l'aide au financement des investissements - Création d'un fonds d'aide à la modernisation de la presse - Taxe sur les ressources publicitaires - Création de nouvelles publications d'information générale et politique - Réaménagement des régimes d'allègements fiscaux - Pérennisation du taux privilégié de TVA et du fonds d'aide aux quotidiens à faible capacité publicitaire - (p. 1094) : création d'aides spécifiques : aide au papier de presse ; aide à la création de nouvelles publications - Environnement économique - Adaptation aux réalités économiques de l'industrie du papier et de l'imprimerie - Coût des circuits de diffusion : disparité entre les journaux parisiens et les quotidiens régionaux.

Suite de la discussion - (30 mai 1984) - Après l'art. 14 (p. 1231, 1232) : se déclare défavorable à l'amendement n° II-80 de M. Jean Cluzel, rapporteur (contribution de l'Etat au pluralisme de l'information et régime économique préférentiel permanent en faveur des entreprises de presse) - (p. 1234) : affaire de La Chapelle Darblay - Se déclare défavorable à l'amendement n° II-82 de M. Jean Cluzel, rapporteur (pérennité de l'application des franchises accordées aux journaux selon des modalités définies par une loi de finances et arrêtées après la consultation des organisations professionnelles de la presse) - (p. 1238) : se déclare défavorable à l'amendement n° II-87 de M. Jean Cluzel, rapporteur (possibilité de participation des entreprises de presse au capital des sociétés régionales de radiodiffusion sonore et de télévision).

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique** [n° 300 (83-84)] - (20 juin 1984) - Discussion générale (p. 1656) : effort nécessaire du secteur privé dans l'investissement et l'innovation - Aides de l'Etat et placements bancaires se substituant à l'investissement direct dans l'entreprise - Stagnation de la production - Recul de la compétitivité - Chômage - Lutte contre l'inflation - Rééquilibrage de la balance commerciale - Nouvelle politique économique souhaitable pour gagner la bataille de l'emploi - Ambitions positives du texte - Interrogation sur l'efficacité des dispositions choisies, face à la contrainte des critères financiers - (p. 1657) : préoccupation à l'égard de l'article 2 relatif à la déduction des intérêts d'emprunts contractés pour souscrire au capital d'une société nouvelle : risques de détournement - Moyens favorables à l'initiative économique : intensification de la collecte des comptes pour le développement industriel, CODEVI ; organisation de pools de financements bancaires régionaux - Enumération des mesures risquant d'accélérer la croissance financière et éventuellement la spéculation - Regrette que les aides ne soient pas subordonnées à des obligations d'emploi et d'investissement - Meilleure utilisation de logiciels français - Concertation régionale - Création d'un meilleur équilibre fiscal ; avoir fiscal - Extension à l'ensemble du territoire

français des dispositions particulières concernant les pôles de reconversion - Durée du temps de travail - Détérioration du tissu industriel de l'Île-de-France - Vote favorable du groupe communiste, sous certaines réserves - Art. 4 (p. 1666) : son amendement n° 12 : régime fiscal particulier applicable à l'amortissement des logiciels informatiques soumis à agrément ; retiré - Souhaite qu'une priorité soit donnée aux logiciels de conception et de fabrication françaises - Art. 6 (p. 1671) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Maurice Blin, rapporteur général (bénéfice des avantages fiscaux liés à certains fonds communs de placement à risques, accordé aux contribuables soumis à l'impôt sur les grandes fortunes) - Art. 8 (p. 1686) : son amendement n° 13 : rétablissement du paragraphe 3° précisant que pendant les cinq années suivant la création de la nouvelle société, les titres de celle-ci seront cédés en priorité aux salariés de la société rachetée ; rejeté - Après l'art. 8 (p. 1689) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 93 de M. Jacques Delors, ministre (possibilité pour les salariés de reprendre leur entreprise sous la forme d'une société coopérative ouvrière de production, SCOP) - Art. 9 (p. 1691) : se déclare opposé à l'amendement n° 37 de M. René Monory (déduction du revenu imposable des intérêts des emprunts contractés pour la souscription ou l'achat d'actions par les salariés alors même qu'aucun impôt sur les sociétés n'est dû par la société rachetée au titre de l'exercice précédent) : - Art. 12 (p. 1694) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 75 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (pouvoir discrétionnaire laissé à l'assemblée générale extraordinaire pour décider de l'interdiction de consentir des options aux salariés possédant une certaine part du capital) - Art. 13 (p. 1701) : son amendement n° 14, soutenu par M. Raymond Dumont : agrément fiscal devant être assorti de mesures visant à assurer le maintien de l'emploi ; rejeté - Après l'art. 15 (p. 1703) : son amendement n° 15 : organisation semestrielle de conférences financières régionales par le Conseil national du crédit, en vue de favoriser l'application des dispositions de la présente loi ; retiré - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1704) : groupe communiste favorable à l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger** [n° 392 (83-84)] - (25 juin 1984) - Art. 3 (p. 1770) : au nom du groupe communiste, s'abstiendra sur l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Cantegrit, rapporteur (possibilité pour les entreprises de droit français d'effectuer les formalités d'adhésion de leurs salariés aux assurances volontaires) - Art. 14 (p. 1782, 1783) : sur l'amendement n° 10 de M. Jean-Pierre Cantegrit, rapporteur (nouvelle rédaction du texte présenté par cet article pour l'article L. 781 du code de la sécurité sociale relatif à la composition et aux règles de fonctionnement du conseil d'administration de la caisse des Français de l'étranger), se déclare favorable, au nom du groupe communiste au sous-amendement n° 20 de M. Jean-Pierre Bayle (représentation du Conseil supérieur des Français de l'étranger par deux administrateurs élus à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste) - Importance de retenir le principe de la proportionnelle.

- **Projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine** - Deuxième lecture [n° 413 (83-84)] - (25 juin 1984) - Discussion générale (p. 1789) : rapporteur signalant le 14 décembre dernier que le problème du délai était fondamental et dépôt d'un amendement supprimant tout délai - Problèmes économiques de première importance - Diminution de la consommation de beurre des ménages et augmentation des ventes de margarine - Nécessité de retenir un délai d'application raisonnable donnant aux producteurs le temps de s'adapter - S'opposera à l'amendement du rapporteur visant à une application immédiate de la loi.

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique** - Conclusions du rapport de la commission

mixte paritaire [n° 431 (83-84)] - (29 juin 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1997) : impôt sur les grandes fortunes - Région Ile-de-France; demande de réintégration dans le droit commun - Vote par le groupe communiste des conclusions de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française** [n° 313 (83-84)] - Suite de la discussion - (17 juillet 1984) - Art. 85 (p. 2211) : se déclare opposé à l'amendement n° 67 de M. Roger Romani, rapporteur (étude de la langue tahitienne et des autres langues polynésiennes) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2228) : problèmes de la Polynésie française sur les plans économique, culturel et social - Identité culturelle polynésienne - Autonomie interne - Groupe communiste favorable à l'adoption de ce texte.

- **Questions orales avec débat jointes : transports maritimes de matières toxiques** - (16 octobre 1984) (p. 2619) : défaut d'information après la catastrophe du cargo « Mont-Louis » - Organisation Greenpeace - Insuffisance de précautions pour le transport de produits nucléaires; demande de bâtiments spécialisés; débouchés possibles pour les chantiers navals - Demande de législation internationale sur le transport maritime des produits dangereux - Réglementation établie à la suite de la catastrophe de l'« Amoco Cadiz » - Exigence d'information et de sécurité, nécessaire au consensus national sur le nucléaire civil.

- **Question orale avec débat : situation des laboratoires Anphar-Rolland de Chilly-Mazarin** - (16 novembre 1984) (p. 3190) : laboratoires Anphar-Rolland appartenant à l'industrie chimique, débouchant sur la parachimie et la pharmacie - Secteur défavorisé par la politique des gouvernements précédents - Absence de transparence des coûts réels d'exploitation - Poursuite de la croissance des bénéfices de l'industrie pharmaceutique se plaçant au quatrième rang mondial - Importance du capital étranger - Importance du taux d'accroissement des dépenses pharmaceutiques des Français - Remboursement par la sécurité sociale de 59,6 % seulement des frais engagés - Rôle primordial au plan social de l'industrie du médicament - Région parisienne rassemblant 40 % des effectifs de la chimie - Progression du solde positif du commerce extérieur grâce au secteur des parfums et cosmétiques et à celui des médicaments - Critères de rentabilité financière et de profit financier prédominants dans les restructurations - Cas des laboratoires Anphar-Rolland - (p. 3191) : site inadapté - Nombreuses suppressions d'emplois à Chilly-Mazarin dans tous les services des laboratoires - Nécessité d'inverser une stratégie contraire aux intérêts nationaux - Souhaite que le Gouvernement engage une concertation avec le groupe Air Liquide afin de maintenir et de développer des unités de production indispensables - (p. 3192) : diminution des activités productives directes d'Anphar-Rolland à la suite de plusieurs restructurations - Plan de restructuration devant se traduire par une diminution des effectifs et de l'activité - Souhaite l'ouverture d'un dialogue social entre tous les partenaires sociaux.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - Art. 2 (p. 3274) : absence de caractère progressif de la réduction d'impôt sur le revenu fixée uniformément à 5 % - Hauts revenus devant participer à l'effort de solidarité nationale - (p. 3285) : interrogation sur l'existence d'une véritable justice fiscale en France - Lourdes charges fiscales supportées par les salariés par rapport à leurs revenus.

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Après l'art. 3 bis (p. 3314) : soutient les amendements de M. Camille Vallin, n° I-51 (suppression de l'avoir fiscal) et n° I-52 (suppression du système du prélèvement libérateur) - Art. 3 bis (suite) (p. 3320) : adoption par l'Assemblée nationale de la première partie d'un amendement communiste visant

à supprimer les avantages fiscaux accordés à l'emprunt 7 % 1973 - Portée limitée de cette mesure - Assainissement de la fiscalité applicable à cet emprunt : régime commun applicable aux détenteurs d'obligations indexées - Coût des intérêts versés annuellement - (p. 3321) : soutient l'amendement n° I-50 de M. Camille Vallin (versement aux porteurs du coupon d'un intérêt ne dépassant pas la moyenne des intérêts versés par l'Etat pour les emprunts émis en 1972) - (p. 3325) : se déclare opposé à l'amendement n° I-98 de M. Maurice Blin, rapporteur général (maintien des avantages fiscaux liés à l'emprunt 7 % 1973) - Art. 12 (p. 3331) : se déclare opposé à l'amendement n° I-25 de M. Jean Colin (suppression de cet article relatif à l'assujettissement du produit de l'exploitation des appareils automatiques à la TVA) - Art. 14 bis (p. 3341) : soutient l'amendement n° I-55 de M. Camille Vallin (suppression de cet article instituant une créance résultant du report en arrière d'un déficit dans le cadre de l'impôt sur les sociétés) - (p. 3346) : situation économique dramatique de la France : recul industriel, obsolescence de l'appareil de production, désinvestissement - Tendances financières malthusienne : placements bancaires préférés aux investissements industriels - Se déclare opposé aux amendements n° I-93 de M. Jean Arthuis (institution d'une créance résultant d'une rétro-imputation, sans condition d'investissements antérieurs) et n° I-101 de M. Maurice Blin, rapporteur général (possibilité pour les entreprises d'opter pour la rétro-imputation applicable aux déficits fiscaux constatés à la clôture de l'exercice; conditions d'accès et délai d'application de la rétro-imputation) - Art. 19 (p. 3363) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° I-106 de M. Edouard Bonnefous (suppression du nouveau taux de 2 % applicable à la fraction du patrimoine supérieure à 20 millions de francs).

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Après l'art. 19 (p. 3379) : perception par les propriétaires privés d'un monument historique ouvert au public d'une redevance de visites - Art. 21 bis (p. 3386) : soutient l'amendement n° I-61 de M. Camille Vallin (suppression de cet article relatif à l'exonération de l'impôt sur les capitaux étrangers investis en France) - (p. 3387) : précarité de la relance européenne; extension du placement bancaire au détriment de l'investissement industriel - Après l'art. 28 (p. 3393) : soutient l'amendement n° I-62 de M. Camille Vallin (demande de projet de loi assurant le bénéfice de la retraite à partir de 60 ans aux non salariés agricoles) - Art. 34 et Etat A (p. 3416) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° I-150 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (modification des évaluations de recettes en fonction des dispositions votées précédemment par le Sénat) - **Explication de vote sur l'ensemble** : rejet des amendements présentés par le groupe communiste - (p. 3417) : opposition à l'allègement de la taxe professionnelle consentie aux entreprises - Défense des privilèges par la majorité sénatoriale - Vote du groupe communiste contre la première partie du projet de loi de finances pour 1985.

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - I - Charges communes - II - Services financiers - (26 novembre 1984) (p. 3646) : augmentation continue de la part des charges communes dans le budget général - Dette publique - Emission d'emprunt faite conformément aux autorisations générales données par la loi de finances - Autorisations figurant dans l'article d'équilibre - Préoccupations concernant les emprunts couvrant la dette publique de l'Etat - Conséquences du taux prohibitif du dollar - Favorable à une coopération européenne utilisant l'ECU face à la pression du dollar - Remboursement par anticipation du prêt consenti par le Fonds de développement économique et social, FDES, à l'aéroport de Paris - **Examen des crédits - I - Charges communes - Etat B** (p. 3649) : se déclare opposé à l'amendement n° II-44 de M. André Fosset, rapporteur spécial (diminution des subventions de fonctionnement allouées à l'établissement public du parc de la Villette et au Carrefour international de la communication)

- Etat C (p. 3650) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° II-45 de M. André Fosset, rapporteur spécial (réduction des autorisations de programme relatives aux travaux concernant les opérations de construction à caractère interministériel) - (p. 3651) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° II-46 de M. André Fosset, rapporteur spécial (réduction des autorisations de programme prévues pour le parc de la Villette et le Carrefour international de la communication) - **II - Services financiers - Etat B** (p. 3652) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° II-41 de M. Pierre-Christian Taittinger (diminution des crédits affectés à la direction générale pour les relations avec le public et le service d'information) - **Art. 86 bis** : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° II-47 de M. Michel Manet, rapporteur spécial (suppression de cet article créant des redevances au profit de la commission des opérations de bourse, COB).

Imprimerie nationale - (26 novembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3666) : augmentation sensible des moyens matériels traduisant un souci de modernisation de cet établissement - Réduction prévisible des impressions administratives - Demande des garanties concernant le privilège d'impression de l'annuaire téléphonique - Remise en question d'un certain nombre de postes de typographes en raison de la photocomposition - Impression des livres scolaires - Elévation de la moyenne d'âge inquiétante pour la transmission du savoir faire et des compétences - Disparité des majorations de salaires entre les établissements de Paris et de Douai.

Journaux officiels - (5 décembre 1984) - Rapporteur spécial : son intervention présentée par M. Fernand Lefort (p. 4060).

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - **Avant l'art. 61** (p. 4246) : se déclare défavorable aux amendements n° II-32 de M. Jean Béranger (déductions fiscales pour les dons aux associations ou organismes dans le cadre des plans départementaux contre la pauvreté ; majoration des tarifs des droits de timbre à due concurrence des pertes de recettes) et n° II-55 de M. Jean Colin (extension du bénéfice de la déduction du revenu imposable aux dons faits aux bureaux d'aide sociale) - **Art. 62** (p. 4249) : soutient l'amendement n° II-97 de Mme Monique Midy (déduction fiscale pour les réparations d'habitations construites depuis dix ans) - **Art. 64** (p. 4258) : se déclare défavorable à l'amendement n° II-70 de M. Maurice Blin, rapporteur général (retour au texte initial du Gouvernement relatif à la disparition du relevé des frais généraux) - **Art. 66 bis** (p. 4260) : se déclare défavorable aux amendements n° II-71 de M. Maurice Blin, rapporteur général, n° II-91 de M. Louis Virapoullé et n° II-98 de M. Jacques Moutet, relatifs à l'absence de déductibilité des provisions de l'entreprise en vue de faire face au versement d'allocations de retraite ou de préretraite du personnel ou de ses mandataires sociaux - **Art. 78** (p. 4277) : se déclare défavorable aux amendements n° II-35 de M. Jacques Pelletier, n° II-58 de M. Jean Colin et n° II-83 de M. Michel Maurice-Bokanowski, relatifs à la suppression des dispositions de cet article afférentes au caractère rétroactif de l'interruption de prescription des sanctions fiscales face à des redressements notifiés avant le 1^{er} janvier 1985.

Vote sur l'ensemble - (8 décembre 1984) (p. 4284) : emploi et pouvoir d'achat - Action de la majorité sénatoriale ; rétablissement des avantages fiscaux de l'emprunt Giscard supprimés par l'Assemblée nationale - Dette publique de l'Etat - Légère augmentation de la tranche la plus élevée de l'impôt sur les grandes fortunes, IGF - Taxe sur le prix de vente des aliments conditionnés pour chiens et chats et sur les dépenses de publicité relatives aux aliments conditionnés pour chiens et chats - Suppression du seuil déclaratif de l'IGF - Dépôt d'un amendement relatif à la suppression des augmentations de taxe sur l'essence - Rejet d'une proposition relative à une répartition plus équitable des sommes consacrées à la réduction des prélèvements

obligatoires - (p. 4285) : emploi - Limitation de la quasi-totalité des dépenses budgétaires - Incidences sur les revenus du capital, la rémunération du travail salarié et le taux d'épargne des ménages - Création de recettes nouvelles par le biais des amendements du groupe communiste ; réponse à de nouveaux besoins en matière de postes d'enseignants, d'emplois administratifs, de logements sociaux, d'action sociale et d'attribution d'une prime aux chômeurs en fin de droits - Vote défavorable sur ce texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)]** - Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - **Art. 15 : Art. 27-4 de la loi du 22 juillet 1983** (p. 4416) : soutient l'amendement n° 30 de Mme Hélène Luc (contrat d'association et modalités d'exercice des libertés individuelles et collectives pour les personnels de l'enseignement privé).

- **Projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 [n° 82 (84-85)]** - (12 décembre 1984) - **Art. 2** (p. 4475) : se déclare défavorable à l'amendement n° 2 de M. Auguste Chupin, rapporteur (suppression de cet article relatif aux sanctions en cas de tarifs non conformes).

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers [n° 101 (84-85)]** - (12 décembre 1984) - **Intitulé** (p. 4478) : se déclare défavorable à l'amendement n° 4 de M. Jean Arthuis, rapporteur (« Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1985 »).

- **Projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne - Nouvelle lecture [n° 122 (84-85)]** - (12 décembre 1984) - **Art. 1** (p. 4480) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (reprise du texte adopté par le Sénat en seconde lecture relatif à la cessation concertée du service opérée en méconnaissance des dispositions des articles L. 521-3 et L. 521-4 du code du travail) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4481) : conscience professionnelle des personnels de la navigation aérienne - Action des gouvernements précédents en matière de droit de grève - Opposition à ce texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 112 (84-85)]** - (17 décembre 1984) - **Art. 55** (p. 4655) : problème du règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord, de la guerre d'Indochine ou de la seconde guerre mondiale.

- **Projet de loi de finances pour 1985 - Nouvelle lecture [n° 171 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4764) : rôle des institutions parlementaires remis en cause par le dépôt de vingt articles nouveaux, non examinés en première lecture - Environnement international - Pression du dollar - Dégradation de la situation économique française : chômage, baisse du pouvoir d'achat - Diminution de l'inflation - Amélioration de la balance commerciale - Absence de mesures positives en faveur des travailleurs - Désinvestissement des entreprises, malgré les avantages fiscaux et financiers consentis - Conquêtes sociales des travailleurs menacées par le CNPF - Propositions du groupe communiste, rejetées par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la fiscalité en faveur des chômeurs en fin de droits - (p. 4765) : majorité sénatoriale responsable de l'abaissement du rôle des institutions parlementaires - Groupe communiste opposé à l'adoption de ce budget - **Art. 14 bis** (p. 4769) : opposition du groupe communiste à cet article relatif au « carry back » - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4780) : détérioration du rôle du Parlement - Budget ne correspondant guère aux besoins des travailleurs - Démarche différente du groupe communiste au Sénat et à l'Assemblée nationale - Opposé à l'adoption de ce budget.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984 [n° 131 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - **Discussion générale**

(p. 4787) : souhaite une modification de la procédure parlementaire de discussion budgétaire - (p. 4788) : aggravation des problèmes économiques - Déficit budgétaire - Charge de la dette publique - Politique monétaire américaine - Souhaite que l'ECU joue un rôle plus positif face au dollar - Retombées du cours prohibitif du dollar sur les pays en voie de développement - Augmentation des dépenses en raison de l'accord intergouvernemental avec la CEE - Financement des opérations extérieures de la France au Tchad et au Liban - Diminution des recettes fiscales - Chômage - Diminution du pouvoir d'achat - Augmentation du produit de la TVA préoccupante pour les ménages les plus défavorisés - Remboursement des prêts du Fonds de développement économique et social, FDES, par certaines entreprises publiques ; conséquences pour l'Aéroport de Paris - Groupe communiste opposé à l'adoption de ce projet - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4804) : nombreuses décisions gouvernementales et parlementaires positives prises depuis 1981 - Groupe communiste opposé aux idées défendues par la majorité sénatoriale.

GARCIA (Jean), sénateur de la Seine-Saint-Denis (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, établi au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} juillet 1983 et le 31 janvier 1984, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 217 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984).

Participation au rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} février et le 30 septembre 1984, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 62 (84-85)] (7 novembre 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 105 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque relative à l'entraide judiciaire, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions en matière civile, familiale et commerciale (ensemble une annexe) [n° 128 (84-85)] (6 décembre 1984) - *Traités et conventions*.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 143 (2 mai 1984) (p. 542) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : **politique industrielle** (situation de l'entreprise Creusot-Loire) - Discutée le 11 mai 1984 (débat commun) (p. 726 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles** - (11 mai 1984) (p. 735) : situation

de Creusot Loire déjà évoquée lors du débat sur la politique énergétique en mai 1983 - Absence d'amélioration depuis et nombreux emplois menacés - Fonds publics versés à Empain Schneider non utilisés pour la diversification - Désengagement de ce groupe du nucléaire - Possibilité pour Creusot Loire de reconquérir le marché national et de conquérir de nouveaux marchés extérieurs - Réduction de la dépendance énergétique de la France imposant une diversification des ressources - Coopération souhaitée du groupe Creusot Loire avec Alsthom Atlantique - Politique industrielle devant s'appuyer sur une large coopération internationale - Recherche du seul profit par le groupe Empain Schneider - (p. 736) : mise en oeuvre d'une grande politique industrielle exigeant une gestion dans laquelle l'investissement productif et l'emploi seront prioritaires - Gouvernement devant contraindre l'actionnaire Schneider à respecter ses engagements - Situation de l'entreprise Creusot Loire concernant le pays tout entier - Manifestation et propositions des salariés de Creusot Loire le 3 mai dernier.

- **Projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 479 (83-84)] - (26 juillet 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2252) : se déclare prêt, au nom du groupe communiste, à voter le texte issu des travaux de la commission mixte paritaire malgré ses limites.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble une annexe et un échange de lettres)** [n° 512 (83-84)] - (31 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2949) : se réjouit de la signature de cet accord concrétisant la volonté des deux pays d'encourager la protection réciproque des investissements - Reconnaissance officielle de la République populaire de Chine par la France il y a vingt ans - Multiplication des ventes françaises par trois en un an - Très faible part du marché chinois détenue par la France - Accord s'inscrivant dans une politique d'égalité et de réciprocité dans les relations commerciales et techniques avec les pays en voie de développement - (p. 2950) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Question au Gouvernement : devenir de Creusot-Loire** - (15 novembre 1984) (p. 3174) : conséquences d'une éventuelle reprise de Creusot-Loire par Usinor et Framatome : arrêt de nombreuses activités du groupe, métallurgie reprise par Usinor, grosse chaudronnerie et usinage repris par Framatome, suppression immédiate de 2.600 emplois - Situation contraire aux intérêts des salariés et de l'entreprise - Gestion antérieure orientée vers le profit maximum - Prise en compte des opinions des syndicats et de l'encadrement - Carnet de commandes de certains secteurs du groupe permettant le maintien des effectifs - Existence de nombreux marchés potentiels.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Défense et service des essences - (4 décembre 1984) (p. 4017) : intervention au nom de M. Serge Boucheny, en mission sénatoriale en Nouvelle-Calédonie - Budget se situant dans le cadre des options définies par la loi d'orientation militaire - Rôle du budget militaire dans l'économie française - Budget prolongeant la loi d'orientation militaire en poursuivant les orientations définies et acceptées par le Parlement pour donner à la France une défense indépendante - (p. 4018) : problème de la réintégration de la France dans l'OTAN posé par la droite - Indépendance de la France passant par la recherche de solutions aux conflits militaires - Course aux armements mettant en cause l'indépendance et la capacité de dissuasion - Souhaite un accord international de limitation des armements - Problème de la défense dans le cadre des

alliances - Inquiétude face à des accords concernant la production en commun d'armements - Problème politique et économique de la fabrication d'un avion de combat européen - Armement majeur devant rester intégralement français - Nationalisation des principales entreprises constructrices de matériel militaire - Assemblée de l'union de l'Europe occidentale, UEO, pensant que la défense indépendante n'est plus de mise - Dissuasion populaire s'appuyant sur l'osmose entre l'armée et la nation - Problème du rôle des jeunes Français sous les drapeaux - Diminution du nombre d'appelés par rapport au nombre de militaires professionnels - Souhaite la poursuite des efforts pour l'amélioration des conditions de vie dans les unités - (p. 4019) : souhaite que de nombreux jeunes appelés reçoivent des formations de sous-officier et d'officier - Armée devant tolérer les opinions politiques de chacun - Budget s'inscrivant dans la continuité de la politique de défense de la France et tenant compte des réalités économiques et sociales actuelles - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du budget de la défense pour 1985.

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4124) : budget de rigueur et diminution des crédits - Incidences sur le personnel des ambassades et des consulats - Hausse du dollar et mécanismes de compensation pour le personnel - Risque de baisse du pouvoir d'achat de certaines catégories d'agents - Politique de titularisation des personnels des catégories C et D - (p. 4125) : diminution des crédits affectés à la politique culturelle et scientifique - Négociations politiques - Droit de chaque peuple à l'indépendance - Non ingérence et sécurité - Phase de développement de la course aux armements - Utilisation militaire de l'espace - Négociations Est-Ouest relatives à la réduction des armements - Action du parti communiste en faveur du désarmement - Situation de l'Amérique latine - Elections au Nicaragua et tentatives américaines de déstabilisation par des moyens économiques et militaires du gouvernement légitime de Managua - Salvador et rencontre de La Palma entre le front de libération nationale, le front démocratique révolutionnaire et le gouvernement salvadorien - Elections présidentielles en Uruguay - Dictature de Pinochet au Chili - Nécessaire soutien de la France à l'action internationale menée par le Nicaragua - Régime d'apartheid en Afrique du Sud ; luttes sociales antiraciales en Afrique du Sud et en Namibie - Souhaite l'adoption de mesures contraignantes à l'égard de l'Afrique du Sud - Défense des droits de l'homme - Importance de la répression qui frappe les peuples turcs et kurdes - Devoir de la France de demander l'expulsion de la dictature turque du Conseil de l'Europe - Discussions entre l'Afghanistan et le Pakistan sous l'autorité de l'ONU - Moyen-Orient ; réunion d'une conférence internationale avec les pays concernés pour trouver une solution de paix ; principes de l'ONU ; avenir de la Communauté économique européenne, CEE ; emploi ; coopérations industrielles dans les secteurs de pointe, Airbus et Ariane ; rôle du dollar - Politique d'accélération de l'intégration communautaire - Incidences négatives de l'accord de Dublin sur le vin - (p. 4126) : élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) [n° 84 (84-85)]** - (13 décembre 1984) - Art. unique (p. 4498) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à la ratification du traité.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque relative à l'entraide judiciaire, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions en matière civile, familiale et commerciale (ensemble une annexe) [n° 105 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4750) : remplacement de la convention de 1928 sur la protection et l'assistance judiciaire en matière civile et commerciale - Nouvelles relations d'entraide judiciaire

entre la France et la Tchécoslovaquie - Sécurité des transactions juridiques - Entraide judiciaire internationale - Exécution des décisions de justice rendues par les juridictions françaises et tchécoslovaques - Insuffisance des relations bilatérales dans les domaines politique, économique, social et culturel.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération en matière de marine marchande entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc [n° 102 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - En remplacement de M. Jacques Chaumont, rapporteur - **Discussion générale** (p. 4751) : développement des échanges maritimes franco-marocains - Accès aux ports - Coopération dans le domaine de la construction navale - Formation des personnels sédentaires et navigants - Prépondérance du transport maritime dans les échanges commerciaux franco-marocains.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord intervenu, au sein du Conseil des Communautés européennes les 2 et 3 octobre 1984, entre les représentants des Gouvernements des Etats membres et portant sur le financement du budget rectificatif et supplémentaire n° 1 des Communautés [n° 99 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4758) : impasse budgétaire de la Communauté économique européenne résultant de l'éloignement progressif des principes du traité de Rome ; remboursements à la Grande-Bretagne et à la République fédérale d'Allemagne - Abstention du groupe communiste sur le vote de ce projet - Inquiétude quant aux restrictions de productions industrielles agricoles, décidées au récent sommet de Dublin.

GARGAR (Marcel), sénateur de la Guadeloupe (apparenté au groupe C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger (25 juin 1984) (p. 1786).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 482 (JO Débats 13 avril 1984) (p. 357) à M. le ministre de l'éducation nationale : **médecine** (attribution de postes d'internes de médecine générale et de spécialités aux Antilles) - Réponse de M. Daniel Benoist, secrétaire d'Etat aux personnes âgées (27 avril 1984) (p. 520, 521).

n° 484 (JO Débats 13 avril 1984) (p. 357) à M. le secrétaire d'Etat chargé de la santé : **hôpitaux** (transformation du centre hospitalier de Pointe-à-Pitre en centre hospitalier régional).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution [n° 495 (82-83)]** - (17 avril 1984) - Art. 1 (p. 384) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (suppression des

dispositions de cet article relatives à la représentation des organisations syndicales, ouvrières ou patronales, au sein des comités de bassin) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 386) : absence de représentation des organisations syndicales - Abstention du groupe communiste sur ce texte modifié par le Sénat.

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion** [n° 176 (83-84)] - (22 mai 1984) - Discussion générale (p. 975) : action positive du Gouvernement en faveur de la décentralisation dans les départements d'outre-mer, DOM - Assemblée unique; caractère non conforme à la Constitution selon le Conseil constitutionnel - Coexistence du conseil régional et du conseil général - Domaines de compétence de la région - Transferts de compétences pour les DOM - Action de la majorité sénatoriale - (p. 976) : crise socio-économique mondiale - Aspiration des DOM à une diminution de la dépendance économique, sociale et culturelle - Emploi; désindustrialisation et absence de plan d'aménagement du territoire - Maintien en activité des usines à sucre de Beauport et Grand Anse de Marie-Galante - Action de la région de Guadeloupe - Production cannière et sucrière - Association de la population à la gestion des affaires du pays - Avancée vers une nouvelle citoyenneté.

Nouvelle lecture [n° 462 (83-84)] - (30 juin 1984) - Discussion générale (p. 2045) : groupe communiste opposé à l'adoption de la motion tendant à opposer l'irrecevabilité - Nécessité de transférer à la région les ressources et les compétences nécessaires à son fonctionnement.

- **Projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 343 (83-84)] - (10 juillet 1984) - Art. 3 (p. 2140) : se déclare, au nom du groupe communiste, opposé à l'amendement n° 5 de M. Marc Bécam, rapporteur (fixation à 5 % du seuil minimal pour la répartition des sièges à l'assemblée territoriale).

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Art. 22 (p. 3388) : prélèvement en faveur du budget général sur la réserve du compte spécial de l'institut d'émission des départements d'outre-mer, IEDOM; situation difficile de la région au nord de Grande-Terre en Guadeloupe; crise de la canne à sucre; demande du maintien en activité de l'usine de Beauport; mise en oeuvre d'une société coopérative.

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) (p. 3544) : progrès apparent des crédits affectés aux départements d'outre-mer; exprime ses motifs d'insatisfaction: virement au budget général d'une partie des réserves de l'institut d'émission des départements d'outre-mer, IEDOM, refus par l'Etat de prendre en charge le déficit d'exploitation des usines sucrières, réduction des crédits du fonds de développement et de l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer - Faiblesse du secteur industriel dans les départements d'outre-mer; éventuelle réduction des 40 % de vie chère des fonctionnaires; nécessaires rénovations de l'agriculture; réforme foncière - (p. 3545) : dégâts causés par le cyclone Klaus; exploitation de la mer des Antilles; retards en matière sociale - Origine des 40 % de vie chère accordés aux fonctionnaires en poste dans les départements d'outre-mer - Difficultés financières des collectivités locales d'outre-mer; insuffisances des contrats de plan en matière de logement; déficit du commerce extérieur; usine de Beauport; production bananière; industrie agro-alimentaire; insiste sur la nécessité de changer d'une manière évolutive la nature des liens entre la France et la Guadeloupe.

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses** [n° 119 (84-85)] - (18 décembre 1984) - Art. 15 (p. 4717) : aggravation des disparités en matière de prestations familiales entre la métropole et les départements d'outre-mer, DOM - Allocation au jeune enfant, AJE - Allocation parentale d'éducation, APE - Inapplicabilité de l'APE et de l'AJE dans les DOM - Absence d'allocation prénatale et post-natale - Prime de protection maternelle - Activité professionnelle pour l'attribution de prestations familiales - Différences de taux et de conditions pour l'allocation de logement, le complément familial et le supplément de revenu familial - (p. 4718) : caractère discriminatoire du régime de prestations familiales dans les territoires d'outre-mer, TOM - Nécessaire solidarité nationale avec les DOM - Extension des prestations aux veuves, nourrices et handicapés.

GATEL (Jean), secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense (nommé le 4 octobre 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 5 octobre 1983, p. 2970].

Puis secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'économie sociale (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

En qualité de secrétaire d'Etat à l'économie sociale

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Economie sociale - (7 décembre 1984) (p. 4171) : développement de l'économie sociale : coopératives, mutuelles et associations - Loi du 20 juillet 1983 - (p. 4172) : possibilité de transmission de l'entreprise aux salariés, regroupés en coopérative - Congrès des coopératives ouvrières de production - Comité consultatif de l'économie sociale - Préparation de contrats de plan avec le comité de liaison des boutiques de gestion et la confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production - Economie sociale et solidarité - Contrat Etat-région - Unions d'économie sociale - Financement des associations : rapport Bloch-Lainé; fonds de développement de la vie associative - Insertion de l'économie sociale dans le développement local - Contrat passé avec l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche, ANVAR et le Centre nationale de la recherche scientifique, CNRS - Expérience de partenariat : coopération dans une région de l'ensemble des responsables économiques sur un projet de développement - Développement de l'épargne de proximité pour le financement local des jeunes investisseurs - Programme interministériel de création d'emplois d'initiative locale - (p. 4174) : priorité à la formation des responsables du mouvement mutualiste - Préparation de conventions avec divers partenaires - Nécessité d'un mouvement local d'encouragement à l'initiative des Français; coopération avec les autres partenaires économiques; réseau d'accompagnement des créateurs; importance des boutiques de gestion - Financement : épargne de proximité; notion de capital risque - Objectif de création d'environnement favorable à l'entreprise individuelle.

GAUD (Gérard), sénateur de la Drôme (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 228 (83-84)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Népal sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble trois échanges de lettres) [n° 296 (83-84)] (4 mai 1984) - *Traités et conventions*.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 346 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Espagne concernant la modification de la frontière le long de la route transpyrénéenne d'Arette à Isaba [n° 382 (83-84)] (13 juin 1984) - *Traités et conventions*.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 489 (83-84)] autorisant l'approbation d'une convention relative à la reconnaissance volontaire des enfants nés hors mariage [n° 35 (84-85)] (17 octobre 1984) - *Traités et conventions*.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - *Coopération* [n° 72, tome II (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté le roi du Népal sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble trois échanges de lettres) [n° 228 (83-84)]** - (16 mai 1984) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 844) : exposé sur l'économie népalaise dans le rapport imprimé - Economie népalaise largement tributaire de l'assistance indienne - Accord comportant un régime favorable aux investissements réciproques et un système de règlement des différends à double niveau - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation de l'aviation civile internationale, relatif au statut de l'organisation en France (ensemble deux annexes et deux échanges de lettres interprétatives) [n° 311 (83-84)]** - (27 juin 1984) - Rapporteur en remplacement de M. Serge Boucheny - *Discussion générale* (p. 1867) : industrie aérospatiale française - Bureau de Paris de l'OACI - Importance d'une réglementation unifiée de la navigation internationale - Convention de Chicago (p. 1868) : procédure de révision de la charte constitutive de l'OACI ; action de la France en faveur de l'adoption de principes généraux assurant la sécurité de la navigation aérienne - Précautions contre l'utilisation abusive des privilèges et immunités des agents de l'OACI ; responsabilités dans le cas de dommages résultant d'un accident de la circulation ; cas des agents de nationalité française et résidents permanents - Demande l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Espagne concernant la modification de la frontière le long de la route transpyrénéenne d'Arette à Isaba [n° 346 (83-84)]** - (27 juin 1984) - *Discussion générale* (p. 1871) : propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la reconnaissance volontaire des enfants nés hors mariage [n° 489 (83-84)]** - (31 octobre 1984) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 2948) : convention relative à la reconnaissance volontaire des enfants nés hors mariage signée à Munich le 5 septembre 1980 par la France et

plusieurs Etats européens - Complexité des lois nationales et des délimitations de compétence aboutissant souvent à priver un enfant de toute filiation et opportunité de cette convention facilitant la reconnaissance des enfants naturels suivant un régime libéral - Convention ne faisant pas obstacle à une législation nationale plus favorable - Affirmation que les reconnaissances acquises dans un Etat seront reconnues ailleurs de plein droit mais ne pouvant être invoquées pour contredire une filiation déjà établie - Respect des législations nationales existantes - Possibilité de faire jouer cinq réserves pour préserver la cohérence des législations internes - Cas de la non reconnaissance d'une filiation incestueuse - Organisation de la publicité des reconnaissances d'un Etat à l'autre - Texte particulièrement opportun dans le contexte démographique et juridique présent - Evolution des mœurs ayant retiré aux naissances illégitimes une grande partie de leur caractère scandaleux - Loi du 3 janvier 1972 en France posant le principe de l'assimilation de l'enfant naturel à l'enfant légitime - Convention ayant pour objectif d'étendre cette évolution au plan international - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Relations extérieures - (6 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (coopération) (p. 4116) : contexte économique actuel - Importance de l'augmentation du budget des relations extérieures ces dernières années - Budget de rigueur pour 1985 - Rôle de la France auprès des pays du tiers monde - Montant de l'aide publique au développement par rapport au produit national brut, PNB - Développement de l'Afrique et alourdissement de la pression démographique ; conséquences de cette surnatalité - Effets de la sécheresse dans la région sahélienne ou sub-sahélienne - Solidarité internationale et réunion du Fonds international de développement agricole ; convention de Lomé III - Réticences de quelques pays développés à accroître l'aide aux pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique, ACP - Proposition française de la création d'un fonds spécial pour l'Afrique - Conférence sur le cacao et boycott des Etats-Unis d'Amérique - Dégradation de la balance commerciale et de la balance des paiements des pays africains - Augmentation de l'encours de la dette publique des pays non producteurs de pétrole - Insuffisance des efforts d'aide et de solidarité des pays développés du Nord - Crédits à l'assistance technique ; nombre des coopérants civils ; bourses d'études ; réduction des crédits du fonds d'aide et de coopération, FAC - Contribution de la France au FED et au PNUD, programme des Nations-Unies pour le développement - Pourcentage des aides publiques par rapport au PNB - Action vis-à-vis des pays en voie de développement, PVD - (p. 4117) : éducation, promotion et sécurité alimentaire - Substitution des cadres locaux aux coopérants ; exemples du Maroc, de l'Algérie, de la Côte-d'Ivoire et du Sénégal ; rôle des organisations non gouvernementales - Continuité des actions du ministère - Objectif prioritaire : autosuffisance alimentaire et maintien d'une aide alimentaire d'urgence - Déflation des effectifs de coopérants - Redéploiement de l'aide française au tiers monde et renforcement de l'impact de son aide multilatérale - Proposition française de la création d'un fonds spécial pour l'Afrique - Gravité de la crise économique mondiale et incidences sur les PVD - Vote favorable sur les crédits du ministère.

GENTON (Jacques), sénateur du Cher (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

— Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (19 décembre 1984) (p. 4761).

DÉPÔTS

Rapport d'information, établi au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} juillet 1983 et le 31 janvier 1984, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 217 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 309 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'un accord instituant une Fondation européenne (ensemble un acte final et un arrangement) [n° 361 (83-84)] (6 juin 1984) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 456 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif aux obligations du service national (ensemble trois annexes et un échange de lettres) [n° 459 (83-84)] (28 juin 1984) - **Traités et conventions.**

Rapport d'information fait, avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Polynésie française du 22 au 29 juillet 1983. [n° 491 (83-84)] (7 août 1984).

Rapport d'information fait, avec plusieurs de ses collègues, au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} février 1984 et le 30 septembre 1984, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 62 (84-85)] (7 novembre 1984).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Section commune [n° 72, tome IV (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 84 (84-85)] autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) [n° 92 (84-85)] (28 novembre 1984) - **Traités et conventions.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 99 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, autorisant l'approbation de l'accord intervenu au sein du Conseil des communautés européennes les 2 et 3 octobre 1984, entre les représentants des Gouvernements des Etats membres et portant sur le financement du budget rectificatif et supplémentaire n° 1 des communautés [n° 129 (84-85)] (6 décembre 1984) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 166 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) [n° 174 (84-85)] (19 décembre 1984) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) [n° 179 (84-85)] (20 décembre 1984) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 181 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) [n° 182 (84-85)] (20 décembre 1984) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

— **Projet de loi autorisant la ratification d'un accord instituant une fondation européenne (ensemble un acte final et un arrangement) [n° 309 (83-84)] - (27 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1876, 1877) : indifférence de l'opinion publique européenne et nécessité d'un effort d'information sur la Communauté européenne - Rapport Tindemans - Vocation culturelle de la fondation ; structures ; indépendance ; prépondérance des Etats membres - Financement - Propose le vote de ce projet de loi.**

— **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, relatif aux obligations du service national (ensemble trois annexes et un échange de lettres) [n° 350 (83-84)] - (27 juin 1984) - Rapporteur, en remplacement de M. Roger Poudonson - Discussion générale (p. 1881) : accords de réciprocité précédemment signés avec d'autres pays - Droit français et droit algérien de la nationalité - Durée du service national en Algérie et en France - Immigration algérienne - Nombre de jeunes gens concernés - Communication à un Etat du nom des intéressés ayant accompli leurs obligations militaires dans l'autre Etat - Absence de référence à la situation de double nationalité - Absence de débat public à l'Assemblée nationale - Audition de M. Charles Hernu, ministre de la défense, par la commission des affaires étrangères - (p. 1882) : demande le rejet de ce texte.**

Deuxième lecture [n° 456 (83-84)] - (29 juin 1984) - Rapporteur, en remplacement de M. Roger Poudonson - Discussion générale (p. 2005) : demande le rejet du projet de loi.

— **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3822) : interrogation sur le maintien des choix politiques faits dès l'origine du Marché commun par les accords communautaires récents et les mesures prises au plan national - (p. 3823) : crise budgétaire de la Communauté économique européenne, CEE - Non respect de la préférence communautaire représentant, pour le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA, un manque à gagner de 20 % - Multiplication des infractions aux règles communes et accords de façade des Etats membres - Souhait des agriculteurs français du maintien de leur production et de leur revenu - Vocation exportatrice de l'agriculture européenne - Renforcement de la solidarité entre les Etats membres - Système des quotas laitiers et suppression des excédents - Inconvénients politiques et économiques du démantèlement des montants compensatoires positifs - Importations de produits de substitution aux céréales responsables du développement du « hors-sol laitiers » - Importations de beurre et de viande ovine de Nouvelle-Zélande et d'Australie restant marginales - Interrogation sur le caractère contraignant de l'accord de mars 1984 sur la discipline budgétaire - (p. 3824) : interrogation sur le

maintien des exigences de la RFA et du Royaume-Uni - Suppression et limitation des dispositions concernant le seuil de passage du forfait au réel dit simplifié - Mise en place nécessaire d'un système simple et efficace corrigeant les effets de l'érosion monétaire sur les stocks à rotation lente - Exploitants agricoles subissant les effets cumulés de la crise générale et des crises de la Communauté.

Défense et service des essences - (4 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (section commune) (p. 4000) : ensemble des crédits de la section commune s'élevant pour le titre III à 48 456 millions de francs et pour les titres V et VI à 68 734 millions de francs en crédits de paiement et à 21 093 600 000 francs en autorisations de programme - Nécessité de déduire du titre III un crédit de paiement de 31 823 millions représentant la participation de ce budget à la dette publique au titre des pensions et retraites - Appelle l'attention du Gouvernement sur les problèmes relatifs à la situation des retraités militaires et de leur famille - (p. 4001) : absence d'examen par l'Assemblée nationale de la proposition de loi adoptée par le Sénat avec l'accord du Gouvernement le 23 juin 1982 - Faible augmentation des crédits de la direction générale de l'armement, DGA, chargée d'assurer la coordination des études et fabrication d'armements et la tutelle des constructions aéronautiques qu'effectuent les entreprises publiques ou privées - DGA finançant le budget du Commissariat à l'énergie atomique pour la division des applications militaires - Stagnation, sinon recul, dans les programmes futurs - Budget du service d'information et de relations publiques des armées, SIRPA, rigoureusement stationnaire en francs courants - Risque d'étiollement de l'activité du SIRPA - Mesure nouvelle en matière d'équipement concernant l'achèvement des travaux du Val de Grâce et le regroupement des centres de recherche de Clamart et de Lyon - Importance du problème capital de la capacité nucléaire militaire de la France - Augmentation des crédits de paiement de la composante « air » comprenant les Mirage IV et les sol-sol balistiques stratégiques du plateau d'Albion - Augmentation des crédits de paiement de la composante « marine » et diminution des crédits d'étude en autorisations de programme pour les deux composantes « air » et « marine » - Inquiétude pour l'avenir devant l'essoufflement des crédits d'études, notamment du groupe de programmes n° 1-5 portant sur les développements, les fabrications et les essais de la force nucléaire stratégique - Budget de 1985 devant assurer le maintien en condition opérationnelle des armements nucléaires en service, la poursuite des travaux de miniaturisation des charges thermonucléaires, l'amélioration des systèmes d'armes par la mise en service sur le sous-marin nucléaire lanceur d'engins, l'Inflexible, du système mer-sol balistique stratégique, MSBS - M 4 à ogives multiples - (p. 4002) : baisse de 1984 ajoutée à celle de 1985 atteignant un total de près de 50 % sur deux ans en matière d'autorisations de programme pour les engins stratégiques en valeur constante - Poursuite du durcissement des réseaux de communication et du développement du système de transmission aéroporté Astarté pour ce qui est du « stratégique » - Absence d'information sur le programme M 5, successeur du M 4, sur le programme satellite de télécommunication militaire, Samro, et sur le programme SX devant succéder au sol-sol balistique stratégique du plateau d'Albion - Respect par la commission des obligations de secret mais chiffres donnés noir sur blanc posant un problème angoissant pour le maintien de la capacité nucléaire militaire de la France dans l'avenir - Crédits du nucléaire « tactique » rebaptisé « préstratégique » augmentant de près de 50 % - Poursuite du programme air-sol moyenne portée, ASMP, plus puissant que l'AN 52 appelé à équiper les Mirage IV à partir de 1986, puis les Mirage 2000 et les Super-Étendard - Remplacement à partir de 1992 du Pluton par le système Hadès - Absence d'information quant à l'avenir de l'arme à rayonnement renforcé qui, face à la menace de l'arme chimique et bactériologique, serait la plus susceptible de dissuader l'adversaire - Rappelle que la France s'est interdit de posséder de tels armements - Interrogation sur la nature de l'arme tactique air-sol moyenne portée - Budget

d'austérité impliquant des choix - Continuité assurée en matière nucléaire - Inquiétude quant à l'avenir de la capacité nucléaire de la France - Au nom de la commission des affaires étrangères, se déclare défavorable à l'adoption des crédits du budget de la section commune.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) [n° 84 (84-85)]** - (13 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4495) : rapport de M. Michel Miroudot au nom de la délégation parlementaires pour les Communautés européennes - Caractéristiques géographiques, historiques et humaines du Groenland - Réticences à l'entrée dans la CEE - Risque de précédent créé par l'octroi au Groenland d'un statut particulier - Incidence éventuelle sur la répartition des crédits du Fonds européen de développement, FED, au bénéfice des pays et territoires d'outre-mer, PTOM - (p. 4496) : conséquences de ce retrait sur la politique européenne de la pêche - Importance stratégique du Groenland et maintien au sein de l'OTAN - Richesse potentielle du sous-sol groenlandais - Avis de la commission défavorable à ce projet de loi - Art. unique (p. 4498) : question sur la ratification de ce traité par les autres pays membres de la CEE.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord intervenu, au sein du Conseil des Communautés européennes les 2 et 3 octobre 1984, entre les représentants des Gouvernements des Etats membres et portant sur le financement du budget rectificatif et supplémentaire n° 1 des Communautés [n° 99 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 4756) : approbation de ce budget supplémentaire permettant d'assurer le fonctionnement normal de la Communauté économique européenne, CEE - Majorité des avances consenties par les Etats membres consacrée au financement des dépenses agricoles - Système de la « clé-TVA » - Répartition des avances consenties par les Etats membres - Nécessaire accroissement des ressources propres de la Communauté - Relèvement du plafond de la TVA décidé lors des récents entretiens de Fontainebleau - Critiques formulées par la commission : déficit budgétaire de la Communauté couvert par le recours à des recettes budgétaires additionnelles attribuées sur la base d'un acte communautaire et non pas intergouvernemental ; zone d'ombre quant aux dispositions d'application de l'accord ; persistance des difficultés financières de l'Europe des Dix - (p. 4757) : réserves britanniques à propos de l'accord sur la discipline budgétaire - Conséquences dramatiques de la conception britannique sur la politique agricole commune - Commission des affaires étrangères favorable à l'adoption de ce projet dans le seul souci de respecter les engagements pris à l'égard du monde agricole, conformément au vœu de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) - Deuxième lecture [n° 166 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4760) : rejet par le Sénat de ce texte en première lecture - Maintien des réserves de la commission des affaires étrangères sur ce projet - Retrait du Groenland des Etats membres des Communautés européennes risquant de créer un précédent pour d'autres territoires - Richesses potentielles considérables du Groenland - Retrait du Groenland entraînant la suppression pour ce pays des crédits du Fonds européen de développement, FED - Versement de crédits au titre de l'accord sur la pêche - Maintien de l'enveloppe globale destinée aux territoires d'outre-mer français - Importance stratégique du Groenland - Appartenance à l'OTAN - Souci du Sénat d'informer l'opinion publique sur les conséquences résultant du nouveau statut de pays et territoire d'outre-mer de la Communauté économique européenne réclamé par le Groenland - (p. 4761) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ce projet.

Nouvelle lecture [n° 181 (84-85)] - (20 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4833) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Maintien par l'Assemblée nationale de son point de vue - Commission s'en remettant à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ce projet.

GEOFFROY (Jean), sénateur du Vaucluse (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

GERIN (Alfred), sénateur du Rhône (rattaché administrativement au groupe UCDP, puis au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi complétant les dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public** - *Nouvelle lecture* [n° 170 (83-84)] - (1^{er} février 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 106) : nombre des représentants des salariés dans les conseils d'administration des sociétés et filiales d'entreprises publiques, comptant de deux cents à mille salariés - Représentation du personnel d'encadrement.
- **Projet de loi définissant la location accession à la propriété immobilière** [n° 28 (83-84)] - (12 avril 1984) Art. 14 (p. 338) : sur l'amendement n° 23 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux garanties de l'accédant en cas de non transfert de propriété ou de résiliation du contrat, et précisant le délai de remboursement) son sous-amendement n° 77, soutenu par M. Guy Malé : restitution par le vendeur à l'accédant des sommes versées par ce dernier, correspondant à la fraction de la redevance imputable sur le prix de l'immeuble ; adopté.
- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage** [n° 249 (83-84)] - Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Art. 3 (p. 777) : sur l'amendement n° 2 de M. Michel Sordel, rapporteur (liste des cas soumis à autorisation préalable par le schéma directeur départemental des structures agricoles), son sous-amendement n° 135, soutenu par M. Marcel Daunay : inapplicabilité de ces dispositions lorsque l'agrandissement est une opération de reconstitution d'exploitation après expropriation ; adopté.
- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - (5 juin 1984) - Discussion générale (commune avec le projet de loi n° 263) (p. 1284) : gravité des problèmes de

la réforme du règlement judiciaire et des professions d'administrateur judiciaire dans la conjoncture actuelle - Texte tendant à rétablir un équilibre artificiel au sein d'entreprises moribondes - Partage le souci de préserver l'emploi, mais s'oppose à entretenir une entreprise en survie artificielle - Bénéfice du système de la période d'observation pour les seules grandes entreprises - Absence de perspective économique de cette réforme qui va accélérer le processus de dégradation économique au lieu de le combattre - Suppression de la présomption de faute à l'égard du gestionnaire - (p. 1285) : absence de moyens financiers et matériels des nouveaux acteurs de la procédure du règlement judiciaire - Projet prévoyant une participation accrue des salariés aux différents stades de la procédure et risque d'une multiplication des conflits - Renforcement des pouvoirs du tribunal dans la procédure et souhait d'une prochaine réforme des tribunaux consulaires - Inadaptation de certaines dispositions : brièveté de la période d'observation dans la procédure simplifiée ; restriction apportée à la mise en place d'un contrat de location gérance - Souhaite des précisions sur la procédure de vente d'immeubles sur enchères publiques - Modification de l'ordre des privilèges au bénéfice des créanciers qui interviendront pendant la période d'observation - (p. 1286) : s'interroge sur l'opportunité de supprimer l'association des syndics et administrateurs judiciaires pour la remplacer par une commission administrative dont les membres seront nommés - Projets de loi recélant une contradiction interne : accentuation de l'interventionnisme de l'Etat, tout en dégageant sa responsabilité lorsqu'il devient impératif d'alléger les charges inutiles de l'entreprise - Souhaite l'adoption des amendements de la commission des lois.

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise** [n° 263 (83-84)] - (5 juin 1984) - Discussion générale (commune avec le projet de loi n° 261) (p. 1284 à 1286).

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion - (6 juin 1984) - Art. 17 (p. 1327) : son amendement n° 369, soutenu par M. Pierre Sicard : étude des marchés de l'entreprise et de sa clientèle potentielle dans le rapport établi par l'administrateur ; devenu sans objet - Art. 23 (p. 1330) : son amendement n° 370, soutenu par M. Pierre Sicard : suppression de la cession d'office d'actions ou de parts sociales d'une société portant atteinte au droit de propriété ; retiré - Art. 40 (p. 1341) : son amendement n° 373, soutenu par M. Pierre Sicard : versement à un compte spécial de dépôt dans une banque ou un établissement de crédit, de tout règlement non destiné aux comptes de l'entreprise ; retiré au profit de l'amendement n° 89 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (versement obligatoire par chèque à l'ordre de la Caisse des dépôts et consignations de tout règlement non destiné aux comptes de l'entreprise) - Art. 44 (p. 1345) : son amendement n° 375, soutenu par M. Pierre Sicard : autorisation des licenciements pour cause économique indispensables à la poursuite de l'exploitation ; devenu sans objet - Art. 51 (p. 1350) : son amendement n° 376, soutenu par M. Pierre Sicard : créance dont le montant est supérieur à un chiffre fixé par décret certifiée par le seul créancier ; devenu sans objet - Art. 61 (p. 1356) : son amendement n° 377, soutenu par M. Pierre Sicard : engagement d'achat à terme par le locataire gérant, sauf en cas d'échec du plan de redressement ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (7 juin 1984) - Art. 152 (p. 1420) : son amendement n° 384, soutenu par M. Daniel Millaud : versement de toute somme reçue par le liquidateur en compte spécial de dépôt dans une banque ou dans un établissement de crédit ; rejeté.

Suite de la discussion - (8 juin 1984) - Après l'art. 209 bis (p. 1452) : son amendement n° 390, soutenu par M. Adolphe Chauvin : suppression de toute ambiguïté pouvant résulter de l'imprécision de certains jugements lorsque le prévenu encourt privation de ses droits électoraux ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur : Commerce extérieur - (27 novembre 1984) (p. 3725) : réalisation d'un excédent du commerce extérieur en 1985 paraissant aléatoire - (p. 3726) : succès du commerce extérieur dû aux entreprises - Moyens publics mis à la disposition du commerce extérieur n'étant pas toujours adaptés ni cohérents - Interrogation sur l'organisation du Centre français du commerce extérieur, CFCE, selon les marchés existants, ou selon les zones géographiques - Interrogation sur l'impact réel des manifestations à l'étranger - Interrogation sur la création de deux nouvelles directions régionales du commerce extérieur - Cohérence s'imposant entre les mesures de politique économique intérieure et les moyens publics d'aide au commerce extérieur - Augmentation de la subvention de la Banque française du commerce extérieur - Gravité du problème du contrôle des changes - Filiale financière du groupe Renault installée à Lausanne - Développement des échanges internationaux passant nécessairement par une levée totale du contrôle des changes - Généralisation de l'insolvabilité des pays en voie de développement - Absence d'effort pour l'amélioration de la qualité du service public en faveur du commerce international d'origine française - Déficit prévisionnel de 10 milliards de francs loin du rétablissement rapide du commerce extérieur et de l'équilibre de la balance extérieure des paiements prévus - Résultats précaires obtenus tenant à la conjoncture - Evolution défavorable du franc par rapport au dollar masquant la réalité de l'évolution des coûts unitaires de la main-d'oeuvre en francs - Hausse du dollar permettant aux exportateurs de restaurer leur compétitivité et d'améliorer leurs marges - (p. 3727) : rétablissement du contrôle des prix intérieurs constituant un handicap pour le développement des entreprises - Dégradation de la compétitivité de l'industrie automobile - Inquiétante évolution de la répartition géographique des exportations - Absence de progression des relations commerciales avec les pays de la CEE et avec les Etats-Unis - Réduction des achats de produits énergétiques grâce à la réalisation des programmes nucléaires engagés avant 1981 - Interrogation sur l'évolution de la solidarité internationale - Accroissement de la dette internationale - Obligation de dégager l'excédent indispensable permettant à la France d'honorer sa signature - Eventualité d'un quatrième réajustement monétaire - Nécessité de rendre la liberté économique à la France - Libéralisation des prix, suppression du contrôle des changes et équilibre de la balance commerciale nécessaires pour améliorer les perspectives économiques.

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3838) : augmentation du budget de l'agriculture mais crainte d'abattements en cours d'exercice - Faiblesse des crédits d'équipement en eau potable en provenance de la dotation globale d'équipement, DGE - Réduction des crédits du Fonds national de développement des adductions d'eau - Baisse des crédits du fonds d'amortissement des charges d'électrification - Augmentation des crédits d'équipement hydraulique agricole mais ralentissement des projets d'irrigation en raison des suppressions de crédits de paiement - Problème de fonctionnement des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Exercice du droit de préemption - Problème des plantations viticoles et du blocage de toutes plantations nouvelles de vignes, y compris dans les appellations d'origine contrôlée, AOC - Révision en baisse des estimations des stocks d'entrée pour les viticulteurs dont le chiffre d'affaires les oblige à passer du régime du bénéfice forfaitaire au bénéfice réel - Problème des secteurs agricoles et ruraux attendant leur incorporation dans les zones de montagne.

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) (p. 3961) : voies européennes de transport fluvial et retard de la France - Rapport Grégoire - Insuffisance de l'action du Gouvernement - Avenir de la liaison Rhin Rhône - Composition du conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône - Emploi -

Travaux du bief de Niffer - (p. 3962) : annulation du crédit en cours d'exercice - Aménagement de Loyette - Suppression de l'étranglement de Mâcon - Négociation entre la Compagnie nationale du Rhône et EDF - Projet suisse de liaison fluviale Rhône Rhin par Genève, Bâle et Neuchâtel.

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) (p. 4087, 4088) : inquiétude des élus locaux vis-à-vis de l'application de la décentralisation - Charges supplémentaires transférées aux collectivités locales : exemple des dépenses immobilières - Montant de la charge nouvelle née du transfert des exécutifs - Accroissement de la charge des dépenses d'aide sociale pour les départements, conséquence de la crise économique - Augmentation de la demande de formation professionnelle en raison de la nécessité de reconversion dans certains secteurs - Garanties d'emprunts sollicitées par les entreprises auprès des collectivités locales - Raisons de la compensation partielle des compétences transférées : mode de calcul de la dotation générale de décentralisation, DGD ; transferts de fiscalité ne correspondant pas à l'évolution des charges ; dépenses induites non comprises dans le calcul de la compensation - Dotation globale de fonctionnement, DGF - Recours des élus locaux à des arbitrages parfois difficiles : diminution des investissements ou de certaines dépenses d'aide sociale - Tutelle du président du conseil général sur la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, DDASS, et sur la direction départementale de l'équipement, DDE - Augmentation des effectifs des administrations locales.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 112 (84-85)] - (17 décembre 1984) - Art. 2 (p. 4626) : son amendement n° 77, soutenu par M. Jean Cauchon : stages d'initiation à la vie professionnelle faisant l'objet d'un contrat entre les trois parties concernées ; adopté.

GIACOBBI (François), sénateur de la Haute-Corse (GD-SRG, puis RD du 30 mai au 30 septembre 1984, puis GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (23 mai 1984) (p. 1041).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion des lois portant répartition des compétences entre l'Etat, les régions et les départements (26 juin 1984) (p. 1816).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail (28 juin 1984) (p. 1951).

Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

INTERVENTIONS

- Conclusions du rapport de M. François Collet, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 84, 83-84) de MM. Henri Belcour et Georges Mouly relative à la durée du mandat de président de conseil général lorsque l'élection de celui-ci a été acquise au bénéfice de l'âge [n° 174 (83-84)] - (25 avril 1984) - Art. unique (p. 478, 479) : constitutionnalité douteuse de cette proposition - Remise en cause du mandat de tout élu au bénéfice de l'âge en cas de changement de la composition du collège électoral - Proposition s'appliquant également à un conseiller général ou à un conseiller municipal élu dans les mêmes conditions - Risque d'instabilité générale - Se déclare opposé à cette proposition de loi.

- Proposition de loi relative à l'élection de l'Assemblée de Corse [n° 289 (83-84)] - (22 mai 1984) - Discussion générale (p. 994) : opposition de la population de Corse au terrorisme, au séparatisme et au fascisme.

GIRAUD (Michel), sénateur du Val-de-Marne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois ; en démissionne (25 mai 1984) (p. 1136).

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (25 mai 1984) (p. 1149) ; en démissionne (22 août 1984) (p. 2384).

Est nommé de nouveau membre de la commission des lois (22 août 1984) (p. 2410).

INTERVENTIONS

- Célébration du centenaire de la loi d'organisation municipale de 1884 - (25 octobre 1984) (p. 2768) : commémoration du centenaire des libertés municipales - Institutions communales permettant à la liberté et à la démocratie de s'enraciner dans toutes les communes - Importance du rôle des maires - (p. 2769) : réflexions sur les enjeux futurs de la démocratie communale et solutions des problèmes devant se trouver de plus en plus sur le plan local et quotidien - Maintien des communes malgré le choc de l'industrialisation et la saignée de l'exode rural - Réussite de la décentralisation des pouvoirs nécessitant de donner aux communes la capacité juridique et les moyens humains et financiers - Rappelle la théorie républicaine de la décentralisation du député Gobelet.

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) (p. 4088) : rappelle l'enjeu de la décentralisation, à savoir un meilleur équilibre entre l'Etat et les collectivités locales - (p. 4089) : inquiétude des élus locaux face à aux nombreuses difficultés résultant de la décentralisation : redistribution des pouvoirs, recentralisation, développement de certaines tutelles - Dangers de la mise à disposition ; statut des personnels de la fonction publique territoriale - Difficultés financières : évolution de la dotation globale de fonctionnement, DGF, par rapport au taux d'inflation, baisse de la dotation globale d'équipement, DGE - Mise en oeuvre de certains transferts financiers (formation professionnelle, aide sociale, bâtiments scolaires) - Nouvelles conditions d'emprunt auprès de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, CAECL - Blocage des prix des services publics locaux - Solidarité des élus locaux avec les jeunes chômeurs et les nouveaux pauvres - Souhaite que l'Etat assume pleinement l'esprit de la décentralisation et se consacre à l'essentiel :

protection des citoyens, défense du pays et rigueur de la justice.

- Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (10 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4304) : participation des communes à l'enseignement primaire - Transformation depuis trente ans du système éducatif français - Nécessaire adaptation du système éducatif - Liberté du choix de l'école pour les enfants - Manifestation du 24 juin 1984 à Paris et défense de l'enseignement privé - Décentralisation - Absence de prise en compte des demandes des représentants des associations d'élus - Dépôt d'amendements par le Gouvernement - Exécution en équilibre réel de tous les budgets d'établissement scolaire - Réticences des représentants du ministère de l'éducation nationale face à la décentralisation - Répartition par blocs homogènes - Souhaite la totale responsabilité du département pour les collèges et lycées - Responsabilités conjointes de l'Etat et de la commune en matière de collèges - (p. 4305) : schéma régional des formations des lycées et collèges - Maintien du pouvoir de l'Etat et de son représentant - Modalités de mise en oeuvre de la procédure de modification de la carte des formations - Complexité des incidences financières de cette réforme - Réintroduction du pouvoir de décision de l'Etat en cas de conflits entre les collectivités - Régime juridique et financier des collèges et des lycées ; pouvoirs de l'Etat - Absence de réelle décentralisation - Après l'art. 2 bis (p. 4323) : sur l'amendement n° 84 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (adoption des schémas prévisionnels et accord préalable du département ; modalités de définition de la liste annuelle de créations ou d'extensions d'établissements ; modalités de détermination de l'implantation et des aménagements des établissements d'enseignement supérieur ; compétences de la région pour les établissements transférés), ses sous-amendements n° 153 : modalités d'établissement par le conseil régional du schéma prévisionnel des formations ; désaccord et nouvel examen du projet de schéma prévisionnel des formations ; décision finale du conseil régional et transmission au représentant de l'Etat ; adopté - (p. 4325) : et n° 154 : liste arrêtée en accord avec les communes d'implantation et les collectivités compétentes dans le respect des priorités fixées par le programme prévisionnel des investissements ; adopté.

Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - Art. 6 : Art. 14-1 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4343) : son amendement n° 158, soutenu par M. Adrien Gouteyron : mise à disposition du département des personnels d'Etat affectés à l'entretien antérieurement au transfert des compétences ; retiré - Art. 7 : Art. 15-5 bis de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4363) : son amendement n° 166, soutenu par M. Adrien Gouteyron : limitation des pouvoirs du chef d'établissement à l'intérieur des moyens qui lui sont alloués ; retiré - Art. 15-6 (p. 4367) : son amendement n° 167, soutenu par M. Adrien Gouteyron : composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 99 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis - Art. 15-8 (p. 4374) : sur l'amendement n° 49 de M. Paul Séramy, rapporteur (montant prévisionnel de la participation de la collectivité territoriale aux dépenses d'équipement et de fonctionnement, et participation de l'Etat aux dépenses pédagogiques, notifiées aux chefs d'établissement avant le 15 novembre), son sous-amendement n° 168, soutenu par M. Adrien Gouteyron : montant prévisionnel de la dotation générale de décentralisation, DGD, notifié aux chefs d'établissements avant le 1^{er} septembre ; adopté - (p. 4376) : son amendement n° 169, soutenu par M. Adrien Gouteyron : entière responsabilité de la collectivité locale pour le règlement du budget, après avis de l'autorité académique ; retiré - Art. 15-10 (p. 4383) : son amendement n° 173, soutenu par M. Adrien Gouteyron : énumération des attributions du conseil général ou du conseil régional ne pouvant être déléguées à leur bureau ; adopté - Art. 9 (p. 4389) : son amendement

n° 175, soutenu par M. Adrien Gouteyron : évolution de la dotation régionale d'équipement scolaire ; retiré.

- **Projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985** [n° 82 (84-85)] - (12 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4470, 4471) : reconduction pour la troisième année consécutive par le Gouvernement du dispositif d'encadrement du prix de l'eau - Résolution du congrès de l'Association des maires de France en faveur de la décentralisation et de la solidarité dans l'intérêt de la nation - Lutte contre l'inflation - Différentiel d'inflation - Incohérence entre la volonté d'engager un effort de réduction des prélèvements publics et le blocage des prix et des services publics entraînant un transfert de la charge de l'usager sur le contribuable - Prix de l'essence et du téléphone - Blocage des prix des services publics locaux au détriment de la qualité et de la quantité des prestations - Demande de désencadrement des prix des services publics locaux formulée par l'Association des maires de France - Caractère injustifiable de l'encadrement du prix de l'eau - Redevances des agences financières de bassin - Politique de l'indice - Perpétuation d'inégalités entre des services - Abandon de la régie directe - Entrée en vigueur des normes européennes relatives à la qualité et la potabilité de l'eau en 1985 - Souhaite le retrait de ce projet de loi - Art. 1 (p. 4473) : son amendement n° 3 : dérogation tarifaire et prise en compte des conditions d'amélioration de la qualité de l'eau et de salubrité ; retiré.

- **Projet de loi portant modification de certaines dispositions relatives aux relations entre l'Etat et les collectivités locales** [n° 134 (84-85)] - (18 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4675) : dotation globale d'équipement, DGE - Travaux du comité des finances locales - Congrès de l'Association des maires de France - Demande de suppression de l'encadrement des prix des services publics locaux - Demande de baisse du taux d'emprunt des collectivités locales - Adaptation de la DGE aux spécificités des petites communes - Délai d'examen de ce texte et avis du Conseil d'Etat - Maintien de la globalisation des dotations - (p. 4676) : adaptation du système d'aide à l'investissement pour les petites communes - Application des dispositions nouvelles dès 1985 - Défense des intérêts des grandes communes - Souhaite le maintien d'un seul critère de population - Respect de l'esprit de décentralisation - Suppression des contrôles a priori et transfert à l'exécutif ; poids des élus - Position de l'Association des maires de France - Adaptation de la DGE appliquée en 1985 - Régime transitoire pour 1985 - (p. 4677) : travaux de l'Association des maires de France lors de son dernier comité directeur.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (10 juillet 1984) (p. 2133).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (12 juillet 1984) (p. 2153).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française (17 juillet 1984) (p. 2229).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne (24 octobre 1984) (p. 2726).

Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales (12 décembre 1984) (p. 4444).

GIRAULT (Jean-Marie), sénateur du Calvados (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (20 juin 1984) (p. 1704).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 323 (83-84)] modifié par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution [n° 344 (83-84)] (30 mai 1984).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi [n° 421 (83-84)] modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la pollution des eaux et à la lutte contre leur pollution [n° 422 (83-84)] (21 juin 1984).

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Territoires d'outre-mer [n° 74, tome IV (84-85)] (19 novembre 1984).

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 20 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 117 (84-85)] (5 décembre 1984) - **Collectivités locales**.

Rapport, fait avec M. Jean-Pierre Tizon, au nom de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie et dépendances, créée en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 27 novembre 1984 [n° 155 (84-85)] (13 décembre 1984) - Commission d'enquête et de contrôle.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 134 (24 avril 1984) (p. 459) à M. le secrétaire d'Etat à la santé : stupéfiants (moyens de lutte contre la drogue) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 21 (2 octobre 1984) (p. 2515) à M. le ministre des affaires sociales : drogues et stupéfiants (moyens de lutte contre la drogue).

n° 22 (2 octobre 1984) (p. 2515) à M. le ministre de la justice : justice (moyens de protéger les personnes disparues).

n° 52 (13 décembre 1984) (p. 4504) à M. le Premier ministre : départements et territoires d'outre-mer (action des services publics en Nouvelle-Calédonie) - Discutée le 20 décembre 1984 (débat commun) (p. 4835 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution** [n° 495 (82-83)] - (17 avril 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 381) : composition des comités de bassin et des conseils d'administration des agences financières de bassin - Participation des collectivités territoriales - Rôle de la région - Lois de décentralisation - Art. 1 (p. 383) : son amendement n° 1 : suppression des dispositions de cet article relatives à la représentation des organisations syndicales, ouvrières ou patronales, au sein des comités de bassin ; adopté - Art. 2 (p. 385) : son amendement n° 2 : composition du conseil d'administration des agences de bassin ; choix du président parmi les membres du conseil d'administration ; adopté - Demande le retrait de l'amendement n° 3 de M. Germain Authié (composition du conseil d'administration des agences de bassin ; représentants des régions et des collectivités locales situées en tout ou partie dans le bassin) et s'oppose à l'amendement n° 4 du même auteur (représentants des usagers et des personnes compétentes).

Deuxième lecture [n° 323 (83-84)] - (13 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1548) : caractère limitatif des points encore en litige - Art. 1 : son amendement n° 1 : suppression des dispositions de cet article relatives à la présence au sein des comités de bassin, des représentants des organisations les plus représentatives sur le plan national, des employeurs et des salariés ; adopté - Art. 2 (p. 1549) : ses amendements n° 4 : nombre égal de sièges pour les représentants des régions des collectivités locales situées en tout ou partie dans le bassin, les représentants des usagers et des personnes compétentes et les représentants de l'Etat ; élection du président du conseil d'administration par les membres du conseil d'administration ; et n° 3 : composition du conseil d'administration et exclusion de la représentation des personnes compétentes ; adoptés.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 421 (83-84)] - (28 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1957) : accord intervenu en commission mixte paritaire - Rappelle les différents points de désaccord entre les deux assemblées : représentation des organisations, les plus représentatives sur le plan national, des employeurs et des salariés des comités de bassin ; nomination et choix du

président du conseil d'administration des agences de bassin ; représentation des personnes dites qualifiées.

- **Proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 418 (83-84)] - (28 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1957) : harmonisation des délais dans lesquels doivent être votés le taux des taxes et des impôts locaux par les différentes collectivités territoriales et leur propre budget - (p. 1958) : redevance perçue par l'Etat sur les différentes taxes transférées aux départements : vignette et droit de mutation à titre onéreux - Perception de cette taxe valable pour la seule année 1984 - Satisfait de l'accord intervenu en commission mixte paritaire.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2349, 2350) : représentation des collectivités territoriales par le Sénat au titre du suffrage universel - Atteinte à la liberté par le texte sur l'enseignement - (p. 2351) : absence de garanties pour les libertés publiques dans le projet de loi référendaire ; risque d'abus en l'absence d'un contrôle possible par le Conseil constitutionnel - (p. 2352) : votera la question préalable.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (22 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (territoires d'outre-mer) (p. 3431) : gel au nom de la solidarité nationale des rémunérations annexes des fonctionnaires des départements et territoires d'outre-mer ; absence de mesures identiques pour les fonctionnaires de métropole - Diminution des dépenses en capital ; augmentation des crédits de paiement aux fins de rattrapage et diminution des autorisations de programme ; subventions au fonds d'investissement pour le développement économique et social des DOM, FIDES - Stagnation des interventions des ministères techniques et des crédits de l'action économique ; baisse des subventions aux collectivités locales - Nouvelle-Calédonie : vote du statut ; élections - (p. 3432) : comité Etat-territoire, référendum sur l'autodétermination ; collège électoral - Rôle de la Lybie en Nouvelle-Calédonie - Question sur la régularité des élections du 18 novembre 1984 ; interprétation tendancieuse des résultats par le Gouvernement - Attitude de l'Australie et des nations du Pacifique - Demande le rejet de ces crédits.

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) - Rapporteur pour avis - Titre III (p. 3561) : souligne le désengagement de l'Etat à l'égard des territoires d'outre-mer : évolution des autorisations de programme depuis dix ans - Maintien de l'ordre au moment des élections à l'assemblée territoriale ; encouragement des mouvements indépendantistes - Interroge le Gouvernement sur ses intentions : dissolution éventuelle de l'assemblée territoriale, date d'organisation du référendum d'autodétermination, réglementation du droit de vote - (p. 3562) : nécessité de maintenir le dialogue, de façon à conserver la présence française en Nouvelle-Calédonie - (p. 3564) : interroge à nouveau le Gouvernement sur ses intentions : dissolution éventuelle de l'assemblée territoriale, organisation du référendum d'autodétermination, réglementation du droit de vote.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales** [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (10 décembre 1984) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 4296) : enseignement privé et action politique du Sénat - Collèges et lycées de l'enseignement public - Enseignement privé -

Enseignement public et législation décentralisatrice - Remise en cause de la loi de décentralisation - Enseignement privé - (p. 4297) : transfert des compétences en matière de lycées et collèges - Suppression des chassés-croisés entre l'Etat et les collectivités locales - Dotations spécifiques correspondant aux transferts de compétences pour les collèges et régions - Collèges ; rôle des communes et des départements - Lycées ; rôle des communes et des régions - Système de conventions entre les communes et les départements ou les communes et les régions - Importance des prérogatives laissées à l'autorité académique - Propose le transfert dès 1986 de la totalité des lycées aux régions - Distinction entre le fonctionnement et l'investissement pour les collèges - Fonctionnement et création d'un contingent fixé par le département - Investissements ; conventions ou fixation par les départements de participations des communes concernées avec référence au taux moyen départemental des quatre exercices antérieurs - Système des blocs de compétences - Dégressivité des participations communales - Etablissements publics locaux ; représentation des collectivités locales au sein des conseils d'administration ; règlement des budgets de ces établissements et principes de la loi du 2 mars 1982 ; conditions d'intervention du commissaire de la République et de l'autorité académique - (p. 4298) : action du Sénat afin de sauvegarder la liberté de l'enseignement - Enseignement privé - Formation des contrats d'association ; propose la conclusion exclusive entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés - Besoin scolaire - Modalités de résiliation du contrat d'association - Propose la création d'une commission nationale de concertation ; mission et composition de cette commission - Arrêté de compte administratif - (p. 4317) : accord entre les deux commissions et versement en espèces des prestations fournies par la collectivité concernée par un contrat d'association - Exclusion des prestations en nature - Après l'art. 2 bis (p. 4322) : son amendement n° 84 : adoption des schémas prévisionnels et accord préalable du département ; modalités de définition de la liste annuelle de créations ou d'extensions d'établissements ; modalités de détermination de l'implantation et des aménagements des établissements d'enseignement supérieur ; compétences de la région pour les établissements transférés ; adopté - Art. 2 bis (p. 4327) : se déclare défavorable à titre personnel à l'amendement n° 152 de M. Adrien Gouteyron (information du conseil général par le représentant de l'Etat dans le département, en vue de chaque rentrée scolaire, de la répartition et de l'implantation des postes d'instituteurs disponibles) - Art. 3 (p. 4328) : accepte l'amendement n° 31 de M. Paul Séramy, rapporteur (plans régionaux de développement des formations de l'enseignement supérieur, carte des formations supérieures et de la recherche ; application aux établissements répondant aux besoins de formation sans prise en compte de leur nature publique ou privée) - Art. 5 (p. 4330) : son amendement n° 86 : suppression de la possibilité de fixer par décret la liste des dépenses pédagogiques à la charge de l'Etat ; retiré - (p. 4334) : son amendement n° 87 : modalités de répartition des charges en cas d'absence de convention à la date du transfert de compétences entre les collectivités ; caractère de dépenses obligatoires pour ces charges ; rejeté.

Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - Rapporteur pour avis - Art. 7 : Art. 15 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4349) : son amendement n° 90 : maintien des dispositions de la loi du 22 juillet 1983 confiant la charge des lycées aux régions ; nouveau mode de calcul de la participation obligatoire des communes aux dépenses de fonctionnement des collèges et mécanisme de répartition entre les communes concernées ; retiré - (p. 4350) : sur l'amendement n° 39 de M. Paul Séramy, rapporteur (maintien des dispositions de la loi du 22 juillet 1983 confiant la charge des lycées aux régions ; nouveau mode de calcul de la participation obligatoire des communes aux dépenses de fonctionnement des collèges et mécanisme de répartition entre les communes concernées), ses sous-amendements n° 190 : taux global de participation des communes ou de leurs groupements fixé par référence au taux moyen réel de participation au

moment du transfert ; n° 191 : contribution répartie entre toutes les communes envoyant des élèves dans un collège du département ; et n° 192 : répartition de la charge entre les communes au prorata des élèves fréquentant un collège et en fonction du potentiel fiscal de chaque commune ; adoptés - (p. 4353) : mode de calcul du taux moyen de participation des communes dans les dépenses de fonctionnement des collèges - Référence au potentiel fiscal - Art. 15-1 (p. 4355) : son amendement n° 91 : participation des communes ou des groupements de communes aux dépenses d'investissement des collèges existants ou créés postérieurement à la date du transfert de compétences, fixée par convention avec le département ; en cas de désaccord, référence au taux moyen de participation de ces communes au cours des quatre exercices précédents ; prise en charge des dépenses d'investissement des collèges par le département lorsqu'il en est propriétaire à la date du transfert ; devenu sans objet - (p. 4356) : sur l'amendement n° 40 de M. Paul Séramy, rapporteur (participation des communes ou des groupements de communes aux dépenses d'investissement des collèges existants ou créés postérieurement à la date du transfert de compétences, fixée par convention avec le département ; en cas de désaccord, référence au taux moyen de participation de ces communes au cours des quatre exercices précédents ; prise en charge des dépenses d'investissement des collèges par le département lorsqu'il en est propriétaire à la date du transfert), ses sous-amendements n° 193 : à défaut de convention, participation intercommunale fixée par le département ; rejeté ; n° 194 : référence au taux moyen de participation des communes au cours des quatre exercices précédant le transfert ; et n° 195 : caractère obligatoire de la participation intercommunale aux charges d'investissement des collèges ; adoptés - (p. 4357) : s'oppose à l'amendement n° 164 de M. Paul Masson (participation intercommunale aux dépenses de fonctionnement des collèges et des lycées ; en cas de désaccord, participation définie par décret en Conseil d'Etat) - Art. 15-3 (p. 4358) : son amendement n° 93 : dispositions des articles 15 et 15-1 de la loi du 22 juillet 1983 applicables jusqu'au 1^{er} janvier 1989 ; présentation par le Gouvernement au Parlement, en 1988, d'un rapport sur les conditions de participation des communes aux dépenses des collèges ; transfert progressif à la collectivité compétente de la propriété des biens mis à disposition ; adopté - Art. 15-4 (p. 4360) : son amendement n° 94 : dispositions des articles 15, 15-1 et 15-3 non applicables dans les départements d'outre-mer ; adopté - Après l'art. 15-4 (p. 4361) : son amendement n° 95 : compétence des lycées et des établissements spécialisés transférée à la région et exclusive de toute participation communale ; rejeté - (p. 4362) : son amendement n° 96 : dotation générale de décentralisation, DGD, correspondant au transfert global des lycées et établissements spécialisés, calculée comme si tous les lycées étaient étatisés à la date du transfert ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 15-5 (p. 4363) : son amendement n° 97, soutenu par M. Jacques Larché : création des établissements publics locaux d'enseignement ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 44 de M. Paul Séramy, rapporteur - Art. 15-5 bis : son amendement n° 98 : suppression de cet article relatif aux pouvoirs du chef d'établissement en cas de difficultés graves dans le fonctionnement d'un collège ou d'un lycée ; adopté - Art. 15-6 (p. 4364) : son amendement n° 99, soutenu par M. Jacques Larché : composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement ; adopté - (p. 4366) : demande le retrait de l'amendement n° 167 de M. Michel Giraud (composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement) - (p. 4368) : accepte l'amendement n° 46 de M. Paul Séramy, rapporteur (désignation de membres titulaires et suppléants représentant les collectivités territoriales au sein des conseils d'administration) - Art. 15-7 (p. 4369) : son amendement n° 100 : compétences du chef d'établissement : représentant de l'Etat au sein de l'établissement ; organe exécutif ; retiré - Art. 15-8 (p. 4375) : sur l'amendement n° 52 de M. Paul Séramy, rapporteur (transmission à l'autorité académique et à la

collectivité territoriale du budget adopté ; délai d'exécution de ce budget), son sous-amendement n° 103 : rôle de l'autorité académique à l'occasion de discussions budgétaires ; adopté - (p. 4376) : son amendement n° 104 : règlement et exécution du budget en cas de désaccord, après une seconde délibération du conseil d'administration de l'établissement ; adopté - *Art. 15-10* (p. 4380) : son amendement n° 106 : prérogatives du maire et du conseil municipal pour le règlement des budgets des établissements ; prise en compte des modalités de règlement de ce budget par la collectivité de rattachement, après avis de l'autorité académique, lorsque le budget n'est pas en équilibre réel ; adopté - Sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° 171 de M. Paul Masson (intervention du représentant de l'Etat dans le règlement des budgets des établissements) - (p. 4381) : son amendement n° 107 : limitation des prérogatives du représentant de l'Etat dans le règlement des budgets des établissements ; adopté - Finances locales - (p. 4382) : son amendement n° 108 : délai de présentation du compte financier par le chef d'établissement au conseil d'administration ; intervention de la chambre régionale des comptes lorsque le déficit est égal ou supérieur à 5 % ; adopté après modification par le sous-amendement n° 131 de M. André Labarrère, ministre (suppression du seuil de déclenchement du contrôle de la chambre régionale des comptes ; budget d'un établissement exécuté en équilibre réel) - *Art. 15-11* (p. 4384) : sur l'amendement n° 80 de M. André Labarrère, ministre (liste limitative des actes à transmettre au commissaire de la République, à l'autorité académique et à la collectivité de rattachement pour le contrôle de légalité des actes du conseil d'administration des établissements), son sous-amendement n° 109 : demande d'annulation d'un acte du conseil d'administration demandée par l'autorité académique, par l'intermédiaire du représentant de l'Etat ; rejeté - (p. 4385) : sur cet amendement, son sous-amendement n° 110 : faculté donnée à la collectivité de rattachement de demander une enquête sur le fonctionnement de l'établissement ; retiré au profit du sous-amendement n° 60 de M. Paul Séramy, rapporteur (faculté donnée à la collectivité de rattachement de demander à l'autorité académique une enquête sur le fonctionnement de l'établissement) - *Art. 14* (p. 4394) : son amendement n° 112 : participation des départements et des régions aux dépenses des établissements spécialisés ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 9 de M. Pierre Joxe, ministre - *Art. 15 : Art. 27-2 de la loi du 22 juillet 1983* (p. 4406) : son amendement n° 114 : contrats d'association passés entre les collèges, les lycées ou les établissements d'enseignement primaire et l'Etat après avis des collectivités locales concernées ; rejeté.

Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - Rapporteur pour avis - *Art. 15 : Art. 27-3 de la loi du 22 juillet 1983* (p. 4415) : son amendement n° 115, soutenu par M. Paul Girod : appréciation du besoin scolaire et compatibilité avec les schémas prévisionnels ; retiré - *Art. 27-5* (p. 4418) : son amendement n° 117, soutenu par M. Paul Girod : modalités de participation des communes aux dépenses de fonctionnement pour les classes pré-élémentaires et élémentaires sous contrat d'association recevant des élèves domiciliés dans d'autres communes ; retiré - *Art. 27-8* (p. 4422) : son amendement n° 119, soutenu par M. Paul Girod : cas de consultation et de saisine pour avis des commissions de concertation ; retiré - (p. 4423) : son amendement n° 120, soutenu par M. Paul Girod : implantation départementale des commissions académiques de concertation ; adopté - (p. 4424) : son amendement n° 122, soutenu par M. Paul Girod : substitution de l'autorité académique au Comité national de conciliation ; retiré - *Après l'art. 27-8* : son amendement n° 123, soutenu par M. Paul Girod : mise en place d'une commission nationale de concertation siégeant auprès du ministre de l'éducation nationale ; adopté - *Art. 19* (p. 4429) : son amendement n° 125, soutenu par M. Paul Girod : suppression de cet article relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences en matière d'enseignement et aux dispositions transitoires ; retiré - *Art. 20* (p. 4431) : son amendement n° 126, soutenu par M. Paul Girod : compétences des bureaux municipaux d'hy-

giène et poursuite des attributions des bureaux municipaux à titre transitoire jusqu'au 31 décembre 1985 ; adopté - *Art. 23* (p. 4434) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Roger-Gérard Schwartzberg, secrétaire d'Etat (cas de prise en charge par l'Etat des annuités d'emprunt) - *Art. 23 quater* : son amendement n° 127 : adoption du compte administratif des communes en cas de partage égal des voix lors de scrutins secrets ou publics ; adopté - *Art. 23 quinquies* (p. 4435) : son amendement n° 128 : adoption du compte administratif des départements en cas de partage égal des voix lors d'un scrutin secret ou public ; adopté - *Après l'art. 23 quinquies* : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Roger-Gérard Schwartzberg, secrétaire d'Etat (pouvoir de nomination des agents de la fonction publique territoriale de la compétence exclusive de l'autorité territoriale ; modalités de nomination du directeur départemental du service d'incendie et de secours) - (p. 4438) : accepte l'amendement n° 12 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (dérogation par décret en Conseil d'Etat aux dispositions de la loi du 12 juillet 1984 relatives à la formation des agents de la fonction publique territoriale ; corps de sapeurs-pompiers) - (p. 4439) : ne s'oppose pas à l'amendement n° 14 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (pouvoir des centres de gestion pour assurer le remboursement aux collectivités et établissements affiliés des rémunérations afférentes aux décharges d'activité de service des agents ; exercice des droits syndicaux) - (p. 4440) : accepte l'amendement n° 135 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (abrogation de la loi du 23 avril 1983 autorisant le département de la Seine à se substituer aux communes de ce département pour l'exécution de tout ou partie du service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères).

- **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 107 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4735) : loi de 1971 fusionnant les professions d'avoué et d'avocat - Principe de la territorialité de la postulation applicable à l'ensemble du territoire national - Système dérogatoire institué en région parisienne en raison de la création de quatre barreaux périphériques - (p. 4736) : pérennisation de ce système dérogatoire injuste pour les avocats des barreaux périphériques - Principe de la territorialité de la postulation institué en région parisienne dans trois domaines : l'aide judiciaire, les saisies immobilières, les licitations, les partages, et le recours à un avocat postulant - Risque de démantèlement de la territorialité sur l'ensemble du territoire français - Réfute les arguments avancés pour justifier ce système dérogatoire en région parisienne : entité économique et sociale de la région, collaboration entre les différents barreaux, encouragement à l'installation des jeunes avocats dans les barreaux périphériques - (p. 4737) : pérennisation envisageable du système dérogatoire expliquant les faibles effectifs des barreaux périphériques et la domination des avocats parisiens en matière de placets - Liberté pour le justiciable de choisir son défenseur - Problème constitutionnel posé par ce projet : statut des avocats différent d'une région à l'autre - Condamne ce texte inadmissible et injuste pour les barreaux périphériques - *Art. 1* (p. 4741) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. André Fosset (principe de la territorialité de la postulation applicable dans les tribunaux périphériques pour les affaires concernant la propriété et les contrats) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4742) : mesures spéciales adaptées aux départements et territoires d'outre-mer - Discrimination à l'intérieur de l'hexagone entre les avocats - Installation facilitée des jeunes avocats dans les barreaux périphériques, évoquée par M. François Collet, conciliable avec la territorialité de la postulation - Se déclare opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales - Nouvelle lecture [n° 178 (84-85)]** - (20 décembre 1984) -

Au nom de la commission des lois (p. 4830) : rapporteur pour avis de ce projet de loi en première lecture - Approuve entièrement les propos de M. Paul Séramy, rapporteur.

- **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie** - (20 décembre 1984) (p. 4840) : rôle consistant à faire état des faits en tant que rapporteur de la commission de contrôle - Nainville-les-Roches, point de départ du contrôle tel qu'il a été défini par le Sénat - Journée du 18 novembre 1984 - Réunion de Nainville-les-Roches procédant d'une attention estimable - Déclaration du 12 juin 1984 portant en elle-même le germe des difficultés qui surgissent aujourd'hui - Ambiguïté de la déclaration de Nainville-les-Roches reconnaissant le droit à l'indépendance du peuple canaque, droit étendu aux autres ethnies si elles le désirent - (p. 4841) : exposé des motifs du projet se fondant sur la déclaration de Nainville-les-Roches - Persistance de l'ambiguïté et inscription dans la loi d'un article instituant un comité Etat-territoire destiné à régler les conditions du scrutin d'autonomie prévu pour 1989 - Se déclare défavorable à l'adoption de ce projet de loi - Ambiguïté concernant le problème qui se pose pour savoir qui aurait le droit de vote - Absence de réponse sur ce point de la part du Premier ministre - Boycott des élections concernant le statut et la loi électorale par les tendances indépendantistes - Absence de réponse à la question de la commission d'enquête concernant l'accélération du processus d'autodétermination - Peur des indépendantistes de voir la gauche perdre le pouvoir en 1986 - Intention dès le début d'octobre pour le Front de libération nationale kanak socialiste, FNLKS, de ne pas se borner à des manifestations verbales - Absence de précaution pour assurer le bon déroulement du scrutin ni pour protéger les bureaux de vote - Forte pression du FNLKS pour empêcher la population mélanésienne d'aller voter - Multiplication des incidents après le 18 novembre - (p. 4842) : mise en oeuvre de « l'interposition passive » - Encouragement donné aux indépendantistes à poursuivre leurs exactions - Investissements progressifs par les indépendantistes des régions de brousse - Organisation de l'auto-défense - Intérêt du Front national de libération d'encourager l'exode - Acceptation du point chaud de Thio - Forces de l'ordre en nombre suffisant mais empêchées d'agir - Initiative appartenant aux membres du FNLKS - Risque d'affrontement s'aggravant chaque jour - Absence d'écoute de l'avertissement donné par les autorités locales - Population ayant gardé son sang froid malgré le drame de Hienghène - Ethnie non mélanésienne ayant évité le pire - Propos du Président de la République disant qu'il ne voulait pas de « la force injuste de la loi » - Souhaite que la force injuste de l'exaction qui domine le débat n'entraîne vers des solutions tragiques.

GIROD (Paul), sénateur de l'Aisne (GD).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (23 mai 1984) (p. 1041).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion de la proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion des lois portant répartition des compétences entre l'Etat, les régions et les départements (26 juin 1984) (p. 1816).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail (28 juin 1984) (p. 1951).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (10 juillet 1984) (p. 2133).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (12 juillet 1984) (p. 2153).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française (17 juillet 1984) (p. 2229).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne (24 octobre 1984) (p. 2726).

Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques (12 décembre 1984) (p. 4468).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (12 décembre 1984) (p. 4478).

Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à mettre en harmonie les délais prévus, d'une part, à l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et, d'autre part, à l'article 1639 A du Code général des impôts [n° 226 (83-84)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance, du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - **Collectivités locales.**

Rapport d'information préparatoire à la discussion du projet de loi [n° 176 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale, déposé avec M. Charles de Cuttoli et plusieurs de ses collègues, et relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 251 (83-84)] (10 avril 1984) - **Départements d'outre-mer.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi [n° 226 (83-84)] tendant à mettre en harmonie les délais prévus, d'une part, à l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et, d'autre part, à l'article 1639 A du Code général des impôts [n° 255 (83-84)] (11 avril 1984) - **Collectivités locales.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'élection de l'Assemblée de Corse [n° 289 (83-84)] (2 mai 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 176 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 291 (83-84)] (2 mai 1984) - **Départements d'outre-mer.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 334 (83-84)] modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à mettre en harmonie les délais prévus, d'une part, à l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et, d'autre part, à l'article 1639 A du Code général des impôts [n° 345 (83-84)] (30 mai 1984) - **Collectivités locales.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 372 (83-84)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 400 (83-84)] (20 juin 1984) - **Départements d'outre-mer.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées [n° 418 (83-84)] (21 juin 1984) - **Collectivités locales.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 451 (83-84)] (28 juin 1984) - **Départements d'outre-mer.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 462 (83-84)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif aux

compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 463 (83-84)] (30 juin 1984) - **Départements d'outre-mer.**

Rapport d'information, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des lois, à la suite d'une mission effectuée du 6 au 17 septembre 1983 sur les institutions politiques administratives et judiciaires de la Côte d'Ivoire et du Cameroun [n° 476 (83-84)] (11 juillet 1984).

Proposition de loi tendant à amener la cotisation de sécurité sociale des préretraités au niveau de celle des retraités [n° 5 (84-85)] (4 octobre 1984) - **Assurance vieillesse : régime général.**

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 435 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement [n° 56 (84-85)] (6 novembre 1984) - **Urbanisme.**

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - **Protection civile [n° 74, tome V (84-85)]** (19 novembre 1984).

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 134 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant modification de certaines dispositions relatives aux relations entre l'Etat et les collectivités locales [n° 144 (84-85)] (12 décembre 1984) - **Traités et conventions.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 465 (JO Débats 29 mars 1984) (p. 461) à M. le ministre de l'intérieur : élections (conditions d'ouverture des bureaux de vote pour les élections européennes) - Réponse de M. Daniel Benoist, secrétaire d'Etat aux personnes âgées (27 avril 1984) (p. 518, 519).

Questions orales avec débat :

n° 146 (4 mai 1984) (p. 574) à M. le ministre de l'intérieur : collectivités locales (mise en oeuvre du contrôle de légalité des actes des collectivités locales) - Discutée le 22 juin 1984 (p. 1748 et suivantes, p. 1750 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : militaires tués au Tchad** - (12 avril 1984) (p. 324) : accident survenu samedi dernier au Tchad - Variations dans l'exposé des circonstances ne relevant pas du secret de la défense nationale.

- **Conclusions du rapport de M. François Collet**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 84, 83-84) de MM. Henri Belcour et Georges Mouly relative à la durée du mandat de président de conseil général lorsque l'élection de celui-ci a été acquise au bénéfice de l'âge [n° 174 (83-84)] - (25 avril 1984) - Art. unique (p. 480) : budget départemental réglé par le représentant de l'Etat en cas de refus par l'assemblée départementale et possibilité pour une minorité d'imposer ses vues - Caractère politique de cette proposition - Etonnement devant le maintien d'un président sanctionné par la majorité du corps électoral.

- **Conclusions du rapport de M. Paul Girod**, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 226, 83-84) tendant à mettre en harmonie les délais prévus, d'une part à l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et, d'autre part, à l'article 1639 A du code général des impôts [n° 255 (83-84)] - (25 avril 1984) -

Rapporteur - Discussion générale (p. 482) : amélioration de la gestion budgétaire départementale - Décalage gênant entre la date limite d'adoption du budget primitif (31 mars) et l'obligation faite aux collectivités locales de modifier leurs taux d'imposition avant le 1^{er} mars - Proposition tendant à harmoniser les deux dates - Majorité qui adopte les taux différents de celle qui les notifie - Commission favorable à l'adoption de cette proposition de loi qui tend à faciliter une bonne administration des collectivités territoriales - Art. unique (p. 483) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Gaston Defferre, ministre (communication aux services fiscaux avant le 31 mars de chaque année des décisions relatives aux impositions directes perçues à leur profit) - Vote sur l'ensemble (p. 484) : délai de quinze jours résultant d'une initiative du Sénat - Délai apparaissant un peu court dans les communes rurales en raison de la surcharge des services des percepteurs.

- Question orale avec débat : industrie aéronautique spatiale - (27 avril 1984) (p. 517) : action du gouvernement précédent en matière d'aéronautique.

- Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 176 (83-84)] - (22 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 964) : caractère essentiellement politique de ce texte - Examen par l'Assemblée nationale - (p. 965) : décentralisation - Départementalisation de 1946 - Evolution vers la parité des départements d'outre-mer, DOM, avec la métropole - Article 73 de la Constitution de 1958 - Gestion par les conseils généraux de l'ensemble du réseau routier national et départemental - Produit de la taxe spéciale de consommation des produits pétroliers - Octroi de mer - Taux de la TVA - Taxe sur les rhums et spiritueux de fabrication locale - Niveau du salaire minimum interprofessionnel de croissance, SMIC - Conditions d'accès à la protection sociale - Envoi de deux missions par la commission des lois - Création des établissements publics régionaux en 1972 - Décision du Conseil constitutionnel du 2 décembre 1982 ; annulation de la loi de novembre 1982 - Loi du 31 décembre 1982 - Existence de deux assemblées élues compétentes sur le même territoire - Délimitation des compétences des régions et des départements - (p. 966) : absence de transfert de compétences nouvelles de l'Etat vers les régions ou les DOM - Octroi de mer - Fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM - Transferts de compétences du département vers la région - Transports scolaires - Substitution d'un conseil régional de l'habitat au conseil départemental - Fonds d'investissement routier, FIR - Rétablissement indirect d'une tutelle - Office agricole - Produit de la taxe sur les rhums et les spiritueux - Modalités de transfert des ressources du FIR à la région - Création d'un centre régional de promotion de la santé - Santé et action sociale - Aide sociale et fiscalité transférée - Conformité de deux points de ce projet aux dispositions en vigueur en Corse ; planification et schéma directeur - (p. 967) : transports scolaires - Proposition de M. François Mitterrand, candidat à la présidence : assemblée unique élue à la représentation proportionnelle - Obtention de ce même résultat par la ruine de la réputation des conseillers généraux - Nécessité de la collaboration entre la région et le département - Transferts financiers - (p. 973) : cultures locales régionales - (p. 984) : FIDOM - (p. 985) : FIDOM régional et départemental - Article 73 de la Constitution - Art. 1 (p. 986) : son amendement n° 2 : égalité de traitement des régions d'outre-mer par rapport aux régions métropolitaines ; adopté - Art. 2 (p. 987) : son amendement n° 3 : élaboration par les régions du plan régional, sous réserve de la consultation des départements, des villes chefs-lieux et des villes de plus de dix mille habitants ; adopté - Art. 3 (p. 988) : son amendement n° 6 : détermination par le schéma d'aménagement régional des grands équipements de communication routière ainsi que la localisation préférentielle des extensions urbaines, des activités industrielles, portuaires, artisanales, agricoles, forestières et touristiques ; adopté - Art. 4 (p. 989) : ses amendements n° 7 : caractère obligatoire des règles d'amé-

nagement et d'urbanisme ; adopté ; et n° 8 : compatibilité des programmes et décisions administratives d'aménagement et d'urbanisme avec les dispositions du schéma d'aménagement approuvé ; adopté - Art. 5 : ses amendements n° 9 : autorité du président du conseil régional pour l'élaboration du schéma d'aménagement régional ; adopté ; et n° 10 : association des représentants des départements et des communes ainsi que du représentant de l'Etat à cette élaboration ; retiré - (p. 990) : son amendement n° 11 : association à l'élaboration du schéma d'aménagement régional à leur demande, des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et d'industrie et des chambres des métiers ; adopté - Art. 6 : son amendement n° 13 : modification du schéma d'aménagement régional après avis des représentants du conseil général et des communes concernées ; adopté - (p. 991) : son amendement n° 14 : modification du schéma d'aménagement régional en cas d'urgence par le conseil régional ; retiré - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 57 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (modification du schéma d'aménagement régional en cas d'urgence, par décret en Conseil d'Etat) - Art. 8 (p. 996) : son amendement n° 15 : coordination et information réciproque des collectivités territoriales et des organisations professionnelles pour les actions de développement en faveur de l'agriculture et de la forêt, notamment à l'occasion de l'élaboration du plan ; adopté - Sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 51 de M. Roger Lise (association des chambres de métiers et des chambres d'agriculture) - Art. 9 (p. 997) : son amendement n° 16 : suppression de cet article relatif à la représentation de la région dans le conseil d'administration des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ; adopté - Après l'art. 9 : son amendement n° 56 : composition du conseil d'administration des agences ayant pour objet des actions concourant au développement agricole, forestier, rural ou à l'aménagement foncier ; adopté - Art. 11 (p. 998) : son amendement n° 17 : cession des surfaces appartenant au domaine de l'Etat en toute propriété aux collectivités territoriales ; biens vacants et sans maître ; adopté - Art. 13 (p. 999) : son amendement n° 18 : suppression de cet article relatif à l'aide aux cultures marines et aux travaux d'aménagement destinés à ces cultures ; adopté - Art. 14 (p. 1000) : son amendement n° 19 : suppression de cet article relatif aux compétences des régions en matière de transports ; adopté - Avant l'art. 15 : son amendement n° 20 : modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre les DOM et la métropole ; montant et modalités de détermination de la dotation de l'Etat à l'office des transports de la région ; dépenses supplémentaires à la charge des régions ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 1001) : son amendement n° 21 : création d'un office des transports ; adopté - Art. 17 (p. 1004) : son amendement n° 23 : énergies nouvelles et conventions entre les régions et l'Etat ; adopté - Art. 17 bis (p. 1005) : son amendement n° 25 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'information annuelle des régions pour les projets des sociétés nationalisées en faveur du développement industriel et la répartition des aides de l'Etat à l'industrie ; adopté - Titre II : son amendement n° 26 : intitulé : « De la culture, de l'éducation, de la recherche universitaire et de la communication » ; adopté - Chapitre I : son amendement n° 27 : intitulé ; « De la culture, de l'éducation et de la recherche universitaire » ; adopté - Après l'art. 18 : ses amendements n° 28 : action des régions en matière culturelle ; modalités de mise en valeur et de développement du patrimoine spécifique de la région ; programme culturel régional ; adopté ; et n° 29 : dotation globale de l'Etat pour le développement culturel des régions ; adopté - Art. 19 (p. 1006) : ses amendements n° 30 à n° 33 relatifs à la compétence du département en matière d'activités éducatives et culturelles afférentes aux langues et cultures régionales organisées dans les établissements sous la responsabilité du département ; adopté - Avant l'art. 21 (p. 1007) : son amendement n° 34 : suppression de la division chapitre II et de son intitulé : « Du développement

culturel » ; adopté - Art. 21 : son amendement n° 35 : suppression de cet article relatif à la politique culturelle des régions et aux modalités de mise en valeur et de développement du patrimoine régional ; adopté - Art. 22 : son amendement n° 36 : suppression de cet article relatif à la dotation globale de l'Etat pour le développement culturel en faveur des régions ; adopté - Art. 24 : son amendement n° 37 : rapport du comité régional de la communication audiovisuelle après avis du comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement ; adopté - Art. 25 (p. 1008) : ses amendements n° 38 : dispositions des cahiers des charges applicables aux programmes propres aux régions et avis des conseils régionaux ; adopté ; et n° 39 : communication des observations motivées du conseil régional par son président à la Haute Autorité ; adopté - Après l'intitulé du titre III (p. 1009) : son amendement n° 40 : création, mission et composition d'un observatoire régional ; adopté - Art. 27 A (p. 1011) : son amendement n° 41 : intervention du conseil régional et association du conseil général à la politique de l'emploi menée dans les DOM ; adopté - Art. 27 B : son amendement n° 42 : suppression de cet article relatif au centre régional de santé ; adopté - Art. 27 C (p. 1012) : son amendement n° 43 : modalités de définition des priorités régionales en matière d'habitat ; adopté - Art. 27 D (p. 1013) : son amendement n° 44 : suppression de cet article relatif à la participation des régions au capital des sociétés immobilières créées dans les régions d'outre-mer ; adopté - Art. 27 E : son amendement n° 45 : suppression de cet article relatif à l'institution d'un conseil régional de l'habitat ; adopté - Art. 27 F : son amendement n° 46 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 34 (p. 1014) : son amendement n° 48 : suppression de cet article relatif aux modalités de fixation, de recouvrement et de répartition de l'octroi de mer ; adopté - Art. 35 (p. 1015) : faible assiette fiscale des DOM - Pression fiscale locale - Art. 36 : son amendement n° 49 : suppression de cet article relatif aux droits sur les rhums et spiritueux fabriqués dans le département et livrés à la consommation locale ; adopté - Art. 37 (p. 1016) : son amendement n° 50 : suppression de cet article relatif au fonds routier, aux modalités d'alimentation de ce fonds et à la compétence des conseils régionaux ; adopté - (p. 1017) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (fonds routier ; détermination de la part du département ; participation du département aux charges d'entretien incombant aux services administratifs sur les différents réseaux ; financement des travaux sur les pistes forestières) - Intitulé (p. 1018) : son amendement n° 1 : « Projet de loi relatif à l'adaptation à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion des lois portant répartition des compétences entre l'Etat, les régions et les départements » ; adopté.

- Demande de discussion immédiate sur la proposition de loi relative à l'élection de l'Assemblée de Corse - (22 mai 1984) (p. 991) : modification du régime électoral de l'assemblée de Corse.

- Proposition de loi relative à l'élection de l'Assemblée de Corse [n° 289 (83-84)] - (22 mai 1984) - Discussion générale (p. 992) : dépôt d'une proposition de loi modifiant le régime électoral de l'Assemblée de Corse - Elections d'août 1982 pour la mise en place de l'Assemblée de Corse - Situation de la région de Corse dérogatoire au droit commun des régions - Mode de scrutin - Seuil d'éligibilité de 5 % des voix des listes pour les départements d'outre-mer, DOM, et absence de ce seuil pour la Corse - Harmonisation du statut électoral de la Corse avec celui des régions d'outre-mer - Art. unique (p. 995) : seuil d'éligibilité et taux de 5 % - Cohérence avec les statuts électoraux des régions entre elles - Après l'art. unique : son amendement n° 1 : suppression des dispositions de la loi relative aux régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion faisant référence au statut de la Corse ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble : Corse et apaisement.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - Suite de la discussion - (29 mai 1984) - Art. 2 (p. 1176, 1177) : régime particulier accordé à la presse des partis politiques - Egalité devant la loi, principe constitutionnel.

- **Proposition de loi tendant à mettre en harmonie les délais prévus, d'une part à l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et, d'autre part, à l'article 1639-A du code général des impôts - Deuxième lecture** [n° 334 (83-84)] - (5 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1291) : signataire puis rapporteur de cette proposition de loi tendant à harmoniser les dates de fixation des taux des impôts locaux et de vote des budgets communaux - Adoption par le Sénat du texte de la commission des lois et conservation de l'esprit par l'Assemblée nationale - Instauration par la loi de finances pour 1984 au profit de l'Etat d'une redevance au maximum de 2,5 % du montant des taxes nouvelles affectées aux départements : la vignette et les droits de mutation à titre onéreux - Existence d'un hiatus entre l'article 29 de la loi de finances pour 1984 et l'arrêté du ministre de l'économie du 9 mai 1984 - S'interroge sur la légitimité de la fixation d'un taux de taxe par une proposition de loi - Amendement du Gouvernement repris sous forme d'article 3 par l'Assemblée nationale, comportant en outre des dispositions transitoires - Adoption souhaitée des amendements de la commission des lois tendant à clarifier le débat de la décentralisation - Art. 3 (p. 1292) : son amendement n° 2 : nouvelle rédaction de cet article précisant les modalités d'application du prélèvement opéré par l'Etat sur les droits et taxes transférés aux départements, ainsi qu'à la région de Corse, pour compenser les charges résultant de l'exercice des compétences dévolues à ces collectivités territoriales ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 1294) : sur son amendement n° 2, s'oppose au sous-amendement n° 11 de M. Gaston Defferre, ministre (fixation à 2,5 % du taux des prélèvements) - Après l'art. 3 (p. 1295) : ses amendements n° 3 : perception des frais d'assiette et de recouvrement afférents à la taxe de publicité foncière et aux droits d'enregistrement à compter du 1^{er} août 1984 ; et n° 4 : perception, à compter de la période d'imposition s'ouvrant le 1^{er} décembre 1984, des frais d'assiette et de recouvrement afférents à la taxe différentielle sur les véhicules à moteur et à la taxe spéciale sur les voitures particulières de plus de seize chevaux ; adoptés - (p. 1296) : son amendement n° 5 : reprise des dispositions transitoires prévues à la fin de l'article 3, adoptées par l'Assemblée nationale concernant les conseils généraux et l'assemblée de Corse ; adopté - (p. 1297) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Pierre Salvi (dernier alinéa de l'article 5 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, applicable même si la modification réglementaire ne concerne pas exclusivement les règles relatives à l'exercice des compétences transférées) - (p. 1298) : sur l'amendement n° 7 de M. Kléber Malécot (comptabilisation de la dette de l'Etat envers les départements en matière d'aide sociale dans les budgets départementaux), son sous-amendement n° 9 : sommes visées au premier alinéa du présent article et les remboursements par douzièmes auxquels elles donnent lieu, constituant des mouvements de trésorerie qui ne sont inscrits ni en recettes ni en dépenses dans les budgets des départements ; adopté - Intitulé (p. 1299) : son amendement n° 6 : « Proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et à préciser les modalités d'application du prélèvement de l'Etat sur les droits et taxes transférés aux départements et à la région de Corse » ; retiré au profit de l'amendement n° 10 de M. Gaston Defferre, ministre (« Proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées ») - **Sur l'ensemble** : texte ayant fait l'objet de deux lectures au Sénat et d'une lecture à l'Assemblée nationale - Souhaite que le ministre veille à ce que l'Assemblée

nationale n'insère pas de nouveaux articles avant la réunion de la commission mixte paritaire, CMP - Situation délicate en cas d'introduction de dispositions nouvelles par l'Assemblée nationale.

- **Rappel au règlement** - (21 juin 1984) (p. 1712) : membre de la commission mixte paritaire, CMP, dont a parlé M. Jacques Larché, président de la commission des lois - Constate que ceux qui ont refusé d'adopter en CMP la proposition du Sénat, qui a été ensuite votée par l'Assemblée nationale, sont ceux-là mêmes qui accusent le Sénat d'avoir fait obstacle à la réussite de la CMP.

- **Contrôle de légalité des actes des collectivités locales** - (22 juin 1984) (p. 1748) : réponse de M. Gaston Defferre, ministre, sur les conditions du contrôle a posteriori de la légalité des actes des collectivités locales, signalant que les délibérations des assemblées locales doivent être transmises dans leur intégralité - Interprétation ne correspondant pas à l'esprit de la loi du 2 mars 1982 et risquant d'entraîner un surcoût financier - Caractère exécutoire des décisions des conseils municipaux soumis ainsi à l'appréciation du représentant de l'Etat - Risque d'ajouter un malentendu de plus aux rapports déjà délicats des collectivités locales et de l'Etat - (p. 1750) : réponse du Gouvernement insuffisante - Se réjouit de l'établissement des listes mais s'interroge sur leur valeur - Problème de l'appréciation du caractère complet ou non de la transmission - (p. 1751) : augmentation de la dotation de fonctionnement à envisager en cas de multiplication des pièces.

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion** - *Deuxième lecture* [n° 372 (83-84)] - (26 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1797) : abandon du projet initial du Gouvernement visant à instituer une assemblée unique élue à la proportionnelle - Démonstration par la commission des lois en première lecture que le texte actuel n'est pas un texte de décentralisation - Texte se contentant de transférer aux régions des compétences et des moyens départementaux, risquant d'aboutir à une tutelle régionale sur les autres collectivités territoriales - Proposition du Sénat de donner aux régions les mêmes compétences que celles de la région de Corse dans le respect de la loi de 1982 et des articles 72 et 73 de la Constitution - Reprise du texte d'origine par l'Assemblée nationale - Nécessité de promouvoir le développement, argument avancé à l'Assemblée nationale - (p. 1798) : distinction insatisfaisante entre le quotidien, le moyen et le long terme - Texte soi-disant conforme à la lettre et à l'esprit de la décision du Conseil constitutionnel du 2 décembre 1982, tendant à faire des départements d'outre-mer, DOM, des départements de droit commun, selon l'interprétation du Gouvernement - Demande au Sénat pour l'essentiel de revenir au texte voté en première lecture - Accepte la suppression de l'observatoire régional et la commission mixte Etat régions sur l'emploi - Dispositions sur le fonds routier non conformes au principe devant guider l'ensemble de la régionalisation outre-mer - Vote du Sénat devant être un dernier et solennel appel au bon sens adressé au Gouvernement - Art. 1 (p. 1805) : son amendement n° 1 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux principes applicables à la répartition des compétences entre les collectivités territoriales de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion ; adopté - Art. 2 : son amendement n° 2 : rétablissement des dispositions du 2° bis de cet article voté par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 4 (p. 1806) : son amendement n° 3 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 6 : son amendement n° 4 : rétablissement de l'avis des représentants du conseil général et des communes concernées lorsqu'une procédure de révision du schéma d'aménagement est entreprise ; adopté - Art. 6 bis : son amendement n° 5 : suppression de cet article relatif au concours financier facilitant l'établissement du schéma d'aménagement régional ; adopté - Art. 7 bis (p. 1807) : son amendement n° 6 : harmonisation des systèmes de consultation du conseil général et du conseil

régional en cas de détermination d'un périmètre de charte intercommunale avec les dispositions adoptées pour la planification ; adopté - Art. 8 : son amendement n° 7 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 9 : son amendement n° 8 : suppression de cet article relatif à la participation des représentants du conseil régional dans les conseils d'administration des Safer ; adopté - Art. 9 bis (p. 1808) : son amendement n° 9 : rétablissement des dispositions de cet article supprimées par l'Assemblée nationale et relatives à la création par la région d'une agence chargée du développement agricole ; adopté - Art. 13 : son amendement n° 10 : suppression de cet article relatif à l'aide aux cultures marines ; adopté - Art. 14 : son amendement n° 11 : suppression de cet article relatif aux compétences de la région en matière de transport ; adopté - Art. 15 A : son amendement n° 12 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture et supprimées par l'Assemblée nationale ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 15 (p. 1809) : son amendement n° 13 : suppression de cet article relatif aux compétences des régions en matière de liaisons aériennes avec la métropole ; retiré - Art. 17 bis : son amendement n° 14 : suppression de la seconde phrase de cet article relative à l'information des régions des projets des sociétés nationalisées et de la répartition des aides de l'Etat à l'industrie ; adopté - Art. 19 : ses amendements n° 15 à 18 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture, relatives aux compétences du département en matière d'enseignement ; adopté - Art. 25 (p. 1810) : ses amendements n° 20 et n° 21 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; retirés en faveur de l'amendement n° 33 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (nouvelle rédaction de cet article relatif à la consultation du conseil régional sur les cahiers des charges des sociétés régionales de radiodiffusion et de télévision) - Chapitre 1^{er} B et article 27 B (p. 1811) : son amendement n° 32 : suppression pour coordination de la division chapitre 1^{er} B et de son intitulé ; adopté - Son amendement n° 22 : suppression de cet article relatif au centre régional de promotion de la santé ; adopté - Départements s'occupant de la santé devant prendre la décision de créer ou de ne pas créer un centre de promotion - Art. 27 C (p. 1812) : son amendement n° 23 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 27 D : son amendement n° 24 : suppression de cet article relatif à la prise de participation des régions au capital des sociétés immobilières ; adopté - Art. 27 E et 27 F : ses amendements de coordination n° 25 et n° 26, tendant à la suppression de ces articles relatifs à l'institution d'un conseil régional de l'habitat et à la répartition des aides de l'Etat en faveur de l'habitat ; adoptés - Art. 34 (p. 1813) : son amendement n° 27 : suppression de cet article relatif à l'octroi de mer ; adopté - Absence de demande du Conseil constitutionnel pour que le département d'outre-mer soit ramené au statut de droit commun - Art. 36 (p. 1814) : son amendement n° 28 : suppression de cet article relatif aux droits assimilés au droit d'octroi de mer ; adopté - Art. 37 (p. 1815) : son amendement n° 29 : suppression de cet article relatif à l'affectation du produit de la taxe spéciale de consommation sur les essences, supercarburants et gazoil ; adopté - Art. 38 bis : son amendement n° 30 : suppression de cet article tendant à ouvrir au ministre chargé des départements d'outre-mer la possibilité de saisir les conseils régionaux ; adopté - Intitulé : son amendement n° 31 : « Projet de loi relatif à l'adaptation à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion, des lois portant répartition des compétences entre l'Etat, les régions et les départements » ; adopté.

- **Projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne** [n° 285 (83-84)] - (28 juin 1984) - Art. 1 (p. 1966) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (levée des sanctions disciplinaires

applicables en cas de grève de certains corps de la navigation aérienne sous deux conditions: respect d'un préavis et interdiction de grèves tournantes).

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion - Nouvelle lecture [n° 462 (83-84)] - (30 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2042):** dépôt par la commission des lois d'une motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité contre ce texte - Divergence de point de vue entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur la décentralisation appliquée aux régions d'outre-mer - Responsabilités égales à celles confiées à la région de Corse - Echec de la commission mixte paritaire - (p. 2043): difficultés pour les DOM en raison des transferts de ressources des affectations financières au profit des régions - Mesures acceptées par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture: suppression de l'office agricole; dispositions proposées par le Sénat pour les transports scolaires et les cahiers des charges des sociétés audiovisuelles - Selon l'Assemblée nationale, retour des DOM au droit commun - Compétences de droit commun des départements transférées aux régions d'outre-mer: conseil de l'habitat, transports et culture marine; représentativité des collectivités faiblement peuplées lors de la procédure d'élaboration du plan - Décision du Conseil constitutionnel du 2 décembre 1982 constatant que les DOM doivent bénéficier des mêmes statuts et des mêmes droits que les départements métropolitains, sous réserve d'adaptations liées à leur situation particulière - Tutelle des assemblées régionales sur les conseils généraux - Texte contrevenant à l'article 73 de la Constitution: mesures dérogatoires pouvant être appliquées aux DOM - Création de toute nouvelle collectivité territoriale, en l'occurrence les régions d'outre-mer, par la seule voie législative - Non respect de l'égalité des citoyens devant la loi - Création à terme d'une assemblée unique, la région d'outre-mer - Texte constituant un précédent pour la création éventuelle d'autres régions dérogatoires au droit commun - (p. 2044): statut transitoire des villes nouvelles - Départements concordataires existant avant la Constitution de 1958 - Lecture de la motion, déposée par la commission des lois, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - (p. 2045): Echec de la CMP sur le problème de la trésorerie des DOM, transférée pour moitié aux régions - Compétences des régions d'outre-mer inférieures à celles de la Corse - Caractéristiques particulières des DOM consacrés par l'article 73 de la Constitution - Décision du Conseil constitutionnel du 2 décembre 1982 rappelant que les organisations particulières sont réservées par la Constitution aux seuls territoires d'outre-mer - Attachement au patriotisme et à l'indivisibilité de la République - Exception d'irrecevabilité: sa motion n°1, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité; adoptée.

- **Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] - (5 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2101):** élections de 1981, désaveu d'une politique et non choix de société - Comparaison de M. Michel Darras avec la situation de l'Allemagne de 1928 à 1933; comparaison avec l'évolution de certains pays de l'Europe de l'Est de 1945 à 1948 - Votera la motion.

- **Projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises - Deuxième lecture [n° 27 (84-85)] - (6 novembre 1984) - Art. 132 (p. 2981):** son amendement n° 50: modalités de la prise en charge des créances salariales; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement [n° 435 (83-84)] - (7 novembre 1984) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 3011):** actualisation de certaines dispositions du code de l'urbanisme et poursuite de la décentralisation - Transfert de responsabilités entre le représentant de l'Etat et la collectivité territoriale, dans les seules communes

dotées d'un plan d'occupation des sols, POS - (p. 3012): rôle du représentant de l'Etat dans les communes non dotées d'un POS: projet d'aménagement de zone, délégué spécial pour l'attribution de logements HLM, remembrement urbain, protection des espaces sensibles - Loi de décentralisation non accompagnée de moyens financiers - Ressources créées étant à la charge des constructeurs ou des contribuables - Risque de nombreux contentieux en raison de mesures touchant au patrimoine des citoyens, de notions très floues ou en revanche d'une précision redoutable - (p. 3013): modification profonde des rapports entre les propriétaires fonciers et les collectivités territoriales - Définition des terrains à bâtir - Conséquences de l'extension du droit de préemption sur le zonage, le domaine d'application de cette disposition, le prix des terrains - Finalité de l'appropriation publique de terrains: opposé à la transformation de certaines communes en marchands de biens - Nombreux amendements de la commission des lois visant à rétablir l'équilibre entre la collectivité locale et les propriétaires privés - (p. 3022): conditions souvent décevantes de mise en place de la décentralisation - Observations sur le transfert de responsabilité dans les seules communes dotées d'un POS: capacité d'initiative restreinte de la commune en matière de délivrance des permis de construire; réticence de nombreux maires à mettre en place un POS, document contraignant, mal garanti par les assurances et difficile à modifier - Art. 1: *Art. L. 300-1 du code de l'urbanisme* (p. 3024): son amendement n° 105: distinction entre aménagement et opérations d'aménagement; suppression du deuxième alinéa de cet article relatif au projet de quartier; retiré - *Art. L. 300-2* (p. 3029): sur l'amendement n° 3 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (procédure suivie au sein du conseil municipal pour la concertation sur un projet d'aménagement), son sous-amendement n° 106: légalité des autorisations préalables d'occuper ou d'utiliser le sol; adopté - (p. 3030): sur ce même amendement, son sous-amendement n° 107: fixation par décret en Conseil d'Etat des caractéristiques de certaines opérations d'aménagement non soumises à l'obligation de concertation en raison de leur importance minime; adopté - Art. 2 (p. 3036): son amendement n° 108: caducité d'une décision de prise en considération, au bout de dix ans, si aucune réalisation n'a été engagée; adopté - Art. 3 (p. 3037): son amendement n° 110: nouvelle définition de la qualification de terrain à bâtir, prise en considération de la dimension des réseaux desservant une parcelle, de la capacité de transport et de la puissance concernant les réseaux de transport de force; rejeté - (p. 3038): s'oppose aux amendements de M. Marcel Lucotte, rapporteur, n° 8 (recours à la référence des réseaux, dans un équipement d'ensemble, limités à la zone d'urbanisation future) et n° 98 (qualification des terrains à bâtir en fonction des critères matériels de desserte) - Art. 4 (p. 3039): son amendement n° 111: information des locataires, des preneurs ou occupants de bonne foi lorsque le propriétaire décide d'exercer son droit de délaissement; retiré - Art. 6: *Art. L. 211-1 du code de l'urbanisme* (p. 3044): son amendement n° 113: exercice de plein droit du droit de préemption aux seules communes de plus de dix mille habitants; exercice de ce droit sur demande et sur l'ensemble des zones dans les communes de moins de dix mille habitants; devenu sans objet - (p. 3046): droit de préemption s'exerçant à partir de la décision d'aliénation d'un bien - Motivations privées de cette décision - Intervention de la puissance publique dans des contrats privés - (p. 3047): conséquences de la généralisation du droit de préemption sur les transactions foncières.

Suite de la discussion - (8 novembre 1984) - Rapporteur pour avis - Art. 6 suite: *Art. L. 211-3 du code de l'urbanisme* (p. 3053): son amendement n° 114: limitation du rétablissement autoritaire du droit de préemption aux seuls périmètres d'opérations d'intérêt national et imposant le recours à un décret en Conseil d'Etat; rejeté - *Art. L. 211-4* (p. 3054): son amendement n° 115: nouvelle rédaction du paragraphe III de cet article relatif à l'exercice du droit de préemption à l'intérieur des zones d'intervention foncière et suppression du paragraphe IV; rejeté - Art. 8:

Art. L. 213-4 (p. 3061) : son amendement n° 116 : nouvelle rédaction du premier alinéa relatif à l'exercice du droit de préemption au prix de marché ; retiré - Son amendement n° 117 : prix d'acquisition fixé, payé et, le cas échéant, consigné comme en matière d'expropriation ; adopté - *Art. L. 213-7* (p. 3066) : son amendement n° 118 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la renonciation à la transaction ; rejeté - *Art. L. 213-11* (p. 3070) : son amendement n° 120 : suppression de la possibilité d'utiliser ou d'aliéner le bien préempté au profit d'une personne privée ; rejeté - *Art. 11* : *Art. L. 142-2* (p. 3074) : son amendement n° 122 : taxe départementale des espaces naturels sensibles tenant lieu de participation forfaitaire aux dépenses du département pour sa participation à l'acquisition de terrains par l'agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France ; adopté - (p. 3075) : son amendement n° 123 : taxe départementale des espaces naturels sensibles tenant lieu de participation forfaitaire aux dépenses du département pour l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels, boisés ou non, appartenant aux collectivités locales ; adopté - *Art. L. 142-3* (p. 3078) : accepte l'amendement n° 39 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (accord obligatoire des conseils municipaux intéressés pour la création des zones de préemption) - (p. 3079) : son amendement n° 125 : décret en Conseil d'Etat déterminant les caractéristiques des terrains et constructions passibles de préemption ; adopté - *Art. 14* (p. 3085) : son amendement n° 130 : établissement dans chaque zone d'aménagement concerté d'un plan d'aménagement de zone compatible, en l'absence de plan d'occupation des sols, aux orientations du schéma directeur, s'il en existe un ; adopté - *Art. 22* (p. 3102) : accepte l'amendement n° 68 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (remplacement des mots « les réseaux de télécommunication » par les mots « les fourreaux de télécommunication ») - *Art. 24* (p. 3106) : sur l'amendement n° 174 de M. Robert Laucournet (possibilité pour le représentant de l'Etat, par arrêté motivé, de décider et d'effectuer la modification d'un schéma directeur), son sous-amendement n° 214 déposé à titre personnel : possibilité pour le représentant de l'Etat de suspendre les effets du schéma directeur lorsque sa modification est engagée, sur tout ou partie du territoire d'une ou plusieurs communes couvertes par un plan d'occupation des sols ; adopté - (p. 3109) : son amendement n° 132 : nécessité de l'avis conforme du représentant de l'Etat en cas de mise en place de dispositifs antisouffle dans les immeubles destinés à abriter à titre permanent ou temporaire cent personnes ou plus ; adopté - *Art. 25* (p. 3110) : son amendement n° 133 : communes habilitées à acquérir des immeubles, au besoin par voie d'expropriation, en vue de permettre la réalisation des opérations définies à l'article L. 300-1 du même code ; adopté - *Art. 27* : *Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation* (p. 3113) : accepte l'amendement n° 86 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (suppression comme critère d'attribution de l'équilibre social des quartiers et des communes) - *Art. L. 441-2* (p. 3118) : accepte l'amendement n° 191 de M. Jean Colin (suppression de cet article relatif à la fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions d'attribution des locaux construits avec le concours financier de l'Etat et appartenant aux organismes d'habitation à loyer modéré).

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - **Après l'art. 2** (p. 3293) : définition des revenus exceptionnels - Définition d'une circonstance indépendante de la volonté - Interrogation sur l'adaptation de la fiscalité agricole aux réalités de l'agriculture - (p. 3294) : son amendement n° I-123 : dispositions prenant effet à compter de l'imposition des revenus de 1985 ; adopté - (p. 3295) : son amendement n° I-125 : impossibilité pour les exploitants agricoles ayant souscrit l'option prévue à l'article 72 B I du code général des impôts de pratiquer la provision pour hausse de prix et fixation par décret des modalités de détermination de cette provision ; irrecevable

aux termes de l'article 40 de la Constitution - Son amendement n° I-126 : exercices ayant une durée de douze mois pour l'application des régimes de bénéfice réel agricole ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 3298) : son amendement n° I-127 : étalement des bénéfices exceptionnels supérieurs à 100 000 francs et excédant 60 % de la moyenne des résultats des trois années précédentes ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - **Art. 12** (p. 3330) : son amendement n° I-121 : suppression de cet article relatif à l'assujettissement du produit de l'exploitation des appareils automatiques à la TVA ; retiré au profit de l'amendement identique n° I-25 de M. Jean Colin.

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) - **Rapporteur pour avis (protection civile)** (p. 4072) : opposition de la commission des lois à ce budget ne devant nullement être considérée comme un désaveu des personnels assumant les tâches relatives à la sécurité civile et à la défense civile - Report en 1984 d'un fort pourcentage de crédits consacrés aux dépenses d'équipement en matière de sécurité civile - (p. 4073) : diminution des autorisations de programme et des dépenses en capital - S'interroge sur le maintien à terme de la capacité opérationnelle de la sécurité civile - Maintien des dépenses de fonctionnement pour la brigade des sapeurs pompiers de Paris et les marins pompiers de Marseille - Responsabilité de la sécurité civile dispersée entre le ministère de l'intérieur et le secrétariat d'Etat aux risques majeurs - Bilan des incendies de forêt en 1984 - Mise en place à Corte, en Corse, d'un escadron de sécurité civile permanent chargé de lutter contre les incendies de forêt - Evolution du statut des sapeurs pompiers - Affectation des crédits d'équipement des corps de sapeurs pompiers dans la dotation globale d'équipement, DGE - Réduction des crédits de la défense civile - Retard dans les réalisations : inventaire des sites et constructions d'abris - Abris anti-atomiques individuels - Risques nucléaires, mais également bactériologiques et chimiques ; exemples récents en Inde et en Italie - Opposé à l'adoption de ces crédits - (p. 4076) : contrairement aux propos tenus par M. Pierre Joxe, rappelle que le recensement des abris était en cours avant 1981.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - **Après l'art. 75** (p. 4274) : son amendement n° II-61 : modalités de fixation du taux de la taxe professionnelle dans les communes où le taux ou la base d'imposition étaient nuls l'année précédente ; adopté - Son amendement n° II-28 : erreur des services fiscaux et baisse des bases d'imposition à l'une des taxes directes locales ; rétablissement par la commune du taux de ces taxes ; adopté.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)]** - **Suite de la discussion** - (10 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4298) : travaux des commissions - **Projet Savary** - Incidences de la décentralisation - Concertation avec les élus avant 1981 - Evolution de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Fonds de compensation de la TVA - Décentralisation et absence d'amélioration de l'administration du pays ; cascade de transferts de déficits - (p. 4299) : limitation de la liberté d'action des élus - Décentralisation dans le domaine éducatif ; accroissement des responsabilités des collectivités locales sur le plan des financements et absence de transfert de pouvoir de discussion - Rôle du représentant de l'Etat en matière de création de collèges et lycées et propositions du conseil régional - Importance des pouvoirs du représentant de l'Etat - Absence de procédure de consultation des parents d'élèves de l'enseignement - Financement des établissements scolaires - Charge des écoles confiée aux communes ; charge du personnel enseignant pour l'Etat - Charge des collèges confiée aux départements ; dépenses pédagogiques pour l'Etat - Lycées à la charge de la région

- Fixation du montant des participations financières des collectivités intéressées aux dépenses d'investissement ou de fonctionnement ; rôle du représentant de l'Etat en cas de désaccord - Définition du statut des établissements publics locaux - Répartition des charges d'investissement et de fonctionnement pour les collèges de l'enseignement public ; pérennisation du partage entre la commune et le département - Perpétuation des financements croisés - Commission d'arbitrage - Composition du conseil d'administration - (p. 4300) : pouvoirs du chef d'établissement en matière de budget - Pouvoirs des élus - Rôle du représentant de l'Etat en cas de désaccord - Modalités de désignation du comptable - Gestion du personnel ; exemple des fonctionnaires des préfectures mis à la disposition des présidents de conseils généraux - Statut d'établissement public local ; absence d'initiative ou de liberté d'action des collectivités territoriales - Reconnaissance de l'enseignement privé par la majorité actuelle - (p. 4301) : pouvoirs de l'Etat en cas de double emploi entre établissements publics ou privés - Liberté publique de l'enseignement - *Après l'art. 2 bis* (p. 4323) : sur l'amendement n° 84 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (adoption des schémas prévisionnels et accord préalable du département ; modalités de définition de la liste annuelle de créations ou d'extensions d'établissements ; modalités de détermination de l'implantation et des aménagements des établissements d'enseignement supérieur ; compétences de la région pour les établissements transférés), son sous-amendement n° 136 : procédure de consultation du conseil régional avant l'établissement du schéma prévisionnel ; adopté - *Art. 3* (p. 4328) : intervient sur l'amendement n° 22 de Mme Hélène Luc (création par l'Etat d'établissements publics partout où n'existent pas d'écoles, d'établissements et de filières de formation publics ; transfert ultérieur aux collectivités concernées) - *Art. 5* (p. 4329) : son amendement n° 148 : rétablissement pour les petites et moyennes communes de subventions spécifiques de l'Etat concernant les constructions scolaires ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - *Art. 7 : Art. 15-3 de la loi du 22 juillet 1983* (p. 4359) : rappelle les nombreux débats parlementaires accordant successivement la responsabilité des collèges aux communes ou aux départements - Favorable au rattachement aux départements permettant à la péréquation de s'effectuer sur une collectivité territoriale suffisamment importante - (p. 4360) : se déclare favorable à l'amendement n° 93 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (dispositions des articles 15 et 15-1 de la loi du 22 juillet 1983 applicables jusqu'au 1^{er} janvier 1989 ; présentation par le Gouvernement au Parlement, en 1988, d'un rapport sur les conditions de participation des communes aux dépenses des collèges ; transfert progressif à la collectivité compétente de la propriété des biens mis à disposition) - *Art. 15-6* (p. 4365) : son amendement n° 137 : présidence du conseil d'administration ; devenu sans objet - (p. 4366, 4367) : responsabilité financière des établissements assurée par le conseil général - Conseils d'administration des établissements présidés par les présidents de conseils généraux - Consultation occasionnelle des parents d'élèves, par exemple sur l'établissement des schémas prévisionnels - *Art. 15-7* (p. 4369) : sur l'amendement n° 47 de M. Paul Séramy, rapporteur (nomination et compétences du chef d'établissement), son sous-amendement n° 137 : présidence du conseil d'administration assurée par le représentant de la collectivité de rattachement et non par le chef d'établissement ; rejeté - (p. 4371) : réelle décentralisation nécessitant une tutelle des responsables des collectivités locales sur les établissements d'enseignement - *Art. 15-11* (p. 4385) : sur l'amendement n° 80 de M. André Labarrère, ministre (liste limitative des actes à transmettre au commissaire de la République, à l'autorité académique et à la collectivité de rattachement pour le contrôle de légalité des actes du conseil d'administration des établissements), son sous-amendement n° 140 : pouvoir d'annulation de la collectivité de rattachement pour certaines décisions du conseil d'administration

relatives aux investissements ou aux dépenses de fonctionnement ; retiré.

Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - En remplacement de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis - *Art. 15 : Art. 27-3 de la loi du 22 juillet 1983* (p. 4415) : soutient l'amendement n° 115 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (appréciation du besoin scolaire et compatibilité avec les schémas prévisionnels) - Son amendement n° 143 : absence de remise en cause des contrats ou avenants concernant les établissements d'enseignement privés déjà existants pour des raisons d'incompatibilité de ces établissements avec l'évaluation des besoins de formation ; retiré - *Art. 27-5* (p. 4418) : soutient l'amendement n° 117 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (modalités de participation des communes aux dépenses de fonctionnement pour les classes pré-élémentaires et élémentaires sous contrat d'association recevant des élèves domiciliés dans d'autres communes) - Sur l'amendement n° 70 de M. Paul Séramy, rapporteur (modalités de participation des communes aux dépenses de fonctionnement pour les classes pré-élémentaires et élémentaires sous contrat d'association recevant des élèves domiciliés dans d'autres communes), son sous-amendement n° 144 : montant maximum de la contribution de la commune siège de l'établissement aux frais de fonctionnement afférents aux classes pré-élémentaires ; devenu sans objet - *Art. 27-6* (p. 4420) : sur l'amendement n° 71 de M. Paul Séramy, rapporteur (conditions de résiliation des contrats d'association), son sous-amendement n° 143 : impossibilité de résiliation des contrats existants pour le seul motif d'incompatibilité avec l'évaluation des besoins de formation ; adopté - *Art. 27-8* (p. 4422) : soutient l'amendement n° 119 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (cas de consultation et de saisine pour avis des commissions de concertation) - (p. 4423) : soutient l'amendement n° 120 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (implantation départementale des commissions académiques de concertation) - Accepte l'amendement n° 74 de M. Paul Séramy, rapporteur (participation obligatoire des personnels et usagers des établissements d'enseignement privés aux conseils de l'éducation nationale) - (p. 4424) : soutient l'amendement n° 122 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (substitution de l'autorité académique au Comité national de conciliation) - *Après l'art. 27-8* : soutient l'amendement n° 123 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (mise en place d'une commission nationale de concertation siégeant auprès du ministre de l'éducation nationale) - *Art. 17* (p. 4429) : accepte l'amendement n° 83 de M. André Labarrère, ministre (écoles de formation maritime et aquacole, lycées agricoles et établissements visés à l'article L. 815-1 du code rural) - *Art. 19* : soutient l'amendement n° 125 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences en matière d'enseignement et aux dispositions transitoires) - *Art. 20* (p. 4431) : soutient l'amendement n° 126 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (compétences des bureaux municipaux d'hygiène et poursuite des attributions des bureaux municipaux à titre transitoire jusqu'au 31 décembre 1985) - *Après l'art. 20* : accepte l'amendement n° 21 de M. Louis Longequeue (modification du code des communes et possibilité pour les maires de se défendre devant le tribunal administratif sans avoir à demander l'autorisation du conseil municipal) - (p. 4433) : accepte l'amendement n° 150 de M. Pierre Salvi (institution et mission d'une commission nationale d'harmonisation dans le domaine de l'action sanitaire et sociale) - *Art. 21* : nouveau régime électoral pour l'Assemblée de Corse - *Art. 23* (p. 4434) : à titre personnel, se déclare défavorable à l'amendement n° 11 de M. Roger-Gérard Schwartzberg, secrétaire d'Etat (cas de prise en charge par l'Etat des annuités d'emprunt) - *Après l'art. 23 quinquies* (p. 4436, 4437) : se déclare défavorable à l'amendement n° 13 de M. Roger-Gérard Schwartzberg, secrétaire d'Etat (pouvoir de nomination des agents de la fonction publique territoriale de la compétence exclusive de l'autorité territoriale ; modalités de nomination du directeur départemental du

service d'incendie et de secours) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4443) : décentralisation - Modalités de transfert des compétences - Rapports entre l'enseignement libre et l'enseignement public - Nécessité de l'existence d'un enseignement privé - Modernisation et rénovation prioritaire de l'école publique - Instauration de la concurrence par le biais de l'école privée - Liberté de choix des parents en matière d'enseignement - Vote favorable sur ce texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi portant modification de certaines dispositions relatives aux relations entre l'Etat et les collectivités locales** [n° 134 (84-85)] - (18 décembre 1984) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 4671, 4672) : travaux du comité des finances locales - Dispositions en faveur des communes connaissant des difficultés financières - Dotation globale d'équipement, DGE ; opposition de la commission des lois aux amendements du Gouvernement à ce sujet - Révision de la loi du 13 juillet 1983 portant modification du statut des agglomérations nouvelles - Attribution d'une partie du surplus des ressources du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, FNPTP, aux communes connaissant des difficultés financières ; garantie d'un minimum de ressources - Situation des petites et moyennes communes - Affectation d'une partie du surplus à une dotation particulière - Atténuation de certains effets préjudiciables à l'équilibre des budgets communaux - Modalités de versement de la dotation supplémentaire aux communes touristiques et thermales - Mécanismes de versement de certaines dotations ou subventions à l'égard des budgets des communes ayant quitté le périmètre d'une agglomération nouvelle - Progression de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Changement de nature de la DGF par rapport au versement représentatif de la taxe sur les salaires, VRTS - Modalités de financement de la dotation particulière pour les communes connaissant une forte fréquentation touristique journalière - (p. 4673) : modification des critères d'éligibilité à la répartition du surplus du FNPTP - Seuil de population - Destruction de la notion même de globalisation - Définition de la troisième part du surplus du FNPTP - Gestion des équipements transférés à des collectivités nouvelles - Légitimation des affaires de Seine-et-Marne, de Grand-Melun et de Sénart-Villeneuve - DGE - Concours proportionnel à celui qui fait l'investissement - Taux de la DGE - Absence de simulation de fond - Seuil de population des communes - Inadaptation totale du système pour les petites communes - (p. 4681) : nature de l'autorité gérant le fonds - Effets de seuil - Problèmes des communes moyennes et des très grandes communes - Erreur originelle du système de calcul de la DGE - Système de la répartition en fonction de l'investissement - Absence de simulation.

GOETSCHY (Henri), sénateur du Haut-Rhin (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - **Départements et territoires d'outre-mer** [n° 69, annexe 8 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances** [n° 37 (83-84)] - (11 avril 1984) - Art. 2 (p. 286) : modification du cycle oestral chez l'animal - Protection de la santé publique et rôle du vétérinaire.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - Discussion générale (p. 1065) : référence faite par M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat aux techniques de la communication, à sa proposition de loi relative à la presse - Esprit fondamentalement différent entre ce texte et le projet en examen : désignation de la commission par le Gouvernement ; élection du conseil supérieur prévue dans la proposition de loi - (p. 1092) : différences fondamentales entre sa proposition de 1979 et le projet en examen - Actualisation de l'ordonnance de 1944 relative à la presse - Transparence - Commission pour la transparence et le pluralisme différent du conseil supérieur du pluralisme proposé en 1979 - Ignorance des réalités économiques - Régression de la presse quotidienne en France - Libre choix du lecteur - Définition du pluralisme - Structure de la presse et du monde économique actuel laissant à un seul groupe dominant la possibilité d'éditer un titre second - Inadaptation de l'ordonnance de 1944 - (p. 1093) : texte partial.

Deuxième lecture [n° 473 (83-84)] - (30 août 1984) - Après l'art. 41 (p. 2467) : son amendement n° 79 : abrogation de l'article 11 de l'ordonnance du 13 septembre 1945 relative à la réglementation provisoire de la presse périodique dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ; adopté - Parution autorisée en Alsace des journaux et périodiques de langue française ou bilingue - Absurdité de vouloir maintenir une réglementation maintenant un minimum de 25 % de langue allemande - (p. 2468) : proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale le 24 mai dernier tendant à abroger toutes les dispositions législatives contraires à la présente loi et notamment l'article 11 de l'ordonnance du 13 septembre 1954 relative à la réglementation provisoire de la presse périodique dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (22 novembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3422) : voir intervention de M. Jacques Descours-Desacres.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Art. 61 (p. 4247) : son amendement n° II-31, soutenu par M. Jean Colin : déduction fiscale pour les dons aux associations à caractère sportif ; adopté - (p. 4248) : son amendement n° II-53, soutenu par M. Jean Colin : adaptation de la législation générale aux trois départements d'Alsace Moselle ; retiré - **Après l'art. 63** (p. 4253) : son amendement n° II-30, soutenu par M. Jean Colin : répartition des dotations budgétaires du fonds de compensation pour la TVA entre les centres hospitaliers départementaux, les établissements départementaux de protection maternelle et infantile et les établissements départementaux et communaux accueillant des personnes âgées ; retiré.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales** [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - Art. 12 (p. 4393) : transfert de charges et de ressources concernant certains collèges et lycées techniques départementaux.

GOLDET (Cécile), sénateur de Paris (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires sociales.
- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail (2 février 1984) (p. 146).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (19 juin 1984) (p. 1614).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger (25 juin 1984) (p. 1786).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (17 décembre 1984) (p. 4662).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses (18 décembre 1984) (p. 4723).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 220 (83-84)] relatif à la vaccination antivariolique [n° 254 (83-84)] (10 avril 1984).

Rapport d'information, fait en application de l'article 22 du Règlement du Sénat, au nom de la commission des affaires sociales, sur la deuxième Conférence mondiale et la deuxième Conférence internationale des parlementaires sur la population et le développement (Mexico - Août 1984) à la suite de la création par la commission d'un groupe d'étude sur les problèmes démographiques [n° 133 (84-85)] (7 décembre 1984) - *Démographie*.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 84 (13 octobre 1983) (p. 2307) à M. le ministre des affaires sociales : *naissances* (problèmes liés à l'insémination artificielle) - Retirée le 18 avril 1984 (p. 408).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail** [n° 24 (83-84)] - (1^{er} février 1984) - *Discussion générale* (p. 92) : formation professionnelle du « quart monde » - Élargissement des compétences du comité d'entreprise dans la formation professionnelle continue - Historique de la création du comité d'entreprise - (p. 93) : incidences des lois Auroux - Importance de la concertation dans l'entreprise - Caractère obligatoire de la négociation avec les organisations syndicales représentatives à l'intérieur de l'entreprise, en cas d'absence d'accord de branche - Possibilité de congé individuel de formation et droits collectifs des travailleurs - Rôle du comité d'entreprise dans

l'élaboration et l'exécution du plan de formation - Renforcement de la représentation des salariés et reconnaissance de leurs droits collectifs et délibératifs.

- **Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat** [n° 194 (83-84)] - *Suite de la discussion* - (11 avril 1984) - *Discussion générale* (p. 257) : situation des femmes seules et de leurs enfants - Situation socio-économique et culturelle des familles se trouvant hors d'état de faire face à leurs obligations parentales - Conséquences de l'abandon pour les mères - Association des parents au projet établi pour leur enfant - Entretien préalable - Oeuvres d'adoption privées et adoptions « anténatales » ; trafic à l'échelon national et international - Accouchement « sous X » - Nombre des familles prises en charge par les directions départementales de l'action sanitaire et sociale, DDASS - Contraception - Placement de plusieurs enfants d'une même famille et maintien d'un contact entre eux - Adoptions internationales - Adoption simple ou plénière - Handicap et adoption - (p. 258) : parrainage - Vote favorable sur ce texte.

- **Conclusions du rapport de M. Henri Collard**, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi (n° 186, 83-84), de M. Edouard Bonnefous, tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs immigrés dans leur pays [n° 273 (83-84)] - (2 mai 1984) - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 541) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable au texte de cette proposition.

- **Projet de loi relatif à la vaccination antivariolique** [n° 220 (83-84)] - (2 mai 1984) - *Rapporteur - Discussion générale* (p. 543) : importante valeur symbolique de la suspension de la vaccination antivariolique - Humanité maîtresse d'un fléau séculaire - Vaccination et histoire de la médecine préventive - Vaccination antivariolique comportant des risques réels et des inconvénients fortement minimisés tant qu'ils étaient moindres que ceux de la maladie - Risques de la maladie aujourd'hui inexistantes - Maintien des autres vaccinations obligatoires - Vote de ce projet recommandé par la commission des affaires sociales.

- **Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés** [n° 461 (83-84)] - (30 juin 1984) - *Discussion générale* (p. 2062) : projet relatif à l'enseignement privé respectant le pluralisme - (p. 2063) : manifestants du 24 juin ignorant le contenu de ce texte - Inconstitutionnalité de la motion en examen - Renovation du système éducatif français.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4139) : budget de rigueur et contexte économique - Développement du tiers monde et démographie - Conférence mondiale de la population des Nations-Unies et plan d'action mondiale - Action vers un retour à l'autosuffisance - Opérations de développement rural hors du champ traditionnel du fonds d'aide et de coopération, FAC - (p. 4140) : réduction du nombre de coopérants - Formation des coopérants formateurs - Action des organisations non gouvernementales - Importance de l'éducation de l'opinion publique - Droits de l'homme - Vision d'un nouvel équilibre Nord-Sud préconisé à Cancun par le Président de la République - Vote favorable sur ce projet de budget.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne - Deuxième lecture** [n° 96 (84-85)] - (14 décembre 1984) - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 4607) : groupe socialiste favorable à l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses** [n° 119 (84-85)] - (18

décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4704) : politique familiale - Action des gouvernements précédents - Diversification de l'image de la famille - Travail féminin - Liberté et responsabilité des jeunes - Désir d'enfants - Accueil du jeune enfant - Allocation au jeune enfant, AJE - Conditions de ressources - Allocation parentale d'éducation, APE - Cas des femmes ayant cessé de travailler lors d'une précédente naissance - Congé parental d'éducation - Absence de relation avec le salaire maternel - Encouragement à la natalité - Importance de l'accueil du premier enfant - Conception de la famille - Contraception - (p. 4705) : participation des hommes à l'entretien d'un enfant - Problèmes démographiques.

GOUSSEBAIRE-DUPIN (Yves), sénateur des Landes (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (26 juin 1984) (p. 1828).
- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Deuxième lecture** [n° 135 (83-84)] - (19 avril 1984) - **Chapitre III : Art. 415 du code rural** (p. 435) : son amendement n° 37 : suppression de la possibilité donnée à l'administration de tutelle de se substituer aux éventuelles défaillances des fédérations ; retiré - **Art. 416** (p. 436) : pêcheurs pluriactifs - Agriculteurs retirant un complément de revenus de la pêche - Clarification de la situation des pêcheurs pluriactifs dans le domaine des impôts et charges sociales - Reconnaissance dans la loi de l'existence de pêcheurs professionnels à temps complet ou partiel.
- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage** [n° 249 (83-84)] - Suite de la discussion - (15 mai 1984) - **Art. 17** (p. 807) : son amendement n° 104, soutenu par M. Pierre Louvot : demande du permis de construire par le preneur seul dès lors qu'il a l'autorisation de faire les travaux ; adopté.
- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) (p. 3621) : rapport du docteur Ebrard, rédigé en 1980, établissant un bilan du thermalisme français et des propositions pour son développement - Modernisation des installations thermales - Promotion et animation des stations - Création de nouveaux produits de tourisme de santé - Contrats thermaux - (p. 3622) : crédits insuffisants pour atteindre les objectifs définis par le Gouvernement en matière de thermalisme médical et de tourisme de santé : exemple de la région Aquitaine - Promotion et animation dans les stations thermales - Convention passée pour trois ans entre le ministère du tourisme et la fédération thermale et climatique française - Pluriactivité des stations thermales - Création de produits nouveaux en matière de tourisme de santé - Favorable à une politique thermale cohérente et globale réunissant autour du ministre de la santé les autres départements ministériels intéressés - Accord de principe

du Président de la République sur ce point, lors de son récent voyage en Aquitaine.

Economie, finances et budget - I - Charges communes - II - Services financiers - (26 novembre 1984) - **Examen des crédits - II - Services financiers - Etat B** (p. 3651) : soutient l'amendement n° II-41 de M. Pierre-Christian Taittinger (diminution des crédits affectés à la direction générale pour les relations avec le public et le service d'information).

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) (p. 3871) : nouvelles orientations de la politique gouvernementale du thermalisme définie en 1982 par M. Jack Ralite : création en 1984 du haut comité du thermalisme et du climatisme - Sauvegarde et rénovation du patrimoine thermal - Complémentarité entre le thermalisme médical et le tourisme - (p. 3872) : rapports entre thermalisme médical et social, d'une part, tourisme de santé, d'autre part - Fédération thermale favorable à une convention tripartite entre le ministère du tourisme, la fédération thermale et climatique française et le ministère de la santé - Travaux du haut comité du thermalisme et du climatisme - Recherche thermale - Revalorisation de l'enseignement de l'hydrologie et de la thérapeutique thermale dans les études médicales - Compétence des médecins thermaux - Sauvegarde et rénovation du patrimoine thermal - Contrats thermaux signés en Aquitaine - Aide spécifique de l'Etat en faveur des communes thermales - Incitation à la création d'entreprises.

GOUTEYRON (Adrien), sénateur de la Haute-Loire (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (6 juin 1984) (p. 1342).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public (21 juin 1984) (p. 1733).
- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales (12 décembre 1984) (p. 4444).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Paul Séramy, sur les universités [n° 193 (83-84)] (24 janvier 1984) - **Enseignement supérieur et post-baccalauréat**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - **Recherche scientifique et technique** [n° 70, tome VII (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 474 (JO Débats 11 avril 1984) (p. 253) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement (application de la réforme inspirée du rapport Legrand).

n° 516 (JO Débats 30 mai 1984) (p. 1188) à M. le ministre de la défense : grandes écoles (réforme des études à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr).

Questions orales avec débat :

n° 54 (17 mai 1983) (p. 863) à Mme le secrétaire d'Etat à l'environnement : déchets (réglementation communautaire en matière de déchets industriels dangereux) - Retirée le 2 avril 1984 (p. 198).

n° 149 (15 mai 1984) (p. 821) à M. le ministre de l'éducation nationale : collèges (réforme des collèges) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 150 (15 mai 1984) (p. 821) à M. le ministre de l'éducation nationale : établissements scolaires (décentralisation de la gestion des établissements scolaires) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 151 (15 mai 1984) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignants (formation des personnels enseignants) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 17 (2 octobre 1984) (p. 2514) à M. le ministre à la jeunesse et aux sports : sports (politique sportive du Gouvernement après les résultats de nos athlètes aux jeux olympiques).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public [n° 355 (83-84)]** - (21 juin 1984) - Art. 4 (p. 1727) : sur l'amendement n° 8 de M. Albert Vecten, rapporteur (composition du conseil de l'enseignement agricole public), se déclare favorable au sous-amendement n° 24 de M. Michel Rocard, ministre (conseil de l'enseignement agricole public composé de représentants des usagers et des professionnels) - Interrogation sur la représentation des chambres d'agriculture - Art. 6 (p. 1729) : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de M. Albert Vecten, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la création dans chaque région d'un conseil de l'enseignement agricole public) - Art. 10 (p. 1732) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de M. Albert Vecten, rapporteur (extension des nouvelles dispositions subordonnées à l'avis conforme du conseil d'administration des établissements intéressés et à l'accord du ministre de l'agriculture).

- **Question au Gouvernement : société Ducellier dans le val d'Allier** - (15 novembre 1984) (p. 3170) : graves difficultés de la société Ducellier, spécialisée dans l'équipement automobile - Contexte économique de l'industrie automobile française - Difficultés de la société Renault entraînant une baisse d'activités des équipementiers - Chômage partiel puis licenciement de personnels chez Ducellier - Souhaite que les élus soient associés aux tables rondes organisées sur la survie et l'avenir de cette entreprise - Demande au Gouvernement de classer ce bassin d'emploi en pôle de reconversion.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) (p. 3467) : diminution des crédits d'aide sociale, et partant, du nombre des boursiers - Résorption de l'auxiliaariat - Formation continue des enseignants - (p. 3468) : augmentation des charges des collectivités locales en raison de la diminution des crédits de

fonctionnement et d'investissement - Agréablement surpris par les récentes déclarations du ministre de l'éducation nationale - Inquiétude sur la mise en place d'une véritable réforme du système éducatif : autonomie financière, pédagogique et administrative des établissements scolaires - Moyens accordés aux enseignants pour assumer pleinement leur mission auprès des jeunes - Nouveaux contrats signés avec les établissements privés - Inconstitutionnalité de l'article 88 relatif à la rémunération des personnels de l'enseignement privé : dispositions budgétaires anormalement contraignantes - Opposition de M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture, à un récent amendement déposé par les communistes à l'Assemblée nationale, utilisant le même argument pour l'enseignement agricole privé.

Recherche et technologie - (27 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (recherche scientifique et technique) (p. 3677) : augmentation des crédits de ce budget - Forte impulsion de la recherche dans les premières années de la Vème République - Insuffisance de l'effort de recherche depuis 1970 signalée lors de la discussion de la loi d'orientation et de programmation - Irréalisme des objectifs de la loi du 15 juillet 1982 - Ecart entre les objectifs affichés et la réalité - Recrutements prévus concernant la cité des sciences et des techniques de la Villette - Budget civil de recherche développement représentant moins de la moitié de la dépense nationale de recherche - (p. 3678) : effort de recherche industrielle français moins important que chez nos principaux concurrents - Problèmes de la recherche pharmaceutique - Importance de l'action incitatoire de l'Etat - Regrette l'insuffisance des dotations affectées à l'Anvar - Stagnation des crédits affectés aux programmes de développement technologique - Modifications des statuts des établissements publics de recherche - Nécessité d'associer d'une manière adaptée les industries à certains choix scientifiques - Réforme de la taxe professionnelle devant être l'occasion de mettre au point d'autres incitations fiscales à la recherche - Problème de la recherche médicale - Au nom de la commission des affaires culturelles, se déclare défavorable à l'adoption des crédits de ce budget.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)]** - Suite de la discussion - (10 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4305) : complexité de la réforme du système éducatif - Transfert essentiellement aux collectivités du financement des établissements scolaires du second degré ; absence de bases financières équitables ; restauration du patrimoine immobilier - Dépenses pédagogiques à la charge de l'Etat - (p. 4306) : domaine pédagogique et maintien des pouvoirs de l'Etat - Informatique ; financement à parité par l'Etat et les collectivités locales - Absence de répartition nette des responsabilités financières et risque de conflit entre les différentes collectivités - Importance des interventions du représentant de l'Etat - Arbitrage des conflits - Limitation du rôle des élus - Volonté de recentralisation par commissaire de la République interposé - Cas particulier de la fixation dans certains cas du budget des établissements - Répartition des postes d'enseignants - Limitation des pouvoirs des conseils municipal, régional et général - Politique pédagogique - Rapports entre les établissements et leur environnement ; élus, partenaires économiques et parents d'élèves - (p. 4307) : décentralisation et rénovation du système éducatif - Enseignement privé - Financement des établissements privés par les collectivités publiques sur le fondement de leur concours au service public - Notion de besoin scolaire et double emploi entre les établissements publics et privés - Méfiance du Gouvernement envers les collectivités et l'enseignement privé - Manifestation du 24 juin 1984 en faveur de l'enseignement privé - Retrait du projet Savary - Art. 2 bis (p. 4327) : son amendement n° 152 : information du conseil général par le représentant de l'Etat dans le département, en vue de chaque rentrée scolaire, de la répartition et de l'implantation des postes d'instituteurs disponibles ; adopté - Art. 5 (p. 4331) : son amendement n° 155 : substitution à

la notion d'établissement de la notion d'ensemble immobilier ; adopté - (p. 4332) : soutient l'amendement n° 156 de M. Paul Masson (absence de convention à la date du transfert de compétences et prise en charge par la collectivité à laquelle se trouve rattaché l'établissement ayant le budget le plus important, des grosses réparations de l'équipement et du fonctionnement de l'ensemble ; répartition des charges entre le département et la région, au prorata des superficies respectivement utilisées par le collège et le lycée) - Se déclare favorable à l'amendement n° 87 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (modalités de répartition des charges en cas d'absence de convention à la date du transfert de compétences entre les collectivités ; caractère de dépenses obligatoires pour ces charges) - (p. 4334) : se déclare favorable à l'amendement n° 34 de M. Paul Séramy, rapporteur (arbitrage du représentant de l'Etat dans la région et prise en compte des effectifs scolarisés dans les établissements en cause et de l'utilisation des superficies par les élèves, selon qu'ils appartiennent aux collèges ou aux lycées).

Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - Art. 6 : Art. 14-1 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4342) : son amendement n° 157 : évaluation financière des travaux de remise en état des collèges ; retiré - (p. 4343) : soutient l'amendement n° 158 de M. Michel Giraud (mise à disposition du département des personnels d'Etat affectés à l'entretien antérieurement au transfert des compétences) - (p. 4344) : son amendement n° 159 : responsabilité des locaux transférée aux collectivités propriétaires ; retiré - Art. 7 : Art. 15 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4350) : son amendement n° 161 : en cas de désaccord entre la collectivité compétente et la ou les communes intéressées, ou entre ces dernières, taux et conditions de participation fixés par décret en Conseil d'Etat ; devenu sans objet - Se déclare opposé à l'amendement n° 39 de M. Paul Séramy, rapporteur (maintien des dispositions de la loi du 22 juillet 1983 confiant la charge des lycées aux régions ; nouveau mode de calcul de la participation obligatoire des communes aux dépenses de fonctionnement des collèges et mécanisme de répartition entre les communes concernées) - Art. 15-1 (p. 4355) : son amendement n° 163 : sauf convention contraire, maintien des participations fixées dans les conventions signées antérieurement au 23 juillet 1983 ; devenu sans objet - (p. 4357) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Paul Séramy, rapporteur (participation des communes ou des groupements de communes aux dépenses d'investissement des collèges existants ou créés postérieurement à la date du transfert de compétences, fixée par convention avec le département ; en cas de désaccord, référence au taux moyen de participation de ces communes au cours des quatre exercices précédents ; prise en charge des dépenses d'investissement des collèges par le département lorsqu'il en est propriétaire à la date du transfert) - Art. 15-5 (p. 4362) : sur l'amendement n° 44 de M. Paul Séramy, rapporteur (création des établissements publics locaux d'enseignement), son sous-amendement n° 165 : lycées ou collèges ayant un statut national exclus du statut des établissements publics locaux ; retiré - Art. 15-5 bis (p. 4363) : soutient l'amendement n° 166 de M. Michel Giraud (limitation des pouvoirs du chef d'établissement à l'intérieur des moyens qui lui sont alloués) - Art. 15-6 (p. 4364) : soutient l'amendement n° 167 de M. Michel Giraud (composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement) - Art. 15-8 (p. 4374) : sur l'amendement n° 49 de M. Paul Séramy, rapporteur (montant prévisionnel de la participation de la collectivité territoriale aux dépenses d'équipement et de fonctionnement, et participation de l'Etat aux dépenses pédagogiques, notifiés aux chefs d'établissement avant le 15 novembre), soutient le sous-amendement n° 168 de M. Michel Giraud (montant prévisionnel de la dotation générale de décentralisation, DGD, notifié aux chefs d'établissements avant le 1^{er} septembre) - (p. 4376) : soutient l'amendement n° 169 de M. Michel Giraud (entière responsabilité de la collectivité locale pour le règlement du budget, après avis de l'autorité académique) - (p. 4377) : son amendement n° 174 : information de la collectivité

territoriale par le chef d'établissement en cas de désaccord à l'expiration du délai prévu pour l'adoption du budget ; retiré - (p. 4378) : réforme de la taxe d'apprentissage récemment repoussée par les ministres de l'éducation nationale et du commerce - Art. 15-9 (p. 4379) : son amendement n° 170 : dispositions de cet article applicables aux budgets modificatifs ; retiré - Art. 15-10 (p. 4382) : son amendement n° 172 : suppression du contrôle de la chambre régionale des comptes sur les budgets des établissements publics locaux d'enseignement ; retiré au profit du sous-amendement n° 131 de M. André Labarrère, ministre (suppression du seuil de déclenchement du contrôle de la chambre régionale des comptes ; budget d'un établissement exécuté en équilibre réel) - (p. 4383) : soutient l'amendement n° 173 de M. Michel Giraud (énumération des attributions du conseil général ou du conseil régional ne pouvant être déléguées à leur bureau) - Art. 15-11 (p. 4386) : se déclare favorable à l'amendement n° 80 de M. André Labarrère, ministre (liste limitative des actes à transmettre au commissaire de la République, à l'autorité académique et à la collectivité de rattachement pour le contrôle de légalité des actes du conseil d'administration des établissements), et sur cet amendement, se déclare opposé au sous-amendement n° 109 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (demande d'annulation d'un acte du conseil d'administration demandée par l'autorité académique, par l'intermédiaire du représentant de l'Etat) - Art. 9 (p. 4389) : soutient l'amendement n° 175 de M. Michel Giraud (évolution de la dotation régionale d'équipement scolaire) - Art. 15 : Art. 27-1 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4403) : son amendement n° 177 : suppression de cet article visant à abroger certains articles de la loi Guerneur apportant de réelles garanties à l'enseignement privé et à revenir pour ces mesures au texte initial de la loi Debré ; retiré - Nomination des maîtres sur proposition du chef d'établissement - Respect du caractère propre de l'établissement - Application à l'enseignement privé des règles générales en vigueur pour l'enseignement public - Prise en charge par l'Etat des dépenses de fonctionnement sous forme d'un forfait - Maintien du statut de droit privé pour les personnels non enseignants - Sur l'amendement n° 65 de M. Paul Séramy, rapporteur (maintien des garanties apportées par la loi Guerneur ; dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association prises en charge par les collectivités compétentes), ses sous-amendements n° 178 : enseignants titulaires de l'enseignement public mis à disposition et maîtres liés à l'Etat par contrat placés sous l'autorité du chef d'établissement ; retiré ; et n° 189 : respect du choix par les familles d'un genre d'éducation ; adopté.

Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - Art. 15 : Art. 27-3 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4416) : son amendement n° 181 : appréciation du besoin scolaire et conditions auxquelles sont soumises les signatures des contrats ; inopposabilité aux demandes de contrat des capacités d'accueil des établissements d'enseignement public ; retiré - Art. 27-6 (p. 4419) : sur l'amendement n° 71 de M. Paul Séramy, rapporteur (conditions de résiliation des contrats d'association), son sous-amendement n° 183 : motivation du refus de renouvellement sur la base du besoin scolaire ; retiré - Art. 27-8 (p. 4421) : son amendement n° 186 : représentation des établissements privés par les responsables de ces établissements ; adopté.

GRIMALDI (Roland), sénateur du Nord (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la pêche en

eau douce et à la gestion des ressources piscicoles (18 mai 1984) (p. 919).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Deuxième lecture** [n° 135 (83-84)] - (19 avril 1984) - Discussion générale (p. 422) : protection de la nature - Gestion du patrimoine piscicole - Conditions d'exercice de la pêche - Réglementation générale de la gestion du patrimoine piscicole - Action des associations - Protection de la faune et de l'environnement - Rôle des propriétaires d'ouvrages pour assurer la survie et la reproduction des espèces - Mise en conformité des ouvrages existants dans un délai de cinq ans - Mode de calcul du débit minimum - Souhaite une définition claire du débit réservé et des mesures d'application simples - (p. 423) : importance de ce projet de loi pour la préservation du milieu aquatique et la protection du patrimoine - Gestion piscicole - Renforcement de la vie associative - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce texte - **Chapitre IV : Art. 422 du code rural** (p. 437) : sur l'amendement n° 15 de M. Michel Chauty, rapporteur (1° transfert de l'obligation d'entretien du milieu aquatique effectué à la demande expresse du propriétaire ; 2° durée de cette prise en charge fixée par une convention), son sous-amendement n° 42 : transfert de l'obligation de protection du milieu aquatique fait à la demande ou avec l'accord du propriétaire ; adopté - **Art. 424** (p. 438) : son amendement n° 43 : obligations hydrauliques imposées à tout propriétaire riverain de cours d'eau non domanial ; devenu sans objet - **Art. 425** (p. 440) : se déclare opposé à l'amendement n° 17 de M. Michel Chauty, rapporteur (article 121 du code rural applicable uniquement aux travaux effectués).

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 333 (83-84)] - (13 juin 1984) - Discussion générale (p. 1551) : vote favorable du groupe socialiste - Actualisation de la législation et de la réglementation en vigueur - Gestion rationnelle de la pêche et des ressources piscicoles - Protection de l'environnement, des cours d'eau et des espèces piscicoles - Concertation avec les associations de pêche.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) (p. 3705) : politique énergétique facteur de relance économique, de création d'emplois, de diversification et de compétitivité de l'outil industriel - Nécessaire diversification des sources d'approvisionnement - Développement de l'énergie d'origine nationale - Amélioration de notre taux d'indépendance énergétique - Diminution de la consommation d'énergie mais amorcée d'une reprise de la consommation - Proportion de courant électrique nucléaire atteignant 55 % de notre production - EDF autorisée à engager une seule tranche nucléaire en 1985 et éventuellement une seconde en 1986 - Réalisation de gains de productivité et augmentation des exportations - Poursuite de la diversification des sources d'approvisionnement en hydrocarbure - Stabilisation nécessaire de la place du gaz dans notre bilan énergétique - Maîtrise de l'énergie grâce à l'Agence pour la maîtrise de l'énergie, APME, restant une priorité - Importance des économies d'énergie - Approbation de la politique du Gouvernement en matière d'énergie, par le groupe socialiste - Problème de l'avenir des houillères du Nord et du Pas-de-Calais - Urgence et nécessité du raval de la fosse 9 du puits de l'Escarpelle dans le Nord - Rappelle les engagements du Président de la République tendant à maintenir les aides au bassin minier - (p. 3706) : fermeture envisagée de certains puits du Nord-Pas-de-Calais dès 1988 - Perte de 140 000 emplois en vingt ans - Demande que les Charbonnages de France accordent aux houillères du Nord et du Pas-de-Calais la part des dotations budgétaires qui

leur a toujours été attribuée jusqu'en 1984 - Demande des indications sur l'ensemble de la plate-forme de Mazingarbe et l'hydrogénoduc Dunkerque-Mazingarbe conditionnant le maintien de la production des engrais chimiques.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3705 et 3706).

GROS (Brigitte), sénateur des Yvelines (GD).

NOMINATIONS

- Vice-présidente de la commission des affaires culturelles.

- Membre nommé de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle (loi n° 82-652 du 29 juillet 1982).

Est nommée membre suppléant de la commission consultative pour les services de communication audiovisuelle et les services de vidéographie diffusée (décret n° 84-58 du 17 janvier 1984) (13 avril 1984) (p. 369).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (5 septembre 1984) (p. 2479).

Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - **Information-Presses** [n° 70, tome XII (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 105 (2 avril 1984) (p. 197) à M. le Premier ministre : presse (conditions économiques d'existence des entreprises de presse) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 106 (2 avril 1984) (p. 197) à M. le Premier ministre : presse (conséquences du projet de loi sur la presse) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 107 (2 avril 1984) (p. 197) à M. le Premier ministre : presse (révision des tarifs postaux applicables à la presse) - Discutée le 13 avril 1984 (débat commun) (p. 360 et suivantes).

n° 108 (2 avril 1984) (p. 197) à M. le Premier ministre : presse (tarifs postaux appliqués aux journaux imprimés à l'étranger) - Discutée le 13 avril 1984 (débat commun) (p. 360 et suivantes).

n° 109 (2 avril 1984) (p. 197) à M. le Premier ministre : presse (horaire de distribution des quotidiens du matin par la poste) - Discutée le 13 avril 1984 (débat commun) (p. 360 et suivantes).

n° 121 (6 avril 1984) (p. 218) à M. le secrétaire d'Etat aux techniques de la communication : publicité (campagne d'information de l'Etat) - Caducité le 24 juillet 1984) (p. 2238).

n° 9 (11 septembre 1984) (p. 2500) à M. le secrétaire d'Etat aux techniques de la communication : radiodiffusion et télévision (campagne d'information de l'Etat).

n° 10 (11 septembre 1984) (p. 2500) à M. le secrétaire d'Etat aux techniques de la communication : radiodiffusion et télévision (accroissement des ressources publicitaires des sociétés de programme de télévision).

INTERVENTIONS

- Questions orales avec débat jointes : tarifs postaux et horaires de distribution applicables à la presse - (13 avril 1984) (p. 360) : action spécifique du ministère des PTT à l'égard de la presse écrite - Frein au développement de la presse quotidienne et de la presse magazine - Action du ministère contraire à la bonne gestion des entreprises de presse - Lenteur de la diffusion des journaux - Conséquences des grèves postales de l'automne dernier - (p. 361) : dénonciation des accords Laurent - Dégradation des conditions de travail à la poste - Augmentation des tarifs postaux - Création souhaitable d'une commission « qualité du service postal » - Accélération de la disparition de nombreux titres - Etatisation du crédit - Diminution des recettes publicitaires - Conséquences économiques et politiques des projets visant à transformer l'aide postale à la presse - Double taxation de la publicité et du transport de la presse - Application de tarifs préférentiels aux journaux étrangers diffusés en France - (p. 365) : création d'un fonds destiné aux journaux à faibles ressources publicitaires - Risque de nationalisation de la presse - Tarifs postaux préférentiels en vigueur à l'étranger, Grande-Bretagne et Allemagne fédérale - Absence de réponse de M. Louis Mexandeau sur la création de la taxe sur la publicité - Accords Laurent.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)]** - (24 mai 1984) - Discussion générale (p. 1085) : désinformation dans les pays de l'Est : absence d'information en RDA sur l'attaque du boeing sud-coréen par les Soviétiques - Mauvais rapports entre la télévision française et le Sénat - Demande une suspension de séance afin que le président de la commission spéciale, M. Charles Pasqua, puisse contacter Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité - (p. 1090) : suite à l'intervention de M. Louis Perrein, précise qu'en 1981, 178 journalistes ont cessé d'occuper leurs fonctions - Privatisation par le Gouvernement actuel de la chaîne de télévision Canal Plus.

- **Rappel au Règlement** - (24 mai 1984) (p. 1078) : regrette l'absence de la télévision pour un tel débat relatif aux entreprises de presse - Télévision présente à l'Assemblée nationale au début des débats sur ce projet de loi - Intervention de la présidence du Sénat auprès de Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité, pour que la télévision soit présente à ce débat.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)]** - Suite de la discussion - (25 mai 1984) - Discussion générale (p. 1120) : notion de temps et absence de déclaration d'urgence pour ce projet de loi - Espérance d'un consensus sur un texte commun aux deux assemblées - Travaux de la commission spéciale - Evolution des approches face à ce projet de loi relatif à la presse - Primauté de l'étatisation de l'école sur celle de la presse - Congrès du parti socialiste de novembre 1985 - Divergences au sein de la majorité - Discours du parti communiste - Opposition de M. Roland Leroy à ce projet de loi - (p. 1121) : évolution des positions du Président de la République et du Premier ministre en matière d'économie ;

conversion aux vertus du libéralisme - Contradiction de ce projet de loi avec la nouvelle pensée économique de l'Elysée et de Matignon - Liberté de la presse et liberté des entreprises - Remise en cause des structures d'une presse moderne - Ordonnance du 26 août 1944 - Caractère inévitable de la création de grands groupes de presse - Transformation en quarante ans des conditions d'édition d'un titre - Limitation de la capacité de production des groupes de presse - Risque de faillite pour de nombreux quotidiens d'information politique - Soutien du pouvoir d'Etat - Création d'une commission de nature politique - Composition de cette commission - Situation défavorable à de nouveaux investissements dans le secteur de la presse - Licenciements à France-Soir, au Monde et au Matin de Paris - Déficit de nombreux journaux - Radios locales et publicité - Accord entre la France et le Luxembourg pour l'exploitation d'un satellite - Développement du câble - (p. 1122) : abandon du monopole et nouvelle orientation de la politique des médias - Projet de loi et division de l'équipe gouvernementale - Tensions au sein du parti socialiste - Fossé idéologique entre le parti socialiste et le parti communiste - Unanimité des éditeurs contre ce projet de loi - Position de la Haute Autorité - Hostilité des trois syndicats des rédacteurs en chef - Antipathie de la grande majorité des journalistes - Inquiétude du syndicat du livre - Réserves de près de la moitié des Français - Défense du pluralisme - Caractère suranné de ce projet sur la presse - (p. 1123) : situation du groupe Hersant et du parti communiste - Monopole de « l'Etat PS » sur la télévision et les radios - (p. 1136) : référence au rapport du doyen Vedel - Caractère limité de la concentration de la presse - Presse parisienne.

- **Déclaration de M. le Secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication** - (28 mai 1984) (p. 1154) : nécessité pour un journaliste d'accéder à toutes les sources d'information - Dangers de la législation actuelle - Journalistes ne devant pas devenir des auxiliaires de la police ni de la justice.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)]** - Suite de la discussion - (29 mai 1984) - Avant Part. 1 (p. 1167) : se déclare favorable à l'amendement n° A-188 de M. Jean Cluzel, rapporteur (liberté de la presse ; droit du citoyen à l'information ; exercice de cette liberté et de ce droit garanti par l'Etat) - Législations étrangères - Art. 1 (p. 1172) : se déclare favorable à l'amendement n° A-190 de M. Jean Cluzel, rapporteur (définition du mot « publication », incluant les hebdomadaires et la presse spécialisée ; liste de ces publications établie au 1^{er} janvier 1984) - Risque de suppression des aides à la presse pour les publications exclues du champ d'application de la loi - Modification de la législation sur la presse aux Etats-Unis et en Italie - Art. 2 (p. 1173) : son amendement n° A-199 : dispositions relatives à la transparence applicables aux entreprises de régie publicitaire ; retiré - (p. 1175) : notion passéiste de l'entreprise de presse - Equilibre financier des entreprises de presse actuelles nécessitant la publication de plusieurs journaux - Souhaite que l'agence Havas entre dans le champ d'application de la présente loi - Art. 3 (p. 1178) : se déclare favorable à l'amendement I-108 de M. Etienne Dailly (interdiction du prête-nom) - Art. 4 (p. 1182) : se déclare favorable à l'amendement n° I-97 de M. Jean Cluzel, rapporteur (forme nominative des actions), et sur cet amendement, au sous-amendement n° I-109 de M. Etienne Dailly (agrément du conseil d'administration ou de surveillance pour les seules cessions d'actions à des tiers ; délai d'un mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi pour modifier la forme des actions) - (p. 1183) : non intervention des fonds de l'Etat dans les entreprises de presse - Indépendance de la presse vis-à-vis du pouvoir - Art. 5 (p. 1184) : sur l'amendement n° I-110 de M. Etienne Dailly (consultation du compte des valeurs nominatives), son sous-amendement n° I-133 : consultation du compte des valeurs nominatives par les journalistes salariés de l'entreprise et les délégués du personnel ; adopté - Art. 7

(p. 1186) : sur l'amendement n° I-100 de M. Jean Cluzel, rapporteur (liste des informations communiquées par les entreprises de presse aux lecteurs ; reprise des dispositions des articles 1^{er} et 5 de l'ordonnance du 26 août 1944), son sous-amendement n° I-120 : si l'entreprise est une personne morale, publication du nom de ses dix principaux associés ; retiré.

Suite de la discussion - (30 mai 1984) - Art. 9 (p. 1196) : son amendement n° I-121 : limitation des prises de participation de personnes étrangères dans les entreprises de presse françaises ; responsabilité de veiller au respect de ces obligations mise à la charge de l'entreprise ; adopté - (p. 1197) : son amendement n° I-122 : absence de participation au capital de personnes étrangères directement dans plus de trois entreprises de presse éditant en France une publication en langue française ; retiré - Après l'art. 9 (p. 1199) : sur l'amendement n° I-104 de M. Jean Cluzel, rapporteur (interdiction pour le propriétaire d'un journal ou le directeur d'une publication de recevoir des fonds ou avantages d'un gouvernement étranger, à l'exception de la publicité), son sous-amendement n° I-123 : extension de cette interdiction aux membres du conseil d'administration ; retiré - (p. 1201) : politisation de la presse audiovisuelle et désinformation des Français - (p. 1203) : sur l'amendement n° I-107 de M. Jean Cluzel, rapporteur (interdiction de la publicité financière travestie en information), son sous-amendement n° I-124 : interdiction des publi-reportages ; adopté - Art. 10 (p. 1210) : se déclare favorable à l'amendement n° II-75 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article relatif aux seuils de diffusion des quotidiens nationaux, aux critères de choix de ces niveaux et à la définition des quotidiens nationaux) - Art. 13 (p. 1217) : se déclare défavorable à l'amendement n° II-99 de M. André Diligent (franchises accordées à la presse et mise au point d'une charte rédactionnelle par toutes les publications quotidiennes d'information politique et générale) - Volonté du Gouvernement de créer une sorte de « Soviet autonome » de la rédaction au sein du journal - Après l'art. 24 (p. 1224) : protection des sources d'information des journalistes - Réactions de M. Pierre Mauroy et de M. Georges Marchais après la saisie de documents à FR3 Lille - Affaire Paris-Match - Auditions de la commission spéciale - (p. 1230) : se déclare favorable aux amendements de M. Jean Cluzel, rapporteur, n° III-132 (peines d'amende et de prison pour toute personne refusant de divulguer les noms des auteurs d'un crime ou d'un délit au juge d'instruction), n° III-133 et n° III-134 relatifs à la protection des sources d'information des journalistes et des directeurs de publication - Après l'art. 14 (p. 1231) : sur l'amendement n° II-81 de M. Jean Cluzel, rapporteur (agrément de la commission paritaire pour des publications d'entreprises de presse ; franchises et aides économiques selon des règles fondées sur des critères objectifs), son sous-amendement n° II-90 : absence de discrimination entre les publications autres que celles résultant des dispositions en vigueur au 1^{er} janvier 1984 ; adopté - (p. 1233) : sur l'amendement n° II-82 de M. Jean Cluzel, rapporteur (pérennité de l'application des franchises accordées aux journaux selon des modalités définies par une loi de finances et arrêtées après la consultation des organisations professionnelles de la presse), ses sous-amendements n° II-91 : autorisations pour les imprimeries de presse et de labeur en vue d'une constitution des provisions nécessaires à l'impression des publications ; retiré ; et n° II-92 : montant des aides directes et indirectes à la presse et référence au niveau atteint au 1^{er} janvier 1984 ; retiré - Affaire de La Chapelle Darblay - (p. 1235) : sur l'amendement n° II-84 de M. Jean Cluzel, rapporteur (rétablissement du plafond de 25 % applicable aux ressources publicitaires des organismes du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision), ses sous-amendements n° II-93 : taux maximum de 5 % pour les recettes provenant des parrainages d'émission par rapport aux ressources nettes de Canal Plus ; adopté ; n° II-94 : taux maximum de 5 % des recettes provenant de la publicité de marque, de la publicité collective et des parrainages d'émissions dans tout organisme de télédistribution par rapport aux ressources nettes ;

retiré ; et n° II-95 : taux maximum de 5 % de recettes provenant de la publicité de marque, de la publicité collective et des parrainages d'émissions dans tout organisme de télévision par câble ; retiré - (p. 1236) : ses amendements n° II-96 : libre détermination des prix de la presse à l'échéance d'un délai de deux ans à dater de la date de promulgation de cette loi ; adopté ; et n° II-97 : attribution par l'Etat et les collectivités territoriales à la presse périodique et quotidienne, d'un pourcentage au moins égal à 50 % des dépenses prévues dans leur budget pour la publicité ; retiré - (p. 1237) : se déclare favorable à l'amendement n° II-87 de M. Jean Cluzel, rapporteur (possibilité de participation des entreprises de presse au capital des sociétés régionales de radiodiffusion sonore et de télévision) - Art. 15 (p. 1241) : se déclare favorable à l'amendement n° III-111 de M. Jean Cluzel, rapporteur (composition de la commission paritaire pour la transparence et le pluralisme de la presse et mode de désignation de ses membres ; nombre de représentants de l'administration et des entreprises de presse) - Art. 17 (p. 1243) : sur l'amendement n° III-116 de M. Jean Cluzel, rapporteur (saisine de la commission paritaire pour la transparence et le pluralisme de la presse par les présidents du Sénat, ou de l'Assemblée nationale, 60 députés ou sénateurs), son sous-amendement n° III-136 : saisine par les rapporteurs généraux des commissions des finances des deux assemblées, des rapporteurs spéciaux des mêmes commissions et des rapporteurs des affaires culturelles chargés de l'information et de la presse ; retiré - Avant l'art. 35 (p. 1254) : ses amendements n° V-43 : création et composition d'une commission nationale chargée d'étudier les moyens d'assurer une garantie effective de sortie des imprimés ; retiré ; n° V-44 : absence d'accord cadre dans l'imprimerie lourde tendant à instaurer une garantie de sortie et préavis de grève de huit jours francs ; désignation d'un médiateur entre les organisations représentatives des employeurs et des salariés ; retiré ; n° V-45 : rapport sur la livraison à domicile de la presse écrite ; retiré ; et n° V-46 : création d'un groupe de travail afin de déterminer les conditions d'insertion des programmes de télévision dans la presse écrite en échange de la diffusion par la télévision de publi-reportages sur la presse ; modalités de désignation des membres du groupe de travail ; retiré.

Deuxième lecture [n° 473 (83-84)] - (30 août 1984) - Discussion générale (p. 2435) : bouleversement du paysage politique entre la première et la seconde lecture de ce texte - Mise en oeuvre des 110 propositions du parti socialiste - Méfaits de l'étatisme sur la liberté d'expression dénoncés par M. Charles Pasqua en première lecture au Sénat - (p. 2436) : atteintes portées à la liberté d'expression soulignées par de nombreux collègues - Rappel du vote du 17 juin 1984 et de la manifestation du 24 juin à la Bastille en faveur de la liberté scolaire - Application de l'article 49-3 de la Constitution à l'Assemblée nationale - Sénat rempart des libertés et retrait du projet de loi Savary - Interrogation sur les chances du contre-projet du Sénat d'être retenu par le nouveau Premier ministre - Sénat devenu le reflet et l'émanation du sentiment populaire - Opposition des groupes de la majorité du Sénat à propos du plébiscite proposé le 12 juillet - Promesse faite aux militants de Bourg-en-Bresse de faire tomber la tête de Robert Hersant - Absence de quotidien national équilibrant actuellement son budget - Souci de M. Laurent Fabius de rassembler tous les Français - Contre-projet du Sénat revêtant une valeur de test politique - (p. 2442) : remise en cause par M. Michel Dreyfus-Schmidt du droit d'amendement des parlementaires - Projet de loi gouvernemental atteignant le pluralisme en empêchant certains journaux de vivre - Exemple du département du Nord et du journal La Voix du Nord - Art. 11 (p. 2451) : article comportant un aspect anticonstitutionnel et également un aspect anti-économique extrêmement grave pour le développement de la presse tant nationale que provinciale - Quotas établis de façon arbitraire - Loi faite pour atteindre la presse d'opposition - Art. 13 (p. 2452) : conception d'équipe rédactionnelle anti-économique dans la mesure où ce projet de loi impose aux chefs d'entreprise des normes artificielles

- Risque d'enfermer le journaliste dans une conception très unitaire d'un seul et même journal - Exemple de M. Jean Boissonnat, rédacteur en chef de l'Expansion collaborant à douze quotidiens - Après Art. 14 quater (p. 2453) : se déclare favorable à l'amendement n° 28 de M. Jean Cluzel, rapporteur (exonération de la taxe professionnelle au prorata du chiffre d'affaires pour les imprimeries de presse et de labeur) - Application difficile de cet amendement et nécessité de prévoir la création d'une commission devant étudier le problème spécifique des imprimeries de presse et de labeur - Art. 39 (p. 2465) : situation de la presse en 1944 et en 1984 incomparable - Faiblesse en France de la vente de journaux par habitant - Intention du Gouvernement de mettre les Français uniquement devant leur poste de télévision - Se déclare favorable à l'amendement n° 74 de M. Jean Cluzel, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2469, 2470) : absence de réponse du Premier ministre aux propositions de la commission spéciale et discours en contradiction avec son attitude réelle.

Nouvelle lecture [n° 510 (83-84)] - (11 septembre 1984) - Discussion générale (p. 2502) : travail intense et efficace de la commission spéciale - Saisine du Conseil constitutionnel - Favorable à un report d'application de l'ensemble du projet de loi - Liberté d'expression - Application de l'article 49-3 de la Constitution empêchant tout débat sur ce projet à l'Assemblée nationale - Attitude ambiguë de M. Laurent Fabius sur ce projet : report de l'application de certaines dispositions après les élections législatives de 1986 - (p. 2503) : texte liberticide, dans la lignée des lois de nationalisation.

- Question au Gouvernement : date des élections cantonales - (15 novembre 1984) (p. 3179) : création de nouveaux cantons dans le département des Yvelines - Date des prochaines élections cantonales.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Au nom de la commission des affaires culturelles - Art. 21 (p. 3385) : son amendement n° I-92, soutenu par M. Michel Durafour : extension des dispositions de l'article 39 bis du code général des impôts aux imprimeries de presse et de labeur ; adopté.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - I - Services généraux : Information - (24 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (p. 3535) : poursuite de la mise au pas de la presse écrite par l'Etat - Mise en difficulté financière des entreprises de presse pour compromettre leur indépendance politique - Multiplication des pressions - Nombreux moyens de l'Etat : blocage de l'encadrement des prix et fixation du plafond réservé à la publicité commerciale dans les ressources des chaînes de télévision et des nouveaux médias - Raréfaction des aides directes et indirectes de l'Etat baissant de 4 points en 1985 - Augmentation du seul fonds d'aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires - Engagement de M. Pierre Mauroy à présenter un système de pérennisation des aides après concertation - Régime fiscal de la presse demeurant précaire et révoquant, laissant une place à l'arbitraire et menaçant l'équilibre des entreprises de presse - Souhaite la pérennisation de l'article 39 bis dont les dispositions permettent aux entreprises de presse de réaliser des provisions pour investissements - Tarifs postaux préférentiels et accords Laurent - Crédits de l'information marquant la volonté de l'Etat-PS de normaliser l'écrit après l'image et le son - Au nom de la commission des affaires culturelles, propose au Sénat de rejeter les crédits du budget de l'information - (p. 3538) : pérennisation des franchises souhaitée par les entreprises de presse - Annonce par M. Pierre Mauroy en janvier 1984 d'un régime juridique nouveau permettant la mise en place d'un nouveau régime économique - Promesse du Gouver-

nement de faire figurer dans la loi de finances pour 1986 une réforme du régime économique et fiscal de la presse.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales** [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (10 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4307) : retrait du projet Savary - Signification du vote des Français le 17 juin 1984 à l'occasion des élections européennes - Manifestation du 24 juin 1984 à Paris en faveur de l'enseignement privé - Inadaptation du projet Chevènement à la situation actuelle - Diffusion de la science et de la culture informatiques à partir de l'école primaire - Nomination par le Premier ministre de M. Gilbert Trigano en tant que délégué chargé des nouvelles formations - Remise en cause des lois Debré et Guermeur - Etapes successives de l'étatisation - Remise en cause du dualisme scolaire entre école publique et privée - (p. 4308) : délai de mise en application du projet Chevènement et action de l'opposition après les législatives de 1986 - Diminution des pouvoirs du chef d'établissement d'une école privée - Soumission des écoles privées aux règles strictes de l'enseignement public - Disparition de la notion de besoin scolaire reconnu - Nécessaire mobilisation des parents, des enseignants de l'enseignement privé et des élus nationaux.

GUILLAUME (Robert), sénateur de la Nièvre (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - Services du Premier ministre : Services généraux [n° 69, annexe 27 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Services généraux du Premier ministre - Suite de la discussion - (7 décembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 4161) : prolifération des organismes rattachés aux services généraux du Premier ministre ; effort de regroupement dans le budget pour 1985 - Evolution des crédits dans le contexte de rigueur - (p. 4162) : ministère des droits de la femme : action réalisée malgré la limitation des moyens - Situation financière préoccupante de la Documentation française - Médiateur : succès de l'institution et insuffisance des crédits alloués - Demande de regroupement de tous les moyens budgétaires de lutte contre l'alcoolisme en faveur du haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme - Disparition du haut comité de la langue française ; remplacement par le haut conseil de la francophonie, le comité consultatif pour la langue française et la commissariat général de la langue française ; regroupement en 1985 des crédits affectés jusqu'ici à divers ministères - Formation professionnelle ; action en faveur des jeunes : contrats emploi-formation, stages en alternance ; programmes pour les jeunes de 16 à 25 ans ; action en faveur des adultes - Délégation régionale à la formation professionnelle ; progression de la dotation de décentralisation ; affectation du produit de la taxe sur les cartes grises - Demande de bilan sur les actions entreprises - Maintien de disparités importantes entre les régions - Diminution des

crédits d'équipement de l'Association de formation professionnelle des adultes, AFPA - Fonction publique : suppression d'emplois ; création dans les secteurs prioritaires de la justice, l'éducation nationale et la recherche - (p. 4163) : effort de modernisation par la bureautique et l'informatique - Evolution des rémunérations : demande de transparence en matière de rémunérations annexes - Retraités de la fonction publique : demande de mensualisation du versement des pensions et de protection du pouvoir d'achat - Inquiétude sur les crédits des instituts régionaux d'administration, IRA - Propose l'adoption de ce budget.

GUILLAUMOT (Paul), sénateur de l'Yonne (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

H

HABERT (Jacques), sénateur des Français établis hors de France (délégué de la réunion administrative des NI).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (6 juin 1984) (p. 1342).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (26 juin 1984) (p. 1828).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteurs et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (31 octobre 1984) (p. 2950).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les modifications restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales (12 décembre 1984) (p. 4444).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à l'accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes (ensemble trois annexes et un protocole) [n° 185 (83-84)]** - (11 avril 1984) - Discussion générale (p. 293) : ratification par le Parlement d'un texte n'ayant pas de forme authentique dans la langue française - Défense de la langue française et de la francophonie - Situation des Antilles et menace de la langue anglaise - Délais de traduction d'un document - Vote favorable sur ce projet de loi.

- **Question au Gouvernement : concertation avec le Conseil supérieur des Français de l'étranger** - (12 avril 1984) (p. 325) : parution au Journal officiel du 13 avril dernier d'un décret du 6 avril portant statut du Conseil supérieur des Français de l'étranger et fixant les modalités d'élection de ses membres - Texte préparé en dehors des représentants élus par les Français de l'étranger - Diminution des prérogatives du Conseil supérieur - Projet de loi organique relatif au Conseil économique et social ne tenant aucun compte de la proposition de loi votée par le Sénat le 15 septembre 1982 en vue d'inclure une représentation des Français de l'étranger dans cette assemblée - Déploie l'absence de concertation.

- **Questions orales avec débat jointes : tarifs postaux et horaires de distribution applicables à la presse** - (13 avril 1984) (p. 362) : tarifs préférentiels pour les journaux français envoyés à l'étranger - Information des Français établis hors de France - Nécessaire réduction des frais d'envoi de la presse française vers l'étranger.

- **Question orale avec débat : nature juridique du statut des professeurs d'université** - (24 avril 1984) (p. 464) : décision du Conseil constitutionnel du 20 janvier 1984 ; annulation de l'abrogation de la loi Edgar Faure de 1968 ; abrogation des dispositions de l'article 39 relatives au collège unique - **Projet de décret sur le statut des professeurs** - Mode d'élection des conseils d'université.

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social [n° 247 (83-84)]** - (2 mai 1984) - Discussion générale (p. 553) : ancienne revendication des Français de l'étranger réclamant leur représentation au Conseil économique et social - Proposition de loi sénatoriale allant dans ce sens adoptée à l'unanimité - Absence de représentation dans ce projet - Absence de concertation des Français de l'étranger et du président du Conseil supérieur - Amendement de la commission tendant à réparer cette omission - **Art. 2** (p. 557) : son amendement n° 15 : représentation des Français établis hors de France au Conseil économique et social par six personnalités élues par le Conseil supérieur des Français de l'étranger ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Deuxième lecture [n° 264 (83-84)]** - Suite de la discussion - (23 mai 1984) - **Art. 28** (p. 1032) : se déclare opposé à l'amendement n° 59 de M. Roland Ruet, rapporteur (institution de sanctions en cas de non observation de l'obligation d'assurance) - **Après l'art. 36 ter** (p. 1037) : son amendement n° 98 : organisation d'un concours de pronostics basé sur les résultats des matches de football et décret en Conseil d'Etat fixant l'organisation de ce concours ; retiré.

- **Question au Gouvernement : mission culturelle française au Maroc** - (7 juin 1984) (p. 1376) : mesures à l'encontre des missions culturelles françaises au Maroc, en Algérie et en Tunisie - Conséquences de la politique de rigueur - Incidences sur les établissements d'enseignement - Actions menées dans plusieurs villes d'Afrique du Nord - (p. 1377) : insuffisance des crédits destinés à la direction générale des relations culturelles du ministère des relations extérieures.

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social - Deuxième lecture [n° 338 (83-84)]** - (12 juin 1984) - **Art. 2** (p. 1519) : satisfait de la représentation des Français de l'étranger au sein du Conseil économique et social et déçu par le faible nombre de ces représentants - Ton condescendant de certains orateurs à l'Assemblée nationale au sujet de cette représentation - (p. 1520) : rôle culturel, social et économique joué par les Français de l'étranger.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger [n° 392 (83-84)]** - (25 juin 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1786) : souhait des Français de l'étranger de bénéficier d'une protection sociale semblable à celle des Français de la métropole - Importance du travail accompli pour instaurer cette protection et l'étendre à des catégories de plus en plus nombreuses des représentants des Français de l'étranger tant au Conseil supérieur des Français de l'étranger qu'au Sénat depuis près de vingt ans - Sujet devant recueillir l'unanimité - Hommage au travail du rapporteur Jean-Pierre Cantregrit - Au nom des Français de l'étranger, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi donnant globalement satisfaction.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre la France et le Canada sur le transfèrement des détenus et**

la surveillance de certains condamnés (ensemble deux échanges de lettres) [n° 349 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1872) : nécessité d'accords analogues avec d'autres pays.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, relatif aux obligations du service national (ensemble trois annexes et un échange de lettres) [n° 350 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1883) :** inconvenients de la communication à la république algérienne des noms des intéressés ayant choisi d'accomplir leur service national en France ; exemple des conventions signées avec les Etats-Unis et le Mexique - Urgence d'une convention similaire.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 427 (83-84)] - (29 juin 1984) - Art. 14 (p. 2001) :** satisfaction de l'adoption par la CMP, de l'amendement des sénateurs représentant les Français de l'étranger, assurant à ces derniers une couverture sociale pendant leur séjour en France.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] - (7 août 1984) - Discussion générale (p. 2311) :** libertés publiques garanties par la Constitution - Inutilité et inopportunité du projet en examen - Difficultés économiques et sociales des Français - Rôle international de la France - Opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif au service public des télécommunications [n° 356 (83-84)] - (4 octobre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2533) :** se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi tel qu'il sort des travaux du Sénat - Article 6 prévoyant l'introduction d'un véritable monopole et d'un contrôle accru de l'Etat sur l'audiovisuel - Risque d'atteinte à certaines libertés essentielles.

- **Question au Gouvernement : pouvoir d'achat des personnels à l'étranger - (11 octobre 1984) (p. 2588) :** rapide montée du dollar et réduction des rémunérations perçues par nos agents dans certains pays étrangers - (p. 2589) : interrogation sur les mesures de rattrapage prévues par le Gouvernement pour compenser la baisse considérable du pouvoir d'achat des fonctionnaires détachés à l'étranger.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 378 (83-84)] - Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Art. 42 (p. 2871) :** se déclare favorable à l'amendement n° 106 de M. Jean Faure, rapporteur (dérogation sur certains sites à l'interdiction de dépose par aéronef à des fins de loisirs) - Intérêt économique du ski alpinisme - Distinction entre alpinisme et aérodrome.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Pologne relatif aux instituts français en Pologne et aux instituts polonais en France [n° 446 (83-84)] - (31 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2934) :** interrogation sur le retard de l'examen de ce projet et sur la politique culturelle de la France vers les pays de l'Est - Initiative culturelle de la France à l'égard de la Pologne antérieure à 1981 : accord culturel de 1966, accord sur le développement de la coopération économique, industrielle, scientifique et technique de 1972 et accord de 1979 - Langue française, quatrième langue enseignée en Pologne - Existence de liens familiaux nombreux entre les ressortissants des deux pays - Fréquentation de l'école française de Varsovie interdite aux ressortissants polonais y compris aux enfants ayant la double nationalité - Se déclare favorable à l'adoption de cet accord mais presse le Gouvernement de mener une action

culturelle française plus approfondie pour le peuple polonais et pour la liberté.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif au patrimoine immobilier français construit ou acquis en Tunisie avant 1956 (ensemble une annexe) [n° 467 (83-84)] - (31 octobre 1984) - Art. unique (p. 2940) :** accord du 23 février 1984 ne recueillant pas l'approbation de la majorité des Français de Tunisie - Absence de consultation des associations de rapatriés et des délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger - Souhaite une reprise et un élargissement de la consultation - (p. 2941) : existence de possibilités de règlement et nécessité de changer certaines dispositions - Dans l'état actuel des choses, ne peut approuver le texte de cet accord.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Costa Rica sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble trois échanges de lettres) [n° 410 (83-84)] - (31 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2945) :** constate avec satisfaction que la convention est soumise au Parlement dans un délai très bref - Se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole et un échange de lettres) [n° 12 (84-85)] - (13 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3152) :** dispositions sur la situation fiscale des professeurs et des chercheurs - Importance de l'école française et du centre culturel français d'Amman - Cas particulier du recrutement des enseignants français dans les pays voisins de la Jordanie ; caractère défavorable de leur situation fiscale - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole) [n° 3 (84-85)] - (13 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3153) :** dispositions fiscales concernant les professeurs et les chercheurs ; cas des enseignants français de Pékin venant d'Etats étrangers et ne bénéficiant pas de l'exemption fiscale.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires et autres bâtiments de mer [n° 486 (83-84)] - (13 novembre 1984) - Art. 1 (p. 3157) :** se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Josselin de Rohan (exclusion de la limitation de responsabilité des créances dues à des interventions sur épave en cas de carence du propriétaire).

- **Question au Gouvernement : rencontre entre le Président de la République française et le colonel Kadhafi - (15 novembre 1984) (p. 3165) :** entretien en Crète de M. François Mitterrand avec le colonel Kadhafi, annoncé ce matin - Situation au Tchad - S'interroge sur le respect de l'accord du 17 septembre 1984 - Selon des sources tchadiennes et américaines, non retrait des troupes libyennes au nord du Tchad - Rappelle au Gouvernement la situation de nombreux Français actuellement retenus en Libye sous le prétexte de contentieux économique.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Educations nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) - Examen des crédits - Etat B (p. 3479) : titularisation des coopérants vacataires - Crédits octroyés à la direction de la coopération et des relations internationales - Création

d'une centaine de postes de professeurs d'éducation physique - Souhaite la création d'un service au sein de la direction de la coopération et des relations extérieures, chargé des enseignants rentrant en métropole - Inspection des écoles françaises de l'étranger.

Jeunesse et sports - (24 novembre 1984) (p. 3504) : faiblesse des crédits et extrême rigueur de ce budget - Instauration d'un loto sportif - Partisan des concours de pronostics - (p. 3505) ; interrogation sur la date de parution du décret sur l'instauration du loto sportif et sur la répartition exacte des bénéfices - Souhaite que 30 % de ceux-ci soient destinés au monde sportif - 450ème anniversaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier - Régression des crédits destinés à l'office franco-québécois - Année internationale de la jeunesse en 1985 - **Examen des crédits - Etat C** (p. 3511) : se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce budget - Amélioration de la situation de l'office franco-québécois de la jeunesse.

Communication audiovisuelle - (24 novembre 1984) (p. 3524) : maintien de la France dans les réseaux mondiaux de communication, s'agissant du cinéma, du disque, de la télévision ou de la radio, objectifs du Gouvernement - Remarquable essor de Télé-France USA, réseau français de télévision par câble contrôlé par la société financière de radiodiffusion, Sofirad, et par la société Gaumont - Absence d'appui officiel et suppression des crédits entraînant l'interruption des programmes de télévision par câble aux Etats-Unis - (p. 3525) : dépôt sans succès d'une pétition auprès de M. Pierre Mauroy et absence de reprise des émissions de Télé-France USA - Autre projet en cours d'étude dans la lettre d'un des chargés de mission auprès du Président de la République, Erik Arnoult - Absence d'indice d'une reprise de ces émissions dans le projet de budget proposé - Souhaite que le Gouvernement s'efforce de reprendre un certain nombre de programmes qui ont dû être supprimés permettant à la France de reprendre dans le domaine de l'audiovisuel la place qu'elle n'aurait jamais dû abandonner.

Services du Premier ministre - I - Services généraux : Information - (24 novembre 1984) (p. 3536) : augmentation des crédits pour 1985 du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger - Bénéfice de tarifs postaux préférentiels pour la diffusion de la presse française hors de France devant lui permettre de baisser son prix de vente à l'étranger - Absence de répercussion en 1984 des mesures importantes prises en 1983 - Augmentation de 200 % en un an du prix des publications françaises à Hong-Kong - Reconduction en 1985 des aides en francs constants et impossibilité d'améliorer la situation.

Economie, finances et budget - I - Charges communes - II - Services financiers - (26 novembre 1984) - **Examen des crédits - I - Charges communes - Etat B** (p. 3650) : se déclare favorable à l'amendement n° II-44 de M. André Fosset, rapporteur spécial (diminution des subventions de fonctionnement allouées à l'établissement public du parc de la Villette et au Carrefour international de la communication).

Imprimerie nationale - (26 novembre 1984) (p. 3666) : rappelle l'excellente exposition présentée récemment par l'Imprimerie nationale au musée du Luxembourg, à Paris.

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) (p. 3876) : diminution des crédits consacrés à la lutte contre la toxicomanie ; vive inquiétude vis-à-vis de cette régression - Augmentation alarmante du nombre des drogués en France - Nombreuses missions du secrétariat d'Etat à la santé : prévention, information, protection, guérison et réhabilitation des toxicomanes - Budget inadéquat face aux intentions du Gouvernement de faire de la lutte contre la toxicomanie une priorité nationale - (p. 3877) : souhaite la création en France d'un institut comparable à l'Institut national sur l'abus des drogues, créé aux Etats-Unis.

Anciens combattants - (5 décembre 1984) - **Examen des crédits - Après l'art. 82** (p. 4055) : se déclare favorable à

l'amendement n° II-40 de M. Pierre Croze (égalité fiscale entre les anciens combattants français résidant ou non en France) - Contrairement aux propos tenus par M. Jean Laurain, précise qu'aucune convention fiscale n'est obligatoire pour établir l'équité et la justice entre les anciens combattants français, résidant ou non en France.

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4136) : famine dans le Sahel et en Ethiopie - Action de la CEE et de l'Organisation des Nations-Unies, ONU ; Office mondial de la santé, OMS, et Food and agriculture organisation, FAO - Vocation africaine de la France - (p. 4137) : budget de rigueur et incidences sur la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, DGRCSST, et sur l'enseignement français à l'étranger - Hausse du dollar - Alliances françaises - Fermeture d'instituts et centres culturels en 1984 - Crédits de l'Office universitaire et culturel français en Algérie, OUCFA - Mission culturelle du Maroc, de Tunisie, du Vanuatu et de Turquie - Suppression de postes budgétaires d'enseignants et d'emplois de chargés de mission dans les services culturels - Remplacement d'enseignants détachés par des personnels recrutés localement - Subventions de fonctionnement et d'investissement - Fonds d'aide et de coopération du ministère des relations culturelles - Frais de scolarité ; moyenne annuelle d'augmentation - Bourses scolaires attribuées aux enfants français - (p. 4138) : bourses pour les enfants de l'enseignement pré-élémentaire - Décret du 7 octobre 1982 et conventions précisant les conditions d'accomplissement de leur tâche par les écoles gérées par des fondations ou des associations de parents d'élèves - Vote défavorable sur les crédits de la DGRCSST - Menaces sérieuses sur la présence française à l'étranger.

Services généraux du Premier ministre - Suite de la discussion - (7 décembre 1984) (p. 4165) : budget des organismes de francophonie ; augmentation des crédits du commissariat général de la langue française en raison des transferts des crédits répartis jusque là entre plusieurs ministères ; crédits transférés des ministères des relations extérieures et de la coopération : baisse des subventions totales ; baisse des crédits affectés auparavant à la mission interministérielle de la formation scientifique et technique, MIDIST - Remplacement du haut comité de la langue française par trois organismes : commissariat général de la langue française, comité consultatif pour la langue française ; haut conseil de la francophonie : présidence du Président de la République ; participation annoncée de M. Léopold Sédar Senghor ; non désignation des autres membres ; digression sur l'Académie française - Votera ce projet de budget.

Culture - (7 décembre 1984) (p. 4190) : coût des grandes opérations parisiennes - Projet dit du Grand Louvre ; propos tenus dans un article publié dans *Le Monde* par M. Michel Guy ; critique de la conception architecturale de la pyramide conçue par l'architecte, M. Pei et de l'option muséographique qui l'accompagne - Réduction des crédits des relations culturelles extérieures de la France - Satisfaction de l'accord d'échanges artistiques signé le 29 novembre 1984 entre les Etats-Unis et la France - Festival du film français à New-York - Conférence donnée à New-York par M. Jack Lang, ministre de la culture ; retour sur les propos de son discours de Mexico - (p. 4191) : demande la revalorisation de la situation du corps des conservateurs des musées de France et rend hommage à ces personnels.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)]** - Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - **Art. 15 : Art. 27-9 de la loi du 22 juillet 1983** (p. 4426) : rétablissement dans le texte d'un certain nombre de dispositions des lois Debré et Guerneur - Enseignement français à l'étranger - Décret du 27 juillet 1982 et dessaisissement du ministère de l'éducation pour une grande partie du réseau de l'enseignement français à l'étranger - Insuffisance des crédits accordés aux établissements d'enseignement français à l'étranger - Décret du 7 octobre

1982 relatif à la signature de conventions entre l'Etat et les établissements d'enseignement français à l'étranger - (p. 4427) : circulaire ministérielle du 2 avril 1984 et définition des établissements privés - Vote favorable sur cet article amendé par le Sénat.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) [n° 84 (84-85)]** - (13 décembre 1984) - Art. unique (p. 4498, 4499) : appartenance du Groenland au continent américain - Régime d'association organisé par le statut de pays et territoires d'outre-mer, PTOM - Maintien du Groenland dans l'OTAN - Volonté librement exprimée par référendum par les populations du Groenland - Position du Danemark dans cette affaire interne - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif au patrimoine immobilier français construit ou acquis en Tunisie avant 1956 (ensemble une annexe) - Deuxième lecture [n° 86 (84-85)]** - (13 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4501) : intervient à la place de M. Jean-Pierre Cantegrit - Absence de concertation entre les autorités françaises et les ressortissants français intéressés - Vote défavorable de la majorité des sénateurs représentant les Français établis hors de France à l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention du Conseil de l'Europe sur le transfèrement des personnes condamnées [n° 77 (84-85)]** - (13 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4502, 4503) : ressortissants français détenus ou retenus dans des pays non liés à la France par des conventions du type de celle en discussion - Français prisonniers en Thaïlande, en Inde, au Pérou, en Malaisie - Trafiquants de drogue - Demande la conclusion d'autres accords bilatéraux - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements agricoles privés et modifiant la loi n° 84-579 du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public [n° 87 (84-85)]** - (13 décembre 1984) - Seconde délibération - Art. 12 (p. 4541) : effort de conciliation marqué par le Sénat en raison du consensus possible sur le projet de loi en discussion.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) - Deuxième lecture [n° 166 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4761) : favorable à l'adoption de ce projet.

Nouvelle lecture [n° 181 (84-85)] - (20 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4833) : difficulté pour le Sénat de refuser une troisième fois cet accord - Groenland restant attaché aux Communautés européennes par le biais du statut des pays et territoires d'outre-mer - Poursuite du fonctionnement de la base américaine de Thulé - Population groenlandaise favorable aux dispositions nouvelles à la suite de deux référendums - Existence de liens unissant la Maison royale du Danemark à la France - Souhaite la ratification du traité proposé.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984 - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 189 (84-85)]** - (21 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4895, 4896) : action de la majorité sénatoriale - Accord intervenu en commission mixte paritaire, CMP - Aspect positif des relations entre le Sénat et le Gouvernement.

HENRY (Marcel), sénateur de Mayotte (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 500 (JO Débats 12 mai 1984) (p. 746) à M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer : départements et territoires d'outre-mer (position du Gouvernement à l'égard de l'avenir de Mayotte) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (18 mai 1984) (p. 916, 917).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (22 novembre 1984) (p. 3435) : volonté des habitants de Mayotte de rester français - Echéance de la date fixée par la loi du 22 décembre 1979 pour consulter la population mahoraise sur son statut - Caution juridique apportée par les propos tenus dans le journal *Le Monde* par M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, aux revendications comoriennes - Décision du Conseil Constitutionnel en date du 30 décembre 1975 - Question sur l'avenir de Mayotte et les délais et modalités de consultation de la population mahoraise - (p. 3436) : progression des crédits du fonds d'investissement des départements d'outre-mer ; question sur les effets de ce budget pour Mayotte - Insuffisance des crédits des ministères techniques - Satisfaction de l'organisation des secours après le cyclone Kamisy le 10 avril 1984 - Problèmes du développement de Mayotte - Agriculture ; absence d'infrastructure ; insuffisance des liaisons aériennes et maritimes - Effort de scolarisation ; absence d'enseignement technique - Volonté des mahorais de préserver leur liberté dans le cadre des institutions françaises ; revendication du statut départemental.

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3833) : problèmes spécifiques de l'agriculture de Mayotte - Secteur agricole de Mayotte occupant 80 % de la population active - Mission de six experts en novembre dernier chargés d'étudier sur place les problèmes - Effort nécessaire en faveur de la formation à Mayotte - Insuffisance des crédits - (p. 3834) : souhaite l'accès au stade d'établissement public de formation agricole du centre de formation professionnelle agricole de Coconi - Importance du problème foncier - Importantes surfaces occupées par les anciennes sociétés coloniales ayant abandonné l'agriculture - Souhaite une relance de la mission du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles à Mayotte - Nécessité d'accentuer les efforts financiers - Absence de Crédit agricole à Mayotte - Nécessaire réalisation d'équipements ruraux afin de retenir aux villages les jeunes Mahorais - Problèmes purement techniques relativement faciles à régler - Souhaite la création d'une direction de l'agriculture à Mayotte avec un personnel d'Etat - Souhaite que 1985 soit l'année du démarrage effectif de l'agriculture à Mayotte.

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) (p. 3959) : effort du Gouvernement à Mayotte en matière d'habitat - Aide apportée après le cyclone Kamisy en avril 1984 - Problèmes en matière de transports intérieurs ou de liaisons avec l'extérieur - Abandon du réseau routier mahorais par l'ancien territoire des Comores - Classement en 1978 dans le réseau national de 93 kilomètres de voies structurantes - Refus par le Gouvernement de payer les travaux de la route nationale desservant le nord de l'île - Insuffisance des crédits d'entretien - Montant des engagements de l'Etat - Incidences des pluies sur les liaisons économiques, administratives et sanitaires de l'île - Nécessaire allocation d'une dotation de premier établissement pour l'île de Mayotte - Insuffisance de l'action de l'Etat en matière routière ou dans le domaine aéroportuaire - Insuffisance de la desserte

aérienne - Possibilité d'escale à Mayotte de longs courriers et coût de ces travaux - Amélioration des infrastructures portuaires - Port de Longoni - Venue d'une mission d'étude à Mayotte sur les travaux nécessaires afin de programmer les engagements financiers de l'Etat - Importance pour l'économie des ports, aéroports et routes.

HERMENT (Rémi), sénateur de la Meuse (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 148 (4 mai 1984) (p. 593) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : **sidérurgie** (situation de la sidérurgie en Meuse) - Discutée le 11 mai 1984 (débat commun) (p. 726 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles** - (11 mai 1984) (p. 737, 738) : conséquences désastreuses du plan acier pour la Meuse - Importance des emplois sacrifiés en Lorraine - Taux de chômage supérieur à la moyenne nationale - Refus du train universel de Gandrange et condamnation du train à fil de Rombas - Crise de la sidérurgie ayant des effets désastreux pour la Meuse : fermeture des mines et des fours à chaux - Plan de cinq ans du conseil général proposant l'implantation d'entreprises nouvelles et le classement en zone de conversion - Souhaite le bénéfice intégral pour la Meuse des actions spécifiques de conversion, ainsi que des précisions gouvernementales concernant les périmètres des pôles de conversion et les mesures d'application - Participation du Fonds spécial de grands travaux à une contribution supplémentaire du Fonds industriel de modernisation - Doublement nécessaire de la route nationale 4 - Passation immédiate en régime urbain du régime d'électricité rurale de la Meuse apportant un ballon d'oxygène nécessaire à la survie des petites et moyennes entreprises, PME - Souhaite que la Meuse bénéficie, pour les zones concernées, des mesures prévues au titre des zones de conversion et propose l'implantation d'entreprises nouvelles.

- **Questions orales avec débat jointes : politique agricole** - (8 juin 1984) (p. 1486) : altération du revenu des producteurs de lait depuis des décennies et accélération de cette évolution avec l'application des quotas - Risques de licenciements dans les industries agro-alimentaires et les laiteries lorraines - Connaissances trop limitées des mesures d'application des quotas - Pose une série de douze questions au Gouvernement relatives aux quantités livrées au-delà des quotas individuels, aux producteurs de moins de soixante-cinq ans bénéficiant d'une indemnité d'aide au départ, à la reversion en cas de décès, à l'incidence de l'entrée d'un nouvel associé dans un GAEC, à l'exploitation bénéficiant d'un plan de développement, à la constitution et à la mise en place de la commission départementale paritaire, aux prêts spéciaux d'élevage, à d'autres investissements, à la production laitière de l'année 1984, aux exploitations touchées par la brucellose et autres maladies, et aux départements sinistrés - (p. 1487) : nécessité, dans la sombre perspective de la campagne laitière qui s'engage, d'éclairer les producteurs sur tous ces points.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3841) : souhaite qu'aucune annulation de crédit ne vienne réduire l'efficacité

du budget en cours d'exécution - Quotas laitiers ruinant les producteurs de certaines régions - Réduction de la production laitière décidée sous la présidence européenne de la France - Mise en place d'un mécanisme où domine l'arbitraire et le forfaitaire - Importance du travail de l'office du lait - (p. 3842) : insuffisance du coefficient correcteur de calamités - Inondations et sécheresse importantes dans le département de la Meuse - Fixation de chiffres d'allocation forfaitaire ne correspondant pas aux besoins - Décision européenne commençant à s'appliquer le 2 avril 1984 et réception des références initiales par les entreprises laitières le lundi 19 novembre - Accentuation des difficultés dans les exploitations et condamnation irrémédiable d'un grand nombre de producteurs, mais aussi de nombreux emplois dans le secteur de la transformation - Importantes variations des conditions de production d'une région à l'autre - Laiteries devant importer du lait pour assurer les besoins du marché fromager, tandis qu'on organise un véritable génocide - Effondrement des cours de la viande et détérioration sans précédent du revenu des producteurs de lait en 1984 - Pénalités supplémentaires dues aux incohérences du système mis en place - Se déclare défavorable à l'adoption du budget de l'agriculture pour 1985.

Anciens combattants - (5 décembre 1984) (p. 4043) : budget de régression en francs constants - Etalement du calendrier du rattrapage du rapport constant jusqu'en 1988 - Nombreuses suppressions d'emplois risquant de compromettre le bon fonctionnement des services départementaux - Revalorisation annuelle de la pension allouée aux veuves de guerre - Versement de la retraite du combattant dès 60 ans - Souhaite que la retraite du combattant ne soit pas incluse dans les ressources retenues pour bénéficier du fonds national de solidarité - Examen des dossiers des grands invalides de guerre rendu difficile par l'application de certaines circulaires - Législation imprécise en matière de blessures de guerre - Bénéfice de la campagne double attribuée aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du nord - Regrette que le Gouvernement n'ait pas prévu un effort en faveur des anciens combattants, compte tenu de la diminution sensible du nombre des ayants droit - Opposé à l'adoption de ce budget - **Examen des crédits** - Art. 82 (p. 4054) : soutient l'amendement n° II-59 de M. Jean-Marie Bouloux (nouvel indice de rattrapage du rapport constant applicable à compter du 1^{er} janvier 1985 ; rattrapage de 3 % en 1985).

HERNU (Charles), ministre de la défense (nommé le 22 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 23 mars 1983, p. 882].

Nommé de nouveau le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement, de M. Paul Girod : militaires tués au Tchad** - (12 avril 1984) (p. 324, 325) : présence de la France au Tchad depuis le 6 août 1983, à la demande des autorités légitimes - Mission du contingent Manta - Enquête réglementaire du commandement en cours - Compte rendu des circonstances de l'accident - Compétence du 17^e régiment de génie parachutiste - Hommage de la nation à nos soldats.

- **Questions orales avec débat jointes : conception de la dissuasion** - (27 avril 1984) (p. 512) : Institut franco-allemand Saint-Louis ; essais de faisceaux laser - Appartenance à l'Alliance atlantique - Sécurité de l'Europe et dissuasion nucléaire - Incidence de la mise en place de systèmes anti-missiles - Puissance nucléaire des Etats-Unis et de l'Union soviétique - Risques de la relance de la course aux armements anti-missiles - Crédibilité de la force

de dissuasion nucléaire française - Loi de programmation militaire 1984-1988 - Objet des satellites militaires - (p. 513) : importance militaire de l'utilisation de l'espace - Visite du plus grand sous-marin nucléaire lance-engin aux Etats-Unis, le Georgia - Systèmes de missiles antibalistiques ; programme M 20 et S 3 - Missile M 4 à têtes multiples - Septième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, SNLE - Traité antibalistique missile, ABM - Technologie des armes à énergie dirigée - Composante aéroportée ; Mirage IV et missiles air-sol de moyenne portée, ASMP - Coopération européenne dans le domaine spatial.

- **Question orale avec débat : industrie aéronautique spatiale** - (27 avril 1984) (p. 516) : construction d'appareils de combat futurs au niveau de l'Europe - Situation de l'industrie aéronautique française - Concurrence internationale - Emploi - Modernisation de l'appareil industriel - Financement de l'Airbus 320 - Moteurs ; CFM 56 - Programme Ariane - Loi de programmation militaire - Action de l'Europe face à la concurrence des industriels américains - Avion de combat futur européen, ACFE ; études de coût - (p. 517) : coopération européenne et protection du potentiel français - Volonté politique du Gouvernement en matière d'aéronautique.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Défense et service des essences - (4 décembre 1984) (p. 3991) : défense de la patrie, priorité nationale - Moyens financiers fournis par le projet de budget et le projet de collectif - Surcoût des opérations extérieures au Liban et au Tchad assuré par le collectif - Absence de diminution du niveau d'activité des forces et absence de prélèvement sur les crédits d'équipement - Mission de l'armée remplie d'une manière irréprochable à Beyrouth, au Sud-Liban et au Tchad - Question de l'avenir du Tchad se posant encore grâce à l'armée française - Trouve inacceptable la formule « Manta mou » dont on qualifie le contingent - Maîtrise de soi, courage, efficacité des militaires au service de la parole donnée par la France - Hommage aux soldats et à leur famille - Mission des armées au Tchad ne s'arrêtant pas à l'opération Silure et augmentation de l'assistance technique - Budget de la défense représentant 15 % du budget de l'Etat - Volonté politique de continuité-respectueuse des intérêts de la nation - Large accord sur les grands axes communs de la défense - Dissuasion, fondement de la sécurité et garantie de paix - Augmentation des crédits de paiement permettant la modernisation de la force stratégique et la mise en service du 6^e sous-marin nucléaire lance-engins, SNLE, permettant aussi la refonte des missiles M4 des SNLE actuellement en service - (p. 3992) : entrée en service au milieu de la prochaine décennie du SNLE de nouvelle génération - Adaptation du système M4 pour l'équipement progressif des SNLE - Evoque le programme lancé aux Etats-Unis sous le nom « Initiative de défense stratégique » et absence d'arrêt avant de nombreux mois d'une option définitive - Lancement d'études sur la mise en place d'aide à la pénétration sur les missiles M 4 des SNLE - Modernisation des autres composantes des forces nucléaires conformément à la loi de programmation - Achèvement du durcissement du système S.3 - Livraison en 1985 des premiers KC 135 remotorisés et des premiers Mirage IV transformés - Adaptation des Super-Etendard à l'emport du missile air-sol moyenne portée, commande de seize Mirage 2000 - Maintien de la crédibilité de notre dissuasion - Appartenance à l'Alliance atlantique devant s'accompagner d'un dialogue entre Européens - Encouragement à la coopération en matière d'armement et réelle volonté de développer cette coopération européenne constatée lors de la réunion tenue à Rome de l'Union européenne occidentale, UEO, en octobre dernier - Progrès sensible réalisé à La Haye à la première réunion des ministres de la défense des pays européens, membres du groupe européen indépendant de programmes, GEIP, et accords sur les composants des chars de bataille, sur les systèmes sol-air, sur l'avion de transport à long rayon

d'action et sur l'ouverture d'une concertation dans le domaine des systèmes de communication, de contrôle et de commandement - Harmonisation des calendriers de renouvellement des matériels et participation industrielle mieux équilibrée - (p. 3993) : coopération permettant à l'Europe de tenir une place renforcée au sein de l'Alliance atlantique - Désarmement restant l'objectif à atteindre mais ne devant pas être fait au détriment de la sécurité de la France - Désarmement concernant d'abord les Etats les plus armés - Outil de défense devant améliorer la sécurité intérieure - Armées constituant l'un des ciments de l'unité nationale - Mesures améliorant le contenu du service national - Accomplissement de façon exemplaire des missions spécifiques civiles ou militaires de la gendarmerie, comprenant désormais des missions de défense opérationnelle du territoire - 14 000 réservistes mis à la disposition de la gendarmerie - Importance des services de nuit - Qualité des personnels et modernisation des moyens - Effort d'amélioration des casernements et des logements - Absence d'esquisse du moindre programme politique en vue des élections - Critiques de la politique de défense de l'opposition - (p. 3994) : souligne les contradictions dans les différentes déclarations de M. Jacques Chirac, maire de Paris, concernant le nombre de SNLE; et de la date du retrait des Mirages IV. - Rappelle la politique de garantie nucléaire stratégique envisagée par l'opposition et absence de cohérence entre les déclarations des différents partis de l'opposition sur la défense - Gouvernement mettant en oeuvre chaque année une loi de programmation militaire exprimant pour cinq ans les grands choix de la politique de défense - Augmentation des dépenses d'équipement permettant la poursuite de la modernisation de nos forces - Respect des programmes prévus concernant les forces nucléaires ou les forces conventionnelles - Augmentation des crédits d'étude et de recherche - Poursuite des principaux programmes concernant l'hélicoptère antichars, le char futur, le lance-roquettes multiples, les antichars de troisième génération, l'ACX, les moteurs M 53 et M 88, l'Atlantique 2 - Maintien de la compétitivité de l'industrie d'armement, s'agissant des arsenaux ou de l'industrie aéronautique - (p. 3995) : développement prioritaire de la filière électronique - Achèvement de la réorganisation de l'armée de terre - Création en 1985 de la division aéro-mobilité - Force d'action rapide, FAR, regroupant 47 000 hommes fortement équipés et bien entraînés, pouvant intervenir sans délai partout où le Gouvernement le décidera et contribuant d'une façon décisive à l'équilibre de la paix en Europe et outre-mer - 50 000 militaires français stationnant actuellement en République fédérale d'Allemagne, témoignage de la solidarité avec ce pays - Plus de 30 000 militaires français prépositionnés outre-mer afin d'assurer des missions permanentes ou temporaires, 1 200 assistants militaires techniques participant à des actions de coopération avec 33 pays différents - Première armée plus compacte et moyens mieux répartis et complétés, particulièrement les moyens en chars - Renforcement des moyens destinés à honorer les engagements internationaux - Crédits du titre III conformes aux prévisions de la loi de programmation - Légère baisse d'activité des forces armées compte non tenu des opérations extérieures - Réforme de Saint-Cyr entrant dans sa dernière phase - Durée de la scolarité à l'EMIA portée à deux ans - Poursuite de l'adaptation du service national et augmentation du nombre des volontaires pour le service long - (p. 3996) : mesures prévues en faveur des personnels civils - Projet de budget pour 1985 permettant la poursuite de la politique de défense dans la continuité - Effort de défense contribuant également à la sécurité intérieure - Consolidation des moyens d'expression de notre solidarité - Poursuite d'un effort important en matière d'équipement - Préservation de l'emploi et préparation de l'avenir - Souhaite l'adoption de ce budget - (p. 4003) : surpris et indigné par les propos de M. Michel Caldaguès - Récupération par la gendarmerie de plus de 200 fusils à Thio - Rôle volontaire d'interposition pour éviter une effusion de sang - Hommage aux gendarmes mobiles se trouvant en Nouvelle-Calédonie - Rôle pacificateur de la gendarmerie - Gendarmerie identifiée à la

République - Trois brigades encerclées par les mélanésiens - Mission de la gendarmerie mobile de maintenir l'ordre - Mise en cause inadmissible de la gendarmerie - Rétablissement de l'ordre public, condition du dialogue déclaré par M. Edgar Pisani à son arrivée à Nouméa ce matin - (p. 4004) : déclare s'être interposé en 1968 entre les étudiants et les CRS devant la Sorbonne avec le soutien du préfet de police de l'époque - (p. 4016, 4017) : constitution dans chaque cour d'une chambre spécialisée - (p. 4023) : absence de mise en cause des quatre grands axes d'accord sur la défense - Respect des programmes d'armement mentionnés dans la loi de programmation - Politique de défense reposant sur la complémentarité des moyens nucléaires et classiques, devant assurer en toutes circonstances notre autonomie de décision et d'action - Forces stratégiques demeurant la clé de voûte de notre sécurité - Lancement du programme M 4 en 1974 et dotation des sous-marins nucléaires lance-engins du missile M 4 au cours des refontes - Construction d'un 6^e SNLE décidée en 1978 - Décision du maintien en permanence à la mer de 3 SNLE en 1981 - (p. 4024) : 7^e SNLE, premier d'une nouvelle série marquant un progrès décisif dans tous les domaines - Respect de la commande de 33 avions entre 1984 et 1988 - Entrée du missile M 4 en 1985, du missile air-sol moyenne portée en 1986 et du missile Hadès en 1992 - Etudes sur les missiles futurs s'élevant à 800 millions de francs regroupées en deux catégories : les études de systèmes et les études de composants - Augmentation des crédits concernant les études de programmation nucléaire - Poursuite de l'étude sur l'arme à effets collatéraux réduits - Décision d'emploi des armes nucléaires appartenant au seul Chef de l'Etat - Rôle des armes « préstratégiques » - Stratégie de dissuasion donnant un sens aux armes nucléaires tactiques ou préstratégiques - (p. 4025) : politique de défense reposant également sur la possession de forces rationnelles et crédibles - Composition de la première armée, chaque corps d'armée disposant d'un régiment d'hélicoptères de combat - Création de la 4^{ème} division d'hélicoptères de combat, arme inédite en Europe - Création de la force d'action rapide, FAR, définitivement acquise - Gouvernement disposant d'un instrument militaire capable de peser sur une crise avant qu'elle ne dégénère en conflit - Choix par le Gouvernement d'une valorisation des forces terrestres tout en conservant la possibilité de les utiliser toutes ensemble si nécessaire - Système Hadès permettant à la première armée de retrouver en 1992 la plénitude de ses missions - Portée du Hadès dépassant 350 kilomètres - Constitution au-delà de 1992 d'une grande unité Hadès - (p. 4026) : mise en service de l'hélicoptère appui-protection développé en coopération avec la République fédérale d'Allemagne - Absence de professionnalisation de la FAR - Mission des armées françaises de mettre un coup d'arrêt à l'agression lybienne - Poursuite de la contribution de la France à la sécurité du Tchad - Mise en service en 1990 du missile SATCP dans le système anti-aérien - Surcoût de 1900 millions de francs provoqué par les opérations extérieures au Tchad et au Liban - Prochaine présentation d'un collectif au Sénat - Importance de la commande du porte-aéronefs à propulsion nucléaire prévu pour 1986 et représentant 35 000 tonnes à elle seule - Projet de budget établi sur la base d'un service militaire d'une durée de 12 mois - Principe de la gratuité pour les armées effectuant des tâches civiles relevant de leur mission spécifique - (p. 4027) : principe du remboursement des dépenses lorsque l'armée participe à des tâches civiles ne relevant pas de sa mission spécifique et décret du 21 octobre 1983 - Prévision difficile du cours du dollar et du prix du baril - Maintien du nombre total d'heures de vol pour les pilotes de combat et pour les sorties des bâtiments en mer - Poursuite de l'information du Parlement - Mission importante de la gendarmerie dans la défense opérationnelle du territoire affirmée par le décret du 27 décembre 1956 et par une directive du ministre de la défense du 3 novembre 1977 - Problème du « contentieux » des retraités militaires - Création d'un conseil permanent des retraités militaires et proposition de quatre mesures portant remède à la situation des sous-officiers retraités avant 1951 - Prochain dépôt d'un

projet de loi prorogeant les mesures d'incitation au départ prévu par la loi du 30 octobre 1975 - Mise à l'étude de dispositions réglementaires appropriées concernant le droit au travail des militaires retraités avant l'âge fixé par la loi pour bénéficiaire de la pension de vieillesse du régime général de la sécurité sociale - Installation du centre de recherche signalée par M. Voilquin réalisée avant la fin de l'actuelle loi de programmation militaire - Accord signé en juillet à Madrid sur les études de faisabilité du futur avion de combat réalisé en commun avec plusieurs pays d'Europe - (p. 4028) : nécessité d'unir nos capacités pour résister aux Etats-Unis et au Japon, nos vrais rivaux industriels - Importance du rôle du ministère de la défense en matière d'éducation civique - Convention conclue en 1982 avec le ministre de l'éducation nationale - Ville de Limoges disposant comme autrefois de deux musiques militaires - Excellente qualité qu'ont les musiciens recevant une formation de combattant sans nuire à leur valeur d'instrumentiste - Moyens financiers consacrés à la défense concrétisant la priorité qui lui est accordée s'agissant du budget pour 1985 ou du collectif.

- Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie - (20 décembre 1984) (p. 4847) : tentative du Gouvernement de maintenir l'ordre - Rappelé qu'à l'île de Lifou, aussi grande que la Martinique, vivent 8000 Français d'origine canaque et 180 Français de souche européenne - Intervention irréfléchie risquant de coûter la vie au sous-préfet Demar - (p. 4848) : mise en place par le Gouvernement des moyens nécessaires au rétablissement de l'ordre sans compromettre le dialogue - Protection de tous les bureaux de vote « sensibles » - Intervention des forces de l'ordre et arrestation du maire de Wé qui avait brûlé l'urne - Présence actuellement en Nouvelle-Calédonie de 16 escadrons de gendarmerie mobile et 37 brigades de gendarmerie départementale - Hommage aux forces de l'ordre - Renforcement des effectifs et des matériels montrant la volonté du Gouvernement de maintenir l'ordre - Général Deiber placé auprès du délégué du Gouvernement, M. Edgar Pisani - Gendarmes n'ayant jamais été désarmés - Intervention héliportée montrant la détermination du Gouvernement d'assurer le maintien de l'ordre - Absence de gendarmerie occupée à ce jour - Multiplication des postes de contrôle des patrouilles et des interventions - Rétablissement de l'ordre - (p. 4849) : fait part d'un télégramme d'anciens combattants de Nouvelle-Calédonie demandant au Gouvernement de tout faire pour rétablir l'ordre et ne souhaitant à aucun endroit s'instituer en organisation de légitime défense - Présentation par le colonel Marchasson non pas d'un plan mais de trois hypothèses - Choix entre les propositions des officiers appartenant en démocratie au pouvoir politique - (p. 4850) : opération commando à l'île de Lifou représentant des dangers effroyables pour les 180 personnes d'origine européenne - (p. 4851) : confirme le respect de la légalité républicaine et de la Constitution - (p. 4859) : propos tenus par M. Edgar Pisani à la télévision, identiques aux déclarations de M. le Premier ministre dans l'enceinte du Sénat - (p. 4862) : Gouvernement faisant preuve de détermination et de courage - Nécessité de maintenir l'ordre - Inexactitude concernant les ordres reçus par les gendarmes - Souci d'éviter que la situation en Nouvelle-Calédonie ne devienne irréversible - Rapport de la commission sénatoriale faisant preuve dans ses conclusions d'une grande lucidité - Absence de solution proposée aux souhaits des deux communautés - Premier ministre et délégué du Gouvernement disant la même chose - Attaque contre le Gouvernement à travers la Nouvelle-Calédonie risquant de mettre en péril la démocratie - Souhaite que la Nouvelle-Calédonie ne devienne jamais ce qu'a été l'Algérie - Détermination du Gouvernement à poursuivre le dialogue engagé grâce au délégué du Gouvernement - Nécessité d'un rétablissement de l'ordre public - (p. 4863) : intérêt stratégique de la Nouvelle-Calédonie ne dépendant pas du statut de ce territoire mais de l'ordre qui y régnera.

HERVE (Edmond), secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Nommé de nouveau le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

DÉPÔTS

Projet de loi relatif à la vaccination antivariolique [n° 220 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984).

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 526 de M. Louis Minetti : constructions navales (mesures envisagées pour concrétiser les engagements du Gouvernement concernant les chantiers navals) (29 juin 1984) (p. 2015, 2016).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi abrogeant la loi n° 263 du 17 mai 1943 et modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives aux professions médicales et aux auxiliaires médicaux [n° 110 (83-84)]** - (18 avril 1984) - **Discussion générale** (p. 390) : projet concernant les sages-femmes et les chirurgiens dentistes et harmonisant notre législation avec les directives européennes - Abrogation de la loi du 17 mai 1943 relative aux études de sage-femme - (p. 391) : haut niveau de formation des sages-femmes françaises - Liberté d'établissement ne bouleversant pas la démographie des sages-femmes en France - Modification du code de la santé publique relatif à certaines injustices dont sont victimes des praticiens et sages-femmes étrangers - Cas des Vietnamiens et des Laotiens réfugiés - (p. 392) : suppression de l'exigence de la nationalité française pour l'exercice des professions de masseur-kinésithérapeute et pédicure pour les réfugiés politiques et apatrides - Suppression de certaines restrictions concernant la situation des Andorrans - Décret du 12 mai 1981 relatif à l'exercice de la profession d'infirmière annulé par le Conseil d'Etat le 14 mars 1984 et création d'un vide juridique - Substitution au titre de diplômé de pédicure du titre de pédicure podologue - Souhait d'une extension de la compétence des infirmières - Europe médicale en voie de réalisation - Projet répondant aux aspirations des professionnels de la santé - Concordance entre les sciences de la vie et les sciences juridiques - (p. 395) : décret du 12 mai 1981 signé de M. Barrot et de M. Barre - Exercice de la profession d'infirmière réglé par deux articles du code de la santé - S'engage à reprendre dans la lettre le décret annulé pour vice de forme - Après l'art. 8 : son amendement n° 4 : article additionnel tendant à reconnaître l'appellation de pédicure podologue ; adopté - Art. 10 (p. 397) : son amendement n° 5 : pour l'article L. 510-10 du code de la santé publique, remplacer les mots : « des titres III » par les mots : « des titres II » ; adopté - Après l'art. 10 (p. 398) : décision du Conseil constitutionnel du 31 octobre 1981 et application de l'article 74 de la Constitution - Amendement en contradiction avec le texte de la Constitution - Demande le retrait de l'amendement n° 3 de M. Daniel Millaud (article additionnel tendant à autoriser les praticiens des professions médicales et les auxiliaires médicaux de nationalité française, titulaires de diplômes délivrés dans un Etat de la Communauté européenne, à exercer dans les territoires d'outre-mer) - Après l'art. 12 (p. 399) : ses amendements n° 7 : article additionnel relatif à la possibilité pour la sage-femme de constater l'incapacité physique de continuer ou de reprendre le travail ; et n° 6 : article additionnel tendant à autoriser les infirmiers à effectuer les contrôles biologiques de

dépistage à lecture instantanée dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat ; adoptés.

- **Projet de loi relatif à la vaccination antivariolique [n° 220 (83-84)]** - (2 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 542) : suspension de l'obligation de vaccination et de revaccination antivariolique pour toute la population, objet de ce projet - Eradication totale de la maladie depuis sept ans - Faiblesse du risque d'agression biologique en cas de guerre bactériologique - Existence d'une arme préventive efficace - Etudes de l'Organisation mondiale de la santé, OMS, signalant que les risques d'encéphalites vaccinales l'emportent maintenant sur les avantages de la vaccination - Vaccination obligatoire seulement en France et en Albanie - Demande la suspension de l'obligation de vaccination antivariolique - (p. 544) : arrêté du 13 juin 1983 suspendant l'obligation de vaccination des élèves infirmières - Cas signalé antérieur à cette date.

- **Projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes - Nouvelle lecture [n° 443 (83-84)]** - (29 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1985) : échec de la commission mixte paritaire - Art. 1 (p. 1986) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jacques Descours Desacres, rapporteur (possibilité de participation de fonds privés au capital de la société) - Art. 3 (p. 1987) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jacques Descours Desacres, rapporteur (suppression de la mention d'activité indirectement liée à l'exercice des missions de la société).

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 431 (83-84)]** - (29 juin 1984) - Art. 8-A (p. 1995) : son amendement n° 1 : délai accordé aux associés d'une société se transformant en société coopérative ouvrière de production pour réduire leur participation au capital ; adopté.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 427 (83-84)]** - (29 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1998) : financement des prestations supplémentaires par des cotisations supplémentaires ; principe de solidarité ; principe de continuité de couverture lors des séjours en France ; caisse des Français de l'étranger.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 441 (83-84)]** - (29 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 2002) : amendements votés par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture ; conseil général des hôpitaux ; suppression de la vignette tabac ; formation des jeunes - Art. 38 bis (p. 2004) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Louis Boyer, rapporteur (suppression de cet article créant un conseil général des hôpitaux) - Art. 38 ter (p. 2022) : son amendement n° 10 : date d'effet de cet article supprimant la vignette sur les tabacs ; adopté - Intervient sur la motion d'irrecevabilité présentée par M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur (opposition de l'exception d'irrecevabilité au paragraphe 2 de cet article instituant le prélèvement sur les recettes de l'Etat sur le produit du droit de consommation sur les tabacs au profit de la caisse nationale d'assurance maladie) - Recommandations de la Communauté européenne - (p. 2023) : décision du Conseil constitutionnel du 29 décembre 1982 - Art. 39 : seuil d'effectif et cumul des fonctions syndicales - Art. 57 (p. 2025) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur (modification des limites d'âge pour les contrats de formation pour les jeunes).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, relatif aux obligations du service national (ensemble trois annexes et un échange de lettres) - Deuxième lecture [n° 456 (83-84)]** - (29 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 2005) : droit de la nationalité - Communication d'une déclaration nominale souscrite dans un Etat aux autorités de l'autre Etat.

- Question orale avec débat : insémination artificielle - (29 juin 1984) (p. 2016) : attachement aux principes réglementant l'insémination artificielle - Insémination post-mortem - Contrôle de l'activité des centres d'études et de conservation du sperme, CECOS - Lutte contre la stérilité - Code civil.

- Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45 2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail - Nouvelle lecture [n° 454 (83-84)] - (29 juin 1984) - Discussion générale (p. 2026) : échec de la commission mixte paritaire.

- Question orale avec débat : situation des laboratoires Anphar-Rolland de Chilly-Mazarin - (16 novembre 1984) (p. 3191) : attachement du Gouvernement à l'industrie pharmaceutique française - Importance des crédits affectés à la recherche - Décisions favorisant le plus grand nombre d'évaluations de préprojets de produits français - Création d'un centre international de toxicologie à Evreux - Dispositions gouvernementales en vue de la création d'une véritable « Europe du médicament » - Excellent taux de croissance économique de l'industrie pharmaceutique française - Laboratoire Anphar-Rolland, entreprise privée indépendante - Un des produits diffusés par ce laboratoire retiré du marché américain et continuant à être utilisé en France - Vaine tentative de location des locaux situés à Chilly-Mazarin - Site cédé à l'entreprise Ducouffé qui accepte de louer une partie des locaux à Anphar-Rolland - Recherche demeurant à Chilly-Mazarin mais absence d'activités de production - (p. 3192) : transferts et échanges faits avec l'accord et l'intervention de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR - Absence de licenciements mais existence d'un accord du fonds national de l'emploi.

- Question orale avec débat : réforme des études médicales des internes en médecine - (16 novembre 1984) (p. 3193) : mise en cause de la réforme du troisième cycle des études médicales et pharmaceutiques - Généralisation de l'internat et absence d'internat au rabais - Nécessité de contrôler les flux de la démographie médicale - Doublement des médecins généralistes en quinze ans et des psychiatres en sept ans - (p. 3194) : reconnaissance du rôle et des mérites des internes des régions sanitaires et grille de rémunérations les concernant - Rémunération des internes de troisième et quatrième années s'appliquant dans le nouveau régime à des personnes ayant passé le concours d'internat de spécialité - Rémunération des personnels hospitaliers étant de la compétence de l'administration hospitalière et non du conseil d'administration aux termes des dispositions de la loi de 1970 et absence de délibération du conseil d'administration tant à Nevers qu'à Belfort.

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) (p. 3862) : modernisation du système de santé - Amélioration de la qualité et adaptation aux techniques nouvelles - Maîtrise des dépenses de santé passant par une maîtrise des dépenses hospitalières - Développement du « projet de médicalisation du système d'information » - Revalorisation statutaire des agents hospitaliers, du corps médical et des directeurs - Augmentation des crédits d'hygiène mentale - Sectorisation psychiatrique - Lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies - Formation des personnels gestionnaires assurée par l'Ecole nationale de la santé publique - Dotation destinée aux secours d'urgence : création d'un SAMU dans chaque département - (p. 3863) : programme d'équipement des maternités - Programmes régionalisés de prévention - Crédits consacrés à la recherche et aux interventions dans le domaine de la pharmacie et du médicament - Activités de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, INSERM : domaine biomédical, coopération internationale - En matière d'investissements, maintien du

programme d'équipements lourds et réalisation des opérations prévues dans les contrats de plan Etat-région - Evolution du parc des scanners et des appareils à résonance magnétique nucléaire - Modernisation des établissements hospitaliers : Assistance publique de Paris ou centres hospitaliers régionaux, CHR - Préoccupation concernant le développement des sciences et des techniques médicales : reproduction humaine, hérédité et expérimentation des médicaments - Nombreux textes en préparation destinés à régler ces questions - (p. 3887) : formation coordonnée des personnels médicaux et paramédicaux - Critiques formulées par de nombreux sénateurs à propos de la technique du budget global - (p. 3888) : gestion hospitalière - Importance des investissements dans les centres hospitaliers universitaires, CHU et les CHR au cours des trois dernières années - Prévention dans les domaines de l'alcoolisme et de la toxicomanie - Politique du thermalisme évoquée par MM. Yves Goussebaire-Dupin et Charles Bonifay : réunion du haut comité du thermalisme et du climatisme, recherche, contrats de plan Etat-régions - (p. 3889) : politique psychiatrique : nécessité de la sectorisation - Ouverture de l'hôpital et redistribution des lits d'hôpitaux par les préfets - Réforme de l'internat.

- Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses [n° 119 (84-85)] - (18 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4701) : concubinage - Programme prioritaire n° 9 du 9^e Plan - (p. 4705) : rôle de la famille - Modalités d'accueil de l'enfant - Baisse de la natalité et évolution du taux de fécondité - Augmentation des naissances en 1984 par rapport à 1976 - Montant des dépenses de la Caisse nationale d'allocations familiales, CNAF - Mise à la charge de l'Etat de l'allocation aux adultes handicapés - Pouvoir d'achat des familles - Allocation au jeune enfant, AJE, et conditions de ressources - Allocation parentale d'éducation, APE, et nouvelle dimension à la politique familiale - Indexation des prestations familiales ; article L. 544 du code de la sécurité sociale - Travail - (p. 4706) : droit au congé parental dans toutes les entreprises - Espacement entre le deuxième et le troisième enfant et modalités d'accord de l'APE - Prêts aux jeunes ménages - Droit aux prestations familiales pour les chômeurs dans les DOM - Art. 3 (p. 4707) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Jean Cauchon, rapporteur (détermination du plafond de ressources en fonction de la situation juridique ou financière des familles, du nombre d'enfants et du rang de l'enfant) et s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Jean Chérioux (absence de majoration du plafond de ressources lorsque chaque membre du couple dispose d'un revenu professionnel) - Accepte l'amendement n° 2 de M. Jean Cauchon, rapporteur (conditions de ressources et prise en compte pour l'appréciation des revenus d'une modification de la situation familiale ou professionnelle) - Art. 4 (p. 4708) : accepte les amendements de M. Jean Cauchon, rapporteur, n° 3 (déplacement des dispositions de cet article relatives à l'appréciation des ressources et à la prise en compte des modifications de la situation familiale ou professionnelle), n° 5 (appréciation spécifique des ressources en cas de modification de la situation familiale ou professionnelle) et n° 6 (cas de maintien du versement du complément familial en cas de diminution du nombre des enfants à charge ou de décès d'un de ces enfants) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 du même auteur (variation du plafond de ressources déterminant le droit au complément familial selon le rang et le nombre des enfants à charge) - Sur l'amendement n° 6, son sous-amendement n° 38 : maintien du complément familial en cas de réduction du nombre d'enfants ; adopté - Art. 5 (p. 4709) : ses amendements n° 27 : versement de l'allocation parentale d'éducation pour chacune des personnes assumant la charge des enfants qui interrompt son activité professionnelle ; n° 28 : exercice d'une activité professionnelle dans les trente mois précédant la naissance ou la demande d'allocation parentale d'éducation ; et n° 29 : suppression des dispositions de cet article relatives à la précision par décret en Conseil d'Etat des conditions mises à l'attribution de l'allocation parentale d'éducation pour une réduction d'activité, ainsi

que des conditions de versement de cette allocation ; rejetés - (p. 4710) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 7 de M. Jean Cauchon, rapporteur (congé parental rémunéré pour toute personne exerçant une activité professionnelle et souhaitant l'interrompre à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un troisième enfant ; suppression de toute notion d'activité professionnelle pour l'ouverture du droit à l'allocation parentale d'éducation) - (p. 4711) : APE et suspension et non rupture d'un contrat de travail - (p. 4712) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Jean Cauchon, rapporteur (suppression du texte de l'article L. 543-18 du code de la sécurité sociale relatif à l'allocation parentale) - Son amendement n° 30 : conditions mises à l'attribution de l'allocation parentale d'éducation pour une réduction d'activité ; devenu sans objet - S'oppose aux amendements de M. Jean Cauchon, rapporteur, n° 41, n° 42, n° 43 et n° 44, relatifs à la suppression des articles du code de la sécurité sociale L. 543-19 à L. 543-22 - S'oppose à l'amendement n° 45 du même auteur (suppression de l'intitulé du chapitre de l'article 5 : « Allocation parentale d'éducation ») - Art. 6 bis (p. 4713) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de M. Jean Cauchon, rapporteur (suppression de cet article relatif au rôle des organismes débiteurs, en vue d'aider les allocataires à établir une demande de protection sociale et relatif au versement des prestations familiales en espèces, à la demande de l'allocataire) - Art. 7 (p. 4714) : son amendement n° 36 : prise en charge par les subventions des défaillances de remboursement des emprunteurs, à l'exception d'un délai de carence ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 22 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression de cet article relatif au transfert aux banques des prêts aux jeunes ménages) et demande le retrait de l'amendement n° 13 de M. Jean Cauchon, rapporteur (prêts aux jeunes ménages et conditions d'intervention des organismes débiteurs de prestations familiales) - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 23 de Mme Marie-Claude Beaudeau (substitution des termes « les allocataires » à « des jeunes ménages mariés ») - Art. 8 (p. 4715) : s'oppose à l'amendement n° 24 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression des dispositions de cet article relatives aux possibilités de saisie de certaines allocations émanant des prestations familiales pour le paiement des dettes alimentaires ou l'exécution de la contribution aux charges du ménage) - (p. 4716) : accepte l'amendement n° 14 de M. Jean Cauchon, rapporteur (cas de versement direct de l'allocation logement au bailleur ou à l'emprunteur et retour au délai du projet de loi initial) et, sur cet amendement, son sous-amendement n° 39 : modalités de consultation de l'allocataire en cas de non-paiement du loyer ; adopté - Art. 9 : son amendement n° 37 : cas de non-remboursement d'un prêt subventionné ou consenti par un organisme débiteur de prestations familiales ; rejeté - Art. 10 (p. 4717) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 25 (possibilité de contrôle des déclarations des allocataires par les organismes débiteurs de prestations familiales en ce qui concerne leur situation de famille, leurs ressources et leurs charges) et n° 26 (possibilité de contrôle) - Accepte l'amendement n° 15 de M. Jean Cauchon, rapporteur (information par les organismes débiteurs de prestations familiales des allocataires de l'éventualité d'un contrôle sur leurs déclarations) - Art. 15 (p. 4719) : demande le retrait de l'amendement n° 21 de M. Louis Virapoullé (applicabilité dans les départements d'outre-mer de l'allocation au jeune enfant) - (p. 4720) : conditions d'octroi des prestations existant dans les DOM - Art. 18 (p. 4721) : accepte l'amendement n° 16 de M. Jean Cauchon, rapporteur (conditions de ressources pour l'attribution de l'allocation de parent isolé et prise en compte de l'allocation au jeune enfant pour la partie versée sans conditions de ressources) - Art. 22 : son amendement n° 34 : doublement du montant maximum de l'amende en cas de récidive ; adopté - **Seconde délibération** - Art. 6 : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Cauchon, rapporteur (détermination du plafond de ressources en fonction de la situation juridique ou financière des familles, du nombre d'enfants et du rang de l'enfant).

HOEFFEL (Daniel), sénateur du Bas-Rhin (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (23 mai 1984) (p. 1041).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française (17 juillet 1984) (p. 2229).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne (24 octobre 1984) (p. 2726).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à garantir l'indépendance de la fonction publique [n° 250 (83-84)] (10 avril 1984) - **Fonctionnaires et agents publics.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 272 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 302 (83-84)] (9 mai 1984) - **Fonctionnaires et agents publics.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi [n° 272 (83-84)] relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 397 (83-84)] (19 juin 1984) - **Fonctionnaires et agents publics.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 416 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 417 (83-84)] (21 juin 1984) - **Fonctionnaires et agents publics.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 22 (84-85)] modifiant l'ordonnance n° 82-

297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et des agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984 [n° 45 (84-85)] (24 octobre 1985) - Fonctionnaires et agents publics.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 272 (82-83)] - (16 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 847) :** mise en oeuvre de la formation des personnels de la fonction publique territoriale - Conséquences de l'annulation par le Conseil constitutionnel de quatre dispositions du titre III du projet sur la fonction publique territoriale - Affirmation du droit à la formation et confirmation de la parité de traitement entre fonctionnaires territoriaux et fonctionnaires d'Etat - Droit à la formation s'exerçant dans le respect des nécessités de la continuité du service - Mise en place de structures : centre national et centres régionaux, en remplacement du Centre de formation des personnels communaux, CFPC - (p. 848) : conseils d'orientation, émanation des centres de formation régionaux et national - Maintien de la liberté de choix de leurs collaborateurs par les exécutifs territoriaux et du système des tests d'aptitude - Amendements de la commission destinés à préserver l'autonomie locale et la libre administration des collectivités locales - Nécessité d'améliorer la cohérence du système entre la gestion et la formation et entre la région et le département - Spécificité de la région parisienne - Dévolution des biens, des personnes, des droits et des obligations du CFPC aux centres de formation - Quatre dispositions du titre III sur la fonction publique territoriale annulées par le Conseil constitutionnel concernant la composition des conseils d'administration des centres de gestion - (p. 849) : dispositions concernant les collectivités territoriales non affiliées aux centres de gestion, celles qui refusent les candidats proposés par les centres de gestion et la création prévue de cabinets auprès des maires - Sénat attentif à l'amélioration, tout en la simplifiant, de la formation des agents et de la préservation de la libre administration des collectivités locales - Art. 3 (p. 867) : son amendement n° 2 : parité entre les deux fonctions publiques en ce qui concerne la formation ; adopté - Art. 5 : son amendement n° 3 : suppression de la faculté de prise en charge par les centres de gestion des rémunérations des fonctionnaires suivant une formation personnelle ; adopté - Art. 7 (p. 868) : son amendement n° 4 : suppression de l'obligation de négocier avec les organisations syndicales ; adopté - (p. 870) : son amendement n° 5 : révision facultative de la révision annuelle du plan de formation ; adopté - Art. 8 : ses amendements n° 6 : limitation de la marge de manoeuvre dont bénéficie le centre régional par rapport aux besoins de formation exprimés par les collectivités locales à travers les plans élaborés ; et n° 7 : nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article relatif au financement des actions de formation ; adoptés - Art. 13 (p. 873) : ses amendements, n° 103 : représentation au conseil d'administration du centre régional de formation des départements et de la région par au moins deux et un représentants ; n° 9 : présence de toutes les organisations syndicales au sein des conseils d'administration ; et n° 10 : présence avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration du président du centre régional de gestion et des présidents des centres départementaux de gestion ; adoptés - Art. 15 (p. 875) : ses amendements, n° 12 : assistance du conseil d'administration du centre régional en matière de formation et de pédagogie par un conseil d'orientation ; n° 104 : élaboration chaque année par le

conseil d'orientation d'un projet de programme régional de formation en fonction des plans de formation ; et n° 14 : nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article relatif au rôle, à la composition et à l'indépendance des conseils d'orientation ; adoptés - Sur son amendement n° 14, accepte le sous-amendement n° 91 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (conseil d'orientation composé pour la moitié de ses membres de personnalités qualifiées pour leurs connaissances en matière de formation et de pédagogie, choisies selon des modalités déterminées par décret en Conseil d'Etat) - Art. 16 (p. 879) : son amendement n° 15 : fixation du taux de la cotisation par délibération du conseil d'administration du centre régional dans la limite d'un minimum et d'un maximum déterminés annuellement par la loi ; devenu dans objet - S'oppose aux amendements n° 94 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (acompte égal au cinquième de la cotisation due au titre de l'exercice précédent) et n° 67 de M. Germain Authié (acompte égal au sixième de la cotisation due au titre de l'exercice précédent) - Art. 17 : son amendement n° 16 : concertation nécessaire entre le Conseil supérieur de la fonction publique et le Centre national de formation ; adopté - (p. 880) : son amendement n° 17 : rôle du Centre national de formation de la fonction publique territoriale et fixation de la liste des formations spécialisées par décret en Conseil d'Etat ; adopté - Art. 18 (p. 881) : ses amendements, n° 18 : représentation de toutes les organisations syndicales au conseil d'administration ; n° 105 : renforcement de la représentation des départements au sein du conseil d'administration du Centre national de formation ; et n° 19 : nouvel alinéa établissant une passerelle entre gestion et formation au niveau national ; adoptés - (p. 882) : accepte l'amendement n° 95 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (décret en Conseil d'Etat fixant les dispositions nécessaires pour procéder à la première désignation des membres du conseil d'administration représentant le personnel) - Art. 20 (p. 883) : son amendement n° 21 : composition du conseil d'orientation et désignation de ses membres par le conseil d'administration du Centre national ; adopté - Art. 21 (p. 885) : son amendement n° 22 : fixation du taux de la cotisation par délibération du conseil d'administration dans la limite d'un minimum et d'un maximum déterminés annuellement par la loi ; devenu sans objet - Art. 23 : son amendement n° 25 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la liste des organismes dispensateurs de formations ; adopté - (p. 886) : sur son amendement n° 25, accepte le sous-amendement n° 77 de M. Franz Duboscq (centres départementaux de gestion assurant la formation) - Art. 27 (p. 888) : son amendement n° 26 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la dévolution des biens, des droits et des obligations du Centre de formation des personnels communaux ; adopté - Art. 28 : son amendement n° 27 : commission de répartition devant comprendre exclusivement l'ensemble des membres titulaires représentant les élus locaux et les personnels communaux du conseil d'administration du Centre de formation des personnels communaux ; adopté - Après l'art. 30 (p. 890) : ses amendements n° 30 : institution du centre de formation de Paris ; n° 31 : institution du centre de formation de la petite couronne de Paris ; et n° 32 : institution du centre de formation de la grande couronne de Paris ; adoptés - Sur son amendement n° 31, s'oppose au sous-amendement n° 93 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (établissements publics ayant leur siège à Paris et dont la compétence est nationale dépendant, pour la formation de leurs fonctionnaires, du centre de formation de la petite couronne de Paris) - S'oppose à l'amendement n° 99 du même auteur (institution d'un centre de formation concernant certains départements de la région Rhône-Alpes) - Art. 33 (p. 891) : son amendement n° 106 : suppression de cet article relatif à la contribution mise à la charge de la collectivité locale ayant refusé un candidat ; adopté - Art. 34 (p. 893) : son amendement n° 35 : suppression de cet article renvoyant à un décret le soin de déterminer les modalités de rémunération des membres des cabinets ainsi que l'effectif maximal de ces cabinets ; adopté - Après l'art. 35 : ses amendements, n° 36 : possibilité

pour toutes les organisations syndicales de pouvoir présenter des candidats pour les élections aux commissions administratives paritaires ; et n° 37 : possibilité pour toutes les organisations syndicales de pouvoir présenter des candidats pour les élections au comité technique paritaire ; adoptés - Art. 38 (p. 894) : son amendement n° 38 : suppression de cet article relatif au recrutement de fonctionnaires appartenant au corps préfectoral ; adopté.

- Quarantième anniversaire du débarquement - (6 juin 1984) (p. 1307) : s'associe à l'hommage rendu par la France aux héros de la bataille de Normandie - Retour à la liberté commémoré par le Président de la République française, le Président des Etats-Unis, sa Majesté la Reine d'Angleterre et les dirigeants des autres pays ayant participé au débarquement.

- Projet de loi sur le développement de l'initiative économique [n° 300 (83-84)] - (20 juin 1984) - Art. 1 (p. 1661) : soutient les amendements de M. René Monory, n° 32 (rémunération égale des dépôts sur le livret d'épargne entreevi, des dépôts dans les caisses d'épargne et les CODEVI) et n° 33 (possibilité pour le titulaire du livret d'épargne entreprise de céder son droit au prêt à un tiers désigné).

- Projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation [n° 380 (83-84)] - (26 juin 1984) - Art. 3 (p. 1858) : soutient l'amendement n° 1 de M. Paul Séramy (autorisation pour les radios privées d'utiliser les services des réseaux d'information).

- Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - *Nouvelle lecture* [n° 416 (83-84)] - (26 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1838) : apparition de points de convergence entre les deux assemblées malgré l'échec de la commission mixte paritaire, CMP - Attachement du Sénat à l'autonomie et à la spécificité locale et à la nécessité de simplifier des structures trop complexes - Suppression des articles 33, 34 et 38 par le Sénat en première lecture - (p. 1839) : adoption par l'Assemblée nationale, après l'échec de la CMP, d'une série de dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - Importance de l'article 33 rejeté par le Sénat relatif au versement d'une indemnité aux centres de gestion - Principe du versement de l'indemnité accepté par le Conseil constitutionnel - Nombreux désaccords subsistant entre les deux assemblées, notamment en ce qui concerne le rétablissement du monopole des organisations syndicales dites représentatives pour siéger au conseil d'administration des centres de formation - Art. 13 (p. 1841) : son amendement n° 1 : listes de candidats présentées par les organisations syndicales de fonctionnaires pour l'élection des représentants du personnel ; adopté - Art. 15 (p. 1842) : son amendement n° 2 : choix du président du conseil d'administration d'un centre régional parmi les représentants des élus locaux ; adopté - Art. 16 : son amendement n° 3 : acompte versé en début d'année par la collectivité locale au centre régional de formation égal au sixième de la cotisation due au titre de l'exercice précédent ; adopté - Art. 18 : son amendement n° 5 : augmentation du nombre minimal de sièges détenus par les départements au sein du conseil d'administration du centre national de formation ; adopté - Art. 23 bis (p. 1843) : son amendement n° 7 : possibilité pour les candidats reçus au concours d'opter en cours de scolarité pour l'une des deux fonctions publiques dans la limite des vacances d'emplois déclarées par les collectivités locales ; retiré - Interrogation sur les parties contractantes et sur le sort des candidats en surnombre choisissant la fonction publique territoriale - Art. 27 (p. 1844) : son amendement n° 8 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 28 (p. 1845) : son amendement n° 11 : structure prévue pour la commission de répartition des personnels du centre de formation des personnels communaux identique

à celle qui est proposée pour la commission de dévolution des biens ; adopté - Art. 30 bis : son amendement n° 13 : établissements publics à compétence nationale dont le siège est à Paris dépendants du centre de formation de Paris pour la formation de leurs fonctionnaires ; adopté - Art. 38 (p. 1846) : son amendement n° 15 : nouvelle rédaction de cet article relatif au recrutement des fonctionnaires de l'Etat par les collectivités locales ; adopté.

- Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2329) : préférence pour la procédure de révision constitutionnelle par voie de Congrès - Absence de garanties pour les libertés publiques par l'extension du domaine du référendum - Renforcement de la fonction présidentielle par l'élargissement du recours au référendum et risque d'un déséquilibre entre les pouvoirs - Primat de la crise économique dans les préoccupations de l'opinion - Voterait contre le projet de loi.

- Rappel au règlement - (11 septembre 1984) (p. 2500) : informations faisant état de l'instauration, dans le cadre du budget de 1985, d'un prélèvement par l'Etat sur les recettes fiscales des collectivités locales - Demande au Premier ministre ou au ministre de l'économie de donner rapidement à la commission compétente du Sénat toutes informations utiles à ce sujet.

- Rappel au règlement - (25 octobre 1984) (p. 2765) : désapprouve au nom de la majorité sénatoriale le terme « fasciste » employé à l'égard d'un pays allié avant la minute de silence observé à l'occasion de l'exécution du jeune démocrate turc Hidir Aslan.

- Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et des agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984 [n° 22 (84-85)] - (30 octobre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2894) : prorogation des dispositions relatives à la cessation progressive d'activité des agents de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale, des établissements publics et de certains fonctionnaires dépendant des régions - Suppression des dispositions relatives à la cessation anticipée d'activité - Dispositions inspirées de celles régissant les contrats de solidarité dans le secteur privé - Coût budgétaire pour les collectivités locales du versement aux bénéficiaires de ces mesures d'une indemnité exceptionnelle de 30 % - Favorable à la prorogation de ces dispositions, dans l'espoir qu'elles contribueront à régler certains problèmes dans le secteur de l'emploi.

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 13 (p. 3332) : soutient l'amendement n° I-26 de M. Pierre Lacour (diminution de la cotisation sur les boissons alcooliques incluse dans la base d'imposition à la TVA) - Art. 19 (suite) (p. 3366) : son amendement n° I-85, soutenu par M. André Fosset : exonération de l'assiette de l'IGF de certaines parts de groupements forestiers ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) (p. 3706) : interrogation sur le soutien de l'industrie dans l'esprit du

IXe Plan par le budget de 1985 - Apparente augmentation résultant de la prise en charge de la subvention à la construction navale - Poursuite du mouvement de débudgétisation - Transfert au ministère des PTT du secteur informatique - Absence d'apparition du programme productif - Choix opéré tourné vers les activités en difficulté au détriment des activités porteuses d'avenir - L'essentiel des crédits allant aux houillères, à la construction navale, à la machine-outil et à la Chapelle-Darblay - Soutien aux entreprises en difficulté par l'intermédiaire du Comité interministériel de restructuration industrielle, CIRI - Subventions modestes pouvant permettre à de petits chantiers de se rétablir et d'exporter - Attribution d'une subvention à une entreprise dans le secteur du papier-carton risquant de rompre les conditions normales de la concurrence : cas de la Chapelle-Darblay - Nécessité de ne pas accentuer les discriminations entre régions, en faveur des pôles de conversion - Diminution des crédits de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME - Réduction d'un demi-point des taux d'intérêt des prêts du fonds industriel de modernisation - Hommage aux chefs d'entreprises - Avenir dépendant de leur esprit d'initiative et de l'action stimulante des pouvoirs publics.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3706 et 3707).

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 89, 84-85) de M. Philippe de Bourgoing et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie [n° 89 (84-85)] - (27 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3736) : au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à la création de la commission de contrôle - Statut de la Nouvelle-Calédonie élaboré par le Parlement devant s'appliquer - Série d'événements remettant en cause le résultat d'un scrutin et la volonté de la majorité des habitants - (p. 3737) : prise de position de M. Bernard Stasi n'engageant que lui-même.**

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) (p. 4091) : globalisation des subventions prévue dans la dotation globale d'équipement, DGE ; inadaptation aux petites communes rurales - Compétence économique des collectivités locales - Inopportunité de certaines aides directes ou indirectes aux entreprises en difficulté - Problème de l'insécurité tant dans les zones urbaines que rurales - Diminution de la capacité opérationnelle de la police dénoncée dans le rapport de M. Pierre Salvi - (p. 4092) : mesures prioritaires en faveur de la sécurité des Français.

- **Question au Gouvernement : radios privées - (13 décembre 1984) (p. 4513) : rumeurs sur l'éventuel remplacement de M. Jacques Rigaud, administrateur délégué de Radio-télé-Luxembourg - Suspension de six radios libres parisiennes - Liberté de l'audiovisuel.**

HUCHON (Jean), sénateur du Maine-et-Loire (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle des

structures des exploitations agricoles et au statut du fermage (20 juin 1984) (p. 1647).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire (21 juin 1984) (p. 1733).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 162 (7 juin 1984) (p. 1387) à M. le ministre de l'agriculture : viandes (mesures de soutien du marché de la viande) - Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1463 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : ouverture d'une grande surface dans le pays de Montbéliard - (3 avril 1984) (p. 212, 213) : problèmes de l'ouverture intempestive des grandes surfaces à la périphérie des villes - Nécessité de revoir la disposition de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat qui concerne les autorisations préalables accordées par les commissions départementales d'urbanisme commercial pour la réalisation de projets de construction ou d'extension des grandes surfaces - Proposition de loi sénatoriale tendant à soumettre à autorisation de la commission départementale tous les projets d'implantation de magasins de détail, d'une surface de plancher ou d'une surface de vente variable suivant l'importance des commerces - Chute de la consommation des ménages due à la diminution du pouvoir d'achat des Français - Commerce de détail victime de la politique d'austérité - Importance du poids des charges sociales professionnelles des commerçants - Nécessité pour le Gouvernement de prendre des mesures susceptibles de relancer l'activité commerciale.**

- **Projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances [n° 37 (83-84)] - (11 avril 1984) - Discussion générale (p. 282) : difficultés économiques des producteurs et concurrence européenne - Situation de l'élevage ; producteurs de viande bovine - Identification spécifique ou identification de base obligatoire - Clarification des rapports entre les producteurs et les consommateurs ; vote favorable sur ce projet de loi.**

- **Projet de loi définissant la location accession à la propriété immobilière [n° 28 (83-84)] - (12 avril 1984) - Discussion générale (p. 303) : projet faisant suite à l'annonce, le 2 avril, de dix mesures gouvernementales en faveur du logement - Bénéfice pour les locataires accédant à la propriété, de prêts au taux de l'aide personnalisée au logement, APL - Difficulté pour les jeunes ménages de constituer l'apport personnel exigé - Nouvelle formule d'accession à la propriété inspirée des propositions de la commission présidée par M. Darnault et répondant aux vœux émis par le Conseil économique et social, texte amélioré par l'Assemblée nationale - Amendement de M. Ceccaldi-Pavard tendant à clarifier ce projet, à accroître la liberté des contractants et à mieux équilibrer les intérêts des parties - Absence de garanties du vendeur - Nouvel élément favorisant l'accès à la propriété de familles dont les revenus sont modestes - Correction envisagée d'un texte déjà modifié par l'Assemblée nationale pour qu'il puisse répondre à la fois à la demande des jeunes ménages et à la satisfaction d'une aspiration légitime - Favorable à l'adoption de ce projet dûment amendé par la Haute Assemblée.**

- **Projet de loi modifiant, à compter du mois d'avril 1985, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant**

création du fonds spécial de grands travaux [n° 276 (83-84)] - (15 mai 1984) - Discussion générale (p. 827) : procédé détourné de débudgétisation - Atteinte aux droits du Parlement et dérogation aux principes traditionnels et constants de la fiscalité - Absence d'aide réelle aux travaux publics - (p. 828) : importance de la crise affectant les travaux publics - Respect des droits et des attributions du Parlement.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire [n° 261 (83-84)]** - Suite de la discussion - (8 juin 1984) - Art. 156 (p. 1436) : soutient l'amendement n° 388 de M. Jacques Mossion (suppression de cet article relatif aux ventes par unité de production).

- **Questions orales avec débat jointes : politique agricole** - (8 juin 1984) (p. 1485) : grave danger provoqué par les quotas laitiers sur la production de viande bovine - Abattages en masse et effondrement des cours - Travail des éleveurs, élément essentiel à la subsistance des Français et à l'équilibre de la balance commerciale - (p. 1486) : terres libres ne trouvant plus preneurs pour la première fois depuis quelques mois - Souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour redonner courage aux jeunes qui veulent s'installer, assurer le revenu de ceux qui sont installés et donner aux agriculteurs français des chances égales à celles de leurs collègues européens.

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social - Deuxième lecture [n° 338 (83-84)]** - (12 juin 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1520) : sous-représentation de certaines catégories spécifiques au sein du Conseil économique et social : consommateurs, anciens combattants, activités touristiques et sportives, artisanat - Répartition des sièges attribués aux salariés entre les organisations syndicales - (p. 1521) : nouvelle composition du Conseil économique et social assurant une majorité favorable à la politique économique et sociale du Gouvernement - Groupe de l'union centriste favorable à l'adoption de ce projet de loi organique.

- **Projet de loi modifiant, à compter du mois de juin 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux [n° 41 (84-85)]** - (13 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3151) : opposition du groupe de l'union centriste au financement du fonds spécial de grands travaux par la taxe sur les produits pétroliers - En raison de la nécessité de soutenir le secteur du bâtiment et des travaux publics, votera ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles - (29 novembre 1984) (p. 3788) : désengagement progressif de l'Etat et augmentation de la contribution professionnelle - Attente de l'harmonisation des retraites, de l'abaissement à 60 ans de l'âge de la retraite, du statut des conjoints, de l'aide ménagère aux personnes âgées en milieu rural - Avantages nouveaux impliquant une participation professionnelle supplémentaire et solution normale si la profession voyait ses revenus suivre une courbe ascendante - Solidarité paraissant avantageuse à la profession agricole en raison de la spécificité de la démographie et de la pyramide des âges des familles d'exploitants - (p. 3789) : se déclare opposé à l'adoption du BAPSA pour 1985.

Urbanisme, logement et transports - I - Urbanisme et logement - (3 décembre 1984) (p. 3929) : aide au logement - Diminution des autorisations de programme - Difficultés du secteur du logement social - Nombre des prêts locatifs aidés, PLA - Diminution de l'aide budgétaire au financement de la construction sociale - (p. 3930) : PLA à taux révisibles - Insuffisance des mesures fiscales pour dégager une dynamique nouvelle en faveur des propriétaires

investisseurs privés - Remplacement de la déductibilité des intérêts des emprunts des constructions par une autre mesure - Fin de l'exonération du foncier bâti - Incidences de la loi Quilliot - Dépôt d'un amendement tendant à favoriser l'investissement privé - Réhabilitation de l'habitat ancien - Primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS - Primes de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH - Vote défavorable sur ce projet de budget.

HUGO (Bernard, Charles), sénateur de l'Ardèche (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

Est nommé membre suppléant du Conseil national des transports (décret n° 84-139 du 24 février 1984) (12 avril 1984) (p. 308).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles (18 mai 1984) (p. 919).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 (12 décembre 1984) (p. 4475).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (14 décembre 1984) (p. 4608).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 453 (JO Débats 1^{er} février 1984) (p. 77) à M. le Premier ministre : emploi (bilan, solde et nature des emplois créés au titre de la première loi de finances rectificative de 1981) - Réponse de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (25 mai 1984) (p. 1142 à 1144).

n° 501 (JO Débats 15 mai 1984) (p. 767) à M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux réformes administratives : **fonction publique (traitements et indemnités)** (primes et augmentation des fonctionnaires en 1983 et 1984) - Réponse de M. Louis Mexandeu, ministre chargé des PTT (19 octobre 1984) (p. 2670, 2671).

n° 502 (JO Débats 15 mai 1984) (p. 767) à M. le ministre de l'intérieur : **travailleurs étrangers** (nombre de travailleurs turcs installés en France).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2724) : nombreux textes antérieurs relatifs au développement des zones de montagne - Elargissement de la capacité juridique des collectivités locales - Rappelle les nombreux handicaps des zones montagnardes : altitude, relief, climat et déclin démographique - Désertification de certains cantons cévenols et du plateau ardéchois - Ambiguïté du principe d'autodévelop-

pement - Pluriactivité - Insuffisance des moyens financiers mis au service de cette loi - Diminution constante des crédits du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Inquiétude quant au maintien du pouvoir d'achat de l'agriculteur de montagne - Prospérité de certaines activités industrielles et artisanales en zone de montagne, notamment la production d'articles de sports d'hiver - Tourisme - (p. 2725) : dépôt par le groupe RPR de nombreux amendements tendant à fixer des objectifs précis à la politique de la montagne - Art. 3 (p. 2735) : soutient les amendements de M. Paul Malassagne, n° 301 (délimitation de chaque massif faite par décret après consultation du ou des conseils généraux concernés) et n° 302 (division du Massif central en plusieurs massifs) - (p. 2736) : au sein du Massif central, diversité réelle entre la Loire, le Rhône, l'Ardèche, le Gard ou l'Hérault - Limite climatique très nette entre le Cantal et la vallée du Rhône.

Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Art. 4 (suite) (p. 2756) : points de vue différents de la commission des lois et de la commission des affaires économiques concernant la présidence des comités de massif - Crainte d'un échelon supplémentaire dans la décentralisation - (p. 2759) : se déclare favorable à l'amendement n° 23 de M. Jean Faure, rapporteur (extension de la compétence des comités de massif à la consultation de l'ensemble des programmes de développement économique) - (p. 2760) : soutient l'amendement n° 367 de M. Henri Belcour (règle adaptée à la taille des massifs notamment en ce qui concerne l'organisation interne du comité) - Art. 5 (p. 2764) : soutient l'amendement n° 224 de M. Henri Belcour (contrats de plan traduisant la priorité de l'action de l'Etat et le cas échéant des régions en faveur du développement économique, social et culturel des différents massifs de montagne) - Art. 6 (p. 2773) : soutient l'amendement n° 225 de M. Henri Belcour (nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif à l'organisation des services publics en montagne) - Art. 12 (p. 2777) : se déclare favorable à l'amendement n° 7 de M. Jean Boyer (suppression de cet article relatif à la possibilité pour la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de demander l'autorisation d'exploiter des terres incultes ou manifestement sous-exploitées) - Après l'art. 9 bis (p. 2784) : soutient l'amendement n° 228 de M. Henri Belcour (mise en oeuvre par le représentant de l'Etat des procédures prévues dans les communes où est prescrite l'élaboration ou la révision d'un plan d'occupation des sols, dans les départements définis à l'alinéa premier de l'article 9 du code rural) - Art. 10 (p. 2785) : soutient l'amendement n° 230 de M. Henri Belcour (remplacement des mots : « inculte ou manifestement sous-exploité » par les mots : « inculte récupérable »).

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) - En remplacement de M. Raymond Brun, rapporteur pour avis (commerce et artisanat) : présente l'intervention de M. Raymond Brun (p. 3614 à 3616).

HUGO (Bernard, Michel), sénateur des Yvelines (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 524 (JO Débats 9 juin 1984) (p. 1492) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : automobiles (fermeture de

l'usine IVECO-UNIC de Trappes-Elancourt (Yvelines) - Réponse de M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche (22 juin 1984) (p. 1746, 1747).

n° 525 (JO Débats 9 juin 1984) (p. 1492) de M. Bernard-Michel Hugo : logement (difficultés financières d'une famille titulaire d'un permis de construire annulé).

n° 579 (JO Débats 4 décembre 1984) (p. 3974) à M. le ministre de l'intérieur : logement (versement de l'indemnité de logement due aux instituteurs de l'Ecole nationale de la Verrière (Yvelines)) - Réponse de M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat à l'énergie (14 décembre 1984) (p. 4578, 4579).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : TGV-Atlantique** - (7 juin 1984) (p. 1384) : concertation avec les élus et les associations - Avis favorable du Conseil d'Etat - Décret du 26 mai 1984 - Demande le point de l'état d'avancement du projet et des difficultés existantes.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement [n° 435 (83-84)]** - (7 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3015) : nombreuses dispositions législatives et réglementaires relatives à la maîtrise du développement urbain en France - Historique de la façon de construire et de vivre - Déséquilibre entre le centre des villes et certains ghettos apparus à la périphérie - (p. 3016) : conventionnement obligatoire instauré par la loi de 1977 relative au financement des logements sociaux - Actions d'urbanisme transférées aux collectivités locales - Réforme des règles d'aménagement - Simplification des procédures - Réhabilitation et réintégration des activités productives à l'intérieur des villes - Inadaptation des constructions au regard des besoins sociaux et culturels des citadins - Caractéristiques de la ségrégation urbaine : dépopulation des grands centres urbains et spéculation - Ségrégation renforcée dans les agglomérations nouvelles, telle Saint-Quentin-en-Yvelines - Rénovation des quartiers anciens dégradés - Relance de la construction - Réforme du financement du logement - (p. 3017) : relation entre les collectivités locales et l'Etat - Coopération et solidarité intercommunale - Information et concertation avec la population sur les projets de développement urbain - Meilleure coordination départementale, voire régionale, pour l'attribution des logements sociaux - Réussite de ce projet étroitement liée aux capacités de financement octroyées aux collectivités locales : recours à des prêts bonifiés, modification du régime de la taxe locale d'équipement, versement pour dépassement du plafond légal de densité - Art. 1 : Art. L. 300-1 du code de l'urbanisme (p. 3023) : son amendement n° 193 : définition de l'aménagement de la ville et du quartier ; politique de l'habitat social non ségrégative ; moyens financiers accordés aux collectivités ; rejeté - Art. L. 300-2 (p. 3031) : sur l'amendement n° 3 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (procédure suivie au sein du conseil municipal pour la concertation sur un projet d'aménagement), son sous-amendement n° 194 : concertation sur toutes les opérations d'aménagement, indépendamment des ZAC ; adopté - Avant l'art. 2 (p. 3034) : son amendement n° 195 : rôle respectif des établissements publics de coopération intercommunale et des communes ; retiré - Art. 5 (p. 3042) : son amendement n° 196 : droit de préemption exercé en vue de la réalisation de tous les objectifs, y compris la sauvegarde des espaces naturels ; retiré - Art. 6 : Art. L. 211-1 du code de l'urbanisme (p. 3045) : son amendement n° 197 : exercice du droit de préemption sur l'ensemble des zones délimitées par les plans d'occupation des sols ; devenu sans objet - (p. 3048) : regrette le rétablissement de la distinction entre les communes de plus ou de moins de dix mille habitants, pour l'exercice du droit de préemption - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 14 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (distinction entre les communes de plus ou de moins de dix mille

habitants intervenant pour l'exercice du droit de préemption dans les zones d'urbanisation future et dans les zones urbaines).

Suite de la discussion - (8 novembre 1984) : Art. 7 (p. 3057) : son amendement n° 198 : absence d'observation du délai si les biens susceptibles d'être acquis sont des immeubles construits par les organismes visés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation ; retiré - Art. 8 : Art. L. 213-1 du code de l'urbanisme (p. 3059) : son amendement n° 199 : exercice du droit de préemption possible pour les immeubles construits par les organismes visés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que pour les immeubles construits par les sociétés coopératives d'habitation à loyer modéré de location attribution ; rejeté - Art. 10 (p. 3073) : son amendement n° 200 : Etat, collectivités locales et établissements publics habilités à lutter contre la spéculation immobilière et foncière, ou à combiner les deux objectifs ; retiré - Avant Art. 14 (p. 3084) : son amendement n° 201 : rétablissement de la disposition prévoyant que l'utilité publique entraînant l'expropriation est déclarée au nom de la commune dotée d'un plan d'occupation des sols ; rejeté - Art. 15 (p. 3088) : son amendement n° 202 : nouvelle rédaction du paragraphe I de cet article abrogeant les dispositions du code de l'urbanisme relatives à la rénovation urbaine ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3120) : exprime la déception du groupe communiste devant l'adoption d'un seul de ses amendements fondamentaux - Souhait du rétablissement d'un équilibre social des quartiers et des communes par l'exercice de la solidarité nationale et l'extension du droit de préemption sur tout le territoire communal ; projet détourné de son objet initial - Dépeuplement des campagnes et pertes d'emplois pour les agriculteurs - Absence de neutralité dans l'aménagement du territoire et l'organisation de l'espace - Importance du problème de l'amélioration de la qualité de la vie dans les villes - Souci du Sénat de sauvegarder les droits des propriétaires au détriment des communes - Au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Postes et télécommunications - (25 novembre 1984) (p. 3582) : mécontentement des usagers ; exprime l'attachement du groupe communiste au service public des PTT ; réussites techniques des PTT : téléphone, TGV postal ; se félicite des mesures prises en faveur du personnel : reclassement des receveurs distributeurs, des conducteurs de travaux, titularisation d'auxiliaires - Regrette que les vérificateurs de la distribution ne soient pas reclassés dans le cadre A - (p. 3583) : s'inquiète des suppressions d'emplois envisagées ; regrette les prélèvements opérés par le budget général sur le budget annexe des PTT : non rémunération des fonds des chèques postaux, transformation du prélèvement exceptionnel de 1982 en fonds de réserve, financement de la filière électronique et du Centre national d'études spatiales - Recettes du budget des PTT - Accroissement de la dette - Rapport Chevallier - Demande au ministre de prendre l'engagement de ne pas séparer les postes des télécommunications - (p. 3584) : regrette le retard pris par les PTT dans les techniques de pointe ; interroge le Gouvernement sur ses intentions à l'égard de l'entreprise C II Honeywell-Bull de Clayes-sous-Bois ; exprime son inquiétude devant le ralentissement de la réalisation du plan câble ; conséquences sur l'emploi ; au nom du groupe communiste, annonce son intention de ne pas voter ce budget.

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) (p. 3623) : importance du tourisme dans l'économie nationale : créateur d'activités nouvelles et d'emplois - Respect des intérêts sociaux des régions, de l'environnement et des sites historiques et culturels - (p. 3624) : tourisme social - Difficulté de cerner les grandes masses du budget du tourisme en raison du changement de ministère de tutelle

et de l'affectation des crédits de fonctionnement des services d'étude et d'aménagement touristique au budget de l'agriculture et de l'urbanisme - Diminution des crédits concernant l'équipement hôtelier, le développement des gîtes ruraux, la mission interministérielle d'aménagement touristique et le service d'étude et d'aménagement de la montagne - Baisse sensible des subventions versées aux associations de tourisme social - Développement de l'agence nationale des chèques vacances - Critères d'affectation aux communes des crédits de dotation globale d'équipement consacrés au tourisme - Difficulté des constructeurs de caravanes - Tourisme fluvial : conséquences positives sur le commerce local et la vie touristique de certaines régions - Devenir de l'opération « le bateau du temps libre » lancée par M. André Henry - (p. 3625) : souhaite la nomination d'un responsable au tourisme fluvial, coordonnant l'action des différents ministères concernés.

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) (p. 3949) : faible progression du budget - Opération de transfert du budget des charges communes vers celui des transports - Insuffisance de l'augmentation de la dotation globale - Diminution des autorisations de programme - Action du Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Rôle du FSGT - (p. 3950) : amélioration de la sécurité routière - Lancement du TGV Atlantique - Désengagement de l'Etat - Secteur ferroviaire - SNCF et loi d'orientation des transports depuis 1981 - Incidences du plan de rigueur depuis 1982 - Déficit de la SNCF et nécessaire résorption de la dette de la SNCF - Demande la mise en oeuvre d'une politique de reconquête - Place de la SNCF sur le marché du transport - Modernisation, décentralisation et formation - SNCF et vie économique et sociale des collectivités locales - Transports terrestres - Entretien et modernisation du réseau national routier - Contrat de plan Etat régions - Sécurité et circulation routières - Intervention du FSGT - Transports collectifs urbains et interurbains - Transport aérien - Situation d'Air France - Construction aéronautique : A320 ; Falcon 900 ; moteur CFM 56-5 - Navigation aérienne et modernisation des équipements - Aviation légère et sportive ; diminution importante des aides de l'Etat - Météorologie - Voies navigables - Vote négatif du groupe communiste.

HURIET (Claude), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (rattaché administrativement au groupe UCDP, puis au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

Est nommé membre de la commission supérieure des allocations familiales (décret n° 69-15 du 6 janvier 1969) (6 avril 1984) (p. 229).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 110 (83-84)] abrogeant la loi n° 263 du 17 mai 1943 et modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives aux professions médicales et aux auxiliaires médicaux [n° 246 (83-84)] (6 avril 1984) - **Professions et activités médicales.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à prévoir une indemnisation immédiate des victimes de catastrophes naturelles [n° 477 (83-84)] (17 juillet 1984) - **Calamités et catastrophes.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 10 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées [n° 49 (84-85)] (25 octobre 1984) - **Obligation alimentaire.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 463 (JO Débats 15 mars 1983) (p. 379) à M. le ministre de l'intérieur : incendies (lutte contre l'incendie et réglementation en vigueur pour la construction de locaux publics) - Réponse de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (22 juin 1984) (p. 1752, 1753).

Questions orales avec débat :

n° 116 (2 avril 1984) (p. 198) à M. le Premier ministre : sidérurgie (situation des sidérurgistes de Meurthe-et-Moselle) - Discutée le 11 mai 1984 (débat commun) (p. 726 et suivantes).

n° 160 (5 juin 1984) (p. 1299) à M. le ministre de l'agriculture : exploitants agricoles (conséquences de l'application des quotas laitiers) - Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1462 et suivantes).

n° 37 (16 octobre 1984) (p. 2616) à M. le secrétaire d'Etat à la santé : médecine (enseignement de la) (réforme des études médicales pour les internes en médecine) - Discutée le 16 novembre 1984 (p. 3192 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi abrogeant la loi n° 263 du 17 mai 1943 et modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives aux professions médicales et aux auxiliaires médicaux** [n° 110 (83-84)] - (18 avril 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 392) : texte très technique intéressant essentiellement les sages-femmes, tendant à assurer l'exercice de droit d'installation dans la Communauté européenne, à harmoniser les formations et à réparer certaines injustices - Respect des principes du traité de Rome relatif à la libre circulation des personnes et des services et au droit d'établissement - (p. 393) : projet traduisant pour les sages-femmes les grands principes énoncés par le traité de Rome - Haut niveau de formation des sages-femmes françaises - Réalisation souhaitée d'une ancienne revendication des sages-femmes les autorisant à prescrire un arrêt de travail dans une limite fixée par voie réglementaire - **Art. 10** (p. 397) : accepte l'amendement n° 5 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (pour l'article L. 510-10 du code de la santé publique, remplacer les mots : « des titres III » par les mots : « des titres II ») - **Après l'art. 10** (p. 398) : interrogation sur le partage de compétences et sur la constitutionnalité du texte - (p. 399) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Daniel Millaud (article additionnel tendant à autoriser les praticiens des professions médicales et les auxiliaires médicaux de nationalité française, titulaires de diplômes délivrés dans un Etat de la Communauté européenne, à exercer dans les territoires d'outre-mer) mais se déclare favorable à titre personnel - **Après l'art. 12** (p. 399, 400) : sur l'amendement n° 6 de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat (article additionnel tendant à autoriser les infirmiers à effectuer les contrôles biologiques de dépistage à lecture instantanée dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat), son sous-amendement n° 8 : contrôles biologiques ne donnant pas lieu à un remboursement distinct et ne pouvant faire l'objet d'un compte rendu écrit ; adopté.

- **Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles** - (11 mai 1984) (p. 728) : politique

du Gouvernement en matière de sidérurgie et décisions du Conseil des ministres du 29 mars - Contradiction avec les engagements pris - Absence de solution de remplacement - Rejet du plan acier par les Lorrains - Mesures prises en 1977 contestées par l'opposition - Importance de la diminution des effectifs de la sidérurgie - (p. 729) : importance des jeunes chômeurs - Dégradation de la situation sociale et dépeuplement de la région - Conséquences de la crise s'estompant dans les pays industrialisés - Nomination d'un préfet syndicaliste - Reconversion industrielle concernant surtout les emplois féminins - Problème de la création d'entreprises et de la nécessité de maintenir et de favoriser le développement des entreprises lorraines existantes - Annonce de l'exonération à 100 % des cotisations sociales patronales pendant trois ans pour les créateurs d'entreprises ou pour les chefs d'entreprises voulant s'implanter en Lorraine - Mesures risquant de susciter un grave déséquilibre - (p. 730) : interrogation sur les limites des pôles de conversion et sur la répartition géographique des emplois prévus - Souhaite des engagements fermes concernant le maintien des activités sidérurgiques, sur le choix des investissements, sur les sites qui seront maintenus - Nécessité d'accélérer la mise en place des moyens de formation - Souhaite que la solidarité nationale s'exerce concrètement, indépendamment des contrats de plan Etat région - (p. 745) : absence de réponse quant aux pôles de conversion - Confirmation des promesses d'investissement - Interrogation sur le doublement de l'exonération des charges sociales par une exonération des charges fiscales - Importance pour les collectivités locales de la réponse relative à la taxe professionnelle.

- **Questions orales avec débat jointes : politique agricole** - (8 juin 1984) (p. 1469) : importance des excédents laitiers - Acceptation de la notion de quota, gel des prix et application d'une taxe de coresponsabilité, éléments essentiels de l'accord de Bruxelles - Conséquences des décisions de Bruxelles sur la production de lait et dans quelques années sur le marché de la viande - Lorraine, cinquième région laitière française - Graves conséquences pour les paysans lorrains - (p. 1470) : souhaite connaître le contenu et le calendrier d'application du plan social - Absence de logique de la répartition des fonds - Politique de quotas et de réduction de la production nécessitant l'accord et la participation des producteurs.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 342 (83-84)] - (10 juillet 1984) - **Discussion générale** (p. 2119) : s'exprime au nom du groupe d'études des problèmes du Pacifique - Volonté affirmée du Gouvernement de réaliser une décentralisation administrative en Nouvelle-Calédonie - Méconnaissance de l'importance économique et stratégique du Pacifique - Intérêt de préserver la présence française dans cette partie du monde - (p. 2120) : se déclare favorable, au nom du groupe de l'union centriste, au vote de la question préalable proposée par le rapporteur, de façon à ménager au Sénat un délai de réflexion nécessaire à l'élaboration d'une solution moyenne.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2356) : inopportunité du projet de loi référendaire dans le contexte de crise économique vécu par les Français - (p. 2357) : garantie constitutionnelle des libertés et inutilité du référendum, manoeuvre de détournement - Danger d'antiparlementarisme - Votera la question préalable.

- **Projet de loi relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées** [n° 10 (84-85)] - (30 octobre 1984) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 2918) : conséquences sociales et financières des divorces - Proportion importante de pensions alimentaires non payées - Situation précaire du parent isolé avec de très jeunes enfants - Substitution de l'allocation de soutien

familial, ASF, à l'allocation orphelin - Conditions d'attribution inchangées de cette allocation - Remboursement à la caisse d'allocations familiales des avances sur pension - Aide au recouvrement - Réserves de la commission des affaires sociales sur la nouvelle ASF et les conditions de mise en place de cette nouvelle prestation - (p. 2919) : surcharge de travail non négligeable pour les caisses d'allocations familiales - Mise en place prochaine d'une loi sur la famille - Projet de loi défavorisant les familles des bons payeurs de petites pensions alimentaires - Cas des ex-épouses dont la pension alimentaire est versée partiellement - Conséquences de l'interruption immédiate du versement de l'ASF - Majoration de la pension alimentaire pour frais de gestion et de recouvrement - Art. 3 (p. 2923) : son amendement n° 11 : bénéficiaires de l'allocation de soutien familial ; adopté - Art. 4 : son amendement n° 12 : en cas de défaillance de l'un des parents, versement à titre d'avance de l'allocation de soutien familial ou de la créance d'aliments, si celle-ci lui est inférieure, au parent ayant la garde de l'enfant ; adopté - Allocation de soutien familial ne pouvant être assimilée à un revenu minimal garanti par enfant - Fixation de la pension alimentaire par les magistrats - Conditions d'attribution de l'allocation de parent isolé incitant à la fraude - Même incitation à la fraude en cas de versement de l'allocation de soutien familial - (p. 2925) : ses amendements n° 13 : demande d'allocation de soutien familial emportant mandat du créancier au profit de l'organisme débiteur de prestations familiales, pour le surplus de la créance dont le non-paiement à donner lieu au versement de cette allocation et pour les autres termes à échoir ; adopté ; n° 14 : liberté d'appréciation laissée aux organismes débiteurs de prestations familiales de poursuivre, avec l'accord du créancier, le recouvrement d'une créance alimentaire impayée ; retiré ; et n° 15 : reprise du versement direct de la pension alimentaire par le débiteur au parent créancier, avec l'accord de l'organisme débiteur de prestations familiales ; adopté - Art. 7 (p. 2928) : son amendement n° 17 : délai d'application de la présente loi reporté au 1^{er} juillet 1986 ; retiré.

- Question orale avec débat : réforme des études médicales des internes en médecine - (16 novembre 1984) (p. 3193) : entrées en fonction le 1^{er} octobre des internes « nouveau régime » ayant validé, au terme de six années d'étude, le certificat de synthèse clinique et thérapeutique - Mise en place trop hâtive de la réforme des études médicales et caractère précipité et contradictoire de certaines directives - Evidente volonté de nivellement par la base et dévalorisation d'une fonction qui avait acquis un lustre - Accommodement trouvé au bénéfice des internes de Nevers et de Belfort et souhait d'une extension de cette mesure - Plus large accès à une quatrième année d'internat envisagé - Au nom de la justice, de l'équité et de l'élitisme républicain, demande une réponse positive aux justes revendications des internes des hôpitaux des régions sanitaires - (p. 3194) : critique des conditions dans lesquelles la réforme se met en place - Interrogation sur la disparité existant entre les internes des régions sanitaires et ceux qui accèdent à l'internat par le nouveau régime - Ambiguïté s'attachant au titre d'interne.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) (p. 3708) : aggravation de la situation en Lorraine - Nouveaux plans acier suscitant bien des craintes - Nécessité d'un inventaire comparant les créations d'emplois effectives avec les engagements du Gouvernement - Interrogation sur les moyens mis en place en 1985 pour le redéploiement de l'économie lorraine - Augmentation du nombre de chômeurs - Espoirs suscités par les promesses du Président de la République - Création des pôles de conversion par le Gouvernement - Interrogation sur les 10 000 emplois promis par M. Chérèque pour la Lorraine avant 1988 -

Création de sociétés financières pour le développement de la Lorraine : Solodev et Sodilor - Incertitudes sur les résultats actuels et les espérances à court et moyen terme - Interrogation sur les moyens que le Gouvernement consacrerait à la Lorraine pour sa reconversion - Budget de 1985 ne comprenant aucun crédit spécifique pour la Lorraine - Demande la confirmation de l'existence de crédits dans le collectif - (p. 3709) : avenir de la Lorraine résidant dans le développement de ses capacités scientifiques et de recherche - Terme de « reconversion » banni du vocabulaire de la gauche - Lorrains désirant savoir comment se traduira concrètement la solidarité nationale.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3708 et 3709).

- **Projet de loi relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées - Deuxième lecture [n° 100 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4448) :** efficacité du dispositif législatif - Information des créanciers - Simplicité de la procédure - Allocation orphelin et modalités de versement - Responsabilisation des mauvais payeurs de pensions alimentaires - Equilibre financier des organismes prestataires d'allocations familiales - Comparaison entre le montant de l'allocation de soutien familial et celui des pensions alimentaires - Cas de paiement partiel des pensions alimentaires ; principe d'une avance différentielle à hauteur de la créance alimentaire - Allocation de soutien familial - Incohérence entre les systèmes afférents à un versement partiel ou à une absence de versement par les débiteurs de pensions alimentaires - (p. 4449) : réflexion à long terme sur les effets de ce texte.

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses [n° 119 (84-85)] - (18 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4699) :** historique de la politique familiale menée par la France - Modalités des prêts aux jeunes ménages - Allocation au jeune enfant, AJE - Situation des familles ayant des enfants rapprochés - Conciliation entre la vie familiale et professionnelle - Objectifs et champ d'application de l'AJE - Conditions de délai - (p. 4700) : situation des départements d'outre-mer, DOM - Cas des femmes restant au foyer pour élever leurs enfants - Montant de l'allocation parentale d'éducation, APE - Lien entre l'APE et le traitement social du chômage - Situation des femmes d'artisans, de commerçants ou d'exploitants agricoles - Vote de ce texte amendé par la commission des affaires sociales.

HUSSON (Roger), sénateur de la Moselle (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 575 (JO Débats 28 novembre 1984) (p. 3738) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : industrie chimique (avenir de l'usine C et F chimie de Dieuze (Moselle)).

n° 576 (JO Débats 28 novembre 1984) (p. 3738) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce

extérieur : charbon (conséquences du plan charbonnier pour la région Lorraine).

Questions orales avec débat :

n° 126 (10 avril 1984) (p. 234) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : **politique industrielle** (situation industrielle en Lorraine) - Discutée le 11 mai 1984 (débat commun) (p. 726 et suivantes).

n° 154 (24 mai 1984) (p. 1077) à M. le ministre de l'agriculture : **politique agricole commune** (conséquences de l'application des quotas laitiers) - Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1461 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : avenir de la sidérurgie et redéploiement industriel** - (12 avril 1984) (p. 314, 315) : adoption d'un plan de restructuration de la sidérurgie frappant la région lorraine, adopté par le Conseil des ministres du 29 mars - Plan inacceptable - Création d'Usinor en 1947 - Communauté européenne du charbon et de l'acier, CECA, fondée en 1950 - Naissance de Sacilor en 1964 - Présentation le 20 septembre 1978 du plan de restructuration de la sidérurgie par le gouvernement Barre - Promesses de la campagne électorale de 1981 - Echec de la nationalisation d'Usinor et de Sacilor - Suppression d'emplois - Condamnation de Gandrange le 29 mars dernier en Conseil des ministres - Déséquilibre de la Lorraine - Absence d'industries de remplacement - (p. 316) : interrogation sur l'avenir de la région lorraine en raison des difficultés des activités des charbonnages, des textiles, de la chimie et de l'industrie du bois.

- **Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles** - (11 mai 1984) : voir intervention de M. Paul Malassagne (p. 731, 732).

- **Questions orales avec débat jointes : politique agricole** - (8 juin 1984) : voir intervention de M. Alain Pluchet (p. 1468, 1469).

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Jeunesse et sports - (24 novembre 1984) : son intervention lue par M. Edmond Valcin (p. 3507) : budget marqué par la rigueur - Activités sportives, élément indispensable de la formation de la personnalité des enfants - Régression des

crédits du budget de la jeunesse et des sports ne représentant plus que 0,22 % du budget de l'Etat et désir du candidat François Mitterrand qu'ils représentent 1 % du budget global - Chute des dépenses d'investissement - Souhait d'un aménagement des rythmes scolaires - Changement du système d'étalement des heures de classe - Ecoles devant être une ouverture sur les clubs et les associations - Rôle de l'école d'initiation à l'activité sportive - Amélioration de la qualité de la vie scolaire - Suppression de la coupure du mercredi pour ne conserver qu'un week end de deux jours - Nécessité d'un réaménagement souhaité par les parents et les enseignants.

Prestations sociales agricoles - (29 novembre 1984) : son intervention présentée par M. Louis Souvet (p. 3789, 3790).

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) (p. 3872) : présente l'intervention de M. Franz Duboscq - Crainte pour l'avenir du milieu hospitalier - Alourdissement de la tutelle - Diminution considérable des investissements - Circulaire du 17 juillet 1984 interdisant toute possibilité d'emprunt pour un hôpital lorsqu'il n'y a pas de participation de l'Etat - Devenir de l'hôpital psychiatrique : nombreuses promesses faites depuis 1981 - Mise en place de maisons d'accueil spécialisées - Création d'un secteur de psychiatrie infanto-juvénile - Orientations du 9^e Plan en faveur du secteur psychiatrique : développement du secteur extra-hospitalier ; financement différent du service public de psychiatrie - (p. 3873) : scepticisme de M. Duboscq sur la capacité du Gouvernement à donner suite à ses projets.

Affaires sociales et solidarité nationale - III - Travail, emploi - I - Section commune - (30 novembre 1984) (p. 3905) : budget consacré presque exclusivement à l'indemnisation du chômage - Aménagement et réduction du temps de travail - Augmentation de la durée moyenne du chômage - Apparition d'une nouvelle pauvreté - Difficultés financières des chômeurs en fin de droits - (p. 3906) : renforcement du service public de l'emploi : réorganisation et informatisation de l'agence nationale pour l'emploi, ANPE - Nouveau régime d'indemnisation du chômage provoquant une nouvelle répartition des crédits entre le fonds national de l'emploi, FNE, et le fonds national du chômage, FNC - Dépenses de préretraite - Financement de la garantie de ressources - Traitement social du chômage - Congé de conversion des personnels de la sidérurgie et des chantiers navals - Conventions d'allocation temporaire dégressive - Contrats emploi-formation - (p. 3907) : réduction du temps de travail - Travail à temps partiel - Opposé à l'adoption de ce budget de gestion de la crise.

J

JANETTI (Maurice), sénateur du Var (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Vice-président de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public des télécommunications (4 octobre 1984) (p. 2534).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale - Urbanisme [n° 71, tome XV (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 80 (3 octobre 1983) (p. 2248) à M. le ministre des affaires sociales : médecine (insémination artificielle : vide juridique) - Discutée le 29 juin 1984 (p. 2016, 2017).

n° 38 (17 octobre 1984) (p. 2649) à Mme le ministre de l'environnement : patrimoine (protection du) (inadaptation de la procédure de classement des sites par rapport aux lois de décentralisation).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : accord agricole européen** - (12 avril 1984) (p. 310) : existence d'un accord agricole européen servant de référence aux prix agricoles en pleine année - Eclaircissements souhaités concernant le revenu agricole et les mesures envisagées pour éviter qu'il ne diminue.

- **Rappel au règlement** - (26 avril 1984) (p. 489) : commission d'enquête « dette extérieure de la France » - Secret des délibérations des commissions d'enquête parlementaires - Application de l'article 378 du code pénal sanctionnant les indiscrétions - Citations parues dans un grand quotidien du soir.

- **Question au Gouvernement : mécanismes des programmes intégrés méditerranéens, PIM** - (7 juin 1984) (p. 1372) :

prise en compte par la CEE des programmes intégrés méditerranéens, PIM - Contenu et mécanismes des PIM - Attitude du Gouvernement face à l'éventualité d'un élargissement de la CEE.

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage** - *Deuxième lecture* [n° 368 (83-84)] - (20 juin 1984) - **Question préalable** (p. 1646) : intervient contre la motion n° 1 de M. Michel Sordel, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Volonté de la majorité sénatoriale de perturber la fonction législative du Sénat - Usage abusif de la procédure de la question préalable.

- **Projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes** - *Nouvelle lecture* [n° 443 (83-84)] - (29 juin 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1988) : vote du groupe socialiste contre ce projet de loi.

- **Question orale avec débat : insémination artificielle** - (29 juin 1984) (p. 2016) : inadaptation des textes juridiques - Insémination post mortem - Gratuité du don du sperme - (p. 2017) : risque de consanguinité.

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage** - *Nouvelle lecture* [n° 444 (83-84)] - (29 juin 1984) - **Question préalable** (p. 2033) : intervient contre la motion n° 1 de M. Michel Sordel, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement** [n° 435 (83-84)] - (7 novembre 1984) - **Art. 1: Art. L. 300-1 du code de l'urbanisme** (p. 3025) : sur l'amendement n° 2 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (définition de l'aménagement : harmonisation par les collectivités locales des différentes opérations d'aménagement menées dans les villes et dans le monde rural, notamment le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques et la valorisation du patrimoine) , son sous-amendement rédactionnel n° 160, soutenu par M. Robert Laucournet ; adopté - Son amendement n° 161, soutenu par M. Robert Laucournet : amélioration de la qualité de la vie prise en compte dans les opérations d'aménagement ; devenu sans objet - **Art. L. 300-2** (p. 3029) : sur l'amendement n° 3 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (procédure suivie au sein du conseil municipal pour la concertation sur un projet d'aménagement), son sous-amendement n° 164, soutenu par M. Robert Laucournet : information du public et adoption définitive du projet par le conseil municipal ; retiré - **Art. L. 300-3** (p. 3033) : son amendement n° 165 : affichage sur le terrain des demandes d'autorisation de permis de construire ; demandes ne mettant pas en cause les droits des tiers exemptés de l'obligation d'affichage par décret ; possibilité pour toute personne d'accéder au dossier ; adopté.

Suite de la discussion - (8 novembre 1984) - **Art. 11: Art. L. 142-12 du code de l'urbanisme** (p. 3082) : son amendement n° 168 : nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif à l'autorisation préalable des divisions volontaires de propriétés foncières ; adopté - (p. 3083) : son amendement n° 169 : décision de soumettre à autorisation préalable les divisions visées à l'alinéa précédent, par le conseil municipal dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols approuvé et le représentant de l'Etat dans le département, sur la demande ou après accord du conseil municipal ; adopté - Son amendement n° 170 : autorisation ne pouvant être refusée que si la division, par son importance, le nombre des lots ou les travaux qu'elle entraîne, est susceptible de compromettre le caractère naturel des espaces sensibles ; retiré.

- **Question orale avec débat : inadaptation de la réglementation de classement des sites par rapport aux lois de décentralisation** - (13 novembre 1984) (p. 3145) : loi du 2 mai 1930 sur le classement des sites ou des monuments naturels - « Vide juridique » sur les conditions d'élaboration du projet de classement - Procédure de classement en cours

des Gorges du Verdon ; absence de négociation entre la délégation régionale à l'architecture et à l'environnement et les élus sur le périmètre du site inscrit et du site classé - (p. 3146) - Equilibre nécessaire entre la sauvegarde du site classé et les conditions de vie et activités économiques des populations locales - Regroupement en syndicat mixte des syndicats intercommunaux à vocation multiple regroupant les communes concernées des deux départements du Var et des Alpes-de-Hautes-Provence ; syndicat à vocation multiple de la zone du Verdon ; agence régionale de l'environnement - Souci de protection des élus locaux - Demande d'actualisation de la loi du 2 mai 1930 anachronique par rapport aux lois de décentralisation - (p. 3147) : positions différentes dans le département des Alpes-de-Haute-Provence des communes de Rougon et de La Palud d'une part et de Moustiers et de Castellane d'autre part - Hostilité des communes d'Aiguines et Trigance dans le Var à la délimitation du périmètre ; problème de la chasse - Consultation individuelle des élus concernés malgré l'engagement d'une coopération intercommunale et interdépartementale - Place des élus dans la commission départementale et la commission nationale ; rôle prédominant de la direction de l'urbanisme et des paysages anachronique dans le contexte de la décentralisation.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) (p. 3709) : amélioration de la balance énergétique nationale passant par le développement de la production d'électricité surtout nucléaire - Maintien de l'aide au charbon national - Absence de dotation à la promotion des technologies du charbon - Réduction de la dotation d'investissements de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME et augmentation de sa subvention de fonctionnement - Travaux du groupe « long terme énergie » constitué pour la préparation du IXe Plan et reconnaissance de la nécessité de mieux appréhender la demande d'énergie - Indépendance énergétique nationale imposant de donner la priorité à l'électricité - Solution du moindre coût immédiat n'étant pas toujours conforme à l'intérêt collectif - (p. 3710) : bassin minier de Provence possédant des réserves de charbon importantes exploitables à un coût intéressant - Coordination des efforts de tous devant permettre une pleine utilisation des ressources nationales et une réduction du recours aux énergies importées.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3709 et 3710).

Urbanisme, logement et transports - I - Urbanisme et logement - (3 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (urbanisme) (p. 3920) : décentralisation et urbanisme - Maintien d'un rôle fondamental de l'Etat - Agences d'urbanisme et conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE - Action foncière et absence de subventions spécifiques pour les nouveaux programmes d'action foncière, PAF ; intégration dans la DGE - Espaces verts - Politique de l'aménagement - Fonds d'aménagement urbain - Collaboration entre l'Etat et les collectivités locales au sein de la commission pour le développement social des quartiers ou commission Pesce - Zones urbaines - Etudes d'urbanisme et recherche - Programme « urbanisme et technologie de l'habitat » - Protection des sites d'intérêt national ; compétence de l'Etat - Procédures de classement - Procédure d'inscription des Gorges du Verdon - Dépôt d'une question orale à Mme le ministre de l'environnement - Réforme de l'enseignement de l'architecture - (p. 3921) : réforme de la loi du 3 janvier 1977 - Programmes relatifs aux villes nouvelles - Equipements collectifs ; domaine scolaire et transports - Patrimoine foncier des villes nouvelles - Situation financière des établissements publics d'aménagement - Réserves ou observations sur ce projet de

budget ; choix des communes utilisant les services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme - Moyens en personnel - Pouvoirs des architectes des Bâtiments de France - Avis favorable de la commission sur ce projet de budget.

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) (p. 3951) : budget de l'aviation civile et options du 9^e Plan - Soutien de la construction aéronautique - Sécurité et navigation aérienne - (p. 3952) : trafic aérien et progression considérable du transport de fret - Contrat de plan entre l'Etat et Air France - Renouvellement de la flotte des moyens courriers ; Airbus 320 - Situation d'Air Inter - Concurrence du TGV - Conclusion d'une convention entre l'Etat et Air Inter - Airbus ; A300 et A310 ; A320 - Programme d'avion de transport régional ATR 42 - Activité de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation, SNECMA - Moteur CFM 56 - Evolution de la subvention allouée aux fédérations aéronautiques - Politique de la Fédération française de vol à voile - Fabrication française de planeurs - Nécessaire maintien de l'aide de l'Etat - Importance de la politique de l'aviation légère en France - Vote favorable du groupe socialiste.

Navigation aérienne - (3 décembre 1984) (p. 3972) : traité de l'organisation internationale Eurocontrol - Etablissement d'un lien direct entre les dépenses et les recettes - Modernisation des équipements - Recherche et innovation dans les systèmes de contrôle de la navigation aérienne - Redevance de route - Programme de modernisation adapté des équipements - Amélioration de l'assistance automatisée du contrôle du trafic aérien - Equipements aéroportuaires - Budget de la navigation aérienne, instrument de modernisation face aux actuelles exigences de développement du secteur - Aéroport de Paris - Salaires - Déblocage de la carrière et quatrième grade pour un rôle de formateur et d'étude - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de budget.

JEAMBRUN (Pierre), sénateur du Jura (GD, puis RD du 30 mai au 30 septembre 1984, puis GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre titulaire de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (27 juin 1984) (p. 1904).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public des télécommunications (4 octobre 1984) (p. 2534).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

JOLIBOIS (Charles), sénateur du Maine-et-Loire (rattaché administrativement au groupe UREI).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des lois.

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (31 janvier 1984) (p. 75).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (23 mai 1984) (p. 1041).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail (28 juin 1984) (p. 1951).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne (24 octobre 1984) (p. 2726).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques (12 décembre 1984) (p. 4468).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (12 décembre 1984) (p. 4478).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 274 (83-84)], adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser la conversion en capital d'une rente compensatoire [n° 399 (83-84)] (20 juin 1984) - Divorce.

INTERVENTIONS

– Proposition de loi tendant à permettre la révision des conditions et charges apposées à certaines libéralités [n° 24 (80-81)] - (17 avril 1984) - Après l'art. 1 (p. 378) : sur l'amendement n° 10 de M. Robert Badinter, ministre (graves difficultés dans l'exécution des charges grevant un don ou un legs fait à l'Etat et théorie de l'imprévision ; décès du disposant), son sous-amendement n° 15 : simplification dans les règles de procédure et unification de la jurisprudence ; adopté - (p. 379) : sur l'amendement n° 11 de M. Robert Badinter, ministre (applicabilité de la théorie de l'imprévision aux établissements hospitaliers), son sous-amendement n° 16 : simplification dans les règles de procédure et unification de la jurisprudence ; adopté.

– Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - Discussion générale (p. 1112) : pouvoirs d'exception donnés à la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse : pouvoir administratif ; juridiction d'instruction et juridiction de jugement - Saisine de cette commission : absence des garanties normales de procédure - Composition de cette commission - Non respect de la tradition juridique française - Pouvoirs de contrôle et de sanction de cette commission contraires à la Constitution et au droit international.

JOUANY (André), sénateur du Tarn-et-Garonne (GD-SRG, puis RD du 30 mai au 30 septembre 1984, puis GD).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires sociales.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord [n° 287 (83-84)] (27 avril 1984) - Anciens combattants et victimes de guerre.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 520 (JO Débats 6 juin 1984) (p. 1301) à M. le ministre de la formation professionnelle : impôts et taxes (modification du régime de la taxe d'apprentissage).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : transferts et annulations de crédits** - (12 avril 1984) (p. 323) : interrogation sur les redéploiements de crédits destinés à compenser les dépenses décidées par le Gouvernement pour mener à bien les restructurations industrielles - Souhaite que les régions défavorisées non retenues comme pôles de reconversion soient considérées comme prioritaires pour les travaux d'équipement de l'Etat et les subventions d'équipement aux collectivités.

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise** [n° 263 (83-84)] - Suite de la discussion - (9 octobre 1984) - Après **Art. 37** (p. 2581) : son amendement n° 1, soutenu par M. Bernard Legrand : intégration éventuelle des actuels syndics et administrateurs judiciaires dans d'autres professions juridiques ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) (p. 3882) : maintien du niveau actuel de protection sociale grâce à un assainissement des comptes sociaux - Pénalisation des cotisations sociales - Suppression de la majoration exceptionnelle de 1 % en raison de l'équilibre des comptes de la sécurité sociale - Risque d'apparition d'un nouveau déséquilibre en 1985 en raison de l'aggravation du chômage - Situation difficile des personnes victimes de la crise ; revalorisation de l'allocation pour les chômeurs en fin de droits ; mesures en faveur des chômeurs non indemnisés - Favorable à la création d'une contribution volontaire de solidarité ouvrant droit à un dégrèvement fiscal - Meilleure insertion sociale et professionnelle des handicapés - Difficulté de fonctionnement des associations d'éducation populaire - Maintien à domicile des personnes âgées - Modernisation des maisons de retraite - Evolution des prestations de retraite en fonction du coût de la vie - Soutien aux immigrés - Politique familiale : allocation au jeune enfant et congé parental - (p. 3883) : favorable à une réforme des allocations familiales privilégiant les familles à revenu moyen - Révision souhaitable des conditions du remboursement de la dette de l'Etat aux collectivités locales, en matière d'aide sociale - Dépenses de santé - Evaluation des besoins réels d'hospitalisation en zone rurale - Difficultés financières des hôpitaux : arrêt quasi-total des investissements et du recrutement - Formation continue des personnels en raison de la haute technicité des matériels - Difficile maintien de la qualité des soins.

Anciens combattants - (5 décembre 1984) (p. 4045) : budget décevant pour l'Union française des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, UFAC - Etalement inacceptable du rattrapage du rapport constant jusqu'en 1988 - Problème politique plus que budgétaire - (p. 4046) : ayants droit, veuves, descendants et ascendants non reconnus comme ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC - Relèvement de l'indice de la pension de veuve - Fixation d'un plafond spécial de ressources - Revalorisation de la retraite mutualiste avec indexation sur la valeur du point des pensions d'anciens combattants - Bénéfice de la campagne double réclamé par les fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du nord - Nombreuses suppressions d'emplois risquant de perturber le bon fonctionnement de l'ONAC - Attribution de la Légion d'honneur à tous les anciens combattants de la Grande Guerre - Malgré la rigueur nécessaire pour l'avenir de la France, souhaite qu'un effort significatif soit fait en faveur des anciens combattants - Enumération des quelques mesures positives de ce budget, malgré tout insuffisantes - Groupe de la gauche démocratique opposé à l'adoption de ce budget - **Examen des crédits** - **Art. 82** (p. 4054) : regrette le recours

à l'article 40 de la Constitution, empêchant toute amélioration réelle du rattrapage du rapport constant en 1985 - Groupe de la gauche démocratique opposé à l'adoption de ce budget.

JOXE (Pierre), ministre de l'intérieur et de la décentralisation (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [*JO* Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 531 de M. Edouard Bonnefous : **sécurité publique** (information sur la délinquance en France) (19 octobre 1984) (p. 2673 et suivantes).

n° 549 de M. Jean Chérioux : **police (personnel de)** (réexamen des sanctions prises à l'encontre de policiers révoqués pour leurs activités syndicales) (9 novembre 1984) (p. 3130, 3131).

n° 566 de M. Roger Lise : **élections cantonales** (futur redécoupage des cantons) (16 novembre 1984) (p. 3203, 3204).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales** [n° 20 (84-85)] - (15 novembre 1984) - **Discussion générale** (p. 3162) : processus de décentralisation - Nouveau rôle des représentants de l'Etat dans les départements et les régions - Respect des droits et libertés des collectivités territoriales, tout en assurant la nécessaire continuité de l'Etat - Double objet du texte en examen : modification de la loi du 22 juillet 1983 ; dispositions juridiques et politiques concernant les établissements privés d'enseignement - (p. 3163) ; décentralisation des établissements publics d'enseignement - Echelonnement, jusqu'au début de l'année 1986, du calendrier de transfert des compétences - Etat responsable de l'enseignement public - Institution d'un mode de fonctionnement pour l'enseignement secondaire comparable à celui institué pour l'enseignement primaire : lycées à la charge des régions, collèges à la charge des départements et enseignement primaire à la charge des communes - Transfert des compétences en matière de gestion d'équipement, d'implantation des établissements scolaires et de planification scolaire - Transfert des ressources équivalentes - Maintien d'une dualité de compétences, pour les établissements construits avant le transfert, entre la collectivité propriétaire et la collectivité nouvellement compétente - Régime juridique des établissements publics locaux (collèges et lycées) - Pouvoir de contrôle externe donné à la collectivité locale sur le budget et le fonctionnement de l'établissement - Création d'une dotation départementale d'équipement des collèges - Participation obligatoire des communes aux dépenses des fonctionnements des lycées - (p. 3164) : participation d'une région aux charges de fonctionnement d'un lycée situé dans une autre région - Décentralisation de l'enseignement permettant la prise de décisions d'intérêt local - Participation des communes au financement des établissements d'enseignement - Démocratisation de l'enseignement - Rôle de conciliateur dévolu au commissaire de la République - Décisions récentes du Conseil constitutionnel relatives aux prérogatives de l'Etat en cas de conflit entre collectivités locales - Simplification administrative et réelle décentralisation des compétences en matière d'enseignement public.

- **Question au Gouvernement, de M. Charles Pasqua : insécurité** - (15 novembre 1984) (p. 3167) : réponse commune à MM. Charles Pasqua et Georges Treille - Création par M. Gaston Defferre d'une direction de la formation pour les personnels de police - Modernisation de

l'armement de la police depuis 1981 - Statistiques de la criminalité et de la délinquance - Opinion frappée par l'accumulation récente de crimes sur les étrangers, les enfants et les personnes âgées - Origines de la délinquance et de la criminalité - Conseil supérieur national de la prévention - Prévention devant associer la police, les municipalités, les travailleurs sociaux, les associations et certaines administrations - (p. 3168) : renforcement de certaines unités de la police depuis 1981 - Lacunes et défauts du système de transmission de la police nationale hérités des précédents gouvernements - S'oppose à l'idée d'une quelconque suspicion du Gouvernement à l'égard des personnels de police - Respect de la procédure parlementaire pour le vote de l'abolition de la peine de mort - Absence de corrélation entre l'abolition ou le rétablissement de la peine de mort et la diminution ou l'augmentation de la criminalité - (p. 3169) : saisine prochaine du Parlement sur un projet de loi relatif à la réforme du code pénal - Période de sûreté prévue dans le code pénal - Opposé à l'introduction dans le code pénal d'une peine de perpétuité incompressible - Difficultés rencontrées par le personnel pénitentiaire - (p. 3170) : conditions sévères d'application des peines pour certains criminels.

- **Question au Gouvernement de M. Georges Treille : insécurité** - (15 novembre 1984) : réponse commune avec la question de M. Charles Pasqua (p. 3167 à 3170).

- **Question au Gouvernement, de M. Roger Lise : inondations à la Martinique** - (15 novembre 1984) (p. 3171) : graves conséquences du passage du cyclone « Klaus » à la Martinique : deuils et destructions diverses - Dégâts particulièrement importants des réseaux routiers, d'adduction d'eau et de télécommunications - Nombreuses familles sans abris - Secours d'extrême urgence organisés par le commissaire de la République - Evaluation des dégâts par un spécialiste de la sécurité civile, s'étant immédiatement rendu sur place - Transmission des dossiers au fonds de secours aux victimes des sinistres et calamités publiques - Déclaration de « zone sinistrée » pour un ou plusieurs secteurs de la production agricole, notamment les bananeraies - Solidarité nationale.

- **Question au Gouvernement de M. Serge Mathieu : contrôles d'identité** - (15 novembre 1984) (p. 3173) : nombreux contrôles d'identité pratiqués à l'occasion de procédures judiciaires consécutives à des crimes - Contrôles d'identité préventifs : arrêt récent de la Cour de cassation relatif à un contrôle d'identité dans le métro parisien - Codification des cas dans lesquels le contrôle peut avoir lieu - (p. 3174) : régime de vérification des titres de séjour s'appliquant aux étrangers - Inquiétude et désarroi des fonctionnaires de police devant l'interprétation de certains textes - Demande aux commissaires de police de consacrer une heure hebdomadaire de formation de leurs brigades sur les problèmes juridiques.

- **Question au Gouvernement, de M. René Martin : meurtre d'un jeune Turc à Epône** - (15 novembre 1984) (p. 3175, 3176) : assassinat du jeune Turc, Ozgul Kemal, à Epône - Violence inacceptable entre employeurs et employés - Déplacement du Président de la République devant la dépouille mortelle de ce réfugié politique - Protection prioritaire des pauvres, des faibles et des immigrés annoncée par le Premier ministre - Intervention de l'inspection du travail pour exiger le versement des salaires dus par le patron de cette entreprise de travaux publics - Violation flagrante des droits des travailleurs - Favorable au règlement des conflits sociaux par le dialogue social et la médiation des pouvoirs publics - Condamnation de tels actes, tant sur le plan juridique que sur le plan moral.

- **Question au Gouvernement, de M. François Autain : meurtres racistes** - (15 novembre 1984) (p. 3177) : assassinat de Turcs à Chateaubriant - Motivations racistes de l'assassin, jeune chômeur - Action du Gouvernement pour éviter le développement des appels à la haine raciale

- Formation de la conscience civique et morale des enfants
- Lutte contre le racisme, le nazisme et le fascisme.

- **Question au Gouvernement, de Mme Brigitte Gros : date des élections cantonales** - (15 novembre 1984) (p. 3179) : date des prochaines élections cantonales - Nouveau découpage des cantons souhaité par certains présidents de conseils généraux - (p. 3180) : dans l'esprit de la décentralisation, examen de ces découpages au sein des conseils généraux.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) (p. 4061) : prépondérance de deux grandes masses à l'intérieur de ce budget : budget de la police nationale et concours de l'Etat aux collectivités locales - Récente analyse devant l'Assemblée nationale des moyens et conditions de la sécurité des Français - Sécurité des personnels de police : rappelle les récents attentats en Nouvelle-Calédonie et en Corse - Formation des personnels de police et modernisation des équipements (immobilier, matériels de transport et de transmission) - Actions en matière de sécurité et de défense civiles - Historique de la mise en place de la décentralisation - Mise en place des nouvelles structures territoriales de l'Etat - (p. 4062) : poursuite de la décentralisation dans les conditions fixées par la loi - Transferts déjà réalisés pour la formation professionnelle, l'urbanisme, l'action sanitaire et sociale et les transports scolaires - Transferts concernant l'enseignement public et la culture réalisés en 1985 et 1986 - Statut de la fonction publique territoriale - Dotation versée par l'Etat au Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle - Subvention versée en compensation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont bénéficient les constructions neuves - Forte progression des compensations en matière d'aide sociale - Aides à l'investissement : ressources du fonds de compensation pour la TVA - (p. 4063) : évolution de la dotation globale d'équipement, DGE - En dépit de la politique de réduction des prélèvements obligatoires, progression sensible des concours de l'Etat destinés aux collectivités locales - Stricte compensation des transferts de compétences - Composition et rôle de la commission d'évaluation des charges - Evolution des charges transférées : indexation de la dotation générale de décentralisation, DGD, sur la dotation globale de fonctionnement, DGF - Ressources fiscales et droits d'enregistrement évoluant plus vite que la dépense d'aide sociale - Gestion rigoureuse en raison de la maîtrise nécessaire des prélèvements obligatoires et de l'inflation - Encadrement du prix des services publics - Augmentation du volume des prêts accordés aux collectivités locales - Création des prêts à taux révisable de la Caisse des dépôts et consignations - (p. 4064) : avantages et inconvénients de la DGE - Adaptation à la décentralisation des administrations territoriales de l'Etat - Augmentation des crédits permettant de développer l'informatisation et l'équipement bureautique de l'administration - Prise en charge par l'Etat des frais de fonctionnement des préfectures et sous-préfectures ; expérience mise en place dès l'année prochaine dans les départements de Saône-et-Loire, Savoie, Gironde et Landes - Budget entièrement renouvelé par la transformation profonde des relations financières et techniques entre l'Etat et les collectivités locales - (p. 4070) : en réponse au problème soulevé par M. Pierre Salvi concernant le transfert aux départements des charges des directions départementales de l'équipement, DDE, rappelle qu'en matière de décentralisation, la concertation avec les élus est de règle - (p. 4074) : crédits consacrés à la sécurité civile - Moyens aériens de lutte contre l'incendie - Diminution des crédits de paiement relatifs aux installations immobilières des sapeurs pompiers - Crédits de la police nationale : stabilisation des crédits de personnels et augmentation des crédits d'équipement - Formation initiale des gardiens de la paix - Transfert des charges de fonctionnement des préfectures - Réforme des DDE évoquée par M. Pierre Salvi : consultation des présidents

des conseils généraux - Problèmes financiers des collectivités locales soulevés par M. René Monory - Intervention du commissaire de la République permettant de répondre aux difficultés d'application de la DGE - (p. 4075) : adaptation de la DGE aux situations locales : sauvegarde des intérêts des petites communes - DGF - Compensation des transferts de compétences - Unanimité sur le calendrier de transfert des charges des lycées et des collèges - Evolution préoccupante du contentieux administratif - Information des juridictions visant à accélérer les procédures - Défense civile - Dissuasion nucléaire et protection de la population - Action d'information - Recensement des abris - (p. 4076) : depuis 1961, préoccupation des parlementaires en matière de sécurité civile non suivie d'actions gouvernementales - Problème réellement mis à l'ordre du jour par M. Pierre Mauroy, dans une directive d'octobre 1982 - Importance des investissements engagés dans la lutte aérienne contre les incendies - Proposera prochainement des mesures tenant compte des préoccupations des parlementaires - (p. 4093) : débat sur la police nationale : effectifs, formation - Création depuis 1981 d'une direction des transmissions et de l'informatique - Problème de la déontologie au sein de la police - En réponse à M. Paul Masson, évoque la situation de la police scientifique en Allemagne fédérale - Problèmes de l'administration territoriale - Evolution des concours de l'Etat aux collectivités locales, contrairement aux propos tenus par M. Roger Boileau - (p. 4094) : problèmes de la sécurité - Suppressions d'emplois et formation des personnels de police - Elections régionales au suffrage universel direct - Problèmes des services de police soulevés par M. Germain Authié : qualification judiciaire, statut des enquêteurs, charges administratives - Réforme de la DGE souhaitée par M. Jacques Machet - Augmentation des charges des collectivités locales évoquée par M. Paul Kauss - Protection civile - Excellente réputation internationale des services français de prévention et de lutte contre les incendies - Transferts de charges - Statut des élus locaux abordé par M. Michel Giraud - (p. 4095) : réforme des finances locales - Allègement des taxes pour les entreprises, notamment la taxe professionnelle - Etude d'une réforme de la taxe d'habitation - Globalisation des subventions inadaptée aux communes rurales - Aide des collectivités locales aux entreprises en difficulté - Réforme de la DGE évoquée par M. René Régnault - Examen des crédits - Etat B (p. 4097) : corrections intervenues pour la compensation des dépenses d'urbanisme - Réforme de la DGE - Calcul de la DGD pour le département de la Creuse, évoqué par M. Michel Moreigne - Etat C : s'oppose à l'amendement n° II-11 de M. Joseph Raybaud, rapporteur spécial (réduction des autorisations de programme destinées aux équipements sociaux ; attribution de ces crédits à la police nationale).

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (10 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4314) : dépôt d'amendements après concertation avec des associations d'élus - Participation des communes aux dépenses ; convention avec le département ou la région ; intervention du commissaire de la République en cas d'échec des discussions - Propositions des commissions du Sénat en faveur de la suppression de toute participation obligatoire des communes pour les lycées et d'un régime de contingent départemental pour les collèges - Suppression des participations communales et refus d'un accroissement de la charge financière de l'Etat - Incidences de ces modifications - Procédure budgétaire de ces établissements - (p. 4315) : rôle du commissaire de la République - Référence à l'article 72 de la Constitution - Fonction arbitrale du commissaire de la République - Décentralisation et non disparition de l'Etat - Garantie de la continuité du service public - Rôle de l'Etat en cas de désaccord - (p. 4316) : établissements publics à statut particulier ; vocation pédagogique de ces établissements et règles particulières de fonctionnement ; ouverture sur l'extérieur et association des usagers ; rôle des personnels - Domaines de responsabilité de l'Etat - Caractère dérogatoire du régime des collèges et lycées par rapport au droit**

commun - Dépenses pédagogiques - **Après l'art. 2 bis (p. 4323, 4324) : accepte l'amendement n° 84 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (adoption des schémas prévisionnels et accord préalable du département ; modalités de définition de la liste annuelle de créations ou d'extensions d'établissements ; modalités de détermination de l'implantation et des aménagements des établissements d'enseignement supérieur ; compétences de la région pour les établissements transférés) - Sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements de M. Michel Giraud, n° 153 (modalités d'établissement par le conseil régional du schéma prévisionnel des formations ; désaccord et nouvel examen du projet de schéma prévisionnel des formations ; décision finale du conseil régional et transmission au représentant de l'Etat) et n° 154 (liste arrêtée en accord avec les communes d'implantation et les collectivités compétentes dans le respect des priorités fixées par le programme prévisionnel des investissements), et au sous-amendement n° 136 de M. Paul Girod (procédure de consultation du conseil régional avant l'établissement du schéma prévisionnel) - Art. 2 bis (p. 4326) : s'oppose à l'amendement n° 152 de M. Adrien Gouteyron (information du conseil général par le représentant de l'Etat dans le département, en vue de chaque rentrée scolaire, de la répartition et de l'implantation des postes d'instituteurs disponibles) - Art. 3 (p. 4328) : demande le retrait de l'amendement n° 31 de M. Paul Séramy, rapporteur (plans régionaux de développement des formations de l'enseignement supérieur, carte des formations supérieures et de la recherche ; application aux établissements répondant aux besoins de formation sans prise en compte de leur nature publique ou privée) - S'oppose à l'amendement n° 22 de Mme Hélène Luc (création par l'Etat d'établissements publics partout où n'existent pas d'écoles, d'établissements et de filières de formation publics ; transfert ultérieur aux collectivités concernées) - Art. 5 (p. 4330) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 148 de M. Paul Girod (rétablissement pour les petites et moyennes communes de subventions spécifiques de l'Etat concernant les constructions scolaires) - Demande le retrait des amendements n° 32 de M. Paul Séramy, rapporteur, et n° 86 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis, relatifs à la suppression de la possibilité de fixer par décret la liste des dépenses pédagogiques à la charge de l'Etat - (p. 4331) : accepte l'amendement n° 33 de M. Paul Séramy, rapporteur (propriété pour le département et la région des bâtiments dont ils ont assuré la reconstruction) et l'amendement n° 155 de M. Adrien Gouteyron (substitution des termes « les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement » à « l'équipement et les dépenses d'entretien et de fonctionnement ») - (p. 4332) : accepte l'amendement n° 34 de M. Paul Séramy, rapporteur (arbitrage du représentant de l'Etat dans la région et prise en compte des effectifs scolarisés dans les établissements en cause et de l'utilisation des superficies par les élèves, selon qu'ils appartiennent aux collèges ou aux lycées) - (p. 4335, 4336) : ses amendements n° 75 : appel de compétences par les communes et possibilité pour la collectivité concernée de bénéficier des financements correspondants ; n° 76 : lien entre l'appel de compétences en matière d'investissement avec celui qui concerne le fonctionnement ; et n° 77 : garanties pour la commune en matière de dotation générale de décentralisation ; adoptés.**

Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - Art. 6 : Art. 14-1 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4343) : s'oppose à l'amendement n° 157 de M. Adrien Gouteyron (évaluation financière des travaux de remise en état des collèges) - Son amendement n° 15 : signature d'une convention entre le département et la collectivité locale propriétaire du collège, relative à la mise à disposition des personnels d'entretien et des moyens matériels et financiers correspondants ; adopté - (p. 4344) : son amendement n° 16 : transfert de compétence aux groupements de collectivités locales ; adopté - Art. 14-3 (p. 4345) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Paul Séramy, rapporteur (avantages accordés aux personnels de l'Etat en matière de logement fixés par convention avec la collectivité territoriale de rattachement) - *Après*

l'art. 14-3 (p. 4346) : demande le retrait de l'amendement n° 38 de M. Paul Séramy, rapporteur (mise à la disposition de l'Etat des établissements d'enseignement supérieur appartenant aux communes ou aux départements) - *Art. 7* (p. 4347) : s'oppose à l'amendement n° 149 de Mme Hélène Luc (construction des collèges à la charge des départements et construction des lycées à la charge des régions) - *Art. 15 de la loi du 22 juillet 1983* (p. 4351) : ses amendements n° 17 : calcul du taux de participation des communes, après référence au taux moyen de participation lors des quatre derniers exercices connus ; n° 18 : calcul du taux moyen de participation des communes ; et n° 1 : intervention du représentant de l'Etat à défaut d'accord entre les communes intéressées sur la répartition des charges ; devenus sans objet - S'oppose à l'amendement n° 39 de M. Paul Séramy, rapporteur (maintien des dispositions de la loi du 22 juillet 1983 confiant la charge des lycées aux régions ; nouveau mode de calcul de la participation obligatoire des communes aux dépenses de fonctionnement des collèges et mécanisme de répartition entre les communes concernées), et sur cet amendement aux sous-amendements de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis, n° 190 (taux global de participation des communes ou de leurs groupements fixé par référence au taux moyen réel de participation au moment du transfert), n° 191 (contribution répartie entre toutes les communes envoyant des élèves dans un collège du département) et n° 192 (répartition de la charge entre les communes au prorata des élèves fréquentant un collège et en fonction du potentiel fiscal de chaque commune) - S'oppose à l'amendement n° 161 de M. Adrien Gouteyron (en cas de désaccord entre la collectivité compétente et la ou les communes intéressées, ou entre ces dernières, taux et conditions de participation fixés par décret en Conseil d'Etat) - *Art. 15-1* (p. 4356) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Paul Séramy, rapporteur (participation des communes ou des groupements de communes aux dépenses d'investissement des collèges existants ou créés postérieurement à la date du transfert de compétences, fixée par convention avec le département ; en cas de désaccord, référence au taux moyen de participation de ces communes au cours des quatre exercices précédents ; prise en charge des dépenses d'investissement des collèges par le département lorsqu'il en est propriétaire à la date du transfert), et sur cet amendement, aux sous-amendements de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis, n° 193 (à défaut de convention, participation intercommunale fixée par le département), n° 194 (référence au taux moyen de participation des communes au cours des quatre exercices précédant le transfert) et n° 195 (caractère obligatoire de la participation intercommunale aux charges d'investissement des collèges) - S'oppose à l'amendement n° 164 de M. Paul Masson (participation intercommunale aux dépenses de fonctionnement des collèges et des lycées ; en cas de désaccord, participation définie par décret en Conseil d'Etat) - Ses amendements n° 2 : référence à la dernière participation connue d'une collectivité lorsque la dernière convention qui lui est applicable n'est plus en vigueur ; n° 3 : participation intercommunale aux dépenses de fonctionnement d'un collège ou d'un lycée ; et n° 4 : intervention du représentant de l'Etat en cas de désaccord entre les collectivités intéressées ; devenus sans objet - *Art. 15-2* (p. 4358) : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Paul Séramy, rapporteur (suppression de cet article relatif à la participation des collectivités territoriales aux dépenses de certains établissements spécialisés) - *Art. 15-3* (p. 4359) : s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (dispositions des articles 15 et 15-1 de la loi du 22 juillet 1983 applicables jusqu'au 1^{er} janvier 1989 ; présentation par le Gouvernement au Parlement, en 1988, d'un rapport sur les conditions de participation des communes aux dépenses des collèges ; transfert progressif à la collectivité compétente de la propriété des biens mis à disposition) - *Art. 15-4* (p. 4360) : s'oppose aux amendements n° 94 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (dispositions des articles 15, 15-1 et 15-3 non applicables dans les départements d'outre-mer) et n° 145 de

taxe ; participation intercommunale tenant compte des capacités contributives de chaque commune ; étalement possible sur plusieurs exercices budgétaires des contributions communales, par ailleurs éligibles à la dotation globale d'équipement, DGE) - *Après l'art. 15-4* (p. 4361) : son amendement n° 79 : contributions communales aux dépenses d'investissement calculées hors taxe ; adopté - (p. 4362) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 96 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (dotation générale de décentralisation, DGD, correspondant au transfert global des lycées et établissements spécialisés, calculée comme si tous les lycées étaient étatisés à la date du transfert) - *Art. 15-5* : accepte l'amendement n° 44 de M. Paul Séramy, rapporteur (création des établissements publics locaux d'enseignement) - (p. 4363) : sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° 165 de M. Adrien Gouteyron (lycées ou collèges ayant un statut national exclus du statut des établissements publics locaux) - *Art. 15-5 bis* : son amendement n° 5 : suppression de cet article relatif aux pouvoirs du chef d'établissement en cas de difficultés graves dans le fonctionnement d'un collège ou d'un lycée ; adopté - *Art. 15-6* (p. 4365) : s'oppose aux amendements n° 99 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement), n° 167 de M. Michel Giraud (composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement), n° 45 de M. Paul Séramy, rapporteur (personnalités extérieures désignées par le président du conseil régional ou le président du conseil général) et n° 137 de M. Paul Girod (présidence du conseil d'administration) - (p. 4368) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Paul Séramy, rapporteur (désignation de membres titulaires et suppléants représentant les collectivités territoriales au sein des conseils d'administration) - *Art. 15-7* (p. 4369) : s'oppose à l'amendement n° 47 de M. Paul Séramy, rapporteur (nomination et compétences du chef d'établissement) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 137 de M. Paul Girod (présidence du conseil d'administration) - Accepte l'amendement n° 100 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (compétences du chef d'établissement : représentant de l'Etat au sein de l'établissement ; organe exécutif) - Son amendement n° 6 : compétences du chef d'établissement en cas de difficultés graves ; adopté - *Après l'art. 15-7* (p. 4372) : s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Paul Séramy, rapporteur (attributions du conseil d'administration de l'établissement) - *Art. 15-8* (p. 4373) : s'oppose aux amendements n° 24 de Mme Hélène Luc (orientations relatives à l'équipement et au fonctionnement matériel des établissements ressortissant aux conseils d'établissements), n° 49 de M. Paul Séramy, rapporteur (montant prévisionnel de la participation de la collectivité territoriale aux dépenses d'équipement et de fonctionnement, et participation de l'Etat aux dépenses pédagogiques, notifiées aux chefs d'établissement avant le 15 novembre), et sur cet amendement, au sous-amendement n° 168 de M. Michel Giraud (montant prévisionnel de la dotation générale de décentralisation, DGD, notifié aux chefs d'établissements avant le 1^{er} septembre) - (p. 4377) : s'oppose aux amendements n° 169 de M. Michel Giraud (entière responsabilité de la collectivité locale pour le règlement du budget, après avis de l'autorité académique), n° 53 de M. Paul Séramy, rapporteur (nouvelle délibération en cas de désaccord notifié par l'autorité académique et la collectivité de rattachement sur la fraction de dépenses qu'elles assument), n° 104 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (règlement et exécution du budget en cas de désaccord, après une seconde délibération du conseil d'administration de l'établissement), et n° 146 de Mme Hélène Luc (en cas de désaccord, calcul avant le 31 décembre, de douzièmes provisoires) - S'oppose à l'amendement n° 174 de M. Adrien Gouteyron (information de la collectivité territoriale par le chef d'établissement en cas de désaccord à l'expiration du délai prévu pour l'adoption du budget) - (p. 4378) : accepte l'amendement n° 26 de Mme Hélène Luc (critères de répartition des crédits aux établissements par les collectivités territoriales) - S'oppose

à l'amendement n° 27 de Mme Hélène Luc (prise en compte des ressources allouées au titre de la taxe d'apprentissage dans la répartition des crédits octroyés aux établissements de formations techniques) - Réforme de la taxe d'apprentissage à l'étude - Art. 15-12 (p. 4387) : s'oppose à l'amendement n° 28 de Mme Hélène Luc (comptable de l'établissement nommé par l'Etat qui en informe la collectivité de rattachement) - Art. 15-15 : son amendement n° 81 : règles particulières relatives à la représentation des élèves et des parents d'élèves fixées par décret en Conseil d'Etat ; adopté - Accepte l'amendement n° 23 de Mme Hélène Luc (définition explicite des dispositions fixées par décret en Conseil d'Etat relatives à l'application des nouvelles dispositions relatives aux établissements d'enseignement) - Art. 8 (p. 4388) : accepte l'amendement n° 61 de M. Paul Séramy, rapporteur (représentation au sein du conseil d'administration des associations d'anciens élèves) - S'oppose à l'amendement n° 29 de Mme Hélène Luc (conseil d'administration des établissements publics d'enseignement agricole présidé par le chef d'établissement, représentant de l'Etat) - Art. 9 (p. 4390) : demande le retrait de l'amendement n° 175 de M. Michel Giraud (évolution de la dotation régionale d'équipement scolaire) - Art. 10 (p. 4391) : s'oppose aux amendements de M. Paul Séramy, rapporteur, n° 62 (répartition et utilisation de la dotation départementale d'équipement des collèges) et n° 63 (répartition entre les départements effectuée par la conférence des présidents de conseils généraux) - Après l'art. 10 : son amendement n° 132 : répartition des crédits entre la dotation régionale d'équipement scolaire et la dotation départementale d'équipement des collèges fixée par la loi de finances ; calcul de cette répartition ; adopté - Art. 12 (p. 4392) : son amendement n° 8 : participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des établissements municipaux et départementaux bénéficiant de cette aide avant le transfert des compétences ; adopté - (p. 4393) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 64 de M. Paul Séramy, rapporteur (statut d'établissement public local d'enseignement attribué aux établissements municipaux ou départementaux existants avant l'entrée en vigueur du transfert de compétences) - Art. 14 (p. 4394) : son amendement n° 9 : participation des départements et des régions aux dépenses des établissements spécialisés ; adopté.

- **Question au Gouvernement, de M. Michel Caldagues : insécurité** - (13 décembre 1984) (p. 4509) : refus de l'accusation de limogeage de fonctionnaires de police - (p. 4510) : politique du personnel de la police ; création d'une direction de la formation des personnels de police ; respect des droits de l'homme par les policiers - Principes du droit pénal français et responsabilité individuelle - (p. 4511) : participation du peuple français par la constitution de jurys populaires à l'exercice de la justice - Code pénal - Indépendance et protection des magistrats - Insécurité ; modernisation dans le domaine de la police scientifique et technique ; formation permanente des personnels de police - Notion de réfugié politique - Statistiques de la criminalité.

- **Question au Gouvernement, de M. Charles-Henri de Cossé-Brissac : nouveaux découpages du marché du travail** - (13 décembre 1984) (p. 4516, 4517) : procédure d'élaboration des zones d'emplois ; consultation des conseils régionaux ; insuffisance de la statistique départementale et récusation de l'accusation de dissimulation des chiffres du chômage.

- **Projet de loi portant modification de certaines dispositions relatives aux relations entre l'Etat et les collectivités locales [n° 134 (84-85)]** - (18 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4667) : décentralisation - Dotation globale de fonctionnement, DGF - Taux de la garantie de progression minimale - Position du comité des finances locales - Atténuation des effets de la péréquation - Dotation supplémentaire versée aux communes touristiques ou thermales - Mesures transitoires en cas de baisse de

capacité d'accueil - Modalités de financement de la dotation en faveur des communes connaissant une forte fréquentation touristique journalière - Demande par le comité des finances locales de l'imputation du complément nécessaire sur la dotation supplémentaire des communes touristiques et thermales ne percevant pas la taxe de séjour - Agglomérations nouvelles - Adaptation des mécanismes des fonds national et départemental de péréquation de la taxe professionnelle à la situation des agglomérations nouvelles - Personnels des villes nouvelles ; nouvelle répartition des compétences, reclassement des personnels et maintien de leurs droits - Modalités d'utilisation des ressources du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, FNPTP - (p. 4668) : origine des ressources du FNPTP - Evolution de la dotation budgétaire de l'Etat - Affectation des ressources actuelles de péréquation ; compensation des insuffisances de potentiel fiscal des communes ; compensation des pertes de taxe professionnelle résultant de la fermeture ou du transfert d'entreprises, de restructuration industrielle ou de réduction d'activités ; communes connaissant des difficultés budgétaires - Dotation globale d'équipement, DGE, des communes et des groupements de communes - Besoins des petites communes et des communes rurales - Modification du mécanisme de répartition communal de la DGE - Maintien du taux de concours ou transfert de la DGE en fonction de critères physiques, financiers ou des besoins nouveaux d'équipements lourds, selon le seuil de population - Critères automatiques de répartition - Intervention du commissaire de la République en concertation avec les élus locaux - (p. 4669) : position de l'Association des maires de France - Nécessité de cette réforme - Rôle du commissaire de la République - Globalisation des subventions - Montant de la part de DGE des communes de moins de deux mille habitants - (p. 4677) : estimations de la direction générale des collectivités locales - (p. 4678) : département de la Vienne - (p. 4679) : adaptation du système de la DGE à l'extrême diversité des communes de France - Seuil de population - Simulation - Propositions de l'Association des maires de France - (p. 4680) : communes rurales - Situation particulière des groupements de communes - Multiplicité des positions en faveur des pouvoirs du conseil général, de l'exécutif départemental ou du commissaire de la République - Seuil de population - Participation de la commission départementale d'harmonisation des investissements à la définition de la liste des opérations prioritaires - (p. 4681) : rôle du commissaire de la République - Situation des communes intermédiaires - Concertation avec les parlementaires et les élus - (p. 4682) : taxe professionnelle - Art. 6 (p. 4683) : son amendement n° 13 : harmonisation des délais de répartition du personnel ; rejeté - Art. 9 (p. 4684) : accepte l'amendement n° 14 de M. Camille Vallin (cas des communes dont le taux de taxe professionnelle a été plafonné en 1983) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 15 : montant du taux d'imposition de la taxe professionnelle ; rejeté - Après l'art. 11 : son amendement n° 1 : insertion d'une division nouvelle et de son intitulé : « Section IV - De la dotation globale d'équipement » ; réservé, puis devenu sans objet - (p. 4685) : ses amendements n° 2 : modalités de détermination de la dotation globale d'équipement des communes en trois parts ; seuils de population ; n° 3 : modalités de répartition des crédits affectés à la première part de la DGE des communes ; cas de majoration de la dotation des communes ; n° 4 : modalités de répartition des crédits affectés à la seconde part de la DGE des communes ; n° 5 : modalités de répartition des crédits affectés à la troisième part de la DGE des communes ; n° 6 : inscription de la dotation à la section d'investissement du budget de la commune et du groupement ; n° 7 : cas des communes et groupements de communes des départements d'outre-mer ; et n° 8 : cas des communes des territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte ; devenus sans objet - (p. 4686) : ses amendements n° 9 : cas de la collectivité territoriale de Mayotte ; et n° 10 : cas des investissements pour lesquels les collectivités locales sont susceptibles de recevoir des subventions d'investissement de l'Etat non

globalisables au sein de la DGE; devenus sans objet - (p. 4689): son amendement n° 12: pérennisation de la garantie de ressources au profit des départements au titre des aides perçues de l'Etat pour leurs investissements; rejeté.

- **Questions orales avec débat jointes: situation en Nouvelle-Calédonie** - (20 décembre 1984) (p. 4837): demande à M. Yvon Bourges de préciser, afin d'informer le Sénat, à quel organe d'extrême droite appartient l'auteur du télégramme - (p. 4842): rapport de la commission de contrôle comportant une soixantaine de pages comprenant une introduction historique, une description des faits et des appréciations diverses - Analyse historique commençant à la loi-cadre de 1956 - Nombreuses révoltes noyées dans le sang antérieurement - (p. 4843): loi-cadre adoptée par le Parlement et mise en oeuvre par le décret du 22 juillet 1957 créant une Assemblée territoriale élue pour cinq ans à la représentation proportionnelle et un Conseil de Gouvernement de six à huit membres présidé par le gouverneur mais avec un vice-président élu - Loi-cadre de 1956 conçue essentiellement pour les territoires africains - Loi de 1963 transformant le Conseil de Gouvernement en organe collégial chargé d'assister le chef du territoire - Vote par l'Assemblée territoriale quelques années plus tard d'une motion réclamant un statut d'autonomie interne - Appel demeuré sans réponse - Gouvernement voulant assurer à la Nouvelle-Calédonie une possibilité de développement pacifique - Pays tout entier n'ayant pas entendu ni compris les gens de là-bas - (p. 4844): partage les hommages des divers orateurs aux forces de l'ordre - Absence de mise en place de forces de l'ordre dans les 150 bureaux de vote - Renforcement des effectifs de gendarmerie en personnel et en matériel afin de rétablir progressivement la liberté de la circulation - Recherche d'une solution politique démocratique et pacifique en cours - (p. 4845): prochain dépôt au Parlement de propositions tendant à assurer l'avenir, le progrès et le développement pour tous ceux qui vivent et souhaitent vivre demain en Nouvelle-Calédonie.

JUNG (Louis), sénateur du Bas-Rhin (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères,
- Membre titulaire de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

DÉPÔTS

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à insérer dans le préambule de la Constitution, la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950 [n° 234 (83-84)] (2 avril 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 85 (83-84)] autorisant la ratification d'un accord concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans [n° 278 (83-84)] (25 avril 1984) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires

étrangères, sur le projet de loi [n° 195 (83-84)] autorisant la ratification du deuxième Protocole portant amendement à la convention du 27 octobre 1956 entre la République française, la République fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg, au sujet de la canalisation de la Moselle [n° 279 (83-84)] (25 avril 1984) - Traités et conventions.

Rapport d'information, fait au nom des délégués élus par le Sénat, par la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur l'activité de cette Assemblée au cours de sa 35^e session ordinaire (mai 1983 - avril 1984) [n° 135 (84-85)] (8 décembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un accord concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans** [n° 85 (83-84)] - (16 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 836, 837): accord concernant très peu de Français en raison de la diminution de la batellerie rhénane française - Commission favorable à la ratification d'une convention ne comportant aucune incidence financière.

- **Projet de loi autorisant la ratification du deuxième protocole portant amendement à la convention du 27 octobre 1956 entre la République française, la République fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg au sujet de la canalisation de la Moselle** [n° 195 (83-84)] - (16 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 837): canalisation de la Moselle et espérance pour la Lorraine - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Recherche et technologie - (27 novembre 1984) (p. 3678, 3679): innovations, fruit des efforts conjugués de la recherche d'Etat et de la recherche privée - Loi de programmation accueillie avec scepticisme par le Sénat - Nombreuses annulations de crédits et avertissement du Conseil supérieur de la recherche au Gouvernement - Augmentations de crédits pour 1985 allant essentiellement aux dépenses de personnel du musée de la Villette - Contribution des entreprises à la recherche ne suivant pas le niveau programmé - «Affaire du synchrotron» et engagement du Gouvernement à l'installer à Strasbourg afin de permettre le renforcement de la coopération européenne - Emet les plus vives réserves sur l'adoption des crédits de ce budget.

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4129): entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté européenne; historique de ces nations et régimes dictatoriaux - Nécessité de surmonter les problèmes économiques des agriculteurs - Relations de la France avec l'Etat d'Israël - Défense de l'Etat hébreu - Sort des chrétiens du Liban - Relations de la France avec l'Afrique du Sud - Relations économiques - Importance stratégique de l'Afrique du Sud - Politique d'apartheid - (p. 4130): politique réaliste vis-à-vis de l'Afrique du Sud, sans naïveté ni cynisme - Evolution positive des relations entre la France et l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984** [n° 131 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Art. 19 (p. 4800): produits forestiers - Frais d'exploitation en régie intéressant les communes forestières - Produits de la chasse soumis aux frais de garderie.

K

KAUSS (Paul), sénateur du Bas-Rhin (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement: unité de raffinage de Herrlisheim** - (7 juin 1984) (p. 1377) : sort de la raffinerie de Strasbourg implantée à Herrlisheim-Trusenheim dans le Bas-Rhin - Décision de fermeture et action du Gouvernement en matière de reconversion - (p. 1378) : suppression d'emplois.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Recherche et technologie - (27 novembre 1984) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 3686) : attitude dictée en tant que sénateur alsacien par l'affaire du synchrotron - **Affaire**

inacceptable quant à la forme - Reniement de sa signature par le Gouvernement - Décisions prises pour des raisons politiques sans consultation des partenaires - Jeunesse alsacienne privée d'un atout scientifique exceptionnel et irremplaçable - Fait sans précédent dans les relations contractuelles entre l'Etat et les régions - Lutte des alsaciens pour leurs droits et la survie économique de leur région - Se déclare défavorable à l'adoption des crédits de ce budget.

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) (p. 4086) : principe de la libre administration des collectivités locales posé dans la loi du 2 mars 1982 - Préjugé favorable en faveur de la décentralisation - Mauvaises conditions du transfert des ressources laissant craindre que la décentralisation ne soit qu'un moyen de transférer sur les collectivités locales l'impopularité de l'impôt - Allègement de la taxe professionnelle et péréquation de la taxe d'habitation amoindrissant les ressources fiscales des collectivités locales - Fixation des impôts et tarifs publics locaux échappant au libre arbitre des collectivités locales - Difficulté d'établir les budgets locaux - Progression de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Augmentation de la pression fiscale et recours à l'emprunt afin de suppléer les carences de l'Etat - (p. 4087) : diminution des investissements au détriment du cadre et de la qualité de vie des administrés - Demande une véritable réforme de la fiscalité locale - Décentralisation dénaturée.

L

LABARRERE (André), *ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement* (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Nommé de nouveau le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

INTERVENTIONS

- Question au Gouvernement, de M. René Martin : activité économique dans la vallée de la Seine, Yvelines - (10 mai 1984) (p. 696) : conséquences des mutations industrielles - Action du Gouvernement en faveur de l'installation de nouvelles entreprises - Mise en place de moyens pour l'animation économique - Absence de contrat de plan direct avec les collectivités concernées.

- Question au Gouvernement, de M. Albert Ramassamy : extension des allègements des charges sociales - (10 mai 1984) (p. 697) : plan d'exception pour la Lorraine - Exonération de charges sociales des emplois nouvellement créés - Impossibilité de généralisation de cette mesure à l'ensemble des régions dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale.

- Question au Gouvernement, de M. Olivier Roux : protection sociale des Français de l'étranger - (10 mai 1984) (p. 701) : inscription à l'ordre du jour du Parlement du projet de loi relatif à la protection des Français de l'étranger - Avis favorable de la commission des affaires sociales du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

- Question au Gouvernement, de M. André Fosset : nouvelles orientations de la politique économique et sociale - (10 mai 1984) (p. 705) : déclaration du Président de la République - Nouvelles orientations de la politique économique et sociale du Gouvernement - Assainissement à court et moyen termes - Inflation - (p. 706) : commerce extérieur et balance des paiements.

- Question au Gouvernement, de M. Raymond Bouvier : quotas laitiers européens - (10 mai 1984) (p. 706) : accords de Bruxelles - Négociations avec les organisations professionnelles agricoles - Diminution de la production de lait - Conférence nationale laitière - Mesures en faveur des agriculteurs âgés - (p. 707) : prime de non livraison de lait - Reconversion - Zones de montagne.

- Question au Gouvernement, de M. Jean Puech : allègement des prélèvements obligatoires en 1985-1986 - (10 mai 1984) (p. 707) : baisse du montant des prélèvements obligatoires et engagement du Président de la République - (p. 708) : assainissement de l'économie - Redéploiement des missions de l'Etat et allègement de la pression fiscale.

- Rappel au règlement, de M. Robert Schwint - (10 mai 1984) (p. 710) : questions au Gouvernement et attitude de l'opposition.

- Conclusions du rapport de M. Raymond Poirier, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les propositions de loi (n° 428, 82-83) de M. André Rabineau, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 32, 83-84) de M. Robert Schwint, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 190, 83-84) de M. Fernand Lefort, visant à étendre aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants d'Algérie le droit aux campagnes doubles, (n° 287, 83-84) de M. André Jouany, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux

fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 288, 83-84) de M. Michel Maurice-Bokanowski, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord et (n° 290, 83-84) de M. Philippe de Bourgoing, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord. [n° 292 (83-84)] - (10 mai 1984) - Discussion générale (p. 713) : rattrapage du rapport constant - Situation d'ancien combattant d'Afrique du Nord pour les fonctionnaires - Harmonisation des différents régimes de protection sociale - Coût financier de la mesure proposée - Coût de l'accélération des carrières pour les fonctionnaires - (p. 717) : situation des ouvriers mineurs - Augmentation du taux des cotisations de retraite - Conjoncture et inopportunité de ces mesures - Recours à l'article 40 de la Constitution.

- Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)] - Suite de la discussion - (30 mai 1984) - Art. 8 (p. 1195) : s'oppose à l'amendement n° I-101 de M. Jean Cluzel, rapporteur (réponse de l'entreprise de presse à certaines demandes de renseignements de la commission paritaire) et accepte l'amendement n° I-129 de M. Louis Perrein (suppression des dispositions de cet article relatives à une demande de renseignements sur une acquisition ou cession consentie par une personne détenant et transmettant à l'acquéreur 20 % des biens de l'entreprise de presse) - Art. 9 (p. 1197) : s'oppose à l'amendement n° I-121 de Mme Brigitte Gros (limitation des prises de participation de personnes étrangères dans les entreprises de presse françaises ; responsabilité de veiller au respect de ces obligations mise à la charge de l'entreprise) et à l'amendement n° I-122 du même auteur (absence de participation au capital de personnes étrangères directement dans plus de trois entreprises de presse éditant en France une publication en langue française) - (p. 1198) : s'oppose à l'amendement n° I-103 de M. Jean Cluzel, rapporteur (prise en compte dans le champ d'application de cet article des publications destinées à des communautés étrangères implantées en France) et accepte l'amendement n° I-132 de M. Louis Perrein (exclusion du champ d'application de cet article des publications uniquement destinées à des communautés étrangères implantées en France) - Après l'art. 9 (p. 1199) : s'oppose à l'amendement n° I-104 de M. Jean Cluzel, rapporteur (interdiction pour le propriétaire d'un journal ou le directeur d'une publication de recevoir des fonds ou avantages d'un gouvernement étranger, à l'exception de la publicité) - (p. 1200) : s'oppose à l'amendement n° I-105 de M. Jean Cluzel, rapporteur (qualité de directeur de la publication pour le responsable réel du titre) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° I-115 de M. Etienne Dailly (extension de la responsabilité pécuniaire du directeur de la publication aux administrateurs et aux gérants des autres sociétés) - (p. 1203) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-106 de M. Jean Cluzel, rapporteur (modalités de délégation de fonctions du directeur de publication à un directeur délégué) et, sur cet amendement, pour le sous-amendement n° I-116 de M. Etienne Dailly (approbation de la délégation par le directeur).

- Question au Gouvernement, de M. Louis Souvet : possible taxation des moteurs à turbocompression - (7 juin 1984) (p. 1379) : tarif de la taxe en fonction de la puissance fiscale et de l'âge du véhicule - Absence de taxe supplémentaire sur les véhicules automobiles munis d'un dispositif turbo.

- Question au Gouvernement, de M. André Fosset : industrie du meuble - (7 juin 1984) (p. 1380) : avenir de l'industrie française de l'ameublement - Action du comité interministériel de la restructuration industrielle, CIRI - Taxe parafiscale - Opposition à l'utilisation du compte épargne logement pour l'achat de meubles.

- Question au Gouvernement, de M. Charles Lederman : extension de la loi sur les rapatriés aux agents des services

publics - (7 juin 1984) (p. 1386) : conséquence de la décolonisation - Révision de carrière et applicabilité directe uniquement aux fonctionnaires et assimilés - Inadaptation d'une extension du champ d'application de la loi à des personnes n'étant pas sous l'autorité directe de l'Etat ou des collectivités locales - Etude de l'adaptation du dispositif.

- **Question au Gouvernement, de M. Jean Roger : situation de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne** - (7 juin 1984) (p. 1386, 1387) : rôle de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, CACG - Emploi - Domaine géographique d'action - Incidences de la rigueur budgétaire sur cette compagnie - Dotation en autorisations de programme prévue au contrat de plan entre l'Etat et la région Midi-Pyrénées - Soutien du Gouvernement à l'action de cette compagnie.

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 68-1 du 2 janvier 1968 sur les brevets d'invention, modifiée - Deuxième lecture [n° 335 (83-84)]** - (12 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1512, 1513) : diminution considérable du nombre des brevets déposés par les Français, en France ou à l'étranger - Adoption par le Gouvernement d'un programme visant à promouvoir la propriété industrielle - Mesures fiscales - Lutte efficace envers les contrefaçons - Procédure d'interdiction provisoire - Protection des inventeurs - Accroissement des pouvoirs du directeur de l'Institut national de la propriété industrielle - Caractère difficilement réparable du préjudice subi par le breveté - Satisfait de la convergence de vues entre les deux assemblées.

- **Rappel au règlement** - (21 juin 1984) (p. 1711) : remercie la Haute Assemblée des efforts faits au sein des commissions mixtes paritaires, CMP, aboutissant souvent à des résultats positifs - Adoption conforme par les deux assemblées des trois-quarts des projets et propositions de lois - Regrette les manoeuvres de procédure de l'opposition à l'Assemblée nationale sur le texte concernant la presse, résultat des travaux du Sénat - (p. 1712) : Gouvernement attentif au bon déroulement des CMP.

- **Proposition de loi tendant à permettre la révision des conditions et charges apposées à certaines libéralités - Deuxième lecture [n° 388 (83-84)]** - (21 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1714) : adoption par l'Assemblée nationale sans grandes modifications du texte adopté par le Sénat en première lecture, sur la proposition de loi relative à la révision des conditions et charges apposées à certaines libéralités.

- **Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)]** - (30 juin 1984) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 2052) : accepte la motion n° 1 de M. Michel Darras tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - En vertu de l'article 11 de la Constitution, s'oppose au projet de référendum demandé par certains sénateurs sur le projet de loi relatif à l'enseignement privé - Texte ne concernant pas l'organisation des pouvoirs publics - (p. 2055) : collaboration entre le Gouvernement et le Sénat depuis 1981 - Sa qualité d'ancien élève de l'enseignement privé et de l'enseignement public - Longue procédure de concertation entre M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, et les différentes organisations intéressées - Groupe de travail du Sénat chargé d'examiner l'application de la décentralisation aux problèmes de l'enseignement privé - Refus gouvernemental de supprimer l'enseignement privé - (p. 2056) : importance des crédits accordés à l'enseignement privé - Délai suffisant laissé au Sénat pour examiner et débattre de ce texte - Examen rapide des lois Debré et Guerneur - (p. 2057) : mise en cause de la légitimité du Président de la République - Inconstitutionnalité de la motion de référendum proposée - Manoeuvre essentiellement politique - Extension du domaine ouvert au référendum par l'article 11 de la Constitution, inscrite dans la proposition de loi constitution-

nelle déposée par M. Jean Foyer en 1983 - Problème de l'enseignement touchant aux libertés publiques et non à l'organisation des pouvoirs publics - (p. 2058) : publicité faite au Sénat dans les médias - Souhaite que le Sénat ne sorte pas du cadre institutionnel qui lui est fixé par la Constitution et ne pratique pas la politique de l'obstruction, comme le font les députés de l'opposition à l'Assemblée nationale.

- **Conférence des présidents** - (5 juillet 1984) - **Discussion générale** (p. 2074) : obstruction des députés de l'opposition à l'examen du projet de loi sur la presse à l'Assemblée nationale - Règlement du Sénat ; fixation de l'ordre du jour.

- **Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)]** - (5 juillet 1984) - **Discussion générale** (p. 2085) : calendrier de dépôt et de transmission du projet de loi sur l'enseignement privé - (p. 2093) : considération pour les travaux du Sénat - **Art. unique** (p. 2108) : en réponse à M. Maurice Schumann, intervient sur la défense des droits de l'homme par le Gouvernement Français.

- **Communication du Gouvernement sur la session extraordinaire** - (10 juillet 1984) (p. 2114) : commente l'ouverture d'une session extraordinaire consacrée à des textes importants mais peu nombreux et transmis depuis longtemps au Sénat - Redoute d'éventuelles manoeuvres dilatoires tirant argument de la défense des intérêts du personnel parlementaire ; redoute un regain d'antiparlementarisme - S'associe à l'hommage rendu au personnel du Sénat par M. Pierre Carous, président de séance.

- **Rappel au règlement** - (12 juillet 1984) (p. 2160) : maintient ses récents propos relatifs d'une part à l'élection des sénateurs au suffrage universel indirect et d'autre part à l'opposition du Sénat aux référendums de 1962 et de 1969 - Sa patience et sa courtoisie face aux attaques percutantes des sénateurs.

- **Conférence des présidents** - (12 juillet 1984) (p. 2172) : fixation de l'ordre du jour de la session extraordinaire par la conférence des présidents - Opposition du Gouvernement à toute modification de l'ordre du jour prioritaire du 24 au 31 juillet - Décision du Conseil Constitutionnel de 1959 relative à la fixation de l'ordre du jour des assemblées - Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement, évoqué dans « le Parlement de la Vème République » - (p. 2173) : impossibilité pour le président de séance de faire voter le Sénat sur l'ordre du jour prioritaire - (p. 2174) : ordre du jour de la conférence des présidents devant porté sur quinze jours - Incident de séance du 22 décembre 1978 évoqué par M. Etienne Dailly - (p. 2176) : absence de débat à l'Assemblée nationale sur le projet relatif à la presse, en raison de l'obstruction pratiquée par les députés de l'opposition.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)]** - (7 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2294) : entre 1977 et 1980, nombreuses lois déclarées en partie ou en tout non conformes à la Constitution - Interroge M. Etienne Dailly sur le financement de la récente affiche affirmant que les Français étaient pour la liberté de l'enseignement - Financement du voyage des participants à la manifestation du 24 juin.

Suite de la discussion - (8 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2358) : interprétation de l'article 11 en fonction du compte rendu des travaux du comité consultatif constitutionnel.

- **Question au Gouvernement, de M. Michel Durafour : prélèvement de 2 % sur les impôts locaux** - (11 octobre

1984) (p. 2587) : avances sur impôts locaux généralement supérieures au recouvrement - Transfert de charges au détriment de l'Etat dont le montant atteindra 35 milliards fin 1984 - Réduction prévue de 2 % du compte d'avance mais frais de recouvrement restant à la charge de l'Etat - Politique de réduction des prélèvements obligatoires - Souhaite un débat parlementaire et une solution durable à un problème pendant depuis vingt ans - Obligation de limiter strictement le déficit budgétaire à 3 % du P.I.B. en 1985.

- Question au Gouvernement, de M. Guy Besse : stockage de déchets radioactifs dans le département de l'Indre - (11 octobre 1984) (p. 2587) : choix du stockage en surface des déchets de faible ou de moyenne radioactivité par le conseil supérieur de sûreté nucléaire à la suite d'un rapport établi par une commission indépendante composée de personnalités compétentes; sous la présidence du professeur Castaing - (p. 2588) : présélection des lieux effectuée en concertation avec les élus et la population - Bénéfice d'une partie des retombées économiques de l'opération pour les communes avoisinantes.

- Question au Gouvernement, de M. Jean Roger : prix du blé - (11 octobre 1984) (p. 2588) : baisse du prix de vente des céréales résultant d'une décision communautaire et d'un renversement de la tendance - Europe devenue exportatrice - Attribution à la France par la commission de Bruxelles de quotas d'exportation vers les pays tiers supérieurs à la moyenne européenne - Revenu direct des producteurs résultant de l'amélioration de la productivité des exploitations.

- Question au Gouvernement, de M. Maurice Schumann : réforme de l'indemnisation du chômage - (11 octobre 1984) (p. 2589) : excuse l'absence de M. le Premier ministre du fait du voyage de M. le Président de la République en Aquitaine - (p. 2590) : problème ne datant pas de mai 1981 - Problème de société dont la solution exige la mise en oeuvre d'une politique active de l'emploi - Mise en place de nombreuses dispositions dans le cadre de l'A.N.P.E., notamment pour l'emploi des jeunes - Aide sociale, affaire des collectivités locales - Action des bureaux d'aide sociale ne se limitant pas à l'aide aux personnes âgées.

- Question au Gouvernement, de M. Jean Francou : lutte contre l'insécurité - (11 octobre 1984) (p. 2592) : croissance des sentiments d'insécurité supérieure à celle de l'insécurité elle-même - Hommage au gardien de la paix, Joseph Léon et au travail accompli par tous les policiers - Rôle et adaptation nécessaire de la police nationale - Progression de la petite et moyenne délinquance - Développement de l'ilotage technique - Mise en place d'un Conseil national de la prévention et de la délinquance - Installation en cours de conseils communaux et départementaux - Rôle des bureaux d'information et de sécurité - Attention particulière en ce qui concerne la sécurité des personnes âgées - Politique des centres de loisirs des jeunes orientée vers des villes particulièrement difficiles - (p. 2593) : organisation dans la région parisienne de centre sportifs - Multiplication des tâches de la police nationale : prévention des agressions contre les établissements financiers - Opérations préventives en faveur des usagers des transports en commun - Renouvellement des méthodes et renforcement de la modernisation des équipements tournés vers l'informatique - Diminution des autorisations de sortie depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir.

- Question au Gouvernement, de M. René Ballayer : inquiétudes du monde agricole - (11 octobre 1984) (p. 2594) : inquiétude face aux répercussions de la crise - Action du Gouvernement visant à donner aux agriculteurs les moyens les plus efficaces pour en surmonter les effets - Action de M. Michel Rocard au plan communautaire où la politique agricole commune a pu être préservée grâce aux accords conclus en mars dernier et confirmés par le « sommet » de Fontainebleau - Plus fort démantèlement des montants compensatoires monétaires réalisés, obtenu sous la présidence française de la communauté européenne -

Nécessité d'une maîtrise de la production laitière - Possibilité pour le ministre de l'agriculture d'honorer tous les dossiers d'aide financière déposés entre le 3 juillet et le 30 août - (p. 2595) : absence d'importation de lait étranger - Disparité des situations en agriculture, notamment pour les éleveurs - Projet de budget marquant quelques priorités : renforcement des moyens de maîtrise des marchés - Effort en faveur de la formation et de l'installation des jeunes - Agriculture bénéficiant dans le contexte de l'austérité budgétaire d'un traitement de faveur.

- Question au Gouvernement, de M. Pierre-Christian Taittinger : rapports entre le Gouvernement et la Haute Autorité audiovisuelle - (11 octobre 1984) (p. 2595) : création de la Haute Autorité par un Gouvernement de gauche - (p. 2596) : absence d'opposition du Premier ministre à la retransmission des débats du Sénat sur le projet de loi référendaire - Absence de prédésignation du président d'Antenne 2 par le Premier ministre - Décision de la Haute Autorité concernant le droit de réponse.

- Question au Gouvernement, de M. Jean-Pierre Fourcade : diminution de cotation de certains actes médicaux - (11 octobre 1984) (p. 2596, 2597) : souci du Gouvernement d'éviter une trop forte croissance de certains actes médicaux qui risquent de compromettre le rétablissement de l'équilibre de la sécurité sociale - Forte augmentation des actes cotés « K » : échographies, dopplers, électrocardiogrammes, etc - Croissance en volume plus importante pour la médecine de ville que dans les cliniques - Elaboration d'un programme de modification des cotations par le Gouvernement après consultation des organisations concernées - Concertation continue sur la cotation de l'électrocardiogramme et sur celle de l'échographie-grossesse - Gouvernement attentif à l'évolution actuelle des actes médicaux.

- Question au Gouvernement, de M. Camille Vallin : politique de l'emploi des jeunes - (11 octobre 1984) (p. 2598) : réponse commune à MM. Camille Vallin et Roland Courteau - Nécessité de bien « cibler » les travaux d'utilité collective et de ne pas créer de problèmes avec les entreprises locales ou les personnels communaux - Mise en application du programme arrêté le 26 septembre par le Gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes - (p. 2599) : mise en place de formations adaptées - Formation professionnelle pour les jeunes appelés et bénéficie d'une attestation de pratique professionnelle - Mise en place à compter du 1^{er} janvier 1985 du fonds départemental d'initiative pour les jeunes - Publication des textes concernant les travaux d'utilité publique prochainement - Mobilisation par le Gouvernement de tous les responsables régionaux, départementaux et locaux.

- Question au Gouvernement, de M. Raymond Courteau : politique de l'emploi des jeunes - (11 octobre 1984) : réponse commune avec la question de M. Camille Vallin (p. 2598, 2599).

- Question au Gouvernement, de M. Pierre Bastié : l'emploi dans la haute vallée de l'Aude - (11 octobre 1984) (p. 2600) : pôles de conversion devant rester exceptionnels - Absence de prévision de l'extension d'une telle mesure à la haute vallée de l'Aude - (p. 2601) : intérêt du Gouvernement pour cette région et constitution d'un groupe de travail par le préfet pour dégager des solutions spécifiques.

- Rappel au règlement - (11 octobre 1984) (p. 2586) : absence d'exigence de la part du Gouvernement du droit de passage du Premier ministre sur TF1 - Respect de la liberté à la télévision et création de la Haute Autorité par un Gouvernement de gauche.

- Conférence des présidents - (8 novembre 1984) (p. 3064) : surpris par les termes employés par M. Paul Séramy - Fixation de l'ordre du jour prioritaire par le Gouvernement, selon les pouvoirs qui lui sont dévolus par la Constitution et afin de faciliter les travaux du Sénat - Transmission au

Sénat du projet sur l'enseignement le 11 octobre 1984 - (p. 3065) : discussion de ce texte demandé avant l'examen du budget - Report demandé n'étant pas justifié par des raisons techniques - Retard dans la discussion de ce projet inacceptable par le Gouvernement - Texte de paix scolaire - Regrette que le Sénat ait recours à des manoeuvres dilatoires pour en empêcher son adoption - Gouvernement maintenant l'inscription de ce texte à l'ordre du jour prioritaire - Décision du Conseil constitutionnel du 24 juin 1959 signalant qu'il ne pouvait y avoir de vote sur l'ordre du jour prioritaire - Regrette la décision du Sénat de ne pas siéger un mercredi, alors que l'Assemblée nationale travaille jour et nuit sans relâche, tandis que le Sénat donne l'exemple de la paresse.

- Question au Gouvernement, de M. Jacques Habert : rencontre entre le Président de la République française et le colonel Kadhafi - (15 novembre 1984) (p. 3165) : souhait de M. Papandreu, Premier ministre grec, de s'entretenir avec M. François Mitterrand des problèmes bilatéraux entre la France et la Grèce, ainsi que des problèmes communautaires - Rencontre entre M. François Mitterrand et le colonel Kadhafi, à l'invitation de M. Papandreu - Rôle de la Grèce dans les rapports entre la Libye et les pays occidentaux - Entretien de ce jour faisant suite aux conversations ayant eu lieu à Tripoli entre M. Claude Cheysson et son homologue libyen sur l'évacuation du Tchad.

- Question au Gouvernement, de M. Adrien Gouteyron : société Ducellier dans le val d'Allier - (15 novembre 1984) (p. 3170) : graves difficultés de la société Ducellier, fabricant d'équipement automobile français - Plan de réduction d'effectifs accompagné d'un plan social - Actions de formation pour le personnel licencié organisées par la délégation à l'emploi avec la direction de Valéo - Efforts des pouvoirs publics en faveur de l'adaptation et de la modernisation de l'industrie automobile : fonds industriel de modernisation.

- Question au Gouvernement, de M. Jacques Mossion : politique africaine du Gouvernement - (15 novembre 1984) (p. 3171) : politique du Gouvernement français en Afrique - Solidarité dans le domaine du développement et de la coopération - Importance des engagements français d'aide aux pays en voie de développement - Rapports entre la CEE et l'Afrique - Solidarité dans le domaine politique - Condamnation de l'apartheid - (p. 3172) : solidarité dans le domaine de la sécurité - Envoi de la force Manta au Tchad en 1983 - Refuse toute ingérence dans les affaires intérieures des pays africains.

- Question au Gouvernement, de M. Michel Moreigne : conférence sur la viande - (15 novembre 1984) (p. 3176) : récente conférence sur la viande présidée par M. Michel Rocard - Aide financière en faveur de deux catégories d'éleveurs : les naisseurs et les engraisseurs spécialisés - Possibilité de report d'annuités des prêts bonifiés - (p. 3177) : relance du marché du bétail maigre - Renforcement des moyens de l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture, OFIVAL.

- Question au Gouvernement, de M. Stéphane Bonduel : dépenses agricoles communautaires - (15 novembre 1984) (p. 3178) : graves problèmes budgétaires de la Communauté économique européenne, CEE - Objectif des Dix : stabilisation des impôts payés par les Européens pour le soutien des marchés agricoles - Passage progressif de la totalité des secteurs agricoles sous garantie communautaire - Réduction des excédents : quotas laitiers et prochainement quotas viticoles - Suppression du droit de veto d'une délégation sur la dépense agricole - Enveloppe budgétaire fixée après les prix agricoles - Application de cet accord à partir de 1986 et révision lorsque le nouveau plafond des recettes de TVA sera atteint.

- Question au Gouvernement, de M. Max Lejeune : emploi dans la Somme - (15 novembre 1984) (p. 3179) : absence de tout ostracisme du Gouvernement vis-à-vis du départe-

ment de la Somme - Pôles de conversion créés seulement dans les zones concernées par les problèmes des charbonnages, de la sidérurgie et de la construction navale - Département de la Somme pouvant bénéficier de la prime à l'aménagement du territoire pour les implantations industrielles - Rappelle les nombreuses aides accordées aux entreprises de la région.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale - (5 décembre 1984) (p. 4057) : attention particulière du Sénat portée aux missions du secrétariat général de la défense nationale, SGDN - Budget du SGDN à l'abri des aléas de la conjoncture en raison du lien automatique entre ce budget et le produit intérieur brut - Priorité donnée au centre de transmission gouvernemental - Réorganisation des services du SGDN - Responsabilité accrue assumée par la division des affaires de défense - Effort civil de défense : construction d'abris, sûreté des transmissions - Dissuasion nucléaire et protection des populations - Information du public : brochure en préparation - Création d'un secrétariat d'Etat autonome contraire aux dispositions de l'ordonnance de 1959 portant organisation de la défense nationale - Mission d'information du Gouvernement, des parlementaires et des maires - (p. 4058) : précisions sur les attributions du SGDN en matière de renseignements.

Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social - (5 décembre 1984) (p. 4058) : projet de budget du Conseil économique et social pour 1985 directement lié à la réforme de cet organisme intervenue en 1984 - Augmentation du nombre des membres du Conseil économique et social - Dotation pour la revalorisation des rémunérations publiques - Dotation supplémentaire accordée à la caisse de retraite pour le versement des pensions aux conseillers non renouvelés - Création d'emplois - Développement du Conseil économique et social nécessitant un effort de modernisation et de rationalisation des services : informatisation de la gestion financière, aménagement et rénovation des locaux - (p. 4059) : budget traduisant l'importance accordée par le Gouvernement au nouveau Conseil économique et social.

Journaux officiels - (5 décembre 1984) (p. 4059) : achèvement en 1985 de la modernisation du journal officiel - (p. 4060) : passage à la photocomposition, à la fin du premier semestre de 1985, pour l'ensemble des éditions publiées par la direction des journaux officiels - Développement de l'information et de l'exploitation des données saisies : commercialisation prochaine des premières banques de données, mise en place d'une édition électronique des lois et décrets - Création du centre national d'information juridique - Formation professionnelle intensive du personnel - Augmentation raisonnable du tarif des annonces - Limitation du recours à la sous-traitance - Hommage rendu à l'ensemble du personnel du Sénat pour le travail de qualité effectué à un rythme soutenu en cette période de discussion budgétaire.

Services généraux du Premier ministre - Suite de la discussion - (7 décembre 1984) (p. 4159) : effort de rigueur dans le budget des services généraux du Premier ministre - Mouvement des organismes rattachés en raison de la modification des structures gouvernementales - Nombre important d'organismes relevant des services généraux - Documentation française ; lancement d'un programme d'édition électronique - (p. 4160) : médiateur : succès de son activité ; correspondants départementaux - Centre interministériel de renseignements administratifs, CIRA - Action du haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme ; campagne nationale de prévention du risque alcool mené en 1984 - Augmentation des crédits pour les actions en faveur de la francophonie - Financement des campagnes du service d'information et de diffusion - Demande l'adoption de ces crédits - (p. 4168) : en réponse

à M. Jacques Habert, regroupement des crédits de la francophonie ; prochaine réunion du comité consultatif de la langue française ; prochaine installation du haut conseil de la francophonie - **Examen des crédits - Art. 36 - Etat B (p. 4171) :** s'oppose à l'amendement n° II-89 de M. Christian Poncelet (réduction des crédits) - Aides fiscales à la presse ; aide directe de l'Etat ; fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger ; fonds d'aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires ; crédits relatifs au remboursement du transport de presse par la SNCF.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - Art. 7 : Art. 15-10 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4380) :** s'oppose à l'amendement n° 106 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (prérogatives du maire et du conseil municipal pour le règlement des budgets des établissements ; prise en compte des modalités de règlement de ce budget par la collectivité de rattachement, après avis de l'autorité académique, lorsque le budget n'est pas en équilibre réel) - (p. 4381) : s'oppose à l'amendement n° 107 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (limitation des prérogatives du représentant de l'Etat dans le règlement des budgets des établissements) - (p. 4382) : sur l'amendement n° 108 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (délai de présentation du compte financier par le chef d'établissement au conseil d'administration ; intervention de la chambre régionale des comptes lorsque le déficit est égal ou supérieur à 5%), son sous-amendement n° 131 : suppression du seuil de déclenchement du contrôle de la chambre régionale des comptes ; budget d'un établissement exécuté en équilibre réel ; adopté - (p. 4383) : s'oppose à l'amendement n° 173 de M. Michel Giraud (énumération des attributions du conseil général ou du conseil régional ne pouvant être déléguées à leur bureau) - **Art. 15-11 (p. 4384) :** son amendement n° 80 : liste limitative des actes à transmettre au commissaire de la République, à l'autorité académique et à la collectivité de rattachement pour le contrôle de légalité des actes du conseil d'administration des établissements ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Paul Séramy, rapporteur, n° 59 (information de l'autorité académique et de la collectivité de rattachement sur la situation financière d'un établissement ; accord obligatoire de la collectivité de rattachement pour la signature de toute convention à incidence financière) auquel il s'oppose et n° 60 (faculté donnée à la collectivité de rattachement de demander à l'autorité académique une enquête sur le fonctionnement de l'établissement) qu'il accepte - Sur son amendement, s'oppose aux sous-amendements de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis, n° 109 (demande d'annulation d'un acte du conseil d'administration demandée par l'autorité académique, par l'intermédiaire du représentant de l'Etat) et n° 110 (faculté donnée à la collectivité de rattachement de demander une enquête sur le fonctionnement de l'établissement), et au n° 140 de M. Paul Girod (pouvoir d'annulation de la collectivité de rattachement pour certaines décisions du conseil d'administration relatives aux investissements ou aux dépenses de fonctionnement).

- **Motion d'ordre - (11 décembre 1984) (p. 4379) :** déroulement du débat sur le projet de loi relatif à la décentralisation de l'enseignement - **Projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 examiné après le projet de loi relatif aux baux commerciaux et avant la nouvelle lecture du projet relatif au droit de grève des contrôleurs aériens - Discussion d'une proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission de contrôle sur la SNCF.**

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - Art. 17 (p. 4429) :** son amendement n° 83 : écoles de formation maritime et aquacole, lycées agricoles et

établissements visés à l'article L. 815-1 du code rural ; adopté - **Art. 19 :** son amendement n° 20 : détermination en tant que de besoin par décret des modalités de mise en oeuvre des dispositions transitoires ; adopté - **Après l'art. 19 (p. 4430) :** s'oppose à l'amendement n° 188 de M. Pierre Salvi (création facultative d'une caisse des écoles par le conseil municipal et possibilité de suppression) - **Art. 20 (p. 4431) :** accepte l'amendement n° 126 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (compétences des bureaux municipaux d'hygiène et poursuite des attributions des bureaux municipaux à titre transitoire jusqu'au 31 décembre 1985) - **Après l'art. 20 (p. 4432) :** accepte l'amendement n° 21 de M. Louis Longueue (modification du code des communes et possibilité pour les maires de se défendre devant le tribunal administratif sans avoir à demander l'autorisation du conseil municipal) - Son amendement n° 134 : harmonisation du schéma de mise en valeur de la mer avec le schéma d'aménagement établi par la région de Corse ; adopté - (p. 4433) : s'oppose à l'amendement n° 150 de M. Pierre Salvi (institution et mission d'une commission nationale d'harmonisation dans le domaine de l'action sanitaire et sociale).

- **Question au Gouvernement, de M. Christian Poncelet : rapport de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de 1983 - (13 décembre 1984) (p. 4506) :** prochaine transmission au Parlement du rapport de la Cour des comptes - Régularité des imputations de toutes les dépenses et de l'encaissement de toutes les recettes - Loi de règlement - Latitude permise au Gouvernement pour les imputations comptables sur un exercice budgétaire ou un autre - (p. 4508) : observations de la Cour des comptes.

- **Question au Gouvernement, de M. Pierre Salvi : suppression de classes préparatoires au collège Stanislas - (13 décembre 1984) (p. 4512) :** dénonciation par le collège Stanislas du bail passé avec l'Etat pour l'hébergement des classes préparatoires de l'enseignement public du lycée Saint-Louis - Demande d'ouverture de classes préparatoires privées sous contrat d'association ; refus du contrat par le ministère de l'éducation nationale en raison de la situation irrégulière des maîtres choisis, pour la plupart titulaires dans un établissement public.

- **Questions au Gouvernement, de MM. Daniel Hoeffel et Michel Miroudot : radios privées - (13 décembre 1984) (p. 4514) :** rappel des inculpations prononcées contre les créateurs de radios libres sous les gouvernements en place avant 1981 - Autorisations délivrées par la Haute Autorité - Perturbations apportées au fonctionnement des services publics de radiodiffusion et de sécurité par les infractions de certaines radios libres - (p. 4515) : plaintes déposées par TDF.

- **Question au Gouvernement, de M. Jean Béranger : télévisions privées - (13 décembre 1984) (p. 4521) :** mise en oeuvre du plan câble et utilisation des ressources hertziennes ; expériences déjà réalisées - Volonté d'éviter une dérégulation brutale.

- **Fait personnel - (13 décembre 1984) (p. 4523) :** réponse à M. Michel Caldagués au sujet de l'incident l'opposant à M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, à propos de mutations, qualifiées de limogeages, de fonctionnaires de police.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 170 (84-85)] - (20 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4815) :** en remplacement de M. René Souchon, ancien élu de la montagne - Dépôt il y a trois ans d'un rapport de la commission d'enquête parlementaire sur la situation des zones de montagne - Texte de ce projet de loi tenant les engagements pris par le Gouvernement - Texte d'origine amélioré par le travail parlementaire - Hommage au président et au rapporteur de la commission - Texte de la commission mixte paritaire recueillant l'approbation du Gouvernement - Article sur les coopératives d'utilisation de matériel agricole, CUMA, ne

réglant pas le problème de manière définitive - (p. 4816) : texte proposé constituant une étape fondamentale pour le développement économique et social des régions montagnardes - Souhaite l'approbation du texte de ce projet de loi.

- **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie** - (20 décembre 1984) (p. 4863) : Gouvernement attentif au respect de la Constitution et notamment de son article 28, deuxième alinéa concernant les sessions du Parlement - Impossibilité de poursuivre les débats - Se retire ainsi que les autres membres du Gouvernement.

- **Intervention suivant l'allocation de fin de session du Président du Sénat** - (21 décembre 1984) (p. 4886) : questions au Gouvernement - Relations du Gouvernement avec le Parlement - Démocratie et bicaméralisme - Rapport du Sénat sur la Nouvelle-Calédonie - Durée des interventions au cours des questions au Gouvernement - Importance de la brièveté et de la précision - (p. 4887) : presse parlementaire.

LABEYRIE (Philippe), sénateur des Landes (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

LACOUR (Pierre), sénateur de la Charente (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant du Conseil national des transports (décret n° 84-139 du 24 février 1984) (12 avril 1984) (p. 308).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (27 juin 1984) (p. 1904).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public des télécommunications (4 octobre 1984) (p. 2534).

Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer la loi n° 83-26 du 19 janvier 1983,

modifiant l'ordonnance du 4 février 1959, relative au statut général des fonctionnaires [n° 224 (83-84)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - **Fonctionnaires et agents publics.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à modifier certaines dispositions du code forestier [n° 227 (83-84)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - **Gardes forestiers.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Territoires d'outre-mer [n° 71, tome XXIII (84-85)]** (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 23 (2 avril 1983) (p. 5) à Mme le secrétaire d'Etat à l'environnement : **chasse** (chasse : nouvelles orientations) - Retirée le 2 avril 1984 (p. 198).

n° 42 (3 mai 1983) (p. 544) à M. le secrétaire d'Etat à l'environnement : **déchets** (contrôle de la circulation et du stockage de produits ou de déchets dangereux) - Retirée le 2 avril 1984 (p. 198).

n° 164 (30 juin 1984) (p. 2050) à M. le Premier ministre : **corps diplomatique et consulaire** (formation économique des personnels des ambassades et consulats) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 16 (2 octobre 1984) (p. 2514) à M. le Premier ministre : **corps diplomatique et consulaire** (formation économique des personnels des ambassades et consulats) - Discutée le 16 octobre 1984 (débat commun) (p. 2656 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat [n° 194 (83-84)] - Suite de la discussion** - (11 avril 1984) - **Discussion générale** (p. 261) : législation et réglementation relatives à l'adoption - Baisse du nombre des enfants adoptables - Diminution du nombre des pupilles immatriculés par an - Evolution sociale et politique familiale - « Importations d'enfants » de pays étrangers - Adoption et abandon - Rôle des conseils de famille et des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, DDASS - Evolution des adoptants ; enfants de races différentes et enfants handicapés - Accroissement des enfants juridiquement adoptables de 1974 à 1977 - Amélioration des procédures administratives - Droits et responsabilités des familles ; parents et enfants bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance - Réévaluation de la situation et responsabilisation des parents - Statut des pupilles de l'Etat - Défense de l'enfant à la recherche d'une famille et non de la famille à la recherche d'un enfant.

- **Question orale avec débat : situation de l'industrie communautaire de la pantoufle** - (12 juin 1984) (p. 1509) : situation de l'industrie charentaise de la chaussure, et de la pantoufle en particulier - (p. 1510) : difficultés des entreprises charentaises ; nombreux licenciements - Accroissement considérable des importations en provenance de Chine populaire - Mesures de contingentement des importations en France de pantoufles chinoises, prises par la commission des Communautés européennes - Risque d'arrivée en France des productions de la Corée, de Taiwan et du Brésil du fait de la fermeture du marché américain - Analyse de la conjoncture actuelle dans l'industrie de la pantoufle - Souhaite la prorogation des mesures de limitation des importations jusqu'en 1987 - Mesures

urgentes à prendre pour stopper les trafics à l'exportation de pull-overs italiens - (p. 1511) : information des professionnels de la maille sur les propositions de Mme Edith Cresson, ministre - Non respect par les entreprises italiennes de la réglementation communautaire relative aux charges sociales.

- **Questions orales avec débat jointes : personnels des ambassades et consulats, réciprocité avec l'URSS en matière de publications** - (18 octobre 1984) (p. 2657) : contraction des échanges internationaux - Nécessité pour la France de favoriser son commerce extérieur et notamment de veiller au choix des hommes envoyés dans les postes diplomatiques - Formation économique nécessaire pour les responsables - Relations possibles entre les différents postes diplomatiques et les chambres de commerce françaises - Utilisation de l'informatique et détection des besoins - Inquiétude face à l'agressivité économique de toutes les nations industrialisées - Réformes nécessaires pour développer l'efficacité de la pénétration commerciale française dans le monde - (p. 2658) : désapprouve l'affectation des dépenses nouvelles dans le projet de budget pour 1985 du commerce extérieur - (p. 2659) ; nécessité d'ambassadeurs du commerce français à l'extérieur pour survivre face à la montée des jeunes nations industrielles - Effort de transformation nécessaire.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 378 (83-84)] - Suite de la discussion** - (25 octobre 1984) - Art. 4 (suite) (p. 2752) : son amendement n° 290 : comité de massif comprenant un représentant des fédérations de chasse et de pêche ; adopté - Soutient l'amendement n° 339 de M. Jean Blanc (comité de massif présidé par un représentant de l'Etat assisté d'un comité scientifique) - Art. 7 (p. 2781) : son amendement n° 342 : possibilité pour les associations de protection de la nature de bénéficier de la cession de terres agricoles par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ; retiré - Son amendement n° 341 : possibilité pour les organismes publics ou institutions reconnues d'utilité publiques ou agréées de bénéficier de la cession de terres agricoles par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ; retiré - Art. 17 (p. 2801) : soutient l'amendement n° 336 de M. Michel Souplet (bail conclu à l'amiable ou, à défaut, par adjudication lorsque le bailleur est une personne morale de droit public) - Après l'art. 17 ter (p. 2803) : son amendement n° 291 : dispositions particulières limitant l'admission des chasseurs dans les communes classées stations de sports d'hiver et d'alpinisme qui sont dotées d'un plan de chasse de grand gibier ; rejeté - Art. 17 quater (p. 2804) : soutient l'amendement n° 347 de M. Marcel Daunay (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'extension des possibilités d'intervention des coopératives d'utilisation de matériel agricole) - (p. 2805) : sur l'amendement n° 54 de M. Jean Faure, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'extension des possibilités d'intervention des coopératives d'utilisation de matériel agricole), soutient les sous-amendements de M. Marcel Daunay, n° 345 (recours n'étant possible que dans le cas d'un appel d'offre demeuré sans réponse) et n° 346 (suppression du dernier alinéa de cet article relatif à la détermination des conditions générales dans lesquelles les coopératives d'utilisation de matériel agricole peuvent réaliser des travaux pour le compte de maîtres d'ouvrages publics par une loi ultérieure).

Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Art. 43 (p. 2872) : son amendement n° 292, soutenu par M. Guy Malé : réglementation de la circulation par le maire en zone de montagne : accès aux territoire de chasse ou de pêche ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 13 (p. 3332) : son amendement n° I-26, soutenu par M. Daniel Hoeffel : diminution de la cotisation sur les boissons

alcooliques incluse dans la base d'imposition à la TVA ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (22 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (territoires d'outre-mer) (p. 3427) : importance géopolitique du Pacifique ; caractère primordial pour la France du développement des territoires d'outre-mer - Augmentations des crédits du fonds d'investissement pour le développement économique et social des TOM, FIDES - Exploitation des capacités technologiques de la France : exemple de la navette sous-marine - Droits donnés à la France dans le Pacifique par la convention de Lomé ; association de la Communauté économique européenne - Budget pour la Nouvelle-Calédonie : régression du nickel ; nécessité d'une réforme foncière pour l'agriculture et dotation de l'office foncier ; aide du FIDES au secteur de la pêche ; chômage et exploitation politique - Polynésie : entraves au développement dues à la menace des cyclones ; aide à la culture du coprah ; aide à la pêche et à l'aquaculture ; technologie de pointe en ce domaine ; perle noire - Importance économique du centre d'expérimentation du Pacifique et du Commissariat à l'énergie atomique - (p. 3428) : contexte stratégique et économique du Pacifique ; Wallis et Futuna ; Terres australes et antarctiques françaises ; îles éparses de l'océan indien - Volonté des ressortissants de Mayotte de voir leur île devenir un département d'outre-mer - Développement du tourisme - Desserte aérienne ; création d'Air Calédonie International ; élargissement de la desserte de la Polynésie ; volonté de développement de l'hôtellerie - Rapport entre les TOM et la Communauté économique européenne ; dotation du cinquième fonds européen de développement ; action de la banque européenne d'investissement - En raison de la croissance de ces crédits, avis unanimement favorable de la commission à leur adoption.

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) - Titre III (p. 3562) : au nom de la majorité du groupe de l'union centriste, souhaite que se dégage un véritable consensus au sujet du problème calédonien.

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4140) : expansion économique française à l'étranger - Suppression d'emplois au niveau des postes consulaires, d'agents chargés de l'expansion économique à l'étranger, ou d'attachés culturels - Modalités de ventilation des crédits pour 1985 - Défense des intérêts économiques des Français à l'étranger - Conquête de nouveaux marchés - Redéfinition du combat pour l'exportation française - Utilisation généralisée de l'informatique - Exemples du Japon et de l'Allemagne fédérale - Situation des agents de l'Etat français à l'étranger - Fermetures de consulats depuis 1981 et incidences sur l'emploi - Création d'une école nationale d'exportation - Propose la création d'une filière spécialisée dans le commerce extérieur au sein de l'Ecole nationale d'administration, ENA.

Services généraux du Premier ministre - Suite de la discussion - (7 décembre 1984) (p. 4167) : fonction publique : diminution des effectifs ; rappel des recrutements massifs en début de législature ; maintien de l'effort de recrutement dans l'éducation nationale, la recherche, la justice et la formation professionnelle - Rémunérations : absence de discussion salariale ; baisse de pouvoir d'achat ; volonté de désindexation du Gouvernement : substitution du maintien du pouvoir d'achat en masse au principe de la réévaluation en niveau - Modernisation de la fonction publique : échec de la formule de troisième voie d'entrée à l'Ecole nationale d'administration, ENA - Situation et carrière des attachés d'administration centrale - Demande de débat sur l'avenir de la fonction publique en France.

- **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie** - (20 décembre 1984) (p. 4865) : Nouvelle-Calédonie au bord de la guerre civile depuis quelques semaines - Graves conséquences pour la France,

pour la Communauté économique et pour tout le monde libre - Création par le Sénat d'une commission de contrôle devant contribuer à l'avènement d'une solution équitable et rapide - Rend hommage à tous les responsables locaux et aux forces de police et de gendarmerie qui ont su garder leur sang-froid face aux provocations - Comportement exemplaire de la France dans le long processus historique qui a conduit à la situation actuelle - Générosité de la France, facilitant par une formation scolaire, le réveil de l'identité canaque - Développement des germes indépendantistes depuis 1981 par certains porte-parole du parti socialiste - Rôle économique et stratégique fondamental pour la France et le monde libre de la Nouvelle-Calédonie - Installation d'un laisser-aller après le colloque de Nainville-les-Roches qui n'a pas été suivi de l'effet escompté - Crise insurrectionnelle et affrontement de deux communautés s'enfermant chacune dans sa logique propre - Obligation pour la France de maintenir sa présence active dans le Pacifique, aucune solution ne pouvant être établie sur un critère racial - Consensus national indispensable pour la France et pour la Nouvelle-Calédonie - Président de la République, garant du respect de la Constitution et de l'intégrité du territoire, devant prendre personnellement ses responsabilités pour conduire la nouvelle-Calédonie sur la voie du progrès dans le cadre de la République française.

LALUMIERE (Catherine), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation (nommée le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Nommée de nouveau le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

Puis secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes (nommée le 7 décembre 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 8 décembre 1984, p. 3771].

En qualité de secrétaire d'Etat à la consommation

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 471 de M. Auguste Cazalet : **agriculture** (raisons pour lesquelles les entrepreneurs agricoles ne peuvent bénéficier des prêts CODEVI) (9 novembre 1984) (p. 3131).

n° 546 de M. Charles Descours : **taxe foncière sur les propriétés bâties** (difficultés de certaines municipalités pour obtenir le fichier des assujettis au foncier bâti) (9 novembre 1984) (p. 3131, 3132).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 75-628 du 11 juillet 1975 relative au Crédit maritime mutuel** [n° 221 (83-84)] - (9 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 598) : méconnaissance de cette institution bancaire - Spécialisation géographique et sectorielle - Coopération maritime - Fragilité en raison de sa structure et de sa modeste assise financière - Manque d'homogénéité entre les différentes agences - Loi du 11 juillet 1975 visant à élargir le champ de compétences du Crédit maritime mutuel - Objectif du projet en examen : renforcement de la cohésion du Crédit maritime ; meilleure insertion dans l'ensemble du Crédit mutuel coopératif - Respect de la spécificité du Crédit maritime mutuel et de ses liens avec la pêche - Objectifs du protocole élaborés par une commission tripartite : structurer le réseau ; harmoniser les relations avec la caisse centrale de Crédit coopératif ; organiser la coopération commerciale et la complémentarité avec le Crédit coopératif - (p. 599) : création d'un réseau financier adapté à la pêche artisanale et à l'économie du

littoral - (p. 600) : en réponse à M. Roger Lise, confirme l'objectif du Gouvernement : assurer un meilleur fonctionnement du Crédit maritime mutuel pour répondre aux besoins des professionnels de la pêche et des activités annexes - Souci de rentabilité sociale évoqué par M. Raymond Dumont : nécessaire conciliation avec la rentabilité financière - **Art. 1** (p. 601) : accepte l'amendement n° 1 de M. Josselin de Rohan, rapporteur (référence à l'extraction des sables et graviers marins) - **Art. 2** : accepte l'amendement n° 2 de M. Josselin de Rohan, rapporteur (statuts de la société centrale soumis à approbation ministérielle) - **Art. 3** (p. 602) : sur l'amendement n° 3 de M. Josselin de Rohan, rapporteur (maintien de l'article 4 de la loi du 11 juillet 1975, relatif à la commission supérieure du Crédit maritime mutuel), son sous-amendement n° 6 : consultation facultative de la commission supérieure du Crédit maritime mutuel ; rejeté - **Après l'art. 3** (p. 603) : accepte les amendements de M. Josselin de Rohan, rapporteur, n° 4 (conditions pour devenir sociétaire ; suppression de la procédure d'agrément par les représentants du ministre chargé des affaires maritimes) et n° 5 de coordination.

- **Question au Gouvernement, de M. Guy Allouche : campagne « opérations vacances »** - (7 juin 1984) (p. 1371) : mise en place des opérations vacances dès 1982 et poursuite de ces opérations en 1984 - Coordination de l'action administrative - Rôle des organisations de consommateurs - Concertation avec les professionnels et leurs organisations - Résultats de 1983 - Problèmes de qualité, d'hygiène et de salubrité - Opération « Points prix vacances » en 1983 - (p. 1372) : départements concernés - Action des pouvoirs publics ; information des professionnels et des touristes ; contrôles coordonnés ; contribution au règlement des litiges.

- **Projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances** - **Deuxième lecture** [n° 315 (83-84)] - (13 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1554) : qualité des viandes - Retrait de la consommation de toutes les denrées animales ou d'origine animale contenant des substances ou résidus interdits - Délai et procédure d'autorisation de mise sur le marché, AMM - (p. 1555) : infraction à la législation sur les anabolisants et peines applicables ; amende et prison - Possibilité pour le tribunal d'ordonner l'affichage et la publication du jugement aux frais du condamné - Détermination par décret des modalités d'application de la loi en ce qui concerne le contrôle et l'information du consommateur - Demande l'adoption de ce projet de loi - **Art. 2 bis** (p. 1556) : accepte l'amendement n° 1 de M. Auguste Chupin, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la possibilité pour l'autorité administrative en cas d'urgence d'ordonner la destruction des denrées animales ou d'origine animale si elle constitue le seul moyen de faire cesser le danger) - **Art. 3** : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Auguste Chupin, rapporteur (rétablissement d'un délai de six mois pendant lequel la vente des médicaments concernés restera possible).

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger** [n° 392 (83-84)] - (25 juin 1984) - **Art. 14** (p. 1781) : son amendement n° 18 : fixation par décret des conditions dans lesquelles le conseil d'administration pourra ramener de cinq ans à deux ans la durée d'exigibilité des cotisations ; rejeté - (p. 1782) : accepte l'amendement n° 10 de M. Jean-Pierre Cantegrit, rapporteur (nouvelle rédaction du texte présenté par cet article pour l'article L. 781 du code de la sécurité sociale relatif à la composition et aux règles de fonctionnement du conseil d'administration de la caisse des Français de l'étranger) et, sur cet amendement, accepte les sous-amendements de M. Jean-Pierre Bayle, n° 20 (représentation du Conseil supérieur des Français de l'étranger par deux administrateurs élus à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste) et n° 21 (participation avec voix consultative aux séances du conseil d'administration de la caisse des Français de l'étranger d'un représentant du conseil d'administration de la caisse

primaire de rattachement de la caisse des Français de l'étranger désigné par ledit conseil sur la proposition de son président et un représentant du personnel de cette même caisse primaire) - (p. 1783) : accepte l'amendement n° 11 de M. Jean-Pierre Cantegrit, rapporteur (obligation pour les candidats d'être affiliés à la branche d'assurance au titre de laquelle ils se présentent) - (p. 1784) : accepte l'amendement n° 13 de M. Jean-Pierre Cantegrit, rapporteur (suppléants appelés à remplacer, dans l'ordre de la liste, les administrateurs titulaires dont le siège deviendrait vacant) - Son amendement n° 25 : exclusion des cotisations de l'assurance vieillesse des recettes du budget de l'action sanitaire et sociale ; rejeté - Art. 20 (p. 1785) : accepte l'amendement n° 15 de M. Jean-Pierre Cantegrit, rapporteur (confirmation dans la loi du rattachement à la caisse primaire d'assurance maladie de Seine-et-Marne de la caisse des Français de l'étranger).

- **Projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine - Deuxième lecture [n° 413 (83-84)] - (25 juin 1984) - Discussion générale (p. 1787) :** texte présenté reprenant l'essentiel des amendements adoptés par le Sénat en première lecture - Divergence concernant le délai d'entrée en vigueur prévu à l'article 4, réduit de deux ans à six mois par l'Assemblée nationale - Procédure devant la cour de justice débütée en décembre 1982 arrivant à son terme - Condamnation de la loi de 1897 inévitable - Condamnation risquant de créer un vide juridique préjudiciable aux producteurs laitiers du fait d'une concurrence sauvage de la part des producteurs étrangers de margarine non soumis à la présentation de leurs produits sous forme cubique - Risque de déstabilisation du marché des corps gras - Adoption rapide du projet souhaitée par les professionnels - Importance de l'adoption d'un texte conforme à la légalité communautaire - Attachement du Gouvernement à ce que toutes les mesures soient prises afin d'assurer la prévention de la confusion entre le beurre et la margarine dans les magasins de détail - Souhaite l'adoption de ce texte sans délai d'application - (p. 1789) : problèmes de l'évolution de la consommation des corps gras en général, diminuant en France et dans le monde - Nouvelle présentation de la margarine en France ne facilitant pas les ventes de beurre mais baisse de la consommation ayant des causes profondes - Difficultés de la production laitière, conséquences de retards accumulés depuis longtemps - Urgente diminution de la production laitière, baisse ne dépassant pas 2 % en France - Raccourcissement au maximum du délai afin de ne pas laisser les professionnels soumis à la concurrence sauvage de la margarine étrangère - (p. 1790) : souci du gouvernement français de défendre au mieux les intérêts des producteurs de lait et des industriels de la margarine - Impossibilité pour les douanes de bloquer les importations de margarine - Visa obligatoire pour des raisons sanitaires - Interdiction d'importation de marchandises non conformes à la législation française contraire à l'esprit communautaire - Impossibilité de saisir les margarines non conditionnées sous forme cubique - Absence de mise en cause de la sécurité des consommateurs - Condamnation en cas de refus direct des margarines importées - Adaptation au plus vite de notre législation à la législation communautaire - Adoption du texte de ce projet de loi, seule solution possible - Art. 4 (p. 1791) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Marcel Daunay, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'entrée en vigueur de l'article premier dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi) - Décret sur l'étiquetage faisant l'objet dès maintenant des procédures interministérielles pour adoption définitive - Prend l'engagement d'une élaboration dans des délais rapides des décrets d'application de cette loi.

- **Proposition de loi relative aux vins de Champagne, tendant à modifier leur taux de prise en charge au compte d'appellation d'origine « Champagne » et à fixer leur durée minimale de première fermentation [n° 412 (83-84)] - (23 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2693) :** se déclare favorable à cette proposition de loi adoptée par l'Assemblée

nationale - Modification de la loi de 1919 sur deux points : augmentation de 97,5 % à 98,5 % du pourcentage de la récolte ayant droit à l'appellation « champagne », du fait de l'évolution des techniques de vinification ; fixation d'une durée minimum pour la première fermentation réalisée en cuve - (p. 2694) : fiscalité viticole : impôts sur les stocks, provisions pour hausse de prix - (p. 2695) : souligne que le Gouvernement cherche à trouver sur ces deux points des solutions satisfaisantes.

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine dans le secteur viticole [n° 21 (84-85)] - (7 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3003) :** texte attendu par les viticulteurs produisant les vins d'appellation d'origine - Modification de l'article 21 du décret-loi du 30 juillet 1935 : simplification des procédures délimitant les aires de production et définition des conditions de production des appellations d'origine - Historique des appellations d'origine - Loi du 6 mai 1919 créant les appellations d'origine simples - Décret-loi du 30 juillet 1935 instaurant l'appellation d'origine contrôlée, AOC - Création en 1947 de l'Institut national des appellations d'origine, INAO - Loi du 18 décembre 1949 créant les vins délimités de qualité supérieure, VDQS - Loi du 12 décembre 1973 harmonisant le droit national avec les dispositions communautaires en matière viticole - Délimitation judiciaire des aires de production des AOC - Recours à la procédure administrative pour opérer les révisions nécessaires - Référence exclusive aux AOC dans l'article 1^{er} - Proposition de l'INAO concernant la définition et les conditions de production des appellations - Modification importante du texte prévoyant qu'un décret en Conseil d'Etat pourra étendre l'aire de production ou modifier les conditions de production prévues par une loi ou une décision judiciaire - Concertation avec les syndicats viticoles concernés - Article 3 reprenant sensiblement les mêmes dispositions pour les VDQS - (p. 3004) : renommée internationale des vins français - (p. 3005) : développement du marché des boissons uvaies permettant de résoudre le problème de surproduction - Définition prochaine des boissons uvaies par décret en Conseil d'Etat - Régime fiscal appliqué à ces boissons et aux vins doux naturels - (p. 3006) : problème des vins doux naturels français suivi de près à Bruxelles par la direction générale des impôts - Décision du comité national de l'INAO, du 16 février 1984, acceptant le principe d'accession de certains vins VDQS de la région méditerranéenne à la catégorie des AOC - Souci de maintenir la qualité des vins français - Passage des vins du Minervois à la catégorie des AOC prochainement soumis au comité national de l'INAO - Délimitation parcellaire des coteaux de Languedoc et des Corbières en cours de réalisation.

- **Projet de loi améliorant l'information des assurés et la transparence des contrats d'assurance-vie et de capitalisation [n° 23 (84-85)] - (13 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3138) :** réforme de l'assurance-vie en vue d'assurer une meilleure protection du consommateur - Garantie décès et protection sociale - Assurance en cas de vie - Assurances mixtes ; assurance populaire - (p. 3139) : assurances complémentaires - Capitalisation - Caractère d'épargne stable - Données chiffrées sur le rôle de l'assurance-vie dans le domaine de l'emploi - Comparaison avec les pays étrangers - Facteurs favorables au développement de l'assurance-vie en France - Amélioration de la qualité des garanties grâce aux contrats collectifs ; information de l'assuré ; loi du 7 janvier 1981 - Commission pour le développement et la protection de l'épargne réunie en 1982 - Conseil national des assurances - Dispositions du texte : information au moment de la souscription du contrat ; délai de renonciation et alignement sur le délai de remboursement en vigueur pour les contrats souscrits lors d'un démarchage à domicile ; information de l'assuré au cours du contrat ; amélioration des conditions de rachat - Suppression de la branche populaire - Textes réglementaires en préparation - (p. 3140) : demande le vote de ce texte - (p. 3141) : nécessité d'élaborer un projet de loi sur les contrats d'assurance collective destinés à garantir des contrats immobiliers - Loi du 13 juillet 1979 relative à l'information

et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier - Art. 1 (p. 3142) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 2 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (délai de remboursement en cas de renonciation porté à trente jours ouvrables) - S'oppose à l'amendement n° 3 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (retour au taux d'intérêt légal en cas de retard au remboursement des sommes versées par le souscripteur) - Défaut de sanction par le versement d'intérêts au taux légal, inférieur au taux de rémunération des placements des compagnies d'assurance - Disposition analogue dans le projet de loi relatif à l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation actuellement en préparation - (p. 3143) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (non application des dispositions de cet article aux contrats d'une durée maximum de deux mois).

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - **Art. 3** (p. 3309) : s'oppose aux amendements de M. Camille Vallin, n° I-46 (suppression de cet article relatif à l'allègement de la taxe professionnelle), n° I-48 (allègement de la taxe professionnelle subordonné à la création d'emplois et au recul du taux de pénétration des produits étrangers en France) et n° I-49 (augmentation du taux des cotisations de péréquation auxquelles sont soumises les entreprises situées dans des communes où le taux de la taxe professionnelle est inférieur à la moyenne nationale) - Demande le retrait de l'amendement de M. Camille Vallin, n° I-47 (stocks et actifs financiers inclus dans la base imposable ; diminution de la masse salariale ; modification de la péréquation nationale et prise en compte des conséquences économiques sur les ressources des collectivités territoriales) - (p. 3310) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-73 de M. Marcel Lucotte (réduction de 15 % de la taxe professionnelle accordée, en priorité, aux entreprises les plus fortement imposées) - **Après l'art. 3** (p. 3313) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-95 de M. André Fosset (harmonisation du droit fiscal avec le droit comptable en ce qui concerne le calcul des impôts sur les bénéfices des sociétés ; perte de recettes compensée par, d'une part, la majoration du taux de TVA s'appliquant aux armes à feu et, d'autre part, une majoration des droits de timbre sur les paris engagés au PMU et au loto) - **Après l'art. 3 bis** (p. 3314) : demande le retrait des amendements de M. Camille Vallin, n° I-51 (suppression de l'avoir fiscal) et n° I-52 (suppression du système du prélèvement libérateur) - **Après l'art. 4** (p. 3315) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-74 de M. Roland du Luart (cotisations perçues au titre de la participation à l'effort de construction versées par les seuls employeurs occupant au minimum vingt salariés) - **Art. 5** (p. 3317) : s'oppose aux amendements n° I-94 de M. Jean Roger (détaxation partielle de la TVA sur les carburants utilisés en agriculture) et n° I-53 de M. Camille Vallin (fuel domestique utilisé dans la production agricole exonéré de la taxe intérieure sur les produits pétroliers) - **Avantage fiscal important accordé aux agriculteurs** : possibilité d'utiliser du fuel domestique à la place du gazoil pour les tracteurs et autres engins agricoles - Allocation annuelle d'un contingent d'essence détaxée - **Après l'art. 5** (p. 3319) : majoration inquiétante des droits de timbre - S'oppose aux amendements n° I-20 de M. Jean Colin (majoration de la TVA sur les opérations de crédit-bail et de location ne s'appliquant pas aux locations de voitures particulières d'une puissance fiscale inférieure ou égale à 11 CV, n'excédant pas trente jours consécutifs) et n° I-145 de M. Christian Poncelet (majoration du taux de la TVA sur les opérations de crédit-bail et de location non applicable aux locations de courte durée n'excédant pas trente jours non renouvelables).

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - I - Charges communes - II - Services financiers - (26 novembre 1984) - **Examen des**

crédits - II - Services financiers - Etat B (p. 3651) action publicitaire engagée par la direction générale pour les relations avec le public contribuant à la lutte contre l'inflation - (p. 3652) : s'oppose à l'amendement n° II-41 de M. Pierre-Christian Taittinger (diminution des crédits affectés à la direction générale pour les relations avec le public et le service d'information) - **Art. 86 bis** : demande le retrait de l'amendement n° II-47 de M. Michel Manet, rapporteur spécial (suppression de cet article créant des redevances au profit de la commission des opérations de bourse, COB).

Consommation - (26 novembre 1984) (p. 3652) : budget modeste du secrétariat d'Etat à la consommation - (p. 3653) : effectifs insuffisants de la direction de la consommation et de la répression des fraudes, DCRF, et de la mission d'études et de coordination - Modernisation des services : plan d'équipement en informatique prévu pour 1985 - Programme de rénovation des laboratoires - Reconstruction de l'établissement de Montpellier - Excellente réputation des laboratoires de la direction de la consommation et de la répression des fraudes, tant en France qu'à l'étranger - Moyens de fonctionnement accordés à la commission de la sécurité des consommateurs - Réponse aux problèmes nouveaux en matière d'hygiène alimentaire posés par les multiples formes de restauration rapide - Contrôle strict du secteur de la gestion des dettes, de la formation professionnelle ou de la recherche d'un emploi, visant à protéger plus particulièrement les consommateurs victimes de la crise - Participation du secrétariat d'Etat aux opérations d'utilisation des excédents agricoles par les organisations caritatives - Qualité des produits - Sécurité des consommateurs - Mise en place d'un véritable mouvement associatif, interlocuteur à part entière, disposant de ressources propres - Rôle de l'Institut national de la consommation, INC : information du grand public, réalisation d'essais comparatifs et diffusion des résultats - Augmentation considérable de la subvention accordée à l'INC - (p. 3654) : nouvelle politique du secrétariat d'Etat à la consommation : mise en place de structures de concertation et de dialogue entre consommateurs et professionnels - Réforme de l'INC et du Comité national de la consommation, devenu le Conseil national de la consommation - Présence des consommateurs dans les conseils d'administration des entreprises et banques nationalisées, et dans les grandes entreprises publiques - Création de la commission de la sécurité des consommateurs - Contrats pour l'amélioration de la qualité des produits - (p. 3659) : fiabilité des enquêtes paraissant dans la revue « 50 millions de consommateurs » - Indépendance des équipes rédactionnelles de cette revue - Contrats de qualité compatibles avec le traité de Rome - Mission et moyens respectifs de la direction générale de la concurrence et de la consommation, DGCC, et de la DCRF - Elaboration d'un code de la consommation envisageable après les travaux de la commission de refonte du droit de la consommation - Crédits suffisants accordés à l'INC, notamment en matière d'essais comparatifs - (p. 3660) : récente campagne publicitaire estivale visant à sensibiliser un large public, notamment les jeunes, au problème de la consommation - Réforme envisageable des structures de la DGCC et de la DCRF - Campagne publicitaire actuelle relative au label de qualité - Existence de contrefaçons, notamment pour le label rouge - Mise en garde des consommateurs contre certaines associations, type 1901, ne répondant pas aux critères de la loi Royer - Application à compter du 1^{er} janvier 1985 du projet de loi relatif au mode d'étiquetage et d'emballage de la margarine.

Comptes spéciaux du Trésor - (26 novembre 1984) (p. 3663) : réforme prochaine de l'union de groupements des achats publics, UGAP, en un établissement public industriel et commercial - Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDA - Rôle de la Banque française du commerce extérieur, BFCE, dans les accords de consolidation conclus avec les pays débiteurs - Fonds de soutien aux hydrocarbures - Relatif désengagement du Fonds de développement économique et social, FDES -

Compte d'avance aux collectivités locales - (p. 3664) : déficit probable de ce compte au cours des prochaines années, en raison de l'inflation, de la progression de la fiscalité locale et de la variation des taux de recouvrement - Difficultés financières des collectivités locales.

Monnaies et médailles - (26 novembre 1984) (p. 3665) : amélioration de la gestion financière de l'administration des monnaies et médailles - Création de nouvelles médailles de collection - Fabrication de monnaies étrangères - Nouvelles orientations vers les collections thématiques - Modernisation du matériel des établissements de Pessac et de Paris - Restructuration du service des médailles - Développement de la publicité - Réinstallation du service des ventes dans de nouveaux locaux - Amélioration de l'information du public sur les nouvelles pièces frappées.

Imprimerie nationale - (26 novembre 1984) (p. 3666) : stabilisation du chiffre d'affaires de cet établissement en raison de l'augmentation des impressions d'annuaires téléphoniques et d'une diminution des impressions administratives - Plein emploi des moyens propres de l'Imprimerie nationale et recours à la sous-traitance - Développement et modernisation de l'Imprimerie nationale - (p. 3667) : amélioration des conditions de travail des personnels - Maintien sous certaines conditions du privilège de l'établissement public, s'agissant de l'annuaire téléphonique - Attribution du solde des moyens exceptionnels accordés par le Gouvernement afin de faire face aux conséquences du grave incendie de 1983 - Modernisation des installations de l'atelier de Rungis et restauration du bâtiment parisien - Hommage rendu à l'ensemble des personnels de l'Imprimerie nationale pour la haute qualité de ses travaux - Succès de la récente exposition présentée au musée du Luxembourg.

En qualité de secrétaire d'Etat aux affaires européennes

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985** [n° 82 (84-85)] - (12 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4468) : lutte contre l'inflation et action des agents économiques - Rythme de hausse des prix - (p. 4469) : encadrement du prix des services rendus aux ménages - Equilibre entre le ralentissement du rythme de hausse des prix et la prise en compte du coût de construction ou de renouvellement des équipements - Hausse du prix de l'eau en 1982 et 1983 - Accord spécifique avec l'Association des maires de France et l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de distribution d'eau - Procédure de dérogation tarifaire - Egalité de traitement entre les différents intervenants - Caractère exceptionnel de l'encadrement du prix de l'eau pour 1985 - Objectifs du Plan - Souplesse dans la formulation des accords - Enumération des éléments de tarification soumis à la loi - Prix de référence - Détermination par décret de la hausse à défaut d'accord contractuel - Lutte contre l'inflation - (p. 4472) : incidences de l'inflation sur l'économie - Hausse des prix - Essence et téléphone - Diversité de la situation des collectivités locales - Possibilité de dérogation pour investissement - Nombre de dérogations accordées en 1983 - (p. 4473) : amélioration de la qualité de l'eau, motif des dérogations à la norme générale d'évolution des prix - (p. 4474) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Auguste Chupin, rapporteur (suppression de cet article relatif au blocage du prix de l'eau potable, aux normes d'évolution applicables en 1985 et aux dérogations tarifaires) et accepte l'amendement n° 5 de Mme Monique Midy (possibilité de dérogation tarifaire dans le cadre de travaux permettant d'améliorer la qualité de l'eau) - Augmentation du prix de l'eau depuis 1979.

- **Question au Gouvernement, de M. Raymond Bouvier** : difficultés des transporteurs routiers à la frontière suisse - (13 décembre 1984) (p. 4515) : mesure unilatérale de caractère fiscal prise par la Suisse et pénalisant les

transporteurs routiers étrangers entrant sur son territoire - Réaction de la France en tant que présidente du conseil des ministres de la Communauté européenne; réaction du conseil des transports de la CEE; mesures prises par la France au niveau des échanges bilatéraux avec la Confédération helvétique.

- **Question au Gouvernement, de M. Jules Faigt** : dépôt de produits toxiques à Béziers - (13 décembre 1984) (p. 4518) : lit l'intervention de Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement - Visite de l'usine de La Littorale située à Béziers et appartenant au groupe Union Carbide - Règles de sécurité fixées par l'arrêté préfectoral d'avril 1979; visite récente du service des installations classées et demande d'une étude de sûreté; arrêt des livraisons de méthylisocyanate dans l'attente des résultats de cette étude - (p. 4519) : urbanisation au voisinage d'une usine à risques; servitudes; prochain examen de modifications à la loi du 19 juillet 1976.

- **Question au Gouvernement, de M. Roland Courteau** : marché viticole après le sommet de Dublin - (13 décembre 1984) (p. 4519) : amélioration du règlement de 1982 par l'accord viticole de Dublin - Abattement sur les droits de replantation - Déclenchement de la distillation obligatoire: répartition individuelle; excédents des récoltes de 1984; niveau très élevé des stocks - Elargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal: application à l'Espagne de mesures de maîtrise quantitative et interdiction du coupage entre les vins rouges espagnols et les vins de la Communauté.

- **Question au Gouvernement, de M. Pierre Cantegrit** : politique du Gouvernement au Tchad - (13 décembre 1984) (p. 4520) : politique d'aide de la France à l'Afrique: aide civile au développement; aide alimentaire; aide militaire - Coopération active avec le gouvernement tchadien; intervention des troupes françaises en 1969 et en 1980 - Envoi de la force Manta en août 1983 pour aider le gouvernement tchadien à faire face à une agression venant de l'extérieur; recherche de voies politiques et diplomatiques permettant le retrait des troupes libyennes du nord du Tchad et la réconciliation nationale dans ce pays - Propos de M. François Mitterrand, Président de la République, au sommet de Bujumbura.

- **Question au Gouvernement, de M. Jean Roger** : réorganisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture - (13 décembre 1984) (p. 4521, 4522) : réorganisation des services départementaux en 1965 - Projet de réorganisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture: ressort territorial des services extérieurs du ministère; organisation et attribution des directions générales de l'agriculture et de la forêt; organisation et attribution des directions départementales de l'agriculture; avis favorable du comité technique paritaire du ministère de l'agriculture - Confirmation de l'unité de ces services, renforcement de leur capacité d'expertise et d'intervention et prise en compte des priorités données par le ministère de l'environnement.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord intervenu, au sein du Conseil des Communautés européennes les 2 et 3 octobre 1984, entre les représentants des Gouvernements des Etats membres et portant sur le financement du budget rectificatif et supplémentaire n° 1 des Communautés** [n° 99 (84-85)] - (19 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4753) : financement du budget rectificatif et supplémentaire des Communautés - Relèvement du plafond des ressources communautaires dès 1986 décidé à Fontainebleau - Avances remboursables réparties entre les Etats membres suivant le système dit de la « clé-TVA » - (p. 4754) : avances consenties par la France permettant de respecter les engagements pris à l'égard du monde agricole et d'assurer le fonctionnement normal de la Communauté - Grandes lignes de l'avenir de l'Europe dégagées au récent sommet de Fontainebleau - Budgets de la Communauté alimentés par un relèvement anticipé du plafond de la TVA plutôt que par des actes intergouvernementaux - Modalités de remboursement des avances -

Participation indispensable de la France, élément moteur de la construction européenne - (4758) : débat élargi à l'ensemble des problèmes financiers et à l'avenir des Communautés - Regrette l'abstention du groupe communiste sur le vote de ce projet - Participation indispensable de la France à la construction européenne - Construction laborieuse de l'Europe évoquée par M. Pierre-Christian Taittinger - Relance politique européenne - Politique agricole commune - Ressources budgétaires - Augmentation des prélèvements de TVA décidée au sommet de Fontainebleau - Elargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal - Rapports de la Communauté avec son environnement international, notamment avec les Etats-Unis et le Japon.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) - Deuxième lecture [n° 166 (84-85)] - (19 décembre 1984)** Discussion générale (p. 4759) : rejet par le Sénat de ce projet en première lecture - Statut de pays et territoire d'outre-mer sollicité pour le Groenland par le gouvernement danois - Libre accès des produits groenlandais au marché communautaire - Accès des pêcheurs européens aux eaux groenlandaises - Arguments de rejet avancés en première lecture : faiblesse de la majorité en faveur du retrait du Groenland des autres Etats membres des Communautés européennes ; intérêt stratégique et économique du Groenland ; risque de précédent pour les départements français d'outre-mer - Ratification de ce traité par huit Etats membres de la CEE - (p. 4760) : ratification du traité par l'Irlande en janvier 1985 - Approbation de ce projet par la majorité des groupes de l'Assemblée parlementaire européenne - Gouvernement danois attentif aux positions prises par les sénateurs français.

Nouvelle lecture [n° 181 (84-85)] - (20 décembre 1984) Discussion générale (p. 4833) : projet repoussé deux fois par le Sénat - Nécessité d'adopter une position digne à l'égard du Danemark et relations avec ce pays en cause - Données internationales essentielles aux bonnes relations à l'intérieur de la Communauté.

LA MALENE (Christian de), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

LANG (Jack), ministre délégué à la culture (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Nommé de nouveau le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

Puis ministre de la culture (nommé le 7 décembre 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 8 décembre 1984, p. 3771].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Culture - (7 décembre 1984) (p. 4175) : accusation de sacrifice du patrimoine portée par M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis, contre l'Etat dénoncé comme « mécène de l'avenir » - Patrimoine : importance des crédits des monuments historiques ; adjonction des crédits pour la

restauration du Grand Louvre et des crédits affectés au titre des conventions culturelles avec les régions, les départements et les communes ; crédits engagés sur d'autres lignes budgétaires pour l'utilisation des monuments historiques - Exemple de la réhabilitation de la Halle de la Villette, du transfert au Palais des Evêques de Saint-Lizier de la Phonothèque nationale et de la réhabilitation d'un immeuble ancien pour le Conservatoire supérieur de musique de Lyon - (p. 4176) : effort en faveur du patrimoine depuis 1981 - Patrimoine photographique ; transfert de la collection Nadar au fort de Saint-Cyr ; mise à la disposition du public - Réhabilitation des vitraux - Effort en personnel : conservateurs régionaux des monuments historiques ; augmentation du nombre des architectes des monuments historiques - Préparation de l'avenir : formation artistique, décentralisation et conquête d'un nouveau public - Soutien à la création - Insertion de la culture dans l'économie - Demande le vote de ce projet de budget - (p. 4182) : musées de province ; délai à la mise en oeuvre de la décentralisation des crédits et maintien d'une politique nationale de rénovation ; montant des autorisations de programme à la disposition des musées de province - Monuments historiques : participation du Fonds spécial de grands travaux ; crédit de restauration inscrit dans les crédits Grand Louvre - (p. 4183) : emplois : conservateurs régionaux des monuments historiques ; architectes et inspecteurs des monuments historiques ; gardiens et jardiniers - (p. 4192) : signature de conventions de développement avec des comités d'entreprise notamment avec l'entreprise Renault - Résultat de l'action du fonds de soutien aux industries de programme ; augmentation de la contribution du ministère des postes et télécommunications - Caractère confortable de la subvention du centre dramatique de Saint-Etienne - (p. 4193) : prochaine construction de la bibliothèque centrale de prêts de Gironde ; conflit entre le ministère de la culture et la commune à propos du centre culturel de Saint-Médard-en-Jalles - Intérêt de la proposition de loi sur les détecteurs de métaux déposée par M. Marc Boeuf - Relations culturelles franco-américaines ; présence de la France aux Etats-Unis : bureau du livre français à New-York ; festival permanent du cinéma français ; succès de la compagnie d'Ariane Mnouchkine à Los-Angeles - Décentralisation et répartition des activités entre l'Etat et les collectivités locales ; lecture publique : rôle de l'Etat dans la construction de bibliothèques centrales de prêts sur l'ensemble du territoire et relais par les collectivités territoriales - Restauration d'un immeuble rue de Verneuil en vue d'y installer la maison des écrivains - Ateliers d'artistes - Projet de consacrer à la danse le Palais Garnier - (p. 4194) : vocation à l'opéra comique de la salle Favart - Créations nouvelles - Mécénat : réactivation du marché de l'art par l'exonération des oeuvres d'art dans le calcul de l'IGF ; accroissement du nombre des acheteurs français à la dernière foire internationale d'art contemporain, FIAC - Nécessité de moderniser la fiscalité des industries de la culture - Préparation d'un plan de développement des studios de cinéma français - Plan interministériel de relance de la facture instrumentale ; comités régionaux de la facture instrumentale ; maintien de production artisanale haut de gamme ; effort de compétitivité pour les instruments de moyenne gamme - Exemple de la constitution récente de la société Hohner Electronique à Semur-en-Auxois ; création en Mayenne d'une entreprise de fabrication de disques compacts - (p. 4195) : grands équipements : caractère non exclusivement parisien ; énumération des grands projets dans les villes de province - Parc de la Villette : musée des sciences et techniques ; conservatoire national supérieur de musique - Prochain achèvement du conservatoire national supérieur de musique de Lyon - Opéra de la Bastille - Exemple des capitales étrangères ; exemple des capitales régionales de France ; absence de contribution financière de la ville de Paris - (p. 4196) : différence entre le pourcentage de subventions reçues par les compagnies théâtrales et les orchestres parisiens et de province - Ancienneté des demandes de construction d'un nouvel opéra à Paris : propos de MM. André Malraux, Jacques

Chirac, Rolf Lieberman; rapport de M. Bloch-Lainé - Coût financier du Palais Garnier en raison de son nombre réduit de places et de son mode irrationnel de fonctionnement - Impossibilité d'accepter la demande des sénateurs de réduire le budget des grands équipements, les crédits ayant déjà été réduits par rapport aux prévisions initiales - Examen des crédits - Art. 36 - Etat B (p. 4198) : décentralisation du corps des inspecteurs des monuments historiques.

LARCHE (Jacques), sénateur de la Seine-et-Marne (UREI).

NOMINATIONS

- Président de la commission des lois.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (31 janvier 1984) (p. 75).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (23 mai 1984) (p. 1041).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion des lois portant répartition des compétences entre l'Etat, les régions et les départements (26 juin 1984) (p. 1816).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et de code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail (28 juin 1984) (p. 1951).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (10 juillet 1984) (p. 2133).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition

et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (12 juillet 1984) (p. 2153).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie Française (17 juillet 1984) (p. 2229).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne (24 octobre 1984) (p. 2726).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales (12 décembre 1984) (p. 4444).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques (12 décembre 1984) (p. 4468).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (12 décembre 1984) (p. 4478).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à permettre l'inscription des citoyens sur les listes électorales de leur commune d'origine [n° 232 (83-84)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - Elections et référendums.

Rapport fait, avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des lois, tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, après déclaration d'urgence, relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 466 (83-84)] (30 juin 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 389 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public [n° 494 (83-84)] (22 août 1984) - **Fonctionnaires et agents publics.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 393 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation [n° 495 (83-84)] (22 août 1984) - **Magistrature.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public [n° 499 (83-84)] (28 août 1984) - **Fonctionnaires et agents publics.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation [n° 500 (83-84)] (28 août 1984) - **Magistrature.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 501 (83-84)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public [n° 503 (83-84)] (28 août 1984) - **Fonctionnaires et agents publics.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 502 (83-84)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de Cassation [n° 504 (83-84)] (28 août 1984) - **Magistrature.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 466 (JO Débats 29 mars 1984) (p. 461) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement supérieur (création éventuelle d'établissements d'enseignement supérieur dans le département de Seine-et-Marne) - Réponse de M. Roger-Gérard Schwartzenberg, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (29 juin 1984) (p. 2020, 2021).

n° 467 (JO Débats 29 mars 1984) (p. 461) à M. le ministre des transports : transports fluviaux (mesures envisagées par le gouvernement pour remédier aux difficultés de la batellerie) - Réponse de M. Jack Ralite, ministre chargé de l'emploi (29 juin 1984) (p. 2019, 2020).

n° 556 (JO Débats 24 octobre 1984) (p. 2699) à M. le ministre de l'intérieur : police municipale (fonctionnement de la police d'Etat à Meaux (Seine-et-Marne)).

Questions orales avec débat :

n° 47 (23 novembre 1984) (p. 3489) à M. le Premier ministre : Constitution (application des articles 10 et 89 de la Constitution).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - Deuxième lecture** [n° 97 (83-84)] - (26 janvier 1984) - Art. 25 bis (p. 40) : attachement au principe de liberté des associations - Art. 25 quinquies (p. 45) : intervient sur l'amendement n° 33 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suppression de cet article relatif à la soumission au commissariat aux comptes pour les entreprises publiques) - Mission de service public, finalité de l'activité des établissements publics ; particularité des règles de fonctionnement - Art. 49 (p. 60) : intervient sur l'amendement n° 84 de M. Daniel Millaud (exclusion

des territoires d'outre-mer du champ d'application de la loi) - Délai de délibération d'une assemblée territoriale après sa saisine ; pouvoir réglementaire et territoires d'outre-mer.

Nouvelle lecture [n° 202 (83-84)] - (9 février 1984) - Président de la commission des lois - Art. 25 quinquies (p. 164) : établissements publics et mission de service public à caractère industriel et commercial - Domaine de la loi et article 34 de la Constitution - Art. 26 A (p. 166) : obtention d'aides financières par une entreprise en difficulté uniquement si elle a adhéré à un groupement de prévention agréé.

- **Conclusions du rapport de M. François Collet**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 84, 83-84) de MM. Henri Belcour et Georges Mouly relative à la durée du mandat de président de conseil général lorsque l'élection de celui-ci a été acquise au bénéfice de l'âge [n° 174 (83-84)] - (25 avril 1984) - Président de la commission des lois - Discussion générale (p. 476) : absence de responsabilité du Président de la République devant l'Assemblée nationale - Situation différente dans un conseil général.

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social** [n° 247 (83-84)] - (2 mai 1984) - Président de la commission des lois - Discussion générale (p. 546) : absence de réponse de M. le secrétaire d'Etat aux propos d'ouverture de M. le Président du Sénat - Critiques inadmissibles d'un grand corps de l'Etat.

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion** [n° 176 (83-84)] - (22 mai 1984) - Président de la commission des lois - Discussion générale (p. 983) : distinction entre une mission parlementaire et une mission de contrôle - Référence au règlement du Sénat.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - Discussion générale (p. 1087) : inconstitutionnalité du texte primitif - (p. 1088) : excellent travail de la commission spéciale - Projet ignorant la réalité économique de la presse - Concentration inévitable de la presse en France - Lutte contre la concentration possible grâce à l'intervention de la commission de la concurrence : action efficace de cette commission contre la création de monopoles - Projet inconstitutionnel - Projet inapplicable en raison de l'environnement économique - Propositions de la commission spéciale résultant d'une large concertation : texte répondant aux problèmes économiques de la presse - Texte juridiquement fondé - Satisfait de l'abandon par le Gouvernement de la procédure d'urgence.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion - (6 juin 1984) - Président de la commission des lois - Art. 39 (p. 1338) : se déclare favorable à l'amendement n° 86 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (paiement par priorité consenti aux banquiers après publicité permettant aux prêteurs et cautions de faire valoir leurs droits à l'audience) - Conciliation nécessaire entre le sort des créanciers antérieurs à la procédure et les créanciers postérieurs.

- **Rappel au règlement** - (21 juin 1984) - Président de la commission des lois - (p. 1710) : critique du comportement des sénateurs en commission mixte paritaire, CMP, par le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale - Discussion en CMP du projet de loi organisant la formation des personnels de la fonction publique territoriale - Divergences importantes portant sur les articles 33, 34 et 38 relatifs aux « pénalités appliquées aux collectivités locales qui n'acceptent pas l'engagement d'un certain nombre de fonctionnaires » ; à l'organisation des cabinets des collectivités territoriales et à l'interdiction faite à des fonctionnaires ayant exercé des tâches de responsabilité d'être immédiatement engagés par les collectivités locales

auprès desquelles ils auraient servi en tant qu'agents de l'Etat - (p. 1711) : acceptation par le Sénat de la rédaction de l'Assemblée nationale pour les articles 34 et 38 - Proposition sénatoriale concernant l'article 33 mise aux voix et acceptée - Volonté de parvenir à un accord satisfaisant un intérêt commun - Ne peut admettre que le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale tienne de tels propos en séance publique.

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion - Deuxième lecture** [n° 372 (83-84)] - (26 juin 1984) - Président de la commission des lois - Art. 34 (p. 1814) : Gouvernement sanctionné par le Conseil constitutionnel et absence de prise en compte des avis du Sénat.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française** [n° 313 (83-84)] - (27 juin 1984) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1893, 1894) : manifestation des membres de l'église évangélique contre le centre d'expérimentation du Pacifique à Mururoa - Art. 6 (p. 1908) : intervient sur l'amendement n° 99 de M. Daniel Millaud (suppression de l'obligation d'élire le président du gouvernement du territoire parmi les membres de l'assemblée territoriale) - Art. 8 (p. 1909) : intervient sur l'amendement n° 17 de M. Roger Romani, rapporteur (suppression de l'obligation faite au gouvernement du territoire de soumettre au vote de l'assemblée la liste de ses ministres) - Régime d'assemblée ; rappel du premier gouvernement de la IVe République dirigé par M. Ramadier - Art. 10 (p. 1912) : applicabilité de la loi organique de 1958 aux structures actuelles du gouvernement de la Polynésie - Respect du vote des Polynésiens aux dernières élections européennes.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail** [n° 336 (83-84)] - (28 juin 1984) - Président de la commission des lois - Section I : art. 12 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 (p. 1934) : sur l'amendement n° 9 de M. Jean Arthuis, rapporteur (carte de séjour temporaire pouvant être refusée pour des motifs d'ordre public), précise que toute décision prise pour des motifs d'ordre public est soumise à un contrôle juridictionnel.

- **Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés** [n° 461 (83-84)] - (30 juin 1984) - Président et rapporteur de la commission des lois - **Exception d'irrecevabilité** (p. 2051) : s'oppose à la motion n°1 de M. Michel Darras tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - Caractère exceptionnel de la motion en examen - Graves menaces pesant sur la liberté de l'enseignement - Respect du règlement du Sénat et de l'article 11 de la Constitution : projet de loi soumis au référendum portant sur l'organisation des pouvoirs publics - Décision du Conseil constitutionnel de 1961 étendant la notion de « pouvoirs publics constitutionnels » à celle de « fonctionnement des collectivités territoriales » - **Projet relatif à l'enseignement privé concernant les rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales** - Report inexplicé des élections régionales au suffrage universel - (p. 2052) : projet de loi relatif à l'enseignement privé portant sur l'organisation des pouvoirs publics : articles 1^{er} et 2 définissant les compétences de l'Etat dont la mission est d'assurer aux enfants la possibilité de recevoir un enseignement - Article 11 aménageant les rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales en ce qui concerne le financement des établissements scolaires - Article 15 organisant l'établissement d'intérêt public rassemblant l'Etat et les collectivités territoriales - **Discussion générale** (p. 2053) : Procédure exceptionnelle du recours au référendum - Aux termes de l'article 3 de la Constitution, référendum considéré comme un mode d'exercice de la souveraineté du peuple - Respect de l'article 11 de la Constitution - Décision du Conseil constitutionnel d'avril

1961, rendue à propos de l'organisation des pouvoirs publics en Algérie, associant organisation des pouvoirs publics et fonctionnement des collectivités territoriales - **Discussion de la motion à l'Assemblée nationale dans un délai de trente jours** - En cas de rejet, reprise de la discussion du projet - Menace pesant sur une liberté essentielle, la liberté de l'enseignement - Déroulement du débat à l'Assemblée nationale - Nécessaire prise en compte de la volonté populaire, exprimée lors d'importantes manifestations, notamment à Paris en juin dernier - (p. 2054) : commission des lois favorable à l'adoption de la motion en examen - (p. 2063) : en réponse à la prise de position de Me François Brouchet, évoquée par M. Charles Lederman, dénonce l'information juridique souvent incomplète du secrétariat général de l'enseignement catholique.

Suite de la discussion - (5 juillet 1984) - Président de la commission et rapporteur - **Discussion générale** (p. 2077) : citation du traité de M. François Luchaire « Les Constitutions de la République française ».

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 342 (83-84)] - (10 juillet 1984) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 2114, 2115) : s'élève contre des propos tenus par M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat, concernant les missions envoyées par le Sénat dans les départements et territoires d'outre-mer - Réaffirme à cette occasion l'intérêt du Sénat pour la Nouvelle-Calédonie - (p. 2126) : s'élève contre des propos cités concernant la présence française en Indochine - (p. 2129) : demande au Gouvernement un délai de réflexion, notamment sur le rôle exact du comité Etat-territoire et les conditions dans lesquelles sera exercé le droit à l'autodétermination en Nouvelle-Calédonie - (p. 2130) : demande une nouvelle fois au Gouvernement un délai de réflexion jusqu'à la fin du mois d'août.

- **Projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 343 (83-84)] - (10 juillet 1984) - Président de la commission des lois - Art. 3 (p. 2138) : effet de concentration ou de dispersion du système de la plus forte moyenne et du plus fort reste.

Suite de la discussion - (12 juillet 1984) - Président de la commission des lois - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2151) : fixation de l'ordre du jour de la session extraordinaire par la conférence des présidents, évoquée par M. Michel Darras - Présentation partielle des débats du Sénat dans certains organes de presse - Vote de la question préalable en raison des conditions insatisfaisantes de discussion de ce projet - Relations entre M. Dick Ukeiwé et M. Hồ Chi Minh en 1958 - Changement de cap courageux de M. Ukeiwé - (p. 2152) : mission sénatoriale envoyée en Nouvelle-Calédonie en 1983 - Désignation du rapporteur de ce texte par la commission des lois - Différences essentielles entre les textes relatifs d'une part à la Polynésie Française et d'autre part à la Nouvelle-Calédonie - Contrairement aux propos de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat, affirme que le projet en examen concerne les conditions d'autodétermination du peuple calédonien - (p. 2153) : prérogatives du comité Etat-territoire.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française** [n° 313 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (12 juillet 1984) - Président de la commission des lois - Art. 31 bis (p. 2169) : comité de concertation Etat-territoire n'ayant qu'un caractère consultatif et temporaire - Art. 36 (p. 2170, 2171) : association et participation du président du gouvernement du territoire ou de son représentant aux négociations tendant à la conclusion d'accords avec un ou plusieurs Etats ou territoires de la région du Pacifique - Nécessité pour les élus locaux de participer aux négociations en relation immédiate avec leur environnement - Conception très large de l'autonomie interne, tant de la Nouvelle-Calédonie que de la Polynésie Française.

Suite de la discussion - (17 juillet 1984) - Président de la commission des lois - Art. 25 (suite) (p. 2212) : respect de

l'autonomie interne du territoire de la Polynésie française - Fixation par l'assemblée territoriale des règles concernant l'apprentissage des langues locales - Art. 102 (p. 2222) : se déclare favorable à l'amendement n° 81 de M. Roger Romani, rapporteur (suppression de cet article relatif au montant global des interventions civiles de l'Etat en faveur de l'équipement du territoire, pour la première année d'application de la loi) - Coordination avec l'amendement n° 77 proposé après l'article 97 - Art. 1^{er} (suite) (p. 2224) : demande le retrait des amendements n° 84 de M. Daniel Millaud (îles Gambier, îles Marquises et îlot Clipperton faisant partie du territoire de la Polynésie française) et n° 1 de M. Roger Romani, rapporteur (îlot Clipperton administrativement rattaché au territoire de la Polynésie française) - Rattachement administratif de l'îlot Clipperton au territoire de la Polynésie française, de nature réglementaire - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2229) : avis des populations polynésiennes recueilli par deux récentes missions parlementaires - Malgré quelques réserves de la commission des lois, se déclare favorable à l'adoption de ce texte.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 484 (83-84)] - (2 août 1984) - Président de la commission mixte paritaire - Discussion générale (p. 2260) : regrette le dépôt par le Gouvernement de deux amendements sur le texte issu des travaux de la commission mixte paritaire - Favorable à l'adoption du nouveau statut de la Polynésie française.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)]** - (7 août 1984) - Président de la commission des lois - Discussion générale (p. 2295) : énumération des moyens juridiques et politiques assurant la sauvegarde des libertés - Liberté de la presse - Liberté de l'enseignement - Retrait du projet Savary - Election des sénateurs au suffrage universel indirect - Connaissance des difficultés et des aspirations des collectivités territoriales - (p. 2296) : mandat des grands électeurs - Représentation des collectivités locales au sein de la Haute Assemblée - Défense des libertés - Satisfait du retrait du projet de loi Savary - Référendum demandé sur ce projet, relatif à l'organisation des pouvoirs publics - Récuse les thèses de certains experts consultés par le garde des sceaux - Mérites de constitutionnaliste reconnus au professeur Duverger - Pouvoirs constitutionnels du Sénat lors de toute procédure de révision de la Constitution - (p. 2324) : en réponse à M. Michel Dreyfus-Schmidt, précise que le Sénat a été consulté sur les projets de révision constitutionnelle de 1974, relatif à la saisine du Conseil constitutionnel, et de 1977 visant à modifier les conditions de la présentation à l'élection présidentielle.

Suite de la discussion - (8 août 1984) - Président de la commission des lois - Discussion générale (p. 2349) : divergence dans l'interprétation de la Constitution entre le Président de la République et le Sénat - Question préalable (p. 2373) : unanimité des sénateurs sur le rôle à jouer par le Sénat - Consensus des Français autour de la Constitution - Audition du Garde des sceaux par la commission des lois - Citoyenneté française ; non discrimination selon l'école fréquentée - Traité Luchaire et Conac - (p. 2374) : inopportunité d'octroyer des compétences nouvelles au Président de la République - Comparaison entre le droit du Président de la République de demander une seconde délibération et le droit de veto - Nature juridique des libertés publiques - Improvisation du projet de loi - (p. 2377) : application par la loi Savary des principes de décentralisation - (p. 2378) : préambule de la Constitution de 1946 ; Conseil constitutionnel - Article 34 de la Constitution.

- **Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public [n° 389 (83-84)]** - (22 août 1984) - Président et rapporteur de la commission des lois - Discussion générale (commune avec le projet n° 393) (p. 2387) : rappelle le vote de la loi de 1975 : élaboration

d'un compromis accepté par le gouvernement de l'époque - Analyse les critiques de la commission des lois : absence de concertation avec les corps concernés - (p. 2388) : recours à la procédure d'urgence en session extraordinaire ; perturbation du fonctionnement des grands corps de l'Etat : Conseil d'Etat, Cour de cassation, Cour des comptes, Inspection générale des finances ; préoccupation égalitariste du Gouvernement ; organisation discriminatoire des régimes transitoires - (p. 2389, 2390) : amendements proposés : réduction du coût de la réforme ; élimination des discriminations ; organisation du « tour extérieur » - Ecole nationale d'administration : troisième voie ; pratique du « pantouflage » - (p. 2398) : demande au Gouvernement l'application de règles identiques pour les membres du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et de la Cour de cassation ; cas des travailleurs de la sidérurgie et du secteur automobile - (p. 2399) : désire avant tout assurer le bon fonctionnement du service public - Art. 1 (p. 2401) : demande le retrait de l'amendement n° 15 de M. Philippe de Bourgoing (possibilité de prorogation d'activité pour les fonctionnaires ou agents de l'Etat victimes des lois d'exception du régime de Vichy) - Critique les conditions de travail faites au Sénat - (p. 2402) : demande le retrait de l'amendement n° 16 de M. Roland Ruet, soutenu par M. Philippe de Bourgoing (maintien de la limite d'âge à soixante-huit ans pour les présidents de section du Conseil d'Etat et les présidents de chambre de la Cour des comptes) - Art. 2 (p. 2403) : son amendement n° 3 : harmonisation des périodes transitoires, report de la première année d'application de l'abaissement de la limite d'âge ; adopté - Art. 3 (p. 2404) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Maurice Lombard (report de la limite d'âge pour les pères de famille de trois enfants ou plus) - (p. 2405) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Maurice Lombard (fixation à soixante ans de la limite d'âge des directeurs d'étude ou de laboratoire de l'Ecole pratique des hautes études) - Art. 4 : demande le retrait de l'amendement n° 13 de M. Edgar Faure, soutenu par M. Jacques Pelletier (conditions d'attribution du titre de professeur émérite) ; son amendement n° 4 : professeurs émérites : suppression de la possibilité d'un cumul de rémunérations ; rejeté - Art. 5 (p. 2406) : son amendement n° 5 : aménagement des régimes transitoires pour les professeurs de l'enseignement supérieur ; adopté - Art. 6 : cas des professeurs de médecine ou chefs de service hospitalier - Art. 7 (p. 2407) : son amendement n° 6 : suppression de cet article relatif à l'abaissement à soixante-cinq ans de la limite d'âge pour les dirigeants des entreprises et établissements publics ; adopté - Art. 8 : son amendement n° 7 : corps d'inspection et de contrôle : conditions posées pour la création d'un tour extérieur ; adopté.

- **Projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation [n° 393 (83-84)]** - (22 août 1984) - Discussion générale (commune avec le projet n° 389) (p. 2387, 2388, 2389) - Art. 2 (p. 2409) : son amendement n° 1 : aménagement des dispositions transitoires pour l'abaissement de la limite d'âge des magistrats de la Cour de cassation ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public - Nouvelle lecture [n° 501 (83-84)]** - (28 août 1984) - Président et rapporteur de la commission des lois - Discussion générale (commune avec le projet n° 502) (p. 2416) : s'étonne de l'hommage rendu par M. le secrétaire d'Etat aux fonctionnaires obligés de quitter plus tôt que prévu leurs hautes fonctions - Projet inutile, discriminatoire et contraire à l'intérêt de l'Etat - Rejet des amendement du Sénat par l'Assemblée nationale et la commission mixte paritaire - Ambiguïté sur les délais d'application différents selon les corps - Rencontre avec les responsables des grands corps de l'Etat mais non avec les membres de ceux-ci, largement préoccupés par ce projet - Comparaison avec la mise à la retraite des travailleurs de la sidérurgie - Discretion des hauts fonctionnaires - (p. 2417) : responsabilité de l'échec de la commission mixte paritaire, CMP, incombant au Gouvernement - Absence totale de dialogue entre sénateurs et députés du fait du

Gouvernement - Texte inspiré par un certain nombre d'intentions non dévoilées - (p. 2418) : refus des députés de chercher un compromis en CMP - (p. 2419) : conception étonnante du dialogue parlementaire - Art. 2 : son amendement n° 1 : fixation de la limite d'âge des fonctionnaires civils de l'Etat ; adopté - Art. 5 : son amendement n° 2 : fixation de la limite d'âge des professeurs de l'enseignement supérieur, des directeurs de recherche et des personnels assimilés ; adopté - Art. 7 (p. 2420) : son amendement n° 3 : dans certains cas, prise en compte de la nature des fonctions pour l'application de la limite d'âge ; adopté - Cas particulier des responsables des grandes entreprises publiques établissant un programme de travail en fonction de la durée de leur mandat - Amendement inspiré des mesures adoptées pour les professeurs d'université - En réponse à M. Michel Darras, rappelle l'absence de tout dialogue lors de la CMP - Responsabilité du Gouvernement - Art. 8 (p. 2421) : son amendement n° 4 : conditions du recrutement au tour extérieur ; adopté - (p. 2422) : différence fondamentale entre le Conseil d'Etat et les corps d'inspection.

- **Projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation - Nouvelle lecture [n° 502 (83-84)]** - (28 août 1984) - Président et rapporteur de la commission des lois - Discussion générale (commune avec le projet n° 501) (p. 2416, 2417 et 2419) - Art. 2 (p. 2423) : son amendement n° 1 : aménagement de la période transitoire pour les magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation ; adopté.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques - Deuxième lecture [n° 506 (83-84)]** - (5 septembre 1984) - Président de la commission des lois - Question préalable (p. 2487) : refus de tout amendement par le Gouvernement lors du débat du projet de loi sur l'abaissement de la limite d'âge dans la fonction publique - (p. 2492) : rôle du Parlement en application de l'article 89 - Recul du Gouvernement sur l'enseignement privé à la suite de la réaction du peuple français.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 378 (83-84)] - Suite de la discussion** - (26 octobre 1984) - Président de la commission des lois et en remplacement de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis - Art. 33 bis (p. 2829) : soutient l'amendement n° 158 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif aux fonctionnaires territoriaux exerçant un emploi permanent ou saisonnier) - Art. 35 : Art. L. 151-3 du code des communes (p. 2831) : s'oppose à l'amendement n° 251 de M. Henri Belcour (abaissement du nombre de membres élus de la commission syndicale) - Soutient l'amendement n° 159 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (fixation par le représentant de l'Etat d'un effectif pair de membres élus) - Soutient l'amendement n° 160 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (modalités de scrutin applicables pour l'élection des membres de la commission syndicale) - (p. 2832) : soutient les amendements n° 161 et 162 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (participation de droit des maires des communes intéressées aux réunions de la commission syndicale) - Art. L. 151-4 : soutient l'amendement n° 163 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (raccourcissement du délai à l'issue duquel, en l'absence de délibération, la commission syndicale est dessaisie au profit du conseil municipal).

- **Projet de loi relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées [n° 10 (84-85)]** - (30 octobre 1984) - Président de la commission des lois - Art. 4 (p. 2924) : majorité des pensions alimentaires fixées par les magistrats égales ou supérieures à l'allocation de soutien familial.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement [n° 435 (83-84)] - Suite de la**

discussion - (8 novembre 1984) - Président de la commission des lois - Art. 27 : Art. L. 441-2 du code de la construction et de l'habitation (p. 3116) : se déclare favorable à l'amendement n° 191 de M. Jean Colin (suppression de cet article relatif à la fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions d'attribution des locaux construits avec le concours financier de l'Etat et appartenant aux organismes d'habitation à loyer modéré).

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) - Président de la commission des lois (p. 3557) : conditions d'examen par le Parlement des textes relatifs à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie - Répond aux observations de M. Georges Lemoine, Secrétaire d'Etat, à propos de la mission sénatoriale en Polynésie française.

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 89, 84-85) de M. Philippe de Bourgoing et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie [n° 89 (84-85)]** - (27 novembre 1984) - Président de la commission des lois - Discussion générale (p. 3732) : réunion de la commission en toute régularité dans le cadre de sa mission - Nombre de présents satisfaisant.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion** - (10 décembre 1984) - Président de la commission des lois - Art. 2 bis (p. 4326) : tâches des conseillers généraux dans le domaine de l'enseignement - Intervient sur l'amendement n° 152 de M. Adrien Gouteyron (information du conseil général par le représentant de l'Etat dans le département, en vue de chaque rentrée scolaire, de la répartition et de l'implantation des postes d'instituteurs disponibles) - Art. 5 (p. 4329) : se déclare favorable à l'amendement n° 148 de M. Paul Girod (rétablissement pour les petites et moyennes communes de subventions spécifiques de l'Etat concernant les constructions scolaires) - (p. 4335) : se déclare favorable à l'amendement n° 34 de M. Paul Séramy, rapporteur (arbitrage du représentant de l'Etat dans la région et prise en compte des effectifs scolarisés dans les établissements en cause et de l'utilisation des superficies par les élèves, selon qu'ils appartiennent aux collèges ou aux lycées).

Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - Président de la commission des lois - Art. 7 : Art. 15-3 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4359) : se déclare favorable à l'amendement n° 93 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (dispositions des articles 15 et 15-1 de la loi du 22 juillet 1983 applicables jusqu'au 1^{er} janvier 1989 ; présentation par le Gouvernement au Parlement, en 1988, d'un rapport sur les conditions de participation des communes aux dépenses des collèges ; transfert progressif à la collectivité compétente de la propriété des biens mis à disposition) - Art. 15-5 (p. 4363) : soutient l'amendement n° 97 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (création des établissements publics locaux d'enseignement) - Art. 15-6 (p. 4364) : soutient l'amendement n° 99 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement) - Réduction de l'effectif ; augmentation du nombre de représentants des collectivités territoriales ; personnalités extérieures désignées par le conseil général ou le conseil régional - *Après l'art. 15-7* (p. 4372) : se déclare favorable à l'amendement n° 48 de M. Paul Séramy, rapporteur (attributions du conseil d'administration de l'établissement).

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers**

- *Nouvelle lecture* [n° 167 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Président de la commission des lois - Art. 1 (p. 4731) : optique dirigiste de l'Assemblée nationale, dénoncée par la commission des lois, s'appliquant essentiellement aux réglementations prévues aux articles 2 et 3.

- **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 107 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Président de la commission des lois - Art. 1 (p. 4741) : projet gouvernemental positivement amendé par l'Assemblée nationale - Procédure législative.

- **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie** - (20 décembre 1984) (p. 4865) : réponse des ministres par des faux-fuyants et des allusions pseudo-historiques ne répondant pas à nos préoccupations - Rappelle en tant que président que la commission des lois apportera la plus extrême attention au déroulement des événements - Nécessité pour un gouvernement de savoir dire non aux menaces et aux pressions.

LARUE (Tony), sénateur de la Seine-Maritime (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.

- Secrétaire-rapporteur de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur le développement de l'initiative économique (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1985 (8 décembre 1984) (p. 4287).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1984 (19 décembre 1984) (p. 4805).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Mer : Ports [n° 69, annexe 20 (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Redéploiement industriel et commerce extérieur : commerce extérieur** [n° 69, annexe 24 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion générale - (19 novembre 1984) - **Discussion générale** (p. 3242, 3243) : analyse les caractéristiques de la situation économique actuelle : régression du taux d'inflation à 7 % ; évolution des taux d'inflation de nos principaux partenaires, exemple des Etats-Unis et de la Grande-

Bretagne ; conséquences d'une déflation brutale sur l'emploi - Redressement des échanges extérieurs : croissance des exportations, réduction de notre dépendance énergétique - Nette reprise de l'investissement, amélioration de la situation financière des entreprises ; taux de progression du produit intérieur brut marchand en 1985, comparaison avec l'étranger - (p. 3244) : évolution du pouvoir d'achat des ménages - Situation de l'emploi : évolution du taux de chômage depuis 1981, comparaison avec l'étranger - Alourdissement de la dette publique, dette extérieure, comparaison avec l'étranger - Analyse du contenu de la loi de finances ; baisse d'un point du taux des prélèvements obligatoires ; réduction de l'impôt sur le revenu ; réduction de la taxe professionnelle - (p. 3245) : suppression de la contribution sociale de 1 % ; compression des dépenses publiques : baisse des dépenses de fonctionnement, maintien de certains secteurs prioritaires, effort d'investissement en faveur de l'industrie, la recherche, et la formation des hommes - Dotation en capital des entreprises nationales - Développement de l'enseignement technique et professionnel - Formation professionnelle des jeunes par les partenaires sociaux - Souligne la nécessité d'une modernisation de notre économie et, au nom du groupe socialiste, approuve complètement le projet de loi de finances pour 1985.

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur : Commerce extérieur - (27 novembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3719) : déficit de la balance commerciale depuis le premier choc pétrolier - Absence de lutte des gouvernements précédents contre le désengagement industriel et persistance d'un différentiel des taux d'inflation défavorable à la France - Rénovation de notre politique commerciale par le Gouvernement depuis deux ans - Redressement du commerce extérieur - (p. 3720) : secteur industriel contribuant largement au redressement - Solde positif du secteur agro-alimentaire - Taux de couverture de 133,7 % des biens d'équipement professionnel - Contribution du redressement des échanges industriels à l'amélioration de la balance commerciale en 1983 - Amélioration des échanges extérieurs résultant également des mesures décidées par le Gouvernement et concernant : la dévaluation du franc, la lutte contre l'inflation, l'accroissement de la production d'énergie nucléaire et les économies d'énergie - Poursuite nécessaire de l'action de soutien aux investissements commerciaux - Faiblesse des réseaux commerciaux constituant un handicap - Dépendance du dollar - Légère progression des crédits d'expansion économique et des crédits d'expositions internationales - Poursuite de l'effort accompli en faveur de l'assurance-prospection et du développement commercial dirigé vers les PME - Stabilisation des aides destinées au soutien des grands contrats - Alourdissement du coût de l'assurance-crédit et dégradation des comptes de la Compagnie française pour le commerce extérieur, COFACE - Montant des prêts aux pays étrangers accordés par le Trésor équivalent à celui qui fut retenu pour 1984 - (p. 3721) : au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur pour 1985.

Mer - (28 novembre 1984) - Rapporteur spécial (ports) (p. 3763) : reprise du commerce international - Régression de la part de trafic assurée par les ports autonomes - Diminution du trafic pétrolier, conséquence des politiques d'économies d'énergie - Compétition entre ports européens ; détournements de trafic - Déficit des résultats d'exploitation des ports autonomes ; situation critique de Bordeaux - Danger d'une politique de hausse de tarifs - (p. 3764) : main d'oeuvre portuaire : accord sur la formation professionnelle et la mise en préretraite des ouvriers dockers - Diminution du montant total des crédits compensée par la prise en compte de la dotation attribuée aux travaux portuaires au titre du Fonds spécial de grands travaux - Subvention de l'Etat aux ports autonomes : valorisation des structures portuaires - Intérêt de la création d'une zone franche dans le port du Havre - Propose au Sénat l'adoption de ces crédits.

Nouvelle lecture [n° 171 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4780) : groupe socialiste satisfait des propositions gouvernementales répondant aux intérêts de la France - Résultats du commerce extérieur - Chômage - Réduction du déficit budgétaire - Abstention du groupe socialiste sur le vote du projet de loi de finances pour 1985.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984** [n° 131 (84-85)] - (19 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4787) : montant du déficit budgétaire - Diminution des recettes fiscales nettes - Remboursement par certaines entreprises publiques des prêts consentis par le Fonds de développement économique et social, FDÉS - Annulation de crédits traduisant des mesures d'économie sur les dépenses de fonctionnement et d'intervention - Charge de la dette publique - Hausse rapide du dollar et niveau élevé des taux d'intérêt à court terme - Diminution de l'inflation - Dotation supplémentaire répondant aux priorités de l'action gouvernementale, notamment en faveur de l'emploi - Fonds d'industrialisation de la Lorraine - Pôles de conversion - Crédits supplémentaires affectés aux dépenses d'intervention sociale et économique - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet.

LAUCOURNET (Robert), sénateur de la Haute-Vienne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière (19 juin 1984) (p. 1614).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public des télécommunications (4 octobre 1984) (p. 2534).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 28 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, définissant la location-accession à la propriété immobilière [n° 253 (83-84)] (10 avril 1984) - **Logement**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Logement** [n° 71, tome XIV (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 95 (8 novembre 1983) - (p. 2751) à M. le ministre de l'urbanisme et du logement : **habitations à loyer modéré (HLM)** (situation de la construction sociale) - Retirée le 2 avril 1984 (p. 198).

INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** - (3 avril 1984) (p. 209, 210) : demande le report du délai limite pour le dépôt des amendements sur le projet de loi définissant la location accession à la propriété immobilière.

- **Questions orales avec débat jointes : situation du logement, du bâtiment et des travaux publics.** - (10 avril 1984)

(p. 240) : historique de la situation préoccupante du secteur du bâtiment - Ralentissement de la construction depuis 1970 - Hausse des taux d'intérêt et diminution des revenus des familles - Réforme de 1977 : financement du logement social - (p. 241) : fonds spécial de grands travaux - Récentes mesures visant à améliorer les aides au logement et à relancer la construction - Développement du marché du logement - Déblocage du secteur locatif - Accession à la propriété - Devenir de la troisième tranche du fonds spécial de grands travaux - Situation préoccupante de nombreux offices d'HLM - Efforts particuliers du Gouvernement pour relancer ce secteur.

- **Projet de loi définissant la location accession à la propriété immobilière** [n° 28 (83-84)] - (12 avril 1984) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 301) : texte adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale - Mesures prises en faveur du logement en décembre et le 2 avril, mesures financières d'accompagnement très avantageuses - Location accession, élément de relance du bâtiment et ouverture importante du choix immobilier offert aux ménages - Expérience à Clermont-Ferrand dans le cadre d'une société civile coopérative de constructions - Choix répondant en partie aux besoins de logements des Français - (p. 302) : mentionne diverses retouches souhaitées par la commission des affaires économiques relatives au champ d'application de la loi, à l'apport personnel, à la redevance versée jusqu'à l'achèvement du logement, à la prise de possession par l'accédant, au problème de la levée de l'option, au problème de l'indexation sur l'indice du coût de la construction et à la question du contrat de vente à terme - Adoption de ce projet souhaitée par la commission, sous réserve de l'adoption de ses amendements - **Art. 1** (p. 305) : son amendement n° 82 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la définition du contrat de location-accession ; retiré - (p. 306) : mise en valeur de la double nature de la redevance - **Art 1 bis** (p. 307) : son amendement n° 83 : exclusion du bénéfice des dispositions de la présente loi pour les logements à construire ; adopté - **Art. 2** (p. 331) : son amendement n° 84 : assimilation du contrat à une promesse de vente pour les formalités d'enregistrement ; retiré - **Art. 3** (p. 333) : contrat fait pour aboutir à une accession à la propriété et non à une location à titre permanent - Absence d'opposition de fond entre la commission des lois et le Gouvernement - **Après l'art. 3** (p. 334, 335) : demande la réserve de son amendement n° 85 jusqu'après l'article 15 - **Art. 4** : sur l'amendement n° 15 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la fixation par le contrat, du montant de la redevance mise à la charge de l'accédant, de sa périodicité, et, si elle est révisable, des modalités de sa révision), son sous-amendement n° 86 : alinéa additionnel relatif au problème des indices ; retiré - **Avant l'art. 14** (p. 337) : sur l'amendement n° 22 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (article additionnel relatif aux sommes dont l'occupant reste redevable quand le contrat est résilié ou quand le transfert de propriété n'a pas eu lieu), son sous-amendement n° 87 : remise en état des lieux à la charge de l'accédant ; rejeté - **Après l'art. 3 (suite)** (p. 341) : son amendement n° 85, précédemment réservé : article additionnel relatif aux contrats afférents à des immeubles en construction et à la garantie d'achèvement accordée au locataire-accédant ; adopté - **Art. 29** (p. 347) : son amendement n° 89 : réparation des dommages inscrits à l'article 1792 du code civil, à la charge du vendeur ; rejeté - Son amendement n° 90 : alinéa additionnel relatif au règlement du problème des réparations ; rejeté - **Art. 30** (p. 349) : son amendement n° 91 : suppression de cet article relatif aux droits de l'accédant en matière d'assurance des travaux du bâtiment ; retiré - **Art. 42** (p. 352) : son amendement n° 92 : nouvelle rédaction du deuxième alinéa relative aux dispositions applicables aux contrats de vente à terme en cours à la date de publication de la présente loi ; devenu sans objet.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 75-628 du 11 juillet 1975 relative au Crédit maritime mutuel** [n° 221 (83-84)] - (9 mai 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 603) :

approbation par le groupe socialiste de ce projet de loi - Meilleure insertion du Crédit maritime mutuel au sein du monde bancaire.

- **Projet de loi modifiant, à compter du mois d'avril 1985, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux [n° 276 (83-84)] - (15 mai 1984) - Discussion générale (p. 824) :** remboursement des emprunts émis par le fonds spécial - Politique économique - Lutte contre l'inflation - Récession dans le secteur du bâtiment et des travaux publics - Distribution de subventions d'investissement - Respect des objectifs du fonds - Secteurs bénéficiaires - Primes à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants - Respect des délais de programmation des opérations - Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS - Caractère positif d'une débudgétisation maîtrisée - Bénéfice de ces opérations pour toutes les régions - Irrigation du territoire en travaux - Sélectivité des objectifs - Maîtrise des opérations de paiement - Résultat positif en matière d'infrastructure - Économie en tonnes d'équivalent pétrole, TEP - Quatrième tranche de grands travaux - Pôles de conversion - (p. 825) : maîtrise de l'énergie dans l'industrie - Emergence d'une industrie des matériels pour l'utilisation rationnelle de l'énergie - Réseaux de chaleur - TGV Atlantique - Entretien et rénovation de la voirie routière - Pôles de conversion - Situation économique des zones en grave crise de reconversion industrielle et attribution de dotations par le Gouvernement - Situation de la Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais - Aide au bâtiment et aux travaux publics - Causalité de la crise - Effet multiplicateur du fonds spécial pour les travaux publics - Quatrième tranche du fonds spécial - Soutien du groupe socialiste du Sénat.

- **Projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire - Deuxième lecture [n° 317 (83-84)] - (13 juin 1984) - Discussion générale (p. 1534) :** niveau de variation de l'indice de révision des prix - Attitude de la majorité sénatoriale; révision des prix en fonction d'un pourcentage fixe de la variation de l'indice du bâtiment tous corps d'Etat - Opposition à ce texte amendé par le Sénat - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1537) : opposition du groupe socialiste à ce texte modifié par le Sénat.

- **Projet de loi définissant la location accession à la propriété immobilière - Deuxième lecture [n° 316 (83-84)] - (13 juin 1984) - Discussion générale (p. 1538, 1539) :** vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi - Accession à la propriété des ménages ayant des difficultés à réunir un apport personnel suffisant - Obligations des parties - Location accession - Suppression de la notion d'occupation effective et personnelle - Rétablissement au profit des organismes d'HLM du bénéfice de la garantie de remboursement - Ventes à terme d'HLM - Souhaite la promulgation rapide du texte et la publication sans retard des décrets d'application.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement [n° 435 (83-84)] - (7 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3013) :** poursuite de la décentralisation : nouvelle mission confiée aux collectivités locales en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture - (p. 3014) : objectif de ce projet : permettre aux collectivités territoriales, au cours du 9^e Plan, de développer les politiques locales tout en évitant de s'enliser dans la gestion des responsabilités transférées - Cohérence des textes antérieurs déposés par le Gouvernement et relatifs à la planification régionale, au développement économique et à l'aménagement du territoire - Renforcement et développement des structures d'association de communes - Dimension économique, urbaine, sociale et culturelle de la ville - Consultation nationale sur la loi d'aménagement et le projet de quartier - Rôle des habitants dans le domaine de l'aménagement - Rapport Dubedout « Ensemble, refaire la ville » définissant la nécessaire et difficile remise en cause du comportement des collectivités locales - Actualisation

du code de l'urbanisme - Réforme des financements locaux : définition des conditions de participation des constructeurs et renforcement des garanties des propriétaires - Extension de la compétence des organismes d'HLM aux opérations du tourisme social - Réforme des conditions d'attribution des logements sociaux - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet - Art. 1 : *Art. L. 300-1 du code de l'urbanisme* (p. 3027) : se déclare favorable à l'amendement n° 139 de M. Paul Quilès, ministre (définition de l'aménagement, mission des collectivités locales d'harmoniser les interventions des maîtres d'ouvrage publics ou privés) - *Art. L. 300-2* (p. 3028) : sur l'amendement n° 3 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (procédure suivie au sein du conseil municipal pour la concertation sur un projet d'aménagement), son sous-amendement n° 162 : modalités de la concertation définies par décret en Conseil d'Etat; retiré - (p. 3029) : sur cet amendement, soutient le sous-amendement n° 164 de M. Maurice Janetti (information du public et adoption définitive du projet par le conseil municipal) - (p. 3032) : sur ce même amendement, son sous-amendement n° 163 : organismes et associations associés à la concertation; adopté.

Suite de la discussion - (8 novembre 1984) - Art. 8 : Art. L. 213-1 du code de l'urbanisme (p. 3059) : son amendement n° 166 : exercice du droit de préemption en cas de contrat de location accession; retiré au profit de l'amendement identique n° 19 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (p. 3060) - **Art. 11 : Art. L. 142-2** (p. 3076) : sur l'amendement n° 36 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (possibilité pour le conseil général d'exonérer de la taxe départementale des espaces naturels sensibles les organismes d'habitation à loyer modéré, HLM, et les locaux à usage d'habitation ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement), son sous-amendement n° 167 : exonération s'appliquant aux logements à vocation très sociale dans les départements d'outre-mer; adopté - **Art. 16** (p. 3091) : son amendement n° 171 : associations fondées suivant les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, bénéficiant de plein droit de l'ensemble des dispositions prévues au présent chapitre IV; rejeté - **Art. 20** (p. 3094) : son amendement n° 172 : possibilité pour le conseil municipal dans les départements d'outre-mer de renoncer à percevoir en tout ou partie la taxe locale d'équipement; réservé puis adopté (p. 3097) - (p. 3095) : son amendement n° 173 : taxe devant être payée à la recette des impôts de la situation des biens en un versement exigible à l'expiration d'un délai de dix-huit mois à compter de la date de délivrance du permis de construire; retiré - **Art. 24** (p. 3105) : son amendement n° 174 : possibilité pour le représentant de l'Etat, par arrêté motivé, de décider et d'effectuer la modification d'un schéma directeur; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3120) : hommage au travail des commissions et à l'esprit d'ouverture du Gouvernement - Maintien des objectifs principaux de la politique d'aménagement en matière d'urbanisme - Reconnaissance du fait associatif - Règlement du problème du logement social dans les départements d'outre-mer, de celui du morcellement forestier dans les zones sensibles et du financement des conseils d'urbanisme - Avancée certaine en ce qui concerne les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) (p. 3619) : récentes mesures adoptées en faveur des commerçants et artisans : retraite à soixante ans, baisse de la taxe professionnelle - Formation professionnelle des artisans - Rénovation de l'apprentissage - (p. 3620) : introduction de l'informatique pédagogique dans les centres de formation des apprentis, CFA - Modernisation des structures du petit commerce et de l'artisanat - Incitation aux regroupements - Accès à l'informatique - Signature d'un contrat de plan entre l'assemblée permanente des

chambres de métiers et le ministère - Concertation et coopération entre les artisans et les collectivités locales - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce budget.

Urbanisme, logement et transports - I - Urbanisme et logement - (3 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (logement) (p. 3919) : avis défavorable à l'adoption des crédits du logement pour 1985 - Divergences entre sa position personnelle favorable et son intervention défavorable en tant que rapporteur de la commission - Difficultés de la profession du bâtiment et des travaux publics - Crise des entreprises artisanales et industrielles moyennes et petites - Médiocrité de l'enveloppe réservée au secteur du logement - Baisse de la quasi-totalité des autorisations de programme - Désengagement de l'Etat à l'égard du logement social - Difficultés des mouvements d'habitations à loyer modéré, HLM - Prêts à taux révisibles - Prêts locatifs aidés, PLA - Avis favorable des sénateurs socialistes et radicaux de gauche - Construction de logements et diminution du stock des invendus - Baisse d'un point du taux des prêts conventionnés - Mise en place de 10 000 PLA - Incitations fiscales à la construction ou la réparation du parc ancien - (p. 3920) : primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS - Quatrième tranche du Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Logement social - Crise du bâtiment depuis 10 ans.

LAURAIN (Jean), secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

puis secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et victimes de guerre (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 341 de M. Michel Miroudot : **décentralisation** (création d'une direction interdépartementale à Besançon) (5 juin 1984) (p. 1571).

n° 431 de M. Pierre Salvi : **anciens combattants** (droit à pension et délivrance de la carte du combattant au profit des réfractaires au STO et des maquisards) (6 avril 1984) (p. 219, 220).

n° 459 de M. Serge Boucheny : **arts** (perspectives de développement de la tapisserie nationale) (6 avril 1984) (p. 220, 221).

n° 472 de M. Robert Pontillon : **recherche scientifique et technique** (efforts d'information accomplis pour mobiliser les capacités technologiques françaises en vue du programme européen ESPRIT) (15 juin 1984) (p. 1572 et suivants).

n° 496 de M. Guy Cabanel : **recherche scientifique et technique** (participation des entreprises et des laboratoires français au programme européen ESPRIT) (15 juin 1984) (p. 1572 et suivants).

n° 507 de M. Raymond Dumont : **entreprises** (avenir de l'entreprise Massey-Ferguson de Marquette (Nord)) (15 juin 1984) (p. 1574, 1575).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Anciens combattants - (5 décembre 1984) (p. 4038) : respect des engagements pris à l'égard des anciens

combattants - **Priorité** accordée à l'achèvement du rattrapage du rapport constant ; étalement du calendrier de ce rattrapage jusqu'en 1988 - **Problème** des familles des disparus et proportionnalité des pensions prochainement évoqués devant la commission de concertation budgétaire - (p. 4039) : satisfait de l'aboutissement d'une longue négociation avec la République fédérale d'Allemagne : récent versement de la première tranche de l'indemnisation des « malgré nous » - **Solidarité** en faveur des anciens combattants les plus âgés : maintien à domicile grâce à l'aide ménagère ; ouverture dans les maisons de retraite de sections d'aide aux personnes âgées, SAPA - **Financement** par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC, d'une maison de retraite fortement médicalisée à Boulogne-sur-Seine - **Centre d'étude et de recherche** pour l'appareillage des handicapés, CERAH : développement de la recherche expérimentale en matière d'appareillage et des activités du centre de documentation - **Écoles de rééducation professionnelle** de l'ONAC - **Adaptation** des structures et des moyens des départements aux besoins des ressortissants - **Nouvelle mission** du secrétariat d'Etat aux anciens combattants et de l'ONAC : actions d'information historique et intervention en faveur de la réinsertion sociale et professionnelle des handicapés - **Actions engagées** en 1985 à l'occasion de la célébration du 40^e anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale - **Redistribution interministérielle** des emplois en faveur des secteurs prioritaires - **Création d'emplois** au CERAH et à la direction des statuts et de l'information historique - **Informatisation** des services - (p. 4040) : augmentation des moyens financiers en faveur des secteurs prioritaires, notamment la formation professionnelle - **Budget** permettant de respecter les engagements du Gouvernement en faveur des anciens combattants et des handicapés physiques - (p. 4050) : rattrapage du rapport constant : respect des engagements pris par M. François Mitterrand en 1981 ; accélération de ce rattrapage discutée prochainement devant la commission de concertation budgétaire - **Maintien** du pouvoir d'achat des pensionnés - **Mensualisation** des pensions - **Revalorisation** des pensions accordées aux veuves, ascendants et orphelins - (p. 4051) : rétablissement de la proportionnalité des indices de pension - **Bénéfice** de la campagne double réclamé par les fonctionnaires et assimilés anciens combattants d'Afrique du nord : mesure légitime mais retardée en raison de son coût élevé - **Nouvelles pensions** liquidées aux anciens d'Afrique du nord au titre des opérations de guerre - **N'envisage pas** un abaissement de l'âge de la retraite d'ancien combattant - **Attribution** de la carte de combattant volontaire de la Résistance - **Mesures** en préparation concernant les anciens incorporés de force alsaciens et mosellans, incarcérés à Tambow - **Problème** de l'attribution du titre de victime de la déportation du travail - **Relèvement** du plafond de la retraite mutualiste - (p. 4052) : poursuite de l'effort d'attribution de la Légion d'honneur aux anciens combattants de 1914-1918 - **Rétablissement** de l'ordre du Mérite combattant - **Prisonniers de guerre** déportés au camp de Rawa Ruska, évoqués par M. André Méric : avantages strictement réservés aux victimes de la déportation en camps de concentration ne pouvant leur être attribués - (p. 4053) : tenue prochaine d'un colloque ayant pour thème « les anciens combattants et l'enseignement de l'histoire » - **Information historique** et action audiovisuelle dans les écoles - **Expositions** et évocations historiques, notamment au cinéma - **Priorité** accordée aux aides aux investissements réalisées par l'ONAC - **Orientations primordiales** suivies par l'ONAC : assistance sociale et administrative des personnes âgées, maintien à domicile et hébergement - **Amélioration** du fonctionnement des centres d'appareillage pour handicapés - **Accès** des pensionnés de guerre aux emplois réservés, évoqué par M. Jacques Descours Desacres - **Favorable** à une augmentation du nombre d'emplois réservés aux handicapés et à l'accélération de la procédure d'attribution - **Examen des crédits** - Art. 82 (p. 4054) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° II-59 de M. Jean-Marie Bouloux (nouvel indice de rattrapage du rapport constant applicable à

compter du 1^{er} janvier 1985 ; rattrapage de 3 % en 1985), n° II-60 de M. Fernand Lefort (rattrapage du rapport constant en 1985 porté à 3 %) et n° II-82 de M. André Méric (modification de l'indice de rattrapage du rapport constant à compter du 1^{er} janvier 1985) - S'oppose à l'amendement n° II-48 de M. Michel Maurice-Bokanowski, rapporteur spécial (suppression de cet article modifiant l'indice de rattrapage du rapport constant) - **Après l'art. 82 (p. 4055)** : s'oppose à l'amendement n° II-40 de M. Pierre Croze (égalité fiscale entre les anciens combattants français résidant ou non en France) - Revendication légitime nécessitant une convention fiscale entre la France et le pays de résidence.

LAURENT (Bernard), sénateur de l'Aube (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 451 (JO Débats 25 janvier 1984) (p. 16) à M. le Premier ministre : retraite (âge de la) (alignement des droits à la retraite à l'âge de 60 ans des artisans).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3844) : désarroi de l'agriculture - Quotas laitiers et effondrement des cours de la viande bovine - Dégradation du prix européen des céréales - Augmentation des charges et fiscalité inadaptée - Recul du revenu de toutes les exploitations agricoles - Bilan du département de l'Aube - Politique commune ayant pour but la conquête des marchés mondiaux à travers un marché européen unifié, organisé, cohérent et puissant - Mise en place des quotas et constat d'échec - Perturbations profondes du marché laitier - Budget inacceptable - Crainte d'annulations de crédits - Régression de ce budget en francs constants - (p. 3845) : fiscalité agricole et mesures contenues dans la loi de finances pour 1984 aggravant la situation des exploitations soumises au réel - Adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement apportant une solution partielle au problème des stocks à rotation lente - Agriculture en difficulté - Budget insuffisant - Fiscalité mal adaptée.

LA VERPILLIERE (Guy de), sénateur de l'Ain (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (6 juin 1984) (p. 1342).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Deuxième lecture [n° 135 (83-84)]** - (19 avril 1984) - **Art. 4** : *Après l'art. 402 du code rural* (p. 425) : s'oppose à la demande de réserve de l'amendement n° 59 de Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat (opérations de vidange de plans d'eau destinés exclusivement à la capture du poisson, exonérées de l'application de la réglementation de la pêche) - **Chapitre II : Art. 413** (p. 433) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. Michel Chauty, rapporteur (possibilité pour les pisciculteurs qui exploitent différents étangs de réempoissonner avec leurs propres alevins) - Situation particulière de la Dombes - Nombreux propriétaires d'étangs, non professionnels, réempoissonnant avec leurs propres alevins - **Chapitre V - Section première : Art. 431** (p. 442) : son amendement n° 38 : prescription trentenaire en faveur des propriétaires et exploitants d'étangs ; retiré au profit de l'amendement n° 20 de M. Michel Chauty, rapporteur (cas particulier de certains plans d'eau utilisés pour la production du poisson) - *Après l'art. 402 (suite)* (p. 446) : se déclare favorable à l'amendement n° 59 de Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat (opérations de vidange de plans d'eau destinés exclusivement à la capture du poisson, exonérées de l'application de la réglementation de la pêche).

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - **Art. 3** (p. 3311) : distorsion du taux de la taxe professionnelle entre les communes, évoqué par M. Camille Vallin - Taux de cette taxe particulièrement élevé dans la région de ce collègue, à savoir la région Rhône-Alpes - Nécessaire prise en compte de la gestion municipale - Se déclare opposé à l'amendement n° I-49 de M. Camille Vallin (augmentation du taux des cotisations de péréquation auxquelles sont soumises les entreprises situées dans des communes où le taux de la taxe professionnelle est inférieur à la moyenne nationale) - **Art. 17** (p. 3353) : se déclare favorable aux amendements de M. Maurice Blin, rapporteur général, n° I-103 (suppression de la majoration exceptionnelle de la taxe intérieure sur les produits pétroliers applicable aux supercarburant, essence et fuel domestique) et n° I-104 (suppression de la majoration exceptionnelle de la taxe intérieure sur les produits pétroliers sur le fuel à usage industriel) - Favorable à une baisse réelle des prélèvements obligatoires.

LAZUECH (Louis), sénateur de l'Aveyron (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)]** - **Suite de la discussion** - (29 mai 1984) - **Art. 1** (p. 1171) : soutient l'amendement n° A-196 de M. Jean-Pierre Fourcade (publications des syndicats et des associations exclues du champ d'application du projet de loi) - **Art. 2** (p. 1172) : soutient l'amendement n° A-197 de M. Jean-Pierre Fourcade (suppression de cet article relatif à la définition des notions de personne, d'entreprise de presse et de contrôle).

LE BELLEGOU-BEGUIN (Geneviève), sénateur du Var (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.
- Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (31 janvier 1984) (p. 75).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (23 mai 1984) (p. 1041).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion des lois portant répartition des compétences entre l'Etat, les régions et les départements (26 juin 1984) (p. 1816).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail (28 juin 1984) (p. 1951).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie Française (17 juillet 1984) (p. 2229).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au redressement

et à la liquidation judiciaires des entreprises (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques (12 décembre 1984) (p. 4468).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (12 décembre 1984) (p. 4478).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - Deuxième lecture** [n° 97 (83-84)] - (26 janvier 1984) - **Discussion générale** (p. 24) : accord du groupe socialiste avec les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale ; réserves sur l'assouplissement de la règle d'incompatibilité liée aux relations parentales entre le gérant d'une société et le commissaire aux comptes ; attachement à la disposition votée par le Sénat, relative au serment des commissaires aux comptes - Désaccord avec l'Assemblée nationale sur la reconnaissance au comité d'entreprise du droit de déclencher l'expertise de minorité - (p. 25) : approbation de l'extension du contrôle du commissariat aux comptes aux établissements publics industriels et commerciaux et aux entreprises nationales non assujetties à la comptabilité publique - Divergences du groupe socialiste avec la commission des lois du Sénat.

Suite de la discussion - (31 janvier 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 75) : importance de ce texte, élément essentiel de la lutte menée par le Gouvernement pour faire face à la situation économique actuelle. Groupe socialiste favorable au texte voté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture - Nombreux points restant en litige - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé au texte de ce projet de loi dénaturé par le Sénat.

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélatrice du code du travail** [n° 24 (83-84)] - (1^{er} février 1984) - **Discussion générale** (p. 93) : contexte économique et importance de la formation professionnelle - Compétence générale des régions pour la mise en oeuvre des actions de formation professionnelle continue et d'apprentissage ; loi du 7 janvier 1983 - Financement du congé individuel de formation et rémunération des stagiaires de formation professionnelle - Participation des régions au financement global des congés de formation - Répartition de la participation financière des collectivités publiques entre les différents organismes agréés - (p. 94) : procédure d'agrément des stages - Décision du conseil régional et avis du comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi - Association des régions à l'élaboration des engagements de développement de formation conclus entre les employeurs et l'Etat - Cas de la région Provence Alpes Côte-d'Azur ; création d'une agence régionale pour le développement de la formation permanente - Politique de qualification et d'insertion en faveur des publics féminins - Formations alternées - Contrôle de l'activité des organismes de formation - Politique de qualification des hommes et défi technologique - Vote favorable sur ce texte.

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au**

Conseil économique et social [n° 247 (83-84)] - (2 mai 1984) - Discussion générale (p. 551) : projet tendant à adapter le Conseil économique et social aux nouvelles structures économiques et sociales - Absence de modification des attributions du Conseil et renforcement de son rôle consultatif par la nouvelle procédure d'urgence - Participation au suivi du Plan en liaison avec les comités économiques et sociaux - Séances désormais publiques - Compétence et composition des sections fixées par décret - Augmentation des effectifs du Conseil et meilleur équilibre dans la représentation des salariés et des employeurs - Dispositions proposées préparées en concertation avec les catégories socio-professionnelles - Absence de représentation des Français établis hors de France - Texte donnant au Conseil économique et social la place qui lui revient dans nos institutions et satisfaisant le groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion - (6 juin 1984) - Art. 5 (p. 1314) :** soutient l'amendement n° 348 de M. Félix Ciccolini (ouverture d'office de la procédure de redressement judiciaire en cas d'inexécution du règlement amiable) - **Art. 10 (p. 1322) :** soutient l'amendement n° 349 de M. Félix Ciccolini (administrateur étant un mandataire de justice ; élection du représentant des salariés lorsqu'il n'existe pas d'institutions représentatives du personnel) - **Art. 17 (p. 1327) :** soutient les amendements de M. Félix Ciccolini, n° 351 d'ordre rédactionnel et n° 352 (responsabilité sociale de l'administrateur : mesures visant à faciliter le reclassement et l'indemnisation des salariés dont l'emploi est menacé) - **Art. 36 (p. 1336) :** soutient l'amendement n° 353 de M. Félix Ciccolini (saisine du juge-commissaire par les co-contractants pour l'exécution des contrats en cours) - **Art. 41 (p. 1342) :** soutient l'amendement n° 354 de M. Félix Ciccolini (auditions auxquelles le tribunal doit obligatoirement procéder avant d'autoriser la conclusion d'un contrat de location-gérance) - **Art. 42 (p. 1343) :** soutient l'amendement n° 355 de M. Félix Ciccolini (sanction des abus commis par le locataire-gérant de nature à menacer l'intégrité du fonds de commerce ou de l'établissement artisanal) - **Art. 51 (p. 1350) :** soutient l'amendement n° 356 de M. Félix Ciccolini (créance dont le montant est supérieur à un chiffre fixé par décret visée par le commissaire aux comptes ou son expert comptable).

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social - Deuxième lecture [n° 338 (83-84)] - (12 juin 1984) - Discussion générale (p. 1517) :** renforcement du rôle du Conseil économique et social - Rééquilibrage de sa composition - Vote unanime du Sénat en première lecture - Augmentation du nombre des conseillers adoptée par l'Assemblée nationale - Augmentation de la représentation des entreprises publiques - Représentation des Français de l'étranger - Articulation proposée à l'Assemblée nationale entre les comités économiques et sociaux régionaux et la section du Plan du Conseil économique et social - Meilleur fonctionnement des institutions régionales - Signature de nombreux contrats de plan Etat régions - Représentation insuffisante de l'artisanat au sein du Conseil économique et social - (p. 1518) : groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet de loi organique.

- **Projet de loi tendant à renforcer les droits des personnes en matière de déplacement en détention provisoire et d'exécution d'un mandat de justice [n° 321 (83-84)] - (19 juin 1984) - Discussion générale (p. 1619) :** projet tendant à élargir le champ des libertés individuelles - Gravité de la privation de sa liberté pour une personne qui bénéficie de la présomption d'innocence - Risque de récidive engendré par la promiscuité dans les locaux pénitentiaires - Texte limitant la durée des transfèrements des personnes arrêtées ou inculpées - Instauration d'un débat contradictoire avant toute décision de placement en détention provisoire - Exécution des mandats d'amener et d'arrêt soumise à des délais très stricts - S'interroge sur la notion de « circonstances insurmontables » - Privation de liberté consécutive à

l'exécution d'un mandat déductible de la durée de la peine éventuellement prononcée par le juge - (p. 1620) : institution d'un débat contradictoire avant toute décision de placement en détention provisoire, principale innovation de ce texte et le plus sûr garant de la liberté individuelle - Nouvelle loi devant abaisser le nombre des détentions provisoires pendant l'instruction préparatoire - Difficultés de mise en place de la réforme - Majorité des magistrats instructeurs et des barreaux favorables - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - **Art. 7 bis (p. 1626) :** s'abstient sur l'amendement n° 6 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article proposée pour l'article 137 du code de procédure pénale relatif à l'affirmation du principe du maintien en liberté de l'inculpé) - **Art. 8 (p. 1630) :** se déclare opposée à l'amendement n° 14 de M. Charles Lederman (présence obligatoire d'un conseil auprès de l'inculpé lors du débat contradictoire devant le juge d'instruction) - Droit mais pas obligation pour l'inculpé d'être assisté d'un conseil - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 1632) :** texte respectant la présomption d'innocence, protégeant les libertés individuelles et créant un équilibre entre la défense et l'accusation - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable au texte de ce projet de loi tel qu'il ressort des débats du Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées [n° 10 (84-85)] - (30 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2919) :** pourcentage important de pensions alimentaires impayées - Graves conséquences pour les enfants - Droit de garde revendiqué par les nouveaux pères - Echec des précédentes mesures spécifiques envisagées pour recouvrer les pensions alimentaires : manque d'information des intéressés, disparition ou insolvabilité du débiteur, raisons d'ordre psychologique et affectif - (p. 2920) : projet visant à réduire les inégalités entre les enfants, dont certains sont les victimes des divorces - Création d'une allocation de soutien familial, ASF, versée aux parents isolés par l'organisme débiteur de prestations familiales - Procédure de recouvrement engagée contre le débiteur - Versement actuel de l'allocation orphelin non recouvrable sur le parent débiteur - Nouvelle mission des caisses d'allocations familiales - Justice sociale - Souhaite une augmentation du montant de l'ASF - Favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Justice - (28 novembre 1984) (p. 3753) : effort budgétaire en faveur du ministère de la justice dans le contexte de la rigueur - Modernisation de la gestion : développement de l'informatique ; informatisation des juridictions de province ; crédits pour les banques de données juridiques ; bureautique ; extension de la gestion automatisée dans le secteur pénitentiaire - Création d'emplois dans l'administration pénitentiaire - Création d'emplois de magistrats et de greffiers en vue de l'application de la loi du 9 juillet 1984 sur la détention provisoire - Succès de la politique de résorption du nombre des vacances d'emplois - Education surveillée : regret de la transformation d'emplois d'éducateur en emplois destinés à renforcer l'encadrement ; surcroît de travail pour les juges d'enfants, du fait de l'application de la loi du 9 juillet 1984 relative à la détention provisoire - Humanisation de la justice : action en faveur des victimes - Aide aux associations travaillant à la mise en oeuvre de la politique pénale depuis 1981 - Amélioration des conditions de détention ; surpopulation carcérale ; construction de nouveaux établissements - (p. 3754) : personnel pénitentiaire : création d'emplois ; conditions de travail ; amélioration des logements ; crédits de formation ; demande l'intégration de l'indemnité de sujétion spéciale dans le traitement et l'attribution de la prime de risque au personnel administratif - Amélioration des conditions de détention : crédits de formation ; crédits de rémunération ; crédits du comité de probation et d'assistance aux libérés ;

dotation pour la construction d'établissements d'accueil des détenus libérés ; amélioration des conditions sanitaires - Alternatives à la détention - Déséquilibre entre les crédits alloués et les objectifs poursuivis ; continuité depuis trois ans de l'action entreprise ; vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées - Deuxième lecture [n° 100 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4450) :** protection du parent isolé - Responsabilisation accrue des parents - Garantie des droits des enfants - Paiement partiel par le débiteur de la pension alimentaire et modalités de versement d'une avance - Rétablissement de l'intervention du commissaire de la République ; délai pour rendre exécutoire l'état des sommes à récupérer - Majoration du taux des amendes applicables en cas d'abandon de famille ou de délit assimilé - Vote favorable du groupe socialiste.

LE BRETON (Henri), sénateur du Morbihan (rattaché administrativement au groupe UCDP, puis au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

Est nommé membre de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence (décret n° 66-172 du 25 mars 1966) (13 avril 1984) (p. 369).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (6 juin 1984) (p. 1342).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

LECANUET (Jean), sénateur de la Seine-Maritime (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (19 décembre 1984) (p. 4761).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires étrangères à la suite d'une mission effectuée en République d'Afrique du Sud et en République populaire du Mozambique du 1^{er} au 15 mars 1984 [n° 386 (83-84)] (13 juin 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 41 (24 octobre 1984) (p. 2703) à M. le ministre des relations extérieures : politique extérieure (efficacité de la politique extérieure du Gouvernement).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, relatif aux obligations du service national (ensemble trois annexes et un échange de lettres) [n° 350 (83-84)] - (27 juin 1984) - Président de la commission des affaires étrangères - Discussion générale (p. 1882, 1883) :** évaluation du nombre de jeunes gens concernés - Droit de recensement accordé au Gouvernement algérien par la communication des noms des jeunes gens ayant choisi d'effectuer leur service national en France - Droit de la nationalité en France et en Algérie ; double nationalité - Demande par la commission du rejet de ce projet de loi.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] - (7 août 1984) - Discussion générale (p. 2297) :** manœuvre politique réduisant le champ des libertés - Avant 1981, opposition de M. François Mitterrand aux excès du pouvoir présidentiel - Défense des libertés parlementaires inséparables des libertés des Français - Favorable à l'adoption de la question préalable - Demande au Gouvernement, dépourvu de toute majorité dans l'opinion, de recourir à de nouvelles élections législatives - (p. 2298) : recul des libertés en France depuis 1981 - Manœuvre visant à semer la confusion dans l'opinion entre le référendum demandé par les sénateurs sur la liberté de l'enseignement et le référendum de révision constitutionnelle proposé par le Gouvernement - Opposition de la majorité sénatoriale au projet en examen - Elections cantonales de 1982, municipales de 1983 et européennes de 1984 défavorables à l'union de la gauche - Rupture de l'union de la gauche - Retrait des communistes du Gouvernement - Réunion du Parlement en Congrès proposé par le président du Sénat - Réforme de la saisine du Conseil constitutionnel adoptée par le Congrès - (p. 2299) : clarté des questions posées lors des précédents référendums - Réponse distante et hautaine du Président de la République à la proposition du président du Sénat de recourir au Congrès - Défense des libertés parlementaires - Projet visant à accroître les pouvoirs présidentiels tout en réduisant ceux du Parlement - Démocratie parlementaire et démocratie référendaire - Depuis 1981, atteinte à l'initiative privée, à la liberté de la presse, de l'audiovisuel et de l'enseignement - (p. 2300) : penchant des gouvernements socialistes pour le référendum, plutôt que pour la procédure parlementaire ; citations de Jean Jaurès et Léon Blum - Souhaite que le Gouvernement réponde aux problèmes économiques et sociaux des Français plutôt que de recourir au référendum pour conforter sa position.

Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2363) : mise en cause de son action en tant que Garde des sceaux par M. Robert Badinter, ministre de la justice.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Défense et service des essences - (4 décembre 1984) - Président de la commission des affaires étrangères (p. 4010) : niveau minimum de l'équipement de nos forces en-dessous duquel il n'est pas possible de tomber sans mettre en cause la sécurité de la France - Président de la République garant de ce niveau indispensable - Loi de programmation comportant une triple garantie : enveloppe

globale, réalisation des programmes d'équipement et réévaluation en cours de planification - Engagement du Gouvernement devant le Parlement à garantir l'enveloppe globale et réévaluée du budget de la défense fixée par la loi de programmation - Enveloppe globale pour 1985 inférieure au chiffre fixé en 1983 - Introduction d'une charge de 700 millions de francs pour la direction générale des armées figurant précédemment au budget des charges communes - Budget comportant un manque de deux milliards de francs par rapport au chiffre fixé - Financement insuffisant pour l'exécution du programme - Coût des opérations extérieures au Liban et au Tchad - (p. 4011) : prend acte du fait que le futur collectif budgétaire apportera 750 millions de francs d'argent frais aux armées - Programme majeur défini en juin 1983 maintenu au prix d'une réduction drastique de l'environnement de ces forces - Sacrifice du fonctionnement au bénéfice de l'équipement - Nouvelle réorganisation des forces conventionnelles : brassage d'unités et de personnels, remplacement des régiments d'hélicoptères de combat au profit de la future division aéromobile - Remplacement des chars AMX 10 au profit de la division légère blindée qui vient d'être créée - Mise sur pied de l'armement Hadès en 1988 au plus tôt et découplage de la force nucléaire tactique des corps d'armée de la première armée - Force d'action rapide, FAR, regroupement de forces déjà existantes et interrogation sur le rôle et l'utilisation de la FAR - Souhaite connaître la doctrine de défense du Gouvernement en cette fin d'année 1984 - (p. 4012) : lourde réduction des autorisations de programme en matière de nucléaire stratégique - Mirage 2000 équipé du système « Air-sol moyenne portée » - Forces françaises en République fédérale d'Allemagne constituées par le contingent - Augmentation des missions militaires de la gendarmerie - Création des régions de gendarmerie - Interrogation sur l'avenir du programme M 5 et du SX stratégique à rampes mobiles - Interrogation sur la politique de défense du Gouvernement - Réduction de l'environnement et des moyens nécessaires au-dessous d'un minimum indispensable - Flou et imprécision pour l'avenir - Défaillances inacceptables en un moment où pèsent tant d'éléments incertains - Nombreuses raisons ayant conduit la majorité de la commission des affaires étrangères à s'opposer à l'adoption de ce budget.

Relations extérieures - (6 décembre 1984) - Président de la commission des affaires étrangères (p. 4119) : tensions Est-Ouest ; installation par l'Alliance atlantique de fusées Pershing et de missiles de croisière en Europe occidentale face à la menace soviétique - Amérique latine et résurgences d'antiaméricanisme de la part de la France - Relations de la France avec l'Union soviétique ; oscillation et confusion ; situation en Pologne et invasion de l'Afghanistan - Rétablissement de relations normales entre la France et l'URSS - Disparition du problème des droits de l'homme - Assassinat du père Popieluszko - Arrestation de Jacques Abouchar, journaliste français, par une unité de l'armée soviétique - Evolution depuis l'antisoviétisme de 1981 - Dialogue avec l'Union soviétique et perte de la position de force militaire de la France - Référence aux discours « tiers mondistes » du début du septennat - (p. 4120) : abandon d'un projet ambitieux de coopération tiers mondiste - Action en Amérique centrale - Soutien à Cuba et au Nicaragua - Livraison d'armes à Managua - Reconnaissance en 1981 de la représentativité des mouvements de guérilla salvadoriens - Salvator et élection du Président de la République, M. Napoléon Duarte, en mai 1984 - Communauté européenne ; Conseil européen de Fontainebleau ; contribution budgétaire britannique - Concessions de la France en matière de politique agricole commune, PAC - Liens entre le règlement financier, les ressources financières nouvelles et la conclusion de l'accord sur l'entrée du Portugal et de l'Espagne dans la Communauté - Conseil européen de Dublin - Absence de règlement du problème du financement de la Communauté ; situation d'asphyxie financière - Augmentation pour 1986 des versements des Etats membres au titre de la TVA - Hausse de TVA après les élections - Conditions pour l'élargissement des règles

communautaires au Portugal et à l'Espagne - Absence de conclusion des négociations d'adhésion dans les délais primitivement envisagés - Perspective d'une relance institutionnelle et politique de l'Europe - Création d'un comité ad hoc chargé de formuler des propositions pour faire progresser l'Europe dans le domaine politique et institutionnel - Politique extérieure au Maghreb - Visite du Président de la République à Ifrane - (p. 4121) : accord du Maroc avec la Libye ; traité d'Oujda - Réaction de l'Algérie après cette visite - Politique de la France au Proche-Orient - Rapatriement du contingent français de la force multinationale stationnée à Beyrouth - Perte d'audience de la France au Liban - Politique arabe de la France ; visites à Ammam et à Damas - Intervention française au Tchad - Retrait de la France et inquiétude quant au nouveau projet militaire de la Libye dans le nord du Tchad - Médiocrité des moyens du budget et erreurs de gestion - Vote défavorable sur ce projet de budget.

LECCIA (Bastien), sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

LECHENAULT (France), sénateur de la Saône-et-Loire (GD-SRG, puis RD du 30 mai au 30 septembre 1984, puis GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage (20 juin 1984) (p. 1647).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)]** - (14 mai 1984) - Discussion générale (p. 756) : prix élevé du foncier par rapport aux revenus agricoles - Droits de succession excessifs - Difficultés pour les jeunes agriculteurs de trouver des terres - Exemple de la SAFER Savoie Bourgogne - Politique d'investissement foncier - Contrôle des structures foncières - Schémas directeurs départementaux des structures - Disparités entre les régions - Droit de reprise - Statut du fermage - Formation des sénateurs radicaux de gauche favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles - (29 novembre 1984) (p. 3793) : situation des agricultrices et conjoints d'exploitants agricoles - Réclamation d'un véritable statut socio-professionnel des conjoints d'exploitants - Loi d'orientation du 4 juillet 1980 constituant une étape importante vers la consécration juridique du rôle des femmes dans l'exploitation - Statut comportant des lacunes - Inconvénients sur le plan fiscal - Souhaite que la continuité de l'exploitation soit reconnue en cas de décès du conjoint - Protection fort réduite des conjointes, s'agissant des retraites, du congé de maternité ou de l'allocation de remplacement - Mesures proposées par le rapport Gouzes - Au nom des sénateurs

radicaux de gauche, se déclare favorable à l'adoption du BAPSA pour 1985.

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3820) : travaux du « groupe 1985 » chargé, il y a vingt ans, d'étudier l'agriculture française - (p. 3821) : importance des diminutions de la part du foncier de 1960 à 1982 - Trop lourdes charges du foncier limitant la part des crédits nécessaires aux investissements - Création nécessaire d'un livret d'épargne foncier - Contribution de la société d'épargne foncière agricole, SEFA, à la recherche d'une solution au problème foncier - Développement des industries agro-alimentaires - Balance commerciale excédentaire dans ce secteur - Nécessaire développement des techniques de pointe - Favorable aux réformes législatives intervenues depuis trois ans concernant la création des offices par produit et la modification du statut du fermage - Grave situation des producteurs laitiers du fait de l'application des mesures relatives aux quotas laitiers - Risques de licenciements de personnels dans les coopératives laitières - Saône-et-Loire et région de Poitou-Charentes particulièrement touchées par les inondations de 1983 - Nécessité de veiller aux arrachages, aux limitations de plantations, afin de ne pas porter préjudice aux vins d'appellation d'origine contrôlée, AOC - Mesures relatives aux stocks à rotation lente devant être accordées pour les vins AOC - Souhaite la poursuite de la rénovation de l'enseignement agricole, tant public que privé.

LE COZANNET (Yves), sénateur des Côtes-du-Nord (rattaché administrativement au groupe UCDP, puis au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre de la commission supérieure du crédit maritime mutuel (décret n° 76-1011 du 19 octobre 1976) (29 juin 1984) (p. 2021).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles (18 mai 1984) (p. 919).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public des télécommunications (4 octobre 1984) (p. 2534).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - *Marine marchande* [n° 71, tome XX (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage** [n° 249 (83-84)] - (14 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 764) : amélioration souhaitable du niveau de vie des agriculteurs - Installation des jeunes - Objectifs de la loi de 1980 - Autosuffisance de la Communauté économique européenne, CEE - Fragilité des marchés extérieurs - Baisse des revenus des consommateurs - Conditions de vie décentes pour les jeunes agriculteurs - Difficultés des secteurs agro-alimentaires - Diminution de l'investissement foncier - Regain d'attrait pour le fermage - Inquiétude des bailleurs quant aux nouveaux droits accordés aux preneurs - Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Référence à une surface

minimum d'installation, SMI, nationale - Diminution des autorisations de droit - Maintien des petites exploitations autour des villes grâce à la pluriactivité - Attrait des capitaux vers les groupements fonciers agricoles, GFA, et la Société d'épargne foncière agricole, SEFA.

- **Projet de loi relatif au service public des télécommunications** [n° 356 (83-84)] - (4 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2528) : attire l'attention sur les licenciements prévus dans les entreprises électroniques de la région lannionnaise à CIT-Alcatel et chez Thomson - Crainte d'un transfert de certaines fabrications dans l'Est - Importance du taux de chômage en Bretagne - Interrogation sur le projet de câblage de la région lannionnaise - Déstabilisation de la région Ouest contraire à l'aménagement du territoire.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Postes et télécommunications - (25 novembre 1984) (p. 3578) : importance des crédits d'investissement du budget des PTT ; regrette que certaines charges du budget général soient transférées au budget des PTT : filière électronique, Centre national d'études spatiales, maintien du prélèvement exceptionnel sous le nom de fonds de réserve, suppression de la rémunération par le Trésor des fonds des chèques postaux - Besoin de financement des PTT : alourdissement de la dette extérieure, augmentation de la taxe téléphonique de base, dénaturation de la notion de budget annexe des PTT - (p. 3579) : rapport Chevallier ; suppressions d'emplois prévues pour 1985 ; mesures prises en faveur de certaines catégories de personnels : receveurs distributeurs, auxiliaires de catégorie D ; regrette l'absence de mesures en faveur des personnels en retraite et des contractuels de niveau ingénieur ou cadre ; mécontentement des usagers devant l'augmentation de la taxe téléphonique de base - Insiste sur la nécessité de poursuivre la modernisation des PTT - (p. 3580) : réalisation du programme minitel.

Mer - (28 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (marine marchande) (p. 3764) : rattachement du secteur de la construction et de la réparation navale au ministère du redéploiement industriel - Stabilisation du recul du volume des échanges maritimes mondiaux ; surcapacité en tonnage - Maintien d'une forte demande de vraquiers pour les céréales et croissance de l'usage des conteneurs - Vieillesse et diminution du nombre de navires de la flotte de commerce française ; transfert sous pavillon étranger - Stagnation financière des compagnies d'armement - Baisse de l'emploi - Rappel des orientations du 9^e Plan ; nécessité de modernisation et d'adaptation - Importance du secteur du cabotage - Rôle de la concurrence - Crédits de la pêche - Aggravation du déficit de la balance commerciale des produits de la mer ; produits conservés et surgelés - Absence de chômage dans ce secteur - (p. 3765) : rôle efficace du fonds d'intervention et d'organisation des marchés, FIOM - Cultures marines ; préparation de la loi sur l'aménagement du littoral - Problème posé par l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE ; définition par la CEE d'un régime de conservation et de gestion des ressources : totaux autorisés de capture, TAC - Refus par l'Espagne d'un système de licence de pêche - Action en faveur de la protection sociale des gens de mer ; subvention de l'Etat à l'Etablissement national des invalides de la marine ; avancement de l'âge de la retraite et déflatement des cotisations - Formation professionnelle : subvention à l'association pour la gérance d'écoles d'apprentissage maritime, AGEAM ; diminution du nombre d'élèves dans les écoles nationales de la marine marchande - Sécurité en mer : diminution des crédits ; réalisation des équipements des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage, CROSS - Aide à la navigation au large d'Ouessant - Vedettes régionales de surveillance - Baisse des crédits de protection et d'aménagement du littoral - Demande d'augmentation de la subvention à la société nationale de sauvetage en mer - Rejet de ces crédits par la commission des affaires économiques - Examen des crédits

- Art. 37 - Etat C (p. 3778) : ne votera pas les crédits de paiement du titre VI.

LEDERMAN (Charles), sénateur du Val-de-Marne (C).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des lois.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (31 janvier 1984) (p. 75).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail (28 juin 1984) (p. 1951).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (10 juillet 1984) (p. 2133).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (12 juillet 1984) (p. 2153).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (5 septembre 1984) (p. 2479).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne (24 octobre 1984) (p. 2726).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (31 octobre 1984) (p. 2950).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au redressement

et à la liquidation judiciaires des entreprises (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques (12 décembre 1984) (p. 4468).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (12 décembre 1984) (p. 4478).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à renforcer la responsabilité des personnes morales et de leurs dirigeants en cas de règlement judiciaire [n° 218 (83-84)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - **Faillite, règlement judiciaire et liquidation de biens**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à maintenir, sans limitation de durée, les délais prévus par la loi n° 82-1173 du 31 décembre 1982 en matière de postulation dans la région parisienne [n° 390 (83-84)] (15 juin 1984) - **Avocats**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à reconnaître la nationalité française à tout étranger résidant [n° 395 (83-84)] (19 juin 1984).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la suppression de l'ordre des géomètres experts et à la création d'un organisme démocratique concernant la profession de géomètre-topographe [n° 470 (83-84)] (5 juillet 1984) - **Ordres professionnels**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 528 (JO Débats 16 juin 1984) (p. 1580) à M. le ministre de la justice : magistrats (réforme du statut de la magistrature) - Réponse de M. Robert Badinter, ministre de la justice (19 octobre 1984) (p. 2668, 2669).

n° 534 (JO Débats 30 août 1984) (p. 1307) à M. le Premier ministre : racisme et antisémitisme (lutte contre le racisme et l'antisémitisme) - Réponse de M. Robert Badinter, ministre de la justice (19 octobre 1984) (p. 2669, 2670).

n° 555 (JO Débats 24 octobre 1984) (p. 2699) à M. le ministre des relations extérieures : droits de l'homme (état des poursuites intentées contre la Turquie devant le Conseil de l'Europe et actions diplomatiques françaises) - Réponse de M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux simplifications administratives (26 octobre 1984) (p. 2836, 2837).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - Deuxième lecture**

[n° 97 (83-84)] - (26 janvier 1984) - **Discussion générale** (p. 25) : inadaptation de la procédure instituée par la loi de 1967 - Amélioration de l'information des comités d'entreprises ; droit d'alerte ; droit de recours à l'expertise judiciaire et aux commissaires aux comptes - Moyens employés par le patronat pour résoudre les problèmes industriels - **Art. 10** (p. 29) : se déclare défavorable à l'amendement n° 4 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suppression du droit rétabli par l'Assemblée nationale pour le comité d'entreprise de demander l'expertise de gestion) - **Art. 20** (p. 38) : se déclare défavorable à l'amendement n° 19 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suppression de la communication au comité d'entreprise votée par l'Assemblée nationale, de la délibération du conseil d'administration ou du conseil de surveillance sur les faits de nature à mettre en danger la continuité de l'exploitation) - **Art. 25 bis** (p. 41) : son amendement n° 85, soutenu par Mme Monique Midy : fédération agréée de révision pour l'exercice du commissariat aux comptes des sociétés coopératives agricoles ; retiré - **Art. 34** (p. 52) : se déclare défavorable à l'amendement n° 46 de M. Etienne Dailly, rapporteur (réponse de l'employeur ; établissement du rapport par la commission économique dans les entreprises de plus de mille salariés) - (p. 53) : se déclare défavorable à l'amendement n° 49 de M. Etienne Dailly, rapporteur (assistance de deux cadres en faveur du comité d'entreprise).

Suite de la discussion - (31 janvier 1984) - **Après l'art. 39 bis** (p. 66) : se déclare opposé à l'amendement n° 57 de M. Etienne Dailly, rapporteur (chapitre additionnel « dispositions tendant à assouplir les règles du droit du travail en vue de répondre aux difficultés des entreprises et d'inciter à la création d'emploi ») - Conception différente du groupe communiste de la politique sociale et de la prévention - Attaque sans précédent et démesurée contre les droits des travailleurs - (p. 67) : rétablissement de la liberté de licenciement et remise en cause des règles du licenciement collectif - Affaire Talbot - Amendement de la commission des lois traduisant les exigences de M. Gattaz - Droits syndicaux reconnus par la Constitution, élément essentiel du régime républicain - Approbation des lois Auroux jugées insuffisantes par le groupe communiste sur de nombreux points - Nécessité d'instaurer une véritable démocratisation au sein des entreprises - Relance de l'économie française avec les travailleurs et la satisfaction de leurs légitimes revendications.

Nouvelle lecture [n° 202 (83-84)] - (9 février 1984) - **Art. 10** (p. 156) : se déclare défavorable à l'amendement n° 2 de M. Etienne Dailly, rapporteur (habilitation du ministre public et non du comité d'entreprise à demander en justice la désignation d'experts chargés de présenter un rapport sur une ou plusieurs opérations de gestion) - **Art. 39 ter** (p. 171) : se déclare défavorable à l'amendement n° 34 de M. Etienne Dailly, rapporteur (procédure de licenciement d'un salarié dont le contrat est conclu postérieurement à la date de publication de cette loi pendant la durée d'exécution du 9^e Plan) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 175) : vote défavorable du groupe communiste sur ce texte modifié par le Sénat.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 1078, 1079) : assainissement des entreprises de presse souhaité par le Conseil national de la Résistance - Inapplication de l'ordonnance de 1944 - Liberté de la presse énoncée dans la Déclaration des droits de l'homme - Liberté bafouée par les gouvernements de droite jouant sur le crédit - Détenteurs de capitaux devenus les maîtres des entreprises d'information - Spectaculaire accélération de la concentration en France - Journaux de droite bénéficiant d'importantes dotations publicitaires - Difficultés rencontrées par la presse d'opinion - Disparition de nombreux titres de la presse communiste et socialiste - Crise de l'information étroitement liée à l'environnement économique - Désinformation politique et économique - Droit du lecteur à l'information - Objectifs du projet : transparence et

pluralisme des groupes de presse - Nouveau statut du journaliste - (p. 1080) : comportement et agissements de M. Robert Hersant à la Libération - Nombreuses atteintes à la liberté de la presse : saisies du journal l'Humanité dans les années 20, durant l'Occupation et pendant la guerre d'Algérie - Majorité des Français favorable à ce projet - Véritable contre-projet proposé par la commission spéciale - (p. 1081) : contre-projet concernant l'ensemble de l'audio-visuel et non seulement la presse écrite - Privatisation des sociétés régionales de radiodiffusion et de télévision - Véritable statut de la presse proposé par la majorité sénatoriale - Abrogation des ordonnances du 26 août 1944 - Référence à la loi du 20 juillet 1977, relative au contrôle de la concentration économique et à la répression des ententes illicites et des abus de positions dominantes - Régression du pluralisme et de la transparence - Imprécision du chapitre concernant les aides : développement possible des sociétés multimédias - Inconstitutionnalité prétendue du texte - Activités politiques de M. Robert Hersant - (p. 1082) : conditions économiques du pluralisme - Réforme souhaitée des critères d'attribution des aides à la presse dans la prochaine loi de finances - Distinction entre presse politique et d'information générale et presse spécialisée - Candidature de M. Robert Hersant sous diverses étiquettes évoquée par M. Dominique Pado - Parti communiste français n'ayant jamais patronné M. Robert Hersant comme candidat à une élection - Développement des moyens économiques de la presse d'opinion : création d'un fonds pour la modernisation et le pluralisme de la presse ; révision du régime de la TVA ; tarifs préférentiels d'affranchissements postaux ; aide à l'achat de papier ; répartition des ressources publicitaires - (p. 1083) : presse des partis politiques - Engagement de MM. Pierre Mauroy et Georges Fillioud, à l'Assemblée nationale, de veiller à la non-utilisation de ce texte contre les organisations politiques représentées au Parlement - Publications des partis politiques non soumises au contrôle de la commission de la transparence - En réponse à M. Charles Pasqua, précise son engagement dans la Résistance en janvier 1941, dès son évasion d'Allemagne - Parti communiste soucieux du respect des libertés - Rappelle la manifestation du métro Charonne.

- **Déclaration de M. le Secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication** - (28 mai 1984) (p. 1155) : nombreux communistes victimes en France de mesures policières ou judiciaires à l'occasion de l'exercice du droit d'expression - Nécessité de faire une différence entre les affaires Durieux et Tagnière, d'une part, et celle de FR3 Lille de l'autre - Informations sur le fond apportées par M. le secrétaire d'Etat.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (29 mai 1984) - **Avant l'art. 1** (p. 1167) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° A-188 de M. Jean Cluzel, rapporteur (liberté de la presse ; droit du citoyen à l'information ; exercice de cette liberté et de ce droit garanti par l'Etat) - **Art. 1** (p. 1172) : définition claire du mot « publication » donnée dans cet article - Se déclare opposé à l'amendement n° A-190 de M. Jean Cluzel, rapporteur (définition du mot « publication », incluant les hebdomadaires et la presse spécialisée ; liste de ces publications établie au 1^{er} janvier 1984) - (p. 1175) : inquiétude des communistes quant à l'application de ce projet à la presse des partis politiques - Souhaite que le droit des partis à la liberté de publication soit défini explicitement dans le projet - (p. 1177) : en réponse à M. Paul Girod, souhaite l'application de l'article 4 de la Constitution prévoyant que les partis politiques exercent librement leur activité - **Art. 3** (p. 1180) : interroge M. le secrétaire d'Etat sur la notion même de prête-nom par rapport aux partis politiques - **Art. 4** (p. 1182) : se déclare opposé à l'amendement n° I-97 de M. Jean Cluzel, rapporteur (forme nominative des actions), et à l'amendement n° I-125 de M. Louis Perrein (suppression de l'alinéa

relatif à l'application de la mise en nominatif des actions encore au porteur).

Suite de la discussion - (30 mai 1984) - Art. 9 (p. 1197) : se déclare défavorable à l'amendement n° I-121 de Mme Brigitte Gros (limitation des prises de participation de personnes étrangères dans les entreprises de presse françaises ; responsabilité de veiller au respect de ces obligations mise à la charge de l'entreprise) - Après l'art. 9 (p. 1199) : se déclare défavorable à l'amendement n° I-104 de M. Jean Cluzel, rapporteur (interdiction pour le propriétaire d'un journal ou le directeur d'une publication de recevoir des fonds ou avantages d'un gouvernement étranger, à l'exception de la publicité) - (p. 1201) : se déclare défavorable à l'amendement n° I-105 de M. Jean Cluzel, rapporteur (qualité de directeur de la publication pour le responsable réel du titre) - Après l'art. 24 (p. 1220) : se déclare défavorable à l'amendement n° III-129 de M. Jean Cluzel, rapporteur (insertion d'un titre nouveau et de son intitulé ; « Dispositions relatives à la protection des sources d'information des journalistes professionnels et des directeurs de publication ») - (p. 1225) : affaire Durieux et intervention de M. Audinot, prête-nom de M. Hersant - Limites du secret professionnel pour les journalistes - Affaires Durieux et Tagnière - (p. 1226) : problème de la détention des journalistes - Rôle du juge d'instruction - Saisie de documents à la station FR3 Lille - (p. 1227) : action de la police lors de la saisie - Utilité de la saisie en certains cas - Conciliation entre le secret professionnel, les impératifs intellectuels, moraux, politiques et sociaux - (p. 1229) : se déclare défavorable à l'amendement n° III-131 de M. Jean Cluzel, rapporteur (absence d'obligation pour les journalistes professionnels et les directeurs de publication de révéler les sources des informations et des documents ayant fait l'objet d'une publication ; absence de poursuites sur le fondement de l'article 460 du code pénal contre ces journalistes et directeurs de publication) - (p. 1230) : abstention du groupe communiste sur les amendements de M. Jean Cluzel, rapporteur, n° III-132 (peines d'amende et de prison pour toute personne refusant de divulguer les noms des auteurs d'un crime ou d'un délit au juge d'instruction), n° III-133 et n° III-134 relatifs à la protection des sources d'information des journalistes et des directeurs de publication - Art. 18 (p. 1246) : se déclare défavorable à l'amendement n° III-120 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article relatif aux pouvoirs conférés à la commission pour la transparence et le pluralisme en cas de violation des articles 10 à 13 de ce projet de loi) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1261) : référence à l'ordonnance du 26 août 1944 - Action de la majorité sénatoriale - Etablissement d'un contre-projet - Moyens donnés aux patrons de presse pour étendre leur empire et faire disparaître tout pluralisme - Opposition du groupe communiste à ce projet de loi modifié par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - (5 juin 1984) - Discussion générale (commune avec le projet de loi n° 263) (p. 1279) : système judiciaire actuel s'appliquant aux entreprises en difficultés résultant des ordonnances de 1967, particulièrement dommageable à notre économie, en contribuant à multiplier le nombre des faillites et à augmenter le nombre de chômeurs - (p. 1280) : droit en vigueur conçu pour faciliter le redéploiement et les restructurations de capital - Procédures engagées s'achevant le plus souvent par des liquidations de biens - Réforme du traitement des difficultés des entreprises proposée par les communistes dès 1981 - Reconnaissance du droit d'information pour les salariés au cours de la période d'observation - Amendements communistes tendant à assurer la sauvegarde des capacités de production du pays dans l'intérêt des travailleurs - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi s'il n'est pas dénaturé par les travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise** [n° 263 (83-84)] - (5 juin 1984) - Discussion générale (commune avec le projet de loi n° 261) (p. 1279, 1280).

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion - (6 juin 1984) - Art. 1 (p. 1309) : à l'occasion du quarantième anniversaire du débarquement, s'associe à l'hommage rendu par le Sénat aux héros de la bataille de Normandie - Art. 4 (p. 1313) : se déclare opposé à l'amendement n° 33 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (communications faites par les délégués du personnel ou les représentants du comité d'entreprise au procureur de la République, revêtant un caractère confidentiel) et, sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 405 de M. Robert Badinter, ministre (possibilité pour les délégués du personnel ou les représentants du comité d'entreprise de transmettre directement des informations au président du tribunal) - Art. 8 (p. 1320) : son amendement n° 392 : prolongation de la période d'observation à la demande du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel ; rejeté - Art. 10 (p. 1322) : son amendement n° 393 : possibilité pour le tribunal de demander la désignation d'un ou plusieurs représentants des salariés ; devenu sans objet - Meilleure prise en compte du pluralisme syndical - Art. 39 (p. 1339) : se déclare opposé à l'amendement n° 86 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (paiement par priorité consenti aux banquiers après publicité permettant aux prêteurs et cautions de faire valoir leurs droits à l'audience) - Art. 44 (p. 1345) : son amendement n° 394 : licenciements pour motif économique interdits au début de la période d'observation ; rejeté - Art. 45 (p. 1347) : son amendement n° 395 : arrêt temporaire d'activité ou réduction d'horaires ne pouvant intervenir au début de la période d'observation ; devenu sans objet - Se déclare opposé aux amendements identiques n° 94 de M. Jacques Thyraud, rapporteur, et n° 14 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif à l'arrêt temporaire d'activité et à la réduction d'horaires) - Art. 54 (p. 1351) : son amendement n° 397 : protection des créances des salariés ou des créances du comité d'entreprise ; rejeté - Art. 63 (p. 1357) : son amendement n° 398 : mesures sociales prévues dans le plan de redressement ; rejeté - Reclassement des salariés - Stages de formation professionnelle.

- **Question au Gouvernement : extension de la loi sur les rapatriés aux agents des services publics** - (7 juin 1984) (p. 1386) : règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord, de la guerre d'Indochine ou de la seconde guerre mondiale et prise en compte des salariés du secteur public.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion - (7 juin 1984) - Art. 95 (p. 1399) : se déclare défavorable à l'amendement n° 150 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (transmission de la charge du nantissement au cessionnaire uniquement dans la mesure où les biens qui font l'objet du nantissement sont nécessaires à leur exploitation).

Suite de la discussion - (12 juin 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1507) : danger des textes de 1967 permettant une liquidation rapide des entreprises jugées non rentables - Mobilisation nécessaire des salariés pour assurer le maintien de l'activité et de l'emploi - Texte dénaturé par la majorité sénatoriale : élargissement des possibilités de licenciement durant la période d'observation - Abstention du groupe communiste sur ce texte.

- **Projet de loi tendant à renforcer les droits des personnes en matière de déplacement en détention provisoire et d'exécution d'un mandat de justice** [n° 321 (83-84)] - (19 juin 1984) - Discussion générale (p. 1620) : détention provisoire ne devant pas être la règle mais l'exception - Importance du nombre de détentions préventives par rapport à la population pénitentiaire - Augmentation de la durée des séjours en détention provisoire - Problème des moyens financiers dont dispose l'administration judiciaire - Nécessité de refondre les textes relatifs à la procédure devant le juge d'instruction - Nécessité d'accélérer le processus d'enquête sur les personnes déférées - (p. 1621) : favorable à l'instauration d'un débat préalable et contradic-

toire et d'une audience de cabinet - Organisation d'une bonne défense des inculpés exigeant l'assistance obligatoire d'un conseil - Durée légale de l'incarcération devant être limitée - Souhaite une réforme globale intéressant tous les intervenants et tous ceux qui sont susceptibles de décider d'une détention provisoire - Souhaite la réduction significative de la population carcérale et un changement des structures en matière pénale - Art. 7 bis (p. 1626) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article proposée pour l'article 137 du code de procédure pénale relatif à l'affirmation du principe du maintien en liberté de l'inculpé) - Avant l'art. 8 : son amendement n° 13 : juges d'instruction devant faire état, si l'inculpé n'est pas domicilié, des recherches effectuées pour lui trouver un hébergement dans le cadre du contrôle judiciaire lorsque la mise en détention provisoire est envisagée ; retiré - Art. 8 (p. 1629) : son amendement n° 14 : présence obligatoire d'un conseil auprès de l'inculpé lors du débat contradictoire devant le juge d'instruction ; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1633) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public [n° 355 (83-84)] - (21 juin 1984) - Discussion générale (p. 1719) :** importance du rôle de l'agriculture dans l'économie soulignée par le groupe agricole du 9^e Plan - Nécessaire adaptation du système éducatif aux mutations technologiques - Structures de la formation agricole découlant de la loi du 2 août 1960 - (p. 1720) : formation de professionnels avertis, objectif de la loi de 1960 - Absence de formation de la majorité des chefs d'exploitation - Importance du secteur d'enseignement privé agricole - Nécessité pour les agriculteurs d'une solide formation générale - Projet comportant une revalorisation des bourses - Groupe communiste favorable à la création par étape du service public unique et laïc de l'éducation nationale, dont l'enseignement technique agricole est une des composantes - Projet améliorant la législation existante - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi, s'il ne subit pas de trop graves modifications.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail [n° 336 (83-84)] - (28 juin 1984) - Discussion générale (p. 1929) :** modification de la composition ethnique et de la répartition géographique des immigrés en France - Nombre sensiblement constant depuis cinquante ans - Projet visant à simplifier le statut des immigrés en France - Meilleure intégration dans la société française - Difficulté d'existence, notamment de logement, des familles immigrées : existence de véritables ghettos dans les municipalités communistes - (p. 1930) : conséquences de ces conditions d'existence précaires : marginalisation, violence, échec scolaire - Responsabilité du patronat dans l'importation d'une main d'oeuvre économique afin d'atteindre l'objectif d'industrialisation du Ve Plan - Chômage important chez les immigrés - Propos tenus par M. Le Pen associant chômage et immigrés - Favorable à un arrêt de toute immigration en France - Intensification des actions de formation - Rôle de l'école dans la préservation des identités culturelles : expérience tentée dans l'académie de Tours-Orléans - Création d'un titre unique de séjour et de travail - (p. 1931) : interprétation de la notion d'ordre public - Autorité administrative habilitée à refuser une carte de séjour - Caractère suspensif du recours - Danger d'une informatisation des titres de séjour - Nécessaire participation de tous les Français à l'action gouvernementale - Rappelle la récente marche sur Paris contre le racisme - Pourcentage des travailleurs immigrés de l'entreprise Talbot souhaitant bénéficier de l'aide au retour - Section I : Art. 12 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 (p. 1934) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Jean Arthuis, rapporteur (carte de séjour temporaire pouvant être refusée pour des motifs d'ordre public) - Section II : Art. 14 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 (p. 1935) : abstention du groupe commu-

niste sur l'amendement n° 11 de M. Jean Arthuis, rapporteur (calcul du délai de trois ans ne tenant pas compte du temps d'exécution des peines) - (p. 1937) : se déclare opposé à l'amendement n° 24 de M. Etienne Dailly (1^o délivrance de la carte de résident après résultat d'une enquête administrative et d'un examen médical ; 2^o conditions personnelles ou économiques requises pour l'établissement durable en France) - (p. 1939) : se déclare opposé à l'amendement n° 13 de M. Jean Arthuis, rapporteur (refus de délivrance de la carte de résident pour des motifs d'ordre public) - (p. 1940) : sur l'amendement n° 26 de M. Etienne Dailly (carte de résident délivrée aux étrangers en situation régulière quant à leurs obligations fiscales), souhaite une définition précise de la situation régulière en matière fiscale - Après l'art. 6 (p. 1948) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Henri Collard, rapporteur pour avis (bénéficiaires et conditions d'attribution de l'aide au retour) - (p. 1950) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Henri Collard, rapporteur pour avis (rapport d'application de la présente loi présenté au Parlement avant le 31 décembre 1985) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1951) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption du présent projet de loi.

- **Projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne [n° 285 (83-84)] - (28 juin 1984) - Discussion générale (p. 1963) :** restitution du droit de grève aux personnels du contrôle aérien, privés de ce droit depuis 1964 - Conditions de travail de ces personnels - Equilibre entre la défense des intérêts des travailleurs et la continuité du service public - Définition du service minimum - Souci des contrôleurs aériens de garantir la sécurité des passagers - (p. 1964) : nouveaux rapports entre l'Etat et les fonctionnaires - Art. 1 (p. 1966) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (levée des sanctions disciplinaires applicables en cas de grève de certains corps de la navigation aérienne sous deux conditions : respect d'un préavis et interdiction de grèves tournantes) - Art. 2 (p. 1967) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Jean Arthuis, rapporteur (champ d'application du service minimum) - Après l'art. 2 (p. 1969) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Jean Arthuis, rapporteur (définition du service minimum élargi) - Période de mise en place de ce service minimum élargi opposée aux mesures d'étalement des vacances - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1972) : groupe communiste opposé à l'adoption de ce texte, dénaturé par les amendements du Sénat.

- **Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] - (30 juin 1984) - Rappel au règlement (p. 2050) :** en vertu de l'article 67 du règlement du Sénat, demande au président de séance de faire procéder à l'appel nominal des sénateurs signataires de la motion tendant à soumettre au référendum le projet de loi relatif à l'enseignement privé - Discussion générale (p. 2063) : problèmes d'ordre juridique posés par la motion en examen - Article de M. Albin Chalandon, dans le journal Le Monde, le 25 février 1984, proposant le recours au référendum à propos de l'école privée - Lecture d'une lettre de Me François Brouchet, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, déclarant inconstitutionnelle la proposition de M. Chalandon - Lecture de l'article 67 du règlement du Sénat et de l'article 124 du règlement de l'Assemblée nationale relatifs aux motions tendant à soumettre un projet de loi au référendum - (p. 2064) : modification du projet initial du Gouvernement - (5 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2076) : irrecevabilité de la motion au regard de l'article 67 du règlement du Sénat et de l'article 124 du règlement

de l'Assemblée nationale - Article 11 de la Constitution ; citation du traité de M. François Luchaire « Les constitutions de la République française » ; notion d'organisation des pouvoirs publics - (p. 2077) : distinction entre services publics et pouvoirs publics - Commentaire sur l'article 11 de M. Bouissou dans la Revue internationale de droit comparé d'avril et juin 1976 - Citation de l'« Essai sur la pratique de la Ve République » de M. Gicquel - Arrêt Rubin de Servens rendu par le Conseil d'Etat le 2 mars 1962 - Citation du livre de M. François Goguel « Les institutions politiques françaises » ; commentaire de M. Goguel sur l'irrecevabilité d'une éventuelle motion proposant un référendum sur le projet de loi de M. Michel Debré concernant l'aide de l'Etat aux établissements d'enseignement privé en décembre 1959 - (p. 2078) : irrecevabilité de la présente motion, le projet de loi sur l'enseignement privé n'entrant pas dans le domaine de l'organisation des pouvoirs publics - Propos de M. Alain Poher, Président du Sénat, à l'occasion du référendum du 27 avril 1969 - (p. 2079) : détournement de la procédure référendaire et inadaptation à un projet de loi complexe.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] - (7 août 1984) - Discussion générale (p. 2301) :** dépôt par la commission des lois d'une motion tendant à opposer la question préalable - Attitude de la majorité sénatoriale depuis 1981 - (p. 2302) : obstruction à l'action du Gouvernement menée d'abord par les députés de l'opposition puis par la majorité sénatoriale - Mise en cause inadmissible de la légitimité du Président de la République - Adoption par le Sénat d'une motion tendant à demander l'organisation d'un référendum sur le projet de loi relatif à l'enseignement privé - (p. 2303) : blocage du fonctionnement normal de l'institution parlementaire, mené par la droite - Elargissement du recours au référendum souhaité par M. Charles Pasqua en juillet - Question préalable déposée par la commission des lois - Révision constitutionnelle préalable à un éventuel référendum sur l'enseignement privé - Contradictions et incohérences des représentants de la droite sénatoriale - Référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques - (p. 2304) : communistes particulièrement victimes des atteintes aux libertés (lutte contre le nazisme, lutte contre les guerres coloniales) - Liberté garantie par l'enseignement public - Procédure du référendum considérée par les communistes comme un complément au processus parlementaire - Réflexion de M. François Goguel sur le recours au référendum - Souveraineté du peuple - Pouvoirs du Président de la République - Groupe communiste opposé à toute saisine du Conseil constitutionnel sur un projet de loi référendaire, risquant d'influencer le résultat du référendum - (p. 2305) : extrait du discours du 9 octobre 1962, prononcé par le président Gaston Monnerville, relatif au recours au référendum par le Président de la République - Intérêt des querelles constitutionnelles échappant aux Français, confrontés à de réels problèmes économiques et sociaux..

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse - Deuxième lecture [n° 473 (83-84)] - (30 août 1984) - Discussion générale (p. 2440) :** lenteur des débats concernant ce projet de loi et blocage des institutions démocratiques - Liberté de la presse et pluralisme supposant la transparence financière - Importance du groupe Hersant, véritable péril pour la liberté de la presse - Mainmise des grands groupes sur l'information mettant à mal la liberté des lecteurs - Texte voté par le Sénat en première lecture supprimant les mesures tendant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière - Commission de transparence devant assurer l'indépendance des titres - Contre-projet sénatorial refusant toute idée de contrôle - Système français d'aide à la presse ne répondant pas à la nécessité d'assurer aux entreprises de presse les moyens de vivre - Dégagements fiscaux et postaux renforçant les inégalités - Nécessaire réforme des tarifs postaux et des

aides à l'investissement prenant en compte la part des ressources publicitaires - (p. 2441) : au nom du groupe communiste, approuve certaines des orientations du projet gouvernemental semblant aller dans le sens du pluralisme et du libre choix du lecteur, tout en soulignant les risques de manipulation des textes - Art. 39 (p. 2465) : se déclare opposé au nom du groupe communiste à l'amendement n° 74 de M. Jean Cluzel, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2470, 2471) : reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture ne gardant rien de l'ordonnance du 26 août 1944 et rien du texte adopté par l'Assemblée nationale - Au nom du groupe communiste, se déclare défavorable au texte de ce projet de loi tel qu'il résulte des travaux du Sénat.

Nouvelle lecture [n° 510 (83-84)] - (11 septembre 1984) - Discussion générale (p. 2501) : lors de la commission mixte paritaire, opposition du groupe communiste à l'amendement déposé à l'article 35 prévoyant le report de l'application de la loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Justice - (28 novembre 1984) (p. 3751) : progression du budget de la justice pour 1985 - Prévention - Oeuvre réalisée depuis 1981 - Action des communistes contre la délinquance : dépôt en 1980 à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi sur l'utilisation de la police ; conseils locaux de lutte contre la délinquance - Récusation de l'accusation de laxisme portée par la droite - Répression : augmentation des crédits de l'administration pénitentiaire ; demande d'alternative à l'incarcération ; peines de substitution ; réinsertion ; effort de formation des détenus ; rôle du gardien de prison - Prévention : insuffisance des moyens de l'éducation surveillée ; suppression d'emplois ; augmentation du taux d'incarcération des jeunes ; participation de l'éducation surveillée aux opérations anti-été chaud - Satisfactions des moyens accordés à l'informatisation de la justice - (p. 3752) : accumulation d'affaires en retard dans les juridictions - Demande de réforme du statut de la magistrature - Demande de démocratisation de la justice : sévérité des normes prévues pour l'obtention de l'aide judiciaire ; insuffisance des crédits destinés à indemniser des avocats à ce titre ; insuffisance des crédits pour l'indemnisation des victimes - Vote de ce projet de budget par le groupe communiste.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 112 (84-85)] - (17 décembre 1984) - Art. 63 (p. 4660) :** son amendement n° 25, soutenu par M. Paul Souffrin : suppression de cet article relatif à l'interdiction de pénétrer ou de séjourner sur le territoire français à l'encontre des étrangers condamnés à être reconduits à la frontière ; rejeté.

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers - Nouvelle lecture [n° 167 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Art. 1 (p. 4731) :** au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (coefficient de majoration des baux commerciaux à renouveler en 1985 porté de 2,25 à 2,30) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4732) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption du projet ainsi amendé par la commission des lois.

- **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 107 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4737) :** loi de 1971 fusionnant les professions d'avocat et d'avoué - Création, en région parisienne, d'un système dérogatoire au principe de la territorialité de la postulation en raison de l'éclatement du tribunal de grande instance de la Seine et de la création de quatre tribunaux périphériques - (p. 4738) : système dérogatoire prorogé jusqu'au 1^{er}

janvier 1985 - Modernisation du système procédural et diminution de son coût dans l'intérêt du justiciable - Parti communiste français favorable à une suppression de la territorialité de la postulation - Coopération entre les barreaux de la région parisienne - Installation dans les barreaux périphériques pouvant être favorisée par l'intervention des caisses autonomes des règlements professionnels des avocats, CARPA - Meilleure rétribution des avocats commis au titre de l'aide judiciaire ou commis d'office - Abstention du groupe communiste lors du vote sur ce projet de loi - Art. 1 : suppression de la territorialité de la postulation favorable aux petits justiciables.

LEFORT (Fernand), sénateur de la Seine-Saint-Denis (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à étendre aux fonctionnaires et assimilés, anciens combattants d'Algérie, le droit aux campagnes doubles [n° 190 (83-84)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1983, JO Débats 24 janvier 1984) - Pensions civiles et militaires.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Environnement [n° 69, annexe 14 (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Services du Premier ministre : I - Services généraux, économie sociale. III - Conseil économique et social [n° 69, annexes 28 et 31 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- Conclusions du rapport de M. Raymond Poirier, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les propositions de loi (n° 428, 82-83) de M. André Rabineau, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 32, 83-84) de M. Robert Schwint, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 190, 83-84) de M. Fernand Lefort, visant à étendre aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants d'Algérie le droit aux campagnes doubles, (n° 287, 83-84) de M. André Jouany, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 288, 83-84) de M. Michel Maurice-Bokanowski, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord et (n° 290, 83-84) de M. Philippe de Bourgoing, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord [n° 292 (83-84)] - (10 mai 1984) - Discussion générale : voir l'intervention de M. Pierre Gamboa (p. 715, 716).

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 17 (p. 3350) : soutient l'amendement n° I-56 de M. Camille Vallin (suppression de cet article visant à modifier le tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers) - Art. 18 (p. 3355) : soutient l'amendement

n° I-57 de M. Camille Vallin (contribution exceptionnelle des entreprises dont l'objet principal est le raffinage en France) - Abstention du groupe communiste sur l'amendement n° I-81 de M. Marcel Lucotte (suppression de cet article relatif à la contribution exceptionnelle des entreprises de production pétrolière) - Art. 19 (p. 3357) : soutient l'amendement n° I-58 de M. Camille Vallin (doublement du rendement de l'impôt sur les grandes fortunes).

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Art. 20 (p. 3384) : soutient l'amendement n° I-59 de M. Camille Vallin (exonération de la taxe d'apprentissage : limitation aux actions en faveur des jeunes financées par le Trésor public) - Art. 33 (p. 3399) : rentiers viagers ; dépréciation des rentes du fait de l'inflation ; rattrapage insuffisant - Rentes constituées par les anciens combattants - Inconvénients des versements effectués à terme échu par le fonds commun de majoration au bénéfice des organismes débirentiers.

Deuxième partie :

Anciens combattants - (5 décembre 1984) (p. 4044) : budget inacceptable pour les anciens combattants et victimes de guerre - Opposition et inquiétude de toutes les associations d'anciens combattants - Rattrapage du rapport constant - (p. 4045) : refus des gouvernements d'avant 1981 de prendre en compte cette revendication légitime du monde combattant - Rattrapage rapide réclamé par l'opposition actuelle - Achèvement du rattrapage en 1986 demandé par l'Union française des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, UFAC - Demande que la réduction de la masse indicielle soit utilisée pour accélérer le rattrapage - Nombreux anciens combattants touchés par le chômage - Souhaite qu'en 1985, année du 40^e anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale, un geste significatif soit fait en faveur des anciens déportés du travail et prisonniers de guerre - Bénéfice de la campagne double pour les fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du nord - Accélération de l'attribution des cartes d'anciens combattants à ces derniers - Reconnaissance des services de la Résistance - Attribution du titre de victime de la déportation du travail aux requis du STO - Demande au secrétaire d'Etat s'il n'existe aucune forclusion pour les anciens combattants désireux de se constituer une retraite mutualiste - Budget en régression : achèvement du rapport constant retardé et nombreuses suppressions d'emplois - Sénateurs communistes opposés à l'adoption de ce budget - Examen des crédits - Art. 82 (p. 4054) : son amendement n° II-60, soutenu par M. René Martin : rattrapage du rapport constant en 1985 porté à 3 % ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social - (5 décembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 4059) : augmentation de ce budget en raison de la récente réforme du Conseil économique et social de 1984 et des dépenses supplémentaires découlant du renouvellement quinquennal du Conseil et de l'extension de son activité - Dotation supplémentaire accordée à la caisse de retraite pour le versement des pensions aux conseillers non renouvelés - Insuffisance des moyens en personnel - Réexamen souhaitable du statut du personnel - Insuffisance des crédits de fonctionnement - Informatisation de la gestion financière du Conseil - Problème particulièrement crucial des locaux et de leur sécurité.

Journaux officiels - (5 décembre 1984) - En remplacement de M. Pierre Gamboa, rapporteur spécial de la commission des finances (p. 4060) : augmentation tarifaire des différentes publications tendant vers un équilibre entre le prix de vente des publications et le prix de revient - Achèvement en 1985 de la modernisation technologique de la direction des journaux officiels : mise en place de la photocomposition entraînant un recours à la sous-traitance et une majoration des charges - Augmentation du matériel d'origine étrangère en raison de la hausse du cours des devises Problèmes humains liés à la modernisation de l'établissement : cas des suiveurs sous contrat à durée déterminée - Poursuite de la

formation professionnelle, notamment dans le secteur de la gestion des banques de données - Favorable à l'adoption de ce budget.

Economie sociale - (7 décembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 4173) : faiblesse des crédits de l'économie sociale - Demande de convention sur les engagements des organismes bénéficiaires de subvention et de contrôle de l'utilisation des fonds reçus - Coordination entre la délégation interministérielle et les diverses administrations ; décret du 7 août 1984 - Absence de précisions sur les attributions du secrétariat d'Etat et l'utilisation des crédits proposés - Avis favorable à l'utilisation de ces crédits.

Environnement - (7 décembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 4203) : diminution des moyens budgétaires du ministère de l'environnement - (p. 4204) : année 1984 : dénouement heureux du procès de la catastrophe de l'Amoco Cadiz ; naufrage du cargo français le Mont-Louis transportant de l'hexafluorure d'uranium ; pluies acides - Directives adoptées par le conseil des ministres de la Communauté européenne relatives à la surveillance et au transport des déchets toxiques et directives réglementant la pollution industrielle - Conséquences pour l'industrie automobile française de l'utilisation de l'essence sans plomb ; demande l'intervention budgétaire de l'Etat - Transfert au ministère de l'environnement du service des installations classées - Insuffisance des crédits de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED et de l'Agence pour la qualité de l'air - Diminution des subventions de fonctionnement des parcs naturels régionaux - Demande de respect des contrats de plan passés avec les régions ; subventions du fonds interministériel pour la qualité de la vie, FIQV - Annulation de dépenses en capital votées par le Parlement pour le budget 1984 - Chute des autorisations de programme : exemple du conservatoire du littoral - (p. 4205) : désengagement financier de l'Etat pour la construction des grands barrages ; chute des autorisations de programme ; transfert du financement aux agences de bassin ; conséquences sur la situation des collectivités locales et le prix de l'eau - Proposition d'adoption par la commission des titres III et V et de rejet du titre VI - (p. 4215) : avis défavorable de la commission au titre VI.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984 - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 189 (84-85)]** - (21 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4895) : diminutions de crédit sur les dotations initiales de 1984 ; recherche - Absence de dépôt par le Gouvernement d'amendements tardifs - Accord intervenu en commission mixte paritaire, CMP - Abstention du groupe communiste.

LE GARREC (Jean), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Puis secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des simplifications administratives (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

En qualité de secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre

DÉPÔTS

Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social [n° 247 (83-84)] (6 avril 1984).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi organique* modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au

Conseil économique et social [n° 247 (83-84)] - (2 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 544, 545) : s'associe à l'hommage rendu au Conseil économique et social et respect par le Gouvernement de son indépendance et de ses compétences - Dépôt symbolique de ce projet de loi sur le bureau du Sénat - Rapports entre le Sénat et le Conseil économique et social - Echec du projet de réforme constitutionnelle de 1969 tendant à ouvrir la Haute assemblée aux représentants sociaux professionnels - Développement du rôle et de l'autorité du Conseil économique depuis 1969 - Projet de loi renforçant le rôle et mettant en harmonie la composition du Conseil avec l'évolution des structures économiques et sociales - Institution d'une procédure d'urgence - Participation du Conseil au suivi du Plan - Association des comités économiques et sociaux régionaux aux travaux de la commission du Plan du Conseil économique et social - Contrats de plan Etat-régions - Accès possible du public aux séances du Conseil économique - Modifications concernant les sections, les sessions et le bureau - Modification de la composition du Conseil - (p. 546) : élaboration d'un décret définissant les conditions de désignation des conseillers - Augmentation de l'efficacité du Conseil par l'adjonction de cadres de l'Institut national de la statistique et des études économiques, INSEE - Importance de ce projet de loi organique concernant un rouage, instance essentielle de nos institutions - Amélioration du rôle de l'autorité et de l'efficacité du Conseil - Débat concernant le Conseil économique et social - Respect du Gouvernement pour toutes les institutions de la Ve République - (p. 554) : existence de problèmes matériels - Nécessité de revoir les attributions des sections - Association des comités régionaux au suivi du Plan - Présence des présidents de comités économiques et sociaux régionaux au Conseil économique, créant un lien de subordination contraire à l'esprit de la décentralisation - Modalités de l'élection du Conseil supérieur des Français de l'étranger modifiées par le Gouvernement - Recherche d'une représentation équitable au Conseil économique - Concertation avec les organisations syndicales et choix du maintien de la parité - Etude dans la concertation du statut et de la durée du mandat des sections - Augmentation raisonnable de l'effectif du Conseil - (p. 555) : difficultés pour conserver une représentation valable des diverses activités économiques sans gonfler à l'excès le nombre des conseillers économiques - Importance économique et place de l'artisanat - Importance du rôle du Conseil économique et social - Art. 2 (p. 558) : attachement du Gouvernement au problème des Français de l'étranger - Représentation des sénateurs - Mode de désignation du Conseil supérieur des Français de l'étranger - Création du Haut comité de la langue française - Nécessité de conserver le nombre total des membres du Conseil économique et social - (p. 562) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. François Collet, rapporteur (composition du Conseil économique et social comprenant deux représentants de l'organisations la plus représentative des classes moyennes) - (p. 563) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Pierre Schiélé (composition du Conseil économique et social comprenant douze représentants des artisans) - Amendement remettant en cause un équilibre délicat - (p. 564) : importance du quart-monde et du problème des pays et des zones en voie de reconversion - Décret prévoyant la représentation du monde associatif - S'oppose à l'amendement n° 13 de M. Jean Cauchon, (composition du Conseil économique et social comprenant dix-sept représentants des activités sociales, dont un représentant des organisations les plus représentatives des personnes et groupes sociaux économiquement et culturellement les plus pauvres qui constituent le quart-monde).

Deuxième lecture [n° 338 (83-84)] - (12 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1515) : renforcement du rôle du Conseil économique et social - Rééquilibrage de sa composition - Modifications apportées par l'Assemblée nationale au texte du Sénat : représentation des Français de l'étranger ; augmentation de la représentation des entreprises publiques - Souhaite l'adoption conforme du texte transmis par l'Assemblée nationale - (p. 1518) : souci

du Gouvernement de rééquilibrer la composition du Conseil - Répartition des sièges attribués aux salariés entre les différentes organisations syndicales - Augmentation nécessaire du nombre des conseillers en raison de l'adoption des propositions sénatoriales - Sous-représentation de certains secteurs, notamment les activités maritimes - Assure M. Marc Bécam de la désignation d'une personnalité qualifiée sensible aux problèmes de la mer - Représentation de l'artisanat, évoquée par Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin, au sein des coopératives non agricoles - (p. 1519) : avis du Conseil supérieur des Français de l'étranger pour la représentation de ces mêmes Français - Rôle des comités économiques et sociaux régionaux - Signature de nombreux contrats de plan Etat régions - Liaison entre la planification nationale et la planification régionale - Statut des personnels du Conseil économique et social, évoqué par M. Louis Minetti - Prise en compte des remarques des différents orateurs lors de la désignation des personnalités qualifiées - Art. 2 (p. 1520) : nécessaire représentation des Français de l'étranger au sein du Conseil économique et social - Consultation du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

En qualité de secrétaire d'Etat à la fonction publique

DÉPÔTS

Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et des agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984 [n° 22 (84-85)] (12 octobre 1984) - **Fonctionnaires et agents publics.**

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 555 de M. Charles Lederman : **droits de l'Homme** (état des poursuites intentées contre la Turquie devant le Conseil de l'Europe et actions diplomatiques françaises) (26 octobre 1984) (p. 2836, 2837).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public** [n° 389 (83-84)] - (22 août 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 393) (p. 2385) : est amené à défendre un projet de réforme préparé par le gouvernement précédent - Rappelle le précédent de 1975 : première étape de l'abaissement de l'âge de la retraite des hauts fonctionnaires ; inquiétude et suspicion identiques des hauts fonctionnaires concernés ; comprend leur sentiment de regret mais ne partage pas leurs critiques - Analyse la teneur du projet de loi : renouvellement indispensable des structures les plus élevées de l'Etat - (p. 2386) : abaissement de l'âge de la retraite pour la haute fonction publique de 68 à 65 ans ; alignement sur les autres catégories de la population active ; très petit nombre d'exceptions encore réduit par l'Assemblée nationale : vice-président du Conseil d'Etat, président et procureur général de la Cour des comptes, premier président et procureur général de la Cour de cassation ; petit nombre de dérogations - Sauvegarde du fonctionnement des institutions intéressées : Conseil d'Etat et Cour des comptes, Cour de cassation - (p. 2387) : assouplissement éventuel des règles statutaires ; corps d'inspection et de contrôle : pratique du tour extérieur - (p. 2398) : ne partage pas l'inquiétude des orateurs précédents sur le risque de politisation des grands corps ; impact du tour extérieur ; alignement de la France sur les autres pays européens ; âge

de la retraite : cas de la sidérurgie - (p. 2399) : Ecole nationale d'administration (ENA) : troisième voie - Différence des régimes transitoires : souci du Gouvernement de tenir compte des pyramides des âges et du nombre de personnes concernées ; pratique du tour extérieur ; fonctionnement des grands corps : nombre élevé de dossiers en litige - (p. 2400) : coût budgétaire de cette mesure - Nécessaire effort de formation, d'adaptation et de mutation de la fonction publique confrontée à la décentralisation et à l'influence des nouvelles techniques de gestion - En réponse à M. Jean-Pierre Fourcade : cas des professeurs de médecine et des chefs de service hospitalier - **Art. 1** (p. 2401) : demande le retrait de l'amendement n° 15 de M. Philippe de Bourgoing (possibilité de prorogation d'activité pour les fonctionnaires ou agents de l'Etat victimes des lois d'exception du régime de Vichy) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de M. Roland Ruet, soutenu par M. Philippe de Bourgoing (maintien de la limite d'âge à soixante-huit ans pour les présidents de section du Conseil d'Etat et les présidents de chambre de la Cour des comptes) - **Art. 2** (p. 2403) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jacques Larché, rapporteur (harmonisation des périodes transitoires, report de la première année d'application de l'abaissement de la limite d'âge) - **Art. 3** (p. 2404) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Maurice Lombard (report de la limite d'âge pour les pères de famille de trois enfants ou plus) - (p. 2405) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Maurice Lombard (fixation à soixante huit ans de la limite d'âge des directeurs d'étude ou de laboratoire de l'Ecole pratique des hautes études) - **Art. 4** (p. 2405) : demande le retrait de l'amendement n° 13 de M. Edgar Faure, soutenu par M. Jacques Pelletier (conditions d'attribution du titre de professeur émérite) - S'oppose à l'amendement n° 4 de M. Jacques Larché, rapporteur (professeurs émérites : suppression de la possibilité d'un cumul de rémunérations) - **Art. 5** (p. 2406) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jacques Larché, rapporteur (aménagement des régimes transitoires pour les professeurs de l'enseignement supérieur) - **Art. 7** (p. 2407) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jacques Larché, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'abaissement à soixante-cinq ans de la limite d'âge pour les dirigeants des entreprises et établissements publics) - Son amendement n° 14 : exclusion du champ d'application de cet article des fonctionnaires ou magistrats dont la limite d'âge reste fixée à soixante-huit ans et qui assurent, de droit, la présidence de certains établissements publics ; devenu sans objet - **Art. 8** (p. 2408) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Jacques Larché, rapporteur (corps d'inspection et de contrôle : conditions posées pour la création d'un tour extérieur).

- **Projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation** [n° 393 (83-84)] - (22 août 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 389) (p. 2385, 2386, 2387, 2398, 2399, 2400).

- **Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public - Nouvelle lecture** [n° 501 (83-84)] - (28 août 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 502) (p. 2414) : réforme souhaitée depuis 1975 - Situation identique à celle existant dans la plupart des pays européens - Angoisse de certains hauts fonctionnaires à l'idée de quitter leurs responsabilités - (p. 2415) : problèmes majeurs de la fonction publique française : décentralisation et adaptation aux techniques nouvelles - Souci du Gouvernement de respecter les intérêts légitimes des fonctionnaires - Divergences entre le Sénat et le Gouvernement portant essentiellement sur les modalités d'application de cette loi et les modalités de recrutement au tour extérieur - Adaptation des délais d'application aux problèmes spécifiques de chacun des corps concernés - Problème de l'atténuation du seuil pour le passage de maître des requêtes à conseiller - Programme pluriannuel de recrutement mis au point avec le directeur de l'ENA - Evolution des conditions de fonctionnement des grands corps de l'Etat - Conditions de désignation au tour extérieur

- Ouverture de la fonction publique à des personnes possédant une expérience dans des domaines différents, tout en assurant la qualité des recrutements - Opposé à l'amendement de la commission des lois à l'article 7 préconisant une prise en compte de la durée des fonctions plutôt que de l'âge - (p. 2416) : ouverture de la fonction publique permettant de s'adapter à ses nouvelles missions - (p. 2418) : refuse la thèse de MM. Jacques Larché et Pierre-Christian Taittinger selon laquelle l'échec de la commission mixte paritaire incombe au Gouvernement - Volonté de dialogue avec la Haute Assemblée - Art. 2 (p. 2419) : s'oppose à l'amendement n°1 de M. Jacques Larché, rapporteur (fixation de la limite d'âge des fonctionnaires civils de l'Etat) - Art. 5 : s'oppose à l'amendement n°2 de M. Jacques Larché, rapporteur (fixation de la limite d'âge des professeurs de l'enseignement supérieur, des directeurs de recherche et des personnels assimilés) - Art. 7 (p. 2420) : s'oppose à l'amendement n°3 de M. Jacques Larché, rapporteur (dans certains cas, prise en compte de la nature des fonctions pour l'application de la limite d'âge) - (p. 2422) : avantage d'une ouverture de la fonction publique à des personnes venant du secteur privé ; expérience largement positive pour le Conseil d'Etat - Responsabilité du choix incombant à l'exécutif.

- **Projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation - Nouvelle lecture** [n° 502 (83-84)] - (28 août 1984) - Discussion générale (commune avec le projet n° 501) (p. 2414, 2415 et 2418) - Art. 2 (p. 2423) : s'oppose à l'amendement n°1 de M. Jacques Larché, rapporteur (aménagement de la période transitoire pour les magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation).

- **Question orale avec débat : évolution des traitements et salaires des fonctionnaires** - (26 octobre 1984) (p. 2834) : journée d'action du 25 octobre 1984 - Politique de concertation avec les organisations syndicales ; réunion plénière du 8 octobre 1984 - Rapport au Parlement sur l'ensemble des rémunérations dans la fonction publique - Evolution de la masse salariale depuis 1981 - Lutte contre l'inflation et prise en compte de l'effet report d'une année sur l'autre - (p. 2835) : politique sur les bas salaires et l'évolution des basses catégories - Retraités ; mensualisation du versement de pension ; coût de la mensualisation - Difficulté de la mise en oeuvre technique des avancées sociales accomplies depuis 1981 - Mise en place d'un groupe de travail sur le thème : fonction publique, évolution technologique et modernisation - Rôle de la fonction publique - (p. 2836) : importance de l'effet report d'une politique salariale d'une année sur l'autre - Annonce de communication aux sénateurs d'informations sur les rémunérations annexes.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et des agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984 [n° 22 (84-85)]** - (30 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2893) : cessation progressive d'activité de certains fonctionnaires et agents de l'Etat et des collectivités locales - Possibilité de travail à mi-temps, conformément aux dispositions relatives au travail à temps partiel - Cessation de toute activité lors du bénéfice d'une retraite à jouissance immédiate - Prorogation jusqu'au 31 décembre 1985 du dispositif actuellement en vigueur - (p. 2894) : mise en place depuis 1982 de plusieurs régimes de cessation anticipée d'activité pour les agents de la fonction publique : souci d'atteindre les mêmes objectifs que les contrats de solidarité institués dans le secteur privé - Mesures analogues prises pour les agents de la fonction publique territoriale - Loi du 3 janvier 1984 prorogeant à titre provisoire jusqu'au 31 décembre 1984 ces dispositions

- Création d'un fonds de compensation, pour les agents concernés de la fonction publique territoriale, remboursant aux collectivités locales la moitié de l'indemnité exceptionnelle servie aux bénéficiaires de la mesure - Financement de ce fonds - Coût budgétaire des dispositions en examen - Résultats significatifs et importants comparés à ceux enregistrés dans le secteur privé par les contrats de solidarité - Nombre important de femmes demandant à bénéficier de ces mesures - En fonction des résultats de 1985, éventuelle prorogation de ces mesures ou adoption d'un projet définitif.

- **Question au Gouvernement de M. Marcel Lucotte : Office de la dette** - (15 novembre 1984) (p. 3172, 3173) : endettement de la France parfaitement maîtrisable et inférieur à celui de nombreux partenaires - Réalisations des prévisions du 9^e Plan relatives à la croissance, à l'inflation et à l'endettement extérieur - Avis favorable de la communauté financière internationale sur les opérations de refinancement menées par EDF et la Banque française du commerce extérieur - Responsabilité de l'emprunteur et coordination de l'Etat pour l'ensemble des opérations préférées à la création d'un Office de la dette.

- **Question au Gouvernement de M. Jean Garcia : devenir de Creusot-Loire** - (15 novembre 1984) (p. 3174) : dépôt de bilan de Creusot-Loire consécutif à de graves erreurs de gestion - (p. 3175) : prise en compte des conséquences sociales : plan social proposé par les pouvoirs publics et accepté par trois organisations syndicales - Dispositif social exceptionnel mis en place pour les personnels licenciés : offres de reclassement, formation professionnelle - Politique d'ensemble de l'énergie jusqu'en 1998, étudiée au sein du groupe « Long terme énergie » - Consultation des organisations syndicales, des professionnels du nucléaire et de l'énergie.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Services généraux du Premier ministre - Suite de la discussion - (7 décembre 1984) (p. 4160) : travail législatif accompli grâce à M. Anicet Le Pors, précédent secrétaire d'Etat ; préparation des décrets d'application sur la protection sociale des non-titulaires et les positions des fonctionnaires ; fonction publique territoriale : loi du 26 janvier 1984 ; collaboration avec le ministère de l'intérieur ; préparation d'un projet de loi sur le personnel des hôpitaux ; préparation des décrets de titularisation des agents de catégorie C et D - Rémunérations des fonctionnaires : rapport entre l'évolution en masse et l'évolution réelle des prix ; effet de report sur l'année 1985 ; ouverture de négociations avec l'ensemble des organisations syndicales - (p. 4161) : négociations sur la durée du travail pour les personnels de service et l'évolution de la mensualisation pour les retraités - Modernisation de la fonction publique : maîtrise des données technologiques ; comité interministériel de l'informatique et de la bureautique - Formation permanente des fonctionnaires ; rapport Mehl sur la fonction publique et la bureautique ; effort de souplesse et de transparence dans les rapports avec les usagers - Succès des centres interministériels de renseignements administratifs, CIRA - Projet de création à Bordeaux et Marseille ; centres A.V.S. - Demande l'adoption de ce budget - (p. 4168) : amélioration de la transparence des rémunérations annexes de la fonction publique : prochaine parution d'un fascicule budgétaire - Préparation de la mensualisation des pensions de retraite - Baisse des effectifs : prise en compte des besoins de certains secteurs, éducation nationale et formation professionnelle, et de l'utilisation de nouvelles technologies de bureautique - En réponse à M. Pierre Lacour, importance des discussions salariales - (p. 4169) : utilité de l'examen de l'évolution des salaires par le calcul en masse en matière de lutte contre l'inflation - Discussion menée avec la délégation de l'union générale des attachés d'administration centrale - Réflexion sur l'avenir de la fonction publique.

LEGOUEZ (Modeste), sénateur de l'Eure (UREI).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur le développement de l'initiative économique (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) (20 juin 1984) (p. 1704).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Défense: dépenses ordinaires [n° 69, annexe 45 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Défense et service des essences - (4 décembre 1984) - Rapporteur spécial (dépenses ordinaires) (p. 3998) : exprime sa satisfaction à la suite de ses visites en tant que rapporteur spécial aux forces armées sur les lieux de stationnement - Hommage à l'action du ministre de la défense - Inquiétude quant aux moyens financiers pour donner consistance à l'action gouvernementale - Hausse globale du titre III inférieure à celle de la hausse des prix et risque d'une dérive de la programmation - Compression des dépenses de fonctionnement permettant le financement des équipements - 2 milliards de francs manquant pour les équipements - Dépenses nouvelles engendrées par le service long pour les appelés volontaires - Dépenses importantes provenant des opérations à l'extérieur - Insuffisance des crédits apportés par le collectif - Régression des crédits consacrés à l'entretien et à l'entraînement - Interrogation sur les intentions du Gouvernement concernant la durée du service militaire et sur l'utilisation des compétences des appelés - 300 postes supplémentaires de gendarmes auxiliaires pour les appelés - Nécessité pour la gendarmerie de pouvoir disposer des moyens matériels et en personnel - Interrogation sur les études concernant les astreintes spécifiques des militaires de carrière - Proposition de loi destinée à garantir le droit au travail et la protection de la seconde carrière des anciens militaires d'active - Importance des dépenses à caractère opérationnel - (p. 3999) : importance du bon entretien des matériels - Diminution des crédits d'entretien en francs constants et aggravation de la situation en 1985 - Entretien du matériel concernant directement la sécurité du personnel - Risque d'amoindrissement du parc des matériels en service et d'une diminution du nombre des armements et des équipements - Rappelle les réponses gouvernementales faites aux observations formulées par la Cour des comptes, soulignant le caractère prioritaire de la disponibilité des matériels devant dépasser les seules questions de coût - Critique la réalisation d'économies sur l'entretien des immeubles et plus particulièrement des casernes - Diminution des crédits d'achat des carburants - Rôle de l'entraînement - Importance des missions de service public devant donner lieu à un apport de crédits spécifique - Actions provoquant une charge supplémentaire pour la défense - Dégradation du pouvoir d'achat du titre III se poursuivant et s'accroissant - (p. 4000) : au nom de la commission des finances, se

déclare opposé à l'adoption des crédits du budget de la défense pour 1985.

LEGRAND (Bernard), sénateur de la Loire-Atlantique (GD).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission de contrôle des services publics responsables de l'application des dispositions concernant les déchets industriels toxiques, créée en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 20 décembre 1983 [n° 408 (83-84)] (20 juin 1984) - Pollution et nuisances.

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Aviation civile [n° 71, tome XIX (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise [n° 263 (83-84)] - Suite de la discussion - (9 octobre 1984) - Après l'art. 37 (p. 2581) : soutient l'amendement n° 1 de M. André Jouany (intégration éventuelle des actuels syndics et administrateurs judiciaires dans d'autres professions juridiques).

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (aviation civile) : voir l'intervention de M. Georges Berchet (p. 3942, 3943).

LE GRAND (Jean-François), sénateur de la Manche (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).
- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, établi au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} juillet 1983 et le 31 janvier 1984, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant

création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 217 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 46 (13 novembre 1984) (p. 3138) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : énergie nucléaire (devenir du programme électro-nucléaire).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances** [n° 37 (83-84)] - (11 avril 1984) - Art. 2 (p. 284) : soutient l'amendement n° 4 de M. Pierre Louvot (suppression de l'exception en faveur de la synchronisation du cycle oestral et la préparation à l'implantation d'embryons ; administration de ces médicaments uniquement par un vétérinaire) - Suppression de toute dérogation en faveur de la maîtrise du cycle oestral - Centres d'insémination artificielle - « Groupes de chaleurs ».

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Mer - (28 novembre 1984) (p. 3770) : remplacement du ministère de la mer par un secrétariat d'Etat et régression des crédits - Budget de l'Etablissement national des invalides de la marine, ENIM ; promesse de retraite à 50 ans pour les marins - Société nationale de sauvetage en mer, SNSM : demande de prise en compte des capacités financières des collectivités locales côtières dotées de stations de sauvetage - Réduction des crédits affectés aux vedettes dépendant des quartiers des affaires maritimes : question sur la non participation de la vedette La Coriandre à quai à Cherbourg aux opérations de sauvetage dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1984 ; rôle des préfets maritimes ; conséquence sur les surveillances des pêches ; gisements de praires et de coquilles Saint-Jacques sur la côte de la Manche ; baisse du pouvoir d'achat des personnels embarqués ; système de surveillance de type G - (p. 3777) : controverse avec M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat sur la non participation de la vedette des affaires maritimes La Coriandre aux opérations de sauvetage à Cherbourg dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1984.

LE JEUNE (Edouard), sénateur du Finistère (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 481 (JO Débats 13 avril 1984) (p. 357) à M. le ministre des affaires sociales : pensions de retraite (diminution du pouvoir d'achat des retraités, veuves et invalides) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (22 juin 1984) (p. 1760, 1761).

LEJEUNE (Max), sénateur de la Somme (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Section marine [n° 72, tome VIII (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 54 (19 décembre 1984) (p. 4730) à M. le Premier ministre : départements et territoires d'outre-mer (statut de la Nouvelle Calédonie) - Discutée le 20 décembre 1984 (débat commun) (p. 4835 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Henri Collard**, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi (n° 186, 83-84), de M. Edouard Bonnefous, tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs immigrés dans leur pays [n° 273 (83-84)] - (2 mai 1984) - Discussion générale (p. 535, 536) : qualité du rapport de M. Henri Collard - Dépôt de cette proposition de loi en rapport avec la publication du décret du 28 avril - Incidents de Talbot-Poissy - Suppression d'emplois chez Peugeot et Citroën - Nombreux visas accordés sans vérification préalable - Erreur de Neauphle-le-Château - Absence de règlement de la situation des anciens harkis - Interprétation des lois par les syndiqués de la magistrature mettant en cause l'autorité de l'Etat - Obligation de défense, contrepartie de la soumission à l'obligation fiscale et au respect des lois - Jeunes Français devant avoir la priorité de l'emploi - Explication de vote sur l'ensemble (p. 540) : nécessité pour la France de réduire le nombre des travailleurs immigrés résidant sur son territoire - Incohérence de la politique gouvernementale - Propositions de M. Edouard Bonnefous empreintes de réalisme et d'honnêteté, et évitant l'utopie de la formation professionnelle - Licenciement, le meilleur critère de sélection des immigrés dont le retour doit être encouragé - Renforcement des sanctions afin d'éviter tout risque de fraude.

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion** [n° 176 (83-84)] - (22 mai 1984) - Discussion générale (p. 981) : transfert de compétences - Régionalisation en métropole - Cas de la Corse - Caractère non conforme à la Constitution du texte instituant l'Assemblée unique dans les départements d'outre-mer, DOM - Coexistence d'un conseil général et d'un conseil régional - Désordre administratif dans un environnement socialement sensible - Mode de scrutin et politisation des désignations dans les assemblées régionales - Destin de Mayotte - Attachement de Mayotte à la France - Situation de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie - (p. 982) : invasion clandestine de la Guyane à partir du Surinam - Venue en France des jeunes réunionnais - Immigration clandestine - Soutien aux amendements de la commission des lois.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, relatif aux obligations du service national (ensemble trois annexes et un échange de lettres)** [n° 350 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1882) : absence de référence à la double nationalité - Différence de durée du service militaire en France et en Algérie - Nombre de jeunes gens concernés - Immigration - Service militaire et respect des pratiques religieuses musulmanes - Ne votera pas ce projet de loi.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française** [n° 313 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion

générale (p. 1896) : volonté des Polynésiens de rester français - Désaccord sur l'incompatibilité entre la fonction de membre de Gouvernement du territoire et de membre d'une assemblée parlementaire française.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 342 (83-84)] - (10 juillet 1984) - **Discussion générale** (p. 2120) : pourcentage des différentes ethnies de la Nouvelle-Calédonie - Rappel de l'évolution historique des institutions de ce territoire - Recrudescence en 1981 de l'agitation indépendantiste - Conférence de Nainville-les-Roches - Critique le projet en discussion : multiplication des institutions administratives ; reconnaissance de la légitimité canaque au détriment des autres ethnies - (p. 2121) : rupture avec la tradition assimilatrice de la France - Détérioration de l'ensemble français, au détriment du bien-être réel et de la protection sociale de ses habitants.

- **Projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 343 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (12 juillet 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2150) : souhaite que tous les Français de Nouvelle-Calédonie puissent participer au prochain référendum - Contrairement à ce qu'a indiqué un journal du soir, son vote pour la question préalable sur ce projet de loi - Favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française** [n° 313 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (12 juillet 1984) - **Art. 25** (p. 2159) : se déclare opposé à l'amendement n° 26 de M. Roger Romani, rapporteur (règles applicables à l'enseignement des langues locales dans les établissements d'enseignement fixées par le conseil des ministres du territoire).

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances - Nouvelle lecture** [n° 482 (83-84)] - (26 juillet 1984) - **Discussion générale** (p. 2245) : s'interroge sur les conditions de participation au référendum d'autodétermination - (p. 2248) : interroge le secrétaire d'Etat sur les conditions de participation au référendum d'autodétermination de 1989 des métropolitains ayant l'intention de s'installer définitivement en Nouvelle-Calédonie.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (8 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2329, 2330) : mépris par le Président de la République du rôle constitutionnel du Premier ministre dans l'initiative de révision de la Constitution et dans la décision de retrait du projet de loi scolaire - Démission de MM. Pierre Mauroy, Premier ministre et Alain Savary, ministre de l'éducation nationale - Nécessité de mise à jour de la Constitution faisant disparaître les références à la Communauté - Préférence pour la procédure de révision par Congrès - Extension du domaine du référendum et risque de déséquilibre entre les pouvoirs - (p. 2331) : votera contre le projet de loi.

- **Question au Gouvernement : emploi dans la Somme** - (15 novembre 1984) (p. 3178) : taux de chômage dans le département de la Somme supérieur à la moyenne nationale - Graves problèmes dans les secteurs industriel, agricole et tertiaire - Interroge le Gouvernement sur les raisons de son désintérêt pour ce département.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) (p. 3625) : rôle primordial joué par les commerçants et artisans dans l'économie française - Augmentation de ce budget due au transfert du budget des charges communes - Suppression de la prime à la création nette d'emplois dans

l'artisanat - Nombreuses suppressions d'entreprises et diminution sensible du chiffre d'affaires en raison de la crise économique - (p. 3626) : nécessaire réforme de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat concernant l'urbanisme commercial - Missions et moyens d'action des commissions départementales d'urbanisme commercial - Contrôle des prix - Distinction juridique entre le patrimoine privé et le patrimoine commercial de l'artisan et du commerçant - Préoccupations des commerçants dans le domaine fiscal - Evolution de la taxe professionnelle - Disparition d'un grand nombre d'entreprises du bâtiment entraînant de nombreux licenciements - Echec de la nouvelle procédure de distribution des prêts spéciaux - Réforme concernant l'activité de la fondation à l'initiative créatrice artisanale - Procédure de garantie sur fonds d'Etat - Prévention des difficultés des entreprises - Création du livret épargne entreprise - Difficulté d'application de la réforme de l'apprentissage et du pré-apprentissage - (p. 3627) : difficulté de trésorerie des entreprises du commerce et de l'artisanat - Blocage des prix et des marges contraire au progrès et au développement économique - Suppression des obstacles financiers et fiscaux handicapant la transmission des entreprises - Rappelle le récent conflit des adhérents du CDCA du Finistère avec leur caisse de retraite : réforme souhaitée de leur régime vieillesse.

Défense et service des essences - (4 décembre 1984) - **Rapporteur pour avis (section marine)** (p. 4008, 4009) : diminution du total des crédits de paiement par rapport aux prévisions - Budget caractérisé par une réduction des crédits de fonctionnement et un accroissement réel mais limité des dépenses d'investissement - Diminution des crédits des carburants et de la réparation navale - Problème de l'entretien général de la flotte - Effort en faveur de l'acoustique sous-marine - Commande en 1985 des deux premiers Atlantic de deuxième génération - Force océanique stratégique demeurant prioritaire - Prochaine sortie du sixième sous-marin nucléaire - Ralentissement des constructions neuves de la flotte et impossibilité d'assurer la relève des bâtiments anciens par les nouveaux - Commande en 1986 du premier sous-marin nucléaire lance-engins, SNLE, d'une nouvelle génération - Énumération des livraisons attendues prévues par l'actuelle loi de programmation - Rôle capital du porte-avions nucléaire - Effectifs du personnel militaire de la marine - (p. 4010) : réduction des effectifs respectant les normes retenues dans la loi de programmation - Marine française restant en état endémique de sous-encadrement - Absence de réduction du personnel féminin - Exprime des réserves sur les complications provoquées par l'embarquement du personnel féminin - Succès de la formule du service long dans la marine - Au nom de la commission des affaires étrangères, se déclare opposé à l'adoption des crédits de ce budget.

Environnement - (7 décembre 1984) (p. 4207) : parcs naturels régionaux : demande de sauvegarde de leur vocation première - Insuffisance des crédits du budget de l'environnement - (p. 4208) : régression des crédits figurant sur la ligne parcs naturels régionaux ; recours au fonds d'intervention pour la qualité de la vie, FIQV ; difficultés créées aux collectivités territoriales - Parc naturel régional d'Armorique ; menace de désertification de certaines communes rurales ; demande de création de maisons de la pêche, des rivières et de l'environnement ; aide votée par le conseil général du Finistère ; intervention de nombreux partenaires locaux - Demande d'aide financière du ministère de l'environnement - Propositions de la fédération des parcs naturels de France à ses journées d'Aurillac en 1982 - Demande d'un conseil national du patrimoine naturel - Demande du classement du parc d'Armorique en zone défavorisée - Application des dispositions du décret du 21 novembre 1979 relatif à la récupération des huiles usagées ; demande d'envisager l'utilisation desdites huiles comme moyen de chauffage par certains détenteurs.

- **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie** - (20 décembre 1984) (p. 4855) : signataire de la Constitution de 1958 et ancien membre du

Gouvernement de 1956 qui fit appliquer la loi-cadre aux territoires d'outre-mer - Apparente volonté du Chef de l'Etat et de ses gouvernements de séparer la Nouvelle-Calédonie de la communauté nationale pour lui imposer l'indépendance - Action des minorités de Kanaks fanatisés - Actes de terrorisme avec l'aide d'agents de puissances étrangères - (p. 4856) : préméditation évidente du pouvoir pour régler de façon prédéterminée le sort de ce territoire - Engagement en 1979 du candidat Mitterrand à accorder l'indépendance à la Nouvelle-Calédonie s'il accédait au pouvoir - Texte de ce document distribué en Nouvelle-Calédonie dans toute la zone où le FNLS est maître - Indépendantistes entourés d'égards dès 1981 - Négociations de Nainville-les-Roches en juillet 1983 aboutissant à la rédaction d'un texte reconnaissant la légitimité du peuple canaque et son droit inné et actif à l'indépendance dans le cadre de l'autodétermination défini par la Constitution - Texte récusé aussi bien par ceux qui veulent rester français que par ceux qui exigent l'indépendance - Démission du député Jacques Lafleur et réélection à une majorité écrasante - Déclaration de M. Cheysson en novembre 1983 affirmant que la Nouvelle-Calédonie pourrait choisir l'indépendance - Vote d'un statut de la Nouvelle-Calédonie proposé au Parlement par le Gouvernement - Texte adopté et promulgué le 6 septembre 1984 - Partisans de l'indépendance prenant conscience qu'ils seraient battus aux élections et poursuivant leurs exactions comme Machoro à Thio - Vote donnant la majorité aux anti-indépendantistes - Contestation du résultat par M. Georges Lemoine - Illogismes du pouvoir prétendant accorder le droit de vote aux émigrés en métropole et réserver une citoyenneté privilégiée aux seuls Kanaks - Parti socialiste dénonçant le racisme et prétendant fonder une nouvelle légitimité sur la race - Remplacement du bulletin de vote par le fusil en Nouvelle-Calédonie - Lois de la République en Nouvelle-Calédonie comme sur l'ensemble du territoire respectant la Constitution et la volonté du législateur - (p. 4857) : élections de novembre 1984 ayant eu lieu dans le cadre juridique établi par une loi - Interrogation sur la remise en question du nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie par le Gouvernement qui en porte l'entière responsabilité - Application refusée de la loi républicaine, nouvelle étape vers l'indépendance et vers le départ de la France nonobstant la volonté des habitants du territoire - Absence de solution garantissant les droits de toutes les communautés et respectant la légalité républicaine - Déclaration de M. Edgar Pisani, délégué du Gouvernement, à Antenne 2, déclarant que la seule forme d'indépendance possible est caractérisée par la reconnaissance de la souveraineté calédonienne, le respect des intérêts acquis par les populations non canaques et le respect des intérêts de la France - Déploie la carence des pouvoirs publics laissant les commandos terroristes perturber la consultation électorale - Rapport nous apprenant que les forces publiques avaient été paralysées, la gendarmerie humiliée et les forces armées neutralisées - Drapeau tricolore amené - Rappelle les termes des articles 2 et 3 de la Constitution - Chef de l'Etat gardien suprême de la Constitution - Responsabilité personnelle du Chef de l'Etat directement et publiquement engagée - Chef de l'Etat devant être aujourd'hui le garant de l'ordre républicain et de l'honneur de la nation - (p. 4860) : mépris du Parlement et absence de réponse du Premier ministre aux auteurs des questions à l'exception de celle du Président de la commission de contrôle.

LEMARIE (Bernard), sénateur des Côtes-du-Nord (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses (18 décembre 1984) (p. 4723).

LEMOINE (Georges), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Nommé de nouveau le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 426 de M. Jean Cluzel : finances locales (réalisation des investissements prioritaires des communes) (25 mai 1984) (p. 1137, 1138).

n° 433 de M. André Rouvière : entreprises (situation de l'usine Valexy de Besseges) (25 mai 1984) (p. 1147, 1148).

n° 453 de M. Bernard, Charles Hugo : emploi (bilan, solde et nature des emplois créés au titre de la première loi de finances rectificative de 1981) (25 mai 1984) (p. 1142 à 1144).

n° 463 de M. Claude Huriet : incendies (lutte contre l'incendie et réglementation en vigueur pour la construction de locaux publics) (22 juin 1984) (p. 1752, 1753).

n° 479 de M. André Rouvière : viticulture (mesures envisagées pour redresser la situation économique et sociale de la région Languedoc-Roussillon) (25 mars 1984) (p. 1148, 1149).

n° 491 de M. Alain Pluchet : défense nationale (mise en oeuvre d'une politique de défense civile) (25 mai 1984) (p. 1138, 1139).

n° 504 de M. Louis Perrein : alcools (financement des institutions de lutte contre l'alcoolisme) (25 mai 1984) (p. 1146, 1147).

n° 506 de M. Dick Ukeiwé : gendarmerie (situation des gradés et gendarmes du cadre d'outre-mer) (25 mars 1984) (p. 1145).

n° 517 de M. Marc Boeuf : pompes funèbres (modification de la réglementation relative à la crémation) (22 juin 1984) (p. 1753, 1754).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 272 (82-83)] - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 849) : texte tendant à donner aux élus les moyens d'exercer les responsabilités et les pouvoirs que leur confèrent les lois de décentralisation - Fonction publique territoriale majeure et attractive nécessitant une qualité de la formation des agents - Définition des règles du droit à la formation et exercice de ce droit sans porter atteinte au fonctionnement des services publics locaux - Formation pouvant devenir une obligation pour le bon fonctionnement des services - Parité statutaire entre la fonction publique de l'Etat et celle des collectivités territoriales exigeant une formation analogue - (p. 850) : collectivités territoriales disposant de centres de formation et de centres de gestion administrés exclusivement par des élus - Autonomie juridique des centres régionaux et coordination assurée par le centre national - Responsabilité des choix et des moyens de la politique de formation incombant aux élus - Principes de base de la loi de janvier

1984 admis par le Conseil constitutionnel - Garanties supplémentaires accordées aux agents non titulaires mis au service des régions - Projet tendant à donner aux fonctionnaires locaux les moyens d'une véritable formation professionnelle et personnelle au service d'une meilleure administration - Nouvelle étape de la politique de décentralisation - (p. 864) : centres de gestion institués par la loi statutaire ayant pour vocation d'assurer le remplacement, dans les petites collectivités locales, des fonctionnaires en congé de formation - Respect de la conformité aux directives des centres soumis au contrôle du juge administratif - Mobilité ouverte aux agents du CFPC comme à tous les fonctionnaires territoriaux - Accord du Gouvernement pour une assimilation de la situation des non titulaires à celle des titulaires - Favorable à une meilleure prise en compte du contenu des plans de formation - Coordination des actions des centres régionaux de formation par le centre national - Orientation nationale ne pouvant régler toutes les situations locales et rôle important du conseil d'orientation régional - (p. 865) : formation personnelle incluse dans ce projet de loi - Autonomie juridique des centres régionaux de formation - Loi ultérieure fixant les taux maximum et minimum des cotisations afin de limiter le montant des prélèvements supportés par les collectivités - Transfert de compétences s'accompagnant d'un transfert de ressources évalué par une commission composée d'élus - Cotisation assise sur la masse des rémunérations et actions de formation s'adressant aux non titulaires comme aux titulaires - Projet n'excluant pas la participation des écoles de l'Etat à la formation des personnels territoriaux - Prise en compte par le Gouvernement de la spécificité des offices d'habitation à loyer modéré, HLM - Favorable au principe de faire présider les conseils d'orientation par des élus - Absence de tutelle du conseil national sur les centres régionaux - Mise en place d'un système d'acomptes assurant la trésorerie des centres de formation - Art. 1 (p. 866) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Jacques Eberhard (participation aux concours organisés en application des dispositions de l'article 36 des agents relevant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) - Art. 5 (p. 867, 868) : s'oppose aux amendements, n° 3 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de la faculté de prise en charge par les centres de gestion des rémunérations des fonctionnaires suivant une formation personnelle) et n° 53 de M. Jean Béranger (conditions dans lesquelles la rémunération des fonctionnaires en congé de formation peut être prise en charge par les centres de gestion) - Art. 7 (p. 869) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de l'obligation de négocier avec les organisations syndicales) - Art. 12 (p. 872) : s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Jacques Eberhard (suppression de la possibilité pour un centre régional de confier aux centres de gestion des missions de formation) - Art. 15 (p. 875) : sur l'amendement n° 14 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article relatif au rôle, à la composition et à l'indépendance des conseils d'orientation), son sous-amendement n° 91 : conseil d'orientation composé pour la moitié de ses membres de personnalités qualifiées pour leurs connaissances en matière de formation et de pédagogie, choisies selon des modalités déterminées par décret en Conseil d'Etat ; adopté - (p. 876) : accepte les amendements n° 12 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (assistance du conseil d'administration du centre régional en matière de formation et de pédagogie par un conseil d'orientation) et n° 65 de M. Germain Authié (modalités de l'élection du président du conseil d'orientation choisi parmi les élus) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 104 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (élaboration chaque année par le conseil d'orientation d'un projet de programme régional de formation en fonction des plans de formation) - vocation régionale des universités - Favorable à une interaction des élus, des universitaires et du personnel de la fonction publique territoriale - Art. 16 (p. 879) : son amendement n° 94 : acompte égal au cinquième de la

cotisation due au titre de l'exercice précédent ; retiré - Art. 18 (p. 882) : son amendement n° 95 : décret en Conseil d'Etat fixant les dispositions nécessaires pour procéder à la première désignation des membres du conseil d'administration représentant le personnel ; adopté - Art. 20 (p. 883) : sur l'amendement n° 21 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (composition du conseil d'orientation et désignation de ses membres par le conseil d'administration du Centre national), son sous-amendement n° 92 : moitié des membres du conseil d'orientation composée de personnalités qualifiées pour leurs connaissances en matière de formation et de pédagogie, choisies selon des modalités déterminées par décret en Conseil d'Etat ; adopté - Art. 21 (p. 884) : son amendement n° 96 : ressources du Centre national comportant un prélèvement supplémentaire obligatoire versé par les offices publics d'HLM ; adopté - Amendement présenté par le Gouvernement à la demande des offices d'HLM - Art. 23 (p. 886) : demande le retrait de l'amendement n° 25 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la liste des organismes dispensateurs de formations) - Après l'art. 26 (p. 887) : son amendement n° 98 : bénéfice pour les assistantes maternelles des dispositions prévues pour la formation des agents non titulaires de la fonction publique territoriale dans le cas où elles sont employées par une collectivité territoriale ou un de ses établissements publics administratifs ; adopté - Art. 27 (p. 888) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la dévolution des biens, des droits et des obligations du Centre de formation des personnels communaux) - (p. 889) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 58 de M. Jean Béranger (reclassement possible dans la fonction publique de l'Etat des agents du Centre de formation des personnels communaux qui le souhaiteraient) - Après l'art. 30 (p. 890) : son amendement n° 99 : institution d'un centre de formation concernant certains départements de la région Rhône-Alpes ; adopté - Sur l'amendement n° 31 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (institution du centre de formation de la petite couronne de Paris), son sous-amendement n° 93 : établissements publics ayant leur siège à Paris et dont la compétence est nationale dépendant, pour la formation de leurs fonctionnaires, du centre de formation de la petite couronne de Paris ; devenu sans objet - Art. 33 (p. 892) : son amendement n° 107 : prise en charge n'étant pas due si l'autorité territoriale a dans un délai de six mois nommé un autre candidat reçu au concours ; devenu sans objet - Art. 34 (p. 893) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article renvoyant à un décret le soin de déterminer les modalités de rémunération des membres des cabinets ainsi que l'effectif maximal de ces cabinets) - Après l'art. 35 (p. 894) : ses amendements, n° 100 : exercice d'une mission publique auprès d'un organisme international ; et n° 101 : maintien des procédures existant à la date de publication de la présente loi pendant un délai d'un an à compter de l'installation du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale ; adoptés - Art. 36 : ancienneté de six mois n'étant pas appréciée à la date de promulgation de cette loi - Article applicable à tous les agents engagés à cette date dès lors qu'ils auront six mois d'ancienneté prouvant leurs aptitudes - Après l'art. 40 : son amendement n° 102 : décret en Conseil d'Etat déterminant en tant que de besoin les conditions d'application de cette loi ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 176 (83-84)] - (22 mai 1984) - Discussion générale (p. 961) : décentralisation et spécificités des départements d'outre-mer, DOM - Loi du 31 décembre 1982 - (p. 962) : organisation des institutions régionales - Pouvoir d'initiative des conseils régionaux en matière d'adaptation de la législation et de la réglementation - Accords de coopération ; adhésion de la France à la Banque de développement des Caraïbes - Travaux de deux délégations du Sénat - Région mono-départementale ; intervention des assemblées élus et de leurs exécutifs - Conseil général ; gestion du quotidien - Conseil régional ; définition des grandes orientations vers le développement des DOM - Article 73 de la Constitution**

- Moyens et domaine des responsabilités des régions - Transferts de ressources financières - Concertation préalable - Développement économique et planification régionale - Développement rural et aménagement foncier - Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Guyane; mise en valeur de la forêt - Office de développement agricole et rural - (p. 963): Guyane; système conventionnel de cession de certaines parties du domaine forestier de l'Etat au profit des collectivités territoriales - Aides aux cultures marines - Consultation sur les accords relatifs à la zone économique - Transports non urbains de personnes et transports scolaires - Plans énergétiques régionaux - Energies nouvelles et renouvelables - Inventaire minier - Politique industrielle - Compétences en matière d'éducation - Activités éducatives complémentaires se référant à l'identité régionale - Programme d'enseignement et de recherche de l'enseignement supérieur - Dotation globale pour le développement culturel - Communication audiovisuelle - Accord ou avis des conseils régionaux sur les cahiers des charges des futures sociétés régionales - Emploi et formation professionnelle - Santé - Politique en matière d'environnement - Logement - Comités régionaux du tourisme - Dispositions financières et fiscales - Absence d'empiètement des régions sur le droit commun de l'administration des collectivités locales - Perception de l'octroi de mer - Taux de la taxe spéciale de consommation sur les essences et proposition du conseil général - (p. 964): investissements d'infrastructures d'intérêt régional - Conditions d'utilisation du fonds d'investissement routier, FIR - Modalités de gestion des différentes voiries - Droit d'octroi de mer - Rhums et spiritueux - Recettes des budgets départementaux - Section régionale du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM - Opposition à la suppression de la plupart des ressources nouvelles créées au profit des régions d'outre-mer - Droit commun pour les DOM - Existence de deux assemblées - Gestion du quotidien par le département et plans à moyen et long terme par le conseil régional - Collaboration entre les élus locaux - Décentralisation et spécificité - Accords Afrique Caraïbes Pacifique, ACP - Identité culturelle et attachement à la France - (p. 982): Mayotte; organisation des secours à la suite du récent cyclone - Nouvelle-Calédonie et Polynésie; vote d'un nouveau statut pour la Polynésie française - Guyane et invasion à partir du Surinam; surveillance de la frontière du Surinam - Gestion des DOM - Elections cantonales de 1985 - Responsabilisation des jeunes des DOM - Economie dans les DOM - Conseil régional; planification et préparation de contrats de plan - Missions de contrôle sénatorial - (p. 983): station de Kourou en Guyane - Patrimoine foncier et collectivités locales - Attachement des socialistes réunionnais à la République française - Adaptation des institutions à la spécificité réunionnaise - Guadeloupe - Analphabétisme et emploi - Taux d'analphabétisme parmi les jeunes conscrits dans la métropole - Situation de l'emploi dans le département d'Eure-et-Loir - FIDOM - (p. 984): FIDOM départemental, régional et général - Dotations décentralisées - Contrats de plan - Transferts financiers et ressources fiscales du département; FIR; octroi de mer - Dotation aux départements relative aux annuités d'emprunt engagées pour le financement des travaux - Parc de l'équipement - Situation de la Réunion; nombre d'agents payés par l'Etat et par le département - Effort de construction; crédits consacrés à la ligne budgétaire unique, LBU - Conseil départemental de l'habitat - Responsabilisation des élus et décentralisation - Guadeloupe et absence de tutelle du conseil régional sur le conseil général - (p. 985): FIDOM général, régional et départemental - Décision du Conseil constitutionnel - Situation de l'outre-mer par rapport à la métropole - Art. 2 (p. 987): émet un avis réservé sur l'amendement n° 3 de M. Paul Girod, rapporteur (élaboration par les régions du plan régional, sous réserve de la consultation des départements, des villes chefs-lieux et des villes de plus de dix mille habitants) - Art. 3 (p. 988): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de M. Paul Girod, rapporteur (détermination par le schéma d'aménagement régional des grands équipements de

communication routière ainsi que la localisation préférentielle des extensions urbaines, des activités industrielles, portuaires, artisanales, agricoles, forestières et touristiques) - Art. 4 (p. 989): s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Paul Girod, rapporteur (compatibilité des programmes et décisions administratives d'aménagement et d'urbanisme avec les dispositions du schéma d'aménagement approuvé) - Art. 5: accepte l'amendement n° 9 de M. Paul Girod, rapporteur (autorité du président du conseil régional pour l'élaboration du schéma d'aménagement régional) et s'oppose à l'amendement n° 10 du même auteur (association des représentants des départements et des communes ainsi que du représentant de l'Etat à cette élaboration) - Art. 6 (p. 991): s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Paul Girod, rapporteur (modification du schéma d'aménagement régional en cas d'urgence par le conseil régional) - Son amendement n° 57: modification du schéma d'aménagement régional en cas d'urgence, par décret en Conseil d'Etat; adopté - Art. 8 (p. 997): accepte l'amendement n° 15 de M. Paul Girod, rapporteur (coordination et information réciproque des collectivités territoriales et des organisations professionnelles pour les actions de développement en faveur de l'agriculture et de la forêt, notamment à l'occasion de l'élaboration du plan) et, sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° 51 de M. Roger Lise (association des chambres de métiers et des chambres d'agriculture) - Art. 9: s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif à la représentation de la région dans le conseil d'administration des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) - Art. 11 (p. 999): accepte l'amendement n° 17 de M. Paul Girod, rapporteur (cession des surfaces appartenant au domaine de l'Etat en toute propriété aux collectivités territoriales; biens vacants et sans maître) - Art. 13: s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'aide aux cultures marines et aux travaux d'aménagement destinés à ces cultures) - Art. 14 (p. 1000): s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif aux compétences des régions en matière de transports) - Avant l'art. 15 (p. 1001): oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 20 de M. Paul Girod, rapporteur (modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre les DOM et la métropole; montant et modalités de détermination de la dotation de l'Etat à l'office des transports de la région; dépenses supplémentaires à la charge des régions) - (p. 1002): s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Paul Girod, rapporteur (création d'un office des transports) - Après l'art. 18 (p. 1005): s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Paul Girod, rapporteur (action des régions en matière culturelle; modalités de mise en valeur et de développement du patrimoine spécifique de la région; programme culturel régional) - Après l'intitulé du titre III (p. 1009): s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Paul Girod, rapporteur (création, mission et composition d'un observatoire régional) - Art. 27 A (p. 1011): s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Paul Girod, rapporteur (intervention du conseil régional et association du conseil général à la politique de l'emploi menée dans les DOM) - Art. 27 B (p. 1012): s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif au centre régional de santé) - Art. 34 (p. 1014): s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif aux modalités de fixation, de recouvrement et de répartition de l'octroi de mer) - Art. 36 (p. 1015): s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif aux droits sur les rhums et spiritueux fabriqués dans le département et livrés à la consommation locale) - Art. 37 (p. 1017): son amendement n° 55: fonds routier; détermination de la part du département; participation du département aux charges d'entretien incombant aux services administratifs sur les différents réseaux; financement des travaux sur les pistes forestières; devenu sans objet.

- Question au Gouvernement: annulation de crédits en Polynésie française - (7 juin 1984) (p. 1381): budget 1985

et économies sur les chapitres de fonctionnement - (p. 1382) : dépassement en Polynésie française dans la gestion du chapitre budgétaire relatif à la rémunération des fonctionnaires - Nécessité de différer les relèves d'un certain nombre d'agents en fin de séjour réglementaire et de ne pas pourvoir à leur remplacement immédiat - Nombre d'enseignants et de médecins militaires concernés.

- **Contrôle de légalité des actes des collectivités locales** - (22 juin 1984) (p. 1748) : décision du Conseil constitutionnel du 25 février 1982 à la demande de parlementaires - (p. 1749) : délibérations des assemblées locales exécutoires de plein droit dès leur publication, aux termes de la loi du 2 mars 1982, la transmission n'étant pas une condition nécessaire de ce caractère exécutoire - Transmission des actes les plus importants au représentant de l'Etat décidée par le Conseil constitutionnel - Problème des documents à transmettre - Délai de recours de deux mois dont dispose le représentant de l'Etat ne courant qu'à partir de la transmission totale des documents - Acte privé de ses effets juridiques tant que la transmission est incomplète - Contrôle ne portant que sur les actes les plus importants confirmé par deux décisions de la juridiction administrative : une décision du tribunal administratif de Basse-Terre et un jugement du tribunal administratif de Paris - Etablissement et diffusion prochaine d'une liste des pièces à transmettre - Nombre peu élevé de recours par rapport au nombre d'actes transmis - Désir du Gouvernement de doter la Polynésie d'un statut souhaité par l'ensemble de ses élus, celui de l'autonomie à terme dans des conditions financièrement supportables, en réponse à M. Daniel Millaud - (p. 1751) : liste indicative n'ayant pas un caractère obligatoire et ne faisant pas force de loi - Intégralité des débats et mise en place historique de la décision dans un débat précis - Mise en place de la décentralisation nécessitant plusieurs années - Jurisprudence précisant la loi et interprétant son esprit.

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion - Deuxième lecture** [n° 372 (83-84)] - (26 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1796) : texte présenté en deuxième lecture différent sur quelques points essentiels du texte adopté par le Sénat en première lecture - Gestion du quotidien confiée au département - Préparation du moyen terme confiée au conseil régional - Nécessaire harmonie et complémentarité entre les deux assemblées - Prise en compte des conclusions des missions sénatoriales et des observations du rapporteur - Confirmation des compétences de la région concernant le Fonds spécial d'investissement routier tout en préservant les intérêts des départements - (p. 1797) : indexation des crédits départementaux - Création d'un office de développement agricole et rural dans chaque région décidée par l'Assemblée nationale - Création facultative souhaitée par le Gouvernement - (p. 1805) : application de la décentralisation à l'outre-mer - Pouvoirs exorbitants donnés au département en 1960 - Nécessité de donner au conseil régional les moyens d'appliquer l'esprit même de la décentralisation - Fin de la tutelle et reconnaissance de la spécificité des régimes d'outre-mer - Nécessité de revenir à la proposition gouvernementale en ce qui concerne l'article 8 - Conseils régionaux ayant pris la mesure de leur possibilité et texte de ce projet devant leur donner les moyens d'assumer leur responsabilité - **Art. 1** : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Paul Girod, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux principes applicables à la répartition des compétences entre les collectivités territoriales de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion) - **Art. 25** (p. 1810) : son amendement n° 33 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la consultation du conseil régional sur les cahiers des charges des sociétés régionales de radiodiffusion et de télévision ; adopté - **Art. 27 D** (p. 1812) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif à la prise de participation des régions au capital des sociétés immobilières) - **Art. 27 F** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 26 de M. Paul Girod, rapporteur - Illogisme

dans les arguments avancés contre les propositions du Gouvernement - **Art. 34** (p. 1813) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'octroi de mer) - Décision du Conseil constitutionnel demandant que le conseil général soit de droit commun.

- **Projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 426 (83-84)] - (27 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1885) : satisfaction de l'accord intervenu en commission mixte paritaire.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française** [n° 313 (83-84)] - (27 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1893) : présence française dans le Pacifique sud - Centre d'expérimentation du Pacifique à Mururoa : critiques de la presse internationale ; expédition de scientifiques néo-zélandais et australiens - Protestations des membres de l'église évangélique - Importance de la mise en place de l'autonomie interne pour la compréhension de l'action de la France - (p. 1894) : rapports de la France avec la Polynésie et le Pacifique sud - Permanence des liens entre la Polynésie et la France ; rôle du bataillon du Pacifique pendant la Seconde Guerre mondiale - Travaux du comité Etat territoire - Autonomie interne : reconnaissance de l'identité polynésienne ; place du territoire dans la commission du Pacifique sud ; pouvoir de négociation dans la région du Pacifique ; enseignement de la langue tahitienne ; transposition des lois de décentralisation métropolitaine ; gouvernement du territoire - (p. 1895) : rôle du président du Gouvernement ; assemblée territoriale - Elargissement des compétences du territoire ; compétences exclusives de l'Etat ; compétences du territoire en matière de relations extérieures ; communications extérieures, pour l'exploitation et l'exploration de la zone économique - Transferts de compétences en matière de relations financières avec l'étranger et de commerce extérieur - Droit du travail - Compétences en matières d'enseignement et de communication audiovisuelle - Énumération des domaines de consultation obligatoire du territoire - Missions du haut commissaire : souveraineté, contrôle de la légalité et des libertés publiques, aide technique - Souhait d'unanimité sur ce statut - Regret de la disparition du concept juridique d'Etat associé dans le cadre de l'Union française - (p. 1896) : rôle du Pacifique sud dans le monde à venir - Incompatibilité électorale inscrite dans la loi organique de 1958 - **Art. 3** (p. 1899, 1900) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Roger Romani, rapporteur (compétence de l'Etat en matière monétaire) - Accepte l'amendement n° 87 de M. Daniel Millaud (souveraineté de l'Etat dans la zone économique exclusive ; référence à l'article 58 bis définissant les compétences territoriales) - (p. 1901) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Roger Romani, rapporteur (répartition des compétences en matière de défense, de commerce de matériel militaire et de matières premières stratégiques) - S'oppose à l'amendement n° 90 de M. Daniel Millaud (suppression de la mention des matières premières stratégiques) - (p. 1902) : accepte l'amendement n° 91 de M. Daniel Millaud (compétences de l'Etat en matière de maintien de l'ordre et de sécurité civile et information du Gouvernement du territoire) - **Plan Orsec** - (p. 1903) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Roger Romani, rapporteur (compétence de l'Etat pour les principes généraux du droit du travail) - Notion de principe directeur du droit du travail - S'oppose à l'amendement n° 11 de M. Roger Romani, rapporteur (compétence territoriale pour la définition des règles concernant l'organisation des professions d'avocat et d'auxiliaire de justice) - (p. 1906) : s'oppose à l'amendement n° 98 de M. Daniel Millaud (souveraineté de l'Etat sur son domaine public, privé, terrestre et maritime, et concession au territoire des compétences d'exploitation de la zone économique exclusive) - S'oppose à l'amendement n° 97 de M. Daniel Millaud (suppression du dernier alinéa de cet article renvoyant à décret en Conseil d'Etat les dispositions relatives aux services de l'Etat) - **Art. 9** (p. 1910) : accepte

l'amendement n° 101 de M. Daniel Millaud (introduction de la notion d'originaire du territoire).

- **Projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 423 (83-84)] - (28 juin 1984)

- **Discussion générale** (p. 1953) : satisfait de l'accord intervenu lors de la commission mixte paritaire, CMP - Conditions particulièrement favorables d'accès à la propriété, notamment pour les jeunes ménages - Publication rapide des décrets permettant de mettre en place les financements nécessaires à la location-accession - Fiscalité applicable à la location-accession comparable à celle de l'accès direct à la propriété.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 421 (83-84)] - (28 juin 1984)

- **Discussion générale** (p. 1957) : lois de décentralisation et de démocratisation du secteur public étendues à la gestion de l'eau - Accord intervenu en commission mixte paritaire - Souhaite l'adoption de ce texte par le Sénat.

- **Proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 418 (83-84)] - (28 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1958) : désaccord entre les deux assemblées portant sur les frais d'assiette et de recouvrement - Fixation de ces frais uniquement pour 1984.

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion** - *Nouvelle lecture* [n° 462 (83-84)] - (30 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 2042) : souhaite l'adoption de ce texte par le Sénat afin de pouvoir fixer rapidement les élus des départements d'outre-mer sur leurs nouvelles responsabilités, leurs droits et leurs devoirs - (p. 2044) : loi du 2 mars 1982 permettant d'adapter les collectivités d'outre-mer à leur spécificité - Statut de droit commun applicable aux départements d'outre-mer - Texte créant une nouvelle collectivité territoriale : la région d'outre-mer - Consultation des conseils régionaux et des conseils généraux sur ce texte - Souhaite l'adoption de ce texte par le Sénat - **Exception d'irrecevabilité** (p. 2045) : s'oppose à la motion n°1 de M. Paul Girod, rapporteur, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 342 (83-84)] - (10 juillet 1984) - **Discussion générale** (p. 2124, 2125) : souligne l'intérêt de la rencontre de Nainville-les-Roches où toutes les forces politiques du territoire, ainsi qu'un représentant de la coutume, ont pu réfléchir sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie ; accord général sur la nécessité d'une modification du statut de ce territoire - Adoption de ce projet de statut par l'Assemblée nationale à une large majorité, le groupe UDF s'abstenant - Rappel de l'évolution historique de la Nouvelle-Calédonie : importance du référendum de 1958 ; engagement du Gouvernement de l'époque à maintenir les droits reconnus par la loi-cadre de 1956 - Période d'incertitude pour la Nouvelle-Calédonie de 1963 à 1976 : essai d'une opération de peuplement outre-mer par le Gouvernement Messmer - (p. 2126) : vives réactions des élus et du peuple calédonien devant l'arrivée massive d'étrangers - Citation d'un article rédigé par M. Dick Ukeiwé en 1958 - Rencontre de Nainville-les-Roches : présence d'un représentant de la coutume : le grand chef de l'île des Pins - Volonté affirmée du Gouvernement de prendre en compte la coutume, partie intégrante de la civilisation mélanésienne - (p. 2127) : rôles respectifs de l'assemblée territoriale et de l'assemblée des pays - Mission du comité Etat-territoire - Citation de propos tenus par M. Païta : volonté de faire l'indépendance avec la France - (p. 2128) : souci du Gouvernement de comprendre les motivations du peuple canaque et de donner confiance à l'ensemble du peuple de la Nouvelle-Calédonie - Défend la

position médiane prise par le Gouvernement - (p. 2129) : défend le principe de la coexistence de deux assemblées, une assemblée législative et une assemblée consultative ; à propos du comité Etat-territoire, rappelle un exemple de mai 1979 relatif au mode d'élection du conseil de gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - (p. 2130) : évoque les différentes consultations auxquelles a procédé le Gouvernement, ainsi que ses engagements à l'égard de la population de la Nouvelle-Calédonie - Ne souhaite pas une dissociation du vote du statut et de la loi électorale.

- **Projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 343 (83-84)] - (10 juillet 1984) - **Discussion générale** (p. 2135) : en réponse à M. Dick Ukeiwé, se déclare respectueux de toutes les formations politiques ; reconnaît qu'il existe une disparité entre Nouméa et les trois autres circonscriptions, disparité qui existe également entre certaines circonscriptions de la métropole - **Art. 2** (p. 2137) : s'oppose à l'amendement n°2 de M. Marc Bécam, rapporteur (répartition du nombre des sièges de l'assemblée territoriale) - Précise la composition du comité Etat-territoire - **Art. 3** (p. 2138) : s'oppose à l'amendement n°4 de M. Marc Bécam, rapporteur (mode de scrutin : rétablissement de la règle de la plus forte moyenne) - (p. 2140) : s'oppose à l'amendement n°5 de M. Marc Bécam, rapporteur (fixation à 5 % du seuil minimal pour la répartition des sièges à l'assemblée territoriale).

Suite de la discussion - (12 juillet 1984) - **Art. 4** (p. 2148) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n°9 de M. Marc Bécam, rapporteur (suppression de l'alinéa mettant à la charge du budget du territoire les frais d'enveloppes et de machines à voter) - Nécessité d'harmoniser le statut de la Polynésie avec celui de la Nouvelle-Calédonie - **Après l'art. 6** : s'oppose aux amendements de M. Marc Bécam, rapporteur, n°11 (démission d'un membre de l'Assemblée se trouvant postérieurement à son élection dans un cas d'inéligibilité ou frappé d'une incapacité ; délai de choix accordé au membre de l'Assemblée territoriale occupant des fonctions incompatibles avec son mandat) et n°12 (délai dans lequel les élections de la nouvelle Assemblée territoriale devront avoir lieu) - **Sur l'ensemble** (p. 2149) : panorama historique de la Nouvelle-Calédonie présenté lors de la discussion générale de ce projet - Publication dans un journal de la lettre écrite en 1958 par M. Dick Ukeiwé, leader de l'union calédonienne, à M. Roch Waminya, personnalité coutumière de Nouvelle-Calédonie - (p. 2150) : rencontre de M. Dick Ukeiwé avec M. Hô Chi Minh en 1958 - S'interroge sur la volonté de certains leaders de l'union calédonienne, en 1958, de rassembler le peuple canaque alors que la majorité des calédoniens souhaitaient le rattachement avec la France - Séparation de l'union calédonienne en deux parties : l'ancienne union calédonienne que représente M. Dick Ukeiwé et le parti de M. Roch Pidjot s'appuyant sur les engagements pris par la France en 1958 - (p. 2151) : droit à l'autodétermination du peuple calédonien rappelé par le Général de Gaulle en 1965 - Texte en examen déterminant la loi électorale qui régira les élections territoriales prochaines - Liaison étroite entre les prochaines élections à l'assemblée territoriale et le nouveau statut du territoire de Nouvelle-Calédonie - Délai de désignation du rapporteur de la commission des lois - **Projet en examen** sensiblement identique à celui relatif à la Polynésie Française - Ajout de dispositions relatives au droit coutumier, demandé par M. Dick Ukeiwé - Harmonie entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française - Liaison entre les élections à l'assemblée territoriale et le nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie - Conditions de déroulement du scrutin d'autodétermination du peuple calédonien fixées par les assemblées territoriales.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française** [n° 313 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (12 juillet 1984) - **Art. 17** (p. 2155) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n°21 de M. Roger Romani, rapporteur (démission d'un ministre et cessation de ses

fonctions) - Partage des pouvoirs entre le président du gouvernement et l'Assemblée territoriale - Démission d'un conseiller du gouvernement de Polynésie chargé de l'équipement : désaccord avec le vice-président en matière de politique énergétique - Art. 25 (p. 2159) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Roger Romani, rapporteur (règles applicables à l'enseignement des langues locales dans les établissements d'enseignement fixées par le conseil des ministres du territoire) - Art. 26 (p. 2161) : sur l'amendement n° 29 de M. Roger Romani, rapporteur (fixation par le conseil des ministres du programme annuel d'importations et détermination du montant annuel d'allocation de devises nécessaire à la mise en oeuvre de ce programme), son sous-amendement n° 168 : détermination par le conseil des ministres du montant annuel d'allocation de devises demandé à l'Etat pour la mise en oeuvre du programme annuel d'importations ; adopté - (p. 2162) : en réponse à M. Daniel Millaud, précise que la loi relative à la motivation des actes administratifs est applicable à l'ensemble du territoire de la République - Art. 31 (p. 2164) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Roger Romani, rapporteur, (consultation du conseil des ministres du territoire soit par le ministre chargé des territoires d'outre-mer, soit par le haut-commissaire) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 121 de M. Daniel Millaud (consultation possible sous réserve des dispositions de l'article 31 bis relatif au comité Etat-territoire) - Accepte l'amendement n° 34 de M. Roger Romani, rapporteur (consultation du conseil des ministres du territoire sur les problèmes de sécurité civile et notamment la préparation du plan Orsec) - (p. 2165) : accepte l'amendement n° 123 de M. Daniel Millaud (consultation du conseil des ministres du territoire sur l'organisation législative de l'état civil) - Art. 31 bis (p. 2168) : sur l'amendement n° 124 de M. Daniel Millaud (création et réunion d'un comité de concertation Etat-territoire à la demande du haut-commissaire de la République ou du président du gouvernement du territoire ; composition et attributions de ce comité), son sous-amendement n° 169 : création et réunion, à tout moment, d'un comité de concertation Etat-territoire ; comité présidé par le ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer ou le haut-commissaire de la République ou le président du gouvernement du territoire ; rejeté - Art. 32 (p. 2169) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Roger Romani, rapporteur (conseil des ministres du territoire tenu informé des décisions prises par les autorités de la République en matière d'ordre public) - Art. 33 : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Roger Romani, rapporteur (création, composition et attributions du comité territorial consultatif de crédit) - Art. 36 (p. 2170) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Roger Romani, rapporteur (association et participation du président du gouvernement du territoire ou de son représentant aux négociations avec d'autres Etats ou territoires de la région du Pacifique) - Domaine des relations extérieures relevant de la compétence de l'Etat français - (p. 2177) : s'oppose à l'amendement n° 127 de M. Daniel Millaud (président du gouvernement du territoire autorisé à représenter, conjointement avec le haut-commissaire, le gouvernement de la République au sein d'organismes régionaux du Pacifique sud) - S'oppose au 1° de l'amendement n° 125 de M. Daniel Millaud (1° président du gouvernement du territoire représentant le gouvernement de la République au sein d'organismes régionaux du Pacifique) - S'oppose à l'amendement n° 41 de M. Roger Romani, rapporteur (association et participation du gouvernement du territoire aux négociations relatives à la desserte de la Polynésie française) - (p. 2178) : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Roger Romani, rapporteur (pouvoir de négociation du gouvernement du territoire dans la région du Pacifique) - Art. 39 (p. 2180) : s'oppose à l'amendement n° 130 de M. Daniel Millaud (suppression de la signature, par le haut-commissaire et le président du gouvernement du territoire, des conventions entre l'Etat et le territoire) - (p. 2181) : favorable à une ratification des conventions par l'Assemblée territoriale, sous réserve de la

signature ultérieure du haut-commissaire et du président du gouvernement.

Suite de la discussion - (17 juillet 1984) - Art. 40 (p. 2189) : accepte l'amendement n° 48 de M. Roger Romani, rapporteur (relations entre l'exécutif territorial et les chefs des services de l'Etat) - Art. 41 (p. 2191) : dépôt prochain d'un projet de loi électoral fixant le nombre des sièges et organisant leur répartition dans l'ensemble de l'archipel polynésien - Nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie s'accompagnant d'une nouvelle loi électorale, en raison de la fin de mandat de l'assemblée territoriale - Situation différente pour la Polynésie française - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 49 de M. Roger Romani, rapporteur (mode d'élection de l'assemblée territoriale) - Art. 43 (p. 2192) : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Roger Romani, rapporteur (suppression de l'alinéa relatif à la démission d'office d'un membre de l'assemblée territoriale absent d'une session ordinaire sans excuse légitime) - Art. 45 (p. 2193) : accepte l'amendement n° 52 de M. Roger Romani, rapporteur (extension au profit des membres de l'assemblée territoriale des garanties nouvelles apportées aux membres du Gouvernement participant à une mission de service public) - Art. 46 : s'oppose à l'amendement n° 140 de M. Daniel Millaud (siège de l'assemblée territoriale et réunion de plein droit après l'élection de ses membres) - Art. 51 (p. 2195) : accepte l'amendement n° 53 de M. Roger Romani, rapporteur (règlement intérieur de l'assemblée territoriale) - Art. 55 (p. 2196) : accepte l'amendement n° 55 de M. Roger Romani, rapporteur (mode d'élection et composition de la commission permanente de l'assemblée territoriale), et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 166 de M. Daniel Millaud (élection de la commission permanente à la représentation proportionnelle des groupes politiques) - Art. 56 (p. 2197) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Roger Romani, rapporteur (suppression de toute possibilité de délégation de vote des membres de la commission permanente) - Art. 57 (p. 2198) : accepte l'amendement n° 58 de M. Roger Romani, rapporteur (exécution, publication et transmission des délibérations de l'assemblée territoriale) - Art. 58 : s'oppose à l'amendement n° 146 de M. Daniel Millaud (maintien des compétences actuellement attribuées au territoire) - Art. 60 (p. 2200) : s'oppose à l'amendement n° 148 de M. Daniel Millaud (pouvoirs de l'assemblée territoriale d'assortir de peines correctionnelles ou de sanctions complémentaires les infractions à son règlement) - Art. 61 : s'oppose à l'amendement n° 149 de M. Daniel Millaud (homologation préalable par la loi des délibérations de l'assemblée territoriale prévoyant l'application de peines correctionnelles ou de peines complémentaires excédant la limite prévue par la législation ou la réglementation pénales) - (p. 2201) : s'oppose à l'amendement n° 162 de M. Daniel Millaud (homologation par la loi des délibérations de l'assemblée territoriale prévoyant l'application de sanctions complémentaires à prononcer par les tribunaux, lorsque celles-ci excèdent la limite prévue par la législation et la réglementation pénales) - Art. 63 (p. 2202) : s'oppose à l'amendement n° 62 de M. Roger Romani, rapporteur (consultation de l'assemblée territoriale sur les projets de loi portant ratification de conventions internationales présentant un intérêt direct pour le territoire) - Définition imprécise de l'expression « intérêt direct » - S'oppose à l'amendement n° 63 de M. Roger Romani, rapporteur (suppression du délai d'un mois accordé à l'assemblée territoriale pour se prononcer sur un ordre du jour prioritaire fixé par le haut-commissaire de la République) - Art. 67 (p. 2205) : s'oppose à l'amendement n° 64 de M. Roger Romani, rapporteur (suppression de la possibilité laissée au haut-commissaire de faire inscrire par priorité à l'ordre du jour une question sur laquelle la commission permanente doit émettre un avis) - Art. 83 (p. 2208) : accepte l'amendement n° 157 de M. Daniel Millaud (possibilité laissée au comité économique et social de proposer au gouvernement du territoire ou à l'assemblée territoriale de donner son avis sur les grandes orientations du budget d'investissement) - Art. 85 (p. 2210) : s'oppose à l'amendement n° 67 de M. Roger Romani, rapporteur

(étude de la langue tahitienne et des autres langues polynésiennes) - Art. 25 (suite) (p. 2211) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Roger Romani, rapporteur (fixation par le conseil des ministres du territoire des règles applicables à l'enseignement des langues locales dans tous les établissements d'enseignement) - (p. 2212, 2213) : accepte les amendements de M. Roger Romani, rapporteur, n° 27 (fixation par le conseil des ministres du territoire des règles applicables en matière de restrictions quantitatives à l'importation, dans les conditions particulières définies en application de la quatrième partie des traités instituant la Communauté européenne) et n° 28 (fixation par le conseil des ministres du territoire des règles concernant l'agrément des aérodromes privés) - Art. 86 (p. 2214) : s'oppose à l'amendement n° 159 de M. Daniel Millaud (suppression de l'alinéa précisant que le haut-commissaire a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois) - Art. 87 (p. 2215) : accepte l'amendement n° 68 de M. Roger Romani, rapporteur (possibilité de recours, pour toute personne physique ou morale lésée par un acte des autorités territoriales, auprès du représentant de l'Etat dans le territoire) - Art. 88 : s'oppose à l'amendement n° 69 de M. Roger Romani, rapporteur (suppression de l'alinéa prévoyant le droit de publication d'office, par le haut-commissaire, des actes pris par les autorités territoriales non publiés dans un délai de quinze jours) - Art. 89 : s'oppose à l'amendement n° 70 de M. Roger Romani, rapporteur (substitution du titre de « haut-commissaire adjoint » à celui de « secrétaire général ») - Après l'art. 97 (p. 2217) : s'oppose à l'amendement n° 76 de M. Roger Romani, rapporteur (participation de l'Etat au fonctionnement des services territoriaux par la mise à disposition de personnels, ou sous forme d'aides financières) - (p. 2218) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 77 de M. Roger Romani, rapporteur (montant annuel de l'aide financière de l'Etat en faveur de l'équipement du territoire) - Art. 39 (suite) (p. 2219) : accepte l'amendement n° 163 de M. Daniel Millaud (signature des conventions entre l'Etat et le territoire par le président du gouvernement du territoire, après ratification par l'Assemblée territoriale) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 47 de M. Roger Romani, rapporteur (extension de cette mesure aux conventions mentionnées aux articles 97 bis (nouveau) et 97 ter (nouveau)) - Art. 99 (p. 2220) : son amendement n° 167 : pour une période n'excédant pas le 1^{er} janvier 1985, désignation du président et du commissaire du gouvernement du tribunal administratif de la Polynésie française parmi les membres du corps des tribunaux administratifs ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 161 de M. Daniel Millaud (suppression de cet article relatif à la composition du tribunal administratif de la Polynésie française prévue pour les trois ans suivant la publication de la présente loi) - Art. 101 (p. 2221) : accepte l'amendement n° 79 de M. Roger Romani, rapporteur (transfert au profit du territoire de l'enseignement du premier cycle du second degré) - Après l'art. 101 : s'oppose à l'amendement n° 80 de M. Roger Romani, rapporteur (maintien des droits acquis des personnels concernés par l'entrée en vigueur du présent statut) - Art. 102 (p. 2222) : s'oppose à l'amendement n° 81 de M. Roger Romani, rapporteur (suppression de cet article relatif au montant global des interventions civiles de l'Etat en faveur de l'équipement du territoire, pour la première année d'application de la loi) - (p. 2223) : en réponse à M. Pierre Ceccaldi-Pavard, précise que la première année d'application de la loi se définit en termes de loi de finances - Art. 1^{er} (suite) (p. 2224) : s'oppose à l'amendement n° 84 de M. Daniel Millaud (îles Gambier, îles Marquises et îlot Clipperton faisant partie du territoire de la Polynésie française) et à l'amendement n° 1 de M. Roger Romani, rapporteur (îlot Clipperton administrativement rattaché au territoire de la Polynésie française) - Législation et réglementation applicables sur l'îlot Clipperton différentes de celles des territoires d'outre-mer - Clipperton considéré uniquement comme un bien de la République et non comme une collectivité territoriale - Souveraineté de la France sur l'îlot Clipperton reconnue par le roi d'Italie, le 28 janvier 1931, lors d'un arbitrage

entre le Mexique et la France - (p. 2225) : accepte l'amendement n° 2 de M. Roger Romani, rapporteur (instructions données par le président du gouvernement aux chefs de services territoriaux et aux chefs des services de l'Etat) - (p. 2226) : accepte l'amendement n° 4 de M. Roger Romani, rapporteur (libre détermination par le territoire des signes distinctifs permettant de marquer sa personnalité dans les manifestations publiques et officielles aux côtés des emblèmes de la République) - Intitulé : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Roger Romani, rapporteur (« Projet de loi tendant à doter le territoire de la Polynésie française de l'autonomie interne dans le cadre de la République ») - Sur l'ensemble (p. 2228) : amitié entre les Polynésiens et les Français - Nouveaux rapports de compétences entre l'Etat et le territoire - Autonomie interne - Définition prochaine de l'hymne de la Polynésie française - (p. 2229) : renforcement de l'identité culturelle polynésienne - Nouvelles attributions du haut-commissaire de la République - Hommage rendu à M. Daniel Millaud - Souhaite que ce projet réponde aux aspirations de la jeunesse polynésienne - Satisfait du vote unanime des sénateurs sur ce projet.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances - Nouvelle lecture [n° 482 (83-84)]** - (26 juillet 1984) - **Discussion générale** (p. 2243) : répond aux principales critiques émises par la commission des lois : teneur exacte de la déclaration de Nainville-les-Roches - (p. 2244) : définition et mission exacte du comité Etat-territoire ; volonté du Gouvernement de respecter les coutumes mélanésiennes - Souligne que le texte proposé en nouvelle lecture au Sénat comprend un certain nombre d'amendements adoptés par la haute assemblée auparavant - En réponse à M. Dick Ukeiwé : place de la coutume ; problème des élections anticipées à l'assemblée territoriale : caractère évolutif et transitoire du statut - (p. 2245) : souci du Gouvernement de rassembler le peuple de la Nouvelle-Calédonie dans un pays pacifique et prospère - (p. 2247) : organisation de la coutume dans le territoire ; rôle du grand chef de l'île des Pins ; passage de la déclaration de Nainville-les-Roches relatif au conseil des grands chefs - Défend une nouvelle fois la position médiane adoptée par le Gouvernement après plusieurs mois de négociations - Description du drapeau du front indépendantiste - (p. 2248) : en réponse à M. Max Lejeune : conditions de participation au référendum d'autodétermination de 1989 : fonctionnaires en poste en Nouvelle-Calédonie, métropolitains désireux de s'y installer définitivement - Souhaite que malgré la diversité des opinions inhérente à une démocratie, la France parvienne à dégager une politique claire et cohérente outre-mer - (p. 2249) : référendum d'autodétermination : rôle exact du comité Etat-territoire et vote d'une loi par le Parlement français - (p. 2250) : délai de réflexion accordé au Sénat.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 484 (83-84)]** - (2 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2259) : accord intervenu en commission mixte paritaire - Dépôt de deux amendements par le Gouvernement : examen par le conseil des ministres des projets d'investissements directs étrangers en Polynésie Française d'un montant inférieur à 80 millions de francs ; création auprès du haut-commissaire de la République d'un poste de secrétaire général - Zone économique exclusive relevant de la souveraineté de l'Etat - (p. 2260) : caractère évolutif du nouveau statut de la Polynésie française - Autonomie interne - Vote unanime des deux assemblées traduisant les liens d'amitié qui unissent la France et la Polynésie et le souci de la France d'être présente dans le Pacifique - Essais nucléaires à Mururoa - Nouveaux rapports entre les élus de la Polynésie et les représentants de l'Etat - (p. 2261) : droit constitutionnel reconnu au Gouvernement d'amender le texte d'une commission mixte paritaire - Attributions du secrétaire général - Art. 28 (p. 2263) : son amendement n° 1 : examen par le conseil des ministres des projets d'investissements directs étrangers en Polynésie française d'un montant inférieur à 80 millions de francs ; adopté

avec l'ensemble du projet (p. 2268) - Art. 89 (p. 2268) : son amendement n° 2 : rétablissement de cet article relatif à la création d'un poste de secrétaire général auprès du haut-commissaire de la République ; adopté avec l'ensemble du projet de loi.

- **Célébration du centenaire de la loi d'organisation municipale de 1884** - (25 octobre 1984) (p. 2771) : aspiration à l'autonomie communale, constante de l'histoire de France - Naissance de la commune sous la Convention - Attachement du nom de M. Pierre Waldeck-Rousseau à la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale - Loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions consacrant pour les communes une longue évolution des esprits comme du droit - Exercice du pouvoir dans l'institution communale reposant sur l'élection - Vocation générale de la commune à gérer les affaires qui la concernent et maintien de la tutelle de l'Etat - Elargissement du champ des compétences et multiplication des contrôles - Loi de 1982 donnant un contenu réel au principe de libre administration des communes - Nouveau rôle de l'Etat à l'égard des collectivités décentralisées - Fonction d'aide de l'Etat et de conseil auprès des élus par le truchement des commissaires de la République - Représentant de l'Etat garant de l'autonomie des communes - Rôle historique de la loi de 1884 et exportation des principes de démocratie dans l'ensemble du monde et particulièrement en Afrique - Commune, école de la démocratie - (p. 2772) : loi de Jules Ferry en 1886 et prise de conscience des maires du fait qu'ils devaient apprendre à lire et à écrire à la majorité des Français - Formation du civisme et du patriotisme dans les écoles - Loi de 1982 devant être fidèle aux grands principes républicains de Liberté, Egalité et Fraternité.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (22 novembre 1984) (p. 3423) : budget des départements et territoires d'outre-mer, budget de progrès et de développement - Effort de rigueur sur les dépenses de fonctionnement : crédits nouveaux pour l'informatisation de la gestion du secrétariat d'Etat et l'augmentation du montant des bourses d'enseignement supérieur destinées aux étudiants originaires des DOM - Progression des dépenses d'investissement : progression des crédits du fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM et du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, FIDES - Elaboration des contrats de plan entre l'Etat et les régions ou territoires d'outre-mer ; importance de l'effort financier de l'Etat - (p. 3424) : montant total des crédits consacrés à l'outre-mer à travers les crédits des différents ministères et les dotations de décentralisation - Promotion du développement : modernisation de l'agriculture ; avenir de l'économie sucrière et du secteur bananier - Mise en valeur locale des ressources de la mer et de l'aquaculture ; flotte crevettière en Guyane ; extension du potentiel de pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon - Projets en matière d'énergie renouvelable - Secteur touristique ; desserte aérienne des départements d'outre-mer - Développement des entreprises d'industrie, de commerce et d'artisanat ; avantages fiscaux pour les investisseurs ; caisse d'investissement des départements d'outre-mer, CIDOM - Domaine social : doublement de l'aide consentie aux chômeurs non indemnisés par le maintien des chantiers de développement et l'application des travaux d'utilité collective, TUC - En réponse aux demandes de suppression du critère d'activité pour les prestations sociales : programme prioritaire d'exécution dit PPE-famille - Action de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, ANT ; actions de formation ; assises nationales des originaires d'outre-mer - Réforme du fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire ; transfert de compétences en matière éducative, culturelle, d'action sociale et de santé ; promulgation des décrets d'application de l'ordonnance de 1982 étendant le code du

travail en Nouvelle-Calédonie - (p. 3425) : service militaire adapté en Nouvelle-Calédonie ; rôle majeur de formation des hommes - Fonction publique : diversité des régimes des fonctionnaires d'outre-mer ; gel des avantages annexes ; négociations avec les syndicats représentatifs ; problème du logement ; effort de solidarité - Mise en place des régions d'outre-mer ; comités économiques et sociaux, comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement ; loi du 2 août 1984 ; élaboration des décrets d'application - Statut d'autonomie interne pour la Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie - Cas de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte - Demande l'adoption de ce budget - (p. 3430) : en réponse à M. Louis Virapoullé, explication sur le gel des avantages annexes des fonctionnaires en poste outre-mer - (p. 3432) ; en réponse à M. Jean-Marie Girault, hommage au rôle des forces de l'ordre durant la journée d'élections en Nouvelle-Calédonie le 18 novembre 1984.

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) (p. 3552, 3553) : souhaite répondre à certains orateurs avant la suspension de séance - En réponse à M. Yvon Bourges, réception par le Gouvernement et le Président de la République de certains leaders indépendantistes - (p. 3554) : rappelle le refus des gouvernements précédents de dialoguer avec le mouvement indépendantiste - (p. 3555) : rappelle l'évolution historique des institutions de la Nouvelle-Calédonie : loi-cadre de 1956, référendum du 28 septembre 1958, loi du 21 décembre 1963 - (p. 3556) : remise en cause du statut d'autonomie interne ; changement de majorité à l'assemblée territoriale en 1982 - Evoque les propos tenus en 1982 par M. Jacques Chirac, M. Jacques Lafleur et M. Roger Gallot - (p. 3557) : évoque la mission sénatoriale envoyée en Polynésie française - (p. 3558) : rencontre de Nainville-les-Roches en 1983 ; nécessité d'assurer une coexistence durable de toutes les ethnies composant la population de Nouvelle-Calédonie ; importance de la coutume dans la civilisation mélanésienne ; reconnaissance du droit à l'existence de deux cultures et de deux civilisations ; nécessité du dialogue - (p. 3559) : maintien de l'ordre en Nouvelle-Calédonie - (p. 3560) : rappelle les réformes institutionnelles mises en place en Nouvelle-Calédonie en 1963 ; réaffirme sa volonté de maintenir les conditions du dialogue - Titre III (p. 3560, 3561) : taux d'abstention et signification politique des résultats des élections à l'assemblée territoriale - (p. 3563) : rôle de la France dans le Pacifique - (p. 3564) : rôle du comité Etat-territoire - (p. 3565) : hommage à M. Demar, sous-préfet - (p. 3566) : souligne la cohérence de la politique gouvernementale.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)]** - Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - Art. 23 (p. 4434) : absence de prise en charge par l'Etat des dépenses de fonctionnement des tribunaux de commerce - Après l'art. 23 quinquies (p. 4435, 4436) : pouvoirs du préfet relatifs au service départemental d'incendie et de secours - Gestion du ministère de l'intérieur - Responsabilité du ministère de l'intérieur en ce qui concerne la nomination des cadres de l'Etat - (p. 4437) : modalités de nomination du directeur départemental du service d'incendie et de secours - (p. 4438) : son amendement n° 12 : dérogation par décret en Conseil d'Etat aux dispositions de la loi du 12 juillet 1984 relatives à la formation des agents de la fonction publique territoriale ; corps de sapeurs-pompiers ; adopté - (p. 4439) : son amendement n° 14 : pouvoir des centres de gestion pour assurer le remboursement aux collectivités et établissements affiliés des rémunérations afférentes aux décharges d'activité de service des agents ; exercice des droits syndicaux ; rejeté - (p. 4440) : son amendement n° 135 : abrogation de la loi du 23 avril 1983 autorisant le département de la Seine à se substituer aux communes de ce département pour l'exécution de tout ou partie du service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères ; adopté - Sur l'ensemble (p. 4443) : décentralisation - Transfert de compétences en matière d'établissements d'enseignement - (p. 4444) : formation des jeunes et

adaptation à la société de demain - Chômage et possibilité d'insertion dans la vie active - Paix scolaire - Modernisation des écoles et concertation avec les élus - Instruction civique et enseignement historique.

- **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie** - (20 décembre 1984) (p. 4841) : lecture incomplète de la déclaration de Nainville-les-Roches dépourvue de toute ambiguïté - Premier paragraphe proclamant la reconnaissance à l'égalité de la civilisation mélanésienne et la manifestation de sa représentativité par la coutume dans des institutions à définir - Lancement par M. Dijoud de l'opération Mélanésie 2000 - Troisième paragraphe décrivant le processus d'autodétermination.

LENGAGNE (Guy), secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports, chargé de la mer (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Puis secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé de la mer (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

DÉPÔTS

Projet de loi relatif à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer [n° 307 (83-84)] (10 mai 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-1813 du 14 août 1945 portant réorganisation des pêches maritimes** [n° 47 (83-84)] - (11 avril 1984) - **Discussion générale** (p. 287) : apparition de nouvelles formes d'exploitation de la matière vivante sur le domaine public maritime - Aquaculture - Représentation de cette profession au sein de l'organisation professionnelle - Comités locaux des pêches maritimes - Comité interprofessionnel du poisson d'élevage marin - (p. 288) : étude d'une extension aux départements d'outre-mer, DOM ; adaptations spécifiques - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 290) : enseignement de l'aquaculture - Emploi et formation - Collaboration entre les comités locaux, départementaux et régionaux des pêches maritimes - Loi de décentralisation - Loi sur le littoral.

- **Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à l'accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes** (ensemble trois annexes et un protocole) [n° 185 (83-84)] - (11 avril 1984) - **Discussion générale** (p. 291) : création de cette banque en 1969 ; développement des Antilles anglophones - Adhésion de la France et nouvelle étape de ce processus d'ouverture vers les pays industrialisés - Soutien aux institutions multilatérales de développement - Augmentation de l'aide publique au développement - Priorités géographiques de l'aide au développement ; départements des Antilles - Avantages pour les entreprises installées dans les départements d'outre-mer, DOM - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 293) : accélération du processus et ratification du texte anglais - Défense de la langue française - Traduction et agrément de la Banque des Caraïbes.

- **Question au Gouvernement, de M. Marc Bécam : incendie de la conserverie de poissons à Penmarc'h** - (7 juin 1984) (p. 1378) : situation financière de Saint-Gué-Coop et mise en place avant le sinistre d'une mission d'audit - Incendie criminel - Organisation des producteurs Ouest Bretagne, OPOB - Action du ministère - Rôle primordial de cette coopérative au sein de l'organisation de producteurs - Aides à la pêche française.

- **Projet de loi** relatif à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer [n° 307 (83-84)] - (13 juin 1984) -

Discussion générale (p. 1529) : création d'un Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, IFREMER, par la fusion de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes, ISTPM, et du Centre national pour l'exploitation des océans, CNEXO - Publication du décret au Journal officiel le 8 juin 1984 - Missions de police liées au contrôle sanitaire des produits de la mer - Gestion d'un personnel de droit public - Missions antérieures de l'ISTPM - Statut de droit public pour les personnels de l'ISTPM et possibilité d'option pour un statut de droit privé au sein de l'IFREMER - Statut privé du personnel de l'IFREMER - Développement de la recherche océanologique française - (p. 1532) : siège de l'IFREMER : Paris - Développement de centres régionaux et locaux de l'IFREMER - Inquiétude du personnel et rapprochement entre les deux statuts - Participation du personnel de l'IFREMER aux travaux du conseil d'administration - Remise à niveau importante des rémunérations du personnel de l'ISTPM par rapport à celles du personnel de la CNEXO - Transformation dès 1985 des catégories d'emplois du personnel de l'ISTPM, de manière à réduire encore l'écart des rémunérations - Sort du personnel hors statut ; intégration dans les personnels de l'établissement public industriel et commercial, EPIC, dès la mise en place de l'IFREMER - Statut du personnel de recherche - Modalités de détachement - Art. 5 (p. 1533) : modification de la forme de cet article demandée par le Conseil d'Etat pour des raisons juridiques.

- **Questions orales avec débat jointes : transports maritimes de matières toxiques** - (16 octobre 1984) (p. 2619) : opérations menées afin de prévenir une catastrophe écologique après le naufrage du cargo «Mont-Louis» ; intervention du service central de protection contre les rayonnements ionisants ; résultats des prélèvements et analyses effectués ; examen de l'équipage ; exclusion du risque de radioactivité - (p. 2620) : expériences chimiques réalisées par le Commissariat à l'énergie atomique - Information ; association Greenpeace ; accusations portées contre le Gouvernement de vouloir dissimuler la vérité ; diffusion d'informations fantaisistes et risque de panique - Liaison entre le gouvernement belge et le gouvernement français - Enlèvement de l'épave ; droit international ; négociations avec le gouvernement belge - (p. 2621) : désignation du bateau responsable de l'accident - Personnel du navire - Dangers de la navigation en Mer du Nord ; demande la construction européenne d'une aide majeure à la navigation du même type que la balise d'Ouessant dont le financement est inscrit dans le budget 1985 - Contrat passé en 1971 avec l'Union soviétique pour la fourniture d'uranium enrichi - Coût de la cargaison du «Mont-Louis» ; rôle de coordination du service central de protection contre les rayonnements ionisants - Raison du choix des navires rouliers et problèmes de sécurité posés par ce type de bateau - Responsabilités des pouvoirs publics et souci de l'amélioration de la sécurité du transport des matières dangereuses - (p. 2622) : permanence du problème du transport des matières dangereuses.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 67-522 du 3 juillet 1967 sur les assurances maritimes** [n° 487 (83-84)] - (17 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2640) : assurance maritime antérieure à l'assurance terrestre - Forte concurrence sur le marché international de l'assurance - Nécessaire actualisation de deux dispositions de la loi du 3 juillet 1967, freinant l'expansion internationale des assureurs maritimes français - Fautes lourdes garanties - Garantie interdite pour les fautes intentionnelles et inexcusables - (p. 2641) : assouplissement de l'article 40 stipulant que l'assureur ne garantit pas les dommages et pertes causés par la faute intentionnelle du capitaine ; conséquences très lourdes pour l'armateur - Alignement des règles des assurances maritimes françaises sur les règles des assurances terrestres.

- **Projet de loi complétant la loi n° 67-545 du 7 juillet 1967 relative aux événements de mer** [n° 488 (83-84)] - (17 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2642) : limitation de responsabilité de l'assistant - Harmonisation de la

législation française avec la convention de Londres du 19 novembre 1976, relative à la limitation de responsabilité en matière de créances maritimes - Convention de Londres destinée à remplacer la convention de Bruxelles du 10 octobre 1957 relative à la responsabilité du propriétaire de navire - Convention de 1957 prévoyant une indemnisation insuffisante en raison de l'inflation - Définition de l'assistant dans la convention de 1976 - Principe de la limitation de responsabilité identique pour le propriétaire et pour l'assistant du navire - Limites de responsabilité de l'assistant évaluées différemment selon deux hypothèses - (p. 2643) : harmonisation de la législation française avec le droit international.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires et autres bâtiments de mer [n° 486 (83-84)] - (13 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3154) :** convention internationale de Bruxelles de 1957 sur la limitation de responsabilité du propriétaire du navire ; conventions particulières de Bruxelles du 25 mai 1962 sur le régime de responsabilité civile de l'exploitant d'un navire nucléaire et du 29 novembre 1969 sur la responsabilité civile en matière de dommages de pollution par les hydrocarbures - Convention de Londres de 1976 : modification du calcul du montant de la responsabilité du propriétaire de navire ; distinction des créances dues à l'égard des passagers - Harmonisation de la législation française avec cette convention : dispositions sur les créances soumises à limitation ; mise en oeuvre de la réserve permettant l'exclusion de la limitation des créances nées d'interventions sur les épaves maritimes - (p. 3155) : absence de conséquences financières pour les armateurs français ayant déjà contracté des assurances sur ce point - Demande l'adoption de ce texte - Art. 1 (p. 3157) - S'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 6 de M. Josselin de Rohan (exclusion de la limitation de responsabilité des créances dues à des interventions sur épave en cas de carence du propriétaire) - Accepte l'amendement n° 3 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (modification du texte proposé pour l'article 60 de la loi du 3 janvier 1967 : exclusion de cet article des dispositions visant les dommages créés par les hydrocarbures et le nucléaire) - (p. 3158) : accepte l'amendement n° 4 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (fonds de limitation de responsabilité : accentuation de la spécificité de la partie du fonds de limitation affectée aux règlements des créances pour mort ou lésion corporelle des passagers).

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Mer - (28 novembre 1984) (p. 3759, 3760) : maintien des objectifs du Gouvernement malgré le contexte de rigueur budgétaire - Flotte de commerce : amélioration de la compétitivité ; mouvement des navires en flotte ; reconduction du dispositif d'aide à l'investissement pour les navires neufs ; rétablissement du régime d'aide à l'acquisition de navires d'occasion ; modalités de financement - Concurrence internationale ; surcapacité de transport ; pavillon de complaisance - Nécessité de réglementation de la concurrence internationale - Intégration des pays en voie de développement dans le monde maritime international ; souhait de ratification du code de conduite de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, CNUCED - Elaboration d'un projet de règlement de la concurrence par les membres de la Communauté économique européenne - Ports maritimes : développement des modes de manutention modernes ; rôle des responsables locaux : réforme des conseils d'administration des ports autonomes et création de conseils portuaires dans les autres ports d'intérêt national ; encouragement d'une politique commerciale dynamique - (p. 3761) : évolution des trafics des ports autonomes et des détournements de trafics par les ports concurrents d'Europe du Nord ; transit étranger dans les ports français ; pétrole brut ; gaz - Revalorisation des crédits d'entretien - Sécurité en mer : centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage, CROSS ;

transformation du centre d'Agde en centre permanent ; développement de la couverture des systèmes de surveillance le long des côtes et dans les zones d'accès des principaux ports ; extension de la couverture radar dans les eaux internationales du sud de la mer du Nord - Solidarité : rapport démographique défavorable du régime des marins ; subvention à l'Etablissement national des invalides de la marine, ENIM ; souhait de négociation sur un régime de départ anticipé ; déplaçonnement des droits à retraite des marins réunissant certaines conditions - Formation : certificat d'aptitude professionnelle de marin pêcheur à l'école de Guilvinec - Pêche maritime et cultures marines : modernisation de la flotte ; augmentation des crédits d'aide à la construction de navires de pêche ; crédits d'aide du fonds d'intervention et d'organisation des marchés, FIOM - Elargissement de la CEE ; adhésion de l'Espagne et du Portugal ; surcapacité du potentiel de pêche espagnol - (p. 3762) : préparation d'un régime transitoire de licences de pêche avec les pays candidats - Succès de la présidence française de la commission européenne : fixation précoce des quotas nationaux - Demande le vote de ce budget - (p. 3773) : raisons du transfert du secteur de la construction et de la réparation navale au ministère de l'industrie - (p. 3774) : ports : crédits du Fonds spécial de grands travaux ; exemple des opérations projetées au Havre, à Rouen, à la Rochelle et à Marseille-Fos ; importance de la politique commerciale ; détournements de trafic ; bénéfice tiré des transits de marchandises pour le compte de pays étrangers ; démocratisation de la vie portuaire par l'association des travailleurs, des responsables économiques, des collectivités locales et régionales ; parution du décret constitutif des conseils d'administration des ports autonomes - Réglementation sur l'entrée des passagers d'un jour en provenance de Grande-Bretagne - Développement du trafic de conteneurs : application de la loi d'orientation des transports intérieurs ; exonération de la tarification routière obligatoire et du passage dans les bureaux régionaux de fret - Investissements portuaires ; politique d'entretien et de réparation ; réalisation d'économies par amélioration de la gestion ; participation des chambres de commerce - Baisse des crédits d'aménagement du littoral ; préparation de la loi sur le littoral - (p. 3775) : insuffisance des dotations de la société nationale de sauvetage en mer, SNSM ; amendement du Gouvernement à l'Assemblée nationale majorant la dotation de la SNSM pour 1985 - Situation de la flotte marchande française par rapport à ses concurrentes dans le contexte de crise du commerce international ; cas particulier des super-tankers ; diminution de la consommation de pétrole et modification du transport de pétrole - Aides à l'armement : demande d'initiative aux armateurs ; crédits de maintien en activité des chantiers ; aide aux navires d'occasion ; amélioration du taux de couverture des échanges - Possibilité favorable de développement du cabotage - Négociations sur l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE : souci du Gouvernement de défendre les intérêts des pêcheurs français ; fermeté sur la période transitoire et la zone des 12 milles - Déficit de la balance commerciale des produits de la mer ; difficulté de commercialisation de produits de qualité moyenne et inadéquation des eaux françaises à la production de certains poissons recherchés, par exemple le saumon - (p. 3776) : difficulté de la production de moules - Pêche à la crevette en Guyane : amélioration de la situation des navires français face aux Américains et aux Japonais - FIOM : articulation des actions avec le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA ; négociations sur la conformité des statuts du FIOM à la réglementation communautaire - Plan de relance de la flotte de pêche rochelaise ; contrat Etat-région ; réaménagement de la halle à la criée - Envasement du bassin de Marennes-Oléron ; étude technique de l'Ifremer ; danger écologique de réaliser les travaux sans étude sérieuse préalable ; exemple de la Gironde - Redevance domaniale du bassin de Marennes-Oléron - Recherche : Institut français de recherche pour l'exploitation des mers, Ifremer ; engins de pénétration à grande profondeur ; prospection de nodules polymétalliques ; programme de recherches en constructions navales ; rapport

Viellard-Baron; aquaculture - Demande par M. René Régault de loi de programme sur les activités maritimes, la formation, la recherche et l'aménagement du littoral - (p. 3777) : mesures sociales : rétablissement de la prétraite; déplaçonnement des annuités de retraite pour les marins remplissant certaines conditions; participation des crédits de l'ENIM au financement de ces mesures, et problème du nombre de marins intéressés - Ratification du code de conduite par le Parlement au printemps 1985 - Difficulté de la pêche artisanale en Vendée : maintien des aides - Création de la caisse centrale du crédit maritime - Aide du FIOM aux marayeurs - Crédits des vedettes des affaires maritimes; vedettes de type G; controverse avec M. Jean-François Le Grand sur la non participation de la vedette La Coriandre aux opérations de sauvetage à Cherbourg dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1984 - Sécurité : moyens à la disposition des préfets maritimes - Financement des navires de pêche : circulaire de janvier 1983; maintien de taux très avantageux pour les navires neufs; modulation des aides relatives aux transformations ou achats de navires d'occasion - Crédit maritime - (p. 3778) : négociations avec le Canada sur la délimitation de la zone économique exclusive de Saint-Pierre-et-Miquelon; accord de pêche bilatéral franco-canadien pour l'accès aux eaux du Saint-Laurent; souhait de collaboration avec la métropole pour le chalutage et la pêche à la morue - Transmanche : restructuration de la navigation maritime; rôle de la SNCF; privatisation de Sealink; projet de liaison fixe; tunnel; conséquences pour la région Nord-Pas-de-Calais; nécessité de préserver les ports de Boulogne, Calais et Dunkerque.

LENGLET (Charles-Edmond), sénateur de la Somme (rattaché administrativement au groupe GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage (20 juin 1984) (p. 1647).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (27 juin 1984) (p. 1904).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Industries agricoles et alimentaires [n° 71, tome III (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- Questions orales avec débat jointes : tarifs postaux et horaires de distribution applicables à la presse - (13 avril 1984) (p. 362) : situation dans le département de la Somme : grèves à rebondissements du centre de tri postal d'Amiens - Graves difficultés pour les entreprises régionales.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (industries agricoles et alimentaires) (p. 3806) : augmentation de 10 % en 1983 du chiffre d'affaires de l'industrie agro-alimentaire - (p. 3807) : importante contribution au rétablissement de notre équilibre commercial - Activité des entreprises agro-alimentaires dépendant du volume et de la structure des différentes productions agricoles - Excellentes performances sur les marchés intérieurs de la viande et du lait - Vulnérabilité des industries agro-alimentaires employant 800.000 salariés supportant de lourdes charges sociales et ne consacrant que très peu de leur chiffre d'affaires à la recherche développement - Progression des exportations agro-alimentaires en 1983, particulièrement vers les pays industrialisés - Augmentation des ventes de céréales, de vin et de sucre - Diminution du solde positif des industries agro-alimentaires de première et de deuxième transformation - Etude dans le rapport écrit, sur le financement des industries agro-alimentaires - Priorité reconnue aux actions de promotion et d'exportation de produits agricoles réalisées par la société pour l'expansion des ventes de produits agricoles et alimentaires, SOPEXA - (p. 3808) : réduction des dotations aux offices d'intervention - Régression en francs constants des crédits d'investissement - Augmentation des moyens du fonds d'intervention stratégique, FIS - Diminution de la dotation de la prime d'orientation agricole et de la subvention à la coopération - Stabilisation des crédits de recherche sur les industries agro-alimentaires - Insuffisance des moyens disponibles pour le stockage des produits - Interrogation sur la capacité des installations à recueillir l'exceptionnelle récolte de céréales de 1984 - Nécessaire augmentation de la capacité de stockage de la viande en France - Demande une augmentation des crédits affectés au stockage et au conditionnement.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Art. 78 (p. 4277) : soutient l'amendement n° II-35 de M. Jacques Pelletier (suppression des dispositions de cet article relatives au caractère rétroactif de l'interruption de prescription des sanctions fiscales face à des redressements notifiés avant le 1^{er} janvier 1985).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984 [n° 131 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - Art. 23 (p. 4802) : son amendement n° 3, soutenu par M. Joseph Raybaud : dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-4 du code des communes applicables à la taxe départementale sur l'électricité à compter du 1^{er} janvier 1985; adopté.

LE PORS (Anicet), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Fin des fonctions ministérielles le 16 juillet 1984.

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement, de M. Jean Arthuis : politique salariale dans la fonction publique** - (12 avril 1984) (p. 326, 327) : signature en novembre 1982, avec les organisations syndicales, d'un relevé de conclusions relatif à la politique salariale pour 1983 - Clause de sauvegarde prévue au point IV du relevé de conclusions - Discussion du rattrapage des salaires pour 1983 préalable pour la poursuite de la discussion salariale en 1984 pour les syndicats - Versement d'une prime de 500 francs à tous les fonctionnaires en activité - Hausse de 1 % au 1^{er} avril - Discussion des problèmes prioritaires concernant les bas salaires, les

retraités, la réglementation des cumuls, la transparence du système de primes, la réduction des horaires.

- **Question au Gouvernement, de M. Jacques Eberhard :** publication de textes d'application relatifs à la titularisation - (7 juin 1984) (p. 1385) : loi de titularisation du 11 juin 1983 - Processus de titularisation dans la fonction publique - Retard dans la parution des décrets d'application de la compétence des différents ministères - Règles techniques de la titularisation et envoi d'une circulaire le 10 avril 1984 - Titularisation dans les corps de fonctionnaires existants - Limitation de la création de corps nouveaux aux besoins réels - Garantie de préservation des intérêts des fonctionnaires membres des corps dans lesquels seront accueillis les non titulaires - Structure des personnels - Système de gestion prévisionnel des effectifs d'agents non titulaires.

LISE (Roger), sénateur de la Martinique (rattaché administrativement au groupe UCDP, puis au groupe UC).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires sociales.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Départements d'outre-mer** [n° 73, tome VII (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 566 (JO Débats 14 novembre 1984) (p. 3159) à M. le ministre de l'intérieur : **élections cantonales** (futur redécoupage des cantons) - Réponse de M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur (16 novembre 1984) (p. 3203, 3204).

n° 578 (JO Débats 4 décembre 1984) (p. 3974) à M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer : **départements et territoires d'outre-mer** (affectation des sommes destinées à l'augmentation de la surprime des fonctionnaires d'outre-mer) - Réponse de M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat à l'énergie (14 décembre 1984) (p. 4577, 4578).

Questions orales avec débat :

n° 44 (26 octobre 1984) (p. 2889) à M. le ministre de l'intérieur : **élections cantonales** (futur redécoupage des cantons).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 75-628 du 11 juillet 1975 relative au Crédit maritime mutuel** [n° 221 (83-84)] - (9 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 599) : autonomie bancaire et respect des spécificités du Crédit maritime mutuel - Relations clarifiées avec le Crédit coopératif - Complémentarité entre les deux organismes - Action de promotion économique et sociale du Crédit maritime mutuel - (p. 600) : action positive dans les départements d'outre-mer, DOM - Exemple de la Martinique - Loi du 11 juillet 1975 visant à élargir le champ de compétences du Crédit maritime mutuel - Nombreuses insuffisances de cette loi - Encadrement du crédit - Taille insuffisante du Crédit maritime mutuel dans le monde bancaire - Propositions des responsables - Souhaite des précisions sur ces propositions.

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion** [n° 176 (83-84)] - (22 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 980) : convention du Morne-Rouge en 1972 - Assemblée unique élue au scrutin proportionnel et suppression du conseil général ; décision du Conseil constitutionnel du 2 décembre 1982 - Coexistence d'un conseil général et d'un conseil régional - Diminution du rôle et des moyens du conseil général - Participation respective de l'Etat et de la population - Octroi de mer - Taxe sur les produits pétroliers - Impôts locaux - Sous-industrialisation et chômage - Augmentation de la pression fiscale locale - Réhabilitation des élus locaux et démocratie - Coût de la voirie ; routes nationales et chemins communaux - Saison sèche et pénurie d'eau - Electrification - Absence de réel transfert de compétences et de ressources - (p. 981) : Fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM, général, départemental et régional - Contrats de plan et emploi - Taux de chômage - Marché local - Pêche - Importations du département de la Martinique - Tourisme et logement - Abolition de l'esclavage - Compétences des régions - Office des transports - Attente d'engagements précis et d'actes concrets - **Art. 8** (p. 996) : sur l'amendement n° 15 de M. Paul Girod, rapporteur (coordination et information réciproque des collectivités territoriales et des organisations professionnelles pour les actions de développement en faveur de l'agriculture et de la forêt, notamment à l'occasion de l'élaboration du plan), son sous-amendement n° 51 : association des chambres de métiers et des chambres d'agriculture ; retiré - **Art. 36** (p. 1015) : se déclare favorable à l'amendement n° 49 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif aux droits sur les rhums et spiritueux fabriqués dans le département et livrés à la consommation locale) - **Art. 37** (p. 1018) : se déclare favorable à l'amendement n° 50 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif au fonds routier, aux modalités d'alimentation de ce fonds et à la compétence des conseils régionaux).

Deuxième lecture [n° 372 (83-84)] - (26 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1801) : texte maintenant l'asservissement du conseil général - Maintien des prérogatives de l'Etat et transfert des prérogatives du département à la région - Souhait d'une meilleure participation des élus et une responsabilisation accrue des citoyens pour une meilleure gestion des affaires publiques - Nécessité d'accorder à la région certains pouvoirs de l'Etat - Favorable à une limitation du cumul des mandats des élus permettant le partage réel des responsabilités - Nécessité de prévoir pour la région d'outre-mer les mêmes prérogatives qu'à la région de Corse - Développement nécessaire d'une industrie locale - Problème du coût du fret - Souhaite la définition par les élus régionaux d'une politique de transport soutenant l'effort d'industrialisation - Concours financier de l'Etat indispensable et avis des élus locaux pour toute prise de décision - Handicap de l'éloignement - Principe de la continuité territoriale - (p. 1802) : vie économique et sociale des régions d'outre-mer conditionnée par l'apport des transferts sociaux - Bruit concernant la suppression de l'indemnité de vie chère accordée dans les DOM - Se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi amendé par la commission des lois.

- **Question au Gouvernement : inondations à la Martinique** - (15 novembre 1984) (p. 3170) : bilan extrêmement lourd des inondations à la Martinique, pendant le week-end de la Toussaint : quatre victimes et graves dégradations des habitations, du réseau routier et des plantations - Raz de marée déclenché par le passage du cyclone « Klaus » - Appel à la solidarité nationale.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - **Après l'art. 2** (p. 3297) : son amendement n° I-87 : prolongation jusqu'en 1988 de la réduction de 20 % de l'assiette de l'impôt sur les sociétés pour certaines entreprises situées dans les départements

d'outre-mer ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Taux de chômage dans les départements d'outre-mer atteignant 30 %.

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (22 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (départements d'outre-mer) (p. 3432) : impact de la crise économique dans les départements d'outre-mer ; taux de chômage considérable ; sous-emploi et immigration sauvage en provenance des pays voisins - (p. 3433) : difficultés de l'Agence nationale pour l'emploi ; demande de gratuité pour la diffusion des offres par le service public de l'audiovisuel ; insuffisance de l'aide à la création d'entreprises - Diminution des crédits des chantiers de développement - Insuffisance de la protection sociale ; crise du logement social ; absence de protection des petits exploitants agricoles ; disparité du régime d'allocations familiales ; caractère dérisoire de l'allocation résiduelle dite d'aide à la famille - Demande de suppression des conditions d'activités salariées exigées pour les allocations familiales et de logement - Prélèvement du Gouvernement sur les produits de l'institut d'émission des départements d'outre-mer, IEDOM et absence du versement des dotations promises au fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire, FASSO - S'en remet à la sagesse du Sénat pour le vote de ces crédits sous la condition du rétablissement des crédits des chantiers de développement.

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses** [n° 119 (84-85)] - (18 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4703) : départements d'outre-mer, DOM - Montant du fonds d'action sociale obligatoire, FASSO - Attente des DOM - Absence de mise en application des dispositions du plan intérimaire préconisant la généralisation des prestations familiales dans les DOM pour 1985 - Allocation au jeune enfant, AJE - Allocation parentale d'éducation, APÉ - Prêts aux jeunes ménages - Absence des DOM - Extension des allocations familiales à certaines catégories de défavorisés, adultes handicapés - Exclusion des chômeurs, des travailleurs indépendants et des invalides de première catégorie - Démographie - Taux de natalité et de mortalité dans les DOM - Incidences de cette baisse de la fécondité dans les DOM - Action des gouvernements précédents en faveur des DOM - Coût de l'extension du droit aux prestations familiales à certaines catégories de défavorisés des DOM - Montant du prélèvement du Gouvernement en 1984 sur les fonds de réserve de l'Institut d'émission d'outre-mer, IEDOM - Affectation de cette somme - Défense des DOM.

LOMBARD (Georges), sénateur du Finistère (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Justice [n° 69, annexe 18 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public** [n° 389 (83-84)] - (22 août 1984) - Art. 3 (p. 2404) : son amendement n° 1 : report de la limite d'âge pour les pères de famille de trois enfants ou plus ; retiré - Son amendement n° 2 : fixation à soixante

huit ans de la limite d'âge des directeurs d'étude ou de laboratoire de l'Ecole pratique des hautes études ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion générale - (19 novembre 1984) (p. 3245) : s'interroge sur les hypothèses économiques du Gouvernement ; équilibre du commerce extérieur - (p. 3246) : reprise de l'économie américaine, cours du dollar - Evolution du taux d'inflation chez nos partenaires commerciaux - Débudgétisation ; importance du déficit public - Baisse du taux des prélèvements obligatoires ; augmentation de la fiscalité indirecte : taxe sur les carburants, tarif des postes et télécommunications - Incidence sur les familles les plus défavorisées, les retraités et les entreprises - Dette publique - (p. 3247) : sacrifice des investissements - Situation financière des collectivités locales - Annonce, au nom du groupe de l'union centriste, qu'il ne votera pas le projet de budget pour 1985.

Deuxième partie :

Justice - (28 novembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3746) : contraintes de l'austérité - Situation de crise des services pénitentiaires malgré les efforts entrepris depuis plusieurs années - (p. 3747) : construction de nouvelles maisons d'arrêt - Créations d'emplois - Conditions de travail du personnel pénitentiaire - Situation et mouvement de protestation de ces personnels ; demande la parité de situation avec les personnels de police - Education surveillée : augmentation des crédits de fonctionnement ; satisfaction de la création d'emplois de sous-directeurs ; régression des autorisations de programme ; manque d'équipements des tribunaux pour enfants ; report à 1986 de la décision du Gouvernement de prendre en charge les dépenses assumées par les départements pour ces tribunaux - (p. 3748) : services judiciaires : faiblesse des crédits ; insuffisance du recrutement ; bonne politique de résorption des emplois vacants ; engorgement des tribunaux et délais d'attente - Progrès des dépenses d'équipement en vue de développer l'informatisation des tribunaux ; question sur l'importance des crédits consacrés aux banques de données ; centre d'information juridique, CEDIJ - Cour de cassation : absence de bureau pour les magistrats et impossibilité d'utiliser l'informatique ; problème posé par l'abaissement de l'âge de la retraite ; incidence sur les motivations des candidats éventuels - Report au 1^{er} janvier 1986 de la prise en charge de la gestion des juridictions assumée par les départements - (p. 3749) : accord de la commission des finances sur un certain nombre d'orientations et d'efforts du ministère de la justice, mais en raison de l'insuffisance des crédits proposés demande au Sénat de ne pas voter ce budget.

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) (p. 3959) : transports collectifs urbains de province - Insuffisance de la progression de l'aide au développement des transports collectifs urbains - (p. 3960) : proposition d'un contrat de développement en 1984 au district de l'agglomération dijonnaise et opposition du Trésor public général à sa signature - Dégradation de la situation financière des réseaux de province ; écart entre les dépenses de fonctionnement et les recettes des réseaux - Charges fiscales nouvelles - Dépenses de fonctionnement et inflation - Blocage des tarifs et réduction de la participation des usagers au financement des comptes d'exploitation - Majoration des tarifs de la SNCF - Stagnation de la part du versement transports - Politique imposée par l'Etat aux collectivités locales et fausse décentralisation - Nouvelle application de la TVA aux transports - TVA sur les prestations de service - Avenir des transports publics et attente des responsables des collectivités locales ayant en charge les réseaux de transport - (p. 3967) : transfert par l'Etat de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP aux collectivités locales.

LOMBARD (Maurice), sénateur de la Côte-d'Or (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre titulaire du Conseil national des transports (décret n° 84-139 du 24 février 1984) (12 avril 1984) (p. 308).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 93 (26 octobre 1983) (p. 2452) à M. le Premier ministre : transports en commun (politique du gouvernement en matière de transports publics urbains et interurbains) - Discutée le 29 juin 1984 (p. 2006 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : transports urbains et interurbains** - (29 juin 1984) (p. 2006) : redressement de TVA sur les réseaux de transports publics des villes - (p. 2007) : TVA sur les salaires - Exemple de l'agglomération dijonnaise - Groupements des autorités responsables de transports, GART - Coup d'arrêt aux investissements ; conséquences pour les constructeurs d'autobus - (p. 2008) : demande de suppression des redressements rétroactifs - Demande de ressources nouvelles compensant les prélèvements de TVA - (p. 2009) : précédent de l'application du régime de TVA aux exploitants des ports de plaisance - Demande l'abandon des redressements signifiés aux autorités organisatrices de transports publics.

LONGUEUE (Louis), sénateur de la Haute-Vienne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (19 décembre 1984) (p. 4761).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 348 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'adhésion de la République française à une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [n° 384 (83-84)] (13 juin 1984) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 410 (83-84)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République du Costa Rica sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble trois échanges de lettres) [n° 6 (84-85)] (4 octobre 1984) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre la France et le Canada sur le transfèrement des détenus et**

la surveillance de certains condamnés (ensemble deux échanges de lettres) [n° 349 (83-84)] - (27 juin 1984) - Rapporteur, en remplacement de M. Pierre Matraja - **Discussion générale** (p. 1872) : propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne, relatif à la formation professionnelle et à la promotion de l'emploi [n° 312 (83-84)]** - (27 juin 1984) - Rapporteur, en remplacement de M. Pierre Matraja - **Discussion générale** (p. 1873) : convention de main-d'oeuvre du 9 août 1963 - Coopération - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines, et sur leur destruction [n° 348 (83-84)]** - (27 juin 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1874) : loi du 9 juin 1972 adoptant, sur le plan national, des dispositions comparables à celles de la convention du 10 avril 1972 - (p. 1875) : distinction entre les armes biologiques et les armes chimiques - Abstention de la France lors du vote de l'assemblée générale des Nations unies du 16 décembre 1971 - Protocole de Genève du 17 juin 1925 - Insuffisance des dispositions de la convention, au titre de la vérification - Présidence du comité de désarmement de Genève - Intervention de M. Claude Cheysson le 11 juin 1982 devant la deuxième session extraordinaire des Nations unies sur le désarmement - Discours de M. François Mitterrand, Président de la République, le 28 septembre 1983, devant l'Assemblée générale de l'ONU - (p. 1876) : devoir de la France de participer à l'effort international en matière d'armes chimiques et biologiques - Demande la ratification de cette convention.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Costa Rica sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble trois échanges de lettres) [n° 410 (83-84)]** - (31 octobre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2944) : projet s'inscrivant dans le cadre d'une politique d'ensemble et obéissant aux règles d'une série d'accords semblables - Etat de la situation du Costa Rica et de ses relations avec la France traités dans le rapport écrit - Grande majorité des habitants d'origine européenne - Démocratie libérale et stabilité politique rare dans cette région - Régime représentatif de type présidentiel - Produit national brut par habitant le plus élevé des pays d'Amérique centrale en 1981 - Sévère crise économique aggravée par la montée des conflits en Amérique centrale et dévaluations successives de la monnaie nationale le « colon » - Dissolution en 1949 de toute armée permanente - (p. 2945) : politique neutraliste du Costa Rica et prise de distance avec Washington par les autorités costariciennes - Multiplication des contacts du Costa Rica avec les pays européens et la Communauté européenne : tournée européenne du président Monge au printemps dernier - Relations bilatérales franco-costariciennes bonnes politiquement, actives culturellement et insuffisantes économiquement et commercialement - France souhaitant donner sa garantie au plan de paix du groupe de Contadora - Costa Rica offrant des perspectives intéressantes pour les biens d'équipement et les télécommunications - Accord reprenant les règles habituelles en pareil cas en matière d'investissement, de garanties, de transferts des revenus et de règlement des différends soumis à l'arbitrage du centre international créé à cet effet sous l'égide de la Banque mondiale par la convention de Washington du 18 mars 1965 - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Défense et service des essences - (4 décembre 1984) (p. 4019) : budget prenant sa part de la rigueur - Nécessité

de maintenir le budget militaire à un niveau correspondant à la sécurité de la France et respectant les objectifs fixés par la loi de programmation militaire - Dissuasion restant le fondement de la stratégie - Mise en service du sous-marin nucléaire lance-engins L'Inflexible - France au troisième rang des nations européennes pour la part du PNB consacré aux dépenses militaires - Importance du coût des opérations extérieures - Complexité des problèmes militaires et information de plus en plus difficile - (p. 4020) : relance de l'éducation civique par le ministre de l'éducation nationale - Contribution des musiques militaires au développement de l'esprit de défense - Transformation de huit formations musicales à temps plein en unités à la fois opérationnelles et instrumentales - Cas du 126^e régiment d'infanterie cher au Limousin - Souhaite que chacune des 22 régions françaises puisse bénéficier d'une formation musicale autonome - Se déclare favorable à l'adoption du budget de la défense pour 1985.

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale - (5 décembre 1984) (p. 4058) : adaptation des structures du secrétariat général de la défense nationale, SGDN, à ses missions - Diminution des crédits affectés à l'institut des hautes études de défense nationale, IHEDN - Favorable à l'adoption de ce budget - Regrette que la commission des affaires étrangères du Sénat ne soit pas chargée d'établir un rapport pour avis sur les crédits du SGDN.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)]** - Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - Après l'art. 20 (p. 4431) : son amendement n° 21, soutenu par M. Gérard Delfau : modification du code des communes et possibilité pour les maires de se défendre devant le tribunal administratif sans avoir à demander l'autorisation du conseil municipal ; adopté.

LOUVOT (Pierre), sénateur de la Haute-Saône (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail (2 février 1984) (p. 146).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger (25 juin 1984) (p. 1786).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (17 décembre 1984) (p. 4662).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise

en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses (18 décembre 1984) (p. 4723).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 24 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail [n° 188 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1983, JO Débats 24 janvier 1984) - **Formation professionnelle, promotion sociale.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article L. 512 du code de la santé publique pour réserver aux pharmaciens la délivrance au public de certaines essences végétales [n° 369 (83-84)] (7 juin 1984) - **Pharmacie.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail [n° 24 (83-84)]** - (1^{er} février 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 84) : formations alternées - Conjoncture économique - Plan de formation - Actions en faveur des jeunes - Origine et évolution du système de formation professionnelle - Action des gouvernements précédents - Groupes de travail de 1981 relatifs aux perspectives de la relance, de la régionalisation des actions et du financement - Congé individuel de formation pour tous les salariés - Conventions avec l'Etat ou les régions - Cas des employés des petites entreprises - Modalités de remplacement d'un salarié en congé - Conditions d'élaboration des politiques de formation des entreprises ; rôle du comité d'entreprise - Obligation de négocier les objectifs et les moyens de la formation professionnelle au niveau de la branche ou de l'entreprise - (p. 85) : formation professionnelle des jeunes ; formation initiale et formation alternée - Pacte pour l'emploi et plan avenir jeunes - Mécanisme de financement de ces actions - Participation de l'Etat et des régions à la réalisation d'objectifs de formation d'intérêt commun - Demande le maintien du financement privilégié en faveur des organismes agréés spécialisés dans la recherche et l'expérimentation en matière de formation professionnelle, notamment au service des handicapés - Assainissement du marché de la formation - Formation professionnelle en agriculture - Ouverture à toutes les énergies et concertation - Attente du « quart monde » - Avis favorable sous réserve de l'adoption de ses amendements - **Art. 4** (p. 102) : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Paul Séramy (conclusion d'accords ; stipulation des durées plus longues pour les congés et exclusion des termes « concernant des stages agréés conformément à l'article L. 961-3 du code du travail ») - **Art. 5** : ses amendements n° 4 : possibilité pour les organismes paritaires de refuser de prendre en charge le bénéficiaire du congé ; adopté ; n° 5 : niveau de la rémunération des salariés en congé de formation ; calcul de cette rémunération sur la base de celle qu'il aurait reçue s'il était resté à son poste de travail ; adopté ; et n° 6 : plafonnement ou non de la rémunération du salarié en congé de formation ; adopté - (p. 103) : sur son amendement n° 4, accepte le sous-amendement rédactionnel n° 101 de M. Marcel Rigout, ministre - **Art. 6** : accepte l'amendement n° 68 de M. Louis Souvet (rémunération du stagiaire avancée par l'employeur durant la durée du stage) - (p. 104) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Louis Souvet n° 69 (délai de

remboursement aux entreprises des sommes versées aux salariés en congé individuel de formation) et n° 70 (impossibilité pour la partie des frais de formation non pris en charge par l'organisme d'incomber à l'entreprise) - Art. 10 (p. 106) : ses amendements n° 7 : congé de formation des jeunes et suppression des dispositions de cet article relatives à la possibilité de prendre ce congé pendant les deux premières années d'activité professionnelle ; adopté ; et n° 8 : maintien de la rémunération par l'employeur pendant le congé et modalités de prise en compte des frais de formation par l'employeur ; adopté - Art. 13 (p. 107) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 94 de M. Marcel Rigout, ministre (rémunération des stagiaires et absence d'indexation) - Art. 18 (p. 108) : son amendement n° 9 : attributions du comité d'entreprise en matière de formation professionnelle et suppression du caractère obligatoire de la consultation pour les problèmes généraux de la formation professionnelle ; adopté - Art. 19 : son amendement n° 10 : suppression du caractère obligatoire de la constitution par le comité d'entreprise d'une commission de la formation visant à préparer les délibérations du comité d'entreprise dans les entreprises de plus de deux cents salariés ; adopté - (p. 109) : son amendement n° 11 : compétence de la commission de formation pour étudier les problèmes spécifiques tenant à l'intégration des jeunes et des handicapés dans l'entreprise ; adopté - Art. 20 : rôle des syndicats et craintes de la majorité des petites et moyennes entreprises - Formation professionnelle et caractère pesant de l'obligation de négociation - (p. 110) : importance de la concertation - Rôle du comité d'entreprise - Pouvoir renforcé de consultation du comité d'entreprise et des délégués du personnel ; négociation dans les branches professionnelles - Art. L. 932-1 du code du travail (p. 112) : son amendement n° 12 : suppression du caractère obligatoire de la consultation du comité d'entreprise ; adopté - (p. 113) : accepte l'amendement n° 72 de M. Louis Souvet (consultation du comité d'entreprise) - Ses amendements n° 13 : consultation du comité d'entreprise en tant que de besoin ; adopté ; et n° 14 : suppression des dispositions de cet article relatives à la négociation obligatoire dans l'entreprise ; rejeté - Demande le retrait de l'amendement n° 73 de M. Louis Souvet (suppression des dispositions de cet article relatives à la consultation obligatoire du comité d'entreprise) - S'oppose à l'amendement n° 54 de M. Paul Séramy (modalités de rattachement des organisations à une convention de branche ou à un accord professionnel) - Art. L. 932-2 (p. 114) : son amendement n° 15 : périodicité quinquennale des négociations dans les branches professionnelles ; adopté - Son amendement n° 95 : négociation de branche éventuelle uniquement sur la reconnaissance des qualifications acquises du fait d'actions de formation ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 55 de M. Paul Séramy (suppression des dispositions de cet article relatives à l'introduction du critère de la reconnaissance des qualifications acquises du fait d'actions de formation) - (p. 115) : son amendement n° 64 : conséquences de la suppression de l'obligation de négociation ; adopté - Art. L. 932-6 (p. 116) : accepte l'amendement n° 74 de M. Louis Souvet (modalités de délibération du comité d'entreprise ou d'établissement sur les projets de l'entreprise relatifs à la formation et au perfectionnement des personnels) - Art. L. 932-7 (p. 117) : s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Paul Séramy (suppression des dispositions de cet article relatives à l'intervention des délégués du personnel dans le cadre des négociations visant les orientations de la formation professionnelle dans leur établissement) - Art. 24 : son amendement n° 22 : suppression de cet article relatif aux modalités de consultation obligatoire ; adopté - Art. 27 (p. 118) : son amendement n° 23 : consultation du Conseil national de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi ; adopté - Son amendement n° 96 : distinction des deux volets de la formation professionnelle : le plan de formation dans l'entreprise et le congé de formation ; devenu sans objet - (p. 120) : ses amendements n° 24 : versement à des organismes de formation ; agrément sur le plan national ou reconnaissance par le représentant de l'Etat dans la région des actions d'étude, de recherche et

d'expérimentation ; adopté ; et n° 25 : suppression des dispositions de cet article relatives aux formations destinées aux cadres bénévoles du mouvement coopératif, associatif ou mutualiste et à leur financement par les entreprises ; adopté - Art. 30 (p. 122) : accepte l'amendement n° 87 de M. François Collet (modalités de financement des congés individuels de formation ; revalorisation du taux par une loi de finances après consultation du Conseil national de la formation professionnelle) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 75 de M. Louis Souvet (référence à l'accord signé entre les partenaires sociaux, détaillant les organismes auxquels l'entreprise effectue les versements) - Ses amendements n° 27 : possibilité de dérogation au principe de l'unicité de l'organisme paritaire de formation pour les entreprises à établissements multiples ; adopté ; et n° 28 : nature des charges sociales des salariés en congé ; adopté - (p. 123) : accepte l'amendement n° 76 de M. Louis Souvet (remboursement intégral aux entreprises de l'indemnité de fin de contrat allouée aux salariés embauchés temporairement) et s'oppose à l'amendement n° 77 du même auteur (utilisation des excédents financiers des organismes et rôle du comité paritaire du congé individuel de formation, COPACIF) - Son amendement n° 29 : solidarité interprofessionnelle entre les organismes paritaires agréés chargés du congé de formation et compensation financière ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 78 de M. Louis Souvet (suppression des dispositions de cet article relatives aux dépenses supportées par l'employeur).

Suite de la discussion - (2 février 1984) - Rapporteur - Art. 31 (p. 127) : son amendement n° 30 : définition par l'agrément du champ territorial ou professionnel des entreprises dont la contribution doit être versée à l'organisme paritaire concerné ; retiré - Art. 32 : son amendement n° 31 : participation des organisations consulaires aux engagements de développement de la formation ; retiré - (p. 128) : son amendement n° 33 : égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ; adopté - Art. 35 : son amendement n° 34 : suppression de cet article relatif à la formation en alternance sous contrat de travail ; adopté - Art. 37 (p. 129) : formations professionnelles en alternance - Programmes d'insertion sociale et professionnelle mis en place en faveur des jeunes - Contrats de qualification - Contrats de travail - Stages de formation professionnelle - Financement de ces stages - Mesures législatives souhaitées par les partenaires sociaux : fixation de l'âge des bénéficiaires ; obligations et droits respectifs des employeurs et des jeunes ; financement de ces actions de formation - Respect de l'autonomie contractuelle des partenaires sociaux - (p. 130) : reprise des grands principes de l'accord du 26 octobre 1983 - (p. 131) : sur l'amendement n° 1 de M. Marcel Rigout, ministre (modification des articles L. 980-1 à L. 980-12 du code du travail), ses sous-amendements relatifs à l'article L. 980-1 du code du travail, n° 35 : âge minimal des stagiaires reporté à vingt six ans ; adopté, et n° 36 : rappel des différentes formules de formation en alternance ; adopté - (p. 133) : sur l'amendement n° 1 de M. Marcel Rigout, ministre, accepte le sous-amendement n° 79 de M. Louis Souvet (durée des contrats de qualification) - Son sous-amendement n° 37 : contrats de travail à durée déterminée ou indéterminée ; adopté - (p. 134) : ses sous-amendements n° 38 : bénéfice du congé jeunes travailleurs de deux cents heures supprimé pour les jeunes titulaires des contrats de travail en formation alternée ; adopté ; n° 39 : stages d'insertion professionnelle en faveur des jeunes de moins de vingt six ans libérés de l'obligation scolaire ; adopté ; n° 40 : tuteurs chargés de suivre les travaux accomplis par les jeunes pendant leur séjour en entreprise au titre d'un contrat d'initiation à la vie professionnelle ; retiré et n° 41 : stages d'initiation à la vie professionnelle pouvant être organisés par des organismes professionnels ; adopté - Art. 38 (p. 136) : accepte l'amendement n° 2 de M. Marcel Rigout, ministre (abrogation de la loi n° 80-526 du 12 juillet 1980) - Art. 40 : Art. L. 920-4 du code du travail : son amendement n° 42 : déclaration préalable du dispensateur de formation professionnelle continue communiquée aux

services compétents de la région ; adopté - **Art. 41 : Art. L. 920-5 du code du travail** : accepte l'amendement n° 88 de M. François Collet (contrôle de l'activité des organismes de formation privés et publics) - (p. 139) : son amendement n° 43 : contrôle a posteriori des actions de formation à caractère répétitif ; information du président du conseil régional ; adopté - Son amendement n° 97 : contenu et modalités du stage précisés dans un document remis aux stagiaires lors de l'entrée en formation ; adopté - **Après l'art 41 : Art. L. 920-6 du code du travail** (p. 140) : sur l'amendement n° 81 de M. Marcel Rigout, ministre (renforcement de la législation sur la publicité faite par les organismes de formation ; protection des employeurs et des futurs stagiaires), son sous-amendement de forme n° 98 ; adopté - **Art. 43 : Art. L. 920-10 du code du travail** (p. 141) : accepte l'amendement n° 80 de M. Louis Souvet (contrôle des éléments constitutifs anormaux du prix de revient d'une formation) - **Art. 44 : Art. L. 920-12 du code du travail** : ses amendements n° 44 : autorité responsable pouvant adresser des injonctions aux intéressés ; n° 45 : motivation des injonctions et n° 46 : période maximale de privation du droit de conclure des conventions ou des contrats ; adoptés - **Art. 45 : Art. L. 950-8 du code du travail** (p. 142) : son amendement n° 47 : compte rendu annuel adressé par l'autorité responsable aux comités régionaux et départementaux de la formation professionnelle, de l'activité des services de contrôle et du développement de l'appareil régional de formation professionnelle ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 82 de M. Marcel Rigout, ministre (communication par l'administration fiscale aux agents de la formation professionnelle des renseignements nécessaires à l'accomplissement de leur mission) - **Art. 46 : Art. L. 950-9 du code du travail** (p. 143) : accepte l'amendement n° 83 de M. Marcel Rigout, ministre (mêmes services chargés d'assurer le contrôle des dépenses de formation et de suivre les contentieux) - **Art. 48 : Art. L. 991-1 du code du travail** : son amendement n° 48 : formation professionnelle dans l'agriculture ; participation des régions aux accords-cadres ; adopté - (p. 144) : ses amendements n° 99 : organisations professionnelles agricoles représentatives signataires des accords-cadres ; n° 49 : centres de formation agricole créés par le ministère de l'agriculture ou conventionnés avec lui ; et n° 100 : définition des pluriactifs agricoles ; adoptés - **Art. 49** : son amendement n° 50 : suppression de l'article L. 992-1 du code du travail ; adopté - **Art. 50** (p. 145) : son amendement n° 51 : délai accordé aux organismes de formation qui ne pourront pas bénéficier d'un agrément ; adopté - Souci de pouvoir faire face aux problèmes de reconversion et de licenciements éventuels.

- **Projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances** [n° 37 (83-84)] - (11 avril 1984) - **Art. 2** (p. 284) : son amendement n° 4, soutenu par M. Jean-François Le Grand : suppression de l'exception en faveur de la synchronisation du cycle oestral et la préparation à l'implantation d'embryons ; administration de ces médicaments uniquement par un vétérinaire ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage** [n° 249 (83-84)] - Suite de la discussion - (15 mai 1984) - **Art. 17** (p. 807) : soutient l'amendement n° 104 de M. Yves Goussebaire-Dupin (demande du permis de construire par le preneur seul dès lors qu'il a l'autorisation de faire les travaux).

- **Question au Gouvernement : négociations de Bruxelles** - (7 juin 1984) (p. 1382) : blocage et régression de la production laitière - Mécanisme des quotas - Problème des excédents - (p. 1383) : prix et montants compensatoires - Marge préférentielle pour les zones de montagne - Cas de la Franche-Comté et de la Haute-Saône - Mutation agricole et déménagement rural - Marché de la viande - Invasion communautaire de produits de substitution aux céréales.

- **Proposition de loi tendant à compléter l'article L. 512 du code de la santé publique pour réserver aux pharmaciens la délivrance au public de certaines essences végétales** [n° 318

(83-84)] - (19 juin 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1584) : proposition visant à protéger les consommateurs contre l'usage imprudent de certaines essences végétales - Dispositif relevant de la pharmacovigilance et reconnaissant aux pharmaciens un monopole de vente et de délivrance pour certaines huiles végétales - Engouement du public pour la médecine douce, les thérapeutiques naturelles et l'aromathérapie - Toxicologie de certaines essence végétales précisée par le conseil supérieur d'hygiène public - Nécessité de mettre au point une réglementation simple évitant les abus - Monopole de la vente confié aux pharmaciens - (p. 1585) : liste arrêtée et revue en accord avec les intéressés et après consultation du conseil supérieur d'hygiène public - Absence de garantie absolue de toutes les essences végétales actuellement sur le marché - Existence d'essences synthétiques dont le texte ne fait pas mention présentant les mêmes risques - Sous réserve de son amendement tendant à faire figurer les essences synthétiques sur la liste arrêtée par décret, demande au nom de la commission l'adoption de l'article unique de cette proposition de loi - **Art. unique** : son amendement n° 1 : inclusion des essences synthétiques dans le champ d'application de la proposition de loi ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - **Après l'art. 22** (p. 3391) : soutient l'amendement n° I-83 de M. Michel Miroudot (récoltants de fruits : définition ; allocation en franchise d'alcool ; gage par une majoration des droits sur les alcools d'importation).

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles - (29 novembre 1984) (p. 3789) : budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA, seul compte social soumis à lecture du Parlement dans le cadre de la loi de finances - BAPSA crie vers la justice pour ceux qui en dépendent - Amalgame trompant l'opinion publique - Evidentes disparités des régimes sociaux - Accroissement des cotisations chaque année et stagnation des prestations - BAPSA apparaissant comme un budget d'enlissement - Rupture depuis trois ans de la règle conduisant à accompagner l'effort des assujettis par un soutien corrélatif de l'Etat - Evolution du revenu agricole n'autorisant pas un effort insupportable - Equilibre final du BAPSA dû à l'imputation de 490 millions du fonds de réserve - Baisse des prestations familiales résultant de la démographie - Diminution du pouvoir d'achat des agriculteurs - Problème de la retraite anticipée et généralisée du régime agricole - Statut de la femme en agriculture - Solidarité interne évidente mais absence d'harmonisation, de justice et d'équité - Persistance du fossé entre les agriculteurs et l'ensemble des Français - Au nom du groupe de l'UREI, se déclare opposé à l'adoption du BAPSA pour 1985.

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3834) : concentration des structures et des entreprises, vieillissement et contraction d'une population, avenir du monde agricole - Diminution depuis dix ans du revenu agricole - Europe prisonnière de ses contradictions, de ses égoïsmes et de ses abandons - Mission globale de l'agriculture méritant d'être prise en compte par le Plan - Disparition de l'agriculture familiale - Budget décevant, à l'exception de l'effort consacré à la formation et à l'installation des jeunes - Déploie la stagnation du budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA - Réduction des autorisations de programme assombrissant l'avenir - (p. 3835) : demande l'assurance que la régulation budgétaire ne vienne pas amputer le budget - Département de la Haute-Saône affligé par les calamités en 1983 - Eleveurs victimes de la politique des quotas laitiers - Intolérable coefficient réducteur d'indemnisation des calamités - Constitution en Franche-Comté d'un groupement d'intérêt économique régional fortifiant la solidarité - Production laitière

indispensable aux régions défavorisées articulées aux massifs montagneux - Se déclare défavorable à l'adoption du budget de l'agriculture pour 1985.

LUART (Roland du), sénateur de la Sarthe (UREI) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage (20 juin 1984) (p. 1647).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (10 juillet 1984) (p. 2133).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (12 juillet 1984) (p. 2153).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie Française (17 juillet 1984) (p. 2229).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)]** - (14 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 757) : évolution de l'agriculture française depuis 1960 - Répartition de l'espace agricole - Indemnité viagère de départ - Rôle des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Réglementation des cumuls évitant la concentration excessive des terres - (p. 758) : à partir de 1970, création des baux à long terme et des groupements fonciers agricoles, GFA - Inadaptation et inapplication de la loi du 4 juillet 1980 tendant à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs - Création en mars 1984 de la Commission nationale des structures - Contrôle des structures conçu en 1980 valable pendant cinq ans - Détente sur le marché du foncier agricole - Résultats d'une enquête menée par le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, CNASEA - Situation actuelle permettant un allègement du contrôle des structures - Surface minimum d'installation, SMI - Contrôle de plein droit pour tous les démembrements - Réduction des autorisations de plein droit - Succession familiale - Non respect du droit de propriété et de la liberté d'installation - Recours devant le Conseil constitutionnel - Droit de reprise - Baux à long terme - Cas particulier des cultures pérennes, notamment la vigne - Relance de l'investissement dans le foncier agricole - Intervention des GFA ou de la Société d'épargne foncière agricole, SEFA - Avantages fiscaux prévus dans les lois de 1970 - (p. 759) : désintérêt des investisseurs privés pour le foncier - Crainte de nouvelles réductions des avantages fiscaux liés aux baux à long terme et aux GFA - Association souhaitable de détenteurs de capitaux et d'entrepreneurs, comme dans le

commerce et l'industrie : exemple de la Belgique - Gains de productivité - Compétitivité de l'agriculture française face aux partenaires de la Communauté économique européenne, CEE - Adaptation au marché européen excédentaire - Superficie limitée des exploitations - Remaniement de ce projet malthusien par les amendements du groupe de l'UREI.

Suite de la discussion - (15 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 773, 774) : doublement de la dotation aux jeunes agriculteurs, DJA - Taux des prêts accordés aux jeunes agriculteurs - Modification des avantages fiscaux liés à la loi de finances - Prix moyen des terres - Stabilisation du foncier - Inadaptation de la situation par rapport à la réalité du monde agricole - **Art. 2** (p. 775) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Michel Sordel, rapporteur (cas d'autorisation préalable obligatoire) - **Art. 3** (p. 778) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Michel Sordel, rapporteur (liste des cas soumis à autorisation préalable par le schéma directeur départemental des structures agricoles) - **Art. 4** (p. 781) : sur l'amendement n° 3 de M. Michel Sordel, rapporteur, (cas d'autorisation de droit et d'absence de refus de la demande d'autorisation), son sous-amendement n° 85 : autorisation de plein droit pour l'agrandissement ou la réunion d'exploitations, portant exclusivement sur des biens familiaux ; adopté - Son amendement n° 87 : suppression des mots « sur une partie de laquelle il s'est préalablement installé » ; retiré - (p. 782) : ses amendements n° 89 : autorisation de plein droit pour les exploitations d'une superficie d'une demie surface minimum d'exploitation ; retiré ; et n° 90 : cas d'une société constituée pour mettre fin à l'indivision successorale ; adopté - (p. 783) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Michel Sordel, rapporteur (suppression des dispositions relatives à la soumission à autorisation des exploitations constituées par la réunion de deux exploitations séparées antérieurement au mariage) - (p. 784) : son amendement n° 92 : maintien de la possibilité de cumul pour les exploitants en attendant l'installation d'un de leurs descendants ; retiré - **Art. 6** (p. 787) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de M. Michel Sordel, rapporteur (marge d'appréciation des départements pour fixer les limites de la surface minimum d'exploitation ; limite minimale de la SMI mais non fixation d'une limite supérieure par rapport à la SMI nationale ; suppression des dispositions relatives aux territoires d'outre-mer) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 144 de M. Fernand Tardy (cas des zones de montagne ou des zones défavorisées) - (p. 790) : son amendement n° 94 : examen séparé de chaque demande par la commission ; retiré en faveur de l'amendement identique n° 10 de M. Michel Sordel, rapporteur - **Art. 9** (p. 795) : pouvoirs du représentant de l'Etat dans le département en matière de mise en valeur d'un fonds irrégulièrement exploité - Tribunal paritaire des baux ruraux - Incompatibilité de ce dispositif avec le droit de propriété - **Après l'art. 14** (p. 801) : sur l'amendement n° 24 de M. Michel Sordel, rapporteur, (prix du bail correspondant aux bâtiments d'habitation, sous réserve des conditions de salubrité et de peuplement requises pour l'octroi des aides publiques au logement), son sous-amendement n° 139 : caractère obligatoire de la mesure de l'autorité compétente relative au prix du bail ; retiré - **Art. 15** (p. 804) : se déclare favorable à l'amendement n° 54 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (délai de saisine du tribunal paritaire par le bailleur) - **Art. 22** (p. 811) : se déclare favorable à l'amendement n° 28 de M. Michel Sordel, rapporteur (possibilité de transformation d'un bail à métayage en bail à ferme ; exclusion des baux portant sur les cultures pérennes) - **Art. 23 quinquies** (p. 814) : son amendement n° 102, soutenu par M. Philippe de Bourgoing : exception au droit de préemption du preneur pour les constitutions de servitudes et les cessions de mitoyenneté ; adopté.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)]** - **Suite de la discussion** - (30 mai 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1258) : visées

du pouvoir dans le domaine de la presse écrite - Caractère néfaste de l'article 10 instituant des seuils de diffusion et du titre III ayant trait à la commission pour la transparence et le pluralisme - Pouvoirs de la commission - Nationalisation des banques et du crédit, des grandes entreprises - Déplafonnement effectif des ressources publicitaires pour les chaînes de télévision - (p. 1259) : volume de la publicité du journal « L'Unité » - Action du Gouvernement en matière de communication audiovisuelle - Consensus du Sénat et du Gouvernement relatif aux objectifs de ce projet : pluralisme et lutte contre une excessive concentration - Divergences quant aux moyens - Seuils de diffusion - Transparence financière - Pouvoir juridictionnel de la commission - Pluralisme et environnement économique ; aides économiques à la presse - Vote favorable sur ce texte modifié par le Sénat - Liberté de la presse.

- **Question au Gouvernement : démarche présidentielle en faveur de M. Andréï Sakharov** - (7 juin 1984) (p. 1382) : visite du Président de la République française à Moscou - Afghanistan et Pologne - Etat de santé des époux Sakharov - Demande de rencontrer le prix nobel et académicien, Andréï Sakharov.

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage** - *Deuxième lecture* [n° 368 (83-84)] - (20 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1645) : garanties insuffisantes données aux jeunes agriculteurs - Dispositions relatives au contrôle des structures portant atteinte au droit de propriété - Contrôle inacceptable sur le transfert de propriété des actions - Restriction des autorisations de plein droit - Réintroduction de l'article 4 bis relatif à la constitution de commissions cantonales et intercantionales des structures ; recours devant le Conseil constitutionnel sur cet article - Indignation des sénateurs sur les propos tenus par M. Michel Rocard à l'Assemblée nationale, relatifs au débat sénatorial - Projet passéiste - Rentabilité négative des placements fonciers depuis 1981 - Vote unanime de la question préalable par le groupe de l'UREI.

- **Projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public** [n° 355 (83-84)] - (21 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1722) : graves insuffisances de l'enseignement agricole public - Amendement adopté par l'Assemblée nationale à l'article 8 prévoyant de favoriser l'étude des langues régionales - Nécessité de moyens supplémentaires en personnels et en locaux d'accueil - Harmonisation des bourses d'enseignement - Garantie des statuts des personnels et amélioration de la qualité de la formation des enseignants - Amélioration des conditions d'accès aux formations supérieures - Importance de l'enseignement privé agricole scolarisant plus de 60 % des effectifs - Souhaite des précisions sur le futur texte concernant l'enseignement agricole privé - Au nom du groupe UREI, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi, sous réserve de l'adoption de ses amendements et de ceux de la commission des affaires culturelles - **Art. 2** (p. 1725) : soutient l'amendement n° 20 de M. Philippe de Bourgoing (équivalence des diplômes de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles avec les diplômes de l'enseignement général ou de l'enseignement technique) - **Art. 3** : soutient l'amendement n° 21 de M. Philippe de Bourgoing (harmonisation devant s'effectuer dans un délai de deux ans) - **Art. 6** (p. 1729) : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de M. Albert Vecten, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la création dans chaque région d'un conseil de l'enseignement agricole public) - **Art. 7** (p. 1730) : soutient l'amendement n° 23 de M. Philippe de Bourgoing (établissements comportant un conseil d'établissement compétent dans le domaine de l'organisation intérieure, conditions d'organisation et de fonctionnement de ces conseils déterminées par décret).

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (25 octobre 1984) - **Art. 12** (p. 2778) : se déclare favorable à l'amendement n° 7 de M. Jean Boyer (suppression de cet article relatif à la possibilité pour la société d'aménagement

foncier et d'établissement rural de demander l'autorisation d'exploiter des terres incultes ou manifestement sous-exploitées) - Insuffisance des moyens des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, pour mener à bien leur mission - Baisse du prix de la terre depuis 1981.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - **Art. 2** (p. 3274) : article abordant les engagements pris par le Président de la République en matière de baisse des prélèvements obligatoires - Dispositions proposées risquant de conduire à des augmentations - Volonté du Gouvernement d'accentuer la progressivité de l'impôt sur le revenu par l'introduction d'une tranche à 65 % dans le barème de l'impôt sur le revenu, par l'institution de majorations exceptionnelles - Effet catastrophique de la politique de relance de 1981 - Création du prélèvement de 1 % applicable à tous les foyers imposables, institution de taxes diverses : vignette sur les alcools et sur les tabacs, taxe sur les magnétoscopes, augmentation de la fiscalité sur les assurances - Accroissement massif de la fiscalité sur les produits pétroliers - Institution d'une taxation sur le téléphone - Répartition de la charge fiscale en 1985 modifiée au détriment des entreprises - Allègements d'impôts n'ayant de sens que s'ils se traduisent par un surcroît d'épargne des ménages et d'investissements de l'industrie - Caractère limité et conjoncturel des mesures proposées - (p. 3277) : soutient l'amendement n° I-69 de M. Marcel Lucotte (réactualisation du montant de la limite de déduction pour frais professionnels passant à 64 650 francs) - Absence de réactualisation depuis deux ans - (p. 3284) : son amendement n° I-72 : suppression de la majoration exceptionnelle instituée en 1983 ; adopté - Grande concentration de l'impôt sur le revenu en France - Prélèvements très inégalitaires - Mesures proposées frappant l'opinion mais sans grande portée pratique - Allègements d'impôts compensés par des augmentations de taxe sur les produits pétroliers et le téléphone - Efficacité d'une baisse de la charge d'imposition devant se poursuivre sur plusieurs années fiscales - (p. 3285) : gadget électoral proposé pour tenter de gagner les élections de 1986 - Souhaite un examen du problème sérieux de la diminution des prélèvements obligatoires lors de la révision du Plan dans quelques mois - **Après l'art. 2** (p. 3286) : son amendement n° I-88 : modification des conditions du passage pour les entreprises agricoles du bénéfice simplifié au bénéfice réel ; adopté - (p. 3288) : rappelle la position du ministre de l'économie et des finances contre l'abaissement des seuils de 500 000 francs lors de sa visite dans la Sarthe le 5 novembre dernier - Position inverse de M. Michel Rocard - Travaux de la commission Prieur inachevés - Souhaite que l'on ne matraque pas les petits paysans par une fiscalité trop lourde - Son amendement n° I-70 : prise en compte des deux tiers de leur montant des primes annuelles et de conversion incitatives à la cessation de production laitière pour la détermination de la limite de recettes prévue à l'article 69 du code général des impôts ; adopté - (p. 3290) : son amendement n° I-71 : imposition pour les exploitants agricoles assujettis à un régime de bénéfice réel du bénéfice correspondant à la perception de la prime annuelle instaurée par l'article 4 du décret n° 84-481 du 21 juin 1984 et du bénéfice correspondant à la prime de conversion instaurée par l'article 6 du même décret ; adopté.

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - **Après l'art. 4** (p. 3315) : son amendement n° I-74, soutenu par M. Marcel Lucotte : cotisations perçues au titre de la participation à l'effort de construction versées par les seuls employeurs occupant au minimum vingt salariés ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - **Après l'art. 5** (p. 3318) : ses amendements n° I-75 : majoration du taux de la TVA sur les opérations de crédit-bail et de location non applicable aux locations n'excédant pas trois mois non renouvelables ; et n° I-119 : majoration du taux de la TVA sur les opérations de crédit-bail et de location non

applicable aux locations de voitures particulières d'une puissance fiscale inférieure ou égale à 10 CV, n'excédant pas trente jours consécutifs ; retirés.

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Art. 19 bis (p. 3381) : amendement de l'Assemblée nationale ramenant de deux ans à un an la durée au terme de laquelle a lieu le blocage de la valeur des stocks à rotation lente - Cas des viticulteurs - (p. 3382) : question sur la date d'application de cette mesure - (p. 3383) : se déclare favorable à l'amendement n° I-34 de M. Albert Vecten (mode d'évaluation de la valeur des stocks des producteurs de vin et eau-de-vie d'appellation d'origine contrôlée).

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3813) : problème des annulations de crédits budgétaires - Remise en cause du rôle du Parlement - Diminution de 42 %, en cours d'exercice, du chapitre 61-80 du budget « cadre de vie et aménagement rural » - Problème de la traversée de la Sarthe par le TGV Atlantique - Problème des quotas laitiers - Limitation de la production s'imposant - (p. 3814) : inquiétante impréparation des mesures annoncées - Mesures d'application des quotas aboutissant à la gestion technocratique par l'office du lait - Importation de lait par certaines laiteries - Absence de réponse à la demande de renseignements des fromageries Bel - Système ne laissant aux producteurs et aux laiteries aucune liberté de gestion - Impossibilité de planifier la production agricole à la place des agriculteurs - Décisions prises compromettant à terme la poursuite de la modernisation de l'ensemble de la filière laitière - Situation financière insoutenable des exploitants qui se sont endettés - (p. 3815) : dotations supplémentaires attribuées à l'Onilait complètement absorbées par les aides à la cessation d'activité - Secteur des producteurs de lait condamné à la récession - Déséquilibre de l'ensemble des productions agricoles - Baisse du cours du marché de la viande - Remise en cause du droit de produire tandis que des milliards d'hommes souffrent de la faim dans le reste du monde - Agriculture française représentant un potentiel énorme - France, deuxième pays exportateur mondial - Détresse de la région du grand Ouest ne pouvant faire autre chose que du lait.

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) (p. 4077) : s'associe à l'hommage rendu aux nombreux membres des forces de l'ordre victimes en 1984 de leur devoir - Sécurité des Français - (p. 4078) : accent mis sur la formation et l'équipement des personnels - Augmentation des effectifs : Problèmes immobiliers nécessitant le concours des collectivités locales - Réforme du contrôle d'identité - Interroge le ministre sur la création d'une carte d'identité ayant valeur internationale - Mise en place de la décentralisation - Transfert en 1984 des dépenses d'action sociale et de santé et des transports scolaires - Regrette qu'en matière de santé et d'action sociale, de nombreuses décisions appartiennent à des organismes indépendants, telles les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, COTOREP - Compensation partielle de l'évolution des charges décentralisées - Rejet par le comité des finances locales du projet de décret relatif à la compensation financière - Transfert inégal de la charge des transports scolaires - Mise en place des nouvelles normes de sécurité dans les établissements scolaires se traduisant par une nouvelle charge, non compensée, pour les départements - Distinction entre la dotation départementale d'équipement des collèges et la dotation globale d'équipement, DGE - Rejet par le comité des finances locales du projet de décret modifiant les transferts en matière de formation professionnelle - (p. 4079) : satisfait de l'augmentation des fonds transférés en matière d'urbanisme - Concours financiers de l'Etat : dotation globale de fonctionnement, DGF ; DGE ; grave crise financière des collectivités locales due à la mise en oeuvre de la décentralisation ; inquiet de l'évolution prévisible de la fiscalité locale - Allègement de la taxe professionnelle, mais distorsions de taux entre les communes - Interroge le Gouvernement sur ses projets concernant la

taxe d'habitation - (p. 4080) : comprend les nécessités de la rigueur mais s'oppose à une décentralisation dénaturée.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Art. 75 (p. 4270) : son amendement n° II-88 : revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières au moyen de coefficients égaux à ceux appliqués au titre de 1985 ; coefficient applicable aux propriétés non bâties ; adopté.

LUC (Hélène), sénateur du Val-de-Marne (président du groupe C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales (12 décembre 1984) (p. 4444).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la réforme de la taxe d'apprentissage [n° 1 (84-85)] (2 octobre 1984) - Impôts et taxes.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Temps libre et éducation populaire [n° 70, tome XI (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 469 (JO Débats 3 avril 1984) (p. 207) à M. le ministre de la justice : libertés publiques (utilisation de fichiers concernant les candidats à l'embauche) - Réponse de M. Robert Badinter, ministre de la justice (13 avril 1984) (p. 367, 368).

n° 492 (JO Débats 27 avril 1984) (p. 507) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement (moyens budgétaires de l'éducation nationale pour la rentrée 1984).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement** : rentrée scolaire 1984 - (10 mai 1984) (p. 695) : manifestations à l'appel du Comité national d'action laïque, CNAL - Formation des jeunes - Insuffisance du budget et annulations de crédits.

- **Proposition de loi relative à l'élection de l'assemblée de Corse** [n° 289 (83-84)] - (22 mai 1984) - Art. unique (p. 994) : mode d'élection - Blocage institutionnel interdisant un fonctionnement normal de l'assemblée de Corse - Absence de délai d'examen de cette proposition de loi et décision des sénateurs communistes de ne pas prendre part au vote.

- **Motion de M. Charles Pasqua** et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] - (30 juin 1984) - Discussion générale (p. 2059) : politique d'obstruction menée par la majorité sénatoriale depuis 1981 - Epreuve de force engagée avec le

Gouvernement sur le projet de loi relatif à l'enseignement privé - Légitimité de la majorité à l'Assemblée nationale - Respect de la liberté de croyance et de religion - Maintien du pluralisme - Responsabilité de l'ancienne majorité vis-à-vis des difficultés actuelles de l'école (échec scolaire, formation professionnelle insuffisante pour de nombreux jeunes) - Nécessaire transformation profonde de l'école publique - Crédits nécessaires devant être accordés au service public - Manifestation du 25 avril dernier des défenseurs de l'école laïque - Groupe communiste opposé à l'adoption de cette motion.

- **Condamnation en Afghanistan du journaliste Jacques Abouchar** - (24 octobre 1984) (p. 2704) : respect des libertés individuelles et collectives par le parti communiste français, PCF - Intervention du PCF auprès des autorités afghanes pour obtenir la libération du journaliste Jacques Abouchar - Procès expéditif et condamnation excessive.

- **Exécution en Turquie de prisonniers politiques** - (24 octobre 1984) (p. 2704) : préoccupations du groupe communiste à propos du non respect des droits de l'homme en Turquie - Condamnation à mort, par les tribunaux militaires d'exception, de nombreux prisonniers politiques - Exécution d'un prisonnier le 7 octobre 1984 - Démarche d'une délégation du parti communiste français, auprès du gouvernement turc, après l'annonce de la grâce refusée à Hidir Aslan - (p. 2705) : rassemblement aux abords de l'ambassade de Turquie à Paris - Demande à M. le président du Sénat d'intervenir auprès du gouvernement turc pour obtenir la grâce d'Hidir Aslan - Regrette le refus de la conférence des présidents de faire une démarche collective pour ce cas, comme cela est possible pour l'affaire Jacques Abouchar.

- **Exécution en Turquie d'un prisonnier politique** - (25 octobre 1984) (p. 2761) : apprend l'exécution du jeune démocrate turc Hidir Aslan - Au nom du groupe communiste, demande au Sénat d'observer une minute de silence pour marquer l'indignation devant cette atteinte inqualifiable et irrémédiable aux droits de l'homme.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion générale - (19 novembre 1984) - **Discussion générale** (p. 3239) : regrette la politique d'austérité que traduit le projet de budget pour 1985 ; gravité de la situation de l'emploi ; départ des ministres communistes du Gouvernement ; espère que le projet de budget sera amélioré au cours des navettes ; forte proportion de jeunes et de femmes parmi les chômeurs ; recherche de la rentabilité financière au détriment de la formation ; utilisation des aides publiques accordées aux entreprises ; montée de la pauvreté - (p. 3240) : augmentation du taux de l'impôt sur les grandes fortunes ; baisse du revenu des ménages ; augmentation des profits disponibles ; au nom du groupe communiste, refuse la fatalité de la crise et se prononce pour un budget de modernisation de notre économie, de réduction du chômage et d'amélioration du pouvoir d'achat ; critique la réduction uniforme de 5 % de l'impôt sur le revenu, propose la suppression de l'avoir fiscal.

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) (p. 3461) : nombreuses mesures prises depuis 1981 en faveur de l'éducation nationale - Inadaptation de l'école aux technologiques modernes - Nécessaire lutte contre l'échec scolaire - Formation des jeunes - Depuis 1983, rénovation de l'école devenue synonyme de dégradation des conditions d'enseignement - Faible progression en franc constants du budget de l'éducation nationale - Moyens insuffisants pour entreprendre la modernisation du système éducatif - Dégradation des conditions d'accueil des élèves et alourdissement des effectifs par classe - Demande une augmentation substantielle des crédits de fonctionnement des établissements et la création de postes de personnels non enseignants - (p. 3462) : formation des instituteurs, des

maîtres du second degré et des professeurs certifiés et agrégés - Crédits insuffisants alloués au remplacement des maîtres - Priorité accordée à l'enseignement technique - Adaptation des formations aux débouchés actuels - Equipement informatique des établissements scolaires - Répartition de la taxe d'apprentissage - Coopération entreprise école - (p. 3472) : unification et élévation scientifique de la formation des maîtres - Certification universitaire réclamée par les professeurs d'enseignement général des collèges, PEGC - **Examen des crédits - Art. 88** (p. 3489) : vote négatif du groupe communiste sur l'article 88 et le Titre III et abstention sur les autres titres.

Jeunesse et sports - (24 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (temps libre et éducation populaire) - (p. 3500) : disparition du « temps libre » de la nomenclature gouvernementale - Reconnaissance du droit aux loisirs - Invention du chèque vacances - Développement du tourisme social - Augmentation du nombre des postes d'animateurs du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, FONJEP - Construction projetée de 300 maisons du temps libre - Politique du temps libre jamais véritablement appliquée - Nécessité pour le Gouvernement de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes avec l'aide des associations - Réduction considérable des crédits des actions en faveur du temps libre et de l'éducation populaire - Rattachement du tourisme social au commerce et à l'artisanat - Baisse de 11, 29 % des dépenses ordinaires dans le budget de 1985 - Absence de réduction des prélèvements obligatoires pour les associations - Création annoncée depuis deux ans de la médiathèque de l'Institut national d'éducation populaire, INEP - (p. 3502) : absence de prise en compte des avis du Conseil national de la vie associative, CNVA - Déploie le manque de concertation - Mouvement associatif tenu à l'écart des débats sur la communication - Absence de consultation sur les cahiers des charges des sociétés de télévision et des futures sociétés d'exploitation des réseaux câblés - Absence de politique du temps libre et de l'éducation populaire - Au nom de la commission des affaires culturelles, se déclare opposée à l'adoption des crédits de ce budget.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion** - (10 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4301) : retrait du projet de loi Savary - Retour à la loi Debré de 1959 ayant légalisé et organisé le dualisme scolaire - Accord de la commune pour les nouveaux contrats d'association - Danger de la réintroduction des financements croisés - Attente d'une rénovation profonde du service public et pérennisation du dualisme scolaire - Doutes de l'opinion sur la validité actuelle des principes laïcs et la capacité du service public à satisfaire la demande éducative - Modalités de réalisation d'un grand service public de l'éducation nationale - Liberté de choix des familles et mission d'une école publique rénovée - (p. 4302) : action de la droite en faveur de l'enseignement privé contre le service public - Recul majeur de ce projet de loi par rapport aux engagements pris - Amélioration des rapports entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'école privée - Avenir de l'école publique - Priorité au service public d'éducation - Rapports entre l'école et l'entreprise, l'enseignement général et technique, la culture scolaire et la réalité - Promotion d'une laïcité élargie dans une école authentiquement publique - Besoin national de qualification et pluralisme des cultures sociales ; exigence démocratique d'une nouvelle citoyenneté - Racisme et droits de l'homme ; justice sociale - Mission de l'école en matière d'ouverture d'esprit civique et critique - Moyens nécessaires à l'investissement éducatif - Dépôt d'amendements - **Art. 3** (p. 4328) : son amendement n° 22, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : création par l'Etat d'établissements publics partout où n'existent pas d'écoles, d'établissements et de filières de formation publics ; transfert ultérieur aux collectivités concernées ; rejeté.

Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - **Art. 7** (p. 4346) : son amendement n° 149, soutenu par M. Camille

Vallin : construction des collèges à la charge des départements et construction des lycées à la charge des régions ; retiré - *Art. 15-4 de la loi du 22 juillet 1983* (p. 4360) : son amendement n° 145, soutenu par M. Camille Vallin : contributions communales calculées hors taxe ; participation intercommunale tenant compte des capacités contributives de chaque commune ; étalement possible sur plusieurs exercices budgétaires des contributions communales, par ailleurs éligibles à la dotation globale d'équipement, DGE ; retiré - *Art. 15-8* (p. 4373) : son amendement n° 24 : orientations relatives à l'équipement et au fonctionnement matériel des établissements ressortissant aux conseils d'établissements ; devenu sans objet - (p. 4376) : son amendement n° 146, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : en cas de désaccord, calcul avant le 31 décembre, de douzièmes provisoires ; devenu sans objet - (p. 4377) : son amendement n° 26 : critères de répartition des crédits aux établissements par les collectivités territoriales ; adopté - (p. 4378) : son amendement n° 27 : prise en compte des ressources allouées au titre de la taxe d'apprentissage dans la répartition des crédits octroyés aux établissements de formations techniques ; rejeté - *Art. 15-12* (p. 4386) : son amendement n° 28, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : comptable de l'établissement nommé par l'Etat qui en informe la collectivité de rattachement ; rejeté - *Art. 15-15* (p. 4387) : son amendement n° 23, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : définition explicite des dispositions fixées par décret en Conseil d'Etat relatives à l'application des nouvelles dispositions relatives aux établissements d'enseignement ; rejeté - *Art. 8* (p. 4388) : son amendement n° 29, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : conseil d'administration des établissements publics d'enseignement agricole présidé par le chef d'établissement, représentant de l'Etat ; retiré - *Art. 15* (p. 4401, 4402) : attitude ambiguë de la majorité sénatoriale : dépôt puis retrait de motions tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité à certains textes - Demande puis refus d'un référendum sur l'école.

Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - *Art. 15 : Art. 27-4 de la loi du 22 juillet 1983* (p. 4416) : son amendement n° 30, soutenu par M. Pierre Gamboa : contrat d'association et modalités d'exercice des libertés individuelles et collectives pour les personnels de l'enseignement privé ; retiré - *Après l'art. 27-8* (p. 4426) : se déclare défavorable à l'amendement n° 123 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (mise en place d'une commission nationale de concertation siégeant auprès du ministre de l'éducation nationale).

- **Question au Gouvernement : licenciements à Petrotec-Systems France à Choisy-le-Roi** - (13 décembre 1984) (p. 4517) : plan de redressement de la société Eclair-Prestil et fonds publics versés à ce titre au groupe Petrotec-Systems France par le Comité interministériel de restructuration industrielle, CIRI - Décision de fermeture de l'usine de Choisy-le-Roi - Responsabilité de Petrotec-Systems, bénéficiaire de fonds publics - Demande l'arrêt des licenciements et la concertation pour le réexamen du dossier.

LUCOTTE (Marcel), sénateur de la Saône-et-Loire (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'usage

vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (27 juin 1984) (p. 1904).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (5 septembre 1984) (p. 2479).

DÉPÔTS

Proposition de loi relative à l'émission de titres participatifs par les banques coopératives [n° 211 (83-84)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - Banques et établissements financiers.

Rapport, fait au nom de la commission d'enquête chargée d'évaluer la structure et le montant de la dette extérieure de la France, ses incidences prévisibles sur l'évolution de la balance des paiements ainsi que la part prise par les entreprises publiques et les banques dans l'évolution de la dette extérieure depuis 1981, créée en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 18 novembre 1983 [n° 301 (83-84)] (9 mai 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 435 (83-84)] relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement [n° 51 (84-85)] (30 octobre 1984) - Urbanisme.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Energie [n° 71, tome V (84-85)] (19 novembre 1984).

Proposition de loi, portant création d'une délégation parlementaire pour examiner les conditions de la création, de l'organisation et du fonctionnement d'un Office de la dette extérieure de la France [n° 109 (84-85)] (3 décembre 1984) - Dette publique.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 153 (16 mai 1984) (p. 895) à M. le ministre de l'agriculture : viande (détérioration du marché des viandes de gros bovins) - Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1463 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : politique agricole** - (8 juin 1984) (p. 1482) : entrée en vigueur du plan laitier et dégradation de l'élevage français - Marché de la viande en difficulté, stagnation de la consommation et lente augmentation des prix - (p. 1483) : existence de distorsions de concurrence à l'intérieur de la Communauté, profitant en particulier à la Grande-Bretagne - Application du plan laitier et des quotas laitiers provoquant un engorgement du

marché - Difficultés à prévoir pour l'ensemble des secteurs de production - Interroge le Gouvernement sur les mesures qu'il prendra pour soutenir le revenu des producteurs de viande spécialisée - Effet de prime variable restant entier si les mesures ne s'appliquent pas à toutes les viandes importées du Royaume-Uni - Demande la suppression définitive au 1^{er} avril 1985 du régime particulier accordé aux Britanniques - Production bovine exigeant des investissements considérables qui imposent une adaptation de la fiscalité aux stocks à rotation lente - Importante diminution prévue du troupeau laitier - S'interroge sur les mesures à prendre en liaison avec les autorités communautaires pour éviter la détérioration du marché de la viande bovine.

- **Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés** [n° 461 (83-84)] - (5 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2093, 2094) : importance du système éducatif pour une nation - Sensibilisation de l'ensemble des Français - Enseignement secondaire ; rapport Legrand ; crainte de renforcement de l'emprise de l'Etat sur les enfants au détriment des familles ; volonté d'affaiblir les responsables de l'enseignement - Application de la loi sur l'enseignement supérieur ; adresse de l'académie des sciences au ministre de l'éducation ; sélection ; décision du Conseil Constitutionnel en date du 20 janvier 1984 ; décret du 6 juin 1984 relatif aux enseignants chercheurs - Enquête sur l'enseignement réalisé en septembre 1983 par l'institut BVA et l'hebdomadaire Paris-Match - Mise en route du processus de nationalisation de l'enseignement privé par l'actuel projet de loi ; disparition de la notion de caractère propre des établissements - (p. 2095) : participation financière facultative des communes - Atteinte aux pouvoirs des chefs d'établissements - Statut des maîtres ; titularisation - Discours prononcé le 29 juin 1984 à Rome par le Pape Jean-Paul II - Manifestation du 24 juin 1984 à Paris - Propos de M. Roland Dumas, porte-parole du Gouvernement sur la motion présentée par le Sénat - Article 11 de la Constitution ; Evolution de la notion de pouvoirs publics ; caractère novateur de la démarche du Sénat ; décision du Président de la République en dernier ressort - (p. 2096) : caractère démocratique de la proposition de référendum.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement** [n° 435 (83-84)] - (7 novembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3009) : actualisation nécessaire de la législation relative aux procédures et aux outils de l'aménagement - Décentralisation en matière d'urbanisme - Consultation nationale menée en 1982-1983 sur le projet de quartier - (p. 3010) : poursuite de la décentralisation en faveur des communes dotées d'un plan d'occupation des sols, POS - Pouvoir d'intervention de l'Etat dans les communes non dotées d'un POS - Possibilité pour l'Etat de faire prévaloir les objectifs d'intérêt national - Accroissement considérable et accélération du nombre des communes dotées d'un POS - Amendements de la commission visant à réduire l'accent trop exclusivement mis sur l'action purement urbaine au détriment du monde rural - Concertation avec les habitants et les diverses parties prenantes à l'aménagement - Fusion des anciennes procédures des zones d'aménagement différencié, ZAD, et des zones d'intervention foncière, ZIF, en un droit de préemption urbain - Clarification apportée au régime des participations des constructeurs - Priorité accordée aux opérations ponctuelles plutôt qu'à la réalisation de grands ensembles - Codification des mesures de protection des occupants - Refonte de la législation relative aux périmètres sensibles - (p. 3011) : regrette l'absence de plan de financement d'ensemble - Satisfait de la création d'un droit de préemption unifié, mais souhaite limiter l'institution d'office du droit de préemption urbain aux communes de plus de 10 000 habitants - Commission des affaires économiques opposée à l'adjonction de critères réglementaires pour la qualification de terrains à bâtir et à

l'attribution de logements HLM par un délégué spécial du commissaire de la République - Titre I (p. 3022) : s'oppose à l'amendement n° 145 de M. Louis de la Forest (nouvel intitulé de ce titre : « Principes de l'aménagement urbain ») - Art. 1 : Art. L. 300-1 du code de l'urbanisme (p. 3023) : son amendement n° 2 : définition de l'aménagement : harmonisation par les collectivités locales des différentes opérations d'aménagement menées dans les villes et dans le monde rural, notamment le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques et la valorisation du patrimoine ; adopté après modification par les sous-amendements, de M. Louis de la Forest, n° 146 (lutte contre l'insalubrité et les nuisances prise en compte dans les opérations d'aménagement) et n° 147 (valorisation et sauvegarde du patrimoine et des espaces naturels), et n° 160, rédactionnel, de M. Maurice Janetti - (p. 3025) : s'oppose aux amendements n° 105 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (distinction entre aménagement et opérations d'aménagement ; suppression du deuxième alinéa de cet article relatif au projet de quartier), n° 139 de M. Paul Quilès, ministre (définition de l'aménagement, mission des collectivités locales d'harmoniser les interventions des maîtres d'ouvrage publics ou privés), et n° 149 de M. Alain Pluchet (harmonisation des procédures d'aménagement, sous réserve de la constatation d'utilité publique) - Demande le retrait de l'amendement n° 150 de M. Alain Pluchet (prise en compte des activités agricoles) - (p. 3026) : s'oppose aux amendements n° 161 de M. Maurice Janetti (amélioration de la qualité de la vie prise en compte dans les opérations d'aménagement) et n° 193 de M. Bernard, Michel Hugo (définition de l'aménagement de la ville et du quartier ; politique de l'habitat social non ségrégative ; moyens financiers accordés aux collectivités) - Art. L. 300-2 (p. 3028) : son amendement n° 3 : procédure suivie au sein du conseil municipal pour la concertation sur un projet d'aménagement ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Paul Girod, rapporteur pour avis, n° 106 (légalité des autorisations préalables d'occuper ou d'utiliser le sol) et n° 107 (fixation par décret en Conseil d'Etat des caractéristiques de certaines opérations d'aménagement non soumises à l'obligation de concertation en raison de leur importance minime), n° 163 de M. Robert Laucournet (organismes et associations associés à la concertation), n° 194 de M. Bernard, Michel Hugo (concertation sur toutes les opérations d'aménagement, indépendamment des ZAC) et n° 151 de M. Alain Pluchet (représentants de la profession agricole associés à la concertation) - Art. L. 300-3 (p. 3033) : ses amendements n° 4 : publicité des demandes d'autorisation de création d'une association foncière urbaine ; et n° 5 : publicité des demandes d'autorisation d'aménager un terrain pour l'accueil de tentes, de caravanes ou d'habitations légères de loisirs ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 165 de M. Maurice Janetti (affichage sur le terrain des demandes d'autorisation de permis de construire ; demande ne mettant pas en cause les droits des tiers exemptés de l'obligation d'affichage par décret ; possibilité pour toute personne d'accéder au dossier) et accepte l'amendement n° 178 de M. Jean Colin (simple affichage en mairie des dossiers d'autorisation non encore examinés) - Art. L. 300-4 (p. 3034) : interroge M. Paul Quilès, ministre, sur la possibilité pour un géomètre d'étudier et de réaliser les opérations d'aménagement prévues à cet article - Avant l'art. 2 : s'oppose à l'amendement n° 195 de M. Bernard, Michel Hugo (rôle respectif des établissements publics de coopération intercommunale et des communes) - Art. 2 (p. 3035) : son amendement n° 6 : possibilité pour le demandeur d'une autorisation d'occuper le sol de confirmer sa demande dans les deux mois suivant l'expiration du délai de validité du sursis à statuer ; adopté - (p. 3036) : accepte l'amendement n° 108 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (caducité d'une décision de prise en considération, au bout de dix ans, si aucune réalisation n'a été engagée) - Art. 3 (p. 3037) : son amendement n° 7 : préemption automatique des inscriptions figurant au fichier des hypothèques, dans un délai de six mois courant de la date à laquelle le transfert de propriété est devenu effectif ;

adopté - Dispositions visant à faciliter les opérations d'aménagement et la trésorerie des sociétés d'économie mixte - S'oppose à l'amendement n° 152 de M. Alain Pluchet (évaluation des biens expropriés) - (p. 3038) : ses amendements n° 8 : recours à la référence des réseaux, dans un équipement d'ensemble, limités à la zone d'urbanisation future ; et n° 98 : qualification des terrains à bâtir en fonction des critères matériels de desserte ; adoptés - S'oppose aux amendements n° 110 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (nouvelle définition de la qualification de terrain à bâtir, prise en considération de la dimension des réseaux desservant une parcelle, de la capacité de transport et de la puissance concernant les réseaux de transport de force) et n° 153 de M. Alain Pluchet (suppression des dispositions prévoyant l'appréciation de la dimension des réseaux au regard de l'ensemble de la zone désignée par un POS) - Art. 4 (p. 3040) : ses amendements n° 9 : évaluation des terrains réservés ; sort des occupants et autres titulaires de droit ; n° 10 : indemnités fixées par le juge de l'expropriation ; et n° 12 : saisine du juge de l'expropriation par le propriétaire après l'expiration du délai de trois mois accordé pour demander la levée de la réserve ; adoptés - (p. 3041) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 207 de M. Paul Quilès, ministre (saisine du juge par la collectivité ou l'établissement public bénéficiaire de la réserve, en vue de faire prononcer le transfert de propriété) - Art. 5 : son amendement n° 13 : exercice des droits de préemption ; adopté - Coordination avec la nouvelle rédaction de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme - Art. 6 : Art. L. 211-1 du code de l'urbanisme (p. 3043) : son amendement n° 14 : distinction entre les communes de plus ou de moins de dix mille habitants intervenant pour l'exercice du droit de préemption dans les zones d'urbanisation future et dans les zones urbaines ; adopté après modification par le sous-amendement n° 180 de M. Michel Souplet (avis des organisations agricoles représentatives pris par le conseil municipal dans les communes où l'exercice du droit de préemption n'est pas automatique) - (p. 3045) : droit de préemption permettant de faire obstacle à l'urbanisation sauvage - Statistiques sur l'exercice de ce droit par les communes depuis 1979 - (p. 3046) : s'oppose aux amendements n° 113 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (exercice de plein droit du droit de préemption aux seules communes de plus de dix mille habitants ; exercice de ce droit sur demande et sur l'ensemble des zones dans les communes de moins de dix mille habitants), n° 140 de M. Paul Quilès, ministre (exercice de plein droit du droit de préemption dans les communes de plus de dix mille habitants sur les zones d'urbanisation future et sur les zones urbaines dans toutes les autres communes) et n° 197 de M. Bernard, Michel Hugo (exercice du droit de préemption sur l'ensemble des zones délimitées par les plans d'occupation des sols).

Suite de la discussion - (8 novembre 1984) - Rapporteur - Art. 6 (suite) : Art. L. 211-3 du code de l'urbanisme (p. 3053) : s'oppose à l'amendement n° 114 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (limitation du rétablissement autoritaire du droit de préemption aux seuls périmètres d'opérations d'intérêt national et imposant le recours à un décret en Conseil d'Etat) - Art. L. 211-4 (p. 3055) : s'oppose à l'amendement n° 115 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction du paragraphe III de cet article relatif à l'exercice du droit de préemption à l'intérieur des zones d'intervention foncière et suppression du paragraphe IV) - Art. L. 211-5 (p. 3056) : son amendement n° 15 : transmission de la copie de la proposition faite par le propriétaire au titulaire du droit de préemption, transmise par le maire au directeur des services fiscaux ; adopté - Art. 7 (p. 3057) : son amendement n° 16 : droit de préemption ne pouvant être exercé que par les sociétés d'économie mixte bénéficiant d'une concession d'aménagement ; adopté - Art. 8 : Art. L. 213-1 (p. 3058) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 183 de M. Jean Colin (en cas d'adjudication, l'acquisition par le titulaire du droit de préemption peut avoir lieu au prix de la dernière enchère par substitution à l'adjudicataire, après avis conforme des services fiscaux) - Après l'art. L.

213-2 (p. 3059) : son amendement n° 19 : absence de soumission des opérations de location accession au droit de préemption ; adopté - Art. L. 213-4 (p. 3061) : s'oppose à l'amendement n° 155 de M. Alain Pluchet (octroi d'une indemnité par la juridiction en cas de délaissement) - Ses amendements n° 21 : prix d'acquisition fixé, payé et, le cas échéant, consigné comme en matière d'expropriation ; n° 22 : améliorations et transformations n'étant pas présumées revêtir un caractère spéculatif ; et n° 23 : prise en compte des mutations et accords amiables intervenus pour des biens de même qualification situés dans la même catégorie de zone ; adoptés - (p. 3062) : son amendement n° 212 : respect des conditions de paiement proposées par le vendeur lorsque la juridiction compétente en matière d'expropriation est appelée à fixer le prix d'un bien dont l'aliénation est envisagée sous forme de vente avec constitution de rente viagère ; adopté - Art. L. 213-7 (p. 3067) : son amendement n° 24 : silence des parties dans le délai de deux mois valant acceptation du prix fixé par le juge et transfert de propriété au profit du titulaire du droit de préemption ; adopté - S'oppose aux amendements n° 118 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif à la renonciation à la transaction) et n° 156 de M. Alain Pluchet (renoncement possible de l'une ou l'autre des parties en cas de fixation judiciaire et possibilité pour le vendeur de demander, dans un délai de trois mois, l'acquisition du bien au prix fixé par le tribunal, au titulaire du droit de préemption) - Art. L. 213-8 (p. 3069) : accepte l'amendement n° 184 de M. Jean Colin (délai de dix ans nécessaire au titulaire de droit de préemption ayant renoncé à l'exercice de son droit sur un bien donné dont le prix a été fixé judiciairement, pour l'exercer à nouveau à l'égard du même propriétaire) - Art. L. 213-9 : son amendement n° 25 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'obligation d'information lorsque le titulaire du droit de préemption a fait connaître son intention d'acquérir le bien ; adopté - Art. L. 213-10 : son amendement n° 26 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'ensemble des dispositions régissant les droits des occupants d'un bien acquis par l'exercice du droit de préemption ; adopté - Art. L. 213-11 (p. 3071) : s'oppose à l'amendement n° 120 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (suppression de la possibilité d'utiliser ou d'aliéner le bien préempté au profit d'une personne privée) - Art. L. 213-12 : son amendement n° 30 : sanction en cas de non respect des obligations, pour le titulaire du droit de préemption, de proposer le bien préempté à la personne qui avait l'intention de l'acquérir lorsque l'ancien propriétaire y avait renoncé ; adopté - (p. 3072) : son amendement n° 31 : suppression du dernier alinéa de cet article précisant que ces dispositions ne peuvent jouer en faveur des personnes qui ont renoncé à racheter un bien dans le cadre du droit de rétrocession ; adopté - Art. L. 213-15 : son amendement n° 32 : ancien propriétaire d'un bien acquis par voie de préemption conservant la jouissance et la responsabilité de ce bien jusqu'au paiement intégral du prix ; adopté - Art. 9 (p. 3073) : demande le retrait de l'amendement n° 158 de M. Alain Pluchet (soumission au droit de préemption urbain après délibération du conseil municipal) - Art. 10 : son amendement n° 33 : constitution de réserves foncières par l'Etat, les collectivités locales ou leurs groupements ayant compétence en matière d'urbanisme, les syndicats mixtes et les établissements publics d'aménagement ; adopté - Art. 11 : Art. L. 142-2 (p. 3075) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 122 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (taxe départementale des espaces naturels sensibles tenant lieu de participation forfaitaire aux dépenses du département pour sa participation à l'acquisition de terrains par l'agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France) - Se déclare favorable à l'amendement n° 123 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (taxe départementale des espaces naturels sensibles tenant lieu de participation forfaitaire aux dépenses du département pour l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels, boisés ou non, appartenant aux collectivités locales) - Son amendement n° 35 : exclusion du champ d'application de la taxe départementale des

espaces naturels sensibles des locaux artisanaux situés en zone rurale ; adopté - Son amendement n° 36 : possibilité pour le conseil général d'exonérer de la taxe départementale des espaces naturels sensibles les organismes d'habitation à loyer modéré, HLM, et les locaux à usage d'habitation ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement ; adopté - (p. 3076) : son amendement n° 37 : taux de la taxe départementale des espaces naturels sensibles ne devant pas dépasser 1 % et s'appliquant à l'ensemble du territoire du département ; adopté - *Art. L. 142-3* (p. 3077) : son amendement n° 38 : délimitation des zones de préemption par le conseil général après avis de la chambre d'agriculture ; adopté - (p. 3078) : son amendement n° 39 : accord obligatoire des conseils municipaux intéressés pour la création des zones de préemption ; adopté - (p. 3079) : s'oppose à l'amendement n° 125 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (décret en Conseil d'Etat déterminant les caractéristiques des terrains et constructions passibles de préemption) - *Art. L. 142-8* (p. 3081) : son amendement n° 99 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la rétrocession d'un terrain préempté ; adopté - *Après l'art. L. 142-8* : son amendement n° 43 : actions en dommages-intérêts en cas de non respect des obligations ; adopté - *Art. L. 142-10* (p. 3082) : son amendement n° 44 : aménagements devant être compatibles avec la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels ; adopté - *Art. L. 142-12* : accepte l'amendement n° 168 de M. Maurice Janetti (nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif à l'autorisation préalable des divisions volontaires de propriétés foncières) - (p. 3083) : accepte l'amendement n° 169 de M. Maurice Janetti (décision de soumettre à autorisation préalable les divisions visées à l'alinéa précédent, par le conseil municipal dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols approuvé et le représentant de l'Etat dans le département, sur la demande ou après accord du conseil municipal) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 209 de M. Paul Quilès, ministre (décision de soumettre à autorisation préalable les divisions visées à l'alinéa précédent, par le conseil municipal dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols approuvé et le représentant de l'Etat dans le département, sur la demande ou après avis du conseil municipal) - S'oppose à l'amendement n° 170 de M. Maurice Janetti (autorisation ne pouvant être refusée que si la division, par son importance, le nombre des lots ou les travaux qu'elle entraîne, est susceptible de compromettre le caractère naturel des espaces sensibles) - *Avant l'art. 14* (p. 3084) : s'oppose à l'amendement n° 201 de M. Bernard, Michel Hugo (rétablissement de la disposition prévoyant que l'utilité publique entraînant l'expropriation est déclarée au nom de la commune dotée d'un plan d'occupation des sols) - *Art. 14* (p. 3085) : son amendement n° 100 : établissement dans chaque zone d'aménagement concerté d'un plan d'aménagement de zone compatible, en l'absence de plan d'occupation des sols, aux orientations du schéma directeur, s'il en existe un ; adopté - (p. 3086) : ses amendements n° 101 : nouvelle rédaction de la disposition relative aux différentes personnes associées à l'élaboration du plan d'aménagement de zone ; n° 102 : représentant de l'Etat portant à la connaissance de la personne publique qui a pris l'initiative de la création, les mêmes prescriptions qu'il est appelé, par l'article L. 123-3 du code de l'urbanisme, à lui notifier avant l'élaboration d'un plan d'occupation des sols ; et n° 103 : plan d'aménagement de zone ne pouvant, en tout état de cause, être approuvé qu'avec l'accord de la commune ; adoptés - Sur l'amendement n° 141 de M. Paul Quilès, ministre (nouvelle rédaction du paragraphe V de cet article permettant au représentant de l'Etat de modifier le plan d'aménagement de zone dans les conditions et selon les formes retenues pour la modification du plan d'occupation des sols), son sous-amendement n° 216 : suppression de la disposition permettant la réalisation d'un nouveau projet d'intérêt général relevant de l'Etat, de la région, du département ou d'autres intervenants ; adopté - *Art. 15* (p. 3088) : s'oppose à l'amendement n° 202 de M. Bernard, Michel Hugo (nouvelle rédaction du paragraphe I de cet article abrogeant

les dispositions du code de l'urbanisme relatives à la rénovation urbaine) - *Art. 16* (p. 3090) : s'oppose à l'amendement n° 187 de M. Jean Colin (personne publique ayant pris l'initiative de la réalisation d'une opération d'aménagement tenue, envers les occupants des immeubles intéressés, aux obligations prévues ci-après et à celles applicables aux locataires ou preneurs de biens agricoles) - (p. 3091) : son amendement n° 48 : offre de relogement définitif ou provisoire devant être notifiée à la personne concernée au moins six mois avant son éviction ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 171 de M. Robert Laucournet (associations fondées suivant les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, bénéficiant de plein droit de l'ensemble des dispositions prévues au présent chapitre IV) - *Après l'art. 17* : son amendement n° 49 : arrêté d'autorisation et cahier des charges fixant les conditions de vente ou de location des lots remis à l'acquéreur lors de la signature de la promesse ou de l'acte de vente, ainsi qu'au preneur lors de la signature des engagements de location ; adopté - *Art. 19* (p. 3092) : son amendement n° 50 : nomination et rôle des directeurs des associations foncières urbaines autorisées ; adopté - *Art. 20* (p. 3093) : son amendement n° 51 : extension de la faculté d'exonération de la taxe locale d'équipement à l'ensemble des logements financés à titre prépondérant, au moyen de prêts ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement ; adopté - (p. 3095) : son amendement n° 52 : possibilité d'exonération de la taxe locale d'équipement pour les bâtiments à usage agricole autres que ceux mentionnés à l'article L. 112-7 du code de l'urbanisme ; adopté - *Art. 21* : *Art. L. 332-6* (p. 3097) : son amendement n° 53 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux participations à la réalisation d'équipements publics exigibles des constructeurs ; adopté - *Après l'art. L. 332-6* (p. 3098) : son amendement n° 54 : énumération des participations à la réalisation d'équipements publics ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 192 de M. Jean Colin (domaines d'application des dispositions de cet article ne s'étendant pas aux zones classées NC ou ND) - *Art. L. 332-7* : son amendement n° 55 : lorsque l'une des prescriptions imposant des contributions indues est annulée, l'autorité ayant délivré l'autorisation doit prendre un nouvel arrêté tenant compte, pour la fixation des nouvelles contributions exigibles, de la décision juridictionnelle définitive intervenue ; adopté - *Art. L. 332-8* (p. 3099) : son amendement n° 56 : participation spécifique pouvant être exigée des bénéficiaires des autorisations de construire qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal, nécessitant la réalisation d'équipements publics exceptionnels ; adopté - *Art. L. 332-9* : son amendement n° 58 : détermination de la nature et de la situation des équipements publics pouvant être mis à la charge des constructeurs ; adopté - *Art. L. 332-11* (p. 3100) : ses amendements n° 60 : somme à rembourser portant intérêt au taux légal ; et n° 61 : lorsque les équipements publics sont réalisés par un lotisseur ou par une association foncière urbaine de remembrement, les sommes définies à l'alinéa précédent peuvent être réclamées par les constructeurs qui en auront supporté la charge ; adoptés - *Art. L. 332-12* (p. 3101) : son amendement n° 62 : dispositions des articles L. 332-6 et 332-7 applicables aux lotisseurs ainsi qu'aux personnes aménageant des terrains destinés à l'accueil d'habitations légères de loisir ; adopté - *Art. 22* (p. 3102) : son amendement n° 68 : remplacement des mots « les réseaux de télécommunication » par les mots « les fourreaux de télécommunication » ; adopté - Commission jugeant plus prudent et plus juste de n'exiger que l'installation des gaines destinées à recevoir ultérieurement, lors des branchements de télécommunication, les câbles de liaison - *Art. 23* (p. 3103) : son amendement n° 71 : possibilité pour les communes de plus de cinquante mille habitants de modifier à nouveau et à titre exceptionnel la limite de densité applicable sur leur territoire ; adopté - *Art. 24* (p. 3106) : schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme n'étant plus, dans un certain nombre de cas, adaptés à la dimension des villes - Accepte l'amendement n° 174 de M. Robert Laucournet (possibilité pour le représentant de

l'Etat, par arrêté motivé, de décider et d'effectuer la modification d'un schéma directeur) - (p. 3107) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 190 de M. Jean Colin (procédure simplifiée n'étant pas applicable lorsque la modification remet en cause les règles substantielles du POS primitif ou porte sur des zones agricoles ou des périmètres exposés au bruit) - Son amendement n° 72 : suppression de la condition d'existence préalable de l'établissement de coopération intercommunale ; adopté - (p. 3108) : sur l'amendement n° 143 de M. Paul Quilès (actions en dommages-intérêts en cas de non respect des obligations), son sous-amendement n° 217 : acte déclaratif d'utilité publique pris après avis du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public compétent ; adopté - Son amendement n° 74 : possibilité pour les chambres de métiers de bénéficier du droit de préemption urbain ; adopté - (p. 3109) : son amendement n° 75 : obligation d'obtention d'une autorisation de construire s'imposant à toutes les personnes privées ou concessionnaires de services publics des régions ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 132 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (nécessité de l'avis conforme du représentant de l'Etat en cas de mise en place de dispositifs antisouffle dans les immeubles destinés à abriter à titre permanent ou temporaire cent personnes ou plus) - Art. 25 (p. 3110) : son amendement n° 77 : reprise à l'article L. 380-9 du code des communes des termes mêmes retenus pour la rédaction de l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme relatif à la compétence de toute personne physique ou morale en matière d'étude ou de réalisation d'opérations d'aménagement ; adopté - Art. 26 (p. 3111) : son amendement n° 78 : nouvelle définition des compétences conférées aux offices publics d'aménagement et de construction ; adopté - Son amendement n° 79 : décision d'extension globale ou partielle de compétences conférée aux seules collectivités locales ; adopté - (p. 3112) : ses amendements n° 80 : suppression du paragraphe IV relatif aux offices publics d'HLM ; n° 81 : extension aux sociétés anonymes d'HLM des compétences dévolues aux autres organismes et concernant la réalisation d'hébergement de loisirs à vocation sociale ; n° 82 : possibilité pour les sociétés anonymes de production d'habitation à loyer modéré, de réaliser, en qualité de prestataires de services, les hébergements de loisirs à vocation sociale ; et n° 84 : harmonisation du statut des sociétés anonymes de crédit immobilier avec celui des autres organismes ; adoptés - Art. 27 : Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation (p. 3113) : ses amendements n° 85 : logements concernés par les critères d'attribution définis au présent article concernant ceux qui sont financés avec le concours de l'Etat et ceux qui ouvrent droit à l'aide personnalisée au logement ; n° 86 : suppression comme critère d'attribution de l'équilibre social des quartiers et des communes ; et n° 87 : décret en Conseil d'Etat fixant les critères généraux de priorité pour l'attribution des logements, notamment au profit de personnes mal logées ou défavorisées ; adoptés - (p. 3114) : son amendement n° 88 : institution d'une consultation régulière entre organismes et communes sur leur politique d'attribution de logement ; adopté - (p. 3115) : son amendement n° 89 : décret en Conseil d'Etat déterminant les conditions de réservation des logements au profit des personnes prioritaires mal logées ou défavorisées ; adopté - In fine (p. 3119) : ses amendements n° 96 : coordination de la rédaction de l'article 207 du code général des impôts avec la nouvelle définition des établissements publics et sociétés concessionnaires d'opérations d'aménagement ; et n° 97 : modification de la loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes ; adoptés - Vote sur l'ensemble (p. 3121) : hommage au travail des sénateurs et de M. Paul Girod, rapporteur pour avis - Unanimité sur des positions essentielles - Persistance de nombreux désaccords avec l'Assemblée nationale - (p. 3122) : souhaite que l'Assemblée nationale tienne compte des dispositions introduites par le Sénat - Se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- Question au Gouvernement : Office de la dette - (15 novembre 1984) (p. 3172) : importance du déficit commer-

cial de la France - Emprunts sur les marchés internationaux : différence entre les chiffres fournis par le ministère de l'économie et les statistiques de l'OCDE - Singulière discrétion des pouvoirs publics sur le réaménagement du portefeuille d'actifs - Rappelle que dans les pays scandinaves, un organisme indépendant du Gouvernement est chargé d'émettre et de gérer les emprunts extérieurs - Office de la dette institué en Suède - Nature des avantages résultant des opérations lancées en 1984 par EDF et par la Banque française du commerce extérieur, en termes de taux d'intérêt, de reports d'échéances et de remboursements anticipés - Demande au Gouvernement si une suite sera donnée à la proposition formulée par la commission d'enquête du Sénat sur la dette extérieure, tendant à créer un Office de la dette.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - Art. 2 (p. 3277) : son amendement n° I-69 soutenu par M. Roland du Luart : réactualisation du montant de la limite de déduction pour frais professionnels passant à 64 650 francs ; adopté - (p. 3285) : faible diminution de l'impôt direct et augmentation des taxes : opération « poudre aux yeux » - Mesure économique discutable - Nécessité d'utiliser le Plan comme outil de programmation des efforts qui seront faits concernant la fiscalité - (p. 3286) : nécessité de soutenir l'investissement des entreprises créatrices de richesses.

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 3 (p. 3306) : allègement de la taxe professionnelle - Distorsion de taux entre les communes - Allègement de cette taxe la transformant en un impôt d'Etat : mesure contraire à l'esprit de la décentralisation - Dégrevements contrebalancés par l'augmentation des taxes parafiscales - Orientation contraire aux objectifs de modernisation de l'appareil industriel et de relance des investissements - (p. 3307) : son amendement n° I-73 : réduction de 15 % de la taxe professionnelle accordée, en priorité, aux entreprises les plus fortement imposées ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Après l'art. 4 (p. 3315) : soutient l'amendement n° I-74 de M. Roland du Luart (cotisations perçues au titre de la participation à l'effort de construction versées par les seuls employeurs occupant au minimum vingt salariés) - Mesure visant à favoriser la création et le développement des petites et moyennes entreprises - Art. 13 (p. 3332) : son amendement n° I-76 : diminution de la cotisation sur les boissons alcooliques incluse dans la base d'imposition à la TVA ; retiré au profit de l'amendement identique n° I-26 de M. Pierre Lacour - Art. 14 (p. 3334) : son amendement n° I-77 : suppression de cet article relatif à l'aménagement du régime de déductibilité de la provision constituée au titre de la participation ; retiré au profit de l'amendement identique n° I-27 de M. Pierre Vallon - Art. 14 bis (p. 3343) : sur l'amendement n° I-101 de M. Maurice Blin, rapporteur général (possibilité pour les entreprises d'opter pour la rétro-imputation applicable aux déficits fiscaux constatés à la clôture de l'exercice ; conditions d'accès et délai d'application de la rétro-imputation), son sous-amendement n° I-146 : suppression de l'obligation faite aux entreprises optant pour la rétro-imputation d'avoir réalisé des investissements dans les trois exercices précédents ; retiré - Art. 15 (p. 3349) : son amendement n° I-79 : suppression de cet article visant à reconduire la contribution exceptionnelle sur les institutions financières ; adopté - Art. 17 (p. 3350) : son amendement n° I-80 : suppression de cet article visant à modifier le tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers ; adopté - (p. 3352) : recours aux emprunts étrangers de nombreuses sociétés nationalisées - Priorité accordée à la consommation d'énergie nationale, en l'occurrence l'électricité - Art. 18 (p. 3355) : son amendement n° I-81 : suppression de cet article relatif à la contribution exceptionnelle des entreprises de production pétrolière ; adopté - Art. 19 (suite) (p. 3364) : son amendement n° I-82 : suppression de la reconduction en 1985 de la majoration exceptionnelle de 8 % sur l'IGF

insituée en 1984 ; retiré au profit de l'amendement identique n° I-31 de M. Jean Colin.

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur II Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (énergie) (p. 3694) : budget ne retraçant que deux aspects de la politique énergétique : la subvention aux Houillères nationales et les crédits de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie - (p. 3695) : problème de l'évolution de la consommation d'énergie - Réduction de notre taux de dépendance énergétique - Diminution des achats de brut et des fournitures en provenance du Moyen-orient - Augmentation de la facture pétrolière en raison de la hausse du dollar - Progression de la fiscalité - Opposition du Sénat aux hausses destinées à compenser les diminutions d'impôts accordées par ailleurs - Difficile situation de l'industrie du raffinage - Nécessité de maintenir une industrie du raffinage performante - Condamnation en 1984 du projet de relance du charbon français - Conclusions du rapport Joseph et objectif de production limité à 18 millions de tonnes - Intention de la direction des Charbonnages de conserver uniquement les installations rentables - Nombreuses suppressions d'emplois prévues - Interrogations sur les modalités d'application de la reconversion envisagée dans le bassin du Centre-Midi - Mise en place d'une politique commerciale - Interrogation sur les conditions dans lesquelles Charbonnages de France pourra devenir un opérateur charbonnier international - Consommation de gaz représentant 11,5 % du bilan énergétique - Algérie, premier fournisseur devant les Pays-Bas et l'URSS - Difficultés pour Gaz de France à rétablir son équilibre financier - Engagement de la France dans des contrats surdimensionnés par rapport à la demande - Augmentation de 7 % en 1985 de la consommation d'électricité dont la fourniture est assurée principalement par les équipements électronucléaires - Signature d'un

contrat de plan entre l'entreprise nationale et l'Etat - (p. 3696) : équilibre financier en voie de réalisation - Endettement préoccupant - Coup de frein au programme nucléaire et graves conséquences sociales - Nombreuses suppressions d'emplois - Interrogation sur l'avenir de Framatome, Alstom et leurs sous-traitants - Coût du kilowatt-heure nucléaire inférieur à celui du charbon et du fioul - Souplesse du parc nucléaire et procédé de pilotage des réacteurs dit « pilotage en mode gris » mis au point en coopération avec Framatome - Mise en fonctionnement du premier surgénérateur français - Résultats positifs de la politique d'économie d'énergie de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie contrastant avec l'attitude du Gouvernement incitant dans le même temps EDF à accroître ses ventes - Réapparition de la campagne publicitaire en faveur de l'électricité « tous usages » - Au nom de la commission des affaires économiques, se déclare défavorable à l'adoption des crédits destinés à l'énergie - - **Examen des crédits - Etat C** - (p. 3714) : absence de réponse du Gouvernement concernant les crédits de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie - Programme nucléaire, grande oeuvre de la Ve République - Indépendance en matière énergétique reposant sur l'effort fait par les gouvernements antérieurs - (p. 3715) : signale les graves conséquences de « casser l'outil » - Se déclare opposé à titre personnel et comme rapporteur à l'adoption de ces crédits.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)]** - Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4441) : décentralisation - Crise économique - Inadaptation du système éducatif à préparer les jeunes à la vie active - Travaux des commissions du Sénat - Paix scolaire - Enseignement privé - Formation des jeunes - Vote par le groupe de l'UREI de ce texte amendé par le Sénat.

M

MACHET (Jacques), sénateur de la Marne (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (17 décembre 1984) (p. 4662).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses (18 décembre 1984) (p. 4723).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat [n° 194 (83-84)] - Suite de la discussion - (11 avril 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 279) : sauvegarde de la vie et de l'épanouissement de l'enfant - Vote de ce projet par le groupe de l'union centriste.**
- **Question orale avec débat : perte du pouvoir d'achat des allocations versées par les Assedic - (24 avril 1984) (p. 459) : incidences du décret du 24 novembre 1982 sur la situation des préretraités - Limitation des conditions d'accès à la garantie de ressources. - (p. 460) : applicabilité de la garantie de ressources pour les personnes licenciées avant le 26 novembre 1983 - Exonération de cotisations sociales pour les préretraités.**
- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958, portant loi organique relative au Conseil économique et social [n° 247 (83-84)] - (2 mai 1984) - Art. 2 (p. 555, 556) : importance de la représentation des associations familiales - Projet augmentant la représentation du groupe familial - Souhaite une représentation spécifique des associations familiales rurales.**
- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)] - (14 mai 1984) - Discussion générale (p. 763) : absence de dispositions concernant le financement du foncier - Révision des mesures fiscales propres aux groupements fonciers agricoles, GFA - Désintérêt des investisseurs privés pour les biens ruraux donnés à bail à long terme - Épargne réalisée sous forme de prise de parts de GFA mutuels - Exemple du département de la Marne - Possibilité d'exonération des biens donnés à bail à long terme - Atteinte au droit de propriété - Inadaptation aux spécificités locales - (p. 764) : limitation inadaptée des surfaces minimum d'installation, SMI - Inscription obligatoire des agriculteurs à la Mutualité sociale agricole, MSA ; danger pour les libertés individuelles - Conversion du métayage en fermage sans indemnité pour les agriculteurs.**
- **Projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public [n° 355 (83-84)] - (21 juin 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1733) : perplexité du groupe de l'union centriste - Réforme scindée en deux projets pour ne pas mêler l'enseignement agricole à la querelle de l'enseignement privé - Durée de l'harmonisation des bourses devant être la même que celle de l'harmonisation des statuts des personnels - Souhaite le maintien de la tutelle du ministre de l'agriculture sur l'enseignement agricole -**

Au nom du groupe de l'union centriste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi ainsi qu'il a été amendé.

- **Proposition de loi relative aux vins de Champagne, tendant à modifier leur taux de prise en charge au compte d'appellation d'origine « Champagne » et à fixer leur durée minimale de première fermentation [n° 412 (83-84)] - (23 octobre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2695) : au nom du groupe de l'union centriste, se déclare favorable à l'adoption de cette proposition de loi.**
- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Après l'art. 19 (p. 3377) : soutient l'amendement n° I-33 de M. Michel Souplet (caractère de bien professionnel au bien donné à bail à long terme à des agriculteurs et aux parts de groupements fonciers agricoles).

Deuxième partie :

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) (p. 3871) : avenir démographique de la France - Exemple des parents confrontés au terrible problème de la drogue - Mesures envisagées en 1985 en faveur du couple et de la famille - Allocations familiales - Pouvoir d'achat des familles - Baisse du taux de natalité - Rémunération de la femme au foyer - Favorable à une fiscalité prenant en compte les prestations familiales.

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) (p. 4085) : réduction de la marge de manoeuvre des élus locaux - Succès de la décentralisation étroitement lié à une réelle autorité des élus locaux sur les compétences transférées et les ressources financières correspondantes - Contraintes financières croissantes des petites communes - Dotation globale d'équipement, DGE : répartition entre les communes et les départements préjudiciable aux petites communes - Interroge le ministre sur les raisons de la globalisation des travaux d'équipement rural dans la DGE des départements et non dans celle des communes - Compensation des charges correspondant aux compétences transférées - Inadaptation de cette compensation et disparités de taux entre les collectivités locales - (p. 4086) : désengagement de l'Etat : exemple des constructions scolaires - Alourdissement nécessaire de la fiscalité locale pour financer les investissements locaux - Blocage de la tarification des services publics locaux - Demande l'analyse précise de certains postes budgétaires afin de permettre aux petites communes d'exercer leurs nouvelles compétences.

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses [n° 119 (84-85)] - (18 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4722, 4723) : rôle de la famille - Engagement du secrétaire d'Etat en ce qui concerne les départements et territoires d'outre-mer - Allocation au jeune enfant, AJE - Vote favorable du groupe de l'Union centriste.**

MADELAIN (Jean), sénateur de l'Ile-et-Vilaine (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail (2 février 1984) (p. 146).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger (25 juin 1984) (p. 1786).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (17 décembre 1984) (p. 4662).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses (18 décembre 1984) (p. 4723).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Formation professionnelle [n° 73, tome V (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélatrice du code du travail** [n° 24 (83-84)] - Suite de la discussion - (2 février 1984) Art. 37 (p. 133) : sur l'amendement n° 1 de M. Marcel Rigout, ministre (modification des articles L. 980-1 à L. 980-12 du code du travail), son sous-amendement n° 67, soutenu par M. Paul Séramy : dispositions contractuelles plus favorables visant spécifiquement les jeunes ; retiré.

Nouvelle lecture [n° 205 (83-84)] - (9 février 1984) - Art. 30 (p. 180) : son amendement n° 6, soutenu par M. Daniel Millaud : prise en compte de l'ensemble des charges assises sur la rémunération et payées par l'entreprise ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Services généraux du Premier ministre - Suite de la discussion - (7 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (formation professionnelle) (p. 4163) : répartition des crédits de la formation professionnelle entre les services généraux du Premier ministre et le budget du ministère des affaires sociales - Diminution apparente des crédits due à la défiscalisation des versements des employeurs - Contribution des entreprises - Chômage des jeunes - Apprentissage : insuffisance du nombre des stages - Stagnation des contrats emploi-formation - Diminution des crédits pour les stages d'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans ; bons résultats des campagnes des années précédentes ; permanences d'accueil, d'information et d'orientation, PAIO ; effort en faveur du maintien dans le système éducatif des jeunes de 16 à 18 ans - Formations en alternance : satisfaction de la commission de la mise en oeuvre de l'accord contractuel d'octobre 1983 ; financement par défiscalisation des contributions des entreprises ; stages de qualification ; stages d'adaptation à l'emploi ; stages d'initiation à la vie professionnelle - (p. 4164) : énumération des formules nouvelles et crainte de multiplicité de mécanismes ; demande de simplification ; qualité de l'action des PAIO - Action de l'Association de formation professionnelle des adultes, AFPA ; baisse des crédits d'équipement - Difficulté de la mise en oeuvre de la décentralisation régionale en matière de formation professionnelle - Insuffisance d'une politique de formation professionnelle dans un contexte de détérioration de l'emploi

- S'en remet à la sagesse du Sénat pour le vote de ces crédits.

MADRELLE (Philippe), sénateur de la Gironde (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 523 (J.O. Débats 7 juin 1984) (p. 1364) à M. le ministre de la défense : **industrie aéronautique** (perspectives du secteur de l'aéronautique en Aquitaine).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Deuxième lecture** [n° 264 (83-84)] - (21 mai 1984) - Discussion générale (p. 929) : volonté gouvernementale de doter la France d'une législation permettant un réel développement du sport - Regrette le boycott soviétique des prochains jeux olympiques - Projet permettant de corriger les faiblesses de la loi Mazeaud de 1975 - Importance de l'éducation physique et sportive à l'école - Collaboration souhaitée entre l'école, les associations et les collectivités locales - Formation aux métiers des activités physiques et sportives - Mesures d'intégration des chargés d'éducation physique dans le corps des chargés d'enseignement, puis des professeurs - Clarification de la situation de certains clubs professionnels et des modes de gestion du sport professionnel - Missions du Comité national olympique et sportif français, CNOSF - Création du Conseil national des activités physiques et sportives - (p. 930) : statut du sportif de haut niveau - Conventions passées entre des entreprises publiques ou privées et des sportifs - Reconversion facilitée - Publication récente des conclusions du rapport : « Les moyens pour une politique ambitieuse en faveur du sport français », établi à la demande du président du CNOSF - Absence de référence, dans le présent projet, de nouvelles sources de financement : concours de pronostics sur le football, création d'un loto sportif, augmentation des prélèvements sur le loto et le pari mutuel urbain, PMU - Expériences étrangères.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Art. 19 bis (p. 3382) : son amendement n° I-138 : blocage de la valeur des stocks à rotation lente à la clôture de l'exercice au titre duquel l'option est formulée ; retiré - Pénalisation des viticulteurs.

Deuxième partie :

Jeunesse et sports - (24 novembre 1984) (p. 3505) : déplore la faiblesse des crédits ne représentant plus que 0,22 % du budget de l'Etat - Non reconduction des mesures exceptionnelles - Problème du financement des activités sportives par des ressources extrabudgétaires - Dotation exceptionnelle en faveur de l'année internationale de la jeunesse - Opération : « loisirs quotidiens des jeunes », « vacances et loisirs pour tous » ou programme « jeunes volontaires » - Augmentation de la participation de l'Etat au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, FONJEP - (p. 3506) : rôle des dirigeants et des animateurs des associations - Interrogation sur les allègements fiscaux et la création d'un Fonds national pour le développement de la vie associative - Loi du 16 juillet 1984

vote à l'unanimité et relative à l'organisation de la promotion des activités physiques et sportives - Victoire française dans le championnat d'Europe de football et comportement honorable des sportifs français à Los Angeles - Absence de référence à toute nouvelle source de financement - Création du loto sportif et problème du financement des activités sportives par des ressources extrabudgétaires - Rôle de M. Nelson Paillou dans la création de ce nouveau jeu - Rappelle une citation de M. Maurice Herzog, ancien ministre de la jeunesse et des sports - MM. Maurice Herzog et Comiti opposés aux concours de pronostics - Interrogation sur la part attribuée aux parieurs de ce nouveau loto sportif - (p. 3507) : souhaite des précisions quant au nombre annuel de tirages et quant aux ressources escomptées - Souhaite que le Parlement soit convié à contrôler l'utilisation des nouvelles ressources - Candidature de la Savoie aux jeux olympiques d'hiver de 1992 risquant de concurrencer celle de Paris pour les jeux olympiques d'été - Année internationale de la jeunesse en 1985 - Examen des crédits - Etat C (p. 3511) : création d'un loto sportif apportant un souffle nouveau et des crédits supplémentaires au sport - Condamne l'attitude de la majorité sénatoriale qui dénature le budget.

Plan et aménagement du territoire - (4 décembre 1984) (p. 3984) : crédits de l'aménagement du territoire progressant plus que ceux du budget de l'Etat pour la quatrième année consécutive - Augmentation des crédits de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, et du Commissariat général du plan, témoignant de la volonté du Gouvernement de poursuivre la politique de décentralisation et de planification - Elaboration du contrat de plan entre l'Etat et l'Aquitaine révélant l'importance du rôle de la concertation et mettant en évidence la responsabilité économique nouvelle des élus régionaux - Région Aquitaine forte de potentialités et souffrant d'un phénomène de désindustrialisation rampante et d'un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale - Région non reconnue comme zone en difficulté - Au seuil de l'élargissement communautaire, souhaite une reconnaissance de la nation et sa solidarité - Nécessaire maintien au rang des priorités de la politique nationale d'aménagement du territoire de la région du Sud-Ouest - Interrogation quant au problème du doublement du programme européen de développement régional, Feder, signé en 1984 - (p. 3985) : budget apportant les assurances du maintien de l'effort financier de l'Etat en faveur de l'Aquitaine - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du budget de l'Agriculture pour 1985.

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4131) : action positive du Gouvernement ; maintien de l'acquis communautaire et renforcement de la coopération européenne - Europe politique et culturelle et non plus seulement marchande - Entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE - Sommet de Dublin - Modernisation de l'économie aquitaine face à l'élargissement communautaire - Possibilité d'exportation de maïs, de céréales ou de produits laitiers vers l'Espagne - Production viticole - Aménagement de la période de transition applicable aux fruits et légumes ; accord d'octobre 1983 - Caractéristiques de l'économie espagnole - Agriculture aquitaine - Programme d'hydraulique agricole - Maîtrise de l'eau - Rapport Macquart - Programme Feder hors quota - Signature en janvier 1984 du doublement du programme Feder - Vote favorable du groupe socialiste.

MALASSAGNE (Paul), sénateur du Cantal (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (14 décembre 1984) (p. 4608).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Tourisme** [n° 71, tome XVI (84-85)] (19 novembre 1984).

Proposition de loi, déposée avec M. Charles Descours, tendant à modifier l'article 154 du code général des impôts en ce qui concerne les membres des professions libérales [n° 88 (84-85)] (27 novembre 1984) - **Impôt sur le revenu**.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 118 (6 avril 1984) (p. 218) à M. le ministre des transports : routes (désenclavement routier du Massif Central) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 152 (16 mai 1984) (p. 895) à M. le ministre de l'agriculture : lait et produits laitiers (mesures de restriction de la production laitière) - Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1461 et suivantes).

n° 27 (2 octobre 1984) (p. 2515) à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports : routes (désenclavement routier du Massif Central) - Discutée le 23 octobre 1984 (p. 2688 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles** - (11 mai 1984) - En remplacement de M. Roger Husson (p. 731) : au-delà de la sidérurgie, menaces sur toute l'industrie lorraine - Faiblesse et insuffisance des créations d'emplois annoncées - (p. 732) : production d'acier devant demeurer française - Abandon du train universel de Gandrange laissant le champ libre à d'autres pays pour la production de produits longs - Nonsense de la politique charbonnière des deux dernières années - Plan charbon risquant d'être catastrophique - Maintien en activité des usines nécessaire pour lutter contre la désertification des communes et sauvegarder l'économie locale - Souhaite des mesures d'apaisement du Gouvernement afin de sauvegarder l'activité économique de la Lorraine.

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage** [n° 249 (83-84)] - Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Art. 17 (p. 807) : soutient l'amendement n° 105 de M. Philippe François (information du bailleur sur ses droits et sur les risques éventuels qu'il encourt).

- **Questions orales avec débat jointes : politique agricole** - (8 juin 1984) (p. 1467) : interrogation sur les conditions d'application des quotas dans les zones de montagne - Nécessaire réduction des importations et mise en place d'une politique d'exportation - Mesures prises consistant en une seule pénalisation par les prix très insuffisants eu égard à l'augmentation des coûts de production - Augmentation de la taxe de coresponsabilité mal ressentie par l'ensemble des agriculteurs - Décision européenne inadaptée et injuste car elle ne vise pas les véritables responsables des excédents - Injustice particulièrement flagrante à l'égard des zones de montagne pour lesquelles les quotas ne devaient pas être appliqués - (p. 1468) : nécessité d'une réelle politique de la montagne - Souhaite l'abandon de la règle selon laquelle « tout quota libéré est un quota mort » - Crainte d'une désertification en l'absence de mesures en faveur des jeunes - Adaptation des quotas aux zones qui ont connu des

calamités ou des épizooties - Production laitière des zones de montagne orientée vers les fromages - Interrogation sur le soutien de la production de fromages d'appellation d'origine - Souhaite la reconnaissance au niveau européen du label d'origine des productions fromagères - Décalage entre le discours tenu et la politique appliquée concernant les zones de montagne - Souhaite que l'on parvienne à une solution équitable pour les agriculteurs, notamment pour ceux des zones de montagne.

- **Question orale avec débat: désenclavement routier du Massif central** - (23 octobre 1984) (p. 2688) : désenclavement routier de l'Auvergne : plan Massif central de 1975 : création d'une voie à grande circulation sur une plateforme autoroutière - Programme d'action prioritaire n° 5 du 7^e Plan : aménagement de la Nationale 9 - Réaffirmation du caractère prioritaire de ce programme par le 8^e Plan : réalisation très largement en cours - Changement de priorité en 1981 - (p. 2689) : abandon du plan de désenclavement routier du Massif central en 1983 par le projet de schéma directeur des grandes liaisons routières - Désengagement financier de l'Etat - Avis réservé de M. Pourchon, député socialiste, président de la région Auvergne, sur ce nouveau projet de schéma d'aménagement - Adoption du schéma des grandes liaisons routières par le Gouvernement en mars 1984 : ambiguïté des intentions du Gouvernement à propos de l'aménagement de la Nationale 9 - Insuffisance des crédits affectés par l'Etat ; non utilisation de certains crédits complémentaires - Utilisation de la quatrième tranche du fonds spécial de grands travaux - (p. 2690) : itinéraire choisi entre Lempdes et Massiac - Regrette l'abandon du plan routier Massif central par le Gouvernement - Nécessité de l'aménagement d'une route à quatre voies dans le département du Cantal.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - Art. 1^{er} A (p. 2733) : sur l'amendement n° 9 de M. Jean Faure, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article définissant les finalités et les composantes de la politique de la montagne), son sous-amendement n° 300 : insertion d'un nouvel alinéa relatif au développement des équipements et services permettant à la population montagnarde d'accéder à une qualité de vie comparable à celle des autres régions ; adopté - Art. 3 (p. 2735) : ses amendements, soutenus par M. Bernard, Charles Hugo, n° 301 : délimitation de chaque massif faite par décret après consultation du ou des conseils généraux concernés ; et n° 302 : division du Massif central en plusieurs massifs ; adoptés - (p. 2736) : apparente unité du Massif central - Diversité réelle entre le Cantal, les côtes de l'Aude ou de l'Hérault - Art. 4 A (p. 2738) : son amendement n° 304 : conseil national pour le développement, l'aménagement et la protection de la montagne informé par le Gouvernement sur le bilan des actions entreprises ; adopté.

Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Art. 4 (suite) (p. 2756) : son amendement n° 306 : mise en place des sous-comités par le président du comité de massif ; retiré - (p. 2760) : soutient l'amendement n° 366 de M. Henri Belcour (comité de massif, organisme d'Etat au financement duquel les régions et les collectivités territoriales ne seront pas appelées à participer) - Art. 6 (p. 2774) : se déclare favorable à l'amendement n° 271 de M. Jacques Moutet (services publics en montagne identiques à ceux des autres régions).

Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Art. 22 (p. 2817) : son amendement n° 422 : régime d'exception applicable aux remontées mécaniques organisées par les départements avant la publication de la loi ; adopté - Exemple des frais supportés par le département du Cantal pour l'équipement de la station de Super-Lioran - Justice vis-à-vis des communes - Art. 25 bis (p. 2822) : soutient l'amendement n° 370 de M. Charles Descours (suppression de cet article reprenant des dispositions déjà existantes sur l'autorisation relative au tracé et à l'aménagement des pistes de ski) - Art. 28 (p. 2826) : soutient les amendements de M. Henri Belcour, n° 246 (suppression de la possibilité

de servitude pour les accès aux voies d'alpinisme et d'escalade en zone de montagne) et n° 247 (augmentation de la distance de servitude) - Art. 34 (p. 2830) : soutient l'amendement n° 250 de M. Henri Belcour (attribution de prêts bonifiés en cas d'attribution préférentielle d'une entreprise agricole) - Art. 35 : Art. L. 151-3 du code des communes (p. 2830, 2831) : soutient l'amendement n° 251 de M. Henri Belcour (abaissment du nombre de membres élus de la commission syndicale) - Art. L. 151-5 (p. 2841) : soutient l'amendement n° 253 de M. Henri Belcour (prise en compte du regroupement de sections de communes) - Art. 53 (p. 2881) : sur l'amendement n° 115 de M. Jean Faure, rapporteur (éventuelle affectation du produit de la taxe aux dépenses d'indemnisation des servitudes instituées aux articles 27 à 29), son sous-amendement n° 316, soutenu par M. Franz Duboscq : affectation systématique du produit de la taxe aux dépenses d'indemnisation des servitudes ; retiré - Son amendement n° 317, soutenu par M. Franz Duboscq : rapport sur le montant des taxes ; retiré - Après l'art. 55 quater (p. 2886) : son amendement n° 318, soutenu par M. Franz Duboscq : insertion d'un nouveau chapitre : dotation globale de fonctionnement aux communes touristiques et thermales ; adopté - Son amendement n° 319 : dérogation des communes touristiques et thermales en zone de montagne aux dispositions de l'article R. 234-20 du code des communes ; rejeté - Après l'art. 55 sexties : son amendement n° 320 soutenu par M. Franz Duboscq : rapport du Gouvernement au Parlement sur les flux financiers ; rejeté - Son amendement n° 321 : prix de vente du carburant dans les zones de montagne ; rapport du Gouvernement ; adopté.

- **Hommage au père Jerzy Popieluszko** - (30 octobre 1984) (p. 2893) : en son nom personnel et au nom du groupe du RPR, demande au Sénat d'observer une minute de silence à la mémoire du père Jerzy Popieluszko, récemment assassiné en Pologne - Violation flagrante des droits de l'homme.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (tourisme) (p. 3616) : fluctuation de ce budget entre différents ministères depuis 1981 - Récent rapport de M. Trigano devant le Conseil économique et social - Bilan positif de la dernière saison touristique - Activités touristiques permettant de répondre aux deux principaux aspects de la crise : équilibre du commerce extérieur et chômage - Progression de la clientèle étrangère en France - (p. 3617) : durée et répartition des séjours des vacanciers - Hôtellerie et restauration - Evénements politiques ayant gravement endommagé le tourisme en Corse et au pays Basque - Etalement des vacances - Tourisme associatif et actions d'intérêt touristique - Réduction des crédits consacrés aux études générales et aux enquêtes statistiques - Diminution des crédits des services d'étude et d'aménagement touristiques - Equipement touristique et tourisme social - Association « Bienvenue France » - Enumération de certaines dispositions fiscales néfastes au tourisme : majoration de la TVA applicable à l'hôtellerie de luxe ; réglementation trop stricte en matière de trafic aérien, blocage des prix - Poursuite de l'effort de l'Etat dans le cadre des contrats thermaux destinés à transformer les stations thermales traditionnelles en nouvelles stations climatiques et touristiques - Bilan catastrophique du chèque vacances - Réticence de la caisse nationale des allocations familiales vis-à-vis du chèque vacances - (p. 3618) : absence de politique ambitieuse du tourisme - Crédits insuffisants et réglementation trop lourde.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** - *Deuxième lecture* [n° 96 (84-85)] - (14 décembre 1984) - Art. 3 (p. 4554) : convergences de vues entre l'Assemblée nationale et le Sénat et attitude conciliante du Gouvernement sur ce texte - S'oppose à la délimitation proposée pour le Massif central - Art. 15 bis

(p. 4563) : son amendement n° 80 : suppression dans cet article de la référence aux appellations d'origine ; retiré - Art. 15 ter (p. 4564) : son amendement n° 81 : suppression de cet article relatif aux conditions d'utilisation de l'indication de provenance d'un produit d'une zone de montagne ; retiré - Se déclare favorable à l'amendement n° 144 de M. Jean Faure, rapporteur (références géographiques spécifiques aux zones de montagne utilisées par certains produits ; protection des appellations d'origine) - Art. 55 septies (p. 4597) : prix du kilowatt-heure différent suivant les régions - Demande la création d'une taxe parafiscale sur le prix du kilowatt-heure, destinée à compenser l'effet du prix du transport sur les carburants.

MALE (Guy), sénateur des Pyrénées-Orientales (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (14 décembre 1984) (p. 4608).

Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 529 (J.O. Débats 28 juin 1984) (p. 1915) à M. le ministre chargé des PTT : postes (nouvelles conditions d'acheminement du courrier des Pyrénées-Orientales).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi définissant la location accession à la propriété immobilière** [n° 28 (83-84)] - (12 avril 1984) - Art. 14 (p. 338) : sur l'amendement n° 23 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux garanties de l'accédant en cas de non transfert de propriété ou de résiliation du contrat, et précisant le délai de remboursement), soutient le sous-amendement n° 77 de M. Alfred Gérin (restitution par le vendeur à l'accédant des sommes versées par ce dernier, correspondant à la fraction de la redevance imputable sur le prix de l'immeuble).

- **Question au Gouvernement : incohérence de la politique budgétaire** - (12 avril 1984) (p. 327) : conséquences de l'annulation de certains crédits sur les programmes arrêtés dans les régions et les départements - Décision remettant en cause l'économie d'un budget voté - Procédure d'annulation de crédits inadmissible - Politique risquant de porter atteinte à la décentralisation - Souhaite un engagement solennel de ne plus modifier la loi de finances que par la voie législative.

- **Conclusions du rapport de M. Raymond Poirier**, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les propositions de loi (n° 428, 82-83) de M. André Rabineau, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux

fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 32, 83-84) de M. Robert Schwint, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 190, 83-84) de M. Fernand Lefort, visant à étendre aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants d'Algérie le droit aux campagnes doubles, (n° 287, 83-84) de M. André Jouany, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 288, 83-84) de M. Michel Maurice-Bokanowski, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord et (n° 290, 83-84) de M. Philippe de Bourgoing, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord [n° 292 (83-84)] - (10 mai 1984) - Discussion générale (p. 716) : équité entre tous les anciens combattants, d'Afrique du Nord comme des autres combats - Situation des fonctionnaires - Loi du 9 décembre 1974 - Souhaite l'inscription à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale de ces propositions de loi.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Art. 35 : Art. L. 151-5 du code des communes (p. 2841) : son amendement n° 348 : abaissement du seuil du nombre d'électeurs en dessous duquel une commission syndicale ne peut être constituée ; retiré - Art. 36 : Art. L. 162-2 du code des communes (p. 2853) : son amendement n° 349 : suppression pour les communes de l'obligation de budget annexe pour l'inscription de l'excédent du budget de la commission syndicale ; adopté - Art. L. 162-4 (p. 2856) : son amendement n° 350 : suppression de cet article relatif aux modalités de sortie de l'indivision ; rejeté - Article 815 du code civil - Compétence de l'autorité judiciaire - Désaccord sur le pouvoir d'arbitrage accordé aux représentants de l'Etat par le Gouvernement - Art. 43 (p. 2872) : soutient l'amendement n° 292 de M. Pierre Lacour (réglementation de la circulation par le maire en zone de montagne : accès aux territoire de chasse ou de pêche) - Art. 53 (p. 2881) : soutient l'amendement n° 351 de M. Pierre Brantus (affectation du produit de la taxe communale et de la taxe départementale suivant les priorités définies par les collectivités locales).

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Communication audiovisuelle - (24 novembre 1984) (p. 3528) : problème du monopole de gestion des réseaux hertziens confiés à TDF - Grève du personnel de TDF le 8 novembre dernier privant les premiers abonnés de Canal Plus, chaîne payante - Absence d'obligation pour TDF de présenter un programme minimum - Grève de la SFP le 15 novembre, jour des questions d'actualités au Sénat retransmises par FR3 - Nécessité d'intégrer cette retransmission dans le programme minimum - (p. 3529) : FR3 détenant le monopole des retransmissions parlementaires - Retards de remboursement importants des chaînes de télévision aux bénéficiaires des émissions - Demande le respect de la règle des trois tiers établie par la Haute Autorité au niveau national et par les bureaux régionaux de FR3 - Interrogation sur le départ du président directeur général de RTL, M. Jacques Rigaud, dont le mandat vient d'être renouvelé pour trois ans - Inquiétude quant à l'avenir des radios locales privées - Examen des dossiers par la commission Galabert - Mise sur le marché des fréquences - Agences sonores, forme nouvelle d'agence d'information à l'intention des radios libres - Service d'information sonore mis sur pied par l'AFP à l'intention des radios locales - Pratiques méconnaissant les droits d'auteurs devant être interdites - Interrogation sur l'indépendance et la fiabilité de l'AFP dont les ressources proviennent principalement de l'Etat.

Services du Premier ministre - I - Services généraux : Information - (24 novembre 1984) (p. 3536) : diminution des crédits concernant les réductions de tarifs SNCF pour

le transport de la presse, pour les franchises sur les communications téléphoniques - Mesures prises en dehors de toute concertation avec la profession - (p. 3537) : stabilisation des tarifs des PTT souhaitable - Mesures nuisant à la qualité de l'information et mettant en danger le pluralisme - Dispositions risquant d'entraîner des problèmes sociaux et ne respectant pas les textes en vigueur.

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) (p. 3629) : objectifs de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat votée en 1973 - Régression du secteur de l'artisanat due à la conjoncture économique mais aussi à de nombreuses mesures malencontreuses prises par le Gouvernement - Difficultés particulières du secteur du bâtiment : nombreux dépôts de bilans et augmentation du chômage dans ce secteur - Déductibilité souhaitée du salaire du conjoint travaillant dans l'entreprise - Révision du régime fiscal des plus-values professionnelles - Réforme de la taxe professionnelle - Regrette la non réévaluation des plafonds du forfait, du chiffre d'affaires et de la TVA ouvrant droit à la franchise d'impôt - Harmonisation des régimes sociaux en matière de prestations vieillesse et de prestations familiales - Aide aux artisans et commerçants atteints par les mutations économiques - (p. 3630) : faiblesse du rôle de l'Etat dans le secteur du commerce et de l'artisanat - Effets du tassement de l'activité économique sur l'activité commerciale - Intervention des commissions départementales d'urbanisme commercial : accroissement de la part des grandes surfaces au détriment du petit commerce - Application de la loi Royer - Excès des dépenses publiques et sociales engendrant un excès des prélèvements obligatoires - Dangers de l'égalitarisme - Découragement des entrepreneurs - Opposé à l'adoption de ce budget.

Economie, finances et budget - I - Charges communes - II - Services financiers - (26 novembre 1984) (p. 3645) : préoccupations exprimées par les rapatriés : problèmes liés à la retraite, vote d'une loi d'indemnisation définitive des rapatriés - Création envisagée d'un fonds spécial d'indemnisation - Modalités de versement et calcul de cette indemnisation - (p. 3646) : demande la levée des forclusions pour toutes les déclarations de spoliation - Fonctionnement du Fonds national pour l'indemnisation - Interroge le Gouvernement sur la date envisagée de dépôt du projet de loi d'indemnisation définitive - **Examen des crédits - I - Charges communes - Art. 87** (p. 3651) : son amendement n° II-16 : prorogation du prélèvement exceptionnel de solidarité sur les salaires des fonctionnaires en faveur des chômeurs limitée au 31 décembre 1986 ; adopté.

Consommation - (26 novembre 1984) (p. 3657) : importance particulière des problèmes de consommation en période de crise économique - Soutien des pouvoirs publics aux associations de consommateurs - Constate et regrette un certain désengagement de l'Etat à l'égard de l'Institut national de la consommation, INC - Restriction de crédits portant sur le chapitre des essais comparatifs - Solution du cofinancement peu souhaitable pour un organisme soucieux d'indépendance - Impact positif de l'émission télévisée « D'accord, pas d'accord » - (p. 3658) : contrats de qualité en contradiction avec la réglementation communautaire - Souhaite que soient reconsidérées certaines orientations de la politique de la consommation.

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) (p. 3962) : vulnérabilité du réseau routier français face aux conditions climatiques hivernales - Augmentation incessante du trafic routier - Nécessaire renforcement du réseau - (p. 3963) : nécessaire renforcement dans les zones à risque climatique des chaussées, équipements et ouvrages d'art - Poursuite de l'effort d'entretien préventif - Intensification de l'effort d'entretien curatif - Dotation importante du Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Convention SNCF région Languedoc-Roussillon - Contrat de plan Etat région Languedoc-Roussillon dans le domaine des routes nationales - Taux de chômage - Importance du financement des collectivités territoriales - Date de mise en oeuvre du contrat de plan -

Routes nationales 16 et 114 - Situation de la région du Languedoc-Roussillon face à la Péninsule ibérique.

MALECOT (Kléber), sénateur du Loiret (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

INTERVENTIONS

- Proposition de loi tendant à mettre en harmonie les délais prévus, d'une part à l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et, d'autre part, à l'article 1639-A du code général des impôts - *Deuxième lecture* [n° 334 (83-84)] - (5 juin 1984) - Après l'art. 3 (p. 1298) : son amendement n° 7 : comptabilisation de la dette de l'Etat envers les départements en matière d'aide sociale dans les budgets départementaux ; adopté.

MALVY (Martin), secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 510 de M. Christian Poncelet : régions (disproportion des concours publics et parapublics aux entreprises en difficulté selon les régions) (12 octobre 1984) (p. 2610, 2611).

n° 521 de M. Edouard Bonnefous : presse (conséquences de la hausse des tarifs postaux pour les entreprises de presse) (12 octobre 1984) (p. 2611 à 2613).

n° 559 de M. Serge Boucheny : arts (modernisation de la manufacture des Gobelins et sauvegarde de l'emploi) (14 décembre 1984) (p. 4581, 4582).

n° 560 de M. Jean Colin : impôt sur les grandes fortunes (IGF) (assujettissement à l'impôt sur les grandes fortunes) (14 décembre 1984) (p. 4582, 4583).

n° 564 de Mme Marie-Claude Beaudou : lycées (mesures envisagées pour assurer un bon fonctionnement du lycée de Gonesse) (14 décembre 1984) (p. 4579 à 4581).

n° 577 de M. Marcel Rosette : énergie (conséquences de l'heure d'été sur la vie sociale) (14 décembre 1984) (p. 4581).

n° 578 de M. Roger Lise : départements et territoires d'outre-mer (affectation des sommes destinées à l'augmentation de la surprime des fonctionnaires d'outre-mer) (14 décembre 1984) (p. 4577, 4578).

n° 579 de M. Bernard, Michel Hugo : logement (versement de l'indemnité de logement due aux instituteurs de l'Ecole nationale de la Verrière) (Yvelines) (14 décembre 1984) (p. 4578, 4579).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif au service public des télécommunications - *Nouvelle lecture* [n° 19 (84-85)] - (11 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2602) : excuse et remplace M. Louis Mexandeau, ministre des PTT - Suppression

proposée par le rapporteur de l'article 6 et du deuxième alinéa de l'article 7, rétablis à l'unanimité par l'Assemblée nationale en deuxième lecture - Rétablissement dans la logique de l'article 8 de la loi du 29 juillet 1982 - Fonction des réseaux irréguliers - Demande au Sénat de maintenir ces deux articles dans le projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) (p. 3690) : nécessité d'un outil énergétique moderne pour l'indépendance nationale et pour une économie compétitive - Facture énergétique restant considérable et nécessité d'une diversification de l'approvisionnement - Perspectives de consommation à l'horizon 1990 dégagées par le groupe « long terme énergie » du IXe Plan - Absence de coup de frein porté au programme nucléaire - (p. 3691) : parc nucléaire et hydraulique permettant de répondre en 1990 à presque l'ensemble de nos besoins en électricité - Décision d'engager une tranche nucléaire en 1985 et une autre en 1986 garantissant une certaine souplesse d'adaptation de la production de l'électricité aux évolutions des consommations - Gouvernement favorable au développement de la consommation d'électricité - Progression de notre solde exportateur d'électricité - Augmentation de l'aide de l'Etat en faveur des Charbonnages de France - Crédits spécifiques pour la réindustrialisation des bassins miniers - Maintien du bassin Nord-Pas-de-Calais - Création prévue de nouveaux fonds spécifiques - Poursuite de l'action de soutien à la création d'emplois dans les régions minières - Engagement d'un transfert annuel d'un millier de mineurs vers EDF - Création d'un groupe de travail chargé de dresser le bilan des résultats obtenus en matière de réindustrialisation - Objectifs du Gouvernement d'un retour progressif à l'équilibre financier de Charbonnages de France grâce au maintien de la dotation annuelle - Retour à l'équilibre financier dépendant de la productivité et des résultats obtenus en matière de commercialisation - Avenir de Charbonnages de France passant par la modernisation de l'appareil de production et son adaptation à l'évolution internationale - Nécessité d'un dialogue social - Prix intérieur du pétrole devant croître à un rythme supérieur de 2 % à celui de l'inflation en 1984 et 1985 - Poursuite de la diversification des sources d'approvisionnement - Développement sensible de la production nationale grâce à la découverte des gisements de Chaunoy, Villeperdue et de la Grave - Coût du pétrole continuant de monter en raison de la hausse du dollar - (p. 3692) : difficultés dans le secteur du raffinage - Mise sur le marché en 1989 du carburant sans plomb - Stabilisation de la place du gaz dans le bilan énergétique - Absence d'intention du Gouvernement de développer la consommation - Dotation budgétaire et fraction de fonds spécial de grands travaux en faveur de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie - (p. 3712, 3713) : politique du Gouvernement tendant à augmenter la consommation d'énergie suivant M. Marcel Lucotte en contradiction avec le « coup de frein » au programme nucléaire et la politique de substitution aux produits pétroliers - Choix du Gouvernement en matière nucléaire, conséquence de la politique précédente - Risque du fondement d'une politique de l'énergie sur une évaluation de la consommation future - Endettement d'EDF ne datant pas d'hier - Augmentation du kilowatt-heure de 23 % en francs constants depuis 1973 - Efforts de rationalisation de la CISI devant ouvrir la voie du redressement du Commissariat à l'énergie atomique, CEA - Suppression des obstacles au transfert des mineurs vers EDF - Souhait de chacun que les objectifs de production soient les meilleurs possibles pour sa région - Niveau de production dépendant des résultats enregistrés en matière de productivité et de commercialisation - Lourds déficits prévisionnels d'exploitation concernant le raval de l'Escarpelle - Réexamen du dossier si l'investissement apparaît rentable - Souhaite que le dossier de l'hydrogénéoduc de Dunkerque-Mazingarbe aboutisse - Concours financier de la CEE aux pilotes de

gazéification de Mazingarbe - Collaboration de l'ATIC avec Charbonnages de France - Stabilisation par le Gouvernement de la part du gaz dans le bilan énergétique - Contrats passés avec l'Algérie devant être appréciés dans leur contexte économique global - Absence de stockage complémentaire en 1984 - Contrats couvrant exactement les besoins - Fiscalité pétrolière encore plus lourde en 1979 - Réaffirme la nécessité pour la France de disposer d'un outil performant en matière de raffinage - 73 millions de francs consacrés par l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME, à l'activité d'information et de communication - Interdiction depuis dix ans des publicités incitant à la consommation d'énergie - (p. 3714) : poursuite de la politique « réseau de chaleur » - Mesures spéciales du Gouvernement en faveur de la région d'Alès - Création proposée d'un groupe d'étude sur l'utilisation des moyens de la réindustrialisation - Aide considérable de l'Etat devant offrir un avenir nouveau aux régions minières - Nécessité non pas de vendre plus d'énergie mais de consommer mieux en réduisant la contrainte extérieure et en utilisant au mieux les énergies nationales - Absence d'incohérence de la politique du Gouvernement en matière énergétique - **Examen des crédits - Etat C - (p. 3715) :** Agence française pour la maîtrise de l'énergie ayant consacré 73 millions de francs à la communication - Construction de tranches nucléaires et adaptation de l'appareil de production électrique à la demande et aux besoins - Absence de justification de la mise en chantier pour au-delà de 1990 de plus d'une tranche en 1985 - 34 tranches raccordées au réseau actuellement et 20 tranches en chantier - Souhaite que la pénétration de l'électricité sur les marchés de l'exportation et dans le tissu industriel permette en 1986 de revenir à un rythme de deux tranches par an - Tranche nucléaire sous-utilisée entraînant une augmentation du prix de l'électricité.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3690 à 3692 et 3712 à 3714).

MANET (Michel), sénateur de la Dordogne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Economie, finances et budget : II - Services financiers - Consommation [n° 69, annexes 10 et 11 (84-85)]** (19 novembre 1984).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Défense, Budget annexe des essences [n° 69, annexe 46 (84-85)]** (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - I - Charges communes - II - Services financiers - (26 novembre 1984) - Rapporteur spécial (services financiers) (p. 3643) : rigueur budgétaire - Rééquilibrage du commerce extérieur - Lutte contre l'inflation, les pratiques restrictives et le contrôle des

concentrations économiques - (p. 3644) : poursuite de la mise en oeuvre de la décentralisation : nouvelles missions des chambres régionales des comptes ; actions menées par les services extérieurs du Trésor - Lutte contre la fraude fiscale et douanière - Protection des bâtiments administratifs devant constituer une donnée prioritaire des programmes de constructions nouvelles - Renforcement des moyens de la direction générale des douanes et droits indirects - Renforcement des contrôles des comptes publics - Paiement mensuel des pensions - Renforcement des effectifs et des moyens en équipement, notamment informatique, de la Cour des comptes - (p. 3645) : équipement informatique de l'administration fiscale et des douanes - Souligne la haute valeur technique des personnels du ministère de l'économie et des finances - Favorable à l'adoption de ces crédits - **Examen des crédits - II - Services financiers - Etat B** (p. 3651) : s'oppose à l'amendement n° II-41 de M. Pierre-Christian Taittinger (diminution des crédits affectés à la direction générale pour les relations avec le public et le service d'information) - Art. 86 bis (p. 3652) : son amendement n° II-47 : suppression de cet article créant des redevances au profit de la commission des opérations de bourse, COB ; adopté.

Consommation - (26 novembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3654) : meilleure protection juridique du consommateur - Véritable droit à la sécurité du consommateur défini par la loi du 23 juillet 1983 - Mise en place de la commission de la sécurité du consommateur - Conseil national de la consommation favorisant la coopération et le dialogue entre consommateurs, producteurs et distributeurs - Publicité comparative - Réforme du conseil d'administration de l'Institut national de la consommation, INC - Mise en place des centres locaux d'information sur les prix, CLIP - Développement des contrats d'amélioration de la qualité des produits - Faible progression de ce budget, en conformité avec l'esprit de rigueur de la loi de finances pour 1985 - Création d'une dotation de fonctionnement allouée à la commission de la sécurité des consommateurs - (p. 3655) : analyse détaillée des crédits : subvention à l'INC, actions spécifiques dans le domaine de la consommation, aide aux organisations de consommateurs - Favorable à l'adoption de ce budget.

Défense et service des essences - (4 décembre 1984) - Rapporteur spécial (budget annexe du service des essences) (p. 4000) : légère diminution de ce budget par rapport à celui de 1984 - Essentiel des crédits destiné aux achats de carburants - Prix du pétrole fluctuant - Réduction des effectifs et modernisation du matériel devant diminuer les consommations - Prochain collectif budgétaire devant compenser les dépenses non directement liées à la défense - Augmentation des crédits d'investissement consacrés au financement d'études, au renouvellement du parc automobiles, au renforcement des capacités de stockage et à la protection des points sensibles - Article 44 prévoyant la suppression du budget annexe des essences à compter du 31 décembre 1985 - Création d'un compte de commerce qui retracera les opérations financières liées à l'approvisionnement des armées en produits pétroliers par le service des essences - Mesures ne devant pas s'accompagner d'une régression de l'information du Parlement sur l'approvisionnement en carburant des armées - Budget marqué par des contraintes rigoureuses tant pour les achats de carburant que pour leur cession aux armées - Projet de budget permettant, grâce à des crédits d'investissement en augmentation, la poursuite du renouvellement et de la modernisation des équipements et des installations - Au nom de la commission des finances, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits du budget annexe des essences pour 1985 - Se déclare favorable à titre personnel à l'adoption des crédits de ce budget.

MARSON (James), sénateur de la Seine-Saint-Denis (C) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (26 juin 1984) (p. 1828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (26 juin 1984) (p. 1860).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (31 octobre 1984) (p. 2950).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la création du Carrefour international de la communication [n° 238 (83-84)]** - (26 avril 1984) - **Discussion générale** (p. 496) : importantes transformations dans le domaine des communications - Ere des câbles et des satellites - Micro-ordinateurs - Refonte complète du téléphone, de l'informatique et de la télévision - Création de nouveaux équilibres économiques, industriels, politiques, sociaux et culturels - Maîtrise des nouvelles techniques de communication - Mission du Carrefour international de la communication - Groupe communiste favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé [n° 394 (83-84)]** - (26 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1821) : favorable à la politique du plan câble établi par le Gouvernement et au choix de la fibre optique comme support du câblage - Maîtrise d'oeuvre du plan câble confiée aux PTT - Assurance contre l'hégémonie des intérêts privés - Initiative du câblage revenant aux collectivités locales - Production nationale d'images devant suivre la multiplication des canaux - Nécessité d'accorder les moyens financiers nécessaires aux PTT - Favorable au statut de société d'économie mixte pour les sociétés locales de diffusion - Présidence d'un élu confortant le rôle et la responsabilité des communes - Reprise par le Gouvernement d'un amendement tendant à laisser aux collectivités locales une minorité de blocage au sein d'une société d'exploitation

du câble - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du texte transmis par l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation [n° 380 (83-84)]** - (26 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1852) : radios locales privées autorisées depuis 1981 - Partage des fréquences par la Haute Autorité - Financement des radios locales privées - Exemple italien - (p. 1853) : missions de liberté d'expression, de pluralisme et de création du service public - Décentralisation de Radio France - Opposé aux amendements de la commission spéciale visant à créer deux secteurs : un secteur commercial avec publicité et un secteur associatif sans publicité - Problème des réseaux d'information - Engagement d'une équipe rédactionnelle minimum pour toute radio ayant choisi le financement publicitaire - **Art. 1** (p. 1856) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Jean Cluzel, rapporteur (collecte de ressources publicitaires et diffusion de messages faisant l'objet de transactions interdites aux services assurés par une association) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1860) : projet amendé par le Sénat visant à favoriser les sociétés commerciales au détriment des associations - Groupe communiste opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition sur un réseau câblé - Nouvelle lecture [n° 455 (83-84)]** - (29 juin 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1991, 1992) : vote du groupe communiste contre ce projet de loi dénaturé par le Sénat.

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 239, 83-84) de M. Pierre-Christian Taittinger et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les articles 39, 44, 49, 74, 76 et 79 du règlement du Sénat [n° 377 (83-84)]** - (30 juin 1984) - **Art. 22** (p. 2049) : mesures positives visant à clarifier le règlement du Sénat - Regrette la réduction des temps de parole lors de l'examen des questions orales avec débat - **Intitulé** : groupe communiste favorable à l'adoption de cette proposition de résolution.

- **Proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé [n° 24 (84-85)]** - (23 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2697) : décision du Conseil constitutionnel déclarant de nature législative la définition de la notion de réseau local de radio télévision par câble - Critères adoptés pour la définition d'un tel réseau - au nom du groupe communiste, s. déclare favorable au vote de cette proposition de loi et opposé à toute remise en cause du choix de la fibre optique - Supériorité de la fibre optique sur le câble en cuivre coaxial.

- **Célébration du centenaire de la loi d'organisation municipale de 1884** - (25 octobre 1984) (p. 2769) : nécessité de replacer la loi de 1884 dans son contexte historique - Déconcentration du pouvoir central et non décentralisation - Nombreuses améliorations apportées à cette loi et renforcement de la tutelle sur les communes depuis 1958 - Loi de décentralisation de 1982 et espoir de libertés nouvelles - Nécessité d'une attribution suffisante de moyens financiers aux communes - Action de l'administration locale en matière économique préoccupant les élus.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Communication audiovisuelle - (24 novembre 1984) (p. 3522) : redéfinition de l'espace audiovisuel français - Nombreuses fréquences attribuées aux radios locales privées - Mise en route de la chaîne privée Canal Plus - Nécessité

de définir de façon claire les relations entre les secteurs privé et public, renforcer la capacité du service public pouvant seul assurer l'indépendance économique et culturelle de la nation - (p. 3523) : légèreté du cahier des charges de Canal Plus en regard de celui des chaînes publiques - Personnel ne bénéficiant pas de la convention collective de l'audiovisuel - Statut privilégié de la 4^{ème} chaîne - Côté ségréatif de la télévision à péage - Coût de l'heure de programme plus élevé que sur les autres chaînes - Intérêt du groupe Hersant pour les radios locales privées - Risque de déstabilisation du système audiovisuel - Mort du cinéma français, de la création et du pluralisme - Exemple du trust Berlusconi contrôlant les trois quarts des mille télévisions privées italiennes - Interrogation sur les modalités d'exploitation des deux canaux français du satellite de télévision directe - Intérêt national nécessitant la mise en oeuvre d'une politique favorable au développement du service public de l'audiovisuel - Budget ne répondant pas aux exigences de modernisation de rénovation et de décentralisation du service public de l'audiovisuel - Baisse de la production nationale d'oeuvres dramatiques - (p. 3524) : variétés envahies par les vidéoclips étrangers fournis gratuitement par les maisons de disques - Productions originales françaises très regardées et appréciées - Modernisation de la SFP et action en faveur de la création nécessaire - Opportunité de l'élargissement des plages horaires des deux premières chaînes - Ouverture depuis un an des antennes de FR3 aux programmes régionaux et absence de moyens financiers - Décentralisation audiovisuelle marquant le pas - Absence de variation des effectifs du service public depuis 1983 et interrogation sur ses capacités à faire face aux tâches nouvelles - Absence de respect du pluralisme en matière d'information et de programme - Limitation du rôle de la Haute Autorité - Absence d'espoir d'une inflexion de la politique suivie en ce qui concerne le service public - Au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'adoption des crédits du budget de la communication audiovisuelle.

Culture - (7 décembre 1984) (p. 4183) : insuffisante augmentation du budget de la culture par rapport à l'objectif du 1 % du budget général - (p. 4184) : avis favorable du groupe communiste aux grands projets ; opéra de la Bastille - Répartition des crédits entre Paris et la province - Diminution des crédits alloués aux bibliothèques municipales - Industries culturelles : situation du marché du disque ; pénétration étrangère ; annonce de licenciements chez Polygram, filiale de Philips - Insuffisance en personnel du ministère de la culture et suppression d'emplois - Action culturelle en direction des comités d'entreprise - Dégradation de la qualité des programmes de télévision ; Fonds de soutien aux industries de programme - (p. 4185) : vote par le groupe communiste de ce projet de budget - **Examen des crédits** - **Art. 36 - Etat B** (p. 4197) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° II-25 de M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis (réduction des crédits destinés à la construction de l'opéra de la Bastille).

Environnement - (7 décembre 1984) (p. 4209, 4210) : baisse du budget de l'environnement pour 1985 - Insuffisante contribution des entreprises, principal facteur de pollution : pollution organique des eaux, pollution toxique, bruit - Demande de lutte contre les pluies acides au niveau européen - Elimination du plomb dans l'essence ; initiative de la République fédérale d'Allemagne ; urgence des mesures à prendre en France - Insuffisance des crédits de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED - Insuffisance des dotations pour la protection de la nature - Refus par le groupe communiste de voter ce projet de budget.

- **Proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé - Nouvelle lecture [n° 83 (84-85)]** - (13 décembre 1984) - **Art. unique** (p. 4494) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Charles Pasqua, rapporteur (suppression de cet article).

MARTIN (Hubert), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre suppléant du Conseil national de la cinématographie (décret n° 83-1084 du 8 décembre 1983) (12 avril 1984) (p. 356).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (26 juin 1984) (p. 1860).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603); en démissionne (17 octobre 1984) (p. 2632).

DÉPÔTS

Rapport d'information fait, avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission effectuée du 2 au 11 août 1982, pour étudier la situation des relations culturelles de la France avec l'Autriche et la Hongrie [n° 192 (83-84)] (24 janvier 1984).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Environnement [n° 70, tome III (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 117 (3 avril 1984) (p. 209) à M. le Premier ministre : sidérurgie (critères retenus pour la mise au point du plan de restructuration de la sidérurgie) - Discutée le 11 mai 1984 (débat commun) (p. 726 et suivants).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : avenir de la sidérurgie et redéploiement industriel** - (12 avril 1984) (p. 317, 318) : partisan de la révision du plan acier - Interrogation sur l'avenir des mines de fer de Briey - Plan consacrant la perte d'une richesse nationale stratégique - Problème du minerai et du charbon lorrains - Rappelle les engagements du Président de la République, lors de sa visite en Lorraine le 2 octobre 1981.

- **Déclaration de politique générale du Gouvernement** - (19 avril 1984) - **Rappel au règlement** (p. 419) : regrette l'absence de réponse à deux questions posées récemment au Gouvernement.

- **Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles** - (11 mai 1984) (p. 730) : révolte des travailleurs des bassins de Longwy, Briey et Thionville - Nombreuses fermetures envisagées - Nombreuses créations

d'emplois nécessaires, afin d'éviter l'exode massif des jeunes et le déclin des entreprises sidérurgiques - Montage audiovisuel concernant Sacilor - Déception devant l'abandon du train lourd de Gandrange - (p. 731) : application du plan et importance des suppressions d'emplois dans les mines de fer - Interrogation sur la poursuite des recherches de l'IRSID, institut de recherche de la sidérurgie - Nécessité de créer à Briey une antenne de la direction départementale de l'inspection du travail - Annonce par M. Pierre Mauroy, le 5 avril 1984, de la création d'un fonds d'industrialisation - Nécessité de revoir et de corriger le nouveau plan acier - Fait part des inquiétudes de M. Marcel Lucotte concernant le groupe Creusot Loire.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - **Art. 21** (p. 3385) : soutient l'amendement n° I-60 de M. Camille Vallin (abrogation de l'article 39 bis du code général des impôts relatif aux dispositions en faveur des entreprises de presse) - Pluralisme de la presse - (p. 3386) : au nom du groupe communiste, s'oppose à l'amendement n° I-92 de Mme Brigitte Gros (extension des dispositions de l'article 39 bis du code général des impôts aux imprimeries de presse et de labeur).

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) (p. 3703) : grève des mineurs de fer lorrains du Bassin de Briey - Conséquences catastrophiques des fermetures prévues où le taux de chômage atteint 15 % dans cet arrondissement - Concertation n'étant engagée qu'après la casse - Indignation des socialistes locaux devant le non-respect des promesses du Président de la République en 1981 à Longwy - Mise en place des pôles de conversion mais ne remplissant leur rôle qu'à moitié - Absence de transition et interrogation sur les recherches de l'Institut de recherche de la sidérurgie sur l'enrichissement du minerai de fer - (p. 3704) : union de tous les lorrains pour défendre leur avenir.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3703 et 3704).

Plan et aménagement du territoire - (4 décembre 1984) (p. 3981) : morphologie particulière du département de la Meurthe-et-Moselle ne favorisant pas son unité - Problèmes spécifiques des divers bassins d'emplois - Rappelle le discours du Président de la République à Longwy en 1981 - Interrogation sur les implantations nouvelles prévues pour la diversification industrielle du bassin de Longwy - Situation critique du bassin de Briey dont le taux de chômage est le plus élevé du département - Fermeture des mines de fer d'ici à deux ans - Absence d'implantation d'usine prévue - Région risquant de redevenir une région purement agricole - Souhaite connaître les solutions proposées par le Gouvernement pour reconvertir industriellement le bassin de Briey - Problème du bassin de Nancy lié à la restructuration de la sidérurgie et se concentrant sur Pompey et Neuves-Maisons - Bassin de Lunéville touché par le chômage - Fermeture des faïenceries - Fermeture d'une usine textile Boussac - Concurrence d'entreprises étrangères n'ayant pas de charges sociales - Difficulté de Trailor fabricant de remorques pour camions - Interrogation sur la création de la voie rapide reliant Flavigny à Charmes et sur le choix du site exact de l'aéroport régional dit de Louvigny, prévu dans le cadre du 9^e Plan - (p. 3982) : attend avec impatience des réponses du Gouvernement.

Anciens combattants - (5 décembre 1984) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4053) : budget ne tenant pas compte des légitimes revendications des anciens combattants -

.Groupe communiste opposé à l'adoption de ces crédits - Art. 82 (p. 4054) : soutient l'amendement n° II-60 de M. Fernand Lefort (rattrapage du rapport constant en 1985 porté à 3 %) - Se déclare opposé à l'amendement n° II-48 de M. Michel Maurice-Bokanowski, rapporteur spécial (suppression de cet article modifiant l'indice de rattrapage du rapport constant).

Environnement - (7 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (p. 4205, 4206) : orientation satisfaisante du ministère de l'environnement mais insuffisance des crédits proposés pour 1985 - Régression des crédits consacrés à l'environnement par les autres ministères - Pluies acides : atteinte de la forêt vosgienne ; approbation de la position défendue par Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement - Problème européen posé par l'introduction de l'essence sans plomb et des pots d'échappement catalytiques - Catastrophe de Bhopal en Inde - Processus en cours de destruction par le feu des déchets toxiques de Seveso stockés par l'usine Hoffman-La Roche - Avis défavorable de la commission des affaires culturelles à ce projet de budget.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) - Deuxième lecture [n° 166 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4761) : groupe communiste favorable à l'adoption de ce projet - Respect de la décision prise par le peuple du Groenland.

- **Projet de loi relatif à la réglementation du versement destiné au transport en commun - Deuxième lecture [n° 157 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4762) : groupe communiste favorable à l'adoption de ce projet, positif tant pour les transporteurs que pour les salariés.

- **Projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 150 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4763) : satisfait du texte issu de la commission mixte paritaire, CMP, tenant compte des souhaits exprimés par le groupe communiste - Elargissement des possibilités de dérogation à la norme d'augmentation par les cas d'amélioration de la qualité de l'eau - Révision de la loi de 1964 concernant la gestion de l'eau - Transparence de la détermination du prix de l'eau par les sociétés privées - Groupe communiste favorable à l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984 [n° 131 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - Art. 10 (p. 4798) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 5 de M. Maurice Blin, rapporteur général (suppression de cet article relatif au budget annexe des postes et télécommunications) - Satisfait de l'ouverture de crédits prévue pour la Compagnie générale de construction téléphonique, CGCT - Difficultés financières de cette entreprise publique.

- **Conclusions du rapport de M. Michel Chauty, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de résolution (n° 236, 83-84) de M. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes [n° 90 (84-85)]** - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4805) : groupe communiste opposé aux deux dernières commissions de contrôle proposées au Sénat relatives à la Nouvelle-Calédonie et à la gestion de la SNCF - Opposé à la proposition de résolution de M. Pierre Vallon tendant à créer une commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes - (p. 4806) : accroissement du volume des tâches de ce service public - Renforcement des effectifs - Difficultés financières - Acheminement du courrier à deux vitesses - Dégradation du service de la poste non imputable à sa qualité de monopole mais plutôt aux impératifs de rentabilité privée

et de gestion concurrentielle - Groupe communiste opposé à l'adoption de cette proposition.

MARTIN (René), sénateur des Yvelines (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public des télécommunications (4 octobre 1984) (p. 2534).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (14 décembre 1984) (p. 4608).

Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 514 (J.O. Débats 26 mai 1984) (p. 1150) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : huiles (installation d'une unité de régénération des huiles usagées sur le site de Gargenville) - Réponse de M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme et du logement (15 juin 1984) (p. 1576, 1577).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : activité économique dans la vallée de la Seine, Yvelines** - (10 mai 1984) (p. 696) : désindustrialisation accélérée ; disparition de grandes entreprises et suppressions d'emplois - Diversification et implantation d'activités nouvelles - Nécessaire action du Gouvernement.

- **Projet de loi relatif au service public des télécommunications [n° 356 (83-84)]** - (4 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2527) : texte dépoussiérant le vieux code des PTT et améliorant les rapports entre l'administration et le public - Récente hausse des tarifs malgré la progression du nombre des raccordements - Nécessité de prendre des mesures en faveur des personnes âgées et des handicapés - Approbation totale de l'article 3 améliorant les libertés publiques et supprimant le contrôle préalable des télégrammes - Article 8 de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle devant figurer dans le nouveau code - (p. 2528) : favorable au monopole de la direction générale des télécommunications - Décision du 3 novembre 1982 et choix historique d'équiper la France de réseaux câblés en fibres optiques - Refus des suppressions d'emplois proposées par les groupes CIT-Alcatel ou Thomson - Nécessité de donner les moyens au Centre national d'études des télécommunications qui a mis au point les techniques de la numérisation de la transmission et l'électronisation de la commutation - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi tel qu'il a été transmis par l'Assemblée nationale et opposé aux amendements de la majorité sénatoriale - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2533) : au nom du groupe

communiste, se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi dénaturé par les amendements de la commission.

Nouvelle lecture [n° 19 (84-85)] - (11 octobre 1984) - Art. 6 (p. 2603) : contradiction entre la position de la majorité sénatoriale et celle qui a été prise par cette même majorité lors du vote de la loi du 29 juillet 1982 - Position de blocage de la part de la majorité du Sénat - Au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'amendement de suppression n° 1 de M. Jean-Marie Rausch, rapporteur.

- **Question au Gouvernement : meurtre d'un jeune Turc à Epône - (15 novembre 1984) (p. 3175) :** préoccupation des communistes devant les récentes manifestations de violence, dont le drame d'Epône - Assassinat d'une jeune Turc, Ozgul Kemal, réfugié politique, par un nervi du patronat - Colère légitime des salariés de cette entreprise en raison du non paiement de leurs salaires - Atteinte aux libertés et aux droits des travailleurs - Demande au Gouvernement de prendre toutes mesures visant à protéger les travailleurs contre de telles violences.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur : Commerce extérieur - (27 novembre 1984) (p. 3723) : net redressement du commerce extérieur en 1983 et diminution du déficit de la balance commerciale - Amélioration des échanges industriels et alourdissement de la facture énergétique - Maintien des crédits consacrés à l'expansion économique à l'étranger - Aides à l'exportation orientées vers les petites et moyennes entreprises, PME - Effort important en faveur du développement des grands contrats - Cite trois exemples dans le département des Yvelines allant à l'encontre des évolutions souhaitables : l'automobile et la suppression de 75 000 emplois prévue par le rapport Dalle, l'emballage et l'abandon de la fabrication de polypropylène par Rhône-Poulenc et la récupération des huiles usées - Fragilité des résultats du commerce extérieur - France déficitaire vis-à-vis des pays riches et industriels et faiblesse des perspectives d'achat des pays en voie de développement - Souhaite l'étude des flux d'importation des principales entreprises importatrices - Nécessité de contrecarrer la pénétration étrangère dans les secteurs où celle-ci est excessive - Interrogation sur la revalorisation du commerce international dans l'enseignement secondaire et supérieur, technique et général - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur.

MASSERET (Jean-Pierre), Sénateur de la Moselle (S, puis rattaché administrativement au groupe S du 13 avril au 29 mai 1984, puis S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)]

adopté par l'Assemblée nationale - Urbanisme, logement et transports : II - Transports - III - Transports intérieurs : voies navigables [n° 69, annexe 36 (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 55 (19 décembre 1984) (p. 4743) à M. le Premier ministre : départements et territoires d'outre-mer (situation en Nouvelle Calédonie) - Discutée le 20 décembre 1984 (débat commun) (p. 4835 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles - (11 mai 1984) (p. 739) :** crises successives en Lorraine depuis vingt ans - Incapacité des gouvernements précédents de créer un outil industriel performant - Hémorragie financière supportée par les contribuables - Respect des directives communautaires - Choix industriels nécessaires entraînant de nombreuses suppressions d'emplois - Diversification industrielle indispensable pour l'avenir de la région - Mesures immédiates : exonération des charges sociales et fiscales et création d'emplois - Importance de la formation et effort nécessaire en faveur de l'université de Metz.

- **Projet de loi modifiant, à compter du mois de juin 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux [n° 41 (84-85)] - (13 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3150) :** bilan positif des trois premières tranches du fonds spécial de grands travaux, FSGT - Opérations prévues en faveur de la Lorraine dans la quatrième tranche - (p. 3151) : questions sur les perspectives d'emprunt et l'équilibre financier du FSGT - Vote par le groupe socialiste de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 14 bis (p. 3346) : abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° I-101 de M. Maurice Blin, rapporteur général (possibilité pour les entreprises d'opter pour la rétro-imputation applicable aux déficits fiscaux constatés à la clôture de l'exercice ; conditions d'accès et délai d'application de la rétro-imputation).

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Avant l'art. 34 (p. 3404,3405) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° I-149 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (liste des majoration des tarifs des droits de timbre et des droits sur les tabacs et cigarettes) ; refus d'entériner les augmentations de droits de timbre votées par la majorité sénatoriale - **Art. 34 et Etat A (p. 3416) :** intervient contre l'amendement n° I-150 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (modification des évaluations de recettes en fonction des dispositions votées précédemment par le Sénat) - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 3417) :** refus du groupe socialiste de voter les articles de la première partie de la loi de finances dénaturés par la majorité sénatoriale - Défense par la majorité sénatoriale des catégories les plus favorisées - Disparition des mesures de justice sociale prévues dans le projet de budget initial.

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) (p. 3707) : difficultés de la Lorraine antérieures à 1981 - Absence de diversification industrielle entre 1970 et 1980 - Fixation pour la sidérurgie d'un cadre d'actions en mars dernier -

Plan Unimétal pour les produits longs - Plan Jacquet devant être défendu à Bruxelles - (p. 3708) : sidérurgie des produits plats se portant bien - S'interroge sur l'avenir des mines de fer, sur la part du minerai lorrain et sur la non-utilisation par le groupe Sacilor du minerai lorrain alors que le groupe luxembourgeois Arbed l'utilise - Définition nécessaire d'une convention sociale de protection - Nécessaire développement des PME et des PMI - Charbon ne pouvant donner du travail à tous les jeunes du bassin - Vérité devant être dite en Lorraine et définition d'options claires pour l'avenir - Budget comportant de nombreux points positifs - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce budget.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3707 et 3708).

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) - Rapporteur spécial (voies navigables) : voir l'intervention de M. Michel Dreyfus-Schmidt (p. 3943 à 3945).

- **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie - (20 décembre 1984) (p. 4857) :** rappelle la 58ème proposition du candidat François Mitterrand - Engagement conforme aux valeurs fondamentales toujours affirmées par la France et traduction concrète du préambule de la Constitution de 1958 qui reprend le préambule de la Constitution de 1946 - (p. 4858) : France ayant toujours placé au-dessus de ses intérêts propres l'affirmation et la réalisation des valeurs universelles qui fondent la République et les droits de l'homme - Victoire de la gauche répondant à l'attente du peuple canaque et n'ayant pas déclenché le mouvement indépendantiste - Loi du 21 décembre 1963 remettant en cause l'expérience de décentralisation engagée par la loi-cadre du 23 juin 1956 et appliquée à la Nouvelle-Calédonie par le décret du 22 juillet 1957 - Mot indépendance prononcé pour la première fois à Bourail en 1977 - Naissance du Front indépendantiste en 1979 - Assassinat de Pierre Declercq, secrétaire général de l'Union calédonienne, provoquant de graves incidents sur la côte Est - Réduction des inégalités économiques et recours à la procédure des ordonnances - Déséquilibre démographique social et économique entre Nouméa, d'une part, l'intérieur et les îles d'autre part - Faible proportion de Mélanésiens parmi les hauts fonctionnaires - Revendications politiques du FLNKS - Force canaque ne tenant pas dans le nombre des militants mais dans les idées - Volonté de dialogue illustrée par la conférence de Nainville-les-Roches - Absence d'adhésion à la résolution finale du RPCR - Exactions commises de part et d'autre - Séquestration d'un sous-préfet - Refus du secrétaire d'Etat à recourir à la force, seul moyen d'éviter l'effusion de sang - Stratégie conforme à la Constitution ayant servi de prétexte à l'opposition pour lancer une campagne politique à laquelle sont associées les puissances d'argent calédoniennes - Constitution de groupes d'autodéfense - Escalade de la violence constituant un risque majeur - Gouvernement réussissant à maintenir le dialogue avec le FNLKS - Voie de la raison empruntée par M. Edgar Pisani visant à trouver les points de rencontre entre les diverses thèses - (p. 4859) : respect par la France des grands principes qui fondent ses institutions - Emancipation de la Nouvelle-Calédonie inscrite dans l'histoire - Volonté des élus socialistes de traiter le dossier calédonien dans le respect des intérêts de toutes les communautés.

MASSON (Christian), sénateur des Ardennes (RPR) - Devient sénateur le 7 mars 1984 en remplacement de M. René Tinant, décédé (2 avril 1984) (p. 196).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (28 mai 1984) (p. 1152).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (26 juin 1984) (p. 1828).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2338) :** pouvoirs du Sénat en matière constitutionnelle - Manoeuvre aux fins de discréditer le Sénat - Retrait de l'ordre du jour du Sénat de la loi sur l'enseignement privé - Démission de M. Pierre Mauroy, Premier ministre et de M. Alain Savary, ministre de l'éducation - (p. 2339) : régime présidentiel ; propos tenus par M. François Mitterrand à l'Assemblée nationale le 24 avril 1964 ; article 20 de la Constitution - Clivage entre l'ordre du jour de cette session extraordinaire et les préoccupations quotidiennes des Français - Votera la question préalable.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) (p. 3704) : Gouvernement résolu à jouer à fond la carte des petites et moyennes entreprises, PME - PME, les seules à pouvoir encore embaucher dans les années à venir - Interrogation des PME sur la brutale déclaration de M. François Mitterrand en Alsace - Propos insolites dans la bouche du Chef de l'Etat - Discours de Figeac appelant au rassemblement des énergies et discours de Mulhouse évoquant des relents de lutte de classes - Reprise des investissements dépendant de la restauration des capacités d'autofinancement - Réhabilitation de la notion de profits - Volonté du parti socialiste de supprimer le système capitaliste signalée par M. Lionel Jospin devant les cadres du parti socialiste - Responsables des PME attendant du Gouvernement l'allègement de leurs charges et la paix civile - Rapport de M. Jean Chamant très clair et très lucide concernant les restructurations - Lutte contre le chômage par la compétitivité et par l'accroissement de la productivité - Majeure partie du budget destinée à combler les déficits - Neuf entreprises nationales sur douze en déficit - Plan sidérurgique de mars sujet de divergences sur l'opportunité de la fermeture d'Ugine-Fos - Affaire Creusot-Loire - Repreneur hollandais à la Chapelle-Darblay - Poursuite des promesses par M. Laurent Fabius - Système industriel à deux vitesses : le secteur public nationalisé où rien ne bouge et les petites et moyennes entreprises qui ne peuvent compter que sur elles-mêmes - (p. 3705) : nombreuses suppressions d'emplois dans les PME - Décret en préparation demandant aux entreprises d'avancer les dates de règlements des cotisations sociales dues à l'URSSAF - Décision contraire à la politique d'allègement des charges - Au nom du groupe RPR, se déclare défavorable à l'adoption des crédits de ce budget.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3704 et 3705).

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) (p. 4080) : intervient au nom du groupe RPR sur les problèmes de sécurité préoccupant les Français - Statistiques de la délinquance - Responsabilité de l'Etat en matière d'ordre

public - Evénements de Nouvelle-Calédonie - Accroissement des effectifs de la police - Formation accélérée - Renforcement des équipements individuels - Rapport Belorgey - Délai entre la création de postes budgétaires et la mise en place des effectifs sur le terrain - Problèmes modernes et scientifiques de lutte contre la délinquance - Nécessaire informatisation de la police - Création en 1980 d'un nouveau système informatisé des cartes d'identité - Malaise au sein de la police, notamment chez les cadres - Nomination d'un officier de gendarmerie chargé de contrôler les actions en matière de terrorisme - Remous autour de la mutation du commissaire Genthial en 1983 - (p. 4081) : bilan négatif de la gestion de M. Gaston Defferre - Nécessité de doter les forces de police françaises des moyens dont disposent déjà les grandes polices européennes - Programmes pluriannuels pour l'équipement de la police élaborés conjointement par les ministères de l'intérieur et de la justice - Taux dérisoire d'impôts consacrés par l'Etat à la sécurité - Ambiguïté de la loi du 10 juin 1983 sur les contrôles d'identité - Demande l'établissement d'une carte d'identité infalsifiable - Mesures attendues concernant l'immigration clandestine, la réduction des peines pour certains délinquants, la création de gardiens de la paix auxiliaires - Prévention indispensable grâce à l'action des travailleurs sociaux et des communes - Groupe du RPR opposé à l'adoption de ces crédits - (p. 4093) : évoque sa récente mission lui ayant permis de découvrir et de comparer les polices allemandes, autrichiennes et britanniques.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (10 décembre 1984) - Art. 5 (p. 4332) : son amendement n° 156, soutenu par M. Adrien Gouteyron : absence de convention à la date du transfert de compétences et prise en charge par la collectivité à laquelle se trouve rattaché l'établissement ayant le budget le plus important, des grosses réparations de l'équipement et du fonctionnement de l'ensemble ; répartition des charges entre le département et la région, au prorata des superficies respectivement utilisées par le collège et le lycée ; retiré.**

Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - Art. 7 : Art. 15 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4353) : s'abstiendra sur le vote des différents amendements présentés à cet article, tant par les rapporteurs que par le ministre - S'oppose à l'intervention du représentant de l'Etat en qualité d'arbitre entre les communes - Inconvénients d'une participation au niveau départemental en raison de la diversité des collèges et des modes de gestion - Art. 15-1 (p. 4356) : son amendement n° 164 : participation intercommunale aux dépenses de fonctionnement des collèges et des lycées ; en cas de désaccord, participation définie par décret en Conseil d'Etat ; devenu sans objet - Art. 15-10 (p. 4380) : sur l'amendement n° 106 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (prérogatives du maire et du conseil municipal pour le règlement des budgets des établissements ; prise en compte des modalités de règlement de ce budget par la collectivité de rattachement, après avis de l'autorité académique, lorsque le budget n'est pas en équilibre réel), son sous-amendement n° 171 : intervention du représentant de l'Etat dans le règlement des budgets des établissements ; retiré.

Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4441) : travaux des rapporteurs et des parlementaires au Sénat - Enseignement français - Qualité de l'enseignement - Vote par le groupe RPR de ce texte amendé par le Sénat.

MASSON (Paul), sénateur du Loiret (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission de contrôle des conditions de fonctionnement, d'intervention et de coordination des services de police et de sécurité engagés dans la lutte contre le terrorisme, créée en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 18 novembre 1983 [n° 322 (83-84)] (17 mai 1984) - Sécurité publique.

MATHIEU (Serge), sénateur du Rhône (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi [n° 412 (83-84)] adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux vins de Champagne, tendant à modifier leur taux de prise en charge au compte d'appellation d'origine « Champagne » et à fixer leur durée minimale de première fermentation [n° 31 (84-85)] (17 octobre 1984) - Boissons et alcools.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative aux vins de Champagne, tendant à modifier leur taux de prise en charge au compte d'appellation d'origine « Champagne » et à fixer leur durée minimale de première fermentation [n° 412 (83-84)] - (23 octobre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2693) : analyse les dispositions de cette proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale : fixation, à titre permanent à 98,5 % du pourcentage du volume de la production ouvrant droit à l'appellation d'origine « champagne », du fait de l'évolution des techniques de vinification - (p. 2694) : fixation de la durée minimale de première fermentation des vins de Champagne, afin de protéger la qualité des vins de Champagne - Souligne que cette proposition de loi répond au vœu de la profession et a été adoptée à l'unanimité par la commission des affaires économiques.**

- **Question au Gouvernement : contrôles d'identité - (15 novembre 1984) (p. 3173) : législation existante relative aux contrôles d'identité effectués par les services de police - Demande au ministre de l'intérieur si, à la suite des récents assassinats dans les XVIII^e arrondissement de Paris, des contrôles d'identité sont effectués et selon quelles modalités.**

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3829) : budget de l'agriculture progressant plus que l'ensemble des budgets

civils de l'Etat - Mise en place des quotas laitiers et baisse prévisible du revenu des agriculteurs marquant profondément le monde agricole - Propositions des organisations agricoles, en matière de politique d'incitation à la cessation d'activité - Principe d'une incitation à l'abandon de l'activité laitière retenu par le Gouvernement - Effondrement du marché de la viande - Accroissement continu des excédents et impossibilité de stocker indéfiniment - Excédents laitiers ne datant pas d'aujourd'hui - Baisse des autorisations de programme inquiétante pour l'avenir de l'agriculture - Dépenses d'équipement faisant l'objet d'arrêtés d'annulation de crédits depuis trois ans - Fiscalité agricole et instauration d'un régime fiscal réellement simplifié - Nécessité de mesures spécifiques afin d'éviter les ressauts d'imposition - (p. 3830) : enseignement agricole constituant l'une des priorités de ce budget - Insuffisante augmentation des crédits de bourse pour assurer la parité avec l'enseignement général - Insuffisance des subventions de fonctionnement aux établissements privés - Souligne le dynamisme des producteurs de vins d'appellation d'origine contrôlée, AOC - Nécessité de revoir le problème des plantations nouvelles - S'oppose à un repli de la production agricole constituant une source de richesse et d'avenir pour la France.

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4121) : inadéquation des crédits avec les nécessités minimales de l'action diplomatique - Intervention au Tchad ; accord conclu avec le colonel Kadhafi relatif à la fin de l'intervention militaire ; incertitude quant à l'attitude réelle des Libyens - Raisons de l'intervention au Tchad ; indépendance du pays ; intégrité du territoire et nécessité de rassurer les Etats africains riverains - Tchad et partition de fait - Problème général de la sécurité en Afrique - (p. 4122) : interrogation sur l'attitude de la France en ce qui concerne le rétablissement d'une situation politique et économique au Tchad - Conséquences d'une nouvelle velléité d'intervention de la Libye - Proche-Orient ; retrait américain du Liban ; situation financière catastrophique d'Israël et refus de poursuivre une occupation ruineuse - Politique de la France et recherche d'un éventuel règlement final ; nécessaire participation du Liban - Opposition à ce projet de budget.

- **Projet de loi portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements agricoles privés et modifiant la loi n° 84-579 du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public [n° 87 (84-85)]** - (13 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4530) : effectifs concernés par l'enseignement agricole privé - Insuffisante formation des jeunes agriculteurs - Demande de concertation sur les critères retenus pour le schéma prévisionnel national des formations - Etablissements de formations à temps plein - Vocation spécifique des maisons familiales et des instituts ruraux ; demande de compensation par le Gouvernement de perte de ressources éventuelle - Enseignement supérieur agricole - Participation de l'enseignement privé à la composition du Conseil national de l'enseignement agricole - Vote de ce projet de loi par le groupe UREI.

MATRAJA (Pierre), sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.

- Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

Membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

- Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à

connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (19 décembre 1984) (p. 4761).

Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 196 (83-84)] autorisant l'approbation des protocoles de 1983 portant nouvelle prorogation de la convention sur le commerce du blé de 1971 et de la convention relative à l'aide alimentaire de 1980, constituant l'accord international sur le blé de 1971 [n° 269 (83-84)] (19 avril 1984) - **Traités et conventions.**

Participation au rapport d'information, établi au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} juillet 1983 et le 31 janvier 1984, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 217 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, J.O. Débats 2 avril 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 230 (83-84)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de l'Etat d'Israël sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres) [n° 298 (83-84)] (4 mai 1984) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 312 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un protocole entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif à la formation professionnelle et à la promotion de l'emploi [n° 331 (83-84)] (23 mai 1984) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 349 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre la France et le Canada sur le transfèrement des détenus et la surveillance de certains condamnés (ensemble deux échanges de lettres) [n° 363 (83-84)] (6 juin 1984) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 471 (83-84)] autorisant l'approbation d'une convention d'assistance mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique visant la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières par les administrations douanières des deux pays [n° 34 (84-85)] (17 octobre 1984) - **Traités et conventions.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} février 1984 et le 30 septembre 1984, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 62 (84-85)] (7 novembre 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 77 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une con-

vention du Conseil de l'Europe sur le transfèrement des personnes condamnées [n° 91 (84-85)] (28 novembre 1984) - **Traités et conventions.**

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 135 (25 avril 1984) (p. 466) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : **sidérurgie** (fermeture de l'usine Ugine-acier de Fos-sur-mer) - Discutée le 11 mai 1984 (débat commun) (p. 726 et suivants).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles** - (11 mai 1984) : voir intervention de M. Charles Bonifay (p. 734).

- **Projet de loi autorisant l'approbation des protocoles de 1983 portant nouvelle prorogation de la convention sur le commerce du blé en 1971 et de la convention relative à l'aide alimentaire de 1980, constituant l'accord international sur le blé de 1971 [n° 196 (83-84)]** - (16 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 842) : convention prévoyant l'organisation d'une concertation régulière sans imposer de contraintes particulières - Prorogation proposée constituant un pis-aller - Accord plus ambitieux prévoyant un système de stockage souhaité par les pays en voie de développement - Situation alimentaire mondiale et opposition entre le Nord producteur et le Sud déficitaire - Insuffisance de ce texte en ce qui concerne l'aide alimentaire internationale - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi tout en soulignant les insuffisances de l'accord.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat d'Israël sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres) [n° 230 (83-84)]** - (16 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 843) : bénéficie d'une protection particulière en cas de troubles graves pour les investissements - Garantie accordée aux investisseurs sur la base d'agrément de chaque partie - Conditions d'une coopération améliorée dans le respect des principes du droit international - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre la France et le Canada sur le transfèrement des détenus et la surveillance de certains condamnés (ensemble deux échanges de lettres) [n° 349 (83-84)]** - (27 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale : voir intervention de M. Louis Longueue (p. 1872).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne, relatif à la formation professionnelle et à la promotion de l'emploi [n° 312 (83-84)]** - (27 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale : voir intervention de M. Louis Longueue (p. 1873).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique visant la prévention, la recherche de la répression des fraudes douanières par les administrations douanières des deux pays [n° 471 (83-84)]** - (31 octobre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2947) : accord signé à Paris le 14 février 1984 entendant faciliter la prévention et la répression des infractions douanières - Préservation des intérêts économiques, fiscaux, sociaux et culturels des deux Etats - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Postes et télécommunications - (25 novembre 1984) (p. 3577) : critique la suppression de la rémunération versée par le Trésor sur les fonds des chèques postaux mis à sa disposition ; participation du budget des PTT au développement de la filière électronique : importance et affectation de ces crédits - endettement de l'administration des PTT - Personnels des PTT : nécessité du rétablissement d'un bon climat social par un effort d'explication et de vulgarisation - (p. 3578) : au nom du groupe socialiste, annonce son intention de voter le budget des PTT.

Redéploiement industriel et commerce extérieur : Commerce extérieur - (27 novembre 1984) (p. 3723, 3724) : redressement des échanges extérieurs par rapport à 1983 - Déficit entre 25 et 30 milliards de francs - Diminution de l'investissement industriel depuis 1974 - Secteurs entiers de l'économie à restructurer : textile-habillement, équipement ménager et machine-outil - Nécessité de moderniser l'appareil industriel et d'investir à nouveau pour retrouver la compétitivité - Recrudescence des importations de biens d'équipement - Diminution de la consommation des ménages - Nécessité de faire des efforts pour conquérir les marchés - Développements de la procédure de l'assurance prospection et des prêts bonifiés - Interrogation sur les incidences du voyage ministériel au Japon - (p. 3725) : implantation à l'étranger nécessitant une préparation - Souhaite la création d'une Ecole nationale de l'exportation - Absence d'agressivité de nos entreprises dans la conquête de marchés extérieurs - Problème de la reconquête du marché intérieur - Progrès manifestes de notre balance commerciale - Déficit énergétique restant trop élevé - Augmentation de notre taux d'indépendance énergétique - Choix économiques du Gouvernement depuis 1981 commençant à porter leurs fruits - Amélioration des taux de couverture dans de nombreux secteurs - Poursuite nécessaire de l'effort permettant aux firmes françaises d'accroître leurs parts sur les marchés étrangers - Projet de budget conduisant au rétablissement de nos échanges - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur.

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 89, 84-85) de M. Philippe de Bourgoing et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie [n° 89 (84-85)]** - (27 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3731, 3732) : Sénat, siège du théâtre politique sous l'impulsion du RPR - Rappelle une déclaration de M. Jacques Chirac le 4 septembre 1982 lors de sa visite à Nouméa - Groupe socialiste déplorant la nouvelle manoeuvre de déstabilisation de la majorité sénatoriale et apportant son entière solidarité au Gouvernement.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Mer - (28 novembre 1984) (p. 3768) : maintien des priorités dans le contexte d'un budget de rigueur - Crédits portuaires du Fonds spécial de grands travaux ; augmentation des crédits du secteur des chantiers navals transféré au ministère du redéploiement industriel - Contacts entre le Gouvernement et les partenaires sociaux pour l'étude de problèmes de la construction navale - Application du plan de maintien des grands sites de construction navale ; chantiers du Nord et de la Méditerranée, Normed ; Alsthom-Atlantique - Place des mesures sociales dans ce budget - Amélioration de l'efficacité administrative - Renforcement des investissements en faveur des infrastructures portuaires - Effort d'amélioration de la sécurité des marins et de la navigation - Institut français de recherche pour l'exploration des mers, IFRE - Soutien des pêches maritimes et des cultures marines ; plan pluriannuel de

renouvellement de la flotille de pêche - Vote par le groupe socialiste de ce projet de budget.

Urbanisme, logement et transports - I - Urbanisme et logement - (3 décembre 1984) (p. 3928) : dotations du Fonds spécial de grands travaux, FSGT - (p. 3929) : nombre de mises en chantier - Emploi - Evolution des indicateurs en matière de vente de logements neufs - Programme physique de construction de logements - Modernisation des entreprises du bâtiment et des travaux publics - Prêts locatifs aidés, PLA - Prêts aidés pour l'accès à la propriété, PAP - Réduction d'impôt sur le revenu en fonction du coût de l'acquisition - Elargissement des possibilités de déductions fiscales pour la réalisation de travaux de grosses réparations - Fusion de l'aide personnalisée au logement, APL, et de l'allocation logement - Comités départementaux de l'habitat - Situation des organismes d'HLM ; hausse des loyers - Nombre des impayés - Taux des PAP - Diminution des aides personnelles - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de budget.

Défense et service des essences - (4 décembre 1984) (p. 4014, 4015) : retard important de ce budget par rapport aux prévisions de la loi de programmation militaire - Participation à l'effort de rigueur budgétaire - Bénéfice d'une priorité absolue pour les forces nucléaires - Entrée en service du sixième sous-marin nucléaire lance-engins - Effort spectaculaire en faveur de l'arme nucléaire tactique - Nucléaire pré-stratégique constituant un message politique adressé à un éventuel agresseur - Crédibilité de la dissuasion - Rôle de la force d'action rapide, FAR - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du budget de la défense.

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4128) : budget de rigueur des relations extérieures - Incidences sur la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, DGRCS - Audiovisuel - Bureau de la télévision - Programme TV 5 - Bureau de l'action radiophonique extérieure - Emetteurs de Montsinéry en Guyane et de Sri Lanka - Bourses de scolarité pour les Français de l'étranger - Office français des réfugiés - Aide publique aux pays en voie de développement, PVD - (p. 4129) : convention de Lomé III - Règlement des contentieux communautaires et relance de la construction européenne ; rôle de la France en tant que président du comité des ministres du Conseil européen - Contribution britannique - Problèmes agricoles - Dialogue avec l'Espagne et le Portugal - Renaissance d'une identité européenne - Comité ad hoc de l'Europe des citoyens - Dialogue Est-Ouest - Limitation des armements et négociations entre les Etats-Unis et l'URSS - Visite du Président de la République française à Moscou en juin 1984 - Politique française au Moyen-Orient : règlement de la question libanaise et prise en compte de la position syrienne - Tchad et opération Manta - Absence de menace par la Libye du gouvernement légal du Tchad - Action du gouvernement précédent - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de budget.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention du Conseil de l'Europe sur le transfèrement des personnes condamnées** [n° 77 (84-85)] - (13 décembre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4502) : préoccupations humanitaires à l'origine de cette convention - Demande l'adoption de ce projet de loi.

MAURICE-BOKANOWSKI (Michel), sénateur des Hauts-de-Seine (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord [n° 288 (83-84)] (2 mai 1984) - Anciens combattants et victimes de guerre.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Anciens combattants [n° 69, annexe 4 (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 448 (JO Débats 21 décembre 1983) (p. 4488) à Mme le ministre du commerce extérieur et du tourisme : commerce extérieur (mesures envisagées pour mettre fin au déséquilibre du commerce franco-soviétique) - Réponse de Mme Edith Cresson, ministre du commerce extérieur et du tourisme (12 juin 1984) (p. 1511, 1512).

n° 454 (JO Débats 1^{er} février 1984) (p. 77) à M. le ministre de la défense : armée (raisons du transfert d'une partie du contingent français de la force multinationale à la Force d'interposition des Nations-Unies).

n° 470 (JO Débats 3 avril 1984) (p. 207) à M. le ministre de l'intérieur : maires (liaison entre les maires de l'agglomération parisienne et les commissaires de police).

n° 487 (JO Débats 18 avril 1984) (p. 387) à M. le ministre de la défense : défense nationale (survol de la zone interdite de Toulon par un avion soviétique) - Réponse de M. Daniel Benoit, secrétaire d'Etat aux personnes âgées (27 avril 1984) (p. 521, 522).

n° 509 (JO Débats 18 mai 1984) (p. 906) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : sociétés (cession par l'Etat d'une partie de sa participation dans le capital de la société Olivetti) - Réponse de M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme et du logement (15 juin 1984) (p. 1575, 1576).

Questions orales avec débat :

n° 142 (27 avril 1984) (p. 510) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : politique économique (participation de l'Etat dans la société Olivetti) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 7 (5 septembre 1984) (p. 2676) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : automobiles (situation des marques françaises dans les compétitions automobiles internationales) - Discutée le 5 octobre 1984 (débat commun) (p. 2540 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : annulation de crédits** - (29 juin 1984) (p. 2011, 2012) : absence de concertation entre le Parlement et l'exécutif - Conséquences des annulations de crédits sur les collectivités locales.

- **Questions orales avec débat jointes : industrie automobile** - (5 octobre 1984) (p. 2544) : crise de l'industrie automobile française ; difficultés de la Régie Renault ; participation de la Régie Renault aux grands prix de formule 1 ; (p. 2545) : bilan de cette participation.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur : Commerce extérieur - (27 novembre 1984) (p. 3722) : courbe exponentielle du chômage et sinusoïdale du commerce

extérieur - Diminution du déficit - Réussite américaine due à une véritable révolution intellectuelle éloignée de l'idéologie socialiste - Echanges déficitaires avec les partenaires solvables - Exportations signifiant un tissu de relations commerciales, une action lente et patiente, des études affinées, du personnel qualifié en permanence sur place - Grève à EDF, à la SEITA, au journal Le Monde et dans les mines de fer - Souhaite la disparition de ce ministère - Nécessité d'une monnaie forte pour le redressement du commerce extérieur - (p. 3723) : fragilité du redressement du commerce extérieur - Problème de la survie des entreprises - Nécessité de rendre nos entreprises compétitives - Méthodes déconcertantes et mauvaises appliquées depuis trois ans et nécessité de faire passer sur le pays un souffle nouveau.

Anciens combattants - (5 décembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 4040) : année 1984 riche en symboles et en commémorations - Absence de prise en compte des revendications des combattants d'Afrique du nord, notamment le bénéfice de la campagne double pour les fonctionnaires et assimilés - Quasi-abandon du rattrapage du rapport constant - Diminution considérable des effectifs ministériels - Reconnaît les efforts accomplis par le secrétariat d'Etat en faveur de la réinsertion professionnelle des handicapés et de la médicalisation des maisons de retraite de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC - Demande instamment l'attribution de la Légion d'honneur à tous les survivants de la Grande Guerre - **Examen des crédits** - Art. 82 (p. 4054) : son amendement n° II-48 : suppression de cet article modifiant l'indice de rattrapage du rapport constant ; adopté - Après l'art. 82 (p. 4055) : accepte l'amendement n° II-40 de M. Pierre Croze (égalité fiscale entre les anciens combattants français résidant ou non en France).

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Après l'art. 59 (p. 4242) : soutient l'amendement n° II-93 de M. Christian Poncelet (montant annuel maximum de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la métropole lorraine et montant de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la Basse-Seine) - Art. 72 (p. 4265) : soutient l'amendement n° II-94 de M. Christian Poncelet (modalités de déroulement de la perquisition au domicile du contribuable ; horaires et présence de l'occupant des lieux ou de son représentant ou à défaut d'un officier ministériel ou de deux témoins assermentés) - Après l'art. 73 (p. 4268) : soutient l'amendement n° II-95 de M. Christian Poncelet (élimination de certaines pratiques des sociétés de placement proposant au public l'acquisition de biens à caractère industriel et commercial dont la gestion est confiée à des tiers) - Art. 76 (p. 4276) : soutient l'amendement n° II-96 de M. Christian Poncelet (absence d'inscription d'une hypothèque dès la mise en recouvrement des droits en cas de bonne foi du contribuable) - Art. 78 (p. 4277) : son amendement n° II-83 : suppression des dispositions de cet article relatives au caractère rétroactif de l'interruption de prescription des sanctions fiscales face à des redressements notifiés avant le 1^{er} janvier 1985 ; adopté.

MAUROY (Pierre), Premier ministre (nommé le 22 mars 1983) [JO Lois et décrets 23 mars, p. 882].

Fin des fonctions ministérielles le 16 juillet 1984.

DÉPÔTS

Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à l'accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes (ensemble trois annexes et un protocole) [n° 185 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1983, JO Débats 24 janvier 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif aux transports internationaux de marchandises par route - [n° 189 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1983, JO Débats 24 janvier 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat [n° 194 (83-84)] (26 janvier 1984).

Projet de loi autorisant la ratification du deuxième protocole portant amendement à la convention du 27 octobre 1956 entre la République française, la République Fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg au sujet de la canalisation de la Moselle [n° 195 (83-84)] (26 janvier 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation des protocoles de 1983 portant nouvelle prorogation de la convention sur le commerce du blé de 1971 et de la convention relative à l'aide alimentaire de 1980, constituant l'accord international sur le blé de 1981 [n° 196 (83-84)] (26 janvier 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention entre la France et la Suède tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs du 24 décembre 1936, au protocole annexé à cette convention et au protocole final du 24 décembre 1936 [n° 207 (83-84)] (9 février 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 141, concernant les organisations de travailleurs ruraux et leur rôle dans le développement économique et social [n° 213 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 142 concernant le rôle de l'orientation et de la formation professionnelle dans la mise en valeur des ressources humaines - [n° 214 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 149 concernant l'emploi et les conditions de travail et de vie du personnel infirmier - [n° 215 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi relatif à la vaccination antivariolique [n° 220 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984).

Projet de loi modifiant la loi n° 75-623 du 11 juillet 1975 relative au crédit maritime mutuel [n° 221 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - **Banques et établissements financiers.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative en matière fiscale (ensemble deux échanges de lettres) [n° 222 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - **Traités et conventions.**

Projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction de maison individuelle et de vente d'immeuble à construire [n° 225 (83-84)] (rattaché pour ordre au

procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984).

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Népal sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble trois échanges de lettres) [n° 228 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique du Pakistan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble deux échanges de lettres) - [n° 229 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat d'Israël sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres) - [n° 230 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - Traités et conventions.

Projet de loi relatif à la création du carrefour international de la communication - [n° 238 (83-84)] (2 avril 1984).

Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social - [n° 247 (83-84)] (6 avril 1984).

Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi modifiée, n° 68-1 du 2 janvier 1968, sur les brevets d'invention - [n° 248 (83-84)] (6 avril 1984).

Déclaration de politique générale du Gouvernement lue par M. Jacques Delors, ministre de l'économie [n° 267 (83-84)] (19 avril 1984).

Projet de loi relatif à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer [n° 307 (83-84)] (10 mai 1984).

Projet de loi autorisant la ratification d'un accord entre la République française et la République d'Autriche, additionnel à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959 (ensemble une annexe) [n° 370 (83-84)] (7 juin 1984) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Costa Rica sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble trois échanges de lettres) [n° 410 (83-84)] (20 juin 1984) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention portant création d'une organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques EUMETSAT (ensemble deux annexes) [n° 411 (83-84)] (20 juin 1984) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique visant la prévention, la recherche, et la répression des fraudes douanières par les administrations douanières des deux pays [n° 471 (83-84)] (10 juillet 1984) - Traités et conventions.

INTERVENTIONS

- Questions au Gouvernement, de MM. Paul Souffrin, Louis Minetti, André Méric, Roger Husson, Jean Francou, Roger Boileau, Hubert Martin: avenir de la sidérurgie et redéploiement industriel - (12 avril 1984) (p. 318):

accumulation des erreurs dans le secteur de la sidérurgie depuis vingt ans - Décision du Gouvernement prise dans le souci de l'intérêt supérieur - Problème de l'excédent de capacité de production entraînant une baisse mondiale - Choix du passage de la filière fonte à la filière électrique devant permettre une économie sur le prix de revient - Surinvestissements, cause des difficultés - (p. 319): nécessaires mesures de réduction de nos capacités de production - Troisième révolution industrielle en cours - Modernisation de l'appareil industriel, première priorité du 9^e Plan - Secteurs industriels touchés concentrés dans certaines régions - Politique rigoureuse devant permettre de retrouver les grands équilibres.

- Déclaration de politique générale du Gouvernement - (19 avril 1984) - Lue à la tribune par M. Jacques Delors, ministre de l'économie - (p. 414): nécessaire soutien de la majorité législative à la politique du Gouvernement - Gouvernement d'union de la gauche - Solidarité gouvernementale - (p. 415): dialogue entre le Gouvernement et le Parlement - Respect du pluralisme - Première expérience de gestion économique par la gauche - Crise internationale - Politique de rigueur - Redressement national - 9^e Plan - Rapport annuel du Fonds monétaire international, FMI - Inflation - Balance des paiements - Taux de croissance - Production industrielle - (p. 416): maintien du pouvoir d'achat - Relèvement prioritaire des bas salaires - Accord entre les deux principales formations politiques de la majorité sur le plan de rigueur - Nécessaire explication sur l'action gouvernementale - Erreur de choix des précédents gouvernements - Reprise de l'investissement industriel - Croissance du secteur nationalisé - Dotations en capital accordées par l'Etat aux entreprises publiques - Assainissement et modernisation des industries traditionnelles: charbonnages, constructions navales et sidérurgie - « Plan acier » - (p. 417): réduction des capacités de production - Fermeture de certains sites - Passage à la filière électrique - Compétitivité - Reconversion des personnels - Développement des industries de substitution - Réduction des charges financières - Dispositions sociales exceptionnelles - Difficultés des industries du téléphone et de l'automobile - Maîtrise du taux de chômage - Programme de formation professionnelle en faveur des jeunes - Mise en place de la troisième génération industrielle - Effort d'éducation et de formation professionnelle - Examen prochain par le Parlement du projet de loi relatif au système scolaire - (p. 418): mise en place d'un grand service public pluraliste d'éducation - Etablissement d'intérêt public - Statut de droit public pour l'ensemble des personnels des établissements sous contrat - Respect des contrats d'association d'établissements privés - Solidarité européenne - Marché commun - Problèmes agricoles et monétaires - Responsabilités internationales de la France - (p. 419): maintien de la politique de rigueur - Equilibre entre les impératifs économiques et les impératifs sociaux et humains - Développement de la politique contractuelle - Contrats de plan Etat régions.

- Question au Gouvernement, de M. Jean Colin: droit d'expression des partisans de l'enseignement privé - (7 juin 1984) (p. 1381): refus par les gouvernements précédents de ratifier la convention européenne des droits de l'homme - Autorisation depuis 1981 des requêtes individuelles des citoyens français auprès de la Cour des droits de l'homme - Droit à l'instruction et absence d'obligation positive de prestation de la part des Etats - Loi de concorde et paix scolaire - Expression des partisans de l'enseignement privé - Respect par le Gouvernement des droits aux manifestations et des règles de l'ordre public.

- Question au Gouvernement, de M. Roland du Luart: démarche présidentielle en faveur de M. Andréï Sakharov - (7 juin 1984) (p. 1382): action de la France en faveur de la paix et de la coopération - Relations avec l'Union soviétique - Défense des droits de l'homme.

MENARD (Jacques), sénateur des Deux-Sèvres (UREI).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.
- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.
- Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à l'accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes (ensemble trois annexes et un protocole) [n° 185 (83-84)] - (11 avril 1984) - En remplacement de M. Jacques Chaumont, rapporteur - Discussion générale (p. 291) : accord de Kingston du 18 octobre 1969 - Champ d'action de la Banque de développement des Caraïbes - Etats emprunteurs et non emprunteurs - Vocation de la banque - Ouverture à des pays non régionaux et soutien aux états membres les plus défavorisés - Origine des ressources de la banque - (p. 292) : montant des prêts et des dons - Situation de la Banque asiatique de développement - Rôle de la Banque de développement des Caraïbes dans le processus d'intégration régional - Coût de l'adhésion - Politique française d'aide au développement - Importance de la présence française dans le cercle des Caraïbes - Avis favorable à ce projet de loi.**
- **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Deuxième lecture [n° 135 (83-84)] - (19 avril 1984) - Chapitre II : Art. 413 du code rural (p. 433) : se déclare favorable à l'amendement n°10 de M. Michel Chauty, rapporteur (possibilité pour les pisciculteurs qui exploitent différents étangs de réempoissonner avec leurs propres alevins) - Situation particulière de la Dombes, évoquée par M. Guy de La Verpillière - Pisciculteurs de la région Poitou Charentes concernés par cette mesure.**

MERCIER (Jean), sénateur du Rhône (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.
- Est nommé membre de la commission consultative des droits de l'homme (décret n° 84-72 du 30 janvier 1984) (2 avril 1984) (p. 202).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)] - Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Après l'art. 14 (p. 802) : soutient l'amendement n° 134 de M. Jean Cauchon (part du fermage relative aux bâtiments d'habitation correspondant aux conditions de salubrité et de peuplement retenues en matière d'allocation de logement ; part du fermage relative aux bâtiments d'exploitation répondant à des conditions techniques et économiques d'utilisation satisfaisantes).**

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2353) : imprécision de la définition des libertés publiques et danger du projet de loi référendaire - Accentuation du déséquilibre des pouvoirs - Référendum et plébiscite - (p. 2354) : votera la question préalable.**

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Justice - (28 novembre 1984) (p. 3752) : insuffisante augmentation des crédits de ce budget - Rappel de l'oeuvre accomplie par M. Robert Badinter, Garde des sceaux, depuis 1981 : suppression des tribunaux militaires ; abrogation de la loi Sécurité et liberté ; suppression de la peine de mort ; sort des victimes ; recours individuel devant la Cour des droits de l'homme - Action d'Amnesty international contre la peine de mort - Répression et prévention - Demande de réglementation du commerce des armes par l'institution d'une carte grise - Demande de réforme du système pénitentiaire et du code pénal - Contrôles d'identité : arrêté de la Cour de cassation du 4 octobre 1984 ; demande de modification de la loi du 14 octobre 1983 - Votera ce budget.

MERCIER (Louis), sénateur de la Loire (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles - (29 novembre 1984) (p. 3791) : budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA, simple budget de reconduction - Progression des dépenses de l'assurance maladie de 6,4 % et des prestations familiales de 6,6 % - Insuffisante revalorisation des pensions vieillesse - Hausse des cotisations professionnelles se situant à 7,3 % - (p. 3792) : progression des cotisations professionnelles et accentuation du désengagement de l'Etat - Absence de dispositions relatives à l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans pour les agriculteurs - Statut des conjoints d'exploitants et élaboration d'un rapport sur ce sujet par M. Gérard Gouzes - Problème de la pension d'invalidité des agricultrices en cas d'inaptitude au travail - Faibles moyens de la mutualité sociale agricole en matière d'action sanitaire et sociale : aide ménagère à domicile pour les personnes âgées et médecine préventive - Souhaite obtenir un calendrier des améliorations prévisibles des prestations sociales des agriculteurs, notamment dans le domaine de la retraite - Se déclare défavorable, au nom du groupe UCDP, à l'adoption du BAPSA pour 1985.

MERIC (André), sénateur de la Haute-Garonne (président du groupe S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement: avenir de la sidérurgie et redéploiement industriel** - (12 avril 1984) (p. 314) : ampleur des mutations que l'industrie française doit affronter - Interrogation sur les investissements des sociétés nationalisées dans les régions frappées par la crise.

- **Projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction de maison individuelle et de vente d'immeuble à construire [n° 225 (83-84)]** - (18 avril 1984) - Discussion générale (p. 403, 404) : projet intéressant tous les professionnels de l'immobilier et répondant à une situation juridique floue - Remplacement en 1977 de l'indice pondéré départemental par l'indice national du bâtiment tous corps d'état : BT 01 - Choix par les professionnels du BT 01 plus favorable que l'indice de l'Institut national de la statistique et des études économiques, INSEE, qui reflète seulement l'évolution du marché - Projet de loi s'appliquant aussi bien aux contrats de construction de maisons individuelles qu'à la vente d'immeubles à construire - Application de ce projet permettant de mettre fin à une situation confuse et vote favorable du groupe socialiste - Art. 1 (p. 405) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Philippe François, rapporteur (révision de prix dans la limite de 85 % de l'évolution de l'indice national du bâtiment tous corps d'état) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 407) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé au texte de ce projet de loi amendé par le Sénat.

- **Déclaration de politique générale du Gouvernement** - (19 avril 1984) - **Rappel au règlement** (p. 413, 414) : information du Sénat sur la procédure d'engagement de responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale - Décision du Conseil constitutionnel de 1976, relative à l'application de l'article 39 du règlement du Sénat.

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi modifiée n° 68-1 du 2 janvier 1968 sur les brevets d'invention [n° 248 (83-84)]** - (25 avril 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 474) : projet améliorant la protection des brevets - Vote favorable du groupe socialiste sur ce texte.

- **Conclusions du rapport de M. François Collet, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 84, 83-84) de MM. Henri Belcour et Georges Mouly relative à la durée du mandat de président de conseil général lorsque l'élection de celui-ci a été acquise au bénéfice de l'âge [n° 174 (83-84)]** - (25 avril 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 481) : proposition de loi socialiste relative à l'élection des conseils généraux et nécessité d'avoir un nombre impair d'élus départementaux - Proposition de loi devant s'appliquer à l'ensemble des départements - Nouvelle élection dans les départements où le président a été élu au suffrage universel après une élection partielle constituant une proposition politicienne - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé au texte de cette proposition de loi.

- **Projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) [n° 277 (83-84)]** - (23 mai 1984) - Discussion générale (p. 1052) : Parlement saisi pour la quatrième fois de l'organisation et du statut du monopole des tabacs et allumettes - Lois de 1972 et 1976 mettant en conformité le monopole avec la Communauté économique européenne, CEE - Loi du 2 juillet 1981 prévoyant la création d'une société anonyme dont une partie du capital pouvait être souscrite par des personnes privées - Amélioration de la compétitivité et du dynamisme de la Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes, SEITA, objectifs de ce projet - Maintien du statut de société anonyme permettant d'assurer la liberté de gestion - Missions nouvelles confiées à la SEITA et lutte contre la concurrence - (p. 1053) : double système créé par la loi de 1980 concernant le statut du personnel inacceptable - Projet prévoyant un statut unique du personnel résultant des négociations entre les organisations professionnelles et la SEITA - Statut fruit d'un compromis entre les droits acquis par le décret de 1962 et

les nouvelles avancées sociales depuis 1981 - Maintien du régime spécial de retraite pour les personnels recrutés avant 1980 - Groupe socialiste favorable aux grandes orientations du projet gouvernemental, mais opposé à l'adoption du texte de ce projet de loi en cas d'adoption des amendements de la commission des finances - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1059) : au nom du groupe socialiste, se déclare défavorable au texte de ce projet de loi dénaturé par les amendements de la majorité du Sénat.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire [n° 261 (83-84)]** - Suite de la discussion - (6 juin 1984) - Art. 1 (p. 1308) : au nom du groupe socialiste, s'associe à l'hommage rendu par le Sénat aux héros du débarquement en Normandie.

- **Rappel au règlement** - (21 juin 1984) (p. 1711) : hommage au prédécesseur de l'actuel président de la commission des lois du Sénat, M. Léon Jozeau-Marigné - Fort pourcentage de textes de commission mixte paritaire, CMP, aboutissant à un compromis - Amendements rejetés en CMP et adoptés par la suite à l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail [n° 336 (83-84)]** - (28 juin 1984) - Art. 2 (p. 1945) : se déclare opposé à l'amendement n° 21 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de l'automatisme de la substitution de la carte de résident à l'un des titres actuellement détenus par l'étranger) - Hommage rendu aux Espagnols venus en France après la guerre d'Espagne et entrés dans la Résistance.

- **Motion d'ordre** (28 juin 1984) (p. 1952) : discussion anormalement retardée du projet de loi sur l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne - Respect de l'ordre du jour fixé par la conférence des présidents.

- **Rappel au règlement** - (12 juillet 1984) (p. 2160) : s'oppose au nom du groupe socialiste à toute mise en cause, sur les bancs du Sénat, de l'honnêteté morale d'un ministre, en l'occurrence M. André Labarrère.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)]** - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Question préalable (p. 2369, 2370) : intervient contre la motion n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Retrait à la demande de M. Edgar Faure de l'accusation de manoeuvre contre le Président de la République portée par la commission des lois - Prétendue campagne d'intoxication menée par les socialistes - Financement de l'association pour le référendum sur les libertés publiques - Approbation par les élections de 1981 du programme du parti socialiste - (p. 2371) : inutilité du dépôt éventuel d'amendements par les sénateurs socialistes - Contrôle de l'initiative présidentielle en matière de référendum par le maintien en l'état de l'article 89 - Ecole laïque - Loi Debré et loi Guermeur - Longues négociations et débat approfondi du projet de loi Savary - (p. 2372) : précédentes propositions de lois visant à étendre le champ d'application de l'article 11 - Accusation d'atteinte aux libertés du fait de l'actuel Gouvernement ; confusion par la droite entre liberté et libéralisme économique ; refus de l'alternance par l'opposition.

- **Fait personnel** - (8 août 1984) (p. 2380) : propos tenus par M. Etienne Dailly.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse - Deuxième lecture [n° 473 (83-84)]** - (30 août 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2470) : retour au texte adopté en première lecture par le Sénat - Presse actuelle vivant toujours sous le régime de la loi du 29 juillet 1981 qui n'est que la reprise de l'article 11 de la

Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen - Beaucoup d'argent nécessaire pour imprimer librement - Attachement du Sénat à ôter tous les moyens de réaliser les objectifs de transparence et de pluralisme - Réduction des obligations relatives à la transparence - Suppression de toutes limites aux concertations - Suppression de l'obligation faite à tout quotidien de disposer de sa propre équipe rédactionnelle - Nécessaire protection des sources des journalistes et mise en place par le garde des sceaux d'une commission spécialisée presse justice - Se déclare défavorable au nom du groupe socialiste au texte de ce projet de loi tel qu'il a été amendé par le Sénat.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques - Deuxième lecture [n° 506 (83-84)] - (5 septembre 1984) - Question préalable (p. 2490) : résultats du sondage sur un éventuel référendum réalisé par l'institut BVA et publié par « La Dépêche du Midi ».**

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse - Nouvelle lecture [n° 510 (83-84)] - (11 septembre 1984) - Exception d'irrecevabilité (p. 2506) : se déclare opposé à la motion n° 1 de M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - Regrette la distribution tardive de la motion empêchant tout examen approfondi de ses dispositions - Projet de loi dénaturé par les amendements de la majorité sénatoriale - Adoption de deux dispositions nouvelles : l'une relative au régime fiscal des imprimeries de presse et de laur, l'autre aux journaux édités en langue allemande en Alsace - Reconduction dans la prochaine loi de finances du régime des aides économiques à la presse - Absence de concertation avec les organismes professionnels en vue d'un réaménagement éventuel du système actuel des aides à la presse - Lecture d'un communiqué de l'union nationale des syndicats de journalistes opposés à la campagne d'intimidation et d'intoxication menée par l'opposition - Volonté de dialogue de l'Assemblée nationale : introduction de deux modifications, l'une fixant un délai minimal de quatre mois pour l'exécution des décisions de la commission « transparence et pluralisme », l'autre reportant l'application de certaines dispositions du projet après les élections législatives de 1986 - (p. 2507) : conditions économiques de l'exercice de la liberté de la presse - Dialogue impossible entre les deux assemblées du fait des amendements du Sénat : non respect de la transparence financière et du pluralisme des entreprises de presse, transformation de la composition et du rôle de la commission pour la transparence et le pluralisme.**

- **Projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne - Deuxième lecture [n° 13 (84-85)] - (17 octobre 1984) - Art. 1 (p. 2634) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (levée des sanctions disciplinaires applicables en cas de grève de certains corps de la navigation aérienne sous deux conditions : respect d'un préavis et interdiction de grève tournante) - Art. 2 (p. 2635) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de M. Jean Arthuis, rapporteur, n° 2 (extension du champ d'application du service minimum), n° 3 (service minimum permettant d'assurer la continuité des pouvoirs publics), n° 4, (service minimum permettant de satisfaire les besoins essentiels de la France) et n° 5 (service minimum permettant d'assurer la mission nécessaire à la protection de la santé et de la sécurité des personnes et des biens) - (p. 2636) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Jean Arthuis, rapporteur (service minimum permettant de maintenir les liaisons destinées à éviter l'isolement de la Corse, des départements et territoires d'outre-mer et de la**

collectivité territoriale de Mayotte) - Art. 2 bis (p. 2637) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Jean Arthuis, rapporteur (rétablissement de cet article relatif à la définition du service minimum élargi) - Art. 3 bis (p. 2638) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 9 de M. Jean Arthuis, rapporteur (abrogation de certains articles de la loi du 19 octobre 1982 relative aux rapports entre l'administration et les fonctionnaires en cas de conflit collectif) - Art. 4 (p. 2639) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 11 de M. Jean Arthuis, rapporteur (exclusion du territoire de la Polynésie française du champ d'application de la présente loi) - Intitulé (p. 2640) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 12 de M. Jean Arthuis, rapporteur (projet de loi relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne et aux retenues pour absence de service fait par les personnels de l'Etat, des collectivités locales et des services publics).

- **Condamnation en Afghanistan du journaliste Jacques Abouchar - (24 octobre 1984) (p. 2704) : emprisonnement du journaliste Jacques Abouchar en Afghanistan - Suspension de séance demandée par M. Jacques Pelletier afin de permettre aux présidents de groupes de se réunir pour envisager les démarches susceptibles de permettre la libération de ce journaliste.**

- **Célébration du centenaire de la loi d'organisation municipale de 1884 - (25 octobre 1984) (p. 2767) : cite Alexis de Tocqueville : « les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science » - (p. 2768) : loi de 1884, étape historique dans la vie des communes et améliorée progressivement par touches successives pour aboutir à la loi fondamentale du 2 mars 1982 consacrant les droits et libertés des communes, départementaux et régions - Souci des sénateurs socialistes de veiller à l'évolution permanente des communes.**

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Après l'art. 19 (p. 3381) : votera contre l'amendement n° I-116 de M. Louis Virapoullé (taxe sur le prix de vente des livres présentés dans une émission de télévision) - Art. 30 (p. 3396) - Dotation globale de décentralisation, DGD ; recettes transférées sur la vignette et les cartes grises.

- **Rappel au règlement - (4 décembre 1984) (p. 4012) : rappelle un article paru dans le Journal du Dimanche du 2 décembre 1984 traitant des problèmes de la Nouvelle-Calédonie et rappelant des propos de M. Charles Pasqua - Fait observer que M. Charles Pasqua n'appartient pas à la commission de contrôle présidée par M. Yvon Bourges - Rappelle le texte de l'article 100 du règlement du Sénat s'appliquant à tout membre d'une commission d'enquête - Souhaite une intervention auprès du Président du Sénat afin que cet article ne soit plus bafoué comme il vient de l'être.**

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Anciens combattants - (5 décembre 1984) (p. 4046) : évoque une nouvelle fois à la tribune du Sénat la juste revendication des prisonniers de guerre internés au camp de Rawa Ruska : obtention des avantages du statut des déportés de la Résistance - Remercie le secrétaire d'Etat de la nouvelle concertation ayant pu avoir lieu le 30 novembre 1983 et au cours de laquelle certains documents des archives du tribunal militaire international de Nuremberg purent être produits - Regrette qu'aucune décision positive n'ait pu encore être prise à ce jour - Rappelle, avec documents et témoignages à l'appui, l'horreur de la détention des prisonniers de guerre déportés à Rawa Ruska - (p. 4047) : refus du ministère des anciens combattants de

prendre en compte, au lieu des 60 sépultures officielles, les 673 prisonniers de guerre français morts à Rawa Ruska, comme il en ressort de nombreux témoignages - Demande au secrétaire d'Etat une reconnaissance morale pour les morts de Rawa Ruska, pour leurs veuves, et pour les survivants - (p. 4052) : information erronée du ministère des anciens combattants concernant le nombre de Français décédés au camp de Rawa Ruska - Ses affirmations confirmées par les archives du tribunal militaire international de Nuremberg - Examen des crédits - Art. 82 (p. 4054) : son amendement n° II-82 : modification de l'indice de rattrapage du rapport constant à compter du 1^{er} janvier 1985 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Se déclare opposé à l'amendement n° II-48 de M. Michel Maurice-Bokanowski, rapporteur spécial (suppression de cet article modifiant l'indice de rattrapage du rapport constant).

Vote sur l'ensemble - (8 décembre 1984) (p. 4287) : absence de participation du groupe socialiste au vote sur ce projet de budget.

- Conclusions du rapport de M. André Fosset, fait au nom de la commission des finances, sur sa proposition de résolution (n° 231, 83-84), déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale [n° 65 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4445, 4446) : multiplication des créations des commissions de contrôle - Empiètement sur les pouvoirs de la commission des finances évoqué par M. Edouard Bonnefous - Composition des comités d'entreprise et des conseils d'hygiène - Vote défavorable du groupe socialiste - Art. 1 : création d'une commission de contrôle et substitution à la commission des finances du Sénat.

- Projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 [n° 82 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4470) : affermage, concession à des sociétés privées ou gestion directe par les collectivités locales organisatrices d'un service public de distribution d'eau potable - Assimilation par ce projet de loi de la gestion directe sans intermédiaire commercial et des professionnels de l'eau - Lutte contre l'inflation - Possibilités des sociétés fermières et superprofits des professionnels - Politique du gouvernement précédent - Dérogation tarifaire pour les charges dues aux investissements locaux - Evolution du prix de l'eau depuis 1982 - Recherche de la productivité et lutte contre le chômage - Effort du Gouvernement dans le domaine de la potabilité de l'eau - Teneur en nitrate - Conséquences du plafonnement automatique du prix de l'eau - Taux d'inflation - Action de la majorité sénatoriale - Art. 1 (p. 4474) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Auguste Chupin, rapporteur (suppression de cet article relatif au blocage du prix de l'eau potable, aux normes d'évolution applicables en 1985 et aux dérogations tarifaires) - Art. 2 (p. 4475) : son amendement n° 4 : soumission de l'application de tarifs non conformes à l'ordonnance du 30 juin 1945 modifiée ; devenu sans objet - Se déclare défavorable à l'amendement n° 2 de M. Auguste Chupin, rapporteur (suppression de cet article relatif aux sanctions en cas de tarifs non conformes).

- Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers [n° 101 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Art. 1 (p. 4477) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (coefficient de majoration des baux commerciaux et retour au projet initial du Gouvernement ; taux de 2,3 %) - Intitulé (p. 4478) : se déclare défavorable à l'amendement n° 4 de M. Jean Arthuis, rapporteur (« Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1985 »).

- Projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans

les services de la navigation aérienne - *Nouvelle lecture* [n° 122 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Art. 1 (p. 4480) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (reprise du texte adopté par le Sénat en seconde lecture relatif à la cessation concertée du service opérée en méconnaissance des dispositions des articles L. 521-3 et L. 521-4 du code du travail) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4481) : référence à des grèves de personnels de la navigation aérienne et à l'action des gouvernements antérieurs - Dénaturation de la réglementation dans le passé - Compétence des personnels - Vote défavorable du groupe socialiste sur ce texte amendé par le Sénat.

- *Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers* - *Nouvelle lecture* [n° 167 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Art. 1 (p. 4731) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (coefficient de majoration des baux commerciaux à renouveler en 1985 porté de 2,25 à 2,30) - Art. 2 : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Jean Arthuis, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'augmentation des loyers des baux renouvelés en 1985 portant sur certains locaux professionnels et certains garages) - Intitulé (p. 4732) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Jean Arthuis, rapporteur (« Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1985 ») - Explication de vote sur l'ensemble : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet ainsi amendé par la commission des lois.

- *Projet de loi de finances rectificative pour 1984* [n° 131 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Art. 22 (p. 4802) : son amendement n° 1, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : fixation et recouvrement de la taxe sur les fournitures d'électricité ; retiré.

MERLI (Pierre), sénateur des Alpes-Maritimes (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 347 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à l'entretien des bornes et de la frontière [n° 362 (83-84)] (6 juin 1984) - *Traités et conventions*.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat* [n° 194 (83-84)] - Suite de la discussion - (11 avril 1984) - Discussion générale (p. 262) : intervention au nom de M. Henri Collard - Droits des familles dans leurs rapports avec les services de la protection de la famille et de l'enfance ; familles les plus défavorisées - Action des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance - Responsabilisation des familles - Discrimination entre les enfants placés volontairement par leur famille et les enfants confiés en garde par le juge des enfants - Réexamen de la situation de tous les enfants recueillis volontaires ou placés par le juge des enfants - Accroissement des charges des services de l'aide sociale à l'enfance - Entrée en vigueur de la loi de

transfert de compétences en matière d'aide sociale - Refonte du code de la famille et de l'aide sociale - Statut des pupilles de l'Etat - Préférence pour l'existence d'un seul conseil de famille par département - Organisation des services sociaux s'occupant des pupilles - Diminution du nombre d'enfants relevant des pupilles de l'Etat - Création d'un service spécialisé d'adoption dans chaque département - Responsabilité conjointe de l'Etat et du département - (p. 263) : dépôt d'amendements - En son nom personnel, vote favorable sur ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne, relatif à l'entretien des bornes et de la frontière [n° 347 (83-84)]** - (27 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1869) : convention franco-italienne du 15 mai 1936 ; modification du tracé frontalier par le traité de paix du 10 février 1947 - Sujétions imposées par la mise en évidence du tracé frontalier - (p. 1870) : répartition égalitaire des dépenses afférentes à l'entretien des propriétés indivises - Commission mixte - Propose l'adoption de ce projet de loi.

MEXANDEAU (Louis), ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P.T.T (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Puis ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P.T.T. (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 458 de M. Jean Colin : **taxe foncière sur les propriétés bâties** (conséquences de la réduction des exonérations des taxes sur les propriétés bâties) (13 avril 1984) (p. 366, 367).

n° 501 de M. Bernard, Charles Hugo : **fonction publique** (traitements et indemnités) (primes et augmentations des fonctionnaires en 1983 et 1984) (19 octobre 1984) (p. 2670, 2671).

n° 521 de M. Edouard Bonnefous : **presse** (conséquences de la hausse des tarifs postaux pour les entreprises de presse) (12 octobre 1984) (p. 2611 à 2613).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : tarifs postaux et horaires de distribution applicables à la presse** - (13 avril 1984) (p. 362) : souci d'entretenir de bons rapports avec la presse écrite et les organisations professionnelles - (p. 363) : rapidité d'acheminement de la presse écrite - Diffusion de l'information - Petites annonces du service Télétel confiées aux organes de presse - Augmentation des tarifs postaux - Révision des accords Laurent - Tarifs préférentiels - Faibles perturbations du fonctionnement du service postal - Nombreux retards d'acheminement de la presse écrite non imputables à l'administration des PTT - Taux de couverture des charges postales par rapport aux recettes - En réponse à Mme Brigitte Gros, existence de la « commission qualité du service » - (p. 364) : tarifs postaux applicables aux journaux imprimés à l'étranger - Acheminement de la presse française vers l'étranger, évoqué par M. Jacques Habert - Conditions d'octroi du tarif préférentiel de presse - Tarif postal d'envoi par avion - Aide particulière aux publications relatives à la recherche et aux publications à caractère scientifique et culturel diffusées à l'étranger - Groupe de travail chargé d'étudier et de chiffrer les différentes hypothèses envisageables pour remédier aux conséquences des actuels tarifs postaux internationaux -

Différenciation des tarifs postaux entre les publications selon le pourcentage de leurs recettes publicitaires - Conditions particulières accordées à la presse d'idées - Difficultés d'envoi de la presse hebdomadaire régionale, évoquées par M. Daniel Millaud - (p. 365) : mouvements de grève au centre de tri postal d'Amiens - Créations d'emplois depuis 1981 - Modification des conditions de travail des agents des postes - Soucieux d'un rétablissement, en 1984, de la qualité du service d'acheminement de la presse et du courrier - Procès d'intention intenté par Mme Brigitte Gros - Maintien des aides accordées à la presse d'idées - (p. 366) : loi de juillet 1982 sur l'audiovisuel - Haute Autorité - Radios privées - Libération des moyens d'information par le gouvernement de gauche.

- **Projet de loi relatif au service public des télécommunications [n° 356 (83-84)]** - (4 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2524) : projet tendant à mettre le code des postes et télécommunications dont l'essentiel date du XIXe siècle en harmonie avec les aspirations des usagers - Imbrication croissante du domaine de la correspondance et de celui de la communication audiovisuelle - Concertation avec les associations d'usagers et de consommateurs. Absence de retard de la France en matière de téléphone - Intérêt des techniques d'avant-garde - Sincérité des redevances - Pourcentage important de foyers équipés du téléphone et notamment reliés à un central électronique - Plus de 500.000 abonnés au télex - Nombre d'installations minitels devant passer à plus de trois millions en 1986 - Hommage à l'oeuvre des agents des PTT - (p. 2525) - Amélioration de la qualité du service - Abaissement du délai moyen de raccordement - Amélioration de la qualité des rapports entre les usagers et le service public des télécommunications malgré la récente hausse de la taxe de base - Meilleure information des usagers - Produits nouveaux : carte de crédit des télécommunications, renvoi d'appel, signalisation des appels en instance, conférence à trois, amélioration de la présentation de l'annuaire - Meilleur contrôle de la consommation téléphonique : compteurs individuels et facturation détaillée - Texte proposé n'étant que la partie législative d'une réforme plus vaste - Droit pour tous d'obtenir l'abonnement téléphonique - Assurance de la neutralité et du pluralisme du transport d'informations - Dispositions prises pour assurer la protection de l'utilisateur contre les branchements clandestins et assurer le monopole technique des PTT - Modernisation de la poste s'accompagnant d'une révision des textes qui régissent les rapports qu'elle entretient avec les usagers - Poursuite du rééquilibrage des droits et obligations de l'administration et de l'utilisateur - (p. 2526) : mise en place d'un groupe de travail spécial sur la résorption des points noirs de la qualité de service - Codification de l'article 8 de la loi sur la communication audiovisuelle et absence de volonté restrictive - Possibilité pour les municipalités et communautés urbaines de toutes tendances politiques de s'équiper en fibres optiques - Texte de ce projet s'inspirant du seul souci de l'intérêt du public et des usagers - (p. 2528, 2529) : menaces sur l'emploi dans l'industrie du téléphone reconnues par le Gouvernement - Solutions d'ordre quantitatif - Niveau très élevé des commandes publiques et maintien des investissements de la direction générale des télécommunications s'agissant du plan télématique ou du « plan câble » - Commandes publiques appelées à se contracter - Augmentation des exportations - Diversification des matériels et création de petites entreprises - Licenciements prévisibles en raison des progrès de la productivité - Gouvernement attentif à la situation des régions où sont localisées les principales industries du téléphone - Evocation de la situation du Trégor - Multiplication des rencontres afin de limiter les effets des transferts technologiques - Donne l'assurance qu'il n'y aura aucun transfert d'activité de l'Ouest vers l'Est - Art. 6 (p. 2530) : libre usage du téléphone en France - Absence de restriction à l'installation du téléphone - (p. 2532) : problème fondamental de la dérégulation - Gouvernement favorable à l'installation par les PTT de réseaux de câbles suivant la technologie la plus avancée - Importance du nombre de ménages en France raccordés au réseau téléphonique - Capacité du service

public des PTT d'établir un réseau câblé en fibre optique en France comme le Gouvernement l'a décidé en 1982 - Technologie coaxiale employée par M. Jean-Marie Rausch, hier, pour le câblage de la ville de Metz - Signature d'un contrat en fibre optique pour la relation Portugal-France et pour la participation française au huitième câble transatlantique entre les Etats-Unis et le continent européen - S'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean-Marie Rausch, rapporteur (suppression de cet article tendant à codifier l'article 8 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle dans le code des postes et télécommunications).

- **Motion d'ordre** - (25 novembre 1984) (p. 3566, 3567) : souhaité le report du débat sur le budget des PTT à une date ultérieure.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Postes et télécommunications - (25 novembre 1984) (p. 3569) : souligne que le budget des PTT est le premier budget d'investissements civils de l'Etat ; accroissement notable des recettes provenant des télécommunications ; augmentation du prix du téléphone - Poste : amélioration sensible de la situation sociale, modernisation des centres de tri, modernisation des bureaux de poste, mise en oeuvre d'un plan de déconcentration, renforcement de la coopération avec le secteur des télécommunications - (p. 3570) : concertation avec le personnel ; rapport Chevallier - Télécommunications : importance de ce secteur dans la modernisation de la France ; maintien des investissements : réseau téléphonique, programme télématique, réseaux câblés en fibres optiques, programme de monétique - Renforcement de la part des PTT dans le domaine de la filière électronique - Taux d'autofinancement des PTT - Amélioration de la situation des personnels : receveurs distributeurs, conducteurs de travaux des lignes, titularisation d'auxiliaires ; créations et suppressions d'emplois dans les PTT depuis 1981 - (p. 3574) : bilan du programme minitel - (p. 3579) : évoque les conséquences de la dérégulation du téléphone aux Etats-Unis - (p. 3583) : réaffirme l'unité indestructible de la poste et des télécommunications - (p. 3587, 3588) : nécessité absolue de la recherche dans le secteur des postes et des télécommunications - (p. 3589) : poste : rétablissement d'un fonctionnement satisfaisant ; séparation de deux types de courrier - (p. 3590) : importance des crédits d'investissement : indexation et automatisation du tri, poursuite de l'informatisation, extension et rénovation des bureaux de poste ; aide à la presse : nécessité d'une révision ; solidarité financière entre la poste et les télécommunications - (p. 3591) : rémunération des comptes chèques postaux en 1985 - Souhaite une charte de gestion des PTT ; rapport Chevallier ; versement d'un fonds de réserve au budget général ; capacités d'investissement du téléphone : modernisme du réseau téléphonique français ; (p. 3592) : programme télématique : implantation de 500.000 minitels ; installation de cabines publiphones à carte ; plan-câble : premier bilan - (p. 3593) : réalisation du plan-câble ; augmentation des tarifs téléphoniques ; secteur informatique : remise en ordre en cours ; concurrence étrangère ; réduction des effectifs du fait des gains de productivité - (p. 3594) : affirme sa conviction de la nécessité de l'unité des PTT - Art. 43 (p. 3596) : s'oppose aux amendements n° II-22 et II-23 de M. Jean François-Poncet (suppression des crédits affectés à des dépenses sans rapport avec le budget des PTT : contribution du budget des PTT au Centre national des études spatiales et à la filière électronique et versement d'un fonds de réserve au budget général).

MIDY (Monique), sénateur des Hauts-de-Seine (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (27 juin 1984) (p. 1904).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public des télécommunications (4 octobre 1984) (p. 2534).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 (12 décembre 1984) (p. 4475).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'enseignement de la langue et de la culture arméniennes [n° 513 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès verbal de la séance du 11 septembre 1984, JO Débats 2 octobre 1984) - Langues étrangères.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Consommation et concurrence [n° 71, tome VIII (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises** - *Deuxième lecture* [n° 97 (83-84)] - (26 janvier 1984). Art. 25 bis (p. 41) : soutient l'amendement n° 85 de M. Charles Lederman (fédération agréée de révision pour l'exercice du commissariat aux comptes des sociétés coopératives agricoles) - Art. 25 quater (p. 43) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Etienne Dailly, rapporteur (mise en oeuvre de la procédure d'alerte par le commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé).

- **Questions orales avec débat jointes : situation du logement, du bâtiment et des travaux publics** - (10 avril 1984) (p. 241) : difficultés dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, héritage des précédents gouvernements - Effets négatifs de la réforme de 1977 du financement du logement social - Mise en garde des parlementaires communistes - Difficultés de nombreux offices d'HLM - (p. 242) : coup d'arrêt porté par le gouvernement de gauche à la dégradation de la construction locative sociale - Loi Quilliot - Droits des propriétaires et des locataires - Nouvelles mesures visant à développer le marché du logement - Prêts locatifs aidés, PLA - Rapport de la commission Badet - Diminution du taux d'intérêt des PLA - Affectation et mode d'investissement de la participation des entreprises au titre du 1% - Rôle des entreprises nationalisées - Coopération-Qualification entre les grosses entreprises de la construction et les PME - Politique sociale.

- **Projet de loi définissant la location accession à la propriété immobilière** [n° 28 (83-84)] - (12 avril 1984) - Discussion générale (p. 302) : projet de loi instituant un

système nouveau intermédiaire entre le système locatif et le système classique d'accession à la propriété - Mesures facilitant l'accession à la propriété : baisse du taux des prêts - Réduction du montant de base exigé - Institution d'un prêt au taux ajustable - Inadaptation des logements locatifs aux besoins de la population - Nécessité de mener une grande politique du logement social - Dépôt de plusieurs amendements par le groupe communiste - Modifications apportées par l'Assemblée nationale déséquilibrant les garanties données aux acquéreurs et aux bailleurs - Obligation faite à l'accédant de supporter financièrement les charges dues au titre de certaines réparations et charges d'entretien de l'immeuble - (p. 303) : droit au relogement devant être assuré en cas d'inexécution du contrat - Diffusion d'une ample information sur tous les aspects de la loi auprès des familles - Réussite de cette loi facilitée par les améliorations proposées par le groupe communiste - Art. 14 (p. 337) : son amendement n° 78 : intérêts au taux légal produits par les sommes versées correspondant au prix de l'immeuble au profit de l'accédant ; retiré - Art. 29 (p. 347) : son amendement n° 80 : alinéa additionnel relatif au remboursement par le vendeur à l'accédant, en cas d'inexécution du contrat des dépenses d'entretien supportées par ce dernier ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction de maison individuelle et de vente d'immeuble à construire [n° 225 (83-84)] - (18 avril 1984) - Discussion générale (p. 402, 403) :** révision des contrats, source de conflit entre les constructeurs immobiliers et les candidats à la propriété - Suppression des indices pondérés départementaux en 1977 et application de l'indice national de révision dit BT 01 - Interrogation sur le bien-fondé de la référence à l'indice BT 01 - Indice de l'Institut national de la statistique et des études économiques, INSEE, de la construction proposé par le groupe communiste pour servir de base à la révision dans la première phase - Application de l'indice BT 01 dans la deuxième phase - Propositions tendant à protéger l'accédant - Souhaite ramener le plafond du BT 01 à 70 % - Groupe communiste favorable à l'adoption de ce projet de loi - Art. 1 (p. 404) : son amendement n° 5 : révision du prix en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques ; retiré - (p. 406) : son amendement n° 6 : limite de la variation de l'indice comprise dans une fourchette de 60 à 70 % ; devenu sans objet - Son amendement n° 7 : période comprise entre la signature du contrat et l'expiration du délai d'un mois ne pouvant excéder trois mois ; retiré - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 407) :** au nom du groupe communiste, se déclare opposé au texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine dans le secteur viticole [n° 21 (84-85)] - (7 novembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3006) :** au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet visant à protéger les productions viticoles françaises.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement [n° 435 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 novembre 1984) - Art. 27 : Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation (p. 3113) :** au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 86 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (suppression comme critère d'attribution de l'équilibre social des quartiers et des communes) - (p. 3114) : son amendement n° 203 : attribution des logements se faisant à partir des propositions établies par la commune du lieu de leur implantation ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Après l'art. 28 (p. 3398) : soutient l'amendement n° I-63 de M. Camille

Vallin (abrogation des dispositions de l'article 39 quaterdecies-1 du code général des impôts).

Deuxième partie :

Consommation - (26 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (p. 3655) : faiblesse des crédits remettant en cause les efforts engagés à partir de 1981 pour améliorer la politique de la consommation - Diminution des effectifs de la direction générale de la concurrence et de la consommation, DGCC - Réduction de la consommation en raison de la baisse du pouvoir d'achat des ménages - Mise en place des comités de liaison départementaux pour la stabilité des prix - Insiste sur l'importance de la participation des comités d'entreprises à la lutte contre l'inflation - Rôle de la direction de la consommation et de la répression des fraudes, DCRF - Création de la commission de la sécurité du consommateur - Conseil national de la consommation : déséquilibre au sein de ce conseil entre les représentants des professionnels et les représentants des associations de consommateurs - Faiblesse des subventions accordées en 1985 aux associations de consommateurs - Protection particulière des consommateurs victimes de la crise : lutte contre la vente en vrac et meilleur contrôle des officines de gestion des dettes - (p. 3656) : développement des contrats pour l'amélioration de la qualité des produits - Regrette la saisine de la commission de Bruxelles pour non conformité de ces contrats au traité de Rome - Impact positif de l'émission télévisée « D'accord, pas d'accord » produite par l'INC - Augmentation indispensable des effectifs de l'INC - Propositions émises par la commission Calais-Auloy pour la refonte du droit de la consommation - Inquiétude concernant la commission de la concurrence et de la consommation : renforcement des moyens de contrôle nécessitant une disponibilité suffisante des services d'enquête compétents.

Urbanisme, logement et transports - I - Urbanisme et logement - (3 décembre 1984) (p. 3924) : poursuite de l'effort en matière de politique de l'habitat - Nombre de prêts locatifs aidés, PLA, et de prêts à l'accession à la propriété, PAP - Besoins en logements sociaux et insuffisance du nombre de PLA - Politique du gouvernement précédent en matière de construction locative sociale - PLA ; décalage entre le déblocage des crédits et le début des constructions - Loi sur le financement de 1977 ; propose la mise à la charge des banques de la prime d'épargne-logement versée par l'Etat lorsque les épargnants ne concrétisent pas leur volonté d'acheter - Prime d'épargne-logement dans le budget des charges communes - Montant des profits bancaires réalisés avec l'épargne-logement en 1981 - Nécessaire révision de la loi sur le financement - Faiblesse de l'augmentation de l'aide personnalisée au logement, APL ; nombre d'allocataires - Chute de l'aide à la pierre - Accession à la propriété ; baisse des taux d'intérêt des PAP et des prêts complémentaires - Problèmes posés par les personnels des centres d'études techniques de l'équipement, CETE, et des laboratoires nationaux des ponts et chaussées - (p. 3925) : niveau de budgétisation des CETE et des laboratoires ; nécessaire paiement en 1985 de tous les agents non titulaires actuellement en poste - Accélération du processus de titularisation - Vote défavorable du groupe communiste sur le budget de l'urbanisme et du logement.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Art. 62 (p. 4249) : son amendement n° II-97, soutenu par M. Pierre Gamboa : déduction fiscale pour les réparations d'habitations construites depuis dix ans ; retiré - Art. 63 (p. 4250) : son amendement n° II-52, soutenu par M. Camille Vallin : suppression de cet article relatif aux réductions d'impôt sur le revenu en faveur des acquisitions de logements neufs à destination locative ; rejeté.

- **Conclusions du rapport de M. André Fosset, fait au nom de la commission des finances, sur sa proposition de résolution (n° 231, 83-84), déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les**

conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale [n° 65 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4445) : désapprobation du groupe communiste devant la multiplication des commissions de contrôle ou d'enquête - Dessaisissement des commissions permanentes normalement compétentes - Atteinte à la qualité du travail parlementaire - Mission du conseil d'administration de la SNCF - Absence de lien entre les difficultés de gestion de la SNCF et la mise en place des comités d'établissement - Vote défavorable du groupe communiste à la création de cette commission de contrôle.

- **Projet de loi relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées - Deuxième lecture [n° 100 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4450) :** vote favorable du groupe communiste - Protection des bénéficiaires de pensions alimentaires - Responsabilisation des parents défaillants et des parents créanciers - Création d'un fonds des pensions alimentaires - Dépôt d'une proposition de loi relative au versement intégral de la pension par ce fonds.

- **Projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 [n° 82 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4471, 4472) :** lutte contre l'inflation - Augmentation du prix de l'eau avant 1981 - Dérogation tarifaire - Mise en place des mesures de contrôle de la formation du prix de l'eau par les compagnies privées - Réticences des organisations de consommateurs face aux disparités en matière de prix de l'eau - Participation des élus départementaux et locaux dans les organismes de bassin - Dépôt d'un amendement - Art. 1 (p. 4473) : son amendement n° 5 : possibilité de dérogation tarifaire dans le cadre de travaux permettant d'améliorer la qualité de l'eau ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers [n° 101 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Art. 1 (p. 4477) :** se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Jean Arthuis, rapporteur (coefficient de majoration des baux commerciaux et retour au projet initial du Gouvernement ; taux de 2,3 %).

- **Projet de loi relatif à la réglementation du versement destiné au transport en commun [n° 81 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4483) :** exigence de la gratuité du transport pour l'obtention du remboursement du versement - Clarification relative aux modalités de remboursement des sommes payées au titre du versement destiné aux transports en commun - Modalités de fixation du taux du versement transport - Nombre d'habitants minimum par agglomération - Demande de la suppression de tout seuil de population pour l'institution du versement transport - Favorable à la libre détermination des communes en ce qui concerne la fixation du taux.

- **Projet de loi portant diverses modifications d'ordre social - Nouvelle lecture [n° 185 (84-85)] - (21 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4880) :** action de la majorité sénatoriale - Possibilité pour les associations combattant le racisme de se constituer partie civile - Cinquième semaine de congés payés pour les assistantes maternelles - Condition des chômeurs, des familles en difficulté et des handicapés - Absence de solution au problème du forfait hospitalier.

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses - Nouvelle lecture [n° 186 (84-85)] - (21 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4882) :** absence de volonté d'une grande politique familiale - Action de la majorité sénatoriale - Allocation au jeune enfant, AJE.

MILLAUD (Daniel), sénateur de la Polynésie française (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Vice-président de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - Deuxième lecture [n° 97 (83-84)] - (26 janvier 1984) - Art. 49 (p. 58) :** son amendement n° 84 : exclusion des territoires d'outre-mer du champ d'application de la loi ; rejeté - Article 74 de la Constitution - Défaut de communication au Parlement des avis des assemblées territoriales - (p. 60) : délai de délibération d'une assemblée territoriale.

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail [n° 24 (83-84)] - Suite de la discussion - (2 février 1984) Explication de vote sur l'ensemble (p. 146) :** adaptation des entreprises à l'évolution des marchés et des techniques - Formation continue des salariés - Compétitivité - Politique de formation - Renforcement de la tutelle publique sur les formateurs - Favorable à l'adoption du texte ainsi amendé.

Nouvelle lecture [n° 205 (83-84)] - (9 février 1984) - Art. 30 (p. 180) : soutient l'amendement n° 6 de M. Jean Madelain (prise en compte de l'ensemble des charges assises sur la rémunération et payées par l'entreprise).

- **Questions orales avec débat jointes : tarifs postaux et horaires de distribution applicables à la presse - (13 avril 1984) (p. 361, 362) :** difficultés de fonctionnement du service des postes, évoquées par Mme Brigitte Gros - Distribution de la presse hebdomadaire régionale - Difficultés financières ou rédactionnelles de ces journaux - Proposition de résolution, déposée par M. Pierre Vallon, tendant à créer une commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes - Etude de ce problème par la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi sur la presse - Attente de solutions concrètes.

- **Projet de loi abrogeant la loi n° 263 du 17 mai 1943 et modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives aux professions médicales et aux auxiliaires médicaux [n° 110 (83-84)] - (18 avril 1984) - Après l'art. 10 (p. 397) :** son amendement n° 3 : article additionnel tendant à autoriser les praticiens des professions médicales et les auxiliaires médicaux de nationalité française, titulaires d'un diplôme délivré dans la Communauté européenne, à exercer dans les territoires d'outre-mer ; retiré - (p. 398) : article 72 de la loi n° 77-772 déterminant les compétences de l'Etat - (p. 399) : amendement reposant sur une notion d'équivalence.

- **Question au Gouvernement : annulation de crédits en Polynésie française - (7 juin 1984) (p. 1381) :** absence de remplacement de seize instituteurs spécialisés et d'une dizaine de médecins - Politique de rigueur - Convention de mise à disposition du territoire des agents et des services de l'Etat.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion - (7 juin 1984) - Art. 123 (p. 1408) :** soutient l'amendement n° 383 de M. Jacques Mossion (absence de revendication si le prix est payé immédiatement) - Art. 152 (p. 1420) : soutient l'amendement n° 384 de M. Alfred Gérin (versement de toute somme reçue par le liquidateur en compte spécial de dépôt dans une banque ou dans un établissement de crédit) - Art. 154 (p. 1421) : soutient l'amendement n° 385 de M. Jacques

Mossion (suppression des dispositions de cet article relatives au maintien de l'administrateur en place pendant la période de liquidation de l'entreprise).

- **Contrôle de légalité des actes des collectivités locales** - (22 juin 1984) (p. 1748) : interrogation sur la composition du tribunal administratif prévue par le projet de statut du territoire de la Polynésie française - Maintien de la soumission à la tutelle a priori pour les communes des territoires d'outre-mer, TOM, malgré les engagements pris par le Gouvernement - Risque d'une remise en question de la rigueur du contrôle de légalité des collectivités locales - Souhaite que la décentralisation soit conduite dans les TOM en même temps qu'en métropole - (p. 1751) : responsabilités supplémentaires pour une collectivité entraînant un contrôle de légalité supplémentaire.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 313 (83-84)]** - (27 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1891) : avis de l'assemblée territoriale sur le projet de statut ; article 74 de la Constitution ; décision du 23 mai 1979 du Conseil constitutionnel - Adaptation des lois de décentralisation dans les territoires d'outre-mer - Délégation du pouvoir de négocier avec des Etats du Pacifique - Exploitation de la zone économique exclusive - (p. 1892) : moyens, financiers - Mise à disposition au Gouvernement du territoire des personnels des différentes administrations - Transferts de compétences en matière d'enseignement - Tutelle juridictionnelle ; constitution d'un tribunal administratif ; remplacement d'une cour régionale des comptes par un unique magistrat - **Art. 3** (p. 1899) : son amendement n° 87 : souveraineté de l'Etat dans la zone économique exclusive ; référence à l'article 58 bis définissant les compétences territoriales ; devenu sans objet - (p. 1901) : son amendement n° 89 : compétences de l'Etat sur le commerce de matériel militaire, armes et munitions de toutes catégories ; retiré - Son amendement n° 90 : suppression de la mention des matières premières stratégiques ; retiré - Son amendement n° 91 : compétences de l'Etat en matière de maintien de l'ordre et de sécurité civile et information du Gouvernement du territoire ; adopté - Décret du 28 décembre 1885 organisant le Gouvernement des établissements français de l'Océanie ; conseil privé - Plan Orsec - (p. 1902) : son amendement n° 92 : reprise des termes du statut de 1977 en matière d'état civil ; adopté - (p. 1905) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de M. Roger Romani, rapporteur (communication audiovisuelle ; possibilité pour le territoire de créer une société de diffusion) - (p. 1906) : son amendement n° 98 : souveraineté de l'Etat sur son domaine public, privé, terrestre et maritime, et concession au territoire des compétences d'exploitation de la zone économique exclusive ; adopté - Caractère archipelagique de la Polynésie ; absence de plateau continental - Son amendement n° 97 : suppression du dernier alinéa de cet article renvoyant à décret en Conseil d'Etat les dispositions relatives aux services de l'Etat ; adopté - **Art. 6** (p. 1907) : son amendement n° 99 : suppression de l'obligation d'élire le président du gouvernement du territoire parmi les membres de l'assemblée territoriale ; rejeté - Loi-cadre de 1956 ; statut de 1977 - (p. 1908) : comparaison avec les dispositions du projet de loi sur la Nouvelle-Calédonie - Comparaison avec les présidents de conseils généraux - **Art. 9** (p. 1909) : son amendement n° 101 : introduction de la notion d'originaire du territoire ; rejeté - **Art. 10** (p. 1911) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de M. Roger Romani, rapporteur (suppression de certaines incompatibilités avec la fonction des membres du gouvernement du territoire votée par l'Assemblée nationale) - Absentéisme - (p. 1913) : modalités des élections européennes.

Suite de la discussion - (12 juillet 1984) - **Art. 14** (p. 2154) : son amendement n° 103 : rémunération des membres du gouvernement du territoire ; situation de l'agent public nommé membre du gouvernement du territoire ; réintégration ; retiré - **Art. 15** : son amendement n° 104 : expédition des affaires courantes par les membres du gouvernement du territoire, jusqu'aux prochaines

élections ; retiré - **Art. 16** : son amendement n° 105 : démission de plein droit du gouvernement du territoire en cas d'absence, d'empêchement, de démission ou de décès de son président ; retiré au profit de l'amendement identique n° 20 de M. Roger Romani, rapporteur - **Art. 17** (p. 2155) : se déclare favorable à l'amendement n° 21 de M. Roger Romani, rapporteur (démission d'un ministre et cessation de ses fonctions) - **Art. 20** (p. 2157) : son amendement n° 109 : inscription à l'ordre du jour du conseil des ministres de toutes questions sur lesquelles l'avis du gouvernement du territoire est demandé par le ministre chargé des territoires d'outre-mer ou par le haut commissaire de la République ; adopté - **Art. 21** : son amendement n° 110 : suppression de l'alinéa relatif à la présidence des séances du conseil des ministres ; adopté - **Art. 25** (p. 2159) : se déclare favorable à l'amendement n° 26 de M. Roger Romani, rapporteur (règles applicables à l'enseignement des langues locales dans les établissements d'enseignement fixées par le conseil des ministres du territoire) - **Art. 26** (p. 2161) : ses amendements n° 114 : droits d'atterrissage précaires relatifs aux programmes des vols nolisés accordés par le conseil des ministres ; et n° 115 : administration des intérêts patrimoniaux et domaniaux du territoire par le conseil des ministres ; adoptés - (p. 2162) : son amendement n° 116 : acceptation ou refus par le conseil des ministres des dons et legs au profit du territoire ; adopté - Demande au Gouvernement si la loi relative à la motivation des actes administratifs s'applique en Polynésie française en cas de refus de transfert de propriétés immobilières par le conseil des ministres - **Art. 27** : son amendement n° 117 : préservation des droits des fonctionnaires ou agents de la fonction publique pour lesquels le conseil des ministres met fin aux fonctions de chef de service, directeur d'office ou commissaire du gouvernement ; retiré - **Art. 28** (p. 2163) : son amendement n° 118 : projets d'investissements étrangers en Polynésie française instruits par le conseil des ministres ; délivrance des autorisations relatives aux projets d'investissements étrangers inférieurs à 110 millions de francs ; révision possible de ce seuil par décret ; adopté - **Art. 31** (p. 2164) : son amendement n° 120 : suppression de l'alinéa prévoyant que les problèmes de compétence territoriale sont soumis pour avis au conseil des ministres du territoire ; adopté - Sur l'amendement n° 33 de M. Roger Romani, rapporteur, (consultation du conseil des ministres du territoire soit par le ministre chargé des territoires d'outre-mer, soit par le haut-commissaire) son sous-amendement n° 121 : consultation possible sous réserve des dispositions de l'article 31 bis relatif au comité Etat-territoire ; adopté - (p. 2165) : s'abstient sur l'amendement n° 34 de M. Roger Romani, rapporteur (consultation du conseil des ministres du territoire sur les problèmes de sécurité civile et notamment la préparation du plan Orsec) - Amendement ne tenant pas compte des réalités - Extrême rapidité de mise en oeuvre du plan Orsec, notamment lors des dégâts causés par les cyclones en Polynésie - Son amendement n° 123 : consultation en conseil des ministres du territoire sur l'organisation législative de l'état civil ; adopté - **Art. 31 bis** (p. 2168) : son amendement n° 124 : création et réunion d'un comité de concertation Etat-territoire à la demande du haut-commissaire de la République ou du président du gouvernement du territoire ; composition et attributions de ce comité ; adopté - **Art. 36** (p. 2176) : son amendement n° 127 : président du gouvernement du territoire autorisé à représenter, conjointement avec le haut-commissaire, le gouvernement de la République au sein d'organismes régionaux du Pacifique sud ; adopté - (p. 2177) : son amendement n° 125 : 1° président du gouvernement du territoire représentant le gouvernement de la République au sein d'organismes régionaux du Pacifique ; rejeté ; 2° négociation d'accords par le gouvernement du territoire dans la région du Pacifique ; retiré - **Art. 37** (p. 2179) : son amendement n° 129 : délégation de pouvoirs au sein du gouvernement du territoire ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 85 - **Art. 39** (p. 2180) : son amendement n° 130 : suppression de la signature, par le haut-commissaire et le président du gouvernement du territoire, des conventions entre l'Etat et le territoire ; réservé - Coordination entre

l'action des services de l'Etat et ceux du territoire - Convention entre l'Etat et le territoire concernant la mise à disposition des agents de l'Etat - (p. 2181) : propose dans un article ultérieur que toutes les conventions soient signées par le haut-commissaire et le président du gouvernement, après ratification par l'Assemblée territoriale.

Suite de la discussion - (17 juillet 1984) - Art. 40 (p. 2189) : son amendement n° 132 : instructions données par le président du gouvernement aux chefs de services territoriaux et aux chefs des services de l'Etat ; retiré - Art. 41 (p. 2190, 2191) : son amendement n° 133 : régime électoral des membres de l'assemblée territoriale ; retiré - Engagement du Gouvernement à déposer rapidement un projet de loi électoral fixant le nombre des sièges et organisant leur répartition dans l'ensemble de l'archipel polynésien - Souhaite que ce projet reprenne les dispositions de sa proposition de loi de 1982 - Art. 42 : son amendement n° 136 : en cas d'incompatibilité, démission d'un membre de l'assemblée territoriale déclarée par le haut-commissaire, soit d'office, soit sur réclamation de tout électeur ; adopté - Art. 43 (p. 2192) : son amendement n° 137 : suppression de l'alinéa relatif à la démission d'office d'un membre de l'assemblée territoriale absent d'une session ordinaire sans excuse légitime ; retiré au profit de l'amendement identique n° 50 de M. Roger Romani, rapporteur - Art. 44 : son amendement n° 138 : contestation des élections ; recours du haut-commissaire ; adopté - Art. 45 (p. 2193) : se déclare favorable à l'amendement n° 52 de M. Roger Romani, rapporteur (extension au profit des membres de l'assemblée territoriale des garanties nouvelles apportées aux membres du Gouvernement participant à une mission de service public) - Art. 46 : son amendement n° 140 : siège de l'assemblée territoriale et réunion de plein droit après l'élection de ses membres ; adopté - Art. 48 : son amendement n° 141 : suppression de la réunion en session extraordinaire de l'assemblée territoriale en cas de circonstances exceptionnelles ; rejeté - Difficulté de définir la notion de circonstances exceptionnelles - (p. 2194) : possibilité pour le haut-commissaire de convoquer l'assemblée territoriale en session extraordinaire après fixation d'un ordre du jour et motivation de sa décision - Art. 51 (p. 2195) : son amendement n° 142 : règlement intérieur de l'assemblée territoriale ; retiré au profit de l'amendement identique n° 53 de M. Roger Romani, rapporteur - Art. 52 : son amendement n° 143 : fixation par l'assemblée de l'ordre du jour de ses délibérations, sous réserve des dispositions de l'article 67 ; retiré au profit de l'amendement identique n° 54 de M. Roger Romani, rapporteur - Art. 55 (p. 2196) : sur l'amendement n° 55 de M. Roger Romani, rapporteur (mode d'élection et composition de la commission permanente de l'assemblée territoriale), son sous-amendement n° 166 : élection de la commission permanente à la représentation proportionnelle des groupes politiques ; adopté - Art. 56 (p. 2197) : se déclare favorable à l'amendement n° 57 de M. Roger Romani, rapporteur (suppression de toute possibilité de délégation de vote des membres de la commission permanente) - Art. 58 (p. 2198) : son amendement n° 146 : maintien des compétences actuellement attribuées au territoire ; adopté - Art. 60 (p. 2199) : son amendement n° 148 : pouvoirs de l'assemblée territoriale d'assortir de peines correctionnelles ou de sanctions complémentaires les infractions à son règlement ; adopté - Fixation par l'assemblée territoriale de peines comparables à celles qui s'appliquent aux infractions de même nature, prévues par la législation métropolitaine - Art. 61 (p. 2200) : son amendement n° 149 : homologation préalable par la loi des délibérations de l'assemblée territoriale prévoyant l'application de peines correctionnelles ou de peines complémentaires excédant la limite prévue par la législation ou la réglementation pénales ; adopté - (p. 2201) : son amendement n° 162 : homologation par la loi des délibérations de l'assemblée territoriale prévoyant l'application de sanctions complémentaires à prononcer par les tribunaux, lorsque celles-ci excèdent la limite prévue par la législation et la réglementation pénales ; adopté - Art. 30 (suite) : son amendement n° 119 : infractions aux réglementations des décisions du conseil des ministres

punies de peines d'emprisonnement et d'amendes, dans la limite des articles 465 et 466 du code pénal ; possibilité, avec l'accord de l'assemblée territoriale, d'assortir de peines correctionnelles et de sanctions complémentaires ces mêmes infractions ; adopté - Art. 63 (p. 2202) : en réponse à M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat, souhaite préciser la notion d'intérêt direct - Consultation de l'assemblée territoriale sur une convention internationale relative aux dégrèvements fiscaux des bénéficiaires de sociétés aériennes dont le siège social se trouvait en partie sur le territoire de la Polynésie - (p. 2203) : son amendement n° 164 : délai laissé à l'assemblée territoriale pour se prononcer sur les cas dont elle est saisie, à l'exception de ceux prévus à l'article 74 de la Constitution ; adopté - Son amendement n° 150 : suppression du délai d'un mois accordé à l'assemblée territoriale pour se prononcer sur un ordre du jour prioritaire fixé par le haut-commissaire de la République ; retiré au profit de l'amendement identique n° 63 de M. Roger Romani, rapporteur - Art. 65 (p. 2204) : son amendement n° 152 : suppression de l'alinéa relatif aux avis émis par la commission permanente en dehors des sessions de l'assemblée territoriale ; adopté - Art. 67 (p. 2205) : son amendement n° 154 : suppression de la possibilité laissée au haut-commissaire de faire inscrire par priorité à l'ordre du jour une question sur laquelle la commission permanente doit émettre un avis ; retiré au profit de l'amendement identique n° 64 de M. Roger Romani - Art. 69 : son amendement n° 155 : transmission des actes et procès-verbaux de l'assemblée territoriale et de la commission permanente au président du gouvernement du territoire ; retiré - Art. 76 (p. 2207) : son amendement n° 156 : suppression de la possibilité de dissoudre l'assemblée territoriale lorsque le fonctionnement des institutions territoriales se révèle impossible ; retiré - Art. 83 (p. 2208) : son amendement n° 157 : possibilité laissée au comité économique et social de proposer au gouvernement du territoire ou à l'assemblée territoriale de donner son avis sur les grandes orientations du budget d'investissement ; adopté - Art. 25 (suite) (p. 2212) : se déclare favorable aux amendements de M. Roger Romani, rapporteur, n° 26 (fixation par le conseil des ministres du territoire des règles applicables à l'enseignement des langues locales dans tous les établissements d'enseignement) et n° 27 (fixation par le conseil des ministres du territoire des règles applicables en matière de restrictions quantitatives à l'importation, dans les conditions particulières définies en application de la quatrième partie des traités instituant la Communauté européenne) - Art. 37 (suite) (p. 2213) : son amendement n° 129 : attributions du président du Gouvernement du territoire en matière contentieuse et réglementaire ; retiré - Art. 86 (p. 2214) : son amendement n° 159 : suppression de l'alinéa précisant que le haut-commissaire a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois ; adopté - Art. 39 (suite) (p. 2219) : son amendement n° 163 : signature des conventions entre l'Etat et le territoire par le président du Gouvernement du territoire, après ratification par l'Assemblée territoriale ; adopté après modification par le sous-amendement n° 47 de M. Roger Romani, rapporteur (extension de cette mesure aux conventions mentionnées aux articles 97 bis (nouveau) et 97 ter (nouveau)) - Art. 99 (p. 2220) : son amendement n° 161 : suppression de cet article relatif à la composition du tribunal administratif de la Polynésie française prévue pour les trois ans suivant la publication de la présente loi ; adopté - Art. 1^{er} (suite) (p. 2223) : ses amendement n° 83 : liste des îles, avec les eaux territoriales qui les bordent, composant le territoire de la Polynésie française ; et n° 84 : îles Gambier, îles Marquises et îlot Clipperton faisant partie du territoire de la Polynésie française ; retirés - (p. 2224) : son amendement n° 85 : autonomie interne, administrative et financière, reconnue au territoire de la Polynésie française ; retiré - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2228) : travail constructif de la Haute Assemblée sur ce deuxième projet de statut relatif à la Polynésie française - Persistance de zones d'ombre concernant l'extension de la décentralisation en Polynésie française - Rapports de la

France avec les autres Etats et territoires du Pacifique - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 484 (83-84)] - (2 août 1984) - Discussion générale (p. 2259) : participation de la France au développement de la région du Pacifique - Suppression de la compétence actuelle du territoire pour l'exploitation de la zone économique exclusive - Développement économique de la Polynésie - Tutelle juridictionnelle.

- Proposition de loi modifiant la loi n° 82-4 du 6 janvier 1982 portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés [n° 92 (83-84)] - (17 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2647) : cas particulier des rapatriés du Vanuatu, réfugiés en Polynésie française - (p. 2648) : cas de ces rapatriés, Polynésiens d'origine, totalement exclus du bénéfice des aides attribuées aux rapatriés réfugiés en métropole - Demande au Gouvernement de prendre toutes dispositions afin que les rapatriés du Vanuatu soient traités comme des rapatriés français à part entière.

- Projet de loi relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées [n° 10 (84-85)] - (30 octobre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2929) : au nom du groupe de l'union centriste, apprécie l'excellent travail des rapporteurs permettant une meilleure application de ce texte - Aménagement des conditions d'intervention des organismes débiteurs de prestations familiales - Responsabilisation des parents débiteurs de pensions alimentaires - Groupe de l'union centriste favorable à l'adoption de ce projet.

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) (p. 3546) : faible progression des crédits affectés à la Polynésie française ; difficulté d'évaluer de manière exacte les crédits affectés aux territoires d'outre-mer - (p. 3547) : mise à la disposition du territoire de personnels ou de services d'Etat ; avantages pécuniaires des fonctionnaires en poste dans les territoires d'outre-mer ; retard pris par la Polynésie française dans l'élaboration du plan territorial : participation de l'Etat ; installation d'un tribunal administratif en Polynésie française - Souhaite l'instauration d'une véritable politique de développement du rayonnement de la France dans le Pacifique - Votera les crédits affectés aux territoires d'outre-mer - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3566) : annonce son intention de voter les crédits des départements d'outre-mer.

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) (p. 3879) : problème de l'application des lois sociales métropolitaines en Polynésie française - Promesse non tenue d'un décret instaurant la coordination entre les régimes de sécurité sociale métropolitains et territoriaux - Non application d'une lettre ministérielle demandant aux caisses de sécurité sociale métropolitaines de rembourser les frais médicaux aux salariés résidant temporairement dans les territoires d'outre-mer - Souhaite des éclaircissements sur le devenir de cette situation.

MINETTI (Louis), sénateur des Bouches-du-Rhône (C).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage (20 juin 1984) (p. 1647).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (27 juin 1984) (p. 1904).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 526 (JO Débats, 14 juin 1984) (p. 1563) à M. le secrétaire d'Etat chargé de la mer : constructions navales (mesures envisagées pour concrétiser les engagements du Gouvernement concernant les chantiers navals) - Réponse de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé (29 juin 1984) (p. 2015, 2016).

Questions orales avec débat :

n° 120 (6 avril 1984) (p. 218) à M. le ministre de l'agriculture : politique agricole commune (mesures envisagées pour améliorer la situation des agriculteurs) - Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1462 et suivantes).

n° 124 (6 avril 1984) (p. 219) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : politique industrielle (fermeture de l'usine Ugine-aciers de Fos-sur-mer) - Discutée le 11 mai 1984 (débat commun) (p. 726 et suivantes).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances [n° 37 (83-84)] - (11 avril 1984) - Discussion générale (p. 282) : procédure d'autorisation de mise sur le marché, AMM - Contrôles sur toutes les catégories d'animaux pouvant être traités par anabolisants - Mise à la disposition des associations des résultats des études scientifiques effectuées avant de donner l'autorisation de mise sur le marché - Viandes importées non conformes à la législation.

- Question au Gouvernement : avenir de la sidérurgie et redéploiement industriel - (12 avril 1984) (p. 313, 314) : coup porté à l'emploi à Ugine-Aciers : unité sidérurgique ultramoderne - Souhaite l'annonce d'un réexamen de ce dossier.

- Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles - (11 mai 1984) : voir intervention de Mme Danièle Bidard-Reydet (p. 733).

- Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)] - (14 mai 1984) - Discussion générale (p. 762) : récent rapport de la commission des comptes de l'agriculture - Baisse du revenu agricole en 1983 - Aggravation de cette tendance en 1984 due aux décisions de Bruxelles - Soutien du gouvernement français aux agriculteurs - Fonctionnement décevant du Marché commun - Problème artificiel des excédents communautaires - Importation de produits de substitution - Affaiblissement de l'agriculture française au sein de la CEE - Diminution du pouvoir d'achat des exploitants familiaux - Concentration agraire - Ralentissement des investissements productifs - Responsabilité des précédents

gouvernements - (p. 763) : contribution britannique - Meilleur respect de la préférence communautaire - Mesures nationales pour le soutien des cours des produits - Non application des quotas aux petits et moyens exploitants et aux jeunes agriculteurs - Démocratisation des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Création d'une bourse départementale des installations regroupant les offres et les demandes - Prise en compte partielle des demandes de la profession - Renforcement des moyens financiers de la Société d'épargne foncière agricole, SEFA - Contrôle de l'utilisation des sols agricoles - Création d'un institut régional et démocratique d'intervention issu des SAFER - Renforcement de la cohésion des interventions des commissions départementales chargées de l'aménagement foncier et du contrôle des structures - Avis des commissions cantonales - Réforme du statut du fermage.

Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Après l'art. 4 (p. 785) : sur l'amendement n° 130 de M. Fernand Tardy (création d'une commission à l'échelon cantonal ou intercantonal), son sous-amendement n° 145 : modalités de création et composition de cette commission ; rejeté - Après l'art. 14 (p. 802) : son amendement n° 109 : part du fermage relative aux bâtiments d'habitation correspondant aux conditions de salubrité et de peuplement retenues en matière d'allocation de logement ; part du fermage relative aux bâtiments d'exploitation répondant à des conditions techniques et économiques d'utilisation satisfaisantes ; retiré.

- Questions orales avec débat jointes : politique agricole - (8 juin 1984) (p. 1472) : Europe malade de ses excédents laitiers et laissant entrer à profusion les matières grasses végétales et les produits de substitution - Importation de beurre de Nouvelle-Zélande - Atteinte aux revenus agricoles des producteurs de lait - Restructuration laitière se faisant au détriment des petits producteurs et des régions défavorisées - Demande l'annulation des quotas laitiers pour la France et une renégociation des accords agricoles - Problème de l'élevage bovin lié au problème laitier - (p. 1473) : souhaite que la commission de Bruxelles réduise les importations exonérées de droit de douane et encourage les exportations par une augmentation des restitutions - Souhaite l'application de la clause de sauvegarde - (p. 1475) : excédents laitiers venant d'Allemagne à base de soja, de manioc et de gluten de maïs qui sont des produits importés - (p. 1479) : salue l'effort accompli depuis 1945 par les agriculteurs, malgré l'exode rural - Insuffisance du nouveau règlement viticole de 1982 - Importance des importations - Soutient les huit propositions des viticulteurs tendant à résorber les surplus par la distillation et à limiter les importations, notamment des vins américains - Nécessité de protéger les producteurs de fruits et légumes contre les importations en provenance d'Espagne - Règlement européen devant être combiné avec l'activité des offices des fruits et légumes - (p. 1480) : problème de la retraite à soixante ans pour les agriculteurs - Souhaite la discussion au Parlement du statut des agricultrices - Hostile à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun.

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social - Deuxième lecture [n° 338 (83-84)] - (12 juin 1984) - Discussion générale (p. 1518) : renforcement du rôle du Conseil économique et social et amélioration de son fonctionnement - Modification de sa composition - Sous-représentation des salariés par rapport aux employeurs - Mode de répartition des sièges entre les organisations syndicales - Augmentation des moyens matériels de fonctionnement du Conseil - Statut de son personnel - Groupe communiste favorable à l'adoption de ce projet de loi organique.

- Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2715) : difficulté d'établir la part de la montagne dans les budgets des différents ministères - Baisse du revenu agricole dans les départements des zones

de montagne - Exode rural - Solidarité nationale - Taux d'industrialisation dans les vallées, en particulier dans les Vosges, le Jura et les Alpes du nord - Implantation des grands groupes nationalisés - Maintien des activités industrielles dans les régions de montagne - Contrats spécifiques « montagne » conclus entre les régions et l'Etat - Développement des activités forestières, notamment dans le cadre de la filière bois ; initiatives intéressantes dans le Vercors - Maintien et développement de l'emploi grâce aux grands aménagements EDF pour la mise en valeur de l'énergie hydro-électrique - Gisements de charbon des Cévennes et du Dauphiné - Tourisme - (p. 2716) : insuffisance des mesures, telle l'indemnité spéciale de montagne - Regrette l'application des quotas laitiers dans les zones de montagne - Promotion des produits de qualité - Maintien des équilibres naturels grâce à l'agriculture montagnarde - Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Création et financement du fonds interactivités - Reconnaissance des handicaps - Instauration d'un conseil consultatif national de la montagne - Rôle des comités de massif - Projet en examen traitant plus des problèmes de la haute montagne que de ceux des montagnes basses et de la moyenne montagne - Développement de la culture des plantes aromatiques, à parfum et médicinales dans les montagnes sèches - Tourisme - Agriculture constituant un potentiel d'emploi significatif - Problème du droit de vote des non résidents permanents - Elevage ovin menacé par la politique européenne - (p. 2717) : coopération entre les différentes communes pour la gestion des espaces - Demande une réorientation de la politique communautaire en faveur des zones de montagne et la suppression du « cadeau » annuel à la Grande-Bretagne - Important travail de la commission d'enquête parlementaire, créée en 1981 à l'Assemblée nationale, sur la situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagne et défavorisées - Favorable à l'adoption de ce projet.

Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Art. 5 bis (p. 2766) : son amendement n° 355 : extension de l'obligation de prise en considération de l'environnement montagnard à tous les établissements d'enseignement professionnel ; retiré - Art. 6 bis (p. 2775) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 410 de M. Jean Peyrafitte (aménagements techniques particuliers, notamment des dérogations de puissance et des relais synchronisés sur la même fréquence pouvant être autorisés afin de permettre en zone de montagne une bonne réception des émissions des services locaux de radio-diffusion sonore par voie hertzienne) - Après l'art. 6 bis : son amendement n° 356 : modification de l'article L.228 du code électoral relatif au nombre de conseillers municipaux ne résidant pas dans les communes de plus de 500 habitants ; retiré - Art. 7 A (p. 2776) : son amendement n° 357 : politique agricole en montagne favorisant par des mesures spécifiques la réduction des disparités de revenus entre l'agriculture de montagne et l'agriculture des autres régions ; devenu sans objet - Rappelle que 32 départements français disposent d'un revenu inférieur de 40 % à la moyenne nationale et que parmi ceux-ci figurent tous les départements de montagne - Art. 17 (p. 2801) : son amendement n° 358 : préférence accordée parmi les habitants de la commune aux exploitants bénéficiant de la dotation prévue au décret n° 81-246 du 17 mars 1981 ; retiré.

Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Chapitre IV (p. 2830) : intervient sur ce chapitre relatif à la gestion des sections de communes et de biens indivis entre communes - Préoccupations des conseils municipaux des Pyrénées - Commissions syndicales ; préférence de la règle de l'unanimité à la majorité des deux tiers ; limitation de la responsabilité des conseils municipaux ; ancienneté des libertés communales et de la gestion collective des espaces montagnards - Art. 36 (p. 2849) : demande de précisions : date d'entrée en fonction des commissions syndicales ; cas de désaccord entre le conseil municipal et les conseillers élus à la commission ; responsabilités des conseils ; mode de sortie des indivisions ; cohérence du cadastre - Art. L. 162-

1 du code des communes (p. 2850) : son amendement n° 359 : caractère facultatif de la création d'une commission syndicale ; rejeté - *Art. L. 162-3* (p. 2854) : son amendement n° 360 : caractère facultatif de la constitution du syndicat de communes ; adopté - Son amendement n° 361 : limitation des compétences du syndicat de communes ; rejeté - *Art. 37 A* (p. 2860) : son amendement n° 362 : conditions de constitution de droit d'une commission communale d'aménagement foncier ; adopté - Son amendement n° 363 : remplacement de la commission communale par la commission départementale d'aménagement foncier dans le cas de l'insuffisance d'exploitants ; retiré - *Après l'art. 53* (p. 2883) : son amendement n° 365 : prélèvement sur les plus-values résultant du changement d'affectation des terres agricoles pour toutes les mutations à titre onéreux ; retiré - *Art. 54* : utilisation de l'énergie hydraulique ; danger de la prolifération de micro-centrales ; inquiétude de la société française pour le droit de l'environnement et de l'union nationale de pêche et de pisciculture - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2889) : vote de ce projet de loi par le groupe communiste.

Deuxième lecture [n° 96 (84-85)] - (14 décembre 1984) - *Art. 17 quater* (p. 4567) : son amendement n° 99, soutenu par M. Jacques Eberhard : adhésion des associations foncières ou syndicales à une coopérative d'utilisation de matériel agricole, CUMA ; rejeté - *Art. 38 : Art. L. 145-5 du code de l'urbanisme* (p. 4587) : son amendement n° 101, soutenu par M. Jacques Eberhard : terrains de camping autorisés aux abords des plans d'eau ; retiré - *Art. 36 : Art. L. 162-1 du code des communes* (p. 4606) : son amendement n° 100, soutenu par M. Jacques Eberhard : création possible d'un établissement public pour l'administration des biens et droits indivis entre plusieurs communes ; rejeté.

MIROUDOT (Michel), sénateur de la Haute-Saône (UREI).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

Est nommé membre suppléant de la commission consultative pour les services de communication audiovisuelle et les services de vidéographie diffusée (décret n° 84-58 du 17 janvier 1984) (13 avril 1984) (p. 369).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (26 juin 1984) (p. 1828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (26 juin 1984) (p. 1860).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée

nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (31 octobre 1984) (p. 2950).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Culture [n° 70, tome I (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 341 (JO Débats 9 avril 1983) (p. 164) à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants : décentralisation (création d'une direction interdépartementale à Besançon) - Réponse de M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat aux anciens combattants (15 juin 1984) (p. 1571).

INTERVENTIONS

- Question au Gouvernement : situation de l'audiovisuel - (10 mai 1984) (p. 708) : loi du 29 juillet 1982 - Introduction de la publicité sur les antennes des radios locales privées - Exploitation de la télévision privée - Déclaration de Mme Michèle Cotta, président de la Haute autorité de la communication audiovisuelle - Contradictions entre l'existence de la Haute autorité et d'un ministre de tutelle de la radio et de la télévision.

- Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - Discussion générale (p. 1106) : loi du 29 juillet 1982 relative à la communication audiovisuelle - Réponse désobligeante du secrétaire d'Etat à sa récente question sur l'évolution de la situation dans l'audiovisuel - Défense des libertés individuelles et des libertés collectives par le groupe de l'UREI du Sénat - Liberté d'expression et d'information - Interrogation du Président de la République par le groupe de l'UREI sur la liberté de l'enseignement et la liberté de la presse - Transparence financière et pluralisme des entreprises de presse - Inapplication de l'ordonnance de 1944 relative à la presse écrite - Concentration d'entreprises de presse pour faire face à l'environnement économique - Rachat par le groupe Hersant de Nord-Matin et Nord-Eclair, journaux socialiste et démocrate chrétien du Nord - (p. 1107) : rachat du journal libéral Le Méridional par le groupe de presse de M. Gaston Defferre - Concentration assurant parfois le pluralisme des pensées - Quotidiens particulièrement visés par cette loi d'exception - Seuil maximal de diffusion - Audience de l'audiovisuel - Aides économiques à la presse - Objectifs du projet : concentration limitée, transparence financière et pluralisme des entreprises de presse - Empire de presse du parti communiste non soumis au contrôle de la commission pour la transparence - Pouvoirs excessifs de cette commission - Pluralisme de la presse française - Procédure de l'autorisation préalable - Environnement économique - Disparition probable de certains journaux.

- Déclaration de M. le Secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication - (28 mai 1984) (p. 1154) : affaire de FR3 Lille - En tant qu'administrateur de FR3,

s'étonne de ces pratiques puisque l'Etat doit garantir l'exercice de toutes les libertés.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Art. 38 : Art. L. 145-7 du code de l'urbanisme (p. 2866) : son amendement n° 354 soutenu par M. Jean Boyer : mention du canoë-kayak au même titre que l'alpinisme et l'escalade ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Au nom de la commission des affaires culturelles - **Après l'art. 19** (p. 3378) : son amendement n° I-64 : exclusion de l'assiette de l'impôt sur les grandes fortunes des demeures classées monuments historiques ouvertes au public ; retiré - Soutient l'amendement n° I-110 (exclusion des immeubles classés monuments historiques de l'assiette de l'impôt sur les grandes fortunes dans le cadre des conventions passées entre l'Etat et leur propriétaire) et lit à la tribune l'intervention de M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances - (p. 3380) : insuffisance des droits de visites perçus à l'entrée des monuments historiques pour couvrir les charges d'entretien - **Après l'art. 22** (p. 3391) : son amendement n° I-83 soutenu par M. Pierre Louvot : récoltants de fruits : définition ; allocation en franchise d'alcool ; gage par une majoration des droits sur les alcools d'importation ; retiré.

Deuxième partie :

Culture - (7 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (culture) (p. 4179) : depuis 1981, doublement des crédits affectés au ministère de la culture - Adoption de mesures positives en faveur de la décentralisation - Indifférence traditionnelle de la France vis-à-vis de la protection de ses monuments historiques - (p. 4180) : insuffisance de personnel : architectes en chef des monuments historiques - Annulation d'autorisation de programme sur le patrimoine monumental en 1983 et 1984 - Note de synthèse budgétaire et lettre d'information bimensuelle du ministère des affaires culturelles : indigence des informations réservées aux monuments historiques - Demande de nouvelle politique des monuments historiques : institut de formation des architectes protecteurs spécialisés, modification de la législation ; zones de protection du patrimoine architectural et urbain ; demande de loi de programme permettant le développement des entreprises spécialisées dans les monuments historiques - Propose le vote de ce budget sous réserve de l'adoption d'un amendement tendant à réduire les crédits consacrés aux grands travaux et à retarder la construction de l'Opéra de la Bastille - (p. 4183) : crédits pour la préservation du patrimoine - **Examen des crédits** - Art. 36 - Etat B (p. 4197) : son amendement n° II-25 : réduction des crédits destinés à la construction de l'opéra de la Bastille ; adopté - Art. 37 - Etat C (p. 4200) : au nom de la commission des affaires culturelles, demande le vote de l'amendement n° II-20 de M. Maurice Schumann, rapporteur spécial (réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement, Titre VI).

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Art. 70 (p. 4263) : soutient l'amendement n° II-37 de M. Pierre-Christian Taittinger (réévaluation annuelle par la loi de finances des tarifs de la taxe spéciale incluse dans le prix des billets d'entrée dans les salles de cinéma).

- **Question au Gouvernement : radios privées** - (13 décembre 1984) (p. 4513) : éventuel remplacement de M. Jacques Rigaud, administrateur délégué de Radio-télé-Luxembourg - Mesures de suspension frappant des radios libres - Aspect discutable des critères retenus pour les infractions sanctionnées : fréquence et puissance d'émission - Attitude de TDF et de la Haute Autorité - (p. 4514) : rappel de sa participation à la commission Galabert sur les radios locales et privées.

MOINET (Josy), sénateur de la Charente-Maritime (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur le développement de l'initiative économique (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre suppléant de la commission paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1984 (19 décembre 1984) (p. 4805).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, établi au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} juillet 1983 et le 31 janvier 1984, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 217 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 276 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, modifiant, à compter du mois d'avril 1985, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du Fonds spécial de grands travaux [n° 304 (83-84)] (10 mai 1984) - Impôts et taxes.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 207 (83-84)] autorisant l'approbation d'un avenant à la convention entre la France et la Suède tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs du 24 décembre 1936 au protocole annexé à cette convention et au protocole final du 24 décembre 1936 [n° 305 (83-84)] (10 mai 1984) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 222 (83-84)] autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar, en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative en matière fiscale (ensemble deux échanges de lettres) [n° 306 (83-84)] (10 mai 1984) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 3 (84-85)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française

et le Gouvernement de la République Populaire de Chine en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole) [n° 59 (84-85)] (6 novembre 1984) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 12 (84-85)] autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume Hashémite de Jordanie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu [n° 60 (84-85)] (6 novembre 1984) - Impôts et taxes.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 41 (84-85)] modifiant, à compter du mois de juin 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du Fonds spécial de grands travaux [n° 60 (84-85)] (6 novembre 1984) - Impôts et taxes.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Relations extérieures : I - Services diplomatiques et généraux [n° 69, annexe 25 (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 99 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, autorisant l'approbation de l'accord intervenu, au sein du Conseil des Communautés européennes les 2 et 3 octobre 1984, entre les représentants des gouvernements des Etats membres et portant sur le financement du budget rectificatif et supplémentaire n° 1 des Communautés [n° 145 (84-85)] (12 décembre 1984) - Traités et conventions.

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. François Collet**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 84, 83-84) de MM. Henri Belcour et Georges Mouly relative à la durée du mandat de président de conseil général lorsque l'élection de celui-ci a été acquise au bénéfice de l'âge [n° 174 (83-84)] - (25 avril 1984) - Art. unique (p. 479) : proposition introduisant une innovation profonde dans le droit français - Proposition visant le cas où la majorité nouvelle est différente de celle à laquelle appartient le président - Refus du budget départemental par le conseil général - Dissolution du conseil général, seule voie légale - Création d'une incertitude institutionnelle sur la durée du mandat des présidents de conseils généraux.

- **Projet de loi modifiant, à compter du mois d'avril 1985, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux** [n° 276 (83-84)] - (15 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 822) : majoration du tarif de la taxe spécifique sur les carburants instituée au profit du fonds spécial de grands travaux - Réalisation ou contribution au financement de tous les travaux d'équipement dans le domaine des infrastructures de transports publics, de la circulation routière et de la maîtrise de l'énergie - Réception des fonds des concours de l'Etat et recours à l'emprunt - Produit de la taxe spécifique sur les produits pétroliers et taux de la taxe - (p. 823) : nombre des emprunts contractés - Emploi des fonds - Infrastructures, transports publics et circulation routière - Maîtrise de l'énergie - Contribution des collectivités locales - Programmation de trois tranches de travaux - Débat relatif à la troisième tranche - TGV Atlantique - Evolution de la fiscalité pétrolière - Fonds spécial de grands travaux, procédé détourné de débudgétisation - Compensation d'annulations de crédits - Financement par emprunts des dépenses définitives engagées par anticipation - Dettes du fonds - (p. 824) : relance dans le secteur du bâtiment et des travaux publics - Taux de l'emploi - Introduction des pôles de conversion dans le

dispositif de répartition des crédits provenant du fonds spécial de grands travaux - Intervention des collectivités publiques - Demande l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative en matière fiscale (ensemble deux échanges de lettres)** [n° 222 (83-84)] - (16 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 846) : convention consacrant la normalisation des relations fiscales entre la France et Madagascar et s'inscrivant dans l'amélioration des relations entre les deux pays - France premier partenaire commercial de Madagascar - Disposition originale concernant les procédures amiables de concertation - Insertion souhaitée par la commission des finances dans toutes les conventions de clauses favorisant les échanges de technologies - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention entre la France et la Suède tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs du 24 décembre 1936, au protocole annexé à cette convention et au protocole final du 24 décembre 1936** [n° 207 (83-84)] - (16 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 847) : mise à jour du texte de 1936 et prise en compte des conséquences de l'introduction de l'impôt sur les grandes fortunes, IGF, dans la législation fiscale - Accord ne pouvant que faciliter les échanges entre la France et la Suède - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique** [n° 300 (83-84)] - (20 juin 1984) - Discussion générale (p. 1658) : approbation de la majorité sénatoriale sur ce texte - Mobilisation des capacités de création et d'innovation - Liberté d'entreprendre - (p. 1659) : interrogation sur l'efficacité des mesures visant à favoriser la création d'entreprises - Extrême complexité du dispositif fiscal mis en place - Informations devant accompagner ce texte, notamment en ce qui concerne la législation sur les stock-options - Cadre économique de l'entreprise ; évolution de la législation sociale - Favorable à l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - (7 août 1984) - Discussion générale (p. 2317) : querelle sur l'école ayant conduit à une controverse constitutionnelle - Opposé à la motion sénatoriale tendant à organiser un référendum sur le projet de loi relatif à l'enseignement privé - Garantie parlementaire accordée par les constituants de la Ve République au référendum constitutionnel - Frontière invisible entre référendum et plébiscite - Rôle de l'opposition dans une démocratie - Favorable à véritable débat sur ce projet touchant aux libertés publiques - (p. 2318) : rôle du Parlement d'éclairer l'opinion sur la portée et les limites du référendum en tant qu'instrument de protection des libertés publiques - Opposé à la question préalable qui prive le Sénat d'un véritable débat sur les libertés publiques.

Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2351) : jurisprudence du Conseil constitutionnel en matière de garantie des libertés - Danger du projet de loi référendaire - Regret du refus du Sénat de débattre au fond du texte du projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public** [n° 389 (83-84)] - (22 août 1984) - Discussion générale (commune avec le projet n° 393) (p. 2400) : renouvellement des méthodes de l'administration ; allongement de la durée de vie ; création d'un tour extérieur pour les corps d'inspection et de contrôle -

(p. 2401) : se déclare favorable aux amendements de la commission des lois.

- **Projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation** [n° 393 (83-84)] - (22 août 1984) - Discussion générale (commune avec le projet n° 389) (p. 2400).

- **Projet de loi modifiant, à compter du mois de juin 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux** [n° 41 (84-85)] - (13 novembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3149) : voir intervention de M. Stéphane Bonduel.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole et un échange de lettres)** [n° 12 (84-85)] - (13 novembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3152) : voir intervention de M. Stéphane Bonduel.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole)** [n° 3 (84-85)] - (13 novembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3153) : voir intervention de M. Stéphane Bonduel.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Recherche et technologie - (27 novembre 1984) (p. 3683) : budget ne s'éloignant pas trop des objectifs de la loi d'orientation - Accroissement du nombre de chercheurs, des bourses et des allocations de recherche - Favorable au crédit d'impôt - Interrogation sur la cohérence de la présentation budgétaire - (p. 3684) : défavorable aux annulations de crédits - Inquiétude devant la débudgétisation - Part insuffisante des entreprises du secteur privé dans l'effort de recherche - Limitation des effets d'entraînement de la recherche par le secteur public - Mise sur pied pour l'électronique d'un programme européen, ESPRIT - Rapprochements entre les entreprises de la communauté entravés par les réactions des autorités de Bruxelles - Problème de l'absence de critères d'évaluation du travail des chercheurs - Comité scientifique ignorant les contraintes et les réalités de la vie économique - Nécessité de mettre fin à la méfiance pouvant exister dans certains milieux scientifiques à l'égard des entreprises et de leurs objectifs - Au nom du groupe de la gauche démocratique, se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce budget.

Agriculture - (29 novembre 1984) - Examen des crédits - Etat C (p. 3854) : soutient l'amendement n° II-14 de M. Stéphane Bonduel (réduction des autorisations de programme de 7 millions de francs : adductions d'eau).

Relations extérieures - (6 décembre 1984) - Rapporteur spécial (services diplomatiques et généraux) (p. 4109) : consensus sur l'action extérieure de la France - Application effective ou non de l'accord conclu avec la Libye - Evacuation des troupes étrangères du Tchad - Voyage du chef de l'Etat en Syrie - Politique extérieure de la France dans les zones méditerranéennes - Budget de rigueur - Missions des services diplomatiques et généraux - Français de l'étranger - Contraintes spécifiques des services diplomatiques et généraux ; fluctuations monétaires internationales ; caractère obligatoire de certaines dépenses - Décote moyenne du franc par rapport aux devises étrangères - Règlement des contributions internationales obligatoires - Caractère excessif de la rigueur appliquée à ce budget - Evolution du budget - Evolution à structures constantes des crédits - Budget en régression hors « effet change » - Correction tardive, insuffisante et incomplète de l'effet

change - (p. 4110) : rigidité du budget - Systèmes de rémunération des agents en poste à l'étranger et prise en charge de leurs dépenses de logement et de déménagement - Redéploiement à partir du Maghreb et de l'Europe occidentale des moyens consacrés à l'enseignement et aux échanges culturels - Mesures de régulation budgétaire - Annulation de crédits - Mission de la direction générale des relations culturelles ; diffusion de la culture française à l'étranger et ouverture de la France aux autres cultures - Institut du monde arabe à Paris ; versement de la participation des partenaires arabes aux dépenses de fonctionnement de l'institut - Suppressions d'emplois budgétaires - Montant des économies effectuées - Modernisation de l'outil diplomatique et consulaire - Audiovisuel - Action assistance et solidarité - Informatisation des services - Moyens de Radio France Internationale, RFI - Emetteur de Montsinéry en Guyane - Construction d'un émetteur à Sri Lanka - Programme francophone TV 5 en collaboration avec la Suisse et la Belgique - Action « assistance et solidarité » - Direction générale des services diplomatiques et généraux, principale victime de la rigueur - (p. 4111) : divergences entre les objectifs et les moyens - Rigueur budgétaire et affaiblissement de la présence française à l'étranger ; réseaux de consulats ; établissements d'enseignement et centres culturels - Nombre de suppressions d'emplois d'enseignants et d'attachés linguistiques - Développement du recrutement local - Efficacité des personnels, de par leur mode de recrutement et leur formation - Abaissement de la qualité des échanges culturels - Prestige diplomatique de la France - Dégradation de l'état des locaux diplomatiques, consulaires et culturels - Restauration du lycée Chateaubriand à Rome - Délabrement des écoles françaises en Afrique - Incidences de la hausse du dollar - Aides à la scolarisation des enfants français à l'étranger - Action radiophonique extérieure - Priorités géographiques ; recentrage des échanges culturels vers les pays francophones sans négliger les relations scientifiques et techniques avec les nouveaux pays industriels, NPI ; zone Pacifique - Priorités sectorielles et modalités de détermination des choix de l'Association française d'action artistique - Arbitrage entre les actions de diffusion et d'échanges culturels menées de l'extérieur et les actions de sensibilisation aux cultures étrangères entreprises en France - Réactivation du comité interministériel des relations culturelles extérieures - Audiovisuel et concertation entre organismes chargés de la création et de la commercialisation en France et à l'étranger des problèmes de télévision - Effort de substitution d'enseignants autochtones à des coopérants dans les pays francophones - (p. 4112) : incitations fiscales spécifiques et encouragement à la participation des particuliers, associations ou entreprises, à la promotion de la culture française à l'étranger - Vote défavorable de la commission des finances sur ce projet de budget.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord intervenu, au sein du Conseil des Communautés européennes les 2 et 3 octobre 1984, entre les représentants des Gouvernements des Etats membres et portant sur le financement du budget rectificatif et supplémentaire n° 1 des Communautés** [n° 99 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4754) : compromis difficile sur le financement du déficit budgétaire des Communautés en 1984 - Evolution de la conjoncture en 1984 ayant aggravé le déficit de la politique agricole commune - Divergence entre les Dix sur le règlement des problèmes financiers communautaires - (p. 4755) : contribution britannique - Maîtrise de l'évolution du budget communautaire - Echec du conseil d'Athènes sur les questions agricoles - Propositions de la Grande-Bretagne, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Italie sur les moyens de financer le déficit budgétaire - Solution au problème britannique et orientations de l'évolution de la Communauté définies au sommet de Fontainebleau - Relèvement du plafond de la TVA - Projet en examen prévoyant une augmentation des dépenses communautaires pour 1984 sous forme d'avances remboursables consenties par chaque Etat membre - Politique agricole commune -

Remboursement des avances consenties, par ailleurs insuffisantes en raison des charges de remboursement de la Communauté et des dépenses résultant de son élargissement - Conditions britanniques pour la ratification de cet accord - (p. 4756) : ratification française urgente et indispensable : respect des engagements pris à l'égard du monde agricole et fonctionnement normal de la Communauté - Commission des finances favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985 - Nouvelle lecture** [n° 171 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4779) : action du Premier ministre placée sous le double signe de la modernisation et du rassemblement - (p. 4780) : abstention sur le vote de ce projet.

MONORY (René), sénateur de la Vienne (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur le développement de l'initiative économique (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1985 (8-décembre 1984) (p. 4287).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1984 (19 décembre 1984) (p. 4805).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur et décentralisation : administration territoriale, collectivités locales et décentralisation [n° 69, annexe 16 (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 134 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant modification de certaines dispositions relatives aux relations entre l'Etat et les collectivités locales [n° 146 (84-85)] (12 décembre 1984) (p. 4484).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 49 (11 décembre 1984) (p. 4407) à M. le Premier ministre : départements et territoires d'outre-mer (orientations de la politique du Gouvernement concernant l'avenir de la Nouvelle-Calédonie) - Discutée le 20 décembre 1984 (débat commun) (p. 4835 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique** [n° 300 (83-84)] - (20 juin 1984) - Art. 1 (p. 1661) : son amendement n° 32, soutenu par M. Daniel Hoeffel : rémunération égale des dépôts sur le livret d'épargne entreprise, des dépôts dans les caisses d'épargne et des CODEVI ; irrecevable aux termes de l'article 40 de

la Constitution - Son amendement n° 33, soutenu par M. Daniel Hoeffel : possibilité pour le titulaire du livret d'épargne entreprise de céder son droit au prêt à un tiers désigné ; retiré au profit de l'amendement n° 87 de M. Jacques Delors, ministre (possibilité pour le titulaire du livret d'épargne entreprise de céder ses fonds et son droit au prêt à un tiers désigné ; conditions de cette cession déterminées par voie réglementaire) - Art. 7 (p. 1674) : son amendement n° 35 : suppression de la garantie des fonds salariaux par l'association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés, AGS ; adopté - Art. 8 (p. 1685) : son amendement n° 36 : application du crédit d'impôts à toute participation assurant le contrôle de la société rachetée ; retiré au profit de l'amendement n° 65 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (nouvelle société devant détenir plus de 50 % des droits de vote de la société rachetée, et non du capital) - Art. 9 (p. 1690) : son amendement n° 37 : déduction du revenu imposable des intérêts des emprunts contractés pour la souscription ou l'achat d'actions par les salariés alors même qu'aucun impôt sur les sociétés n'est dû par la société rachetée au titre de l'exercice précédent ; adopté - Art. 12 (p. 1693) : son amendement n° 38 : élargissement aux groupements d'intérêt économique, GIE, des dispositions relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés ; retiré - (p. 1696) : son amendement n° 39 : modification du régime fiscal des options de souscription ou d'achat d'actions ; adopté - Art. 13 (p. 1699) : soutient l'amendement n° 20 de M. André Fosset (extension des possibilités de reports déficitaires prévue par le projet ; rapprochement du droit fiscal et du droit commercial) - Son amendement n° 40 : prise en compte des reports déficitaires en cas de reprise d'une entreprise en difficulté ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 1700) : son amendement n° 41 : extension des dispositions de cet article lors de la reprise d'entreprises exerçant une activité autre qu'industrielle ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Son amendement n° 42 : accroissement de la participation dans la société créée pour toute entreprise bénéficiant de la déductibilité de sa souscription au capital ; retiré au profit de l'amendement n° 82 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (suppression de la précision de forme relative à l'accroissement de la participation d'une société dans le capital d'une autre société créée ou rachetée) - Après l'art. 13 (p. 1702) : soutient les amendements n° 21 à n° 30 de M. André Fosset, visant à résoudre les problèmes liés à la reprise des établissements en difficulté - Art. 14 (p. 1703) : extension du champ d'application de cet article ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - (7 août 1984) - Discussion générale (p. 2315) : en réponse à M. Marcel Debarge, précise que MM. Lecanuet et Pasqua ont pu faire autrefois des analyses différentes, mais qu'ils appartenaient à des partis différents - Contradictions au sein du parti socialiste - Actualité du « Coup d'Etat permanent » de M. François Mitterrand - Garanties constitutionnelles accordées aux libertés - Nombreuses atteintes aux libertés depuis 1981 : nationalisations, projet de loi Savary, loi sur la presse - (p. 2316) : danger d'un accroissement des pouvoirs du Président de la République - Recours au référendum empêchant toute possibilité d'amender un projet de loi - Nationalisations portant atteinte au droit de propriété - Ardent défenseur des libertés, privilège des minorités - Mauvaise analyse économique du gouvernement Mauroy - Départ des communistes du gouvernement - Conception plébiscitaire du référendum - Endettement extérieur de la France - Redressement des partenaires économiques - Pouvoirs du Président de la République issus de la confiance populaire - (p. 2317) : nécessaire initiative du Président de la République pour faire passer l'intérêt du pays avant les manoeuvres électorales - Solutions aux problèmes économiques et sociaux des Français.

– **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion générale - (19 novembre 1984) - **Discussion générale** (p. 3224) : souligne que depuis trois ans l'Etat n'accorde aux collectivités locales que 75 % des subventions inscrites dans la loi de finances.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - **Avant l'art. 14** (p. 3332) : son amendement n° I-113, soutenu par M. André Fosset : durée pendant laquelle peuvent être cédées les actions acquises au titre du stock option portée de cinq à dix ans ; adopté - **Après l'art. 2** (suite) (p. 3340) : son amendement n° I-114, soutenu par M. André Fosset : aide fiscale à l'investissement ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) - **Rapporteur spécial** (administration territoriale, collectivités locales et décentralisation) (p. 4066) : conditions difficiles de discussion du budget pour 1984 - Fondements de la décentralisation acceptés par la commission des finances, sous deux conditions : confiance du Gouvernement accordée aux nouveaux responsables de la décentralisation ; respect des engagements - (p. 4067) : crédits accordés aux préfetures et sous-préfetures ; intéressé par le résultat de l'expérience tentée dans quatre préfetures pilotes - Diminution des crédits de l'administration territoriale - Crédits alloués aux tribunaux administratifs - Faible progression des concours de l'Etat aux collectivités locales en raison des transferts de compétences et des remboursements des dettes de l'Etat - Suppression de l'exonération de l'impôt foncier sur les propriétés bâties, applicable aux constructions neuves - Subventions spécifiques de fonctionnement et d'équipement, dotations globales, prélèvements sur les recettes fiscales non affectés - Révision envisagée de la dotation globale d'équipement, DGE ; gestion confiée aux préfets - (p. 4068) : s'oppose à cette mesure et propose la création d'une commission mixte composée de conseillers généraux et de maires - Progression de la DGE non répercutée sur les budgets des collectivités locales - Favorable à une subvention globale - Dotation globale de fonctionnement, DGF : encaissement de TVA inférieur aux espérances - Favorable à une évolution de la DGF identique à celle de l'inflation - Dotation générale de décentralisation, DGD - Gestion rigoureuse de l'aide sociale - Transfert des charges des collèges - Décentralisation du remembrement - Transfert de la dotation départementale de l'équipement - (p. 4069) : transfert des moyens d'existence accordés aux préfets - Demande au Gouvernement de respecter les engagements financiers de l'Etat par rapport à la décentralisation - (p. 4075) : s'oppose à la gestion des subventions décentralisées par le préfet - Réforme dénaturant l'esprit de la décentralisation.

– **Projet de loi portant modification de certaines dispositions relatives aux relations entre l'Etat et les collectivités locales [n° 134 (84-85)]** - (18 décembre 1984) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 4669) : dotation globale de fonctionnement, DGF - Agglomérations nouvelles - Péréquation de la taxe professionnelle - Réforme de la dotation globale d'équipement, DGE - DGE et demande de simulation par l'Association des maires de France - Position défavorable à la suppression des dotations spécifiques - (p. 4670) : péréquation et seuils de population - Montant de la DGE - Malaise financier des petites communes - Réalisation de simulations - Globalisation du fonds et gestion de ce fonds par les préfets - Demande la mise en place d'une commission d'élus - Incidences financières pour le département de l'introduction de l'informatique dans les écoles primaires - (p. 4671) : maintien de la relative dépendance des élus face au pouvoir central sur un plan technique - Augmentation de la technicité - Défense de l'équilibre des finances publiques - Progression de la DGF - Dotation supplémentaire pour les communes touristiques et therma-

les ; montant de la garantie ; mesures transitoires pour les communes qui ne sont plus classées - Dotation particulière pour les communes à forte fréquentation touristique journalière ; modalités de financement de cette dotation et montant du prélèvement - Extension du prélèvement sur la dotation des communes n'ayant pas encore institué la taxe de séjour - Agglomérations nouvelles - Bénéfice du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, FNPTP pour les communes membres si c'est l'agglomération nouvelle qui reçoit la taxe professionnelle - Répartition des personnels entre l'agglomération nouvelle et les communes membres - Mesures transitoires en faveur des communes quittant une agglomération nouvelle - Variations de population et lissage d'évolution - Définition du périmètre de la ville nouvelle de Sénart - Modalités de répartition du surplus du FNPTP - Opposition de la commission des finances aux amendements du Gouvernement - (p. 4677) : position de l'Association des maires de France - Montant de la dotation par département à répartir aux collectivités de façon spécifique - Pouvoirs du conseil général - Dialogue entre la commission d'élus et le conseil général - (p. 4680) : rôle du préfet - Absence de simulation - **Art. 6** (p. 4683) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Pierre Joxe, ministre (harmonisation des délais de répartition du personnel) - **Art. 9** (p. 4684) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Camille Vallin (cas des communes dont le taux de taxe professionnelle a été plafonné en 1983) - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 15 de M. Pierre Joxe, ministre (montant du taux d'imposition de la taxe professionnelle) - **Après l'art. 11** (p. 4686, 4687) : incidences sur les communes de la globalisation des crédits - Rôle du commissaire de la République - Communes rurales - Nécessité de simulations - (p. 4689) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Pierre Joxe, ministre (pérennisation de la garantie de ressources au profit des départements au titre des aides perçues de l'Etat pour leurs investissements).

– **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie** - (20 décembre 1984) (p. 4852) : regrette que ce débat n'ait pas été le véritable débat politique souhaité - Information fournie à la télévision par le délégué du Gouvernement paraissant plus complète que celle du chef de Gouvernement - Gouvernement ayant laissé se développer la tension et l'angoisse dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie en jetant le doute sur le respect qu'il porte aux règles démocratiques - Ampleur des responsabilités du Gouvernement - Gouvernement ayant posé le Front de libération nationale kanak socialiste, FNLS, en interlocuteur privilégié - Gouvernement refusant le verdict des urnes alors qu'il a lui-même organisé les élections - Annonce par le Gouvernement d'un référendum d'autodétermination en 1989 et proposant de l'organiser avant les élections de 1986 - (p. 4853) : les minorités agissantes sont-elles plus légitimes que les majorités électorales par qu'elles se proclament socialistes - Refuse de placer cette logique révolutionnaire au-dessus des lois de la République qui fondent la démocratie - République des droits de l'homme ne reconnaissant que des citoyens égaux devant la loi, reconnaissant les collectivités territoriales mais ne reconnaissant pas les communautés ethniques - Absence de distinction de race ou d'origine entre les citoyens français - Rejet par toute la tradition républicaine des assemblées parlementaires et du pays entier de l'idée fallacieuse d'une force oppressive de la loi - Loi du 16 janvier 1981 portant réforme foncière concernant la Nouvelle-Calédonie adoptée malgré l'opposition des élus socialistes - France n'ayant pas à rougir de son comportement en Nouvelle-Calédonie - Elimination des populations aborigènes par l'Australie - Nécessité dans l'intérêt de la France et de la Nouvelle-Calédonie de trouver une solution française au problème calédonien - Présence française nécessaire à son statut de puissance mondiale et à sa vocation de grande puissance maritime - Collectivités d'outre-mer considérées comme partie intégrante de la communauté nationale, une des originalités de la République française - Citoyens des territoires d'outre-mer représentés au Parlement et participant à l'élection du

Président de la République - Absence de distinction par la France entre ses citoyens selon la couleur de leur peau ou la consonance de leur nom - Oppose la légitimité démocratique à la logique du terrorisme - (p. 4854) : indépendance canaque ne pouvant apporter de solution valable en imposant l'indépendance à la majorité des habitants du territoire qui n'en veulent pas - Indépendance fictive de la Nouvelle-Calédonie canaque tombant sous le protectorat de fait ou de droit d'une puissance étrangère - Solution française seule permettant de traiter le problème calédonien dans sa double dimension économique et politique - France devant montrer en Nouvelle-Calédonie que la solidarité nationale s'exerce en priorité en faveur des plus démunis - Devoir d'accepter les sacrifices qu'impose la modernisation de la Nouvelle-Calédonie - Gouvernement ayant laissé s'instaurer une situation explosive, devant maintenant prendre ses responsabilités.

Israël - Convention de Lomé III entre la CEE et les Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique, ACP - Rapports Est-Ouest - Négociations sur la limitation des armements - Reprise du dialogue les 7 et 8 janvier 1985 à Genève entre l'URSS et les Etats-Unis - Retrait des forces françaises au Tchad - Echec de la conférence de Brazzaville le 27 octobre 1984 - Demande d'information sur la politique française au Tchad - Visite du Président de la République au Président syrien - Occupation de l'Afghanistan par l'URSS - Voyage du Président de la République à Moscou - Election de Napoléon Duarte comme Président de la République du Salvador, le 6 mai 1984 - Nécessaire rétablissement du titre d'ambassadeur au chef de mission de San Salvador - (p. 4116) : vote défavorable sur ce projet de budget.

MONTALEMBERT (Geoffroy de), sénateur de la Seine-Maritime (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.
- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur le développement de l'initiative économique (20 juin 1984) (p. 1704).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1985 (8 décembre 1984) (p. 4287).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1984 (19 décembre 1984) (p. 4805).

Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Plan et aménagement du territoire** [n° 69, annexe 21 (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 127 (10 avril 1984) (p. 248) à M. le ministre de l'agriculture : **politique agricole commune** (place de l'agriculture française dans la construction européenne) - Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1463 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - Deuxième lecture** [n° 97 (83-84)] - Suite de la discussion - (31 janvier 1984) - Après l'art. 39 bis (p. 71) : sur l'amendement n° 63 de M.

MONT (Claude), sénateur de la Loire (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Affaires étrangères** [n° 72, tome I (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 574 (JO Débats 25 novembre 1984) (p. 3540) à M. le secrétaire d'Etat aux techniques de la communication : **syndicats** (différences de traitement réservées par les chaînes de télévision aux organisations syndicales représentatives).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Relations extérieures - (6 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (relations extérieures) (p. 4114) : budget de rigueur - Evolution comparée du budget général et du budget des relations extérieures - Incidences de la régression de ce budget sur les rémunérations et les frais de fonctionnement - Traitement des personnels - Taux du dollar et perte au change - Menace pour la présence de la France dans le monde - Accroissement des tâches des postes diplomatiques - Créations d'emplois depuis 1978 - Remodelage de la carte diplomatique - Plan d'adéquation du recrutement aux besoins - Contraction du nombre des emplois budgétaires dès 1984 et en 1985 - Réduction des crédits budgétaires et redéploiement des postes diplomatiques - Politique mondiale de la France - Coopération européenne - Difficultés de la Communauté européenne ; finances communautaires ; contribution de chaque Etat - (p. 4115) : contribution britannique - Politique agricole commune, PAC ; maîtrise de la croissance des productions excédentaires ; lait et vin ; démantèlement des montants compensatoires monétaires, MCM ; réduction de la production laitière ; élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal et conditions de cet élargissement - Exigences de la Grèce pour l'engagement des programmes intérimaires méditerranéens - Relations avec le Maroc, la Tunisie et

Etienne Dailly, rapporteur, relatif à la déduction des résultats imposables des moins-values nettes à long terme, son sous-amendement n° 94, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : dispositions applicables aux bénéficiaires industriels et commerciaux et aux bénéficiaires agricoles ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

– **Questions orales avec débat jointes : situation du logement, du bâtiment et des travaux publics** - (10 avril 1984) (p. 243) : application de la loi Quilliot dans les communes rurales - Exemple du pays de Caux - Attente d'un décret prévoyant les hausses pour loyers sous-évalués.

– **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage** [n° 249 (83-84)] - Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Après l'art. 14 (p. 802) : demande des informations relatives à l'applicabilité du texte de cet amendement aux baux en cours de longue durée - Après l'art. 23 (p. 813) : application de la taxe et bénéfice de l'Association nationale de l'amélioration de l'habitat, ANAH, pour la modernisation des bâtiments.

– **Questions orales avec débat jointes : politique agricole** - (8 juin 1984) (p. 1481) : adaptation de l'agriculture française depuis la fin de la dernière guerre - Dépenses d'alimentation des Français ne représentant plus qu'un cinquième du budget des ménages - Nécessité de vendre avec des prix de revient compétitifs - Augmentation des prix agricoles français inférieure à l'augmentation des charges des agriculteurs - Nécessité de mieux connaître les systèmes fiscaux de nos concurrents - Cotisations sociales atteignant 42,7 % des prélèvements obligatoires en France.

– **Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés** [n° 461 (83-84)] - (5 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2091) : lettre envoyée à Lacordaire par son ancêtre Charles de Montalembert, membre de la Chambre des pairs - Regret du manque de considération du Gouvernement pour le Sénat - Rappel de sa participation au comité consultatif constitutionnel ; élaboration de l'article 3 de la Constitution - (p. 2092) : caractère démocratique de la procédure référendaire - Désaccord sur la personnalisation du recours au référendum ; exemple des précédents du général de Gaulle et du Président Pompidou - (p. 2093) : souhait d'accueil favorable à la motion sur le référendum par l'Assemblée nationale - Attitude de M. Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement.

– **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2357) : interprétation de l'article 11 par référence à sa participation aux travaux du comité consultatif constitutionnel - Improvisation du projet de loi référendaire - Rôle du Sénat - (p. 2358) : votera la question préalable.

– **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Art. 23 (p. 2821) : au nom de la commission des finances, déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 67 de M. Jean Faure, rapporteur (principes d'indemnisation de l'exploitant en cas de préjudice).

– **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - Après l'art. 2 (p. 3289) : ses amendements n° I-130 : possibilité d'une répartition sur trois exercices des indemnités exceptionnelles perçues par les producteurs de lait au titre de la prime de conversion d'activité laitière ; n° I-131 : répartition possible sur trois exercices suivant la date d'attribution au prorata de 60 %

du bénéfice moyen des trois exercices précédents, des indemnités exceptionnelles perçues par les producteurs de lait au titre de la prime de conversion d'activité laitière ; irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution - Sur l'amendement n° I-70 de M. Roland du Luart (prise en compte des deux tiers de leur montant des primes annuelles et de conversion incitatives à la cessation de production laitière pour la détermination de la limite de recettes prévue à l'article 69 du code général des impôts), son sous-amendement n° I-132 : absence de prise en compte des recettes provenant de la prime de conversion d'activité laitière pour l'application du présent article ; adopté - (p. 3291) : souhaite la présence du ministre de l'agriculture lors de la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances relatifs à l'agriculture - Versement de l'indemnité devant permettre la vie d'une exploitation dans une autre structure.

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) (p. 3553) : demande au président de mettre aux voix la demande de suspension de séance émanant de MM. Charles Pasqua et Pierre-Christian Taittinger.

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3825) : évocation en décembre 1983 du « feu bactérien fiscal » - Limitation à 80 % du prélèvement maximal imposable aux contribuables proposée par le président de la commission des finances - Fiscalisation aberrante conduisant à une désaffectation pour le foncier - Remise en cause du fermage comme mode de location - Difficultés d'installation des jeunes agriculteurs - Changements constants de politique du Gouvernement, s'agissant des baux ruraux à long terme - Evoque une réponse écrite du ministre de l'économie et des finances à M. Maujotian du Gasset, relative aux droits de mutation à titre gratuit - Industrie agro-alimentaire ne représentant qu'une très faible part du budget, notamment en matière de recherche - Financement des entreprises devant bénéficier de meilleurs soutiens - Grave problème de l'emballage - Satisfaction de l'aboutissement de la loi sur l'enseignement privé agricole.

Plan et aménagement du territoire - (4 décembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3976) : complémentarité des tâches et des attributions du Commissariat du Plan et de la Délégation à l'aménagement du territoire - Pôle d'intérêt commun : la région - Budget du Commissariat au Plan destiné à financer des études sur lesquelles on ne peut porter un jugement que bien des années plus tard - Crédits affectés à la Délégation à l'aménagement du territoire en cours d'année par des comités interministériels - Crédits progressant plus rapidement que ceux du budget de l'Etat - Disproportion entre les autorisations de programme et les crédits de paiement - Nécessité d'une meilleure coordination des études - Rôle du comité des études - Dépôt par la commission des finances d'un amendement tendant à réduire de 1 million de francs les crédits du titre IV, de façon à inciter le Commissariat à mieux coordonner les travaux des organismes qui lui sont rattachés - (p. 3977) : augmentation des subventions d'investissement destinées au Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT - Diminution des autorisations de programme du Fonds de décentralisation administrative et de celles relatives à la restructuration des zones minières - Problème des aides à la localisation des activités créatrices d'emplois - Progrès de l'informatique devant améliorer le suivi « des contrats d'exécution du Plan » - Lenteur de l'exécution des contrats particuliers conclus avec certains ministères sous l'égide de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR - Utilisation par certains ministères à d'autres fins des sommes qui leur sont dévolues pour l'exécution d'un contrat - Augmentation des autorisations de programme du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Régionalisation exigeant qu'il soit mis fin aux incertitudes et que les engagements des partenaires puissent être précisément

mesurés - Dépôt par la commission des finances, à l'occasion de l'élaboration du « schéma directeur informatique » de deux amendements tendant à l'amélioration de son information lors de la publication des arrêtés portant répartition des principaux chapitres d'investissements du budget - Commission des finances favorable à l'adoption du budget du plan et de l'aménagement du territoire sous réserve de l'adoption de ses amendements - **Examen des crédits - Etat B** (p. 3986) : son amendement n° II-17 : réduction indicative des crédits du titre IV ; retiré - **Avant l'art. 89** : son amendement n° II-18 : publication chaque année en annexe au fascicule budgétaire du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire d'informations quant à l'utilisation des subventions d'investissement versées par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ; adopté - (p. 3987) : son amendement n° II-19 : communication aux rapporteurs spéciaux du budget de l'aménagement du territoire des commissions des finances des assemblées parlementaires d'explications complémentaires à l'occasion de la publication au journal officiel des arrêtés portant répartition des crédits ; retiré.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - **Après l'art. 59** (p. 4242) : se déclare favorable à l'amendement n° II-93 de M. Christian Poncet (montant annuel maximum de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la métropole lorraine et montant de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la Basse-Seine).

MOREIGNE (Michel), sénateur de la Creuse (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).
- Est nommé membre suppléant du conseil supérieur des prestations sociales agricoles (décret n° 64-862 du 3 août 1964) (17 avril 1984) (p. 386).
- Est nommé membre suppléant de la section de l'assurance des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (17 avril 1984) (p. 386).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : conférence sur la viande** - (15 novembre 1984) (p. 3176) ; conférence sur la viande, tenue récemment sous l'autorité du ministre de l'agriculture - **Octroi d'une aide aux éleveurs de races à viande** - Souhaite connaître dans le détail les termes de cette aide - **Renforcement des moyens de l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture, OFIVAL.**
- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles - (29 novembre 1984) (p. 3787) : agriculteurs conscients des efforts du Gouvernement en leur faveur - Amélioration depuis 1981 de la protection sociale avec la prise en compte des propositions du rapport Gouzes - Souhaite une solution au problème de l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans pour les exploitants agricoles, une des rares catégories de Français ne pouvant prendre sa retraite à 60 ans - Nécessité de prendre en compte la structure juridique des exploitations, des spécificités du régime social et des retards accumulés depuis 20 ans - Problème du statut des conjoints - Budget préservant les avantages acquis - Démographie responsable de la baisse en volume des prestations familiales - Application en 1985 des mesures nouvelles annoncées lors

de l'assemblée générale de la mutualité sociale agricole : exonération des cotisations sociales pour l'installation de jeunes agriculteurs, mensualité des cotisations et amélioration du congé de maternité des agricultrices - (p. 3788) : prise en compte des difficultés des éleveurs et déblocage d'une subvention de 400 millions de francs lors de la conférence viande - Souhaite l'étude d'une modulation des cotisations faisant jouer la solidarité professionnelle - Problème du maintien à domicile des personnes âgées - Etude de la possibilité d'intégrer dans les prestations légales l'aide ménagère à domicile - Départements assurant seuls le paiement des allocations compensatrices - Regrette le rejet de ce projet par la commission des affaires sociales, reniant ainsi l'effort réalisé dans le domaine de la protection sociale des agriculteurs - Progression globale du BAPSA pour 1985 de 5,84 % malgré la rigueur - Budget maintenant la couverture sociale des agriculteurs et accentuant la courbe descendante de leurs cotisations - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du BAPSA pour 1985.

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) (p. 4071) : taux de criminalité et de délinquance, notamment dans le département de la Creuse, étudié dans le rapport de M. Pierre Salvi, rapporteur pour avis - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4096) : demande une pondération de la référence au compte administratif 1983 de l'aide sociale pour le calcul de la dotation générale de décentralisation, DGD - Fort pourcentage d'invalides et de personnes âgées dans le département de la Creuse, exonérées de la vignette automobile et bénéficiant de l'allocation compensatrice.

MOSSION (Jacques), sénateur de la Somme (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).
- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification, sur les contrats de plan entre l'Etat et les régions [n° 47 (84-85)] (24 octobre 1984).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Affaires sociales et solidarité nationale, travail, santé, emploi : I - Section commune, III - Travail, emploi [n° 69, annexe 1 (84-85)]** (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 122 (6 avril 1984) (p. 219) à M. le ministre de l'urbanisme et du logement : **bâtiment et travaux publics** (situation du secteur du bâtiment et des travaux publics) - Discutée le 10 avril 1984 (débat commun) (p. 234 et suivantes).

n° 25 (2 octobre 1984) (p. 2515) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : bâtiment et travaux publics (situation de l'industrie française des travaux publics).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail** [n° 24 (83-84)] - (1^{er} février 1984) - Art. 20 : *Art. L. 932-1 du code du travail* (p. 113) : soutient l'amendement n° 54 de M. Paul Séramy (modalités de rattachement des organisations à une convention de branche ou à un accord professionnel) - *Art. L. 932-7* (p. 116) : soutient l'amendement n° 59 de M. Paul Séramy (suppression des dispositions de cet article relatives à l'intervention des délégués du personnel dans le cadre des négociations visant les orientations de la formation professionnelle dans leur établissement).

Suite de la discussion - (2 février 1984) Art. 37 (p. 131) : sur l'amendement n° 1 de M. Marcel Rigout, ministre (modification des articles L. 980-1 à L. 980-12 du code du travail), son sous-amendement n° 92, soutenu par M. Paul Séramy : modification de l'article L. 980-1 du code du travail : âge minimal des stagiaires bénéficiaires ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - Nouvelle lecture** [n° 202 (83-84)] - (9 février 1984) - *Discussion générale* (p. 155) : plan de restructuration industrielle du Gouvernement - Ignorance des représentants du peuple français et demande d'une déclaration du Gouvernement relative à ce plan, au nom du groupe de l'UCDP.

- **Questions orales avec débat jointes : situation du logement, du bâtiment et des travaux publics** - (10 avril 1984) (p. 239) : difficultés préoccupantes du secteur des travaux publics - Diminution considérable du nombre des emplois - Annulation de nombreuses autorisations de programme - (p. 240) : augmentation du taux de chômage dans les travaux publics - Responsabilité des pouvoirs publics - Fonds spécial de grands travaux - Diminution des commandes des entreprises nationales, EDF, SNCF, RATP - Conséquences budgétaires de la décentralisation.

- **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Deuxième lecture** [n° 135 (83-84)] - (19 avril 1984) - Chapitre V - Section première : *Art. 431 du code rural* (p. 444) : son amendement n° 56 : retrait ou refus de renouvellement dûment motivés d'une concession ou d'une autorisation administrative ; adopté - Caractère social de la pêche - (p. 445) : revente du poisson aux pêcheurs par les propriétaires de parcours de pêche.

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage** [n° 249 (83-84)] - Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Art. 2 (p. 775) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Michel Sordel, rapporteur (cas d'autorisation préalable obligatoire).

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - *Discussion générale* (p. 1101) : liberté de la presse et démocratie politique indissociables - Modification de l'ordonnance de 1944 - Projet improvisé, issu du congrès de Bourg-en-Bresse - Inadéquation entre le projet et les problèmes concrets de la presse : financiers, administratifs et sociaux - Projet visant exclusivement le groupe Hersant - Pluralisme - (p. 1102) : transparence des groupes de presse - Orientation politique d'un journal - Publication inutile du nom des propriétaires et des actionnaires - Pouvoirs excessifs de la commission pour la transparence et le pluralisme - Dépôt d'une proposition de loi, avec plusieurs de ses collègues, tendant à protéger les sources d'information des journalistes et des directeurs de publications - Codification de la notion

de secret professionnel pour les journalistes - Propositions concrètes et sérieuses de la commission spéciale.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion - (6 juin 1984) - Art. 6 (p. 1314) : son amendement n° 367, soutenu par M. Pierre Sicard : décision du tribunal sur l'ouverture de la procédure après audition du comité d'entreprise par un magistrat désigné sur commission rogatoire du tribunal compétent ; retiré - Art. 7 (p. 1316) : son amendement n° 368, soutenu par M. Pierre Sicard : préservation de la compétence de tous les tribunaux de commerce existants ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (7 juin 1984) - Art. 123 (p. 1408) : son amendement n° 383, soutenu par M. Daniel Millaud : absence de revendication si le prix est payé immédiatement ; retiré - Art. 154 (p. 1421) : son amendement n° 385 : suppression des dispositions de cet article relatives au maintien de l'administrateur en place pendant la période de liquidation de l'entreprise ; retiré.

Suite de la discussion - (8 juin 1984) - Art. 156 (p. 1436) : son amendement n° 388, soutenu par M. Jean Huchon : suppression de cet article relatif aux ventes par unité de production ; retiré - **Après l'art. 224** (p. 1458) : son amendement n° 391, soutenu par M. Adolphe Chauvin : conditions de convocation du comité d'entreprise ou des délégués du personnel pour l'application de différentes dispositions de la loi et audition préalable des représentants du personnel par un juge commis désigné par le tribunal ; retiré.

- **Question au Gouvernement : politique africaine du Gouvernement** - (15 novembre 1984) (p. 3171) : regrette l'absence du Premier ministre au Sénat, après une interview de deux heures sur RTL ce même jour - Entretien de M. François Mitterrand avec le colonel Kadhafi en Crète - Retrait des troupes libyennes du Tchad.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 19 (p. 3361) : se déclare favorable à l'amendement n° I-106 de M. Edouard Bonnefous (suppression du nouveau taux de 2 % applicable à la fraction du patrimoine supérieure à 20 millions de francs).

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Art. 20 (p. 3384) : son amendement n° I-35, soutenu par M. Jean Colin : utilisation éventuelle des fonds collectés par un fonds d'assurance formation créé par voie de convention collective dans une branche professionnelle au profit des actions de formation reconversion dans cette branche ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Deuxième partie :

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) - **Examen des crédits** - Art. 80 (p. 3895) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-68 de Mme Georgina Dufoix, ministre (rétablissement de cet article, supprimé par l'Assemblée nationale, visant à intégrer le régime de protection sociale spécifique à l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon au régime général).

Affaires sociales et solidarité nationale - III - Travail, emploi - I - Section commune - (30 novembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3899) : renforcement du service public de l'emploi et modification profonde du budget d'intervention - Création du fonds d'intervention pour l'emploi et pour la formation professionnelle chargé de financer les travaux d'utilité collective, TUC - Progression des crédits de l'agence nationale pour l'emploi, ANPE - Augmentation des subventions allouées aux organismes de formation, de recherche et d'emploi - Aggravation du chômage - Lutte contre le chômage principalement axé sur

la formation des jeunes - Augmentation des places dans les IUT et les écoles d'ingénieurs - Création d'une allocation minimale pour les chômeurs en fin de droits - (p. 3900) : allocation d'insertion - Allocation de solidarité - Réduction des durées d'indemnisation et de leur montant faisant apparaître une nouvelle pauvreté - Diminution des crédits de la section travail-emploi - Insuffisance des anciennes mesures préconisées par le Gouvernement pour lutter contre le chômage : réduction de la durée hebdomadaire du travail, création de postes dans la fonction publique, abaissement de l'âge de la retraite - Formation professionnelle des jeunes ayant permis de stabiliser momentanément les statistiques du chômage - Echec des emplois d'initiative locale - Accueil réservé accordé aux TUC - Examen des trois mesures proposées : augmentation de l'indemnisation journalière de fin de droits, élargissement de la tranche d'âge à laquelle sont réservés les TUC, mise en place d'une aide mensuelle de 800 francs attribuée par les bureaux d'aide sociale communaux aux chômeurs en fin de droits ou en attente du règlement de leur dossier.

Plan et aménagement du territoire - (4 décembre 1984) : voir intervention de M. Pierre Sicard (p. 3984).

- Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie - (20 décembre 1984) (p. 4863) : volonté du Gouvernement de privilégier le compromis démontré par la commission de contrôle - Morts d'hommes à Thio - Politique encourageant le FLNKS et jetant le doute sur la détermination française - Volonté d'une politisation de la situation, cause principale de la dégradation de la sécurité et du développement de la subversion et de la violence - Indépendantistes interlocuteurs privilégiés depuis trois ans - Gouvernement rebelle constitué par une minorité - Minorité écoutée par le Gouvernement tandis que la majorité qui veut vivre en paix n'est pas entendue et vit dans la peur - Force d'interposition ayant le plus souvent l'ordre de démolir un barrage « caldoche » qu'un barrage du FLNKS - Rétablissement de l'ordre, seule base de tout préalable à un élargissement du statut, à une émancipation ou à une autonomie et même à l'indépendance - Système ne laissant le droit de vote qu'à ceux qui sont implantés depuis plusieurs générations proposé par ceux-là mêmes qui en France sont prêts à faire voter les travailleurs immigrés - Nécessité de chercher un accord à travers la loi foncière - Souhaite que le Gouvernement fasse respecter l'image de la France en rétablissant l'ordre, qu'il n'abandonne pas les nombreux Européens ainsi que les Wallisiens, les Hahitiens et les nombreux Mélanésiens terrorisés, n'osant pas dire qu'ils souhaitent rester associés à la France - (p. 4864) : nécessaire formation à terme d'une élite locale pour remplacer les fonctionnaires venant actuellement de la métropole.

MOULIN (Arthur), sénateur du Nord (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (31 janvier 1984) (p. 75).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail (2 février 1984) (p. 146).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des

artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises (7 novembre 1984) (p. 3002).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 261 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif au règlement judiciaire [n° 328 (83-84)] (22 mai 1984) - Faillite, règlement judiciaire et liquidation de biens.

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - *Deuxième lecture* [n° 97 (83-84)] - Suite de la discussion - (31 janvier 1984) - Après l'art. 39 bis (p. 68) : importance du taux de chômage de la région du nord - Introduction d'une sorte de moratoire limité dans le temps et dans son objet - Absence de remise en cause du code du travail - Assouplissement des procédures de licenciement.

- Projet de loi relatif au règlement judiciaire [n° 261 (83-84)] - (5 juin 1984) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (commune avec le projet de loi n° 263) : voir intervention de M. Jean Chérioux (p. 1277 à 1279).

- Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise [n° 263 (83-84)] - (5 juin 1984) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (commune avec le projet de loi n° 261) : voir intervention de M. Jean Chérioux (p. 1277 à 1279).

- Projet de loi relatif au règlement judiciaire [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion - (6 juin 1984) - Rapporteur pour avis - Art. 1 (p. 1308) : son amendement n° 1, soutenu par M. Jean Chérioux : procédure de règlement judiciaire visant au maintien de l'activité de l'entreprise ; retiré - Art. 4 (p. 1313) : son amendement n° 2, soutenu par M. Jean Chérioux : représentants du personnel habilités à communiquer confidentiellement au procureur de la République tout fait révélant la cessation des paiements ; devenu sans objet - Art. 6 (p. 1315) : son amendement n° 3 : audition par le tribunal de la personne désignée par le comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel, selon les dispositions de l'article 225 ; retiré - Art. 10 (p. 1321, 1322) : son amendement n° 4, soutenu par M. Jean Chérioux : désignation des organes de la procédure : meilleure représentation du personnel d'encadrement ; adopté - Art. 10 bis (p. 1323) : son amendement n° 5, soutenu par M. Jean Chérioux : conditions d'âge et d'ancienneté requises du représentant des salariés ; adopté - Art. 17 (p. 1327) : son amendement n° 6, soutenu par M. Jean Chérioux : responsabilités sociales de l'administrateur en cas de reclassement et d'indemnisation des salariés dont l'emploi est menacé ; suppression de la référence aux organismes compétents ; devenu sans objet - Art. 43 (p. 1344) : ses amendements n° 10, 11 et 12, soutenus par M. Jean Chérioux, et relatifs à la mission et aux prérogatives du représentant des salariés ; retirés - Art. 44 (p. 1346) : son amendement n° 13, soutenu par M. Jean Chérioux : autorisation des licenciements pour motif économique présentant un caractère urgent et indispensable à la poursuite de l'exploitation ; devenu sans objet - Art. 45 : son amendement n° 14, soutenu par M. Jean Chérioux : suppression de cet article relatif à l'arrêt temporaire d'activité et à la réduction d'horaires ; adopté.

Suite de la discussion - (7 juin 1984) - **Art. 125** (p. 1409) : sur l'amendement n° 176 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (établissement du relevé des créances par le représentant des créanciers; visa du juge commissaire; dépôt au greffe du tribunal; mesures de publicité; conditions de saisine du conseil de prud'hommes par le salarié dont la créance ne figure pas sur le relevé), son sous-amendement n° 466, soutenu par M. Jean Chérioux : conditions d'intervention du représentant des salariés devant la juridiction prud'homale; adopté - **Art. 128** (p. 1410) : son amendement n° 18, soutenu par M. Jean Chérioux : renvoi devant le bureau de jugement des litiges relatifs à l'établissement du relevé des créances ou au refus de l'Association pour la gestion du régime d'assurance des salariés, AGS, de prendre en compte le règlement d'une créance; retiré.

Suite de la discussion - (8 juin 1984) - Rapporteur pour avis - **Art. 222** (p. 1457) : son amendement n° 19, soutenu par M. Jean Chérioux : nouvelle rédaction de cet article relatif aux modalités d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel et à la transmission du procès-verbal à l'autorité administrative; adopté - **Art. 224 suite** (p. 1458) : son amendement n° 20, soutenu par M. Jean Chérioux : nouvelle rédaction de cet article relatif aux attributions et aux pouvoirs du comité d'entreprise; adopté - **Après l'art. 225 bis** (p. 1460) : son amendement n° 21, soutenu par M. Jean Chérioux : bénéfice des dispositions s'appliquant aux salariés protégés en cas de licenciement pour le représentant des salariés désigné à l'article 10 et chargé d'assister le représentant des créanciers dans l'établissement du relevé des créances salariales; adopté.

MOULY (Georges), sénateur de la Corrèze (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles (18 mai 1984) (p. 919).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire (21 juin 1984) (p. 1733).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (14 décembre 1984) (p. 4608).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 565 (JO Débats 9 novembre 1984) (p. 3127) à M. le ministre chargé des PTT : téléphone (suppression des cabines de téléphone publiques en milieu rural).

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. François Collet**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 84, 83-84) de MM. Henri Belcour et Georges Mouly

relative à la durée du mandat de président de conseil général lorsque l'élection de celui-ci a été acquise au bénéfice de l'âge [n° 174 (83-84)] - (25 avril 1984) - **Discussion générale** (p. 475, 476) : souhaite la réussite de la décentralisation et le transfert du pouvoir exécutif au conseil général sans politisation - Cas du président du conseil général de la Corrèze et situation inacceptable - Solution proposée tendant à respecter la volonté du suffrage universel - Souhaite que la présidence d'un conseil général reflète les choix du suffrage universel - Contribution à une mise en oeuvre harmonieuse de la décentralisation - **Art. unique** (p. 480) : absence d'intention d'éliminer un élu - Refus du maintien d'un président devenu minoritaire.

- **Question au Gouvernement : aide à l'habitat des personnes âgées** - (10 mai 1984) (p. 698) : maintien à domicile - Action des associations « Propagande et action contre le taudis », PACT, ou « Centre d'amélioration du logement », CAL - Caisses régionales d'assurance maladie - Régions Limousin et Poitou Charentes - Suspension de l'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat des personnes âgées - Caisses de retraite complémentaires.

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique** [n° 300 (83-84)] - (20 juin 1984) - **Art. 1** (p. 1660) : son amendement n° 9 : création d'un livret d'épargne entreprise permettant le développement des entreprises artisanales; adopté - (p. 1661) : son amendement n° 10 : possibilité pour le titulaire d'un livret d'épargne entreprise de céder son droit au prêt à un acquéreur de l'entreprise; retiré au profit de l'amendement n° 87 de M. Jacques Delors, ministre (possibilité pour le titulaire du livret d'épargne entreprise de céder ses fonds et son droit au prêt à un tiers désigné; conditions de cette cession déterminées par voie réglementaire).

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (25 octobre 1984) - **Après l'art. 7** (p. 2781) : ses amendements n° 1 : extension du champ d'exonération de la taxe de défrichement aux opérations concourant à la revitalisation des zones de montagne ou de zones défavorisées; et n° 2 : exonération de la taxe de défrichement pour les opérations permettant l'agrandissement indispensable à de jeunes agriculteurs; irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution - **Après l'art. 10** (p. 2790) : son amendement n° 3 : mise en valeur agricole intéressant les bois en état d'inculture ou de sous-exploitation manifeste dans une zone de montagne; retiré.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement** [n° 435 (83-84)] - (7 novembre 1984) - **Discussion générale** (p. 3015) : poursuite de l'oeuvre de décentralisation - Simplification des procédures - Considère le rôle dévolu au représentant de l'Etat comme une rupture avec la logique de décentralisation - Faible prise en compte dans ce projet des communes rurales - Plan d'occupation des sols, POS, difficilement envisageable dans certaines petites communes rurales - Définition du terrain à bâtir trop restrictive - Consultation des élus locaux sur une éventuelle refonte de la législation relative au périmètre sensible - Satisfait de la référence aux notions de bourg et de village introduite par la commission des affaires économiques.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles - (29 novembre 1984) - **Examen des crédits** - **Art. 43** (p. 3797) : représentant d'un département d'élevage, sensible aux lacunes de ce budget - Prise en compte de la volonté politique - Souhaite que les agriculteurs puissent bénéficier, comme les artisans et les commerçants, de la retraite à 60 ans - Importance du problème de l'aide ménagère en milieu rural - Se déclare favorable à l'adoption du budget du BAPSA pour 1985.

MOUTET (Jacques), sénateur des Pyrénées-Atlantiques (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles (18 mai 1984) (p. 919).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (14 décembre 1984) (p. 4608).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 558 (JO Débats 25 octobre 1984) (p. 2745) à M. le Premier ministre : Conseil économique et social (conditions de désignation des représentants des professions libérales au Conseil économique et social) - Réponse de Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales (16 novembre 1984) (p. 3202, 3203).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat [n° 194 (83-84)] - Suite de la discussion - (11 avril 1984) - Art. 1 : Art. 60 du code de la famille et de l'aide sociale (p. 269) :** soutient l'amendement n° 38 de M. Henri Collard (existence d'un seul conseil de famille par département).

- **Question au Gouvernement : devenir du bassin de Lacq - (10 mai 1984) (p. 700) :** incidences du tarissement du gisement de Lacq sur l'emploi - Port de Bayonne - Mesures de reconversion - Centre scientifique et de recherche de Pau.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - Art. 4 (p. 2740) :** son amendement n° 270, soutenu par M. Franz Duboscq : création d'un comité consultatif pour le développement, l'aménagement et la protection de chacun des massifs de montagne ; retiré.

Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Art. 4 (suite) (p. 2752) : ses amendements, n° 268 : comité comprenant des représentants des régions, des départements, des communes ; adopté ; et n° 269 : comité de massif composé

pour les deux tiers au moins de représentants des régions, des départements, des communes ou de leurs groupements ; devenu sans objet - Art. 6 (p. 2774) : son amendement n° 271 : services publics en montagne identiques à ceux des autres régions ; devenu sans objet - Art. 18 (p. 2808) : son amendement n° 275, soutenu par M. Franz Duboscq : contrats signés avant la promulgation de la présente loi devant être mis en conformité avec les dispositions du présent article dans un délai de quatre ans à compter de la promulgation de la loi ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Art. 36 : Art. L 162-4 du code des communes (p. 2857) : son amendement n° 296, soutenu par M. Franz Duboscq : cas des sources thermales ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 14 (p. 3335) : son amendement n° I-112 : suppression de cet article relatif à l'aménagement du régime de déductibilité de la provision constituée au titre de la participation ; adopté - Art. 19 (p. 3357) : son amendement n° I-90 : relèvement des seuils de l'impôt sur les grandes fortunes ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Deuxième partie :

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Art. 63 (p. 4251) : son amendement n° II-90 : calcul et taux de la réduction d'impôt sur le revenu pour les acquisitions de logements neufs à destination locative ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 66 bis (p. 4260) : son amendement n° II-98 : suppression de cet article relatif à l'absence de déductibilité des provisions de l'entreprise en vue de faire face au versement d'allocations de retraite ou de préretraite du personnel ou de ses mandataires sociaux ; adopté.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne - Deuxième lecture [n° 96 (84-85)] - (14 décembre 1984) - Art. 36 (p. 4605) :** biens et droits indivis entre plusieurs communes - Respect de l'autonomie des communes et de l'intérêt général représenté par les commissions syndicales ou les syndicats de communes - (p. 4606) : article L. 162-4 du code des communes relatif aux conditions de sortie de l'indivision - Valeur des biens indivis - Souhaite que le caractère définitif de biens indivis soit accordé aux sources thermales, à leur périmètre de protection, aux bâtiments et ouvrages annexes - Demande la suppression de l'obligation faite aux communes sortant de l'indivision de créer un établissement public ou d'adhérer à un établissement public existant lorsque le partage porte sur des biens à vocation pastorale ou forestière - Art. L. 162-4 du code des communes (p. 4607) : ses amendements n° 103 : calcul des frais d'expertise incombant à la commune sortant de l'indivision ; et n° 104 : valeur des biens indivis ne pouvant être modifiée entre la demande de retrait de l'indivision et l'attribution des lots constitués ; adoptés.

N

NATALI (Jean), sénateur de l'Oise (RPR).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

NEUWIRTH (Lucien), sénateur de la Loire (RPR).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

– Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984). (p. 3756).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Pasqua et les membres du groupe RPR, apparentés et rattachés administrativement, relative à l'aide aux entreprises en difficulté [n° 208 (83-84)] (9 février 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 56 (19 décembre 1984) (p. 4743) à M. le Premier ministre : **départements et territoires d'outre mer** (système électoral applicable en Nouvelle Calédonie). Discutée le 20 décembre 1984 (débat commun) (p. 4835 et suivantes).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)]** - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2354) : crise économique et manoeuvre de détournement par le projet de loi référendaire - (p. 2355) : élargissement des pouvoirs du Président de la République - Conditions d'une modification éventuelle de l'article 11 de la Constitution et réunion du Parlement en Congrès - Votera la question préalable.

– **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)]**.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 14 (p. 3333) : augmentation considérable des charges pour les entreprises ayant misé sur l'investissement et la confiance dans leur personnel - Article incohérent avec la démarche du Premier ministre en faveur des entreprises dynamiques et d'une relance des investissements - Participation des salariés au résultat de l'entreprise - Opposition du ministère des finances à l'ordonnance de 1967 relative à la participation des salariés, adoptée grâce au Général de Gaulle - (p. 3334) : son amendement n° I-67 : suppression de cet article relatif à l'aménagement du régime de déductibilité de la provision constituée au titre de la participation ; retiré au profit de l'amendement identique n° I-27 de M. Pierre Vallon.

– **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly** fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 89, 84-85) de M. Philippe de Bourgoing et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie [n° 89 (84-85)] - (27 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3736) : étonnement devant l'opposition des sénateurs socialistes à la constitution d'une commission de contrôle - Nombreuses informations contradictoires et mise en question des lois de la République - Pourcentage d'abstentions inférieur à celui de certaines élections de Conseils généraux - Constate le vote et l'élection de certains Canaques - Nécessité de contrôler les événements sur place et de rétablir les seules véritables lois, les lois de la République.

– **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie** - (20 décembre 1984) (p. 4859) : définition du casseur - Gouvernement imposant sa vision des choses et statut du 6 septembre 1984 - Pseudo gouvernement insurrectionnel traité sur un plan d'égalité avec celui qui est issu du suffrage universel - Article 3 de la Constitution en matière de droit - Séparatisme encouragé par les représentants du pouvoir socialiste depuis 1981 - Abandon du minerai stratégique qu'est le nickel et impasse sur une des plus fortes concentrations de nodules qui gisent entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française - Déconsidération de la France à travers sa gendarmerie réduite à un rôle inacceptable - Existence d'un seul Gouvernement légal, celui issu des élections dû à la loi du 6 septembre - (p. 4860) : nombreuses humiliations de la gendarmerie - Donne lecture d'une lettre du FNLKS de Lifou posant au Gouvernement français les conditions de la libération du préfet Demar - Messages quotidiens de la gendarmerie signalant le danger - Haut fonctionnaire téléphonant à Eloi Machoro pour le prévenir de l'opération hélicoptérée se préparant à Thio - Interposition passive et rappelle certains mots de Churchill après Munich : « le Gouvernement avait à choisir entre la honte et la guerre, il a choisi la honte et il a eu la guerre » - Promesse du parti socialiste n'engageant que ceux qui les reçoivent - Promesses faites à une poignée d'indépendantistes relevant de la démagogie pré-électorale et d'un dogmatisme contraire à toutes les réalités calédoniennes - Pourcentage des élections présidentielles de mai 1981 en Nouvelle-Calédonie - Impossibilité de comparer la situation à celle de l'Algérie - Engagement dans un vote sélectif contre les évidences d'une société multiraciale - (p. 4861) : nécessité de laisser les habitants de la Nouvelle-Calédonie régler eux-mêmes leur destin sans leur imposer des vues socialistes - Respect par le Gouvernement du suffrage universel et reconnaissance des droits des élus issus de la loi du 6 septembre 1984 - Instauration du vote canaque unique, voie dangereuse et risque de dissociation de la nation.

NOE (Pierre), sénateur de l'Essonne (S).

NOMINATIONS

– Vice-président de la commission des affaires économiques.

– Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires économiques, à la suite de la mission effectuée du 16 au 28 septembre 1983, pour suivre les travaux de la XIIe Conférence mondiale de l'Energie de New Delhi et étudier les problèmes économi-

ques de l'Inde et du Népal [n° 184 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1983, JO Débats 24 janvier 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) (p. 3466) : priorité accordée dans le budget de l'enseignement supérieur à la formation des enseignants et à la réorganisation de la recherche universitaire - Développement des filières technologiques - Equilibre entre enseignement professionnel et formation générale - Création du diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques, DEUST - Augmentation de la capacité d'accueil des universités - Budget d'action sociale : augmentation des crédits de bourses et secours d'études - Création par la loi du 26 janvier 1984 d'un comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel - Coopération entre la recherche universitaire et les entreprises - Nouvelles missions des enseignants chercheurs et des établissements d'enseignement supérieur : valorisation de la recherche et diffusion des connaissances scientifiques - (p. 3467) : création depuis 1982 de boutiques de sciences - Favorable à un plan de développement créant dans les prochaines années une boutique de sciences par région - **Examen des crédits - Art. 36 - Etat B (p. 3481) :** son amendement n° II-24 : réduction des crédits de l'état B et affectation de ces mêmes crédits en faveur de la promotion des professeurs techniques, chefs de travaux des lycées d'enseignement professionnel, LEP ; retiré - Depuis 1971, véritable déclassement des professeurs techniques, chefs de travaux des LEP par rapport au proviseurs des LEP - Projet gouvernemental de revalorisation de l'enseignement technique nécessitant un effort en faveur de la promotion des professeurs techniques des LEP.

Recherche et technologie - (27 novembre 1984) (p. 3681) : budget de continuité dans l'effort - Croissance de 1954 à 1958, diminution de 1964 à 1974 et stabilisation de 1974 à 1980 de la part du PIB consacré à la recherche - Budget contribuant à développer les chances d'avenir de la France - Recherche indispensable à la modernisation de l'économie - Nécessité de mettre l'accent sur la recherche industrielle et d'une politique à long terme de l'emploi scientifique - Croissance du budget civil de la recherche supérieure à celle du budget civil de l'Etat - Diversification des sources de financement de la recherche - (p. 3682) : absence de moyens nécessaires au respect des engagements programmés par la loi du 15 juillet 1982 - Souhait d'un réexamen chaque année par le Parlement des conditions de réalisation de l'effort national compte tenu de l'évolution des grands équilibres économiques - Inquiétudes devant le rattachement à un financement extérieur de l'Institut national de recherche chimique appliquée - Faiblesse des créations d'emploi risquant de compromettre le bon fonctionnement des laboratoires - Favorable à la reconnaissance de la qualification des ingénieurs techniciens administratifs, ITA - Interrogation sur la mise en place des groupement d'intérêt public, GIP - Existences des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie permettant la mise en commun des compétences de partenaires publics et privés - Interrogation sur l'état des travaux du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie - (p. 3683) : souhaite l'affirmation de la dimension régionale de la politique de recherche - Efforts des régions sauf de l'Île-de-France en faveur du développement des contrats de plan Etat-région - Rôle des délégués régionaux à la recherche et à la technologie - Nécessité d'une coordination interministérielle renforcée au niveau régional - Renforcement de la dimension internationale de la recherche - Accords conclus en septembre dernier entre ministres de la recherche faisant franchir un nouveau pas à l'Europe scientifique - Offre des Etats-Unis d'une participation à la future station spatiale

permanente lors de la prochaine réunion à Rome en janvier prochain - Souhaite l'indépendance de la France en cette matière et une décision rapide de réaliser la superfusée Ariane 5 et la navette européenne Hermès - Budget de consolidation en croissance sensible - Action de l'Etat devant être relayée par les industriels français - Définition des suites à donner à la loi d'orientation et de programmation sur la recherche - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce budget.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) (p. 3701) : stagnation et déclin de l'industrie française après 1974 - Budget de 1985 rendant possible son adaptation aux technologies nouvelles et au développement massif des industries de pointe du futur - Accroissement des crédits d'intervention - Aides aux restructurations - Aides au développement des technologies de pointe - Rapport Charzat mettant en évidence le poids des entreprises nationalisées dans le commerce extérieur - Importance de l'investissement des entreprises nationales - Soutien efficace de la modernisation des PME et PMI par le Fonds industriel de modernisation - Commissariat à l'énergie atomique, CEA, demeurant l'un des organismes de recherche fondamentale de notre pays - Réorganisation du CEA et de sa filiale informatique, la Compagnie internationale de services en informatique, CISI - Office de rayonnements ionisants de Saclay, ORIS, autre filiale de la CEA - (p. 3702) : nécessité d'accorder une dotation complémentaire de 40 millions de francs sur trois ans à l'ORIS - Se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce budget.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3701 et 3702).

Plan et aménagement du territoire - (4 décembre 1984) (p. 3980) : importance du chemin parcouru dans la voie de la correction des inégalités et d'une plus juste répartition des ressources depuis 1981 - Rodage des nouvelles procédures de dialogue entre l'Etat et les régions en 1983 - Première année de mise en application du 9^e Plan en 1984, marquée par la signature de nombreux contrats de plan engageant conjointement les régions, l'Etat, les entreprises - Aménagement du territoire devenu une compétence partagée grâce à la mise en oeuvre des planifications régionales - Projet de budget compatible avec les objectifs affichés - Augmentation des crédits affectés à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, et au Commissariat général du Plan - Poursuite par la DATAR du soutien aux régions en difficulté et du financement des programmes prioritaires - Augmentation des crédits des contrats de plan, instrument nouveau du dialogue entre l'Etat et les collectivités locales - (p. 3981) : contrats de plan pouvant être conclus entre l'Etat et les entreprises publiques : Electricité de France - Création par le Commissariat à l'énergie atomique en Aquitaine du centre d'étude scientifique et technique d'Aquitaine - Politique suivie permettant de continuer dans la voie du développement, de la restructuration des activités et de l'innovation technologique - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce budget pour 1985.

NUCCI (Christian), *ministère délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement* (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Nommé de nouveau le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un accord concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans** [n° 85 (83-84)] - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 836) : accord mis au point par une conférence intergouvernementale réunissant six pays et signé par la France le 24 septembre 1980 - Définition d'un batelier rhénan : travailleur salarié ou indépendant navigant sur le Rhin même s'il ne possède pas la nationalité des Etats signataires.

- **Projet de loi autorisant la ratification du deuxième protocole portant amendement à la convention du 27 octobre 1956 entre la République française, la République fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg au sujet de la canalisation de la Moselle** [n° 195 (83-84)] - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 837) : convention instituant pour la Moselle une procédure similaire à celle existant pour le Rhin - Montant maximal des amendes sanctionnant les infractions au règlement commun de la navigation sur la Moselle porté à 2500 droits de tirage spéciaux, DTS.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif aux transports internationaux de marchandises par route** [n° 189 (83-84)] - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 837) : amélioration du trafic routier de marchandises entre la France et la Tunisie - Circulation soumise à autorisation préalable - Contingent fixé par une commission mixte ayant pour tâche de faciliter la bonne exécution de l'accord - (p. 838) : signature la semaine dernière d'accords de coopération avec la Tunisie - Règlement des problèmes liés à la période de la colonisation et de l'indépendance concernant les biens immobiliers et les avoirs bloqués.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 141 concernant les organisations de travailleurs ruraux et leur rôle dans le développement économique et social** [n° 213 (83-84)] - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 838) : convention répondant à la préoccupation de l'Organisation internationale du travail, OIT, d'amener le monde rural à un niveau d'organisation spécifique et à participer au développement économique pour le rapprocher du monde industriel - Rappel du principe de la liberté syndicale auquel la France est particulièrement attaché.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 142 concernant le rôle de l'orientation et de la formation professionnelles dans la mise en valeur des ressources humaines** [n° 214 (83-84)] - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 840) : convention concernant les rôles de l'orientation et de la formation professionnelles pour améliorer la situation de l'emploi - Prise en compte du niveau de développement économique et social - Convention visant à faire comprendre aux hommes leur milieu de travail et leur environnement social tout en les aidant à développer leurs capacités professionnelles - Système français de formation et d'orientation professionnelles très complet.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 149 concernant les conditions de travail et de vie du personnel infirmier** [n° 215 (83-84)] - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 840) : convention tendant à assurer au personnel infirmier des conditions de travail attractives et à contribuer à élever le

niveau de santé des populations - Mesures de cette convention conformes à la législation française.

- **Projet de loi autorisant l'approbation des protocoles de 1983 portant nouvelle prorogation de la convention sur le commerce du blé en 1971 et de la convention relative à l'aide alimentaire de 1980, constituant l'accord international sur le blé de 1971** [n° 196 (83-84)] - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 841, 842) : importance de ce texte compte tenu des conditions climatiques désastreuses affectant plus particulièrement l'Afrique - Insuffisance de l'accord actuel souligné par les pays en voie de développement - Principaux pays exportateurs et notamment les Etats-Unis, se satisfaisant du dispositif actuel leur permettant d'assurer l'écoulement de leur production à des conditions favorables - Maintien nécessaire des mécanismes existants pour favoriser la coopération internationale - Information et concertation régulière, objectifs de la convention sur le commerce du blé tendant à assurer la stabilité du marché - Convention relative à l'aide alimentaire fixant un engagement minimum des pays donateurs - Engagement fixé en volume constituant une garantie contre l'inflation pour les pays bénéficiaires - Aide alimentaire globale s'élevant à dix millions de tonnes de céréales en 1983 - Contradiction entre la surabondance des Etats du Nord et les difficultés des Etats du Sud - Nécessité de traiter ce problème dans le cadre de la convention de Lomé, modèle de coopération - Problème de l'aide alimentaire d'urgence - (p. 843) : Maintien de cette aide indispensable pour des millions de personnes - Nécessité de mettre au point des stratégies alimentaires globales à long terme.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat d'Israël sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres)** [n° 230 (83-84)] - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 843) : création d'un cadre privilégié pour le développement des activités des entreprises françaises en Israël sur la base de la clause de la nation la plus favorisée - Renforcement des relations économiques avec Israël.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté le roi du Népal sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble trois échanges de lettres)** [n° 228 (83-84)] - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 844) : création d'un cadre privilégié pour le développement des activités des entreprises françaises au Népal, sur la base de la clause de la nation la plus favorisée - Renforcement des relations économiques avec ce pays - Insertion de certaines clauses restrictives à la demande du gouvernement népalais.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique du Pakistan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble deux échanges de lettres)** [n° 229 (83-84)] - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 844, 845) : accord ne s'appliquant pas à tous les investissements, mais seulement à ceux qui ont été opérés depuis le 1^{er} septembre 1954, date de la réalisation des premiers investissements étrangers au Pakistan - Développement des investissements et renforcement des relations avec le Pakistan.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative en matière fiscale (ensemble deux échanges de lettres)** [n° 222 (83-84)] - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 845) : convention se substituant à celle qui avait été signée en 1962 - Champ d'application plus restreint ne visant que les impôts sur le revenu et les sociétés - Convention comportant les dispositions spécifiques aux

conventions passées avec les pays en voie de développement, mais s'écartant toutefois sur un certain nombre de points du modèle établi par l'Organisation de coopération et de développement économique, OCDE, dont Madagascar n'est pas membre - Dispense de la formalité du quitus fiscal pour les ressortissants français quittant temporairement Madagascar - (p. 846) : dispositions concernant le quitus fiscal devant satisfaire les assistants et coopérants techniques - Importance des dégâts occasionnés par le cyclone qui s'est abattu sur Madagascar - Hommage aux coopérants de la Réunion qui ont apporté leur aide dans les délais les plus rapides.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention entre la France et la Suède tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs du 24 décembre 1936, au protocole annexé à cette convention et au protocole final du 24 décembre 1936 [n° 207 (83-84)] - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 846, 847) : évolution des législations nationales rendant nécessaire une révision partielle de la convention franco-suédoise - Institution en France de l'impôt sur les grandes fortunes, IGF - Application de certaines dispositions spécifiques de l'IGF aux personnes physiques domiciliées en Suède.**

- **Question au Gouvernement, de M. Jacques Habert : mission culturelle française au Maroc - (7 juin 1984) (p. 1377) : carte scolaire - Prise en compte du nombre des concitoyens dans les pays étrangers - Nombre minimum d'élèves par école - Dispositions en faveur des enseignants et coopérants - Indemnité de perte au change en Algérie - Discussions menées au Maroc - Information des Français de l'étranger.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation de l'aviation civile internationale, relatif au statut de l'organisation en France (ensemble deux annexes et deux échanges de lettres interprétatives) [n° 311 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1867) : personnel du bureau régional Europe ; privilèges et immunités - Privilèges et immunités des chefs des délégations des états membres - Inviolabilité - (p. 1869) : propositions françaises d'amendement à la convention de Chicago en ce qui concerne les procédures d'interception ; amendement adopté sur le principe de non-recours à la force armée contre les aéronefs civils - Disparition d'un boeing de la Korean Air Lines abattu le 1^{er} septembre 1983 par la chasse soviétique ; propos de M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne, relatif à l'entretien des bornes et de la frontière [n° 347 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1869) : convention de 1936 - Modalités techniques de cet accord - Commission mixte.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention de coopération judiciaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République portugaise, relatif à la protection des mineurs [n° 310 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1870) : enlèvement international d'enfants ; conventions de La Haye du 5 octobre 1961 et du 25 octobre 1980 - Entraide judiciaire - Protection des créances d'aliments - Libre circulation des actes publics - Accords analogues signés ou en projet avec d'autres pays.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Espagne concernant la modification de la frontière le long de la route transpyrénéenne d'Arette à Isaba [n° 346 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1871) : demande l'adoption de ce projet de loi.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre la France et le Canada sur le transfèrement des détenus et**

la surveillance de certains condamnés (ensemble deux échanges de lettres) [n° 349 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1872) : conventions similaires signées avec les Etats-Unis le 25 janvier 1983 et avec le Maroc le 10 août 1981 - Action du Gouvernement pour aboutir à la signature d'autres accords.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne, relatif à la formation professionnelle et à la promotion de l'emploi [n° 312 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1873) : convention de main-d'oeuvre du 9 août 1963 - Coopération - Association de formation professionnelle des adultes, AFPA.**

- **Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines, et sur leur destruction [n° 348 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1873) : session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations unies sur le désarmement, en juin 1982 - (p. 1874) : protocole de Genève signé en 1925 - Distinction entre les armes chimiques et biologiques ; négociations sur les armes chimiques actuellement en cours - Vérification - Dispositions de la convention ; champ d'application - Loi du 9 juin 1972 interdisant les armes biologiques - Demande la ratification de cette convention.**

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un accord instituant une fondation européenne (ensemble un acte final et un arrangement) [n° 309 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1876) : rôle de la fondation ; structures ; financement ; choix de l'hôtel de Coulanges à Paris, comme siège.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international de 1983 sur le café [n° 352 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1877, 1878) : contingentement des exportations et défense des prix.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international de 1982 sur le jute et les articles en jute [n° 353 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1878) : originalité de cet accord visant à favoriser la recherche développement et la promotion des ventes du jute et des articles en jute ; financement ; programme intégré des produits de base de la conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, CNUCED - (p. 1879) : importance de cet accord pour certains pays asiatiques particulièrement défavorisés : exemple du Bangladesh et du Népal - Rôle des technologies de pointe dans l'industrie textile et importance de la recherche.**

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole à l'accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel (ensemble neuf annexes) [n° 351 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1879) : protocole à l'accord de Florence de 1950 ; XIXe conférence générale de l'UNESCO - Caractère non obligatoire des dispositions relatives aux taxes d'imposition sur les livres, publications et matériels audiovisuels - Participation de la Communauté économique européenne et des Etats membres - (p. 1880) : demande l'adoption de ce projet de loi.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, relatif aux obligations du service national (ensemble trois annexes et un échange de lettres) [n° 350 (83-84)] - (27 juin 1984) - Discussion générale (p. 1880) : demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 1883) : communication des noms des intéressés ayant choisi d'effectuer leur service national dans un pays, aux autorités de l'autre pays - (p. 1884) : droit de la nationalité.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Pologne relatif aux**

instituts français en Pologne et aux instituts polonais en France [n° 446 (83-84)] - (31 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2932) : accord culturel franco-polonais de 1966 prévoyant que chaque partie facilite l'action des centres culturels de l'autre partie - Ouverture de deux salles de lecture française en 1966, l'une à Varsovie, l'autre à Cracovie et élévation de ces salles au rang d'institut - Ouverture en contrepartie d'un centre culturel polonais à Paris - Projet déposé en 1981 et n'étant examiné qu'aujourd'hui à cause de l'évolution de la situation intérieure polonaise - Projet fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des instituts dont seuls les directeurs auront statut diplomatique - (p. 2935) : ancienneté des relations entre la France et la Pologne - Intervention du Gouvernement français chaque fois qu'il l'a estimé nécessaire - Détermination du Gouvernement et affaire Abouchar démontrant que le Gouvernement ne failira à aucun de ses engagements.

- Décès de Mme Indira Gandhi, Premier ministre de la République indienne - (31 octobre 1984) (p. 2935) : s'associe à l'hommage rendu à la mémoire de Mme Indira Gandhi, Premier ministre de la République indienne qui vient de s'éteindre après un attentat - Lourde perte pour l'Inde, pour la politique de non-alignement et pour le développement du tiers monde - Présente les condoléances du Gouvernement au peuple indien et à son Gouvernement.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif au patrimoine immobilier français construit ou acquis en Tunisie avant 1956 (ensemble une annexe) [n° 467 (83-84)] - (31 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2935) :** texte constituant une étape importante dans la voie du règlement d'un contentieux ancien - Impossibilité pour les anciens résidents français de pouvoir vendre les biens qu'ils détenaient en Tunisie - Absence d'indemnisation en France et dégradation du patrimoine - Recherche d'un règlement contractuel par les deux gouvernements et accord du 23 février 1984 portant sur l'ensemble du patrimoine français et intéressant les biens sociaux situés dans des zones géographiques déterminées - Absence de caractère contraignant - (p. 2936) : cas des logements sociaux de Bizerte et de Menzel Bourguiba - Préparation de cet accord dans la concertation avec les organisations de rapatriés et traduisant la volonté de la Tunisie de parvenir à une solution équitable - Souhaite l'adoption du texte de ce projet de loi - (p. 2939) : interrogation sur le droit de refuser l'indemnisation des Français qui ont travaillé toute une vie en Tunisie - Texte fruit d'un compromis entre deux Etats indépendants et souverains - Volonté de l'Etat tunisien de favoriser l'accès de ses ressortissants aux logements sociaux - Garanties du droit de propriété des Français inscrites dans l'accord et assurance du transfert du produit de la vente - Absence de mesure contraignante - Rôle de la commission mixte instituée par cet accord - Problème de la fixation de la valeur des biens - Coefficient de réévaluation du prix d'achat par l'Etat tunisien - (p. 2940) : poursuite des conversations durant deux ans et associations concernées informées et consultées régulièrement - Installation d'une antenne de l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer, ANIFOM, et rôle de la commission mixte de régler les problèmes pratiques - Accord traduisant la volonté des deux gouvernements de voir résolu le contentieux - Droit de préemption des locataires inscrit dans les statuts tunisiens - Accord paraissant un accord indéniable attendu par chaque rapatrié depuis vingt-cinq ans - Possibilité de vente des propriétaires - Absence d'adoption de l'accord risquant d'entraîner une détérioration des relations avec la Tunisie - Crainte d'un risque d'expropriation des biens français - Au nom du Gouvernement, souhaite l'adoption du texte de cette convention - **Art. unique (p. 2941) :** perte de vue de l'intérêt de nos compatriotes - Interrogation sur les causes du refus d'une indemnisation et d'un accord acceptable - Nombreuses mesures prises en faveur des rapatriés par le Gouvernement depuis trois ans - Regrette qu'une juste et effective

indemnisation ne soit intervenue au moment de la réinstallation des rapatriés - Textes préparés dans un esprit de concertation - Indemnisation insuffisante et nécessité de travailler à une véritable réinsertion sociale - Souci du Gouvernement d'éviter que l'application de l'accord n'occasionne des disparités de traitement entre les diverses catégories de rapatriés - Souhaite l'adoption du texte de ce projet de loi par le Sénat permettant ainsi au Gouvernement de respecter les engagements qu'il a contracté envers les rapatriés.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un accord entre la République française et la République d'Autriche additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959 (ensemble une annexe) [n° 370 (83-84)] - (31 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2942) :** convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale signée à Strasbourg dans le cadre du Conseil de l'Europe le 20 avril 1959, ratifiée par la France le 23 mai 1967 et par l'Autriche le 20 octobre 1968 - Possibilité pour les parties contractantes de conclure entre elles des accords bilatéraux relatifs à l'entraide judiciaire - Accord négocié à l'initiative du Gouvernement français afin d'étendre l'obligation d'entraide à tous les cas prévus par la convention - Accord organisant les conditions de forme et de fond relatives à l'octroi de l'entraide judiciaire - (p. 2943) : présentation en octobre 1982 par le Gouvernement d'une proposition de communauté judiciaire entre les dix en mettant au point une convention d'extradition visant le terrorisme mais reconnaissant le droit d'asile et refusant l'extradition automatique - Institution à un stade ultérieur d'une cour pénale européenne - Propositions actuellement soumises à nos partenaires européens - Absence d'unanimité et accords particuliers en cours de ratification avec la Belgique et la Grande-Bretagne - Convention européenne pour la répression du terrorisme insuffisamment précise - (p. 2944) : convention conclue entre des Etats dont les législations sont disparates - Mise au point proposée par la France d'un instrument de coopération pénale communautaire unique, offrant un système de garantie uniforme et devant permettre d'éviter de reconnaître aux actes de terrorisme une spécificité particulière par rapport aux délits de droit commun.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Costa Rica sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble trois échanges de lettres) [n° 410 (83-84)] - (31 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2944) :** accord du 8 mars 1984 entre la France et le Costa Rica répondant au souci de développer l'investissement français à l'étranger - Création d'un cadre juridique pour l'activité des entreprises françaises au Costa Rica et costariciennes en France - Accord prévoyant une garantie de libre transfert des revenus, une indemnité en cas d'expropriation et un engagement de réciprocité - Echange de lettres annexé prévoyant un étalement des transferts compte tenu des difficultés du Costa Rica.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention portant création d'une organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques « Eumetsat » (ensemble deux annexes) [n° 411 (83-84)] - (31 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2946) :** convention créant une organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques, Eumetsat, signée le 24 mai 1983 à Genève par quinze pays européens - Siège fixé provisoirement à Paris - Programme Météosat ayant pour objet la mise sur orbite de trois satellites grâce à la fusée Ariane - France, principal contributeur de ce programme - Convention concernant la recherche météorologique et l'utilisation de nos techniques dans le domaine spatial - Nouvelle organisation fixant un cadre à la coopération européenne - Situation des satellites géostationnaires au dessus du golfe de Guinée permettant de mieux adapter les moyens de l'aide Nord-Sud aux réalités climatiques de la région.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance mutuelle entre le Gouvernement de la République**

française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique visant la prévention, la recherche de la répression des fraudes douanières par les administrations douanières des deux pays [n° 471 (83-84)] - (31 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2947) : convention destinée à renforcer une collaboration déjà active entre les autorités douanières de la France et du Mexique - Echange régulier d'informations entre les administrations - Exercice d'une surveillance spéciale sur les mouvements suspects à la demande de l'autre Etat - Dérogation possible à la convention en cas d'atteinte aux intérêts essentiels d'une des parties.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la reconnaissance volontaire des enfants nés hors mariage [n° 489 (83-84)]** - (31 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2947) : convention relative à la reconnaissance volontaire des enfants nés hors mariage, oeuvre de la commission internationale de l'état civil, signée par plusieurs Etats européens et par la France le 5 septembre 1980 - Convention ayant pour objectif de faciliter l'établissement de la filiation des enfants nés hors mariage et ne visant que les reconnaissances volontaires - (p. 2948) : publicité internationale des reconnaissances assurée par un document plurilingue transmis d'un pays à l'autre - Bénéfice de garanties nouvelles pour les enfants nés hors mariage par l'effet de l'unification des règles de droit international privé introduites dans les législations nationales.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble une annexe et un échange de lettres) [n° 512 (83-84)]** - (31 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2949) : accord constituant un pas important dans le renforcement des relations franco-chinoises et obéissant aux règles habituelles applicables dans les accords bilatéraux encourageant les investissements - Texte présentant une particularité en matière d'arbitrage entre un investisseur et un Etat : seule l'indemnité pouvant faire l'objet d'une procédure - Formule liée à l'attitude restrictive de la République populaire de Chine face à toute procédure d'arbitrage international - (p. 2950) : récente rencontre du ministre chinois de l'agriculture et ouverture dans ce domaine de perspectives de développement de nos échanges - Premier ministre chinois fortement impressionné par la visite de nos installations atomiques dans le département de l'Isère - Souhaite pouvoir mener une politique de coopération et une politique commerciale active dans ce secteur de technologie nouvelle et avancée - Marché chinois offrant un large champ d'action aux investisseurs privés.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4105) : convention de Lomé III - Sommet France Afrique à Bujumbura - Situation spécifique de l'Afrique - Relations politiques et économiques de la France avec les pays d'Afrique au Sud du Sahara - Avenir des pays du Nord et du Sud - Aide publique au développement - Coopération de la Communauté économique européenne, CEE, avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ACP - Fonds international de développement agricole, FIDA - Gravité de la situation de l'Afrique au sud du Sahara - Plan d'action de la gauche en 1981 - Poids de l'endettement extérieur en Afrique - Rôle de l'Etat - Cours des matières premières - Système de stabilisation des recettes d'exportation, STABEX - Aide de la communauté internationale envers l'Ethiopie et les pays du Sahel ; crise alimentaire dramatique - Action de la France ; aide alimentaire d'urgence bilatérale et communautaire - Fourniture de semences - Opération Niger - Politique d'aide au développement rural - (p. 4106) : coopération française et aide au développement - Modernisation et adaptation des instruments de coopération - Budget de rigueur - Assistance technique, civile ou militaire - Diminution des effectifs de

coopérants enseignants ou techniciens - Accession des élites locales à des postes d'encadrement et de formation - Réduction de l'actuelle assistance technique - Sélectivité accrue des demandes de formation - Fonds d'aide et de coopération - Secteurs sauvegardés ; aide militaire ; concours financiers ; contributions aux organisations internationales de développement ; programme des Nations-Unies pour le développement, PNUD - Préservation de la dynamique budgétaire - Renouveau des moyens de coopération - Coopération par projet - Missions de moyenne durée - Etablissement de nouveaux accords interuniversitaires - Financement de petites opérations de développement - Collaboration avec les organisations non gouvernementales - Fonctionnement actif de la commission de coopération et de développement - (p. 4107) : renforcement de l'impact de l'aide multilatérale - Amélioration de la gestion de l'aide - Persistance de l'engagement global de la France en faveur du tiers monde pour 1985 - Aide publique - Coopération avec les pays du tiers monde - (p. 4143) : problèmes de fond des pays en voie de développement, PVD, particulièrement en Afrique - Pénurie alimentaire et problèmes d'endettement - Nécessité de modernisation de l'appareil de production - Assistance technique - Réinsertion des coopérateurs de retour en France - Durée de vie moyenne d'une bourse - Adaptation de l'aide de la France aux besoins des Etats et promotion des filières techniques - Problème de la faim en Afrique sahélienne ou en Ethiopie - Aide alimentaire d'urgence - (p. 4144) : aide alimentaire et développement de la production locale - Adaptation du développement aux réalités locales - Politique de redéploiement - Plan de titularisation des coopérateurs - Réinsertion des coopérateurs de retour en France et loi de juin 1983 - Place de la France au comité d'aide au développement - Effort d'aide publique au développement - Taux de l'aide publique au développement par rapport au produit intérieur brut, PIB - Respect de l'esprit de Cancun - Dialogue Nord-Sud - Renforcement de l'aide multilatérale et attitude restrictive des pays industrialisés - Action de la France en faveur de la création du Fonds spécial pour l'Afrique - Renouvellement du Fonds européen de développement - Convention de Lomé III - Recherche d'une meilleure cohérence et d'une plus grande efficacité des instruments d'aide - Crédits consacrés à l'aide humanitaire multilatérale - Secours aux réfugiés et à l'enfance - Programme alimentaire mondial - Diminution des stages offerts au titre de la coopération militaire - (p. 4145) : relations entre le ministère de la coopération et la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, DGCRST - Politique de la France au Tchad - Réunion d'une commission mixte à N'Djamena - Effectifs de coopérateurs mis à la disposition du Gouvernement tchadien - Développement rural, élevage et hydraulique - Effort en matière de recherches vivrières et en faveur de la réinstallation des populations déplacées en zone sahélienne - Projets en matière d'énergie, de transports, de postes et télécommunications et d'industrie - Réouverture du centre culturel français de N'Djamena - Conséquences de la sécheresse au Tchad et accroissement de l'aide alimentaire - Situation des Français vivant au Tchad - Système éducatif de l'étranger - Réseaux d'établissements scolaires à l'étranger - Effectifs scolaires - Enseignement pré-élémentaire - Adaptation de l'action au milieu - Exemple du Maghreb - Droits de scolarité - Dialogue Nord-Sud - Plan de Nairobi - Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, OUA - Sommet de Bujumbura - Initiative « Survie 1984 » - Mobilisation des médias - Conception du développement - Négociation d'accords de coopération avec les collectivités décentralisées - Bourse de projets - Urgence d'une action dans le domaine sanitaire et problème de la démographie - Assemblée générale du Cidessco à Bordeaux - (p. 4146) : problème de la faim dans le monde - Situation de l'Ethiopie - Sommet de Dublin ; aide alimentaire d'urgence ; actions à long terme contre les causes de la faim, de la sécheresse, de la déforestation et de l'insuffisance des productions vivrières - Demande le vote de ce projet de budget.



OLIVIER (Henri), sénateur de l'Orne (rattaché administrativement au groupe UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (27 juin 1984) (p. 1904).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public des télécommunications (4 octobre 1984) (p. 2534).

OOGHE (Jean), sénateur de l'Essonne (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (23 mai 1984) (p. 1041).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion des lois portant répartition des compétences entre l'Etat, les régions et les départements (26 juin 1984) (p. 1816).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie Française (17 juillet 1984) (p. 2229).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation (22 août 1984) (p. 2409).

ORNANO (Charles), sénateur de la Corse du Sud (NI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (23 mai 1984) (p. 1041).

INTERVENTIONS

- Proposition de loi relative à l'élection de l'assemblée de Corse [n° 289 (83-84)] - (22 mai 1984) - Discussion générale (p. 993) : statut particulier de la région de Corse - Absence de seuil pour l'éligibilité des membres de l'assemblée - Actes de violence en Corse - Opposition à un statut particulier - Absence de véritable majorité au sein de l'assemblée - Action efficace des services de police et de gendarmerie - Instauration d'un seuil d'éligibilité.

ORNANO (Paul d'), sénateur des Français établis hors de France (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger [n° 392 (83-84)] - (25 juin 1984) - Art. 10 (p. 1775) : son amendement n° 16 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'extension de l'assurance volontaire maladie maternité aux pensionnés résidant dans la Communauté économique européenne; réservé puis retiré (p. 1780) - Art. 14 (p. 1780) : souhaite avoir l'assurance qu'il ne sera demandé en aucun cas aux retraités des caisses de non salariés une cotisation supplémentaire supérieure à celle que paient les ressortissants de ce même régime de retraite des non salariés qui résident en France

- (p. 1782) : sur l'amendement n° 10 de M. Jean-Pierre Cantegrit, rapporteur (nouvelle rédaction du texte présenté par cet article pour l'article L. 781 du code de la sécurité sociale relatif à la composition et aux règles de fonctionnement du conseil d'administration de la caisse des Français de l'étranger), se déclare opposé. au sous-amendement n° 20 de M. Jean-Pierre Bayle (représentation du Conseil supérieur des Français de l'étranger par deux administrateurs élus à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1786) : texte résultant d'un long travail fourni sous les septennats précédents - Hommage à l'oeuvre essentielle accomplie par la commission Bettencourt sous le gouvernement de M. Jacques Chirac - Nécessité de parfaire le système de protection sociale des Français de l'étranger - Amélioration réclamée par le Conseil supérieur des Français de l'étranger et réalisation partielle de ses voeux - Autres progrès restant à accomplir - Survie de la caisse dépendant de son équilibre financier - Au nom du groupe RPR, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 427 (83-84)] - (29 juin 1984) - Discussion générale (p. 1999) : satisfaction de l'accord sur la protection sociale pendant les séjours en France des pensionnés titulaires d'un régime de retraite de non-salariés.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4122) : régression considérable de ce budget - Réaction des associations des agents du quai d'Orsay dans le journal *Le Monde* du 10 novembre 1984 - Suppressions d'emplois - Adoption d'un plan pour une remise en ordre des services du quai d'Orsay en 1978 - Part du ministère des relations extérieures - Hausse du dollar et incidences sur la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, DGRCSST - Fermeture de neuf consulats en 1984 - Octroi de bourses pour les jeunes Français scolarisés à l'étranger - Dépréciation du franc - Augmentation des frais de scolarité dans la quasi-totalité des écoles françaises de l'étranger - Audiovisuel et émissions radiophoniques en

direction de l'étranger; émetteurs d'Issoudun et de Montsinéry en Guyane - Emetteur de Sri Lanka - Diffusion par Radio France internationale en Extrême-Orient, en Asie du Sud et du Sud-Est - Politique du personnel menée dans les services diplomatiques - Incidences du vieillissement des cadres supérieurs - Progression du tour extérieur - Création d'une troisième voie d'accès au poste de ministre plénipotentiaire - Statut des secrétaires adjoints et attachés du ministère des relations extérieures - Risque d'introduction d'un syndicalisme étranger au personnel propre du quai d'Orsay - Modalités de désignation des représentants du personnel au comité technique paritaire - Différence entre les fonctionnaires du département et les personnels détachés - (p. 4123) : réforme du décret du 24 juillet 1982 et caractère critique de la situation de la DGRCSST - Omission par la direction de la coopération et du développement de l'Amérique latine et de l'Asie méridionale - Perte d'une grande partie de ses attributions par la DGRCSST - Situation de la Nouvelle-Calédonie; départ de M. Dick Ukeiwé pour Nouméa - Dimension internationale du problème calédonien - Action d'un mouvement subversif, grâce à un soutien reçu de l'extérieur et entreprise de déstabilisation de la région - Liens entre Tripoli et le front de libération national kanak - Attention de l'Union soviétique portée à la situation de la Nouvelle-Calédonie - Risque de subversion internationale dans le Pacifique sud - Situation des pays du Moyen-Orient - Conflit israélo-palestinien - Liban - Voyage du Président de la République en Syrie - Action de l'URSS au Liban - (p. 4124) : action de la Syrie - Négociations israélo-libanaises - Absence de la France dans le règlement du problème libanais - Echec de la politique extérieure française en Afrique - Exemple du Tchad - Accord d'Oujda entre le Maroc et la Libye - Incertitude quant à la position des troupes libyennes au Tchad - Voyage du chef de l'Etat en Crète et rencontre du colonel Kadhafi - Réaction du gouvernement algérien - Représentation de la France aux cérémonies de la fête nationale algérienne, le 1^{er} novembre 1984 - Opposition du groupe RPR à ce budget - Examen des crédits - Etat B (p. 4149) : soutient l'amendement n° II-99 de M. Christian Poncelet (réduction des crédits du titre IV relatifs à la formation et l'assistance technique dans le domaine militaire).

P

PADO (Dominique), sénateur de Paris (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre nommé de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle (loi n° 82-652 du 29 juillet 1982).
- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (5 septembre 1984) (p. 2479).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (31 octobre 1984) (p. 2950).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Etienne Dailly, complétant l'article 14 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle [n° 66 (84-85)] (15 novembre 1984) - **Audiovisuel**.

INTERVENTIONS

- *Proposition de loi relative à l'élection de l'assemblée de Corse* [n° 289 (83-84)] - (22 mai 1984) - Art. unique (p. 994) : convergence des adversaires du statut de l'assemblée de Corse et du Gouvernement.
- *Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse* [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - *Discussion générale* (p. 1082) : problèmes politiques et économiques soulevés par M. Charles Lederman : candidature électorale de M. Robert Hersant sous diverses étiquettes ; accord financier entre M. Robert Hersant et M. Pierre Mauroy pour l'édition d'un journal socialiste dans le Nord.
- *Déclaration de M. le Secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication* - (28 mai 1984) (p. 1154) : question dépassant tout clivage politique - Prise de possession par la police lors de la perquisition à Paris-Match d'un dossier personnel du journaliste relatif à une autre affaire criminelle - Lien avec l'affaire de FR3 où la police a emporté les cassettes n'ayant pas pu toutes les visionner - (p. 1155) : nécessité de définir les droits, les devoirs et les non devoirs du journaliste.
- *Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de*

presse [n° 210 (83-84)] - Suite de la discussion - (30 mai 1984) - Après l'art. 9 (p. 1201) : référence au débat d'invalidation de M. Hersant en 1956 - Art. 13 (p. 1217) : déclare s'abstenir sur l'amendement n° II-78 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'obligation pour toute publication quotidienne de comporter sa propre équipe rédactionnelle permanente composée de journalistes professionnels) - Après l'art. 24 (p. 1228) : affaires Paris-Match et FR3 Lille - Perquisition à l'agence France Presse, AFP - (p. 1229) : se déclare favorable à l'amendement n° III-130 de M. Jean Cluzel, rapporteur (indication par les auteurs utilisant un pseudonyme de leur véritable nom au directeur de la publication ; divulgation par le directeur de la véritable identité de l'auteur en cas de poursuites) - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 1259) : situation de la presse - (p. 1260) : prochain dépôt d'un projet de loi sur le nouveau régime d'aides à la presse - Difficultés économiques de la presse - Action en faveur d'un véritable pluralisme des opinions et lutte contre l'accroissement des concentrations - Impossibilité d'isoler la presse écrite des autres médias - Dépôt de ce projet de loi contre un seul groupe de presse - Seuils de diffusion - Loi du marché - Limites à l'intervention de l'Etat dans le fonctionnement des entreprises de presse - Situation des entreprises françaises de presse dans certaines régions - Groupes Defferre et Hersant - Souhaite une prise en compte par le Gouvernement des idées du Sénat - Inclusion dans ce projet de loi de la pérennisation législative des aides - Concertation avec les professionnels de la presse - Avenir de la presse française.

- *Projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation* [n° 380 (83-84)] - (26 juin 1984) - *Discussion générale* (p. 1849) : devenir de l'agence centrale de presse, ACP, évoqué par M. Jean Cluzel, rapporteur - Action du Gouvernement en faveur de cette agence de presse ; défense du pluralisme - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 1860) : groupe de l'union centriste favorable à l'adoption de ce projet - Maintien souhaitable de l'interdiction des réseaux d'information.

- *Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques* - *Deuxième lecture* [n° 506 (83-84)] - (5 septembre 1984) - *Question préalable* (p. 2490) : sondage sur un éventuel référendum réalisé par BVA et publié par « La Dépêche du Midi ».

- *Projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne* - *Deuxième lecture* [n° 13 (84-85)] - (17 octobre 1984) - Art. 2 (p. 2637) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Jean Arthuis, rapporteur (service minimum permettant de maintenir les liaisons destinées à éviter l'isolement de la Corse, des départements et territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte).

- *Projet de loi de finances pour 1985* [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) - Titre III (p. 3562) : résultat des élections à l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie - Interroge le Gouvernement sur son attitude à l'égard du gouvernement illégal constitué en Nouvelle-Calédonie - Annonce son intention de voter contre le budget.

- *Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales* [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (11 décembre 1984) -

Art. 6: *Après l'art. 14-3 de la loi du 22 juillet 1983* (p. 4346) : se déclare favorable à l'amendement n° 38 de M. Paul Séramy, rapporteur (mise à la disposition de l'Etat des établissements d'enseignement supérieur appartenant aux communes ou aux départements) - **Art. 7:** *Art. 15-10 de la loi du 22 juillet 1983* (p. 4381) : se déclare favorable à l'amendement n° 107 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (limitation des prérogatives du représentant de l'Etat dans le règlement des budgets des établissements) - **Art. 12** (p. 4392) : se déclare favorable à l'amendement n° 64 de M. Paul Séramy, rapporteur (statut d'établissement public local d'enseignement attribué aux établissements municipaux ou départementaux existants avant l'entrée en vigueur du transfert de compétences) et se déclare opposé à l'amendement n° 8 de M. Pierre Joxe, ministre (participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des établissements municipaux et départementaux bénéficiant de cette aide avant le transfert des compétences) - Nationalisation des 57 lycées techniques et lycées d'enseignement professionnel de Paris demandée par le maire en 1983 - (p. 4393) : inégalité de traitement entre les établissements municipaux et départementaux et les établissements publics locaux.

PALMERO (Francis), sénateur des Alpes-Maritimes (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à organiser la sanction de la fraude en matière électorale [n° 198 (83-84)] (31 janvier 1984) - Elections et référendums.

Proposition de loi constitutionnelle tendant à compléter l'article 6 de la Constitution et à rendre non renouvelable le mandat présidentiel [n° 63 (84-85)] (8 novembre 1984).

Proposition de loi modifiant l'article L. 27 du code des débits de boissons en faveur des cabarets d'auteurs [n° 76 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2345) : propos sur l'article 11 de la Constitution tenus par M. François Mitterrand au Sénat le 17 juillet 1962 - Prerogatives du Parlement en matière de libertés publiques d'après l'article 34 - Valeur constitutionnelle des principes fondamentaux républicains - Equilibre des pouvoirs - Mise à jour de la Constitution nécessaire - (p. 2346) : suppression des références à la Communauté ; utilisation de l'article 16 après dissolution de l'Assemblée nationale ; accès du Président de la République devant les assemblées parlementaires ; contradiction entre les pouvoirs du Président de la République en matière de guerre nucléaire et les articles 21 et 35 de la Constitution ; mandat impératif ; statut des suppléants ; régime des sessions ; fonctionnement des assemblées ; Conseil constitutionnel ; initiative des parlementaires en matière de référendum - (p. 2347) : comparaison avec le plébiscite organisé par Napoléon III le 8 mai 1870.

PAPILIO (Sosefo Makapé), sénateur de Wallis-et-Futuna (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 342 (83-84)] - (10 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2124) : évoque le cas des habitants des îles Wallis-et-Futuna venus s'installer en Nouvelle-Calédonie - Exprime leur attachement à la métropole et leur crainte d'une éventuelle indépendance du territoire.

PARMANTIER (Bernard), sénateur de Paris (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Art. 42 (p. 2871) : se déclare favorable à l'amendement n° 106 de M. Jean Faure, rapporteur (dérogation sur certains sites à l'interdiction de déposer par aéronaf à des fins de loisirs) - Définitions différentes des altiports, aérodromes, altisurfaces.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) (p. 3956) : grand programme de construction aéronautique française : Airbus ; ATR 42 ; moteur CFM 56 - Programme Ariane - Aviation générale - Problèmes du vol à voile - Domaine d'activité de l'aviation générale - Place de l'aviation légère ; clubs, planeurs et unités légères motorisées, ULM - Nombre de pilotes inscrits dans des aéroclubs ou des clubs de vol à voile - Importance économique de l'aviation légère - Savoir-faire de la France en matière de construction d'avions légers - Société Robin - Ouverture de la France au marché mondial et exportation - Modernisation des entreprises - Section aéroglisseur de l'Association sportive du personnel du Sénat - (p. 3957) : mission confiée par le Premier ministre en 1982 - Vie associative et croissance - Augmentation des crédits à la construction aéronautique affectés à l'aviation légère - Politique globale et coordonnée de production, de commercialisation et d'exportation de matériel moderne - Projet de magazine consacré à l'air et à l'espace ; projet de programmation en 1985 sur une chaîne de télévision - Aviation légère ; politique de la jeunesse et du temps libre - Importance de la formation des jeunes - Contradiction entre l'augmentation des crédits à la construction et la diminution des crédits à la formation aéronautique -

Développement du marché intérieur - Examen des crédits - Art. 36 - Etat B (p. 3969) : son amendement n° II-62 : réduction indicative des crédits du titre III : aviation légère ; retiré.

PASQUA (Charles), sénateur des Hauts-de-Seine (président du groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre ès qualités de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle (loi n° 82-652 du 29 juillet 1982).

Est nommé membre titulaire de la commission consultative pour les services de communication audiovisuelle et les services de vidéographie diffusée (décret n° 84-58 du 17 janvier 1984) (13 avril 1984) (p. 369).

Est nommé membre du conseil d'administration du Carrefour international de la communication (art. 3 de la loi n° 84-409 du 1^{er} juin 1984) (17 juillet 1984) (p. 2231).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (26 juin 1984) (p. 1828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (5 septembre 1984) (p. 2479).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (31 octobre 1984) (p. 2950).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales (12 décembre 1984) (p. 4444).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec les membres du groupe RPR, apparentés et rattachés administrativement, tendant à la protection des sources d'information des journalistes professionnels et des directeurs de publication [n° 200 (83-84)] (9 février 1984) - Edition, imprimerie et presse.

Proposition de loi, déposée avec M. Neuwirth et les membres du groupe RPR, apparentés et rattachés

administrativement, relative à l'aide aux entreprises en difficulté [n° 208 (83-84)] (9 février 1984).

Proposition de loi d'orientation, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'enseignement de l'histoire [n° 209 (83-84)] (14 février 1984).

Proposition de loi d'orientation, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'organisation de la police nationale [n° 259 (83-84)] (11 avril 1984).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au rétablissement de la peine de mort pour les crimes les plus odieux, ainsi que pour la protection des fonctionnaires de sécurité et de justice [n° 260 (83-84)] (11 avril 1984) - Peines (peines de mort).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 238 (83-84)] relatif à la création du carrefour international de la communication [n° 265 (83-84)] (18 avril 1984).

Rapport d'information, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite de la mission effectuée du 28 février au 1^{er} mars 1984 pour étudier les conditions dans lesquelles l'information diffusée par les sociétés de programme de radio et de télévision en Corse rend compte de l'activité des mouvements séparatistes [n° 385 (83-84)] (13 juin 1984) - Audiovisuel.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 394 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé [n° 404 (83-84)] (20 juin 1984) - Audiovisuel.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé [n° 439 (83-84)] (27 juin 1984) - Audiovisuel.

Motion, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à proposer au Président de la République de soumettre au referendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] (28 juin 1984).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au commerce de banque [n° 2 (84-85)] (2 octobre 1984) - Banques et établissements financiers.

Proposition de loi, déposée avec les membres du groupe RPR, réglementant les contrôles d'identité en matière de police administrative et de police judiciaire [n° 26 (84-85)] (16 octobre 1984) - Libertés publiques.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi [n° 24 (84-85)] adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé [n° 30 (84-85)] (17 octobre 1984) - Audiovisuel.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi [n° 24 (84-85)] complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radio télévision mis à la disposition du public sur réseau câblé [n° 61 (84-85)] (6 novembre 1984) - Audiovisuel.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Communication audiovisuelle [n° 70, tome XIII (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi [n° 83 (84-85)] adoptée par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984, relative à l'exploitation des services de radio télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé [n° 130 (84-85)] (6 décembre 1984) - Audiovisuel.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la création du Carrefour international de la communication** [n° 238 (83-84)] - (26 avril 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 493) : aménagement dans le quartier de la Défense d'un centre international de communication - Initiative intéressante dans son principe - Rééquilibrage des échanges mondiaux de technologie - Dimension européenne - Incertitudes se rapportant à l'ampleur du programme - Point de rencontre entre le public et les professionnels - Obstacles rencontrés au Centre Georges Pompidou - (p. 494) : risque de dérive dû à l'imbrication des intérêts publics et privés - Tutelle de l'établissement public créé - Coût des équipements - Problèmes architecturaux - Financement par l'Etat, des partenaires publics et privés - Portée de l'opération - Essor des techniques de communication - Libération des échanges commerciaux - Finalité de l'opération - Sous certaines réserves, commission des affaires culturelles favorable à l'adoption de ce projet de loi - Art. 2 (p. 498) : ses amendements n° 1 : dimension européenne du projet ; adopté ; et n° 2 : enjeux économiques et industriels liés à la création du Carrefour international de la communication ; adopté - Art. 3 (p. 499) : son amendement n° 3 : représentation parlementaire au sein du conseil d'administration du Carrefour ; adopté - (p. 500) : représentation de l'opposition sénatoriale au sein du conseil d'administration du Carrefour, évoquée par M. Louis Perrein - Souhaite une réciprocité de la part de l'Assemblée nationale - Art. 4 : deuxième alinéa de cet article dérogeant à plusieurs articles de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public - Souhaite des précisions sur la portée de ces dérogations - Après l'art. 5 (p. 501) : son amendement n° 5 : contrôle parlementaire de l'activité du Carrefour international de la communication ; retiré.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - Président de la commission spéciale - Discussion générale (p. 1067) : examen attentif de ce texte par la commission spéciale - Manque de concertation lors de l'élaboration du texte - Inquiétude et hostilité dans le milieu de la presse - Respect du pluralisme et transparence des groupes de presse - Paradoxe entre le respect de la liberté de la presse et le statut proposé - Loi du 29 juillet 1881 garantissant la liberté de l'imprimerie et de l'édition - Difficultés de la presse dues aux charges excessives et aux difficultés d'adaptation aux nouvelles techniques - (p. 1068) : sauvegarde des journaux en difficulté conduisant à la concentration - Loi du 1977 sur la constitution de monopoles - Détournement de la procédure législative au service d'une opération politique - Projet anti-économique : disparition de certains titres ; chômage - Projet anticonstitutionnel : tutelle sur les groupes de presse d'une commission de contrôle - Face au monopole de l'audiovisuel, presse écrite constituant le seul contre-pouvoir - Non respect des engagements du parti socialiste sur la libération de l'information - Réforme amorcée de la télévision française en 1974 - Loi de 1982 relative à l'audiovisuel - Maîtrise technologique et financière des nouveaux modes de communication détenue par l'Etat - Amendements de la commission spéciale prenant en compte les réalités économiques et les souhaits de la profession - Auditions de personnalités représentatives - Liberté de l'information et pluralisme devant être étendus à tous les moyens de communication - (p. 1069) ; contrôle gouvernemental sur la presse écrite - Séparation indispensable entre la communication et le pouvoir - Propositions de la commission spéciale : développement pluraliste des

groupes de presse garanti par des mesures juridiques, économiques et fiscales - Entreprises multimédias - Complémentarité entre audiovisuel et presse écrite : collaboration technique, commerciale et financière souhaitable - Propositions de la commission spéciale respectant les objectifs du Gouvernement - (p. 1083) : mise en cause du groupe RPR par M. Charles Lederman - Participation active à la Résistance - Engagement du parti communiste dans la Résistance à partir de 1941, lors de l'attaque de l'Union soviétique - Rappel au règlement (p. 1086) : s'associe à la demande de suspension de séance formulée par Mme Brigitte Gros, afin de prendre contact avec la présidente de la Haute Autorité - (p. 1087) : lettre adressée par Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité, aux présidents de chaînes de télévision : respect du pluralisme et publicité minimale sur les travaux des assemblées parlementaires - Nouvelle intervention ce jour auprès des présidents de chaînes.

Suite de la discussion - (25 mai 1984) - Président de la commission spéciale - Discussion générale (p. 1133) : volonté de la commission d'un maintien du pluralisme - Difficultés actuelles de la presse - Confusion du Gouvernement entre les faits et les causes - Concurrence entre la presse écrite et l'audiovisuel - Contraintes et charges pesant sur la presse - (p. 1134) : absence de pluralisme à la télévision - Respect de la règle des trois tiers entre le Gouvernement, la majorité et l'opposition ; rupture de cet équilibre depuis le 10 mai 1981 - Action du Gouvernement uniquement en faveur du pluralisme de la presse parisienne - Absence d'incompatibilité du monopole avec le pluralisme - Rapport du doyen Vedel, au nom du Conseil économique et social ; opposition à la notion de seuil - Attachement de la majorité sénatoriale au pluralisme - (p. 1135) : inadaptation de ce projet par rapport à la situation actuelle - Récuse la notion de « magnats de l'industrie » - Proportion de la publicité sur les antennes de télévision - Défense de M. Hersant au nom du pluralisme - (p. 1136) : mobilisation pour un principe démocratique, la liberté de la presse - Action de la majorité sénatoriale et dépôt d'amendements.

- **Déclaration de M. le Secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication** - (28 mai 1984) - Président de la commission spéciale (p. 1154) : poursuite et incarcération de journalistes d'un grand hebdomadaire à deux reprises - Etude de ce problème par la première commission spéciale sur la liberté de la presse - Nécessité de prévoir des dispositions mettant les journalistes non pas au-dessus des lois mais à l'abri de certaines contraintes qui pourraient les empêcher d'exercer librement leur profession.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - Suite de la discussion - (29 mai 1984) - Président de la commission spéciale - Discussion générale (p. 1160) : suite aux récents événements, audition par la commission spéciale de journalistes de Paris-Match, de la fédération de la presse française, de l'Agence France-Presse et de la station FR3 Lille - Exception d'irrecevabilité (p. 1165) : demande le retrait de la motion n° A-200 de M. Etienne Dailly, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité à l'ensemble du projet de loi - Commission spéciale sensible aux observations de M. Etienne Dailly à propos de l'inconstitutionnalité de certains articles du texte - Souhaite que tous les orateurs puissent prendre part à la discussion - Contrairement à l'avis de M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat, nombreux articles du projet non conformes à la Constitution - Amendements de la commission spéciale tendant à supprimer ces articles.

Suite de la discussion - (30 mai 1984) - Président de la commission spéciale - Après l'art. 24 (p. 1221) : arrestation et détention provisoire d'un journaliste ; recel de documents - Saisie de documents à FR3 Lille - Affaire Paris-Match - Défense de la liberté - Pouvoirs du juge d'instruction - Liberté de la presse et des journalistes.

- **Projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau**

câblé [n° 394 (83-84)] - (26 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1817, 1818) : importance de ce projet de loi sur la communication audiovisuelle - Précédente loi du 29 juillet 1982 - Liberté et abondance dans le domaine audiovisuel invoquées par le Gouvernement - Texte constituant une fausse fenêtre sur la liberté - Communication audiovisuelle restant en liberté surveillée - Choix par le Gouvernement de la technique de la fibre optique « en étoile » - Câble coaxial choisi par certains de nos voisins - Nécessité d'être prudent sur les choix techniques - Appel aux collectivités locales en ce qui concerne les financements - Fixation par le Gouvernement des statuts des sociétés d'exploitation et limitation de leurs compétences - Rétablissement de l'imprimatur - Fixation des programmes par le Gouvernement - (p. 1819) : présidence obligatoire des sociétés par un élu - Présence d'un commissaire du Gouvernement à toutes les réunions du conseil d'administration de la société et renforcement de la tutelle de l'Etat allant à l'encontre du mouvement de décentralisation - Projet portant atteinte aux libertés publiques et constituant une régression par rapport à la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle - Commission favorable à la libre entreprise pour assurer le développement du câble et des programmes qui seront diffusés - (p. 1824, 1825) : existence en France d'une vieille tradition étatique se retrouvant dans tous les mouvements politiques - Souhaite que le Gouvernement laisse le soin aux collectivités locales de choisir la solution technique et le montage juridique leur convenant le mieux - Art. 1 : son amendement n° 1 : nouvelle rédaction de cet article relatif au statut des sociétés d'exploitation des services câblés de radio télévision ; adopté - Art. 2 (p. 1826) : son amendement n° 2 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la désignation du titulaire de l'autorisation d'exploitation du service de radio télévision sur un réseau câblé ; adopté - Art. 3 (p. 1827) : son amendement n° 3 : suppression de cet article relatif à la présidence des instances dirigeantes de la société d'économie mixte ; adopté - Art. 4 : son amendement n° 4 : suppression de cet article relatif à la tutelle du représentant de l'Etat sur la société d'économie mixte ; adopté - Art. 5 : son amendement n° 5 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la représentation minoritaire des collectivités locales au sein des sociétés d'économie mixte locales d'exploitation des réseaux câblés ; adopté - Art. 6 : son amendement n° 6 : suppression de cet article relatif aux dispositions transitoires ; adopté - Après l'art. 6 (p. 1828) : son amendement n° 7 : abrogation de l'article 78 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle ; adopté - Intitulé : son amendement n° 8 : « Projet de loi relatif aux services de communication audiovisuelle sur un réseau câblé » ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 455 (83-84)] - (29 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1988) : désaccords en commission mixte paritaire - Structures juridiques d'exploitation des télévisions locales - Extension des compétences des collectivités territoriales et monopole des PTT - (p. 1989) : autorisations : éditeurs de programmes et exploitants ; rôle de la Haute Autorité - Demande le rétablissement du texte précédemment voté par le Sénat - Dispositions proposées par le Gouvernement et liberté du câble - Art. 1 à 7 (p. 1989 à 1991) : ses amendements n° 1 à 7 : rétablissement du texte précédemment adopté par le Sénat ; adoptés - Intitulé (p. 1991) : son amendement n° 8 : « Projet de loi relatif aux services de communication audiovisuelle sur un réseau câblé » ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1992) : liberté des collectivités locales.

- Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] - (5 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2085) : propos tenus en 1832 devant la Chambre des Pairs par le Comte de Montalembert, fondateur avec Lacordaire de la première école catholique ; propos tenus le 30 octobre 1902

devant le Sénat par Georges Clémenceau - Décision du Conseil Constitutionnel du 23 novembre 1977 - (p. 2086) : volonté du Gouvernement de mettre fin à l'autonomie de fonctionnement des établissements ; disparition de la mention de caractère propre ; établissements d'intérêt public ; titularisation des maîtres ; crédits limitatifs - Refus du Sénat de la mainmise de l'Etat sur les enfants - Renoncement de l'école publique au principe fondamental de laïcité et de neutralité énoncé par Jules Ferry - (p. 2087) : réformes des dernières années et détérioration de l'enseignement public - Désaveu populaire par les élections récentes et les manifestations - (p. 2088) : citation de Jean Jaurès - Absence de véritable débat parlementaire - Caractère démocratique du recours au référendum - (p. 2089) : exemple du Général de Gaulle - Recevabilité de la motion au titre de l'article 11 de la Constitution.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française** [n° 313 (83-84)] - Suite de la discussion - (12 juillet 1984) - Art. 17 (p. 2156) : violence actuelle en Corse - Actions d'un groupement séparatiste.

- **Conférence des présidents** - (12 juillet 1984) (p. 2175) : autonomie interne de chaque assemblée parlementaire lui permettant de fixer son horaire - Souci du Sénat d'examiner en détail les textes à l'ordre du jour de la session extraordinaire - Déroulement des débats à l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - (7 août 1984) - Discussion générale (p. 2305) : confusion dans l'opinion entre le référendum demandé par les sénateurs sur le projet de loi Savary et le référendum portant révision de la Constitution proposé par le Gouvernement - Retrait du projet de loi Savary - Renforcement des pouvoirs présidentiels - Opposition de la majorité sénatoriale face au détournement de la procédure référendaire - (p. 2306) : référendum sur la loi Savary, politiquement légitime et juridiquement recevable - Loi Savary portant sur l'organisation des pouvoirs publics selon M. Michel Debré et les nombreux spécialistes de droit constitutionnel consultés par la commission : MM. Roland Drago, François-Georges Dreyfus, Patrick Juillard, Dimitri-Georges Lavroff, Jean-Claude Soyer, Jean-Richard Sulzer - Interprétations contradictoires données par le professeur François Luchaire sur l'organisation des pouvoirs publics - (p. 2307) : référendum sur la loi Savary politiquement dangereux pour le gouvernement actuel - Retrait du projet Savary - Contre-offensive du Président de la République : dépôt d'un projet de révision constitutionnelle - Majorité sénatoriale favorable à l'expression de la souveraineté populaire par référendum - Rappelle sa récente proposition de loi tendant à instaurer un référendum d'initiative populaire permettant aux Français de s'exprimer sur les grands problèmes du temps - Détournement du processus référendaire : renforcement des pouvoirs présidentiels ; disparition des garanties constitutionnelles liées aux libertés - Absence de tout contrôle du Conseil constitutionnel sur les lois référendaires - (p. 2308) : manœuvre politicienne du Président de la République - Convocation du Parlement en Congrès suggérée par le président Poher - Refus de la majorité sénatoriale de pratiquer l'obstruction - Défense des libertés - Réactions hostiles du parti socialiste et du Gouvernement sur les antennes - Tendances du groupe socialiste à remettre en cause les institutions de la Ve République, notamment le Conseil constitutionnel lors des lois de nationalisation et le Conseil d'Etat lors de certaines annulations électorales - Légitimité démocratique du Sénat - Politique socialiste ayant perdu la confiance des Français : aggravation du chômage ; différentiel d'inflation entre la France et ses partenaires ; diminution du pouvoir d'achat ; augmentation des impôts indirects - (p. 2309) : déficit budgétaire - Diminution du niveau de vie moyen des Français - Difficultés des agriculteurs et viticulteurs français - Défense insuffisante des intérêts agricoles français au niveau

européen - Stratégie industrielle du Gouvernement inopérante, voire inexistante - Favorable à une dissolution de l'Assemblée nationale - (p. 2310) : vote de la question préalable par le groupe RPR.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse - Deuxième lecture** [n° 473 (83-84)] - (30 août 1984) - Président de la commission spéciale - **Discussion générale** (p. 2431) : lettre au Premier ministre au nom de la commission spéciale demandant le retrait des projets sur l'enseignement et sur la presse - (p. 2432) : maintien du projet sur la presse - Adoption par le Sénat en première lecture d'un texte assurant la liberté et le pluralisme de la presse avec l'accord de la profession - Absence de réponse à la lettre et de prise en compte des travaux du Sénat - Nécessité pour le Sénat de reprendre le contre-projet élaboré dans l'intérêt de la presse et des lecteurs - (p. 2443) : rappelle qu'en première lecture la commission spéciale avait considéré ce texte comme inadéquat, anti-économique et que certaines propositions de ce texte étaient inconstitutionnelles - Droit des parlementaires de délibérer aussi longtemps qu'ils le veulent et d'amender autant qu'ils le veulent les textes - **Intitulé** (p. 2468) : contestation par M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, de l'interprétation par la commission spéciale du Sénat de son audition sur le projet de loi relatif aux entreprises de presse - Rappelle que conformément au règlement du Sénat les procès-verbaux sont secrets - (p. 2469) : rappelle l'envoi d'une lettre au Premier ministre demeurée sans réponse demandant le retrait du texte de ce projet de loi - Absence d'examen du texte du Sénat par la commission compétente de l'Assemblée nationale - Souhaite que le dialogue se noue entre l'Assemblée nationale et le Sénat - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2471, 2472) : demande de suspension de séance et absence d'incident - Réponse de M. Labarrère ne portant en rien sur le fond du problème - Pratique de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution empêchant toute discussion en séance plénière à l'Assemblée nationale - Procédure de la commission mixte paritaire donnant le dernier mot à l'Assemblée nationale et entraînant l'adoption d'un texte ne satisfaisant ni la presse, ni les Français.

Nouvelle lecture [n° 510 (83-84)] - (11 septembre 1984) - Président de la commission spéciale - **Discussion générale** (p. 2503) : majorité sénatoriale déçue par le déroulement des débats sur ce texte anti-économique, antisocial et anticonstitutionnel - Absence de dialogue avec l'Assemblée nationale - Application de l'article 49-3 de la Constitution empêchant tout débat sur ce projet à l'Assemblée nationale - Echec de la commission mixte paritaire - Saisine du Conseil constitutionnel - Demande au Sénat d'adopter la motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité à l'ensemble du projet de loi.

- **Proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé** [n° 24 (84-85)] - (23 octobre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2695) : analyse la teneur de cette proposition de loi qui tend à compléter la loi du 1^{er} août 1984 relative aux services de radiotélévision sur réseaux câblés - Décision du Conseil constitutionnel déclarant de nature législative la définition de réseau local - Compétence de la Haute Autorité pour la délivrance des autorisations en matière de services locaux de radiotélévision par câbles - (p. 2696) : se félicite de la décision du Conseil constitutionnel prise à la demande des sénateurs - Réaffirme à l'occasion de la discussion de ce texte l'hostilité de la commission des affaires culturelles à la politique du Gouvernement dans le domaine de la communication audiovisuelle et notamment des réseaux câblés : méconnaissance de la liberté d'organisation des collectivités territoriales, prérogatives exorbitantes de l'Etat, présence du commissaire du Gouvernement au sein des conseils d'administration, contrôle des éditeurs de programmes audiovisuels, choix contestable de la fibre optique - **Article unique** (p. 2697) : son amendement n° 1 :

suppression de cet article relatif à la définition de réseau local de radiotélévision par câble ; adopté.

- **Question au Gouvernement : insécurité** - (15 novembre 1984) (p. 3165) : actualité tragique : assassinats de personnes âgées, meurtres d'enfants, crimes commis sur des travailleurs étrangers, assassinats de membres des forces de l'ordre - Climat de violence inadmissible - Montée d'une délinquance quotidienne en France - Devoir de l'Etat d'assurer la sécurité des citoyens - Responsabilité du Gouvernement engagée dans cette recrudescence de la criminalité - (p. 3166) : affaiblissement de l'appareil répressif depuis 1981 - Suppression de la peine de mort sans révision de l'échelle des peines - Laxisme à l'égard des délinquants - Démoralisation de la police - Perte de confiance dans la justice - Interroge le Gouvernement sur les mesures envisagées pour juguler la montée de l'insécurité - Annulation du conseil des ministres sur les problèmes de sécurité - Augmentation et modernisation des moyens de la police annoncées par le nouveau ministre de l'intérieur - Nécessaire reconstitution du dispositif judiciaire - Dépôt, avec plusieurs de ses collègues, d'une proposition de loi tendant à rétablir la peine de mort pour certains crimes particulièrement odieux.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Communication audiovisuelle - (24 novembre 1984) (p. 3518) : maintien de la tutelle de l'Etat sur la communication audiovisuelle - Manquement au pluralisme et à l'équité signalé par la Haute Autorité saisie par le président du Sénat - Etouffement de centaines de radios locales dans des contraintes techniques et financières - Télévision privée inféodée au pouvoir - Régression de la création de programmes originaux - Information mise au service des minorités - Alourdissement des structures - Absence de prise en compte des avertissements du Sénat - Révision en baisse des plans de décentralisation de Radio France et de FR3 - Coût élevé des programmes décentralisés - Création de douze sociétés régionales autonomes ajournée sine die - (p. 3519) : diminution de la part réservée aux productions françaises entre 1982 et 1984 et devant se poursuivre en 1985 - Accroissement de l'emprise de l'Etat sur l'ensemble de la communication audiovisuelle - Rappelle les critiques du Sénat sur les ondes pendant des semaines cet été lors de l'examen du projet Savary sur l'enseignement privé et le projet de loi constitutionnel sur le référendum - Orientation permanente de l'information - Fossé entre les préoccupations des personnels des organismes issus de la loi du 29 juillet 1982 et la situation de la communication audiovisuelle - Convention collective unique du 29 juin dernier, monument de corporatisme - Problème des liens entre le monde du sport, la publicité et les services de télévision chargés de l'information - Pratique du cumul des fonctions de programmateur et de producteur - Appropriation du service public par une minorité et exemple des orchestres et des choeurs de Radio France - (p. 3520) : échec des réformes engagées depuis trois ans - Choix arrêtés par le Gouvernement dans le domaine des câbles et des satellites, contestables - Plan câble du 3 mai 1984 donnant au Gouvernement la maîtrise totale de l'équipement par le biais du choix des normes et des techniques et le monopole de la construction et de la maintenance des réseaux - Financement des investissements par les collectivités locales - Attitude dirigiste du Gouvernement envers la Haute Autorité - Création de Canal Plus dans le plus grand secret - Demande au Sénat de refuser l'adoption de la perception de la taxe sur les récepteurs - Echec de la réforme de 1982 - Se déclare opposé à l'adoption des crédits de ce budget - (p. 3526) : rôle d'un représentant du Sénat désigné pour le représenter dans des conseils d'administration pour le contrôler et non pas pour devenir son porte parole.

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) (p. 3551) : organisation des débats budgétaires - (p. 3552) : demande une suspension

de séance - (p. 3554) : interroge le Gouvernement sur ses intentions à l'égard d'un gouvernement indépendantiste illégal - Titre III (p. 3564, 3565) : souligne le désir de l'immense majorité des Calédoniens de rester au sein de la République française ; tentative d'une minorité indépendantiste d'empêcher le fonctionnement des nouvelles institutions ; demande au Gouvernement d'assumer ses responsabilités - réaffirme l'égalité des droits et des devoirs des membres des diverses communautés constituant la population de Nouvelle-Calédonie - Insiste sur l'intransigeance du mouvement indépendantiste.

- Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 89, 84-85) de M. Philippe de Bourgoing et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie [n° 89 (84-85)] - (27 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3736) : débat dimanche dernier sur les problèmes des départements et territoires d'outre-mer, DOM-TOM - Absence de dialogue avec le secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, concernant les intentions réelles du Gouvernement relatives à la politique qu'il entend suivre en Nouvelle-Calédonie - Existence d'un climat insurrectionnel depuis l'élection du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie conformément au statut voté par le Parlement et absence d'intervention des pouvoirs publics pour rétablir l'ordre - Interrogation sur la constitution d'un gouvernement illégal - Séquestration d'un commissaire adjoint de la République et multiplication des violences - Souhaite que les lois de la République soient appliquées - Honneur et droit du Sénat de s'opposer à toute tentative d'abandon d'une partie du territoire contre la volonté de la majorité sortie des urnes - Se déclare favorable à l'adoption de cette proposition de résolution au nom du groupe RPR.

- Proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé - Nouvelle lecture [n° 83 (84-85)] - (13 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4493) : échec de la commission mixte paritaire - Annulation par le Conseil constitutionnel de l'article 2 de la loi du 1^{er} août 1984 laissant au pouvoir réglementaire la définition de service local de radio télévision par câble ; proposition de loi complémentaire - (p. 4494) : refus du Gouvernement de prendre en compte les propositions du Sénat - Demande le rejet de ce projet de loi - Art. unique : son amendement n° 1 : suppression de cet article ; adopté.

- Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie - (20 décembre 1984) (p. 4840) : signale l'impossibilité de M. Dick Ukeiwé, sénateur de la Nouvelle-Calédonie, d'être présent aux débats ce soir et demande à le remplacer pour présenter son texte conformément à l'article 82, alinéa 2, du règlement du Sénat - (p. 4850) : constate que c'est la première fois dans l'enceinte du Sénat qu'un sénateur prend la parole pour tenter d'empêcher un autre collègue de s'exprimer - Donne lecture de l'intervention de M. Dick Ukeiwé - Gouvernement systématiquement rangé du côté des séparatistes depuis 1981 - Projet de la majorité de la population calédonienne toutes ethnies confondues de rester française - Installation en juin 1982 aux commandes du territoire d'une coalition dominée par les indépendantistes au mépris des réalités électorales constantes - Conférence de Nainville-les-Roches en juillet 1983 marquant la consécration de la complicité entre les séparatistes et le Gouvernement - Elaboration d'une loi électorale et d'un statut à la suite de cette réunion avec les dirigeants du FNLKS - (p. 4851) : FNLKS ayant fait croire au Gouvernement qu'il était majoritaire dans le pays - 18 novembre marquant la fin de la mystification - Responsabilité du Gouvernement socialiste - Impunité dont jouissent les terroristes l'accusant - Eroulement des valeurs et des traditions faisant le prestige de la France - Humiliation des gendarmes - Drapeau français amené et souillé - Hommage à la France

combattante de 1914-1918 à 1939-1945 - Continue à faire confiance à la France - Gouvernement tentant d'esquiver ses responsabilités - Sénat souhaitant que le Gouvernement assume ses responsabilités conformément à la loi et à la Constitution - (p. 4864) : Gouvernement absent au Sénat et en Nouvelle-Calédonie - Regrette le départ de l'hémicycle des membres du Gouvernement - Interrogation sur l'existence en Nouvelle-Calédonie d'un « gouvernement provisoire » - Interrogation sur les exactions commises par ce gouvernement et sur les ordres reçus par les forces de l'ordre de fermer les yeux - Interrogation sur les relations entre le Gouvernement et le soi-disant gouvernement insurrectionnel - Interrogation sur les dispositions prises par le Président de la République pour maintenir l'intégrité du territoire, conformément à l'article 5 de la Constitution - Indépendance imposée malgré la volonté des populations - Préparation éventuelle d'une procédure visant à saisir la Haute Cour.

PELLARIN (Bernard), sénateur de la Haute-Savoie (rattaché administrativement au groupe de l'UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Commerce et artisanat : tourisme [n° 69, annexe 6 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) - Rapporteur spécial (tourisme) (p. 3613) : depuis 1981, fluctuation des services du tourisme entre différents ministères - Evolution satisfaisante des crédits du tourisme - Crédits gérés de façon interministérielle par le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT, ou le Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Suppression d'emplois dans ce secteur - Meilleure répartition des subventions de fonctionnement - Promotion du tourisme français à l'étranger - (p. 3614) : crédits de l'Agence nationale pour l'information touristique, ANIT - Subventions accordées à l'association « Bienvenue France » - Priorité accordée au tourisme social : chèque vacances, villages de vacances - Problème de l'exécution du budget : en 1984, nombreuses annulations de crédits en cours d'exercice - Financement des équipements : diminution souhaitable du taux des prêts - Perception de la taxe de séjour - Avis favorable de la commission des finances sur ce projet de budget.

PELLETIER (Jacques), sénateur de l'Aisne (président du groupe GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de

loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (31 octobre 1984) (p. 2950).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales (12 décembre 1984) (p. 4444).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - *Relations culturelles, scientifiques et techniques* [n° 70, tome XIV (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 519 (JO Débats 6 juin 1984) (p. 1301) à M. le ministre des affaires sociales : *aide à domicile* (situation des associations de services d'aide ménagère et de soins à domicile). Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (22 juin 1984) (p. 1757, 1758).

Questions orales avec débat :

n° 159 (30 mai 1984) (p. 1262) à M. le ministre des affaires sociales : *allocations de chômage* (nouveau système d'aide aux travailleurs privés d'emploi, intitulé « régime de solidarité »). Discutée le 29 juin 1984 (p. 2017, 2018).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif au règlement judiciaire* [n° 261 (83-84)] - *Suite de la discussion* - (7 juin 1984) - *Art. 123* (p. 1407) : soutient l'amendement n° 347 de M. Michel Durafour (possibilité de revendication des marchandises consignées au débiteur, à titre de dépôt ou pour être vendues pour le compte du propriétaire).

- *Question orale avec débat : régimes de solidarité* - (29 juin 1984) (p. 2017) : diminution des indemnités de chômage ; réduction de la durée d'indemnisation - *Allocations d'insertion ; allocation de fins de droits* - (p. 2018) : arrêté relatif aux chômeurs créateurs d'entreprises.

- *Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances - Nouvelle lecture* [n° 482 (83-84)] - (26 juillet 1984) - *Discussion générale* (p. 2246) : constate la volonté de dialogue et de réforme du Gouvernement ; s'abstiendra lors du vote sur la question préalable.

- *Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public* [n° 389 (83-84)] - (22 août 1984) - *Discussion générale* (commune avec le projet de loi n° 393) (p. 2394, 2395) : au nom du groupe de la gauche démocratique, se déclare opposé aux deux projets de loi en discussion - *Perturbation du fonctionnement des grands corps, coût budgétaire élevé de cette mesure ; création d'un tour extérieur pour la nomination au grade d'inspecteur général ou de contrôleur général dans les corps d'inspection et de contrôle* - *Risque d'une politisation de la haute fonction publique* - *Art. 4* (p. 2405) : soutient l'amendement n° 13 de M. Edgar Faure (conditions d'attribution du titre de professeur émérite).

- *Projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation* [n° 393 (83-84)] - (22 août 1984) - *Discussion générale* (commune avec le projet n° 389) (p. 2394, 2395).

- *Condamnation en Afghanistan du journaliste Jacques Abouchar* - (24 octobre 1984) (p. 2704) : emprisonnement du journaliste Jacques Abouchar en Afghanistan - *Procès expéditif et condamnation excessive* - Demande une suspension de séance afin de permettre aux présidents de groupes d'envisager des démarches susceptibles de permettre la libération de ce journaliste.

- *Célébration du centenaire de la loi d'organisation municipale de 1884* - (25 octobre 1984) (p. 2769) : loi du 5 avril 1884 occupant une place à part dans l'histoire de la démocratie et des libertés - *Début d'une longue lutte contre le pouvoir central et étape décisive pour le statut des collectivités territoriales* - *Définition du pouvoir des élus locaux dans des termes ayant parfaitement résisté à l'épreuve du temps* - *Volonté de préserver les institutions municipales contre toute atteinte* - *S'inquiète qu'un effet pervers, par le biais de transferts excessifs de charges, n'affaiblisse les collectivités qu'il s'agit de promouvoir* - *Sénat défenseur vigilant et intransigeant d'institutions auxquelles les citoyens sont profondément et unanimement attachés.*

- *Projet de loi de finances pour 1985* [n° 68 (84-85)].

Discussion générale - (19 novembre 1984) - *Discussion générale* (p. 3240) : s'élève contre une remise en cause des droits du Parlement en matière financière ; augmentation de certains tarifs des services publics ; annulations de crédits : importance des sommes en jeu ; obstacles administratifs à la création d'entreprises ; importance des petites et moyennes entreprises pour la création d'emplois, notamment dans le secteur des services - (p. 3241) : nécessité de déréglementer et de libérer ; libération des prix ; effets bénéfiques des dépenses militaires ; libération du fonctionnement des petites et moyennes entreprises - *Encouragement aux investissements intellectuels et immatériels ; rapprochement de l'épargnant investisseur et de l'entrepreneur ; encouragements fiscaux aux entrepreneurs : déduction du revenu imposable des revenus personnels investis dans l'entreprise, possibilité de réinvestir les bénéfices en franchise d'impôts pendant dix ans, diminution des contraintes administratives* - *Distinction du patrimoine personnel des dirigeants et du patrimoine de l'entreprise* - *Déduction par les particuliers de l'impôt sur le revenu des sommes consacrées à l'innovation* - *Placement d'une partie des réserves des compagnies d'assurance dans des entreprises de haute technologie* - (p. 3242) - *situation du commerce extérieur : nécessité de confirmer les résultats obtenus ces derniers mois ; échange avec les Etats-Unis* - *Insuffisance des aides au commerce courant* - *Nécessité de lier le grand commerce à l'industrie par des contrats d'approvisionnement à long terme ; dénationalisation des établissements bancaires et financiers nationalisés en 1981 ; nationalisations industrielles : mise en oeuvre de la loi de « respiration du secteur public » ; mise en place de vraies sociétés d'économie mixte : exemple de l'industrie automobile* - *Regrette la timidité du budget proposé par le Gouvernement.*

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 3417) : vote de la première partie de la loi de finances par la majorité du groupe de la gauche démocratique - *Intransigeance de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat et caractère excessif des amendements d'une partie de l'opposition sénatoriale ; modération du président et du rapporteur général de la commission des finances.*

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3836) : souhaite que le prochain projet de loi sur l'enseignement agricole privé soit adopté dans un esprit de compréhension mutuelle - (p. 3837) : sommet de Fontainebleau de juin dernier accordant à la Grande-Bretagne la garantie d'un chèque pour plusieurs années et à la RFA une super-compétitivité

pour ses agriculteurs - Négation de la solidarité financière entre les Etats - Trahison du Traité du Rome par le Conseil des ministres de la CEE décidant que les dépenses augmenteront moins vite que les ressources propres - Fixation à l'avance d'un cadre financier aux dépenses agricoles - Souhaite une réforme en profondeur de la fiscalité agricole - Foncier devant être dissocié de l'exploitation - Bénéfices devant être calculés selon un système simplifié - Bonne année considérée comme une anomalie punissable par l'administration fiscale - Notion d'immobilisation et de stock découlant des règles des bénéfices industriels et commerciaux, totalement inadaptées à l'agriculture - Interrogation sur la répartition du prélèvement national - Crainte de l'institution d'autres quotas risquant d'accélérer l'exode agricole - Excédent de la balance commerciale agro-alimentaire - Nécessité de montrer aux agriculteurs que la France et la Communauté croient en leur agriculture - Art. 81 (p. 3855) : se déclare favorable à l'amendement n° II-27 de M. Henri Torre, rapporteur spécial (suppression de cet article relatif à l'alimentation du fonds commun des accidents du travail agricole).

Défense et service des essences - (4 décembre 1984) - Art. 38 (p. 4028) : malgré des réserves concernant le non respect de la loi de programmation et de l'emploi de l'armée et de la gendarmerie en plusieurs endroits du globe, au nom du groupe de la gauche démocratique, se déclare favorable à l'adoption des crédits du budget de la défense pour 1985.

Relations extérieures - (6 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (relations culturelles, scientifiques et techniques) (p. 4118) : budget de rigueur et incidences sur la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, DGRCSST, dont les crédits sont en diminution régulière depuis 1981 - Inapplication du projet culturel extérieur - Importance des suppressions d'emplois ; incidences sur la politique de la langue française - Substitution à des enseignants français de recrutés locaux - Taux d'encadrement - Frais d'écologie - Moyens de fonctionnement des centres et instituts culturels - (p. 4119) : diffusion cinématographique et animation audiovisuelle - Programmes sectoriels en sciences humaines - Programmes localisés en matière scientifique - Fouilles archéologiques - Nécessaire réactivation du CIRCE - Avis défavorable à l'adoption de ces crédits.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Art. 72 (p. 4265) : ses amendements, soutenus par M. Stéphane Bonduel, n° II-33 : saisine de l'autorité judiciaire par le directeur des services fiscaux ; demande de visite et contrôle hiérarchique ; et n° II-34 : visite et désignation par le juge d'un officier de police judiciaire chargé d'effectuer ces opérations avec le concours des agents de l'administration fiscale compétente ; information quant au déroulement des opérations ; retirés - Art. 78 (p. 4277) : son amendement n° II-35, soutenu par M. Charles-Edmond Lenglet : suppression des dispositions de cet article relatives au caractère rétroactif de l'interruption de prescription des sanctions fiscales face à des redressements notifiés avant le 1^{er} janvier 1985 ; adopté.

PERCHERON (Daniel), sénateur du Pas-de-Calais (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

PERLICAN (Rolande), sénateur de Paris (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 494 (JO Débats 3 mai 1984) (p. 571) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement supérieur (élaboration du futur statut de l'école des hautes études en sciences sociales). Réponse de M. Roger-Gérard Schwartzberg, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale (18 mai 1984) (p. 911 à 913).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 343 (83-84)] - Suite de la discussion - (12 juillet 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2150) : projet amendé par le Sénat limitant la représentation des diverses sensibilités calédoniennes - Droit à l'autodétermination du peuple calédonien - Respect des droits du peuple canaque - Importance de la composition du corps électoral - Groupe communiste opposé à l'adoption du texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) (p. 3549) : analyse la situation en Nouvelle-Calédonie : légitimité du peuple kanak, insuffisance du statut, échéance trop éloignée du référendum d'autodétermination - Résultat des élections à l'assemblée territoriale - Souhaite qu'en concertation avec le peuple kanak le processus de décolonisation de ce territoire soit mené jusqu'à son terme - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3566) : annonce l'abstention du groupe communiste sur les crédits des titres III, IV, V et VI.

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly** fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 89, 84-85) de M. Philippe de Bourgoing et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie [n° 89 (84-85)] - (27 novembre 1984) - **Discussion générale** (p. 3734) : utilisation scandaleuse du règlement pour imposer ce genre de débat à trois heures du matin - (p. 3735) : parti communiste s'honorant d'avoir soutenu les luttes contre le colonialisme - Rappelle les événements de Charonne du 8 février 1962 - Problème de fond ne pouvant être réglé par la répression accrue - Gravité de la situation rendant nécessaire la mise en oeuvre par le dialogue et la concertation du processus de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie, seul moyen pour que ce territoire retrouve le calme - Au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à la création de cette commission de contrôle.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4130) : accroissement des difficultés des pays les plus pauvres ; exemple de l'Afrique - Revenu par habitant dans les pays sous-développés - Malnutrition - Problèmes de scolarisation et d'accès aux services médicaux - Faim dans le monde et mortalité - Emploi - Calamités naturelles et désertification - Conséquences du colonialisme - Aide alimentaire d'urgence - Refus d'une aide sélective ; exemple de la Communauté économique européenne, CEE, à l'égard du Viet-Nam - Action de la Communauté européenne pour surmonter la faim et créer les conditions d'un développement durable - Hausse du dollar - Refonte globale des structures économiques et financières des rapports internationaux - Nouvel ordre économique et politique mondial - Echec de la conférence des Nations-Unies pour le commerce et le

développement, CNUCED, et intransigeance des USA - Réductions prévues par le conseil des ministres de la Communauté pour 1985 des aides au développement et des aides alimentaires - Accords de Lomé III - Pays de l'Afrique, Caraïbes et Pacifique, ACP ; arrivée de l'Angola et du Mozambique - Système de stabilisation des recettes d'exportation, STABEX - Utilisation par les pays en voie de développement, PVD, des excédents alimentaires de la CEE - Stabilité du prix des produits de base - Moratoire sur la dette - Accords de la France avec l'Algérie et l'Inde - Régression des crédits du budget de la coopération pour 1985 - Diminution des effectifs de l'assistance technique civile - Part de l'aide publique par rapport au produit national brut, PNB - Programme culturel et humanitaire de l'UNESCO et retraits américain et anglais - Mission de l'UNESCO - (p. 4131) - refus du Parlement européen d'user de son influence auprès des nations intéressées pour les convaincre de revenir sur leur décision de retrait - Vote favorable du groupe communiste sur ce budget.

PERREIN (Louis), sénateur du Val-d'Oise (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur le développement de l'initiative économique (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (26 juin 1984) (p. 1860).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (5 septembre 1984) (p. 2479).

Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756),

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi de finances pour 1985 (8 décembre 1984) (p. 4287).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1984 (19 décembre 1984) (p. 4805).

Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Postes et télécommunications [n° 69, annexe 42 (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 504 (JO Débats 15 mai 1984) (p. 767) à M. le ministre des affaires sociales : alcools (financement des institutions de lutte contre l'alcoolisme). Réponse de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (25 mai 1984) (p. 1146, 1147).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la création du Carrefour international de la communication** [n° 238 (83-84)] - (26 avril 1984) - Discussion générale (p. 494) : révolution technologique et culturelle - Nouveaux moyens de communication - Electronique - (p. 495) : adaptation de la télévision et des radios aux nouvelles techniques de communication - Réseau câblé - Fibre optique - Filière électronique - Expérience de Vélizy - Dimension européenne du Carrefour de la communication - Musée des langues - Ouverture au monde islamique et au bassin méditerranéen - Ateliers sur la communication entre le nord et le sud - Participation des DOM-TOM aux activités de ce Carrefour - **Projet de loi ambitieux** - (p. 496) : rayonnement de la France - Approbation du groupe socialiste sur ce texte - Art. 3 (p. 500) : représentation de l'opposition sénatoriale au sein du conseil d'administration du Carrefour international de la communication.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - Discussion générale (p. 1089) : véritable contre-projet élaboré par la commission spéciale - Remise en cause du rôle des commissions permanentes - Nombreux débats antérieurs sur les problèmes de la presse - Rapport Vedel en 1979 - Rapport Goetschy en 1980 - Proposition de loi de MM. Chauvin et Pasqua tendant à garantir la liberté de la presse, déposée en 1983 - Rapport Cluzel - Concentrations et atteintes au pluralisme sous les précédents gouvernements, se réclamant aujourd'hui les défenseurs de la liberté - Importance des aides à la presse reconnue par la Fédération nationale de la presse française - Rappelle son intervention, à la tribune du Sénat, le 7 novembre 1980 : citation devant les tribunaux du directeur du journal Le Monde, sous le prétexte fallacieux d'attaque contre la justice - Inquiet devant cette atteinte à la liberté d'expression et aux droits de la presse - Opposition des gouvernements précédents à ce qu'un citoyen français saisisse la Cour européenne de justice - (p. 1090) : nombreuses propositions et rapports sur l'application de l'ordonnance de 1944, restés sans suite : rapport Lindon en 1970 sur les prises de contrôle par le groupe Hersant ; rapport Serisé en 1970 sur les aides à la presse ; rapport Sudreau en 1975 sur la réforme de l'entreprise, n'abordant

pas le problème de la presse ; rapport du doyen Vedel en 1979 - Projet de loi déposé par M. Philippe Lecat, portant création de la commission des entreprises de presse - Proposition de loi de M. Henri Goetschy - Depuis 1981, augmentation du taux de TVA payée par la presse et maintien des dispositions de l'article 39 bis du code général des impôts - Commission pour le respect de la transparence et du pluralisme déjà prévue dans le rapport Lecat - Réforme des aides à la presse proposée par M. Henri Goetschy - Absence de mesures prises par le gouvernement Barre - Abus par l'ancienne majorité des possibilités offertes par le monopole de la radio télévision : nombreux licenciements ou mutations en 1974 - Conséquences de la privatisation des chaînes de télévision : absorption des entreprises de presse par des empires financiers, comme aux Etats-Unis - Encouragement des initiatives privées dans le domaine de l'audiovisuel - (p. 1091) : dès 1977, ses inquiétudes sur les problèmes posés aux entreprises de presse par les mutations technologiques - Développement des moyens d'information - Objectif des socialistes : instaurer la cohérence et l'équilibre entre les médias, tout en assurant l'équilibre des moyens - Opposé au contre-projet de la commission spéciale - Apparition d'un groupe de presse dominant malgré l'ordonnance de 1944 et la loi du 19 juillet 1977 - Particularisme des entreprises de presse - Projet visant à limiter les concentrations et garantir le pluralisme et la transparence de la presse quotidienne - Codification et simplification des aides directes ou indirectes aux entreprises de presse - Combat pour la liberté de la presse mené par les socialistes.

Suite de la discussion - (25 mai 1984) - Discussion générale (p. 1127) : sanctions en cas de contravention à la loi dans le projet de loi de 1979.

- **Déclaration de M. le Secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication - (28 mai 1984) (p. 1155) :** absence d'opposant aux méthodes employées contre certains journaux il y a trois ou quatre ans - Satisfaction devant l'unanimité qui se manifeste ici en faveur de la protection des journalistes.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)] - Suite de la discussion - (29 mai 1984) - Avant l'art. 1 (p. 1166) :** se déclare opposé à l'amendement n° A-188 de M. Jean Cluzel, rapporteur (liberté de la presse ; droit du citoyen à l'information ; exercice de cette liberté et de ce droit garanti par l'Etat) - (p. 1167) : fausse symétrie établie par le rapporteur entre la presse et l'audiovisuel - **Art. 4 (p. 1182) :** son amendement n° I-125 : suppression de l'alinéa relatif à l'application de la mise en nominatif des actions encore au porteur ; devenu sans objet - Se déclare opposé à l'amendement n° I-97 de M. Jean Cluzel, rapporteur, (forme nominative des actions), et sur cet amendement, au sous-amendement n° I-109 de M. Etienne Dailly (agrément du conseil d'administration ou de surveillance pour les seules cessions d'actions à des tiers ; délai d'un mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi pour modifier la forme des actions) - **Art. 5 (p. 1184) :** son amendement n° I-126 : consultation du compte des valeurs nominatives ; suppression de la référence aux porteurs de parts ; devenu sans objet - (p. 1185) : se déclare opposé à l'amendement n° I-110 de M. Etienne Dailly (consultation du compte des valeurs nominatives) - Consultation du compte des valeurs nominatives refusée à l'équipe rédactionnelle - Consultation limitée à la société éditrice - **Art. 6 (p. 1186) :** se déclare opposé à l'amendement n° I-99 de M. Jean Cluzel, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'information des lecteurs sur le transfert de la détention directe ou indirecte d'une entreprise de presse).

Suite de la discussion - (30 mai 1984) - Art. 8 (p. 1195) : son amendement n° I-129, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : suppression des dispositions de cet article relatives à une demande de renseignements sur une acquisition ou cession consentie par une personne détenant et transmettant à l'acquéreur 20 % des biens de l'entreprise

de presse ; devenu sans objet - **Art. 9 (p. 1197) :** son amendement n° I-130, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : limitation des prises de participation de personnes étrangères dans les entreprises de presse françaises et seuil de propriété de 20 % du capital social ou des droits de vote ; devenu sans objet - (p. 1198) : ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° I-131 : absence de prise de participation d'une personne étrangère au capital dans plus d'une entreprise de presse éditant en France une ou plusieurs publications en langue française ; rejeté ; et n° I-132 : exclusion du champ d'application de cet article des publications uniquement destinées à des communautés étrangères implantées en France ; devenu sans objet - **Art. 10 (p. 1209) :** ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° II-100 : contrôle de plus d'un quotidien national d'information politique et générale si le total de la diffusion n'excède pas 15 % de la diffusion de tous les quotidiens nationaux de même nature ; devenu sans objet ; et n° II-101 : suppression des dispositions de cet article relatives à la définition des quotidiens nationaux ; devenu sans objet - **Art. 11 (p. 1212) :** son amendement n° II-102 : mesures anti-concentration pour les quotidiens régionaux, départementaux ou locaux d'information politique et générale ; seuil de diffusion ; devenu sans objet - **Après l'art. 11 :** son amendement n° II-103 : distinction entre les opérations d'acquisition ou de prise de contrôle postérieure à l'entrée en vigueur de la loi et les dispositions existantes à la date d'entrée en vigueur de cette loi ; retiré - **Art. 12 (p. 1213) :** son amendement n° II-104, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : seuil de diffusion pour les quotidiens régionaux, départementaux et locaux d'information politique et générale ; devenu sans objet - **Art. 13 (p. 1214) :** son amendement n° II-107, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : équipe rédactionnelle permanente et délais de mise en conformité à compter de la publication de la loi pour les publications existantes ; devenu sans objet - **Art. 14 (p. 1218) :** son amendement n° II-108 : modalités de cession ou d'acquisition de la propriété ou du contrôle d'une entreprise de presse éditant ou exploitant un quotidien d'information politique et générale ; devenu sans objet - **Après l'art. 24 (p. 1223) :** se déclare défavorable à l'amendement n° III-129 de M. Jean Cluzel, rapporteur (insertion d'un titre nouveau et de son intitulé ; « Dispositions relatives à la protection des sources d'information des journalistes professionnels et des directeurs de publication ») - (p. 1230) : abstention du groupe socialiste sur les amendements de M. Jean Cluzel, rapporteur, n° III-132 (peines d'amende et de prison pour toute personne refusant de divulguer les noms des auteurs d'un crime ou d'un délit au juge d'instruction), n° III-133 et n° III-134 relatifs à la protection des sources d'information des journalistes et des directeurs de publication - **Après l'art. 14 (p. 1231) :** se déclare défavorable à l'amendement n° II-80 de M. Jean Cluzel, rapporteur (contribution de l'Etat au pluralisme de l'information et régime économique préférentiel permanent en faveur des entreprises de presse) - (p. 1237) : se déclare défavorable à l'amendement n° II-87 de M. Jean Cluzel, rapporteur (possibilité de participation des entreprises de presse au capital des sociétés régionales de radiodiffusion sonore et de télévision) - (p. 1239) : se déclare défavorable à l'amendement n° II-89 de M. Jean Cluzel, rapporteur (avantages économiques pour l'équipement et le fonctionnement des services de vidéographie interactive ou diffusée) - **Art. 15 (p. 1241) :** se déclare défavorable à l'amendement n° III-111 de M. Jean Cluzel, rapporteur (composition de la commission paritaire pour la transparence et le pluralisme de la presse et mode de désignation de ses membres ; nombre de représentants de l'administration et des entreprises de presse) - **Art. 18 (p. 1245) :** son amendement n° III-144 : action de la commission pour la transparence et le pluralisme en cas de violation des articles 10 à 13 du projet de loi ; information et communication du dossier aux personnes intéressées avant d'engager la procédure ; devenu sans objet - **Art. 19 (p. 1248) :** son amendement n° III-145, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : information, en cas de sanction par la commission, de la commission paritaire des

publications et agences de presse ainsi que des administrations concernées; devenu sans objet - Art. 21 (p. 1249): son amendement n° III-146, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt: vérifications de la commission et appel aux rapporteurs et aux inspecteurs de la direction générale de la concurrence et de la consommation mis à sa disposition à sa demande et mandatés à cet effet; devenu sans objet - Art. 32 (p. 1253): son amendement n° IV-49: responsabilité du dirigeant de droit ou de fait; devenu sans objet - Art. 36 (p. 1255): son amendement n° V-48, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt: suppression de cet article relatif à l'obligation pour les publications quotidiennes de posséder une équipe rédactionnelle; adopté - Art. 40 (p. 1256): son amendement n° V-50: réglementation provisoire des agences de presse et référence aux articles 4 et 8 de cette loi; adopté - Intitulé (p. 1257): son amendement n° V-51, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt: «*Projet de loi visant à limiter la concentration, à assurer la transparence financière et à favoriser le pluralisme des entreprises de presse*»; devenu sans objet.

- **Rappel au règlement** - (30 mai 1984) (p. 1208): action du groupe socialiste et défense des libertés - Réunion de la commission spéciale et audition du directeur et du rédacteur en chef de FR3 Lille - Secret professionnel des journalistes - Sources d'information - Partialité de l'enquête d'Antenne 2; déséquilibre entre l'expression des sénateurs de la majorité sénatoriale et ceux de la minorité - Information sur le rôle et l'action du Parlement.

- **Rappel au règlement** - (15 juin 1984) (p. 1566): article 16 du Règlement du Sénat et définition des conditions dans lesquelles peuvent être constituées des commissions spéciales - Abus au Sénat du recours aux commissions spéciales - Souhaite que la conférence des présidents se saisisse de ce grave problème.

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion - Deuxième lecture** [n° 372 (83-84)] - (26 juin 1984) - Art. 15 A (p. 1809): au nom de la commission des finances, déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 12 de M. Paul Girod, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture et supprimées par l'Assemblée nationale).

- **Projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé** [n° 394 (83-84)] - (26 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1819): retard considérable de la France dans le domaine de la télédistribution depuis dix ans - Faiblesse du nombre des foyers français raccordés à un réseau câblé - Gouvernement précédent responsable du sous-développement audiovisuel du pays - Nombreux avantages de la fibre optique dans un réseau «*en étoile*» - Bonne maîtrise de la technique de la fibre optique en France, préférée avec raison par le Gouvernement au réseau coaxial moins performant - Maîtrise de l'ouvrage confiée à la direction générale des télécommunications, DGT - Utilisation anarchique des réseaux câblés en Italie et production cinématographique en déclin - Nécessité de protéger notre identité culturelle contre les risques d'une pénétration des productions américaines et d'un maintien d'un minimum d'émissions d'expression locale - (p. 1820): maintien d'un pourcentage minimum des ressources des sociétés consacrées à la production de programmes propres - Possibilité pour les chaînes étrangères d'être présentes partout à la fois sans contrôle national - Majorité sénatoriale favorable à la privatisation sans contrôle et sans cahier des charges pour la déréglementation de la communication - Article 11 de la loi du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales prévoyant la possibilité d'une participation minoritaire des capitaux publics aux sociétés d'économie mixte chargées de la réalisation de réseaux de télécommunication et de télédiffusion - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi conciliant les impératifs industriels, la décentralisation démocratique et le développement des identités culturelles régionales et locales.

Nouvelle lecture [n° 455 (83-84)] - (29 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1989): volonté de la majorité sénatoriale de démanteler le service public - Champ des libertés - Industrie des programmes - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1991): vote du groupe socialiste contre ce projet de loi dénature par le Sénat.

- **Rappel au règlement** - (7 août 1984) (p. 2279, 2280): article 5 du Règlement du Sénat précisant que la Haute Assemblée est organisée «*en groupes par affinités politiques*» - Véritable conspiration du silence de la part du service public de la radio et de la télévision, vis-à-vis des groupes de l'opposition sénatoriale - Ostracisme des postes périphériques à l'égard du groupe socialiste - Expression équilibrée des diverses opinions politiques contrôlée par la Haute autorité de l'audiovisuel - Demande, au nom du groupe socialiste, à M. le Président du Sénat de protester publiquement contre la partialité des chaînes de radio et de télévision dans le débat sur le projet de loi pour la révision de l'article 11 de la Constitution.

- **Projet de loi relatif au service public des télécommunications** [n° 356 (83-84)] - (4 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2526): débat sur le fonctionnement des PTT au cours de l'examen prochain de la loi de finances pour 1985 - Qualité du réseau téléphonique français - Meilleure connaissance à l'étranger des produits de la télématique - Mise sur orbite du satellite Telecom 1 - Projet concrétisant la légitime préoccupation des usagers des télécommunications - Amélioration des rapports entre les usagers et les PTT - (p. 2527): reconnaissance du droit d'accès au téléphone - Amélioration souhaitée des rapports entre les usagers et l'administration - Affirmation de la neutralité du transport à l'égard du contenu des messages - Rétablissement de l'équilibre entre l'Etat et les usagers en ce qui concerne les délais de prescription en matière de créances relatives aux taxes - Meilleure définition des droits et obligations des propriétaires en matière d'élagage - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - Art. 6 (p. 2531): article 6 du projet de loi ne faisant que reprendre les dispositions de l'article 8 de la loi du 29 juillet 1982 acceptée par le Sénat - Intention du Gouvernement de doter la France d'un réseau câblé important - Se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Jean-Marie Rausch, rapporteur (suppression de cet article tendant à codifier l'article 8 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle dans le code des postes et télécommunications) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2533): texte adopté par le Sénat comportant d'excellentes choses telle que l'association des usagers au contrôle de l'administration - Abstention du groupe socialiste avec l'espoir d'une plus grande sagesse de la commission mixte paritaire - (p. 2534): résolution de toutes les difficultés par la libre entreprise contraire à la vérité.

- **Proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé** [n° 24 (84-85)] - (23 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2696): au nom du groupe socialiste, se félicite de la définition de réseau local telle qu'elle ressort des délibérations de l'Assemblée nationale - Compétence de la Haute Autorité - Défend le choix fait en faveur de la fibre optique - (p. 2697): fait confiance au Gouvernement pour la sauvegarde des libertés locales.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) - **Titre III** (p. 3564): nécessité de faire coexister deux communautés en Nouvelle-Calédonie; apporte son soutien au Gouvernement dans sa recherche d'une politique de dialogue.

- **Motion d'ordre** - (25 novembre 1984) (p. 3566): demande que la discussion du budget annexe des PTT soit poursuivie jusqu'à son terme.

– **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Postes et télécommunications - (25 novembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3571) : annonce la décision de la commission des finances de rejeter les crédits du ministère des PTT - Pourcentage d'augmentation par rapport à 1984 ; progression de la productivité ; réforme du statut des receveurs distributeurs ; suppression de 2.000 emplois ; maintien des crédits d'investissement et de modernisation - Poste : majoration des crédits par rapport à 1984, importance des crédits affectés à la recherche et à l'innovation, nécessité de redonner confiance aux personnels de la poste - Télécommunications : évolution des crédits - exprime les réserves de la commission des finances devant certaines innovations : inscription de crédits destinés au Centre national d'études spatiales, reversement de 2.200 millions de francs au budget de l'Etat, transfert de 3.500 millions de francs au budget de fonctionnement de la poste - (p. 3572) : s'inquiète de l'incidence de ces mesures sur le personnel ; suppression de la rémunération des fonds des chèques postaux mis à la disposition du Trésor ; situation de l'usager ; tarifs postaux consentis à la presse - (p. 3591) : demande l'instauration rapide d'une charte de gestion de la poste - Art. 43 (p. 3595) : indique que la commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat sur les amendements n° II-22 et II-23 de M. Jean François-Poncet (suppression des crédits affectés à des dépenses sans rapport avec le budget des PTT : contribution du budget des PTT au Centre national des études spatiales et à la filière électronique et versement d'un fonds de réserve au budget général).

PEYOU (Hubert), sénateur des Hautes-Pyrénées (GD-SRG, puis RD du 30 mai au 30 septembre 1984, puis GD).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des lois.

PEYRAFITTE (Jean), sénateur de la Haute-Garonne (S).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 378 (83-84)] - Suite de la discussion** - (25 octobre 1984) - Art. 6 bis (p. 2774) : son amendement n° 410 : aménagements techniques particuliers, notamment des dérogations de puissance et des relais synchronisés sur la même fréquence pouvant être autorisés afin de permettre en zone de montagne une bonne réception des émissions des services locaux de radio-diffusion sonore par voie hertzienne ; adopté.

– **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) (p. 3628) : bilan positif de la dernière saison touristique - Forte augmentation des dépenses touristiques des étrangers - Effort nécessaire en faveur des régions bénéficiant peu ou prou de la venue des étrangers - Hôtellerie saisonnière - Renforcement des actions de promotion touristique en France et vers l'étranger - Mise en place de l'association

« Bienvenue France » - Efficacité de l'Agence nationale pour l'information touristique, ANIT - Politique thermale menée en Italie, en République fédérale d'Allemagne et en Roumanie - Signature en 1981 d'une convention entre l'Etat et la fédération thermale et climatique française visant à financer les actions promotionnelles et publicitaires pour le thermalisme - Interroge le Gouvernement sur la reconduction de cette convention - Favorable à une accentuation des diverses actions promotionnelles sur le territoire national et à l'étranger en faveur des stations thermales.

– **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne - Deuxième lecture [n° 96 (84-85)]** - (14 décembre 1984) - Après l'art. 33 bis (p. 4576) : son amendement n° 133, soutenu par M. Fernand Tardy : travailleurs salariés saisonniers exerçant dans les stations thermales et de sports d'hiver exploitées en service public ; retiré.

PIC (Maurice), sénateur de la Drôme (S).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires culturelles.

PINTAT (Jean-François), sénateur de la Gironde (UREI).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des finances.

– Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (26 juin 1984) (p. 1860).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Urbanisme, logement et transports : II-Transports : 2. Aviation civile. 4. Météorologie [n° 69, annexe 34 (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Navigation aérienne [n° 69, annexe 41 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 272 (82-83)]** - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 861) : seizième texte en matière de décentralisation depuis trois ans - Texte contraignant pour les collectivités locales - Importance de la formation des fonctionnaires territoriaux assurée jusqu'à

présent par le Centre de formation des personnels communaux, CFPC - Texte présenté assurant aux centres régionaux un monopole de formation contredisant la liberté de choix du maire - Relations ambiguës entre le centre national et les centres régionaux - Proposition d'une déconcentration coûteuse - Nécessité de faire confiance aux élus et d'améliorer ce texte - Au nom du groupe UREI, regrette l'application de la procédure d'urgence et se déclare favorable à l'adoption de ce texte après un profond remaniement, notamment des articles 33 et 38.

- **Projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation [n° 380 (83-84)]** - (26 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1850) : introduction de la publicité dans les radios privées locales, refusée lors de l'examen au Sénat de la loi de 1982 relative à la communication audiovisuelle - (p. 1851) : mise en place de deux secteurs de communication audiovisuelle : l'un privé, l'autre public - Discrimination au détriment du secteur privé, qu'il soit associatif ou lucratif - Elargissement du régime des sanctions : renforcement du contrôle de l'Etat sur les radios locales ; réduction du pluralisme - Pouvoirs excessifs donnés à la Haute Autorité.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)]** - Suite de la discussion - (8 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2332) : tentative de déconsidération du Sénat aux yeux de l'opinion - Représentativité du Sénat au titre du suffrage universel même indirect - (p. 2333) : hommage aux élus locaux représentés par le Sénat - Rôle de défenseur des libertés joué par le Sénat lors de l'examen du projet de loi Savary - Caractère plébiscitaire du référendum proposé par le Président de la République - Risque pour les libertés publiques de l'extension du recours au référendum - Propos de M. Pierre Joxe dans son ouvrage « Parti socialiste » ; article de M. Pierre Bérégovoy dans l'hebdomadaire Agri-Sept le 10 avril 1972 - Votera la question préalable.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse - Deuxième lecture [n° 473 (83-84)]** - (30 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2438) : nécessaire organisation du pays et décrispation du jeu politique - Favorable au retrait de la loi Savary - Texte sur la presse n'ayant pas fait l'objet d'un débat public à l'Assemblée nationale - Mauvaise loi reposant sur deux concepts faux : le pluralisme opposé au monopole, la presse politique opposée aux magazines - Existence de monopoles n'excluant pas le respect des lecteurs - Monopole du groupe Filipacchi sur la presse spécialisée - Restauration déguisée de la censure - Contrôle du financement, de la diffusion de la presse et des autres médias de communication par l'Etat - Au nom du groupe UREI, se déclare défavorable à l'adoption de ce texte et demande son retrait.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion générale - (19 novembre 1984) - **Discussion générale** (p. 3252) : critique les hypothèses économiques du Gouvernement : hausse des prix, commerce extérieur, évolution du pouvoir d'achat - Déficit budgétaire, augmentation de la dette publique ; surimposition des sociétés pétrolières et gazières ; débudgétisations - Au nom du groupe de l'UREI, annonce son intention de ne pas voter le projet de budget pour 1985.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - **Art. 18** (p. 3356) : se déclare favorable à l'amendement n° I-81 de M. Marcel Lucotte (suppression de cet article relatif à la contribution exceptionnelle des entreprises de production pétrolière).

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) (p. 3696) : deux crises pétrolières et importance des problèmes de l'énergie - Amélioration de notre taux d'indépendance énergétique - Importance de la facture énergétique - (p. 3697) : énergie nucléaire assurant 55 % de la production d'électricité - Electricité française la moins chère d'Europe - Ralentissement des consommations d'énergie et nécessité d'utiliser pleinement l'électricité produite - Programme minimum nécessaire au maintien du niveau technologique des filières à eau pressurisée et à neutrons rapides - Suite souhaitable à l'étude en cours du réacteur Superphénix II - Industrie nucléaire exportatrice - Industrie pétrolière française présente à toutes les étapes de la production et de la commercialisation - Pétrole demeurant indispensable dans les transports ou la pétrochimie - Complète liberté des prix souhaitable - « Préférence tarifaire généralisée » pratiquée par la Communauté économique européenne avantagé certains pays du Moyen-orient devenus riches - Absence de réunion du Conseil supérieur du pétrole - Gaz naturel représentant 12 % du bilan énergétique - Surcoût du gaz algérien débudgétisé par l'Etat - Difficultés économiques et sociales de l'exploitation du charbon national - Absence de facilités financières du Fonds de développement économique et social, FDES - Problème de l'avenir de l'ATIC - Aisance énergétique facteur d'expansion préférable à un risque de pénurie - (p. 3698) : souhaite le développement d'une grande politique énergétique nationale.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3696 à 3698).

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) - Rapporteur spécial (aviation civile et météorologie) (p. 3941) : transport aérien - Redressement financier d'Air France - Exploitation bénéficiaire de Concorde - Gestion rigoureuse et politique d'exploitation de la flotte ; mise en service de douze Boeing 737 - Début de la déréglementation en Europe - Maintien en France uniquement du pilotage à trois sur l'A310 - Question du pilotage à deux ou trois sur l'A320 - Mouvement de défense de la profession et corporatisme - Situation satisfaisante d'Air France - Impact du TGV - Evolution du personnel - Constructions aéronautiques - Programme Falcon 900 des avions Marcel Dassault - Programme Airbus A320 - CFM 56 construit par la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation, SNECMA, et General Electric - Motorisation des Boeing 737 - Signature du contrat avec la compagnie Pan Am portant sur 91 avions - Commande vraisemblable par la Lufthansa et British Airways d'Airbus A320 - Difficultés de la SNECMA - Rôle de l'Etat - Annulation de crédits affectés à la SNECMA - Moteurs et maîtrise des parties haute pression haute température - Lourde participation de l'Etat et handicap pour la SNECMA - (p. 3942) : essor de l'aviation légère et sportive - Remboursement par l'Aéroport de Paris par anticipation des prêts du Fonds du développement économique et social, FDES - Votes et annulations de crédits dans les budgets successifs - Evolution chaotique des dotations et décalage permanent entre le budget voté et le budget réalisé - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les crédits de l'aviation civile et de la météorologie - (p. 3949) : crise de croissance de la SNECMA du fait des carences de l'Etat actionnaire et de l'insuffisance globale d'apports financiers nécessaires à son développement - Ouverture de capital à d'autres participations privées - **Examen des crédits - Art. 36 - Etat B** (p. 3969) : accepte l'amendement n° II-62 de M. Bernard Parmantier (réduction indicative des crédits du titre III : aviation légère) - (p. 3970) : soutient l'amendement n° II-77 de M. Jean François-Poncet, rapporteur spécial (réduction des crédits du titre IV relatifs à l'urbanisme et au logement) - **Art. 37**

- Etat C: soutient l'amendement n° II-78 de M. Jean François-Poncet, rapporteur spécial (réduction indicative des crédits du titre IV en faveur du logement).

Navigation aérienne - (3 décembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3971): article 41 du projet de loi de finances pour 1985 et création d'un budget annexe de la navigation aérienne - Prestations de services parfaitement individualisables - Importance de ces services pour les compagnies - Paiement d'une redevance de route; versement au budget annexe - Renouvellement des stations radar - Equilibre financier du projet - Montant de ce budget annexe - (p. 3972): équilibre financier et subvention du budget général; recours à l'emprunt - Redevance d'atterrissage - Limitation de l'exonération de la redevance de route appliquée aux compagnies de transport intérieur - Avantages pour l'Etat de la création de ce budget annexe; financement des investissements lourds indépendamment des contraintes économiques et financières de la conjoncture - Création d'une nouvelle taxe - Opération classique de débudgétisation - Tentation de repli - Modalités de détermination des salaires des contrôleurs aériens - S'en remet à la sagesse du Sénat pour ce projet de budget.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) [n° 84 (84-85)]** - (13 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4496): importance du potentiel économique et de la situation stratégique du Groenland - Risque de précédent pouvant mener à la désintégration de la CEE - Vote défavorable du groupe UREI à ce projet de loi.

PLANTEGENEST (Marc), sénateur de Saint-Pierre et Miquelon (apparenté au groupe S, puis RD du 30 mai au 30 septembre 1984, puis apparenté au groupe S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie:

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) (p. 3551): dégradation de la situation économique de Saint-Pierre-et-Miquelon - Nécessité d'une recherche d'une meilleure utilisation des transferts opérés par la métropole; adaptation des institutions et des structures administratives au contexte local; recherche d'une meilleure coordination entre les actions du Gouvernement - (p. 3552): spécificité du système de protection sociale à Saint-Pierre-et-Miquelon; interroge le Gouvernement sur la zone économique de Saint-Pierre-et-Miquelon et les répercussions de l'augmentation des traitements de la fonction publique à Saint-Pierre-et-Miquelon - Annonce son intention de voter le projet de budget.

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) - **Examen des crédits - Art. 80** (p. 3894): article, supprimé par l'Assemblée nationale, visant à intégrer le régime de protection sociale spécifique à l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon au régime général - Inquiétude des élus locaux: alignement brutal des cotisations sur celles de la métropole; fixation d'un prix de journée à l'hôpital constituant un handicap sérieux pour les malades en raison de l'inexistence de mutuelle à Saint-Pierre-et-Miquelon; financement de l'action sociale publique, en partie à la charge des collectivités locales, disposant de faibles ressources - Se

déclare opposé à l'amendement n° II-68 de Mme Georgina Dufoix, ministre (rétablissement de cet article, supprimé par l'Assemblée nationale, visant à intégrer le régime de protection sociale spécifique à l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon au régime général).

PLUCHET (Alain), sénateur de l'Eure (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public des télécommunications (4 octobre 1984) (p. 2534).

QUESTIONS

Questions orales sans débat:

n° 488 (JO Débats 18 avril 1984) (p. 387) à M. le ministre des transports: **défense nationale** (survol de la zone interdite, de Toulon par un avion soviétique). Réponse de M. Daniel Benoist, secrétaire d'Etat aux personnes âgées (27 avril 1984) (p. 521, 522).

n° 491 (JO Débats 26 avril 1984) (p. 486) à M. le ministre de la défense: **défense nationale** (mise en oeuvre d'une politique de défense civile). Réponse de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (25 mai 1984) (p. 1138 et suivantes).

n° 569 (JO Débats 16 novembre 1984) (p. 3183) à M. le ministre de l'intérieur: **sécurité publique** (sécurité des personnes).

n° 570 (JO Débats 16 novembre 1984) (p. 3183) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur: **industrie des métaux** (avenir des industries mécaniques et de transformation des métaux).

Questions orales avec débat:

n° 98 (23 novembre 1983) (p. 3202) à M. le ministre de l'urbanisme et du logement: **baux de locaux d'habitation** (conséquences de la loi du 22 juin 1982, réglementant les rapports entre propriétaires et locataires). Discutée le 10 avril 1984 (débat commun) (p. 234 et suivantes).

n° 132 (17 avril 1984) (p. 374) à M. le ministre de l'agriculture: **lait et produits laitiers** (programme de réduction de la production laitière). Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1461 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - Deuxième lecture [n° 97 (83-84)]** - (26 janvier 1984) - **Discussion générale** (p. 23): place de ce projet de loi dans l'ensemble des textes en préparation sur la législation commerciale - (p. 24): renforcement des capacités d'intervention des comités d'entreprises; droit d'alerte - Surveillance du ministère public - Tutelle des groupements de prévention agréés - Accroissement des pouvoirs des commissaires aux comptes - Instauration d'un système de suspicion illégitime et

atteinte à la liberté d'entreprendre - Accord du groupe RPR sur les amendements proposés par la commission des lois.

- **Questions orales avec débat jointes : situation du logement, du bâtiment et des travaux publics** - (10 avril 1984) (p. 234, 235) : rapports entre propriétaires et locataires - Incidences économiques de la loi Quilliot - Aggravation de la crise du logement, particulièrement à Paris - Droit de donner congé : conditions restrictives pour le propriétaire - Difficultés d'interprétation de certaines dispositions transitoires - Lacunes de cette loi : règles d'indemnisation du bailleur ; loyers sous-évalués - Asphyxie du marché locatif - Crise dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics - Echec de la politique de relance de la construction - Chômage - Annonce de nouvelles mesures visant à relancer le marché du logement et annulation simultanée de crédits destinés au bâtiment - Ajustement de la troisième tranche du fonds spécial de grands travaux demandé par la fédération nationale du bâtiment - (p. 236) : mesures visant à redresser la situation du secteur du bâtiment et des travaux publics : optimisation des crédits ; incitation et réanimation du marché ; allègement des charges des entreprises - Souci d'aboutir à une meilleure application de la loi.

- **Questions orales avec débat jointes : politique agricole** - (8 juin 1984) (p. 1466) : remise en cause du droit à produire pour des milliers d'agriculteurs - Nombreuses disparitions d'exploitations laitières les trois prochaines années en cas d'application du plan communautaire - Plan ayant de lourdes conséquences sociales pour les agriculteurs âgés qui gardent les vaches - Application du système des quotas entraînant de lourdes conséquences - Augmentation de la taxe de coresponsabilité et baisse des prix, autres solutions envisagées - Quantités libérées ne devant en aucun cas être reprises aux laiteries - Nécessité d'un réajustement des tarifs de l'indemnité viagère de départ, IVD, laiteries - (p. 1467) : baisse de la production des laiteries et de leur compétitivité - Fermeture d'usines et disparition d'emplois - Baisse des cours de la viande bovine - Création d'un plan de restructuration laitière indispensable - (p. 1468) : présente l'intervention de M. Roger Husson : existence de l'Europe verte - (p. 1469) : ce qui est bon pour nos voisins n'est pas forcément bon pour la France : ainsi des quotas laitiers - Vivacité des réactions des agriculteurs aux accords des 30 et 31 mars - Crainte des producteurs de l'Est - Importance de la production laitière dans la production agricole de la Lorraine - Gravité des conséquences de sa réduction pour une région déjà sinistrée - Réduction uniforme de près de 3 % inacceptable - Souhaite une répartition du quota national - Souhaite un quota supplémentaire pour la région Est - Mesures gouvernementales nécessaires pour accélérer la restructuration des exploitations laitières - Indemnité viagère de départ, IVD, laitière incitative, favorisant le départ des plus âgés et l'installation des jeunes - (p. 1482) : présente l'intervention de M. Philippe François : graves menaces pesant sur l'avenir de la production d'alcool et sur la production betteravière depuis 1983 - Régime de l'alcool de betterave remis en cause à la suite d'une plainte des partenaires européens - Projet gouvernemental tendant à la suppression du contingent alcool - Suppression du contingent entraînant des conséquences agricoles désastreuses pour les agriculteurs, les distilleries et une réduction de la surface betteravière - Inquiétude des professionnels qui souhaitent une solution équitable.

- **Projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire** - *Deuxième lecture* [n° 317 (83-84)] - (13 juin 1984) Art. 1 (p. 1535) : son amendement n° 6 : information du maître de l'ouvrage ; paraphe en regard de la clause concernant cette information ; rejeté.

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage** - *Deuxième lecture* [n° 368 (83-84)] - (20 juin 1984) - *Discussion générale* (p. 1642) : profondes divergences entre l'Assemblée

nationale et le Sénat sur ce texte - Projet passiste - Garanties insuffisantes données aux jeunes agriculteurs - Revendications des organisations professionnelles prises en compte dans les amendements du Sénat - Abaissement de la surface minimum d'installation, SMI - Contrôle de la transmission d'exploitations familiales - Extension du statut du fermage - Indemnités versées aux fermiers sortants - Création des commissions cantonales des structures - Blocage de la mise en oeuvre des schémas départementaux des structures réclamés par les professionnels - Projet sanctionnant l'échec du Gouvernement lors des dernières élections dans les chambres d'agriculture.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement** [n° 435 (83-84)] - (7 novembre 1984) - Art. 1 : *Art. L. 300-1 du code de l'urbanisme* (p. 3025) : ses amendements n° 149 : harmonisation des procédures d'aménagement, sous réserve de la constatation d'utilité publique ; devenu sans objet ; et n° 150 : prise en compte des activités agricoles ; retiré - *Art. L. 300-2* (p. 3031) : sur l'amendement n° 3 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (procédure suivie au sein du conseil municipal pour la concertation sur un projet d'aménagement), son sous-amendement n° 151 : représentants de la profession agricole associés à la concertation ; adopté - Art. 3 (p. 3037) : son amendement n° 152 : évaluation des biens expropriés ; retiré - (p. 3038) : son amendement n° 153 : suppression des dispositions prévoyant l'appréciation de la dimension des réseaux au regard de l'ensemble de la zone désignée par un POS ; retiré.

Suite de la discussion - (8 novembre 1984) - Art. 8 (p. 3061) : son amendement n° 155 : octroi d'une indemnité par la juridiction en cas de délaissement ; rejeté - *Art. L. 213-7 du code de l'urbanisme* (p. 3066) : son amendement n° 156 soutenu par M. Philippe François : renoncement possible de l'une ou l'autre des parties en cas de fixation judiciaire et possibilité pour le vendeur de demander, dans un délai de trois mois, l'acquisition du bien au prix fixé par le tribunal, au titulaire du droit de préemption ; rejeté - Art. 9 (p. 3073) : son amendement n° 158, soutenu par M. Philippe François : soumission au droit de préemption urbain après délibération du conseil municipal ; retiré - Art. 20 (p. 3094) : son amendement n° 159, soutenu par M. Philippe François : possibilité pour le conseil municipal d'exempter de la taxe les bâtiments à usage agricole ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - *Après l'art. 22* (p. 3390) : son amendement n° 1-128, soutenu par M. Philippe François : extension du régime du compte d'épargne en actions à l'acquisition de parts de groupements fonciers agricoles ; retiré.

Deuxième partie :

Consommation - (26 novembre 1984) (p. 3658) : suppression d'emplois en 1985 dans les services du secrétariat d'Etat à la consommation - Diminution des moyens de la direction de la consommation et de la répression des fraudes, DCRF - Insuffisance du personnel de contrôle aux frontières - Confusion entre les missions de la DCRF et celles de la direction générale de la concurrence et de la consommation, DGCC - Réserves émises par les associations de consommateurs sur l'objectivité des contrats d'amélioration de la qualité - Campagne des labels rouge et bleu entraînant un risque de confusion et de récupération par les professionnels non signataires des contrats de qualité - Centres locaux d'information sur les prix, CLIP - Réforme de l'INC intervenue en 1982 - Souhaite que l'INC devienne une banque de données au service des associations de consommateurs - Moyens financiers accordés à ces associations - (p. 3659) : établissement de nouveaux critères d'agrément afin d'éviter l'existence de fausses organisations de consommateurs - Interroge le secrétaire d'Etat sur les

suites données au rapport établi par la commission de refonte du droit de la consommation.

Plan et aménagement du territoire - (4 décembre 1984) (p. 3982) : budget proposé démontrant le désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'aménagement du pays - Ecart se creusant entre les prévisions du Plan et ce que permet de réaliser le budget - Rappelle le rôle des contrats de plan Etat-région - Souhait de la région de Haute-Normandie de la réalisation d'une meilleure infrastructure pour développer le commerce - Absence de liaison du Havre, deuxième port français avec l'autoroute - Demande d'amélioration des accès à l'autoroute de Normandie demeurant sans réponse - Ecart entre ce qui a été prévu dans le cadre de la planification et ce qui est en cours de réalisation - Rappelle l'affaire du synchrotron.

Anciens combattants - (5 décembre 1984) (p. 4049) : présente l'intervention de M. Edmond Valcin.

POHER (Alain), sénateur du Val-de-Marne (UCDP, puis UC) - Président du Sénat.

DÉPÔTS

Allocution prononcée par M. Alain Poher, Président du Sénat [n° 190 (84-85)] (21 décembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Ouverture de la seconde session ordinaire de 1983-1984** - (2 avril 1984) (p. 195) : rappelle les décès de M. René Tinant, sénateur des Ardennes, et de M. Pierre Tajan, sénateur du Tarn-et-Garonne.

- **Prononce l'éloge funèbre de M. René Tinant**, sénateur des Ardennes (24 avril 1984) (p. 457, 458).

- **Prononce l'éloge funèbre de M. Pierre Tajan**, sénateur de Tarn-et-Garonne (26 avril 1984) (p. 488).

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social.** [n° 247 (83-84)] - (2 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 544) : hommage aux travaux du Conseil économique et social - Nécessité de garantir l'indépendance et la liberté des grands corps de l'Etat.

- **Rappel au règlement**, de M. Robert Schwint - (10 mai 1984) (p. 710) : procédure suivie pour les questions au Gouvernement.

- **Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés.** [n° 461 (83-84)] - (5 juillet 1984) - **Discussion générale** (p. 2079) : révision de la Constitution ; examen par le Parlement aux termes de l'article 89 - Interruption du dialogue entre l'Assemblée nationale et le Sénat.

- **Ouverture de la première session ordinaire de 1984-1985** (2 octobre 1984) (p. 2513).

- **Hommage à un fonctionnaire décédé** (2 octobre 1984) (p. 2514) : décès de M. Jean-Dominique Lassaigne, juriconsulte du Sénat.

- **Célébration du centenaire de la loi d'organisation municipale de 1884** - (25 octobre 1984) (p. 2767) : destin exceptionnel de la loi d'organisation municipale du 5 avril 1884 - Texte relatif à la décentralisation ayant pour objectif d'actualiser la loi de 1884 - Commune reconnue comme collectivité de base dès 1789 - Volonté du législateur

de bâtir un texte d'ensemble en 1871 - Rapport de M. Marcère adopté par la Chambre des députés en 1883, transmis et amendé au Sénat sur le rapport de M. Demôle - Qualité du travail législatif du Sénat - Grand conseil des communes de France comptant dans ses rangs 238 conseillers municipaux dont 178 maires - Loi de 1884 ayant su trouver le point d'équilibre permettant d'établir un dialogue constructif et démocratique entre la structure communale et la réalité communale fait de la communauté des citoyens - Maire et conseil municipal élus : caractère démocratique de l'institution - Conseil municipal réglant les affaires de la commune : règle de la collégialité du pouvoir communal - Réunion à Paris du congrès des maires de France - Importance et rôle du maire - Commune ayant su faire face aux nécessités nouvelles - Importance de la commune dans le domaine de l'enseignement primaire, de la voirie, de l'électrification, des adductions d'eau, des équipements culturels et sportifs - Commune demeurant un lieu de rencontres et de dialogue, pour un mieux vivre ensemble - Souhaite que l'ensemble des textes déjà votés et ceux appelés à l'être dans un proche avenir, et qui constitueront la loi de décentralisation, connaissent le même destin que la loi du 5 avril 1884.

- **Hommage à une délégation du Sénat des Etats-Unis d'Amérique** (19 novembre 1984) (p. 3216).

- **Fait personnel** - (13 décembre 1984) (p. 4522, 4523) : caractère non péjoratif du terme de limogeage employé par M. Michel Caldaguès à propos de mutations de fonctionnaires de police - Aux termes de la loi de 1881, impossibilité du délit de diffamation dans un discours tenu au sein d'une assemblée parlementaire - Demande le retour aux traditions de sérénité du Sénat.

- **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie** - (20 décembre 1984) (p. 4865) : fin de la mission de contrôle à l'issue de ce débat - Signale à M. Jacques Larché qu'il appartiendra à la commission des lois, dont il est le président, de surveiller les événements et éventuellement d'alerter l'ancien président de la commission de contrôle.

- **Convocation du Parlement en session extraordinaire** (20 décembre 1984) (p. 4852).

- **Clôture de la première session ordinaire de 1984-1985** (20 décembre 1984) (p. 4868).

- **Ouverture de la première session extraordinaire de 1984-1985** (21 décembre 1984) (p. 4878).

- **Allocution de fin de session** - (21 décembre 1984) (p. 4885) : durée et nombre des sessions en 1984 - Rappelle le décès de MM. René Tinant et Pierre Tajan - Travaux du Sénat au cours de la session extraordinaire de l'été 1984 - Démocratie parlementaire - Cadence de travail - Examen de nombreux projets de loi - Absence d'examen à l'Assemblée nationale des propositions de loi sénatoriales - Diminution des dépôts en première lecture devant le Sénat et du nombre des accords en commissions mixtes paritaires, CMP - Recours aux procédures d'urgence et importance du délai d'examen d'un texte - Contrôle de l'action du Gouvernement et mise en place de diverses commissions d'enquête ou de contrôle ; lutte contre le terrorisme ; endettement de la France ; déchets toxiques ; Nouvelle-Calédonie ; SNCF ; Postes et télécommunications - Procédure des questions au Gouvernement - Nécessaire brièvement des interventions - (p. 4886) : dialogue entre le Gouvernement et le Sénat - Presse parlementaire - Référence à une émission d'expression directe consacrée au Sénat sur une chaîne de télévision - Déséquilibre persistant constaté dans l'information radio-télévisée relative aux deux Chambres - Place du Sénat dans les commentaires de la presse écrite - Rôle essentiel du Sénat.

POIRIER (Raymond), sénateur de l'Eure-et-Loir (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les propositions de loi [n° 428 (83-84)] de M. André Rabineau, des membres du groupe de l'Union centriste et rattachés administrativement, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord; [n° 32 (83-84)] de M. Robert Schwint, des membres du groupe socialiste, apparentés et rattachés administrativement, tendant à accélérer le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord; [n° 190 (83-84)] de M. Fernand Lefort, des membres du groupe communiste et apparenté, visant à étendre aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants d'Algérie le droit aux campagnes doubles; [n° 287 (83-84)] de M. André Jouany, des membres du groupe de la Gauche démocratique, apparenté et rattachés administrativement, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord; [n° 288 (83-84)] de M. Michel Maurice-Bokanowski, des membres du groupe du RPR, apparentés et rattachés administrativement, sur la proposition de loi tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord; [n° 290 (83-84)] de M. Philippe de Bourgoing, des membres du groupe de l'Union des républicains et des indépendants, apparenté et rattachés administrativement, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord; [n° 292 (83-84)] (2 mai 1984) - Anciens combattants et victimes de guerre.

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Raymond Poirier**, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les propositions de loi (n° 428, 82-83) de M. André Rabineau, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 32, 83-84) de M. Robert Schwint, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 190, 83-84) de M. Fernand Lefort, visant à étendre aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants d'Algérie le droit aux campagnes doubles, (n° 287, 83-84) de M. André Jouany, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 288, 83-84) de M. Michel Maurice-Bokanowski, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord et (n° 290, 83-84) de M. Philippe de Bourgoing, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord [n° 292 (83-84)] - (10 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 712) : célébration du 8 mai - Conditions d'attribution de la carte d'ancien combattant aux anciens combattants d'Afrique du Nord - Référence à la loi du 9 décembre 1974 - Fonction publique - Egalité entre tous les combattants des conflits armés dans lesquels la France a été impliquée - Domaine de la loi et du règlement - (p. 713) : modalités de financement de ces droits nouveaux accordés à certaines catégories de fonctionnaires - Solidarité entre les agents publics.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Anciens combattants - (5 décembre 1984) (p. 4047) : budget décevant pour les associations d'anciens combattants

et victimes de guerre - Etalement du rattrapage du rapport constant jusqu'en 1988 - (p. 4048) : diminution préoccupante des effectifs dans les directions et les offices départementaux d'anciens combattants et victimes de guerre - Attribution de la Légion d'honneur aux anciens combattants de la Grande Guerre - Propose le rétablissement de l'ordre du Mérite combattant - Bénéfice de la campagne double réclamé par les anciens combattants d'Afrique du nord - Abaissement de l'âge de la retraite pour ces combattants victimes d'un certain taux d'invalidité - Lenteur et difficultés rencontrées pour l'obtention de la carte du combattant - Absence de mesures spécifiques en faveur des veuves de guerre, des ascendants et des pupilles - Revalorisation de la retraite mutualiste - Opposé à l'adoption de ce budget ne satisfaisant aucune des revendications exprimées par les anciens combattants.

PONCELET (Christian), sénateur des Vosges (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur le développement de l'initiative économique (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur des dispositions restant en discussion du projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1985 (8 décembre 1984) (p. 4287).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1984 (19 décembre 1984) (p. 4805).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Services du Premier ministre : II - Secrétariat général de la défense nationale [n° 69, annexe 30 (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Comptes spéciaux du Trésor [n° 69, annexe 47 (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport d'information, fait au nom de la mission commune d'information désignée par la commission des affaires culturelles, la commission des affaires économiques, la commission des affaires sociales, la commission des lois et la commission des finances, et chargée d'étudier le déroulement et la mise en oeuvre de la politique de décentralisation [n° 177 (84-85)] (19 décembre 1984) - Collectivités locales.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 452 (JO Débats 25 janvier 1984) (p. 16) à M. le ministre de l'économie : prix (prise en compte des primes d'assurance dans l'indice des prix de détail de l'INSEE). Réponse de

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat au budget (6 avril 1984) (p. 221, 222).

n° 480 (JO Débats 13 avril 1984) (p. 357) à M. le ministre de l'économie : lois de finances (annulation de crédits dans le budget de l'Etat pour 1984). Réponse de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat au budget (15 juin 1984) (p. 1568 et suivantes).

n° 484 (JO Débats 14 avril 1984) (p. 371) à M. le ministre de l'intérieur : presse (fermeture de la salle de presse à la direction de la police judiciaire).

n° 503 (JO Débats 15 mai 1984) (p. 767) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : mobilier (relance du secteur de l'ameublement). Réponse de Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur (16 novembre 1984) (p. 3209, 3210).

n° 510 (JO Débats 18 mai 1984) (p. 906) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : région (disproportion des concours publics et parapublics aux entreprises en difficulté selon les régions). Réponse de M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat à l'énergie (12 octobre 1984) (p. 2610, 2611).

n° 536 (JO Débats 12 septembre 1984) (p. 2511) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : industrie textile (compétitivité de l'industrie française du textile et de l'habillement).

n° 542 (JO Débats 3 octobre 1984) (p. 2522) à M. le ministre chargé des PTT : postes et télécommunications (relance de l'industrie française des télécommunications et télévision par câble).

n° 543 (JO Débats 3 octobre 1984) (p. 2522) à M. le ministre de l'économie : politique économique (conditions de publication de la situation résumée des opérations du Trésor).

n° 580 (JO Débats 11 décembre 1984) (p. 4337) à M. le Premier ministre : Electricité de France (EDF) (envoi aux cadres d'EDF d'une revue éditée par le parti communiste).

Questions orales avec débat :

n° 130 (12 avril 1984) (p. 329) à M. le ministre de l'économie : enseignement (conséquences d'annulation de crédits en matière d'éducation). Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 131 (13 avril 1984) (p. 369) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : sidérurgie (disproportion des aides consenties à deux régions sinistrées). Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 157 (30 mai 1984) (p. 1207) à M. le ministre de l'agriculture : lait et produits laitiers (politique laitière). Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1461 et suivantes).

n° 28 (2 octobre 1984) (p. 2515) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : industrie textile (projet de démantèlement de Montefibre France). Discutée le 16 novembre 1984 (p. 3205 et suivantes).

n° 29 (2 octobre 1984) (p. 2515) à M. le ministre de l'économie : épargne (situation de l'épargne des ménages).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Deuxième lecture** [n° 135 (83-84)] - (19 avril 1984) - **Discussion générale** (p. 424) : risque d'opposition entre pêcheurs et autres utilisateurs des rivières - Définition des débits réservés - Pêche de loisir et pêche professionnelle - Nécessités du développement de l'énergie hydraulique - Exemple des Vosges - Importantes régies autonomes de production d'électricité - Avenir des

entreprises vosgiennes - Respect des différents intérêts - Libre circulation du poisson : indemnisation du concessionnaire ou du permissionnaire, en cas de perturbation grave des conditions d'exploitation de leur ouvrage - Délai de mise en conformité avec la loi - Définition des eaux closes - Respect des impératifs de la production hydraulique et de la protection de la faune aquatique - Favorable à l'adoption de ce texte.

- **Questions orales avec débat jointes : industrie textile et industrie automobile** - (4 mai 1984) : voir intervention de M. François Collet (p. 576).

- **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 272 (82-83)]** - (16 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 856) : projet affirmant le droit à la formation des fonctionnaires territoriaux - Lois de décentralisation accordant aux fonctionnaires territoriaux les mêmes droits et obligations que les fonctionnaires de l'Etat - Désapprouve les conditions de la mise en oeuvre de la réforme - Multiplication des centres et risque d'enchevêtrement des compétences - Suggère de confier la charge de la formation des fonctionnaires territoriaux aux centres de gestion - Réforme risquant d'entraîner un surcroît de charges pour les collectivités locales - (p. 857) : interrogation sur le rôle des futurs centres régionaux de formation - Maîtrise de la formation de la fonction publique territoriale appartenant à un organisme départemental - Souhaite la réservation d'une place plus importante aux cadres dans les conseils d'administration des centres de gestion - Eclaircissement souhaité sur les missions de coordination du centre national de formation - Projet paraissant lourd et coûteux et comportant trop de lacunes - Vote favorable du groupe RPR sur le texte de ce projet sous réserve de l'adoption de ses amendements.

- **Projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA)** [n° 277 (83-84)] - (23 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 1053) : réforme nécessaire de la Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes, SEITA - Monopole public incapable de s'adapter à l'évolution du marché et déficit d'exploitation à la charge des contribuables depuis 1976 - Absence d'application de la loi de 1980 en raison du changement politique de 1981 - Abrogation de cette loi par le présent texte créant une société nationale et prévoyant l'instauration d'un statut unique du personnel par décret pris en Conseil d'Etat - Etatisation de la SEITA en contradiction avec les campagnes anti-tabac - Inquiétude du personnel en l'absence de référence au décret du 6 juillet 1962 - Légitimité du maintien des droits acquis reconnue par M. François Mitterrand, le 9 avril 1981 - Dépôt d'un amendement tendant à conserver les avantages acquis - (p. 1054) : garantie des retraites inscrite dans la loi devant rassurer les personnels - Interrogation sur les problèmes de la mobilité et de la réduction des effectifs de la SEITA - Etatisation de la SEITA répondant à un souci politique plutôt qu'à une nécessité économique - Se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi, sauf s'il est amélioré par les amendements qui seront examinés au cours du débat - (p. 1055) : loi de 1980 prouvant que le gouvernement de l'époque n'était pas opposé au maintien des avantages acquis - Disposition votée à l'unanimité par le Sénat et par l'Assemblée nationale - Art. 5 (p. 1058) : sur l'amendement n° 5 de M. Pierre Croze, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif au statut du personnel auquel s'ajoute le texte de l'article 6 relatif au régime de retraite), son sous-amendement n° 10 : retraite et prestations annexes, notamment les pensions de reversion, garanties par l'Etat tant en ce qui concerne leur versement que leur revalorisation ; retiré - Son amendement n° 11 : possibilité pour les personnels titulaires actuellement en fonction de demander s'ils en bénéficient à rester soumis aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance n° 59-80 du 7 janvier 1959 ; devenu sans objet.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de**

presse [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 1084) : objectifs satisfaisants du projet : assurer la transparence et le pluralisme des entreprises de presse et limiter leur concentration - Manque de concertation lors de l'élaboration du texte - Rappelle sa précédente expérience de secrétaire d'Etat - Lors de la préparation du projet concernant la fiscalité de la presse, constitution d'une table ronde à laquelle députés, sénateurs et représentants élus de la presse ont participé - Existence de la transparence des groupes de presse et du pluralisme - Interrogation sur la pluralité de la presse dans les pays de l'Est - (p. 1085) : interrogation sur l'objectivité des moyens d'information nationaux - Désinformation dans les pays de l'Est : cas Sakharov - Souhaite que le président de la commission spéciale, M. Charles Pasqua, interroge Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité, sur l'absence de la télévision aux débats du Sénat - Lutte contre la concentration des groupes de presse inefficace sans une réforme préalable des aides de l'Etat - Projet visant le seul groupe Hersant - (p. 1086) : caractère répressif de nombreux articles - Inconstitutionnalité de certaines mesures, notamment la distinction entre la presse nationale et la presse régionale, et entre la presse d'information politique et générale et la presse spécialisée - Création et composition de la commission pour la transparence et le pluralisme - Législation d'exception dangereuse pour l'avenir des entreprises de presse et pour les libertés - Travail remarquable de la commission spéciale.

- **Questions orales avec débat jointes : politique agricole** - (8 juin 1984) : voir intervention de M. Michel Rufin (p. 1471, 1472).

- **Question au Gouvernement : tornade des 11 et 12 juillet dans le département des Vosges** - (11 octobre 1984) (p. 2590, 2591) : dénonce l'absence des membres du Gouvernement pour des questions importantes - Tornade du 12 juillet 1984 et dégâts importants dans les Vosges, notamment dans les forêts - Création le 13 juillet d'un fonds départemental de solidarité - Mesures insuffisantes devant l'ampleur des dégâts - Demande la prise d'un arrêté ministériel de catastrophe naturelle et l'attribution de crédits supplémentaires.

- **Question orale avec débat : diminution de la cotation de certains actes médicaux** - (16 novembre 1984) (p. 3201) : diminution des pouvoirs du président du conseil d'administration d'un établissement hospitalier - Elaboration du budget par le directeur de l'établissement hospitalier - Interrogation sur la possibilité pour les maires de présider de droit les conseils d'administration.

- **Question orale avec débat : démantèlement de Montefibre-France** - (16 novembre 1984) (p. 3206) : difficultés de l'industrie textile depuis de nombreuses années - Rapporteur de la commission d'enquête sénatoriale créée en décembre 1980 - Démantèlement de Montefibre-France portant gravement préjudice au site d'Epinal-Remiremont - Nombreux licenciements et absence d'emplois de remplacement - Dépôt de bilan le 26 mai 1983 et liquidation des biens prononcée le 7 juillet par le tribunal de commerce - Vote d'une motion par le conseil général des Vosges dès juin 1983 demandant au Gouvernement de prendre des mesures d'urgence - Poursuite possible de l'activité avec un cautionnement par les banques - Prise en charge par le fonds de garantie des salaires et des indemnités de congés payés à titre dérogatoire - Absence depuis dix-huit mois de mesures gouvernementales en faveur de l'entreprise et des salariés licenciés - Absence de reprise par un groupe nationalisé, conformément aux promesses, des actifs de Montefibre-France - (p. 3207) : défavorable à une vente par lots de cette entreprise - Interrogation sur l'action entreprise par le Gouvernement français auprès du gouvernement italien et des autorités européennes afin que les aides du fonds social européen soient versées en France, facilitant le reclassement du personnel ainsi que le prévoit l'article VI de l'accord européen du 21 octobre 1982 sur les réductions de capacité des producteurs de fibres synthétiques - (p. 3208) : industrie

textile en difficulté depuis longtemps - Avec M. Maurice Schumann, à l'origine du comité interprofessionnel de rénovation de l'industrie textile, CIRIT, alimenté par une taxe parafiscale - Absence de défilé du parti communiste lors des derniers licenciements - (p. 3209) : rappel par le ministre du principe de l'autonomie de gestion des entreprises nationalisées - Négociations ouvertes en 1980 entre Montedison et Rhône-Poulenc suspendues lors de la nationalisation de Rhône-Poulenc - Interrogation sur l'autorisation de vendre Montefibre par lots et sur le plan textile - Souhaite le maintien des contrats emploi-investissements mis au point par le précédent gouvernement - Incohérence de l'attitude de Bruxelles - Entreprises déchargées à 100 % du paiement des cotisations sociales en Lorraine dans les pôles de conversion.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion générale - (19 novembre 1984) - **Discussion générale** (p. 3233, 3234) : rappelle le plan énergétique de la Lorraine et les critiques de l'opposition de l'époque - (p. 3235) : majorité actuelle et budget ; rôle des assemblées parlementaires dans le vote de la loi de finances - (p. 3236) : abaissement des prérogatives financières du Parlement : majoration de la redevance téléphonique, augmentation de la taxe parafiscale au profit de la caisse nationale de l'énergie, très nombreuses annulations de crédits - Enonce ses principales critiques à l'égard du budget pour 1985 ; optimisme des hypothèses économiques : taux de croissance, déficit budgétaire, comparaison avec les pays étrangers, évolution des prix - Sous-évaluation des dépenses : encours de la dette extérieure de l'Etat ; manipulations de la nomenclature budgétaire ; Comptes spéciaux du Trésor ; débudgétisations : budget annexe des PTT, réduction de certains avantages consentis à la presse - (p. 3237) : budget de l'environnement, transferts aux agences de bassin du financement des ouvrages de protection contre les eaux ; prise en charge par la caisse nationale d'assurance maladie du financement de l'indemnité de départ des commerçants et artisans âgés - Alourdissement des charges des collectivités locales : transfert aux communes du financement de la lutte contre la grande pauvreté ; demande au Gouvernement d'affecter le produit de l'impôt sur les grandes fortunes à la lutte contre la grande pauvreté - (p. 3238) : importance du nombre de personnes au chômage en fin de droits - Réduction de 1 % du taux des prélèvements obligatoires par le Gouvernement : défiscalisation des versements dus par les entreprises au titre de la taxe d'apprentissage et de la taxe de la formation continue - Compression des dépenses budgétaires ; incohérence de la politique du Gouvernement en matière d'emploi public ; augmentation des moyens des services de l'Etat ; charges afférentes aux décisions prises depuis 1981 notamment en matière de nationalisations ; faiblesse de la progression des crédits militaires et des crédits du ministère des relations extérieures ; assistance militaire à la Libye ; importance des crédits d'investissement consacrés à la culture - (p. 3239) : insuffisante incitation à l'investissement et à l'épargne : réduction de 50 % de la provision pour investissement dans le cadre de la participation ; introduction du système du carry back - Avec ses collègues du groupe RPR, annonce son intention de repousser le budget pour 1985.

Suite de la discussion générale - (20 novembre 1984) - **Discussion générale** (p. 3266) : constructions scolaires du premier degré, exemple d'un transfert de compétences s'accompagnant d'un transfert de ressources insuffisant - Impossibilité pour les maires de faire face aux besoins avec l'augmentation très limitée de la dotation globale d'équipement, DGE - (p. 3267) : souhaite que le président de son parti ne fasse pas exactement en tous domaines ce qu'il a condamné hier dans ses écrits comme l'auteur du livre « Le coup d'Etat permanent ».

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - **Art. 2** (p. 3278) : son amendement n° I-143 : réactualisation des montants des intérêts pouvant être déduits des impôts concernant les acquisitions, les

constructions et les grosses réparations des résidences principales; adopté - (p. 3279) : son amendement n° I-65 : fixation à 210 000 francs des limites pour l'application aux adhérents d'organismes de gestion agréés du taux de l'abattement au titre de l'impôt sur le revenu; retiré - (p. 3282) : son amendement n° I-144 : élévation chaque année du plafond des limites pour l'application aux adhérents d'organismes de gestion agréés du taux de l'abattement dans la même proportion que la limite supérieure de la septième tranche du barème de l'impôt sur le revenu; irrelevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Après l'art. 2 (p. 3292) : article 163 du code général des impôts prévoyant qu'en cas de revenu exceptionnel l'imposition peut être étalée sur plusieurs années - Interrogation sur l'application de cet article du code général des impôts aux agriculteurs disposant de ressources exceptionnelles.

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 3 (p. 3311) : se déclare opposé à l'amendement n° I-49 de M. Camille Vallin (augmentation du taux des cotisations de péréquation auxquelles sont soumises les entreprises situées dans des communes où le taux de la taxe professionnelle est inférieur à la moyenne nationale) - Calcul de la taxe professionnelle inspiré des travaux de la chambre de commerce et d'industrie de Lille-Roubaix-Tourcoing - (p. 3312) : réforme nécessaire en raison des injustices créées par la taxe professionnelle - Après l'art. 5 (p. 3318) : son amendement n° I-145 : majoration du taux de la TVA sur les opérations de crédit-bail et de location non applicable aux locations de courte durée n'excédant pas trente jours non renouvelables; devenu sans objet - (p. 3320) : importance du taux de TVA sur les voitures louées aux étrangers qui viennent en France : location de voitures dans les villes étrangères périphériques aux aéroports de Luxembourg et de Strasbourg - Taux de TVA applicable dans les différents pays européens - Art. 12 (p. 3329) : assujettissement à la TVA du produit de l'exploitation des appareils automatiques - Souhaite une modification des conditions de remboursement de la TVA aux entreprises - Augmentation considérable des charges pesant sur les entreprises du fait de l'avancement de la date d'exigibilité des cotisations d'assurances sociales, d'accidents du travail et d'allocations familiales - Art. 14 (p. 3336) : son amendement n° I-139 : taux de la provision constituant franchise d'impôt fixé à 62,5 % pour les accords dérogatoires signés avant 1973 et à 20 % pour ceux signés ultérieurement; retiré au profit de l'amendement n° I-27 de M. Pierre Vallon (suppression de cet article relatif à l'aménagement du régime de déductibilité de la provision constituée au titre de la participation) - Ordonnance de 1967 sur la participation des salariés ratifiée par l'unanimité de l'Assemblée nationale - Finalité sociale de cette ordonnance - Art. 17 (p. 3353) : plan énergétique français organisé en 1972-1973 : construction de neuf centrales nucléaires et limitation de la production charbonnière - Réouverture de nombreuses mines de charbon annoncée par les socialistes en avril 1981 - (p. 3354) : retour au programme initialement prévu - Se déclare favorable à l'amendement n° I-56 de M. Camille Vallin (suppression de cet article visant à modifier le tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers) - Art. 19 (p. 3361) : se déclare favorable à l'amendement n° I-106 de M. Edouard Bonnefous (suppression du nouveau taux de 2 % applicable à la fraction du patrimoine supérieure à 20 millions de francs) - Art. 19 (suite) (p. 3365) : sur l'amendement n° I-107 de M. Maurice Blin, rapporteur général (reconduction de la majoration conjoncturelle de l'IGF instituée en 1984 à un taux ramené de 8 à 3 %), son sous-amendement n° I-140 : seuil en-deçà duquel les biens professionnels sont exonérés de la majoration exceptionnelle de l'IGF; adopté - Incohérence entre le seuil retenu pour l'exonération des biens professionnels de l'imposition sur les grandes fortunes et celui retenu pour l'imposition au titre des plus-values de cession de sociétés non cotées.

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Après l'art. 19 (p. 3376) : son amendement n° I-141 : abaissement du

seuil pour l'exemption de l'impôt sur les grandes fortunes pour les parts sociales; adopté - Cas des petites et moyennes entreprises - (p. 3381) : se déclare favorable à l'amendement n° I-116 de M. Louis Virapoullé (taxe sur le prix de vente des livres présentés dans une émission de télévision) - Publicité clandestine au cours de certaines émissions non littéraires au bénéfice de certains livres - Art. 30 (p. 3396) : indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, sur la TVA et sur l'indice 100 de la fonction publique - Transfert de ressources et transfert de compétences : exemple du financement de la formation professionnelle par le produit de la taxe sur les cartes grises; déséquilibre entre la charge et la ressource transférées; conséquences sur les prestations servies et la fiscalité locale - (p. 3397) : annulation des crédits inscrits pour 1984 pour le financement des réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau des collectivités urbaines; exemple du département des Vosges; transfert détourné de la charge aux départements - Disparition des concours financiers aux communes rurales pour les constructions scolaires du premier degré sans réelle contrepartie dans la dotation générale d'équipement, DGE - (p. 3398) : questions sur la participation du Gouvernement au financement des réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau des collectivités urbaines - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3418, 3419) : refus de dialoguer manifesté par M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat - Volonté de dialogue des sénateurs et du rapporteur général du budget, M. Maurice Blin - Mesures votées par le Sénat : dispositions relatives aux adhérents des centres de gestion et associations agréés; maintien de la provision pour investissements constitués au titre de la participation pouvant être déduite des impôts en application de l'ordonnance de 1976 - Vote par le groupe RPR de la première partie du projet de loi de finances pour 1985.

Deuxième partie :

Comptes spéciaux du Trésor - (26 novembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3660) : renouvelle sa demande de suppression du compte de l'union de groupements des achats publics, UGAP - Accroissement du volume des activités de l'UGAP, malgré les observations présentées par la Cour des comptes et le Parlement - (p. 3661) : regroupement des comptes militaires dans les catégories de comptes de commerce - Diminution des dotations d'équipement accordées au Fonds national pour le développement des adductions d'eau - Baisse des dépenses du fonds forestier en raison de la diminution des recettes au titre de la taxe forestière - Part prépondérante accordée au compte « soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels » - Fonds de soutien aux hydrocarbures - Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme, FNAFU - Désengagement du Trésor dans les opérations de prêt - Fonds de développement économique et social, FDES - Rôle de la Banque française du commerce extérieur, BFCE - Information du Parlement sur les accords de consolidation et la situation de l'endettement international - (p. 3662) : rôle du FDES dans certains secteurs industriels - Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles, CIASI - Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises, CODEFI - Comité régional de restructuration industrielle, CORRI - Répartition du produit des comptes pour le développement industriel, Codevi, par le Fonds industriel de modernisation, FIM - Amoindrissement du rôle du FDES - Récupération par le Trésor d'une partie des sommes destinées à l'industrie - Compte d'avance aux collectivités locales : demande que les collectivités locales soient dispensées de l'obligation de déposer leurs fonds disponibles à la Caisse des dépôts et consignations - Difficulté de trésorerie des collectivités locales - (p. 3663) : importance du débat sur ce chapitre budgétaire représentant le cinquième du budget de l'Etat.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) (p. 3698) : amplification en 1984 des défaillances d'entreprises indus-

trielles et des suppressions d'emplois - Budget n'incitant que modérément à l'investissement - Accroissement des charges des entreprises malgré l'allègement de la taxe professionnelle - Intention du Gouvernement de réduire les délais de paiement des cotisations sociales - Problème du remboursement de la TVA et règle du décalage d'un mois obérant la trésorerie des entreprises par rapport à leurs concurrentes étrangères - Allègement des charges réclamées par les industries traditionnelles comme celles du département des Vosges - Convention nationale de solidarité appliquée en mars 1982 et premiers résultats des « contrats emplois-investissements » encourageants - Souhaite la prolongation de ce contrat avec les adaptations nécessaires - Exonération totale des charges sociales pour les entreprises venant s'installer dans les pôles de conversion des zones sidérurgiques - Nombreux licenciements dans l'industrie vosgiennes du meuble - (p. 3699) : difficultés des zones où le meuble constitue une mono-industrie - Souhaite que cette profession puisse profiter des avantages des contrats emplois-investissements - Dispositions de ce projet insuffisantes pour répondre aux besoins de l'industrie française - Ouverture à Paris des assises nationales des chambres de commerce et d'industrie ayant pour thème « vendre demain » - Attend les réponses du ministre aux questions pour arrêter son vote sur les crédits de ce budget.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3698 et 3699).

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3827) : dépôt d'amendements à l'Assemblée européenne tendant à imposer une taxe aux matières importées des Etats-Unis, et à certaines matières grasses végétales - Amendements désapprouvés par le groupe socialiste - (p. 3835) : diminution de la place du budget de l'agriculture dans le budget de l'Etat traduisant le désengagement de l'Etat accéléré par les transferts de compétences liés à la décentralisation - Ensemble des dépenses relatives à l'agriculture progressant de 5,8 % - Crédits de paiement ne progressant que de 3,8 % - Diminution des dépenses ordinaires - Crainte d'une nouvelle mesure de régulation des crédits - Progression de 23,7 % des crédits destinés au financement de la dotation d'installation des jeunes agriculteurs - Déploie la diminution de la dotation budgétaire servant au financement de la bonification des prêts du Crédit agricole - S'inquiète de la diminution des crédits alloués aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Augmentation de 6 % des crédits destinés au financement de l'indemnité spéciale de montagne - Forte augmentation des subventions économiques aux offices d'intervention - (p. 3836) : faiblesse de la progression de la dotation allouée à l'office de l'élevage et des viandes - Diminution des crédits destinés au financement des primes au maintien du troupeau des vaches allaitantes - Crédits destinés au financement du remboursement intégrés dans la dotation globale d'équipement, DGE - 1984, année de la régression en ce qui concerne la politique agricole commune, PAC - Fixation en mars de prix agricoles libellés en ECU - Instauration des quotas laitiers - Nécessité de freiner la production intensive des « usines à lait » du nord de l'Europe - Laiteries de montagne irresponsables des excédents - Importation de lait allemand pour les laiteries de l'Est - Crise du marché de la viande en raison de l'abattage des vaches laitières - Procédure de l'encadrement a priori des dépenses agricoles décidée par les Dix en novembre dernier - Suppression envisagée des primes à l'installation des jeunes pour les remplacer par des bonifications d'intérêt sur les prêts - Existence de nombreuses disparités entre les différents secteurs de la production agricole - Progression moyenne du revenu artificiellement gonflée par les conséquences de la décapitalisation qui a affecté le troupeau bovin laitier - Diminution des dépenses d'investissement ne permettant pas une politique volontariste de développement de l'agriculture, de l'économie agricole et alimentaire et du milieu rural - Budget traduisant des choix de politique

agricole commune et nationale paraissant, à terme, dangereux pour l'agriculture - Au nom du groupe RPR, se déclare défavorable à l'adoption du budget de l'agriculture pour 1985.

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale - (5 décembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 4055) : nombreuses missions du secrétariat général de la défense nationale, SGDN - Critique la présentation de ce budget - Budget d'austérité : augmentation des crédits de défense civile entraînant une diminution alarmante des crédits de paiement - Nombreuses annulations de crédits intervenues en 1984 - (p. 4056) : crédits suffisants pour assurer le bon fonctionnement du centre de transmission gouvernemental - S'interroge sur les ambitions du Gouvernement au regard de l'effort civil de défense - Evolution des mentalités en matière de protection des populations - Crédibilité de la défense nationale nécessairement complétée par un effort civil de défense - Rénovation et modernisation du réseau d'alerte - Expérience insuffisante en matière de mise à l'abri des populations - Interroge le Gouvernement sur les délais de publication et les modalités de diffusion d'une brochure d'information du public en matière de protection civile - Mission du haut comité pour la défense civile - Caractère trop embryonnaire de l'effort civil de recherche - Envisage la création d'un secrétariat d'Etat autonome placé auprès du Premier ministre et chargé de cette question - Souhaite l'élaboration d'une loi de programmation sur la défense civile - Inadéquation des crédits et des effectifs du SGDN avec ses objectifs : construction d'abris, amélioration de la sûreté des transmissions, constitution de stocks alimentaires et pharmaceutiques, politique d'information.

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) - Examen des crédits - Etat B (p. 4096) : groupe du RPR opposé à l'adoption des crédits relatifs à la dotation générale de décentralisation, DGD - Estimation des charges transférées volontairement réduite par l'Etat - Diminution des concours de l'Etat aux collectivités locales - Progression des crédits inférieure au taux d'inflation - Transfert de charges non compensé par un transfert de crédits : urbanisme, formation professionnelle et action sociale - Insuffisance de la dotation globale d'équipement, DGE.

Relations extérieures - (6 décembre 1984) - Examen des crédits - Etat B (p. 4149) : son amendement n° II-99, soutenu par M. Paul d'Ornano : réduction des crédits du titre IV relatifs à la formation et l'assistance technique dans le domaine militaire ; retiré.

Services généraux du Premier ministre - Suite de la discussion - (7 décembre 1984) - Examen des crédits - Etat B (p. 4170) : son amendement n° II-89, soutenu par M. Edmond Valcin : réduction des crédits ; rejeté.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Après l'art. 59 (p. 4242) : son amendement n° II-93, soutenu par M. Michel Maurice-Bokanowski : montant annuel maximum de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la métropole lorraine et montant de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la Basse-Seine ; adopté - Art. 72 (p. 4265) : son amendement n° II-94, soutenu par M. Michel Maurice-Bokanowski : modalités de déroulement de la perquisition au domicile du contribuable ; horaires et présence de l'occupant des lieux ou de son représentant ou à défaut d'un officier ministériel ou de deux témoins assermentés ; retiré - Après l'art. 73 (p. 4268) : son amendement n° II-95, soutenu par M. Michel Maurice-Bokanowski : élimination de certaines pratiques des sociétés de placement proposant au public l'acquisition de biens à caractère industriel et commercial dont la gestion est confiée à des tiers ; adopté - Art. 76 (p. 4276) : son amendement n° II-96, soutenu par M. Michel Maurice-Bokanowski : absence d'inscription d'une hypothèque dès la mise en recouvrement des droits en cas de bonne foi du contribuable ; adopté.

- **Question au Gouvernement: rapport de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de 1983** - (13 décembre 1984) (p. 4506) : information publiée par l'hebdomadaire « Le Point » sur des ratures éventuelles de documents relatifs aux avances aux actionnaires à Sacilor et à Usinor ; question sur l'authenticité de ces informations, la date des falsifications éventuelles et l'identité de leurs responsables.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984** [n° 131 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4785) : projet en examen traduisant l'échec économique et social du Gouvernement - Aggravation du déficit budgétaire - Optimisme excessif du Gouvernement lors du choix de la politique économique - Déficit important néfaste pour la désinflation - Echec de la lutte contre le chômage et de la relance des investissements - Diminution des ressources fiscales nettes - Impôt sur le revenu des personnes physiques, IRPP, subissant une moins-value du fait de la diminution du pouvoir d'achat des contribuables - Relèvement des taxes téléphoniques augmentant les recettes du budget annexe des PTT - Débudgétisation de certaines opérations : remboursement des prêts à la caisse de mobilisation des crédits à moyen terme et au Fonds de développement économique et social, FDES, par certaines entreprises - Augmentation de la charge de la dette (dette extérieure, dette flottante et dette à long terme) - Sous-évaluation des taux d'intérêt à court terme - Emprunt de la France auprès de la Communauté économique européenne, CEE - (p. 4786) : ouverture de crédits supplémentaires pour le ministère des départements et territoires d'outre-mer - Importance du correctif budgétaire remettant en cause le pouvoir législatif - Diminution des moyens de fonctionnement des services d'études techniques pour l'entretien et le développement du réseau routier national - Prochain transfert de charges de l'Etat vers les départements et les régions des opérations touchant la voirie nationale - Ouverture de crédits supplémentaires en faveur de la SNCF, en compensation des franchises accordées à la presse - Diminution de la subvention accordée aux Charbonnages de France - Réduction des subventions aux théâtres nationaux au titre de l'aide à la création - Annulation massive de crédits destinés aux agriculteurs - Financement du surcoût des opérations françaises au Tchad et au Liban - Prise en charge par l'Etat de la dette à moyen et long terme de la société pour la mise en valeur agricole de la Corse, SOMIVAC - Modification de la loi de décentralisation en ce qui concerne la répercussion sur les ressources transférées de l'aménagement des impositions au foncier bâti - (p. 4787) : échec de la politique économique et sociale du Gouvernement - Débat budgétaire dénaturé - Groupe du RPR opposé à l'adoption de ce projet - **Après l'art. 18** (p. 4799) : son amendement n° 13 : modification du plafond annuel de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit des établissements publics de la basse Seine et de la métropole lorraine ; adopté - **Art. 19** (p. 4801) : frais de garderie - Produit des forêts - Revenu des chasses - Bois distribué gratuitement par la commune - **Art. 23** (p. 4802) : son amendement n° 14 : dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-4 du code des communes applicables à la taxe départementale sur l'électricité à compter du 1^{er} janvier 1985 ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4804) : abstention du groupe du RPR sur le vote de ce projet de loi de finances rectificative - Précise à M. Pierre Gamboa que la situation économique et sociale s'est profondément détériorée en France depuis 1981 : accroissement du chômage ; aggravation de l'endettement intérieur et extérieur ; diminution du pouvoir d'achat.

PONTILLON (Robert), sénateur des Hauts-de-Seine (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (19 décembre 1984) (p. 4761).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, établi au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des communautés européennes entre le 1^{er} juillet 1983 et le 31 janvier 1984, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 217 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 310 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention de coopération judiciaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République portugaise, relative à la protection des mineurs [n° 371 (83-84)] (7 juin 1984) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 106 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'un accord du 3 avril 1984 entre la République française et la République portugaise concernant l'utilisation par la République française de certaines facilités dans la région autonome des Açores [n° 142 (84-85)] (12 décembre 1984) - **Traités et conventions.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 472 (JO Débats 7 avril 1984) (p. 231) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : **recherche scientifique et technique** (efforts d'information accomplis pour mobiliser les capacités technologiques françaises en vue du programme européen ESPRIT). Réponse de M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat aux anciens combattants (15 juin 1984) (p. 1572 et suivantes).

Questions orales avec débat :

n° 139 (26 avril 1984) (p. 489) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : **automobiles** (situation de l'industrie automobile dans le département des Hauts-de-Seine). Discutée le 4 mai 1984 (débat commun) (p. 574 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : industrie textile et industrie automobile** - (4 mai 1984) (p. 589) : situation préoccupante de l'emploi - Responsabilité des gouvernements précédents - Réduction du taux de chômage, moins élevé que dans les autres pays membres de la Communauté économique européenne, CEE, ou aux Etats-Unis -

Situation particulièrement préoccupante du département des Hauts-de-Seine, berceau de l'aéronautique et de l'automobile - Augmentation de la pénétration sur le marché français des constructeurs automobiles étrangers - Annonce de diminution d'effectifs chez Citroën - Responsabilité des entrepreneurs - Soutien du Gouvernement accordé à Renault et Peugeot : soutien de l'investissement et amélioration de la productivité - Plan d'action pour l'emploi et les mutations industrielles - Enjeux économiques, technologiques et sociaux - Solution française devant se situer dans le cadre européen.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention de coopération judiciaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République portugaise, relatif à la protection des mineurs** [n° 310 (83-84)] - (27 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1870) : conventions analogues signées avec d'autres pays ; refus de négocier de la République algérienne - Protection des créances d'aliments - Conventions internationales relatives à la protection des mineurs - (p. 1871) : statistiques sur les communautés concernées - Propose la ratification de cette convention.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Défense et service des essences - (4 décembre 1984) (p. 4020) : réalisation des grands programmes malgré la rigueur et respect des engagements de la loi de programmation - Inquiétude de la commission concernant la création de la force d'action rapide, FAR - FAR représentant un élément supplémentaire du système de dissuasion - Armes préstratégiques actuelles n'étant plus tout à fait les armements nucléaires techniques d'hier - (p. 4021) : composante aérienne demeurant dans le temps la moins vulnérable - Nécessité de développer les défenses anti-missiles fondées sur les faisceaux de particules et les défenses anti-chars - Détermination d'une stratégie globale tenant compte des progrès technologiques tant aux Etats-Unis qu'en Union soviétique - Adaptation de la stratégie au contexte européen - Crédibilité du système dissuasif ne valant demain que dès lors qu'il englobera les pays auxquels nous sommes liés - Conférence de Rome marquant une étape intéressante sur la voie de la coopération européenne - Nécessité que les trois grandes puissances européennes parviennent à une conception commune des problèmes de défense - Grande-Bretagne restant dépendante des Etats-Unis du point de vue nucléaire - Budget comportant des aspects positifs - Développement significatif de la coopération technique bilatérale ou multilatérale réduisant les coûts de recherche et de production - Possibilité de parvenir à une interopérabilité des forces alliées sans pour autant sacrifier l'autonomie nationale en matière d'approvisionnement et de fournitures pour les armées - Se déclare favorable à l'adoption du budget de la défense pour 1985.

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4134) : action de la Communauté européenne sous la présidence française - Accords de Fontainebleau et de Dublin - Elargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal - Ecart de performances entre l'Europe, les Etats-Unis et le Japon - Délégation du Sénat aux communautés européennes du programme ESPRIT pour les technologies de l'information - Unité du marché et insertion des marchés publics dans le jeu communautaire - Article 100 du Traité de Rome et transfert à l'assemblée parlementaire des pouvoirs actuellement confiés au conseil - Prélèvement agricole et rôle du budget communautaire - Fonds d'aides publiques - Agence pour les infrastructures de transports - Programmes non budgétisés - Projet de liaison Transmanche - Comité des représentants permanents, COREPER - (p. 4135) : fin de la présidence française du conseil européen, le 30 juin 1984 - Présidence du Conseil de l'Europe par le ministre français des affaires européennes - Droits de l'homme - Action culturelle - Solidarité et audiovisuel - Action radiophonique extérieure - Antenne Sri Lanka - Emetteur de Kuru - Radio France internationale, RFI - TV 5 - Chaîne française

en Tunisie - Inadéquation entre les besoins et les structures d'un département ministériel - Intérêt de la création d'une agence commune aux divers départements ministériels concernés et placés sous l'autorité directe du Premier ministre.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un accord du 3 avril 1984 entre la République française et la République portugaise concernant l'utilisation par la République française de certaines facilités dans la région autonome des Açores** [n° 106 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4752) : moyens de tirs limités dans l'espace du centre d'essais des Landes, CEL - Force océanique stratégique, FOST - Accord conclu en 1964 avec le Portugal permettant d'établir un nouveau centre d'essais dans l'île de Florès, aux Açores - Tirs à tête nucléaire s'effectuant exclusivement dans la zone du Pacifique - Libre disposition des installations montées dans l'île de Florès - Réservation des espaces aériens nécessaires et protection des informations - Mise à disposition des moyens de télécommunication - Propriété des installations - Aide économique française accordée à la région des Açores en contrepartie de ces facilités - Acquisition de matériel français par les forces armées portugaises - Coopération étroite envisagée en matière d'industrie de défense.

PORTIER (Henri), sénateur de l'Aube (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail (2 février 1984) (p. 146).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3842) : budget ne préparant pas l'avenir - Effort en faveur de l'enseignement agricole et création d'emplois - Désengagement de l'Etat dans le cadre de la décentralisation - Augmentation de l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs - Augmentation des dépenses d'équipement et baisse des autorisations de programme - Arrêtés d'annulation de crédits en cours d'exercice posant le problème du rôle du Parlement lors du vote du budget - Réforme de la fiscalité agricole demandée devant être adaptée aux spécificités de l'agriculture - Intervient au nom de M. Bernard-Charles Hugo en ce qui concerne le département de l'Ardèche, département marqué par une forte ruralité - Agriculture demeurant l'activité principale - Installation des jeunes sur de petites surfaces - (p. 3843) : application des quotas laitiers traumatisant les éleveurs - Quotas prévus pour le vin - Effondrement du marché de la viande bovine - Production fruitière catastrophique en 1984 - Diminution de la dotation des calamités agricoles - Financement public inférieur au financement professionnel - Insuffisante augmentation de l'indemnité spéciale montagne, ISM - Calcul de l'aide par unité de gros bétail défavorisant les régions sèches - Budget ne permettant pas au Gouvernement de respecter ses engagements - Politique de restriction - Se déclare défavorable à l'adoption du budget de l'agriculture pour 1985.

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) (p. 3955) : importance de la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent-sur-Seine -

Navigation intérieure sur des voies à grand gabarit - Compétitivité satisfaisante à l'égard des modes de transport concurrents - Augmentation du trafic fluvial - Risque de chute d'activité de par la fin de construction de la centrale nucléaire de Nogent - Emploi - Fermeture de l'usine Fenwick de Saint-Julien-les-Villas - Situation de la bonneterie - Ralentissement du programme électronucléaire français - Nombre de licenciements économiques dans le département de l'Aube - Secteur agro-alimentaire - Avantages de la mise à grand gabarit de la Seine jusqu'à Nogent-sur-Seine - Inclusion de l'aménagement de la Seine à grand gabarit entre Bray et Nogent dans le contrat de plan Etat région - Montant de la participation des collectivités locales - Déclaration d'utilité publique - (p. 3956) : réalisation de l'écluse du Vezoult sur la petite Seine - Détournement du pont de Mâcon - Construction de deux barrages, réservoir Seine et réservoir Aube ; modification des cours d'eau - Avenir de l'Aube.

POUDONSON (Roger), sénateur du Pas-de-Calais (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (19 décembre 1984) (p. 4761).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 350 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif aux obligations du service national (ensemble trois annexes et un échange de lettres) [n° 429 (83-84)] (26 juin 1984) - **Traités et conventions**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, relatif aux obligations du service national (ensemble trois annexes et un échange de lettres)** [n° 350 (83-84)] - (27 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale : voir intervention de M. Jacques Genton (p. 1881).

Deuxième lecture [n° 456 (83-84)] - (29 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale : voir intervention de M. Jacques Genton (p. 2005).

POUILLE (Richard), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UREI).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires économiques.
- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles (18 mai 1984) (p. 919).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage (20 juin 1984) (p. 1647).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 (12 décembre 1984) (p. 4475).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Environnement [n° 71, tome XVII (84-85)] (19 novembre 1984).

Proposition de loi, déposée avec M. Albert Voilquin, tendant à compléter la loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et aux préenseignes [n° 184 (84-85)] (20 décembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant, à compter du mois d'avril 1985, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux** [n° 276 (83-84)] - (15 mai 1984) - Discussion générale (p. 827) : situation de récession du secteur du bâtiment - Ressources nouvelles pour le fonds spécial de grands travaux - Crise de la Lorraine ; restructuration industrielle - Pôles de conversion - Annulation d'autorisations de programme et de crédits de paiement - Débudgétisation - Prélèvements obligatoires - Vote de ce projet de loi par réalisme.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Environnement - (7 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (p. 4205) : faiblesse du budget du ministère de l'environnement - Pluies acides - Déchets industriels ; responsabilité des ménages ; commission de contrôle créée par le Sénat à la suite de l'affaire de la dioxine de Seveso ; rapport de M. Bernard Legrand - Faiblesse des crédits des parcs régionaux - Intérêt pour l'environnement des travaux d'utilité collective, TUC : débroussaillage des forêts, faucardage des rivières et cours d'eau ; nécessité d'un encadrement - Demande le relèvement des crédits de l'environnement - S'en remet à la sagesse du Sénat pour le vote de ce budget - (p. 4208) : intervient en son nom personnel : pluies acides ; détérioration du massif forestier lorrain - Programme d'étude et d'expérimentation élaboré par le centre international de l'eau siégeant à Nancy et l'association pour la prévention de la pollution atmosphérique, APPA - (p. 4209) : acquisition de renseignements météorologiques ; étude sur le rôle joué par la pollution dans une agglomération importante ; nombre des partenaires associés - Demande de reconnaissance du centre international de l'eau par le ministère de l'environnement et de la collaboration de ce dernier à l'action entreprise - Mission

confiée par le Premier ministre à M. Jean Valroff, député des Vosges.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Après l'art. 59 (p. 4242) : son amendement n° II-36 : revalorisation du plafond des taxes perceptibles par l'établissement public foncier de la métropole lorraine ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984** [n° 131 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Art. 6 - Etat B (p. 4796) : interroge le Gouvernement sur le montant des aides accordées à la région Lorraine, notamment les frais de mise en place de la mission confiée à M. Chérèque, préfet délégué auprès du commissaire de la région - Différence importante entre les chiffres donnés par le commissaire de la République et ceux annoncés par M. Christian Pierret, rapporteur général à l'Assemblée nationale - Après l'art. 18 (p. 4799) : se déclare favorable à l'amendement n° 13 de M. Christian Poncelet (modification du plafond annuel de la taxe spéciale d'équipement instituée au profit des établissements publics de la basse Seine et de la métropole lorraine).

PROUVOYEUR (Claude), sénateur du Nord (rattaché administrativement au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Ports maritimes [n° 71, tome XIII (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 475 (JO Débats 11 avril 1984) (p. 253) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : politique industrielle (conditions de réalisation des opérations de restructuration industrielle).

Questions orales avec débat :

n° 141 (27 avril 1984) (p. 510) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : sidérurgie (conditions de mise en œuvre des projets de reconversion). Discutée le 11 mai 1984 (débat commun) (p. 726 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles** - (11 mai 1984) (p. 734) : restructuration pour les aciers spéciaux en cours de réalisation - Création avant la fin de l'année d'un holding « aciers spéciaux français » - Interrogation sur la conformité de la nouvelle politique industrielle de Sacilor avec les orientations arrêtées à la fin de 1983 - Interrogation sur la politique d'investissements mise en œuvre par Sacilor - Réorganisation entraînant un transfert de nombreux salariés d'Usinor vers Sacilor - (p. 735) : souhaite que le projet de restructuration utilise les installations existantes et optimise les équipements actuels.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - Discussion générale (p. 1102) : rôle essentiel joué par la presse dans une démocratie - Diminution en France du nombre de journaux et de lecteurs - Finalité essentiellement politique de ce texte - Texte visant le groupe Hersant - Empire de presse de M. Gaston Defferre épargné - Concentrations inévitables en raison de l'environnement économique - Aide à la presse - Tarifs postaux préférentiels - (p. 1103) : réforme des aides publiques à la presse - Monopole exercé par le syndicat du livre CGT sur la fabrication des journaux - Pouvoirs excessifs de la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse - Intervention des pouvoirs publics nécessaire pour accorder de nouveaux moyens matériels à la presse écrite.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Mer - (28 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (ports maritimes) (p. 3765) : insuffisance des crédits d'entretien et utilisation à leur place de crédits d'investissement pour financer les grosses réparations - (p. 3766) : débudgétisation des dépenses d'investissements : report du financement sur les chambres de commerce et les collectivités locales ; citation de circulaires du directeur des ports en date du 21 août 1984 - Part des crédits d'investissement provenant du Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Baisse du trafic commercial des ports français en 1983 et redressement en 1984 ; comparaison avec la situation des ports étrangers - Entrave à la compétitivité des ports français : coût social de la main d'œuvre portuaire ; tarif préférentiel consenti par la SNCF à certains ports d'Europe du Nord ; coût du transport par route - Question sur la stratégie portuaire du Gouvernement : lutte contre les détournements de trafic ; retard à la mise en place du conseil d'administration des ports autonomes et impossibilité d'arrêter les tarifs portuaires pour 1985 ; conséquence des décisions relatives à l'entrée en France des excursionnistes en provenance de Grande-Bretagne ; date de parution des décrets de la loi d'orientation des transports intérieurs relatifs aux conteneurs ; inscription du budget des ports dans le FSGT et impossibilité d'exercice du contrôle parlementaire - (p. 3767) : demande le rejet de ces crédits.

Anciens combattants - (5 décembre 1984) (p. 4044) : budget de régression face à la inflation et aux retards cumulés depuis 1981 - Etalement du rattrapage du rapport constant ; non respect des engagements pris - Bénéfice de la campagne double pour les fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du nord, non encore attribué malgré l'unanimité des parlementaires - Opposé à l'adoption de ce budget.

PUECH (Jean), sénateur de l'Aveyron (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (14 décembre 1984) (p. 4608).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Aménagement rural [n° 71, tome II (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : allègement des prélèvements obligatoires en 1985-1986** - (10 mai 1984) (p. 707) : limitation du volume des prélèvements obligatoires et de la progression de la fiscalité - Déclaration du Président de la République - Taxe professionnelle - Progression des impôts - Présentation de la nouvelle feuille d'impôts.

- **Rappel au règlement** - (12 juillet 1984) (p. 2159) : rappel au règlement fondé sur les articles 67, 68 et 69 du règlement du Sénat, relatifs aux motions tendant à soumettre au référendum un projet de loi - Reproche non fondé adressé au Sénat par le ministre chargé des relations

avec le Parlement, concernant l'initiative tardive du Sénat - Examen de la motion par l'Assemblée nationale - Langage différent tenu par M. André Labarrère au Sénat et à l'Assemblée nationale - (p. 2160) : récents propos du Premier ministre visant à discréditer la Haute Assemblée.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (aménagement rural) : voir intervention de M. Michel Sordel (p. 3806).

Q

QUILES (Paul), ministre de l'urbanisme et du logement (nommé le 4 octobre 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 5 octobre 1983, p. 2970].

Puis ministre de l'urbanisme, du logement et des transports (nommé le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

En qualité de ministre de l'urbanisme et du logement

DÉPÔTS

Projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction de maison individuelle et de vente d'immeuble à construire [n° 225 (83-84)] (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984).

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 462 de M. Jean Colin : aménagement du territoire (objectifs et moyens du Gouvernement pour l'opération « banlieue 1989 ») (15 juin 1984) (p. 1577 et suivantes).

n° 508 de M. Raymond Dumont : entreprises (maintien en activité de l'usine d'Outreau de la société générale de fonderie) (15 juin 1984) (p. 1574, 1575).

n° 509 de M. Michel Maurice-Bokanowski : sociétés (cession par l'Etat d'une partie de sa participation dans le capital de la société Olivetti) (15 juin 1984) (p. 1575, 1576).

n° 514 de M. René Martin : huiles (installation d'une unité de régénération des huiles usagées sur le site de Gargenville) (15 juin 1984) (p. 1576, 1577).

INTERVENTIONS

- Questions orales avec débat jointes : situation du logement, du bâtiment et des travaux publics - (10 avril 1984) (p. 243) : attention particulière du Gouvernement sur la situation du bâtiment et des travaux publics - Nouvelles mesures visant à développer le marché du logement - Amélioration du parc immobilier - Fonds spécial de grands travaux - Conditions de financement du logement - Epargne-logement - Aides à la pierre - Prêts d'accession à la propriété, PAP - Baisse des taux d'intérêt de ces prêts - (p. 244) : abaissement du taux des prêts complémentaires aux PAP - Prêts conventionnés - Nouvelles mesures destinées à faciliter l'achat d'un logement et à développer le marché locatif - Abaissement du taux des prêts conventionnés - Nouveau prêt à l'accession à la propriété, PAJ - Réduction de la part obligatoire du prêt consacré aux travaux - Programmes en prêts conventionnés - Intervention du Crédit foncier en cas de difficulté de remboursement - Nouvelle formule de la location-accession - Diminution des contraintes administratives pour l'obtention d'un prêt conventionné - Sociétés immobilières d'investissement autorisées à créer des sociétés civiles de placement immobilier - Rôle des compagnies d'assurance dans l'investissement immobilier - Financement d'un programme exceptionnel de PLA financé par la Caisse des dépôts et consignations - Accueil favorable de ces mesures par les professionnels - En réponse à M. Jean Cluzel, rappel du nombre de mises en chantier en 1983 - Hausse des taux d'intérêt dans le secteur non aidé - Pertes d'emplois - (p. 245) : excellente compétitivité des entreprises françaises du bâtiment et des travaux publics - Récentes annulations de crédit nécessaires pour le respect de

l'équilibre budgétaire - Annulations compensées par la deuxième tranche du fonds spécial de grands travaux - Projet de loi autorisant le lancement d'une troisième tranche soumis prochainement au Parlement - Dégradation de la situation du secteur du bâtiment antérieure à 1981 - Blocage des loyers en 1975 - Réduction des aides de l'Etat et hausse des taux d'intérêt en 1980 - Application immédiate de la loi Quilliot aux contrats en cours - Pénurie du marché locatif - Amélioration et régulation des rapports locatifs - Evolution des loyers - Loyers sous-évalués - (p. 246) : conditions dans lesquelles le bailleur peut donner congé au locataire - Droit de préemption du locataire - Droits et obligations des locataires et des bailleurs en République fédérale d'Allemagne - Rôle de la commission nationale des rapports locatifs - Financement du logement évoqué par Mme Monique Midy - Aide personnalisée au logement, APL - Allocation logement - Commission Badet - Convention passée entre le ministère du logement et l'Union nationale interprofessionnelle du logement, UNIL - Création du comité national du 1 % - Taux des prêts conventionnés évoqué par M. Robert Laucournet - Rétablissement d'un climat de confiance chez les investisseurs privés et les épargnants - Situation difficile des offices publics d'HLM - Mesures fiscales - (p. 247) : propositions de M. Jean Cluzel - Réglementation des loyers - Exonération de l'impôt sur les grandes fortunes - Suppression des contraintes liées à l'obtention du prêt conventionné locatif - Maintien de la règle du prix-plafond du logement - Réponse ultérieure à la question de M. Geoffroy de Montalembert sur l'application de la loi Quilliot dans les communes rurales - (p. 248) : augmentation des travaux de réhabilitation de logements anciens et de logements commerciaux.

- *Projet de loi définissant la location accession à la propriété immobilière* [n° 28 (83-84)] - (12 avril 1984) - Discussion générale (p. 298, 299) : accession à la propriété, une des aspirations des Français - Importance du nombre de propriétaires occupant leur logement - Décélération progressive de l'inflation permettant une diminution des taux d'intérêt - Nouvelles conditions offertes aux promoteurs - Prêts à taux ajustables - Location accession sans apport personnel, mais droit de jouissance du logement auquel est ajoutée une promesse unilatérale de vente - Accession directe à la propriété, frein à la mobilité résidentielle - Projet fixant les clauses du projet de vente, les droits et devoirs des parties - Dispositif financier et fiscal adapté nécessaire pour la réussite de la nouvelle accession à la propriété - Souhaite l'adoption par le Sénat de ce projet voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale - Volonté du Gouvernement de soutenir la construction - Art. 1 (p. 305) : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif à la définition du contrat de location-accession) et aux amendements n° 1 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (remplacer les mots : « de location accession » par les mots « d'occupation accession ») et n° 2 (période de jouissance de la location effective et personnelle) - (p. 306) : statut de la location accession opposable à qui que ce soit - Art. 1 bis (p. 307) : accepte l'amendement n° 83 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis (exclusion du bénéfice des dispositions de la présente loi pour les logements à construire) - Art. 1 ter (p. 330) : accepte l'amendement n° 6 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (modification du deuxième alinéa de cet article relatif à la fixation par le contrat lui-même de la durée maximum de validité du contrat préliminaire) - Son amendement n° 93 : distinction entre les immeubles achevés et les immeubles non achevés ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (restitution des fonds déposés en garantie, au cas où le contrat n'est pas conclu du fait du vendeur pendant le délai de validité du contrat préliminaire) - Art. 3 (p. 332, 333) : sur l'amendement n° 14 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif au contenu du contrat de location accession), ses sous-amendements, n° 100 : révision possible du prix de vente du bien nécessitant l'accord des deux

contractants ; n° 98 : suppression de l'institution d'une nullité pour une des prescriptions en particulier ; n° 99 : contrat d'occupation accession précisant les catégories de charges incombant à l'accédant, et une estimation de leur montant prévisionnel pour la première année d'exécution du contrat ; et n° 97 : nouvelle rédaction du onzième alinéa du texte proposé par l'amendement relatif au droit au maintien dans les lieux ; devenus sans objet - Art. 4 (p. 335) : accepte l'amendement n° 15 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la fixation par le contrat, du montant de la redevance mise à la charge de l'accédant, de sa périodicité, et, si elle est révisable, des modalités de sa révision), et, sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 86 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis (alinéa additionnel relatif au problème des indices) - Art. 13 (p. 336) : accepte l'amendement n° 18 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'état des lieux) - Avant l'art. 14 (p. 337) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (article additionnel relatif aux sommes dont l'occupant reste redevable quand le contrat est résilié ou quand le transfert de propriété n'a pas eu lieu) - Art. 14 (p. 338) : accepte l'amendement n° 23 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux garanties de l'accédant en cas de non transfert de propriété ou de résiliation du contrat, et précisant le délai de remboursement) - Avant l'art. 14 bis (p. 339) : sur l'amendement n° 24 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (article additionnel relatif aux indemnités prévues en cas de résiliation du contrat), son sous-amendement n° 101 : assimilation du contrat de location accession à une vente soumise à la taxe sur la valeur ajoutée et obligation d'effectuer le versement de la taxe sur la valeur ajoutée, au plus tard la cinquième année ; adopté - Après l'art. 3 (suite) (p. 341) : accepte l'amendement n° 85 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis (article additionnel relatif aux contrats afférents à des immeubles en construction et à la garantie d'achèvement accordée au locataire-accédant) - Art. 19 bis (p. 343) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (nouvelle rédaction du début de cet article tendant à interdire la cession partielle des droits que l'accédant tient du contrat) - Art. 20 : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (aliénation de l'immeuble subordonnée à la fourniture par le nouveau propriétaire de l'une des garanties prévues par la présente loi) - Art. 24 (p. 344, 345) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (situation de l'accédant prise en considération par le ou les organismes prêteurs pour l'octroi des prêts, s'appréciant à la date de la signature du contrat d'occupation accession) - Après l'art. 27 (p. 346) : sur l'amendement n° 51 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (article additionnel reprenant l'article 35 bis du projet de loi actuel relatif à la mise en demeure), son sous-amendement n° 103 : alinéa additionnel stipulant que le paiement par anticipation de la totalité du prix entraîne également transfert de propriété ; adopté - Art. 29 (p. 347) : s'oppose à l'amendement n° 89 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis (réparation des dommages inscrits à l'article 1792 du code civil, à la charge du vendeur) - Après l'art. 29 (p. 348) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (possibilité pour le vendeur de proposer avec justifications, à l'accédant, une augmentation de la redevance ou une réévaluation du prix de l'immeuble, dans le cas de travaux imposés dans le cadre de la copropriété, supérieurs à 10 % du prix de l'immeuble ; résiliation possible du contrat par l'accédant, à défaut d'accord) - Art. 30 (p. 349) : son amendement n° 94 : alinéa additionnel autorisant par décision de justice à percevoir les indemnités dûes et à exécuter les travaux ; adopté - Après l'art. 39 (p. 351) : son amendement n° 95 : article additionnel relatif à la protection des associés des sociétés coopératives de construction régies par le titre III de la loi du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction, qui réaliseront des programmes sous le régime de la location

accession ; rejeté - Art. 42 (p. 352) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (suppression de cet article déclarant applicables au contrat de vente à terme consenti par certains organismes HLM, les dispositions relatives à la prise en charge des frais de copropriété) - Art. 42 ter (p. 353) : s'oppose à l'amendement n° 105 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (publicité devant préciser l'identité du vendeur, la nature, l'objet et les modalités du contrat) - Intitulé : s'oppose à l'amendement n° 75 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (nouvel intitulé : « Projet de loi tendant à faciliter l'accession à la propriété immobilière, avec occupation anticipée) - Sur l'ensemble (p. 354) : modifications positives apportées par le Sénat, désaccord avec le choix du titre adopté - Texte complété par le Gouvernement sur le plan financier et fiscal - Location accession s'insérant dans un ensemble de mesures destinées à soutenir la construction - Baisse des taux d'intérêt des prêts conventionnés déjà annoncée dans certains établissements financiers - Equilibre du plan du Gouvernement comprenant des mesures favorisant l'accession à la propriété et des mesures concernant le logement locatif - Texte modifié demeurant conforme à l'objectif défini par le Gouvernement - Location accession constituant une réponse satisfaisante aux aspirations des ménages qui ne disposent pas d'un apport personnel.

- **Projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction de maison individuelle et de vente d'immeuble à construire [n° 225 (83-84)] - (18 avril 1984) - Discussion générale (p. 400, 401) : création de nouveaux index nationaux le 26 mai 1974 pour les contrats de construction - Substitution aux index pondérés départementaux, IPD - Indice du coût de la construction traduisant l'état du marché et progressant moins rapidement - Possibilité de choix offerte aux professionnels - Avis de la commission des clauses abusives sur l'avant-projet - Consultation de l'Institut national de la consommation - (p. 402) : souhaite l'adoption par le Sénat de ce projet dans l'attente que la commission des concertations aboutisse à d'autres accords renforçant la sécurité des ménages qui accèdent à la propriété - Art. 1 (p. 405) : s'oppose aux amendements n° 5 de Mme Monique Midy (révision du prix en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques) et n° 1 de M. Philippe François, rapporteur (révision de prix dans la limite de 85 % de l'évolution de l'indice national du bâtiment tous corps d'état) - (p. 406) : s'oppose aux amendements n° 3 de coordination de M. Philippe François, rapporteur et n° 6 de Mme Monique Midy (limite de la variation de l'indice comprise dans une fourchette de 60 à 70 %) - (p. 407) : s'oppose à l'amendement n° 7 de Mme Monique Midy (période comprise entre la signature du contrat et l'expiration du délai d'un mois ne pouvant excéder trois mois) - Son amendement n° 8 : révision du prix figurant au contrat impossible en cas d'absence d'indications précises ; adopté - Art. 2 : sur l'amendement n° 4 de M. Philippe François, rapporteur, accepte le premier alinéa (1° révision du prix en fonction de la variation d'un indice national du bâtiment tous corps d'état) et s'oppose au deuxième alinéa (2° révision limitée à 85 % de la variation de cet indice).**

Deuxième lecture [n° 317 (83-84)] - (13 juin 1984) - Discussion générale (p. 1534) : indexation du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire - Fixation du pourcentage de l'indice BT 01 - Vide juridique et protection légitime des consommateurs - Art. 1 (p. 1535) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Philippe François, rapporteur (révision du prix sur chaque paiement dans la limite des 85 % de la variation de l'indice défini entre la date de signature du contrat et la date de livraison prévue au contrat) - (p. 1536) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 6 de M. Alain Pluchet (information du maître de l'ouvrage ; paraphe en regard de la clause concernant cette information) et n° 7 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (information du

maître de l'ouvrage ; mention paraphée par le maître de l'ouvrage).

- **Projet de loi définissant la location accession à la propriété immobilière - Deuxième lecture [n° 316 (83-84)] - (13 juin 1984) - Discussion générale (p. 1537, 1538) :** changement d'intitulé selon les assemblées - Sommes à la charge du preneur lorsqu'il ne lève pas l'option - Intérêt suscité par la formule de la location accession ; cas particulier des jeunes - Maîtres d'ouvrage et lancement d'opérations - Étude d'un projet de fonds permettant de neutraliser les risques de non-lèvement d'option - Contribution à une reprise de l'activité du secteur du bâtiment - **Art. 1 (p. 1539) :** s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (qualification du contrat d'occupation accession) - (p. 1540) : son amendement n° 35 : engagement du vendeur envers l'accédant relatif au transfert par la manifestation ultérieure de sa volonté, exprimée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de la propriété d'un immeuble ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 2 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (contrat de location accession après une période de jouissance effective et personnelle) - **Art. 14 A (p. 1541) :** s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (résiliation du contrat d'occupation accession ou absence de transfert de propriété au terme convenu ; absence de droit au maintien dans les lieux pour l'occupant) - **Art. 14 B (p. 1542) :** s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (paiement par l'occupant des redevances échues et non réglées, des frais de remise en état des lieux et des frais relatifs à certaines obligations de l'accédant) - **Art. 17 (p. 1543) :** s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à la suppression de la garantie fondée sur la qualité de vendeur lorsque celui-ci est un organisme d'HLM) - **Art. 21 à 23 :** ses amendements de coordination n° 16 à n° 18 ; adoptés - **Art. 24 (p. 1544) :** s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (moment d'appréciation de la situation de l'accédant pris en considération par les organismes prêteurs pour l'octroi de prêts ou en cas de cession) - **Art. 30 (p. 1545) :** demande le retrait de l'amendement n° 36 de M. André Rabineau (droits respectifs du vendeur et de l'accédant à l'issue de la procédure) - **Art. 42 (p. 1547) :** s'oppose aux amendements n° 37 de M. André Rabineau (suppression de cet article relatif aux droits de l'acquéreur dès la signature du contrat de vente à terme et aux droits de l'accédant, ainsi qu'à l'applicabilité de cet article aux contrats en cours) et n° 33 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives à l'applicabilité aux contrats en cours).

En qualité de ministre de l'urbanisme, du logement et des transports

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 527 de M. Gérard Roujas : logement (financement) (dotation de la région Midi-Pyrénées en prêts locatifs aidés) (23 octobre 1984 (p. 2690, 2691)).

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : désenclavement routier du Massif central - (23 octobre 1984) (p. 2690) :** considère la poursuite de l'exécution du plan routier du Massif central comme une des priorités de la politique d'aménagement du territoire - Importance des crédits consacrés à ce plan ces trois dernières années - Aménagement à terme de la Nationale 9 entre Clermont-Ferrand et Béziers - Inscription des crédits nécessaires à l'aménagement de la route actuelle dans le Cantal au projet de contrat Etat-région.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement [n° 435 (83-84)] - (7 novembre**

1984) - **Discussion générale (p. 3007) :** application de la décentralisation dans le domaine de l'urbanisme - Transfert des compétences - Souci de ne pas alourdir les textes du 7 janvier 1983 relatifs à la planification - Concertation avec les élus et les milieux professionnels - Nouvelles responsabilités des communes en ce qui concerne l'utilisation des sols - Plan d'occupation des sols, POS - Décentralisation des procédures de zones d'aménagement concerté, ZAC, et de restauration immobilière - Consultation nationale, menée en 1982-1983, sur le thème de l'urbanisme opérationnel et du projet de quartier - Développement des initiatives locales tenant compte des besoins des habitants - Sauvegarde des droits et des intérêts des citoyens - Evaluation des terrains en cas d'expropriation ; réduction des délais d'exercice du droit de préemption - (p. 3008) : simplification et clarification des procédures visant à faciliter les opérations et les actions d'aménagement - Compétences des organismes d'HLM - Nouveau rôle dévolu aux offices publics d'aménagement et de construction, OPAC - Droit de préemption urbain fusionnant les anciennes procédures des zones d'aménagement différé, ZAD, et des zones d'intervention foncières, ZIF - Suppression de la procédure de rénovation urbaine - Régime unique de protection des locataires et occupants - Protection des espaces naturels - Elargissement et diversification de l'offre foncière - Fixation de règles claires et efficaces d'attribution des logements construits avec l'aide de l'Etat - (p. 3009) : détermination du champ géographique du droit de préemption urbain - Augmentation du plafond légal de densité - Problème du morcellement des espaces naturels - Eventuelle création d'un mécanisme de redevance d'équipement ; extension à l'ensemble du territoire national de la taxe de riveraineté instituée en Alsace Lorraine - Adaptation des règles relatives à l'élaboration et à la révision des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, SDAU - Responsabilité importante transférée aux collectivités locales pour la conception et la conduite des opérations d'aménagement - (p. 3020) : champ d'application du droit de préemption - Modalités d'évaluation des biens - Quasi-unanimité des collectivités locales et des milieux professionnels sur les mesures proposées - Avis divergents sur le respect, dans ce texte, des principes de la décentralisation - Prerogatives demeurant de la compétence de l'Etat : déclaration d'utilité publique pour expropriation et déclaration d'insalubrité - Préservation du patrimoine relevant de la compétence de l'Etat, mais gestion plus souple des périmètres préservés, notamment les abords des monuments historiques - Décentralisation difficile des mesures concernant le remembrement urbain - Intervention exceptionnelle de l'Etat dans l'attribution de logements aux plus défavorisés - Création des comités départementaux de l'habitat, CDH - (p. 3021) : favorable, comme le souhaite M. Jean Colin, à une part plus importante de logements réservée aux communes - Solidarité entre les organismes d'HLM afin d'éviter les ghettos - Intervention exceptionnelle de l'Etat à travers le droit de préemption ou la possibilité de modifier un plan d'aménagement de ZAC faisant obstacle à un projet d'intérêt général - Circulaire du 27 juillet 1984 encourageant les projets de quartier - Nombreux dossiers retenus par le comité interministériel des villes, financés par le fonds social urbain - Financement de l'urbanisation par une éventuelle redevance nouvelle, payée par les propriétaires - Protection des terres agricoles, notamment lors de l'élaboration des POS et des SDAU - Zones d'urbanisation future - Sauvegarde des espaces naturels - Consultation des chambres d'agriculture - Gel de l'offre de terrains à bâtir et droit de préemption réservé aux seules transactions avec paiement en argent, évoqués par M. François Collet - (p. 3022) : problème de la décentralisation de la déclaration d'utilité publique - Redevance d'équipement envisageable - Décentralisation de la restauration immobilière - **Titre I :** s'oppose à l'amendement n° 145 de M. Louis de la Forest (nouvel intitulé de ce titre : « Principes de l'aménagement urbain ») - **Art. 1 : Art. L. 300-1 du code de l'urbanisme (p. 3025) :** son amendement n° 139 : définition de l'aménagement, mission des collectivités locales d'harmoniser les interventions des maîtres

d'ouvrage publics ou privés ; devenu sans objet - (p. 3026) : s'oppose aux amendements n° 193 de M. Bernard, Michel Hugo (définition de l'aménagement de la ville et du quartier ; politique de l'habitat social non ségrégative ; moyens financiers accordés aux collectivités), n° 2 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (définition de l'aménagement : harmonisation par les collectivités locales des différentes opérations d'aménagement menées dans les villes et dans le monde rural, notamment le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques et la valorisation du patrimoine), et sur cet amendement au sous-amendement n° 146 de M. Louis de la Forest (lutte contre l'insalubrité et les nuisances prise en compte dans les opérations d'aménagement) - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 147 de M. Louis de la Forest (valorisation et sauvegarde du patrimoine et des espaces naturels) - S'oppose à l'amendement n° 149 de M. Alain Pluchet (harmonisation des procédures d'aménagement, sous réserve de la constatation d'utilité publique) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 161 de M. Maurice Janetti (amélioration de la qualité de la vie prise en compte dans les opérations d'aménagement) - *Art. L. 300-2* (p. 3030) : accepte l'amendement n° 3 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (procédure suivie au sein du conseil municipal pour la concertation sur un projet d'aménagement) et sur cet amendement, le sous-amendement n° 106 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (légalité des autorisations préalables d'occuper ou d'utiliser le sol) - S'oppose aux sous-amendements n° 176 de M. Jean Colin (concertation préalable aux opérations d'aménagement laissée à l'appréciation des communes) et n° 162 de M. Robert Laucournet (modalités de la concertation définies par décret en Conseil d'Etat), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 107 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (fixation par décret en Conseil d'Etat des caractéristiques de certaines opérations d'aménagement non soumises à l'obligation de concertation en raison de leur importance minime) - (p. 3031) : sur ce même amendement, demande le retrait du sous-amendement n° 164 de M. Maurice Janetti (information du public et adoption définitive du projet par le conseil municipal) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 151 de M. Alain Pluchet (représentants de la profession agricole associés à la concertation) et accepte le sous-amendement n° 194 de M. Bernard, Michel Hugo (concertation sur toutes les opérations d'aménagement, indépendamment des ZAC) - (p. 3032) : sur ce même amendement, accepte le sous-amendement n° 163 de M. Robert Laucournet (organismes et associations associés à la concertation) - *Art. L. 300-3* (p. 3033) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 165 de M. Maurice Janetti (affichage sur le terrain des demandes d'autorisation de permis de construire ; demandes ne mettant pas en cause les droits des tiers exemptés de l'obligation d'affichage par décret ; possibilité pour toute personne d'accéder au dossier) - Accepte les amendements de M. Marcel Lucotte, rapporteur, n° 4 (publicité des demandes d'autorisation de création d'une association foncière urbaine) et n° 5 (publicité des demandes d'autorisation d'aménager un terrain pour l'accueil de tentes, de caravanes ou d'habitations légères de loisirs) et s'oppose à l'amendement n° 178 de M. Jean Colin (simple affichage en mairie des dossiers d'autorisation non encore examinés) - *Art. L. 300-4* (p. 3034) : possibilité pour les géomètres d'étudier et de réaliser certaines opérations d'aménagement - Avant l'art. 2 : demande le retrait de l'amendement n° 195 de M. Bernard, Michel Hugo (rôle respectif des établissements publics de coopération intercommunale et des communes) - *Art. 2* (p. 3035) : accepte l'amendement n° 6 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (possibilité pour le demandeur d'une autorisation d'occuper le sol de confirmer sa demande dans les deux mois suivant l'expiration du délai de validité du sursis à statuer) - (p. 3036) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 108 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (caducité d'une décision de prise, en considération, au bout de dix ans, si aucune réalisation n'a été engagée) - *Art. 3* (p. 3037) : accepte l'amendement n° 7

de M. Marcel Lucotte, rapporteur (péréemption automatique des inscriptions figurant au fichier des hypothèques, dans un délai de six mois courant de la date à laquelle le transfert de propriété est devenu effectif) et s'oppose à l'amendement n° 152 de M. Alain Pluchet (évaluation des biens expropriés) - (p. 3038) : accepte l'amendement n° 8 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (recours à la référence des réseaux, dans un équipement d'ensemble, limités à la zone d'urbanisation future) - S'oppose aux amendements n° 110 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (nouvelle définition de la qualification de terrain à bâtir, prise en considération de la dimension des réseaux desservant une parcelle, de la capacité de transport et de la puissance concernant les réseaux de transport de force) et n° 98 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (qualification des terrains à bâtir en fonction des critères matériels de desserte) - *Art. 4* (p. 3040) : accepte les amendements de M. Marcel Lucotte, rapporteur, n° 9 (évaluation des terrains réservés ; sort des occupants et autres titulaires de droit) et n° 10 (indemnités fixées par le juge de l'expropriation) - (p. 3041) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (saisine du juge de l'expropriation par le propriétaire après l'expiration du délai de trois mois accordé pour demander la levée de la réserve) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 207 : saisine du juge par la collectivité ou l'établissement public bénéficiaire de la réserve, en vue de faire prononcer le transfert de propriété ; rejeté - *Art. 6 : Art. L. 211-1 du code de l'urbanisme* (p. 3044) : son amendement n° 140 : exercice de plein droit du droit de préemption dans les communes de plus de dix mille habitants sur les zones d'urbanisation future et sur les zones urbaines dans toutes les autres communes ; devenu sans objet - (p. 3046) : s'oppose aux amendements n° 197 de M. Bernard, Michel Hugo (exercice du droit de préemption sur l'ensemble des zones délimitées par les plans d'occupation des sols), n° 14 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (distinction entre les communes de plus ou de moins de dix mille habitants intervenant pour l'exercice du droit de préemption dans les zones d'urbanisation future et dans les zones urbaines), et sur cet amendement, au sous-amendement n° 180 de M. Michel Souplet (avis des organisations agricoles représentatives pris par le conseil municipal dans les communes où l'exercice du droit de préemption n'est pas automatique).

Suite de la discussion - (8 novembre 1984) - *Art. 6 (suite) : Art. L. 211-3 du code de l'urbanisme* (p. 3053) : s'oppose à l'amendement n° 114 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (limitation du rétablissement autoritaire du droit de préemption aux seuls périmètres d'opérations d'intérêt national et imposant le recours à un décret en Conseil d'Etat) - *Art. 7* (p. 3057) : accepte l'amendement n° 16 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (droit de préemption ne pouvant être exercé que par les sociétés d'économie mixte bénéficiant d'une concession d'aménagement) - S'oppose à l'amendement n° 198 de M. Bernard, Michel Hugo (absence d'observation du délai si les biens susceptibles d'être acquis sont des immeubles construits par les organismes visés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation) - *Art. 8 : Art. L. 213-1* (p. 3058) : s'oppose à l'amendement n° 183 de M. Jean Colin (en cas d'adjudication, l'acquisition par le titulaire du droit de préemption peut avoir lieu au prix de la dernière enchère par substitution à l'adjudicataire, après avis conforme des services fiscaux) - (p. 3059) : s'oppose à l'amendement n° 199 de M. Bernard, Michel Hugo (exercice du droit de préemption possible pour les immeubles construits par les organismes visés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que pour les immeubles construits par les sociétés coopératives d'habitation à loyer modéré de location attribution) - *Après l'art. L. 213-2* (p. 3060) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (absence de soumission des opérations de location accession au droit de préemption) - Son amendement n° 213 : droit de préemption s'exerçant avant la signature du contrat en cas de location accession et non au moment de la levée de l'option par le locataire accédant ; devenu sans objet - *Art. L. 213-4* (p. 3061) : s'oppose à

l'amendement n° 23 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (prise en compte des mutations et accords amiables intervenus pour des biens de même qualification situés dans la même catégorie de zone) - (p. 3062) : s'oppose à l'amendement n° 212 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (respect des conditions de paiement proposées par le vendeur lorsque la juridiction compétente en matière d'expropriation est appelée à fixer le prix d'un bien dont l'aliénation est envisagée sous forme de vente avec constitution de rente viagère) - *Art. L. 213-7* (p. 3067) : s'oppose aux amendements n° 118 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article relatif à la renonciation à la transaction) et n° 156 de M. Alain Pluchet (renoncement possible de l'une ou l'autre des parties en cas de fixation judiciaire et possibilité pour le vendeur de demander, dans un délai de trois mois, l'acquisition du bien au prix fixé par le tribunal, au titulaire du droit de préemption) - Accepte l'amendement n° 24 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (silence des parties dans le délai de deux mois valant acceptation du prix fixé par le juge et transfert de propriété au profit du titulaire du droit de préemption) - *Art. L. 213-8* (p. 3069) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 184 de M. Jean Colin (délai de dix ans nécessaire au titulaire de droit de préemption ayant renoncé à l'exercice de son droit sur un bien donné dont le prix a été fixé judiciairement, pour l'exercer à nouveau à l'égard du même propriétaire) - *Art. L. 213-11* (p. 3071) : s'oppose à l'amendement n° 120 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (suppression de la possibilité d'utiliser ou d'aliéner le bien préempté au profit d'une personne privée) - *Art. L. 213-15* (p. 3072) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 32 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (ancien propriétaire d'un bien acquis par voie de préemption conservant la jouissance et la responsabilité de ce bien jusqu'au paiement intégral du prix) - *Art. 9* (p. 3073) : s'oppose à l'amendement n° 158 de M. Alain Pluchet (soumission au droit de préemption urbain après délibération du conseil municipal) - *Art. 11* : *Art. L. 142-2* (p. 3074) : s'oppose à l'amendement n° 122 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (taxe départementale des espaces naturels sensibles tenant lieu de participation forfaitaire aux dépenses du département pour sa participation à l'acquisition de terrains par l'agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France) - (p. 3075) : s'oppose à l'amendement n° 123 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (taxe départementale des espaces naturels sensibles tenant lieu de participation forfaitaire aux dépenses du département pour l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels, boisés ou non, appartenant aux collectivités locales) et à l'amendement n° 35 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (exclusion du champ d'application de la taxe départementale des espaces naturels sensibles des locaux artisanaux situés en zone rurale) - Son amendement n° 205 : possibilité pour le conseil général d'exonérer de la taxe départementale des espaces naturels sensibles les logements sociaux édifiés par les organismes d'HLM et les sociétés d'économie mixte, tant en métropole que dans les départements d'outre-mer ; rejeté - (p. 3077) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (taux de la taxe départementale des espaces naturels sensibles ne devant pas dépasser 1 % et s'appliquant à l'ensemble du territoire du département) - *Art. L. 142-3* (p. 3078) : s'oppose aux amendements n° 39 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (accord obligatoire des conseils municipaux intéressés pour la création des zones de préemption) et n° 185 de M. Jean Colin (création des zones de préemption en accord avec les communes concernées) - *Art. L. 142-8* (p. 3081) : s'oppose à l'amendement n° 99 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la rétrocession d'un terrain préempté) - *Art. L. 142-12* (p. 3082) : Gouvernement conscient de l'importance du phénomène dit du « morcellement foncier » - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 168 de M. Maurice Janetti (nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif à l'autorisation préalable des divisions volontaires de propriétés foncières) - (p. 3083) : sur l'amendement n° 169 de M. Maurice Janetti (décision de

soumettre à autorisation préalable les divisions visées à l'alinéa précédent, par le conseil municipal dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols approuvé et le représentant de l'Etat dans le département, sur la demande ou après accord du conseil municipal), son sous-amendement n° 209 : décision de soumettre à autorisation préalable les divisions visées à l'alinéa précédent, par le conseil municipal dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols approuvé et le représentant de l'Etat dans le département, sur la demande ou après avis du conseil municipal ; - *Avant l'art. 14* (p. 3085) : s'oppose à l'amendement n° 201 de M. Bernard, Michel Hugo (rétablissement de la disposition prévoyant que l'utilité publique entraînant l'expropriation est déclarée au nom de la commune dotée d'un plan d'occupation des sols) - *Art. 14* (p. 3086) : accepte l'amendement n° 101 de M. Jean Colin (nouvelle rédaction de la disposition relative aux différentes personnes associées à l'élaboration du plan d'aménagement de zone) - Son amendement n° 141 : nouvelle rédaction du paragraphe V de cet article permettant au représentant de l'Etat de modifier le plan d'aménagement de zone dans les conditions et selon les formes retenues pour la modification du plan d'occupation des sols ; adopté - (p. 3087) : sur son amendement n° 141, s'oppose au sous-amendement n° 216 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (suppression de la disposition permettant la réalisation d'un nouveau projet d'intérêt général relevant de l'Etat, de la région, du département ou d'autres intervenants) - *Art. 15* (p. 3088) : s'oppose à l'amendement n° 202 de M. Bernard, Michel Hugo (nouvelle rédaction du paragraphe I de cet article abrogeant les dispositions du code de l'urbanisme relatives à la rénovation urbaine) - *Art. 16* (p. 3090) : s'oppose à l'amendement n° 187 de M. Jean Colin (personne publique ayant pris l'initiative de la réalisation d'une opération d'aménagement tenue, envers les occupants des immeubles intéressés, aux obligations prévues ci-après et à celles applicables aux locataires ou preneurs de biens agricoles) - (p. 3091) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 188 du même auteur (occupants commerçants, artisans et industriels bénéficiant en outre d'une indemnisation des pertes financières résultant de la baisse d'activité occasionnée par les travaux) - *Art. 19* (p. 3093) : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (nomination et rôle des directeurs des associations foncières urbaines autorisées) - *Art. 20* (p. 3094) : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (extension de la faculté d'exonération de la taxe locale d'équipement à l'ensemble des logements financés à titre prépondérant, au moyen de prêts ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement) - Sur l'amendement n° 172 de M. Robert Laucournet (possibilité pour le conseil municipal dans les départements d'outre-mer de renoncer à percevoir en tout ou partie la taxe locale d'équipement), son sous-amendement n° 211 : précisions relatives au mode de réalisation des logements édifiés par les organismes d'HLM et les sociétés d'économie mixte à capitaux publics majoritaires, pour l'exonération de la taxe locale d'équipement ; réservé puis retiré (p. 3096) - (p. 3095) : s'oppose aux amendements n° 52 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (possibilité d'exonération de la taxe locale d'équipement pour les bâtiments à usage agricole autres que ceux mentionnés à l'article L. 112-7 du code de l'urbanisme), n° 189 de M. Jean-Pierre Blanc (suppression de l'abrogation de la possibilité pour les conseils municipaux d'exempter les bâtiments à usage agricole de la taxe locale d'équipement) et n° 159 de M. Alain Pluchet (possibilité pour le conseil municipal d'exempter de la taxe les bâtiments à usage agricole) - (p. 3096) : son amendement n° 210 : taxe devant être payée à la recette des impôts de la situation des biens en un versement exigible à l'expiration du délai prévu au troisième alinéa de l'article 1723 quater pour le premier versement de la taxe locale d'équipement ; adopté - *Art. 21* : *Après l'art. L. 332-6* (p. 3098) : accepte l'amendement n° 54 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (énumération des participations à la réalisation d'équipements publics) et, sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 192 de M. Jean Colin (domaines d'appli-

cation des dispositions de cet article ne s'étendant pas aux zones classées NC ou ND) - *Art. L. 332-9* (p. 3099) : s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (détermination de la nature et de la situation des équipements publics pouvant être mis à la charge des constructeurs) - *Art. L. 332-11* (p. 3100) : s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (lorsque les équipements publics sont réalisés par un lotisseur ou par une association foncière urbaine de remembrement, les sommes définies à l'alinéa précédent peuvent être réclamées par les constructeurs qui en auront supporté la charge) - *Art. 22* (p. 3102) : s'oppose à l'amendement n° 68 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (remplacement des mots « les réseaux de télécommunication » par les mots « les fourreaux de télécommunication ») - *Art. 23* (p. 3103) : son amendement n° 142 : possibilité pour l'ensemble des communes de moduler le plafond légal de densité et d'assouplir les conditions de délais fixées par la loi ; devenu sans objet - (p. 3104) : s'oppose à l'amendement n° 71 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (possibilité pour les communes de plus de cinquante mille habitants de modifier à nouveau et à titre exceptionnel la limite de densité applicable sur leur territoire) - *Art. 24* (p. 3106) : s'oppose à l'amendement n° 174 de M. Robert Laucournet (possibilité pour le représentant de l'Etat, par arrêté motivé, de décider et d'effectuer la modification d'un schéma directeur) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 214 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (possibilité pour le représentant de l'Etat de suspendre les effets du schéma directeur lorsque sa modification est engagée, sur tout ou partie du territoire d'une ou plusieurs communes couvertes par un plan d'occupation des sols) - (p. 3107) : s'oppose à l'amendement n° 190 de M. Jean Colin (procédure simplifiée n'étant pas applicable lorsque la modification remet en cause les règles substantielles du POS primitif ou porte sur des zones agricoles ou des périmètres exposés au bruit) - (p. 3108) : s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (suppression de la condition d'existence préalable de l'établissement de coopération intercommunale) - Son amendement n° 143 : conditions d'intervention de la déclaration d'utilité publique d'une opération qui n'est pas compatible avec les dispositions d'un plan d'occupation des sols rendu public ou approuvé ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 217 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (acte déclaratif d'utilité publique pris après avis du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public compétent) - (p. 3109) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 132 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (nécessité de l'avis conforme du représentant de l'Etat en cas de mise en place de dispositifs antisouffle dans les immeubles destinés à abriter à titre permanent ou temporaire cent personnes ou plus) - *Art. 25* (p. 3110) : son amendement n° 144 : prise en compte dans l'article L. 231-8 du code des communes des modifications apportées par le titre IV du projet de loi relatif aux taxes et aux participations financières ; adopté - *Art. 26* (p. 3111) : accepte l'amendement n° 78 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (nouvelle définition des compétences conférées aux offices publics d'aménagement et de construction) - *Art. 27* : *Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation* (p. 3113) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 86 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (suppression comme critère d'attribution de l'équilibre social des quartiers et des communes) - (p. 3114) : s'oppose à l'amendement n° 203 de Mme Monique Midy (attribution des logements se faisant à partir des propositions établies par la commune du lieu de leur implantation) - *Art. L. 441-2* (p. 3117) : problème de la nomination d'un délégué par le commissaire de la République pour l'attribution de logements d'un organisme d'HLM ; désignation n'intervenant qu'à titre tout-à-fait exceptionnel en cas de manquement grave et répété aux règles fixées dans le département pour le logement des prioritaires - S'oppose à l'amendement n° 191 de M. Jean Colin (suppression de cet article relatif à la fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions d'attribution des

locaux construits avec le concours financier de l'Etat et appartenant aux organismes d'habitation à loyer modéré) - *In fine* (p. 3119) : son amendement n° 206 : maintien de l'exonération dont bénéficient les établissements publics et les sociétés d'économie mixte concessionnaires d'opérations d'aménagement ; devenu sans objet - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 175 de M. François Collet (application du droit commun en matière d'urbanisme à la zone de servitude bordant l'ancienne enceinte fortifiée de Paris) - *Vote sur l'ensemble* (p. 3121) : caractère constructif des travaux du Sénat - Rappelle le rapport de M. Galley à l'Assemblée nationale en 1975 instituant les zones d'intervention foncière, ZIF - Déploie la non discussion de l'article 27 - Souhaite l'apport d'améliorations au cours de la navette - Avancées importantes réalisées en matière d'urbanisme, grâce à la décentralisation et à la mise en oeuvre d'une politique locale effective de l'habitat.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Urbanisme, logement et transports - I - Urbanisme et logement - (3 décembre 1984) (p. 3914) : changement de structure et création d'un ministère de l'urbanisme, du logement et des transports - Domaine de compétence du ministère - Politique économique et sociale du Gouvernement ; effort de redressement structurel de l'économie ; modération des dépenses de l'Etat - Progression des crédits du budget de l'urbanisme, du logement, des transports et de la mer - Présentation de la partie « urbanisme et logement » - Crise du secteur du bâtiment depuis 1974 et nécessaire transformation - Programme d'action en faveur du logement ; logement social ; climat de confiance à l'égard du secteur immobilier - Prêts aidés pour l'accession à la propriété, PAP, et montant de l'apport personnel - Taux des prêts complémentaires - Logement social et nouveaux prêts aidés à l'accession à taux ajustables, PAJ - Programme de 10 000 logement locatifs sociaux - Taux des prêts conventionnés, PC - (p. 3915) : régime de la location accession - Amélioration de l'habitat - Economies de charges et sécurité dans le logement - Conjoncture dans l'immobilier et évolution en matière de vente de logements neufs - Evolution des indicateurs d'activité du bâtiment - Diminution du stock de logements invendus - Démarrage des chantiers de constructions financés par le programme des 10 000 prêts locatifs aidés, PLA - Augmentation des dotations globales, dépenses ordinaires et crédits de paiement - Baisse de l'inflation et réduction des autorisations de programme - Dotations du Fonds spécial de grands travaux, FSGT ; montant de la quatrième tranche - Programmes prioritaires de recherche et d'innovation ; « habitat existant économe en énergie » ; programme de développement de l'informatique et de la productique dans le bâtiment - Plan urbain - Programme « génie civil » - Recherche enseignement - Modernisation des laboratoires et des entreprises - Collaboration avec les régions - Actions d'aide au conseil - Moyens mis en oeuvre par l'Etat pour aider les entreprises - Simplification des contraintes administratives pesant sur la filière construction - (p. 3916) : opérations de titularisation et de transformation des emplois - Travaux d'exploitation du réseau routier et équipement mécanique - Action sociale en faveur du personnel - Productivité et diminution du nombre des emplois - Réduction des frais de fonctionnement du ministère - Amélioration de la vie quotidienne et du service rendu aux usagers - Réforme de l'enseignement d'architecture - Statut des enseignants en architecture - Transformation des écoles en établissements publics - Présence de l'architecture dans l'ensemble du cadre de vie - Elaboration de 60 projets de constructions publiques destinées à renouveler les modes de création architecturale - Opération « chantiers libres » - Crédits de résorption de l'habitat insalubre - Mesures d'accompagnement social - Mise en place de dispositifs d'aide aux familles connaissant des difficultés temporaires pour faire face à leurs dépenses de logement - Fin des transferts de crédits pour alimenter la dotation globale d'équipement, DGE, et la dotation générale de décentrali-

sation, DGD - Règle de « constructibilité limitée » - Missions de l'Etat : poursuite de la réalisation des villes nouvelles et protection des sites - Mission du fonds social urbain - Adaptation à la décentralisation des outils de l'aménagement - Sécurité dans l'habitat et financement d'équipements de sécurité dans les logements sociaux ; portes blindées - Maîtrise de la dépense logement des ménages ; unification des aides à la personne - Soutien de l'activité économique - (p. 3917) : PLA à taux révisables - PAP - Mesures nouvelles prises en matière de fiscalité de l'investissement locatif - Effort en faveur des départements d'outre-mer - Réhabilitation des logements locatifs sociaux - FSGT - Primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS - Possibilité pour les propriétaires occupants d'opter pour une réduction d'impôt fondée sur le montant de l'investissement réalisé - (p. 3931) : effets de la loi de 1977 - Allocation logement et aide personnalisée au logement, APL - 9^e Plan - Actualisation des prestations - Maintien de l'efficacité sociale des aides - Centres d'études techniques de l'équipement, CETE ; débudgétisation des dépenses de personnel et diversification des carrières des agents des CETE - Villes nouvelles - Enseignement de l'architecture - Statut des enseignants - Milieu rural - Opération programmée d'amélioration de l'habitat dans le milieu rural, OPAH - PALULOS - Nombre des PLA dans le département de l'Hérault - Rôle du conseil départemental de l'habitat - Relance de l'investissement privé - Politique en matière de loyers depuis 1975 - Loi Quilliot - (p. 3932) : nombre de PLA, de PAP et de PC - Baisse des autorisations de programme et baisse des taux d'intérêt - PALULOS - Logement social - Comité interministériel pour les villes et fonds social urbain - Action en faveur des plus déshérités - Travaux d'amélioration - Innovation dans l'habitat et l'urbanisme ; mission « banlieue 89 » - Effort de prévention et de gestion sociale des logements - Rôle de la commission territoriale de conciliation - (p. 3933) : prévention du problème des impayés - Importance de la décentralisation en matière d'urbanisme - Transfert de compétences et de moyens - Action de la commission sur l'évaluation des charges - Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, CAUE - Institut français d'architecture - Action de l'Etat dans le domaine du logement - Programmes de PAP et de PLA - Aides indirectes ou directes destinées au secteur du logement - Soutien de l'ensemble du secteur locatif - Mesures fiscales d'incitation à l'épargne privée - Accession à la propriété, PAP et PC - Location accession - Amélioration de l'habitat - FSGT - (p. 3934) : aides dans le secteur privé - Cas de réduction d'impôt - Prime à l'amélioration de l'habitat - PC et unification des régimes de prêt pour les économies d'énergie et l'amélioration de l'habitat - Secteur social - PALULOS - Réduction des charges - Sécurité dans les logements sociaux - Economie d'énergie.

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) (p. 3935) : routes et sécurité routière - Dotation globale - Autorisations de programme - Action du Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Programme de recherche et de développement technologique « transports terrestres » - Fusion de l'Institut de recherche des transports et de l'Organisme national de sécurité routière au sein d'un futur établissement public à caractère scientifique et technique - Sécurité dans le domaine de l'aviation civile - Prévisions en matière de météorologie - Construction aéronautique civile - Navigation aérienne ; modernisation par la création d'un budget annexe - Modernisation des entreprises - Préparation d'un contrat de plan avec la SNCF - Modalités de financement d'un important

programme d'infrastructures - Contrat de plan avec Air France - Action de la RATP - Amélioration de la vie quotidienne des usagers - Sécurité routière - Diminution du nombre des accidents en collaboration avec les collectivités locales - Programme « REAGIR » ou réagir par des enquêtes sur les accidents graves et par des initiatives pour y remédier - Nombre d'enquêtes réalisées - Effort dans les domaines de l'équipement et de l'exploitation de la route - Equipement en dispositifs de sécurité de 700 kilomètres de routes nationales - Opérations exemplaires aux entrées des villes et -aux traversées des petites agglomérations - Plantations d'alignement - Informatisation des recueils de données routières en vue de l'information des usagers - Renforcement des programmes de régulation du trafic - (p. 3936) : lutte contre l'alcoolémie au volant - Réforme du permis de conduire - Sensibilisation du corps social sur le thème de la sécurité routière - Entretien et modernisation du réseau routier national - Programme routier des contrats de plan Etat régions - Programme autoroutier prévu - (p. 3967) : amélioration du système de transport par route - Poursuite de la rénovation des grandes liaisons routières - Schéma directeur des autoroutes et de leurs prolongements - Définition d'un réseau autoroutier cohérent - Urgence reconnue pour certaines sections - Investissements routiers nationaux ; routes à quatre voies - Contrat de plan Etat régions - Rocades et déviations - Quatrième tranche du FSGT - Rocade urbaine - Rocade de type voie rapide urbaine - Diminution du bruit et de la pollution - Entretien du réseau - Renforcement d'un certain nombre de chaussées et d'ouvrages d'art - 9^e Plan - Sécurité - Priorité aux contournements des villes - (p. 3968) : modalités de répartition des fonds de cette quatrième tranche concernant les routes - Soutien à l'activité des entreprises de travaux publics - Cas du réseau routier national desservant la Vendée - Contrat de plan Etat Pays de la Loire - Desserte de la Vendée - Travaux effectués en régie - Délai d'intervention et continuité du service public - Situation de Mayotte - Effort en faveur du logement à Mayotte - Modalités de désenclavement de la partie Sud de la Grande Terre - Réparation des dégâts du cyclone - Etudes relatives à la modernisation du réseau routier - Plan routier breton - Sécurité routière et vitesse minimale sur les routes et les autoroutes - Incidences d'un hiver rigoureux sur le réseau routier national - Augmentation de la proportion du réseau entretenu préventivement - Renforcements coordonnés de la RN 116 - Contrat Etat région Languedoc-Roussillon et achèvement de la rocade sud de Perpignan ; rocade Saint-Charles - Expérience dite de conduite accompagnée dans les départements de l'Essonne et des Yvelines pour les jeunes de 16 à 17 ans - (p. 3969) : réalisation d'un bilan d'étape par un ingénieur général des ponts et chaussées - **Examen des crédits - Art. 37 - Etat C (p. 3970) :** s'oppose à l'amendement n° II-77 de M. Jean François-Poncet, rapporteur spécial (réduction des crédits du titre IV relatifs à l'urbanisme et au logement) - S'oppose à l'amendement n° II-78 de M. Jean-François Poncet, rapporteur spécial (réduction indicative des crédits du titre VI en faveur du logement).

QUILLIOT (Roger), sénateur du Puy-de-Dôme (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

R

RABINEAU (André), sénateur de l'Allier (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail (2 février 1984) (p. 146).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (19 juin 1984) (p. 1614).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger (25 juin 1984) (p. 1786).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (17 décembre 1984) (p. 4662).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses (18 décembre 1984) (p. 4723).

DÉPÔTS

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Anciens combattants [n° 73, tome I (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi définissant la location accession à la propriété immobilière - Deuxième lecture** [n° 316 (83-84)] - (13 juin 1984) - Art. 30 (p. 1545) : son amendement n° 36 : droits respectifs du vendeur et de l'accédant à l'issue de la procédure ; retiré - Art. 42 (p. 1547) : son amendement n° 37 : suppression de cet article relatif aux droits de l'acquéreur dès la signature du contrat de vente à terme et aux droits de l'accédant, ainsi qu'à l'applicabilité de cet article aux contrats en cours ; retiré.
- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Art. 21 bis (p. 3387) : son amendement n° I-37 : suppression du paragraphe II de cet article augmentant les droits d'entrée dans les casinos ; adopté - Art. 33 (p. 3400) : son amendement n° I-42 : rente de réversion et de réversibilité découlant des rentes mutualistes constituées au profit des anciens combattants et victimes de guerre ; retiré.

Deuxième partie :

Anciens combattants - (5 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (p. 4041) : budget de rigueur - Modernisation des

structures privilégiée au détriment de l'action sociale - Réorganisation du ministère définie par le décret du 11 mai 1984 - Suppression d'emplois accompagnée de la poursuite accélérée de l'informatisation des services - Préoccupation de la commission des affaires sociales vis-à-vis de la stagnation des dotations d'action sociale - Transformation satisfaisante d'emplois administratifs en emplois d'ingénieurs spécialisés dans l'étude des appareillages pour handicapés - Rattrapage difficile du rapport constant - Nouvel échancier présenté prochainement par le secrétariat d'Etat devant la commission de concertation budgétaire - Opposition des associations d'anciens combattants au rééchelonnement du rattrapage jusqu'en 1988 - Réduction de la charge de l'Etat en raison de la diminution du nombre des titulaires d'une pension militaire d'invalidité - (p. 4042) : déplore les calculs sordides établis par le ministère des finances sur l'espérance de vie des pensionnés - Nombreux problèmes restant sans solution : institution d'un plafond spécial de ressources pour les ascendants ; proportionnalité des pensions ; attribution du bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires ayant combattu en Afrique du nord - Unanimité des groupes politiques du Sénat sur ce dernier problème - Attribution de la Légion d'honneur à tous les survivants de la Grande Guerre - Satisfait de la mise en place d'un statut des évadés et de la réévaluation annuelle du plafond de la rente mutualiste des anciens combattants - Souhaite l'inscription du camp de Rawa Ruska sur la liste officielle des camps de concentration - Indemnisation des Alsaciens mosellans incorporés de force dans l'armée allemande - Célébration du souvenir - Commission des affaires sociales opposée à l'adoption de ce budget.

RALITE (Jack), ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de l'emploi (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Fin des fonctions ministérielles le 16 juillet 1984.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 467 de M. Jacques Larché : transports fluviaux (mesures envisagées par le Gouvernement pour remédier aux difficultés de la batellerie) (29 juin 1984) (p. 2019, 2020).

n° 518 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard : travail clandestin (lutte contre le développement du travail clandestin) (29 juin 1984) (p. 2018, 2019).

INTERVENTIONS

- S'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire de M. René Tinant, sénateur des Ardennes (24 avril 1984) (p. 458).
- **Question orale avec débat : perte du pouvoir d'achat des allocations versées par les Assedic** - (24 avril 1984) (p. 460) : étude de l'association des préretraités - Evolution du pouvoir d'achat - Equilibre de la sécurité sociale - Droits acquis des préretraités partis avant la réforme de l'UNEDIC - Situation des préretraités à la charge de l'Etat - Etude d'une revalorisation des préretraités.
- **Question orale avec débat : régimes de solidarité** - (29 juin 1984) (p. 2017) : ordonnance du 21 mars 1984 - Allocations de solidarité - (p. 2018) : fonds sociaux - Chômeurs créateurs d'entreprises - Formation - Jeunes chercheurs d'emploi - Montant de l'allocation de solidarité.

RAMASSAMY (Albert), sénateur de la Réunion (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement: extension des allègements des charges sociales** - (10 mai 1984) (p. 697) : soutien aux entreprises de production - Situation économique de la Réunion - Emploi - Niveau de revenus - Applicabilité des mesures allégeant les charges sociales prises en Lorraine à toutes les régions où le taux de chômage est nettement supérieur à la moyenne nationale.

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion** [n° 176 (83-84)] - (22 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 972) : décentralisation dans les départements d'outre-mer, DOM - Modalités de transfert des compétences du conseil général au conseil régional - Promesse de M. Valéry Giscard d'Estaing en 1976 - Action du Gouvernement - Loi du 31 décembre 1982 - Coexistence d'un conseil général et d'un conseil régional - Maintien des DOM dans la France - Organisation administrative et régime législatif des DOM - Article 73 de la Constitution - (p. 973) : évolution des idées sur l'émancipation des pays coloniaux - Modèles de développement - Action du conseil général et réalités locales - Dégradation de la situation économique - Scrutin proportionnel de liste et composition du conseil régional ; garantie d'efficacité - Education et culture - Enseignement de la langue et de la culture françaises - Cultures locales - Référence à la société réunionnaise - Moyens juridiques à la disposition des élus régionaux - Vote favorable du groupe socialiste.

Deuxième lecture [n° 372 (83-84)] - (26 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1799) : divergence persistant entre les deux assemblées, conséquence de la méfiance de la majorité sénatoriale envers l'Assemblée régionale élue au suffrage universel - Droit à l'autodétermination réclamée par les organisations autonomistes des départements d'outre-mer, DOM, réunies dans une convention à Morne-Rouge, il y a douze ans - Conseil général présenté comme le symbole de la départementalisation défendu avec acharnement par l'opposition nationale - Désaccord sur le transfert de compétences du conseil général au conseil régional - Nécessité de mettre la Constitution en harmonie avec les réalités économiques et sociales de nos lointains départements - Nécessité d'apprendre aux populations d'outre-mer à se gouverner elles-mêmes dans le respect de leur intégration à la République française - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'action gouvernementale.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) (p. 3546) : au nom du groupe socialiste, annonce son intention de voter le projet du budget des départements et territoires d'outre-mer ; souligne certains problèmes spécifiques du département de la Réunion : bourses scolaires, sécheresse, fonctionnaires - Faiblesse de l'économie des départements d'outre-mer - Limite de l'aide financière de la métropole - Nécessité d'élaborer un plan de développement des départements d'outre-mer - **Titre III** (p. 3562) : approuve le souci de dialogue et de modération du Gouvernement dans sa politique de décolonisation en Nouvelle-Calédonie ; annonce, au nom du groupe socialiste, qu'il votera le budget dans le projet du Gouvernement.

RAPUZZI (Irma), sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise

en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984 (p. 4689)).

DÉPÔTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Urbanisme, logement et transports : II - Transports : 1. Section commune, 3. Transports intérieurs : transports terrestres** [n° 69, annexe 33, (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) - Rapporteur spécial (section commune et transports terrestres) (p. 3938, 3939) : adoption par la commission des crédits relatifs à la section commune et aux transports terrestres - Modération des dépenses de personnel et de fonctionnement de l'administration centrale - Meilleure organisation et réduction des effectifs de l'administration centrale - Recherche scientifique et technique - Evolution des crédits prévus pour les transports urbains et interurbains - Décentralisation et transferts de compétences - Rapports entre l'Etat et la SNCF - Loi d'orientation des transports intérieurs - Poids des charges de compensation à la caisse de retraite des cheminots - Création d'une commission de contrôle chargée de proposer des modifications dans les rapports entre l'Etat et la SNCF - Endettement de la SNCF - Absence de marge d'autofinancement - Conditions de réalisation du TGV Atlantique - Contrats de plan et contrats de programme conclus - Décentralisation et maintien de l'aide au niveau national - (p. 3940) : vote favorable de la commission - **Examen des crédits - Art. 59** (p. 3971) : détermination des travaux d'infrastructure de la région d'Ile-de-France cofinancée par l'Etat et la région.

RAUSCH (Jean-Marie), sénateur de la Moselle (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public des télécommunications (4 octobre 1984) (p. 2534).

DÉPÔTS

Rapport fait, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 356 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif au service public des télécommunications [n° 407 (83-84)] (20 juin 1984) - **Postes et télécommunications**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à harmoniser les taux des cotisations de sécurité sociale des préretraités et des retraités [n° 497 (83-84)] (22 août 1984).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public des télécommunications [n° 14 (84-85)] (5 octobre 1984) - Postes et télécommunications.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Postes et télécommunications [n° 71, tome XXI (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 111 (2 avril 1984) (p. 197) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : politique industrielle (politique de restructuration industrielle) - Discutée le 11 mai 1984 (débat commun) (p. 725 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles - Deuxième lecture** [n° 135 (83-84)] - (19 avril 1984) - Chapitre II : Art. 410 du code rural (p. 428) : son amendement n° 47, soutenu par M. Jean Colin : définition du débit minimal, dit débit réservé ; retiré - (p. 429) : son amendement n° 46, soutenu par M. Jean Colin : mesures spécifiques à chaque ouvrage pour sa modification ou son exploitation ; retiré.

- **Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles** - (11 mai 1984) (p. 726, 727) : Lorraine, berceau de la sidérurgie française : l'une des régions les plus touchées par la crise - Importance du chômage - Récentes mesures de restructuration industrielle sacrifiant la sidérurgie - Réexamen du plan acier demandé par une réunion des deux assemblées régionales - Manifestations des 4 et 13 avril 1984 - Crise remontant à 1974 - Dépendance de la Lorraine et importance des emplois industriels relevant du secteur nationalisé - Promesses du Président de la République concernant la relance des activités traditionnelles - Dégradation de la situation financière des Charbonnages de France dès 1982 - Faiblesse du plan acier de septembre 1982 - Construction du train universel de Gandrange figurant parmi les restructurations annoncées - Cite la déclaration du ministre de l'industrie et de la recherche concernant la construction du nouveau train lourd - (p. 728) : Lorraine, seule région de France à pouvoir produire en quantité de l'acier entièrement français - Incohérences du plan acier de 1984 - Danger d'une condamnation à terme pour le train à fil de Rombas - Nécessité pour la Lorraine de conserver une sidérurgie forte, moderne et compétitive - Réexamen indispensable du plan acier 1984 - Souhaite une concertation étroite entre le conseil régional et le Gouvernement - Souhaite la présentation des propositions gouvernementales au conseil régional de Lorraine le 26 juin prochain - (p. 744, 745) : changement entraînant un renouveau industriel espéré par les Lorrains, sans aucune suppression d'emplois - Restructuration, cause de leur désarroi - Décision du Gouvernement repoussée par les syndicats - Mesures évoquées paraissant d'une efficacité relative - Souhaite que le ministre redevienne crédible.

- **Projet de loi relatif au service public des télécommunications** [n° 356 (83-84)] - (4 octobre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2526) : examen de ce projet précédé de l'annonce d'une importante hausse de la taxe de base - Critique la qualité du papier et de la colle des nouveaux timbres à 2,10 F - Projet visant à conforter l'intégrité du service public - Amélioration des rapports administration-usagers - Affirmation du droit de toute personne à obtenir l'abonnement au téléphone - Abrogation de tout contrôle sur le contenu des télégrammes - Dispositions pénales plus

précises - Approbation des objectifs du projet de loi par la commission - Attire l'attention sur les dangereuses dispositions concernant les réseaux câblés qui tendent à élargir le monopole de la direction générale des télécommunications dans ce secteur - Au nom de la commission, se déclare opposé au texte de l'article 6 dans sa rédaction actuelle - Art. 6 (p. 2530) : son amendement n° 1 : suppression de cet article tendant à codifier l'article 8 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle dans le code des postes et télécommunications ; adopté - Attachement de la commission à la loi de 1982 et à l'article 1^{er} qui pose le principe de la liberté de la communication audiovisuelle - (p. 2531) : créations d'emplois aux Etats-Unis dans les télécommunications grâce à la libre entreprise - Risque d'accroissement du retard de la France dans le domaine du câblage - Réalisation par une société privée d'un réseau câblé dans la ville de Metz - (p. 2532) : fibre optique devant être le meilleur choix dans dix ans - Expérience de Biarritz et faiblesse du nombre de raccordements au visiophone et à la télé-distribution - Confirme sa préférence pour un câblage coaxial pour la ville de Metz - Invention en France, voilà trente ou quarante ans, du 819 lignes mais postes de télévision français en noir et blanc les plus chers du monde pendant vingt ans - Invention du procédé SECAM et postes de télévision français en couleurs les plus chers du monde - Art. 7 (p. 2533) : son amendement de coordination n° 2 ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 19 (84-85)] - (11 octobre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** : voir intervention de M. Jean Colin (p. 2602) - Art. 6 : son amendement de suppression n° 1 soutenu par M. Jean Colin ; adopté - Art. 7 (p. 2603) : son amendement de coordination n° 2 soutenu par M. Jean Colin ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Postes et télécommunications - (25 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (p. 3572) : importance des investissements du budget des PTT - Modernisation de la poste : suppressions d'emplois, automatisation des centres de tri, réorganisation des services d'acheminement - (p. 3573) : réactions du personnel ; produits nouveaux ; développement des applications de la télématique ; délais d'acheminement du courrier - Télécommunications : augmentation du tarif des communications téléphoniques, caractère critiquable de cette mesure ; versement du fonds de réserve au budget général ; contribution du budget des PTT au secteur de la filière électronique - (p. 3574) : besoin de financement des PTT ; réalisation de certains programmes : opération minitel - Réalisation du plan câble, réseaux à intégration de services, réseaux de raccordements d'antennes collectives à un transport sur fibres optiques - (p. 3575) : difficultés de réalisation du plan câble, retard de la France dans ce domaine ; critique la volonté de la direction générale des télécommunications d'exercer un monopole sur les voies de communication électronique - Bilan d'une entreprise de câblage menée à Metz depuis cinq ans - Se déclare partisan de l'association de sociétés privées au développement des voies des communication électronique - Importance de ce secteur pour les créations d'emplois ; réalisation du plan informatique bureautique - (p. 3576) : participation du budget des PTT à la filière électronique ; technologie française du téléphone ; état des cabines publiques - Importance de la communication dans la société de demain - Annonce la décision de la commission des affaires économiques de rejeter les crédits du budget des PTT - (p. 3592, 3593) : souligne que des réalisations en matière de fibres optiques sont antérieures à 1981 - Retard dans la réalisation du plan-câble.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984** [n° 131 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Art. 26 (p. 4803) : son amendement n° 10, soutenu par M. Jean Colin : suppression de cet article relatif à l'institution d'une cotisation pour frais de contrôle du respect des dispositions des cahiers des

charges des services de communication audiovisuelle ; rejeté.

RAYBAUD (Joseph), sénateur des Alpes-Maritimes (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} février 1984 et le 30 septembre 1984 en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 62 (84-85)] (7 novembre 1984).

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur et décentralisation : administration centrale et sécurité [n° 69, annexe 15 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) - Rapporteur spécial (administration centrale et sécurité) (p. 4064) : faible augmentation des crédits consacrés à l'administration centrale et à la sécurité civile - Regrette les nombreuses annulations de crédits intervenues en 1984 - (p. 4065) : nombreux mouvements de crédits non conformes à l'article 14 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances - Gestion des fonds de concours - Observations de la commission des finances sur l'évolution des grandes masses de ce budget - Augmentation des crédits de l'administration centrale - Crédits d'investissement : poursuite du programme de rénovation des bâtiments de l'administration centrale - Crédits consacrés aux services communs - Evolution des rémunérations - Crédits d'investissement direct - Investissements en matière de centres de vacances et de restaurants administratifs - Crédits d'équipement en matériel de transmission - Budget civil - Moyens des services - Dépenses relatives aux élections - Sécurité civile - Subventions de fonctionnement destinées aux services de lutte contre l'incendie et de secours - Aides d'extrême urgence pour les victimes des calamités publiques - Lutte contre les pollutions et les incendies de forêt - Programme civil de défense - Crédits de la police nationale - (p. 4066) : en raison des onze policiers morts en service en 1984, demande l'examen d'urgence des propositions faites par M. Edouard Bonnefous, visant à renforcer l'appareil pénal applicable aux violences exercées contre les personnels de police - Voeux de la commission des finances pour permettre l'adéquation des effectifs de la police nationale à ses missions : réduction du temps de travail et informatisation des services, adaptation aux réalités du recrutement et de la rémunération des personnels, aménagement du financement de l'indemnité de sujétions spéciales - Formation des personnels - Gestion des matériels de la police nationale - Stages d'informatique organisés en 1985 au centre de formation de Gif-sur-Yvette - Crédits d'équipement immobilier - Effort en faveur du logement - Plan de modernisation

des matériels concernant l'armement, l'automobile et les transmissions - Commission des finances opposée à l'adoption de ces crédits - **Examen des crédits - Etat C (p. 4097) :** son amendement n° II-11 : réduction des autorisations de programme destinées aux équipements sociaux ; attribution de ces crédits à la police nationale ; adopté.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984 [n° 131 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Art. 22 (p. 4802) :** son amendement n° 2 : fixation et recouvrement de la taxe sur les fournitures d'électricité ; retiré au profit de l'amendement identique n° 7 M. Maurice Blin, rapporteur général - **Art. 23 :** soutient l'amendement n° 3 de M. Charles-Edmond Lenglet (dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-4 du code des communes applicables à la taxe départementale sur l'électricité à compter du 1^{er} janvier 1985).

REGNAULT (René), sénateur des Côtes-du-Nord (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (27 juin 1984) (p. 1904).

Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-1813 du 14 août 1945 portant réorganisation des pêches maritimes [n° 47 (83-84)] - (11 avril 1984) - Discussion générale (p. 290) :** évolution dans la maîtrise des productions marines - Comité interprofessionnel du poisson d'élevage - Comité central des pêches maritimes - Production alimentaire terrestre - Déficit important de la balance commerciale française en produits de la mer - Chômage et crise internationale - Action du département des Côtes-du-Nord, de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes, ISTPM, du Centre national pour l'exploitation des océans, CNEOX, et de la région - Formation professionnelle - Prévision d'un lycée d'enseignement professionnel orienté vers les cultures marines à Saint-Quay-Portrieux - Modalités de délimitation des sites propres à l'aquaculture, aux cultures marines et aux activités connexes - Attente d'une loi concernant le littoral - Soutien du groupe socialiste sur ce texte.

- **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 272 (82-83)] - (16 mai 1984) - Discussion générale (p. 853) :** projet complétant la loi du 26 janvier 1984 sur la décentralisation - Développement des responsabilités des collectivités locales avec l'aide d'une fonction territoriale bénéficiant d'une formation mieux adaptée aux exigences de leur mission - Création en 1972 du Centre de formation des personnels communaux,

CFPC - Droit à la formation continue dans le secteur privé reconnu par les accords de 1971 - Plans de formation devant prendre en compte les besoins de tous - (p. 854) : amendements du groupe socialiste tendant à améliorer le caractère démocratique, la structure décentralisée et l'efficacité de la formation dispensée - Présidence du conseil d'orientation confiée à un élu - Attachement à l'unicité de la fonction publique territoriale - Gestion nécessaire de la péréquation interrégionale par le centre national - Versement d'un acompte aux centres de gestion dès le mois de février - Formation des agents territoriaux pouvant le cas échéant être dispensée par les grandes écoles de l'Etat - Dispositions nouvelles devant respecter le statut de carrière, les emplois de cabinet devant rester peu nombreux - Article 33 et problème de cohérence avec le texte de la loi du 26 janvier 1984 - (p. 855) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi - Art. 5 (p. 868) : favorable à la position du Gouvernement sur cet article relatif à la situation des fonctionnaires bénéficiant d'une action de formation personnelle - Art. 8 (p. 870) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article relatif au financement des actions de formation) - Art. 33 (p. 892) : se déclare opposé à l'amendement n° 106 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (suppression de cet article relatif à la contribution mise à la charge de la collectivité locale ayant refusé un candidat) et se déclare favorable à l'amendement n° 107 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (prise en charge n'étant pas due si l'autorité territoriale a dans un délai de six mois nommé un autre candidat reçu au concours) - Suppression de l'article 33 signifiant une cotisation accrue de tous les maires - Multiplication des refus risquant d'accroître considérablement les charges communales - Explication de vote sur l'ensemble (p. 895) : texte allant dans le sens de l'intérêt des travailleurs territoriaux et de la décentralisation - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- Question au Gouvernement : régions défavorisées en matière de quotas laitiers - (7 juin 1984) (p. 1373) : accords européens sur la politique laitière et effets dommageables à certaines régions ; réduction de la production des bovins allaitants ; déséquilibre grave dans la gestion des unités de transformation - Zones défavorisées ou de montagne - Région de la Bretagne.

- Projet de loi relatif à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer [n° 307 (83-84)] - (13 juin 1984) - Discussion générale (p. 1530) : politique de réforme de la recherche océanologique - Politique européenne commune de la mer, l'Europe bleue, en janvier 1983 - Comité de coordination des programmes « recherches et technologies marines » - Fusion de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes, ISTEPM, et du Centre national pour l'exploitation des océans, CNEOX, en un seul établissement, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, IFREMER - Mission de réglementation et de police - Statut des agents du nouvel institut - Lieu d'installation d'IFREMER - Problème des différenciations entre les personnels provenant de l'ISTPM ou du CNEOX - Inquiétude des personnels - (p. 1531) : pêche et aquaculture - Flotte de pêche - Vote favorable sur ce projet de loi - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1533, 1534) : caractère plus restrictif du nouveau libellé de l'article 5 par rapport à l'ancien - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Nouvelle lecture [n° 416 (83-84)] - (26 juin 1984) - Discussion générale (p. 1839) : regrette que le Parlement se soit éloigné des positions du Gouvernement et nécessité pour le législateur de revenir sur certains points de ce texte - Favorable aux dispositions tendant à associer les fonctionnaires territoriaux à la définition de leur plan de formation - Comité technique

paritaire créé par la loi du 26 juillet 1984 concernant tous les fonctionnaires territoriaux de toutes les collectivités - (p. 1840) : confirme ses craintes quant au financement des centres de formation - Acompte du cinquième proposé par l'Assemblée nationale - Titre III de la loi du 26 juillet 1984 portant statut de la fonction publique territoriale reposant sur le concept fondamental de parité comparabilité entre la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale - S'interroge sur la solution de remplacement proposée pour l'indemnité prévue par l'article 33 - Lourde responsabilité des élus refusant de nommer les fonctionnaires proposés par une commission paritaire - Projet offrant aux collectivités locales un nouvel atout pour réussir la décentralisation - Réduction admise par la loi, pour certaines collectivités organisatrices de formation, du montant de leur cotisation, de leur contribution dans les plans régionaux exclusivement - Confirme le soutien du groupe socialiste au texte du Gouvernement - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1847) : texte méritant d'être modifié sur des points essentiels - Décentralisation et démocratisation de la formation - Difficulté de rompre avec le statut d'emploi pour aller vers le statut de carrière tout en préservant l'autonomie des collectivités territoriales - Loi du 26 juin 1984 et présente loi permettant une avancée réelle pour la fonction publique territoriale et pour les collectivités locales elles-mêmes - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Postes et télécommunications - (25 novembre 1984) (p. 3587) : au nom du groupe socialiste, se félicite de l'importance des investissements consacrés à la modernisation des PTT et du résultat positif de l'exploitation ; augmentation des ressources en capital ; charges de fonctionnement ; nécessaire rôle d'entraînement du secteur de la poste et des télécommunications ; développement de la recherche - (p. 3588) : exprime son inquiétude devant la réduction du nombre des emplois ; risques d'une dégradation du service public ; mesures en faveur des receveurs distributeurs ; équilibre financier des PTT ; dépenses en capital : programmes en cours - (p. 3589) : augmentation du tarif des communications téléphoniques ; difficultés du Trégor : mono-industrie du téléphone ; au nom du groupe socialiste, apporte son soutien au budget des PTT - Art. 43 (p. 3598) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° II-22 et II-23 de M. Jean François-Poncet (suppression des crédits affectés à des dépenses sans rapport avec le budget des PTT : contribution du budget des PTT au Centre national des études spatiales et à la filière électronique et versement d'un fonds de réserve au budget général).

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) (p. 3623) : budget encourageant pour le secteur du commerce et de l'artisanat - Adoption de récentes dispositions législatives, fiscales et sociales concernant ce secteur - Formation des apprentis - Introduction de l'informatique pédagogique dans les centres de formation d'apprentis, CFA - Contractualisation - Modernisation et informatisation des chambres de métiers - Devenir des centres de gestion - Urbanisme commercial - Favorable aux actions contractuelles dans le secteur du tourisme.

Mer - (28 novembre 1984) (p. 3773) : regret de la disparition du ministère de la mer et du transfert de certaines compétences du secrétariat d'Etat à d'autres ministères - Mesures sociales ; rapport Dufour ; annonce du déplafonnement des droits à retraite pour les marins remplissant certaines conditions ; établissement national des invalides de la marine, ENIM ; déséquilibre démographique - Insuffisance des crédits de la société nationale de sauvetage en mer ; Pêche : augmentation de la consommation française et accroissement du déficit commercial ; nécessité de développement de ce secteur ; fusion de l'institut scientifique et technique des pêches maritimes,

ISTPM, et du Centre national pour l'exploitation des océans, Cnexo, pour créer l'institut français de recherche pour l'exploitation de mer IFREMER ; entrée du Portugal et de l'Espagne dans la Communauté économique européenne - Vote par le groupe socialiste de ce projet de budget.

Urbanisme, logement et transports - II. - Transports - (3 décembre 1984) (p. 3960) : budget des transports et conjoncture de rigueur - Annulations de crédits en 1984 - Action du Fonds spécial de grands travaux, FSGT - Décentralisation - Modernisation, rénovation et sécurité - Réseau routier et autoroutier - Voies express, rocades et déviations - Rénovation du réseau national - 9^e Plan - Contrat de plan Etat région - Plan routier relatif au massif Central ou à la Bretagne - Incidences de la simultanéité en Bretagne d'un plan régional breton et d'un contrat de plan de la région relatifs aux problèmes routiers - Financement par l'Etat de la liaison Lamballe Pontorson - Continuité routière entre la Bretagne du Nord et la route des estuaires - (p. 3961) : soutien du Fonds européen de développement régional à la route des estuaires - Programmes REAGIR ou « moins 10 % » - Danger de la vitesse ou de la lenteur excessive des véhicules - Contrôle d'alcoolémie - Eclairage des véhicules - Economies d'énergie et recherche en matière de moteurs - Politique des transports au niveau européen - Amélioration de la gestion de la SNCF - Recours à l'emprunt - Modernisation du réseau et TGV Atlantique - Réouverture de lignes autrefois condamnées - Evolution préoccupante du transport de marchandises - Navigation fluviale et action du Gouvernement en faveur de la batellerie et du développement du trafic par voie d'eau - Promotion du réseau de canaux et de voies d'eau intérieures breton - Trafic intérieur et aviation - Disparités entre les régions - Diversité des tarifs et des politiques des compagnies - Nécessaire synchronisation des politiques des entreprises concernées - Volonté de progrès dans le domaine des transports - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de budget.

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) (p. 4089) : rend hommage au travail accompli par les ministres de l'intérieur depuis 1981 - Mise en oeuvre de la décentralisation - (p. 4090) : concours de l'Etat aux collectivités territoriales - Dotation globale de fonctionnement, DGF : modalités de sa répartition - Satisfait de l'abandon du prélèvement supplémentaire envisagé par l'Etat sur le produit des impôts des collectivités locales - Rôle des collectivités locales dans la mise en place des travaux d'utilité collective, TUC - Modalités de répartition des crédits du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle - Critères de répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales - Dotation générale de décentralisation, DGD - Transfert des moyens financiers correspondant au transfert des compétences - Dotation globale d'équipement, DGE ; demande de nouvelles modalités d'application propres aux petites communes - Globalisation d'une partie des aides à l'équipement, l'autre partie étant constituée de dotations spécifiques réparties sous l'autorité du préfet, après consultation des élus locaux - Urgence de cette mesure pour maintenir le rythme des investissements - (p. 4091) : réduction du taux des emprunts mis à la disposition des collectivités locales - Desserrement du taux d'encadrement des tarifs des services publics - Réussite de la décentralisation étroitement liée à l'effort de modernisation des collectivités territoriales - Solidarité intercommunale - Réforme de la fiscalité locale - Conseil supérieur de la fonction publique territoriale - Souhaite la mise en place rapide des dispositions organiques, tels les centres de gestion, les centres de formation et les comités techniques paritaires - Favorable à l'adoption de ce budget.

- **Projet de loi portant modification de certaines dispositions relatives aux relations entre l'Etat et les collectivités locales** [n° 134 (84-85)] - (18 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4673, 4674) : modalités d'application de la dotation globale d'équipement, DGE - Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, FNPTP - Fermetures d'entrepri-

ses - Communes connaissant des difficultés structurelles - Petites communes démunies des produits de l'impôt sur l'activité économique - Décentralisation et transferts de compétences - Transfert et globalisation des ressources - Objet de la dotation globale de fonctionnement, DGF, de la dotation générale de décentralisation, DGD, et de la DGE - Incidences du remboursement de la TVA - Investissements des collectivités territoriales en France - Contrastes selon le nombre d'habitants des communes - Avantages de la substitution de la DGE aux subventions spécifiques - Situation des petites collectivités - Modalités d'application de la DGE - Seuil de population - (p. 4675) : modalités de gestion du fonds départemental - Rôle du préfet et du maire - (p. 4677) : travaux de l'Association des maires de France lors de son dernier comité directeur.

RIGOU (Michel), sénateur de la Charente-Maritime (GD-SRG, puis RD du 30 mai au 30 septembre 1984, puis GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles ; en démissionne (23 mai 1984) (p. 1045).

Est nommé membre de la commission des affaires économiques (23 mai 1984) (p. 1060).

- Vice-président de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances** [n° 37 (83-84)] - (11 avril 1984) - Art. 2 (p. 284) : son amendement n° 7 : suppression de la dérogation en faveur de la synchronisation du cycle oestral et la préparation à l'implantation d'embryons ; administration uniquement par un vétérinaire sanitaire dans les cas où ces médicaments peuvent être utilisés ; devenu sans objet - Mission de prévention, de contrôle et d'inspection du vétérinaire ayant un mandat sanitaire - (p. 286) : coûts de production - Protection des consommateurs - Responsabilité du contrôle.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 5 (p. 3316) : soutient l'amendement n° I-94 de M. Jean Roger (détaxation partielle de la TVA sur les carburants utilisés en agriculture) - Demande une augmentation du contingent d'essence détaxée allouée annuellement aux agriculteurs.

Deuxième partie :

Mer - (28 novembre 1984) (p. 3767) : remplacement du ministère de la mer par un secrétariat d'Etat ; transfert de la construction navale au ministère du redéploiement industriel - Importance de la subvention à l'Etablissement national des invalides de la marine, ENIM - Régression des dépenses en capital malgré la compensation relative des crédits du Fonds spécial de grands travaux pour les équipements portuaires - Problème posé pour le secteur de la pêche par l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE - Difficultés du port de la Rochelle : contrat de plan Etat-région sur le programme de renouvellement de la flotte artisanale ; problème de la flotte industrielle et semi-industrielle ; insuffisance d'apport pour le fonctionnement de la halle à marée - Problèmes causés par l'ensablement et l'envasement du bassin Marennes-Oléron ; demande du concours de l'Etat - (p. 3768) : redevance domaniale dans le bassin Marennes-Oléron.

RIGOUT (Marcel), *ministre de la formation professionnelle* (nommé le 22 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 23 mars 1983, p. 883].

Fin des fonctions ministérielles le 16 juillet 1984.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail [n° 24 (83-84)]** - (1^{er} février 1984) - **Discussion générale** (p. 81) : mutations industrielles - Problème de restructurations, d'emplois, voire de fermetures d'entreprises - Incidences du progrès technique. Formation professionnelle et chômage - (p. 82) : modification des conditions de travail de l'homme - Productivité des machines et qualification des hommes - Formation professionnelle et apprentissage pour les jeunes de seize à dix-huit ans - Filière électronique - Rénovation de l'Association pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - Importance de la concertation - Rôle de la politique contractuelle - Exercice du droit au congé individuel de formation - Modalités d'intervention contractuelle de l'Etat et des régions - Egalité des droits des salariés devant le congé individuel de formation - Obligation de négociation des objectifs et des moyens de la formation professionnelle au niveau de la branche ou de l'entreprise - Consultation des salariés et de leurs représentants sur la politique de formation dans l'entreprise - Rôle du comité d'entreprise face au plan de formation - Mutations technologiques ; exemple des problèmes de Talbot - (p. 83) : engagements de développement de la formation ; coopération entre l'Etat et les entreprises - Absence de charges financières nouvelles pour les entreprises. Modalités de gestion des fonds relatifs à la formation professionnelle - Formation initiale et continue - Enseignements technologiques - Formation pour les jeunes de seize à dix-huit ans - Contrats de qualification - Formation professionnelle des jeunes sortis du système scolaire - Contrats d'adaptation à l'emploi - Contrats emploi formation - Insertion sociale et professionnelle - Action des gouvernements précédents - Décentralisation et formation professionnelle ; compétences des régions et contrats de plan Etat régions - (p. 84) : formation et place de la France dans le monde - (p. 98) : référence au débat relatif à la loi de 1971 - Obligation de négocier des droits nouveaux pour les travailleurs ; article 20 du projet de loi - (p. 99) : négociation des plans de formation - Modalités de financement d'actions de recherche ou d'actions expérimentales - Compétence de l'encadrement et du chef d'entreprise - Contrats de qualification pour les jeunes - Droits des salariés dans les entreprises - Accès des jeunes à la formation alternée - Défisiscalisation du pourcentage relatif à la taxe d'apprentissage - Formation initiale des jeunes - Adéquation entre formation initiale et formation continue - Utilisation des fonds et transparence financière - Existence d'accords contractuels en matière de gestion paritaire au niveau des branches pour les fonds d'assurance formation - Négociation d'un accord dans l'entreprise sur les objectifs et les moyens de formation, à défaut d'accord de branche - (p. 100) : problème des reconversions - Formation et attente du « quart monde » - Opération seize-dix-huit ans et prise en compte des jeunes émigrés de la seconde génération - Conséquences de la décentralisation - Congé de formation - Formation professionnelle des femmes - Politique incitative de l'AFPA en faveur des femmes - Transfert de compétences à la région et de ressources concomitantes - Rémunération des stagiaires et compétence de l'Etat - Contrôle de l'utilisation du pourcentage relatif à la formation professionnelle par les organismes bénéficiaires - (p. 101) : congés individuels de formation - Différence de fond entre les accords contractuels et les lois relatives à la formation professionnelle - **Art. 4** (p. 102) : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Paul Séramy (conclusion d'accords ; stipulation des durées plus longues pour les congés et exclusion des termes « concernant des stages agréés conformément à l'article L. 961-3 du code du travail ») - **Art. 5** (p. 103) : s'oppose à l'amendement n° 53

de M. Paul Séramy (suppression de cet article relatif aux conditions de prise en charge du congé individuel de formation) - Accepte l'amendement n° 4 de M. Pierre Louvot, rapporteur (possibilité pour les organismes paritaires de refuser de prendre en charge le bénéficiaire du congé) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 101, rédactionnel ; adopté - Accepte les amendements du même auteur, n° 5 (niveau de la rémunération des salariés en congé de formation ; calcul de cette rémunération sur la base de celle qu'il aurait reçue s'il était resté à son poste de travail) et n° 6 (plafonnement ou non de la rémunération du salarié en congé de formation) - **Art. 6** : accepte l'amendement n° 68 de M. Louis Souvet (rémunération du stagiaire avancée par l'employeur durant la durée du stage) - (p. 104) : s'oppose aux amendements de M. Louis Souvet, n° 69 (délai de remboursement aux entreprises des sommes versées aux salariés en congé individuel de formation) et n° 70 (impossibilité pour la partie des frais de formation non pris en charge par l'organisme d'incomber à l'entreprise) - **Art. 10** (p. 107) : s'oppose à l'amendement n° 71 de M. Louis Souvet (durée du congé de formation pour les jeunes et référence à l'accord du 21 septembre 1982 signé par les partenaires sociaux) - Accepte les amendements de M. Pierre Louvot, rapporteur, n° 7 (congé de formation des jeunes et suppression des dispositions de cet article relatives à la possibilité de prendre ce congé pendant les deux premières années d'activité professionnelle) et n° 8 (maintien de la rémunération par l'employeur pendant le congé et modalités de prise en compte des frais de formation par l'employeur) - **Art. 13** : son amendement n° 94 : rémunération des stagiaires et absence d'indexation ; rejeté - **Art. 18** (p. 108) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de M. Pierre Louvot, rapporteur (attributions du comité d'entreprise en matière de formation professionnelle et suppression du caractère obligatoire de la consultation pour les problèmes généraux de la formation professionnelle) - **Art. 19** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de M. Pierre Louvot, rapporteur (suppression du caractère obligatoire de la constitution par le comité d'entreprise d'une commission de la formation visant à préparer les délibérations du comité d'entreprise dans les entreprises de plus de deux cents salariés) - (p. 109) : accepte l'amendement n° 11 du même auteur (compétence de la commission de formation pour étudier les problèmes spécifiques tenant à l'intégration des jeunes et des handicapés dans l'entreprise) - **Art. 20** (p. 110) : droits collectifs des salariés - Nécessité de négocier entre organisations syndicales et employeurs les objectifs et les moyens des politiques de formation professionnelle - Plans de formation des entreprises - Action de l'Etat - Spécificités de la formation continue - Compétences du comité d'entreprise sur la consultation du plan de formation - (p. 111) : détermination par les partenaires de la durée du plan de formation - Négociation par branche ou dans l'entreprise ; politique contractuelle - Convergence de toutes les centrales syndicales en faveur de l'obligation de négocier et opposition du Conseil national du patronat français, CNPF - (p. 112) : opposition du CNPF et de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises - **Art. L. 932-1 du code du travail** : accepte l'amendement n° 12 de M. Pierre Louvot, rapporteur (suppression du caractère obligatoire de la consultation du comité d'entreprise) - (p. 113) : s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Louis Souvet (consultation du comité d'entreprise) - S'oppose aux amendements de M. Pierre Louvot, rapporteur, n° 13 (consultation du comité d'entreprise en tant que de besoin) et n° 14 (suppression des dispositions de cet article relatives à la négociation obligatoire dans l'entreprise) - **Art. L. 932-2** (p. 114) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Louvot, rapporteur, n° 15 (périodicité quinquennale des négociations dans les branches professionnelles) et n° 95 (négociation de branche éventuelle uniquement sur la reconnaissance des qualifications acquises du fait d'actions de formation) - S'oppose à l'amendement n° 55 de M. Paul Séramy (suppression des dispositions de cet article relatives à l'introduction du critère de la reconnaissance des qualifications acquises du fait d'actions

de formation) - (p. 115) : s'oppose à l'amendement n° 64 de M. Pierre Louvot, rapporteur (conséquences de la suppression de l'obligation de négociateur) - *Art. L. 932-6* (p. 116) : s'oppose à l'amendement n° 74 de M. Louis Souvet (modalités de délibération du comité d'entreprise ou d'établissement sur les projets de l'entreprise relatifs à la formation et au perfectionnement des personnels) - *Art. L. 932-7* (p. 117) : s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Paul Séramy (suppression des dispositions de cet article relatives à l'intervention des délégués du personnel dans le cadre des négociations visant les orientations de la formation professionnelle dans leur établissement) - *Art. 24* : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Pierre Louvot, rapporteur (suppression de cet article relatif aux modalités de consultation obligatoire) - *Art. 27* (p. 118) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Louvot, rapporteur, n° 23 (consultation du Conseil national de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi) et n° 96 (distinction des deux volets de la formation professionnelle : le plan de formation dans l'entreprise et le congé de formation) - (p. 119) : s'oppose à l'amendement n° 86 de M. François Collet (rôle des employeurs face aux actions de formation des personnels dans le cadre du plan de formation ou au titre des congés de formation) - (p. 120) : accepte l'amendement n° 24 de M. Pierre Louvot, rapporteur (versement à des organismes de formation ; agrément sur le plan national ou reconnaissance par le représentant de l'Etat dans la région des actions d'étude, de recherche et d'expérimentation) - Compétences de la région - (p. 121) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Pierre Louvot, rapporteur (suppression des dispositions de cet article relatives aux formations destinées aux cadres bénévoles du mouvement coopératif, associatif ou mutualiste et à leur financement par les entreprises) - *Art. 30* (p. 122) : accepte l'amendement n° 87 de M. François Collet (modalités de financement des congés individuels de formation ; revalorisation du taux par une loi de finances après consultation du Conseil national de la formation professionnelle) - Accepte les amendements de M. Pierre Louvot, rapporteur, n° 27 (possibilité de dérogation au principe de l'unicité de l'organisme paritaire de formation pour les entreprises à établissements multiples) et n° 28 (nature des charges sociales des salariés en congé) - (p. 123) : s'oppose aux amendements de M. Louis Souvet, n° 76 (remboursement intégral aux entreprises de l'indemnité de fin de contrat allouée aux salariés embauchés temporairement) et n° 77 (utilisation des excédents financiers des organismes et rôle du comité paritaire du congé individuel de formation, COPACIF) - Accepte l'amendement n° 29 de M. Pierre Louvot, rapporteur (solidarité interprofessionnelle entre les organismes paritaires agréés chargés du congé de formation et compensation financière) - S'oppose à l'amendement n° 78 de M. Louis Souvet (suppression des dispositions de cet article relatives aux dépenses supportées par l'employeur).

Suite de la discussion - (2 février 1984) *Art. 31* (p. 127) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Pierre Louvot, rapporteur (définition par l'agrément du champ territorial ou professionnel des entreprises dont la contribution doit être versée à l'organisme paritaire concerné) - *Art. 32* (p. 128) : sur le plan juridique, organisations consulaires pouvant difficilement être considérées comme des organismes interprofessionnels - Son amendement n° 102 : association des organisations consulaires à l'élaboration et à la conclusion des engagements de développement de la formation ; adopté - Accepte l'amendement n° 33 de M. Pierre Louvot, rapporteur (égalité professionnelle entre les hommes et les femmes) - *Art. 35* : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Pierre Louvot, rapporteur (suppression de cet article relatif à la formation en alternance sous contrat de travail) - *Art. 37* (p. 130) : texte en examen s'appuyant sur deux accords contractuels - Prise en compte de l'ensemble du champ social - Extension du droit au congé individuel aux salariés des entreprises employant moins de dix salariés - Apprentissage - Stage d'initiation à la formation professionnelle - Reprise partielle de l'accord contractuel d'octobre 1983 - Son amendement n° 1 : modification des

articles L. 980-1 à L. 980-12 du code du travail ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Pierre Louvot, rapporteur, n° 35 (âge minimal des stagiaires reporté à vingt six ans) ; n° 36 (rappel des différentes formules de formation en alternance) ; n° 37 (contrats de travail à durée déterminée ou indéterminée) ; n° 38 (bénéfice du congé jeunes travailleurs de deux cents heures supprimé pour les jeunes titulaires des contrats de travail en formation alternée) ; n° 39 (stages d'insertion professionnelle en faveur des jeunes de moins de vingt six ans libérés de l'obligation scolaire) et n° 41 (stages d'initiation à la vie professionnelle pouvant être organisés par des organismes professionnels) ; n° 79 de M. Louis Souvet (durée des contrats de qualification) - (p. 132) : âge minimal des stagiaires bénéficiant d'une formation alternée - Prise en compte des différents contrats de travail - Insertion professionnelle - Politique de formation professionnelle des jeunes menée depuis 1981 - Financement de ces mesures - Défisicalisation du 0,1 % lié à la taxe d'apprentissage - Financement des contrats emploi-formation - Rôle des petites et moyennes entreprises - *Art. 38* (p. 136) : son amendement n° 2 : abrogation de la loi n° 80-526 du 12 juillet 1980 ; adopté - *Art. 40* : *Art. L. 920-4 du code du travail* : accepte l'amendement n° 42 de M. Pierre Louvot, rapporteur (déclaration préalable du dispensateur de formation professionnelle continue communiquée aux services compétents de la région) - *Art. 41* : *Art. L. 920-5 du code du travail* : s'oppose à l'amendement n° 88 de M. François Collet (contrôle de l'activité des organismes de formation privés et publics) - (p. 138) : s'oppose à l'amendement n° 89 de M. François Collet (représentant de l'Etat dans la région informé des actions de formation à caractère répétitif ; information du président du conseil régional) - (p. 139) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Louvot, rapporteur, n° 43 (contrôle a posteriori des actions de formation à caractère répétitif ; information du président du conseil régional) et n° 97 (contenu et modalités du stage précisés dans un document remis aux stagiaires lors de l'entrée en formation) - *Après l'art. 41* : *Art. L. 920-6 du code du travail* : son amendement n° 81 : renforcement de la législation sur la publicité faite par les organismes de formation ; protection des employeurs et des futurs stagiaires ; adopté après modification par le sous-amendement de forme n° 98 de M. Pierre Louvot, rapporteur - *Art. 43* : *Art. L. 920-10 du code du travail* (p. 141) : s'oppose à l'amendement n° 80 de M. Louis Souvet (contrôle des éléments constitutifs anormaux du prix de revient d'une formation) - *Art. 44* : *Art. L. 920-12 du code du travail* : sur les amendements de M. Pierre Louvot, rapporteur, s'oppose au n° 44 (autorité responsable pouvant adresser des injonctions aux intéressés), accepte le n° 45 (motivation des injonctions) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 46 (période maximale de privation du droit de conclure des conventions ou des contrats) - *Art. 45* : *Art. L. 950-8 du code du travail* (p. 142) : son amendement n° 82 : communication par l'administration fiscale aux agents de la formation professionnelle des renseignements nécessaires à l'accomplissement de leur mission ; adopté - Accepte l'amendement n° 47 de M. Pierre Louvot, rapporteur (compte rendu annuel adressé par l'autorité responsable aux comités régionaux et départementaux de la formation professionnelle, de l'activité des services de contrôle et du développement de l'appareil régional de formation professionnelle) - *Art. 46* : *Art. L. 950-9 du code du travail* : son amendement n° 83 : mêmes services chargés d'assurer le contrôle des dépenses de formation et de suivre les contentieux ; adopté - *Après l'art. 46* (p. 143) : ses amendements n° 84 : contrôle et contentieux de la participation des employeurs ; et de coordination n° 85 ; adoptés - *Art. 48* : *Art. L. 991-1 du code du travail* (p. 144) : accepte l'amendement n° 48 de M. Pierre Louvot, rapporteur (formation professionnelle dans l'agriculture ; participation des régions aux accords-cadres) - Accepte les amendements de M. Pierre Louvot, rapporteur, n° 99 (organisations professionnelles agricoles représentatives signataires des accords-cadres) et n° 49 (centres de formation agricole créés par le ministère de l'agriculture ou

conventionnés avec lui) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 100 du même auteur (définition des pluriactifs agricoles) - Art. 49 : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Pierre Louvot, rapporteur (suppression de l'article L. 992-1 du code du travail) - Art. 50 (p. 145) : accepte l'amendement n° 51 de M. Pierre Louvot, rapporteur (délai accordé aux organismes de formation qui ne pourront pas bénéficier d'un agrément).

Nouvelle lecture [n° 205 (83-84)] - (9 février 1984) - Discussion générale (p. 176) : désaccords entre l'Assemblée nationale et le Sénat - Art. 20 (p. 178, 179) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur (suppression de l'obligation de négocier sur la formation dans l'entreprise ; négociation quinquennale de branche) - Art. 30 (p. 180) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jean Madelain (prise en compte de l'ensemble des charges assises sur la rémunération et payées par l'entreprise) - Art. 37 (p. 182) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur (reprise des principales dispositions d'ordre législatif de l'accord contractuel du 26 octobre 1983 sur la formation des jeunes) - Art. 41 (p. 183) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur (contrôle de l'activité des organismes de formation ; contrôle a posteriori).

RINCHET (Roger), sénateur de la Savoie (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (14 décembre 1984) (p. 4608).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Aménagement du territoire [n° 71, tome X (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2714) : création au Sénat de l'association nationale des élus de la montagne - Première loi spécifique à la montagne et aux montagnards - Droit à la différence et solidarité nationale évoqués par le président Lucien Biset, en 1973 - Rôle prépondérant des agriculteurs dans les zones de montagne - Commission communale d'aménagement foncier - Elargissement du champ d'action des associations foncières pastorales - Remise en valeur des terres incultes - Compensation financière des handicaps - Aide à l'installation des jeunes agriculteurs - Promotion des produits de qualité - Reconnaissance de la pluriactivité - Développement touristique - Généralisation du conventionnement - Responsabilité de l'organisation du domaine skiable - (p. 2715) : unités touristiques nouvelles, UTN - Financement du ski de fond - Nécessaire équilibre entre le petit commerce et le développement des grandes surfaces - Contribution financière considérable de l'Etat - Contrats de plan signés entre l'Etat et les régions de montagne - Solidarité nationale.

Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Art. 4 (suite) (p. 2754) : se déclare opposé au nom du groupe socialiste à l'amendement n° 290 de M. Pierre Lacour (comité de massif comprenant un représentant des fédérations de chasse et de pêche) - (p. 2755) : se déclare opposé au nom du groupe socialiste à l'amendement n° 128 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (présidence du comité de massif par un des représentants des collectivités locales élu en son sein) - Chapitre III (p. 2761) : son amendement n° 405 : « Du droit à la solidarité nationale et à la différence » ; devenu sans objet - Art. 5 bis (p. 2766) : sur l'amendement n° 30 de M. Jean Faure, rapporteur (extension de certaines dispositions de cet article à l'ensemble des enseignements professionnels), son sous-amendement n° 407 : établissement d'un schéma coordonné des formations spécifiques aux métiers de la montagne à l'initiative de l'Etat et en concertation avec les partenaires publics et privés concernés ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Art. 22 (p. 2818) : protection des intérêts des départements - Chapitre III - Intitulé (p. 2828) : son amendement n° 419 soutenu par M. Fernand Tardy : « Pluriactivité et travail saisonnier » ; rejeté - Avant le chapitre I du titre IV (p. 2874) : son amendement n° 392, soutenu par M. Fernand Tardy : insertion d'un nouveau chapitre intitulé « Du fonds interministériel pour le développement et l'aménagement de la montagne » ; retiré - Chapitre II - Intitulé (p. 2878) : son amendement n° 397, soutenu par M. Fernand Tardy : « le ski alpin au service du développement local en montagne » ; adopté - Après l'art. 55 quinquies (p. 2887) : son amendement n° 400, soutenu par M. Fernand Tardy : responsabilité de l'Etat vis-à-vis des dommages pouvant résulter, pour les sauveteurs, de la mise en oeuvre du plan d'urgence par le représentant de l'Etat dans le département ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Plan et aménagement du territoire - (4 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (aménagement du territoire) (p. 3979) : volonté du Gouvernement de donner un rôle accru à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, dans le cadre de la décentralisation - Rapport écrit étudiant les grandes orientations de la politique d'aménagement du territoire, les moyens de cette politique et la réforme des aides du Fonds européen de développement régional - Priorité à l'extension du réseau du TGV et du réseau autoroutier - Souhaite que l'on n'oublie pas le tronçon autoroutier Montmélian-Pont-Royal - Se réjouit de l'aboutissement du projet de loi sur la montagne et de la création du Fonds interactivité pour l'autodéveloppement en montagne, FIAM - Crainte que la réduction des effectifs de la DATAR ne se traduise par un renforcement du rôle des ministères techniques - Effort de la présidence française du Conseil des communautés pour faire aboutir la réforme du régime des aides du Feder - Budget marquant une volonté d'accompagnement de la politique de développement industriel et traduisant un souci de simplification et d'efficacité - Au nom de la commission des affaires économiques, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption du budget de l'aménagement du territoire pour 1985.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Art. 63 (p. 4251) : son amendement n° II-92 : extension de la réduction d'impôt sur le revenu aux investisseurs acheteurs d'une résidence de tourisme classée dont la gestion locative est garantie par un contrat de longue durée ; retiré.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** - *Deuxième lecture* [n° 96 (84-85)] - (14 décembre 1984) - Art. 5 bis (p. 4557) : son amendement n° 118 : suppression de l'alinéa relatif au schéma prévisionnel des formations des établissements d'enseignement agricole ; retiré - Dispositions reprises dans un article

additionnel après l'article 5 ter - Art. 15 ter (p. 4564) : se déclare favorable à l'amendement n° 144 de M. Jean Faure, rapporteur (références géographiques spécifiques aux zones de montagne utilisées par certains produits ; protection des appellations d'origine) - Après l'art. 29 (p. 4574) : ses amendements n° 127 : insertion d'une division nouvelle : Chapitre II bis - Mesures tendant à promouvoir le commerce et l'artisanat ; et n° 128 : participation de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics à l'équipement commercial et artisanal des zones de montagne ; retirés - Art. 30 (p. 4575) : son amendement n° 132 : mise en place par les différents organismes de sécurité sociale de guichets uniques d'information et de conseil destiné aux travailleurs pluriactifs, dans les zones de montagne ; retiré - Avant l'art. 33 bis (p. 4576) : son amendement n° 134 : exercice du travail salarié saisonnier en zone de montagne ; adopté - Art. 38 : Art. L. 145-5 du code de l'urbanisme (p. 4586) : soutient l'amendement n° 135 de M. Germain Authié (possibilité pour les unités touristiques nouvelles de régler l'ensemble des problèmes d'aménagement au bord des plans d'eau) - (p. 4587) : soutient l'amendement n° 136 de M. Fernand Tardy (installations de camping autorisées aux abords des plans d'eau).

ROBERT (Paul), sénateur du Cantal (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Rapport fait, au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 189 (83-84)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne, relatif aux transports internationaux de marchandises par route [n° 268 (83-84)] (19 avril 1984) - Traités et conventions.

Rapport fait, au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 353 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord international de 1982 sur le jute et les articles en jute [n° 401 (83-84)] (20 juin 1984) - Traités et conventions.

Rapport fait, au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 352 (83-84)] autorisant l'approbation d'un accord international de 1983 sur le café [n° 402 (83-84)] (20 juin 1984) - Traités et conventions.

Rapport fait, au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 85 (84-85)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Haïti sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements (ensemble un échange de lettres) [n° 125 (84-85)] (6 décembre 1984) - Traités et conventions.

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : rachat de Dunlop France** - (12 avril 1984) (p. 322) : rachat de Dunlop France s'imposant à Sumitomo pour devenir propriétaire exclusif de la marque - Interrogation sur les types de garantie obtenus - Option japonaise et risque pour l'emploi chez Michelin - Politique d'importation de véhicules japonais.

- **Conclusions du rapport de M. Paul Girod**, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 226, 83-84) tendant à mettre en harmonie les délais prévus, d'une

part à l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et, d'autre part, à l'article 1639 A du code général des impôts [n° 255 (83-84)] - (25 avril 1984) - Discussion générale (p. 482) : proposition tendant à supprimer une anomalie de la loi - Réserve relative à la brièveté du délai de quinze jours pour la notification après le 15 mars des taux d'imposition aux services fiscaux - Souhaite que le délai de quinze jours soit porté à un mois à partir de la date de notification.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif aux transports internationaux de marchandises par route** [n° 189 (83-84)] - (16 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 837, 838) : accord équilibrant le trafic entre les transporteurs de la France et de la Tunisie grâce à un système de contingents - Exemption de la « taxe à l'essieu » pour les véhicules - Institution d'une commission mixte spécialisée assurant l'exécution de l'accord - Importance du tonnage des échanges de marchandises - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 141 concernant les organisations de travailleurs ruraux et leur rôle dans le développement économique et social** [n° 213 (83-84)] - (16 mai 1984) - Rapporteur, en remplacement de M. Emile Didier - Discussion générale (p. 838, 839) : ratification par la France d'une convention de l'Organisation internationale du travail, OIT, concernant les organisations de travailleurs ruraux et leur rôle dans le développement économique et social - Droit des travailleurs ruraux de constituer volontairement les organisations de leur choix - Absence d'incompatibilité entre la législation française et les objectifs de la convention - Principe de la liberté syndicale agricole - Texte présentant un intérêt de confirmation pour la France et une grande utilité pour les pays du Tiers-monde - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 142 concernant le rôle de l'orientation et de la formation professionnelles dans la mise en valeur des ressources humaines** [n° 214 (83-84)] - (16 mai 1984) - Rapporteur, en remplacement de M. Emile Didier - Discussion générale (p. 839, 840) : programme de formation devant être établi sans aucune discrimination et mis en place en concertation avec les organisations professionnelles - Législation et réglementation françaises dans le domaine de la formation professionnelle compatibles avec les termes de la convention du 26 juin 1975 - Importance dans le secteur privé du nombre de bénéficiaires d'actions de formation professionnelle - Ratification présentant une valeur confirmatoire pour la France et pouvant avoir un effet d'entraînement pour les pays du Tiers-monde - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'approbation de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 149 concernant l'emploi et les conditions de travail et de vie du personnel infirmier** [n° 215 (83-84)] - (16 mai 1984) - Rapporteur, en remplacement de M. Emile Didier - Discussion générale (p. 840, 841) : texte tendant à améliorer la qualité des soins fournis et à offrir à la population un niveau de santé plus élevé - Situation des personnels infirmiers : formation, conditions d'exercice de la profession, participation aux décisions concernant la politique nationale, perspectives de carrière, bénéfice des prestations du système de sécurité sociale - Intérêt de la coopération internationale - Conditions exigées par l'Organisation internationale du travail, OIT, remplies par la France - Récent projet de loi adopté par le Sénat précisant les actes relevant de la compétence des infirmières - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international de 1983 sur le café** [n° 352 (83-84)] - (27 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1878) : stabilisation des prix et contingentement des exportations - Organisation internationale du café - Demande le vote de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international de 1982 sur le jute et les articles en jute** [n° 353 (83-84)] - (27 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1879) : baisse continue des cours du jute durant les dernières années ; importance de cette culture pour certains pays d'Asie - Objectifs de promotion et de développement de l'accord international ; organisation internationale du jute - Propose le vote de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Art. 10 (p. 2785) : son amendement n° 272 : possibilité pour toute personne physique ou morale de demander au représentant de l'Etat dans le département l'autorisation d'exploiter une parcelle inculte ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - Art. 2 (p. 3283) : réduction de 5 % de l'impôt sur les revenus, proportionnelle et ne touchant pas la progressivité de l'impôt - Interrogation sur l'application de cette réduction aux autres impôts : taxe d'habitation, taxe foncière des propriétés bâties et non bâties - Réduction ne profitant qu'aux contribuables imposables à l'impôt sur le revenu - Allègement d'un impôt direct au bénéfice de l'impôt indirect frappant tous les français notamment les petites gens et allant à l'encontre de l'éthique socialiste.

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 3 (p. 3306) : allègement de la taxe professionnelle - Demande que soit discutée au Parlement une véritable réforme de la fiscalité locale : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti - Après l'art. 3 (p. 3313) : son amendement n° 1-89 : aide des collectivités locales aux chômeurs en fin de droit ayant des charges familiales ; retiré.

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) (p. 3618) : régression du budget du commerce et de l'artisanat en raison du transfert du budget des charges communes - Suppression de la prime à la création nette d'emplois - (p. 3619) : difficultés particulières des artisans du bâtiment : chômage en milieu rural - Réhabilitation du parc immobilier ancien - Investissements immobiliers locatifs - Nouvelles mesures visant à lutter contre le travail au noir - Réduction des délais de recouvrement des cotisations d'assurances sociales - Aide aux zones sensibles - Augmentation des bonifications d'intérêt - Maintien du petit commerce en zones rurales et de montagne - Loi Royer - Protection sociale des commerçants et artisans - Budget sans commune mesure avec la place occupée par le commerce et l'artisanat dans l'économie nationale.

Prestations sociales agricoles - (29 novembre 1984) (p. 3791) : lacunes persistantes du budget annexe des prestations agricoles, BAPSA - Désengagement de l'Etat par rapport au financement professionnel - Prélèvement de 490 millions de francs sur le fonds de réserve - Augmentation des cotisations plus rapide que celle des prestations - Baisse des revenus se traduisant par de nombreuses pénalités pour retard dans les versements - Dégressivité des cotisations restant imparfaite et nécessité de réformer le revenu cadastral - Importance de l'aide à domicile dans les dépenses d'action sanitaire et sociale - Face à une dénatalité inquiétante, nécessité d'une amélioration du statut professionnel ou social des agricultrices - Récent rapport de M. Gouzes : « Tradition et modernité de

l'agriculture » comportant de nombreuses propositions - Problème de la retraite à 60 ans des agriculteurs et solution d'une retraite dégressive échelonnée de 55 à 60 ans pour ceux qui souhaitent en bénéficier.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne - Deuxième lecture** [n° 96 (84-85)] - (14 décembre 1984) - Art. 35 (suite) : Art. L. 151-11 du code des communes (p. 4603) : son amendement n° 79 : calcul de la dotation minimale de fonctionnement ne tenant pas compte des revenus en espèces des membres de la section ; retiré.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Haïti sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres)** [n° 85 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4749) : convention remplaçant celle de 1973 autorisant la garantie apportée par le gouvernement français aux investissements français en Haïti - Présente convention garantissant une protection réciproque aux investissements haïtiens en France et français en Haïti - Situation économique d'Haïti - Faiblesse des investissements français - Convention de nature à renforcer les investissements et les échanges commerciaux entre les deux Etats.

ROBINI (Victor), sénateur des Alpes-Maritimes (GD).

Décédé le 25 décembre 1984 (28 janvier 1985) (p. 2).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires sociales.

ROCARD (Michel), ministre de l'agriculture (nommé le 22 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 23 mars 1983, p. 883].

Nommé de nouveau le 19 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius [JO Lois et décrets 20 juillet 1984, p. 2347].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances** [n° 37 (83-84)] - (11 avril 1984) - Discussion générale (p. 280) : conséquences de la loi sur les oestrogènes du 27 novembre 1976 - Multiplication des fraudes - Opération de boycott d'organisations de consommateurs : « veau aux hormones » - Commission d'experts - Interdiction des stilbènes - Budget des services de contrôle - Procédure d'autorisation de mise sur le marché, AMM - Identification des animaux - Assainissement de la législation - (p. 282) : réglementation permanente de la Communauté économique européenne, CEE - Identification spécifique des veaux - (p. 283) : volonté d'éviter le retour à la « guerre du veau » - Contrôles aux frontières - Art. 1 : accepte l'amendement n° 1 de M. Auguste Chupin, rapporteur (retrait de la consommation humaine des denrées animales ou d'origine animale destinées à l'alimentation humaine contenant des stilbènes ou leurs résidus) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 8 : retrait de la consommation humaine et animale ; adopté - Art. 2 (p. 285) : accepte l'amendement n° 2 de M. Auguste Chupin, rapporteur (interdiction d'administrer des substances anabolisantes aux animaux destinés à la consommation humaine ; définition des substances anabolisantes ; rôle du vétérinaire) - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 6 de M. Marcel Daunay (administration de ces médicaments sous

le contrôle et la responsabilité d'un vétérinaire praticien ou d'un vétérinaire d'un groupement de producteurs) - S'oppose aux amendements n°4 de M. Pierre Louvot (suppression de l'exception en faveur de la synchronisation du cycle oestral et la préparation à l'implantation d'embryons ; administration de ces médicaments uniquement par un vétérinaire) et n°7 de M. Michel Rigou (suppression de la dérogation en faveur de la synchronisation du cycle oestral et la préparation à l'implantation d'embryons ; administration uniquement par un vétérinaire sanitaire dans les cas où ces médicaments peuvent être utilisés) - (p. 286) : enseignement vétérinaire - Art. 3 (p. 287) : s'oppose à l'amendement n°3 de M. Auguste Chupin, rapporteur (fin de l'applicabilité de la disposition du second alinéa de l'article L. 617-17 du code de la santé publique aux médicaments contenant des substances anabolisantes dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi).

- **Question au Gouvernement de M. Philippe de Bourgoing : problèmes laitiers** - (12 avril 1984) (p. 309) : désapprouve la mise en cause de M. René Souchon, secrétaire d'Etat - Ancienneté du problème laitier et de ses excédents - Accord laitier intervenu à Bruxelles, favorisant la France sous bien des aspects - Marge de productivité - Contingentements par laiteries - Aides aux investissements laitiers - (p. 310) : incidences de l'accord laitier sur la production de viande - Aides à la restructuration et à la réorientation.

- **Question au Gouvernement, de M. Maurice Janetti : accord agricole européen** - (12 avril 1984) (p. 310, 311) : conséquences catastrophiques d'une absence d'accord agricole - Disparition des montants compensatoires monétaires, MCM - Accord sur les prix agricoles conclu avant l'ouverture de la campagne - Accord plus favorable à la France qu'à ses partenaires - Réduction nécessaire de l'excédent de production de l'activité agricole.

- **Question au Gouvernement, de M. Roland Courteau : productions méditerranéennes** - (12 avril 1984) (p. 312) : garanties inégales pour les producteurs des régions du Sud par rapport à ceux du Nord, lors de la création des organisations de marchés à l'origine de la politique agricole commune - Révision du règlement fruits et légumes en octobre 1983 - Effort sans précédent de la Communauté en faveur de la production viticole - Production viticole de la Communauté échappant à une nécessaire maîtrise quantitative et qualitative - Souhaite l'institution d'un système limitant la garantie aux productions de qualité.

- **Question au Gouvernement, de M. Guy Besse : fermeture d'abattoirs municipaux** - (12 avril 1984) (p. 313) : département de l'Indre comptant neuf abattoirs publics non inscrits au plan d'équipement en abattoirs publics - Ancienneté de ces abattoirs susceptibles d'être supprimés d'office par application de la loi du 9 juillet 1965 - Souhaite que les communes de Levroux et de Buzançais consentent à la fermeture volontaire de leurs abattoirs dans l'éventualité de la création d'un abattoir public dans l'Indre.

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)]** - (14 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 748) : difficultés de l'agriculture française - Autosuffisance, voire excédents, pour l'essentiel des productions de la Communauté économique européenne, CEE - Importance des besoins alimentaires mondiaux - Insolvabilité des pays en voie de développement - Concurrence internationale - Maintien de la politique agricole commune, PAC - Cohésion de l'Europe - Gestion difficile de l'agriculture européenne - Arbitrage entre emploi et compétitivité - Nouvelle répartition des revenus et des moyens de production - Maintien des emplois dans le secteur agricole - Recherche d'une meilleure productivité - Surface des exploitations - (p. 749) : maintien des entreprises à responsabilité familiale - Participation du monde agricole à la mise en oeuvre de la réforme - Décret du 4 avril 1984 prévoyant une participation de toutes les organisations représentatives à une commission nationale sur les structures - Commission départementale d'aména-

gement foncier - Création de commissions cantonales ou intercantionales - Maîtrise concertée de l'évolution des structures agricoles - Extension du champ de contrôle - Surface minimum d'installation, SMI - Examen général et obligatoire des démembrements - Réduction et précision des autorisations de droit - Retour à certaines dispositions de la loi de 1962 : suppression de l'accord obligatoire du propriétaire avant de solliciter une autorisation d'exploiter ; clarté et affichage en mairie de toute motivation d'un refus d'exploiter - Saisine de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL, sur l'utilisation de certaines informations dont dispose la Mutualité sociale agricole, MSA - Réforme du statut du fermage - Extension du bail à ferme - Conditions du droit de reprise - Conversion du métayage en fermage - Acceptation de ce nouveau dispositif par la section nationale des bailleurs de baux ruraux - Extension de ces dispositions aux départements d'outre-mer, DOM - (p. 750) : équilibre entre les intérêts des bailleurs et des fermiers - Maîtrise de l'évolution des structures foncières - Souci de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs - (p. 752) : mandat donné à la Commission européenne pour négocier, dans le cadre de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, GATT, avec les Etats-Unis et les autres partenaires, la stabilisation des importations de produits de substitution.

Suite de la discussion - (15 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 772) : conditions de l'agriculture - Politiques foncières évolutives - Baisse du revenu agricole - Augmentation du revenu brut d'exploitation, RBE, par exploitant et du revenu net d'exploitation, RNE, entre 1981 et 1983 - Insuffisances de la loi de 1980 - Sociétés civiles de participation immobilière ou attribution préférentielle - Contrôle des structures agricoles - Modèle des Pays-Bas - Concentration des terres et refus de la résignation - Choix d'une population agricole nombreuse et bien répartie - Installation et formation des jeunes - Opposition à la réduction des contrôles de structures - (p. 773) : garantie des candidats à l'installation - Offices fonciers - Métayage - Commissions cantonales - Investissements réalisés par les fermiers ; accord entre la section des fermiers métayers et celle des bailleurs de baux ruraux de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, FNSEA - Adaptation en fonction des diversités régionales - Cohérence d'une politique nationale - Plafond pour la surface minimum d'installation - Publicité dans les mairies des actes de refus - Rapprochement entre la politique des structures et les informations relatives à l'assiette de la protection sociale - Mutualité sociale agricole, MSA - Financement du foncier et de l'installation - Doublement de la dotation aux jeunes agriculteurs, DJA - Société d'épargne foncière agricole, SEFA - Fiscalité - Biens donnés en location par bail à long terme - Groupements fonciers agricoles, GFA - Art. 2 (p. 775) : s'oppose à l'amendement n°1 de M. Michel Sordel, rapporteur (cas d'autorisation préalable obligatoire) et demande le retrait de l'amendement n°111 de M. Fernand Tardy (installation réalisée sur une surface dépassant les limites comprises entre une et trois fois la surface minimum d'installation) - Art. 3 (p. 777) : s'oppose à l'amendement n°2 de M. Michel Sordel, rapporteur (liste des cas soumis à autorisation préalable par le schéma directeur départemental des structures agricoles) et sur cet amendement, au sous-amendement n°135 de M. Alfred Gérin (inapplicabilité de ces dispositions lorsque l'agrandissement est une opération de reconstitution d'exploitation après expropriation) - (p. 778) : accepte les amendements de M. Fernand Tardy, n°112 (intégration des données actuelles des techniques agricoles ; période de neuf ans en cas de donation) et n°113 (agrandissement ou réunions d'exploitations ; distance par rapport au siège de l'exploitation) - (p. 779) : examen des problèmes de distance dans une optique fonctionnelle - Art. 4 (p. 781) : s'oppose à l'amendement n°3 de M. Michel Sordel, rapporteur (cas d'autorisation de droit et d'absence de refus de la demande d'autorisation) - Sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n°85 de M.

Roland du Luart (autorisation de plein droit pour l'agrandissement ou la réunion d'exploitations, portant exclusivement sur des biens familiaux) et accepte le sous-amendement n° 143 de M. Fernand Tardy (cas des successions dévolues à une pluralité d'héritiers qui ne souhaitent pas tous reprendre l'exploitation du défunt) - S'oppose à l'amendement n° 87 de M. Roland du Luart (suppression des mots « sur une partie de laquelle il s'est préalablement installé ») - (p. 782) : s'oppose à l'amendement n° 89 de M. Roland du Luart (autorisation de plein droit pour les exploitations d'une superficie d'une demie surface minimum d'exploitation) - S'oppose à l'amendement n° 5 de M. Michel Sordel, rapporteur, (relèvement du niveau maximum des ressources) - Accepte l'amendement n° 90 de M. Roland du Luart (cas d'une société constituée pour mettre fin à l'indivision successorale) - (p. 783) : accepte l'amendement n° 6 de M. Michel Sordel, rapporteur (exclusion des possibilités d'une autorisation de droit des personnes bénéficiant d'un avantage de vieillesse agricole ou d'une mesure d'incitation à la cessation d'activité) - (p. 784) : accepte l'amendement n° 117 de M. Fernand Tardy (substitution des termes « jusqu'à deux fois la superficie d'installation donnant lieu à l'autorisation » à « jusqu'à deux fois la superficie ») et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de M. Michel Sordel, rapporteur (suppression des dispositions relatives à la soumission à autorisation des exploitations constituées par la réunion de deux exploitations séparées antérieurement au mariage) - S'oppose aux amendements n° 92 de M. Roland du Luart (maintien de la possibilité de cumul pour les exploitants en attendant l'installation d'un de leurs descendants) et n° 141 de M. Michel Sordel, rapporteur (autorisation de cumul de droit ou acceptation avec un délai ; délai de trois ans) - Après l'art. 4 (p. 786) : accepte l'amendement n° 130 de M. Fernand Tardy (création d'une commission à l'échelon cantonal ou intercantonal) et, sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 145 de M. Louis Minetti (modalités de création et composition de cette commission) - Art. 6 (p. 787) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif à la surface minimum d'exploitation en polyculture élevage, aux modalités de fixation de la SMI nationale et au cas des départements d'outre-mer) - S'oppose à l'amendement n° 9 de M. Michel Sordel, rapporteur, (marge d'appréciation des départements pour fixer les limites de la surface minimum d'exploitation ; limite minimale de la SMI mais non fixation d'une limite supérieure par rapport à la SMI nationale ; suppression des dispositions relatives aux territoires d'outre-mer) et, sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 144 de M. Fernand Tardy (cas des zones de montagne ou des zones défavorisées) - Art. 7 (p. 789) : s'oppose aux amendements n° 36 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (obligation pour le demandeur d'une autorisation de produire une attestation du propriétaire du fonds indiquant que ce dernier est susceptible de donner son bien à bail au demandeur), et n° 11 de M. Michel Sordel, rapporteur (demande portant sur un fonds n'appartenant pas au demandeur et attestation du propriétaire du fonds indiquant que ce dernier est susceptible de donner son bien à bail au demandeur) - (p. 791) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Michel Sordel, rapporteur (examen séparé de chaque demande par la commission) - Accepte l'amendement n° 114 de M. Fernand Tardy (choix pour le demandeur, dont l'autorisation d'exploiter est refusée, de reprendre l'exploitation du domaine familial ou de garder sa première exploitation) - (p. 792) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (maintien du caractère contradictoire de la procédure d'instruction de la demande d'exploitation) - (p. 793) : accepte l'amendement n° 40 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (uniformisation de la situation des titulaires de l'autorisation d'exploiter) - (p. 794) : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (pouvoirs de plein contentieux des tribunaux administratifs saisis d'un recours contre une autorisation d'exploiter ou un refus d'autorisation ; caractère suspensif

de ce recours et procédure d'urgence) - Art. 8 : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Michel Sordel, rapporteur (demande par le représentant de l'Etat dans le département de la communication des informations figurant dans les fichiers de la mutualité sociale agricole, nécessaires à l'instruction de la demande d'autorisation) - Art. 9 (p. 796) : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (transmission du dossier par le représentant de l'Etat dans le département au procureur de la République si, dans un délai d'un an le propriétaire n'a pas déféré à la mise en demeure) et accepte l'amendement n° 120 de M. Fernand Tardy (situation du bénéficiaire d'un droit d'exploitation accordé par le tribunal paritaire en règle au regard du contrôle des structures) - Art. 10 bis (p. 797) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif à la fixation par décret en Conseil d'Etat des modalités d'application de ce titre dans les départements d'outre-mer, en tant que de besoin) - Art. 11 (p. 799) : accepte l'amendement n° 18 de M. Michel Sordel, rapporteur (cession exclusive des fruits de l'exploitation lorsqu'il appartient à l'acquéreur de les recueillir ou de les faire recueillir ; contrat de location ou de prise en pension d'animaux) - Art. 12 : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Michel Sordel, rapporteur (nature et superficie maximum des parcelles à retenir lors de chaque renouvellement de la location) - Art. 13 (p. 800) : accepte les amendements identiques n° 20 de M. Michel Sordel et n° 121 de M. Fernand Tardy (refus d'assimilation à des fermages des baux d'alpage et d'estive) - Art. 14 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de M. Michel Sordel, rapporteur (délai d'établissement de l'état des lieux) - Après l'art. 14 (p. 802, 803) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 de M. Michel Sordel, rapporteur (prix du bail correspondant aux bâtiments d'habitation, sous réserve des conditions de salubrité et de peuplement requises pour l'octroi des aides publiques au logement), et, sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 139 de M. Roland du Luart (caractère obligatoire de la mesure de l'autorité compétente relative au prix du bail) - Art. 15 (p. 804) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (délai de saisine du tribunal paritaire par le bailleur) - Après l'art. 16 (p. 805) : accepte l'amendement n° 123 de M. Fernand Tardy (droit de préemption du preneur locataire sur les parcelles qui ont fait l'objet d'un échange en jouissance) - Art. 17 (p. 807) : s'oppose à l'amendement n° 105 de M. Philippe François (information du bailleur sur ses droits et sur les risques éventuels qu'il encourt) - S'oppose à l'amendement n° 56 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (état descriptif et estimatif des travaux ; obligation de mentionner à peine de nullité que la non-réponse du bailleur dans les deux mois permet l'exécution des travaux) - (p. 808) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Michel Sordel, rapporteur (amélioration de l'exploitation agricole par l'irrigation ou le remembrement) - Art. 18 : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (suppression des dispositions de cet article relatives à la valeur de l'indemnité en cas de reprise et pour les travaux régulièrement exécutés) - Art. 21 (p. 809) : s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif à l'absence d'exercice du droit de reprise par l'acquéreur lorsque le bien a été aliéné, moyennant le versement d'une rente viagère en nature dans les neuf premières années suivant la date de l'acquisition) - Art. 21 bis (p. 810) ; son amendement n° 146 : absence de droit de reprise en faveur d'une personne bénéficiant d'un avantage vieillesse supérieur à 4160 fois le montant horaire du salaire minimum de croissance ; devenu sans objet - Accepte l'amendement n° 126 de M. Fernand Tardy (rectification des références mentionnées à l'article 21 bis) - S'oppose à l'amendement n° 59 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif à l'absence de droit de reprise par une personne bénéficiant d'un avantage vieillesse supérieur à 4160 fois le montant horaire du salaire minimum de croissance) et accepte l'amendement n° 27 de

M. Michel Sordel, rapporteur (droit du bailleur de refuser le renouvellement du bail s'il veut reprendre le bien loué pour lui-même s'il ne bénéficie pas d'un avantage vieillesse supérieur à 4160 fois le montant horaire du salaire minimum de croissance ou au profit d'un descendant majeur ou mineur émancipé) - Art. 22 (p. 812) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Michel Sordel, rapporteur (possibilité de transformation d'un bail à métayage en bail à ferme ; exclusion des baux portant sur des cultures pérennes) - Après l'art. 23 (p. 813) : sur l'amendement n° 128 de M. Fernand Tardy, qu'il accepte (applicabilité des dispositions de cette loi aux baux et instances en cours), son sous-amendement n° 148 : applicabilité des dispositions de cette loi aux baux en cours ; adopté - S'oppose aux amendements de M. Henri Collette, rapporteur pour avis, n° 74 (composition de la commission d'aménagement foncier ; modalités d'élection des conseillers généraux et des représentants des maires) et n° 75 (composition de la commission d'aménagement foncier ; représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles) - Art. 26 (p. 818) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Michel Sordel, rapporteur (droit d'attribution préférentielle de l'exploitant exproprié en cas de location des terres) - Art. 28 : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Michel Sordel, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'abrogation des dispositions de l'article L. 416-5 du code rural concernant les baux de carrière) - Après l'art. 28 : s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (possibilité pour les groupements fonciers agricoles, GFA, d'utiliser leurs fonds au remboursement des emprunts afférents à l'acquisition ou l'amélioration des biens apportés) - Intitulé (p. 819) : accepte l'amendement n° 33 de M. Michel Sordel, rapporteur (« Projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage ») - Sur l'ensemble (p. 820) : installation des jeunes agriculteurs.

- Question au Gouvernement, de M. Maurice Janetti : mécanismes des programmes intégrés méditerranéens, PIM - (7 juin 1984) (p. 1372) : mise en oeuvre des programmes intégrés méditerranéens, PIM ; Italie, Grèce et France - Décision du 21 décembre 1983 de la commission de Bruxelles d'accorder un concours communautaire à la France - Conséquences prévisibles de l'élargissement de la CEE - Différences d'appréciation entre le Gouvernement et la commission des Communautés européennes - Prise en compte de la spécificité des régions méditerranéennes.

- Question au Gouvernement, de M. René Régnauld : régions défavorisées en matière de quotas laitiers - (7 juin 1984) (p. 1373) : décision communautaire de maîtrise de la production laitière - Mesures applicables à la France et cas particulier des zones de montagne - Rôle de l'Etat - Arbitrage du Premier ministre pour l'application de la nouvelle réglementation de la campagne laitière - Concertation avec les organisations syndicales et professionnelles - Mesures d'incitation à la cessation des livraisons laitières - Gestion du marché du lait, de la viande ; répercussions d'ordre industriel et social de la réduction de la collecte laitière sur les entreprises de ce secteur - Modalités de gestion de la quantité de référence globale attribuée à la France - (p. 1374) : zones de montagne - Cas de la Bretagne - Mobilité des quotas - Absence de constitution d'une réserve préalable de quotas - Coopération entre la puissance publique et la profession agricole.

- Question au Gouvernement, de M. Pierre Louvot : négociations de Bruxelles - (7 juin 1984) (p. 1383) : adoption d'une motion à l'initiative du président Edgar Faure par le conseil régional de Franche-Comté - Production laitière communautaire - Montants compensatoires monétaires, MCM - Prix moyens des produits agricoles à la production - Situation de l'Irlande - Sommets de Stuttgart et d'Athènes - Invasion communautaire de produits de substitution aux céréales et ouverture d'une procédure au GATT, accord général sur le commerce et les tarifs douaniers, afin de limiter les importations de ces produits - (p. 1384) : avenir de la paysannerie et action du Gouvernement.

- Questions orales avec débat jointes : politique agricole - (8 juin 1984) (p. 1466) : décision visée par M. Marcel Daunay, arrêtée après une conférence laitière qui a duré une semaine - Dialogue n'ayant jamais cessé - (p. 1474) : absence de politique agricole possible sans l'accord de la profession - Politique agricole commune ayant pour compensation des concessions tarifaires - Problème des excédents ne datant pas d'hier - Dépenses laitières représentant un dépassement de 50 millions d'ECU par semaine - (p. 1475) : produits laitiers ne correspondant pas aux habitudes alimentaires du tiers monde - Poudre de lait et beurre, produits excédentaires posant un problème incontournable - Accord réalisé à Bruxelles aboutissant à une diminution des quantités garanties par rapport aux collectes de 1983 - Impossibilité de comparer le cas de la France, troisième pays producteur de lait au monde avec celui de l'Irlande ou de l'Italie - Réduction de 5 % de la production dans les pays où on trouve des usines à lait - (p. 1476) : essentiel de la production laitière allemande faite à partir d'herbes - Production intensive pratiquée aussi par la Bretagne - Accords de Bruxelles permettant à la France de poursuivre la modernisation de ce secteur qui a réalisé un solde positif de dix milliards de francs à l'exportation en 1983 - Mesures prises ayant fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des organisations syndicales et professionnelles - Incitation à la cessation des livraisons laitières, se traduisant par une allocation d'attente, une prime unique ou une prime de conversion - (p. 1477) : quantité garantie à la France répartie entre les laiteries - Mesures en faveur des régions de montagne arrêtées par le Conseil des ministres du 23 mai - Ensemble des dispositions prises permettant la libération de plus d'un million de tonnes de production de lait - Répartition des quantités libérées en fonction de certaines priorités entre les titulaires de plans de développement ou de redressement et les jeunes agriculteurs - Possibilité pour les commissions régionales interprofessionnelles de proposer des adaptations prenant en compte les spécificités régionales - (p. 1478) : bénéfice de l'aide communautaire reconduite pour deux ans en faveur des petits producteurs de lait - Problème des fromages d'appellation d'origine et maîtrise de la production laitière ayant pour effet d'endiguer les bradages des fromages du nord de l'Europe - Premiers démantèlements des montants compensatoires monétaires, MCM, en avril dernier - Choix d'une police laitière par la majorité du Conseil agricole européen - (p. 1479) : multiplication des précautions et des quotas supplémentaires dangereuse - Refus de la profession de préconstituer, à l'intérieur du contingent français, une réserve nationale significative - Souhaite le retour à une paix sociale, une amélioration de nos capacités d'exportation en concertation avec une profession moderne et responsable - (p. 1484) : démantèlement des montants compensatoires monétaires obtenu par la France, avantage pour toutes les régions - (p. 1487) : tribune d'une assemblée parlementaire n'étant pas faite pour poser des questions très précises au Gouvernement sans l'en prévenir à l'avance - Débat devant la représentation nationale devant porter sur les grands axes de la politique - Période de transition d'un an décidée à Bruxelles à la demande de la France, en réponse au souhait de la profession - France, deuxième pays au monde exportateur de denrées agricoles - Exportations nécessitant des importateurs respectant les principes du libre-échange - Nouvelle-Zélande, client pour nos produits agricoles - Grêle, risque assurable, en réponse à une question localisée concernant le Gers et Fonds des calamités agricoles ne pouvant intervenir, sauf pour les dommages causés au sol et aux plantations - (p. 1488) : stagnation des cours du marché du vin pour la campagne 1983-1984 - Mesures nationales prises par le Gouvernement - Demande par la France de l'application de l'article 15 du règlement communautaire viti-vinicole sur la distillation - Mise en place des contrats de stockage privé - Garantie devant être limitée aux productions de qualité - Mesures en faveur de l'armagnac décidées par le Gouvernement, comportant des aides à la promotion du produit pour l'exportation et des aides pour la recherche sur la qualité des eaux-de-vie -

Vignette destinée à financer la sécurité sociale - Nécessité de développer les exportations et de régulariser la production - Taxation du « Floc » et des vins doux naturels devant être traitée au niveau communautaire - Prix des vins blancs à un niveau légèrement supérieur au prix minimum garanti - Nécessité d'une solution communautaire au problème de l'alcool de betterave - (p. 1489) : répercussions des mesures de maîtrise de la production laitière sur les cours de la viande bovine, ainsi que sur la production de veaux - Insuffisante réduction du volume des importations dérogatoires - Effets positifs du démantèlement partiel des montants compensatoires monétaires, MCM - Modification le 1^{er} janvier 1985 de la base de calcul des MCM dans le secteur de la viande porcine - Modification des modalités de soutien du revenu pour la viande ovine et maintien de possibilités excessives d'importation des pays tiers - Problèmes de financement de l'agriculture et des industries agro-alimentaires - Reconduction des prêts participatifs simplifiés destinée au renforcement de la situation financière des petites et moyennes entreprises, PME - Augmentation du montant maximum des prêts - (p. 1490) : prêts du Crédit agricole bénéficiant d'un régime d'encadrement très favorable pour 1984 - Apparition de prêts adaptés à la viticulture, à l'arboriculture et à la culture sous serres - Avancement de la retraite - Equilibre démographique de la profession agricole ne permettant pas d'abaisser l'âge de la retraite sans un appel à la solidarité nationale - Compétitivité de notre agriculture passant par l'organisation de la production et la garantie du niveau de prix - Article 3 du Traité de Rome énonçant les moyens de rapprochement des conditions de concurrence des états membres - Harmonisation fiscale faisant suite à la suppression des droits de douane - Maintien des frontières fiscales aussi longtemps que les taux de TVA ne seront pas communs - Dispositions adoptées dans la dernière loi de finances visant à accroître le champ d'application du régime du bénéfice réel en agriculture - (p. 1491) : rapprochement des divers régimes fonciers nationaux souhaitable - Niveau réel des fermages en France comparable à celui des principaux pays partenaires - Taxation sur le capital en France en 1981-1982 inférieure à la taxation sur le capital de la plupart des pays de l'Europe centrale ou de l'Europe du Nord - Impôts locaux augmentant plus vite que le produit national brut en raison de la crise financière - Souci d'un équilibre entre les conditions d'imposition du capital foncier et du capital financier - Souhaite maintenir pour l'agriculture française les conditions qui lui permettront de rester compétitive et dynamique.

- **Projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public** [n° 355 (83-84)] - (21 juin 1984) - Discussion générale (p. 1716) : projet adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale - Abstention des voix de l'opposition - Attachement du Parlement à l'enseignement agricole public - Enseignement objet permanent de réformes législatives qui tentent de tracer des voies nouvelles - Loi, un des moyens pour traiter du problème de la formation - Enseignement agricole mieux adapté aux exigences de notre époque que l'enseignement général - (p. 1717) : insuffisante formation des agriculteurs français pour une exploitation agricole moderne - Nécessité d'une formation initiale et continue de haut niveau - Aides publiques réservées à terme aux seuls agriculteurs qualifiés - Enseignement agricole régi par la loi du 2 août 1960 - Mécanisation intensive durant les années soixante et recours aux méthodes scientifiques de production - Nécessité pour l'agriculture française de produire ce qui se vend - Importance de la recherche en amont de la production et des industries agro-alimentaires en aval - Enseignement agricole devant contribuer à l'animation du milieu rural et stopper la désertification des campagnes - Enseignement privé agricole n'entrant pas dans le champ d'application de ce projet - (p. 1718) : priorité à la rénovation de l'enseignement public agricole - Relations de l'Etat avec l'enseignement privé moins tendues si l'école publique possède les moyens de remplir efficacement ses missions - Prochain dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi sur l'enseignement agricole privé - Texte de ce projet de loi

relatif à l'enseignement public amélioré par les amendements des députés de la majorité et de l'opposition - (p. 1721) : projet n'étant pas de nature budgétaire - Engagement concernant l'enseignement agricole figurant dans le budget - Augmentation de 12 % des dotations concernant l'enseignement agricole public et de 27 % pour l'enseignement agricole privé - Deuxième loi de Plan prévoyant de nombreux postes supplémentaires dans l'enseignement agricole public - (p. 1722) : établissements d'enseignement supérieur agricole restant sous la tutelle du ministère de l'agriculture - Place et rôle de l'agriculture dans notre économie rappelés par M. Charles Lederman - Question des maxima de service des enseignants et de leur parallélisme entre l'éducation nationale et l'enseignement agricole - Nécessité de conforter l'enseignement agricole public avant d'aborder l'enseignement agricole privé - Nécessaire modernisation de l'enseignement agricole en ce qui concerne la technologie et la commercialisation - (p. 1723) : dépôt d'un amendement du Gouvernement concernant les visites médicales gratuites et la diversification des mesures d'aide aux familles - Importance des mesures en faveur de l'enseignement agricole public depuis trois ans - Art. 1 : demande le retrait de l'amendement n° 4 de M. Albert Vecten, rapporteur (principe de la gratuité de l'enseignement public) - (p. 1724) : demande le retrait de l'amendement n° 15 de M. Marc Boeuf (harmonisation de la politique générale d'éducation et institution d'une collaboration étroite avec le ministère de l'éducation nationale) - Art. 2 (p. 1725) : demande le retrait de l'amendement n° 20 de M. Philippe de Bourgoing (équivalence des diplômes de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles avec les diplômes de l'enseignement général ou de l'enseignement technique) - Art. 3 : son amendement n° 25 : extension de la nature, des taux et des conditions d'attribution des aides aux familles des élèves de l'enseignement général et technique aux élèves de l'enseignement agricole public ; adopté - (p. 1726) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 7 de M. Albert Vecten, rapporteur (harmonisation devant s'effectuer dans un délai de cinq ans à compter de la promulgation de la présente loi) et n° 21 de M. Philippe de Bourgoing (harmonisation devant s'effectuer dans un délai de deux ans) - Art. 4 : sur l'amendement n° 8 de M. Albert Vecten, rapporteur (composition du conseil de l'enseignement agricole public), son sous-amendement n° 24 : conseil de l'enseignement agricole public composé de représentants des usagers et des professionnels ; adopté - Représentation des chambres d'agriculture au sein du conseil de l'enseignement agricole public - Art. 5 (p. 1728) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Albert Vecten, rapporteur (conseil de l'enseignement agricole public délibérant sur toutes questions de son ressort dont il est saisi par le ministre de l'agriculture) - Son amendement n° 27 : conseil de l'enseignement agricole public délibérant sur toutes questions de son ressort dont il est saisi par le Gouvernement ou par un quart des membres dudit conseil ; adopté - Art. 6 (p. 1729) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Albert Vecten, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la création dans chaque région d'un conseil de l'enseignement agricole public) - Art. 7 (p. 1730) : accepte l'amendement n° 17 de M. Marc Boeuf (enseignement et formation professionnelle agricoles publics assurés par dérogation par des établissements dont la responsabilité et la charge incombent entièrement à l'Etat dans des conditions prévues à l'article 14-VI de la loi du 22 juillet 1983) et demande le retrait de l'amendement n° 18 du même auteur (possibilité pour chaque établissement d'enseignement de disposer de centres de documentation et d'information, d'équipements sportifs et socio-culturels et de tous autres moyens utiles à la rénovation pédagogique) - Demande le retrait de l'amendement n° 23 de M. Philippe de Bourgoing (établissements comportant un conseil d'établissement compétent dans le domaine de l'organisation intérieure, conditions d'organisation et de fonctionnement de ces conseils déterminées par décret) - Art. 8 (p. 1731) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Albert Vecten, rapporteur (formation comportant des stages effectués dans

des exploitations ou entreprises du secteur agricole) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 19 de M. Marc Boeuf (suppression de la référence aux stages de formation) - Art. 10 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de M. Albert Vecten, rapporteur (enseignement supérieur agricole public relevant du ministre de l'agriculture).

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage** - *Nouvelle lecture* [n° 444 (83-84)] - (29 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 2031) : désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat - Accueil favorable de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, FNSEA - Portée économique et sociale du contrôle des structures - Commissions cantonales consultatives - (p. 2032) : controverses sur la constitutionnalité d'un amendement en seconde lecture ; Conseil constitutionnel - Règlement du Sénat - **Question préalable** (p. 2033) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Michel Sordel, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif à l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer** - *Deuxième lecture* [n° 436 (83-84)] - (29 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 2033, 2034) : fusion de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes, ISTPM et du Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO) - Personnel de l'ISTPM.

- **Projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeubles à construire** - *Nouvelle lecture* [n° 445 (83-84)] - (29 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 2034) : choix de l'indice du bâtiment tous corps d'Etat (indice BT 01) comme référence de révision - Divergences sur le pourcentage de variation de l'indice ; inconvénients d'une indexation trop forte.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles - (29 novembre 1984) (p. 3782) : budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA, pour 1985 s'inscrivant dans le contexte de la politique agricole et sociale du Gouvernement - Effort de transparence, d'harmonisation des prestations et d'équilibre entre cotisations et prestations - Détermination objective de l'effort contributif des exploitants agricoles - Groupe de travail administration profession - Effort contributif des agriculteurs se situant à environ 80 % de celui des salariés du régime général - Rapport actifs inactifs défavorable dans le régime agricole - Recherche d'un meilleur équilibre entre cotisations et prestations - Harmonisation des droits et des conditions d'accès aux prestations sociales - Existence d'un niveau décent de retraite, aspiration légitime des exploitants - Abaissement de l'âge de cessation d'activité nécessitant un accroissement de la contribution des agriculteurs et de la solidarité nationale -- Réduction des inégalités entre les non salariés agricoles - Importante fraction de la population active agricole constituée par une main-d'oeuvre familiale - Nécessité de leur reconnaître des droits propres - Rapport de M. Gouzes remis au Premier ministre - Recherche d'un meilleur équilibre entre prestations et cotisations et prise en compte du revenu net et du revenu brut d'exploitation dans la détermination de l'assiette - (p. 3783) : budget se caractérisant par le ralentissement des dépenses et la moindre progression des cotisations - Légère progression des dépenses d'assurance maladie et de retraite - Augmentation des prestations compensée par la réduction des effectifs - Légère diminution des prestations familiales en raison de l'évolution démographique en métropole - Progression des cotisations de 7,3 % - Intervention début 1985 de quatre mesures devant renforcer la protection des agriculteurs, assurer une solidarité plus active, rendre plus équitable le financement des dépenses sociales et améliorer les conditions de règlement des cotisations - Amélioration des prestations maternité - Bénéfice d'une exonération dégressive des

charges sociales pour les jeunes agriculteurs - Application d'un nouveau mode de tarification plus proche des coûts réels en matière d'accidents du travail pour les entreprises de cinquante salariés et plus - Possibilité pour les exploitants agricoles de régler leurs cotisations par prélèvement mensuel - (p. 3784) : difficile gestion du fonds commun des accidents du travail en agriculture créé pour revaloriser les rentes invalidité de la loi de 1972 - Nécessité d'augmenter ses ressources - Institution par la loi de finances d'une taxe additionnelle sur les contrats obligatoires - Régime obligatoire institué par la loi du 22 décembre 1966 constituant une couverture minimale qu'il est souhaitable de compléter par une garantie complémentaire - Budget conduisant à une augmentation modérée des cotisations tout en maintenant les acquis sociaux - (p. 3793) : absence de diminution des prestations sociales en 1985 pour chaque agriculteur - Evolution des cotisations conforme au rapport de la commission administration profession - Absence de diminution des prestations individuelles, compte tenu de l'équilibre démographique du secteur - Réduction de l'écart entre la revalorisation en masse des prestations et l'augmentation en masse des cotisations - (p. 3794) : nécessaire réduction des prélèvements obligatoires - Parité des retraites agricoles avec les autres, très vieille espérance, et hostilité jadis de ceux qui la réclament aujourd'hui - Favorable à une égalité dans le traitement de tous les Français et examen en cours du problème de la retraite à 60 ans pour les agriculteurs - Problème du revenu agricole brut par exploitation - Augmentation de ce revenu de 1981 à 1984 en francs constants - Influence de la météorologie - Absence de baisse persistante du revenu agricole - Chiffres élaborés par la commission des comptes de l'agriculture - Problème du prélèvement sur le fonds de réserve - (p. 3795) : utilisation de l'emprunt pour couvrir les besoins de trésorerie - Prestations d'aide ménagère aux personnes âgées financées exclusivement par des cotisations dites complémentaires aux cotisations techniques - Déséquilibre démographique du régime expliquant les disparités avec le régime général - Besoins des assurés agricoles proportionnellement plus importants, ce régime comportant des retraités plus âgés et plus dispersés - Préparation en cours d'une loi pour la mise en oeuvre d'une compensation entre les deux régimes - Importance du statut des agricultrices et du rôle de la femme aux travaux de l'exploitation agricole - Persistance de leur situation d'infériorité depuis le code civil - Rapport Gouzes rendu public récemment - Distinction entre le patrimoine d'exploitation et le patrimoine personnel constituant la clé permettant de clarifier le statut des conjoints - Nécessité d'une réforme profonde touchant à la fois à des traditions et à des privilèges toujours difficiles à modifier dans notre société - **Examen des crédits** - Art. 43 (p. 3796) : agriculture figurant au 9^e Plan.

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3797) : agriculture n'ayant pas échappé au bouleversement du paysage économique français depuis trente ans - Croissance et productivité régulières - France devenue le second exportateur agro-alimentaire mondial - Crise n'ayant pas épargné le secteur agricole et amplifiant les problèmes posés par son propre développement - Diminution du revenu brut agricole entre 1974 et 1981 égale à 20 % en francs constants - Prévision par la commission des comptes de l'agriculture d'une augmentation du revenu brut moyen agricole de 1,5 % en 1984 - Existence de disparités selon les secteurs de production - Secteur de la viande bovine particulièrement atteint - Abattage de vaches laitières pesant lourdement sur le marché - Décisions en matière fiscale concernant les stocks à rotation lente - Stabilisation du revenu des producteurs de lait résultant du versement des aides à la cessation de production laitière - Nécessité du contingentement de la production laitière - (p. 3798) : conditions plus favorables à la France qu'à ses partenaires - Mise en oeuvre possible de règles souples pour tenir compte des particularités régionales - Respect des engagements pris par le Gouvernement vis-à-vis de la profession - Risque d'ouverture d'un dernier contentieux marginal avec l'assemblée des Communautés européennes - Contingent pouvant, en

application du règlement communautaire, être augmenté pour tenir compte de certaines circonstances comme les calamités agricoles - Application immédiate de ce règlement par nos partenaires et sérieuses difficultés pour la profession - Délai de cinq mois en France permettant une adaptation des industries laitières - Budget marqué par la rigueur s'inscrivant dans la perspective d'une baisse globale de 1 % des prélèvements obligatoires - Ensemble des dépenses concernant l'agriculture augmentant de 5,8 % de plus que l'ensemble du budget de l'Etat - Priorité aux dotations de l'enseignement agricole - (p. 3799) : adoption par l'Assemblée nationale d'un projet de loi tendant à régler les relations nouvelles entre les collectivités locales et l'enseignement agricole privé - Augmentation de 34 % des dotations consacrées à l'enseignement agricole privé - Priorité fondamentale reconnue par la loi du 15 juillet 1982 en faveur de la recherche - Augmentation des crédits de l'Institut national de la recherche agronomique, INRA - Construction du Centre de recherche en biotechnologie de Jouy-en-Josas - Augmentation de 27 % des dotations d'équipement du Centre national du machinisme agricole - Augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée au financement des dotations d'installation en faveur des jeunes agriculteurs - Conditions d'octroi des diverses aides liées au niveau de qualification - Exonération plafonnée des cotisations sociales des jeunes agriculteurs pendant les premières années - Prêt à taux privilégié pour la reprise d'une exploitation - Politique de modernisation de l'outil de production agricole - Progression des crédits d'irrigation et de grands équipements hydrauliques - Crédits destinés aux équipements de stockage-conditionnement et aux constructions d'abattoirs - (p. 3800) : priorité aux crédits d'investissement dans le domaine forestier - Réforme du dispositif communautaire se traduisant par la mise en place de plans destinés aux agriculteurs les plus démunis - Nouvelles lignes budgétaires consacrées à la relance agronomique, à la fertilisation des sols, à la modernisation de la gestion - Dépôt du rapport de M. Gouzes à la suite d'une mission d'étude sur le statut d'exploitation agricole - Tissu des PME agro-alimentaires, atout pour le développement rural - Doublement des crédits du fonds d'intervention stratégique - Nécessité, face au grand défi lancé à l'agriculture, d'une recherche des débouchés, de l'affinage des productions et d'un renforcement des capacités d'innovation - (p. 3802, 3803) : rappelle l'interview de M. Chirac au journal « Libération » déclarant que « l'Etat dépense beaucoup trop » - Budget composé pour les deux tiers d'interventions économiques - (p. 3809) : regrette que le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ait fait une lecture trop politique de ce budget - Dotations pour 1985 respectant la loi sur les rapports juridiques entre l'Etat et l'enseignement privé - (p. 3813) : désaccord avec le début de l'intervention de M. Michel Souplet - Possibilité pour l'agriculture communautaire d'accumuler les excédents - Favorable à la conclusion d'accords stables avec les pays du tiers monde et opposition de la philosophie non interventionniste de certains pays - Satisfait par la demande d'intervention intelligente des pouvoirs publics - (p. 3814) : profession agricole refusant la mise en cause des excédents ainsi que la politique des quotas adoptée à Bruxelles - (p. 3815) : Communauté économique européenne, CEE, devenue excédentaire vers 1974-1975 et début du problème budgétaire du support des excédents - Dispositif d'incitation à la cessation d'activité laitière - Manque d'argent de la commission européenne allongeant de six à dix-huit semaines les délais de paiement pour les interventions en viande bovine - Modernisation nécessaire de la filière laitière - (p. 3817) : ne peut admettre la déclaration selon laquelle le gouvernement socialiste méprise le monde paysan - (p. 3826) : 9^e Plan décrivant les priorités de la France de manière horizontale - Agriculture y ayant sa place - (p. 3827) : engagement de la France dans certains accords internationaux - (p. 3828) : problème de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, GATT - Adhésion britannique mal négociée sur le plan du mouton et sur le plan des échanges avec la Nouvelle-Zélande - (p. 3829) : totalité des laiteries ayant reçu leurs références

le 12 novembre dernier - Publication ce matin de l'arrêté fixant les règles de répartition entre producteurs - S'interdit de discuter une décision de justice - Sévérité résultant d'une accumulation d'infractions - (p. 3840) : distinction entre les propositions officielles de la commission et les rumeurs - Fixation du seuil de déclenchement à 100 millions d'hectolitre - Moyenne de la production viticole des deux ou trois dernières années s'élevant à 120 millions d'hectolitres - (p. 3841) : consommation s'élevant à 98, 5 millions d'hectolitres - Absence de marge - Nécessité de veiller à éviter tout risque de glissement des vins de table vers les vins de qualité produits dans des régions déterminées - Poursuite des actions entreprises en matière de recherche - Formation professionnelle initiale en matière viti-vinicole et de fruits et légumes devant s'adapter aux tâches de gestion et de commercialisation - Formation continue des personnels en place - Amélioration des règlements communautaires - Formation professionnelle nécessaire à la sortie de la crise et à l'élargissement de la Communauté économique européenne - Souhaite le succès du sommet de Dublin - (p. 3847) : politique agricole inséparable du contexte économique et social de la nation et consolidant la politique générale du Gouvernement - (p. 3848) : faiblesse de l'aspect financier de l'ensemble de ce budget soulignée par les divers rapporteurs - Références des deux rapporteurs ne recoupant pas les évaluations des services du ministère - Budget recouvrant des évolutions contrastées et des disparités importantes, selon les secteurs - Budget fondé sur des choix impliquant des restrictions réelles sur d'autres domaines moins prioritaires - Regrette les effets de la diminution des crédits d'investissement - Importants transferts au ministère de l'intérieur pour la dotation globale d'équipement, DGE - Augmentation des dépenses d'investissement de l'enseignement agricole public et du secteur des industries agro-alimentaires - Progression des aides aux investissements forestiers et crédits destinés à l'hydraulique - Augmentation des crédits de paiement des dépenses en capital de 5, 6 %, permettant de respecter les engagements du Plan - Annulation de crédits budgétaires, prérogative constitutionnelle du ministre de l'économie et des finances - Annulations portant essentiellement sur les autorisations de programme - Arrêté de régulation de mars 1984 ne remettant pas en cause les moyens permettant d'atteindre les objectifs prioritaires du ministère de l'agriculture - Poursuite de l'application des régimes de la reconnaissance et de l'agrément des établissements privés - (p. 3849) : loi de finances pour 1985 prenant comme base de calcul les crédits ouverts en 1984, y compris la mesure nouvelle - Absence d'oubli de l'agriculture par le Plan - Graves difficultés du marché de la viande bovine en raison de l'abattage des vaches laitières et de la mise en place des quotas laitiers - Prorogation des mesures d'intervention sur le marché et réduction des importations communautaires de viande obtenues par la France - Engraisisseurs bénéficiant de dispositions les incitant à ne pas différer leurs achats de bétail maigre - Aides aux exploitations décidées sur avis d'un comité départemental - Invocation de l'article 93 des règlements communautaires, alinéa 2 du traité permettant à un pays de faire face, par des mesures particulières, à une situation de crise - Production ovine et versement d'une prime importante après examen des situations - (p. 3850) : règlement ovin entérinant un déséquilibre devant être renégocié avec les Britanniques bénéficiant d'une rente de situation - Fixation des références laitières par décret pris ce matin - Nécessité d'une limitation de la production - Entreprise vraiment libre quand elle ne produit que ce qu'elle peut vendre - Dispositions obtenues par la France tenant compte de la moindre progression de la production française de ces dernières années et de la nécessité de ménager une période transitoire - Important effort financier consenti par le Gouvernement pour la mise en oeuvre d'une politique active de modernisation et d'installation dans le secteur laitier - Concertation avec l'ensemble des partenaires professionnels de la filière - Mesures prises par le Gouvernement pour inciter au départ les producteurs les plus âgés, aboutissant à une diminution de production de 1.700.000 tonnes - Problème du mode de calcul des

références - Total des demandes présentées dépassant la référence nationale - Dépassement devant être corrigé à l'échelon des entreprises - Laiteries devant faire elles-mêmes la compensation envisagée au niveau national - (p. 3851) : droit de plantation dans les zones d'appellation d'origine et maintien du niveau des productions zone par zone, objectif commun avec les professionnels - Organisation du marché des vins de table, question d'actualité - Maîtrise des quantités mises en marché et pénalisation plus forte des productions à haut rendement - Production de vins de table communautaire supérieure de 20 % à la consommation et aux exportations - Recours excessif à la distillation préventive - Distillation obligatoire des quantités suffisantes pour amener l'offre de vins de table au niveau de la demande - Seule solution permettant de compenser par la hausse du prix de vente sur le marché la baisse de revenu liée à la baisse du prix de la distillation obligatoire ; distillation devant être obligatoire et le non respect de l'obligation devant être sanctionné - Contrôle ne pouvant être assuré par la Communauté mais relevant des Etats - Nécessité de réduire la production des vins de table en dessous de 100 millions d'hectolitres pour résoudre le problème - Augmentation sensible de la dotation des offices par produit - Mesures d'aide à la cessation d'activité laitière - Mise en place d'une mesure nationale de stockage des vins à court terme - (p. 3852) : importance des stocks de viande d'intervention - Augmentation des capacités de stockage - Réduction des stocks de beurre libérant des capacités de stockage au profit de la viande bovine - Insuffisance des crédits destinés aux stocks de céréales - Progression en francs constants des moyens de l'hydraulique agricole - Importance de l'installation des jeunes agriculteurs dont dépend la pérennité de l'agriculture - Détente actuelle des taux d'intérêt sur le marché des capitaux réduisant la charge de la bonification des prêts - Mise en place de la société d'épargne foncière agricole, SEFA, dans des conditions difficiles - Demande un assouplissement des conditions d'intervention de la SEFA - Solution à la transmission des exploitations n'étant pas à chercher exclusivement du côté d'un allègement systématique des droits frappant les transmissions de patrimoines - (p. 3853) : difficultés en période d'assainissement financier de disposer des souplesses nécessaires pour un assainissement économique de la loi fiscale - Recherche des dispositions devant être mises en oeuvre pour que l'exploitation garde une continuité à l'occasion des changements d'exploitants, et rapport de M. Gouzes visant à mieux définir la nature juridique de l'exploitation et à distinguer le capital d'exploitation et le capital familial - Problème des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, et de l'insatisfaction de celui dont la candidature n'a pas été retenue à l'occasion d'une rétrocession de terre - Imposition au régime réel de 100.000 agriculteurs - Croissance de ce nombre à partir de 1986 - Abaissement des seuils ne concernant pas les plus de 55 ans - Nécessité d'une comptabilité simple - Groupe administration profession présidé par M. Prieur - Amélioration pour les agriculteurs de la connaissance de leur exploitation - Nécessité d'aider les agriculteurs à maîtriser leur exploitation en fixant des prélèvements obligatoires justement calculés sur des bases claires - Bases de la fiscalité agricole jugées incorrectes par certains d'entre vous - Rapport Gouzes pouvant nous amener à réviser nos méthodes - Agriculture de Mayotte se caractérisant par un niveau élevé d'autoconsommation familiale et par le déclin des cultures de rente : coprah, ylang-ylang et vanille - Non respect des jachères traditionnelles - Développement des productions vivrières - Lutte contre l'érosion par des actions de reboisement - Réalisation de programmes d'adduction d'eau - Mission d'experts envoyée à Mayotte - Problème de l'élargissement de la Communauté - Politique se définissant par ses objectifs et par l'adaptation des moyens - (p. 3854) : nécessité pour l'Europe de redéfinir les buts qu'elle s'est donnés à travers la politique agricole commune face aux Etats-Unis - Augmentation du revenu agricole moyen de 1,5 % en 1984 - Souci du Gouvernement de contribuer à façonner l'avenir de l'agriculture - Définition de priorités

concernant : l'enseignement, l'agro-alimentaire et la recherche - Souci de rejeter un dirigisme maladroit et création d'un bon cadre juridique par une amélioration des conditions fiscales de fonctionnement, une diversification technique et une amélioration des services - Existence d'un grand avenir pour l'agriculture - Art. 81 (p. 3856) : nécessité de ressources nouvelles pour le fonds commun des accidents du travail financé par une cotisation facultative et par une subvention - Impossibilité d'augmenter la taxe additionnelle dans des proportions suffisantes - Création d'une contribution faisant appel à la solidarité professionnelle et à la solidarité nationale - Demande le retrait de l'amendement n° II-27 de M. Henri Torre, rapporteur spécial (suppression de cet article relatif à l'alimentation du fonds commun des accidents du travail agricole) - Art. 81 bis et 81 ter : demande la réserve de ces articles jusqu'à la discussion des articles de la deuxième partie du projet de loi de finances non joints à l'examen des crédits - Après l'art. 81 ter : amendement visant à résoudre un problème se posant dans un petit nombre de cas d'intervention de la société d'épargne foncière agricole - (p. 3857) : amendement n'ayant pas sa place dans une loi de finances - Demande le retrait de l'amendement n° II-15 de M. Michel Sordel (suppression de l'obligation faite à l'attributaire d'un bail consenti par un groupement foncier agricole auquel participe la société d'épargne foncière agricole, de s'engager par convention spéciale à procéder au rachat de la totalité des parts de GFA détenues par la SEFA).

- **Projet de loi portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements agricoles privés et modifiant la loi n° 84-579 du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public [n° 87 (84-85)] - (13 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4527) : concertation pour l'élaboration de ce projet de loi - Unanimité du vote favorable de l'Assemblée nationale - Complémentarité de l'enseignement public et privé agricole - (p. 4528) : conditions d'élaboration des contrats entre l'association ou l'organisme responsable de l'établissement et l'Etat - Qualification des chefs d'établissements - Maintien du régime actuel des retraits complémentaires des personnels enseignants - Etablissements relevant d'une collectivité territoriale ou d'une assemblée consulaire - Schéma prévisionnel national des formations ; élaboration par le Conseil national et pratique de la concertation - Procédure d'extension aux territoires d'outre-mer - Situation des établissements recevant des subventions au titre de la législation sur les handicapés - (p. 4529) : financement : subvention de fonctionnement ; engagement de versement de subvention supplémentaire aux établissements dont les ressources diminueraient du fait du changement de législation - Maisons familiales et instituts ruraux - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 4532) : respect de la liberté de choix des familles pour l'enseignement agricole privé - Possibilité d'initiative des établissements dans le cadre du schéma prévisionnel - Prise en charge par l'Etat des frais de personnels des maisons familiales rurales - Insuffisance du nombre de formations offertes aux jeunes agriculteurs - (p. 4533) : nécessaire ouverture de filières nouvelles correspondant aux nouveaux besoins ; agro-alimentaire et biotechnologie ; rôle du schéma directeur - En réponse au souhait de M. Jacques Eberhard d'un service public unifié et laïc de l'enseignement agricole, relations contractuelles avec les établissements privés au service de finalités communes - Dispositions concernant les personnels : comités techniques paritaires, commissions administratives paritaires - Volonté de développement de l'enseignement public agricole - Résultats de l'enseignement agricole privé ; prise en compte de l'origine des élèves issus de l'école primaire - Loi du 9 juillet 1984 sur l'enseignement public agricole ; progression des effectifs - Art. 2 (p. 4534) : demande le retrait des amendements n° 1 de M. Albert Vecten, rapporteur (distinction entre les contrats visés par le texte et les conventions de formation professionnelle) et n° 2 (cohérence entre les dispositions relatives à la préparation des diplômes d'Etat et celles visant les actions de formation continue) - Art. 4 (p. 4535) : demande le retrait de l'amendement n° 4 de M. Albert Vecten, rapporteur (réemploi prioritaire des maîtres : gestion par les**

fédérations) - Art. 7 (p. 4536) : modalités de calcul de l'aide aux établissements d'enseignement supérieur ayant passé contrat avec l'Etat - Demande le retrait des amendements de M. Albert Vecten, rapporteur, n° 5 (suppression de la référence de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur) et n° 6 (référence aux établissements créés en application de l'article 511-4 du code rural) - Etablissement d'enseignement supérieur agricole du Vaudreuil - (p. 4537) : demande le retrait de l'amendement n° 7 de M. Albert Vecten, rapporteur (enseignement supérieur agricole : formation des cadres spécialisés) - Art. 10 : établissements publics représentés au Conseil national de l'enseignement agricole : chambres d'agriculture ; désignation par le ministère des personnalités qualifiées pour siéger au Conseil national de l'enseignement agricole - Art. 11 (p. 4538) : demande le retrait de l'amendement rédactionnel n° 8 de M. Albert Vecten, rapporteur - Art. 12 : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 9 de M. Albert Vecten, rapporteur (suppression de la référence aux demandes d'ouverture des établissements privés) - Art. 12 bis (p. 4539) : demande le retrait de l'amendement n° 10 de M. Albert Vecten, rapporteur (commission de conciliation : composition de personnalités nommées par le ministre) - Art. 13 (p. 4539, 4540) : modifications introduites à l'Assemblée nationale afin d'intégrer les accords salariaux n'entrant en vigueur qu'en 1985 dans le calcul des subventions pour la période transitoire - Traitement des dossiers de demande de reconnaissance en fonction de la date de dépôt de la demande - Art. 15 : cas de l'Ecole supérieure de formation agricole d'Angers, ESFA - Seconde délibération - Art. 12 (p. 4541) : afin qu'intervienne un vote conforme, accepte la demande de M. Léon Eeckhoutte, président de la commission des affaires culturelles, tendant à obtenir une seconde délibération sur l'article 12 du projet en examen - Esprit de conciliation manifesté par le Sénat.

ROGER (Jean), sénateur du Tarn-et-Garonne (GD-SRG, puis RD du 30 mai au 30 septembre 1984, puis GD).

Devient sénateur le 21 mars 1984 en remplacement de M. Pierre Tajan, décédé (2 avril 1984) (p. 196).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (23 mai 1984) (p. 1060).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (31 octobre 1984) (p. 2950).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 161 (6 juin 1984) (p. 1341) à M. le ministre de l'agriculture : lait et produits laitiers (application des quotas laitiers en Tarn-et-Garonne) - Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1462 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA)** [n° 277 (83-84)] - (23 mai 1984) - Art. 4 (p. 1057) : son amendement n° 9 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux relations de la société nationale avec les planteurs et tendant à rendre l'Etat responsable ; retiré.

- **Question au Gouvernement : situation de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne** - (7 juin 1984) (p. 1386) : hydraulique agricole - Situation de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, CACG ; diminution de sa dotation et de ses effectifs - Retard des projets d'aménagement hydraulique - Situation du Sud-Ouest.

- **Questions orales avec débat jointes : politique agricole** - (8 juin 1984) (p. 1470) : réduction de la production laitière et inquiétude des producteurs - Instauration des quotas par laiterie, en prenant comme base de référence la collecte de 1983 pénalisant très fortement le Tarn-et-Garonne - Lait équilibrant le budget de la petite exploitation familiale - (p. 1471) : production laitière devant rester attrayante pour éviter la désertification des campagnes - Département ne produisant pas assez pour assurer sa consommation - Souhaite que les quotas laitiers libérés par des abandons plus nombreux que prévus puissent être mis en portefeuille localement.

- **Projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public** [n° 355 (83-84)] - (21 juin 1984) - Art. 4 (p. 1727) : son amendement n° 26 : représentation des chefs d'établissement dans le conseil de l'enseignement agricole public ; devenu sans objet.

- **Question au Gouvernement : prix du blé** - (11 octobre 1984) (p. 2588) : inquiétude du monde agricole devant l'accroissement important des charges d'exploitation alors que le prix du blé baisse durant la même période - Répercussion sensible sur le revenu des petits producteurs - Interrogation sur les raisons inopportunes de la baisse du prix des céréales et sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour remédier à cette difficile situation.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 5 (p. 3316) : son amendement n° I-94, soutenu par M. Michel Rigou : détaxation partielle de la TVA sur les carburants utilisés en agriculture ; adopté.

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3831) : économie agricole du Sud-Ouest subissant de plein fouet le choc de l'intégration de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne, CEE - Agriculture n'étant plus, pour le Gouvernement, une priorité économique - Importante contribution de l'agriculture au produit intérieur brut - Désengagement de l'Etat - Diminution régulière du revenu des agriculteurs en francs constants depuis dix ans - Existence d'importantes disparités entre régions et systèmes de production - Souhaite l'adoption de l'amendement tendant à permettre la récupération limitée de la TVA sur le carburant agricole - Excédent record du commerce extérieur agro-alimentaire - (p. 3832) : légère augmentation des crédits de paiement et diminution des autorisations de programme - Efforts en faveur de la montagne, de l'enseignement agricole et des industries agro-alimentaires - Insuffisance de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs - Diminution de la subvention pour les bonifications d'intérêts - Stagnation des aides au stockage et au conditionnement - Non alignement de la retraite agricole sur le régime général - Augmentation des crédits en faveur des offices - Onivin pouvant faire face à ses engagements en matière de stockage - Nécessaire restructuration du vignoble - Fragilité du secteur des fruits et légumes, particulièrement dans le Sud-Ouest - Effort insuffisant en faveur des travaux de drainage et d'hydraulique - (p. 3833) : budget nécessitant un réajustement réaliste - Se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce budget.

- **Question au Gouvernement : réorganisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture** - (13 décembre 1984) (p. 4521) : décentralisation ; suppression envisagée de

certaines directions départementales directement rattachées à une direction départementale renforcée ; inconvénients de cette réforme, en particulier dans le cas des directeurs des services vétérinaires.

ROHAN (Josselin de), sénateur du Morbihan (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre de la commission supérieure du crédit maritime mutuel (décret n° 76-1011 du 19 octobre 1976) (29 juin 1984) (p. 2021).
- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires et autres bâtiments de mer [n° 252 (83-84)] (10 avril 1984) - Navigation maritime.

Rapport fait, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 221 (83-84)] modifiant la loi n° 75-628 du 11 juillet 1975, relative au crédit maritime mutuel [n° 284 (83-84)] (26 avril 1984) - Banques et établissements financiers.

Rapport fait, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 307 (83-84)] relatif à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer [n° 341 (83-84)] (30 mai 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 567 (JO Débats 14 novembre 1984) (p. 3159), à M. le ministre des relations extérieures : UNESCO (crise politique et financière au sein de l'UNESCO).

Questions orales avec débat :

n° 166 (5 juillet 1984) (p. 2075) à M. le ministre de l'intérieur : tourisme (attribution de la qualité de commune touristique) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 167 (17 juillet 1984) (p. 2188) à M. le ministre des relations extérieures : corps diplomatique et consulaire (effectifs de l'ambassade et des consulats d'URSS en France et de France en URSS) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 168 (17 juillet 1984) (p. 2188) à M. le ministre des relations extérieures : relations internationales (réciprocité dans le domaine des publications en URSS) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 18 (2 octobre 1984) (p. 2514) à M. le ministre de l'intérieur : tourisme (attribution de la qualité de commune touristique).

n° 19 (2 octobre 1984) (p. 2514) à M. le ministre des relations extérieures : relations internationales (effectifs de l'ambassade et des consulats d'URSS en France et de France en URSS) - Discutée le 18 octobre 1984 (p. 2567 et suivantes).

n° 20 (2 octobre 1984) (p. 2515) à M. le ministre des relations extérieures : relations internationales (réciprocité dans le domaine des publications en URSS) - Discutée le 18 octobre 1984 (débat commun) (p. 2657 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 75-628 du 11 juillet 1975 relative au Crédit maritime mutuel [n° 221 (83-84)]** - (9 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 599) : loi du 11 juillet 1975 élargissant le champ de compétences du Crédit maritime mutuel - Contrôle confié à la caisse centrale de Crédit coopératif - Nécessaire restructuration du Crédit maritime mutuel - Objectifs du protocole élaboré par une commission tripartite : structurer le réseau ; maintenir la tutelle administrative et technique du Crédit coopératif ; organiser la coopération commerciale et la complémentarité entre les deux organismes - Allègement des tutelles pesant sur le Crédit maritime et accroissement de ses possibilités d'action - Favorable à ce texte sous réserve de l'adoption des amendements de la commission - Art. 1 (p. 601) : son amendement n° 1 : référence à l'extraction des sables et graviers marins ; adopté - Art. 2 : son amendement n° 2 : statuts de la société centrale soumis à approbation ministérielle ; adopté - Art. 3 : son amendement n° 3 : maintien de l'article 4 de la loi du 11 juillet 1975, relatif à la commission supérieure du Crédit maritime mutuel ; adopté - Représentation parlementaire au sein de cette commission - (p. 602) : sur son amendement n° 3, s'oppose au sous-amendement n° 6 de Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat (consultation facultative de la commission supérieure du Crédit maritime mutuel) - Après l'art. 3 (p. 603) : ses amendements n° 4 : conditions pour devenir sociétaire ; suppression de la procédure d'agrément par les représentants du ministre chargé des affaires maritimes ; et n° 5 de coordination ; adoptés.

- **Projet de loi relatif à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer [n° 307 (83-84)]** - (13 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1529, 1530) : cohérence dans le domaine de la recherche océanologique et fusion de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes, ISTPM, et du Centre national pour l'exploitation des océans, CNEXO, en un seul établissement, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, IFREMER - (p. 1530) : caractère industriel et commercial de ce nouvel établissement public - Mission de réglementation et de police - Statut public du personnel de l'ISTPM - Statut de droit privé des personnels de l'IFREMER - Coexistence de statuts différents au sein de l'IFREMER - Restructuration de la recherche océanologique française.

- **Projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation [n° 380 (83-84)]** - (26 juin 1984) - Art. 6 (p. 1859) : son amendement n° 10, soutenu par M. François Collet : suppression de cet article relatif aux sanctions pénales ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer - Deuxième lecture [n° 436 (83-84)]** - (29 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2034) : personnel de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes, ISTPM - Propose le vote de ce projet de loi.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)]** - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2331) : menace sur la liberté de l'enseignement - Publication collective de l'ouvrage « Liberté-libertés » en 1976 par plusieurs membres de l'actuel Gouvernement - Manifestation pour l'école libre du 24 juin 1984 - (p. 2332) : exercice des droits du Parlement depuis 1981 -

Défense des libertés, procédure référendaire et manoeuvre politique - Citation de Benjamin Constant.

- **Questions orales avec débat jointes : personnels des ambassades et consulats, réciprocité avec l'URSS en matière de publications** - (18 octobre 1984) (p. 2657) : relations diplomatiques entre la France et l'URSS malgré une grande disparité de population - Existence à côté du personnel diplomatique d'agents de sociétés à capitaux mixtes travaillant en France et entretenant des liens étroits avec leur ambassade - Activités extra-économiques de ces agents et reconduction à la frontière de 43 d'entre eux - Possibilité pour les ressortissants soviétiques d'aller et venir librement sur notre territoire et absence de réciprocité pour nos agents en Union soviétique - (p. 2659) : absence d'immixtion dans les affaires diplomatiques internes d'un pays que d'obtenir la réciprocité dans le domaine du travail - Utilisation de la couverture diplomatique pour se livrer à des activités répréhensibles - Souhaite une intervention du Gouvernement auprès des autorités soviétiques pour que cessent les pratiques restrictives - Souhaite la réciprocité en cas de poursuite de ces pratiques - Edition en France de deux publications soviétiques - « Etudes soviétiques » et « Actualités soviétiques » - Attaques contre la politique du Gouvernement par le biais du courrier des lecteurs et propagande en faveur du régime de l'URSS - (p. 2660) : interrogation sur le nombre de publications françaises éditées en URSS, sur la façon de s'y abonner et sur la possibilité d'exprimer son opinion sur la politique du gouvernement de l'URSS - Souhaite assurer aux publications françaises en Union soviétique la réciprocité des avantages dont bénéficient les publications soviétiques en France en matière de diffusion et de vente.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires et autres bâtiments de mer [n° 486 (83-84)]** - (13 novembre 1984) - Art. 1 (p. 3157) : son amendement n° 6 : exclusion de la limitation de responsabilité des créances dues à des interventions sur épave en cas de carence du propriétaire ; adopté.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)]** - Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - Art. 15 : Art. 27-9 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4426) : nécessaire instauration de la paix scolaire - Défense de l'enseignement privé.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) - Nouvelle lecture [n° 181 (84-85)]** - (20 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4834) : impossibilité d'être à la fois dans et hors la Communauté économique européenne - Danemark concurrent redoutable pour les productions agricoles et animales - Au nom du groupe RPR, se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

ROMANI (Roger), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie Française (17 juillet 1984) (p. 2229).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne (24 octobre 1984) (p. 2726).

DÉPÔTS

Rapport fait, au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 313 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 415 (83-84)] (21 juin 1984).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 484 (83-84)] (26 juillet 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)]** - (24 mai 1984) - Rappel au règlement (p. 1087) : en sa qualité de membre du conseil d'administration de TF 1, informe le Sénat des suites de la saisine de la Haute Autorité par M. le président du Sénat, au sujet de l'incident « Cluzel Fillioud », sur TF 1 - Non respect des assurances données par M. le président Bourges et M. Jean Lanzi pour une information télévisée complète sur les débats du Sénat - Discussion générale (p. 1098) : objectif réel du projet : empêcher la constitution de groupes de presse assez puissants pour se passer de l'aide de l'Etat - Concentration résultant de la vulnérabilité financière de nombreux journaux - Accès à l'informatisation et à la modernisation du système de fabrication, grâce à la concentration - Groupe Hersant, particulièrement visé par ce projet, ne représentant que 4 % du total de la presse écrite et parlée - Comparaison entre les groupes de presse de MM. Hersant et Defferre - Projet socialiste établissant une distinction entre les entreprises de presse à but lucratif et les entreprises de presse d'intérêt général, bénéficiaires par priorité de l'aide publique - (p. 1099) : adaptation de la presse aux mutations technologiques - Projet archaïque et dangereux pour l'avenir de la presse - Expériences étrangères - Développement des nouveaux moyens de communication contrôlés par l'Etat - Séparation entre la communication et l'Etat.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 313 (83-84)]** - (27 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1887) : élaboration du statut d'autonomie interne ; proposition de M. François Mitterrand, candidat à la présidence de la République ; rôle de la nouvelle majorité de l'assemblée territoriale et de M. Gaston Flosse, vice-président du conseil du Gouvernement ; comité Etat-territoire - Arbitrages du Président de la République - Modifications apportées par l'Assemblée nationale : caractère évolutif du statut ; double investiture du Gouvernement ; incompatibilité électorale - Conclusions

de la mission envoyée en Polynésie française par la commission des lois du Sénat - (p. 1888) : autonomie et répartition des compétences : mise en valeur des ressources de la mer ; rôle du futur Gouvernement en matière de relations extérieures dans le Pacifique Sud ; identité culturelle des Polynésiens - Décentralisation - Stabilité de l'exécutif - Relations financières entre la Polynésie et la France - Opposition à l'incompatibilité votée par l'Assemblée nationale entre la fonction de membre du gouvernement territorial et celle de député européen ; importance politique du vote émis par les Polynésiens à l'occasion des élections européennes du 17 juin 1984 - (p. 1889) : demande le vote de ce texte - (p. 1897) : incompatibilité figurant dans la loi organique de 1958 ; Constitution de 1958 ; mandat européen ; souhait de suppression de l'incompatibilité entre la fonction de membre d'un conseil du Gouvernement et celle de membre du Parlement - Art. 3 (p. 1898) : répartition des compétences entre l'Etat et le territoire ; relations extérieures ; contrôle par l'Etat de l'immigration et des étrangers, sous réserve de la consultation obligatoire du conseil des ministres du territoire ; programme des vols nolisés ; compétence en matière de postes et de télécommunications - (p. 1899) : son amendement n° 6 : compétence de l'Etat en matière monétaire ; adopté - (p. 1900) : son amendement n° 7 : référence au comité consultatif de crédit ; adopté - Son amendement n° 8 : répartition des compétences en matière de défense, de commerce de matériel militaire et de matières premières stratégiques ; adopté - (p. 1901) : s'oppose à l'amendement n° 90 de M. Daniel Millaud (suppression de la mention des matières premières stratégiques) - (p. 1902) : son amendement n° 9 : concertation de l'Etat avec le Gouvernement du territoire en matière de sécurité civile ; devenu sans objet - Plan Orsec - Accepte l'amendement n° 91 de M. Daniel Millaud (compétences de l'Etat en matière de maintien de l'ordre et de sécurité civile et information du Gouvernement du territoire) - Son amendement n° 10 : compétence de l'Etat pour les principes généraux du droit du travail ; adopté - Apparition récente de l'expression « principes directeurs » - (p. 1903) : son amendement n° 11 : compétence territoriale pour la définition des règles concernant l'organisation des professions d'avocat et d'auxiliaire de justice ; adopté - (p. 1904) : son amendement n° 12 : compétence de l'Etat en matière d'organisation communale ; adopté - (p. 1905) : son amendement n° 13 : répartition des compétences en matière d'enseignement ; adopté - Son amendement n° 14 : communication audiovisuelle ; possibilité pour le territoire de créer une société de diffusion ; adopté - (p. 1906) : accepte l'amendement n° 98 de M. Daniel Millaud (souveraineté de l'Etat sur son domaine public, privé, terrestre et maritime, et concession au territoire des compétences d'exploitation de la zone économique exclusive) - Définition actuelle du plateau continental - Accepte l'amendement n° 97 de M. Daniel Millaud (suppression du dernier alinéa de cet article renvoyant à décret en Conseil d'Etat les dispositions relatives aux services de l'Etat) - Art. 6 (p. 1907) : s'oppose à l'amendement n° 99 de M. Daniel Millaud (suppression de l'obligation d'élire le président du gouvernement du territoire parmi les membres de l'assemblée territoriale) - Statut de 1977 - Art. 8 (p. 1909) : son amendement n° 17 : suppression de l'obligation faite au gouvernement du territoire de soumettre au vote de l'assemblée la liste de ses ministres ; adopté - Art. 9 (p. 1909, 1910) : s'oppose à l'amendement n° 101 de M. Daniel Millaud (introduction de la notion d'originaire du territoire) - Notions de lieu de résidence habituel ou de centre des intérêts moraux et matériels - Art. 10 : son amendement n° 18 : suppression de certaines incompatibilités avec la fonction des membres du gouvernement du territoire votée par l'Assemblée nationale ; rejeté - Loi organique du 24 octobre 1958 - (p. 1911) : mandat européen ; loi du 7 juillet 1977 définissant les modalités de l'élection des représentants français à l'assemblée des Communautés européennes - (p. 1914) : respect du vote des Polynésiens ayant élu M. Gaston Flosse au Parlement européen.

Suite de la discussion - (12 juillet 1984) - Rapporteur - Art. 14 (p. 2154) : son amendement n° 19 : rémunération et

réintégration des membres du gouvernement du territoire, qu'ils soient ou non agents publics ; adopté - Demande le retrait de l'amendement n° 103 de M. Daniel Millaud (rémunération des membres du gouvernement du territoire ; situation de l'agent public nommé membre du gouvernement du territoire ; réintégration) - Art. 16 : son amendement n° 20 : démission de plein droit du gouvernement du territoire en cas d'absence, d'empêchement, de démission ou de décès de son président ; adopté - Art. 17 (p. 2155) : son amendement n° 21 : démission d'un ministre et cessation de ses fonctions ; adopté - (p. 2156) : démission récente d'un conseiller du gouvernement de Polynésie française, chargé de l'équipement, en désaccord avec son vice-président sur des conceptions techniques - Art. 20 (p. 2157) : accepte l'amendement n° 109 de M. Daniel Millaud (inscription à l'ordre du jour du conseil des ministres de toutes questions sur lesquelles l'avis du gouvernement du territoire est demandé par le ministre chargé des territoires d'outre-mer ou par le haut commissaire de la République) - Art. 21 : s'oppose à l'amendement n° 110 de M. Daniel Millaud (suppression de l'alinéa relatif à la présidence des séances du conseil des ministres) - Risque de vide juridique en cas d'absence simultanée du président et du vice-président du gouvernement - En réponse à M. Jacques Descours Desacres, précise que le conseil des ministres, lors d'une délibération particulière, peut désigner un de ses membres pour présider une séance en cas d'absence simultanée de son président et de son vice-président - Art. 22 (p. 2158) : son amendement n° 22 : secret professionnel opposable à toutes les personnes susceptibles d'avoir connaissance des débats du conseil des ministres ; adopté - Art. 23 : son amendement n° 23 : bénéfice d'une indemnité pour cessation de fonctions accordée au président du gouvernement ; adopté - Art. 24 : son amendement n° 24 : attributions du conseil des ministres du territoire ; rôle de la commission permanente ; adopté - Art. 25 (p. 2159) : son amendement n° 26 : règles applicables à l'enseignement des langues locales dans les établissements d'enseignement fixées par le conseil des ministres du territoire ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 85 - Art. 26 (p. 2161) : son amendement n° 29 : fixation par le conseil des ministres du programme annuel d'importations et détermination du montant annuel d'allocation de devises nécessaire à la mise en oeuvre de ce programme ; adopté après modification par le sous-amendement n° 168 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (détermination par le conseil des ministres du montant annuel d'allocation de devises demandé à l'Etat pour la mise en oeuvre du programme annuel d'importations) - Accepte les amendements de M. Daniel Millaud, n° 114 (droits d'atterrissage précaires relatifs aux programmes des vols nolisés accordés par le conseil des ministres) et n° 115 (administration des intérêts patrimoniaux et domaniaux du territoire par le conseil des ministres) - (p. 2162) : accepte l'amendement n° 116 de M. Daniel Millaud (acceptation ou refus par le conseil des ministres des dons et legs au profit du territoire) - Son amendement n° 30 : extension du pouvoir de contrôle du conseil des ministres aux personnes morales, dans les opérations immobilières ; adopté - Reprise de certaines dispositions du décret du 25 juin 1934 relatif aux transferts de propriétés immobilières dans les établissements français de l'Océanie - Art. 27 : demande le retrait de l'amendement n° 117 de M. Daniel Millaud (préservation des droits des fonctionnaires ou agents de la fonction publique pour lesquels le conseil des ministres met fin aux fonctions de chef de service, directeur d'office ou commissaire du gouvernement) - Amendement satisfait par un amendement ultérieur de la commission, déposé après l'article 101 - Art. 28 (p. 2163) : ses amendements n° 31 : délivrance par le conseil des ministres des autorisations relatives aux projets d'investissements étrangers inférieurs à 110 millions de francs ; et n° 32 : révision par décret du seuil fixé dans l'amendement n° 31 ; retirés - Accepte l'amendement n° 118 de M. Daniel Millaud (projets d'investissements étrangers en Polynésie française instruits par le conseil des ministres ; délivrance des autorisations relatives aux projets d'investissements étrangers inférieurs

à 110 millions de francs ; révision possible de ce seuil par décret) - Art. 30 : demande la réserve de cet article jusqu'après l'examen de l'article 61 - Art. 31 (p. 2164) : s'oppose à l'amendement n° 120 de M. Daniel Millaud (suppression de l'alinéa prévoyant que les problèmes de compétence territoriale sont soumis pour avis au conseil des ministres du territoire) - Son amendement n° 33 : consultation du conseil des ministres du territoire soit par le ministre chargé des territoires d'outre-mer, soit par le haut-commissaire ; adopté après modification par le sous-amendement n° 121 de M. Daniel Millaud (consultation possible sous réserve des dispositions de l'article 31 bis relatif au comité Etat-territoire) - (p. 2165) : son amendement n° 34 : consultation du conseil des ministres du territoire sur les problèmes de sécurité civile et notamment la préparation du plan Orsec ; adopté - Accepte l'amendement n° 123 de M. Daniel Millaud (consultation du conseil des ministres du territoire sur l'organisation législative de l'état civil) - Art. 31 bis : son amendement n° 35 : création et attributions du comité de concertation Etat-territoire ; retiré au profit de l'amendement n° 124 de M. Daniel Millaud (création et réunion d'un comité de concertation Etat-territoire à la demande du haut-commissaire de la République ou du président du gouvernement du territoire ; composition et attributions de ce comité) - (p. 2168) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 169 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (création et réunion, à tout moment, d'un comité de concertation Etat-territoire ; comité présidé par le ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer ou le haut-commissaire de la République ou le président du gouvernement du territoire) - Art. 32 (p. 2169) : son amendement n° 36 : conseil des ministres du territoire tenu informé des décisions prises par les autorités de la République en matière d'ordre public ; adopté - Art. 33 : son amendement n° 37 : création, composition et attributions du comité territorial consultatif du crédit ; adopté - Art. 35 (p. 2170) : son amendement n° 39 : exécution des décisions du conseil des ministres du territoire ; adopté - Amendement s'inspirant étroitement de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 - Art. 36 : son amendement n° 42 : association et participation du président du gouvernement du territoire ou de son représentant aux négociations avec d'autres Etats ou territoires de la région du Pacifique ; adopté - (p. 2171) : pouvoir nécessaire confié au gouvernement du territoire pour engager de prochaines négociations avec la Corée du Sud - Lecture d'une allocution du Général de Gaulle, prononcée en 1966 à Tahiti, et relative à l'avenir de la Polynésie - (p. 2176) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 127 de M. Daniel Millaud (président du gouvernement du territoire autorisé à représenter, conjointement avec le haut-commissaire, le gouvernement de la République au sein d'organismes régionaux du Pacifique sud) - (p. 2177) : s'oppose au 1° de l'amendement n° 125 de M. Daniel Millaud (1° président du gouvernement du territoire représentant le gouvernement de la République au sein d'organismes régionaux du Pacifique) - Son amendement n° 41 : association et participation du gouvernement du territoire aux négociations relatives à la desserte de la Polynésie française ; adopté - (p. 2178) : son amendement n° 44 : pouvoir de négociation du gouvernement du territoire dans la région du Pacifique ; adopté - Négociations d'un accord de pêche avec la Corée du Sud - (p. 2179) : existence d'organismes régionaux propres au Pacifique Sud, notamment la Commission du Pacifique Sud, CPS - Art. 38 (p. 2180) : son amendement n° 45 : distinction entre les attributions collégiales du gouvernement et les attributions individuelles des ministres ; adopté - Art. 39 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 130 de M. Daniel Millaud (suppression de la signature, par le haut-commissaire et le président du gouvernement du territoire, des conventions entre l'Etat et le territoire).

Suite de la discussion - (17 juillet 1984) - Rapporteur - Art. 40 (p. 2189) : son amendement n° 48 : relations entre l'exécutif territorial et les chefs des services de l'Etat ; adopté - Renforcement des pouvoirs des élus locaux -

Harmonisation du présent projet avec la loi du 2 mars 1982 relative à la décentralisation - Art. 41 (p. 2190) : son amendement n° 49 : mode d'élection de l'assemblée territoriale ; adopté - Commission des lois favorable à une retour au texte du Gouvernement - Refuse toute définition d'une nouvelle loi électorale pour la Polynésie - Engagement du Gouvernement à déposer, au cours de la prochaine session parlementaire, un projet de loi électorale fixant le nombre des sièges et organisant leur répartition dans l'ensemble de l'archipel polynésien - Consultation de l'assemblée territoriale sur cette réforme - Mandat de l'actuelle assemblée territoriale expirant en 1987 - Nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie s'accompagnant d'une réforme de la loi électorale - Comparaison avec la réforme du statut de la Polynésie française - Art. 42 : accepte l'amendement n° 136 de M. Daniel Millaud (en cas d'incompatibilité, démission d'un membre de l'assemblée territoriale déclarée par le haut-commissaire, soit d'office, soit sur réclamation de tout électeur) - Art. 43 : son amendement n° 50 : suppression de l'alinéa relatif à la démission d'office d'un membre de l'assemblée territoriale absent d'une session ordinaire sans excuse légitime ; adopté - Art. 44 (p. 2192) : son amendement n° 51 : contestation des élections ; retiré au profit de l'amendement n° 138 de M. Daniel Millaud (contestation des élections ; recours du haut-commissaire) - Art. 45 (p. 2193) : son amendement n° 52 : extension au profit des membres de l'assemblée territoriale des garanties nouvelles apportées aux membres du Gouvernement participant à une mission de service public ; adopté - Art. 46 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 140 de M. Daniel Millaud (siège de l'assemblée territoriale et réunion de plein droit après l'élection de ses membres) - Art. 48 (p. 2194) : s'oppose à l'amendement n° 141 de M. Daniel Millaud (suppression de la réunion en session extraordinaire de l'assemblée territoriale en cas de circonstances exceptionnelles) - Liberté laissée au haut-commissaire de décider de la convocation de l'assemblée en session extraordinaire - Art. 51 (p. 2196) : son amendement n° 53 : règlement intérieur de l'assemblée territoriale ; adopté - Assemblée territoriale, de caractère administratif, pouvant, de droit, faire appel au tribunal administratif - Art. 52 : son amendement n° 54 : fixation par l'assemblée de l'ordre du jour de ses délibérations, sous réserve des dispositions de l'article 67 ; adopté - Article 67 relatif à l'ordre du jour prioritaire fixé par le haut-commissaire ou le conseil des ministres - Art. 55 : son amendement n° 55 : mode d'élection et composition de la commission permanente de l'assemblée territoriale ; adopté après modification par le sous-amendement n° 166 de M. Daniel Millaud (élection de la commission permanente à la représentation proportionnelle des groupes politiques) - Art. 56 (p. 2197) : son amendement n° 57 : suppression de toute possibilité de délégation de vote des membres de la commission permanente ; adopté - Art. 57 (p. 2198) : son amendement n° 58 : exécution, publication et transmission des délibérations de l'assemblée territoriale ; adopté - Harmonisation de cet article avec l'article 2 de la loi du 2 mars 1982 relatif à la transmission des actes des autorités communales en métropole - Art. 58 : accepte l'amendement n° 146 de M. Daniel Millaud (maintien des compétences actuellement attribuées au territoire) - Art. 58 bis : son amendement n° 59 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - Art. 59 (p. 2199) : son amendement n° 60 : définition de l'équilibre réel du budget du territoire ; adopté - Définition inspirée de celle élaborée pour le contrôle budgétaire des comptes des collectivités territoriales de métropole - Art. 60 : dispositions de cet article, relatif aux sanctions édictées par l'assemblée territoriale, plus restrictives que les règles prévues par la loi-cadre de 1956 - (p. 2200) : décision du Conseil constitutionnel du 2 juillet 1965 rappelant que le domaine de la loi peut être différent dans les territoires d'outre-mer et dans les départements - Décalage entre la compétence de l'assemblée territoriale pour fixer son règlement et sa compétence pour déterminer les sanctions applicables en cas d'infraction à ce règlement - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 148 de M. Daniel Millaud (pouvoirs de l'assemblée territoriale d'assortir de peines correctionnelles ou de

sanctions complémentaires les infractions à son règlement) - Art. 61 : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 149 de M. Daniel Millaud (homologation préalable par la loi des délibérations de l'assemblée territoriale prévoyant l'application de peines correctionnelles ou de peines complémentaires excédant la limite prévue par la législation ou la réglementation pénales) - (p. 2201) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 162 de M. Daniel Millaud (homologation par la loi des délibérations de l'assemblée territoriale prévoyant l'application de sanctions complémentaires à prononcer par les tribunaux, lorsque celles-ci excèdent la limite prévue par la législation et la réglementation pénales) - Art. 30 (suite) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 119 de M. Daniel Millaud (infractions aux réglementations des décisions du conseil des ministres punies de peines d'emprisonnement et d'amendes, dans la limite des articles 465 et 466 du code pénal ; possibilité, avec l'accord de l'assemblée territoriale, d'assortir de peines correctionnelles et de sanctions complémentaires ces mêmes infractions) - Art. 62 bis : son amendement n° 61 : création possible par l'assemblée territoriale de commissions d'enquête et de commissions de contrôle ; mission respective de ces commissions ; adopté - Amendement s'inspirant de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires - Art. 63 (p. 2202) : son amendement n° 62 : consultation de l'assemblée territoriale sur les projets de loi portant ratification de conventions internationales présentant un intérêt direct pour le territoire ; adopté - En réponse à M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat, précise que dans la loi du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, figure la notion d'« intérêt régional direct » - (p. 2203) : accepte l'amendement n° 164 de M. Daniel Millaud (délai laissé à l'assemblée territoriale pour se prononcer sur les cas dont elle est saisie, à l'exception de ceux prévus à l'article 74 de la Constitution) - Son amendement n° 63 : suppression du délai d'un mois accordé à l'assemblée territoriale pour se prononcer sur un ordre du jour prioritaire fixé par le haut-commissaire de la République ; adopté - Art. 65 (p. 2204) : accepte l'amendement n° 152 de M. Daniel Millaud (suppression de l'alinéa relatif aux avis émis par la commission permanente en dehors des sessions de l'assemblée territoriale) - Art. 67 (p. 2205) : son amendement n° 64 : suppression de la possibilité laissée au haut-commissaire de faire inscrire par priorité à l'ordre du jour une question sur laquelle la commission permanente doit émettre un avis ; adopté - Art. 69 : s'oppose à l'amendement n° 155 de M. Daniel Millaud (transmission des actes et procès-verbaux de l'assemblée territoriale et de la commission permanente au président du gouvernement du territoire) - Art. 73 (p. 2206) : son amendement n° 65 : mise en demeure préalable adressée au président de l'assemblée territoriale par l'autorité investie du pouvoir de contrôle budgétaire ; adopté - Harmonisation des dispositions de la présente loi avec celles de l'article 11 de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions - Art. 74 : son amendement n° 66 : non application de la disposition relative au nombre de motions de censure pouvant être signées par session par chaque membre de l'assemblée territoriale, dans le cas de révocation ou de nomination d'un membre du gouvernement ; adopté - Art. 76 (p. 2207) : demande le retrait de l'amendement n° 156 de M. Daniel Millaud (suppression de la possibilité de dissoudre l'assemblée territoriale lorsque le fonctionnement des institutions territoriales se révèle impossible) - Art. 83 (p. 2208) : accepte l'amendement n° 157 de M. Daniel Millaud (possibilité laissée au comité économique et social de proposer au gouvernement du territoire ou à l'assemblée territoriale de donner son avis sur les grandes orientations du budget d'investissement) - Art. 85 (p. 2210) : son amendement n° 67 : étude de la langue tahitienne et des autres langues polynésiennes ; adopté - Art. 25 (suite) (p. 2211) : son amendement n° 26 : fixation par le conseil des ministres du territoire des règles applicables à l'enseignement des langues locales dans tous les établisse-

ments d'enseignement ; adopté - (p. 2212) : son amendement n° 27 : fixation par le conseil des ministres du territoire des règles applicables en matière de restrictions quantitatives à l'importation, dans les conditions particulières définies en application de la quatrième partie des traités instituant la Communauté européenne ; adopté - (p. 2213) : souhaite que, dans le cadre de la Communauté économique européenne, la spécificité des territoires d'outre-mer soit reconnue à leur bénéfice - Son amendement n° 28 : fixation par le conseil des ministres du territoire des règles concernant l'agrément des aérodromes privés ; adopté - Art. 37 (suite) : demande le retrait de l'amendement n° 129 de M. Daniel Millaud (attributions du président du Gouvernement du territoire en matière contentieuse et réglementaire) - Art. 86 (p. 2214) : accepte l'amendement n° 159 de M. Daniel Millaud (suppression de l'alinéa précisant que le haut-commissaire a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois) - Art. 87 (p. 2215) : son amendement n° 68 : possibilité de recours, pour toute personne physique ou morale lésée par un acte des autorités territoriales, auprès du représentant de l'Etat dans le territoire ; adopté - Art. 88 : son amendement n° 69 : suppression de l'alinéa prévoyant le droit de publication d'office, par le haut-commissaire, des actes pris par les autorités territoriales non publiés dans un délai de quinze jours ; adopté - Art. 89 : son amendement n° 70 : substitution du titre de « haut-commissaire adjoint » à celui de « secrétaire général » ; adopté - Intitulé du titre V bis nouveau (p. 2217) : son amendement n° 74 : insertion d'une nouvelle division intitulée : « Titre V bis (nouveau) - De l'aide technique et financière contractuelle » ; réservé puis adopté (p. 2218) - Après l'art. 97 : ses amendements n° 75 : conventions Etat-territoire relatives aux investissements économiques et sociaux ; et n° 76 : participation de l'Etat au fonctionnement des services territoriaux par la mise à disposition de personnels, ou sous forme d'aides financières ; adoptés - Loi du 12 juillet 1977 relative au statut de la Polynésie française - Amendements s'inspirant des nombreuses conventions Etat-territoire signées depuis 1977 - (p. 2218) : son amendement n° 77 : montant annuel de l'aide financière de l'Etat en faveur de l'équipement du territoire ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Article additionnel s'inspirant de la loi du 29 décembre 1983 relative aux relations financières et aux transferts de compétences entre l'Etat et les collectivités locales - Contrôle insuffisant par la commission paritaire de concertation du respect des engagements budgétaires de l'Etat - Nécessaire indexation du montant de ce concours financier - Importance de la production intérieure brute, PIB, par habitant en Polynésie française par rapport à celle des autres pays du Pacifique - Art. 39 (suite) (p. 2219) : sur l'amendement n° 163 de M. Daniel Millaud (signature des conventions entre l'Etat et le territoire par le président du gouvernement du territoire, après ratification par l'Assemblée territoriale), son sous-amendement n° 47 : extension de cette mesure aux conventions mentionnées aux articles 97 bis (nouveau) et 97 ter (nouveau) ; adopté - Art. 99 (p. 2220) : accepte l'amendement n° 161 de M. Daniel Millaud (suppression de cet article relatif à la composition du tribunal administratif de la Polynésie française prévue pour les trois ans suivant la publication de la présente loi) - Art. 101 (p. 2221) : son amendement n° 79 : transfert au profit du territoire de l'enseignement du premier cycle du second degré ; adopté - Après l'art. 101 : son amendement n° 80 : maintien des droits acquis des personnels concernés par l'entrée en vigueur du présent statut ; adopté - Art. 102 : son amendement n° 81 : suppression de cet article relatif au montant global des interventions civiles de l'Etat en faveur de l'équipement du territoire, pour la première année d'application de la loi ; adopté - Art. 1^{er} (suite) (p. 2223) : demande le retrait de l'amendement n° 83 de M. Daniel Millaud (liste des îles, avec les eaux territoriales qui les bordent, composant le territoire de la Polynésie française) - Son amendement n° 1 : îlot Clipperton administrativement rattaché au territoire de la Polynésie française ; retiré - (p. 2224) : demande le retrait de l'amendement n° 84 de M. Daniel Millaud (îles Gambier, îles Marquises

et îlot Clipperton faisant partie du territoire de la Polynésie française) - Intérêt stratégique présenté par l'îlot Clipperton - Ses amendements n° 2 : territoire de la Polynésie française constituant un territoire d'outre-mer doté de l'autonomie interne dans le cadre de la République et dont l'organisation particulière et évolutive est définie par la présente loi ; et n° 4 : libre détermination par le territoire des signes distinctifs permettant de marquer sa personnalité dans les manifestations publiques et officielles aux côtés des emblèmes de la République ; adoptés - (p. 2226) : son amendement n° 5 : attributions du haut-commissaire de la République ; adopté - Reprise de l'article 72 de la Constitution donnant aux délégués du gouvernement dans les territoires la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois - Fonctions du représentant de l'Etat dans le département définies dans la loi du 2 mars 1982 relative à la décentralisation - Intitulé : son amendement n° 82 : « Projet de loi tendant à doter le territoire de la Polynésie française de l'autonomie interne dans le cadre de la République » ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble : renforcement de l'autonomie accordée aux autorités territoriales - Prise en compte de la situation géographique particulière de la Polynésie française - Renforcement de l'identité culturelle polynésienne - (p. 2227) : participation des autorités territoriales à l'exercice de certaines compétences d'Etat : politique financière, ordre public et sécurité civile - Contrôle a posteriori de l'Etat destiné à assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs territoriaux - Conditions financières à une véritable décentralisation - Pluralité de la représentation au sein du nouveau gouvernement du territoire - Regrette l'introduction du nouveau régime d'incompatibilités applicable aux membres du gouvernement - Souhaite l'adoption de ce texte par la Haute Assemblée.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 484 (83-84)] - (2 août 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2258) : divergences entre l'Assemblée nationale et le Sénat : définition des compétences respectives de l'Etat et du territoire en ce qui concerne la zone économique exclusive, l'éducation, la communication audiovisuelle - Nomination et révocation des ministres par le président du gouvernement - Pouvoir d'autorisation du conseil des ministres du territoire pour les investissements directs étrangers en Polynésie française - Composition et fonctionnement du comité Etat-territoire - Pouvoirs du gouvernement du territoire et de son président en matière de relations extérieures - Caractère obligatoire de la langue tahitienne dans l'enseignement primaire - (p. 2259) : dépôt par la commission des lois de deux amendements : seuil en deçà duquel le gouvernement du territoire est autorisé à habiliter les investissements directs étrangers ; rétablissement de l'article 89 prévoyant un poste de secrétaire général auprès du haut-commissaire - Favorable à l'adoption du texte de la commission mixte paritaire - Art. 28 (p. 2263) : accepte l'amendement n° 1 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (examen par le conseil des ministres des projets d'investissements directs étrangers en Polynésie française d'un montant inférieur à 80 millions de francs) - Art. 89 (p. 2268) : accepte l'amendement n° 2 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (rétablissement de cet article relatif à la création d'un poste de secrétaire général auprès du haut-commissaire de la République).

ROSETTE (Marcel), sénateur du Val-de-Marne (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 577 (JO Débats 1^{er} décembre 1984) (p. 3911) à M. le secrétaire d'Etat à l'énergie : énergie (conséquences de

l'heure d'été sur la vie sociale) - Réponse de M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat à l'énergie (14 décembre 1984) (p. 4581).

ROUDY (Yvette), ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des droits de la femme (nommée le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Nommée de nouveau le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine - Nouvelle lecture [n° 449 (83-84)] - (29 juin 1984) - Discussion générale (p. 2037) : désaccord en commission mixte paritaire sur le délai d'application de la loi - Procédure à la cour de justice européenne.**

- **Projet de loi relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées [n° 10 (84-85)] - (30 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2915) : augmentation du nombre de divorces - Conditions matérielles du parent bénéficiant du droit de garde de l'enfant - Conséquences financières du divorce pour l'enfant - Responsabilité de chacun des deux parents et devoir de protection morale, juridique et financière de l'enfant - Nombreuses mesures spécifiques visant à remédier à ces situations dramatiques : loi du 2 janvier 1973 instituant le paiement direct pour le recouvrement des créances alimentaires - Loi du 11 juillet 1975 créant une procédure de recouvrement public des pensions alimentaires - Loi de finances de 1980 autorisant les comptables du Trésor à assurer le recouvrement des avances accordées par les caisses d'allocations familiales - Création de l'allocation d'orphelin en 1975 et extension de cette allocation aux enfants ne percevant pas leur pension alimentaire - Délit d'organisation de l'insolvabilité prévu par la loi du 8 juillet 1983 renforçant la protection des victimes - Enquête sur le terrain ayant permis de déceler une sous-information des femmes quant à leurs droits - (p. 2916) : nécessité de l'intervention d'un médiateur pour régler certaines situations conflictuelles entre les ex-conjoints - Recouvrement des pensions alimentaires impayées par l'intermédiaire des organismes débiteurs de prestations familiales - Efficacité de ces organismes en matière de gestion - Texte s'inscrivant dans le cadre général de la politique familiale du Gouvernement - Triple mission confiée aux organismes débiteurs de prestations familiales, dans la plupart des cas les caisses d'allocations familiales : avance des sommes impayées, recouvrement des créances et information des intéressés - (p. 2922) : création d'un fonds des pensions alimentaires évoquée par Mme Marie-Claude Beaudeau : solution longue et onéreuse - Utilisation des structures existantes, en l'occurrence les caisses d'allocations familiales - Bilan sur l'application de ce texte établi dans un an - Art. 3 (p. 2923) : accepte l'amendement n° 11 de M. Claude Huriet, rapporteur pour avis (bénéficiaires de l'allocation de soutien familial) - Art. 4 (p. 2924) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Claude Huriet, rapporteur pour avis (en cas de défaillance de l'un des parents, versement à titre d'avance de l'allocation de soutien familial) ou de la créance d'aliments, si celle-ci lui est inférieure, au parent ayant la garde de l'enfant) - (p. 2925) : son amendement n° 20 : majoration pour frais de gestion et de recouvrement des sommes à recouvrer par l'organisme débiteur de prestations familiales ; adopté - Art. 6 (p. 2927) : sur l'amendement n° 3 de M. François Collet, rapporteur (état des sommes à recouvrer établi et certifié par le directeur de**

l'organisme débiteur de prestations familiales et transmis au commissaire de la République qui le rendra exécutoire dans un délai de cinq jours avant de l'adresser au trésorier payeur général du département), son sous-amendement n° 21 : état des sommes à recouvrer rendu exécutoire par le commissaire de la République dans un délai de cinq jours ouvrables ; adopté - Art. 7 (p. 2928) : accepte l'amendement n° 25 de M. François Collet, rapporteur (fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions de substitution du régime de l'allocation de soutien familial à celui de l'allocation d'orphelin) - Après l'art. 8 : son amendement n° 24 ; lors du jugement de divorce, information du débiteur d'aliments sur les modalités de recouvrement, les règles de révision de sa créance et les sanctions pénales encourues en cas de non-paiement ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Services généraux du Premier ministre - (7 décembre 1984) (p. 4158) : diminution des crédits du ministère des droits de la femme - Emploi des femmes : taux d'activité ; taux de chômage ; effets positifs des mesures gouvernementales ; adoption le 7 juin 1984 d'une résolution de la communauté européenne relative aux actions visant à combattre le chômage des femmes - Formation : programme de formation du ministère des droits de la femme ; programmes spécifiques dans le cadre des contrats de plan État-région ; collaboration du ministère avec l'Association de formation professionnelle des adultes, AFPA - Financement d'actions « filière électronique » - Taux satisfaisant de participation des jeunes filles aux programmes de formation pour les jeunes ; insuffisance de la participation des femmes aux formations relevant des entreprises - Action de formation spécifique en faveur des mères isolées - (p. 4159) : association du ministère des droits de la femme à la Commission nationale pour le développement social des quartiers ; souhait de relais par la région - Information : augmentation du nombre des centres d'information sur les droits des femmes ; installation du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle ; information sur les nouveaux droits des femmes ; examen prochain de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires - Orientation scolaire et professionnelle ; campagne nationale d'information sur l'orientation et la formation professionnelle des filles ; collaboration avec le ministre de l'éducation nationale ; lutte contre le sexisme en milieu scolaire - Initiative culturelle - Aide aux associations - Information sur la contraception ; information aux femmes victimes de violence - Demande l'adoption de ce budget - (p. 4168) : notion de chef de famille : maintien pour la gestion des biens, disparition de l'autorité parentale - Evolution des mentalités pour l'égalité entre l'homme et la femme en matière de droit et de transmission du nom - Faiblesse du budget : prise en charge par d'autres départements ministériels des missions préparées par le ministère des droits de la femme ; exemple du projet relatif à la filière électronique et du projet pour les femmes seules avec enfant ; action menée par les régions : projet Université Grand Ouest, UGO, réalisé par des régions avec l'aide du fonds social européen.

- **Projet de loi relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées - Deuxième lecture [n° 100 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4447) :** problème des pensions alimentaires impayées : avance ; recouvrement et information des créanciers - Allocation d'orphelin - Allocation de soutien familial et dépôt d'un amendement relatif au pouvoir d'appréciation des organismes débiteurs des prestations familiales - Frais de procédure - Paiement partiel des pensions - Versement au parent isolé d'une allocation différentielle en cas de paiement partiel - (p. 4449) : progrès par rapport à la situation actuelle - Action des allocations familiales.

ROUJAS (Gérard), sénateur de la Haute-Garonne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 499 (JO Débats 11 mai 1984) (p. 722) à M. le ministre des transports : routes (aménagement de la RN 117 entre Saint-Gaudens et Roques-sur-Garonne (Haute-Garonne)) - Réponse de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat à la sécurité publique (22 juin 1984) (p. 1756, 1757).

n° 527 (JO Débat 16 juin 1984) (p. 1580) à M. le ministre de l'urbanisme et du logement : logement (financement) (dotation de la région Midi Pyrénées en prêts locatifs aidés) - Réponse de M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme, du logement et des transports (23 octobre 1984) (p. 2690, 2691).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3837) : échanges agro-alimentaires excédentaires depuis 1980 - Résultats dus à un petit nombre de productions : céréales, produits laitiers, sucre et graines oléagineuses - Bons résultats reposant sur un nombre limité de produits - Aggravation du déficit des produits alimentaires venant des industries de deuxième transformation - (p. 3838) : déséquilibre paradoxal entre les pays industriels surproducteurs et les pays en voie de développement dont la situation alimentaire est critique, mais qui n'ont guère les moyens d'acheter - Interrogation sur la place de l'Europe agricole dans la régulation des marchés agricoles mondiaux - Principes du Traité de Rome trop souvent bafoués - Europe baissant pavillon devant le libéralisme venu d'outre-Atlantique - Mondialisation du problème agricole.

Urbanisme, logement et transports - I - Urbanisme et logement - (3 décembre 1984) (p. 3926) : politique de l'habitat - Amélioration du cadre de vie urbain et rural - Evolution des grands ensembles de logements sociaux dans les agglomérations urbaines - Rénovation et amélioration du parc d'HLM - 9° Plan - Réorientation de la prime à l'amélioration de l'habitat vers des catégories plus modestes - Suppression des quartiers insalubres - Revalorisation des quartiers dégradés et marginalisés - Insécurité dans les villes - (p. 3927) : réhabilitation en milieu rural - Politique de réhabilitation du patrimoine ancien en milieu rural menée par le conseil général de la Haute-Garonne ; missions de l'Office départemental - Transformation du patrimoine ancien du milieu rural en logements sociaux.

ROUJON (Jules), sénateur de la Lozère (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

ROUVIERE (André), sénateur du Gard (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion de la SNCF et les conditions de mise en place des comités d'établissement au sein de cette société nationale (18 décembre 1984) (p. 4689).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 433 (JO Débats 9 novembre 1983) (p. 2751) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : entreprises (situation de l'usine Valexy de Besseges) - Réponse de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (25 mai 1984) (p. 1147, 1148).

n° 479 (JO Débats 13 avril 1984) (p. 357) à M. le Premier ministre : viticulture (mesures envisagées pour redresser la situation économique et sociale de la région Languedoc-Roussillon) - Réponse de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (25 mai 1984) (p. 1148, 1149).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) (p. 3710) : difficultés du bassin d'Alès depuis quelques décennies - Bassin devenu pôle de reconversion, bénéficiant de l'aide du Gouvernement et des Charbonnages de France - Interrogation sur les aides et les projets de créations d'emplois des sociétés nationalisées implantées dans le bassin d'Alès - Coordination nécessaire de l'action de différents partenaires économiques de la région Alésienne - Electricité, énergie prioritaire du Gouvernement et absence de contradiction avec sa politique des économies d'énergie - Préconise le développement des véhicules électriques urbains - Rôle important de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, devant être développé - AFME devant disposer de ressources propres - Existence en matière d'énergie nouvelle de domaines inexploités - Se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce budget.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3710).

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) (p. 3958) : déficit de la SNCF et difficultés de gestion de ce service public - Politique de la SNCF et absence de concertation ; exemple de l'organisation des services des chemins de fer dans le bassin d'Alès - Modification des horaires voyageurs - Incidences sur la fréquentation de cette ligne Bessèges Alès - Quasi-impossibilité pour les collectivités locales d'acquiescer des entreprises d'installations abandonnées par la SNCF - (p. 3959) : nécessaire allègement des procédures d'acquisition - Rôle de la SNCF dans la vie économique locale - Vote favorable sur ce projet de budget.

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) (p. 4087) : augmentation du budget de la protection civile - Subventions d'équipement des centres de secours globalisées dans la dotation globale d'équipement, DGE - Concours conjoints des ministères de l'agriculture, de la défense et de l'environnement à la protection de la forêt - Progression des

crédits de recherche scientifique en matière d'incendie - Installation en Corse d'un escadron de sécurité civile - Développement du réseau expérimental du Gard, réseau STAR - Résultats positifs en matière de lutte contre les incendies de forêt - Rôle irremplaçable joué par l'entente interdépartementale regroupant quatorze départements - Formation et information des hommes - Rôle pilote joué par la France à l'échelon européen - Mesures préventives : débroussaillage, patrouilles, surveillance aérienne - Interventions traditionnelles : nécessité de remplacer un Canadair détruit en 1983 - Favorable à l'adoption de ce budget.

ROUX (Olivier), sénateur des Français établis hors de France (NI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger (25 juin 1984) (p. 1786).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 498 (JO Débats 5 mai 1984) (p. 595) à M. le ministre des relations extérieures : corps diplomatique et consulaire (suppression prochaine du consulat de Malaga (Espagne)) - Réponse de M. Raymond Courrière (18 mai 1984) (p. 915, 916).

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : protection sociale des Français de l'étranger** - (10 mai 1984) (p. 700, 701) : demande l'examen du projet de loi tendant à améliorer la protection sociale des Français de l'étranger par le Sénat en première lecture - Réunion de la commission des affaires sociales du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social - Deuxième lecture [n° 338 (83-84)]** - (12 juin 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1521) : représentation insuffisante des Français de l'étranger au sein du Conseil économique et social - Abstention sur ce texte.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger [n° 392 (83-84)]** - (25 juin 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1786) : favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi constituant une amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger - S'élève contre les propos qui ont été tenus laissant entendre que rien en matière de protection sociale des Français de l'étranger n'a été fait avant 1981 - Loi du 10 juillet 1965, loi de 1976 et loi de 1980 antérieures à l'arrivée de la nouvelle majorité.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 427 (83-84)] - (29 juin 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2002) : votera les conclusions de la commission mixte paritaire.

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3419) : vote par la majorité des membres de l'union administrative des non-inscrits de la première partie du projet de loi de finances pour 1985.

Deuxième partie :

Défense et service des essences - (4 décembre 1984) (p. 4013) : second budget de l'Etat - Diminution du pouvoir d'achat des armées entre 1983 et 1985 - Souhaite que la défense échappe aux considérations de politique économique - (p. 4014) : budget proposé soumis à la rigueur du moment - Interrogation sur le financement des opérations au Tchad et au Liban - Risque d'une remise en cause de la capacité opérationnelle des armées - Compression des dépenses de fonctionnement risquant de provoquer un grand désarroi - Interrogation sur le maintien d'un niveau minimum d'activité - Diminution des crédits destinés à l'achat de pièces de rechange pour l'aviation - Baisse des crédits du nucléaire après la forte hausse de 1984 - Effort en faveur du missile « Air-sol moyenne portée » - 2 milliards d'autorisations de programme supplémentaires en faveur de la marine - Interrogation sur la modernisation des armements et sur le financement des armes nouvelles - Structure cohérente et équilibrée de l'armée devant être respectée - Rôle de l'environnement opérationnel et technique des armées - Tenue exemplaire des troupes au Tchad et au Liban grâce à une grande homogénéité - Inquiétude face au retard de la force aérienne par rapport à la programmation prévue - Se déclare défavorable à l'adoption du budget de la défense.

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4128) : nombre des Français de l'étranger - Supériorité du nombre de fermetures de consulats depuis 1981 par rapport aux créations - Finalité économique de la politique et absence de critères de suppression - Exemples de Lausanne, Shangai, Leningrad, Alexandrie, Turin et Gand - Déplacement et rémunération des personnels des consulats fermés - Présence d'agents consulaires - Promesse du Gouvernement de ne pas fermer de consulats en 1985 - Intérêts des compatriotes de l'étranger.

RUDLOFF (Marcel), sénateur du Bas-Rhin (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (31 janvier 1984) (p. 75).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (10 juillet 1984) (p. 2133).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (12 juillet 1984) (p. 2153).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au redressement

et à la liquidation judiciaires des entreprises (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise (7 novembre 1984) (p. 3002).

DÉPÔTS

Rapport fait, au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 321 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale, tendant à renforcer les droits des personnes en matière de placement en détention provisoire et d'exécution d'un mandat de justice [n° 357 (83-84)] (6 juin 1984).

Rapport fait, au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 263 (83-84)], adopté par l'Assemblée nationale relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise [n° 4 (84-85)] (4 octobre 1984)] - Faillite, règlement judiciaire et liquidation de biens.

Rapport fait, au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 28 (84-85)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise [n° 55 (84-85)] (31 octobre 1984) - Faillite, règlement judiciaire et liquidation de biens.

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise [n° 113 (84-85)] (4 décembre 1984) - Faillite, règlement judiciaire et liquidation de biens.

Rapport fait au nom de la commission prévue par l'article 105 du Règlement du Sénat, chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [n° 152 (84-85)] (13 décembre 1984) - Immunités parlementaires.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - Discussion générale (p. 1112) :** défense des droits et des libertés en Europe soutenue par le gouvernement français - Liberté de la presse remise en cause par le présent texte - Environnement international - Réponses inadéquates du projet aux difficultés rencontrées par les entreprises de presse : demande d'autorisation préalable ; augmentation des infractions pénales - (p. 1113) : création de la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse - Pouvoirs excessifs de cette commission - Juridiction d'instruction et de jugement - Loi inapplicable comme le fut l'ordonnance de 1944 sur la presse écrite - Liberté de la presse indispensable à toute démocratie.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire [n° 261 (83-84)] - (5 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec le projet de loi n° 263) (p. 1286) :** existence de trois voies d'accès aux fonctions de syndic et trois manières de les exercer - Décret du 20 mai 1955 ouvrant un accès de droit commun avec une liste établie par la cour d'appel - Accès complémentaire offert aux anciens avoués, avocats, huissiers de justice et greffiers - Exercice supplétif sous le contrôle du tribunal - Grande diversification de l'activité des administrateurs et des syndics, selon les cabinets et la localisation - (p. 1287) : nécessité d'une clarification, d'une harmonisation de la législation avec les nouvelles règles applicables en matière de règlement

judiciaire et de faillite - Commission favorable à l'option classique retenue par le Gouvernement, se conformant au droit positif français en définissant des professions - Création des professions d'administrateur judiciaire, de mandataire-liquidateur et d'expert en diagnostic d'entreprises - Définition de ces trois professions - Incompatibilité absolue avec toute autre profession et entre l'exercice de la profession d'administrateur judiciaire et celui de la profession de mandataire-liquidateur - Souplesse nécessaire dans les désignations et les mesures provisoires durant la période transitoire - (p. 1288) : interrogation sur le profil du futur administrateur judiciaire et sur la valeur des critères nationaux requis pour l'exercice de cette profession - Interrogation sur le sort des professionnels qui exercent actuellement les fonctions de syndic - Absence de dédommagement prévue en raison du préjudice subi - Existence d'une catégorie d'administrateurs judiciaires n'ayant rien à voir avec ce texte, nommés par les tribunaux civils pour d'autres affaires et ne devant pas être confondus avec ceux qui s'occuperont des entreprises en difficultés - Importance et portée limitée de ce projet - Succès de la réforme dépendant de l'évolution de la situation économique.

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise** [n° 263 (83-84)] - (5 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec le projet de loi n° 261) (p. 1286 à 1288).

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - Suite de la discussion - (6 juin 1984) - Art. 3 (p. 1312) : accepte l'amendement n° 460 de M. Robert Badinter, ministre (ouverture de la procédure de redressement judiciaire à la demande du débiteur ; définition de la cessation des paiements) - Art. 4 (p. 1313, 1314) : sur l'amendement n° 33 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (communications faites par les délégués du personnel ou les représentants du comité d'entreprise au procureur de la République; revêtant un caractère confidentiel), se déclare opposé au sous-amendement n° 405 de M. Robert Badinter, ministre (possibilité pour les délégués du personnel ou les représentants du comité d'entreprise de transmettre directement des informations au président du tribunal) - Alternative juridiquement impossible entre la saisine d'office du président du tribunal et la saisine du procureur de la République - Art. 7 (p. 1317, 1318) : rapporteur du projet de loi relatif à la réforme des tribunaux de commerce - Se déclare favorable aux amendements n° 37 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (règles de compétence entre une juridiction commerciale et une juridiction civile) et n° 368 de M. Jacques Mossion (préservation de la compétence de tous les tribunaux de commerce existants) - Nombre des tribunaux de commerce - Statut et compétence de la magistrature consulaire.

- **Projet de loi tendant à renforcer les droits des personnes en matière de déplacement en détention provisoire et d'exécution d'un mandat de justice** [n° 321 (83-84)] - (19 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1617) : texte insuffisant pour résoudre le grave problème de la détention provisoire - Nécessité des dispositions concernant les mandats d'arrêt et d'amener - Absence de mise en cause de l'instauration d'un débat oral - Pratique de l'habeas corpus dans les régimes anglo-saxons - (p. 1618) : absence de délai concernant l'exécution des mandats d'arrêt ou d'amener - Instauration d'un débat oral dans le cabinet du juge d'instruction - Décisions de détention provisoire prises généralement par des juges d'instruction - Importance du rôle du juge d'instruction en France qui intervient aussi bien dans la procédure accusatoire que dans la procédure inquisitoire - Réforme proposée ayant pour objet d'accentuer le caractère accusatoire de la procédure actuelle - Maintien de l'inégalité de base entre le juge d'instruction et l'inculpé ou son avocat - Imperium du juge d'instruction - Obligation de débat imposant de nouvelles contraintes aux avocats - Importance du maintien de la liberté de choix pour la défense - (p. 1619) : non rejet du principe de cette réforme

par la commission des lois mais dépôt de plusieurs amendements dont l'un concerne la subordination de la décision de mise en détention provisoire à une réquisition du parquet et un autre repoussant la possibilité de renvoi à cinq jours quand l'avocat choisi ne peut être présent - Se déclare favorable au nom de la commission des lois à l'adoption du texte de ce projet de loi, sous réserve de ses amendements - Art. 3 (p. 1624) : son amendement n° 4 : augmentation des délais fixés pour l'exécution d'un mandat d'amener et d'un mandat d'arrêt ; adopté - Art. 7 bis (p. 1626) : son amendement n° 6 : nouvelle rédaction de cet article proposée pour l'article 137 du code de procédure pénale relatif à l'affirmation du principe du maintien en liberté de l'inculpé ; adopté - Avant l'art. 8 : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Charles Lederman (juges d'instruction devant faire état, si l'inculpé n'est pas domicilié, des recherches effectuées pour lui trouver un hébergement dans le cadre du contrôle judiciaire lorsque la mise en détention provisoire est envisagée) - Art. 8 (p. 1627) : son amendement n° 7 : organisation d'un débat contradictoire par le juge d'instruction dans les seuls cas où il est saisi de réquisition du procureur de la République aux fins de placement en détention provisoire ; retiré - (p. 1628) : interroge le Gouvernement sur un réexamen éventuel de l'ensemble des problèmes de l'instruction et des rôles respectifs du parquet et du juge d'instruction lors de la réforme du code de procédure pénale - (p. 1629) : son amendement n° 8 : droit pour l'avocat constitué ou désigné de consulter le dossier et de communiquer librement avec l'inculpé dans un local réservé et aménagé à cet effet ; retiré - (p. 1630) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Charles Lederman (présence obligatoire d'un conseil auprès de l'inculpé lors du débat contradictoire devant le juge d'instruction) - Son amendement n° 9 : impossibilité pour le juge d'instruction d'ordonner le placement en détention lorsque l'inculpé ou son avocat sollicite un délai pour préparer sa défense ; adopté - Après l'art. 12 (p. 1631) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Robert Badinter, ministre (nouvelle rédaction de l'article 264 du code de procédure pénale tendant à augmenter le nombre des jurés suppléants pour certains départements) - Avant l'art. 14 (p. 1632) : son amendement n° 12 : suppression de l'obligation pour le greffier d'instruction de faire un inventaire de toutes les pièces du dossier de procédure ; adopté.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - Suite de la discussion - (8 août 1984) - Discussion générale (p. 2352) : controverse sur le droit du Sénat de demander un référendum en vertu de l'article 11 de la Constitution - Demande de M. Alain Poher, Président du Sénat, de modifier la Constitution par la réunion du Parlement en Congrès - Accusation d'obstruction portée contre le Sénat ; défense des droits du Sénat - Ambiguïté des propos tenus sur un éventuel référendum sur l'école privée - (p. 2353) : votera la question préalable.

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise** [n° 263 (83-84)] - Suite de la discussion - (9 octobre 1984) - Rapporteur - Art. 1 (p. 2564) : son amendement n° 2 : suppression de la référence aux conditions prévues par la loi relative au redressement judiciaire ; adopté - Art. 2 : son amendement n° 3 : désignation par le tribunal de personnes autres que celles inscrites sur la liste des administrateurs judiciaires ; adopté - Désignation exceptionnelle, en cas de nombre insuffisant, de personnes inscrites sur la liste des administrateurs judiciaires ou de personnes insuffisamment proches de l'entreprise soumise à la procédure - Interdiction de cumul entre les fonctions d'administrateur et de liquidateur dans la même affaire - Art. 2 bis (p. 2565) : son amendement n° 4 : subdivision de chaque section régionale en une sous-section des administrateurs judiciaires en matière civile et une sous-section des administrateurs judiciaires en matière commerciale ; retiré

- Après l'art. 2 bis (p. 2566) : son amendement n° 5 : surveillance de la répartition des mandats par le ministère public ; retiré - Art. 3 : ses amendements n° 6 : composition de la commission nationale augmentée d'un professeur de droit, de sciences économiques ou de gestion ; n° 7 : nombre d'administrateurs judiciaires composant la commission nationale porté de deux à trois ; et n° 8 : conditions de désignation des suppléants ; adoptés - Art. 4 (p. 2567) : accepte l'amendement n° 57 de M. Robert Badinter, ministre (personnes dispensées de certaines épreuves de l'examen d'aptitude aux fonctions d'administrateur judiciaire) - Son amendement n° 9 : fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions minimum d'exercice professionnel exigées des personnes dispensées de l'examen d'aptitude aux fonctions d'administrateur judiciaire ; adopté - Art. 5 : son amendement n° 10 : constatation par le tribunal de grande instance de l'empêchement ou de l'inaptitude de tout administrateur judiciaire devant être retiré de la liste nationale ; adopté - Après l'art. 5 (p. 2568) : accepte l'amendement n° 58 de M. Robert Badinter, ministre (nomination d'un administrateur provisoire en cas d'empêchement ou de décès de l'administrateur judiciaire) - Son amendement n° 11 : constitution par les administrateurs judiciaires de sociétés civiles professionnelles pour l'exercice en commun de leur profession ; adopté - Art. 6 : sur l'amendement n° 59 de M. Robert Badinter, ministre (possibilité de poursuivre les dossiers en cours pour les administrateurs judiciaires ayant présenté leur démission sans reprendre une autre activité), son sous-amendement n° 74 : extension de cette possibilité à tous les administrateurs judiciaires démissionnaires ; adopté - Art. 8 (p. 2569) : son amendement n° 12 : incompatibilité de la qualité d'administrateur judiciaire avec l'exercice de toute autre profession ; adopté - (p. 2570) : ses amendements n° 13 : possibilité pour un administrateur judiciaire d'exercer les fonctions d'expert judiciaire et de séquestre judiciaire ; et n° 14 : suppression de l'incompatibilité prévue entre les fonctions d'administrateur judiciaire et celles de conciliateur lorsqu'il s'agit d'une même entreprise ; adoptés - Accepte l'amendement n° 60 de M. Robert Badinter, ministre (suppression de la référence aux experts en diagnostic d'entreprise) et s'oppose à l'amendement n° 61 du même auteur (interdiction pour les administrateurs judiciaires d'exercer les fonctions de liquidateur amiable) - Art. 10 : accepte l'amendement n° 62 de M. Robert Badinter, ministre (interdiction temporaire pour une durée maximum d'un an prononcée par la commission nationale à l'encontre d'un administrateur judiciaire) - Art. 11 (p. 2571) : son amendement n° 16 : suspension provisoire d'un administrateur judiciaire, avant l'exercice des poursuites pénales ou disciplinaires, dans les seuls cas de risques pour les sommes perçues ; adopté - Art. 13 : son amendement n° 17 : prescription des fautes disciplinaires ; règles de prescription sur les fautes disciplinaires non constitutives d'infractions pénales ; retiré au profit de l'amendement n° 63 de M. Robert Badinter, ministre (délai de prescription de dix ans en matière disciplinaire) - Art. 14 : son amendement n° 18 : nullité des actes accomplis par un administrateur judiciaire radié ou suspendu ; adopté - Art. 17 (p. 2572) : accepte l'amendement n° 64 de M. Robert Badinter, ministre (représentation des créanciers par les seuls mandataires liquidateurs) - Son amendement n° 21 : possibilité pour le tribunal de désigner, comme mandataire liquidateur, dans des cas exceptionnels, soit un administrateur judiciaire, soit une personne ayant une expérience ou une qualification particulières ; adopté - (p. 2573) : ses amendements n° 24, n° 25 et n° 26, relatifs à la composition de la commission régionale ; adoptés - Art. 18 : accepte l'amendement n° 65 de M. Robert Badinter, ministre (dispense de certaines épreuves de l'examen d'aptitude à la fonction de mandataire-liquidateur) - Son amendement n° 27 : fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions minimum d'exercice professionnel exigées des personnes dispensées de l'examen d'aptitude aux fonctions de mandataire-liquidateur ; adopté - Art. 19 : son amendement n° 28 : empêchement ou inaptitude aux fonctions de mandataire-liquidateur constatés par le tribunal de grande instance ; adopté -

Après l'art. 19 (p. 2574) : son amendement n° 29 : possibilité pour les mandataires-liquidateurs de constituer entre eux des sociétés civiles professionnelles ; adopté - Art. 20 : sur l'amendement n° 66 de M. Robert Badinter, ministre (possibilité de poursuivre les dossiers en cours pour les mandataires-liquidateurs ayant démissionné sans reprendre une autre activité), son sous-amendement n° 75 : en cas de démission d'un mandataire-liquidateur, suppression de la condition d'interdiction de reprise d'une autre activité ; adopté - Art. 22 : ses amendements n° 30 : sous réserve de certaines dérogations, incompatibilité de la qualité de mandataire-liquidateur avec l'exercice d'une activité commerciale ou salariée et avec la profession d'administrateur judiciaire ; et n° 31 : possibilité pour un mandataire-liquidateur d'accomplir des mandats d'expert judiciaire et de séquestre judiciaire ; adoptés - Art. 24 (p. 2575) : son amendement n° 32 : dénomination des mandataires-liquidateurs ; adopté - Caractère judiciaire de la profession de mandataire-liquidateur - Art. 25 : ses amendements n° 34 : mission de mandat de justice des experts en diagnostic d'entreprise ; et n° 35 : inscription des experts en diagnostic d'entreprise par chaque cour d'appel, après avis de la commission régionale ; adoptés - Art. 26 : son amendement n° 36 : recours des experts en diagnostic d'entreprise radiés de la liste régionale ; adopté - Art. 30 (p. 2576) : son amendement n° 37 : suppression de cet article relatif à l'interdiction, pour tout administrateur judiciaire ou tout mandataire-liquidateur, de refuser le mandat confié par l'autorité judiciaire ; adopté - Art. 32 : son amendement n° 38 : caisse de garantie des administrateurs judiciaires et des mandataires-liquidateurs gérée par les cotisants ; adopté - Accepte l'amendement n° 68 de M. Robert Badinter, ministre (désignation d'un magistrat du parquet pour exercer les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de la caisse de garantie) - Après l'art. 32 : son amendement n° 39 : organisation des régimes de retraite des professions d'administrateur judiciaire et de mandataire-liquidateur ; retiré - Art. 33 (p. 2577) : son amendement n° 71 : obligation d'assurance, par l'intermédiaire de la caisse de garantie, pour les administrateurs-liquidateurs inscrits sur la liste régionale ; adopté - Accepte l'amendement n° 69 de M. Robert Badinter, ministre (étendue de la garantie obligatoire de responsabilité civile dont bénéficie l'administrateur judiciaire) - Art. 34 : son amendement n° 72 : assurance et garantie des mandataires-liquidateurs non inscrits sur la liste régionale ; adopté - (p. 2578) : son amendement n° 40 : suppression de l'alinéa prévoyant l'adhésion de droit à la caisse de garantie des administrateurs judiciaires non professionnels ; adopté - Dispositions de cet alinéa non conformes au statut de la caisse de garantie réservée aux professionnels, gérée et financée par des professionnels - Art. 35 : son amendement n° 41 : suppression des modalités de rémunération des experts en diagnostic d'entreprise ; adopté - Experts en diagnostic d'entreprise rattachés au statut des experts judiciaires, et partant, rémunérés dans les mêmes conditions - Art. 36 : son amendement n° 42 : suppression de cet article relatif au fonds de garantie ; adopté - Après l'art. 36 : son amendement n° 43 : indemnisation des professionnels subissant un préjudice du fait de la présente loi ; retiré - Art. 37 (p. 2580) : ses amendements n° 44 : faculté d'option entre les fonctions de syndic et celles d'administrateur judiciaire ; n° 46 : suppression des dispositions prévoyant, dans un délai de trois ans, la nécessité pour les personnes exerçant à titre accessoire les fonctions de syndic ou d'administrateur judiciaire, d'opter pour ces fonctions ou l'exercice de leur activité principale ; et n° 47 : délai de cinq ans accordé aux personnes visées par le présent article pour modifier leur choix ; adoptés - Après l'art. 37 (p. 2581) : son amendement n° 48 : intégration éventuelle des actuels syndics et administrateurs judiciaires dans d'autres professions juridiques ; adopté - Art. 37 bis : son amendement n° 49 : conditions d'âge dérogatoires permettant à certains professionnels de rester en fonction ; adopté - Après l'art. 39 (p. 2582) : son amendement n° 51 : mesures d'intégration en faveur des clercs et employés de syndic ou d'administrateur judiciaire ; adopté après modification par le sous-

amendement n° 70 de M. Robert Badinter, ministre (dispense de tout ou partie de l'examen ou du stage professionnel accordée sous certaines conditions aux clercs et employés de syndic ou d'administrateur judiciaire) - Art. 40 : ses amendements n° 52 : dispositions transitoires applicables dans un délai de cinq ans, à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, tendant à remédier aux insuffisances d'effectifs dans les nouvelles professions ; et n° 53 : suppression de l'interdiction de refuser un mandat confié à titre provisoire par l'autorité judiciaire ; adoptés - Art. 42 (p. 2583) : son amendement n° 54 : transfert des garanties de responsabilité civile professionnelle des syndics et administrateurs judiciaires ; adopté - Art. 44 : son amendement n° 55 : abrogation du décret du 20 mai 1955 relatif aux syndics et administrateurs judiciaires ; adopté.

Deuxième lecture [n° 28 (84-85)] - (6 novembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2992) : rappelle que le Sénat a admis le principe de la séparation des deux professions, administrateur judiciaire, mandataire liquidateur, mais qu'il souhaite s'entourer de garanties - Art. 2 (p. 2992) : son amendement n° 1 : rétablissement de la possibilité de désigner à titre exceptionnel un mandataire liquidateur comme administrateur judiciaire ; adopté - (p. 2993) : son amendement n° 2 : impossibilité d'exercer les fonctions d'administrateur judiciaire et de mandataire liquidateur au cours d'une même procédure ; adopté - Art. 5 : son amendement n° 3 : garanties accordées à l'administrateur judiciaire en cas de radiation de la liste par la commission nationale ; adopté - Art. 8 (p. 2994) : son amendement n° 4 : incompatibilité de la qualité d'administrateur judiciaire avec l'exercice de toute autre profession : rétablissement de certaines exceptions ; adopté - Son amendement n° 5 : rétablissement de la possibilité du cumul des fonctions d'administrateur et de liquidateur ; adopté - Art. 22 (p. 2995) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Robert Badinter, ministre de la justice (incompatibilité des fonctions de mandataire liquidateur et d'administrateur judiciaire) - Art. 24 : son amendement n° 9 : dénomination des mandataires liquidateurs ; adopté - Art. 34 (p. 2996) : son amendement n° 11 : suppression de l'adhésion de droit à la caisse de garantie des personnes nommées administrateurs judiciaires ou mandataires liquidateurs à titre exceptionnel ; adopté - (p. 2997) : son amendement n° 17 : durée de prescription de l'action en responsabilité contre les administrateurs judiciaires ; adopté - Art. 36 : son amendement n° 12 : suppression de cet article relatif à la création d'un fonds de garantie destiné à la rémunération des administrateurs judiciaires, mandataires liquidateurs ou experts ; adopté - Art. 37 (p. 2998) : son amendement n° 13 : rétablissement de la possibilité pour les avocats, les experts comptables et les huissiers de justice de continuer à titre accessoire l'activité de mandataire liquidateur ou d'administrateur judiciaire ; adopté - Son amendement n° 14 : rétablissement d'un délai d'option de cinq ans pour les syndics liquidateurs ; adopté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 113 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4457) : complexité de la mission des administrateurs judiciaires et des mandataires liquidateurs - Accord entre les deux assemblées au sein de la commission mixte paritaire - Institution d'un délai de cinq ans pour la mise en vigueur pratique et intégrale de la réforme - Suppression de l'obligation d'un fonds de garantie et de l'automatisme de l'adhésion de tous les administrateurs et liquidateurs même occasionnels à la caisse de garantie - Naissance d'une génération nouvelle de professionnels dynamiques et compétents - Evolution de la situation économique de la France - Demande le vote de ce texte.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 112 (84-85)] - (17 décembre 1984) - Art. 55 (p. 4655) : son amendement n° 81, soutenu par M. Michel Souplet : extension du bénéfice des dispositions de la loi du 3 décembre 1982 aux agents des établissements publics, industriels et commerciaux des services concédés ainsi qu'aux agents des anciens cadres de la France d'outre-mer ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

- **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 107 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Art. 1 (p. 4740) : territorialité de la postulation - Arguments peu convaincants relatifs à la spécificité de la région parisienne - (p. 4741) : définitions respectives de la postulation et de la territorialité - Se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. André Fosset (principe de la territorialité de la postulation applicable dans les tribunaux périphériques pour les affaires concernant la propriété et les contrats).

- **Conclusions du rapport fait par M. Marcel Rudloff au nom de la commission, prévue par l'article 105 du règlement du Sénat, chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat** [n° 152 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Rapporteur de la commission prévue par l'article 105 du règlement - Discussion générale (p. 4806) : demande d'autorisation de poursuites formulée par le garde des sceaux à l'encontre de M. François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées - Poursuites pénales pour diffamation - (p. 4807) : considérations générales sur l'immunité parlementaire - Propos diffamatoires de M. François Abadie, au cours d'une séance du conseil municipal de Lourdes, à l'égard d'un de ses adversaires politiques et à l'égard de la mère de ce dernier - Obligation de réserve de tout élu, en l'occurrence un maire parlementaire - Gravité insuffisante des faits reprochés pour accepter l'autorisation de poursuites pénales - Possibilité pour la victime de recourir à la voie civile pour obtenir réparation.

RUET (Roland), sénateur de l'Ain (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre titulaire de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (6 juin 1984) (p. 1342).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises (7 novembre 1984) (p. 3002).

DÉPÔTS

Rapport fait, au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 264 (83-84)] modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 320 (83-84)] (16 mai 1984) - Jeunesse et sports.

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi [n° 360 (83-84)] relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives [n° 409 (83-84)] (20 juin 1984) - Jeunesse et sports.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives** - *Deuxième lecture* [n° 264

(83-84) - (21 mai 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 925) : abrogation regrettable de la loi Mazeaud de 1975 - Texte largement amputé des dispositions votées au Sénat en première lecture - Régime juridique des clubs professionnels - Création et fonctionnement des sociétés à objet sportif - Possibilité de conserver le statut d'association - Rapports entre l'Etat et le mouvement sportif - Antinomie possible entre le Comité national olympique et sportif français, CNOSF, et le nouveau Conseil national des activités physiques et sportives - Rôle et composition de ce conseil - Enseignement des activités physiques et sportives financé par l'Etat - Refuse la participation obligatoire des collectivités territoriales au développement des associations sportives scolaires et universitaires - Stagnation des ressources du Fonds national pour le développement du sport, FNDS - (p. 926) : nombreux amendements de la commission : refus d'étatisation du sport ; maintien des prérogatives du CNOSF ; reconnaissance des diplômes sportifs délivrés par les écoles privées ; refus de nouveaux transferts de charges sur les collectivités territoriales - Art. 1 (p. 936) : sur la garantie du droit au sport pour tous les citoyens, ses amendements n° 16 et n° 17 ; devenus sans objet - (p. 937) : ses amendements n° 18 : reconnaissance par l'Etat des diplômes sportifs délivrés par des institutions privées ; retiré au profit de l'amendement n° 99 de Mme Edwige Avice, ministre (délivrance par l'Etat des équivalences de diplômes d'enseignement physique et sportif) et n° 19 : développement des activités physiques et sportives assuré par le mouvement sportif ; adopté - Art. 2 (p. 938) : son amendement rédactionnel n° 20 ; adopté - Art. 3 : son amendement n° 21 : prise en charge par l'Etat de l'enseignement de l'éducation physique et sportive ; adopté - Son amendement n° 22 : enseignement de l'éducation physique et sportive assuré par les instituteurs dans les écoles maternelles et primaires, sauf cas d'impossibilité ; adopté après modification par le sous-amendement n° 85 de M. Jules Faigt (intervenants extérieurs n'ayant ni la qualité de formateurs, ni celle de conseillers) - Son amendement n° 23 : suppression de l'alinéa relatif aux organisations des activités physiques et sportives volontaires des élèves, dans le cadre d'associations sportives scolaires ; adopté - Art. 4 bis (p. 940) : son amendement n° 24 : modalités de l'enseignement de l'éducation physique et sportive aux personnes handicapées ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Jules Faigt, n° 86 et 87 (suppression des références à un enseignement spécial du sport pour les personnes handicapées) - Art. 7 (p. 941) : son amendement n° 25, identique à l'amendement n° 4 de M. Stéphane Bonduel : liberté laissée aux collectivités territoriales de collaborer au développement des associations sportives scolaires et universitaires ; adopté - Son amendement n° 26 : dispositions statutaires obligatoires des associations sportives scolaires et universitaires approuvées par décret en Conseil d'Etat ; retiré - Art. 8 : s'oppose aux amendements de M. Auguste Cazalet, n° 84 de suppression, et n° 81 (création d'un Comité national du sport scolaire et universitaire coordonnant l'action des fédérations et unions sportives) - (p. 942) : accepte l'amendement n° 75 de M. Pierre Vallon (fédérations et unions sportives regroupées au sein d'un Comité national du sport scolaire et universitaire) - Son amendement n° 28 : autorité de tutelle sur le Comité national, les unions et fédérations sportives scolaires et universitaires ; retiré - Art. 9 (p. 943) : son amendement n° 29 : possibilité laissée au groupement sportif de garder son statut d'association ; retiré - Accord de la fédération sportive - Harmonisation des statuts de l'association avec des statuts types définis en Conseil d'Etat - Adoption de la forme de société anonyme en cas de règlement judiciaire ou si un concordat est accordé - (p. 944) : mesures envisagées se heurtant au désaccord des fédérations et des associations sportives - Liberté laissée aux groupements sportifs de garder leur statut d'association, tout en les soumettant à des contrôles stricts - (p. 945) : demande à Mme le ministre l'assurance d'une négociation, fédération par fédération, pour l'application du seuil imposant la forme de société anonyme ; niveau de fixation de ce seuil - (p. 946) : son amendement n° 31 : délai accordé aux groupements sportifs

en règlement judiciaire pour constituer une société anonyme alors chargée de l'exécution du concordat ; retiré au profit de l'amendement n° 100 de Mme Edwige Avice, ministre (possibilité pour un groupement sportif en règlement judiciaire de constituer une société anonyme ; groupement sportif et société anonyme tenus solidairement de l'exécution du concordat) - Art. 12 (p. 947) : son amendement n° 32 : délai accordé à tout groupement sportif concerné pour constituer une société ou harmoniser ses statuts avec la loi ; adopté - Après l'art. 12 : son amendement n° 34 : harmonisation des dispositions du 2° de l'article 11 de la loi du 7 juillet 1983, relative aux sociétés d'économie mixte locales, avec les dispositions du présent projet ; adopté - Art. 13 (p. 948) : son amendement n° 35 : conditions nécessaires à toute fédération sportive pour participer à l'exécution d'une mission de service public : agrément par le ministre chargé des sports ; adoption de statuts conformes à des statuts types définis par décret en Conseil d'Etat ; adopté - Ses amendements de coordination n° 36 et n° 38 ; adoptés - Son amendement n° 37 : conditions d'attribution et de retrait de l'agrément déterminées par décret en Conseil d'Etat ; adopté - (p. 949) : son amendement n° 39 : personnel de l'Etat mis au service des fédérations sportives, conformément à la loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ; adopté - Art. 15 : son amendement n° 41 : pouvoirs disciplinaires attribués aux fédérations ; retiré au profit de l'amendement n° 102 de Mme Edwige Avice, ministre (sanctions disciplinaires figurant dans les statuts des fédérations ; agrément de la fédération pour toute participation d'un licencié à une manifestation sportive) - Art. 16 (p. 950) : accepte l'amendement n° 14 de M. Stéphane Bonduel (arbitrage du CNOSF considéré comme un recours potentiel) - Son amendement n° 42 : conflit soumis au CNOSF préalablement à l'engagement de toute autre procédure ; devenu sans objet - Art. 17 bis (p. 952) : son amendement n° 43 : rôle incitatif du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, dans l'organisation des activités physiques à finalité professionnelle ; adopté - Mise en conformité avec la loi du 23 décembre 1982 - S'oppose à l'amendement n° 82 de M. Guy Schmaus (organisation des activités physiques à finalité professionnelle sous la responsabilité, notamment, du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) - Art. 22 : son amendement n° 44 : conditions particulières accordées aux sportifs de haut niveau dans les établissements d'enseignement du second degré et les établissements de l'enseignement supérieur ; adopté - Art. 23 (p. 953) : son amendement n° 45 : dérogation particulière accordée aux sportifs de haut niveau pour l'accès à certains concours ; retiré - Son amendement n° 46 : emplois réservés aux sportifs de haut niveau dans le corps des professeurs de sport ; retiré - Art. 23 bis (p. 954) : son amendement n° 47 : limite d'âge supérieure fixée pour l'accès aux grades et emplois publics de l'Etat et des collectivités territoriales, non opposable aux sportifs de haut niveau ; recul de la limite d'âge pour les candidats n'ayant plus la qualité de sportifs de haut niveau ; adopté - Art. 25 : son amendement n° 48 : conditions particulières d'emploi accordées aux agents des collectivités territoriales ayant la qualité de sportifs de haut niveau ; adopté - Liberté de décision des collectivités locales.

Suite de la discussion - (23 mai 1984) - Rapporteur - Avant l'art. 26 bis (p. 1025) : son amendement n° 49 : suppression de la division et de l'intitulé du chapitre V bis ; adopté - Art. 26 bis : son amendement n° 50 : suppression de cet article relatif au Conseil national des activités physiques et sportives ; adopté - (p. 1028) : souci de la commission des finances de préserver les prérogatives et les compétences du Comité national olympique - Art. 27 (p. 1030) : son amendement n° 53 : participation aux compétitions subordonnée à la présentation d'un certificat médical attestant qu'il n'existe pas de contre-indication spécifique à la discipline sportive pratiquée ; rejeté - Accepte l'amendement n° 96 de M. Jules Faigt (nature des sanctions prises à l'encontre des organisateurs en cas de non respect des dispositions relatives à la présentation d'une licence portant

attestation de la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication) - **Art. 28** (p. 1031) : ses amendements, n° 57 : dérogation accordée aux collectivités territoriales par arrêté conjoint du ministre chargé de l'économie et des finances et du ministre chargé des sports ; et n° 58 : assurance obligatoire entrant en vigueur le premier jour du sixième mois suivant la publication du décret visé à l'alinéa précédent ; adoptés - **Art. 28 bis** : son amendement n° 60 : suppression du deuxième alinéa de cet article relatif à l'obligation pour les groupements sportifs de tenir à la disposition de leurs adhérents une ou plusieurs formules de garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique du pratiquant ; adopté - **Art. 29 B** (p. 1033) : son amendement n° 63 : suppression de cet article relatif aux équipements sportifs scolaires ; adopté - **Art. 29** : son amendement n° 64 : suppression de la référence au décret en Conseil d'Etat ; et n° 65, alinéa additionnel, prévoyant un décret en Conseil d'Etat pour déterminer les conditions d'application de l'ensemble de l'article ; adoptés - **Art. 30** (p. 1034) : son amendement n° 68 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture relatives à l'indemnisation des préjudices subis par le propriétaire ; retiré - **Art. 31** (p. 1035) : son amendement n° 69 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture relatives au système d'équivalence entre les diplômes de l'Etat et ceux qui sont délivrés par d'autres organismes ; adopté - **Art. 33** (p. 1036) : ses amendements, n° 71 : participation des établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale à l'application de la politique nationale de développement des activités physiques et sportives ; et n° 72 : nouvelle rédaction des alinéas de cet article relatifs à la formation initiale et continue des personnels enseignant d'éducation physique et sportive ; adoptés - **Art. 36 ter** (p. 1037) : son amendement n° 74 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - **Après l'art. 36 ter** (p. 1037, 1038) : s'oppose à l'amendement n° 98 de M. Jacques Habert (organisation d'un concours de pronostics basé sur les résultats des matches de football et décret en Conseil d'Etat fixant l'organisation de ce concours) - **Coordination** - **Art. 13** (p. 1039) : son amendement n° 1 : remplacer les mots : « de la confédération » par les mots : « du Comité national du sport scolaire et universitaire » ; adopté - **Sur l'ensemble** (p. 1041) : souhaite l'adoption du texte amendé par le Sénat supprimant les menaces qui pesaient sur l'autonomie du mouvement sportif, sur les prérogatives du Comité national olympique et sur la reconnaissance des diplômes que délivrent les écoles privées - Souhaite que les dispositions financières et les moyens qu'appelle cette loi soient votés avant la fin de l'année.

Nouvelle lecture [n° 432 (83-84)] - (26 juin 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** : voir intervention de M. Jean Delaneau (p. 1831) - **Art. 1, 3 et 8** (p. 1832) : ses amendements n° 3, n° 4 et n° 6, soutenus par M. Jean Delaneau : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en deuxième lecture ; adoptés - **Art. 16** (p. 1834) : son amendement n° 8, soutenu par M. Jean Delaneau : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 22** (p. 1835) : son amendement n° 9, soutenu par M. Jean Delaneau : établissements d'enseignement du second degré et établissements d'enseignement supérieur permettant aux sportifs de haut niveau de poursuivre leur carrière sportive ; adopté - **Art. 25** : son amendement n° 10, soutenu par M. Jean Delaneau : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Chapitre V bis** : son amendement n° 11, soutenu par M. Jean Delaneau : suppression de ce chapitre pour coordination ; adopté - **Art. 26 bis** : son amendement n° 12, soutenu par M. Jean Delaneau : suppression de cet article relatif à la création et à la composition du conseil national des activités physiques et sportives ; adopté - **Art. 27** (p. 1837) : son amendement n° 13, soutenu par M. Jean Delaneau : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - **Art. 28 bis** : son amendement n° 14, soutenu par M. Jean Delaneau : suppression de l'obligation pour les groupements sportifs de tenir à la disposition de leurs

adhérents des formules de garantie susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique du pratiquant ; adopté - **Art. 29 B** : son amendement n° 15, soutenu par M. Jean Delaneau : suppression de cet article relatif à la prise en compte de la nécessité d'accompagner toute construction d'un établissement scolaire des équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive lors de la prise de décision de création d'écoles élémentaires ; adopté - **Art. 33** : son amendement n° 16, soutenu par M. Jean Delaneau : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public [n° 389 (83-84)]** - (22 août 1984) - **Art. 1^{er}** (p. 2401) : son amendement n° 16, soutenu par M. Philippe de Bourgoing : maintien de la limite d'âge à soixante-huit ans pour les présidents de section du Conseil d'Etat et les présidents de chambre de la Cour des comptes ; retiré.

RUFIN (Michel), sénateur de la Meuse (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la disposition restant en discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à harmoniser les délais en matière d'impôts locaux et portant diverses dispositions financières relatives aux compétences transférées (19 juin 1984) (p. 1614).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (20 juin 1984) (p. 1704).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise (7 novembre 1984) (p. 3002).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 490 (JO Débats 25 avril 1984) (p. 464) à M. le ministre de l'éducation nationale : **langues étrangères** (enseignement de l'allemand dans le secondaire) - Réponse de M. Roger-Gérard Schwartzberg, secrétaire d'Etat aux universités (5 octobre 1984) (p. 2557, 2558).

Questions orales avec débat :

n° 140 (27 avril 1984) (p. 510) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : **entreprises** (situation des

entreprises situées, dans les zones limitrophes des périmètres de reconversion) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 158 (30 mai 1984) (p. 1262) à M. le ministre de l'agriculture : exploitants agricoles (difficultés des agriculteurs face aux décisions des ministres de l'agriculture de la CEE) - Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1463 et suivantes).

INTERVENTIONS

- Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles - (11 mai 1984) (p. 739) : partage la déception des orateurs précédents après les promesses faites par le Président de la République - Plan de restructuration de la sidérurgie adopté le 29 mars par le Conseil des ministres, atteignant durement la Lorraine - Actions spécifiques du Gouvernement favorisant l'implantation de structures industrielles de remplacement - Exonération des charges sociales et fiscales pendant trois ans - Nécessité d'être attentif aux pôles limitrophes ne bénéficiant d'aucun avantage - Cas du département de la Meuse - Nombreuses suppressions d'emplois prévues - (p. 740) : danger d'une concurrence déloyale par l'installation dans les pôles de conversion d'industries semblables à celles qui existent dans la Meuse - Nécessité pour le département de la Meuse d'être intégré sans sectorisation ni cantonalisation dans les pôles de conversion.

- Questions orales avec débat jointes : politique agricole - (8 juin 1984) (p. 1471) : présente l'intervention de M. Christian Poncelet - Conséquences graves des accords européens sur le lait pour les jeunes agriculteurs et les producteurs des zones de montagne - Epuisement du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA, à subventionner la production laitière de la communauté - Nécessité d'une meilleure maîtrise de la production laitière - Répercussion partielle de l'augmentation du prix du lait fixé à Bruxelles - Lait assurant la trésorerie de nombreuses exploitations - Problème des aides relatives à la restructuration de la production - (p. 1472) : interrogation sur l'utilité d'une aide financière destinée à la reconversion pour des régions où les possibilités de reconversion sont inexistantes - Souhaite des mesures spécifiques en faveur des petits éleveurs des zones de montagne - Niveau des quotas pour les départements sinistrés - Favorable à un freinage des importations de produits destinés à la fabrication de la margarine, principal concurrent du beurre - Souhaite pour la communauté européenne une politique d'exportation à l'image de celle des Etats-Unis d'Amérique - (p. 1483) : diminution du déficit agro-alimentaire français depuis vingt ans - Agriculture couvrant tous les besoins

alimentaires des Français - Récentes décisions de Bruxelles marquant une régression et un blocage inacceptable dans le processus de développement de l'Europe verte - (p. 1484) : effets néfastes des montants compensatoires monétaires, MCM, résultant des trois dévaluations successives depuis mai 1981 - Acceptation de la réduction de la production laitière sans contrepartie - Département de la Meuse exclu du périmètre de restructuration - Importance du monde agricole dans ce département - Mesures de soutien du revenu des agriculteurs insuffisantes - Nécessité d'organiser un stockage privé communautaire, de rétablir les interventions financières sur les carcasses entières, de réduire les importations dérogatoires en provenances des pays de l'Est et de Nouvelle-Zélande - Baisse du revenu des agriculteurs de 10 % en 1983, dans la Meuse, après les calamités de l'an dernier - (p. 1485) : nouvelle baisse prévisible du revenu des agriculteurs en 1984 - Création d'une situation explosive entraînant certains débordements - Souhaite que le Gouvernement prouve au département de la Meuse que la solidarité nationale n'est pas un vain mot.

- Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] - (5 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2096) : mobilisation du peuple français en faveur de la liberté de l'enseignement ; manifestation du 24 juin 1984 - Constitutionnalité de la procédure utilisée par le Sénat ; décision du Président de la République en dernier ressort - Article 11 de la Constitution ; notion d'organisation des pouvoirs publics - (p. 2097) : caractère positif d'une loi votée par référendum - Demande de réhabilitation de l'école laïque.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Justice - (28 novembre 1984) (p. 3756) : insécurité - Exemple des conséquences de la crise et du chômage dans le département de la Meuse sur le nombre des crimes et délits ; difficultés de la tâche des gendarmes et policiers dues aux restrictions apportées par la loi du 10 juin 1983 sur les contrôles d'identité - Faiblesse de l'augmentation des crédits pour 1985 - (p. 3757) : surpopulation carcérale et priorité donnée aux établissements d'administration pénitentiaire - Faiblesse des crédits de prévention ; insuffisance des crédits de l'éducation surveillée - Faiblesse de l'augmentation des crédits des services judiciaires - Abandon du plan de recrutement de magistrats ; allongement de la durée d'instance devant les tribunaux - Demande de relèvement du plafond de ressources pour l'aide judiciaire - Refus du groupe RPR de voter ce budget.

S

SALVI (Pierre), sénateur du Val-d'Oise (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

— Secrétaire de la commission des lois.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instituer une charte de la police nationale [n° 235 (83-84)] (2 avril 1984).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à renforcer la sécurité des élèves dans les transports scolaires [n° 474 (83-84)] (11 juillet 1984) - Retirée le 11 septembre 1984.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur [n° 74, tome I (84-85)] (19 novembre 1984).

Proposition de loi, tendant à rétablir la liberté des communes pour la création et la suppression des caisses des écoles [n° 75 (84-85)] (19 novembre 1984).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instituer une commission nationale de réforme de la fiscalité locale [n° 163 (84-85)] (17 décembre 1984) - Finances locales.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 408 (JO Débats 1^{er} septembre 1983) (p. 1173) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : entreprises (situation des entreprises françaises) - Réponse de M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche (6 avril 1984) (p. 227 à 229).

n° 431 (JO Débats, 3 novembre 1983) (p. 2551) à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants : anciens combattants (droit à pension et délivrance de la carte du combattant au profit des réfractaires au STO et des maquisards) - Réponse de M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat aux anciens combattants (6 avril 1984) (p. 219, 220).

Questions orales avec débat :

n° 119 (6 avril 1984) (p. 219) à M. le ministre de l'urbanisme et du logement : bâtiment et travaux publics (relance de l'activité dans le secteur du bâtiment) - Discutée le 10 avril 1984 (débat commun) (p. 234 et suivantes).

INTERVENTIONS

— Questions orales avec débat jointes : situation du logement, du bâtiment et des travaux publics - (10 avril 1984) (p. 238) : difficultés des entreprises artisanales du bâtiment - Chômage - Récentes mesures de relance en faveur du logement - Diminution inquiétante des constructions et augmentation des besoins - Modernisation du parc immobilier - Nombreuses faillites des entreprises de matériaux de construction et des entreprises du bâtiment - Mesures récentes en faveur d'une relance du bâtiment - Encouragement des investisseurs et des promoteurs privés

- (p. 239) : difficultés dans le secteur des travaux publics - Suppression d'emplois - Recul important des crédits dévolus aux travaux publics - Fonds spécial de grands travaux - Conséquences de la décentralisation - Diminution des commandes passées par les grandes entreprises nationales.

— **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 272 (82-83)]** - (16 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 859) : existence d'une fonction publique unique pour les agents de la catégorie A et maintien d'une fonction publique territoriale pour les agents des catégories B, C et D - Loi du 2 mars 1982 supprimant le Centre de formation des personnels communaux, CFPC, sous tutelle de l'Etat et rétablissant la tutelle par le tarissement des ressources - (p. 860) : prérogatives des centres régionaux moindres que celles des anciennes délégations départementales - Inquiétude devant le coût de la réforme - Souhaite une parité réelle entre les fonctions publiques d'Etat et territoriale - Transformation des instituts régionaux d'administration, IRA, en écoles d'application - Existence des centres universitaires régionaux - Souhaite l'utilisation de l'appareil éducatif d'Etat et la poursuite de la coopération avec l'université dans l'esprit de la convention cadre de 1975 - Formation professionnelle constituant la condition première du renouveau de l'appareil économique et administratif - Rappelle une citation du Président de la République en date du 30 avril 1982 rendant hommage au CFPC et déclarant que la décentralisation allait lui conférer plus de moyens en l'adaptant aux nécessités de l'heure - (p. 861) : absence de cohérence de la réforme au niveau du département - Centième anniversaire de la loi municipale du 5 avril 1884 et étude de ce texte durant sept ans - Souhaite dans l'intérêt des collectivités locales et des libertés locales, une plus grande réflexion sur un sujet aussi important et capital - Art. 11 (p. 872) : son amendement n° 80 : institution pour la région Ile-de-France de trois centres de formation inter-collectivités ; réservé puis retiré (p. 889).

— **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse [n° 210 (83-84)]** - (24 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 1110) : liberté de la presse instituée par la loi du 29 juillet 1881 - Projet visant particulièrement un groupe de presse - Actualisation suffisante de la législation existante - Ordonnance de 1944 relative à la presse écrite - Manque de concertation avec les responsables de la profession - (p. 1111) : proposition de la commission spéciale du Sénat visant à aboutir aux objectifs du projet : transparence et pluralisme des entreprises de presse ; concentration limitée - Existence nécessaire d'une presse d'opposition face au monopole de l'audiovisuel - Obstacles à caractère syndical rencontrés par les entreprises de presse - Non respect de nombreuses promesses faites en 1981 - Accords d'Helsinki engageant la France à respecter le principe de la liberté de communication et de libre circulation des idées - Liberté de la presse - Liberté de l'enseignement.

— **Proposition de loi tendant à mettre en harmonie les délais prévus, d'une part à l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et, d'autre part, à l'article 1639-A du code général des impôts - Deuxième lecture [n° 334 (83-84)]** - (5 juin 1984) - Après l'art. 3 (p. 1296) : son amendement n° 1 : dernier alinéa de l'article 5 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, applicable même si la modification réglementaire ne concerne pas exclusivement les règles relatives à l'exercice des compétences transférées ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

— **Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public [n° 389 (83-84)]** - (22 août 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 393) (p. 2392, 2393) : rappel des textes votés depuis

1983 concernant la fonction publique ; Ecole nationale d'administration (ENA) : troisième voie - Volonté du Gouvernement d'asservir la haute fonction publique : absence de consultation des hauts fonctionnaires intéressés, recours à la procédure d'urgence - Perturbation du fonctionnement des administrations : nombre des départs à la retraite anticipée, encombrement des tribunaux administratifs, pénurie d'administrateurs civils, baisse prévisible du niveau des attachés d'administration centrale - Multiplication des nominations au tour extérieur ; coût budgétaire de cette mesure - (p. 2394) : incidence sur le fonctionnement des différents corps intéressés : Conseil d'Etat, Cour des comptes, tribunaux administratifs, enseignement supérieur, Cour de cassation - Création d'un tour extérieur pour l'accès au grade d'inspecteur général ou de contrôleur général dans les corps d'inspection et de contrôle - Au nom du groupe de l'union centriste, se déclare disposé à voter le texte tel qu'il a été modifié par les amendements de la commission des lois.

- **Projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation [n° 393 (83-84)] - (22 août 1984) : Discussion générale (commune avec le projet n° 389) (p. 2392, 2393, 2394).**

- **Célébration du centenaire de la loi d'organisation municipale de 1884 - (25 octobre 1984) (p. 2770) :** attachement du groupe de l'union centriste à l'institution communale, fondement de la démocratie locale - Loi du 5 avril 1884 mettant fin, en consacrant l'autonomie communale et en définissant les attributions de la communes, au système de gestion autoritaire institué par Napoléon Bonaparte en 1800 - Sept ans de travail législatif pour adopter cette loi fondamentale de la démocratie - Importance des réalisations des communes grâce aux cent années de franchise et de liberté communale - Actions menées grâce à la solidarité des départements à l'égard des conseils municipaux, notamment des communes rurales - Développement des responsabilités locales nécessitant une coopération entre le département et les communes - Mise en place de la dotation globale de fonctionnement - Remboursement aux collectivités locales de la TVA et possibilité pour les conseils municipaux ou généraux de voter directement le taux des impôts locaux - Loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions renvoyant à une loi ultérieure le soin de fixer les principes généraux d'une réforme des finances locales toujours à l'étude - Souhaite une refonte profonde des finances locales et qu'une juste part des ressources du pays soit attribuée librement aux communes - Juste part des collectivités locales à l'effort de défense ou de reconquête du territoire.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - (5 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (intérieur) (p. 4069) : évolution des structures des tribunaux administratifs - Recrudescence du contentieux administratif et allongement des délais moyens de jugement - Augmentation du contentieux lié à la décentralisation - Absence de création d'emplois dans le projet de budget pour 1985 - Création d'un tribunal administratif en Nouvelle-Calédonie - Concours de l'Etat aux collectivités locales : progression inférieure à celle de l'inflation - Dotation globale de fonctionnement, DGF - Dotation générale de décentralisation, DGD - (p. 4070) : augmentation de la pression fiscale des collectivités locales en raison des transferts de compétences - Augmentation du différentiel entre la progression des ressources fiscales de l'Etat et celle des collectivités locales - Evolution portant atteinte aux collectivités locales et jetant le discrédit sur la décentralisation - Réduction des investissements des collectivités locales en raison de l'érosion des concours de l'Etat - Dispersion des aides - Inadaptation de la dotation globale d'équipement, DGE, communal ; conséquences sur l'emploi, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics - Inquiétude des conseillers généraux sur le

transfert aux départements des directions départementales de l'équipement, DDE - Invite les ministres de l'intérieur et de l'urbanisme à la journée d'études des présidents de conseils généraux consacrée au problème des DDE - Diminution des prêts à taux privilégié consentis aux collectivités locales - Distorsion entre le taux moyen d'emprunt consenti par la Caisse des dépôts et consignations et celui de l'inflation - (p. 4071) : taux d'augmentation de la DGF inférieur au taux d'inflation - Accroissement des difficultés financières des collectivités locales en 1985 - Crédits consacrés à la police nationale - Hausse prodigieuse des crédits relatifs aux frais de prise en charge des personnes réfugiées ou refoulées - Diminution des crédits consacrés aux carburants entravant la mobilité des forces de police - Crédits consacrés aux dépenses d'informatique - Arrêt des recrutements de fonctionnaires de police - Capacité opérationnelle des forces de police - Situation préoccupante de Paris, tant au plan des effectifs de police qu'à celui du taux de criminalité et de délinquance - Faible taux de criminalité dans certains départements à caractère rural, notamment la Creuse et le Gers ; augmentation néanmoins inquiétante de la délinquance en milieu rural - (p. 4072) : importance des tâches administratives et judiciaires monopolisant certains personnels de police, au détriment de leur mission de sécurité publique - Envisage le recrutement de secrétaires - Décélération de la progression statistique de la délinquance dissimulant une réelle progression du nombre des crimes et délits - Budget de la police inadéquat au problème de la sécurité des Français - Hommage rendu à l'action des personnels de police, trop souvent victimes de leur devoir - Malaise dans la police nationale dû à de nombreuses décisions administratives prises depuis 1981 - Propose l'établissement d'une charte nationale de la police - Commission des lois opposée à l'adoption de ce projet de budget.

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4135) : fermeture du consulat général de Lausanne en Suisse - Groupe d'amitié France Suisse - Présence de la France à l'étranger - Action des fonctionnaires en place dans l'ensemble des pays avec lesquels la France entretient des relations diplomatiques - Budget de régression et de déflation - Réseau consulaire français et évolution politique et économique des pays où il est implanté - Nombre de fermetures de postes consulaires depuis 1981 - Suppressions d'emplois à la direction générale des relations culturelles du ministère des relations extérieures ; attachés d'enseignement ; postes d'attachés linguistiques - Diminution des crédits portant formation des stagiaires militaires étrangers - Rôle des jeunes officiers étrangers - Exportations militaires - Suppressions d'emplois au sein du service de l'expansion économique à l'étranger dans les ambassades, sous l'autorité directe des ambassadeurs - (p. 4136) : implantation par le Japon de missions économiques à l'étranger - Concurrence et crise économique mondiale - Nouveaux pays industrialisés, NPI - Présence à Alger le 1^{er} novembre 1984, jour de la fête nationale algérienne, du ministre des relations extérieures - Rencontre entre le Président de la République française et le colonel Kadhafi le 15 novembre 1984 - Libye et terrorisme international - Modalités de surveillance du retrait libyen dans le nord du Tchad - Maintien de la position de la France dans le monde.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - Art. 15 : Art. 27-9 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4227) : action du Sénat en faveur de la paix scolaire - Après l'art. 19 (p. 4430) : son amendement n° 188 : création facultative d'une caisse des écoles par le conseil municipal et possibilité de suppression ; adopté - Après l'art. 20 (p. 4432) : son amendement n° 150 : institution et mission d'une commission nationale d'harmonisation dans le domaine de l'action sanitaire et sociale ; adopté.**

- **Question au Gouvernement : suppression de classes préparatoires au collège Stanislas - (13 décembre 1984)**

(p. 4512) : refus par le ministère de l'éducation nationale d'un contrat pour les classes préparatoires du collège Stanislas.

SAVARY (Alain), ministre de l'éducation nationale (nommé le 22 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 23 mars 1983, p. 883].

Fin des fonctions ministérielles le 16 juillet 1984.

SCHIELE (Pierre), sénateur du Haut-Rhin (UCDP, puis UC)
- Questeur du Sénat.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant abrogation de l'article 26 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse [n° 216 (83-84)] (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 février 1984, JO Débats 2 avril 1984) - Edition, imprimerie et presse.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à limiter l'augmentation des tarifs de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur [n° 339 (83-84)] (28 mai 1984).

Proposition de loi relative à la protection des personnes victimes de diffamation [n° 424 (83-84)] (21 juin 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social** [n° 247 (83-84)] - (2 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 552) : Conseil économique et social, élément original dans nos institutions - **Projet associant les comités économiques et sociaux aux travaux de la section du Plan du Conseil** - Institution d'une procédure d'urgence - **Augmentation de l'effectif du Conseil et de la représentation des salariés** - Avis de haute qualité du Conseil, exempt de toute allégeance à ce jour - (p. 553) : souhaite une meilleure représentation des secteurs du métier et de l'artisanat - **Projet ne modifiant pas les compétences actuelles du Conseil** - Saisine du Conseil par les assemblées parlementaires de leur propre chef - Souhaite le renforcement des institutions de façon à conserver à ces Etats généraux du travail l'indépendance, la compétence et la représentativité - Absence de représentation des Français de l'étranger au Conseil économique et social - Adoption par le Sénat le 15 décembre dernier d'une proposition de loi allant en ce sens - Concertation ne s'étendant pas aux représentants des Français de l'étranger au Sénat ni au président du Conseil supérieur - Omission inexplicable - **Amendement de la commission prévoyant la représentation des Français établis hors de France** - Art. 2 (p. 563) : son amendement n° 8 : composition du Conseil économique et social comprenant douze représentants des artisans ; retiré - **Rôle économique et social de l'artisanat** - Plasticité des entreprises artisanales leur permettant de mieux supporter la crise - Importance du nombre d'entreprises artisanales et nécessité de soutenir l'artisanat.

- **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale** [n° 272 (82-83)] - (16 mai 1984) - Art. 15 (p. 878) : se déclare opposé à l'amendement n° 14 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article relatif au rôle, à la composition et à l'indépendance des conseils d'orientation) - **Après l'art. 30** (p. 891) : étonnement devant l'amendement

n° 99 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (institution d'un centre de formation concernant certains départements de la région Rhône-Alpes) - Protection par le Gouvernement de l'actuel délégué qui n'est autre que M. Louis Mermaz - Souhaite la même sollicitude pour l'Alsace et la Moselle, qui bénéficient d'une formation spécifique au sein du Centre de formation des personnels communaux, CFPC.

Nouvelle lecture [n° 416 (83-84)] - (26 juin 1984) - Art. 27 (p. 1844) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1847) : se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi malgré les efforts de conciliation de la commission - Possibilité de décentraliser institutionnellement l'actuel centre de formation des personnels communaux sans multiplier les organes intermédiaires - Finances locales en jeu - Rédaction de l'article 33 reprenant en l'améliorant un article précédemment sanctionné par le Conseil constitutionnel - Amputation du pouvoir de nomination du maire - Abstention sur le texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - **Après l'art. 2** (p. 3298) : son amendement n° I-18 : application de l'article 87 de la loi de finances pour 1982 aux associations de droit existant en Alsace et en Moselle ; retiré.

SCHMAUS (Guy), sénateur des Hauts-de-Seine (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (6 juin 1984) (p. 1342).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (5 septembre 1984) (p. 2479).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 457 (JO Débats 10 février 1984) (p. 187) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : **automobiles** (suppression d'emplois chez Citroën) - Réponse de M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche (6 avril 1984) (p. 225).

n° 468 (JO Débats 29 mars 1984) (p. 461) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : **entreprises publiques** (suppressions d'emplois à l'usine des câbles de Lyon, de Clichy) - Réponse de M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche (6 avril 1984) (p. 226, 227).

n° 539 (JO Débats 27 septembre 1984) (p. 1522) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : **automobiles** (fabrication d'un nouveau moteur automobile par le groupe Peugeot).

n° 540 (JO Débats 27 septembre 1984) (p. 1522) à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle : **automobiles** (situation du centre de formation technologique des travailleurs de l'automobile).

n° 545 (JO Débats 6 octobre 1984) (p. 2559) à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle : **formation professionnelle et promotion sociale** (situation du centre de formation technologique des travailleurs de l'automobile) - Réponse de M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (23 octobre 1984) (p. 2691, 2692).

Questions orales avec débat :

n° 82 (3 octobre 1983) (p. 2248) à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation : **automobiles** (évolution de l'emploi dans l'industrie automobile) - Discutée le 4 mai 1984 (débat commun) (p. 574 et suivantes).

n° 30 (2 octobre 1984) (p. 2516) à Mme le ministre de redéploiement industriel et du commerce extérieur : **automobiles** (fabrication d'un nouveau moteur automobile par le groupe Peugeot) - Discutée le 5 octobre 1984 (débat commun) (p. 2540 et suivantes).

n° 31 (2 octobre 1984) (p. 2516) à Mme le ministre de redéploiement industriel et du commerce extérieur : **automobiles** (situation du centre de formation technologique des travailleurs de l'automobile) - Retirée le 5 octobre 1984 (p. 2540).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : industrie textile et industrie automobile** - (4 mai 1984) (p. 584) : menaces pesant sur l'emploi dans l'industrie automobile française, notamment dans la région Ile-de-France - Décisions et projets des grands groupes de ce secteur inacceptables et injustifiés - Conséquences de la politique des constructeurs français en faveur de l'exportation, au détriment du marché intérieur - Suppressions d'emplois injustifiées chez Renault véhicules industriels, RVI - Interrogation sur les bilans financiers négatifs des grands groupes - Fausse justification des licenciements par la modernisation des usines - Opposition du patronat aux choix de 1981 - Nécessité d'un débat entre le Gouvernement et les différents partenaires de l'industrie automobile - Nouveaux choix industriels et financiers - Activité des constructeurs français à l'étranger - (p. 585) : rapatriement par les constructeurs des véhicules fabriqués à l'étranger pour être vendus en France - Utilisation des capacités de production nationale - Coût social des licenciements - Amélioration des rapports avec la clientèle - Renforcement des équipes de contrôle et de maintenance - Relance de la production automobile dans la région Ile-de-France - Maintien de la diversité des marques - Processus de concentration des marques engagé par PSA - Devenir de Citroën et Talbot - Accord entre Matra et Renault - Fabrication des véhicules utilitaires par Chausson - Relance de la production automobile : modernisation des entreprises - Développement d'une industrie électronique - Coopération entre les constructeurs dans le domaine des automatismes et de la robotique - Formation des hommes : nécessité de corriger les plans de financement de Renault et Peugeot - (p. 586) : contribution des compagnies d'assurances - Bilan des aides publiques à l'industrie automobile - Maintien des emplois.

- **Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives** - *Deuxième lecture* [n° 264 (83-84)] - (21 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 931) :

texte modifié positivement par l'Assemblée nationale : reconnaissance de la place du sport dans la société française ; définition d'une politique du sport dynamique et ouverte - Création du Conseil national des activités physiques et sportives - Maintien des prérogatives du Comité national olympique et sportif français, CNOSF - Sport scolaire et universitaire confirmé comme partie intégrante de l'éducation nationale - Pratique féminine du sport - Sport dans l'entreprise - Sport de compétition et sport de haut niveau - (p. 932) : reconnaissance du rôle du mouvement associatif sportif et de ses dirigeants - Création d'un Conseil national de la recherche et de la technologie en activités physiques et sportives - Médecine sportive - Formation des cadres - Statut des sportifs de haut niveau - Favorable au déroulement à Paris des jeux olympiques de 1992 - Boycott soviétique pour les jeux olympiques de Los Angeles - Définition par le comité international olympique, CIO, des conditions de sécurité garanties à tous les sportifs - Délégation de sénateurs français, cet été, à Los Angeles - Augmentation souhaitée des crédits attribués au sport dans la prochaine loi-de finances - **Art. 1** (p. 937) : se déclare opposé à l'amendement n° 19 de M. Roland Ruet, rapporteur (développement des activités physiques et sportives assuré par le mouvement sportif) - **Art. 3** (p. 939) : se déclare opposé à l'amendement n° 22 de M. Roland Ruet, rapporteur (enseignement de l'éducation physique et sportive assuré par les instituteurs dans les écoles maternelles et primaires, sauf cas d'impossibilité) - **Art. 17 bis** (p. 952) : son amendement n° 82 : organisation des activités physiques à finalité professionnelle sous la responsabilité, notamment, du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ; devenu sans objet - Possibilité pour d'autres organismes d'assumer cette responsabilité en cas d'absence du comité d'hygiène.

Suite de la discussion - (23 mai 1984) - **Art. 26 bis** (p. 1028) : se déclare opposé à l'amendement n° 50 de M. Roland Ruet, rapporteur (suppression de cet article relatif au Conseil national des activités physiques et sportives) - **Art. 29 B** (p. 1033) : se déclare opposé à l'amendement n° 63 de M. Roland Ruet, rapporteur (suppression de cet article relatif aux équipements sportifs scolaires) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1040) : rappelle le caractère positif des dispositions apportées par l'Assemblée nationale - Suppression par le Sénat de l'article créant le Conseil national des activités physiques et sportives, CNAPS - Abstention du groupe communiste sur ce projet.

Nouvelle lecture [n° 432 (83-84)] - (26 juin 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1838) : suppression par la majorité du Sénat de l'article 26 bis tendant à la création d'un conseil national des activités physiques et sportives - Abstention du groupe communiste sur ce texte.

- **Questions orales avec débat jointes : industrie automobile** - (5 octobre 1984) (p. 2549) : crise de l'industrie automobile française ; mise au point d'un nouveau moteur de petite cylindrée (Fire 1000) en coopération par les sociétés Fiat et Peugeot - Fermeture des usines Citroën de la région parisienne - Importance de la conception du moteur dans l'industrie automobile ; teneur de l'essence en plomb - Réduction des effectifs - (p. 2550) : Régie Renault : attitude des salariés - (p. 2556) : usines Citroën de Levallois, Nanterre et Clichy.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Education nationale - **Suite de la discussion** - (23 novembre 1984) (p. 3467) : crédits insuffisants réservés à l'éducation physique et sportive dans le budget de l'éducation nationale - Développement de l'éducation physique et sportive en quantité et en qualité, facteur primordial de la rénovation de l'école - Perspective des jeux olympiques de Séoul et de Paris - Education physique et sportive à l'école élémentaire - Formation des enseignants - Coopération entre les établissements d'enseignement et les collectivités locales - Nombre insuffisant de postes d'enseignants d'éducation

physique - Crédits non réévalués du « franc-élève » transférés aux départements et aux régions - Subventions aux fédérations du sport scolaire et universitaire - Insuffisance des crédits hypothéquant l'effort de l'Union nationale du sport scolaire, UNSS, et de la Fédération nationale du sport universitaire, FNSU.

Jeunesse et sports - (24 novembre 1984) (p. 3504) : impossibilité de faire une bonne politique sans moyens - Diminution de 6 % des crédits - Année internationale de la jeunesse - Travaux dits d'utilité collective - Disproportion entre les crédits d'Etat et les moyens extrabudgétaires - Désengagement de l'Etat - Jeux sportifs constituant une atteinte aux valeurs culturelles, morales et humaines - Attachement au contrôle du fonctionnement du loto sportif - Préparation des jeux olympiques de 1992 et candidature de la France - Développement du sport sur le lieu de travail - Nécessité de mettre en oeuvre la loi sur les activités physiques et sportives - Mise en place nécessaire du Comité national des activités physiques et sportives, CNAPS, et du Conseil national de la recherche et de la technologie pour développer le sport dans l'entreprise.

Services du Premier ministre - I - Services généraux : Information - (24 novembre 1984) (p. 3535) : obligation pour la presse d'opinion d'être pluraliste - (p. 3536) : limitation de la concentration et transparence financière nécessaires - Budget de reconduction - Nécessité de sélectionner les aides - Article 39 bis du code général des impôts et absence de pérennisation des fonds d'aide aux quotidiens à faibles ressources publicitaires - Tarifs postaux injustes - Modernisation appelant des investissements substantiels - Souhaite que les journaux régionaux d'information politique qui se sont modernisés bénéficient d'une aide exceptionnelle - Nécessité d'allègements fiscaux - Etude de la possibilité de ramener à zéro le taux de TVA pour les 100.000 premiers exemplaires des quotidiens nationaux et régionaux à faibles ressources publicitaires - Nécessité et droit du soutien économique de l'Etat à la presse d'opinion jouant un rôle irremplaçable dans l'instruction civique de tous les Français - Signale l'abstention du groupe communiste lors du vote des crédits du budget de l'information.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - Art. 89 (p. 3717) : interrogation sur la demande de prêts de deux milliards de francs par le groupe Peugeot pour moderniser l'usine Citroën d'Aulnay-sous-Bois s'accompagnant de la suppression de 900 emplois - Justification par le Gouvernement de la fermeture des usines Citroën de Levallois, Nanterre et Clichy - Autonomie de Citroën en danger - Souhaite la production du nouveau moteur Citroën-Fiat et le lancement en Ile-de-France d'un véhicule bas de gamme - (p. 3718) : Billancourt 2000, usine Renault de l'avenir.

SCHUMANN (Maurice), sénateur du Nord (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre titulaire du Conseil national de la cinématographie (décret n° 83-1084 du 8 décembre 1983) (31 janvier 1983) (p. 77).

Est nommé membre du conseil d'administration du Carrefour international de la communication (art. 3 de la loi n° 84-409 du 1^{er} juin 1984) (17 juillet 1984) (p. 2231).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (26 juin 1984) (p. 1860).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (5 septembre 1984) (p. 2479).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1985 (8 décembre 1984) (p. 4287).

DÉPÔTS

Rapport spécial fait, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Culture [n° 69, annexe 7 (84-85)] (19 novembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 477 (JO Débats 11 avril 1984) (p. 253) à M. le ministre de l'intérieur : **sécurité publique** (mesures envisagées pour faire face à la croissance de l'insécurité dans la région du Nord et dans l'agglomération lilloise) - Réponse de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat à la sécurité publique (22 juin 1984) (p. 1754 et suivantes).

n° 532 (JO Débats 18 juillet 1984) (p. 2231) à Mme le ministre du commerce extérieur et du tourisme : **industrie textile** (limitation des importations américaines d'articles textiles et d'habillement).

n° 533 (JO Débats 9 août 1984) (p. 1233) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : **industrie textile** (situation de l'industrie textile).

n° 563 (JO Débats 7 novembre 1984) (p. 3000) à Mme le ministre des affaires sociales : **allocations de chômage** (indemnisation des chômeurs en fin de droits) - Réponse de Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales (16 novembre 1984) (p. 3204, 3205).

n° 571 (JO Débats 20 novembre 1984) (p. 3261) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : **sidérurgie** (mesures envisagées pour atténuer les effets de la restructuration des aciéries de moulage).

Questions orales avec débat :

n° 42 (24 octobre 1984) (p. 2740) à Mme le ministre des affaires sociales : **décrets et arrêtés** (abrogation éventuelle du décret du 24 novembre 1982) - Retirée le 6 novembre 1984 (p. 2956).

INTERVENTIONS

- Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles - (11 mai 1984) (p. 740) : hommage à la décision gouvernementale de lier la réduction contractuelle des charges sociales à l'engagement de faire des investissements et de créer des emplois - Disparition inadmissible du plan textile - Interrogation sur le montant disponible des ressources du Fonds industriel de modernisation - Souhaite que la France ne soit pas le seul pays de la Communauté dont l'industrie textile ne bénéficierait pas de mesures spécifiques.

- Question orale avec débat : annulation de crédits - (29 juin 1984) (p. 2012) : annulations de crédits du ministère de la culture - Primauté des grandes opérations au détriment des dotations de décentralisation et des crédits destinés à être transférés aux collectivités locales.

- Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] - (5 juillet 1984) - Art unique (p. 2107) : expression de la volonté populaire ; risque d'écart entre la légitimité et la représentativité - (p. 2108) : accord entre la majorité du Sénat et la majorité nationale telle qu'elle s'est exprimée en 1984 - Votera l'article unique de la motion sur le référendum.

- Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques [n° 480 (83-84)] - (7 août 1984) - Discussion générale (p. 2318) : procédure référendaire, pièce nécessaire mais dangereuse de l'arsenal constitutionnel - Frontière entre le référendum et le plébiscite - Différence entre la conception plébiscitaire et la conception démocratique du référendum - Recours au référendum plébiscitaire par Napoléon III - (p. 2319) : polémique constitutionnelle étrangère aux vrais problèmes des Français.

- Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse - Deuxième lecture [n° 473 (83-84)] - (30 août 1984) - Art. 39 (p. 2466) : différence des situations en 1944 et en 1984 - Ordonnance du 26 août 1944 n'ayant pas fait l'unanimité de la résistance en sa faveur - Absence de concours financiers de puissances étrangères mêmes amies de la presse actuelle.

- Question au Gouvernement : réforme de l'indemnisation du chômage - (11 octobre 1984) (p. 2589) : compte tenu de l'importance de la question, regrette l'absence du Premier ministre et du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale - Inquiétante montée du chômage, insuffisance des indemnités perçues et limitées dans le temps - Institution d'une allocation spécifique pour les jeunes n'ayant encore exercé aucun emploi et pour les chômeurs en fin de droits - Décentralisation de la gestion des indemnisations pour perte d'emploi se traduisant par un nouveau transfert de charges au détriment des collectivités locales - (p. 2590) : juge intolérable que les « fins de droits » soient renvoyés à la charité publique - Nécessité d'arrêter des mesures pour rétablir dans leurs droits ceux qui en sont privés - Dépôt d'une proposition de loi par le groupe RPR tendant à la création d'une allocation minimale de soutien social.

- Question orale avec débat : démantèlement de Montefibre-France - (16 novembre 1984) (p. 3207) : reconnaissance des heureux effets du plan textile adopté par le gouvernement de M. Mauroy - Plan arrivant à expiration et nécessité de le remplacer par autre chose - Plan productique devant comporter un volet applicable à l'industrie textile - Souhaite une réponse lors de la discussion prochaine du projet de loi de finances pour 1985.

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) Examen des crédits - Art. 88 (p. 3486) : en raison de la jurisprudence du Conseil constitutionnel, partage l'avis de M. Étienne Dailly : inconstitutionnalité de l'article 88.

Redéploiement industriel et commerce extérieur : Commerce extérieur - (27 novembre 1984) (p. 3728) : interrogation sur les intentions du Gouvernement concernant la poursuite des efforts pour obtenir la reprise des exportations de jute dont l'interruption risque d'entraîner la disparition de la dernière filature - Problème de l'emballage des produits agro-alimentaires et des exportations vers les pays en proie à la famine.

Culture - (7 décembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 4176) : arrêtés d'annulation de crédits en date du 29 mars et du 23 novembre 1984 ; rappel de ses propos au cours de la séance du 29 juin 1984 sur les conséquences de ces annulations frappant la décentralisation et épargnant les grands travaux parisiens - Satisfaction des mesures nouvelles en faveur de la Bibliothèque nationale - Satisfaction du relèvement de la limite des déductibilités du bénéfice imposable des dons faits par les entreprises aux associations et aux fondations culturelles - (p. 4177) : rappel des propos de sénateurs aujourd'hui dans l'opposition dénonçant les opérations ambitieuses lancées sous le précédent septennat - Propos tenus par les rapporteurs socialistes du budget de la culture à l'Assemblée nationale - Importante progression des crédits de la culture depuis 1981 - Alourdissement du coût des grandes opérations parisiennes - Musée d'Orsay, parc de la Villette - (p. 4178) : Grand Louvre ; articles publiés par MM. Michel Guy et Frédéric Edelman dans le journal Le Monde ; article de la revue Commentaires ; état actuel du musée du Louvre : fermeture de salles ; insuffisance de personnel - Opéra de la Bastille : questions sur la rentabilité ; avenir du Palais Garnier - Contradiction avec la réduction des crédits consacrés à l'enseignement musical - Effet sur les collectivités locales de la priorité accordée aux grands travaux : diminution des dotations et des crédits consacrés aux conventions culturelles ; influence sur le calcul de la dotation globale de décentralisation - Baisse des crédits d'investissement consacrés aux musées classés et contrôlés - (p. 4179) : inspection générale des monuments historiques - Propose le vote de ce budget sous réserve de l'adoption d'un amendement tendant à réduire les crédits destinés aux grands projets - (p. 4183) : négociations avec le ministère de l'intérieur pour retarder le transfert des crédits des musées de province aux termes de la loi du 22 juillet 1983 - Crédit des grandes opérations en province - (p. 4190) : propos de M. Pei, architecte choisi pour le Grand Louvre, sur le projet de pyramide - (p. 4197) : annonce d'un mouvement de grève des inspecteurs des musées en raison d'une réforme de nature à porter atteinte à leur indépendance - Examen des crédits - Etat B (p. 4198) : situation des inspecteurs des monuments historiques - Etat C : son amendement n° II-20 : réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement, Titre VI ; adopté - Demande primitive de report sur les subventions d'allègement des charges des collectivités locales et les crédits des musées classés et contrôlés - Part des grands travaux dans le budget d'investissement du ministère de la culture - Avis favorable des sénateurs au transfert du conservatoire de musique au parc de la Villette et aux travaux entrepris sous la cour carrée du Louvre - Satisfaction de la réouverture et du maintien en activité de la salle Favart - (p. 4199) : coût de l'opéra de la Bastille ; coût du maintien en fonctionnement du Palais Garnier - Grand Louvre : désaccord sur le principe d'entrée unique retenu avec la pyramide de M. Pei - Regret de la répartition de ce budget préjudiciable aux organismes culturels dépendant des collectivités locales - Accroissement depuis cinq ans du budget culturel de la ville de Paris ; réussite du théâtre musical de la ville de Paris - (p. 4200)

: énumération des initiatives culturelles de la municipalité parisienne.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - **Après l'art. 63** (p. 4255) : son amendement n° II-79 : extension du bénéfice de l'exonération de 25 ans de la taxe foncière aux sociétés d'économie mixte ne connaissant qu'une participation minoritaire des collectivités locales ; majoration à due concurrence du taux de la taxe sur les propriétés foncières bâties ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

SCHWARTZENBERG (Roger-Gérard), *secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale* (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Puis secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé des universités (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 466 de M. Jacques Larché : **enseignement supérieur** (création éventuelle d'établissements d'enseignement supérieur dans le département de Seine-et-Marne) (29 juin 1984) (p. 2020, 2021).

n° 490 de M. Michel Rufin : **langues étrangères** (enseignement de l'allemand dans le secondaire) (5 octobre 1984) (p. 2557, 2558).

n° 494 de Mme Rolande Perlican : **enseignement supérieur** (élaboration du futur statut de l'école des hautes études en sciences sociales) (18 mai 1984) (p. 911 à 913).

n° 495 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **mobiliier** (industrie du meuble français et développement de la société Léviton de Gonesse (Val d'Oise)) (18 mai 1984) (p. 908, 909).

n° 505 de Mme Danielle Bidard-Reydet : **enseignement supérieur** (situation dans l'enseignement supérieur) (18 mai 1984) (p. 909 à 911).

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : nature juridique du statut des professeurs d'université** - (24 avril 1984) (p. 461, 462) : décision du Conseil constitutionnel du 20 janvier 1984 ; caractère fondamental du principe de l'indépendance des professeurs d'université - Domaine de la loi et du règlement - Énumération de certaines lois organiques - Statut des universitaires ; principes fondamentaux de l'enseignement et garanties fondamentales des fonctionnaires ; lois du 26 janvier 1984 et du 12 novembre 1968 ; compétence du pouvoir réglementaire pour les autres dispositions - Projet de décret portant statut des personnels enseignants de l'enseignement supérieur - (p. 463) : juxtaposition de deux lois, conséquence de la décision du Conseil constitutionnel - Domaine de l'article 34 de la Constitution - (p. 464) : vote de la loi Edgar Faure - Respect du principe d'indépendance et de liberté d'expression des professeurs.

- **Question au Gouvernement, de Mme Hélène Luc : rentrée scolaire 1984** - (10 mai 1984) (p. 695) : conditions de déroulement de la rentrée scolaire 1983 - Modalités de préparation de la rentrée scolaire 1984 - Annulations de crédits à l'initiative du ministère de l'économie - Évolution du budget de l'éducation nationale - Effort de rénovation pédagogique.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) (p. 3443) : priorité nationale accordée à l'enseignement supérieur - Formation et développement des qualifications d'un nombre croissant d'étudiants - Élévation du niveau culturel du pays augmentant la capacité à sortir de la crise économique - Démocratisation de l'enseignement supérieur - Aide personnalisée attribuée aux étudiants défavorisés - Augmentation considérable du taux des bourses depuis 1980 - Allocations d'études de troisième cycle - Bourses d'agrégation ou de service public - Augmentation du nombre des boursiers sur critères sociaux - (p. 3444) : augmentation des crédits d'action sociale - Rénovation des premiers cycles universitaires - Mise en place d'une période d'orientation progressive - Développement des enseignements technologiques supérieurs - Création du diplôme d'études universitaires, scientifiques et techniques, DEUST, et nombreux diplômes d'études supérieures spécialisées - Accroissement du nombre d'élèves entrant dans les formations d'ingénieurs et dans les IUT : en contrepartie, création de postes d'enseignants chercheurs ou d'enseignants du second degré - Promotion de la recherche universitaire - Coopération entre la recherche universitaire et le développement industriel régional - Création d'emplois correspondant à ces objectifs - Nouveau statut des personnels de l'enseignement supérieur et des corps spécifiques des filières de santé - Régularisation du statut des enseignants chercheurs - (p. 3473) : importantes créations d'emplois dans l'enseignement supérieur depuis 1981 - Statut des personnels de l'enseignement supérieur évoqué par M. Jacques Descours Desacres - (p. 3474) : crédits de fonctionnement alloués aux universités - Déséquilibre de la pyramide des corps enseignants - Entretien du patrimoine immobilier des universités - Fonctionnement de l'Institut des sciences de la matière et du rayonnement de Caen - Droits d'inscription universitaires - Compétences respectives des régions et de l'Etat dans le cadre des contrats de plan - Crédits de fonctionnement accordés aux bibliothèques universitaires - Suppression de la dualité entre bibliothèques universitaires et bibliothèques d'UER - Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique, CADIST - Effort financier engagé en faveur de la protection sociale des étudiants - Revalorisation des prêts d'honneur - Entretien des cités universitaires - Augmentation des autorisations de programme et crédits de paiement en matière de recherche - (p. 3475) : ouverture de l'université sur le monde économique et social - Développement de la politique contractuelle - Rénovation des premiers cycles universitaires - Répartition des emplois supplémentaires réservés au premier cycle et aux universités - Attribution des crédits d'action sociale : bourses et secours d'études - Effort en faveur des oeuvres universitaires : restaurants et cités universitaires - Devenir des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires, CROUS - Démocratisation de l'enseignement supérieur - Avenir des assistants - (p. 3476) : création de nombreux postes de maîtres de conférences - Statut des personnels administratif, technique, ouvrier et de service, ATOS, des universités - Créations d'emplois d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs de haut niveau - Effort d'intégration des vacataires - Développement des enseignements artistiques dans l'enseignement supérieur - Composition du comité national d'évaluation - Rénovation du patrimoine des établissements d'enseignement supérieur - Plan de sauvegarde des musées dépendant du ministère de l'éducation nationale - Nouveau statut de l'école française d'Athènes - (p. 3477) : effort considérable consenti dans ce budget en faveur de l'enseignement supérieur - **Examen des crédits - Etat B** (p. 3479, 3480) : s'oppose à l'amendement n° II-12 de M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial (réduction des crédits destinés à assurer la transformation d'emplois d'assistants en emplois de maîtres de conférence de deuxième classe) - Nouveau statut des enseignants chercheurs : possibilité pour les assistants réunissant les conditions d'ancienneté d'intégrer le nouveau corps des maîtres de conférence - Difficultés de promotion pour certaines catégories de personnels de l'enseignement

supérieur - S'oppose à l'amendement n° II-13 de M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial (réduction des crédits permettant de créer des emplois en surnombre non comptabilisés comme emplois budgétaires) - Crédits permettant de remédier par anticipation aux vacances de postes résultant du départ en retraite d'enseignants - (p. 3481) : respect de la politique de rigueur mais nécessité de répondre à certaines priorités dans l'intérêt du bon fonctionnement des universités - S'oppose à l'amendement n° II-21 de M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial (réduction des crédits pour la mise en oeuvre de la réforme du statut des praticiens des centres hospitaliers et universitaires).

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - Art. 23 (p. 4434) : son amendement n° 11 : cas de prise en charge par l'Etat des annuités d'emprunt ; adopté - Art. 23 quater (p. 4435) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 127 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (adoption du compte administratif des communes en cas de partage égal des voix lors de scrutins secrets ou publics) - Art. 23 quinquies : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 128 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (adoption du compte administratif des départements en cas de partage égal des voix lors d'un scrutin secret ou public) - Après l'art. 23 quinquies : son amendement n° 13 : pouvoir de nomination des agents de la fonction publique territoriale de la compétence exclusive de l'autorité territoriale ; modalités de nomination du directeur départemental du service d'incendie et de secours ; rejeté.**

SCHWINT (Robert), sénateur du Doubs (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail [n° 24 (83-84)] - (1^{er} février 1984) - Discussion générale (p. 81) : modalités d'organisation du débat et équilibre entre les orateurs - (p. 87, 88) : emplois vocationnels - Formation professionnelle continue ; action des gouvernements précédents - Loi de 1971 - Qualification et éducation permanente - Travaux des trois groupes de travail en 1981 - Contexte économique - Complémentarité de la formation professionnelle et de l'investissement - Formation professionnelle pour les travailleurs appartenant à de petites entreprises - Importance de la formation pour le salarié et pour l'employeur - Démocratisation de la formation professionnelle - Droit au congé individuel de formation - Conditions d'élaboration et de négociation des objectifs et des moyens de la formation professionnelle continue dans les entreprises - Relations entre l'Etat, les régions et les entreprises - Formation initiale et continue - Marché de l'offre de formation - Rôle du comité d'entreprise dans la définition des orientations concernant la formation dans l'entreprise - Négociation des objectifs et des moyens de la formation professionnelle avec les représentants syndicaux, en cas d'absence de convention collective de branche ou d'accord professionnel - Mode de gestion paritaire du Centre de formation des personnels communaux, CFPC - (p. 89) : attitude de la majorité sénatoriale - Formations alternées - Contrat de qualification pour les jeunes de seize à vingt-cinq ans - Actions en faveur des jeunes : formation initiale, apprentissage, programmes d'insertion sociale et professionnelle - Vote favorable du groupe socialiste.**

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - Nouvelle lecture [n° 202 (83-84)] - (9 février 1984) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 175) : vote défavorable du groupe socialiste sur ce texte modifié par le Sénat.**

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail - Nouvelle lecture [n° 205 (83-84)] - (9 février 1984) - Discussion générale (p. 176) : travaux des commissions mixtes paritaires et risques pour leur avenir - Art. 20 (p. 179) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur (suppression de l'obligation de négocier sur la formation dans l'entreprise ; négociation quinquennale de branche) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 184) : abstention du groupe socialiste sur ce texte modifié par le Sénat.**

- **Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat [n° 194 (83-84)] - Suite de la discussion - (11 avril 1984) - Discussion générale (p. 259) : nombre d'enfants concernés - Crédits de l'aide sociale à l'enfance - 9^e Plan - Environnement favorable à la naissance et à l'enfance - Situation des plus défavorisés - Développement des responsabilités du citoyen - Rapport de MM. Bianco et Lamy en 1980 : « L'aide sociale à l'enfance demain » - (p. 260) : possibilité pour les familles de se faire accompagner dans les services concernés - Décentralisation - Rôle du commissaire de la République, de la collectivité responsable du service départemental de l'enfance et du conseil de famille - Recours judiciaire vis-à-vis de la décision d'admission - Substitution de l'expression « remise aux fins d'adoption » à celle « d'abandon » - Remplacement du terme « immatriculation » par celui « d'admission » pour l'accès à la qualité de pupille de l'Etat - Vote favorable sur ce texte - Art. 1 : Art. 61 du code de la famille et de l'aide sociale (p. 274) : caractère rarissime des cas de contestation d'une décision du président du conseil général au moment d'admettre l'enfant comme pupille de l'Etat - Collaboration du président du conseil général et du commissaire de la République - Explication de vote sur l'ensemble (p. 279) : politique familiale et environnement familial pour les plus défavorisés - Vote favorable du groupe socialiste.**

- **Question au Gouvernement : versement de la dotation « instituteurs » - (10 mai 1984) (p. 697) : compensation des charges occasionnées par le logement des instituteurs dans les communes - Evolution de la dotation « instituteurs » entre 1981 et 1983 - Information sur la somme attribuée aux communes au titre de l'année 1984.**

- **Rappel au règlement - (10 mai 1984) (p. 709) : caractère nécessairement bref et précis des questions au Gouvernement.**

- **Conclusions du rapport de M. Raymond Poirier, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les propositions de loi (n° 428, 82-83) de M. André Rabineau, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 32, 83-84) de M. Robert Schwint, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 190, 83-84) de M. Fernand Lefort, visant à étendre aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants d'Algérie le droit aux campagnes doubles, (n° 287, 83-84) de M. André Jouary, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord, (n° 288, 83-84) de M. Michel Maurice-Bokanowski, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord et (n° 290, 83-84) de M. Philippe de Bourgoing, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord. [n° 292 (83-84)] - (10 mai 1984) - Discussion générale (p. 713) : contentieux du rapport constant - Référence à la loi du 9 décembre 1974 ; attribution de la carte d'ancien combattant**

pour les anciens combattants d'Afrique du Nord - (p. 714) : importance des débats et négociations à ce sujet depuis quelques années - Rôle du Sénat dans la reconnaissance des droits des anciens combattants d'Afrique du Nord - Titre d'ancien combattant - Bénéfice de la campagne double - Lente évolution du législateur - Stricte égalité des combattants - Référence précise des conflits armés précédents : campagne d'Afrique du Nord ; guerres mondiales, d'Indochine et de Corée - Extension de cette mesure en faveur des mineurs.

- **Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat - Deuxième lecture** [n° 319 (83-84)] - (23 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 1043) : projet tendant à renforcer les garanties des familles et à assurer une meilleure protection des enfants - Renforcement des droits des personnes les plus défavorisées dans leurs rapports avec les services publics - Satisfaction devant l'accord réalisé entre les deux assemblées - Possibilité de consulter l'enfant sur les décisions importantes concernant son avenir - Projet contribuant au progrès social et à l'amélioration de la justice - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public** [n° 389 (83-84)] - (22 août 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 393) (p. 2396) : nécessaire rénovation de la haute fonction publique ; alignement de la France sur les autres pays européens et de la haute fonction publique sur l'ensemble de la population active - Rappel le précédent projet de 1975 relatif à l'abaissement de l'âge de la retraite - Organisation des périodes transitoires ; pratique du tour extérieur - (p. 2397) : coût budgétaire de cette mesure - Maintien des droits à pension.

- **Projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation** [n° 393 (83-84)] - (22 août 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 389) (p. 2396, 2397).

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) (p. 3877) : solidarité nationale - Nouvelle pauvreté - Evolution de la société - Choix politique de solidarité et de justice sociale fait depuis 1981 : forte augmentation du SMIC, exonérations d'impôts et de redevances de certaines catégories de personnes, relèvement des prestations familiales, insertion sociale et professionnelle des jeunes - Equilibre des comptes de la sécurité sociale remis en cause par l'opposition - Encadrement rigoureux des dépenses hospitalières condamné par M. Jean Chérioux - (p. 3878) : complémentarité des actions menées par les collectivités locales, les associations, les entreprises et les individus - Droit à la solidarité locale mis en place dans la ville de Besançon : versement, sous certaines conditions, d'un minimum social garanti aux plus défavorisés - Refus des gouvernants d'avant 1981 de financer partiellement des expériences similaires dans d'autres villes - (p. 3879) : groupe socialiste favorable à l'adoption de ce budget.

Anciens combattants - (5 décembre 1984) (p. 4042) : satisfaction à propos de certaines mesures prises pour les anciens combattants depuis 1981 : rattrapage du rapport constant sans inclusion de l'indemnité de résidence et de l'indemnité compensatrice ; célébration du 8 mai ; modalités d'attribution de la carte d'ancien combattant aux anciens d'Afrique du nord - Année 1984 riche en commémorations - (p. 4043) : satisfait par les nombreuses mesures catégorielles prises en 1984 - Mécontent de l'étalement du calendrier du rattrapage du rapport constant et du refus opposé à la proposition de loi, unanimement acceptée par le Sénat, tendant à attribuer le bénéfice de la campagne

double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du nord - Insuffisance des crédits pour 1985 dénoncée par l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre, UFAC - Nombreuses suppressions d'emplois.

SEMPE (Abel), sénateur du Gers (apparenté au groupe GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 553 (JO Débats 19 octobre 1984) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : **électricité** (délai de paiement des quittances d'électricité pour les familles en difficulté).

Questions orales avec débat :

n° 19 (2 avril 1983) (p. 5) à M. le ministre de l'agriculture : **sociétés** (attribution de prêts participatifs au bénéfice des sociétés alimentaires) - Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1462 et suivantes).

n° 20 (2 avril 1983) (p. 5) à M. le ministre de l'agriculture : **alcools** (situation des vignerons de l'Armagnac) - Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1462 et suivantes).

n° 73 (5 juillet 1983) (p. 2177) à M. le ministre de l'agriculture : **calamités agricoles** (mesures envisagées par le gouvernement à la suite des intempéries dans le département du Gers) - Discutée le 8 juin 1984 (débat commun) (p. 1462 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : politique agricole** - (8 juin 1984) (p. 1480) : souhaite le développement des aides à l'exportation et l'aménagement de la taxe professionnelle - Redressements fiscaux touchant un certain nombre de producteurs indépendants et certaines coopératives - Mesures ralentissant la production - (p. 1481) : Vignette sur les alcools déclarée contraire à la directive européenne relative à l'harmonisation de la TVA - Regrette le départ de Toulouse de l'Institut national de la recherche agronomique, INRA - Baisse de la consommation de vin - Nécessité de procéder à des distillations obligatoires dans le cadre européen - Problème du « Floc ».

SERAMY (Paul), sénateur de la Seine-et-Marne (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (6 juin 1984) (p. 1342).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radiotélévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (31 octobre 1984) (p. 2950).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales (12 décembre 1984) (p. 4444).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Adrien Gouteyron, sur les universités [n° 193 (83-84)] (24 janvier 1984) - Enseignement supérieur et post-baccalauréat.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à assurer l'indépendance des enseignants-chercheurs [n° 472 (83-84)] (10 juillet 1984) - Enseignement supérieur.

Proposition de loi tendant à modifier le régime de la taxe locale sur l'électricité [n° 485 (83-84)] (26 juillet 1984) - Impôts locaux.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement scolaire [n° 70, tome IV (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 20 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 95 (84-85)] (28 novembre 1984).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 154 (84-85)] (13 décembre 1984) - Collectivités locales.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 178 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 180 (84-85)] (20 décembre 1984) - Collectivités locales.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 129 (12 avril 1984) (p. 329) à M. le ministre de la culture : architecture (projet architectural dit « du grand Louvre » - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 5 (30 août 1984) (p. 2472) à M. le ministre de l'éducation nationale : enseignement (actions prioritaires du Gouvernement en matière d'éducation).

n° 13 (2 octobre 1984) (p. 2514) à M. le ministre de la culture : musées (projet architectural dit « du grand Louvre »).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail**

[n° 24 (83-84)] - (1^{er} février 1984) - Art. 4 (p. 101) : son amendement n° 52 : conclusion d'accords ; stipulation des durées plus longues pour les congés et exclusion des termes « concernant des stages agréés conformément à l'article L. 961-3 du code du travail » ; retiré - Stages vocationnels dans le département de Seine-et-Marne - Intégration des jeunes à la vie active - Art. 5 (p. 102) : son amendement n° 53 : suppression de cet article relatif aux conditions de prise en charge du congé individuel de formation ; retiré - Art. 20 : Art L. 932-1 du code du travail (p. 113) : son amendement n° 54, soutenu par M. Jacques Mossion : modalités de rattachement des organisations à une convention de branche ou à un accord professionnel ; retiré - Art. L. 932-2 (p. 114) : son amendement n° 55 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'introduction du critère de la reconnaissance des qualifications acquises du fait d'actions de formation ; retiré - Art. L. 932-7 (p. 116) : son amendement n° 59, soutenu par M. Jacques Mossion : suppression des dispositions de cet article relatives à l'intervention des délégués du personnel dans le cadre des négociations visant les orientations de la formation professionnelle dans leur établissement ; rejeté.

Suite de la discussion - (2 février 1984) - Art. 35 (p. 128) : son amendement n° 60 : suppression de cet article relatif à la formation en alternance sous contrat de travail ; retiré - Art. 37 (p. 131) : sur l'amendement n° 1 de M. Marcel Rigout, ministre (modification des articles L. 980-1 à L. 980-12 du code du travail), soutient le sous-amendement n° 92 de M. Jacques Mossion (modification de l'article L. 980-1 du code du travail : âge minimal des stagiaires bénéficiaires) et le sous-amendement n° 67 de M. Jean Madelain (dispositions contractuelles plus favorables visant spécifiquement les jeunes).

- **Projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation [n° 380 (83-84)] - (26 juin 1984) - Art. 3 (p. 1858) : son amendement n° 1, soutenu par M. Daniel Hoefel : autorisation pour les radios privées d'utiliser les services des réseaux d'information ; adopté.**

- **Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] - (5 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2083) : accord entre la majorité du Sénat et la volonté populaire - Volonté du Gouvernement de réaliser l'intégration de l'enseignement privé à l'enseignement public - Décision du Conseil Constitutionnel du 23 novembre 1977 à propos de la loi Guerneur ; sauvegarde du caractère propre des établissements privés - Aide publique - (p. 2084) : aide publique et exercice réel de la liberté de l'enseignement - Coût de la nationalisation éventuelle des établissements privés - Caractère bénéfique du pluralisme scolaire - Votera la présente motion de référendum.**

- **Question au Gouvernement : moyens de la décentralisation - (11 octobre 1984) (p. 2593) : déplore l'attitude des ministères qui refusent de détacher auprès des collectivités locales les personnels qualifiés dont elles ont besoin pour exercer leurs nouvelles responsabilités - Missions des administrations centrales allégées par la décentralisation - Nécessité d'une remise en cause de l'équilibre de la fonction publique.**

- **Conférence des présidents - (8 novembre 1984) (p. 3064) : conclusions de la conférence des présidents qui viennent d'être lues et discussion du texte sur l'enseignement dans six jours - Au nom du groupe de l'union centriste, proteste avec vigueur contre l'attitude du Gouvernement dialoguant avec le Sénat à coup d'ultimatums - Importance du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales, mettant en cause de nombreux partenaires - Consultation de la commission inachevée - Absence de réponse pour tous les**

questionnaires adressés aux ministres - Impossibilité de rapporter devant la commission des affaires culturelles avant la semaine du 19 au 25 novembre - Impossibilité pour le Sénat de s'exprimer - Demande à nouveau le report au 10 décembre - Demande, par application de l'article 32, alinéa 4 du règlement, qu'il n'y ait pas séance le mercredi 14 novembre - (p. 3065) : interrogation sur l'obstination à faire passer quinze jours avant la date proposée un texte qui ne sera applicable que le 1^{er} janvier 1986.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (enseignement scolaire) (p. 3452) : mécontentement général des maîtres, des parents et des élèves - Encouragement à l'effort - Formation des maîtres - Inertie du budget de l'éducation nationale composé essentiellement des dépenses de personnels - Absence de création de postes dans l'enseignement préscolaire et suppression de postes d'instituteurs en 1985, en raison de la baisse continue des effectifs - Moyens en personnels des collèges, des lycées et des lycées d'enseignement professionnel - (p. 3453) : décentralisation du système éducatif nécessitant un accroissement des effectifs plutôt que les suppressions des postes envisagées - Poursuite du plan pluriannuel de résorption de l'auxiliaire - Diminution des crédits de fonctionnement concernant la fourniture des manuels scolaires, le financement des projets d'action éducative, la recherche, l'expérimentation pédagogique et le fonctionnement des établissements de formation - Crédits d'action sociale : stagnation des bourses - Diminution alarmante des crédits d'équipement - Crédits affectés à l'enseignement privé - Signature de nouveaux contrats dans les seuls cas de crédits correspondants figurant dans la loi de finances - Regrette la disparition du comité national de conciliation institué par la loi Debré - Souhaite que les prévisions de la loi de finances soient élaborées sur une base raisonnable et équitable, tenant compte des réels « besoins scolaires » - Contraintes spécifiques pesant sur les établissements publics : nombre maximum d'élèves par classe - (p. 3454) : surcharge des classes des établissements privés - Création exceptionnelle d'établissements publics - Absence de précisions concernant la prise en charge des dépenses pédagogiques pour les établissements privés - Autre conséquence de la décentralisation sur l'avenir de l'enseignement privé : procédure de transfert des crédits - **Examen des crédits - Art. 88 (p. 3482) :** opposé à cet article interdisant de conclure des contrats d'association, même en cas de besoin manifeste, si les crédits ne sont pas inscrits dans la loi de finances - Demande le respect de la parité public privé sous le contrôle d'une commission nationale d'harmonisation - Prise en charge par l'Etat des dépenses pédagogiques des établissements privés - Nouveaux établissements d'enseignement publics transférés à la charge des collectivités territoriales compétentes - (p. 3484) : demande le retrait de la motion n° II-42 de M. Etienne Dailly tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité à l'article 88 du projet de loi de finances pour 1985 - Favorable au vote de cette motion en nouvelle lecture - Souhaite un débat technique et politique sur les problèmes soulevés par cet article - (p. 3485) : son amendement n° II-2 : nouveau mode d'affectation des crédits aux établissements d'enseignement privés ; création d'une commission nationale d'harmonisation ; adopté - (p. 3487) : ses amendements n° II-3 : prise en charge par l'Etat de certaines dépenses pédagogiques des établissements d'enseignement privés ; et n° II-4 : suppression du transfert de propriété des nouveaux établissements publics à la collectivité territoriale compétente ; adoptés.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)] - Suite de la discussion - (10 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4292) :** décentralisation de l'enseignement - Rapports des commissions - Dépôt d'amendements par le Gouvernement - Importance du

processus de décentralisation du système éducatif - Loi du 22 juillet 1983 - Enseignement privé - Décentralisation de l'enseignement public ; centralisation de l'administration ; position peu favorable du ministère de l'éducation nationale à la décentralisation - Remise en cause de certaines structures administratives et mentales - Relations entre les collectivités locales et l'administration de l'éducation nationale - (p. 4293) : prise en charge de l'enseignement primaire par les communes - Maintien à l'Etat de l'essentiel de ses responsabilités - Transferts de compétences ; limitation aux seuls aspects relatifs aux investissements et au fonctionnement des établissements scolaires - Modalités de répartition entre les collectivités et les niveaux d'enseignement et atteinte au principe des blocs de compétences en matière d'enseignement - Autonomie des collectivités à l'intérieur de la sphère des compétences transférées - Mécanismes de collaboration entre les collectivités - Cas d'intervention du représentant de l'Etat - Limitation du rôle des collectivités territoriales ; place au sein des conseils d'administration des établissements d'enseignement ; pouvoirs d'intervention sur les budgets - Maintien des financements croisés - Modalités de participation des différentes collectivités aux dépenses d'investissement et de fonctionnement - Régime de participation en vigueur pour les établissements existants - Relations entre les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement public - Statut des établissements - Rôle des collectivités locales et de l'autorité académique - Equilibre entre les attributions respectives de l'Etat et des collectivités - Missions premières des établissements publics locaux d'enseignement - (p. 4294) : attributions essentielles du conseil d'administration dans le domaine de la pédagogie et de la vie de l'établissement - Loi du 22 juillet 1983 et responsabilité des communes pour les écoles, des départements pour les collèges et des régions pour les lycées - Parc immobilier des collèges - Rôle de l'Etat dans les dépenses de fonctionnement et d'investissement des lycées et établissements spécialisés - Dépenses de fonctionnement et « coût élève » départemental - Investissements et conventions entre les collectivités voulant se doter d'un collège - Taux moyen réel de participation des communes en cas d'absence d'accord sur la répartition des charges entre le département et la commune - Enseignement privé - Absence de contradiction entre l'attachement à l'enseignement public et au pluralisme scolaire - Défense d'une liberté de valeur constitutionnelle - Activités du groupe de travail sur l'enseignement privé créé par la commission des finances en 1984 - Recrutement et statut des maîtres - Législation actuelle et initiative donnée aux chefs d'établissements - Loi Guermeur - (p. 4295) : retour à la loi Debré dans sa version de 1957 ; nomination des maîtres en accord avec la direction de l'établissement et initiative donnée à l'administration - Décision du Conseil constitutionnel du 23 novembre 1977 et valeur constitutionnelle donnée à la liberté de l'enseignement - Défense des pouvoirs du chef d'établissement - Sauvegarde du caractère propre de l'établissement - Abrogation des dispositions de la loi Guermeur : prise en charge des dépenses de fonctionnement sous forme d'un forfait ; situation de droit privé pour les personnels non enseignants - Modalités de participation des communes aux dépenses de fonctionnement - Dépôt d'un amendement par le Gouvernement afin de maintenir les effets de la loi Guermeur dans le cas des collèges et des lycées - Rôle des communes dans la conclusion des contrats d'association - Caractère discrétionnaire des pouvoirs de la commune siège - Absence de référence à la notion de besoin scolaire reconnu - Existence des contrats simples - Financement par la commune signataire du contrat des dépenses de fonctionnement au prorata des élèves domiciliés sur son territoire - Exigence de conformité des contrats avec les schémas prévisionnels régionaux - Caractère flou de cette notion de compatibilité - (p. 4296) : absence de consultation des établissements privés sur l'élaboration des schémas prévisionnels - Compatibilité entre les formations dispensées par les établissements d'enseignement privés et l'évaluation des besoins globaux de formation - Notion de besoin scolaire reconnu - Substitution du schéma prévision-

nel à la carte scolaire - Appréciation du besoin scolaire et incidences de la décentralisation sur l'élaboration de la carte scolaire - Amélioration du système éducatif plutôt que modification de la législation sur l'enseignement privé - (p. 4319) : loi du 1^{er} juillet 1971 ; appréciation du besoin scolaire en fonction du caractère propre de l'établissement et du choix des familles - Après l'art. 2 bis (p. 4323, 4324) : accepte l'amendement n° 84 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (adoption des schémas prévisionnels et accord préalable du département ; modalités de définition de la liste annuelle de créations ou d'extensions d'établissements ; modalités de détermination de l'implantation et des aménagements des établissements d'enseignement supérieur ; compétences de la région pour les établissements transférés) - Sur cet amendement, accepte les sous-amendements de M. Michel Giraud, n° 153 (modalités d'établissement par le conseil régional du schéma prévisionnel des formations ; désaccord et nouvel examen du projet de schéma prévisionnel des formations ; décision finale du conseil régional et transmission au représentant de l'Etat) et n° 154 (liste arrêtée en accord avec les communes d'implantation et les collectivités compétentes dans le respect des priorités fixées par le programme prévisionnel des investissements) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 136 de M. Paul Girod (procédure de consultation du conseil régional avant l'établissement du schéma prévisionnel) - Art. 2 bis (p. 4326) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 152 de M. Adrien Gouteyron (information du conseil général par le représentant de l'Etat dans le département, en vue de chaque rentrée scolaire, de la répartition et de l'implantation des postes d'instituteurs disponibles) - Art. 3 (p. 4327) : son amendement n° 31 : plans régionaux de développement des formations de l'enseignement supérieur, carte des formations supérieures et de la recherche ; application aux établissements répondant aux besoins de formation sans prise en compte de leur nature publique ou privée ; adopté - (p. 4328) : s'oppose à l'amendement n° 22 de Mme Hélène Luc (création par l'Etat d'établissements publics partout où n'existent pas d'écoles, d'établissements et de filières de formation publics ; transfert ultérieur aux collectivités concernées) - Art. 5 (p. 4330) : son amendement n° 32 : suppression de la possibilité de fixer par décret la liste des dépenses pédagogiques à la charge de l'Etat ; retiré - (p. 4331) : son amendement n° 33 : propriété pour le département et la région des bâtiments dont ils ont assuré la reconstruction ; adopté - Accepte l'amendement n° 155 de M. Adrien Gouteyron (substitution des termes « les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement » à « l'équipement et les dépenses d'entretien et de fonctionnement ») - (p. 4333) : son amendement n° 34 : arbitrage du représentant de l'Etat dans la région et prise en compte des effectifs scolarisés dans les établissements en cause et de l'utilisation des superficies par les élèves, selon qu'ils appartiennent aux collèges ou aux lycées ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 87 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (modalités de répartition des charges en cas d'absence de convention à la date du transfert de compétences entre les collectivités ; caractère de dépenses obligatoires pour ces charges) - (p. 4335, 4336) : accepte les amendements de M. Pierre Joxe, ministre, n° 75 (appel de compétences par les communes et possibilité pour la collectivité concernée de bénéficier des financements correspondants), n° 76 (lien entre l'appel de compétences en matière d'investissement avec celui qui concerne le fonctionnement) et n° 77 (garanties pour la commune en matière de dotation générale de décentralisation).

Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - Rapporteur - Art. 6 : Art. 14-1 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4342) : demande le retrait de l'amendement n° 157 de M. Adrien Gouteyron (évaluation financière des travaux de remise en état des collèges) - (p. 4344) : demande le retrait de l'amendement n° 159 de M. Adrien Gouteyron (responsabilité des locaux transférée aux collectivités propriétaires) - Art. 14-3 (p. 4345) : son amendement n° 37 : avantages accordés aux personnels de l'Etat en matière de logement

fixés par convention avec la collectivité territoriale de rattachement ; retiré - Après l'art. 14-3 (p. 4346) : son amendement n° 38 : mise à la disposition de l'Etat des établissements d'enseignement supérieur appartenant aux communes ou aux départements ; retiré - Art. 7 (p. 4347) : s'oppose à l'amendement n° 149 de Mme Hélène Luc (construction des collèges à la charge des départements et construction des lycées à la charge des régions) - Art. 15 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4348) : son amendement n° 39 : maintien des dispositions de la loi du 22 juillet 1983 confiant la charge des lycées aux régions ; nouveau mode de calcul de la participation obligatoire des communes aux dépenses de fonctionnement des collèges et mécanisme de répartition entre les communes concernées ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis, n° 190 (taux global de participation des communes ou de leurs groupements fixé par référence au taux moyen réel de participation au moment du transfert), n° 191 (contribution répartie entre toutes les communes envoyant des élèves dans un collège du département) et n° 192 (répartition de la charge entre les communes au prorata des élèves fréquentant un collège et en fonction du potentiel fiscal de chaque commune) - (p. 4351, 4352) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Joxe, ministre, n° 17 (calcul du taux de participation des communes, après référence au taux moyen de participation lors des quatre derniers exercices connus), n° 18 (calcul du taux moyen de participation des communes) et n° 1 (intervention du représentant de l'Etat à défaut d'accord entre les communes intéressées sur la répartition des charges) - Demande le retrait de l'amendement n° 161 de M. Adrien Gouteyron (en cas de désaccord entre la collectivité compétente et la ou les communes intéressées, ou entre ces dernières, taux et conditions de participation fixés par décret en Conseil d'Etat) - Art. 15-1 (p. 4354) : son amendement n° 40 : participation des communes ou des groupements de communes aux dépenses d'investissement des collèges existants ou créés postérieurement à la date du transfert de compétences, fixée par convention avec le département ; en cas de désaccord, référence au taux moyen de participation de ces communes au cours des quatre exercices précédents ; prise en charge des dépenses d'investissement des collèges par le département lorsqu'il en est propriétaire à la date du transfert ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis, n° 194 (référence au taux moyen de participation des communes au cours des quatre exercices précédant le transfert) et n° 195 (caractère obligatoire de la participation intercommunale aux charges d'investissement des collèges) - Participation intercommunale arrêtée par convention entre les collectivités territoriales concernées - (p. 4356) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Pierre Joxe, ministre (référence à la dernière participation connue d'une collectivité lorsque la dernière convention qui lui est applicable n'est plus en vigueur), à l'amendement n° 163 de M. Adrien Gouteyron (sauf convention contraire, maintien des participations fixées dans les conventions signées antérieurement au 23 juillet 1983) et à l'amendement n° 164 de M. Paul Masson (participation intercommunale aux dépenses de fonctionnement des collèges et des lycées ; en cas de désaccord, participation définie par décret en Conseil d'Etat) - Opposé à l'intervention de la chambre régionale des comptes, préconisée par M. Jacques Descours Desacres - Art. 15-2 (p. 4358) : son amendement n° 41 : suppression de cet article relatif à la participation des collectivités territoriales aux dépenses de certains établissements spécialisés ; adopté - Lycées agricoles - Ecoles de formation maritime et aquacole - Etablissements d'éducation spéciale - Art. 15-3 (p. 4359) : accepte l'amendement n° 93 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (dispositions des articles 15 et 15-1 de la loi du 22 juillet 1983 applicables jusqu'au 1^{er} janvier 1989 ; présentation par le Gouvernement au Parlement, en 1988, d'un rapport sur les conditions de participation des communes aux dépenses des collèges ; transfert progressif à la collectivité compétente de la propriété des biens mis à disposition) - Art. 15-4 (p. 4361) :

accepte l'amendement n° 94 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (dispositions des articles 15, 15-1 et 15-3 non applicables dans les départements d'outre-mer) - *Après l'art. 15-4*: accepte les amendements n° 79 de M. Pierre Joxe, ministre (contributions communales aux dépenses d'investissement calculées hors taxe) et n° 95 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (compétence des lycées et des établissements spécialisés transférée à la région et exclusive de toute participation communale) - *Art. 15-5* (p. 4362): son amendement n° 44: création des établissements publics locaux d'enseignement; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 165 de M. Adrien Gouteyron (lycées ou collèges ayant un statut national exclus du statut des établissements publics locaux) - *Art. 15-5 bis* (p. 4363): accepte les amendements identiques n° 5 de M. Pierre Joxe, ministre et n° 98 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif aux pouvoirs du chef d'établissement en cas de difficultés graves dans le fonctionnement d'un collège ou d'un lycée) - *Art. 15-6* (p. 4364): son amendement n° 45: personnalités extérieures désignées par le président du conseil régional ou le président du conseil général; devenu sans objet - (p. 4365): accepte les amendements n° 99 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement) et n° 167 de M. Michel Giraud (composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement) - S'oppose à l'amendement n° 137 de M. Paul Girod (présidence du conseil d'administration) - (p. 4368): son amendement n° 46: désignation de membres titulaires et suppléants représentant les collectivités territoriales au sein des conseils d'administration; adopté - *Art. 15-7* (p. 4369): son amendement n° 47: nomination et compétences du chef d'établissement; adopté - (p. 4370): sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 137 de M. Paul Girod (présidence du conseil d'administration) - Accepte l'amendement n° 6 de M. Pierre Joxe, ministre (compétences du chef d'établissement en cas de difficultés graves) - Cas particulier de plusieurs établissements situés dans un même ensemble immobilier et dirigés par des chefs d'établissements distincts: pouvoir de police et attributions respectives - *Après l'art. 15-7* (p. 4372): son amendement n° 48: attributions du conseil d'administration de l'établissement; adopté - *Art. 15-8* (p. 4373): son amendement n° 49: montant prévisionnel de la participation de la collectivité territoriale aux dépenses d'équipement et de fonctionnement, et participation de l'Etat aux dépenses pédagogiques, notifiés aux chefs d'établissement avant le 15 novembre; adopté après modification par le sous-amendement n° 168 de M. Michel Giraud (montant prévisionnel de la dotation générale de décentralisation, DGD, notifié aux chefs d'établissements avant le 1^{er} septembre) - S'oppose à l'amendement n° 24 de Mme Hélène Luc (orientations relatives à l'équipement et au fonctionnement matériel des établissements ressortissant aux conseils d'établissements) - (p. 4375): ses amendements n° 50: projet de budget élaboré en fonction des orientations de la collectivité territoriale, du conseil d'administration et de l'autorité académique; et n° 51: délai d'adoption du budget de l'établissement; adoptés - Son amendement n° 52: transmission à l'autorité académique et à la collectivité territoriale du budget adopté; délai d'exécution de ce budget; adopté après modification par le sous-amendement n° 103 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (rôle de l'autorité académique à l'occasion de discussions budgétaires) - Son amendement n° 53: nouvelle délibération en cas de désaccord notifié par l'autorité académique et la collectivité de rattachement sur la fraction de dépenses qu'elles assument; retiré - (p. 4377): s'oppose à l'amendement n° 146 de Mme Hélène Luc (en cas de désaccord, calcul avant le 31 décembre, de douzièmes provisoires) - S'oppose à l'amendement n° 174 de M. Adrien Gouteyron (information de la collectivité territoriale par le chef d'établissement en cas de désaccord à l'expiration du délai prévu pour l'adoption du budget) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 26 de Mme Hélène Luc

(critères de répartition des crédits aux établissements par les collectivités territoriales) - *Art. 15-9* (p. 4379): s'oppose à l'amendement n° 170 de M. Adrien Gouteyron (dispositions de cet article applicables aux budgets modificatifs) - *Art. 15-10* (p. 4380): accepte l'amendement n° 106 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (prérogatives du maire et du conseil municipal pour le règlement des budgets des établissements; prise en compte des modalités de règlement de ce budget par la collectivité de rattachement, après avis de l'autorité académique, lorsque le budget n'est pas en équilibre réel) - (p. 4382): accepte l'amendement n° 108 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (délai de présentation du compte financier par le chef d'établissement au conseil d'administration; intervention de la chambre régionale des comptes lorsque le déficit est égal ou supérieur à 5%) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 131 de M. André Labarrère, ministre (suppression du seuil de déclenchement du contrôle de la chambre régionale des comptes; budget d'un établissement exécuté en équilibre réel) - (p. 4383): accepte l'amendement n° 173 de M. Michel Giraud (énumération des attributions du conseil général ou du conseil régional ne pouvant être déléguées à leur bureau) - *Art. 15-11* (p. 4385): sur l'amendement n° 80 de M. André Labarrère, ministre (liste limitative des actes à transmettre au commissaire de la République, à l'autorité académique et à la collectivité de rattachement pour le contrôle de légalité des actes du conseil d'administration des établissements), ses sous-amendements n° 59: information de l'autorité académique et de la collectivité de rattachement sur la situation financière d'un établissement; accord obligatoire de la collectivité de rattachement pour la signature de toute convention à incidence financière; et n° 60: faculté donnée à la collectivité de rattachement de demander à l'autorité académique une enquête sur le fonctionnement de l'établissement; adoptés - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 109 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (demande d'annulation d'un acte du conseil d'administration demandée par l'autorité académique, par l'intermédiaire du représentant de l'Etat) - (p. 4386): demande le retrait du sous-amendement n° 140 de M. Paul Girod (pouvoir d'annulation de la collectivité de rattachement pour certaines décisions du conseil d'administration relatives aux investissements ou aux dépenses de fonctionnement) - *Art. 15-12*: s'oppose à l'amendement n° 28 de Mme Hélène Luc (comptable de l'établissement nommé par l'Etat qui en informe la collectivité de rattachement) - *Art. 15-15* (p. 4387): accepte l'amendement n° 81 de M. Pierre Joxe, ministre (règles particulières relatives à la représentation des élèves et des parents d'élèves fixées par décret en Conseil d'Etat) et s'oppose à l'amendement n° 23 de Mme Hélène Luc (définition explicite des dispositions fixées par décret en Conseil d'Etat relatives à l'application des nouvelles dispositions relatives aux établissements d'enseignement) - *Art. 8* (p. 4388): son amendement n° 61: représentation au sein du conseil d'administration des associations d'anciens élèves; adopté - S'oppose à l'amendement n° 29 de Mme Hélène Luc (conseil d'administration des établissements publics d'enseignement agricole présidé par le chef d'établissement, représentant de l'Etat) - *Art. 9* (p. 4390): demande le retrait de l'amendement n° 175 de M. Michel Giraud (évolution de la dotation régionale d'équipement scolaire) - *Art. 10* (p. 4391): ses amendements n° 62: répartition et utilisation de la dotation départementale d'équipement des collèges; et n° 63: répartition entre les départements effectuée par la conférence des présidents de conseils généraux; adoptés - *Après l'art. 10*: accepte l'amendement n° 132 de M. Pierre Joxe, ministre (répartition des crédits entre la dotation régionale d'équipement scolaire et la dotation départementale d'équipement des collèges fixée par la loi de finances; calcul de cette répartition) - *Art. 12* (p. 4392): son amendement n° 64: statut d'établissement public local d'enseignement attribué aux établissements municipaux ou départementaux existants avant l'entrée en vigueur du transfert de compétences; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution -

(p. 4394) : accepte l'amendement n° 8 de M. Pierre Joxe, ministre (participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des établissements municipaux et départementaux bénéficiant de cette aide avant le transfert des compétences). - **Art. 15** (p. 4399) : inconstitutionnalité de l'article 15 - Dépôt d'amendements par la commission des affaires culturelles : retour à la loi Guerneur - Enseignement dispensé selon les règles générales de l'enseignement public - Nomination des maîtres - Respect du caractère propre de l'établissement - Suppression de l'accord de la commune siège pour la signature d'un contrat d'association - (p. 4400) : prise en charge forfaitaire par la commune des dépenses de fonctionnement d'un établissement privé - Maintien du statut de droit privé pour les personnels non enseignants - Statut des maîtres titulaires de l'enseignement public exerçant dans le privé - Participation des départements et des régions où résident les élèves aux dépenses de fonctionnement des collèges et lycées privés implantés dans un autre département ou une autre région - Demande le retrait de la motion n° 196 de M. Etienne Dailly, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - **Art. 27-1 de la loi du 22 juillet 1983** (p. 4403) : son amendement n° 65 : maintien des garanties apportées par la loi Guerneur ; dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association prises en charge par les collectivités compétentes ; adopté après modification par le sous-amendement n° 189 de M. Adrien Gouteyron (respect du choix par les familles d'un genre d'éducation) - Nomination des maîtres sur proposition du chef d'établissement - Respect du caractère propre de l'établissement - Application à l'enseignement privé des règles générales en vigueur pour l'enseignement public - Prise en charge par l'Etat des dépenses de fonctionnement sous forme d'un forfait - Maintien du statut de droit privé pour les personnels non enseignants - (p. 4404) : s'oppose à l'amendement n° 177 de M. Adrien Gouteyron (suppression de cet article visant à abroger certains articles de la loi Guerneur apportant de réelles garanties à l'enseignement privé et à revenir pour ces mesures au texte initial de la loi Debré) - Sur son amendement n° 65, demande le retrait du sous-amendement n° 178 de M. Adrien Gouteyron (enseignants titulaires de l'enseignement public mis à disposition et maîtres liés à l'Etat par contrat placés sous l'autorité du chef d'établissement) - **Art. 27-2** (p. 4406) : son amendement n° 66 : conditions de passation du contrat simple au contrat d'association ; adopté - (p. 4407) : s'oppose à l'amendement n° 114 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (contrats d'association passés entre les collèges, les lycées ou les établissements d'enseignement primaire et l'Etat après avis des collectivités locales concernées).

Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - Rapporteur - **Art. 15** : **Art. 27-3 de la loi du 22 juillet 1983** (p. 4414) : son amendement n° 67 : identité de contraintes et de facilités pour les établissements publics et privés ; égalité des conditions de fonctionnement ; adopté - (p. 4415) : son amendement n° 68 : appréciation du besoin scolaire et compatibilité avec les schémas prévisionnels ; retiré - Demande le retrait de l'amendement n° 143 de M. Paul Girod (absence de remise en cause des contrats ou avenants concernant les établissements d'enseignement privés déjà existants pour des raisons d'incompatibilité de ces établissements avec l'évaluation des besoins de formation) - (p. 4416) : demande le retrait de l'amendement n° 181 de M. Adrien Gouteyron (appréciation du besoin scolaire et conditions auxquelles sont soumises les signatures des contrats) - **Art. 27-4** : son amendement n° 69 : participation avec voix consultative des représentants des collectivités publiques ; retiré - (p. 4417) : s'oppose à l'amendement n° 30 de Mme Hélène Luc (contrat d'association et modalités d'exercice des libertés individuelles et collectives pour les personnels de l'enseignement privé) - **Art. 27-5** (p. 4418) : son amendement n° 70 : modalités de participation des communes aux dépenses de fonctionnement pour les classes pré-élémentaires et élémentaires sous contrat d'association recevant des élèves domiciliés dans d'autres communes ; retiré - Sur son amendement, accepte le sous-amendement n° 144 de M. Paul Girod (montant maximum

de la contribution de la commune siège de l'établissement aux frais de fonctionnement afférents aux classes pré-élémentaires) - (p. 4419) : accepte l'amendement n° 133 de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre (modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privés du second degré ; modalités de calcul de la contribution de l'Etat et des collectivités locales pour les différents établissements) - **Art. 27-6** : son amendement n° 71 : conditions de résiliation des contrats d'association ; adopté - (p. 4420) : sur son amendement, accepte le sous-amendement n° 143 de M. Paul Girod (absence de remise en cause des contrats ou avenants concernant les établissements d'enseignement privés déjà existants pour des raisons d'incompatibilité de ces établissements avec l'évaluation des besoins de formation) - **Art. 27-8** (p. 4421) : accepte l'amendement n° 186 de M. Adrien Gouteyron (représentation des établissements privés par les responsables de ces établissements) - (p. 4423) : son amendement n° 73 : cas de consultation des commissions de concertation ; adopté - Accepte l'amendement n° 120 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (implantation départementale des commissions académiques de concertation) - Son amendement n° 74 : participation obligatoire des personnels et usagers des établissements d'enseignement privés aux conseils de l'éducation nationale ; retiré - **Après l'art. 27-8** (p. 4424) : accepte l'amendement n° 123 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (mise en place d'une commission nationale de concertation siégeant auprès du ministre de l'éducation nationale) - **Art. 17** (p. 4429) : accepte l'amendement n° 83 de M. André Labarrère, ministre (écoles de formation maritime et aquacole, lycées agricoles et établissements visés à l'article L. 815-1 du code rural) - **Art. 19** (p. 4430) : accepte l'amendement n° 20 de M. André Labarrère, ministre (détermination en tant que de besoin par décret des modalités de mise en oeuvre des dispositions transitoires) - **Après l'art. 19** : accepte l'amendement n° 188 de M. Pierre Salvi (création facultative d'une caisse des écoles par le conseil municipal et possibilité de suppression) - **Art. 20** (p. 4431) : accepte l'amendement n° 126 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (compétences des bureaux municipaux d'hygiène et poursuite des attributions des bureaux municipaux à titre transitoire jusqu'au 31 décembre 1985) - **Après l'art. 20** (p. 4432) : accepte l'amendement n° 134 de M. André Labarrère, ministre (harmonisation du schéma de mise en valeur de la mer avec le schéma d'aménagement établi par la région de Corse) - **Art. 23** (p. 4434) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Roger-Gérard Schwartzberg, secrétaire d'Etat (cas de prise en charge par l'Etat des annuités d'emprunt) - **Art. 23 quater** (p. 4435) : accepte l'amendement n° 127 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (adoption du compte administratif des communes en cas de partage égal des voix lors de scrutins secrets ou publics) - **Art. 23 quinquies** : accepte l'amendement n° 128 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (adoption du compte administratif des départements en cas de partage égal des voix lors d'un scrutin secret ou public) - **Après l'art. 23 quinquies** (p. 4436) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Roger-Gérard Schwartzberg, secrétaire d'Etat (pouvoir de nomination des agents de la fonction publique territoriale de la compétence exclusive de l'autorité territoriale ; modalités de nomination du directeur départemental du service d'incendie et de secours) - **Après l'art. 23 quinquies** (p. 4440) : accepte l'amendement n° 135 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (abrogation de la loi du 23 avril 1983 autorisant le département de la Seine à se substituer aux communes de ce département pour l'exécution de tout ou partie du service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères) - **Coordination** - **Art. 8** : son amendement n° 1, de coordination ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 178 (84-85)] - (20 décembre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4829) : examen de ce texte avant la fin de la session conformément aux engagements pris - Amélioration de ce projet sur un certain nombre de dispositions - (p. 4830) : échec de la commission mixte paritaire, CMP, malgré l'existence de convergences

réelles sur l'enseignement public - Amendements du Sénat concernant la responsabilité intégrale des régions pour les lycées et les modalités de participation des communes au financement des collèges retenus - Choix effectués par les familles pris en compte pour l'appréciation du besoin scolaire reconnu - Suppression inacceptable de l'article 1^{er} de la loi Guerneur - Propose au Sénat de repousser l'ensemble du projet de loi - Dispositions non conformes à la Constitution - Motion d'irrecevabilité de M. Etienne Dailly retiré en première lecture à la demande de la commission - Saisine du Conseil constitutionnel souhaitée par la majorité de la commission en ce qui concerne certaines dispositions de l'article 15 - Demande au Sénat d'opposer à ce texte la question préalable en application de l'article 44, 3^{ème} alinéa du règlement du Sénat - Question préalable (p. 4832) : soutient la motion n° 1 de M. Léon Eckhoutte, tendant à opposer la question préalable.

SERUSCLAT (Franck), sénateur du Rhône (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales (12 décembre 1984) (p. 4444).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)] - Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Art. 22 (p. 812) : métayage et situation du Beaujolais.**
- **Projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale [n° 272 (82-83)] - (16 mai 1984) - Art. 8 (p. 871) : nécessité que la formation soit organisée sur la base de la solidarité entre collectivités quelle que soit leur taille.**
- **Projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public [n° 355 (83-84)] - (21 juin 1984) - Art. 6 (p. 1729) : se déclare opposé à l'amendement n° 11 de M. Albert Vecten, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la création dans chaque région d'un conseil de l'enseignement agricole public).**
- **Motion de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés [n° 461 (83-84)] - (5 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2099) : expression de la volonté populaire par les élections présidentielles et législatives de 1981 en faveur d'un grand service public de l'enseignement unifié et laïque - (p. 2100) : liberté de l'enseignement, caractère propre et contraints d'une vérité particulière - Résultats des élections européennes du 17 mai 1984 - Manifestation du 24 juin 1984 - Succès d'une campagne de pétitions à l'occasion du vote de la loi Debré Guerneur - Inadaptation de la procédure référendaire à un projet de loi complexe - (p. 2101) : obstruction de la majorité sénatoriale et renoncement à la mission du législateur.**
- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20**

(84-85)] - Suite de la discussion - (10 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4308) : démarche décentralisatrice du Gouvernement - Concertation avec les élus et les responsables locaux - Cas d'intervention du préfet - Domaine de l'enseignement et modalités de répartition des compétences : communes et écoles ; départements et collèges ; régions et lycées - Droits et pouvoirs des élus politiques sur la gestion administrative - Présence de l'Etat à travers ses responsables hiérarchiquement dépendants de lui - Instauration d'un dialogue - Notion de compétences complémentaires et partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière d'éducation ; domaines de responsabilité de l'Etat et des collectivités - Répartition des charges entre les propriétaires - (p. 4309) : modalités de participation des élus au conseil d'administration, CA - Présence minoritaire des élus dans les CA et absence d'applicabilité de la loi automatique d'inscription à leur propre budget - Composition tripartite du CA - Présidence de ce CA par le chef d'établissement - Compétences des élus locaux pour la programmation et les schémas prévisionnels - Subordination des contrats d'association à l'accord des communes et à l'avis des autres collectivités - Participations croisées de par l'obligation faite aux communes de contribuer au financement au prorata des élèves - Etape vers la réalisation de blocs de compétences réels - Projet Savary - Relations de l'Etat et des collectivités locales avec les établissements publics et privés - Liberté de l'enseignement - Mission de l'enseignement public - Rénovation de l'enseignement - (p. 4310) : débat sur la part de l'inné et de l'acquis dans le devenir d'un enfant - Vocation profonde de l'école de toucher tous les enfants de tous les milieux familiaux et sociaux - Publicité - Maîtrise de l'expression écrite et orale - Développement de l'aptitude à la communication dès l'école maternelle - Référence au livre de M. Claude Duneton, « Je suis comme une truie qui doute » - Volonté de l'opposition d'un retour à la guerre scolaire - Position favorable sur ce projet de loi et sur le texte initial du projet Savary - Priorité donnée au service public et prise en compte seulement des établissements privés concourant au service public - Distinction entre les établissements privés concourant ou non au service public - (p. 4311) : risque de voir figer l'appréhension du dualisme du circuit scolaire et absence de propositions sur le statut et la protection des maîtres de l'enseignement privé ; insuffisance de la nouvelle modalité de nomination sur proposition de l'inspecteur d'académie - Mission de l'école en fonction du devenir de l'homme et non de son origine religieuse ou philosophique - Ouverture au pluralisme et pratique pédagogique pluriculturelle - Référence au rapport de M. Roland Carraz, « Recherche en éducation et en socialisation de l'enfant » - Alternative entre la compétition entre les deux types d'école ou l'intégration de l'un des circuits dans l'autre - Apport de moyens au service public - Priorité à l'enseignement public - Action de Jules Ferry en faveur de la déconfessionnalisation de l'enseignement - Instruction civique - (p. 4312) : adaptation de la société, des mentalités, des connaissances et des structures en vue d'une formation initiale des enfants, continue des adultes et d'une insertion sociale et professionnelle des jeunes - Après l'art. 2 bis (p. 4324) : sur l'amendement n° 84 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (adoption des schémas prévisionnels et accord préalable du département ; modalités de définition de la liste annuelle de créations ou d'extensions d'établissements ; modalités de détermination de l'implantation et des aménagements des établissements d'enseignement supérieur ; compétences de la région pour les établissements transférés), se déclare défavorable au sous-amendement n° 136 de M. Paul Girod (procédure de consultation du conseil régional avant l'établissement du schéma prévisionnel).

Suite de la discussion - (11 décembre 1984) - Art. 6 : Art. 14-1 de la loi du 22 juillet 1983 (p. 4344) : se déclare favorable à l'amendement n° 15 de M. Pierre Joxe, ministre (signature d'une convention entre le département et la collectivité locale propriétaire du collège, relative à la mise à disposition des personnels d'entretien et des moyens matériels et financiers correspondants) - Art. 7 (p. 4347) :

se déclare opposé à l'amendement n° 149 de Mme Hélène Luc (construction des collèges à la charge des départements et construction des lycées à la charge des régions) - *Art. 15 de la loi du 22 juillet 1983* (p. 4352) : se déclare opposé à l'amendement n° 39 de M. Paul Séramy, rapporteur (maintien des dispositions de la loi du 22 juillet 1983 confiant la charge des lycées aux régions ; nouveau mode de calcul de la participation obligatoire des communes aux dépenses de fonctionnement des collèges et mécanisme de répartition entre les communes concernées) - (p. 4353) : sur l'amendement n° 39 de M. Paul Séramy, rapporteur (maintien des dispositions de la loi du 22 juillet 1983 confiant la charge des lycées aux régions ; nouveau mode de calcul de la participation obligatoire des communes aux dépenses de fonctionnement des collèges et mécanisme de répartition entre les communes concernées), se déclare favorable aux sous-amendements n° 190 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (taux global de participation des communes ou de leurs groupements fixé par référence au taux moyen réel de participation au moment du transfert) et n° 192 du même auteur (répartition de la charge entre les communes au prorata des élèves fréquentant un collège et en fonction du potentiel fiscal de chaque commune) - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable aux amendements de M. Pierre Joxe, ministre, n° 17 (calcul du taux de participation des communes, après référence au taux moyen de participation lors des quatre derniers exercices connus), n° 18 (calcul du taux moyen de participation des communes) et n° 1 (intervention du représentant de l'Etat à défaut d'accord entre les communes intéressées sur la répartition des charges) - *Art. 15-6* (p. 4366) : se déclare opposé à l'amendement n° 99 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis (composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement) - (p. 4368) : se déclare opposé à l'amendement n° 46 de M. Paul Séramy, rapporteur (désignation de membres titulaires et suppléants représentant les collectivités territoriales au sein des conseils d'administration) - *Art. 15-7* (p. 4371) : sur l'amendement n° 47 de M. Paul Séramy, rapporteur (nomination et compétences du chef d'établissement), s'oppose au sous-amendement n° 137 de M. Paul Girod (présidence du conseil d'administration) - Tentative de désétatisation de l'Education nationale ; nomination d'un élu local à la tête du conseil d'administration d'un établissement d'enseignement - *Art. 15-8* (p. 4379) : réforme de la taxe d'apprentissage - Se déclare favorable à l'amendement n° 27 de Mme Hélène Luc (prise en compte des ressources allouées au titre de la taxe d'apprentissage dans la répartition des crédits octroyés aux établissements de formations techniques) - *Art. 15-12* (p. 4387) : se déclare favorable à l'amendement n° 28 de Mme Hélène Luc (comptable de l'établissement nommé par l'Etat qui en informe la collectivité de rattachement) - *Art. 15* (p. 4398) : se déclare défavorable à la motion n° 196 de M. Etienne Dailly, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - Retrait de la motion de M. Etienne Dailly déposée lors de l'examen de l'article 88 de la loi de finances - Paix scolaire - Lois Debré et Guerneur - Malaise dans l'enseignement, aussi bien laïque que privé - (p. 4399) : liberté de l'enseignement - Autonomie communale dans la signature des contrats d'association - Responsabilité du service public de l'enseignement obligatoire et laïque à la charge des communes - *Art. 27-1 de la loi du 22 juillet 1983* (p. 4405) : se déclare opposé à l'amendement n° 65 de M. Paul Séramy, rapporteur (maintien des garanties apportées par la loi Guerneur ; dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association prises en charge par les collectivités compétentes) - Lois Guerneur et Debré - Atteinte à la liberté de conscience des enseignants et des enfants - Autonomie des communes.

Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - *Art. 15* : *Art. 27-6 de la loi du 22 juillet 1983* (p. 4421) : se déclare favorable à l'amendement n° 71 de M. Paul Séramy, rapporteur (conditions de résiliation des contrats d'association) - *Après l'art. 27-8* (p. 4425) : se déclare défavorable à l'amendement n° 123 de M. Jean-Marie Girault,

rapporteur pour avis (mise en place d'une commission nationale de concertation siégeant auprès du ministre de l'éducation nationale) - *Art. 27-9* (p. 4427) : vote défavorable sur cet article - Loi Guerneur - Action de la majorité actuelle - *Après l'art. 19* (p. 4431) : position favorable du groupe socialiste au maintien des caisses des écoles - *Après l'art. 23 quinquies* (p. 4438) : se déclare favorable à l'amendement n° 13 de M. Roger-Gérard Schwartzberg, secrétaire d'Etat (pouvoir de nomination des agents de la fonction publique territoriale de la compétence exclusive de l'autorité territoriale ; modalités de nomination du directeur départemental du service d'incendie et de secours) - (p. 4439) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (dérogation par décret en Conseil d'Etat aux dispositions de la loi du 12 juillet 1984 relatives à la formation des agents de la fonction publique territoriale ; corps de sapeurs-pompiers) - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 4442) : retour à la loi Guerneur - Référence à Jules Ferry - Absence de réelle réflexion commune sur une situation stabilisée ; école laïque et école privée - Nécessité d'un enseignement de qualité - Formation - Service public de l'éducation - Compétition par le biais de l'école privée - Référence au projet initial d'Alain Savary - Amendement de ce texte par le Sénat - (p. 4443) : pouvoirs des élus politiques au sein des conseils d'administrations - Caisse des écoles - Opposition du groupe socialiste à ce texte amendé par le Sénat.

Nouvelle lecture [n° 178 (84-85)] - (20 décembre 1984) - *Question préalable* (p. 4832) : se déclare opposé à la motion n° 1 de M. Léon Eckhoutte tendant à opposer la question préalable - Existence d'un rapprochement entre les deux chambres à l'initiative de l'Assemblée nationale, y compris sur l'article 15 - Absence de concession du Sénat concernant la composition du conseil d'administration - Absence d'atteinte à la liberté des consciences et aux droits des communes - Principe de la question préalable discutable.

SICARD (Pierre), sénateur du Cher (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif au règlement judiciaire* [n° 261 (83-84)] - *Suite de la discussion* - (6 juin 1984) - *Art. 6* (p. 1314) : soutient l'amendement n° 367 de M. Jacques Mossion (décision du tribunal sur l'ouverture de la procédure après audition du comité d'entreprise par un magistrat désigné sur commission rogatoire du tribunal compétent) - *Art. 7* (p. 1316) : soutient l'amendement n° 368 de M. Jacques Mossion (préservation de la compétence de tous les tribunaux de commerce existants) - *Art. 17* (p. 1327) : soutient l'amendement n° 369 de M. Alfred Gérin (étude des marchés de l'entreprise et de sa clientèle potentielle dans le rapport établi par l'administrateur) - *Art. 23* (p. 1330) : soutient l'amendement n° 370 de M. Alfred Gérin (suppression de la cession d'office d'actions ou de parts sociales d'une société portant atteinte au droit de propriété) - *Art. 40* (p. 1341) : soutient l'amendement n° 373 de M. Alfred Gérin (versement à un compte spécial de dépôt dans un banque ou un établissement de crédit, de tout règlement non destiné aux comptes de l'entreprise) - *Art. 44* (p. 1345) : soutient l'amendement n° 375 de M. Alfred Gérin (autorisation des licenciements pour cause économique indispensables à la poursuite de l'exploitation) - *Art. 51* (p. 1350) : soutient l'amendement n° 376 de M. Alfred Gérin (créance dont le montant est supérieur à un chiffre fixé par décret certifiée par le seul créancier).

- **Projet de loi tendant à renforcer les droits des personnes en matière de déplacement en détention provisoire et d'exécution d'un mandat de justice [n° 321 (83-84)]** - (19 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1623) : mesures proposées n'étant pas à la hauteur des ambitions gouvernementales et réforme du code pénal toujours différée - Réforme tendant à rendre obligatoire un dispositif existant mais tombé en désuétude - Favorable aux mesures tendant à mieux garantir les droits de l'inculpé et de la défense - Incarcération possible par le juge d'instruction au bout de cinq jours sans aucune voie de recours pour le prévenu - Suppression de l'appel suspensif interjeté par le parquet à l'encontre d'une ordonnance de mise en liberté - Difficultés insurmontables de mise en oeuvre - Alourdissement de la tâche des magistrats et des auxiliaires de justice - Absence de prévision de nouvelles constructions de locaux pénitentiaires - Accélération du cours de la justice, seule solution pour diminuer la proportion de détenus provisoires dans les prisons.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif au patrimoine immobilier français construit ou acquis en Tunisie avant 1956 (ensemble une annexe) [n° 467 (83-84)]** - (31 octobre 1984) - **Art. unique** (p. 2941) : accord suscitant de graves inquiétudes chez nos compatriotes résidant en Tunisie - Accord extrêmement déséquilibré prévoyant toute une série de contraintes pour nos concitoyens propriétaires d'immeubles en Tunisie - Limitation des possibilités de rapatriement des fonds provenant des ventes - Au nom du groupe de l'union centriste, se déclare défavorable à l'adoption de cet accord - Rappelle la 37ème proposition de M. François Mitterrand en 1981 - L'honneur d'un Etat c'est de défendre les droits de ses ressortissants où qu'ils se trouvent.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Plan et aménagement du territoire - (4 décembre 1984) (p. 3984) : attire l'attention du Gouvernement au nom de M. Jacques Mossion ayant dû partir en Nouvelle Calédonie avec la commission de contrôle, sur la mise en place et les conditions de réalisation des contrats Etat-région dans le cadre de la décentralisation.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)]** - Suite de la discussion - (12 décembre 1984) - **Art. 23** (p. 4434) : date de prise en charge par l'Etat des dépenses de fonctionnement du service public de la justice - S'interroge sur l'applicabilité de ces décisions aux tribunaux de commerce.

SOLDANI (Edouard), sénateur du Var (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

SORDEL (Michel), sénateur de la Côte-d'Or (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la pêche en

eau douce et à la gestion des ressources piscicoles (18 mai 1984) (p. 919).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage (20 juin 1984) (p. 1647).

DÉPÔTS

Rapport fait, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 249 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 283 (83-84)] (25 avril 1984) - **Agriculture.**

Rapport fait, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 368 (83-84)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage [n° 379 (83-84)] (13 juin 1984) - **Agriculture.**

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire sur les dispositions du projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage [n° 433 (83-84)] (26 juin 1984) - **Agriculture.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Agriculture** [n° 71, tome I (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)]** - (14 mai 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 750) : énumération des nombreux textes relatifs à l'agriculture française, adoptés depuis 1945 - Lois d'orientation de 1960 et de 1962 tendant à favoriser la libération des terres - Moyens mis en oeuvre par le Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA - Loi de 1970 relative aux baux ruraux et aux groupements fonciers agricoles, GFA - Loi de 1980 tendant à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, le faire-valoir direct et le fermage - Rappelle certains chiffres donnés par le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, CNASEA : rythme de disparition des exploitations ; gains de productivité ; augmentation de la surface des exploitations - Disparités entre les régions - Absence de politique d'aménagement du territoire répondant à l'évolution de l'agriculture - Stagnation du prix de la terre - Baisse du revenu des agriculteurs - Prêts fonciers - Désinvestissement de certains propriétaires non exploitants - (p. 751) : conséquences graves pour certaines régions de ce désinvestissement foncier - Evolution des placements fonciers identique à celle des autres indices de l'INSEE - Avenir difficile pour les jeunes agriculteurs devant faire face aux charges du foncier et aux charges d'exploitation - Rôle des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, dans la mise en place des GFA familiaux, mutualistes ou ouverts aux capitaux extérieurs - Allègement souhaité des droits de mutation - Communauté économique européenne, CEE - Gains de productivité depuis la mise en place de la politique agricole commune, PAC - Rééquilibrage de la balance des charges liées à l'exportation des produits excédentaires - Politique des quotas - Diminution des prix européens par rapport aux prix mondiaux - Prix mondiaux actuels des oléagineux - (p. 752) : mise en place de quotas laitiers - Conséquences pour les exploitations familiales - En réponse à M. Marcel Daunay, constate la volonté de la Commission européenne de diminuer la production laitière - Double effet de l'application des quotas : sur la production laitière et sur le

marché de la viande - Diminution du prix des céréales et augmentation des charges - Importations de produits de substitution - Conditions économiques nécessaires à l'installation des jeunes agriculteurs - Contrôle des structures - Inapplication de la loi de 1980 faute d'approbation des schémas départementaux des structures - Mise en place récente de la Commission nationale des structures prévue dans cette loi - (p. 753) : projet allant à l'encontre de la décentralisation - Surface minimum d'installation, SMI, nationale imposée aux départements - Respect des biens des familles acquis par donation ou par mariage - Rôle de la commission départementale des structures - Faibles réserves de la commission sur la réforme du statut du fermage : accord paritaire entre les preneurs et les bailleurs de baux ruraux - Attachement de la commission aux baux de carrière.

Suite de la discussion - (15 mai 1984) - Rapporteur - Art. 2 (p. 774) : son amendement n° 1 : cas d'autorisation préalable obligatoire ; adopté - (p. 775) : s'oppose à l'amendement n° 111 de M. Fernand Tardy (installation réalisée sur une surface dépassant les limites comprises entre une et trois fois la surface minimum d'installation) - **Art. 3 (p. 777) :** son amendement n° 2 : liste des cas soumis à autorisation préalable par le schéma directeur départemental des structures agricoles ; adopté - S'oppose aux amendements de M. Fernand Tardy, n° 112 (intégration des données actuelles des techniques agricoles ; période de neuf ans en cas de donation) et n° 113 (agrandissement ou réunions d'exploitations ; distance par rapport au siège de l'exploitation) - **Art. 4 (p. 780) :** son amendement n° 3 : cas d'autorisation de droit et d'absence de refus de la demande d'autorisation ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 143 de M. Fernand Tardy (cas des successions dévolues à une pluralité d'héritiers qui ne souhaitent pas tous reprendre l'exploitation du défunt) et s'oppose au sous-amendement n° 85 de M. Roland du Luart (autorisation de plein droit pour l'agrandissement ou la réunion d'exploitations, portant exclusivement sur des biens familiaux) - (p. 782) : s'oppose à l'amendement n° 89 de M. Roland du Luart (autorisation de plein droit pour les exploitations d'une superficie d'une demie surface minimum d'exploitation) - Son amendement n° 5 : relèvement du niveau maximum des ressources ; adopté - Accepte l'amendement n° 90 de M. Roland du Luart (cas d'une société constituée pour mettre fin à l'indivision successorale) - (p. 783) : ses amendements n° 6 : exclusion des possibilités d'une autorisation de droit des personnes bénéficiant d'un avantage de vieillesse agricole ou d'une mesure d'incitation à la cessation d'activité ; adopté ; et n° 8 : suppression des dispositions relatives à la soumission à autorisation des exploitations constituées par la réunion de deux exploitations séparées antérieurement au mariage ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 117 de M. Fernand Tardy (substitution des termes « jusqu'à deux fois la superficie d'installation donnant lieu à l'autorisation » à « jusqu'à deux fois la superficie ») - (p. 784) : son amendement n° 141 : autorisation de cumul de droit ou acceptation avec un délai ; délai de trois ans ; adopté - Demande le retrait de l'amendement n° 92 de M. Roland du Luart (maintien de la possibilité de cumul pour les exploitants en attendant l'installation d'un de leurs descendants) - **Après l'art. 4 (p. 785) :** accepte l'amendement n° 130 de M. Fernand Tardy (création d'une commission à l'échelon cantonal ou intercantonal) - **Art. 6 (p. 787) :** s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif à la surface minimum d'exploitation en polyculture élevage, aux modalités de fixation de la SMI nationale et au cas des départements d'outre-mer) - Son amendement n° 9 : marge d'appréciation des départements pour fixer les limites de la surface minimum d'exploitation ; limite minimale de la SMI mais non fixation d'une limite supérieure par rapport à la SMI nationale ; suppression des dispositions relatives aux territoires d'outre-mer ; adopté - **Art. 7 (p. 789) :** son amendement n° 11 ; demande portant sur un fonds n'appartenant pas au demandeur et attestation du propriétaire du fonds indiquant que ce dernier est susceptible de donner son bien à bail au demandeur ;

adopté - S'oppose à l'amendement n° 36 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (obligation pour le demandeur d'une autorisation de produire une attestation du propriétaire du fonds indiquant que ce dernier est susceptible de donner son bien à bail au demandeur) - (p. 790) : son amendement n° 10 : examen séparé de chaque demande par la commission ; adopté - (p. 791) : accepte l'amendement n° 114 de M. Fernand Tardy (choix pour le demandeur dont l'autorisation d'exploiter est refusée, de reprendre l'exploitation du domaine familial ou de garder sa première exploitation) - Son amendement n° 13 : convocation des intéressés, candidats bailleurs ou propriétaires, afin de leur communiquer les pièces du dossier et de leur présenter les éléments qui ont orienté le choix de la commission ; retiré - (p. 792) : accepte l'amendement n° 37 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (maintien du caractère contradictoire de la procédure d'instruction de la demande d'exploitation) - **Art. 8 (p. 794) :** son amendement n° 16 : demande par le représentant de l'Etat dans le département de la communication des informations figurant dans les fichiers de la mutualité sociale agricole, nécessaires à l'instruction de la demande d'autorisation ; adopté - **Art. 9 (p. 796) :** accepte l'amendement n° 44 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (transmission du dossier par le représentant de l'Etat dans le département au procureur de la République si, dans un délai d'un an le propriétaire n'a pas déféré à la mise en demeure) - **Art. 10 bis (p. 797) :** accepte l'amendement n° 46 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif à la fixation par décret en Conseil d'Etat des modalités d'application de ce titre dans les départements d'outre-mer, en tant que de besoin) - **Art. 11 (p. 798) :** son amendement n° 18 : cession exclusive des fruits de l'exploitation lorsqu'il appartient à l'acquéreur de les recueillir ou de les faire recueillir ; contrat de location ou de prise en pension d'animaux ; adopté - **Art. 12 (p. 799) :** son amendement n° 19 : nature et superficie maximum des parcelles à retenir lors de chaque renouvellement de la location ; adopté - **Art. 13 (p. 800) :** son amendement n° 20 : refus d'assimilation à des fermages des baux d'alpage et d'estive ; adopté - **Art. 14 :** son amendement n° 21 : délai d'établissement de l'état des lieux ; adopté - **Après l'art. 14 (p. 802) :** son amendement n° 24 : prix du bail correspondant aux bâtiments d'habitation, sous réserve des conditions de salubrité et de peuplement requises pour l'octroi des aides publiques au logement ; adopté - **Art. 15 (p. 804) :** accepte l'amendement n° 54 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (délai de saisine du tribunal paritaire par le bailleur) - **Art. 16 (p. 806) :** son amendement n° 147 : droit de préemption du titulaire du bail sur les parcelles qui ont fait l'objet d'un échange en jouissance ; adopté - **Art. 17 (p. 807) :** accepte l'amendement n° 105 de M. Philippe François (information du bailleur sur ses droits et sur les risques éventuels qu'il encourt) - **Art. 17 (p. 808) :** son amendement n° 26 : amélioration de l'exploitation agricole par l'irrigation ou le remembrement ; adopté - **Art. 21 bis (p. 811) :** son amendement n° 27 : droit du bailleur de refuser le renouvellement du bail s'il veut reprendre le bien loué pour lui-même s'il ne bénéficie pas d'un avantage vieillesse supérieur à 4160 fois le montant horaire du salaire minimum de croissance ou au profit d'un descendant majeur ou mineur émancipé ; adopté - **Art. 22 :** son amendement n° 28 : possibilité de transformation d'un bail à métayage en bail à ferme ; exclusion des baux portant sur les cultures pérennes ; adopté - (p. 812) : s'oppose à l'amendement n° 60 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (exclusion des baux portant sur les cultures pérennes lorsque le produit de ces cultures représente plus de la moitié du produit de l'exploitation) - **Art. 24 (p. 815) :** s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (suppression de cet article relatif aux dispenses de travail dont peut bénéficier l'associé d'un GAEC) - **Art. 25 (p. 816) :** accepte l'amendement n° 74 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (composition de la commission d'aménagement foncier ; modalités d'élection des conseillers généraux et des représentants des maires) - **Art. 26 (p. 817) :** son amendement n° 30 : droit d'attribution

préférentielle de l'exploitant exproprié en cas de location des terres; adopté - Art. 28 (p. 818): son amendement n° 31: suppression de cet article relatif à l'abrogation des dispositions de l'article L. 416-5 du code rural concernant les baux de carrière; adopté - Intitulé (p. 819): son amendement n° 33: « Projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage »; adopté.

Deuxième lecture [n° 368 (83-84)] - (20 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1640): modification profonde du texte par l'Assemblée nationale - Modification de l'intitulé du projet - Droit de préemption du preneur - Divergences de fond entre l'Assemblée nationale et le Sénat: demandes d'autorisation d'exploiter (réduction des autorisations de plein droit; fixation de la surface minimum d'installation) - Restriction du droit d'exploiter lorsqu'il s'agit de biens rassemblés à l'occasion d'un mariage ou lors de la transmission des biens en ligne directe - Aspect anti-économique de ces mesures - Baisse du revenu agricole: quotas laitiers, diminution du prix de la viande et des céréales - Répercussion de ces difficultés économiques sur le marché foncier - Attribution des terres rendues vacantes par le refus d'autorisation d'exploiter - Atteinte au droit de propriété - (p. 1641): règlement des contentieux - Institution de commissions cantonales - Cultures pérennes réintroduites par l'Assemblée nationale dans le champ d'application de cette loi - Opposition de certaines organisations professionnelles sur le texte voté par l'Assemblée nationale - Vote essentiellement politique des députés socialistes - Question préalable opposée à ce projet de loi par la commission des affaires économiques - Espère un meilleur dialogue lors de la commission mixte paritaire - Question préalable (p. 1645): sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable; adoptée - (p. 1646): inapplication regrettable de la loi d'orientation agricole de 1980 - Amendements du Sénat, en première lecture, respectant les objectifs du projet - Retour par l'Assemblée nationale à son texte voté en première lecture - Reprise éventuelle du dialogue en commission mixte paritaire.

Nouvelle lecture [n° 444 (83-84)] - (29 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2032): divergences fondamentales entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur le contrôle des structures et la surface minimum d'installation, SMI - Question préalable: sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable; adoptée.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie:

Agriculture - (29 novembre 1984) - Rapporteur pour avis - (p. 3803): budget de continuité et de reconduction - Poursuite de la baisse de la part des équipements - Augmentation des crédits de paiement et diminution des autorisations de programme - Baisse des dépenses de prophylaxie et des crédits réservés aux calamités agricoles - Aménagement de l'outil de travail passant par la maîtrise de l'eau - Importantes superficies restant à irriguer - Drainage réalisé sur un quart des terres concernées - (p. 3804): crédits affectés au remboursement faisant partie des dotations globales d'équipement, DGE - Maintien de la participation du Gouvernement aux grands ouvrages - Problème du développement des capacités de stockage et de régularisation des récoltes - Dépenses relatives à l'installation des jeunes concernant l'avenir - Durcissement des conditions d'âge et de formation pour l'attribution de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs, DJA - Exécution du 9^e Plan passant par les contrats Etat-région - Importance des débouchés pour le revenu des agriculteurs - Augmentation de 2 % des prix des productions agricoles et de 7 % des coûts - Augmentation de la productivité dans certains secteurs - Forte augmentation en faveur des offices gérant les débouchés - Doublement des crédits de l'Office national interprofessionnel du lait, et des produits laitiers, afin de régler le problème des quotas laitiers - (p. 3805): stagnation inopportune des crédits de l'office des fruits et légumes, avant l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans

le Marché commun - Mise en place de l'office des plantes à parfum - Insuffisance des moyens de l'office des vins; insuffisance des crédits attribués à l'Office national interprofessionnel des céréales, et problème du stockage - Situation du marché de la viande en raison de l'application des quotas laitiers et du manque de capacités de stockage - Laborieuse mise en place du Conseil supérieur de l'orientation agricole - Rapport écrit dressant un bilan financier de la participation de la France à la politique agricole commune - Atténuation de la position privilégiée de la France au sein de la Communauté - Instauration des quotas laitiers menaçant l'existence des petites et moyennes entreprises agro-alimentaires dans certaines régions et pesant sur les cours de la viande - (p. 3806): Communauté économique européenne, CEE, cherchant à faire baisser le prix des céréales françaises et aussi à empêcher qu'il ne remonte - Expansion agricole rendue possible par l'organisation communautaire contribuant à rétablir l'équilibre des échanges - Au nom de la commission des affaires économiques, se déclare opposé à l'adoption du budget de l'agriculture pour 1985 - Rapporteur en remplacement de M. Jean Puech, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (aménagement rural): transfert de certains crédits sur la dotation globale d'équipement, DGE - Importance de l'indemnité spéciale de montagne, ISM, pour les revenus des agriculteurs - Baisse des subventions d'investissement, de la participation au financement des grands aménagements - Augmentation des crédits du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE, alimenté par un prélèvement sur le pari mutuel et par une redevance sur les consommations d'eau - Charte intercommunale de développement se substituant depuis 1983 aux plans d'aménagement rural - Insuffisance des dotations budgétaires pour 1985 - Redoute que la décentralisation n'aboutisse à un certain désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'aménagement rural - Au nom de la commission des affaires économiques, se déclare défavorable à l'adoption des crédits consacrés en 1985 à l'aménagement rural - Après l'art. 81 ter (p. 3856): son amendement n° II-15: suppression de l'obligation faite à l'attributaire d'un bail consenti par un groupement foncier agricole auquel participe la société d'épargne foncière agricole, de s'engager par convention spéciale à procéder au rachat de la totalité des parts de GFA détenues par la SEFA; retiré - Obligation allant à l'encontre de l'objectif défini par la loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980.

SOUCARET (Raymond), sénateur du Lot-et-Garonne (GD).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Art. 17 quater (p. 2805): sur l'amendement n° 54 de M. Jean Faure, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'extension des possibilités d'intervention des coopératives d'utilisation de matériel agricole), son sous-amendement n° 486: loi précisant que les entreprises de travaux agricoles relevant du régime de la mutualité sociale agricole sont admises à concourir aux marchés publics; rejeté.

SOUCHON (René), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt (nommé le 24 mars 1983 dans le troisième gouvernement Mauroy) [JO Lois et décrets 25 mars 1983, p. 907].

Nommé de nouveau le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage - Deuxième lecture** [n° 368 (83-84)] - (20 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1643) : divergences profondes entre l'Assemblée nationale et le Sénat - Actualisation nécessaire de la loi d'orientation agricole de 1980 - Concertation entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles - (p. 1644) : regrette le dépôt de la question préalable par la commission des affaires économiques - Réintroduction par l'Assemblée nationale des commissions cantonales ou inter-cantonales des structures - Création de ces commissions laissée à l'appréciation du commissaire de la République - Existence dans certains départements de commissions similaires internes à la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, FNSEA - Souci du Gouvernement de créer des organismes consultatifs officiels - Limitation des autorisations de droit - Rétablissement de certaines modalités de contrôle des structures - Attribution par un tribunal paritaire des terres rendues vacantes par le refus d'autorisation d'exploiter - Accord du Gouvernement avec le Sénat sur l'absence d'autorisation de droit d'exploiter des biens rassemblés à l'occasion d'un mariage - Dialogue possible entre les deux assemblées - Demande le rejet de la question préalable.

- **Condamnation en Afghanistan du journaliste Jacques Abouchar** - (24 octobre 1984) (p. 2704) : s'associe à la démarche du Sénat : réunion des présidents de groupes afin d'envisager les démarches susceptibles de permettre la libération de M. Jacques Abouchar, emprisonné en Afghanistan.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2705) : loi d'application spécifique à la montagne, votée en 1972 - Création en 1981, à l'Assemblée nationale, d'une commission d'enquête sur la situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagne et défavorisées - Elaboration d'une loi pour la montagne, proposée par cette commission - Consultation des montagnards par l'intermédiaire de leurs instances représentatives, élues ou professionnelles - Déclin économique et démographique des régions montagnardes - Handicap du relief et du climat - Autodéveloppement des zones de montagne - Adaptation de la politique nationale aux spécificités humaines, économiques, sociales et culturelles de ces régions - Solidarité nationale, à la fois financière et politique - Solidarités régionales - Décentralisation et planification régionalisée - (p. 2706) : action du Gouvernement aux niveaux européen, national et régional - Sur le plan européen : atténuation des mesures de limitation de la production laitière en zone de montagne - Au niveau régional : importance des engagements financiers de l'Etat pour le développement des sept grands massifs durant le 9^e Plan - Au niveau national : création du fonds interactivités pour l'autodéveloppement en montagne ; augmentation de l'enveloppe des crédits du budget du ministère de l'agriculture pour 1985, consacrés aux indemnités compensatoires de handicaps - Reconnaissance de la spécificité des problèmes montagnards - Approche globale du développement : activités agricoles, pastorales, touristiques et énergétiques - Maîtrise de l'aménagement foncier - Dispositions d'application nationale : gestion des biens sectionnaux, récupération des terres incultes, pluriactivité - Dispositions propres à la montagne : redevance sur le ski de fond, taxe sur le chiffre d'affaires des remontées

mécaniques, création du conseil national de la montagne et des comités de massif - (p. 2729) : projet ne constituant qu'une étape de la politique gouvernementale en faveur de la montagne - (p. 2730) : articulation entre le principe d'autodéveloppement et une politique de solidarité nationale - Engagement financier et politique de l'Etat - Projet tenant compte des difficultés particulières aux montagnes sèches et aux massifs montagneux situés en moyenne montagne : récupération des terres incultes, gestion des biens sectionnaux, valorisation des produits montagnards de qualité - Revalorisation des indemnités spéciales haute montagne - Augmentation de la dotation aux jeunes agriculteurs - Création des opérations groupées d'aménagement foncier, accordant une priorité aux zones de montagne - Société foncière agricole intervenant prioritairement en zone de montagne - Substitution des plans d'amélioration matérielle aux plans de développement - Obligation faite aux offices par produits de valoriser les productions de montagne - Politique d'aide aux actions collectives - Contrats de plan et contrats de massif - Application des quotas laitiers en raison d'un certain nombre de zones de montagne en pleine croissance laitière - Maintien du principe de l'exonération de la taxe de coresponsabilité des régions de montagne pendant l'année de transition - (p. 2731) : maintien du principe de l'aide communautaire aux petits producteurs de lait - Nouvelle mission des groupements d'intérêt économique départementaux ou régionaux - Mesures particulières en faveur des jeunes agriculteurs récemment installés et de ceux qui ont procédé à des investissements - Solidarité montagnarde - Mesures visant à moderniser l'appareil productif des producteurs laitiers en montagne - Développement complémentaire de l'agriculture et de l'exploitation de la forêt - Préparation d'une loi forestière - Développement des activités touristiques - Généralisation de la procédure des contrats de stations-vallées - Adaptation, reconversion et développement des secteurs artisanaux et industriels - Réforme du régime des prêts bonifiés accordés au commerce rural montagnard - Crédits affectés aux zones périphériques des parcs nationaux absorbés par la dotation globale d'équipement - (p. 2732) : comités de massif - Mise en place des aménagements touristiques - Recherche d'un équilibre en matière d'urbanisme entre un développement nécessaire et la protection de la montagne - Esprit d'ouverture et de concertation du Gouvernement - **Art. 1^{er} A** (p. 2733) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Jean Faure, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article définissant les finalités et les composantes de la politique de la montagne), et sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 300 de M. Paul Malassagne (insertion d'un nouvel alinéa relatif au développement des équipements et services permettant à la population montagnarde d'accéder à une qualité de vie comparable à celle des autres régions) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 125 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (suppression de cet article définissant les finalités et les composantes de la politique de la montagne) - **Après l'art. 1^{er} A** (p. 2734) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de M. Jean Faure, rapporteur (prise en compte des objectifs de la loi dans les choix effectués à l'échelon européen) - **Art. 1^{er}** : s'oppose aux amendements de M. Jean Faure, rapporteur, n° 11 (définition des zones de montagne) et n° 12 (nature particulière du matériel agricole nécessaire aux exploitations de montagne) - (p. 2735) : s'oppose à l'amendement n° 401 de M. Fernand Tardy (prise en compte des difficultés spécifiques à la montagne sèche) - **Art. 3** (p. 2736) : s'oppose aux amendements de M. Paul Malassagne, n° 301 (délimitation de chaque massif faite par décret après consultation du ou des conseils généraux concernés) et n° 302 (division du Massif central en plusieurs massifs), n° 403 de M. Marcel Bony (création de plusieurs massifs dans le Massif central, pour tenir compte des spécificités et de la diversité des situations géographiques ou climatiques), n° 13 de M. Jean Faure (délimitation de chaque massif faite par décret après consultation des conseils généraux concernés) et n° 216 de M. Henri Belcour (délimitation de chaque massif faite par

décret après consultation des collectivités locales intéressées) - Favorable au maintien de l'unité du Massif central - Prise en compte de la spécificité de deux grandes zones par le comité de massif - Favorable à une présidence tournante, entre les cinq régions composant le comité de massif - Art. 4 A (p. 2737) : son amendement n° 423 : conseil national de la montagne comprenant des représentants des organisations nationales représentant le milieu montagnard ; adopté - (p. 2738) : accepte les amendements de M. Jean Faure, rapporteur n° 14 (création d'un conseil national de la montagne), n° 15 (représentation des assemblées permanentes des établissements publics consulaires au sein du conseil national de la montagne) et n° 16 (représentation de chacun des comités de massif au sein du conseil national de la montagne) et s'oppose à l'amendement du même auteur n° 17 (consultation du conseil de la montagne sur les projets de dispositions visées à l'article 5 A de la présente loi) - S'oppose à l'amendement n° 304 de M. Paul Malassagne (conseil national pour le développement, l'aménagement et la protection de la montagne informé par le Gouvernement sur le bilan des actions entreprises) - Art. 4 (p. 2739, 2740) : composition originale des comités de massif : réunion au sein de ces comités d'élus civiques et d'élus socio-professionnels - Présidence de ces comités par le commissaire de la République, dans le souci de maintenir l'équilibre entre les élus et les socio-professionnels - Engagement financier de l'Etat dans le cadre des contrats plans - Utilisation des crédits du fonds interactivités pour l'autodéveloppement en montagne, FIAM - Elaboration d'un plan de développement économique et social du massif - S'oppose à l'amendement n° 270 de M. Jacques Moutet (création d'un comité consultatif pour le développement, l'aménagement et la protection de chacun des massifs de montagne).

Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Art. 4 (suite) (p. 2753) : s'oppose aux amendements n° 217 de M. Henri Belcour (définition des partenaires composant le comité consultatif de massif), n° 280 de M. Emile Didier (nouvelle composition du comité de massif tendant à augmenter la représentation des organismes socio-économiques), n° 268 (comité comprenant des représentants des régions, des départements, des communes) et n° 269 (comité de massif composé pour les deux tiers au moins de représentants des régions, des départements, des communes ou de leurs groupements) de M. Jacques Moutet, n° 218 de M. Henri Belcour (élection du président du comité de massif en son sein par le comité) et n° 339 de M. Jean Blanc (comité de massif présidé par un représentant de l'Etat assisté d'un comité scientifique) - (p. 2754) : donne l'engagement que le décret en Conseil d'Etat fixant la composition du comité de massif dans les Alpes prévoiera la représentation des représentants des exploitants de remontées mécaniques - (p. 2756) : en aucun cas un comité de massif ne peut être une collectivité - (p. 2757) : sur l'amendement n° 129 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (comité de massif ayant pour objet de faciliter par ses avis et ses propositions la coordination des actions publiques dans le massif ainsi que le maintien et l'organisation des services publics), son sous-amendement n° 424 : comité de massif ayant pour objet de faciliter par ses avis et ses propositions la coordination des actions publiques dans le massif et l'organisation des services publics ; adopté - Notion de maintien pouvant, dans certains cas limites, s'opposer à une réorganisation positive des services publiques - (p. 2758) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Jean Faure, rapporteur (comité de massif consulté sur les priorités d'interventions, les conditions générales d'attribution des aides accordées par le Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural et par le Fonds interministériel pour le développement et l'aménagement de la montagne) - (p. 2759) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Jean Faure, rapporteur (désignation par le comité en son sein d'une commission spécialisée composée majoritairement de représentants des régions, des départements et des communes) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de M. Jean Faure, rapporteur (extension de la compétence des comités de massif à la

consultation de l'ensemble des programmes de développement économique) - (p. 2760) : s'oppose à l'amendement n° 133 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (audition par le comité à l'initiative de son président ou à la demande de l'un de ses membres de toute personne dont l'audition est de nature à éclairer ses travaux) - S'oppose à l'amendement n° 366 de M. Henri Belcour (comité de massif, organisme d'Etat au financement duquel les régions et les collectivités territoriales ne seront pas appelées à participer) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 367 de M. Henri Belcour (règle adaptée à la taille des massifs notamment en ce qui concerne l'organisation interne du comité) - Après l'art. 4 (p. 2761) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Jean Faure, rapporteur (compétences dévolues au comité de massif dans les départements d'outre-mer assurées par le conseil régional qui les exerce après consultation du comité économique et social) - Art. 5 A (p. 2762) : accepte l'amendement n° 26 de M. Jean Faure, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à l'adaptation des dispositions de portée générale aux spécificités de la montagne) - Gouvernement opposé aux modulations pouvant être apportées aux règles de l'encadrement du crédit imposé aux établissements de crédit - Art. 5 (p. 2763) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Jean Faure, rapporteur (prise en compte de la politique de la montagne dans le plan de la nation) - (p. 2764) : accepte l'amendement n° 224 de M. Henri Belcour (contrats de plan traduisant la priorité de l'action de l'Etat et le cas échéant des régions en faveur du développement économique, social et culturel des différents massifs de montagne) - Art. 5 bis (p. 2765) : accepte l'amendement n° 136 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (extension à l'enseignement supérieur du champ d'application de cet article) - (p. 2766) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Jean Faure, rapporteur (extension de certaines dispositions de cet article à l'ensemble des enseignements professionnels) - Après l'art. 5 bis (p. 2766) : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Jean Faure, rapporteur (vocation des centres de formation aux activités du tourisme) - Art. 5 quinquies (p. 2773) : s'oppose à l'amendement n° 408 de M. Fernand Tardy (crédits de l'Etat affectés à des investissements dans le domaine du bâtiment et des travaux publics en zone de montagne, délégués prioritairement) - Art. 6 (p. 2774) : s'oppose à l'amendement n° 225 de M. Henri Belcour (nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif à l'organisation des services publics en montagne) et sur cet amendement au sous-amendement n° 487 de M. Fernand Tardy (coordination des schémas après consultation des comités de massif au niveau de chaque massif ou partie de massif, sous la responsabilité du commissaire de la République coordonnateur) - S'oppose à l'amendement n° 271 de M. Jacques Moutet (services publics en montagne identiques à ceux des autres régions) - Art. 6 bis : s'oppose à l'amendement n° 410 de M. Jean Peyrafitte (aménagement techniques particuliers, notamment des dérogations de puissance et des relais synchronisés sur la même fréquence pouvant être autorisés afin de permettre en zone de montagne une bonne réception des émissions des services locaux de radio-diffusion sonore par voie hertzienne) - Après l'art. 6 bis (p. 2775) : demande le retrait de l'amendement n° 356 de M. Louis Minetti (modification de l'article L. 228 du code électoral relatif au nombre de conseillers municipaux ne résidant pas dans les communes de plus de 500 habitants) - Art. 7 A (p. 2776) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 32 de M. Jean Faure, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux objectifs de la politique agricole en montagne) et n° 357 de M. Louis Minetti (politique agricole en montagne favorisant par des mesures spécifiques la réduction des disparités de revenus entre l'agriculture de montagne et l'agriculture des autres régions) - Art. 12 (p. 2778) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Jean Boyer (suppression de cet article relatif à la possibilité pour la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de demander l'autorisation d'exploiter des terres incultes aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) -

Art. 7 (p. 2780) : s'oppose à l'amendement n° 261 de M. Jean Boyer (SAFER pouvant prêter leur concours aux communes de moins de deux mille habitants dans les conditions fixées par décret) - (p. 2781) : demande le retrait de l'amendement n° 342 de M. Pierre Lacour (possibilité pour les associations de protection de la nature de bénéficier de la cession de terres agricoles par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) - Après l'art. 7 (p. 2781, 2782) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 1 (extension du champ d'exonération de la taxe de défrichement aux opérations concourant à la revitalisation des zones de montagne ou de zones défavorisées) et n° 2 (exonération de la taxe de défrichement pour les opérations permettant l'agrandissement indispensable à de jeunes agriculteurs) de M. Georges Mouly - Art. 9 (p. 2783) : demande le retrait de l'amendement n° 8 de M. Jean Boyer (demande d'attribution pouvant être rejetée exceptionnellement dans le cas d'une opération de remembrement-aménagement) - Après l'art. 9 : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 33 de M. Jean Faure, rapporteur (réglementation des boisements) - Art. 10 (p. 2786) : s'oppose aux amendements n° 272 de Paul Robert (possibilité pour toute personne physique ou morale de demander au représentant de l'Etat dans le département l'autorisation d'exploiter une parcelle inculte), n° 262 de M. Jean Boyer (possibilité pour toute personne physique ou morale de demander au représentant de l'Etat dans le département l'autorisation d'exploiter une parcelle susceptible d'une mise en valeur agricole pastorale ou forestière), n° 230 de M. Henri Belcour (remplacement des mots : « inculte ou manifestement sous-exploitée » par les mots : « inculte récupérable ») et n° 143 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (remplacement des mots : « ou manifestement sous-exploitée » par les mots : « ou exploitée d'une manière manifestement insuffisante ») - (p. 2786) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Jean Faure, rapporteur (délai de trois ans retenu pour l'appréciation du caractère de sous-exploitation manifeste d'un fonds) - S'oppose à l'amendement n° 263 de M. Jean Boyer (prise en compte comme élément de comparaison du critère de valeur culturelle et du critère de taille et de superficie) - (p. 2787) : s'oppose aux amendement n° 323 de M. Henri Belcour (saisine de la commission départementale de l'aménagement foncier complétée par trois personnes qualifiées en matière d'aménagement forestier, par le représentant de l'Etat dans le département sur l'état d'inculture récupérable du fonds, ainsi que sur les possibilités de remise en valeur pastorale ou forestière) et n° 37 de M. Jean Faure, rapporteur (commission départementale d'aménagement foncier complétée par trois personnes qualifiées en matière d'aménagement forestier) - (p. 2788) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Jean Faure, rapporteur (suppression de l'exception introduite pour les biens dont le défrichement est soumis à autorisation) - Son amendement n° 428 : désignation d'un mandataire par le tribunal d'instance dans le cas où le propriétaire ou les indivisaires demeurent inconnus ; adopté - (p. 2789) : son amendement n° 429 : possibilité pour le représentant de l'Etat dans le département d'attribuer, après avis de la commission départementale des structures, l'autorisation d'exploiter et cas de pluralité de demandes ; rejeté - (p. 2790) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jean Boyer (droit d'exploiter attribué en priorité à un demandeur voisin agricole qui s'installe) - Art. 11 (p. 2791) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Jean Faure, rapporteur (commission départementale d'aménagement foncier chargée de recenser les périmètres à la demande du président du conseil général, de la chambre d'agriculture ou à l'initiative du représentant de l'Etat dans le département) - (p. 2792) : demande le retrait de l'amendement n° 411 de M. Marcel Bony (commission communale d'aménagement foncier complétée par trois personnes qualifiées en matière d'aménagement forestier et deux personnes qualifiées en matière d'environnement) - Art. 14 (p. 2795) : ses amendements n° 435 : possibilité pour les associations foncières pastorales d'assurer la mise en valeur et la gestion des fonds ; n° 436 : nouvelle rédaction du paragraphe III de l'article 14 du code rural relatif aux règles de constitution des

groupements pastoraux ; n° 437 : conventions pluriannuelles de pâturage conclues pour une durée comprise dans les limites fixées par arrêté du commissaire de la République ; et n° 438 : contestations relatives à l'application des présentes dispositions portées devant le tribunal paritaire des baux ruraux ; adoptés - Après l'art. 14 (p. 2796) : demande le retrait de l'amendement n° 343 de M. Jean-Pierre Blanc (possibilité dans les zones de montagne pour les groupements de personnes propriétaires collectivement de biens et de droits agricoles pastoraux ou forestiers d'acquérir la personnalité morale) - Art. 15 bis (p. 2797) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 49 de M. Jean Faure, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif à la création d'une appellation « montagne ») - Art. 15 ter : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Jean Faure, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions d'utilisation de l'indication de provenance d'un produit d'une zone de montagne) - Art. 16 (p. 2799) : s'oppose aux amendements n° 239 de M. Henri Belcour (nouvelle rédaction du premier alinéa du texte proposé pour l'article L.137-1 du code forestier relatif au pâturage des animaux dans les forêts soumises au régime forestier) et n° 414 de M. Fernand Tardy (possibilité de pâturage pour les caprins dans les bois en futaies) - Après l'art. 16 : demande le retrait de l'amendement n° 417 de M. Fernand Tardy (possibilité pour les candidats à l'exploitation hors sol de bénéficier du statut d'exploitant agricole même s'ils ne possèdent pas la surface minimum d'installation) - Art. 17 (p. 2802) : s'oppose à l'amendement n° 324 de M. Henri Belcour (priorité accordée pour la conclusion du bail aux habitants de la commune répondant aux conditions de capacités professionnelles et de superficie visées à l'article 188-2 du code rural) - Art. 17 ter : son amendement n° 439 : institution d'un plan de chasse du grand gibier dans les zones de montagne par le représentant de l'Etat dans le département après avis du président de la fédération départementale des chasseurs ; devenu sans objet - Après l'art. 17 ter (p. 2803) : s'oppose à l'amendement n° 291 de M. Pierre Lacour (dispositions particulières limitant l'admission des chasseurs dans les communes classées stations de sports d'hiver et d'alpinisme qui sont dotées d'un plan de chasse de grand gibier) - Art. 17 quater (p. 2805) : son amendement n° 440 : remplacer le mot : « infructueux » par les mots : « demeuré sans réponse » ; devenu sans objet - Après l'art. 17 quater (p. 2806) : son amendement n° 441 : possibilité pour les entreprises mixtes de travaux agricoles d'exécuter accessoirement des travaux publics si elles justifient qu'elles remplissent certaines conditions ; adopté - Art. 18 (p. 2807) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Jean Faure, rapporteur (mise en oeuvre des opérations d'aménagement touristique définies par décret) - Son amendement n° 442 : durée des contrats modulée en fonction de la nature et de l'importance des investissements consentis par l'aménageur ou l'exploitant ne pouvant excéder 18 ans que si elle est justifiée par la durée d'amortissement technique ; devenu sans objet - (p. 2808) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 275 de M. Jacques Moutet (contrats signés avant la promulgation de la présente loi devant être mis en conformité avec les dispositions du présent article dans un délai de quatre ans à compter de la promulgation de la loi) et n° 282 de M. Emile Didier (contrats signés avant la promulgation de la présente loi devant être mis en conformité avec les dispositions du présent article dans un délai de quatre ans à compter de la promulgation de la loi) - Son amendement n° 443 : définition par décret des conditions d'application de cet article ; adopté.

Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - Art. 21 (p. 2816) : s'oppose à l'amendement n° 60 de M. Jean Faure, rapporteur (régime juridique applicable aux remontées mécaniques ; suppression du renvoi à la loi d'orientation des transports intérieurs) - Art. 22 (p. 2818) : s'oppose à l'amendement n° 62 de M. Jean Faure, rapporteur (suppression du régime d'exception des remontées mécaniques organisées par les départements avant la promulgation de cette loi) - Accepte l'amendement n° 422 de M. Paul

Malassagne (régime d'exception applicable aux remontées mécaniques organisées par les départements avant la publication de la loi) - Cas des stations de Courchevel et Super-Lioran - **Art. 23** (p. 1819) : son amendement n° 444 : référence à l'article 18 du projet de loi pour l'établissement de la convention entre la commune et l'exploitant de remontées mécaniques ; adopté - Accepte l'amendement n° 64 de M. Jean Faure, rapporteur (possibilité pour l'autorité organisatrice de fixer dans la convention les modalités de prise en charge de l'indemnisation des servitudes instituées par le projet de loi) - S'oppose à l'amendement n° 369 de M. Charles Descours (modification du délai pour l'organisation d'une convention) - (p. 2820) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 66 de M. Jean Faure, rapporteur (allongement du délai de mise en conformité pour les conventions antérieurement conclues) - (p. 2821) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 67 de M. Jean Faure, rapporteur (principes d'indemnisation de l'exploitant en cas de préjudice) - **Art. 25** (p. 2822) : son amendement n° 446 : codification dans le code de l'urbanisme des dispositions relatives aux autorisations de remontées mécaniques et à l'autorisation d'aménagement de pistes de ski alpin ; vérification de la conformité des travaux de remontées mécaniques ; dispositions transitoires pour faire figurer des domaines skiables dans les plans d'occupation des sols, POS, existants ; rejeté - S'oppose à l'amendement n° 69 de M. Jean Faure, rapporteur (compétence du maire pour la délivrance de l'autorisation d'exploiter les remontées mécaniques) - Responsabilité civile éventuelle des communes ; cas de l'absence de POS dans la commune - (p. 2823) : accepte l'amendement n° 70 de M. Jean Faure, rapporteur (soumission à autorisation des travaux d'aménagement des pistes) et s'oppose à l'amendement n° 370 de M. Charles Descours (suppression de cet article reprenant des dispositions déjà existantes sur l'autorisation relative au tracé et à l'aménagement des pistes de ski) - **Art. 26** : s'oppose à l'amendement n° 71 de M. Jean Faure, rapporteur (contrôle technique des remontées mécaniques à la charge des exploitants) - **Art. 26 bis** (p. 2824) : son amendement n° 448 : abrogation de la loi du 19 juin 1979 relative aux transports publics d'intérêt local, à l'exception de l'article 4 concernant les transports en région parisienne ; adopté - **Art. 27** : son amendement n° 449 : introduction dans l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme de dispositions relatives aux aménagements et équipements de ski ; adopté - **Art. 27** (p. 2825) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Jean Faure, rapporteur (servitude de passage pour les communes non pourvues de POS) - Son amendement n° 451 : application des dispositions de cet article à partir de l'approbation de la modification ou de la révision du POS des communes actuellement pourvues d'un POS opposable ; adopté - **Art. 28** : son amendement n° 452 : introduction de la notion de ski alpin et de ski nordique ; retiré - (p. 2826) : s'oppose à l'amendement n° 247 de M. Henri Belcour (augmentation de la distance de servitude) - **Art. 29** (p. 2827) : ses amendements n° 453 : dispositions techniques renvoyant aux articles L. 13-14 et L. 13-15 du code de l'expropriation ; et n° 454 : modalités d'application particulières du droit de délaissement ; retirés - **Art. 37 A** (p. 2860) : demande le retrait de l'amendement n° 363 de M. Louis Minetti (remplacement de la commission communale par la commission départementale d'aménagement foncier dans le cas de l'insuffisance d'exploitants) - **Art. 37** : son amendement n° 472 : caractère systématique de la consultation par le maire de la commission communale d'aménagement foncier lors de l'élaboration d'un POS ; devenu sans objet - Mesure demandée par les organisations agricoles - **Après l'art. 37** (p. 2861) : demande le retrait de l'amendement n° 80 de M. Jean Faure, rapporteur (avis de la commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier lors de la révision du POS) - **Art. 38** : **Art. L. 145-3 du code de l'urbanisme** (p. 2861, 2862) : s'oppose aux amendements de M. Jean Faure, rapporteur, n° 83 (autorisation des équipements collectifs liés à la pratique du ski et de la randonnée) et n° 85 (suppression de la mention des sites particulièrement remarquables) - **Art.**

L. 145-4 : s'oppose à l'amendement n° 87 de M. Jean Faure, rapporteur (périmètre du schéma directeur arrêté par le représentant de l'Etat ; adopté) - **Art. L. 145-5** (p. 2864) : son amendement n° 466 : application des dispositions de l'article à la totalité des plans d'eau situés partiellement en zone de montagne ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 257 de M. Henri Belcour (édiction de prescriptions à caractère général pour la protection des plans d'eau) et aux amendements de M. Jean Faure, rapporteur, n° 88 (autorisation de l'implantation de terrains de camping au bord des plans d'eau), n° 89 (règle de la délimitation des hameaux nouveaux intégrés à l'environnement après l'adoption d'un schéma directeur par les communes riveraines du plan d'eau) et n° 90 (suppression du cinquième alinéa de cet article faisant référence à l'article L. 122-1-2 soumettant l'élaboration du schéma directeur à la procédure d'unités touristiques nouvelles, UTN), ainsi qu'à l'amendement n° 389 de M. Fernand Tardy (autorisation d'installation de camping dans la zone protégée des rives des plans d'eau) - Assouplissement par les dispositions de l'actuel projet de loi de la directive de 1977 sur la montagne ; nécessité de limiter les installations pour protéger les bordures des plans d'eau - (p. 2865) : importance de l'élaboration des schémas directeurs et des POS pour l'aménagement des lacs de montagne - Exemple du lac de Saint-Etienne-Cantalès dans le département du Cantal - Consommation d'espace d'un terrain de camping - **Art. L. 145-9** (p. 2867) : accepte les amendements n° 95 et 96 de M. Jean Faure, rapporteur (unités touristiques nouvelles, UTN : vocation touristique des opérations d'urbanisation et d'équipement) - UTN : opérations en site vierge - Opérations excédant des seuils physiques - Opérations satellites en discontinuité d'un pôle touristique existant ; compétence des maires ; compétence d'interprétation des juges administratifs ; recours aux programmes pluriannuels - Exemple de la station des Arcs et de la station de La Plagne - Son amendement n° 467 : extension de la notion d'UTN aux augmentations des capacités d'hébergement touristique ou au renforcement des remontées mécaniques ; définition du seuil financier donnant lieu à nouvelle UTN par décret en conseil d'Etat ; adopté - **Art. L. 145-11** (p. 2868) : compétence du commissaire de la République de massif en matière d'autorisation des UTN ; adopté - (p. 2869) : s'oppose aux amendements n° 100 de M. Jean Faure, rapporteur (autorisation de création d'UTN en l'absence de schémas directeurs ou de schémas de secteurs : modification du délai imparti au comité de massif et du délai de mise à disposition du public) et n° 299 de M. Henri Belcour (compétences des représentants de l'Etat dans les départements en matière d'autorisation d'UTN) - **Art. 40** (p. 2870) : s'oppose à l'amendement n° 104 de M. Jean Faure, rapporteur (suppression de cet article relatif aux pouvoirs de modification d'un schéma directeur approuvé par le représentant de l'Etat) - Son amendement n° 474 : délai dont dispose le représentant de l'Etat dans le département pour s'opposer au caractère exécutoire d'un schéma directeur ou d'un schéma de secteur approuvé ; devenu sans objet - **Art. 42** (p. 2871) : s'oppose à l'amendement n° 106 de M. Jean Faure, rapporteur (dérogation sur certains sites à l'interdiction de dépose par aéronef à des fins de loisirs) - Accueil favorable des montagnards à l'interdiction de dépose par hélicoptère depuis l'application de la directive de 1977 - **Art. 45** : son amendement n° 478 : suppression de cet article relatif à la prise en compte des risques naturels dans les décisions et documents d'urbanisme ; adopté - **Avant le chapitre I du titre IV** (p. 2874) : s'oppose à l'amendement n° 392 de M. Roger Rinchet (insertion d'un nouveau chapitre intitulé « Du fonds interministériel pour le développement et l'aménagement de la montagne ») - (p. 2874, 2875) : s'oppose aux amendements de M. Henri Belcour n° 372 (concours de l'Etat et des collectivités au maintien d'un équipement commercial et d'un artisanat des services en montagne) et n° 373 (rapport sur les conditions d'adaptation de la législation sur les implantations de magasins à grande surface en zones de montagne) - Amélioration souhaitable de la loi Royer du 27 décembre 1973 ; négociations

conduites par M. Michel Crépeau, ministre du commerce et de l'artisanat, avec les organisations professionnelles - (p. 2876) : s'oppose aux amendements de M. Henri Belcour, n° 375 (modification de la loi Royer du 27 décembre 1973 : modalités de participation d'élus locaux aux commissions départementales d'urbanisme commercial) et n° 379 (détermination par le comité de massif du réseau minimal de points de vente de carburants par zone de montagne) - Comité interministériel d'aménagement du territoire du 20 décembre 1982 : mesures d'incitation au maintien des points de vente de carburants de montagne - Art. 48 bis (p. 2878) : s'oppose à l'amendement n° 211 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (suppression des deux alinéas de cet article relatif à l'objet de l'association départementale ou interdépartementale pour la promotion du ski de fond et à sa capacité de recevoir la redevance pour l'accès aux pistes de ski de fond) - Art. 49 (p. 2879) : s'oppose à l'amendement n° 380 de M. Charles Descours (taxe communale sur les entreprises exploitant des engins de remontées mécaniques, assise sur des recettes hors TVA) - Art. 53 (p. 2881) : sur l'amendement n° 113 de M. Jean Faure, rapporteur (possibilité d'affectation du produit de ces taxes à l'amélioration des accès ferroviaires et routiers départementaux), son sous-amendement n° 485 : suppression du terme « départementaux » ; rejeté - (p. 2882) : voirie nationale et voirie départementale - Art. 54 (p. 2883, 2884) : s'oppose à l'amendement n° 116 de M. Jean Faure, rapporteur (modification de la loi de 1919 sur l'utilisation de l'énergie hydraulique : avis de la commission de bassin hydraulique avant la déclaration d'utilité publique des entreprises exploitées directement par les collectivités locales) - Aménagement de microcentrales par les collectivités locales ; protection de l'environnement prévue par l'article 25 de la loi du 16 juillet 1980 - Décret du 15 avril 1981 - Art. 55 : s'oppose aux amendements n° 118 et 119 de M. Jean Faure, rapporteur (rétrocession des réserves en eau et en force ; groupement agricole d'utilité générale déterminé par décret et au profit des entreprises industrielles ou artisanales désignées par les conseils généraux) - Art. 55 ter (p. 2885) : s'oppose à l'amendement n° 335 de M. Franz Duboscq (création d'une dotation spécifique destinée aux communes incluses dans le périmètre de la zone périphérique des parcs nationaux) - Dotation globale d'équipement ; dotation globale de fonctionnement - Programme spécifique pour les zones périphériques ; contrat de plan - Après l'art. 55 quater (p. 2886) : s'oppose aux amendements n° 318 et 319 de M. Paul Malassagne (insertion d'un nouveau chapitre : dotation globale de fonctionnement aux communes touristiques et thermales) - Art. 55 quinquies (p. 2887) : son amendement n° 483 : définition des plans d'urgence par l'article 101 de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 ; adopté - Art. 55 sexties (p. 2888) : son amendement n° 484 : détermination par les communes des conditions de remboursement par les intéressés des dépenses de secours engagées ; adopté - Après l'art. 55 sexties (p. 2888) : s'oppose aux amendements de M. Paul Malassagne, n° 320 (rapport du Gouvernement au Parlement sur les flux financiers) et n° 321 (prix de vente du carburant dans les zones de montagne ; rapport du Gouvernement) - Art. 57 (p. 2889) : dispositions particulières aux départements d'outre-mer ; préparation par le Gouvernement d'un texte relatif à la mise en valeur des terres incultes dans ces départements.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3846) : réponse aux questions relatives à la filière bois, à l'aménagement rural et aux zones défavorisées - Budget confirmant la priorité accordée à la forêt depuis 1981 - Effort de l'Etat se concentrant sur les actions au niveau de la production, du sciage des bois et de l'ensemble du secteur d'aval - Prise en compte du rôle social et écologique de la forêt - Dispositif des quotas laitiers adapté aux zones de montagne - Contrats de plan permettant la poursuite des actions engagées - Augmentation de 9,2 % de l'indemnité spéciale montagne,

ISM - Fixation des taux annuels par les commissaires de la République après consultation de l'ensemble des représentants professionnels agricoles - Augmentation par l'Assemblée nationale des subventions aux bâtiments d'élevage, aux zones de montagne - (p. 3847) : caractère régional des programmes pour le développement des troupeaux de vaches allaitantes et insertion dans les contrats de plan Etat-région - Création du fonds interactivités pour l'auto-développement en montagne, FIAM - Innovation marquante de ce budget - Création prévue du Conseil national de la montagne - Aménagement de l'espace rural restant une priorité du Gouvernement - Etat restant garant, même après la décentralisation, des grands équilibres du territoire - Renforcement des aides en faveur de l'animation - Encouragement des initiatives prises à travers les chartes intercommunales de développement et d'aménagement - Absence de désengagement de l'Etat lors de la création de la dotation globale d'équipement, DGE - Impressions résultant de la mise en regard de deux dotations qui ne sont pas comparables - Transfert de deux 1983 des autorisations de programme à la DGE et crédits de paiement répartis sur plusieurs exercices - Achèvement des opérations de remembrement engagées avant 1983 restant à la charge de l'Etat, les éventuelles extensions de ces programmes au-delà de 20 % de leur montant initial étant prises en charge par le budget départemental - Insuffisante dotation du Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE - Problème du prix de l'eau et de la taxe sur les ventes d'eau potable - Réunion prochaine du fonds d'amortissement des charges d'électrification, FACE - Ministère de l'agriculture, premier défenseur des intérêts et des problèmes du milieu agricole et rural - Décentralisation donnant une dimension nouvelle à cette action - Examen des crédits - Etat C (p. 3855) : demande le retrait de l'amendement n° II-14 de M. Stéphane Bonduel (réduction des autorisations de programme de 7 millions de francs : adductions d'eau).

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne - Deuxième lecture [n° 96 (84-85)] - (14 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4551) :** convergence de vues entre l'Assemblée nationale et le Sénat - Pluriactivité en zone de montagne - Création du fonds interactivités pour l'autodéveloppement en montagne, FIAM - Indemnité spéciale montagne - Biens indivis entre communes - Terres incultes dans les départements d'outre-mer - (p. 4552) : divergences de vues concernant l'autodéveloppement de la montagne et certaines orientations générales de ce projet - Intervention des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, dans la procédure des terres incultes - Accession des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole, CUMA, aux marchés de travaux publics - Etiquetage des produits agricoles de montagne - Consultation de la commission communale d'aménagement foncier lors de l'élaboration de la révision d'un plan d'occupation des sols, POS - Interdiction des dépôts à des fins de loisirs en dehors des aérodromes - Prix des carburants - Souhaite que les travaux de la commission mixte paritaire puissent aboutir à un projet répondant aux aspirations des montagnards - Art. 1 A (p. 4553) : accepte l'amendement n° 1 de M. Jean Faure, rapporteur (politique de la montagne caractérisée par la promotion d'une démarche de développement local, dite démarche d'autodéveloppement) - Art. 1 : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jean Faure, rapporteur (définition des zones de montagne) - (p. 4554) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Jean Faure, rapporteur (utilisation d'un matériel particulier très onéreux considérée comme un handicap pour les zones de montagne) - Art. 3 : délimitation du Massif central, évoquée par M. Paul Malassagne - Organisation des travaux des comités de massif - Art. 4 A (p. 4555) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de M. Jean Faure, rapporteur (attribution des aides accordées par le Fonds interministériel pour l'autodéveloppement en montagne) - Art. 4 : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Jean Faure, rapporteur (composition de la commission spéciale désignée par le comité de massif) - (p. 4556) : accepte les amendements de M. Jean

Faure, rapporteur, n° 8 (compétences du comité de massif) et n° 9 (prise en charge par l'Etat des frais de fonctionnement des comités de massif) et s'oppose à son amendement n° 10 (définition par décret en Conseil d'Etat des règles de fonctionnement du comité de massif, notamment l'organisation interne du comité, en fonction de la taille des massifs) - Art. 5 bis (p. 4557) : demande le retrait de l'amendement n° 118 de M. Roger Rinchet (suppression de l'alinéa relatif au schéma prévisionnel des formations des établissements d'enseignement agricole) - Art. 7 A (p. 4558) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Jean Faure, rapporteur, n° 13 (importance de l'élevage et de l'économie laitière dans la politique agricole en montagne) et n° 14 (politique agricole différenciée liée à la nécessité de compenser les handicaps naturels supportés par l'agriculture de montagne) et accepte l'amendement n° 16 du même auteur (rétablissement de la référence à la pluriactivité et à la complémentarité entre les secteurs de production montagnards) - Art. 7 (p. 4559) : accepte l'amendement n° 123 de M. Fernand Tardy (rétrocession par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, de terrains à des associations agréées au titre de la protection de la nature) - Art. 7 bis : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 17 de M. Jean Faure, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'adhésion des coopératives et des sociétés d'intérêt collectif agricole, SICA, à des groupements fonciers agricoles, GFA) - Art. 10 (p. 4560) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Jean Faure, rapporteur, n° 18 (durée de la période de sous-exploitation manifeste fixée à trois ans) et n° 19 (saisine par le représentant de l'Etat dans le département de la commission départementale d'aménagement foncier sur le plan de remise en valeur du fonds inculte ou manifestement sous-exploité), et accepte l'amendement n° 20 du même auteur (suppression des dispositions précisant qu'à défaut d'accord amiable, le tribunal paritaire des baux ruraux fixe les conditions de l'allocation et le montant du fermage, sans permettre la vente sur pied de récoltes d'herbes ou de foin) - Art. 11 (p. 4561) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Jean Faure, rapporteur (possibilité pour la chambre d'agriculture de saisir le commissaire de la République afin que soit mise en oeuvre la procédure de remise en valeur des terres incultes) - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 23 du même auteur (possibilité pour les SAFER de procéder à la location-vente des terres acquises par le biais de la récupération des terres incultes) - Art. 12 (p. 4562) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements de M. Jean Boyer, n° 78 et n° 105, relatifs aux prérogatives des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, en zone de montagne, en matière de location-vente, location ou sous-location de terres incultes - Art. 14 ter : son amendement n° 106 : suppression des dispositions relatives à la rétribution des titulaires des droits d'usage ; adopté - Art. 15 ter (p. 4564) : sur l'amendement n° 144 de M. Jean Faure, rapporteur (références géographiques spécifiques aux zones de montagne utilisées par certains produits ; protection des appellations d'origine), son sous-amendement n° 107 : produits bénéficiant de l'indication de provenance « montagne » ; adopté - Art. 16 (p. 4565) : son amendement n° 108 : suppression de l'autorisation administrative prévue pour le droit de pâturage des animaux dans les domaines forestiers ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 28 de M. Jean Faure, rapporteur (autorisation de pâturage des animaux dans les forêts, après autorisation de l'autorité administrative prise après avis d'une commission composée de représentants de l'Office national des forêts et d'exploitants agricoles) - Art. 17 (p. 4566) : son amendement n° 109 : lors de la conclusion du bail, priorité accordée aux exploitants qui réalisent une installation en bénéficiant de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs ; adopté - Art. 17 ter : son amendement n° 110 : mise en oeuvre des plans de chasse par le commissaire de la République, après avis de la fédération départementale des chasseurs ; rejeté - S'oppose à l'amendement n° 30 de M. Jean Faure, rapporteur (plan de chasse du grand gibier institué dans les zones de montagne par le

représentant de l'Etat, après avis conforme de la fédération départementale des chasseurs) - Art. 17 quater (p. 4568) : son amendement n° 111 : lors du recours aux services d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole, CUMA, par une personne publique, application de la règle de la mise en compétition prévue par le code des marchés publics ; devenu sans objet - Art. 21 (p. 4570) : son amendement n° 141 : régime juridique applicable aux remontées mécaniques ; adopté - Application du titre Ier de la loi d'orientation des transports intérieurs, LOTI, aux remontées mécaniques - Missions du secteur public incombant aux collectivités pour l'organisation du transport - Politique tarifaire - Conseil national des transports et conseils régionaux et départementaux des transports - Art. 23 (p. 4570) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Jean Boyer (suppression de la référence à l'indemnisation des servitudes) - (p. 4571) : s'oppose aux amendements de M. Franz Duboscq, n° 82 (suppression des dispositions relatives à la responsabilité en cas de retard dans la mise en conformité d'une convention) et n° 83 (suppression de l'application de l'article 30 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 aux exploitants de remontées mécaniques), à l'amendement n° 95 de M. Jean Boyer (suppression des dispositions relatives aux conditions d'élaboration des conventions et au mécanisme de reconduction d'autorisations antérieures) et à l'amendement n° 34 de M. Jean Faure, rapporteur (en cas de retard dans la mise en conformité d'une convention, prorogation de la convention antérieurement conclue pour une durée maximale de dix ans) - (p. 4572) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 35 de M. Jean Faure, rapporteur (indemnisation des exploitants de remontées mécaniques tenant compte de la situation existante relative à l'exploitation et aux installations) - Art. 25 (p. 4573) : s'oppose à l'amendement n° 84 de M. Franz Duboscq (suppression de l'article L. 445-2 du code de l'urbanisme, relatif à l'aménagement des pistes de ski alpin) - Art. 26 bis : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Jean Faure, rapporteur (abrogation de la loi n° 79-475 du 19 juin 1979 relative aux transports publics d'intérêt local) - Après l'art. 29 (p. 4575) : demande le retrait des amendements de M. Roger Rinchet, n° 127 (insertion d'une division nouvelle : Chapitre II bis - Mesures tendant à promouvoir le commerce et l'artisanat) et n° 128 (participation de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics à l'équipement commercial et artisanal des zones de montagne) - Art. 30 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 132 de M. Roger Rinchet (mise en place par les différents organismes de sécurité sociale de guichets uniques d'information et de conseil destiné aux travailleurs pluriactifs, dans les zones de montagne) - Après l'art. 33 bis (p. 4576) : demande le retrait de l'amendement n° 133 de M. Jean Peyrafitte (travailleurs salariés saisonniers exerçant dans les stations thermales et de sports d'hiver exploitées en service public) - Art. 37 (p. 4584) : demande le retrait de l'amendement n° 53 de M. Jean Faure, rapporteur (avis de la commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier recueilli par le maire ou le président de l'établissement public pour l'élaboration du POS en zone de montagne) - Art. 38 : Art. L. 145-3 du code de l'urbanisme (p. 4585) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Jean Faure, rapporteur (équipements collectifs liés à la pratique du ski autorisés dans les petites communes sur certains terrains agricoles) - (p. 4586) : accepte l'amendement n° 55 de M. Jean Faure, rapporteur (suppression des dispositions relatives aux sites particulièrement remarquables) - Demande le retrait de l'amendement n° 135 de M. Germain Authié (possibilité pour les unités touristiques nouvelles de régler l'ensemble des problèmes d'aménagement au bord des plans d'eau) - Accepte l'amendement n° 85 de M. Franz Duboscq (bâtiments à usage agricole, pastoral ou forestier, autorisés aux abords des plans d'eau) - (p. 4587) : demande le retrait de l'amendement n° 136 de M. Fernand Tardy (installations de camping autorisées aux abords des plans d'eau) - (p. 4588) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 57 de M. Jean Faure, rapporteur

(ouverture sous certaines conditions d'un terrain de camping aux abords des plans d'eau) - S'oppose à l'amendement n° 87 de M. Franz Dubosq (adaptation du plan d'occupation des sols permettant la délimitation de hameaux nouveaux intégrés à l'environnement) - Son amendement n° 115 : création autorisée de hameaux intégrés à l'environnement, aux abords des plans d'eau, en l'absence de schéma directeur ; rejeté - (p. 4589) : s'oppose aux amendements n° 58 de M. Jean Faure, rapporteur (suppression du recours à l'avis du comité de massif pour tout projet de schéma directeur) et n° 89 de M. Franz Dubosq (conditions d'élaboration du schéma directeur ou du plan d'occupation des sols, POS) - Procédure des unités touristiques nouvelles, UTN - *Art. L. 145-7* : son amendement n° 116 : prescriptions particulières établies pour chacun des massifs ; adopté - (p. 4591) : accepte l'amendement n° 145 de M. Jean Faure, rapporteur (détermination par décret en Conseil d'Etat des seuils financiers et de la procédure applicable au remplacement de remontées mécaniques défectueuses permettant de considérer ces opérations comme des unités touristiques nouvelles) - *Art. 42* (p. 4592) : s'oppose à l'amendement n° 63 de M. Jean Faure, rapporteur (dépose de passagers à des fins de loisirs, par aéronef, interdite dans les zones de montagne, sauf sur les aires de dépose fixées par l'autorité administrative) - *Art. 44* (p. 4593) : s'oppose à l'amendement n° 64 de M. Jean Faure, rapporteur (appréciation des risques naturels dans les documents d'urbanisme et les projets de travaux, construction ou installation dans les zones de montagne ; prise en compte de ces risques pour les opérations d'aménagement d'une certaine importance) - *Art. 47 A 1* (p. 4594) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 67 de M. Jean Faure, rapporteur (suppression de l'alinéa relatif au mode de répartition entre les massifs de la dotation annuelle du fonds interactivités pour l'autodéveloppement en montagne) - *Après l'art. 48* : son amendement n° 117 : création, fixation du taux et perception d'une redevance sur le ski de fond par un établissement public de coopération intercommunale ou un syndicat mixte ; adopté - *Art. 53* (p. 4595) : s'oppose aux amendements de M. Jean Faure, rapporteur, n° 68 (affectation du produit annuel de la taxe communale et de la taxe départementale sur les remontées mécaniques à certaines dépenses d'équipement, notamment l'amélioration des accès ferroviaires et routiers, communaux ou départementaux) et n° 70 (suppression de l'alinéa prévoyant l'affectation du produit annuel de la taxe communale et de la taxe départementale sur les remontées mécaniques aux dépenses d'indemnisation des servitudes instituées en application des articles 27 à 29) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour son amendement n° 69 (affectation du produit annuel de la taxe communale et de la taxe départementale sur les remontées mécaniques à la constitution d'un fonds destiné au versement d'une contribution aux communes de montagne victimes d'une absence ou d'une insuffisance d'enneigement) - *Art. 55 ter* (p. 4596) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 93 de M. Franz Dubosq (maintien des crédits spécifiques accordés aux communes situées dans la zone périphérique des parcs nationaux de montagne) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 71 de M. Jean Faure, rapporteur (fonctionnement et mission des parcs nationaux de montagne) - *Art. 55 septies* (p. 4597) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 73 de M. Jean Faure, rapporteur (dépôt devant le Parlement, dans un délai de six mois, d'un rapport gouvernemental sur les conditions de l'instauration d'un système de péréquation des prix de vente des carburants entre les différentes zones du territoire national) - *Art. 58* : *Art. 58-17 du code rural* (p. 4599) : son amendement n° 143 : suppression de l'autorisation accordée aux tiers de solliciter l'avis de la commission départementale d'aménagement foncier ; retiré au profit de l'amendement n° 146 de M. Jean Faure, rapporteur (suppression de la possibilité pour les tiers de demander au représentant de l'Etat le recours à la procédure de remise en valeur des terres incultes dans les départements d'outre-mer) - Accepte l'amendement n° 75 du même auteur (délai d'appréciation

des terres incultes porté à trois ans) - *Art. 35 (suite)* : *Art. L. 151-4 du code des communes* (p. 4600) : demande le retrait de l'amendement n° 40 de M. Jean Faure, rapporteur (rétablissement de la compétence du conseil municipal sur la suite à donner à certaines actions, en application des dispositions des articles L. 151-6 et L. 151-16 du code des communes) - Son amendement n° 112 : compétence du conseil municipal substituée à celle de la commission syndicale, sous réserve des dispositions des articles L. 151-6, L. 151-7 et L. 151-16 ; adopté - *Art. L. 151-5* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 42 de M. Jean Faure, rapporteur (fixation par décret en Conseil d'Etat du montant minimal annuel moyen des ressources de la section en-dessous duquel les prérogatives de la commission syndicale sont transférées au conseil municipal) - *Art. L. 151-6* (p. 4601) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Jean Faure, rapporteur (pouvoir contractuel du maire en cas d'absence de décision prise par la commission syndicale dans un délai de trois mois) - *Art. L. 151-7* : son amendement n° 113 : intervention du représentant de l'Etat en cas de silence de la commission syndicale portant sur des décisions essentielles pour la garantie des intérêts de la section ; adopté - *Art. L. 151-8* (p. 4602) : son amendement n° 148 : autorisation pour le contribuable d'exercer une action en justice en cas de silence de la commission syndicale pendant un délai de deux mois ; adopté - *Art. L. 151-11* (p. 4603) : demande le retrait de l'amendement n° 79 de M. Paul Robert (calcul de la dotation minimale de fonctionnement ne tenant pas compte des revenus en espèces des membres de la section) - *Art. L. 151-13* : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Jean Faure, rapporteur (compétence du représentant de l'Etat en matière de transfert des biens d'une section liée à l'avis favorable du conseil municipal) - *Art. L. 151-16* (p. 4604) : demande le retrait de l'amendement n° 48 de M. Jean Faure, rapporteur (engagement de tout ou partie des biens de la section dans une association syndicale ou une autre structure de regroupement foncier pouvant être refusé par un vote du conseil municipal ou de la commission syndicale) - *Art. L. 151-16 bis* : son amendement n° 114 : désaccord sur l'engagement de tout ou partie des biens de la section dans une association syndicale ou toute autre structure de regroupement foncier, ne pouvant être exprimé que par un vote du conseil municipal statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés ; adopté - *Art. 36* : *Art. L. 162-1 du code des communes* (p. 4606) : s'oppose à l'amendement n° 100 de M. Louis Minetti (création possible d'un établissement public pour l'administration des biens et droits indivis entre plusieurs communes) - *Art. L. 162-2* : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Jean Faure, rapporteur (en cas de désaccord entre les conseils municipaux sur la répartition de tout ou partie de l'excédent des recettes et des dépenses votés par la commission syndicale, avis du conseil général préalable à la décision du représentant de l'Etat) - *Art. L. 162-4* (p. 4607) : accepte les amendements de M. Jacques Moutet, n° 103 (calcul des frais d'expertise incombant à la commune sortant de l'indivision) et n° 104 (valeur des biens indivis ne pouvant être modifiée entre la demande de retrait de l'indivision et l'attribution des lots constitués) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 52 de M. Jean Faure, rapporteur (en cas de désaccord entre la commission syndicale et la commune sortant de l'indivision, saisine possible du juge des expropriations dans un délai de six mois) - *Vote sur l'ensemble* (p. 4608) : remercie les sénateurs pour l'excellent climat de collaboration qui s'est instauré sur ce texte - Espère le succès de la prochaine commission mixte paritaire.

SOUFFRIN (Paul), sénateur de la Moselle (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion de projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (17 décembre 1984) (p. 4662).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses (18 décembre 1984) (p. 4723).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 128 (11 avril 1984) (p. 279) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : sidérurgie (conséquences pour la Lorraine de l'application du plan acier) - Discutée le 11 mai 1984 (débat commun) (p. 726 et suivantes).

INTERVENTIONS

- Question au Gouvernement : avenir de la sidérurgie et redéploiement industriel - (12 avril 1984) (p. 313) : importance des demandeurs d'emplois à Thionville et en Lorraine - Plan acier supprimant de nombreux emplois - Libération des quotas en 1986 - Absence d'investissements dans le train universel de Gandrange et condamnation de la filière fonte et produits longs.

- Projet de loi abrogeant la loi n° 263 du 17 mai 1943 et modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives aux professions médicales et aux auxiliaires médicaux [n° 110 (83-84)] - (18 avril 1984) - Discussion générale (p. 394) : mise en conformité du code de la santé publique avec des dispositions communautaires approuvées le 21 janvier 1980 par le Conseil des Communautés européennes - Satisfaction du désir des sages-femmes d'exercer leur profession dans les meilleures conditions au service de la population - Qualité de la formation des sages-femmes françaises - Nécessité de combler le vide juridique créé par l'abrogation du décret du 12 mai 1981 relatif aux compétences des infirmières - Favorable aux dispositions prises en faveur des praticiens réfugiés politiques et des Andorrans - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi amendé par la commission.

- Questions orales avec débat jointes : sidérurgie, restructurations industrielles - (11 mai 1984) (p. 732) : rencontre à Nancy des responsables professionnels et sociaux après les manifestations du mois d'avril - Nécessité de maintenir le potentiel sidérurgique - Inquiétude face aux décisions concernant le train universel de Gandrange ou l'usine de Fos - Plan prévoyant de nombreuses suppressions d'emplois - Rappelle les mesures annoncées concernant l'aide à la recherche et l'accélération de l'informatisation - Nécessité de diversifier l'économie de la région lorraine - (p. 733) : prix de l'acier plus bas dans la Communauté économique européenne, CEE, qu'au Japon ou aux Etats-Unis - Souhaite une reconsidération du plan.

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 354 (83-84)] - (19 juin 1984) - Discussion générale (p. 1591) : projet traduisant la volonté du Gouvernement de rénover, d'harmoniser et de simplifier les législations sociales - Article 6 et droit d'option pour les assurés d'Alsace Moselle d'opter pour la possibilité de bénéficier du régime général de sécurité sociale - Droit d'option s'appliquant aux pensions de reversion dues au conjoint survivant - Absence de relèvement des pensions de reversion en janvier 1984 - Article 2 permettant de valider les périodes de chômage des mineurs licenciés pour leur participation à des mouvements nationaux de grève - Article 40 de la Constitution opposé à l'Assemblée nationale à un amendement communiste tendant à permettre une reconstitution de carrière pour les mineurs - Amélioration de la loi du 31 mai 1983 tendant à ce qu'aucune pension de vieillesse substituée à une pension d'invalidité ne puisse

être ramenée en-dessous du minimum des pensions d'invalidité - Retraite à soixante ans des commerçants et artisans au 1^{er} juillet 1984 - Articles 27 à 34 harmonisant le code de la sécurité sociale avec les ordonnances de février et mars 1984 relatives au revenu de remplacement des travailleurs privés d'emploi - Défavorable aux prélèvements sociaux opérés sur les prestations des chômeurs retraités et préretraités - Souhaite une amélioration du droit à la protection sociale - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi tout en souhaitant que les prochains débats sur la protection sociale permettront de réduire les inégalités qui persistent encore.

- Projet de loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger [n° 392 (83-84)] - (25 juin 1984) - Discussion générale (p. 1769) : son intervention lue par Mme Danielle Bidard-Reydet.

- Question orale avec débat : situation des laboratoires Anphar-Rolland de Chilly-Mazarin - (16 novembre 1984) (p. 3192) : souhaite que la bonne santé de l'industrie pharmaceutique française ne soit pas obtenue au détriment des travailleurs et des consommateurs de médicaments - Importance de la part du budget publicitaire - Importante variation du prix public et du prix hospitalier de certains produits.

- Question orale avec débat : diminution de la cotation de certains actes médicaux - (16 novembre 1984) (p. 3200) : attachement à la procédure conventionnelle - Remise en question unilatérale avec l'arrêté du 4 octobre dernier modifiant la cotation d'un certain nombre d'actes médicaux, en particulier d'actes en K, mettant en cause cette politique - Souhaite que des négociations soient reprises avec l'ensemble des partenaires, y compris les assurés sociaux.

- Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) (p. 3873) : bilan positif des nombreuses mesures sociales adoptées depuis 1981 - Budget de rigueur préjudiciable aux victimes de la crise - Relèvement du taux de contribution des travailleurs salariés, des retraités et des chômeurs - Diminution des cotisations patronales - Augmentation de la fiscalité indirecte - Mise en place du forfait hospitalier - Réduction de la protection sociale - Diminution globale des dépenses de santé - Réduction des crédits affectés à la protection et à la prévention sanitaires - (p. 3874) : traitement social des toxicomanes, y compris alcoolisme et tabagisme - Dépenses de formation et de recyclage - Modernisation des hôpitaux, qualité des équipements hospitaliers et compétence du personnel - Equilibre entre l'équipement hospitalier des métropoles hospitalières et celui des zones rurales - Elaboration d'un nouveau mode d'exercice de la médecine - Tarif des consultations à l'hôpital - Augmentation du ticket modérateur - Diminution d'activité dans les différents secteurs du service public hospitalier - Décélération de la consommation médicale depuis 1983 - Groupe communiste favorable à l'ouverture d'un débat sur la réforme du financement de la protection sociale.

- Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 112 (84-85)] - (17 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4620) : complexité de ce texte concernant d'une part le travail et d'autre part la protection sociale - Nombreuses dispositions réajustant, simplifiant et améliorant les différents codes régissant notre vie de citoyen et dispositions préfigurant un recours à la voie réglementaire allant à l'encontre des prérogatives du Parlement - Absence de délai pour l'examen de ce projet et risque d'une adoption hâtive de mesures imprécises, ambiguës ou dangereuses - Dispositions positives concernant les associations luttant contre le racisme, la cinquième semaine de congés payés des assistantes maternelles - (p. 4621) : absence de prévision

concernant l'utilisation des excédents de la sécurité sociale - Absence de solution au problème du forfait hospitalier - Amélioration possible de nombreuses dispositions concernant la protection sociale - Article 35 remplaçant la rente par une indemnité en capital pour les incapacités du travail inférieures à 10 % - Articles 41 et 42 réduisant les droits des travailleurs en face des accidents du travail - Améliorations apportées par l'Assemblée nationale - Article 44 levant le secret professionnel pour les comptables du Trésor et article 45 autorisant l'échange d'informations entre les organismes de sécurité sociale risquant d'aboutir à la création d'un fichier national portant atteinte aux droits fondamentaux des individus - Article 24 visant à transformer la commission de première instance de la sécurité sociale en Tribunal des affaires de sécurité sociale - Au nom du groupe communiste, refuse que la présidence en soit confiée à des magistrats honoraires - Article 61 appelant des précisions concernant les sages-femmes et leur intégration d'office au premier collège - Article 61 bis mettant fin à la situation inique qui était celle des centres de santé - Mise en oeuvre du principe de l'égalité tarifaire - Nécessité de revoir l'ensemble du problème du ticket modérateur après une concertation entre partenaires sociaux et politiques - (p. 4622) : au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'adoption des dispositions les plus importantes de ce projet si elles n'étaient pas modifiées - Art. 2 (p. 4625) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 76 de M. Raymond Bouvier (définition des organismes habilités à signer les accords relatifs aux stages d'initiation) - (p. 4626) : interrogation sur la portée des mesures contenues dans ce projet en matière de formation professionnelle et constituant un recul pour les jeunes - Absence de véritables solutions - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de cet article - Art. 3 (p. 4627) : ouverture de stages dès l'âge de seize ans constituant un recul par rapport à la loi Rigout - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à cet article - Art. 6 : soutient les amendements n° 10 (dispositions de cet article applicables dès la promulgation de la présente loi au journal officiel) et n° 11 (premier relèvement du salaire minimum qui sera opéré par dérogation à l'article L. 141-3 du code du travail dès la publication de la présente loi au journal officiel) de M. Hector Viron - Art. 8 (p. 4630) : se déclare opposé à l'amendement n° 35 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de la première partie de cet article relatif à la ratification de l'ordonnance modifiant les dispositions du code du travail relatives au travail temporaire) - Art. 12 : soutient l'amendement n° 12 de M. Jacques Eberhard (dispositions du présent article entrant en vigueur au plus tard un an après la promulgation de la présente loi) - Art. 14 (p. 4631) : se déclare opposé, au nom du groupe communiste, à l'amendement n° 36 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'application des comités de groupe à certains réseaux bancaires) - Après l'art. 23 (p. 4633) : soutient l'amendement n° 13 de M. Hector Viron (incorporation au service national actif ne constituant pas une rupture du contrat de travail) - Art. 23 ter (p. 4634) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 39 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif aux victimes d'accidents de trajet) - Extension du bénéfice de la protection de l'emploi aux victimes d'accidents du travail survenus sur le trajet - Après l'art. 23 ter (p. 4635) : soutient l'amendement n° 74 de M. Hector Viron (incorporation des congés payés dans les avantages légaux) - Après l'art. 23 decies (p. 4637) : soutient l'amendement n° 75 de M. Hector Viron (suppression de la condition de durée ininterrompue d'un an concernant l'assimilation de la période de suspension du contrat de travail pour cause d'accident du travail à une période de travail) - Art. 24 (p. 4640) : son amendement n° 14 : suppression de la possibilité pour un magistrat honoraire de présider un tribunal des affaires de la sécurité sociale ; rejeté - Art. 35 (p. 4643) : son amendement n° 16 : suppression de cet article relatif à l'institution d'une indemnité en capital pour les victimes d'accidents du travail ayant un taux d'incapa-

cité permanente inférieur à 10 % ; rejeté - Art. 37 bis (p. 4644) : son amendement n° 18 : suppression de cet article relatif au retard apporté au paiement de l'indemnité en capital ; rejeté - Suppression de la notion d'indemnisation en capital - Art. 38 (p. 4645) : son amendement n° 19 : suppression de cet article pour coordination avec les dispositions précédentes ; rejeté - Art. 39 : son amendement n° 20 : suppression de cet article pour coordination avec les dispositions précédentes ; rejeté - Art. 40 (p. 4648) : son amendement n° 21 : suppression de cet article fixant le champ d'application dans le temps des dispositions des articles 35 à 39 ; rejeté - Art. 41 (p. 4649) : son amendement n° 22 : suppression de cet article relatif à la substitution de l'inscription sur un registre à la déclaration pour les accidents du travail mineurs ; rejeté - Art. 42 (p. 4650) : son amendement n° 23 : suppression de cet article relatif à l'extension aux assurances sociales agricoles du principe de l'inscription des accidents mineurs du travail ; rejeté - Art. 44 (p. 4651) : son amendement n° 24 : suppression de cet article relatif à la levée du secret professionnel au bénéfice des comptables du Trésor ; retiré - Art. 61 (p. 4658) : son amendement n° 73 : inclusion des sages-femmes dans la composition du premier collège participant à l'élection du conseil de département ; retiré - Art. 63 (p. 4660) : soutient l'amendement n° 25 de M. Charles Lederman (suppression de cet article relatif à l'interdiction de pénétrer ou de séjourner sur le territoire français à l'encontre des étrangers condamnés à être reconduits à la frontière) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4662) : projet modifié par l'Assemblée nationale comportant néanmoins des avancées - Texte adopté par le Sénat n'ayant plus rien à voir avec le texte précédent - Majorité sénatoriale revenue sur de nombreuses dispositions positives du projet - Au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

SOUPLLET (Michel), sénateur de l'Oise (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1897 modifiée concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (27 juin 1984) (p. 1904).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public des télécommunications (4 octobre 1984) (p. 2534).

INTERVENTIONS

- Question orale avec débat : annulation de crédits - (29 juin 1984) (p. 2010) : annulations de crédits du ministère de l'agriculture - Programmes prioritaires d'équipement du 9° Plan ; amputation des crédits de l'hydraulique - (p. 2011) : remise en cause des contrats de plan - Mauvaise conjoncture pour l'agriculture - Déséquilibre entre les prix des producteurs français et ceux des producteurs allemands

- (p. 2013, 2014) : conséquences financières des accords de Fontainebleau.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - Art. 17 (p. 2801) : son amendement n° 336 soutenu par M. Pierre Lacour : bail conclu à l'amiable ou, à défaut, par adjudication lorsque le bailleur est une personne morale de droit public ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement** [n° 435 (83-84)] - (7 novembre 1984) - Art. 1 : Art. L. 300-1 du code de l'urbanisme (p. 3027) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (définition de l'aménagement : harmonisation par les collectivités locales des différentes opérations d'aménagement menées dans les villes et dans le monde rural, notamment le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques et la valorisation du patrimoine) - Art. L. 300-2 (p. 3028) : sur l'amendement n° 3 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (procédure suivie au sein du conseil municipal pour la concertation sur un projet d'aménagement), soutient le sous-amendement n° 176 de M. Jean Colin (concertation préalable aux opérations d'aménagement laissée à l'appréciation des communes) - (p. 3029) : son amendement n° 177 : représentants de la profession agricole associés à la concertation ; retiré - Art. L. 300-3 (p. 3033) : soutient l'amendement n° 178 de M. Jean Colin (simple affichage en mairie des dossiers d'autorisation non encore examinés) - Art. 6 : Art. L. 211-1 du code de l'urbanisme (p. 3043) : sur l'amendement n° 14 de M. Marcel Lucotte, rapporteur (distinction entre les communes de plus ou de moins de dix mille habitants intervenant pour l'exercice du droit de préemption dans les zones d'urbanisation future et dans les zones urbaines), son sous-amendement n° 180 : avis des organisations agricoles représentatives pris par le conseil municipal dans les communes où l'exercice du droit de préemption n'est pas automatique ; adopté.

Suite de la discussion - (8 novembre 1984) - Art. 6 (suite) : Art. L. 211-4 du code de l'urbanisme (p. 3054) : soutient l'amendement n° 182 de M. Jean Colin (maintien des exceptions à l'exercice du droit de préemption) - Art. 8 : Art. L. 213-1 (p. 3058) : soutient l'amendement n° 183 de M. Jean Colin (en cas d'adjudication, l'acquisition par le titulaire du droit de préemption peut avoir lieu au prix de la dernière enchère par substitution à l'adjudicataire, après avis conforme des services fiscaux).

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion générale - (19 novembre 1984) - **Discussion générale** (p. 3253) : budget de rigueur ; importance du chômage ; disparition de nombreuses entreprises - Analyse, au nom du groupe de l'union centriste, les incidences de ce projet de budget sur l'agriculture : excédent de la balance commerciale agricole ; mise en cause de la politique agricole commune par les décisions de Bruxelles ; fiscalité agricole : système du bénéfice réel ; regrette de ne trouver aucune proposition à ce sujet dans le projet de budget pour 1985 - Crédits pour 1985 : pourcentage d'augmentation, baisse des autorisations de programme, engagements financiers antérieurs, annulations de crédits ; crédits du BAPSA ; institution d'une contribution de 3,5 % sur les primes des contrats d'assurance ; désengagement de l'Etat ; fiscalité des exploitations agricoles ayant une activité de tourisme annexe - (p. 3254) : prêts agricoles ; place de l'agriculture dans l'économie et la société - Suggère la conclusion de contrats d'échange avec des pays du tiers-monde exportateurs de produits agricoles exotiques ; moralisation du marché mondial des grands secteurs de production.

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - Après l'art. 2 (p. 3287) son amendement n° 1-14 : mise en oeuvre d'un mode de calcul de l'assiette de l'impôt à partir d'une moyenne mobile

triennale des bénéficiaires pour l'application du régime simplifié d'imposition ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 3294) : son amendement n° I-17 : dispositions prenant effet à compter de l'imposition des revenus de 1985 ; adopté - (p. 3295) : son amendement n° I-11 : impossibilité pour les exploitants agricoles ayant souscrit l'option prévue à l'article 72 B I du code général des impôts de pratiquer la provision pour hausse de prix et fixation par décret des modalités de détermination de cette provision ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 3296) : son amendement n° I-13 : modification possible des dates d'ouverture et de clôture de leurs exercices sur agrément de la commission départementale des impôts directs pour les exploitants soumis à un régime de bénéfice réel ; retiré - (p. 3298) : ses amendements n° I-16 : abaissement du seuil applicable pour le calcul du système d'étalement des revenus exceptionnels à 1,25 de la moyenne des résultats des trois années précédentes si le bénéfice excède 50 000 francs ; et n° I-15 : harmonisation du régime agricole d'exonération d'impôts sur le revenu réalisée l'année de leur installation et les quatre années suivantes par les jeunes agriculteurs avec le régime appliqué aux entreprises industrielles et commerciales nouvelles ; irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 5 (p. 3317) : se déclare favorable à l'amendement n° I-94 de M. Jean Roger (détaxation partielle de la TVA sur les carburants utilisés en agriculture) - Après l'art. 5 (suite) (p. 3326) : son amendement n° I-21 : prise en compte du nombre des associés des groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC, pour l'assujettissement obligatoire au régime simplifié de la TVA agricole ; retiré - Art. 9 (p. 3327) : son amendement n° I-22 : exonération du droit de timbre de dimension étendue aux actes constatant la formation des groupements agricoles et d'exploitation en commun, GAEC ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Demande au Gouvernement d'organiser une table ronde chargée d'étudier une éventuelle modification de la législation fiscale applicable aux agriculteurs pluriactifs.

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - Après l'art. 19 (p. 3377) : son amendement n° I-33 soutenu par M. Jacques Machet : caractère de bien professionnel aux biens donnés à bail à long terme à des agriculteurs et aux parts de groupements fonciers agricoles ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Après l'art. 22 (p. 3390) : son amendement n° I-38 : suppression de l'article 793 du code général des impôts ; retiré - Baux à long terme et groupements fonciers agricoles : exonération des droits de mutation - Son amendement n° I-40 : application aux parts de groupements fonciers agricoles du régime des comptes d'épargne en actions ; retiré.

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3811) : absence de réponses du Gouvernement aux questions posées lors de la discussion générale de la première partie de la loi de finances - Agriculture ne figurant pas dans les priorités retenues par le 9^e Plan - Secteur important de l'économie française permettant la réduction du déficit de la balance des paiements de la France - Budget de stagnation ne permettant pas d'assumer le programme de relance - Nombreuses annulations de crédits affectant les budgets précédents - Désengagement progressif de l'Etat - Article 81 prévoyant l'institution d'une taxe sur les primes de contrats d'assurance obligatoires pour financer le fonds commun des accidents du travail - Propose la suppression de cette disposition - Blocage des opérations de remboursement, faute de crédits suffisants - Non respect des engagements du Gouvernement, s'agissant des prêts bonifiés - Taux de l'exonération sur les droits de succession afférents à la première mutation - Souhaite une augmentation du taux d'utilisation de la collecte CODEVI - Complexité du nouveau régime fiscal dit simplifié, créé en 1984 - (p. 3812) : réduction à l'Assemblée nationale de la durée

de blocage des stocks - Souhaite l'aménagement de la taxation des plus-values sur les terres agricoles - Nécessité de favoriser la double activité pour permettre la survie de certaines exploitations - Organisme « agriculture et tourisme » - Tourisme apparaissant comme l'activité complémentaire la plus conciliable avec les activités traditionnelles de l'agriculture - Pratique des gîtes ruraux et nécessité d'aménager le régime fiscal - Economie agricole fondée sur l'exploitation familiale personnelle et une discipline librement acceptée dans le cadre de la coopération et du mutualisme - Interrogation sur les intentions du Gouvernement concernant l'avenir de l'agriculture - Moralisation urgente du marché mondial des productions alimentaires - Situation paradoxale entre la sous-alimentation du tiers de la population mondiale et la politique malthusienne de l'agriculture européenne - Nécessité de mieux maîtriser les productions et d'établir des projets de gestion dans les grands secteurs de production - (p. 3813) : insuffisance de ce budget pour atteindre les objectifs - Art. 81 (p. 3855) : se déclare favorable à l'amendement n° II-27 de M. Henri Torre, rapporteur spécial (suppression de cet article relatif à l'alimentation du fonds commun des accidents du travail agricole).

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Art. 81 ter (p. 4278) : son amendement n° II-86 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'extension du régime du compte d'épargne en actions aux achats nets de parts de caisses de crédit agricole mutuel pour les seules parts résultant des souscriptions nouvelles, correspondant à une augmentation effective du capital en numéraire à l'exclusion des souscriptions effectuées à l'occasion d'un prêt ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Après l'art. 81 ter : son amendement n° II-67 : extension du bénéfice du compte d'épargne en actions aux parts de groupements fonciers agricoles ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 112 (84-85)] - (17 décembre 1984) - Art. 23 decies (p. 4636) : se déclare favorable à l'amendement n° 42 de M. Louis Souvet, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'obligation de négociateur appliquée aux établissements publics mixtes) - Article contraire aux intérêts des responsables des chambres d'agriculture - Art. 55 (p. 4655) : soutient l'amendement n° 81 de M. Marcel Rudloff (extension du bénéfice des dispositions de la loi du 3 décembre 1982 aux agents des établissements publics, industriels et commerciaux des services concédés ainsi qu'aux agents des anciens cadres de la France d'outre-mer) - Art. 56 (p. 4657) : son amendement n° 69 : assimilation des sociétés d'intérêt collectif agricoles aux producteurs individuels pour le bénéfice du plafonnement du taux de la contribution sociale de solidarité ; adopté - Après l'art. 58 : soutient l'amendement n° 3 de M. Jean Cauchon (prise en compte du temps légal du service militaire pour certains personnels de l'Etat pour la détermination de leurs droits à pension).

SOUVET (Louis), sénateur du Doubs (rattaché administrativement au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (17 décembre 1984) (p. 4662).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses (18 décembre 1984) (p. 4723).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Travail - Emploi [n° 73, tome IV (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport fait avec M. Louis Boyer, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 112 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 151 (84-85)] (13 décembre 1984) - Sécurité sociale.

Rapport, fait avec M. Louis Boyer, au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 175 (84-85)] (19 décembre 1984) - Sécurité sociale.

Rapport fait avec M. Louis Boyer, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 185 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant diverses dispositions d'ordre social [n° 187 (84-85)] (20 décembre 1984) - Sécurité sociale.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 101 (12 janvier 1984) (p. 21) à M. le ministre du commerce et de l'artisanat : **distribution** (ouverture d'une grande surface dans le pays de Montbéliard) - Discutée le 3 avril 1984 (p. 210 et suivantes).

n° 136 (25 avril 1984) (p. 484) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche : **automobiles** (situation de l'industrie automobile) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 2 (24 juillet 1984) (p. 2238) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : **automobiles** (situation de l'industrie automobile française) - Discutée le 5 octobre 1984 (débat commun) (p. 2540 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélatrice du code du travail** [n° 24 (83-84)] - (1^{er} février 1984) - **Discussion générale** (p. 85) : loi de juillet 1971 - Mutation industrielle et crise économique - (p. 86) : mobilité des salariés - Nécessité pour l'entreprise de conserver la maîtrise du plan de formation - Adaptation de la qualification à l'économie - Modalités de participation de l'Etat au financement de la formation professionnelle des salariés dans les petites entreprises - Equilibre entre fonds publics et effort des entreprises - Formation professionnelle continue pour les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans - Contrôle de l'Etat sur l'emploi des fonds affectés à la formation par les entreprises - Formations alternées - Convention avec un établissement d'enseignement public - Homologation des titres et des diplômes - Etude du prix des prestations - Association pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - Sélection de formateurs et de formations agréées - Négociation des objectifs et des moyens de la formation professionnelle au niveau de la branche ou de l'entreprise - Rôle des syndicats - (p. 87) : atteinte à la liberté de l'employeur - Droit de consultation du comité d'entreprise - Remise en cause des organismes privés de formation - Volonté de politisation de

la part du Gouvernement - Loi du 7 janvier 1983 ; transfert aux régions d'une compétence de droit commun en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage - Action d'apprentissage et de formation professionnelle continue - Programme régional de formation professionnelle - Elaboration des contrats de plan avec les régions - Propositions de la région Franche-Comté - Chômage des jeunes de dix-huit à vingt-six ans - Action régionale pour des emplois vocationnels - Insertion directe dans l'entreprise - Dépôt d'amendements - Art 6 (p. 103) : ses amendements n° 68 : rémunération du stagiaire avancée par l'employeur durant la durée du stage ; adopté ; et n° 69 : délai de remboursement aux entreprises des sommes versées aux salariés en congé individuel de formation ; rejeté - (p. 104) : son amendement n° 70 : impossibilité pour la partie des frais de formation non pris en charge par l'organisme d'incomber à l'entreprise ; retiré - Art. 10 (p.106) : son amendement n° 71 : durée du congé de formation pour les jeunes et référence à l'accord du 21 septembre 1982 signé par les partenaires sociaux ; retiré - Art. 20 : Art. L. 932-1 du code du travail (p.113) : ses amendements n° 72 : consultation du comité d'entreprise ; adopté ; et n° 73 : suppression des dispositions de cet article relatives à la consultation obligatoire du comité d'entreprise ; retiré - Art. L. 932-6 (p. 116) : son amendement n° 74 : modalités de délibération du comité d'entreprise ou d'établissement sur les projets de l'entreprise relatifs à la formation et au perfectionnement des personnels ; adopté - Art. 30 (p. 122) : ses amendements n° 75 : référence à l'accord signé entre les partenaires sociaux, détaillant les organismes auxquels l'entreprise effectue les versements ; retiré ; n° 76 : remboursement intégral aux entreprises de l'indemnité de fin de contrat allouée aux salariés embauchés temporairement ; adopté ; n° 77 : utilisation des excédents financiers des organismes et rôle du comité paritaire du congé individuel de formation, COPACIF ; retiré ; et n° 78 : suppression des dispositions de cet article relatives aux dépenses supportées par l'employeur ; retiré.

Suite de la discussion - (2 février 1984) - Art. 37 (p. 133) : sur l'amendement n° 1 de M. Marcel Rigout, ministre (modification des articles L. 980-1 à L. 980-12 du code du travail), son sous-amendement n° 79, soutenu par M. Jean Chérioux : durée des contrats de qualification ; adopté - Art. 43 : Art. L. 920-10 du code du travail (p. 140, 141) : son amendement n° 80, soutenu par M. François Collet : contrôle des éléments constitutifs anormaux du prix de revient d'une formation ; adopté.

- Question orale avec débat : ouverture d'une grande surface dans le pays de Montbéliard - (3 avril 1984) (p. 210) : implantation autorisée d'un hypermarché à Montbéliard le 13 décembre 1983 - Réprobation unanime de cette autorisation - Peugeot, principal employeur de la région - Pourcentage élevé de pertes d'emplois - Doublement du nombre des chômeurs entre 1979 et 1983 - Nombreux logements sociaux vacants - (p. 211) : rapport de la direction de la concurrence et de la consommation signalant une densité de grande surface supérieure à la moyenne de l'ensemble du territoire national - Conséquences néfastes de l'installation d'une nouvelle grande surface - Situation de monopole créée par l'un des plus grand groupe de distribution du Doubs qui vient d'absorber la « Ravi » : service de distribution monté par Peugeot - Prix à Montbéliard moins élevés qu'à Besançon - Problèmes de l'insertion du projet dans le commerce local et ses conséquences - (p. 212) : fermetures de nombreux commerces traditionnels et licenciements dans les grandes surfaces, conséquences de l'installation de cette nouvelle grande surface - Recours engagés près du tribunal administratif par les associations de commerçants et les commerçants à titre individuel - Avis défavorable unanime du bureau du district urbain rappelant que « le nombre de mètres carrés de surface de vente existant sur la zone de chalandise Montbéliard Belfort est suffisant aujourd'hui » - Revirement des responsables élus du pays de Montbéliard - Maire de Montbéliard confirmant l'avis défavorable à toute création nouvelle de grande surface formulée par le bureau du

district urbain le 17 juin 1983 - Souhaite l'abandon de ce projet - (p. 213, 214) : projet refusé deux fois par la commission départementale et une fois par la commission nationale - Absence de consultation de l'opposition - Prise en compte du plan d'occupation des sols en matière d'urbanisme commercial - Deux hypermarchés existants n'appartenant pas à la même personne - Souhaite que le pétitionnaire renonce à son projet.

- Projet de loi relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat [n° 194 (83-84)] - Suite de la discussion - (11 avril 1984) - Après l'art. 3 (p. 278) : soutient l'amendement n° 31 de M. Jean Chérioux (réduction des délais d'adoption d'un enfant dont les parents se sont désintéressés depuis plus d'un an).

- Conclusions du rapport de M. Henri Collard, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi (n° 186, 83-84), de M. Edouard Bonnefous, tendant à faciliter le retour volontaire des travailleurs immigrés dans leur pays [n° 273 (83-84)] - (2 mai 1984) - Discussion générale (p. 532, 533) : principe de cette proposition de loi approuvé par le groupe du rassemblement pour la République - Recherche d'un emploi objectif de la majorité des travailleurs immigrés - Crise de l'économie française et insuffisance de postes de travail - Nécessité de faciliter le retour volontaire moyennant une indemnité - Contrôle aux frontières et lutte contre l'immigration clandestine - Renvoi des étrangers en situation irrégulière - Acquisition de la nationalité française pour les travailleurs étrangers résidant depuis longtemps en France - Aide au retour devant inclure une action d'aide au décollage économique des pays d'origine - Danger du déséquilibre entre le Nord et le Sud - « Alliance pour le développement » préconisée par Jacques Chirac - Explication de vote sur l'ensemble (p. 541) : au nom du groupe RPR, se déclare favorable au texte de cette proposition tel qu'il a été amendé - Politique de l'immigration comportant trois volets : l'aide au retour, la répression de l'immigration clandestine et l'insertion des travailleurs étrangers qui resteront en France.

- Questions orales avec débat jointes : industrie textile et industrie automobile - (4 mai 1984) (p. 586) : ses responsabilités exercées chez Peugeot avant d'être élu sénateur - Première restructuration à l'usine de Sochaux en 1979 - Aide au départ des étrangers - En 1980, bouleversement du marché mondial de la production automobile par l'industrie japonaise - Restructuration indispensable pour toutes les entreprises - Réductions d'horaires - Traitement social du chômage - Licenciements massifs chez les grands constructeurs, les sous-traitants et les concessionnaires - Groupe d'étude chargé d'examiner les raisons des résultats négatifs enregistrés par les constructeurs automobiles français et les mesures à prendre pour y remédier - (p. 587) : sureffectifs chez Renault et Peugeot - Blocage des embauches et départs « fonds national de l'emploi », FNE - Evolution des techniques de fabrication - Gain de productivité à l'étranger ; exemple du Japon - Endettement excessif des entreprises françaises - Taux de progression fixé par les concurrents européens - Restructuration réussie de l'entreprise Cycles Peugeot - Dimension internationale de la crise économique - Amorces d'une reprise aux Etats-Unis et en Allemagne - Difficultés de British Leyland en Grande-Bretagne et de Fiat en Italie - Pénétration des marques étrangères en France - (p. 588) : conséquences des difficultés des constructeurs français sur le commerce extérieur - Difficultés actuelles de Citroën ; nombreuses suppressions d'effectifs - Restructuration des entreprises - Adaptation à leur environnement national et international - Productivité - Compétitivité - Aide des pouvoirs publics - Allègement de la durée du travail - Rôle des chefs d'entreprises - Diminution des investissements - Inadaptation de la fiscalité - Mesures fiscales prises le 8 février 1984 en Conseil des ministres - Procédé du capital « à risque » utilisé dans de nombreux pays - Récent voyage du Président de la République à Silicon-Valley - Formation des hommes - Plan régional comtois placé sous le triptyque :

recherche, emploi, formation - (p. 589) : espoir dans la politique communautaire européenne - Marché commun de la recherche et de l'industrie - Soutien des pouvoirs publics - (p. 592) : implantation des constructeurs français à l'étranger - (p. 593) : environnement particulier de l'entreprise Peugeot installée dans l'Est - Conséquences financières du maintien de sureffectifs dans les ateliers - Embauche des travailleurs immigrés par manque de main d'oeuvre française - Coût de ces travailleurs pour l'entreprise - Mesures gouvernementales envisagées pour redresser le potentiel commercial des entreprises françaises.

- **Question au Gouvernement : possible taxation des moteurs à turbocompression** - (7 juin 1984) (p. 1379) : intervention au nom d'un département vivant partiellement de l'automobile ; pays de Montbéliard - Définition d'un turbocompresseur - Pénalisation des véhicules équipés d'un moteur à essence ou diesel turbocompressé - Moteur de 1400 centimètres cubes de la Régie nationale des usines Renault - Fabrication dans les Vosges de quasiment tous les turbos utilisés dans le monde entier et situation de cette région face à l'emploi.

- **Projet de loi sur le développement de l'initiative économique** [n° 300 (83-84)] - (20 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1654) : texte marquant une rupture avec la politique conduite depuis 1981 - Création du compte d'épargne investissement - (p. 1655) : relance du secteur du textile grâce à un allègement des charges sociales - Nécessaire relance de l'investissement privé dans les petites et moyennes entreprises, PME - Retour aux mesures incitatives choisies sous le septennat précédent - Articulation du texte possible avec les décrets de 1982 relatifs aux primes à la création d'entreprises et aux primes à l'emploi - Rôle de l'entrepreneur - Création du livret d'épargne entreprise - Déductibilité des intérêts personnels pour les activités libérales et agricoles - Sous-rémunération des sommes déposées sur le livret d'épargne entreprise - Rétablissement de l'agrément fiscal - (p. 1656) : complexité et coût de ces mesures - Groupe RPR favorable à l'adoption de ce texte présentant un intérêt économique certain.

- **Questions orales avec débat jointes : industrie automobile** - (5 octobre 1984) (p. 2540, 2541) : rôle fondamental de l'industrie automobile dans l'avenir industriel de la France - Situation actuelle de cette industrie : très grave crise de l'emploi : suppression de 60.000 à 80.000 emplois d'ici cinq ans ; travaux de la commission Dalle ; exemples étrangers : Fiat, Chrysler - Situation financière des constructeurs : surcoûts salariaux, fiscalité indirecte : TVA, prélèvement fiscal sur les carburants - (p. 2542) : amortissement des voitures de service, transfert aux départements et aux régions des recettes fiscales provenant des vignettes et des cartes grises ; organisation de la vie dans l'entreprise : conflits sociaux et syndicaux ; nécessaire formation et participation du personnel ; localisation des productions à l'étranger : cas des pays en voie de développement - Contrôle des prix : fournisseurs et constructeurs - (p. 2543) : effort d'investissement et de modernisation engagé par les firmes automobiles - Financement nécessaire : fonds de modernisation de l'industrie, emprunt public, moratoire, baisse de la fiscalité indirecte - Renouvellement de l'organisation du travail : équipes pluridisciplinaires, cercles de qualité, programmes de conversion - Qualité des automobiles Peugeot - Rôle des équipementiers - Nécessité d'une association entre universitaires, industriels, chefs d'entreprises et banquiers - (p. 2544) : cas de la région de Franche-Comté - Développement des exportations - S'interroge sur la volonté réelle du Gouvernement de soutenir l'industrie automobile - (p. 2556) : reprise de Citroën par la société Peugeot - Intégration de Talbot dans la société Peugeot - Limitation de la consommation de carburant - Politique sociale de la société Peugeot - Recherche de la qualité.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2721) : nécessaire compensation des handicaps naturels qui pèsent sur les zones de montagne -

Engagement de nombreux Etats européens dans cette voie - (p. 2722) : politique stricte d'aménagement du territoire - Synergie entre montagnards et citoyens et entre secteurs économiques préférée au principe d'autodéveloppement - Définition de la pluriactivité - Statut du travailleur pluriactif - Fonds interactivités - Comités de massif - Taxe sur le ski de fond - Multiplicité des organismes - Suggère la création de centres de recherche universitaires régionaux ou interrégionaux sur la montagne - Alliance entre l'université et le monde de l'industrie - (p. 2723) : projet essentiellement tourné vers les problèmes alpins - Absence de solution aux handicaps de la moyenne montagne : dépeuplement, récession industrielle, infrastructure insuffisante - Disproportion entre les moyens budgétaires mis au service de cette loi et son coût administratif - Suggestion concernant l'emploi d'une partie de l'épargne locale et régionale en faveur des investissements en montagne - Favorable à l'adoption de ce projet, s'il est profondément amendé par le Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - **Art. 12** (p. 3330) : son amendement n° I-66 : suppression de cet article relatif à l'assujettissement du produit de l'exploitation des appareils automatiques à la TVA ; retiré au profit de l'amendement identique n° I-25 de M. Jean Colin - **Art. 18** (p. 3355) : son amendement n° I-129 : prélèvement exceptionnel sur le montant des stocks des sociétés autorisées à importer et à traiter le pétrole brut ; devenu sans objet.

Deuxième partie :

Recherche et technologie - (27 novembre 1984) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 3687) : s'associe à la déclaration de M. Paul Kauss sur le synchrotron en tant que voisin de l'Alsace - Abandon de la loi d'orientation et de programmation - Annulation de crédits et débudgétisation devenues monnaie courante - Au nom du groupe RPR, se déclare défavorable à l'adoption des crédits de la recherche pour 1985.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - II - Redéploiement industriel - (27 novembre 1984) (p. 3707) : grande partie des crédits destinée à combler les déficits ou à soutenir des structurations qui n'avancent pas ou se font en ordre dispersé en Europe - Trompe-l'oeil du rétablissement financier des entreprises publiques - Renault supplanté sur le marché de la petite voiture par Peugeot ayant beaucoup moins profité des fonds des contribuables - Nationalisations constituant un handicap pour la France - Bénéfice de la rigueur gouvernementale pour le commerce extérieur, bonne performance dans l'agro-alimentaire et très moyenne dans les grands secteurs d'avenir : aéronautique et électronique - Nécessité d'améliorer le pouvoir d'achat des Français afin de redonner à la France un meilleur taux de croissance - Néfaste politique énergétique suivie depuis 1981 - Défavorable au ralentissement du nucléaire et à la signature de contrats de longue durée à des prix élevés pour les importations de gaz - Poursuite de la campagne en faveur de l'utilisation du gaz - Légère amélioration du commerce extérieur - Au nom du groupe RPR, se déclare opposé à l'adoption des crédits de ce budget.

Redéploiement industriel et commerce extérieur - I - Redéploiement industriel, recherche et technologie : services communs - (27 novembre 1984) - (Discussion commune avec le budget du redéploiement industriel) (p. 3707).

Prestations sociales agricoles - (29 novembre 1984) (p. 3789) : présente l'intervention de M. Roger Husson : stagnation des prestations du budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA - Evolution démographique de ce secteur préoccupante pour l'avenir de l'agriculture et la crédibilité des prestations vieillesse - (p. 3790) : instauration

d'un prélèvement de 490 millions de francs sur le fonds de réserve et maintien de la subvention de l'Etat au niveau de l'année passée - Accroissement des cotisations professionnelles, aspect critiquable de ce budget et en contradiction avec la baisse importante du revenu agricole depuis 1983 - Stabilisation du financement professionnel indirect et désengagement de l'Etat du régime agricole - Risque d'une grave remise en cause d'un système de protection sociale original - Absence de mesures concernant l'abaissement à 60 ans de l'âge de la retraite des agriculteurs, l'harmonisation des pensions, les droits des conjoints - Au nom du groupe RPR, se déclare défavorable à l'adoption du budget du BAPSA pour 1985 - Examen des crédits - Art. 43 (p. 3796) : accentuation du désengagement de l'Etat - Souci du Gouvernement de réduire le déficit budgétaire - Rigueur et austérité s'exerçant de manière différente selon les secteurs - Agriculture ne figurant pas parmi les priorités du 9^e Plan - Rôle de l'industrie agro-alimentaire dans le redressement du commerce extérieur en 1983 - Agriculture n'ayant pas de projet qui lui soit propre - Chute des revenus agricoles - Nécessité d'aider les agriculteurs en allégeant leurs charges - Au nom du groupe RPR, se déclare défavorable à l'adoption des crédits du BAPSA pour 1985.

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 2830) : inquiétude des agriculteurs tenant à la restriction de la production laitière, à l'effet des erreurs passées et à la baisse des crédits de l'agriculture - Fléchissement de la consommation intérieure - Désengagement de l'Etat - Réduction des crédits d'investissement - Crédits en faveur de l'enseignement agricole public - Accentuation de la fiscalité agricole - Budget ne permettant pas le maintien du revenu des agriculteurs, allant à l'encontre de l'aménagement du territoire en mettant un terme aux incitations au reboisement - Solde excédentaire des échanges agro-alimentaires dissimulant des faiblesses graves : progression des importations plus rapide que les exportations - Déficit des échanges de produits transformés et stagnation de la situation commerciale au sein de la CEE - (p. 3831) : budget de 1985 illustrant le désengagement de l'Etat - Stagnation des recettes - Limites à la réduction des dépenses - Augmentation du déficit budgétaire - Interventions depuis trois ans limitées à des opérations de façade comme la création des offices - Ambitions du programme du secteur agricole se heurtant à deux contraintes majeures : l'Europe verte et son système de garantie de prix, et la crise des finances publiques - Souci de l'opposition de mieux intégrer l'agriculture française à l'économie de marché grâce à une politique d'aide au revenu et à l'aménagement du territoire - Attend avec curiosité « l'heure de vérité » du 3 décembre.

Affaires sociales et solidarité nationale - III - Travail, emploi - I - Section commune - (30 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (p. 3900, 3901) : stagnation de ce budget par rapport à 1984 - Détérioration de l'emploi, particulièrement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics - Augmentation des demandes d'emploi déposées à l'agence nationale pour l'emploi, ANPE, et effondrement des offres d'emploi - Précarisation de la situation des chômeurs engendrée par le rétablissement des comptes financiers de l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce, UNEDIC - Chômeurs en fin de droits - Echec des mesures gouvernementales de lutte contre le chômage : réduction du temps de travail, contrats de solidarité - Coût non négligeable de ces mesures - (p. 3902) : coût des contrats de solidarité préretraite-démission - Allocation spéciale du fonds national pour l'emploi - Emplois d'initiative locale - Aide aux chômeurs créateurs d'entreprises - Travail à temps partiel - Plan d'accompagnement des mutations industrielles applicable aux quatorze pôles de conversion - Initiatives pour l'emploi : formation et emploi des jeunes et des salariés adultes, stimulation du développement économique et des exportations - Renforcement de l'apprentissage - Accroissement de la capacité des instituts universitaires de technologie, IUT, et des écoles d'ingénieurs - Travaux

d'utilité collective, TUC : vives inquiétudes des maires à l'égard de leur mise en application - Négociations en cours sur la flexibilité de l'emploi - Mise en place d'emplois nouveaux à contraintes allégées, ENCA - Progrès enregistrés par le service public de l'emploi et rôle privilégié joué par l'ANPE dans son fonctionnement - Situation particulièrement difficile du secteur de l'automobile : rapport Dalle prévoyant de nombreuses suppressions d'emplois pour rendre compétitif ce secteur - (p. 3903) : évolution récente des relations du travail due à la situation dégradée de l'emploi et à la crainte du chômage plutôt qu'à l'entrée en vigueur des lois Auroux - Budget visant plus à remédier aux conséquences sociales du chômage qu'à mettre en place une véritable politique de l'emploi - Commission des affaires sociales opposée à l'adoption de ce budget.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Après l'art. 75 (p. 4272) : son amendement n° II-64 : réouverture du délai jusqu'au 1^{er} février 1985 permettant aux communes n'ayant pas adopté de délibérations tendant à l'exonération jusqu'au 31 décembre 1986 de la taxe professionnelle des entreprises créées en 1984 d'en faire bénéficier les entreprises créées au second semestre 1984 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - (p. 4274) : son amendement n° II-29 : seuil d'écrêtement pour les établissements créés avant le 1^{er} janvier 1976 ; rejeté.

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 112 (84-85)]** - (17 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4617) : caractère hétéroclite des dispositions proposées relatives au travail et à l'emploi - Premier volet concernant la formation professionnelle, notamment des jeunes - Deuxième volet consacré au Smic et à la suppression du double Smic - Troisième volet concernant l'application de la loi de décentralisation du secteur public à plusieurs organismes - Dispositions relatives au règlement des contestations nées de la désignation des représentants aux institutions représentatives du personnel - Extension de la législation sur les comités de groupe à certains secteurs bancaires - Suppression par la commission des dispositions tendant à ratifier l'ordonnance de 1982 sur le travail temporaire - Renforcement du caractère disparate et pointilliste des dispositions du texte par l'Assemblée nationale qui ajoute 23 articles additionnels au projet de loi initial - Nouvelles dispositions tendant à remédier aux imperfections des textes votés à la hâte et appelant de sérieuses réserves de la commission - Avant le Titre 1^{er} (p. 4624) : Ordre national du mérite devant se substituer aux nombreux ordres et décorations existants dans un objectif de revalorisation - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. André Bohl (insertion d'une nouvelle division intitulée : Titre Premier A « Mérite social ») - Art. 2 (p. 4625) : son amendement n° 31 : suppression de la procédure de dérogation prononcée par l'autorité administrative pour l'ouverture des stages d'initiation aux jeunes de 16 à 18 ans ; adopté - Accepte l'amendement n° 76 de M. Raymond Bouvier (définition des organismes habilités à signer les accords relatifs aux stages d'initiation) - (p. 4626) : accepte l'amendement n° 77 de M. Alfred Gérin (stages d'initiation à la vie professionnelle faisant l'objet d'un contrat entre les trois parties concernées) - Art. 3 : son amendement n° 32 : fixation par décret du montant de l'indemnité qui peut varier selon l'âge du stagiaire ; adopté - Art. 6 (p. 4627) : articles 6 et 7 du projet visant à supprimer le double Smic - (p. 4628) : relèvement prévu du Smic pesant sur les coûts de production - Souci d'apporter des aménagements destinés à rendre la hausse supportable - Son amendement n° 33 : suppression du double Smic à compter du 1^{er} juillet 1985 ; adopté - Art. 8 (p. 4629) : son amendement n° 35 : suppression de la première partie de cet article relatif à la ratification de l'ordonnance modifiant les dispositions du code du travail relatives au travail temporaire ; adopté - Ordonnance du 5 février 1982 relative aux contrats de travail temporaire arrivant à expiration en février 1985 - Gouvernement devant proposer au Parlement un nouveau dispositif législatif au terme des négociations en cours entre

les partenaires sociaux sur le problème du travail temporaire - **Art. 14** (p. 4631) : son amendement n° 36 : suppression de cet article relatif à l'application des comités de groupe à certains réseaux bancaires ; adopté - **Après l'art. 18** (p. 4632) : s'oppose à l'amendement n° 66 de M. Charles Bonifay (mise en place d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements occupant habituellement au moins 50 salariés) - **Art. 19** (p. 4633) : son amendement n° 37 : suppression de la phrase précisant que la décision du tribunal d'instance peut être déférée à la Cour de cassation ; adopté - **Art. 23** : son amendement n° 38 : suppression de cet article relatif à la nullité de tout acte discriminatoire pris à l'encontre d'un salarié ; adopté - **Après l'art. 23** (p. 4634) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Hector Viron (incorporation au service national actif ne constituant pas une rupture du contrat de travail) - Amendement tendant à créer pour l'employeur une obligation de réembauchage - **Art. 23 ter** : son amendement n° 39 : suppression de cet article relatif aux victimes d'accidents de trajet ; adopté - **Après l'art. 23 ter** (p. 4635) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 74 de M. Hector Viron (incorporation des congés payés dans les avantages légaux) - **Art. 23 octies** : son amendement n° 40 : suppression de cet article relatif à l'élargissement des attributions des commissions inter-entreprises ; adopté - **Art. 23 decies** (p. 4636) : son amendement n° 42 : suppression de cet article relatif à l'obligation de négocier appliquée aux établissements publics mixtes ; adopté - **Après l'art. 23 decies** (p. 4637) : s'oppose à l'amendement n° 75 de M. Hector Viron (suppression de la condition de durée ininterrompue d'un an concernant l'assimilation de la

période de suspension du contrat de travail pour cause d'accident du travail à une période de travail) - **Art. 23 undecies** : son amendement n° 43 : suppression de cet article relatif à la création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics mixtes ; adopté - **Art. 23 tredecies** : son amendement n° 44 : suppression de cet article relatif à l'harmonisation du champ d'application des institutions représentatives du personnel ; adopté - **Art. 23 sedecies** : son amendement n° 45 : réception collective des délégués par le chef d'établissement ou son représentant au moins une fois par mois ; celui-ci pouvant se faire assister par des collaborateurs qui ne peuvent être en nombre supérieur à celui des représentants du personnel titulaire ; adopté - **Art. 23 vicies** (p. 4639) : son amendement n° 46 : suppression de cet article relatif à la constitution au sein du comité d'entreprise d'une commission d'information et d'aide au logement des salariés tendant à leur faciliter l'accès à la propriété et la location des locaux d'habitation ; adopté - **Art. 23 duovicies** : son amendement n° 47 : suppression de cet article concernant les agents non titulaires étrangers employés par les collectivités locales ; adopté - **Après l'art. 23 trevicies** (p. 4640) : accepte l'amendement n° 82 de M. Charles Bonifay (définition des luttes contre le travail clandestin).

Nouvelle lecture [n° 185 (84-85)] - (21 décembre 1984) - Rapporteur (travail et emploi) - **Discussion générale** (p. 4878, 4879) : son intervention présentée par M. Louis Boyer, rapporteur - **Question préalable** (p. 4880) : sa motion n° 1, soutenue par M. Louis Boyer, rapporteur, tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

T

TAILHADES (Edgar), sénateur du Gard (S).

Chargé d'une mission temporaire auprès du ministre de la justice le 27 décembre 1983 (24 janvier 1984) (p. 2) - Fin de mission le 29 juin 1984 (28 juin 1984) (p. 1952).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

TAITTINGER (Pierre-Christian), sénateur de Paris (UREI) - Vice-président du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (6 juin 1984) (p. 1342).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (26 juin 1984) (p. 1828).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (26 juin 1984) (p. 1860).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (5 septembre 1984) (p. 2479).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (17 octobre 1984) (p. 2650).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 39, 44, 49, 74, 76

et 79 du Règlement du Sénat [n° 239 (83-84)] (2 avril 1984).

Proposition de loi organique tendant à modifier l'article premier, alinéa 4, de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959, portant loi organique relative aux lois de finances [n° 57 (84-85)] (6 novembre 1984).

Proposition de loi d'orientation de l'enseignement public primaire et secondaire, déposée avec plusieurs de ses collègues [n° 164 (84-85)] (17 décembre 1984).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 581 (JO Débats 14 décembre 1984) à M. le ministre des relations extérieures : **politique extérieure** (nécessité de réviser la politique gouvernementale à l'égard du Nicaragua).

Questions orales avec débat :

n° 9 (2 avril 1983) (p. 3) à M. le ministre de la défense : **armement** (possibilité de l'établissement d'un programme de défense anti-missile) - Discutée le 27 avril 1984 (débat commun) (p. 510 et suivantes).

n° 11 (2 octobre 1984) (p. 2514) à Mme le ministre des affaires sociales : **famille** (politique familiale du Gouvernement et inquiétudes sur l'évolution de la situation démographique) - Discutée le 16 novembre 1984 (p. 3194 et suivantes).

n° 12 (2 octobre 1984) (p. 2514) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur : **automobiles** (situation et perspectives de l'industrie française de l'automobile) - Discutée le 5 octobre 1984 (débat commun) (p. 2540 et suivantes).

n° 36 (12 octobre 1984) (p. 2610) à M. le Premier ministre : **audiovisuel** (rapports entre le Gouvernement et le secteur de la communication audiovisuelle).

n° 43 (25 octobre 1984) (p. 2808) à M. le Premier ministre : **informatique** (conditions de licenciement du chargé des relations avec le Parlement de la commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL).

n° 50 (12 décembre 1984) (p. 4484) à M. le Premier ministre : **formation professionnelle et promotion sociale** (mission du délégué chargé des formations nouvelles).

INTERVENTIONS

En qualité de président de séance

- Ouverture de la deuxième session extraordinaire de 1983-1984 (24 janvier 1984) (p. 1).

- Rappel au règlement. - (24 janvier 1984) (p. 3) : en réponse au rappel au règlement de M. Alphonse Arzel, ordre du jour de la présente session extraordinaire déterminé par décret.

- Clôture de la session extraordinaire (14 février 1984) (p. 192).

- Quarantième anniversaire du débarquement. - (6 juin 1984) (p. 1307) : s'associe à l'hommage rendu par la France aux héros de la bataille de Normandie.

- Rappel au règlement - (21 juin 1984) (p. 1711) : regrette que des propos excessifs et inutilement blessants aient été tenus contrairement à l'esprit qui anime habituellement les commissions mixtes paritaires, CMP - (p. 1712) : application souple du Règlement permettant à nos collègues de s'exprimer, l'un des secrets de la démocratie.

- **Rappel au règlement** - (23 octobre 1984) (p. 2680) : transmettra à M. le président du Sénat la demande exprimée par M. Charles Bosson à propos de la condamnation du journaliste Jacques Abouchar ; propose au Sénat de suspendre ses travaux pendant quelques minutes.

- **Décès de Mme Indira Gandhi, Premier ministre de la République indienne** - (31 octobre 1984) (p. 2935) : informe le Sénat du décès de Mme Indira Gandhi, Premier ministre de la République indienne, qui vient de s'éteindre après un attentat - Salut la mémoire d'une amie de la France et présente à la famille, au Gouvernement et au peuple indien les condoléances du Sénat français.

- **Projet de loi portant diverses modifications d'ordre social - Nouvelle lecture** [n° 185 (84-85)] - (21 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4880) : dépôt tardif d'amendements par le Gouvernement.

En qualité de sénateur

- **Questions orales avec débat jointes : conception de la dissuasion** - (27 avril 1984) (p. 510) : niveau d'armement - Recherche - Crédibilité de l'appareil militaire français - Systèmes d'armes nouveaux - Modalités de maintien des équilibres - Emergence des armes à rayons, fondée sur l'utilisation des lasers : Système de défense contre les attaques de missiles - Recherches sur l'utilisation des faisceaux de particules par les Soviétiques et les Américains - (p. 511) : travaux de la France dans les domaines du laser et des rayons X - « Destruction mutuelle assurée » ou « politique des hautes frontières ».

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 1109) : modification de la législation depuis 1981 : intervention dans les secteurs économiques, sociaux et dans l'audiovisuel - Création d'un grand service public de l'information - Ignorance des difficultés rencontrées par la presse : environnement économique, mutations technologiques, évolution de l'opinion - Aides économiques à la presse - Concentration approuvée dans l'industrie et limitée dans les entreprises de presse - Concentration dans l'audiovisuel - Idée socialiste de la presse : explication sur l'action du Gouvernement - Presse quotidienne ou hebdomadaire ne répondant pas à cette attente - (p. 1110) : conception de la presse en démocratie - Transparence du pluralisme des groupes de presse - Droit d'informer et de s'informer - Portée limitée du droit à l'information introduit par la loi du 17 juillet 1978 - Echec de la politique de l'audiovisuel - Désinformation sur certains grands dossiers.

- **Projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé** [n° 394 (83-84)] - (26 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1823) : importance de la tutelle de l'Etat et de la pesanteur de son contrôle, contredisant l'esprit de la décentralisation - Absence de concertation et de consultation du Parlement - Nombreuses restrictions de ce texte - Usage de la liberté, s'accommodant mal de restrictions - **Art. 1** (p. 1826) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Charles Pasqua, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article relatif au statut des sociétés d'exploitation des services câblés de radio télévision).

- **Projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation** [n° 380 (83-84)] - (26 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1854, 1855) : renforcement du régime des sanctions figurant dans la loi de 1982 relative à la communication audiovisuelle - Satisfait de l'introduction de la publicité dans les radios locales privées - Projet détourné de son objectif - **Art. 6** (p. 1859) : son amendement n° 2 : suppression de cet article relatif aux sanctions pénales ; adopté.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques** [n° 480 (83-84)] - (7 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2319) : modification profonde des institutions - Danger pour l'avenir d'un renforcement des pouvoirs présidentiels - Précipitation de cette révision constitutionnelle - Interrogation sur les intentions réelles du Président de la République - Signification particulière de l'article 11 de la Constitution - Définition constitutionnelle des libertés publiques - Mission du Conseil constitutionnel en cas de menaces pesant sur les libertés - (p. 2320) : penchant éventuel de M. François Mitterrand pour un régime présidentiel - Préparation approfondie de toute procédure de révision constitutionnelle - Equilibre des pouvoirs issus de la Constitution de la Ve République - Réponses gouvernementales aux préoccupations quotidiennes des Français.

- **Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public** [n° 389 (83-84)] - (22 août 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi n° 393) (p. 2395, 2396) : regrette l'archaïsme et la rigidité du texte proposé.

- **Projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation** [n° 393 (83-84)] - (22 août 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 389) (p. 2395, 2396).

- **Projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public - Nouvelle lecture** [n° 501 (83-84)] - (28 août 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 502) (p. 2417) : rejet des propositions sénatoriales par l'Assemblée nationale et en commission mixte paritaire - Dialogue impossible entre députés et sénateurs du fait du Gouvernement - Conditions de recrutement au tour extérieur - Texte injuste et immoral - Groupe de l'UREI opposé à l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation - Nouvelle lecture** [n° 502 (83-84)] - (28 août 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 501) (p. 2417).

- **Questions orales avec débat jointes : industrie automobile** - (5 octobre 1984) (p. 2545) : crise de l'industrie automobile française : rôle du Gouvernement, dégradation de la situation financière - (p. 2546) : perte de compétitivité, régression de nos exportations - Nécessité d'une politique volontariste : amélioration de la productivité ; développement de la qualité des produits ; développement de la recherche et de l'innovation ; participation du personnel à l'effort entrepris - création de nouvelles relations professionnelles.

- **Question au Gouvernement : rapports entre le Gouvernement et la Haute Autorité audiovisuelle** - (11 octobre 1984) (p. 2595) : interrogation sur l'opposition par le Premier ministre de la retransmission des débats du Sénat sur le projet référendaire, sur la désignation du nouveau président d'Antenne 2, sur la demande de disposer d'un quart d'heure hebdomadaire d'antenne dans le journal de 20 heures de TF1 - Problème des nouvelles règles de répartition des temps de parole - Rappelle l'esprit et la lettre de la loi créant la Haute Autorité - Nécessité de donner à la télévision la liberté qu'elle doit avoir - Respect devant le travail accompli par la Haute Autorité depuis deux ans - Souhaite que cette question d'actualité devienne une question orale avec débat afin que s'instaure un débat au Sénat avec la présence du Premier ministre.

- **Question orale avec débat : évolution de la situation démographique** - (16 novembre 1984) (p. 3194, 3195) : présentation au conseil des ministres d'un plan en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses - Consensus possible entre les Français sur la famille et sur la natalité - Famille demeurant l'âme et la force de la nation -

Interrogation sur la traduction de la priorité accordée par le Gouvernement à la politique familiale - Rapport du Conseil économique et social du 25 janvier 1984 soulignant l'attitude hostile de la fiscalité à l'égard de la famille - Pénalisation de la famille fondée sur le mariage et choix de l'union libre par de nombreux jeunes - Nécessité de revoir le quotient familial - Regrette que la télévision ne soit que rarement destinée à être regardée en famille - Déploie la disparition du médecin de famille condamné par la réforme des études médicales - Baisse de la courbe de la natalité en même temps que celle de l'activité du logement - Politique de la famille ne pouvant être que globale - (p. 3197) : nécessité d'une politique familiale globale appuyée par tous les ministères.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion générale - (19 novembre 1984) - **Discussion générale** (p. 3247) : analyse le malaise politique actuel ; baisse du taux des prélèvements obligatoires - (p. 3248) : diminution du pouvoir d'achat - Insiste sur les désillusions des Français et la nécessité d'un véritable plan de réduction des dépenses publiques.

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - **Art. 1** (p. 3271) : son amendement n° I-68 : produit pour l'année en cours et l'année suivante de chacun des impôts et des taxes affectées aux établissements publics faisant l'objet à compter du 1^{er} janvier 1985 d'une évaluation dans l'annexe des voies et moyens du projet de loi de finances ; adopté - Double volonté du Sénat de maîtriser l'évolution des dépenses publiques et de voir augmenter la vigilance du Parlement dans sa mission de contrôle des dépenses publiques.

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) (p. 3460) : réflexion des Français sur le système scolaire et le pluralisme lors de la récente querelle scolaire déclenchée par le précédent gouvernement - Conséquences dramatiques des échecs scolaires en période de crise économique - Véritable décentralisation applicable à l'enseignement - Rôle primordial des enseignants dans la qualité du service éducatif - Responsabilité du maître dans l'échec scolaire - Souhaite que la pédagogie retrouve sa vraie place dans la formation des maîtres - Favorable au rétablissement des études surveillées - (p. 3461) : se félicite du retour prochain de l'instruction civique à l'école - Evaluation des établissements - Souhaite la réussite de la politique de l'éducation engagée par le Gouvernement.

Jeunesse et sports - (24 novembre 1984) (p. 3503) : insuffisance des moyens financiers pour une politique sportive digne de la France - Problèmes du rythme scolaire et de l'aménagement des horaires - Tâche difficile que d'essayer de donner au sport sa juste place - Solution possible pour la médecine sportive - Progrès dans la médecine scolaire - Souhaite un suivi régulier et sérieux de la masse des pratiquants amateurs - Effondrement des crédits du temps libre - (p. 3504) : vie associative permettant d'apporter des réponses à de nombreux problèmes - **Examen des crédits - Etat C** (p. 3512) : insuffisance grave de ce budget - Condamnation d'une politique jugée mauvaise - Souhaite que la France dispose des ressources lui permettant de mener une grande politique sportive.

Communication audiovisuelle - (24 novembre 1984) (p. 3521) : regrette l'absence de M. Laurent Fabius - Souhaite connaître le cahier des charges de Canal Plus - Interrogation sur l'existence d'un rapport confidentiel intitulé « stratégie de reconquête » distribué aux directeurs des chaînes - Effectifs disponibles répartis plus en fonction de critères personnels et subjectifs que dans le cadre d'une stratégie d'ensemble - Absence de réponse aux problèmes du pluralisme et de l'objectivité - Répartition inégale des temps d'antenne accordés à la majorité et à l'opposition

durant la semaine du 5 au 11 novembre dernier - Souhaite respecter et faire respecter l'indépendance de la Haute Autorité et les dispositions de la loi de 1982 la concernant - Rappelle l'intervention de la Haute Autorité l'été dernier lorsque le Sénat a été l'objet de commentaires aussi faux que malveillants - (p. 3522) : intervention du Premier ministre au journal télévisé et concertation nécessaire pour élaborer une procédure de droit de réponse - Interrogation sur les instructions récemment données à TDF afin de lancer des offensives à l'encontre de radios locales privées - Conflit avec RTL et départ envisagé de M. Rigaud, président - Interrogation sur l'avenir de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle et sur le maintien de sa liberté indispensable à sa mission - Interrogation sur la suppression de la redevance sur les magnétoscopes - **Examen des crédits - Etat E** (p. 3531) : son amendement n° II-26 : suppression de la ligne 52 relative à la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision et des appareils d'enregistrement et de reproduction des images et du son en télévision ; adopté.

Services du Premier ministre - I - Services généraux : Information - (24 novembre 1984) (p. 3537) : année 1984 marquée par le combat du Sénat et par les décisions du Conseil constitutionnel permettant d'éviter la disparition de certains journaux - Menaces pour l'indépendance et le pluralisme de la presse - Blocage des prix des journaux - Augmentation du volume des recettes publicitaires des chaînes de radio et de télévision - Introduction de la publicité sur FR3 - Diminution des crédits pour 1985 consacrés aux réductions de tarifs de la SNCF pour le transport de la presse et aux franchises sur les communications téléphoniques - Amplification du déficit financier de certains quotidiens parisiens - Diminution du taux de remboursement des transmissions par fac-similé risquant de conduire de nombreux titres à abandonner une part importante de leurs impressions en province - Désengagement de l'Etat - Interrogation sur le maintien des taux de TVA spécifiques - Mesures prises en l'absence de concertation avec la profession.

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) (p. 3552) : appuie la demande de M. Charles Pasqua concernant une suspension de séance - **Titre III** (p. 3563) : au nom du groupe de l'union des républicains et des indépendants, exprime son angoisse devant les événements qui se déroulent en Nouvelle-Calédonie ; incohérences de la politique gouvernementale ; méconnaissance du contexte politique international - (p. 3564) : au nom du groupe de l'union des républicains indépendants, annonce son intention de refuser les crédits des départements et territoires d'outre-mer.

Postes et télécommunications - (25 novembre 1984) (p. 3580) : dégradation du fonctionnement de la poste ; nécessité d'associer le personnel au fonctionnement des services et à l'augmentation de la productivité ; encouragement de l'esprit d'initiative ; développement de la qualification, organisation de plans de carrière - Nécessité d'une rénovation des bureaux de poste.

Economie, finances et budget - I - Charges communes - II - Services financiers - (26 novembre 1984) - **Examen des crédits - II - Services financiers - Etat B** (p. 3651) : son amendement n° II-41, soutenu par M. Yves Goussebaire-Dupin : diminution des crédits affectés à la direction générale pour les relations avec le public et le service d'information ; adopté.

Recherche et technologie - (27 novembre 1984) (p. 3679) : importance de ce budget, symbole d'une détermination renouvelée d'un engagement confirmé - Nécessaire développement des actions de la recherche dans tous les domaines - Rapports entre la science et l'Etat ne pouvant qu'être évolutif - Recherche et technologie contribuant au développement de la production - Poursuite d'une politique de l'emploi scientifique à long terme et interrogation sur le nombre de chercheurs bien formés - Emploi scientifique reposant sur la qualité des formations dispensées aux jeunes

français - (p. 3680) : nécessité de favoriser l'ouverture d'esprit et le goût de la recherche dès l'enfance - Souhaite une information de la jeunesse de la réalité de la recherche et des possibilités qu'elle offre - Favorable à une dimension européenne de la recherche médicale - Nécessité de favoriser les rapports entre la recherche publique et la recherche privée - Développement des incitations fiscales en faveur de la recherche - Science pouvant apporter aux forces productrices le soutien permanent dont elles ont besoin - Recherche clé-du progrès et de la croissance - Examen des crédits - Etat B (p. 3687) : Titre IV comportant un crédit pour la rédaction d'une nouvelle encyclopédie des sciences et des techniques et existence déjà d'une encyclopédie scientifique et technique en dix volumes élaborée entre 1968 et 1974 et publiée aux Presses de la cité.

Culture - (7 décembre 1984) (p. 4188) : articulation du rôle de l'Etat dans le domaine culturel avec les collectivités territoriales, les entreprises et les initiatives individuelles - (p. 4189) : décentralisation - Soutien à la création : question sur la maison des écrivains - Opéra de la Bastille ; avenir de la salle Favart et de la salle Garnier - Opéra comique ; demande de relance de l'opérette - Mécénat public ; mécénat privé : demande d'information des particuliers ; demande d'encouragement à l'acquisition d'oeuvres d'art ; mesures prises en faveur des entreprises - Industrie culturelle : demande d'adaptation de la législation fiscale - Intérêt du projet du Grand Louvre - Poids du budget de fonctionnement des grands équipements ; exemple des problèmes de nettoyage du centre Beaubourg ; anachronisme de l'emploi des gardiens de musée ; possibilité de recours aux travaux d'utilité collective, TUC - Plan de modernisation des studios de cinéma.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Art. 69 bis (p. 4261) : son amendement n° II-87 : suppression de cet article relatif aux modalités de paiement de la taxe sur la valeur ajoutée et à l'exercice des droits à déduction ; retiré - Art. 70 (p. 4263) : son amendement n° II-37, soutenu par M. Michel Miroudot : réévaluation annuelle par la loi de finances des tarifs de la taxe spéciale incluse dans le prix des billets d'entrée dans les salles de cinéma ; adopté.

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)]** - Suite de la discussion - (10 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4312) : dépôt d'amendements par le Gouvernement sur ce projet de loi - Poursuite du transfert des compétences dans le domaine de l'éducation ; partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales et absence de grand débat sur l'avenir de l'enseignement - Inadaptation du service public de l'enseignement actuel à la diversité des publics scolaires et à la réalité de l'environnement économique, social et culturel - Attente d'une personnalisation de l'école de demain et d'une responsabilisation accrue des enseignants et des chefs d'établissement - Uniformité de l'enseignement et recherche d'égalité - Exigence de modernisation et qualité de l'enseignement - Domaines de compétences de l'Etat - Défense des idées d'autonomie et de responsabilité dans le cadre de la décentralisation - (p. 4313) : élections législatives de 1986 et débat sur la liberté de l'enseignement - Retrait du projet Savary - Réduction des moyens d'action des établissements privés et atteinte au pluralisme - Absence de prise en compte des attentes profondes des Français.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) [n° 84 (84-85)]** - (13 décembre 1984) - Art. unique (p. 4498) : votera contre la ratification de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord intervenu, au sein du Conseil des Communautés européennes les 2 et 3 octobre 1984, entre les représentants des**

Gouvernements des Etats membres et portant sur le financement du budget rectificatif et supplémentaire n° 1 des Communautés [n° 99 (84-85)] - (19 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4757) : accord de 1984 relatif au financement du budget rectificatif et supplémentaire des Communautés préoccupant pour l'avenir de celles-ci - Fonctionnement normal des institutions communautaires - Respect des engagements pris à l'égard du monde agricole - Avances remboursables consenties par les Etats membres - Relèvement envisagé du plafond de TVA insuffisant, compte tenu du remboursement des avances déjà consenties, de la baisse de la contribution britannique et du coût de l'élargissement de la Communauté - Perspectives d'avenir de la Communauté, notamment en matière de politique agricole commune - Nouvelle discipline budgétaire - Remboursements consentis à la Grande-Bretagne et à la République fédérale d'Allemagne allant à l'encontre des principes de base de la Communauté : respect de la préférence communautaire et solidarité financière - Rôle de la France pour une meilleure gestion de la Communauté - Favorable à l'adoption de ce projet dans le seul souci de respecter les engagements pris à l'égard des agriculteurs.

TAJAN (Pierre), sénateur du Tarn-et-Garonne (GD-SRG).

Décédé le 20 mars 1984 (2 avril 1984) (p. 196) - Eloge funèbre (26 avril 1984) (p. 488).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

TARCY (Raymond), sénateur de la Guyane (apparenté au groupe S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 176 (83-84)]** - (22 mai 1984) - Discussion générale (p. 974) : objectifs de la décentralisation - Prise en compte des spécificités des quatre anciennes colonies - Référence à la loi du 2 mars 1982 - Election au scrutin proportionnel des nouveaux conseils régionaux des départements d'outre-mer, DOM - Domaines de compétence du conseil régional - Décisions des 25 février et 2 décembre 1982 du Conseil constitutionnel - Développement économique, social et culturel pour les DOM - Création d'une section régionale du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM - (p. 975) : spécificités de la Guyane - Mise en valeur de la forêt guyanaise - Caractère anachronique du statut actuel du patrimoine foncier guyanais - Education ; retard de la Guyane sur le plan des constructions scolaires - Contrats de plan Etat régions - Rôle négatif des Etats-Unis et du Japon - Pillage des eaux guyanaises par des chalutiers étrangers - Immigration - Habitation et logement de la population guyanaise - Envol de Kourou de la première fusée commerciale - Importance pour la Guyane du vol d'Ariane et du vote de ce projet de loi.

Deuxième lecture [n° 372 (83-84)] - (26 juin 1984) - Discussion générale (p. 1798) : groupe socialiste défavorable au texte adopté en première lecture par la majorité du Sénat - Distinction essentielle entre la région et le département, un des grands principes de ce projet - Décision du Conseil constitutionnel du 2 décembre 1982, selon

laquelle le département d'outre-mer est un département de droit commun - Nécessité de maintenir l'article 34 rétabli par l'Assemblée nationale - Souhaite que le Fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM, devienne dans son intégralité le Fonds d'investissement des régions d'outre-mer, FIROM - (p. 1799) : absence de moyens pour les régions d'exercer les compétences dévolues par la loi ouvrant la porte aux minorités les plus exaltées - Se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi, tel qu'il revient de l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (22 novembre 1984) (p. 3433) : augmentation des crédits de paiement et des dotations du fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM - Effort en faveur de la Guyane ; filière bois ; aquaculture ; francisation de la flotte crevetière ; énergies nouvelles ; infrastructure portuaire et pistes d'atterrissage - Demande de bilan des mesures de lutte contre l'immigration sauvage - (p. 3434) : absence d'une bibliothèque centrale de prêt - Amélioration des crédits destinés aux équipements scolaires - Insuffisance des lycées d'enseignement professionnel - Demande de création d'un institut universitaire de technologie ; vocation technologique du département de la Guyane ; centre spatial guyanais ; structures existant à Kourou ; académie des Antilles et de la Guyane - Demande de suppression du critère d'activité pour les prestations sociales et l'allocation de logement - Règles de répartition du produit de l'octroi de mer : demande de reversement intégral aux communes ; demande de fin des exonérations dont bénéficient le centre spatial guyanais, le centre national d'études spatiales, Ariane-espace, l'armée et la gendarmerie - Blocage des avantages annexes des fonctionnaires servant outre-mer ; conclusions de la commission nationale de planification, l'intergroupe DOM-TOM ; exploitation politique par la droite ; demande de concertation - (p. 3435) : relations économiques entre la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane ; déséquilibre des échanges entre les trois départements ; souhait d'exportation de riz guyanais aux Antilles ; demande d'utilisation du sable guyanais pour l'implantation d'une verrerie sur place ; déséquilibre des caisses de sécurité sociale au détriment de la Guyane ; lutte contre la fourmi-manioc : choix des départements des Antilles pour l'expérimentation - Votera ce budget.

TARDY (Fernand), sénateur des Alpes-de-Haute-Provence (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage (20 juin 1984) (p. 1647).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (14 décembre 1984) (p. 4608).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 522 (JO Débats 7 juin 1984) (p. 1364) à M. le ministre de l'agriculture : **fleurs et plantes** (installation de l'Office national interprofessionnel des plantes aromatiques à Volx

(Alpes-de-Haute-Provence) - Réponse de M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés (22 juin 1984) (p. 1761, 1762).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage [n° 249 (83-84)]** - (14 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 756) : contrôle de la répartition des terres agricoles - Statut du fermage - Evolution de l'agriculture française - Nouvelle politique foncière visant à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs - Inadaptation et non application de la loi d'orientation agricole de 1980 - (p. 757) : extension du champ et des moyens de contrôle des structures - Surface minimum d'installation, SMI - Priorité accordée à l'installation des jeunes et non à l'agrandissement des exploitations - Limitation des cas d'autorisation de droit - Communication des informations relatives aux structures des exploitations détenues par la Mutualité sociale agricole, MSA - Rétablissement de l'article 5 relatif aux commissions cantonales ou intercantonales - Elargissement de la fourchette retenue pour la SMI dans les zones de montagne - Aménagement du territoire - Suppression de la référence aux baux concernant les alpages et les estives - Objectifs du projet : renforcement des droits des fermiers et des métayers ; installation favorisée des jeunes agriculteurs ; meilleur contrôle des cumuls.

Suite de la discussion - (15 mai 1984) - **Art. 2** (p. 775) : son amendement n° 111 : installation réalisée sur une surface dépassant les limites comprises entre une et trois fois la surface minimum d'installation ; retiré - (p. 776) : se déclare défavorable à l'amendement n° 1 de M. Michel Sordel, rapporteur (cas d'autorisation préalable obligatoire) - **Art. 3** (p. 777) : ses amendements n° 112 : intégration des données actuelles des techniques agricoles ; période de neuf ans en cas de donation ; devenu sans objet ; et n° 113 : agrandissement ou réunions d'exploitations ; distance par rapport au siège de l'exploitation ; devenu sans objet - **Art. 4** (p. 780) : sur l'amendement n° 3 de M. Michel Sordel, rapporteur, (cas d'autorisation de droit et d'absence de refus de la demande d'autorisation), son sous-amendement n° 143 : cas des successions dévolues à une pluralité d'héritiers qui ne souhaitent pas tous reprendre l'exploitation du défunt ; adopté - (p. 783) : son amendement n° 117 : substitution des termes « jusqu'à deux fois la superficie d'installation donnant lieu à l'autorisation » à « jusqu'à deux fois la superficie » ; devenu sans objet - **Après l'art. 4** (p. 785) : son amendement n° 130, soutenu par M. Roland Courteau : création d'une commission à l'échelon cantonal ou intercantonal ; rejeté - **Art. 6** (p. 787) : sur l'amendement n° 9 de M. Michel Sordel, rapporteur, (marge d'appréciation des départements pour fixer les limites de la surface minimum d'exploitation ; limite minimale de la SMI mais non fixation d'une limite supérieure par rapport à la SMI nationale ; suppression des dispositions relatives aux territoires d'outre-mer), son sous-amendement n° 144 : cas des zones de montagne ou des zones défavorisées ; adopté - **Art. 7** (p. 791) : son amendement n° 114 : choix pour le demandeur, dont l'autorisation d'exploiter est refusée, de reprendre l'exploitation du domaine familial ou de garder sa première exploitation ; adopté - (p. 793) : son amendement n° 119, soutenu par M. Roland Courteau : uniformisation de la situation des titulaires de l'autorisation d'exploiter ; retiré - **Art. 9** (p. 796) : son amendement n° 120 : situation du bénéficiaire d'un droit d'exploitation accordé par le tribunal paritaire en règle au regard du contrôle des structures ; devenu sans objet - **Art. 13** (p. 800) : son amendement n° 121 : refus d'assimilation à des fermages des baux d'alpage et d'estive ; adopté - **Après l'art. 16** (p. 806) : son amendement n° 123 : droit de préemption du preneur locataire sur les parcelles qui ont fait l'objet d'un échange en jouissance ; intégré dans l'amendement n° 147 de M. Michel Sordel, rapporteur (droit de préemption du titulaire du bail sur les parcelles qui ont fait l'objet d'un échange en jouissance) - **Art. 17**

(p. 807) : son amendement n° 124 : notification de la proposition du preneur au bailleur et au comité technique départemental ; adopté - **Après l'art. 18** (p. 808) : son amendement n° 125 : insertion dans la présente section des dispositions initialement prévues à l'article 22 bis, tendant à supprimer une partie de l'article L. 411-71 du code rural ; adopté - **Art. 21 bis** (p. 810) : son amendement n° 126 : rectification des références mentionnées à l'article 21 bis ; devenu sans objet - **Art. 22 bis** (p. 812) : son amendement n° 127 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - **Après l'art. 23** : son amendement n° 128 : applicabilité des dispositions de cette loi aux baux et instances en cours ; adopté - **Art. 25** (p. 817) : se déclare défavorable à l'amendement n° 75 de M. Henri Collette, rapporteur pour avis (composition de la commission d'aménagement foncier ; représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 820) : abstention du groupe socialiste sur ce texte modifié par le Sénat.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - (24 octobre 1984) - **Discussion générale** (p. 2712, 2713) : rôle prépondérant des zones de montagne pour l'économie nationale - Nombreuses lois antérieures visant à surmonter les handicaps des zones montagnardes - Création du service de restauration des terrains en montagne - Indemnité spéciale montagne instituée en 1974 - Schémas de massifs - Création en 1979 du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Commission d'enquête, créée en 1981 à l'Assemblée nationale, sur la situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagne et défavorisées - Définition de la zone de montagne et des massifs, selon deux critères retenus par la CEE : l'altitude et la pente - Souhaite l'ajout d'un troisième critère : celui du climat sec persistant - Institutions spécifiques à la montagne - Création du conseil national de la montagne et des comités de massifs : élargissement souhaitable du champ d'application de ces comités - Développement des activités agricoles, pastorales, forestières et des produits de qualité - Composition de la commission communale d'aménagement foncier - Paturages en zones forestières - Installation des jeunes agriculteurs - Organisation et promotion des activités touristiques - Protection sociale des pluriactifs - Gestion des sections de communes et des biens indivis entre communes - Aménagement et protection de l'espace - Unités touristiques nouvelles, UTN - Dispositions économiques et financières sur le financement du ski - Utilisation des ressources hydro-électriques - Ressources du fonds interactivités - Rôle des parcs nationaux - Solidarité nationale - (p. 2714) : groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet - **Art. 1^{er}** (p. 2734) : son amendement n° 401 : prise en compte des difficultés spécifiques à la montagne sèche ; retiré.

Suite de la discussion - (25 octobre 1984) - **Art. 5 A** (p. 2762) : son amendement n° 406 : adaptation des dispositions de portée générale à la situation particulière de chaque massif ou partie de massif ; devenu sans objet - **Art. 5 quinquies** (p. 2773) : son amendement n° 408 : crédits de l'Etat affectés à des investissements dans le domaine du bâtiment et des travaux publics en zone de montagne, délégués prioritairement ; retiré - **Souhait d'une quasi-simultanéité de date** entre l'ouverture et la délégation des crédits - **Art. 6** (p. 2774) : sur l'amendement n° 225 de M. Henri Belcour (nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif à l'organisation des services publics en montagne), son sous-amendement n° 487 : coordination des schémas après consultation des comités de massif au niveau de chaque massif ou partie de massif, sous la responsabilité du commissaire de la République coordonnateur ; adopté - **Art. 12** (p. 2778) : se déclare opposé, au nom du groupe socialiste, à l'amendement n° 7 de M. Jean Boyer (suppression de cet article relatif à la possibilité pour la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de demander l'autorisation d'exploiter des terres incultes ou manifestement sous-exploitées) - **Art. 16** (p. 2798) : son amendement n° 414 : possibilité de pâturage pour les caprins

dans les bois en futaies ; retiré - **Après l'art. 16** (p. 2800) : son amendement n° 417 : possibilité pour les candidats à l'exploitation hors sol de bénéficier du statut d'exploitant agricole même s'ils ne possèdent pas la surface minimum d'installation ; retiré.

Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - **Art. 29** (p. 2827) : son amendement n° 418 : indemnisation de la servitude : principe d'un état des lieux contradictoire ; adopté - **Chapitre III - Intitulé** (p. 2828) : soutient l'amendement n° 419 de M. Paul Rinchet (« Pluriactivité et travail saisonnier ») - **Art. 30** (p. 2828) : ses amendements n° 420 et 384 : régime unique de protection sociale pour les travailleurs pluriactifs ; retirés - **Art. 35 : Art. L. 151-9 du code des communes** (p. 2844) : son amendement n° 421 : établissement du budget de la section par le conseil municipal ; retiré - **Art. 38 : Art. L. 145-5 du code de l'urbanisme** (p. 2864) : son amendement n° 389 : autorisation d'installation de camping dans la zone protégée des rives des plans d'eau ; devenu sans objet - Son amendement n° 391 : protection des bordures de plans d'eau : avis du comité de massif pour l'installation des campings ; retiré - **Avant le chapitre I du titre IV** (p. 2874) : soutient l'amendement n° 392 de M. Roger Rinchet (insertion d'un nouveau chapitre intitulé « Du fonds interministériel pour le développement et l'aménagement de la montagne ») - **Art. 48 bis** (p. 2878) : soutient l'amendement n° 394 de M. Marcel Bony (associations départementales, interdépartementales ou régionales pour la promotion du ski de fond : rôle de proposition du conseil régional) - **Chapitre II - Intitulé** : soutient l'amendement n° 397 de M. Roger Rinchet (« Le ski alpin au service du développement local en montagne ») - **Art. 53** (p. 2881) : soutient l'amendement n° 398 de M. Marcel Bony (affectation du produit de la taxe au financement de travaux d'aménagement de terrains dégradés) - **Après l'art. 55 quinquies** (p. 2887) : soutient l'amendement n° 400 de M. Roger Rinchet (responsabilité de l'Etat vis-à-vis des dommages pouvant résulter, pour les sauveteurs, de la mise en oeuvre du plan d'urgence par le représentant de l'Etat dans le département) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2889) : vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) (p. 3810) : diminution du revenu des agriculteurs en 1983 et hausse de 1,5 % en 1984 - Disparités considérables entre productions et entre régions - Meilleurs résultats des productions animales par rapport aux productions végétales - Evolution des prix favorable aux produits végétaux - Rappelle le solde positif du commerce extérieur agro-alimentaire - Budget de rigueur mais prise en charge par l'Etat de 24 % des dépenses du budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA - Actions prioritaires en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs - Régime de l'indemnité viagère de départ, IVD, remplacée par des indemnités annuelles - Problème de la retraite à 60 ans des agriculteurs, en cours d'examen - Priorité à l'enseignement et à la formation - Augmentation des dotations des offices par produits - Couverture des demandes des régions au titre des contrats Etat-régions - Redressement du marché de la lavande et du lavandin - Budget de rigueur - (p. 3811) : respect des grandes orientations de la politique agricole du Gouvernement - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption des crédits du budget de l'agriculture.

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne - Deuxième lecture** [n° 96 (84-85)] - (14 décembre 1984) - **Art. 7** (p. 4559) : son amendement n° 123 : rétrocession par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, de terrains à des associations agréées au titre de la protection de la nature ; rejeté - **Après l'art. 33 bis** (p. 4576) : soutient l'amendement n° 133 de M. Jean Peyrafitte (travailleurs salariés saisonniers exerçant dans les stations thermales et de sports

d'hiver exploitées en service public) - Art. 38 : Art. L. 145-5 du code de l'urbanisme (p. 4587) : son amendement n° 136, soutenu par M. Roger Rinchet : installations de camping autorisées aux abords des plans d'eau ; retiré.

TAZIEFF (Haroun), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs (nommé le 23 juillet 1984 dans le premier gouvernement Fabius) [JO Lois et décrets 24 juillet 1984, p. 2412].

THYRAUD (Jacques), sénateur du Loir-et-Cher (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (31 janvier 1984) (p. 75).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (14 février 1984) (p. 192).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation (22 août 1984) (p. 2409).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (5 septembre 1984) (p. 2479).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise (7 novembre 1984) (p. 3002).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques (12 décembre 1984) (p. 4468).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (12 décembre 1984) (p. 4478).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (17 décembre 1984) (p. 4662).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif au règlement judiciaire [n° 332 (83-84)] (23 mai 1984) - Faillite, règlement judiciaire et liquidation de biens.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 27 (84-85)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises [n° 54 (84-85)] (31 octobre 1984) - Faillite, règlement judiciaire et liquidation de biens.

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises [n° 98 (84-85)] (29 novembre 1984) - Faillite, règlement judiciaire et liquidation de biens.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 112 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence portant diverses dispositions d'ordre social [n° 139 (84-85)] (12 décembre 1984) - Sécurité sociale.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 1096) : obscurité et lacunes de l'ordonnance du 26 août 1944 relative à la presse - Modification de l'environnement économique due aux mutations technologiques : radios libres, éclatement prochain de la télévision, informatique, satellites - Devenir des journaux quotidiens à l'ère de l'information sélective - Groupe Hersant visé par le projet de loi - Situation des entreprises de presse en cas de mesure efficace pour favoriser le pluralisme - (p. 1097) : limitation du tirage entravant la liberté de la presse - Distinction entre quotidien national et quotidien régional - Répartition de la surface rédactionnelle - Inquiétude quant à la composition et à la mission de la commission pour la transparence et le pluralisme - Régime des aides à la presse - Propositions du rapport Cluzel tenant compte de la nécessaire coexistence entre l'imprimé et les nouveaux médias - Presse quotidienne : gardienne de la culture et de la mémoire d'un peuple.

Suite de la discussion - (29 mai 1984) - **Art. 1** (p. 1171) : son amendement n° A-193 : définition de l'expression « publication de presse » ; retiré - Se déclare favorable à l'amendement n° A-190 de M. Jean Cluzel, rapporteur (définition du mot « publication », incluant les hebdomadaires et la presse spécialisée ; liste de ces publications établie au 1^{er} janvier 1984) - **Art. 2** (p. 1172, 1173) : son amendement n° A-194 : définition de l'entreprise de presse et de la notion de personne ; et n° A-195 : suppression de la définition du contrôle ; retirés - (p. 1175) : se déclare favorable à l'amendement n° A-191 de M. Jean Cluzel, rapporteur (définition précise de l'entreprise de presse ; suppression de la définition des notions de personne et de contrôle) - (p. 1176) : application de la loi à la presse des partis politiques - Opposé à l'entrée des entreprises de régie publicitaire dans le champ d'application de la présente loi - (p. 1180) : débat passéiste : lecteurs de la presse internationale se préoccupant peu de savoir s'il y a un prête-nom et quelle est la répartition du capital d'un groupe de presse.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - (5 juin 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi n° 263) (p. 1275) : droit, élément de stabilité dans une société en mouvement - Vieillesse du droit des entreprises - Loi de 1967 établie dans un contexte très différent du contexte actuel - Echec du concordat - Reconnaissance des mérites des syndics par M. le garde des sceaux - Sauvegarde des entreprises en difficultés, objectif de ce projet - Confiance dans le chef d'entreprise ne pouvant justifier une absence totale de contrôle - Créanciers ne bénéficiant plus des mêmes sauvegardes qu'autrefois et crédit international de la France pouvant en être affecté - Assemblée nationale se référant toujours, pour l'ouverture de la procédure, à la notion de cessation des paiements que la cour de cassation a définie comme caractérisant une situation irrémédiablement compromise - (p. 1276) : adoption du principe du règlement amiable - Renforcement de l'égalité entre les créanciers - Institution du règlement amiable dangereuse pour les petits créanciers - Souhaite qu'il n'y ait plus d'entreprises placées au-dessus de la loi par la protection du ministère de l'industrie - Procédure de droit commun devant s'appliquer à toutes les entreprises - Professions agricoles et libérales restant hors du champ d'application de la loi - Vie provinciale faite de la somme des activités de petites entreprises - Problème du chômage trouvant un début de solution par les petites et moyennes entreprises dynamiques - Réforme des tribunaux de commerce envisagée - (p. 1277) : juges-commissaires, cheville ouvrière de la nouvelle procédure - Ressorts des tribunaux de commerce avec le texte de l'Assemblée nationale ne coïncidant pas avec ceux des parquets - Souci de la commission des lois de bâtir rapidement un texte efficace - Amendements proposés tendant à clarifier les articles - Commission favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi sous réserve de l'adoption de ses amendements.

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise** [n° 263 (83-84)] - (5 juin 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi n° 261) (p. 1275 à 1277).

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (6 juin 1984) - Rapporteur - **Art. 1** (p. 1308) : son amendement n° 22 : substitution de la procédure d'administration contrôlée à la procédure de règlement judiciaire ; retiré - Accepte l'amendement n° 459 de M. Robert Badinter, ministre (substitution de la procédure de redressement judiciaire à la procédure de règlement judiciaire) - (p. 1309) : son amendement n° 24 : procédure immédiate de liquidation judiciaire ; adopté - **Art. 2** : son amendement n° 25 : 1° suppression de la notion de cessation des paiements ; 2° suppression de l'alinéa relatif aux critères de la procédure simplifiée ; adopté - **Après l'art. 2** : son amendement n° 26 : terminologie applicable au responsable de l'entreprise soumise à la procédure de redressement judiciaire ; retiré - **Chapitre I - Section I** (p. 1311) : son amendement n° 28 : nouvel intitulé : « Ouverture de la procédure » ; adopté - **Sous-section I** : son amendement n° 29 : nouvel intitulé : « Saisine et décision du tribunal » ; adopté - Son amendement n° 30 : suppression de la division paragraphe 1 et de son intitulé ; adopté - **Art. 3** : son amendement n° 31 : ouverture précoce de la procédure de redressement judiciaire à la requête du seul débiteur ; retiré au profit de l'amendement n° 460 de M. Robert Badinter, ministre (ouverture de la procédure de redressement judiciaire à la demande du débiteur ; définition de la cessation des paiements) - (p. 1312) : prise en compte dans l'amendement du Gouvernement de la définition précise de la notion de cessation des paiements élaborée par la chambre commerciale de la Cour de cassation - Prise en compte de l'exigibilité du passif et de la disponibilité de l'actif - **Art. 4** : son amendement n° 33 : communications faites par les délégués du personnel ou les représentants du comité d'entreprise au procureur de la République, revêtant un caractère confidentiel ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 405 de M. Robert Badinter, ministre (possibilité pour les

délégués du personnel ou les représentants du comité d'entreprise de transmettre directement des informations au président du tribunal) - S'oppose à l'amendement n° 2 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (représentants du personnel habilités à communiquer confidentiellement au procureur de la République tout fait révélant la cessation des paiements) - **Art. 5** (p. 1314) : accepte l'amendement n° 348 de M. Félix Ciccolini (ouverture d'office de la procédure de redressement judiciaire en cas d'inexécution du règlement amiable) - **Art. 6** : s'oppose aux amendements n° 367 de M. Jacques Mossion (décision du tribunal sur l'ouverture de la procédure après audition du comité d'entreprise par un magistrat désigné sur commission rogatoire du tribunal compétent) et n° 3 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (audition par le tribunal de la personne désignée par le comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel, selon les dispositions de l'article 225) - (p. 1315) : son amendement n° 35 : audition par le tribunal compétent des représentants du comité d'entreprise ou des délégués du personnel ; adopté après modification par le sous-amendement rédactionnel n° 406 de M. Robert Badinter, ministre - Son amendement n° 36 : dans le cas d'une procédure ouverte à la suite de l'échec du règlement amiable, audition par le tribunal du conciliateur qui a présidé à cet accord ; adopté après modification par le sous-amendement rédactionnel n° 407 de M. Robert Badinter, ministre - **Art. 7** (p. 1316) : son amendement n° 37 : règles de compétence entre une juridiction commerciale et une juridiction civile ; adopté - Accepte l'amendement n° 368 de M. Jacques Mossion (préservation de la compétence de tous les tribunaux de commerce existants) - (p. 1317) : justice proche des justiciables : anciens juges de paix dans les cantons ; réforme des conseils de prud'hommes - Suppression envisagée de certains tribunaux de commerce - Surcharge des grandes juridictions en cas de regroupement des affaires - Discrimination regrettable entre les magistrats consulaires - Statut de la magistrature consulaire - Limites d'action différentes entre les tribunaux de commerce et les parquets - **Après l'art. 7** (p. 1319) : son amendement n° 38 : dérogation aux règles de la compétence territoriale ; adopté - **Art. 8** (p. 1320) : s'oppose à l'amendement n° 392 de M. Charles Lederman (prolongation de la période d'observation à la demande du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel) - **Art. 9** : son amendement n° 44 : fixation par le tribunal, s'il y a lieu, de la date de la cessation des paiements ; adopté - **Paragraphe 2** : son amendement n° 45 : suppression de cette division et de son intitulé ; adopté - Son amendement n° 46 : insertion d'une division nouvelle intitulée : « Sous-section 2 : Les organes de la procédure » ; adopté - **Art. 10** (p. 1322) : accepte l'amendement n° 4 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (désignation des organes de la procédure : meilleure représentation du personnel d'encadrement) - S'oppose aux amendements n° 393 de M. Charles Lederman (possibilité pour le tribunal de demander la désignation d'un ou plusieurs représentants des salariés) et n° 349 de M. Félix Ciccolini (administrateur étant un mandataire de justice ; élection du représentant des salariés lorsqu'il n'existe pas d'institutions représentatives du personnel) - (p. 1323) : son amendement n° 48 : suppression de l'alinéa prévoyant que l'administrateur peut demander la désignation par le tribunal d'un ou de plusieurs experts ; adopté - **Art. 10 bis** : accepte l'amendement n° 5 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (conditions d'âge et d'ancienneté requises du représentant des salariés) - **Art. 11** (p. 1323, 1324) : son amendement n° 49 : 1° remplacement et nomination des experts relevant du juge-commissaire ; 2° renvoi à un autre article de la désignation d'administrateurs supplémentaires ; 3° droit ouvert à chaque créancier de demander le remplacement d'un administrateur ; adopté - **Droits du procureur de la République - Après l'art. 11** : son amendement n° 50 : désignation d'un ou plusieurs administrateurs adjoints à l'administrateur ; adopté - **Art. 12** (p. 1325) : son amendement n° 51 : obligation d'information par l'administrateur du juge-commissaire et du procureur de la République, sans précision de périodicité ; adopté - **Art. 13** : son amendement n° 52 : renforcement des

attributions du juge-commissaire; adopté - Contrôle des opérations effectuées par les organes de la procédure - Possibilité d'ordonner toutes mesures d'instruction, expertises et commissions rogatoires - Art. 14: son amendement n° 53: désignation de contrôleurs par le juge-commissaire; adopté - Paragraphe 3 (p. 1326): son amendement n° 54: suppression de cette division et de son intitulé; adopté - Avant l'art. 15: son amendement n° 55: insertion d'une division nouvelle intitulée: « Sous-section 3: cas particuliers »; adopté - Art. 15: son amendement n° 56: décès du débiteur en état de cessation des paiements; adopté - Art. 16: son amendement n° 57: en ce qui concerne les artisans, délai d'ouverture de la procédure courant à compter de la radiation du registre des métiers; adopté - Sous-section 2 (p. 1327): son amendement n° 58: suppression de cette division et de son intitulé; adopté - Avant l'art. 17: son amendement n° 59: insertion d'une nouvelle division intitulée: « Section I bis: Elaboration du bilan économique et social et du projet de plan de redressement de l'entreprise »; adopté - Art. 17: son amendement n° 61: rapport de l'administrateur déterminant: les possibilités de redressement de l'entreprise, en fonction des perspectives d'activité; les modalités de règlement du passif; les conditions sociales de la poursuite de l'activité; adopté - (p. 1328): s'oppose aux amendements n° 369 de M. Alfred Gérin (étude des marchés de l'entreprise et de sa clientèle potentielle dans le rapport établi par l'administrateur) et n° 351 d'ordre rédactionnel, de M. Félix Ciccolini - Art. 18: son amendement n° 62: information du juge-commissaire; adopté après modification par le sous-amendement n° 409 de M. Robert Badinter, ministre (communication de renseignements au juge-commissaire par les administrations et organismes publics) - Art. 19: son amendement n° 63: information de l'administrateur: consultation du chef d'entreprise ou des dirigeants de la personne morale; adopté - Art. 20 (p. 1329): son amendement n° 64: propositions de reprise de l'entreprise faites dans le cadre de la procédure: délai consenti par le tiers pour connaître le sort de ses offres; adopté - Art. 21: son amendement n° 65: suppression de cet article relatif à l'information du débiteur par l'administrateur; adopté - Art. 23 (p. 1330): son amendement n° 67: procédure de désignation d'un expert prévue par le code civil lors de contestation sur la valeur des droits sociaux en cas de cession; retiré - S'oppose à l'amendement n° 370 de M. Alfred Gérin (suppression de la cession d'office d'actions ou de parts sociales d'une société portant atteinte au droit de propriété) - Demande la réserve de l'article 23 jusqu'après l'examen de l'article 225 - Art. 24: son amendement n° 69: procédure de consultation des créanciers; dispositions applicables au Trésor public; adopté - Art. 26 (p. 1331): son amendement n° 71: actes de conservation des droits de l'entreprise faits par l'administrateur ou, à sa requête, par le chef d'entreprise; cas des sûretés autres que les hypothèques; adopté - Art. 28: son amendement n° 72: cession des droits sociaux que possèdent les dirigeants dans la société soumise à la procédure de redressement judiciaire; adopté - Art. 31 (p. 1332): son amendement n° 74: missions diverses de l'administrateur; adopté après modification par le sous-amendement n° 412 de M. Robert Badinter, ministre (administrateur chargé d'assister le débiteur pour tous les actes concernant la gestion) - Son amendement n° 75: suppression de l'alinéa précisant que l'administrateur est tenu au respect des obligations légales et conventionnelles incombant aux chefs d'entreprises; adopté - (p. 1333): son amendement n° 76: dérogation spéciale accordée à l'administrateur pour obtenir la disposition du compte bancaire ou postal de l'entreprise; adopté après modification par le sous-amendement de coordination n° 454 de M. Robert Badinter, ministre - Art. 32: son amendement n° 77: possibilité pour le débiteur de gérer son patrimoine, en dehors de la mission de l'administrateur; adopté - Suppression de l'alinéa relatif aux actes de gestion courante accomplis par le débiteur - Art. 33 (p. 1334): son amendement n° 78: actes soumis à autorisation du juge-commissaire: retrait du gage; délais de recours en annulation; adopté - Art. 35 (p. 1335): son

amendement n° 81: auditions du tribunal avant toute décision de cessation d'activité ou de liquidation; réservé jusqu'après l'examen de l'article 225 - Art. 36 (p. 1336): son amendement n° 82: continuation des contrats en cours: suppression de l'éventuelle compensation avec des dommages-intérêts; jugement d'ouverture ne pouvant entraîner résiliation ou résolution; maintien de l'indivisibilité; adopté - Art. 37: son amendement n° 83: transfert de cet article, relatif aux droits du bailleur, dans le chapitre relatif à la gestion du patrimoine de l'entreprise; adopté - Art. 38: son amendement de suppression pour coordination n° 84; adopté - Art. 39 (p. 1337): son amendement n° 85: bénéfice de cet article aux seules créances nées de l'activité de l'entreprise durant la période d'observation; adopté - (p. 1338): son amendement n° 86: paiement par priorité consenti aux banquiers après publicité permettant aux prêteurs et cautions de faire valoir leurs droits à l'audience; adopté - (p. 1340): accepte l'amendement n° 414 de M. Robert Badinter, ministre (paiement des sommes liées à l'exécution du contrat de travail: salaires, accessoires et congés payés) - Son amendement n° 88: interdiction pour les créanciers postérieurs au jugement de poursuivre individuellement; biens nécessaires au paiement des créances purgés des hypothèques; créances pouvant bénéficier d'un intérêt légal sans mise en demeure; adopté - Après l'art. 33 (suite): accepte l'amendement n° 413 de M. Robert Badinter, ministre (conditions de réalisation d'un bien grevé de sûretés pendant la période d'observation) - Art. 40 (p. 1341): son amendement n° 89: versement obligatoire par chèque à l'ordre de la Caisse des dépôts et consignations de tout règlement non destiné aux comptes de l'entreprise; adopté - Art. 41 (p. 1342): son amendement n° 90: recours à la location-gérance, autorisé par le tribunal, lorsqu'il est indispensable au maintien de l'emploi et à la sauvegarde de l'entreprise; adopté - S'oppose à l'amendement n° 354 de M. Félix Ciccolini (auditions auxquelles le tribunal doit obligatoirement procéder avant d'autoriser la conclusion d'un contrat de location-gérance) - (p. 1343): son amendement n° 91: contrat de location-gérance conclu pour une durée maximale d'un an; adopté - Art. 42: s'oppose à l'amendement n° 355 de M. Félix Ciccolini (sanction des abus commis par le locataire-gérant de nature à menacer l'intégrité du fonds de commerce ou de l'établissement artisanal) - Art. 43 (p. 1344): son amendement n° 92: meilleure définition de la mission du représentant des salariés par rapport à celle du représentant des créanciers; transfert des dispositions relatives au recours devant la juridiction prud'homale; adopté - Art. 44 (p. 1345): son amendement n° 93: autorisation par le juge commissaire des licenciements ne pouvant être évités dans le cadre du plan de redressement; reclassement et indemnisation des salariés licenciés facilités par le chef d'entreprise ou l'administrateur; adopté - (p. 1346): s'oppose aux amendements n° 394 de M. Charles Lederman (licenciements pour motif économique interdits au début de la période d'observation), n° 375 de M. Alfred Gérin (autorisation des licenciements pour cause économique indispensables à la poursuite de l'exploitation) et n° 13 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (autorisation des licenciements pour motif économique présentant un caractère urgent et indispensable à la poursuite de l'exploitation) - Art. 45: son amendement n° 94: suppression de cet article relatif à l'arrêt temporaire d'activité et à la réduction d'horaires; adopté - Art. 47 (p. 1347, 1348): son amendement n° 95: conditions de la suspension des poursuites individuelles; jugement d'ouverture arrêtant toutes les voies d'exécution; adopté - Problèmes posés par la mainlevée des saisies-arrêts et la transcription des commandements de saisie immobilière - Frais des instances et des procédures non poursuivies - Art. 48: son amendement n° 96: suppression de cet article relatif à la suspension des instances en cours; retiré - Art. 49: son amendement n° 97: reprise d'instance à l'initiative de l'administrateur ou du représentant des créanciers; adopté - Art. 50: son amendement n° 98: déclaration des créances à titre provisionnel pour celles qui ne sont pas liquidées; adopté - (p. 1349): son amendement n° 99: créances du

Trésor public et de la sécurité sociale soumises au droit commun en ce qui concerne les délais de forclusion ; adopté - Art. 51 : ses amendements n° 100 : prise en compte de créances en monnaie étrangère ; adopté ; et n° 101 : suppression de l'alinéa prévoyant que la créance dont le montant est supérieur à un chiffre fixé par décret est certifiée par le créancier et par son commissaire aux comptes ou son expert comptable ; adopté - Art. 52 (p. 1350) : son amendement n° 102 : suppression de la certification de la liste des créanciers par le commissaire aux comptes ; adopté - Art. 54 (p. 1351) : s'oppose à l'amendement n° 397 de M. Charles Lederman (protection des créances des salariés ou des créances du comité d'entreprise) - Art. 55 : son amendement n° 105 : prêts conclus pour une durée égale ou supérieure à un an et contrats assortis d'un paiement différé d'un an ou plus bénéficiant du versement d'intérêts ; adopté - (p. 1352) : s'oppose à l'amendement n° 358 de M. Félix Ciccolini (paiement d'intérêts pour les contrats de prêts conclus pour une durée supérieure à trois ans) - Art. 56 : son amendement n° 106 : jugement d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire rendant exigibles les créances non échues à la date de son prononcé ; rejeté - Art. 57 : son amendement n° 108 : suppression de l'alinéa prévoyant que les interdictions des inscriptions d'hypothèques ne concernent pas le Trésor public ; adopté - Art. 60 (p. 1354) : son amendement n° 111 : acomptes versés avant le jugement d'ouverture ; adopté - Après l'art. 60 (p. 1355) : accepte l'amendement n° 400 de M. Etienne Dailly (droits du créancier sur les cautions solidaires et les coobligés de son débiteur) - Art. 61 (p. 1356) : son amendement n° 113 : suppression de l'engagement d'achat à terme en cas de location gérance ; adopté - Art. 62 (p. 1357) : son amendement n° 114 : suppression, pour coordination, de la référence à l'article 22 ; réservé puis devenu sans objet (p. 1363) - Art. 63 : son amendement n° 115 : droit de licencier sur la base du plan de redressement arrêté par le tribunal n'excluant pas le respect des préavis légaux et contractuels ; adopté - Art. 64 (p. 1358) : son amendement n° 116 : cautions simples ne pouvant se prévaloir du plan de redressement ; adopté - Art. 65 : son amendement n° 117 : suppression de cet article relatif à la publication du jugement qui arrête le plan de redressement ; adopté - Art. 68 : ses amendements n° 119 : président du tribunal informé par le commissaire à l'exécution du plan du suivi du plan et de son éventuelle inexécution ; et n° 120, d'ordre rédactionnel ; adoptés - Art. 69 (p. 1359) : son amendement n° 121 : possibilité pour le chef d'entreprise ou le cessionnaire de demander une modification du plan de redressement ; représentants du comité d'entreprise entendus par le tribunal ; adopté - Art. 70 : son amendement n° 122 : décision du tribunal indépendante du rapport de l'administrateur ; retiré - (p. 1360) : accepte l'amendement n° 417 de M. Robert Badinter, ministre (transfert au cessionnaire de la charge du nantissement grevant le bien en cas de cession partielle d'un bien pendant le plan de continuation) - Art. 71 : son amendement n° 123 : suppression de cet article relatif à l'inaliénabilité temporaire de certains biens ; adopté - Art. 22 (suite) (p. 1361) : son amendement n° 66 : suppression de cet article relatif à la reconstitution du capital social de la société en redressement judiciaire ; adopté - Art. 73 (suite) (p. 1362) : son amendement n° 124, précédemment réservé : reconstitution des capitaux propres subordonnée à l'adoption du plan de redressement ; suppression éventuelle du droit préférentiel de souscription en faveur de certains associés ; adopté.

Suite de la discussion - (7 juin 1984) - Rapporteur - Art. 76 (p. 1389) : accepte l'amendement n° 359 de M. Félix Ciccolini (possibilité pour les créanciers de paiement dans des délais uniformes et plus brefs ; réduction proportionnelle du montant de la créance) - Après l'art. 76 : son amendement n° 127 : procédure d'administration contrôlée ; provision par les créanciers d'une entreprise de la perte résultant de la dépréciation monétaire des créances liée à l'allongement des délais de paiement ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Art. 77 (p. 1390) : son amendement n° 129 : suppression des dispositions de cet

article relatives au règlement immédiat dans la limite de 5 % du passif des créances les plus faibles prises dans l'ordre croissant de leur montant et inférieures à un montant fixé par décret ; adopté - Art. 78 : s'oppose à l'amendement n° 422 de M. Robert Badinter, ministre (versement immédiat des sommes à répartir correspondant aux créances litigieuses en compte de dépôt à la Caisse des dépôts et consignations par le commissaire à l'exécution du plan) - (p. 1391) : ses amendements n° 130 : procédure collective et paiements quérables ; adopté ; et n° 131 : consignation au nom des bénéficiaires à la Caisse des dépôts et consignations des sommes non réparties à l'issue des opérations en raison de la disparition de leurs bénéficiaires ; adopté - Art. 79 (p. 1392) : son amendement n° 132 : vente d'un bien grevé pendant l'exécution du plan de continuation et disposition réservée aux créanciers titulaires des sûretés spéciales ; cas de substitution de garantie et pouvoirs du tribunal en l'absence d'accord ; adopté - Art. 81 (p. 1393) : son amendement n° 133 : possibilité de saisine directe du tribunal par les créanciers en cas d'inexécution du plan par le chef d'entreprise ; saisine du tribunal à la demande du commissaire à l'exécution du plan ou du procureur de la République ; adopté - Art. 82 : son amendement n° 134 : cession de l'entreprise et pouvoirs du tribunal en cas d'activité susceptible d'exploitation autonome et constituant un ensemble avec maintien des emplois ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 361 de M. Félix Ciccolini (but de la cession de contribuer au paiement des créanciers) - Art. 83 : son amendement n° 135 : suppression de cet article relatif à la fin de la personne morale par la réalisation de la dernière opération de cession lorsqu'il n'y a pas d'autres biens à liquider ; adopté - Art. 84 (p. 1394) : son amendement n° 136 : cession ordonnée si elle porte sur un ou plusieurs ensembles d'éléments d'exploitation ; adopté - Art. 85 : son amendement n° 137 : action de l'administrateur afin de susciter des offres d'acquisition ; délai pendant lequel elles seront reçues ; précision relative à l'offre d'acquisition ; adopté - Art. 86 (p. 1395) : son amendement n° 138 : rapport de l'administrateur sur chacune des offres reçues ; retiré - Art. 87 : son amendement n° 139 : choix du tribunal entre plusieurs offres ; critères de maintien de l'emploi et de paiement des créanciers ; adopté - Art. 88 (p. 1396) : son amendement n° 140 : jugement autorisant la cession et obligations mises à la charge du cessionnaire ; délais de paiement dans le cadre de la procédure de l'article 75 ; jugement arrêtant le plan et cession des contrats même lorsque la cession est précédée de la location-gérance ; rejeté - Accepte l'amendement n° 362 de M. Félix Ciccolini (jugement arrêtant le plan et cession des contrats même lorsque la cession est précédée de la location-gérance) - Art. 89 : son amendement n° 141 : passation des actes nécessaires à la réalisation de la cession par l'administrateur ou le commissaire à l'exécution du plan ; responsabilité du cessionnaire dans la gestion à compter du jour convenu avec lui et retenu par le tribunal ; rejeté - Art. 90 (p. 1397) : son amendement n° 142 : mission du commissaire à l'exécution du plan jusqu'au paiement intégral du prix de cession ; adopté - Art. 91 : son amendement n° 143 : préservation de l'intégrité du bien faisant l'objet de la cession avant paiement total du prix ; possibilité d'aliénation totale ou partielle, d'affectation à titre de sûreté, de location ou de location-gérance et modalités d'autorisation ; adopté - Sur son amendement, accepte le sous-amendement n° 363 de M. Félix Ciccolini (absence de paiement intégral du prix de cession et location-gérance pour les biens corporels ou incorporels acquis) - (p. 1398) : son amendement n° 144 : délai du recours à compter de la publicité de l'acte ; adopté - Art. 92 : son amendement n° 145 : désignation d'office par le tribunal d'un administrateur ad hoc ; adopté - Art. 95 : ses amendements n° 148 : cession sur des biens grevés d'un privilège spécial, d'un nantissement ou d'une hypothèque et affectation d'une quote-part du prix par le tribunal à chacun de ces biens pour la répartition du prix ; adopté ; et n° 149 : répartition du prix et exercice du droit de préférence ; adopté - (p. 1400) : son amendement n° 150 : transmission de la charge du nantissement au cessionnaire uniquement dans la mesure où les biens qui font l'objet du

nantissement sont nécessaires à leur exploitation ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 424 de M. Robert Badinter, ministre (transmission de la charge du nantissement au cessionnaire ou au locataire-gérant ; point de départ des obligations du cessionnaire, compte tenu de la location-gérance) - Art. 96 : son amendement n° 151 : contrat de location-gérance au profit de la personne ayant présenté l'offre d'acquisition la plus favorable à l'emploi et au paiement des créanciers ; adopté - Art. 97 : son amendement n° 152 : saisine par le procureur de la République du tribunal en cas de manquement du locataire-gérant ou saisine d'office du tribunal ; procédure de redressement vers la cession ou la liquidation judiciaire ; déclaration par les créanciers de leurs créances ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 426 de M. Robert Badinter, ministre (imputabilité de l'inexécution des obligations au locataire-gérant et mise à sa charge de tout ou partie du passif du loueur) et accepte le sous-amendement n° 427 du même auteur (résolution du plan et ouverture d'une nouvelle procédure de redressement judiciaire à l'égard du loueur) - Art. 99 (p. 1401) : son amendement n° 153 : location-gérance et cession effective de l'entreprise dans les deux ans du jugement qui arrête le plan ; adopté - Art. 100 : son amendement n° 154 : inexécution par le locataire-gérant de son obligation d'acquiescer dans les conditions et délais fixés par le plan et ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, sans constatation de la cessation des paiements, à la demande du commissaire à l'exécution du plan, du procureur de la République ou de tout intéressé ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 428 de M. Robert Badinter, ministre (inexécution par le locataire-gérant de son obligation d'acquiescer dans les conditions et délais fixés par le plan et ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, sans constatation de la cessation des paiements, à la demande du commissaire à l'exécution du plan, du procureur de la République ou de tout intéressé ; passif propre du locataire-gérant et passif du loueur) - Chapitre III : son amendement n° 155 : intitulé ; « Le patrimoine de l'entreprise » ; adopté - Art. 101 (p. 1402) : son amendement n° 156 : absence de vérification des créances chirographaires en cas de cession ou de liquidation judiciaire ; adopté - Art. 103 : ses amendements n° 157 : décision du juge commissaire au vu des propositions d'admission ou de rejet du représentant des créanciers ; adopté ; et n° 158 : suppression des dispositions de cet article relatives aux cas de recours du créancier dont la créance est discutée contre la décision du juge commissaire ; adopté - Art. 104 : ses amendements n° 159 : absence de recours de la part du créancier dont la créance est discutée et qui n'a pas répondu au représentant des créanciers dans les délais prévus contre la décision du juge commissaire lorsque celle-ci confirme la proposition du représentant des créanciers ; adopté ; et n° 160 : décision d'incompétence prononcée par le juge commissaire ; adopté - Art. 105 (p. 1403) : son amendement n° 161 : état relatif aux décisions d'admission ou de rejet des créances ou d'incompétence prononcées par le juge commissaire et dépôt au greffe du tribunal ; délai de réclamation fixé par décret en Conseil d'Etat ; adopté - Art. 109 (p. 1404) : son amendement n° 163 : cas d'inopposabilité des actes aux représentants des créanciers ; double sanction de la nullité et de l'inopposabilité selon la nature de l'acte et dualité de sanction ; adopté - Art. 110 (p. 1405) : son amendement n° 165 : possibilité d'inopposabilité aux représentants des créanciers des paiements pour dettes échues effectués après la date fixée et des actes à titre onéreux accomplis après cette même date, si ceux qui ont traité avec le débiteur ont eu connaissance de la cession des paiements ; adopté - Art. 112 (p. 1406) : son amendement n° 166 : modalités d'exercice de l'action en constatation ou en reconnaissance de nullité ; adopté - Section II : son amendement n° 162 : intitulé ; « Inopposabilité de certains actes » ; adopté - Après l'art. 116 : son amendement n° 169 : insertion d'une section nouvelle et de son intitulé ; « Droits du bailleur » ; adopté ; et n° 170 : action en résiliation du bail des immeubles affectés à l'activité de l'entreprise pour défaut de paiement des loyers uniquement en cas de loyers échus depuis plus de trois mois après le jugement d'ouverture de la procédure

de redressement judiciaire ; adopté - (p. 1407) : son amendement n° 171 : privilèges du bailleur, en cas de redressement judiciaire, de résiliation du bail en matière de paiement des loyers à échoir lorsque les sûretés sont maintenues ou jugées suffisantes ; adopté - Art. 117 : son amendement n° 172 : revendication en matière mobilière dans le délai de trois mois à partir de la publication du jugement ouvrant la procédure de redressement judiciaire ; adopté - Art. 123 (p. 1408) : s'oppose à l'amendement n° 347 de M. Michel Durafour (possibilité de revendication des marchandises consignées au débiteur, à titre de dépôt ou pour être vendues pour le compte du propriétaire) - Son amendement n° 175 : limitation du gel de la réserve de propriété à la période initiale d'observation ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 383 de M. Jacques Mossion (absence de revendication si le prix est payé immédiatement) - Art. 125 (p. 1409) : son amendement n° 176 : établissement du relevé des créances par le représentant des créanciers ; visa du juge commissaire ; dépôt au greffe du tribunal ; mesures de publicité ; conditions de saisine du conseil de prud'hommes par le salarié dont la créance ne figure pas sur le relevé ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 466 de M. Arthur Moulin, rapporteur pour avis (conditions d'intervention du représentant des salariés devant la juridiction prud'homale) - Art. 126 : son amendement n° 178 : poursuite des instances en cours devant la juridiction prud'homale à la date du jugement d'ouverture de l'administration contrôlée en présence du représentant des créanciers et de l'administrateur ; modalités d'information de la juridiction saisie et des salariés parties à l'instance de l'ouverture de la procédure d'administration contrôlée ; modalités de mise en cause des institutions ; adopté - Art. 127 (p. 1410) : son amendement n° 179 : refus de règlement d'une créance par l'Association pour la gestion du régime d'assurance des salariés, AGS, et modalités d'action des salariés concernés ; rôle du représentant des salariés devant la juridiction prud'homale ; adopté - Art. 130 (p. 1411) : son amendement n° 180 : paiement de la créance d'un salarié inférieure à un mois de salaire et absence de versement par l'administrateur d'une somme supérieure à sa créance ; adopté - Art. 132 (p. 1412) : son amendement n° 181 : assurance du salarié contre le risque de non paiement en cas de procédure d'administration contrôlée des sommes dues en exécution du contrat de travail ; sommes et créances couvertes par l'assurance ; liquidation judiciaire ; adopté - Art. 133 (p. 1413) : son amendement n° 185 : établissement de relevés de créances pour les créances représentant les rémunérations et indemnités de congés payés dans les dix jours suivant l'expiration des périodes de garantie, jusqu'à concurrence du plafond ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 434 de M. Robert Badinter, ministre (établissement d'un relevé des créances pour les salaires et les indemnités de congés payés) - Son amendement n° 186 : reversement aux salariés créanciers par le représentant des créanciers en relation avec le représentant des salariés des sommes reçues ; adopté - Art. 134 : son amendement n° 188 : cas de subrogation de l'Association pour la gestion du régime d'assurance des salariés, AGS, dans les droits des salariés pour lesquels elle a effectué des avances ; distinction entre les créances subrogées et les autres créances ; adopté - Art. 136 (p. 1414) : son amendement n° 189 : suppression de de cet article pour coordination ; adopté - Art. 137 : son amendement n° 190 : applicabilité de la procédure simplifiée pour les entreprises de moins de cinquante salariés au jour du jugement d'ouverture de la procédure ; adopté - Art. 138 (p. 1415) : son amendement n° 191 : possibilité pour le tribunal en cours de procédure de passer de la procédure simplifiée à la procédure générale s'il estime qu'elle est de nature à favoriser le redressement de l'entreprise ; adopté - Chapitre I : son amendement n° 192 : intitulé ; « Jugement d'ouverture et procédure d'enquête » ; adopté - Avant l'art. 139 (p. 1416) : suppression de la section I et de son intitulé ; « Effets du jugement d'ouverture » ; adopté - Art. 139 : son amendement n° 194 : suppression des dispositions de cet article relatives au cas de désignation par le tribunal comme juge commissaire

d'un juge de la juridiction commerciale ; transfert à l'article 140 des dispositions concernant l'enquête du juge commissaire ; exercice par le représentant des salariés des fonctions dévolues au comité d'entreprise ou au délégué du personnel ; adopté - **Art. 140** : son amendement n° 195 : durée de la période d'enquête ; pouvoirs d'enquête du juge commissaire ; prolongation de la durée de l'enquête à la demande du chef d'entreprise, du procureur de la République ou du juge commissaire ; adopté - **Avant l'art. 143** : ses amendements n° 198 : suppression de la section II et de son intitulé « Elaboration du plan de continuation ou de cession de l'entreprise » ; adopté ; et n° 199 : insertion d'une division nouvelle et de son intitulé « Elaboration du plan de redressement de l'entreprise » ; adopté - **Art. 143** (p. 1418) : ses amendements n° 200 : poursuite de l'activité pendant deux mois et prolongation exceptionnelle par décision motivée du tribunal, d'office, à la demande du débiteur, ou de l'administrateur et du procureur de la République pour une durée d'un mois ; adopté ; et n° 202 : communication par le débiteur ou l'administrateur au représentant des salariés sous la surveillance du juge commissaire des propositions de règlement des dettes ; adopté - **Art. 141** (p. 1417) : ses amendements n° 196 : nomination par le tribunal d'un administrateur, soit d'office, soit à la demande du chef d'entreprise, du procureur de la République, du représentant des créanciers ou du juge commissaire ; missions de l'administrateur ; adopté ; et n° 197 : suppression des dispositions de cet article relatives à l'assemblée générale extraordinaire ou à l'assemblée des associés ; adopté - **Art. 144** : son amendement n° 203 : procédure relative aux offres d'acquisition ; offres adressées au greffe du tribunal et communication au juge commissaire, au représentant des créanciers, au débiteur ou à l'administrateur ; adopté - **Art. 145** (p. 1419) : son amendement n° 204 : dépôt par le débiteur en cas d'absence d'administrateur au greffe du tribunal du projet de plan de redressement de l'entreprise ; rapport du juge commissaire au tribunal et avis motivé sur le projet de plan ; adopté - **Titre III** : son amendement n° 206 : intitulé « La liquidation judiciaire » ; adopté - **Chapitre I** : son amendement n° 207 : intitulé « Le liquidateur » ; adopté - **Art. 149** (p. 1420) : s'oppose à l'amendement n° 440 de M. Robert Badinter, ministre (liquidation et nomination par le tribunal du représentant des créanciers en qualité de liquidateur ; possibilité de désignation du liquidateur parmi les autres mandataires liquidateurs) - Ses amendements n° 208 : limitation du rôle du liquidateur à la répartition entre les créanciers ; adopté ; et n° 209 : action du liquidateur en matière de licenciements ; adopté - **Art. 152** (p. 1420) : son amendement n° 210 : obligations pour le liquidateur prescrites par l'article 40 pour les sommes reçues dans l'exercice de ses fonctions ; rejeté - (p. 1421) : s'oppose à l'amendement n° 384 de M. Alfred Gérin (versement de toute somme reçue par le liquidateur en compte spécial de dépôt dans une banque ou dans un établissement de crédit) - **Art. 154** : son amendement n° 213 : administration de l'entreprise par l'administrateur restant en fonction ou, à défaut, par le liquidateur ; licenciements ; remise à l'administrateur des sommes nécessaires à la poursuite de l'activité ou transfert de ces sommes sur les comptes bancaires ou postaux de l'entreprise à défaut d'administrateur ; adopté.

Suite de la discussion - (8 juin 1984) - Rapporteur - **Art. 155** (p. 1434) : son amendement n° 214 : nouvelle rédaction de cet article supprimé par l'Assemblée nationale relatif à la vente des immeubles ; retiré - **Art. 156** (p. 1436) : son amendement n° 215 : harmonisation de la procédure prévue à cet article avec celle fixée par l'article 95 en ce qui concerne la situation des créanciers bénéficiant d'inscription sur des biens cédés ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 388 de M. Jacques Mossion (suppression de cet article relatif aux ventes par unité de production) - **Art. 159** (p. 1437) : son amendement n° 218 : contestation ne pouvant porter que sur les intérêts collectifs des créanciers ; adopté - **Art. 163** (p. 1438) : son amendement n° 223 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux règles de paiement des créanciers privilégiés et hypothécaires ; retiré - **Art. 168**

(p. 1439) : son amendement n° 225 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la décision de clôture de la liquidation - adopté - **Art. 170** : son amendement n° 226 : suppression du dernier alinéa de cet article relatif à l'interdiction de reprendre les poursuites contre le chef d'entreprise ; adopté - **Art. 172** (p. 1440) : son amendement n° 227 : nouvelle rédaction de cet article relatif au recours contre les décisions statuant sur l'ouverture de la procédure, sur la liquidation, arrêtant ou rejetant le plan de continuation ; adopté - **Art. 174** (p. 1441) : son amendement n° 228 : regroupement de toutes les décisions susceptibles d'un appel limité (art. 175, 177 et 2ème alinéa de l'art. 178) ; adopté - **Art. 174 bis** : son amendement n° 229 : suppression de cet article relatif au pourvoi en cassation pour défaut de communication au ministère public pour transfert de cette disposition après l'article 178 bis ; adopté - **Art. 175** : son amendement n° 230 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - **Art. 177** : son amendement n° 231 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - **Art. 178** : son amendement n° 232 : suppression de cet article pour coordination ; adopté - **Art. 180** (p. 1442) : son amendement n° 238 : texte de cet article visant également les personnes morales commerçantes ; adopté - **Art. 181** (p. 1443) : son amendement n° 239 : nouvelle rédaction de cet article relatif à l'action en comblement du passif ; adopté - Suppression de la présomption de faute que l'article 99 de la loi du 13 juillet 1967-faisait peser sur le chef d'entreprise - Menace étant de nature à retarder le dépôt de bilan - **Art. 183** (p. 1446) : son amendement n° 242 : nouvelle rédaction du cinquième alinéa de cet article relatif à une comptabilité fictive ou à la disparition de documents comptables ; adopté - **Art. 184** : se déclare favorable à l'amendement n° 445 de M. Robert Badinter (saisine d'office du tribunal) - **Art. 185** : son amendement n° 245 : communication de tout document ou information sur la situation patrimoniale des dirigeants, personnes physiques ou morales, ainsi que des personnes physiques représentants permanents des dirigeants, personnes morales mentionnées ; adopté - **Art. 188** (p. 1447) : son amendement n° 249 : cas du débiteur qui a fait des achats en vue d'une revente au-dessus du cours ou employé des moyens ruineux pour se procurer des fonds ; adopté - **Art. 192** (p. 1448) : accepte l'amendement n° 446 de M. Robert Badinter, ministre (dans les cas prévus aux articles 188 à 191, le tribunal se saisit d'office ou est saisi par l'administrateur, le représentant des créanciers, le liquidateur ou le procureur de la République) - **Art. 193** : son amendement n° 252 : suppression du deuxième alinéa de cet article permettant au tribunal soit de prononcer l'interdiction à la place de la faillite personnelle, soit même d'exonérer de toute condamnation les personnes en causes si elles ont prêté un concours positif au mandataire pendant la procédure ; adopté - **Art. 195** : son amendement n° 254 : incapacité s'appliquant également à toute personne physique ou à tout dirigeant de personne morale, physique, ou à tout dirigeant de personne morale, à l'égard de laquelle la liquidation judiciaire a été prononcée ; retiré - (p. 1449) : son amendement n° 256 : personnes mentionnées à l'alinéa premier réputées démissionnaires si elles sont déjà élues à une fonction publique élective ; adopté - **Art. 196** : son amendement n° 257 : remplacement des mots « l'inéligibilité » par les mots « l'incapacité d'exercer une fonction publique élective » ; adopté - **Art. 201** (p. 1450) : son amendement n° 261 : possibilité pour le tribunal de condamner les prévenus à un emprisonnement de deux à sept ans ou à une amende de 20.000 à 300.000 francs ; adopté - **Art. 202** : son amendement n° 262 : possibilité pour la juridiction répressive de prononcer soit la faillite personnelle, soit l'interdiction prévue à l'article 193 ; adopté - **Art. 206** (p. 1451) : son amendement n° 265 : suppression de cet article relatif aux infractions commises par les parents ou alliés du débiteur ; retiré - **Art. 208** (p. 1452) : son amendement n° 266 : juridiction saisie prononçant la nullité de l'acquisition et statuant sur les dommages-intérêts qui seraient demandés ; adopté - **Art. 209 bis** : son amendement n° 267 : remplacer les mots « de la société en état de cessation de paiement » par les mots « de la personne morale qui a fait l'objet d'un

jugement d'ouverture de redressement judiciaire » ; adopté - **Art. 211** (p. 1453) : son amendement n° 269 : impossibilité pour le représentant des salariés de se constituer partie civile ; adopté - **Art. 215** : attire l'attention du Gouvernement sur le fait que, depuis le 1^{er} octobre 1983, la plupart des greffiers des tribunaux de commerce n'arrivent pas à obtenir le remboursement des avances consenties pour les procédures collectives - **Art. 219** (p. 1455) : son amendement n° 278 : exclusion de la liste électorale ne valant que pendant la durée de la faillite personnelle et sauf réhabilitation ; retiré - **Art. 220** (p. 1456) : son amendement n° 281 : nouvelle rédaction du paragraphe III de cet article relatif à l'ouverture du redressement judiciaire à la requête du ministre ou en cas de saisine d'office ou par le procureur de la République, qu'après avis conforme du ministre ; adopté - Demande la réserve de son amendement n° 282, tendant à supprimer les mots « relative au règlement judiciaire » jusqu'à la fin de l'examen du texte - **Art. 224** (p. 1457) : demande la réserve de cet article jusqu'après examen de l'article 25 - **Art. 225** (p. 1458) : son amendement n° 471 : désignation par le comité d'entreprise d'une ou de plusieurs personnes en son sein qui devront être entendues en cas d'exercice des droits de recours ; adopté - **Art. 23** (suite) (p. 1459) : son amendement n° 68 : remplacer les mots : « le comité d'entreprise ou à défaut les délégués du personnel » par les mots : « les représentants du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel » ; adopté - **Art. 35** suite : son amendement n° 81 : alinéa additionnel stipulant que le tribunal statue après avoir entendu ou dûment appelé l'administrateur, le représentant des créanciers, le chef d'entreprise et les représentants du comité d'entreprise, ou, à défaut, des délégués du personnel ; adopté.

Suite de la discussion - (12 juin 1984) - Rapporteur - **Art. 226** (p. 1495) : son amendement rédactionnel n° 290 ; adopté - (p. 1496) : son amendement rédactionnel n° 291 ; retiré - Son amendement rédactionnel n° 292 ; adopté - Ses amendements de coordination n° 293, n° 294, n° 296 à n° 298 ; adoptés - (p. 1497) : ses amendements de coordination n° 299, n° 300, n° 302 et n° 303 ; adoptés - Ses amendements rédactionnels n° 301 et n° 304 ; adoptés - **Art. 227** : son amendement de coordination n° 305 ; adopté - **Art. 227 bis** : son amendement de coordination n° 306 ; adopté - **Après l'art 227 bis** (p. 1498) : son amendement n° 307 : procédure de redressement judiciaire applicable à une entreprise de presse ; adopté - **Art. 228** (p. 1499) : son amendement de coordination n° 308 ; adopté - **Art. 230** : son amendement de coordination n° 309 ; adopté - **Art. 230 bis** (p. 1500) : accepte l'amendement n° 453 de M. Robert Badinter, ministre (désignation des commissaires aux comptes à la compagnie générale maritime et à la société nationale d'études et de construction de moteurs d'aviation, SNECMA) - **Après l'art. 230 bis** : son amendement n° 311 : règlement des prestations d'assurance maladie en cas d'ouverture d'une procédure collective ; adopté - **Art. 232** (p. 1501) : ses amendements de coordination n° 312 et n° 313 ; adoptés - **Après l'art. 232** : accepte l'amendement n° 399 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (dispositions des titres V à VII applicables, dès l'entrée en vigueur de la présente loi, aux procédures ouvertes aussi bien antérieurement que postérieurement) - **Art. 233** (p. 1502) : ses amendements de coordination n° 314, n° 315 et n° 317 ; adoptés - Son amendement rédactionnel n° 316 ; adopté - Son amendement n° 318 : application aux procédures en cours des dispositions des articles 170 et 171 relatifs au jugement de clôture pour insuffisance d'actif ; adopté - (p. 1503) : son amendement rédactionnel n° 319 ; adopté - **Art. 234** : son amendement n° 320 : suppression de cet article relatif à la date d'entrée en vigueur de la présente loi ; adopté - **Art. 235** : son amendement n° 321 : territoires d'outre-mer exclus du champ d'application de la présente loi ; retiré - **Après l'art. 235** (p. 1504) : son amendement n° 322 : date d'entrée en vigueur de la présente loi ; adopté - **Intitulé** : accepte l'amendement n° 462 de M. Robert Badinter, ministre (« Projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises ») - **Art. 219** (suite) : son amendement de coordination n° 279 ; adopté -

Art. 220 (suite) (p. 1505) : son amendement de coordination n° 282 ; adopté - **Coordination - Art. 6** : son amendement de coordination n° 1 ; adopté - **Art. 61** (p. 1506) : son amendement de coordination n° 2 ; adopté - **Art. 69** : son amendement de coordination n° 3 ; adopté - **Art. 161** : son amendement de coordination n° 4 ; adopté - **Art. 162** : son amendement de coordination n° 5 ; adopté - **Art. 195** : son amendement de coordination n° 7 ; adopté - **Art. 206** (p. 1507) : son amendement de coordination n° 6 ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1508) : regrette l'abstention des groupes communiste et socialiste sur ce texte - **Etroite collaboration entre la commission des lois et le Gouvernement** - Modifications positives du texte : redressement judiciaire ; définition de la cessation des paiements ; réglementation des licenciements économiques ; créanciers informés des nouveaux prêts ; compétence des tribunaux de commerce - (p. 1509) : intérêt de ce texte pour l'économie du pays - Demande l'adoption par le Sénat du projet ainsi amendé.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse - Deuxième lecture** [n° 473 (83-84)] - (30 août 1984) - **Discussion générale** (p. 2437) : histoire de la liberté de la presse, celle d'un combat permanent depuis des siècles - Ordonnance du 26 août 1944 - Refus du Sénat de s'associer à un projet « mal ficelé » - Mesures proposées par le Sénat en concertation avec les intéressés, rejetées par l'Assemblée nationale - Assemblée nationale ratifiant mais ne corrigeant plus - Maintien de la position sénatoriale - Emission d'Antenne 2 sur l'explosion de la communication - Absence d'évocation du sort réservé à la presse écrite - Loi proposée ne pouvant sauver la presse quotidienne nationale - Cinq quotidiens bénéficiaient cette année du fonds d'aide - Problème du marché publicitaire dans sa répartition entre les divers médias - **Froid réalisme du Gouvernement depuis 1981** en ce qui concerne la protection du marché publicitaire et de son accaparement - (p. 2438) : précipitation de la ruine de la presse écrite - Impossibilité de forcer les Français à acheter un journal qui ne corresponde pas à leurs opinions - Regrette le non retrait de ce projet en même temps que le projet de loi Savary - Se déclare favorable au texte du projet de loi tel qu'il a été adopté par la commission spéciale.

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise** [n° 263 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (9 octobre 1984) - **Art. 2** (p. 2565) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (désignation par le tribunal de personnes autres que celles inscrites sur la liste des administrateurs judiciaires) - En cas de liquidation, confusion des rôles du mandataire-liquidateur et de l'administrateur judiciaire.

- **Projet de loi relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises - Deuxième lecture** [n° 27 (84-85)] - (6 novembre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2958) : se félicite de la coopération entre les deux assemblées ; analyse les divergences entre l'Assemblée nationale et le Sénat : compétence des tribunaux de commerce ; recours à la procédure simplifiée et à la procédure développée ; représentation des cadres ; recours à la location gérance pendant la période d'observation ; régime des nullités durant la période d'observation ; action en comblement du passif ; espère que la commission mixte paritaire parviendra à un accord ; souhaite également une réforme ultérieure des sûretés et privilèges - **Art. 1** (p. 2959) : son amendement n° 1 : possibilité d'une liquidation judiciaire de l'entreprise dès le début de la procédure ; adopté - **Art. 2** : son amendement n° 2 : rétablissement du caractère facultatif de la procédure simplifiée ; rejeté - **Art. 7** (p. 2960) : son amendement n° 4 : rétablissement de la compétence des tribunaux de commerce ; adopté - **Art. 10** (p. 2961) : son amendement n° 6 : rétablissement d'une représentation spécifique des cadres dans les procédures concernant les grandes entreprises ; adopté - (p. 2962) : son amendement n° 7 : suppression des modalités de désignation

des experts par le tribunal; adopté - Art. 10 bis: son amendement n° 8: désignation du représentant des salariés: conditions à remplir; adopté - Art. 22 (p. 2963): son amendement n° 9: reconstitution du capital social: subordination des engagements des actionnaires présents ou futurs à l'exécution du plan par le tribunal; adopté - Art. 31 (p. 2964): son amendement n° 10: limites de la responsabilité de l'administrateur; adopté - Art. 32: son amendement n° 11: pouvoirs du débiteur en matière de gestion courante; adopté - Art. 36 (p. 2965): son amendement n° 12: exécution des contrats en cours: maintien de la possibilité de l'indivisibilité; adopté - Art. 41 (p. 2966): son amendement n° 13: conditions du recours à la location gérance pendant la période d'observation: trouble social ou économique grave; adopté - (p. 2967): son amendement n° 14: recours à la location gérance pendant la période d'observation: durée maximale; adopté - Art. 43: son amendement n° 15: rôles respectifs du représentant des créanciers et du représentant des salariés; adopté après modification par le sous-amendement n° 59 de M. Robert Badinter, ministre (vérification du relevé des créances résultant des contrats de travail par le représentant des salariés) - Art. 50 (p. 2968): son amendement n° 17: 1° Possibilité d'une déclaration à titre provisionnel des créances certaines mais non liquides; adopté - 2° Application de la forclusion de droit commun aux créances du Trésor et de la sécurité sociale; adopté (p. 2976) - Art. 51 (p. 2969): son amendement n° 18: suppression de la certification des créances par un expert comptable ou par le commissaire aux comptes; rejeté - Art. 57: son amendement n° 20: suppression d'un privilège dérogatoire du Trésor public en matière de créance; adopté - Art. 61 (p. 2970): son amendement n° 21: suppression des conditions restrictives posées à la location gérance; adopté - Art. 77 (p. 2971): son amendement n° 22: suppression de la possibilité de régler immédiatement, à l'intérieur de certaines limites, les créances les plus faibles; adopté - Art. 78 (p. 2971, 2972): son amendement n° 24: mode de paiement des créances; adopté - Son amendement n° 25: consignation des sommes non réparties entre les créanciers à la caisse des dépôts et consignations; adopté - Art. 79: son amendement n° 26: paiement des créanciers titulaires de sûretés réelles dans le cas de cession d'un bien grevé d'une sûreté spéciale; adopté - Art. 95 (p. 2974): s'oppose à l'amendement n° 67 de M. Robert Badinter, ministre (condition de transmission au cessionnaire de l'outillage ou du matériel d'équipement professionnel nanti) - Son amendement n° 29: condition de transmission au cessionnaire de l'outillage ou du matériel d'équipement professionnel nanti; adopté - Art. 97: son amendement n° 30: suppression de la possibilité de mettre dans certains cas à la charge du locataire gérant le passif ou une partie du passif du loueur; adopté - Art. 100 (p. 2975): son amendement n° 31: suppression de la possibilité, dans le cas de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, de la mise à la charge du locataire gérant du passif du loueur; adopté - Art. 109 (p. 2975, 2976, 2978): son amendement n° 33, précédemment réservé: rétablissement de l'inopposabilité de certains actes; adopté - Art. 112 (p. 2977): son amendement n° 35: rétablissement de l'action en constatation de l'inopposabilité au bénéfice du représentant des créanciers; adopté - Art. 132 (p. 2982): s'oppose aux amendements n° 50 de M. Paul Girod (modalités de la prise en charge des créances salariales) et n° 55 de M. Jean-Pierre Fourcade (modalités de la prise en charge des créances salariales: réduction du délai pris en compte) - (p. 2983): défend le délai d'un mois et demi pris en compte dans les modalités de la prise en charge des créances salariales - Art. 156 (p. 2985): son amendement n° 39: application des dispositions de l'article 95 en cas de ventes d'unités de production grevées de sûreté particulière; adopté - Art. 181 (p. 2986): son amendement n° 40: condition posée à l'action en comblement du passif: gestion fautive du chef d'entreprise; adopté - Son amendement n° 41: affectation des sommes versées par les dirigeants au règlement du passif chirographaire; adopté - Art. 222 (p. 2988): son amendement n° 44: modalités de consulta-

tion du comité d'entreprise ou des délégués du personnel en cas de licenciements économiques; adopté - Art. 224 (p. 2989): son amendement n° 45: suppression de la consultation du comité d'entreprise avant tout dépôt de bilan; adopté - Art. 230 bis-1 (p. 2990): son amendement n° 53: suppression de l'obligation faite aux commissaires aux comptes de dénoncer les infractions portées à leur connaissance; adopté - Son amendement n° 49: extension de certaines dispositions de la loi du 24 juillet 1966 aux personnes morales de droit privé non commerçantes qui établissent des comptes prévisionnels; adopté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 98 (84-85)] - (12 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4450): mise au point d'un texte commun aux deux assemblées et accord du Gouvernement - Souplesse et délai de la procédure - Libertés d'appréciation du tribunal de commerce et du juge commissaire - Coopération du chef d'entreprise - Procédure du règlement amiable et redressement judiciaire - Location gérance; prise en considération du critère régional - Absence de perception des droits fiscaux s'agissant de la promesse d'achat - Limitation à la période d'observation des prêts superprivilégiés - Modalités de financement de l'exploitation en l'absence de fonds propres - Attitude des établissements de crédit et des banques - Atteinte au privilège du Trésor public - Diminution des garanties des autres créanciers privilégiés - Association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés, AGS - Compétences des juridictions consulaires - Définition des critères de compétence - Limite face à l'exercice de l'action en nullité - (p. 4451): demande le vote du texte de la commission mixte paritaire - Après l'art. 230 bis-1 (p. 4456): son amendement n° 3: délai d'harmonisation avec les dispositions de la seconde directive européenne pour les sociétés d'un an à compter de la décision d'acceptation du plan de redressement économique et financier assorti d'un plan d'apurement du passif; adopté - Après l'art. 233 (p. 4457): accepte l'amendement n° 1 de M. Robert Badinter, ministre (mesures transitoires et prorogation de la durée du mandat des présidents et juges titulaires des tribunaux de commerce).

- *Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social [n° 112 (84-85)] - (17 décembre 1984) - Rapporteur pour avis - Art. 33 (p. 4642): son amendement n° 4: parties pouvant se faire assister et représenter devant le tribunal des affaires de sécurité sociale; adopté - Art. 44 (p. 4651): intervention à titre personnel - Importance du secteur informatisé de la sécurité sociale - Nécessité d'une vigilance toute particulière de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL, qui doit être en principe saisie de tout projet de loi concernant les traitements automatisés avant qu'ils ne soient présentés devant le Parlement, obligation résultant de l'article 20 du décret du 17 juillet 1978 - Son amendement n° 79: communication des informations devant se faire de manière ponctuelle; adopté - Art. 45 (p. 4652): son amendement n° 5: acte réglementaire pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés fixant les conditions de la communication des données; adopté - Art. 45 bis: son amendement n° 6: suppression de cet article relatif à l'allègement des obligations déclaratives des entreprises; adopté - Article faisant double emploi avec un projet de décret dont la CNIL a été saisie - Art. 55 (p. 4655): son amendement n° 7: demande d'indemnité devant être présentée à peine de forclusion avant le 31 mars 1985; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Après l'art. 55 (p. 4656): son amendement n° 8: application de l'article 13 de la loi n° 81-736 du 4 août 1981 relatif à l'amnistie des sanctions disciplinaires et professionnelles; adopté - Art. 62 (p. 4659): son amendement n° 9: modification de la rédaction de cet article relatif à l'élargissement des possibilités d'exercer l'action civile pour les associations se proposant par leur statut de combattre le racisme; adopté - (p. 4660): Parlement saisi dans quelques mois de la révision du code pénal.*

TINANT (René), sénateur des Ardennes (UCDP).

- Décédé le 6 mars 1984 (2 avril 1984) (p. 196) - Eloge funèbre (24 avril 1984) (p. 457).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

TIZON (Jean-Pierre), sénateur de la Manche (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (31 janvier 1984) (p. 75).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion des lois portant répartition des compétences entre l'Etat, les régions et les départements (26 juin 1984) (p. 1816).

Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

DÉPÔTS

Rapport, fait avec M. Jean-Marie Girault, au nom de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie et dépendances, créée en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 27 novembre 1984 [n° 155 (84-85)] (13 décembre 1984) - Commission d'enquête et de contrôle.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 57 (19 décembre 1984) (p. 4743) à M. le Premier ministre : départements et territoires d'outre-mer (action de l'ensemble des services publics en Nouvelle-Calédonie) - Discutée le 20 décembre 1984 (débat commun) (p. 4835 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne** [n° 378 (83-84)] - Suite de la discussion - (26 octobre 1984) - En remplacement de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis - Art. 26 bis (p. 2824) : soutient l'amendement n° 156 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (abrogation de la loi relative aux transports publics d'intérêt local et maintien de l'article 4 concernant l'organisation des transports de la région parisienne) - Art. 27 (p. 2825) : soutient l'amendement n° 157 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (servitudes de passage au profit de communes ne possédant pas de plan d'occupation des sols).

- **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie** - (20 décembre 1984) (p. 4845) : opinion sur les événements de Nouvelle-Calédonie forgée sur place et au terme des investigations de la délégation de la commission de contrôle - Nombreuses auditions sur le territoire - Laxisme des pouvoirs publics confrontés à la montée des périls - Incapacité à faire respecter les lois de la République - Développement de la dialectique de la terreur par le Front de libération national kanak socialiste, FLNKS - Sous-estimation de la détermination du FLNKS - Décision du 27 juillet 1984 de boycott des élections à l'Assemblée territoriale - Incidents marquant la visite de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer en octobre 1984 - Participation au comité Etat-territoire réservée par la loi aux seules forces publiques affrontant le suffrage universel - Inertie des pouvoirs publics apparaissant lors du tour cycliste de Nouvelle-Calédonie interrompu par un barrage - Elections à l'Assemblée territoriale du 18 novembre 1984 constituant une étape supplémentaire dans la montée de la violence - Sous-estimation de la détermination du FLNKS dans la mise en oeuvre de sa décision de boycott actif des élections à l'Assemblée territoriale - Inadéquation entre les mesures prises par les pouvoirs publics et la gravité des événements survenus le 18 novembre - (p. 4846) : image de M. Eloi Machoro détruisant à la hache l'urne d'un bureau de vote résumant l'ampleur des entraves à la libre expression du suffrage universel - Forces de l'ordre insuffisantes pour garantir efficacement le libre accès aux urnes - Electorat « muet » du FLNKS comptant 5000 personnes au maximum - FLNKS fuyant le verdict des urnes et refusant de se compter - Gendarmerie considérant dès le 20 novembre 1984 que la situation est devenue insurrectionnelle - Temporisation des pouvoirs publics - Séquestration du sous-préfet Demar et sa famille - Echange de M. Demar contre trois indépendantistes emprisonnés - Saccage de la gendarmerie de Thio le 20 novembre, assiégée le 30 et isolée du reste de la Nouvelle-Calédonie - Humiliation des gendarmes devant assister à la destruction du drapeau français - (p. 4847) : inertie des pouvoirs publics confrontés à la stratégie de rupture du FLNKS, se traduisant par une éclipse des lois républicaines - FLNKS regroupant les quatre partis du Front indépendantiste, ainsi que trois organisations marginales et deux syndicats - FLNKS représentant en fait un rassemblement de groupuscules dominés par quelques dirigeants extrémistes - Contacts étroits entre le FLNKS et la Lybie - Troubles calédoniens résultant d'une application incomplète de la loi du 6 septembre 1984 portant statut du territoire - Impossibilité pour l'Assemblée territoriale de voter son budget avant le 31 décembre - Démoralisation des fonctionnaires civils et militaires - Hommage au courage et à l'abnégation de la gendarmerie dans des circonstances difficiles - Brousse se vidant de ses habitants non indépendantistes - Politique de l'interposition passive incitant certains Calédoniens à constituer des groupes d'autodéfense - Rétablissement de l'ordre républicain, véritable condition du dialogue.

TORRE (Henri), sénateur de l'Ardèche (apparenté au groupe UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre titulaire du conseil supérieur des prestations sociales agricoles (décret n° 64-862 du 3 août 1964) (17 avril 1984) (p. 386).

Est nommé membre titulaire de la section de l'assurance des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (17 avril 1984) (p. 386).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances, pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Agriculture [n° 69, annexe 3 (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances, pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Prestations sociales agricoles [n° 69, annexe 43 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Prestations sociales agricoles - (29 novembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3784) : volume considérable de ce budget annexe traduisant la solidarité nationale à l'égard des agriculteurs - Stabilisation des dépenses sociales agricoles - Allocations familiales revalorisées seulement de 4,75 % en 1984 - Poursuite de la diminution du nombre d'enfants en 1985 - Revalorisation de 4,4 % des prestations vieillesse en 1984 bien inférieure à la hausse des prix - Absence de mesures en faveur de l'abaissement de l'âge de la retraite - (p. 3785) : conteste la fixation du montant de l'accroissement des cotisations à 7,3 % - Ensemble des prestations n'augmentant que de 5,5 % et ensemble des cotisations de 7,3 % - Deux nouvelles catégories de cotisants contribuant au financement du BAPSA : les pluriactifs et les poly-pensionnés - Progression des cotisations vieillesse de 13,9 % - Groupe administration profession établissant que l'effort contributif des agriculteurs était passé de 60 à 80 % de celui des salariés - Impossibilité pour les nombreux agriculteurs dont les revenus sont inférieurs au Smic de supporter des cotisations supplémentaires - Subvention du budget général ne progressant que de 3 % - Apparition d'une ligne nouvelle « prélèvements sur les exercices antérieurs » minimisant l'intervention du budget de l'Etat dans le BAPSA - Rappelle les deux graves inconvénients de ce budget : augmentation plus rapide des cotisations par rapport aux prestations et absence de mesures concernant l'abaissement de l'âge de la retraite - Au nom de la commission des finances, se déclare opposé à l'adoption de ce budget.

Agriculture - (29 novembre 1984) - Rapporteur spécial (p. 3800) : agriculture française assurant l'indépendance nationale dans le domaine alimentaire et contribuant à une réduction du déséquilibre des échanges - Crise depuis dix ans et non exportation d'une partie de ses excédents aujourd'hui - Diminution de la part de l'agriculture dans le budget de la nation - Croissance apparente inférieure à la hausse prévisible des prix en 1985 - (p. 3801) : maintien de l'effort en faveur de l'action éducative et culturelle - Progression des subventions pour l'enseignement agricole privé - Majoration des crédits destinés à la modernisation nécessaire de l'appareil de production - Souhaite l'abaissement du taux des prêts bonifiés et le respect des engagements pris en 1981 - Suppression des prêts à moyen terme n'étant pas compensés par les CODEVI - Stagnation des crédits d'indemnité annuelle de départ - Augmentation de la dotation pour l'installation des jeunes agriculteurs - Revalorisation de l'indemnité spéciale de montagne, mais ne compensant pas l'érosion monétaire - Baisse des dotations en faveur du fonds de calamités agricoles - Véritable nationalisation de la politique agricole dans le cadre de l'office des vins et de l'office du lait, à la suite des dispositions prises par la Communauté économique européenne - (p. 3802) : faible augmentation de la dotation de l'office des viandes - Baisse des autorisations de programme - Contrats de plan Etat-région et désengagement de l'Etat dans l'investissement - Insuffisance des crédits destinés au remembrement et à l'équipement en petite et moyenne hydraulique - Baisse des crédits du Fonds national pour le

développement des adductions d'eau, FNDAE - Diminution de la part du FNDAE dans le prélèvement du PMU - Blocage des prix de l'eau et non revalorisation du taux de la taxe sur la consommation - Budget de stagnation dans la dégradation - Au nom de la commission des finances, se déclare défavorable à l'adoption du budget de l'agriculture pour 1985 - **Examen des crédits - Etat C** (p. 3854) : s'oppose à l'amendement n° II-14 de M. Stéphane Bonduel (réduction des autorisations de programme de 7 millions de francs : adductions d'eau) - (p. 3855) : absence de réponse à la question relative à la répartition des produits du PMU entre les sociétés de courses et le Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNAE - **Art. 81** : son amendement n° II-27 : suppression de cet article relatif à l'alimentation du fonds commun des accidents du travail agricole ; adopté.

TRAVERT (René), sénateur de la Manche (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au prix de l'eau en 1985 (12 décembre 1984) (p. 4475).

TREILLE (Georges), sénateur des Deux-Sèvres (rattaché administrativement au groupe UC DP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Question au Gouvernement : insécurité** - (15 novembre 1984) (p. 3166) : regrette l'absence au Sénat de M. Laurent Fabius, Premier ministre - France provinciale et rurale atteinte par la violence et la criminalité - Augmentation du sentiment d'insécurité - Affaiblissement de l'appareil répressif depuis 1981 - Interroge le Gouvernement sur les mesures envisagées pour juguler la montée de l'insécurité - Actualité particulièrement dramatique : crimes d'enfants et assassinats de personnes âgées - (p. 3167) : demandé au Gouvernement de procéder rapidement aux révisions législatives nécessaires - Nouvel examen de la loi abrogeant la peine de mort - Application immédiate de peines de substitution.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1984** [n° 131 (84-85)] - (19 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4788) : lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1985, accent mis sur le caractère irréaliste des hypothèses économiques du Gouvernement : cours du dollar, produit intérieur brut, PIB, inflation et désinvestissement - Sous-estimation du déficit budgétaire en 1984 - Moins-value constatée sur le rendement de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, IRPP - Charge de la dette - (p. 4789) : recettes fiscales au titre de la TVA - Augmentation du déficit budgétaire - Remboursement par anticipation des prêts du Fonds de développement économique et social, FDES, par certaines entreprises publiques - Accumulation des déficits depuis 1981 : balance commerciale, balance des paiements et déficit budgétaire - Révélations journalistiques à propos du rapport de la Cour des comptes portant sur la loi de règlement du budget de 1983 - Groupe de l'union centriste opposé à l'adoption de ce budget.

U

UKEIWE (Dick), sénateur de la Nouvelle-Calédonie (RPR) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles ; en démissionne (25 mai 1984) (p. 1136).

Est nommé membre de la commission des lois (25 mai 1984) (p. 1149) ; en démissionne (22 août 1984) (p. 2384).

Est nommé de nouveau membre de la commission des affaires culturelles (22 août 1984) (p. 2410).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion des lois portant répartition des compétences entre l'Etat, les régions et les départements (26 juin 1984) (p. 1816).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (10 juillet 1984) (p. 2133).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (12 juillet 1984) (p. 2153).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie Française (17 juillet 1984) (p. 2229).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 455 (JO Débats 1^{er} février 1984) (p. 77) à M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer : **départements et territoires d'outre-mer** (mesures destinées à assurer le respect de l'ordre public et de la loi républicaine en Nouvelle-Calédonie) - Réponse de M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche (6 avril 1984) (p. 224).

n° 456 (JO Débats 1^{er} février 1984) (p. 77) à M. le ministre des transports : **transports aériens** (prix des voyages aériens entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole) - Réponse de M. Daniel Benoist, secrétaire d'Etat aux personnes âgées (27 avril 1984) (p. 517, 518).

n° 506 (JO Débats 16 mai 1984) (p. 831) à M. le ministre de la défense : **gendarmerie** (situation des gradés et gendarmes du cadre d'outre-mer) - Réponse de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (25 mai 1984) (p. 1145).

n° 530 (JO Débats 6 juillet 1984) (p. 2111) à M. le ministre chargé des PTT : **postes et télécommunications** (personnel des) (situation des personnels du cadre territorial des P et T de la Nouvelle-Calédonie).

Questions orales avec débat :

n° 60 (20 décembre 1984) (p. 4833) à M. le Premier ministre : **départements et territoires d'outre-mer** (politique

du gouvernement en Nouvelle-Calédonie) - Discutée le 20 décembre 1984 (débat commun) (p. 4835 et suivantes).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - (24 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 1108) : vote unanime de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie contre le projet gouvernemental - **Projet visant le démantèlement d'un seul groupe de presse** - **Nouveau système électoral expérimenté dans les TOM** - **Méthode gouvernementale contestable** - **Ordonnances de 1982 ayant dessaisi le territoire de Nouvelle-Calédonie de toutes ses prérogatives essentielles** - **Situation des mélanésien** - **Impact des thèses véhiculées par la télévision dans les territoires d'outre-mer, TOM** - **Conséquences pour l'avenir des TOM de telles opérations de politique politicienne.**

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 342 (83-84)] - (10 juillet 1984) - **Discussion générale** (p. 2121) : rappel de l'évolution historique des institutions du territoire de la Nouvelle-Calédonie - (p. 2122) : rôle fondamental depuis 1957 du conseil de gouvernement et de l'assemblée territoriale - **Refus unanime par toutes les formations politiques du statut proposé actuellement par le Gouvernement** - **Déclaration de Nainville-les-Roches et création d'un comité Etat-territoire : significations politiques réelles** - **Méconnaissance totale de la part du Gouvernement de la signification réelle des coutumes mélanésiennes, notamment par la création de conseils de pays et d'assemblées de pays** - (p. 2123) : rôle effectif joué par le Rassemblement pour la Calédonie dans la République, RPCR, en Nouvelle-Calédonie - **Place de la France dans cette partie du monde** - (p. 2128) : mise au point sur les propos cités par le secrétaire d'Etat.

- **Projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances** [n° 343 (83-84)] - (10 juillet 1984) - **Discussion générale** (p. 2134) : s'oppose à cette loi électorale de circonstance : **manipulation du suffrage universel ; méconnaissance des aspirations réelles de la majorité des Calédoniens** - (p. 2135) : **volonté évidente depuis 1981 de privilégier la minorité indépendantiste au détriment des grandes formations ; création d'une assemblée ingouvernable et risque de déstabilisation politique** - **Art. 2** (p. 2137) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Marc Bécam, rapporteur (répartition du nombre des sièges de l'assemblée territoriale).

Suite de la discussion - (12 juillet 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2149) : **projet gouvernemental favorable aux indépendantistes** - **Opérations de déstabilisation de la Nouvelle-Calédonie** - **Maintien de l'ordre lors de la prochaine consultation électorale des calédoniens** - **Incident au bureau de vote de l'île Bélep lors des dernières élections européennes** - **Mis en cause par M. le Secrétaire d'Etat au sujet d'une lettre personnelle écrite en 1958** - **Vote favorable sur ce texte** - (p. 2150) : **lettre personnelle adressée en 1958 à l'un des membres du comité directeur de l'union calédonienne** - **Membre avec plusieurs de ses amis de l'union calédonienne jusqu'au jour où la majorité des calédoniens leur a demandé de quitter ce parti** - (p. 2153) : **regrette l'absence de retransmission par la radio-télévision des débats du Sénat relatifs à la Nouvelle-Calédonie.**

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française** [n° 313 (83-84)] - **Suite de la discussion** - (17 juillet 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2228) : **mesures préliminaires au nouveau statut de la Polynésie française ; création d'un comité Etat-territoire en 1981 ; consultations de l'assemblée territoriale** - **Renouvellement de l'assemblée territoriale** - **Avis des populations concernées**

recueilli par deux missions parlementaires - Regrette la différence de statuts proposés pour la Nouvelle-Calédonie et pour la Polynésie française - Réelle autonomie interne accordée à la Polynésie - Groupe RPR favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances - Nouvelle lecture [n° 482 (83-84)]**
- (26 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2242) : échec de la commission mixte paritaire - Rappelle ses critiques à l'égard du projet - (p. 2243) : institutionnalisation de la coutume ; méconnaissance de la volonté de la grande majorité des Calédoniens de continuer à vivre dans la République française - Se déclare partisan d'une réforme du statut du territoire : exemple de la Polynésie française

- Regrette que le vote du projet de statut n'ait pas été dissocié du vote du projet relatif aux élections territoriales
- Demande au Sénat d'adopter la question préalable - Se réjouit du succès de la commission mixte paritaire sur le texte relatif à l'élection de l'assemblée territoriale - (p. 2246) : organisation de la coutume dans le territoire et rôle du grand chef de l'île des Pins ; dépôt tardif d'amendements par le Gouvernement - (p. 2247) : votera la question préalable en regrettant les propos et l'attitude contradictoire du Gouvernement.

- **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie - (20 décembre 1984) : voir intervention de M. Charles Pasqua (p. 4850, 4851).**

V

VALADE (Jacques), sénateur de la Gironde (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 21 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux appellations d'origine dans le secteur viticole [n° 50 (84-85)] (30 octobre 1984) - **Boissons et alcools.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Recherche scientifique** [n° 71, tome VI (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine dans le secteur viticole** [n° 21 (84-85)] - (7 novembre 1984) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 3004) : texte autorisant le recours à une procédure administrative pour réviser la délimitation de l'aire et les conditions de production des vins d'appellation d'origine contrôlée, AOC - Forte augmentation de la production et des exportations des vins AOC - Importance de ces productions pour le commerce extérieur français - Loi fondamentale du 6 mai 1919 réglementant les vins d'appellation d'origine - Nouvelles compétences de l'Institut national des appellations d'origine, INAO - Texte apportant des garanties intéressantes mais risqué de demandes pléthoriques - Equilibre souhaitable entre les intérêts des professionnels et ceux des consommateurs - Vigilance du Gouvernement sur la gestion rigoureuse du nouveau système - Vive concurrence internationale en matière de production vinicole - Défense de la qualité des vins AOC français - **Art. 1^{er}** (p. 3006) : conditions de production non limitatives des vins d'appellation d'origine contrôlée.

- **Projet de loi relatif à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement** [n° 435 (83-84)] - (7 novembre 1984) - **Discussion générale** (p. 3019) - Poursuite de l'oeuvre de décentralisation en matière d'urbanisme - Simplification et amélioration des procédures juridiques - Extension des pouvoirs des collectivités locales - Consultation nationale lancée en 1982 au sujet du projet de loi sur l'aménagement et le projet de quartier - Absence de référence à l'aménagement industriel des collectivités locales - Création du droit de préemption urbain, fusionnant les anciennes procédures des zones d'aménagement différé, ZAD, et des zones d'intervention foncière, ZIF - Droit de préemption illimité sur tous les terrains constructibles des collectivités locales dotées d'un plan d'occupation des sols, POS - Atteinte au droit de propriété.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Recherche et technologie - (27 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (recherche scientifique) (p. 3675) :

bénéfice d'une priorité apparente - Abandon d'une loi d'orientation trahie avant d'être appliquée - Déclin de la priorité dont bénéficie la recherche développement - (p. 3676) : non respect des engagements pris - Annulations massives de crédits depuis 1982 et non prise en compte de ces annulations dans les services donnés par l'annexe jaune - Alourdissement inopportun du régime de service des universitaires - Hommage à l'ensemble de la communauté scientifique - Diminution contestable des dotations de l'Anvar - Absence d'économie sur le budget du musée des sciences et des techniques de la Villette - Problème des personnels de la Villette et importance du recrutement - Laborieuse mise en place des nouvelles structures issues de la loi d'orientation - Interrogation sur le calendrier de parution des décrets - (p. 3677) : nécessité de tirer la leçon de l'échec d'une loi privilégiant la recherche du spectaculaire sur celle de l'efficacité - Absence de consultation du Parlement - « Affaire du synchrotron » et nécessité de tenir les engagements pris - Compte tenu de l'abandon de la loi de programmation et de la systématisation de la débudgétisation et des annulations de crédits, au nom de la commission des affaires économiques, se déclare défavorable à l'adoption des crédits de la recherche pour 1985 - **Examen des crédits** - Etat B (p.3687) : intervient à titre personnel - Annulations de crédits du Commissariat à l'énergie atomique rétablis par le prochain collectif constituant une procédure regrettable - Déploie la débudgétisation nouvelle subite et massive - Cité des sciences et technique de la Villette constituant une bonne vitrine de l'activité scientifique et technique de la France.

VALCIN (Edmond), sénateur de la Martinique (RPR) - Questeur du Sénat.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion** [n° 176 (83-84)] - (22 mai 1984) - **Discussion générale** (p. 978) : opposition de la Gauche en 1969 à la régionalisation - Volonté nouvelle de décentralisation depuis le 10 mai 1981 - Dialogue des représentants du Gouvernement avec les signataires de la convention du Morne-Rouge - Application de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 dans les DOM - Elections des conseils régionaux - Référence à la situation de la Corse - Article 73 de la Constitution - Assemblée unique et décision du Conseil constitutionnel du 2 décembre 1982 - (p. 979) : coexistence d'un conseil général et d'un conseil régional - Caractère hâtif de l'adoption de ce projet de loi - Domaines de compétence du conseil général et du conseil régional - Problèmes économiques du département de la Martinique - Inadaptation de ces mesures - Election du conseil régional au scrutin proportionnel - Envoi de deux missions de parlementaires à la Réunion, en Guyane et aux Antilles - (p. 980) : attente de réformes pour assurer le développement économique des DOM - Soutien apporté aux amendements de la commission des lois.

- **Projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse** [n° 210 (83-84)] - Suite de la discussion - (30 mai 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1262) : dépôt de ce projet de loi contre le groupe Hersant - Absence de concertation avec les professionnels concernés - Situation financière de la presse ; prix du papier - Travaux de la commission spéciale du Sénat - Vote par le groupe RPR de ce texte amendé par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi relatif au règlement judiciaire** [n° 261 (83-84)] - (5 juin 1984) - **Discussion générale** (commune avec le projet de loi n° 263) (p. 1288) : projet constituant le deuxième volet de la réforme du droit des entreprises en difficultés - Procédure actuelle insuffisante devant la

multiplication des défaillances d'entreprises - Moyens retenus inadaptes aux objectifs - Maintien de la cessation de paiement comme condition d'ouverture des procédures - Suspension des poursuites de la part des créanciers - (p. 1289) : réduction à néant du droit des sûretés inacceptable et compromettant dangereusement tout le crédit commercial et industriel - Nécessité de revoir la prolongation à tout prix de l'activité de l'entreprise - Compte sur la sagesse du Sénat pour amender le texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise** [n° 263 (83-84)] - (5 juin 1984) - Discussion générale (commune avec le projet de loi n° 261) (p. 1288, 1289).

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion - Deuxième lecture** [n° 372 (83-84)] - (26 juin 1984) - Discussion générale (p. 1802) : priorité accordée par le Gouvernement pour la décentralisation de la Corse et de certains départements d'outre-mer, DOM - Saint-Pierre-et-Miquelon échappant à la volonté réformatrice des pouvoirs publics - Sénat favorable à la décentralisation et à l'origine de la loi sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions - Nombreuses lois de décentralisation parmi lesquelles celles du 2 mars 1982 et du 31 décembre 1982 relatives à l'organisation des régions d'outre-mer - Missions sénatoriales à la Réunion, aux Antilles et en Guyane - Adoption par le Sénat après l'avoir amendé, afin de maintenir l'harmonie entre les assemblées locales, du texte transmis par l'Assemblée nationale en première lecture - Suppression en deuxième lecture, par l'Assemblée nationale, des améliorations apportées par le Sénat - Conseil général, assemblée de droit commun, affirmé par le Conseil constitutionnel dans sa décision de décembre 1982 - Article 73 de la Constitution et interprétation erronée de la décision du Conseil constitutionnel - Compétence des conseils généraux des DOM - (p. 1803) : compétence du Sénat en ce qui concerne les problèmes des collectivités locales - Promesse d'une assemblée unique aux indépendantistes à la convention du Morne-Rouge en 1972 - Comportement actuel du Gouvernement de nature à conforter le point de vue des indépendantistes.

- **Projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne** [n° 285 (83-84)] - (28 juin 1984) - Discussion générale (p. 1964) : restitution du droit de grève aux personnels du contrôle aérien, privés de ce droit aux termes des lois du 2 juillet 1964 et du 17 juin 1971 - Avantages dérogatoires accordés à ces personnels - Nécessaire équilibre entre les intérêts des travailleurs et la continuité du service public - Paradoxe entre le droit de grève et l'institution d'un service minimum - Texte risquant de créer un précédent pour d'autres catégories de personnels privées du droit de grève (personnels pénitentiaires, policiers) - Groupe RPR favorable aux amendements proposés par la commission des lois - Continuité territoriale avec la Corse, mais également avec les départements d'outre-mer.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Jeunesse et sports - (24 novembre 1984) : présente l'intervention de M. Roger Husson (voir p. 3507, 3508) - Rappelle que les départements d'outre-mer constituent un réservoir inépuisable de sportifs - Souhaite que le Gouvernement accorde la plus grande attention au problème sportif - **Examen des crédits - Etat C** (p. 3511, 3512) : au nom du groupe RPR, se déclare défavorable à l'adoption des crédits de ce budget - Moyens nettement insuffisants.

Départements et territoires d'outre-mer - Suite de la discussion - (25 novembre 1984) (p. 3547) : regrette la

dispersion des crédits affectés aux DOM-TOM ; progression des crédits de 12,30 % - Importants travaux d'irrigation ; développement de l'aquaculture ; (p. 3548) : nécessité de réduire le déficit de la balance commerciale : protection contre les pays ACP ; défense des produits d'outre-mer au sein de la Communauté économique européenne ; développement du tourisme - Exprime son inquiétude devant le budget pour 1985 : chômage, effets de la décentralisation, difficultés de trésorerie du département, installation du conseil régional, enseignement du créole - (p. 3549) : déplore la situation insurrectionnelle de la Nouvelle-Calédonie - Votera contre le projet de budget pour 1985.

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 89, 84-85) de M. Philippe de Bourgoing et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie** [n° 89 (84-85)] - (27 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3735) : article 74 de la Constitution et possibilité pour la Nouvelle-Calédonie de changer de statut dans la concertation - Considère comme inadmissible que tout de suite après son élection le Gouvernement d'un territoire soit oublié, bafoué et que le Gouvernement de la France discute avec un Gouvernement contestataire et indépendantiste - Se félicite de voir le Sénat défenseur du respect des lois de la République - Se déclare favorable à la constitution de la commission de contrôle.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Anciens combattants - (5 décembre 1984) (p. 4049) : son intervention, présentée par M. Alain Pluchet - Budget en régression, inacceptable pour les anciens combattants - Achèvement du rattrapage du rapport constant reporté à 1988 - Calcul sordide du Gouvernement sur l'espérance de vie des pensionnés - Déception des anciens combattants d'Afrique du nord ne bénéficiant toujours pas de la campagne double - Absence de mesures spécifiques en faveur des veuves de guerre, ascendants ou orphelins - Groupe du RPR opposé à l'adoption de ce budget.

Services généraux du Premier ministre - Suite de la discussion - (7 décembre 1984) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4170) : soutient l'amendement n° II-89 de M. Christian Poncelet (réduction des crédits) - Suppression au chapitre 41-03 du projet de loi de finances de la réduction consentie aux organes de presse sur les frais de transport par la SNCF pour l'expédition des journaux et de la réduction sur les frais téléphoniques.

- **Questions orales avec débat jointes : situation en Nouvelle-Calédonie** - (20 décembre 1984) (p. 4864) : Nouvelle-Calédonie, théâtre d'événements graves n'ayant épargné aucune des communautés qui y vivent - Création par le Sénat d'une commission de contrôle - Inquiétude en tant que Martiniquais d'un réveil des groupuscules indépendantistes - Inquiétude face à la fragilité des liens constitutionnels - Absence de prise en compte par le Président de la République des résultats électoraux - Correction de l'injustice par la voie législative - (p. 4865) : dimension mondiale de la France mais avec les départements et les territoires d'outre-mer - Mauvaise politique du Gouvernement faisant l'unanimité contre elle - Gouvernement socialiste ayant tout fait pour condamner les DOM et les TOM - Signataires de la convention du Morne-Rouge artisans d'une indépendance immédiate, interlocuteurs privilégiés - Rappelle le « charcutage » électoral à la Martinique, notamment à Fort-de-France - Rappelle que M. Edgar Pisani ne représente pas le Parlement - Gouvernement ne représentant que le quart de la population française n'ayant pas le droit de laisser partir un territoire d'outre-mer - Souhaite que le Sénat, Haute assemblée des communes de France, soit vigilant dans la défense des intérêts des DOM et des TOM.

VALLIN (Camille), sénateur du Rhône (C).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi créant une Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) (20 juin 1984) (p. 1704).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1984 (19 décembre 1984) (p. 4805).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Mer : marine marchande [n° 69, annexe 19 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant, à compter du mois d'avril 1985, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux [n° 276 (83-84)] - (15 mai 1984) - Discussion générale (p. 825) :** approbation du groupe communiste - Maîtrise de l'énergie - Transports publics - Circulation routière - Besoins urgents du secteur du bâtiment et des travaux publics - Pertes d'emplois - (p. 826) : entreprises artisanales - Importance des absorptions et des alliances successives - Mauvais état de l'appareil productif français - Augmentation des importations - Balance commerciale - Niveau des salaires - Logement social - Aide au logement - Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS - Modalités d'allègement de l'endettement des accédants - Troisième tranche des travaux du fonds spécial - Pôles de conversion - Modification fondamentale du système de financement du logement - Financement fondé sur l'aide à la pierre - Economies d'énergie dans des logements du patrimoine HLM - Rôle du secteur nationalisé - Politique de qualification et de formation des travailleurs - (p. 827) : vote favorable du groupe communiste sur ce projet de loi.
- **Projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) [n° 277 (83-84)] - (23 mai 1984) - Discussion générale (p. 1049) :** projet abrogeant la loi du 2 juillet 1980 - Opposé à une modification de cette loi - Inquiétude des travailleurs des tabacs et allumettes et nécessité de conserver leur statut, leurs avantages acquis et leur régime de retraite - Gouvernement de droite responsable de la situation difficile de la Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes, SEITA - Production de tabac régie par les règlements communautaires depuis 1970 - Modification du système fiscal en 1976 - Loi Veil de 1976 plaçant la SEITA dans une situation défavorable par rapport à la concurrence étrangère - Régression de la consommation des produits français et accroissement de la pénétration des marques étrangères - Diminution du nombre de salariés à la SEITA et inquiétude pour les producteurs de tabac - (p. 1050) : nécessité de diversifier les productions - Projet mettant fin à la privatisation de la SEITA - Lancement de la « Gauloise blonde » et amélioration des résultats d'exploitation en 1982 et 1983 - Nécessité de mettre en oeuvre une politique de prix - Souhaite une modification de la taxation à l'importation - Projet ne comportant aucune référence au décret de 1962 relatif au statut du personnel, à l'extinction du régime spécial de retraite des salariés -

Projet prévoyant un statut promulgué par décret - Préservation des avantages acquis des travailleurs de la SEITA reconnue par le Président de la République lorsqu'il était candidat à la présidence - Négociations entre les travailleurs et la SEITA devant se dérouler dans un cadre précis et clair par référence au statut de 1962 - (p. 1051) : souhaite des précisions sur le futur statut, sur l'évolution des effectifs et sur les éventuelles fermetures d'entreprises - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 1060) :** au nom du groupe communiste, se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi, dénaturé par les amendements de la majorité du Sénat.

- **Question au Gouvernement : politique de l'emploi des jeunes - (11 octobre 1984) (p. 2598) :** importance du problème de la montée du chômage - Mesures adoptées en conseil des ministres le 26 septembre 1984 ne répondant pas aux exigences du moment - Projet de budget pour 1985 ne permettant pas d'espérer une croissance économique permettant création d'emplois et formation des jeunes - Travaux d'utilité collective constituant un palliatif temporaire pour des jeunes en situation difficile, mais générateur d'illusions - Interrogation sur l'organisation par le Gouvernement d'une formation réelle et durable des jeunes chômeurs.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion générale - (19 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3225) : progression réelle des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales - (p. 3248) : critique la réduction des prélèvements obligatoires ; maintien des inégalités sociales ; importance des transferts de charge de l'Etat aux collectivités locales ; dotation globale d'équipement - (p. 3249) : réduction de l'allègement de la taxe professionnelle au bénéfice de la dotation globale d'équipement ; réductions antérieures de la taxe professionnelle ; dotation globale de fonctionnement.

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - **Art. 2 (p. 3278) :** son amendement n° I-43 : déduction possible pour les contribuables âgés de plus de 70 ans des dépenses occasionnées par les charges d'une femme de ménage ; rejeté - (p. 3283) : son amendement n° I-44 : plafonnement à 1 500 francs et institution d'un seuil à 500 francs de l'avantage accordé par la réduction d'impôt de 5 % ; rejeté - **Après l'art. 2 (p. 3296) :** son amendement n° I-45 : bénéfice d'un dégrèvement pour tous les foyers fiscaux non imposables à l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les cotisations dues au titre de la taxe d'habitation ; rejeté - 7 700 000 foyers fiscaux exclus de la baisse des prélèvements obligatoires.

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 3 (p. 3305) : allègement de la taxe professionnelle - Suppression de cette taxe demandée par le grand patronat - Maintien de cette taxe, représentant la moitié des recettes fiscales des communes, conforme aux principes de décentralisation - Favorable à une aide financière de l'Etat aboutissant à la création d'emplois et à la relance des investissements - Opposé aux cadeaux au patronat destinés à favoriser la spéculation et l'exportation des capitaux - Dégrèvements divers et déductibilité sur les bénéfices accordés aux entreprises - (p. 3306) : dépôt de nombreux amendements visant à réformer cette taxe - (p. 3307) : son amendement n° I-46, soutenu par M. Jacques Eberhard : suppression de cet article relatif à l'allègement de la taxe professionnelle ; rejeté - Ses amendements n° I-47 : stocks et actifs financiers inclus dans la base imposable ; diminution de la masse salariale ; modification de la péréquation nationale et prise en compte des conséquences économiques sur les ressources des collectivités territoriales ; retiré ; et n° I-48 : allègement de la taxe professionnelle subordonné à la création et au recul du taux de pénétration des produits étrangers en France ; rejeté - (p. 3308) : son amendement n° I-49 : augmentation du taux des cotisations de péréquation auxquelles sont soumises les entreprises situées dans des communes où le taux de la taxe

professionnelle est inférieur à la moyenne nationale ; rejeté - (p. 3311) : comité des finances locales étudiant actuellement le problème du fonds de péréquation de la taxe professionnelle - Taux élevé de la taxe professionnelle dans la région Rhône-Alpes, souligné par M. Guy de La Verpillière : difficulté économique particulièrement grave de cette région en raison de la politique de désindustrialisation suivie par les précédents gouvernements - **Après l'art. 3 bis** (p. 3314) : ses amendements, soutenus par M. Pierre Gamboa, n° I-51 : suppression de l'avoir fiscal ; et n° I-52 : suppression du système du prélèvement libérateur ; rejetés - **Art. 5** (p. 3316) : son amendement n° I-53, soutenu par M. Jacques Eberhard : fuel domestique utilisé dans la production agricole exonéré de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ; devenu sans objet - **Art. 3 bis (suite)** (p. 3321) : son amendement n° I-50, soutenu par M. Pierre Gamboa : versement aux porteurs du coupon d'un intérêt ne dépassant pas la moyenne des intérêts versés par l'Etat pour les emprunts émis en 1972 ; devenu sans objet - **Après l'art. 7** (p. 3326) : son amendement n° I-54 : exclusion du prélèvement de la TVA sur les attributions de combustible au personnel des houillères nationales ; rejeté - **Art. 10** (p. 3328) : son amendement n° I-142 : revalorisation des plafonds accordant l'exonération de la taxe sur les salaires aux associations régies par la loi de 1901 et aux établissements hospitaliers ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - **Art. 14 bis** (p. 3341) : son amendement n° I-55, soutenu par M. Pierre Gamboa : suppression de cet article instituant une créance résultant du report en arrière d'un déficit dans le cadre de l'impôt sur les sociétés ; rejeté - **Art. 17** (p. 3350) : son amendement n° I-56, soutenu par M. Fernand Lefort : suppression de cet article visant à modifier le tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers ; adopté - **Art. 18** (p. 3355) : son amendement n° I-57, soutenu par M. Fernand Lefort : contribution exceptionnelle des entreprises dont l'objet principal est le raffinage en France ; devenu sans objet - **Art. 19** (p. 3357) : son amendement n° I-58, soutenu par M. Fernand Lefort : doublement du rendement de l'impôt sur les grandes fortunes ; rejeté.

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - **Art. 20** (p. 3384) : son amendement n° I-59, soutenu par M. Fernand Lefort : exonération de la taxe d'apprentissage : limitation aux actions en faveur des jeunes financées par le Trésor public ; rejeté - **Défiscalisation** - **Art. 21** (p. 3385) : son amendement n° I-60, soutenu par M. René Martin : abrogation de l'article 39 bis du code général des impôts relatif aux dispositions en faveur des entreprises de presse ; rejeté - **Art. 21 bis** (p. 3386) : son amendement n° I-61, soutenu par M. Pierre Gamboa : suppression de cet article relatif à l'exonération de l'impôt sur les capitaux étrangers investis en France ; rejeté - **Après l'art. 28** (p. 3393) : son amendement n° I-62, soutenu par M. Pierre Gamboa : demande de projet de loi assurant le bénéfice de la retraite à partir de 60 ans aux non salariés agricoles ; retiré - **Art. 30** (p. 3394) : insuffisante progression de la dotation globale de fonctionnement des collectivités locales ; inconvénients de l'indexation sur la TVA ; garantie de progression minimale fondée sur l'évolution des traitements de l'indice 100 des agents de la fonction publique - **Dotation générale de décentralisation** - Disparition de la DGF au 31 décembre 1985 - (p. 3395) : DGF, loi de 1979 - (p. 3396) : augmentation des dépenses de personnel - **Endettement des communes** ; prêts de la caisse d'aide à l'emprunt des collectivités locales, CAECL, prêts de la caisse des dépôts et consignations - **Régularisation possible en hausse de la DGF en 1984** ; incidence sur les autres dotations - **Dispositions prévues à la suite de la DGF** - **Après l'art. 32** (p. 3398) : son amendement n° I-63, soutenu par Mme Monique Midy : abrogation des dispositions de l'article 39 quaterdecies-1 du code général des impôts ; retiré - **Ouverture d'un nouveau délai pour l'engagement d'actions en justice d'indemnisation des ayants droit des tués de Charonne** - **Avant l'art. 34** (p. 3405) : refus du groupe communiste de voter l'amendement n° I-149 de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat (liste des majoration des tarifs des droits de timbre et des droits sur les tabacs et

cigarettes) entérinant les considérables augmentations d'impôts votées par la majorité sénatoriale.

Deuxième partie :

Mer - (28 novembre 1984) - **Rapporteur spécial (marine marchande)** (p. 3762) : suppression du ministère de la mer en 1983 ; transfert du secteur des chantiers navals au ministère du redéploiement industriel en 1984 - **Caractère social des dépenses ordinaires de la marine marchande** : contribution aux dépenses de l'Etablissement national des invalides de la marine ; déficit du régime de protection sociale du marin en raison de la démographie défavorable ; déplafonnement des droits à la retraite des marins réunissant certaines conditions - **Régression des subventions de fonctionnement aux entreprises de pêche maritime, des subventions au fonds d'intervention et d'organisation des marchés, FIOM** - Baisse des crédits de fonctionnement de la société nationale de sauvetage en mer - **Rôle du fonds d'intervention et d'action maritime, FIAM** - Recul des dépenses de protection et d'aménagement du littoral - **Flotte de commerce** : baisse des crédits ; diminution de la capacité de transport ; dégradation du solde des entrées et des sorties de flotte ; accroissement de l'âge des navires ; détérioration du taux de couverture ; taux de chômage dans le secteur de la construction navale - (p. 3763) : contexte international ; estimation du conseil supérieur de la marine marchande pour la période du 9^e Plan ; risques du plan de redressement de la Compagnie générale maritime - **Pêche maritime** : progression des autorisations de programme ; plan pluriannuel du renouvellement de la flotille de pêche ; déficit de la balance commerciale des produits de la mer ; régression des effectifs embarqués à la pêche ; importance de la demande intérieure - **Réduction des crédits du FIOM** - Risque pour les pêcheurs français de l'entrée dans la Communauté économique européenne du Portugal et de l'Espagne - **Progression des crédits de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, Ifremer** - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ces crédits.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - **Avant l'art. 61** (p. 4244) : sur l'amendement n° II-63 de M. Jean Colin (création d'une allocation de survie égale à l'allocation de fin de droits pour les demandeurs d'emploi ne percevant plus d'allocation au titre du régime chômage ou du régime de solidarité), son sous-amendement n° II-101 : majoration de l'impôt sur les grandes fortunes à due concurrence ; devenu sans objet - **Art. 63** (p. 4250) : soutient l'amendement n° II-52 de Mme Monique Midy (suppression de cet article relatif aux réductions d'impôt sur le revenu en faveur des acquisitions de logements neufs à destination locative) - (p. 4253) : nombre de demandeurs de logement non satisfaits - **Situation dramatique de l'industrie du bâtiment en France** - Vote défavorable sur cet article - **Après l'art. 63** (p. 4256) : sur l'amendement n° II-85 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard (abrogation des dispositions relatives à la diminution de la durée de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties), son sous-amendement n° II-103 : augmentation de la fiscalité s'appliquant aux porteurs d'obligations de l'emprunt 7 % de 1973 ; devenu sans objet - **Art. 75** (p. 4271) : se déclare défavorable à l'amendement n° II-38 de M. Philippe François (revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières au moyen de coefficients égaux à ceux appliqués au titre de 1985 ; coefficient applicable aux propriétés non bâties).

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales [n° 20 (84-85)]** - **Suite de la discussion** - (11 décembre 1984) - **Art. 7** (p. 4346) : soutient l'amendement n° 149 de Mme Hélène Luc (construction des collèges à la charge des départements et construction des lycées à la charge des régions) - **Art. 15-4 de la loi du 22 juillet 1983** (p. 4360) : soutient l'amendement n° 145 de Mme Hélène Luc (contributions communales calculées hors taxe ; participation intercommunale tenant compte des capacités contri-

butives de chaque commune; étalement possible sur plusieurs exercices budgétaires des contributions communales, par ailleurs éligibles à la dotation globale d'équipement, DGE) - *Après l'art. 15-4* (p. 4361): au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 79 de M. Pierre Joxe, ministre (contributions communales aux dépenses d'investissement calculées hors taxe).

- **Projet de loi portant modification de certaines dispositions relatives aux relations entre l'Etat et les collectivités locales** [n° 134 (84-85)] - (18 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4676): position de l'Association des maires de France face à la dotation globale d'équipement, DGE - Commission constituée de membres de la commission des finances du Sénat et de membres de la commission des communes rurales de l'Association des maires de France - Pressions de l'Association des maires de France - (p. 4678): dotation globale de fonctionnement, DGF - Taux de la progression minimale de garantie - Agglomérations nouvelles - Adaptation de l'évolution de la dotation aux dépenses réelles de fonctionnement des communes avec correction des excès éventuels - Notion de faculté contributive des habitants des différentes communes - Conditions d'éligibilité au Fonds national de péréquation à la taxe professionnelle, FNPTP; harmonisation entre le potentiel fiscal inférieur à celui des communes du même groupe démographique et un impôt ménage au moins égal - Plafonnement du taux de la taxe professionnelle - Position du comité des finances locales - (p. 4679): dépôt d'un amendement - DGE - Montant des subventions spécifiques - Remboursement de la TVA - Situation des communes rurales dans l'incapacité de réaliser le moindre équipement important - Rétablissement des subventions spécifiques pour les communes rurales - Seuil de population - Modalités d'attribution de ces subventions spécifiques - **Art. 9** (p. 4684): son amendement n° 14: cas des communes dont le taux de taxe professionnelle a été plafonné en 1983; rejeté - **Après l'art. 11** (p. 4688): communes rurales.

VALLON (Pierre), sénateur du Rhône (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

Est nommé membre titulaire de la commission consultative pour les services de communication audiovisuelle et les services de vidéographie diffusée (décret n° 84-58 du 17 janvier 1984) (13 avril 1984) (p. 369).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (15 juin 1984) (p. 1579).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et relative à certaines dispositions applicables aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation (26 juin 1984) (p. 1860).

Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes [n° 236 (83-84)] (2 avril 1984) - Commission d'enquête et de contrôle.

QUESTIONS

Questions orales avec débat:

n° 71 (5 juillet 1983) (p. 2177) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche: **industrie textile** (politique du gouvernement dans le domaine de l'industrie du textile et de l'habillement) - Discutée le 4 mai 1984 (débat commun) (p. 574 et suivantes).

n° 72 (5 juillet 1983) (p. 2177) à M. le ministre de l'industrie et de la recherche: **automobiles** (politique du gouvernement dans le domaine de l'industrie automobile) - Discutée le 4 mai 1984 (débat commun) (p. 574 et suivantes).

n° 165 (5 juillet 1984) (p. 2075) à M. le secrétaire d'Etat chargé du tourisme: **tourisme** (propositions du Conseil économique et social sur les aspects économiques du tourisme) - Caducité le 24 juillet 1984 (p. 2238).

n° 1 (24 juillet 1984) (p. 2238) à M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme: **tourisme** (propositions du Conseil économique et social sur les aspects, économiques du tourisme) - Discutée le 23 octobre 1984 (p. 2680 et suivantes).

n° 23 (2 octobre 1984) (p. 2515) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur: **industrie textile** (industrie du textile et de l'habillement).

n° 24 (2 octobre 1984) (p. 2515) à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur: **automobiles** (devenir de l'industrie française de l'automobile) - Discutée le 5 octobre 1984 (débat commun) (p. 2540 et suivantes).

n° 59 (20 décembre 1984) (p. 4833) à M. le ministre du commerce de l'artisanat et du tourisme: **tourisme** (politique du gouvernement en matière de tourisme et notamment pour le développement du tourisme social).

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes: industrie textile et industrie automobile** - (4 mai 1984) (p. 575): évolution de la situation industrielle - Attire l'attention du Gouvernement sur les perspectives qui s'offrent aux salariés de la région Rhône Alpes - Industrie textile et de l'habillement - Mutations dues aux progrès technologiques et à l'émergence de nouveaux pays producteurs - Dégradation de la consommation - (p. 576): accroissement des exportations - Rétablissement de la balance commerciale textile - Ralentissement du chômage - Progression des investissements - Reconduction souhaitable des contrats emploi investissements - Aide de l'Etat à l'industrie textile: exemple de la Belgique, des Pays-Bas et du Japon - Application de l'accord multifibres - Limitation des importations en provenance des pays à bas salaires - Précisions souhaitées sur le plan textile - (p. 582): confiance et durée: éléments fondamentaux pour la survie de l'industrie automobile française - (p. 583): activité satisfaisante du marché intérieur français en 1983 - Baisse des immatriculations en 1984 - Augmentation du taux de pénétration des marques étrangères - Taux d'exportation satisfaisant des voitures françaises: reprise du marché automobile dans certains pays européens et aux Etats-Unis; réajustement monétaire et hausse du dollar augmentant notre compétitivité - Déficits d'exploitation enregistrés

par les constructeurs français en 1983 - Bénéfices confortables enregistrés par les concurrents étrangers - Endettement des constructeurs français - Raisons de ces difficultés : fixation autoritaire des prix de vente ; hausse des charges sociales, salariales et fiscales ; rigidité et lourdeur de la législation du travail - Action du Gouvernement pour atténuer ces difficultés - Restructuration des usines : problèmes d'emploi - Robotisation - Restructuration réussie de l'usine Fiat en Italie - Interrogation sur l'adaptation de ce type de restructuration à l'industrie automobile française - Reprise d'activité chez Chrysler - Nécessaire mutation permettant d'affronter la compétition internationale - (p. 584) : solidarité nationale pour le redressement du secteur automobile.

- **Question au Gouvernement : aides ménagères à domicile** - (10 mai 1984) (p. 704) : vieillissement de la population et demandes d'aides ménagères - Charges pesant sur les associations de bénévoles - Taux de remboursement horaire de l'aide ménagère.

- **Projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Deuxième lecture** [n° 264 (83-84)] - (21 mai 1984) - Art. 8 (p. 942) : son amendement n° 75, soutenu par M. Jean Francou : fédérations et unions sportives regroupées au sein d'un Comité national du sport scolaire et universitaire ; adopté - Art. 16 (p. 950) : son amendement n° 76, identique à l'amendement n° 14 de M. Stéphane Bonduel : arbitrage du Comité national olympique et sportif français, CNOSF, considéré comme un recours potentiel ; retiré - Art. 17 (p. 951) : son amendement n° 77, soutenu par M. Pierre Ceccaldi-Pavard : activités physiques et sportives dans l'entreprise organisées par l'association sportive et non par le comité d'entreprise ; retiré.

Suite de la discussion - (23 mai 1984) - Art. 26 bis (p. 1025) : son amendement n° 78, soutenu par M. Jean Francou : suppression de cet article relatif au Conseil national des activités physiques et sportives ; adopté - Art. 28 (p. 1031) : sur l'amendement n° 58 de M. Roland Ruet, rapporteur (assurance obligatoire entrant en vigueur le premier jour du sixième mois suivant la publication du décret visé à l'alinéa précédent), son sous-amendement n° 79, soutenu par M. Jean Francou : assurances obligatoires entrant en vigueur le premier jour du troisième mois suivant la publication du décret ; adopté - Art. 30 (p. 1034) : son amendement n° 80, soutenu par M. Jean Francou : prise en compte dans le dispositif des frais de fonctionnement en cas de suppression totale ou partielle d'un équipement privé ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé** [n° 394 (83-84)] - (26 juin 1984) - **Discussion générale** (p. 1822) : projet sur le réseau câblé et projets de loi sur la communication audiovisuelle et sur le service public des télécommunications relevant de la même philosophie - Prise en compte du seul intérêt de l'Etat et négligence des usagers, des collectivités locales et des entreprises - Articles 6 et 7 permettant l'appropriation de la communication audiovisuelle par les PTT - Plan câble dirigiste et étatique dans ses principes et dans ses modalités techniques - Collectivités locales participant à la réalisation des réseaux câblés mais ne participant pas à leur exploitation - Statut imposé de la société d'économie mixte, SEM, et défiance à l'égard des collectivités locales - Obligation faite à un élu local de présider la SEM - Interrogation sur la participation des entreprises au système prévu par l'Etat - (p. 1823) : prudence devant guider les responsables locaux dans la préparation du câblage des villes - Exemple de la ville de Lyon - Souhaite une définition par le Gouvernement d'une politique claire du plan câble - (p. 1825) : tentative de la ville de Lyon et de la direction générale des télécommunications d'essayer de mettre au point une connaissance d'ouvrage pour le système câblé - Blocage complet et interprétation de l'article 8 de la loi du 29 juillet 1982 - Câblage actuellement un luxe culturel et non un droit à l'information - Intention du gouvernement de repousser le câble pour gagner du temps et pour installer Canal Plus.

- **Questions orales avec débat jointes : industrie automobile** - (5 octobre 1984) (p. 2546) : crise de l'industrie automobile française ; pourcentage de la population active concernée ; détérioration de l'emploi ; implantation de l'informatique et de la robotique ; faiblesse de la productivité - (p. 2547) : insuffisance des investissements - exemples étrangers : Etats-Unis - Difficultés de la Régie Renault - Rôle joué par la CGT - Nécessité d'une politique de l'immigration - Financement du plan social de la Régie Renault - Exemples étrangers : société Fiat, Japon - (p. 2548) : comparaison des coûts salariaux français et japonais - Dégradation de la situation financière des grandes firmes françaises - Manque de cohérence de la politique énergétique du Gouvernement - Prix des produits pétroliers - Réglementation de la teneur de l'essence en plomb - Place de l'industrie automobile dans la société française - Importance de la fiscalité automobile : TVA, vignette, fiscalité des carburants, assurance.

- **Question orale avec débat : aspects économiques du tourisme** - (23 octobre 1984) (p. 2680, 2681) : importance du tourisme dans l'équilibre de la balance des paiements - Changement de ministère de tutelle - Rapport de M. Gilbert Trigano au Conseil économique et social - Importance des résultats financiers du tourisme et de la main-d'oeuvre employée, crise actuelle, nécessité de mener une véritable politique touristique - Elaboration d'un statut de travailleur saisonnier - Adaptation des filières de formation du personnel - Organisation de l'offre touristique française : rôle de l'agence nationale pour l'information touristique (ANIT) - Opérations de promotion à l'étranger - Elargissement du rôle des agences de voyages - Création de compagnies de transports aériens à la demande - Normalisation des informations touristiques - (p. 2682) : amélioration des structures administratives : direction du tourisme, ANIT, Bienvenue France, conseil supérieur du tourisme - Manque actuel de cohésion et de centralisation - Rôle des comités régionaux du tourisme, des comités départementaux, des syndicats d'initiative et des offices de tourisme - Relance de l'immobilier touristique - Réforme de la fiscalité en matière de tourisme : taux de TVA applicable à certaines prestations hôtelières, taxe professionnelle, remboursement intégral de la TVA - Chèques-vacances - Carnet du tourisme - Vente par la France d'équipements touristiques - (p. 2683) : interroge le Gouvernement sur ses intentions à l'égard de ce secteur important de l'économie française.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 8 (p. 3327) : son amendement n° I-135, soutenu par M. Jean Colin : commissions versées par les transporteurs à leurs mandataires exonérées de la TVA ; adopté - Art. 14 (p. 3334) : son amendement n° I-27, soutenu par M. Jean Colin : suppression de cet article relatif à l'aménagement du régime de déductibilité de la provision constituée au titre de la participation ; adopté.

Deuxième partie :

Commerce, artisanat et tourisme - (26 novembre 1984) (p. 3620) : avenir du tourisme social - Difficultés rencontrées par l'agence nationale pour le chèque vacances - Dans le secteur du tourisme, participation quasi-monopolistique des comités d'entreprises du secteur nationalisé - Réduction des autorisations de programme en matière de subvention d'équipement pour les villages de vacances - Développement de la profession d'agent de voyage : extension de leur activité au secteur locatif de vacances ; accès sans discrimination au transport aérien - Promotion du tourisme d'outre-mer, notamment vers les Antilles - (p. 3621) : proposition en matière de desserte aérienne des Antilles : ouverture de la cinquième liberté aux compagnies aériennes étrangères ; amélioration des conditions d'augmentation tarifaire ; établissement des tarifs individuels ; révision des

conditions de desserte de certains axes régionaux métropolitains - Organisation des structures du tourisme pour une meilleure promotion - Equilibre de la balance des paiements - Favorable à la création d'un office national du tourisme - Pénétration des marchés étrangers - Organisation régionale du tourisme - Nouvelles procédures en matière de crédit bonifié - En 1985, montant de l'enveloppe globale des prêts spéciaux immédiats, PSI, et du fonds industriel de modernisation.

VECTEN (Albert), sénateur de la Marne (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public (21 juin 1984) (p. 1733).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (26 juin 1984) (p. 1828).

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (11 octobre 1984) (p. 2603).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 355 (83-84)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant rénovation de l'enseignement agricole public [n° 403 (83-84)] (20 juin 1984).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole [n° 426 (83-84)] (25 juin 1984).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement agricole [n° 70, tome V (84-85)] (19 novembre 1984).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 87 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements d'enseignement agricole privés et modifiant la loi n° 84-579 du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public [n° 121 (84-85)] (6 décembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la création du Carrefour international de la communication [n° 238 (83-84)]** - (26 avril 1984) - Discussion générale (p. 496) : nouveaux moyens et modes de communication - Conditions et exercice de la vie démocratique - Accession à la formation et à l'expression - Mondialisation de l'espace de la communication - Carrefour international de la communication : équipement d'envergure internationale - Ampleur du coût des réalisations - Répartition de la charge de fonctionnement - Localisation parisienne de ce centre risquant de ne pas refléter la diversité régionale - Communication et décentralisation - Télématique - (p. 497) : identité culturelle

régionale - Société démocratique se substituant à une société atomisée - Echanges et communication interrégionale - Dimension européenne du Carrefour - Ouverture de centres de communication aux Etats-Unis - Marché de la communication dominé par les Etats-Unis - Manque de chercheurs et de créateurs européens - Nécessaire reconquête du marché intérieur - Approbation de ce projet.

- **Projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public [n° 355 (83-84)]** - (21 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1718) : hommage à la mémoire de M. René Tinant - Texte applicable seulement à l'enseignement agricole public - Enseignement privé accueillant les trois cinquièmes des élèves de l'enseignement agricole - Prochain dépôt par le Gouvernement d'un texte relatif à l'enseignement agricole privé - Souhaite ne pas voir s'étendre la querelle scolaire à l'enseignement agricole - Texte de ce projet peu clair - (p. 1719) : définition des missions de l'enseignement agricole public dont la principale est la formation de professionnels compétents - Projet tendant à réaliser une harmonisation avec l'enseignement général et technique - Regrette la non harmonisation du régime des bourses scolaires - Renforcement de l'autonomie pédagogique des établissements - Insuffisance des dispositions concernant l'enseignement supérieur agricole - Article 10 remettant en cause la loi du 26 janvier 1984 relative à l'organisation des universités et des instituts ou écoles relevant du ministère de l'éducation nationale - Insuffisance des mesures de régionalisation de l'enseignement agricole - Projet réaffirmant la tutelle du ministre de l'agriculture sur l'enseignement agricole public - Au nom de la commission des affaires culturelles, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi, sous réserve de l'adoption de ses amendements - **Art. 1** (p. 1723) : ses amendements n° 3 : enseignement et formation professionnelle agricoles publics ayant pour objet de participer au développement agricole ; adopté ; et n° 4 : principe de la gratuité de l'enseignement public ; retiré - (p. 1724) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Marc Boeuf (harmonisation de la politique générale d'éducation et institution d'une collaboration étroite avec le ministère de l'éducation nationale) - **Art. 3** (p. 1725) : son amendement n° 7 : harmonisation devant s'effectuer dans un délai de cinq ans à compter de la promulgation de la présente loi ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - **Art. 4** (p. 1726) : son amendement n° 8 : composition du conseil de l'enseignement agricole public ; adopté - (p. 1727) : sur son amendement n° 8, accepte le sous-amendement n° 24 de M. Michel Rocard, ministre (conseil de l'enseignement agricole public composé de représentants des usagers et des professionnels) - **Art. 5** : son amendement n° 9 : conseil de l'enseignement agricole public délibérant sur toutes questions de son ressort dont il est saisi par le ministre de l'agriculture ; retiré - **Art. 6** (p. 1728) : son amendement n° 11 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la création dans chaque région d'un conseil de l'enseignement agricole public ; adopté - **Art. 8** (p. 1731) : son amendement n° 12 : formation comportant des stages effectués dans des exploitations ou entreprises du secteur agricole ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 19 de M. Marc Boeuf (suppression de la référence aux stages de formation) - **Art. 10** : son amendement n° 13 : enseignement supérieur agricole public relevant du ministre de l'agriculture ; retiré - (p. 1732) : son amendement n° 14 : extension des nouvelles dispositions subordonnées à l'avis conforme du conseil d'administration des établissements intéressés et à l'accord du ministre de l'agriculture ; adopté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 426 (83-84)] - (27 juin 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1884, 1885) : demande l'adoption des conclusions de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - **Art. 19 bis** (p. 3382, 3383) : son amendement n° I-34 : mode d'évalua-

tion de la valeur des stocks des producteurs de vin et eau-de-vie d'appellation d'origine contrôlée; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (enseignement agricole) (p. 3808) : loi du 9 juillet 1984 sur l'enseignement agricole public réalisant un indéniable progrès - Projet de loi relatif à l'enseignement agricole privé adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, tendant à donner aux établissements privés l'assurance d'un financement établi sur des bases plus claires et plus stables - Attirance exercée par l'enseignement agricole en général sur les jeunes - Insuffisance des crédits en regard des objectifs fixés par le Plan - (p. 3809) : création de nombreux emplois - Mesures tendant à réaliser la parité de situations entre les personnels de l'enseignement agricole public et ceux de l'enseignement général et technique - Création d'un corps des conseillers d'administration et d'intendance - Création d'emplois de chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive - Budget contenant des dispositions ne correspondant pas aux objectifs du 9^e Plan, ni à la loi sur l'enseignement agricole - Aide aux familles n'étant pas à parité avec celle dont bénéficie l'enseignement général et technique - Faible augmentation des subventions de fonctionnement et des dépenses d'investissement - Au nom de la commission des affaires culturelles, se déclare défavorable à l'adoption des crédits de ce budget.

- **Projet de loi portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements agricoles privés et modifiant la loi n° 84-579 du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public [n° 87 (84-85)]** - (13 décembre 1984) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4525, 4526) : accord du Sénat sur la non-application des règles de la décentralisation à l'enseignement privé agricole - Satisfac-tion du mécanisme contractuel mis en place et du rôle reconnu aux associations responsables des établissements - Maintien des subventions d'investissement - Extension du système contractuel aux établissements d'enseignement supérieur - Incertitudes sur le financement ; citation d'une lettre de M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture, aux associations concernées par le projet de loi - Cas des maisons familiales et des instituts ruraux - Cas des établissements relevant d'une collectivité territoriale ou d'une assemblée consulaire - Retraite complémentaire des personnels - Question sur les engagements contractuels de l'association ou de l'organisme responsable de l'établissement, sur les titres et qualifications requis des chefs d'établissements, et sur les schémas prévisionnels prévus dans le projet de loi - (p. 4527) : absence de dispositions sur les handicapés - Cas des territoires d'outre-mer - Propose l'adoption de ce projet de loi - **Art. 2** (p. 4534) : ses amendements n° 1 (distinction entre les contrats visés par le texte et les conventions de formation professionnelle) et n° 2 (cohérence entre les dispositions relatives à la préparation des diplômes d'Etat et celles visant les actions de formation continue) ; retirés - **Art. 4** (p. 4535) : son amendement n° 4 : réemploi prioritaire des maîtres : gestion par les fédérations ; retiré - **Art. 7** (p. 4536) : question sur l'aide de l'Etat aux établissements d'enseignement supérieur ayant passé contrat - Ses amendements n° 5 : suppression de la référence de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur ; et n° 6 : référence aux établissements créés en application de l'article 511-4 du code rural ; retirés - Etablissement d'enseignement supérieur agricole du Vaudreuil, relevant de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture ; retirés - (p. 4537) : son amendement n° 7 : enseignement supérieur agricole : formation des cadres spécialisés ; retiré - **Art. 10** : introduction par l'Assemblée nationale de la représentation des associations familiales rurales au sein du Conseil national de l'enseignement agricole - Représentation des établissements publics - Désignation de personnalités en raison de leurs compétences - **Art. 11** (p. 4538) : son amendement rédactionnel n° 8 ; retiré - **Art. 12** : son amendement n° 9 : suppression de la

référence aux demandes d'ouverture des établissements privés ; adopté - **Art. 12 bis** (p. 4539) : son amendement n° 10 : commission de conciliation : composition de personnalités nommées par le ministre ; retiré - **Art. 13** : charges salariales relatives au personnel enseignant prises en compte pour le calcul de la subvention : question sur la prise en compte des conventions collectives conclues en 1984 pour 1985 - Dossiers de demandes de reconnaissance déposés courant 1984 auprès des services agronomiques n'ayant pas encore été étudiés - **Art. 15** (p. 4540) : établissements concernés par cet article - **Seconde délibération - Art. 12** (p. 4541) : son amendement n° 1 : retour au texte adopté par l'Assemblée nationale ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses [n° 119 (84-85)]** - (18 décembre 1984) - Discussion générale (p. 4696) : allocation au jeune enfant, AJE - Allocation parentale d'éducation, APE - (p. 4697) : vie des familles - Justice sociale et solidarité à l'égard des familles - Domaine d'application de l'AJE - Conditions de ressources - Absence d'amélioration financière de l'aide aux parents - Demande la suppression des conditions de ressources pour l'AJE versée aux enfants de moins de trois ans - Complément familial en 1983 - Lien entre l'APE et l'interruption d'une activité professionnelle - Travail féminin - Montant de l'APE - Demande l'attribution de l'APE dès la naissance du second enfant - Allocations familiales et quotient familial - Critique du mélange de la fiscalité et du droit familial.

VIDAL (Marcel), sénateur de l'Hérault (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement technique [n° 70, tome VIII (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne [n° 378 (83-84)]** - (24 octobre 1984) - Discussion générale (p. 2727) : intérêt particulier pour la montagne sèche - Caractéristiques de la montagne sèche occupant le sud du Massif central - Détermination des potentialités de cette montagne - Projet répondant aux vœux des montagnards : reconnaissance de la spécificité des zones sèches ; évolution de l'épargne locale ne devant plus être tributaire de contingentements décidés par la caisse nationale de crédit agricole - (p. 2728) : liste des mesures concrètes exprimant la solidarité entre les différentes zones de montagne - Favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Education nationale - Suite de la discussion - (23 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (enseignement technique) (p. 3455, 3456) : son intervention présentée par M. Léon Eeckhoutte, président de la commission des affaires culturelles.

Urbanisme, logement et transports - I - Urbanisme et logement - (3 décembre 1984) (p. 3930) : incidences de ce budget sur les prêts locatifs aidés, PLA - Montant des autorisations de programme - Baisse de taux unitaire

d'autorisations de programme - Augmentation du prêt budgétaire moyen - Nombre de PLA - Répercussion sur la vie économique du monde rural - Procédure de répartition des prêts - Avenir des entreprises locales - Crise du bâtiment - Exemple du département de l'Hérault - Importance de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, OPAH, dans le milieu rural - (p. 3931) : situation du monde rural.

Plan et aménagement du territoire - (4 décembre 1984) (p. 3983) : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, nécessaire - Effort des collectivités territoriales décentralisées pour assurer à l'intérieur de leur propre territoire les conditions égales de développement et du progrès - Mission de la DATAR de veiller dans le cadre de la décentralisation à ce que toutes les virtualités locales soient exploitées - Nécessité d'un contrat de confiance, d'une association des parties dans un cadre de solidarité et de réciprocité - Amoindrissement des moyens d'action de la DATAR regrettable - Loi de décentralisation et « charte intercommunale » - (p. 3984) : plusieurs chartes en cours d'élaboration dans le département de l'Hérault - Aménagement du territoire n'étant pas seulement des routes, des aéroports, des stades, mais aussi la responsabilité de chaque citoyen dans la conduite des destinées de la société qui l'entoure.

Culture - (7 décembre 1984) : voir intervention de M. Jean-Pierre Bayle (p. 4191).

Environnement - (7 décembre 1984) (p. 4210) : faiblesse du budget du ministère de l'environnement - Politique de l'eau : contrat passé par l'Etat pour l'aménagement de la vallée de l'Hérault et des basses plaines de l'Aude ; transfert de l'engagement de l'Etat à l'agence financière de bassin ; propos du Président de la République sur la solidarité nationale face aux inondations - Rôle de ce projet pour le développement économique du Languedoc-Roussillon - Modicité des crédits au titre des contrats de rivière : exemple des contrats sur l'Hérault - Insuffisance des moyens financiers consacrés aux parcs naturels régionaux ; engagements figurant dans les contrats de plan ; importance de ces parcs - Catastrophe de l'usine de Bhopal en Inde ; présence d'une usine de la société Union Carbide à Béziers - Demande de renforcement de la sécurité.

VIRAPOULLE (Louis), sénateur de la Réunion (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'adaptation à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion des lois portant répartition des compétences entre l'Etat, les régions et les départements (26 juin 1984) (p. 1816).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail, et relatif aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail (28 juin 1984) (p. 1951).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie Française (17 juillet 1984) (p. 2229).

Est nommé membre de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à

connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie (28 novembre 1984) (p. 3756).

Est nommé membre de la commission de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes (20 décembre 1984) (p. 4851).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Départements d'outre-mer** [n° 74, tome III (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion** [n° 176 (83-84)] - (22 mai 1984) - Discussion générale (p. 967) : création d'une brèche dans les institutions de la République - Départementalisation de 1946 - Balance commerciale - Action sanitaire - Solidarité nationale et non assistance - Politique de scolarisation - Emploi - (p. 968) : soutien à l'économie - Atteinte à une institution fondamentale de la République - Lutte du conseil général de la Réunion contre les bidonvilles - Substitution d'un comité régional du logement au comité départemental - Désengagement de l'Etat dans le domaine de la construction - Modalités d'obtention de l'allocation logement - Suppression des subventions prévues pour le Bras de Cilaos relatives au département de la Réunion ; pénalisation des agriculteurs - Développement culturel - Caractère obligatoire de la langue française et caractère facultatif des langues chinoise, tamoul et goudjerat - Actions de la commune de Saint-André ; achat par l'association civaïste d'un chariot venant de Bombay et recours du Gouvernement contre cette décision du conseil municipal ; concession d'un terrain à la communauté chinoise et subventions relatives à la construction d'une pagode - (p. 969) : Institut Mahâtna Gândhi - Etat de cessation de paiement, de faillite pour les conseils généraux des DOM - Prêts du conseil général de la Réunion - Fonds d'investissement routier, FIR - Conflit entre les deux assemblées - Direction départementale de l'équipement - Contradictions de ce projet avec l'article 73 de la Constitution de 1958 - (p. 985, 986) : réalisations faites à la Réunion depuis vingt ans - Scolarisation - Situation des jeunes conscrits et analphabétisme - Art. 2 (p. 987) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Paul Girod, rapporteur (élaboration par les régions du plan régional, sous réserve de la consultation des départements, des villes chefs-lieux et des villes de plus de dix mille habitants) - Art. 9 (p. 997) : se déclare favorable à l'amendement n° 16 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif à la représentation de la région dans le conseil d'administration des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) - Art. 13 (p. 1000) : se déclare favorable à l'amendement n° 18 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'aide aux cultures marines et aux travaux d'aménagement destinés à ces cultures) - Art. 14 : se déclare favorable à l'amendement n° 19 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif aux compétences des régions en matière de transports) - Avant l'art. 15 (p. 1003) : se déclare favorable à l'amendement n° 21 de M. Paul Girod, rapporteur (création d'un office des transports) - Art. 27 B (p. 1012) : se déclare favorable à l'amendement n° 42 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif au centre régional de santé) - Art. 34 (p. 1014) : se déclare favorable à l'amendement n° 48 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif aux modalités de fixation, de recouvrement et de répartition de l'octroi de mer) - Art. 36 (p. 1016) : se déclare favorable à l'amendement n° 49 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif

aux droits sur les rhums et spiritueux fabriqués dans le département et livrés à la consommation locale) - Art. 37 (p. 1017) : se déclare favorable à l'amendement n° 50 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif au fonds routier, aux modalités d'alimentation de ce fonds et à la compétence des conseils régionaux).

- **Proposition de loi relative à l'élection de l'assemblée de Corse** [n° 289 (83-84)] - (22 mai 1984) - Discussion générale (p. 993) : actes de violence en Corse - Seuil d'éligibilité pour les membres de l'assemblée - Conseils régionaux d'outre-mer - Absence de majorité solide au sein de l'assemblée de Corse - Réforme du mode de scrutin pour l'élection des membres de l'Assemblée nationale - Décision du Conseil constitutionnel du 25 février 1982 ; conformité du mode de scrutin à la Constitution - (p. 994) : vote de cette proposition de loi par le groupe de l'Union centriste - Rétablissement de l'ordre en Corse.

- **Projet de loi relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion - Deuxième lecture** [n° 372 (83-84)] - (26 juin 1984) - Discussion générale (p. 1799) : texte identique à celui déjà examiné en première lecture - Prétendue régionalisation, faillite totale du Gouvernement en Corse comme dans les départements d'outre-mer, DOM - Souhaite une nouvelle sanction du Conseil constitutionnel - Mise en place de la convention de Morne-Rouge, sous la pression du parti communiste - (p. 1800) : accélération des licenciements - Projet ayant pour but de faire disparaître le conseil général - Suppression des compétences spécifiques des conseils généraux des DOM et méconnaissance des principes de l'article 73 de la Constitution - Placement du conseil général et des communes sous la tutelle de l'assemblée régionale et violation des dispositions de l'article 72 alinéa 2 de la Constitution - Suppression de la possibilité pour le département de percevoir la taxe sur le fonds routier et méconnaissance de la règle de l'annualité budgétaire - Traité de Rome précisant que l'octroi de mer est un droit fiscal et non un droit de douane - Echec du parti communiste et majorité absolue de la liste d'union de l'opposition lors des dernières élections à la Réunion - Souhaite l'adoption par le Sénat du texte amendé par la commission des lois - Nécessaire union de tous les Français au sein de la République - Art. 2 (p. 1806) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Paul Girod, rapporteur (rétablissement des dispositions du 2° bis de cet article voté par le Sénat en première lecture) - **Chapitre 1 B et article 27 B** (p. 1811) : se déclare favorable à l'amendement n° 22 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif au centre régional de promotion de la santé) - Problèmes relatifs à la santé devant être réglés dans les DOM comme en métropole - Disparition totale du paludisme à la Réunion - Abaissement du taux de mortalité infantile - Amélioration de l'espérance de vie - Hommage aux services de santé des DOM - Art. 34 (p. 1813) : Gouvernement prétendant appliquer le droit commun aux départements à la demande du Conseil constitutionnel et que la Constitution lui permette de tenir compte de la spécificité des régions d'outre-mer - (p. 1814) : absence pour le Gouvernement du droit de toucher à l'organisation des conseils généraux des DOM - Article 73 de la Constitution et pouvoirs spécifiques des conseils généraux des DOM - Traité de Rome précisant que l'octroi de mer est un droit fiscal - Tenter de donner à la loi priorité sur une convention internationale, c'est commettre un acte d'inconstitutionnalité - Se déclare favorable à l'amendement n° 27 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif à l'octroi de mer) - Art. 36 : inconstitutionnalité de l'enlèvement aux départements par le Gouvernement de la possibilité de percevoir la taxe sur les rhums et spiritueux - Se déclare favorable à l'amendement n° 28 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de cet article relatif aux droits assimilés au droit d'octroi de mer).

Nouvelle lecture [n° 462 (83-84)] - (30 juin 1984) - Exception d'irrecevabilité (p. 2045) : regrette qu'un texte

aussi important soit discuté un samedi après-midi - Texte anticonstitutionnel - Se déclare favorable à la motion n° 1 de M. Paul Girod, rapporteur, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française** [n° 313 (83-84)] - Suite de la discussion - (12 juillet 1984) - Art. 28 (p. 2163) : se déclare favorable à l'amendement n° 118 de M. Daniel Millaud (projets d'investissements étrangers en Polynésie française instruits par le conseil des ministres ; délivrance des autorisations relatives aux projets d'investissements étrangers inférieurs à 110 millions de francs ; révision possible de ce seuil par décret) - S'étonne de l'attitude défavorable du gouvernement sur cet amendement de nature à favoriser le développement économique des territoires d'outre-mer - Art. 31 bis (p. 2168) : problème de la présidence du comité de concertation Etat-territoire posé par l'amendement n° 124 de M. Daniel Millaud (création et réunion d'un comité de concertation Etat-territoire à la demande du haut-commissaire de la République ou du président du gouvernement du territoire ; composition et attributions de ce comité) et le sous-amendement n° 169 de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat (création et réunion, à tout moment, d'un comité de concertation Etat-territoire ; comité présidé par le ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer ou le haut-commissaire de la République ou le président du gouvernement du territoire) - Notion de présidence alternative n'étant pas reconnue par le droit.

- **Projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances - Nouvelle lecture** [n° 482 (83-84)] - (26 juillet 1984) - Discussion générale (p. 2245) : cas des Réunionnais installés sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie : conditions de participation au référendum d'autodétermination.

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion générale - (19 novembre 1984) - Discussion générale (p. 3251) : évoque l'exemple du Japon ; endettement de la France ; préconise un certain nombre de remèdes : abaissement réel de l'impôt sur le revenu ; développement de l'investissement notamment dans le bâtiment ; institution d'une taxe de sécurité sociale frappant les produits fabriqués dans les pays en voie de développement - (p. 3252) : diminution des contrôles sur le commerce et l'artisanat ; extension de l'aide aux jeunes enfants dans les départements et territoires d'outre-mer.

Discussion des articles de la première partie :

(20 novembre 1984) - **Après l'art. 2** (p. 3292) : revenus à caractère forcé entrant dans le calcul des revenus d'un contribuable donnant droit quelle que soit sa qualité au bénéfice du principe de l'étalement - Conseil d'Etat pouvant juger en dernier ressort - (p. 3297) : son amendement n° I-117 : dans le deuxième alinéa de l'article 217 bis du code général des impôts, remplacer les mots : « pour les exercices clos à compter du 1^{er} janvier 1983 » par les mots : « pour les exercices clos à partir du 1^{er} janvier 1984 » ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution - Effort considérable pour lutter contre le chômage des sociétés des départements d'outre-mer dans les différents secteurs de l'économie et nécessité d'alléger leur régime fiscal - Son amendement n° I-118 : réduction de 20 % de l'assiette de l'impôt sur les sociétés pour certaines entreprises des départements d'outre-mer ; irrecevable aux termes de l'article 18 de la loi organique relative aux lois de finances.

Suite de la discussion - (21 novembre 1984) - Art. 14 bis (p. 3346, 3347) : situation du secteur industriel français au regard de celui des autres pays européens - Infiltration des japonais en Europe - Nécessité de revitaliser l'industrie française - Se déclare favorable à l'amendement n° I-101 de M. Maurice Blin, rapporteur général (possibilité pour les entreprises d'opter pour la rétro-imputation applicable aux déficits fiscaux constatés à la clôture de l'exercice ;

conditions d'accès et délai d'application de la rétroimputation) - Art. 17 (p. 3354) : augmentation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers pénalisant lourdement l'industrie automobile française - Se déclare favorable à l'amendement n° I-56 de M. Camille Vallin (suppression de cet article visant à modifier le tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers) - Art. 19 (p. 3363) : discrimination fiscale engendrée par l'exonération des oeuvres d'art de l'IGF - Se déclare favorable à l'amendement n° I-106 de M. Edouard Bonnefous (suppression du nouveau taux de 2 % applicable à la fraction du patrimoine supérieure à 20 millions de francs).

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - **Après l'art. 19** (p. 3380) : son amendement n° I-115 : taxe sur les aliments conditionnés pour chiens et chats, taxe sur les dépenses de publicité faite sur ces produits à la télévision ; adopté - Son amendement n° I-116 : taxe sur le prix de vente des livres présentés dans une émission de télévision ; rejeté.

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (22 novembre 1984) - Rapporteur pour avis (départements d'outre-mer) (p. 3428) : progression des dépenses en capital et réduction des dépenses ordinaires - Evolution des crédits du fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer, FIDOM - Bon fonctionnement des conseils régionaux et des conseils généraux, symboles de la départementalisation - Impact de la crise économique sur les départements d'outre-mer - Mesures de rattrapage social : préparation du projet de loi sur l'aide aux jeunes enfants - (p. 3429) : importance du chômage ; nécessité d'adapter la mesure subordonnant à l'exercice d'une activité professionnelle l'allocation de logement et les allocations familiales - Question sur l'âge des jeunes concernés par les travaux d'utilité collective - Souhait de volonté politique de maintien de l'ordre et de la légalité ; violences à l'égard des forces de l'ordre dans la commune du Port à la Réunion - Fonction publique dans le département de la Réunion ; gel annoncé des avantages annexes ; importance de la fonction publique dans la masse salariale distribuée à la Réunion et danger économique de la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires - Urgence de la signature et de la mise en oeuvre des contrats de plan - Priorité du désenclavement des départements d'outre-mer ; coopération régionale : problème de la protection sociale dans les territoires voisins - Rapprochement avec l'Europe - (p. 3430) : demande de tarif unique de fret maritime et aérien - Liaisons aériennes : demande d'autorisation d'atterrissage à la Réunion pour les avions de la Japan Airlines - Crise dans l'industrie du bâtiment - Priorité de l'agriculture : importance de l'irrigation ; réforme foncière - Développement économique : demande d'installation de crédit mutuel et de création de zone franche dans les départements d'outre-mer - Avis favorable de la commission des lois sur ce projet de budget.

Affaires sociales et solidarité nationale - II - Santé, solidarité nationale - (30 novembre 1984) - **Examen des crédits** - Art. 80 (p. 3895) : se déclare opposé à l'amendement n° II-68 de Mme Georgina Dufoix, ministre (rétablissement de cet article, supprimé par l'Assemblée nationale, visant à intégrer le régime de protection sociale spécifique à l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon au régime général).

Urbanisme, logement et transports - II - Transports - (3 décembre 1984) (p. 3958) : transport aérien entre l'île de la Réunion et la métropole ; abus de la compagnie Air France - Augmentations incessantes des tarifs - Prix du voyage pour tous, VPT - Diminution du tourisme entre la Réunion et la métropole - Refus du Gouvernement de laisser atterrir des avions de la Japan Airlines à la Réunion - Développement économique de la Réunion et nécessaire désenclavement de cette île - (p. 3966) : billets VPT ; demande la possibilité de prendre un billet aller simple et non aller-retour.

Articles non joints à l'examen des crédits - (8 décembre 1984) - Art. 66 bis (p. 4259) : son amendement n° II-91 : suppression de cet article relatif à l'absence de déductibilité des provisions de l'entreprise en vue de faire face au versement d'allocations de retraite ou de préretraite du personnel ou de ses mandataires sociaux ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses** [n° 119 (84-85)] - (18 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4697) : politique familiale et situation des départements d'outre-mer, DOM - (p. 4698) : allocation au jeune enfant, AJE - Allocation parentale d'éducation, APE - Nécessaire équité dans la politique sociale des DOM - Démographie dans les DOM - Egalité entre les Français d'outre-mer et ceux de la métropole - Art. 15 (p. 4718) : son amendement n° 21 : applicabilité dans les départements d'outre-mer de l'allocation au jeune enfant ; retiré.

- **Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 107 (84-85)] - (19 décembre 1984) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4742) : dérogation au principe de la territorialité de la postulation applicable dans l'île de la Réunion - Rôle du juge de la mise en état - Territorialité de la postulation maintenue sur l'ensemble du territoire français - Nécessaire réforme des cabinets d'avocats français pour faire face à la concurrence des avocats de la Communauté économique européenne - Favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un protocole) - Nouvelle lecture** [n° 181 (84-85)] - (20 décembre 1984) - **Discussion générale** (p. 4834) : tactique du Danemark inadmissible visant à bénéficier des avantages de la Communauté économique européenne, CEE, sans en supporter toutes les obligations - Se déclare défavorable à l'adoption du texte de ce projet de loi.

VIRON (Hector), sénateur du Nord (C).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail (2 février 1984) (p. 146).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (17 décembre 1984) (p. 4662).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de projet de loi relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses (18 décembre 1984) (p. 4723).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du code du travail** [n° 24 (83-84)] - (1^{er} février 1984) - **Discussion générale** (p. 89) : formation initiale et transformation du système éducatif - Formation et enjeu économique - Formation des jeunes - Droits collectifs et individuels des salariés - Moyens de cette politique - Mutations technologiques et qualifications - Référence à la loi de 1971 - Négociations

avec les syndicats des objectifs et des moyens des politiques de formation de branches professionnelles - Rôle des comités d'entreprise - (p. 90) : chômage des jeunes et insertion sociale - Problème des jeunes sans qualification ou sans diplôme - Industrie française et droits nouveaux des salariés - Concertation entre les syndicats et les milieux professionnels - Droit au congé individuel - Décentralisation et compétence générale de la région en matière de formation professionnelle et d'apprentissage - Extension du congé individuel de formation - Modalités d'élaboration des politiques de formation des entreprises - Conventions entre l'Etat et les entreprises - Obligation de négociation dans l'entreprise en l'absence d'une convention de branche - (p. 91) : problème des jeunes chômeurs de plus de dix-huit ans sans formation professionnelle - Art. 6 (p. 104) : se déclare défavorable à l'amendement n° 69 de M. Louis Souvet (délai de remboursement aux entreprises des sommes versées aux salariés en congé individuel de formation) - Art. 13 (p. 107) : se déclare défavorable à l'amendement n° 94 de M. Marcel Rigout, ministre (rémunération des stagiaires et absence d'indexation) - Art. 18 (p. 108) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de M. Pierre Louvot, rapporteur (attributions du comité d'entreprise en matière de formation professionnelle et suppression du caractère obligatoire de la consultation pour les problèmes généraux de la formation professionnelle) - Art. 19 : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. Pierre Louvot, rapporteur (suppression du caractère obligatoire de la constitution par le comité d'entreprise d'une commission de la formation visant à préparer les délibérations du comité d'entreprise dans les entreprises de plus de deux cents salariés) - Art. 20 (p. 111) : importance des modifications intervenues pendant une période de cinq ans et caractère irréaliste d'une négociation par branche tous les cinq ans - Cas des centres hospitaliers régionaux, CHR - (p. 112) : importance des organisations syndicales autres que la CGT et la CFDT - Obligation de négocier par entreprise en cas de désaccord à l'échelle d'une branche - Opposition à une négociation tous les cinq ans - Art. L. 932-7 du code du travail (p. 117) : se déclare défavorable à l'amendement n° 59 de M. Paul Séramy (suppression des dispositions de cet article relatives à l'intervention des délégués du personnel dans le cadre des négociations visant les orientations de la formation professionnelle dans leur établissement).

Suite de la discussion - (2 février 1984) Art. 37 (p. 135) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 1 de M. Marcel Rigout, ministre (modification des articles L. 980-1 à L. 980-12 du code du travail) et sur cet amendement, se déclare opposé au sous-amendement n° 40 de M. Pierre Louvot, rapporteur (tuteurs chargés de suivre les travaux accomplis par les jeunes pendant leur séjour en entreprise au titre d'un contrat d'initiation à la vie professionnelle) - Souhaite un retour au texte du Gouvernement lors de la commission mixte paritaire - Art. 41 : Art. L. 920-5 du code du travail (p. 138, 139) : se déclare opposé aux amendements n° 89 de M. François Collet (représentant de l'Etat dans la région informé des actions de formation à caractère répétitif ; information du président du conseil régional) et n° 43 de M. Pierre Louvot, rapporteur (contrôle a posteriori des actions de formation à caractère répétitif ; information du président du conseil régional).

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Affaires sociales et solidarité nationale - III - Travail, emploi - I - Section commune - (30 novembre 1984) (p. 3903) : négociation en cours sur la flexibilité de l'emploi - Budget insuffisant face à l'aggravation du chômage et à la détérioration de la situation économique - Responsabilité du patronat en la matière : logique capitaliste fondée sur le profit au détriment de l'emploi, de la croissance, de l'investissement et de la consommation - Limites des travaux d'utilité collective, TUC - (p. 3904) : mise en place

d'une nouvelle politique de la formation et de l'emploi - Contrats emploi-formation - Stages d'initiation à la vie professionnelle - Taux de chômage particulièrement élevé dans la région Nord-Pas-de-Calais - Situation financière des chômeurs en fin de droits - Apparition du chômage « partiel total ».

- **Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social** [n° 112 (84-85)] - (17 décembre 1984) - Art. 6 (p. 4627) : ses amendements, soutenus par M. Paul Souffrin, n° 10 : dispositions de cet article applicables dès la publication de la présente loi au journal officiel ; et n° 11 : premier relèvement du salaire minimum qui sera opéré par dérogation à l'article L. 141-3 du code du travail dès la publication de la présente loi au journal officiel ; rejetés - Après l'art. 23 (p. 4633) : son amendement n° 13, soutenu par M. Paul Souffrin : incorporation au service national actif ne constituant pas une rupture du contrat de travail ; rejeté - Après l'art. 23 ter (p. 4635) : son amendement n° 74, soutenu par M. Paul Souffrin : introduction des congés payés dans les avantages légaux ; rejeté - Après l'art. 23 decies (p. 4637) : son amendement n° 75, soutenu par M. Paul Souffrin : suppression de la condition de durée ininterrompue d'un an concernant l'assimilation de la période de suspension du contrat de travail pour cause d'accident du travail à une période de travail ; rejeté.

VOILQUIN (Albert), sénateur des Vosges (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Vice-président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - Défense - section Air [n° 72, tome VII (84-85)] (19 novembre 1984).

Proposition de loi, déposée avec M. Richard Pouille, tendant à compléter la loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et aux préenseignes [n° 184 (84-85)] (20 décembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Défense et service des essences - (4 décembre 1984) - Rapporteur pour avis (section Air) (p. 4007) : rappel de l'importance de l'armée aérienne lors du colloque international « Air 84 » - Commandes de matériel de 1985 conforme à la loi de programmation sauf celles concernant les missiles air-air et sol-air - Absence de commande d'avions de combat en 1982 et trente commandes seulement en 1983 - Régression en francs constants des autorisations de programme pour la quatrième année consécutive - Sauvegarde des programmes majeurs et étalement des autres programmes - Avions entièrement tributaires de l'environnement - Système de détection aéroporté indispensable - Choix du système Awacs n'intervenant pas avant juin 1986 - Mirage 2000 DA pleinement efficace au mieux en 1986 - Augmentation des autorisations de programme pour les munitions - (p. 4008) : diminution des autorisations de programme pour les rechanges d'avions - Progression sensible des crédits d'étude - Nécessité de donner la garantie aux officiers et aux sous-officiers de pouvoir

effectuer une deuxième carrière. - Fixation des limites d'âge très basse pour disposer de cadres jeunes - Stagnation des crédits destinés aux carburants - Budget établi sur un prix prévisionnel inférieur au tarif actuellement en vigueur - Réduction de l'activité aérienne conduisant à une baisse de la capacité opérationnelle des forces - Liberté d'action des autres forces dépendant de l'efficacité de l'armée aérienne - Engagement de la force d'action rapide, FAR, indissociable de celui de l'armée de l'air - Stratégie militaire de la France se fondant sur la possession de forces nucléaires et classiques se valorisant mutuellement - Rappelle une citation du professeur Guy Pedroncini, directeur de l'Institut d'histoire des conflits contemporains, à propos de la période 1914-1939 - Existence de potentialités techniques en France - Sélection rigoureuse et formation adaptée permettant de disposer d'un personnel qualifié et insuffisance des allocations budgétaires pour maintenir l'outil à niveau pour que la France conserve une défense crédible et sa place dans le monde - Au nom de la commission des affaires étrangères, s'oppose à l'adoption des crédits du budget de la défense pour 1985 - (p. 4015) : son intervention en tant que porte-parole du groupe de l'Union des Républicains et des Indépendants - Intention du Gouvernement en avril 1983 de mettre la défense à l'abri des aléas de la conjoncture - Présentation d'un budget de rigueur rompant avec les objectifs de la loi de programmation - Rigueur pour l'armée risquant d'hypothéquer l'avenir et la crédibilité de la force de dissuasion - (p. 4016) : réduction réelle de l'enveloppe militaire de 2 milliards de francs - Armée de l'air la plus pénalisée - Etalement dans le temps des commandes de matériel - Risque d'une remise en cause du service militaire obligatoire pour tous - Reprise des conversations américano-soviétiques sur les armements nucléaires - Présence nécessaire de la France dans certaines régions du Pacifique et de l'Océan indien - Mise en chantier urgente avant 1986 du porte-avions à propulsion nucléaire - Diminution des crédits de la force nucléaire stratégique - Absence de décision de lancement de missiles stratégiques - Rappelle le discours du Président Reagan sur le concept de « guerre des étoiles » - Engagement de la force d'action rapide, FAR, indépendant de la décision de recours à l'arme nucléaire tactique - Favorable à la fabrication de la bombe à neutrons - Regrette la disparition des juridictions militaires - Constate que les tribunaux civils sont obligés de constituer une cour spécialisée - (p. 4017) : problème de la garantie de deuxième carrière pour les cadres dont la limite d'âge ne correspond pas à celle de la fonction publique - Rappelle l'attachement des chasseurs pour leur tenue bleue à passepoils jonquille - Interrogation sur la date d'installation à Nancy de la direction du service militaire des essences promise par M. Mauroy - Préparation de l'avenir réclamant une diversification et un durcissement des armes tout en restant attentif au progrès des recherches - Nécessité pour la France de ne pas se laisser distancer pour maintenir sa crédibilité et son indépendance - Favorable à l'étude d'une arme antisatellite - Craintes devant la loi de programmation justifiée aujourd'hui par ce budget - Rappelle les deux préoccupations de M. Guy Cabanel concernant l'hôpital des armées de Grenoble et la nouvelle école des pupilles de l'air devant être construite à Montbonnot - Au nom du groupe de l'UREI, se déclare défavorable à l'adoption du budget de la défense pour 1985.

Anciens combattants - (5 décembre 1984) (p. 4048) : déception unanime des sénateurs sur ce budget n'apportant aucune réponse aux nombreuses attentes légitimes des anciens combattants - Etalement du rattrapage du rapport constant - Absence de mesures spécifiques en faveur des veuves, ascendants ou orphelins - Lenteur et difficultés rencontrées par les anciens combattants d'Afrique du nord pour l'obtention de la carte du combattant - (p. 4049) : énumère les nombreuses revendications des anciens combattants : abaissement de l'âge de la retraite, bénéfice de la campagne double pour les anciens combattants d'Afrique du nord, actualisation de la retraite mutualiste - Histoire falsifiée par certains manuels scolaires - Souhaite que 1985, année du 40^e anniversaire de la victoire, soit l'année d'une

meilleure information historique et l'occasion d'un contingent spécial de Légions d'honneur - Opposé à l'adoption de ce budget.

VOISIN (André-Georges), sénateur de l'Indre-et-Loire (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Est nommé membre du comité directeur du fonds d'aide et de coopération (31 janvier 1984) (p. 76) (décret du 30 avril 1963).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)] adopté par l'Assemblée nationale - **Relations extérieures : II - coopération et développement** [n° 69, annexe 26 (84-85)] (19 novembre 1984).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (22 novembre 1984) - **Art. 30** (p. 3395) : fiscalité locale ; transfert d'impôts aux communes - Endettement des communes ; emprunts à taux bonifié.

Deuxième partie :

Relations extérieures - (6 décembre 1984) - Rapporteur spécial (coopération et développement) (p. 4112) : diminution des crédits - Budget de la coopération et austérité budgétaire - Dépenses d'interventions ; assistance technique civile ; bourses ; stages et coopération médicale ; rémunération des personnels techniques ; appréciation de devises étrangères - Actions prioritaires : parc des logements des assistants techniques ; actions des jeunes volontaires - Crédits du fonds d'aide et de coopération, FAC - Equipement militaire des Etats - Aide à des projets de développement pour les pays situés hors zone FAC - Aide publique au développement - Aidé aux pays les moins avancés, PMA - Aide publique française hors DOM-TOM - Part de ces aides par rapport au produit national brut, PNB - Place de la France parmi les pays du comité d'aide au développement de l'OCDE - Médiocrité de l'aide privée française - Faible incitation fiscale pour les dons des associations privées d'aide - Redéfinition par le ministère de la coopération des conditions de réalisation de l'aide au développement - Repliement de l'aide française - (p. 4113) : diminution des effectifs de coopérateurs - Insuffisance des moyens - Déflation des effectifs en 1985 - Diminution des crédits affectés à l'assistance technique civile - Problèmes de réinsertion des coopérateurs - Séjours d'études des techniciens étrangers placés en stages de formation scientifique et technologique de haut niveau - Modalités d'attribution de bourses - Aide aux équipements - Diminution des crédits du FAC - Importance du FAC pour les pays d'Afrique - Dotation pour les opérations exceptionnelles et imprévisibles ; modalités d'utilisation de cette dotation en 1983 - Modalités traditionnelles de l'aide aux pays en voie de développement, PVD ; concours financiers aux Etats et coopération militaire - Situation du Tchad ; opération Manta ; escadrille tchadienne ; matériels des forces armées nationales tchadiennes, FANT ; rénovation des installations et infrastructures - Transfert de certains matériels provenant de la force Manta, à l'issue de l'évacuation au Tchad - Nombre de coopérateurs militaires

- Action des Libyens au Tchad - Voyage du Président de la République en Crète - Présence de l'armée libyenne à Faya-Largeau et à Fada - Situation de la bande d'Aouzou - Fragilité de la situation des PVD - Divergences entre les pays développés relatives à l'aide internationale au développement - Dialogue Nord-Sud - Faiblesse de l'agriculture en Afrique ; pénurie alimentaire au Sahel et en Ethiopie - (p. 4114) : acheminement de céréales vers ces pays en difficulté - Insuffisante maîtrise de l'accroissement démographique - Problèmes financiers de la plupart des PVD non producteurs de pétrole - Charges de rembourse-

ment de la dette extérieure - Risque de cessation de paiement pour de nombreux pays et renégociation de l'échéancier de la dette - Hausse du dollar et des taux d'intérêt - Modalités de gestion de la Fédération mondiale des villes jumelées - Budget de repliement - Place de la France dans le monde - S'en remet à la sagesse du Sénat pour ce projet de budget - Examen des crédits - Etat B (p. 4149) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-99 de M. Christian Poncelet (réduction des crédits du titre IV relatifs à la formation et l'assistance technique dans le domaine militaire).

W

WIRTH (Frédéric), sénateur des Français établis hors de France (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre titulaire de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1985 [n° 68 (84-85)].**

Deuxième partie :

Relations extérieures - (6 décembre 1984) (p. 4133) : fermeture du consulat général de France à Lausanne en

Suisse, le 1^{er} juin 1985, et transfert de ses fonctions au consulat général de France à Genève - Nombre de fermetures de consulats en 1983 - Abandon de la présence française à l'étranger - Adaptation de la carte diplomatique et consulaire face à l'évolution générale, économique et politique du monde - Nombre de fermetures de consulats en 1984 - Nombre d'immatriculés au consulat de Lausanne - Consultation de forme des délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger - Motion des présidents des associations françaises de Suisse réunies à Zürich le 20 octobre 1984 - Lettre de la chambre consultative des immigrés de Lausanne le 11 octobre 1984 - Conditions de travail de nombreux salariés de la colonie française de Vaud-Valais - Risque de voir des doubles nationaux renoncer à la nationalité française - Formules de substitution ; audiences foraines par les agents du consulat de Genève ; agents consulaires - Utilisation de l'informatique et intérêt d'établir à Lausanne un terminal d'ordinateur asservi au ordinateur de Genève - Particularités du canton de Vaud par rapport à Genève - (p. 4134) : contradictions entre la volonté de sauvegarde de l'outil diplomatique et consulaire de la France et la suppression du consulat général de Lausanne - Intérêt des autorités vaudoises pour le maintien du consulat général de Lausanne - Nécessaire sauvegarde de la présence française en terre romande.

Z

ZWICKERT (Charles), sénateur du Haut-Rhin (UCDP, puis UC).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1985** [n° 68 (84-85)].

Deuxième partie :

Agriculture - (29 novembre 1984) : voir intervention de M. Roger Boileau (p. 3845, 3846).